MASTER NEGATIVE NO. 91-80309-1

AUTHOR:

HAMEL, ERNEST

TITLE:

HISTOIRE DE FRANCE DEPUIS LA...

PLACE:

PARIS

DATE:

1883-93

Master Negative #

91-80309-1

COLUMBIA UNIVERSITY LIBRARIES
PRESERVATION DEPARTMENT

BIBLIOGRAPHIC MICROFORM TARGET

Original Material as Filmed - Existing Bibliographic Record

944 Hamel, Ernest 1826-98
H17 Histoire de France depuis la révolution jusqu'à la chute du second empire. 1st - 2d ed.
Paris 1883-93. O. v. 1-7 in 10 por. pl.
138669

944 v.1 Precis de l'histoire de la revolution. 2. 1883.
H17 v.2 Histoire de la république française sous le directoire et sous le consulat. 1885.
v.3 Histoire du premier empire. 1888. 2v.
138669

Restrictions on Use:

TECHNICAL MICROFORM DATA

FILM SIZE: 35mm REDUCTION RATIO: 11x
IMAGE PLACEMENT: IA ~~IIA~~ IB IIB
DATE FILMED: 10-23-91 INITIALS ER
FILMED BY: RESEARCH PUBLICATIONS, INC WOODBRIDGE, CT

Master Negative #

91-80309-1

COLUMBIA UNIVERSITY LIBRARIES
PRESERVATION DEPARTMENT

BIBLIOGRAPHIC MICROFORM TARGET

Original Material as Filmed - Existing Bibliographic Record

v.4 Histoire de la restauration. 1887. 2v.
v.5 Histoire du règne de Louis-Philippe. 1889-90. 2v.
v.6 Histoire de la seconde république. 1891.
v.7 Histoire du second empire. 1893. v.1.

138669

Hamel, Ernest 1826-98
Histoire de la république française sous le directoire et sous le consulat... (nov. 1795 - mai 1804). 2d ed. Paris 1885. O. 16+568 p. (In his Histoire de France. 1885. v. 2.)

Restrictions on Use:

TECHNICAL MICROFORM DATA

FILM SIZE: 35 mm   REDUCTION RATIO: 11x
IMAGE PLACEMENT: IA ~~IIA~~ IB IIB
DATE FILMED: 10-23-91   INITIALS ER
FILMED BY: RESEARCH PUBLICATIONS, INC WOODBRIDGE, CT

Master Negative #

91-80309-1

COLUMBIA UNIVERSITY LIBRARIES
PRESERVATION DEPARTMENT

BIBLIOGRAPHIC MICROFORM TARGET

Original Material as Filmed - Existing Bibliographic Record

944 Hamel, Ernest 1826-98
H17 v.4 Histoire de la restauration... avril 1814.- juillet 1830.
Paris 1887. O. 2 v. por. (In his Histoire de France. 1887. v. 4.)

944 Hamel, Ernest 1826-98
H17 v.6 Histoire de la seconde république... février 1848 - déc. 1851.
Paris 1891. O. 4+784 p. por. (In his Histoire de France. 1891. v. 6.)

Restrictions on Use:

TECHNICAL MICROFORM DATA

FILM SIZE: 35 mm REDUCTION RATIO: 11x
IMAGE PLACEMENT: IA ~~IIA~~ IB IIB
DATE FILMED: 10-23-91 INITIALS ER
FILMED BY: RESEARCH PUBLICATIONS, INC WOODBRIDGE, CT

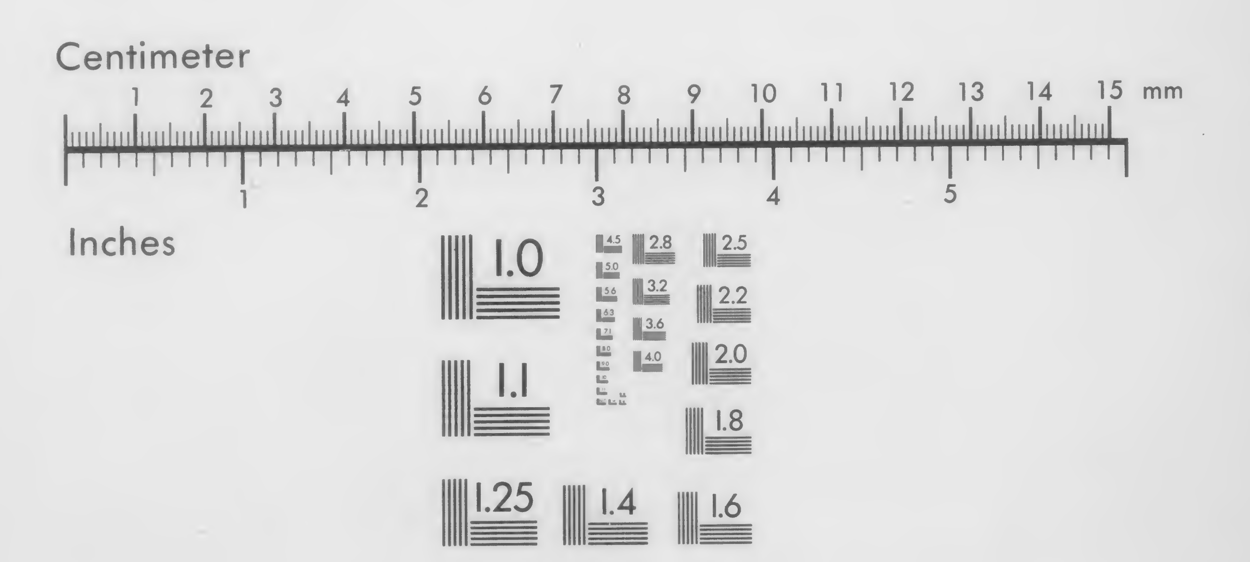
REEL 1
VOLUME 1-
VOLUME 3 Pt.1

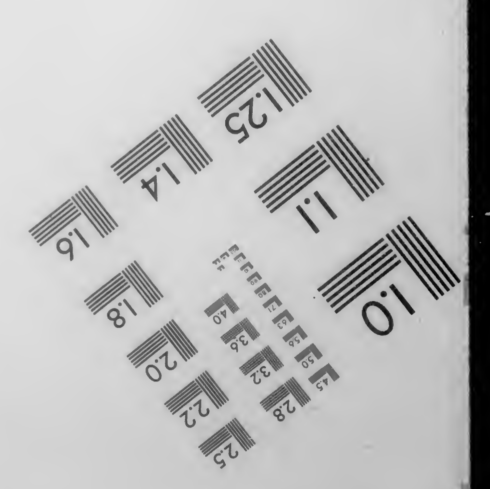


AIIM

Association for Information and Image Management

1100 Wayne Avenue, Suite 1100
Silver Spring, Maryland 20910
301/587-8202





MANUFACTURED TO AIIM STANDARDS
BY APPLIED IMAGE, INC.

VOLUME 1

PRÉCIS

DE

L'HISTOIRE DE LA RÉVOLUTION

(MAI 1789 — NOVEMBRE 1795)

SAINT-DENIS — IMPRIMERIE CH. LAMBERT, 17, RUE DE PARIS.

HISTOIRE DE FRANCE

DEPUIS LA

RÉVOLUTION JUSQU'A LA CHUTE DU SECOND EMPIRE

PAR

ERNEST HAMEL

PREMIÈRE SÉRIE

PRÉCIS

DE

L'HISTOIRE DE LA RÉVOLUTION

MAI 1789 — NOVEMBRE 1795)

DEUXIÈME ÉDITION

Augmentée d'un Index alphabétique

PARIS

LIBRAIRIE FURNE

JOUVET ET CIE, ÉDITEURS

5, RUE PALATINE, 5

MDCCCLXXXIII

PRÉFACE

DE LA DEUXIÈME ÉDITION

La première édition de ce livre a paru, il y a treize ans, dans la dernière année du second Empire, à l'heure où déjà se faisaient entendre les sourds craquements qui présageaient la chute prochaine de l'édifice impérial.

Il nous avait paru qu'il était utile de mettre sous les yeux de la génération qui avait grandi dans le silence du despotisme une histoire exacte et condensée de la Révolution française, depuis le jour où cette Révolution était sortie tout armée des flancs de l'Assemblée nationale, jusqu'au jour où, victorieuse de ses ennemis du dedans et du dehors, elle avait légalement pris fin par la mise à exécution de la Constitution de l'an III, et où la République était entrée dans sa période constitutionnelle.

L'Histoire est, en effet, la grande institutrice des peuples, à la condition absolue de n'être que le porte-voix de la vérité éternelle, et non l'écho retentissant

des légendes calomnieuses et mensongères sous lesquelles les vainqueurs s'efforcent trop souvent d'ensevelir la mémoire des vaincus. Heureux encore quand le narrateur n'ajoute pas à ces légendes, comme il arrive quelquefois, ses fantaisies personnelles.

Cela n'empêche de peindre ni de remuer les passions, ni de prêter tout l'attrait du roman à l'œuvre où se déroulent, dans toute leur précision historique, les faits et gestes de nos pères. Le charme et l'intérêt sont d'autant plus grands, ce nous semble, que les personnages dont nous retraçons les actions ne sont pas le produit d'une imagination plus ou moins brillante, qu'ils ont vécu de la vie réelle, souffert de véritables souffrances, et que, ayant passé par toutes les joies, par toutes les misères, par toutes les épreuves inhérentes à l'humanité, ils doivent servir à leurs successeurs d'exemple et de leçon.

Dégagé de tout esprit de parti, sans autre passion que celle de la justice, nous n'avons admis dans ce livre que des faits rigoureusement démontrés, et dont il nous fût possible d'administrer immédiatement la preuve. Malgré notre amour filial pour la Révolution, nous n'avons dissimulé ni ses erreurs, ni ses fautes. Mais notre impartialité même nous a donné le droit d'en proclamer bien haut les bienfaits, et il ne nous a pas été difficile de montrer, par le simple récit des faits, que, suivant l'expression si juste de M. Guizot la somme du bien, chez elle, l'emporte de beaucoup sur celle du mal.

Il ne faut pas confondre, d'ailleurs, la République avec la Révolution. Nous avons tracé nettement la différence qui existe entre l'une et l'autre. La République doit être l'incarnation même du droit, de la justice, de la tolérance et de la liberté, toutes choses que la Révolution, s'inspirant des procédés de l'ancien régime, a trop souvent violées dans son cours orageux.

Emergée du sein des orages, la République a le devoir de s'imposer par la supériorité de son principe, par son calme et sa sérénité, par son esprit de sagesse, par son respect de tous les droits et de toutes les croyances. Telle nous la représentions quand, reléguée dans les profondeurs de l'histoire, elle attendait l'heure inévitable de sa résurrection, telle elle nous apparaît encore aujourd'hui qu'elle est devenue le gouvernement légal du pays.

Le livre où nous avons raconté son douloureux enfantement avait surtout pour but de prévenir, par la peinture des déchirements qui ont accompagné sa naissance, le retour de ces convulsions, au milieu desquelles elles courra toujours le risque de s'abîmer.

Il a donc plus que jamais son utilité à cette heure où de si regrettables scissions existent parmi les républicains, et où le plus grand danger qui menace la République vient de nos divisions profondes et de nos querelles intestines. Là est la raison majeure de la nouvelle édition que nous offrons au public. Augmentée d'un index alphabétique, qui permet au lecteur de se rendre compte, d'un coup d'œil, de tous les actes auxquels ont été mêlés les divers personnages de notre grand drame révolutionnaire, depuis le plus humble jusqu'au plus considérable, cette nouvelle

édition, accessible à tous, rendra plus facile à chacun la connaissance exacte de l'histoire de la Révolution française.

Puisse, de la lecture de ce livre, sortir un puissant et salutaire enseignement ! Puisse le tableau des luttes, où nos pères se sont entredéchirés, apaiser nos haines, et prévenir le retour des discordes anciennes ! Puisse surtout le récit de leurs grandes actions fortifier en nous le saint amour de la patrie ! C'est le plus cher de nos vœux ; et nous serons trop payé de nos longs labeurs si la République retire quelque profit de cette œuvre de justice et vérité.

ERNEST HAMEL.

Hyères, le 13 janvier 1883.

PRÉFACE

DE LA PREMIÈRE ÉDITION

Un homme de grand sens et de grand savoir témoignait un jour, devant moi, le regret qu'on ne possédât pas dans notre pays un résumé très-complet, très-exact et très-fidèle de l'histoire de la Révolution française. Tout le monde, disait-il, n'a pas le loisir de lire et les moyens d'acheter des ouvrages volumineux et d'un prix élevé. Un simple précis, rédigé d'après des documents certains, authentiques, incontestables, serait accessible à tous, et contribuerait infailliblement à dissiper bien des préjugés et bien des erreurs qui, malheureusement, ont cours, aujourd'hui encore, sur les hommes et sur les choses de la Révolution. Il y avait là, selon lui, une lacune tout à fait fâcheuse. Je pris alors avec moi-même l'engagement de combler cette lacune ; je me suis tenu parole.

Il y a vingt-cinq ans, il n'eût pas été possible d'écrire le livre que je publie présentement, tant

l'époque révolutionnaire se trouvait enveloppée de nuages, tant étaient empoisonnées les sources où avaient puisé presque tous les historiens, tant était puissante encore la triple légende royaliste, thermidorienne et girondine, tant hommes et choses nous étaient arrivés travestis, défigurés par l'esprit de parti et par la calomnie, malgré les efforts persévérants de quelques amis ardents de la vérité. Mais, depuis, grâce aux travaux incessants d'une critique éclairée, on a pu démolir pièce à pièce cet échafaudage de faux et de mensonges si laborieusement dressé ; des documents, enfouis jusque-là dans les cartons des archives publiques ou dans des collections particulières, sont remontés au jour, et ont permis à de consciencieux historiens de remettre chaque chose à sa place, et de restituer à chacun sa véritable physionomie. Devant des preuves irréfutables les ténèbres se sont dissipées, la lumière s'est faite, et ceux-là seuls qu'aveugle l'esprit de parti refuseront de se rendre à l'évidence.

Je ne crois pas qu'il existe de journaux, d'ouvrages,— livres ou brochures,— de pièces officielles et authentiques, de documents manuscrits ou imprimés, conservés dans nos archives nationales et ayant trait à la Révolution, que je n'aie lus, compulsés, minutieusement analysés. Je laisse pour mémoire la multitude de pièces et lettres autographes que d'intelligents collectionneurs ont bien voulu mettre à ma disposition. Ce précis de l'histoire de la Révolution est donc la résultante, la synthèse, le suc, — si je

puis ainsi parler, — des innombrables documents qui depuis quinze ans me sont passés sous les yeux, et qui ont été l'objet de mes investigations les plus approfondies.

Ce n'est pas une de ces œuvres de fantaisie, plus ou moins brillantes, où, sous prétexte de raconter notre épique et formidable période révolutionnaire, l'auteur donne librement carrière à son caprice et à sa passion ; c'est un livre sévère et méthodique, dans lequel je me suis attaché à raconter jour par jour les événements extraordinaires qui ont renouvelé la face de notre pays, et qui s'enchaînent si logiquement les uns aux autres qu'ils deviennent en quelque sorte incompréhensibles du moment où on ne les rapporte pas dans l'ordre que j'ai suivi. Je n'ai rien affirmé d'ailleurs dont je ne fusse parfaitement sûr. Je n'ai pu, il est vrai, contrairement à mes habitudes, dans cette narration rapide et pressée, soumettre à l'analyse et à la discussion les choses sur lesquelles je suis en désacord avec certains historiens, mes prédécesseurs; mais il n'est pas un seul des faits que j'ai avancés, dont je ne sois en mesure d'administrer la preuve rigoureuse.

Assurément ce livre ne saurait remplacer les ouvrages plus étendus, où le drame révolutionnaire apparaît avec tous ses développements, — comme celui de M. Louis Blanc, par exemple, lequel est de beaucoup le monument le plus complet et le plus magnifique qu'on ait encore élevé à la gloire de la Révolution française;—mais quiconque aura lu atten-

tivement ce précis possédera une notion très-exacte de tous les événements de notre Révolution. J'ose même dire qu'après l'avoir étudié avec soin, on lira avec plus de fruit les œuvres de longue haleine. On aura du moins un guide pour s'y reconnaître au travers de tant de faits et de péripéties; on ne s'y trouvera pas en pays inconnu, et surtout on sera suffisamment en garde contre les erreurs involontaires ou de parti pris qui déparent la plupart d'entre elles.

N'appartenant à la cause républicaine et démocratique que par mon amour pour la liberté et pour le droit, par mon respect pour les grandes traditions révolutionnaires, à cette noble cause que j'ai embrassée il y a plus de quinze ans, bien jeune encore, le jour où j'ai plongé à fond dans l'étude des questions politiques et sociales, j'ai voulu surtout, en écrivant ce livre, vulgariser des vérités historiques trop longtemps méconnues. Sans dissimuler mes préférences, j'ai rendu à chacun des grands acteurs de notre Révolution la justice qui lui est due, et je me suis efforcé d'être impartial pour ceux-là même qu'à travers les âges je puis considérer comme des adversaires. Cette œuvre n'est donc pas une arme de parti, c'est une œuvre de bonne foi et de sincérité; car, — j'ai le droit de le dire, et ce sera le dernier mot de cette courte préface, — il n'y a que deux choses au monde devant lesquelles je m'incline, dans l'ordre moral : la vérité et ma conscience.

Février 1870.

PRÉCIS DE L'HISTOIRE DE LA RÉVOLUTION FRANÇAISE

CHAPITRE PREMIER

Origines lointaines de la Révolution. — Coup d'œil à travers les siècles. — La démocratie au moyen âge. — Ce que furent les états généraux. — La tyrannie royale affermie. — La Fronde et le Parlement. — Le despotisme sous Louis XIV. — La Régence. — Progrès de la bourgeoisie. — La monarchie s'en va. — Misère générale. — Révolte des esprits. — Les Encyclopédistes. — Voltaire et Rousseau. — Avénement de Louis XVI. — Turgot au pouvoir. — Premier ministère de Necker. — Sa chute. — La cour s'amuse. — Le contrôleur général de Calonne. — Première assemblée des notables. — Calonne est remplacé par Loménie de Brienne. — Lutte des parlements contre la royauté. — La cour plénière. — Chute de Brienne et de Lamoignon. — Rappel de Necker. — Convocation des états généraux.

Origines lointaines de la Révolution.

Quand on se transporte par la pensée au milieu de la France du dix-huitième siècle, et qu'on voit ce pays, si beau et si favorisé de la nature, se débattre, gémir, étouffer sous une tyrannie séculaire; quand on se représente ses malheureux habitants opprimés à la fois par une royauté en dissolution, par des parlements cruels, par un clergé sans entrailles et une noblesse insatiable, on se demande, avec un étonnement suprême, comment

tant de générations, comment tant de millions de créatures humaines ont pu docilement porter, pendant des siècles, un joug si pesant, si odieux et si barbare. Depuis le berceau jusqu'à la tombe, l'homme du peuple semblait voué à une servitude éternelle. Taillable et corvéable à merci, proie vivante du fisc, contraint de payer la dime et d'acquitter les droits féodaux, il n'est sorte d'outrages et d'insultes qu'il n'ait journellement à souffrir de la part des suppôts de la régie générale.

Malheur à lui s'il vient à être soupçonné de vivre dans une certaine aisance : il en est réduit à cacher le pain dont il nourrit ses enfants. Pour lui, pas d'inviolabilité du foyer domestique : on ira fouiller dans tous les coins de sa pauvre maison, et jusque dans le lit de sa femme, pour voir s'il n'y cache pas quelque denrée sujette à l'impôt. Malheur à lui si, au temps des semailles ou à l'approche des moissons, il essaye de défendre sa récolte contre les bêtes fauves ou le gibier : les gens de justice ne tardent pas à lui apprendre ce qu'il en coûte d'oser attenter aux plaisirs de la noblesse et du roi. Déshérité de toute espèce de droits, il vit comme un paria, comme une bête de somme, sur cette terre fécondée et enrichie par ses travaux.

Si encore, au milieu de cette oppression matérielle, il avait eu la libre disposition de sa conscience, s'il lui avait été permis d'exprimer hautement sa pensée, mais non, l'âme était esclave comme le corps. Plus d'un expia, par la prison sans fin, par la corde ou par le feu, l'irrémissible crime d'avoir douté d'un article de foi, ou la faute plus impardonnable encore d'avoir tourné en dérision quelque puissant du jour. Chaque siècle, chaque règne ayant apporté son contingent d'abus, la multitude en était innombrable. Tout semblait d'ailleurs, de temps immémorial, dans un état provisoire. Rien de fixe, rien de certain, hormis la servitude des uns et la tyrannie des autres. Point d'institutions

uniformes en rapport avec le génie national. Une foule de lois et d'impôts établis pour des cas spéciaux, dans des circonstances particulières, avaient été maintenus, immobilisés, sans nécessité pour l'intérêt public. L'arbitraire était partout, la justice nulle part.

La justice ! ce mot, appliqué au système judiciaire de l'ancien régime, est une véritable dérision. Au chaos de la féodalité avait succédé un immense désordre dans les procédures civiles et criminelles. La justice du roi ne valait pas beaucoup mieux que celle du seigneur, et la rapacité des hommes de loi et des magistrats ne le cédait en rien à celle des anciens barons. Pas de justice pour le pauvre ! La vénalité des charges de judicature en interdisait l'accès aux hommes de talent sans fortune, et il arrivait trop souvent que les acquéreurs de ces charges, pour s'indemniser de leurs sacrifices, faisaient de la justice — cette chose sainte — un honteux trafic, et rançonnaient impitoyablement les malheureux plaideurs. Ajoutez à cela les bizarreries, les contradictions, les inextricables difficultés résultant de la prodigieuse variété des lois qui régissaient hommes et choses. Il y avait des pays de droit coutumier et des pays de droit écrit. La France était gouvernée par plus de trois cents coutumes, dont les dispositions se trouvaient la plupart du temps tout opposées les unes aux autres. C'était le cas de dire : Erreur au delà, vérité en deçà. Telle province était assujettie aux lois romaines, telle autre absolument soumise aux simples coutumes; chaque ville avait ses usages particuliers. La destinée des personnes, le sort des propriétés variaient suivant les localités. Au criminel, les peines étaient d'une barbarie atroce, et la mort, la torture, prodiguées à tout propos. La justice était insatiable de sang. Les mœurs, qui s'étaient adoucies et polies dans les autres classes de la société, avaient conservé dans le monde judiciaire un étrange caractère de férocité. Nulle

garantie pour la liberté individuelle, effroyables conflits de juridictions, absence de toute unité de jurisprudence, magistrature horriblement suspecte depuis le bailliage jusqu'au Parlement, âmes vénales et charges vénales, voilà pour la justice.

Non moins triste, non moins affligeant est le tableau de l'administration. La nation était un vaste corps dont les différentes parties n'étaient réunies par aucun lien politique, sinon la volonté du monarque. Séparées les unes des autres par des intérêts contraires, divisées par de profondes lignes de douanes, et jouissant de prérogatives et de priviléges particuliers, les provinces paraissaient n'avoir aucun rapport entre elles. La Franche-Comté était en quelque sorte aussi étrangère au Languedoc, la Bretagne à l'Artois, qu'elles pouvaient l'être à la Saxe et à la Bavière. Ici c'étaient des pays d'élection, uniquement soumis au régime du bon plaisir; là des pays d'états, censément en possession de voter librement l'impôt; mais c'était pure fiction. En réalité, les assemblées provinciales se trouvaient dans la dépendance du souverain, et n'avaient aucun moyen de se soustraire à ses entreprises.

Si encore, grâce à ces complications administratives, le citoyen avait pu vivre à l'ombre d'une certaine liberté! mais non; la tyrannie était multiple, voilà tout. Tant pis pour qui n'appartient pas aux ordres privilégiés: il aura à subir le despotisme de la province et celui du clocher, le pire, peut-être, dans les pays où n'existe pas une intelligente centralisation politique. Et cela, sans préjudice du despotisme royal, car au sommet de cette hiérarchie de tyrannies est le maître suprême. le roi de France, aux pieds duquel tous s'inclinent, depuis le manant attaché à la glèbe jusqu'au grand seigneur qu'on voit humblement prosterné dans les antichambres de Versailles, comme un laquais. Si veut le roi, si veut la loi. C'est lui le maître absolu; son autorité est sans bornes: d'un signe, d'un caprice de lui dépendent des milliers de vies. Seul, il décide de la paix ou de la guerre, lève l'impôt, distribue les grâces. C'est l'absorption, par un homme, de vingt-cinq millions d'hommes.

On est donc douloureusement stupéfait, je le répète, en songeant avec quelle docilité ce joug a été longtemps supporté, et l'on se demande, non sans anxiété, si les hommes sont éternellement destinés à être les propres instruments de leur servitude. Quel peuple ne pourrait, s'il le voulait bien, briser de sa main puissante le despotisme et les despotes? Mais ce qui fait la force de la tyrannie, ce sont les passions mesquines dont nous sommes le jouet, et qui nous divisent. Chacun semble peu se préoccuper d'avoir un maître et de ramper sous lui, à la condition de tenir au-dessous de soi quelqu'un à qui il puisse, à son tour, faire sentir sa supériorité. Ainsi s'étend, de proche en proche, l'esprit de dépendance et de subordination; si bien que celui qui, par le hasard de la naissance ou de la fortune, est placé au degré le plus élevé de l'échelle sociale, s'épanouit à l'aise dans sa puissance et dans sa majesté, et trouve dans l'abaissement général la garantie de son omnipotence.

Ce n'est pas qu'à certains intervalles de généreux efforts n'aient été tentés pour briser les chaînes forgées à l'humanité dans notre pays, depuis l'asservissement des Gaules, et surtout depuis la chute de la domination romaine; le travail de l'émancipation remonte aux temps les plus reculés de notre histoire. Tyrannie féodale et despotisme monarchique ont rencontré en chemin de rudes adversaires, morts, hélas! à la tâche: la liberté n'a pas attendu notre époque pour avoir ses martyrs.

Coup d'œil à travers les siècles.

Jetons un rapide coup d'œil, à travers les siècles écoulés, sur les luttes ardentes, entreprises contre l'oppression, ne fût-ce que pour honorer la mémoire de ceux qui, devançant les âges, ont, les premiers, réclamé, au nom de la

dignité humaine offensée, et montré au monde, comme le domaine de tous, comme le patrimoine commun, les pures et vastes régions de la liberté.

Il nous faut rappeler d'abord le grand mouvement libéral dont la France fut le théâtre depuis la fin du XIe siècle jusqu'au XIVe, et qui, parti de nos vieilles cités gauloises du midi, gagna d'abord les provinces du centre et s'étendit jusque sur les bords de la Somme et de l'Escaut. On vit, dans une foule de villes et certaines grosses bourgades, des associations puissantes se former entre bourgeois et gens du peuple, afin de se défendre contre les rapines des seigneurs du voisinage, de résister à leurs insoutenables prétentions, et de reconquérir les franchises municipales dont ces villes et bourgades avaient joui sous la domination romaine, et dont la conquête n'avait pas entièrement effacé le souvenir. Réunis dans la grande église ou sur la place du marché de la cité, les habitants des villes en révolte contre la tyrannie féodale formaient entre eux une conjuration sainte, et prêtaient le serment solennel de s'assister les uns les autres et de ne pas permettre que dorénavant on les traitât en serfs. Force fut au seigneur et même au prince de ratifier par des chartes ces volontés hautement exprimées, et qu'au besoin les conjurés étaient disposés à soutenir par les armes. C'est là ce qu'on a appelé l'affranchissement des communes; affranchissement que nos rois favorisèrent dans une certaine mesure, mais auquel ils mirent fin de grand cœur, quand ils jugèrent l'heure favorable, et avec beaucoup plus d'empressement qu'ils n'en avaient apporté à le consolider.

Si la bourgeoisie et le peuple des villes avaient su trouver dans le sentiment de la solidarité et dans la puissance de l'association de sûrs moyens de résistance contre la féodalité, il n'en était pas de même du menu peuple des campagnes. Traités comme de vils animaux, impitoyablement rançonnés par le seigneur, ces pauvres paysans, que leur

misère même ne garantissait pas du pillage, dont la femme ou la fille servait de proie à l'occasion, n'avaient nul asile où se mettre à l'abri du château. On les voyait errer comme des ombres, pâles, décharnés, poursuivis par deux fléaux : les nobles et la faim, les nobles plus redoutables que la faim. Il arriva qu'un jour leur désespoir fit explosion : trois semaines durant il se livrèrent à d'horribles représailles. Des torches d'une main, une faux ou le soc de leur charrue de l'autre, ils se ruèrent contre leurs oppresseurs et portèrent la terreur dans les forteresses crénelées d'où elle était si souvent sortie. C'était l'esprit de vengeance, non celui de cupidité qui les animait. Ils ne rançonnaient pas à leur tour, ils tuaient; ils ne pillaient pas, ils brûlaient. L'égorgement des nobles se faisait à la lueur des incendies qui dévoraient leurs châteaux. Mais cela ne devait pas être de bien longue durée. Revenus de leur effroi et de leur surprise, les nobles ne tardèrent pas à prendre leur revanche. Armés jusqu'aux dents, eux et leurs valets, ils n'eurent pas de peine à avoir raison d'adversaires à moitié nus et sans armes. Le boucherie continua donc en sens inverse. Taillés à coups de lance et d'épée, tombant comme des bœufs sous les lourds maillets de fer, foulés aux pieds des chevaux cuirassés, les vilains succombèrent par milliers, et tout fut dit pour bien longtemps. Pauvre Jacques Bonhomme!

La démocratie au moyen âge.

Une seule chose peut-être aurait pu assurer la victoire au peuple des campagnes, c'eût été une alliance offensive et défensive avec la bourgeoisie des villes. Peu s'en fallut qu'elle ne se conclût, et qui sait si la Révolution française ne se fût pas trouvée alors avancée de plus de quatre cents ans? A cette époque, en effet, s'accomplissaient dans Paris de prodigieux événements. C'était pendant la captivité du roi Jean. Appelés par la royauté aux abois, les états généraux siégeaient, et, animés d'un souffle révolutionnaire que leur communiquait un des plus riches bourgeois

de la ville, le prévôt des marchands Étienne Marcel, ils imposaient au jeune dauphin leurs volontés pour loi.

Vrai Danton du XIVe siècle par la fougue et par l'audace, Marcel fit entendre comme une sorte de prélude de la déclaration des droits sous les voûtes des Cordeliers, où, quatre siècles plus tard, devaient retentir de si grandes voix populaires. Des états de 1357, épurés et régénérés par lui, sortit l'ordonnance fameuse qu'on peut regarder comme le code de la démocratie au moyen âge. Intervention du tiers état dans les affaires publiques; restrictions apportées à l'exercice de l'autorité royale; interdiction formelle au gouvernement de lever d'autres impôts que ceux votés par les états; abolition de la vénalité des offices de justice; suppression de toutes les juridictions exceptionnelles; droit de paix et de guerre exclusivement réservé aux états; armement de la nation tout entière, telles sont les dispositions principales de cette immortelle ordonnance. Forcé, bien à contre-cœur, de la promulguer, le jeune dauphin en conçut un ressentiment qui n'allait pas tarder à se traduire en terribles exécutions. La fortune, en effet, sert trop rarement les bonnes causes : l'héroïque prévôt ne devait pas voir se réaliser les réformes auxquelles il s'était dévoué. Trahi par d'anciens compères, il tomba sous les coups de quelques misérables, à qui l'on paya largement le prix du sang, et son œuvre périt avec lui.

Ce que furent les états généraux.

Il avait fallu un caractère de cette trempe, une âme de cette énergie pour donner vie aux états généraux, et leur imprimer ce mouvement franchement démocratique auquel on les vit exceptionnellement céder après la bataille de Poitiers. Mais au point de vue des droits populaires et des prérogatives nationales, ces assemblées sont loin d'avoir eu l'importance que leur ont complaisamment attribuée certains historiens. Et d'abord le peuple proprement dit n'y était pour ainsi dire point représenté. Convoqués pour la première fois par Philippe le Bel, au commencement du XIVe siècle, les états généraux ne servaient guere, comme l'a justement remarqué Mézeray, qu'à augmenter les subsides. C'était un expédient commode, employé par nos rois, pour extorquer de l'argent au pays, en ayant l'air de l'obtenir de son libre consentement. Encore en usait-on sans beaucoup de façon avec ces états, témoin Charles VII qui, les ayant réunis à Bourges, les laissa se morfondre sans les consulter. Un peu plus tard on l'entendit déclarer qu'il n'était nullement besoin de leur concours pour asseoir l'impôt, et que les dépenses occasionnées par la réunion de tant de députés étaient une surcharge inutile pour les peuples.

Convoqués à d'assez rares intervalles, les états généraux se trouvèrent réunis, il est vrai, en certaines circonstances graves et décisives. Nos rois même ne firent aucune difficulté d'en reconnaître la souveraineté dans maintes ordonnances de convocation; leurs assemblées, entourées d'un grand appareil et d'un éclat inaccoutumé, exerçaient sur les imaginations populaires un prestige dont le rayonnement est venu jusqu'à nous; mais il s'en fallait de beaucoup que la réalité répondit aux apparences. Tout était pour la forme ou à peu près. La représentation n'était d'ailleurs pas sérieuse pour tout le pays, car il arrivait que des provinces entières n'envoyaient pas de députés. Et puis, quelle était la situation du tiers état? Chargé de tout le fardeau des impôts, il avait par-dessus le marché toutes sortes d'humiliations à subir: tandis que les deux ordres privilégiés, le clergé et la noblesse, parlaient debout et couverts, il était tenu de s'exprimer à genoux, comme un suppliant, et chapeau bas. Aux états de 1614, l'orateur du tiers, Robert Miron, prévôt des marchands de la ville de Paris, s'étant permis de comparer les trois ordres à une même famille, dont les membres du clergé étaient les aînés, ceux de la noblesse les puînés et ceux du tiers état les cadets, la noblesse s'en plaignit très-vivement au jeune roi comme

d'une injure, et le tiers fut obligé d'adresser des excuses à cet ordre ombrageux. Sans doute il ne se privait pas de formuler ses doléances dans les cahiers des bailliages, et à ces états de 1614, les derniers de la monarchie avant la Révolution, il ne manqua pas de réclamer la réforme d'une foule d'abus, la suppression de la vénalité des charges, la réduction des impôts, la convocation des états généraux tous les dix ans; mais autant en emporta le vent: la cour promit beaucoup, et elle se garda bien de réaliser aucune des réformes demandées. On peut juger par là combien ces grandes assemblées, dont le principe était excellent, comme expression d'un droit plus ou moins reconnu par la royauté, exerçaient peu d'influence sur les destinées de la nation.

Il y avait bien eu sous la Ligue un essai de gouvernement populaire; seulement la tentative avait avorté et avait dû avorter, parce que ce gouvernement s'était proposé surtout d'extirper la Réforme, une des grandes manifestations de la pensée humaine au XVIe siècle, parce qu'il s'était donné la triste mission d'étouffer la liberté de conscience, et que tout ce qui conspire contre la liberté mérite de périr. N'eût-elle été qu'une protestation contre le principe d'autorité, la Réforme devrait être regardée comme un des signes précurseurs, comme un des prodromes de la Révolution.

La tyrannie royale affermie.

Avec Richelieu, on peut le dire, commence la monarchie absolue dans toute sa pureté. Le temps est loin déjà où, au roi de France demandant à l'un de ses vassaux : Qui t'a fait comte? le puissant vassal répondait fièrement, la main appuyée sur la garde de son épée : Qui t'a fait roi? L'orgueilleux seigneur n'est plus désormais qu'un très-humble courtisan. Le sombre cardinal a tout nivelé. Plus de communes se gouvernant à la façon des petites républiques italiennes; plus de grands vassaux entrant en lutte contre l'autorité royale. Bourgeois et nobles semblent avoir accepté avec une étonnante docilité le joug commun; les uns satisfaits d'avoir trouvé dans un pouvoir fort la protection de leurs intérêts matériels; les autres, d'avoir échangé contre les largesses et les faveurs de la cour l'espèce d'indépendance dont ils jouissaient. Toutefois, entre les uns et les autres la situation était encore loin d'être égale, ceux-ci continuant d'être exempts de la plupart des charges et contributions auxquelles ceux-là étaient astreints, et rendant largement aux paysans de leurs terres le despotisme dont ils avaient accepté le poids. Si la condition de la bourgeoisie s'était améliorée dans une certaine mesure, il n'en était guère de même de celle du peuple des villes et des campagnes. Mêmes corvées et même servitude pour ces déshérités de la terre; ils passent à travers les siècles, victimes prédestinées à l'esclavage éternel, et paraissent même ne plus sentir la lourdeur de leurs chaînes, tant ils les portent patiemment. Tout est muet, tout est courbé sous celui qu'on appelait l'Éminence rouge; il faut arriver jusqu'à la régence d'Anne d'Autriche pour entendre comme un lointain écho des clameurs séditieuses d'autrefois, ou un bruit légèrement avant-coureur des grands orages de l'avenir.

La Fronde et le Parlement.

On doit bien se garder, du reste, de considérer comme de sérieuses tentatives révolutionnaires les émeutes avortées qu'on a décorées du nom de guerre de la Fronde. L'esprit de justice, de liberté, de tolérance et d'égalité n'était pour rien dans ces essais de soulèvement, entrepris au nom d'intérêts particuliers et personnels. Qu'importait à la nation que les princes du sang sentissent plus ou moins peser sur eux la main de fer du despotisme, et que des magistrats orgueilleux se rendissent plus ou moins indépendants du pouvoir royal? Sans doute le Parlement sut intéresser le peuple à sa querelle en réclamant quelques petites réformes, en s'élevant contre de petits abus; et, à la nouvelle de l'arrestation de deux de

ses membres, on vit des barricades se dresser dans Paris ému. Mais ce dont se préoccupait surtout ce grand corps judiciaire, c'était la conservation de ses priviléges; et ce qu'il demandait par-dessus toutes choses, c'était qu'il ne fût plus permis au gouvernement de créer de nouveaux offices de judicature, afin que la valeur vénale des charges existantes ne se trouvât pas diminuée.

Qu'était-ce donc en définitive que ces Parlements, si complaisamment présentés par certains publicistes comme un pouvoir modérateur, comme un contre-poids à l'omnipotence monarchique? Composés, à l'origine, de hauts barons, à une époque où rendre la justice était un apanage exclusivement seigneurial, ils avaient été peu à peu envahis par des gens de loi, intrigants et dociles, nourris de droit romain et de droit coutumier, et qui portaient seuls tout le fardeau du labeur judiciaire, ce dont s'étaient parfaitement accommodées la paresse et l'ignorance des seigneurs. On y voyait bien encore siéger, de temps à autre, les ducs et pairs; mais c'était dans les grandes occasions, quand il s'agissait de leurs intérêts d'abord, ou de l'enregistrement d'un édit important, ou bien encore de l'usage, assez inoffensif, du droit de remontrances, double point par où ces corps judiciaires touchaient au pouvoir politique. On aurait tort d'ailleurs de prendre trop au sérieux ce droit de remontrances dont parfois on a fait grand bruit. Le Parlement en usait avec une modération tout exemplaire, et lorsque, par hasard, ses représentations prenaient un caractère gênant, un lit de justice en avait bien vite raison. Il suffit à Mazarin d'un peu d'habileté pour venir à bout de son effervescence; puis, un beau jour, pliant sous la cravache de Louis XIV, il rentra sous terre, et, pour bien longtemps, fit le mort.

Le despotisme sous Louis XIV.

Admirablement servi par la plus étonnante réunion de grands hommes qui se soit rencontrée à la fois dans tous les genres, le jeune roi imprima à son despotisme un incontestable caractère de grandeur. Courbée sous un joug doré, la France rayonnait, au dedans comme au dehors, par l'éclat de ses armes, par le génie de ses écrivains, par la puissance toute nouvelle de son industrie et de son commerce. Mais cette brillante période ne devait pas être de bien longue durée. Écrasé d'impôts, torturé, pressuré pour la satisfaction de fantaisies coûteuses, le pays courait à une ruine certaine. La révocation de l'édit de Nantes acheva de jeter la perturbation dans le royaume. On vit se tarir les meilleures sources de la richesse nationale devant la persécution religieuse; la plupart des protestants aisés préférèrent l'exil à l'abjuration; ce fut une longue procession d'émigrés, qui s'en allèrent porter à l'étranger le secret de notre prospérité commerciale et industrielle. Et pas une bouche n'osait dénoncer hautement au monde cette tyrannie devenue bigote et sanglante. On sait ce qu'il en coûta au tendre Racine pour avoir peint sous des couleurs un peu trop sombres les calamités auxquelles la France était en proie; le pauvre homme mourut d'un froncement de sourcil du grand roi.

Ce n'est pas que, sous ce règne du despotisme par excellence, l'idée révolutionnaire n'ait été servie, involontairement peut-être, par certains esprits généreux. Molière, en ridiculisant les marquis, en démasquant les faux dévots; la Fontaine, en dénonçant, sous une forme ingénieuse, les abus résultant des inégalités sociales, en défendant, dans ses fables immortelles, les petits contre les grands, en prenant parti pour les pauvres contre les riches; le doux archevêque de Cambrai, en posant complaisamment les principes d'un gouvernement sage, libéral et modéré, sans oublier pour cela qu'il était gentilhomme; Vauban enfin, en s'élevant avec indignation, dans sa *Dîme royale*, contre les vexations de toutes sortes dont les pauvres gens étaient victimes, en soutenant énergiquement les droits du travail, avaient certainement ouvert la voie par

où devait venir la Révolution. Toutefois, ce n'étaient encore là que de vagues aspirations vers cet idéal de justice et de liberté, qu'avant eux avait appelé de ses vœux le républicain La Boétie, lorsqu'il écrivait son traité *De la servitude volontaire*. Il faut attendre au siècle suivant pour voir se définir plus nettement, s'accentuer d'une manière plus précise le grand mouvement qui portait les esprits vers une réforme sociale, et pour entendre se formuler, d'une façon déjà menaçante, les plaintes des opprimés et des victimes.

La Régence et Law.

La Régence ne contribua pas peu à saper les fondements de l'ancien régime. Au spectacle des scandales dont la cour de France fut le théâtre, on se déshabitua du respect traditionnel qu'on portait aux classes élevées. Le système de Law, [en jetant la perturbation dans les fortunes,] frappa d'un coup fatal les priviléges de la naissance. Ce système, dont le principe pouvait être fécond, et qui contenait en germe toute une révolution économique, aboutit, comme on sait, à un effroyable désordre financier. L'âpre convoitise de l'argent, une cupidité effrénée, avaient remplacé dans les cœurs les vertus solides, les sentiments généreux. On se ruait à la conquête de la fortune, comme jadis à celle de la gloire; tous les rangs se trouvèrent un moment confondus dans ce formidable assaut, où la courtisane bousculait la grande dame, et le valet, son maître. Il y eut, comme de nos jours, des coups de bourse inespérés. Tel qui la veille n'avait pas un écu vaillant, se trouva le lendemain à la tête de colossales richesses; et dans le carrosse, derrière lequel il avait monté peut-être, et où il trônait mollement, on trouva qu'il ne faisait pas plus mauvaise figure qu'un autre. C'est la puissance de l'argent qui s'affirme. Place aux parvenus de l'agio, de la finance et de la banque!

Progrès de la bourgeoisie.

Tandis qu'une partie de la noblesse compromettait dans les tripotages de la spéculation ce qui lui restait encore d'honneur et de considération, la bourgeoisie, dont Colbert

déjà avait si puissamment favorisé l'essor, s'était élevée dans des proportions singulières, à la suite de Law, lequel, il faut bien le reconnaître, sut ouvrir au commerce des débouchés nouveaux; et ce fut elle, en définitive, qui recueillit les épaves du naufrage des opérations du fameux banquier écossais. Elle avait rencontré dans le duc d'Orléans son chef naturel, et le Régent avait semblé prendre à tâche de déconsidérer à son profit la noblesse et le clergé: la noblesse, en laissant le Parlement, dans un mémoire contre les ducs et pairs, s'égayer aux dépens des plus fières familles de France; le clergé, en tolérant le déréglement de mœurs de ses principaux membres, et en faisant monter le cardinal Dubois, son cynique précepteur, au siége archiépiscopal où s'était assis le doux et honnête Fénelon. C'est un fait historique à noter que cette alliance d'une partie de la bourgeoisie française avec la branche cadette de la maison de Bourbon, alliance qui viendra jusqu'à nous, cimentée, du côté de la bourgeoisie, par la peur de la démocratie, d'une part, et de l'autre par l'âpre désir de s'assurer à peu près exclusivement la jouissance des conquêtes de la Révolution.

La monarchie s'en va.

La Révolution, elle s'avançait irrésistiblement comme une marée montante. L'ancien régime craquait de tous côtés, semblable à un vieux bâtiment disloqué, et l'heure n'était pas éloignée, où allaient se vérifier ces paroles prophétiques de Fénelon, au sujet du gouvernement français: « C'est une vieille machine délabrée qui va encore de l'ancien branle qu'on lui a donné, et qui achèvera de se briser au premier choc[1]. » Chacun sentant venir l'orage, on ne songeait qu'à jouir du temps présent; on s'en donnait à cœur joie, au lieu de chercher à remédier au mal et à conjurer la tempête. Il est du roi Louis XV, ce mot cynique et profond: « Après nous le déluge! » Ce fut le règne du

1. Voyez *Second mémoire sur la guerre de la succession d'Espagne.*

luxe et du plaisir à outrance, le règne fangeux des favoris et des favorites. On avait bien vu, sous le bisaïeul, l'adultère s'étaler triomphalement à la cour, et trôner sur les sofas de Versailles, mais l'immoralité avait su garder encore un reste de grandeur, un certain décorum; sous l'arrière-petit-fils tout se rapetisse. De la galanterie, nous tombons dans la licence effrénée, abjecte; de la passion, dans l'hystérie. La prostitution est montée de la rue à la cour, transformée en véritable lupanar, où s'engouffrent les trésors de la nation. Jamais on ne vit pareille accumulation d'infamies. Le déficit, abîme fatal, se creusait de plus en plus; mais on fermait les yeux pour ne pas voir le gouffre béant. Il était impossible de courir plus gaiement à sa perte.

Misère générale.

Pendant qu'on s'amusait ainsi en haut lieu, le pays se débattait, en proie à une effroyable misère. Les obstacles apportés à la liberté du travail, par l'institution des jurandes et des maîtrises, rendaient difficile à l'ouvrier l'exercice de sa profession. Entre lui et le maître existait une ligne de démarcation presque aussi profonde que celle qui séparait la bourgeoisie de la noblesse. Des bandes de mendiants inondaient les routes. On avait beau rendre contre ces légions d'affamés édit sur édit, leur appliquer des peines d'une révoltante atrocité, en encombrer des prisons infectes, rien n'y faisait. Il eût fallu du travail à ces malheureux, et le travail était devenu une sorte de privilége. Tels étaient les entraves et les abus à cet égard, que, sous le règne suivant, Turgot, dans le préambule de l'édit portant suppression des jurandes, se crut obligé de revendiquer le droit de travailler comme la propriété de tout homme.

Révolte des esprits.

Tandis que la misère et la faim conspiraient sourdement contre un système de gouvernement impuissant désormais à diriger l'humanité dans les voies du progrès, l'intelligence se mettait de la partie, et s'insurgeait à son tour au nom de la justice et de la raison outragées. Jamais on ne vit tant d'esprits, remarquables dans tous les genres, travailler de concert à l'affranchissement de la pensée. Le principe d'autorité commence d'être vigoureusement battu en brèche dans l'Église et dans l'État. Ici un parlementaire, Montesquieu, décompose les lois comme un chimiste les corps organisés, et soumet à l'analyse la plus minutieuse les divers gouvernements appelés à conduire les peuples. Que des paradoxes plus ou moins ingénieux se soient glissés, çà et là, dans le livre imposant qu'on appelle l'*Esprit des lois*, c'est possible; mais, grâce en partie à ce livre, des choses réputées jadis inviolables, comme la royauté, sont tombées dans le domaine de la critique. Douter de l'excellence du principe monarchique, c'était porter à la monarchie même un coup dont elle garde encore au flanc la trace ineffaçable. A ce titre Montesquieu mérite d'être compté parmi les précurseurs de la Révolution. Là, un homme d'Église, l'abbé de Saint-Pierre, dont les idées devaient avoir la bonne fortune d'être revêtues du style enchanteur de Jean-Jacques Rousseau, conclut bravement à la suppression des guerres et à l'abolition des trônes. Puis voici venir, ardente au combat, la troupe vaillante des Encyclopédistes, d'Alembert et Diderot en tête. Voyez-les frapper d'estoc et de taille la terre et le ciel, le ciel surtout. Car ils n'ignorent pas que les abus les plus violents dont les peuples aient eu à gémir ont reçu la consécration catholique et papale. Donc, écrasons *l'infâme!* tel est le mot d'ordre, le cri de ralliement de cette phalange d'élite. Ce ne sont pas seulement des lutteurs, ce sont aussi d'infatigables ouvriers. Avec quelle ardeur, pionniers de la civilisation, ils déblayent le terrain pour édifier la cité nouvelle!

Les Encyclopédistes.

Voltaire et Rousseau.

Au-dessus de ces esprits, déjà si élevés, apparaissent, comme deux phares dans le XVIIIe siècle, Voltaire et Jean-Jacques Rousseau. Armé de sa terrible ironie, Voltaire porta à la superstition et à l'intolérance des coups mortels.

Il fut le censeur âpre et infatigable de tous les abus, de toutes les iniquités de son temps; être de cœur autant que de raison, il prit en main la défense des opprimés et des victimes, et ne cessa de stipuler au nom du bon sens et de la justice. Avec plus de hardiesse encore, Jean-Jacques Rousseau ébranla, de sa voix formidable, les voûtes du vieux monde. S'enfonçant, plus avant que celui qu'il avait salué comme son maître, dans les voies de l'analyse et de la critique, il remonta aux causes mêmes des souffrances et de l'oppression générales, et ne craignit pas de signaler hautement, comme un forfait, l'inégalité illégitime introduite parmi les hommes. Arrivés tous deux au déisme pur, l'un en suivant la pente de son esprit, l'autre celle de son cœur, ils sapèrent, celui-là par la raillerie, celui-ci par le raisonnement, le principe d'autorité représenté par l'Église, et jetèrent les fondements du règne de la libre pensée. Mais tandis que Voltaire, devenu gentilhomme et grand seigneur, prenait pour complices et pour alliés les rois et les puissants de la terre, Rousseau, démocrate et républicain, conviait le peuple lui-même, c'est-à-dire tout le monde, à réformer une société qui se débattait dans un cercle d'iniquités, et où le plus grand nombre était vexé et spolié à plaisir par une poignée de privilégiés. Réformateur plus radical que Voltaire, dont la témérité ne serait jamais allée jusqu'à porter la main sur les rois de la terre, et qui reculait effrayé devant les conséquences extrêmes des théories de l'auteur du *Contrat social*, Rousseau trouvait la véritable formule démocratique, en réclamant une forme d'association qui défendît et protégeât de toute la force commune la personne et les biens de chaque associé, et dans laquelle chacun, en s'unissant à tous, n'obéît pourtant qu'à lui-même, et demeurât aussi libre qu'auparavant [1].

Tous deux d'ailleurs, avec cet instinct du génie qui

1. *Contrat social*, liv. I, ch. VI.

trompe rarement, pressentaient la révolution prochaine; et ils pouvaient l'envisager, en quelque sorte, avec des yeux de père, car elle devait bien être la fille de leurs œuvres. L'état de crise approche, l'ère des révolutions va s'ouvrir, disait Rousseau; il lui paraissait impossible que les monarchies pussent briller longtemps encore. Quant à Voltaire, il présageait « un beau tapage, » comme il disait en riant, et il enviait aux jeunes gens le bonheur qui leur était réservé de voir bien des choses. La Révolution reconnaissante a rendu à ces deux grands hommes l'hommage dont ils étaient si dignes l'un et l'autre, en les réunissant sous les voûtes du Panthéon, d'où plus tard devait les retirer une réaction furieuse. Ratifions le jugement de nos pères, et ne faisons pas la faute, ne commettons pas l'injustice d'exalter ou de décrier aux dépens l'un de l'autre ces deux beaux génies qui seront éternellement la gloire de notre pays, l'honneur de l'humanité, et que nous devons confondre dans une admiration commune.

Avénement de Louis XVI.

Quand Voltaire et Rousseau moururent, à un mois d'intervalle, il y avait quatre ans déjà que Louis XV était couché dans la tombe où était descendue avec lui, on peut le dire, la vieille monarchie, aussi usée et aussi flétrie que lui-même. Il y eut dans le pays comme un frémissement d'aise et d'espérance, quand, à la place de ce roi dissolu, dont la vie n'avait été qu'une longue suite de scandales et de débauches, on vit s'asseoir sur le trône un prince qui avait, sans y souiller sa jeunesse, traversé la cour fangeuse de son aïeul. Louis XVI n'avait pas encore vingt ans, étant né le 23 août 1754, et sa femme, la vive et gracieuse fille de l'impératrice Marie-Thérèse, était dans sa dix-neuvième année. Ils avaient été mariés enfants, et l'on se rappelait involontairement qu'aux fêtes de leur mariage, triste présage ! quelques centaines de personnes avaient péri étouffées. Néanmoins on semblait avoir confiance dans le nouveau règne, car la jeunesse a l'heureux privilége de dérider

les fronts soucieux; on salua des plus sympathiques acclamations l'avénement de ce jeune couple qui prenait possession d'un si lourd héritage.

Comme pour témoigner de sa bonne volonté et de son désir de remédier promptement au désordre dans lequel son prédécesseur avait laissé les affaires du royaume, le nouveau roi associa en sous-ordre au comte de Maurepas, son premier ministre, vieux courtisan incapable, l'honnête Turgot qui, dans son intendance du Limousin, s'était fait remarquer par son habile et sage gestion. Héritier des doctrines de Quesnay, Turgot n'eut rien de plus pressé que d'appliquer au gouvernement de l'État ses théories économiques. Il abrogea les ordonnances qui gênaient et entravaient le commerce des grains, il supprima les jurandes et maîtrises, abolit les corvées et ne craignit même pas de parler en faveur de la liberté de la presse. Il n'en fallait pas davantage pour ameuter la foule des privilégiés: noblesse, parlements et clergé se déchaînèrent à l'envi contre lui. Il fut sacrifié, et, peu après sa chute, corporations et corvées étaient rétablies aux applaudissements égoïstes de tous les intéressés. On lui donna pour successeur un ancien intendant des colonies, nommé de Clugny, lequel mourut au bout de six mois, laissant la place à Taboureau Des Réaux, dont l'insuffisance contraignit bientôt Louis XVI à appeler à la direction des finances le Génevois Necker qui, comme contrôleur adjoint au premier ministre, avait donné les preuves d'une capacité hors ligne.

Turgot au pouvoir.

Premier ministère de Necker.

Fils d'un régent du collége de Genève, Necker avait su réaliser en quelques années, grâce à une habileté surprenante et à des spéculations heureuses, une fortune considérable. On pensait donc qu'il apporterait dans l'administration des affaires publiques l'esprit d'ordre, la sagesse et l'économie qu'il avait su mettre dans la gestion des siennes, et son arrivée au ministère fut généralement accueillie avec faveur. Se trouvant en présence d'un déficit

de près de quarante millions, Necker eut recours aux emprunts, pour parer aux nécessités du moment et subvenir aux besoins de la guerre qui venait d'éclater entre la France et l'Angleterre, et il put faire entrer par cette voie deux cents millions dans les caisses de l'État. Mais si ce moyen offrait l'avantage d'épargner de nouvelles charges immédiates à ceux sur qui pesait si lourdement le fardeau de l'impôt, il avait l'inconvénient, assurément très-grave, d'escompter l'avenir et de creuser encore l'abîme financier vers lequel le pays était entraîné.

Le véritable remède était de faire peser l'impôt sur tout le monde et de supprimer d'un trait de plume les trente millions de pensions annuellement jetés en pâture, comme à des oiseaux de proie, aux premières familles du royaume. Ce remède infaillible, qui eût osé l'appliquer alors? L'austère ministre tenta bien quelques petites réformes; mais, pour avoir étendu aux propriétés des membres du Parlement la contribution du vingtième, il s'aliéna toute la haute magistrature. Heureusement il avait pour lui les philosophes bien en cour, un certain nombre de grandes dames influentes et quelques seigneurs épris d'une passion récente pour ces mots magiques : *indépendance et liberté*, mis à la mode par la guerre d'Amérique. C'était le temps où le nom de Lafayette était dans toutes les bouches, et où l'on s'inclinait respectueusement à la cour devant le roturier Franklin.

Grâce au courant libéral qui traversait les hautes régions sociales, Necker put se maintenir un certain temps au pouvoir. Il en profita pour établir les assemblées provinciales, image en petit des états généraux, et qui, bien qu'elles aient à peine fonctionné, suffirent à donner au peuple le goût du régime représentatif. Il alla plus loin en publiant son fameux compte rendu, par lequel il reconnaissait implicitement à la nation le droit d'être éclairée et renseignée sur sa situation intérieure. Ce mémoire, apolo-

gétique au point de vue de sa gestion, et dans lequel il censurait amèrement les abus du système financier suivi usqu'alors, en même temps qu'il appelait de ses vœux un mode d'administration plus libéral et plus humain, causa un étonnement profond et accrut la popularité du ministre. Pour la première fois en France le gouvernement avait l'air de se soucier de l'opinion publique. Une pareille innovation ne pouvait manquer d'exciter les colères des partisans de l'absolutisme. Les actes de Necker furent censurés, attaqués impitoyablement. On l'accusa de suivre une marche analogue à celle de Law. Maurepas était du nombre de ses ennemis. Necker, pour se défendre avec plus de force, réclama le titre de ministre d'État et le droit d'assister au conseil. Mais il était protestant; on lui répondit qu'il n'obtiendrait son entrée au conseil qu'à la condition d'abjurer solennellement le calvinisme. Il ne voulut pas sacrifier à une question d'intérêt personnel les scrupules de sa conscience, et il donna sa démission, emportant dans sa retraite les regrets de tous ceux qui voyaient en lui l'homme le plus capable de tirer la monarchie des embarras où elle était plongée.

Chute de Necker.

La cour s'amuse.

Délivrée d'un censeur incommode, la cour s'abandonna à toutes les ivresses, à tous les plaisirs de nature à tenter une reine jeune et charmante. Le roi laissait faire. Grognon et emporté par moments, il était bon au fond, et subissait trop volontiers peut-être l'influence de sa femme, que la naissance d'une fille et d'un fils lui avait rendue plus chère. Il se souciait assez peu, d'ailleurs, du tracas des affaires. Disserter journellement avec ses ministres était une fatigue à laquelle il préférait de beaucoup les délassements grossiers de son atelier de serrurerie. Économe jusqu'à l'avarice en ce qui le touchait personnellement, il était trop faible pour s'opposer aux prodigalités de la reine. Pouvait-elle savoir, l'insoucieuse et folle jeune femme, ce que la satisfaction d'un de ses caprices coûtait

au pays? Comment, parmi les hommages de ses courtisans, et au murmure des adulations soulevé sur ses pas, eût-elle entendu les sourds grondements des imprécations populaires? Sans doute, elle n'ignorait pas qu'au fond des mansardes, dans les faubourgs des villes, et surtout, surtout dans les campagnes dépeuplées, la misère exerçait de cruels ravages, mais on était si charitable à la cour! Ne récoltait-on pas toujours, au milieu des fêtes ruineuses, quelques petites aumônes? Et la conscience était satisfaite. On achetait Saint-Cloud, on achetait Rambouillet; on jouait à la fermière, c'était charmant; et, par les tièdes nuits d'été, on se plaisait aux promenades mystérieuses dans le parc de Versailles et sous les bosquets de Trianon. Elle ne songeait pas, l'imprudente, aux conséquences de sa conduite légère; elle ne songeait pas qu'autour d'elle, parmi ses proches, on chuchotait, qu'on interprétait à mal ses familiarités avec certains personnages de son entourage, que déjà l'on riait du roi son mari. Si les traits de la calomnie atteignirent Marie-Antoinette, ils partirent de la cour même, et du milieu des courtisans, ne l'oublions pas. Et quand plus tard nous entendrons des énergumènes, oubliant le respect dû au malheur, l'accabler d'imputations infâmes, nous saurons du moins d'où l'exemple leur était venu. Mais que lui importaient alors les propos des uns et des autres? elle les dédaignait, se sentant heureuse, et elle se laissait vivre en suivant les penchants de son cœur, sans prévoir le lendemain terrible de ces jours de folles ivresses, d'abandon et de bonheur.

Le contrôleur général de Calonne

N'était-elle pas, d'ailleurs, encouragée dans sa conduite par les complaisances du ministre de Calonne, donné pour successeur à Joly de Fleury et à d'Ormesson, qui eux-mêmes avaient remplacé Necker? Courtisan dans toute la force du terme, homme de mœurs faciles, l'ancien accusateur de La Chalotais ne savait rien refuser à un sourire de la reine, et les dons, les grâces, les faveurs, les

pensions pleuvaient comme par enchantement sur les favoris et les favorites. Aussi les emprunts se multipliaient-ils. En quatre ans Calonne en contracta pour plus de huit cents millions ; ce qui, joint aux précédents emprunts, porta la dette publique au chiffre énorme d'un milliard six cent trente millions. Il n'y a pas à s'étonner si, de toutes parts, on décochait chansons, épigrammes et pamphlets contre le prodigue ministre qui, à bout de ressources, employa tous les moyens pour rétablir l'équilibre dans les finances. La déconsidération et la désaffection faisaient de plus en plus le vide autour de la monarchie. La fameuse affaire du collier, perfidement exploitée par l'envie et par la malignité publique, avait porté à la majesté royale un coup d'une violence inouïe. Et, comme pour aller au-devant d'une impopularité déjà menaçante, le roi renouvelait, par un édit ridicule, les ordonnances en vertu desquelles l'accès des grades militaires était interdit aux roturiers. A de pareilles mesures répondait le rire strident de Beaumarchais, qui, non content d'avoir, de sa lanière sanglante, cinglé en plein visage une magistrature corrompue et avilie, jeta la noblesse en pâture à la risée publique. Ce fut un grand révolutionnaire que l'auteur du *Mariage de Figaro*.

Après avoir fait flèche de tout bois, le ministre, ne sachant où donner de la tête, eut recours à un expédient suprême contre lequel devait se briser la faveur dont il avait joui jusque-là parmi les classes privilégiées. Convaincu à son tour qu'il n'y avait d'autre remède possible au désastreux état des finances que dans la suppression des abus et l'abolition des priviléges en matière d'impôts, il eut l'habileté d'amener le roi à consentir d'abord, entre autres choses, à laisser peser proportionnellement l'impôt sur tous ses sujets sans exception, ensuite à demander à une assemblée de notables de ratifier cette modification profonde aux constitutions du royaume. Il savait bien que si l'on

se contentait d'en référer pour cela au Parlement, on n'obtiendrait jamais de ses membres, privilégiés égoïstes et endurcis, l'approbation de l'égale et juste répartition des charges publiques.

Fort découragé déjà, et très affecté de la mort récente d'un de ses plus fidèles serviteurs, le comte de Vergennes, au nom duquel restait attachée la gloire de notre intervention en Amérique, Louis XVI n'opposa aucune résistance, et, le 21 février 1787, il ouvrit en personne à Versailles, dans la salle des Menus, l'assemblée des notables. Les questions d'étiquette et de préséance jouèrent là, comme toujours, un rôle considérable. C'est de règle dans les traditions monarchiques : les petites choses avant les grandes. Le roi parla peu, et peu dignement, laissant à son ministre le soin d'exposer à ses nobles collaborateurs les périls de l'État. Au lieu de déchirer complétement le voile et de faire toucher du doigt la plaie saignante à ceux qu'on avait appelés pour y porter remède, Calonne traça un tableau embelli de la situation, se flattant d'avoir, en partie du moins, comblé le déficit, dont il rejeta la responsabilité sur ses prédécesseurs. Seulement ses conclusions démentirent singulièrement ses prémisses ; au remède héroïque qu'il proposa, il ne fut pas difficile de soupçonner toute l'étendue du mal.

Première assemblée des notables.

Calonne connaissait bien peu le cœur humain, quand il en appelait au patriotisme des privilégiés, et lorsqu'il s'écriait, de fort bonne foi sans doute, que le bien public et la nécessité de l'État seraient plus forts que le crédit particulier et d'antiques préjugés. Les notables opposèrent d'invincibles répugnances aux plans régénérateurs du contrôleur général, dont la situation embarrassée se trouva compliquée encore par l'intervention de Necker. Maladroitement accusé d'avoir altéré la vérité dans son compte rendu, le banquier génevois publia un mémoire justificatif d'une extrême virulence. On y répondit par une lettre

de cachet qui exilait Necker à vingt lieues de Paris. Mais Calonne n'en succomba pas moins sous une double coalition d'ennemis, les uns lui reprochant d'avoir porté atteinte à la constitution du royaume, les autres d'avoir ruiné le pays par ses prodigalités ; et après s'être vu contraint de donner sa démission, il dut prendre, lui aussi, le chemin de l'exil.

Calonne remplacé par Loménie de Brienne.

Un archevêque de mœurs équivoques, grand ami de Turgot et de ce frivole abbé de Vermond que Marie-Antoinette avait eu pour précepteur à Vienne, et qu'elle avait conservé auprès d'elle en qualité de secrétaire, Loménie de Brienne, fut appelé à remplacer de Calonne sous le titre de chef du conseil des finances et de ministre d'État. On lui savait de la tête et de l'énergie ; on crut trouver en lui une sorte de Richelieu ; mais les temps étaient bien changés. Un de ses premiers soins fut de congédier les notables, dont les actes avaient si peu répondu à l'attente générale. Cependant, dans un des bureaux de cette assemblée, où s'étaient trouvés réunis deux hommes d'un esprit et d'un cœur bien différents, Lafayette et le comte d'Artois, un mot avait été prononcé, celui d'états généraux, et ce mot prestigieux allait bientôt être répété d'échos en échos d'un bout du pays à l'autre.

Lutte des parlements contre la royauté.

C'est le mot dont va s'armer le Parlement dans sa lutte contre le pouvoir royal, colorant ainsi d'un prétexte d'intérêt général des résistances qui avaient surtout pour mobile de pures questions d'intérêt particulier. C'est ainsi qu'après avoir enregistré sans opposition les ordonnances relatives à la liberté du commerce des grains et à l'abolition des corvées, il entra tout à coup en révolte à propos des édits concernant l'impôt du timbre et la subvention territoriale, qui le touchaient personnellement, et dont le second, juste entre tous, était principalement destiné à protéger les classes pauvres et à répartir plus équitablement entre les citoyens le fardeau des contributions. Dans un lit de justice convoqué à Versailles le 6 août 1787 pour forcer la main au Parlement, le roi le prit de très-haut, et déclara avec roideur qu'il n'appartenait pas au Parlement de douter du pouvoir royal. Le Parlement répondit par une protestation que terminait un appel aux états généraux. Il fut exilé à Troyes. A coup sûr, il n'eût pas engagé la lutte, s'il avait pressenti que ses résistances conduisaient la monarchie tout droit à une révolution. Dans la circonstance, le gouvernement avait évidemment raison, au point de vue de la justice et de l'équité ; mais comme il y avait dans l'air un souffle puissant d'indépendance, on prit pour du patriotisme cette révolte insolite contre le despotisme royal. L'opinion publique se rangea du côté du Parlement, et, sur le chemin de l'exil, il reçut des témoignages bruyants de la faveur populaire.

Cependant l'ennui, et peut-être aussi le souvenir du chancelier Maupeou, ne tardèrent pas à l'amener à résipiscence. Il fut rappelé en septembre, et enregistra les édits, dont on se contenta de modifier la forme pour lui donner un semblant de satisfaction. L'apaisement ne fut pas de longue durée. Encouragé par son garde des sceaux Lamoignon, le roi poursuivit son système de réformes. Parurent un arrêt concernant les pensions, et un règlement de réduction des dépenses royales, qui eussent été certainement de nature, en d'autres temps, à lui gagner de la popularité ; mais ses meilleures intentions semblaient se retourner contre lui. En novembre il vint en personne présenter au Parlement deux nouveaux édits, dont l'un portait création de divers emprunts, dont l'autre accordait aux protestants l'exercice des droits civils. Ce dernier édit était éminemment libéral. Néanmoins, irrités peut-être par les formes acerbes du garde des sceaux, qui revendiqua pour le roi seul, en termes amers, la souveraineté législative, certains membres du Parlement, parmi lesquels se firent remarquer Duval d'Epréménil et l'abbé Sabattier, parlèrent

chaudement contre les édits. On allait passer aux voix, quand tout à coup la séance se trouva transformée en lit de justice ; l'enregistrement eut lieu sans vote. Un prince du sang, le duc d'Orléans, protesta aussitôt, et le Parlement déclara qu'il n'entendait prendre aucune part à la transcription des édits. Le lendemain une lettre de cachet exila le duc d'Orléans dans ses terres, et les conseillers Duval et Sabattier furent jetés en prison. Deux jours après, le roi, qui avait fait détruire dans les registres du Parlement l'arrêté constatant la protestation de ce corps, promettait de convoquer les états généraux avant l'année 1792.

Mais cela ne suffisait pas : on ne tint pas compte au gouvernement de la bonté de ses intentions, on ne vit que la brutalité de ses formes, tant on était las du despotisme. L'émotion devint générale ; toutes les cours souveraines du royaume prirent fait et cause pour le Parlement de Paris. Une popularité énorme s'attacha au nom du duc d'Orléans et à celui du conseiller d'Epréménil, qui cependant avait déclamé comme un sectaire contre l'édit de tolérance rendu en faveur des protestants. Décidé à briser toutes les résistances et à se débarrasser des tracasseries parlementaires, le gouvernement résolut de modifier radicalement l'administration de la justice et d'améliorer les lois civiles et criminelles dont les innombrables abus paraissaient si chers au Parlement. Ce fut Duval d'Épréménil, relâché depuis peu, qui, ayant eu vent de ce projet, en informa ses collègues, et, de concert avec le conseiller Goislard de Montsabert, enflamma leurs colères. Décrétés de prise de corps l'un et l'autre, ils furent arrêtés à main armée au sein même du Parlement, dont la majesté violée sembla un outrage à la nation. Ceci se passait le 6 mai 1788.

Dès le surlendemain, dans un nouveau lit de justice tenu à Versailles, Louis XVI informa le Parlement de sa

ferme résolution de procurer à ses sujets une justice plus prompte et moins dispendieuse, et de remettre aux mains mêmes de la nation l'exercice de ses droits légitimes. Puis le garde des sceaux Lamoignon donna lecture d'une série d'édits dont quelques-uns étaient frappés au coin d'une véritable sagesse, comme celui qui supprimait les tribunaux d'exception et celui qui abolissait l'interrogatoire sur la sellette et la question préalable. Un de ces édits, portant rétablissement de la cour plénière, avait un caractère essentiellement politique, en ce qu'il enlevait au Parlement l'enregistrement des impôts et des lois, pour en charger spécialement cette cour suprême. Le même jour les parlementaires apprenaient qu'ils étaient suspendus de leurs fonctions jusqu'à nouvel ordre, et que le palais était fermé en attendant l'entière réorganisation de la justice.

La cour plénière.

Ces mesures extrêmes, excellentes en beaucoup de points, mais qui avaient le tort d'être un présent du despotisme, soulevèrent d'universelles clameurs. Le feu prit aux quatre coins de la France. Tandis que Paris chansonnait la cour plénière comme une innovation émanée du bon plaisir ministériel, les parlements et la noblesse de province s'insurgeaient, au nom de leurs intérêts froissés et de leurs privilèges menacés, contre les tendances unitaires des nouveaux édits. En certains pays, en Bretagne et dans le Dauphiné par exemple, les protestations allèrent jusqu'à la révolte. Du moins vit-on, dans cette dernière province, le tiers état se mettre sérieusement de la partie et réclamer, comme un droit de la nation, la convocation des états généraux. Il n'y avait plus moyen de reculer. La cour était à bout d'expédients et de ressources; les emprunts ne rendaient rien; les rentrées d'impôts ne se faisaient pas; l'argent semblait avoir disparu du pays, la banqueroute était imminente. L'impopularité du premier ministre se trouvait au comble, il fallut bien le sacrifier. Loménie de Brienne fut congédié le 25 août, après avoir,

Chute de Brienne et de Lamoignon.

comme adieu, promis, quelques jours auparavant, la réunion des états généraux pour le 1er mai de l'année suivante. Lamoignon succombait également deux jours plus tard, et le Parlement vainqueur reprit ses fonctions après une suspension de près de cinq mois. La retraite des deux ministres excita dans Paris une allégresse que troublèrent des scènes lugubres. Pour avoir témoigné trop bruyamment sa joie de leur chute, le peuple fut impitoyablement mitraillé sur la place de Grève, scellant ainsi de son sang l'éphémère triomphe des parlementaires.

Certes, lorsque le Parlement, dans ses remontrances, se plaignait que la liberté fût attaquée dans son principe et le despotisme substitué à la loi de l'État, il avait raison; mais il avait tort quand il prenait prétexte de cela pour repousser les réformes les plus indispensables et les plus légitimes. Il n'appartenait donc pas à ce corps, pilier vermoulu de l'ancien régime, attaché à tous les vieux abus, à tous les vieux préjugés, d'être le promoteur des réformes sociales réclamées par la grande école philosophique du XVIIIe siècle. Ni royauté, ni Parlement n'étaient capables de venir à bout d'une pareille entreprise. Le roi comprit lui-même qu'il était temps de compter avec l'opinion publique, à laquelle il donna une première satisfaction en rappelant Necker, aux applaudissements de tout le pays. Puis, ajournant, jusqu'à la réunion des états généraux, les réformes qui avaient provoqué tant de tempêtes, il renouvela de vive voix la promesse de rassembler, dans les premiers mois de l'année 1789, les députés de la nation. Ce mot d'états généraux sorti de sa bouche, c'était le cri suprême de la monarchie aux abois. La Révolution était faite dans les idées; nous allons la voir se réaliser dans les faits.

Rappel de Necker.

CHAPITRE DEUXIÈME

La monarchie songe à elle. — Mémoire des princes. — Les prétentions du tiers état. — Seconde assemblée des notables. — Résistances de la noblesse. — Mouvement électoral. — Les cahiers des bailliages. — Abstention du peuple. — Pillage de la maison Réveillon. — Ouverture des états généraux. — Suppression du journal de Mirabeau. — Vérification des pouvoirs. — Ultimatum du tiers état. — L'Assemblée nationale. — Serment du Jeu de paume. — Réunion du clergé. — Séance royale du 23 juin. — Réunion des trois ordres. — Les gardes françaises et le peuple. — Le Club breton. — Mécontentement populaire. — Renvoi de Necker. — Irritation croissante. — Prise de la Bastille.

La monarchie songe à elle.

Ce serait une étrange illusion de croire que, en convoquant les états généraux, la monarchie ait eu surtout l'idée de réformer les abus séculaires sous lesquels ployait la majeure partie de la nation. Isolée au milieu de la noblesse et du clergé, qui mettaient à lui venir en aide toute la mauvaise volonté possible, elle songea principalement à elle, et n'eut d'autre but que de se conserver elle-même, en grossissant son trésor et son armée. « Au roi seul, disait Lamoignon, en séance royale du Parlement, le 19 novembre 1787, appartient la puissance souveraine; il n'est comptable qu'à Dieu seul de l'exercice du pouvoir suprême, et dans sa personne réside, sans dépendance et sans partage, le pouvoir législatif. » Louis XVI n'avait donc aucunement l'intention d'abandonner aux représentants de la nation la moindre parcelle de cette puissance souveraine.

Que maintenant, pour s'envelopper d'une auréole de popularité, la monarchie ait fait miroiter, aux yeux du pays, la

perspective de certaines réformes libérales, cela est incontestable. La force des choses voulait qu'elle ne pût se retremper dans une assemblée nationale et se sauver qu'à la condition de faire la part du feu, c'est-à-dire de passer condamnation sur quelques-unes des améliorations politiques et sociales réclamées par l'opinion publique. Personne ne se méprenait à cet égard. Seulement le sacrifice paraissait exorbitant en haut lieu, et rien ne prouve mieux les craintes dont furent saisis les privilégiés que le cri d'alarme poussé par l'un des frères de Louis XVI et les princes de la maison de Condé dans un mémoire présenté au roi par le comte d'Artois. Qu'allait-on devenir si on laissait battre en brèche les prérogatives de la couronne et celles des deux premiers ordres de l'État! Après l'inégalité des rangs, n'attaquerait-on pas l'inégalité des fortunes? Chose monstrueuse aux yeux de ces représentants du vieux monde! on osait parler de la suppression des droits féodaux comme de l'abolition d'un système d'oppression, reste de la barbarie antique. La désolation était dans Babylone.

Mémoire des princes.

Les prétentions du tiers état.

La crainte et la préoccupation des princes étaient que le tiers état, s'il entrait aux états généraux en nombre égal à celui des deux premiers ordres réunis, ne prît bien vite une importance supérieure à celle de la noblesse et du clergé. C'était là, en effet, la question dominante du moment. De toutes parts les droits du tiers étaient revendiqués avec une force, une énergie et une éloquence singulières. Jamais la passion de la justice et de la vérité n'avait été si bien servie par le talent. Le ministre de Brienne, en promettant au nom du roi la convocation des états, avait invité toutes les personnes instruites du royaume à donner leur avis à ce sujet. Cela ne semblait-il pas une reconnaissance anticipée de la liberté de la presse? Les écrivains s'empressèrent de répondre à son appel, plus peut-être qu'il n'aurait voulu. Alors commença de retentir,

comme un clairon prodigieux, la grande voix des journaux, qui sonnait le réveil de la nation. A côté de ces instruments de propagande rapide, paraissaient des brochures ardentes, passionnées, qui se répandaient de province en province, de ville en ville, et dont l'effet était quelquefois immense, comme le pamphlet à jamais fameux de l'abbé Sieyès : « Qu'est-ce que le tiers état? Tout. Qu'a-t-il été jusqu'à présent dans l'ordre politique? Rien. Que demande-t-il à y devenir? Quelque chose. » Tel était l'objectif vers lequel tendaient tous les esprits.

NOVEMBRE 1788.

Ces publications diverses portaient l'effroi dans le cœur des privilégiés. « Nous sommes inondés d'écrits scandaleux qui répandent de toutes parts le trouble et la division, » écrivait, désespéré, le prince de Conti au comte de Provence. Dans une seconde réunion des notables, tenue inopinément à Versailles, le 8 novembre 1788, toutes les voix, moins une, se prononcèrent contre le projet d'accorder au tiers une représentation égale à celles de la noblesse et du clergé réunies. Mais c'étaient là des résistances inutiles; rien ne pouvait arrêter désormais la marche des idées vers la justice et l'équité générale. Le 1er janvier 1789 parut une ordonnance royale, qui décida que le nombre des députés du tiers serait égal à celui des deux premiers ordres réunis. Ce furent les étrennes du peuple.

Seconde assemblée des notables.

Si un certain nombre de nobles, élevés à l'école de Jean-Jacques Rousseau, étaient résolus, coûte que coûte, à entrer dans les voies du progrès politique, et se plaisaient, comme le comte d'Entraigues par exemple, à proclamer l'élection populaire comme le principe de tout pouvoir, d'autres songeaient déjà à la résistance. La guerre civile faillit naître de la question du doublement du tiers. On vit, à Rennes, la noblesse bretonne descendre dans la rue et charger, l'épée à la main, la bourgeoisie et le peuple. Pour calmer son effervescence et la mettre à la raison, il ne

Résistances de la noblesse.

fallut rien de moins que le soulèvement en masse de la jeunesse des villes de Bretagne.

JANVIER 1789.

Le règlement royal pour la convocation des états généraux, publié le 24 janvier, donna le branle au mouvement électoral en France. Ce règlement était loin d'être uniforme pour tout le pays; il se ressentait du chaos qui existait dans notre système administratif et politique. Convoqué par lettres spéciales, chaque bailliage devait remettre à ses députés un cahier contenant ses vœux et ses doléances au sujet de la constitution du royaume. Or, pour concourir à la rédaction des cahiers et à la nomination des députés, il fallait avoir vingt-cinq ans au moins et être inscrit au rôle des impositions. De plus, à part quelques exceptions, l'élection était presque partout à deux ou à trois degrés. Ce n'était, comme on voit, ni le suffrage universel, ni l'élection directe. Aucune ville, excepté Paris, n'envoya de représentants particuliers aux états généraux; une ordonnance spéciale régla les opérations électorales pour la ville et la vicomté de Paris, dont les élections eurent lieu les dernières de toutes.

Mouvement électoral.

Il y eut, d'un bout de la France à l'autre, une sorte de commotion électrique quand fut donné le signal des élections. La mort remplaçait la vie dans ce grand pays où, depuis si longtemps, le sang ne circulait plus. On sentait qu'on s'élançait vers des destinées nouvelles, et jamais, de si bon cœur, on ne plongea dans l'inconnu. L'entente était générale. Ce fut à peine si l'immense mouvement imprimé à cette nation de vingt-cinq millions d'hommes occasionna quelques troubles partiels. En Franche-Comté et en Bourgogne, les velléités d'opposition d'une noblesse turbulente et de parlements vieillis durent céder devant la fermeté du tiers état.

Au milieu de ces luttes électorales se révèlent tout à coup des noms qui, ignorés la veille, vont être à jamais célèbres, et devenir l'étonnement du monde. La France ne

MARS 1789

se doutait pas, à coup sûr, qu'elle contenait dans ses flancs une telle pléiade de grands hommes. Dans le Midi c'est Mirabeau, qu'un passé scandaleux recommandait surtout à la curiosité populaire. Fils de ce marquis de Mirabeau, presque illustre lui-même, qu'on appelait l'*ami des hommes*, et dont il étouffa la renommée sous la sienne, il avait en lui des passions grandioses et des vices formidables. S'il avait, dans sa jeunesse, prostitué sa plume, et s'il était descendu au métier de libelliste mercenaire, il s'était noblement relevé en écrivant, contre le despotisme, des pages immortelles. Sa jeunesse tourmentée, persécutée, lui avait fait prendre en haine l'arbitraire et le bon plaisir, et, sur son visage, affreusement ravagé par la petite vérole, rayonnait, dans sa beauté splendide, le génie de la liberté. Repoussé dédaigneusement par la noblesse, lui noble, il lança contre elle l'anathème des Gracques, et se jeta dans les bras du tiers état, qui, pressentant sa force, le reçut comme un fils, le nomma d'acclamation. En Provence il était roi, il était dieu. Des insurrections ayant éclaté à Aix, à Marseille, à Toulon, il fit ce que n'avaient pu faire les autorités, il rétablit l'ordre par un mot, par un geste, par sa seule présence.

Des scrutins du tiers état sortirent des noms diversement fameux. Barnave et Mounier à Grenoble, Camus et Sieyès à Paris, Barère à Tarbes, Le Chapelier à Rennes, attestèrent, par leur élection, la pénétration d'esprit des électeurs. A Arras fut nommé un jeune avocat réservé à la destinée la plus orageuse, la plus illustre et la plus douloureuse peut-être qui se soit jamais vue. Il s'appelait Maximilien de Robespierre. Orphelin de bonne heure, boursier du collège Louis-le-Grand, où il avait fait d'excellentes études, il était retourné tout jeune dans l'Artois, pour servir de père et de tuteur à un frère et à une sœur de quelques années moins âgés que lui. Ses débuts au barreau avaient été brillants. Une plaidoirie en faveur du

MARS 1789 paratonnerre, tout récemment importé en France, l'avait placé au premier rang des avocats au conseil d'Artois, et un prix, accordé par l'académie de Metz à un discours de lui sur les peines infamantes, avait étendu sa renommée au dehors. Activement mêlé aux luttes électorales de sa province, il avait, dans des brochures de circonstance, rompu en visière à l'aristocratie âpre et tracassière de son pays, et défendu ardemment les droits du peuple. Et la passion de la liberté n'était pas née en lui, comme chez Mirabeau par exemple, de persécutions personnelles; non: sa vie était austère; s'il avait réclamé contre l'arbitraire et le despotisme, ç'avait été pour d'autres que pour lui; mais il était l'homme de la justice et du droit, et l'on peut dire qu'il portait en lui le génie de la Révolution.

Il s'en fallut de beaucoup que la noblesse et le clergé nommassent des députés égaux en savoir, en talents et en énergie à ceux du tiers état; toutefois, ils n'en comptèrent pas moins des représentants illustres, et dont l'histoire a justement gardé les noms. Lafayette, Clermont-Tonnerre, Adrien Duport, Lally-Tolendal, Maury, Grégoire et quelques autres contribuèrent assurément à faire des états généraux de 1789 l'assemblée la plus considérable en talents de tout genre, qui jamais se fût trouvée réunie pour discuter les affaires d'une nation.

Les cahiers des bailliages.

Les députés élus étaient, pour la plupart, ceux qui avaient le plus contribué à rédiger les cahiers des bailliages. Certainement, on remarque, dans les cahiers des trois ordres, des aspirations sincères vers le bien; mais quelle différence entre les cahiers de la noblesse et du clergé et ceux du tiers état! C'est tout simple : les deux premiers ordres consentaient à quelques concessions indispensables pour conserver le plus de priviléges possible; le troisième réclamait des réformes radicales sur presque tous les points.

Le clergé insiste sur le maintien des communautés re-

ligieuses, et s'il demande que l'éducation publique soit améliorée, c'est à la condition qu'elle sera entièrement abandonnée aux mains des prêtres. Dans les vœux et doléances de la noblesse, on sent également percer, au milieu de tendances vagues vers le bien général, l'intérêt particulier des classes aristocratiques. Elle réclame des garanties en faveur de la liberté individuelle, et la suppression des lettres de cachet, lettres dont elle était elle-même trop souvent victime; mais ses recommandations les plus rigoureuses portent sur le respect dû aux priviléges nobiliaires et aux propriétés de toute nature. Elle sent bien que, bon gré, mal gré, il lui faudra accepter sa part des charges publiques, et elle se soumet d'avance; seulement, dit-elle, c'est par pure considération pour le monarque; et, pour qu'il n'y ait pas d'assimilation possible entre elle et les gens de roture, elle veut qu'on désigne sous le nom de *taille noble* l'impôt personnel auquel elle sera assujettie. De plus, elle se réserve le privilége de porter seule l'épée, et la propriété exclusive du droit de chasse. MARS 1789

C'est dans les cahiers du tiers état qu'il faut aller chercher l'idée rénovatrice, la véritable pensée révolutionnaire. Établissement d'une constitution régulière, suppression de toute servitude personnelle et de tous droits féodaux, liberté individuelle, liberté de la presse, responsabilité ministérielle, inviolabilité du sceau des lettres, égale répartition des impôts, gratuité de la justice, institution du jury, réformation de la justice civile et criminelle, abolition des contributions indirectes, création des justices de paix, instruction primaire mise à la portée de tous, abolition de tous les priviléges et monopoles en matière d'industrie et de commerce, uniformité des poids et mesures, suppression des ordres religieux, admission de tout citoyen à tous les emplois et dignités, convocation d'états périodiques, division du royaume en assemblées provinciales librement élues, création de municipalités

MARS 1789

électives dans les villes, bourgs et villages, séparation complète du pouvoir judiciaire d'avec le pouvoir exécutif, destruction des capitaineries et du monopole exclusif du droit de chasse au profit des classes nobles, tout cela est très-nettement formulé dans les cahiers du tiers. Il est facile de prévoir que, de la théorie à l'application, il ne saurait y avoir loin désormais.

Quelques notes discordantes, il faut le dire, troublèrent cependant ce concert de patriotisme. On vit — tant la manie du privilége s'était répandue! — certaines villes, certaines corporations contraster, par leurs résistances égoïstes, avec le sentiment général du tiers état. Ici ce sont les marchands de drap qui demandent à être maintenus dans leurs droits et prérogatives; là ce sont les maîtres perruquiers qui s'opposent à la création de nouvelles lettres de maîtrise; les merciers, les orfévres, les serruriers nantais élevèrent aussi des prétentions étranges. Ce furent là, heureusement, des exceptions. Toutefois, ce qu'il est impossible de méconnaître, c'est que, dans ses débuts, la Révolution eut un caractère essentiellement bourgeois.

Abstention du peuple.

Le peuple, à Paris surtout, prit assez peu de part au mouvement électoral. Les assemblées primaires des soixante districts étaient, si l'on en excepte celles des faubourgs, presque exclusivement composées de gens ayant une position aisée; et ce fut d'elles que sortit le premier pouvoir communal qui, à Paris, eut en main la direction révolutionnaire. On y remarquait l'élite de la bourgeoisie, de riches marchands, des avocats, des notaires, peu d'artisans et pas de gens du peuple. Aussi l'*Ami du roi* écrivait-il mélancoliquement, en prévoyant le prochain abaissement des classes privilégiées : « Qui peut nous dire si le despotisme de la bourgeoisie ne succédera pas à la prétendue aristocratie des nobles? » L'histoire de la Constituante semble jusqu'à un certain point donner raison à cette sorte de prophétie. Il faudra arriver jusqu'à

la Convention nationale pour que la Révolution entre franchement dans le courant populaire.

AVRIL 1789.

Les élections de Paris, commencées vers le 20 avril, durèrent un peu plus de quinze jours. Les électeurs nommés par les assemblées primaires avaient à choisir vingt députés pour le tiers état, dix pour la noblesse et dix pour le clergé. Les opérations électorales s'accomplissaient avec un calme auquel on ne s'attendait guère, tant l'effervescence était grande dans les esprits, quand tout à coup un événement tragique vint en troubler le cours.

Pillage de la maison Réveillon.

L'hiver avait été dur, les ouvriers avaient beaucoup souffert. Un bruit est répandu, lancé par on ne sait qui, qu'un des électeurs, nommé Réveillon, riche fabricant de papiers peints du faubourg Saint-Antoine, n'avait pas craint de soutenir, au milieu de la réunion du corps électoral, qu'un salaire de quinze sols par jour était suffisant à l'ouvrier pour vivre. Aussitôt grand émoi dans le quartier. C'était le 27. On s'attroupe, on charge d'imprécations un mannequin représentant le malheureux Réveillon. Si on l'eût trouvé ce jour-là, il était mort. Le lendemain sa maison fut envahie et saccagée; il n'eut que le temps de se sauver à la Bastille, où il demeura caché durant un mois. Deux maisons voisines furent également pillées, dont l'une appartenait, paraît-il, à Hanriot, le futur général en chef de la garde nationale parisienne. On déploya, tardivement, une force armée considérable. Les troupes, qui peut-être eussent pu prévenir tout accident si elles étaient survenues à temps, arrivèrent pour réprimer, et se montrèrent, il faut le dire, impitoyables dans la répression. Les pertes, du côté des soldats, furent insignifiantes; mais le peuple eut cruellement à souffrir. Deux cents morts et près de trois cents blessés formèrent, dans cette déplorable affaire, le contingent de perte de ceux qui déjà s'intitulaient les défenseurs de la patrie. De cet événement le peuple garda contre la royauté une rancune mortelle, et

dès lors d'implacables colères s'amassèrent dans son cœur.

MAI 1789.

Quelques jours plus tard, le 5 mai, les états généraux s'ouvraient à Versailles, cette capitale de la monarchie de Louis XIV. La veille avait eu lieu dans l'église Saint-Louis une messe solennelle d'inauguration, et l'on avait pu voir, aux acclamations qui avaient accueilli les députés du tiers, dont le costume sombre et grave formait un si étrange contraste avec les habits chamarrés et brodés de la noblesse, qu'ils étaient considérés déjà comme les seuls et véritables représentants du pays. On ne les appelait même plus les députés du tiers, mais bien les députés des communes, parce que la première dénomination semblait un reste de l'ancienne servitude. Tout convergeait vers la liberté, et l'évêque de Nancy, M. de la Fare, ayant récriminé, en chaire, contre la barbarie des agents fiscaux, et retracé, avec une éloquence vraiment chrétienne, les misères du pauvre peuple, des applaudissements étaient partis de toutes parts, malgré la majesté du lieu et la présence du roi et de la reine.

Ouverture des états généraux.

On avait disposé pour les séances des états généraux une salle en dehors du château, connue sous le nom de salle des *Menus*, où avaient siégé les notables. C'était un vaste local où les douze cents députés et de nombreux spectateurs pouvaient tenir à l'aise. Le 5, vers une heure, Louis XVI parut, accompagné de Marie-Antoinette et de toute la famille royale. Il venait ouvrir en personne les états généraux, et il prit place sur le trône, ayant le clergé à sa droite, la noblesse à sa gauche, et en face les députés des communes. Un profond silence se fit. Il se leva, salua l'Assemblée et prononça quelques paroles d'un vague désespérant. Il parla bien des retranchements à opérer dans les dépenses; mais il parut trop se préoccuper du désir exagéré d'innovations qui, selon lui, s'était emparé des esprits, et de la nécessité d'y mettre un terme par de sages avis. Personne ne fut satisfait.

MAI 1789

Un discours assez insignifiant du garde des sceaux Barentin fut écouté sans grande attention. On attendait avec impatience que Necker parlât. Aussi, quand il ouvrit la bouche, y eut-il un recueillement profond. Mais il fut loin de répondre à l'attente générale. On espérait qu'après avoir présenté la situation du pays sous son véritable jour, il indiquerait les remèdes de nature à soulager promptement les maux dont on souffrait, et signalerait les réformes radicales à apporter à la constitution du royaume. De ses paroles il résulta surtout ceci : c'est qu'il existait dans les finances un déficit de plus de cinquante-six millions. Il laissa bien entendre qu'il était l'ami du peuple, mais l'ami impuissant, isolé au milieu d'une cour hostile à toute innovation politique et sociale. Son discours produisit donc un effet médiocre dans le public.

Suppression du journal de Mirabeau.

Mais ce qui, le lendemain, indisposa bien autrement les esprits, ce fut la suppression du *Journal des états généraux*, de Mirabeau, dont un numéro seulement avait paru. L'arrêt du conseil portait qu'à l'avenir aucun écrit périodique ne pourrait être publié sans une autorisation préalable. C'était d'un mauvais augure pour la liberté de la presse, qu'on s'était plu à regarder comme implicitement proclamée par l'édit de convocation des états généraux. Mirabeau protesta en publiant immédiatement une nouvelle feuille qu'il intitula : *Lettres à mes commettants*. Les représentants du tiers état de la ville de Paris intervinrent énergiquement dans cette affaire. Par un arrêté public, ils dénoncèrent l'arrêt du conseil comme une violation de la liberté de la presse réclamée par toute la France, et invitèrent les états généraux à en demander sur-le-champ la révocation. Telle fut, dans les affaires générales du pays, la première intervention de cette Commune de Paris, appelée à jouer un si grand rôle dans la Révolution.

Vérification des pouvoirs.

Dès la seconde séance des états généraux, une scission profonde éclata entre les députés du tiers état et ceux de

MAI 1789 la noblesse et du clergé, à propos de la vérification des pouvoirs. Se ferait-elle en commun ou séparément? Telle était la question brûlante que le gouvernement avait eu le tort de ne pas trancher lui-même dans le sens le plus libéral. La vérification en commun entraînait nécessairement le vote par tête, ce qui rendait inévitable la prépondérance du tiers état; et voilà pourquoi les deux premiers ordres y résistèrent avec tant d'opiniâtreté. De part et d'autre on nomma des commissaires pour essayer de s'entendre. Le clergé, dont un grand nombre de membres sortaient des classes populaires, parut assez disposé à se réunir aux communes; mais la noblesse, excipant de ce qui s'était passé aux états généraux de 1614, ne voulait rien rabattre de ses exigences. Le tiers état, qui avait donné aux deux autres ordres un délai pour se décider, délai passé lequel il était résolu à agir sans le concours de la noblesse et du clergé, persista dans ses légitimes prétentions. Il avait l'avantage de se réunir dans la salle commune et de délibérer en présence du public, ce qui déjà, par anticipation, lui donnait l'apparence d'une assemblée nationale.

Les choses traînèrent ainsi en longueur jusqu'au 28 mai, jour où la cour, fortement alarmée des diverses résolutions prises par les communes, résolut d'intervenir dans le débat, et proposa sa médiation pour le rétablissement de la bonne harmonie entre les trois ordres. Le tiers venait justement de se renforcer des vingt députés de Paris, dévoués, la plupart, aux idées nouvelles. Au message du roi, il répondit par une adresse pleine de déférence et de fermeté, où il rejeta sur l'obstination de la noblesse les retards apportés aux travaux des états généraux. Les conférences se rouvrirent sous la présidence du garde des sceaux; mais elles ne purent aboutir à aucun résultat satisfaisant, et, le 9 juin, les commissaires des trois ordres
JUIN 1789. se séparèrent sans avoir pu se mettre d'accord.

JUIN 1789 Déjà l'on était dans l'attente de grands événements. Paris s'agitait d'impatience. La disette menaçait les provinces; des bandes affamées parcouraient les campagnes, et réclamaient à main armée, dans les châteaux et dans les fermes, une assistance qu'il eût été dangereux de leur refuser. En prévision d'une lutte possible le gouvernement massait autour de la capitale des forces considérables. Ce n'était pas le moyen de calmer les esprits, au contraire. Et pourtant la cour eût eu grand besoin de se rallier les cœurs, et de chercher en dehors d'elle, par d'adroites concessions, des consolations et des appuis ; car, pendant la durée des conférences, un grand deuil était venu fondre sur elle : le jeune dauphin, à peine âgé de sept ans, était mort. Frappée comme mère, aigrie comme reine, Marie-Antoinette tomba dans une mélancolie profonde; mais elle ne plia pas. Sa fierté fut plus forte que la douleur et l'infortune. Au lieu de pousser son faible mari à se mettre lui-même franchement à la tête du mouvement, elle l'encourageait dans cette voie fatale de résistances désespérées, au bout de laquelle ils devaient l'un et l'autre se heurter à l'échafaud. Efforts impuissants ! La Révolution s'avançait toujours, formidable et irrésistible, prête à renverser tous les obstacles.

Ultimatum du tiers état.

Le 10 juin les communes, décidées à en finir, prirent un parti suprême : sur une motion de Sieyès, elles convinrent d'inviter une dernière fois les membres du clergé et de la noblesse à se réunir à elles, en les avertissant que dans une heure il allait être procédé à l'appel de tous les bailliages, puis à la vérification des pouvoirs, et qu'immédiatement il serait donné défaut contre les non-comparants. Il fut fait ainsi qu'il avait été dit. Trois jours après parurent trois curés du Poitou, dont l'histoire doit garder les noms: ils s'appelaient Lecesve, Balard et Jallet. Le lendemain ce fut le tour de Grégoire. L'élan était donné; une foule d'autres se rendirent bientôt, dociles au conseil que leur

JUIN 1789

avait donné Robespierre, lorsque, répondant à l'archevêque d'Aix, qui, au commencement du mois de juin, était venu engager le tiers à se joindre à la noblesse et au clergé pour remédier aux calamités publiques, il avait fièrement sommé les prélats de se réunir aux communes, et de revenir aux traditions des premiers chrétiens en renonçant à leur luxe.

L'Assemblée Nationale.

La vérification des pouvoirs étant terminée, les communes jugèrent indispensable de se constituer d'une façon définitive. Conserverait-on le nom d'états généraux? Telle fut la question qui s'agita dans la séance du 15. La chose était impossible, puisque les trois ordres n'étaient pas présents. Beaucoup d'esprits, d'ailleurs, songeaient dès lors à supprimer cette division choquante, en dépit des Mounier et des Malouet qui, épouvantés des audaces de leurs collègues, se disposaient à réagir contre les idées d'émancipation auxquelles ils s'étaient d'abord associés. A la suite d'une discussion qui dura trois jours, discussion dans laquelle on entendit Thouret, Barnave, Le Chapelier, Sieyès, Camus, et où l'éloquence de Mirabeau brilla d'un incomparable éclat, les communes prirent, à une immense majorité, le titre d'*Assemblée nationale*. C'était la Révolution qui s'affirmait.

Le jour même (17 juin), pour faire acte de souveraineté, l'Assemblée déclara illégales toutes les contributions perçues jusqu'à ce jour, et néanmoins elle en autorisa la perception provisoire jusqu'à nouvel ordre. De plus, elle mit tous les créanciers de l'État sous la sauvegarde de l'honneur du pays, et s'engagea à consacrer ses premiers travaux à l'examen et à la réparation des maux dont le royaume était affligé.

Ces graves résolutions, accueillies avec enthousiasme dans le public, causèrent à la cour une stupeur profonde. On crut qu'on viendrait à bout des communes au moyen d'une séance royale; elle fut fixée au 22; et d'ici là ordre fut donné au tiers de suspendre ses travaux, sous prétexte des préparatifs nécessaires pour cette séance.

JUIN 1789

On ne se doutait pas qu'on allait déchaîner les tempêtes.

Le samedi 20 juin, jour d'immortelle mémoire, une foule considérable stationnait de grand matin aux abords de l'Assemblée, car on disait que le clergé en masse devait venir se joindre aux communes. Les portes de la salle étaient fermées et l'accès en était défendu par un détachement de gardes françaises. Vers neuf heures les députés arrivent, on leur refuse brutalement l'entrée de la chambre de leurs délibérations; les représentants de l'immense majorité du peuple français sont réduits à se morfondre pendant près d'une heure dans la rue. Pareille injure ne pouvait s'oublier. En vain, le président des communes, — c'était Bailly, député de Paris, — proteste énergiquement; à grand'peine il obtient la permission de pénétrer dans la salle pour y prendre les procès-verbaux de l'Assemblée.

Cependant une voix propose de se rendre rue Saint-François, au Jeu de paume, que le propriétaire voulait bien mettre à la disposition des députés du tiers. On accepte avec empressement, et tous, Bailly en tête, se dirigent vers le local indiqué. C'est une salle pauvre et nue; une table et quelques bancs usés en forment tout le mobilier; mais tout à l'heure, elle va resplendir d'une beauté étrange, inconnue, car l'âme de la patrie y palpitera d'enthousiasme. Entre ses murs froids et tristes naîtra en France la liberté, et son nom, ce nom de salle du Jeu de paume, à jamais glorifié, vivra aussi longtemps que le monde.

Serment du Jeu de paume.

A peine les communes étaient-elles en séance que Mounier proposa à ses collègues, sans se douter assurément des conséquences de sa motion, de s'engager, par un serment solennel, à ne point se séparer avant d'avoir établi et affermi sur des fondements solides la constitution du royaume. Debout sur la table, Bailly lut d'une voix retentissante la formule du serment. Tous jurèrent entre les mains du président, et confirmèrent leur serment par leurs signatures, tous à l'exception d'un député de Castelnau-

JUIN 1789 dary, nommé Martin, dont l'opposition fut constatée au procès-verbal, par respect pour la liberté des opinions. Il était six heures quand fut levée cette séance à jamais fameuse. Le sort en était jeté ; l'Assemblée venait d'entrer à pleines voiles dans le courant de la Révolution.

Les communes s'ajournèrent au surlendemain; mais force leur fut d'aller chercher un nouvel asile: le Jeu de paume avait été loué par les princes. Innocente petite malice, qui ne devait pas arrêter d'une minute la marche des choses. On se rendit aux Récollets d'abord, puis dans l'église paroissiale de Saint-Louis. L'événement de la séance fut la réunion de cent quarante-neuf membres du clergé aux députés du tiers. Ils venaient, dirent-ils, procéder à la vérification commune de leurs pouvoirs, en attendant messieurs de la noblesse. Cette imposante démonstration devait bientôt vaincre les résistances des prélats et des quelques membres inférieurs de cet ordre qui s'obstinaient à demeurer à l'écart.

Réunion du clergé.

Séance royale.

Le 23 juin, date également célèbre dans l'enfantement de la liberté française, eut lieu la séance royale indiquée d'abord pour la veille. Il pleuvait, et longtemps on laissa les députés du tiers se mouiller aux portes de la salle, tandis que la noblesse et le clergé prenaient place à l'intérieur. Patience, les communes allaient, avant la fin du jour, tirer une vengeance glorieuse de cette avanie d'étiquette, en dépit des cinq ou six mille hommes de troupes qui entouraient l'Assemblée, comme pour comprimer toute velléité de résistance de la part des membres du tiers. La séance s'ouvrit par quelques paroles fort insignifiantes du roi. Il était de son devoir, dit-il, de faire cesser les divisions qui s'étaient élevées au milieu des états généraux. Interdiction formelle des mandats impératifs, délibérations séparées pour tout ce qui concernait les intérêts respectifs des trois ordres, tel fut le sens d'une première déclaration, suivie presque immédiatement d'une seconde, dans laquelle

JUIN 1789

étaient énumérés les différents bienfaits que, suivant ses propres expressions, Louis XVI accordait à ses peuples. Il promettait bien de n'établir aucun impôt, de ne contracter aucun emprunt sans le consentement des représentants de la nation, de couper court à divers abus, de concilier l'abolition des lettres de cachet avec le maintien de l'ordre public et de l'honneur des familles, de sanctionner enfin le consentement de la noblesse et du clergé à la suppression de leurs priviléges pécuniaires; mais il n'entendait nullement accorder aux états généraux le droit de rien changer aux institutions du royaume, dans leur base fondamentale. Bien plus, il rangeait au nombre des propriétés inviolables les dîmes, cens, droits et devoirs seigneuriaux et féodaux, et généralement toutes les prérogatives attachées aux terres ou aux personnes. C'était contester d'avance le droit révolutionnaire.

En prenant congé des états, le roi les invita à ne voter aucune disposition sans son approbation spéciale, se réservant d'accomplir à lui seul le bien de ses peuples, si l'on ne se conformait pas à son invitation. Puis il sortit en enjoignant aux trois ordres de se retirer dans leurs chambres respectives pour y reprendre leurs séances. C'était un défi jeté aux communes. La noblesse et la plupart des évêques se retirèrent aussitôt; mais les députés du tiers demeurèrent immobiles à leurs places. Mirabeau, en quelques paroles hautaines, leur rappela leur promesse de ne point se séparer avant d'avoir fait la constitution, et comme le grand maître des cérémonies, M. de Brézé, disait au président : « Vous avez entendu les ordres du roi, » il lui déclara impérieusement que les communes ne céderaient qu'à la puissance des baïonnettes.

M. de Brézé se retira interdit. La délibération continua, grave et paisible. « Messieurs, dit Sieyès, vous êtes aujourd'hui ce que vous étiez hier. » L'Assemblée, prévoyant que la cour pourrait se laisser aller à des mesures violen-

JUIN 1789

tes, prononça, avant de lever sa séance, l'inviolabilité de ses membres, et proclama traître et infâme envers la nation quiconque attenterait à la personne d'un député.

Réunion des trois ordres.

La noblesse et les principaux dignitaires de l'Église persistaient dans leur isolement. Après d'orageuses discussions, quarante-sept membres du premier ordre, le duc d'Orléans en tête, se décidèrent, le surlendemain, à venir se joindre aux communes. Il fallut un ordre exprès du roi pour entraîner le reste. Le 27 juin la réunion était un fait accompli.

Comment, après avoir encouragé elle-même les ordres privilégiés à la résistance, la cour prêtait-elle les mains à cette humiliation? Ah! c'est que depuis quelques jours on sentait dans l'air comme un orage prêt à éclater. Des relations directes s'étaient établies entre les communes et l'hôtel de ville de Paris. Déjà la Révolution était descendue dans les couches inférieures de la société, et le peuple paraissait disposé à prendre l'initiative du mouvement. Le Palais-Royal était devenu un *forum*, où du matin au soir on délibérait sur les affaires publiques. Dans la journée du 26, une adresse d'encouragements à l'Assemblée fut rédigée au café de Foy, et couverte de trois mille signatures. La cour eut peur. Tout en hérissant de troupes les abords du château de Versailles, elle crut prudent de faire une concession à l'opinion publique, en priant Necker, le ministre encore populaire, de ne pas abandonner son poste, et en engageant la noblesse à courber la tête devant la volonté des communes. Désormais, on peut le dire, la souveraineté appartenait, non plus au roi, mais à l'Assemblée nationale.

La nouvelle de la réunion des trois ordres excita dans Paris une joie folle. L'esprit satirique du peuple se répandait en plaisanteries quelquefois sinistres. On allait disant partout que prêtres et nobles s'étaient décidés à délibérer par tête de peur d'être réduits à le faire sans tête.

Juin 1789

L'armée elle-même, cette forteresse vivante du pouvoir absolu, chancelait, menaçait de passer au peuple, comme si pour la première fois elle se fût aperçue qu'elle en sortait. Un jour les gardes françaises, qui avaient été impitoyables lors de l'affaire Réveillon, ayant reçu l'ordre de charger leurs fusils dans un moment d'effervescence populaire, refusèrent d'obéir. Une centaine de soldats se débandèrent même pour aller au Palais-Royal fraterniser avec les citoyens. A peu de temps de là, onze d'entre eux ayant été enfermés à l'Abbaye, le peuple en foule courut à la prison, en força les portes, et mit les prisonniers en liberté. Une compagnie de dragons et une de hussards qui arrivaient bride abattue, prêtes à charger, s'arrêtèrent comme saisies de respect devant cette multitude désarmée. Les cavaliers remirent leurs sabres au fourreau; on apporta du vin, et ils burent, avec le peuple, à la santé du roi et de la nation! Quel changement depuis deux mois!

Les gardes françaises et le peuple

Les soldats délivrés furent logés et nourris aux frais des citoyens, et quelques jeunes gens partirent précipitamment pour Versailles afin de réclamer en leur faveur l'intervention de l'Assemblée. Mais déjà les agitations populaires commençaient à faire peur aux membres les plus influents du tiers état, aux révolutionnaires de la première heure. Le jour même de la réunion des trois ordres on avait entendu Mirabeau, le grand agitateur du Midi, proposer à ses collègues d'inviter solennellement les électeurs à contribuer au maintien de la paix publique et de l'autorité royale; cette fois encore il se leva pour flétrir les troubles de la capitale. L'Assemblée s'associa en partie à ses vœux, en adressant au roi une déclaration destinée à être affichée et imprimée. Dans cette déclaration, tout en invoquant la clémence royale en faveur des coupables, elle conjurait le peuple de rentrer sur-le-champ dans l'ordre, et témoignait de son profond respect pour le pouvoir de Sa Majesté, duquel, disait-on, dépendait la sécurité de

JUILLET 1789 l'empire. Réintégrés volontairement à l'Abbaye dans la nuit du 4 au 5 juillet, les clients du peuple de Paris furent graciés presque aussitôt.

Toutefois, cette mesure de clémence n'arrêta pas la fermentation dans l'armée. On s'y plaignait tout haut de ce que les grades fussent interdits au courage et au mérite plébéiens et réservés à la noblesse seule. Les privilégiés cherchaient à s'expliquer, par de petites intrigues, ces aspirations générales vers l'égalité; ils ne s'apercevaient pas que la Révolution grandissait, grandissait toujours comme par un phénomène naturel.

Un parti de la résistance, dont l'âme était le comte d'Artois et la reine l'inspiratrice, s'était formé à la cour. On y complotait, sans trop de mystère, de dissoudre les états généraux, de restaurer purement et simplement l'ancien despotisme et de mettre Paris à la raison. Aux conciliabules des gens de la réaction, le parti du mouvement opposa les siens. Il se forma, au sein même de l'Assemblée,

Le Club breton.

une société connue d'abord sous le nom de *club breton*, parce qu'elle avait été organisée par des représentants de la Bretagne. Dès le 1[er] juillet elle comptait parmi ses membres les Sieyès, les Le Chapelier, les Lanjuinais, les Lameth et les Robespierre. Ce club, où s'élaborait la constitution libérale à donner à la France, c'était l'embryon du club des Jacobins.

Mécontentement populaire.

Dans le public, où transpiraient les menées des conspirateurs de la cour, l'irritation croissait de jour en jour. On y avait fort mal accueilli une vaine protestation de la noblesse contre la réunion des trois ordres. La capitale était inondée de brochures violentes, dirigées principalement contre le comte d'Artois et madame de Polignac, l'amie, la confidente de Marie-Antoinette. Un déploiement inusité de forces à Paris et dans les environs ne fut pas de nature à calmer les inquiétudes et les soupçons. Le médecin Marat, dans un opuscule empreint du sombre génie qui l'obsédait, engagea le peuple à laisser combler la mesure et à attendre le jour de la justice et de la vengeance. Joignez à cela la disette croissante, le pain rare, les farines de mauvaise qualité, une foule affamée se pressant aux portes des boulangers, et vous aurez une idée des sentiments qui animaient la population parisienne au mois de juillet 1789.

JUILLET 1789

L'Assemblée nationale, elle-même, s'offusqua des préparatifs militaires qui se faisaient sous ses yeux. Pourquoi ces continuelles allées et venues de troupes entre Paris et Versailles? Contre qui devaient agir ces trains d'artillerie et ces batteries menaçantes? Pourquoi tout ce sinistre appareil de la tyrannie au moment où la nation ne songeait qu'à se reposer dans la liberté? Voilà ce que Mirabeau demanda dans un discours frémissant de patriotisme. Il fut, séance tenante, chargé par ses collègues de rédiger une adresse au roi pour réclamer le renvoi des troupes. Humble et ferme à la fois, cette adresse n'atteignit pourtant pas son but. La réponse du roi, dictée par d'imprudents conseillers, fut d'un vague et d'une sécheresse sous lesquels perçait la menace.

Renvoi de Necker.

Tandis que Mounier présentait à l'Assemblée un ordre de travail sur la nouvelle constitution du royaume, la cour continuait à masser les régiments autour de Paris et, comme pour jeter un défi à la Révolution, le roi renvoyait Necker, le ministre populaire, pour mettre à sa place M. de la Galaizière et le baron de Breteuil, qui voulait qu'on brûlât Paris au besoin. Les autres ministres furent changés également et remplacés par des hommes comme le maréchal de Broglie, de La Porte et Foullon, non moins odieux au peuple.

Irritation croissante.

Pendant ce temps l'Assemblée entendait la lecture d'une assez pâle Déclaration des droits de la façon de Lafayette. La nouvelle du changement de ministère, connue à Paris dans la matinée du 12, y causa une fermentation extraordinaire. C'était un dimanche, il y avait foule dans les

JUILLET 1789 rues. La vue des fantassins et des cavaliers, qui sillonnaient la ville, jointe à cette nouvelle, porta au comble l'exaspération des masses. Le Palais-Royal, où la foule se pressait haletante, était tout en fièvre. Vers midi un jeune homme monte sur une chaise, tenant d'une main une épée, de l'autre un pistolet, et d'une voix vibrante crie : Aux armes! En même temps il arrache une feuille d'arbre, et en pare son chapeau en signe de cocarde. Ce jeune homme, inconnu encore, c'était Camille Desmoulins. Tout le monde suit son exemple. Puis la foule s'écoule et se répand sur les divers points de la ville, s'armant au passage, qui de sabres, qui de bâtons, qui de haches et de pistolets. Plusieurs engagements eurent lieu dans la journée, aux Porcherons, à la place Louis XV, où bivaquait Besenval avec ses régiments, et dans le jardin même des Tuileries, où le prince de Lambesc chargea à la tête de ses dragons. Quelques personnes furent tuées ou blessées. Ce n'était là que le prélude d'événements plus graves.

La journée du lendemain fut relativement calme, mais de ce calme lourd qui précède les grands orages. Le peuple s'arma de toutes parts comme il put, et les électeurs se constituèrent à l'hôtel de ville en pouvoir permanent. Tandis que naissait cette redoutable autorité de la Commune, l'Assemblée prenait, à Versailles, les résolutions les plus énergiques. Après avoir entendu Lally-Tolendal regretter en termes éloquents et passionnés le renvoi de Necker, elle décida qu'une nouvelle députation se rendrait immédiatement auprès du souverain pour lui demander encore l'éloignement des troupes et l'établissement d'une garde bourgeoise. Sur la réponse peu satisfaisante du roi, elle décréta, entre autres mesures, que les ministres disgraciés emportaient les regrets de la nation ; que tous les agents civils et militaires du pouvoir, que les ministres actuels et les conseillers de Sa Majesté, de quelque rang qu'ils fussent, étaient personnellement responsables de

toute entreprise contraire aux droits du peuple et des malheurs qui pourraient suivre; que la dette publique était mise sous la sauvegarde de l'honneur français ; enfin qu'elle persistait dans ses précédents arrêtés, notamment ceux des 17, 20 et 23 juin, dates impérissables dans nos souvenirs. JUILLET 1789

Retournons à Paris, où de son côté le gouvernement improvisé de l'hôtel de ville décrétait les plus vigoureuses mesures. La garde nationale était créée, et la cocarde verte de la veille, couleur de la livrée du comte d'Artois, remplacée par la cocarde rouge et bleue, couleur du chaperon révolutionnaire d'Étienne Marcel, à laquelle on ajouta bientôt la couleur blanche en signe d'alliance avec la royauté. Les faubourgs réclamaient à grands cris des armes; on fabriqua instantanément des milliers de piques; mais le peuple voulait des fusils, de la poudre et des balles. Le prévôt des marchands, Flesselles, en se jouant de lui, et en le leurrant de fausses promesses, assuma sur sa tête une responsabilité terrible.

Prise de la Bastille.

Le lendemain, 14 juillet, dès la pointe du jour, Paris présentait l'aspect formidable d'un vaste camp retranché. Les boutiques étaient fermées, le toscin sonnait. Une foule immense, partie de la place de Grève, se rua sur l'hôtel des Invalides pour y chercher des armes. Au milieu d'elle on voyait, à la tête de ses paroissiens et revêtu de ses habits sacerdotaux, le curé de Saint-Étienne du Mont, comme en signe d'alliance du bas clergé avec le peuple, auquel se joignirent également un grand nombre de soldats échappés de leurs régiments. Les gardes françaises se firent surtout remarquer par leur ardeur à appuyer l'insurrection.

De tous les points de la ville les masses se dirigeaient vers la Bastille, comme si l'on s'était donné le mot. C'est que la vieille forteresse de Charles V avait, aux yeux de la population parisienne, une signification sinistre. C'était

JUILLET 1789 l'image même de la tyrannie sous son aspect le plus lugubre ; elle détruite, il semblait que la liberté était assurée à jamais.

Bien que pourvue d'une garnison peu nombreuse, la Bastille n'en était pas moins formidable et menaçante par ses remparts et ses canons. Le comité de l'hôtel de ville essaya vainement de prévenir une collision entre ses défenseurs et le peuple. Pendant qu'un député de district, Thuriot de la Rosière, destiné à trahir plus tard la Révolution, parlementait avec le gouverneur, M. de Launey, la foule fit irruption dans la première cour, et l'attaque commença. Après une fusillade de quelques heures, la Bastille capitula et ouvrit ses portes. Cette victoire coûta cher au peuple. Cent quatre-vingts des siens, tant tués que blessés, étaient tombés dans la lutte, tandis que la perte des assiégés avait été à peu près insignifiante. Aussi son exaspération fut-elle grande. De Launey et son major de Losme, que quelques généreux citoyens entreprirent vainement de sauver, payèrent de leur vie l'opiniâtre résistance de la place. Deux invalides et deux officiers, les lieutenants de Person et de Miray, furent également sacrifiés après coup. Le prévôt des marchands, Flesselles, succomba aussi pendant qu'on couronnait à l'hôtel de ville un des vainqueurs de la Bastille, le citoyen Élie. Du reste, sa mort fut un accident particulier. On l'accusait de trahison, de manœuvres infâmes. Comme on le menait au Palais-Royal pour qu'il eût à s'y justifier, il fut renversé d'un coup de pistolet par une main inconnue, au coin du quai Pelletier. Il faut plaindre assurément ces victimes des vengeances populaires; mais il faut honorer surtout ceux qui ont péri pour une noble idée et qui ont arrosé de leur sang le berceau de la liberté.

Le peuple se montra d'ailleurs généreux dans sa victoire. Les Suisses qui l'avaient décimé furent sauvés par lui. Le triomphe devrait toujours rendre clément. La prise de la

Bastille causa dans la ville une joie indicible. L'espérance JUILLET 1789 était dans tous les cœurs, le sourire sur tous les visages. On se sentait à l'aurore d'une vie nouvelle. Le soir toutes les maisons furent illuminées. Seulement, craignant un retour offensif des troupes, les citoyens élevèrent partout des barricades, résolus à défendre jusqu'à la mort ce bien perdu depuis si longtemps, et recouvré en quelques heures... la liberté. Le peuple se mettait décidément de la partie, et prenait la Révolution sous sa garde.

CHAPITRE TROISIÈME

Effet produit par la prise de la Bastille. — Le roi à l'Assemblée. — Sa visite aux Parisiens. — Premier convoi de l'émigration. — Agitation dans les provinces. — Lally-Tolendal et Robespierre. — Mort de Foullon et de Bertier. — Les châteaux pillés. — Le comité des recherches. — Retour de Necker.— La Commune de Paris. — La Déclaration des droits. — Nuit du 4 août. — Résistances du roi. — Dîmes ecclésiastiques. — Discussion sur la Déclaration.— Le principe monarchique mis en question. — Débats sur la constitution. — Le veto. — Débats sur la régence. — La question des vivres.— Détresse financière. — Conspiration de palais.— Les journées d'octobre. — Le château envahi. — Départ pour Paris.

Pendant que Paris enlevait à la monarchie ce prestige de terreur dont l'enveloppait la Bastille, l'Assemblée nationale délibérait sous l'impression des plus vives inquiétudes. On prêtait en effet à la cour le dessein de dissoudre les états par la violence, d'arrêter les députés récalcitrants, et la vue des régiments étrangers qui bivaquaient dans les dépendances du château et tout autour de Versailles, n'était pas faite pour rassurer les esprits. JUILLET 1789.

Effet de la prise de la Bastille.

La nouvelle des événements fut apportée à l'Assemblée par un de ses membres, le vicomte de Noailles, lequel dépeignit sous les couleurs les plus sombres la situation de la capitale. Aussi la grande majorité des représentants apprit-elle avec plus de tristesse que d'enthousiasme la chute de la vieille forteresse du despotisme, comme si déjà elle eût eu peur d'avoir le peuple pour collaborateur dans l'œuvre de la Révolution. Une première députation dépêchée au roi n'en reçut qu'une réponse vague et sèche. A son retour elle trouva deux envoyés de l'hôtel de ville,

JUILLET 1789 Ganilh et Bancal des Issarts, qui, au nom des électeurs parisiens, venaient supplier l'Assemblée de prendre des mesures d'urgence afin de prévenir l'explosion de la guerre civile. A l'instant une nouvelle députation fut chargée d'aller insister auprès du roi pour le retrait immédiat des troupes; mais elle ne put obtenir d'autre réponse que quelques paroles banales. Louis XVI ne paraissait nullement se rendre compte de la gravité des choses. Il dormit tranquillement, et parut fort étonné quand son grand-maître de la garde-robe, le duc de La Rochefoucauld-Liancourt, tout ému, le tira de son sommeil pour lui raconter en détail les scènes dont Paris avait été le théâtre. « C'est donc une émeute? s'écria le roi.—Non, sire, reprit tristement le duc, c'est une révolution. » Celui-là du moins commençait à comprendre la situation.

Dès le lendemain matin l'Assemblée rentrait en séance. On décida qu'une troisième députation irait essayer de désabuser Louis XVI et de le prémunir contre les perfides conseils de son entourage. Elle allait partir, vivement invitée par Mirabeau à avertir le monarque que les satellites étrangers, chargés de garder sa couronne, prédisaient, dans des chants impies, l'asservissement de la France, quand on annonça l'arrivée du roi.

Le roi à l'Assemblée.

Il parut, accompagné de ses frères, au moment où un membre du clergé, l'évêque de Senez, proposait de l'accueillir par un silence glacial. Debout et découvert au milieu de la salle, Louis XVI prononça quelques paroles rassurantes. Il déclara qu'il ne faisait qu'un avec le pays, qu'il se fiait entièrement à l'Assemblée, et il la pria de l'aider à sauver l'État. De chaleureuses marques d'assentiment et de sympathie accueillirent sa déclaration. Il partit un peu consolé, et retourna à pied au château, suivi d'une foule enthousiaste. Puis il se montra au balcon avec sa femme et son fils, et mille cris d'amour et de bénédictions montèrent vers lui, comme pour le remercier de son acte de con-

descendance envers l'Assemblée. Ces murmures de tendresse populaire, les derniers qui retentirent un peu vivement aux oreilles de Marie-Antoinette, furent impuissants à rallier à la cause de la Révolution l'altière fille de Marie-Thérèse. Désormais elle n'entendra plus guère que des malédictions. JUILLET 1789

Cependant des bruits alarmants circulaient. On annonçait que les Parisiens allaient venir, en armes, inviter le roi à se rendre dans sa capitale. L'Assemblée, ayant eu vent de ces rumeurs, se hâta d'envoyer à Paris une centaine de ses membres pour calmer les habitants, en leur donnant l'assurance que les troupes seraient très-prochainement éloignées de Paris et de Versailles, et que l'établissement de la milice bourgeoise serait confirmé. Ce fut en présence de cette députation que le soir, à l'hôtel de ville, les électeurs appelèrent Lafayette au commandement de la garde nationale, nom dont on baptisa la milice parisienne, et choisirent Bailly pour maire de Paris. Le vieux titre de prévôt des marchands était supprimé, et cela devait être.

Les députés, en traversant la ville, avaient été accueillis par de formidables acclamations. La vue de la foule innombrable répandue dans les rues, de ces cent mille hommes armés de sabres, de fusils et de piques, spectacle étrange et nouveau, put leur donner une idée de la force irrésistible dont la Révolution s'était accrue depuis la veille. Les cris de : « A bas les ministres ! vive Necker ! nous voulons voir le roi ! » avaient fréquemment retenti sur leur passage; ils ne manquèrent pas d'en rendre compte à leur retour. Louis XVI, pour complaire au vœu populaire, renvoya ses ministres, rappela Necker et se décida à aller le surlendemain même rendre visite aux Parisiens. L'Assemblée, en apprenant cette résolution, désigna cent de ses membres pour l'accompagner, afin qu'il se montrât escorté des représentants de la nation.

Visite de Louis XVI aux Parisiens.

 C'était le 17 juillet. Au moment où Louis XVI se disposait à partir pour contracter une sorte d'alliance avec la Révolution, le comte d'Artois son frère, les princes de Condé et de Conti, la famille de Polignac, le maréchal de Broglie, le prince de Lambesc et quelques autres, désertaient la cour et passaient à l'étranger, songeant déjà, sans aucun doute, à susciter à la France nouvelle d'implacables ennemis. Ce fut là le premier convoi de l'émigration.

C'était chose rare, depuis Louis XIV, de voir un roi de France à Paris. Aussi il y avait dans les rues une affluence énorme. Bailly, en sa qualité de maire, vint recevoir le monarque à la porte de la Conférence, et il lui offrit les clefs de la ville, les mêmes qui avaient été présentées à Henri IV par le prévôt des marchands L'huillier. Arrivé à l'hôtel de ville, où l'un des électeurs, Moreau de Saint-Méry, le complimenta de ne devoir désormais qu'à ses vertus la couronne qu'il tenait de sa naissance, il reçut des mains du maire la cocarde révolutionnaire, dont il s'empressa d'orner son chapeau, aux applaudissements des assistants. Il put à peine articuler quelques paroles, tant il était ému. Après avoir entendu un discours de Lally-Tolendal, qui s'attacha à faire remonter à lui tout l'honneur des conquêtes libérales, il se retira, toujours escorté des députés de la nation. Le signe tricolore qu'il portait lui servit de talisman, et, en traversant la multitude agglomérée sur la place de Grève et sur les quais, il put entendre les cris de *vive le roi* mêlés à ceux de *vive la nation*. Il était neuf heures du soir quand il rentra dans son château de Versailles. La reine le serra convulsivement dans ses bras. Elle avait craint de ne pas le revoir, tant elle se méfiait des sentiments de la population parisienne. Ce fut, hélas! cette méfiance qui la fit courir à sa perte.

Agitation dans les provinces.

La fermentation de la capitale ne pouvait manquer de se propager dans les provinces. Il y eut des mouvements

patriotiques à Saint-Malo, à Rennes, à Strasbourg, à Grenoble, à Lyon et à Caen. Presque partout on s'engagea à défendre l'inviolabilité de l'Assemblée nationale. Fâcheusement quelques désordres éclatèrent, et, là où le sentiment populaire rencontra de la résistance dans la troupe, le sang coula. A Caen, les soldats du régiment de Bourbon ayant tiré sur le peuple, celui-ci se vengea en tuant à coups de fusil le major en second de ce régiment, M. de Belzunce, accusé d'avoir excité ses soldats à faire feu. Quant aux malheureux tués par la troupe, on n'a pas retenu leurs noms.

Par une inexorable fatalité, le pain était cher cette année, et aux agitations politiques se mêlèrent des soulèvements causés par la rareté des subsistances. Malheur à qui était soupçonné d'accaparer les grains et de spéculer sur la faim du peuple. A Rouen quelques personnes périrent dans une échauffourée. Un meunier nommé Sauvage, accusé d'accaparement, eut la tête coupée à Saint-Germain en Laye. Un fermier, du nom de Thomassy, faillit éprouver le même sort à Poissy; mais, plus heureux, il fut sauvé grâce à l'intervention de l'évêque de Chartres, qui trouva moyen d'apaiser la multitude furieuse.

Le 20 juillet, Lally-Tolendal parut à la tribune de l'Assemblée; il tonna contre les perturbateurs et demanda que tous les bons citoyens fussent officiellement invités à réprimer énergiquement tous désordres. Robespierre, craignant que, sous prétexte d'assurer la paix publique, on ne portât atteinte à la liberté, combattit vigoureusement cette proposition, et parvint à la faire renvoyer à l'examen des bureaux. Toutefois, trois jours plus tard, l'Assemblée se décida à la voter, sous l'impression d'un double meurtre dont Paris venait d'être le théâtre.

Mort de Foullon et de Bertier.

De tous les ministres renvoyés, un des plus odieux au peuple était l'ancien commissaire des guerres Foullon. Conseiller de Louis XVI, il avait toujours opiné dans le

JUILLET 1789 sens des mesures violentes. Il passait pour un homme dur et inhumain. On lui prêtait des propos sauvages. « Si la canaille n'a pas de pain, qu'on lui donne du foin! » aurait-il dit; il n'en fallait pas davantage pour exaspérer les masses et les porter aux plus cruelles extrémités. Arrêté au château de Viry, chez son ami le comte de Sartines, où il était allé se réfugier, il fut amené à Paris dans la journée du 22, et conduit immédiatement à l'hôtel de ville. Là, on procéda à son interrogatoire. La foule réclamait son exécution immédiate. Lafayette essaya de la calmer en lui promettant que justice serait faite d'un coupable, qu'il regardait comme un scélérat, digne du supplice le plus rigoureux. Seulement, ajoutait-il, il fallait procéder régulièrement, et il donna l'ordre de conduire le malheureux à l'Abbaye, afin qu'il y fût jugé conformément à la loi. « Il est jugé depuis trente ans! » s'écria une voix. Au même instant Foullon est saisi par des mains vigoureuses, traîné jusque sur la place de Grève, et pendu à un réverbère. Un inconnu lui trancha la tête, lui mit dans la bouche une poignée de foin, et promena dans la ville, au bout d'une pique, ce hideux trophée.

Le même jour, Bertier de Sauvigny, ex-intendant de la généralité de Paris, et gendre de Foullon, arrêté la veille à Compiègne et ramené en poste dans la capitale, était également conduit à l'hôtel de ville pour y rendre compte des méfaits qu'on lui imputait. On l'accusait d'avoir dévoré la subsistance du peuple, d'avoir été l'esclave des riches et le tyran des pauvres, d'avoir trompé le roi et trahi sa patrie. Son véritable crime en effet était de s'être montré d'une extrême dureté dans son administration. Comme pour Foullon, ordre fut donné de le transférer à l'Abbaye; mais, arraché à son escorte, il fut tué d'un coup de sabre en se défendant vaillamment, au coin de la rue de la Vannerie, presqu'à la même place où son beau-père venait d'être pendu.

A la nouvelle de ces exécutions sommaires que l'histoire doit flétrir, tout en reconnaissant qu'elles étaient comme une expiation fatale infligée à des hommes qui longtemps avaient méconnu le sentiment de la justice, Lally-Tolendal reprit sa motion. Combattue par Mirabeau et par Barnave, elle fut adoptée avec une importante modification proposée par Robespierre, modification d'après laquelle tout fonctionnaire convaincu d'attentat envers la nation devait être puni d'après des formes légales. C'était du moins donner satisfaction au peuple, et couper court à la longue impunité dont avaient joui jusque-là les dépositaires du pouvoir. JUILLET 1789

Tout du reste contribuait à semer l'inquiétude dans les esprits. On se sentait sur un volcan. Tantôt c'était une lettre saisie sur le baron de Castelnau, à l'adresse du comte d'Artois, et sur laquelle l'Assemblée avait déclaré qu'il n'y avait lieu de délibérer par respect pour l'inviolabilité des lettres; tantôt c'était une explosion terrible arrivée au château du Quincey, en Franche-Comté, et dont avaient été victimes une foule de citoyens, invités par le propriétaire même, M. de Memmay, à venir fêter chez lui la chute de la Bastille. Ce qui n'était sans doute qu'un accident déplorable fut regardé comme un guet-apens, on crut à un horrible complot des nobles du pays. Des bandes armées se jetèrent sur les châteaux des environs, y commirent une foule d'excès, et s'attachèrent principalement à anéantir les chartriers des seigneurs, de qui elles exigeaient la renonciation à leurs droits féodaux.

Les châteaux pillés.

L'Assemblée, fort émue de ce qu'on appelait le crime du Quincey, invita formellement le roi à en poursuivre les auteurs. Les nouvelles alarmantes, venues des provinces, troublaient chaque jour ses séances. Le bruit ayant couru que la noblesse de Bretagne était résolue à livrer Brest aux Anglais, l'Assemblée décréta, le 28 juillet, sur une proposition de Duport, amendée par Le Chapelier, qu'il serait formé un

Le comité des recherches.

JUILLET 1789

comité de recherches chargé d'informer contre les personnes suspectes, et de les renvoyer s'il y avait lieu devant un tribunal compétent. Ainsi la Révolution s'acheminait, par une voie presque inévitable, vers les tribunaux inflexibles qu'elle devait charger du soin de ses vengeances.

Afin de se rendre populaire, la cour s'était empressée de promettre qu'elle ordonnerait à ses ambassadeurs d'empêcher qu'aucun asile ne fût donné aux auteurs inconnus de l'explosion du Quincey; mais pour recouvrer la force morale qu'elle avait perdue, elle comptait surtout sur le retour de Necker, dont le renvoi avait déterminé une si violente explosion de murmures. Elle put croire, en effet, à la toute-puissance du ministre en apprenant les acclamations et les hommages dont il avait été salué sur sa route. Mais à peine arrivé au château de Versailles, dont il trouva les fiers hôtes singulièrement abattus et attristés, il ne tarda pas à éprouver combien peu d'influence il avait en réalité sur l'opinion. Ayant appris que Besenval, arrêté dans sa fuite, avait été ramené et incarcéré à Paris, il alla lui-même à l'hôtel de ville demander sa grâce à l'assemblée des électeurs. Celle-ci la lui accorda sans peine. Elle suivait d'ailleurs le courant réactionnaire qui déjà emportait la haute bourgeoisie, et elle venait de prouver son peu de dévouement à la liberté, en décidant l'arrestation de tous les colporteurs d'écrits publiés sans nom d'imprimeur. Les districts réclamèrent vivement, déniant à l'assemblée électorale le droit de grâce qu'elle s'était arrogé. Saisie de la question, et entraînée par Camus, Mirabeau, Robespierre, Volney et quelques autres, l'Assemblée constituante maintint l'arrestation de Besenval et le renvoya, pour y être jugé, devant le tribunal du Châtelet.

Retour de Necker.

Le jour même où Necker risquait sa popularité au foyer révolutionnaire de Paris, les électeurs se démettaient de leurs fonctions et étaient remplacés par cent vingt députés des districts, à raison de deux par district. Les nouveaux

La Commune de Paris.

AOUT 1789

venus, destinés à former la municipalité parisienne, prirent le titre de représentants de la Commune de Paris. Telle fut l'origine de cette fameuse Commune dont le nom reviendra souvent sous notre plume, et qui, jusqu'au 9 Thermidor, jouera un rôle si considérable dans la Révolution.

Au milieu de toutes ces agitations, inséparables de l'état de fièvre dans lequel vivait le pays depuis quelques mois, l'Assemblée nationale commençait les travaux du nouveau pacte social. Du dépouillement des cahiers des bailliages, il résulta que l'immense majorité des électeurs avait formellement ou implicitement exprimé le vœu que la constitution fût précédée d'une Déclaration des droits de l'homme et du citoyen. Plus de cinquante orateurs se firent inscrire pour parler sur la question, et la plupart de ceux qui prirent la parole conclurent en faveur de l'affirmative. L'abbé Grégoire demanda qu'il y eût aussi une Déclaration des devoirs. Mais, objecta-t-on, les devoirs sont indéfinis, on pourrait croire qu'il n'existe que ceux qui se trouveraient insérés dans la Déclaration, et d'ailleurs ils découlent naturellement des droits et n'ont pas besoin d'être exprimés. Ce fut l'avis de l'Assemblée. Dans la matinée du 4 août il fut décidé, à la presque unanimité, que la constitution serait précédée d'une Déclaration des droits de l'homme et du citoyen.

La Déclaration des droits de l'homme.

Une telle Déclaration impliquait nécessairement la suppression de tous les vieux abus du régime féodal. Malouet lui-même, un des coryphées de la réaction bourgeoise, venait d'accorder qu'un grand nombre d'emplois ou de fonctions publiques, de grâces imméritées, de traitements exagérés et de moyens abusifs de fortune devaient être supprimés ou considérablement réduits. Et puis, au cours de la discussion, on apprit que, dans toutes les provinces, une formidable croisade s'organisait contre les droits féodaux; qu'on refusait le payement des redevances seigneuriales; enfin, qu'un certain nombre de châteaux avaient

été livrés au pillage ou réduits en cendres, et qu'en quelques endroits on avait eu à regretter des violences sanglantes : il était donc habile aux privilégiés de faire eux-mêmes la part du feu et d'offrir, comme une concession volontaire, l'abandon des droits iniques qu'allait leur ravir la constitution.

Quoi qu'il en soit, comme il n'est pas dans la nature de l'homme de renoncer bénévolement à des avantages consacrés par une longue possession, il n'en faut pas moins citer avec éloge et honorer les noms de ceux qui ont pris l'initiative de ce sacrifice. Le mardi 4 août, à l'ouverture de la

Nuit du 4 août.

séance du soir, le vicomte de Noailles monte à la tribune, et propose, comme remède aux maux dont souffrait le pays : l'égale répartition des impôts et charges publiques, la suppression de tous les droits féodaux, par voie de rachat, et l'abolition pure et simple des corvées seigneuriales, des mainmortes et de toutes les servitudes personnelles. Ce fut le signal d'un véritable combat de générosité entre les privilégiés.

A peine a-t-il achevé que le duc d'Aiguillon, un des plus grands seigneurs de France, se lève pour appuyer la proposition de son collègue ; il fait plus, il légitime, en quelque sorte, les soulèvements de ce peuple qui a formé une ligue sainte, afin de détruire le joug odieux et barbare sous lequel il gémissait depuis tant de siècles. A peine se préoccupe-t-on d'une motion de Dupont (de Nemours) sur la nécessité de faire respecter l'ordre et la propriété. Il est bien question de cela quand on entend le breton Leguen de Kerangal gémir sur les misères séculaires de ces habitants de la campagne, qu'on attelait à des charrettes comme des animaux de labourage, et demander vivement qu'on livre à un bûcher expiatoire les parchemins infâmes où étaient consignés les prétendus droits des privilégiés. Le marquis de Foucault, le vicomte de Beauharnais, l'évêque de Nancy, les ducs du Châtelet et de La Rochefoucauld, offrent tour à tour leur obole. C'est un assaut d'abnégation.

Heureux, suivant ses propres expressions, de pouvoir donner aux autres propriétaires un exemple de justice et d'humanité, l'évêque de Chartres réclame l'abolition du droit exclusif de chasse, de ce droit en vertu duquel tant d'iniquités avaient été commises de temps immémorial, et pour lui, il en fait l'abandon, séance tenante. Les privilèges de toute nature sombrent à la fois dans ce naufrage grandiose. Un conseiller au Parlement de Paris, Fréteau, émet le vœu de voir supprimer ceux de la magistrature. Les députés des pays d'états offrent de renoncer aux privilèges de leurs provinces, et Tronchet, au nom des représentants de la ville de Paris, abandonne les prérogatives et les immunités pécuniaires dont jouissaient les habitants de la capitale.

Déjà l'on était au milieu de la nuit. Pour rattacher au nom du roi le souvenir de cette séance mémorable, — car l'immense majorité de l'Assemblée était profondément monarchique, ne l'oublions pas, — Lally-Tolendal proposa à ses collègues de décerner à Louis XVI le titre de *Restaurateur de la liberté française :* ce qui fut décrété au milieu d'acclamations prolongées.

Somme toute, dans cette nuit à jamais fameuse, le peuple français avait pacifiquement conquis en quelques heures l'égalité dans l'impôt, l'abolition du servage, de la mainmorte, des juridictions seigneuriales, des privilèges et immunités pécuniaires, des prérogatives particulières des villes et provinces, des pensions obtenues sans titre et du droit exclusif de chasse, la suppression des annates, de la pluralité des bénéfices et de la vénalité des offices, la faculté de rembourser les droits seigneuriaux et de racheter toutes les dîmes, de quelque nature qu'elles fussent. Jamais, dans l'histoire des peuples, si grande et si glorieuse chose ne s'était vue. Conservons donc éternellement le souvenir de cette nuit féconde, et qu'il luise dans notre mémoire comme l'aurore des libertés de notre pays.

AOUT 1789

Résistances du roi.

Le premier moment d'enthousiasme passé, il y eut certainement bien des regrets dans le cœur de nombre de ceux qui avaient fait litière de leurs priviléges et immunités; mais ils n'osaient les exprimer trop hautement, car on comptait sur le sacrifice consommé pour éteindre l'incendie qui éclatait sur tous les points du pays. Proclamé, un peu malgré lui, restaurateur de la liberté française, Louis XVI le trouva fort beau, ce sacrifice; seulement il voulait se contenter de l'admirer, et, dans une lettre adressée à l'archevêque d'Arles, il dit en propres termes qu'à moins d'y être contraint par la force, il ne consentirait jamais à sanctionner des décrets qui dépouillaient sa noblesse et son clergé. Et il priait l'archevêque de solliciter les lumières du ciel, afin qu'il lui prêtât appui en cette occurrence; mais le sort en était jeté, et le ciel même n'aurait pu alors prévaloir contre la justice.

Les dîmes ecclésiastiques.

Après avoir voté un emprunt de trente millions demandé par Necker, après avoir adopté une loi fort développée pour assurer le rétablissement de la tranquillité publique, l'Assemblée s'occupa de formuler en décrets les principes adoptés dans la nuit du 4 août. Quelques articles seulement donnèrent lieu à des débats passionnés. Il avait été décidé que les droits féodaux, considérés comme de véritables propriétés patrimoniales, seraient supprimés sous condition de rachat; mais en serait-il de même des dîmes ecclésiastiques? Et s'emparerait-on des biens du clergé, sauf à pourvoir désormais à ses besoins, en inscrivant à son bénéfice une dotation annuelle au budget? Telle fut la question posée dans la séance du 10 août. L'abbé Grégoire, les curés Jallet et François parlèrent au nom des pauvres. L'évêque de Langres assimila les dîmes ecclésiastiques aux dîmes inféodées, et soutint que c'étaient des propriétés identiques. Selon Mirabeau, elles n'étaient que le subside destiné à salarier les officiers de morale et d'instruction, et pouvaient très-légalement être remplacées par tout autre

AOUT 1789

subside. Comme on se récriait vivement à ce mot de salarier: « Je ne connais, dit-il, que trois manières d'exister dans la société: il faut y être mendiant, voleur ou salarié. » Cette violente riposte suffit pour imposer silence aux interrupteurs.

Du moment où l'État se chargeait de payer les prêtres, cela équivalait à un véritable rachat, aux yeux de Sieyès; néanmoins l'abbé aurait voulu que les propriétaires exonérés payassent une somme déterminée, au profit de la nation. Et il avait parfaitement raison, car en achetant les terres, on avait toujours eu soin de défalquer du prix d'achat le capital nécessaire au service de la dîme. En dépit de ses justes observations, l'Assemblée se prononça pour l'abolition pure et simple de toutes les dîmes ecclésiastiques. Ce fut une sorte de don de joyeux avénement payé aux propriétaires par la Révolution et aux riches par les pauvres. L'équité aurait certainement voulu, comme le demandait Sieyès, que la nation tout entière profitât des cent millions d'impôts dont la terre se trouvait tout à coup dégrevée.

La suppression de la vénalité des offices de judicature et de municipalité ne donna lieu à aucune discussion. Personne n'eût osé prendre la défense de l'exécrable système judiciaire qui existait. Il fut décidé que la justice serait à l'avenir rendue gratuitement, et qu'en attendant sa nouvelle réorganisation, les anciens magistrats continueraient d'exercer leurs fonctions.

La nouvelle de l'abolition des droits féodaux avait été connue à Paris dans la journée du 5, à l'heure même où un prêtre, illuminé du rayonnement de la Révolution, l'abbé Claude Fauchet, célébrait, dans une harangue tout inspirée du souffle de la liberté, les citoyens morts au siége de la Bastille. Elle y causa une joie indescriptible; mais, au milieu de l'ivresse générale, se glissaient des craintes et des méfiances adroitement entretenues par les malveillants. La publication du décret relatif au rétablissement

AOUT 1789

de la paix publique fut assez mal accueillie. C'était, selon l'expression de Tournon, alors rédacteur des *Révolutions de Paris,* une des feuilles les plus populaires de l'époque, c'était l'ordre de faire feu sur ceux qui céderaient à un mouvement de mécontentement. Hélas ! les causes de fermentation et de surexcitation ne devaient pas manquer jusqu'au jour, encore éloigné, où l'Assemblée nationale aurait achevé la constitution qui, seule, on l'espérait du moins, pouvait rendre au pays la confiance et la tranquillité.

Discussion sur la Déclaration des droits.

Elle ne perdait pourtant point de temps, cette glorieuse Assemblée. Plusieurs projets de Déclaration des droits lui avaient été présentés déjà par divers membres, entre autres par Mounier, par Sieyès et par Lafayette qui, dans le sien, avait introduit cette idée de la résistance à l'oppression, que nous verrons reparaître plus tard. Un comité spécial avait été chargé d'examiner ces différents projets et d'en tirer une Déclaration destinée à être soumise à la discussion. Rapporteur de ce comité, Mirabeau vint soumettre son travail à l'Assemblée dans la séance du 17 août. L'Assemblée ne s'en montra pas satisfaite. Fort mécontent de voir aussi mal accueillie l'œuvre à laquelle il avait coopéré, le fier tribun demanda que la rédaction de la Déclaration ne fût arrêtée qu'après qu'on se serait mis d'accord sur la constitution elle-même. En dépit de ses efforts, l'Assemblée décida qu'elle se diviserait en bureaux pour choisir, par voie de scrutin, un projet de Déclaration, et qu'elle discuterait article par article celui qui aurait obtenu le plus de suffrages. Dès le 19 elle adoptait, pour base de sa discussion, un projet en vingt-quatre articles émané du sixième bureau.

Fille de Voltaire et de Rousseau, l'Assemblée constituante commença par placer sa Déclaration sous les auspices de l'Être suprême. Un grand nombre de membres prirent part aux débats solennels qui s'ouvrirent. Il serait trop long d'énumérer ici toutes les opinions qui se firent

AOUT 1789

jour, et qui, pour la plupart, étaient empruntées des maximes de la philosophie la plus douce et la plus tolérante. A la voix d'Alexandre de Lameth, on posa en principe que la loi n'avait le droit de défendre que les actions nuisibles à la société. Duport fit sentir la nécessité de n'admettre désormais dans le droit criminel que des peines strictement nécessaires. Robespierre, appuyé par Mirabeau, insista pour l'adoption de dispositions sévères contre tout fonctionnaire public convaincu d'avoir rendu ou exécuté des ordres arbitraires. Il vint à son tour en aide au puissant orateur quand celui-ci combattit, avec une suprême éloquence, toute restriction en matière religieuse ; tous deux firent rejeter l'article où il était question de *culte établi,* et inscrire à la place le principe de la plus large tolérance.

La liberté de la presse, non moins sacrée que la liberté religieuse, trouva des défenseurs ardents. C'était, d'après Robespierre, une partie inséparable de celle de communiquer ses pensées. D'accord avec La Rochefoucauld et Rabaut Saint-Étienne, il insista pour qu'on élargît à cet égard la Déclaration du comité ; mais l'Assemblée n'osa pas regarder la liberté en face, et elle conserva à l'article où il en était question des réserves et une ambiguïté fâcheuses.

Quoi qu'il en soit, et si incomplète qu'elle fût encore, la Déclaration adoptée par l'Assemblée constituante dans sa séance du 26 août, restera comme un des plus beaux monuments de la raison humaine. Barnave l'avait appelée une sorte de catéchisme national ; le jeune député de Grenoble n'avait pas dit assez : ce n'était pas seulement la Déclaration des droits du citoyen, c'était aussi la Déclaration des droits de l'homme. Cela signifiait que la Révolution n'entendait pas enfermer ses conquêtes morales dans les bornes étroites des nationalités, mais qu'elle embrassait l'humanité tout entière.

Pour mesurer la route parcourue en trois mois, il n'y a qu'à jeter les yeux sur les progrès réalisés, au moins en

AOUT 1789

théorie : suppression de tous les privilèges ; admissibilité de tous les citoyens aux emplois publics; abolition de la vénalité des offices; établissement d'une justice nationale et gratuite; égale répartition des charges publiques; l'impôt librement consenti; responsabilité des agents du pouvoir; liberté individuelle, liberté de conscience, liberté de la presse, tels sont les principaux principes proclamés par l'Assemblée constituante, et qui lui donnent droit à notre reconnaissance immortelle. Qui jamais eût dit au roi et à ses ministres, quand ils appelaient les états généraux au secours de la monarchie absolue, que ces mêmes états érigeraient en droit constitutionnel des doctrines subversives du gouvernement personnel?

Le principe monarchique mis en question.

On allait à la destruction de la royauté par une inflexible logique ; mais il s'en fallait de beaucoup, hâtons-nous de le dire, que l'Assemblée voulût porter atteinte au principe monarchique. Si quelques-uns de ses membres, les yeux fixés sur l'avenir, entrevoyaient déjà la possibilité de supprimer le mécanisme de la royauté, comme un rouage inutile dans un gouvernement libre, le plus grand nombre n'admettait même pas qu'il fût permis de le discuter. Lorsque le 28 août, jour où commencèrent les débats sur la constitution, Robespierre demanda, aussitôt après la lecture des premiers articles, où le gouvernement monarchique était comme érigé en dogme, que du moins chacun pût, sans crainte des murmures, offrir à cet égard le tribut de ses opinions, il souleva une formidable tempête, et les cris répétés *à l'ordre! à l'ordre!* l'empêchèrent de continuer.

On peut assigner ces débats sur la constitution pour point de départ à la division de l'Assemblée en côté gauche et côté droit. Comme on votait assez souvent par assis et levé, on vit se ranger à la gauche du président ceux qui opinaient en faveur des idées nouvelles, tandis que les partisans du passé se groupaient à sa droite; d'où le nom de gauche donné à la fraction dite révolutionnaire, et celui de droite, à la partie de l'Assemblée qui réagissait de toutes ses forces contre le mouvement progressif.

AOUT 1789

Débats sur la constitution

Il y avait un certain nombre de députés, comme Lally-Tolendal, Clermont-Tonnerre, Malouet et Mounier, qu'on pouvait regarder comme les disciples de Montesquieu, et qui eussent voulu appliquer à la France une constitution calquée sur celle de l'Angleterre. Ils regardaient comme le chef-d'œuvre des systèmes de gouvernement une chambre haute et une chambre basse, représentant, à leurs yeux, l'élément aristocratique et l'élément populaire, et se combinant avec la royauté. Lally-Tolendal employa tous ses efforts d'éloquence pour faire triompher ce système; il ne put y parvenir. Les esprits clairvoyants sentaient qu'avec cette chambre haute on arriverait fatalement à la reconstitution d'une classe privilégiée, et qu'à tout prendre un pouvoir législatif unique était plus favorable au développement des principes égalitaires posés dans la nuit du 4 août. Entraînée par Mirabeau, l'Assemblée vota, à une immense majorité, la permanence et l'unité du Corps législatif.

Elle se divisa beaucoup plus sur la question de savoir si le roi pourrait opposer son veto aux lois et décrets rendus par ce Corps. L'agitation à laquelle elle fut en proie, à cause de cette question, se répandit dans le pays tout entier. Il n'en fallait pas tant pour exaspérer les habitants de Paris, dont la crainte de la disette augmentait singulièrement les méfiances. Déjà l'on voyait des attroupements tumultueux aux portes des boulangers, et chacun voulant s'approvisionner de pain pour plusieurs jours, les approvisionnements menaçaient de devenir insuffisants à la consommation journalière. Dans certains districts on fut obligé de distribuer aux pauvres des rations de riz. Les représentants de la Commune, qui exerçaient une autorité quasi dictatoriale, redoutaient une insurrection de la faim, et, pour la réprimer, Bailly et Lafayette, ne reculèrent

AOUT 1789

pas devant des mesures excessives. Les postes furent doublés; sur certains points de la ville on braqua des canons chargés à mitraille.

Le veto.

La discussion du veto, survenant au milieu de ces circonstances, n'était pas de nature à calmer des anxiétés qu'entretenaient les bruits les plus sinistres. Comment, disait-on, il dépendra du caprice et du bon plaisir d'un homme de suspendre, d'enchaîner la volonté générale! La fermentation fut extrême au Palais-Royal. Le marquis de Saint-Huruge, un déclassé de l'ancien régime, entré par dépit dans le parti populaire, accepta la mission de porter à l'Assemblée constituante des paroles de menace. Il partit à la tête de quinze cents hommes; mais, vigoureusement chargée par la force armée, sa bande dut se dissiper. Deux citoyens parvinrent cependant à se rendre à Versailles, et y notifièrent la résolution des motionnaires du Palais-Royal, laquelle concluait à ce qu'on n'accordât pas à un seul homme un veto qui, en droit, n'appartenait qu'à vingt-cinq millions d'hommes. C'était la théorie de la souveraineté populaire nettement posée.

L'Assemblée déclara qu'il n'y avait pas lieu de statuer sur une pétition rédigée en style de factieux. Ceci se passait le 30 août. Les motionnaires ne se tinrent pas pour battus. Ils réclamèrent, le lendemain, des représentants de la Commune, la convocation d'une réunion générale des districts à l'effet de décider, entre autres choses, s'il n'était pas nécessaire de révoquer quelques-uns des membres de l'Assemblée constituante. Pour couper court à l'agitation, les représentants de la Commune ne trouvèrent rien de mieux que d'ordonner au commandant général de la garde nationale de sévir contre les perturbateurs de l'ordre public. On jeta Saint-Huruge en prison, et les motionnaires du Palais-Royal furent expulsés du café de Foy, dont on ferma provisoirement les portes.

Pendant ce temps l'Assemblée constituante délibérait.

AOUT 1789

Plusieurs systèmes se trouvaient en présence. Sous peine de prononcer de fait la déchéance de la monarchie, disaient les membres les plus ardents du côté droit, vous devez accorder au roi un veto absolu sur les actes émanés du Corps législatif, sinon il n'aura plus qu'un simulacre d'autorité. Comment! disaient de leur côté Robespierre, Goupil de Préfeln et Sieyès, on subordonnerait la volonté de tous à la volonté d'un homme, et celui-ci serait supposé avoir, à lui seul, plus de lumières et de sagesse que les mandataires de la nation! C'était là, selon eux, créer un monstre inconcevable en morale et en politique, et ils s'opposèrent à toute espèce de veto, parce qu'ils y voyaient une sorte de lettre de cachet lancée contre la volonté générale.

Cette opinion, conforme aux vrais principes de la démocratie, était celle qui avait le plus de faveur dans le pays; mais elle n'avait pas chance de prévaloir au milieu d'une assemblée où le sentiment monarchique avait encore de si profondes racines. On objecta qu'un Corps législatif sans frein pourrait devenir un tyran à cinq ou six cents têtes; que le prince était, lui aussi, le représentant légal de la nation, et qu'il fallait, dans l'intérêt même de la liberté, lui permettre de s'opposer à une loi mauvaise. Telle fut la thèse dont Mirabeau se fit le champion. Il n'alla pas, comme Mounier, l'abbé Maury ou le comte d'Entraigues, jusqu'à revendiquer pour le roi le veto absolu. Cependant il ne voulait pas de restriction écrite à la sanction royale. Cette sanction serait toujours, pensait-il, suffisamment limitée de fait. C'était là, de la part du grand orateur, un optimisme au moins singulier, et Marat, dans le *Publiciste parisien*, lui rappela avec quelque amertume que tels n'avaient point été ses sentiments lorsqu'il s'était fait marchand de drap pour capter les suffrages des bourgeois de Marseille et des paysans provençaux.

SEPTEMBRE 1789

Après de longues et orageuses discussions, l'Assemblée s'arrêta à un moyen terme, que soutinrent Pétion, Thouret, Rabaut Saint-Étienne, Clermont-Tonnerre et quelques autres, et auquel le jeune Barnave prêta l'appui de sa parole élégante et incisive. Elle décréta, à une très-grande majorité, dans sa séance du 11 septembre, que le roi pourrait refuser sa sanction aux actes du Corps législatif, mais que ce refus ne serait que suspensif. Cette solution ne satisfit ni le prince, qui se trouva frappé dans ses plus chères prérogatives, ni la nation qui y vit une atteinte portée à sa souveraineté. On put craindre un instant que les décrets rendus dans la nuit du 4 août ne vinssent échouer contre la résistance royale. Lally-Tolendal, le comte de Virieu et l'abbé Maury soutinrent, le premier avec sa modération habituelle, les deux autres avec un extrême emportement, que ces décrets n'auraient d'efficacité légale que lorsqu'ils seraient revêtus de la sanction royale. Selon Mirabeau, au contraire, ils n'avaient nul besoin d'être soumis à l'approbation du roi, parce que c'étaient de purs principes; et puis, n'était-il pas dérisoire, suivant une remarque de Robespierre, de soumettre au bon plaisir du monarque des résolutions qui étaient le point de départ même de la Révolution ?

L'Assemblée trancha la question en décidant que le veto ne pourrait être opposé à ses décrets qu'après l'acceptation définitive des arrêtés rendus dans la nuit du 4 août. Invité à se prononcer à cet égard, Louis XVI, au lieu d'une approbation nette et précise, envoya une sorte de mémoire critique sur la question. Il admettait bien certains articles, mais il en rejetait certains autres. Le désappointement fut vif. Le Chapelier, Mirabeau, Robespierre et le duc de La Rochefoucauld prirent tour à tour la parole pour bien établir qu'on avait entendu soumettre les arrêtés du 4 août à la promulgation du roi et non à son appréciation. L'Assemblée se montra à peu près unanime sur ce point.

SEPTEMBRE 1789

Sur de nouvelles injonctions, impératives cette fois, le roi finit par céder, de fort mauvaise grâce, il est vrai; ce qui n'empêcha pas l'Assemblée de lui accorder, comme par reconnaissance, la faculté de pouvoir suspendre, pendant deux législatures, les lois et décrets du Corps législatif.

Quelques jours auparavant elle avait affirmé ses sentiments monarchiques, en décrétant l'inviolabilité de la personne du roi, l'indivisibilité du trône et l'hérédité de la couronne dans la famille des Bourbon, par ordre de primogéniture et à l'exclusion absolue des femmes. Vain décret que, à trois ans de là, devait déchirer l'implacable logique de la Révolution.

Débats sur la régence.

Signalons, en passant, d'inutiles débats sur la régence, où, sous prétexte d'en interdire l'exercice à tout prince né hors du pays, Mirabeau, dans un discours violent, parut se faire, implicitement et sans désigner personne, le champion des droits de la branche d'Orléans au trône de France. Comme, le soir de la discussion, le comte de Virieu lui témoignait son étonnement de le voir se préoccuper des prétentions d'un prince étranger, quand la famille royale comptait tant de membres, il objecta que la constitution pléthorique du roi et du comte de Provence ne semblait pas devoir leur promettre une longue vie. Les espérances du trône reposaient donc uniquement à son sens sur la tête d'un frêle enfant, car le jeune dauphin passait pour être d'une santé fort débile. « Eh bien ! dit M. de Virieu, vous comptez donc pour rien le comte d'Artois et ses enfants? » — Le comte avait déjà émigré. — « On les regardera comme fugitifs, » reprit Mirabeau. Qui restait-il donc? Le duc d'Orléans, que, d'ailleurs, il se garda bien de nommer.

La question des vivres

Tandis qu'au milieu de l'Assemblée nationale se discutait cette question de la succession au trône, une autre question, celle de la faim, continuait d'agiter la nation. Des grains avaient été pillés sur les marchés, il en résulta que nombre

SEPTEMBRE 1789

de fermiers et de riches propriétaires cachèrent soigneusement leurs récoltes. On vit, d'autre part, des spéculateurs sans entrailles accaparer les denrées de première nécessité pour en faire hausser le prix, trouvant ainsi dans la détresse publique un rapide moyen de fortune. S'il faut en croire un mémoire de Camille Desmoulins, il s'était formé à Corbeil une compagnie qui n'avait d'autre but que d'enfler le prix du pain par des moyens criminels, et l'on allait jusqu'à citer certains membres du comité des subsistances de Paris comme prêtant les mains à ce honteux trafic. Étonnez-vous donc des colères dont étaient l'objet ces accapareurs, contre lesquels rugissait Marat dans sa feuille, et qu'il appelait les assassins du peuple. En vain l'on décréta la libre circulation des grains à l'intérieur, et l'on en prohiba l'exportation; en vain l'État en tira lui-même de l'étranger pour assurer la subsistance du pays, les meilleures mesures se trouvèrent en partie paralysées par la mauvaise volonté des détenteurs de blés. Chaque jour le spectre de la faim apparaissait, livide, aux regards des malheureux, et les ennemis de la Révolution ne manquaient pas de rendre celle-ci responsable d'une crise dont les vraies causes étaient l'avidité des uns et l'incurie des autres.

Détresse financière.

A ces motifs de troubles et de désordres venait se joindre une situation financière de plus en plus désastreuse. La nécessité où l'on s'était trouvé, depuis quelques mois, d'occuper les ouvriers sans travail, avait achevé d'obérer nos finances. Il est vrai qu'à côté de ces causes légitimes de dépenses, il y en avait d'autres moins avouables, telles que les dettes du comte d'Artois à payer. L'Assemblée n'en avait pas moins voté, à la demande de Necker, comme on l'a vu plus haut, un emprunt de trente millions. Malheureusement il n'avait pas été couvert. Un nouvel emprunt de quatre-vingts millions n'avait pas eu plus de succès. Le ministre était aux abois, et déjà

SEPTEMBRE 1789

le mot sinistre de banqueroute sortait de toutes les bouches.

De nobles efforts étaient bien tentés individuellement pour obvier à la pénurie du trésor; les dons patriotiques affluaient : cent mille livres offertes par le duc de Charost, et une forêt tout entière donnée par M. Baupoil de Saint-Aulaire étaient certainement de magnifiques cadeaux; Marie-Antoinette et Louis XVI envoyaient à la Monnaie leur vaisselle d'or et d'argent; mais c'étaient là des palliatifs insuffisants. Le 24 septembre, Necker parut à la tribune, et, comme suprême ressource, il demanda à l'Assemblée nationale de voter une contribution patriotique du quart de tous les revenus. Étaient dispensés de cet impôt extraordinaire les simples ouvriers ou les personnes dont le revenu n'excédait pas quatre cents livres.

Bien qu'approuvé par le comité des finances, le plan du ministre fut assez vivement battu en brèche dans la séance du 26. L'Assemblée, déroutée, hésitait à le voter, quand Mirabeau, d'ordinaire assez hostile à Necker, vint lui prêter l'appui de sa parole puissante. Jamais peut-être il ne fut plus énergique et plus entraînant. Il montra les périls de la situation s'aggravant d'heure en heure, et dépeignit sous les plus sombres couleurs le gouffre béant de la banqueroute où l'on allait plonger, si l'on n'adoptait pas le plan ministériel. Sans doute les moyens proposés n'étaient pas les meilleurs possibles, mais il n'y avait rien de mieux pour le moment; et ce n'était pas quand la banqueroute, la hideuse banqueroute était là, menaçant de dévorer l'honneur et les biens de tous, qu'il fallait perdre son temps en délibérations.

Le ton inspiré de l'orateur, sa voix émue, son geste irrésistible, transportèrent l'Assemblée qui, subjuguée, adopta de confiance le projet du ministre. Quelques jours après, Necker vint soumettre son plan d'ensemble à l'Assemblée, et, comme pour lui témoigner sa reconnais-

SEPTEMBRE 1789

sance, il déposa sur le bureau un don patriotique de cent mille livres.

Conspiration de palais.

Tandis que les représentants de la nation s'efforçaient de prévenir les convulsions qui pouvaient naître de la famine, et écoutaient, calmes au milieu des orages, la lecture des premiers titres du pacte élaboré par leur comité de constitution dont Thouret était rapporteur, un complot s'ourdissait à la cour, à l'insu peut-être de Louis XVI. Il était question de dissoudre par la violence l'Assemblée nationale et de conduire le roi à Metz où, sous la protection de Bouillé, qui venait d'être appelé au commandement des provinces de l'Est, et dont on connaissait les sentiments ultra-royalistes, il aurait repris l'exercice du pouvoir absolu. Telles étaient du moins les rumeurs qui circulaient, et qui, propagées par les cent voix de ce pouvoir nouveau et déjà formidable qu'on appelait la presse, jetaient partout l'alarme et l'irritation.

Il paraît à peu près certain que ces rumeurs étaient fondées. Une chose d'ailleurs tendait singulièrement à les accréditer, c'étaient les mouvements de troupes qui se firent à Versailles dans les derniers jours de septembre. Les congés de trimestre avaient été suspendus; jamais on n'avait vu tant d'uniformes dans la ville de Louis XIV. Ces mouvements divers donnèrent lieu à des fêtes de caserne où l'on ne ménageait à la Révolution ni l'anathème ni les railleries.

OCTOBRE 1789.

Il y eut notamment un repas donné dans la salle même de l'opéra, par les gardes du corps, aux officiers du régiment de Flandre, nouvellement arrivé à Versailles, et qui dégénéra en véritable orgie contre-révolutionnaire. Marie-Antoinette, accompagnée de son mari, de ses enfants et de ses dames du palais, eut l'imprudence de se montrer au milieu de cette soldatesque, laquelle, après avoir refusé dédaigneusement de boire à la santé de la nation, porta avec enthousiasme celle du roi et celle de la reine. Ce n'était

rien encore; mais, la cour partie, la frénésie royaliste des convives, parmi lesquels on comptait quelques officiers supérieurs de la garde nationale, ne connut plus de bornes. La vue des femmes, l'ivresse du vin avaient tourné toutes les têtes. Au milieu des chants bachiques, on foula aux pieds la cocarde tricolore. De la salle de théâtre, l'orgie écumante et sans frein se répandit au dehors, dans la cour de Marbre, où il fut donné à la foule de contempler le triste spectacle de ces saturnales militaires, auxquelles la famille royale eut malheureusement l'air de s'associer. Il n'y eut point pour la monarchie de fête plus funeste que celle-là; ce fut son festin de Balthazar. OCTOBRE 1789

Ceci se passait le 1er octobre. Le lendemain, les dames et les demoiselles de la cour offraient à tout venant des cocardes blanches, et le futur thermidorien Lecointre, commandant de la garde nationale de Versailles, était insulté et provoqué dans le château même par un chevalier de Saint-Louis, fils de la bouquetière de la reine. Le 3 octobre, dans la salle du Manége, nouveau repas, où, à défaut de la famille royale, les plus grands seigneurs vinrent fraterniser avec les soldats avinés. Une sorte de vertige semblait s'être emparé de la cour et de la noblesse et les pousser à l'abîme.

A peine connus à Paris, ces faits y occasionnent une fermentation violente. Camille Desmoulins dans ses *Révolutions de France et de Brabant*, Marat dans l'*Ami du peuple*, Tournon dans les *Révolutions de Paris*, battent le rappel des patriotes. Un avocat au conseil, inconnu encore, mais destiné à une renommée retentissante, Danton, sonne de sa grosse voix le tocsin au district des Cordeliers, dont il est président, et le peuple s'établit en permanence au Palais-Royal, où il délibère à la lueur d'un pâle soleil d'automne. On sentait qu'il fallait, suivant l'expression de Tournon, un second accès de révolution. Le premier avait

OCTOBRE 1789 été la prise de la Bastille; le second allait être l'irruption des femmes à Versailles.

Journées d'Octobre.

En réponse à l'insulte dont la cocarde tricolore avait été l'objet de la part d'une centaine d'officiers et de soldats, la Commune de Paris prenait un arrêté par lequel il était interdit de porter d'autre cocarde que celle adoptée par la nation. En même temps, il est vrai, apprenant que le peuple avait l'intention de se porter sur la cour, elle enjoignait à Lafayette de doubler les postes et de multiplier les patrouilles, afin de prévenir le mouvement

Mais déjà il n'était plus temps d'opposer une digue au torrent. On veut enlever le roi, le conduire à Metz, disait-on dans la foule, allons le chercher, forçons-le de venir au milieu de nous, et nous le garderons comme un otage. On croyait généralement que la disette était due surtout à l'absence du roi, et que, lui présent dans sa capitale, l'abondance y renaîtrait comme par enchantement. De là l'irrésistible élan dont fut témoin la journée du 5 octobre.

Dès l'aube, dans le quartier des Halles, un certain nombre de femmes se groupèrent autour d'une jeune fille qui s'était emparée d'un tambour et battait le rappel. Elles se dirigèrent vers l'hôtel de ville, où elles arrivèrent au nombre d'environ cinq cents, demandant à grands cris du pain et des armes. Les noms de Bailly et de Lafayette étaient prononcés avec menace. Grand émoi au sein du corps municipal. Que faire? La place de Grève était hérissée de baïonnettes. Là se trouvaient l'infanterie de Gouvion et les volontaires de la Bastille, ayant Hullin à leur tête. Fallait-il repousser par la force cette émeute en jupons qui grossissait de minute en minute? Un des vainqueurs de la journée du 14 juillet, Stanislas Maillard, pour dégager la Commune, propose aux femmes de les mener à Versailles. Elles acceptent, le choisissent pour capitaine, et partent en hâte, bariolées de rubans multicolores et armées qui de bâtons, qui de fourches, qui de fusils. Une compagnie des vainqueurs de la Bastille servait d'arrière-garde à cette armée singulière.

OCTOBRE 1789

Cependant les sections s'assemblaient au bruit du tocsin et de la générale. Des faubourgs Saint-Antoine et Saint-Marceau descendaient des milliers d'hommes au visage menaçant. Bientôt les abords de l'hôtel de ville sont littéralement inondés, et du milieu de cette foule impatiente et houleuse partent ces cris sans cesse renouvelés: A Versailles! à Versailles! Ce cri formidable, il est répété par les grenadiers mêmes de Lafayette, lequel, après avoir vainement essayé d'apaiser le tumulte, attendait à cheval, et non sans anxiété, le résultat de la délibération du conseil municipal. Ayant reçu l'ordre de partir lui-même pour Versailles, à la tête de la garde nationale, il se résolut tristement à obéir. Mais il comprit qu'il valait encore mieux diriger cette sorte d'insurrection frémissante que de l'abandonner à elle-même; et, aux acclamations universelles, il traversa la ville en triomphe, entraînant sur ses pas les lourds canons de l'artillerie parisienne et tout ce qu'il y avait d'hommes armés dans la capitale, comme s'il allait faire le siége de la royauté.

Vers trois heures de l'après-midi, les femmes commençaient à paraître dans l'avenue de Paris. Aucun désordre n'avait signalé leur passage. Du reste leur attitude n'était point hostile; au contraire, car elles entrèrent dans la ville de Louis XIV en chantant *Vive Henri IV*. Le comte d'Estaing, commandant général de la garde nationale de Versailles, avait, quelques jours auparavant, prévenu la cour de l'explosion d'un vaste complot. Instruit de ce qui se passait, il s'était fait autoriser par la municipalité à repousser, au besoin, la force par la force; mais il est douteux qu'il eût été secondé par ses troupes, et il put juger des sentiments patriotiques dont était animée la population de Versailles, à l'enthousiasme avec lequel elle accueillit les Parisiennes.

OCTOBRE 1789

A la nouvelle de cette invasion d'un nouveau genre, une certaine agitation s'était produite dans l'Assemblée, déjà émue d'une réponse fort ambiguë de Louis XVI relativement à l'acceptation de la Déclaration des droits. Toutefois elle ne cessa pas de délibérer. A la demande de Maillard, qu'elle avait consenti à recevoir avec quelques-unes de celles qu'il avait amenées, elle chargea son président, Mounier, de se rendre au château, pour y porter les doléances de la capitale. Mounier partit, suivi de plusieurs de ses collègues et d'une douzaine de femmes. Cinq d'entre ces dernières furent admises auprès du roi avec les membres de l'Assemblée, et l'une d'elles, une toute jeune fille, nommée Pierrette Chabry, exposa au nom des autres les souffrances de la population de Paris. Louis XVI promit d'y remédier, et il embrassa la jeune fille qui, toute fière, se retira avec ses compagnes, en criant : *Vivent le roi et sa maison !*

Ce cri faillit leur attirer un mauvais parti, tant il irrita la multitude qui encombrait la place du Château. On crut à une trahison de leur part, et elles eussent perdu la vie peut-être, sans l'intervention de quelques-unes des leurs et de plusieurs gardes du corps. Mais cette intervention même accrut le tumulte. Des coups de fusil furent tirés du côté du peuple et du côté de la troupe, sans qu'on puisse dire d'où partit le premier coup. Un lieutenant eut le bras cassé, et deux ou trois femmes tombèrent baignées dans leur sang. Peu s'en fallut que la collision ne devînt terrible. Des hommes exaspérés voulaient tirer à mitraille sur le château. Heureusement la pluie qui tombait, fine et serrée, éteignit les mèches à plusieurs reprises. Cette circonstance, jointe à la nuit qui était survenue et aux pressantes sollicitations du marchand de toiles Lecointre, empêcha, pour l'instant, de nouveaux malheurs.

Cependant l'armée parisienne approchait. L'annonce de son arrivée amena sur l'esplanade de nouvelles scènes

de désordre. Les fusils et les canons furent chargés. Le château ressemblait à une place assiégée : au dedans, les gardes du corps et les Suisses rangés en bataille sur la terrasse et dans les cours ; au dehors, la garde nationale et la multitude frémissante, prête à l'attaque. Des coups de fusil tirés d'instant en instant augmentaient l'effervescence. Un ordre du roi sur la libre circulation des grains, et surtout son acceptation pure et simple de la Déclaration des droits produisirent un excellent effet, et ramenèrent un peu de calme. Maillard, dont la fermeté et la modération avaient su prévenir de fâcheux événements, repartit pour Paris, avec un certain nombre de femmes, dans des voitures de la cour mises à sa disposition, afin d'y porter ces bonnes nouvelles.

OCTOBRE 1789

Pendant qu'on se réjouissait dans l'Assemblée, dont l'enceinte venait d'être transformée en véritable salle de banquet populaire, on était étrangement perplexe à la cour ; on ne songeait qu'à fuir ; et, malgré les vives représentations de Necker, on essaya même de le faire ; mais la tentative échoua tout au début.

Vers minuit l'armée parisienne débouchait dans Versailles et venait se ranger en bataille sur la place d'Armes. Lafayette se rendit à l'Assemblée, dit quelques paroles sur l'utilité qu'il y aurait à éloigner le régiment de Flandre, à rassurer les esprits au sujet de la cocarde patriotique, et alla ensuite au château, où, en présence du comte de Provence, de l'archevêque de Bordeaux, de Necker et du comte d'Estaing, il protesta de son dévouement à la cause du roi et se porta fort des intentions pacifiques de ses compagnons d'armes. Puis il vint haranguer ses troupes et les régiments qui gardaient le château ; il les engagea vivement à maintenir la concorde et la paix, courut de là donner à l'Assemblée l'assurance que l'ordre ne serait point troublé, et, la séance levée, il se retira à l'hôtel de Noailles, où il se coucha, plein de confiance

OCTOBRE 1789 et de sécurité. Il était alors quatre heures du matin.

Le château envahi.

Une heure plus tard, la foule, composée de femmes en grande partie, faisait irruption sur la terrasse du château. Un homme périt par accident, disent les uns, frappé, prétendent les autres, par la balle d'un garde du corps. Il n'en fallut pas davantage pour enflammer les colères du peuple, que certains individus eurent la mission de soulever. Le château fut envahi, et plusieurs gardes du corps tombèrent tués ou blessés, en défendant pied à pied les salles qui menaient à l'appartement de la reine.

Réveillée en sursaut, Marie-Antoinette n'eut que le temps de se sauver, demi-nue, chez le roi. Cependant les sentiments qui animaient les assaillants n'étaient pas hostiles à la famille royale. Sans doute, dans le nombre il y avait quelques forcenés capables de tout, et salariés peut-être par des mains criminelles; on en vit pousser la sauvagerie jusqu'à couper le cou à deux gardes du corps immolés et promener au bout d'une pique ce trophée sanglant; mais la masse était mue surtout par le désir de ramener le roi à Paris, comme si, avec lui, devaient nécessairement rentrer l'abondance et la prospérité.

Aussi, lorsque, se rendant aux instances de Lafayette, qui était survenu un peu tard, tout contristé d'avoir cédé au sommeil dans une nuit semblable, la reine parut au balcon avec Louis XVI et son jeune fils, on entendit retentir les cris de *vive le Roi! vive la Nation! le roi à Paris!* et, sur un signe d'assentiment du monarque, on cria aussi : *Vive la Reine!* Ce fut comme le signal d'une réconciliation générale. Le peuple donna l'accolade aux gardes du corps, qui mirent à leurs chapeaux la cocarde nationale. On se prépara au départ comme à une fête.

Si de sombres pressentiments agitèrent dès lors le cœur de Marie-Antoinette, il n'y eut, on peut le dire, du côté du peuple, qu'une immense espérance et de pacifiques aspirations. Il n'ignorait certes pas les répugnances de la cour à

se plier au nouvel ordre de choses qui se préparait; mais il ne prévoyait pas alors les trahisons futures et il n'était pas encore agité du démon des vengeances. OCTOBRE 1789

Aussitôt que l'Assemblée nationale apprit la résolution de Louis XVI, elle décréta qu'elle était inséparable du roi, et, en attendant qu'elle le suivît elle-même, elle désigna cent de ses membres pour l'accompagner. La journée s'avançait. Il était une heure quand le roi quitta, pour n'y plus revenir, le palais de Versailles, témoin de la grandeur de ses pères, et qu'il était destiné à illustrer par une chute éclatante. Le convoi était innombrable. Obligée de régler sa marche sur le pas de la multitude qui servait d'avant-garde, la voiture où se trouvaient toute la famille royale et la gouvernante des enfants, Mme de Tourzel, ne pouvait aller que lentement. La nuit était complète lorsque le cortége entra dans Paris. Il était fermé par un certain nombre de voitures de grains. Aussi les femmes s'écriaient-elles : « Nous ne manquerons plus de pain; voici le boulanger, la boulangère et le petit mitron. » Reste de superstition monarchique, illusion populaire qui attribuait encore à un seul homme une influence providentielle sur les destinées de la nation.

Départ pour Paris.

Louis XVI et Marie-Antoinette allèrent droit à l'hôtel de ville. Ils y furent accueillis avec enthousiasme par les membres du conseil, dont les applaudissements et les cris d'allégresse leur rendirent un peu de confiance. La bourgeoisie parisienne se croyait désormais sûre de son influence sur le roi; elle n'en demandait pas davantage. Après avoir entendu force discours louangeurs, et reçu de nouvelles démonstrations de dévouement de la part des conseillers municipaux, la famille royale alla coucher aux Tuileries, veuves depuis si longtemps des hôtes de la monarchie.

Telles furent, aussi complétement racontées que possible dans un résumé rapide, ces fameuses journées d'octobre. Beaucoup de personnes ont cru qu'elles étaient l'œuvre du

OCTOBRE 1789 duc d'Orléans, parce que, dans la matinée du 6, on avait vu ce prince circuler au milieu des envahisseurs ; mais cette hypothèse n'est fondée sur aucune donnée positive. Si quelques hommes politiques, comme Mirabeau, plongeant dans l'avenir, jugeaient utile de substituer un jour la branche cadette à l'aînée pour faciliter le développement du régime parlementaire en France, rien ne nous autorise à supposer que le duc ait eu à cette époque de si ambitieuses visées. Ce qui est vrai, c'est que parmi ceux qui poussèrent aux excès, quelques-uns avaient été payés par des gens intéressés à déshonorer la Révolution et à la rendre odieuse ; mais la masse, on peut le dire, céda à l'une de ces émotions populaires et spontanées qui, à un moment donné, mettent toute une nation en mouvement.

La journée du 14 juillet avait été l'insurrection de la liberté, celle du 5 octobre fut l'insurrection de la faim ; l'une et l'autre marquèrent une étape de la Révolution vers la démocratie. Quelques personnes entrevirent, dans la translation de la cour à Paris, une réconciliation du peuple avec la royauté, elles se trompaient grandement ; de plus clairvoyants eurent dès lors le pressentiment que c'était la fin de la vieille monarchie.

CHAPITRE QUATRIÈME

La cour aux Tuileries. — Mesures diverses. — Installation de l'Assemblée à Paris. — Meurtre du boulanger François. — La loi martiale. — Décret du marc d'argent. — Les biens du clergé. — Mise en vacances du Parlement. — Nouvelle division du royaume. — Création des assignats. — Le club des Jacobins. — Le Châtelet et Marat. — Le procès de Favras. — Le serment civique. — Désordres dans les provinces. — Suppression des vœux monastiques et du droit d'aînesse. — Situation extérieure. — Le papier monnaie. — Nouvelle organisation judiciaire. — Le livre rouge. — Colères du clergé. — La corruption de Mirabeau. — Du droit de décider la paix ou la guerre. — La constitution civile du clergé. — Abolition des titres de noblesse.

« Tout est consommé, » écrivait, de sa plume enthousiaste et légère, l'ironique Camille Desmoulins, quelques jours après l'installation de la cour aux Tuileries. Il voyait déjà l'Assemblée nationale délivrée de tous ses ennemis, la France libre et heureuse et la Révolution terminée. OCTOBRE 1789.

Tel était aussi le sentiment des trois cents représentants de la bourgeoisie qui siégeaient à l'hôtel de ville. Assurés désormais de la prépondérance de la classe à laquelle ils appartenaient, ils se trouvaient pleinement satisfaits des résultats acquis, et, sans regarder au-dessous d'eux, sans se demander si la masse profonde du peuple avait lieu d'être également contente, ils ne voulaient rien de plus, rien de moins que ce que le cours des choses leur avait apporté jusqu'alors d'avantages et de bénéfice. Mais ils comptaient sans les légitimes exigences populaires d'une part, et de l'autre sans les résistances désespérées des

OCTOBRE 1789

anciens privilégiés, exigences et résistances dont le choc devait fatalement causer des explosions formidables que nul pouvoir au monde n'était capable de prévenir.

La cour aux Tuileries.

Louis XVI avait assez bien pris son parti de son installation forcée aux Tuileries. Il s'était ménagé un atelier de serrurerie, où volontiers il allait se délasser du travail des affaires publiques en forgeant quelque serrure; et, ne pouvant plus se livrer chaque jour à l'exercice de la chasse, il y suppléait en se promenant à grands pas dans les longues galeries du château. Marie-Antoinette elle-même parut se résigner en voyant sa nouvelle résidence encombrée de plus de courtisans qu'il n'y en avait à Versailles. Des adresses de félicitations en foule et des bouquets offerts par une députation des dames de la Halle ne contribuèrent pas peu à rassurer le roi et la reine. Signalé comme un danger permanent pour la couronne, le duc d'Orléans fut envoyé à Londres sous prétexte d'y rechercher les auteurs des troubles de notre pays et de s'enquérir des intentions du gouvernement anglais. Il partit sur les vives sollicitations de Lafayette, et malgré les pressantes représentations de Mirabeau, qui n'était pas fâché de le tenir sous sa main pour s'en servir au besoin comme d'un épouvantail. C'était un bannissement déguisé. La cour se crut sauvée.

Le mouvement de l'émigration n'en continua pas moins. La désertion se mit dans les rangs de l'Assemblée nationale elle-même. Lally-Tolendal, Mounier, Bergasse et beaucoup d'autres moins en vue abandonnèrent leur poste. Le nombre des demandes de congé finit par devenir si considérable, que l'Assemblée dut se décider à n'en accorder dorénavant que pour des cas d'urgence bien motivée et pour un très-court délai.

Mesures diverses.

Invitée par une lettre du roi à se transporter à Paris, afin de faciliter les communications entre elle et lui, elle résolut de se rendre à cette invitation dès qu'on aurait un local à mettre à sa disposition. En attendant, elle réformait

OCTOBRE 1789

provisoirement la procédure criminelle dans un sens plus conforme à la justice et à l'humanité, discutait la question des biens du clergé, décrétait la proportionnalité de l'impôt, soumis désormais chaque année au consentement du Corps législatif, prononçait la responsabilité de tous les fonctionnaires publics, réformait l'ancien protocole en vertu duquel les lois et ordonnances émanaient du bon plaisir et de la science certaine du monarque, et, au titre de *roi de France et de Navarre*, substituait celui de *roi des Français*.

L'Assemblée à Paris.

Un pas immense dans les voies de la liberté avait donc été fait déjà quand l'Assemblée vint, le 19 octobre, s'installer à Paris dans la salle de l'archevêché; mais un assez long intervalle séparait encore le pays de l'affranchissement complet: il n'allait pas tarder à être franchi. Cependant la municipalité parisienne s'efforçait d'arrêter le mouvement révolutionnaire. Elle dénonçait au procureur du roi les pages ardentes de l'*Ami du peuple* et exaspérait l'irascible Marat au lieu de le ramener à la modération par une large tolérance. Puis elle envoyait aux Tuileries une députation où figurait Condorcet, et la chargeait de prier instamment celui qu'elle appelait *le meilleur des rois* d'adresser à la nation une proclamation qui déconcertât les ennemis du bien public et ramenât l'union parmi les citoyens. En même temps, ayant à cœur de mettre un frein au développement des feuilles scandaleuses et incendiaires, — le mot est de l'époque, — elle interdisait aux colporteurs de crier par les rues aucuns écrits autres que ceux émanés de l'autorité, sous peine d'être punis comme perturbateurs du repos public, décrétait Marat de prise de corps et faisait saisir ses presses. Tout cela compromettait singulièrement la popularité du maire de Paris, Bailly, et du général Lafayette, auxquels remontait la responsabilité de toutes les mesures réactionnaires.

La municipalité parisienne avait en quelque sorte usurpé

OCTOBRE 1789

tous les pouvoirs publics au profit de la bourgeoisie. Élus à raison de deux par district après la prise de la Bastille, les représentants de la Commune avaient vu leur nombre s'élever successivement à trois cents. Soixante d'entre eux formaient la municipalité proprement dite, laquelle était chargée de toute l'administration de la ville; le reste composait le conseil général de la Commune : c'était le pouvoir délibératif.

Les représentants de la Commune.

Le tort de ces premiers représentants du parti de la Révolution fut de pousser trop loin la passion de gouverner. Ils prétendaient diriger l'esprit public, et par la plume de Brissot, un des leurs, ils rédigeaient des adresses aux provinces pour les rassurer sur la pureté des intentions de la capitale. Leur manie de tout réglementer rendit leur administration tracassière et souleva de bruyantes réclamations. Tournon d'abord, puis Loustalot, dans les *Révolutions de Paris*, Camille Desmoulins dans ses *Révolutions de France et de Brabant*, furent les interprètes éloquents des plaintes soulevées par le despotisme impolitique du pouvoir communal.

Meurtre du boulanger François.

Un événement tragique et tout fortuit faillit entraîner l'Assemblée nationale elle-même dans les voies d'une réaction violente. Le peuple avait cru qu'avec la famille royale l'abondance allait revenir dans la capitale; mais la sécurité n'avait pas été de longue durée. Le pain était rare et cher. L'autorité était obligée de mettre des sentinelles aux portes des boutiques de boulangers pour éviter qu'elles ne fussent pillées par une foule en proie aux sombres terreurs de la famine. Les bruits les plus absurdes circulaient. On racontait, par exemple, que chaque jour des masses de pain, jetées à la rivière par les ennemis du peuple, étaient retrouvées dans les filets de Saint-Cloud. Qui ne sait combien la peur rend les multitudes crédules et cruelles? Dans la matinée du 21 octobre, un boulanger nommé François, demeurant rue du Marché-Palu, à deux pas de l'archevêché, est accusé par une femme de garder du pain en

OCTOBRE 1789

réserve et d'en refuser la vente. Aussitôt retentit le cri lugubre : *A la lanterne !* Le malheureux,— c'était le propre fournisseur de l'Assemblée nationale, — conduit à l'hôtel de ville, est arraché de vive force des mains de ceux qui l'interrogeaient, et, malgré l'intervention de quelques administrateurs, pendu à l'un des réverbères de la place de Grève. Il fut vengé : on condamna à mort et l'on exécuta un de ses meurtriers, sa veuve reçut une pension; mais il n'en avait pas moins péri victime de l'aveuglement populaire.

La loi martiale.

Un des plus fâcheux résultats de cet événement fut le vote de la loi martiale. Vivement réclamée par la municipalité, cette loi terrible, qu'appuya Mirabeau de sa parole puissante, fut adoptée le même jour par l'Assemblée nationale, malgré les énergiques protestations de Robespierre, lequel aurait voulu qu'au lieu de cette machine à meurtres, qui allait permettre au gouvernement de mitrailler le peuple en masse, on instituât simplement un tribunal vraiment national, chargé de procéder contre les fauteurs de désordres et d'assassinats. C'était aussi l'avis de Buzot. Mirabeau réclamait également ce tribunal, mais il tenait surtout à la loi martiale, et, soutenu par les Barnave, les Duport et les Target, il l'emporta.

En vertu de cette loi de sang, le drapeau rouge devait être arboré à la principale fenêtre de l'hôtel de ville et promené par les rues dans le cas où la tranquillité publique se trouverait en péril. Tout attroupement, sourd à trois sommations successives faites à haute voix par un officier municipal, était instantanément dispersé par le feu. Enfin, les moteurs et instigateurs de la sédition, même dans le cas où le peuple attroupé se serait retiré paisiblement, étaient passibles de la peine de mort, si l'attroupement était armé. On comprend combien, entre les mains d'un pouvoir hostile à la Révolution, cette arme pouvait devenir dangereuse pour la liberté. Nous en verrons faire au Champ-de-Mars la douloureuse expérience, et malheureu-

OCTOBRE 1789

tous les pouvoirs publics au profit de la bourgeoisie. Élus à raison de deux par district après la prise de la Bastille, les représentants de la Commune avaient vu leur nombre s'élever successivement à trois cents. Soixante d'entre eux formaient la municipalité proprement dite, laquelle était chargée de toute l'administration de la ville; le reste composait le conseil général de la Commune : c'était le pouvoir délibératif.

Les représentants de la Commune.

Le tort de ces premiers représentants du parti de la Révolution fut de pousser trop loin la passion de gouverner. Ils prétendaient diriger l'esprit public, et par la plume de Brissot, un des leurs, ils rédigeaient des adresses aux provinces pour les rassurer sur la pureté des intentions de la capitale. Leur manie de tout réglementer rendit leur administration tracassière et souleva de bruyantes réclamations. Tournon d'abord, puis Loustalot, dans les *Révolutions de Paris*, Camille Desmoulins dans ses *Révolutions de France et de Brabant*, furent les interprètes éloquents des plaintes soulevées par le despotisme impolitique du pouvoir communal.

Meurtre du boulanger François.

Un événement tragique et tout fortuit faillit entraîner l'Assemblée nationale elle-même dans les voies d'une réaction violente. Le peuple avait cru qu'avec la famille royale l'abondance allait revenir dans la capitale; mais la sécurité n'avait pas été de longue durée. Le pain était rare et cher. L'autorité était obligée de mettre des sentinelles aux portes des boutiques de boulangers pour éviter qu'elles ne fussent pillées par une foule en proie aux sombres terreurs de la famine. Les bruits les plus absurdes circulaient. On racontait, par exemple, que chaque jour des masses de pain, jetées à la rivière par les ennemis du peuple, étaient retrouvées dans les filets de Saint-Cloud. Qui ne sait combien la peur rend les multitudes crédules et cruelles? Dans la matinée du 21 octobre, un boulanger nommé François, demeurant rue du Marché-Palu, à deux pas de l'archevêché, est accusé par une femme de garder du pain en

OCTOBRE 1789

réserve et d'en refuser la vente. Aussitôt retentit le cri lugubre : *A la lanterne !* Le malheureux,— c'était le propre fournisseur de l'Assemblée nationale, — conduit à l'hôtel de ville, est arraché de vive force des mains de ceux qui l'interrogeaient, et, malgré l'intervention de quelques administrateurs, pendu à l'un des réverbères de la place de Grève. Il fut vengé : on condamna à mort et l'on exécuta un de ses meurtriers, sa veuve reçut une pension; mais il n'en avait pas moins péri victime de l'aveuglement populaire.

La loi martiale.

Un des plus fâcheux résultats de cet événement fut le vote de la loi martiale. Vivement réclamée par la municipalité, cette loi terrible, qu'appuya Mirabeau de sa parole puissante, fut adoptée le même jour par l'Assemblée nationale, malgré les énergiques protestations de Robespierre, lequel aurait voulu qu'au lieu de cette machine à meurtres, qui allait permettre au gouvernement de mitrailler le peuple en masse, on instituât simplement un tribunal vraiment national, chargé de procéder contre les fauteurs de désordres et d'assassinats. C'était aussi l'avis de Buzot. Mirabeau réclamait également ce tribunal, mais il tenait surtout à la loi martiale, et, soutenu par les Barnave, les Duport et les Target, il l'emporta.

En vertu de cette loi de sang, le drapeau rouge devait être arboré à la principale fenêtre de l'hôtel de ville et promené par les rues dans le cas où la tranquillité publique se trouverait en péril. Tout attroupement, sourd à trois sommations successives faites à haute voix par un officier municipal, était instantanément dispersé par le feu. Enfin, les moteurs et instigateurs de la sédition, même dans le cas où le peuple attroupé se serait retiré paisiblement, étaient passibles de la peine de mort, si l'attroupement était armé. On comprend combien, entre les mains d'un pouvoir hostile à la Révolution, cette arme pouvait devenir dangereuse pour la liberté. Nous en verrons faire au Champ-de-Mars la douloureuse expérience, et malheureu-

OCTOBRE 1789 sement le peuple n'oubliera pas que ce fut à l'instigation de Bailly que l'Assemblée la forgea dans un moment de colère.

Cette loi martiale, proclamée en grande pompe, souleva les clameurs indignées de la presse démocratique. Robespierre, pour l'avoir combattue avec une logique implacable et une grande âpreté de langage, y gagna une popularité qui allait grandir de jour en jour. Il ne perdait pas une occasion de défendre les principes constitutifs de la démocratie.

Décret du marc d'argent.

C'est ainsi que dès le 22 octobre, dans la discussion des conditions requises pour être électeur et éligible, il réclamait... le suffrage universel. Mais l'heure du triomphe de ses idées n'avait pas sonné encore. Après des débats qui tinrent plusieurs séances, l'Assemblée décida qu'il y aurait deux degrés d'élection; que pour être électeur il faudrait, entre autres conditions, pour le premier degré, payer une contribution directe équivalant à la valeur de trois journées de travail; pour le second, être propriétaire ou usufruitier d'un bien évalué, selon l'importance des journées de travail, à cent cinquante ou à deux cents journées de travail; enfin, que nul ne serait apte à la représentation nationale s'il n'était inscrit au rôle des contributions pour une somme de la valeur d'un marc d'argent au moins. C'était là constituer l'aristocratie de la richesse, substituée à celle de la naissance. Ce fameux décret du marc d'argent, si contraire à la justice et à l'égalité, rencontra tant d'opposition dans le pays, que l'Assemblée se vit obligée plus tard de le modifier profondément. Elle accorda à tout citoyen actif, c'est-à-dire payant un impôt direct égal à la valeur de trois journées de travail, le droit d'être nommé représentant, de telle sorte qu'il fallut payer beaucoup plus pour être électeur du second degré que pour être député au Corps législatif. En établissant ainsi des catégories de citoyens actifs et de citoyens inac-

tifs, en éliminant de la vie politique une partie de la nation, l'Assemblée nationale commettait une iniquité révoltante, elle remontait le cours de la Révolution, et exposait son œuvre à être justement déchirée et détruite. OCTOBRE 1789

Présentement, d'ailleurs, le vent était à la réaction. Des protestations ayant été rédigées, dans certains districts, contre la loi martiale, la Commune en fit arrêter les auteurs. Puis, à l'instar de l'Assemblée nationale, elle organisa un comité des recherches composé de six membres, parmi lesquels on comptait Lacretelle (aîné), Garan de Coulon, et Brissot, le futur chef des Girondins, qui consacrait alors son journal, le *Patriote français*, à la défense de toutes les mesures compressives prises par l'hôtel de ville.

Les biens du clergé.

Malgré tout, la Révolution était dans les idées, rien ne pouvait en arrêter la marche. Une des forces les plus redoutables de l'ancien régime était le clergé, avec son organisation puissante et ses immenses richesses, d'une provenance douteuse et dont l'emploi était extrêmement défectueux. Au moment où la nation songea à lui reprendre les biens qui, depuis dix siècles, avaient, par toutes sortes de moyens, passé entre ses mains, il jouissait, tant en dîmes qu'en propriétés diverses, d'un revenu de près de deux cents millions. Mais tandis que certains abbés et les hauts dignitaires de l'Église étalaient un luxe effrayant et insultaient par leurs prodigalités scandaleuses à la misère des fidèles, la plupart des curés et des desservants de campagne étaient réduits à la portion congrue, et avaient à peine le nécessaire. Aussi le pays était-il encore obligé de contribuer annuellement pour une trentaine de millions à l'entretien du clergé.

La Révolution maintiendrait-elle un pareil état de choses? C'était impossible. Déjà les dîmes avaient été abolies. Restaient les propriétés mobilières et les biens-fonds. Était-il permis à la nation d'y toucher? Non, disait Sieyès

OCTOBRE 1789 dans ses *Observations sur les biens ecclésiastiques*. Cela est de droit, répondit l'avocat général Servan, à la seule condition pour l'État de fournir aux gens d'Église un salaire suffisant à leur entretien.

Ce fut un noble, un prêtre, l'évêque d'Autun, Talleyrand-Périgord, qui, dans la séance du 10 octobre, posa la question à la tribune nationale, et qui le premier montra dans les biens du clergé une splendide et magnifique ressource pour les besoins de l'État. Accueilli par les plus vifs applaudissements, le projet très-developpé de l'évêque d'Autun rencontra dans l'abbé Maury un adversaire éloquent et passionné. La discussion causa au dehors une émotion extraordinaire. On protestait au nom des pauvres, et l'évêque de Tréguier, en Bretagne, ne craignit pas de faire appel à l'insurrection, en alléguant qu'on ébranlait jusque dans ses fondements le plus illustre trône de l'univers. Toutefois, si nombre de prêtres oubliaient trop facilement la pauvreté du fondateur de leur religion, d'autres, comme l'abbé Gouttes et l'abbé Dillon, prêchèrent noblement le mépris des richesses, et vraisemblablement ils ne contribuèrent pas peu à décider l'Assemblée nationale à décréter, dans sa séance du 2 novembre, sur la motion de Mirabeau, que tous les biens du clergé seraient mis à la disposition de la nation, à la charge par celle-ci de pourvoir convenablement aux frais du culte et à l'entretien de ses ministres. C'était la destruction de l'influence exorbitante du clergé dans le pays, et l'acheminement vers la séparation de l'Église et de l'État.

NOVEMBRE 1789.

Mise en vacances des parlements.

Une autre institution de l'ancien régime, appelée à rendre à la Révolution des comptes sévères, c'était celle des parlements. Impossible d'avoir, autant que ces grands corps judiciaires, démérité de la justice et de l'humanité. En vain se prétendaient-ils les héritiers de ces assemblées, décorées aussi du nom de parlements, où nos premiers rois paraissaient s'inspirer, sinon de la volonté du peuple,

NOVEMBRE 1789

du moins des opinions de leurs hauts feudataires ; en vain se regardaient-ils complaisamment comme les représentants de la nation, en l'absence des états généraux dûment convoqués, c'était là une double fiction à laquelle les leçons de l'histoire donnaient un démenti sanglant. Organisés par Philippe le Bel, ils étaient une émanation pure et simple de la monarchie, et constituaient la juridiction royale en opposition avec les juridictions féodales. De la coutume d'enregistrer les édits était né leur prétendu droit de remontrances ; nous avons dit ce que valait ce droit, dont, à l'aide d'un lit de justice, on avait si bon marché ! Transmissible par voie d'héritage ou par achat comme un fonds de terre ou une marchandise, dure aux pauvres gens, arrogante avec les pouvoirs faibles, servile, basse et rampante devant les forts, cette magistrature, que quelques illustrations clair-semées ne suffisent pas à racheter de l'infamie, avait mérité de périr, car elle était loin, bien loin, d'être la personnification de cette chose auguste et sacrée entre toutes : la justice.

Une transformation complète, radicale, de notre vieux système judiciaire ne pouvait donc point ne pas être dans le programme de la Révolution. Dès le mois d'août précédent, un long et lumineux rapport de Bergasse sur la réorganisation et la constitution des tribunaux, rapport dont les conclusions tendaient à supprimer la vénalité des offices, à rapprocher la justice des justiciables, et à la tirer de l'élection populaire, comme de sa source naturelle, avait fait pressentir aux parlements leur sort. Aussi favorisaient-ils, ostensiblement ou secrètement, toutes les résistances fomentées contre le nouvel ordre de choses en préparation. Quatre-vingts membres du parlement de Toulouse ne craignirent pas de s'associer à un acte public qui était une déclaration de guerre ouverte à la Révolution. La justice révolutionnaire aura le tort de s'en souvenir.

NOVEMBRE 1789

On touchait à la fin des vacances. Dans la séance du 3 novembre, l'Assemblée nationale, sur une simple motion d'Alexandre de Lameth, appuyée par Thouret, décida qu'en attendant la nouvelle organisation judiciaire, tous les parlements du royaume continueraient à être en vacances; seulement, pour que le cours de la justice ne fût pas interrompu, elle attribua aux chambres des vacations la connaissance de toutes les causes pendantes. Cette mesure, sanctionnée aussitôt par le roi, irrita violemment les intéressés. On vit tour à tour les parlements de Rouen, de Metz et de Rennes s'insurger plus ou moins bruyamment contre le décret qui les frappait. Défendus par les Maury, les Cazalès et les d'Épréménil, appréciés à leur juste valeur par Barnave et Le Chapelier, ils reçurent de Mirabeau le coup de grâce. L'Assemblée voulut bien couvrir d'une dédaigneuse indulgence ceux de Rouen et de Metz qui étaient venus à résipiscence; quant aux magistrats bretons, elle les déclara inhabiles à remplir aucunes fonctions de citoyens actifs, jusqu'à ce que, sur leur propre requête, ils eussent été admis à prêter serment de fidélité à la constitution. Justement voués depuis longtemps à l'animadversion publique, les parlements pouvaient être désormais considérés comme morts et bien morts.

Nouvelle division du royaume.

Chaque jour amenait son progrès, apportait sa pierre à l'édifice. Nous avons dit combien défectueuse sous tous les rapports était l'ancienne division du royaume. Toutes nos provinces avaient chacune la prétention d'être une patrie à part; coupées par un réseau formidable de douanes intérieures, elles formaient pour ainsi dire autant de contrées étrangères les unes aux autres. L'inégalité la plus choquante était partout. Il y avait des pays d'états et des pays d'élection. Là régnait le droit romain dans toute sa force; ici l'on était régi par les coutumes féodales. Rien n'était plus favorable à la servitude générale que cette sorte de fédéralisme. Seulement le despotisme, au lieu d'être un, était multiple; c'était un enchaînement de tyrannies, et il n'y en a pas de pire que la tyrannie de clocher.

DÉCEMBRE 1789

Mettre de l'ordre dans ce chaos, fondre toutes ces nations, diverses de mœurs et de langages différents, en une nation forte et compacte, de cette agglomération de provinces hétérogènes, former... la patrie, telle fut l'œuvre entreprise et victorieusement accomplie par l'Assemblée nationale. Les débats auxquels donna lieu cette question si importante de la nouvelle division du royaume occupèrent les deux derniers mois de l'année 1789. Ils furent d'un intérêt puissant, comme on pense. Partager le royaume en quatre-vingts parties environ, sans tenir compte des anciennes divisions provinciales, en prenant Paris comme centre et en s'éloignant en tous sens jusqu'aux frontières, subdiviser chacune de ces parties en communes de superficie à peu près égale, et chaque commune en cantons, voilà, sommairement, en quoi consistait le projet présenté par Thouret au nom du comité de constitution. Sur ce projet s'ouvrirent de solennelles discussions auxquelles prirent part, entre autres orateurs, Mirabeau, Robespierre, Maury, Barère, La Rochefoucauld, Garat, Pétion de Villeneuve et Dupont (de Nemours). Selon Mirabeau, les communes étaient des intermédiaires inutiles, au point de vue administratif; on pouvait s'en passer, à son sens, en portant à cent vingt le nombre des départements. Il aurait voulu seulement qu'en morcelant ainsi le royaume on ne rompît pas trop avec l'ancienne unité provinciale, et que l'on composât avec les préjugés, voire même avec l'erreur.

Le grand orateur se faisait ici, involontairement peut-être, l'avocat des pays d'états, qui tenaient fort à leur autonomie et à leurs prétendues franchises. Composés comme ils l'étaient pour la plupart, les anciens états provinciaux ne pouvaient guère être du parti de la Révolution. Ils ne le prouvèrent que trop : quelques-uns se réunirent illéga-

NOVEMBRE 1789 lement pour protester contre les nouveaux principes, et l'Assemblée nationale dut leur interdire, par décret, de se rassembler désormais.

Mais ce que l'on voulait précisément atteindre et tuer, c'était le vieil esprit de corps provincial avec ses vues étroites et ses jalousies mesquines; à l'unité particulière de la Bretagne ou de la Normandie, il s'agissait de substituer la grande unité nationale. Ce fut ce que Thouret donna à entendre, dans la séance du 9 novembre, jour où l'Assemblée quitta l'archevêché pour aller siéger aux Tuileries, dans la salle du Manége.

Il fut successivement décidé, à une majorité imposante: que le royaume serait partagé en départements, au nombre de soixante-quinze à quatre-vingt-cinq, divisés selon les convenances en trois, six ou neuf districts, subdivisés à leur tour en cantons d'une étendue d'environ quatre lieues carrées; qu'il y aurait par canton, et suivant la population, une ou deux assemblées primaires composées des citoyens actifs des diverses localités; que des électeurs nommés par ces assemblées, à raison d'un sur cent habitants, choisiraient les membres des administrations de district parmi les éligibles de tous les cantons du district, et les membres des administrations départementales parmi les éligibles de tous les districts du département; enfin, que les électeurs se réuniraient en une seule assemblée par département à l'effet de nommer les députés à l'Assemblée législative. Ces représentants pouvaient être pris seulement parmi les éligibles du département, — restriction regrettable, — et leur nombre devait être déterminé suivant la triple proportion du territoire, de la population et de la contribution directe, ce qui devait donner à la prochaine Assemblée sept cent quarante-cinq membres.

Au lieu des gouvernements, au lieu des anciennes intendances, ces terribles instruments de despotisme, remplacées aujourd'hui par nos préfectures, on institua dans chaque

NOVEMBRE 1789 département une administration composée de trente membres et divisée en deux sections: l'une, sous le nom de *conseil de département*, devant se réunir annuellement pendant un mois au plus, principalement afin d'ordonner les travaux et les dépenses; l'autre, sous le nom de *directoire*, demeurant en permanence pour l'expédition des affaires, sauf à rendre compte publiquement de sa gestion chaque année au conseil général. Dans chaque district on plaça également une administration composée de douze membres, divisée aussi en conseil et en directoire, et entièrement subordonnée à l'administration départementale. Agents du pouvoir central et représentants des intérêts du département et du district, ces corps administratifs, dont les attributions étaient extrêmement étendues, étaient renouvelables par moitié tous les deux ans et sortaient du libre suffrage des électeurs. Ils se trouvaient subordonnés au roi, et il n'était pas possible qu'il en fût autrement sous un gouvernement monarchique; mais le roi ne pouvait les suspendre qu'à la charge d'en informer l'Assemblée législative, qui confirmait ou levait la suspension. Le peuple, par ses représentants, demeurait donc le juge suprême.

Pour compléter son œuvre au point de vue administratif, l'Assemblée nationale établit dans chaque commune une municipalité à l'instar de celle que la force des choses et les événements révolutionnaires avaient constituée à Paris. Élus par tous les citoyens actifs de la commune, ces corps municipaux étaient investis d'attributions à la fois exécutives et législatives; ils décidaient de toutes les affaires locales et avaient le droit de requérir la force publique. A leur tête était un maire nommé pour deux ans à la pluralité absolue des suffrages. A côté de ce magistrat, on institua un procureur de la commune, également électif, mais qui n'avait pas voix délibérative et dont la mission spéciale était de poursuivre les affaires et de défendre les intérêts de la communauté.

NOVEMBRE 1789

Telle fut, très-rapidement esquissée, l'organisation administrative imaginée par l'Assemblée nationale. Si ce n'était pas encore la perfection, c'était du moins un progrès immense sur le passé. On voit comme, tout en créant dans notre pays l'unité politique sans laquelle il ne saurait y avoir de force véritable et de grandeur pour un peuple, la Révolution rompait, dès les premiers jours, avec les habitudes despotiques de l'ancien régime, et détruisait cette lourde centralisation administrative, amenée par Richelieu et par Louis XIV à un véritable degré de perfection, et sous laquelle la France était littéralement écrasée.

Mesures financières.

Pendant qu'elle réorganisait sur des bases complétement nouvelles l'administration du royaume, l'Assemblée songeait à porter remède à la crise financière et industrielle qui sévissait de plus en plus cruellement d'un bout du pays à l'autre. On commença par signaler l'étrange abus des pensions indignement prodiguées, la plupart du temps, à des courtisans et à des favorites; il y avait là une plaie profonde à fermer. Les dons patriotiques, quoique considérables, étaient loin, bien loin d'apporter des ressources suffisantes. Les premiers emprunts, décrétés pour faire face aux exigences du moment, avaient médiocrement réussi. Les caisses étaient vides. Le ministre était aux abois; il y avait donc urgence à recourir à de nouveaux expédients. Mirabeau proposa la création d'une banque nationale, dont l'idée venait d'être mise en circulation par quelques publicistes. Il fallait trouver sur-le-champ cent soixante-dix millions au milieu d'un discrédit général. Necker crut sauver la situation en convertissant la caisse d'escompte, établie jadis par arrêt du conseil, en une banque nationale, autorisée, sous la garantie du pays, à émettre des billets jusqu'à concurrence d'une somme de deux cent quarante millions. Ce projet, vivement soutenu par Dupont (de Nemours), fut assez peu favorablement accueilli dans le public ; on sentait trop bien que c'était là un palliatif insuffisant.

NOVEMBRE 1789

Quatre jours plus tard, dans un immense rapport présenté au nom du comité des finances, le marquis de Montesquiou, comme s'il eût pris à tâche de rassurer les esprits sur la situation, entreprenait de démontrer que, même en abolissant les impôts injustes et onéreux pour le peuple, il resterait encore un revenu supérieur de plus de trente-trois millions à la dépense. Seulement il était indispensable de payer les dettes arriérées, et c'est à quoi, suivant le rapporteur, on pouvait aisément arriver par une sage économie et en disposant de la partie des biens du clergé dont le capital ne serait point nécessaire à sa dotation.

Après des discussions qui durèrent plus d'un mois, et dans lesquelles Mirabeau se signala par de violentes attaques contre le plan ministériel, l'Assemblée constituante, sur le rapport d'un député de Rouen, Lecouteulx de Canteleu, maintint jusqu'à nouvel ordre la caisse d'escompte, et autorisa le ministre à lui emprunter quatre-vingts millions. Mais en même temps elle décréta, dans sa séance du 18 décembre, la formation d'une caisse de l'extraordinaire, destinée à payer les dettes de l'État, l'aliénation des domaines royaux et ecclésiastiques de manière à réaliser une valeur de quatre cents millions, et enfin la création d'assignats de dix mille livres chacun, portant intérêt à cinq pour cent, et jusqu'à concurrence de la valeur des biens à vendre. Telle fut l'origine de ces fameux assignats qui, successivement augmentés comme on verra, sauvèrent la France de la banqueroute, l'aidèrent à triompher de l'Europe coalisée, et ne tombèrent dans un discrédit complet que le jour où la Révolution commença d'être ébranlée par la réaction.

Création des assignats.

Dans ce même mois de décembre, l'Assemblée, suivant sa propre impulsion ou cédant à la grande voix populaire, qui de tous les points de la France lui criait : Marche ! décréta des mesures dignes de l'admiration universelle. Déjà, en modifiant l'ancienne procédure criminelle, elle

NOVEMBRE 1789

avait aboli la question et établi la publicité des débats; le 1er décembre, après avoir entendu un long rapport du médecin Guillotin sur la réformation du code pénal, rapport où il était question de substituer au mode de décapitation en usage la décapitation par la guillotine, elle décida que les délits du même genre seraient punis par le même genre de peine, quels que fussent le rang et l'état du coupable. Le 22 elle écouta la lecture d'un nouveau travail judiciaire, dont le rédacteur, Thouret, s'était contenté de formuler les principes précédemment exprimés par Bergasse. C'était, comme on le verra plus tard, une régénération complète, radicale, de l'ancienne organisation, laquelle était, suivant l'expression du rapporteur, destructive de toute sûreté et de toute liberté. Quelques jours auparavant il lui avait été soumis un plan de constitution très-démocratique pour l'armée. Elle repoussa la conscription, parce que les pauvres, en définitive, en portaient tout le poids, et décréta que jusqu'à nouvel ordre le recrutement se ferait par voie d'enrôlement volontaire. Le 24, sur une motion de Clermont-Tonnerre, énergiquement appuyée par Robespierre et par Mirabeau, elle déchargeait les juifs, les protestants et les comédiens du long anathème qui pesait sur eux, et malgré les protestations de l'abbé Maury, elle les déclarait admissibles à tous les emplois civils et militaires.

Juifs et comédiens.

Tandis que l'Assemblée faisait entrer dans le domaine du droit et des faits les principes mis en avant par les grands philosophes du dix-huitième siècle, des folliculaires gagés déversaient l'outrage et la calomnie sur les représentants les plus dévoués au peuple. Barnave était un drôle, Mirabeau un échappé de la corde, Robespierre n'était connu que par son ingratitude pour l'évêque d'Arras, et ainsi de suite. Ces libelles attiraient des représailles où l'on allait également beaucoup trop loin dans l'injure contre les personnes hostiles à la Révolution; mais dans les grandes commotions politiques et sociales, il faut toujours faire la part de l'emportement et des passions. Si l'on est obligé d'avouer que de côté et d'autre il y eut de la mauvaise foi, on est aussi forcé de reconnaître, après avoir examiné la masse des productions malsaines écloses en ces temps troublés, que, sous ce rapport, la palme appartient à la réaction, et c'est un avantage que nous n'avons pas à lui envier.

DÉCEMBRE 1789

Peu importait du reste: de ces chocs divers, de cette guerre plus ou moins loyale de pamphlets et de libelles, se dégageait l'idée immortelle et pure de la liberté, qui de plus en plus s'épanouissait dans tout le royaume. On vit des populations enthousiastes se confédérer et s'engager par serment à veiller à l'exécution des décrets de l'Assemblée. Pour n'avoir pas suffisamment protégé la cocarde nationale, l'intendant de la marine à Toulon, Albert de Rioms, fut jeté en prison avec quelques-uns de ses officiers par la garde nationale, et il fallut, pour l'en tirer, que l'Assemblée déclarât qu'il n'y avait lieu à aucune inculpation contre lui.

La formation d'une foule de sociétés patriotiques ne contribua pas peu à entretenir le feu sacré de la liberté et à développer dans les masses le sentiment démocratique. La plupart de ces sociétés s'établirent sur le modèle du club des *amis de la constitution*, qui, fondé à Versailles par quelques députés aux états généraux, sous le nom de Club breton, comme nous l'avons dit, suivit l'Assemblée à Paris et vint se loger, non loin de la salle du Manége, dans une dépendance du couvent des Jacobins, dont le peuple de Paris lui donna le nom, qu'il a gardé. Uniquement composé de représentants à l'origine, il ouvrit ses portes à d'autres dès qu'il fut installé dans la capitale, et devint le foyer ardent où s'élaboraient les projets destinés à prendre place dans la constitution. Là battit plus fort que partout ailleurs le cœur de l'humanité, et l'es-

Le club des Jacobins.

DÉCEMBRE 1789

quisse rapide des services rendus à la cause de la Révolution par cette société à jamais fameuse doit suffire à la venger des calomnies dont elle est encore l'objet, non-seulement de la part des complaisants du despotisme, mais encore de celle de certains libéraux qui ne cessent de l'insulter tout en se prétendant les serviteurs de la démocratie.

La Commune et les districts.

Poussés par l'opinion, les représentants de la Commune, dont la sévérité envers les écrivains de la presse démocratique avait compromis la popularité, se crurent obligés de sévir contre les artisans de réaction. Dans deux volumineux rapports émanés du comité des recherches, deux des leurs, Agier et Garan de Coulon, incriminèrent fortement le prince de Lambesc, Besenval, Barentin, Puységur et d'Autichamp, comme ayant pris part à la conspiration royaliste qui avait amené les journées d'octobre. Par les ordres de l'assemblée générale, le procureur syndic dut poursuivre Besenval devant le Châtelet pour crime de lèse-nation; et le marquis de Favras, accusé de conspirer en faveur du comte de Provence, fut jeté en prison. Malheureusement, à côté de cela, la Commune prenait des mesures peu favorables à la liberté. Elle mettait des entraves ridicules à la publication et à l'affichage des écrits. Aussi, dans certains districts, l'exaspération était-elle fort vive contre elle. On lui reprochait surtout d'avoir proscrit des rangs de la garde nationale la plus grande partie du peuple. Dans la journée du 26 décembre, Danton parut à l'hôtel de ville pour exprimer les doléances du district des Cordeliers et se plaindre de certaines irrégularités dans la distribution des brevets décernés aux officiers de la garde nationale. Le même jour, Monsieur se présentait devant l'assemblée de la Commune pour se disculper de toute complicité avec le marquis de Favras. C'était pourtant chose à peu près avérée ou qui, du moins, valait la peine d'une enquête sérieuse. Les représentants de la bourgeoisie parisienne firent semblant d'être convaincus de l'innocence du

JANVIER 1790

prince, à qui Bailly, dans un discours très-louangeur, décerna le titre de premier citoyen du royaume, pour avoir voté en faveur du tiers état dans la seconde assemblée des notables. C'était pousser un peu loin la flatterie.

L'année 1790 s'ouvrit, suivant l'étiquette d'usage, par des félicitations obséquieuses au roi et à la reine, à laquelle déjà l'on contestait formellement son titre de souveraine. On put s'apercevoir cependant d'un grand changement dans les habitudes du pays : les hommages populaires, les compliments les plus empressés s'adressèrent de préférence à l'Assemblée nationale. On sentait que désormais le véritable souverain, c'était le peuple, dont elle était à cette heure l'incarnation.

Dès le 4 janvier, recommençant la guerre contre les abus, l'Assemblée suspendait jusqu'à nouvel ordre toutes les pensions, excepté celles des familles de d'Assas et de Chamborn; sage mesure contre laquelle allaient se déchaîner tous les parasites de l'ancien régime. En même temps, sur les vives réclamations de Fréteau, de Robespierre et de Dionis du Séjour, à propos des détentions arbitraires, de quelque nature qu'elles fussent, elle chargeait plusieurs de ses membres de s'occuper de la mise en liberté immédiate de toutes les personnes injustement ou illégalement détenues. Enfin elle supprimait l'odieux usage en vertu duquel, par une abominable coutume, l'infamie attachée au crime s'étendait à la famille du coupable et allait frapper des innocents.

Par malheur, à côté de cela, elle laissait entrevoir des tendances assez peu favorables à la liberté de la presse. A diverses reprises, quelques-uns de ses membres, vivement pris à partie dans des brochures ou dans des écrits périodiques, l'avaient entretenue de leurs plaintes, et avaient demandé qu'on mît un frein à la licence des journaux. Mais, avait dit Charles de Lameth, comment concilier des mesures restrictives avec la liberté de la pensée? Et puis, où finit la liberté? où commence la licence? Celle-ci

JANVIER 1790 n'est-elle pas un peu la conséquence de celle-là? Fallait-il laisser à l'arbitraire du juge le soin de trancher la question? Dans la séance du 12 janvier, un député du nom de Dufraisse-Duchey proposa à l'Assemblée d'investir une commission spéciale du soin d'examiner toutes les feuilles publiques, notamment l'*Ami du peuple*, les *Révolutions* et le *Journal de Paris*, qu'il incrimina nommément, et, sur le rapport de cette commission, de renvoyer ces divers écrits au procureur du roi près le Châtelet. L'Assemblée passa à l'ordre du jour sur cette étrange motion; mais elle chargea son comité de constitution de lui présenter incessamment une loi sur la liberté de la presse. Huit jours après, Sieyès lui donnait lecture d'un long rapport, suivi d'un projet de loi en quarante-quatre articles, contre les délits pouvant se commettre par la voie de l'impression et par la publication des écrits et des gravures, laquelle loi ne devait avoir d'effet que pendant deux ans, à compter du jour de sa promulgation. Si libérale que fût cette loi, relativement à ce que nous avons vu depuis, ce n'en était pas moins une lourde faute que de songer à museler la presse au moment où l'on avait besoin des lumières de tous, et où il fallait laisser à toutes les opinions, même les plus excentriques, le droit de se produire librement.

Le Châtelet et Marat.

L'Assemblée ajourna la discussion de ce projet de loi, qui fut vertement attaqué par les journaux d'avant-garde. « Ne perdons point de vue l'abbé Sieyès,» dit le perspicace Marat. Il était facile de voir que la presse était en état de suspicion aussi bien à l'Assemblée nationale qu'à la Commune. Celle-ci avait déjà décrété de prise de corps l'Ami du peuple; le 15 janvier, sur la dénonciation d'un de ses membres, Boucher d'Argis, l'un des conseillers au Châtelet, elle ordonnait au procureur-syndic de le poursuivre devant le Châtelet, qui s'empressait de décerner un mandat d'amener contre le violent et courageux publiciste. Le district des Cordeliers, auquel appartenait Marat, protesta

hautement, et déclara qu'il prenait sous sa protection le journaliste menacé! Nonobstant cette déclaration, la force armée envahit le domicile de Marat. Le populaire écrivain fut assez heureux pour échapper aux poursuites dont il était l'objet; seulement il dut, pendant quatre mois, suspendre la publication de sa feuille. JANVIER 1790

Quel crime avait donc commis l'Ami du peuple? Il avait critiqué avec une grande virulence, et souvent avec une haute raison, les actes des ministres, les décrets de l'Assemblée nationale, et surtout les tendances despotiques de la municipalité parisienne; mais surtout il avait plusieurs fois attaqué le Châtelet comme indigne de juger les crimes de lèse-nation. De là les colères des magistrats de ce tribunal. Et pourtant jamais peut-être Marat n'avait dit une vérité plus vraie. N'était-il pas singulier en effet d'avoir confié le soin de réprimer les attentats contre la Révolution à des juges en qui se personnifiait l'esprit le plus hostile à cette Révolution même? Aussi qu'était-il arrivé? c'est que ces juges s'étaient montrés d'une extrême indulgence à l'égard des individus coupables de délits réactionnaires, tandis qu'ils avaient usé d'une rigueur excessive envers les malheureux traduits à leur barre pour faits séditieux. Le 29 janvier, sur le rapport de Boucher d'Argis, ils déchargeaient de toute accusation le baron de Besenval, de Barentin, d'Autichamp, de Broglie et de Puységur, et ordonnaient la mise en liberté immédiate de Besenval, qui se trouvait détenu. Ce jugement, quelque peu partial, fut mal reçu de l'opinion publique. Le Châtelet crut sans doute en atténuer la mauvaise impression en sacrifiant aux vengeances populaires un coupable moins illustre, le marquis de Favras. Thomas de Mahi, marquis de Favras, était accusé d'avoir ourdi un complot ayant pour but l'assassinat de Lafayette, de Necker et de Bailly et d'enlever le roi. La vérité probable, — car le jour ne s'est jamais complétement fait sur cette affaire, — est que,

Besenval et Favras.

FÉVRIER 1790 dans l'intrigue à laquelle Favras se mêla activement, il fut l'instrument du comte de Provence. Il fallait décharger de tout soupçon le frère du roi; les juges du Châtelet n'hésitèrent pas à tuer un homme pour cela. Le calme et la netteté des réponses de Favras aux accusations assez vagues dont il était l'objet ne le sauvèrent point d'un arrêt sanglant. Condamné à mort le 18 février, il fut pendu en place de Grève dans la soirée du lendemain, à la lueur des lampions, et mourut avec intrépidité sans avoir dénoncé personne. S'il est vrai que le comte de Provence alloua à la veuve de la victime une gratification considérable, il eut du moins le mérite de ne pas se montrer tout à fait ingrat.

Bien que les premières séances de l'Assemblée en février eussent été remplies de récriminations amères au sujet des troubles auxquels donnait lieu, dans les provinces, la question des droits féodaux, ce mois s'ouvrit sous d'heureux auspices. Le 4 le roi vint à l'Assemblée, accompagné de ses ministres. C'était une visite pour ainsi dire imprévue. Dans un discours habile, attribué à Necker, il manifesta le désir de s'associer plus intimement aux travaux des représentants du pays, et exprima le vœu de voir ceux qui se trouvaient privés de leurs anciens privilèges se montrer assez généreux pour chercher un dédommagement à leurs pertes dans le bien général. Puis, il parla des sacrifices personnels auxquels il consentait de grand cœur dans l'intérêt de tous, promit de maintenir la liberté constitutionnelle, de préparer l'esprit et le cœur de son fils au nouvel ordre de choses, et fit appel, en terminant, aux sentiments de concorde et de conciliation.

Le roi à l'Assemblée.

De chaleureux applaudissements accueillirent ce discours. Le roi se retira au milieu d'acclamations unanimes, et, à cette ovation, on eût pu croire à une entente désormais indestructible entre l'Assemblée et lui. Après le départ de Louis XVI, eut lieu une scène imposante. A la demande du vieux Goupil de Préfeln, les représen-

tants convinrent de prêter sur-le-champ le serment prescrit à tous citoyens par un vote du mois de décembre, d'être fidèles à la nation, à la loi et au roi. Tous jurèrent successivement à la tribune. Les assistants transportés battirent des mains, et mêlèrent leur serment à celui des mandataires de la nation. FÉVRIER 1790

Le serment civique.

Le soir même, l'exemple de l'Assemblée nationale fut suivi par la Commune et par la ville tout entière. Bailly descendit sur la place de Grève, lut la formule du serment, et la foule en chœur répondit: *Je jure*. Grave serment, qu'on répéta de rue en rue, de place en place, à la lueur des illuminations. Cette fête patriotique dura plusieurs jours et se termina par un Te Deum solennel chanté à Notre-Dame, où se rendirent processionnellement en corps la Commune et l'Assemblé nationale. On remarqua seulement avec peine l'absence du roi à cette cérémonie. N'osait-il donc, disait-on, venir prendre devant Dieu un engagement que d'avance il était résolu à ne pas tenir? Les provinces s'empressèrent d'imiter Paris, et partout, avec plus ou moins d'éclat et d'élan, se renouvelèrent les scènes dont la capitale avait été le théâtre. Que d'espérances alors et d'enthousiasme sincère! Qui pouvait prévoir que, grâce à la rage et aux manœuvres de ses ennemis, cette Révolution si pure, si clémente à son aurore, serait forcée de s'assombrir et de voiler d'un crêpe funèbre les libertés dont elle avait été la messagère?

Désordres dans les provinces.

Quelques jours après cette séance du serment, séance d'apaisement, on l'espérait du moins, d'orageuses discussions éclataient dans l'Assemblée au sujet des troubles survenus dans les provinces. Dans certaines localités les paysans faisaient une rude guerre aux châteaux, là surtout où ils avaient beaucoup souffert du régime féodal. Les anciennes vexations devaient nécessairement amener de regrettables représailles. Malheur aux seigneurs et aux employés du fisc qui s'étaient montrés trop durs! malheur

FÉVRIER 1790

à ceux qui exigeaient encore le payement des droits féodaux! leurs propriétés couraient grand risque d'être envahies et ravagées. Plusieurs châteaux furent livrés aux flammes, et en divers endroits le sang coula. Le Quercy, le Rouergue, le Périgord, le Limousin et la Bretagne notamment se trouvaient en proie à une extrême fermentation. Saisie de ces faits par le ministère, l'Assemblée chargea son comité de constitution de préparer une loi destinée à y mettre fin et à en prévenir le retour. L'abbé Maury, d'accord avec d'Éprémćnil, Foucauld et Cazalès, ne voyait de remède aux désordres que dans une répression violente. D'après la déclaration de Lanjuinais, l'exaspération des paysans aurait été en raison directe de la dureté des seigneurs et de la rigueur déployée par les agents du fisc. Cette fois encore Robespierre s'éleva vivement contre les lois martiales. C'était un crime, à ses yeux, d'employer la force militaire quand elle n'était pas absolument indispensable. L'Assemblée vota une longue adresse au peuple français pour l'engager au calme et à la confiance, mais elle n'en continua pas moins de délibérer sur les moyens de réprimer les désordres. Les mesures énergiques, selon le marquis de Foucauld, valaient mieux que des adresses qu'on ne comprendrait pas de sitôt. Charles de Lameth, dont un château avait été brûlé dans l'Agenois, ne partageait pas cet avis cruel. Plus malheureux que coupable, le peuple ne devait pas être, à son avis, l'objet des sévérités de l'Assemblée.

Le comité de constitution, dans un projet de décret rédigé à la hâte, proposa de sévir contre les officiers municipaux qui, par faiblesse ou par négligence, ne proclameraient pas la loi martiale, dans le cas d'attroupement séditieux. Ce décret parut menaçant pour la liberté à Barnave et à Pétion, et insuffisant pour la répression à Malouet et à Cazalès, lequel ne trouva rien de mieux que d'engager l'Assemblée à investir le roi de la dictature pendant

FÉVRIER 1790

trois mois. Robespierre reprit la parole, et dans un discours ardent, passionné, où il rappela ces mots du palatin de Posnanie dans la diète de Pologne, à savoir qu'une liberté entourée de périls valait mieux qu'un servile repos, il combattit pied à pied tous les arguments des partisans des répressions violentes. Il s'attacha surtout à démontrer combien il était odieux d'autoriser la publication de la loi martiale pour le recouvrement des impôts. Mais en dépit de tous ses efforts, appuyés par le duc d'Aiguillon, et, dans une certaine mesure, par Mirabeau, l'Assemblée vota le projet de décret avec quelques modifications rassurantes pour la responsabilité des officiers municipaux.

La discussion s'était prolongée jusque dans les derniers jours de février; elle ne contribua pas peu à accroître la popularité de Robespierre, dont Camille Desmoulins, dans ses *Révolutions de France et de Brabant*, transcrivit le discours en entier, en l'accompagnant de force louanges. « Encore une loi martiale! » s'écria amèrement de son côté le jeune Loustalot, devenu, depuis le mois de novembre, le principal rédacteur des *Révolutions de Paris*. « Toutes les fois que le pouvoir parle au peuple ou à ses représentants, on peut être sûr qu'il demande de l'argent ou des soldats. »

Suppression des vœux monastiques.

Très-populaire, en revanche, avait été le décret par lequel plusieurs jours auparavant, le 13 février, l'Assemblée avait supprimé les vœux monastiques et les congrégations de l'un et de l'autre sexe. Les religieuses étaient toutefois autorisées à rester dans les maisons où elles se trouvaient présentement. De plus, on maintint provisoirement les ordres spécialement voués à l'instruction publique et au soulagement des malades. Ce décret, qu'avaient énergiquement appuyé Barnave, Rœderer, Pétion et La Rochefoucauld, était la conséquence en quelque sorte nécessaire de celui par lequel les biens du clergé avaient été mis à la disposition de la nation.

Non moins populaire fut le decret rendu, malgré les im-

8

FÉVRIER 1790

à ceux qui exigeaient encore le payement des droits féodaux! leurs propriétés couraient grand risque d'être envahies et ravagées. Plusieurs châteaux furent livrés aux flammes, et en divers endroits le sang coula. Le Quercy, le Rouergue, le Périgord, le Limousin et la Bretagne notamment se trouvaient en proie à une extrême fermentation. Saisie de ces faits par le ministère, l'Assemblée chargea son comité de constitution de préparer une loi destinée à y mettre fin et à en prévenir le retour. L'abbé Maury, d'accord avec d'Éprémenil, Foucauld et Cazalès, ne voyait de remède aux désordres que dans une répression violente. D'après la déclaration de Lanjuinais, l'exaspération des paysans aurait été en raison directe de la dureté des seigneurs et de la rigueur déployée par les agents du fisc. Cette fois encore Robespierre s'éleva vivement contre les lois martiales. C'était un crime, à ses yeux, d'employer la force militaire quand elle n'était pas absolument indispensable. L'Assemblée vota une longue adresse au peuple français pour l'engager au calme et à la confiance, mais elle n'en continua pas moins de délibérer sur les moyens de réprimer les désordres. Les mesures énergiques, selon le marquis de Foucauld, valaient mieux que des adresses qu'on ne comprendrait pas de sitôt. Charles de Lameth, dont un château avait été brûlé dans l'Agenois, ne partageait pas cet avis cruel. Plus malheureux que coupable, le peuple ne devait pas être, à son avis, l'objet des sévérités de l'Assemblée.

Le comité de constitution, dans un projet de décret rédigé à la hâte, proposa de sévir contre les officiers municipaux qui, par faiblesse ou par négligence, ne proclameraient pas la loi martiale, dans le cas d'attroupement séditieux. Ce décret parut menaçant pour la liberté à Barnave et à Pétion, et insuffisant pour la répression à Malouet et à Cazalès, lequel ne trouva rien de mieux que d'engager l'Assemblée à investir le roi de la dictature pendant trois mois. Robespierre reprit la parole, et dans un discours ardent, passionné, où il rappela ces mots du palatin de Posnanie dans la diète de Pologne, à savoir qu'une liberté entourée de périls valait mieux qu'un servile repos, il combattit pied à pied tous les arguments des partisans des répressions violentes. Il s'attacha surtout à démontrer combien il était odieux d'autoriser la publication de la loi martiale pour le recouvrement des impôts. Mais en dépit de tous ses efforts, appuyés par le duc d'Aiguillon, et, dans une certaine mesure, par Mirabeau, l'Assemblée vota le projet de décret avec quelques modifications rassurantes pour la responsabilité des officiers municipaux.

FÉVRIER 1790

La discussion s'était prolongée jusque dans les derniers jours de février; elle ne contribua pas peu à accroître la popularité de Robespierre, dont Camille Desmoulins, dans ses *Révolutions de France et de Brabant*, transcrivit le discours en entier, en l'accompagnant de force louanges. « Encore une loi martiale! » s'écria amèrement de son côté le jeune Loustalot, devenu, depuis le mois de novembre, le principal rédacteur des *Révolutions de Paris*. « Toutes les fois que le pouvoir parle au peuple ou à ses représentants, on peut être sûr qu'il demande de l'argent ou des soldats. »

Suppression des vœux monastiques.

Très-populaire, en revanche, avait été le décret par lequel plusieurs jours auparavant, le 13 février, l'Assemblée avait supprimé les vœux monastiques et les congrégations de l'un et de l'autre sexe. Les religieuses étaient toutefois autorisées à rester dans les maisons où elles se trouvaient présentement. De plus, on maintint provisoirement les ordres spécialement voués à l'instruction publique et au soulagement des malades. Ce décret, qu'avaient énergiquement appuyé Barnave, Rœderer, Pétion et La Rochefoucauld, était la conséquence en quelque sorte nécessaire de celui par lequel les biens du clergé avaient été mis à la disposition de la nation.

Non moins populaire fut le decret rendu, malgré les im-

FÉVRIER 1790 précations du marquis de Foucauld, du baron de Juigné et du comte de Montlausier, et qui énuméra les droits seigneuriaux rachetables ou abolis sans indemnité, mit à néant toutes distinctions honorifiques ou de puissance résultant du régime féodal, et supprima le droit d'aînesse. C'était un pas de plus vers l'égalité, et il était facile de prévoir que la logique des choses amènerait bientôt la Révolution à détruire la noblesse elle-même. Trois jours après, l'Assemblée conférait au roi le titre de chef suprême de l'armée; mais elle lui enlevait une de ses prérogatives les plus précieuses et les plus exorbitantes, celle de disposer à son gré de toutes les charges militaires; elle abolissait à jamais la vénalité des grades, et les déclarait accessibles à tous les citoyens.

Abolition du droit d'aînesse.

Ce mois de février, comme on voit, avait été bien rempli. Un des membres du côté droit, Cazalès, trouvant qu'emportés par l'amour de la liberté, les représentants du pays dépassaient leurs pouvoirs, s'était imaginé de proposer à l'Assemblée de se dissoudre et de laisser sa place à une législature nouvelle. On lui répondit en lui rappelant le serment du Jeu de paume, et sa motion fut dédaigneusement repoussée.

Situation extérieure.

Vers cette époque eut lieu la première tentative d'immixtion de la part de l'étranger dans les affaires de la France. Au moment où éclata la Révolution française, l'Europe tout entière appartenait au despotisme ou à l'aristocratie: cette Révolution ne pouvait donc être vue de bon œil par les gouvernements. Quant aux peuples, c'était autre chose. Dès le premier jour elle exerça sur eux une fascination invincible. Gustave III tout à son ambition personnelle, Frédéric-Guillaume occupé à détruire en Prusse l'œuvre philosophique de son prédécesseur, Catherine II, l'amie de Voltaire, et Joseph II, le frère de Marie-Antoinette, lancés dans une guerre d'extermination contre les Turcs, n'avaient pas tout d'abord prêté une grande attention à la formidable explosion dont la France leur renvoyait les

échos. Seul peut-être William Pitt, en Angleterre, devinant d'instinct la puissance d'attraction et le prestige de la Révolution, songeait dès lors à l'étouffer, fût-ce dans le sang et au détriment de l'humanité, de la philosophie et de la civilisation. Mais quand les souverains entendirent les peuples applaudir aux décrets d'affranchissement émanés de l'Assemblée constituante, quand ils virent le Brabant encouragé rompre les liens qui l'attachaient à l'Autriche, et les arrêtés de la nuit du 4 août atteindre effectivement les princes de l'Empire dans leur puissance féodale à raison de leurs propriétés en Lorraine, en Alsace, en Franche-Comté, ils se prirent à écouter un peu plus sérieusement les plaintes incessantes des émigrés de la première heure, qui s'en allaient, errant par l'Europe, chercher partout des ennemis à la patrie qu'ils avaient lâchement abandonnée. Dès le mois de janvier 1790, l'Angleterre, la Prusse et la Hollande se concertaient pour s'opposer à toute intervention étrangère dans les affaires des Pays-Bas. C'était évidemment un coup dirigé contre l'influence française. En même temps les députés du cercle du Haut-Rhin invitaient l'Empereur et le corps germanique à accorder aide et protection à la noblesse et au clergé allemands contre les actes arbitraires de l'Assemblée constituante de France, et, le 16 février, le roi de Prusse semblait se porter garant, au nom de l'Empire, des droits des princes dépossédés. Quatre jours après, Joseph II mourait. C'était un prince relativement libéral, et qui peut-être y eût regardé à deux fois avant de se prendre corps à corps avec une révolution sortie des entrailles de la philosophie; mais il n'en était pas de même de son successeur, Léopold, son frère. Tout dévoué aux idées rétrogrades, celui-ci, à peine sur le trône, n'eut rien de plus pressé que de souffler à tous les princes de l'Europe les colères et la haine dont il se sentait animé contre la France régénérée. FÉVRIER 1790

L'Assemblée constituante n'avait souci des clameurs qui

MARS 1790. commençaient à gronder à l'extérieur, et sans s'arrêter aux réclamations des princes allemands, elle continuait ses glorieux travaux. Le 17 mars, pour donner satisfaction au ministre des finances, qui de nouveau, dans les premiers jours du mois, était venu crier misère, elle avait décrété, sur une proposition de la Commune de Paris, que les biens domaniaux et ecclésiastiques dont elle avait ordonné l'aliénation au mois de décembre précédent, seraient vendus en masse aux municipalités du royaume, pour être revendus en détail par ces dernières aux particuliers. On se proposait de désintéresser les créanciers de l'État au moyen d'effets souscrits par les municipalités; mais ces effets risquaient fort d'être refusés à cause de leur circulation difficile. On obvia à cet inconvénient en décrétant, dans le courant du mois suivant, que les assignats auraient cours de monnaie forcée dans toute l'étendue du royaume, qu'ils seraient reçus, comme espèces sonnantes, dans toutes les caisses publiques et particulières, et qu'ils emporteraient, de plein droit, hypothèque, privilége et délégation spéciale sur les propriétés et les revenus de la nation. Le papier-monnaie était créé. Heureuse la Révolution, si l'agiotage et la réaction, aussi peu patriotiques l'un que l'autre, ne s'étaient pas donné le mot pour le discréditer !

Création du papier monnaie.

Contribution forcée.

De plus, pour venir en aide au trésor public, que la perturbation jetée dans l'ancien mode d'impôts, si odieux et si inique d'ailleurs, laissait à peu près vide, et que ne remplissait guère la contribution patriotique volontaire, l'Assemblée donna à cette contribution un caractère obligatoire et autorisa les officiers municipaux à imposer d'office tous les citoyens qui, ayant un revenu net supérieur à quatre cents livres, n'auraient point fait de déclaration. Et comme sanction, elle astreignit tout citoyen actif à présenter l'extrait de sa déclaration pour assister aux assemblées primaires. Un député du nom de Voisin proposa à ses col-

lègues d'abandonner le quart de leur traitement pour donner eux-mêmes l'exemple du patriotisme. Et la droite d'applaudir. Mais ce sacrifice, facile aux riches, eût été extrêmement onéreux pour les représentants sans fortune qui, afin de remplir leur mandat, avaient dû momentanément abandonner la profession dont ils vivaient. L'Assemblée passa à l'ordre du jour sur cette proposition insidieuse, et elle fit bien. MARS 1790

L'organisation judiciaire.

Le 24 mars s'ouvrit la discussion sur la nouvelle organisation judiciaire. Un violent acte d'opposition du parlement de Bordeaux aux décrets de l'Assemblée venait de témoigner une fois de plus de l'hostilité de l'ancienne magistrature à l'égard de l'ordre social nouveau, et indiquait assez clairement à quel point il était urgent d'en finir avec elle. Dans un immense rapport, Thouret démontra la nécessité de reconstruire de fond en comble l'édifice judiciaire et de soumettre les juges au suffrage du peuple.

On se demanda d'abord si l'on établirait des jurés. Au criminel, la question ne pouvait être douteuse. Chacun sentait la nécessité de ne plus laisser la vie et l'honneur des citoyens à la merci de magistrats blasés par un long exercice de la justice, devenus insouciants et durs par habitude, et ne faisant guère de différence entre un accusé et un coupable. Il fallait donc des jurés pour prononcer sur le fait et des juges pour appliquer la loi. Ce fut ce que, le 30 avril, l'Assemblée décida à une grande majorité. Au civil la question se trouva beaucoup plus controversée. Barnave, Duport, Charles Lameth, Rœderer, Robespierre et Sieyès insistèrent pour que les questions de fait fussent également résolues au civil par des jurés; mais, vivement combattu par Thouret, Tronchet et Le Chapelier, avec des arguments dont on ne saurait contester la valeur, l'établissement des jurés en matière civile ne fut pas admis. AVRIL 1790.

Les débats sur l'organisation judiciaire, fréquemment interrompus par des discussions incidentes plus ou moins

AVRIL 1790

graves, se prolongèrent jusqu'au mois de juillet. Pour ne pas scinder notre récit sur ce point, disons tout de suite quelle fut, dans son ensemble, l'organisation adoptée par l'Assemblée. On décida en principe l'établissement de tribunaux de première instance permanents, contrairement à l'opinion de Duport et de Chabroud qui, à des juges sédentaires environnés d'amis et de parents, et, partant, accessibles à la corruption, eussent préféré des juges d'assises se transportant de départements en départements. Il fut ensuite décrété qu'il y aurait un double degré de juridiction, excepté pour des cas déterminés, et que les juges d'appel seraient également sédentaires. Seulement, pour éviter une hiérarchie ridicule, ce furent les tribunaux de districts qu'on institua comme juges d'appel les uns à l'égard des autres. La question de savoir si les magistrats seraient inamovibles et s'ils tiendraient leur mission du pouvoir ou de la nation ne pouvait être longtemps douteuse dans une assemblée où dominaient les idées de justice et de liberté. On n'eut pas de peine à démontrer qu'investir les juges de l'inamovibilité, c'était faire de la justice une propriété viagère, et que, à laisser au gouvernement le soin de les nommer, on risquait de les mettre dans la dépendance à peu près absolue du pouvoir. D'accord avec la raison, le bon sens et la vérité, l'Assemblée nationale décida, à une grande majorité, que les juges ne seraient établis que pour un temps déterminé ; et, à l'unanimité, qu'ils seraient élus par le peuple. C'était décréter là le véritable principe sur la matière, et ceux qui ont fait triompher ce principe il y a quatre-vingts ans seraient bien étonnés de le voir proscrire par certains démocrates de nos jours.

Divisant sagement les anciennes attributions du ministère public, les membres de la Constituante conférèrent le soin de poursuivre les délits et les crimes à des magistrats également élus par le peuple, et celui de faire observer la

AVRIL 1790

loi dans les jugements à des procureurs désignés par le roi et qu'on investit, eux, de l'inamovibilité, afin de les soustraire autant que possible à la dépendance de celui qui les nommait.

Pour compléter son œuvre, l'Assemblée nationale mit au sommet de l'édifice un tribunal de cassation chargé de sauvegarder la loi et les formes consacrées par elle, et à la base une justice paternelle et conciliatrice qu'on appela la justice de paix. Telle fut, en substance, cette admirable organisation judiciaire, qui approchait de la perfection, autant peut-être qu'il est possible d'en approcher dans ce monde, et que nous avons eu le tort d'abandonner pour y substituer un système qui fait de la justice une chose concédée à titre viager et presque entièrement dans la dépendance du pouvoir.

Le Livre rouge.

Chaque jour, pour ainsi dire, mettait à nu les plaies vives de l'ancien régime et démontrait la nécessité, la légitimité de la Révolution. Le mois d'avril vit se dévoiler le prodigieux scandale des pensions. Dans le courant du mois précédent, l'Assemblée avait appris avec étonnement, par la bouche de Camus, que des pensions de cent mille livres continuaient à être payées à des émigrés de haute souche, comme les princes de la maison de Condé. La publication du *Livre rouge*, où se trouvaient enregistrées la plupart des largesses cachées, prodiguées par la monarchie au détriment de la nation, publication décrétée dès le mois de novembre, fut une nouvelle révélation des turpitudes incroyables de l'ancien régime. On sut, à n'en pas douter, que les plus nobles familles de France, confondues pêle-mêle sur le livre des pensions avec une foule de gens de mœurs équivoques, vivaient comme des mendiants aux dépens du trésor public. On s'expliqua alors comment ces nobles familles, dont les membres ne travaillaient ni ne produisaient, pouvaient vivre au milieu de l'abondance et étaler un luxe effronté. Dans la seule année 1783, les

AVRIL 1790

sommes affectées aux dépenses qu'on n'osait avouer s'étaient élevées au chiffre exorbitant de près de cent quarante-six millions de francs. Et c'était pour cela que, depuis tant de siècles, des millions d'hommes voués à la glèbe étaient vexés, torturés, pressurés par le fisc, travaillaient sans relâche et mouraient de faim ou vivaient misérablement. Ah! Loustalot avait bien raison d'appeler ce fameux livre rouge « le catéchisme des amis de la Révolution. » On se demande seulement, stupéfait, comment de tels abus ont pu durer si longtemps.

Colères du clergé.

Ils avaient duré bien des siècles aussi, les abus nés des priviléges excessifs de l'Église, et Dieu sait si l'extirpation en fut laborieuse! Le 9 avril, Chasset, au nom du comité des dîmes, engagea l'Assemblée à confier aux administrations départementales la gestion des biens ecclésiastiques, et à salarier tous les prêtres, depuis les archevêques jusqu'aux curés. La part faite au clergé était assez belle encore, car le budget réclamé pour son entretien n'allait pas à moins de cent trente-quatre millions. C'était un assez joli denier. Néanmoins il y eut dans le camp clérical une explosion de fureurs, dont trois jours plus tard l'archevêque d'Aix se fit l'interprète passionné. Un chartreux nommé dom Gerle, appartenant au club des Jacobins, et tout dévoué à la Révolution, s'imagina, pour répondre à l'accusation d'impiété jetée au côté gauche de l'Assemblée, de proposer à ses collègues de décréter que la religion catholique, apostolique et romaine demeurerait à jamais la religion nationale. Aussitôt le côté droit d'applaudir à outrance. Maury ne se sentait pas d'aise; de Foucauld et d'Éprémenil étaient radieux. Le moine vit bien qu'il s'était fourvoyé; il l'avoua aux Jacobins, et le lendemain il s'empressa de retirer sa motion. Mais la droite eût été bien fâchée de lâcher ce brandon de discorde; elle reprit la motion pour son compte. La séance devint alors extrêmement tumultueuse. Un député de l'Artois, du nom de

La motion de dom Gerle.

AVRIL 1790

d'Estourmel, ayant cru devoir invoquer le souvenir de Louis XIV, Mirabeau se précipita à la tribune, rappela à son tour, puisqu'on se permettait des citations historiques, l'intolérance d'un règne illustré par la révocation de l'édit de Nantes, et du geste indiqua la fenêtre où, au nom du catholicisme, un roi avait tiré le coup d'arquebuse qui avait été le signal de la Saint-Barthélemy. A une immense majorité la malencontreuse motion fut repoussée.

La fermentation à laquelle l'Assemblée se trouvait en proie s'était communiquée au dehors. A l'issue de la séance, la foule accueillit par des huées l'abbé Maury et le frère du grand Mirabeau, celui qu'on appelait Mirabeau-Tonneau, et qui s'était signalé par son fanatisme prodigieux. Ce dernier mit l'épée à la main, et l'abbé fit mine de se saisir de pistolets suspendus à sa ceinture; ils faillirent être écharpés l'un et l'autre. Le lendemain l'Assemblée adoptait les conclusions du rapport de Chasset. Certains membres du côté droit, exaspérés, essayèrent d'entraver les travaux de l'Assemblée en reprenant une motion de Cazalès tendante à la convocation d'une nouvelle législature, sous prétexte que le mandat de la Constituante était expiré. Leur rage alla se briser contre une apostrophe de Mirabeau, lequel, le visage et la main tournés vers la gauche, jura que l'Assemblée avait sauvé le pays.

Ils se décidèrent alors à lancer dans le public une protestation contre le rejet de la proposition relative à la religion catholique. Signée de deux cent quatre-vingt-dix-sept membres, parmi lesquels figuraient seulement quarante-neuf députés des communes, cette protestation ridicule fut presque partout dédaigneusement accueillie; mais en certains endroits, à Montauban et surtout à Nîmes, où les passions religieuses étaient si vives encore, elle causa des troubles graves, faillit amener la guerre civile, et ce fut en quoi, cessant d'être seulement ridicule, elle devint

AVRIL 1790 criminelle. Les dévots du côté droit n'eussent pas mieux demandé que de mettre le pays à feu et à sang.

La corruption de Mirabeau.

La popularité de Mirabeau, qui venait de grandir encore au milieu de ces débats enflammés, faillit sombrer dans une discussion toute fortuite. Transfuge de la noblesse, le puissant orateur n'avait pas contracté à l'égard de la démocratie naissante de ces engagements qui font qu'un homme est à jamais méprisable quand il vient à les rompre. Tout en restant dévoué à la liberté, il pouvait, dignement, flotter indécis entre le pouvoir et le peuple et réclamer, pour le premier, des prérogatives qui appartenaient logiquement au second, cela à la condition absolue de n'obéir qu'aux seules inspirations de sa conscience, de ne céder ni aux conseils de l'ambition ni aux incitations de la cupidité. Malheureusement il n'en fut pas ainsi. Être ministre était son rêve. Dès le mois d'octobre il correspondait secrètement avec la cour et recevait d'elle quelque argent. Mais au lieu d'un ministère, — et c'est la place de Necker qu'il aurait voulue, — on lui offrit... une ambassade. Il refusa, et se mit à accentuer davantage son opposition. Un jour, à propos d'une question de subsistances, on l'entendit émettre à la tribune une théorie au moins singulière sur l'utilité qu'il y aurait à ce que les ministres fussent eux-mêmes membres du Corps législatif. Laissa-t-il trop percer les désirs ambitieux dont son cœur était dévoré? C'est probable, car, par un décret évidemment dirigé contre lui, l'Assemblée décida que les représentants du peuple ne pourraient, pendant la législature dont ils seraient membres et les trois années suivantes, accepter de la cour aucun emploi, aucune grâce ou commission, et que, durant la session, il serait interdit à tout député d'avoir place au ministère. Ceci se passait au mois de novembre. Forcé de renoncer à ses rêves d'ambition, sous peine d'abandonner l'arène où était sa force et qui faisait son prix, Mirabeau dut se résigner de ce côté; il ne songea plus qu'à réparer les torts de

la fortune à son égard et à dorer son existence. On le vit tout à coup, lui dont la pauvreté était connue, prendre un hôtel, mener grand train, avoir chevaux et équipages, entretenir des filles. Déplorable abaissement de la nature humaine! Ce prodigieux génie se vendit comme le dernier des misérables. On s'engagea à payer ses dettes, dont le chiffre était énorme, à lui servir une pension de six mille livres par mois, et à le gratifier de la somme d'un million à la fin de la session, si l'on était content de lui. Cela n'était pas avéré alors; mais le soupçon farouche s'était glissé dans les cœurs, et il n'attendait qu'une occasion pour éclater. AVRIL 1790

Le 14 mai, l'Assemblée nationale apprenait, par une lettre du ministre des affaires étrangères Montmorin, que, à propos d'un différend survenu entre l'Angleterre et l'Espagne, le roi avait ordonné l'armement d'un certain nombre de vaisseaux et invité les commandants maritimes à se tenir prêts à toute éventualité. Cette communication, à laquelle on n'eût pas pris garde en un temps ordinaire, devait causer un grand émoi à cette heure solennelle de revendication des libertés publiques. L'Assemblée ajourna sa réponse au lendemain; mais le soir même, dans les endroits publics et surtout aux Jacobins, on agita la question. On se demanda s'il était bon de permettre au gouvernement d'entraîner a son gré la nation dans les hasards d'une guerre née souvent d'un caprice du prince ou d'une simple fantaisie de courtisan. La réponse ne pouvait être douteuse, et la question était résolue dans l'opinion quand les débats s'ouvrirent à la tribune de l'Assemblée constituante. MAI 1790.

Du droit de décider la paix ou la guerre.

Alexandre de Lameth posa nettement la question en ces termes: « La nation souveraine doit-elle déléguer au roi le droit de faire la paix ou la guerre? » Les Lameth, Barnave, Robespierre, Pétion, d'Aiguillon et quelques autres démontrèrent, par des arguments décisifs, combien il était

MAI 1790 dangereux d'accorder à un individu le pouvoir de déchaîner sur une nation cet horrible fléau qu'on appelle la guerre. Mais, disaient certains membres de la droite, le roi n'est-il pas le représentant de la nation? Non, répondait Robespierre, il n'en est que le commis et le délégué. Ces mots soulevèrent une tempête. Les députés d'Estourmel et Murinais réclamèrent bruyamment et vainement le rappel à l'ordre de l'irrespectueux orateur. Robespierre conclut en engageant vivement l'Assemblée à réserver au Corps législatif le droit de décider la paix ou la guerre, si elle voulait pour l'avenir assurer la paix du monde et épargner au pays les plus grands dangers.

Il était réservé à Mirabeau de passionner le débat en défendant la prérogative royale. Il jugeait bien, le grand orateur, qu'il allait heurter de front le sentiment général. Aussi, comme il enveloppa de précautions oratoires son argumentation; de quels ménagements il usa pour sauvegarder les susceptibilités de l'Assemblée; comme il s'attacha surtout à mettre hors de cause la souveraineté nationale! N'importe; sous les réticences on sentait trop son dessein bien arrêté de laisser au roi la plus large initiative possible. Barnave qui lui répondit, et qui répéta, avec beaucoup de talent et de bonheur d'expressions, les arguments de Pétion et de Robespierre, obtint un succès prodigieux dans l'Assemblée et surtout au dehors. A l'issue de la séance, il fut l'objet d'une véritable ovation dans le jardin des Tuileries, ainsi que les Lameth, Pétion, Duport, et Robespierre, tandis que son adversaire fut accueilli par des malédictions; dès le lendemain de cette séance on colportait dans les rues de Paris un pamphlet intitulé la *Grande trahison du comte de Mirabeau.*

C'était le 22 mai; il y avait près de huit jours que la discussion durait. Mirabeau, ne voulant pas laisser l'Assemblée sous l'impression des paroles de Barnave, remonta à la tribune. Il avait déclaré qu'on l'emporterait triomphant

ou en lambeaux. Il eut des élans d'une irrésistible éloquence; cependant, sentant la disposition des esprits, il ne crut pas devoir se montrer aussi affirmatif que la veille. Il avait proposé à l'Assemblée de déclarer que le droit de faire la guerre et la paix appartiendrait à la nation, et que l'exercice de ce droit serait délégué concurremment au pouvoir législatif et au pouvoir exécutif. Quand on fut sur le point d'aller aux voix, il se hâta de se rallier à un amendement de Fréteau, portant que la guerre ne pourrait être déclarée que par un décret de l'Assemblée nationale, rendu sur la proposition du roi. Tel fut le sens du décret adopté par l'Assemblée, décret qui ne satisfit complétement ni les défenseurs de l'initiative royale ni les partisans de l'omnipotence nationale. Nous avons singulièrement rétrogradé depuis lors. Toute l'éloquence de Mirabeau ne l'eût pas sauvé des plus sanglants outrages, si dans la dernière séance il ne fût point prudemment revenu sur ses pas. Il alla même, en faisant imprimer son discours, jusqu'à le modifier dans le sens de l'opinion qui avait triomphé, afin de ménager sa réputation : c'était un acte d'une moralité douteuse. Quoi qu'il en soit, sa popularité reçut de cette discussion un coup mortel, et, à partir de ce jour, il passa auprès de beaucoup de gens pour avoir vendu sa conscience. MAI 1790

Déjà, quelques jours auparavant, il avait vivement mécontenté l'opinion dans les délibérations sur l'organisation de la municipalité parisienne, en soutenant contre Robespierre, et en faisant triompher l'article qui supprimait les assemblées permanentes des districts. On vit là de sa part une intention formelle de comprimer l'essor populaire, et sur lui rejaillirent forcément une partie des anathèmes dirigés contre Bailly, accusé d'avoir été l'inspirateur du plan proposé par le député Desmeuniers. Lorsque dans le courant du mois de juin il proposa à l'Assemblée de prendre le deuil pour trois jours en l'honneur de Franklin, dont on venait

JUIN 1790

d'apprendre la mort, le côté gauche salua cette motion d'applaudissements enthousiastes; mais ses transports s'adressaient surtout à la mémoire illustre qu'on lui demandait d'honorer, et involontairement sans doute on ne put s'empêcher d'établir un parallèle entre le républicain austère qui représentait le désintéressement, la probité politique, et le tribun dont le cœur s'était ouvert à la corruption.

Dans ce même mois fut résolue une question grosse de tempêtes, et qui depuis quelque temps occupait les séances de l'Assemblée, je veux parler de la question religieuse au point de vue de la société civile. Etait-il permis à la Révolution de substituer à l'ancienne organisation du clergé français une constitution en rapport avec les principes politiques qu'elle avait proclamés? Cela ne nous paraît pas douteux, du moment où les cas de conscience se trouvaient formellement réservés, et où il n'était point touché au dogme. Sans doute, à notre point de vue moderne, il eût mieux valu prononcer tout de suite la séparation radicale de l'Église et de l'État, n'intervenir en aucune espèce de façon dans les relations entre les fidèles et les prêtres, et laisser toutes les communions libres en n'en salariant aucune. Mais il faut considérer qu'à cette époque le sentiment religieux était encore très-vivace dans les âmes, et qu'à rompre brusquement tous rapports avec l'Église on courait risque d'indisposer une foule de personnes toutes dévouées du reste à la Révolution; qu'il y avait en quelque sorte nécessité de couper court aux scandales auxquels, de temps immémorial, donnait lieu la collation des dignités ecclésiastiques; enfin qu'en s'emparant des biens du clergé l'État avait pris l'engagement de lui servir des appointements régulier

Constitution civile du clergé.

Les membres du comité ecclésiastique, Camus en tête, et tous les députés qui intervinrent dans la discussion, témoignèrent beaucoup de ménagement pour le clergé. Les hauts dignitaires de l'Église, fort intéressés au maintien

JUIN 1790

des anciens abus, n'en jetèrent pas moins les hauts cris. Robespierre proposa la suppression de toutes les fonctions ecclésiastiques inutiles. Devaient être seuls conservés, à son avis, les évêques et les curés. Il voulait de plus qu'ils dérivassent de l'élection populaire et que leurs traitements fussent strictement en rapport avec leurs besoins. Conformément à ces données et sur la motion du comité ecclésiastique, l'Assemblée décréta, après d'assez longues délibérations, qu'il y aurait un diocèse épiscopal par département et une cure par commune; que le traitement des évêques serait de cinquante mille à douze mille livres, et celui des curés de six mille à douze cents livres, selon l'importance des localités, et que les évêques et les curés seraient désormais nommés par le peuple. En outre, et pour lier les officiers ecclésiastiques à l'ordre de choses nouveau, l'Assemblée leur imposa l'obligation de prêter, au moment de leur consécration, en présence du peuple et des officiers municipaux, le serment civique. Telle fut cette fameuse constitution civile du clergé, où aucune atteinte n'était portée au dogme, et dont néanmoins on se servit si traîtreusement pour jeter le trouble dans les âmes et déchaîner sur le pays les fureurs de la guerre civile.

Comme elle avait donné un salaire au clergé, l'Assemblée constituante en donna un à celui que Robespierre avait appelé le premier commis de la nation. Mais quel salaire! Vingt-cinq millions, sans compter un douaire de quatre millions accordé à sa femme. C'était payer cher l'avantage d'être gouverné par un roi. Quelques jours après, en revanche, elle portait à la monarchie un coup terrible, en la frappant dans son soutien naturel et dans ses splendeurs séculaires. Le 19 juin, dans la séance du soir, sur une proposition du député Lambel, appuyée par Charles de Lameth, Goupil de Préfeln, Lafayette, Noailles, Le Péletier, Montmorency, et vainement combattue par les de Foucauld, les de Virieu et les Maury, elle abolit

Destruction de la noblesse.

JUIN 1790

pour toujours en France la noblesse héréditaire, supprima tous les titres honorifiques, les livrées, les armoiries, et prescrivit à tout citoyen de ne porter désormais que le vrai nom de sa famille.

Si quelques nobles dans l'Assemblée avaient fait, d'enthousiasme, le sacrifice de leurs titres, la plupart des anciens privilégiés, plus sensibles peut-être à la suppression d'un hochet qu'à la perte d'avantages réels, reçurent ce décret comme un affront et en gardèrent à la Révolution une rancune implacable. Mirabeau lui-même ne put s'empêcher de maugréer; il voulait bien être le comte de Mirabeau, marchand de drap ou de toile, il lui répugnait d'être simplement le citoyen Riquetti.

Et cependant ce décret était un acte de justice, un pas décisif vers la démocratie. En vain on avait allégué que la noblesse était la récompense de services rendus au pays. Si cela était vrai pour quelques-uns, c'était faux pour le plus grand nombre. Et quand même! comme on avait admis, en droit héraldique, qu'on était d'autant plus noble qu'on s'éloignait davantage de l'arbre générateur de la noblesse, il s'en suivait qu'un citoyen qui avait bien mérité de la patrie était récompensé surtout dans ses descendants à la quatrième ou cinquième génération, ou même dans des étrangers, héritiers de sa noblesse et de ses titres. La vérité est que, née de la violence à l'origine, la noblesse avait été depuis quelques siècles l'objet des trafics les plus scandaleux. Maintenant elle était incompatible avec les principes du nouveau droit social, il lui fallait donc disparaître. Seulement l'Assemblée ne vit pas que la destruction de la noblesse, l'abolition de la vénalité et de l'hérédité des charges lui commandaient fatalement de supprimer aussi.... la royauté. Les représentants de 1789 n'osèrent pas aller jusque-là. Et c'est à quoi l'inflexible logique des choses devait pousser la Révolution.

CHAPITRE CINQUIÈME

Révoltes et complots. — Poursuites contre la presse. — Retour du duc d'Orléans. — La Fédération. — *C'en est fait de nous.* — Dénonciation de Malouet. — Duel de Barnave et de Cazalès. — Affaire de Nancy. — Mort de Loustalot. — Nouvelle émission d'assignats. — Troubles de Brest. — Suprême effort des parlements. — Les ministres attaqués. — Duel de Lameth et de Castries. — Affaire du comtat Venaissin. — Sommation au clergé. — Une statue à J. J. Rousseau. — Élection des juges. — Le refus du serment. — Débats sur les émigrations. — Les clubs. — Une séance aux Jacobins. — Les troubles de Douai. — Mort de Mirabeau.

Au fur et à mesure que la Révolution s'affirmait, les résistances se produisaient avec plus d'intensité. Et pourtant, si elle se montrait sans pitié pour les iniquités du passé, si elle sapait par la base les institutions vermoulues où ces iniquités avaient leur asile, si enfin elle était dure pour les choses, elle était pour les personnes pleine de ménagement et même de déférence. A la tête des corps administratifs et dans les rangs de l'état-major de la garde nationale figuraient en grand nombre d'anciens privilégiés. Il faudra donc qu'elle soit poussée à bout, cette Révolution tant calomniée, pour sortir, elle aussi, des bornes de la modération, et prononcer l'ostracisme contre des hommes auxquels tout d'abord elle avait libéralement ouvert les bras. JUIN 1790

En dehors de la cour, la réaction avait deux foyers principaux: le clergé par ses hauts dignitaires, l'armée par ses officiers, les uns et les autres appartenant au corps de la noblesse. La guerre civile faillit commencer

Révoltes et complots.

JUIN 1790

par des échauffourées militaires. Il arriva en effet que certains régiments, entachés de patriotisme en dépit de leurs chefs, furent obligés de se défendre, les armes à la main, contre des régiments aristocratiques. On vit, à Lille, deux régiments d'infanterie en venir aux mains avec deux régiments de cavalerie. Il fallut, pour arrêter l'effusion du sang, toute la prudence du marquis de Livarot, qui commandait en Flandre, sous les ordres du prince de Robeck.

Partout où la troupe faisait mine de résister à l'élan patriotique des populations, la lutte éclatait, souvent terrible et sanglante, comme à Marseille, dont les habitants se soulevèrent à propos des forts bâtis par Louis XIV pour les tenir en respect, et que les patriotes de la ville avaient résolu de jeter bas. Le chevalier de Bausset, major du fort Saint-Jean, paya de la vie sa résistance au mouvement populaire. Déjà les citadelles tombaient, quand les démolisseurs durent s'arrêter devant un décret de l'Assemblée nationale, qui, à la demande de Mirabeau, évoqua l'affaire devant le comité des recherches. A Toulon, à Montpellier et à Valence il y eut des mouvements analogues. Le remède à ces désordres avait été indiqué par M. de Menou à l'Assemblée : c'était d'ôter leurs commandements à tous les officiers supérieurs opposés à la Révolution ; car, par une contradiction singulière, on laissait à des commandants de l'ancien régime le soin de veiller à l'organisation du nouvel ordre de choses.

En même temps, on apprenait l'arrestation d'un agent du comte de Maillebois, qui, pour restaurer le despotisme en France, n'avait trouvé rien de mieux que de recourir aux rois de Sardaigne et d'Espagne, et d'appeler les armées étrangères dans son pays. Arrêté au moment où il se disposait à franchir la frontière de Savoie, cet agent, du nom de Bonne-Savardin, portait sur lui une foule de pièces relatives à la conspiration de Maillebois. Transféré

JUIN 1790

à Lyon, il fut provisoirement enfermé au château de Pierre-Scise.

Des membres même de l'Assemblée se trouvaient compromis dans les désordres suscités par l'esprit réactionnaire. Le comte de Toulouse-Lautrec, accusé d'être venu dans les environs de Toulouse tout exprès pour y prêcher la contre-révolution, avait été arrêté au château de Blagnac en vertu d'un ordre de la municipalité toulousaine. Dans la séance du 25 juin, l'Assemblée, à la voix du député Voidel, rapporteur du comité des recherches, allait confirmer cette arrestation, quand Robespierre, laissant de côté tout esprit de parti, réclama au nom des principes du droit national, en excipant de l'inviolabilité des représentants du peuple. Conformément à ses observations, l'Assemblée déclara l'arrestation illégale ; elle enjoignit seulement à M. de Lautrec de venir rendre compte de sa conduite. Dans des circonstances à peu près semblables, Mirabeau s'était vu obligé de prendre la défense de son frère, l'ex-vicomte, colonel du régiment de Touraine, arrêté à Castelnaudary, pour avoir, à la suite d'une altercation avec ses soldats, enlevé les cravates des drapeaux de son régiment ; et ce ne fut pas sans peine qu'il obtint pour ce frère, dont les opinions étaient si éloignées des siennes, la faveur de se défendre lui-même à la tribune.

Les événements les plus simples prenaient alors des proportions extraordinaires et éveillaient les soupçons. Le roi ayant été s'installer à Saint-Cloud, on crut tout de suite à quelque horrible machination. Déjà l'on parlait de l'existence d'un comité autrichien aux Tuileries. Pour s'être faite un peu trop bruyamment l'écho de la crédulité publique, la presse patriote fut l'objet de poursuites rigoureuses. Le rédacteur de l'*Orateur du peuple*, Fréron, fut arrêté ; l'*Ami du peuple*, qui avait reparu depuis peu, se trouva inquiété de nouveau, et Camille Desmoulins courut de sérieux dangers. N'importe ; Marat n'en con-

Poursuites contre la presse.

JUIN 1790

tinua pas moins sa guerre à outrance contre le faux libéralisme ; il produisit contre Lafayette des accusations tellement péremptoires, que Camille, l'ancien prôneur du général, s'en allait disant partout : « Avez-vous lu Marat, le divin Marat?» Enfin, au moment où l'on allait procéder aux élections municipales, l'Ami du peuple entrait ouvertement en révolte contre l'inique décret en vertu duquel tant de milliers de citoyens étaient frappés d'incapacité politique, et il n'avait pas de peine à démontrer à quel point ce décret violait la Déclaration des droits de l'homme. Ce en quoi il avait parfaitement raison.

Retour du duc d'Orléans.

Sur ces entrefaites, un petit incident vint compliquer les embarras de la cour. Le duc d'Orléans, exilé à Londres sous une forme déguisée, et s'ennuyant fort, demanda tout à coup à revenir. Vivement pressé par Lafayette de prolonger son séjour en Angleterre, il insista, et s'adressa à l'Assemblée pour être rappelé officiellement. Quelques jours après, il était assis à son banc de représentant. Les courtisans se montrèrent consternés de son retour, et le roi, dit-on, le reçut fort durement. Le duc ne le lui pardonnera pas.

JUILLET 1790.

Cependant on était à la veille d'une solennité qui semblait devoir être une occasion d'apaisement et de réconciliation générale. On touchait à l'anniversaire de la prise de la Bastille. Dès les premiers jours du mois de juin, Bailly était venu lire à l'Assemblée une adresse par laquelle la Commune avait invité tous les Français à envoyer ce jour-là à Paris des députés qui prêteraient avec elle et les représentants du peuple un serment fédératif de fidélité à la nation, à la loi et au roi. L'Assemblée avait approuvé l'idée et décidé que le nombre des députés serait de six hommes sur deux cents, au choix des districts.

La Fédération.

Cette idée si touchante des fédérations n'avait pas pris naissance à Paris. Déjà, dans un certain nombre de provinces, on avait vu les habitants accourir de diverses localités et s'unir en vue de leurs intérêts communs; mais aucune de ces fédérations n'avait eu encore le caractère universel et grandiose dont celle du 14 juillet devait être marquée. De même que la Déclaration des droits, dans la pensée de la Révolution, ne s'appliquait pas seulement aux citoyens français, mais bien à tous les citoyens du monde, de même cette fédération dut être la fête de l'humanité tout entière; et l'Assemblée le comprit ainsi en accordant à tous les étrangers, à la demande du baron prussien Cloots, le droit d'y assister.

JUILLET 1790

Des milliers d'ouvriers travaillèrent dans le Champ de Mars aux préparatifs de la cérémonie. La municipalité, ayant craint qu'on ne fût pas prêt à l'heure, fit appel au zèle des bons citoyens, et aussitôt des légions d'ouvriers improvisés accoururent armés de pelles et de pioches, et se mirent à remuer la terre, à élever des talus. En vain les malveillants essayèrent de répandre des bruits sinistres, l'enthousiasme ne se ralentit pas. Jamais spectacle pareil ne s'était offert aux regards des hommes. On vit des jeunes filles, des femmes élégantes se mêler au rude peuple des travailleurs. Ici des curés menaient leurs paroissiens au travail ; là les maires, leurs administrés. On vit même d'anciens privilégiés prendre part à l'œuvre sainte, et l'on put croire, un moment, réalisée la loi d'amour et d'égalité apportée par la Révolution.

Elle eut lieu enfin, cette fête de la Fédération longtemps attendue, et, aux transports émus dont les âmes parurent saisies, beaucoup se prirent à espérer que toutes divisions étaient désormais impossibles. Il n'y avait plus là ni Normands, ni Lorrains, ni Bretons, ni Flamands, il n'y avait que des Français. Afin d'effacer un souvenir humiliant pour quelques-uns des membres de la patrie commune, on avait enlevé les statues allégoriques des provinces conquises par Louis XIV, et qui, à la place des Victoires, sur le bas-relief du monument consacré au despote, figuraient

JUILLET 1790 enchaînées et prosternées à ses pieds. Au centre du Champ de Mars s'élevait l'autel de la patrie, où l'évêque d'Autun, ce futur renégat de la liberté, dit la messe, assisté de plus de deux cents prêtres ceints d'écharpes tricolores. La messe achevée et les bannières des quatre-vingt-trois départements bénites, ce fut l'heure du serment civique. Lafayette le prêta d'abord, au nom des gardes nationales de France, et trois cent mille voix le répétèrent avec lui; puis le président de l'Assemblée. Ensuite le roi jura à son tour, en ces termes prescrits par l'Assemblée constituante: « Moi, roi des Français, je jure à la nation d'employer tout le pouvoir qui m'est délégué par la loi constitutionnelle de l'État, à maintenir la constitution décrétée par l'Assemblée nationale et acceptée par moi, et à faire exécuter les lois.» La prestation de ce triple serment fut suivie d'un enthousiasme indescriptible. C'étaient des cris de joie, des serrements de mains, des embrassements. La reine elle-même, dont le chapeau était orné de plumes tricolores, eut, dans cette journée d'oubli momentané des rancunes populaires, sa petite part d'ovation. Mais le grand triomphateur, le vrai roi, ce fut Lafayette. On saluait en lui la liberté des deux mondes, sans se demander comment il entendait la liberté. L'immortelle espérance planait sur cette foule enivrée et ravie. Le soir on dansa sur la place de la Bastille. Qui eût dit alors qu'à une année de là ce Champ de Mars deviendrait un champ de carnage, et que le sang coulerait sur les marches mêmes de cet autel élevé à la patrie et à la concorde!

Hélas! le pacte fédératif était à peine juré qu'éclataient de nouvelles divisions. Dans les provinces la fermentation allait toujours croissant. Les patriotes du Vaucluse et de Montauban réclamaient instamment l'intervention de l'Assemblée nationale. A Paris, Bonne-Savardin, l'agent du conspirateur Maillebois, s'échappait, grâce à une protection mystérieuse, des prisons de l'Abbaye où il avait été

transféré. Sur ces entrefaites, un pamphlet sinistre, *C'en est fait de nous*, attribué à Marat, jetait l'épouvante dans le monde officiel. La reine, les ministres, le roi lui-même y étaient violemment pris à partie, et l'on n'y parlait de rien de moins que d'abattre cinq à six cents têtes. Comme pour achever d'exaspérer les esprits, la nouvelle se répandait, le lendemain, qu'une armée autrichienne venait d'être autorisée à franchir le territoire français pour marcher sur le Brabant. Aussitôt grand émoi dans l'Assemblée. Mirabeau sentit, suivant l'expression de Camille Desmoulins, qu'il fallait donner de la corde au peuple, et il tenta de faire diversion en venant dénoncer un manifeste contre-révolutionnaire, répandu sous le nom du prince de Condé. C'était pour détourner le coup dont le ministère se trouvait menacé; mais Robespierre éventa la mèche, et Mirabeau en fut ce jour-là pour ses frais de dénonciation. JUILLET 1790

C'en est fait de nous.

Dénonciations de Malouet.

Deux jours après, Malouet, hors de lui, vouait aux colères de l'Assemblée Marat, pour le pamplet *C'en est fait de nous*, et Camille Desmoulins, coupable d'avoir rendu compte des fêtes de la Fédération d'une manière injurieuse pour le roi. Il n'oubliait qu'une chose, c'était de confondre dans son accusation les libelles royalites comme les *Actes des apôtres* et *la Gazette de Paris*, qui chaque jour calomniaient et outrageaient la Révolution. Quoi qu'il en soit, il obtint de l'Assemblée un décret par lequel il était enjoint au procureur du roi près le Châtelet de poursuivre comme criminels de lèse-nation tous les auteurs d'écrits incendiaires. L'auteur des *Révolutions de France et de Brabant* tenta de se disculper par une adresse dont on donna lecture dans la soirée du 2 août. « Qu'il ose se justifier! » s'écria impétueusement Malouet. « Oui, je l'ose, » riposta une voix, celle de Camille. La chose faillit mal tourner pour le mordant écrivain. Sans l'intervention éloquente de Robespierre, de celui qu'il appelait « son cher camarade de collége, » et qui pria chaleureusement ses collègues d'avoir AOUT 1790.

AOUT 1790

égard « au cri de l'innocence outragée, » Camille était arrêté séance tenante.

Le Châtelet devant l'Assemblée.

Les réactionnaires de la trempe de Malouet n'ignoraient point que les magistrats du Châtelet, maintenus jusqu'à l'organisation définitive du nouvel ordre judiciaire, se montreraient d'une rigueur excessive à l'égard des écrits patriotiques, et couvriraient au contraire d'une extrême indulgence les libelles hostiles à la Révolution. Leur déplorable partialité fut percée à jour dans la volumineuse procédure sur les journées d'octobre, qu'un des leurs, Boucher d'Argis, vint théâtralement déposer sur le bureau de l'Assemblée dans la séance du 7 août. Mirabeau s'y trouvait fortement inculpé avec le duc d'Orléans. Il stigmatisa, en quelques paroles brûlantes, les procédés du Châtelet, et, quelques semaines plus tard, sur une motion de Robespierre, ce tribunal fut supprimé aux applaudissement de tous les amis de la justice.

Duel de Barnave et de Cazalès.

Des paroles et des écrits la polémique violente ne tarda pas à passer dans les actes. Provoqué par Barnave à propos d'un mot insolent adressé au côté gauche de l'Assemblée, Cazalès fut grièvement blessé d'une balle au front. On blâma généralement le jeune député de Grenoble d'avoir demandé aux armes la réparation d'une injure; tant semblait déplorable l'argument du duel. Toutefois certains patriotes pensèrent qu'il n'était pas inutile d'apprendre aux royalistes que, si les représentants dévoués au peuple avaient pour eux le droit, ils pouvaient au besoin appeler la force à le défendre.

La force ! ce fut peut-être le tort de la Révolution de ne s'être pas attachée dès la première heure à répudier ce grossier moyen d'action sur les hommes, et, au lieu de donner des armes à une partie de la nation seulement, de n'avoir pas licencié purement et simplement l'ancienne armée. On eût à coup sûr évité par là des protestations dans le genre de celle des fédérés du camp de Jalès, où l'on vit des gardes nationaux armés prendre parti pour les fauteurs des troubles religieux dont Nîmes fut le théâtre; on eût évité aussi les collisions sanglantes qui se produisirent dans divers corps de troupes, et dont le drame militaire accompli à Nancy dans le courant du mois d'août fut un des plus regrettables exemples.

AOUT 1790

Affaire de Nancy.

Il y avait alors à Nancy trois régiments dont les soldats professaient un patriotisme qui formait un singulier contraste avec l'esprit réactionnaire de leurs officiers. C'étaient deux régiments d'infanterie, Château-Vieux et le Régiment-du-Roi, et un de cavalerie, Mestre-Camp. Aussi n'était-il sorte de vexations et d'avanies auxquelles les soldats ne fussent en butte de la part de leurs chefs. On avait à déplorer, sous l'ancien régime, d'affreuses dilapidations dans les régiments. Une demande de reddition de comptes, intentée par les soldats du Régiment-du-Roi, fut en quelque sorte le signal des désordres. L'Assemblée nationale, à la nouvelle de la fermentation qui régnait dans l'armée de Bouillé, avait décrété, sur une proposition du député Emmery, que le roi serait invité à nommer des inspecteurs généraux pour vérifier les comptes des officiers depuis six ans, et que désormais il ne serait plus expédié de cartouches jaunes sans un jugement rendu selon les formes voulues. Malheureusement on envoya à Nancy un officier brutal et provoquant nommé Malseigne. A de justes réclamations des soldats, on répondit en les qualifiant de brigands et en faisant passer deux des leurs par les courroies. Le commandant militaire de Nancy, de Noue, écrivit en même temps à l'Assemblée, pour se plaindre de l'indiscipline des troupes, dont il calomnia la conduite. De leur côté, les soldats envoyèrent huit de leurs camarades afin de présenter les choses sous leur véritable aspect. Mais déjà l'on avait rendu un décret, aux termes duquel tout soldat convaincu d'insubordination, qui n'aurait point avoué ses erreurs et confessé son repentir

AOUT 1790

dans les vingt-quatre heures, à partir de la promulgation du décret, devait être puni comme criminel de lèse-nation. Au lieu d'être écoutés, les commissaires furent jetés en prison par ordre de Bailly et de Lafayette; ce n'était pas le moyen de rétablir la concorde et la discipline. Une députation de la garde nationale de Nancy vint témoigner en faveur des régiments incriminés. Elle fut écoutée favorablement, et, malgré Lafayette qui insistait pour qu'on approuvât d'avance la conduite de son cousin Bouillé, l'Assemblée, sur les vives instances de Robespierre et de Barnave, décréta que deux de ses membres se rendraient sur les lieux pour vérifier les faits et suspendre ou diriger eux-mêmes les mesures militaires en cas de besoin.

Mais le jour même où était rendu ce décret pacificateur (31 août), les rues de Nancy étaient inondées de sang. Après des incidents et des péripéties dans lesquels les Suisses de Château-Vieux et l'inspecteur Malseigne jouèrent les principaux rôles, Bouillé s'était décidé à marcher sur Nancy. Il exigea que de Noue et Malseigne, prisonniers l'un et l'autre, fussent mis en liberté, et que les trois régiments sortissent de la ville, en abandonnant chacun quatre des leurs à la vengeance des lois. Déjà l'on avait souscrit à la première condition, on était en pourparlers pour atténuer la rigueur de la seconde, le régiment de Mestre-Camp et celui du Roi se disposaient à sortir de Nancy; seuls, les Suisses de Château-Vieux, avec quelques gardes nationaux, gardaient les portes Stanislas et Stainville. Quelques minutes de patience, et Bouillé l'emportait sans coup férir; mais il semble qu'il ait voulu pénétrer de vive force dans cette malheureuse ville. Les Suisses de Château-Vieux, voyant ses dispositions hostiles, s'apprêtent à repousser la force par la force. Un jeune officier du Régiment-du-Roi, nommé Désilles, veut en vain arrêter l'effusion du sang, il tombe percé de quatre coups de feu. Les soldats de Bouillé étaient en nombre, ils

AOUT 1790

eurent facilement le dessus, et se montrèrent impitoyables. Le soir, plus de trois mille cadavres, parmi lesquels ceux de quatre cents femmes, jonchaient les rues de la ville. On appela cela rétablir l'ordre à Nancy; et quand l'Assemblée apprit ce sinistre dénoûment, elle vota des remercîments aux auteurs de la répression, en dépit de Robespierre qu'elle refusa d'entendre. Ce n'est pas tout : non contente de cette accumulation de victimes, la réaction tua froidement trente-deux soldats de Château-Vieux, et en condamna quarante-deux aux galères pour trente ans. Ceux-ci, les galériens, comme disaient les royalistes, nous les retrouverons plus tard.

SEPTEMBRE 1790.

On voit comme à certains moments l'Assemblée se laissait emporter au souffle de la contre-révolution. Un jour elle emprisonnait un de ses membres, l'abbé Perrotin de Barmont, pour avoir offert un asile au conspirateur Bonne-Savardin; un autre jour, elle ordonnait aux tribunaux d'informer contre quelques écervelés qui, le 2 septembre, étaient venus vociférer sous ses fenêtres. Sa marche incertaine dans la voie révolutionnaire, ses oscillations tantôt à droite, tantôt à gauche, sa mauvaise habitude d'avancer aujourd'hui pour reculer demain, n'étaient pas faites pour assurer la durée de son œuvre. Les véritables patriotes ne se dissimulaient pas les incertitudes de l'avenir. Tout contristés de la sanglante affaire de Nancy, ils trouvèrent dans la mort de Loustalot un nouveau sujet d'amertume. Ce jeune écrivain, l'espérance de la démocratie, mourut au lendemain du jour où il flétrissait la déplorable victoire de Bouillé. C'était la plume la plus solide de l'éditeur des *Révolutions de Paris*, Prudhomme, qui, Loustalot mort, caressa tour à tour et calomnia tous les partis.

Mort de Loustalot.

Nouvelle émission d'assignats.

La situation, déjà tendue, se compliqua d'embarras financiers toujours renaissants. Necker, désespéré, quitta la partie et se retira dans ses terres, hors de France. Les quatre cents millions d'assignats précédemment votés ne

SEPTEMBRE 1790

suffisaient pas au payement de la dette exigible. Fallait-il avoir de nouveau recours à cette mesure extrême? Non, avait dit Necker dans son dernier rapport ; et, après lui, Talleyrand, Maury et Dupont (de Nemours) avaient très-vivement dépeint les inconvénients de cet expédient. Mais Mirabeau, avec sa formidable puissance d'argumentation, entraîna l'Assemblée, et démontra que là était le salut de la Révolution. Le 29 septembre, il fut décrété qu'il serait émis pour huit cents millions d'assignats nouveaux ; que les assignats seraient brûlés au fur et à mesure qu'ils rentreraient dans la caisse de l'extraordinaire, et que, dans aucun cas, leur valeur ne pourrait excéder celle des biens nationaux ni se trouver au-dessus de douze cents millions en circulation. Heureux le pays, si ces sages prescriptions eussent été rigoureusement observées!

Troubles de Brest.

Peu à peu disparaissaient les iniques coutumes de l'ancien régime, mais non sans que cette suppression soulevât quelques réclamations de la part de ceux-là mêmes qui en profitaient. C'est ainsi que, à propos de la réformation du code pénal maritime sur des bases plus conformes au respect et à la dignité de l'homme, la sédition se mit dans l'escadre de Brest, où nous retrouvons Albert de Rioms, après l'avoir déjà rencontré à Toulon dans des circonstances critiques. Cela, joint à l'arrivée de quelques planteurs de Saint-Domingue, proscrits, prétendaient-ils, à cause de leur amour pour la Révolution, causa une perturbation extrême. Il fallut un décret sévère et une déclaration solennelle de l'Assemblée pour éclairer les marins trompés sur leurs propres intérêts, et les ramener au sentiment du devoir.

Tant de réformes à accomplir ne pouvaient pas s'effectuer sans froisser un certain nombre de personnes, sans occasionner quelques troubles ; mais il faut savoir supporter avec patience des maux passagers pour assurer des bienfaits durables. Le député Chabroud s'était convaincu de cette nécessité quand il rédigea son immense rapport sur les journées d'octobre, rapport dont la lecture occupa les séances des 30 septembre et 1er octobre 1790, et dans lequel, contrairement aux conclusions formulées par les magistrats du Châtelet, il engagea l'Assemblée à décréter qu'il n'y avait lieu à accusation ni contre Mirabeau ni contre le duc d'Orléans. Les rages impuissantes de l'abbé Maury n'empêchèrent pas l'Assemblée de se prononcer dans ce sens. La suppression du Châtelet, que nous avons déjà mentionnée, fut comme la conséquence obligée de cette résolution.

OCTOBRE 1790

Suprême effort des parlements.

Une mesure non moins populaire, qui précéda de quelques semaines la disparition de cet odieux tribunal, ce fut la suppression définitive des parlements, lesquels d'ailleurs, depuis un an, avaient cessé d'exister de fait. L'achèvement de la nouvelle organisation judiciaire devait mettre fin à leur existence légale. On vit, non sans étonnement, des membres de ces cours, ceux du parlement de Toulouse notamment, dont nous avons déjà signalé l'insubordination, au lieu de s'honorer par une résignation patriotique, protester contre le bouleversement de la monarchie et l'anéantissement des ordres. Cette protestation séditieuse fut dénoncée à l'Assemblée par le gouvernement lui-même. C'était là, suivant Robespierre, un acte de délire, et il fallait se contenter de déclarer aux membres du parlement de Toulouse qu'on leur permettait de continuer à être de mauvais citoyens. Mais la commission chargée de l'examen de cette affaire ne se montra pas disposée à tant d'indulgence. M. de Broglie, son rapporteur, réclama la punition sévère de ces magistrats, et l'Assemblée les renvoya, sous la prévention de rébellion et de forfaiture, devant la haute cour nationale, que, à quelques jours de là, elle organisa spécialement en vue de réprimer les crimes de lèse-nation.

Il n'était bruit à cette époque que de séditions et d'échauffourées dans les provinces : chaque jour le comité des

OCTOBRE 1790 recherches apportait à cet égard à la tribune des renseignements douloureux. La question vitale des subsistances était pour beaucoup dans ces émotions populaires; mais elles étaient surtout entretenues par le mauvais vouloir et les perfidies des ennemis de la Révolution. A Paris on parlait encore d'un projet formé pour enlever le roi et le conduire à Rouen, sous la conduite de régiments dévoués. Il n'était pas jusqu'aux comédiens du Théâtre-Français qui ne contribuassent à irriter le mécontentement public en frappant d'une sorte d'ostracisme leur camarade Talma, coupable de patriotisme.

Les ministres attaqués.

Chargé, au nom des comités diplomatique, colonial, militaire et de la marine, d'un rapport sur l'insubordination de l'escadre, Menou indiqua comme une des causes des troubles auxquels était en proie le royaume le peu de confiance qu'inspirait le ministère. En effet le ministre de la marine, M. de La Luzerne, était d'une impopularité extrême; celui de l'intérieur, Guignard de Saint-Priest, passait pour un complice de Bonne-Savardin. Seul peut-être M. de Montmorin trouvait grâce devant l'opinion. Toutefois, après une discussion très-animée et dans laquelle on entendit un M. de Guillermy traiter Mirabeau de scélérat et d'assassin, l'Assemblée repoussa la proposition de Menou, tendante à faire décréter que les ministres avaient perdu la confiance de la nation.

Une opposition formidable se prononça dans la plupart des sections de Paris contre ce vote. Le 10 novembre parut à la barre de l'Assemblée une députation de la Commune de Paris, ayant à sa tête Bailly, lequel, s'il faut en croire les *Révolutions de Paris*, n'était venu là qu'à son corps défendant. Il s'agissait, en effet, de demander le renvoi des ministres. Danton, chargé de porter la parole, le réclama en des termes dont la convenance n'excluait pas la fermeté. La réponse du président de l'Assemblée fut assez insignifiante; mais, quelques jours après, le ministère était

NOVEMBRE 1790.

changé. Seul, Montmorin resta debout, et le remplacement, à la justice, de Champion de Cicé, par Duport-Dutertre, avocat distingué, qui passait pour patriote, parut une satisfaction donnée à l'opinion publique. NOVEMBRE 1790

Duel de Lameth et de Castries.

Dans l'intervalle, il est vrai, avait eu lieu un événement qui peut-être avait donné à réfléchir au pouvoir. Provoqué par l'ex-duc de Castries, auquel il avait publiquement reproché d'avoir mis à ses trousses un spadassin contre lequel il avait refusé de se battre, Charles Lameth accepta le cartel, et fut assez grièvement blessé. On crut à une entente de la part du côté droit pour se débarrasser de ses adversaires à l'aide d'une balle de pistolet ou d'un coup d'épée. Le peuple voulut sur-le-champ donner une leçon aux bretteurs; il courut à l'hôtel de Castries et en saccagea le mobilier. Quand Lafayette arriva sur son cheval blanc pour rétablir l'ordre, tout était consommé. L'Assemblée se ressentit des éclats de cet orage. Tandis que les uns réclamaient des mesures sévères contre quiconque provoquerait en duel un représentant du peuple, les autres se plaignaient amèrement qu'on n'eût point appliqué la loi martiale contre les dévastateurs. Mirabeau dit aussi son mot dans cette affaire, un mot de dédain suprême et de souverain mépris, adressé aux ultra-royalistes dans la personne de M. de Foucauld. On ne sut qu'en penser en haut lieu. Quoi! il recevait de l'argent de la cour, et il insultait ses plus ardents défenseurs! Il lui arrivait, en effet, de se laisser emporter par son tempérament révolutionnaire, comme il l'avait prouvé quelques jours auparavant, en s'associant avec beaucoup de véhémence à Laréveillère-Lepaulx, pour demander que le pavillon blanc cessât de flotter aux mâts de nos vaisseaux. Mais en même temps il continuait de correspondre avec la cour, et dans des notes inconnues alors et publiées depuis, notes qui resteront sur sa mémoire comme une tache ineffaçable, il ne craignait pas d'aller jusqu'à con-

NOVEMBRE 1790

Affaire du comtat Venaissin.

seiller au pouvoir de chercher son point d'appui dans la corruption générale.

Dans ce mois de novembre eurent lieu des discussions d'une importance extrême au sujet de la réunion du comtat Venaissin à la France. Il y avait déjà longtemps que les habitants de cette province, si éminemment française, et qui depuis plus de quatre siècles, sauf quelques intermittences, faisait partie du domaine de la papauté, sollicitaient la faveur d'être réintégrés dans leur patrie naturelle. Pétion démontra la justice de leur demande, en traçant l'historique de la question, et Robespierre appuya ses conclusions par un discours auquel il dut un véritable triomphe oratoire. Malheureusement l'Assemblée, toute préoccupée des embarras avec lesquels la question religieuse la mettait aux prises, eut peur de mécontenter les catholiques, d'exaspérer le clergé, et elle ajourna sa réponse jusqu'à nouvel ordre. Elle eut tort; il ne faut pas de demi-mesure avec l'Église, car elle ne sait jamais gré ni des concessions ni des ménagements.

Sommation au clergé.

Cela se vit bien à propos de la constitution civile du clergé. Dans la séance du 26 novembre, le député Voidel fit un long exposé des résistances de toute nature dont était l'objet la mise en œuvre de cette constitution, où cependant il n'y avait aucune atteinte contre la religion catholique, et à laquelle le pape engagea implicitement Louis XVI à refuser sa sanction. Mirabeau, à son tour, se leva indigné, et, aux applaudissements de l'Assemblée, il prouva que la religion n'avait pas de pires ennemis que ses propres ministres, qui menaçaient à cette heure de la faire chanceler sous les coups de leur orgueil et de leur fanatisme. Cette grande colère était-elle bien sincère? Il est permis d'en douter d'après une lettre de Mirabeau au comte de La Marck. Quoi qu'il en soit, Maury, fou de rage, lui répondit avec une insolence extrême. Ce qui n'empêcha pas l'Assemblée nationale de décréter, le 27 novembre,

NOVEMBRE 1790

que dans la huitaine tous les évêques seraient obligés de prêter le serment prescrit; que ceux qui s'y refuseraient seraient déchus de leurs fonctions et remplacés; qu'enfin, seraient poursuivis comme perturbateurs de l'ordre public et punis suivant la rigueur des lois tous ceux qui, ayant refusé le serment, s'immisceraient dans leurs anciennes fonctions et tous ceux qui se coaliseraient pour exciter à désobéir aux décrets de l'Assemblée. C'était la première menace sérieuse à l'adresse des ennemis de la Révolution. Nous verrons tout à l'heure comment le clergé en tiendra compte.

Dès cette époque, de l'aveu même de ses partisans les plus sincères, Louis XVI songeait à s'appuyer sur l'étranger [1], et déjà aussi de vagues bruits de trahison de sa part commençaient à circuler. En rendant compte d'un rapport du député Voidel sur une conspiration découverte à Lyon, le *Journal de Paris* ne craignit pas d'écrire que Louis XVI, cédant aux instances de la reine, devait violer ses serments, et se rendre au milieu des révoltés. Le roi se crut obligé de protester publiquement de son inviolable attachement et de celui de sa femme à la constitution. Cette protestation n'empêcha pas Marat, dans une adresse violente où les ministres actuels étaient traités de fourbes et de traîtres, de dénoncer le monarque comme le complice de son beau-frère l'Autrichien et de ses confrères les rois d'Espagne, de Naples et de Sardaigne. Peut-être fut-ce pour échapper aux soupçons que, la douleur dans l'âme, Louis XVI se décida à sanctionner le décret qui astreignait tous les membres du clergé au serment.

DÉCEMBRE 1790.

Au moment où elle forçait l'Église à plier devant la loi civile, l'Assemblée nationale accomplissait un grand acte de réparation en réintégrant dans leurs biens les familles

1. Consultez à cet égard les *Mémoires du marquis de Bouillé* et les *Mémoires tirés des papiers d'un homme d'État.*

DÉCEMBRE 1790

protestantes dont les membres avaient été frappés par la révocation de l'édit de Nantes. Puis, songeant à celui qui, dans un temps de despotisme, avait, à l'étonnement du monde, porté les premiers coups au pouvoir absolu et arboré les droits de l'homme, elle décrétait qu'il serait élevé à l'auteur du *Contrat social* une statue portant cette inscription : LA NATION FRANÇAISE LIBRE A JEAN-JACQUES ROUSSEAU, et que sur le piedestal on graverait la devise du philosophe : *Vitam impendere vero*. Ce décret attend encore son exécution.

Une statue à Jean-Jacques Rousseau.

Élection des juges.

La fin de cette anée 1790 fut signalée par l'élection des juges qui devaient former les nouveaux tribunaux civils. Parmi les magistrats élus à Paris, on remarquait Agier, Bigot de Préameneu, Duport, Morel de Vindé, Fréteau, Thouret, Treilhard, Target, Merlin, Tronchet, c'est-à-dire, les premiers jurisconsultes du temps. N'est-ce point là la meilleure réponse aux adversaires de la magistrature élective, et Montesquieu n'a-t-il pas eu raison d'écrire en substance : Le peuple est admirable pour nommer ses juges? Mais les tribunaux alors courent grand risque d'être indépendants du pouvoir exécutif; et voilà pourquoi les gouvernements monarchiques, même les plus libéraux, ne consentiront jamais, jamais à se dessaisir de la faculté de les composer à leur fantaisie et suivant leurs propres intérêts.

Le refus du serment.

Par la faute du clergé l'année 1791 s'ouvrit sous de sombres auspices. Déjà des protestations isolées s'étaient produites dans les départements contre la constitution civile; celle du cardinal de Rohan avait failli mettre Strasbourg à feu et à sang; mais, chose triste à dire! le signal de la résistance partit du sein même de l'Assemblée nationale. Cependant on avait pu croire que les ecclésiastiques membres de l'Assemblée seraient les premiers à donner l'exemple du patriotisme. En effet, le 27 décembre, soixante-dix d'entre eux environ étaient montés à la tribune pour jurer d'être fidèles à la nation, à la loi et au roi, de maintenir de tout leur pouvoir la constitution française et notamment les décrets relatifs à la constitution civile du clergé. Le 2 janvier l'évêque de Clermont essaya d'expliquer, en quelques phrases embarrassées, comme quoi des scrupules de conscience l'empêchaient de jurer. Le 4 — ce jour-là expirait le délai prescrit pour la prestation du serment — Grégoire prit la parole pour engager tous ses collègues à se conformer à une formalité qui n'engageait en rien leur conscience. Peine inutile. La plupart des dignitaires ecclésiastiques suivirent l'exemple de l'évêque de Clermont, et l'immense majorité du bas clergé fit comme eux. Le schisme éclatait dans l'Assemblée même. Ah! peut-être, à cette heure, dut-elle regretter d'avoir imposé ce serment inutile, dont, avec une insigne mauvaise foi, on prit texte pour alarmer les consciences et les déchaîner contre la Révolution. Dès lors l'imposture s'attacha à semer l'effroi dans les âmes religieuses. On alla jusqu'à prétendre que les mariages célébrés par les prêtres assermentés seraient nuls aux yeux de l'Église, et les enfants issus de ces unions considérés comme bâtards. Certes les écrivains révolutionnaires ne se privèrent pas de répondre à ces attaques déloyales; ils rendirent coups pour coups, et leurs sarcasmes, acérés comme des glaives, auraient tué peut-être la religion catholique, si les journaux où ils les lançaient eussent été partout répandus. Mais le nombre de leurs lecteurs était malheureusement restreint, tandis que les mandements diffamatoires et mensongers pénétraient partout, depuis le château jusqu'à la chaumière, et laissaient les esprits faibles en proie à une indicible confusion.

JANVIER 1791

L'Assemblée ne voulut pas se déjuger. Seulement, pour atténuer le déplorable effet produit par les refus de serment, et éclairer les masses, elle résolut d'envoyer sous forme d'adresse, dans tous les diocèses, une instruction sur la constitution civile du clergé. Mirabeau en proposa une

JANVIER 1791 qui parut trop hardie, et quelques jours après, —déplorable abaissement d'une conscience vénale ! — il conseillait à la cour d'entretenir dans le pays les dissensions religieuses. Un peu plus tard Chasset faisait adopter une autre adresse, rédigée à peu près dans le même sens, et destinée à rassurer les consciences sur la portée du serment imposé aux ecclésiastiques fonctionnaires. Par malheur, les armes de la raison sont trop souvent impuissantes, et elles devaient s'émousser contre les préjugés et les superstitions, si puissants encore à cette époque.

FÉVRIER 1791.

L'effervescence causée par cette question du serment des prêtres, les troubles auxquels elle donna lieu, quelques émeutes partielles accélérèrent le mouvement de l'émigration. On apprit tout à coup que les tantes de Louis XVI se disposaient à quitter la France. Elles partirent en effet munies d'un passe-port du roi et d'une copie certifiée d'une délibération de la municipalité sur le droit qu'avait tout citoyen de voyager à son gré. Les journaux n'en firent pas moins grand bruit de ce départ, et Mesdames furent arrêtées à Arnay-le-Duc. Il fallut un décret de l'Assemblée pour qu'elles obtinssent de continuer leur route. Cette mesure ne satisfit pas les esprits. On commençait à se péoccuper du nombre de plus en plus considérable de ceux qui s'en allaient, emportant hors du royaume leurs bijoux et leur argent. L'Assemblée elle-même ouvrit les yeux, et elle chargea son comité de constitution de lui présenter une loi sur les émigrations. Le 28 février Le Chapelier lui en soumit une fort sévère, en avouant, au préalable, qu'une telle loi était contraire aux principes. Robespierre, qui, au nom de ces mêmes principes et pour sauvegarder l'inviolabilité du secret des lettres, venait de faire rendre à la circulation un certain nombre de papiers dont on avait brisé les cachets pour en prendre arbitrairement lecture, se déclara l'adversaire de toute loi contre les émigrations. Seulement il voulait qu'une discussion publique en démontrât

Débats sur les émigrations.

les inconvénients et l'inutilité. Mirabeau, après s'être prononcé contre une pareille loi, réclama, lui, l'ordre du jour pur et simple. Mais Reubell, Prieur, Merlin, Muguet, convaincus de la nécessité de mettre un frein aux émigrations, insistèrent pour la lecture du projet du comité. Ce projet consistait à déléguer à une commission de trois membres le soin de désigner les absents, et à inviter ceux-ci à rentrer dans le royaume sous peine de déchéance de leurs droits civiques et de confiscation de leurs biens. Aussitôt que Le Chapelier en eut donné connaissance, Mirabeau s'élança à la tribune, frémissant, l'œil en feu, et s'emporta au point de déclarer, au bruit des applaudissements de la droite, que si l'on votait une loi contre les émigrants il jurait de ne pas y obéir. Malgré ses efforts désespérés, l'Assemblée, tout en repoussant le projet présenté, renvoya la question à l'examen des comités, et quelques semaines plus tard, sur un rapport de Fréteau, elle abolit par un décret formel la liberté des émigrations. FÉVRIER 1791

Certes Mirabeau avait prononcé de nobles paroles ; mais on le soupçonna d'avoir été en cette circonstance le porte-voix de la cour ; les acclamations des royalistes fortifièrent les soupçons, et sa popularité en reçut un nouvel échec. Il n'était bruit alors que de complots et de conspirations. Dans la journée Lafayette s'était porté à Vincennes, avec un détachement de garde nationale, afin de protéger le fort menacé par le peuple, parce que le bruit s'était répandu qu'on voulait y renfermer tous les bons patriotes ; le soir il était obligé de donner la chasse, dans le château même des Tuileries, à trois cents gentilshommes qui y avaient couru en armes sur la nouvelle fausse que la vie du roi était menacée. De cette journée ces serviteurs trop zélés reçurent et gardèrent le nom de *chevaliers du poignard*. Ajoutez à cela les exagérations plus ou moins violentes des écrivains de toute nuance, aussi bien celles qui tombaient de la plume d'André Chénier que celles dont la feuille de

FÉVRIER 1791 Marat était si prodigue; il n'en fallait pas tant pour surexciter les esprits et causer dans les clubs populaires une fermentation extrême.

Les clubs.

Les clubs! C'était la grande puissance morale de l'époque. A côté de celui des Jacobins, dont les principes de plus en plus démocratiques s'affirmaient chaque jour, il y avait le club des Cordeliers, établi dans une ancienne chapelle que semblait hanter l'âme du grand prévôt Étienne Marcel, dont la voix y avait retenti jadis, et le Cercle social où, sous l'inspiration de Claude Fauchet, on discutait déjà l'admission des femmes aux droits de la cité. Nous passons sous silence diverses sociétés de moindre importance. Pour tenter de contre-balancer l'influence de ces redoutables foyers de propagande démocratique, les royalistes fondèrent des sociétés où l'on enseignait tout autre chose que l'amour de la Révolution. Il y eut le club des Impartiaux, le Club monarchique dont les chefs étaient Clermont-Tonnerre et Malouet, et le Club de 1789; mais ces clubs n'avaient pas la foi ardente qui seule donne la vie à ces sortes de sociétés, et ils n'eurent qu'une existence éphémère. Le Club de 1789 était un démembrement de celui des Jacobins. Vers le mois d'avril 1790 quelques-uns des membres de l'ancien Club breton, trouvant trop avancées les opinions des Jacobins, étaient venus s'installer au Palais-Royal dans de splendides salons. On y comptait les Lanjuinais, les Montmorency, les Sieyès, les Target, les Liancourt; Condorcet et Clavière y furent admis. Mirabeau en fit également partie, seulement il s'était bien gardé d'abandonner les Jacobins: il avait un pied dans les deux camps.

La vraie puissance était aux Jacobins, dont les ramifications s'étendaient déjà sur presque tous les points du pays. Bientôt ils auront, sous le titre de *Journal des débats de la Société des amis de la constitution*, une feuille à eux qui rendra compte de leurs discussions; et leurs séances, qui d'abord n'avaient lieu que trois et quatre fois par semaine,

ne tarderont pas à devenir presque quotidiennes. Ce qui caractérisait surtout cette société célèbre, dont les ignorants se plaisent à faire une école de démagogie, c'était l'amour de l'ordre, sans lequel la démocratie et la liberté, qui ne peuvent et ne veulent s'appuyer ni sur la violence ni sur la force armée, ne sauraient subsister. C'est ainsi qu'à la suite des événements de Nancy, elle recommandait, à toutes les sociétés qui lui étaient affiliées, d'engager vivement les soldats et le peuple à professer pour les lois le respect nécessaire au maintien des libertés conquises. FÉVRIER 1791

Maintenant, que ses membres aient été traités de factieux par les partisans du pouvoir absolu et même par ces libéraux indécis qui ne veulent de liberté que juste ce qu'il en faut pour satisfaire leur amour-propre, leur ambition personnelle, et à qui la démocratie fait peur, cela est tout naturel. La vérité est que les Jacobins sincères aimaient la liberté jusqu'à la passion, jusqu'à la jalousie; il fallait peu de chose pour leur devenir suspect. Lafayette l'était à leurs yeux, parce qu'il confondait trop la liberté avec la licence, comme Hébert le sera plus tard pour avoir compromis cette liberté dans les orgies de la rue. Il ne faut donc pas s'étonner si leurs soupçons atteignirent Mirabeau.

Une séance aux Jacobins.

Le grand orateur avait comme un pressentiment de son impopularité croissante. Le soir du 28 février, il voulut tâter l'opinion et se rendit aux Jacobins. Aux murmures par lesquels on l'accueillit, il sut tout de suite à quoi s'en tenir. Ce fut d'Adrien Duport qu'il reçut les premiers coups; Duport lui reprocha amèrement son opinion sur les émigrations. Mirabeau répondit en mettant sous la sauvegarde de tous les philosophes l'opinion qu'il avait défendue dans la journée. Mais ce qu'on lui reprochait surtout, c'était son attitude hautaine à l'égard des membres du côté gauche, les sarcasmes dont il les avait poursuivis. Ce fut le principal grief dont se servit Alexandre de Lameth dans une implacable réplique, pendant laquelle Mirabeau, le

FÉVRIER 1791 visage anxieux et inondé de sueur, semblait être dans son jardin des Olives. Comme pour établir un parallèle écrasant entre les sincères défenseurs de la liberté et celui qu'il traita en déserteur des libertés publiques, Lameth cita Reubell, Merlin, Prieur, Robespierre, qui, dit-il, n'avaient jamais trahi le peuple. Mirabeau parvint toutefois à détourner l'orage en protestant humblement de son amour pour la liberté, et même à obtenir les acclamations des Jacobins, en déclarant qu'il resterait au milieu d'eux jusqu'à l'ostracisme. Ce fut la dernière fois qu'on l'entendit dans la vieille salle du couvent de la rue Saint-Honoré : à moins de quarante jours de là, il était mort.

MARS 1791.

Le mois de mars vit se continuer dans toute la France les opérations électorales commencées le mois précédent pour la nomination des évêques. Citons, parmi les prélats élus, Grégoire à Blois, Massieu à Beauvais, Lamourette à Lyon et Gobel à Paris. Dans l'Assemblée nationale, les discussions les plus importantes eurent pour objet de compléter l'organisation des corps administratifs, de fixer les attributions ministérielles, d'organiser le Trésor public, de pourvoir à la régence et de statuer sur la résidence des fonctionnaires publics, à commencer par le roi. Sur le premier point on entendit Robespierre s'élever avec énergie, au nom de la liberté communale, contre le projet du comité de constitution qui mettait les administrations départementales et les municipalités sous la dépendance à peu près absolue du gouvernement, en accordant à celui-ci le droit de les suspendre dans le cas où elles auraient provoqué à la résistance contre l'exécution d'actes émanés de l'autorité supérieure. C'était là, suivant lui, laisser beaucoup trop de prise à l'arbitraire ministériel ; il eût fallu au moins spécifier les cas. Mais l'Assemblée passa outre ; on n'était pas encore entré dans la véritable voie démocratique. Robespierre ne fut pas plus heureux en demandant, avec Pétion et Rœderer, que les administrateurs du Trésor

public fussent nommés par la nation. L'Assemblée laissa le roi maître de ces choix, et, quelques jours après ce vote, Louis XVI désigna les six commissaires de la trésorerie, parmi lesquels figurait Condorcet. MARS 1791

Les troubles de Douai.

Une des discussions les plus vives de ce mois fut celle à laquelle donnèrent lieu, le 19, des troubles survenus à Douai à l'occasion d'un chargement de blé. Dans un projet de décret extrêmement rigoureux, les comités militaire et des recherches réunis avaient inséré un dernier article portant que les informations se poursuivraient contre tous les fauteurs et complices du délit. Mais qu'entendez-vous par cette expression vague de complices ? demanda Robespierre. Toutes les personnes qui se seront trouvées dans une foule tumultueuse seront donc exposées à être inquiétées ? L'article passa, en dépit de ses protestations, et il ne put empêcher l'Assemblée de décréter l'arrestation et le transfèrement, dans les prisons d'Orléans, de la municipalité de Douai, coupable de n'avoir pas proclamé la loi martiale.

Régence et mines.

Les dernières séances du mois de mars furent remplies par les débats relatifs à la régence et aux mines, débats où le génie de Mirabeau brilla d'un dernier et splendide éclat. La régence serait-elle élective ou héréditaire, les femmes y seraient-elles admises? Telles furent les principales questions agitées. Mirabeau prononça un discours extrêmement éloquent, mais non moins ambigu, où l'on put le croire aussi bien partisan de l'élection que de l'hérédité. Cependant, en terminant, il opina pour ce dernier parti, soutenu par le comité de constitution, et auquel se rallia l'Assemblée, qui ensuite, malgré une courte et chaleureuse plaidoirie de Cazalès en faveur des femmes, se prononça contre leur admission. Le surlendemain, 27 mars, dans les débats sur les mines, Mirabeau prit cinq fois la parole. Il s'agissait de savoir si les mines appartiendraient à l'État ou aux propriétaires du sol. On pro-

MARS 1791

posait de les attribuer à l'État, sauf, pour l'exploitation, à donner la préférence aux propriétaires. Mirabeau se rallia à cette opinion, entraîné, dit-on, par son amitié pour le comte de La Marck, qui était intéressé dans la question. Nous aimons à croire que ce fut surtout au nom des principes. Les avis étaient très-partagés; il lui fallut faire de suprêmes efforts pour obtenir gain de cause. Il triompha à force d'éloquence et en perdant en quelque sorte, dans la discussion, ce qui lui restait de vie. Il était entré dans l'Assemblée, épuisé, se traînant à peine, il en sortit mourant.

Mort de Mirabeau.

L'excès du travail et du plaisir était venu à bout de sa vigoureuse nature. Le 29 mars il se mit au lit pour ne plus se relever. La nouvelle de sa maladie causa dans Paris une émotion extraordinaire. On oublia ses défaillances pour ne plus se souvenir que des grands services qu'il avait rendus à la cause de la liberté. Tout ce que Paris renfermait d'hommes considérables dans les lettres, dans les arts, dans la politique, courut se faire inscrire chez lui; des hommes du peuple, des patriotes vinrent pleurer à sa porte; il put emporter dans sa tombe la douce jouissance d'avoir causé, par sa mort, un deuil public.

AVRIL 1791.

Il mourut le 2 avril 1791, à huit heures du matin; il était âgé de quarante-deux ans. Le lendemain, une députation du département paraissait à la barre de l'Assemblée nationale pour demander que l'édifice de Sainte-Geneviève fût destiné à recevoir les cendres des grands hommes et que le corps de Riquetti-Mirabeau y fût transporté. Robespierre appuya vivement cette demande, en rappelant le courage qu'en des circonstances critiques l'illustre défunt avait déployé contre le despotisme. Dans sa séance du 4 avril, l'Assemblée rendit un décret entièrement conforme au vœu du directoire. Ce jour-là eurent lieu, au milieu d'un prodigieux concours de monde, les funérailles de ce mort immortel; jamais on n'en avait vu

AVRIL 1791

de pareilles en France. La tristesse était dans tous les cœurs, la consternation sur tous les visages. La cour elle-même était désolée, comme si elle eût compris qu'avec Mirabeau s'évanouissait la dernière espérance de la monarchie. Le peuple gémissait aussi sur la perte du puissant tribun, dont la vénalité n'était pas avérée alors; mais il aura raison plus tard, quand l'armoire de fer aura révélé ses terribles secrets, de le chasser du Panthéon, parce que toute corruption mérite d'être flétrie.

Quant à nous qui, à quatre-vingts ans de distance, jugeons plus froidement les choses, nous ne pouvons oublier les services immenses dont la Révolution et la liberté sont redevables à Mirabeau; mais il nous est également impossible de ne pas nous rappeler qu'il a eu les mains tachées des largesses de la cour et qu'il n'a pas craint de donner au gouvernement de Louis XVI des conseils tellement ignobles, que le mépris éternel serait le partage de quiconque les mettrait en pratique. Nous croyons donc être juste envers sa mémoire en l'exaltant et en la flétrissant à la fois; et c'est en méprisant l'homme que nous rendons hommage à son génie.

CHAPITRE SIXIÈME

Du droit de tester. — De l'organisation ministérielle. — Le roi veut aller à Saint-Cloud. — Louis XVI à l'Assemblée. — Impopularité de Lafayette. — Loi sur la garde nationale. — Affaires des colonies. — Talleyrand excommunié. — L'abbé Raynal. — Discussion sur la non-rééligibilité. — La peine de mort. — Bruits de fuite du roi. — Du licenciement des officiers de l'armée. — Élection des membres du tribunal criminel. — La question sociale. — Fuite de la famille royale. — La séance des Jacobins. — Arrestation du roi. — Retour à Paris. — Lettre de Bouillé. — Les républicains en 1791. — Voltaire au Panthéon. — De l'inviolabilité royale. — La pétition Laclos. — Les Feuillants. — Massacre du Champ de Mars. — Changement dans la vie de Robespierre. — La réaction. — Convention de Pilnitz. — La révision. — La sanction royale. — Réunion d'Avignon à la France. — Fin de l'Assemblée constituante.

Du droit de tester

Mort, Mirabeau prit encore une fois part aux discussions de l'Assemblée immortelle qu'il avait si souvent animée de son souffle puissant. On agitait alors la question de savoir dans quelles limites il serait permis à chacun de disposer de ses biens par acte testamentaire. Décréter à cet égard la liberté absolue, c'était implicitement rétablir le droit d'aînesse. Voilà ce qu'avait parfaitement compris Mirabeau, et, dans un discours écrit, il avait admirablement coordonné ses idées sur ce sujet. Ce discours, il l'avait remis, de ses mains déjà glacées, à Talleyrand-Périgord, son ami, lequel vint presque aussitôt en donner lecture à l'Assemblée. Proscription des majorats et des fidéicommis, stricte égalité dans les partages, réduction des donations entre-vifs ou testamentaires à la dixième partie des biens dont se composait un patrimoine, telles étaient

AVRIL 1791

les conclusions de ce discours-testament que l'Assemblée écouta avec un respect religieux, comme le dernier soupir de son incomparable orateur. Malgré deux discours très-éloquents de Robespierre et de Tronchet dans le même sens, et quoiqu'elle eût donné de vives marques d'impatience en entendant Cazalès s'élever contre des opinions dont le triomphe devait selon lui porter le trouble dans les familles françaises, l'Assemblée ne se prononça pas sur-le-champ et ajourna la question.

Discussions à propos de l'organisation ministérielle.

Cependant Robespierre, dont Mirabeau avait deviné toute la puissance morale, exerçait alors sur elle une véritable influence. S'il ne possédait pas l'éloquence enflammée de Mirabeau, il avait une chaleur de convictions qui pénétrait ses auditeurs. Bien qu'il fût beaucoup trop avancé pour la plupart de ses collègues, et que ses motions démocratiques fissent peur à quelques-uns d'entre eux, on l'écoutait comme on eût écouté la grande voix de la justice et de l'humanité, sauf à ne pas toujours tenir compte de ses paroles. Le 7 avril, au milieu d'une discussion sur l'organisation des ministères, il proposa à l'Assemblée de déclarer séance tenante que, pendant les quatre années qui suivraient la session, aucun de ses membres ne pourrait être porté au ministère. Son but était évidemment de prévenir les désertions de ces lâches mandataires du peuple qu'on voyait, après avoir commencé par servir les intérêts de la démocratie, se tourner vers le gouvernement pour obtenir de lui quelque faveur ou un lambeau de pouvoir. Bouche renchérit sur cette motion, en proposant d'étendre l'exclusion aux membres du tribunal de cassation et de la haute cour, et d'interdire aux uns comme aux autres de recevoir, pendant le même laps de temps, aucune faveur du pouvoir exécutif. L'Assemblée était en veine de désintéressement, elle vota d'enthousiasme cette double motion et s'honora infiniment par ce vote.

Moins heureux fut Robespierre quand, d'accord avec

AVRIL 1791

Prieur, Lanjuinais et Buzot, il pria instamment ses collègues, au nom des intérêts généraux du pays, de ne pas accorder aux ministres les énormes traitements réclamés pour eux par le comité de constitution. C'était là, assurait-on, un moyen de les forcer à rester purs dans des places si commodes aux prévarications. Triste raison ! Quoi qu'il en soit, l'Assemblée alloua au ministre des affaires étrangères cent cinquante mille livres, et à chacun des autres ministres cent mille livres par année. C'était exorbitant; mais elle craignit d'amoindrir le prestige royal en se montrant parcimonieuse pour les principaux serviteurs de la monarchie.

Le prestige de la royauté! ne le sentait-elle donc pas disparaître chaque jour, et — louée en soit-elle! — n'avait-elle pas travaillé à l'effacer à coups de décrets? Elles touchaient à leur réalisation, ces paroles prophétiques de Fénelon : « Il viendra une révolution soudaine et violente qui, au lieu de modérer simplement l'autorité excessive des souverains, l'abattra sans ressource. » On se méfiait du roi au point de le garder à vue. Le temps de la communion pascale était proche; ce n'était un mystère pour personne que le roi n'avait accepté qu'à contre-cœur le dernier décret relatif au clergé, et on le disait décidé à quitter sa capitale pour aller recevoir ailleurs la communion des mains d'un prêtre réfractaire. Un bref venu de Rome, en vertu duquel devait être suspendu tout ecclésiastique assermenté qui ne se serait point rétracté dans un délai de quarante jours, n'avait pas peu contribué à accréditer ce bruit. Tout à coup, on apprit que le roi avait résolu de se rendre à Saint-Cloud. C'était son droit, puisqu'un décret constitutionnel l'autorisait à résider hors de Paris, à la condition de ne pas s'en éloigner de plus de vingt lieues. Mais on disait que le voyage à Saint-Cloud n'était qu'un prétexte, qu'une fois hors des murs de la capitale, le roi devait filer vers Compiègne, et de là passer à l'étranger.

Le roi veut aller à Saint-Cloud.

AVRIL 1791

Aussi, lorsque, dans la matinée du 18, les voitures où se trouvaient la famille royale et sa suite sortirent des Tuileries, le peuple s'opposa-t-il obstinément à leur départ, malgré tous les efforts de Lafayette, qui était accouru pour les dégager et leur ouvrir un passage. Après une attente d'une heure et demie, le roi et les siens furent contraints de rentrer au château. Le soir même il était invité par une lettre du directoire, signée de La Rochefoucauld, à éloigner de sa personne, comme le meilleur moyen de prévenir tous désordres, les prêtres réfractaires auxquels il accordait sa confiance.

Louis XVI à l'Assemblée.

Le lendemain, il alla se plaindre à l'Assemblée de la violence dont il avait été l'objet. Il avait juré, dit-il, de maintenir la constitution civile du clergé, il promit d'être fidèle à son serment; mais en même temps il déclara qu'il persistait dans son voyage à Saint-Cloud. Le président — c'était Chabroud — répondit par de banales protestations de dévouement, et Louis XVI se retira au milieu des acclamations. Néanmoins, devant l'opposition menaçante des sections parisiennes, il demeura aux Tuileries, et trois jours après, par une circulaire signée du ministre des affaires étrangères, et communiquée à l'Assemblée nationale, il notifiait aux souverains de l'Europe qu'il avait librement adhéré à la constitution, et que, à plusieurs reprises, il avait manifesté son consentement à rester au milieu des citoyens de Paris. Cependant, dès cette époque, il est permis de le supposer, des projets de fuite étaient arrêtés dans son esprit.

Impopularité de Lafayette.

Ce petit événement faillit amener la retraite de Lafayette dont la popularité était à son déclin. On lui reprochait amèrement d'avoir pris le parti de son cousin Bouillé dans l'affaire de Nancy, d'avoir voté pour le veto absolu, la loi martiale, et généralement pour tous les décrets défavorables à la liberté. Fort piqué d'avoir vu son autorité méconnue dans la journée du 18, il donna sa démission de commandant en chef de la garde nationale. Etait-ce sérieux? était-ce de l'habileté? Cette démission, il s'empressa de la retirer à la demande de ses bataillons. Toute la presse démocratique se déchaîna contre lui à cette occasion. Camille Desmoulins le poursuivit de ses sarcasmes, Fréron de ses injures. L'*Ami du peuple* le baptisa du nom de *général Tartufe*. Seul, de tous les journalistes révolutionnaires, Brissot prit ouvertement son parti : ce qui lui valut d'être rangé, par Marat, au rang des ennemis publics. Et pourtant cet ancien défenseur juré des actes arbitraires de la municipalité bourgeoise, tout en protestant de son dévouement à la constitution monarchique, commençait à considérer la royauté comme un fléau, au point de vue métaphysique, il est vrai. Il attaquait violemment Lameth, Barnave et Duport comme inféodés au camp des monarchistes, et reprochait assez aigrement à Condorcet d'avoir accepté du roi une place d'administrateur de la trésorerie et d'avoir permis que son nom figurât à côté de ceux des Lavoisier et des Hubert. Le citoyen dont il vantait alors le plus les vertus et le patriotisme, c'était Robespierre, « immobile dans les principes éternels, » selon sa très-judicieuse expression.

AVRIL 1791

Chaque jour, en effet, Robespierre apparaissait à la tribune pour revendiquer les droits du peuple méconnus et flétrir les iniquités sociales dont, à son gré, on ne faisait pas assez vite justice. On a vu avec quelle véhémence il s'était élevé contre l'inique division des citoyens en citoyens actifs et citoyens passifs. Jamais il ne perdait l'occasion de protester contre cette injurieuse distinction.

Loi sur la garde nationale.

La discussion de la loi organique sur la garde nationale lui en fournit une qu'il se garda bien de laisser échapper. Il n'avait pas attendu cette époque pour critiquer l'institution des milices citoyennes telles qu'elles avaient été organisées à l'origine; depuis plus de trois mois, on se passait de main en main une volumineuse brochure de

AVRIL 1791 lui sur la matière, lorsque le 27 avril la question fut portée à la tribune de l'Assemblée pour y être traitée au point de vue constitutionnel. Or, les vices que Robespierre reprochait à l'organisation de la garde nationale, telle qu'elle avait été instituée par la municipalité parisienne, se retrouvaient dans le projet présenté au nom du comité de constitution par Rabaut Saint-Étienne. La garde nationale devait être, selon lui, la nation armée; sa véritable mission était de sauvegarder l'ordre, la liberté et l'égalité. Il fallait donc la soustraire à l'influence du pouvoir exécutif, lui laisser le soin de nommer elle-même ses officiers, lui interdire le port de toutes ces décorations, véritables hochets dont le prince paye les complaisances de ses courtisans, et surtout ne pas en exclure les citoyens passifs, comme le demandait le comité. Quand le lendemain il reprit la parole pour répondre à Rabaut, il rappela, en terminant, le souvenir de la prise de la Bastille, à laquelle avaient concouru tant de braves gens mis par l'Assemblée en dehors du droit commun, et il conjura ses collègues de consacrer comme un droit primordial l'admission de tous les citoyens dans les rangs de la garde nationale. Cela obtenu, il ne désespérait pas de faire rapporter l'odieux décret qui séparait civilement les Français en deux classes. Noailles et Pétion appuyèrent en vain sa réclamation; l'Assemblée, en adoptant le plan de son comité, ratifia une criante injustice.

Du droit de pétition.

L'Assemblée avait peur du peuple, il faut bien le dire, et elle semblait prendre à tâche de creuser de plus en plus la ligne de démarcation tracée par elle entre la bourgeoisie et les classes laborieuses. Après avoir proclamé, sur un long rapport de Sieyès, le principe excellent de la tolérance religieuse, elle faillit, quelques jours après, réserver aux seuls citoyens actifs, comme un privilége spécial, et encore à la condition qu'ils l'exerçassent individuellement, le droit de pétition et d'affiche. Qui donc avait osé pro-

poser cette restriction monstrueuse? C'était Le Chapelier, lequel, au début de la Révolution, s'était montré l'un des plus dévoués défenseurs du droit et de la liberté. Comment! on allait retirer aux pauvres et aux malheureux, c'est-à-dire à ceux qui en avaient le plus besoin, le droit de pétition! Quoi! il serait interdit aux sociétés patriotiques de présenter au Corps législatif des adresses capables peut-être d'éclairer le législateur et de l'arrêter sur la pente d'une erreur! Voilà ce que Robespierre déclara impossible dans la séance du 9 mai; et, le lendemain, avec une énergie croissante, il somma ses collègues de décréter que le droit de pétition appartenait à tout citoyen sans distinction. Ce fut à quoi se résolut l'Assemblée, après avoir entendu Grégoire et Buzot parler dans le même sens; seulement elle restreignit ce droit aux individus isolés, et l'interdit à toute réunion ou association de citoyens. MAI 1791

Affaires des colonies.

Le jour suivant fut discutée une question non moins intéressante pour la liberté et pour la dignité humaine. Il s'agissait de savoir si les colonies, où gémissaient tant de douleurs séculaires, et où avaient pénétré les bruits d'affranchissement de la métropole, bénéficieraient de la Révolution. Dès l'année 1789, les réclamations des hommes de couleur s'étaient fait entendre. La lenteur que mit l'Assemblée à statuer sur les affaires des colonies ne fut malheureusement pas étrangère aux scènes sanglantes qui désolèrent Saint-Domingue. Enfin les comités de marine, des colonies, de constitution, d'agriculture et de commerce réunis, se décidèrent à présenter un rapport qui concluait à laisser à une assemblée coloniale le soin d'émettre un vœu relativement à la situation politique des personnes dans les colonies, avant que l'Assemblée nationale prît elle-même aucune résolution. De l'esclavage, pas un mot. C'était dérisoire. Grégoire et Clermont-Tonnerre attaquèrent vivement les conclusions de ce rapport. Que Malouet

MAI 1791

et Maury les soutinssent opiniâtrément, et missent leurs talents à défendre les abus et les préjugés qui régnaient aux colonies, cela n'avait de quoi surprendre personne, ils étaient dans leur rôle; mais où l'étonnement fut grand, ce fut quand on entendit Barnave leur prêter l'appui de sa parole éloquente. On avait paru craindre qu'un décret d'affranchissement n'entraînât la perte de nos colonies : « Périssent les colonies, s'écria Robespierre, s'il doit vous en coûter votre honneur, votre gloire, votre liberté... » Avant lui, Dupont (de Nemours) avait dit : « S'il fallait sacrifier l'intérêt ou la justice, il vaudrait mieux sacrifier les colonies qu'un principe. » Quant à Robespierre, ce n'était pas seulement l'émancipation des hommes de couleur qu'il réclamait, c'était l'abolition de l'esclavage : « Oui, dès le moment où dans un de vos décrets vous aurez prononcé le mot *esclave*, vous aurez prononcé votre propre déshonneur. » Et comme, aux murmures qui accueillirent ces paroles, il pressentit bien qu'il n'obliendrait pas gain de cause, il reprocha vivement, par avance, à ses collègues, de décréter constitutionnellement l'esclavage. L'Assemblée, en effet, adoptant une sorte de compromis, proposé par Reubell, décida qu'elle ne délibérerait point sur l'état des gens de couleur nés de pères et mères non libres, sans le vœu préalable et spontané des colonies, mais que dès à présent les gens de couleur, nés de pères et mères libres, seraient admis dans les assemblées provinciales et coloniales, s'ils avaient les qualités requises pour l'exercice des droits de citoyen. Ce décret avait le tortde ne pas résoudre la question; il n'en excita pas moins chez les colons une colère profonde et mit aux cœurs des esclaves un ressentiment qui ne tarda pas à faire explosion. Quatre mois plus tard, le 23 septembre, Barnave vint en réclamer l'abrogation en lui attribuant les désordres et les perturbations auxquels nos colonies étaient en proie. Plus heureux cette fois, il triompha, malgré les efforts

MAI 1791

désespérés de Robespierre, en qui fut vaincue, ce jour-là, la cause de la justice et du droit.

Tandis que l'Assemblée se livrait à ses travaux, quelquefois devançant le mouvement, mais plus souvent essayant de l'arrêter, la réaction continuait ses manœuvres, et le parti clérical s'efforçait de souffler la discorde sur le pays. Pour avoir prêté serment, plusieurs évêques furent excommuniés, Talleyrand-Périgord entre autres, ce coureur de ruelles, ce joueur effréné qui avouait avoir gagné trente mille livres dans un tripot. Le pape ne lui eût pas cherché querelle pour cela. Dans un bref peu charitable, Pie VI se répandit en injures contre la constitution française, déclara nulles toutes les élections de curés et d'évêques, et défendit à ceux-ci d'administrer les sacrements aux fidèles. Sollicité par d'anciens évêques et quelques nobles, et peut-être un peu trop sensible à une gratification royale dont il venait d'être l'objet, l'abbé Raynal, l'ami de Diderot, un partisan de la libre pensée, proscrit autrefois par arrêt du parlement pour son *Histoire philosophique des deux Indes*, eut le triste courage de dresser l'acte d'accusation de la Révolution française et de l'adresser au président de l'Assemblée. Celle-ci en écouta la lecture au milieu de vives marques d'impatience. Peut-être eût-on sévi contre l'abbé malgré son grand âge, si Robespierre n'avait pas réclamé l'indulgence en sa faveur, en rappelant que jadis il avait aimé la liberté avec passion et qu'il avait été accusé de licence par ceux-là mêmes qui aujourd'hui se servaient de lui comme d'un instrument complaisant de leurs rancunes et de leurs colères. A sa voix l'Assemblée passa à l'ordre du jour ; c'était assurément ce qu'il y avait de mieux à faire.

Talleyrand excommunié.

L'abbé Raynal.

Les patriotes se vengèrent en brûlant solennellement au Palais-Royal le pape en effigie, son bref à la main. De son côté, la Commune, considérant que les œuvres de Rousseau et de Voltaire avaient préparé le règne de la tolérance religieuse inauguré par la Révolution, donnait à

MAI 1791

la rue Plâtrière le nom du premier, et au quai des Théatins celui du second. Enfin l'Assemblée nationale qui, précédemment, avait voté une statue à Rousseau, décréta que les restes de l'immortel auteur du *Dictionnaire philosophique* seraient transportés au Panthéon.

De la non-rééligibilité.

Cela n'était guère de nature à apaiser les irréconciliables ennemis de la Révolution. Il y eut cependant une heure, en ce mois de mai, où on les vit voter avec ses plus énergiques défenseurs : ce fut le 10, à propos d'une motion d'ordre inopinément présentée par Robespierre, au milieu des débats relatifs à l'organisation du Corps législatif. Thouret se disposait à développer les motifs du projet de loi du comité de constitution sur cette organisation, quand Robespierre l'interrompit pour proposer à ses collègues de décider tout d'abord que les membres de l'Assemblée actuelle ne pourraient être élus à la première législature. A gauche et à droite on applaudit à outrance, et l'on demanda à aller tout de suite aux voix. En cela les révolutionnaires obéissaient à un sentiment de désintéressement très-louable de leur part; quant aux ultra-royalistes, à peu près sûrs de ne pas être réélus, ils n'étaient pas fâchés peut-être d'empêcher les principaux auteurs de la constitution de reparaître sur la scène politique. Toutefois, la motion présentait des points par où elle pouvait être sérieusement attaquée. Merlin la combattit surtout au nom de la liberté des électeurs. Robespierre répondit par des considérations pleines de grandeur, dont la portée fut immense et décisive. Émue et subjuguée; l'Assemblée, au bruit des applaudissements et à la presque unanimité, ordonna l'impression de son discours, et, malgré les efforts désespérés de Beaumetz et de Le Chapelier, elle adopta sa proposition, s'honorant singulièrement, en définitive, aux yeux de l'avenir par ce grand acte de désintéressement.

Dupor et Robespierre.

Le lendemain s'ouvrit la discussion sur la question de savoir si les membres des législatures suivantes pourraient

MAI 1791

être indéfiniment réélus. Duport était un de ceux que le décret de la veille avait le plus irrités. Il prit la parole, et, dans un discours d'une longueur interminable, il donna libre carrière à l'amertume dont son cœur était plein. Il dit qu'il fallait se garder de l'exagération des principes, que la Révolution était faite. Paroles d'égoïste : il était satisfait, tout le monde devait l'être, même les milliers de citoyens qu'il avait contribué à priver de tous droits politiques. Ses conclusions tendaient à laisser les électeurs libres de renommer indéfiniment les mêmes mandataires. Leur dénier ce droit, c'était, selon lui, insulter le peuple Singulier scrupule de la part d'un homme qui n'avait pas craint de le dépouiller de ses droits les plus précieux. Buzot et Laréveillère-Lepeaux n'eurent pas de peine à réfuter ses arguments. Mais le discours de Duport, visiblement à l'adresse de Robespierre, appelait celui-ci à la tribune ; il ne manqua pas de répondre à la provocation et le 18 il reprit la parole; ce fut comme un duel entre lu et Duport. Son discours, extrêmement remarquable, fut accueilli avec le même enthousiasme que celui de l'avant-veille ; seulement il ne fut pas couronné d'un succès aussi complet. Robespierre aurait voulu qu'on ne pût être réélu au Corps législatif qu'après en être sorti depuis deux ans au moins ; l'Assemblée adopta un terme moyen proposé par Barère : elle décida que les membres d'une législature seraient rééligibles à la suivante, mais qu'ils ne pourraient l'être de nouveau qu'après un intervalle de deux années. Elle eut raison. Nous n'aimons pas ces fiefs législatifs qui tendent à se perpétuer dans les mêmes mains. Il n'y a pas d'hommes indispensables, et, dans un pays libre, il est bon que le plus grand nombre de citoyens possible soit appelé à manier les affaires de la nation.

On peut même considérer comme une nécessité pour les hommes politiques de se retremper de temps en temps dans la vie privée, ne fût-ce que pour se remettre des fatigues

MAI 1791 , auxquelles sont condamnés ceux qui, charges momentanément des intérêts du pays, s'y sont dévoués corps et âme. Et Dieu sait si la besogne fut rude pour les membres de l'Assemblée constituante! L'imagination est confondue, en vérité, quand on songe à l'œuvre accomplie par elle en ce mois de mai 1791. Quelle tâche entreprise, que de rapports lus et discutés sur toutes les questions auxquelles est liée la vie des peuples, que de progrès réalisés, dont à l'heure présente nous n'avons plus que le souvenir! Dans une des séances de ce mois mémorable l'humanité faillit faire un pas immense. Le 30 mai, Le Pélletier Saint-Fargeau vint, au nom des comités de constitution et de législation criminelle, présenter un long et savant rapport sur le code pénal. Là tout était à renverser de fond en comble, il n'y avait rien à conserver de l'ancienne législation si odieuse et si cruelle. Suppression et adoucissement des peines, voilà, en substance, à quoi concluait le rapporteur. Les comités proposaient même d'abolir la peine de mort, excepté pour le cas où un chef de parti serait convaincu de rébellion par un décret du Corps législatif. Quoi! l'on avait déjà effacé l'infamie héréditaire jadis attachée au supplice, et l'on voulait maintenant supprimer la peine de mort! Quel frein resterait-il donc pour le crime, quelle sauvegarde pour la société? Tels furent les arguments longuement développés par le député Prugnon pour demander le maintien du meurtre juridique.

La peine de mort.

Robespierre se leva alors, et, reprenant la thèse de Beccaria, il réclama l'abolition pure et simple de la peine de mort en toute matière. Il n'eut pas de peine à démontrer combien étaient spécieux les arguments des partisans de ce châtiment inutile et barbare. Les effroyables supplices usités avant la Révolution avaient-ils jamais arrêté le bras d'un assassin? Les lois douces, au contraire, suivant lui, feraient les mœurs douces, et c'était à la société de donner elle-même l'exemple du respect de la vie humaine.

Vivement combattue le lendemain par Mougins de Roquefort, cette opinion fut chaleureusement soutenue par Pétion, MAI 1791
lequel trouva à son tour un contradicteur dans Brillat-Savarin. Alors parut à la tribune un homme qui, après avoir montré, quelques jours auparavant, beaucoup d'aigreur contre Robespierre, se rencontra cette fois avec lui dans une sainte et noble pensée. Ce fut Adrien Duport. A l'aide de considérations non moins puissantes et beaucoup plus étendues que celles qu'avaient fait valoir Robespierre et Pétion, il s'efforça de prouver la complète inutilité de la peine de mort. Vains efforts! l'Assemblée refusa de l'effacer de nos codes. Elle décida seulement, ce qui n'était pas sans importance, — car à cette époque l'effroyable supplice de la roue était encore en usage,— que la peine de mort consisterait dans la simple privation de la vie. Les journaux apprécièrent diversement ces débats. L'*Ami du peuple* fut du nombre de ceux qui donnèrent raison aux partisans de la peine de mort. Le sentiment exprimé par Robespierre et par Pétion faisait honneur à leur sensibilité, disait Marat; mais il présentait trop d'inconvénients pour être adopté. Et pourtant que de malheurs peut-être eussent été évités, que de sang précieux eût été ménagé, que de remords la Révolution se fût épargnés, si l'Assemblée constituante ne fût restée sourde ni à la voix de Robespierre ni à celle de Duport.

Bruits de fuite du roi.

Nous touchons ici à l'une des premières crises sérieuses qu'ait eu à traverser la Révolution, nous voulons parler de la fuite du roi. Il était fortement question à cette époque d'une coalition probable de l'Europe contre la France. Si en effet quelques voix étrangères, comme celle de Fox, dans le sein du parlement britannique, s'étaient élevées en faveur de la Révolution, la plupart des cours européennes faisaient entendre contre elle des malédictions et des menaces qui d'un jour à l'autre pouvaient se traduire en actes. On tenait donc essentiellement à garder la famille royale comme

MAI 1791

otage; et les publicistes révolutionnaires ne se privaient pas d'inviter le peuple à veiller sur elle. Un jour le *Moniteur* inséra une correspondance d'Allemagne où il était fortement question du prochain départ de Louis XVI. Le ministre des affaires étrangères dénonça l'article à l'Assemblée, et il se plaignit amèrement qu'on prêtât au monarque le projet d'évasion le plus absurde. Or, on sait aujourd'hui, de source certaine et du propre aveu des royalistes qui ont trempé dans les intrigues du temps, que la fuite du roi était chose convenue d'avance et que, dès cette époque, la plupart des souverains de l'Europe s'étaient à peu près entendus pour prêter à Louis XVI le concours de leurs armes. Nombre de voix réclamèrent violemment l'expulsion du rédacteur du *Moniteur*. C'eût été là un attentat contre la liberté de la presse; Robespierre prit énergiquement en main la cause du journal incriminé. La liberté de la presse! déjà le 11 mai il l'avait défendue à la tribune des Jacobins avec une extrême chaleur; et son discours, où il la revendiquait complète, sans restriction, comme le palladium indispensable de toutes les autres libertés, a été heureusement conservé. C'est assurément le traité le plus complet qui jamais ait été composé sur la matière. Il était donc dans son rôle en se faisant l'avocat d'office d'une feuille attaquée. Ce n'était pas, selon lui, à l'Assemblée de se charger des vengeances ministérielles. Et d'ailleurs l'assertion du ministre méritait-elle plus de créance que celle dont le *Moniteur* s'était fait l'écho? Ceci se passait le 1er juin; à moins de trois semaines de là l'événement prouva de reste que la perspicacité de Robespierre n'avait pas été en défaut.

JUIN 1791.

On réclame le licenciement des officiers de l'armée.

Ces projets de fuite, les bruits de réaction, colportés et commentés, inspirèrent aux patriotes l'idée de réclamer le licenciement des officiers de l'armée, dont les cadres, composés presque entièrement de sujets appartenant à l'ancienne noblesse, étaient un appui tout prêt pour la contre-révolution. Anthoine, Robespierre et même Rœderer,

JUIN 1791

aux Jacobins, se prononcèrent pour une réorganisation complète. Le 10 juin la question fut posée devant l'Assemblée nationale. Chargé du rapport sur le licenciement demandé, Bureaux de Pusy se contenta de proposer à l'Assemblée d'exiger de tous les officiers un serment de fidélité à la constitution, et de congédier ceux qui le refuseraient, en leur laissant le quart de leurs appointements. C'était un palliatif dérisoire. Robespierre s'élança à la tribune. Après avoir montré dans les armées nombreuses et permanentes, surtout avec leur organisation actuelle, un danger perpétuel pour la liberté, il s'étonna de voir encore debout, au milieu des ruines de l'aristocratie, cette puissance formidable, sans laquelle le despotisme ne saurait exister. Le seul remède efficace à ses yeux, c'était le licenciement des officiers. Cazalès et Foucauld jetèrent les hauts cris. Le premier alla jusqu'à menacer l'Assemblée des vengeances de l'armée si elle ne repoussait pas la motion du licenciement. Reprise le lendemain, la discussion fut d'une extrême violence, malgré l'abstention des membres de la gauche; seul Robespierre tint tête à l'orage; et, debout parmi ses collègues assis, il affronta dédaigneusement les menaces qui, des bancs de la droite, étaient dirigées contre lui. L'Assemblée n'en vota pas moins contre le licenciement, et elle adopta le projet du comité, cédant en cela à son tempérament monarchique.

Popularité de Robespierre.

A cette occasion le *Courrier de Provence* se souvint que Mirabeau, son fondateur, avait, lui aussi, jadis proposé le licenciement de l'armée; il ne tarit pas en éloges sur le « vertueux Robespierre, » qui seul, dit-il, avait eu le courage d'élever la voix contre ce projet de décret. Tant de combats livrés en faveur de la liberté et de la démocratie avaient porté au comble la popularité de Robespierre; les faveurs dont ses concitoyens le comblèrent en furent comme la consécration. Déjà il avait été nommé juge au tribunal de Versailles. Cette position, appropriée à ses

JUIN 1791

habitudes paisibles, à ses goûts studieux, lui souriait comme un port après la tempête; il y renonça toutefois pour accepter un poste plus pénible, mais où il avait la perspective de pouvoir rendre de nouveaux services à la cause de la liberté. On procédait alors, à Paris, à l'élection des membres du tribunal criminel. Duport avait été nommé président le 9 juin. Le lendemain Robespierre était élu accusateur public, avec d'André pour substitut. Duport, qui avait mis tout en œuvre pour empêcher son élection, donna sa démission, de dépit de n'avoir pu réussir à éloigner du tribunal un homme dont les principes démocratiques lui semblaient trop avancés; il fut, à ce sujet, sévèrement et justement traité par la presse populaire. On lui donna Pétion pour successeur; Buzot fut nommé vice-président à la place de Bigot de Préameneu non acceptant, et Faure devint, au lieu de d'André, substitut de l'accusateur public.

Le tribunal criminel.

Ces nominations, qui dénotaient de la part des électeurs parisiens de très-sérieuses tendances démocratiques, l'hostilité de plus en plus accentuée de certaines feuilles populaires dont la plus répandue, *les Révolutions de Paris*, dénonçait la royauté comme le plus grand fléau qui eût jamais désolé le genre humain, les manifestations dirigées contre les prêtres réfractaires, et que rendaient inévitables leurs excitations à la haine de la Révolution, enfin les agitations inséparables du mouvement électoral qu'allait amener la formation de la prochaine Assemblée législative et qui déjà commençait à faire sentir ses secousses, jetaient le pouvoir dans de mortelles inquiétudes. Cependant la cour était sûre d'une majorité compacte et dévouée dans l'Assemblée constituante, à la seule condition d'accepter sans arrière-pensée les réformes politiques accomplies jusqu'à ce jour, réformes dont la réalisation était, aux yeux de la plupart des représentants de la bourgeoisie, le dernier mot de la Révolution. A ces représentants qui aimaient la liberté surtout pour le profit personnel qu'ils en pouvaient tirer, il

JUIN 1791

ne fallait point, par exemple, parler de la question sociale. Sans doute, la liberté politique est le premier et le plus nécessaire de tous les biens, mais une fois cette liberté obtenue, de quel droit s'opposer à ce que des citoyens s'entendent et se concertent ensemble pour sauvegarder leurs intérêts communs? Ce fut pourtant ce qui eut lieu au mois de juin 1791. Un certain nombre d'ouvriers s'étant coalisés pour réclamer de leurs patrons une augmentation de salaire, l'hôtel de ville poussa un cri d'alarme, et l'Assemblée nationale, sur un étrange rapport de Le Chapelier, lequel assimilait les coalitions aux corporations détruites, les interdit de la façon la plus absolue, et sous les peines les plus sévères. Il faudra arriver jusqu'à 1793 pour que la grande question du travail soit sinon résolue, au moins admise dans le programme constitutionnel.

La question sociale.

Nul alors, d'ailleurs, n'eût osé attaquer directement la dynastie régnante. Danton, dont la voix mugissante comme les tempêtes donnait le ton aux Cordeliers, n'allait pas au delà de la monarchie parlementaire, et, aux Jacobins, il protestait hautement de son attachement à la constitution. Mais ce à quoi Louis XVI et surtout la reine et son entourage songeaient avec passion, c'était à recouvrer le pouvoir absolu tombé des mains débiles du roi. Or, pour cela, il était indispensable de s'appuyer sur le concours de l'étranger. On ne recula pas devant ce moyen extrême. Seulement, comme il n'était pas sans danger pour ceux qui se détermineraient à en user, il fut résolu que, en attendant l'événement, la famille royale irait chercher un abri au delà des frontières. Tout cela fut convenu, arrêté, dès le mois d'avril. Comme on l'a vu, du reste, il en transpirait quelque chose, et plus on approchait du moment décisif, plus les bruits de fuite prenaient de consistance. A diverses reprises, la municipalité, Lafayette et le comité des recherches de l'Assemblée nationale, furent avertis que le roi se disposait à partir; Fréron inséra même dans

JUIN 1791

l'*Orateur du peuple* une prétendue lettre de la reine au prince de Condé, lettre d'une grossièreté révoltante, où, en langage cynique, il lui faisait tracer l'itinéraire de sa fuite prochaine. On redoubla donc de précautions; le château et ses abords furent encombrés de garde nationale; mais toute cette vigilance se trouva mise en défaut.

Fuite de la famille royale.

Dans la nuit du 19 au 20, le roi et la reine, celle-ci munie d'un passeport au nom de la baronne de Korff, le jeune dauphin et sa sœur, Madame Elisabeth, leur tante, Mme de Tourzel, gouvernante des enfants de France, quittèrent Paris dans une énorme berline, sous la conduite d'un gentilhomme suédois, nommé le comte de Fersen, qui portait à Marie-Antoinette un attachement profond, et qui les accompagna jusqu'à Bondy, où il prit congé d'eux, convaincu qu'ils étaient désormais en sûreté. En effet, les fugitifs se dirigeaient vers Châlons-sur-Marne, et une fois là, l'armée de Bouillé, échelonnée sur la route, devait les mettre à l'abri de toute atteinte et assurer leur retraite.

Il était à peu près huit heures du matin quand la nouvelle de cette évasion circula dans Paris. Tout le monde fut bientôt sur pied. La foule courut aux Tuileries dont elle visita l'intérieur, pour bien s'assurer de la réalité du bruit répandu. Il y eut un étonnement mêlé de colère. Tout d'abord on crut à une trahison, et en un clin d'œil les rues se trouvèrent inondées d'hommes armés de piques, comme au temps de la prise de la Bastille. A quel parti allait-on se résoudre? De la famille royale il ne restait plus personne. Le comte de Provence, de son côté, s'était échappé du Luxembourg où il demeurait, et, plus heureux que son frère, il put gagner la Belgique. Offrirait-on le trône au duc d'Orléans, ou proclamerait-on la République?

A peine instruite de l'événement, l'Assemblée prit certaines mesures conservatoires, manda les ministres à sa barre et décida que, jusqu'à nouvel ordre, les décrets émanés d'elle seraient dispensés de la sanction royale. La-

JUIN 1791

fayette, s'étant présenté en uniforme et armé, faillit ne pas être admis; on ne voulait pas que l'enceinte consacrée à l'enfantement des lois fût profanée par les armes. Ni lui, ni aucun des ministres ne purent donner de renseignements satisfaisants. L'intendant de la liste civile vint apporter un mémoire qui, le matin même, lui avait été remis de la part du roi, avec un billet très-laconique. C'était une proclamation aux Français, dans laquelle Louis XVI expliquait à sa manière les motifs de sa fuite. Il arguait principalement de la modicité de sa liste civile, des brèches faites à son pouvoir, de l'aménagement défectueux du château des Tuileries, et enfin de l'espèce de captivité dans laquelle il se prétendait tenu depuis les journées d'octobre. L'Assemblée, en ces graves circonstances, se conduisit avec beaucoup de dignité. Néanmoins on peut s'étonner, avec Robespierre, de la mollesse de ses décisions; et surtout, il faut lui reprocher d'avoir à dessein, comme pour mettre d'avance le roi hors de cause, attribué sa fuite à un enlèvement. Qui espérait-elle tromper par ce mensonge inutile et grossier?

La séance des Jacobins.

Aux Jacobins la séance se ressentit des émotions de la journée. Robespierre, ce soir-là, joua le rôle principal. Il parla longuement, très-longuement, avec une animation extraordinaire. Il déclara que, loin de regarder comme un événement désastreux la fuite du premier fonctionnaire public, il l'envisageait comme fort avantageuse pour le pays. Le gain de quarante millions d'entretien que coûtait l'individu royal était, selon lui, le moindre des bienfaits qui en devaient résulter pour la nation. Il termina en critiquant la voie oblique et incertaine suivie dans la journée par l'Assemblée nationale, et s'écria que pour lui, ayant fait le sacrifice de sa vie à la vérité, à la liberté, à la patrie, il accepterait la mort comme un bienfait pour ne pas être témoin de maux qu'il regardait comme inévitables. « Nous mourrons tous avec toi! » dit Camille Des-

JUIN 1791 moulins les larmes aux yeux. Tous les assistants se levèrent, saisis d'émotion, et firent serment de se rallier autour de Robespierre. Mme Roland a donc menti, et menti sciemment lorsque, dans ses Mémoires, d'ailleurs si remplis de contradictions, elle le présente comme éperdu de peur dans cette soirée du 21 juin.

Bientôt parurent dans l'assemblée jacobine les ministres, le maire de Paris, Lafayette et la plupart des membres du Club de 89. A cette vue, Danton, à qui sa qualité de membre du directoire donnait une certaine autorité, s'élança à la tribune et prononça contre le général un réquisitoire terrible. Lafayette balbutia quelques mots de réponse et sortit. Danton venait d'achever de tuer sa popularité.

Le lendemain, l'Assemblée constituante adopta une nouvelle formule de serment à exiger de tous les officiers, nomma, pour aller le recevoir dans les départements, des commissaires choisis presque tous parmi ceux qu'on a appelés les royalistes constitutionnels, et décréta l'envoi d'une proclamation au peuple français, où, persistant dans son mensonge de la veille, elle affirmait que le roi et la famille royale avaient été enlevés. Les choses en étaient là quand une grande agitation se produisit dans la salle : « Il est arrêté ! il est arrêté ! s'écriait-on de toutes parts. »

Arrestation du roi.

Louis XVI, en effet, avait été arrêté à Varennes; voici comment. Le convoi royal était parvenu sans encombre jusqu'à Sainte-Menehould. Le roi, cependant, était fort inquiet de n'avoir pas rencontré, en sortant de Châlons, l'escorte que Bouillé s'était engagé à fournir. Elle était bien venue ; mais, par une imprudence incompréhensible, elle s'était retirée en ne voyant pas les voitures arriver à l'heure convenue. Pendant qu'on changeait de chevaux à Sainte-Menehould, Louis XVI eut l'imprudence de mettre la tête à la portière; il fut reconnu par le maître de poste de l'endroit, nommé Drouet, ancien dragon au régiment de Condé, lequel soupçonna quelque mystère et avertit la

municipalité. Celle-ci chargea Drouet et un de ses camarades de courir après les voitures qui étaient déjà reparties et de les faire arrêter s'ils pouvaient les joindre. JUIN 1791 Montés sur des chevaux rapides, les deux émissaires se rendirent, par des chemins détournés, à Varennes où ils arrivèrent presqu'en même temps que le roi, juste à temps pour donner l'alarme. Drouet, aidé de quelques habitants du village, arrêta Louis XVI et sa famille, et les conduisit chez un épicier du nom de Sausse, procureur de la commune, qui les déclara prisonniers de la nation. Deux officiers de Bouillé, MM. de Choiseul et de Goguelat, survinrent avec une quarantaine de hussards. Ils proposèrent au roi de l'enlever, lui et sa famille, et de se faire jour le sabre à la main. Mais déjà toute la population du pays était sur pied, le tocsin et le tambour appelaient aux armes les communes voisines ; Louis XVI recula devant ce parti hasardeux. Vers six heures du matin, arrivèrent un envoyé de la municipalité parisienne nommé Baillon, et Romeuf, aide de camp de Lafayette, porteurs d'un ordre d'arrestation. Il fallut que la famille royale reprît, au milieu d'une foule innombrable, gardes nationaux et paysans, armés de fusils, de fourches, de bâtons, le chemin de Paris, d'où l'avant-veille elle était sortie avec tant d'espoir.

Retour à Paris.

L'Assemblée nationale avait désigné trois de ses membres, Barnave, Pétion et Latour-Maubourg, pour aller au-devant de Louis XVI. Les commissaires rencontrèrent le cortége royal entre Dormans et Épernay. Barnave et Pétion montèrent dans la voiture, Latour-Maubourg prit place sur le siége. Le roi leur dit qu'il n'avait jamais eu l'intention de sortir du royaume. Barnave voulut bien avoir l'air d'ajouter foi à cette assertion tout à fait inadmissible. Mais déjà le jeune et ardent patriote d'autrefois était gagné à la cause royale. Il ne se vendit pas ; non, certes ; mais il fut subjugué. De beaux yeux rougis par les larmes adoucirent, comme par enchantement, son pa-

JUIN 1791

triotisme farouche, et un sourire de la reine fit sur lui l'effet de l'or de la cour sur Mirabeau, sur ce Mirabeau dont naguère il avait qualifié si sévèrement les tendresses tardives pour la monarchie.

Ce fut le 25 juin, à sept heures du soir, que la famille royale rentra prisonnière dans le château des Tuileries. En effet, dans la journée même, l'Assemblée avait placé le roi, la reine et le dauphin sous la surveillance d'une garde particulière, après avoir décrété d'arrestation toutes les personnes qui les avaient accompagnés dans leur fuite. Maintenant, qu'allait-on faire? L'opinion de l'Assemblée n'était pas douteuse : elle était essentiellement monarchique. On commença par déclarer que la personne du roi était inviolable et sacrée. Un décret ayant renvoyé devant le tribunal de l'arrondissement des Tuileries, pour y être interrogées, les personnes arrêtées comme complices du prétendu enlèvement, Robespierre, Buzot et Bouchotte demandèrent en vain que le roi et la reine y fussent également déférés, en vertu du principe d'égalité qui voulait que les mêmes magistrats informassent sur les mêmes faits. Mais cela eût paru une injure à la majesté royale, et l'Assemblée commit trois de ses membres, Tronchet, Duport et d'André, pour recevoir les déclarations de Louis XVI et de Marie-Antoinette. On vit en ces circonstances les anciens membres de la gauche se diviser pour jamais. Les Barnave, les Lameth, les Thouret, les Le Chapelier, les Duport se tournèrent vers la droite et donnèrent la main aux Malouet. Quant aux ultra-royalistes, ils signèrent un manifeste dans lequel ils protestèrent d'avance contre les décrets de l'Assemblée, attendu l'atteinte portée à la personne du roi. Ils étaient deux cent quatre-vingt-dix, à peu près les mêmes que les signataires de la protestation relative à la religion. Maladroits amis, qui semblaient prendre à tâche de compromettre de plus en plus la royauté! Non moins ridicule et non moins imprudente fut une lettre de

Lettre de Bouillé.

JUIN 1791

Bouillé, dont l'Assemblée entendit lecture dans sa séance du 30 juin. C'était comme un prélude du manifeste de Brunswick. Il ne resterait pas pierre sur pierre à Paris, disait le général, si l'on touchait au roi et à la reine. Lui-même se faisait fort de guider les armées étrangères. Il assumait bien sur lui seul la responsabilité de la fuite du roi, comme en ayant été le principal instigateur; seulement, au préalable, il avait eu soin de se mettre à l'abri au delà des frontières : sa lettre était datée de Luxembourg. A ces rodomontades, l'Assemblée répondait en se moquant et en passant à l'ordre du jour ; mais au dehors les colères s'amoncelaient.

Les républicains en 1791.

Les journaux patriotiques firent rage ; plusieurs même, comme celui de Fréron, dépassèrent toute mesure en mêlant, à des accusations trop vraies, des calomnies odieuses et d'indécentes injures à l'adresse de la reine. Dès le 23 juin, Danton, aux Jacobins, avait demandé qu'un conseil à l'interdiction fût nommé au roi, attendu son état d'imbécillité. Anthoine réclama une régence ; le duc d'Orléans, comme s'il eût craint qu'on ne pensât à lui, s'empressa de décliner, par une lettre publique, l'honneur d'en être investi. Bientôt la question de la déchéance fut agitée et le mot *république* prononcé. Le 1er juillet on vit sur les murs de Paris une affiche signée d'Achille du Châtelet, dans laquelle tous les citoyens étaient invités à refuser obéissance au roi. Peu après, l'auteur de cette affiche faisait paraître, en collaboration avec Condorcet, sous ce titre : *le Républicain*, un journal qui, il est vrai, n'avait guère de républicain que le nom. Brissot lui-même, qui, au début de la Révolution, avait contristé tous les amis de la liberté en défendant les actes arbitraires de la Commune, dont il était membre, se fit le champion de l'idée républicaine, et il publia, dans son journal, une lettre dans laquelle, relevant un défi adressé par Sieyès aux républicains de bonne foi, l'Anglais Thomas Payne proposait à l'abbé de discuter

JUILLET 1791.

JUILLET 1791

avec lui sur les avantages comparés de la république et de la royauté, et se vantait d'avoir déclaré la guerre à « tout l'enfer de la monarchie. » Le 10 juillet, Brissot, dans un immense discours, se prononçait résolûment aux Jacobins pour la déchéance et réclamait la mise en jugement du roi. C'était, visiblement, l'opinion de la majorité du club.

Voltaire au Panthéon.

Le lendemain, les restes de Voltaire traversaient Paris, au milieu d'une foule émue et recueillie, pour aller prendre au Panthéon la place que leur avait décernée la piété de l'Assemblée nationale. Voltaire à coup sûr n'avait pas été l'ennemi des rois, au contraire ; mais il avait glorifié la tolérance et la liberté, et l'on ne se ressouvint ce jour-là que des vers tragiques qu'il avait composés contre les tyrans. L'enthousiasme révolutionnaire sembla surexcité par les hommages rendus à l'auteur du *Dictionnaire philosophique*.

Question de l'inviolabilité.

L'Assemblée cependant avait hâte de mettre un frein à l'effervescence populaire. Le roi et la reine avaient été interrogés pour la forme. Le 13 juillet, Muguet de Nanthou donna lecture d'un rapport dans lequel, au nom des comités réunis, il proposa à l'Assemblée de mettre Louis XVI hors de cause, attendu qu'en fuyant, il avait cédé à la contrainte, que le délit n'était pas constitutionnel, que d'ailleurs la personne du roi était inviolable, et de renvoyer Bouillé et ses complices devant la haute cour nationale. La gauche réclama aussitôt l'ajournement de la discussion. D'André s'y opposa de toutes ses forces, parce que, dit-il, il fallait faire cesser la lutte des factieux contre l'intérêt public. Robespierre insista énergiquement, mais en vain. Il vit bien que les meneurs de l'Assemblée voulaient en finir avec les adversaires du pouvoir monarchique; aussi le soir, aux Jacobins, engagea-t-il ses concitoyens à rester sur le terrain légal. Personne plus que lui n'avait été accusé de *républicanisme* ; c'était à lui que, depuis deux ans,

JUILLET 1791

tous les journaux royalistes jetaient comme une injure l'épithète de *républicain*; mais ce qu'il voulait, c'était la chose et non pas seulement le nom, comme tant de républicains d'apparat qui ne vont pas tarder à apparaître sur la scène. « On m'a accusé au sein de l'Assemblée d'être républicain, on m'a fait trop d'honneur, je ne le suis pas, dit-il; si l'on m'eût accusé d'être monarchiste, on m'eût deshonoré.» Telles sont du moins les paroles que met dans sa bouche le journal des débats de la Société. La vérité est qu'il voulait arriver à la déchéance par la voie légale.

Le lendemain, en effet, avec une force de logique saisissante et une indignation chaleureuse, il demanda à l'Assemblée comment il était possible de poursuivre les complices alors qu'on mettait hors de cause l'accusé principal. Il fallait, selon lui, ou absoudre tout le monde ou consulter la nation sur le sort du roi. Pétion, Buzot, Prieur et Grégoire parlèrent à peu près dans le même sens. Mais déjà l'Assemblée avait pris son parti. Duport, La Rochefoucauld-Liancourt, Goupil, Salles et surtout Barnave déployèrent donc une éloquence inutile pour défendre la cause de l'inviolabilité royale gagnée d'avance. Les conclusions des comités furent adoptées dans la séance du 15 juillet.

La pétition Laclos.

Un pareil vote excita une vive rumeur parmi les patriotes. Grande fut l'affluence et non moins grande l'agitation le soir au Jacobins, où présidait un des familiers du duc d'Orléans, Choderlos de Laclos, auteur du roman cynique *les Liaisons dangereuses*. Laclos proposa d'adresser à l'Assemblée une pétition tendante à la déchéance et qu'on offrirait à la signature de tous les Français, sans distinction de sexe ni d'âge. Danton se leva pour appuyer très-énergiquement cette idée, dont il revendiqua en quelque sorte la paternité! Quant à Robespierre, il ne l'approuva que très-médiocrement. Peut-être le nom de l'auteur de la proposition lui parut-il suspect. Toujours

JUILLET 1791 est-il qu'il s'éleva très-fortement contre l'intervention des mineurs et des femmes. La pétition n'en fut pas moins décidée, et l'on en confia la rédaction à Brissot. En ce moment une foule immense envahit la salle et annonça que dès le lendemain le peuple se proposait d'aller en masse proclamer au Champ de Mars la déchéance de Louis XVI. Brissot, dans l'adresse dont nous venons de parler, demanda, lui, qu'il fût pourvu au remplacement du roi par tous les moyens constitutionnels. Ces mots équivoques, et surtout l'immixtion de Laclos dans cette affaire, donnèrent à penser à beaucoup de personnes qu'il s'agissait ici d'une intrigue orléaniste. L'Assemblée nationale ne s'en émut que davantage; à la voix des d'André, des Regnault (de Saint-Jean d'Angély), elle prit une foule de mesures répressives, et enjoignit aux accusateurs publics de poursuivre les fauteurs de désordres avec toute la sévérité des lois. De son côté le maire de Paris faisait afficher sur les murs et proclamer à son de trompe un arrêté sévère contre les factieux, et Lafayette convoquait la garde nationale. On attendait sous les armes.

Tandis que l'Assemblée nationale s'occupait des moyens de réprimer tout mouvement anti-royaliste, les Jacobins se réunissaient, et dès sept heures Robespierre y prenait la parole. Se désignant d'avance aux coups de la réaction, il fit le procès à ces comités de l'Assemblée où s'étaient réfugiés tous les ci-devant privilégiés; il dévoila leurs desseins perfides, leurs projets contre révolutionnaires. Néanmoins, tout en flétrissant les mesures prises dans la journée, il eut soin de recommander à ses concitoyens d'obéir à la loi pour ne pas compromettre, dans une échauffourée favorable à la réaction, les conquêtes de la Révolution. La société déclara, en conséquence, que, fidèle à son titre, elle jurait de nouveau de maintenir la constitution, et elle suspendit l'impression de la pétition Laclos. Cela n'empêcha pas une partie de ses membres, principale-

ment ceux qui appartenaient à l'Assemblée constituante, de se séparer d'elle, et d'aller s'établir presque en face, à deux pas du Manége, dans un local dépendant d'un ancien couvent de moines appelés les Feuillants, et dont on leur donna le nom. JUILLET 1791

Les Feuillants.

La journée du 17 juillet, qui devait compter parmi les plus néfastes de la Révolution, s'ouvrit sous des auspices sinistres. Deux hommes, cédant à une curiosité obscène, avaient imaginé de se cacher sous les marches de l'autel de la patrie. Découverts et pris pour les agents d'un complot contre-révolutionnaire, ils avaient été impitoyablement massacrés par quelques misérables, non pas au Champ de Mars, mais au Gros-Caillou, à deux pas d'un poste de police où on les avait transférés. Ce double meurtre, tout à fait regrettable, fournit à l'Assemblée l'occasion d'affirmer sa volonté de recourir à une répression énergique contre toute tentative de résistance à ses décrets. Un membre eut l'infamie de présenter les deux hommes tués comme des gardes nationaux victimes de leur zèle pour la défense des lois, et Regnault (de Saint-Jean d'Angély) réclama l'application de la loi martiale au cas où le désordre continuerait. Dès lors il était facile de prévoir une catastrophe. C'était un dimanche. Une foule immense de citoyens, accompagnés de femmes et d'enfants, s'étaient rendus au champ de la Fédération, les uns attirés par la simple curiosité, les autres pour signer une pétition relative à la déchéance du roi, pétition qui n'était plus celle des Jacobins et que quelques citoyens avaient déposée sur l'autel de la patrie. Du reste, pas de tumulte, pas de désordre, pas d'armes.

Massacre du Champ de Mars.

Malheureusement la municipalité voulut à toute force dissiper le rassemblement, et trois de ses membres furent envoyés au Champ de Mars, afin de rétablir l'ordre qui n'était pas troublé, et de proclamer la loi martiale au besoin. Quelques pierres lancées sur la garde nationale, un individu arrêté porteur d'un pistolet chargé, voilà tout le

JUILLET 1791 bilan de l'émeute, du propre aveu de Bailly. Il n'en fallut pas davantage pour que la loi martiale fût proclamée et le drapeau rouge, signal des répressions sanglantes, hissé à l'une des fenêtres de l'hôtel de ville. A sept heures et demie le maire de Paris parut lui-même au Champ de Mars, au milieu de la garde nationale. Des cris : A bas les baïonnettes! de nouvelles pierres lancées sur la troupe, et un coup de pistolet tiré par une personne inconnue et dont la balle alla frapper un dragon de la ligne, rendirent furieux les gardes nationaux qui tirèrent une première fois en l'air et une seconde fois sur les masses profondes qui se mouvaient devant eux. En un clin d'œil le sol se trouva jonché de morts et de blessés. Il y eut une effroyable panique. Ce fut un sauve-qui-peut général; une véritable terreur s'abattit sur la ville.

Revenant par la rue Saint-Honoré, après avoir accompli leur sanglant exploit, les vainqueurs du Champ de Mars vociférèrent, en passant, contre le club des Jacobins. Là, se trouvait Robespierre qui, debout à son poste, à l'heure du danger, s'efforçait de calmer l'effervescence et de ramener la concorde. Mais où étaient ceux qui la veille et l'avant-veille excitaient le peuple, l'encourageaient à signer la fameuse pétition? Danton, Camille Desmoulins, Fréron, étaient partis depuis le matin, et n'avaient pas reparu. Ce fut du fond de sa retraite que Camille écrivit, à l'adresse de Lafayette, son dernier numéro des *Révolutions de France et de Brabant*, où il donna provisoirement sa démission de journaliste. Pourtant on eût aimé à les voir sur la brèche en ces heures critiques.

Changement dans la vie de Robespierre.

Ce soir-là, un grand changement s'opéra dans la vie de Robespierre. Lors de l'installation de l'Assemblée à Paris, il était allé se loger au Marais, rue Saintonge. Le 17 juillet, à l'issue de la séance des Jacobins, un des membres du club, son admirateur passionné, craignant que la réaction ne se portât à quelque extrémité à son égard, lui proposa

pour la nuit un asile dans sa maison. C'était un riche menuisier, nommé Maurice Duplay, tout dévoué à la Révolution; il demeurait dans le voisinage, rue Saint-Honoré, presque vis-à-vis de la rue Saint-Florentin. Robespierre accepta cette offre faite avec une insistance à laquelle il ne put se soustraire. Le lendemain, quand il voulut prendre congé de son hôte, la femme et les filles du menuisier le retinrent de force pour ainsi dire. Jusqu'à sa mort, il ne quittera plus cette maison hospitalière. JUILLET 1791

La réaction.

Le déplorable événement du Champ de Mars devait nécessairement tourner au profit de la réaction, et les meneurs de l'Assemblée en tirèrent si bien parti, qu'on les soupçonna de l'avoir provoqué à dessein. Bailly, Regnault (de St-Jean-d'Angély), Barnave et autres, ne reculèrent pas devant les plus grossiers mensonges pour donner le change à l'opinion ; on vota des actions de grâces à la garde nationale, comme si elle avait sauvé la patrie. Plus de deux cents personnes furent emprisonnées, et beaucoup durent éviter par la fuite les mandats de prise de corps lancés contre elles. Les patriotes sincères mirent tout en œuvre pour arrêter l'Assemblée sur la pente fatale où elle s'engageait tête baissée. Dans une adresse rédigée par Robespierre, les Jacobins lui rappelèrent la vigilance, la fermeté qu'elle avait déployées dans les premiers temps, son amour pour la liberté, et ils témoignèrent l'espérance de la voir finir comme elle avait commencé. Ils allèrent même, dans leur désir de pacification, jusqu'à faire les premières démarches pour opérer un rapprochement entre eux et les Feuillants, et étouffer le schisme. Un arrêté étrange du club dissident rendit toute réconciliation impossible. Les Feuillants décidèrent, en effet, que les citoyens actifs seuls seraient admis par eux. Devant cette insulte à la démocratie, les Jacobins n'avaient plus qu'à s'abstenir. Ils se contentèrent d'en appeler aux sociétés affiliées des départements, auxquelles, de leur côté, les Feuillants

AOUT 1791

ne manquèrent pas d'en référer également. La plupart d'entre elles prirent fait et cause pour leurs aînés.

La grande préoccupation des Constitutionnels à cette époque fut de prévenir les complications extérieures. Aussi les voyons-nous, par ceux d'entre eux qui communiquaient avec la reine, s'efforcer d'apaiser l'orage qu'on apercevait, de l'autre côté du Rhin, se former contre la France. Les émigrations étant devenues plus fréquentes depuis la fuite du roi, l'Assemblée se décida, comme nous l'avons dit, à les interdire formellement, et elle intima à tout Français absent du royaume l'ordre d'y rentrer dans le délai d'un mois, se réservant de frapper les réfractaires de telle pénalité qu'elle jugerait à propos, en cas d'invasion hostile sur les terres de France. Mais la noblesse française devait rester sourde à cet appel, et se lancer en aveugle dans une indigne croisade contre la patrie. Vers la fin du mois d'août eurent lieu à Pilnitz, dans les États de l'archevêque de Mayence, à l'instigation des princes français et des principaux émigrés, entre le roi de Prusse et l'empereur d'Autriche, des conférences auxquelles assista le comte d'Artois, et où ils s'engagèrent à user des moyens les plus efficaces pour rétablir en France un gouvernement monarchique, également convenable aux droits des souverains et au bien-être des Français. Tel fut le point de départ officiel de la coalition européenne contre la Révolution, qui, on l'avouera, aura bien quelque droit de se montrer sévère envers ceux au profit et à la sollicitation desquels se forma cette coalition.

Convention de Pilnitz.

Révision de la constitution.

De leur côté, les Constitutionnels semblaient avoir pris avec les puissances étrangères l'engagement de rendre au roi un peu de ce prestige et de cette autorité qu'au début de la Révolution ils avaient tant contribué à lui ôter. Dans un long mémoire adressé au pays, Robespierre perça à jour leurs trames, et manifesta la crainte de les voir porter la main sur leur propre ouvrage. En effet, la constitution était terminée; restait à en coordonner les articles, et, des diverses parties éparses, à former un tout homogène : ce fut l'objet de la révision. C'est là-dessus que les meneurs comptaient pour modifier l'acte constitutionnel dans un sens favorable à la royauté. Heureusement, ils trouvèrent, dans les quelques membres de la gauche restés fidèles au génie de la Révolution, des résistances qui, plus d'une fois, dérangèrent leurs combinaisons. Ce fut ainsi que, quelques jours avant l'ouverture des débats auxquels donna lieu la discussion de la révision, Salles, un futur Girondin, ayant, au nom des comités, proposé l'établissement d'un tribunal spécial pour juger les auteurs de la prétendue révolte du Champ de Mars, Lanjuinais et Robespierre parvinrent à faire rejeter cette proposition vraiment odieuse.

AOUT 1791

Le 5 août, Thouret donna lecture de l'ensemble des articles précédemment votés, et le 8, la discussion commença par une véritable diatribe de Malouet contre l'acte constitutionnel, diatribe qui fut d'ailleurs dédaigneusement accueillie. La Déclaration des droits passa tout entière sans remaniement. Le préambule de la constitution fut renforcé d'un amendement de Rœderer, tendant à la proscription de tout signe extérieur qui supposât des distinctions de naissance; car, au dire du futur comte impérial, la noblesse était dans l'esprit de bien des gens une maladie incurable dont il fallait prévenir le retour sous n'importe quelle forme. Disons maintenant rapidement quels sont les points principaux sur lesquels porta la discussion. La question du marc d'argent fut de nouveau très-vivement débattue. Robespierre, qui jamais n'avait laissé passer l'occasion de battre en brèche ce malencontreux décret, finit par en avoir raison. Mais tous ses efforts pour faire décréter le suffrage universel pur et simple, et supprimer l'inique division de la nation en citoyens actifs et citoyens passifs, se brisèrent contre le mauvais vouloir de l'Assemblée. Il eut beau signaler la contradiction cho-

AOUT 1791

quante existant entre l'article qui déclarait tous les Français admissibles aux places et emplois sans autre distinction que celle des vertus et des talents, et l'article qui frappait d'incapacité politique une partie de la nation, ce fut en vain. Un doctrinaire de l'époque, Barnave, fit le procès à la démocratie, en faveur du gouvernement représentatif. L'Assemblée se contenta de décréter qu'il suffirait de payer un impôt de la valeur de trois journées de travail pour être apte à la représentation, et, par une inconséquence monstrueuse que nous avons déjà relevée, elle exigea de tout citoyen actif plus de contributions pour être électeur du second degré que pour être mandataire du peuple.

Deux autres questions, celle de la liberté de la presse et celle de la situation politique des princes de la famille royale, donnèrent également lieu à des débats passionnés. Sur la première, Robespierre se montra encore le champion le plus ardent de la liberté absolue de la presse. Sans doute, avait-il dit aux Jacobins, elle présente certains inconvénients; l'homme vertueux peut être calomnié; mais elle reste entière, et sans elle, point de liberté. Il eut beau s'évertuer et Pétion avec lui, les d'André, les Barnave, les Lameth l'emportèrent, et la liberté de la presse fut sacrifiée à la dignité des fonctionnaires publics. Sur la seconde question, un incident se produisit que l'histoire ne doit point dédaigner. Les comités proposaient de refuser à tous les membres de la famille royale la qualité de citoyens actifs. Le duc d'Orléans déclara que, pour sa part, si la proposition était adoptée, il renoncerait à ses droits de membre de la famille royale pour s'en tenir à ceux de citoyen français. Alors, au milieu des applaudissements, se leva un de ses familiers, Sillery de Genlis, qui vanta le patriotisme du duc, et s'efforça de démontrer combien il serait avantageux pour un prince d'avoir connu et rempli ses devoirs de citoyen avant de monter sur le trône. Les partisans de

AOUT 1791

la maison d'Orléans prévoyaient-ils dès cette époque qu'un jour ou l'autre la couronne ceindrait la tête d'un membre de cette famille? Comme on discutait ensuite la question de savoir si les parents du roi conserveraient le titre de prince, Lanjuinais,— encore un futur comte impérial,— demanda si l'on conserverait la noblesse ou non. Selon Robespierre, les membres de la famille royale devaient être... les parents du roi, et rien de plus. Nonobstant ce, l'Assemblée leur conserva le titre de prince et leur accorda les droits de citoyens actifs, en les déclarant toutefois inéligibles aux places dont le peuple avait la nomination.

La révision touchait à sa fin. Le 30 du mois d'août, l'Assemblée, après avoir entendu la veille une nouvelle diatribe de Malouet contre la constitution, décida, tout en consacrant le droit du pays à la réformer dans l'avenir, qu'il ne pourrait y être rien changé durant trente années. O fragilité des décisions humaines ! à peine avait-elle un an à vivre, cette constitution si laborieusement enfantée !

La sanction royale.

Restait à la soumettre à l'acceptation du roi. Chargé de présenter, le surlendemain, un projet de décret relatif à cette formalité, Beaumetz dit que, si le roi se rendait au vœu des Français en donnant son assentiment à la constitution, il serait prié d'indiquer le jour où il viendrait la sanctionner au sein même de l'Assemblée constituante. Cet emploi du conditionnel amena Robespierre à la tribune. Comment douter un instant de l'acceptation de Louis XVI? La constitution ne lui donnait-elle pas en honneurs, en pouvoir et en richesses d'incalculables avantages? Après l'avoir altérée à diverses reprises, prétendrait-on toucher encore à ses débris? Alors, s'écria l'orateur, il n'y a plus qu'à reprendre ou nos fers ou nos armes. Et comme de violents murmures éclataient à ces mots, Robespierre, le visage tourné vers Duport, et ne présumant pas, selon ses propres expressions, qu'il existât dans l'Assemblée un homme assez lâche pour transiger avec la cour sur

SEPTEMBRE 1791.

SEPTEMBRE 1791

aucun des points de la constitution, assez perfide pour faire solliciter par elle de nouveaux changements, demanda que quiconque oserait proposer de composer avec le pouvoir exécutif au sujet de l'acte constitutionnel fût déclaré traître à la patrie. On applaudit à outrance dans diverses parties de la salle. Ni Duport, ni les autres coryphées du feuillantisme directement apostrophés, ne répondirent mot. Ils restèrent comme foudroyés, et dans cette longue discussion de la révision, le dernier mot demeura au représentant le plus accentué de la démocratie.

Le 3 septembre tout était terminé. Dans la soirée du même jour, une députation de soixante membres alla offrir au roi l'acte constitutionnel. Louis XVI montra un air assez satisfait, et promit de faire connaître sa décision dans le plus court délai possible. Dix jours après, par une circulaire où il expliquait assez longuement les motifs de sa résolution, Louis XVI annonça à l'Assemblée nationale qu'il acceptait la constitution et qu'il irait le lendemain en ratifier solennellement l'acceptation, au sein de l'Assemblée. Celle-ci, comme pour lui témoigner sa reconnaissance, vota immédiatement d'enthousiasme, sur la motion de Lafayette, la mise en liberté de toutes les personnes poursuivies à l'occasion de la fuite du roi, et décida que le lendemain, à l'ouverture de la séance, il serait proposé deux décrets, l'un pour l'abolition de toute procédure relative aux événements de la Révolution, l'autre pour la révocation de la loi rendue contre les émigrations. Notification de ces résolutions fut aussitôt transmise aux Tuileries par une députation nouvelle. Le roi remercia avec effusion les messagers de l'Assemblée, en protestant de sa ferme résolution de se conformer toujours aux volontés de la nation. La reine était là, ses enfants près d'elle; elle déclara qu'elle partageait entièrement les sentiments de son mari. On put croire à une entente parfaite, à une réconciliation

SEPTEMBRE 1791

entre la royauté et la Révolution; mais la réconciliation était sur les lèvres, non dans les cœurs.

Le 14 septembre, à midi, comme l'Assemblée venait de ratifier les décrets de concorde et d'oubli dont il avait été parlé la veille, le roi parut, accompagné de ses ministres. Debout, en présence des représentants du peuple assis et couverts, il accepta la constitution et jura de la maintenir de tout son pouvoir. De vifs applaudissements, mêlés aux cris de *vive le roi!* accueillirent son serment. Le président répondit par une courte allocution, dans laquelle il glorifia l'époque sublime qui venait de donner à la France des citoyens, aux Français une patrie; puis l'Assemblée en corps, au milieu des décharges d'artillerie et des transports du peuple qui se pressait sur son passage, reconduisit Louis XVI jusqu'au château. Le même jour l'Assemblée qui, au mois de mai précédent, avait persisté à refuser, malgré les efforts désespérés de Robespierre, appuyé par Goupil et par Pétion, de déclarer partie intégrante du royaume le comtat Venaissin, où ses longues hésitations contribuèrent à entretenir des démêlés sanglants, se décida enfin à prononcer l'annexion d'Avignon à la France. Peut-être, si elle eût moins tardé, n'aurait-on pas eu à déplorer les irréparables malheurs que nous aurons bientôt à enregistrer.

Réunion d'Avignon à la France.

Les dernières séances de la Constituante furent signalées par des débats sur les colonies, dont nous avons parlé plus haut, par un décret qui attribuait aux juifs tous les droits civiques, et par une discussion fort vive au sujet des sociétés populaires, auxquelles les Constitutionnels avaient résolu d'interdire de s'affilier et de communiquer librement entre elles. Robespierre eut beau invoquer la constitution et la Déclaration des droits de l'homme, il ne put empêcher l'adoption du décret d'interdiction proposé et soutenu par Le Chapelier. C'était le 29 septembre. On peut regretter que l'Assemblée nationale ait terminé son

Fin de l'Assemblée constituante.

SEPTEMBRE 1791

mandat par une mesure réactionnaire. Le lendemain était le dernier jour de sa laborieuse session; il y avait vingt-huit mois qu'elle siégeait. Le corps municipal, Bailly en tête, et une députation du directoire, vinrent la complimenter. Louis XVI lui-même parut vers trois heures et lui adressa un suprême adieu. Thouret, qui présidait pour la quatrième fois, félicita le royal visiteur d'avoir accepté loyalement la constitution, du maintien de laquelle dépendait le bonheur commun. Quand le roi fut parti et le procès-verbal de la séance lu et adopté, Thouret déclara que l'Assemblée constituante avait terminé sa mission. Il était quatre heures.

Une foule impatiente attendait sur la terrasse des Tuileries la sortie des députés. Lorsque parut, donnant le bras à son ami Pétion, Maximilien Robespierre, que déjà l'on avait surnommé l'*incorruptible*, beau nom qui lui restera dans l'histoire, d'enthousiastes acclamations retentirent, et l'un et l'autre furent l'objet d'une ovation magnifique. A coup sûr, sous le rapport des idées démocratiques, ils étaient singulièrement en avant de leurs collègues; toutefois il ne faut pas être injuste envers l'Assemblée constituante. Si, s'inspirant davantage de Voltaire que de Rousseau, dont pourtant elle s'était déclarée la fille, elle n'a pas su unir assez intimement la liberté et l'égalité, si elle a un peu trop dédaigné le peuple et négligé complétement la question sociale, elle a ouvert au monde des horizons inconnus, retrouvé les titres oubliés des destinées de l'humanité, et formé la France nouvelle. On n'oubliera jamais enfin — et c'est là son plus bel éloge — qu'en moins de trois années elle a déraciné quatorze siècles d'abus.

CHAPITRE SEPTIÈME

Les élections. — Physionomie de l'Assemblée législative. — Question de cérémonial. — Retraite de Lafayette et de Bailly. — Décret contre les prêtres réfractaires. — Mesures contre les émigrés. — Massacres d'Avignon. — Le comité de surveillance. — Refus de sanction. — Les Suisses de Château-Vieux. — Débats sur la guerre. — Premiers dissentiments entre Brissot et Robespierre. — Réconciliation provisoire. — Actes de l'Assemblée. — Rapport de Narbonne. — Déclaration à l'empereur. — Inquiétudes générales. — Les piques. — Les Jacobins attaqués. — Réponse de Léopold. — Barbaroux aux Jacobins. — Chute de Narbonne. — Dumouriez. — Le bonnet rouge. — Le ministère girondin. — Robespierre et Guadet. — La fête de la liberté. — Déclaration de guerre. — Déchaînement des Girondins contre Robespierre. — Premières opérations militaires. — Fête en l'honneur de Simonneau. — Nouveau décret contre les prêtres. — Licenciement de la garde du roi. — Le camp sous Paris. — Renvoi des ministres girondins.

Au milieu des troubles qui remuaient si profondément le pays, les élections des députés à l'Assemblée législative s'étaient accomplies presque partout avec un calme remarquable. Il y eut seulement à Paris une véritable guerre de pamphlets, dans laquelle certains candidats reçurent des blessures difficiles à guérir. Brissot, notamment, faillit succomber sous des accusations terribles émanées du libelliste Morande, avec lequel il avait eu des rapports à l'époque où, pour vivre, il s'était trouvé réduit aux expédients; les journaux royalistes le harcelèrent impitoyablement. On lui reprochait aussi d'avoir ajouté au nom de son père celui de Warville et de s'être montré le complaisant de Lafayette alors que celui-ci portait à la liberté les coups les plus funestes. Il fallut que le *Père Duchesne* intercédât Les élections.

SEPTEMBRE 1791

en sa faveur. Et pourtant, avec un bon sens que déparait malheureusement le cynisme de son langage, Hébert, qui, du reste, à ce moment, inclinait plutôt vers la *Chronique de Paris* et le *Patriote français* que du côté des Cordeliers et des Jacobins, disait aux électeurs : « Si vous connaissez quelque citoyen obscur et sans ambition, c'est celui-là que vous devez choisir. » Or, ce dont jamais on ne lavera la mémoire de Brissot, c'est précisément un esprit d'intrigue et d'ambition poussé au suprême degré.

Un nouvel ami de Brissot, également soutenu alors par le *Père Duchesne*, l'ex-marquis de Condorcet, fut assez vigoureusement combattu par les *Révolutions de Paris*, à qui le rendaient singulièrement suspect ses relations avec la cour, sa qualité de ci-devant noble, et enfin la place de vingt mille livres de rentes qu'il avait récemment acceptée des mains du roi. La dernière profession de foi républicaine de l'auteur illustre des *Progrès de l'esprit humain* produisit peu d'effet, parce qu'on l'attribua surtout à la proximité des élections et au désir de rentrer en grâce dans l'opinion publique. Somme toute, les vingt-quatre membres dont se composa la représentation parisienne, et parmi lesquels on comptait Hérault de Séchelles, Quatremère de Quincy, Lacépède et Pastoret, penchaient beaucoup plus du côté des Constitutionnels et des Feuillants que du côté des Jacobins. Cinq d'entre eux seulement, Monneron, Condorcet, Fillassier, Brissot et Broussonnet, faisaient partie de la célèbre société. Aussi l'*Ami du peuple* se montra-t-il médiocrement satisfait. Il ne fut pas davantage content des départements; il leur reprocha amèrement d'avoir nommé pour députés une foule de fonctionnaires appelés aux places du nouveau régime par les intrigues ministérielles.

Physionomie de l'Assemblée législative.

Beaucoup, en effet, parmi les élus, appartenaient aux administrations, aux tribunaux et à l'armée, et Marat, qui fut le soupçon vivant de la Révolution, ne pouvait prêter, à des représentants du peuple qu'on était allé chercher dans des positions officielles, des sentiments bien sincèrement démocratiques. A l'appui de ses appréhensions, il citait bien quelques noms comme celui d'Emmery, dont le frère avait été l'instigateur du décret barbare rendu contre la garnison de Nancy, et celui de Théodore Lameth, frère des transfuges du côté gauche; mais il était assez difficile de préjuger ce que pourrait être l'Assemblée législative. Elle-même s'ignorait complétement. Il n'y avait plus là de ces grands noms aristocratiques si communs à la Constituante. La noblesse, il est vrai, désertait en masse, et l'on commençait à la laisser à l'écart. A peine quelques anciens privilégiés figuraient-ils dans cette assemblée essentiellement bourgeoise, composée de marchands, de publicistes et surtout d'hommes de loi. Le peuple, on peut le dire, n'y était pas représenté ; cela tenait, en grande partie, au mode d'élection adopté par l'Assemblée constituante. Toutefois, comme on va le voir, la nouvelle Assemblée était animée d'un souffle révolutionnaire très-prononcé. Elle ne tardera pas d'ailleurs à se diviser en trois partis bien distincts : l'un qui suivra la politique des Feuillants, et, comme les membres de ce club, s'appellera du nom de Constitutionnel; l'autre, participant à la fois de la monarchie et de la république au point de vue bourgeois, et que la Gironde baptisera de son nom ; le troisième qu'on nommera la Montagne, et qui se composera d'hommes sincèrement dévoués pour la plupart à la démocratie. Mais n'antidatons pas ces divisions, qui aboutiront bien prochainement, hélas ! à de si cruels déchirements.

OCTOBRE 1791.

L'Assemblée législative comprenait sept cent trente membres. Quatre cent trente-six d'entre eux étaient présents à Paris le 1er octobre. Dès qu'ils se furent constitués, sous la présidence du Feuillant Pastoret, les nouveaux députés prêtèrent, dans la séance du 4 octobre, le serment de *vivre libres ou mourir*, et, sur l'acte consti-

OCTOBRE 1791

tutionnel apporté par Camus, ils jurèrent fidélité à la constitution. Cette formalité remplie, une députation fut nommée pour aller prévenir le roi que l'Assemblée se trouvait constituée. Le sans-façon avec lequel on reçut à la cour les représentants de la nation souleva le lendemain un assez gros orage. Le député Ducastel, président de la députation, s'était servi, en parlant au roi, des mots *sire* et *majesté*. « Pourquoi avoir employé des termes proscrits? s'écria une voix; il n'y a d'autre majesté que celle de la loi et du peuple. » Celui qui parlait ainsi était un homme jeune encore, nommé Georges Couthon. Il avait été envoyé à l'Assemblée par le département du Puy-de-Dôme, pays de forte race qui nomma aussi Maignet, Romme et Soubrany. De ces quatre hommes également dévoués à l'idée démocratique, trois devaient tomber martyrs de leur foi. A la voix de Couthon il fut décrété que, lorsque le roi viendrait assister aux séances, il prendrait place sur un siége pareil au fauteuil présidentiel, et qu'il ne lui serait donné d'autre titre que celui de roi des Français. Ce décret, il est vrai, fut rapporté le lendemain, aux applaudissements d'une foule d'anciens Constituants répandus dans la salle et dans les tribunes. C'étaient les principaux d'entre eux, les Lameth et les d'André, qui, dans l'intervalle des deux séances, avaient, par des manœuvres plus ou moins loyales, décidé un grand nombre des nouveaux députés à revenir sur leur vote de la veille. Cette singulière façon de s'immiscer dans les opérations législatives, révélée aux Jacobins par un discours du député Balet, donna à réfléchir à l'Assemblée, qui, sur une motion de Couthon, retira aux Constitutionnels de la première Assemblée deux tribunes qu'ils s'étaient arbitrairement réservées. Ils purent néanmoins s'applaudir d'avoir ménagé à Louis XVI, pour lequel la question de cérémonial était capitale, un véritable triomphe, quand, le 7, il parut à la séance, triomphe éphémère, qu'allaient bien vite troubler les premiers actes de l'Assemblée.

Question de cérémonial.

OCTOBRE 1791

En effet, deux décrets dirigés, l'un contre les prêtres réfractaires, l'autre contre les émigrés, vinrent coup sur coup bouleverser l'âme du roi. Au moment où ces décrets étaient rendus, le parti dévoué à la monarchie perdait deux de ses plus fermes appuis par la retraite de Lafayette et par celle de Bailly. En vertu d'une loi votée sans discussion par l'Assemblée constituante dans le courant du mois précédent, il ne devait plus y avoir de commandant général de la garde nationale; les fonctions en avaient été dévolues à chacun des dix chefs de légion à tour de rôle. Ce fut donc conformément à cette loi que, le 8 octobre, le général se démit de son commandement. De grands honneurs lui furent décernés par la municipalité et les bataillons de la garde nationale; mais sa popularité était à jamais brisée, son rôle politique dans la Révolution était fini, et, de sa retraite, il put entendre les malédictions dont son départ fut salué par la presse révolutionnaire. Devenu non moins impopulaire, Bailly donna, quelque temps après, sa démission de maire de Paris, emportant, lui aussi, la haine du peuple, qui avait rejeté sur lui toute la reponsabilité de la fusillade sanglante du Champ de Mars. Il eut pour successeur Jérôme Pétion, qui fut nommé le 17 novembre par sept mille suffrages environ sur près de onze mille exprimés. C'était la Révolution prenant possession de l'hôtel de ville. Un peu plus tard l'élection de Manuel comme procureur, et celle de Danton comme substitut-adjoint du procureur de la Commune, achevèrent de donner à la municipalité un caractère révolutionnaire très-prononcé.

Retraite de Lafayette

Pétion, maire de Paris.

Il était encore réservé à Couthon de signaler, le premier, la conduite des prêtres réfractaires et de réclamer contre eux des mesures rigoureuses. Dès le mois de juillet précédent, un commissaire de l'instruction publique nommé Gallois, et un membre du tribunal de cassation, du nom de Gensonné, envoyé depuis au Corps législatif par le département de la Gironde, avaient été chargés par l'As-

Décret contre les prêtres insermentés.

OCTOBRE 1791 semblée constituante de se rendre dans la Vendee pour y rechercher les causes des troubles dont ce pays était le théâtre. De leur rapport, présenté dans la séance du 9 octobre, il résultait que, dans ce pays où les préjugés religieux avaient encore de si fortes racines, on s'était servi du prétexte de la religion pour ameuter les consciences et pousser les esprits à la révolte, que presque partout les populations se refusaient à entendre la messe du curé assermenté, couraient, au loin quelquefois, à celle du prêtre réfractaire, et que des menaces étaient proférées contre les autorités assez osées pour prêter la main à l'exécution des décrets de l'Assemblée constituante. On voit quelle riche mine les perturbateurs contre-révolutionnaires avaient à exploiter. Et ce n'était pas seulement en Vendée, c'était par toute la France qu'on cherchait à organiser contre le nouveau régime une croisade religieuse.

Quel remède apporter à cet état de choses? Telle fut la question mise à l'ordre du jour, dans la séance du 21 octobre. De deux évêques qui prirent la parole dans le débat, l'un, Claude Fauchet, conclut à des moyens de rigueur; l'autre, Torné, évêque de Bourges, à une tolérance absolue, à moins de rébellion ouverte de la part des réfractaires. Le mieux à coup sûr eût été de n'exiger aucun serment, et de laisser les populations libres d'aller aux prêtres de leur choix, en empêchant ceux-ci de s'immiscer en quoi que ce fût dans les actes de la vie civile, comme le demandait Gensonné. Mais la religion n'était qu'un prétexte : ce qu'on voulait détruire, c'était le régime même

NOVEMBRE 1791. inauguré par la Révolution ; et voilà pourquoi, poussée à bout, l'Assemblée législative se résolut à entrer dans la voie des sévérités, où la poussaient d'ardents tribuns. Un jour c'était Isnard, orateur aux sombres images, qui venait agiter dans son sein les passions vengeresses. Il fallait, selon lui, ramener les coupables par la crainte ou les soumettre par le glaive. Une autre fois Goupilleau (de Montaigu) annonçait

NOVEMBRE 1791

que Dumouriez, qui commandait en Vendée, était à la veille d'avoir recours aux armes pour maintenir la paix dans le pays. La nouvelle de graves désordres survenus dans la Mayenne et dans le Calvados, détermina l'Assemblée à sévir. Le 29 novembre, elle rendit, sur un rapport de François (de Neufchâteau) un décret portant, entre autres dispositions, que tous les ecclésiastiques seraient tenus de prêter, sous huitaine, le serment civique; que, passé ce délai, les réfractaires seraient privés de tous traitements et pensions, soumis à la surveillance des autorités comme suspects de révolte contre la loi et de mauvaises intentions contre la patrie, éloignés, au besoin, de leur domicile par arrêté du directoire, et punis de deux année de détention dans le cas où ils provoqueraient à la désobéissance aux lois ou aux autorités constituées. C'était là un avertissement dont malheureusement le clergé ne songea pas à profiter.

Décret contre émigrés.

Non moins passionnés avaient été les débats auxquels avait donné lieu la question des émigrés. En dépit du rapport de la loi contre les émigrations et malgré le décret d'amnistie qu'avant de se séparer l'Assemblée constituante avait rendu comme un adieu suprême à ses ennemis, les royalistes ardents encombraient de plus en plus les routes qui menaient au delà des frontières. Il semble même que le mouvement de l'émigration soit devenu plus intense au moment où commençait le jeu régulier des institutions nouvelles. Le roi eut beau, officiellement du moins, par lettres et par proclamations, en appeler au patriotisme des émigrants pour les retenir ou les engager au retour; rien n'y fit. Officiers, magistrats de l'ancien régime, gens de cour, partaient à qui mieux mieux, pressés d'aller à Coblentz, où était le quartier-général des émigrés, soulever contre la France les colères de l'étranger. Marat imagina d'attribuer à la suppression des titres de noblesse cette désertion coupable, et, par une inconséquence assez singulière, il blâma fort le décret d'abolition qu'il avait jadis

NOVEMBRE 1791

approuvé ; mais les contradictions ne sont pas rares chez Marat. Toujours est-il que l'Assemblée législative ne crut pas la situation plus longtemps tolérable, et le 20 octobre la question de l'émigration fut mise à l'ordre du jour.

Ce jour-là, Brissot, dans un volumineux discours, qui était comme un manifeste de guerre à l'adresse des nations chez lesquelles les émigrants trouvaient asile et protection, conclut à l'adoption de toutes mesures intéressant la sûreté de l'État et la dignité du pays. Après lui, Couthon demanda que Monsieur, dont les menées n'étaient un mystère pour personne, fût privé de la régence. Le surlendemain Condorcet parla, mais il se tint dans des généralités et se montra disposé à beaucoup de tolérance. Vint ensuite un jeune avocat de Bordeaux qui déjà avait fait quelques apparitions à la tribune. Il s'appelait Vergniaud, et était doué d'une éloquence où parfois on retrouvait un écho non affaibli de celle de Mirabeau, dont un jour à Bordeaux, au club, il avait prononcé un pompeux panégyrique. Il s'efforça, dans une longue harangue, de démontrer la légitimité d'une loi contre les émigrations. Pastoret crut signaler le danger d'une telle loi, en disant que la fierté des émigrés les obligerait à la braver, tandis que par l'indulgence on les ramènerait sans doute. Mais tout cela était vague, indécis, suivant Isnard, qui le 30, aux Jacobins, proposa résolûment des moyens terribles. Quelques têtes tranchées par la justice, disait-il, et l'on verrait pâlir tous les ennemis de la Révolution. Le lendemain, au milieu d'applaudissements frénétiques, on l'entendit, à la tribune nationale, invoquer contre les émigrés le glaive des lois, et s'écrier qu'il était temps que le grand niveau d'égalité placé sur la France libre prît enfin son aplomb. Malgré une réplique où Condorcet essaya d'atténuer l'effet prodigieux de ce discours implacable, l'Assemblée législative, sous l'impression des paroles de Brissot, de Vergniaud et d'Isnard, déclara, dans sa séance du 9 novembre, suspects

NOVEMBRE 1791

de conjuration contre leur patrie, tous les Français rassemblés au delà des frontières. S'ils ne sont pas rentrés au 1er janvier, disait le décret, ils seront poursuivis comme coupables de conjuration et punis de mort, Les revenus des conjurés condamnés par contumace seront perçus au profit de la nation, sans préjudice des droits des femmes, enfants et créanciers légitimes. Dès à présent seront séquestrés tous les revenus des princes français absents, et leurs traitements et pensions supprimés. Aucun fonctionnaire ne pourra sortir du royaume sans une autorisation des ministres, lesquels auront tous les mois à informer l'Assemblée des congés délivrés. Tout officier qui abandonnera son poste, sans congé ou démission acceptée, sera puni comme le soldat déserteur. Enfin, tout Français qui, hors du royaume ou à l'intérieur, embauchera ou enrôlera des individus pour l'émigration, sera puni de mort. Quelques jours auparavant, l'Assemblée avait sommé le frère puîné du roi de rentrer dans le royaume sous peine d'être déchu de ses droits à la régence.

Que le lecteur médite bien le décret dont nous venons de retracer presque entièrement la teneur. Certes la Révolution avait le droit de se défendre; mais peut-être eût-il mieux valu pour elle ne pas exaspérer par des lois impitoyables ceux dont elle avait à déjouer les manœuvres. Quoi qu'il en soit, il est bon de savoir à qui doit remonter la responsabilité des mesures sanglantes devant lesquelles la Révolution ne crut pas pouvoir reculer. Ce décret contre les émigrés, c'est son premier pas dans la terreur. Or, de qui est-il l'œuvre? De ceux qu'on allait appeler bientôt les *Girondins*, et que tant d'écrivains ignorants ou de mauvaise foi se plaisent à envelopper d'une auréole de clémence.

Massacres d'Avignon.

La terreur, elle venait de s'abattre sur une contrée récemment annexée à la France, sur le comtat Venaissin. L'abbé Mulot, Verninac Saint-Maur et Lescène des Maisons, envoyés comme commissaires dans le Vaucluse par

NOVEMBRE 1791

l'Assemblée constituante, pour mettre fin aux troubles suscités par l'antagonisme violent qui existait dans ce pays entre les papistes et les partisans de la Révolution, avaient fait de vains efforts pour y rétablir la concorde et la paix. Dans la journée du 16 octobre, le secrétaire de la commune d'Avignon, Lescuyer, périt au milieu même de l'église des Cordeliers, égorgé par des forcenés qui l'accusaient d'avoir trafiqué des cloches et des ornements sacrés. Malheureusement ce meurtre odieux fut dépassé par d'horribles représailles. Les amis de Lescuyer, parmi lesquels on comptait les frères Mainvielle et les frères Duprat, crièrent vengeance, et une bande d'assassins, à la tête de laquelle était Jourdan, digne ami du député Rovère, se mit à la recherche de tous ceux qu'on supposait appartenir au parti hostile à Lescuyer. Une effroyable hécatombe humaine ensanglanta le vieux palais des papes. Tous les prisonniers, hommes ou femmes, sabrés et fusillés, furent précipités, morts ou vifs, dans les cavités d'une grosse tour. C'était la nuit; quand le jour se leva sur cette épouvantable scène de carnage, plus de cent victimes gisaient pêle-mêle au fond de cette fosse qu'on appelle la glacière d'Avignon. Dénoncés à l'Assemblée législative, ces faits y causèrent une horreur profonde, et cependant, plus tard ils y furent amnistiés, sur un éloquent discours de Vergniaud. Aussi Duprat jeune, reconnaissant, s'enrôlera-t-il dans les rangs de la Gironde.

Le comité de surveillance.

Pour assurer l'exécution des décrets sévères qu'elle venait de rendre, l'Assemblée nomma un comité de surveillance composé de douze membres parmi lesquelles on comptait Isnard, Lecointre, Merlin (de Thionville), l'ex-capucin Chabot, Jagot et Montaut, fort disposés les uns et les autres à en requérir rigoureusement l'application. Seulement il fallait, au préalable, que le roi sanctionnât ces décrets. Or, son acceptation était fort douteuse. Le 12 novembre, il fit savoir à l'Assemblée qu'il aviserait,

NOVEMBRE 1791

Refus de sanction.

relativement au décret sur l'émigration. C'était un refus déguisé. S'il crut donner satisfaction à l'opinion publique en adressant aux émigrés et à ses frères une nouvelle proclamation et des lettres dont certainement il n'ignorait point l'inutilité, il se trompa.

A l'égard du décret concernant les prêtres insermentés, Louis XVI trouva un appui inespéré dans le directoire de Paris, dont quelques-uns des membres, comme les Beaumetz, les Talleyrand, les La Rochefoucauld, les Desmeuniers, lui adressèrent une pétition pour l'engager à y opposer son veto. Il n'avait pas besoin d'ailleurs d'être beaucoup excité pour cela. Il fit connaître sa résolution le 19 décembre. Même formule que pour le précédent décret : il se réservait d'examiner. Si ces deux veto consécutifs n'excitèrent ni émeutes dans la rue, ni discussions passionnées dans les clubs, ils suscitèrent de la part de la presse révolutionnaire des articles d'une hostilité violente. Brissot, dans le *Patriote français*, accusa le roi d'avoir sanctionné les desseins criminels des émigrés, et les *Révolutions de Paris* conseillèrent aux citoyens de se défendre avec le courage des peuples assez heureux pour n'avoir point de roi. Quant à ceux des membres du directoire, qui s'étaient imaginé de pousser le gouvernement dans une voie rétrograde, Camille Desmoulins, dans une contre-pétition adressée à l'Assemblée législative, les voua au ridicule et au mépris public. Le roi, en cette circonstance, s'était, paraît-il, décidé contre l'avis de ses ministres ; car le ministère, récemment modifié, pouvait alors passer pour libéral. Cahier de Gerville, fort attaché à la Révolution, avait été nommé à l'intérieur au lieu de de Lessart, appelé à remplacer aux affaires étrangères M. de Montmorin, démissionnaire; du Portail, déjà plusieurs fois dénoncé, avait cédé sa place à un jeune officier nommé de Narbonne, qui tenait aux Constitutionnels par les Lameth, et à la Gironde par Condorcet. Bertrand de Moleville à la marine, Tarbé aux finances, avec

DÉCEMBRE 1791.

DÉCEMBRE 1791

Duport-Dutertre resté à la justice, complétaient ce véritable ministère de conciliation. Mais aux avis de ses conseillers, Louis XVI préféra ceux du directoire et des ecclésiastiques auxquels il accordait sa confiance. Encore un veto de cette espèce, disait au roi un journal populaire, et vous appelez sur nous la guerre civile et religieuse.

Les Suisses de Château-Vieux.

Une autre question occupa beaucoup l'opinion à cette époque. Ce fut celle des Suisses de Château-Vieux condamnés aux galères, et que, malgré l'amnistie proclamée par la Constituante, on retenait indûment au bagne. Un homme, dont quelques pièces patriotiques avaient commencé à révéler le nom, destiné à devenir si fameux, Collot-d'Herbois, s'était fait aux Jacobins leur champion infatigable, et ils avaient trouvé, dans Goupilleau, à l'Assemblée législative, un défenseur zélé. Garan de Coulon, Guadet et même le Feuillant Pastoret, appuyèrent les légitimes réclamations de Collot-d'Herbois, et le 31 décembre l'Assemblée se décida à décréter que l'amnistie serait immédiatement appliquée aux quarante et un soldats de Château-Vieux envoyés au bagne. Quant à ceux qu'on avait pendus après le combat, il n'en fut point parlé. Combien cela doit donner à réfléchir aux partisans des peines irréparables !

Débats sur la guerre.

Mais la grande question qui se débattait alors et qui tenait anxieux tous les esprits, c'était la question de la guerre. Nous avons entendu tout à l'heure Brissot pousser un cri belliqueux en réclamant une loi contre l'émigration. Autour de Brissot se rangea une assez nombreuse phalange d'hommes jeunes, ardents, très-sincèrement patriotes, non moins ambitieux pour la plupart, et auxquels on donna le nom de Girondins, parce que les plus éloquents d'entre eux, Guadet, Vergniaud, Grangeneuve et Gensonné, venaient du département de la Gironde. Ils n'eurent pas de peine à communiquer aux clubs, à l'atelier, à la chaumière, à la France entière, leur enthousiasme guer-

DÉCEMBRE 1791

rier. La guerre! la guerre! criait-on de toutes parts, quand, le 28 novembre, Robespierre reparut à Paris, revenant de l'Artois, où il était allé passer six semaines pour se reposer de ses longues fatigues. Dans sa retraite, il avait de sang-froid examiné la situation, et déploré l'imprudence de ceux qui, si légèrement, poussaient les esprits à cette extrémité fâcheuse qu'on appelle la dernière raison des rois. Il prit résolûment, aux Jacobins, parti contre l'opinion en faveur, et en peu de temps, par la puissance d'une argumentation tirée tout entière des nécessités de la politique, de l'humanité et de la philosophie, il parvint à opérer dans les esprits une véritable transformation. Deux mois durant, ce fut entre lui et les prôneurs de la guerre, c'est-à-dire les Girondins, ou du moins la plupart d'entre eux, un duel magnifique. Mais ce fut surtout un noble spectacle que de voir un grand peuple discuter, dans la plénitude de sa liberté, par la parole et par la plume, la plus grave question qui puisse intéresser le genre humain.

La cour, de son côté, appréhendait-elle beaucoup la guerre? Nullement; surtout une guerre restreinte dirigée contre les petits princes allemands, comme celle que réclamait Isnard dans la séance du 29 novembre, où, parlant de la responsabilité ministérielle, il avait déclaré que par responsabilité il fallait entendre la *mort*. Et — ceci est à noter — dans le message qu'à la suite de ce discours brûlant, l'Assemblée législative envoya à Louis XVI, qui donc engageait-elle le monarque à menacer, au cas où les puissances étrangères continueraient de favoriser sur nos frontières les rassemblements d'émigrés? Qui? les électeurs de Trèves et de Mayence, les cercles du Haut et du Bas-Rhin et l'évêque de Spire. Or, la cour n'avait pas à redouter une prise d'armes réduite à ces proportions. Et quand, le 14 décembre, Louis XVI vint répondre en personne à l'Assemblée, il laissa bien deviner qu'il ne refuserait pas

DÉCEMBRE 1791

son approbation à une guerre restreinte. N'était-ce pas la guerre qui lui permettrait de lever des troupes à son aise, et de les diriger à un moment donné contre la Révolution elle-même? A cet égard, nous avons un aveu péremptoire, celui de Narbonne. Ce favori de Mme de Staël a avoué qu'en se ralliant à l'idée de la guerre, son dessein avait été de former une armée formidable où le roi eût trouvé un refuge, et en cela il se trouva d'accord avec Lafayette.

A coup sûr telle n'était pas la pensée des Girondins; mais ils furent très-légers et très-imprudents en courant au-devant de complications dont la France se serait bien passée, quand elle avait besoin de toute son énergie pour assurer au dedans le triomphe pacifique de la Révolution. Tout le mal était à Coblentz, disait Brissot d'abord, et les princes allemands seuls en étaient responsables selon lui. Robespierre, dès le premier jour de son arrivée, avait posé autrement la question. Si l'on était réduit à la guerre, c'était à l'empereur d'Autriche qu'il fallait aller tout de suite. Seulement, il savait bien que Louis XVI n'avait nullement envie de rompre avec Léopold, son beau-frère.

Une scène d'un caractère grandiose eut lieu aux Jacobins, dans la soirée du 18 décembre. Pour rendre hommage à une députation venue d'Angleterre, les membres du club avaient réuni en faisceau — touchant symbole d'une fraternité internationale — les drapeaux de France, d'Angleterre et d'Amérique. Brandissant une épée, destinée à être offerte au premier général français qui terrasserait un ennemi de la Révolution, Isnard, qui présidait, prêcha la guerre universelle et voua à l'extermination tous les ennemis de la liberté.

Mais était-ce un bon moyen de faire aimer aux peuples étrangers la Révolution et la liberté, que de porter chez eux la désolation, le pillage, la mort, la ruine, tous les fléaux que la guerre entraîne à sa suite? Voilà ce qu'avec raison demandait Robespierre. Il ne voulait pas de missionnaires armés. Certes, il ne venait point prêcher une doctrine pusillanime, ni conseiller un lâche système d'inertie et de faiblesse; mais au moins était-il sage, à son avis, de ne pas entraîner le pays dans des entreprises téméraires, quand la direction des armées appartenait aux adversaires de la Révolution. Il fallait avant tout assurer le triomphe de celle-ci au dedans, et courir sus ensuite aux ennemis du dehors. Et puis — autre argument terrible contre la guerre — n'y avait-il pas à craindre que, profitant de l'engouement de ses soldats, un général victorieux ne tournât contre la liberté les armes destinées à la défendre et ne s'emparât du pouvoir? Quel pressentiment, et comme il se réalisera à moins de dix années de là! La défiance est un état affreux, avait dit Brissot, comme si tout ne contribuait pas alors à la justifier. Narbonne lui paraissait digne de la confiance du peuple, et Condorcet et lui le défendaient contre d'injustes préventions. Eh bien! ce n'est pas seulement l'événement, c'est Narbonne lui-même qui prendra soin de leur donner un démenti sanglant. Dans cette longue discussion sur la guerre prirent parti pour la thèse si magnifiquement soutenue par Robespierre, les *Révolutions de Paris*, l'*Ami du peuple*, Camille Desmoulins, le médecin Doppet, depuis général, Billault-Varenne, inconnu encore, et Danton qui, lui aussi, voulait qu'on fût bien sûr du pouvoir exécutif avant de lancer sur les satellites du despotisme « l'ange exterminateur de la liberté. » Parmi les partisans de la guerre à tout prix figurèrent, avec plus ou moins d'éclat, Carra, Réal, Lasource, Louvet, auteur du licencieux roman de *Faublas*, et Cloots, le baron cosmopolite. Celui-ci réclamait la guerre par amour de la paix, comme on fait aujourd'hui.

DÉCEMBRE 1791

Premier dissentiment.

De ces discussions, si intéressantes d'ailleurs, naquit une querelle dont les conséquences devaient être à jamais déplorables. Brissot, qui depuis l'ouverture de l'Assemblée législative avait eu, en quelque sorte, la direction de l'es-

JANVIER 1792.

prit public, fut extrêmement désappointé du revirement de l'opinion, et, à bout d'arguments, il eut le tort d'envenimer le débat en introduisant, dans une pure question de principes, des personnalités regrettables. Il accusa ses adversaires de soutenir la cause des aristocrates, et ne craignit pas de reprocher à Robespierre d'avoir voulu dégrader le peuple. Les journaux de son parti firent chorus. Robespierre riposta dans la séance du 11 janvier 1792, par un discours dont la portée fut immense. Les *Annales patriotiques* le qualifièrent de sublime, et, au milieu des transports d'enthousiasme, les Jacobins en votèrent l'impression, l'envoi aux sociétés affiliées et aux sections de Paris. Robespierre s'était jusque-là montré d'une courtoisie extrême à l'égard de son contradicteur principal. Ce fut pourtant Brissot qui, le 20 janvier, traita de scandaleuse une lutte à laquelle il n'eût tenu qu'à lui de conserver un caractère tout fraternel. On le vit cependant, à la sollicitation d'un ami commun, le vieux Dusaulx, se jeter dans les bras de son adversaire. Mais de cette discussion, où il avait eu le dessous, il garda au fond du cœur une haine qui, pour avoir dormi un temps, ne se réveilla que plus vivace. Un de ses intimes, le journaliste Gorsas, sembla prendre à tâche, dès le lendemain, de brouiller les choses, en insinuant que Robespierre avait abjuré ses principes sur la question dont on se préoccupait tant. Ainsi mis en cause, celui-ci répondit, avec beaucoup de modération, qu'il ne regardait point comme des querelles particulières des débats auxquels était intéressée la destinée du peuple, qu'il s'était rendu volontiers à l'invitation de Dusaulx parce que la discussion n'avait laissé aucune aigreur dans son âme, mais qu'il se croirait peu digne de l'estime des bons citoyens s'il avait aussi subitement changé d'opinion. Et quelques jours après, dans la séance du 25 janvier, affirmant de nouveau son éloignement pour les péripéties sanglantes devant lesquelles ne reculaient

Réconciliation provisoire.

JANVIER 1792

point des patriotes sincères, il pronostiqua, trop véridique prophète ! toutes les calamités, toutes les catastrophes, tous les déchirements intérieurs que pouvait amener une guerre offensive intempestivement déclarée. A nos premiers désastres, quand l'étranger ne sera qu'à deux journées de la capitale, et quand on verra passer à l'ennemi les officiers et les généraux choisis par la cour, on se rappellera les paroles de Robespierre.

Actes de l'Assemblée législative.

Tandis qu'aux Jacobins les hommes les plus connus pour leur patriotisme, Machenaud, Santerre qu'avaient fait connaître ses démêlés avec Lafayette, Anthoine, Danton et quelques autres se joignaient à Robespierre pour engager le pays à ne pas s'exposer légèrement aux hasards d'une guerre offensive et à ne point fournir aux puissances coalisées le prétexte de dire qu'elles avaient été les premières attaquées, l'Assemblée législative, au contraire, se laissait entraîner aux excitations belliqueuses du parti dominant, et aussi aux mesures sévères provoquées par lui. Le 1er janvier, à la voix de Gensonné, elle mettait en état d'accusation les deux frères du roi, le prince de Condé, l'ex-ministre de Calonne et les anciens Constituants Laqueille et Mirabeau jeune, comme prévenus d'attentat contre la sûreté de l'Etat et la constitution. Le lendemain, elle décrétait que l'ère de la liberté, à laquelle on avait d'abord assigné la date du 14 juillet 1789, remonterait au 1er janvier de la même année. Le 3, elle organisait la haute cour chargée de prononcer sur les crimes d'État. Le 11, elle écoutait un long rapport de Narbonne sur la situation de nos frontières, dont le jeune ministre était allé s'assurer par ses yeux. Dans ce rapport, plein d'erreurs intentionnelles, Narbonne présentait nos départements de l'Est comme se trouvant dans le meilleur état de défense possible, et ne tarissait pas en éloges sur les généraux placés à la tête des armées de la Révolution, le vieux Luckner, Rochambeau et Lafayette. Si donc un tel rapport était

Rapport de Narbonne.

JANVIER 1792 rassurant pour la cour, il ne l'était guère pour les patriotes. Brissot lui-même ne s'en montra que médiocrement satisfait; toutefois il se consola en pensant, d'après le ministre, que la France était dès lors suffisamment armée pour dompter les despotes qui voudraient attaquer la constitution. Les journaux populaires se montrèrent plus clairvoyants que le rédacteur du *Patriote français;* ils soupçonnèrent bien le but caché du ministre, à savoir de ménager à la cour une armée dévouée où elle pût trouver un refuge.

Il est si vrai que le gouvernement avait une peur terrible d'une guerre générale, qu'il avait envoyé tout exprès le comte de Ségur à Berlin pour essayer de détacher le roi de Prusse de l'alliance autrichienne. L'Assemblée législative elle-même, menée par les Girondins, ne demandait, dans le principe, qu'une rupture avec les petits princes allemands. Tout à coup elle apprend que l'empereur a fait savoir à l'électeur de Trèves qu'en cas d'attaque de la part des Jacobins il pourrait compter sur le concours de ses armes. Or l'électeur venait précisément de s'engager à dissiper lui-même les rassemblements d'émigrés dans ses États. Pourquoi donc cette inutile menace à l'égard de la France? Le 14 janvier, Gensonné, au nom du comité diplomatique, proposa à l'Assemblée d'inviter le roi à demander des explications à l'empereur. Et comme il était bruit d'un congrès qui aurait pour objet de modifier la constitution, Guadet s'écria, terrible : « Marquons d'avance une place aux traîtres, et que cette place soit l'échafaud! » Sur sa motion, furent déclarés infâmes et coupables du crime de lèse-nation tous Français qui, directement ou indirectement, proposeraient de modifier la constitution ou d'accepter une médiation entre le pays et les rebelles. Ainsi, à la voix des Girondins, l'Assemblée, poussée par la fatalité des choses, gravitait vers la terreur. Le

Déclaration à l'empereur.

25 janvier, après avoir encore entendu Brissot, Vergniaud et Hérault-Séchelles s'exprimer dans le sens le plus belliqueux,

elle prit, malgré les efforts des Beugnot, des Jaucourt, des JANVIER 1792 Ramond et des Constitutionnels, qui, eux, n'eussent voulu à aucun prix voir la France rompre avec Léopold, la résolution d'inviter le roi à avertir l'empereur que si, avant le 1er mars prochain, il ne s'était point formellement engagé à renoncer à toute convention dirigée contre la souveraineté, l'indépendance et la sûreté de la nation française, et à vivre avec elle en paix et bonne intelligence, on considérerait son silence comme une déclaration de guerre. La réponse évasive du roi montra combien il redoutait de s'associer à une mesure dont la conséquence pouvait être une rupture avec son beau-frère.

Inquiétudes générales.

De jour en jour les méfiances croissaient. Il était question d'un complot exécrable formé pour assassiner les patriotes de l'Assemblée, et la crédulité publique accueillait complaisamment ce bruit répandu par la malveillance. On parlait d'intrigues ministérielles, auxquelles étaient mêlés les noms de la reine, de la duchesse de Lamballe et de madame de Staël. Déjà l'on avait l'œil sur les ministres. Celui de la marine, Bertrand de Moleville, avait été convaincu de mensonge en pleine Assemblée législative; dénoncé par Vergniaud comme indigne de la confiance du pays. Peu s'en fallut, le 1er février, qu'il ne fût décrété d'accusation. FÉVRIER 1792. Tout contribuait à accroître l'inquiétude générale. Une fermentation sourde, due à la hausse extraordinaire du prix des denrées coloniales, régnait dans Paris. Le licenciement des gardes françaises, ces premiers soldats de la Révolution, la formation de la maison militaire du roi, dans laquelle entrèrent les hommes les plus hostiles aux institutions nouvelles, augmentèrent une agitation que servait à entretenir la polémique violente des journaux. A

Les piques.

défaut de fusils, le peuple, invité à prendre des précautions contre l'aristocratie, commença à s'armer de piques. Cet armement populaire, dont, dès le mois de décembre, Robespierre avait conseillé l'usage comme pis-aller pour

FÉVRIER 1792 repousser une agression étrangère, fut fort goûté des Girondins qui le recommandèrent dans leurs journaux, comme ils préconisèrent le bonnet rouge. Toutefois, afin d'éviter les abus, la municipalité enjoignit à tous ceux qui, n'étant pas inscrits sur les rôles de la garde nationale, s'armeraient de piques, d'en faire la déclaration au comité de leur section et de ne pas se réunir en dehors des compagnies régulières, légalement rassemblées, sous peine d'être traités comme séditieux. C'était là, à l'égard du peuple, un singulier acte de défiance, et beaucoup s'étonnèrent de voir au bas de l'arrêté municipal le nom de Pétion. N'était-ce pas lui cependant qui, dans une longue lettre adressée à Buzot, venait de s'élever si vivement contre le déplorable antagonisme existant entre le peuple et la bourgeoisie, laquelle, après avoir dépossédé la noblesse de ses priviléges, s'était empressée de reconstituer une sorte de féodalité à son profit? Les journaux dévoués aux Feuillants accablèrent d'invectives le maire de Paris pour avoir signalé cette regrettable division de l'ancien tiers état en peuple et bourgeoisie, comme si ce n'était pas là une situation dont les Constitutionnels de la première Assemblée étaient comptables devant l'histoire. Pétion conseillait fortement l'union comme un des meilleurs moyens de sauver la patrie; mais cette union, il fallait la fonder sur la justice et sur l'égalité, et elle n'existera guère qu'après la journée du 10 août, pour disparaître moins de deux ans après dans le sang des victimes de Thermidor.

Moyens de sauver la patrie.

Les moyens de sauver la patrie, Robespierre les énuméra longuement aux Jacobins le 10 février, dans un discours où il ne tarit pas en éloges sur Pétion, avec lequel il avait toujours marché d'accord depuis le commencement de la Révolution, et qui devait l'abandonner si lâchement. Attacher l'armée à la Révolution en aplanissant pour les soldats les routes de l'avancement; protéger la liberté des citoyens menacée de toutes parts; arrêter la fureur des accaparements, cause de tant de désastres et de perturbations; empêcher l'exportation du numéraire par des lois favorables à la fois au producteur et au consommateur; établir des règles équitables pour la distribution des emplois publics; tout sauver enfin et tout réunir quand la cour s'appliquait à tout diviser, à tout corrompre, à tout asservir, tels furent les principaux moyens dont il entretint la société. A coup sûr ils valaient bien le décret par lequel l'Assemblée avait mis la veille les biens des émigrés sous le séquestre, et l'éloquente adresse où Condorcet vouait à l'exécration publique les privilégiés rebelles, les prêtres réfractaires et les rois conspirateurs.

Les Jacobins attaqués.

Pendant que les Jacobins songeaient surtout au triomphe de la Révolution et au salut de la patrie, ils étaient, de la part du côté droit de l'Assemblée législative et de la presse royaliste, l'objet des plus violentes attaques. Un député de Paris, du nom de Gorguereau, chargé du rapport d'une de leurs pétitions, insinua, comme si c'était une espèce de forfait, que tous les signataires n'étaient point citoyens actifs. Un autre depute de Paris, Treilh-Pardaillan, imagina d'établir l'incompatibilité du titre de législateur avec celui de membre d'une société patriotique, comme celle des Jacobins; enfin Vaublanc mit à la charge des Jacobins une partie des désordres auxquels le pays était en proie. Dans la presse, un des journalistes qui se distinguèrent le plus par l'âpreté de leur langage et la persistance de leurs calomnies, fut le poëte André Chénier. Il alla si loin un jour, dans le supplément du *Journal de Paris*, que son frère, Marie-Joseph, l'auteur applaudi de *Charles IX* et de *Caïus Gracchus*, crut devoir réclamer pour éviter toute confusion, et déclarer qu'il se ferait toujours honneur d'être membre de la société des Jacobins. Du reste ces attaques furibondes ne portaient guère; elles tombaient comme des traits émoussés. Robespierre jeta aux aristocrates du Manége et aux

FÉVRIER 1792 Feuillants un hautain défi de toucher aux Jacobins, et le peuple se pressa de plus en plus autour d'eux, sachant bien que là était la grande force de résistance de la Révolution.

Réponse de Léopold.

Léopold aussi, dans sa réponse à la demande d'explications que, bien à contre-cœur, la cour lui avait adressée, traitait les Jacobins de secte pernicieuse ; et, à son point de vue, il avait raison, car jamais les rois et le despotisme n'eurent de plus terribles ennemis. Cette réponse, dans laquelle, comme par dérision, l'empereur parlait de ses efforts pour le maintien de la paix, fut lue à l'Assemblée législative dans la séance du 1er mars; elle fut très-mal accueillie ; Bazire la qualifia de pamphlet. Le bruit courut que la rédaction en avait été concertée entre Louis XVI, l'empereur et leurs conseillers intimes ; les noms de Duport et de Barnave furent prononcés. Quoi qu'il en soit, peut-être n'y aurait-il pas eu de rupture avec l'Autriche, si, à l'heure où il était donné lecture du message impérial, Léopold n'avait pas été emporté par une maladie subite. Le soir même le député Rouyer accusait de Lessart d'avoir imputé son propre ouvrage à une puissance étrangère. Le lendemain Grangeneuve, aux Jacobins, tonnait contre le manifeste de Léopold, écho des diatribes feuillantines contre les sociétés populaires ; et comme si déjà l'on eût eu la certitude que ce factum était l'œuvre des conseillers de la reine, Robespierre déclarait que l'empereur n'était ici que l'instrument et le prête-nom de tout ce qu'il existait en France d'ennemis de la Révolution. La situation s'assombrissait de jour en jour, on sentait qu'on touchait à de graves événements. Le 4 mars un jeune patriote de Marseille, nommé Barbaroux, parut à la tribune des Jacobins. Il venait réclamer le concours de la société pour ses concitoyens en marche sur Arles, où la liberté se trouvait menacée par la réaction. Arles n'était qu'une étape pour les Marseillais; à quelques mois de là ils devaient entrer dans Paris en chantant l'hymne qui porte leur nom.

MARS 1792.

Barbaroux aux Jacobins.

MARS 1792

Chute de Narbonne.

Tout à coup on apprend la destitution brutale de Narbonne, le ministre cher aux Girondins, son remplacement par de Grave, et la retraite volontaire de Cahier de Gerville. C'était le 9 mars. Quoi! l'on renvoyait le ministre populaire et l'on gardait ceux auxquels l'Assemblée avait retiré sa confiance! C'était un défi à l'opinion publique.

Aussitôt il est convenu, dans le parti de la Gironde, qu'on vengera le ministre de la guerre sur celui des affaires étrangères. Et en effet, le lendemain, Brissot prononça contre de Lessart un réquisitoire d'une extrême violence, où il lui imputait à crimes ce qui n'était probablement que de la négligence et de l'incapacité. Il conclut en proposant à l'Assemblée de le décréter d'accusation séance tenante. Boulanger, Becquet et Jaucourt tentèrent en vain de défendre le ministre. Guadet et Vergniaud appuyèrent vivement les conclusions de Brissot; Vergniaud surtout y mit une passion extrême. Empruntant à Mirabeau un mouvement oratoire célèbre, il se tourna vers les Tuileries, et s'écria: «De cette tribune j'aperçois le palais où des conseillers pervers égarent et trompent le roi... L'épouvante et la terreur sont souvent sorties de ce palais, qu'elles y rentrent aujourd'hui au nom de la loi. » Elles durent y rentrer le jour même, car, à une assez grande majorité, l'Assemblée prononça le décret d'accusation, et chargea Brissot de le rédiger.

Dumouriez ministre.

A la place de de Lessart, Louis XVI choisit pour ministre des affaires étrangères le général Dumouriez, qu'on lui avait indiqué sans doute comme l'homme le plus capable de rallier au pouvoir la faction dominante de l'époque. En effet, par Gensonné qu'il avait connu en Vendée, Dumouriez appartenait aux Girondins. Il faut voir comme, au lendemain de sa nomination, il est porté aux nues par Brissot dans le *Patriote français*. Officier de l'ancien régime, rompu aux mœurs faciles des courtisans, héros à l'occasion, intrigant toujours, ne reculant, pour arriver, ni devant une

MARS 1792

grande chose, ni devant une bassesse, Dumouriez était bien l'homme de la situation. La mode était d'être patriote, il joua au patriotisme, et, pendant quelque temps, remplit assez bien son rôle. Nommé ministre le 15, il se rendit dès le 19 au club des Jacobins pour y recevoir un brevet de civisme. Dès l'ouverture de la séance il demanda la parole, et, en montant à la tribune, il ne manqua pas de se coiffer du fameux bonnet rouge, si prôné depuis quelque temps par ses amis de la Gironde. Cette action excita dans la salle les plus vifs applaudissements. Mais, à ce compte, il était par trop facile d'être patriote. Aussi voyait-on tous les ambitieux, tous les gens tarés, tous les valets de la réaction, se parer de cette sorte de livrée pour combattre plus sûrement la Révolution sous ce déguisement. Voilà pourquoi les grands et sincères patriotes dédaignaient le débraillé révolutionnaire, si cher aux artistes de la Gironde. S'ils acceptèrent la dénomination de *sans-culottes*, qui commença d'avoir cours vers ce temps-là, ce fut parce qu'elle leur avait été jetée à la tête comme une injure, et qu'imitant en cela les gueux des Pays-Bas, ils voulurent de ce terme de mépris se faire un titre glorieux.

Le bonnet rouge.

Dumouriez promit de se conformer aux volontés de la nation et de prendre l'épée à la place de la plume si la guerre venait à éclater. Invité par Collot-d'Herbois à jurer d'agir comme il avait parlé, il leva la main, en signe de serment. Robespierre parut ensuite. Comme il montait les degrés de la tribune, dans une tenue irréprochable et les cheveux poudrés, suivant son habitude, un membre du club, s'apercevant qu'il n'avait pas la coiffure de rigueur, lui mit sans façon un bonnet rouge sur la tête. Incapable de flatter le peuple par une basse flagornerie, Robespierre jeta à terre le bonnet sacré, et, d'une voix habituée à dire des vérités sévères, il déclara que le nouveau ministre trouverait des appuis dans la société des Amis de la constitution aussi longtemps qu'il se montrerait

MARS 1792

le défenseur zélé du peuple. Malgré l'austérité de ces paroles, Dumouriez courut se jeter dans les bras de Robespierre. On applaudit avec transport, comme si dans cet embrassement on eût vu un gage de l'union sincère du ministre et du peuple. Peu après cette scène arriva une sorte de message de Pétion sur l'inutilité du bonnet rouge et l'abus qu'on en faisait. Robespierre, tout en témoignant de son respect pour tout ce qui rappelait l'image de la liberté, appuya de quelques paroles la lettre du maire de Paris, et saisit cette occasion,— tant il était envieux! —pour louer de nouveau le civisme et les talents de son premier compagnon d'armes dans la carrière de la Révolution. Il n'en fallut pas davantage pour faire disparaître le bonnet rouge comme l'uniforme obligé de la liberté. S'en coiffa qui voulut. Ce dont parut fort marri le journal de Brissot.

Le ministère girondin.

Huit jours après la nomination de Dumouriez, les Girondins achevèrent de prendre possession du ministère par Clavière, l'ancien collaborateur de Mirabeau, et Roland de la Platière, connu par quelques publications scientifiques. La monarchie reçut ce dernier ministre des mains mêmes de Brissot, comme nous l'apprend madame Roland, dont le témoignage ici ne saurait être suspect. Madame Roland! elle devait être l'âme de ce ministère, et peut-être entre les Girondins et les Montagnards eût-elle pu être l'ange de la conciliation, si, après avoir aimé Robespierre jusqu'à l'idolâtrie comme homme politique, elle ne l'eût pas sacrifié à son amour violent pour Buzot, qui crut devoir se ranger parmi les ennemis de celui auquel tout d'abord elle avait voué un véritable culte. Cet avénement du ministère girondin rappela à beaucoup de personnes combien Robespierre avait deviné juste lorsque, dans une de ses réponses à Brissot sur la guerre, il se flattait, quant à lui, de ne convoiter le ministère ni pour lui ni pour ses amis. Les honneurs, les places lucratives, allaient pleuvoir sur les amis de la Gironde, et bientôt, pour avoir part aux faveurs du

MARS 1792

pouvoir, il suffira d'avoir écrit quelque discours bien violent contre Robespierre, car nous touchons au moment d'une irréparable scission entre les Girondins et lui. Duranton à la justice et Lacoste à la marine complétèrent le ministère, dont la composition parut d'ailleurs assez satisfaisante aux patriotes.

Robespierre et Guadet.

Dans une adresse relative à la situation de la chose publique, et que les Jacobins l'avaient chargé de rédiger pour les sociétés affiliées, adresse où il rendait hommage aux intentions du nouveau ministère, Robespierre écrivit que la *Providence*, en frappant Léopold, avait paru déconcerter les projets de nos ennemis. Ce simple mot suffit à Guadet pour lui reprocher de concourir à remettre le peuple sous le joug de la superstition. Ainsi pris directement à partie, Robespierre crut devoir défendre la liberté de conscience attaquée dans sa personne. Il le fit d'une manière admirable, et avec une modération sur laquelle tout le monde aurait bien dû se régler. Autant que personne il abhorrait, dit-il, les sectes impies répandues dans l'univers pour favoriser l'ambition, le despotisme et toutes les passions sous le couvert de la Divinité; mais ce Dieu qu'il appelait la Providence, parce que cela convenait mieux à ses sentiments, et que d'autres préféraient nommer Hasard, c'était le Dieu de Socrate, c'était le Dieu de Rousseau, et il n'avait pu insulter le peuple en mêlant une réflexion noble et touchante à une circulaire dont l'objet était d'éclairer ce peuple sur les périls d'une guerre menée par les partisans de la cour. Ainsi, non contents de lui avoir fait un crime de n'être point de leur avis sur l'opportunité d'une guerre offensive, les Girondins ne lui permettaient pas de croire en Dieu. On trouverait peu d'exemples d'une semblable intolérance. Et nul doute qu'ils ne se figurassent être beaucoup plus philosophes que lui[1]. Robespierre froissé ayant retiré son

[1] Au moment où nous écrivons ces lignes, nous avons sous les yeux un

MARS 1792

adresse, ils se crurent entièrement maîtres des Jacobins. Trop longtemps les rôles ont été intervertis, trop longtemps Robespierre a passé pour l'agresseur. L'attaque, et l'attaque déloyale, vint de ses adversaires, il faut qu'on le sache bien. Jamais peut-être on ne mit autant de fiel, d'acrimonie, d'emportement et de mauvaise foi que les Girondins en apportèrent dans la lutte dont nous retracerons très-rapidement les péripéties orageuses, et où les combattants représentèrent, à des degrés différents et avec des nuances diverses, la même grande idée, celle de la Révolution.

La fête de la liberté.

Du club des Jacobins la querelle passa dans les journaux, où l'intolérance de Guadet fut généralement blâmée. Une polémique autrement violente vint faire diversion à cette querelle. Il avait été décidé que les soldats de Château-Vieux, délivrés du bagne en vertu d'un décret de l'Assemblée législative, seraient reçus en triomphe à Paris, et qu'on célébrerait en leur honneur une fête qui fut appelée la fête de la liberté. L'annonce de cette cérémonie échauffa les esprits de part et d'autre; il y eut entre les écrivains feuillants et les journalistes révolutionnaires un échange d'articles d'une extrême virulence; les poëtes Roucher et André Chénier se firent particulièrement remarquer par la fureur de leurs calomnies. On accusait le directoire de retarder à dessein la célébration de cette fête. Aussi Lafayette, soupçonné d'être venu à Paris tout exprès pour influencer les membres de cette administration, dont la plu-

discours prononcé le 27 février 1791, par Guadet, à la tribune de la société des *Amis de la constitution* de Bordeaux, dont il était alors président. Or, nous y lisons: « La Providence, qui veille sur les destinées de la France, fit échouer cette exécrable conspiration. La Bastille fut renversée... Qu'ils viennent nous entendre, et ils verront si nous aimons la religion; non cette religion de la terre, défigurée par les passions des hommes, mais cette religion du ciel, pure comme son auteur, éternelle comme le temps, grande comme la nature. » Il y avait donc de la part de Guadet une insigne mauvaise foi et une basse hypocrisie à venir reprocher à Robespierre ce que lui-même, l'année précédente, et dans une assemblée jacobine, avait avancé avec beaucoup plus d'insistance et d'une façon bien plus explicite.

part appartenaient comme lui au parti feuillant, fut-il aux Jacobins l'objet d'attaques passionnées. Les Jacobins n'aimaient ni les échauffourées de la rue ni les répressions sanglantes, où les lois sont à la fois outragées d'ordinaire par l'émeute et par le pouvoir. Ils en avaient donné tout récemment la preuve en adressant une lettre de condoléances au fils du maire d'Étampes, Simonneau, tué dans un mouvement populaire; mais ce qu'ils voulaient venger dans le triomphe des soldats de Château-Vieux, c'était la Révolution insultée par Bouillé et la proscription d'un régiment dont le plus grand crime avait été de s'être montré, dès le début de la Révolution, dévoué aux idées nouvelles. Elle eut lieu pourtant, cette fête de la liberté, dont l'un des ordonnateurs fut le jeune Tallien, appelé à une renommée bruyante. Le 9 avril, les Suisses de Château-Vieux, conduits par Collot-d'Herbois à la barre de l'Assemblée législative, furent admis aux honneurs de la séance, et, le 15, la cérémonie s'accomplit solennellement au milieu d'un concours et d'un enthousiasme extraordinaires. Ce jour-là André Chénier hurla de rage, dans le *Journal de Paris*, des iambes féroces qui dépeignaient bien les sentiments de ceux que, par dérision, on appelait les *modérés*. En revanche, l'auteur des paroles de l'hymne à la liberté, qu'on chanta durant la cérémonie sur un motif de Gossec, se nommait Marie-Joseph Chénier.

AVRIL 1792.

A cette fête pacifique ou régnèrent un ordre, une effusion et une bienveillance auxquels étaient loin de s'attendre sans doute les calomniateurs à l'instar des Dupont (de Nemours) qui l'avaient qualifiée de *fête d'assassins*, allaient succéder des émotions guerrières. On était à la veille d'une rupture avec l'Autriche. Personnellement intéressé à suivre la politique belliqueuse des Girondins, Dumouriez ne négligea rien pour forcer le roi de se résoudre à la guerre. Le 14 avril, il vint annoncer à l'Assemblée que notre ambassadeur à Vienne, M. de Noailles, avait

Déclaration de guerre.

donné sa démission, et que le roi s'était décidé à écrire au jeune successeur de Léopold une lettre comminatoire. Moins heureux que Narbonne, qu'à la voix de Fauchet on avait absous quelques jours auparavant, M. de Noailles fut séance tenante décrété d'accusation. Ce décret sévère fut, il est vrai, rapporté le 19, jour où l'on apprit que l'empereur était disposé à réclamer la satisfaction des princes allemands pour leurs terres en Alsace, et celle du pape pour le comtat d'Avignon. Le lendemain Louis XVI parut accompagné de tous ses ministres. Dumouriez lut un rapport dans lequel la situation se trouvait longuement exposée et dont la conclusion était une déclaration de guerre à l'Autriche. Après quoi le roi prit la parole pour proposer formellement la guerre contre le roi de Hongrie et de Bohême. En s'exprimant de la sorte il avait les larmes aux yeux, et sa voix était profondément altérée.

AVRIL 1792

La discussion s'ouvrit le soir même. Il ne s'agissait plus ici de la guerre restreinte sur laquelle, au mois de novembre dernier, la cour, les Constitutionnels et les Girondins étaient d'accord, mais d'une guerre qui, selon l'expression de Bazire, pouvait faire couler des flots de sang et compromettre peut-être la liberté du genre humain. Presque tous les membres de l'Assemblée votèrent dans le même sens, mais évidemment avec des espérances bien diverses. Seul, un député de la Haute-Marne, Becquet, combattit résolûment la proposition royale, qui fut adoptée à l'unanimité, moins sept voix. Condorcet lut ensuite une remarquable déclaration de principes, et Vergniaud, cédant à l'enthousiasme révolutionnaire, somma ses collègues d'envoyer à tous les échos du pays ces mots sublimes : *Vivre libre ou mourir! La constitution tout entière ou la mort!* L'Assemblée termina sa séance en votant, au milieu des transports, un décret longuement motivé, et par lequel elle déclara solennellement la guerre à l'Autriche. Mais ce n'était pas là seulement la guerre aux rois et la paix aux

AVRIL 1792

nations, comme le demandait Merlin (de Thionville), c'était aussi, hélas! la guerre aux nations, bien que telle n'ait pas été la pensée de la France.

Déchaînement des Girondins contre Robespierre.

Les Girondins devaient être satisfaits. Ils tenaient le pouvoir en tutelle, et la guerre, objet de tous leurs vœux, était déclarée. Eh bien! une chose les offusquait encore et troublait leur quiétude : c'était la popularité d'un homme, celle de Robespierre. Pour la détruire, ils mirent tout en œuvre, tout ce que peut enfanter le démon de la haine et de l'envie. Ses moindres actes, ses moindres paroles devenaient entre leurs mains un texte d'accusation contre lui. Vient-il à se démettre de ses fonctions d'accusateur public — lesquelles, par parenthèse, étaient fort bien rétribuées — pour se consacrer entièrement, dans un journal dont le premier numéro allait bientôt paraître, à la défense des principes de la Révolution, ils crient à la désertion. Le 13 avril, il jure aux Jacobins qu'il ne veut d'aucune place; tous ceux qui tenaient de la faveur des Girondins quelque bon poste, comme les Girey-Dupré, les Réal, les Santhonax et autres, y voient une censure de leur conduite et se déchaînent contre lui. Il n'est pas jusqu'à Théroigne de Méricourt, jolie Luxembourgeoise qu'on avait vue figurer dans les journées d'octobre, qu'ils n'aient enrôlée dans leurs rangs. Nul doute que par leurs journaux, la *Chronique de Paris*, de Condorcet, le *Patriote français*, de Brissot, les *Annales patriotiques*, de Mercier et Carra, le *Courrier des départements*, de Gorsas, et bientôt par la *Sentinelle*, de Louvet, dont le ministère de l'intérieur paya tous les frais, ils ne se crussent assurés de jeter bas une réputation déjà colossale et qui, jusqu'au 9 Thermidor, résistera à tous leurs coups. Il ne faut pas s'étonner si, poussé à bout, Robespierre finit par sortir du calme avec lequel il avait répondu d'abord à ses impitoyables agresseurs, et s'il se décida à rendre attaque pour attaque et blessure pour blessure.

Condorcet avait écrit dans son journal que les adversaires de la guerre étaient vendus à la liste civile. On n'avait pas manqué de relever cette calomnie toute gratuite; Merlin (de Thionville), Tallien, et quelques autres, aux Jacobins, prirent vivement à partie le rédacteur de la *Chronique* et son compère Brissot. La guerre étant déclarée, les véritables patriotes ne demandaient plus qu'une chose maintenant, c'était qu'elle fût bien conduite. Or, était-il prudent de laisser à la tête de l'armée un homme ostensiblement dévoué aux Feuillants et à la cour, un homme qui avait été appelé au commandement en violation du décret fameux par lequel il avait été interdit à tout membre de l'Assemblée constituante d'accepter du pouvoir aucune place pendant quatre années à partir de l'expiration de son mandat? Voilà quelle fut l'une des grandes questions agitées dans les clubs et dans les journaux. Le 23 avril, Robespierre réclama énergiquement, aux Jacobins, la destitution de Lafayette. Des Girondins, pas un mot. Il avait même pris soin de déclarer qu'il n'était pour rien dans certaines dénonciations faites contre Rœderer, Fauchet et Vergniaud, par Collot-d'Herbois et Chabot. Ce n'en fut pas moins contre lui que Brissot dirigea les insinuations les plus blessantes dans un long factum consacré à la glorification de Condorcet, et dont il vint le surlendemain donner lecture à la société. La prudence commandait pourtant à Brissot un peu plus de réserve, car il y avait trop de points par où il était vulnérable. Pour avoir un jour outrageusement traité l'auteur des *Révolutions de France et de Brabant*, il s'était attiré de la part de Camille Desmoulins un pamphlet fameux, *J. P. Brissot démasqué*, dont il gardait encore les traces saignantes. Après lui, s'élança à la tribune l'impétueux Guadet qui, révélant involontairement le véritable crime de Robespierre aux yeux de la Gironde, l'accusa d'être «l'idole du peuple,» et lui conseilla de s'imposer à lui-même la peine de l'ostracisme pour se dérober à l'idolâtrie populaire. On ne croirait point ces choses-là,

AVRIL 1792

AVRIL 1792

en vérité, si les journaux du temps ne les avaient pas soigneusement enregistrées. Mais ce n'était pas tout: Guadet eut l'impudence de reprocher à Maximilien de disposer de la plume de Marat, et d'avoir fait écrire, dans l'*Ami du peuple*, que le temps était venu de donner un dictateur à la France.

Voilà la première accusation de dictature lancée à la tête de Robespierre. Rien de touchant et de concluant à la fois comme la réponse improvisée de celui-ci. Deux jours après, il reprit la parole, et, dans un des plus imposants discours dont l'histoire ait gardé le souvenir, il retraça sa conduite depuis l'origine de la Révolution, pulvérisa les accusations de ses adversaires, vengea l'auteur du *Contrat social* des amertumes dont sa vie avait été abreuvée par de prétendus philosophes, et termina par un éloquent appel à la concorde, qui, hélas ! ne fut guère entendu, malgré une tentative de conciliation de la part du maire de Paris. Le lendemain même, Brissot avait l'infamie d'écrire dans le *Patriote français* : « Trois opinions partagent le public sur M. de Robespierre. Les uns le croient fou, les autres attribuent sa conduite à une vanité blessée, un troisième le croit mis en œuvre par la liste civile. » Non contents de cela, Guadet et Brissot publièrent leurs discours avec de notables changements, en les ornant de commentaires injurieux, et toutes les feuilles dont ils disposaient charrièrent à l'envi leurs lâches calomnies. La société des Jacobins, à laquelle appartenait tout ce qu'il y avait de patriotes distingués à Paris, s'émut, et, indignée, elle déclara solennellement, au milieu de transports d'enthousiasme, que la manière dont Brissot et Guadet avaient rendu compte des faits qui s'étaient passés dans son sein était mensongère; que les inculpations dirigées contre Robespierre étaient démenties par la notoriété publique et par toute sa conduite privée ; et elle arrêta que cette déclaration, imprimée à ses frais, serait envoyée à toutes les sociétés affiliées. Dans cette grande querelle, la presse démocratique presque tout entière prit parti contre les calomniateurs, que l'on flétrit du nom de *Brissotins*. Marat, qui, au milieu de ses hyperboles sanglantes, avait du moins le mérite de la franchise, vint rendre témoignage contre eux. Il raconta, dans l'*Ami du peuple*, la seule entrevue qu'il eût eue avec Robespierre, comment celui-ci lui avait reproché d'avoir en partie détruit la prodigieuse influence de sa feuille en trempant sa plume dans le sang, en parlant sans cesse de poignards et de corde, et comment aussi il avait gardé de cette entrevue l'impression, qu'en réunissant aux lumières d'un sage sénateur l'intégrité d'un homme de bien et le zèle d'un vrai patriote, Robespierre manquait des vues et de l'audace d'un homme d'État. Tant d'hommages rendus au patriotisme et à la pureté des intentions d'un adversaire ne firent qu'accroître l'exaspération des meneurs girondins, dont la colère allait bientôt trouver dans les événements mêmes des aliments nouveaux.

AVRIL 1792

Premières opérations militaires.

Comme l'avait pressenti Robespierre, la guerre, menée par des officiers royalistes et avant qu'on y fût bien préparé, ne devait pas, au début, être heureuse pour la Révolution. La coalition, à peine affaiblie par la mort de Gustave III, roi de Suède, tombé sous la balle d'Ankrastrœm, et qui s'était fait fort de mettre les Jacobins à la raison, était en possession d'un ensemble de forces qui permettait aux souverains étrangers d'espérer qu'avant peu ils auraient triomphé de nos troupes mal commandées. Aux premiers coups de fusils ils se crurent certains du succès. Les généraux français avaient reçu l'ordre d'envahir la Belgique, où Dumouriez pensait trouver un point d'appui solide parmi les révoltés brabançons. Le premier corps d'armée qui donna, sous les ordres de l'ancien duc de Biron, se débanda, sans combattre pour ainsi dire, aux environs de Mons et de Courtrai, et un officier supérieur, Théobald Dillon, fut massacré par ses soldats.

MAI 1792

Cette fâcheuse nouvelle, connue à Paris dans la journée du 1er mai, excita les rumeurs et les récriminations des patriotes. Les Girondins, devenus les amis du pouvoir, y répondirent par des mesures de rigueur pour lesquelles ils s'associèrent aux Feuillants. Ils frappèrent l'*Ami du peuple*, auquel, en manière de compensation, ils accouplèrent l'*Ami du roi*. Marat et Royou furent l'un et l'autre l'objet d'un décret d'accusation, sur une motion de Lasource, chaudement appuyée par Guadet. En même temps on vit, non sans étonnement, les Girondins s'associer à un projet de fête imaginée par les Feuillants en l'honneur de Simonneau, ce maire d'Étampes, dont nous avons signalé le meurtre. S'il s'était agi simplement d'honorer la mémoire d'un magistrat du peuple tombé dans l'exercice de ses fonctions, c'eût été bien ; mais il y avait là une intention politique évidente : ce que voulaient les Constitutionnels, c'était une revanche de la fête de la liberté. Les écrivains patriotes réclamèrent vivement. Il fut à peu près démontré que, loin d'être un héros, Simonneau était un spéculateur avide, et qu'il avait couru au-devant de sa perte, en voulant réprimer avec beaucoup trop d'énergie quelques désordres survenus à l'occasion des subsistances. La fête n'en eut pas moins lieu. On en put voir la signification dans les seuls noms de ceux qui en furent les ordonnateurs : c'étaient Quatremère de Quincy, le poëte Roucher et Dupont (de Nemours). Mais quelle différence avec la fête de la liberté ! Celle-ci avait été une véritable fête populaire ; celle-là, à laquelle le peuple se garda bien d'assister, fut une cérémonie de fonctionnaires publics.

Fête en l'honneur de Simonneau.

Ainsi la réaction trouvait un appoint dans la Gironde, dont l'influence venait de se fortifier par l'élévation d'une de leurs créatures, le colonel Servan, au ministère de la guerre, à la place de l'incapable de Grave. L'audace croissante des royalistes arrêta à temps les Girondins sur la voie où ils remontaient le courant de la Révolution. Un juge de

MAI 1792

paix nommé Larivière, s'étant permis de décerner un mandat d'amener contre les députés Bazire, Chabot et Merlin, à l'occasion d'une plainte déposée par Bertrand de Moleville contre le journaliste Carra, qui l'avait accusé d'être membre d'un comité autrichien, il y eut une explosion de colères au sein de l'Assemblée législative. A la voix irritée de Guadet, on décréta d'accusation l'imprudent juge de paix, qui, à quelques mois de là, devait périr dans les massacres de Versailles. Gensonné et Brissot, de leur côté, s'engagèrent à prouver l'existence du comité autrichien, et ils s'efforcèrent de le faire dans la séance du 23 mai. Ce qui alors était seulement soupçonné, et ce qui est avéré aujourd'hui, c'est que, à l'heure même où nos troupes se heurtaient contre celles de l'Autriche, Louis XVI entretenait des intelligences secrètes avec les cours de Vienne et de Berlin ; et c'est son entremetteur lui-même, Mallet du Pan, qui nous a révélé ces choses indignes. Brissot ne se trompait donc pas de beaucoup en dénonçant l'existence d'un comité autrichien ; mais où il commit une véritable infamie, ce fut en accusant de complicité avec la cour un *certain parti hostile à la guerre* offensive. Ce certain parti, c'étaient Danton, Camille Desmoulins, Billaud-Varenne et Robespierre. L'imprudent Brissot s'attira, de la part de ce dernier, dans le *Défenseur de la Constitution*, qui venait de paraître, une réponse terrible, et les *Révolutions de Paris* lui jetèrent à la face l'épithète d'Escobar. Égarés par la haine, Brissot et ses amis semblaient frappés de vertige.

Le comité autrichien.

Cependant ils sentirent la nécessité de rompre avec la cour et les Feuillants, pour ne point se dépopulariser tout à fait. Il n'était bruit que de complots royalistes, d'une Saint-Barthélemy prochaine de patriotes ; le 28 mai, l'Assemblée législative se déclara en permanence, comme au jour des grands périls. La veille, sur une motion de Vergniaud, elle avait rendu un nouveau décret contre les prê-

Nouveau décret contre les prêtres.

MAI 1792

tres insermentés, décret au sujet duquel, peu de temps auparavant, elle avait entendu un long rapport de François (de Neufchâteau). En vertu de ce décret, effroyablement tyrannique, il suffisait d'une demande signée de vingt citoyens actifs d'un même canton, pour que le directoire du département prononçât la déportation de tout ecclésiastique qui n'aurait point prêté serment, ou qui, l'ayant prêté, se serait rétracté. Le roi se montra douloureusement affecté de cette mesure. Non moins sensible lui fut le licenciement de sa garde. Formée en partie, comme l'a avoué Dumouriez, d'une foule de coupe-jarrets, gens sans aveu et disposés à faire sauter au besoin l'Assemblée pour un peu d'or, cette garde fut, de la part de Bazire, dans la séance du 29 mai, l'objet d'une dénonciation longuement motivée. Vivement appuyée par Guadet et par Vergniaud, la proposition de la licencier fut adoptée d'urgence, et l'ex-duc de Brissac, son commandant, fut séance tenante décrété d'accusation.

Licenciement de la garde du roi.

En même temps, les Girondins continuaient contre Robespierre leur guerre à outrance. Le maréchal Rochambeau ayant été rayé de la liste des Jacobins pour avoir donné sa démission après les premiers échecs de nos armes, le journal de Condorcet publia qu'on eût dû appliquer le même traitement à Robespierre pour s'être démis de ses fonctions d'accusateur public. Étonnez-vous donc qu'en se défendant, il ait, lui aussi, dépassé la mesure et retourné parfois contre ses adversaires l'arme empoisonnée dont ils se servaient contre lui. Où il ne se trompa point, ce fut en les appelant des intrigants, nom qu'a ratifié l'histoire. Un des leurs, un futur préfet et baron impérial, nommé Méchin, s'était avisé un jour, aux Jacobins, de demander qu'on ne fût admis aux séances qu'en justifiant du payement de ses contributions, Robespierre réclama l'ordre du jour au nom des citoyens pauvres ; ce fut un nouveau sujet d'accusation contre lui, à ce point que

JUIN 1792.

Danton s'écria, indigné, que le temps n'était pas éloigné peut-être où il faudrait tonner contre ceux qui, depuis trois mois, attaquaient une vertu consacrée par trois années de Révolution. Sombre menace, dont malheureusement il ne fut tenu aucun compte. A l'instigation des Girondins, le ministre de la guerre vint inopinément, dans la séance du 4 juin, proposer à l'Assemblée de réunir sous Paris un camp de vingt mille hommes, composé de fédérés envoyés par les cantons, afin d'assurer la tranquillité dans les campagnes. Ennemi en principe des agglomérations armées, et redoutant toujours l'ascendant que, suivant ses propres expressions, des généraux habiles et victorieux peuvent prendre sur leurs soldats, Robespierre trouva la mesure mauvaise : on le traita de parjure et de traître. Singulier respect de la liberté des opinions ! Cette levée extraordinaire de vingt mille hommes fut décrétée le 8 juin.

Le camp sous Paris.

Louis XVI avait accepté, bien à contre-cœur, le décret de licenciement de sa garde. Mais accorderait-il sa sanction au décret sur les prêtres et à celui relatif au camp? Son entourage lui présentait le premier comme une nouvelle attaque contre la religion. Sa perplexité s'accrut d'un arrêté rendu par la municipalité parisienne à l'occasion de la Fête-Dieu, et qui interdisait les processions dans les rues : arrêté fort sage assurément, contre lequel s'éleva néanmoins le sceptique Camille, en disant que le bon Dieu n'était pas mûr encore. Quant aux fédérés, on les lui peignit comme autant de coquins disposés à saccager le trône et l'autel. Il n'est pas douteux que la reine, pour sa part, n'ait eu une peur effroyable de ces vingt mille volontaires qui, de tous les points de la France, allaient venir à Paris se mettre au service de la Révolution. Et, comme pour donner à la résistance du roi un prétexte plausible, on parvint à grouper huit mille signatures au bas d'une pétition hostile au décret concernant le camp de vingt mille hommes. D'un

Pétition des huit mille.

JUIN 1792 autre côté, le refus de sanction était de nature à provoquer les complications les plus fâcheuses. Comme Louis XVI éperdu tardait à se décider, Roland lui écrivit, sous l'inspiration de sa femme, une fort belle lettre pour l'engager, au nom de ses intérêts propres et de ceux du pays, à ne pas refuser plus longtemps sa sanction aux décrets de l'Assemblée. « La tranquillité publique la réclame et le salut des prêtres la sollicite, » y était-il dit. Cette lettre, respectueuse dans sa fermeté, fut mal accueillie. On se révolta à la cour contre l'insolence de ces plébéiens qui prétendaient tracer au roi sa ligne de conduite. Le renvoi des ministres Servan, Clavière et Roland fut convenu, d'accord avec Dumouriez, à qui l'on promit du reste, afin de calmer l'effervescence publique, de sanctionner les décrets sur les prêtres et sur le camp de vingt mille hommes.

Renvoi des ministres girondins.

Le 13 juin les ministres de l'intérieur, des finances et de la guerre reçurent notification de leur renvoi. Dès que cette nouvelle fut connue de l'Assemblée, elle porta au comble l'irritation des Girondins. Ils firent décréter, Dumouriez présent, que les ministres déchus emportaient les regrets de la nation. Dumouriez, qui avait pris immédiatement pour lui le portefeuille de la guerre, lut un long rapport dans lequel il avait décrit, d'une façon fort peu rassurante, notre situation militaire. Il fut apostrophé en termes pleins de colère, traité de traître et de calomniateur, menacé de la haute cour. Les girondins se déchaînèrent contre lui avec une violence inouïe. Ils l'avaient porté aux nues, ils avaient vanté ses talents et son patriotisme quelques mois auparavant; ils le proclamèrent le plus vil des intrigants. Simple effet d'ambition déçue. Ils vont se rejeter dans l'opposition la plus accentuée, jusqu'au jour où ils auront l'espérance de ressaisir le pouvoir. Quant à Dumouriez, lorsque le surlendemain il sollicita du roi la sanction des décrets, on lui répondit par un refus catégorique. Il offrit sa démission qu'on s'empressa d'accepter, et il tomba à son tour victime d'une intrigue de palais. Débarrassés du ministère girondin, le roi et la reine se sentirent comme délivrés d'un gros poids; ils ignoraient, les malheureux, qu'en se jetant dans les bras des Feuillants, ils couraient à l'abîme.

CHAPITRE HUITIÈME

Les nouveaux ministres. — Une lettre de Lafayette. — Préface du 20 juin. — Manifestation populaire. — Le peuple aux Tuileries. — Lafayette à l'Assemblée. — Il est brûlé en effigie. — Évacuation de la Belgique.— Mesures diverses. — Discours de Vergniaud. — Suspension de Pétion et de Manuel. — La patrie en danger. — Adresse aux fédérés. — La Fédération. — Pétition des fédérés. — Enrôlements civiques. — Ambition des Girondins. — Le manifeste du duc de Brunswick. — Étrange proposition de Carra. — Arrivée des Marseillais.— Alarmes de la cour.— Question de la déchéance. — Lafayette innocenté. — Prologue du 10 août. — La journée du 10 août. — Suspension du pouvoir exécutif. — Les Girondins remontent au pouvoir. — Actes de la Commune. — Le roi au Temple. — Tribunal du 17 août. — Lafayette décrété d'accusation. — Mesures sévères. — Danton à la tribune. — Affaire Girey-Dupré. — La Commune à la barre. — Mesures suprêmes. — Les massacres de Septembre. — Jugement sur ces massacres. — Calomnies réciproques. — Prise de Verdun. — Vol des diamants de la couronne. — Les cartes civiques. — Les élections. — Opérations militaires. — Bataille de Valmy.

Le renvoi des ministres girondins, suivi de si près de la retraite de Dumouriez, indiquait assez clairement, de la part de la cour, un changement de système dans des idées tout à fait hostiles à l'esprit de la Révolution. Celle-ci allait donc avoir à se défendre à la fois et contre les ennemis du dehors et contre ceux du dedans. Pour repousser les premiers, l'Assemblée législative décréta, le 16, sur une motion de Carnot, qui déjà préludait à ses grands travaux d'organisation militaire, la distribution de trois cent mille fusils aux gardes nationales du royaume et spécialement à celles des frontières menacées. Quant aux ennemis du dedans, le peuple allait se charger lui-même de leur donner un avertissement significatif. JUIN 1792.

JUIN 1792

Les nouveaux ministres.

Une lettre de Lafayette.

L'Assemblée apprit, le 18 juin, la composition du nouveau ministère. Terrier de Monciel était appelé à l'intérieur, l'ex-marquis de Chambonas aux affaires étrangères, Lajard à la guerre et Beaulieu aux finances. Deux des anciens ministres, Lacoste et Duranton, avaient été conservés, l'un à la marine, l'autre à la justice. C'était un ministère tout à fait terne, et dont les Feuillants, devenus maîtres du pouvoir, entendaient se servir comme d'un instrument docile. Le même jour, avec une outrecuidance ridicule, et sous leur inspiration évidente, Lafayette dictait en quelque sorte ses volontés aux représentants de la nation. Déjà, en s'adressant au ministre Roland, il avait parlé des troupes placées sous ses ordres, comme s'il en était le maitre absolu. « Mon armée, mes soldats, » disait-il. Maintenant il s'exprimait en despote, il réclamait de l'Assemblée la suppression des sociétés populaires, et il osait parler de son respect pour la constitution ! Comme pour donner plus de poids à sa lettre, il ajoutait que les sentiments timides n'étaient point permis au milieu de sa brave armée. Cette intervention étrange et illégale d'un général dans les affaires publiques causa à tous les hommes imbus des vraies notions du droit et de la justice une stupéfaction profonde. On vit combien Robespierre avait montré de perspicacité en dénonçant les desseins perfides du général, et à quel point les publicistes de la Gironde avaient été aveugles, lorsque, pour l'excuser, ils proclamaient son incapacité absolue.

Lafayette, il ne faut point l'oublier, était alors une puissance réelle, et il y avait quelque courage à l'attaquer. Il écrivait du camp de Maubeuge, où il commandait à soixante mille soldats, sur lesquels il comptait assurément plus pour museler la Révolution et raffermir l'autorité royale que pour battre les Autrichiens. Sa lettre ne souleva pas dans l'Assemblée législative, où il comptait beaucoup d'amis, l'indignation à laquelle on aurait pu s'attendre; on se contenta de la renvoyer à l'examen d'une commission de douze membres, récemment formée. Mais au dehors il y eut une explosion formidable. Robespierre, prenant directement le général à partie, l'accusa, dans son journal, de lever l'étendard de la révolte contre l'Assemblée nationale et le peuple français. Des menaces terribles tombèrent sur lui du haut de la tribune des Jacobins. Merlin (de Thionville) voulait qu'il fût ordonné à tout citoyen de lui courir sus. Danton demanda un décret d'accusation contre lui. Le Girondin Réal réclama, lui, un soulèvement populaire, espérant sans doute voir ses protecteurs remonter au ministère à l'aide d'une insurrection partielle. Ce moyen extrême, qui pouvait donner au gouvernement l'occasion d'une répression légale où la liberté courrait risque d'être écrasée, parut inopportun à Robespierre. La seule insurrection qui convînt à cette heure, c'était l'union de tous les patriotes. Sans doute il fallait venger la majesté du peuple outragée; seulement c'était à la loi de le faire, et, comme Danton, Robespierre réclamait contre le général un décret d'accusation. Dès le jour même de la chute du ministère girondin, Danton avait juré de porter la terreur jusqu'au fond du château des Tuileries; mais ses moyens, c'étaient un impôt sur les riches et une loi qui forçât le roi à répudier sa femme ; il n'avait nullement en vue un mouvement insurrectionnel. La journée du 19 servit à point nommé les projets de ceux qui attendaient d'une manifestation populaire l'occasion de ressaisir le pouvoir ou de se venger de l'avoir perdu. Car, s'il faut en croire Chabot et Sergent, les principaux instigateurs du soulèvement partiel dont nous allons rendre compte furent les Girondins. *Rappel des ministres*, tel fut le mot d'ordre donné par eux. Et ce qui nous confirme dans cette opinion, c'est que Brissot n'attribua la démarche du 20 juin qu'au renvoi des ministres patriotes, renvoi que, selon lui, on ne se serait pas permis impunément sous le despotisme. Les meneurs furent merveilleusement secondés par les dispositions du peuple à s'insurger contre les ten-

JUIN 1792

Préface du 20 juin.

JUIN 1792

dances du pouvoir. Seulement il est facile de comprendre que, pour la satisfaction d'une ambition personnelle, mal dissimulée sous les dehors du patriotisme, les véritables démocrates ne tenaient pas à compromettre, dans un soulèvement mal défini et mal combiné, les intérêts de la Révolution.

Le 20 juin, c'était l'anniversaire du serment du Jeu de paume; aucun jour n'était plus propre à une manifestation populaire. Autre cause d'enthousiasme civique : le 19, sur une motion de Condorcet, on brûla, au pied de la statue de Louis XIV, six cents volumes in-folio contenant la nomenclature des titres de noblesse. Mais le mouvement, arrêté en principe dans des conciliabules tenus chez diverses personnes, notamment dans la maison du brasseur Santerre, au faubourg Saint-Antoine, et chez Roland, fut, à coup sûr, déterminé par le refus de Louis XVI, dûment signifié le 19 à l'Assemblée, de sanctionner les décrets relatifs aux prêtres insermentés et à la formation d'un camp de vingt mille hommes. En même temps, il était donné connaissance d'un arrêté du directoire, signé de La Rochefoucauld, et invitant le maire, la municipalité et le commandant de la garde nationale à prendre toutes les mesures nécessaires afin de réprimer les perturbateurs du repos public. Comme contraste, on entendit, dans cette séance du 19, une députation de patriotes marseillais qui venaient engager l'Assemblée à user de la force populaire pour anéantir les conjurations royalistes. Le jour de la colère du peuple, disaient-ils, est enfin arrivé.

Manifestation populaire.

Le but avoué de la manifestation du 20 juin était de présenter à l'Assemblée législative et au roi des pétitions relatives au double veto et de planter un mai sur la terrasse des Feuillants en mémoire de la séance du Jeu de paume. De grand matin les colonnes du peuple s'ébranlèrent dans toutes les directions. Elles formaient des masses compactes complétement hétérogènes. Pêle-mêle et bras dessus bras dessous s'avançaient des gardes nationaux, des hommes

JUIN 1792

armés de piques et de bâtons, beaucoup de citoyens sans armes, artisans et bourgeois, et une foule de femmes et d'enfants aux cris joyeux. Des bannières flottaient au vent, qui portaient des inscriptions en rapport avec les circonstances. Toute cette bande se dirigea vers l'Assemblée législative par la rue saint-Honoré, et se présenta à la porte qui faisait face à la place Vendôme. Aucune menace, aucun cri de colère ne sortaient d'ailleurs de ses rangs pressés; on sentait qu'il s'agissait ici d'une démonstration toute pacifique. Avertie du rassemblement par le procureur général syndic Rœderer, l'Assemblée délibérait sur une motion du Feuillant Dumolard, tendante à l'adoption de mesures de rigueur, quand arriva une lettre de Santerre, par laquelle ce commandant d'un des bataillons du faubourg Saint-Antoine sollicitait l'admission des pétitionnaires à la barre de l'Assemblée. Celle-ci, après une discussion très-animée, ayant déféré à ce vœu, une députation parut. Huguenin, son orateur, se plaignit, en termes d'une énergie singulière, de l'inaction des armées, des lenteurs de la haute cour nationale à punir les coupables, et il réclama pour le peuple le droit de porter ses armes en permanence jusqu'à la franche et complète exécution du pacte constitutionnel. Après une courte réponse du président, on vit successivement défiler dans la salle les pétitionnaires d'abord, deux bataillons de la Gironde, qui au moment de partir pour la frontière venaient saluer les législateurs du pays, et enfin les sections parisiennes, précédées de quelques musiciens et ayant à leur tête Santerre et Saint-Huruge. Tout se passa dans l'ordre le plus parfait. Un homme qui portait au bout d'une perche un cœur de veau avec cette inscription : *Cœur d'aristocrate*, dut se retirer avec son sanglant emblème, à la demande de plusieurs députés. Quant à la démonstration en elle-même, Santerre en donna la véritable signification populaire, en disant à la barre que les pétitionnaires étaient venus offrir leur vie à l'Assemblée

JUIN 1792

pour la défense de ses décrets. Les meneurs de la Gironde eurent seuls l'idée de la détourner de son véritable but, en excitant les masses à demander le rappel des ministres girondins.

Le peuple au château.

En sortant de l'Assemblée la foule fit irruption dans le Carrousel, dont les guichets s'ouvrirent devant elle, grâce à l'intervention d'un officier municipal nommé Mouchet. Quelques citoyens, parmi lesquels on remarquait le boucher Legendre, l'excitaient à porter ses doléances dans l'intérieur même du château. Les Tuileries étaient gardées par des troupes assez nombreuses; mais il y avait là des bataillons de garde nationale, qui vraisemblablement n'eussent pas obéi à leurs officiers s'ils en avaient reçu l'ordre de repousser cette foule par la force. Le peuple n'eut donc pas beaucoup de peine à pénétrer dans la cour d'honneur, où la gendarmerie rangée en bataille resta spectatrice immobile de l'invasion. Déjà le grand vestibule était envahi, lorsque le commandant de la deuxième légion, entrant vivement dans la pièce où se tenaient le roi et sa famille, l'engagea à se montrer. Louis XVI y consentit, et, suivi de trois de ses ministres, de sa sœur et de quelques personnes dévouées, il passa dans la pièce appelée l'Œil-de-Bœuf. Comme on entendait le bruit retentissant des pas dans l'escalier et des coups de haches sur les portes, un des grenadiers qui l'avaient accompagné lui dit : Sire, n'ayez pas peur. Le roi était parfaitement calme ; il répondit qu'il n'avait pas peur, que son cœur était pur et tranquille ; et, prenant la main du grenadier, il la pressa avec force contre sa poitrine. Puis il ordonna à un huissier d'ouvrir les portes.

Le peuple se précipita avec une curiosité ardente dans la pièce où se tenait Louis XVI, qui se retira dans l'embrasure d'une croisée, et, pour dominer la foule, monta sur une banquette. L'attitude des assaillants en général était loin d'être hostile. Quelques personnes élevèrent la voix, les unes pour réclamer le rappel des ministres, les autres

JUIN 1792

la sanction des décrets. Legendre apostropha directement le roi et lui lut une pétition menaçante. Louis XVI se contenta de répondre qu'il ferait ce que lui ordonnait la constitution, pour laquelle il protesta de son respect absolu. Un citoyen lui ayant tendu un bonnet rouge au bout d'un bâton, il le prit des mains de l'officier municipal Mouchet, et s'en couvrit la tête. Cet acte lui valut force applaudissements, et au milieu des cris de *vive la nation! vive la liberté!* on entendit aussi celui de *vive le roi!* La chaleur était étouffante, de grosses gouttes de sueur coulaient le long du visage de Louis XVI. Un garde national eut pitié de lui et lui passa une bouteille de vin, à même de laquelle le roi but à la santé du peuple de Paris et de la nation française. De nouveaux applaudissements retentirent. Peut-être cette journée eût-elle entièrement tourné au profit de la royauté et Louis XVI se fût-il acquis une immense popularité si, séance tenante, il s'était rendu au vœu du peuple en sanctionnant les décrets. Mais il était trop resté de cœur le roi de l'ancien régime pour entrer franchement dans le courant révolutionnaire.

Il était plus de six heures quand le maire de Paris arriva, accompagné de l'officier municipal Sergent. Louis XVI se plaignit assez aigrement de ce retard. Aidé de quelques représentants envoyés en députation, à la nouvelle de l'invasion des Tuileries, Pétion parvint à obtenir de la foule qu'elle quittât le château. Toutes les issues furent ouvertes, et la retraite s'opéra en bon ordre. Vers huit heures, le roi put se retirer par une porte dérobée. Quant à la reine, il est aisé de comprendre quelles furent ses anxiétés et ses alarmes; mais elle ne courut aucun risque et ne subit aucune insulte. Elle se tenait dans la salle du conseil avec ses enfants et plusieurs personnes de sa suite. Lorsque le peuple défila par cette pièce, Marie-Antoinette prit elle-même un bonnet rouge des mains d'un de ses officiers pour en coiffer le jeune prince, comme si c'eût été une sauve-

JUIN 1792 garde. Ce fut Santerre qui l'engagea à le lui ôter, parce qu'il faisait trop chaud, et en même temps il la rassura, en lui disant qu'on la trompait, que le peuple ne lui voulait aucun mal. Fâcheusement, l'altière fille de Marie-Thérèse n'était pas femme à se reposer avec confiance sur quelques plébéiens. Cette journée du 20 juin, qui eût dû pour elle être une si éclatante leçon, ne fit que fortifier sa haine contre la Révolution. Ce fut donc une journée perdue. L'audace des Feuillants s'en accrut, et, comme le redoutaient les patriotes de la trempe de Robespierre, ce soulèvement avorté faillit devenir funeste à la liberté.

Rien ne pouvait mieux servir, en effet, les projets de la réaction que cette procession armée qui avait mis le droit du côté de la cour : c'était un prétexte admirable de sévir contre les révolutionnaires ardents. Le roi n'avait qu'à arguer, comme le lui avait mandé Lafayette, de sa résolution de défendre les principes constitutionnels. Mandés aux Tuileries le lendemain, pour y fournir des explications, Pétion et Sergent y furent traités avec une hauteur dédaigneuse, insultés et même frappés. Le directoire de Paris jugea qu'il y avait lieu de poursuivre et de punir non-seulement les fauteurs de la manifestation, mais encore les magistrats qui ne l'avaient pas empêchée. De son côté, à la demande de Bigot de Préameneu, l'Assemblée législative décida qu'à l'avenir nul rassemblement armé ne pourrait se présenter à sa barre, ni devant aucune des autorités constituées. Les journaux royalistes ne manquèrent pas de raconter les faits avec une insigne mauvaise foi, et de se lamenter comme si les jours du roi avaient été réellement menacés. Louis XVI, à son tour, sembla prendre à tâche d'accréditer ce bruit en lançant, le 22, une proclamation empreinte d'une évidente exagération, proclamation à laquelle la Commune répondit en recommandant aux citoyens de se garantir des embûches qui leur étaient tendues, de garder le calme, de ne point se

Proclamation du roi.

rassembler en armes, et de respecter à la fois le roi et l'Assemblée nationale. JUIN 1792

Aux narrations mensongères des journaux de la réaction, les feuilles populaires répondirent par des railleries violentes. En même temps arrivaient de toutes parts des adresses relatives au dernier événement, les unes en faveur du roi, les autres en faveur du peuple, comme celles venues de Lyon et de Grenoble, où déjà était agitée la question de la déchéance. L'Assemblée elle-même commença à réagir contre le mouvement hostile à la révolution, en renvoyant à la commission des Douze une délibération du directoire de la Somme, qui appelait la garde nationale du département à veiller sur les jours du roi. Une nouvelle maladresse de Lafayette vint compromettre les résultats heureux que la journée du 20 juin aurait pu avoir pour la cour. Le 28, d'accord avec ses amis du directoire, il parut à la barre de l'Assemblée, s'érigeant, comme le lui avait si bien reproché Robespierre, en modérateur des pouvoirs constitués, en arbitre des destinées du peuple. Il parla au nom de ses compagnons d'armes, supplia les représentants de punir comme criminels de lèse-nation les instigateurs des violences commises le 20, et de détruire une secte qui envahissait la souveraineté. Les Feuillants étaient là en nombre, ils applaudirent à outrance, et l'un d'eux, Ramond, demanda le renvoi de la pétition de Lafayette au comité des Douze, afin qu'on s'occupât de remédier aux causes de désorganisation. Guadet demanda alors de quel droit le général avait quitté son armée. Il fallait, au préalable, selon lui, s'enquérir du ministre de la guerre s'il en avait eu l'autorisation. Malgré tous les efforts de la Gironde, cette proposition fut rejetée, et Lafayette, admis aux honneurs de la séance, put jouir d'un dernier triomphe.

Lafayette à l'Assemblée.

Ce triomphe eut pour effet immédiat de provoquer le soir même, aux Jacobins, entre tous les partisans de la Révo-

JUIN 1792

lution, une réconciliation qui, hélas! devait être de bien courte durée. Brissot, Lasource, Robespierre, Guadet, Couthon, Fauchet, se réunirent dans un sentiment commun pour réclamer la prompte mise en accusation de l'imprudent général. Après avoir essayé vainement de provoquer un coup de main contre les Jacobins, Lafayette retourna à son armée, sans avoir obtenu d'autre résultat que d'avoir exaspéré les patriotes, et poussé plus avant la cour et les Feuillants dans les voies de la réaction. Le jour où il quitta Paris, il fut brûlé en effigie au Palais-Royal, et le journal de Brissot, qui tant de fois avait retenti de ses louanges, considéra ce simulacre d'auto-da-fé comme une exécution civique.

Lafayette brûlé en effigie.

Cette démarche inconsidérée, les échecs de nos armes au début de la guerre, les immenses préparatifs de la coalition, les mouvements royalistes dont les départements étaient le théâtre, semblaient conspirer pour inviter l'Assemblée législative à des résolutions suprêmes. On venait d'apprendre que le vieux Luckner, après avoir heureusement envahi la Belgique, et s'y être emparé successivement d'Ypres, de Menin et de Courtrai, avait retrogadé tout à coup, repassé la frontière, et qu'un de ses lieutenants, une créature de Lafayette, le général Jarry, avait, en se retirant, mis le feu aux faubourgs de Courtrai, comme pour laisser à un peuple qui nous tendait les bras un souvenir exécrable. Comment expliquer cette retraite que rien ne justifiait, autrement que par une combinaison à laquelle n'était pas étranger le voyage de Lafayette à Paris? Dans la séance du 30 juin, Jean Debry présenta, au nom de la commission des Douze, un rapport sur les mesures à prendre dans le cas où la patrie se trouverait en danger. Le lendemain, deux anciens membres de la Constituante, Guillaume et Dupont (de Nemours), paraissaient à la barre, porteurs d'une protestation violente contre la journée du 20 juin. Cette protestation était revêtue de

Évacuation de la Belgique

vingt mille signatures récoltées à tout prix, et parmi lesquelles, comme pour la pétition des huit mille, figuraient celles d'une foule de femmes et d'enfants. Ce n'était pas le moyen d'apaiser les ressentiments. Suivant l'expression d'un orateur d'une des sections de Paris, celle de la Croix-Rouge, l'horizon politique de la France se couvrait de nuages, et la foudre grondait, prête à éclater.

Pétition des vingt mille.

Cependant, la date du 14 juillet approchait. De toutes parts les fédérés se dirigeaient vers Paris, quittant joyeux, à la voix de la patrie, les uns la chaumière, les autres l'atelier. Le 2 juillet, l'Assemblée décida qu'après avoir assisté à la fête de la Fédération, ces fédérés, que le ministre de l'intérieur venait d'avoir l'insolence de traiter de factieux, seraient dirigés vers Soissons, où un camp de réserve avait été établi. Elle semblait animée en ce moment d'une véritable fièvre révolutionnaire. La veille, elle avait décrété la publicité des séances des corps administratifs; le 2 au soir, elle prononça le licenciement de l'état-major des gardes nationales dans les villes de cinquante mille âmes et au-dessus. C'était un acte de défiance dirigé contre le pouvoir, qui le comprit parfaitement ainsi en refusant sa sanction au décret.

JUILLET 1792.

Mesures diverses.

Le lendemain s'ouvrit la discussion sur le rapport de Jean Debry. Jamais, depuis l'origine de la Révolution, débat plus solennel ne s'était engagé. Il s'agissait de savoir comment le pays s'y prendrait pour sauvegarder ses glorieuses conquêtes sur l'ancien régime, conquêtes que, d'accord avec la cour, l'étranger prétendait lui ravir. Les sentiments, dont l'immense majorité du pays était animée, trouvèrent dans Vergniaud un interprète éloquent et passionné. Rarement d'aussi magnifiques paroles étaient tombées de la bouche d'un orateur. Bien que cet admirable discours ait été, en même temps qu'un splendide appel à tous les sentiments généreux de la nation, un violent réquisitoire contre la conduite de la cour et celle

Discours de Vergniaud.

JUILLET 1792

de ses partisans, le côté droit ne put s'empêcher de mêler, à plusieurs reprises, ses applaudissements à ceux du côté gauche. Vergniaud proposa en substance, à l'Assemblée, de proclamer la patrie en danger, de déclarer les ministres responsables des troubles religieux et de toute invasion du territoire, d'inviter le roi, par un message, à prendre toutes les précautions nécessitées par les circonstances, et enfin de réclamer de la commission des Douze un prompt rapport sur la conduite de Lafayette.

Électrisée, l'Assemblée prêta une attention médiocre à une longue défense de la cour, des ministres et des généraux, entreprise par Mathieu Dumas. Le 4, elle décréta d'urgence les mesures à prendre lorsque le Corps législatif déclarerait la patrie en danger. Et au nombre de ces mesures figurait la peine de mort contre quiconque arborerait intentionnellement un signe de rébellion. Le 5, l'évêque de Bourges, Anastase Torné, à la suite d'un sombre discours qui excita les fureurs des Feuillants, proposa à l'Assemblée de décréter immédiatement cette déclaration : CITOYENS, LA PATRIE EST EN DANGER ! et de se régler désormais sur cette maxime supérieure à toute constitution : *Le salut public est la loi suprême*. Le jour suivant, l'Assemblée écouta la lecture et ordonna l'impression d'un long discours de Condorcet sur les moyens propres à tirer le pays des dangers dont il était menacé, et d'un projet de message au roi, assez insignifiant du reste. Le 7, sur la proposition de Lamourette, évêque de Lyon, de laisser de côté toute défiance, d'exécrer à la fois la république et le système des deux chambres et d'ensevelir toutes les haines dans un embrassement fraternel, on vit les membres les plus divisés d'opinion se jeter dans le bras les uns des autres. Informé presque immédiatement de cette scène, évidemment arrangée d'avance, le roi s'empressa de venir, accompagné de tous ses ministres, féliciter l'Assemblée. De vives acclamations d'allégresse l'accueillirent à son arrivée, et le

Le baiser Lamourette.

JUILLET 1792

saluèrent à son départ. Mais ce n'était là qu'une réconciliation dérisoire, dont personne ne fut dupe. La notification d'un arrêté du directoire, portant suspension du maire de Paris et du procureur de la Commune, gâta tout, le soir même. Les esprits s'aigrirent de plus belle ; et quand les corps administratifs et judiciaires vinrent prendre leur part de la réconciliation factice, la foule qui entourait la salle des séances les accueillit par ces cris : *A bas le directoire! rendez-nous Pétion!* On parcourut les Tuileries aux cris de : *Vive Pétion!* Toutes les sections se présentèrent à la barre, réclamant leur maire et demandant justice du directoire. Pendant un moment Pétion fut l'idole de Paris. Au lieu de casser lui-même l'arrêté du département, — ce qui, sans aucun doute, lui eût rallié beaucoup de cœurs, — Louis XVI se contenta d'abord de renvoyer cet arrêté à l'examen de l'Assemblée législative, pour le confirmer peu après. Vraisemblablement un soulèvement aurait éclaté, si, dès le 13, l'Assemblée n'eût pas rendu le maire à ses fonctions. Encore lui sut-on mauvais gré d'avoir laissé impunis les membres du directoire.

Suspension de Pétion et de Manuel

Le 9 juillet, les Girondins, par la bouche de Brissot, dressèrent un nouvel acte d'accusation contre le gouvernement. Brissot renchérit sur les insinuations de Vergniaud, de Torné et de Condorcet. L'ennemi n'était plus à Coblentz, comme il le disait plusieurs mois auparavant, il le voyait maintenant aux Tuileries; c'était là qu'il conseillait de frapper. Examiner la conduite du roi, déclarer tous les ministres solidairement responsables, rendre contre Lafayette un arrêt sévère et proclamer la patrie en danger, telles étaient ses conclusions formidables. Après avoir entendu de vagues explications des ministres sur la situation du royaume, l'Assemblée se décida à prendre un parti héroïque, et dans sa séance du 11 juillet, au milieu d'une agitation extraordinaire, elle décréta solennellement cette déclaration : « CITOYENS, LA PATRIE EST EN DANGER ! »

La patrie en danger.

JUILLET 1792

Une pareille déclaration, qui allait improviser tant de milliers d'admirables soldats, devait nécessairement pousser à l'extrême les sentiments révolutionnaires, surtout au moment où une foule de directoires des départements, suivant l'exemple antipatriotique de celui de Paris, protestaient hautement de leur dévouement à la cour. Au milieu de circonstances aussi critiques, c'est aux Français de se sauver eux-mêmes, s'écria Robespierre aux Jacobins. Dans une adresse aux fédérés, adresse brûlante de patriotisme et dont la société vota immédiatement l'impression, il engagea vivement ces intrépides soldats de la Révolution à ne combattre que pour la liberté du monde. Danton exprima de son côté le vœu de voir les fédérés ne point se séparer avant que la volonté populaire ne se fût manifestée par une pétition sur le sort du pouvoir exécutif. Il y avait là quelque chose de vague et de terrible à la fois, et sans prononcer le mot, tout le monde songeait à la déchéance. Rien ne montre mieux l'état d'exaltation où étaient montés les esprits que l'idée de Chabot et de Grangeneuve, convenant de se faire assassiner l'un par l'autre, à la porte des Tuileries, dans l'espérance que ce double meurtre, attribué à la cour, déterminerait une explosion et amènerait la chute du trône. Peu s'en fallut, paraît-il, que cette étrange idée ne fût mise à exécution.

Adresse aux fédérés.

La Fédération.

La fête de la Fédération se passa néanmoins avec une tranquillité et dans un calme auxquels on était loin de s'attendre. Elle eut lieu dans le cérémonial accoutumé, avec quelques emblèmes de plus, appropriés aux circonstances. Le roi et la reine y assistèrent; mais le vrai roi, ce fut Pétion. Tandis que pas un vivat ne salua Louis XVI, des acclamations frénétiques accueillirent le maire de Paris, et une foule de citoyens portaient sur leurs chapeaux ces mots écrits à la craie: *Vive Pétion!*

Le lendemain, à la nouvelle d'actes d'hostilité commis par les Prussiens, l'Assemblée nationale, sur une motion de Choudieu, enjoignit au gouvernement d'avoir à faire sortir, sous trois jours, toutes les troupes de ligne actuellement en garnison à Paris, et de les envoyer à trente mille toises au delà de la résidence du Corps législatif. Deux jours après, — c'était le 17, jour anniversaire du sanglant événement du Champ de Mars, — elle voyait arriver à sa barre une députation des fédérés, chargée de lui transmettre une pétition, dont Robespierre était le rédacteur. On y réclamait vivement la suspension provisoire du pouvoir exécutif dans la personne du roi, la destitution de l'état-major de l'armée, la mise en accusation de Lafayette et la punition des directoires coalisés avec la cour. L'Assemblée passa à l'ordre du jour sur cette pétition, et, le 19, elle ajourna la question de la mise en accusation de Lafayette, demandée par quelques-uns de ses membres, question sur laquelle on délibérait depuis trois jours. Son hésitation mécontenta vivement les esprits. Un avertissement significatif lui vint de la tribune des Jacobins: «Si vous ne voulez pas sauver le peuple, déclarez-le donc, afin qu'il se sauve lui-même!» s'écria de nouveau Robespierre le 20 au soir. Le lendemain l'Assemblée se ravisa, et la discussion sur la conduite du général fut immédiatement reprise. Toutefois, après avoir écouté deux violents réquisitoires, l'un de Delaunay (d'Angers), l'autre de Lasource, et une défense non moins vive tentée par Dumolard, elle ajourna encore sa décision, en se fondant sur la nécessité d'entendre certains renseignements de la bouche de Bureaux de Pusy, qui était alors à l'armée, et qui ne parut à la barre qu'au bout de huit jours.

JUILLET 1792

Pétition des fédérés

Le roi venait de modifier son ministère. Il avait appelé de Joly à la justice, Champion de Villeneuve à l'intérieur, du Bouchage à la marine et Bigot de Sainte-Croix aux affaires étrangères. Il n'y avait pas là de quoi calmer l'inquiétude générale, surexcitée par la nouvelle que les Prussiens menaçaient le territoire français. Le 22 juillet, l'enthousiasme révolutionnaire s'accrut encore au spectacle

Les enrôlements civiques.

JUILLET 1792 d'une solennité dont les fastes des nations n'offraient point d'exemple. Ce jour-là — c'était un dimanche — se fit en grand appareil la proclamation officielle de la patrie en danger. Immédiatement après commencèrent les enrôlements civiques. Les jeunes gens, surtout ceux du peuple, se précipitèrent en masse aux amphithéâtres dressés sur les places publiques, et où les inscriptions étaient reçues. Bientôt les grandes routes se couvrirent de volontaires qui, le sac sur le dos, vêtus encore des habits de leurs professions, s'en allaient, gais et fiers, offrir leur vie à la Révolution menacée. Pendant que Paris ému voyait la jeunesse frémissante courir aux registres d'enrôlement, les fédérés, invités à rester dans la capitale où se tramaient tous les complots contre-révolutionnaires, constituaient un comité central et envoyaient une nouvelle députation à l'Assemblée nationale, pour y réclamer derechef la suspension du pouvoir exécutif.

Ambition des Girondins.

Le roi est la véritable cause de nos maux, s'était écrié Manuel aux Jacobins, et ces paroles se répétaient de bouche en bouche. Or, tandis que les patriotes ardents conseillaient à l'Assemblée de se servir de la constitution même pour punir la cour, les Girondins songeaient, eux, dans les meilleures intentions du monde assurément, à remonter au pouvoir. Le peintre Boze devint leur intermédiaire auprès de Louis XVI. Dans une lettre adressée à l'artiste, mais évidemment écrite pour le monarque à qui elle fut ponctuellement remise, Guadet, Vergniaud et Gensonné, indiquèrent, comme un des moyens de salut pour la royauté, le choix d'un ministère patriote. Ils espéraient donc encore recueillir les bénéfices de la journée du 20 juin, et un moment ils se crurent certains du triomphe. Le bruit courut de la prochaine rentrée de Roland, de Clavière et de Servan au ministère, ce dont André Chénier se plaignit avec amertume. Il y avait une singulière présomption de la part des Girondins à imaginer que l'adjonction de quelques-uns des leurs au pouvoir pourrait changer le cours des choses et enrayer la Révolution. Qu'ils aient obéi à une intention louable ou à une ambition vulgaire, il n'y en eut pas moins tout à coup dans leur conduite un revirement étrange, et on les vit, non sans étonnement, après avoir, lors de la chute de leurs amis, maltraité la cour avec la dernière violence, lui venir tout à coup en aide et lui tendre les mains.

Dès le 24 juillet, Vergniaud engagea l'Assemblée à ne point se laisser aller à des mouvements désordonnés, et il la fit passer à l'ordre du jour sur une motion du député Duhem, tendante à ce qu'on se prononçât sans retard sur la déchéance. Le lendemain, Brissot, qui se vanta si fort, plus tard, d'avoir eu, un des premiers, à la bouche le mot *république*, s'attacha à foudroyer ce qu'il appelait la *faction des républicains*. Or, il avait ici en vue Robespierre et ses amis. Selon lui, le glaive de la loi devait frapper sur eux comme sur les partisans des deux chambres et les contre-révolutionnaires de Coblentz. C'était bien vite oublier que, quelques jours auparavant, alors sans doute qu'il n'avait pas encore l'espérance de voir ses amis remonter au pouvoir, il s'était jeté dans les bras de ces mêmes républicains. Enfin, le jour suivant, Guadet vint, au nom de la commission extraordinaire, lire un projet d'adresse au roi, où il indiquait assez clairement à quel prix la royauté pouvait compter sur l'appui de la Gironde. Du choix des ministres, y était-il dit, dépendait le salut de la couronne. C'était absolument comme s'il eût désigné Roland, Clavière et Servan : personne ne s'y trompa. Brissot vint ensuite appuyer, dans un discours à double face, ce projet d'adresse évidemment concerté dans les conciliabules girondins. Il tonna de nouveau contre les exagérés, combattit, comme des mesures très-dangereuses pour la liberté, la suspension du roi, la dictature, la convocation des assemblées primaires, et conclut en proposant à l'Assemblée de charger sa commission des

JUILLET 1792 Douze d'examiner quels étaient les actes de nature à entraîner la déchéance, et si le roi s'en était rendu coupable. L'Assemblée applaudit fort et vota dans ce sens; mais dans les tribunes on cria : *A bas ce scélérat de Barnave!* L'éphémère popularité de Brissot était bien compromise.

Banquet civique.

C'est qu'en effet le temps n'était plus aux paroles, aux attermoiements, mais à l'action. Le même jour eut lieu, sur l'emplacement de la Bastille, un banquet civique donné aux fédérés. A la suite de ce banquet se tint, dans un cabaret de la rue Saint-Antoine, à l'enseigne du *Soleil-d'Or*, une réunion à laquelle assistèrent, entre autres patriotes décidés, Lazousky, Santerre, Westermann, Simon et Fournier, et où fut débattu et convenu un plan d'attaque contre le château. Toutefois, l'heure de l'insurrection n'avait pas sonné encore. Pétion se rendit dans les faubourgs pour y prêcher le calme, et le lendemain il crut pouvoir répondre de la tranquillité publique à la barre de l'Assemblée, qui, sur la demande du conseil général, interdit jusqu'à nouvel ordre la sortie du royaume à tous les Français. On sentait qu'on était à la veille de grands événements. Les sections de Paris s'étaient déclarées en permanence, et un arrêté de la municipalité les avait autorisées à établir un bureau de correspondance destiné à devenir un des foyers les plus ardents de la prochaine insurrection. Une circonstance imprévue pouvait d'un moment à l'autre déterminer l'explosion.

Le manifeste du duc de Brunswick.

Tout à coup, le 28 juillet, on répand dans Paris un manifeste du duc de Brunswick, général en chef des armées coalisées, adressé aux habitants de la France. Rien de plus impolitique que cette déclaration emphatique et menaçante. La ville de Paris et ses habitants étaient sommés de se soumettre sur-le-champ au roi et de le mettre en pleine et entière liberté, sous peine, pour les membres de l'Assemblée nationale, de la municipalité, du directoire et de la garde nationale d'être jugés militairement, sans

espoir de pardon. Que si le château des Tuileries venait à être forcé ou insulté et la famille royale outragée, les souverains alliés promettaient d'en tirer une vengeance exemplaire, en livrant la ville à une subversion totale et les révoltés au supplice. Rien n'était assurément plus propre à exaspérer le peuple, et à le porter aux dernières extrémités contre ceux qu'il supposait de connivence avec les auteurs de cet acte de forfanterie ridicule. Par une bien fâcheuse coïncidence, à l'heure même où l'on rédigeait à Coblentz ce manifeste insensé, dans lequel on promettait aux traîtres toutes sortes de grâces et de faveurs, un des journalistes les plus influents du parti de la Gironde, le rédacteur des *Annales patriotiques*, Carra, qui déjà, aux Jacobins, avait parlé de mettre le duc d'York sur le trône de France, s'était imaginé de tracer du duc de Brunswick le portrait le plus flatteur, et de le proposer implicitement au choix du peuple comme le successeur de Louis XVI. Cela devait être plus tard son arrêt de mort, et devenir, contre ses amis de la Gironde, un texte d'accusation terrible. JUILLET 1792

Étrange proposition de Carra.

La meilleure réponse à faire au généralissime des armées prussiennes et autrichiennes était la destruction de la royauté; tous les patriotes démocrates en jugèrent ainsi. Anthoine, devenu maire de Metz, Legendre et Robespierre se prononcèrent dans ce sens aux Jacobins le 29 juillet. Mais, disait Robespierre, il ne suffisait pas de proclamer la déchéance de Louis XVI. Qu'importait la disparition du fantôme appelé roi, si le despotisme restait? Il réclama donc résolûment la convocation d'une Convention nationale, et, avant tout, l'abrogation du décret qui divisait la France en deux catégories de citoyens, décret qui était, à ses yeux, un crime de lèse-nation et de lèse-humanité. Ce discours de Robespierre, dont chaque parole battait si violemment en brèche l'édifice de la royauté, irrita profondément les Girondins et raviva leurs colères mal éteintes. Le lendemain, il se déchaînèrent contre lui au club de la

JUILLET 1792 *Réunion*, que, par une manœuvre assez semblable à celle des Constitutionnels, au temps de la dernière Assemblée, ils venaient de fonder en dehors des Jacobins. Isnard et Brissot firent rage; et le premier, avec son intempérance de langage habituelle, s'engagea à mettre tout en œuvre pour que Robespierre et Anthoine fussent traduits devant la haute cour nationale. Mais les Girondins n'avaient ni la force morale ni la force matérielle suffisantes pour comprimer les tempêtes déchaînées.

Arrivée des Marseillais.

Dans la journée même étaient survenus de nouveaux auxiliaires de l'insurrection. Le bataillon des Marseillais avait fait son entrée dans Paris, en jetant à tous les échos de la ville l'admirable chant de guerre récemment composé à l'armée du Rhin par un jeune officier du génie nommé Rouget de Lisle. A peine arrivés, ces patriotes du Midi eurent, aux Champs-Élysées, où ils avaient été menés par Santerre, une rixe avec des gardes nationaux appartenant aux bataillons des Petits-Pères et des Filles-Saint-Thomas, fort hostiles à la Révolution. Dans cette rixe ils eurent le dessus. L'affaire fit grand bruit. Saisie d'une double plainte, d'abord de la part des gardes nationaux qui prétendaient avoir été attaqués sans provocation, puis de la part des fédérés de Marseille, qui se plaignaient d'avoir été grossièrement insultés par leurs adversaires, l'Assemblée garda la neutralité; elle se contenta de rédiger une adresse dans laquelle elle engagea les soldats-citoyens à la concorde et à l'union.

Alarmes de la cour.

De son côté, la cour, fort effrayée, et s'attendant à être, d'un moment à l'autre, attaquée de vive force, prenait ses précautions. Le château s'emplissait d'armes, de munitions et d'hommes de bonne volonté décidés à mourir pour la défense du roi. Cependant l'insurrection continuait, et sans beaucoup de mystère, ses formidables apprêts. Un comité central, composé de cinq membres, siégeait en permanence dans une des salles du club des Jacobins, et des

conciliabules particuliers se tenaient dans divers quartiers, JUILLET 1792
notamment au faubourg Saint-Marceau et sur le boulevard, au *Cadran bleu*, dont le propriétaire était un patriote dévoué. Tout le monde, d'ailleurs, semblait avoir hâte d'en finir. Les journaux royalistes rivalisaient d'emportement et de fureur avec les feuilles populaires. Si le *Père Duchêne*, par la plume d'Hébert, apostrophait Marie-Antoinette de calomnies indécentes, le *Journal de Paris* le rendait bien avec usure aux patriotes les plus sincères, et deux de ses rédacteurs, de Pange et André Chénier, s'escrimaient à qui mieux mieux dans l'art de la diffamation.

Les sections parisiennes, ayant mis à l'ordre du jour de leurs réunions la question de la déchéance, votèrent à la presque unanimité pour l'affirmative. La Commune tout entière suivit le mouvement. Le 3 août, une députation de AOUT 1792.
ses membres se présenta à la barre, au moment où les ministres venaient de saisir officiellement l'Assemblée du manifeste de Brunswick, et, par la bouche de Pétion, elle réclama la déchéance du roi comme le seul moyen d'assurer la tranquillité publique et le triomphe de la liberté. L'Assemblée reculait, épouvantée, devant cette grave mesure; elle se contenta de renvoyer le vœu de la Commune à la commission des Douze. Le lendemain, elle affirma sa résistance en cassant, sur la proposition de Vergniaud, un arrêté par lequel la section Mauconseil déclarait ne plus reconnaître Louis XVI pour roi des Français. Mais il devait lui être difficile de comprimer plus longtemps le mouvement révolutionnaire, marée irrésistible qui montait toujours. De tous les points du pays arrivaient journellement des pétitions tendantes à la suspension du pouvoir exécutif. Comment, disait-on, le roi pouvait-il diriger une guerre contre des souverains qui se battaient dans son intérêt propre? Quelques adresses dans le sens contraire, comme celle de la section de l'Arsenal, ôtaient à peine à cette grande manifestation patriotique un caractère d'unani-

Question de la déchéance.

AOUT 1792

mité. En innocentant Lafayette, l'Assemblée allait encore froisser davantage le sentiment public.

Lafayette innocenté.

Le rapport sur la conduite du général lui fut présenté dans sa séance du 6 août par Debry, qui, au nom de la commission des Douze, conclut à l'accusation. Ces conclusions, énergiquement combattues par Vaublanc, et non moins vivement soutenues par Brissot, furent rejetées à une très-forte majorité. Un tel résultat, auquel on était loin de s'attendre, émut singulièrement l'opinion, et, sans nul doute, précipita le dénoûment. La fuite du roi, dont on parlait depuis quelques jours, eût peut-être simplifié les choses; le bruit même courut un instant qu'il était parti, mais il n'en était rien. D'ailleurs il lui eût été difficile de s'échapper ; car si l'on voulait sa déchéance, on tenait aussi à le garder en otage, et le peuple veillait sur le château. On était arrivé à ce moment, prévu par Robespierre, où, l'Assemblée législative refusant de prendre l'initiative des fortes résolutions, la nation se trouvait réduite à se sauver par elle-même. Le surlendemain du jour où Lafayette avait été innocenté, de sombres paroles tombèrent, à la tribune des Jacobins, de la bouche du député Goupilleau (de Fontenay), lequel, après avoir proclamé la nécessité d'une insurrection générale, réclama et fit voter l'impression et la publication de la liste des députés qui avaient voté pour ou contre Lafayette. La séance fut levée à onze heures du soir, après une courte harangue de Robespierre, qui engagea énergiquement la société à aborder avec courage la question de la déchéance. La déchéance! on ne la croyait certes pas si prochaine. Quand les Jacobins se réunirent de nouveau, la royauté n'existait plus de fait.

Prologue du 10 août.

La séance du 9 au Corps législatif ne présenta pas grand intérêt. Le maire de Paris s'y présenta vers la fin et informa l'Assemblée des précautions prises par la municipalité pour maintenir l'ordre et assurer la sécurité du roi. Le même jour, par une circulaire signée de lui, Pétion engagea vivement

AOUT 1792

ses concitoyens à demeurer dans l'inaction et à conserver la tranquillité la plus parfaite. Il n'en était pas moins très-inquiet, car il avait été averti par Chabot, grand partisan de l'insurrection, que le soir le tocsin sonnerait au faubourg, et il flottait, fort irrésolu, ne voulant se donner tout entier ni au peuple ni au pouvoir. Mandé vers onze heures au château, il s'y rendit, eut avec le roi une conversation tout à fait insignifiante, et alla se promener une partie de la nuit dans le jardin avec le procureur général syndic du département, Rœderer, et quelques-uns de ses collègues de la Commune. Les dangers qu'il courut furent tout à fait imaginaires. Dans la matinée il revint à l'hôtel de ville, après avoir été un instant à l'Assemblée où, interrogé sur la situation, il s'était contenté de répéter que toutes les précautions avaient été prises pour le maintien de l'ordre. En réalité, son influence sur la marche des événements fut absolument nulle.

Pendant toute cette nuit cependant le tocsin sonna dans Paris, et les sections, qui siégeaient en permanence, nommèrent, sur la proposition de celle des Quinze-Vingts, trois commissaires chacune pour remplacer la municipalité en exercice, dont l'énergie ne semblait pas à la hauteur des circonstances. Parmi les nouveaux élus, qui formèrent la Commune insurrectionnelle du 10 août, citons : Huguenin, Rossignol, Billaud-Varenne, Fabre d'Églantine, Hébert, Bourdon, Coulombeau, qui remplaça Royer comme secrétaire-greffier, Michonis, Réal, Lubin, Mouchet, Boucher-René, Marie-Joseph Chénier, Laignelot et Robespierre. Ces trois derniers ne furent nommés que le 11, le premier par la section de la Bibliothèque, les deux autres par celle de la place Vendôme. Vingt-huit sections seulement, en effet, terminèrent, cette nuit, leurs opérations électorales. Aussitôt nommés, les nouveaux commissaires, parmi lesquels figuraient un certain nombre de membres de l'ancien conseil, se rendirent à l'hôtel de ville où leurs prédéces-

AOUT 1792

seurs, qui étaient en séance, leur cédèrent la place sans contestation. Un de leurs premiers soins fut de citer à leur barre le chef de légion Mandat, fort dévoué aux Feuillants, et auquel appartenait en ce moment le commandement de la garde nationale parisienne. Il était prévenu d'avoir, sans réquisition légale, donné des instructions à la force armée et doublé les postes du château. Amené devant le nouveau conseil, il se retrancha derrière un ordre du maire. Peut-être allait-il être renvoyé absous, quand on apporta sur le bureau une lettre signée de lui, lettre par laquelle il enjoignait au commandant de l'hôtel de ville de dissiper par la force, en l'attaquant par derrière, tout attroupement qui se porterait vers les Tuileries. Le conseil, voyant là une trahison indigne, ordonna l'arrestation immédiate du commandant général. Mandat fut malheureusement tué d'un coup de pistolet, tiré par une main inconnue, au moment où il descendait les marches de l'hôtel de ville, pour être conduit à la prison de l'Abbaye. Ce fut la première victime de la journée. Il était un peu moins de huit heures du matin.

La journée du 10 août.

A cette heure les colonnes du faubourg Saint-Antoine et du faubourg Saint-Marceau, précédées des volontaires de toutes les sections, des fédérés brestois et du bataillon des Marseillais, étaient en marche vers les Tuileries, qui ne tardèrent pas à être cernées de toutes parts. Hérissé de baïonnettes, fermé comme une forteresse, le château présentait un aspect formidable, et, vraisemblablement, le peuple eût été repoussé avec perte, si toutes les troupes dont les cours, le jardin et les appartements étaient remplis, avaient été bien résolues à défendre la demeure royale. La reine avait beaucoup pleuré durant cette nuit. Néanmoins elle fit bonne contenance; elle se montra femme, sans exaltation ni faiblesse. Le roi eut de la résignation bien plus que de l'énergie. Vers cinq heures du matin il descendit pour passer en revue ses défenseurs et les exhorter à une résistance héroïque. Fâcheusement

AOUT 1792

pour lui, à part une foule de royalistes répandus dans l'intérieur du château, à part sa garde soldée, toujours à son service quoique licenciée, à part quelques centaines de gardes nationaux fidèles et le régiment des Suisses, ferme comme un roc, tout le reste était de cœur avec l'insurrection. Le procureur général syndic du directoire s'étant assuré par lui-même des dispositions peu bienveillantes des canonniers de la garde nationale, engagea vivement le roi à se réfugier avec sa famille dans le sein de l'Assemblée. « Là seulement, lui dit-il, vous et les vôtres vous serez en sûreté. » Louis XVI se décida, non sans hésitation, à suivre cet avis. « Monsieur Rœderer, s'écria alors madame Élisabeth, en proie à une indicible émotion, vous répondez de la vie du roi. — Oui, sur la mienne, » reprit le procureur-syndic. Peu d'instants après, la famille royale, suivie des ministres et de quelques personnes de son intimité, faisait son entrée dans l'Assemblée. « Je suis venu, dit le roi, pour éviter un grand crime. » L'Assemblée, dominée par les Girondins, songeait si peu alors à renverser la royauté, que son président, — c'était Vergniaud, — s'exprima en ces termes : « Vous pouvez, sire, compter sur la fermeté de l'Assemblée nationale ; ses membres ont juré de mourir en soutenant les droits du peuple et les autorités constituées. » Mais déjà le peuple avait prononcé son arrêt, et une fusillade terrible apprenait à ses représentants qu'entre lui et la monarchie un combat à mort était engagé.

L'attaque du château avait été précédée d'un sanglant et regrettable épisode. Quelques royalistes arrêtés pendant la nuit, et parmi lesquels on comptait l'ex-garde du corps Vigier et le journaliste Suleau, un des plus implacables ennemis de la Révolution, avaient été égorgés et leurs têtes mises au bout d'une pique; mais ce massacre, dû à une bande de furieux, ne saurait en rien atténuer la gloire du peuple généreux qui venait risquer sa vie pour le triomphe des principes révolutionnaires. Qui, des défenseurs ou des as-

AOUT 1792

saillants du château, ouvrit le feu? C'est une question fort débattue encore, et dont la solution importe peu à l'histoire. La lutte était inévitable. Deux heures durant on se battit avec un égal acharnement et une égale bravoure de part et d'autre. Abrités derrière de fortes murailles, les Suisses tiraient avec un grand avantage sur les insurgés, dans la masse desquels ils faisaient de profondes et sanglantes trouées. L'héroïsme du peuple finit pourtant par l'emporter. Le château fut forcé et pris; ses défenseurs se retirèrent dans toutes les directions, en continuant une fusillade qui ne laissa pas de causer beaucoup de dommage à leurs adversaires. Aussi les pertes cruelles subies par les vainqueurs, beaucoup plus fortes que celles des vaincus, expliquent-elles seules le peu de clémence dont ils usèrent à l'égard de leurs prisonniers. A onze heures, le peuple était maître des Tuileries et tenait dans ses mains les destinées de la monarchie. Cette victoire lui appartenait bien en propre. Aucun des révolutionnaires éminents n'avait paru dans ses rangs. Ceux qui ont écrit que Danton et Camille Desmoulins avaient pris quelque part à la journée du 10 août en ont imposé à l'histoire. Si la femme de Camille trembla pour les jours de son mari, comme elle l'a écrit dans un journal tracé de sa main, ce fut très-gratuitement. Quant à Danton, il se montra fort réservé dans les jours qui précédèrent le combat suprême. Une seule fois, aux Cordeliers, on l'avait entendu engager les citoyens passifs à se joindre aux citoyens actifs pour défendre la constitution. Aux Jacobins, il resta muet, et dans la journée du 10 août on n'entendit parler de lui que par le décret qui lui donna une part de bénéfice dans la victoire du peuple.

Suspension du pouvoir exécutif.

A la nouvelle de cette victoire, l'Assemblée législative décréta, entre autres mesures, la convocation d'une Convention nationale et la suspension du pouvoir exécutif jusqu'à nouvel ordre. Rapporteur de la commission des Douze, sur la proposition de laquelle vota l'Assemblée, Vergniaud pouvait à peine maîtriser sa douleur. Il trouva bien rigoureuse cette suspension provisoire, qui n'impliquait pas d'ailleurs à ses yeux la chute de la royauté, et que les patriotes venaient d'acheter si cher. Louis XVI, placé avec les siens derrière le fauteuil du président, dans une tribune nommée la loge des *tachygraphes*, où il but et mangea de bon appétit, assista sans grande émotion à l'agonie de sa royauté. Coup sur coup l'Assemblée vota : la permanence de ses séances, l'établissement d'un camp sous Paris et l'envoi de commissaires extraordinaires aux armées. Elle décida ensuite que Roland, Clavière et Servan reprendraient possession des ministères de l'intérieur, des finances et de la guerre, puis, par voie de scrutin, elle appela Monge à la marine, Lebrun aux affaires étrangères, et Danton à la justice. Ce dernier seul, dans le nouveau ministère, représentait l'idée insurrectionnelle, Monge et Lebrun étant des créatures de la Gironde. Les Girondins ramassèrent donc dans le sang du 10 août ce pouvoir, objet de leurs ardentes convoitises; et ce furent eux qui, après avoir, par la bouche de Vergniaud, promis de maintenir les autorités constituées, profitèrent de la défaite du gouvernement.

AOUT 1792

Les Girondins remontent au pouvoir.

C'était jour de séance aux Jacobins. La société se réunit plus tôt que de coutume, sous la présidence d'Anthoine. Robespierre proposa, dès le début, les moyens les plus propres à assurer à la nation tout entière les bénéfices d'une victoire dont l'honneur revenait selon lui, non pas seulement au peuple de Paris, mais à tout le peuple français. Convocation d'une Convention nationale directement nommée par le peuple, participation de tous les citoyens sans distinction à la vie politique, décret d'accusation contre Lafayette, telles étaient, suivant lui, les principales mesures dont les sections devaient réclamer de l'Assemblée législative la prompte exécution.

Le lendemain l'Assemblée abrogeait l'injurieux décret qui divisait les Français en citoyens actifs et non actifs, sans

AOUT 1792

toutefois relever de l'incapacité électorale les personnes vivant en état de domesticité, et elle invitait les électeurs nommés par les assemblées primaires à se réunir, le dimanche 2 septembre, à l'effet de procéder à l'élection des députés à la Convention nationale. Ainsi, elle maintenait le suffrage à deux degrés. C'est qu'en effet, n'étant pas franchement révolutionnaire, elle flottait irrésolue entre la Montagne qui la poussait en avant et ceux de ses membres qu'animait encore un secret espoir de sauver la monarchie constitutionnelle. Il lui fallut bien cependant, sur beaucoup de points, satisfaire aux exigences du peuple, lequel donna à la révolution du 10 août sa signification réelle en détruisant tous les emblèmes et attributs de la royauté, et en jetant bas les statues de Louis XIV, de Henri IV et de Louis XV qui décoraient la place Vendôme, celle des Victoires, le terre-plein du pont Neuf et la place Royale. Pour remplacer l'ancien directoire du département de Paris, dont l'esprit réactionnaire et les conseils pernicieux avaient été si funestes à Louis XVI, l'Assemblée avait décrété qu'il serait nommé un administrateur par section. Mais prendre en dehors du conseil les administrateurs du département, n'était-ce point s'exposer à créer une rivalité dangereuse pour la bonne administration de la ville? La Commune le craignit; et, sur des observations présentées en son nom par Robespierre, l'Assemblée législative décida, d'assez mauvaise grâce, que désormais le directoire ne serait plus qu'une simple commission de contributions publiques.

Actes de la Commune.

Le véritable pouvoir révolutionnaire était à la Commune, qui se montra d'ailleurs animée des plus pures et des plus patriotiques intentions. Dès le soir même de la victoire du peuple, elle chercha à apaiser celui-ci, et l'engagea à suspendre ses vengeances, en lui promettant l'établissement d'un tribunal destiné à juger et à punir ceux qui avaient conspiré la ruine de la Révolution. Rien ne saurait donner une idée de sa prodigieuse activité. Parmi les arrêtes rendus par elle, il en est de regrettables sans doute, ceux notamment qui ordonnaient l'arrestation de quelques rédacteurs de journaux royalistes et la distribution de leurs presses entre les imprimeurs patriotes; mais combien d'autres ne méritent que des éloges! Elle fit rendre la liberté à tous les détenus sur qui ne pesaient pas des charges suffisantes, et à tous ceux qu'on avait jetés en prison pour de simples propos contre le roi, la reine et Lafayette; elle préserva le Louvre de la destruction, ne négligea rien pour mettre le pays en état de défense, et donna une nouvelle impulsion aux enrôlements civiques.

AOUT 1792

Le roi au Temple.

De son côté, l'Assemblée législative, revenant sur un de ses décrets, qui avait assigné au roi le palais du Luxembourg pour demeure, laissa à la Commune de Paris le soin de décider elle-même où habiteraient Louis XVI et sa famille, et la rendit responsable du roi déchu et des siens. Le Temple, avec ses hautes murailles qui le mettaient à l'abri d'un coup de main, parut un local convenable : dès le 13, le roi, la reine et leurs enfants y furent conduits par le maire de Paris. Tomber des Tuileries dans un coin du palais du Temple transformé en prison, quelle destinée! Nul encore ne savait quel sort serait réservé au roi vaincu; mais ceux qu'on voulait punir immédiatement, c'étaient les hommes dont les détestables menées et les perfides conseils avaient conduit le pouvoir aux abîmes et forcé le peuple à se soulever. L'Assemblée avait tout d'abord décrété la formation d'une cour martiale pour juger les Suisses pris les armes à la main dans la journée du 10 août. Toutefois était-il juste de s'en prendre seulement à ces instruments passifs du despotisme, et se contenterait-on de renvoyer simplement les vrais coupables devant le tribunal criminel ordinaire? La justice voulait que le même tribunal connût des mêmes crimes. Ce fut ce que, après de longues hésitations et sur l'insistance de la Commune, l'Assemblée se décida à voter dans sa séance du 17. Deux

AOUT 1792 jours auparavant elle avait décrété que Louis XVI, les femmes et les enfants des émigrés serviraient d'otages à la nation et elle avait mis en état d'accusation les anciens ministres Duport-Dutertre, Tarbé, Montmorin, Bertrand de Moleville et Duportail, ainsi qu'Alexandre Lameth et Barnave, convaincus de s'être concertés pour entrainer le roi dans des voies contraires à la Révolution.

Tribunal du 17 août.

Le tribunal criminel extraordinaire, appelé à juger les crimes de lèse-nation, fut nommé dans la soirée même du 17 par les électeurs désignés à cet effet et immédiatement convoqués dans une des salles de l'hôtel de ville. Citons, parmi les juges, Pepin-Desgrouettes, Asselin et Coffinhal. On choisit Lulier et Réal pour accusateurs publics. Robespierre avait été investi de la présidence de ce tribunal. Il la refusa, en se fondant sur ce qu'ayant combattu depuis l'origine de la Révolution les criminels de lèse-nation, il ne pouvait être le juge de ceux dont il avait été l'adversaire. A ces fonctions importantes et lucratives, il préféra son poste de simple représentant de la Commune. Dans une circulaire adressée à tous les tribunaux de France, Danton disait : « Que la justice des tribunaux commence, et celle du peuple cessera. » Le nouveau tribunal entra aussitôt en fonctions et condamna successivement à mort le maître de langue de la reine, l'intendant de la liste civile, le journaliste Durozoy, le libraire Guillot; mais c'étaient là d'obscures victimes, et les grands coupables étaient épargnés. Cela, comme on le verra, ne fut pas étranger à l'épouvantable événement que nous allons avoir à relater.

Des nouvelles peu rassurantes vinrent tout à coup jeter l'alarme dans Paris et y semer de nouveaux ferments d'irritation. On apprit qu'à l'instigation de Lafayette, le directoire des Ardennes avait mis en arrestation les représentants Kersaint, Antonelle et Péraldy, commissaires de l'Assemblée ; que le général avait engagé ses troupes à se joindre à lui pour rétablir la constitution, et que l'ennemi

avait envahi notre territoire. Dans ces conjonctures l'Assemblée n'hésita pas à renouveler les mesures terribles auxquelles elle avait eu recours au commencement de sa session. « Les jours de la justice du peuple sont arrivés ! » s'écria Cambon. Le 18, Lafayette était rappelé et le commandement de l'armée du Nord donné à Dumouriez, sur l'épée duquel les Girondins fondèrent leur espoir, oubliant leurs ressentiments et les anathèmes dont ils l'avaient poursuivi deux mois auparavant. Le lendemain, l'Assemblée, sur un rapport de Lasource, décréta enfin d'accusation ce Lafayette qu'elle avait si longtemps couvert de sa protection, et elle enjoignit à toutes les autorités constituées, à tous les citoyens et soldats, de s'assurer de sa personne par tous les moyens possibles. Mais le général parvint à se soustraire par la fuite à une condamnation certaine. Dans la nuit du 19 au 20, il quitta précipitamment son armée avec son état-major pour passer à l'étranger. Arrêté aux avant-postes autrichiens, il fut jeté dans les prisons d'Olmütz. Peut-être fut-il sauvé par là du déshonneur de se joindre aux Français criminels qui avaient pris les armes contre leur patrie. AOUT 1792

Lafayette décrété d'accusation.

Mesures sévères.

Les plus modérés perdaient patience. L'Assemblée, dont les bancs de la droite se trouvaient d'ailleurs entièrement dégarnis, prit des mesures d'une sévérité inouïe, et, pour en assurer l'exécution, elle réorganisa sur un nouveau pied la garde nationale. Elle plaça sous le séquestre tous les biens des émigrés, puis décréta la transportation à la Guyane de tous les ecclésiastiques qui sous quinze jours n'auraient point prêté le serment prescrit et qui, ce délai passé, n'auraient pas évacué le territoire français. La nouvelle de la reddition de Longwy, une des clefs du pays, porta au comble l'exaspération générale. On cria à la trahison; le démon des noires vengeances s'empara des esprits. Il y eut dans l'air comme des nuages de sang. Saisie d'un sombre enthousiasme, l'Assemblée vota une levée extraordinaire de

AOUT 1792

trente mille hommes pris dans le département de Paris et les départements voisins, ordonna à tout citoyen qui aurait reçu un fusil de marcher aux frontières ou de remettre ses armes, décréta que tout citoyen qui dans une ville assiégée parlerait de se rendre, serait puni de mort, et adressa aux habitants de Paris une proclamation justifiée par les événements et bien faite pour éveiller dans tous les cœurs d'implacables colères.

Le 27 août eut lieu une fête funéraire en l'honneur des victimes tombées le 10 pour la défense de la Révolution. On y évoqua, au milieu d'un appareil tragique, le souvenir de tous les massacres commis depuis trois ans sur tous les points de la France, au nom de la monarchie. Quoi de plus propre à exciter les passions vengeresses ! Et, comme pour irriter les fureurs populaires, d'imprudents royalistes eurent la fâcheuse idée, pendant la nuit, de dépouiller de leurs draperies les statues de la Loi et de la Liberté élevées aux Tuileries sur l'emplacement où avait eu lieu la cérémonie. Le lendemain tous les ministres se rendirent à l'Assemblée. Danton monta à la tribune. et son langage fut l'écho des orages qui grondaient au dehors. « Ce n'est que par une grande convulsion nationale que nous ferons rétrograder les despotes, » s'écria-t-il. L'Assemblée, dans sa proclamation, avait parlé de lâches et de traîtres : « il était important de s'en saisir, » dit le ministre de la justice ; et, y en eût-il trente mille, il fallait, selon lui, qu'ils fussent arrêtés dès le jour suivant.

Danton à la tribune.

A cette voix, qui retentissait comme le bruit lugubre du tocsin, l'Assemblée autorisa les municipalités à opérer des visites domiciliaires et à désarmer tous les gens suspects. Le conseil général chargea six de ses membres de l'exécution de cette mesure. Toute la nuit du 29 au 30 fut consacrée aux visites domiciliaires. On saisit deux mille fusils et l'on arrêta environ trois mille personnes, dont la plupart furent relâchées le lendemain même par les soins des sec-

AOUT 1792

tions chargées de statuer immédiatement sur le sort des prisonniers. On était au 30 août. Ce jour-là eut lieu une scission violente entre l'Assemblée et la Commune. Un journaliste aux gages de Brissot, Girey-Dupré, dont nous avons déjà parlé, ayant, à propos des visites domiciliaires, odieusement calomnié dans le *Patriote français* le conseil général de la Commune, celui-ci, au lieu de dédaigner la calomnie, cita l'écrivain à sa barre. Girey-Dupré refusa d'obéir, et en appela à l'Assemblée, où il était à peu près certain d'obtenir gain de cause. En effet, sur un rapport de Vergniaud, l'Assemblée cassa l'arrêté du conseil général ; à son tour, elle manda à sa barre le président et le secrétaire de la Commune, et oubliant qu'elle-même, en définitive, n'existait plus que par une tolérance du peuple, elle décréta, après avoir entendu Grangeneuve, Gensonné et Guadet, que les membres du conseil général nommés les 9, 10 et 11 août cesseraient immédiatement leurs fonctions, et que, pour les remplacer, les sections de Paris nommeraient chacune deux citoyens dans le délai de vingt-quatre heures. C'était en prendre bien à son aise avec cette Commune, qui depuis vingt jours avait si puissamment contribué au triomphe des idées démocratiques. Toutefois, l'Assemblée voulut bien, par une contradiction au moins étrange, déclarer que ce même conseil général, dont elle prononçait si brutalement la dissolution, avait bien mérité de la patrie.

Affaire Girey-Dupré.

Tandis que ces choses se passaient à l'Assemblée, le conseil général confiait à Robespierre, qui alors présidait sa section réunie en assemblée primaire, le soin de rédiger une adresse destinée à rendre compte aux quarante-huit sections de Paris de la conduite de la Commune depuis le 10 août. Le lendemain, dès qu'il eut eu officiellement connaissance du décret rendu contre lui, le conseil prit la résolution d'envoyer à l'Assemblée une députation ayant le maire à sa tête, et il chargea Tallien, son secrétaire-greffier, de

AOUT 1792

la rédaction d'une adresse explicative. L'Assemblée, sur la motion du représentant Henri Larivière, venait de décréter que le président du conseil général serait amené à la barre, quand parurent les députés de la Commune. Pétion expliqua en peu de mots les motifs de leur démarche, puis Tallien prit la parole. Dans un style un peu déclamatoire et emphatique, le jeune secrétaire-greffier s'efforça de démontrer la légalité des actes du conseil général; il déclara, comme le consul romain, que la Commune avait sauvé la patrie, et, quant aux visites domiciliaires, il prouva qu'elle n'avait agi qu'en conformité des ordres mêmes de l'Assemblée. Il était dit, dans cette adresse, que, sous peu de jours, le sol de la liberté serait purgé des prêtres perturbateurs. Or, il s'agissait là purement et simplement de l'exécution du décret de déportation rendu, conformément à une motion de Vergniaud, contre les ecclésiastiques non assermentés; il est impossible à tout écrivain de bonne foi d'y voir une allusion à la catastrophe qui allait éclater comme un coup de tonnerre, et c'est calomnier gratuitement que d'établir un rapprochement arbitraire auquel personne n'a songé à l'époque où les événements se sont passés. Manuel signala ensuite la contradiction existant entre le décret de dissolution de la Commune et celui qui proclamait qu'elle avait bien mérité de la patrie. Le président — c'était Lacroix — répondit en quelques mots vagues et embarrassés; il promit aux pétitionnaires qu'on examinerait leur demande, et les invita aux honneurs de la séance. Le soir, le président et le secrétaire-adjoint de la Commune, Huguenin et Méhée, parurent à leur tour à la barre, et furent également invités aux honneurs de la séance, après avoir donné des explications dont l'Assemblée crut devoir renvoyer l'examen à une commission extraordinaire de vingt et un membres, nommée après le 10 août et présidée par Brissot, le propriétaire même du *Patriote français*. Ce n'était assurément pas

La Commune à la barre.

le moyen de rétablir la bonne harmonie entre la Commune et les meneurs de la Gironde.

SEPTEMBRE 1792.

Cependant la crise touchait à son maximum d'intensité. Jamais la France ne s'était trouvée dans une situation aussi périlleuse. Les vieilles bandes de l'Allemagne, aguerries, fortement disciplinées, foulaient notre territoire, et nous n'avions à leur opposer qu'une armée désorganisée, de beaucoup inférieure en nombre, et, par l'émigration, privée d'une partie de ses officiers. L'ennemi était alors sous les murs de Verdun, qui vraisemblablement n'allait pas tarder à se rendre comme Longwy; trois jours de marche le séparaient à peine de la capitale. On ne croyait pas à la possibilité de l'arrêter. Dans le salon du ministre des affaires étrangères on entendit Kersaint, qui arrivait de Sedan où s'était porté Dumouriez, s'écrier, désespéré, que dans quinze jours Brunswick serait à Paris. Quelques Girondins émirent même l'idée de proposer à l'Assemblée et au pouvoir exécutif provisoire d'abandonner la capitale et de se retirer derrière la Loire. Danton protesta vivement et empêcha qu'il ne fût donné suite à une pareille idée.

Mesures suprêmes.

Dans ces terribles conjonctures, l'Assemblée nationale et la Commune de Paris se montrèrent à la hauteur des circonstances, et ne désespérèrent pas du salut de la patrie. La Commune songeait si peu à terroriser Paris que, le 1er septembre, un de ses premiers actes fut d'ordonner la réouverture des barrières qui avaient été fermées pendant quarante-huit heures, en exécution du décret de l'Assemblée sur les visites domiciliaires. Vers six heures du soir Robespierre donna lecture d'une adresse aux sections, adresse dont l'avant-veille le conseil lui avait confié la rédaction. Il y dénonçait les manœuvres déloyales employées pour ravir au conseil général la confiance publique, et rappelait tout ce que ce conseil avait fait pour s'en rendre digne. Ses conclusions surprirent plus d'une per-

SEPTEMBRE 1792

sonne. Il crut devoir engager ses collègues à se démettre de leurs fonctions, à prendre le peuple lui-même pour juge de leur conduite, et à se retremper dans de nouvelles élections. Car il n'y a pas d'autre signification possible à donner aux dernières paroles que lui prête le procès-verbal écourté de la séance du conseil général : « Dans ces circonstances, il ne se présente à mon esprit aucun moyen de sauver le peuple, si ce n'est de lui remettre le pouvoir que le conseil a reçu de lui : » C'était tout simplement engager la Commune à se soumettre au décret de renouvellement dont elle avait été l'objet le 30 août, de la part de l'Assemblée législative. Manuel, tout en donnant de justes éloges aux principes développés par l'orateur, combattit vivement sa motion; il rappela à tous les commissaires des sections le serment qu'ils avaient prononcé, de ne pas abandonner leur poste tant que la patrie serait en danger, et il invita le conseil à ne point résigner ses fonctions; ce qui fut à l'instant décidé.

Les massacres de Septembre.

Le lendemain, dimanche, 2 septembre 1792, commencèrent, dans la salle de l'archevêché, les opérations de l'assemblée électorale chargée d'élire les députés de Paris à la Convention nationale. Le conseil général de la Commune venait d'entrer en séance quand il apprit officiellement, de la bouche de Manuel, l'investissement de Verdun. Aussitôt, par une proclamation énergique, il invite tous les citoyens, en état de porter les armes, à se réunir au Champ de Mars, sous les drapeaux : « Qu'une armée de soixante mille hommes se forme sans délai, et marchons à l'ennemi, ou pour succomber sous ses coups, ou pour l'accabler sous les nôtres. » Il nomme ensuite un comité militaire de huit membres, et décide qu'à l'instant le canon d'alarme sera tiré, le tocsin sonné et la générale battue. Informée immédiatement de ces mesures vigoureuses, l'Assemblée législative y applaudit à outrance. Déjà, elle venait de rapporter en partie son décret du 30 août, en décidant que les commissaires des sections nommés depuis le 10 août, demeureraient membres du conseil général, et que, attendu l'immensité des travaux de la Commune, leur nombre serait porté à deux cent quatre-vingt-dix-huit. Puis, les paroles de ses orateurs s'enflammèrent, prirent un étrange caractère d'exaltation. « Agissons, marchons..., il faut battre la générale dans l'opinion publique, » s'écria Lasource; et Vergniaud : « Hommes du 14 juillet et du 10 août, c'est vous que j'invoque..., il n'est plus temps de discourir, il faut piocher la fosse de nos ennemis, ou chaque pas qu'ils font pioche la nôtre. » On voit comme, en cette heure décisive et solennelle, l'Assemblée marchait d'accord avec la Commune. Elle venait d'apprendre de la bouche de Roland qu'une conspiration avait éclaté dans le Morbihan, quand parut Danton. On entendait déjà retentir par toute la ville le formidable tocsin qui sonnait comme un glas funèbre. « Ce tocsin, dit-il, c'est la charge sur les ennemis de la France. Pour les vaincre, il nous faut de l'audace, encore de l'audace, toujours de l'audace, et la France est sauvée. » Au milieu des applaudissements, l'Assemblée, transportée, décréta, à la voix du ministre, que tous ceux qui refuseraient de servir personnellement ou de remettre leurs armes à ceux qui voudraient marcher à l'ennemi, seraient déclarés infâmes, traîtres à la patrie et punis de mort. Puis elle suspendit momentanément sa séance; il était quatre heures.

SEPTEMBRE 1792

A cette heure même un drame épouvantable s'accomplissait dans Paris. La reddition de Longwy, la publicité donnée aux pièces trouvées au château après le 10 août, et qui établissaient la connivence de la royauté dans les machinations des ennemis de la Révolution, la lenteur de la haute cour à juger les criminels de lèse-nation renvoyés devant elle, l'acquittement de quelques aristocrates émérites par le tribunal du 17 août, avaient violemment surexcité les esprits. Survint la nouvelle de l'investissement

SEPTEMBRE 1792

de Verdun; joignez à cela la proclamation de la Commune, l'invitation pressante aux volontaires de quitter Paris pour courir aux frontières, les formidables décrets de l'Assemblée, les monotones décharges de l'artillerie et le lugubre appel du tocsin, tout ce qui enfin est capable de porter les hommes aux résolutions extrêmes et tragiques, et vous aurez une idée du désespoir sombre où étaient plongés les esprits. Quoi! allait-on marcher contre l'ennemi du dehors en laissant derrière soi un ennemi plus impitoyable? Qu'adviendrait-il si, une fois la capitale dépourvue de ses plus énergiques défenseurs, les prisons venaient à s'ouvrir et rejetaient furieux les royalistes arrêtés à la suite de la journée du 10 août? N'y avait-il pas à redouter de leur part d'épouvantables vengeances? Sous la désastreuse influence de ces craintes exagérées par la grandeur du péril où se trouvait la patrie, des sections votèrent la mort en masse des prisonniers. Aux prisons! s'écria-t-on; et ce bruit circula de bouche en bouche avec une signification sinistre. Le délire du crime s'empara des uns et des autres.

Les premières victimes furent une vingtaine de prêtres insermentés que des fédérés transportaient de l'hôtel de ville à l'Abbaye. Le sang appelle le sang. On tua aux Carmes, à l'Abbaye, au Châtelet, à la Force, à la Conciergerie, à Bicêtre et à la Salpêtrière. Le massacre se prolongea jusqu'au 5. Il nous est impossible, dans cette narration rapide, de raconter les péripéties diverses de cet exécrable événement. Avertie de ce qui se passait, l'Assemblée nationale prit des mesures assez molles. Sur la proposition de Bazire, elle envoya aux prisons quelques-uns de ses membres dont l'intervention fut absolument inutile. Le conseil général s'efforça au moins d'arracher à la mort les femmes, les prisonniers pour dettes, et tous ceux dont la détention était due à quelque cause civile. Du comité de surveillance de la Commune, où Marat avait été illégale-

SEPTEMBRE 1792

ment introduit, partit l'ordre de juger les prisonniers, c'est-à-dire de ne pas les égorger indistinctement. C'était laisser à quelques-uns d'entre eux une chance de salut. Des commissions de justice sommaire furent aussitôt organisées, formidables jurys qui, d'un signe, d'un mot, décidaient du sort des prisonniers. A l'Abbaye, présidait Maillard, l'homme des journées d'octobre. On voit encore sur les registres d'écrou les sentences du peuple libellées de sa main. Là le nombre des acquittés fut environ d'un tiers. Quiconque était déclaré innocent, devenait à l'instant sacré; il était immédiatement mis en liberté, et malheur à qui eût osé toucher à un cheveu de sa tête. Ce fut ainsi que, comme beaucoup d'autres, tant à l'Abbaye, qu'au Châtelet et à la Force, fut sauvé le gouverneur des Invalides, M. de Sombreuil, et non point parce que sa fille, à qui l'on avait permis de partager sa captivité, aurait racheté ses jours en buvant un verre de sang humain. Ce verre de sang légendaire, inventé après coup, est une pure calomnie royaliste. Le tableau est assez chargé, sans l'assombrir encore à l'aide d'odieux mensonges.

A l'exception de trente-sept malheureuses, bien inutilement égorgées à la Salpêtrière, où elles étaient détenues pour fait de vol ou de prostitution, une seule femme périt dans les prisons de Paris, ce fut une amie de la reine, la princesse de Lamballe. Bien qu'elle ne fût plus toute jeune, elle était belle et charmante encore. Un misérable lui coupa la tête, la mit au bout d'une pique, et promena dans les rues de Paris, aux alentours du Temple, cet épouvantable trophée. Quant au corps, quoi qu'aient raconté certains écrivains *fantaisistes*, il fut porté intact au cimetière, par les soins du commissaire de police du quartier.

Jugement sur les journées de Septembre.

Maintenant ce qui est clair aujourd'hui comme la lumière du jour, et ce qui est en même temps une consolation pour l'humanité, c'est que ces massacres de Septembre

SEPTEMBRE 1792

eurent l'imprévu et l'instantanéité de la foudre. Les écrivains royalistes et les artistes fourvoyés dans l'histoire, comme M. Michelet, qui les ont présentés comme le résultat d'un effroyable concert, ont, sciemment ou par étourderie, altéré la vérité. Il est certain aussi qu'à l'époque même ils ne furent pas envisagés avec l'horreur qu'à bon droit ils nous inspirent aujourd'hui. Roland étant venu dire à l'Assemblée que la journée du 2 était un jour sur lequel il fallait peut-être jeter un voile, un des plus ardents journalistes de la Gironde, Gorsas, écrivit dans sa feuille qu'il n'y avait pas à jeter un voile sur ces événements, et il les qualifia de *justice nécessaire*. Les Girondins seront donc bien mal venus à en rejeter, avec une étonnante mauvaise foi, la responsabilité sur leurs adversaires de la Montagne; car ils étaient au pouvoir alors. Si Danton, qui parut approuver les massacres, ne fit rien pour les arrêter, ils n'agirent pas davantage, et c'est bien pourquoi nous entendrons prochainement un Conventionnel illustre leur reprocher très-amèrement de ne point s'être jetés entre les assassins et les victimes. Quant à nous, qui jugeons ces tristes journées au point de vue de l'humanité, il nous faut les déplorer et les maudire, et maudire aussi les réactions et les despotes qui portent les peuples à recourir à de semblables excès.

Calomnies réciproques.

L'image de la patrie en danger n'apaisa malheureusement pas l'animosité qui régnait entre les chefs de la Gironde et les véritables démocrates, animosité que les premiers semblaient prendre à tâche d'irriter à plaisir. Dans la matinée même du 2 septembre le folliculaire Girey-Dupré accusait Robespierre, en l'accolant à Marat, de faire tous ses efforts « pour amortir le zèle guerrier des citoyens et les empêcher de voler au secours de leurs frères d'armes. » Étonnez-vous après cela qu'il ait exposé à de terribles représailles ceux dont il était en quelque sorte l'interprète. Le soir même, à la Commune, Billaud-Varenne et

SEPTEMBRE 1792

Robespierre, s'armant du malencontreux article de Carra, accusèrent à leur tour un parti puissant de conspirer en faveur du duc de Brunswick. Il arriva même que, par les ordres du comité de surveillance, une descente eut lieu chez Brissot. Celui-ci jeta les hauts cris; mais, était-il bien fondé à se plaindre, lui qui avait déchaîné la calomnie, d'être atteint à son tour par ses morsures ?

Prise de Verdun.

Sur ces entrefaites parvint la nouvelle que la ville de Verdun avait été livrée, malgré les protestations énergiques du commandant Beaurepaire, qui, dans un accès de désespoir patriotique, s'était fait sauter la cervelle. On n'apprit pas sans une légitime indignation que les notables habitants de la cité n'avaient pas eu honte d'envoyer leurs femmes et leurs filles, vêtues de blanc comme pour une fête, porter à l'ennemi les clefs de la ville. L'effervescence populaire n'avait pas besoin de cela pour être surexcitée. La soif de sang paraissait cependant assouvie, quand eurent lieu de nouvelles immolations. Dans la journée du 9, les prisonniers d'Orléans, qu'on transférait à Paris, tombèrent en route sous les coups des assassins. Parmi eux se trouvaient l'ancien commandant de la garde du roi, M. de Brissac, et l'ex-ministre de Lessart. En même temps des misérables profitaient des circonstances malheureuses où l'on était réduit pour commettre toutes sortes de désordres et exercer des rapines. Le 17, la Commune et l'Assemblée apprirent avec stupéfaction que le garde-meuble avait été forcé, et que des diamants et des objets d'art d'une valeur considérable, provenant du mobilier de la couronne, y avaient été volés. Successivement arrêtés, grâce à d'actives recherches, les coupables finirent par monter tous sur l'échafaud.

Vol des diamants de la couronne.

Cependant un bruit redoutable se répandait. On disait qu'à la date du 20 septembre un nouveau massacre devait avoir lieu dans les prisons. Des articles de Marat, d'une violence inouïe, contribuaient à entretenir l'inquiétude gé-

SEPTEMBRE 1792

nérale. Les prisonniers de Sainte-Pélagie, tout éplorés, s'adressèrent à l'Assemblée pour la prier de veiller à leur sûreté. Vergniaud prononça à cette occasion un discours fort éloquent, et non moins hyperbolique, mais qui eût beaucoup mieux trouvé son application, alors qu'on égorgeait réellement. Sur sa proposition, l'Assemblée décréta à l'unanimité que les membres de la Commune répondraient sur leurs têtes de la sûreté des prisonniers. Presque aussitôt parurent Pétion et Santerre, qui avait été investi des fonctions de commandant général de la garde nationale après la journée du 10 août; ils venaient rendre compte des mesures prises par la municipalité pour le maintien de l'ordre. La Commune, de son côté, se défendit contre les insinuations calomnieuses de Vergniaud par une proclamation très-noble, très-digne, qui fut affichée le 19 sur tous les murs de Paris. Fiers de leur conscience, ses membres n'hésitaient pas à se charger du nouveau genre de responsabilité que leur imposait l'Assemblée. « Citoyens, y était-il dit, le calme ne peut naître que de l'exécution des lois, de leur observation religieuse, et celles autour desquelles nous vous demandons de vous presser avec nous sont celles que l'humanité, la justice et la raison sollicitent, que votre propre intérêt vous prescrit, que la gloire et l'honneur de la nation vous commandent. » A la voix de ses représentants, la population parisienne rentra dans le calme le plus parfait. Il n'était donc pas besoin du décret inquisitorial que l'Assemblée législative crut devoir rendre le 20 septembre pour assurer la tranquillité publique, décret qui devait devenir pour tous les citoyens la source d'une foule de vexations. En vertu de ce décret, chacun fut obligé de se munir d'une carte civique portant indication de ses divers changements de domicile et de ses occupations journalières, et de la présenter à première réquisition des officiers de police et commandants de la force armée, sous peine d'être conduit à sa section, et, s'il n'était

Les cartes civiques.

SEPTEMBRE 1792

point reconnu par elle, d'être détenu pendant trois mois dans une maison d'arrêt. Ce fut un des derniers actes de l'Assemblée, dont l'orageuse session avait duré une année moins quelques jours; le lendemain, elle cédait la place à la Convention nationale.

Les élections.

Par toute la France avaient eu lieu depuis dix-huit jours, et dans un ordre admirable, les élections des représentants chargés de donner au pays une constitution nouvelle. Les candidats girondins recueillirent dans les départements un nombre considérable de suffrages, mais ils échouèrent complétement à Paris, où l'opinion franchement démocratique l'emporta à une majorité écrasante. Parmi les vingt-quatre représentants de la capitale, citons : Robespierre, qui fut nommé le premier, Danton, Collot-d'Herbois, Billaud-Varenne, Camille Desmoulins, Marat, Legendre, Fabre d'Églantine, Robespierre jeune, le peintre David, Laignelot et le duc d'Orléans, devenu Philippe-Égalité, qui ferma la série, et qui passa grâce à la recommandation de Danton. Quant à Marat, son élection vint, selon l'explication de Robespierre, de ce que l'on était moins frappé de certaines idées extravagantes, dont les patriotes sincères étaient les premiers à se plaindre, que des attentats de ceux qu'il avait dénoncés et de la présence des maux qu'il avait prédits. Il fut choisi un peu comme la tête de Méduse de la Révolution.

Opérations militaires.

Au moment même où la nouvelle Assemblée constituante allait se réunir, les armées de la Révolution remportaient leur premier succès, comme si elles eussent voulu que la Convention ouvrît ses séances sous d'heureux auspices. Dans les premiers jours de septembre, l'armée coalisée, forte de quatre-vingt mille hommes environ, y compris le corps des émigrés, croyait facilement arriver en quelques marches à Paris, par les routes de la Champagne et de la Lorraine. Elle n'avait qu'un passage difficile à traverser, c'était la forêt de l'Argonne, qui s'étend entre Sedan et Sainte-Menehould, et qui est entrecoupée de montagnes, de rivières et

SEPTEMBRE 1792

d'étangs. Ce fut là que Dumouriez, frappé d'un éclair de génie, résolut d'arrêter l'ennemi. A la date du 7 il occupait tous les défilés de l'Argonne, avec les généraux Duval, Chazot et Dillon. Les forces dont il avait le commandement s'élevaient à peine à vingt-cinq mille hommes; mais il attendait Beurnonville avec les bataillons de Soissons, composés de volontaires enthousiastes, et Kellermann qui s'avançait à la tête de quatorze mille soldats. Si ses troupes étaient mal vêtues, mal nourries, mal équipées, elles avaient pour elles l'enthousiasme révolutionnaire et l'amour de la patrie : c'était plus qu'il n'en fallait pour vaincre.

Bataille de Valmy.

Après quelques combats d'avant-garde et diverses escarmouches, où un moment il faillit compromettre sa fortune, Dumouriez se porta rapidement vers Sainte-Menehould, et il se retrancha fortement dans un camp resté fameux sous le nom de camp de la Lune. Le 19 il opéra sa jonction avec Beurnonville et Kellermann, dont les troupes occupèrent les hauteurs de Valmy. L'armée française, ainsi renforcée, comptait un peu plus de cinquante mille combattants. Le lendemain, dès la pointe du jour, elle fut attaquée par les Autrichiens et les Prussiens, que commandait le roi de Prusse en personne. De part et d'autre s'engagea une effroyable canonnade; elle dura toute la journée. Nos jeunes volontaires, qui voyaient le feu pour la première fois, eurent une contenance admirable. A diverses reprises, aux cris mille fois répétés de *Vive la nation!* ils chargèrent l'ennemi avec le sang-froid et l'intrépidité de vieux soldats. Vers sept heures du soir, le combat cessa par la retraite des Prussiens, qui nous laissèrent maîtres du champ de bataille.

Telle fut la première bataille en règle où la Révolution se rencontra avec ses ennemis de l'extérieur. Sans avoir eu de très-grandes proportions, elle eut une importance capitale, en ce qu'elle donna à l'ennemi une idée des soldats de la France et remplit d'ardeur les bataillons que, de tous

les points du pays, on voyait s'acheminer vers la frontière. Beaucoup de citoyens qui désespéraient sentirent leur confiance se ranimer, leur patriotisme grandir au bruit du canon de Valmy; et la Convention, qui ouvrit ses séances le lendemain de cette glorieuse journée, put être certaine d'avance que les rois ne viendraient pas aisément à bout de la République, dont elle allait proclamer l'avénement.

CHAPITRE NEUVIÈME

La nouvelle Assemblée. — La République proclamée. — Violences de la Gironde. — De l'incompatibilité ministérielle. — Une motion de Buzot. — Attaque de Rebecqui. — Barbaroux à la rescousse. — Marat et ses accusateurs. — Brissot rayé des Jacobins. — Situation militaire. — Discussion sur la garde de la Convention. — Dumouriez à Paris. — Les patriotes Bertholet et Gonchon. — Fédérés marseillais à la barre. — Intolérance des Girondins. — Préliminaires de combat. — La *Robespierride* de Louvet. — Le ministre Roland et la poste. — Barbaroux et la Commune de Paris. — Accusation de fédéralisme. — Réponse de Robespierre à Louvet. — Triomphe de Robespierre. — Le procès du roi. — Bataille de Jemmapes. — Le roi peut-il être jugé ? — L'armoire de fer. — Renouvellement de la Commune. — La loi Valeria. — Étrange motion de Guadet. — La famille royale au Temple. — Le roi à la barre. — Les conseils de Louis. — Actes divers. — Du bannissement de tous les Bourbon. — Marat et Chabot. — L'appel au peuple. — Exaspération des Girondins. — La lettre à Boze. — De la permanence des sections. — Suite du procès de Louis. — L'appel nominal. — Condamnation de Louis XVI. — Démission de Manuel et de Kersaint. — Assassinat de Lepelletier Saint-Fargeau. — Exécution de Louis XVI.

L'Assemblée qui avait mission de conduire la France à de nouvelles destinées se composait d'un certain nombre d'anciens Constituants comme Camus, Boissy-d'Anglas, Anthoine, Durand-Maillane, Merlin (de Douai), Pétion, Buzot et Robespierre ; d'une foule de députés à l'Assemblée législative, comme Isnard, Brissot, Condorcet, Couthon, Carnot, Merlin (de Thionville) et Vergniaud, et d'une phalange de nouveaux venus dont quelques-uns, inconnus hier, allaient rapidement marcher à la célébrité en méritant la reconnaissance ou la malédiction des hommes. SEPTEMBRE 1792.

SEPTEMBRE 1792

La nouvelle Assemblée.

Voici Billaud-Varenne, l'implacable logicien de la Terreur; Cambacérès, le futur archi-chancelier de l'Empire; Robespierre jeune, que feront bénir ses missions réparatrices; voici Fouché, dont l'ignoble figure reflétait tous les vices; Tallien, le proconsul sybarite, qui, à la voix d'une sirène, devait si facilement se jeter de la Terreur rouge dans la Terreur blanche; Carrier, le sombre pourvoyeur des noyades de Nantes; voici Danton, dont le visage, gravé au burin de la petite vérole, rappelait le masque léonin de Mirabeau; voici le doux et sympathique Le Bas, qui mourra martyr volontaire de son amitié pour Robspierre, et Saint-Just, qui devait communiquer aux armées de la République son prodigieux enthousiasme, et qui avait si bien la conscience de sa valeur que, peu de jours avant le 10 août, ayant à se plaindre des légèretés de Camille, l'immortel railleur, il écrivait à un ami commun : « Arrachez-moi le cœur et mangez-le; vous deviendrez ce que vous n'êtes point : grands. »

La majorité de l'Assemblée nouvelle se trouva, au début, toute dévouée à la Gironde, car, pour assurer la nomination de leurs candidats, les Girondins au pouvoir avaient abusé de tous les moyens d'influence que donne l'autorité. Si, comme on l'a vu, il leur avait été impossible à Paris de dominer le mouvement électoral, cela leur avait été assez facile dans les départements, grâce à l'argent de l'État, et nombre de leurs créatures avaient été élues. Ce fut ainsi que, par la seule influence ministérielle, le chantre des amours de Faublas, le facétieux Louvet, fut nommé dans le département du Loiret, où il était à peu près inconnu, où il n'avait aucune espèce de relations, et il s'en félicita avec une ingénuité toute particulière. A peine arrivés, la plupart des nouveaux députés furent entourés, circonvenus, et, comme l'ont avoué quelques-uns d'entre eux, se laissèrent prendre aux fables grossières, aux calomnies incroyables dirigées contre les principaux membres de la

représentation parisienne, dont la faction girondine semblait d'avance avoir juré la perte.

SEPTEMBRE 1792

La République proclamée.

La Convention se réunit le 21 septembre au Manége, après s'être constituée la veille sous la présidence de Pétion, dans une petite salle du château des Tuileries. Un grand acte devait signaler l'ouverture de ses séances. Pour imposer silence à la calomnie, qui déjà insinuait qu'il y avait dans son sein des partisans du triumvirat et de la dictature, Couthon lui proposa de vouer une exécration égale à la royauté et à toute espèce de puissance qui tendrait à restreindre la souveraineté du peuple. La calomnie prétendait aussi que les patriotes ardents voulaient troubler l'ordre social; Danton crut la réduire à néant en invitant l'Assemblée à proclamer le maintien éternel de toutes les propriétés territoriales, individuelles et industrielles. C'était peut-être prendre un peu trop souci du monopole et des privilèges, avec lesquels il y avait encore à compter. L'Assemblée en jugea ainsi, et elle se contenta de mettre la sûreté des personnes et des propriétés sous la sauvegarde de la nation. Puis, sur une motion de Collot-d'Herbois, appuyée par Grégoire, qui montra dans l'histoire des rois le martyrologe des nations, elle décréta que la royauté était abolie en France. Dès ce jour, la République a poussé dans le sol de notre pays des racines qu'on n'en extirpera jamais.

Le lendemain, à propos d'une réclamation des habitants d'Orléans contre leurs officiers municipaux, la Convention vota le renouvellement de tous les corps administratifs, municipaux et judiciaires; et, sur les vives instances de Danton, en haine des anciens magistrats qui noyaient la justice dans le fatras de lois incohérentes, elle décida que, dorénavant, le peuple pourrait choisir ses juges parmi tous les citoyens indistinctement.

La proclamation de la République porta le désespoir au cœur des royalistes; en revanche, elle fut accueillie avec

SEPTEMBRE 1792

la joie la plus franche par les feuilles populaires et les journaux girondins. Seulement, ceux-ci eurent le tort impardonnable de revendiquer, d'une façon blessante pour leurs adversaires, l'honneur d'avoir fondé cette République. C'était absolument contraire à la vérité. Que signifiait un nom jeté en l'air à une certaine époque? La France entière ne savait-elle pas qu'en pleine Assemblée législative, au mois de juillet précédent, les meneurs de la Gironde avaient menacé les républicains du glaive de la loi? Pourquoi d'ailleurs ces récriminations injurieuses? Si l'on poursuivait le même but, — car, de part et d'autre, on voulait sincèrement l'établissement de la République, — pourquoi ne pas saisir cette occasion, peut-être unique, d'en finir avec des rivalités puériles et de pures querelles d'amour-propre? Les Montagnards, ou du moins les principaux d'entre eux, étaient arrivés à la Convention avec des idées d'apaisement et de concorde. Le ministre de l'intérieur Roland, sous le couvert duquel circulaient toutes les calomnies girondines, ayant présenté le 23 septembre un compte rendu de son administration, Robespierre, dans un nouveau journal, qu'il publia sous le titre de *Lettres à mes commettants*, n'hésita pas à rendre justice au patriotisme des sentiments du ministre et à la justesse de ses vues. Rien n'y fit. Ni l'image de la patrie en deuil, ni la nécessité pour tous les vrais patriotes de s'unir afin de repousser l'ennemi commun et de consolider l'édifice républicain, ne purent étouffer leurs ressentiments et leurs colères implacables. Au lieu de faire noblement le sacrifice de leurs animosités individuelles, ils jetèrent dans la Convention les premiers brandons de discorde, et l'entraînèrent à des violences dont la responsabilité doit peser sur leur mémoire, parce qu'elles vinrent d'eux et d'eux seuls. Jamais, jamais l'art de la calomnie et de la diffamation ne fut poussé aussi loin que par eux. Les imprudents! On eût dit qu'ils avaient juré de

Violences de la Gironde.

SEPTEMBRE 1792

perdre leurs adversaires, au risque de courir eux-mêmes à leur perte.

Sourdement, à la façon de Basile, ils répandaient le bruit que Danton, Robespierre et Marat cherchaient à s'emparer de la dictature, et cela au moment même où Robespierre, dans une magnifique étude sur le gouvernement républicain, tout en flétrissant l'anarchie comme le fléau de la liberté, déclarait néanmoins que la maladie mortelle du corps politique, ce n'était point l'anarchie, mais la tyrannie. La question de l'incompatibilité ministérielle semble avoir provoqué l'explosion de leurs colères. Un très-sage décret de l'Assemblée constituante avait interdit aux représentants de la nation d'accepter aucunes fonctions du pouvoir exécutif et notamment celles de ministre. Il est, en effet, contraire à tous les principes que des fonctionnaires soient chargés eux-mêmes de contrôler leurs propres actes. Simples commis du peuple souverain, les ministres ne sauraient donc être ses représentants. Seuls, les intrigants et les ambitieux peuvent soutenir le contraire. Dès l'ouverture des séances de la Convention, Danton avait noblement résigné ses fonctions de ministre. Nommé député par le département de la Somme, Roland mit quatre jours à se décider. C'est que par lui les Girondins étaient maîtres du pouvoir exécutif, dont à aucun prix ils ne voulaient se dessaisir. Aussi, lorsque un peu tardivement le ministre de l'intérieur informa l'Assemblée de sa résolution d'opter pour son mandat législatif, un compère s'écria que cette démission était une véritable calamité publique, et demanda implicitement que les ministres démissionnaires pussent conserver leurs places, tout en restant membres de la Convention. Battus sur ce point, les Girondins imaginèrent alors de proposer à l'Assemblée de les inviter simplement à rester provisoirement en fonctions. Ce fut Buzot, l'homme aimé de la femme du ministre de l'intérieur, qui se chargea de soutenir cette sorte de com-

De l'incompatibilité ministérielle.

SEPTEMBRE 1792

promis, que Danton et d'autres s'empressèrent de combattre au nom de la dignité même de la Convention. Et comme on insistait sur cette invitation : « Faites-la donc aussi à madame Roland, s'écria plaisamment Danton, car tout le monde sait que Roland n'était pas seul dans son département. » Cette boutade s'enfonça comme un trait dans le cœur des Girondins ; ils ne la pardonnèrent pas à celui qu'un moment ils avaient espéré pouvoir enrôler dans leur coterie. Comment faire, en présence des répugnances de l'Assemblée à déférer à leurs désirs ? Roland, qui n'était que le complaisant de Brissot et de ses amis, leur était indispensable au ministère de l'intérieur. Ils trouvèrent à point nommé un vice dans son élection, et, à leur instigation, Roland écrivit à la Convention une fort belle lettre pour lui annoncer que décidément... il restait au ministère. Quel désintéressement et quel dévouement à la patrie !

Une motion de Buzot.

Les Girondins se vengèrent de cette petite défaite en s'en prenant aux anarchistes, et en déclamant contre Paris, où cependant régnait un calme dont on n'avait pas joui depuis longtemps. Ils eurent l'audace de rejeter sur leurs adversaires la responsabilité du sang de Septembre, et, tandis qu'un des leurs, Kersaint, réclamait des échafauds pour les assassins, Buzot invitait ses collègues à prendre des mesures rigoureuses contre les fauteurs de désordres et à organiser une garde départementale pour protéger la Convention. Il avait jadis, de concert avec Robespierre, combattu énergiquement toute idée de loi martiale ; mais alors ni lui ni ses amis n'étaient au pouvoir. Toute son argumentation roulait sur ces dix mots : « Croit-on nous rendre esclaves de certains députés de Paris ? » Docile à la voix des Girondins, l'Assemblée chargea six commissaires de lui présenter un projet de loi contre les provocateurs au meurtre, et de lui rendre compte des moyens de mettre à sa disposition une force armée

SEPTEMBRE 1792

tirée de tous les départements. Déjà le fier Barbaroux, suivant l'expression de Roland, annonçait aux Jacobins l'arrivée de huit cents Marseillais. Ah ! Fabre d'Églantine avait bien raison de dénoncer comme un germe de guerre civile cette garde prétorienne réclamée par des républicains d'une espèce particulière.

Attaque de Rebecqui.

Mais il ne suffisait pas de déclamer en termes vagues et nuageux contre Paris : au risque de s'attirer justement la haine mortelle de cette patriotique cité, on voulait, et sans plus tarder, décapiter sa représentation. Rebecqui, de Marseille, dénonça tout à coup « le parti de Robespierre » comme aspirant à la dictature. Danton riposta, en séparant avec soin sa cause de celle de Marat, en jetant à son tour, à la tête des calomniateurs de Paris, l'accusation de vouloir morceler la France, et en demandant la peine de mort contre quiconque tenterait de détruire l'unité de la République. Nommément désigné, Robespierre n'eut pas de peine à démontrer l'extravagance de l'inculpation dont il était l'objet. En réponse à une accusation ridicule, il présenta sa vie tout entière. C'était assurément ce qu'il y avait de mieux ; car le plus sûr moyen d'anéantir d'audacieuses calomnies, c'était, comme il disait, de prouver qu'on avait toujours fait des actes contraires. Mais si hostiles étaient alors à son égard les dispositions de l'Assemblée dominée par la Gironde, que, même pour se défendre, on lui fit un crime de s'occuper de sa personne. Il réclama, lui aussi, l'unité et l'indivisibilité de la République, et la peine de mort contre quiconque tendrait à la dictature.

Barbaroux à la rescousse.

A peine était-il descendu de la tribune, que Barbaroux, autre député de Marseille, s'y élançait pour soutenir les allégations mensongères de Rebecqui. Et sur quoi appuyait-il son accusation ? Uniquement sur ce qu'un jour un intime de Danton, l'avocat Panis, aurait désigné Robespierre comme l'homme vertueux qui devait être dictateur de la France Panis répliqua par un démenti sanglant. Barba-

SEPTEMBRE 1792

roux, véritable hableur, resta muet sous la flétrissure. Qu'il la garde devant l'histoire.

Marat et ses accusateurs.

Parut ensuite Marat. Il revendiqua comme sienne l'idée d'une dictature triumvirale ; mais en même temps il déclara que tous ses collègues de la députation de Paris, et notamment Robespierre et Danton, avaient constamment improuvé cette idée d'une dictature qu'il avait mise en avant dans ses écrits, comme un moyen de sauver la chose publique. Et il termina, lui Marat, par un appel à la conciliation. Certes, si l'on ne voulait pas, — ce qui eût mieux valu, — étouffer toutes récriminations, il y avait assez de reproches à adresser à ce monomane, qui croyait que la société ne pouvait se régénérer que dans des flots de sang humain, sans aller lui jeter à la face les décrets de prise de corps lancés jadis contre lui par le Châtelet, ses véritables titres de gloire devant la démocratie. Ce fut pourtant ce que Vergniaud eut la maladresse de faire en évoquant le spectre du 2 Septembre. Non moins maladroit fut l'avocat girondin quand, prenant à partie Robespierre, au sujet duquel, dit-il, il n'avait jusqu'alors prononcé que des paroles d'estime, il lui reprocha d'avoir, dans la nuit du 2 au 3 septembre, accusé lui, Vergniaud, Lasource, Condorcet, Brissot, Guadet, etc., d'un complot ayant pour but de livrer la France à Brunswick. « Cela est faux ! » s'écria Robespierre. Vergniaud se félicita d'une dénégation qui lui prouvait que Robespierre aussi avait pu être calomnié. Boileau reprit, après Vergniaud, l'acte d'accusation contre Marat. *A l'Abbaye! à l'Abbaye!* criaient tous ces modérés. L'Ami du peuple, pour se disculper, mit sous les yeux de l'Assemblée un article de lui, plein de calme et de bon sens, paru le jour même, et, tirant un pistolet de sa poche, il déclara qu'il se serait brûlé la cervelle si un décret d'accusation avait été rendu contre lui. La Convention coupa court au scandale en passant à l'ordre du jour, et en proclamant l'unité et l'indivisibilité de la République. Cette fois, les Girondins en furent pour leurs frais d'accusation. Mais, que de temps perdu, que de discussions oiseuses, que de personnalités regrettables, quand il s'agissait de consolider la fondation de la République! Et ils n'omettaient rien de ce qui pouvait irriter, envenimer les haines. C'est ainsi que, par un décret injurieux à force de défiance, ils astreignaient la Commune du 10 août à rendre ses comptes, comme s'ils la soupçonnaient d'avoir dilapidé les fonds de la ville.

SEPTEMBRE 1792

Brissot rayé des Jacobins.

Parce qu'ils avaient alors la majorité dans la Convention, ils se crurent entièrement maîtres de la situation. L'attitude des Jacobins à leur égard aurait dû cependant leur servir d'avertissement salutaire, et les rendre sinon plus justes, du moins plus prudents. La société, qui venait de changer son nom de société des *Amis de la constitution* en celui de société des *Amis de la liberté et de l'égalité*, commençait à se lasser de la persistance de leurs calomnies contre les plus fermes patriotes. Invité à venir donner des explications au sujet des diatribes journalières dont sa feuille était le réceptacle, Brissot ne parut pas, et, le 10 octobre, il fut rayé de la liste des Jacobins, comme indigne. Ses amis se promirent bien de le venger. Mais les Girondins étaient à jamais vaincus aux Jacobins, où le surlendemain Couthon les définit d'une manière saisissante, en les dépeignant comme des gens fins, subtils, intrigants, extrêmement ambitieux, voulant la république parce que l'opinion s'était expliquée à cet égard, mais voulant surtout la liberté pour eux, et tenant à se perpétuer dans le gouvernement, afin d'avoir à leur disposition les places et les trésors de l'État.

OCTOBRE 1792.

La réélection de Pétion comme maire de Paris, qui eut lieu vers cette époque, n'indiquait pas un mouvement de l'opinion en faveur des Girondins, car Pétion ne s'était pas encore déclaré ouvertement pour eux. Il eût pu certainement leur être très-utile à la mairie ; mais à l'écharpe munici-

OCTOBRE 1792

pale il préféra son mandat de représentant. En revanche les Girondins croyaient bien pouvoir entièrement compter sur l'armée, par Pache, appelé sur leur recommandation au ministère de la guerre, et surtout par Dumouriez, auquel ils avaient donné le commandement de Lafayette, et qui précisément à cette heure se trouvait à Paris.

Situation militaire.

Beaucoup s'étonnèrent de l'arrivée inopinée du général, quand sa présence au milieu de ses troupes était si essentielle. Notre situation militaire, il est vrai, s'était bien améliorée depuis le combat de Valmy. L'armée du Midi entrait dans Chambéry, au moment même où, sur un mot de Danton, la Convention destituait le général Montesquiou qui la commandait. A quelques semaines de là, l'Assemblée proclamait, au milieu des applaudissements, la réunion de la Savoie à la France.

Au Nord l'attitude de nos soldats avait donné à réfléchir au gouvernement prussien, qui, malgré sa haine pour la Révolution, s'était abouché avec Dumouriez. Le pouvoir exécutif, en ayant été informé, répondit que la République ne pouvait entendre aucune proposition avant que l'ennemi eût évacué le territoire français. Bientôt après arrivaient au quartier-général trois commissaires de la Convention, Prieur (de la Marne), Sillery, l'homme dévoué du duc d'Orléans, et Carra, le glorificateur du duc de Brunswick. Que se passa-t-il ? Nous ne pouvons entrer dans le détail d'intrigues qui plus tard déteignirent fatalement sur la destinée de Danton. Il y a ici un mystère qui vraisemblablement ne sera jamais percé à jour. Quoi qu'il en soit, les Prussiens purent opérer leur retraite sans qu'on songeât à leur barrer le chemin. Moins heureux avaient été les Autrichiens; ils venaient d'être obligés de lever le siége de Lille, dont la garnison et les habitants s'étaient immortalisés par une défense héroïque. Aussi la Convention déclara-t-elle solennellement, dans sa séance du 8 octobre, que la ville de Lille avait bien mérité de la patrie. En même temps elle apprenait d'excellentes nouvelles de l'armée du Rhin, à la tête de laquelle était Custine. Le 7 elle avait reçu des mains d'un aide-de-camp du général cinq drapeaux ennemis dont elle orna les voûtes de la salle de ses séances; le 27 nos troupes victorieuses entraient dans Mayence. En moins d'un mois nous avions refoulé l'ennemi sur son territoire et gagné la ligne du Rhin. On voit sous quels heureux auspices la République inaugurait son règne. Ah! pour toujours sans doute elle se serait affermie, si, dès la première heure, de misérables questions personnelles n'eussent pas ébranlé ses fondements. Aussi l'histoire n'aura-t-elle jamais assez de sévérités pour ceux qui les ont provoquées!

OCTOBRE 1792

Discussion sur la garde de la Convention.

Le singulier projet d'entourer la Convention d'une garde prétorienne et de faire surveiller Paris par une force armée tirée des départements servit d'aliment aux passions qui divisaient la Montagne et la Gironde. Buzot reprit la parole pour le soutenir devant la Convention. A son discours, animé d'une mesquine jalousie provinciale contre la légitime influence de la capitale, Robespierre répondit dans son journal par un article où l'ironie venait en aide à la logique et à la raison. Que de récriminations violentes, que de déclamations oiseuses de la part des Girondins contre cette grande cité de Paris qui avait été le berceau de la liberté! Chabot, Bentabole, Billaud-Varenne et Levasseur s'élevèrent vivement aux Jacobins contre l'injustice de leurs attaques. Et comme à chaque instant la Gironde proposait des mesures répressives, Marat, qui avait plus de bon sens que ne voulaient bien lui en prêter ses adversaires, demanda très-nettement à la Convention, le 12 octobre, de se servir d'instructions fraternelles et non pas de moyens tyranniques pour ramener les citoyens égarés.

Dumouriez à Paris.

Ce jour-là même Dumouriez parut à la barre de l'Assemblée, où il annonça les premiers triomphes de la République et loua fort le courage, l'enthousiasme, et le dés-

OCTOBRE 1792 intéressement de ses jeunes soldats. Il fut reçu au milieu des applaudissements, avec un grand enthousiasme, et obtint les honneurs de la séance. Non moins favorables lui furent les Jacobins quand, le surlendemain, accompagné de Westermann, un des héros du 10 août, il se rendit au milieu d'eux. Et cela par une raison bien simple, c'est que le général ménageait à la fois, fort habilement, les Girondins et les Montagnards. De bruyants applaudissements retentirent quand on le vit aller droit à Robespierre, se jeter dans ses bras et l'embrasser avec effusion. Il parla en véritable républicain, fut harangué par Danton dans les termes les plus flatteurs, et Collot-d'Herbois salua d'avance en lui le conquérant de la Belgique. Marat seul vint, deux jours après, troubler l'éclat et la sérénité de son triomphe. Il l'apostropha en plein salon, chez l'acteur Talma, au milieu d'une fête à laquelle assistaient les notabilités littéraires, artistiques et... girondines de l'époque, et lui demanda compte du traitement arbitraire infligé à deux bataillons parisiens, désarmés par ses ordres pour avoir fusillé quatre émigrés qu'on prétendait être de simples déserteurs prussiens. Le général lui tourna le dos; ce n'était pas répondre. Marat ne se tint pas pour battu; il porta l'affaire devant la Convention où il obtint gain de cause : on restitua aux bataillons leurs drapeaux et leurs armes. Dumouriez repartit pour son armée, enchanté de l'accueil qu'il avait reçu, et peut-être emportant dans son cœur la secrète espérance de devenir le régulateur des destinées de la République; néanmoins cette petite aventure ne fut pas sans compromettre singulièrement sa réputation de patriotisme, et il faudra bien peu de chose pour le dépopulariser tout à fait.

Les patriotes Bertholet et Gonchon.

Se flattant de pouvoir absolument disposer au besoin de l'épée du général, entièrement maîtres du pouvoir exécutif par la nomination d'une de leurs créatures, le littérateur Garat, au ministère de la justice à la place de Danton, les Girondins, de plus en plus égarés par la haine, résolurent d'abattre, coûte que coûte, tout ce qui faisait obstacle à leur ambition, et continuèrent leurs ridicules déclamations contre Paris, dont l'opinion leur était défavorable. Ce fut au point qu'un jour Bertholet étant venu, au nom du département, dont il était secrétaire, réclamer un secours provisoire de cinq cent mille livres pour les indigents de Paris, et s'étant servi du mot *capitale* en parlant de cette ville, Guadet, qui présidait, l'interrompit brusquement et lui dit que dans une république il n'y avait point de capitale. Et le 19 octobre, une députation des sections de Paris s'étant présentée à la barre pour reprocher à l'Assemblée de vouloir, à l'instar des tyrans, s'entourer d'une garde soldée, quelques Girondins demandèrent que d'urgence on organisât cette force armée d'un nouveau genre, sortie de l'imagination de Buzot. La Convention recula devant l'impopularité d'une pareille mesure; et le surlendemain, au patriote Gonchon qui, au nom de deux sections du grand faubourg, vint réclamer l'abrogation de la loi martiale, le président répondit que si la liberté pouvait se perdre dans la République française, elle se retrouverait au faubourg Saint-Antoine.

OCTOBRE 1792

Fédérés Marseillais à la barre.

Cependant, le même jour, des fédérés marseillais, accourus à la voix de Barbaroux, avouaient naïvement à la barre avoir appris que le pays n'avait plus d'autres ennemis que les agitateurs et les hommes avides de tribunat et de dictature. Il était facile, à ce langage, de reconnaître les serviteurs d'une coterie. Pourquoi donc alors, à la demande du ministre de la guerre, la Convention décrétait-elle d'accusation les généraux Lanoue et Duhoux? Pourquoi frappait-elle d'un décret semblable l'ex-baron de Breteuil, MM. de Moustier et de Choiseul-Gouffier, l'évêque d'Arras, l'abbé Maury et quelques autres personnages moins connus? Pourquoi le 23 octobre, sur une motion de Buzot, bannissait-elle à perpétuité du territoire de la République les émigrés français, et décrétait-elle contre tous ceux qui

OCTOBRE 1792

y rentreraient... la peine de mort? Pourquoi enfin créait-elle quatre cents millions d'assignats nouveaux? Ah! c'est que si les Girondins, qui alors menaient la Convention, aimaient beaucoup la patrie, ils détestaient davantage encore leurs adversaires, et ils ne s'inquiétaient guère de savoir si les coups qu'ils portaient à ceux-ci ne retombaient pas d'aplomb sur la République.

Intolérance des Girondins.

Furieux d'avoir été rayé de la liste des Jacobins, Brissot lança dans le public un factum dans lequel il attribuait sa radiation à son refus de se prosterner « devant la dictature de Robespierre, » — le bon apôtre! — et où il traitait de *niveleurs* les grands patriotes séparés de sa ligne de conduite. Robespierre répondit par un formidable discours, prononcé le 28 octobre à la tribune des Jacobins, sur l'influence de la calomnie. Danton présidait, Danton que les Girondins venaient de froisser cruellement en le sommant d'une manière injurieuse de justifier de l'emploi des sommes dont il avait eu à disposer comme ministre. Il proposa à la société d'adresser ce discours à toutes les parties intéressées, et Brival, membre de la Convention, demanda ironiquement que le ministre de l'intérieur Roland, qui employait à l'impression de tant de productions girondines les fonds secrets mis à sa disposition, fût invité à imprimer également à ses frais l'excellent discours de Robespierre. Alors, de plus en plus exaspérés contre celui-ci, les Girondins dressèrent un véritable plan de campagne, et Louvet, un des enfants perdus du parti, se chargea d'ouvrir l'attaque en règle.

Préliminaires du combat.

Préalablement on commença par lancer une sorte de ballon d'essai. Buzot avait proposé une loi draconienne contre tous provocateurs au meurtre ou à la sédition par voie d'écrits ou de discours. Le 29 octobre, dans le but évident de pousser la Convention à adopter le projet de son ami Buzot, le ministre de l'intérieur fit lire par Lanjuinais un rapport sinistre sur la situation de la capitale. Il y

OCTOBRE 1792

était insidieusement question d'une lettre où l'on disait que les fauteurs de meurtre et de désordre ne voulaient entendre parler que de Robespierre comme du seul homme capable de sauver la patrie. Ainsi brusquement mis en cause, Robespierre s'élança à la tribune. A peine lui permit-on de s'expliquer. Guadet, qui présidait, l'interrompait à tout moment avec une partialité révoltante, et le royaliste Henri Larivière lui trouvait une *expression dictatoriale.* Indigné, il s'écria qu'il n'était pas un homme qui osât l'accuser en face, en articulant contre lui des faits positifs. C'était là que l'attendait Louvet, qui tenait dans sa poche sa *Robespierride* toute prête. Il demanda la parole pour accuser Robespierre; et deux compères, Barbaroux et Rebecqui, firent chorus. Robespierre reprit. Il montra, avec beaucoup de calme et de mesure, combien les ministres avaient beau jeu contre ceux qui leur déplaisaient, avec les trésors de l'État à leur disposition, toute la puissance du gouvernement, tous les moyens d'influence d'un grand empire, et il demanda à la Convention d'écouter son accusateur, à la condition de l'entendre lui-même plus tard à son tour. Danton vint ensuite réclamer la discussion immédiate du rapport ministériel. Séparant de nouveau avec soin sa cause de celle de « l'individu Marat » qu'il n'aimait point, dit-il, il fit entendre des paroles conciliantes et déclara que tous ceux qui parlaient de *faction Robespierre* étaient ou des hommes prévenus ou de mauvais citoyens. Malgré ces paroles et les protestations de Robespierre, l'Assemblée, sur la motion de Buzot, renvoya à un comité de neuf membres le rapport de Roland. C'était donner une preuve manifeste de partialité. Le terrain étant ainsi préparé, Louvet, sûr d'un succès, se présenta à la tribune, armé d'un volumineux discours médité de longue date.

La Robespierride de Louvet.

Deux heures durant on entendit l'écrivain favori des ruelles insulter l'auteur intègre de la Déclaration des droits de l'homme. Dépouillée des artifices de langage

OCTOBRE 1792 y rentreraient... la peine de mort? Pourquoi enfin créait-elle quatre cents millions d'assignats nouveaux? Ah! c'est que si les Girondins, qui alors menaient la Convention, aimaient beaucoup la patrie, ils détestaient davantage encore leurs adversaires, et ils ne s'inquiétaient guère de savoir si les coups qu'ils portaient à ceux-ci ne retombaient pas d'aplomb sur la République.

Intolérance des Girondins.

Furieux d'avoir été rayé de la liste des Jacobins, Brissot lança dans le public un factum dans lequel il attribuait sa radiation à son refus de se prosterner « devant la dictature de Robespierre, » — le bon apôtre! — et où il traitait de *niveleurs* les grands patriotes séparés de sa ligne de conduite. Robespierre répondit par un formidable discours, prononcé le 28 octobre à la tribune des Jacobins, sur l'influence de la calomnie. Danton présidait, Danton que les Girondins venaient de froisser cruellement en le sommant d'une manière injurieuse de justifier de l'emploi des sommes dont il avait eu à disposer comme ministre. Il proposa à la société d'adresser ce discours à toutes les parties intéressées, et Brival, membre de la Convention, demanda ironiquement que le ministre de l'intérieur Roland, qui employait à l'impression de tant de productions girondines les fonds secrets mis à sa disposition, fût invité à imprimer également à ses frais l'excellent discours de Robespierre. Alors, de plus en plus exaspérés contre celui-ci, les Girondins dressèrent un véritable plan de campagne, et Louvet, un des enfants perdus du parti, se chargea d'ouvrir l'attaque en règle.

Préliminaires du combat.

Préalablement on commença par lancer une sorte de ballon d'essai. Buzot avait proposé une loi draconienne contre tous provocateurs au meurtre ou à la sédition par voie d'écrits ou de discours. Le 29 octobre, dans le but évident de pousser la Convention à adopter le projet de son ami Buzot, le ministre de l'intérieur fit lire par Lanjuinais un rapport sinistre sur la situation de la capitale. Il y

était insidieusement question d'une lettre où l'on disait OCTOBRE 1792 que les fauteurs de meurtre et de désordre ne voulaient entendre parler que de Robespierre comme du seul homme capable de sauver la patrie. Ainsi brusquement mis en cause, Robespierre s'élança à la tribune. A peine lui permit-on de s'expliquer. Guadet, qui présidait, l'interrompait à tout moment avec une partialité révoltante, et le royaliste Henri Larivière lui trouvait une *expression dictatoriale*. Indigné, il s'écria qu'il n'était pas un homme qui osât l'accuser en face, en articulant contre lui des faits positifs. C'était là que l'attendait Louvet, qui tenait dans sa poche sa *Robespierride* toute prête. Il demanda la parole pour accuser Robespierre; et deux compères, Barbaroux et Rebecqui, firent chorus. Robespierre reprit. Il montra, avec beaucoup de calme et de mesure, combien les ministres avaient beau jeu contre ceux qui leur déplaisaient, avec les trésors de l'État à leur disposition, toute la puissance du gouvernement, tous les moyens d'influence d'un grand empire, et il demanda à la Convention d'écouter son accusateur, à la condition de l'entendre lui-même plus tard à son tour. Danton vint ensuite réclamer la discussion immédiate du rapport ministériel. Séparant de nouveau avec soin sa cause de celle de « l'individu Marat » qu'il n'aimait point, dit-il, il fit entendre des paroles conciliantes et déclara que tous ceux qui parlaient de *faction Robespierre* étaient ou des hommes prévenus ou de mauvais citoyens. Malgré ces paroles et les protestations de Robespierre, l'Assemblée, sur la motion de Buzot, renvoya à un comité de neuf membres le rapport de Roland. C'était donner une preuve manifeste de partialité. Le terrain étant ainsi préparé, Louvet, sûr d'un succès, se présenta à la tribune, armé d'un volumineux discours médité de longue date.

La Robespierride de Louvet.

Deux heures durant on entendit l'écrivain favori des ruelles insulter l'auteur intègre de la Déclaration des droits de l'homme. Dépouillée des artifices de langage

OCTOBRE 1792

dont elle était enveloppée, la harangue de Louvet n'aurait pas, devant des juges impartiaux, soutenu une seule minute la discussion. Ce qu'il articulait de plus grave contre Robespierre, c'était : d'avoir permis qu'on le désignât comme l'homme le plus vertueux de France; de s'être laissé nommer membre de la Commune du 10 août; d'avoir menacé du tocsin l'Assemblée législative; d'avoir accusé les plus dignes représentants d'être vendus à Brunswick, et enfin de marcher à grands pas vers le pouvoir dictatorial. Quant aux événements de Septembre, il n'en rendait pas Robespierre responsable; non, mais il les jetait à la tête de tous les adversaires de la faction girondine, avec une mauvaise foi qui doit assurer à son nom l'éternel mépris des gens de bien. Somme toute, il réclamait un examen sévère de la conduite de Robespierre et un décret d'accusation immédiate contre Marat. De Danton, il n'était pas question; peut-être espérait-on encore l'enrôler dans la coterie. Cet épais factum, où les niaiseries le disputaient aux calomnies et aux mensonges, fut accueilli avec beaucoup de faveur. L'Assemblée couvrit d'applaudissements l'orateur, et décréta l'impression de son discours; cependant elle voulut bien accorder à l'accusé huit jours pour répondre.

Le ministre Roland et la poste.

Dans l'intervalle, le ministe de l'intérieur Roland commettait un acte arbitraire inouï. De sa propre autorité, il faisait suspendre à la poste le départ d'une circulaire de la Commune de Paris contre la garde conventionnelle, circulaire adressée sous enveloppe à tous les corps administratifs; en revanche, il expédiait aux frais du trésor public, et sans que l'envoi en eût été décrété par la Convention, quinze mille exemplaires du discours de Louvet. La mesure illégale du ministre, blâmée par Pétion et Lasource eux-mêmes, se trouva virtuellement censurée par un décret qui rendit à la circulation l'adresse de la Commune. Si rétrograde était la marche des Girondins, si contraire aux principes de la

OCTOBRE 1792

Révolution était l'esprit qui les animait, que leur projet de loi contre les écrits séditieux, vivement soutenu par Bailleul, arracha ce cri à Danton : *La liberté de la presse ou la mort!* et que Le Peletier Saint-Fargeau dut rappeler à Buzot, l'auteur de ce projet, le temps où, à l'Assemblée constituante, ils défendaient ensemble la liberté. Barbaroux, de son côté, recommençant la diatribe de Louvet, débita à la tribune les calomnies dont chaque jour les journaux de son parti retentissaient contre la Commune de Paris, et, vivement appuyé par Lanjuinais et même par Barère, qui n'avait pas encore gravi les sommets de la Montagne, il demanda la dissolution du conseil général. Le tort de ces détracteurs de la Commune du 10 août était d'attribuer à toute la Commune les exagérations de quelques-uns de ses membres, exagérations qui n'avaient pas eu de censeur plus sévère que le conseil général lui-même. Là, éclatait la partialité révoltante des Girondins. Mais, sous la fatale influence du pouvoir, ils semblaient frappés de vertige. Leurs affidés s'en allaient criant par les rues : *Vive Roland!* et réclamaient, dans un refrain sanglant, les têtes de Marat, de Robespierre, de Danton, et de tous ceux qui les soutiendraient.

Barbaroux et la Commune de Paris.

Accusation de fédéralisme.

De si perfides et de si lâches menées provoquèrent nécessairement des représailles. Dans sa diatribe contre la Commune, Barbaroux s'était vivement défendu de conspirer contre l'unité de la République. C'est qu'en effet déjà planait sur les Girondins l'accusation de vouloir le fédéralisme, et ce fut un de leurs commensaux, le Prussien Anacharsis Cloots, qui fournit l'arme avec laquelle on devait les tuer. L'orateur cosmopolite racontait à qui voulait l'entendre que, chez le ministre de l'intérieur, il était obligé de rompre des lances pour l'unité républicaine, et bientôt, dans un pamphlet intitulé : *Ni Roland ni Marat*, il porta un coup terrible aux Girondins. L'opinion, à Paris, devenait de plus en plus hostile aux hommes de la Gironde, aux-

NOVEMBRE 1792.

quels les patriotes reprochaient de vouloir inaugurer par des lois sanglantes le règne de la République. « Quel gouvernement, s'écriait Saint-Just, aux Jacobins, que celui qui plante l'arbre de la liberté sur l'échafaud et met la faux de la mort entre les mains de la loi ! » Hélas! le fatal exemple donné par les Girondins ne devait être que trop suivi, et ils ne se laveront jamais du crime d'avoir, les premiers, porté la main sur la représentation nationale.

Réponse de Robespierre à Louvet.

Cependant la réponse de Robespierre était impatiemment attendue, et, dès la matinée du 5, les abords de la Convention se trouvaient encombrés par une foule frémissante. Cette réponse fut décisive, admirable d'un bout à l'autre. Jamais, du reste, le génie de l'éloquence ne s'était mis au service d'une meilleure cause. Robespierre discuta, pied à pied, le réquisitoire si laborieusement dressé contre lui. Il ne laissa dans l'ombre aucun reproche, depuis les plus insignifiants jusqu'aux plus graves, et de cette accusation formidable, de ce terrible libelle, dont il devait être assommé net, il ne resta rien, absolument rien, que de grands mots vides et sonores, comme il pouvait en sortir de la cervelle du romancier Louvet. La Convention avait écouté avec défiance cette plaidoirie si calme, si modérée, si concluante. Elle fut subjugée, et salua l'orateur d'applaudissements auxquels jusqu'alors elle ne l'avait pas accoutumé. Louvet voulut répondre, on refusa de l'entendre. Barbaroux, mordu de quelques épigrammes, se démenait comme un possédé. Il descendit à la barre, où l'appui de Lanjuinais fut impuissant à lui faire obtenir la parole. L'Assemblée, visiblement fatiguée de ce dévergondage de la calomnie, vota l'ordre du jour pur et simple, à la confusion des Girondins qui, si imprudemment, venaient de jeter dans la Convention les fondements de la grandeur prochaine de Robespierre. Éclatant fut le soir, aux Jacobins, le triomphe de celui-ci. C'était à qui raconterait sa victoire si complète et l'humiliation de ses ennemis. Et

Triomphe de Robespierre.

NOVEMBRE 1792

cette victoire, rien ne saurait mieux en peindre l'importance que la rage et l'exaspération dans lesquelles tombèrent toutes les feuilles girondines. L'auteur de *Faublas* publia un nouveau libelle, intitulé : *A Robespierre et à ses royalistes*, où il vomit tout ce que le cœur humain peut contenir de fiel et d'amertume. Condorcet, dans sa *Chronique*, avoua que Louvet s'était trompé, et pour déconsidérer Robespierre, il se crut certainement beaucoup plus habile en écrivant que c'était un prêtre, et qu'il ne serait jamais que cela. C'est là, à coup sûr, une habileté qui ne fait pas beaucoup d'honneur à l'éminent auteur des *Progrès de l'Esprit humain*. « Tu as trop vaincu, écrivait Camille Desmoulins à Robespierre, comme Amasis à Polycrate, tant de bonheur doit t'avoir jeté dans l'envie même des dieux. » L'envie des dieux se produisit sous la forme d'une publication de Pétion, du roi Pétion comme l'appela Robespierre, qui, par l'ironie, se vengea du lâche abandon de son ancien compagnon d'armes. Malheureusement, cette lutte à outrance, née de la passion des Girondins pour le pouvoir, et de leur haine contre un homme dont la popularité les offusquait, lutte dans laquelle, de part et d'autre, on allait employer des armes empoisonnées, devait produire un déchirement suprême qui mit la République à deux doigts de sa perte.

Le procès du roi.

A cette époque s'agitait la grande question du procès de Louis XVI. Depuis l'ouverture des séances de la Convention, on réclamait de toutes parts le jugement du roi. Dès le 16 octobre, le représentant Bourbotte avait d'avance voté la mort des prisonniers du Temple ; et chaque jour des adresses sinistres, venues des différents points du pays, concluaient au supplice du monarque déchu. Mais, avant tout, le roi devait-il être jugé, et devait-il l'être par la Convention? Voilà ce que l'on examina d'abord. Le 6 novembre Dufriche-Valazé, au nom de la commission chargée d'examiner toutes les pièces trouvées au château

NOVEMBRE 1792

après la journée du 10 août, présenta un rapport où il s'efforça de démontrer la culpabilité du roi. Le lendemain, Mailhe vint donner l'avis du comité de législation. A la suite d'un long discours où étaient discutés, avec une inflexible logique et une grande austérité de langage, tous les actes de Louis XVI depuis le commencement de la Révolution, il proposa à l'Assemblée de le traduire à sa barre et de prononcer sur son sort par voie d'appel nominal. De la reine il ne dit rien, sinon qu'elle devait être renvoyée devant les tribunaux ordinaires, au cas où il y aurait lieu à accusation contre elle, attendu, ajoutait-il, que la tête d'une reine de France n'était pas plus inviolable que les têtes des conspirateurs ordinaires. Ce peu de mots étaient déjà d'un bien sombre augure. La Convention vota l'impression du rapport de Mailhe, et en ajourna la discussion au 13 novembre.

Bataille de Jemmapes

La veille du jour où cette grave décision était prise, les troupes de la République avaient remporté sur les Autrichiens une victoire décisive. Dumouriez avait quitté Paris avec l'invitation pressante d'occuper la Belgique. Et ce n'était point l'esprit de conquête qui alors animait la France, c'était uniquement le noble désir, en repoussant ses envahisseurs, d'affranchir en même temps d'une domination odieuse ces belles provinces du Nord. L'objectif des opérations du général était la ville de Mons, vers laquelle il se porta rapidement à la tête d'une quarantaine de mille hommes, tandis que, sur sa droite, Valence manœuvrait avec seize mille hommes pour empêcher Clairfayt de se joindre au duc de Saxe-Teschen, et que, à sa gauche, le général Labourdonnaye agissait entre Dunkerque et l'Escaut et menaçait Tournai. Les Autrichiens s'étaient concentrés sur les hauteurs qui dominent Mons, du côté de la France. Après quelques combats d'avant-garde, où nous eûmes toujours le dessus, Dumouriez se trouva en présence de l'armée autrichienne le 6 novembre, entre le village de Quareignon et celui de Jemmapes. Les forces respectives des deux armées n'étaient pas très-considérables; mais la lutte n'en fut pas moins acharnée. Après une canonnade de trois heures, dont nous souffrîmes beaucoup, car nous avions le désavantage de la position, nos bataillons chargèrent à la baïonnette, aux accents de la *Marseillaise*. A deux heures tout était culbuté; les Autrichiens se retirèrent dans le plus grand désordre et traversèrent, sans s'y arrêter, la ville de Mons, où nous pénétrâmes le lendemain matin, accueillis comme des sauveurs, car c'était la liberté que nous apportions alors, et non le despotisme. Telle fut la bataille de Jemmapes, qui nous ouvrit les principales villes de la Belgique, Bruxelles, notamment, où le 14 Dumouriez fit son entrée triomphale. A la nouvelle de cette glorieuse victoire, la Convention décréta une fête patriotique. On put remarquer que dans son message à la Convention, Dumouriez insistait beaucoup sur la belle conduite du jeune lieutenant-général Égalité, qui fut depuis Louis-Philippe. Songeait-il déjà à donner un remplaçant au roi qu'on allait tuer? Quelques patriotes le crurent, et la conduite future du vainqueur de Jemmapes ne fut pas de nature à infirmer leurs soupçons.

NOVEMBRE 1792

Le roi peut-il être jugé?

Louis XVI pouvait-il être jugé? Tel fut le point sur lequel, le 13 novembre, s'ouvrit la discussion. Morisson, qui parla le premier, soutint que « malgré l'atrocité de ses forfaits » le roi ne pouvait pas être jugé. Après lui parut un jeune homme de vingt-cinq ans, d'une beauté remarquable, c'était Saint-Just. Dans son opinion, les rois, s'étant placés eux-mêmes en dehors de l'humanité, ne devaient pas être traités en citoyens. Leur plus grand forfait était... d'être rois. « Régner même est un crime.... on ne peut régner innocemment. » Louis était donc un rebelle, un ennemi; il fallait le juger comme tel, et le plus tôt possible, car, disait Saint-Just, « il n'y a pas de citoyen qui n'ait sur lui le

NOVEMBRE 1792

droit qu'avait Brutus sur César. » A ce langage, si étrange et si nouveau en France, même en république, Montagne et Gironde applaudirent de concert, comme pour affirmer leur commune haine contre la royauté. L'abbé Fauchet et un député du nom de Rozet tentèrent d'arracher Louis XVI au jugement de l'Assemblée, tandis que Robert et l'abbé Grégoire s'élevèrent avec force contre le dogme de l'inviolabilité. Thomas Payne envoya à la Convention son opinion écrite. Il voulait qu'on fît, dans la personne de Louis XVI, le procès à tous les rois de la terre.

L'armoire de fer.

Cependant l'affaire traînait en longueur; l'Assemblée flottait irrésolue entre les diverses opinions, quand tout à coup on apprit, par un serrurier du nom de Gamain, ancien maître de serrurerie du roi Louis XVI, qu'il existait aux Tuileries une armoire de fer, pratiquée dans l'épaisseur d'un mur, et où le roi avait coutume de serrer ses papiers secrets. Gamain prétendait qu'on avait tenté de l'empoisonner pour s'assurer de son silence, et c'était pour se venger qu'il révélait aujourd'hui l'existence de cette armoire. Toujours est-il qu'on mit la main sur une foule de documents mystérieux qui aggravèrent singulièrement la position du roi et compromirent beaucoup de personnes. De cette découverte la mémoire de Mirabeau reçut une irréparable atteinte, car on acquit les preuves authentiques de sa vénalité et de ses trahisons. Son buste, qui décorait encore la salle des Jacobins, fut brisé, foulé aux pieds, et ses restes, bientôt chassés du Panthéon, n'allaient pas tarder à être jetés aux gémonies. Une autre question, fatale au prisonnier du Temple, fut celle des subsistances. Cette question vitale, que les uns croyaient pouvoir résoudre par la liberté du commerce, les autres par des restrictions légales apportées à cette liberté, troublait fort à cette heure Paris et les départements; et l'aveuglement populaire attribuait volontiers aux longueurs du procès de Louis XVI les souffrances dont la rareté et

la cherté des denrées étaient la cause. Le 2 décembre au soir, une députation des sections parisiennes vint prier la Convention de juger le roi sans désemparer.

DÉCEMBRE 1792.

Le lendemain les débats se rouvrirent par une longue harangue de Robespierre. Sa thèse fut à peu près celle de Saint-Just. Selon lui, les membres de la Convention n'avaient pas à se prononcer en juges, mais en hommes d'État; et Louis n'était pas un accusé, c'était un ennemi. Il croyait que la suppression de l'individu-roi, par mesure de sûreté générale, suffisait pour guérir à jamais les peuples du mal de la monarchie. L'avenir a fait voir qu'on guérit difficilement de ce mal-là. Ce qu'on reprochait au long parlement, avait dit Mailhe, ce n'était point d'avoir livré Charles I[er] au bourreau, c'était de l'avoir condamné sommairement. En conséquence, l'Assemblée, repoussant l'avis de Robespierre, qui lui proposait de rendre sa sentence immédiatement, décida, croyant par là mettre sa responsabilité à couvert devant l'avenir, que le roi serait solennellement jugé par elle.

Renouvellement de la Commune.

Ce procès de Louis XVI était une arène ouverte où Girondins et Montagnards allaient se livrer de nouveaux combats. Les premiers venaient d'obtenir un petit triomphe par la nomination du médecin Chambon, une de leurs créatures, comme maire de Paris. Mais ils n'eurent pas autant à se féliciter du renouvellement du conseil général, lequel resta à peu près ce qu'il était depuis la veille du 10 août, et même se recruta d'éléments beaucoup plus violents. Lulier, qu'ils avaient combattu et injurié dans leurs feuilles, fut élu procureur-syndic du département; Chaumette, qui prit alors le prénom d'Anaxagoras, devint procureur de la Commune, avec Réal et Hébert, le fameux *Père Duchesne*, pour substituts. Réal seul, le futur préfet de police impérial, appartenait aux Girondins.

Quelle allait être, dans le procès du roi, l'attitude de ces derniers? S'il faut s'en rapporter au ministre Garat, ils

DÉCEMBRE 1792

La loi Valeria.

croyaient très sérieusement qu'on voulait élever Robespierre au pouvoir suprême, sur les ruines du trône de Louis XVI. Leur crédulité était absurde, car elle ne reposait absolument sur rien. Quoi qu'il en soit, le 4 décembre, Buzot, reprenant une motion de Couthon, proposa à l'Assemblée de décréter la peine de mort contre quiconque tenterait de rétablir en France la royauté ou tout autre pouvoir attentatoire à la souveraineté du peuple. C'était la loi Valeria des Romains. Cette proposition, adoptée au milieu d'un tumulte inexprimable, amena Robespierre à demander à son tour à la Convention de décréter, en manière d'exposition de principes, qu'aucune nation ne pouvait se donner un roi. Impossible de répondre plus catégoriquement aux imputations insidieuses de la Gironde. Chaque jour des incidents nouveaux étaient jetés dans la discussion comme des brandons de discorde. Un jour Guadet proposa inopinément à la Convention d'autoriser les assemblées primaires à prononcer immédiatement le rappel des représentants qui auraient perdu la confiance du peuple. Les Girondins se réservaient sans doute de désigner leurs adversaires à l'ostracisme. Le piége était grossier. L'Assemblée surprise vota, sans réfléchir, cette étrange motion; mais, sur les protestations énergiques de Manuel et de Prieur (de la Marne), elle rapporta presque aussitôt son imprudent décret. Trois jours après, aux Jacobins, Robespierre perçait à jour les ténébreuses menées d'une faction résolue à perdre quiconque ne lui était pas dévoué, et le représentant Chasles dénonçait le ministère de l'intérieur comme le foyer impur d'où partaient journellement les calomnies dont les patriotes étaient poursuivis dans toute l'étendue de la République.

Étrange motion de Guadet.

Procès de Louis XVI.

Une commission de vingt et un membres avait été chargée de rédiger un rapport sur les crimes imputés à Louis XVI. Le 10 décembre au soir, Robert Lindet prit la parole au nom de cette commission. Il rappela dans un immense requisitoire tous les faits relevés à la charge de de l'ex-roi, depuis l'ouverture des états généreux jusqu'à l'explosion du 10 août : menaces contre l'Assemblée constituante, violation du serment prononcé à la Fédération du 14 juillet, refus de sanction, massacres de Nancy et du Champ de Mars, complicité avec l'émigration et l'étranger, protection accordée aux prêtres réfractaires, etc. Le lendemain, Barbaroux, suppléant Lindet, donnait lecture de l'acte énonciatif des crimes reprochés à celui qu'on n'appelait plus que Louis Capet, et, peu d'instants après, au milieu d'un profond silence, le monarque déchu, accompagné du maire, des généraux Santerre et Wittenkof et de deux officiers municipaux, paraissait à la barre de la Convention.

DÉCEMBRE 1792

La famille royale au Temple.

Avant d'aller plus loin, il faut dire un mot du séjour de la famille royale au Temple. Toute captivité est douloureuse, et Louis XVI prisonnier était certainement à plaindre. Mais il s'en faut de beaucoup qu'il ait eu à subir, de la part de la Révolution, les taquineries et les persécutions sur lesquelles les écrivains royalistes se sont si complaisamment étendus. Dans les premières semaines, il habitait avec sa famille les petits appartements contigus à la grande tour. Il employait son temps à se promener dans les jardins et à donner à son fils des leçons de latin. Le soir on lisait, on causait ou bien l'on jouait aux cartes. Cela dura jusqu'à la fin de septembre. Les repas se prenaient en commun et étaient véritablement somptueux; les comptes de la Commune prouvent combien peu, sous ce rapport, elle lésinait avec les prisonniers du Temple. La nécessité, plus ou moins démontrée, d'une surveillance plus active, obligea seule la Commune, qui était responsable de la famille royale confiée à sa garde, de recourir à des précautions de rigueur que nous pouvons regretter. Au commencement d'octobre, un arrêté du conseil général ordonna la séparation du roi d'avec Marie-Antoinette,

DÉCEMBRE 1792

interdit aux prisonniers l'usage d'armes ou instruments tranchants, et à Louis XVI de se servir de tout ce qui pourrait faciliter une correspondance coupable. Marie-Antoinette pleura amèrement; et il ne faut pas s'en étonner, car, si coupable qu'elle fût, tombée de si haut, elle devait d'autant plus souffrir, et elle était bien à plaindre.

Le roi à la barre.

C'était un spectacle nouveau en France que celui d'un roi, paraissant en criminel devant les représentants du peuple souverain. L'attitude de Louis XVI à la barre ne fut ni altière ni humble. Ses réponses à l'interrogatoire du président furent surtout évasives; presque toujours il se retrancha derrière la constitution. Il eut seulement le tort de commettre un mensonge en déclarant ignorer complétement l'existence de l'armoire de fer. C'était nier l'évidence. Du reste, il accepta parfaitement son rôle d'accusé et demanda à être assisté d'un conseil. Après qu'il fut retourné au Temple, où il mangea d'un fort grand appétit, la Convention décida qu'il serait pourvu d'un conseil choisi par lui-même, et le lendemain elle chargea quatre de ses membres : Cambacérès, Thuriot, Dubois-Crancé et Dupont (de Bigorre) d'aller lui notifier ce décret. Louis fit choix de Target et de Tronchet. Celui-ci accepta.

Les conseils de Louis.

Quant au *républicain* Target, il s'excusa, en alléguant des raisons de vieillesse et de santé. Il fut remplacé par Lamoignon de Malesherbes. Cet ancien ministre de la maison du roi s'était de lui-même offert à défendre celui qui, pour lui, était toujours son maître. D'autres encore se proposèrent comme avocats du royal accusé : citons parmi ces personnes une femme nommée Olympe de Gouges, sorte d'aventurière qui, tour à tour républicaine et royaliste exaltée, finit, d'excentricités en excentricités, par se heurter à l'échafaud révolutionnaire. A ses deux premiers conseils, le roi en adjoignit un troisième, ce fut l'avocat de Sèze.

Le procès du roi n'empêcha pas la Convention de s'occuper en même temps des grands intérêts de la patrie et

DÉCEMBRE 1792

Actes divers de la Convention.

de l'humanité. Le 15 décembre, sur un rapport de Cambon, elle traçait aux généraux français la ligne de conduite à tenir dans les pays occupés par nos armées. Dès le mois précédent, elle avait promis aide et protection aux peuples soulevés pour la liberté. Cette fois-ci, elle décréta solennellement, à la face du monde, qu'aux nations dont les soldats de la France touchaient le territoire, la République apportait secours, paix, affranchissement, liberté, fraternité et égalité, et que, venue pour chasser leurs tyrans, elle les garantirait des vengeances de ceux-ci.

La Convention, comprenant que l'instruction était une chose de première nécessité pour un peuple libre, ordonna la réimpression d'un rapport de Condorcet à l'Assemblée législative sur l'organisation générale de l'instruction publique, et, d'après un projet de Lanthenas, elle posa les premières bases de l'établissement des écoles primaires. Puis, comme, en ces temps orageux, il fallait toujours, à côté des lois les plus douces et les plus conformes au génie de l'humanité, prendre de rigoureuses mesures de conservation et forger des armes terribles, elle décréta, le 18, la peine de mort contre toute personne convaincue d'avoir exporté des grains et farines hors du territoire ou de s'être opposée à la libre circulation des subsistances. L'avant-veille, elle avait également, à l'unanimité, frappé d'un décret de mort quiconque proposerait de rompre l'unité de la République. C'était la loi qui devait conduire les Girondins à l'échafaud.

Bannissement de tous les Bourbon.

Un tel décret, prétendit Buzot, n'atteignait point les royalistes; l'ardent Girondin réclama la proscription éternelle de tous les Bourbon, et notamment le bannissement de Philippe-Égalité et de ses fils. On entendit alors un futur sénateur de l'Empire, un futur pair de la Restauration, le *républicain* Lanjuinais, insinuer, dans un langage violent, que ceux qui avaient soutenu la candidature de d'Orléans, voulaient le rétablissement de la royauté. Cela

DÉCEMBRE 1792

était à l'adresse de Danton, qui avait en effet cautionné l'élection du *citoyen* Égalité. Danton ne put répondre, étant depuis une quinzaine de jours à l'armée du Nord, où il avait été envoyé comme commissaire. Camille Desmoulins essaya vainement de protester; au milieu du tumulte, il ne put parvenir à se faire entendre, et l'Assemblée, après une discussion extrêmement orageuse, vota le bannissement de tous les Bourbon, en ajournant sa décision en ce qui concernait particulièrement Philippe-Égalité. Mais, trois jours après, conformément au vœu des sections parisiennes, et malgré les efforts des orateurs girondins, elle remit au lendemain du jugement de Louis XVI à statuer sur le sort de la famille des Bourbon. Que la mesure proposée par Buzot et si vivement soutenue par ses amis ait été d'une bonne politique, cela est possible; mais il n'en est pas moins vrai que c'était une atteinte profonde portée à l'inviolabilité de la représentation nationale, puisque Philippe-Égalité était représentant du peuple. Pas plus en cette circonstance qu'en réclamant un décret d'accusation contre Marat, les Girondins ne reculèrent devant cette faute énorme d'entamer la Convention sans une nécessité absolue. Appuyée par Saint-Just, dont le républicanisme s'accommodait de l'exil de tous les Bourbon comme d'un gage assuré de la stabilité du nouveau régime, leur proposition n'avait point rencontré de contradicteur dans Robespierre. Celui-ci, aux Jacobins, se borna à leur demander de lui garantir que ce serait là le dernier acte de proscription, et que, dès le lendemain, ils permettraient à leurs adversaires de présenter de bonnes lois; car les travaux utiles avaient été singulièrement entravés jusque-là par les récriminations continuelles des enfants terribles de la Gironde. Malheureusement les cœurs irrités étaient sourds à ces appels à la conciliation, et de nouvelles explosions de fureur signalèrent le procès du roi.

On ne fut pas peu étonné, dans la séance du 25, d'entendre un membre de la Montagne, l'ex-capucin Chabot, réclamer un décret d'accusation contre Marat, en se fondant sur ce que, dans sa feuille du jour, celui-ci déclarait que l'excès de la misère et les désordres de l'anarchie conduiraient inévitablement la nation à se donner un chef, si la Convention ne s'élevait à la hauteur de ses importantes fonctions. Rien d'absurde comme la dénonciation de Chabot, puisque l'Ami du peuple raisonnait ici uniquement par voie d'hypothèse. Marat eut beau se justifier, les Girondins Salles et Pénières s'empressèrent d'appuyer la proposition de l'ex-capucin. Il y eut un désordre inexprimable. Quand le calme se fut rétabli, Marat rétracta, de lui-même, quelques paroles un peu vives que lui avait arrachées la violence de ses adversaires, et il termina en reprochant amèrement au ministre de l'intérieur d'avoir fait imprimer et distribuer aux frais de l'État un écrit où l'on proposait de renvoyer le jugement du roi aux assemblées primaires. Nous allons entendre, en effet, certains députés, siégeant sur les bancs de la Gironde, réclamer très-impérieusement l'appel au peuple, soit qu'ils aient vu là, pour l'accusé, un moyen de salut plus probable, soit qu'ils aient tout simplement voulu épargner à la Convention la responsabilité du jugement de Louis XVI.

DÉCEMBRE 1792

Marat et Chabot.

L'appel au peuple.

Le 26 décembre, le prisonnier du Temple comparut pour la seconde fois à la barre de l'Assemblée. Il était accompagné de ses trois défenseurs, du maire de Paris et du commandant général de la garde nationale. De Sèze prononça d'une voix émue la défense du royal accusé. Son argumentation porta principalement sur deux points : ou Louis était couvert par la constitution qu'il avait jurée, et, partant, inviolable; ou, si l'inviolabilité n'existait plus pour lui, il devait jouir de toutes les garanties auxquelles avait droit tout accusé, et la Convention n'était point compétente. Cette plaidoirie très-longue, et dont on ne saurait d'ailleurs méconnaître le mérite, produisit peu

DÉCEMBRE 1792 d'effet. Le roi y ajouta quelques paroles sans importance; puis, il se retira avec ses défenseurs, et fut ramené au Temple. Après son départ, un effroyable orage éclata, soulevé par un mot imprudent de Lanjuinais, qui avait appliqué l'expression de *conspirateurs* aux combattants du 10 août. Tout cela pour savoir si la Convention se constituerait, oui ou non, en cour judiciaire. Quelques paroles de Couthon parvinrent à calmer momentanément la tempête, et, à sa voix, il fut décidé que la discussion serait immédiatement ouverte sur le procès de Louis, et continuée, toute affaire cessante, jusqu'au prononcé du jugement. Un nouveau scandale fut sur le point d'éclater par suite de l'entêtement de Lanjuinais, de Salles et de Pétion à vouloir faire revenir l'Assemblée sur un décret voté. Le décret fut maintenu, avec cette restriction qu'il ne préjugeait rien sur le mode définitif auquel on s'arrêterait pour décider du sort de l'accusé.

Le lendemain, Saint-Just demanda que chacun des membres de la Convention montât à la tribune et déclarât simplement : Louis est ou n'est pas convaincu. Après lui, on entendit, dans un sens ou dans un autre, un certain nombre d'orateurs. Citons l'ex-constituant Salles qui, le premier, posa à la tribune la question de l'appel au peuple, et Lequinio qui le réfuta énergiquement. Le 28, Buzot appuya très-vivement l'opinion du premier. «Louis, dit-il, je te condamne à mort; mais c'est à la société de ratifier ma sentence.» Robespierre se leva pour lui répondre. C'était une idée très-populaire en apparence que celle de l'appel au peuple, mise en avant par les Girondins; mais il y vit en principe un grand danger pour la République, et il n'hésita pas à la combattre au risque de sacrifier sa popularité. Il montra combien il serait périlleux de renvoyer aux quarante-quatre mille assemblées primaires du pays une cause qui, en définitive, était bien minime à côté des grandes questions que l'Assemblée était chargée de résou-

dre. Si le peuple avait le temps de s'occuper de ses affaires au point de vue politique, est ce qu'il nommerait des représentants pour les traiter? Constamment aux champs, à l'atelier ou au camp, aurait-il le temps de courir aux assemblées primaires, où domineraient, sans conteste, les oisifs, les désœuvrés, les intrigants, tous les ennemis de la Révolution? Cela était sans réplique. Quittant ensuite le terrain des principes pour entrer à son tour dans la voie des récriminations et des personnalités, où fâcheusement l'avait convié Buzot, il rendit coup pour coup, dénonça les intrigues et les calomnies dont les patriotes ne cessaient d'être victimes, et, en termes indignés, il flétrit ces majorités formées dans des conciliabules ténébreux, autour des tables ministérielles. Il rappela, aux applaudissements des tribunes et d'une partie de l'Assemblée, que la vertu avait été toujours en minorité sur la terre. Sans cela, est-ce que le monde serait peuplé de tyrans et d'esclaves? Sa péroraison fut d'ailleurs un magnifique appel à la conciliation et à la concorde, ce qui n'empêcha pas une feuille girondine, le *Courrier des quatre-vingt-trois départements*, de vomir un torrent d'injures contre l'orateur, et d'écrire que ce discours, dont l'effet sur la Convention fut prodigieux, était un chef-d'œuvre d'astuce et de perfidie. DÉCEMBRE 1792

A un lutteur de cette taille, la Gironde opposa Vergniaud, qui, trois jours après, pour soutenir la thèse de son ami Buzot, prononça un des plus beaux, mais aussi un des plus haineux discours qui soient sortis de sa bouche. Plus avant qu'aucun des orateurs précédents il entra dans la voie des personnalités; il ne recula devant aucun mensonge, devant aucune calomnie, et l'on ne fut pas médiocrement étonné de l'entendre reprocher à ses adversaires d'avoir rédigé cette fameuse pétition du Champ de Mars, que Robespierre avait au contraire si vivement combattue pour sa part. Il accusa ce dernier d'avoir calomnié le peuple en disant que la vertu était en minorité sur la

DÉCEMBRE 1792

terre; et il crut le réfuter victorieusement en alléguant que Catilina et César avaient été de la minorité dans le sénat romain. Cette façon de caresser les masses ne rangea pas celles-ci du côté de l'orateur girondin.

Exaspération des Girondins.

Le succès qu'obtint au dehors le discours de Robespierre, dont l'impression se fit aux frais d'une souscription nationale, porta au comble l'exaspération de ses ennemis. A l'instigation des Girondins, une foule d'adresses venues des départements, et notamment du Finistère, traitaient de scélérats, de contre-révolutionnaires, les Danton, les Marat, les Robespierre, les Bazire et leurs complices, et réclamaient leur expulsion. Gensonné, dans la séance du 2 janvier 1793, prit directement Robespierre à partie. Avec un abominable machiavélisme on s'efforçait d'établir une confusion entre celui-ci et Marat, lequel était pourtant une personnalité assez distincte, et qui gâtait, par des exagérations sanguinaires, le bien qu'il aurait pu faire par des articles marqués au coin de la raison et de la vérité. C'est ainsi qu'après avoir combattu avec un grand bon sens et une élévation d'idées peu commune la doctrine des Girondins sur l'appel au peuple, il applaudissait au meurtre d'un nommé Louvain, qu'on accusait d'avoir été l'un des mouchards de Lafayette. Les Girondins poussèrent les choses si loin, leur perfidie fut si persistante que les Jacobins crurent devoir envoyer à toutes les sociétés affiliées une circulaire où se trouvaient énumérées les différences essentielles existant entre Robespierre et l'Ami du peuple, et que, dans ses *Lettres à mes commettants*, Robespierre prit la peine d'adresser à Vergniaud, à Guadet, à Gensonné et à Brissot une réponse publique, afin de réclamer énergiquement son individualité.

JANVIER 1793.

Ces quatre députés étaient précisément les signataires de la fameuse lettre adressée au peintre Boze et destinée à Louis XVI, à qui ces meneurs de la Gironde avaient promis implicitement leur appui s'il consentait à replacer au

JANVIER 1793

pouvoir les ministres patriotes. Grandes durent en conséquence être leurs appréhensions, lorsque, dans la séance du 3 janvier, Gasparin dénonça l'existence de cette lettre comme une preuve de leurs trahisons. Il y eut dans l'Assemblée un mouvement de surprise. Lanjuinais se leva pour réclamer l'arrestation... de Gasparin. Singulière réponse à une dénonciation parfaitement motivée. Les inculpés ne nièrent pas; ils se contentèrent d'exciper de leur bonne foi. En effet, ils n'avaient point trahi. Mais il n'en demeura pas moins avéré que, à la veille du 10 août, ces *républicains* de la Gironde intriguaient pour ressaisir l'autorité et régner à l'ombre du pouvoir monarchique. Leur influence était considérable encore sur l'Assemblée, et ils obtinrent le bénéfice de l'ordre du jour; seulement au dehors leur impopularité allait toujours croissant, et l'orage commençait à se former, qui devait les engloutir. Eux ne s'en sentaient que plus furieux. Le député Richaud ayant proposé la suppression de la permanence des sections, ce qui était enlever toute force à la Révolution, ils applaudirent à outrance et couvrirent de huées les adversaires de la motion. Robespierre entreprit de la combattre. « Le scélérat!... le factieux!... il se croit au 2 septembre! vociférèrent aussitôt Chambon, Lidon et Baraillon. — Gredins déhontés, f..... faction girondine, répondait Marat, vous trahissez impudemment la patrie. » Robespierre cependant parvint à ramener le calme, et telle fut la puissance de sa parole, que la Convention, si prévenue alors contre lui, et qui au milieu du tumulte avait décrété la proposition Richaud, ajourna jusqu'à nouvel ordre l'exécution de son décret.

Sur la permanence des sections.

Suite du procès de Louis XVI.

Ainsi se poursuivait, au milieu d'incidents pénibles, le procès du roi, dont les impatients gourmandaient la lenteur. « Nous sommes entourés de morts et de blessés... et nous apprenons que Louis vit encore! » écrivaient de Mayence les représentants Haussmann, Reubel et Merlin (de Thion-

JANVIER 1793

ville). Déjà, le 4 janvier, Barère, faisant vers la Montagne un pas décisif, avait, dans un discours d'une longueur infinie, achevé de ruiner, dans l'esprit de la majorité, l'opinion de la Gironde sur l'appel au peuple, quand, dix jours plus tard, le 14 janvier, après une courte discussion sur une série de questions proposées par Daunou relativement au jugement, la Convention décida, sur la proposition du Girondin Boyer-Fonfrède, qu'elle se prononcerait, par voie d'appel nominal, sur les trois questions suivantes : 1° Louis est-il coupable de conspiration contre la liberté de la nation et d'attentat contre la sûreté générale de l'État? 2° le jugement sera-t-il soumis à la ratification du peuple? 3° quelle peine sera infligée à Louis?

L'appel nominal.

Le lendemain, sur sept cent vingt et un votants, — vingt-huit représentants se trouvant absents par congé ou commission, — six membres se récusèrent, trente-deux opinèrent pour la culpabilité en motivant leur vote, et six cent quatre-vingt-trois répondirent *Oui*, purement et simplement. C'était presque l'unanimité! Puis, quatre cent vingt-trois voix contre deux cent quatre-vingt-une repoussèrent l'appel au peuple. Le 16 était le jour où devait se décider le sort de Louis XVI. Quoi qu'en aient dit les historiens de la réaction, Paris fut ce jour-là d'un calme admirable; aucune pression de l'extérieur ne fut exercée sur l'Assemblée, et les membres de la Convention votèrent dans la plénitude de leur conscience et de leur liberté. Comme au commencement de la séance on délibérait sur un arrêté du conseil général qui, à tort ou à raison, avait interdit la représentation de l'*Ami des lois*, pièce de Laya, remplie d'allusions perfides contre les patriotes, Danton, arrivé de la nuit, se plaignit qu'en ces graves circonstances on s'occupât de comédies, et, de sa voix retentissante: « Il s'agit de la tragédie que vous devez donner aux nations; il s'agit de faire tomber sous la hache des lois la tête d'un tyran, et non de misérables comédies! » En vain essaya-

JANVIER 1793

t-on d'alarmer les membres de l'Assemblée sur les conséquences de leurs votes, la Convention décida qu'elle prononcerait sans désemparer sur le sort de Louis. Il était huit heures du soir quand on commença le troisième appel nominal. Beaucoup de députés motivèrent plus ou moins longuement leurs votes. Ce fut un spectacle saisissant et plein d'émotion que celui de cette assemblée des représentants du pays décidant en dernier ressort, par cette longue et lugubre nuit d'hiver, de la destinée d'un roi de France. Les chefs de la Gironde, Vergniaud, Guadet, Lasource, Isnard, comme la grande majorité de la Montagne, se prononcèrent pour la peine capitale. En somme, sur sept cent vingt et un votants, trois cent trente-quatre voix votèrent pour la détention, le bannissement, les fers ou la mort conditionnelle, et trois cent quatre-vingt-sept pour la mort. C'était une majorité de cinquante-trois voix. Vergniaud, qui présidait, déclara, avec l'accent d'une profonde douleur, que la peine prononcée par la Convention contre Louis Capet, était la mort.

Condamnation de Louis XVI.

Alors furent introduits les défenseurs du roi. De Sèze demanda, au nom de son client, que le jugement rendu fût soumis à l'appel au peuple; Tronchet argua d'un vice de forme, et Malesherbes, d'une voix entrecoupée par les larmes, pria l'Assemblée de lui accorder jusqu'au jour suivant pour qu'il pût développer devant elle des considérations essentielles à l'appui de l'incident soulevé par Tronchet. Mais, après quelques observations juridiques de Robespierre et de Merlin (de Douai), la Convention passa à l'ordre du jour sur ces diverses requêtes. Le lendemain s'agita la question de savoir s'il serait sursis à l'exécution du condamné, conformément à une proposition de Mailhe, proposition qui, d'après la déclaration formelle de celui-ci, était indépendante de son vote pour la mort, et qu'avaient appuyée vingt-cinq de ses collègues. Après une discussion orageuse de deux jours, où se donnèrent largement carrière

JANVIER 1793 toutes les passions haineuses qui agitaient Montagnards et Girondins, et où Buzot et Barbaroux recommencèrent leurs éternelles diatribes contre Paris, la Convention repoussa le sursis par trois cent quatre-vingts voix contre trois cent dix, et décida que l'exécution aurait lieu dans les vingt-quatre heures. « Citoyens, dit Cambacérès, en prononçant la mort du dernier roi des Français, vous avez fait un acte dont la mémoire ne passera point, et qui sera gravé par le burin de l'immortalité dans les fastes des nations. » Il ne restait plus au malheureux roi qu'à mourir.

Démission de Manuel et de Kersaint.

Deux membres de l'Assemblée, Manuel et Kersaint, qui avaient voté contre la mort, donnèrent leur démission. Choudieu voulait que pour ce fait on les déclarât infâmes et traîtres à la patrie. La Convention passa à l'ordre du jour; mais ils étaient appelés tout deux à de tragiques destinées, et devaient plus tard expier sur l'échafaud la faiblesse d'avoir déserté leur poste en cette suprême conjoncture.

Assassinat de Le Pélletier St-Fargeau.

Un autre Conventionnel, un ex-Constituant, un grand seigneur rallié à la démocratie, Le Pélletier de Saint-Fargeau, paya au contraire de sa vie son vote pour la mort. Frappé d'un coup de sabre chez un restaurateur du Palais-Royal, dans la journée du 20, par un ancien garde du corps nommé Pâris, il avait expiré peu d'instants après, véritable martyr de la liberté, en se félicitant de mourir pour son pays. Quant à son meurtrier, décrété immédiatement d'accusation, il parvint à s'échapper, et, quelques jours après, il se suicidait dans une auberge de campagne.

Exécution de Louis XVI.

Cependant Louis XVI avait appris, avec beaucoup de calme, de la bouche même de Malesherbes, avant que le ministre de la justice la lui notifiât officiellement, la nouvelle de sa condamnation. Ce fut lui-même qui fut obligé de consoler son ancien ministre et Cléry, son vieux serviteur. D'avance, il était résigné à son sort. La Commune usa donc d'une rigueur inutile quand, pour l'empêcher d'attenter à ses jours, elle le priva, pendant ses derniers repas, de l'usage d'un couteau et d'une fourchette. JANVIER 1793 La Convention l'ayant autorisé à appeler auprès de lui un ecclésiastique de son choix, il manda l'abbé Edgeworth de Firmont, ancien grand-vicaire du diocèse de Paris, et confesseur de madame Élisabeth, lui lut son testament et s'entretint longuement des affaires de son salut. Il passa ensuite deux heures avec sa famille. Ce fut une scène d'adieux déchirante; et à ce souvenir, quelque indomptables que soient les convictions, on ne peut s'empêcher d'être ému, car cet homme, dont le fer de la guillotine allait trancher la tête, laissait abandonnés à de terribles orages une femme, des enfants, ce qu'il avait de plus cher au monde; et trembler pour les siens, c'est bien plus douloureux que de trembler pour soi-même. Aussi le lendemain, quand on vint le prendre pour le mener à la mort, préféra-t-il ne point les revoir, afin de leur épargner l'angoisse de la dernière séparation.

Il était un peu moins de neuf heures quand, le 21 janvier, dans la matinée, Louis XVI quitta la prison du Temple. L'échafaud avait été dressé sur la place de la Révolution, en face du château des Tuileries, à la place même où, quelques mois auparavant, s'élevait encore la statue de Louis XV. Là, une foule immense attendait, frémissante, le funèbre cortége, conduit par le commandant général Santerre. Arrivé au lieu de son supplice, le condamné, encouragé par quelques paroles de son confesseur, monta d'un pas ferme les degrés de l'échafaud. Sur la plateforme, il protesta de son innocence, dit qu'il pardonnait aux auteurs de sa mort, et qu'il priait Dieu pour que son sang ne retombât jamais sur la France. Ah! les véritables auteurs de sa mort, c'étaient ses conseillers perfides, les émigrés et ces rois de l'Europe dont il avait consenti à être le complice. Un bruit de tambours empêcha ses dernières paroles d'être recueillies. Il fallut l'entraîner de force sur la planche fatale. A dix heures vingt-deux

JANVIER 1793 minutes sa tête tombait. Le bourreau — c'était le royaliste Sanson — la prit sanglante dans le panier pour la montrer au peuple. A cette vue, un immense cri de *Vive la République!* sortit de toutes les poitrines. Hélas! cette République, rêve éternel de tous les cœurs épris de liberté et d'égalité, seul asile possible de la démocratie, n'était pas encore destinée à vivre bien longtemps. Le sang humain n'est jamais une bonne rosée pour féconder les choses de ce monde.

CHAPITRE DIXIÈME

Funérailles de Le Pélétier. — Démission de Roland. — Rupture avec l'Angleterre. — Mesures et actes divers. — Le Noël de Gircy-Dupré. — Journées des 24 et 25 février. — Troubles à Lyon. — Projets de Dumouriez. — Revers en Belgique. — Mesures suprêmes. — Robespierre à la section Bonne-Nouvelle. — Abolition de la contrainte par corps. — Atteinte à la liberté de la presse. — Événements du 10 mars. — Le tribunal révolutionnaire. — La section Poissonnière. — Un nouveau pamphlet de Louvet. — Tentative de réconciliation. — Soulèvement de la Vendée. — Décrets terribles. — Bataille de Neerwinden. — Trahison de Dumouriez. — Réquisitoire de Danton. — Arrestation des commissaires de la Convention. — Dumouriez passe à l'ennemi. — Attaques passionnées. — Décret d'accusation contre Marat. — Pétition contre les vingt-deux. — Triomphe de Marat. — Accord momentané. — Débats sur la constitution. — La Déclaration des droits. — Mort de Lazousky. — Situation militaire. — Réorganisation des armées. — La Commune et la Gironde. — Discours sur la constitution.—Mort de Dampierre. — Nouveaux orages. — Isnard président.— Proposition incendiaire de Guadet.— La commission des Douze. — Histoire des Brissotins. — Complot imaginaire. — Arrestation d'Hébert. — Imprécations d'Isnard. — Une lettre de Vergniaud. — Séance du 27 mai. — Avertissement de Danton. — Les sections à l'archevêché. — Le général Hanriot. — Journée du 31 mai. — Journées des 1er et 2 juin.

La mort de Louis XVI — réponse sanglante aux défis insensés de la coalition — allait porter au comble la colère des rois et de toutes les aristocraties de l'Europe. On devait s'y attendre. La Convention se tint prête à tout événement, et fut admirable d'énergie. Dans une proclamation d'un caractère héroïque, elle revendiqua noblement pour chacun de ses membres et pour le pays tout entier la responsabilité de ce grand acte de justice nationale, et, prévoyant un embrasement général, elle déclara résolû- JANVIER 1793.

JANVIER 1793

ment à la France que l'heure était à l'action, et non plus aux paroles. En même temps elle rendait des honneurs extraordinaires à la mémoire de l'homme de bien qui le premier avait été immolé aux mânes du feu roi. Robespierre, dont Michel Le Péletier avait été l'ami, prononça aux Jacobins son oraison funèbre. La République lui fit des funérailles dont la magnificence dépassa celle des funérailles de Mirabeau, et elle adopta sa fille. Son corps fut porté au Panthéon, d'où le chasseront les proscripteurs de l'an III, quand la République ne sera plus qu'un mot. A tous égards, du reste, il était digne des regrets patriotiques qu'excita sa mort, car il laissait deux témoignages irrécusables de sa foi républicaine : un projet de code pénal, d'où la peine de mort était proscrite, et un plan d'éducation nationale où se trouvait consacré le principe de l'instruction gratuite et obligatoire, plan dont Robespierre donna lecture à la Convention dans sa séance du 13 juillet suivant.

Funérailles de Le Péletier.

A la proclamation de l'Assemblée, le pays répondit par une foule d'adresses de félicitations sur le jugement du roi, et montra qu'il était préparé, lui aussi, à faire face aux éventualités désastreuses dont on se sentait menacé. La République en effet entrait dans un cercle de feu. A l'intérieur et à l'extérieur tout se complique, tout s'aggrave. Et, comme s'il avait la conscience de sa faiblesse en présence de la situation, Roland donnait sa démission, au désespoir de ses amis de la Gironde, qui, d'avance, étaient bien certains de ne jamais rencontrer un ministre aussi docile à servir leurs passions et leurs rancunes. La Convention accepta à regret cette démission; puis, sur la motion de Robespierre, elle supprima le singulier bureau de formation d'esprit public organisé par Roland, et décida que ce ministre rendrait compte de sa gestion. Aux fluctuations du centre de l'Assemblée il était aisé de voir que, d'un moment à l'autre, la majorité pourrait bien se déplacer. Beaucoup de membres ne furent pas médiocrement

Démission de Roland.

JANVIER 1793

étonnés d'entendre un jour Buzot se porter en quelque sorte caution d'un journaliste notoirement contre-révolutionnaire, et dès lors inclinèrent vers la Montagne, au sein de laquelle se concentrait la force de résistance contre les entreprises des ennemis de la Révolution.

Paris, à cette heure, était inondé d'étrangers suspects, d'émigrés rentrés, dont les menées et les allures éveillèrent les soupçons des patriotes. Le Palais-Royal, devenu Palais-Égalité, leur servait de repaire. Le commandant général Santerre le fit investir, et y opéra de nombreuses arrestations, conformément à un arrêté du comité de Sûreté générale de la Convention, qui en cette circonstance mit les nécessités du salut public au-dessus du respect dû à la liberté individuelle. Le déchaînement des gouvernements étrangers contre nous semblait autoriser de pareilles mesures. On venait d'apprendre avec une légitime indignation que le secrétaire de la légation française à Rome, Basseville, avait été lâchement égorgé pour avoir substitué à l'écusson royal celui de la République. Il y avait évidemment une conspiration des trônes contre cette liberté que la France enfantait si laborieusement. L'impure mégère qui régnait en Russie chassait les Français de ses États, et les conducteurs du gouvernement anglais nous traitaient de cannibales, pour avoir décapité un roi. Quelle bonne plaisanterie de la part de ce peuple de marchands égoïstes, qui avaient coupé le cou à Charles Ier pour des faits beaucoup moins graves que ceux reprochés à Louis XVI!

Rupture avec l'Angleterre.

Au fond, ils se souciaient bien de la destinée tragique de celui-ci! Ce qu'ils redoutaient, c'était l'extension de l'influence française au dehors, l'ouverture de l'Escaut et leur domination des mers menacée. Voilà ce que, dans deux discours lumineux, Kersaint et Brissot avaient mis successivement en lumière. L'événement du 21 janvier fournit, à l'astucieux ministre qui gouvernait sous le nom de Georges III, l'occasion de rompre les relations de l'An-

FÉVRIER 1793 gleterre avec la France. Pitt enjoignit brutalement à Chauvelin, notre envoyé, de sortir des États britanniques dans les huit jours. Cette insulte comblait la mesure de nos griefs, car, précédemment, l'Angleterre avait rappelé son ambassadeur au lendemain du 10 août; elle avait refusé de reconnaître la République; elle était intervenue dans le traité signé entre la Prusse et l'Autriche; elle envoyait des secours aux émigrés en armes, et enfin elle entretenait au cœur même de notre pays une foule d'intrigants chargés de fomenter les divisions et les désordres parmi nous. C'était assurément plus qu'il n'en fallait pour motiver une rupture non-seulement avec l'Angleterre, mais encore avec le stathouder de Hollande, qui agissait à notre égard en véritable sujet du cabinet de Saint-James. Le 1er février, la Convention nationale, confiante dans son bon droit, et sans considérer l'énorme disproportion qu'il y avait entre la marine anglaise et la nôtre, déclara solennellement et à l'unanimité la guerre au roi d'Angleterre et aux Provinces-Unies.

Mesures et actes divers.

Coup sur coup la Convention décréta alors une foule de mesures en rapport avec la grandeur du péril. Émission de huit cents millions d'assignats; réorganisation de l'armée sur un pied conforme à l'égalité républicaine; levée extraordinaire de trois cent mille hommes, et réquisition permanente des gardes nationales; envoi de neuf commissaires extraordinaires au milieu des troupes, tout cela fut voté d'enthousiasme. En même temps, et comme si l'on eût été en pleine paix, elle rendait un décret sur la nouvelle empreinte des monnaies, s'occupait, avec une sollicitude touchante, des lettres, des sciences, des arts, de la formation d'un muséum national; et, dans ses séances du 15 et du 16 février, elle écoutait un magnifique rapport de Condorcet sur la nouvelle constitution.

Malheureusement l'accord qui régnait entre la plupart des membres de l'Assemblée en présence de ces grandes

questions d'intérêt général, cessait dès qu'une question personnelle était en jeu, et les passions s'enflammaient de nouveau. Au lieu d'ensevelir dans un éternel oubli le souvenir des journées de Septembre, comme l'avait conseillé Roland, les Girondins, qui en étaient comptables bien plus que leurs adversaires, s'acharnaient à les reprocher à ceux-ci, au risque de s'entendre accuser de les avoir provoquées pour se défaire d'ennemis particuliers, comme cela arriva dans la séance du 9 février. Puis ils recommençaient à satiété leurs éternelles déclamations contre la Commune et la ville de Paris. Un de leurs journalistes d'élection, le disciple chéri de Brissot, le libelliste Girey-Dupré, qu'une bonne place à la Bibliothèque avait récompensé de son dévouement à la cause girondine, s'amusait, en ces graves circonstances, à mettre en chanson les calomnies les plus ineptes et les plus odieuses répandues contre les députés de Paris. Et cependant, à l'heure où cet ingénieux écrivain livrait à la risée publique les plus dévoués défenseurs de la démocratie, ceux-ci, à propos d'une pétition sur les subsistances, présentée à la Convention dans les termes les plus violents, adressaient au peuple parisien un énergique appel au calme, à la patience et à la modération. Ils l'engageaient à se méfier des serviteurs et des salariés de l'aristocratie, qui, selon le temps, s'efforçaient d'arrêter ou de précipiter la Révolution, et qui, sous le masque d'un patriotisme exagéré, semblaient prendre à tâche de tout désorganiser pour lui imputer leurs propres excès.

FÉVRIER 1793

Le Noël de Girey-Dupré.

Journées des 24 et 25 février

Il n'est que trop vrai que des mains criminelles essayèrent de soulever les passions populaires dans l'espérance de tuer la Révolution par l'exagération même de son principe. Les denrées de première nécessité avaient atteint tout à coup des prix exorbitants. Dans la journée du 24, des pétitionnaires allèrent se plaindre à la Convention, en criant : *Du vain et du savon!* et le lendemain on vit des

FÉVRIER 1793 bandes de femmes, excitées par des agitateurs en bonnet rouge, envahir certaines boutiques d'épiciers, principalement celles des marchands réputés patriotes, et se faire délivrer à vil prix du sucre, du café et du savon. Or, parmi les fauteurs de désordres, on arrêta des domestiques d'aristocrates connus et d'émigrés, et dans les groupes on entendit des orateurs déclamer contre la Révolution et attribuer la misère publique à la mort de Louis XVI, ce qui fit dire à Robespierre : « Le peuple de Paris sait foudroyer les tyrans ; mais il ne visite point les épiciers. »

Malheureusement Marat avait eu la déplorable idée d'écrire dans son journal que le meilleur moyen de mettre fin aux malversations serait de piller quelques magasins, à la porte desquels on pendrait les accapareurs. On ne pendit personne; mais il n'en fallut pas davantage pour qu'on attribuât tout le mal au sombre écrivain. Il y eut dans la séance du 26, à la Convention, un nouveau déchaînement contre lui, et qui cette fois semblait justifié. Salles, Pénières, Bancal, réclamèrent à l'envi sa mise en état d'accusation. L'Assemblée se borna à charger le ministre de la justice de poursuivre devant les tribunaux les auteurs des délits commis la veille. Quant à Marat, impassible au milieu de l'orage, il s'était défendu en rejetant sur ses adversaires, sur ceux qu'il appelait dédaigneusement les *hommes d'État*, la responsabilité des troubles auxquels Paris était en proie. De part et d'autre il y eut assaut de récriminations et de calomnies. Collot-d'Herbois, aux Jacobins, accusa la Gironde d'avoir été l'instigatrice de ces mouvements pour ruiner le crédit de Pache, qui, après avoir refusé de s'enrôler dans ses rangs, venait d'être appelé à la mairie de Paris. Il alla plus loin, en reprochant à Roland, comme le tenant de source certaine, d'avoir placé douze millions en Angleterre, allégation dont il n'apporta d'ailleurs aucune preuve. Ainsi les uns et les autres, possédés par le démon de la haine, prenaient pour des réalités les visions de leur imagination.

FÉVRIER 1793

Troubles à Lyon.

La situation si tendue de la capitale revêtait dans les départements un caractère non moins alarmant. Cambon avait dénoncé des arrêtés antipatriotiques de l'administration du Var; on apprit bientôt qu'à Lyon la contre-révolution relevait audacieusement la tête. Un patriote éprouvé, à l'intégrité et aux lumières duquel ses ennemis même rendaient hommage, Châlier, président du tribunal criminel et chef du parti populaire, était particulièrement l'objet de l'animadversion des meneurs de la réaction. On lui prêtait gratuitement le projet d'établir la guillotine en permanence dans la ville. Il avait pour adversaire principal le maire de Lyon, Nivière-Chol. Celui-ci, ayant donné sa démission à la suite de visites domiciliaires ordonnées contre son gré, avait été réélu par la majorité bourgeoise de l'assemblée électorale. Enflés de cette victoire, les contre-révolutionnaires se livrèrent à des démonstrations menaçantes à l'égard des patriotes de la ville, et la malheureuse cité lyonnaise entra dès lors dans une période de convulsions sanglantes, que trois commissaires de la Convention, Bazire, Rovère et Legendre, furent impuissants à conjurer.

Projets de Dumouriez.

Pendant que la Révolution était menacée et battue en brèche dans un des centres les plus importants de la République, une immense conspiration était organisée en Vendée par le marquis de la Rouarie, et, en même temps, s'évanouissaient tout à coup les espérances qu'avaient fait naître la bataille de Jemmapes et ses suites glorieuses. Déjà Dumouriez songeait à trahir; c'est lui-même qui l'assure, et nous devons bien l'en croire, si toutefois il faut s'en rapporter à un homme alléguant ainsi sa propre honte. Il était reparti de Paris avec le projet d'envahir la Hollande, de décider les Anglais à garder la neutralité, d'offrir aux Autrichiens une suspension d'armes, et, au cas où la Conven-

MARS 1793

tion n'eût pas ratifié ses propositions, de marcher sur Paris, de dissoudre l'Assemblée et de ramasser la couronne de France dans le sang de Louis XVI, pour la mettre sur la tête du fils aîné de Philippe-Égalité. Quatre personnes, assure-t-il, Danton, Lacroix, Westermann et Miranda, avaient été mises dans la confidence de ce plan extravagant; mais c'est là une assertion toute gratuite, et que l'admiration qu'à cette époque Danton professait publiquement pour lui ne saurait justifier. Dumouriez a trop souvent menti dans ses Mémoires pour être cru sur parole en un point aussi délicat. Quoi qu'il en soit, l'exécution de son plan commença sous les plus fâcheux auspices. Dans les premiers jours de mars, nos troupes furent obligées d'évacuer Aix-la-Chapelle; et Miranda, contraint de lever le siége de Maestricht, dut se replier précipitamment sur Valenciennes. A ces nouvelles, la Convention, sur une motion de Choudieu, ordonna immédiatement le départ, pour les frontières, de tous les fédérés casernés à Paris, malgré la vive opposition de Lanjuinais, de Barbaroux et d'Isnard, qui, s'acharnant à dénoncer l'ombre d'une conspiration, ne voyaient de sécurité pour eux que dans la présence de ces volontaires des départements.

Revers en Belgique.

Mesures suprêmes.

L'énergie de la Convention croissait en raison de la grandeur des périls. Le 7, aux hostilités sourdes de l'Espagne, dont elle avait dédaigneusement repoussé l'intervention dans le procès du roi, elle répondait par une déclaration de guerre. Le lendemain, sur une motion de Lacroix, vivement appuyée par Robespierre, elle enjoignait à tous les officiers, volontaires nationaux et soldats, de rejoindre sans délai leurs régiments, et, à la voix de Danton, elle chargeait quatre-vingt-seize de ses membres de se rendre le soir même dans toutes les sections parisiennes, d'y peindre les dangers de la patrie, de souffler à tous les citoyens l'héroïsme dont elle-même était embrasée, et de les pousser au secours de la Belgique. La Commune ne resta pas au-dessous de la Convention, et, comme aux jours de septembre, elle s'efforça d'enflammer la population parisienne de cette fièvre de patriotisme qui fait les héros. Plus de trêve, plus de compromis : c'était un combat à mort entre les peuples et les rois, entre l'esclavage et la liberté, disait-elle, dans une proclamation brûlante. Au sommet de l'hôtel de ville et de l'église métropolitaine, elle fit hisser le drapeau noir, afin qu'à ce spectacle funèbre on ne songeât plus qu'à courir au secours de la patrie en danger.

MARS 1793

Robespierre à la section Bonne-Nouvelle.

Eh bien! en ces douloureuses conjonctures, quand chacun eût dû faire au pays menacé le sacrifice de ses ressentiments particuliers, nous voyons le principal organe des passions girondines, le *Patriote français*, déverser, selon son habitude, l'injure et la calomnie sur les patriotes qui s'efforçaient de communiquer au peuple le feu de leur indomptable énergie. Chargés de haranguer les citoyens de la section Bonne-Nouvelle, Robespierre et Billaud-Varenne les avaient conjurés de s'armer sans retard pour voler au secours de la République et des Belges nos frères, comme cela est dûment constaté par le procès-verbal de la section. Le journal de Brissot prétendit que le premier s'était conduit en véritable Mazaniello, et qu'il avait engagé le peuple à se lever contre ce qu'il appelait les intrigants et les modérés. Aucun mensonge ne coûtait à ces complaisants de la Gironde pour satisfaire les haines de la faction, et, la croyant inébranlable au pouvoir, ils ne se demandaient pas s'ils ne finiraient point par pousser à bout ceux que depuis plus d'une année ils outrageaient chaque jour.

On touchait à une heure de crise imminente, car on se sentait pris entre l'ennemi du dedans et celui du dehors. A la séance du 25 février, Saladin avait dénoncé le tribunal d'Amiens pour avoir rendu à la liberté un prêtre émigré, et, sur la proposition de Goupilleau (de Fontenay), la Convention avait autorisé les directoires et corps munici-

MARS 1793

paux à visiter toutes les maisons suspectées de recéler des émigrés ou des prêtres ayant encouru la déportation. Le 9 mars, en présence d'une députation de la municipalité, elle décida que quatre-vingt-deux de ses membres iraient dans les départements réchauffer le patriotisme et pousser la nation aux frontières; puis, comme on s'était plaint de l'inertie du tribunal du 17 août, elle décréta, sur une motion de Carrier, contre laquelle, seul, Lanjuinais s'éleva, l'établissement d'un nouveau tribunal extraordinaire, pour le jugement, sans appel, de tous les traîtres, conspirateurs et contre-révolutionnaires. Ensuite, comme, avec elle, l'humanité ne perdait jamais ses droits, elle décréta l'abolition de la contrainte par corps sur une demande de Danton, complétée par Jean-Bon Saint-André. Cependant, ce décret conforme à la justice rencontra d'étranges résistances, et ce fut seulement au bout de plus d'un mois que, sur les instances réitérées de Robespierre, il sortit sa pleine et entière exécution. Malheureusement, le jour même où fut abolie en principe la contrainte par corps vit porter également une atteinte grave à la liberté de la presse. Une bande d'individus égarés étaient allés briser les presses du *Courrier des quatre-vingt-trois départements*, journal de Gorsas, et celles de la *Chronique de Paris*, comme de nos jours nous avons vu des bataillons de garde nationale en délire mettre à sac et à pillage l'imprimerie de certains journaux démocratiques; or — détail assez curieux — les presses de Gorsas étaient celles de l'abbé Royou, concédées au journaliste girondin après le 10 août, et Billaud-Varenne se plaignit de ce qu'il les avait prostituées comme ce royaliste. A la nouvelle de l'événement, la Convention, frappant à la fois Gorsas, Brissot et Marat, qui, pour les exagérations de leurs feuilles, dans un sens ou dans un autre, ne valaient pas mieux les uns que les autres, déclara, sur la motion de Lacroix, la qualité de journaliste incompatible avec celle de représentant du peuple. Il y

Abolition de la contrainte par corps.

Atteinte à la liberté de la presse.

MARS 1793

avait là, évidemment, une entrave sérieuse apportée à la liberté de la presse; Marat protesta. Ses résistances se produisirent d'ailleurs dans les limites de la légalité, et elles ne furent pas sans influencer l'Assemblée, qui, un peu plus tard, eut la sagesse de rapporter son décret.

Événements du 10 mars.

Tandis que ces choses se passaient à la Convention, on colportait dans les sections un prétendu appel du club des Cordeliers à l'insurrection, et une adresse où l'on demandait la révocation des infidèles mandataires du peuple. Mais c'était là l'œuvre particulière de quelques exaltés, à la tête desquels figuraient un jeune homme nommé Varlet, et Fournier, dit l'Américain; ni les Jacobins, ni même les Cordeliers, n'étaient encore pour rien dans cette menace d'ostracisme, qui bientôt allait se formuler contre la Gironde d'une façon plus nette et plus terrible. Le lendemain il y eut dans Paris des rassemblements que la gravité des circonstances suffisait à expliquer. On disait que le peuple, mené par des agitateurs de carrefour, voulait se jeter sur la Convention. Barère fit justice de ce bruit. Puis parut Robespierre. Il se montra plein de confiance dans les destinées de la République. A l'égard de Dumouriez, sur qui reposait en partie alors l'espoir de la patrie, il fut très-réservé; toutefois, il trouvait dans l'intérêt personnel de ce général une sorte de garantie de son patriotisme. Il s'étendit surtout sur la nécessité de subordonner complétement le pouvoir exécutif à la Convention, afin de mettre plus de cohésion dans le gouvernement et de prévenir désormais une administration occulte comme celle d'un ministre tout-puissant, dont tous les efforts avaient tendu à dénaturer les principaux événements de la Révolution et à calomnier les hommes qui avaient le plus servi la liberté. Ce fut sa seule allusion au pernicieux système des Girondins. Voilà pourtant ce que M. Michelet, dans sa prétendue histoire de la Révolution, appelle « remâcher ses éternelles dénonciations contre la Gironde. » Autrement amer

MARS 1793

se montra Danton. Après un éclatant éloge de Dumouriez, il flétrit ceux qui, lorsque l'ennemi était aux portes de Paris, et qui gouvernaient alors, le fatiguaient de leurs contestations particulières et de leurs discussions misérables. « Je vous répudie tous comme traîtres à la patrie. » Il eut des emportements superbes. « Que la France soit libre et que mon nom soit flétri. Que m'importe d'être appelé buveur de sang? Buvons le sang des ennemis de l'humanité, s'il le faut! » Et ces paroles d'une sauvage grandeur, qu'accompagnait d'ailleurs un noble appel à la concorde, retentissaient dans les cœurs comme le bruit sourd de ces tambours recouverts d'un crêpe funèbre.

Le tribunal révolutionnaire

Cambacérès se leva ensuite pour demander que la séance ne fût pas close avant qu'on eût réorganisé le pouvoir exécutif et constitué le tribunal révolutionnaire. Après quelques paroles de Buzot sur les dangers de réunir tous les pouvoirs dans les mains de la Convention, on ouvrit la discussion sur deux projets d'organisation du tribunal révolutionnaire, présentés par Lesage (d'Eure-et-Loir) et Robert Lindet. Comme l'Assemblée allait se séparer, après s'être contentée de décider, sur la proposition de Boyer-Fonfrède, que ce tribunal fonctionnerait avec l'assistance de jurés, Danton s'élança impétueusement à la tribune, et somma les bons citoyens de rester à leur poste. A cette voix éclatante, chacun retourna à son banc, et lui, au milieu d'un profond silence, s'attachant à démontrer la nécessité de lois extraordinaires pour atteindre les coupables et épouvanter les rebelles, demanda, comme Cambacérès, la reconstitution du pouvoir exécutif et l'organisation immédiate du tribunal révolutionnaire. Le soir même la Convention décréta qu'il serait institué à Paris un tribunal criminel extraordinaire, chargé de connaître de tous les attentats contre la liberté, l'égalité, l'unité et l'indivisibilité de la République. Le personnel de ce tribunal se composa de cinq juges chargés d'appliquer la loi d'après

MARS 1793

la déclaration du jury, d'un accusateur public et de deux substituts nommés par la Convention, et de douze jurés et quatre suppléants pris dans le département de Paris et les départements voisins, et nommés également par la Convention. Les jurés devaient opiner à haute voix, et contre les jugements de ce tribunal il n'y avait point de recours en cassation. Ainsi fut forgé ce terrible instrument qui servit successivement à la Révolution et à la contre-révolution, et qu'on a appelé le tribunal révolutionnaire. La Convention venait, par anticipation, de décréter... la Terreur.

Or, ce jour-là, à la même heure, les agitateurs firent irruption au club des Jacobins, essayèrent de le porter à quelques mesures extrêmes. Ce fut peine absolument perdue. Un membre du nom de Desfieux proposa bien l'arrestation de tous ceux qui avaient voté pour Louis XVI, mais sa voix eut peu d'écho et la masse du club ne bougea pas. Le lendemain la bande se présenta au conseil général pour lui demander d'ordonner la fermeture des barrières, et de déclarer la Commune en état d'insurrection ; elle ne fut pas plus heureuse, et fut éconduite par le maire. Quelques Girondins, craignant pour leurs jours, ne couchèrent pas dans leurs lits ; ils en furent quittes pour la peur. Le 12, parut à la barre de la Convention une députation de la section Poissonnière, qui venait réclamer la destitution du général Beurnonville et un décret d'accusation contre Dumouriez et son état-major. Aussitôt un cri d'indignation s'éleva dans l'Assemblée. On fit remarquer que le drapeau porté par les pétitionnaires était orné de fleurs de lis et de cravates blanches. La section avait tout simplement omis de supprimer du drapeau qu'elle avait reçu en 1789 ces emblèmes de la royauté. Il n'en fallut pas davantage néanmoins pour qu'on attribuât à cette démarche hasardée un caractère tout royaliste. Isnard et Marat, Marat surtout, jetèrent les hauts cris. On ne fut pas peu surpris d'entendre le sombre rédacteur de l'*Ami du peuple* tonner contre les

La section Poissonnière

MARS 1793

factieux qui demandaient les têtes de Vergniaud, de Guadet et de Gensonné, et sommer la Convention de livrer au tribunal revolutionnaire Fournier et ses complices. Ce qui ne l'empêcha pas, quelques instants plus tard, d'accuser Roland et son parti d'être les auteurs de tous les maux de la patrie, maux que Lasource attribua, lui, aux agents de Pitt et aux émigrés. Après des récriminations réciproques, on renvoya à l'examen du comité de Sûreté générale la pétition de la section Poissonnière, et l'on décréta Fournier d'arrestation. Assurément, il eût été sage d'en rester là. Vergniaud eut le tort d'envenimer l'affaire en venant le jour suivant, dans un immense réquisitoire, présenter comme le résultat d'une formidable conspiration contre la Convention nationale un mouvement sans conséquence, dû à quelques agitateurs, et le tort plus grand d'incriminer fort légèrement d'excellents patriotes. Il arriva même, tant il y avait d'exagérations dans les allégations produites de part et d'autre, qu'après avoir entendu les explications personnelles de Fournier, l'Assemblée crut devoir rapporter le décret rendu contre lui. Marat ne se trompa donc pas tout à fait en qualifiant de vain batelage la très-éloquente mais très-prolixe harangue de Vergniaud.

Un nouveau pamphlet de Louvet.

Vainement Robespierre blâma très-sévèrement, aux Jacobins, ce même jour, la tentative insurrectionnelle qui avait échoué devant le bon sens de la population parisienne; vainement il engagea ses concitoyens à se méfier de tous les piéges, à respecter les individus, à ne se porter à aucune voie de fait contre qui que ce fût; vainement aussi le ministre de la justice vint démontrer combien était imaginaire la conspiration sur laquelle Vergniaud s'était si longuement étendu; cela n'empêcha pas le pamphlétaire Louvet de tirer de sa cervelle un roman tissu de mensonges et de calomnies contre la Montagne en masse, qu'il accusa bêtement de travailler au profit du duc d'Orléans. Et pourtant il y eut alors comme une lueur d'esprit de ré-

MARS 1793

conciliation entre la Gironde et les Montagnards. L'heure était vraiment bien choisie pour raviver les haines et attiser le feu des discordes! Il y eut, en effet, des pourparlers entre Danton et quelques Girondins, d'une part; de l'autre entre Robespierre et Buzot, qui avaient été liés si intimement du temps de la Constituante. On convint de se réunir. Fâcheusement la tentative échoua. Par la faute de qui? C'est ce qu'il est bien difficile de dire. Le sort en est jeté! Plus de trêve désormais. Ce sera la lutte sans fin, la lutte à mort. Et à Robespierre, s'écriant aux Jacobins que la République ne serait pas l'esclave d'un Brissot, d'un Brunswick, que tous les patriotes mourraient plutôt, Marat répondait : « Nous ne mourrons point, nous donnerons la mort à nos ennemis, nous les écraserons. » C'était le prélude du dernier combat.

Tentative de réconciliation.

Soulèvement de la Vendée.

Que de choses cependant conspiraient pour engager tous les patriotes à s'unir contre l'ennemi commun! Lyon se trouvait toujours en proie à des tiraillements auxquels la présence des commissaires de la Convention ne suffit pas à mettre fin. A Orléans, la contre-révolution venait de s'affirmer par une tentative de meurtre dirigée contre le représentant Léonard Bourdon; enfin la Bretagne et la Vendée étaient en feu. Là, pour pousser à la révolte des paysans superstitieux, on ne recula devant aucun stratagème. La Terreur blanche y fonctionna avant que la Terreur républicaine fût elle-même en vigueur. Le maire de la Roche-Bernard, patriote éprouvé, fut mis en lambeaux aux cris de *Vive le roi!* Il s'appelait Sauveur. Mais si la cause de la monarchie et de l'Église étaient pour quelque chose dans l'insurrection des paysans de la Vendée et de la Bretagne, le sentiment de l'intérêt personnel y était pour bien davantage. Ils ne voulaient quitter ni leurs champs ni leurs chaumières pour aller défendre au loin le pays menacé. Et voilà pourquoi, à des officiers comme Lescure et Larochejacquelein, ils préféraient des chefs roturiers comme eux,

MARS 1793

comme Stofflet et Cathelineau. Prêtres et nobles exploitèrent admirablement d'ailleurs le sentiment égoïste auquel ils obéissaient, et le soulèvement général de la Vendée coïncida précisément avec l'exécution du décret qui ordonnait une levée extraordinaire de trois cent mille hommes.

Pour résister à une insurrection qui donnait la main à l'étranger, la République n'avait alors que des gardes nationales, formées de la petite bourgeoisie et des artisans des villes, et quelques milliers de troupes régulières sous le commandement des généraux Labourdonnaye et Marcé. Aussi les insurgés, retranchés dans leurs landes, dans leurs ravins, derrière leurs haies, remportèrent-ils au début quelques avantages qui doublèrent leur audace et accrurent singulièrement leur nombre. Pendant le mois de mars, ils eurent le dessus sur les républicains à Machecoul, à Saint-Florent, à Jallais, à Chemillé, à Chollet, et toujours ils signalèrent leurs succès par des atrocités sans nom. Il y eut notamment à Machecoul, où les paysans de l'Anjou reconnurent pour chef un ancien lieutenant de vaisseau nommé Charette, des horreurs au récit desquels le cœur se soulève. Là, durant quelques semaines, on fusilla au bord de fosses fraîchement creusées tous les patriotes qu'on put ramasser, et souvent on les y ensevelit tout vivants. Ah! du moins Fouché et Collot-d'Herbois, qui, à Lyon, suivront cet épouvantable exemple, auront-ils soin de faire achever les victimes. Si à ces excès sanglants de semblables excès répondirent, si l'extermination appela l'extermination, à qui la faute, et sur qui doit tout d'abord porter le poids des malédictions de l'humanité?

Décrets terribles.

A ces nouvelles affligeantes, la Convention, d'une voix unanime, se décida à prendre des mesures d'une implacable sévérité. Le 18, sur la proposition de Duhem, elle décréta que tous les émigrés ou prêtres insermentés, qui au bout de huit jours seraient pris sur le territoire de la République, encourraient la peine de mort. Le lendemain, sur un rapport de Cambacérès, qui fut, avec Oudot et Merlin (de Douai), le grand législateur de la Terreur, elle décréta encore que tous les individus prévenus d'avoir pris part aux émeutes ou révoltes contre-révolutionnaires ou arboré la cocarde blanche seraient mis hors la loi; que, s'ils avaient été pris les armes à la main, ils seraient, dans les vingt-quatre heures, livrés à l'exécuteur des jugements criminels et mis à mort une fois le fait constaté par une commission militaire ; que tous les prêtres et ci-devant nobles, leurs agents et domestiques, subiraient également la peine de mort en cas de complicité. « Vous n'oublierez pas, avait dit Cambacérès, que les circonstances commandent presque toujours les décisions. » Là est tout le secret de la Terreur.

MARS 1793

Bataille de Neerwinden.

Sur ces entrefaites on apprit que Dumouriez venait d'être battu à Neerwinden, petit village de la Belgique, où cent ans auparavant une armée française avait triomphé des Hollandais. Marat le premier cria à la trahison, et l'événement fit bien voir qu'il ne se trompait pas de beaucoup. Sous l'impression de cette nouvelle, la Convention décréta coup sur coup des mesures d'une énergie suprême. Le même jour, 21 mars, pour déjouer les intrigues des étrangers, elle adopta à leur égard, sur un rapport de Jean Debry, une loi par laquelle furent institués dans chaque commune et chaque section de commune des comités de surveillance, ou comités révolutionnaires. Le 26, sur la proposition de Génissieu, elle ordonna le désarmement de tous les ci-devant nobles et prêtres, de leurs agents et domestiques, et de toutes les personnes reconnues suspectes, opération qui, deux jours après, eut lieu à Paris dans le plus grand ordre. Enfin, le 28, elle bannissait à perpétuité du territoire français tous les émigrés, punissait de mort toute infraction à ce décret, et, le lendemain, elle frappait de la même peine tous les auteurs d'écrits provoquant au rétablissement de la royauté, au meurtre et au pillage.

MARS 1793 Dans l'intervalle, le 25, à un comité de défense générale faiblement organisé au mois de janvier précédent, elle avait substitué une commission dite de Salut public, composée de vingt-cinq membres pris dans les diverses fractions de l'Assemblée, et où Robespierre, Danton, Dubois-Crancé, figuraient à côté de Buzot, de Guadet, de Vergniaud et de Pétion. Composée d'éléments hétérogènes, cette commission ne pouvait fonctionner utilement, et elle ne devait avoir qu'une existence éphémère.

Trahison de Dumouriez.

Le jour même où elle fut organisée, nos troupes évacuaient Bruxelles, et, le surlendemain, Dumouriez confiait effrontément au colonel autrichien Mack son projet de marcher sur Paris pour y rétablir la monarchie constitutionnelle. Or, à ce moment, et comme si de loin il eût pénétré dans l'âme du général pour y lire ses secrets desseins, Robespierre tonnait contre lui à la Convention, et, comme mesure indispensable en ces critiques circonstances, il réclamait le bannissement de tous les membres de la famille des Bourbon et le renvoi de Marie-Antoinette devant le tribunal révolutionnaire, pour y répondre de ses rapports criminels avec ceux qui avaient machiné la perte de la patrie. Danton, qui l'avait précédé à la tribune, avait accusé formellement les Girondins d'avoir conduit le général à sa perte par des insinuations perfides. Dumouriez, paraît-il, lui avait montré une lettre de Roland, par laquelle ce ministre l'invitait à se liguer avec la Gironde pour « écraser le parti de Paris et surtout ce Danton. » C'était, du reste, comme on l'a vu, le mot d'ordre des Girondins aux départements; et, trois jours auparavant, André Dumont avait vivement dénoncé une adresse de la société populaire d'Amiens, où l'on réclamait, entre autres choses, le transfèrement de la Convention dans une ville du centre, le rappel de Roland et un décret d'accusation contre Marat et ses affidés. Les Girondins se vengèrent en sommant de nouveau Danton, avec une intention perfide, de rendre

compte de sa mission auprès de Dumouriez. Il répondit en invitant ses accusateurs à produire leurs inculpations à la tribune. C'était le 30. Ce jour-là l'Assemblée manda le général à sa barre, enjoignit à Beurnonville, récemment promu au ministère de la guerre, de se rendre sans retard à l'armée du Nord, et désigna cinq représentants du peuple pour l'accompagner, avec mission de mettre en état d'arrestation tous généraux et fonctionnaires qui leur paraîtraient suspects. MARS 1793

Déjà s'étaient présentés au camp de Dumouriez trois membres du club des Jacobins, nommés Proly, Péreyra et Dubuisson, qui s'étaient donnés comme envoyés par le ministre des affaires étrangères Lebrun. Du rapport de ces trois commissaires officieux, lu à la Convention dans la séance du 1er avril, il résultait que le général conspirait ouvertement contre la République. Accusé à son tour, à mots couverts, par Lasource, d'avoir été avec Lacroix le complice de Dumouriez, Danton bondit à la tribune comme un lion blessé. Presque au même moment le Girondin Biroteau dénonçait, pour avoir proposé un roi en plein comité de défense générale, Fabre d'Églantine, « très-lié avec Danton, » avait-il soin de dire. « C'est une scélératesse! » s'écria Danton hors de lui. Relativement à une somme de cent mille écus dont on lui reprochait de n'avoir pas rendu compte, il invoqua le témoignage de Cambon. L'affaire venait d'être renvoyée à une commission d'examen quand, après une courte discussion pour savoir s'il serait entendu séance tenante, il reprit la parole. Il s'efforça d'abord de se justifier, lui et son collègue Lacroix; il rappela qu'il avait lui-même provoqué l'établissement du tribunal révolutionnaire, dont Dumouriez avait horreur, puis, vivement appuyé par Maure, Duhem et Marat, il prononça contre les Girondins un terrible réquisitoire. Il dit qu'il n'y avait plus de trêve entre la Montagne et les lâches qui, ayant voulu sauver le roi, calomniaient les patriotes dans toute la

AVRIL 1793.

MARS 1793 France. «Plus de composition avec eux,» s'écria Danton; et il demanda que la commission chargée d'examiner son affaire portât aussi ses investigations sur ceux qui avaient machiné contre l'indivisibilité de la République. Pour lui, dit-il, en terminant par une métaphore violemment hyperbolique, retranché dans la citadelle de la raison, il pulvériserait, avec le canon de la vérité, les scélérats qui l'avaient accusé. Il descendit de la tribune au milieu des applaudissements des uns et des transports de rage des autres. Tellement surexcitées étaient les passions que, déchirant, à la voix de Marat et de Biroteau, la charte d'inviolabilité de ses membres, la Convention décida qu'elle décréterait d'accusation ceux des représentants du peuple contre lesquels il y aurait de fortes présomptions de complicité avec les ennemis de la Révolution. Les Girondins venaient de forger là une loi dont, les premiers, ils devaient être victimes.

Arrestation des commissaires de la Convention.

Et, — circonstance fatale pour eux, — le lendemain de cette lamentable séance, on lisait une lettre de Dumouriez à Beurnonville, dans laquelle le général récriminait contre Robespierre et contre Cambon, et mettait toute sa confiance dans les *hommes de bien* de l'Assemblée. Rien ne pouvait être plus funeste aux Girondins que cet éloge d'un traître. Ce jour-là même Dumouriez, jetant bas le masque, faisait arrêter le ministre de la guerre, les commissaires de la Convention, Camus, Quinette, Lamarque et Bancal, et les livrait à Clairfayt. Paris était alors en proie aux plus vives alarmes : on assurait que le général marchait sur la capitale. Le 3 avril, sur une motion de Thuriot, la Convention le mettait hors la loi, autorisait tout citoyen à lui courir sus et promettait trois cent mille livres à qui l'amènerait à Paris mort ou vif. Le soir même, Robespierre annonça qu'il ne voulait pas délibérer plus longtemps avec ceux qui calomniaient éternellement Paris et les patriotes, dont Dumouriez se déclarait l'implacable ennemi, et à son tour il

dressa contre Brissot et ses amis un acte d'accusation formidable. Le lendemain, Dumouriez s'échappait comme un malfaiteur des rangs de l'armée française, et le 5, suivi du duc de Chartres et de quelques officiers de son état-major, il passait dans le camp autrichien, ensevelissant sous une honte éternelle la gloire éclatante dont il s'était couvert à l'aurore de la République. AVRIL 1793

Dumouriez passe à l'ennemi.

En présence des nouveaux dangers de la patrie, la Convention s'était constituée en permanence. Elle décréta successivement, entre autres mesures, l'arrestation de la famille du général Valence, de la *femme Égalité* et du général Miazinski, la formation d'une armée de quarante mille hommes spécialement destinée à la défense de Paris, et l'envoi de nouveaux commissaires dans le Nord. Puis, gravitant toujours vers la Terreur, elle autorisa l'accusateur public près le tribunal révolutionnaire à faire arrêter, poursuivre et juger, de son propre mouvement, tous les individus prévenus du crime de conspiration, excepté les députés, les ministres et les généraux, pour la poursuite desquels son autorisation continua d'être nécessaire. Le 6, sur un rapport d'Isnard, elle remplaça son comité de défense générale par un comité de Salut public composé de neuf membres renouvelables de mois en mois. Chargé de contrôler le conseil exécutif, ce comité était investi de la mission de prendre toutes les mesures de défense extérieure et intérieure, à la condition d'adresser à l'Assemblée un rapport de ses opérations et de tenir registre de ses délibérations. Ainsi fut créé ce grand comité de Salut public au souvenir duquel les partisans de la royauté tressaillent encore aujourd'hui, et qu'on n'a tant calomnié que parce qu'il a été le plus solide pilier de la République.

Création du comité de Salut public.

La trahison de Dumouriez, au lieu d'apaiser les haines, fut un nouvel aliment de discorde entre les Girondins et les Montagnards. Elle ne pouvait manquer d'être fatale aux premiers, car le général était une de leurs créa-

AVRIL 1793

tures : par eux, il avait été promu au ministère, appelé au commandement des armées de la République, et l'on ne se priva point de le leur reprocher amèrement. De part et d'autre, on en arriva à des violences inouïes. Grâce à l'envoi d'une foule de Montagnards dans les départements, les Girondins disposaient encore de la majorité de la Convention, mais Paris se mettait de la partie et commençait à menacer sérieusement ses calomniateurs. Le 8, une députation de la section Bon-Conseil réclama un décret d'accusation contre les Vergniaud, les Guadet, les Gensonné, les Brissot, les Barbaroux, les Louvet, les Buzot, etc. ; le lendemain Rebecqui envoya sa démission, fondée « sur ce que Robespierre n'avait point porté sa tête sur l'échafaud pour avoir proposé un chef. » Un mensonge ne coûtait rien à ce maniaque, que Camille Desmoulins appelait un faux témoin suborné par la Gironde. Cela présageait un orage. Il éclata, effroyable, dans la séance du 10. Pétion en donna le signal en dénonçant un projet d'adresse de la section de la Halle-au-Blé, conçu en termes violents contre ses amis. Danton ayant demandé qu'on fît au procès-verbal mention de cette adresse, les Girondins poussèrent des cris de fureur. « Vous êtes des scélérats ! » s'écria Danton. En vain essaya-t-il, quelques instants plus tard, de ramener le calme, la tempête était indomptable. Guadet et Marat se lancèrent mutuellement à la face les expressions les plus outrageantes. Provoqué par une sorte de défi du premier, Robespierre monta à la tribune et prononça contre la Gironde un nouveau réquisitoire, qui n'était autre chose que l'historique exact de ce parti depuis son apparition sur la scène de la Révolution, et où, à de dures et indiscutables vérités, il mêla des calomnies dont ses incorrigibles adversaires ne lui avaient que trop donné l'exemple. Vergniaud répondit par un discours plein d'éclairs magnifiques, mais non moins rempli de mensonges, d'insinuations perfides et calomnieuses, et où il parait ses amis et lui-même

Attaques passionnées.

AVRIL 1793

de vertus et de qualités magnanimes que, pour le malheur de la République, ils n'avaient jamais possédées. Ah ! il faudrait maudire l'éloquence, si par elle le faux devait jamais prendre dans l'histoire la place de la vérité.

Des voies de fait faillirent suivre ces combats de la parole. Le jour suivant, au milieu du tumulte auquel donna lieu une proposition de Marat de mettre à prix la tête du fils Égalité comme celle de Dumouriez, on vit tout à coup le Girondin Lause Duperret tirer l'épée, prêt à fondre sur les membres de la gauche. On passa à l'ordre du jour sur cet acte de folie.

Mais le lendemain recommencèrent les violences de langage. Ce fut au tour de Guadet et de Pétion de manier l'arme de la fureur et de la calomnie. Guadet était passé maître en cette sorte d'escrime ; quant au flegmatique Pétion, devenu plus Girondin que la Gironde, il se montra d'une violence inimaginable. Guadet ayant apostrophé Danton : « Ah ! tu m'accuses, moi !... tu ne connais pas ma force ! » riposta le redoutable athlète. Il fallait à tout prix aux Girondins un bouc émissaire, une victime expiatoire. Dans une adresse des Jacobins aux départements, adresse signée de Marat et dont Guadet donna lecture, il était dit que la Convention était le siége d'une faction vendue à l'Angleterre. C'est vrai, dit rudement l'Ami du peuple. Aussitôt la Gironde furieuse : *A l'Abbaye!* Danton essaye de s'interposer entre Marat et ses adversaires. Avec beaucoup de ménagement pour la Gironde, il l'exhorte à ne pas entamer la Convention. Effort impuissant. Sur un violent réquisitoire de Boyer-Fonfrède, et malgré de très-plausibles explications, l'Ami du peuple fut séance tenante décrété d'arrestation, et renvoyé le lendemain devant le tribunal révolutionnaire. Fatal exemple donné par les Girondins, à qui cependant Camille Desmoulins venait d'adresser un sinistre avertissement, en déclarant que les quarante-huit sections de Paris

Décret d'accusation contre Marat.

AVRIL 1793

devaient venir réclamer l'expulsion des complices de Dumouriez.

Pétition contre les vingt-deux.

Deux jours après, en effet, le 15 avril, et bien que Robespierre eût, à la tribune des Jacobins, recommandé à tous de répondre à la calomnie par une attitude imposante et un calme absolu, parut à la barre une députation des sectiosn parisiennes, ayant Pache, le maire, à sa tête. Elle venait présenter à la Convention une adresse adoptée par le conseil général de la Commune, adresse à laquelle trente-cinq assemblées sectionnaires avaient adhéré, et dont Alexandre Rousselin, jeune et ardent ami de Danton, donna lecture. Cette adresse tendait à l'expulsion de vingt-deux membres de l'Assemblée, dans le cas où les départements consultés jugeraient ces membres coupables d'avoir jeté le trouble dans la Convention. Les vingt-deux députés désignés à l'ostracisme étaient : Brissot, Guadet, Vergniaud, Gensonné, Grangeneuve, Buzot, Barbaroux, Salles, Biroteau, Pontécoulant, Pétion, Lanjuinais, Valazé, Hardy, Louvet, Lehardy, Gorsas, Fauchet, Lanthenas, Lasource, Valady et Chambon. Improuvée comme calomnieuse, dans la séance du 20 avril, après une discussion relativement fort calme, cette adresse n'en resta pas moins comme une épée de Damoclès suspendue sur la tête des Girondins. Ils voyaient enfin se retourner contre eux, avec une terrible insistance, les menaces de proscription dont ils avaient si souvent poursuivi les plus purs défenseurs de la démocratie.

Triomphe de Marat.

Le décret rendu contre Marat avait vivement impressionné l'opinion. L'Ami du peuple était alors président des Jacobins; sa popularité était considérable; on eût pu craindre un mouvement. Le peuple demeura impassible et attendit avec confiance l'arrêt du tribunal. Ce fut le 24 avril que Marat comparut devant ses juges. Après de longs débats il fut acquitté à l'unanimité. Pour expliquer cet acquittement, auquel assurément les Girondins ne s'attendaient pas, un écrivain dont l'imagination maladive travestit trop souvent les faits au gré de ses préventions et de ses préjugés, M. Michelet, qui, sous prétexte d'histoire, a écrit une longue fantaisie sur la Révolution française, fait juger l'Ami du peuple par un tribunal *robespierriste*, qu'il compose d'Herman, de Dumas et de Coffinhal. Parmi les jurés il compte Duplay, Souberbielle, le peintre Topino-Lebrun, nombre de menuisiers, etc., métier aimé de Robespierre. C'est tout simplement le contraire de la vérité. Le tribunal qui jugea Marat avait été nommé par la Convention, alors qu'elle était entièrement sous l'influence girondine. Montané présidait, avec Étienne Foucauld et Roussillon pour assesseurs ; Fouquier-Tinville siégeait comme accusateur public; enfin, les jurés étaient: Dumont, l'ex-constituant Langlier (de Feuquières), Brisson, Laurent Coppens, ancien député du Nord à la Législative, Lagrange, le médecin Cabanis, cet ami dévoué de Mirabeau, Jourdeuil, Fallot, Moulins, Gaunet et Laroche. Plus tard, en effet, le personnel du tribunal se trouva modifié, augmenté et formé d'éléments hostiles aux hommes de la Gironde; mais anticiper en histoire, c'est pour ainsi dire commettre un faux. L'acquittement de Marat fut salué par les applaudissements populaires. L'Ami du peuple fut ramené en triomphe sur son banc de représentant. La tête ceinte d'une couronne de lauriers, il rentra dans la Convention au bruit des cris alternés de *Vive la République! vive la nation! vive Marat!* et à la confusion des Girondins dont l'un d'eux qui présidait, Lasource, dut subir toute l'amertume de cet échec. De l'échafaud où ils avaient voulu envoyer le sombre écrivain, ils avaient fait un autel.

Accord momentané.

Cependant, au milieu de ces orages, Girondins et Montagnards faisaient trêve à leurs haines, quand, par exemple, ils s'occupaient du bonheur des hommes, suivant l'expression de Danton, ou du soin de défendre la patrie. Ainsi, à la voix de Robespierre, la Convention, à l'unanimité, dé-

AVRIL 1793

créta la peine de mort contre quiconque proposerait de traiter avec une puissance ennemie avant qu'elle eût au préalable solennellement reconnu la République, et sur une motion moins heureuse de Danton, elle déclara qu'elle ne s'immiscerait en aucune manière dans le gouvernement des peuples étrangers. Robespierre réclama au nom des nations qui, se fiant au décret du 15 décembre 1792, imploreraient contre leurs tyrans les secours de la France, et il obtint à leur égard une demi-satisfaction.

Débats sur la constitution.

Mais où Girondins et Montagnards semblèrent surtout unis, sinon dans une communauté de pensées, du moins dans un même sentiment d'amour pour la liberté, ce fut dans les discussions auxquelles donna lieu la constitution nouvelle. Ici les lutteurs disparaissent, les philosophes restent. Un grand pas avait été fait depuis 1789. On était allé de Voltaire à Rousseau. La liberté avait été la première préoccupation du pays régénéré, il s'agissait maintenant de fonder l'égalité. Le plan présenté par Condorcet n'avait point paru suffisamment conforme à l'esprit démocratique. C'était pour cela que, dès le mois de février, les Jacobins avaient chargé une commission, dans laquelle figuraient Jean-Bon Saint-André, Robespierre, Billaud-Varenne, Thuriot et Saint-Just, d'étudier les bases d'une constitution républicaine. Ce fut au même point de vue que, le 17 avril, jour où commencèrent à la Convention les débats sur la constitution, Romme critiqua vivement le projet du comité girondin. Il fut d'abord décidé, sur la demande de Robespierre, qu'on fixerait bien nettement la Déclaration des droits de l'homme, parce que, au contraire des modes de constitution qui pouvaient varier suivant les peuples, cette Déclaration devait être la même pour tous.

La Déclaration des droits.

Le 21 avril 1793, Robespierre lut aux Jacobins un projet de Déclaration où il avait condensé en quelques articles les principes sociaux qu'il s'était efforcé de faire triompher depuis l'origine de la Révolution. Ce manifeste de la démocratie, au delà duquel il n'y a plus qu'incertitude et ténèbres, fut accueilli avec un enthousiasme extraordinaire par la société, qui l'opposa résolûment à la Déclaration girondine. Il n'obtint pas moins de succès du reste à la Convention quand, trois jours après, il lui fut communiqué, et ce fut au bruit d'applaudissements unanimes que Robespierre descendit de la tribune nationale. Les différences essentielles entre sa Déclaration des droits et celle des Girondins portaient principalement sur la propriété, au sujet de laquelle il prononça un discours qui montra combien, relativement à la question sociale, il était en avant de la plupart de ses collègues; sur la liberté, à laquelle il donnait pour règle la justice; sur l'impôt, qu'il voulait progressif. Enfin, comblant une lacune capitale dans le plan girondin, Robespierre consacrait les devoirs de fraternité qui doivent unir tous les hommes et toutes les nations; il posait en principe que les différents peuples devaient s'entr'aider comme les citoyens du même État, et que quiconque opprimait une nation se déclarait l'ennemi de toutes. C'était le couronnement de sa Déclaration, et un démenti éclatant au décret égoïste récemment rendu sur une motion de Danton.

AVRIL 1793

Tous les orateurs qui parlèrent sur la constitution, Saint-Just et Salles, Cloots et Robert, Edme Petit et Daunou, furent religieusement écoutés, et quelques-uns chaleureusement applaudis. Tous dissentiments paraissaient effacés; mais c'étaient là des trêves de bien courte durée, et il fallait peu de chose pour rallumer la discorde. Les haines des Girondins se réveillèrent plus ardentes sur la tombe du patriote Lazousky, un des héros du 10 août, qui mourut vers cette époque, et auquel la municipalité parisienne fit des funérailles magnifiques. Le journal de Brissot prétendit qu'il était mort d'un accès d'ivresse. Exaspérée du triomphe de Marat, cette feuille ne vit dans ces funérailles qu'une sale mascarade, et, sous la plume des écrivains de la Gironde, le peuple, qui avait battu des mains à l'acquit-

Mort de Lazousky.

AVRIL 1793 tement de *son ami*, n'était qu'un composé d'êtres vivant d'émeutes et de moyens infâmes. Si violentes étaient les passions que deux frères, Étienne et Jean Duprat, l'un président du tribunal d'Avignon, l'autre député à la Convention, se déchirèrent affreusement, après avoir vécu jadis dans une étroite union. Le 29 avril on entendit le Conventionnel traiter en pleine tribune son frère de calomniateur et de lâche, de mauvais père et d'ami infidèle, parce qu'il lui avait reproché de s'être laissé corrompre par Barbaroux et d'avoir déserté pour la Gironde la cause patriotique des Jacobins. Le lendemain, à propos de quelques murmures échappés aux tribunes, pendant que Ducos combattait comme contraire à la liberté du commerce le projet d'établir un maximum sur les denrées de première nécessité, Guadet, levant le masque, demanda le transfèrement de la Convention à Versailles. Et cependant, plus que jamais cette Convention, à laquelle était attaché le salut de la République, avait besoin d'entente, d'unité et de cohésion, car d'heure en heure les dangers grandissaient.

Situation militaire.

Les révoltés de la Vendée, sous les ordres de Charette, de d'Elbée, de Cathelineau, de Bonchamp, de Larochejaquelein, de Stofflet et de quelques autres, faisaient des progrès effrayants. La reprise de Saint-Florent et de Machecoul, théâtre des horreurs royalistes, la victoire de Chemillé ne furent pas une compensation suffisante des désastreux combats de Vihiers, de Beaupréau et des Aubiers où les républicains furent écrasés. La prise de Thouars, mollement défendu par Quétineau, la facile victoire de la Châtagneraye, accrurent l'audace des royalistes. Vaincus devant Fontenay, dans la journée du 16 mai, ils revinrent à la charge le 25, au nombre de trente-cinq mille, et, après avoir culbuté une poignée de républicains commandés par le général Chalbot, ils prirent possession de la ville au nom du roi. Nul doute qu'ils ne se crussent à la veille de triompher de la Révolution.

La guerre extérieure ne nous était guère plus favorable. AVRIL 1793
L'armée du Nord, démoralisée par la défaite de Neerwinden, désorganisée par la trahison de Dumouriez, n'opposait plus qu'une résistance inefficace à la coalition, qui venait de se renforcer d'un corps de dix mille Anglais sous les ordres du duc d'York. L'armée du Rhin avait été obligée de rétrograder et de se replier sur Landau. Celle des Alpes et celle d'Italie, aux ordres des généraux Kellermann et Biron, attendaient dans l'inaction. Enfin, au midi, le général Servan, n'ayant à opposer aux forces de l'Espagne qu'un petit nombre de troupes insuffisant, n'avait pu empêcher l'ennemi d'envahir le territoire français et de s'emparer d'Arles et de Céret. Ainsi pressée de toutes parts, la République eût été perdue, si les grands patriotes de la Convention n'avaient pas eu une foi indomptable et supérieure aux revers.

Réorganisation des armées.

Le 30 avril, l'immortelle Assemblée réorganisait, sur un rapport de Cambon, les forces de la République, et les divisait en onze armées, savoir : du Nord, des Ardennes, de la Moselle, du Rhin, des Alpes, d'Italie, des Pyrénées orientales, des Pyrénées occidentales, des côtes de la Rochelle, des côtes de Brest, et des côtes de Cherbourg. A chacune de ces armées elle adjoignit un certain nombre de représentants chargés d'exercer la surveillance la plus active sur les opérations des fournisseurs, des agents du conseil exécutif, et sur la conduite des généraux. Tous les commissaires précédemment envoyés aux armées, et qu'elle ne désigna pas de nouveau, durent rentrer immédiatement dans son sein. Le lendemain elle passa à l'ordre du jour MAI 1793.
sur une pétition par laquelle, sous menace d'insurrection, le faubourg Saint-Antoine réclamait une série de mesures révolutionnaires; mais successivement elle finit par décréter une partie de ces mesures. Le 3 mai, notamment, fut votée la loi du *maximum* des denrées, dont la fixation pour chaque département fut laissée aux soins des direc-

MAI 1793

La Commune et la Gironde.

toires. Cependant il fallait songer à envoyer sans retard des renforts en Vendée et à lever des subsides pour l'entretien de ces nouvelles levées. La Commune, n'écoutant que son patriotisme, ordonna, d'après un vœu émis dans la Convention elle-même par le département de l'Hérault et approuvé par elle, le recrutement, par voie de réquisition, d'une armée de douze mille hommes pris, dans une proportion déterminée, parmi les employés, commis, clercs et négociants non mariés, et la levée d'un emprunt forcé sur les riches. Mais au lieu d'obéir, les jeunes gens désignés pour la réquisition se répandirent dans les Champs-Elysées, au Luxembourg, et par les rues, en criant: *A bas la Montagne!* Cela se passait le 5. Or, la veille, on avait pu lire dans le journal de Brissot un véritable appel à la guerre civile; et, par une coïncidence au moins bizarre, il se trouva que le domestique de Buzot fut au nombre de ceux qu'on arrêta dans le tumulte. Dès lors on put voir la bourgeoisie réactionnaire et les royalistes s'abriter derrière les Girondins. C'étaient là de funestes clients. Bien mieux, et comme si ce n'était pas assez d'une imprudence, Vergniaud, dans la séance du 6, attaqua violemment la Commune, au sujet de quelques-unes des arrestations opérées par son ordre. Robespierre prit vivement en main la défense de la municipalité et démontra à la Convention la nécessité d'appuyer, en de pareilles circonstances, les autorités constituées de la ville. Deux jours après, avec une énergie toujours croissante, il prononça des paroles qui, d'un bout à l'autre de la République, électrisèrent tous ceux pour lesquels le mot de patrie n'était pas un vain mot. Indemnité aux citoyens nécessiteux pour le temps consacré par eux au pays, fabrication d'armes de toute espèce, établissement de forges sur les places publiques, tels furent quelques-uns des moyens proposés par lui pour la défense du pays. Il fut vivement appuyé par Danton et Camille Desmoulins. Ce fut le moment que choisit Buzot

MAI 1793

pour entretenir l'Assemblée de l'arrestation de son domestique, comme s'il eût juré de déchaîner l'ouragan. Heureusement l'ordre du jour appelait la discussion sur la constitution, et l'orage soulevé se calma comme par enchantement.

Discours sur la constitution.

Vergniaud rouvrit cette discussion par un discours excellent d'idées, mais n'apportant aucune solution pratique. Il conclut en proposant une série de questions qui eussent éternisé les débats et auxquelles il ne fut donné aucune suite. Le surlendemain, 10 mai, jour où la Convention transporta ses séances dans une salle des Tuileries à laquelle on travaillait depuis longtemps, Robespierre prit la parole sur le même sujet. Il s'attacha surtout à combattre la centralisation administrative et à démontrer la nécessité de fuir la manie ancienne des anciens gouvernements de vouloir trop gouverner. « Laissez aux individus, laissez aux familles le droit de faire tout ce qui ne nuit point à autrui, laissez aux communes le pouvoir de régler elles-mêmes leurs propres affaires... En un mot, rendez à la liberté individuelle tout ce qui n'appartient pas naturellement à l'autorité publique, et vous aurez laissé d'autant moins de prise à l'ambition et à l'arbitraire. » Il faudrait citer tout entier ce discours, qui est la véritable profession de foi de la démocratie; mais l'espace nous est mesuré, et force nous est d'abréger. La séance dans laquelle Robespierre prononça ce discours fut une des dernières où, jusqu'à la chute prochaine des Girondins, on s'occupa de l'œuvre pacifique de la constitution. Nous entrons dans la région des tempêtes, pour n'en sortir qu'au jour de la défaite définitive de l'un des deux partis.

Mort de Dampierre.

Et cependant, à cette heure, heure douloureuse où la nouvelle de la mort du général Dampierre, tué devant Valenciennes, venait encore d'attrister les esprits, où Santerre se disposait à partir pour la Vendée à la tête des troupes levées dans les sections parisiennes, le journal de

MAI 1793

Nouveaux orages.

Brissot constatait lui-même qu'un calme absolu régnait dans Paris, et Robespierre, aux Jacobins, protestait avec énergie contre l'emploi des moyens violents. Mais la démence de ceux que veut perdre la Providence sembait s'être emparée des Girondins. Rebecqui écrivait à son ami Barbaroux que le seul moyen de sauver la République était de faire marcher quarante mille hommes sur Paris. La violence appelle la violence : Marat réclamait de son côté la liberté illimitée des opinions, afin de pouvoir envoyer à l'échafaud les *hommes d'État* qui l'avaient décrété d'accusation, et Girey-Dupré, dans le *Patriote français*: « Ces messieurs veulent en finir... qu'ils l'osent, nous le demandons, leur mort est au bout. » D'autre part, Guadet lisait à la Convention et louait fort une adresse bordelaise bien faite pour exaspérer la population parisienne. La confiance des Girondins sembla s'accroître de l'acquittement du général Miranda, une de leurs créatures, acquittement qui fut suivi de près de la condamnation de Miaczinski, accusé comme lui de complicité dans la trahison de Dumouriez.

Isnard président.

La nomination d'Isnard — un des plus violents du parti — comme président de la Convention, avec Fauchet, Duprat jeune et Poulain-Grandpré comme secrétaires, n'était pas de nature à ramener le calme dans les esprits. Aussi, allons-nous marcher rapidement au dénoûment.

A propos de l'arrestation d'un juge de paix du nom de Roux, dont les Girondins prirent avec passion la défense, dans la séance du 17, la discussion étant devenue fort tumultueuse, Couthon invita, en quelque sorte, ceux qui savaient fort bien être les seuls sujets des troubles qui déchiraient l'Assemblée, à donner leur démission. Vergniaud répliqua vivement que si on le réduisait à cette extrémité le département de la Gironde n'aurait plus rien de commun avec la capitale. Forts de leur nombre, les Girondins enlevaient à la minorité, dans la séance suivante, le droit de requérir l'appel nominal. Le même jour, Guadet comparait outrageusement les patriotes de la Montagne aux séides de Cromwell, et inopinément, conformément à une résolution prise chez Valazé, où lui et ses amis s'étaient constitués en comité permanent, il demanda la cassation des autorités de Paris, leur remplacement dans les vingt-quatre heures par les présidents des diverses sections, et la réunion immédiate des suppléants de l'Assemblée dans la ville de Bourges. « Voilà donc la conspiration découverte ! » s'écria vivement Collot-d'Herbois. Arriva Barère qui fit entendre quelques paroles de conciliation, et blâma, comme intempestives, les mesures proposées par Guadet. A sa voix, la Convention décida la formation immédiate d'une commission de douze membres chargée d'examiner les arrêtés pris par la Commune de Paris depuis un mois et de rechercher les auteurs des complots. Trois jours après, elle désigna, comme membres de cette commission, Boyer-Fonfrède, Rabaut-Saint-Etienne, Kervélégan, Saint-Martin, Vigée, Gomaire, Bergœing, Boileau, Mollevault, Henri Larivière, Gardien et Bertrand, douze Girondins, dont quelques-uns étaient notoirement royalistes. Il était facile de prévoir quels déchirements allait provoquer une commission ainsi composée.

MAI 1793

Proposition incendiaire de Guadet.

La commission des Douze.

Au dehors, les sections parisiennes y virent une menace contre elles, et leurs commissaires, réunis à l'archevêché, songèrent dès lors à résister à des mesures contre-révolutionnaires auxquelles on s'attendait. Quant à la Convention, elle devint une arène où Girondins et Montagnards se traitèrent mutuellement d'assassins, et où se croisèrent des dénonciations respectives. Le thème favori des orateurs de la Gironde était de jeter à la tête de leurs adversaires l'accusation d'être des fauteurs d'anarchie ; à quoi Robespierre jeune avait répondu, avec un grand sens, dans la séance du 20, qu'il n'était point de sans-culottes qui ne dussent désirer le maintien de l'ordre, parce qu'ils ne vivaient que de leur travail, et qu'on ne travaillait que

sous le règne des lois. A cette accusation banale, la Montagne répondait par des reproches autrement graves, que Camille Desmoulins réunit et condensa dans une brochure terrible intitulée : *Histoire des Brissotins*, dont, le 19, la société des Jacobins vota l'impression à ses frais et la distribution à toutes les sociétés affiliées. De sa plume acérée et mordante, l'immortel pamphlétaire avait tracé un tableau sinistre des menées, des intrigues, des abus de pouvoir et des actes d'intolérance de la Gironde, sans s'inquiéter de savoir s'il n'avait point trop chargé ses couleurs et si, à des vérités, hélas! incontestables, il n'avait pas accouplé, à la légère, bien des mensonges et des calomnies.

Histoire des Brissotins.

La colère des Girondins ne connut plus de bornes. La résistance de quelques-uns d'entre eux à un emprunt forcé d'un milliard sur les riches, qu'avait cependant appuyé Lanjuinais, accrut encore leur impopularité. Mais ils semblaient avoir juré de défier le destin. Une section de Paris, celle de la Fraternité, étant venue le 23 dénoncer un prétendu complot ourdi à la mairie et ne tendant à rien de moins qu'à l'égorgement d'une trentaine de membres de la Convention, la Commune somma, le soir même, les auteurs de la dénonciation de lui fournir tous les renseignements nécessaires pour qu'elle pût livrer immédiatement les traîtres aux tribunaux. De son côté, Pache protesta énergiquement contre cette dénonciation où il était mis en cause. Néanmoins, le lendemain, Vigée, au nom de la commission des Douze, évoquant ce complot imaginaire, prôposa entre autres mesures, à l'Assemblée, de s'entourer d'une garde formidable. « Quoi ! s'écria Danton, voudriez-vous décréter la peur ! » Vaine protestation. Vivement appuyée par Vergniaud, cette proposition fut votée d'urgence. Les Girondins se crurent entièrement maîtres de la situation : ce fut ce qui les perdit.

Complot imaginaire.

Coup sur coup, dans cette journée du 24, la commission des Douze ordonna l'arrestation de deux administrateurs

de police, Marino et Michel, du second substitut du procureur de la Commune, Hébert, et du jeune énergumène Varlet, que le journal de Brissot, dans un langage assurément peu démocratique, se plaisait à appeler « l'agitateur des boues de Paris. » Rédacteur du *Père Duchesne*, Hébert était bien, question de forme à part, le digne émule de Girey-Dupré pour l'exagération de son langage. Un article d'une extrême virulence contre les *hommes d'État* avait motivé le mandat décerné contre lui. Mais à ce compte il eût fallu frapper également les journalistes girondins, qui se répandaient en injures et en calomnies contre les députés de Paris. La Commune tout entière se sentit atteinte dans la personne d'un de ses magistrats. Le lendemain elle envoya une députation à l'Assemblée pour réclamer d'elle, non pas même l'élargissement immédiat, mais le prompt jugement de son substitut. Rien de plus légal assurément. Au lieu de répondre, Isnard se mit à déclamer en véritable monomane contre Paris et ses habitants. Il dit, au milieu des murmures soulevés par son blasphème, que, dans le cas où, par des insurrections toujours renaissantes, il serait porté atteinte à la représentation nationale, on chercherait vainement bientôt sur les bords de la Seine si Paris avait existé. Hyperbole ridicule, paroles imprudentes, contre lesquelles protesta éloquemment Danton, et qui, colportées de sections en sections, mirent au comble l'exaspération des patriotes contre les hommes de la Gironde.

Arrestation d'Hébert.

Imprécations d'Isnard.

Cette commission des Douze, si chatouilleuse à propos d'un article désagréable à ses amis, témoignait d'une partialité révoltante en faveur des perturbateurs girondins, et jetait à l'Abbaye le président de la section de la Cité, Dobsent, coupable d'avoir blâmé ses mesures. Legendre, outré, en demanda la suppression. C'était le 26. Il y eut le soir aux Jacobins une séance extrêmement animée. On y réclama l'impression d'une lettre de Vergniaud aux

Une lettre de Vergniaud.

MAI 1793 Bordelais, laquelle n'était autre chose qu'un violent appel à l'insurrection des départements contre la capitale. Robespierre, qui avait gardé le silence dans les tristes scènes dont la Convention était le théâtre depuis quelques jours, engagea alors le peuple à se mettre en insurrection contre les députés corrompus, dans le cas où la trahison appellerait l'étranger dans le pays. Le jour suivant, à la Convention, nouvel et formidable orage, soulevé par une arrogante réponse d'Isnard à des pétitionnaires de la section de la Cité, qui venaient réclamer la liberté de leur président. Robespierre monte à la tribune pour demander l'élargissement de tous les citoyens arbitrairement arrêtés; mais à peine a-t-il ouvert la bouche que les apostrophes les plus violentes lui coupent la parole, et, de guerre lasse, il quitte la place. « Tant d'impudence commence à nous lasser, nous vous résisterons! s'écrie alors Danton hors de lui, en se tournant vers les Girondins. » Et Bourdon (de l'Oise), opposant la fureur à la fureur, menaça le président de l'assassiner, s'il osait proclamer la guerre civile. Quelques observations du ministre de l'intérieur parvinrent à ramener un peu de calme dans cette Assemblée tumultueuse comme la mer en courroux. Après avoir entendu les sages conseils de Garat, la Convention, sur une motion de Lacroix, cassa la commission des Douze et décréta l'élargissement des citoyens arrêtés par ses ordres. Cette mesure était excellente, car, en apaisant les esprits, elle eût peut-être assuré le salut des Girondins; mais ceux-ci ne purent se résoudre à voir se briser l'instrument de leur domination. Le lendemain, dès l'ouverture de la séance, Lanjuinais nia qu'il y eût eu un décret rendu. C'était un mensonge de sa part. Dans tous les cas, ajouta-t-il, s'il y en a eu un, j'en demande le rapport. En vain Levasseur, Jean-Bon Saint-André et Robespierre, s'efforcent d'empêcher l'Assemblée de commettre la faute de revenir sur son décret de la veille, « ce grand acte de justice, »

Séance du 27 mai.

suivant l'expression de Danton; il est rapporté à une faible majorité. Les Girondins venaient de décréter leur ruine. MAI 1793

Alors parurent des pétitionnaires de la section des Gardes-Françaises qui, ainsi que les sections des Tuileries et de la Butte-des-Moulins, leur était toute dévouée. Ils s'offrirent à écraser eux-mêmes « une minorité turbulente, » et demandèrent qu'on arrachât des mains du peuple les instruments révolutionnaires. D'un bond, Danton fut à la tribune, et de sa bouche tombèrent quelques rudes paroles. Quoi! l'on voulait enlever au peuple les instruments de la Révolution! « Il est temps, s'écria-t-il, que ce peuple attaque tous les fauteurs du modérantisme; » et il montra Paris tout prêt à terrasser « ces misérables Feuillants, ces lâches modérés » dont le triomphe était d'un moment. On se sépara sur cet avertissement significatif, au bruit des applaudissements des tribunes et d'une partie de l'Assemblée.

Avertissement de Danton.

Paris semblait avoir entendu la grande voix de Danton. Le 29 mai, en effet, les commissaires de trente-six sections, réunis dans la salle de l'archevêché, décidèrent qu'on irait demander à la Convention justice du blasphème d'Isnard et des crimes de la commission des Douze. Le soir, aux Jacobins, Robespierre déploya une énergie suprême, et déclara que c'était au peuple à décider lui-même de ses moyens de salut; mais, comme Danton, il se tint en dehors de l'action de la Commune. On a prétendu qu'il y avait eu à Charenton des conciliabules où Marat, Danton et Robespierre s'étaient concertés avec Chaumette et Pache. C'est une fable girondine. Les sections de Paris, d'ailleurs, n'avaient nul besoin d'être excitées. Les Girondins, depuis huit mois, s'étaient chargés de ce soin, et l'Ami du peuple, qui joua dans ces circonstances un rôle très-actif, n'eût pas été là que les choses n'auraient pas suivi un autre cours. Le 30 reparut à la Convention le jeune Rousselin, à la tête d'une députation de vingt-sept sections, au nom

Les sections à l'archevêché.

MAI 1793 desquelles il réclama la cassation de tous les décrets rendus sur la proposition de la commission des Douze, le renvoi des membres de cette commission devant le tribunal révolutionnaire, et la formation d'une fédération républicaine pour le 10 août. Cette députation était arrivée au moment où Lanjuinais venait d'annoncer que la grande conspiration dénoncée par la commission des Douze était à la veille d'éclater. Il était vrai, en effet, que, en dépit de toutes les représentations du maire, la réunion de l'archevêché s'était déclarée en insurrection. Malgré les efforts de la Commune pour maintenir le calme, le tocsin sonnait à Notre-Dame vers trois heures du matin. A six heures, une députation de trente-trois sections, ayant à sa tête le président de la section de la Cité, Dobsent, une des récentes victimes de la commission des Douze, se présenta au conseil général, dont elle renouvela les pouvoirs au nom du peuple, lui donnant ainsi une sorte d'investiture

Le général Hanriot.

révolutionnaire. Ici apparaît sur la scène un des hommes les plus calomniés de la Révolution, le citoyen Hanriot, dont cependant la vie publique n'offre qu'un dévouement absolu à la patrie; mais il a été au nombre des vaincus de Thermidor, et les survivants de la Gironde ne devaient pas manquer de se venger, sur sa mémoire, de sa coopération aux événements du 31 mai. La garde nationale était toujours sans chef depuis le départ de Santerre pour la Vendée; ce fut Hanriot, commandant de l'ancienne section du Jardin-des-Plantes, devenue la section des Sans-Culottes, qu'en ces heures critiques, la municipalité choisit pour le remplacer, et, au nom des quarante-huit sections, elle le proclama commandant général provisoire de la force armée de Paris.

Journée du 31 mai

La Convention s'était réunie dès six heures du matin au bruit du tocsin et de la générale. Pache, mandé à la barre, rendit compte des mesures qu'il avait prises pour maintenir le calme et empêcher qu'on ne tirât le canon

d'alarme. Cependant ordre avait été donné au commandant du Pont-Neuf de le tirer. Par qui? Par Hanriot, qui avait agi en cela conformément aux prescriptions d'un comité révolutionnaire, formé d'une partie des membres de la Commune. Tout à coup on entend des détonations successives. C'est le canon d'alarme. Vergniaud, en proie à une poignante émotion, demande que Hanriot soit mandé à la barre, et il invite tous ses collègues à jurer de mourir à leur poste. L'Assemblée presque tout entière se levait lorsque Danton, de sa voix impérieuse : « Avant tout, faites donc justice de la commission des Douze; » et il réclama, comme l'unique moyen d'apaiser l'émotion populaire, le jugement des membres de cette commission, coupables, selon lui, d'avoir servi leurs ressentiments personnels. La discussion s'engagea vive, ardente, passionnée, interrompue seulement par des députations qui, d'instant en instant, se présentaient à la barre. Rabaut Saint-Étienne et Guadet se firent les avocats chaleureux des Douze; Couthon défendit Paris contre « la faction infernale » qui, par la persistance de ses calomnies, semblait avoir juré d'allumer la guerre civile et de fournir à l'ennemi les moyens de pénétrer en France. A ce moment Vergniaud remonta à la tribune, et, non sans étonnement, on l'entendit vanter à son tour le patriotisme des citoyens de la capitale, et proposer à l'Assemblée de décréter que les sections de Paris avaient bien mérité de la patrie. Ce qui fut en effet décrété au milieu d'unanimes applaudissements. Mais ce n'était pas une solution.

Survint au même instant une nouvelle députation de la section des Gardes-Françaises; elle venait à présent réclamer un décret d'accusation contre les Douze et les vingt-deux représentants précédemment dénoncés. Puis parurent les membres du directoire, réunis à ceux de la Commune et aux commissaires des sections. Le procureur général syndic Lulier prit la parole au nom de ces derniers, et, dans

MAI 1793

un langage à la fois énergique et mesuré, il demanda vengeance des paroles sacriléges d'Isnard. Cependant le comité de Salut public, se décidant à donner signe de vie, vient réclamer, lui aussi, la cassation de la commission des Douze. On allait passer aux voix; Valazé proteste contre toute délibération. Vergniaud propose à l'Assemblée d'aller se mettre sous la protection de la force armée et sort, suivi de quelques-uns de ses collègues. On demandait l'appel nominal pour connaître les noms des absents, quand Robespierre adjura les représentants fidèles de se réunir afin d'assurer le bonheur du peuple. Vergniaud rentrait, et comme sa présence excitait quelques rumeurs : « Je n'occuperai point la Convention de la fuite ou du retour de ceux qui ont déserté ses séances, » continua dédaigneusement Robespierre, et il s'éleva contre une proposition de remettre à l'Assemblée la direction de la force armée. C'était en effet la confier aux Girondins. — « Concluez donc, lui cria Vergniaud. — Oui, je vais conclure, reprit-il en se retournant vers l'interrupteur, et contre vous. » Rappelant alors tous les griefs des patriotes contre la faction girondine, il réclama, lui aussi, l'adoption des mesures sollicitées par les sections. Sous cette terrible apostrophe, Vergniaud, qui l'avait provoquée, demeura muet, comme accablé. La Convention se contenta ce jour-là de casser la commission des Douze et de décider que son comité de Salut public s'occuperait, de concert avec les autorités constituées, de suivre la trace des complots dénoncés. A cette heure même on apprenait que les citoyens du faubourg Saint-Antoine venaient de fraterniser avec les sections du Mail et de la Butte-des-Moulins, avec lesquelles ils avaient été sur le point d'en venir aux mains au Palais-Royal, et ce fut sous une impression toute pacifique que, vers neuf heures et demie du soir, la Convention leva cette longue et mémorable séance.

Mais le vote de l'Assemblée ne parut, ni aux sections ni à la Commune, une satifaction suffisante. « Il n'y a que la moitié de fait, » s'écrièrent aux Jacobins Chabot et Billaud-Varenne. Le lendemain, dès la première heure, madame Roland était mise en état d'arrestation, comme complice de son mari en fuite, et le comité révolutionnaire de la Commune invitait, par une proclamation énergique, tous les citoyens de Paris à rester debout. Dans la journée, Marat parut au conseil général, et là, il engagea vivement le peuple à ne pas désemparer de la barre de la Convention que l'Assemblée ne se fût rendue à ses vœux. Pendant ce temps, les principaux Girondins, réunis chez Louvet, songeaient à organiser la résistance dans les départements, où déjà, à leur instigation, des citoyens égarés faisaient appel à la révolte. La séance de la Convention avait été calme pourtant et avait présenté peu d'intérêt. On s'était contenté d'adopter une adresse au peuple français, au sujet des événements de la veille; Barère, qui l'avait rédigée, s'était attaché à présenter les faits sous un jour singulièrement adouci. Mais le soir les choses prirent dans l'Assemblée une tournure extrêmement grave. On s'y entretenait de la fermentation du dehors et de l'indignation publique qui, disait-on, allait toujours croissant, quand on annonça l'arrivée d'une députation de la Commune, du département et des quarante-huit sections. Admise sur-le-champ, cette députation, par l'organe du chimiste Hassenfratz, présenta contre les Girondins un court et terrible réquisitoire, et réclama impérieusement contre vingt-sept d'entre eux un décret d'accusation. L'Assemblée, visiblement impressionnée, admit les pétitionnaires aux honneurs de la séance, et chargea son comité de Salut public de lui soumettre sous trois jours un rapport sur la pétition des autorités parisiennes.

JUIN 1793

Journées des 1er et 2 juin.

Trois jours, c'était trop encore au gré des sections. Toute la nuit le tocsin continua de sonner; dès la pointe du jour la générale se fit entendre, et quand la Convention

JUIN 1793

se réunit le 2 juin, Paris entier était sous les armes. La séance s'ouvrit sous les auspices les plus défavorables. De sinistres nouvelles étaient arrivées des départements. Lyon était en pleine contre-révolution. « Que vos désordres cessent, » écrivaient les autorités constituées de la Vendée. Or ces désordres, qui les avait provoqués, sinon les Girondins? Et chacun se prenait à penser que la République ne serait pas dans un si violent état de crise si, depuis huit mois, ces hommes s'étaient occupés de la patrie au lieu de se perdre en accusations ridicules contre les meilleurs patriotes et de souffler leurs haines à tous les coins de la France. Jean-Bon Saint-André déclara qu'en présence de l'audace toujours croissante de l'aristocratie, il fallait avoir recours aux lois de la guerre, faire tomber toute tête qui s'opposerait à l'établissement de la liberté et renfermer toutes les personnes suspectes. On applaudissait, quand Lanjuinais demanda à parler sur la générale dont on entendait le bruit sourd et monotone. L'âpre Girondin avait des formes trop provocatrices pour ne pas soulever un orage; il le souleva en effet, et terrible. Comme il prétendait que Paris était opprimé par des tyrans avides de sang et de domination, *A bas! à bas!* lui criait-on. Legendre fut même accusé d'avoir voulu l'arracher de la tribune, autour de laquelle se pressaient Drouet, Robespierre jeune, Jullien et quelques autres représentants [1]. Lanjuinais put achever cependant, et ce modéré demanda, en terminant, qu'on mît hors la loi ceux qui s'arrogeraient

1. Le Girondin Lanjuinais, devenu pair de France après avoir passé par le sénat impérial, a raconté, dans un *fragment* publié sous la Restauration, que Legendre lui ayant crié : *Descends, ou je t'assomme,* il lui avait répondu : *Fais d'abord décréter que je suis bœuf.* Legendre était boucher. Quelques écrivains ont eu tort d'attribuer à cette saillie, évidemment arrangée après coup, une valeur historique. Il n'y en a trace dans aucune feuille du temps ; et c'est là une légende que l'histoire ne saurait accepter sur l'autorité plus que contestable du comte Lanjuinais.

JUIN 1793

une autorité illégale, et qu'il fût permis à tout citoyen de leur courir sus.

Comme pour lui répondre, parut une députation des autorités de Paris, dont l'orateur déclara net que s'il n'était pas fait droit au vœu des sections, le peuple était résolu à se sauver lui-même. L'Assemblée était dans une extrême anxiété. Richoux, député de l'Eure, la conjure, au nom du salut public, d'ordonner l'arrestation provisoire des représentants désignés. Après une heure d'attente, Barère présente enfin, au nom du comité de Salut public, un projet de décret par lequel ces derniers étaient invités à se démettre volontairement de leurs fonctions pour un temps déterminé. Mais c'était là, selon Billaud-Varenne, un compromis inacceptable ; il réclama, lui, le décret d'accusation par appel nominal motivé. Cependant l'impatience gagnait le peuple qui gardait les abords de l'Assemblée. Quelques membres se plaignent de ce que les couloirs sont obstrués et les portes gardées par des sentinelles. Barère propose alors à ses collègues d'aller délibérer au milieu des sections en armes, afin de prouver qu'ils étaient libres. Cette proposition est acceptée d'enthousiasme, et toute la Convention, ayant à sa tête Hérault-Séchelles, qui venait de remplacer Mallarmé au fauteuil, sort de la salle, traverse les rangs pressés de la force armée aux cris mille fois répétés de *Vive la Convention! vive la République!* parcourt le jardin des Tuileries et le Carrousel, et rentre tranquillement dans le lieu de ses séances [1].

1. Toute cette scène a été odieusement travestie par les écrivains royalistes et girondins, et des historiens graves ont eu le tort d'accorder trop de crédit aux rapsodies de Lanjuinais et de Meilhan. Ceux-ci prétendent, par exemple, qu'au passage de l'Assemblée, le général Hanriot aurait fait reculer son cheval de quelques pas, et, d'une voix tonnante, se serait écrié : « Canonniers, à vos pièces ! » A quoi cela lui eût-il servi, et comment n'en a-t-il pas été question dans l'Assemblée? C'est encore là une de ces légendes absurdes que doit répudier la sévère histoire, qui est faite pour instruire et non pour amuser, comme le croit M. Michelet.

JUIN 1793 Aussitôt Couthon prend acte de la liberté dont jouissait l'Assemblée. Il constate, sans qu'aucune réclamation se fasse entendre, qu'elle est absolument maîtresse de ses délibérations, et demande que les vingt-deux représentants désignés par les sections, les membres de la commission des Douze et les ministres Clavière et Lebrun soient simplement mis en état d'arrestation chez eux. Il réclame seulement, de concert avec Legendre, Marat et plusieurs autres, une exception en faveur de Boyer-Fonfrède, de Saint-Martin, de Ducos, de Lanthenas et de Dusaulx. Conformément à sa proposition, l'Assemblée rendit immédiatement un décret par lequel Gensonné, Guadet, Brissot, Gorsas, Pétion, Vergniaud, Barbaroux, Chambon, Buzot, Biroteau, Lidon, Rabaut Saint-Étienne, Lasource, Lanjuinais, Grangeneuve, Lehardy, Lesage, Louvet, Valazé, Kervélégan, Gardien, Boileau, Bertrand, Vigée, Mollevault, Larivière, Gomaire, Bergœing, Clavière et Lebrun, étaient mis en état d'arrestation chez eux, sous la sauvegarde du peuple français et de la Convention nationale. La séance fut levée là-dessus ; il était dix heures et demie du soir. Ainsi tomba ce grand parti de la Gironde, qui, avec ses passions haineuses, son intolérance, ses rancunes immortelles, son amour effréné du pouvoir, eût, malgré l'incontestable talent de quelques-uns de ses membres et l'honnêteté privée de la plupart d'entre eux, conduit, en peu de temps, la République à sa perte.

CHAPITRE ONZIÈME

Résultats du 31 mai. — Situation de la République. — Appel à la guerre civile. — La constitution de 1793. — La Déclaration des droits. — Abolition de la loi martiale. — Fin de Condorcet. — Le prêtre Jacques Roux. — La Vendée et le Calvados. — Mort de Cathelineau. — Rapport de Saint-Just sur les Girondins. — Camille Desmoulins et le général Dillon. — Assassinat de Marat. — Ses funérailles. — Résultats du meurtre de Marat. — La contre-révolution à Lyon. — Mesures de salut public. — Attitude de Robespierre. — Acceptation de la constitution. — La levée en masse. — Travaux pacifiques. — Le code civil. — Création du Grand-Livre. — Soumission de Bordeaux et de Marseille. — Toulon livré aux Anglais. — Mort de Custine. — Séance du 5 septembre à la Convention. — La Terreur. — La loi des suspects. — Victoire d'Hondstchoote. — Affaires de la Vendée. — Croisade contre le comité de Salut public. — Rapport d'Amar. — Robespierre et les soixante-treize. — Le gouvernement révolutionnaire. — Bataille de Watignies. — Le calendrier républicain. — Soumission de Lyon. — La Vendée vaincue. — Décrets contre les étrangers. — Mort de Marie-Antoinette. — Procès et mort des Girondins.

Les journées du 31 mai et du 2 juin, que, trois mois après le 9 Thermidor, Robert Lindet qualifiait encore de « grandes, heureuses, utiles et nécessaires, » eurent cela d'admirable qu'elles ne coûtèrent pas une goutte de sang au pays; et vraisemblablement les Girondins n'auraient pas été immolés, s'ils n'avaient point commis le crime de soulever une partie de la France contre la Convention. Mais ils se montrèrent implacables; ils voulurent, comme le demanda Vergniaud, ou leur mort ou celle de leurs dénonciateurs. Si peu rigoureuse était d'ailleurs la surveillance à laquelle ils furent soumis, que la plupart d'entre eux s'échappèrent pour courir organiser une vaste croisade dans les départements. JUIN 1793.

Débarrassée de leur présence, l'Assemblée cessa d'être une arène de gladiateurs; elle ne songea plus qu'à achever

JUIN 1793

la constitution et à sauver la chose publique par des moyens auxquels tout esprit de parti était étranger. Elle chargea son comité de législation de reviser le code civil dans un sens conforme à l'esprit d'un gouvernement républicain. Un désir sincère d'apaisement animait les vrais patriotes. On proposa d'envoyer des otages dans les départements dont les représentants avaient été décrétés d'arrestation, et Couthon et Saint-Just s'offrirent d'eux-mêmes à se rendre, l'un dans la Gironde, l'autre dans le Calvados. La Commune n'était pas moins disposée à la concorde et à la modération. En présence de la tranquillité et de l'union qui régnaient dans la ville, Hanriot crut devoir résigner son commandement, dans lequel le suffrage de ses concitoyens ne tarda pas à le réintégrer. Enfin un jeune député lyonnais, du nom de Leclerc, étant venu, au conseil général, parler de vengeance, fut fort mal accueilli, et Hébert lui-même, dans un discours énergique, demanda qu'on regardât comme mauvais citoyen quiconque proposerait de répandre le sang. Malheureusement les Girondins, en ralliant sous leur drapeau, même à leur insu, toutes les passions hostiles à la République, en leur fournissant un nouvel aliment, en groupant toutes les résistances, se jetèrent comme à plaisir à la traverse de ces dispositions pacifiques, et provoquèrent la Révolution à des fureurs inconnues jusque-là.

Situation de la République.

Au moment de la chute des Girondins la situation extérieure était extrêmement critique. Trois cent mille ennemis, échelonnés depuis Bâle jusqu'à Ostende, menaçaient nos frontières; Mayence et Valenciennes pouvaient succomber d'un moment à l'autre; à l'est les Austro-Sardes descendaient le versant des Alpes pour se jeter sur la Savoie; au midi Bayonne et Perpignan étaient sérieusement exposés; enfin les insurgés de la Vendée étaient maîtres d'une partie du cours de la Loire. Dans une telle occurrence, la République avait plus que jamais besoin de toutes ses forces

JUIN 1793

morales et matérielles; eh bien, les Girondins n'hésitèrent pas à déchaîner sur elle le fléau d'une guerre civile générale. Guadet, Kervélégan, Buzot, Louvet, Barbaroux et plusieurs autres se répandirent dans l'Eure et dans le Calvados; Meilhan et Duchâtel, quoique non décrétés, se donnèrent mission de soulever la Bretagne; Rabaut courut à Nîmes, Brissot à Moulins, et sous l'inspiration girondine la terreur s'organisa à Lyon et à Marseille contre les patriotes. A la voix de ces républicains égarés, si même ils méritent le nom de républicains, une partie des départements se mirent bientôt en pleine insurrection; les administrateurs d'Évreux arrêtèrent l'organisation d'une armée de quarante mille hommes pour marcher sur Paris; à Caen les autorités constituées poussèrent l'audace jusqu'à jeter en prison deux des commissaires chargés d'activer la formation de l'armée des côtes de Cherbourg, Romme et Prieur (de la Côte-d'Or). Et ce fut sur l'épée du commandant de cette armée, le royaliste Wimpfen, un officier de l'ancien régime, que les Girondins comptèrent pour avoir raison de ceux qui, à cette heure, représentaient la patrie. Mandé à Paris pour y donner des renseignements, Wimpfen écrivit insolemment au ministre de la guerre, Bouchotte, qu'il n'y pourrait venir qu'accompagné de soixante mille hommes; on lui répondit par un décret d'accusation. Caen devint le quartier général de la Gironde, et de là partirent, sous forme de proclamations et d'adresses, toutes les calomnies et toutes les diatribes enfantées par l'imagination de ses membres.

Appel à la guerre civile.

On comprend de reste qu'à la première nouvelle des menées girondines, la Convention se soit arrêtée dans la voie d'indulgence où tout d'abord son comité de Salut public avait voulu la diriger. Danton, qui avait tant poussé à la chute de ses adversaires, ayant été accusé de s'être montré tiède et d'avoir hésité au moment suprême, revendiqua énergiquement, dans la séance du 13 juin, l'honneur d'a-

JUIN 1793

voir appelé l'insurrection du 31 mai contre « une secte impie; » et le même jour, sur une motion de Couthon, l'Assemblée déclara que dans les journées des 31 mai, 1er, 2 et 3 juin, la Commune et le peuple de Paris avaient puissamment concouru à sauver la liberté, l'unité et l'indivisibilité de la République. Furent successivement décrétés d'accusation dans le courant de ce mois, Buzot et Duchâtel, convaincus de s'être mis en rapport avec un des chefs vendéens, puis Brissot. Seuls Valazé, Vergniaud et Gensonné ne s'étaient points soustraits au décret d'arrestation rendu contre eux; mais leurs imprudents amis les vouaient à une condamnation certaine.

La constitution de 1793.

Cependant la Convention s'était sans relâche occupée d'achever l'œuvre de la constitution républicaine. Le projet girondin avait été écarté même avant la chute de ses auteurs, et, dès le 30 mai, l'Assemblée avait chargé, du soin de poser de nouvelles bases constitutionnelles, son comité de Salut public, auquel elle avait adjoint à cet effet Couthon, Hérault-Séchelles, Saint-Just, Ramel et Mathieu. Le comité de Salut public, dont les pouvoirs venaient d'être prorogés, comprenait alors Cambon, Barère, Danton, Guyton-Morveau, Treilhard, Lacroix, Bréard, Delmas et Robert Lindet. Le 10 juin, Hérault-Séchelles vint soumettre aux délibérations de l'Assemblée le nouveau projet, qui n'était que la condensation, en quelques articles clairs et nets, des grands principes démocratiques développés par les principaux révolutionnaires, et notamment par Robespierre, depuis l'origine de la Révolution. Consécration de la souveraineté du peuple, renouvellement du Corps législatif tous les ans, élection directe des représentants du pays par le suffrage universel, élection des fonctionnaires publics par des assemblées électorales de district et de département, responsabilité de tous les dépositaires de l'autorité, tels étaient les points importants et fondamentaux de la constitution nouvelle. Le pouvoir

JUIN 1793

exécutif était confié à vingt-quatre ministres, choisis par le Corps législatif sur une liste présentée par les assemblées électorales, à raison d'un candidat par département. Quelques Montagnards auraient préféré qu'il fût élu directement; mais Robespierre, avec son grand sens politique, signala vivement l'ascendant que ce pouvoir ne manquerait pas de prendre, s'il sortait de la même source que le législatif, et il démontra la nécessité de ne point le faire dériver immédiatement de l'élection populaire. « Si vous n'adoptez pas ce système, dit-il, vous verrez bientôt, sous des formes nouvelles, ressusciter le despotisme, et les autorités particulières, puisant dans leur nomination un caractère de représentation, se liguer ensemble pour lutter contre l'autorité naissante de la grande représentation nationale. » Nous avons pu voir de nos jours combien Robespierre avait raison. Étaient soumises à la sanction populaire toutes les lois concernant la législation civile et criminelle, les revenus et dépenses, les monnaies, les contributions, les déclarations de guerre, l'instruction publique, toute nouvelle distribution du territoire français et les honneurs publics à rendre à la mémoire des grands hommes. Tout le reste était laissé à la décision du Corps législatif. C'était réaliser, autant qu'il est possible de le faire dans nos sociétés modernes, la théorie du gouvernement du peuple par lui-même.

Il était dit, dans un des derniers articles du projet, que le peuple français ne faisait point la paix avec un ennemi qui occupait son territoire. Le Girondin Mercier demanda si l'on avait fait un pacte avec la victoire. « Nous en avons fait un avec la mort, » répondit une voix, — Bazire selon les uns, Robespierre selon les autres, — et l'article passa. La constitution nouvelle fut adoptée après une discussion de douze jours, à laquelle prirent part les Girondins demeurés dans l'Assemblée, aussi bien que les Montagnards. Restait la Déclaration des droits de l'homme. Votée le

JUIN 1793

23 juin, à peu près dans les termes précédemment énoncés par Robespierre, cette Déclaration garantissait à tout citoyen l'instruction et le travail. Enfin, fidèle en cela aux traditions de l'Assemblée constituante, la Convention plaça son œuvre sous l'invocation de Dieu, trouvant cette hypothèse tout aussi rationnelle et aussi philosophique que celle du hasard, et voulant surtout par là rattacher à la Révolution toutes les âmes où se trouvait encore fortement gravé le sentiment religieux.

La Déclaration des droits.

L'achèvement de la constitution fut salué dans le pays par des acclamations enthousiastes et à peu près unanimes. La Convention le célébra en abrogeant une loi de sang de la monarchie, la loi martiale, de tragique mémoire. Cette constitution de 1793, que les odieux réacteurs de l'an III qualifièrent de code anarchique, n'était pas parfaite assurément, et Robespierre ne fit nulle difficulté de l'avouer aux Jacobins; mais c'était la plus populaire qui eût encore existé, et jamais les hommes n'avaient dressé de monument plus majestueux à la liberté, à l'égalité, à la dignité humaine en un mot. Elle n'en fut pas moins amèrement critiquée par des gens d'opinions très-diverses. Salles, en échappant à ses gardiens, lui décocha la flèche du Parthe, et Condorcet, que personne jusque-là ne songeait à attaquer, crut devoir lancer contre elle un pamphlet violent. Dénoncé pour ce fait à la Convention dans la séance du 8 juillet, par Chabot, l'illustre écrivain fut décrété d'arrestation, puis d'accusation. Chassé d'asile en asile, il se tua quelques mois plus tard, aimant mieux mourir volontairement que d'affronter la justice de la Révolution qu'il avait offensée.

Abolition de la loi martiale.

Fin de Condorcet.

Critiqué comme démagogique par les Girondins, le pacte constitutionnel le fut, par la secte des enragés, comme étant en quelque sorte entaché d'aristocratie. Jacques Roux vint à la barre exposer leurs doléances. Il se donna faussement pour le mandataire de la section des Gravil-

Le prêtre Jacques Roux.

JUIN 1793

liers, et, en termes menaçants, reprocha à l'Assemblée de n'avoir pas, dans la constitution même, proscrit l'agiotage et prononcé des peines contre les accapareurs, comme si c'était là le lieu. Il y eut sur les bancs de la Montagne une explosion de murmures d'indignation, et l'imprudent pétitionnaire fut ignominieusement chassé. Ce Jacques Roux, dont M. Michelet, si dur au socialisme, s'est imaginé de faire un *socialiste* persécuté par Robespierre, était un prêtre qui déjà avait eu maille à partir avec la Commune, dont il était membre. Apportait-il un plan de rénovation sociale? Émettait-il une idée économique quelconque? Nullement. C'était un désorganisateur systématique, un tartufe de démagogie, qui parut à Thuriot un digne émule des fanatiques de la Vendée. Il courut aux Cordeliers récriminer contre Legendre, Collot-d'Herbois, Danton; mais par une coïncidence fâcheuse, des troubles éclatèrent dans les rues, qu'on attribua à ses déclamations insensées. «Point d'excès, sinon la contre-révolution est faite,» s'écria à la Commune Hébert, qui eût sagement agi d'opérer sur lui-même l'application de ce sage précepte. Jacques Roux finit par être conspué aux Cordeliers et rayé, avec son digne émule Leclerc, de la liste du club. Dénoncé en juillet, après la mort de Marat, par la veuve de celui-ci, par celle que l'Ami du peuple avait épousée un beau jour, à la face du ciel, dans le temple de la nature, et qui vint se plaindre qu'on eût, sous le nom de son mari, prêché les doctrines les plus extravagantes, Roux fut arrêté, au mois d'août, par les ordres de la Commune. Renvoyé quelques mois plus tard devant le tribunal révolutionnaire par un jugement du tribunal correctionnel, il se frappa de cinq coups de couteau, et mourut des suites de ses blessures.

Pendant que la Convention discutait l'acte constitutionnel, dont la complication des événements allait retarder la mise à exécution, royalistes et Girondins mettaient la République à deux doigts de sa perte. Vainqueurs à Mon-

La Vendée et le Calvados.

JUIN 1793

treuil, les Vendéens s'étaient emparés de Saumur, malgré l'énergique défense des républicains qui voyaient leur situation devenir de plus en plus critique. Le 17 juin ils occupèrent, sans coup férir, la ville d'Angers, et se disposèrent à marcher sur Nantes, où ils avaient des accointances, et dont le maire, Baco, et le commandant, Beysser, appartenaient à l'opinion girondine. Un brillant fait d'armes de Westermann à Parthenay ne suffisait pas à arrêter l'ardeur des royalistes. Les troupes de Cathelineau et de Charette commencèrent l'attaque dans la nuit du 29. Mais il y avait dans la ville des révolutionnaires ardents qui se joignirent aux soldats de Canclaux et opposèrent à l'ennemi une résistance désespérée. On se battit deux jours avec un acharnement égal de part et d'autre. Déjà Cathelineau, à la tête de quelques centaines d'hommes, avait pénétré dans un des faubourgs, et, se croyant vainqueur, il s'était agenouillé pour dire son chapelet, quand il tomba, frappé d'une balle. Ce fut le signal de la déroute des Vendéens; ils se retirèrent précipitamment, laissant autour de la ville près de cinq mille des leurs; Nantes était sauvé.

Mort de Cathelineau.

Quant à la tentative de soulèvement organisée par les Girondins dans le Calvados, elle échoua misérablement. Ce ne fut pas, du reste, faute d'efforts de leur part. Un poëte normand avait mis en mauvaises strophes les diatribes des Isnard, des Louvet et des Barbaroux, et l'on chantait au thâtre de Caen, sur l'air de la *Marseillaise*, des couplets dont voici un échantillon :

Paris, ville longtemps superbe,
Gémit sous un joug odieux;
Bientôt on chercherait sous l'herbe
Ses palais, ses murs orgueilleux.
Mais vous marchez, Paris respire,
Les brigands pâlissent d'effroi....

Le plus clair résultat de ces menées fut d'appeler sur leurs auteurs des sévérités implacables. Le 24 juin la Convention

JUILLET 1793

décida sur la proposition d'Amar, et malgré la très-vive opposition de Boyer-Fonfrède et de Ducos, qui auraient voulu qu'au préalable un rapport eût été présenté sur leurs amis, décida, dis-je, le transfèrement dans des maisons nationales de ceux de ses membres mis simplement en arrestation dans leurs domiciles. Douze jours après, Saint-Just, au nom du comité de Salut public, donna lecture d'un volumineux rapport sur la conduite des Girondins. Il se montra, eu égard aux circonstances présentes, d'une modération qui étonna le côté droit lui-même. La liberté ne devait pas, à son avis, se montrer terrible envers ceux qu'elle avait désarmés et qui s'étaient soumis aux lois. « Proscrivez, disait-il, à ses collègues, ceux qui ont fui pour prendre les armes, non pour ce qu'ils ont dit, mais pour ce qu'ils ont fait; jugez les autres, et pardonnez au plus grand nombre; l'erreur ne doit pas être confondue avec le crime, et vous n'aimez point à être sévères. » Ce langage eût peut-être déterminé les Montagnards à se montrer indulgents, si à quelques jours de là un acte inqualifiable n'avait pas aggravé singulièrement la situation des Girondins.

Rapport de Saint-Just sur les Girondins.

Mais avant de raconter cet attentat, disons comment un de ceux qui leur avaient porté les plus rudes coups, Camille Desmoulins, vint subitement à se compromettre lui-même. Le 11 juillet, Cambon dénonça un complot ayant pour but d'enlever les prisonniers du Temple, de proclamer Louis XVII sous la régence de Marie-Antoinette, et parmi les instigateurs de ce complot il nomma le général Dillon, bien connu pour ses anciennes relations avec la cour. Camille, qui avait avec le général des liens de plaisirs et d'amitié, traita la dénonciation de fable absurde, ce qui n'empêcha pas l'Assemblée de décréter d'arrestation toutes les personnes désignées, et notamment Dillon. Comme Camille insistait pour le défendre, « Je demande, s'écria Billaud-Varenne, qu'il ne soit pas permis à Camille

Camille Desmoulins et le général Dillon.

JUILLET 1793 de se déshonorer, » et l'on passa à l'ordre du jour. Mais, piqué au vif par quelques paroles de Bréard qui lui avait reproché ses liaisons intimes avec des aristocrates connus, Camille Desmoulins ne put contenir son ressentiment. Il lança — cette fois-ci contre son propre parti — sous ce titre : *Lettre au général Dillon*, un nouveau pamphlet où il épuisa tous les trésors de son implacable ironie, et où il s'efforça de couvrir de ridicule, sans l'ombre d'un motif équitable, les principaux membres de comité de Salut public et son ancien ami, le boucher Legendre. Ne devait-il pas prévoir le mal qu'il allait faire à la République en attaquant ainsi gratuitement ses plus utiles défenseurs ? Ce fut un fou rire dans le camp de la réaction. Assurément il n'était pas possible à cette heure de mieux servir les desseins de la contre-révolution que ne le fit en cette circonstance l'ancien procureur de la Lanterne, comme Camille s'était appelé lui-même. La lettre à Dillon était le prélude du *Vieux Cordelier*. Or, à ce moment, celui qu'il nommait son cher camarade de collége, Robespierre, défendait contre d'injustes attaques ce même comité de Salut public, et particulièrement Danton, déjà fort décrié parmi les révolutionnaires ardents.

Assassinat de Marat.

Deux jours après la scène que nous venons de rapporter, dans la matinée du 13, une jeune fille, exaltée par les déclamations girondines, se présentait rue de l'École-de-Médecine, au domicile de Marat. Elle se nommait Marie-Anne-Charlotte de Corday d'Armont, et descendait, par les femmes, du père du grand Corneille. Elle était de Caen, où elle avait noué des relations avec les principaux meneurs de la Gironde. N'ayant pu, de si bon matin, être admise auprès de l'Ami du peuple, qui était malade alors, elle lui demanda audience par quelques mots, et revint le soir. Marat était au bain. Il ordonna qu'on la laissât entrer. A peine fut-elle auprès de lui qu'elle lui enfonça, jusqu'au manche, un long couteau dans la poitrine. L'Ami du peuple poussa un grand cri. Quand la femme avec laquelle

il vivait arriva, il était mort. L'assassin demeura calme, JUILLET 1793 impassible, et se laissa arrêter sans résistance. Déjà Charlotte Corday posait pour la postérité. Tout chez elle fut étudié. Elle sacrifia sa vie, non à la patrie ni à ses amis, qu'elle ne pouvait plus mal servir, mais à une immense vanité ou à un fanatisme incompréhensible. Elle n'avait pas l'excuse de Brutus, car sa victime n'avait rien usurpé. Et, singulière contradiction, qui, ce me semble, altère sensiblement le caractère de grandeur que les écrivains girondins et royalistes se sont plu à imprimer à son action, cette robuste fille qui, disait-elle, avait voulu purger son pays d'un monstre, n'avait trouvé rien de mieux, pour le cas où elle serait éconduite une seconde fois, que de préparer un billet dans lequel on lisait ces mots : « Je suis malheureuse ; il suffit que je le sois pour avoir droit à votre protection. » Ainsi elle était sûre d'avance d'être reçue par l'Ami du peuple, en faisant appel à ses sentiments d'humanité, et elle le tuait ! O abîmes du cœur humain ! Charlotte Corday comparut le 17 devant le tribunal révolutionnaire ; elle y montra beaucoup de fermeté et de courage. Condamnée à mort, elle fut exécutée le même jour. Quand sa tête eut été tranchée par le fer de la guillotine, un des valets du bourreau, nommé Legros, la prit par les cheveux pour la montrer au peuple et la souffleta. L'auteur de cette action indigne fut vivement réprimandé, et le tribunal le condamna à la prison.

Funérailles de Marat.

La veille avaient eu lieu dans l'église des Cordeliers, en présence de la Convention et au milieu d'un concours prodigieux de monde, les funérailles de l'Ami du peuple. Une foule de patriotes avaient réclamé pour lui les honneurs du Panthéon. Robespierre, qui, lui aussi, était désigné aux coups de la réaction, et qui, dès lors, prévoyait que sa chute s'avançait à grands pas, combattit aux Jacobins cette demande comme inopportune. Il ne voulait pas sans doute que, par des honneurs extraordinaires, la République pa-

JUILLET 1793 rût approuver les exagérations de langage d'un citoyen au patriotisme duquel il se plaisait, d'ailleurs, à rendre un éclatant hommage. Pour le moment, on se contenta d'enterrer le corps de Marat dans le jardin des Cordeliers. La joie des Girondins et des royalistes s'exhala, mal dissimulée, à mots couverts, dans la *Chronique de Paris*, et délirante dans les strophes d'André Chénier, qui chanta l'hymne du poignard et de l'assassinat. Rapprochement significatif: quand, après Thermidor, on porta au Panthéon les restes de l'Ami du peuple, un autre poëte composa tout exprès les paroles d'un chœur à la gloire des martyrs de la liberté, c'était Marie-Joseph Chénier.

Résultats du meurtre de Marat.

Un des résultats les plus fâcheux du crime de Charlotte Corday fut d'exaspérer les passions révolutionnaires et d'amener l'arrestation de deux Girondins épargnés jusque-là, Duperret et l'évêque Fauchet, compromis l'un et l'autre par des lettres trouvées sur elle. Dès le 15, Billaud Varenne réclamait l'acte d'accusation contre tous les députés dénoncés par les sections de Paris. D'autres circonstances n'allaient pas tarder à précipiter tout à fait la Révolution vers la Terreur. Le 23 juillet, sur une motion de Baudot, la Convention enjoignit à tous les citoyens qui se trouvaient dans les cités rebelles de Lyon, Bordeaux, Caen et Marseille, d'en sortir dans un délai de trois jours, sous peine d'être considérés comme émigrés. Le 26, pour effrayer les agioteurs qui spéculaient sur nos désastres, elle édicta la peine de mort contre la tourbe des fournisseurs infidèles et des accapareurs. Le 28, sur une motion de Barère, elle déclara traîtres à la patrie Buzot, Barbaroux, Gorsas, Lanjuinais, Salles, Louvet, Bergœing, Biroteau, Pétion, Chasset, Cussy, Defermont, Meilhan, Lesage (d'Eure-et-Loir), Valady, Kervélégan, qui s'étaient soustraits au décret d'arrestation rendu contre eux; et elle décréta qu'il y avait lieu à accusation contre Gensonné, Guadet, Vergniaud, Mollevault, Gar-

dien, Fauchet, Boileau, Valazé et Grangeneuve, prévenus de complicité avec ceux qui avaient pris la fuite et s'étaient mis en état de rébellion. Coup sur coup, l'on apprit que Condé, Cassel, Mayence et Valenciennes s'étaient rendus, et qu'à Lyon, la contre-révolution victorieuse avait immolé les chefs du parti populaire. Envoyé dans cette dernière ville pour y rétablir l'ordre, Robert Lindet y avait vu son autorité méconnue. L'ex-municipal Sautemouche avait été lâchement assassiné dans les derniers jours de juin. Au décret d'accusation contre les autorités actuelles de la ville, et à un autre décret qui menaçait Lyon de l'emploi de la force armée pour faire respecter la souveraineté du peuple, la commission dite populaire de Rhône-et-Loire avait répondu en condamnant à mort l'ancien président du tribunal, Joseph Châlier. Ce patriote, à l'humanité duquel ses ennemis même rendaient justice, fut exécuté le 16 juillet avec des circonstances horribles. Manquée plusieurs fois par la guillotine, sa tête dut être séparée du tronc à l'aide d'un couteau. Sa mort criait vengeance. Ainsi la réaction à Lyon s'affirmait terrible, implacable. Bientôt le royalisme, qui d'abord s'était couvert du masque des Girondins, s'afficha hardiment, à ce point que Biroteau et Chasset, à l'instigation desquels la ville s'était mise en pleine révolte contre la Convention nationale, s'enfuirent épouvantés de leur propre ouvrage. JUILLET 1793

La contre-révolution à Lyon.

Mesures de salut public.

L'inflexibilité républicaine s'accroissait en raison même de nos revers et de l'audace des officiers contre-révolutionnaires. Coupable d'avoir laissé battre les troupes de la République, le général Custine, fort suspect de connivence avec les Girondins, était provisoirement mis en état d'arrestation à l'Abbaye, et l'un de ses lieutenants, Lamarlière, renvoyé devant le tribunal révolutionnaire. La Convention, décidée enfin à en finir à tout prix avec les ennemis de la Révolution, prit, dans la séance du 1er août, des mesures d'une suprême énergie. Sur un rapport de Barère, elle dénonça AOUT 1793.

AOUT 1793

à tous les peuples, au nom de l'humanité, la perfidie et la lâcheté du gouvernement britannique, et décréta, entre autres choses, la confiscation des biens de tous les individus mis hors la loi, le renvoi de Marie-Antoinette devant le tribunal révolutionnaire, la destruction des tombeaux de Saint-Denis, l'arrestation de tous les étrangers nés sur un sol ennemi et non domiciliés en France, la fermeture provisoire des barrières pour empêcher la sortie de ceux qui ne justifieraient pas d'une mission officielle, et la condamnation à vingt ans de fers de quiconque aurait à deux reprises refusé des assignats en payement. Elle décréta encore que la garnison de Mayence serait transportée en poste dans la Vendée; que les bois, taillis et genêts de ce pays seraient incendiés; que les forêts seraient battues, les repaires des rebelles détruits, les récoltes coupées et les bestiaux saisis; que les femmes, les enfants et les vieillards seraient conduits dans l'intérieur avec tous les égards dus à l'humanité; enfin, que les généraux n'emploieraient désormais pour mots d'ordre que des expressions patriotiques et les noms d'anciens républicains ou martyrs de la liberté. Quelques jours après elle chargeait le général Carteaux de réduire les insurgés de Marseille, et elle ordonnait à Dubois-Crancé de marcher sur Lyon.

Attitude de Robespierre

Les paroles enflammées des orateurs jetaient dans les esprits un sombre enthousiasme et portaient le patriotisme des masses à un degré où, de mémoire d'homme, il ne s'était pas encore élevé. Robespierre surtout, qui venait d'être appelé à siéger au comité de Salut public, à la place de Gasparin, eut en ces circonstances difficiles une attitude héroïque. Toujours sur la brèche, à la Convention ou aux Jacobins, il eut soin de se tenir entre ces deux excès : l'exagération d'une part, et de l'autre le *modérantisme* ou fausse modération, qui n'était pas moins funeste. « Il faut, disait-il, que la Convention appelle autour d'elle tout le peuple français; il faut faire un feu roulant sur nos ennemis extérieurs, écraser tous ceux du dedans. » L'œil fixé sur les généraux, il poursuivait avec un rare acharnement Custine, dont la trahison lui paraissait démontrée, et que de jolies solliciteuses s'efforçaient d'arracher à la vindicte publique. En revanche, il couvrait de son patronage le général Lavalette, accusé surtout à raison de sa qualité d'ex-noble, et de nouveau, avec une extrême vivacité, il défendait Danton, violemment attaqué par la secte des enragés pour avoir proposé de transformer le comité de Salut public en gouvernement provisoire, mesure contre laquelle du reste Robespierre s'éleva lui-même.

AOUT 1793

Acceptation de la constitution.

On touchait à l'anniversaire, à jamais glorieux, de la chute de la royauté. La journée du 10 août 1793 fut consacrée à l'inauguration de la constitution nouvelle, solennellement ratifiée et acceptée par toutes les assemblée primaires de la République. Hélas! cette constitution, née du sein des orages, ne devait jamais être appliquée. Et pourtant, ce jour-là, Hérault-Séchelles en proclama l'éternité. Ses principes immortels ne sont, il est vrai, qu'ajournés. Comme toutes les solennités de la République, cette fête du 10 août eut un caractère touchant de grandeur et d'humanité. On se fût cru au milieu d'une paix profonde, tant les cœurs paraissaient rassérénés et les fronts rayonnants d'espérance. Il semblait qu'on voulait avoir un avant-goût des félicités dont on était appelé à jouir une fois la République fondée définitivement. Mais c'était une trêve bien courte; le lendemain il fallait se replonger dans la fournaise.

La levée en masse.

De jour en jour, le mal empirait. Évoquant le souvenir du dévouement de Lacédémone et d'Athènes, Robespierre invita le peuple à jurer de s'ensevelir sous les ruines de la République, si jamais elle venait à être anéantie, et l'on entendit Danton s'écrier qu'il n'était plus temps d'écouter la voix de l'humanité. « Le fer, dit-il, doit venir à l'appui de

AOUT 1793 la raison. » Les enrôlements volontaires et la dernière levée de trois cent mille hommes ne suffisant pas à mettre nos onze armées sur un pied respectable, force fut de recourir à des moyens extrêmes. A l'occasion de l'anniversaire du 10 août, huit mille envoyés des assemblées primaires étaient venus à Paris apporter l'acceptation de la constitution par les départements. Ce furent eux qui réclamèrent des mesures désespérées de salut public. Rien de sombre comme les paroles qu'ils firent entendre le 12 à la Convention: «Point d'amnistie aux traîtres! » A quoi Danton répondit que le jour était venu de signaler la vengeance populaire par le glaive de la loi promené sur les coupables. La victoire était certaine d'ailleurs, ajoutait Robespierre, puisqu'on était déterminé à vaincre. Seulement il était indispensable de purger nos armées des officiers attachés à l'ancien régime. Craignait-on de manquer de généraux, par hasard? Mais il y en avait dans les rangs pressés des défenseurs de la République: il suffisait de la volonté de les découvrir pour les mettre en lumière. Bientôt, en effet, allaient surgir les Hoche, les Marceau, les Kléber, les Jourdan et tant d'autres, dont l'illustration militaire devait égaler, sinon surpasser, celle des plus brillants officiers de l'ancienne monarchie. Comme pour aider à cette découverte, le capitaine du génie Carnot, dont la faiblesse de caractère est amplement rachetée par ses incontestables services, était appelé, le 14 août, à faire partie du comité de Salut public. Quelques jours plus tard, le 23 août 1793, sur un rapport de ce comité, la Convention nationale, présidée par Robespierre, décrétait que, jusqu'à l'entière expulsion de l'ennemi, tous les Français seraient en réquisition permanente. Nul ne pouvait se faire remplacer. Tous les jeunes gens de dix-huit à vingt-cinq ans, veufs ou non mariés, étaient tenus de se rendre immédiatement au chef-lieu du district pour s'y exercer au maniement des armes, en attendant l'ordre de leur départ. C'était

la levée en masse. Aux hommes mariés, maintenant, de forger des armes, de s'occuper des subsistances; aux femmes, de faire des tentes, des habits, de servir dans les hôpitaux; aux enfants, de mettre le vieux linge en charpie. Quant aux vieillards, on leur donna pour mission de prêcher la haine des rois et l'unité de la République. En outre, la Convention prescrivit le lessivage des caves pour en tirer le salpêtre qui manquait à la fabrication des poudres; des maisons nationales elle fit des casernes, convertit les places publiques en ateliers d'armes, et décida que sur la bannière de chaque bataillon on inscrirait ces mots : « Le peuple français debout contre les tyrans! » Contre une nation dont le courage et l'énergie se révélaient par de telles résolutions, que pouvaient toutes les puissances de la terre? AOUT 1793

Travaux pacifiques.

Et, — spectacle digne de l'éternelle admiration des hommes, — au milieu des complications de la guerre civile et de la guerre étrangère, dans la nécessité formidable de forger pour la défense du pays des lois meurtrières comme des armes de combat, la Convention nationale ne cessa jamais de s'occuper des travaux destinés à améliorer la condition des hommes et à former des citoyens là où jadis il n'y avait eu que des sujets. Dès le mois de juin Lakanal était venu lui soumettre un plan d'instruction publique. Le mois suivant s'était ouverte la discussion sur le projet d'éducation nationale de Le Péletier, dont Robespierre avait donné lecture. « Après le pain, l'éducation est le premier besoin du peuple, » s'était avec raison écrié Danton. Cependant, malgré les vives instances de Robespierre, le principe de l'instruction obligatoire, sans laquelle on ne parviendra jamais à dissiper complétement l'ignorance, ne fut pas tout d'abord adopté. On décida seulement qu'à côté d'établissements nationaux où les enfants seraient instruits, logés et nourris gratuitement, il y aurait des écoles auxquelles chacun serait libre d'envoyer ou de ne pas envoyer ses

AOUT 1793

enfants. C'était déjà beaucoup. Un peu plus tard l'Assemblée se décida à décréter le principe de l'instruction obligatoire, édicta des peines contre les parents qui n'enverraient pas leurs enfants aux écoles publiques, et adopta le système des trois degrés d'instruction qui forme la base de notre enseignement. Malheureusement cela resta à l'état de projet. En même temps elle prescrivait la publication d'un récit des actions héroïques et civiques, ordonnait la confection d'une nouvelle grammaire, confiait à un jury la mission de choisir les meilleurs ouvrages concernant l'éducation physique et morale des enfants, et faisait appliquer la nouvelle machine de Chappe pour la rapide transmission des nouvelles. Elle n'eut garde d'oublier les arts et les lettres, auxquels elle prodigua force encouragements : aux chefs-d'œuvre de la peinture, elle consacra la galerie du bord de l'eau, qui reliait le Louvre et les Tuileries, et pour faciliter la propagation des lettres, elle ouvrit à tous la Bibliothèque nationale.

Le code civil.

Mais où elle montra surtout la plus vive sollicitude, ce fut dans la réformation des lois incohérentes, diffuses et souvent iniques, qui réglaient jadis les rapports sociaux. Le 22 août, Cambacérès donna lecture d'un projet de code civil dont la discussion occupa soixante séances. Successivement furent votés les titres sur l'état des personnes, le mariage, les droits des époux, les rapports entre parents et enfants, et sur le divorce. Là, s'affirmait, conforme à la simplicité naturelle et à l'équité primitive, le droit révolutionnaire. Par malheur, ce beau travail, interrompu, ne fut définitivement achevé que sous l'homme de Brumaire, qui gâta les belles conceptions de la République en revenant, sur beaucoup de points, aux errements de l'ancien régime.

Création du Grand-Livre.

Soigneuse des intérêts des créanciers de l'État, la Révolution tint à honneur de ne pas répudier les dettes légitimes de la monarchie ; elle s'attacha seulement à mettre un peu d'ordre dans l'effroyable chaos de la dette publique. Après avoir entendu la lecture d'un volumineux rapport de son grand financier Cambon, elle transforma, dans les derniers jours de ce même mois d'août, en une rente perpétuelle au taux de cinq pour cent, le capital des sommes dues aux créanciers de l'État, dont elle convertit les contrats en une inscription dans un registre spécial ; ce registre, ce fut le Grand-Livre de la dette publique. Elle introduisit enfin dans nos finances un ordre de comptabilité simple et clair.

AOUT 1793

Soumission de Bordeaux et de Marseille.

Au moment où s'accomplissait cette grande réforme, Bordeaux, qui s'était soulevé à la voix de Buzot, de Barbaroux, de Louvet et de Guadet, rentrait dans le devoir, et le général Carteaux pénétrait dans Marseille, à temps peut-être pour sauver des fureurs de la réaction deux membres de la Convention, Bo et Antiboul, qu'avaient jetés en prison les amis de Rebecqui. De désespoir celui-ci se précipita dans la mer, expiant ainsi volontairement son crime d'avoir excité ses concitoyens à la révolte. Mais l'heureuse nouvelle de la soumission de Bordeaux et de Marseille était à peine arrivée, qu'on apprenait que Toulon avait été livré aux Anglais. Il s'était trouvé dans cette riche et importante cité, gardienne des frontières maritimes de la France au midi, assez de bourgeois avides et égoïstes, moitié royalistes, moitié girondins, pour commettre cet épouvantable forfait. Les commissaires de la Convention, Pierre Bayle et Beauvais, y furent maltraités, emprisonnés ; on y proclama la royauté, et ce fut au nom du roi Louis XVII que l'amiral anglais prit possession de la ville. Quoi de plus propre à soulever de colère et d'indignation le cœur des patriotes que la conduite infâme d'une partie des habitants de Toulon ? Il ne faut pas s'étonner si, à cette époque, le comité de Salut public se vit contraint, par la clameur publique, d'interdire la représentation de *Paméla*, pièce de François (de Neufchâteau), où se trouvait un pom-

Toulon livré aux Anglais.

AOUT 1793

peux éloge du gouvernement britannique, et si même auteur et acteurs furent momentanément mis en état d'arrestation.

Mort de Custine.

La Révolution se retrempait dans ses revers mêmes. Condamné à mort et exécuté le 27 août, après un procès dont les débats avaient duré près de quinze jours, Custine apprit aux généraux, par son exemple, qu'une défaillance, une faiblesse, une erreur pouvait les conduire à l'échafaud. Malheureusement une telle situation commandait fatalement des rigueurs dont l'humanité peut gémir, mais qu'expliquent de reste les circonstances. Vers la fin du mois d'août, une femme nommée Rose Lacombe se présentait à la barre de la Convention, à la tête d'une députation de républicaines, et réclamait la destitution de tous les nobles et l'arrestation de tous les suspects. C'était une sorte de ballon d'essai. Pour elle et ses compagnes, Robespierre était un *monsieur*, parce que, aux Jacobins, il venait d'engager ses concitoyens à se méfier des intrigants et à mettre beaucoup de circonspection dans leurs démarches. Mais, conseils inutiles! l'air était chargé de salpêtre. Hébert, dans le *Père Duchesne*, fulminait des articles écrits en style ordurier, et dont les intentions, pour patriotiques qu'elles fussent, étaient déshonorées par la forme. Le soir du 1er septembre, il proposa aux Jacobins de se transporter en masse à la Convention pour y demander le jugement des Girondins. Et cette situation, si tendue, se compliquait toujours de la rareté et de la cherté des denrées. On dut se résigner à établir, pour le prix des grains, un maximum uniforme dans toute la République. Les subsistances! c'était là une cause continuelle de troubles, et les malveillants ne se privaient point de l'exploiter. Dans la matinée du 4, des groupes nombreux parcoururent les rues et se portèrent à l'hôtel de ville en criant : *Du pain! du pain!* Une députation d'ouvriers ayant pénétré dans la salle du conseil général, Chaumette, après

SEPTEMBRE 1793.

avoir dit qu'il avait été pauvre lui-même, et qu'en conséquence il connaissait les besoins du pauvre, proposa au peuple de sommer la Convention d'organiser immédiatement une armée révolutionnaire destinée à assurer les levées, à favoriser l'arrivage des grains et à reprimer les manœuvres des riches égoïstes. Hébert émit ensuite le vœu sinistre que la guillotine suivit chacune des colonnes de cette armée, et l'on s'ajourna au lendemain.

Séance du 5 à la Convention.

La séance du 5 septembre, à la Convention, s'ouvrit par l'adoption d'un décret redoutable, avant-coureur des mesures terribles qui allaient suivre. Sur la proposition de Merlin (de Douai), le tribunal révolutionnaire fut divisé en quatre sections, afin que les traîtres et les conspirateurs reçussent le plus tôt possible, suivant l'expression du rapporteur, le châtiment dû à leurs crimes. Presque aussitôt arrivèrent les pétitionnaires, dont Robespierre, qui présidait, eut à recevoir tout le choc. Pache exprima les appréhensions relatives aux subsistances. Chaumette renouvela sa proposition de la veille. « Plus de quartier, plus de miséricorde! » s'écria-t-il; et l'Assemblée tout entière d'applaudir à outrance. Il demanda encore, appuyé cette fois par le vieux Dusaulx, que les jardins publics, les Tuileries et les Champs-Élysées fussent défrichés et cultivés pour l'approvisionnement de la ville. Il avait à peine achevé, qu'une foule immense défilait dans la salle au bruit d'acclamations enthousiastes. Alors on entendit successivement Billaud-Varenne, Léonard Bourdon, Gaston et Danton appuyer, en renchérissant même, les demandes des pétitionnaires. Survint une députation des sections de Paris, qui réclama le prompt jugement des Girondins et invita l'Assemblée à mettre la Terreur à l'ordre du jour. A ces diverses motions, Robespierre répondit, entre autres choses, que le peuple serait libre, parce que le génie de la liberté guidait ses démarches, et que la Convention se montrerait digne de lui. « Si, pour son bonheur, il ne faut que

SEPTEMBRE 1793

le sacrifice de notre vie, dit-il en terminant, nous nous devouerons tous, pourvu que la liberté triomphe... »

La Terreur.

Évidemment la Révolution n'avait pas soif de sang, comme le dit fort bien Thuriot; mais elle était altérée de justice; et sa justice devait fatalement revêtir des formes d'une sévérité excessive. Parut ensuite Barère, que le comité de Salut public avait chargé de coordonner les diverses motions soumises à l'Assemblée. Lui, que Robespierre avait été obligé de défendre aux Jacobins, quelques jours auparavant, contre de vives attaques motivées par ses anciennes tendances girondines, parla comme le plus violent des révolutionnaires. « Plaçons, dit-il, la Terreur à l'ordre du jour. Les royalistes veulent du sang, eh bien! ils auront celui des conspirateurs, des Brissot, des Marie-Antoinette.» Organisation d'une armée révolutionnaire; mise en état de surveillance de toutes les personnes attachées à la ci-devant maison militaire du roi; renvoi de Brissot, de Gensonné, de Vergniaud, de Clavière et de Lebrun devant le tribunal révolutionnaire; rapport du décret qui interdisait les visites domiciliaires pendant la nuit; allocation d'une indemnité de trois livres par jour aux membres des comités révolutionnaires et de deux livres à ceux qui, n'ayant pour vivre que le travail de leurs mains, quitteraient leurs ateliers pour assister aux assemblées sectionnaires fixées désormais au dimanche et au jeudi, telles furent, avec la nouvelle organisation du tribunal révolutionnaire, les principales mesures adoptées dans cette séance du 5 septembre. La Terreur, comme on voit, ne sortit pas tout armée du cerveau de tel ou tel individu. Elle fut progressive, amenée successivement par les résistances et les menées de tous les ennemis de la Révolution. Née des entrailles de la situation, elle était dans les lois de l'Assemblée législative contre les émigrés et les prêtres, dans les arrêtés de la Commune; elle était dans l'air, elle était partout, quand les huit mille envoyés des assemblées primaires

SEPTEMBRE 1793

vinrent, suivant l'expression de Danton, en prendre l'initiative au milieu de la Convention. Seulement, à partir de ce jour, elle afficha carrément son nom. Ceux qui la maudissent au nom de l'humanité ont raison, cent fois raison; mais ils en parlent bien à leur aise, et peut-être eussent-ils été fort en peine de faire autrement. Ce qu'il faut maudire aussi, ce sont les criminelles machinations qui y ont donné lieu, et surtout cette autre Terreur sans raison d'être, la Terreur blanche, qui, une fois le danger passé et la patrie sauvée, s'abattit sur les républicains, et anéantit une partie des résultats de la Révolution.

La loi des suspects.

Le lendemain la Convention rendit une loi terrible contre les étrangers et les agioteurs, et porta à douze le nombre des membres de son comité de Salut public, en y adjoignant Billaud-Varenne et Collot-d'Herbois. Le 14 elle réorganisa son comité de Sûreté générale qui exerçait en grand la police de la République; enfin le 17, sur un rapport de Merlin (de Douai), présenté au nom du comité de législation que présidait Cambacérès, elle adopta une loi d'un vague effrayant, dite loi des suspects. Étaient réputés tels et décrétés d'arrestation tous ceux qui, par leur conduite, leurs relations, leurs propos ou leurs écrits, s'étaient montrés partisans de la tyrannie ou du fédéralisme, tous les fonctionnaires suspendus, les ci-devant nobles, maris, femmes, pères, mères, fils ou filles, frères ou sœurs et agents d'émigrés qui n'auraient pas manifesté un attachement constant à la Révolution. L'Assemblée avait décrété là le véritable code de la Terreur.

Victoire d'Hondschoote

La Convention commençait, du reste, à recueillir les fruits de son indomptable énergie. Déjà l'armée du Nord, aux ordres du général Houchard, venait de battre à Hondschoote, dans les journées des 6, 7 et 8 septembre, les Anglais et les Hollandais. C'était, depuis la bataille de Jemmapes, le premier avantage remporté sur nos frontières par les troupes de la République, au milieu desquelles

SEPTEMBRE 1793

avaient combattu les représentants Delbrel et Levasseur, qui avaient donné à tous l'exemple de l'intrépidité. Par malheur, Houchard ne sut pas profiter de sa victoire. Au lieu de pousser droit sur Furnes, d'acculer le duc d'York et de le contraindre à se rendre ou à se jeter à la mer, il eut des hésitations funestes qu'on lui reprocha comme une trahison. Un revers incompréhensible, subi le 15 par nos soldats en sortant de Ménin, acheva de le perdre. Destitué peu de jours après, et remplacé par le général Jourdan, il ne tarda pas à être frappé d'un décret d'arrestation.

Affaires de la Vendée.

Tandis que dans l'Est, non loin des lignes de Wissembourg, nos troupes essuyaient une sanglante défaite qui valait au général Guillaume d'être jeté à la Force, et qu'au Midi elles contre-balançaient, sous les ordres du vieux général Dagobert, la fortune des Espagnols, nos affaires se compliquaient singulièrement en Vendée, par suite de la mésintelligence qui s'était mise entre les généraux et les commissaires de la Convention. Tour à tour battus et vainqueurs, les républicains avaient subi le 19 juillet un échec terrible à Vihiers. Les représentants du peuple Bourbotte, Choudieu, Tallien, Richardet, Turreau accusèrent vivement l'inaction de Biron, général en chef des côtes de la Rochelle. Il était bien permis de supposer que cet ancien courtisan n'était pas fort attaché de cœur à la cause républicaine, et qu'il ne voyait pas avec un grand désespoir les progrès des Vendéens. Le ci-devant duc de Lauzun n'en avait pas moins trouvé des protecteurs inattendus dans deux commissaires de la Convention, Goupilleau (de Fontenay), et Bourdon (de l'Oise); ce qui n'empêcha pas la Convention de le destituer et de lui donner pour successeur un simple ouvrier orfévre nommé Rossignol, devenu par son mérite colonel de la trente-troisième division de gendarmerie. Goupilleau et Bourdon reportèrent leurs faveurs sur le général Tuncq qui, le 25 juillet, avait remporté près de Luçon un avantage inespéré sur les rebelles, commandés par d'Elbée, de Lescure et La Rochejacquelein. Il n'était sorte d'avanies que, égarés par leurs préventions, ils ne fissent subir au nouveau commandant de l'armée des côtes de la Rochelle, à ce point que, sur une dénonciation équivoque de la municipalité de Fontenay, ils le destituèrent, et, sans l'entendre, le mirent en état d'arrestation pour vol. Bourbotte et Choudieu, indignés, prirent énergiquement le parti du général. Du reste Rossignol put venir se justifier lui-même à la barre de la Convention le 28 août; il fut immédiatement réintégré dans son commandement, et admis aux honneurs de la séance. A peine de retour en Vendée, Rossignol trouva un nouvel adversaire dans le représentant Philippeaux, qui au général de la démocratie préféra un officier de l'ancien régime, l'ex-comte de Canclaux. Il se vengea en battant les Vendéens à Doué et à Thouars dans la journée du 14 septembre. Il est vrai qu'il fut moins heureux, les jours suivants, dans des rencontres successives; mais Kléber aussi, à la tête des soldats de Mayence, fut battu à Torfou. En quoi Rossignol était-il plus coupable que Kléber d'avoir vu la chance des armes se tourner momentanément contre lui? Cela n'empêcha pas Philippeaux de le prendre à partie dans un long réquisitoire, où aux accusations les plus ridicules il eut le tort de joindre les plus ineptes calomnies. Tel était l'état des choses en Vendée, quand s'organisa une véritable croisade contre le comité de Salut public.

SEPTEMBRE 1793

Croisade contre le comité de Salut public.

Dans cette croisade entrèrent Merlin (de Thionville), à qui le comité avait de la peine à pardonner la reddition de Mayence; Cochon de Lapparent et Briez, coupables de ne s'être pas ensevelis sous les murs de Valenciennes; les deux Goupilleau, Courtois, déjà dénoncé comme déprédateur, et Bourdon (de l'Oise), ancien procureur, sujet à l'ivrognerie, et que Robespierre, qui récemment avait eu avec lui une violente discussion aux Jacobins, au sujet de Rossignol,

SEPTEMBRE 1793

accusait de s'être couvert de crimes dans la Vendée. Le 25 septembre, les uns et les autres, avec un ensemble qui dénotait de leur part un plan concerté, se ruèrent en furieux contre le comité de Salut public, dont ils attaquèrent les principaux actes, que défendirent non moins énergiquement Billaud-Varenne, Barère, Jean-Bon Saint-André et Robespierre. Celui-ci retourna contre les détracteurs du comité les traits qu'ils venaient de lancer. A Briez, qui avait tenté de se justifier de la reddition de Valenciennes, il lança cette rude apostrophe : « ÊTES-VOUS MORT ? » Il avait du reste proposé à la Convention de procéder immédiatement au remplacement des membres du comité mis en état de suspicion ; mais l'Assemblée, d'un élan spontané, donna un vote de confiance à son comité de Salut public, et, au milieu d'applaudissements enthousiastes, approuva toutes les mesures qu'il avait prises. De ce jour date la dictature morale, non pas de Robespierre, qui ne disposa jamais de la majorité du comité, mais du comité de Salut public tout entier. Et nous disons *dictature morale*, parce qu'elle fut toujours subordonnée aux votes et au bon plaisir de la Convention.

Les derniers jours du mois furent employés à organiser l'armée révolutionnaire, dont le poëte Ronsin, général de brigade à l'armée des côtes de Cherbourg, reçut le commandement, et à reconstituer le tribunal révolutionnaire. Le personnel du redoutable tribunal fut considérablement augmenté. Le nombre des juges se trouva porté à dix-neuf, y compris le nouveau président Herman, ex-président du tribunal du Pas-de-Calais, et le vice-président Dumas, de Lons-le-Saulnier ; on éleva le nombre des substituts à cinq, et celui des jurés à soixante.

OCTOBRE 1793.

La journée du 1er octobre, à Paris, fut signalée par une démarche de toutes les sociétés populaires auprès de la Convention, afin de réclamer le prompt jugement de Brissot et de ses complices. Deux jours après, Amar paraissait à la

OCTOBRE 1793

Rapport d'Amar.

tribune, et, au nom du comité de Sûreté générale, il donnait lecture d'un long et formidable réquisitoire contre les Girondins. Ses conclusions tendaient au renvoi de quarante-six représentants du peuple devant le tribunal révolutionnaire. Il y avait loin de ce rapport à celui de Saint-Just, dont nous avons signalé la modération. Et ce n'était pas tout. A la suite de son rapport, Amar lut une protestation, restée secrète jusqu'ici, contre les événements du 31 mai et du 2 juin, et il proposa l'arrestation des signataires de cette protestation, jusqu'à nouvel ordre. Ces signataires étaient au nombre de soixante-treize. Les conclusions du rapporteur venaient d'être adoptées aux cris de *Vive la République !* quand un membre s'écria que l'arrestation n'était pas une mesure assez sévère contre les signataires de la protestation, et demanda qu'on rendît également contre eux un décret d'accusation. Appuyée par Osselin et par Amar, cette motion allait passer. Or, le décret d'accusation, c'était la mort. Aucun ne se leva de ceux dont plus tard la légende menteuse devait louer la modération problématique et le courage facile. Durand-Maillane, Boissy-d'Anglas et tant d'autres restaient silencieux, quand Robespierre s'élança à la tribune. «La Convention, s'écria-t-il, ne doit pas chercher à multiplier les coupables. C'est aux chefs de la faction qu'elle doit s'attacher... » Il dit, entre autres choses, que parmi les signataires beaucoup étaient de bonne foi, et qu'il y en avait plusieurs dont les signatures avaient été surprises. L'Assemblée applaudit à outrance aux paroles généreuses de l'orateur et passa à l'ordre du jour. Les soixante-treize étaient sauvés.

Robespierre et les soixante-treize

Et ce ne fut pas la seule fois que Robespierre intervint en leur faveur. Du fond de leur prison, la plupart d'entre eux lui adressèrent des lettres brûlantes de reconnaissance, que nous avons eu la bonne fortune de découvrir et de publier, et qui prouvent combien peu Robespierre était l'homme dont la réaction nous a laissé le portrait tra-

OCTOBRE 1793 vesti[1]. « O toi, qui trois fois nous as garantis de la fureur des hommes cruels qui demandaient nos têtes... il t'appartient d'achever ton ouvrage, » écrivaient les uns. Et les autres : « La mort aura flétri notre cœur avant que cet acte de bienfaisance en soit effacé. » Mais, hélas! l'ingratitude humaine, plus forte que la reconnaissance, ne perd jamais ses droits ; et, après Thermidor, les soixante-treize ne seront pas les moins empressés à injurier et à calomnier la mémoire de celui qui les avait sauvés.

Le gouvernement révolutionnaire.

Quelques jours après cette séance du 3 octobre, sur un rapport de Saint-Just, dont les pensées neuves, hardies, tout empreintes du véritable sentiment démocratique, étaient tracées dans un style lapidaire, la Convention décréta que le gouvernement serait révolutionnaire jusqu'à la paix. Elle plaça sous la surveillance du comité de Salut public, à la charge par lui de rendre compte de ses actes à la Convention tous les huit jours, les ministres, les généraux et les corps constitués, comprenant combien, en de si critiques conjonctures, l'unité d'action était indispensable. Siégeaient alors au comité de Salut public : Barère, Billaud-Varenne, Carnot, Collot-d'Herbois, Couthon, Hérault-Séchelles, Robert Lindet, Prieur (de la Côte-d'Or), Prieur (de la Marne), Robespierre, Jean-Bon Saint-André et Saint-Just. L'Assemblée venait de sanctionner, par un décret, la dictature morale dont quelques jours auparavant elle avait investi le Comité de Salut public. C'était le 10 octobre.

Bataille de Watignies.

« Je vous promets des victoires, » s'était écrié Robespierre aux Jacobins, et le lendemain il y annonçait, avec la certitude du triomphe, qu'une grande bataille se livrait sur nos frontières. Nous allons voir à quatre jours de là sa prophétie se réaliser dans le Nord. Maubeuge était cerné depuis la fin de septembre, par l'armée du prince de Cobourg, forte de soixante mille hommes. A Jourdan,

1. Voyez notre *Histoire de Robespierre*, t. III, liv. XI.

dont Robespierre venait de prononcer l'éloge, incombait la tâche de débloquer cette place importante. Il était assisté de Carnot, venu tout exprès pour surveiller les opérations de l'armée du Nord. Dans la matinée du 15, les troupes républicaines se trouvèrent en présence des Autrichiens, non loin du village de Watignies, et la bataille s'engagea. Elle dura deux jours. Débusqué, dans la soirée du 16, d'une redoutable position que nos soldats emportèrent au chant de la *Marseillaise* et du *Ça ira*, l'ennemi, qui s'était battu avec acharnement, dut se retirer en laissant six mille des siens sur le terrain. Le jour suivant l'armée française entra dans Maubeuge, dont le commandant, le général Chancel, ne devait pas tarder à expier sur l'échafaud révolutionnaire la faute de n'avoir pas secondé les efforts de Jourdan et de Carnot. OCTOBRE 1793

Le calendrier républicain.

Ainsi était brillamment inauguré le premier mois de l'an second. La Convention, en effet, afin de mieux rompre avec le passé, s'était décidée à assigner pour point de départ à l'ère nouvelle des Français le jour de la naissance de la République. Dès le 5 octobre, elle avait substitué au calendrier grégorien un calendrier proposé par Romme au nom du comité d'instruction publique, calendrier basé, autant que possible, sur le système décimal des poids et mesures récemment adopté. Ainsi, chaque mois se trouvait divisé en trois périodes de dix jours chacune, *primidi, duodi, tridi, quartidi, quintidi, sextidi, septidi, octidi, nonidi, décadi*. C'était la décade au lieu de la semaine. Quant aux anciens noms ridicules et barbares des mois, Romme les avait remplacés par la simple dénomination ordinale, *premier mois, deuxième mois*, etc. ; mais cette nomenclature toute sèche parut bientôt insuffisante. Le 25 octobre, devenu le quatrième jour du second mois, l'Assemblée, à la voix de Fabre d'Églantine, adopta ces dénominations poétiques, charmantes et si rationnelles de *vendémiaire, brumaire* et *frimaire*, pour désigner la saison des vendanges,

OCTOBRE 1793 des brouillards et des frimas; de *nivôse*, *pluviôse* et *ventôse* pour désigner l'époque de neige, de pluie et de vent qui va de décembre à mars; de *germinal*, *floréal*, *prairial* pour désigner le temps où monte la séve, où s'épanouissent les fleurs et où se fauchent les prairies; enfin de *messidor*, *thermidor* et *fructidor* pour désigner les mois des moissons, de la chaleur et des fruits. Aux noms des saints on substitua ceux de plantes, de métaux, d'animaux et d'instruments aratoires. Chaque année se terminait par cinq jours complémentaires appelés les Sans-culottides et consacrés à la *Vertu*, au *Génie*, au *Travail*, à l'*Opinion* et aux *Récompenses*. Tous les quatre ans, un sixième Sans-culottide était ajouté aux précédents pour maintenir la concordance de l'année civile avec les mouvements célestes. On l'appela le jour de la *Révolution*, et la période de quatre ans, au bout desquels l'addition en était ordinairement nécessaire, fut nommée la *Franciade*, en souvenir des quatre ans d'efforts qu'avait coûtés au pays l'enfantement de la République.

Soumission de Lyon.

Et quel mois fécond et sanglant, hélas! que ce premier mois de la seconde année républicaine! Il ne vit pas seulement la coalition repoussée au nord, il vit Lyon soumis et la Vendée vaincue. Lyon, on s'en souvient, s'était mis en révolte ouverte. Cependant la Convention n'avait pas eu tout d'abord le dessein de se montrer rigoureuse envers cette grande cité. A Dubois-Crancé, chargé du soin de la réduire, le comité de Salut public avait écrit « d'épargner ceux qui se soumettraient et de se montrer dur seulement aux superbes. » *Parcere subjectis et debellare superbos.* Mais la rébellion, depuis, avait pris un caractère presque royaliste, et les sévérités durent s'accroître en raison de la résistance. C'était un royaliste connu qui commandait les révoltés, l'ex-comte de Précy, avec le ci-devant comte de Virieu pour lieutenant, et il était résolu à se défendre jusqu'à la dernière extrémité. Toutes les exhortations de Dubois-Crancé étant restées inutiles, un feu terrible avait

été ouvert contre la ville dès le 24 août. Le bombardement OCTOBRE 1793 durait depuis trois semaines quand, aux représentants Dubois-Crancé, Gauthier, Reverchon, Laporte et Javogues, la Convention adjoignit, pour soumettre les rebelles, Maignet et Couthon. Celui-ci était alors en mission dans le Puy-de-Dôme; il se disposa à lancer sur Lyon ses « rochers d'Auvergne, » comme il appelait les robustes paysans qu'il avait levés sur son passage. On s'impatientait fort à Paris de la longueur du siége. A la place de Kellermann qui commandait l'armée de siége, et qu'on accusait de mollesse, le comité de Salut public envoya le médecin Doppet, en lui enjoignant de précipiter les choses. Dubois-Crancé fut également rappelé, et Couthon annonça aux Lyonnais que c'était à lui qu'ils auraient affaire désormais; il les prévint d'ailleurs que la loi ne frapperait que les coupables. La ville fut emportée de vive force dans la nuit du 8 au 9 octobre. Couthon et ses collègues instituèrent aussitôt une commission militaire pour décider sommairement du sort des insurgés pris les armes à la main, et une commission civile, fonctionnant à l'aide de jurés, pour juger ceux qui ne s'étaient laissé entraîner dans la révolte que par faiblesse ou par erreur. Or, à l'heure où cette double commission commençait à fonctionner, la Convention, irritée de la longue résistance de la ville et des atrocités qu'on y avait commises contre les patriotes, frappait la cité lyonnaise d'un décret terrible. Sur la proposition de Barère, parlant au nom du comité de Salut public, elle décida qu'une commission extraordinaire jugerait immédiatement tous les contre-révolutionnaires de Lyon; que la ville serait détruite, excepté les maisons des pauvres, celles des patriotes proscrits et les édifices consacrés à l'industrie, à l'instruction et à l'humanité; que le nom de Lyon serait effacé du tableau des villes de la République, et que la réunion des maisons conservées porterait celui de *Commune-Affranchie*. Chargé de l'exécution de ce décret, Couthon se

OCTOBRE 1793 garda bien de le prendre à la lettre. Comme ses infirmités l'empêchaient de marcher, il se fit transporter sur la place de Bellecour; là, frappant d'un petit marteau d'argent une des maisons de la place, il dit : « Au nom de la loi, je te frappe, » et ce fut tout. Les violents ne se montrèrent pas satisfaits de sa façon d'exécuter le décret de la Convention. Le 30 octobre, on lui donna pour remplaçants Collot-d'Herbois et Fouché, deux bourreaux.

La Vendée vaincue.

Victorieuse dans le Nord et à Lyon, la République eut aussi la joie de dompter, pour un moment du moins, la criminelle Vendée. On avait réuni en une seule armée, sous le nom d'armée de l'Ouest, celle des côtes de Brest et celle des côtes de Cherbourg, afin de pouvoir frapper un coup plus fort. Les rebelles essuyèrent des déroutes successives. Vainqueurs à Châtillon le 8 et le 9, à la Tremblay le 15, les républicains entrèrent le 16 dans Chollet, et le lendemain, aux portes de la ville, ils mirent en complète déroute l'armée royaliste, forte de quarante mille hommes. Là, furent atteints mortellement d'Elbée et Bonchamp. Quelques jours auparavant, Lescure avait été également blessé à mort. Privés de trois de leurs meilleurs chefs, battus encore à Beaupréau dans la journée du 18, les Vendéens se replièrent en désordre vers Saint-Florent. Héroïques soutiens d'une mauvaise cause, ils fuyaient éperdus à travers leurs champs ravagés, à la lueur de l'incendie qui dévorait leurs villages, traînant à leur suite des milliers de femmes, d'enfants et de vieillards qui n'avaient plus d'asile. Ils allèrent se réfugier sur la rive droite de la Loire. Le 23 octobre, au milieu des cris de *Vive la République !* Barère annonça à la Convention, un peu trop tôt du reste, que la Vendée n'était plus.

Décret contre les étrangers.

Dans ce même mois d'octobre commencèrent à se multiplier les vengeances de la Révolution. Que de circonstances du reste se réunissaient pour la pousser à bout! C'est ainsi qu'on apprit tout à coup qu'à Toulon les Anglais avaient

institué une commission militaire pour se débarrasser des patriotes, que les représentants Pierre Bayle et Beauvais, jetés dans le fort Lamalgue, y avaient été soumis aux plus odieux traitements, et que, de désespoir, le premier s'était poignardé. A cette nouvelle, on ordonna l'arrestation de tous les sujets anglais et la saisie de leurs propriétés. Mais pourquoi s'en prendre aux Anglais seuls? Est-ce que les Prussiens, les Autrichiens ne causaient pas autant de mal à la France? C'est ce que fit observer Pons (de Verdun) à la Convention. Et le 16 octobre, sur un nouveau rapport de Saint-Just, l'Assemblée décréta qu'à l'exception des femmes mariées à des Français non compris dans la catégorie des suspects, tous les étrangers sujets de gouvernements en guerre avec la République, seraient détenus jusqu'à la paix. Un seul membre réclama contre ce décret; ce fut Chabot. Il venait d'entrer dans la famille des banquiers autrichiens Frey, dont la sœur lui avait apporté une dot considérable, et il avait cru devoir, aux Jacobins, donner certaines explications sur son mariage; mais sa voix n'eut aucun écho. OCTOBRE 1793

Mort de Marie Antoinette.

Le jour où était rendue cette loi sévère contre les étrangers, une nouvelle tête royale tombait sous le fer de la guillotine. Dès le mois de juillet précédent, Marie-Antoinette avait été séparée de son fils, auquel la Commune venait de donner pour gouverneur un de ses membres, le cordonnier Simon. Il n'est point vrai que ce dernier ait exercé sur son élève les mauvais traitements que les écrivains royalistes ont mis à sa charge; mais c'était un homme grossier, dont les propos cyniques n'épargnaient pas les oreilles du jeune prince. Excellent patriote d'ailleurs, quand il lui fallut opter entre ses lucratives fonctions au Temple et son mandat d'officier municipal, il n'hésita pas ; il préféra rester simple membre de la Commune Quoi qu'il en soit, cette séparation, commandée par une politique barbare, et la pensée que son fils allait être confié

OCTOBRE 1793 désormais aux soins d'un être sans éducation et peut-être brutal, durent contrister douloureusement le cœur de la reine déchue. Une tentative infructueuse de délivrance, qui plus tard conduisit à l'échafaud un membre de la Commune nommé Toulan et un administrateur de police du nom de Michonis, rendit un peu plus étroite la surveillance dont elle était l'objet. Renvoyée devant le tribunal révolutionnaire par un décret en date du 3 octobre, elle fut transférée le 8 à la Conciergerie et son procès commença le 14. Il dura deux jours. Sans pouvoir répondre d'une manière satisfaisante aux accusations relatives à ses rapports avec l'étranger, Marie-Antoinette montra devant le tribunal beaucoup de fermeté et une grande dignité. Elle fut surtout admirable quand, accusée par Hébert d'avoir perverti son fils et noué avec lui des relations honteuses, elle se contenta de se tourner vers l'auditoire, en s'écriant : « J'en appelle à toutes les mères ! » Un frisson parcourut l'assemblée et un murmure d'assentiment se fit entendre à cette exclamation maternelle. Défendue tant bien que mal par Chauveau-Lagarde, défenseur officieux désigné par le tribunal, elle fut condamnée à mort dans la nuit du 16 octobre. A onze heures du matin, celle qui avait été la reine de France fut conduite au supplice en simple charrette, comme les criminels ordinaires. Il était un peu plus de midi quand, sur la place de la Révolution, sa tête tomba aux cris de *Vive la République!* dans le panier sanglant de Sanson.

Procès et mort des Girondins.

Huit jours après, comparaissaient devant le même tribunal vingt et un membres de la Gironde. C'étaient Brissot, Vergniaud, Gensonné, Duperret, Carra, Gardien, Valazé, Jean Duprat, Sillery, Fauchet, Ducos, Boyer-Fonfrède, Lasource, Beauvais, Duchâtel, Mainvielle, Lacaze, Lehardy, Boileau, Antiboul et Vigée. Quant aux autres membres du parti, décrétés d'accusation sur le rapport d'Amar, ils étaient ou en fuite ou en arrestation dans les

départements. Un seul d'entre eux se trouvait déjà exécuté à cette heure. C'était Gorsas. Mis hors la loi par un décret, il avait été arrêté à Paris au commencement du mois, et guillotiné le 7, une fois son identité constatée. OCTOBRE 1793

Nous avons dit les fautes et les crimes des Girondins. Leur faute immense, ce fut d'avoir abusé du pouvoir autant et plus qu'aucun gouvernement, et d'avoir jeté dans la Convention, au début même de ses séances, le trouble, les dissensions, l'esprit de haine et de vengeance; leur crime, d'avoir excité les départements à la révolte et déchaîné sur la République naissante le fléau de la guerre civile. C'était plus qu'il n'en fallait; l'accusation eut le tort d'y ajouter des inventions et des iniquités dont l'histoire a fait justice. Les débats se prolongeaient, au grand mécontentement des enragés. Le 28, Hébert et Chaumette coururent aux Jacobins, et, sur la proposition du premier, il fut arrêté qu'on irait le lendemain sommer la Convention d'enjoindre au tribunal d'avoir à frapper Brissot et ses complices dans les vingt-quatre heures. L'Assemblée, mise en demeure de se prononcer, se contenta de décider qu'à l'avenir, après trois jours de débats, le président du tribunal pourrait demander aux jurés si leur conscience était assez éclairée, et qu'en cas de réponse négative, l'instruction continuerait indéfiniment.

Les débats duraient depuis cinq jours, quand, le 30 octobre, vers six heures du soir, Antonelle, au nom du jury, déclara que la conscience des jurés était suffisamment éclairée. Après trois heures de délibération, le jury rapporta une réponse affirmative sur toutes les questions, et le tribunal prononça contre les accusés la peine de mort. A cet arrêt inattendu, la plupart des condamnés gesticulèrent violemment, en protestant de leur innocence. Quelques-uns eurent l'idée de jeter au peuple des poignées d'assignats en lui criant : *A nous, nos amis!* Tentative inutile; le peuple foula aux pieds les assignats aux cris de *Vive*

OCTOBRE 1793 *la République*. Plus résigné, Valazé se frappa d'un stylet au cœur, et expira sur-le-champ. Le lendemain 31 octobre (10 brumaire de l'an II), les Girondins furent conduits à l'échafaud dans cinq charrettes. Ils étaient vingt et un, y compris le cadavre de Valazé. Ils moururent tous avec courage, cruellement punis par la Révolution, qu'ils avaient aimée sans doute, mais qu'ils avaient aussi bien gravement compromise.

CHAPITRE DOUZIÈME

Exécutions diverses. — Mort de Mme Roland. — Suicide de Roland. — L'hébertisme. — La déprêtrisation. — Le culte de la Raison. — Résistances à l'hébertisme. — Affaire Chabot. — Séance du 1er frimaire aux Jacobins. — Danton et l'hébertisme. — L'hébertisme vaincu à Paris. — Manifeste contre les rois. — Épurations aux Jacobins. — Anarcharsis Cloots. — Le *Vieux Cordelier*. — Guerre au comité de Salut public. — Le comité de justice. — Les Cordeliers à la Convention. — L'imprimeur Nicolas. — Robespierre défend Philippeaux. — Sur les principes du gouvernement révolutionnaire. — Hébert et Camille Desmoulins. — Grande bataille aux Jacobins. — Camille rayé. — Arrestation de Fabre d'Églantine. — Opérations sur le Rhin. — Saint-Just et Le Bas en Alsace. — Reprise des lignes de Wissembourg. — Arrestation de Hoche. — Prise de Toulon. — Affaires de Lyon. — Fréron à Marseille. — Carrier et la Vendée. — Mort de Barra. — Tallien et Thérésa Cabarrus. — Une mission de Robespierre jeune. — Exécutions diverses. — Anniversaire du 21 janvier. — Arrestation du beau-père de Camille. — Mise en liberté de Vincent et de Ronsin. — Rapport sur les principes de morale. — La conspiration hébertiste. — Maladie de Robespierre. — Rapport de Saint-Just sur les détenus. — Insurrection hébertiste. — Fin de l'hébertisme à Paris. — Réapparition de Robespierre. — Arrestation de Hérault-Séchelles. — Procès et mort des hébertistes.

Exécutions diverses.

BRUMAIRE AN II (*octobre-novembre* 1793).

La Révolution était entrée dans la voie des sévérités implacables. L'exécution des Girondins fut immédiatement suivie de celle d'un certain nombre de personnages célèbres à différents titres. Comparurent devant le tribunal révolutionnaire et furent successivement condamnés à mort dans ce mois de brumaire : la femme Olympe de Gouges, coupable d'avoir, dans une brochure intitulée *les Trois urnes*, remis en question après l'événement du 31 mai l'existence de la République; Adam Lux, jeune Allemand, qui vivait des libéralités de la Convention, et qui, fort intime avec Pétion et Guadet, s'était imaginé de glorifier

BRUMAIRE AN II (Octobre-Novembre 1793).

publiquement l'assassinat de Marat; le duc d'Orléans, dont le crime fut d'être né non loin du trône, et que ne put sauver son vote sanglant dans le procès de Louis XVI; le général Coustard, encore un membre de la Convention; l'ancien procureur de la Commune, Manuel, condamné sur les dépositions de Léonard Bourdon, de Barère et de Fabre d'Églantine; le général Houchard, et le général Brunet, qui paya de sa tête son refus de marcher, malgré les ordres de Barras et de Fréron, contre les Toulonnais, au moment où ceux-ci négociaient leur trahison; et Bailly, pour qui l'on transporta l'échafaud au Champ de Mars, où deux ans auparavant il avait fait fusiller le peuple; et madame Roland, à laquelle il n'eût point fallu demander compte des actes criminels de ses amis.

Mort de Mme Roland.

Arrivée sur la place de la Révolution, madame Roland s'inclina, dit-on, devant la statue de la liberté et s'écria : « O liberté! que de crimes on commet en ton nom! » Mais il est plus que douteux qu'elle ait prononcé ces paroles, empruntées à une rapsodie publiée après Thermidor sous ce titre : *Mémoires d'un détenu, pour servir à l'histoire des prisons sous la tyrannie de Robespierre.* C'est là qu'on trouve la plupart des anecdotes niaises, ridicules et odieuses mises à la charge des principaux révolutionnaires, et que trop d'historiens ont eu le tort d'accepter avec une crédulité qui ne fait pas grand honneur à leur sens critique. L'auteur de cette rapsodie était un farceur du nom de Riouffe, détenu comme complice des Girondins, et qui, prévoyant que peut-être quelqu'un se demanderait comment et par qui il avait été si bien instruit, a pris soin de déclarer lui-même que ses historiettes, il les tenait des geôliers, lesquels les tenaient eux-mêmes du bourreau. Quelle autorité! Comme tous les Girondins, ce Riouffe se posait naturellement en bon et sincère républicain; il mourut préfet et baron de l'Empire. Quant à l'exclamation attribuée à madame Roland, elle pouvait être acceptée par l'histoire, parce qu'elle

BRUMAIRE AN II (Octobre-Novembre 1793).

était bien dans le caractère de cette femme élevée à l'école de Rousseau, et pour laquelle la Révolution eût dû se montrer moins sévère. Roland était alors réfugié dans les environs de Rouen. Désespéré à la nouvelle de la mort de sa femme, il se perça de son épée, sur la grande route de Paris, expiant ainsi cruellement les lourdes fautes et les irréparables torts de son administration.

Suicide de Roland.

Cependant, en ces premiers jours de brumaire, la République semblait sortir du chaos. A l'intérieur elle avait presque complétement dompté les départements rebelles; au dehors, elle commençait à faire comprendre à l'étranger qu'il fallait renoncer à l'idée de la soumettre par les armes; elle pouvait donc espérer se mouvoir bientôt, librement et pacifiquement, dans le cercle de ses institutions, quand elle vint se heurter à de nouveaux périls, nés de l'exagération même de son principe, et vit, par là, retarder, pour bien longtemps, hélas! son triomphe définitif. Pour entretenir l'enthousiasme révolutionnaire, le comité de Salut public ne négligeait aucun moyen. C'est ainsi qu'il arrêtait que, chaque décadi, la *Marseillaise* serait chantée dans tous les théâtres de la République, et qu'il adressait aux armées des proclamations de nature à exalter le courage de nos soldats et leur amour pour la liberté : « Que les tyrans et les esclaves disparaissent de la terre; qu'il n'y reste plus que la justice, le bonheur et la vertu! » Mais en même temps il s'efforçait de garantir le pays contre tous les excès, recommandait sans cesse aux commissaires de la Convention d'unir à une inflexible énergie la sagesse et la modération; et son membre le plus en évidence, Robespierre, ne manquait jamais l'occasion d'engager ses concitoyens à se méfier de certains aristocrates déguisés qui toujours soulevaient des propositions ridicules, intempestives, et se couvraient de la livrée républicaine afin de frapper plus sûrement la Révolution.

A cette époque, en effet, commençait à se répandre sur

BRUMAIRE AN II (*Octobre-novembre* 1793).

toute la surface de la République une secte d'hommes qui, au fanatisme d'autrefois, opposaient un fanatisme d'un nouveau genre, et à l'intolérance ancienne substituaient une intolérance nouvelle et non moins insupportable.

L'hébertisme.

C'étaient eux, par exemple, qui voulaient obliger tous les citoyens à se coiffer du bonnet rouge ou bien à se tutoyer à l'avenir, sous peine d'être déclarés suspects « comme adulateurs. » Mais où leur intolérance ne connut pas de bornes, ce fut dans les affaires du culte. La liberté de conscience, cette chose sacrée, décrétée et maintenue par toutes les lois de la Révolution, n'existait pas pour eux. Or, imaginer que par un décret on peut contraindre l'homme à croire ou ne pas croire, c'est le comble de la folie, et le tenter c'est le fait du despotisme le plus outré. Il ne faut pas oublier qu'à cette époque le sentiment religieux était encore profondément gravé dans les âmes. Pour avoir voulu supprimer administrativement la fête des Rois, Manuel avait failli se faire écharper. Il était donc à craindre qu'en violentant les consciences on ne fît tout à coup à la République des milliers d'ennemis de gens tout disposés à la servir et à l'aimer. Aucune considération n'arrêta cette secte des ultra-révolutionnaires, à laquelle Hébert eut le triste honneur de donner son nom, et qui eut pour coryphées les Cloots, les Bourdon, les André Dumont, les Baudot et les Fouché. La persécution contre le culte commença à se faire sentir dans le courant d'octobre. Aux premières nouvelles des ravages causés par l'hébertisme, le comité de Salut public s'adressa au bon sens des sociétés populaires. Il les engagea fortement à ne pas redonner des armes au fanatisme en substituant la violence à l'instruction. «On ne commande point aux consciences,» disait-il; et il comparait les superstitieux à des malades dont il fallait préparer la guérison en les rassurant, au lieu de les exaspérer par une cure forcée. Malheureusement les meneurs de la secte n'étaient guère disposés à écouter ces sages conseils.

BRUMAIRE AN II (*Octobre-Novembre* 1793).

Le 17 brumaire (7 novembre), la Convention fut le théâtre d'une scène étrange, arrangée d'avance par Cloots et ses adeptes. On venait de lire une lettre d'un curé qui se qualifiait de charlatan et réclamait de l'Assemblée une pension suffisante pour lui permettre de s'affranchir des

La déprêtrisation

momeries et pratiques décorées du nom de religion,—selon ses propres expressions,—quand parut, accompagné de ses vicaires et d'une députation de la Commune, l'évêque de Paris Gobel. Il renonça publiquement à ses fonctions de ministre, et déposa sa croix et son anneau. Chaumette demanda alors que dans le calendrier républicain une place fût réservée à la Raison. L'impulsion étant donnée, tous suivirent. Les vicaires de Gobel, le curé Villers, Coupé (de l'Oise), curé de Sermaize, Gay-Vernon, évêque de Limoges, Thomas Lindet, évêque d'Évreux, d'autres encore, abjurèrent et abdiquèrent leurs fonctions. Seul l'abbé Grégoire, à la voix duquel la République avait été proclamée, protesta au nom de la liberté de conscience; il déclara qu'il resterait évêque pour faire du bien dans son diocèse.

Le culte de la Raison.

Trois jours après avait lieu dans l'église métropolitaine de Notre-Dame l'inauguration du culte de la déesse Raison. La cérémonie terminée, tous les assistants se mirent en marche vers la Convention à la suite de la déesse, représentée demi-nue par la Maillard, une des plus célèbres actrices du temps, et que quatre citoyens portaient sur une estrade. Arrivée à l'Assemblée, la déesse descendit de son trône pour recevoir du président et des secrétaires l'accolade fraternelle. Après quoi Chabot fit décréter que désormais Notre-Dame serait consacrée à la Raison et à la Liberté, comme si la raison pouvait avoir d'autre temple que celui de la conscience humaine. Encore si l'on s'en était tenu là! Mais il y eut dans les diverses églises de Paris de véritables orgies, dans lesquelles des membres de la Commune, comme l'imprimeur Momoro, ne craignirent pas de se compromettre, eux et leurs femmes. On dansa, on

BRUMAIRE AN II (Octobre-Novembre 1793).

but dans Saint-Eustache, transformé en temple de la débauche antique. Ces farces ridicules contristaient le cœur des patriotes sincères. La seule séance du 17 brumaire valut aux Vendéens, au dire de Levasseur, plus qu'un renfort de dix mille hommes. Les ultras n'en continuaient pas moins leurs excès « patriotiquement contre-révolutionnaires, » suivant l'expression de Robespierre. Hébert ne se sentait pas de joie. Tantôt il prenait violemment à partie le rédacteur du *Journal de la Montagne*, Laveaux, pour avoir réfuté dans sa feuille les doctrines de l'athéisme; tantôt il réclamait avec insistance la mort des soixante-treize ou le supplice de madame Élisabeth, la sœur du roi, oubliée au fond du Temple. Chaumette, ne trouvant pas suffisante la loi Merlin-Cambacérès contre les suspects, imagina de dresser de nouvelles catégories où il faisait figurer ceux qui fréquentaient les aristocrates et les modérés, ceux qui avaient reçu avec indifférence la constitution républicaine, ceux enfin qui, n'ayant rien fait contre la liberté, n'avaient rien fait pour elle. Il n'était pas possible d'aller plus loin dans l'absurde et dans l'arbitraire.

Résistances à l'hébertisme.

Assurément il n'eût pas été opportun alors de détendre le ressort révolutionnaire; mais il ne l'était pas non plus de laisser croire au monde que la République était volontairement complice de toutes les exagérations, de toutes les folies et de l'intolérance des enragés. Le comité de Salut public résolut de leur adresser un solennel avertissement. Le 27 brumaire (17 novembre), Robespierre donna, au nom de ses collègues, lecture d'un long rapport sur la situation politique de la République. Après avoir montré la main tortueuse de l'Angleterre dans nos troubles publics, et percé à jour les manœuvres de tous les intrigants; après s'être écrié, dans un magnifique élan, que la France était absolument nécessaire à la civilisation, au monde entier, et que, si la liberté venait à périr chez elle, la raison humaine reculerait jusqu'aux abîmes de l'ignorance et de la barbarie, il poussa droit aux hébertistes, à ceux qui semblaient vouloir donner à une cause sublime un air de légèreté et de folie. « Fuyez à la fois, dit-il, le cruel modérantisme et l'exagération systématique des faux patriotes; le peuple hait tous les excès; il ne veut être ni trompé, ni protégé; il veut qu'on le défende en l'honorant. » Ce rapport accrut encore la popularité de Robespierre, et jeta sur sa personne, à l'étranger et à l'intérieur, un éclat prodigieux. Il eut pour résultat immédiat de provoquer un décret par lequel la Convention affirma l'inébranlable résolution de la République de se montrer terrible contre ses ennemis, généreuse à l'égard de ses alliés, juste envers tous les peuples.

Affaire Chabot.

Décidée à donner elle-même l'exemple du respect aux lois révolutionnaires et à la probité, jusqu'à frapper rigoureusement ceux de ses membres contre lesquels s'élevaient des griefs sérieux, la Convention n'avait pas hésité à décréter d'accusation un député de Paris, Charles Osselin, pour avoir violé le décret relatif aux émigrés. Le 18 elle porta encore la main sur quatre de ses membres en approuvant l'arrestation de Delaunay (d'Angers) et de Julien (de Toulouse), accusés d'avoir, pour cent mille francs, falsifié un décret rendu contre la compagnie des Indes, et celle de Chabot et de Bazire qui les avaient dénoncés, et qui, l'un et l'autre, paraissaient compromis dans l'affaire. Cette sévérité envers elle-même indiquait, de sa part, l'intention bien déterminée de ne ménager aucun coupable.

FRIMAIRE AN II (nov.-déc. 1793).

Cependant les hébertistes ne se tenaient pas pour battus. Ils se sentaient soutenus dans la Convention, où en effet l'on accueillait avec enthousiasme, comme des offrandes patriotiques, les dépouilles des églises. Robespierre se décida à les attaquer en plein club des Jacobins, dont un des leurs, Anacharsis Cloots, était alors président. Le 1er frimaire (21 novembre), comme Hébert, avec sa

FRIMAIRE AN II (*Novembre-Décembre* 1793).

Séance du 1er frimaire aux Jacobins.

fougue habituelle, venait d'engager la société à poursuivre le jugement des «complices de Brissot» et de la sœur du roi, il monta à la tribune, commença par défendre contre le substitut du procureur de la Commune les soixante-treize, et par lui disputer la tête de la malheureuse Élisabeth; puis il demanda si le fanatisme ancien était actuellement la cause de nos maux. Il blâma énergiquement les persécutions dirigées contre le culte au mépris des lois qui consacraient la liberté de conscience. Ce n'était pas le fanatime expirant des prêtres qui était à craindre, mais leur ambition; non l'habit qu'ils portaient, mais la peau nouvelle dont ils étaient revêtus. Résolue à punir sévèrement les ministres du culte qui abuseraient de leurs fonctions pour troubler l'ordre et animer les citoyens contre la République, la Convention, dit-il, ne permettrait pas qu'on persécutât ceux qui se contentaient d'exercer paisiblement leur ministère. « On a dénoncé des prêtres pour avoir dit la messe, ajouta-t-il; ils la diront plus longtemps si on les empêche de la dire. Celui qui veut les empêcher est plus fanatique que celui qui dit la messe. » Il combattit la prétention de certains rénovateurs d'ériger l'athéisme en religion d'État. Chacun à cet égard pouvait assurément adopter l'opinion qui lui plaisait, et la lui imputer à crime serait insensé, il le déclara formellement; mais la Convention n'était pas un faiseur de livres, un auteur de systèmes, c'était un corps politique dont la mission était de faire respecter les droits et le caractère du peuple français. Pour lui, il considérait l'athéisme comme aristocratique, et, en vrai disciple de Voltaire et de Rousseau, il s'écria que si Dieu n'existait pas il faudrait l'inventer. Somme toute, ce discours, d'une si haute philosophie, était tout simplement un appel à la tolérance universelle et une protestation éloquente contre l'étrange despotisme des prêtres de l'incrédulité et des dévots de l'athéisme. Robespierre donna en cette circonstance une nouvelle preuve de

FRIMAIRE AN II (*Novembre-Décembre* 1793).

son grand courage civil, car, de l'aveu d'un journal du temps, les vérités qu'il avait fait entendre ne pouvaient être énoncées que par un homme d'une réputation à toute épreuve, tant les exagérateurs avaient outre-passé les bornes prescrites par la raison.

Danton et l'hébertisme.

Les hébertistes se croyaient d'ailleurs si forts que, le surlendemain, à leur instigation et en dépit du discours de Robespierre, la Commune ordonna la fermeture immédiate de toutes les églises et de tous les temples existant dans Paris, rendit tous les prêtres ou ministres personnellement responsables des troubles provenant d'opinions religieuses, et menaça d'incarcération quiconque réclamerait l'ouverture d'un temple ou d'une église. Danton, revenu depuis peu d'Arcis-sur-Aube, où il était allé passer quelque temps, se jeta alors dans la mêlée, et porta de terribles coups à l'hébertisme. De tout temps il avait montré une extrême répugnance contre l'application intempestive des doctrines de la philosophie pure. Dès le mois de novembre de l'année précédente, il regardait comme un crime de lèse-nation de vouloir enlever au peuple une religion et des ministres, dans lesquels, disait-il, ce peuple pouvait trouver quelques consolations; et le député Jacob Dupont, qui avait préconisé l'athéisme à la Convention, lui reprocha très-aigrement, en véritable sectaire de l'intolérance, d'avoir exprimé à la tribune un sentiment religieux. Le 6 frimaire (26 novembre), Danton s'éleva avec une grande véhémence contre « les prêtres de l'incrédulité; » il réclama la suppression des mascarades anti-religieuses dont l'Assemblée était le théâtre, un prompt rapport sur ce qu'on appelait déjà les conspirations de l'étranger, et il termina en rendant à l'Être suprême un éclatant hommage. L'adoption des propositions de Danton, une nouvelle sortie de Robespierre aux Jacobins contre les tartufes de philosophie, arrêtèrent court à Paris les progrès de l'hébertisme. Chaumette et Hébert n'hésitèrent pas à se rétracter. Hébert parla

L'hébertisme vaincu à Paris.

FRIMAIRE AN II (*Novembre-Décembre* 1793).

même du Christ comme du fondateur des sociétés populaires, et la Commune laissa les citoyens libres d'exercer leur culte à leur manière. Mais dans les départements les ravages ne cessèrent pas, au contraire. Les Tallien, les Carrier, les Baudot, les Bernard (de Saintes), les Fouché, les André Dumont, sous prétexte de courber le peuple sous le joug de la raison, n'en continuèrent pas moins à outrager chaque jour le bon sens et à faire détester la République.

Manifeste contre les rois.

Aussi les rois coalisés lancèrent-ils contre la Révolution des libelles où les républicains français étaient traités de brigands révoltés contre toutes les lois divines et humaines. Le comité de Salut public chargea Robespierre de répondre; et le 15 frimaire (5 décembre) celui-ci lut à la Convention un manifeste dans lequel, après avoir noblement vengé la République des calomnies répandues contre elle, il fit avec raison remonter aux rois de l'Europe, aux émigrés, à tous les ennemis de la Révolution, la responsabilité des mesures de rigueur qu'on avait été obligé de prendre. L'Assemblée adopta avec enthousiasme ce manifeste, que Camille Desmoulins émerveillé appela sublime. Le lendemain elle décréta qu'il serait imprimé aux frais de la République, et que chaque décadi il serait lu par les officiers municipaux ou présidents de sections dans les assemblées communales. En même temps elle défendit toutes violences ou menaces contraires à la liberté des cultes ; ce qui n'empêcha pas les démolisseurs d'autels et les persécuteurs de consciences de poursuivre leurs exploits. Et cependant, pour assurer l'exécution de ses décrets, la Convention venait d'adopter, sur un rapport de Billaud-Varenne, un décret organisant le gouvernement révolutionnaire, décret d'où naquit le *Bulletin des lois*, et qui, entre autres modifications apportées au système administratif, substitua aux procureurs-syndics de la Commune des agents nationaux, dont le nom parut mieux approprié aux fonctions de cette classe d'administrateurs.

FRIMAIRE AN II (*Novembre-Décembre* 1793).

Épurations aux Jacobins.

Pendant que la Convention discutait cet important décret, des scènes étranges, et non sans grandeur, se passaient aux Jacobins. Il avait été décidé, sur une motion de Robespierre, que tous les membres de la société seraient soumis à un scrutin épuratoire, mesure facile à comprendre, si l'on considère que la société était extrêmement nombreuse et que, sous un masque ou sous un autre, les ennemis de la Révolution se glissaient partout. Les récusations étaient proposées publiquement, et chaque membre inculpé répondait à la tribune. Dubois-Crancé voulait qu'on se contentât de demander à chacun : « Qu'as-tu fait pour être pendu si la contre-révolution survenait ? » Cette opération amena les incidents les plus curieux. On vit notamment l'ex-marquis de Maribon-Montaut, un de ceux qui s'acharnaient à réclamer les têtes des soixante-treize, mettre autant de véhémence à se parer d'une extraction roturière que sans doute il en en avait apporté jadis à se poser en descendant des croisés. Quand vint le tour de Danton de subir l'épuration, il fut violemment attaqué. On l'accusa de chercher à paralyser la Révolution, on alla jusqu'à lui reprocher d'avoir émigré. Le redoutable tribun se défendit en invoquant ses titres révolutionnaires. Mais pour détruire les préventions soulevées contre lui, il lui fallait la caution d'un homme pur de tout soupçon ; Robespierre fut cette caution. Pour la troisième fois, il vint à son secours, combattit avec véhémence ses accusateurs, le vengea des insinuations dont il avait été l'objet, et, grâce à lui, Danton fut admis au milieu des applaudissements. Hébert passa aussi, quelques jours après, grâce à ses rétractations. Parmi ceux que la société crut devoir exclure, il faut citer Anacharsis Cloots, dit l'Orateur du genre humain.

Anacharsis Cloots.

Cloots venait d'être attaqué avec une violence inouïe, pour sa participation aux menées hébertistes, par Camille Desmoulins, qui était récemment rentré dans le journalisme par la publication d'un recueil intitulé *le Vieux Cor-*

FRIMAIRE AN II (*Novembre-Décembre* 1793).

delier, quand le 22 frimaire (12 décembre 1793), il dut subir la rude épreuve de l'épuration. On lui reprocha amèrement son intimité avec quelques-uns des principaux agents de l'étranger, ses démarches pour obtenir du comité de Sûreté générale l'élargissement de banquiers d'origine hollandaise, du nom de Vandenyver, convaincus d'avoir fourni des sommes considérables aux émigrés, et enfin les farces de la déprêtrisation dont il avait été l'un des plus ardents instigateurs : en un mot, tout ce que Camille avait produit contre lui, en l'envenimant de sa mortelle ironie. Robespierre se montra impitoyable à son égard. Il lui fit un crime d'avoir été en quelque sorte l'initiateur des attentats commis contre la liberté de conscience, et d'avoir coopéré à un mouvement inconsidéré contre le culte, mouvement qui, mûri par le temps et la réflexion, eût pu devenir excellent, dit-il, mais qu'à l'heure présente on ne pouvait qu'attribuer aux calculs de l'aristocratie. L'Orateur du genre humain fut rayé de la liste des Jacobins. Robespierre était d'ailleurs si hostile aux exagérations systématiques, qu'il s'opposa à l'exclusion en masse de tous les ci-devant nobles et prêtres, comme le demandait Bourdon (de l'Oise), à moins qu'il n'y eût contre eux de sérieux motifs de suspicion. Deux jours après la radiation de Cloots, Camille Desmoulins était obligé de se défendre lui-même contre des accusations passionnées. On ne manqua pas de lui jeter à la tête ses liaisons avec Dillon. Mais, comme pour Danton, Robespierre vint à propos. Il attesta les vertus républicaines de son ami, qu'il engagea seulement à se montrer moins versatile, et Camille fut admis au bruit des acclamations. Or, le lendemain même, l'imprudent écrivain lançait dans le public son numéro trois du *Vieux Cordelier*, un chef-d'œuvre, mais aussi le plus inconsidéré des pamphlets.

Le Vieux Cordelier.

Camille avait communiqué les deux premiers numéros de son journal à Robespierre; celui-ci n'avait pas voulu en lire davantage, de peur d'être accusé d'en avoir été l'inspirateur. Ces deux premiers numéros étaient principalement dirigés contre les ultra-révolutionnaires. Robespierre avait donc pu les approuver, car il y avait un terrain sur lequel il était complétement d'accord avec Camille, c'était celui de la sagesse et de la justice dans le gouvernement révolutionnaire. Malheureusement Camille alla beaucoup trop loin dans son numéro trois. Certes, il y eut de sa part un grand courage à paraphraser, dans des pages éblouissantes, certains passages où Tacite a stigmatisé les rigueurs du temps de Tibère, et à en faire l'application à l'époque présente. Mais ce qui dans sa pensée ne s'adressait évidemment qu'aux exagérations du système révolutionnaire, fut, par les malveillants, retourné contre le système en général. Il ne fut pas jusqu'à l'apologie même de la Révolution dont ils ne se firent une arme contre la République! Au débit prodigieux de ce numéro, sur lequel les royalistes se jetèrent avec une avidité extrême, Camille aurait dû comprendre son imprudence, et s'arrêter; il n'en fit rien. Pour venger son ami Dillon, qu'il comparait presque à Turenne, ni plus ni moins, il se jeta à corps perdu dans une véritable réaction, au désespoir de ceux qui, comme lui, blâmaient et combattaient les excès des enragés. Et quelle heure choisissait-il pour cela? Celle où cette faction dans laquelle figuraient Merlin (de Thionville), Bourdon (de l'Oise), les deux Goupilleau, l'ex-marquis de Maribon-Montaut, Laurent Lecointre et Philippeaux, réclamait à grands cris le renouvellement du comité de Salut public. La Convention, un moment ébranlée, allait y procéder, quand, sur la proposition de Jay-Sainte-Foy, elle se ravisa, et, sans abdiquer pour cela son omnipotence, prorogea les pouvoirs de son comité.

Guerre au comité de Salut public.

Les hostilités sourdes n'en continuèrent pas moins contre le grand comité, seulement on s'en prit à des fonctionnaires connus pour frayer avec les exagérés, et que toléraient les comités de Salut public et de Sûreté générale. Le 27 fri-

FRIMAIRE AN II (*Novembre-Décembre* 1793).

maire (17 décembre), sur une double motion de Fabre d'Églantine et de Bourdon (de l'Oise), qui se plaignirent d'abus commis par certains agents du conseil exécutif, l'Assemblée ordonna l'arrestation de Maillard, de Ronsin et de Vincent, secrétaire général de la guerre, et elle manda à sa barre le conseil exécutif, lequel dut le lendemain, par la bouche du ministre des affaires étrangères Deforgue et par celle de Gohier, ministre de la justice, donner des explications dont l'examen fut renvoyé au comité de Sûreté générale. Les Conventionnels coalisés alors contre le gouvernement ont reçu le nom de dantonistes, non point que Danton ait fait ouvertement campagne avec eux, mais parce qu'ils étaient de son intimité, et qu'on a érigé en une sorte de complicité son inaction et son silence.

Ces gens-là étaient les plus furieux adversaires de l'hébertisme; seulement ils commirent la faute de tomber d'un excès dans un autre; et ils ne virent pas qu'en se rangeant sous les drapeaux du modérantisme, comme on disait alors, ils allaient involontairement servir d'avant-garde au royalisme. Camille Desmoulins réclama un comité de clémence. Mais la clémence, lui objectait-on, c'était la fantaisie pure. Convenait-elle d'ailleurs, alors que la liberté était encore obligée de se défendre avec les armes du despotisme? Ce qu'il fallait, c'était la justice, la justice égale pour tous.

Le comité de justice.

Le 30 frimaire (20 décembre), une foule de femmes étant venues à la Convention pour solliciter l'élargissement de leurs parents, — c'était la seconde fois qu'elles se présentaient à la barre, — Robespierre prit la parole. Personne plus que lui ne s'était élevé contre les excès de ceux qui, suivant son expression, transformaient la liberté en bacchante. Il déclara néanmoins que la Révolution ne désarmerait pas devant les manœuvres de l'aristocratie, et il proposa seulement à l'Assemblée d'instituer un comité de justice chargé de mettre en liberté tous les citoyens incarcérés sans raison plausible. La Convention vota d'enthousiasme cette mesure réparatrice. Fâcheusement elle se déjugea peu après sur une demande de Billaud-Varenne : preuve manifeste du peu d'influence effective que Robespierre avait sur la majorité de ses collègues du comité de Salut public.

FRIMAIRE AN II (*Novembre-Décembre* 1793).

Il y avait eu là évidemment une tentative pour sortir de la Terreur, sans compromettre la Révolution. L'attitude impolitique des amis de Danton gâta tout, et ne fut pas étrangère à la motion de Billaud. Si Hébert et les siens avaient le tort de trouver partout des coupables, Camille avait celui de ne plus voir que des innocents dans tous les détenus, et surtout de s'extasier sur des pamphlets que publia Philippeaux à son retour de la Vendée, et dans lesquels il calomnia à outrance et le comité de Salut public et les généraux les plus patriotes. Cela même rendit cœur aux hébertistes.

Les Cordeliers à la Convention.

Le jour où Robespierre faisait décréter un comité de justice, une députation des Cordeliers se présentait à la barre, et l'un de ses membres sommait insolemment, le chapeau sur la tête, l'Assemblée de statuer le plus tôt possible sur l'affaire de Ronsin et de Vincent. Il fallut un décret de la Convention pour rappeler l'orateur au respect des convenances.

NIVÔSE AN II. (*déc.* 1793-*janv.* 1794).

Le lendemain 1er nivose (21 décembre), avait lieu une fête en l'honneur de Châlier, le martyr lyonnais, dont on promena processionnellement la tête dans les rues de Paris. Ce fut pour les hébertistes une occasion de se compter. Le retour de Collot-d'Herbois enfla leurs espérances. « Le géant est arrivé, » écrivit Hébert radieux. Il se crut sûr du triomphe.

L'imprimeur Nicolas.

Ce jour-là Camille Desmoulins fut violemment pris à partie aux Jacobins. Un imprimeur, du nom de Nicolas, s'emporta jusqu'à s'écrier que Camille frisait la guillotine. Nicolas n'appartenait cependant pas à la secte des enragés. C'était un admirateur fervent de Robespierre, un de ceux qui, de loin et sans l'avertir, veillaient sur ses jours. Mais la colère du patriote s'était allumée à la lecture des numéros

NIVOSE AN II (*Décembre* 1793 *Janvier* 1794).

du *Vieux Cordelier*. Ceux-là ne sont pas de bons citoyens, dit à son tour Collot-d'Herbois, qui nous traduisent des historiens anciens pour nous présenter le tableau des temps où nous vivons. Hébert se déchaîna avec la dernière violence contre Bourdon (de l'Oise), qu'il appelait Bourdon le Rouge, contre Fabre d'Eglantine, Camille et Philippeaux. Deux jours après, ce dernier rencontra dans Levasseur (de la Sarthe) un adversaire autrement sérieux. Levasseur l'accusa d'avoir entassé dans ses libelles mensonges sur mensonges, calomnies sur calomnies. Philippeaux était allé jusqu'à prétendre que Ronsin avait fait écraser quarante-trois mille républicains par trois mille Vendéens. Si paradoxales, si monstrueusement exagérées étaient ses insinuations, que Danton, son ami, lui avait dit : « Il faut que tu prouves ton accusation ou que tu portes ta tête sur l'échafaud. » Robespierre vint noblement à son secours. Il croyait à la pureté de ses intentions, et il l'engagea seulement à sacrifier son opinion dans le cas où elle tiendrait à des suggestions d'amour-propre et à des passions particulières. Mais Philippeaux resta sourd aux paroles de paix et de concorde qui tombèrent de la bouche de Maximilien. Les fureurs réciproques des exagérés et des modérés étaient montées à un point où il était impossible de les apaiser; Robespierre échoua dans toutes ses tentatives de conciliation.

Sur les principes du gouvernement révolutionnaire.

Il traça cependant admirablement la route à suivre entre les deux excès, dans un magnifique discours sur les principes du gouvernement révolutionnaire que, le 5 nivôse (25 décembre), il vint, au nom du comité de Salut public, prononcer à la tribune de la Convention. Répondant d'avance aux détracteurs de mauvaise foi, qui assimilent le régime de la Convention à un régime normal et régulier, il définissait parfaitement le gouvernement révolutionnaire, dont la mission était de fonder la République en abattant tous les obstacles qu'on lui opposait, tandis que la mission du gouvernement constitutionnel était de la conserver. «La Révolution est la guerre de la liberté contre ses ennemis, la constitution est le régime de la liberté victorieuse et paisible. » Toutefois, il repoussait loin, bien loin toute mesure de rigueur dont la nécessité n'était pas absolument démontrée. Le gouvernement révolutionnaire avait à voguer entre deux écueils : la faiblesse et la témérité, le modérantisme et l'excès : « le modérantisme, qui est à la modération ce que l'impuissance est à la chasteté, et l'excès, qui ressemble à l'énergie comme l'hydropisie à la santé. » Admirable définition, que malheureusement on ne sut pas assez mettre en pratique. La Convention décréta, à la suite de ce rapport, que tous les généraux prévenus de complicité avec Dumouriez et Custine seraient renvoyés devant le tribunal révolutionnaire ; que dans le plus bref délai le comité de Salut public ferait un rapport sur les moyens d'améliorer l'organisation de ce tribunal; enfin que les secours et récompenses accordés aux défenseurs de la patrie, blessés en combattant pour elle, ou à leurs veuves et à leurs enfants, seraient augmentés d'un tiers. Mais le lendemain, sur une double réclamation de Barère, devenu, suivant l'expression de Camille, un *passe-Robespierre*, et de Billaud-Varenne, dont la politique se sépara bien nettement en cette circonstance de la politique vraiment modérée de Maximilien, elle rapporta, comme nous l'avons dit plus haut, le décret par lequel, à la demande du dernier, elle avait institué un comité de justice.

NIVOSE AN II (*Décembre* 1793 *Janvier* 1794).

Hébert et Camille Desmoulins.

Au risque de passer pour un modéré et pour un Feuillant, comme on le débitait déjà dans les cafés, Robespierre essaya encore de la conciliation aux Jacobins, dans la séance du 6 nivôse (26 décembre). Tentative inutile. Camille Desmoulins lança son numéro cinq, où, se couvrant du certificat de patriotisme que lui avait délivré « son cher camarade de collège, » il porta à ses ennemis de ces coups qui appellent d'implacables représailles. Il traita

NIVOSE AN II (Décembre 1793 Janvier 1794).

Hébert de voleur, et malmena durement le ministre de la guerre Bouchotte, pour avoir payé au prix de deux cent mille livres une cargaison de numéros du *Père Duchesne*, alors que ces numéros valaient à peine le quart de cette somme. Certes il avait raison quand, avec une indignation d'honnête homme, il reprochait à Hébert ses pages dégouttantes de sang et de boue. Mais ce qui prouve, hélas! combien, dans cette lutte à outrance contre les hébertistes, l'inimitable écrivain se laissait diriger plutôt par ses ressentiments personnels et ses passions particulières que par l'intérêt public et un véritable patriotisme, c'est qu'en même temps qu'il jetait l'anathème au *Père Duchesne*, il portait aux nues le *Rougyff*, journal du député Guffroy, qui avait intitulé sa feuille de l'anagramme de son nom. Or, cette feuille était tout aussi sanguinaire, tout aussi infâme, tout aussi ignoble que celle d'Hébert, ce qui n'empêchait pas Camille d'appeler Guffroy « son cher Rougyffet. » Eh bien! le cher Rougyffet, qui insultait chaque jour les victimes qu'il contribuait par ses éternelles dénonciations à envoyer à l'échafaud, poussera la lâcheté et l'ignominie jusqu'à railler cyniquement l'infortunée veuve du pauvre Camille, quand elle-même aura été livrée au bourreau. Le 16 nivôse (5 janvier 1794), Hébert courut aux Jacobins réclamer justice. Mais là Camille retourna le fer dans la plaie, et Robespierre jeune, qui arrivait de mission, reprocha violemment à l'auteur du *Père Duchesne* d'avoir par ses articles intolérants provoqué les agitations auxquelles étaient en proie une partie des départements. Robespierre aîné et Danton s'interposèrent, et engagèrent la société à se borner à éclaircir les faits avancés par Philippeaux ; on ajourna la discussion au surlendemain.

Ce jour-là, Bourdon (de l'Oise) vint lire à la Convention un discours « révolutionnaire à toute outrance, » où il concluait à ce que le pouvoir exécutif ne pût désormais tirer aucun fonds du trésor public sans un décret préalable. L'Assemblée vota dans ce sens, au risque de désorganiser le service. Parut ensuite Philippeaux, qui vint rabâcher ses dénonciations contre Rossignol et le ministre de la guerre ; ce qui lui valut d'être traité par Choudieu d'imposteur ou de fou. Cela présageait de violents orages pour la séance des Jacobins. Ni Philippeaux, ni Bourdon (de l'Oise), ni Fabre d'Églantine ne répondirent aux sommations qui leur furent faites d'avoir à s'expliquer sur les accusations dont ils étaient l'objet. Dans l'intention évidente de détourner la société de ces discussions regrettables, où l'intérêt général disparaissait devant les passions particulières, Robespierre lui proposa de mettre à l'ordre du jour la discussion des crimes du gouvernement anglais et des vices de la constitution britannique. Mais, pour le moment, cette proposition ne trouva pas d'écho ; l'attention était ailleurs. La discussion s'engagea, âpre et passionnée, à propos d'une expression dont un membre nommé Lachevardière s'était servi pour blâmer la Convention d'avoir envoyé en Vendée Goupilleau (de Fontenay). Bentabole cria bien haut qu'on avilissait la Convention. Robespierre intervint, excusa le citoyen Lachevardière dont on avait mal interprété la pensée, traça un pompeux éloge de la Convention, et engagea les représentants du peuple à ne pas se lever avec tant de vivacité quand une expression impropre s'échappait de la bouche d'un patriote. Il venait enfin d'obtenir de la société qu'elle discuterait les crimes du gouvernement anglais et écarterait toute autre question, lorsqu'on annonça l'arrivée de Camille Desmoulins. Sommé de s'expliquer sur ses liaisons avec Philippeaux et sur ses numéros du *Vieux Cordelier*, Camille hésita, balbutia. Sa parole n'avait pas l'assurance de sa plume ; il était visiblement embarrassé. Robespierre vint généreusement à son aide. Il blâma l'amertume de ses critiques, le railla sur son admiration pour Philippeaux ; mais il déclara que Desmoulins ne méritait pas l'ostracisme dont on voulait le

NIVOSE AN II (Décembre 1793 Janvier 1794).

Grande bataille aux Jacobins.

NIVOSE AN II (Décembre 1793 Janvier 1794).

frapper, et que cela était contraire à la liberté. Il demanda seulement que, pour l'exemple, la société brûlât les numéros de Camille. Or, celui-ci s'était offert de lui-même à brûler son numéro trois. Au lieu de passer sur la planche de salut que lui offrait l'amitié, il ne résista pas au désir de rappeler le mot de Rousseau : « Brûler n'est pas répondre. » On lut alors les numéros de Camille.

On allait, le lendemain, donner lecture du numéro cinq, quand Robespierre reprit la parole pour s'y opposer, alléguant qu'on était suffisamment édifié sur un ouvrage dans lequel, à côté des maximes les plus fausses et les plus dangereuses, on rencontrait les principes les plus patriotiques. A Hébert, qui avait insisté pour la lecture de ce numéro, il reprocha de s'occuper beaucoup trop de lui-même et de ne pas assez penser à l'honneur national. Puis il démasqua sans pitié les intrigants qui, dans la Révolution, ne voyaient qu'un moyen de fortune, et qui, pour satisfaire leur ambition ou leur soif de richesses, n'hésitaient pas à jeter le pays dans des embarras inextricables. Pendant qu'il parlait, Fabre d'Églantine, qu'à tort ou à raison on soupçonnait d'être l'inspirateur de Camille et l'auteur des discours de Bourdon (de l'Oise), s'étant levé tout à coup, il ne put réprimer un mouvement d'indignation contre lui, et il le somma, après s'être efforcé de nouveau d'écarter tout danger de la tête de Camille, de venir s'expliquer sur les questions à l'ordre du jour. Fabre se contenta d'affirmer qu'il n'avait pas influencé d'une virgule les numéros du *Vieux Cordelier*. Il était près de minuit quand on se sépara. On n'avait rien statué à l'égard de Camille ; ses ennemis ne se tinrent pas pour battus, et le 21 nivôse (10 janvier), ils parvinrent à obtenir sa radiation. Mais, le même jour, profitant de ce que Dufourny défendait Bourdon (de l'Oise), contre lequel on réclamait la même mesure, Robespierre revint obstinément à la charge. Il témoigna son étonnement qu'on eût

Camille rayé des Jacobins.

NIVOSE AN II. (Décembre 1793 Janvier 1794).

chassé l'auteur du *Vieux Cordelier*, tandis qu'on épargnait des intrigants. Il fit tant que la société rapporta l'arrêté d'exclusion de Camille, et mit à l'ordre du jour les crimes du gouvernement anglais, pour n'avoir plus à s'occuper de querelles particulières.

Arrestation de Fabre d'Églantine.

Trois jours après, les dantonistes étaient frappés au cœur par l'arrestation de Fabre d'Églantine, que le comité de Sûreté générale impliqua dans l'affaire du baron de Batz, intrigant et conspirateur émérite, de Julien (de Toulouse), et de Delaunay (d'Angers). Le lendemain, Amar vint demander à la Convention la sanction de cette grave mesure. Danton ayant essayé, très-faiblement, d'intervenir en faveur de son ami, « Malheur, s'écria Billaud-Varenne avec une excessive dureté, à celui qui a siégé à côté de Fabre d'Églantine, et qui est encore sa dupe ! » C'était un avertissement sinistre aux indulgents. Mais avant de raconter l'issue du duel à mort engagé entre les dantonistes et les hébertistes, il faut dire où en étaient nos affaires militaires et ce que devenait la Révolution dans les départements, sous l'énergique impulsion des commissaires de l'Assemblée.

Au nord, la victoire de Watignies n'avait pas amené tous les résultats auxquels on s'attendait. Il eût fallu se jeter immédiatement, sur la rive gauche de la Sambre, à la poursuite des Autrichiens ; des motifs de prudence retinrent le général Jourdan, qui préféra s'établir solidement dans ses quartiers d'hiver. Il n'en fut pas de même sur les bords du Rhin où, par les sombres mois de novembre et de décembre, s'accomplit une brillante campagne. Là agissaient les armées combinées du Rhin et de la Moselle, commandées l'une par Pichegru, l'autre par Hoche. L'objectif de la campagne était la reprise des lignes de Wissembourg et le déblocus de Landau. A ces généraux d'élite vinrent se joindre des représentants qui apportèrent avec eux l'enthousiasme et la foi révolutionnaires, et dont le concours fut décisif : c'étaient Saint-Just

Opérations sur le Rhin.

NIVOSE AN II (Décembre 1793 Janvier 1794).

et Le Bas. Tous les écrivains royalistes ont écrit qu'à cette redoutable époque, l'honneur s'était réfugié aux armées. C'est là une banalité ridicule, un lieu commun oratoire, une assertion mensongère contredite par l'inexorable vérité. L'honneur était partout, à la Convention, dans les clubs, dans les assemblées populaires, partout où rayonnait le génie de la Révolution. S'il brilla d'un éclat incomparable dans les armées de la République, ce fut surtout grâce aux héroïques représentants qui électrisèrent nos soldats; et il s'y maintint pur et vivace, jusqu'au jour où, la Révolution vaincue, l'ardente soif des dignités, des distinctions puériles et des richesses, remplaça dans le cœur de nos officiers l'abnégation, le désintéressement, l'amour de la patrie.

Saint-Just et Le Bas en Alsace.

Tout était désorganisé, mille abus déplorables avaient envahi l'administration civile et militaire dans les départements du Haut et du Bas-Rhin, quand, au commencement de brumaire (fin octobre 1793), Saint-Just et Le Bas parurent, armés de pouvoirs extraordinaires. Dès leur arrivée, ils jurèrent que l'ennemi serait vaincu, et ils tinrent parole. En quelques jours, la situation changea de face. Des mesures rigoureuses, mais toujours marquées au coin de la sagesse, ne tardèrent pas à rétablir la discipline dans l'armée et le bon ordre dans l'administration. Le général Eisenberg, s'étant laissé battre à Bischwiller et ayant fui lâchement devant l'ennemi avec quelques-uns de ses officiers, fut livré par Saint-Just à une commission militaire, condamné à mort et fusillé ainsi que ses compagnons. Le jeune et énergique conventionnel se gardait bien du reste de confondre le malheur avec ce qui avait les apparences de la trahison. C'est ainsi qu'un peu plus tard, à Hoche, qui avait subi un échec sanglant, Saint-Just écrivait : « Tu as pris, à Kaiserslautern, un nouvel engagement; au lieu d'une victoire il nous en faut deux... Tu as pris de sages mesures en faisant retrancher toutes les gorges de Birmesens... Il n'est point de fardeau que ne soulève l'audace d'un homme réfléchi. » Personne ne sut mieux que l'héroïque ami de Robespierre enflammer l'ardeur et le courage des troupes. Ses proclamations sont un modèle d'éloquence martiale, de concision et d'énergie militaire. « Soldats, l'ennemi ne vous a pas vaincus, il vous a trahis. De faux déserteurs vous ont tendu les bras. Vous les avez embrassés. On n'embrasse pas les tyrans, on les tue. Aimez la discipline, qui fait vaincre... et préparez-vous à vaincre à votre tour. » Il fallait vaincre en effet, à quelque prix que ce fût. Vigoureusement attaquée, non loin de Saverne, dans les journées des 5 et 6 brumaire (26 et 27 octobre), l'armée austro-prussienne fut culbutée, rompue, forcée de fuir. A quelques jours de là, un parlementaire s'étant présenté pour obtenir une trêve : « La République française, répondit Saint-Just, ne reçoit de ses ennemis et ne leur envoie que du plomb. » Les coalisés purent voir dès lors qu'ils n'avaient plus à compter sur les trahisons et les faiblesses auxquelles ils avaient dû leurs premiers succès.

NIVOSE AN II (Décembre 1793 Janvier 1794).

Non moins décisive fut l'action de Saint-Just et de Le Bas dans les affaires de l'intérieur. Il y avait à Strasbourg, à leur arrivée, une foule d'émigrés rentrés à la suite de l'invasion, et la contre-révolution s'y affichait insolemment. Impuissants à la dompter s'étaient montrés les représentants Lacoste, Milhaud, Ruamps et quelques autres, précédemment envoyés dans ces régions de l'Est. En quelques jours, les commissaires extraordinaires parvinrent à rendre à la Révolution toute sa force, à la République tout son prestige. Et ce qu'il y a de bien remarquable, c'est que, dans cette vieille capitale de l'Alsace, ils obtinrent tous les résultats de la terreur sans verser une goutte de sang. Vers les premiers jours de frimaire (fin novembre), la contre-révolution était vaincue, la confiance ranimée, l'espérance ramenée dans tous les cœurs. Saint-

NIVOSE AN II (*Décembre* 1793 *Janvier* 1794).

Just et Le Bas n'hésitèrent pas à frapper les fonctionnaires publics coupables d'abus et d'excès de pouvoir. Ce fut ainsi que l'accusateur public du département, ancien prêtre nommé Euloge Schneider, fut arrêté par leurs ordres pour avoir déshonoré la Révolution. Victimes de sa tyrannie sanglante, les populations s'étaient adressées en vain plusieurs fois aux représentants Lacoste et Baudot. Ce dernier appartenait lui-même à la secte des hébertistes. C'était une sorte de maniaque furieux. Ennuyé un jour des réclamations dont il était assailli, comme tous les commissaires de la Convention, il prit un arrêté par lequel, de sa propre autorité, il rangea dans la catégorie des suspects les citoyens qui, dans une pétition, excéderaient le nombre de dix lignes. Cela peint l'homme. Il n'y avait guère de justice à attendre de lui : heureusement Saint-Just et Le Bas étaient là. Envoyé à Paris et traduit devant le tribunal révolutionnaire, Euloge Schneider périt sur l'échafaud.

Reprise des lignes de Wissembourg.

Cependant on était à la veille d'éclatants succès. Les armées du Rhin et de la Moselle s'étaient réunies sous le commandement de Hoche. Le 6 nivôse (26 décembre), les colonnes républicaines, ayant au milieu d'elles les représentants Saint-Just, Le Bas, Baudot, Lacoste et Dentzel, s'élancèrent aux cris mille fois répétés de *Landau ou la mort!* contre l'armée coalisée, commandée par Brunswick et Wurmser. Le soir même la bataille de Geisberg était gagnée et rendait à la France les lignes de Wissembourg. Le surlendemain Saint-Just et Le Bas pénétraient victorieux dans Landau, à la tête de la division de Pichegru, et successivement Spire, Neustad, Frankendal et Worms tombaient en notre pouvoir[1]. Admirable résultat d'une admirable campagne. L'ennemi était refoulé au loin sur son propre territoire, l'Europe atterrée, le prestige de la République affermi. Comment donc le jeune général qui,

1. Voyez, pour la mission de Saint-Just et de Le Bas en Alsace, notre *Histoire de Saint-Just*, liv. III, ch. IV et V.

NIVOSE AN II (*Décembre* 1793 *Janvier* 1794).

avec Saint-Just et Le Bas, avait tant contribué à ces magnifiques résultats, comment, dis-je, Hoche devint-il trois mois plus tard l'objet des rigueurs du comité de Salut public? Ce fut uniquement parce que, après le départ de Saint-Just, il négligea d'exécuter sur les bords du Rhin le plan de campagne dressé par Carnot dans son cabinet des Tuileries. Envoyé à l'armée des Alpes, il fut arrêté en germinal, par le général Dumerbion, sur un ordre écrit tout entier de la main de Carnot, et signé de celui-ci et de Collot-d'Herbois. Conduit immédiatement à Paris, il fut jeté dans la prison des Carmes, puis, le 27 floréal (16 mai), transféré à la Conciergerie, où nous le retrouverons après Thermidor.

Arrestation de Hoche.

Moins brillants furent, sur nos frontières des Pyrénées, les succès de nos armes. Après des alternatives d'avantages et de revers, les Espagnols parvinrent, au commencement de nivôse (fin décembre), à s'emparer de Collioure, de Port-Vendre et du fort Saint-Elme. Mais c'étaient là des échecs qui devaient être réparés sans peine et que compensa largement la prise de Toulon. Reconquérir cette puissante cité, livrée par la trahison de ses habitants, n'était pas chose facile, car les Anglais avaient ajouté aux forteresses dont elle était flanquée une redoute imposante qu'ils baptisèrent du nom de petit Gibraltar, et où purent se loger près de quatre mille défenseurs. Les travaux du siége, commencés au mois de septembre et successivement conduits par les généraux Lapoype, Carteaux et Doppet, traînaient en longueur, quand, vers les premiers jours de frimaire (fin novembre), le général Dugommier fut appelé à en prendre le commandement. Ce choix, fort apprécié de l'armée, et surtout la présence des représentants Salicetti, Barras, Fréron, Ricord et Robespierre jeune, redoublèrent l'ardeur des assiégeants. Augustin Robespierre s'était intimement lié avec un officier d'artillerie nommé Bonaparte, jeune Corse, dont le coup d'œil pénétrant et la froide éner-

Prise de Toulon.

NIVOSE AN II (Décembre 1793 Janvier 1794).

gie l'avaient singulièrement frappé. Il lui fit donner en sous-ordre la direction des opérations du siége, dont les progrès, dès ce moment, furent rapides. Le 26 frimaire (16 décembre), à deux heures du matin, par une nuit froide et pluvieuse, nos colonnes, à la tête desquelles marchaient Ricord, Salicetti et Robespierre jeune, s'élancèrent à l'assaut de la forteresse anglaise. A la redoute! à la redoute! criait Robespierre impassible au milieu des balles, des boulets et de la mitraille qui pleuvaient autour de lui. La formidable redoute fut emportée de vive force ; trois jours après, les républicains entraient dans Toulon, dont les Anglais, en se retirant, avaient tenté de faire sauter le port et de brûler l'escadre. Plus honnêtes qu'eux, les forçats s'étaient dévoués pour éteindre l'incendie et préserver la ville. Le 30 frimaire (20 décembre), Robespierre jeune repartit pour Paris, et le 2 nivôse (22 décembre), sous la direction de Barras et de Fréron, commencèrent les vengeances révolutionnaires, vengeances légitimes à coup sûr, mais sur lesquelles cependant l'historien démocrate ne peut s'empêcher de gémir, sans considérer si plus tard elles ne furent pas de beaucoup dépassées par les horreurs injustifiables de la Terreur blanche.

La prise de Toulon causa dans le pays une joie profonde. Elle fut célébrée à Paris par une cérémonie allégorique et superbe, comme toutes les fêtes de la République, et l'on y vit le présage de la défaite prochaine de tous les ennemis de la Révolution. Fouché eut une manière à lui de fêter cet événement. Il écrivit de Lyon : « Nous n'avons qu'une manière de célébrer la victoire : nous envoyons ce soir deux cent treize rebelles sous le feu de la foudre. » Fouché et Collot-d'Herbois avaient en effet signalé leur présence à Lyon par des répressions terribles. Sans doute Lyon avait commis un grand crime en s'insurgeant contre la République et en assassinant d'excellents patriotes ; mais les impitoyables proconsuls dépas-

Affaires de Lyon

NIVOSE AN II (Décembre 1793 Janvier 1794).

sèrent dans leur vengeance tout ce que l'imagination peut enfanter. A la politique sage et modérée de Couthon ils substituèrent une politique de cannibales et entreprirent de réaliser à la lettre le rigoureux décret de la Convention. La guillotine n'allant pas assez vite à leur gré, ils y suppléèrent par le canon. L'espace restreint de ce Précis ne nous permet pas de tracer l'historique de leur proconsulat sanglant. Disons seulement qu'ils firent maudire la Révolution, quand ils auraient pu appeler sur elle les bénédictions de toute une population repentante. Des cris de désespoir étaient poussés vers Robespierre, auquel, en raison de son immense popularité, on croyait beaucoup plus de pouvoir qu'il n'en avait. « Ah! si le vertueux Couthon fût resté à Commune-Affranchie, lui écrivait-on, que d'injustices de moins!... Le coupable seul eût péri. » Collot parti, Fouché continua seul l'œuvre dévastatrice. Nous ne tarderons pas à entendre Robespierre lui jeter ses forfaits à la face en plein prétoire des Jacobins.

Fréron à Marseille.

Sur les traces de Fouché marchèrent Barras et Fréron. Envoyés à Marseille, ils commencèrent par faire la guerre aux dévotes, et bientôt ils se conduisirent en véritables forcenés. Une commission militaire, nommée par eux, expédia en peu de temps une foule de suspects. Monter à l'échafaud, c'était, suivant une expression de Fréron, « danser la carmagnole. » Jaloux des exploits des démolisseurs de Lyon, ils mirent en réquisition une armée d'ouvriers, et l'œuvre de destruction commença. La Convention avait décrété que Toulon s'appellerait désormais Port-de-la-Montagne; Fréron et Barras imaginèrent de débaptiser aussi Marseille, et ils l'appelèrent Sans-Nom. Il fallut que, sur les vives réclamations du représentant Maignet, le comité de Salut public leur enjoignît sévèrement de ne point traiter Marseille comme Toulon, et de lui conserver un nom qu'avait illustré l'enthousiasme révolutionnaire de ses habitants.

NIVOSE AN II (Décembre 1793 Janvier 1794).

De Fouché à Carrier, il n'y a pas loin non plus. Carrier aussi, dans la répression des attentats commis contre la Révolution, viola toutes les lois de l'humanité. Il faut dire toutefois que dans aucun pays les fureurs royalistes ne s'étaient déployées avec autant de violence que dans celui où il fut envoyé ; et s'il y avait un parallèle à établir entre Fouché et Carrier, il serait certainement à l'avantage de Carrier. Ce qui chez le premier n'était dû qu'aux froids calculs de l'intérêt personnel, venait surtout chez le second d'un patriotisme exagéré, farouche, et d'une bonne foi sauvage. L'arrivée de Carrier à Nantes coïncida, à peu de jours près, avec la défaite de l'armée vendéenne; mais, il s'en fallait de beaucoup que l'insurrection fût entièrement étouffée. Décapitées de leurs principaux chefs, les bandes royalistes reconnurent pour général le jeune La Rochejacquelein qui, en brumaire, eut l'honneur de battre les républicains à Entrames et à Ernée, et s'empara de Dol, d'Avranches et de Fougères, où ses troupes commirent des horreurs sans nom. A la suite de ces revers, le commandant de l'armée de l'Ouest, Léchelle, mourut de chagrin à Nantes, autant désespéré de ces désastres que des divisions qui s'étaient glissées dans l'armée républicaine. Cependant la fortune ne resta pas longtemps du côté des Vendéens. Le 2 frimaire (22 novembre), ils étaient taillés en pièces entre le Mans et Angers ; dans le courant du mois, ils étaient chassés de ces deux villes; enfin le 3 nivôse (23 décembre), vigoureusement attaqués à Savenay par le jeune général Marceau, ils y essuyaient une défaite irréparable. Leur armée fut littéralement détruite.

Carrier et la Vendée.

Ce fut dans une des dernières rencontres entre les républicains et les royalistes qu'un enfant de treize ans nommé Bara s'illustra par une mort héroïque. Entouré de Vendéens qui le sommaient, sous peine de le fusiller, de crier *Vive le roi!* il cria, digne émule du vaillant d'Assas, *Vive la République !* et tomba percé de coups.

Mort de Bara.

NIVOSE AN II (Décembre 1793 Janvier 1794).

Pendant ce temps, Carrier vengeait à sa façon les outrages que la République avait eu à subir dans les départements de l'Ouest; mais des atrocités reprochées par la réaction à ce proconsul sinistre il faut rabattre beaucoup; il en reste d'ailleurs assez pour déshonorer sa mémoire. Au récit des massacres de Machecoul, son sang s'alluma, et il résolut d'exercer contre les royalistes d'horribles représailles. La guillotine n'allant pas assez vite à son gré, et la fusillade faisant trop de bruit sans doute, il inventa les noyades. Les victimes, embarquées dans de mauvais bateaux, étaient conduites au milieu de la Loire ; là une trappe s'ouvrait, et tout était dit. Il fallut, pour éveiller l'attention du comité de Salut public sur les barbaries et les façons despotiques de Carrier, qu'un jeune ami de Robespierre, fils de Marc-Antoine Jullien, député de la Drôme à la Convention, fût envoyé avec une mission de confiance dans les départements du littoral de l'Océan. Il écrivit lettres sur lettres à Robespierre pour lui peindre les cruautés, le despotisme de Carrier, son entourage d'*épauletiers*, l'épouvantable horreur des noyades. Le 20 pluviôse (8 février 1794) Carrier était rappelé, et, bientôt après, il rentrait dans Paris, le cœur plein de rage contre les auteurs de son rappel.

Tallien et Thérésa Cabarrus.

Moins sanguinaires peut-être, mais non moins acerbes, non moins âpres se montrèrent dans leurs façons d'agir les commissaires André Dumont et Tallien : Dumont, qui se vantait de mettre Beauvais au bouillon maigre et de prendre dans son large filet de guillotine les nobles et les animaux noirs appelés prêtres, et Tallien, ventre affamé de débauches, qui, pour la plus impudique des femmes, trahit les intérêts sacrés de la démocratie. Envoyé en mission à Bordeaux, Tallien s'y montra tout d'abord l'un des plus terribles agents de la Terreur, et la Terreur n'avait point là, pour ainsi dire, de raison d'être. Tout à coup, sous l'influence de Thérésa Cabarrus, fille d'un banquier espa-

NIVOSE AN II (Décembre 1793 Janvier 1794).

gnol et femme divorcée d'un marquis de Fontenay, une transformation complète s'opéra en lui. Le tigre se fit mouton, l'enragé devint un modéré d'une espèce singulière, l'austère envoyé de la Convention ne fut plus qu'une sorte de satrape asiatique. On soupçonna fort l'amant et la maîtresse de trafiquer des grâces et des faveurs. Ne fallait-il pas subvenir au faste tout à fait royal dans lequel ils vivaient? Dénoncé au comité de Salut public, Tallien fut également rappelé; et il revint, n'ayant plus qu'une préoccupation, celle de se soustraire, lui et sa maîtresse, à la reddition des comptes sévères que peut-être la République allait exiger d'eux.

Une mission de Robespierre jeune.

Quelle différence avec la façon digne, grave, énergique et modérée à la fois avec laquelle les Saint-Just, les Le Bas, les Prieur (de la Marne), les Robert Lindet, les Robespierre jeune et quelques autres, remplissaient les hautes missions que leur avait confiées la Convention nationale! Augustin Robespierre apparut comme un sauveur dans la Haute-Saône, dans le Doubs et dans le Jura, où l'hébertisme exerçait d'épouvantables ravages. Des villages tout entiers avaient été dépeuplés par l'arrestation d'une foule d'artisans et de cultivateurs, dont tout le crime était d'avoir été à la messe ou aux vêpres. Partout sur ses pas il fit remettre en liberté ces malheureux. Cette manière d'agir lui valut la censure amère de son collègue Bernard (de Saintes); mais il en recueillit les bénédictions de tout le peuple franc-comtois, dont il conquit les cœurs à la République. « On crie sincèrement *Vive la Montagne!* dans les pays que j'ai parcourus, écrivait-il à son frère. Sois sûr que j'ai fait adorer la Montagne et qu'il est des contrées qui ne font encore que la craindre, qui ne la connaissent pas, et auxquelles il ne manque qu'un représentant digne de sa mission, qui élève le peuple au lieu de le démoraliser. » Voilà pourquoi, à la nouvelle de la mort des deux Robespierre, tous les bons citoyens tremblèrent dans

NIVOSE AN II (Décembre 1793 Janvier 1794).

les départements, comme l'a conté Charles Nodier, et se demandèrent ce qu'ils allaient devenir. Or, quels sont ceux que nous verrons tout à l'heure se coaliser pour détruire les principales colonnes de la République? Ce sont les Fouché, les Barras, les Fréron, les Carrier et les Tallien, ces Érostrates de la Révolution, dont la mémoire mérite à la fois les anathèmes de l'humanité et ceux de la démocratie.

Juges et jurés révolutionnaires.

A Paris la lutte continuait ardente et s'envenimant chaque jour entre les indulgents et les enragés. Là du moins les vengeances révolutionnaires s'exerçaient légalement. Le tribunal, instrument de ces vengeances, se montra d'une rigueur inflexible, mais encore agit-il toujours d'après les strictes prescriptions de la loi. Juges et jurés étaient d'une probité antique; il n'en est pas un seul auquel on puisse adresser un reproche de vénalité ou d'indélicatesse. Les juges étaient d'anciens hommes de loi pour la plupart; les jurés appartenaient à toutes les classes de la société. Il y avait parmi eux des médecins, des artistes, des cultivateurs, des négociants, d'anciens nobles même et quelques artisans. A part deux ou trois maniaques sanguinaires qui voyaient des coupables dans tous les accusés, tous avaient de leur mission une idée très-haute; ils n'envisagèrent que le salut de la République, et ne transigèrent jamais avec leur conscience. Ils n'avaient d'ailleurs à prononcer que sur des questions de fait, et, leur verdict rendu, il ne restait plus au tribunal qu'à appliquer les lois d'une sévérité inouïe édictées par l'Assemblée législative et par la Convention. Nous nous étonnons avec raison que la peine de mort ait été appliquée, sans considération d'âge ni de sexe, dans des cas où l'on se contenterait d'infliger aujourd'hui quelques mois de prison; mais nous ne devons pas oublier que les législateurs criminels de l'Assemblée législative et de la Convention étaient les héritiers d'un régime où l'on pendait et où l'on rouait pour un oui ou pour un non, pour le vol d'une bagatelle ou pour

NIVOSE AN II (*Décembre* 1793 *Janvier* 1794).

une chanson attentatoire à la majesté de l'Église; et il parut aux Cambacérès et aux Merlin (de Douai) qu'en temps de Révolution un blasphème contre la Liberté et la République était un délit tout aussi grave qu'un blasphème contre une religion problématique. Ce qui est constant, c'est que jusqu'au jour où la Révolution, éperdue, retourna contre elle-même l'instrument de ses vengeances, le tribunal institué par elle agit toujours très-consciencieusement. Les acquittements prononcés par ce tribunal ont été beaucoup plus fréquents qu'on ne l'imagine généralement; ils sont dans la proportion d'un tiers environ. Plus d'un royaliste convaincu fut renvoyé absous, parce qu'il n'y avait point contre lui de charge suffisamment établie. Et rappelons à l'honneur de la Révolution que, plus équitable en cela que tous les régimes qui l'ont précédée ou suivie, elle avait alloué une indemnité aux accusés déclarés innocents par le jury.

Exécutions diverses.

Tout cela ne nous empêche pas de déplorer amèrement que, pour une expression imprudente proférée sur la place publique, pour quelque somme d'argent envoyée à un frère, à un fils, à un ami dans l'émigration, un certain nombre de malheureux aient perdu la vie entre les Tuileries et les Champs-Élysées. Mais notre mission ici est de raconter des faits prouvés. Parmi les victimes que dévora le tribunal révolutionnaire en brumaire et en frimaire (novembre et décembre 1793) citons encore : le général Lamarlière, Girey-Dupré, ce complice obstiné de l'insurrection girondine, Barnave, cruellement puni de ses rapports avec la cour, Rabaut Saint-Étienne, la ci-devant comtesse du Barry, cette royale courtisane qu'épouvantait l'idée de la mort, l'ex-ministre des affaires étrangères Lebrun, l'ancien maire de Strasbourg Dietrich, chez qui Rouget de l'Isle avait entonné jadis l'hymne de la *Marseillaise*, et l'ex-duc de Biron, à qui l'on imputa à crime d'avoir, par son inaction comme général en chef, encouragé les premiers succès des Vendéens.

Anniversaire du 21 janvier.

Heureuse la Révolution, si, à tant de victimes qu'une sorte de fatalité lui commandait de frapper, elle n'en avait pas joint une foule d'autres, coupables simplement d'erreurs ou de délits imaginaires, et si, comme ne cessait de le recommander Robespierre, elle se fût tenue soigneusement entre ces deux excès également funestes : la faiblesse et la fureur. L'heure de désarmer n'était pas venue encore, et il était important de ne point paraître faible. Pour affirmer sa haine éternelle de la tyrannie, la Convention décréta, le 2 pluviôse (21 janvier 1794), que tous les ans, à pareil jour, une fête civique serait célébrée dans toute l'étendue de la République. Puis, côte à côte avec une nombreuse députation des Jacobins, après avoir juré de *vivre libre ou mourir* et crié d'une voix unanime : *Guerre aux tyrans! paix aux chaumières!* elle se rendit processionnellement sur la place de la Révolution pour y fêter la mort du dernier roi.

PLUVIÔSE AN II (*janvier-février* 1794).

Comme l'Assemblée débouchait sur la place, quatre condamnés apparurent sur la plate-forme de l'échafaud. Bourdon (de l'Oise), ce personnage équivoque, sans principes et sans foi, qui fut terroriste à outrance dans le sens ultra-révolutionnaire avant Thermidor, et terroriste à outrance dans le sens contre-révolutionnaire après Thermidor, vit là une atrocité préméditée, et, selon son habitude, s'en prit aux comités. Le beau-père de Camille Desmoulins ayant été arrêté par les ordres du comité révolutionnaire de la section de Mutius Scœvola, qui évidemment s'était fait l'instrument d'une petite vengeance hébertiste, Bourdon (de l'Oise) appuya énergiquement la très-vive réclamation de Camille, reprocha au comité de Sûreté générale, lequel n'était pour rien dans cette arrestation, de ne l'avoir pas empêchée, et demanda qu'il fût tenu de faire, sous trois jours, un rapport sur cette affaire. Cette fois Bourdon rencontra un adversaire inattendu, ce fut Danton. Celui-ci s'opposa à l'espèce de privilége qu'on réclamait en faveur

Arrestation du beau-père de Camille.

P. UVIOSE AN I. (Janv.-Fév 1794).

du beau-père de Camille, et il conclut à ce que la Convention s'occupât de rendre justice à toutes les victimes des arrestations arbitraires, sans nuire à l'action du gouvernement révolutionnaire.

Mise en liberté de Vincent et de Ronsin.

De leur côté les hébertistes s'agitaient dans le sens inverse. Un autre Bourdon, l'instituteur Léonard Bourdon, proposa aux Jacobins d'intercéder auprès de la Convention pour obtenir la mise en liberté de Vincent et de Ronsin. Cette démarche, ce furent les Cordeliers qui la firent, et le 14 pluviôse (2 février), Voulland, au nom du comité de Sûreté générale, présenta un rapport dans lequel il proposa la mise en liberté de ces deux détenus, attendu qu'aucune pièce n'avait été produite à leur charge. Bourdon (de l'Oise) jeta les hauts cris. Il voulait, par une étrange théorie, qu'avant de proposer la libération de Vincent et de Ronsin on administrât la preuve de leur innocence. Vainement fut-il appuyé par Philippeaux, Legendre et Lecointre; cette fois encore il rencontra pour adversaire Danton, qui, d'accord avec Robespierre, engagea l'Assemblée à adopter les conclusions de son comité de Sûreté générale. Ainsi fut-il fait. Danton, tout aux douceurs d'un nouveau mariage, avait, depuis un certain temps, abandonné la vie militante. Voulait-il se retremper aux sources révolutionnaires, prouver qu'il n'avait rien perdu de son ardeur patriotique? Cela est à croire. Mais les enragés semblaient avoir juré sa perte et aussi celle de Robespierre.

Rapport sur les principes de morale.

Au reste, dès le 17 pluviôse (5 février), Robespierre leur donna à entendre qu'ils n'auraient point bon marché de lui. Dans un magnifique rapport qu'au nom du comité de Salut public, il présenta à la Convention sur les principes de morale destinés à servir de règle de conduite à toutes les autorités révolutionnaires, il traça de nouveau la ligne de fermeté et de modération que devait suivre la Révolution. Des exagérés, il parla comme des dévots, qui s'attachaient avant tout aux formes extérieures. Il les montra aimant mieux user cent bonnets rouges que de faire une bonne action, et il flétrit, d'une parole émue et indignée, les excès commis par des contre-révolutionnaires hypocrites pour déshonorer la cause de la Révolution. Mais, autrement habile que Camille Desmoulins, parce qu'il était plus essentiellement démocrate, il se garda bien de laisser tomber une parole qui pût encourager les ennemis de la République et rendre cœur aux royalistes. L'indulgence, il fallait, disait-il, la réserver aux faibles, aux malheureux, aux égarés. Quant à la Terreur, despotisme momentané de la liberté contre la tyrannie, elle ne devait être qu'une émanation de la vertu, c'est-à-dire la justice sévère et inflexible, ne s'abattre que sur de grands coupables et n'avoir rien de commun avec cette Terreur des monarchies dont tant d'innocents sont toujours les victimes. N'y eût-il dans toute la République qu'un seul homme persécuté, le devoir du gouvernement, ajoutait-il, serait de le rechercher avec inquiétude et de le venger avec éclat. Certes, bien des maux auraient été évités si de tels conseils avaient été rigoureusement suivis. Mais, puissant par la parole, Robespierre n'avait en réalité qu'une part d'autorité personnelle à peu près illusoire. Autant qu'il le put, il joignit l'action au précepte. C'est ainsi qu'à deux jours de là, il réclama et obtint des Jacobins une double exclusion, celle du nommé Saintex, ancien coryphée de la faction girondine, devenu une des colonnes de l'hébertisme, et celle d'un individu nommé Brichet, qui venait de proposer à la société de demander à la Convention la proscription de tous les *crapauds du Marais*, — on appelait ainsi les membres qui siégeaient au centre de l'Assemblée, — et le renvoi devant le tribunal révolutionnaire des soixante-treize signataires de la protestation contre le 31 mai.

P UVIOSE AN II (Janv.-Fév. 1794).

Malgré de si solennels avertissements, les enragés ne se tinrent pas pour battus. Ils allaient, poussant la Répu-

P UVIO E AN II (*Janv.-Fév.* 1794).

blique aux abîmes, sans avoir l'air de se douter que les démocraties, comme les monarchies, étaient fatalement appelées à périr par leurs propres excès. Se sentant impuissants aux Jacobins, ils transportèrent leur prétoire aux Cordeliers. Là, le 24 pluviôse (12 février), un des grands-

La conspiration hébertiste.

prêtres du culte de la déesse Raison, l'imprimeur Momoro, s'en prit à Robespierre, sans le nommer, de ce que Vincent n'avait pas été admis aux Jacobins. Il se déchaîna contre « ces hommes usés en République, ces jambes cassées en Révolution » qui les traitaient d'exagérés. Et Hébert, après avoir exprimé le vœu de voir bientôt Fabre d'Églantine subir le châtiment dû à ses forfaits, s'écria qu'il fallait renverser « toute cette clique, ennemie de l'égalité. » De ce jour, le parti des enragés résolut d'entrer en insurrection contre les pouvoirs établis.

Maladie de Robespierre.

Une circonstance vint, à point nommé, favoriser singulièrement leurs projets. Vers ce temps, Robespierre tomba malade, et, durant un mois environ, il fut obligé de garder la chambre. Une émotion véritable se produisit dans la

VENTÔSE AN II (*février-mars* 1794).

ville quand on connut le mauvais état de sa santé. Nombre de commissaires des sections se rendirent à la maison du menuisier Duplay, afin de s'enquérir des nouvelles du glorieux tribun. Cela prouve bien, par parenthèse, que le peuple, le vrai peuple se reconnaissait beaucoup mieux dans le démocrate illustre qui ne lui parlait que le langage de la vérité et du bon sens, que dans les énergumènes qui le ravalaient et témoignaient de leur peu de respect pour lui, en vociférant sans cesse à ses oreilles des déclamations ordurières. Il n'est pas inutile de dire que, pendant ce temps, l'action de la Terreur fut loin de se ralentir, au contraire. Les ravages de l'hébertisme dans les départements atteignirent les dernières limites du possible. En vain le comité de Salut public réagissait de tous ses efforts contre les excès; il écrivait en vain aux commissaires trop zélés : « Le Calvaire conduisit le Christ au Capitole... La politique doit

VENTOSE AN II (*Février-Mars* 1794).

marcher aujourd'hui avec la force... Laissons aux âmes faibles, mais d'ailleurs paisibles, la liberté d'adorer l'Être suprême à leur manière, jusqu'au moment où l'instruction les aura rendues à la vérité. » Rien n'y faisait; l'intolérance athée frappait d'estoc et de taille. Débarrassés d'un censeur incommode, les enragés affichèrent assez publiquement leurs prétentions. Ils comptaient sur le dévouement de l'armée révolutionnaire, commandée par Ronsin, et ils demandèrent que l'effectif en fût porté à cent mille hommes.

Rapport de Saint-Just sur les détenus.

Sur ces entrefaites, le 8 ventôse (26 février), Saint-Just vint, au nom des comités de Salut public et de Sûreté générale, proposer à la Convention de charger le comité de Sûreté générale de mettre en liberté les patriotes détenus, de séquestrer au profit de la République les biens des personnes reconnues ennemies de la Révolution, de détenir ces personnes jusqu'à la paix, et de les bannir ensuite à perpétuité. Dans son rapport, empreint d'une sombre énergie et d'une étrange grandeur, Saint-Just avait proposé de substituer à la Terreur, — cette arme à deux tranchants qui frappait à tort et à travers, saisie par les uns pour venger le peuple, par les autres pour servir la tyrannie, — la justice qui pesait les crimes dans sa main avant de rendre ses arrêts. C'était une réminiscence des paroles de Robespierre et un nouvel avertissement aux enragés. Ceux-ci n'en tinrent compte. Collot-d'Herbois, d'ailleurs, interprétant à sa façon le discours de son collègue, déclara le même jour que l'on allait se retremper dans la Révolution. Les enragés virent dans cette parole une sorte d'encouragement. Un rapprochement ménagé entre les Jacobins et les Cordeliers leur donna de leur force une idée exagérée; ils se décidèrent à brusquer les choses. Le 14 ventôse (4 mars),

L'insurrection hébertiste.

aux Cordeliers, ils voilèrent d'un crêpe noir le tableau des Droits de l'homme, et Vincent déclara la liberté perdue si l'on ne déployait toute la terreur de la guillotine. Puis se leva Carrier, le sombre proconsul de la

VENTOSE AN II (*Février-Mars* 1794).

Vendée. Après s'être emporté contre les « monstres » qui voulaient briser les échafauds, il s'écria : « L'insurrection, une sainte insurrection ! voilà ce que vous devez opposer aux scélérats. » Et de frénétiques applaudissements retentirent. Vint ensuite Hébert, qui désigna aussi clairement que possible Robespierre aux vengeances des enragés. Il ne le nomma point : c'était « un homme égaré sans doute ; » mais il n'y avait pas à s'y tromper, quand on l'entendit lui reprocher d'avoir fait réintégrer Camille aux Jacobins « malgré la volonté du peuple, » et s'emporter contre ceux qui avaient voulu soustraire à l'échafaud les complices de Brissot. Il accusa Camille Desmoulins d'être vendu à Pitt et à Cobourg. A l'exception de Bouchotte, il attaqua tous les ministres, Paré, Deforgues, ne ménagea point Carnot, et termina en répétant le mot de Carrier : « L'insurrection ! oui, l'insurrection ! »

Fin de l'hébertisme à Paris.

Mais les enragés, qui n'avaient pas d'autre but, du reste, que de s'emparer du pouvoir et de s'y maintenir par les moyens les plus sanguinaires, s'étaient singulièrement exagéré leur force ; nulle était leur influence sur le peuple qu'ils s'étaient vainement efforcés d'exciter ; ils n'allaient pas tarder à en faire la triste expérience. Le surlendemain (16 ventôse), ils se présentèrent à la Commune pour y déclarer qu'ils resteraient debout jusqu'à l'extermination complète des ennemis du peuple. A l'accueil glacial des membres du conseil général, ils durent voir combien peu le sentiment populaire était avec eux. Pache, sur lequel ils avaient compté, et à qui ils avaient, paraît-il, réservé les fonctions de *grand juge* dans la dictature absolue et sanglante qu'ils avaient rêvée, se garda bien de leur donner le moindre encouragement. Déjà le gouvernement avait l'œil sur eux. Le jour même de leur démarche à la Commune, la Convention, sur un rapport de Barère, chargea l'accusateur public d'informer contre les auteurs d'écrits insurrectionnels distribués dans les quartiers populeux, et enjoignit au comité de Salut public de lui présenter incessamment un rapport sur les moyens de protéger la République contre les intrigues des conspirateurs. Dans la soirée, aux Jacobins, celui que les enragés appelaient le géant, Collot-d'Herbois, les abandonna solennellement. Il leur reprocha, avec une grande énergie, d'avoir voilé le tableau des Droits de l'homme et sonné le tocsin d'une insurrection en France, quand Pitt la prophétisait à tous les échos de l'Europe. Les hébertistes se rétractèrent ; il ne s'agissait, suivant Carrier, que d'une insurrection conditionnelle, et, selon Hébert, que d'une insurrection morale ; mais il n'était plus temps.

VENTOSE AN II (*Février-Mars* 1794).

Le 23 ventôse (13 mars) Saint-Just parut à la tribune de la Convention. Il entretint longuement l'Assemblée du noir complot, ourdi depuis longtemps, et que le comité de Salut public attribuait aux manœuvres collectives de l'étranger, d'anciens nobles couverts du masque du patriotisme et de quelques ambitieux insatiables. Nous ne pouvons qu'indiquer ici en passant ce sombre et beau discours, principalement dirigé contre les révolutionnaires dans le sens du crime, mais où un avertissement significatif était également donné à la faction des indulgents. La plupart des meneurs du complot, Hébert, Ronsin, Vincent, étaient des fonctionnaires publics dans une situation importante. Saint-Just ne ménagea pas cette classe de citoyens, si chère aux gouvernements monarchiques, et il déclara nettement que la démocratie était perdue là où les magistrats du peuple obtenaient plus d'influence que le peuple lui-même. A sa voix l'Assemblée décréta la peine de mort contre quiconque tenterait d'usurper le pouvoir ou attenterait à la dignité et à la sûreté de la Convention nationale, centre et pivot du gouvernement provisoire de la République. Dans la nuit même étaient arrêtés, par les soins de Fouquier-Tinville, et conduits à la Conciergerie, Ronsin, Vincent, Hébert, Momoro, Ducroquet et le général Laumur.

VENTOSE AN II (Février-Mars 1794).

Réapparition de Robespierre.

Ceux qu'on appelait les *indulgents* ressentirent de la défaite des hébertistes une joie immodérée, et ils ne s'en cachèrent pas. Ce jour-là même réapparaissait Robespierre. Il vit bien tout le parti que la réaction chercherait à tirer de la circonstance, et il s'attacha à parer le coup en défendant de sa parole quelques patriotes ardents, comme Hanriot et Boulanger, qu'on voulait transformer en complices des enragés. Peu s'en fallut que la Commune tout entière ne fût enveloppée dans le désastre des hébertistes. Danton lui-même dut intervenir en sa faveur. Bourdon (de l'Oise) eût voulu tout exterminer. Le 29 ventôse (19 mars), il se livra à une sortie violente contre Bouchotte, à qui il s'en prenait de toutes choses, même de ce que lui, Bourdon, avait eu dans un café une dispute avec un commis de la guerre. Le lendemain, il attaqua violemment un agent du comité de Sûreté générale, nommé Héron, à qui l'intervention de Couthon, de Moyse Bayle et de Robespierre ne fut pas inutile pour échapper à ses fureurs. Héron avait procédé à l'arrestation de Fabre d'Églantine; de là sans doute le ressentiment des amis de celui-ci. Ni Couthon, ni Robespierre ne le connaissaient, ils ne l'avaient jamais vu. Mais ils ne voulaient pas, sous le premier prétexte venu, abandonner des patriotes à la rage de ces modérés à la façon de Bourdon, dont l'un avait fait la veille irruption au comité de Salut public, selon l'expression de Robespierre, et, avec une rage impossible à décrire, avait réclamé trois têtes. Ce qu'ils voulaient, c'était d'empêcher la République de devenir la proie des factions quelles qu'elles fussent.

Arrestation de Hérault-Séchelles.

Un événement grave venait de donner clairement à entendre que la Convention nationale et le comité de Salut public étaient décidés à ne fléchir devant aucune considération d'intérêt personnel ou de parti. Déjà le 26 ventôse (16 mars), Amar ayant, au nom du comité de Sûreté générale, proposé à la Convention de renvoyer devant le tribunal révolutionnaire ceux de ses membres soupçonnés d'avoir, dans un intérêt purement financier, coopéré à la falsification d'un de ses décrets, Robespierre avait, à ce propos, appelé tous les tyrans de la terre à se mesurer avec les représentants du peuple français. Ceux-ci, dit-il, n'hésitaient pas à livrer à l'échafaud quiconque parmi eux se trouvait convaincu de trahison ou de corruption, tandis qu'à la face de la nation britannique les membres du parlement d'Angleterre se vantaient du trafic de leurs opinions. Le lendemain même, l'Assemblée ratifiait l'arrestation de deux représentants, Simond et Hérault-Séchelles, suspects l'un et l'autre à divers titres, et dénoncés par le comité révolutionnaire de la section Le Péletier, pour avoir, au risque de leur vie, contrevenu au terrible décret rendu contre les émigrés. Membre du comité de Salut public, Hérault-Séchelles n'en faisait plus virtuellement partie depuis quelque temps; il avait eu le tort de divulguer certaines délibérations du comité, et, pour ce fait joint à d'autres griefs, le comité lui avait déclaré qu'il ne délibérerait plus en sa présence. L'amitié de Couthon, qui déjà l'avait défendu peu de temps auparavant, ne put le sauver d'un décret de proscription. En le frappant pour avoir donné asile à un émigré, la Convention tint à faire connaître à tous que nul, si haut placé qu'il fût dans la République, ne se mettrait impunément au-dessus de la loi.

VENTOSE AN II (Février-Mars 1794).

Procès et mort des hébertistes.

Le 1er germinal (21 mars), commencèrent les débats du procès des hébertistes. Vingt accusés comparurent devant le tribunal. C'étaient : Ronsin, Hébert, Vincent, Momoro, Ducroquet, Laumur, Mazuel, Ancart, Leclerc, Descombe, tous fonctionnaires publics, le banquier Kock, chez qui se réunissait d'ordinaire, à Passy, la faction des enragés, le médecin Laboureau, la femme du général Quétineau, Bourgeois, Péreyra, Desfieux, Proly, Dubuisson, Armand et enfin Anacharsis Cloots, député à la Convention. Le procès se prolongea jusqu'au 4. Tous les accusés furent condamnés à mort, à l'exception de Laboureau, contre lequel aucune

GERMINAL AN II (Mars-Avril 1794).

charge suffisante n'avait été relevée. Quant à la femme Quétineau, dont le mari avait été exécuté peu de jours auparavant, elle obtint un sursis, s'étant déclarée enceinte, et échappa aux conséquences de sa condamnation. Le jour même, vers cinq heures, eut lieu l'exécution des hébertistes. Ce fut une véritable fête pour le parti de la réaction, auquel le bourreau Sanson donna une petite récréation en suspendant trois fois sur la tête du malheureux Hébert le couperet sanglant, avant de le laisser tomber.

Si funeste qu'ait été à la Révolution la faction des hébertistes, leur mort n'en fut pas moins une faute immense. A l'allégresse indécente qu'en manifestèrent les royalistes, il fut facile de deviner de quelle force considérable on avait diminué l'élément révolutionnaire. Il eût fallu mettre les enragés hors d'état de nuire, sans les tuer. Ce ne furent pas seulement les royalistes qui se réjouirent, ce furent aussi les dantonistes. Ces derniers allaient bientôt payer chèrement leur joie cruelle. Et ce ne fut pas, hélas! une des moins désastreuses conséquences de la chute des enragés que d'entraîner fatalement celle de Danton et de ses amis.

CHAPITRE TREIZIÈME

Arrestation des dantonistes. — Leur procès et leur mort. — Suppression des ministères. — La conspiration des prisons. — Rapport sur la police générale. — Arrêtés divers. — Nécrologie. — Sur les fêtes nationales. — Reconnaissance de l'Être suprême. — Renouvellement des autorités municipales. — Enthousiasme pour Robespierre. — Ladmiral et Cécile Renault. — Rapport de Barère. — Discours du 7 prairial. — Fête de l'Être suprême. — Jourdan Coupe-Tête. — La commission d'Orange. — La loi de prairial. — Discussion de cette loi. — Apostrophe contre Bourdon (de l'Oise) et Tallien. — Les conjurés de Thermidor. — Affaire des chemises rouges. — Catherine Théot. — Impuissance de Robespierre. — L'accusation de dictature. — La Terreur à son apogée. — Lutte suprême. — Boissy d'Anglas et Robespierre — Fouché. — Les repas civiques. — Affaires extérieures. — Bataille navale. — Campagne dans le Nord. — Prise de Charleroi. — Bataille de Fleurus. — Préface du 9 thermidor. — Discours-testament. — Séance des Jacobins. — Nuit du 8 au 9. — Journée du 9 thermidor. — Le décret d'accusation. — Dévouement de Le Bas. — La Commune en appelle au peuple. — Le général Hanriot. — Actes des comités et de la Convention. — Envahissement de la Commune. — Assassinat de Robespierre. — Séance du 10 thermidor. — Mort de Robespierre. — Signification du 9 thermidor.

GERMINAL AN II (Mars-Avril 1794).

Des adresses sans nombre félicitèrent la Convention d'avoir débarrassé le pays des hébertistes. Or, beaucoup de ces adresses furent l'œuvre d'ennemis de la Révolution, car, si quelques énergumènes d'un genre particulier, comme certains partisans de Danton, ne purent contenir leur joie, les lecteurs royalistes du *Vieux Cordelier* ne furent pas les derniers à battre des mains. Cela n'arrêta pas l'imprudent Camille. Ses amis eux-mêmes, l'impur Fréron, Brune, le futur maréchal, l'avaient pourtant engagé, dans l'intérêt de la République, à mettre un peu plus de réserve dans ses attaques contre les choses de l'époque et à tenir en bride son imagination. Rien n'y fit. Vers ce

GERMINAL AN II (*Mars-Avril* 1793-94).

temps, il livra à l'impression son numéro sept, ou l'on trouve, à côté d'un éloge outré de ce misérable Guffroy, le digne émule d'Hébert, les provocations les plus passionnées et les plus amères à l'adresse des principaux membres des comités. Ce numéro ne fut pour rien d'ailleurs dans l'arrestation de Camille, puisqu'il ne vit le jour qu'après la mort de son auteur. Seulement, pour faire peur aux royalistes, pour bien donner à entendre que le sacrifice des hébertistes n'était point un pas en arrière, les comités se décidèrent à frapper un coup terrible sur ceux dont l'attitude et les paroles leur semblaient un encouragement aux adversaires de la Révolution. Dans la nuit du 11 germinal (31 mars), Danton, Lacroix, Camille Desmoulins et Philippeaux furent arrêtés et conduits à la prison du Luxembourg.

Arrestation des dantonistes.

Ce n'étaient certainement ni Camille ni Danton que Robespierre eût voulu sacrifier, et le peu d'influence qu'il eut dans cette affaire montre assez combien illusoire était sa prépondérance au milieu des comités. On épargna les quelques représentants qu'il jugeait les plus coupables, les Bourdon (de l'Oise), les Fouché, Tallien qui présidait alors la Convention, et l'on frappa ceux qu'il avait défendus avec le plus d'acharnement. Depuis longtemps, Billaud-Varenne et quelques autres visaient Danton. Un jour, dans le courant de ventôse (mars), Billaud-Varenne avait fulminé contre lui, au comité de Salut public, un violent réquisitoire. Robespierre s'était levé alors comme un furieux, et s'était écrié qu'on voulait perdre les meilleurs patriotes. Les choses en étaient restées là jusqu'à la chute de l'hébertisme. A ce moment Maximilien fut évidemment ému des nouveaux périls que faisait courir à la République l'imprudente faction des *indulgents*, de ceux qu'on appelait les modérés, et qui avaient tant contribué à mener les hébertistes à la mort. Puis, on l'obséda, on le circonvint; on lui montra la conduite tortueuse du grand tribun dans diverses circonstances. Et de fait, la carrière politique de Danton n'était

GERMINAL AN II (*Mars-Avril* 1794).

pas sans donner prise aux soupçons. Ses relations fort intimes avec Mirabeau, avec le duc d'Orléans, avec Dumouriez, certaines circonstances de sa mission en Belgique, le cynisme de ses propos, pouvaient à coup sûr prêter matière aux interprétations les plus fâcheuses. Robespierre finit par croire à la corruption de son vieux compagnon d'armes dans la carrière de la Révolution, et il l'abandonna. Aujourd'hui encore, en présence d'accusations persistantes, émanées de quelques-uns des admirateurs mêmes du redoutable ministre de Septembre, et malgré des défenses passionnées, beaucoup de personnes ont toutes les peines du monde à ajouter foi à l'entière probité politique de Danton. Quoi qu'il en soit, du jour où Robespierre le crut coupable, il ne garda plus aucun ménagement à son égard; il consentit même à expliquer, devant la Convention, la grave résolution des comités, et dans l'immolation d'une amitié ancienne il ne vit qu'un sacrifice de plus à la patrie.

Procès et mort des dantonistes.

Ce fut Legendre qui, le 11 germinal (31 mars), apprit à l'Assemblée l'arrestation de Danton et de ses trois collègues. Il demanda qu'ils fussent traduits à la barre, et jugés par la Convention elle-même. Dans une improvisation foudroyante et d'une sinistre éloquence, Robespierre revendiqua pour tous le droit commun. Point de privilèges, point d'idoles! L'Assemblée éclata en bruyants applaudissements, et Legendre se rétracta piteusement. Barère vint ensuite, qui renchérit sur les paroles de Robespierre, et, en réponse à une accusation de dictature lancée contre les comités, rappela que leur autorité était amovible tous les mois, tous les jours, toutes les minutes. Après lui, parut Saint-Just. Au nom des comités, il traça l'historique de la prétendue conspiration dans un rapport hyperbolique, plein de beautés étincelantes, d'aphorismes ingénieux, et hélas! d'appréciations souverainement injustes et de monstrueuses erreurs. Il confondit pêle-mêle Danton, Fabre d'Églantine, Chabot, Lacroix, Hérault, Camille et Philip-

GERMINAL AN II (*Mars-Avril* 1794).

peaux, et les accusa d'avoir, de complicité avec d'Orléans et Dumouriez, trempé dans un complot tendant à l'anéantissement du gouvernement républicain. De tous les accusés dont il entretint l'Assemblée, s'il en est un pour lequel il témoigna quelque modération, ce fut certainement Camille Desmoulins qui pourtant l'avait attaqué cruellement. En ce qui concernait Danton, il se contenta de revêtir de son style âpre et tranchant quelques notes manuscrites de Robespierre sur ce personnage. Conformément aux conclusions de son rapport, l'Assemblée décréta d'accusation Camille Desmoulins Hérault-Séchelles, Danton, Philippeaux et Lacroix, comme complices de d'Orléans et de Dumouriez, et ordonna qu'ils seraient mis en jugement avec Fabre d'Églantine.

Danton, averti à temps, s'était imaginé qu'on n'oserait point porter la main sur lui. Il n'avait pas voulu fuir. « On n'emporte pas, disait-il, la patrie à la semelle de ses souliers. » S'il faut en croire les légendes du temps, il prit assez gaiement son parti. Moins philosophe se montra Camille. Il écrivit à sa femme des lettres désespérées et navrantes, dont la lecture, encore aujourd'hui, nous déchire le cœur. Pauvre Camille! pouvons-nous oublier, malgré ses erreurs et ses fautes, que le premier, dans la *France libre*, il a préconisé l'établissement de la République dans notre pays! Les débats du procès s'ouvrirent le 13 germinal (2 avril), et durèrent quatre jours. Sur les mêmes bancs que Danton, Camille, Hérault, Philippeaux, Lacroix et Westermann, accusé comme eux de complicité avec Dumouriez, se trouvaient assis Chabot, Bazire, Fabre et Delaunay (d'Angers), prévenus de faux public, et les frères Frey, l'ex-abbé d'Espagnac, devenu fournisseur des armées de la République, l'Espagnol Guzman, le Danois Deiderichsen, et l'ex-procureur syndic du département, Lulier, compromis les uns et les autres dans le tripotage financier à l'occasion duquel le faux avait été commis. Aussi les premiers

GERMINAL AN II (*Mars-Avril* 1794).

se récrièrent énergiquement, et se plaignirent avec amertume d'être accolés à des fripons. Rien d'émouvant comme ce procès, dont il ne nous est malheureusement pas possible de dérouler les péripéties dramatiques. Disons seulement qu'une accablante déposition de Cambon, relative à l'altération du décret de l'Assemblée, eut une influence fatale sur le sort de la plupart des accusés. Danton, à qui ce chef d'accusation était d'ailleurs complétement étranger, se défendit avec une animation extraordinaire. Il parla sans les nommer « des trois coquins » qui avaient perdu Robespierre, c'est-à-dire qui avaient déterminé celui-ci à l'abandonner, lui Danton. Deux de ceux auxquels il faisait allusion étaient à coup sûr Billaud-Varenne et Barère. La voix puissante de Danton s'entendait jusque sur les quais. Ses coaccusés et lui demandèrent instamment, le 14 et le 15, l'audition de seize membres de la Convention comme témoins à décharge. L'auditoire était visiblement ému. Herman et Fouquier-Tinville écrivirent à la Convention qu'un orage terrible grondait, et ils réclamèrent un décret de l'Assemblée comme le seul moyen de calmer l'agitation.

En même temps, par une étrange fatalité, un mouvement en faveur des accusés se prononçait dans les prisons, et notamment au Luxembourg où le général Arthur Dillon, l'ami et le commensal de Camille Desmoulins, se flatta de déterminer le peuple, au moyen de quelques sommes d'argent adroitement distribuées, à se porter sur le tribunal révolutionnaire et à délivrer Camille et ses compagnons d'infortune. Malheureusement le général eut l'imprudence de s'ouvrir de ses projets à un détenu nommé Laflotte, ancien ministre de la République à Florence, et de remettre en sa présence au guichetier Lambert une lettre pour Lucile Desmoulins, à la disposition de laquelle il avouait avoir mis trois mille livres « pour envoyer du monde autour du tribunal. » Laflotte n'eut rien de plus pressé que d'avertir les comités de Salut public et de Sû-

GERMINAL AN II (*Mars-Avril* 1794).

reté générale. Cette dénonciation fut aussitôt communiquée par Billaud-Varenne à la Convention, qui, sur un court rapport de Saint-Just, décréta que l'instruction relative à la conspiration de Lacroix, Danton et autres serait continuée sans désemparer, et que tout prévenu qui résisterait ou insulterait à la justice nationale serait mis hors des débats sur-le-champ. L'instruction se continua en effet le 16 germinal (5 avril). Mais ce jour-là, les jurés s'étant déclarés suffisamment instruits, les débats furent clos. Sur le verdict affirmatif du jury, qui distingua d'ailleurs entre Lacroix, Danton, Camille, Hérault, Westermann et Philippeaux, d'une part, et les autres accusés d'autre part, tous les prévenus furent condamnés à mort, à l'exception de Lulier, qui fut déclaré non coupable. Leur exécution eut lieu le jour même, sur la place de la Révolution. S'il faut en croire une légende du temps, Danton aurait dit au bourreau: « Quand tu auras coupé ma tête, montre-la au peuple, il est bien digne d'un tel spectacle. » Ces paroles ont-elles été prononcées? cela est fort douteux; dans tous les cas elles ne sont pas justes. Le peuple n'était pour rien dans cette affaire. Il crut seulement à la culpabilité de Danton, et voilà pourquoi il ne songea pas un seul instant à prendre fait et cause pour lui.

L'immolation de Danton et de Camille Desmoulins, dont la Convention tout entière est comptable devant l'histoire, fut à la fois un crime et une faute immense. Toutefois, il faut le dire, l'effet immédiat de cette sanglante tragédie fut de faire rentrer sous terre la contre-révolution. L'idée républicaine, loin de s'affaiblir, éclata plus rayonnante que jamais, et se manifesta sous toutes les formes. Le lendemain de l'arrestation des dantonistes, la Convention, sur un rapport de Carnot, avait supprimé l'institution monarchique des ministères, et l'avait remplacée par l'établissement de douze commissions, dites : des administration civile, police et tribunaux ; de l'instruction publique; de

Suppression des ministères.

GERMINAL AN II (*Mars-Avril* 1794).

l'agriculture et des arts; du commerce et des approvisionnements; des travaux publics; des secours publics; des transports, postes et messageries; des finances; de l'organisation et du mouvement des armées de terre; de la marine et des colonies; des armes, poudres et mines, et des relations extérieures. Pour la première fois l'instruction publique, si négligée jadis, figurait au rang des premiers besoins du pays. Et dans sa séance du 16 germinal (5 avril), sur une double proposition de Couthon, l'Assemblée proclamait de nouveau cette sentence contenue dans la Déclaration des droits, à savoir, que tout individu qui usurperait la souveraineté du peuple serait mis à mort à l'instant, et elle décrétait d'enthousiasme, au milieu des plus vifs applaudissements, que dans le délai d'un mois chacun de ses membres rendrait compte de sa conduite politique et de l'état de sa fortune. C'était là à coup sûr un décret très-austère et personne moins que Maximilien Robespierre ne pouvait en redouter les effets; il le critiqua néanmoins, aux Jacobins, parce qu'il craignit que des malveillants ne s'en fissent une arme contre les riches, et ne portassent dans les familles une inquisition intolérable. Il était en cela fidèle au système de modération et de bon sens qui, quelques jours auparavant, l'avait engagé à défendre les signataires des fameuses pétitions des huit mille et des vingt mille, que certains énergumènes voulaient ranger en bloc dans la catégorie des suspects.

La conspiration des prisons.

Par malheur, ni la Convention ni les comités ne crurent devoir se départir encore de leur système d'implacable sévérité. Et de lâches amis de Danton ne furent pas les derniers, il faut le dire, à les encourager dans cette voie. Le 18 germinal (7 avril), Legendre réclama un décret d'accusation contre son collègue Simond, qu'il présenta comme un des conspirateurs de la prison du Luxembourg, et lui et Bourdon (de l'Oise) déployèrent un zèle étrange à dénoncer des lettres dans lesquelles on les engageait à im-

GERMINAL AN II (*Mars-Avril* 1794).

moler Robespierre et Saint-Just. Or, c'était précisément l'heure où Fouquier-Tinville informait la Convention de l'existence d'un complot formé dans les prisons pour égorger les membres du comité de Salut public. Vingt-six accusés furent renvoyés devant le tribunal révolutionnaire sous la prévention de ce complot, imaginaire au moins pour la plupart d'entre eux. Citons, parmi ces victimes promises à l'échafaud, Arthur Dillon, l'ex-évêque Gobel, le général Beysser, les veuves d'Hébert et de Camille Desmoulins, Chaumette, le comédien Grammont et son fils, tous deux officiers dans l'armée révolutionnaire, un ancien commissaire du comité de Sûreté générale, nommé Lapalus, et le Conventionnel Simond. C'était un amalgame d'hébertistes et de dantonistes. Sept des accusés furent acquittés, tous les autres furent condamnés à mort et exécutés le 24 germinal (13 avril). Dans le cours du procès, l'évêque Gobel avait avoué ingénument qu'il s'était approprié les dépouilles du château de Porentruy pour s'indemniser d'avoir sacrifié sa fortune afin de procurer la liberté aux habitants du pays. L'ex-procureur de la Commune, le pauvre Chaumette, expiait cruellement son intolérance excessive et les folies de l'hébertisme auxquelles il avait si activement coopéré. Ne fut-ce point, par exemple, le fait d'un monomane, que de requérir la démolition des clochers parce qu'ils semblaient, par leur domination sur les autres édifices, « contrarier les principes de l'égalité ? » Rien d'étonnant à ce que l'on ait vu là l'intention préméditée d'irriter à plaisir contre la Révolution la multitude des âmes pieuses et des esprits indifférents. Peut-être toutefois eût-on dû lui tenir compte des incontestables services rendus par lui à la cause de la démocratie, et notamment de ses efforts pour répandre l'instruction publique; mais nulle reconnaissance ne fleurit sur l'aride terrain où se heurtent les partis. Quant à la veuve d'Hébert et à Lucile Desmoulins, leur immolation est un crime impardonnable; la Révolution ne se lavera jamais les mains de ce sang innocent si inutilement versé.

GERMINAL AN II (*Mars-Avril* 1794).

Rapport sur la police générale.

Débarrassé des factions qui lui avaient paru entraver la marche régulière du gouvernement révolutionnaire, le comité de Salut public songea à purger Paris, qui était à ses yeux la place forte de la République, de tous les malveillants dont la capitale était encombrée. Le 26 germinal (15 avril) Saint-Just vint, au nom du comité, présenter à la Convention, sur la police générale, un long et mélancolique rapport où, sous les plus sombres couleurs, il peignit les manœuvres odieuses employées pour ruiner la Révolution. D'un cœur indigné il flétrit tous les vices coalisés contre la République, les spéculateurs sans entrailles qui agiotaient sur les biens nationaux, et définit le gouvernement révolutionnaire : « le passage du mal au bien, de la corruption à la probité. » Passage douloureux à coup sûr, et semé d'écueils ; mais la République avait dû, pour se fonder, opposer le glaive au glaive. Elle était, suivant l'expression du jeune rapporteur, sortie du sein des orages, comme le monde sorti du chaos, et semblable à l'homme qui pleure en naissant. Les conclusions de ce rapport, discutées et adoptées dans les derniers jours du mois, tendaient à faire traduire au tribunal révolutionnaire de Paris tous les prévenus de conspirations, et à interdire, sous peine d'être mis hors la loi, la résidence de la capitale et des places fortes à tout ex-noble ou étranger appartenant à un pays en guerre avec la France. Tallien et Delmas, deux futurs thermidoriens, appuyèrent fort l'extension d'une telle mesure à tous les anciens titulaires de charges qui conféraient l'anoblissement. La Convention en avait d'abord décidé ainsi conformément à un amendement du député Charlier; mais Robespierre démontra combien il serait impolitique d'étendre à tant de personnes les mesures de rigueur commandées par la situation. L'Assemblée se rendit à ce sage avis, et elle excepta encore de son décret une foule

d'étrangers et les ci-devant nobles dont les services pourraient êtres utiles à la République. Le comité de Salut public s'attacha, en outre, par un certain nombre d'arrêtés, à adoucir la sévérité de ce décret.

FLORÉAL AN II (*Avril-Mai* 1794).

Arrêtés divers.

Vers ce temps-là le comité appela tous les artistes à représenter, sur la toile et par le marbre, les époques les plus glorieuses de la Révolution, et à concourir à l'érection d'une colonne en l'honneur des citoyens morts pour la défense de la patrie. Il ouvrit également un concours pour l'exécution du décret de l'Assemblée constituante, qui avait, on s'en souvient, voté une statue en bronze à Jean-Jacques Rousseau, et décida que le monument élevé à l'auteur du *Contrat social* serait placé dans les Champs-Élysées. Après avoir payé cette dette de reconnaissance au génie immortel qui, le premier dans notre pays, avait hardiment revendiqué les droits de l'homme, il chargea le peintre David et le sculpteur Hubert du soin d'élever, à l'entrée des Champs-Élysées, les piédestaux destinés à recevoir les chevaux de Marly, décida la construction du Muséum et arrêta que la statue de la *Philosophie*, chef-d'œuvre d'Houdon, ornerait la salle de la Convention. Songeant aussi aux campagnes, si négligées d'ordinaire par les gouvernements monarchiques, il convia tous les artistes et architectes à lui proposer les moyens les plus simples et les plus économiques de construire dans les communes rurales des habitations commodes et salubres, auxquelles on eût employé les démolitions provenant des châteaux-forts et des constructions féodales, dont la conservation eût été jugée inutile. L'histoire ne doit pas oublier de rappeler les efforts de ce grand comité pour améliorer la condition des hommes et combattre la misère héréditaire. Saint-Just avait dit, dans son dernier rapport : « Les malheureux sont les puissances de la terre; ils ont le droit de parler en maîtres aux gouvernements qui les négligent. » Dans le courant de floréal, le comité proposa à l'adoption de la Convention, par la voix de Barère, une série de décrets tendant à extirper la mendicité de la surface du pays et à secourir tous les indigents incapables de travailler. Ces décrets, pour n'avoir pas été exécutés, — grâce surtout au 9 thermidor — n'en honorent pas moins ceux qui les ont conçus.

FLORÉAL AN II (*Avril-Mai* 1794).

C'était là en quelque sorte une halte, un rafraîchissement dans le cercle de feu où le comité de Salut public était condamné à se mouvoir par la situation la plus formidable dans laquelle se soit jamais trouvé un peuple. Mais bientôt une nécessité fatale le contraignait de se replonger dans la fournaise. Le 1er floréal (20 avril) il obtenait de la Convention, sur un rapport de Billaud-Varenne, un décret solennel par lequel l'Assemblée déclara fièrement qu'appuyée sur les vertus du peuple français, elle ferait triompher la République démocratique et punirait sans pitié tous ses ennemis. Sans pitié, en effet, se montra la Révolution, comme aussi l'on était sans pitié pour elle. Ce mois de floréal vit tomber, entre autres victimes: l'ancien parlementaire d'Éprémenil; Le Chapelier, qui avait rédigé le décret d'abolition de la noblesse; Thouret, le dernier président de l'Assemblée constituante; Malesherbes, que ne sauva pas le souvenir de l'amitié de Rousseau; l'illustre Lavoisier, coupable d'avoir appartenu à cette corporation des fermiers généraux, dont le député Dupin dévoila, dans un rapport foudroyant, les brigandages atroces, et madame Élisabeth, que les efforts de Robespierre furent impuissants à arracher au bourreau.

Nécrologie.

Rapport sur les fêtes nationales.

Vainement, en effet, Robespierre s'efforçait de demander que l'on distinguât des vrais coupables ceux qui n'étaient qu'égarés, que l'on ne confondît pas l'erreur avec le crime, et que l'on ne punît pas de vieux préjugés ou des opinions anciennes. La guerre insensée dirigée contre la liberté de conscience avait multiplié le nombre des suspects. De toutes parts on se plaignait au comité de Salut public des abus

FLORÉAL AN II (*Avril-Mai* 1794).

scandaleux commis au nom de la raison, insultée chaque jour par ses prétendus serviteurs. Ce fut, comme nous l'avons dit ailleurs, pour parer à une désaffection qui menaçait de devenir générale, pour remettre un peu de sérénité dans les âmes et déjouer la conspiration des consciences, que Robespierre composa le superbe discours sur les rapports des idées religieuses et morales avec les principes républicains, dont, au nom du comité de Salut public, il vint, le 18 floréal (7 mai), donner lecture à la Convention. En fait d'opinion religieuse Robespierre était aussi philosophe que pas un. On n'est pas philosophe parce que l'on est athée ou déiste : on l'est seulement quand on s'incline devant la liberté de conscience. L'idée de Dieu et de l'immortalité de l'âme semblait à Robespierre un rappel continuel à la justice ; voilà pourquoi il la trouvait sociale et républicaine, car la vertu à ses yeux était l'essence de la République, comme l'immoralité la base du despotisme. Avec quelle énergique éloquence il dépeignit les misérables, avides d'or et de domination, pour qui la liberté était l'indépendance du crime, la Révolution un trafic, la patrie une proie! C'était le portrait anticipé des thermidoriens. Jamais personne non plus ne flétrit avec plus d'indignation que lui toutes les superstitions intéressées, les tartufes de religion et les prêtres ambitieux qui, d'accord avec les rois et les puissants de la terre, avaient spéculé sur Dieu pour se partager les dépouilles du monde et assurer leur domination sur les hommes.

Reconnaissance de l'Être suprême.

A la voix de Robespierre, la Convention nationale décréta, au milieu d'un enthousiasme indescriptible et d'applaudissements prolongés, que le peuple français reconnaissait l'existence de l'Être suprême et l'immortalité de l'âme. Le culte de l'Être suprême, elle le faisait consister uniquement dans la pratique des devoirs de l'homme, au premier rang desquels elle mettait celui de détester la mauvaise foi et la tyrannie, de punir les tyrans et les traîtres, de secourir les malheureux, de respecter les faibles, de défendre les opprimés, de faire aux autres tout le bien qu'on pouvait, et de n'être injuste envers personne. Ensuite elle institua une série de fêtes décadaires consacrées les unes à l'Être suprême, à la Nature, au Genre humain, aux Martyrs de la liberté, à la Liberté et à l'Égalité, les autres à la Justice, à l'Amour de la patrie, au Courage, à la Bonne Foi, à la Piété filiale, etc. Par l'article XI de son décret, elle proclama de nouveau la liberté absolue de tous les cultes, et enfin elle décida que dans le courant du mois de prairial une fête serait célébrée en l'honneur de l'Être suprême.

FLORÉAL AN II (*Avril-Mai* 1794).

La Convention n'avait pas le moins du monde l'idée de fonder une religion nouvelle ou d'instituer un dogme; il y avait là simplement de sa part la reconnaissance d'un principe primordial, immortel, qu'aucune philosophie ne parviendra jamais à extirper du cœur des hommes, et une protestation énergique contre l'épouvantable tyrannie et l'intolérance des hébertistes. Ce fut une mesure essentiellement politique, et dont les effets salutaires ne tardèrent pas à se faire sentir. Il y eut, d'un bout du pays à l'autre, comme une ivresse générale; on semblait renaître à la vie. A Paris surtout les démonstrations d'enthousiasme furent extrêmes. On s'y sentit mieux disposé à supporter les difficultés de l'heure présente et les rigueurs de la disette qui, dans le courant du long et rude hiver qu'on venait de traverser, avaient un jour inspiré à Legendre l'idée de proposer à la Convention de décréter un carême civique. Le 25 floréal (14 mai), une députation du conseil général, conduite par l'agent national Payan, parut à la barre de l'Assemblée, la complimenta vivement de ses décrets immortels et lui demanda de sanctionner un arrêté de la Commune tendant à substituer à ces mots : *Temple de la raison*, placés au fronton des églises, l'inscription suivante : *A l'Être suprême*. Payan était le successeur

FLORÉAL AN II (*Avril-Mai* 1794).

de Chaumette. C'était un jeune homme ardent, à vues très-pratiques, d'une intelligence rare, d'une probité antique. Ce ne fut pas la seule modification apportée dans le personnel de l'autorité municipale. Le maire de Paris, Pache, dont la conduite avait paru légèrement équivoque dans l'échauffourée hébertiste, avait été arrêté peu de jours auparavant, et remplacé par un homme d'un patriotisme éprouvé, l'architecte Fleuriot-Lescot, que tout récemment la Convention avait mis à la tête de la commission des travaux publics. Ainsi régénéré, le pouvoir municipal cessa d'être une sorte de gouvernement révolutionnaire à part, et une entente beaucoup plus intime s'établit entre les comités et la Commune.

Les nouvelles autorités municipales.

Enthousiasme pour Robespierre.

De tous les points de la France arrivèrent à l'Assemblée des adresses de félicitations sur sa sagesse. Le comité de Salut public ayant prescrit à tous les agents nationaux de faire lire chaque décadi, pendant un mois, le rapport et le décret du 18 floréal, ce fut pour Robespierre l'occasion d'une indescriptible ovation. L'enthousiasme pour lui ne connut plus de bornes, revêtit toutes les formes, alla jusqu'à l'idolâtrie. Jamais simple représentant ne reçut et ne recevra de plus précieux témoignages de la faveur du peuple. En France et à l'étranger, il devint la plus éclatante personnification de l'idée républicaine. Nous touchons en effet à l'apogée de sa popularité, laquelle ne se démentira pas jusqu'au 9 thermidor, mais ne lui donnera pas un atome d'autorité effective de plus, au contraire.

Ladmiral et Cécile Renault.

Une circonstance imprévue vint encore le grandir aux yeux de la nation. Un ancien garçon de bureau à la loterie royale, nommé Ladmiral, le chercha tout un jour pour l'assassiner. Ne l'ayant pas rencontré, il résolut de tuer Collot-d'Herbois, dans la maison duquel il demeurait, place Favart. Il l'attendit dans l'escalier, et quand le représentant du peuple rentra, il tira sur lui, sans l'atteindre, deux coups de pistolet. Il fut arrêté peu d'instants après, non sans avoir grièvement blessé un serrurier du nom de Geffroy, qui, malgré ses menaces, s'était le premier précipité dans la chambre où il s'était barricadé. Or, le lendemain 4 prairial (23 mai), le soir même du jour où, par la bouche de Barère, la Convention avait appris l'attentat commis sur Collot-d'Herbois, une jeune fille nommée Cécile Renault se présentait à la maison Duplay, dans l'intention de frapper Robespierre. Son trouble, ses réponses évasives éveillèrent les soupçons. On la fouilla, elle était armée de deux couteaux. L'exemple de Charlotte Corday était là pour attester qu'une jeune fille pouvait se servir d'une arme meurtrière. Elle fut arrêtée et conduite en prison.

PRAIRIAL AN II (*Mai-Juin* 1794).

Quand, le 6 prairial (25 mai), Robespierre et Collot-d'Herbois parurent aux Jacobins, ils y furent salués par de frénétiques applaudissements. « La main du crime s'est levée pour frapper la vertu, » s'écria Legendre, et, dans son enthousiasme, il alla jusqu'à demander qu'on donnât une garde aux représentants menacés. Couthon s'empressa de combattre cette proposition insidieuse. « Il n'y a que les despotes qui veulent avoir des gardes, » dit-il. Robespierre jeta ensuite un hautain défi à tous les tyrans de la terre; il déclara que les républicains tenaient à honneur de s'offrir le sein découvert à leurs poignards, et refusaient de se laisser environner de gardes. L'homme de bien ne devait avoir, suivant lui, d'autres défenseurs que ses vertus, la surveillance du peuple et la Providence.

Rapport de Barère.

Cette double tentative d'assassinat, les rassemblements pour les denrées, devenus plus nombreux et plus turbulents que jamais, parurent au comité de Salut public l'indice d'un complot aristocratique prêt à éclater. Il rappela Saint-Just qui était alors à l'armée du Nord, en lui disant que la liberté était exposée à de nouveaux dangers. Saint-Just revint en effet ; mais il repartit au bout de quelques jours. Le 7 prairial (26 mai), Barère monta à la tribune de la Convention, et il dépeignit la situation sous les plus som-

PRAIRIAL AN II (*Mai-Juin* 1794)

bres couleurs. Afin de prouver que la tentative d'assassinat commise sur Robespierre était l'œuvre de l'étranger, il signala la perfidie avec laquelle les agents de la contre-révolution et les journaux anglais s'attachaient à présenter ce membre du comité de Salut public comme le souverain arbitre des destinées de la République. N'était-ce pas appeler sur lui les poignards, et discréditer en même temps l'Assemblée et le comité dont il était membre? A la suite de ce long rapport, où Barère imputa au gouvernement britannique tous les malheurs de la France, et où il prononça ces mots sinistres : « Il n'y a que les morts qui ne reviennent pas, » la Convention décréta, dans un élan de sauvage énergie, qu'il ne serait fait aucun prisonnier anglais ou hanovrien.

Discours du 7 prairial.

Robespierre prit ensuite la parole et prononça un discours singulièrement ému, d'une élévation peu commune, d'une mélancolie profonde, un des plus beaux assurément qu'il ait été donné à une grande assemblée d'entendre. « Quel homme sur la terre a jamais défendu impunément les droits de l'humanité? » dit-il. Pour lui, ne tenant plus à la vie que par l'amour de la patrie et la soif de la justice, dégagé de toute considération personnelle, il ne s'en sentait que plus disposé à combattre énergiquement les scélérats qui conspiraient contre son pays et contre le genre humain. Une chose le préoccupait surtout, c'était de voir un jour la France gouvernée pendant quelques mois par une législature corrompue ou égarée, car, ajoutait-il, « la liberté serait perdue, la victoire resterait aux factions et à l'immoralité. » Comme il prophétisait là le règne désastreux des thermidoriens, qui déjà préparaient leurs ténébreuses machinations! Quoi qu'il en soit, aucune voix discordante ne retentit quand il descendit de la tribune au milieu des transports et des acclamations de ses collègues. Bien mieux, un peu plus tard, dans la séance du 16 prairial au soir (4 juin), il était, à l'unanimité, élu pour la seconde fois président de la Convention. «Récompense de la vertu,

PRAIRIAL AN II (*Mai-Juin* 1794).

la seule qui convienne à ton désintéressement, » lui écrivait le député Faure, un des soixante-treize Girondins sauvés par lui.

Fête de l'Être suprême.

Quatre jours après avait lieu la fête de l'Être suprême. C'était le 20 prairial (8 juin). Ordonnée par David, le peintre immortel, cette fête fut d'une magnificence inouïe et laissa dans presque tous les cœurs une forte impression de calme, d'espérance et de bonheur. La Convention en corps, ayant son président à sa tête, descendit dans le jardin des Tuileries où, après avoir vu incendier un groupe allégorique représentant l'Égoïsme, l'Ambition, la Discorde et l'Athéisme, et écouté quelques nobles paroles de Robespierre, elle se rendit au Champ de Mars. Là s'élevait une montagne factice, du sommet de laquelle l'Assemblée entendit des chants patriotiques composés pour la circonstance, et notamment un hymne de Chénier à l'Être suprême, hymne auquel Gossec avait adapté une musique harmonieuse et savante. Chemin faisant, les représentants du peuple avaient été accueillis par les acclamations affectueuses et enthousiastes de la foule. Le président fut particulièrement fêté, ce qui excita les fureurs des quelques misérables auquels Robespierre aurait voulu que la Convention demandât compte du sang qu'ils avaient inutilement répandu et des rapines qu'ils avaient exercées. « Voyez-vous comme on l'applaudit? » disaient-ils, en allant de rang en rang pour semer les soupçons contre lui. L'un d'eux se fit surtout remarquer par l'indécence et la grossièreté de ses sarcasmes, ce fut Bourdon (de l'Oise). Ce jour-là, Robespierre put juger de la rage de ses ennemis. Quand il fut rentré au milieu de ses hôtes, il leur dit d'un accent convaincu : « Vous ne me verrez plus longtemps. » Mais sous les poignards de l'aristocratie et les embûches de tous ceux qui ne voyaient dans la Révolution qu'un trafic, il ne s'en disposa pas moins à continuer de combattre les tyrans et les crimes, et à s'efforcer de rappeler au milieu de nous, comme il le

PRAIRIAL AN II (Mai-juin 1794)

demandait dans son discours du 7 prairial, la liberté et la justice exilées.

Certes, il eût été beau de marquer cette fête de l'Être suprême par un acte éclatant de clémence, et de profiter de cette heure de sérénité et d'oubli pour couper court à des sévérités terribles. Mais le pouvait-on sans danger, quand la contre-révolution armée jusqu'aux dents faisait flèche de tout bois? quand une foule de coquins sans entrailles se ruaient à la curée des biens nationaux, et n'hésitaient pas, pour en déprécier la valeur, à se coaliser avec toute la valetaille de l'ancien régime? Il fallait seulement, comme ne cessait de le réclamer Robespierre, éviter de confondre le crime avec l'erreur, ne pas tourner contre le peuple une arme destinée à le protéger contre ses ennemis, et surtout réprimer énergiquement quiconque userait de moyens révolutionnaires dans un intérêt personnel et vexerait des citoyens inoffensifs. Pour de pareils faits, le comité de Salut public n'avait pas hésité à frapper Euloge Schneider; il n'hésita pas davantage à renvoyer devant le tribunal révolutionnaire un grand ami du député Rovère, nommé Jourdan, qui aux journées de Versailles avait gagné le surnom de Coupe-Tête. Retiré depuis dans le département de Vaucluse, où il était parvenu à se faire nommer chef d'escadron de gendarmerie, ce misérable y avait commis toutes les infamies, et, de connivence avec son digne ami Rovère, s'y était livré aux plus criminelles spéculations. Il fut condamné à mort pour avoir dilapidé les biens nationaux en s'en procurant, par l'intrigue et par la terreur, l'adjudication à vil prix.

Jourdan Coupe-Tête.

La commission d'Orange.

Jourdan Coupe-Tête avait été dénoncé par le représentant Maignet, le même qui, peu de mois auparavant, s'était si vivement plaint des excès commis à Marseille par Barras et Fréron. Commissaire dans le département de Vaucluse, où le parti papal était encore puissant et que prêtres réfractaires et nobles agitaient audacieusement, Maignet, tout dévoué à la politique ferme et modérée de Robespierre, ne reculait pas, quand il le fallait, devant l'inexorable nécessité d'employer les moyens de rigueur : ce fut ainsi qu'à l'instigation du futur maréchal de France Suchet, qui commandait alors le quatrième bataillon de l'Ardèche, il crut devoir faire, dans le courant de floréal, un exemple terrible sur la commune de Bédouin, qui s'était mise en pleine révolte contre la République. Par un arrêté que sanctionna la Convention, il décida qu'après un délai accordé aux habitants pour évacuer leurs maisons et enlever leurs meubles, le village serait livré au feu. Sept à huit habitations en tout devinrent la proie des flammes. Tel fut l'incendie de Bédouin, dont la réaction s'est ingéniée à tirer un si bon parti. Regardant comme extrêmement difficile d'envoyer à Paris, en exécution de la loi du 26 germinal, tous les conspirateurs dont le département de Vaucluse était inondé, Maignet réclama de plus l'établissement d'un tribunal spécial qui les jugeât sur les lieux. Le comité de Salut public avait dans l'honnêteté et la modération de Maignet une confiance absolue ; il s'empressa donc de faire droit à sa demande et d'établir à Orange une commission de cinq membres, chargée de juger les ennemis de la Révolution dans les départements de Vaucluse et des Bouches-du-Rhône.

PRAIRIAL AN II (Mai-Juin 1794).

A l'arrêté qui établissait cette commission se trouvait jointe une instruction rédigée par Robespierre. On y recommandait aux juges de vivre dans cet isolement salutaire qui assurait leur intégrité, et par cela même leur conciliait la confiance et le respect, de repousser toutes sollicitations dangereuses et de fuir les liaisons de nature à les influencer ou à affaiblir leur énergie. Mais en même temps il y était dit que les jugements ne devaient avoir d'autre règle que la conscience du juge, éclairée par l'amour de la justice et de la patrie. Or, c'était là quelque chose d'exorbitant Il n'y a pas d'homme dont la con-

PRAIRIAL AN II (*Mai-Juin* 1794).

La loi de prairial.

science soit à l'abri de l'erreur, et permettre aux juges d'asseoir leurs convictions sur de simples preuves morales, c'est courir grand risque de laisser flotter la justice au gré des passions et de l'incertitude humaines. L'esprit de cette instruction passa tout entier dans la loi nouvelle portant réorganisation du tribunal révolutionnaire, loi que le 22 prairial (10 juin) Couthon vint, au nom du comité de Salut public, soumettre à la Convention qui, à deux reprises différentes, avait chargé le comité de lui présenter, dans le plus court délai possible, un rapport sur les moyens de perfectionner le mécanisme de ce tribunal. D'après cette loi, l'unique peine applicable aux délits de la compétence du tribunal révolutionnaire était la mort. Étaient supprimés l'interrogatoire secret, l'inutile résumé du président et le ministère des défenseurs officieux, lesquels, prétendait-on, rançonnaient les accusés et ne défendaient en réalité que les riches; entière faculté était laissée au tribunal d'entendre ou de ne pas entendre de témoins; enfin, à la Convention, aux comités du Salut public et de Sûreté générale, aux représentants du peuple en mission et à l'accusateur public seuls, appartenait le droit de traduire au tribunal les ennemis de la Révolution. Ainsi, à côté de réformes auxquelles on ne pouvait qu'applaudir, se trouvaient des dispositions infiniment regrettables. Il y avait, notamment dans l'énumération des délits soumis à la compétence du tribunal révolutionnaire, un vague effroyable. Notons, du reste, en passant, que nombre de ceux qui ont le plus reproché à la Révolution cette loi sévère de prairial, ont, pour de moins nobles causes, inondé la France de tribunaux d'exception, de cours prévôtales, de chambres étoilées, de commissions militaires, jugeant sans l'assistance de jurés, et qui se sont montrés bien plus impitoyables et surtout moins honnêtes que les juges et les jurés du tribunal révolutionnaire.

Les anciens membres du comité de Salut public ont

PRAIRIAL AN II (*Mai-Juin* 1794).

Discussion de la loi de prairial.

prétendu après Thermidor que la loi de prairial, dont ils avaient confié la rédaction à Robespierre et à Couthon, avait été soumise à la Convention sans leur assentiment. C'est là une allégation mensongère détruite par le simple examen des faits. Réduits à eux seuls, — car Saint-Just était alors en mission, — Robespierre et Couthon n'eussent rien pu faire sans leurs collègues. Bien mieux, dans le cours de la discussion, Barère et Billaud-Varenne se joignirent à eux pour soutenir énergiquement cette loi. Quant à ceux qui en réclamèrent l'ajournement, Ruamps, Lecointre (de Versailles), Bourdon (de l'Oise), et Bernard (de Saintes), ce Bernard dont Robespierre jeune avait dénoncé les excès, en est-il un, un seul qui, au nom de l'humanité, ait songé à protester contre sa rigueur excessive? Non; ils ne cédèrent qu'à de lâches craintes personnelles, se figurant que par cette loi le comité de Salut public se réservait le droit de mettre les représentants du peuple en accusation sans un décret préalable de l'Assemblée. Sur leur réclamation, la Convention déclara qu'il n'y avait pas lieu de délibérer, son droit exclusif de décréter ses membres d'accusation et de les mettre en jugement étant inaliénable. Encore revint-elle le lendemain sur cette déclaration; et elle se contenta de s'en rapporter à la parole de son comité de Salut public, dont elle renouvela les pouvoirs expirés, et qui affirma n'avoir entendu porter aucune atteinte à l'inviolabilité des membres de l'Assemblée.

Apostrophe contre Bourdon (de l'Oise) et Tallien.

Ce jour-là, 24 prairial (12 juin), Robespierre prit à partie, sans les nommer, — malheureusement, — les quelques misérables qui déshonoraient la Convention par leurs rapines et leurs excès. A une interruption de Bourdon (de l'Oise) il répliqua durement: « Je n'ai pas nommé Bourdon; malheur à qui se nomme lui-même! » Puis, après avoir rendu justice au patriotisme de la Montagne et protesté du respect des comités pour la Convention, il continua de démasquer les intrigants qui cherchaient à s'a-

PRAIRIAL AN II (Mai-Juin 1794).

briter sous de fausses protestations d'estime et de dévouement pour l'Assemblée et ses comités. Il raconta comment l'avant-veille au soir, dans le jardin des Tuileries, trois députés s'étaient jetés sur deux agents du gouvernement, les avaient frappés et traités de coquins et de mouchards, en accusant le comité de Salut public d'entretenir vingt mille espions à sa solde. Le comité, en effet, avait l'œil sur certains représentants dont les menées et les manœuvres avaient éveillé son attention, et parmi lesquels figurait Tallien. Exaspéré de la récente arrestation de sa maîtresse Thérésa Cabarrus, Tallien était devenu l'âme d'une véritable conspiration ourdie contre le comité de Salut public. Se sentant désigné par les paroles de Robespierre, il prétendit que le fait était faux, qu'il s'était passé la veille et non l'avant-veille. Argutie ridicule. Robespierre demanda alors de quoi n'étaient pas capables ceux qui appuyaient le crime par le mensonge, et Billaud-Varenne reprocha à Tallien de mentir impudemment en alléguant que le fait ne s'était passé que la veille au soir. « Je le savais hier à midi, » dit-il; — preuve assez manifeste que les agents en question étaient des agents du comité et non des espions de Robespierre, comme tant d'historiens l'ont prétendu jusqu'à ce jour[1]. — Billaud-Varenne engagea la Convention à ouvrir les yeux sur les hommes qui voulaient l'avilir et l'égarer. Il jura que les conspirateurs périraient, que la liberté serait sauvée, et l'Assemblée vota la loi de prairial, sans qu'une objection eût été présentée contre l'esprit général dont elle était animée. Tout allait dépendre maintenant de la manière dont cette terrible loi allait être exécutée.

Les conjurés de Thermidor.

L'entente à cette époque n'était pas rompue encore dans le comité de Salut public. Comment donc s'y mit cette dés-

1. Sur la question de l'espionnage et les faux commis par les thermidoriens pour donner le change à l'opinion, voyez notre *Histoire de Robespierre*, t. III.

PRAIRIAL AN II (Mai-Juin 1794).

union fatale qui devait aboutir à la catastrophe sanglante de Thermidor? C'est ce qu'il convient d'examiner brièvement. L'instrument le plus actif de cette désunion fut l'horrible Fouché, le proconsul de Lyon. Par son complice Collot-d'Herbois il parvint à influencer les membres du comité de Salut public, dans les mains desquels était concentré l'exercice du pouvoir, et surtout certains membres du comité de Sûreté générale qui ne pardonnaient pas à Robespierre de vouloir abattre la Terreur au profit de la justice et de l'humanité. Fouché avait eu d'anciennes relations avec Robespierre. Il avait été même question d'un mariage entre lui et la sœur de Maximilien, Charlotte. Mais lors de son retour de Lyon il eut avec Robespierre une entrevue dans laquelle Maximilien lui reprocha énergiquement sa conduite, et à partir de ce jour toutes relations cessèrent entre eux. Maximilien se promit même de lui faire demander un compte sévère de ses faits et gestes. Il l'attaqua une première fois aux Jacobins, à la séance du 23 prairial (11 juin), séance dans laquelle il déclara que la première des vertus républicaines était de veiller sur l'innocence. Se sentant menacé, Fouché recruta les membres les plus tarés et les plus discrédités de la Convention, Tallien, Rovère, Courtois, Carrier, Guffroy, Bourdon (de l'Oise) et Léonard Bourdon, auxquels s'adjoignirent quelques-uns des anciens amis de Danton, comme Thuriot, Legendre, Fréron, Lecointre et Garnier (de l'Aube). Ceux-ci auraient voulu qu'on attaquât le comité en masse; mais on leur démontra qu'il serait beaucoup plus facile d'en avoir raison en isolant ses membres les uns des autres, et l'on convint dès lors de s'en prendre à Robespierre seul. La tactique des conjurés fut celle-ci : on s'attacha à multiplier les actes d'oppression et le nombre des exécutions, à trouver partout des coupables, à semer la terreur dans toutes les conditions, et à présenter Robespierre comme le suprême ordonnateur de tout ce qui se

PRAIRIAL AN II (Mai Juin 1794).

faisait. Pour détacher de lui ses collègues les plus influents on dressa, comme son œuvre, des listes de proscription, sur lesquelles on inscrivit les noms des principaux membres du comité de Sûreté générale, et Fouché se chargea d'endoctriner Billaud-Varenne, et Carnot, qu'il savait fort envieux de l'immense popularité de Robespierre. On allait partout, débitant contre lui calomnies sur calomnies. On disait aux nobles : C'est lui seul qui vous a proscrits; aux patriotes : Il veut sauver les nobles. On le montrait aux prêtres comme leur persécuteur, aux fanatiques comme le destructeur de la religion, et à tous les innocents, à tous les citoyens persécutés dont il prenait en vain la défense, on disait : Votre sort dépend de lui seul. Jamais la calomnie ne fut si savante. Les Girondins se trouvaient dépassés. Et, pour assurer à leur œuvre infernale une durée dans l'avenir, les thermidoriens ne trouvèrent rien de mieux que de l'étayer de faux matériels que, par bonheur pour la vérité, nous avons pu dévoiler après soixante-dix ans [1].

Affaire des chemises rouges.

Le 26 prairial (14 juin), un membre du comité du Sûreté générale, Élie Lacoste, vint présenter à la Convention un rapport sur la *conjuration de l'étranger*, dans lequel, — effroyable amalgame! — se trouvaient confondus une foule d'accusés qui ne s'étaient jamais vus, les uns véritablement coupables, les autres tout à fait innocents. Là figuraient, à côté d'un Montmorency, d'un Rohan et d'un Sombreuil, l'actrice Grandmaison, l'épicier Cortey et l'ancien administrateur de police Michonis, convaincus tous deux de complicité dans les machinations du baron de Batz, l'insaisissable conspirateur, madame de Saint-Amaranthe, dont la demeure, maison de jeu et de plaisir, était devenue un foyer d'intrigues, l'assassin de Collot-d'Herbois, Ladmiral, enfin, la jeune Cécile Renault, qui avait voulu attenter aux jours

1. Au sujet des faux matériels commis par les thermidoriens, voyez notre *Histoire de Robespierre*, t. III.

PRAIRIAL AN II (Mai-Juin 1794).

de Robespierre, et dont le père, une tante et un frère furent après coup impliqués dans l'affaire. Trois jours après la lecture du rapport d'Élie Lacoste, cinquante-quatre accusés furent livrés au tribunal révolutionnaire et condamnés à mort en une seule audience. Le comité de Sûreté générale eut-il l'intention de faire peser sur Robespierre la responsabilité de cette exécution, à laquelle Maximilien était aussi étranger que possible? On pourrait le croire, si l'on songe que, pour la circonstance, il ordonna que tous les condamnés fussent menés au supplice vêtus d'une chemise rouge, costume des parricides, et que dans les groupes on ne devait pas manquer de se dire : Voilà bien des malheureux immolés pour Robespierre. Quoi qu'il en soit, il ne suffisait pas de le rendre odieux, il fallait encore le rendre ridicule, ce qui est comme on sait la meilleure manière de tuer un homme dans notre pays. Voici comment on s'y prit.

Affaire de Catherine Théot.

Le comité de Sûreté générale avait fait arrêter depuis peu, par un de ses mouchards nommé Senar, une vieille femme du nom de Catherine Théot, chez qui se réunissaient un certain nombre d'illuminés, parmi lesquels on comptait l'ex-chartreux dom Gerle, cet ancien constituant à qui Robespierre avait fait obtenir un certificat de civisme. Catherine était une adoratrice fervente de l'Être suprême, et l'on prétendait avoir trouvé dans ses matelas une lettre où elle appelait Robespierre son disciple chéri. Quelle excellente occasion de rire aux dépens du grand patriote! On ne la laissa point passer. Le 27 prairial (15 juin), le vieux Vadier parut à la tribune, et il s'efforça de transformer en conspiration contre la République les momeries et les pratiques auxquelles on se livrait chez la vieille Catherine, dont, par une substitution ingénieuse, il changea le nom de Théot, en celui de *Théos*, qui en grec signifie Dieu. Robespierre n'était point nommé dans son rapport; mais l'allusion perfide y perçait çà et là, et les rires des conjurés apprenaient à l'orateur qu'il avait été compris. La

PRAIRIAL AN II (Mai-juin 1794)

Convention crut devoir, conformément aux conclusions de Vadier, renvoyer Catherine Théot, dom Gerle, une veuve Godefroy et la ci-devant marquise de Chastenois, devant le tribunal révolutionnaire, comme coupables de conspiration contre la République. C'était absurde et féroce. Robespierre s'épuisa en efforts au comité pour sauver les victimes de Vadier. Après une scène violente, il parvint à démontrer à ses collègues combien il serait monstrueux de livrer au tribunal, à l'échafaud peut-être, quelques illuminés complétement étrangers aux passions politiques, et Fouquier-Tinville reçut l'ordre de suspendre l'affaire. Ce fut la dernière victoire de Robespierre sur les enragés.

Impuissance de Robespierre.

On a cru jusqu'ici que, durant les quarante jours qui ont précédé le 9 thermidor, Robespierre avait complétement déserté le comité. Telle est du moins la signification qu'on a attribuée à ses paroles du 8 thermidor, où il déclare que depuis six semaines il s'est dépouillé volontairement de sa part de dictature, et c'est ce qu'ont plus tard prétendu ses anciens collègues, pour expliquer l'absence de sa signature au bas des actes les plus oppressifs. La vérité est que jusqu'au dernier jour il parut au comité [1]. Seulement, ne pouvant y faire triompher sa politique, il refusa de prendre part à la plupart des délibérations, et de les sanctionner de sa signature. Il avait été momentanément chargé, en l'absence d'un de ses collègues, de la surveillance d'un bureau de police générale faiblement organisé dans le sein même du comité de Salut public; sa courte administration s'était bornée à l'arrestation de quelques contre-révolutionnaires connus, et à la mise en liberté d'une foule de détenus injustement incarcérés. C'est Billaud-Varenne lui-même qui a bien voulu nous apprendre que, *par une clémence momentanée*, Robespierre avait dénaturé les attributions de ce bureau. Une épouvantable recrudes-

1. Voyez, à cet égard, notre *Histoire de Robespierre*, t. III, liv. XIV.

PRAIRIAL AN II (Mai-Juin 1794).

cence de terreur signala sa démission de fait. Le nombre des victimes avait été de cinq cent soixante-dix-sept dans les quarante-cinq jours qui l'avaient précédée ; il s'éleva au nombre de douze cent quatre-vingt-dix dans les quarante-cinq jours suivants. Robespierre lutta, c'est certain, mais en vain, puisqu'il suffisait à ses collègues, de leur propre aveu, « d'un regard d'intelligence » pour établir la majorité contre lui. Si donc il se décida à cesser presque complétement de prendre part aux délibérations du comité, ce fut uniquement, comme il l'a déclaré lui-même, à cause de son impuissance de faire le bien et d'arrêter le mal.

De l'accusation de dictature.

On voit maintenant ce qu'il faut penser de la fameuse dictature triumvirale de Robespierre, de Couthon et de Saint-Just, acceptée comme un fait par tant d'historiens superficiels, et des aspirations de Robespierre à la dictature. Quelques-uns de ses anciens collègues, comme Barère et Carnot, pour s'excuser de l'avoir abandonné lâchement, ont en effet prétendu qu'il visait au pouvoir suprême, et qu'en plein comité Saint-Just avait réclamé pour lui la dictature. Mais ce sont là des allégations mensongères, démenties par le plus simple examen des faits ; et Saint Just, dont la parole n'est pas suspecte, n'hésitait pas à affirmer qu'il eût le premier accusé son ami, si celui-ci se fût montré coupable [1]. Les véritables dictateurs du comité de Salut public, pendant la période où la Terreur atteignit son maximum d'intensité, furent Barère, Collot-d'Herbois, Billaud-Varenne et Carnot.

MESSIDOR an II (Juin-Juillet 1794).

Vers cette époque, furent guillotinés à Bordeaux Salles, Guadet et Barbaroux. On apprit, peu après, que Buzot et Pétion avaient été trouvés morts dans les champs ; ils s'étaient tués sans doute. La Terreur ne dut pas seulement son accélération à la loi de prairial. La Con-

1. Sur le triumvirat et les accusations de dictature, voyez notre *Histoire de Robespierre*, t. III, liv. XIV et XV.

MESSIDOR AN II (Juin-Juillet 1794).

vention, à la suite du dernier rapport d'Élie Lacoste, avait chargé l'accusateur public près le tribunal révolutionnaire de rechercher tous les complices de la conspiration de Batz ou de l'*étranger*, disséminés dans les maisons d'arrêt de Paris et sur les différents points de la République. De là un zèle exagéré. On fouilla toutes les prisons. Herman et Lasnes, placés l'un comme commissaire, l'autre comme adjoint à la tête des administration civile, police et tribunaux, et qui étaient de purs et honnêtes patriotes, prêtèrent aux dénonciations une oreille trop complaisante, et Fouquier-Tinville, durant tout le mois de messidor et la première décade de thermidor, dressa des listes qui eurent pour conséquence le renvoi devant le tribunal révolutionnaire de fournées comprenant jusqu'à cent vingt et cent cinquante accusés à la fois. Il avait été prescrit à l'accusateur public de soumettre à l'approbation des comités les listes de prévenus qu'il entendait traduire au tribunal. Eh bien! c'est à ces listes que presque constamment Robespierre, Saint-Just et Couthon refusèrent avec obstination leurs signatures. Revenu de l'armée du Nord dans la nuit du 10 au 11 messidor (28-29 juin), Saint-Just ne comprenait pas, comme il le déclara résolûment à ses collègues, cette manière d'improviser la foudre à chaque instant. Quant à Robespierre, il n'entendait nullement encourager la réaction en ouvrant toutes grandes les portes des prisons, au risque de laisser le champ libre à tous les ennemis de la Révolution et d'accroître ainsi les forces des coalisés de l'intérieur et de l'extérieur; mais il aurait voulu qu'on n'érigeât pas en crimes ou des préjugés incurables ou des choses indifférentes, pour trouver partout des coupables.

La Terreur à son apogée.

Lutte suprême.

Si la politique de Robespierre avait triomphé, la Terreur eût disparu pour faire place à la justice, qui n'aurait atteint que les véritables coupables, et la République immortelle se fût établie sur les ruines des factions impuissantes. Ne se sentant soutenu ni au comité de Sûreté générale, dont la

MESSIDOR AN II (Juin-Juillet 1794).

plupart des membres, terroristes à tous crins, lui étaient hostiles, ni au comité de Salut public, qui pourtant ne se décida à l'abandonner qu'au dernier moment, il transporta son champ de bataille aux Jacobins, décidé à y combattre jusqu'à la mort ceux qu'avec tant de raison Saint-Just appelait «des révolutionnaires dans le sens du crime.» Dès le 3 messidor (21 juin 1794), il y signalait vivement les indignes manœuvres employées contre lui à propos d'une proclamation du duc d'York, où l'on appelait les soldats de la République les *soldats de Robespierre*. Le 13 (1er juillet), il dévoila d'une façon saisissante le plan des conjurés, qui était d'amener les patriotes à se détruire les uns les autres en semant au milieu d'eux les défiances et les soupçons. Avec quelle perfidie on ne cessait de le calomnier, lui patriote isolé, qui n'avait pour égide que sa conscience et sa vertu! — Robespierre, s'écria alors une voix, tu as tous les Français pour toi. — Et de fait, tout ce qu'il y avait alors en France, non-seulement de républicains convaincus, ardents et désintéressés, mais encore d'indifférents qui ne demandaient pas mieux que d'accepter la République, marchait de cœur avec lui.

Boissy d'Anglas et Robespierre.

C'était l'heure où Boissy d'Anglas, dans un *Essai sur les fêtes nationales*, le comparait à Orphée enseignant aux hommes les premiers principes de la civilisation et de la morale. Le 21 messidor (8 juillet), Robespierre s'éleva avec une énergie croissante contre les scélérats qui abusaient des lois révolutionnaires pour tourmenter le peuple et perdre les patriotes, et il déclara très-formellement que si tous les fonctionnaires publics avaient compris leurs devoirs, ils auraient trouvé peu de coupables à punir. Deux jours après, évoquant le souvenir des persécutions qui à Lyon avaient atteint de véritables patriotes et déterminé un ancien ami de Châlier, le citoyen Gaillard, à se donner la mort, il somma Fouché de venir expliquer publiquement sa conduite, et déclara qu'il était temps « d'arrêter l'effusion du sang

MESSIDOR AN II (*Juin-Juillet* 1794).

humain versé par le crime. » Le même jour, Couthon ayant donné sur la conduite de Dubois-Crancé, à Lyon, des renseignements peu favorables, ce représentant fut rayé de la liste des Jacobins. Ce fut un allié de plus, et un allié redoutable, acquis à la conjuration tramée contre Robespierre.

Fouché et Robespierre.

Ajourné au 26 messidor (14 juillet), Fouché ne comparut pas. « Craint-il, s'écria Robespierre, que sa triste figure ne présente visiblement le crime? que six mille regards fixés sur lui ne découvrent dans ses yeux son âme tout entière? » Et il termina en exprimant la conviction que jamais la vertu et la liberté ne seraient sacrifiées à des hommes dont les mains étaient « pleines de rapines et de crimes. » Il se trompait, hélas! La fortune est trop souvent du parti des grands crimes. Fouché continuait dans l'ombre ses machinations, et il était assez certain du succès pour écrire à sa sœur à Nantes, le 3 thermidor (21 juillet), que l'intégrité des hommes probes ne tarderait pas à triompher. L'intégrité de Fouché!!! De leur côté, Robespierre et ses amis poursuivaient leur guerre à tous les vices, aux exagérations et à l'intolérance. Ému des plaintes lamentables que ses amis d'Arras lui avaient adressées au sujet du représentant Lebon, dont les formes âpres avaient jeté l'épouvante dans la contrée, il essaya d'obtenir du comité de Salut public le rappel de ce commissaire despotique, que plusieurs de ses collègues, Barère, Billaud-Varenne et Carnot, entre autres, avaient encouragé dans ses répressions sanglantes. Il ne réussit pas, et Barère se chargea de disculper Lebon en pleine Convention. Couthon, aux Jacobins, se plaignit vivement d'une foule d'infamies commises à Tours par l'espion Senar, et Robespierre fit dénoncer à la Convention, par la société, comme une injure pour la nation elle-même et une manœuvre contre-révolutionnaire, une pétition dans laquelle un individu, nommé Magenthies, réclamait la peine de

MESSIDOR AN II (*Juin-Juillet* 1794).

mort contre quiconque profanerait le nom de Dieu. Attentif à tout ce qui pouvait déconsidérer la République, il s'éleva aux Jacobins, comme Payan à la Commune et Barère à la Convention, contre des repas en commun organisés dans les rues et sur les places publiques, repas où l'on forçait tous les citoyens de se rendre, et dont les contre-révolutionnaires se faisaient à la fois un amusement et un moyen de combattre l'esprit républicain. Ces agapes prétendues fraternelles ne tardèrent pas à disparaître, comme jadis avait disparu le bonnet rouge, dont tant de royalistes se couvraient pour combattre plus à leur aise la Révolution. Nous sommes à la veille des scènes du 9 thermidor; mais avant de tracer le récit de cette fatale catastrophe, il convient de dire où en étaient à cette époque nos affaires extérieures.

Les repas civiques.

Affaires extérieures.

Depuis les derniers engagements sur nos frontières, le comité de Salut public avait porté à treize le nombre de nos armées, et nous avions près de douze cent mille soldats sous les armes. La campagne de 1794 s'ouvrit sous les auspices les plus favorables. A l'époque où nous touchons, la République triomphait sur presque tous les points. Au midi les Espagnols étaient repoussés au delà de la Bidassoa; Collioure, le fort Saint-Elme, Port-Vendres étaient repris, et nos troupes bivaquaient en Catalogne, où l'ennemi avait essuyé une sanglante défaite. Aux Alpes, les redoutes du mont Valaisan, celles du petit Saint-Bernard et l'importante position de la Tuile tombèrent en notre pouvoir. L'armée d'Italie, commandée par le général Dumerbion, sous lequel servaient Masséna et Bonaparte, enleva les redoutes de Rivet et de la Raomasse, occupa tous les passages du mont Cenis et étendit sa ligne depuis les sommets du Saint-Bernard jusqu'aux portes de Finale et de Savone. Non moins brillants furent les succès des armées de la Moselle et du Rhin, où, sous les ordres du général Michaud, commencèrent à s'illustrer les généraux

MESSIDOR AN II (Juin-Juillet 1794).

Desaix et Saint-Cyr. Battu à Hochstedt, à Heimbach et à Fraischbach, l'ennemi évacua Kaiserslautern et Creutznach, et à la fin de messidor nous étions maîtres de tout le pays depuis le Rhin, à la hauteur de Mannheim, jusqu'à Winweiller. Et ce n'était pas seulement sur terre que la République s'affirmait par le dévouement de ses enfants; nos marins aussi, guidés par des officiers improvisés, contribuaient à la consolider, et, pour être moins heureux que nos soldats, ne s'en montraient pas moins héroïques. En prairial avait été livrée, aux portes de Brest, entre la flotte anglaise, sous les ordres de l'amiral Howe, et la nôtre, que commandait Villaret-Joyeuse, une bataille où nous eûmes le dessous, mais où la gloire des vaincus ne le céda en rien à celle des vainqueurs. Là s'illustra Jean-Bon Saint-André qui, monté sur le vaisseau amiral, donna le signal du combat. Là sombra, après une lutte désespérée, le glorieux vaisseau *le Vengeur*, dont l'équipage presque tout entier, pénétré d'un sombre et sublime enthousiasme, s'engloutit dans l'abîme aux cris de *Vive la République!* et dont la Convention ordonna de suspendre l'image aux voûtes du Panthéon.

Bataille navale.

Campagne dans le Nord.

Mais ce fut surtout dans le Nord qu'eurent lieu nos succès les plus brillants et les plus décisifs. Au milieu de germinal, c'est-à-dire vers les premiers jours d'avril, plus de deux cent mille ennemis, Anglais, Hollandais et Autrichiens, se trouvaient concentrés entre la Sambre et l'Escaut. Les coalisés occupaient Condé, Valenciennes, le Quesnoy et plusieurs autres parties du territoire français. Le 10 floréal (29 avril) Pichegru battait le général Clairfayt sous les murs de Menin, et le lendemain il pénétrait dans la ville. Malheureusement cet avantage était tristement compensé le même jour par la perte de Landrecies, dont les Autrichiens s'étaient emparés après un effroyable bombardement.

A ce moment arrivaient Saint-Just et Le Bas. Des magistrats du peuple ayant été massacrés à Landrecies, à l'instigation d'émigrés rentrés à la suite de l'ennemi, Saint-Just et Le Bas ordonnèrent, en manière de représailles, l'arrestation de tous les nobles et anciens magistrats des villes de Menin, Courtrai et Beaulieu. Puis, pour remédier aux désordres et à l'indiscipline auxquels ils attribuaient nos derniers échecs, ils prirent des mesures qui ne contribuèrent pas peu à assurer le salut de notre armée et le triomphe de la République. Durant un mois se livrèrent une série de combats meurtriers, dans lesquels nous eûmes la plupart du temps l'avantage, mais qui n'amenèrent pas de résultat définitif. Pendant que les troupes de Pichegru s'emparaient de Furnes, de Dixmude, de la Knoque, et pénétraient en Belgique par le chemin d'Ypres à Bruges, le général Jourdan, à la tête d'une division de l'armée de la Moselle, opérait sa jonction avec l'armée des Ardennes et une partie de celle du Nord. Ces forces réunies formèrent une nouvelle armée, dite de Sambre-et-Meuse, dont Jourdan eut le commandement, avec Kléber et Marceau pour lieutenants.

MESSIDOR AN II (Juin-Juillet 1794).

Le 24 prairial (12 juin) nous franchîmes la Sambre pour reprendre les travaux du siége de Charleroi, qu'on avait été obligé de lever quelques jours auparavant. Contraintes de repasser la rivière, nos troupes la franchirent de nouveau le 30 (18 juin) aux cris de *Vive la République! Vive la Convention! Vivent les représentants du peuple!* Au milieu d'elles en effet se trouvaient Saint-Just, Guyton-Morveau, Gillet, Duquesnoy et Laurent, qui les électrisaient par leur exemple. Dirigés par le général du génie Marescot, les travaux du siége marchèrent à pas de géant. Le 7 messidor (25 juin), se présentait au camp un parlementaire, porteur d'une lettre du général Reygnac, qui commandait la place. Saint-Just refusa de l'ouvrir. « Ce n'est pas du papier, mais la place que je vous demande, dit-il... il faut vous rendre à discrétion... Je compte sur le courage de

Prise de Charleroi.

MESSIDOR AN II (Juin-Juillet 1794).

l'armée et sur le mien. » Peu d'instants après, Charleroi se rendait en effet à discrétion, et se confiait à la générosité du peuple français.

Bataille de Fleurus.

Le lendemain l'ennemi, accouru pour secourir la ville, perdit la sanglante bataille de Fleurus, qui nous donna la Belgique presque tout entière et porta au suprême degré l'ascendant de la République. Ypres, Bruges, Tournai, Oudenarde, Ostende, Gand, Mons, Nieuport, nous ouvrirent successivement leurs portes. Condé, Valenciennes, le Quesnoy et Landrecies n'allaient pas tarder à rentrer en notre pouvoir. Le 22 messidor (10 juillet), nos troupes entraient triomphalement à Bruxelles. Quelques jours après, l'armée du Nord culbutait les Anglais et les Hollandais retranchés derrière le canal de Louvain à Malines, et marchait sur Anvers, dont elle s'emparait le 6 thermidor (24 juillet). De son côté, l'armée de Sambre-et-Meuse occupait Louvain et Judoigne, délogeait l'ennemi de Namur et de sa citadelle, et, poursuivant l'armée autrichienne l'épée dans les reins, prenait en passant, le 9 thermidor (27 juillet), les villes de Tongres et de Liége. Jamais succès si rapides, si décisifs, n'avaient illustré nos armes, et la République avait dès lors conquis son droit de cité en Europe. Mais, hélas! tandis qu'elle s'affermissait si glorieusement au dehors, elle allait se déchirer de ses propres mains et se faire des blessures dont elle ne devait pas se relever.

Préface du 9 thermidor.

Robespierre et Saint-Just ne dissimulaient pas à leurs collègues leur mécontentement de voir se continuer un système de terreur qui mettait la France en coupe réglée et, suivant l'expression du premier, transformait en crimes de contre-révolution des préjugés incurables ou des choses indifférentes. Saint-Just, revenu, comme nous l'avons dit, dans la nuit du 10 au 11 messidor, leur déclara hautement en plein comité — nous insistons sur cette déclaration — qu'il ne concevait pas leur manière prompte d'improviser la foudre à chaque instant, et il les conjura, au nom de la République, de revenir à des idées plus justes, à des mesures plus sages. C'est d'eux-mêmes que nous tenons ce précieux aveu. Il s'efforçait par là, prétendent-ils, de paralyser leurs mesures et de refroidir leur zèle. Un déchirement était imminent. Les rancunes de Carnot ne contribuèrent pas peu à le provoquer. Robespierre lui reprochait de persécuter les généraux patriotes —Hoche, par exemple ;— Saint-Just, de ne pas assez tenir compte, pour les opérations militaires, des observations que lui adressaient les représentants en mission aux armées. Il y eut un jour entre eux une violente discussion à ce sujet, et Saint-Just écrivit, dans son discours du 9 thermidor : « Il n'y a que ceux qui sont dans les batailles qui les gagnent, et il n'y a que ceux qui sont puissants qui en profitent. » Paroles assurément bien vraies, et que Carnot ne pardonna jamais à la mémoire de son jeune collègue. Billaud-Varenne et Barère, qui déplorèrent si amèrement plus tard leur coopération à la catastrophe de Thermidor, Collot-d'Herbois lui-même, hésitèrent longtemps avant de livrer Robespierre aux hommes de proie, comme si un secret pressentiment les eût avertis qu'en l'abandonnant ils allaient frapper la République d'un coup mortel. C'était l'opinion des véritables patriotes. Un conventionnel, alors en mission, Ingrand, étant venu à Paris vers cette époque, apprit de Ruamps les trames ourdies contre le grand tribun ; il refusa d'y tremper, en déclarant qu'une attaque contre Robespierre, si elle était suivie de succès, entraînerait infailliblement la perte de la République, et il repartit le cœur gros d'inquiétudes. Billaud-Varenne aussi semblait plein de perplexité. Absent, il traitait Robespierre de Pisistrate; présent, il l'appelait son ami, et il lui rappelait qu'ils avaient toujours marché de concert. Des tentatives de rapprochement eurent lieu. Il y eut au comité le 4 thermidor (22 juillet) une réunion dans laquelle Saint-Just fut chargé de rédiger un rapport sur la situation. Le lendemain, nouvelles explications. Saint-Just donna

THERMIDOR an II (Juillet-Août) 1794).

MESSIDOR AN II (Juin-Juillet 1794).

THERMIDOR AN II (*Juillet-Août* 1794).

à ses collègues un renseignement significatif, en les avertissant que les émigrés étaient instruits du projet des conjurés de faire, en cas de réussite, contraster la rigueur actuellement déployée contre les traîtres avec une extrême indulgence. Il y avait certes là de quoi leur inspirer de salutaires réflexions.

Mesures diverses.

Cependant on avait appris, non sans étonnement, aux Jacobins, qu'un certain nombre de compagnies de canonniers avaient reçu l'ordre de quitter Paris, que du canon de gros calibre avait été envoyé aux trois mille jeunes gens de l'école de Mars, récemment organisée pour former des soldats républicains, et qu'il avait été enjoint à tous les citoyens de déposer aux comités de leurs sections respectives toutes les armes autres que celles affectées au service public. Que signifiaient l'éloignement de troupes composées de patriotes ardents, et cette méfiance à l'égard du peuple? Il y avait dans l'air cette inquiétude vague qui présage de grands événements. Dans la séance du 6 thermidor (24 juillet), aux Jacobins, Couthon dénonça les manœuvres employées pour jeter la division dans la Convention, dans les comités de Salut public et de Sûreté générale. Il stigmatisa les « cinq ou six » conventionnels, dont les mains, dit-il, étaient pleines des richesses de la République et dégouttantes du sang des innocents qu'ils avaient immolés. Robespierre, de son côté, s'éleva avec une grande énergie contre les provocateurs d'insurrection et ceux qui, par leurs paroles, poussaient le peuple à un 31 mai. Le lendemain la société adressait à la Convention une pétition toute remplie de ses appréhensions, et qui d'un bout à l'autre respirait pour l'Assemblée le plus absolu dévouement.

Éloge de Robespierre.

Ce jour-là, 7 thermidor (25 juillet), Barère traçait encore un pompeux éloge de Robespierre, dont il rapelait la réputation patriotique, « méritée par cinq années de travaux et par ses principes imperturbables d'indépendance et de

THERMIDOR AN II (*Juillet-Août* 1794).

liberté. » La scission n'était donc pas encore complète au comité. Une seule chose allait déterminer Robespierre à la provoquer publiquement, c'était le refus de ses collègues d'enrayer la Terreur, qui suivait toujours sa marche ascensionnelle. La veille avait été pris, sans sa participation, un arrêté qui organisait, en vertu d'un décret du 13 ventôse (3 mars), quatre commissions populaires chargées de juger tous les détenus dans les prisons départementales. Et chaque jour de lugubres charrettes continuaient de se rendre à la place du Trône, où, depuis l'affaire des chemises rouges, on avait transporté l'échafaud. Là André Chénier et Roucher venaient d'expier cruellement leurs longues diatribes contre la Révolution. Que l'obstination des comités à refuser d'arrêter « l'effusion du sang humain versé par le crime » ait été la cause du déchirement suprême, c'est ce que met hors de doute ce reproche jeté par Barère à la tête de Robespierre, d'avoir voulu « arrêter le cours terrible, majestueux de la Révolution. » Dans cette occurrence, et entre ses ennemis et lui, Robespierre résolut de prendre la Convention pour juge. Mais tandis que les conjurés avaient recours aux plus vils moyens pour recruter partout des complices, il se tenait à l'écart, et méditait..... un discours. Il avait du reste cette sérénité d'esprit dont jouissent seules les consciences tranquilles. Souvent, par ces longues soirées d'été, il allait, avec la famille Duplay, se promener aux Champs-Élysées, du côté du jardin Marbœuf, suivi d'un grand chien danois, nommé Brount, qu'il affectionnait beaucoup, et ayant au bras la fille aînée de son hôte, à laquelle il était fiancé.

Mort d'André Chénier.

Discours-testament.

Le bruit s'étant répandu que le 8 thermidor (26 juillet) il devait parler à la Convention, où depuis plus de quatre décades on ne l'avait pas entendu, il y eut à la séance une affluence énorme. Il prit la parole au milieu d'un recueillement inusité, et, durant quatre heures, occupa la tribune. Les bornes resserrées de cet ouvrage ne nous permettent

THERMIDOR AN II (*Juillet-Août* 1794).

malheureusement pas de donner ici une idée bien exacte de ce magistral et solennel discours, un des plus beaux morceaux d'éloquence qui jamais soient tombés de la bouche d'un orateur. Après avoir tracé à grands traits l'historique de la Révolution, des passions qu'elle avait suscitées, des conjurations auxquelles elle avait donné naissance et qui avaient nécessité des répressions sévères, il en vint à dépeindre les persécutions dirigées contre lui par certains membres dont il avait dénoncé les actes oppressifs et sanguinaires. Il montra les arrestations injustes prodiguées par des agents impurs, le désespoir jeté dans les familles, les prêtres et les nobles épouvantés par des motions concertées, les représentants du peuple effrayés par des listes de proscription imaginaires. « Est-ce nous, s'écria-t-il, qui avons plongé dans les cachots les patriotes, et porté la terreur dans toutes les conditions? Ce sont les monstres que nous avons accusés. Est-ce nous qui, oubliant les crimes de l'aristocratie, et protégeant les traîtres, avons déclaré la guerre aux citoyens paisibles, érigé en crimes ou des préjugés incurables ou des choses indifférentes, pour trouver partout des coupables, et rendre la Révolution redoutable au peuple même? Ce sont les monstres que nous avons accusés. Est-ce nous qui, recherchant des opinions anciennes, fruit de l'obsession des traîtres, avons promené le glaive sur la plus grande partie de la Convention nationale et demandé dans les sociétés populaires les têtes de six cents représentants du peuple? Ce sont les monstres que nous avons accusés. »

Ces monstres, qui étaient-ils et combien étaient-ils? Cinq ou six, comme l'avait dit précédemment Couthon, et comme Saint-Just devait le répéter dans son discours du lendemain. C'étaient évidemment Fouché, Tallien, Rovère, Carrier, Bourdon (de l'Oise), peut-être Maribon-Montaut, Barras, Fréron ou Javogues, dont Couthon avait hautement flétri les cruautés. Le tort de Robespierre, son tort im-

THERMIDOR AN II (*Juillet-Août* 1794).

mense, fut de ne point les nommer. En laissant planer ainsi un vague fatal, il s'aliéna tous ceux qui avaient quelque chose à se reprocher. Mais, comme il l'a dit lui-même, il ne venait intenter aucune accusation particulière. C'était à la Convention d'agir d'elle-même.

Il protesta d'ailleurs, en termes touchants, de son respect sans bornes pour l'Assemblée. Le patriotisme, à ses yeux, n'était pas une affaire de parti, mais une affaire de cœur, et ne consistait pas dans l'insolence, ou dans une fougue passagère ne respectant ni principes, ni bon sens, ni morale. « Le cœur flétri par l'expérience de tant de trahisons, dit-il, je crois à la nécessité d'appeler surtout la probité et tous les sentiments généreux au secours de la République. Je sens que partout où l'on rencontre un homme de bien, en quelque lieu qu'il soit assis, il faut lui tendre la main et le serrer contre son cœur. » Après s'être attaché à pulvériser cette ridicule accusation de dictature renouvelée des Girondins, et que les conjurés colportaient partout contre lui, il conclut en engageant la Convention à punir les traîtres, à renouveler les bureaux du comité de Sûreté générale, où affluaient ces agents impurs qui prodiguaient les arrestations injustes, à régénérer les comités de Sûreté générale et de Salut public, et à constituer sous son autorité suprême toute l'autorité du gouvernement.

Immense fut la sensation produite par ce magnifique discours. L'Assemblée éclata en applaudissements, et, dans un premier moment d'enthousiasme, elle en vota l'impression et l'envoi à toutes les communes. Mais coup sur coup se produisirent aussitôt des réclamations passionnées. L'orateur avait très-justement, selon nous, critiqué certains actes de l'administration financière. Cambon irrité se jeta dans l'arène. Ce fut lui, surtout, à n'en point douter, qui détermina l'Assemblée à revenir sur sa décision, et, comme le demandaient les Billaud-Varenne, les Vadier, les Amar et quelques autres, à renvoyer le

THERMIDOR AN II (Juillet-Août 1794).

discours de Robespierre à l'examen des comités. Il ne se pardonna jamais cette faute. Plus tard, il se reprocha amèrement d'avoir, à son insu, servi les passions de quelques scélérats, au 9 thermidor. « Que n'ai-je péri avec eux ce jour-là ! disait-il, la liberté vivrait encore. »

Séance des Jacobins.

Robespierre sentit bien que le terrain se dérobait sous ses pieds. Le soir, aux Jacobins, où pourtant il fut accueilli avec les démonstrations d'un dévouement inaltérable, il dit, sans forfanterie, après avoir donné lecture de son discours : « C'est mon testament de mort ; » et il recommanda tristement à ses amis de défendre sa mémoire. « Si tu bois la ciguë, je la boirai avec toi ! » s'écria le peintre David, et, se jetant dans ses bras, il l'embrassa comme un frère. L'émotion de David se communiqua à toute l'assistance. Ce ne fut qu'un cri contre les persécuteurs du grand patriote calomnié. Billaud-Varenne et Collot-d'Herbois, qui étaient là, furent contraints de se retirer honteusement. Ils sortirent, le cœur plein de rage, et brûlant de se venger.

Les partisans de Robespierre.

Robespierre avait pour lui, dans cette soirée du 8 thermidor, tout ce que Paris renfermait de véritables patriotes, l'immense majorité des sections, la Commune, les autorités constituées de la ville, et la garde nationale, dont le général commandant lui était dévoué jusqu'à la mort. Il eût pu, d'un mot, à n'en point douter, jeter le peuple sur la Convention, sauvegarder le droit par la force, s'emparer des pouvoirs et sauver dictatorialement la République. Il ne le voulut pas ; pour cela il était trop l'homme du droit strict, de la légalité absolue dans le sens le plus élevé du mot. Doué des vertus d'un sage législateur, il n'avait pas, comme disait Marat, l'audace d'un homme d'État ou plutôt des coups d'État. Sa mémoire en soit louée ! Il était résolu à ne demander la victoire qu'à la raison, au bon sens, à la justice de sa cause, au patriotisme de ses collègues. Ce furent les seules armes qu'il se décida à employer au milieu de la Convention. Là il pouvait compter pour partisans tous les républicains convaincus et probes ; contre lui, il avait un très-petit nombre de patriotes égarés qui ne voulaient pas entendre parler de refréner la Terreur, quelques anciens amis de Danton, tous ceux qui avaient une mauvaise conscience, tous ceux qui, suivant son expression, s'étaient gorgés de sang et de rapines, tous les affamés de jouissances et de pouvoir. Ah ! ceux-là ne reculaient pas, eux, devant un coup d'État et un guet-apens. Restait la masse flottante des députés de la droite et du centre, composée de royalistes déguisés et de républicains douteux, comme les Sieyès, les Boissy-d'Anglas, les Dubois-Dubais et les Durand-Maillane. Circonvenus par les conjurés, ils hésitèrent longtemps avant de leur livrer Robespierre, car ils savaient bien qu'avec celui-ci étaient le bon sens, le droit, la morale et la justice ; mais ils savaient bien aussi qu'en se rangeant du côté de la vertu ils assuraient le triomphe de la démocratie, la victoire définitive de la République ; ils prirent parti pour le crime. Jamais, du reste, cette alliance impure ne fût parvenue à renverser Robespierre et ses amis, si, à cette époque, les membres les plus patriotes de la Convention ne s'étaient pas trouvés en mission aux armées et dans les départements. Le succès du guet-apens de Thermidor tint à l'absence d'une cinquantaine de républicains irréprochables.

THERMIDOR AN II (Juillet-Août 1794).

Nuit du 8 au 9 thermidor.

Tandis que Robespierre allait dormir son dernier sommeil, et que les conjurés se multipliaient et se répandaient partout pour tourner contre lui les esprits incertains et encore hésitants, le comité de Salut public était en séance. Saint-Just, Carnot, Robert Lindet, Barère et Prieur (de la Côte-d'Or) travaillaient silencieusement. Calme, impassible comme la statue du devoir, Saint-Just rédigeait son rapport pour la séance du lendemain, quand arrivèrent furieux, venant des Jacobins, Billaud-Varenne et Collot-d'Herbois. Une scène de violence eut lieu alors. « Tu

THERMIDOR AN II (Juillet-Août 1794).

prépares notre acte d'accusation, » dit brusquement Collot-d'Herbois à Saint-Just. Celui-ci protesta, se remit tranquillement à l'œuvre, et se retira vers cinq heures du matin pour aller prendre un peu de repos. Restés entièrement maîtres du terrain, les membres hostiles à Robespierre, fort inquiets sur l'attitude probable des autorités parisiennes, mandèrent auprès d'eux le maire Fleuriot-Lescot, et l'agent national Payan, afin de les sonder sur leurs intentions. Vers dix heures, le comité de Sûreté générale, dont presque tous les membres étaient acquis à la conjuration, se réunit au comité de Salut public. Comme on agitait la question d'arrêter Hanriot, entra Couthon, qui défendit chaleureusement le général. Une vive altercation s'ensuivit entre lui et Carnot. A midi parut un huissier de la Convention, porteur d'un billet de Saint-Just, ainsi conçu : « L'injustice a flétri mon cœur, je vais l'ouvrir à la Convention. » A ce moment en effet il montait à la tribune.

Journée du 9 thermidor.

Le discours de Saint-Just, d'une habileté et d'une modération surprenantes, portait principalement sur la nécessité d'institutions qui posassent la borne de l'autorité, et fissent ployer sans retour l'orgueil humain sous le joug des libertés publiques. Il en résultait clairement que, durant les quatre dernières décades, les véritables dominateurs du comité de Salut public avaient été Billaud-Varenne, Collot-d'Herbois, Barère et Carnot. La conclusion, fort remarquable, était qu'il fallait aviser sans retard aux moyens d'empêcher que le gouvernement, sans rien perdre de son ressort révolutionnaire, ne pût tendre à l'arbitraire, favoriser l'ambition, et opprimer la Convention nationale. Nul doute que si l'Assemblée eût écouté jusqu'au bout ce discours, qui complétait admirablement celui que Robespierre avait prononcé la veille, elle n'eût, en dépit de tout ce qu'on avait fait pour la corrompre, cédé à la force de la vérité et écrasé la faction conspiratrice. Les conjurés le pressentaient bien; ils se savaient perdus si Robespierre et Saint-Just parlaient. Leur tactique consista donc à étouffer, sous des vociférations de cannibales, la voix de ceux qu'ils avaient résolu d'assassiner. Et en cela ils furent admirablement servis par Collot-d'Herbois et par Thuriot, qui tour à tour présidèrent la séance, et à qui la démocratie ne pardonnera jamais d'avoir, en ce jour néfaste, si puissamment contribué à pousser la République au suicide.

THERMIDOR AN II (Juillet-Août 1794).

Saint-Just était à peine arrivé à la troisième phrase de son discours, que Tallien l'interrompt brusquement pour une motion d'ordre. L'amant de la Cabarrus demande que le voile soit tout à fait déchiré, au moment même où il se dispose à étrangler la vérité; et toute la bande d'applaudir. Mais un tel homme n'était pas de taille à entraîner l'Assemblée. Billaud-Varenne lui coupe à son tour la parole, s'élance à la tribune, et, prenant à partie Robespierre, il lui reproche, entre autres griefs, d'avoir protégé Hanriot, dénoncé jadis comme un complice d'Hébert, d'avoir favorisé des nobles, comme le général Lavalette, d'avoir fait arrêter le comité révolutionnaire de la section de l'Indivisibilité, «le meilleur de Paris,» — si révolutionnaire en effet qu'à tort et à travers, pour un propos, pour un geste, il jetait en prison les citoyens les plus inoffensifs; — enfin, et surtout, de s'être levé comme un furieux le jour où lui, Billaud, avait dénoncé Danton au comité. Robespierre indigné veut répondre. *A bas le tyran!* — c'était le mot d'ordre — *à bas le tyran!* hurle la troupe des conjurés. Tallien reparait à la tribune aux applaudissements de ses compères, et, en véritable histrion qu'il était, brandit un poignard, dont il s'est armé, dit-il, pour percer le sein du nouveau Cromwell, dans le cas où l'Assemblée n'aurait pas le courage de le décréter d'accusation. L'Assemblée, docile, se déclare en permanence jusqu'à ce que « le glaive de la loi ait assuré la Révolution, » et successivement décrète d'arrestation Hanriot et son état-major, les généraux La-

THERMIDOR AN II (Juillet-Août 1794).

valette et Dufraisse, le président du tribunal révolutionnaire Dumas, qui la veille, aux Jacobins, avait traité Collot-d'Herbois de conspirateur, et plusieurs autres citoyens soupçonnés d'être dévoués à Robespierre. Lui, cependant, essaye de réclamer en leur faveur. Efforts inutiles. Chaque fois que, profitant d'une minute d'apaisement, il veut prononcer une parole, la cohue sinistre lui ferme la bouche en entonnant son refrain lugubre: *A bas le tyran! à bas le tyran!*

Barère vient alors, dont la modération contraste singulièrement avec l'emportement de Billaud. Se ménageait-il une porte de sortie pour le cas peu probable, hélas! où Robespierre échapperait sain et sauf à cet affreux guet-apens? Cela est hors de doute. Mais apparaît ensuite le vieux Vadier, comme une fouine altérée de sang. Il impute à crime à Maximilien d'avoir défendu Chabot, Bazire, Camille Desmoulins et Danton, d'avoir soustrait à l'échafaud son ancien collègue dom Gerle et la pauvre Catherine Théot. Il continuait sur ce ton, quand Tallien l'interrompt sous prétexte de ramener la discussion à son véritable point. « Je saurai bien l'y ramener, » s'écrie Robespierre. Mais des vociférations sauvages l'empêchent de prononcer un mot de plus, et l'amant de la Cabarrus peut mentir, déblatérer, calomnier tout à son aise. Cependant, dominant le tumulte et promenant ses regards sur tous les côtés de l'Assemblée, Maximilien parvient à faire entendre ces mots: « C'est à vous, hommes purs, que je m'adresse, et non pas aux brigands. » Un effroyable vacarme lui ferme de nouveau la bouche. Alors, d'une voix tonnante, en se tournant vers le président: « Pour la dernière fois, président d'assassins, je te demande la parole... accorde-la-moi ou décrète que tu veux m'assassiner. » L'assassinat, telle devait être en effet la dernière raison thermidorienne. Comme, d'une voix brisée par la fatigue, il essayait en vain de se faire entendre, Garnier (de l'Aube) lui crie: « Le sang de Danton

THERMIDOR AN II (Juillet-Août 1794).

t'étouffe! » Singulière exclamation, après les reproches contraires de Billaud-Varenne et de Vadier. « C'est donc Danton que vous voulez venger? » murmure Robespierre profondément étonné. Et, imprimant une juste flétrissure à ces tardifs défenseurs du tribun immolé, il ajoute: « Lâches, pourquoi ne l'avez-vous pas défendu? » Réponse écrasante.

Le décret d'accusation.

La Convention semblait hésiter, quand deux Montagnards obscurs, deux violents terroristes, Louchet et Loiseau, réclament contre Robespierre un décret d'arrestation et un décret d'accusation. Cette double motion est bruyamment appuyée. Tout à coup un jeune homme se lève, qui avait fait bénir dans ses missions le nom de la République: c'était Augustin Robespierre. « Je suis aussi coupable que mon frère, dit-il. Je partage ses vertus, je veux partager son sort. » Et il réclame également le décret d'accusation contre lui-même. Maximilien tente d'arracher aux assassins cette victime inutile, sa voix se perd dans un effroyable tumulte. La séance dégénère en une sorte d'orgie sanglante, et, au milieu d'applaudissements furieux, l'Assemblée, qui paraît avoir perdu toutes les notions du juste et de l'injuste, vote l'arrestation des deux frères. Comme à ce moment la salle retentissait des cris de *Vive la République!* « La République! dit amèrement Robespierre, elle est perdue, car les brigands triomphent. » Hélas! elle ne s'accomplira que trop, cette sombre et terrible prophétie, tombée comme un adieu suprême et déchirant des lèvres du grand martyr de Thermidor.

Dévouement de Le Bas.

Cependant la Convention déclare qu'elle a entendu voter aussi l'arrestation de Saint-Just et de Couthon. A cette nouvelle infamie il fallait un nouveau contraste. Un autre jeune homme se lève, qu'attachait à la vie tout ce que la nature peut offrir d'attraits et de séductions. C'était Philippe Le Bas, qui avait épousé la dernière des filles du menuisier Duplay, et dont la jeune femme allaitait alors un enfant de deux mois. Quelques-uns de ses collègues, soup-

THERMIDOR AN II (*Juillet-Août* 1794).

çonnant ses intentions, cherchent en vain à le retenir par les pans de son habit; il s'arrache à leurs efforts, et d'une voix indignée: «Je ne veux pas partager l'opprobre de ce décret; je demande aussi l'arrestation.» Quelle plaidoirie que ce cri d'une conscience honnête! On n'en avait pas entendu pousser un pareil lorqu'à l'unanimité Danton avait été décrété d'accusation. L'Assemblée accepte avec indifférence ce dévouement sublime. Maximilien et Augustin Robespierre, Saint-Just, Couthon et Le Bas, réduits au rôle d'accusés, descendent d'eux-mêmes à la barre, et bientôt on put voir, spectacle navrant! sortir entre des gendarmes les plus stoïques soutiens de la République, brisés sous les efforts de quatre ou cinq coquins et de quelques membres égarés. Il était alors près de cinq heures.

La Commune en appelle au peuple.

A peine instruit de ce qui se passe, le conseil général de la Commune, réuni à l'hôtel de ville, prend héroïquement parti pour les vaincus, et, sous l'énergique impulsion du maire et de l'agent national, invoquant l'article de la constitution qui indiquait comme le plus sacré des devoirs la résistance à l'oppression, il se résout à opposer au coup d'État de la Convention l'insurrection populaire. Il invite le peuple à se réunir à ses magistrats et les anciens membres de la Commune du 10 août à se joindre à lui pour sauver la patrie et la liberté. Puis, il arrête, entre autres dispositions, que le tocsin sera sonné et le rappel battu dans tous les quartiers, que toutes les sections seront immédiatement convoquées, que des commissaires pris dans son sein iront sur-le-champ délivrer les représentants mis en état d'arrestation, et confie au commandant de la garde nationale le soin de débarrasser la Convention des conspirateurs qui opprimaient les patriotes.

Le général Hanriot.

Malheureusement Hanriot n'était pas à la hauteur de son rôle. Il n'était nullement ivre, comme le prétend la légende thermidorienne, faite de mensonges et de calomnies; c'était un excellent citoyen, un républicain dévoué,

THERMIDOR AN II (*Juillet-Août* 1794).

un véritable honnête homme. Dans la difficile année qu'on venait de traverser, il avait su maintenir la tranquillité publique sans effusion de sang. Ses ordres du jour témoignent de sa modération, de sa prudence, et combien l'emploi de la force lui répugnait. Seulement il n'avait ni le coup d'œil, ni la précision, ni l'ascendant nécessaires en de telles circonstances. Il déploya néanmoins une énergie et une activité incontestables. De la place de Grève, il se dirigea vers les Tuileries, à la tête d'une troupe peu nombreuse. Après avoir arrêté en route et confiné au poste du palais Égalité Merlin (de Thionville), dont le nom avait été prononcé à la Commune comme étant celui d'un des conjurés, il poussa droit à la Convention; mais, ayant eu l'imprudence de pénétrer seul au comité de Sûreté générale, il y fut arrêté et garrotté par des gendarmes de service, et demeura quelques heures prisonnier. Irréparable temps perdu!

Action des Jacobins et les sections.

Les Jacobins s'étaient également rassemblés précipitamment à la nouvelle des événements. Ils se déclarèrent en permanence, et envoyèrent une députation au conseil général pour jurer en leur nom de vaincre ou de mourir, plutôt que de subir le joug des conjurés de la Convention. Les sections ne montrèrent pas davantage d'hésitation; elles se réunirent toutes en dépit d'une défense formelle du comité de Salut public, et, jusqu'à l'heure de la catastrophe, la grande majorité d'entre elles pencha pour la Commune. A dix heures du soir les commissaires de vingt-sept sections étaient déjà venus fraterniser avec le conseil général et recevoir ses ordres. La Commune siégeait, sans désemparer, dans l'ancienne salle du Trône, devenue la salle de l'Égalité. Elle avait nommé un comité exécutif provisoire composé de neuf membres, parmi lesquels figuraient l'agent national Payan, Coffinhal, l'un des vice-présidents du tribunal révolutionnaire, et Lerebours, commissaire des secours publics. Son enthousiasme redoubla quand elle vit successivement arriver les députés tirés de prison par ses soins et

THERMIDOR AN II (Juillet-Août 1794).

qu'elle apprit de leurs bouches les machinations dont ils avaient été victimes.

Robespierre à la Commune.

Robespierre, qu'avait refusé le concierge du Luxembourg et qu'on avait conduit à la mairie, opposa à ses libérateurs une vive résistance. « Laissez-moi paraître devant mes juges, » disait-il. Vaincu à la fin par leurs sollicitations, il se laissa mener à la Commune, où il parut vers neuf heures. A son aspect l'ardeur patriotique et l'énergie du conseil général semblèrent redoubler. Par malheur, au lieu d'agir on discourut. Un mot de lui, et les sections armées et la foule innombrable qui en ce moment inondait les abords de l'hôtel de ville se ruaient sur la Convention et jetaient l'Assemblée dehors. Ce mot, il ne voulut pas le dire. Un appel à la section des Piques avait été rédigé par Lerebours; on le conjura de le signer. Au nom de qui? dit-il ; et il refusa de signer alors, malgré les prières de ses partisans et les supplications de Saint-Just et de Couthon; il refusa par un scrupule exagéré, avec une obstination qui devait honorer sa mémoire, mais qui allait le tuer, lui, ses amis et la République avec eux.

Actes des comités et de la Convention.

Les conjurés, eux, n'avaient pas de ces scrupules. Ils avaient déployé d'ailleurs une activité égale à celle de la Commune. Les comités avaient fait défense aux sections de se réunir, défense aux chefs de légion d'exécuter les ordres d'Hanriot, envoyé partout des émissaires pour présenter les députés décrétés d'arrestation comme les ennemis de la liberté et de l'égalité, et fait arrêter le commandant de l'école de Mars, le brave Labretèche, à qui la Convention avait décerné jadis un sabre d'honneur et une couronne civique, mais dont on connaissait l'attachement pour Robespierre. Rentrée en séance vers sept heures, après une courte suspension, l'Assemblée chargea Barras de diriger la force armée contre l'hôtel de ville, et lui adjoignit des acolytes dignes de lui, Fréron, Rovère, Bourdon (de l'Oise), Delmas et Léonard Bourdon. Bientôt, sur une motion d'Élie

THERMIDOR AN II (Juillet-Août 1794).

Lacoste, le sombre rapporteur de l'affaire des chemises rouges, elle mit hors la loi les membres de la Commune, et ne tarda pas à étendre cette mesure meurtrière à Hanriot et aux députés arrêtés dans la journée, sous prétexte qu'ils s'étaient soustraits au décret d'arrestation rendu contre eux. Pouvoir les tuer sans autre forme de procès, c'était une bonne fortune dont les conjurés s'empressèrent de profiter. Les émissaires désignés se répandirent aussitôt par la ville pour proclamer le formidable décret de mise hors la loi, et diriger le petit nombre de gardes nationaux qui étaient venus se mettre aux ordres de l'Assemblée.

Envahissement de la Commune.

Une pluie torrentielle tomba vers minuit. Elle ne contribua pas peu à dissiper la foule et les sections armées qui stationnaient autour de l'hôtel de ville, et qu'une longue attente avait inutilement fatiguées. Quand, vers deux heures du matin, les forces conventionnelles débouchèrent sur la place de Grève, elle était à peu près déserte. Hanriot, délivré par des hommes de son escorte, était accouru pour défendre les proscrits et protéger la Commune; mais son armée s'était fondue. Il résista cependant jusqu'à la dernière heure. Tandis qu'une escarmouche insignifiante s'engageait sur le quai des Orfèvres entre les canonniers restés autour de lui et une colonne conduite par Barras, Léonard Bourdon, à la tête d'une autre troupe, pénétrait sans coup férir dans l'hôtel de ville, et parvenait sans résistance jusqu'à la porte toute grande ouverte de la salle de l'Égalité. Le conseil général était toujours en délibération. Assis entre le maire et l'agent national, Robespierre se décidait enfin, mais trop tard, beaucoup trop tard, à signer l'appel à la section des Piques; déjà il avait tracé les deux premières lettres de son nom, quand Léonard Bourdon survint, et le désigna à un gendarme de sa troupe nommé Merda. Celui-ci, qui ne demandait pas mieux que de courir à la fortune par un assassinat, tira sur lui à bout

THERMIDOR AN II (*Juillet-Août* 1794).

portant et lui fracassa la mâchoire. Robespierre s'affaissa. On crut d'abord à un suicide. Il y eut alors un désarroi général. L'invasion de la salle par la bande conventionnelle mit bientôt fin à toute incertitude. Le Bas, croyant son ami mort, ne voulut pas lui survivre; il passa dans une salle voisine et se fit sauter la cervelle d'un coup de pistolet. Ce fut la mort de Caton. Robespierre jeune ne voulut pas non plus tomber vivant entre les mains de ses ennemis. Il se précipita par une fenêtre de l'hôtel de ville; mais, moins heureux que Le Bas, il ne se tua pas; on le releva mutilé et sanglant. Saint-Just ne songeait qu'à donner des soins à Robespierre; il se laissa prendre sans résistance. Quant à Couthon, qui s'était blessé grièvement à la tête en tombant dans un escalier, on le mena à l'Hôtel-Dieu, pas pour bien longtemps. Robespierre fut immédiatement transporté aux Tuileries, et déposé sur une table dans la salle d'audience qui précédait la salle des séances du comité de Salut public. Il n'y eut pas d'agonie plus douloureuse que la sienne; aucun outrage ne fut épargné à ce juste. Pas une plainte ne sortit de sa bouche, et il entendit, stoïque, les féroces injures de ses assassins. Saint-Just aussi était là, et son cœur se soulevait de dégoût à la vue de cette écume impure de la représentation nationale, qui s'agitait autour de son compagnon d'infortune. Son visage était superbe de mépris et de dédain. En regardant le tableau des Droits de l'homme suspendu à la muraille, il ne put s'empêcher de murmurer avec une mélancolique ironie : « C'est pourtant moi qui ai fait cela. » Vers dix heures du matin, tous les proscrits furent conduits à la maison de justice du Palais, autrement dit à la Conciergerie.

Séance du 10 thermidor.

A cette même heure, la Convention rouvrait sa séance. On vit se produire alors toutes les lâchetés dont la bassesse humaine est capable. Ce fut à qui jetterait le plus de boue et d'insultes aux vaincus. Le directoire du département

THERMIDOR AN II (*Juillet-Août* 1794).

et le tribunal révolutionnaire, dont deux membres seulement s'étaient compromis pour Robespierre, furent les premiers à s'agenouiller devant le guet-apens triomphant. Fouquier-Tinville vint prendre les ordres de l'Assemblée. Un scrupule l'arrêtait : la loi voulait que l'identité des accusés fût constatée par deux officiers municipaux; et la Commune en masse était mise hors la loi. Comment faire ? L'Assemblée dispensa le tribunal de l'accomplissement de cette formalité, et elle décida que pour la circonstance l'échafaud serait relevé sur la place de la Révolution. Ce jour-là, 10 thermidor (27 juillet), devait avoir lieu une fête patriotique en l'honneur de Bara et de Viala, autre héroïque enfant, dont Robespierre avait également prononcé l'éloge. Mais au lieu d'une solennité destinée à réchauffer dans les cœurs l'amour de la patrie, c'était un immense suicide, dont la République allait offrir le spectacle au monde. Vers cinq heures du soir, les vaincus, au nombre de vingt-deux, furent conduits à l'échafaud, après que le tribunal révolutionnaire eut constaté lui-même leur identité. Parmi ces premiers martyrs de la démocratie figuraient les deux Robespierre, Saint-Just, Couthon, le général Lavalette, Hanriot, Dumas, le maire Fleuriot-Lescot, l'agent national Payan, et un jeune magistrat du nom de Vivier qui, la veille, avait présidé les Jacobins. Les autres étaient des membres de la Commune, arrêtés pendant la nuit à l'hôtel de ville, entre autres le cordonnier Simon, qui, à la charge de gouverneur du jeune Capet, avait, comme on sait, préféré son écharpe municipale. Le Bas manquait. Son cadavre avait été porté au cimetière Saint-Paul. Tous les condamnés moururent bravement, sans forfanterie et sans faiblesse, en hommes qui avaient la conscience d'avoir rempli leur devoir. Des cinq représentants qui périrent dans cette douloureuse catastrophe de Thermidor, le plus âgé, Couthon, avait trente-huit ans ; le plus jeune, Saint-Just, en avait vingt-sept.

Mort de Robespierre et de ses amis.

THERMIDOR AN II (*Juillet-Août* 1794).

Signification du 9 thermidor.

Pendant que cette tragédie s'accomplissait, la Convention prenait soin de déterminer elle-même la signification du sanglant coup d'État auquel elle venait de prêter les mains. Pour donner le change à l'opinion, le vieux Vadier avait eu l'idée, au premier moment, de présenter comme des royalistes ceux que, par dérision, on appelait les conspirateurs de la Commune, et de prétendre que sur le bureau du maire de Paris on avait trouvé un cachet à fleurs de lis. Mais c'était là un expédient qui, en raison de sa grossièreté même, ne pouvait tromper personne. Ce qui est vrai, c'est ce que Barère vint affirmer dans un rapport dont l'Assemblée décréta l'impression et l'envoi à tous les départements. Or, que reprocha-t-il aux vaincus de la veille? D'avoir voulu « arrêter le cours majestueux, terrible de la Révolution française. » Quelques voix isolées parlaient déjà d'indulgence; Barère déclara bien hautement que la force du gouvernement révolutionnaire se trouvait à présent centuplée. L'indulgence! s'il consentait à en accorder à l'erreur involontaire, il ne pouvait en concevoir pour les aristocrates, dont toutes les manœuvres lui paraissaient des forfaits. Robespierre n'avait cessé de se plaindre qu'on eût érigé en crimes des erreurs invétérées ou des préjugés incurables, et l'on venait de le tuer; Barère soutint, lui, que les erreurs de l'aristocratie n'étaient « que des crimes, » et la Convention applaudit. Mais ce glaive de la Terreur, qu'en cette heure de deuil éternel pour la République agitait si convulsivement le comité de Salut public décapité, nous allons voir la réaction s'en saisir, et Dieu sait l'usage qu'elle en fera.

Quant à l'appréciation véritable du 9 thermidor, nous la trouvons admirablement et naïvement exprimée dans ces quelques paroles sorties des lèvres d'une simple femme de la campagne. C'était une jeune fermière. Elle était assise dans sa basse-cour, tenant un petit enfant sur ses genoux, lorsqu'elle apprit la mort de Robespierre. Saisie d'une

indéfinissable émotion à la nouvelle du lamentable événement, elle se releva brusquement comme affolée, laissa tomber son enfant, et s'écria en son patois, en levant les yeux et les mains vers le ciel : « Oh! c'en est fini pour le bonheur du pauvre peuple, on a tué celui qui l'aimait tant! » C'était le cri de la conscience populaire.

CHAPITRE QUATORZIÈME

Immolation de la Commune. — Premiers résultats du coup d'État. — Manœuvres thermidoriennes. — Marche de la contre-révolution. — Attitude des Jacobins. — Dénonciation de Lecointre. — Renouvellement des comités. — Attentat contre Tallien. — La jeunesse dorée. — Progrès de la réaction. — Jean-Jacques Rousseau au Panthéon. — Réveil de Billaud-Varenne. — Scène entre Tallien et Cambon. — Fermeture des Jacobins. — Procès et mort de Carrier. — Rappel des Girondins. — Encore la dénonciation de Lecointre. — Les mœurs du jour. — Le rapport de Courtois. — Rentrée des proscrits de la Gironde. — Les émeutes de la faim. — Discours de Robert Lindet.—Journées des 12 et 13 germinal.—Proscription de Billaud-Varenne et autres. — Procès de Fouquier-Tinville. — La Terreur blanche. — La commission des lois organiques. — Journées de Prairial. — Mort de Ferraud.— Proscriptions.— Défaite définitive de l'insurrection. — La Montagne décimée. — Les Martyrs de Prairial.

THERMIDOR AN II (*Juillet-Août* 1794).

Des publicistes, assurément bien naïfs ou d'une insigne mauvaise foi, ont qualifié de retour à la justice et au bon sens la catastrophe du 9 thermidor. Jamais la justice et le bon sens ne furent plus impudemment outragés que par les vainqueurs de cette déplorable journée. Cette Terreur de 1793, décrétée dans une heure de colère et de désespoir sur l'initiative des assemblées primaires, avait eu je ne sais quelle grandeur sauvage. Ceux qui l'avaient votée ne prévoyaient certes pas l'abus qu'en feraient les misérables qui maintenant allaient pactiser avec la contre-révolution. Ils avaient eu surtout en vue d'épouvanter les royalistes, les conspirateurs, les traîtres, les voleurs; et beaucoup, en effet, portèrent leurs têtes sur l'échafaud uniquement pour avoir volé l'État ou malversé des deniers publics. Ce qu'on poursuivra désormais, comme un crime

THERMIDOR AN II (*Juillet-Août* 1794).

irrémissible, ce sera la probité rigide, la vertu farouche, et ce seront surtout les patriotes ardents et convaincus que les sicaires traqueront comme des bêtes fauves. Des hauteurs où elle planait, la République va tomber dans un abîme fangeux.

Immolation de la Commune.

Vingt-deux républicains, sans peur et sans reproche, avaient été immolés le 10; soixante-dix le furent encore le lendemain, et douze le surlendemain. La plupart étaient des membres du conseil général. Il y avait des commerçants, des médecins, des hommes de loi, des artistes, quelques artisans. Heureux les commissaires des sections qui, dans la nuit du 9 au 10, ne signèrent pas à la Commune la feuille de présence, car une simple signature équivalut à un arrêt de mort. La série sanglante fut close par le supplice de Coffinhal, exécuté le 28. Cent cinq victimes, guillotinées sans jugement, tel fut le premier holocauste offert à la contre-révolution par les pourvoyeurs habituels de l'échafaud. Malheur à qui, de plus ou moins près, avait approché Robespierre! Cent quatre-vingt-onze personnes furent pousuivies comme ayant été ses partisans. Une dame de Chalabre, pour avoir été l'amie du grand tribun, végéta longtemps en prison. Toute la famille de Duplay fut incarcérée, jusqu'à la jeune veuve de Le Bas avec son enfant à la mamelle. Enfermée à Sainte-Pélagie, la femme de Duplay fut trouvée morte un jour dans son cachot, étranglée, dit-on, par quelques mégères.

Premiers résultats du coup d'État.

Et pourtant, au premier moment, à part quelques détenus instruits de la conspiration, comme la Cabarrus et plusieurs autres, on frémit dans les prisons à la nouvelle de la chute de Robespierre. « Qu'allons-nous devenir? » s'écriait-on. Il entrait si peu dans les idées des membres du gouvernement de modifier le système de terreur, que le 11 thermidor (29 juillet), Barère proposait le maintien de Fouquier-Tinville au poste d'accusateur public près le tribunal régénéré, et présentait, en remplacement de Robespierre, de Couthon et de Saint-Just, comme membres du comité de Salut de public, Bernard (de Saintes) et Duval, deux Montagnards farouches, et Eschassériaux. Ce dernier seul fut accepté par la Convention, qui lui adjoignit Tallien, Treilhard, Bréard, Thuriot et Laloi, pour remplacer en même temps Hérault-Séchelles, qui n'avait pas eu de successeur, et Jean-Bon Saint-André et Prieur (de la Marne), alors en mission. Au comité de Sûreté générale entrèrent Legendre, Goupilleau (de Fontenay), Merlin (de Thionville), André Dumont, Bernard (de Saintes) et Reubell. La majorité se trouvait dès lors acquise à la faction thermidorienne. Collot-d'Herbois, Billaud-Varenne, Barère et Carnot avaient compté sans l'alliance des conjurés de Thermidor avec le côté droit de la Convention; ils ne tardèrent pas à être contraints d'en subir les funestes effets. Une guerre acharnée fut déclarée à tous les représentants en mission qui avaient suivi la politique ferme et modérée de Robespierre. On ne songeait pas encore à accuser Carrier. Les suspects en masse virent s'ouvrir les portes de leurs prisons, où les remplacèrent une foule de patriotes énergiques, seul titre à la proscription désormais. Ce fut au point que, dans la séance du 23 thermidor (10 août), Duhem poussa un immense cri d'alarme, et que la Convention, un moment ébranlée, décréta qu'il serait imprimé une liste où figureraient les noms des individus rendus à la liberté et ceux des personnes qui auraient attesté leur civisme. Mais trois jours après, sur une motion de Merlin (de Thionville), devenu l'un des coryphées de la réaction, l'Assemblée rapporta ce décret, dicté cependant par une prudence vulgaire, et plongea tout à fait dans le gouffre de la contre-révolution. L'esprit de réaction tint plus d'une fois du délire. Ainsi, l'on entendit un jour l'immonde Fréron, le démolisseur de Marseille, demander que l'hôtel de ville, « ce Louvre du tyran Robespierre, » fût rasé. A quoi le Montagnard Granet répondit que les pierres de Pa-

THERMIDOR AN II (*Juillet-Août* 1794).

THERMIDOR AN II (*Juillet-Août* 1794).

ris n'étaient pas plus coupables que celles de Marseille; et l'on écarta par l'ordre du jour la proposition insensée de ce bouffon sanguinaire.

Manœuvres thermidoriennes.

Pour flétrir la mémoire du « tyran Robespierre, » dont la popularité était si éclatante encore au 9 thermidor, et dont le nom signifiait alors vertu, justice, probité, patriotisme, humanité, les thermidoriens mirent en œuvre des roueries devant lesquelles eussent reculé les fourbes les plus retors. Ils entassèrent mensonges sur mensonges, calomnies sur calomnies, et par le pamphlet, par le libelle, par le livre, par le journal, par la tribune, par le théâtre, il s'efforcèrent de former cette opinion factice que M. Michelet a si ingénument appelée « le sentiment populaire. » Ce fut Barras, le cynisme fait homme, qui ne craignit pas de présenter commes des coureurs de débauches et des faiseurs d'orgies les austères vaincus du 9. Tout ce qu'il y avait à Paris de plumes vénales et d'écrivains sans conscience se mit au service et aux gages de la faction triomphante. Il fut convenu que Robespierre était à la fois un royaliste et un terroriste, un dictateur, l'ordonnateur suprême de tous les supplices, l'auteur de tous les maux qu'il avait voulu empêcher. C'était à qui se déchargerait sur lui de sa part de responsabilité. Personne ne crut sérieusement alors à ces monstrueuses inventions de la haine; mais la légende ne s'en établit pas moins, cimentée de boue et de sang, et elle fleurit prodigieusement sur l'échafaud thermidorien. Bien téméraire eût été celui qui aurait osé prononcer une parole ou écrire une ligne en faveur des victimes. David faillit payer de sa tête son amitié pour Robespierre, et il dut le renier en pleine Convention, comme Simon avait renié Jésus.

Marche de la contre-révolution.

Toutefois les réacteurs n'osèrent pas tout d'abord aller trop vite en besogne, et ils imaginèrent de se servir des armes de la Révolution pour frapper ses plus fermes défenseurs. Ils abolirent bien la loi de prairial, que quelques-uns des conjurés de Thermidor avaient combattue comme étant dirigée contre eux, mais ils eurent soin de maintenir toutes les lois antérieures constitutives du tribunal révolutionnaire. Fouquier-Tinville, dont au premier moment on avait récompensé la docilité en le conservant à son poste, fut sacrifié aux rancunes coalisées des royalistes, des Girondins et des dantonistes, et décrété d'arrestation. Mais une discussion, à laquelle donna lieu une proposition de réorganisation du tribunal révolutionnaire, ouvrit les yeux aux vieux suppôts du terrorisme. Le Montagnard Louchet, qui avait eu le triste honneur de provoquer contre Robespierre le décret d'arrestation, parut à la tribune le 2 fructidor (19 août); il déclara que c'était un crime de s'apitoyer sur le sort des ci-devant privilégiés, et qu'il n'y avait pas d'autre moyen de sauver la chose publique que de maintenir partout la terreur à l'ordre du jour. Comme des réclamations hypocrites éclataient de toutes parts à ces mots, il ajouta que, par terreur, il entendait la justice la plus sévère. Il proposa alors à la Convention de décréter la réintégration immédiate, dans les prisons, de tous les nobles et parents d'émigrés élargis en vertu de la loi du 21 messidor dernier, et de traiter en suspects tous les membres des comités révolutionnaires coupables de n'avoir point décerné de mandats d'arrêt contre les ci-devant nobles et prêtres qui, depuis 1789, n'avaient pas constamment donné des preuves authentiques de leur attachement à la Révolution. Cette proposition, étrange en une pareille heure, fut renvoyée à l'examen du comité de Salut public.

THERMIDOR AN II (*Juillet-Août* 1794).

FRUCTIDOR AN II (*Août-Septembre* 1794).

Attitude des Jacobins.

Les Jacobins, de leur côté, essayèrent d'opposer une digue au torrent dévastateur de la réaction. Bien que, depuis la catastrophe, leurs rangs se fussent rouverts à tous les meneurs thermidoriens qui en avaient été exclus, ils n'en prirent pas moins le parti de signaler vivement la marche rétrograde de la Convention. Chasles dévoila très-

FRUCTIDOR AN II (Août-Septembre 1794).

bien là nouvelle tactique de l'aristocratie, qui consistait à exploiter la haine des thermidoriens contre Robespierre pour persécuter comme robespierristes les meilleurs patriotes. Bentabole se fit applaudir en donnant aux vaincus le coup de pied de l'âne; mais ayant voulu justifier les procédés de la faction à laquelle il s'était rallié, il fut couvert de confusion. Le 7 fructidor (24 août), le représentant Maure, un de ceux qui étaient absents à l'époque du 9 thermidor, proposa à la société de porter ses doléances à la Convention. Ne sachant à quoi s'en tenir sur ce qu'on appelait la conspiration de Robespierre, il était revenu à Paris pour se tracer une ligne de conduite, et il ne put s'empêcher de témoigner sa surprise de voir qu'une fausse humanité, semblable à un esprit de vertige, s'était emparée de la majorité de l'Assemblée. Son collègue Mallarmé appuya sa proposition, et le lendemain une députation de la société se présenta à la barre de la Convention nationale pour réclamer contre l'indulgence dont on couvrait des ennemis connus de la Révolution, et contre les vexations auxquelles les patriotes étaient en butte. La députation arriva au moment où, pour la troisième fois, le député Maignet était dénoncé comme ayant été l'ami de Couthon. Elle fut assez mal reçue, vit sa réclamation écartée par l'ordre du jour, et ce mauvais accueil ne contribua pas peu à établir la ligne de démarcation qui, de jour en jour, se creusa plus profonde entre les Jacobins et le parti triomphant.

Dénonciation de Lecointre

La réaction grandissait toujours, quoique Tallien, par une sorte de dérision, eût déclaré que l'ombre de Robespierre planait encore sur la Convention; ce qui fit dire au député Lefiot que tel, qui déclamait aujourd'hui contre le système de terreur, en vantait jadis l'utilité. A cette réaction, Laurent Lecointre vint fournir un élément nouveau. Le 12 fructidor (30 août), il donna lecture d'une volumineuse dénonciation contre sept membres des anciens comités, Billaud-Varenne, Collot-d'Herbois, Barère, Amar, Voulland, David et Vadier. Esprit faible, espèce de maniaque à physionomie grotesque, tantôt exagéré, tantôt ultra-modéré, Lecointre ne pouvait comprendre comment on avait frappé Robespierre, Couthon et Saint-Just, sans atteindre en même temps les membres qu'il dénonçait. Mais à son tour pourquoi épargnait-il Carnot, Robert Lindet et les autres? Pourquoi n'attaquait-il pas la Convention tout entière? Car, ainsi que le fit remarquer Cambon, l'Assemblée en masse était passible des reproches adressés à ses comités. Mais il ne faut pas demander de logique à l'esprit de parti. La Convention sentit bien la vérité de l'observation de Cambon, en décrétant à l'unanimité, pour le moment, que la dénonciation de Lecointre était calomnieuse.

FRUCTIDOR AN II (Août-Septembre 1794).

Les thermidoriens de la nuance des Lecointre, des Fréron et des Tallien se montrèrent fort contrariés de cette décision; ils y virent une diminution de leur influence. Survinrent à point nommé deux événements qu'ils exploitèrent habilement au profit de leur politique. La poudrière de Grenelle sauta le 14 fructidor (31 août), et tua une soixantaine de personnes. Ils accusèrent les Jacobins d'y avoir mis le feu, et comme il n'est pas de calomnie qui, adroitement propagée, ne fasse son chemin, celle-ci, toute grossière qu'elle fût, ne manqua pas d'avoir cours parmi les esprits crédules. Le même jour, Barère, Collot-d'Herbois et Billaud-Varenne sortaient du comité de Salut public, le premier par la voie du sort, les deux autres volontairement. Tallien, accusé hautement d'avoir été l'instigateur de la dénonciation de Lecointre, crut devoir également donner sa démission. A leur place entrèrent au comité Delmas, Cochon, Fourcroy et Merlin (de Douai), le savant légiste de la Terreur; l'élément révolutionnaire s'y trouvait donc encore suffisamment représenté. La démission de Tallien n'apaisa pas les ressentiments des patriotes

Renouvellement des comités.

FRUCTIDOR AN II (Août-Septembre 1794).

contre cette odieuse faction dont il était l'un des meneurs, et qui ouvrait les portes des prisons aux royalistes pour y plonger les républicains. Vivement dénoncé aux Jacobins par Loys, Fayau et Levasseur, il fut expulsé de la société le 17 fructidor (3 septembre), ainsi que ses deux compères, Fréron et Lecointre.

Attentat contre Tallien.

Quelques jours après, en rentrant chez lui, Tallien fut attaqué rue des Quatre-Fils, au Marais, et légèrement blessé à l'épaule d'un coup de pistolet. Aussitôt les Merlin (de Thionville), les Barras et les Fréron, en prirent texte pour accuser les Jacobins, et ils réclamèrent bruyamment vengeance. Fréron, dans l'*Orateur du peuple*, dont il venait de reprendre la publication, chanta les louanges « de ce pur défenseur du peuple, » et Merlin alla jusqu'à agiter la question de la fermeture du club des Jacobins. L'ancien avocat Durand-Maillane, se sentant encouragé, déclama hypocritement contre l'existence même des sociétés populaires. C'était la première fois, depuis la Révolution, que le droit de réunion était si audacieusement battu en brèche. Aux thermidoriens était réservé le triste honneur de le violer. Mais ils n'obtinrent pas tout d'abord gain de cause sur ce point. Il sembla même y avoir vers ce temps une recrudescence du sentiment révolutionnaire. A une députation de la société des Jacobins, Bernard (de Saintes), qui présidait la Convention, répondit, le 25 fructidor (11 septembre), que l'Assemblée ne se laisserait pas intimider par les clameurs de quelques aristocrates impudents, et qu'elle maintiendrait vigoureusement le gouvernement révolutionnaire.

Apothéose de Marat.

Le lendemain, en effet, comme pour donner une sorte de sanction à ces paroles, la Convention décidait que le corps de Marat serait porté au Panthéon le dernier jour des Sans-culottides (21 septembre). Elle eut lieu, au milieu d'une prodigieuse affluence, cette apothéose de l'Ami du peuple, et elle fut saluée des cris mille fois répétés de *Vive la République!* La Convention y assista en corps, et, par ses ordres, tandis que les précieux restes de Marat entraient au Panthéon, ceux de Mirabeau en étaient honteusement bannis. Nombre de thermidoriens, il est vrai, pour singer le patriotisme, avaient pris Marat sous leur égide. Fréron l'appelait *son divin maître*. Barras et lui ayant été violemment incriminés dans la séance du 2 vendémiaire (23 septembre), par Moyse Bayle et Granet, au sujet de leur conduite dans le Midi, ils ne crurent pas trouver de meilleure réponse que de reprocher à leurs accusateurs d'avoir dénigré Marat. L'apothéose de l'Ami du peuple fut donc une fête essentiellement thermidorienne.

VENDÉMIAIRE AN III (Septembre-Octobre 1794).

La lutte continua, plus vive que jamais, entre les patriotes et les réacteurs. En vain, dans un admirable rapport sur la situation de la République, Robert Lindet fit ressortir les précieuses conquêtes et les progrès de toutes sortes réalisés par le gouvernement brisé en thermidor; une guerre acharnée n'en fut pas moins déclarée à tous ceux qui avaient été les plus fermes auxiliaires de ce gouvernement. La faction thermidorienne recruta ses alliés parmi les jeunes gens à la mode, lesquels, au lieu de pratiquer les mâles vertus républicaines et de défendre la patrie aux frontières, ne songeaient qu'au plaisir, et inauguraient dans la République une école de mauvaises mœurs. Armés de gourdins, vêtus et coiffés d'une façon bizarre, cruels et efféminés à la fois, tels apparurent les muscadins, qui jouèrent un si triste rôle dans toutes les scènes de contre-révolution auxquelles nous allons assister. On les baptisa du nom de *jeunesse dorée*. Leur quartier général était la section Le Pélétier, anciennement des Filles-Saint-Thomas, qui, tour à tour royaliste et girondine, c'est-à-dire toujours à la réaction, était aujourd'hui à la faction thermidorienne. La jeunesse dorée eut pour organe l'*Orateur du peuple*, et pour inspirateur le rédacteur de cette feuille frénétique, l'impur Fréron, de qui elle prenait son mot d'ordre.

La jeunesse dorée.

VENDÉMIAIRE AN III (Septembre-Octobre 1794).

Progrès de la réaction.

On était sûr de rencontrer cette jeunesse dorée dans toutes les tentatives de réaction auxquelles se prêta la Convention. Ce fut à la suite d'une démarche de la section où elle avait pour ainsi dire élu domicile, que, le 12 vendémiaire (3 octobre), sur une demande de Thuriot, l'Assemblée enjoignit au tribunal révolutionnaire de poursuivre les nombreux partisans de Robespierre. Le boucher Legendre profita de l'occasion pour renouveler contre Billaud, Barère et autres la dénonciation de Lecointre. Mais la Convention ne se montra pas encore disposée à lâcher cette proie à la réaction. Elle ne s'efforçait pas moins chaque jour de resserrer le cadre des libertés publiques. On parlait beaucoup de la liberté de la presse, on la revendiquait tout entière, à la condition qu'elle ne servît qu'à exalter les hauts faits de la faction victorieuse et qu'à calomnier les vaincus. Pour s'être vanté de n'avoir pas quitté les Jacobins le 8 et le 9 thermidor, le limonadier Chrétien fut frappé d'un décret d'arrestation. Les sociétés populaires, ce foyer où s'étaient si longtemps alimentées les forces vives de la Révolution, parurent un objet d'épouvante, et le 25 vendémiaire (16 octobre) fut rendue contre elles une loi de police qui équivalait à un arrêt de mort.

Jean-Jacques Rousseau au Panthéon.

Quelques jours auparavant avait eu lieu la translation solennelle des restes de Jean-Jacques Rousseau au Panthéon. Mais, comme l'apothéose de l'Ami du peuple, ce fut là une cérémonie d'apparat, dont les thermidoriens se servirent pour masquer leurs projets liberticides. Si puissant paraissait l'esprit de réaction qui soufflait sur la Convention nationale, que les soixante-treize signataires de la protestation contre le 31 mai jugèrent le moment favorable pour réclamer implicitement leur réintégration à ceux-là mêmes aux fureurs desquels Robespierre les avait deux et trois fois arrachés. Faire droit à leur pétition, c'était incriminer la révolution du 31 mai. La discussion qui eut lieu à ce sujet, dans la séance du 1er brumaire an III (22 oc-

BRUMAIRE AN III (Octobre-Novembre 1794)

BRUMAIRE AN III (Octobre-Novembre 1794).

tobre), amena une scission parmi les thermidoriens. Thuriot, Cambon et même Tallien défendirent le 31 mai; Robert Lindet le présenta comme une journée de salut pour la France. Les réacteurs n'osèrent pas insister ce jour-là, et l'Assemblée passa à l'ordre du jour.

La marche de la contre-révolution ne se trouva pas beaucoup entravée par cette victoire éphémère des patriotes. A la nouvelle composition des tribunes de la Convention on s'apercevait facilement du changement qui s'était opéré en elle. Pour témoins de ses débats orageux elle n'avait plus les rudes travailleurs des faubourgs, les femmes aux mains laborieuses que les spirituels journalistes de la réaction ont baptisées du nom de *tricoteuses*; non, c'étaient des muscadins, des femmes élégantes et oisives, qui venaient encourager de leurs sourires les contre-révolutionnaires de l'Assemblée, et de leurs mains délicates applaudissaient à l'œuvre rapide de la décomposition de la République. Billaud-Varenne, dont les patriotes accusaient le silence, crut pouvoir arrêter les progrès de la réaction. Il parla du prochain réveil du lion. Hélas! le lion était bien muselé, sinon tout à fait endormi. Les Tallien, les Bourdon, les Legendre, tous ceux à qui, en Thermidor, il avait eu l'imprudence de tendre la main, récriminèrent tour à tour contre lui, et — trop tard! — il déplora son irréparable faute.

Billaud-Varenne se réveille.

Scène entre Tallien et Cambon.

Une des plus désastreuses conséquences de la réaction fut une recrudescence de la misère publique, l'incroyable essor de l'agiotage et l'énorme dépréciation du papier-monnaie. Les thermidoriens attaquèrent violemment le maximum, lequel était cependant l'unique digue à opposer à la cupidité effrénée des spéculateurs. Il y eut à ce propos de tumultueuses discussions à la Convention. Dans la séance du 18 brumaire (8 novembre), Tallien ayant pris Cambon à partie, celui-ci l'écrasa de quelques mots. Au risque d'être appelé robespierriste, il le flagella sans pitié, l'ac-

BRUMAIRE AN III (Octobre-Novembre 1794).

cusa d'avoir honoré le brigandage, d'avoir trempé ses mains dans le sang, dilapidé la fortune publique, et de n'avoir rendu ses comptes d'administrateur ni à Paris ni à Bordeaux. Tallien se contenta de promettre des explications... qu'il ne donna jamais.

Fermeture des Jacobins.

Ce jour-là eurent lieu à la porte des Jacobins des scènes de désordre provoquées par la jeunesse dorée. Tallien et tous ceux qui, avec lui, allaient prendre le mot d'ordre dans le boudoir de la Cabarrus, en profitèrent pour réclamer la fermeture du club. En vain Duhem protesta-t-il avec l'énergie du désespoir; en vain Duroy s'éleva-t-il avec chaleur contre ces tartufes de modération qui, après avoir fait voiturer au supplice des charretées de malheureux, venaient à présent prêcher l'humanité, et qu'on voyait étaler un faste insolent; en vain lui, qui n'appartenait pas aux Jacobins, réclama-t-il vivement, au nom de la liberté, en faveur de cette société fameuse où palpitait encore, dans les convulsions de l'agonie, le patriotisme mourant; la destruction du club était jurée. Les comités, sans même attendre les ordres de la Convention, en ordonnèrent la fermeture, et, dans la nuit du 22 brumaire (12 novembre), ils y firent mettre les scellés. Non contents de cet exploit, ils jetèrent en prison les membres les plus patriotes de la société, et entre autres le citoyen Raisson, qui en avait présidé la dernière séance. La chute des Jacobins fut célébrée dans les feuilles thermidoriennes avec une sorte de frénésie par les Fréron et autres renégats de la démocratie. Ce fut dans les salons de l'aristocratie nouvelle une formidable explosion de joie; les théâtres et les rues retentirent de chants d'allégresse; mais au lieu de la *Marseillaise* ou du *Chant du Départ*, on entendait... la romance de *Mont-Jourdain*. Un journal très-répandu ne craignit même pas d'écrire que la Révolution avait été une Saint-Barthélemy philosophique de cinq années. Les royalistes avaient raison de se réjouir. Le club des Jacobins avait été la

BRUMAIRE AN III (Octobre-Novembre 1794).

citadelle de la démocratie, qui, désormais sans défense et sans asile, allait se trouver à la merci de ses ennemis.

Procès et mort de Carrier.

La réaction remporta bientôt une nouvelle victoire, plus compréhensible, celle-là. Derrière les charrettes des victimes de Thermidor, un homme avait été remarqué gesticulant et criant : « A bas le tyran! » C'était Carrier, un de ceux à qui Robespierre aurait voulu que la Convention demandât compte de leurs folies et de leurs crimes. Un procès récent, à la suite duquel cent trente Nantais avaient été acquittés par le tribunal révolutionnaire, avait révélé à sa charge des faits monstrueux. Il était horrible, sans doute, ce bourreau dont la barbarie s'était compliquée d'un relâchement de mœurs peu en rapport avec l'austérité républicaine; mais tant de cruautés avaient été déployées contre les patriotes dans le pays où il avait exercé son proconsulat, qu'il avait pu se croire en droit de se livrer à des représailles terribles. Sous sa férocité il y avait encore un fond réel de patriotisme; et, depuis Thermidor, il n'avait cessé de combattre les Tallien, les Fréron et autres stipendiés de la contre-révolution. C'était pour cela que les Jacobins avaient élevé la voix en sa faveur, quand, pour la première fois, des cris de mort avaient retenti contre lui.

Les Jacobins n'eussent point agi de même à l'égard de Fouché, parce que, dans cette âme vénale, il n'y avait que l'hypocrisie du patriotisme. Servile courtisan de la fortune, il flattait aujourd'hui ceux qu'hier il assassinait. C'est ainsi qu'on l'avait récemment entendu parler en faveur de Commune-Affranchie, et demander qu'on rendît son nom primitif à cette grande cité où il avait, à pleines mains, semé la destruction et la mort. Être fait de bassesse et d'intrigue, il ne pouvait manquer de trouver grâce devant les sauvages réacteurs de Thermidor. Moins heureux, Carrier fut d'abord frappé d'un décret d'arrestation, sur un rapport de Romme, et, un peu plus tard, le 3 frimaire (23 novembre),

FRIMAIRE AN III (Novembre-Décembre 1794).

FRIMAIRE AN III (*Novembre-Décembre* 1794).

renvoyé devant le tribunal révolutionnaire, avec les membres du comité révolutionnaire de Nantes, dont le procès était pendant alors. Dans les débats auxquels donna lieu, à la Convention, la demande d'accusation dirigée contre lui, il laissa échapper ce mot bien profond : « Tout est coupable ici, jusqu'à la sonnette du président. » Commencé le 5 frimaire (25 novembre), son procès se prolongea jusqu'au 26 (16 décembre). Sur trente-trois accusés, il n'y en eut que trois de comdamnés à mort, Carrier, Grandmaison et Pinard; tous les autres se trouvèrent acquittés. Trois têtes seulement à jeter au panier de Sanson, cela ne suffisait pas aux modérés du jour. Oublieuse des notions les plus élémentaires de la justice, la Convention cassa la sentence du tribunal à l'égard des individus acquittés, et les renvoya devant le tribunal criminel d'Angers. Quant à Carrier, dont l'attitude devant ses juges avait été très-digne et très-ferme, il monta sur l'échafaud le jour même de sa condamnation, et mourut avec un courage auquel ses ennemis ne purent s'empêcher de rendre hommage.

Rappel des Girondins.

Dans l'intervalle s'était passé un événement qui prouve avec quelle rapidité vertigineuse marchait la contre-révolution. Les soixante-treize signataires de la protestation contre le 31 mai avaient été rappelés, aux applaudissements même de leurs proscripteurs, et les Dulaure, les Mercier, les Olivier Gérente et tant d'autres n'allaient pas tarder à payer leur dette aux thermidoriens, en renchérissant sur leurs calomnies et leurs récriminations contre ce Robespierre qui les avait sauvés de la fureur des hommes de proie, et auquel, dans le temps, ils avaient adressé de si précieux témoignages de reconnaissance. La réintégration des Girondins mis hors la loi et qui avaient échappé à l'échafaud, comme les Isnard, les Lanjuinais et autres, fut également demandée. On se contenta de déclarer, pour lors, qu'ils ne seraient nullement inquiétés; mais, en

voyant les nouvelles recrues dont venait de se renforcer la contre-révolution, il était facile de pressentir leur prochaine rentrée.

NIVÔSE AN III (*Décembre* 1794 *Janvier* 1795).

Une série de mesures réactionnaires signala le mois de nivôse. Coup sur coup se produisirent des motions en faveur des étrangers et des émigrés. L'audace des contre-révolutionnaires s'accrut à ce point qu'un ancien professeur, du nom de Delacroix, osa insinuer dans un écrit que le peuple français ne voulait pas de la République. Dans une autre brochure intitulée *Étrennes aux amateurs du bon vieux temps*, on prêchait ouvertement le royalisme. A une dénonciation contre cet écrit, Fréron répondit en invoquant la liberté de la presse ; mais, cette liberté, il eût fallu l'accorder aussi aux patriotes, et ne point les poursuivre tous indistinctement sous le nom d'*hommes de sang* et de *terroristes*. Duhem indigné reprocha à André Dumont ses missions sanguinaires dans le Nord; il prit violemment à partie Fréron, et le *héros* Tallien, qu'il apostropha en ces termes : « Nous n'avons pas les trésors de la Cabarrus, nous. » A chaque instant, on présentait, aux applaudissements de l'Assemblée, des motions antirévolutionnaires, si bien qu'un jour Ruamps s'écria qu'il vaudrait mieux être Charette que représentant du peuple, et qu'un député obscur, Noël Pointe, dans un long discours sur les dangers de la patrie, put dire avec vérité que depuis le 9 thermidor la Terreur avait passé en d'autres mains.

Encore la dénonciation de Lecointre.

Impuissants étaient les véritables républicains à refréner la contre-révolution. Un des plus violents suppôts de la réaction, le député Clauzel, remit sur le tapis la dénonciation de Lecointre, repoussée deux fois par l'Assemblée. Il obtint cette fois gain de cause, et la Convention renvoya à une commission de vingt et un membres l'examen de la conduite de Billaud, de Barère, de Collot et de Vadier. Les trois autres membres inculpés trouvèrent grâce devant elle. Désigné par le sort pour faire partie de la

NIVOSE AN III (Décembre 1794 Janvier 1795).

commission des vingt et un, le prudent Sieyès, sorti depuis peu du trou où il s'était réfugié comme une taupe, essaya d'esquiver cette charge, mais il y fut maintenu par décret.

Les mœurs du jour.

En même temps, et comme si elle avait besoin d'excitation, Fréron ne cessait de pousser sa jeunesse dorée au meurtre des patriotes; il appelait cela venger les victimes des sévérités révolutionnaires, sévérités que le misérable avait si fort contribué à exagérer. Et ses avis ne furent que trop écoutés. En revanche on n'était pas plus aimable, plus tendre, plus doucereux dans les salons. Là trônaient madame Récamier et la Cabarrus, les deux reines de l'époque. Là on s'efforçait d'attirer et de corrompre les révolutionnaires encore purs; hélas! on y parvenait trop souvent. Devenue madame Tallien, la femme divorcée du ci-devant marquis de Fontenay donnait le ton, imposait la mode. Vêtue à la grecque, elle offrait ses charmes au regard du premier venu, et il lui arriva d'être la cause d'un scandale public, par l'inconvenance de son costume. S'étant montrée un jour aux Tuileries dans une robe de gaze beaucoup trop transparente, elle faillit être fouettée par la foule indignée, comme l'avait été en 1793 la pauvre Théroigne de Méricourt, qui, moins impudique qu'elle, était devenue folle à la suite de ce mauvais traitement. Heureusement pour la Tallien, un député passait à point nommé au moment où elle s'esquivait du jardin, et elle put se réfugier dans sa voiture. Ses adorateurs la nommaient *Notre-Dame de Thermidor*; mais ceux qui n'oubliaient pas les excès de son nouveau mari la flétrissaient du nom de *Notre-Dame de Septembre*. Elle fut digne d'être l'inspiratrice de certains bals, qu'on appella *bals des victimes*, parce qu'il fallait pour y être admis avoir eu quelque parent guillotiné.

PLUVIÔSE AN III (Janvier-Février 1795).

Tous les sentiments généreux semblaient avoir disparu avec les bonnes mœurs. On eut beau célébrer officiellement l'anniversaire du 21 janvier, les véritables patriotes sentaient avec désespoir que l'esprit républicain était tué. Les thermidoriens laissèrent traîner aux égouts le buste de leur dieu Marat, dont l'apothéose n'avait été de leur part qu'une hypocrite mise en scène révolutionnaire. Enfin, tandis que çà et là réapparaissaient des emblèmes de la royauté, on vit proscrire jusqu'à de simples dénominations démocratiques : certains limonadiers furent invités à effacer de leurs boutiques ces inscriptions : *Café de la Montagne*, *Café des Montagnards*, comme rappelant de trop odieux souvenirs.

PLUVIOSE AN III (Janvier-Février 1795).

Le rapport de Courtois.

Le peuple voyait avec étonnement ce spectacle auquel il assistait en étranger. Il comprenait seulement qu'un grand changement s'était opéré depuis la mort de Robespierre, et que, désormais, on le tenait pour suspect. Le député Chasles ayant écrit dans l'*Ami du peuple* que l'opinion populaire était encore indécise sur les événements de Thermidor, les thermidoriens prirent à tâche de la former. Dans la séance du 16 nivôse (15 janvier 1795), Courtois, un des conjurés de Thermidor, avait lu à la Convention un volumineux rapport sur les papiers trouvés chez Robespierre et ses prétendus complices. Des mensonges accumulés sur des mensonges, des calomnies sur des calomnies, une amplification puérile, parsemée de citations empruntées de la mythologie de tous les peuples, des documents interpolés, une série de faux matériels, en un mot, tout ce que l'art des Zoïles, des Tartufes et des Basiles peut imaginer de plus lâche et de plus vil, tel était ce rapport qui a servi à tant d'écrivains pour leur appréciation de la catastrophe de Thermidor. Rovère, un des *héros* de la bande thermidorienne, s'était plaint déjà qu'on eût escamoté beaucoup de pièces. Quand, le 29 pluviôse (17 février), la discussion s'ouvrit sur ce rapport, certains membres ne purent s'empêcher de laisser éclater leur indignation, malgré l'esprit de réaction auquel l'Assemblée était en proie. L'honnête Choudieu réclama impérieusement l'impression de toutes

PLUVIOSE AN III (Janvier-Février 1795).

les pièces trouvées chez Robespierre. « Cette impression, dit-il, fera connaître une partialité révoltante, une contradiction manifeste avec les principes de justice que l'on proclame. On verra qu'on a choisi toutes les pièces qui pouvaient satisfaire des vengeances particulières pour refuser la publicité des autres. » La Convention décréta l'impression de toutes les lettres adressées à Robespierre par ses collègues; mais Courtois se garda bien de se conformer à ce décret, et son œuvre, — œuvre d'un audacieux coquin, — tirée à un nombre prodigieux d'exemplaires, fut répandue à profusion en France et en Europe [1].

Les patriotes sincères purent comprendre, chaque jour davantage, quelle immense faute ils avaient commise d'avoir laissé sacrifier les hommes qui étaient les plus fermes piliers de la République. « L'aristocratie et le royalisme triomphent, » s'écria amèrement Duhem, dans le courant de pluviôse. Et, pour ce cri, il fut envoyé à l'Abbaye par ses collègues. Ce n'en était pas moins le cri de la vérité. De plus en plus, et comme malgré eux, les thermidoriens se laissèrent emporter à ce vent de contre-révolution qu'ils avaient si imprudemment déchaîné. Ils avaient mis Marat au Panthéon; ils s'étaient vus contraints de l'en chasser, et ce fut à la demande d'André Dumont, qui s'était paré du nom de *maratiste*, que le 20 pluviôse (8 février) la Convention décida que les honneurs du Panthéon ne pourraient être accordés à un citoyen que dix ans après sa mort. Le mois suivant la réaction fit encore d'effrayants progrès. Le 5 ventôse (23 février), Merlin (de Thionville), un de ces Montagnards apprivoisés dans le boudoir de la Cabarrus, gourmanda la lenteur de la commission des vingt et un à présenter son rapport sur la conduite des membres des anciens comités. Quelques jours après, un des Girondins

VENTÔSE AN III (Février-Mars 1795).

1. Sur le rapport de Courtois, voyez la discussion approfondie à laquelle nous nous sommes livré dans notre *Histoire de Robespierre*, t. III, liv. XV.

FLORÉAL AN III (Avril-Mai 1795).

rappelés, le représentant Saladin, donnait lecture de ce rapport, et, le jour même, sur une motion de Legendre, l'Assemblée décrétait d'arrestation provisoire Billaud-Varenne, Collot-d'Herbois, Barère et Vadier, dont il était facile dès lors de prévoir le sort.

Rentrée des proscrits de la Gironde.

La rentrée des proscrits de la Gironde échappés à la mort suivit de près ce décret. Ils furent rappelés le 18 ventôse (8 mars), sur une motion de Chénier, et malgré la vive protestation du thermidorien Bentabole, lequel songeait un peu tard à s'arrêter dans la voie rétrograde où il avait tant contribué à précipiter l'Assemblée. Il se produisit un déchaînement étrange contre le 31 mai, de la part même de ceux qui y avaient le plus applaudi. Bourdon (de l'Oise) proposa de poursuivre Pache et Bouchotte comme en ayant été les auteurs, et, sur la motion d'André Dumont, on rapporta le décret qui ordonnait la célébration de l'anniversaire de cette journée fameuse. En vain, pour motiver le rappel des proscrits girondins, invoqua-t-on la nécessité d'apaiser les haines. Les Isnard, les Lanjuinais, les Louvet, les Henri Larivière revinrent, pleins de colères inassouvies. Maîtres de nouveau de la Convention, les Girondins allaient y souffler les discordes, et y déployer les fureurs qui avaient signalé leur domination dans les premiers mois de l'Assemblée. Toutefois on ne songeait pas encore, ouvertement du moins, à attaquer la constitution de 1793. Fréron avait même réclamé tout récemment la nomination d'une commission chargée d'en préparer les lois organiques; et, en même temps qu'elle votait le rappel des Girondins proscrits, la Convention décrétait, sur une motion de Villetard, que le tableau de la constitution de 1793 serait placé dans la salle de ses séances. Mais l'heure n'était pas éloignée où ce code de la démocratie, qu'avait ratifié le suffrage universel du pays, allait être battu en brèche comme le code de l'anarchie et de l'insurrection.

Les émeutes auxquelles donna lieu la pénurie des sub-

VENTOSE AN III (Février Mar 1795).

Les émeutes de la faim.

sistances servirent de prétexte à l'attaque. Grande en effet était la misère publique. La récente abolition des lois sur le maximun avait déterminé une hausse exorbitante dans le prix des denrées de première nécessité et une effroyable dépréciation du papier-monnaie. Ce fut au point que la Convention crut devoir élever de dix-huit à trente-six livres par jour l'indemnité de ses membres. Cela ne remédiait pas aux souffrances du peuple, qui mourait littéralement de faim. Boissy d'Anglas proposa un remède : c'était de rationner les vivres; ce qui lui valut le surnom de *Boissy-Famine*. Des attroupements se formèrent, qui s'en allaient criant dans les rues et aux abords de la Convention : Du pain ! du pain !

Le peuple commençait à comprendre qu'il avait été joué en Thermidor, et que la disette tenait en grande partie à la marche rétrograde de ses représentants, à leurs décrets funestes. Dès les premiers jours de germinal, ses réclamations prirent un caractère tout politique. Le 1er (21 mars), une députation du faubourg Saint-Antoine ou Antoine, comme on disait alors, vint réclamer l'exécution immédiate de la constitution de 1793. Pendant ce temps les patriotes donnaient la chasse à la jeunesse dorée au palais Égalité et dans les Tuileries. A cette nouvelle, grand émoi à la Convention. Malgré les énergiques protestations de Choudieu, de Ruamps et de Chasles, on s'empressa de voter contre les attroupements une loi de police que Sieyès tenait en réserve. La République avait aboli les lois martiales, la réaction thermidorienne les rétablissait.

GERMINAL AN III (Mars-Avril 1795).

Discours de Robert Lindet.

Le 2 germinal (22 mars) s'ouvrit la discussion sur le rapport de Saladin. La jeunesse dorée était là en force, entonnant le chant contre-révolutionnaire du *Réveil du peuple*. Robert Lindet prit le premier la parole en faveur de ses collègues inculpés. Les défendre! c'était la Convention elle-même, dit-il, qu'il venait défendre devant la Convention. Revendiquant noblement sa part de responsabilité

GERMINAL AN III (Mars-Avril 1795).

dans tous les actes du comité, il rappela que ces actes avaient été sanctionnés ou convertis en décrets par l'Assemblée. Puis, au milieu des clameurs de la droite, il glorifia de nouveau la journée du 31 mai, et termina par un parallèle écrasant entre l'état florissant où se trouvait la République aux jours de Thermidor, et la situation douloureuse, inquiète et agitée dans laquelle, en sept mois, l'avaient plongée les réacteurs. Carnot monta aussi à la tribune le lendemain, pour parler en faveur de ceux dont il avait été le collaborateur assidu. Il se borna à tout rejeter sur Robespierre et Saint-Just, qui n'étaient plus là pour répondre. On ne peut s'empêcher de regretter qu'un tel homme ait pu si effrontément mentir à sa conscience. Au reste, le sens moral était si oblitéré alors, qu'on entendit le vieux Ruhl déclarer, à la décharge des accusés, qu'ils avaient sauvé « les soixante-treize Girondins que Robespierre voulait conduire à l'échafaud, » quand il était de notoriété publique que ces membres de la Gironde n'avaient échappé au bourreau que grâce à la résistance désespérée du vaincu de Thermidor.

Journées des 12 et 13 germinal.

La discussion traînait en longueur, interrompue par des incidents de diverse nature, quand, le 12 germinal (1er avril), des attroupements considérables, partis du faubourg Saint-Antoine, de la Cité et du Marais, se formèrent autour de la Convention. Il faut dire que, la veille, des pétitionnaires de la section des Quinze-Vingts étaient venus mettre la Convention en demeure de restituer à Paris sa municipalité, dont elle était privée depuis l'immolation de la Commune, de rouvrir les sociétés populaires, de rendre au peuple ses droits méconnus, de subvenir à son affreuse misère, d'activer la mise à exécution de la constitution de 1793, et qu'ils avaient été assez mal accueillis. La séance du 12 commença par des récriminations violentes de Ruamps, de Crassous et de Bourgeois contre les comités de l'Assemblée, devenus les serviteurs de la contre-révolution. Thuriot, arri-

GERMINAL AN III (Mars-Avril 1795).

vant un peu tard à résipiscence, s'éleva avec indignation contre certains modérés qu'on entendait chaque jour déclamer contre « les hommes de sang, » et qui ne cessaient de demander qu'on envoyât à l'échafaud ceux qui leur déplaisaient. Une députation avait été écoutée avec assez de calme, et Boissy-d'Anglas commençait un nouveau rapport sur les subsistances, quand des flots de citoyens, parmi lesquels on voyait des femmes et des enfants, firent irruption dans la salle en criant *Du pain et la constitution de* 1793! Au milieu d'un tumulte que fut impuissant à dominer le président, André Dumont, un homme monta à la tribune, réclama le silence et l'obtint. Cet homme, c'était Vaneck, qui, à l'époque du 31 mai, commandait une des sections de Paris. Avec une énergie exempte de toute exagération, il stigmatisa les décrets funestes d'où étaient nés la plupart des malheurs présents, énuméra les légitimes griefs du peuple, fit appel aux hommes du 14 juillet, du 10 août, du 31 mai, et, aux applaudissements des Gaston, des Duroy, des Huguet et de quelques autres Montagnards demeurés fidèles à la cause de la démocratie, il réclama la liberté de plusieurs milliers de patriotes incarcérés depuis le 9 thermidor. Des députations d'un certain nombre de sections se succédèrent, demandant toutes du pain et la constitution de 1793. Comme l'ex-ultra-terroriste André Dumont accusait les royalistes d'avoir excité ce mouvement, « Le royalisme, s'écria Choudieu, en désignant le fauteuil du président, il est là! » La foule s'écoula insensiblement sans avoir commis la moindre violence. Cependant, à la simple nouvelle que le député Auguis avait été blessé dans une des rues de Paris, de furieux cris de vengeance retentirent.

La majorité se sentait forte. Dès le début de sa séance, l'Assemblée avait appelé autour d'elle des bataillons dévoués à la réaction, et le peuple était sans armes. De plus, elle venait de placer la force armée sous le commandement de Pichegru, auquel elle avait donné pour adjoints Merlin

GERMINAL AN III (Mars-Avril 1795).

(de Thionville) et Barras, qui tous deux avaient trouvé grâce devant les Girondins triomphants; elle pouvait donc proscrire à son aise et sans danger. Malheur à quiconque avait applaudi aux motions des pétitionnaires! La Convention commença par voter d'urgence la transportation de Billaud-Varenne, de Barère, de Collot-d'Herbois et de Vadier, lesquels étaient assurément bien étrangers à la manifestation du jour; puis toute la nuit fut employée à satisfaire les haines et les rancunes de la nouvelle majorité. C'était à qui des Bourdon (de l'Oise), des André Dumont, des Fréron, des Merlin (de Thionville), livrerait le plus de républicains aux furies vengeresses de la réaction. Choudieu, Duhem, Foussedoire, Huguet, Chasles, Léonard Bourdon, Amar et Ruamps fussent successivement décrétés d'arrestation. Le lendemain Billaud-Varenne, Barère et Collot-d'Herbois étaient expédiés sur Rochefort. Vadier avait été assez heureux pour s'échapper. Mais tout cela ne suffit pas à apaiser les fureurs des modérés de l'Assemblée. Le 16 germinal (5 avril) neuf représentants du peuple étaient encore frappés d'un décret d'arrestation; c'étaient: Moyse Bayle, Cambon, Granet, Hentz, Maignet, Levasseur (de la Sarthe), Crassous, Thuriot et Lecointre. On n'épargnait même pas les proscripteurs de Thermidor. Presque tous les républicains qui s'étaient fait remarquer par leur zèle, par leur énergie, par leur dévouement à la chose publique, par leur désintéressement se trouvèrent atteints. Pache et Rossignol furent jetés dans les cachots de Ham. Les Girondins et les royalistes devaient bien cette satisfaction à leur allié Bourdon (de l'Oise). Fréron, pris d'une sorte de pudeur, demanda que du moins la peine de mort ne fût pas appliquée aux délits révolutionnaires, excepté ceux d'émigration, de fabrication de faux assignats et de provocation au rétablissement de la royauté; il ne fut pas écouté. En même temps, pour assurer leur victoire, les réacteurs ordonnaient le désarmement des *terroristes*, nom sous

Proscription de Billaud-Varenne et autres.

GERMINAL AN III (*Mars-Avril* 1795).

lequel on désigna désormais les vrais patriotes, et ils réorganisaient la garde nationale sur des bases antidémocratiques. Aussi les émigrés rentraient-ils en foule. Le royalisme était aux anges.

Procès de Fouquier-Tinville.

Fouquier-Tinville s'était mis à la dévotion des conjurés de Thermidor. Il n'eût pas mieux demandé que de servir d'accusateur public à la Terreur blanche; mais trop de haines royalistes, girondines et dantonistes étaient accumulées contre lui. Après l'avoir décrété d'arrestation et d'accusation, la Convention le renvoya devant le tribunal révolutionnaire, réorganisé sur les plans de Merlin (de Douai), son légiste attitré, qui fourbissait des armes juridiques à la réaction avec une complaisance égale à celle qu'il avait mise à en fabriquer pour la Révolution. Dans sa séance du 29 germinal (18 avril), elle décida que ce tribunal siégerait en permanence jusqu'au jugement définitif de Fouquier-Tinville et de ses coaccusés, dont le procès durait depuis les premiers jours du mois. Avec Fouquier, en effet, une partie des juges et des jurés de l'ancien tribunal révolutionnaire furent renvoyés devant le nouveau tribunal, composé de juges et de jurés triés selon les passions du jour et les rancunes personnelles. C'étaient: le commissaire de l'administration civile Herman, et son adjoint Lasne, arrêtés l'un et l'autre au cours du procès; les juges Foucault, Sellier, Garnier-Delaunay, Deliége, Naulin, Maire, Delaporte, Harny, Félix, Bravet, Barbier et Liendon; les jurés Leroi, surnommé Dix-Août, Renaudin, Vilate, Prieur, Châtelet, Girard, Boyenval, Lohier, Pigeot, Aubry, Trinchard, Brochet, Chrétien, Ganney, Trey, Gauthier, Didier et Duplay; l'ex-administrateur de police Dupommier, trois employés de la prison du Luxembourg, Benoît, Verney et Guyard, un peintre en bâtiments nommé Valagnose et le rentier Beausire. La plupart de ces hommes étaient des patriotes sincères. Plusieurs s'étaient montrés durs dans l'exercice de leurs redoutables fonctions; mais ils n'avaient été en

FLORÉAL AN III (*Avril-Mai*) 1795)

FLORÉAL AN III (*Avril-Mai* 1795).

définitive que les instruments inflexibles de lois impitoyables, et la Convention, en les frappant, essayait, on peut le dire, de se décharger sur eux de sa propre responsabilité Les débats, que passionnèrent les déclarations des partisans de la Gironde, des amis de Danton et d'une foule de contre-révolutionnaires appelés à déposer, durèrent jusqu'au 17 floréal (6 mai). Furent condamnés à mort et exécutés le lendemain, en place de Grève, comme sous l'ancien régime, Fouquier-Tinville, Foucault, Sellier, Garnier-Delaunay, Leroi, Renaudin, Vilate, Prieur, Châtelet, Girard, Boyenval, Benoît, Verney, Dupommier, Lasne et Hermann. « Je meurs, avait dit l'un d'eux en entendant sa condamnation, pour avoir aimé mon pays. » Et c'était vrai. En Herman et en Lasne notamment, on tua la probité, le désintéressement, le civisme le plus pur. Parmi les ex-jurés acquittés, un seul le fut sur le double chef de fait et d'intention, c'est-à-dire qu'on ne trouva pas le moindre grief à articuler contre lui; ce fut Maurice Duplay, dont la réaction aurait bien voulu punir la vieille amitié pour Robespierre. Malgré cet éclatant témoignage rendu à sa bonté, à sa douceur, à son honnêteté, il n'en fut pas moins illégalement retenu en prison, tellement on était revenu à des idées de modération, de justice et d'équité!

La Terreur blanche.

Aussi qu'arriva-t-il? C'est que, partie de Paris, la réaction, comme un immense oiseau de proie, s'abattit sur la France entière. On frappa tout ce qui était suspect de patriotisme. Comme le nom de République existait encore, on imagina seulement de poursuivre sous le nom de *terroristes* tous ceux dont les sentiments républicains étaient connus, tous ceux dont on voulait se défaire. La *Terreur rouge* avait tué pour sauver le pays. Assurément elle avait dépassé la mesure, commis des excès à jamais regrettables; mais ce qu'elle avait surtout frappé, c'était la trahison, les mauvaises passions; mais elle s'était montrée impitoyable pour les voleurs, les faussaires, les dilapida-

FLORÉAL AN III (Avril-Mai 1795).

teurs des deniers publics. La *Terreur blanche* tua pour tuer, pour voler, pour piller, par esprit de vengeance, par amour du lucre et du gain. La réaction thermidorienne fut, à proprement parler, le règne des assassins. La *Terreur rouge* s'était enveloppée de formes, elle avait agi hautement, publiquement, acceptant devant l'avenir la responsabilité de son œuvre; la *Terreur blanche* rusa, comme le renard, la plus carnassière des bêtes féroces. Elle frappa dans l'ombre, bassement, hypocritement. Si elle se servit moins de l'échafaud, elle mit largement à contribution l'eau, le feu et le poignard. Que de cadavres républicains le Rhône recéla dans ses flots profonds! Sous le nom de compagnies de Jésus et du Soleil s'organisèrent de véritables bandes royalistes qui portèrent partout le meurtre, le pillage, l'effroi et la désolation. Le Midi fut surtout le théâtre de leurs sanglants exploits. A Lyon, à Marseille, à Toulon, à Grenoble, à Avignon, à Aix, à Tarascon se commirent des atrocités sans nom, auprès desquelles les massacres de Septembre ne sont rien. Le 11 floréal (30 avril) Chénier dépeignit, sous les plus sombres couleurs, à la tribune de la Convention, la désolante situation du pays. Il dénonça les hommes qui, provoquant ouvertement au rétablissement de la royauté, avaient fait d'une partie des départements du Midi le domaine des assassins, et il décida l'Assemblée à renvoyer devant le tribunal criminel de l'Isère les membres des compagnies de Jésus. Mesure inutile, décret sans force, qui n'arrêta pas la rage des assassins. N'avaient-ils pas pour les protéger et les encourager même des commissaires de la Convention? Oui, ce fut à la voix des Isnard, des Cadroy et des Chambon que s'accomplirent la plupart des actes qui ensanglantèrent le midi de la France, et les noms de ces forcenés de la réaction doivent être maudits à l'égal de ceux des Carrier, des Fréron, des Tallien et des Fouché.

Cependant la Convention dégénérée s'efforçait toujours de donner le change à l'opinion, relativement à la constitution de 1793. Tout récemment encore, à la demande de Sieyès, elle l'avait proclamée « le pacte sacré » auquel il était interdit de toucher, et, au commencement de floréal, elle avait nommé, pour en préparer les lois organiques, une commission où figuraient Cambacérès, Merlin (de Douai), Sieyès, Thibaudeau, Laréveillère-Lépeaux, Lesage (d'Eure-et-Loir), Boissy d'Anglas, Creuzé-Latouche, Louvet, Berlier et Daunou. Or, la plupart de ces noms n'étaient pas de nature à rassurer les patriotes; on verra bientôt si ceux-ci avaient tort de se méfier. Autre sujet de mécontentement. Les injustifiables proscriptions décrétées à la suite de la journée du 12 germinal n'avaient pas amélioré la condition du peuple, au contraire, et pour remédier à la détresse publique on n'avait pris que des mesures illusoires. Le 30 floréal (19 mai) la ration de pain était descendue au-dessous de deux onces par personne. Jamais population n'avait été plus malheureuse que celle de Paris à cette époque. On récriminait amèrement dans les faubourgs contre la Convention qui, disait-on, n'avait immolé Robespierre et ses amis que pour tyranniser le peuple et l'affamer en faisant hausser le prix des denrées. La misère et la souffrance déterminèrent seules le nouveau mouvement que nous allons esquisser d'un trait rapide; et l'insurrection de Prairial n'eut pas d'autre instigateur que la faim, dont le spectre apparaissait horrible aux yeux des mères épouvantées.

FLORÉAL AN III (Avril-Mai 1795).

La commission des lois organiques.

Journées de Prairial.

Le 1er prairial de l'an III (20 mai 1795), dès cinq heures du matin, la générale battait et le tocsin sonnait dans les faubourgs Saint-Antoine et Saint-Marceau, et sur les murs de Paris on pouvait lire un manifeste affiché pendant la nuit, et intitulé : INSURRECTION DU PEUPLE POUR OBTENIR DU PAIN ET RECONQUÉRIR SES DROITS. Après des considérants où en termes énergiques, la politique thermidorienne se trouvait retracée et flétrie, on engageait le peuple à se porter en masse sur la Convention pour réclamer du pain, l'abo-

PRAIRIAL AN III (Mai-Juin 1795)

PRAIRIAL AN III (Mai-Juin 1795).

lition du gouvernement révolutionnaire et l'établissement immédiat de la constitution démocratique de 1793. Il était onze heures quand s'ouvrit la séance de la Convention. Instruite aussitôt de cet appel à l'insurrection, que les Bourdon (de l'Oise), les Merlin (de Douai) et les André Dumont ne manquèrent pas d'attribuer aux royalistes, l'Assemblée enjoignit à tous les citoyens de se rendre en armes dans leurs sections pour y attendre ses ordres, mit hors la loi les chefs d'attroupements et se déclara en permanence. Ces diverses mesures furent accueillies par les rires ironiques d'une multitude de femmes qui de bonne heure avaient envahi les tribunes. Une pétition de la section Bon-Conseil, où les souffrances du peuple étaient longuement énumérées, est écoutée avec indifférence. L'intérêt n'est pas là. *Du pain! du pain!* ne cessent de répéter, d'une voix menaçante, les femmes montées sur les bancs des tribunes. La Convention est visiblement émue. « Sachons périr s'il le faut, » s'écrie un député obscur, nommé Ferraud, que cette journée allait illustrer à jamais. André Dumont, qui présidait, déclare qu'il va donner l'ordre de faire évacuer les tribunes et d'arrêter les agitateurs. A cette menace répondent des explosions de murmures. Dumont descend de son siége, et est remplacé au fauteuil par Boissy d'Anglas, dont cette journée devait également fonder la réputation, singulièrement surfaite d'ailleurs.

Un officier général, accompagné de quelques fusiliers et de jeunes gens ayant des fouets de poste à la main, se mettait en devoir de chasser les femmes, quand soudain des coups redoublés se font entendre aux portes de la salle, qui cèdent bientôt aux efforts des assaillants, et livrent passage à une foule de citoyens et de femmes dont les vêtements en haillons et les traits hâves attestaient la profonde misère, et qui se précipitent dans la salle en criant : *Du pain et la constitution!* Au milieu du tumulte un homme est arrêté ayant du pain dans ses poches, et l'on

PRAIRIAL AN III (Mai-Juin). 1795).

en conclut dérisoirement, dans l'Assemblée, que la disette n'est pour rien dans ce formidable mouvement populaire. Une lutte s'était établie entre les envahisseurs de la Convention et ses défenseurs. Les premiers sont d'abord repoussés hors de la salle. La délibération, un moment interrompue, allait être reprise, quand tout à coup de nouveaux cris retentissent : c'était la masse du peuple qui arrivait en colonnes serrées. Des coups de fusils sont tirés, et ne blessent heureusement personne; mais la garde, impuissante à refouler le flot toujours croissant, est forcée de céder au nombre. Le thermidorien Ferraud résiste en désespéré à la foule; il se couche en travers d'une porte et s'écrie qu'on n'entrera qu'en lui marchant sur le corps; les assaillants le foulent aux pieds et passent. En un instant la salle est inondée d'hommes armés de bâtons, de piques, de sabres, de fusils, et aux chapeaux desquels on voyait, écrits à la craie, ces mots qui étaient le cri de ralliement de l'insurrection : *Du pain et la constitution de* 1793! Un coup de fusil part et blesse légèrement un jeune homme nommé Mailly. En ce moment, s'il faut en croire la narration thermidorienne, vingt fusils couchent en joue le président Boissy. Ferraud, pour le couvrir de son corps, gravissait les marches de la tribune, quand il reçoit à bout portant un coup de pistolet tiré par un insurgé sur un officier qui l'avait frappé. Il tombe. Le nom de Fréron est prononcé. Fréron, c'était la réaction éhontée, impitoyable, sanglante; son nom était bien fait pour appeler les vengeances populaires. Victime d'une déplorable méprise, le malheureux Ferraud est criblé de coups, achevé et traîné par les cheveux dans un couloir. Un misérable lui coupe la tête, la met au bout d'une pique, et promène dans la salle et au dehors ce hideux trophée. Ce meurtre accidentel fut du reste le seul épisode tragique de l'insurrection. Nous verrons ce que de sang innocent versera la réaction victorieuse.

Mort de Ferraud.

PRAIRIAL AN III (*Mai-Juin* 1795).

A cette heure on pouvait croire au triomphe des sections soulevées. Romme, au nom du peuple souverain, réclama pour tous la liberté de la tribune. Permanence des sections, arrestation de tous les émigrés, élargissement des patriotes détenus, mise en activité de la constitution de 1793, réorganisation de la municipalité détruite, telles furent les principales motions formulées, et que saluèrent les cris de *Vive la Montagne! vivent les Jacobins!* que depuis bien longtemps on n'avait pas entendus. Vers neuf heures, Vernier remplaça au fauteuil Boissy d'Anglas, qui avait opposé un front assez ferme à l'émeute, mais qui n'avait pas su trouver une inspiration généreuse pour rassurer les patriotes et désarmer leurs colères. A peine avait-il cédé sa place que, coup sur coup, à la voix des Romme, des Duroy, des Bourbotte et des Goujon, les représentants restés à leurs bancs décrétèrent, en levant leurs chapeaux en l'air, la mise en liberté de tous les citoyens arrêtés pour opinions politiques depuis le 9 thermidor, la rentrée des représentants proscrits à la suite des journées de germinal, des visites domiciliaires pour la recherche des subsistances, la convocation immédiate et la permanence des sections de Paris, la nomination d'une commission de vingt membres pour remplacer les anciens comités, et l'arrestation des folliculaires royalistes qui empoisonnaient l'esprit public. Puis on vota, dans la même forme, l'abolition de la peine de mort, excepté pour les cas d'émigration et de fabrication de faux assignats, comme pour protester d'avance contre le caractère terroriste qu'on ne devait pas manquer d'imputer à la journée de Prairial.

Proscriptions.

Il était alors un peu plus de minuit. Une partie des insurgés s'étaient déjà retirés, croyant la victoire assurée à la cause démocratique. Duquesnoy, Prieur (de la Marne) et Duroy, chargés de s'emparer de toutes les pièces du comité de Sûreté générale, sortaient pour accomplir leur mission, et Soubrany venait de leur recommander de prendre les mesures nécessaires pour empêcher les tyrans du 12 germinal d'anéantir, comme à cette époque, les résultats de la manifestation populaire, quand la force armée, conduite par le royaliste Raffet, commandant du bataillon de la Butte-des-Moulins, pénétra dans la salle, la baïonnette en avant, et n'eut pas de peine à en chasser ce qu'il y restait encore de sectionnaires. En un clin d'œil la situation changea de face. Les Legendre, les Defermont, les Thibaudeau, qui étaient restés muets quand l'émeute grondait, retrouvèrent la parole. On annula, comme ayant été surpris à la Convention tyrannisée, les décrets rendus dans la soirée. Puis, à la voix des Delahaye, des Fréron, des Tallien, des Bourdon (de l'Oise), se rouvrit l'ère à peine fermée des proscriptions et des vengeances implacables. Prieur (de la Marne), Romme, Goujon, Soubrany, Bourbotte, Duroy, Duquesnoy, Albite, Peyssard, Lecarpentier, Pinet, Borie, Fayau, Ruhl, furent successivement décrétés d'arrestation. Robert Lindet et Charlier échappèrent à grand'peine à une dénonciation sauvage de Lehardy. C'était la mise en coupe réglée de la Montagne. Et, par une véritable dérision, au moment où tant de patriotes étaient frappés par la réaction en délire, Tallien avait l'impudence de déclarer que la République vivrait. Hélas! elle agonisait.

PRAIRIAL AN III (*Mai-Juin* 1795).

Le 2 prairial (21 mai), comme s'il eût compris sa faute d'avoir abandonné le terrain sans assurer sa victoire, le peuple se réunissait dans les faubourgs, pendant que, devenue l'instrument de la contre-révolution, la Convention continuait de décimer les républicains et mettait hors la loi quelques patriotes qui avaient eu l'idée d'organiser une municipalité provisoire. Vers cinq heures du soir l'armée populaire, après avoir repoussé les bataillons dévoués à l'Assemblée, vint se ranger en bataille sur la place du Carrousel, et pointer ses pièces contre la salle de la Convention. Grande fut la panique parmi les réacteurs. On

PRAIRIAL AN III (*Mai-Juin* 1795).

résolut de parlementer et de berner le peuple avec des promesses illusoires. Une proclamation rassurante au sujet des subsistances, et un décret portant que les lois organiques de la constitution de 1793 seraient présentées sous trois jours, suffirent pour faire rentrer dans leurs foyers les crédules patriotes des faubourgs Antoine et Marceau. Des proscrits de la veille il n'avait pas été question.

Défaite définitive de l'insurrection.

Le lendemain, la jeunesse dorée tenta contre le grand faubourg une expédition qui faillit mal tourner pour elle. Elle n'échappa que grâce à la générosité du peuple, lequel, s'apercevant qu'il avait été indignement trompé, s'était empressé de reprendre les armes. Mais deux fois il avait laissé passer l'occasion favorable de reconquérir ses droits; maintenant il était trop tard. Envahies dans la journée du 4 prairial (23 mai) par les troupes conventionnelles renforcées de nombreux détachements de hussards, de chasseurs et de dragons, venus des environs, les sections de Montreuil et des Quinze-Vingts se laissèrent désarmer sans combattre, et pour bien longtemps le peuple fut mis hors de cause.

Débarrassée de toute crainte, la Convention reprit, avec une ardeur sauvage, le cours de ses vengeances, et, comme elle avait eu peur, elle n'en fut que plus cruelle et plus implacable. L'insurrection de Prairial, si calomniée par tous les écrivains royalistes, girondins et thermidoriens, n'avait fait qu'une victime, le député Ferraud; la réaction triomphante se baigna à plaisir dans le sang. Dès le 9 prairial (28 mai), dix mille citoyens avaient été arrêtés. Dans le courant du mois, une commission militaire, jugeant sans l'assistance de jurés, livra vingt-quatre têtes au bourreau. Nous laissons pour mémoire les condamnations aux fers et à la déportation prodiguées à tort et à travers. Quel était le crime de tant de malheureux? Avaient-ils pactisé avec l'émigration ou l'étranger, conspiré contre la

PRAIRIAL AN III (*Mai-Juin* 1795).

République? Non : ils avaient réclamé du pain et la constitution de 1793.

La Montagne décimée.

Les cinq ou six séances qui suivirent celle du 4 prairial (23 mai) à la Convention ne furent qu'une orgie contre-révolutionnaire, une orgie sanglante et sans frein. Comme on était loin de la Convention des grands jours! Des mains des géants, le pouvoir était tombé dans celles de pygmées féroces, pour qui le patriotisme était un titre de proscription. Redevenus entièrement maîtres de la République, les Girondins signalèrent, par une barbarie sans exemple et un luxe incroyable de proscriptions, la restauration de leur sinistre puissance. Sur la proposition de Gouly et de Henri Larivière, Robert Lindet, épargné quelques jours auparavant, fut décrété d'arrestation, avec Jean-Bon Saint-André, Jagot, Voulland, Élie Lacoste, Lavicomterie, David, Prieur (de la Côte-d'Or), Dubarran, Bernard (de Saintes), et tous les membres des anciens comités, sauf Carnot et Louis (du Bas-Rhin), qui durent considérer comme une sorte de déshonneur d'être épargnés en de telles circonstances. Carnot, comme moyen de défense, allégua qu'il avait donné toutes ses signatures de confiance ; il était impossible de se défendre plus piteusement.

Ces proscriptions, décrétées avec une légèreté dont rien n'approche, amenèrent des scènes où le burlesque le disputait au tragique. Il suffisait qu'un représentant du peuple fût dénoncé par un des meneurs de la bande thermido-girondine, pour qu'aussitôt il fût décrété d'arrestation. Panis, désigné par Bourdon (de l'Oise), égaya par son insigne poltronnerie ses proscripteurs, qui prolongèrent indéfiniment son supplice. Frappé d'un décret d'arrestation, Maure, désespérant de la République, se fit sauter la cervelle. Furent également décrétés d'arrestation, à divers titres, Massieu, Dartygoite, J. B. Lacoste, Baudot, Javogues, Esnue-Lavallée, Allard, Lejeune,

PRAIRIAL AN II (*Mai-Juin* 1795).

Pautrizel et Sergent. On frappa encore Thirion et Lai-gnelot pour avoir exercé les fonctions de secrétaires dans la séance du 1er prairial au soir, et Charbonnier, Salicetti, Escudier et Ricord, sous prétexte qu'ils avaient fomenté des mouvements à Toulon et à Marseille. Quant aux proscrits du premier jour, Ruhl, Goujon, Duquesnoy, Romme, Duroy, Soubrany, Bourbotte, Peyssard, Albite et Prieur (de la Marne), auxquels fut ajouté Forestier, on confia à la commission militaire le soin de les juger. C'était les envoyer à la mort. Ah! combien elles durent gémir sur leur irréparable faute, toutes celles de ces victimes de la réaction présente qui, par leur silence ou par leurs actes, avaient trempé dans le coup d'État liberticide de Thermidor!

Les martyrs de Prairial.

Ruhl aima mieux se tuer que d'affronter la justice d'une commission militaire; il se poignarda. Albite et Pieur (de la Marne) furent assez heureux pour s'évader. Restaient Romme, Goujon, Duroy, Bourbotte, Soubrany, Duquesnoy, Peyssard et Forestier. Transférés au château de Toureau, près de Morlaix, ils furent ramenés à Paris au bout de quelques jours, et leur procès commença le 24 prairial (12 juin). Ce fut une parodie de la justice; aussi les accusés déployèrent-ils vainement dans leur défense un courage héroïque. Après cinq jours de débats illusoires, la commission condamna les six premiers à la peine de mort, Peyssard à celle de la déportation et Forestier à une réclusion illimitée. Romme, Goujon, Duquesnoy, Duroy, Soubrany et Bourbotte voulurent mourir à la façon de Caton, en se déchirant les entrailles. A peine sortis de la salle où ils avaient été condamnés, ils se frappèrent tous d'un mauvais couteau qu'il se passèrent successivement. Les trois premiers seuls se blessèrent mortellement. Duroy, Soubrany et Bourbotte respiraient encore; on les conduisit tout sanglants à l'échafaud, et ils moururent stoïquement en murmurant un suprême adieu à la République.

PRAIRIAL AN III (*Mai-Juin* 1795).

Ce ne furent ni les derniers Romains, ni les derniers Montagnards. D'autres vivaient encore, dans l'âme desquels palpitait, toujours intacte, l'idée républicaine et démocratique, et qui, pour son triomphe, essayeront de nouvelles et impuissantes tentatives. Mais la Convention est vouée désormais à la contre-révolution. La démocratie va être étouffée sous la triple alliance des thermidoriens, des royalistes et des Girondins, à qui appartiendra le dernier mot. De la République, dont la réaction a assassiné et proscrit les plus fermes défenseurs, il ne restera guère, provisoirement, que le nom. Et mainenant, poëtes, peintres, écrivains, chantez, traduisez sur la toile et dans vos livres de fantaisie le républicanisme et la modération de la Gironde victorieuse!

CHAPITRE QUINZIÈME

Suite de la campagne dans le Nord. — Paix avec la Hollande et la Prusse. — Trahison de Pichegru.— La réaction victorieuse. — Mort du ci-devant dauphin. — La constitution de 1793 déchirée. — Coup d'œil sur la Vendée. — Traité de la Jaunaye. — Affaire de Quiberon. — Anniversaire du 9 thermidor. — Paix avec l'Espagne. — Proscriptions nouvelles. — La constitution de l'an III. — Mouvement dans les sections. — Les thermidoriens aux abois. — Insurrection royaliste. — Journée du 13 vendémiaire. — Résultats de cette journée. — Les thermidoriens à résipiscence. — Fin de la Convention.

Suite de la campagne dans le Nord.

Tandis que la République, aux mains de la réaction, voyait fléchir chaque jour à l'intérieur les principes sur lesquels elle avait été fondée, elle continuait à s'affermir au dehors par les succès que lui avait préparés l'indomptable fermeté de l'ancien comité de Salut public. Le Quesnoy, Valenciennes et Condé avaient été repris. Moreau s'était successivement emparé de l'île de Cassandria, de l'Écluse et de Nieuport, où cinq cents émigrés, pris les armes à la main, avaient été fusillés, en vertu du terrible décret à l'occasion duquel étaient tombées de la bouche de Barère ces paroles sanglantes : « Il n'y a que les morts qui ne reviennent pas. » Plus heureuse, la garnison anglaise, par une interprétation complaisante du décret, avait été épargnée. Trèves aussi avait capitulé ; les généraux Pichegru et Jourdan avaient remporté, l'un sur l'armée anglo-hollandaise, l'autre sur l'armée autrichienne, à Boxtel et non loin de Maestricht, des avantages signalés, et les portes d'Aix-la-Chapelle s'étaient ouvertes devant

PRAIRIAL AN III (*Mai-Juin* 1795).

nos troupes. Au commencement de vendémiaire de l'an III (octobre 1794), Jourdan faisait essuyer aux Autrichiens une sanglante défaite, et, peu après, Maestricht tombait entre les mains de Kléber. Maestricht, c'était la clef de la Hollande.

Pendant que l'armée de Sambre-et-Meuse opérait pour se rendre maîtresse de toute la rive gauche du Rhin, celle du Nord occupait Crèvecœur, Bois-le-Duc, et franchissait la Meuse en culbutant les Anglais sur tous les points. Au bout de quelques jours, Nimègue était à nous. Ce fut un coup mortel porté à la coalition : c'était fait d'elle si l'on s'emparait de la Hollande. On résolut donc de pousser les choses sans relâche, et une campagne d'hiver fut décidée. Pichegru marcha droit sur Amsterdam où l'armée républicaine entra le 30 nivôse (19 janvier 1795). La Zélande, Rotterdam, la Haye et Utrecht furent, peu de temps après, également occupés. Enfin, par un coup d'audace unique peut-être dans les annales de la guerre, quelques escadrons de hussards, suivis de l'artillerie légère, s'élançaient sur le Texel gelé, et s'emparaient de toute la flotte hollandaise au mouillage. Il ne restait plus aux Provinces-Unies qu'à mettre bas les armes : ainsi firent-elles. Un traité, que la Convention ratifia un peu plus tard, le 2 prairial (21 mai), abolit le stathoudérat, céda à la France Maestricht, Venloo et la Flandre hollandaise, et établit entre les Provinces-Unies et la République une alliance offensive et défensive contre l'Angleterre.

Paix avec la Hollande et la Prusse.

La Prusse, dont une suite de revers avait singulièrement refroidi le zèle pour la cause de l'émigration et de la royauté, ne tarda pas à suivre l'exemple de la Hollande. Elle argua, il est vrai, du changement survenu dans les principes et la marche du gouvernement français. Quelle amère critique du système thermidorien que cet éloge monarchique! Quoi qu'il en soit, le 16 germinal (5 avril) fut signé à Bâle par notre ministre plénipotentiaire Barthélemy et le ministre prussien Hardenberg, un traité de paix par lequel le roi de Prusse prit l'engagement d'abandonner à la France toutes les possessions prussiennes sur la rive gauche du Rhin, et de ne fournir aux ennemis de la République ni contingent, ni secours. De notre côté, nous nous engageâmes à évacuer tout le territoire prussien de la rive droite du fleuve, et à ne point traiter en ennemis les petits États allemands auxquels le roi de Prusse portait intérêt. Il est à peine besoin de mentionner les articles secrets que la Convention crut devoir consentir. Le point capital, le résultat énorme de ce traité fut la dissolution de la coalition. Aussi la stupéfaction fut-elle grande en Europe; les royalistes durent commencer à comprendre qu'ils avaient plus à compter désormais sur leurs alliés du dedans que sur ceux du dehors.

PRAIRIAL AN III (*Mai-Juin* 1795).

Vraisemblablement la paix serait devenue générale sans le prodigieux entêtement de William Pitt, dont les souffrances même du peuple anglais et le dépérissement du commerce national ne firent qu'irriter la haine aveugle contre la Révolution française. En vain lord Stanhope à la chambre des lords, en vain Fox, Sheridan et Wilberforce dans celle des communes, combattirent éloquemment, au nom du droit, de la justice et de la raison, les sophismes de l'intraitable ministre; les théories égoïstes et sauvages de Pitt l'emportèrent dans le parlement britannique. L'Angleterre prit à sa solde les régiments d'émigrés, et elle s'engagea à alimenter l'Autriche de subsides qui lui permissent de continuer contre la République une guerre à outrance. Quelques succès en Italie, où, du reste, jusqu'à la fin de la Convention, les opérations militaires se bornèrent à des surprises et à des attaques sans grands résultats, la longue résistance de Mayence, semblèrent justifier d'abord la résolution du cabinet autrichien. Mais les troupes républicaines reprirent bientôt l'avantage. Luxembourg capitula le 19 prairial (7 juin), et probable

PRAIRIAL AN III (*Mai-Juin* 1795).

ment la guerre se fût terminée vers cette époque par quelque coup d'éclat, si la trahison de Pichegru n'était pas venue, à point nommé, paralyser une partie des mouvements de nos armées.

Trahison de Pichegru.

Cet homme, que la République avait tiré du néant, ne craignit point de ternir à jamais la gloire dont il s'était couvert jusque-là. Pour des dignités puériles, pour des richesses honteuses, il prit, bien témérairement, à la sollicitation d'un aventurier du nom de Fauche-Borel, l'engagement de rétablir la royauté en France et de remettre la famille de Bourbon sur le trône. Mais il comptait sur une puissance qu'il n'avait pas. Il ne devait être donné à aucun général français de jouer le rôle de Monck; et malgré lui Pichegru se trouva obligé de coopérer à des succès dont il ne put tirer parti au profit de sa trahison. Le 20 fructidor de l'an III (6 septembre 1795), Jourdan franchissait victorieusement le Rhin, à la hauteur de Dusseldorf, dont Championnet s'était rendu maître. Une douzaine de jours après, Pichegru se vit contraint, sur les vives instances de Merlin (de Thionville), de s'emparer de Mannheim. Mais sa mauvaise volonté, son inaction calculée avaient empêché Jourdan de tirer du passage du Rhin tout le profit auquel on s'était attendu, et l'illustre vainqueur de Watignies et de Fleurus venait d'être obligé de repasser le grand fleuve quand la Convention se sépara.

La réaction victorieuse.

Il nous faut maintenant reprendre le douloureux récit des manœuvres de la contre-révolution à la suite des journées de Prairial. Tout ce qu'il y avait encore dans la Convention d'hommes purs et généreux, sincèrement dévoués à la démocratie, fut immolé ou proscrit. L'âme de la patrie semblait avoir déserté l'Assemblée. Tandis que, dans un discours ampoulé et grotesque, le chantre de Faublas, le Girondin Louvet, traçait l'éloge du député Ferraud, auquel on ne manqua pas de faire des funérailles

PRAIRIAL AN III (*Mai-Juin* 1795).

magnifiques, on emprisonnait par milliers tous les citoyens suspects de patriotisme; et l'on désarma le peuple qui, tout étourdi, ne songea même pas à résister. Nous avons dit à quels excès, à quelles fureurs s'était livrée la réaction dans le Midi. On tuait dans les maisons, dans les rues, on égorgeait en masse dans les prisons. Et là les bourreaux ne cherchaient pas à distinguer, comme en Septembre à Paris, entre les innocents et les coupables; on n'était pas sous la terrible menace d'une invasion, la République était calme, tranquille et victorieuse, et l'on tuait tout. Et c'est à peine si de ces boucheries sans nom la Convention daignait s'occuper. Qu'importait aux vainqueurs de Thermidor, de Germinal et de Prairial! c'étaient des massacres de patriotes. Le grand souci du jour était d'assurer aux repus de la Révolution la paisible jouissance de leur pouvoir et de leurs richesses mal acquises. Justement vers ce temps-là, sur une proposition de Bourdon (de l'Oise), on supprima la formalité des enchères, pour faciliter l'acquisition des biens nationaux. Les agioteurs se mirent aussitôt en campagne. Ce fut une véritable curée. De cette époque datent une foule de fortunes scandaleuses. Il se forma une nouvelle aristocratie terrienne plus âpre que l'ancienne.

> Des grands seigneurs un peu modernes,
> Des princes un peu subalternes,
> Ont aujourd'hui les vieux châteaux,

a dit le conventionnel Chénier. Ces grands seigneurs de fraîche date, satisfaits d'avoir pris la place de la noblesse, ne tenaient à la Révolution que parce que son triomphe les garantissait de toute revendication. Quant au reste: liberté, égalité, droits de l'homme et du citoyen, ils n'en avaient nul souci.

Mort du ci-devant dauphin.

Sur ces entrefaites se passa un événement qui, au premier abord, semblait devoir délivrer la République d'un grand embarras. Le 20 prairial (8 juin) mourut au Temple,

PRAIRIAL AN III (Mai-Juin). 1795)

des suites d'une affection scrofuleuse, l'enfant qui avait été le dauphin, et que les émigrés nommaient Louis XVII. Mais ils en furent quittes pour saluer du nom de Louis XVIII le comte de Provence, lequel fut solennellement proclamé roi au quartier général de l'armée de Condé; et une correspondance plus active s'établit entre les royalistes de l'intérieur et ceux du dehors. Alors eurent lieu les tentatives de corruption si heureusement exercées sur Pichegru. Alors Paris fut inondé d'agents qui, sous la livrée thermidorienne, poussaient audacieusement à toutes les mesures réactionnaires, circonvenaient par tous les moyens les membres de la Convention, veillaient à ce que les royalistes se rendissent assidûment aux assemblées primaires et préparaient ainsi le triomphe de la contre-révolution. On comptait parmi ces agents un ancien secrétaire des finances, nommé Lemaître, l'abbé Brotier, Duverne de Presle, sorte d'aventurier qui avait été tour à tour soldat et marin, et Lavilleheurnoy. Ces hommes qui, plus tard, furent convaincus d'embauchage et de conspiration, paraissent s'être mis en rapport avec un certain nombre de représentants du peuple. Mais ce n'était pas encore la restauration bourbonnienne que rêvaient les royalistes plus ou moins masqués de l'Assemblée : il leur fallait une constitution participant du caractère monarchique, sous des dénominations républicaines, et c'est à quoi ils travaillaient ardemment.

MESSIDOR AN III (Juin-Juillet 1795).

On se rappelle qu'une commission avait été nommée pour préparer les lois organiques de la constitution de 1793, et qu'au lendemain du 1er prairial, la Convention avait promis au peuple que ces lois seraient présentées sous trois jours, condition moyennant laquelle le peuple était imprudemment rentré dans ses foyers. Cette constitution de 1793 avait été discutée et adoptée à l'unanimité par la Convention, tous les Girondins présents, excepté les proscrits de la journée du 31 mai; elle avait été ratifiée par le suffrage

MESSIDOR AN III (Juin-Juillet 1795).

universel. Que la Convention eût proposé au peuple de la modifier dans certaines de ses parties, à la condition de ne toucher à rien de ce qui lui imprimait son caractère démocratique, cela se serait compris encore; mais que, de sa propre volonté, plus de soixante membres de la Montagne étant immolés ou proscrits, elle déchirât ce pacte solennellement consacré, c'était de sa part une usurpation de pouvoir, une indigne violation du droit. Voilà pourtant ce qu'eurent l'effronterie de faire les réacteurs de l'an III. Redisons, pour qu'ils soient flétris par la démocratie, les noms des membres de la commission qui, chargée de procéder à la mise en œuvre de la constitution démocratique de 1793, ne craignit pas de proposer à l'Assemblée de la mettre en morceaux. C'étaient : Boissy d'Anglas, Berlier, Creuzé-Latouche, Lanjuinais, Lesage (d'Eure-et-Loir), Louvet, La Réveillère-Lépeaux, Baudin (des Ardennes), Thibaudeau, et Durand-Maillane, qui jadis l'avait signée comme secrétaire. Rapporteur de cette commission, Boissy-d'Anglas parut à la tribune le 5 messidor (23 juin), et il eut la lâcheté de jeter l'insulte et la boue à la mémoire de celui qu'à pareille époque, l'année précédente, il avait comparé à Orphée enseignant aux hommes les premières notions de la justice et de la morale. Un des plus grands griefs qu'il fit valoir contre la constitution de 1793 fut qu'elle subordonnait le pouvoir exécutif au pouvoir législatif, c'est-à-dire qu'elle était essentiellement républicaine et démocratique. Or, à l'heure où des royalistes déguisés, traînant à leur remorque quelques républicains aveugles, s'efforçaient de restaurer le prestige autoritaire, les émigrés débarquaient sur les côtes de la Bretagne, et tentaient contre la République un audacieux coup de main.

La constitution de 1793 déchirée.

Mais avant de raconter ce dramatique épisode, il importe de jeter un rapide coup d'œil sur la Vendée, et de dire quels étaient, sous la domination thermidorienne nos

Coup d'œil sur la Vendée.

MESSIDOR AN III (Juin–Juillet 1795).

rapports avec les révoltés de ce pays. Depuis leurs derniers revers, les royalistes tenaient difficilement la campagne. Des colonnes mobiles, organisées par le général Turreau, parcouraient la Vendée en tous sens, enlevaient les grains et les bestiaux pour ôter tout moyen d'existence aux rebelles, et détruisaient leurs repaires. C'était horrible; mais combien horribles aussi les cruautés commises par les Vendéens, et surtout par Charette, qui s'occupait alors de reconstituer l'armée royaliste! Les républicains ne firent qu'user de représailles, et ils combattaient pour la patrie, eux, non pour des intérêts particuliers ou une personnalité absorbante. N'importe; il n'en faut pas moins rendre hommage à ceux de nos ennemis qui tombèrent bravement pour le service d'une idée qu'ils croyaient la vérité. Ainsi mourut, vers la fin de l'an II, le jeune de La Rochejacquelein, tué par un volontaire patriote qu'il s'était imaginé de poursuivre. Un prodigieux héroïsme fut dépensé de part et d'autre, souvent en pure perte, hélas! Atteint d'une balle en pleine poitrine, le général républicain Haxo allait tomber vivant entre les mains de l'ennemi, quand, réunissant tout ce qu'il lui restait de forces, il saisit un de ses pistolets et s'acheva d'une balle dans la tête. Ses soldats le vengèrent en faisant essuyer aux Vendéens une terrible défaite.

Ces revers, joints à la désunion qui s'était mise entre les principaux chefs des révoltés, entre Charette et Stofflet notamment, avaient singulièrement compromis le royalisme dans la Vendée, et la répression s'y était beaucoup relâchée de sa rigueur, quand éclata la catastrophe de Thermidor. On vit alors, spectacle étrange! les réacteurs de la Convention tendre aux rebelles une main presque amie. Le 12 frimaire de l'an III (2 décembre 1794), un décret promettait oubli et pardon à tous ceux qui dans le délai d'un mois auraient posé les armes. C'était un officier de l'ancien régime, Canclaux, qui commandait l'armée de

MESSIDOR AN III Juin–Juillet 1795)

l'Ouest. Mis en liberté, non sans peine, huit jours seulement après le 9 thermidor, Hoche avait été placé à la tête de l'armée des côtes de Brest, et cette nomination n'avait pas paru déplaire aux royalistes, qui pouvaient espérer que le jeune général chercherait à se venger de la persécution dont il avait été victime. Toujours est-il que, de la part du gouvernement thermidorien, des démarches peu honorables furent tentées auprès de Charette, incapable alors de tenir tête aux troupes républicaines, et Hoche consentit à un armistice dont les officiers vendéens profitèrent pour aller à Nantes fouler aux pieds la cocarde tricolore.

Traite de la Jaunaye.

Tandis qu'un des agents les plus actifs des princes, le comte de Puysaye, sollicitait à Londres le gouvernement britannique de jeter une armée anglaise sur nos côtes, des conférences s'ouvraient non loin de Nantes, au château de La Jaunaye, conférences auxquelles assistèrent, entre autres personnages, Charette, Sapinaud, un intrigant qui se faisait appeler le baron de Cormatin, élevé par Puysaye à la dignité de major-général des chouans, et les représentants du peuple Delaunay jeune, Bollet, et Ruelle, qui eut le triste honneur de prononcer en pleine Convention l'éloge des chefs vendéens. Par un traité signé le 29 pluviôse an III (17 février 1795), et dont certains articles seulement furent avoués, tant les autres étaient honteux, amnistie pleine et entière fut accordée aux rebelles vendéens, auxquels on alloua des secours considérables pour relever leurs maisons et leurs chaumières détruites; à chacun des chefs on promit une indemnité en numéraire proportionnée à son rang dans l'*armée royaliste*. Charette devait avoir pour sa part deux millions, et, de plus, il fut investi du commandement suprême des gardes territoriales chargées, au nom de la Convention, d'exercer la police dans ce pays où il avait tant contribué à développer et à maintenir l'insurrection. Deux mois plus tard fut signé, dans un château

MESSIDOR AN III (Juin-Juillet 1795).

des environs de Rennes, un traité à peu près semblable avec les insurgés de la Bretagne, et peu de temps après eut lieu la soumission de Stofflet, à qui la paix fut accordée à des conditions non moins déplorables. Jamais la Convention, avant Thermidor, jamais l'ancien comité de Salut public n'eussent infligé à la République une pareille humiliation.

Si encore, dans ces contrées depuis si longtemps dévastées par la guerre civile, la tranquillité eût été assurée, si la soumission des chefs royalistes eût été sincère, si l'on eût pu se fier à leur loyauté! Mais il n'en était rien. Les chouans n'en continuèrent pas moins leurs abominables brigandages et leurs assassinats. Charette et Cormatin, malgré la foi jurée, étaient en correspondance continuelle avec les agents royalistes de Paris. Une reprise d'armes était imminente en Bretagne. Si loin allèrent les menées de Cormatin, qui s'intitulait hautement le *général des chouans*, qu'un exemple parut nécessaire à Hoche. Les brigands, investis dans le camp de la Prévalaye, furent battus dans trois rencontres successives. Leur audace venait évidemment de l'annonce d'un prochain secours envoyé d'Angleterre. Puysaye, en effet, avait décidé le gouvernement britannique à faire les frais d'une expédition royaliste.

Affaire de Quiberon.

Le 22 prairial an III (10 juin 1795), cinquante bâtiments de transport, escortés d'une forte escadre anglaise, mirent à la voile et se dirigèrent vers la presqu'île de Quiberon. Ces bâtiments portaient les régiments émigrés de d'Hervilly et de Rothalier, formant à peu près trois mille hommes, et contenaient en outre une énorme quantité de munitions de toute espèce et d'uniformes. En vain Villaret-Joyeuse tenta de s'opposer au débarquement; sa flotte fut battue et dispersée dans les eaux de Belle-Ile, malgré d'héroïques efforts. Le 7 messidor (25 juin) les émigrés mirent pied à terre sur la plage de Quiberon, où Georges Cadoudal et quelques milliers de chouans ne tardèrent

MESSIDOR AN III Juin-Juillet 1795)

pas à les rejoindre. Un premier succès remporté sur les républicains exalta l'ardeur des royalistes; mais les effets en furent en partie paralysés par des différends survenus entre Puysaye et d'Hervilly. Le chevalier de Tinténiac, à la tête d'une forte division, fut complétement défait par Hoche en personne, qui, à la date du 19 messidor (7 juillet), tenait, suivant ses propres expressions, les anglo-émigrés-chouans enfermés comme des rats dans Quiberon. Après une série de combats où presque toujours les républicains eurent l'avantage, Hoche, pour en finir, résolut de s'emparer du fort Penthièvre qui défendait la presqu'île. Attaqué avec une impétuosité extraordinaire dans la soirée du 2 thermidor (20 juillet), le fort fut emporté après une héroïque défense. Il ne restait plus aux royalistes qu'à fuir. Ce fut une lamentable déroute. La flotte anglaise recueillit une partie des vaincus, parmi lesquels Puysaye, Vauban, Contades et d'Hervilly mortellement blessé; mais le plus grand nombre succomba les armes à la main. Quant aux prisonniers, deux conseils de guerre, établis à Auray et à Vannes par les représentants du peuple Tallien et Blad, décidèrent de leur sort. De Rieux, l'évêque de Dol, Joseph de Broglie, le jeune de Sombreuil et une foule d'autres furent condamnés à mort et fusillés : juste et terrible expiation de leur criminelle agression contre la patrie. Cette grande victoire de Quiberon ne mit pas fin à la guerre civile, au contraire. Par la plus insigne des trahisons, Charette, devant qui les thermidoriens avaient si bassement humilié le drapeau de la République, avait repris les armes dès les premiers jours de messidor, et il ne devait pas être donné à la Convention de voir l'entière pacification de la Vendée.

THERMIDOR AN III (Juillet-Août 1795).

Anniversaire du 9 thermidor.

Tallien était accouru annoncer lui-même l'éclatant triomphe du général Hoche sur l'armée royaliste. Il avait tenu à se trouver à Paris pour l'anniversaire du 9 thermidor, car les héros du guet-apens avaient décidé qu'on célé-

THERMIDOR AN III (*Juillet-Août* 1795).

brerait par une fête annuelle l'immense suicide de la République. Rien ne manqua à la solennité, ni les acclamations prodiguées à l'histrion Tallien, ni les toasts portés, dans un banquet dont la Cabarrus fit les honneurs, par les proscripteurs du 31 mai à ceux qu'ils avaient proscrits, ni la poésie de Chénier, dont la muse, après avoir plané si haut dans la grande période révolutionnaire, venait souiller ses ailes dans la fange thermidorienne.

Paix avec l'Espagne.

Une paix glorieuse pour la France, paix que les victoires de nos troupes sur les frontières des Pyrénées déterminèrent l'Espagne à conclure vers ce temps-là, réjouit le cœur des patriotes ; malheureusement ce fut une diversion bien courte aux coups chaque jour plus nombreux portés à la démocratie. Les royalistes de Paris semblaient avoir juré de venger le désastre de Quiberon. Des députations de sections réactionnaires, comme celle du Mont-Blanc, parurent à la barre pour sommer la Convention de chasser de son sein tout ce qu'il « y restait d'impur, » c'est-à-dire tout ce qu'il y avait encore de vrais républicains, et demander justice des *satellites* du *farouche Robespierre*, expressions clichées du temps, empruntées au vocabulaire des salons de mesdames Tallien et de Staël, où se distribuaient les grâces et les faveurs. Telle était l'audace des pétitionnaires de la réaction, qu'un jour Dubois-Crancé, un thermidorien pourtant ! ne put s'empêcher de les apostropher en ces termes : « Allez vous faire f....., brigands que vous êtes. » Le Girondin Larivière et ses pareils avaient beau protester hypocritement de leur haine pour la royauté, la Convention n'en continua pas moins, à leur voix, de décimer les républicains. Dans les séances des 21 et 22 thermidor (8 et 9 août) : elle décréta successivement d'arrestation : Lequimio, dont on n'oubliera jamais un magnifique rapport sur l'instruction publique ; Lanot, Lefiot, Dupin, « pour avoir fait guillotiner les fermiers généraux ; » Bo qui, aux approches du 9 thermidor, avait signalé de Nantes

Proscriptions nouvelles.

THERMIDOR AN III (*Juillet-Août* 1795).

les ténébreuses manœuvres de Fouché ; Piorry, Massieu, Chaudron-Rousseau, Laplanche et Fouché lui-même, épargné jusque-là à cause de son active coopération au 9 thermidor. Cette cheville ouvrière du guet-apens était bien digne pourtant de rester rivée au groupe sinistre des réacteurs de Prairial.

La constitution de l'an III.

La Convention redevenue girondine, toute bourgeoise, dans la plus mauvaise acception du mot, n'avait cure désormais des intérêts du peuple ; elle affirma ses doctrines antidémocratiques dans la constitution qui porte le nom de constitution de l'an III, et qui, après des discussions où éclatèrent les passions contre-révolutionnaires de la nouvelle majorité, fut définitivement adoptée dans la séance du 5 fructidor (22 août). Elle conserva bien l'élection de tous les pouvoirs constitutionnels ; seulement, pour la nomination des représentants du peuple, elle en revint aux errements de l'Assemblée constituante et rétablit le suffrage à deux degrés. Mais cette restriction était peu de chose auprès de l'attentat inouï dont elle se rendit coupable à l'égard de la nation souveraine. La constitution de 1793 avait proclamé membre du corps social tout homme né et domicilié en France, âgé de vingt et un ans accomplis, et non frappé d'indignité par quelque condamnation à des peines afflictives ou infamantes. C'était la doctrine qu'avec une si glorieuse obstination Robespierre s'était efforcé de faire prévaloir au sein de l'Assemblée nationale, et à laquelle, pour triompher, il avait fallu le baptême sanglant du 10 août. Eh bien ! en haine du peuple, de la *vile multitude*, comme dit M. Thiers, et par une violation honteuse des principes de la justice éternelle, la constitution de l'an III n'accorda le droit de cité qu'à tout homme payant une contribution directe. Encore pour être électeur du second degré fallait-il être propriétaire, usufruitier ou locataire d'un bien évalué à un revenu de cent cinquante journées de travail en moyenne. C'était un retour à l'insti-

FRUCTIDOR AN III (*Août-Septembre* 1795).

FRUCTIDOR AN III Août-Septembre 1795).

tution barbare des citoyens passifs. D'un trait de plume les tristes vainqueurs de Thermidor et de Prairial éliminaient du corps social trois millions d'hommes, parmi lesquels la plupart des combattants du 14 juillet et du 10 août. Pour anéantir cette résurrection du privilége et détruire cette criante iniquité, il faudra arriver jusqu'à la Révolution de 1848.

La constitution de 1793 avait assigné à la Révolution un but social. Tout en mettant la propriété au rang des droits, comme un des stimulants les plus énergiques de l'activité humaine, elle avait consacré le droit au travail et préparé les voies par où la question sociale pouvait se résoudre pacifiquement et régulièrement. La constitution de l'an III fit de la propriété la clef de voûte de l'édifice social. Cela fut écrit en toutes lettres dans une Déclaration fort oiseuse des devoirs, qu'on donna pour corollaire à une Déclaration des droits bâtarde. En conséquence, on se garda bien de consacrer aucun droit réel en dehors de la propriété, et l'on dégagea la société de l'obligation de fournir du travail à ses membres. Et cela était naturel de la part de gens qui, satisfaits d'avoir pris la place des classes privilégiées, ne demandaient plus qu'à asseoir leur domination et à consolider leurs fortunes plus ou moins bien acquises. Aussi, au lieu d'appeler la nation à participer à la confection des lois, au moins par son vote, ils partagèrent le pouvoir législatif entre deux chambres, dont l'une appelée le *Conseil des cinq cents* avait l'initiative des lois, et l'autre nommée le *Conseil des anciens* était armée du droit de veto. C'était remonter de cinq ans en arrière. Poussée par l'opinion, l'Assemblée constituante, toute royaliste, avait reculé devant l'institution d'une chambre haute, nécessairement entachée d'aristocratie; la Convention dégénérée n'hésita point, et le peuple, muselé, laissa faire. Ce *Conseil des anciens*, où l'on ne pouvait entrer qu'à la condition d'être marié ou veuf et âgé de plus de quarante ans, devait prêter les mains au coup d'État de Brumaire et devenir la pépinière du sénat consulaire et impérial.

FRUCTIDOR AN III (Juillet-Août 1795).

Quant au pouvoir exécutif, on le confia à un Directoire composé de cinq membres, nommés par le Conseil des anciens sur une liste présentée par le Conseil des cinq cents, et renouvelable tous les ans par cinquième. Heureusement inspirée en ne faisant pas sortir ce pouvoir de la même source que le législatif, la Convention le fut moins en l'investissant de certaines attributions monarchiques et en lui donnant une garde prétorienne. Pour compléter son œuvre, il ne lui manquait plus que de la rendre ridicule : elle n'y manqua pas, en affublant d'un costume grotesque la plupart des fonctionnaires publics, et notamment les membres des deux Conseils et ceux du Directoire. Quoi qu'il en soit, soumise le 20 fructidor (6 septembre), au vote des assemblées primaires, singulièrement réduites, hélas! cette constitution de l'an III fut acceptée par neuf cent quatorze mille huit cent cinquante-trois voix sur neuf cent cinquante-huit mille deux cent vingt-six votants. Elle avait été repoussée par quarante et un mille huit cent quatre-vingt-douze voix. La constitution de 1793, offerte à la ratification du suffrage universel sans restriction, avait été acceptée par la presque unanimité de la nation.

Mouvement dans les sections.

La Convention nationale avait, depuis une année, donné assez de gages à la réaction pour être en droit d'espérer que la fin de sa session ne serait pas troublée par elle. Ce fut pourtant de cette réaction que lui vinrent les plus grands dangers qu'elle eût courus encore. Voici à quelle occasion. Il avait été décidé, sur la proposition de l'ancien constituant Dupont (de Nemours), que l'un et l'autre Conseil, formant le Corps législatif, serait renouvelé tous les ans par tiers. La majorité, issue des événements de Thermidor, imagina, sous prétexte d'assurer l'exécution du pacte social thermidorien, d'imposer aux assemblées

FRUCTIDOR AN III (Juillet-Août 1795).

électorales l'obligation de choisir les deux tiers au moins des membres de la Convention pour composer le nouveau Corps législatif. L'Assemblée constituante, elle, on s'en souvient sans doute, avait décrété, sur une motion de Robespierre, qu'aucun de ses membres ne pourrait faire partie de la législature appelée à la remplacer; mais nous sommes loin des jours d'abnégation et de désintéressement. Cette mesure de la Convention était évidemment une usurpation de la souveraineté populaire. Ratifiée dans les assemblées primaires à une assez faible majorité et par un nombre fort restreint de votants, elle excita d'énergiques réclamations, non point, comme on l'aurait pu croire, de la part des patriotes sincères, mais de celle d'une foule de gens fort peu suspects de tendresse pour la République démocratique, et auxquels l'ombre même de la Convention inspirait encore une frayeur mortelle. Au nombre des agitateurs qui tentèrent d'ameuter les sections parisiennes figuraient l'ancien ministre girondin Servan, le général Miranda qu'avait épargné le tribunal révolutionnaire, Quatremère de Quincy, Rœderer, Richer-Serizy, le journaliste Fiévée, et Laretelle jeune, qui, depuis, a publié sous le nom d'*Histoire de la Révolution* le plus abominable libelle qu'on puisse imaginer. Les feuilles royalistes jetèrent les hauts cris; et les sections les plus connues par leurs sentiments contre-révolutionnaires protestèrent — singulière tendresse! — au nom de la souveraineté populaire. L'une d'elles, la section Le Pélétier, tenta d'organiser contre la Convention une véritable croisade.

Les thermidoriens aux abois.

Les ultra-révolutionnaires qui avaient fait le 9 thermidor et s'étaient alliés aux Girondins et aux royalistes commencèrent à comprendre la faute immense qu'ils avaient commise. Ils eurent peur un instant d'être dévorés eux-mêmes par la contre-révolution, et ils tentèrent, trop tard, hélas! de remédier à des maux qu'ils avaient rendus irréparables. De la bouche des Tallien, des Fréron et des

Legendre, sortirent des paroles où retentissait l'écho de leur ancien emportement révolutionnaire. On ne fut pas médiocrement étonné de leur voir pour alliés quelques Girondins qui jadis, par leurs basses jalousies, par leur irrésolution, par leur peu de foi démocratique, avaient tant contribué à ébranler l'édifice républicain, mais qu'écœurait à présent le spectacle navrant de la réaction. Louvet, Daunou brillèrent un moment alors parmi les défenseurs de la Révolution. Sur la proposition de Daunon, la Convention décréta l'éternel bannissement des émigrés, et garantit de toute éviction les acquéreurs de biens nationaux qu'il était devenu nécessaire de rassurer, tant Paris était rempli alors de chouans et d'émigrés.

VENDÉMIAIRE AN IV (Septembre-Octobre 1795).

Le 1er vendémiaire de l'an IV (23 septembre 1795) fut proclamé dans l'Assemblée le résultat du scrutin populaire sur la constitution et sur les décrets concernant la nomination du Corps législatif. Cette proclamation amena, le lendemain, des troubles graves au Palais-Royal, devenu le repaire de toutes les intrigues royalistes, après avoir été le foyer ardent de la Révolution. La province se ressentit des agitations de Paris, et le représentant Le Tellier, envoyé à Chartres pour y réprimer une insurrection royaliste, se tua de désespoir d'avoir été obligé de céder à l'émeute. Ce furent les vaincus de Prairial qui vinrent s'offrir de défendre la Convention menacée. Ils oubliaient leurs griefs légitimes pour ne songer qu'aux grands intérêts de la Révolution. Mais la Convention avait peur du peuple, qu'elle avait désarmé et décimé; elle se contenta de distribuer des fusils aux citoyens munis d'une carte de sûreté, et surtout elle aima mieux avoir recours à l'armée, qui, malheureusement pour la liberté, ne devait plus cesser, à partir de cette époque, d'intervenir dans les affaires intérieures du pays.

Dans sa séance du 10 vendémiaire (2 octobre), la Convention fixa au 5 brumaire suivant (27 octobre) l'ouverture

VENDÉMIAIRE AN IV (Septembre-Octobre 1795).

Insurrection royaliste.

du nouveau Corps législatif. Ce n'était pas un ajournement bien long. Ce fut pourtant le prétexte dont se servirent les royalistes de la section Le Péletier pour provoquer une insurrection. Considérant qu'il était temps que le peuple, trompé, trahi, égorgé par ses mandataires, songeât lui-même à son salut, ils invitèrent tous les électeurs des assemblées primaires de la capitale à se réunir le 11, à dix heures du matin, dans la salle du Théâtre-Français, afin d'aviser aux moyens de mettre promptement en activité la constitution républicaine. Et cependant, comme pour donner satisfaction à toutes les passions réactionnaires, la Convention avait décrété une fête funéraire « en l'honneur des amis de la liberté, morts sous le régime *décemviral.* » Le cynique Tallien avait déclaré qu'il voulait pleurer sur les mânes des Vergniaud, des Condorcet et des Camille Desmoulins avant de marcher contre ceux qui disputaient de puissance avec l'Assemblée. Pendant que la Convention, avertie des manœuvres de la section Le Péletier, se déclarait en permanence et procédait à la célébration de cette dérisoire solennité, les sections agissaient. Des électeurs en très-petit nombre se réunirent le 11 à l'Odéon, sous la présidence du vieux duc de Nivernais ; mais ils se dispersèrent précipitamment, à la nouvelle qu'un corps de troupes était envoyé par les comités pour s'assurer de leur personnes.

Les sections où dominait l'esprit contre-révolutionnaire ne se rebutèrent pas. Huit d'entre elles se déclarèrent en état de rébellion contre la Convention. Le général Menou, qui commandait la force armée, reçut l'ordre d'attaquer le couvent des Filles-Saint-Thomas, où siégeait la section Le Péletier. Mais cet officier était de cœur avec les royalistes; il n'avait pas craint de blâmer les comités d'avoir armé quelques patriotes. Au lieu d'agir, il parlementa, et il accorda aux rebelles une sorte de capitulation en vertu de laquelle la section prit l'engagement de lever

VENDÉMIAIRE AN IV (Septembre-Octobre 1795).

sa séance le soir même, à la condition que les soldats se retirassent immédiatement. Ceci se passait le 12. A cette nouvelle, l'Assemblée cria à la trahison. On voulait d'abord décréter Menou d'arrestation, on se contenta de le destituer, et Barras lui fut donné pour successeur. Barras, qui dans la nuit funèbre de Thermidor avait commandé les forces conventionnelles, s'adjoignit le général de brigade Bonaparte, lequel avait été destitué comme créature de Robespierre et végétait alors sans emploi. C'était à lui qu'était réservé l'honneur d'écraser l'insurrection royaliste.

Journée du 13 vendémiaire.

Cette insurection se présentait formidable. La garde nationale, réorganisée après Thermidor, lui appartenait presque tout entière. Les insurgés, au nombre de près de trente mille hommes, avaient à leur tête un général médiocre nommé Danican, qui avait commandé sous Hoche, en Vendée. Dans la matinée du 13 vendémiaire, (5 octobre) ils occupaient presque tous les abords de la Convention. L'Assemblée fut sur le point d'accueillir les réclamations des émeutiers sectionnaires. Lanjuinais, si dur aux patriotes, aurait voulu qu'on tendît la mains aux royalistes. Heureusement, en dépit des efforts des Boissy d'Anglas et des Bailleul, les pourparlers n'aboutirent pas, et vers quatre heures le combat s'engagea terrible. Ce fut aux alentours de Saint-Roch que la lutte prit surtout un caractère meurtrier. A l'aide du canon, dont il n'hésita pas à user, Bonaparte n'eut pas de peine à avoir raison des sectionnaires massés devant les marches de l'église. Ce premier succès décida du sort de la journée. Les royalistes furent successivement délogés de toutes leurs positions, après avoir laissé près de deux cents des leurs sur le pavé. Vers sept heures du soir l'insurrection était tout à fait vaincue. Le peuple était resté spectateur impassible de la bataille, sachant bien d'avance que la victoire ne devait pas tourner à son profit.

Résultats de cette journée.

Quand le soir Barras vint annoncer à la Convention la

VENDÉMIAIRE AN IV Septembre-Octobre 1795).

défaite des sections, il fut salué d'acclamations enthousiastes. Deux fois, disait-on, il avait sauvé la République. Quelle ironie! C'étaient des royalistes masqués qui s'étaient heurtés contre d'autres royalistes. Aussi la Convention, qui s'était montrée si âpre, si amère, si cruelle pour les républicains de Prairial, lesquels s'étaient laissé vaincre sans combattre, déploya-t-elle une clémence scandaleuse à l'égard des insurgés de Vendémiaire. Deux des principaux meneurs royalistes, l'ancien émigré Lafond-Soubé et le président de la section du Théâtre-Français, Lebois, furent seuls condamnés à la peine capitale par les commissions militaires, instituées en apparence pour juger et frapper de mort les instigateurs de la sédition. Les plus coupables continuèrent de se promener tranquillement dans les rues de Paris.

Les thermidoriens à résipiscence.

Ce fut au point que les anciens terroristes qui, après Thermidor, s'étaient alliés aux membres du côté droit pour organiser la Terreur blanche, ne purent contenir leur indignation, comme s'ils eussent conservé un reste de pudeur patriotique. Le 23 vendémiaire (15 octobre), on vit les Tallien, les Legendre et les Fréron reprendre sur les sommets de la Montagne la place qu'ils avaient depuis si longtemps désertée. Ce jour-là justement la Convention entendit un rapport de Delaunay (d'Angers), sur la découverte récente d'une conspiration dont l'instigateur était Lemaître, cet agent royaliste dont nous avons parlé plus haut. On avait saisi chez cet intrigant des papiers d'où il résultait qu'il existait à Bâle un comité d'émigrés, en correspondance suivie avec Lacretelle, Richer-Sérizy et les divers agents de la réaction répandus dans les sections parisiennes. Au milieu de la discussion orageuse à laquelle donna lieu ce rapport, Tallien monta à la tribune et inculpa violemment Henri Larivière, Lesage (d'Eure-et-Loir), Lanjuinais, qui n'avait pas craint de qualifier de massacre la victoire du 13, et Boissy d'Anglas, un de ses alliés de

VENDÉMIAIRE AN IV (Septembre Octobre 1795).

Thermidor. L'Assemblée décida qu'il n'y avait pas lieu à accusation contre ces quatre députés; mais le lendemain, sur la dénonciation de Louvet, ce coryphée de la Gironde devenu passe-Montagnard, elle décréta d'arrestation le Girondin Saladin et l'ami de Jourdan Coupe-Tête, Rovère, que l'auteur de *Faublas* avait présenté comme un des instigateurs du mouvement royaliste de Paris, et le protecteur des assassins du Midi.

Épouvantée au récit de ces horribles massacres, contre lesquels elle n'avait pris aucune sérieuse mesure de compression, la Convention, après avoir entendu un rapport de Chénier, se contenta de rappeler la plupart des représentants envoyés dans le Midi, Durand-Maillane, Olivier Gérente, Isnard, Chambon et Cadroy, entre autres, qui, s'ils n'avaient pas ordonné les assassinats, y avaient poussé par leurs déclamations réactionnaires. Elle décréta l'arrestation du général Miranda et de deux de ses membres, élus au Conseil des cinq cents, Aubry et Lomont. Fort peu soucieux de la légalité, Barras, Tallien, Chénier et Louvet auraient voulu qu'on annulât les opérations des assemblées électorales, entièrement menées, disait-on, par les royalistes. On put croire que la Convention se laisserait tout à fait aller à l'influence des thermidoriens de la première heure. Le 30 vendémiaire an IV (22 octobre 1795), à la suite d'un rapport de Barras sur les événements du 13, rapport où la situation était peinte sous un jour assez sombre, elle chargea une commission de cinq membres de lui proposer à bref délai des mesures de salut public. Furent nommés membres de cette commission : Tallien, Dubois-Crancé, Pons (de Verdun), Roux (de la Marne) et Florent-Guyot. Les députés indécis et incolores qui siégeaient au centre, dans la partie qu'on appelait la Plaine, se montrèrent fort alarmés en voyant d'anciens Montagnards se remettre à la tête du mouvement révolutionnaire. A la séance du lendemain, Thibaudeau prit vio

VENDÉMIAIRE AN IV (*Septembre-Octobre* 1794).

lemment à partie le *héros* Tallien, auquel il reprocha, non sans raison, d'être devenu l'apôtre de la Terreur blanche, après avoir été l'apologiste des massacres de Septembre.

Tallien répondit selon sa coutume, en évoquant les souvenirs du 9 thermidor, comme, de nos jours, on évoque le fantôme du spectre rouge, et en ressassant contre Robespierre tous les lieux communs inventés par ses pareils et par lui. Se sentant compromis du reste par ses intrigues et ses rapports avec des royalistes connus, il essaya de faire oublier sa honteuse conduite par une phraséologie révolutionnaire, comme si la République pouvait accorder désormais sa confiance à l'un de ses assassins. Le 2 brumaire (24 octobre) il présenta, au nom de la commission des Cinq, un long et diffus rapport, dont les conclusions semblaient ramener l'Assemblée à quinze ou seize mois en arrière. Le décret soumis au vote de la Convention contenait en effet des dispositions terribles. Tout individu ayant été porté sur une liste d'émigrés, et les pères, fils et petits-fils, frères et beaux-frères, oncles neveux ou alliés aux mêmes degrés des individus compris dans ces listes se trouvaient, jusqu'à la paix générale, exclus de toute fonction législative, administrative, municipale et judiciaire. Tous ceux qui ne voudraient pas vivre sous les lois de la République étaient autorisés à quitter le territoire français, mais à la condition de n'y plus rentrer désormais, sous peine d'être considérés comme émigrés. Enfin les lois de 1792 et de 1793 contre les prêtres sujets à la déportation devaient être exécutées dans les vingt-quatre heures du présent décret, et tout fonctionnaire public convaincu d'en avoir négligé l'exécution était passible de deux années de détention. Vainement combattu par quelques membres, ce décret fut adopté à une majorité considérable.

BRUMAIRE AN IV (*Octobre-Novembre* 1795).

Fin de la Convention.

Ce fut le dernier acte important de la Convention. Nous nous trompons : le 4 brumaire an IV (26 octobre 1795), elle donna à l'ancienne place Louis XV, où depuis trois ans

BRUMAIRE AN IV (*Octobre-Novembre* 1795).

avaient péri tant de coupables et d'innocents, hélas! le nom de place de la Concorde, dans l'espérance d'effacer le souvenir funèbre de nos discordes civiles, et elle décréta l'abolition de la peine de mort, en l'ajournant toutefois jusqu'à la paix générale. Par malheur, cette haute mesure de philosophie et d'humanité, que si énergiquement avait réclamée Robespierre du temps de la Constituante, ne fut jamais exécutée; nous n'avons pas encore ratifié la volonté suprême de la Convention mourante. L'Assemblée, enfin, pour tous les délits ayant trait à la Révolution, prononça une amnistie dont elle crut devoir excepter les émigrés, les prêtres sujets à la déportation, les insurgés de Vendémiaire et les fabricateurs de faux assignats. Il était deux heures et demie. Génissieu qui présidait se leva, et dit simplement : « La Convention nationale déclare que sa mission est remplie et que sa session est terminée. » L'Assemblée se sépara alors, achevant misérablement, sans éclat et sans grandeur, une carrière qui pourtant, au milieu des orages, avait été si belle, si glorieuse et si féconde.

Ici se ferme, par la mise en jeu régulière de la constitution de l'an III, le cycle normal, la grande période de la Révolution. Du 4 mai 1789 au 4 brumaire de l'an IV (26 octobre 1795), cette Révolution, mère du monde moderne, a accompli l'œuvre de dix siècles. Certes, pour construire le nouvel édifice social et pour vaincre les résistances désespérées de ses ennemis, elle n'a pas hésité à broyer des corps d'hommes, au risque même de le faire à tort. Personne plus que nous ne regrette le sang versé dans la lutte gigantesque à laquelle elle s'est trouvée conviée malgré elle. Mais que sont ses erreurs, ses fautes, ses crimes même, à côté des erreurs, des fautes et des crimes de ses adversaires?

Qu'est-ce que le mal passager qu'elle a causé, que son les intérêts particuliers qu'elle a froissés en passant, auprès du bien qu'elle a produit et des intérêts généraux

qu'elle a sauvegardés ? Et pour atteindre ces résultats grandioses, elle n'a pas coûté la cinquième partie des morts de telle bataille, livrée en pure perte, pour la vanité d'un conquérant illustre et la satisfaction d'une ambition personnelle. Vous tous, qui ne prononcez qu'avec un sentiment de respect et de reconnaissance son nom prestigieux ; vous surtout, fils ingrats, qui profitez de ses bienfaits en la maudissant et en la calomniant, n'oubliez pas, n'oubliez pas qu'en cinq ans elle a plus fait pour le bonheur du monde que les précédents régimes pendant quatorze cents ans ; qu'elle a ramené dans notre pays la justice exilée, la liberté proscrite ; qu'elle a, de ses mains puissantes, déraciné l'arbitraire, le privilége et le bon plaisir ; qu'elle a fondé l'égalité, enseigné le dogme de la fraternité ; qu'elle a enfin, suivant l'expression d'un penseur profond, rappelé à l'homme les titres oubliés de ses destinées immortelles. Tous les avantages dont nous jouissons aujourd'hui, nous, les déshérités des anciens temps, et tous les biens que nous avons perdus depuis elle, et à la conquête desquels il nous faut de nouveau courir, elle nous les avait apportés dans les plis de sa robe. Éblouissante à travers les âges, elle luit encore sur le monde comme un phare immense, et c'est vers elle que nous devons tourner les yeux pour nous acheminer vers l'avenir.

FIN.

INDEX ANALYTIQUE

A

B

C

D

E

F

G

H

I

J

K

L

M

N

O

P

Q

R

T

U

V

W

Y

Z

FIN DE L'INDEX ANALYTIQUE.

TABLE DES MATIÈRES

CHAPITRE PREMIER

CHAPITRE DEUXIÈME

CHAPITRE TROISIÈME

CHAPITRE QUATRIÈME

CHAPITRE CINQUIÈME

CHAPITRE SIXIÈME

CHAPITRE SEPTIÈME

CHAPITRE HUITIÈME

CHAPITRE NEUVIÈME

CHAPITRE DIXIÈME

CHAPITRE ONZIÈME

CHAPITRE DOUZIÈME

CHAPITRE TREIZIÈME

CHAPITRE QUATORZIÈME

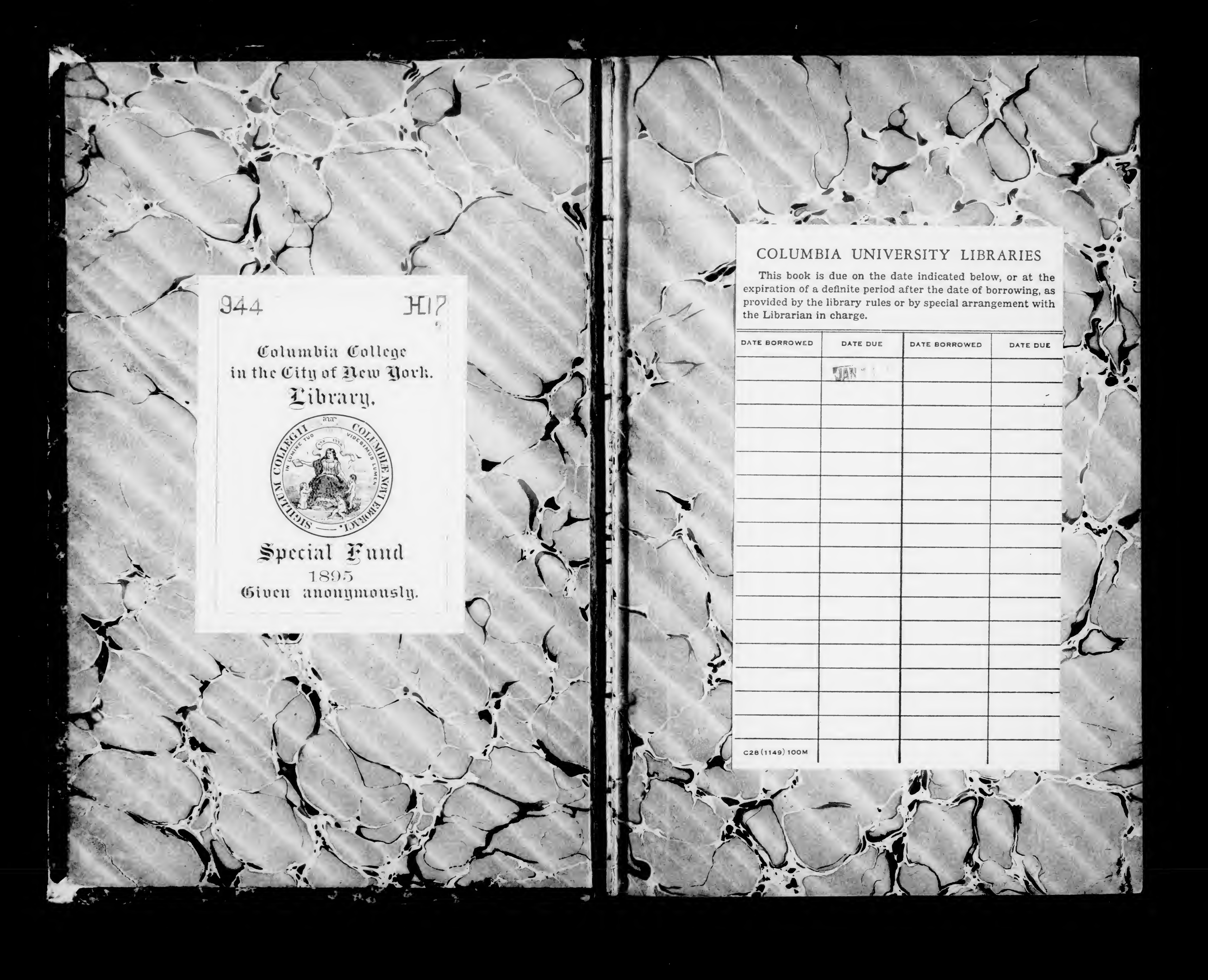
CHAPITRE QUINZIÈME

Saint-Denis. — Imp. Ch. Lambert, 17, rue de Paris.




COLUMBIA UNIVERSITY LIBRARIES
0021090297

VOLUME 2



944 H17
Columbia College
in the City of New York.
Library.
SIGILLUM COLLEGII COLUMBIÆ NOVI EBORACI.
IN LUMINE TUO VIDEBIMUS LUMEN
Special Fund
1895
Given anonymously.
COLUMBIA UNIVERSITY LIBRARIES
This book is due on the date indicated below, or at the expiration of a definite period after the date of borrowing, as provided by the library rules or by special arrangement with the Librarian in charge.
DATE BORROWED
DATE DUE
DATE BORROWED
DATE DUE
C28(1149)100M

HISTOIRE

DE LA

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

SOUS LE DIRECTOIRE ET SOUS LE CONSULAT

CORBEIL. — TYP. ET STÉR. CRÉTÉ.

HISTOIRE DE FRANCE
DEPUIS LA
RÉVOLUTION JUSQU'A LA CHUTE DU SECOND EMPIRE
Par Ernest HAMEL

DEUXIÈME SÉRIE

HISTOIRE
DE LA
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
SOUS LE DIRECTOIRE ET SOUS LE CONSULAT

Brumaire an IV (Novembre 1795), Floréal an XII (Mai 1804)

DEUXIÈME EDITION



PARIS
LIBRAIRIE FURNE
JOUVET ET Cie, ÉDITEURS
5, RUE PALATINE, 5

M DCCC LXXXV

PRÉFACE

DE LA SECONDE ÉDITION

Quatorze ans se sont écoulés depuis la publication de la première édition de ce livre.

Écrit dans les dernières années du second empire, alors qu'on ne soupçonnait guère les catastrophes qui ont signalé la fin de ce régime, il a paru, pour ainsi dire, à l'aurore de la troisième République, comme pour démontrer, par les leçons de l'histoire, que cette forme de gouvernement, si conforme aux idées de droit et de justice, était possible en France, et qu'elle y avait déjà tenu une grande et glorieuse place.

C'était le but principal de l'œuvre à laquelle j'avais consacré de longues et patientes recherches.

On avait écrit l'histoire du Directoire, en la confondant, trop souvent, avec celle de la Révolution ; on avait écrit l'histoire du Consulat, comme si ce n'était qu'un avant-propos de celle de l'Empire ; de la République, il n'était, en quelque sorte, pas question. Il y avait là une lacune et une injustice ; j'ai voulu combler l'une et réparer l'autre. Mes efforts n'ont pas été infructueux.

Michelet avait lu dans un journal une citation de mon *Histoire de la République*, et, d'Hyères où il était alors,

il avait mandé à la maison Pagnerre de la lui envoyer. Je tins à lui offrir moi-même un exemplaire du livre.

Qu'il me soit permis de mettre ici, sous les yeux de mes lecteurs, le passage suivant d'une lettre qu'il m'écrivait le 22 janvier 1872 :

Monsieur,

J'ai reçu votre beau livre, et je suis ravi de le tenir de vous. Il aura le plus grand succès. Il rappelle à la France que la République y a duré longtemps, et avec tant de gloire! La bataille de Zurich, qui ferma l'Europe aux barbares, est un merveilleux succès trop oublié.

J'ai le chagrin d'avoir terminé l'impression du premier volume de mon *Histoire du XIX[e] siècle*. Mais je vais voir si dans les notes de la fin, je ne puis pas encore dire ma reconnaissance pour le service que votre livre rendra au pays.

Il témoigne d'une chose bien consolante au milieu de nos malheurs : combien les fractions diverses des républicains (jacobins et dantonistes) se sont rapprochées. Votre titre excellent et la justice que vous rendez au Directoire, marquent une ère nouvelle de concorde entre nous...

Cette lettre m'était chère à un double titre : elle mettait fin à un malentendu qu'avaient suscité entre l'illustre maître et moi certaines notes de mon *Histoire de Robespierre*, et me prouvait, de la façon la plus flatteuse, que j'avais atteint victorieusement mon but. Aucun témoignage ne pouvait m'être plus précieux.

Quatorze années déjà passées de la troisième République ont singulièrement fortifié la démonstration historique résultant de mon livre, et prouvé surabondamment, en dépit des assertions contraires, à quel point le régime républicain est conforme au génie de notre nation.

Si la République restaurée n'a pas à lutter, comme la République de l'an II, contre l'Europe coalisée, elle a, comme elle, à se défendre contre des tiraillements intérieurs de plus d'un genre. Les ennemis du dedans ne lui ménagent pas les difficultés.

Mais au travers de tous les obstacles, elle poursuivra sa marche triomphante, calme comme la Force, sereine comme la Justice, impassible comme le Droit. Seule, elle peut puiser dans la légitimité de son principe, la puissance de résister aux provocations des uns et aux impatiences des autres.

Elle s'imposera à tous, dans un avenir inévitable, par le respect de tous les droits et de toutes les croyances, par sa tolérance absolue, par sa sagesse, par sa modération qui n'exclut pas l'énergie.

Fille de l'humanité, elle n'est certainement pas à l'abri des erreurs et des fautes; mais personne, mieux qu'elle, ne saurait les reconnaître et les réparer. Aussi les adhésions sont venues à elle, plus nombreuses de jour en jour, parce que seule elle est capable de réaliser pacifiquement tous les progrès et de donner aux hommes la plus grande somme de bonheur possible.

Son aînée avait étonné le monde par ses conquêtes matérielles, elle l'étonnera par ses conquêtes morales, et elle refera de la France ce que sa devancière en avait fait : la GRANDE NATION.

Paris, le 13 février 1885.

PRÉFACE

DE LA PREMIÈRE ÉDITION

I

Je terminais, à la campagne, dans l'été de 1870, cette Histoire de la première République française, quand tout à coup des bruits de guerre vinrent troubler mes paisibles travaux et remplir mon cœur des plus douloureuses angoisses.

Dès le premier instant, je fus frappé de funèbres pressentiments. Philosophe, je ne pouvais voir sans horreur s'apprêter ces grandes immolations d'hommes, crimes éternels contre l'humanité, et dont la résultante s'appelle si improprement de la gloire. Jamais d'ailleurs cause de guerre n'avait été moins justifiable. Et puis, je ne croyais plus à la puissance militaire d'une nation comme la nôtre, asservie aux appétits matériels, esclave de l'ignorance, et corrompue, avachie, gangrenée par vingt ans de despotisme; je ne croyais pas à la force d'une armée qui n'était pas la véritable armée nationale, armée de prétoriens, dont les principaux chefs, déshabitués des dévouements civiques, devaient, je m'y attendais bien, placer avant les intérêts de la patrie l'intérêt du maître et de sa dynastie; je ne croyais pas enfin que,

dans cette lutte insensée, entreprise contre le droit des gens, la victoire dût se ranger du côté de l'agresseur.

En vain objectait-on à mes répugnances invincibles un prétendu enthousiasme populaire; je n'y avais nulle confiance, et j'avais raison. Jamais guerre ne fut moins bien accueillie de la nation, parce qu'il y a, en définitive, dans le cœur des masses un sentiment de justice contre lequel aucune raison d'État ne saurait prévaloir. Je ne parle pas, bien entendu, de cet enthousiasme de commande d'un monde officiel tombé en pourriture, et qui, à l'Opéra, hurlait du bout des lèvres la *Marseillaise* de nos pères, dont le terrible refrain l'eût frappé d'épouvante s'il avait été entonné par la grande voix populaire.

Aux rares enthousiastes de bonne foi qu'un patriotisme peu éclairé et un fatal aveuglement poussaient à approuver les boucheries qui se préparaient, je disais : Imprudents, vous ne savez pas ce que c'est que la guerre! Vous l'avez entrevue de loin, en Crimée, en Italie et au Mexique; là le succès, ici la distance, en ont atténué l'horreur à vos yeux. Mais quand vous la verrez tout près, à deux pas de nous, sur nos frontières; quand le sifflement des balles et le bruit sourd du canon retentiront à nos oreilles; quand vous contemplerez, éperdus, nos moissons ravagées et nos maisons trouées, déchiquetées par les obus; quand vous entendrez les plaintes des blessés, le râle des mourants; quand peut-être l'étranger, chose horrible à penser! foulera le sol sacré de notre patrie, alors, mais seulement alors, vous saurez ce que c'est que la guerre.

Mes funestes pressentiments ont été justifiés, et bien

au delà, hélas! Jamais je n'aurais pensé que la France de nos pères, la France de la Convention nationale, pût tomber aussi bas. Au premier bruit de la marche de l'ennemi sur Paris, je vins m'enfermer dans la grande capitale, ne doutant pas, comme tant d'autres, que les armées allemandes ne trouvassent leur tombeau sous ses murs. Quiconque a été témoin de l'héroïque attitude de la population parisienne pendant le siège, de son dévouement admirable, de sa résignation stoïque, de son inébranlable confiance dans le succès, ne peut avoir un autre sentiment. Mais ses chefs n'avaient pas la même foi; leur faiblesse, leur insuffisance ont tout perdu. A leur tour, ils seront jugés, et jugés sévèrement, par l'histoire. L'exubérance de force dont ils n'ont point su tirer parti a fait explosion dans des circonstances déplorables. Ces événements sont trop près de nous pour qu'il soit possible d'en parler de sang-froid. Je n'écris point d'ailleurs l'histoire contemporaine; c'est à des temps plus éloignés de nous qu'il faut aller demander des exemples et des leçons.

Les Allemands ont usé et abusé de la victoire. Jusqu'à Sedan, ils avaient pour eux le droit; à partir du jour de la chute de l'empire, les rôles ont été intervertis : ils sont devenus les agresseurs. La fortune, qui est trop souvent du parti des grands crimes, a couronné leurs forfaits. Ils nous ont arraché trois de nos plus beaux et de nos plus patriotiques départements, ils nous ont volé cinq milliards; c'est bien. L'heure de la revanche viendra, d'une revanche qui, je l'espère et je le souhaite, ne sera pas arrosée de sang; nous attendrons.

Il est bon seulement de s'y préparer en réformant nos mœurs corrompues par la monarchie et en portant résolûment la cognée sur cette ignorance qui pèse sur nous, et qui n'a pas été une des moindres causes de nos défaites.

L'étude fortifiante de l'histoire, et surtout de celle des temps héroïques où notre pays a le plus affirmé ses qualités natives, sa puissante vitalité et sa prodigieuse force d'expansion, ne sera pas une des moins bonnes préparations à cette inévitable revanche. C'est pourquoi je crois rendre service à mes concitoyens en plaçant aujourd'hui sous leurs yeux, sous sa forme la plus condensée et la plus saisissante, l'histoire de la première République française pendant sa période normale et constitutionnelle, c'est-à-dire pendant cette période éblouissante où notre France bien-aimée a reçu de ses adversaires eux-mêmes le nom de GRANDE NATION.

II

J'avais laissé à la campagne l'œuvre qui m'a coûté tant de veilles et tant d'efforts; j'espérais à peine la retrouver, car la fraîche et charmante vallée où j'ai établi mes pénates d'été avaient été affreusement ravagée par la guerre. Quelques hommes résolus, fortement retranchés au milieu du pont qui joint Parmain à l'Isle-Adam, ayant héroïquement défendu pendant trois jours le passage de l'Oise contre toute une division prussienne, et

tué ou blessé à l'ennemi quelques centaines de soldats, les bandes germaniques s'étaient vengées de cet acte de patriotisme en mettant, après coup, le feu à une partie du joli village de Parmain, bâti en amphithéâtre sur la rive droite de l'Oise.

Plus heureuse, la commune de l'Isle-Adam avait été presque entièrement épargnée. Je retrouvai intact le manuscrit dont j'avais tracé les derniers chapitres au bruit du canon de Reichshoffen et de Sedan; et je l'ai livré à l'impression, sans rien y changer, tel qu'il a été écrit, alors qu'il m'était assez difficile de prévoir que cette Histoire de la première République française serait appelée à voir le jour sous le régime de la République.

Je n'ai pas besoin de dire combien je me réjouirais de cette coïncidence, si la nouvelle République n'était pas née de nos désastres, et si son berceau, contre lequel s'acharnent d'impuissantes clameurs, n'était pas taché de tant de sang français. Mais ce qui doit en même temps nous consoler et nous réconforter, c'est qu'étant donnés ces désastres, dans lesquels elle n'a trempé en rien et dont elle n'a fait qu'accepter héroïquement l'héritage, elle seule est capable de les réparer et de replacer la France, notre mère, dans l'ordre moral comme l'ordre matériel, au rang élevé d'où l'ont fait déchoir les gouvernements monarchiques.

D'ailleurs ce gouvernement de la République, hors duquel nous irions de complications en complications, de révolutions en révolutions, pour tomber peut-être dans un abîme sans fond, n'est pas l'inconnu, comme

on l'a bien voulu dire. C'est en effet un préjugé assez universellement répandu que la République n'a jamais pu s'établir en France Ce préjugé tient surtout, ainsi que je l'écrivais récemment, aux procédés vicieux de la plupart des historiens qui ont traité de l'histoire de notre pays depuis la grande année 1789 jusqu'à la désastreuse année 1814. Pour nombre d'écrivains royalistes, par exemple, toute cette longue période ne comprend que la Révolution, rien que la Révolution. Pour d'autres, l'histoire de cette Révolution va jusqu'à la chute du Directoire.

Ainsi nous avons eu des histoires de la Révolution proprement dite, comme l'immortel ouvrage de Louis Blanc, des histoires du Directoire exécutif, des histoires du Consulat, mais d'Histoire de la République française, dans sa période normale et régulière, nous n'en avons point. Il semble que cette République n'ait pas existé, ou qu'elle ait totalement disparu sous la forme du gouvernement chargé de diriger ses destinées. Eh bien! c'est là une erreur profonde qu'il importe de redresser. Il faut que la génération qui grandit à l'ombre de la nouvelle République sache que la République française a vécu douze ans de sa vie propre, c'est-à-dire deux ans de plus que l'Empire sous le talon duquel elle a été broyée; il faut que cette génération apprenne que, pendant les premières années de cette période féconde, la République a plus fait pour le bonheur du monde et la dignité humaine que les douze siècles qui l'ont précédée, et qu'enfin jamais notre pays n'a eu plus de grandeur, n'a imposé plus de respect que pendant

l'époque où ce nom magique a resplendi sur le monde.

Du 21 septembre 1792, jour où elle fut proclamée, au 4 brumaire de l'an IV (26 octobre 1795), jour où, par la séparation de la Convention nationale, elle entra dans sa phère constitutionnelle, la République affecta la forme révolutionnaire. Ce fut sa période d'enfantement et d'incubation, période toujours laborieuse, et qu'on ne traverse pas sans de grandes douleurs. Mais si tourmentée qu'elle ait été, cette période formidable n'en a pas moins été la plus glorieuse et la plus féconde de son existence. A l'intérieur, tous les intéressés de l'ancien régime, tous les parasites de la société, déchaînés contre elle et cherchant à la tuer par les armes les plus déloyales, en se couvrant quelquefois de sa propre livrée; à l'extérieur, toute l'Europe féodale coalisée contre elle, et s'unissant à ses ennemis du dedans pour écraser le droit dont elle était la représentation sublime : voilà à quels adversaires implacables et félons elle eut affaire à la fois. Elle en triompha pourtant; et, de cette lutte du droit contre la force accouplée à la ruse, elle sortit triomphante et superbe, affirmant aux yeux du monde émerveillé la sainteté de ses principes et la grandeur de sa mision.

Telle elle apparaissait, quand la Révolution cessa de fait et de droit par la mise en jeu régulière de la constitution de l'an III. Assurément cette constitution n'était pas un chef-d'œuvre. Elle avait surtout le tort de déshériter de tous droits politiques une partie de la nation française. Néanmoins, elle avait de nouveau consacré les grands principes proclamés par l'Assemblée Constituante et résolu le difficile problème de la séparation de l'Église et de l'État. Somme toute, elle valait certainement beaucoup mieux que toutes les constitutions qui l'ont suivie.

Le Directoire, institué par elle, comme pouvoir exécutif, ne ressemblait en rien à un monarque, même constitutionnel. Il n'avait ni la nomination des administrateurs du pays, ni celle des magistrats, ni le commandement des armées. Son rôle se bornait ou devait se borner à surveiller scrupuleusement l'exécution des lois. Cela n'a pas empêché les historiens de le substituer à la République elle-même dans la narration des événements qui se sont accomplis sous son règne éphémère, comme s'il se fût agi de la monarchie de Louis XIV, non, du reste, pour l'exalter, mais pour dénaturer la plupart de ses actes.

Et même il est arrivé que certains écrivains ont entièrement subordonné, en quelque sorte, le Directoire lui-même à la personne de Bonaparte, tant nous avons le culte du fétichisme individuel. Ainsi, M. de Barante prévient ingénument son lecteur de n'avoir pas à s'étonner que son Histoire du Directoire soit devenue une histoire du général Bonaparte.

C'est là une chose infiniment fâcheuse et regrettable. Si la République française, sous la direction directoriale, a été témoin de quelques orages politiques, elle a eu aussi ses jours de prospérité, de gloire et de liberté. L'œuvre du nouveau gouvernement n'était pas facile au début. La France était toujours la proie de l'horrible et sanglante réaction à laquelle avait profité la catas-

trophe de Thermidor. Le tribunal révolutionnaire, après avoir merveilleusement fonctionné pour le compte de cette réaction éhontée, n'existait plus, il est vrai ; mais la balle et le poignard des assassins remplaçaient avantageusement l'échafaud. Seulement, au lieu de s'en prendre surtout aux ennemis de la patrie, aux traîtres, aux voleurs, c'étaient les patriotes et les républicains qu'on égorgeait par centaines. Partout le désordre et la misère. Les assignats, qui, avant Thermidor, se maintenaient encore presque au pair, étaient tombés à un taux dérisoire ; et, pour surcroît de douleur, les résultats de l'admirable compagne de 1794 avaient été gravement compromis par les menées royalistes. Les journaux de la monarchie, exploitant admirablement l'entière liberté de la presse, dont ils semblaient avoir le monopole, insultaient chaque jour la République, et provoquaient ouvertement à la révolte contre son gouvernement.

En moins d'un an, la face des choses changea. A l'extérieur, nos ennemis furent écrasés partout, en Italie et en Allemagne. A l'intérieur, on vit la prospérité renaître, l'ordre se rétablir, l'administration se régulariser, et l'ancien Constituant Rœderer, un des futurs apostats de la République, pouvait écrire : « Jamais l'amour de la liberté ne fut plus pur, plus calme et plus général.... C'est une jouissance bien douce pour les amis de l'ordre, de la liberté, de l'humanité, de contempler le nouveau triomphe qui élève la République au-dessus du royalisme et de l'anarchie. » Il était permis de croire que le règne paisible de la liberté, assuré par

de véritables institutions républicaines, était assis pour jamais.

Si, plus tard, le Directoire commit de grandes fautes ; si, soutenu par une partie des Cinq-Cents et des Anciens, il eut le tort d'attenter à cette liberté dont il avait la garde, la responsabilité en doit principalement retomber sur les royalistes, qui ne voulurent jamais, en présence des grands intérêts généraux du pays, mettre de côté leurs rancunes implacables, leurs passions mesquines et égoïstes, leurs intérêts personnels. Je n'ai pas à dresser ici l'énumération de ces fautes ; c'est l'objet même de l'histoire impartiale et sérieuse de la République française.

Mais, ce que je tiens à dire, et à dire avec insistance, c'est que cette République était universellement acceptée et respectée quand le premier gouvernement de son choix sombra tout à coup dans un guet-apens. Les apologistes du coup d'État de Brumaire ont toujours prétendu qu'à son retour d'Égypte, Bonaparte avait trouvé la France ruinée, vaincue et livrée à toutes les horreurs de l'anarchie. Cela n'est pas vrai, comme on le verra. La République avait bien subi quelques échecs partiels en Italie ; mais ses frontières n'étaient même pas entamées, sa situation intérieure n'avait rien d'alarmant, et il eût suffi de quelques hommes honnêtes à sa tête pour tout mener à bien par la seule puissance des lois, quand, appelé par quelques intrigants, Bonaparte quitta l'Égypte en déserteur, et vint mettre le poids de son épée dans la balance des destinées du pays.

La République ne disparut pas pour cela. Elle resta,

de droit, le gouvernement de la France. Il est même à remarquer que Bonaparte, devenu premier consul, se vanta fort d'avoir, par le coup d'État de Brumaire, arraché la République aux entreprises des royalistes et assuré sa durée. Ce qu'il y a de certain, c'est que, malgré le prodigieux accroissement de pouvoir de son nouveau chef, c'était elle qui triomphait à Marengo et à Hohenlinden ; elle qui achevait de dompter la Bretagne et la Vendée ; elle qui, au traité de Lunéville, imposait ses conditions à l'Europe ; elle qui traitait avec la Russie et la Porte Ottomane ; elle enfin qui, après la paix d'Amiens, apparaissait resplendissante aux yeux de l'Europe émerveillée.

Je sais bien que déjà, suivant l'expression du poète, « Napoléon perçait sous Bonaparte ; » que, par tous les moyens possibles, avec une duplicité, une hypocrisie et une rouerie de comédien consommé, le premier consul marchait audacieusement au trône, escorté de son armée de valets et de complaisants. Mais la République existait encore de nom, et c'était énorme. Elle existait si bien que son nom prestigieux faisait ombre au despote. Nombre de patriotes se disaient : Bonaparte passera, et l'on en reviendra pacifiquement à la vérité des institutions républicaines. Oui, c'était déjà énorme que d'avoir un nom qui se gravait dans la mémoire des hommes, et que tous les peuples s'habituaient à prononcer avec respect.

Pourquoi donc Bonaparte et ses complices ont-ils poussé la scélératesse jusqu'à voler ce nom ? Alléguera-t-on que le commerce et l'industrie souffraient ? Tout le monde s'accorde à reconnaître que jamais ils n'avaient été dans une situation plus florissante. Dira-t-on que nos frontières étaient menacées ? Mais nous étions en paix avec tout le continent, et il était réservé à l'empire d'inaugurer son règne fatal par une nouvelle guerre européenne. Arguera-t-on de l'instabilité du régime républicain ? Quand donc le pouvoir avait-il été plus fort, plus respecté ? Il y avait eu, il est vrai, attentat et complot contre le premier consul ; mais est-ce que la transformation de la République en Empire empêchera la conspiration du général Malet ? Et ne devrait-on pas savoir qu'un pays court d'autant plus de risques que ses destinées sont liées à la vie d'un individu, au lieu d'être basées sur des institutions qui défient le temps et la fragilité de l'existence humaine ? Bonaparte premier consul serait tombé sans entraîner la République dans sa chute ; empereur, il devait voir crouler avec lui l'empire et les institutions monarchiques qu'il avait cimentés de tant de sang humain. Et n'est-ce point une grande et terrible leçon pour les siècles que l'étonnante facilité avec laquelle s'est effondré cet empire ?

La République a donc existé jusqu'au 28 floréal an XII (18 mai 1804) ; et c'est un crime de lèse-histoire d'avoir en quelque sorte supprimé son état civil durant l'époque où elle a vécu sous le gouvernement consulaire. Certains historiens ont eu l'immense tort de faire disparaître entièrement la France dans un homme, en ne distinguant pas suffisamment entre la période consulaire et la période impériale. Pendant la première, la nation s'appartenait encore, de droit au moins, et

c'était beaucoup. La République, comme nous l'avons dit, n'existait plus guère que de nom ; mais ce nom avait à lui seul une signification prodigieuse. Il résumait toute la philosophie du dix-huitième siècle.

C'est là une vérité incontestable. Le devoir de l'historien impartial et sévère est de remettre les choses à leur place. Il faut restituer à la République française son autonomie propre, rappeler ses titres oubliés, rétablir sa filiation légitime. C'est ce que, pour ma part, j'ai tenté de faire ; et, en le faisant, je crois, je le répète, avoir rendu à mon pays un véritable service. Il est bon, en effet, qu'on sache, à n'en point douter, que la République, en France, a eu dix années d'existence régulière, constitutionnelle, et que pendant ces dix années elle a été l'étonnement du monde. Il est bon surtout que l'on sache que si, à ses débuts, elle a eu à subir d'inévitables orages intérieurs, elle n'a jamais compromis l'honneur et l'intégrité de notre chère patrie, et que, dans son passé glorieux, il y a une garantie pour l'avenir.

Décembre 1871.

HISTOIRE DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

SOUS LE DIRECTOIRE ET SOUS LE CONSULAT

CHAPITRE PREMIER

Situation de la République au commencement du Directoire. — La constitution de l'an III. — Formation des deux conseils. — Nomination des directeurs. — Sieyès. — Les premiers directeurs. — La Réveillère-Lepeaux. — Letourneur (de la Manche). — Reubell. — Carnot. — Barras. — Installation du Directoire. — Proclamation au peuple français. — Premiers actes du Directoire. — Les partis aux prises. — Procès Lemaître. — Gracchus Babeuf. — Le club du Panthéon. — Activité des directeurs. — Mesures financières. — Fermeture de la Bourse. — Instructions aux commissaires. — La Terreur blanche dénoncée. — Cadroy, Chambon et Mariette inculpés. — Le *Réveil du peuple* et la *Marseillaise*. — Manœuvres contre Babeuf. — Tentative de réforme maritime. — Échange de la fille de Louis XVI. — Épuration au Corps législatif. — Création du ministère de la police. — Anniversaire du 21 janvier.

Quand, au lendemain du 9 thermidor de l'an II, le comité de Salut public se trouva disloqué, décapité, la République, on peut le dire, était partout victorieuse. Sa grandeur éblouissait le monde. Terrible envers ses ennemis, elle appelait à elle tous les hommes de bonne volonté, et le temps n'était pas loin où peut-être il lui eût été permis de se reposer dans la paix et dans la clémence. Situation de la République au début du Directoire.

BRUMAIRE an IV (*Octobre-Novembre* 1795).

Jamais, après d'effroyables convulsions, pays ne s'était vu dans une situation meilleure, plus belle d'avenir et d'espérance. Au dehors, nos frontières étaient libres du nord au midi, et l'ennemi, rejeté sur son propre territoire, se retirait en désordre devant nos soldats improvisés. A l'intérieur, un calme profond. La Vendée agonisait; les factions domptées étaient rentrées dans l'ombre, tout semblait s'effacer devant l'image rayonnante de la patrie. La prospérité tendait à renaître. Les agioteurs, les spéculateurs avides, les voleurs de toute espèce, qui d'abord s'étaient fait de la détresse publique un instrument de fortune, avaient dû cesser leurs brigandages devant la sévérité des lois révolutionnaires à leur égard. Les routes étaient sûres, les propriétés particulières respectées, les personnes à l'abri de toute attaque.

Tout cela, il est vrai, avait été bien chèrement acheté, mais la faute en était aux éternels ennemis de la liberté et de l'égalité, aux intrigants et aux ambitieux. Eux seuls avaient soufflé à cette Révolution, si douce, si tolérante, si bénigne à ses débuts, d'implacables colères, lui avaient mis au cœur le soupçon farouche, l'avaient dépouillée de la sérénité dont son front portait l'empreinte auguste. Seuls enfin, ils avaient transformé en champ de bataille l'arène pacifique où elle se mouvait pour accomplir son œuvre de régénération. Ils avaient tant fait qu'un jour, éperdue, saignante, toute meurtrie, et pourtant décidée à vaincre coûte que coûte, elle avait, dans une heure d'angoisse suprême, appelé la mort à son aide et décrété la Terreur.

Il aurait fallu, pour assurer son triomphe, que cette arme toujours mauvaise, et à l'emploi de laquelle, en aucun cas, on ne saurait applaudir, lui tombât des mains à la voix d'hommes d'un désintéressement absolu, d'une probité incontestable, d'un patriotisme à toute épreuve. Malheureusement il n'en fut pas ainsi. Ceux qui voulaient subordonner aux règles de la raison et à une modération bien entendue les sévérités dont leurs cœurs gémissaient, succombèrent dans un guet-apens,

BRUMAIRE an IV (*Octobre-Novembre* 1795).

sous une coalition de terroristes à tous crins et de royalistes déguisés, et la Terreur, changeant de mains, continua de s'exercer en sens inverse, avec le nom en moins, avec la duplicité et l'hypocrisie en plus. Elle n'en fut que plus impitoyable et plus sanguinaire. Du grandiose terrible on tomba dans le bouffon, dans l'abject, dans le grotesque, dans une boue détrempée de sang. Mais, au lieu de s'en prendre aux ennemis de la Révolution, la réaction victorieuse s'acharna sur les républicains sincères, sur les patriotes les plus énergiques. Elle eut soin seulement de les baptiser du nom de terroristes, elle qui était la Terreur dans ce qu'elle a de plus sauvage, de plus hideux, de plus cynique. Des véritables terroristes, elle ne poursuivit que quelques-uns, Carrier par exemple et Fouquier-Tinville, pour qui cependant elle eût dû avoir quelque reconnaissance en raison de l'assistance qu'ils lui avaient prêtée en Thermidor. Si, n'osant frapper au grand jour et, par un reste de pudeur, poursuivre judiciairement le crime de patriotisme, elle se montra moins prodigue de la hache du bourreau, avec quel luxe prodigieux, pour se venger, elle usa du poignard, de l'eau et du feu! A sa voix, des légions de meurtriers sortirent de dessous terre. Ce fut le règne privilégié des assassins, des voleurs et des pillards.

Sûrs de l'impunité, les brigands, organisés en compagnies de Jésus et du Soleil, s'en allaient par les routes, par les villes et par les villages, rançonnant et tuant les républicains. Les émigrés rentrés en foule présidaient çà et là aux égorgements. Dans certains départements du Midi, les couleurs nationales étaient devenues un signe de proscription et de mort. Plus d'une fois les cris des victimes retentirent inutilement au milieu de la Convention. Ajoutez à cela un surcroît de misère générale. Partout la détresse, partout le désordre. L'abolition intempestive du maximum avait fait renchérir le prix des denrées dans des proportions incroyables. Les royalistes, riches ou aisés pour la plupart, spéculaient sur la faim du peuple pour le contraindre à souhaiter le retour de l'ancien

Brumaire an IV (*Octobre-Novembre* 1795).

régime. Les agioteurs et les spéculateurs, délivrés de toute crainte, s'en donnaient à cœur joie. C'était à qui, pour arriver à la fortune, commettrait le plus de bassesses et d'ignominies. Les assignats, qui à l'époque de Thermidor perdaient à peine 30 pour 100 de leur valeur, étaient tombés à un taux dérisoire, dans les premiers jours du Directoire. Le louis d'or valait alors près de 3,000 livres en assignats, dont on avait dû multiplier les émissions pour en compenser la dépréciation, accrue de jour en jour par l'agiotage.

Tandis qu'il était en quelque sorte interdit aux journaux républicains de signaler la véritable cause des maux dont on souffrait et d'en flétrir les auteurs, les feuilles royalistes faisaient rage. Les *Actes des apôtres* ressuscités, la *Feuille du jour*, le *Petit Gauthier*, l'*Accusateur public*, la *Quotidienne* et tant d'autres, insultaient et battaient en brèche la Révolution. Elles avaient d'ailleurs trouvé un encouragement dans l'attitude de la Convention dégénérée, et c'est à peine si l'éphémère triomphe des patriotes en Vendémiaire avait rabattu leurs prétentions et leur insolence. L'altération profonde de la Déclaration des droits de l'homme et la substitution de la constitution de l'an III, avec ses tendances monarchiques, à la constitution démocratique de 1793, n'avaient pas peu contribué à leur donner beau jeu et à les rendre pleins de confiance dans une victoire prochaine.

Quinze mois de cet affreux régime avaient suffi pour diminuer singulièrement la foi aux principes chez le peuple, que ne soutenait plus l'exemple fortifiant de ses représentants, pour émousser dans les cœurs l'idée républicaine, et même pour mettre la France à toute extrémité. La Vendée avait repris les armes à la voix de Charette, que n'avaient retenu ni la foi jurée ni la longanimité dont on avait usé à son égard. Au dehors, la situation ne se dessinait pas sous un jour meilleur; en quelques mois nous avions perdu le fruit de l'immortelle campagne de 1794. Le découragement s'était mis dans nos armées, mal nourries et à peine vêtues. Nos troupes

Brumaire an IV (*Octobre-Novembre* 1795).

avaient essuyé un échec sanglant devant Manheim, mal défendu par Pichegru. L'armée de Sambre-et-Meuse avait été obligée de repasser précipitamment le Rhin ; Mayence, que nous avions investi sur les deux rives de ce fleuve, se trouvait maintenant couvert par les soldats de Wurmser réunis à ceux de Clairfayt ; et, vivement attaqués par celui-ci à Monbach, nous venions de perdre trois mille hommes et une centaine de pièces d'artillerie dans une bataille qui s'était terminée par une affreuse déroute.

Tel était l'état des choses quand pour la première fois le jeu des institutions républicaines commença de fonctionner régulièrement dans notre pays. Par malheur, la constitution de l'an III était loin de représenter l'idéal que les patriotes s'étaient fait d'un gouvernement républicain. Le vrai code de la démocratie, auquel on n'avait pas encore osé toucher après le coup d'État de Thermidor, avait été enseveli sous les ruines amenées par les journées de Prairial. Le suffrage universel, qu'avec tant de peine et d'efforts étaient parvenus à ériger en principe les grands révolutionnaires, muets aujourd'hui dans leurs tombes, avait été indignement mutilé dans le nouveau pacte social. Désormais la nation se trouvait de nouveau divisée en deux classes distinctes, celle des citoyens actifs et celle des citoyens passifs. Pas de place politique au soleil pour le pauvre. Il vivra comme un chien, il mangera s'il peut; mais qu'il n'ait pas la prétention inouïe de participer aux affaires d'un pays que pourtant il féconde et nourrit de son labeur, qu'il défend de son sang : cela lui est formellement interdit. Ainsi en ont ordonné les Boissy d'Anglas, les Courtois, les Sieyès, les Lanjuinais, les Henri Larivière et toute la séquelle de la Gironde, redevenue maîtresse absolue des destinées de la France. Les réacteurs de Thermidor et de Prairial ne reculèrent même pas devant la violation d'un principe consacré par l'Assemblée constituante, celui de l'unité du Corps législatif. Ils le divisèrent en deux chambres, ce qu'on n'avait pas osé faire sous la monarchie, tant ce sys-

La constitution de l'an III.

BRUMAIRE an IV (*Octobre-Novembre* 1795).

tème aristocratique était alors impopulaire. En effet, est-ce que dans un pays d'où les priviléges de la naissance ont été bannis, où les castes n'existent plus, une double représentation n'est pas absolument condamnée par la logique et le bon sens [1]?

Rappelons en quelques mots l'économie de cette constitution, proclamée solennellement en présence de l'Être suprême, comme ses devancières de 1791 et de 1793, et à l'ombre de laquelle le peuple français était appelé à se reposer des longues agitations qui avaient signalé le pénible enfantement de la République. Était citoyen français tout homme âgé de vingt et un ans accomplis, né et résidant en France, domicilié dans le même canton depuis une année au moins, et payant une contribution directe, foncière ou personnelle. Le pouvoir législatif était confié à deux chambres appelées l'une, le conseil des Anciens, l'autre, le conseil des Cinq-Cents. Les membres de ces deux chambres étaient nommés par des électeurs du second degré, car le suffrage universel mutilé n'était plus direct, comme dans la constitution de 1793. L'un et l'autre conseil se renouvelaient tous les ans par tiers, et personne ne pouvait y siéger durant plus de six années consécutives. Il fallait, en principe, avoir trente ans au moins pour être élu député au conseil des Cinq-Cents; il en fallait quarante pour appartenir au conseil des Anciens, et de plus, être marié ou veuf, condition assez singulière, qu'on avait cru devoir exiger, sans doute en raison de l'effroyable dissolution de mœurs et de la licence effrénée dans lesquelles la réaction thermidorienne avait jeté le pays.

[1] De profondes méditations et l'expérience de ces dernières années ont quelque peu modifié mon sentiment sur l'unité absolue du pouvoir législatif. Je crois aujourd'hui qu'un contre-poids est indispensable pour éviter le despotisme d'une seule assemblée. Si ce contre-poids n'est pas dans une seconde chambre, il devra être dans le pouvoir judiciaire ou dans une haute cour quelconque ; mais il est indispensable. Mon cher et illustre ami Louis Blanc, dans les années qui ont précédé sa mort, partageait entièrement ma manière de voir à cet égard, et nous avons bien souvent agité ce grave sujet dans nos longues conversations.

BRUMAIRE an IV (*Octobre-Novembre* 1795).

Les deux conseils étaient uniquement chargés de la confection des lois. Proposées aux Cinq-Cents, sur l'initiative exclusive des membres du conseil, sous le titre de *résolutions*, elles n'acquéraient force légale que lorsqu'elles avaient été adoptées par les Anciens. Les rapports entre le conseil des Anciens et celui des Cinq-Cents avaient lieu au moyen de messagers d'État établis au nombre de quatre auprès de l'un et de l'autre conseil, et qui servaient également d'intermédiaires entre le pouvoir législatif et le pouvoir exécutif. Ces messagers marchaient précédés de deux huissiers, car les rédacteurs du nouveau pacte, héritiers de l'engouement des Girondins pour les formes extérieures et les choses d'apparat, avaient imaginé un cérémonial et des costumes d'un ridicule achevé, et dont ne saurait s'accommoder la simplicité républicaine.

Le pouvoir exécutif était délégué à un comité de cinq membres, qu'on appela le Directoire, et à la nomination duquel concouraient les deux conseils. Les membres de ce Directoire étaient renouvelables par cinquième tous les ans. Au Directoire appartenait le soin de promulguer les lois, d'en surveiller l'exécution et de pourvoir à la sûreté extérieure ou intérieure de la République. En conséquence, il disposait de la force armée, sans pouvoir en aucun cas la commander, soit collectivement, soit par aucun de ses membres; il nommait des commissaires auprès des administrations et tribunaux, et choisissait ses ministres, dont le nombre et les attributions étaient fixés par le Corps législatif. Par une mesure extrêmement sage, empruntée d'ailleurs aux constitutions précédentes, les ministres ne pouvaient être pris parmi les membres des conseils. Il est, en effet, par trop absurde que des commis du pouvoir exécutif, à quelque rang qu'ils soient placés, fassent partie intégrante d'assemblées chargées de contrôler leurs actes, et dont ils ont à subir les volontés.

Quoi qu'il en soit, et bien qu'elle ait vicié dans son essence le principe vital de la démocratie, cette constitution de l'an III

BRUMAIRE an IV (*Octobre-Novembre* 1795).

ne s'était point sensiblement éloignée des grandes lignes politiques tracées par l'Assemblée constituante et par la Convention, et, sur une foule de points, elle était restée fidèle aux idées de progrès et de liberté apportées au monde par la Révolution. Pour conserver à la magistrature son indépendance, et aux départements et aux communes leur autonomie, elle maintint, dans son intégrité, le système électif pour la nomination des magistrats comme pour la formation des corps administratifs et municipaux, système qui est la clef de voûte de tout édifice républicain. C'est donc à tort que certains historiens et publicistes, par ignorance ou par mauvaise foi, ont attribué à la Révolution française l'excessive centralisation administrative sous laquelle nous sommes encore écrasés aujourd'hui, et qu'elle s'efforça au contraire de détruire. Il appartiendra à la réaction consulaire, comme on le verra plus tard, d'en revenir entièrement à cet égard aux errements de l'ancien régime.

Singulièrement restrictive en matière d'associations et de réunions publiques, si formellement consacrées par le pacte social de 1793, cette constitution proclamait du moins, elle aussi, l'entière liberté de la presse, et prononçait implicitement la séparation de l'Église et de l'État. Plus de culte salarié. Chacun était libre de professer la religion de son choix, sauf à en payer les ministres.

Une chose toutefois était étrangement choquante dans le nouveau pacte social. La constitution de 1793 avait excellemment déclaré que les fonctions publiques n'étaient ni des distinctions ni des récompenses, mais des devoirs. Celle de l'an III affirmait la supériorité des fonctionnaires publics sur les autres citoyens, relativement à l'exercice de leurs fonctions. Rien de plus faux, de plus en contradiction avec les notions les plus élémentaires du droit. C'est le contraire plutôt qui eût été juste. Depuis quand le salarié peut-il être considéré comme le supérieur de celui dont il reçoit son salaire ? Il n'y a là ni supériorité ni infériorité. Aucune fonction ne

BRUMAIRE an IV (*Octobre-Novembre* 1795).

saurait impliquer de hiérarchie sociale. Il y a simplement service rendu d'un côté, rémunération de l'autre, voilà tout. Mais ce paradoxe de la constitution de l'an III a fait fortune. De là ces appétits de pouvoir, ces ambitions qui se sont si prodigieusement développées dans notre pays. Dieu sait avec quelle avidité l'on s'est rué à la curée des places ! Aussi qu'est-il arrivé ? c'est que les fonctionnaires publics, s'exagérant leur importance, ont constitué un État dans l'État — ce qu'on appelle le monde officiel, — et qu'ils ont pris l'habitude de regarder comme leurs subordonnés ceux dont ils ne sont que les employés, puisqu'ils sont, à proprement parler, les commis de la nation.

Malgré tout, disons-le, cette constitution incohérente et bâtarde, œuvre d'une assemblée déchue, était encore assez libérale, contenait encore assez d'éléments de prospérité pour assurer des jours heureux au peuple français. Le tout dépendait uniquement de la manière dont elle allait être pratiquée par les uns et par les autres.

Formation des deux conseils.

Les auteurs de la constitution de l'an III, redoutant pour eux-mêmes les effets d'une réaction qu'ils avaient imprudemment provoquée, si le pouvoir venait à leur échapper des mains, avaient imaginé de prendre des mesures pour en garder au moins une partie et veiller à l'exécution de leur œuvre. Il avait été décidé en conséquence que les assemblées électorales seraient tenues de choisir parmi les conventionnels les deux tiers des représentants du peuple au Corps législatif dédoublé, et que, dans le cas où ce nombre n'aurait pas été atteint, les membres réélus se constitueraient en corps électoral pour le compléter. Tel avait été l'objet des décrets rendus les 5 et 13 fructidor de l'an III (22 et 30 août 1795), décrets qui avaient déterminé l'explosion royaliste de Vendémiaire.

Le Corps législatif, dans son ensemble, se composait de sept cent cinquante membres. Or il arriva qu'au jour fixé pour l'ouverture de ses séances, trois cent soixante-dix-neuf conventionnels avaient été réélus. Ceux-ci se réunirent immé-

Brumaire an IV (Octobre-Novembre 1795).

diatement en corps électoral, sous la présidence du vieux Dusaulx, et le 5 brumaire (27 octobre), à neuf heures du soir, le nombre exigé se trouva complété. Séance tenante, il fut procédé par voie de tirage au sort à la formation des deux conseils. On mit dans une urne les noms des anciens conventionnels, mariés ou veufs, ayant quarante ans accomplis, et l'on en tira cent soixante-sept pour composer le conseil des Anciens. Quatre-vingt-trois noms tirés au sort de la même manière parmi les députés nouveaux complétèrent ce conseil. Le reste forma le conseil des Cinq-Cents.

Les deux conseils s'installèrent le lendemain dans leurs salles respectives, le premier aux Tuileries, dans le local occupé précédemment par la Convention; le second, non loin de là, au Manège, en attendant l'achèvement, au palais Bourbon, du local destiné à ses séances, et où nos assemblées législatives ont, depuis, continué de siéger. Ils procédèrent immédiatement à la formation de leurs bureaux. L'influence prédominante des anciens membres de la Convention s'affirma dès la première heure dans l'un et l'autre conseil. Les Anciens choisirent pour président La Réveillère-Lepeaux, et pour secrétaires Baudin (des Ardennes), Lanjuinais, Charles Delacroix, et Bréard, tous Girondins, à l'exception du dernier. Les Cinq-Cents appelèrent au fauteuil Daunou, l'un des soixante-treize signataires de la protestation contre le 31 mai, arrachés jadis au bourreau par Robespierre. Comme secrétaires ils nommèrent Reubell, Cambacérès, Chénier et Thibaudeau, deux anciens Montagnards, et deux membres de la fraction désignée sous le nom de Plaine.

Nomination des directeurs.

Il s'agissait maintenant de constituer le Directoire. Aux termes de la constitution, le conseil des Cinq-Cents devait former au scrutin une liste de cinquante candidats, entre lesquels le conseil des Anciens avait à choisir les cinq directeurs. Le scrutin s'ouvrit aux Cinq-Cents dans la séance du 8 brumaire (30 octobre), et le résultat en fut connu le lendemain. La liste ainsi formée ne présentait guère que six noms

Brumaire an IV (Octobre-Novembre 1795).

connus, ceux de La Réveillère-Lepeaux, de Reubell, de Sieyès, de Letourneur (de la Manche), de Barras, qui venaient les premiers, et celui de Cambacérès, qui était le dernier. Les autres noms appartenaient à des hommes tout à fait ignorés. Parmi ces hommes figurait le chef de bataillon Malet, le même, croyons-nous, qui plus tard devait mettre un instant en péril le gouvernement impérial et acquérir une renommée si retentissante.

Cette composition de liste avait-elle été, comme on l'a prétendu, arrêtée d'avance par les meneurs conventionnels pour forcer la main au conseil des Anciens, et le contraindre en quelque sorte à ratifier les préférences du conseil des Cinq-Cents? Cela est possible, mais dans tous les cas c'était très légal, très légitime, et rien n'empêchait les Anciens de faire tomber leur choix sur des noms encore obscurs. Aussi bien, malgré quelques observations de Legendre, de Tronchet et de Dupont (de Nemours), tendant les unes et les autres à l'obtention d'un délai pour qu'on pût se renseigner sur la valeur des candidats, ils se décidèrent à procéder tout de suite à la nomination des membres du gouvernement. Le scrutin fut ouvert le 10 brumaire (1er novembre), et fermé le jour même. Comme on l'avait prévu, les cinq premiers candidats obtinrent la majorité, et ils furent à l'instant proclamés membres du Directoire exécutif. La Réveillère-Lepeaux, Letourneur (de la Manche), Reubell et Barras s'empressèrent d'accepter ces hautes fonctions. Sieyès, dont La Réveillère avait tout récemment prononcé un pompeux éloge, le prudent Sieyès, l'homme aux voies obliques et tortueuses, refusa, en se fondant sur ce qu'ayant été constamment en butte à tous les partis depuis le commencement de la Révolution, il ne pouvait rallier à lui « toutes les confiances ». Il se jugeait bien. Personne, en effet, n'avait plus habilement que lui louvoyé entre les factions qui s'étaient déchirées. Ni Girondin ni Montagnard; c'était le type des *crapauds du Marais*. Robespierre l'avait, dit-on, surnommé la Taupe de la Révolution.

Sieyès.

BRUMAIRE an IV (*Octobre-Novembre* 1795).

C'était un homme de grand talent, mais parfaitement méprisable, sans conscience et sans cœur, âme de boue, faite de bassesse et d'intrigue. Après s'être dérobé, avoir fait le mort au jour des grands périls, il reparaît quand le danger est passé, pour exploiter à son profit cette Révolution qu'il avait saluée à son aurore. Nous le verrons trahir la République, et, gorgé de richesses, s'ensevelir, comme dans un linceul, dans le manteau de sénateur que lui taillera le despote auquel il aura servi de marchepied.

Le Directoire exécutif se trouva complété le 13 brumaire (4 novembre) par la nomination de Carnot, que les Anciens choisirent de préférence à Cambacérès, sur une nouvelle liste de dix candidats, dressée par le conseil des Cinq-Cents. Les premiers directeurs de la République française furent donc La Réveillère-Lepeaux, Letourneur (de la Manche), Reubell, Barras et Carnot. Ces cinq hommes avaient, à des titres différents, donné des gages à la Révolution. Quatre d'entre eux avaient voté la mort de Louis XVI; quant à Reubell, absent au moment du vote, il avait écrit de Mayence, avec Haussmann et Merlin (de Thionville) pour se plaindre amèrement de ce que « Louis Capet vivait encore ». Cela valait bien un vote. Ces nominations réjouirent médiocrement le cœur des royalistes; car, l'œil au guet, l'oreille aux écoutes, depuis les jours funestes de Thermidor, ils se croyaient toujours à la veille de renverser l'édifice républicain, et, dans des proclamations insolentes, ils annonçaient publiquement la prochaine restauration de la royauté en France. Étaient-elles davantage de nature à satisfaire le parti des vrais patriotes, de ceux qui, fidèles à la grande ligne révolutionnaire, reprochaient justement à la constitution de l'an III d'avoir altéré les principes proclamés par les démocrates à l'origine même de la Révolution, et qui ne pouvaient pardonner aux Barras et aux Carnot d'avoir contribué à renverser, en Thermidor, les défenseurs les plus dévoués de la démocratie? Non, sans doute. Mais comme, en définitive, les choix auraient pu être pires encore,

Les premiers directeurs.

BRUMAIRE an IV (*Octobre-Novembre* 1795).

après les sanglantes réactions de Thermidor et de Prairial, comme les Thermidoriens appelés au pouvoir, s'ils avaient travaillé dans leur propre intérêt, n'avaient pas agi en vue du retour de la monarchie, beaucoup de républicains sincères se montrèrent disposés à appuyer les directeurs élus et à leur faciliter les moyens de consolider la République. Du reste, sur les cinq membres du nouveau gouvernement, quatre étaient connus pour la régularité de leurs mœurs, pour la droiture de leur caractère; et s'ils n'étaient pas des hommes d'un mérite transcendant, ils avaient droit, du moins, à l'estime de tous les gens de bien.

La Réveillère-Lepeaux.

Celui qui avait obtenu le plus de suffrages, La Réveillère-Lepeaux, était un ancien avocat d'Angers; membre de l'Assemblée constituante, il s'y était montré le défenseur assidu des idées avancées, et avait mérité d'être rangé dans le petit nombre de ceux qu'on flétrissait alors du nom de *républicains*. Réélu député à la Convention par le département de Maine-et-Loire, il avait embrassé le parti de la Gironde, à la proscription de laquelle il s'était soustrait en donnant sa démission. N'ayant pas été remplacé, il avait été rappelé lorsque les Girondins étaient redevenus maîtres de la situation, et, au plus fort de la réaction thermidorienne, il s'était fait remarquer, dans une certaine mesure, par la fermeté de ses principes révolutionnaires. Au physique c'était un homme petit, contrefait, mais d'une physionomie douce et spirituelle. Grand ennemi des prêtres, il inclinait, en religion, vers le déisme pur, et nous le verrons devenir plus tard sectateur ardent d'un culte, fort inoffensif d'ailleurs, et connu sous le nom de *culte des théophilanthropes*.

Letourneur (de la Manche).

Après lui venait Letourneur, ancien député de la Manche à la Législative et à la Convention. Chargé, après Thermidor, d'une mission dans les Indes orientales, il avait trouvé moyen de s'en affranchir, et il était entré au comité de Salut public, où la réaction avait rencontré en lui un allié assez fervent. Toutefois il avait encore donné certains gages de dévouement

BRUMAIRE an IV (*Octobre-Novembre* 1795).

à la Révolution, et, dans les opérations militaires, auxquelles, en sa qualité d'officier du génie, il avait été souvent appelé à veiller, il avait rendu de réels services.

Reubell.

Bien plus avant dans la voie révolutionnaire avait été Reubell, le troisième élu. Député de Colmar à l'Assemblée Constituante, il s'était associé avec enthousiasme à toutes les mesures destructives de l'ancien régime, et montré l'un des plus ardents défenseurs de la liberté. Pourtant on l'avait vu, par une contradiction au moins singulière, s'élever très vivement contre l'émancipation politique des juifs. Peut-être cette contradiction s'explique-t-elle jusqu'à un certain point par l'exécration dont les juifs étaient l'objet en Alsace, où de temps immémorial ils rançonnaient impitoyablement les malheureux habitants des campagnes. Nommé membre de la Convention, Reubell avait continué d'y être le fervent avocat des principes de la démocratie; et, au plus fort de la réaction thermidorienne, il n'avait pas craint de s'opposer énergiquement au retour des Girondins proscrits. Notons, à l'honneur de sa mémoire, qu'il s'était déclaré le partisan de l'abolition de la peine de mort. C'était un esprit juste et ferme, un homme de mœurs simples, et dont la réputation est demeurée intacte, malgré les imputations calomnieuses qui l'ont poursuivie.

Carnot.

Élu à la place de Sieyès, qui était venu en quatrième rang, Carnot avait eu l'honneur d'appartenir au grand comité de Salut public. Ancien capitaine du génie, il avait déployé un talent hors ligne et une activité admirable dans l'organisation des armées de la République, d'où cet éloge, singulièrement exagéré, que du fond de son cabinet il avait organisé la victoire. C'était, du reste, un caractère faible, sans consistance, que la force des choses, plutôt que ses convictions, avait porté sur les sommets de la Montagne. Son active coopération aux événements du 9 thermidor lui avait fait trouver grâce devant les enragés de la réaction. Ses anciens collègues ne l'avaient pas entendu sans douleur décliner la responsabilité de tous les actes auxquels il avait pris part, en disant qu'il

BRUMAIRE an IV (*Octobre-Novembre* 1795).

les avait signés sans les lire, car si cette explication, inadmissible, l'aidait à se tirer d'un mauvais pas, elle ne l'honorait certes point. N'ayant d'attache particulière ni avec les Jacobins, dont il n'avait pas fréquenté le club, ni avec les royalistes, qu'il avait vigoureusement combattus, il vit cependant sa nomination assez bien accueillie par tous, les uns et les autres se flattant réciproquement sans doute de l'attirer à eux. Il se distinguait d'ailleurs par une extrême rigidité de mœurs, et son dévouement sincère aux intérêts généraux du pays était une recommandation suffisante auprès de ceux qui, tout esprit de parti à part, souhaitaient de voir, après tant d'agitations, un gouvernement régulier s'établir sur des bases solides, et la République sortir des oppositions et des difficultés auxquelles elle était encore en proie.

Barras.

Barras, élu le cinquième, tranchait prodigieusement sur les quatre directeurs dont nous venons de tracer une rapide esquisse. Issu d'une famille noble de la Provence, il avait commencé par servir dans le régiment de Languedoc, et il était parvenu au grade de capitaine à la suite d'une expédition aux Grandes-Indes. Sa jeunesse avait été orageuse. Devenu de bonne heure maître d'une grande fortune, il l'avait en partie dissipée quand la Révolution éclata. Il s'était jeté tête baissée dans le mouvement, et avait embrassé avec ardeur les nouveaux principes. S'était-il laissé entraîner par une conviction sincère? Nous ne le croyons pas. Comme d'autres transfuges de la noblesse, il chercha à faire oublier sa naissance en affichant un patriotisme exalté; il ne vit dans la Révolution qu'un moyen de refaire sa fortune. Envoyé en mission dans le Midi, il s'y était montré effroyablement dur, le digne émule de Fréron. Le comité de Salut public l'avait rappelé parce qu'on le soupçonnait fort de dilapidations énormes. Il était de ceux que Saint-Just appelait « des révolutionnaires dans le sens du crime ». Aussi, au 9 Thermidor, s'était-il ligué avec tous les misérables dont les mains étaient souillées de sang et de rapines. Investi, à cette époque et aux

BRUMAIRE an IV (*Octobre-Novembre* 1795).

journées de Prairial, du commandement de la force armée parisienne, il avait joué un des principaux rôles en ces deux circonstances funestes, où la pure idée démocratique avait été étouffée tout à fait et la République à moitié égorgée. On voit quelles espérances tous les ennemis de la liberté et de l'égalité étaient en droit de fonder sur cet affamé de jouissances, qui fut un des héros de la jeunesse dorée et le coryphée de la réaction thermidorienne. Personne plus que lui n'était digne de s'entendre avec les Tallien, les Fréron et les Fouché. Malgré l'abaissement général des esprits à cette époque, sa nomination souleva quelques objections. On prétendit qu'il n'avait pas l'âge voulu pour être membre du Directoire, et il dut fournir la preuve qu'il était âgé de plus de quarante ans. Cynique, débauché, tout au ventre et aux femmes, il fut certainement le propagateur le plus actif des mauvaises mœurs de l'ancien régime dans le monde officiel de la République. On pouvait compter enfin qu'il était prêt d'avance à tremper dans toutes les intrigues, dans tous les tripotages qui, de chute en chute, devaient conduire le gouvernement directorial à l'abîme.

Ainsi composé d'hommes foncièrement honnêtes, décidés à exécuter loyalement leur mandat, et d'un personnage équivoque, sans conscience et sans foi, mais dont l'influence ne devait pas être prédominante au début, le Directoire, malgré les difficultés au milieu desquelles il prenait possession du pouvoir, n'était certainement pas incapable de rendre au pays la tranquillité intérieure, de redonner la vie au commerce et à l'industrie, d'assurer le règne paisible de la liberté, en un mot, de consolider la République. Il se mit résolûment à l'œuvre.

Installation du Directoire.

Ce fut le 13 brumaire an IV (14 novembre), dans une chambre basse du petit Luxembourg, mis provisoirement à leur disposition, que les directeurs s'installèrent et se réunirent pour la première fois. Ils choisirent Reubell comme président, et prirent en qualité de secrétaire général un rédacteur

BRUMAIRE an IV (*Octobre-Novembre* 1795).

du *Moniteur* nommé Trouvé[1]. Tout d'abord ils avaient composé leur ministère en appelant Merlin (de Douai) à la justice; Charles Delacroix aux relations extérieures; Gaudin aux finances; Aubert Dubayet à la guerre; Benezech à l'intérieur, et Truguet à la marine. De ces six ministres, les trois premiers seulement avaient une notoriété politique, les trois autres étaient peu ou point connus.

Proclamation au peuple français.

Les directeurs songèrent ensuite à se mettre en rapport avec le peuple français, auquel ils adressèrent une proclamation conçue en des termes dont on ne saurait trop louer la dignité et l'énergie. Leur programme était clair et net. Ils voulaient, disaient-ils, combattre activement le royalisme en ravivant le zèle des patriotes, anéantir tout désir de vengeance, ramener la paix et la concorde, régénérer les mœurs, rouvrir les sources de la production, rétablir l'abondance et le crédit public, et remettre enfin l'ordre social à la place du chaos inséparable des révolutions. Seulement, pour réaliser un tel programme, il fallait du temps, du calme, de la patience, une confiance proportionnée aux efforts qu'on serait obligé de faire. Ils adjuraient donc le peuple de ne pas entraver le gouvernement naissant, de ne pas réclamer de lui, dès son berceau, tout ce qu'on pourrait exiger plus tard, de lui venir en aide et de contribuer avec lui à assurer dans un avenir prochain la paix et la prospérité nationales.

Malheureusement le Directoire avait contre lui, dès le début, les ennemis jurés de la Révolution, qui devaient profiter de la liberté à peu près illimitée dont on allait jouir pendant quinze mois pour combattre par tous les moyens... la liberté; et il avait également contre lui les républicains inflexibles,

[1] Journaliste de composition facile, Trouvé avait chanté tour à tour l'Être suprême et le 9 thermidor. Il ne garda que quelques jours ses fonctions de secrétaire général du Directoire, encensa Bonaparte, devint préfet et baron de l'Empire, et servit la Restauration avec un zèle ardent qui n'eut d'égal que l'enthousiasme qu'il avait témoigné jadis pour la République et pour Napoléon.

BRUMAIRE an IV (Octobre-Novembre 1795).

que n'avaient point découragés leurs derniers revers, et qui, trouvant avec raison dans la constitution de l'an III une atteinte profonde portée au principe démocratique, espéraient toujours pouvoir la réformer dans un sens conforme au véritable esprit de la Révolution. Le tort des directeurs fut de ne pas tenir suffisamment compte des légitimes aspirations de ces derniers, et de traiter à l'égal des royalistes ces patriotes de la vieille roche dont le rêve était d'établir la République sur les bases de la justice éternelle et du droit. Toutefois il serait injuste de ne pas leur savoir gré des efforts qu'ils tentèrent pour tirer de la situation le meilleur parti possible, de leur bonne volonté de faire le bien, surtout quand on voit les obstacles, les résistances accumulées devant eux, et quand on songe qu'un grand nombre des nouveaux représentants élus au Corps législatif appartenaient notoirement au parti de la monarchie.

Premiers actes du Directoire.

Les nécessités étaient pressantes, le trésor était vide. Il fallait pourtant assurer les services des divers départements ministériels, faire face aux dépenses extraordinaires, pourvoir à l'approvisionnement des grandes villes, compromis par la spéculation. A cet effet, le Directoire réclama du Corps législatif, dès le 15 brumaire (6 novembre), une somme de trois milliards en assignats. Favorablement accueillie par le conseil des Cinq-Cents, cette demande fut d'abord rejetée, pour vice de forme, par les Anciens, sur les observations des Laffon-Ladebat, des Dupont (de Nemours), des Tronchet et des Lanjuinais. Elle fut accordée le surlendemain, après l'accomplissement de certaines formalités constitutionnelles. Cette somme de trois milliards était une bien faible ressource, si l'on considère que, négociée au cours du jour, elle produisit à peine une vingtaine de millions en numéraire. Aussi, comme on mourait littéralement de faim à Paris, le Directoire obtint-il, sans opposition, le droit de percevoir immédiatement dans les départements voisins deux cent cinquante mille quintaux de blé à valoir sur la portion de l'impôt foncier payable en nature.

BRUMAIRE an IV (Octobre-Novembre 1795).

Une question plus délicate se présenta en même temps. La constitution n'accordait que dix jours aux assemblées électorales pour élire les fonctionnaires de tout ordre, dont la nomination était de leur compétence. Ces assemblées n'avaient pu, dans ce court délai, terminer leurs opérations. Fallait-il les réunir de nouveau, ou confier au Directoire le soin de pourvoir aux fonctions restées vacantes? Telle fut la question que le gouvernement se contenta de soumettre au Corps législatif. Pastoret, Gilbert-Desmolières, Hardy, aux Cinq-Cents; Dupont (de Nemours), Portalis, Lanjuinais, Barbé-Marbois, aux Anciens, défendirent énergiquement les droits des électeurs. Dumolard, qui, à l'Assemblée législative, s'était fait l'avocat acharné de Lafayette, et Villetard, ancien député de l'Yonne à la Convention, furent, au conseil des Cinq-Cents, les champions de l'opinion contraire. C'étaient royalistes contre royalistes. Le droit des assemblées électorales succomba et, par une violation manifeste de l'esprit de la constitution, par un véritable retour aux traditions monarchiques, le Directoire se trouva investi du pouvoir exorbitant de nommer en certains cas les administrateurs et les juges qu'avec tant de soin la Révolution s'était efforcée de soustraire à l'influence du pouvoir exécutif. Il ne s'agissait que de Paris d'abord; le mois suivant, la faculté de pourvoir aux vacances administratives et judiciaires lui fut aussi concédée pour les départements.

Les partis aux prises.

En plaidant la cause des électeurs, les royalistes du Corps législatif étaient évidemment dans le vrai; mais leur conduite avait-elle été un pur hommage rendu à la souveraineté populaire? En aucune façon. Seulement ils avaient la certitude que les nominations faites par le Directoire, tel qu'il était alors composé, auraient un caractère républicain bien plus prononcé que celles d'assemblées électorales qui avaient envoyé aux conseils tant d'ennemis plus ou moins masqués des principes révolutionnaires. Les factions qui, dans l'Ouest et dans le Midi, continuaient d'ensanglanter le pays, étaient éga-

Brumaire an IV (*Octobre-Novembre* 1795).

lement aux prises au milieu du Corps législatif. Job Aymé, connu comme un des organisateurs des compagnies de Jésus, Gilbert-Desmolières, Pastoret, dont on ne pouvait oublier le dévouement au parti feuillant, Siméon (des Bouches-du-Rhône), Couchery (du Doubs) et quelques autres, formaient, au conseil des Cinq-Cents, un formidable noyau royaliste, que renforçaient, aux Anciens, l'ancien feuillant Mathieu-Dumas, l'économiste Dupont (de Nemours), Portalis, le Girondin Lanjuinais et l'ex-intendant de Saint-Domingue Barbé-Marbois. Un jour Tallien accusa ce dernier, sans preuves, il est vrai, d'avoir rédigé le traité de Pilnitz. Ces députés essayèrent leurs forces en réclamant l'abrogation du décret en vertu duquel quatre membres de la Convention réélus au Corps législatif, Saladin, Rovère, Aubry et Lomont, avaient été arrêtés comme ayant participé au mouvement insurrectionnel de Vendémiaire. Sur ce point, ils obtinrent gain de cause, malgré l'ardente opposition de Tallien. Ils furent moins heureux en demandant le rapport du décret du 3 brumaire (22 octobre), par lequel les parents et alliés des émigrés avaient été exclus à perpétuité des fonctions publiques. Le 19 brumaire (10 novembre), le lendemain du jour où avait été rejetée cette proposition, Siméon porta à la tribune une accusation violente contre Fréron, le terroriste thermidorien qui avait été envoyé dans le Midi pour mettre fin aux violences de la Terreur blanche. Nous aurons plus tard à dire un mot de la réponse de Fréron. Provisoirement, le Directoire, au sein duquel il avait naturellement pour défenseur son ancien complice Barras, approuva tous ses actes.

Les patriotes, on le comprend, se tenaient sur leurs gardes, aussi bien ceux qui avaient pactisé avec les hommes de Thermidor que ceux qui, demeurés fidèles à la mémoire des vaincus de cette époque, repoussaient toute espèce de compromis avec leurs proscripteurs. Les débats du procès de Lemaître, conspirateur royaliste arrêté à la suite des journées de Vendémiaire et qu'une commission militaire venait de condam-

Procès Lemaître.

Brumaire an IV (*Octobre-Novembre* 1795).

ner à mort, avaient éveillé l'attention publique sur les manœuvres des incorrigibles agents de la monarchie. Le peuple, découragé, fatigué, mis hors de cause après les journées de Prairial, laissait faire, comme s'il était désormais étranger à toutes les choses du pays. Les républicains les plus énergiques, décimés à tout propos depuis Thermidor, étaient eux-mêmes intimidés. Cependant l'audace de plus en plus vive des contre-révolutionnaires les ranima, les sortit de leur torpeur. Les journaux démocratiques prirent un ton plus accentué, parlèrent un langage que depuis bien longtemps on n'avait pas entendu. Le *Journal des hommes libres*, l'*Éclaireur du peuple*, l'*Orateur plébéien*, et surtout le *Tribun du peuple*, répondirent vertement aux feuilles royalistes dont la capitale était inondée.

Gracchus Babeuf.

Le rédacteur du *Tribun du peuple* s'appelait Babeuf. En dépit du décret portant prohibition des noms empruntés à l'antiquité, et que certains révolutionnaires avaient pris l'habitude de substituer à leurs noms patronymiques, il s'était fièrement surnommé Gracchus. Après avoir un instant épousé la cause des hommes de Thermidor, il n'avait pas tardé à se séparer d'eux, dès qu'il avait pu juger leur œuvre dissolvante, et de sa plume il les avait marqués du mépris dont étaient dignes ces tristes héros. Il eut le courage, bien rare alors, de glorifier leurs victimes. Pour la première fois, on vit une feuille publique remettre hautement en honneur les Robespierre, les Couthon, les Saint-Just, les Romme, les Soubrany, les Goujon; tresser des couronnes à ces martyrs de la démocratie, et jeter à leurs assassins l'anathème et la malédiction. Quelques patriotes, pensant que peut-être le gouvernement ne serait pas fâché qu'une force démocratique surgît en dehors de lui pour résister aux mouvements royalistes dont les progrès n'étaient pas sans l'inquiéter, eurent même l'idée de rouvrir une Société populaire dans les bâtiments de l'ancien couvent de Sainte-Geneviève. Cette société s'appela le club du Panthéon, du nom de ce monument, à côté duquel était situé le local où elle siégeait. Les réunions étaient pu-

Le club du Panthéon.

FRIMAIRE AN IV (*Novembre-Décembre* 1795).

bliques et nombreuses, et l'on y entendait discuter tour à tour les républicains mécontents et les patriotes ralliés au Directoire. Mais en même temps se fondèrent d'autres sociétés dont les séances n'étaient ouvertes qu'à un petit nombre d'élus, où dominait complètement l'esprit de Babeuf, et sur lesquelles le gouvernement ouvrit bientôt les yeux.

Activité des directeurs.

Les directeurs cependant se multipliaient, déployaient une prodigieuse activité pour répondre aux exigences du moment. Chaque jour, par de nouveaux messages, ils appelaient l'attention du Corps législatif sur les questions pendantes et ils l'invitaient à les résoudre promptement. Tantôt c'était au sujet des désertions fréquentes qui appauvrissaient nos armées, tantôt sur la nécessité de régénérer nos finances. Il y avait là, en effet, un double péril auquel il était urgent de porter remède. Des peines sévères furent édictées contre la désertion : la mort, si elle avait lieu devant l'ennemi ; la détention et les fers, si c'était à l'intérieur. Quant aux réformes financières, le conseil des Cinq-Cents s'était constitué en comité secret pour y aviser ; seulement ses délibérations traînant en longueur, le Directoire finit par pousser un immense cri d'alarme. Le numéraire était abondant, comme les denrées. Mais de même que celles-ci se trouvaient accaparées par des spéculateurs avides, de même l'argent ne circulait pas ; il se cachait ou était exporté : on était à la veille d'une banqueroute.

Mesures financières.

Les conseils, saisis d'un mémoire sur les moyens de restaurer promptement nos finances, se décidèrent à prendre un parti. Quarante-cinq milliards d'assignats avaient été émis jusqu'ici. Les directeurs proposèrent de briser la planche aux assignats, et d'éteindre ce qu'il restait en circulation à l'aide de mandats territoriaux hypothéqués sur les biens nationaux et représentant une valeur fixe, comme le numéraire. Ils réclamèrent de plus l'autorisation de contracter un emprunt forcé de six cents millions, en argent ou en assignats au cours du moment, à prélever sur les classes riches ou aisées. Ce

FRIMAIRE AN IV (*Novembre-Décembre* 1795).

plan devait permettre au gouvernement de retirer de la circulation plus de vingt milliards d'assignats, de relever le cours des autres et de pourvoir immédiatement aux besoins de l'État. Il fut en partie adopté par les conseils, après des discussions violentes et un premier refus de la part des Anciens, dont l'opposition finit par céder devant l'imminence du danger. Le Corps législatif autorisa en outre la vente aux enchères du mobilier des émigrés et l'aliénation des propriétés nationales, excepté Versailles, Compiègne, Fontainebleau et les domaines d'une contenance supérieure à celle de trois cents arpents. Ces diverses mesures produisirent bientôt des résultats féconds. L'abondance renaquit, l'argent reparut, prit peu à peu la place du papier-monnaie, et la planche où se gravaient ces assignats qui avaient sauvé le pays aux jours des grands périls, ne tarda pas à être brisée.

Fermeture de la Bourse.

Pour aider à la restauration de nos finances et au rétablissement de notre commerce et de notre industrie, le Directoire jugea indispensable de réprimer l'effroyable agiotage auquel on se livrait à Paris, et qui paralysait entièrement les affaires. En conséquence il ordonna que la Bourse, qui, fermée une première fois pendant la Révolution, avait été rouverte après Thermidor sur un rapport de Boissy-d'Anglas, serait fermée de nouveau jusqu'à ce qu'on eût pris des mesures sévères afin de la ramener à son véritable objet.

Instructions aux commissaires.

Il ne suffisait pas de détruire l'agiotage, hydre à cent têtes, pour ramener dans le pays l'abondance et la sécurité, il fallait encore rendre impuissants les efforts des royalistes, pacifier la Vendée et mettre fin à la guerre extérieure, qui menaçait de dépeupler l'Europe. Le gouvernement, dans des instructions adressées à tous les commissaires près les administrations départementales, eut grand soin de recommander les mesures les plus propres à atteindre ces résultats. Il leur indiqua les choses sur lesquelles devait porter leur attention la plus sévère : les contributions d'abord, lesquelles, n'étant plus un impôt forcé payé à un maître qui en dis-

FRIMAIRE an IV (*Novembre-Décembre* 1795).

posait à son profit et selon sa fantaisie, mais une sorte de cotisation sociale librement consentie pour assurer la prospérité de l'association, devaient être acquittées avec régularité et avec empressement. Puis il signala les déserteurs, qu'on trouvait au premier rang dans tous les désordres, et qui, à Lyon, à Aix, à Marseille, avaient été les provocateurs et les exécuteurs des assassinats dont la réaction s'était rendue coupable. Les prêtres réfractaires, « ces instruments de meurtre, de royalisme et d'anarchie, » et les émigrés, qui avaient soulevé l'Europe contre leur patrie, fait la Vendée, organisé les massacres dans le Midi, n'étaient pas oubliés dans ces instructions. Il y avait même, à leur égard, certaines phrases où se retrouvait un écho des formidables décrets de la Convention. « Déployez contre ces assassins la toute-puissance nationale; qu'ils fuient du territoire français, ou, s'ils ont l'audace de fouler encore la terre de la liberté, que cette terre les dévore. » Le Directoire engageait ensuite ses commissaires à surveiller de très près la confection des grandes routes, l'amélioration de l'agriculture, la multiplication des bestiaux, la création des établissements d'utilité publique, la régénération des mœurs, et à donner eux-mêmes l'exemple de toutes les vertus républicaines.

La Terreur blanche dénoncée.

Le souffle patriotique dont les instructions étaient animées fut un encouragement pour les démocrates, accablés depuis plus d'un an sous le poids d'une Terreur autrement impitoyable et sanglante que celle qui jadis avait été dirigée contre les ennemis de la Révolution. Muets jusque-là, ils osèrent enfin dénoncer hautement leurs bourreaux. Le 17 frimaire (8 décembre), l'enceinte du conseil des Cinq-Cents retentit d'une longue plainte des habitants de Marseille, plainte où se trouvaient dépeintes, sous les plus sombres couleurs, les persécutions inouïes dont étaient victimes les patriotes du Midi. On avait bien, dans les derniers temps de la Convention, essayé d'arrêter le mal; mais les commissaires envoyés pour y remédier, ou du moins quelques-uns d'entre eux, l'avaient aggravé

FRIMAIRE an IV (*Novembre-Décembre* 1795).

par leur tolérance coupable à l'égard des égorgeurs, et quelquefois par des encouragements criminels. On n'apprit pas sans frémir que les bandes d'assassins organisées par la réaction continuaient impunément leurs horribles exploits; que plus que jamais le sang humain rougissait les eaux du Rhône et les flots de la Méditerranée; qu'on tuait partout, au coin des rues, dans les prisons, sur les routes, dans les maisons, où les égorgeurs venaient frapper leurs victimes au sein de leurs familles atterrées.

Cadroy, Chambon et Mariette inculpés.

Et sur qui les plaignants faisaient-ils peser la responsabilité de ces horreurs sans nom? Ils désignaient trois anciens conventionnels qui, après avoir jadis siégé sur les bancs de la Plaine, s'étaient donnés corps et âme à la faction girondine: Chambon (du Gard), Cadroy et Mariette, et ils relevaient à leur charge des faits odieux. Ils produisirent notamment un ordre signé par Chambon, après les massacres du fort Saint-Jean, et portant qu'il serait délivré cent dix sabres au nommé Bon, lieutenant d'une des compagnies du Soleil. Les représentants inculpés se défendirent tant bien que mal. Cadroy attribua la dénonciation aux anciens terroristes. Or, sous ce nom, la réaction désignait complaisamment tous les vrais patriotes, tous les républicains sincères. On accusait Cadroy d'avoir dit à des jeunes gens sans armes, afin de les encourager au massacre: « Si vous n'avez ni armes, ni bâtons, déterrez les ossements de vos pères, pour en frapper vos ennemis. » Cette affreuse image n'était pas de lui; elle était d'Isnard, ce maniaque affolé qui jadis avait menacé Paris d'une destruction totale. Isnard, qu'avaient oublié les dénonciateurs, ne nia point ces paroles; il chercha seulement à les expliquer dans un langage non moins hyperbolique. Son but avait été de pousser la jeunesse de Vaucluse contre les terroristes en révolte. Ces révoltés, c'étaient des malheureux patriotes qui essayaient de défendre leurs vies contre les fureurs des assassins. Et pour les modérés de l'époque, c'était chose toute naturelle que de les poursuivre et de les tuer, sans autre forme de procès. Ben-

FRIMAIRE an IV (Novembre-Décembre 1795).

tabolle appuya énergiquement la plainte des républicains du Midi; il prouva, chose assez significative, que les représentants inculpés avaient précisément pour défenseurs les journaux les plus violents dans le sens de la réaction. Mais la majorité du conseil était composée de membres appartenant à la faction thermidorienne, et, sur la proposition de l'ancien Girondin Rouyer, on déclara qu'il n'y avait pas lieu de délibérer.

Le Réveil du peuple et la *Marseillaise*.

Cette décision donnait la mesure exacte de la force du parti réactionnaire au Corps législatif. Au dehors, elle fut diversement accueillie. Saluée par les acclamations des feuilles royalistes, elle rencontra d'amers censeurs dans les journaux républicains. Les muscadins, enchantés, entonnèrent au théâtre le *Réveil du peuple*, ce chant liberticide aux accents duquel les égorgeurs du Midi se ruaient aux massacres. Le Directoire s'émut de cet état de choses. Il défendit de chanter dans les théâtres le *Réveil du peuple*, et pour stimuler le patriotisme endormi des masses, il prescrivit aux directeurs d'y faire, tous les soirs, chanter la *Marseillaise*, dont les notes sonores et sévères avaient, aux jours périlleux de la Révolution, soulevé tant d'enthousiasme, et fait battre si fort les cœurs dans les poitrines.

Manœuvres contre Babeuf.

Seulement la politique du Directoire procédait un peu à coups de bascule. Nous allons le voir frapper à la fois les royalistes et les républicains avancés. Un des organes les plus accrédités de l'opposition démocratique était, comme nous avons dit, le *Tribun du peuple*, journal de Babeuf. L'éloge de Robespierre revenait journellement dans cette feuille, et l'on ne manquait pas d'y rappeler au peuple, non sans raison d'ailleurs, qu'il avait été indignement trompé au 9 Thermidor. Une des tactiques familières aux gouvernements est de chercher à déconsidérer ceux dont l'hostilité les gêne. Ainsi en usa le Directoire à l'égard de Gracchus Babeuf. En 1793, celui-ci, étant administrateur du district de Montdidier, où il était né, avait été condamné par le tribunal criminel de la Somme à vingt ans de fers pour un prétendu faux commis par lui dans l'exercice de ses fonctions. C'était une infamie due aux ennemis de la Révolution, fort nombreux malheureusement dans le département. Rendu par contumace, ce jugement atroce avait été cassé par décret de la Convention pour vice de forme et pour défaut d'équité. C'était Merlin (de Douai), qui, comme membre du comité de législation, avait sollicité et obtenu ce décret. Ce fut lui vraisemblablement qui, ministre de la justice, eut l'idée assez peu honnête de jeter à la tête de Babeuf un jugement dont lui-même avait jadis provoqué l'annulation. Le 20 frimaire (11 décembre) parut un arrêté par lequel le Directoire, rappelant cette affaire, comme si ce n'était pas une chose entièrement vidée, chargeait le ministre de la justice d'aviser aux moyens de l'évoquer devant un jury d'accusation. Babeuf n'eut pas de peine à démontrer tout ce qu'il y avait d'odieux et d'illégal dans cette manœuvre; mais le coup était porté, et plus d'un écrivain n'a pas craint de présenter Babeuf comme coupable d'un faux dont cependant la Convention l'avait solennellement innocenté.

FRIMAIRE an IV (Novembre-Décembre 1795).

Tentative de réforme maritime.

En dehors des erreurs et des fautes où l'entraînait forcément son système de bascule, le Directoire méritait des éloges pour ses efforts à réparer le mal dans toutes les parties de l'administration. Il n'eut garde d'oublier la marine, qu'il avait trouvée dans un état déplorable. Nos flottes avariées, en proie à la désertion et à l'insubordination, dénuées de ressources, battues par l'ennemi, étaient bloquées dans nos ports. La Convention, au moment de clore sa session, avait bien décrété des mesures réparatrices; mais dans le trouble inséparable de l'enfantement d'un gouvernement nouveau, ces mesures étaient restées sans exécution. Il fallait donc, de toute nécessité, retirer notre marine du chaos où elle était plongée. Le Directoire saisit le conseil des Cinq-Cents de la question, et lui soumit diverses réformes. Il proposa notamment de diviser l'administration de la marine en deux grandes directions, l'une purement civile et l'autre militaire. C'était en revenir au

FRIMAIRE an IV (*Novembre-Décembre* 1795).

plan de Colbert, qui avait porté si haut notre prospérité maritime, plan qu'à notre grand dommage on avait abandonné sous Louis XV. Mais les conseils opposaient au gouvernement des chicanes journalières. Ils ne virent dans sa proposition qu'un moyen d'étendre les bornes de son pouvoir, et le mois suivant, ils la repoussèrent par l'ordre du jour, ajournant ainsi des réformes dont l'urgence était démontrée.

Échange de la fille de Louis XVI.

Ce mois de frimaire vit cesser la détention de la jeune princesse qui végétait au Temple depuis plus de trois ans. La République échangea la fille de Louis XVI contre les représentants Quinette, Bancal, Lamarque, Camus et l'ancien ministre Beurnonville, livrés à l'Autriche par Dumouriez, le représentant Drouet, fait prisonnier par l'armée du Nord, et les agents diplomatiques Maret et Sémonville, enlevés au mois d'aût 1793 par les Autrichiens, au mépris du droit de gens. Au moment où la princesse allait partir, le comte Carletti, ministre de Toscane à Paris, demanda la permission d'aller lui présenter ses hommages. Le Directoire voyant dans cette démarche une intention blessante pour la République, exigea le remplacement du comte, et la cour de Florence s'empressa de désavouer et de rappeler son agent. La fille de Louis XVI et de Marie-Antoinette quitta Paris le 28 frimaire (19 décembre), accompagnée de sa sous-gouvernante, madame de Soucy, et de son valet de chambre, M. de Hue. A part les douleurs de la captivité et la séparation cruelle de sa famille, dont elle ignorait encore la perte, elle avait toujours été bien traitée, quoi qu'en aient dit les relations royalistes, intéressées à noircir la Révolution. Les soins que comportait sa position l'accompagnèrent pendant sa route. Arrivée à Bâle, elle fut officiellement remise au représentant de l'Autriche, et à l'instant même les prisonniers français recouvrèrent leur liberté, après une détention pendant laquelle on avait violé à leur égard toutes les lois de l'humanité.

Épuration au Corps législatif.

Vers cette époque se passaient, au conseil des Cinq-Cents, des scènes qui rappelaient certaines séances de la Convention.

NIVÔSE an IV (*Décembre* 1795-*Janvier* 1796).

Le bruit courait que la commission chargée de la vérification des pouvoirs devait proposer l'élimination de plusieurs députés. Le 29 frimaire (20 décembre), Dumolard, bien connu pour ses opinions réactionnaires, somma cette commission de nommer ceux qu'elle se proposait d'attaquer. Les paroles provocatrices de l'orateur mirent aux prises les partis extrêmes de l'Assemblée. Ils se jetèrent mutuellement à la face les épithètes de *royalistes* et de *maratistes*. Dumolard ayant prétendu reconnaître dans les bruits sourds mis en circulation, dans les excitations des journaux *incendiaires*, les symptômes qui avaient présagé le 31 mai «... Dites le 13 vendémiaire! » s'écria le montagnard Delbrel. Avec une extrême vivacité, Genissieu répondit à l'ancien défenseur de Lafayette, et il invita Goupilleau (de Montaigu) à dénoncer un représentant que la voix publique accusait d'avoir été l'un des organisateurs des compagnies de Jésus. Le lendemain Goupilleau monta à la tribune. Il arrivait du Midi, où sa présence avait rendu un peu de courage aux patriotes persécutés; il pouvait donc parler en toute connaissance de cause. Il nomma Job Aymé, l'accusa d'avoir perverti le département de la Drôme, d'avoir été l'ami de Lestang, surnommé le Charette du Midi, et d'avoir prêché l'extermination des républicains. Job Aymé opposa de vaines dénégations à ses accusateurs. Tallien, rentré depuis peu, de plus ou moins bonne foi, dans le camp des patriotes, réclama contre lui l'application de la loi du 3 brumaire, qui excluait des fonctions publiques les provocateurs de troubles, les émigrés et parents d'émigrés et les signataires de toutes résolutions contraires aux lois. Les débats sur cette question, débats très animés dans les deux conseils, durèrent un certain nombre de séances. Louvet, Chénier, Treilhard, parlèrent dans le sens de Tallien, et malgré l'opposition de Durand-Maillane et de quelques autres, l'exclusion de Job Aymé fut enfin prononcée le 18 nivôse (8 janvier 1796). D'autres exclusions suivirent, Polissart (de Saône-et-Loire), Palhier (des Basses-Alpes), Mersan (du Loiret), Lecerf (de

NIVÔSE an IV (*Décembre* 1795-*Janvier* 1796).

l'Eure), Fontenay (d'Indre-et-Loire), Ferrand-Vaillant (de Loir-et-Cher), Gau (de l'Yonne) et Doumerc (du Lot) furent successivement exclus du Corps législatif, comme tombant sous l'application de la loi du 3 brumaire. C'était une sorte de satisfaction donnée à l'opinion démocratique. Mais combien, dans les conseils, il y avait encore de royalistes connus ou déguisés, prêts à battre constamment en brèche l'édifice de la Révolution!

Le ministère de la police.

La tendance bien marquée de la majorité du Corps législatif, ainsi que celle du gouvernement, était de poursuivre et de réprimer tous ceux qui attaquaient le 9 Thermidor et ceux qui soutenaient les opinions vaincues au 13 vendémiaire, c'est-à-dire les républicains démocrates et les royalistes. Pour surveiller de plus près ces deux sortes d'ennemis, le Directoire eut l'idée de concentrer dans les mains d'un nouveau ministre toutes les attributions de police dont se trouvait investie jusque-là une simple direction du ministère de l'intérieur. C'était, prétendait-il, le seul moyen d'éventer et de déjouer les complots, de contenir les séditieux, d'éclairer les intrigues et de maintenir le calme au milieu des orages soulevés par les passions particulières. Tel fut l'objet d'un message adressé le 5 nivôse (26 décembre) au conseil des Cinq-Cents. Vivement soutenue aux Cinq-Cents par Delaunay jeune (d'Angers), cette proposition y fut adoptée le 10 (31 décembre) et approuvée le surlendemain par les Anciens. Ce fut le législateur attitré de la Terreur, Merlin (de Douai), qui le premier occupa ce poste délicat de ministre de la police. Il avait été vraisemblablement l'inspirateur du projet, et, pour en assurer l'exécution, il n'hésita pas à résigner les hautes et honorables fonctions de chef de la justice, dans lesquelles le remplaça le député Génissieu. Ainsi fut créée une institution que nous avons vue reparaître aux jours sombres où la liberté a été violée, et qui n'a pas peu contribué à faire de notre pays, pendant longues années, le véritable domaine de la police.

NIVÔSE an IV (*Décembre* 1795-*Janvier* 1796).

C'était là, on ne pouvait se le dissimuler, une arme à deux tranchants, destinée à frapper à la fois les deux partis extrêmes. Toutefois elle paraissait plutôt avoir été forgée à l'intention des royalistes, dont l'audace allait toujours croissant. Dans leurs clubs et dans leurs journaux, ils ne se privaient guère d'annoncer le prochain retour de la royauté; ils arboraient la cocarde blanche, et proféraient hautement des menaces de mort contre les républicains et les acquéreurs de biens nationaux. On résolut de leur donner un avertissement.

Anniversaire du 21 janvier.

L'anniversaire du 21 janvier approchait. C'était une occasion de protester solennellement contre une restauration monarchique; on ne la laissa pas échapper. Le 22 nivôse (12 janvier 1796), Camus venait de disposer merveilleusement les esprits à une manifestation républicaine, en racontant, d'une voix émue, les durs traitements infligés à ses compagnons de captivité et à lui par le despotisme royal, quand un député du Nord, nommé Duhot, monta à la tribune. Ce député avait tout récemment réclamé avec insistance l'exécution sévère des lois rendues contre les émigrés; aujourd'hui il venait, au nom d'une commission spéciale, demander au conseil des Cinq-Cents de décider que le 1er pluviôse prochain, jour correspondant au 21 janvier, l'anniversaire de « la juste punition » du dernier roi des Français serait célébré dans toutes les communes de la République et par les armées de terre et de mer. C'était, à son avis, une mesure indispensable pour réveiller l'apathie de certains citoyens, soutenir l'énergie de beaucoup d'autres, et détruire encore une fois les chimériques espérances « des vils partisans » de la royauté. Cette première partie de sa proposition ne souleva aucune réclamation. Mais ce n'était pas tout. Duhot engagea ses collègues à obliger les membres de chaque conseil à prêter individuellement, ce jour-là, le serment de haine à la royauté. Thibaudeau et Defermont protestèrent. Et de fait ils avaient raison. Que signifient les serments poli-

Nivôse an IV (*Décembre* 1795-*Janvier* 1796).

tiques? On les prête avec autant de facilité qu'on les viole. L'honnête homme n'en a pas besoin pour rester dans sa ligne. Quant aux gens sans conscience, tous les serments du monde ne sauraient les empêcher de trahir leurs devoirs au profit de leurs intérêts. La résolution n'en fut pas moins adoptée tout entière, à l'unanimité, et approuvée le lendemain par le conseil des Anciens.

Le 1[er] pluviôse (21 janvier 1796), les membres du Directoire, précédés de leurs huissiers et des messagers d'État, accompagnés des sept ministres, des fonctionnaires publics de toutes classes, des officiers généraux de l'état-major de l'armée, et escortés de leur garde, se rendirent au Champ de Mars, où avait été dressé un autel de la Patrie. Du Luxembourg à l'École militaire ils furent suivis d'une foule considérable de citoyens qui chantaient des airs patriotiques. La cérémonie s'ouvrit par l'air de la *Marseillaise*, puis Reubell, comme président du Directoire, flétrit avec indignation les manœuvres liberticides des partisans de la royauté, et s'efforça de démontrer l'immense avantage de la république sur la monarchie pour assurer le bonheur des hommes. Quand il eut terminé, cent mille bouches répétèrent après lui le serment de haine à la royauté.

La même cérémonie avait lieu en même temps au conseil des Anciens et au conseil des Cinq-Cents. Dans l'un et l'autre conseil des artistes du Conservatoire de musique exécutèrent des airs nationaux. Aux Cinq-Cents, un chœur dirigé par Chérubini entonna la *Marseillaise* et le *Chant du départ*. Après quoi Treilhard, qui présidait, prit la parole. C'était à pareil jour et à pareille heure, dit-il, que « le tyran avait subi la peine due à ses forfaits; » c'était sa condamnation solennelle qu'on prononçait de nouveau aujourd'hui. Aux Anciens, fut chantée une cantate à grand chœur, imitée du serment d'*Athalie*, et composée par Chénier. Ensuite on entendit le président Vernier, un de ceux qui avaient protesté contre le 31 mai, et qu'avait sauvé Robespierre, affirmer, en termes

un peu mous, son dévouement à la République démocratique. La formalité du serment s'accomplit, aux Anciens et aux Cinq-Cents, avec une touchante unanimité. Tous jurèrent, tous, aussi bien ceux dont le cœur battait sincèrement pour la cause de la Révolution, que ceux qui d'avance se promettaient de la trahir, et qui étaient tout disposés à assassiner, à la première occasion, la liberté et la République.

Nivôse an IV (*Décembre* 1795-*Janvier* 1796).

N'importe! tout dissentiment parut s'être évanoui ce jour-là dans le monde officiel de l'époque. D'un bout à l'autre du pays, fonctionnaires publics et citoyens semblaient animés des mêmes aspirations patriotiques. Les clameurs ennemies, les notes dissidentes, disparurent dans le concert universel. Aux armées et dans les communes, un enthousiasme sincère signala la célébration de cet anniversaire : ce fut à l'intérieur comme une consécration nouvelle de la République, dont le rayonnement était si grand déjà au dehors. Aussi l'histoire ne doit-elle pas omettre de mentionner ces jours de grandeurs, ces heures d'illusions et d'espérance, ces scènes vraiment imposantes, où nos pères crurent au triomphe définitif du droit, de la liberté et de la justice.

Nivôse an IV (*Décembre* 1795-*Janvier* 1796).

CHAPITRE DEUXIÈME

Affaires militaires. — Succès de l'armée d'Italie. — L'insurrection vendéenne. — Question des émigrés. — Création de douze municipalités à Paris. — Actes divers du Directoire. — Fermeture des clubs. — Le synode de Seine-et-Oise. — Mesures contre les étrangers. — Les conventionnels suppléants. — La liberté de la presse attaquée. — Responsabilité des imprimeurs. — Pacification de la Vendée. — Mort de Stofflet. — Prise et mort de Charette. — Première séance publique de l'Institut. — Discussions orageuses sur le Midi. — Le Mémoire de Fréron. — Pension aux veuves des Girondins. — Loi terrible contre les anarchistes. — Conspiration dite de Babeuf. — Les Égaux. — Le traître Grisel. — Démarche de Barras. — Lettre de Babeuf au Directoire. — Rigueur des conseils. — Drouet mis en accusation. — Une brochure de Benjamin Constant. — Campagne d'Allemagne. — Le général Moreau. — Passage du Rhin. — Succès de Jourdan. — Bonaparte s'annonce. — Campagne d'Italie. — Batailles de Montenotte et de Millesimo. — Bataille de Lodi. — Bonaparte à Milan. — Siège de Mantoue. — Batailles de Castiglione et de Lonado. — La fête des Victoires. — Opérations diplomatiques. — Anniversaires du 9 thermidor et du 10 août. — Force de la réaction. — Affaire du camp de Grenelle.

Affaires militaires.

Il nous faut dire à présent où en étaient les affaires militaires de la République, trois mois après l'installation du Directoire. Nous avons signalé le mouvement de recul auquel avaient été contraintes nos armées dans les derniers jours de la Convention. Les troupes de Pichegru, battues à Monbach, avaient été secourues à temps par le jeune général Marceau, qui, à la tête d'une division de quinze mille hommes tirée de l'armée de Sambre-et-Meuse, était parvenu à refouler les Autrichiens sur le Kreutznach.

Malheureusement cette diversion n'arrêta pas longtemps les progrès de l'ennemi. A peine Marceau eut-il repris ses

FRIMAIRE an IV (*Novembre-Décembre* 1795).

anciennes positions dans les gorges de Salm-Valt que Clairfayt, renforcé de troupes fraîches, se jeta sur l'armée de Pichegru, la força de se replier vers Landau et cerna de près Manheim. Cette ville, où nous étions entrés à la suite d'un effroyable bombardement, eut à subir toutes les horreurs d'un bombardement nouveau. La garnison, forte de huit à neuf mille hommes, se défendit avec héroïsme. Elle n'en fut pas moins réduite à se rendre à Wurmser, le 30 frimaire (21 décembre), en laissant la place démantelée aux trois quarts.

Ces échecs, dus principalement à la nonchalance calculée de Pichegru, se trouvèrent en partie compensés par les succès de l'armée de Sambre-et-Meuse. Celle-ci, sous la vive impulsion de Jourdan, avait vigoureusement repris l'offensive. Bernadotte, à la tête d'une de nos divisions, enleva aux Autrichiens le poste important de Kreuznach, et Marceau leur fit essuyer une sanglante défaite à Soultzbach. Sur ces entrefaites, l'ennemi proposa tout à coup à Jourdan d'interrompre les hostilités. Jourdan y consentit, à une double condition : il exigea d'abord que les Autrichiens se retirassent derrière la Nahe; ensuite que l'armistice fût commun à ses troupes et à celles de Pichegru. Vainqueur de ce dernier général, Clairfayt eût pu se montrer moins accommodant; il accéda à l'arrangement exigé, et les armées de Sambre-et-Meuse et du Rhin se disposèrent à prendre dans leurs quartiers d'hiver un repos dont elles avaient grand besoin.

Succès de l'armée d'Italie.

La fortune nous avait été moins défavorable aux Alpes et en Italie. Là commandait Schérer, ayant sous ses ordres des généraux déjà célèbres, Augereau, Sérurier et Masséna. Il avait amené avec lui une partie de l'armée des Pyrénées orientales, devenue disponible par suite de la paix récente conclue avec l'Espagne. Il ne s'en était pas moins trouvé en présence d'un ennemi de beaucoup supérieur en nombre. Les Austro-Sardes comptaient une soixantaine de mille hommes, et ils occupaient, à Campo di Petri et à Loano, des positions formidables. Schérer résolut de frapper tout de suite un grand

FRIMAIRE an IV (*Novembre-Décembre* 1795).

coup. Le 2 frimaire (23 novembre), dès six heures du matin, avant le jour, nos troupes attaquèrent avec furie l'ennemi commandé par le général Devins. L'action dura jusqu'à cinq heures du soir. Elle fut terrible; de part et d'autre on se battit en lions. Les républicains, pleins d'enthousiasme, enlevèrent des redoutes à triple étage dans le temps tout juste nécessaire pour y parvenir au pas de course. A la fin du jour, les Austro-Sardes étaient en déroute complète, poursuivis, l'épée dans les reins, par Schérer et Augereau, et coupés par Masséna, qui occupait les hauteurs de Saint-Pantéléon, en avant de Final. Ils avaient laissé trois mille des leurs sur le champ de bataille, abandonné près de cinq mille prisonniers, et perdu tous leurs canons. Leurs débris, en fuite vers Savone, ne se rallièrent que sous les murs d'Alexandrie. Schérer ne laissa pas reposer ses soldats victorieux. Peu de jours après, Sérurier, ayant avec lui les généraux Joubert et Ménard, s'emparait de Garezzio, enlevait tous les magasins de l'ennemi à Murseio et à Priolo, et contraignait le général piémontais Colli à quitter son camp retranché de Ceva, pour se réunir précipitamment au gros de l'armée autrichienne.

Cette victoire de Loano commença de jeter un prodigieux éclat sur l'armée d'Italie. Immense en fut l'effet moral en France et à l'étranger. Fortement établis sur le territoire de Gênes, nous dominions dès lors du regard les riantes campagnes de cette riche Italie, que l'imprudente coalition de l'Europe allait, pour si longtemps, livrer en proie à tous les maux, à toutes les horreurs de la guerre.

L'insurrection vendéenne.

Si maintenant nous jetons un coup d'œil sur la Vendée, nous y verrons s'éteindre peu à peu le terrible incendie allumé par l'horreur de la réquisition d'abord, par la superstition religieuse ensuite, et par le royalisme. Les mesures formidables adoptées par le général Turreau, que la réaction persécutait en ce moment même à cause de ses sévérités, avaient singulièrement intimidé les rebelles, mais non pas anéanti l'insurrection. Infidèles à la foi jurée, Stofflet et Charette avaient

Pluviôse an IV (*Janvier-Février* 1796).

repris les armes. La dure leçon de Quiberon n'avait point lassé leurs espérances. Pour réduire les insurgés, le jeune commandant de l'armée de l'Ouest, Hoche, employa à la fois les moyens de violence et de persuasion. Il fit saisir les bestiaux et les grains dans les villages, en promettant aux habitants de les leur rendre dès qu'ils auraient déposé les armes, et en même temps il adressa aux rebelles une proclamation par laquelle il s'engageait à leur accorder aide et protection s'ils cessaient cette guerre impie, dont ils étaient les principales victimes, et que des chefs ambitieux avaient seuls intérêt à continuer. Cela ne l'empêchait pas de poursuivre sans relâche les bandes armées dont le pays était infesté. Au commencement de frimaire (fin novembre), il était maître de toutes les positions où, depuis un an, Charette défiait les soldats de la République. Chassés d'asile en asile, Sapinaud et lui, avec les recrues étrangères qui formaient la plus grande partie de leur petite armée, se trouvaient réduits à se réfugier dans les bois. On pouvait prévoir dès lors l'heure prochaine où l'insurrection vendéenne serait complètement anéantie.

Les affaires de la monarchie, fort compromises en Vendée, ne se rétablissaient guère à Paris, malgré l'audace de ses partisans et les alliances qu'elle comptait dans les deux conseils, dont un certain nombre de membres, les Dupont (de Nemours), les Boissy d'Anglas, les Durand-Maillane, les Olivier Gérente et cinquante autres, tout en protestant hypocritement de leur dévouement à la République, souhaitaient ardemment le retour de la royauté. Le mois de pluviôse de l'an IV ne s'ouvrit pas sous des auspices favorables pour eux, car la célébration de l'anniversaire du 21 janvier était évidemment une menace indirecte à leur égard. En appelant Camus à la présidence et en nommant pour secrétaires Lamarque, Bancal, Quinette et Drouet, qui longtemps avaient été enfermés dans les cachots du despotisme, la majorité du conseil des Cinq-Cents sembla vouloir affirmer sa haine de la monarchie. Elle

Question des émigrés.

Pluviôse an IV (*Janvier-Février* 1796).

témoigna encore de son ardeur révolutionnaire dans les longues discussions auxquelles donnèrent lieu la question relative aux biens des pères et mères des émigrés, et celle de la radiation des listes de ces mêmes émigrés. Sur le premier point, elle maintint des dispositions extrêmement rigoureuses; sur le second, elle chargea le Directoire exécutif de prononcer de son propre mouvement sur les radiations demandées. C'était armer le gouvernement d'un pouvoir exorbitant.

Création de douze municipalités à Paris.

Le Directoire vit, du reste, en plus d'une circonstance, son autorité s'accroître de prérogatives qu'il ne tenait pas de la constitution. C'est ainsi que, le 4 pluviôse (24 janvier), il fut autorisé à choisir lui-même les membres des administrations municipales de Paris, de Lyon, de Bordeaux et de Marseille, dont la nomination se trouva arbitrairement enlevée aux électeurs. Funeste exemple qui depuis a été trop souvent suivi. Il était donc assez fort pour imposer silence aux royalistes, aux habitués du club de Clichy, fondé par les plus violents réacteurs. Nul doute qu'il n'y fût arrivé par la force des choses, sans coup d'État et sans violer la constitution, s'il avait voulu s'appuyer sur les vrais républicains, s'en servir seulement comme d'un contre-poids. Sa méfiance à leur égard devint certainement une des principales causes de sa faiblesse. Ce fut pour les empêcher de ressaisir le pouvoir communal qu'on imagina de diviser l'administration de la ville de Paris en douze arrondissements municipaux, dont les administrateurs ne furent guère que de simples officiers d'état civil. La grande Commune du 10 août et du 31 mai, celle qui avait proclamé la patrie en danger, qui avait poussé aux frontières et en Vendée l'ardente et courageuse jeunesse parisienne, celle dont l'incomparable énergie avait rayonné sur la France tout entière, celle enfin qui avait été l'âme même de la Révolution, s'était trouvée brisée, assassinée, décapitée en Thermidor. Depuis lors elle n'avait pas été remplacée; l'administration de la ville avait été confiée à une simple commission nommée par la Convention nationale. Aussi les royalistes,

Pluviôse an IV (*Janvier-Février* 1796).

les modérés ou du moins ceux qu'on appelait assez gratuitement de ce nom, applaudirent-ils à la création de ces douze municipalités, parce qu'ils y virent un obstacle au rétablissement de la redoutable Commune.

Actes divers du Directoire.

Le Directoire, dont Letourneur venait d'être nommé président à la place de Reubell (le président était élu pour trois mois), prenait souvent des mesures qui mécontentaient les uns et les autres ; mais, dans ces premiers temps de son existence, il était mû surtout par la pensée du bien public, et sacrifiait assez volontiers sa popularité au désir d'être utile. Une des causes de notre infériorité actuelle devant l'ennemi était la disette de chevaux. Plus d'une fois cela nous empêcha de tirer parti d'un succès chèrement acheté. Nos cavaliers étaient demontés, et, faute de moyens de transport, nos troupes se trouvaient souvent privées d'artillerie et de vivres. Le mal était pressant. Pour y remédier, le Directoire demanda au Corps législatif et en obtint l'autorisation de lever dans toute l'étendue de la République le trentième cheval de labour par canton, et de mettre en réquisition tous les chevaux de luxe, moyennant indemnité, bien entendu. Il eut beau employer dans l'exécution de cette mesure le mode le moins coûteux possible, les riches n'en poussèrent pas moins les hauts cris. « Pourquoi, disaient-ils, ne pas acheter des chevaux à l'étranger? » Pourquoi? c'est qu'il eût fallu exporter le numéraire, déjà si rare en circulation, et le remède eût été pire que le mal.

Les riches, il faut bien le dire, ne mettaient pas beaucoup d'empressement à tirer la République des embarras au milieu desquels elle se débattait. On dut avoir recours à des moyens de rigueur pour obtenir, d'un grand nombre d'entre eux, le payement de l'emprunt forcé et des contributions arriérées. Cette difficulté de la rentrée des impôts, les dilapidations de certains fonctionnaires, dénoncées par Bentabole dans la séance du 18 pluviôse (7 février), les spéculations effrénées des agioteurs, les brigandages exercés sur les routes, dans les

Pluviôse an IV (*Janvier-Février* 1796).

communes et dans les maisons particulières, continuaient de mettre un trouble extrême dans nos finances. La nécessité des économies était urgente. Depuis longtemps des rations de pain et de viande étaient distribuées presque gratuitement aux habitants de Paris. Aussi de toutes les parties de la République venait-on résider dans une commune où l'on pouvait vivre à si bon marché. La population de la capitale dépassait de cent cinquante mille âmes au moins le nombre habituel des habitants, et sa subsistance coûtait à l'État des sommes incalculables. Il y avait là un abus auquel le Directoire eut le courage de mettre fin. Par un arrêté en date du 22 pluviôse (11 février), il supprima les distributions gratuites de pain et de viande aux classes aisées, et les réserva aux pauvres. Seulement, pour éviter la hausse exagérée du prix des denrées, il réglementa les professions de boulanger et de boucher, et décida que la vente du pain et de la viande se ferait au taux d'une taxe établie le primidi de chaque décade par le bureau central, ou directoire du département. Cette réglementation, véritable atteinte à la liberté commerciale, n'aurait dû être que provisoire ; elle est venue jusqu'à nous, et a été supprimée il y a une vingtaine d'années seulement.

Il serait trop long d'énumérer ici toutes les mesures que prit ou proposa le gouvernement directorial afin d'assurer la prospérité de la République. Mentionnons cependant son projet d'établissement d'une banque fondée par de hauts commerçants sous le contrôle et la protection du gouvernement, et destinée à faciliter le service du trésor public, à relever le crédit particulier, et à soutenir celui des assignats. Bentabole attaqua le projet en disant que ce ne serait pas un bon moyen de relever nos assignats que de mettre en parallèle et en concurrence avec eux le papier de quelques banquiers puissants. Il ne fut pas donné suite pour lors à cette idée, sur laquelle nous reviendrons lorsque nous aurons à raconter la création de la Banque de France.

Mais où le Directoire fut tout à fait mal inspiré, ce fut quand

Ventôse an IV (*Février-Mars* 1796).

il porta la main sur les réunions publiques et même sur certaines réunions privées où l'on traitait de matières politiques et sociales. Là, avaient lieu des discussions peu agréables sans doute au gouvernement, dont on critiquait les actes avec passion, avec sévérité, avec injustice même. On y comparait les constitutions de 1791 et de 1793 à la constitution de l'an III, et la comparaison n'était pas avantageuse pour celle-ci. La royauté, la dictature, la loi agraire, y avaient des partisans et, dans un sens ou dans un autre, certains orateurs y faisaient entendre un langage d'une exagération ridicule. Voilà quels étaient les griefs du gouvernement. Ils étaient peut-être fondés. Mais qui peut dire exactement où commence la licence et où finit la liberté? Est-ce que l'exposé d'un système social contraire aux idées généralement admises et aux règles établies constitue un délit ou un crime quand il n'est pas suivi d'une attaque par voie de fait contre les lois du pays? La liberté consiste précisément à tout dire. Il faut condamner Platon, Campanella, Thomas Morus, Fénelon même, qui ont imaginé des sociétés organisées tout autrement que celle au milieu de laquelle nous vivons, ou laisser pleine licence à tous les utopistes, à tous les rêveurs, à tous les réformateurs. Qui sait si l'utopie d'aujourd'hui ne sera pas la réalité de demain? Mais la constitution de l'an III n'offrait aux réunions publiques qu'une garantie illusoire, et le gouvernement, se fondant sur ce qu'un article de cette constitution interdisait toute espèce d'association et de corporation contraire à l'ordre public, et l'interprétant dans le sens le plus étroit, ordonna la fermeture d'un certain nombre de réunions politiques, et mit les scellés sur leurs papiers. Furent compris dans la même proscription les sociétés royalistes du salon des Princes et du salon des Arts, boulevard des Italiens, de la maison Serilly, rue Vieille-du-Temple, des Échecs, au palais Égalité, le club du Panthéon, la société populaire des Patriotes, rue Traversière, le théâtre de la rue Feydeau et l'église de Saint-André-des-Arts. Cette mesure, annoncée le

Fermeture des clubs.

Ventôse an IV (*Février-Mars* 1796).

6 ventôse (28 février) au conseil des Cinq-Cents par message du Directoire, souleva de la part du député Lamarque une énergique protestation. « Prétendrait-on, s'écria-t-il, interdire aux citoyens de se réunir, en dehors de leurs assemblées primaires, pour se communiquer librement leurs pensées? » Une pareille mesure était, selon lui, un retour pur et simple à la monarchie. Ces vives réclamations se perdirent dans les clameurs de l'Assemblée. Sur la proposition de Chénier, le conseil se borna à nommer une commission chargée d'examiner dans quelles limites les associations devraient se renfermer. Cette proposition n'eut d'ailleurs pas de suite.

Le synode de Seine-et-Oise.

Un acte mieux reçu des patriotes fut celui par lequel le gouvernement ferma l'église Saint-Louis, à Versailles, où se réunissait un soi-disant synode du diocèse de Seine-et-Oise. Les membres de ce prétendu synode avaient, en effet, redigé un manifeste où, dès les premières lignes, on insultait audacieusement à la Révolution, où l'on rappelait aux habitants de la ville de Louis XIV les faveurs dont ils avaient joui sous les rois, où l'on proscrivait des fonctions ecclésiastiques, comme odieux à Dieu et aux hommes, les prêtres engagés dans les liens du mariage, et où l'on provoquait ouvertement à la désobéissance aux lois de la République. Un pareil manifeste prouvait, du reste, à quel excès d'audace était arrivé le parti royaliste et clérical, grâce à la déplorable administration thermidorienne, et combien le Directoire avait raison d'avoir l'œil ouvert sur les menées de la réaction.

Mesure contre les étrangers.

Un grand nombre d'étrangers à allures suspectes, une foule d'individus sans domicile et sans moyens d'existence connus, inondaient alors Paris, se tenant à la piste des événements. Le Directoire les soupçonna fort d'être venus dans des intentions perfides, et il réclama du Corps législatif une loi qui lui permît de les atteindre et de s'en saisir. Delaunay (d'Angers) présenta un projet par lequel tous les étrangers de passage dans la capitale et tous les Français non domiciliés à Paris étaient soumis à des formalités assez vexatoires. Atta-

VENTÔSE an IV (*Février-Mars* 1796).

qué, comme une réminiscence des lois révolutionnaires, par Cadroy, Pastoret et généralement par tous les partisans avoués de la réaction, ce projet fut très vivement soutenu par Chénier. Ne fallait-il pas, demanda le frère du royaliste auteur des *Iambes*, accorder au gouvernement les moyens de reconnaître et d'arrêter les émigrés rentrés clandestinement par les frontières de l'Est, les prêtres réfractaires, les organisateurs des massacres à Lyon et dans le Midi, tous les hommes enfin qui venaient se cacher à Paris pour se soustraire à la vengeance des lois? La majorité du conseil fut de cet avis, et dans la séance du 22 ventôse (12 mars), elle arma le Directoire d'une loi de police que les beaux esprits de l'époque baptisèrent du nom de nouvelle loi des suspects.

Les conventionnels suppléants.

Les royalistes jetèrent également les hauts cris à propos d'une résolution des Cinq-Cents tendant à pourvoir aux vacances dans les conseils au moyen des anciens conventionnels qui, au dernier scrutin pour la formation de ces conseils, avaient obtenu le plus de voix après les élus. Il y avait, en effet, plusieurs places vacantes au Corps législatif, par suite de l'exclusion de quelques-uns de ses membres et de la nomination de certains autres à des fonctions incompatibles avec le mandat de législateur. Adoptée sur la proposition de Lecointe-Puyraveau, et malgré la vive opposition d'un royaliste déguisé, nommé Félix Faulcon, ancien membre muet de l'Assemblée constituante, cette résolution se trouva rejetée plus tard par le conseil des Anciens. Mais, dans l'intervalle, elle n'en souleva pas moins des colères dont les feuilles de la réaction se firent les échos.

La liberté de la presse attaquée.

La persistance des attaques d'une certaine partie de la presse contre l'ordre de choses établi amena le Directoire à solliciter des conseils une loi restrictive de la liberté d'écrire. Ce fut une nouvelle faute. Proscrire la pensée, qu'elle se traduise par la parole ou par la plume, est un attentat indigne d'un gouvernement républicain, étant bien entendu que la parole ou la plume reste passible des peines de droit commun

VENTÔSE an IV (*Février-Mars* 1796).

si elles commettent un délit caractérisé. Si, dans la période d'enfantement de la République, si, pendant le combat à mort de la Révolution contre ses ennemis, il avait été naturel et légitime, jusqu'à un certain point, de réduire au silence ceux qui s'opposaient à la fondation de la liberté, il n'en était pas de même sous le règne légal d'une constitution qui devait assurer l'exercice paisible de la liberté. Malheureusement la constitution de l'an III, sortie des flancs de la réaction, n'avait pas cette irrésistible force morale contre laquelle se brisent les partis impuissants. Les républicains sincères qui, dans une heure d'égarement et de folie, s'étaient, par leur silence ou par leurs actes, associés au coup d'État de Thermidor, récoltaient les fruits amers de leur aveuglement, et ils devaient entendre retentir sans cesse à leurs oreilles, comme la voix du remords, cette parole d'adieu suprême jetée par Robespierre à tous les échos du pays : « La République ! elle est perdue ! »

Par un coup d'autorité qu'il est impossible de ne pas blâmer, le Directoire se permit de mettre à l'index certains organes entachés de *jacobinisme* ou *aristocratie*. Il eût dû, au moins, attendre le résultat des délibérations auxquelles donna lieu, au Corps législatif, cette question vitale de la liberté de la presse. La licence des écrivains fut, comme toujours, le texte banal sur lequel on épilogua pour bâillonner la liberté. Les discussions à ce sujet occupèrent aux Cinq-Cents toute la fin de ventôse. Il s'y produisit un fait assez étrange. Ce furent les réactionnaires les plus violents, des royalistes connus, les Cadroy, les Darracq, les Doulcet de Pontécoulant, les Pastoret, qui se prononcèrent le plus énergiquement pour la liberté indéfinie de la presse. Les Boissy d'Anglas, au contraire, et tous ceux qui avaient frayé avec les Girondins républicains ou coopéré à la constitution en vigueur, s'associèrent aux Louvet, aux De Bry et aux Dupuis, pour réclamer des mesures restrictives de cette liberté. Cela se comprend. Les premiers avaient tout intérêt à conserver le champ libre. Ne fallait-il

GERMINAL an IV (*Mars-Avril* 1796).

pas permettre à la *Quotidienne*, à l'*Éclair*, au *Messager*, au *Postillon des armées*, au *Véridique*, de battre chaque jour en brèche, par le mensonge et par la calomnie, la République naissante? Mais patience ! que la monarchie soit restaurée, et nous verrons s'éteindre soudain leur passion immodérée pour cette liberté de la presse contre laquelle ils édicteront à leur tour des lois draconiennes. Dans cette passe d'armes engagée entre des réacteurs de nuances diverses, les républicains ardents se tinrent à l'écart, comme s'ils eussent été désintéressés dans la question. La liberté de la presse fut d'ailleurs sauvée cette fois, en principe du moins, par l'ordre du jour pur et simple adopté le 29 ventôse (19 mars).

Responsabilité des imprimeurs.

Toujours préoccupé de l'idée de réprimer ceux qu'il appelait des prédicateurs d'anarchie et de contre-révolution, le Directoire adressa, dans le courant de germinal, un message au Corps législatif pour l'inviter à obliger tout imprimeur à mettre son nom et l'indication de sa demeure au bas des ouvrages publiés par lui. L'ancien régime n'avait point songé à cette précaution. Il est vrai que, grâce aux mailles serrées du réseau où il tenait enfermée la pensée, il n'en avait guère besoin. Le Directoire se dit que l'obligation imposée à l'imprimeur de signer tous les livres sortis de ses presses l'empêcherait de prêter son ministère aux auteurs d'écrits dangereux. On voit d'où nous est venue cette responsabilité de l'imprimeur, qui pèse si lourdement sur la liberté d'écrire. Seulement, d'après la loi votée le 28 germinal (17 avril) par les conseils, l'imprimeur n'était responsable que des ouvrages dont l'auteur demeurerait inconnu. Nous avons fait des progrès depuis. Il est considéré maintenant comme le délinquant principal, et la Révolution de 1848 a passé là-dessus sans détruire cette monstrueuse iniquité !

Pacification de la Vendée.

Le mois de germinal s'était cependant ouvert sous les auspices les plus redoutables pour la République. On avait appris la mort du plus favorable des chefs de l'armée catholique, ce qui présageait la fin prochaine de l'horrible guerre de la

GERMINAL an IV (*Mars-Avril* 1796).

Vendée. Nous avons dit les moyens pleins de sagesse employés par le jeune général placé à la tête de l'armée de l'Ouest pour arriver à la pacification de ce malheureux pays. Hoche faisait marcher de pair les moyens de force et ceux de persuasion. Il sut être à la fois impitoyable et indulgent. Afin d'ôter tout prétexte au fanatisme des paysans, qui, selon ses propres expressions, se faisaient égorger afin d'aller plus vite en paradis, il ordonna le respect le plus absolu des opinions religieuses, et rétablit la religion dans les campagnes vendéennes, à l'heure même où le Corps législatif édictait des peines correctionnelles contre ceux qui se servaient de cloches pour appeler les citoyens à l'exercice d'un culte. Cela ne l'empêchait pas, d'ailleurs, d'agir avec une rigoureuse fermeté à l'égard des rebelles obstinés. Par ses ordres, des colonnes mobiles, habilement dirigées par le général Travot, parcoururent le pays en tous sens, poursuivant sans merci ni trêve les bandes de Charette et de Sapinaud. Ces mesures ne tardèrent pas à être suivies d'un plein succès.

Mort de Stofflet.

Stofflet succomba le premier. Il avait, en reprenant les armes, publié un manifeste royaliste par lequel il appelait à lui tous ses anciens compagnons. Arrêté le 5 ventôse (24 février) dans la ferme de la Sangrenière, près de Jalais, par un bataillon de volontaires parisiens, il avait été conduit immédiatement à Angers, livré, dans la nuit même, à une commission militaire avec cinq des siens, condamné à mort, et fusillé le lendemain à neuf heures du matin.

Prise et mort de Charette.

La mort de Stofflet était déjà un rude coup porté à l'insurrection vendéenne. Pour achever de l'écraser il ne manquait plus à Hoche que de s'emparer de Charette. Cela ne pouvait être long. Les soldats de l'intrépide partisan furent taillés en pièces dans plusieurs rencontres successives. Sur le cadavre de l'un d'eux on trouva sa correspondance avec le comte d'Artois et les principaux émigrés. Quatorze chefs de chouans, réunis en conseil non loin de la forêt de Gavre, furent surpris et tués ou blessés par l'aide de camp Biétry.

GERMINAL an IV (*Mars-Avril* 1796).

A la fin de ventôse, c'est-à-dire vers la mi-mars, les rebelles ou les brigands, comme on les appelait alors, étaient battus et soumis dans les environs d'Ancenis, de Segré, de Château-Gontier, de Domfront et de Vire. Enfin, le 2 germinal (22 mars), après une défense héroïque, Charette rendit son épée au général Travot. Il avait reçu un coup de feu à la tête, qu'enveloppait un fichu blanc noué à la créole, son épaule droite était traversée, et un coup de sabre lui avait enlevé trois doigts de la main gauche. Ce fut en cet état qu'on le conduisit à Nantes où naguère il était entré comme un triomphateur. Il comparut le 9 germinal (29 mars) devant un conseil de guerre. Son attitude y fut digne et ferme. Condamné à être fusillé, il fut mené vers cinq heures, à la place des Agriculteurs, assisté d'un prêtre assermenté du nom de Guibert. D'un signe de tête il commanda le feu et tomba raide mort. Charette n'avait que trente-trois ans. Soldat héroïque d'une mauvaise cause, car ce n'était pas celle de la justice et du droit, nous ne lui marchanderions cependant pas l'éloge si les horribles massacres de Machecoul, auxquels il présida, n'assuraient pas à sa mémoire une réputation d'horreur qui ne le cède en rien à celle de Carrier.

De la mort de Charette date, on peut le dire, la fin de la guerre de la Vendée. Quelques bandes de chouans continuèrent seules d'infester la campagne. Hoche en eut bien vite raison. Par une amnistie habile il parvint à ramener sous les drapeaux de la République une foule de déserteurs qui étaient allés combattre dans les rangs des rebelles. Quelques semaines plus tard, d'Autichamp, Scépeaux et Sapinaud faisaient leur soumission. Le Directoire écrivit au jeune et glorieux général pour le féliciter d'avoir tour à tour conquis et pacifié la Vendée, et en récompense de ses services, il lui donna... une armure et des chevaux. On n'était pas encore au temps où les généraux devaient être gorgés d'honneurs puérils, s'enrichir de la dépouille des vaincus et aux dépens du pays. Il leur suffisait, à cette époque de la république, d'avoir

GERMINAL an IV (*Mars-Avril* 1796).

rempli leur devoir. Et pour Hoche, il ne pouvait y avoir de plus beau titre que celui de PACIFICATEUR de la Vendée, que lui ont décerné ses contemporains, et qu'il a gardé dans l'histoire.

Tandis qu'enfermée dans un cercle de feu la république résistait héroïquement aux ennemis qui la pressaient de toutes parts, elle s'efforçait, à l'intérieur, de mettre en pratique et de consolider les institutions pacifiques dont elle avait doté le pays. Tantôt c'était la garde nationale qu'elle réorganisait sur un pied uniforme dans toute l'étendue de la France ; tantôt c'était l'instruction publique, dont elle cherchait à enfoncer profondément les racines dans le sol, sentant bien que l'instruction est le corollaire obligé de la liberté et de l'émancipation des peuples. Plusieurs séances du conseil des Cinq-Cents, en germinal, furent consacrées au compte rendu des ouvrages d'enseignement élémentaires mis au concours, et auxquels le jury, chargé de prononcer sur leur valeur, avait accordé des prix. Le 15 de ce mois (4 avril), l'Institut national, une des dernières créations de la Convention, tint sa première séance publique ; ce fut comme le point de départ d'une sorte de renaissance des lettres et des arts. Le Directoire, en grand costume, accompagné des ministres, assistait à cette cérémonie. Son président, Letourneur, prononça le discours d'ouverture. Puis Lacépède — c'était alors le citoyen Lacépède — rendit compte des travaux particuliers de la première classe, où figuraient Fourcroy, Cuvier, Berthollet et Daubanton. On lut des vers d'Andrieux sur le *procès du sénat de Capoue*, lesquels semblaient être un avertissement aux Français. Colin d'Harleville donna lecture d'une pièce de poésie en l'honneur de la formation de l'Institut. Le citoyen Lebreton prononça l'éloge de l'abbé Raynal ; Grégoire lut un mémoire sur les lettres, Cuvier en lut un sur les différentes races d'éléphants, enfin le pindarique Lebrun, auteur d'une ode sur le vaisseau *le Vengeur*, termina ces lectures par une ode sur l'enthousiasme.

Première séance publique de l'Institut.

GERMINAL an IV (*Mars-Avril* 1796).

Discussions orageuses sur le Midi.

C'était clore dignement une cérémonie imposante, car l'enthousiasme était grand et sincère alors dans bien des cœurs, l'espérance rayonnait sur bien des fronts. Toutefois à cet enthousiasme, à cette espérance, il y avait de sombres contrastes. Des discussions orageuses au conseil des Cinq-Cents donnèrent la triste certitude que le Midi était toujours en proie à la Terreur blanche. Les passions girondines soulevaient l'Assemblée, comme jadis elles avaient troublé la Convention. Un jour, le 23 germinal (12 avril), il y eut une véritable mêlée. Jourdan (des Bouches-du-Rhône), Julien-Souhait, Talot en vinrent littéralement aux voies de fait ; Isnard sauta à la gorge de Lesage-Senault, auquel pourtant il devait quelque reconnaissance pour sa coopération au 9 thermidor. Isnard se vantait de vouloir pacifier le Midi où il avait contribué à allumer l'incendie qu'on avait tant de peine à éteindre. Cadroy excipait de sa modération. Or, dans des lettres que nous avons sous les yeux, ils s'écriaient l'un et l'autre : « Aux armes ! que tous les terroristes soient exterminés. » — « Les brigands ne triompheront plus, disait Cadroy. — Les brigands, c'étaient ses adversaires politiques. — Il faut que la Convention les détruise tous, et nous ne poserons les armes qu'après les avoir exterminés dans le Midi. » Et Olivier Gérente, encore un des soixante-treize sauvés par Robespierre : « Levez-vous, citoyens, aux armes !... Faites disparaître du sol de la liberté cette horde de scélérats qui brûlent de l'envahir de nouveau... » Quel touchant concert de cannibales ! Néanmoins ces Girondins du conseil des Cinq-Cents rejetaient sur Fréron la responsabilité de tous les maux dont souffraient ces malheureuses contrées du Midi. Fréron qui avait été à Paris l'un des agents les plus actifs de la réaction furieuse, Fréron, l'idole et le héros de la jeunesse dorée, Fréron qui avait défendu dans son journal les coupe-jarrets et les muscadins de l'an III, fut à son tour accusé d'avoir, comme commissaire du gouvernement dans les départements des Bouches-du-Rhône, de Vaucluse, de la Drôme, du Gard, des Hautes-Alpes et du Var, remis en pratique les procédés du régime révolutionnaire, qu'il avait si bien exagérés autrefois à Marseille.

GERMINAL an IV (*Mars-Avril* 1796).

Le Mémoire de Fréron.

Fréron répondit par un mémoire accablant pour ses adversaires. Il y prouva, de façon irréfutable, que les déchirements et les malheurs auxquels le Midi se trouvait en proie étaient dus à la réaction royaliste et girondine, dont les fureurs et les vengeances avaient, de beaucoup, dépassé en horreur celles qu'une situation exceptionnelle avait pu faire comprendre, jusqu'à un certain point, de la part de la Révolution. L'ancien ami de Camille Desmoulins, le digne émule de Tallien, eut pour lui, en cette circonstance, le droit et la raison ; mais son factum apologétique ne lavera jamais sa mémoire de l'infamie d'avoir ouvert les portes à la Terreur blanche, après avoir été l'un des serviteurs les plus impitoyables de la Terreur révolutionnaire.

Pension aux veuves des Girondins.

L'influence dominatrice de la Gironde sur le Corps législatif issu de la constitution de l'an III se montra clairement dans la discussion à laquelle donna lieu une pétition des veuves de Pétion, de Brissot, de Valazé, de Buzot et de quelques autres, à l'effet d'obtenir des secours pour elles et pour leurs enfants. Une pension de deux mille livres fut accordée à chacune des veuves des représentants du peuple victimes du 31 mai. Il ne saurait nous convenir de blâmer la République d'avoir donné cette obole à de pauvres femmes qui n'avaient pas été complices des fautes et des crimes de leurs maris ; mais nous ne pouvons nous empêcher d'établir à ce sujet un rapprochement au moins significatif. Les vaincus du 31 mai avaient jeté le désordre dans la République ; ils avaient soulevé contre elle une partie des départements ; ils avaient, de connivence avec les royalistes, allumé la guerre civile aux quatre coins du pays ; et l'on glorifiait leurs noms, et l'on secourait leurs veuves ! Quant aux martyrs de Thermidor, qui avaient signalé leur chute par leur respect absolu pour la Convention, quant aux martyrs de Prairial, dont tout

Germinal an IV (*Mars-Avril* 1796).

le crime était d'avoir réclamé l'application des véritables principes démocratiques, on insultait chaque jour et l'on calomniait leur mémoire ; leurs familles ruinées, éplorées, n'avaient en perspective que la persécution et la misère. Telle est, hélas ! la justice distributive de ce monde ; et cela, il faut bien l'avouer, n'est pas de nature à encourager ceux dont la seule passion de la justice dirige les actions.

Loi terrible contre les anarchistes.

Composé, en majorité, des débris de la Gironde, qui surnageait triomphante sur les ruines de la Révolution, le Corps législatif était donc tout disposé à réprimer sévèrement les patriotes demeurés fidèles aux principes des vaincus de Thermidor et de Prairial. Un puissant mouvement d'opinion semblait s'opérer alors en faveur de ces principes. On déplorait tout haut l'énervement de l'esprit républicain, et des propos menaçants se faisaient entendre sur les places publiques. Dans une proclamation adressée aux habitants de Paris, le Directoire, usant du stratagème perfide si souvent employé par les gouvernements monarchiques, prétendit que le but des mécontents était de partager par portions égales toutes les propriétés, de piller les plus modestes ménages et la plus petite boutique. Il qualifiait d'atroce et d'impraticable la constitution de 1793, dont les vieux républicains réclamaient l'application. Atroce ? Il n'en était pas de plus douce. Impraticable ? C'était une question, puisque jamais on n'avait essayé de la mettre en pratique. Dans tous les cas, ce langage était étrange, odieux même de la part de Carnot, de Reubell et de Barras, qui avaient voté cette constitution, et qui l'avaient longtemps considérée comme la pierre angulaire de la République. Quoi qu'il en soit, à la demande du Directoire et sur un rapport de Treilhard, le conseil des Cinq-Cents, dans sa séance du 27 germinal (16 avril), adopta une loi terrible, que s'empressèrent d'approuver les Anciens. Étaient passibles de la peine de mort tous ceux qui, par leurs discours ou leurs écrits imprimés, distribués ou affichés, provoqueraient à la dissolution du gouvernement actuel, au retour

Floréal an IV (*Avril-Mai* 1796).

de la monarchie et au rétablissement de la constitution de 1793. En outre, tout rassemblement où se produiraient des provocations tendant au même but devait être instantanément dissipé par la force. C'était là une loi de terreur, indigne d'un gouvernement républicain régulièrement établi ; et, malheureusement, nous n'allons pas tarder à la voir appliquée avec une impitoyable rigueur.

Carnot venait de remplacer Letourneur à la présidence du Directoire ; l'ancien régicide Cochon de Lapparent occupait depuis trois décades le ministère de la police générale au lieu de Merlin, Merlin-Satan, comme on l'appelait, qui avait repris ses fonctions de ministre de la justice ; rien, si ce n'est peut-être les provocations maladroites de l'autorité, ne semblait présager un mouvement insurrectionnel, quand, le 21 floréal (10 mai), les conseils furent saisis d'un message annonçant qu'un horrible complot devait éclater le lendemain à la pointe du jour. D'après ce message, au bas duquel figurait la signature de Carnot, le but des conjurés était de renverser la constitution, d'égorger les membres du corps législatif, ceux du gouvernement, toutes les autorités constituées de Paris, enfin de livrer la capitale à un pillage général et aux plus affreux massacres. On voit quels moyens prodigieux, quelle force numérique il eût fallu aux conspirateurs pour l'exécution d'un tel plan. En même temps, le Directoire faisait apposer sur les murs des affiches où il annonçait emphatiquement et sérieusement que « des bandes de voleurs et d'assassins » se disposaient à piller toutes les maisons et les boutiques, et à assassiner un très grand nombre de citoyens. Qu'y avait-il de vrai dans ce complot annoncé avec tant de fracas, et pour lequel on déployait une si riche mise en scène ? C'est ce qu'il importe de rechercher minutieusement et d'indiquer avec le plus de clarté possible.

Conspiration dite de Babeuf.

Cette communication imprévue souleva dans le Corps législatif une émotion plus ou moins sincère. On n'avait rien omis d'ailleurs pour impressionner vivement les conseils. Un

FLORÉAL an IV (Avril-Mai 1796).

membre des Cinq-Cents, le député Drouet, avait été dénoncé comme appartenant à la conjuration. Il avait, disait-on, été pris les armes à la main. Or voici ce qui s'était passé. Un certain nombre de patriotes ardents, après la fermeture de la société populaire du Panthéon, fondée par leurs soins, s'étaient réunis, groupés autour de Babeuf. Ils avaient pour organe le *Tribun du peuple*, qui faisait au Directoire une guerre acharnée. On comptait parmi eux d'anciens conventionnels, comme Robert Lindet, Amar, Ricord et Choudieu, Darthé, compatriote de Robespierre, resté fidèle aux doctrines de celui qu'il avait jadis salué comme son maître; les généraux Rossignol et Fyon, Félix Le Péletier, frère de Le Péletier Saint-Fargeau, un officier de hussards nommé Germain, nature généreuse et hardie, Antonelle, ancien membre de l'Assemblée législative, qui avait présidé le jury révolutionnaire dans le procès de Marie-Antoinette, le limonadier Chrétien, Jullien fils, qui autrefois avait dénoncé les horreurs de Carrier et les intrigues de Tallien, un juge de paix de la section des Marchés nommé Bouin, le publiciste Sylvain Maréchal, auteur d'un calendrier républicain adopté dans le temps par la Commune de Paris, le menuisier Duplay et le Florentin Buonaroti. Descendant de Michel-Ange, Buonaroti avait de bonne heure adopté les principes de la démocratie. Il était venu se réfugier en France à la suite de persécutions que lui avaient attirées dans son pays ses opinions républicaines, et il s'y était lié avec quelques-uns des principaux révolutionnaires. Familier de la maison Duplay, il avait conservé avec l'hôte de Robespierre des relations d'amitié. C'était un ami éclairé des lettres et des arts, un musicien distingué. Démocrate convaincu, il fut avec Babeuf l'âme de cette conspiration morale, dont plus tard il écrivit l'histoire.

Navrés du déplorable état de choses engendré par les réactionnaires de Thermidor et de Prairial, ces hommes, d'un cœur éprouvé et d'une probité rare, ne voyaient d'autre moyen de relever la République que dans le rétablissement de la

FLORÉAL an IV (Avril-Mai 1796).

Les Égaux.

constitution de 1793. A cet effet, ils constituèrent un directoire secret de salut public chargé de préparer, dans les douze arrondissements de Paris, les voies à la révolution nouvelle. Pour quelques-uns d'entre eux, la rénovation politique était le seul but à atteindre; d'autres ne voyaient là qu'un moyen : le véritable but, c'était la rénovation sociale. La Révolution, prétendait Babeuf, n'avait pas apporté au peuple tous les bienfaits qu'il était en droit d'en attendre. Favorable surtout aux classes bourgeoises, qui spéculaient, agiotaient, s'enrichissaient, achetaient des biens nationaux et s'emparaient de toutes les positions occupées jadis par les nobles, elle semblait se soucier médiocrement des classes ouvrières, dont la position n'était guère meilleure qu'auparavant. Là était le mal; Babeuf en voyait la cause principale dans la propriété particulière. Il proposait donc de la supprimer purement et simplement, et de prendre pour unique base de la société régénérée la communauté des biens. C'était là un remède d'empirique. Cette chimère, irréalisable selon nous, avait été rêvée longtemps avant Babeuf, et elle le sera longtemps encore après lui. Elle n'avait d'ailleurs rien de criminel en elle-même. Or, Babeuf n'avait nullement l'intention de l'imposer par la violence; il en attendait la réalisation du temps et de la volonté générale. Cela résulte très clairement du plan d'insurrection manuscrit de ceux qu'on a appelés les Égaux ou les Babouvistes, du nom de leur chef. Il y était dit en effet expressément que, hormis les biens des émigrés et des ennemis déclarés du peuple, toutes les propriétés publiques ou particulières étaient mises sous la sauvegarde du peuple.

La doctrine de Babeuf, sur laquelle il nous est impossible de nous étendre beaucoup dans ce précis rapide, n'était donc point partagée, comme nous l'avons dit, par tous les conjurés. Mais où ils étaient tous d'accord, c'était sur la nécessité de renverser une constitution qui était née de deux coups d'État, qui avait violé les droits de l'homme, en rétablissant

FLORÉAL an IV (*Avril-Mai* 1796).

des distinctions entre les citoyens, en enlevant au peuple la faculté de sanctionner les lois, de se rassembler librement, et en ne lui laissant aucune garantie contre l'usurpation des gouvernants. Les conjurés se réunissaient tantôt dans un lieu, tantôt dans un autre, pour aviser aux moyens d'atteindre ce résultat. Ils comptaient d'ailleurs de nombreux adhérents parmi les fonctionnaires publics, dans l'armée même et dans la légion de police, où dominait encore l'esprit révolutionnaire, et que le Directoire, averti à temps, jugea à propos de dissoudre. Ils pouvaient, en conséquence, espérer réussir par le fait d'un consentement presque unanime, sans avoir besoin de recourir aux moyens violents dont il était question dans leur manifeste, c'est-à-dire à l'insurrection.

Le traître Grisel.

Leurs conciliabules se tenaient le plus souvent au café des *Bains chinois*, sur le boulevard. Ce fut là qu'un jour un misérable du nom de Georges Grisel, capitaine au 3e bataillon de la trente-huitième demi-brigade, fut amené par deux d'entre eux. Comme il paraissait plein d'enthousiasme et d'ardeur révolutionnaire, on compta sur lui pour faire de la propagande au milieu des troupes campées dans la plaine de Grenelle, et dont sa brigade faisait partie. Grisel n'eut pas de peine à s'insinuer dans la confiance de Babeuf et de Darthé: bientôt il sut le secret de la conspiration, les noms de tous ceux qui s'y étaient associés et les moyens auxquels ils avaient l'intention d'avoir recours. Quand il fut en possession de ce secret, il alla tout conter au Directoire. Le 19 floréal (8 mai) avait lieu chez Drouet, près de la place Vendôme, une réunion où se trouvaient Babeuf, Buonaroti, Darthé, Fyon, Ricord, Robert Lindet, le serrurier Didier, Javogues, l'adjudant général Massart, Rossignol et Laignelot. Grisel y assistait aussi; il se montrait même plus empressé que de coutume, allant de l'un à l'autre, et témoignant à chacun les sentiments d'une franche amitié. Or, ce jour-là même, ou plutôt cette nuit, la police, avertie par lui, devait arrêter chez Drouet les principaux conjurés. Ceux-ci venaient de se séparer, après s'être

FLORÉAL an IV (*Avril-Mai* 1796).

contentés de décider qu'on hâterait le dénoûment de la conspiration, et s'être ajournés au lendemain pour en fixer l'heure, quand, au mépris de la constitution, qui défendait d'envahir nuitamment le domicile des citoyens, la police fit irruption dans celui de Drouet. Il n'y avait plus que Darthé avec le maître du logis. On ne jugea pas opportun de les arrêter cette nuit-là.

Démarche de Barras.

Le lendemain, nouvelle réunion chez Massart. On se borna à entendre les rapports des agents chargés de révolutionner les divers arrondissements de Paris et de tracer un mode d'insurrection, sans convenir encore du jour où elle éclaterait. Buonaroti, dont le témoignage mérite toute confiance, assure que, dans cette séance, Barras proposa au directoire secret, par la bouche de Rossignol, de se mettre lui-même à la tête de l'insurrection ou de se constituer en otage au faubourg Saint-Antoine. Cela n'avait rien de surprenant de la part d'un aventurier comme Barras, et il n'aurait certainement pas hésité à se ranger du côté des conjurés, s'il avait cru à leur triomphe. Mais il était au pouvoir, et il tenait à y rester. La démarche n'eut donc d'autre but que celui d'endormir les conspirateurs dans une sécurité trompeuse. La plupart d'entre eux furent en effet arrêtés dans la matinée du 21 floréal (10 mai).

Lettre de Babeuf au Directoire.

Babeuf s'exagérait évidemment son importance : il imagina de traiter d'égal à égal, de puissance à puissance, avec les membres du Directoire. Deux jours après son arrestation, il leur adressa une lettre dans laquelle, s'inspirant d'un incontestable sentiment de dignité, il fit valoir des considérations marquées au coin d'une haute raison et d'un patriotisme éclairé. Sans nier une conspiration dont il se glorifiait d'être complice, il adjurait les directeurs, dans l'intérêt de la démocratie française, et pour apaiser les patriotes, tout disposés à se rallier autour d'eux, il adjurait les directeurs, disons-nous, de déclarer qu'il n'y avait point eu là de complot sérieux. C'eût été sans aucun doute ce qu'il y aurait eu de mieux à

PRAIRIAL an IV (*Mai-Juin* 1796).

faire. Mais, hélas! l'indulgence n'est guère le fait des gouvernements ; le Directoire se souvint peut-être un peu trop des vives attaques dont Babeuf le poursuivait depuis quelques mois, et il se contenta de répondre à la lettre du chef des Égaux en la publiant dans tous les journaux du temps.

Rigueur des conseils.

Nous avons dit plus haut quels moyens vraiment odieux employa le gouvernement pour détourner des conjurés l'intérêt bienveillant de la population parisienne : ce fut de les présenter comme des artisans de vol, de pillage et de meurtre. Le Directoire s'empressa de faire passer sous les yeux du conseil des Cinq-Cents divers documents insurrectionnels saisis chez Babeuf, Darthé et autres, en prenant soin d'y joindre des pièces évidemment fabriquées pour les besoins de la cause, et d'accompagner le tout de commentaires calomnieux et mensongers. Le Corps législatif, composé comme il l'était, ne pouvait manquer de sacrifier sans hésitation et sans remords des hommes qui traitaient de martyrs révérés les Robespierre et les Goujon, et qui rattachaient hautement et fièrement leur cause à celle des vaincus de Thermidor. Une partie de ses séances, durant le mois de prairial, furent consacrées à des débats concernant la conspiration de Babeuf. Des mandats d'amener ayant été illégalement signifiés à plusieurs membres du conseil des Cinq-Cents, Delamarre, Froger, Philippe Delleville et Montmayou, il s'ensuivit d'assez amères récriminations contre le Directoire. Cela n'empêcha pas d'ailleurs le conseil de voter toutes les mesures de compression et de répression qu'on lui demanda. Dès le 21 floréal (10 mai) il avait été enjoint à tous les ex-conventionnels sans fonctions, à tous les militaires et fonctionnaires destitués, aux étrangers non domiciliés à Paris avant 1789 ou qui n'étaient pas attachés au corps diplomatique, de quitter la capitale dans les trois jours, sous peine de déportation. Il était impossible de témoigner moins de respect aux grands principes de la liberté. L'enthousiasme des Pastoret et des Lenoir-Laroche allait jusqu'à vouloir que l'on rendit des actions de

MESSIDOR an IV (*Juin-Juillet* 1796).

grâces au Directoire pour avoir sauvé la patrie. On se contenta de souscrire à presque toutes ses propositions.

Drouet mis en accusation.

Un membre du conseil des Cinq-Cents se trouvait impliqué dans l'affaire : c'était Drouet. On agita longtemps la question de savoir s'il serait mis en état d'accusation. Amené le 28 prairial (16 juin) à la barre du conseil pour y être interrogé en comité secret, il nia, comme il l'avait fait quelques jours auparavant devant le ministre de la justice, toute participation au complot. L'accusation contre lui n'en fut pas moins admise à une assez grande majorité, dans le courant du mois suivant. Représentant du peuple, Drouet était, aux termes de la constitution, justiciable d'une haute cour de justice composée de jurés nommés par les assemblées électorales. Mais suivait-il de là que ses coaccusés dussent être distraits de leurs juges naturels et livrés avec lui à une juridiction exceptionnelle? D'après le texte formel de la constitution, aucun particulier ne pouvait être enlevé à la justice ordinaire, et les jugements de tous les tribunaux étaient attaquables, par voie de pourvoi, devant le tribunal de cassation. Cependant le Corps législatif n'en décida pas moins que les jugements de la haute cour ne seraient pas sujets à cassation, et, vers la fin de messidor (juillet), il renvoya tous les complices ou prétendus complices de Drouet devant une haute cour dont le siège fut fixé à Vendôme. C'est là que nous retrouverons bientôt Babeuf et ses amis.

Une brochure de Benjamin Constant.

Le Directoire, malgré sa haine contre les patriotes ardents, voulait sincèrement l'établissement de la République; il était dans une situation excellente pour en assurer l'existence. Il n'avait pas encore un an d'existence, et déjà il était parvenu, dans une certaine mesure, à sortir le pays du gâchis sanglant où l'avait plongé le gouvernement incapable et éhonté, issu des ruines de Thermidor. Il avait contre lui, comme nous l'avons dit, les royalistes de toutes nuances et les républicains démocrates. Certes, il lui eût été difficile d'amener les premiers aux idées nouvelles ; mais peut-être fût-il parvenu à se

concilier les seconds s'il eût imprimé à son administration une impulsion franchement démocratique. Des hommes nouveaux, sans passé politique, paraissaient tout disposés à le soutenir. Un jeune écrivain, né de parents calvinistes expatriés au siècle dernier, et qui, par conséquent, avait dans les souvenirs de sa famille toutes sortes de raisons pour détester le despotisme monarchique, Benjamin Constant, venait, dans une brochure vigoureusement écrite, de traiter de la force et du gouvernement actuel de la France, et de la nécessité de s'y rallier. L'ancien constituant Rœderer qui, aux premiers jours de la réaction thermidorienne, avait consacré sa plume à écrire les immondes brochures où Merlin (de Thionville) couvrait de boue la mémoire des vaincus, Rœderer, lui-même, le futur renégat, était venu à résipiscence. « Les causes qui empêchaient de célébrer la République cessent et seront bientôt oubliées, » disait-il, et il trouvait une jouissance bien douce à en contempler le triomphe. Ainsi soutenu par l'opinion mitoyenne, le Directoire commit donc une insigne maladresse en sévissant inutilement contre des citoyens d'un patriotisme éprouvé et d'une probité rigide. Il encouragea par là tous les fauteurs de royauté, se priva d'un puissant rempart contre eux; et il est permis de croire que, s'il n'eût pas ainsi énervé les forces morales du parti démocratique, il ne se serait pas cru obligé d'employer, plus tard, les moyens violents et illégaux auxquels il aura recours pour comprimer la réaction royaliste.

Campagne d'Allemagne.

Tandis qu'à l'intérieur la République s'affaiblissait en livrant aux fureurs contre-révolutionnaires quelques-uns de ses plus dévoués serviteurs, elle s'affermissait au dehors par des faits d'armes vraiment prodigieux. L'armistice conclu par Jourdan sur le Rhin, en frimaire dernier (fin décembre), fut rompu au commencement de prairial (fin mai). Le Directoire fit précéder la reprise des hostilités d'une proclamation énergique, où il en appelait au courage de nos soldats pour terminer par des victoires une guerre dont le poids pesait si

lourdement sur le pays. Voulait-il sincèrement la paix? Nous le croyons. Son intérêt, comme celui de la France, l'y disposait naturellement, et nous le verrons tout à l'heure s'empresser de la signer avec divers petits États, du moment où il pourra le faire avec honneur pour la République.

Le général Moreau.

Un officier, connu déjà par des actions d'éclat à l'armée du Nord et sur le Rhin, venait d'être appelé au commandement de l'armée de Rhin-et-Moselle à la place de Pichegru, dont on ne s'expliquait pas bien encore la mollesse et l'indécision dans la dernière campagne, et que le Directoire avait nommé ambassadeur en Suède. Moreau allait commencer là son immense réputation, si tristement voilée depuis. La force active de son armée était d'environ cinquante mille hommes, et il avait à combattre Wurmser, dont l'armée était d'un tiers au moins supérieure à la sienne. Le plan convenu était de porter la guerre bien loin au delà du Rhin pour frapper l'Autriche au cœur. L'armée de Rhin-et-Moselle devait être secondée dans cette entreprise par celle de Sambre-et-Meuse, commandée par Jourdan, et qui, forte d'un peu plus de soixante mille hommes, avait en face d'elle le prince Charles avec quatre-vingt mille combattants. Mais avec nous était l'enthousiasme, chacun de nos soldats se sentait en même temps citoyen, et notre infériorité numérique se trouvait largement compensée.

Dès le 13 prairial (1er juin), Kléber, avec une partie de l'armée de Sambre-et-Meuse, franchissait la Sieg, et quelques jours après il prenait position derrière la Lahn, après avoir complètement battu l'ennemi à Altenkirchen. Fâcheusement Jourdan donna le temps au prince Charles de réunir toutes ses troupes, et, accablés par le nombre, nous fûmes obligés de repasser le Rhin en désordre. Il fallut tout le sang-froid et toute l'énergie de Championnet, de Bernadotte et de Kléber pour que cette retraite précipitée ne dégénérât pas en déroute. Il était temps que l'armée de Rhin-et-Moselle agît avec vigueur. Elle commença par forcer les Autrichiens à abandonner Newstad, Spire, Kayserlautern et Tripstad, à la suite

MESSIDOR an IV (*Juin-Juillet* 1796).

de quelques combats d'avant-poste, et le 26 (14 juin) elle gagnait la bataille de la Reibach, où se distinguèrent les généraux Desaix, Saint-Cyr et Duhesme. Encouragé par ces premiers succès, Moreau résolut de brusquer le passage du Rhin, que rendait assez difficile la crue extraordinaire des eaux. Après avoir occupé l'ennemi du côté de Manheim, pour le tromper sur ses intentions, il se porta rapidement sur le haut Rhin, et établit sa base d'opérations vis-à-vis de Kehl. En cet endroit le fleuve se trouve parsemé de petites îles où les Autrichiens s'étaient fortement retranchés. Ils en furent débusqués à la baïonnette avec une rapidité étonnante. A peine eurent-ils le temps de tirer un coup à mitraille de chacune des pièces de canon qui défendaient ces îles. Le 6 messidor (24 juin) à neuf heures du matin, tous les retranchements de Kehl étaient emportés, l'ennemi, poursuivi l'épée dans les reins, fuyait dans toutes les directions, et, dès le lendemain, Moreau pouvait écrire au Directoire qu'il allait être bientôt en position de donner la main droite à l'armée d'Italie, et la gauche à celle de Sambre-et-Meuse.

Passage du Rhin.

Bataille de Renchen.

L'habile général ne s'en tint pas là; il semblait avoir pris à tâche de signaler chaque jour par un nouveau succès. Le 10 messidor (28 juin) une affaire générale s'engageait en avant du village de Renchen, le long de la rivière de ce nom, restée fameuse depuis le passage de Turenne. Les Autrichiens essuyèrent une défaite complète. Ils se retirèrent laissant le champ de bataille couvert de morts, et nous abandonnant douze cents prisonniers, six cents chevaux et dix pièces de canon. Le 17 (5 juillet) nouvelle victoire à Rastadt, où l'ennemi éprouva également des pertes énormes. Moreau marchait de triomphe en triomphe. Le 21 (9 juillet) il délogeait les Autrichiens d'Ettingen; quelques jours après il les contraignit à se réfugier derrière le Necker. Il obligeait enfin le duc de Wurtemberg à lui demander une suspension d'armes, qu'il lui accorda, et que nous verrons bientôt se convertir en un traité de paix.

MESSIDOR an IV (*Juin Juillet* 1796).

Succès de Jourdan.

L'armée de Sambre-et-Meuse, de son côté, avait glorieusement réparé son échec. Son aile gauche, sous les ordres de Kléber, traversait le Rhin à Cologne le 11 messidor (29 juin), et Jourdan lui-même, pour opérer sa jonction avec son lieutenant, le passait entre Coblentz et Andernach. Huit jours après, toute l'armée franchissait la Lahn, et prenait position entre cette rivière et le Mein. Enfin le 24 (12 juillet), après une série de combats où nous eûmes toujours l'avantage, l'armée française vint s'établir devant Francfort, qui capitula au bout de quelques jours. Jourdan, poursuivant sans relâche l'ennemi, s'empara du fort de Kœnigstein, de la ville de Wurtzbourg, de celle de Bamberg, et marcha vers le haut Rhin, prêt à donner à son tour la main au général Moreau.

On voit quels prodiges les armées de la République avaient accomplis en deux mois sur les bords du Rhin. Nos succès n'étaient pas moindres en Italie, où se révélait à l'admiration du monde un général destiné à étrangler plus tard la République, dont il allait porter si haut le prestige. Bonaparte avait alors vingt-six ans à peine. Sa conduite au siège de Toulon, et surtout l'énergie avec laquelle il avait réprimé l'insurrection royaliste de Vendémiaire, comme général en second de l'armée de l'intérieur, l'avaient désigné en France à l'attention publique. Il avait été tour à tour Girondin et montagnard; attiré, s'il faut l'en croire, vers les Girondins par la justice de leur cause et leur modération, et vers les Montagnards par son ambition personnelle. Nous ne croyons nullement à sa sincérité en cela. La Gironde ayant triomphé en fin de cause, il a voulu tout simplement se rallier les survivants du parti. Il est avéré aujourd'hui, par tous les documents officiels et authentiques, que, dans la Révolution, ce sont les Girondins, et non les Montagnards, qui ont été les agresseurs et qui ont donné le fatal exemple de toutes les violences. Les historiens qui soutiennent le contraire sont d'une ignorance coupable ou d'une bonne foi douteuse. Ce n'est pas avec les Girondins qu'ont péri la liberté et la République, mais par

Bonaparte s'annonce.

Messidor an IV (*Juin-Juillet* 1796).

eux; et c'est dans leurs rangs qu'au 18 brumaire Bonaparte recrutera ses plus dévoués auxiliaires.

Toujours est-il que, soit par conviction, soit par ambition, le futur empereur des Français se rangea tout d'abord du côté de la Montagne. Ce fut à ses ardentes démonstrations de dévouement pour la République qu'il dut de se lier assez intimement, sous les murs de Toulon, avec Augustin Robespierre. Toutefois les républicains clairvoyants sentaient déjà le défaut de la cuirasse chez le jeune officier d'artillerie. Maignet, dès cette époque, dénonçait le jeune Bonaparte à la Convention, et si Robespierre jeune louait sans réserve son mérite, il avait une confiance très médiocre dans son désintéressement, témoin ces lignes d'une lettre qu'il adressait à son frère le 16 germinal de l'an II (5 avril 1794) et dont nous avons eu l'original sous les yeux : « J'ajoute aux noms des patriotes que je t'ai nommés le citoyen Galmiche, juge à Vesoul, homme probe et à talent... le citoyen Bonaparte, général chef de l'artillerie, d'un mérite transcendant; ce dernier est Corse, il ne m'offre que la garantie d'un homme de cette nation qui a résisté aux caresses de Paoli, et dont les propriétés ont été ravagées par le traître... » Compromis après Thermidor à cause de ses relations avec Augustin Robespierre, Bonaparte était parvenu à échapper à la proscription dans laquelle se trouvèrent enveloppés la plupart de ceux qui avaient été liés avec les martyrs de cette sanglante époque, et il avait même fini, non sans peine, par capter la faveur de l'exécrable parti thermidorien, dont son coup d'éclat de Vendémiaire le rendit tout à fait l'idole. Il s'occupait depuis lors à réorganiser la force armée intérieure, à former la garde du Directoire et celle du Corps législatif, — car l'un et l'autre avaient une garde, — songeant dans l'ombre aux moyens de satisfaire ses insatiables convoitises, quand son mariage avec la veuve du général Beauharnais fut pour lui l'occasion d'une fortune soudaine et rapide. Amie intime du directeur Barras, madame de Beauharnais ne consentit à ce mariage qu'à la condi-

Germinal an IV (*Mars Avril* 1796).

tion qu'on donnerait à Bonaparte le commandement en chef de l'armée d'Italie. Le 4 ventôse (23 février), la nomination de Bonaparte, vivement combattue par Reubell et appuyée par Carnot, était signée; le 19 (9 mars) son mariage était célébré, et le 6 germinal (26 mars) il prenait, à Nice, possession du commandement de l'armée d'Italie.

Campagne d'Italie.

Le nouveau général connaissait déjà, pour y avoir commandé en sous-ordre, le théâtre de la guerre où il allait immortaliser son nom. Depuis la victoire de Loano, notre armée campait le long des rochers qui bordent la rivière de Gênes, et se tenait sur la défensive. Sa force numérique n'était guère que d'une quarantaine de mille hommes; mais c'étaient des soldats d'élite, éprouvés par cent combats, et, comme on l'a vu, elle comptait des généraux déjà illustres, les Augereau, les Joubert, les Masséna, les Laharpe. La nomination de Bonaparte, le choix d'un si jeune officier pour commander aux plus anciens généraux de la République, n'étaient certes pas très conformes aux strictes lois de l'équité, mais du moins cette fois la faveur s'attachait-elle à un génie de premier ordre.

Dès son arrivée, Bonaparte montra l'Italie à ses soldats comme une superbe proie à conquérir. « De riches provinces, de grandes villes seront en votre pouvoir; vous y trouverez honneur, gloire et *richesses.* » Ce dernier mot était odieux, et seul il eût dû suffire pour ouvrir à chacun les yeux sur la valeur morale de cet officier de fortune, qui, à l'âge où d'ordinaire le cœur déborde de sentiments généreux, spéculait déjà sur les plus bas appétits de l'homme. A partir de cette époque, on peut le dire, commencèrent de pénétrer dans le cœur de nos généraux, habitués jusque-là à combattre pour le seul amour de la patrie, l'âpre convoitise du gain et un désir immodéré d'honneurs ridicules et de hochets puérils. Quelques jours après (singulier contraste!) le Directoire adressait aussi une proclamation aux soldats de la République. Il leur rappela le rare exemple de désintéresse-

FLORÉAL an IV (*Avril-Mai* 1796).

ment qu'ils avaient donné au monde. « Vous le conserverez, soldats républicains, ce grand caractère, » ajoutait-il. Mais, hélas ! l'armée d'Italie n'allait bientôt plus être, suivant l'expression de Mme de Staël, que l'armée de Bonaparte.

Batailles de Montenotte et de Millesimo.

La nouvelle campagne fut une succession non interrompue de prodiges, au milieu desquels l'imagination se perdrait confondue, si l'on pouvait être ébloui de ces épouvantables immolations d'hommes dont la résultante s'appelle de la gloire. L'armée coalisée se composait de près de cent mille combattants, tant Autrichiens que Piémontais, Napolitains et soldats du pape. Les Autrichiens étaient commandés par le vieux général Beaulieu, les Piémontais par un officier distingué nommé Colli. La tactique indiquée était donc de les diviser et de les combattre séparément. Le 21 germinal (10 avril), à la pointe du jour, Beaulieu attaqua vigoureusement nos troupes du côté de Voltry. On se battit sans résultat de part et d'autre toute la journée; mais le lendemain Masséna et Augereau, tombant, à Montenotte, sur le flanc et les derrières de l'armée alliée, y répandirent l'épouvante et la mort. L'ennemi se retira en désordre avec une perte de quatre mille hommes tués, blessés ou prisonniers. Le résultat de cette première victoire fut de nous ouvrir les portes de Carrare, où Bonaparte porta son quartier général. Trois jours après, secondé par les généraux Masséna, Laharpe, Augereau, Joubert et Ménard, il attaqua à Millesimo les Austro-Sardes, les tailla en pièces, et leur fit neuf mille prisonniers. La division du général Provera fut prise tout entière. Les alliés, défaits quatre jours de suite, se séparèrent, les Autrichiens fuyant du côté d'Acqui, les Piémontais battant en retraite sur Ceva et sur Mondovi.

Acharné à la poursuite des derniers, Bonaparte les vainquit complètement à Mondovi le 3 floréal (22 avril), s'empara successivement de Bene, de Fossano, de Cherasco et d'Alba, et força le roi de Sardaigne, éperdu, à solliciter un armistice qui lui permît de négocier la paix avec la République.

PRAIRIAL an IV (*Mai-Juin* 1796).

Délivré des Piémontais, Bonaparte, suivant les instructions du Directoire, se porta immédiatement vers le Milanais. Les Autrichiens s'étaient massés derrière le Pô pour défendre l'entrée de cette riche province. L'armée française franchit ce fleuve le 18 floréal (7 mai), culbuta l'ennemi le lendemain à Fombio, et le surlendemain à Casal, dont le général Berthier prit possession. Le duc de Parme, à son tour, sollicita et obtint une suspension d'armes, moyennant une contribution de deux millions de livres et vingt tableaux au choix du général en chef. Le 21 (10 mai), une bataille sanglante avait lieu sous les murs de Lodi, où les Autrichiens s'étaient réfugiés. L'armée de Beaulieu, campée sur la rive gauche de l'Adda, défendait un pont de 100 toises de long, qu'il fallait franchir pour pénétrer dans la ville. Malgré une héroïque résistance, elle fut rompue sous les efforts acharnés des divisions Masséna et Augereau, et elle se dispersa dans toutes les directions, laissant entre nos mains une vingtaine de canons, d'immenses magasins et plus de trois mille morts ou prisonniers.

Bataille de Lodi.

Bonaparte à Milan.

Cette bataille nous donnait la Lombardie. Le 26 floréal (15 mai), Bonaparte entra en triomphateur à Milan. Les magistrats et la noblesse vinrent le complimenter, et le conduisirent au palais, d'où l'archiduc et l'archiduchesse d'Autriche s'étaient enfuis en pleurant à la nouvelle du passage du Pô. Le soir, il y eut un bal splendide où les plus grandes dames de la ville parurent ornées des couleurs de la République. Peu après, le duc de Modène faisait sa soumission, et achetait un armistice au prix de sept millions cinq cent mille livres et d'une vingtaine de tableaux à prendre dans sa galerie. La Lombardie était conquise. Quelques soulèvements partiels furent aussitôt réprimés avec une épouvantable rigueur. Bonaparte fit fusiller à Milan tous les individus pris les armes à la main. Le village de Bagnosco, où s'étaient jetés plusieurs centaines de révoltés, fut livré aux flammes, et la municipalité de Pavie, pour avoir laissé désarmer la garnison française, fut tout entière passée par les armes.

Messidor an IV (*Juin-Juillet* 1796).

Le général exigea qu'on lui livrât en outre une foule d'otages qui répondissent sur leurs têtes de la tranquillité du pays. C'était peut-être prudent, mais ce n'était guère le moyen de faire pénétrer dans le cœur des Italiens l'amour de la République française.

Cependant Beaulieu, avec les débris de son armée, s'était retiré derrière le Mincio. Il perdit encore Borghetto et Peschiera. Dans les premiers jours de prairial (fin mai), les Autrichiens étaient presque entièrement chassés de l'Italie. Mantoue seule leur restait. Le 15 (3 juin), Masséna entra dans Vérone, ville des États vénitiens, où avait longtemps résidé le prétendant qu'on appelait Louis XVIII, et que celui-ci avait dû quitter sur une invitation du sénat de Venise, aux approches de l'armée française. Outre cet asile, accordé au frère du dernier roi, on reprochait encore à la république vénitienne d'avoir, en toutes choses, favorisé les Autrichiens. Néanmoins Bonaparte s'engagea à respecter son gouvernement, et à ne mettre le pied sur son territoire que dans le cas où il aurait à y poursuivre l'ennemi.

Siège de Mantoue.

Le 16 prairial (4 juin), l'armée française commença le siège de Mantoue. Cette ville, élevée au milieu des eaux du Mincio, et à laquelle on ne communiquait que par cinq chaussées, était regardée comme la clef de l'Italie. Aussi déployâmes-nous autant d'efforts pour nous en emparer que Beaulieu pour la conserver. Pendant l'investissement de Mantoue, Bonaparte, par lui ou par ses lieutenants, réprima avec une sauvage énergie les tentatives de rébellion dont les fiefs impériaux furent le théâtre, s'empara de Bologne, de Reggio, du fort d'Urbin, du château de Ferrare; prit, malgré la neutralité du grand-duc de Toscane, possession de Livourne, où il consigna toutes les marchandises anglaises, emporta d'assaut la citadelle de Milan, et conclut avec le roi de Naples un armistice très avantageux. De tous les souverains italiens qui étaient entrés dans la coalition contre la France, il ne restait plus d'allié à l'Autriche que le pape. Mais ce dernier,

Thermidor an IV (*Juillet-Août* 1796).

très alarmé lui-même, pria l'ambassadeur d'Espagne, le chevalier Azzara, d'intercéder en sa faveur auprès du général en chef. Il obtint également un armistice le 5 messidor (23 juin), à la condition de réparer tous les dommages éprouvés à Rome par les Français, notamment à l'occasion du meurtre de notre envoyé Basseville, de nous livrer la citadelle d'Ancône avec son artillerie et ses approvisionnements, de nous payer vingt millions de livres, et de nous remettre une certaine quantité de tableaux, de statues et de manuscrits précieux. Entre particuliers cela s'appellerait voler les gens en leur mettant le couteau sur la gorge; mais, dans le style des conquérants, ces procédés s'ennoblissent par une sorte de grâce d'état. Bonaparte, suivant sa propre expression, voulait orner sa patrie.

Batailles de Castiglione et de Lonado.

A la nouvelle du blocus de Mantoue, Wurmser était accouru, des bords du Rhin, à la tête d'une vingtaine de mille hommes pour renforcer Beaulieu. Les Autrichiens se crurent désormais certains de vaincre. On disait de tous les côtés qu'avant peu de jours ils seraient rentrés dans Milan. Bonaparte jugea prudent de lever le siège de Mantoue, afin de pouvoir disposer de toutes ses forces. Bien lui en prit. Le 16 thermidor (3 août), à la pointe du jour, après quelques escarmouches d'avant-postes, les deux armées se trouvaient en présence. De part et d'autre, on se battit avec un acharnement égal. De notre côté, les généraux Guieux, Masséna et Augereau accomplirent des prodiges de valeur, pour nous servir de l'expression consacrée. Le soir, la bataille de Castiglione était gagnée. La lutte n'était pas finie pourtant. Elle recommença, furieuse, le surlendemain, sous les murs de Lonado, où, la veille, Bonaparte avait pris quatre mille Autrichiens, et cette fois l'ennemi fut littéralement écrasé. En cinq jours il avait perdu douze à quinze mille prisonniers, six mille hommes tués ou blessés, soixante-dix pièces de canon et tous ses caissons d'infanterie. Les débris de l'armée autrichienne repassèrent le Mincio en désordre. Le sort de l'Italie était décidé. Tels furent les résultats merveilleux de

THERMIDOR an IV (*Juillet-Août* 1796).

La fête des Victoires.

cette courte campagne où Wurmser vit échouer sa fortune, et qui fournit à Bonaparte l'occasion de mettre le sceau à sa réputation.

Prodigieuse fut dans le pays l'impression produite par ces victoires promptes et rapides comme la foudre. Le nom de Bonaparte était dans toutes les bouches. On ne tarissait pas en éloges sur ses proclamations un peu emphatiques, trop empreintes du génie oriental, mais qui électrisaient le soldat, et sur ses rapports, où, avec une habileté surprenante, il savait si bien se faire valoir, tout en affectant une certaine modestie. Ah ! ils étaient plus simples dans la relation de leurs glorieux faits d'armes nos grands généraux de l'an II. Bonaparte avait en quelques semaines atteint la réputation la plus éclatante qui se fût acquise depuis la journée de Thermidor, réputation justifiée d'ailleurs par la supériorité de son génie et de ses talents militaires. Les hommes attentifs devinaient dès lors sous ses vaines démonstrations de patriotisme les froids calculs de l'intérêt personnel. Le *Journal des hommes libres* poussa un cri d'avertissement et d'alarme. Mais Bonaparte parlait si souvent de la République, mais il expédiait de Rome à Paris le fruit de ses rapines, — rapines injustifiables ! — Il avait soin de déclarer que les premiers objets qu'il avait tenu à envoyer à la République étaient les bustes de Junius et de Marcus Brutus ! Était-il permis de révoquer en doute sa bonne foi ? Et puis, allez donc lutter contre l'engouement fatal auquel se laisse si facilement entraîner notre nation pour certaines individualités ! Le Directoire, qui pourtant semble s'être méfié du jeune général, eut l'imprudence d'aider lui-même à cet engouement. Le Corps législatif avait, à diverses reprises, décrété que l'armée d'Italie avait bien mérité de la patrie. C'était bien, c'était juste; mais il n'en fallait pas davantage. Or le Directoire eut l'idée fâcheuse de célébrer au Champ de Mars une fête solennelle de la Reconnaissance et des Victoires, fête où Carnot prononca un discours terne et filandreux, et que termina un banquet où l'on chanta des

THERMIDOR an IV (*Juillet-Août* 1796).

vers de Lebrun en l'honneur de Bacchus et de la Victoire. Combien il eût mieux valu se souvenir de cette sage recommandation de Saint-Just, à savoir de ne pas trop faire mousser les victoires !

Opérations diplomatiques.

Un résultat plus appréciable de nos triomphes en Italie et sur le Rhin fut la conclusion de divers traités avantageux pour la République. Le 29 thermidor (16 août), le duc de Wurtemberg cédait à la France toutes ses propriétés sur la rive gauche du Rhin, et s'engageait à ne permettre le séjour de ses États ni aux émigrés ni aux prêtres déportés. Le 8 fructidor (25 août), le margrave de Bade traitait aux mêmes conditions. Dans le courant de ce mois, l'électeur de Bavière accordait à nos armées le passage libre dans ses États, et prenait l'engagement de retirer sur-le-champ le contingent qu'il avait fourni à la coalition ; tout cela sans préjudice de sommes considérables, de denrées de toute nature et d'objets de grande valeur que ces divers souverains devaient nous remettre. Vers la même époque, le Directoire contractait avec la Prusse une convention pour la neutralité du nord de l'Allemagne, et il signait avec l'Espagne un traité d'alliance offensive et défensive, à la suite duquel Sa Majesté Catholique déclara la guerre à la Grande-Bretagne. Dès la fin de floréal (mai), ratifiant l'armistice signé par Bonaparte avec le roi de Sardaigne, il avait accordé la paix à ce prince à la condition qu'il renoncerait à perpétuité pour lui et ses descendants à toute prétention sur les comtés de Nice, de Tende, de Beuil et sur la Savoie. Un peu plus tard c'était au tour du duc de Parme d'accepter toutes les conditions qu'il plaisait à la République de dicter aux peuples vaincus par elle ; enfin, en vendémiaire (octobre), le roi des Deux-Siciles, se détachant, lui aussi, de la coalition si laborieusement nouée contre la Révolution française, s'engageait solennellement à garder désormais la plus stricte neutralité entre les puissances belligérantes. Ces diverses opérations diplomatiques avaient été menées par le Directoire avec beaucoup d'habileté, et ce gou-

THERMIDOR an IV (*Juillet-Août* 1796).

vernement ne mériterait que des éloges à cet égard, s'il n'avait pas prêté les mains aux spoliations exécutées par Bonaparte dans les différents musées d'Italie. Prendre à main armée ou se faire céder de force les trésors d'art qu'un peuple amasse et garde comme des reliques, c'est commettre une action qu'aucune morale ne saurait excuser, et il eût été digne de la République de donner un exemple de désintéressement absolu aux nations soumises au régime des rois.

Pendant qu'au dehors la République marchait de triomphe en triomphe, elle s'affaiblissait encore à l'intérieur, se saignait aux quatre membres. Même le langage républicain, à l'aide duquel les faux démocrates avaient si longtemps dissimulé leur haine de la démocratie, s'altérait. On substituait avec affectation le titre de *monsieur* à celui de *citoyen*. Ce fut au point que le Directoire s'en émut, et qu'il enjoignit au ministre de l'intérieur de recommander strictement à tous les employés de la République d'user exclusivement de l'expression de *citoyen* dans l'exercice de leurs fonctions, sous peine d'être mis en retrait d'emploi.

Anniversaire du 9 thermidor et du 10 août.

Le moment était donc mal choisi pour fêter l'anniversaire du jour fatal où la démocratie avait perdu ses plus purs et ses plus énergiques défenseurs. Elle eut lieu pourtant cette fête du 9 thermidor, elle eut lieu dans le silence et dans l'isolement. Toutes les boutiques dans la ville étaient restées ouvertes ; au Champ de Mars, presque personne. Pas un patriote sincère n'était là, le peuple s'était abstenu d'y paraître. Le *Moniteur* constata douloureusement son absence [1]. Le grand peuple de Paris était logique; il se souvenait, voilà tout. Les paroles que prononça Carnot ne furent guère de nature à réveiller l'enthousiasme éteint. Cet ancien membre du comité de Salut public, qui, avec Billaud-Varenne, Barère et Collot d'Herbois, avait tenu le sceptre de la Terreur, ne craignit pas d'employer le vocabulaire de Courtois pour outrager

[1] *Moniteur* du 13 thermidor an IV, n° 313.

THERMIDOR an IV (*Juillet-Août* 1796).

les victimes, et il mentit à sa conscience en présentant comme les auteurs des excès révolutionnaires ceux qui, au contraire, du propre aveu de Barère, étaient tombés pour avoir voulu « arrêter le cours terrible de la Révolution » et, selon l'expression même de Robespierre, « l'effusion du sang humain versé par le crime. »

Ce fut le dernier acte de la présidence directoriale de Carnot ; elle ne pouvait plus tristement finir. La Révellière-Lepeaux fut, pour la seconde fois, appelé à présider le Directoire. Plus heureux, lui, il eut à prendre la parole dans la solennité commémorative de la chute du trône, célébrée le 23 thermidor (10 août). Il n'eut pas besoin d'appeler la calomnie à son aide pour parler dignement de cette époque immortelle, et certainement tous les cœurs battirent à l'unisson du sien quand il glorifia la fondation de la République, de cette république au milieu de laquelle, comme il le disait, il était impossible de ne pas sentir son être s'agrandir et son âme s'élever. Cette fois l'affluence était nombreuse, et la voix de la patrie chantait en chœur au milieu de cette foule tout émue et tressaillant d'aise au souvenir de l'écroulement de la royauté.

Force de la réaction.

Eh bien ! si violente était encore à cette époque la réaction girondine, que le député Mercier, un des soixante-treize sauvés par Robespierre, osa demander aux Cinq-Cents, dans la séance du 28 thermidor (15 août), que l'ère républicaine ne datât que du jour de la mise en activité de la constitution de l'an III. Et ce ne fut pas sans discussion qu'on décida que la fondation de la République serait fêtée le premier vendémiaire de chaque année dans toutes les communes de France. La haute bourgeoisie ne laissait passer aucune occasion de protester contre les tendances démocratiques des fondateurs de la République. Vers ce temps-là, le jury du tribunal de la Seine, jury trié avec soin, en acquittant certains individus condamnés à mort par contumace, en vendémiaire dernier, les Quatremère de Quincy, les Cadet-Gassi-

Fructidor an IV (*Août-Septembre* 1796).

court, les Castellane, alla même jusqu'à déclarer qu'il n'y avait pas eu de conspiration à cette époque. En revanche, on grossissait outre mesure la conspiration problématique de Babeuf, restée à l'état de lettre close dans l'imagination de ses auteurs. Mais on tenait à se débarrasser d'un certain nombre de patriotes ardents. A la voix de Pastoret, de Dumolard et de quelques autres, on avait enlevé aux accusés les garanties du recours en cassation. Camus ayant proposé une amnistie générale pour tous les actes ayant trait à la révolution, le délit d'émigration excepté, ce fut dans le camp de la réaction un soulèvement général, tant cette réaction craignait de voir échapper à ses coups Babeuf et ses complices. Ceux que, par antiphrase, on appelait les *modérés*, les Siméon, les Henri Larivière, jetèrent les hauts cris, et la proposition de Camus fut, à l'égard des prisonniers de Vendôme, étouffée sous leurs vociférations. Tel était l'emportement contre-révolutionnaire du girondin Henri Larivière qu'un jour, le 22 fructidor (8 septembre), un ancien membre de la Convention, nommé Julien-Souhait, ne put s'empêcher de lui rappeler qu'il avait été un temps où la tribune serait devenue la roche Tarpéienne pour l'ami des rois.

Affaire du camp de Grenelle.

Une échauffourée sans importance, mais à laquelle on s'efforça de donner des proportions considérables, vint sur ces entrefaites fournir à la réaction, dont le Directoire se fit le complice inconscient, l'occasion de décimer le parti républicain. Le renvoi de Babeuf et de ses amis devant la haute cour de Vendôme, les résolutions iniques votées coup sur coup par le Corps législatif à l'égard des accusés, avaient dû nécessairement aigrir, irriter un certain nombre de patriotes ardents. Des rapports de police les dénoncèrent comme tout prêts à tenter un coup de main. Dans la nuit du 11 au 12 fructidor (28, 29 août), on afficha sur les murs de Paris des placards où l'on invitait le peuple à rétablir la royauté et à massacrer les républicains. Des cocardes et des drapeaux blancs furent répandus çà et là, et des pétards tirés dans différents quar-

Fructidor an IV (*Août-Septembre* 1796).

tiers de la ville. Le peuple ne bougea pas. Du propre aveu du Directoire, cela avait un caractère tout royaliste; ce fut aux républicains qu'on s'en prit. Ceux-ci, en effet, étaient autrement redoutés. Carnot lui-même, prétend un de ses panégyristes, disait alors qu'avec les royalistes il suffisait de montrer la baïonnette, tandis qu'avec les républicains il fallait s'en servir. Encore ne paraissait-elle pas suffisante, comme on le verra bientôt.

Dans la soirée du 23 fructidor (9 septembre), une bande de cinq à six cents hommes se porta sur le camp de Grenelle. Ces hommes étaient armés de sabres, de pistolets et de cannes. Quelques-uns seulement avaient des fusils, du propre aveu du ministre de la police, Cochon. Du milieu de leurs rangs sortait le cri de ralliement des républicains de l'époque : Vive la constitution de 1793 ! A bas les conseils ! A bas les nouveaux tyrans ! Cependant, toujours de l'aveu du ministre de la police, plusieurs voix disaient très hautement que la France n'aurait de repos qu'en se donnant un roi. C'était donc un singulier mélange de patriotes et de royalistes. Le but de la plupart d'entre eux était d'embaucher les soldats du camp et surtout le 21e régiment de dragons, composé en partie des légionnaires de l'ancienne brigade de police, sur laquelle ils croyaient pouvoir compter. Leurs propositions ayant été mal reçues, ils se portèrent au nombre de soixante environ vers la tente du général Malo, dans l'intention de le tuer, disent les rapports officiels. Monter à cheval et fondre sur les assaillants à la tête d'une douzaine des siens fut pour cet officier l'affaire d'un instant. Il n'en fallut pas davantage pour dissiper ces redoutables factieux. C'est le commandant du camp de Grenelle, le général Foissac-Latour, qui veut bien nous l'apprendre.

En un clin d'œil le sol se trouva jonché de morts et de blessés ; beaucoup furent pris, cent vingt environ : le reste se dispersa dans toutes les directions, poursuivi l'épée dans les reins, comme des Anglais ou des Autrichiens ; quelques-

FRUCTIDOR an IV (*Août-Septembre* 1796).

uns, pressés entre le fer des soldats et les eaux de la Seine, se précipitèrent dans le fleuve, où ils trouvèrent la mort. Des soldats qui réprimèrent avec une si sauvage énergie cette tentative d'embauchage, pas un ne fut tué, pas un ; plusieurs seulement, au dire du général Foissac-Latour, furent plus ou moins grièvement blessés de coups de couteau. Eh bien ! ce triomphe facile ne suffit pas au gouvernement. Il profita de l'occasion pour faire main basse sur tout ce qu'il y avait encore, à Paris et dans les environs, de patriotes notoirement attachés à la constitution de 1793. On vit, comme aux jours lugubres où la patrie venait d'être déclarée en danger et où l'ennemi était à deux journées de marche de la capitale, on vit le Directoire et les conseils prendre des mesures suprêmes de salut public. Pendant six jours, des visites domiciliaires eurent lieu dans les départements de la Seine, de Seine-et-Oise et de Seine-et-Marne. La plupart des personnes arrêtées appartenaient à la classe bourgeoise. Les bourgeois qui gouvernaient la France ne s'en montrèrent que plus impitoyables, comme en Prairial. On comptait parmi les patriotes arrêtés trois anciens conventionnels qui avaient siégé sur les bancs de la Montagne, et qui étaient restés fidèles aux purs principes de la Révolution ; c'étaient Javogues, Cusset et l'évêque de la Creuse, Huguet. Pour éviter les longueurs et les inconvénients de la procédure des tribunaux ordinaires, le Directoire proposa aux conseils d'enlever à ceux-ci la connaissance de cette insignifiante affaire du camp de Grenelle, et sans peine il obtint gain de cause sur ce point, en faisant valoir ce prétexte spécieux que, la plupart des accusés ayant été trouvés nantis d'armes, le délit ne présentait pas un caractère civil. Les malheureux prévenus, au nombre de cent trente-deux, furent donc traduits devant une commission militaire convoquée à bref délai. C'était d'avance envoyer la plupart d'entre eux à la mort.

CHAPITRE TROISIÈME

La tragédie de Grenelle. — Fête de la fondation de la République. — Discussion sur la loi du 3 brumaire. — Mort de Collot d'Herbois. — Encore la liberté de la presse. — Actes divers du Directoire. — La question des finances. — Pourparlers avec l'Angleterre. — Tentative de descente en Irlande. — Affaires militaires. — Revers de Jourdan. — Mort de Marceau. — Succès de l'armée de Rhin-et-Moselle. — Mémorable retraite de Moreau. — Perte de Kehl et d'Huningue. — Suite de la campagne d'Italie. — Création de la Cispadane. — Bataille d'Arcole. — Clarke et Bonaparte. — Batailles de Rivoli et de la Favorite. — Reddition de Mantoue. — Guerre avec le Pape. — Traité de Tolentino. — Présentation d'ambassadeurs. — Réception de drapeaux. — Le 21 janvier. — Audace des royalistes. — Barras et l'abbé Poncelin. — La presse monarchique. — Complot royaliste. — Procès de l'abbé Brottier et autres. — Précautions contre les royalistes. — Les élections de l'an V. — La contrainte par corps rétablie. — Rétablissement de la loterie. — L'élection de Barère discutée. — Letourneur sort du Directoire.

La tragédie de Grenelle.

L'année finit tristement pour les républicains. On avait tellement hâte de se débarrasser des prévenus de l'affaire de Grenelle que le conseil des Cinq-Cents fut saisi d'une proposition tendant à ne leur accorder qu'un défenseur pour eux tous, et cela parce que l'adjudant général Duverney avait dénoncé à un membre du conseil des Anciens, nommé Lacuée, l'intention des accusés de chercher tous les moyens de faire traîner le procès en longueur. Sans Camus, la proposition passait peut-être. Les choses n'en allèrent pas moins vite. Les prévenus réclamèrent en vain contre leur renvoi devant une commission militaire ; les Cinq-Cents rejetèrent unanimement leur réclamation, et la commission se hâta de se mettre à la

VENDÉMIAIRE an V (*Septembre-Octobre* 1796).

besogne. Elle siégeait au Temple, devenu, comme par une dérision du sort, le tombeau du patriotisme, après avoir été celui de la royauté.

Les accusés furent livrés par fournées à cette commission. Quarante-deux comparurent devant elle dans sa première session. La prévention leur reprochait de s'être transportés au camp de Grenelle *à dessein* d'égorger la troupe et de rétablir la constitution de 1793. Treize d'entre eux furent condamnés à mort, dix à une réclusion de plus ou moins longue durée, les dix-neuf autres eurent la chance d'être acquittés. Un des treize condamnés à mort, un peintre du nom de Vauthier, avait été assez heureux pour s'évader la veille du jugement. Le quatrième jour complémentaire (20 septembre), les douze autres furent conduits à la plaine de Grenelle et fusillés. C'était le jour de la fête de l'Opinion. Hélas! que devait dire de cette horrible tragédie l'opinion publique? Elle ne lui fut certainement pas favorable, à en juger par la flétrissure imprimée par Réal aux bourreaux du Temple, dans sa défense des accusés de Vendôme.

La boucherie continua durant tout le mois de vendémiaire. Ce fut une triste inauguration de la cinquième année républicaine. Le 6 (27 septembre), nouveau jugement qui condamna à mort quatre accusés, neuf à la déportation ou à la réclusion, et en acquitta neuf. Le général Fyon, convaincu de charges nouvelles, fut renvoyé devant la haute cour de justice, comme complice de Babeuf; ce fut ce qui le sauva. Par un troisième jugement rendu le 18 vendémiaire (9 octobre), neuf accusés furent condamnés à mort, six à la déportation ou à la réclusion, et quatre acquittés. Parmi les premiers était un peintre nommé Gagnant, secrétaire de Drouet et ancien adjoint à l'administration de police de la Commune. Son crime? On avait trouvé sur lui une paire de pistolets. Un autre, riche manufacturier et ex-maire de Lyon, Antoine Bertrand, était armé d'un sabre au moment où il avait été arrêté sur le pont de Sèvres. Les trois anciens conventionnels Javogues,

VENDÉMIAIRE an V (*Septembre-Octobre* 1796).

Huguet et Cusset faisaient partie de cette fournée. Le premier avait sur lui, lors de son arrestation, un plumet, son écharpe de représentant et un poignard. C'était tout son crime. Nous nous trompons : il avait, comme ses ex-collègues, l'évêque Huguet et le riche négociant en soieries, Joseph Cusset, échappé aux sanglantes réactions de Thermidor et de Prairial. On ne pouvait leur pardonner d'être restés fidèles aux principes qu'ils avaient si énergiquement défendus jadis sur les sommets de la Montagne. Tous moururent avec le courage que donne une foi robuste. L'un d'eux, Gagnant, en allant au supplice, était parvenu à s'élancer hors de la charrette, mais, gravement atteint d'un coup de sabre et d'un coup de baïonnette, il avait été reporté sur la voiture et livré presque mort aux exécuteurs. Six autres accusés furent encore condamnés à mort le 28 vendémiaire (19 octobre) et exécutés comme les autres dans la plaine de Grenelle, transformée en champ de massacre des patriotes. « Ils appartenaient aux classes les plus infimes de la société, » dit dédaigneusement *le Moniteur*, devenu le journal des gens bien élevés. Aussi n'en fut-il pas beaucoup question. Et l'on était en République!

Fête de la fondation de la République.

Ces tueries de républicains n'avaient pas empêché de célébrer par toute la France la fondation de la République. Le 1er vendémiaire (22 septembre), le Directoire en grand costume, accompagné de tous les ministres et du corps diplomatique, se transporta au Champ de Mars, où la cérémonie avait lieu. Là furent solennellement proclamés par le ministre de l'intérieur les noms des poètes et des compositeurs qui, par leurs chants et par leur musique, avaient le plus contribué à l'ornement des fêtes de la liberté. Marie-Joseph Chénier, Lebrun, Théodore Desorgues, Rouget de Lisle, Baour-Lormian, Gossec, Méhul et plusieurs autres reçurent en cette occasion le tribut flatteur de la reconnaissance nationale.

Discussion sur la loi du 3 brumaire.

Vaine cérémonie! sous les démonstrations d'un enthousiasme de parade, se cachait dans bien des cœurs une arrière-pensée tout à fait hostile au régime démocratique. Cela se vit

Brumaire an V (*Octobre-Novembre* 1796).

de reste au milieu des discussions auxquelles donna lieu la demande de rapport de la loi votée par la Convention, le 3 brumaire dernier, loi en vertu de laquelle tous les parents d'émigrés et les provocateurs de mesures contre-révolutionnaires se trouvaient, comme nous avons dit déjà, exclus de toutes les fonctions publiques. L'auteur de la proposition était un député du Doubs nommé Couchery, un des coryphées de la réaction au conseil des Cinq-Cents. Roux (du Finistère), rapporteur d'une commission chargée d'examiner cette demande insidieuse, conclut au maintien à peu près intégral de la loi du 3 brumaire. Les débats, commencés en vendémiaire, se continuèrent ardents, passionnés, pendant les deux mois suivants. Ils s'envenimèrent plus d'une fois et donnèrent lieu à des scènes qui, de loin, rappelèrent les grands orages de la Convention. Tout ce que le conseil des Cinq-Cents contenait de partisans cachés ou connus de la royauté, les Boissy d'Anglas, les Doulcet de Pontécoulant, les Jard-Panvilliers, les Henri Larivière, se prononcèrent énergiquement contre cette loi du 3 brumaire, que défendirent non moins énergiquement Treilhard, Lamarque, Mailhe, Roger-Ducos et Legot.

On vit, dans la séance du 11 brumaire (1er novembre), les deux partis sur le point d'en venir aux mains. Madier de Montjau, un de ces modérés dont les violences ne connaissent pas de bornes, dut être menacé de l'Abbaye. Les royalistes, désespérant d'obtenir le rapport de la loi en ce qui concernait les parents d'émigrés, changèrent de batterie, et demandèrent qu'elle fût appliquée à tous les individus condamnés pour délits révolutionnaires et que protégeait l'amnistie décrétée par la Convention expirante. Cette motion inopinée donna lieu à Lamarque de réclamer en faveur de Barère, qui s'était soustrait au décret de déportation rendu contre lui, et auquel Lamarque fit assez gratuitement honneur d'avoir sauvé plusieurs membres du Corps législatif. Mais sa voix n'eut aucun écho, tant les haines étaient vives encore contre les anciens membres du comité de Salut public. Enfin il fut

Brumaire an V (*Octobre-Novembre* 1796).

décidé, par une sorte de compromis entre les partisans et les adversaires de la loi du 3 brumaire, que cette loi serait maintenue dans ses dispositions principales, seulement qu'elle serait applicable à toutes les personnes condamnées ou mises en état d'accusation pour délits révolutionnaires antérieurs au décret d'amnistie, et que néanmoins tous ces délits, même ceux du 13 vendémiaire, bénéficieraient de ce décret réparateur, dont resteraient exceptés les individus déportés en germinal et en vendémiaire. Ceci s'appliquait surtout à Billaud-Varenne et à Collot d'Herbois; mais à l'égard du dernier la précaution était inutile. Il était mort à Cayenne, depuis quelques mois déjà, emportant au tombeau son amour inassouvi pour cette République qui le tuait, et qu'il avait tant contribué à frapper au cœur dans la journée fatale de Thermidor.

Mort de Collot d'Herbois.

Encore la liberté de la presse.

Les débats auxquels donna lieu la question de la liberté de la presse, portée derechef vers ce temps-là à la tribune, transformèrent de nouveau le Corps législatif en une arène ouverte où se déchaînèrent les passions des partis. Un article injurieux du *Courrier des armées*, qui contenait un parallèle perfide entre l'ancien régime et la République, ayant été dénoncé par les Cinq-Cents au Directoire, avait encore une fois soulevé cette grave question. Le gouvernement, tout en protestant de son respect pour la liberté de la presse, n'en réclama pas moins des conseils une loi prohibitive à l'égard des journaux, « sinon, disait-il, les Anglais, les Autrichiens, les ennemis de l'intérieur et de l'extérieur, continueront de vomir au milieu de nous tout ce qu'il y a de plus infâme contre la République, sans qu'il soit possible de les en empêcher. » Et en effet, les feuilles royalistes faisaient rage. Comme elles jouissaient d'une liberté illimitée, alors que les journaux franchement démocratiques étaient à peu près réduits au silence, on vit, cette fois encore, les royalistes des conseils se donner le beau rôle de défendre la liberté illimitée de la presse. Le feuillant Pastoret ne comprenait pas qu'on

BRUMAIRE an V (*Octobre-Novembre* 1796).

pût porter atteinte aux droits de la pensée. Certains membres s'inquiétaient, non sans raison, des progrès effrayants du royalisme, et croyaient à la nécessité de les réprimer. « Le royalisme, s'écria hypocritement Larivière, je promène en vain mes regards sur la République française, et je ne le vois nulle part. — Il est partout, » lui répondit durement Lesage-Senault. Et ce furent les Doulcet de Pontécoulant, les Hardy, les Boissy d'Anglas, qui demandèrent le rappel à l'ordre de l'interrupteur, comme ayant prononcé des expressions offensantes pour la majesté du peuple français. Quelle comédie! Un projet de Daunou, portant création d'un journal officiel, et contenant certaines dispositions restrictives, fut pourtant adopté aux Cinq-Cents quelques semaines plus tard; mais il ne passa pas aux Anciens, et les choses en restèrent là provisoirement.

Actes divers du Directoire.

Le Directoire se débattait dans une situation difficile. Tiraillé dans tous les sens, harcelé par ceux-là mêmes qui avaient fait la constitution d'où il était sorti, et qui auraient dû lui en rendre l'exécution plus facile en lui prêtant un appui sincère, il s'efforça pourtant d'assurer l'existence de la République. Son tort immense, répétons-le, est de s'être trop méfié des républicains énergiques, de les avoir sacrifiés aux haines et aux rancunes de la réaction, au lieu de s'appuyer franchement sur eux. Cette méfiance l'entraîna dans des fautes dont sa mémoire porte encore le poids. Il y a de lui toutefois des actes marqués au coin de la vraie sagesse, et il serait injuste de ne pas lui en tenir compte. Il était digne d'un gouvernement républicain de demander, par exemple, comme il le fit, que l'effectif de l'armée, en temps de paix, ne dépassât jamais cent soixante-dix mille hommes, et que les dépenses affectées à son entretien ne s'élevassent pas au-dessus de cent millions. Aujourd'hui, avec un territoire moins étendu, c'est près d'un milliard que nous jetons au gouffre dévorant de l'armée, et nous prenons au pays trois cent mille hommes de trop, dont les bras manquent à la terre et à l'industrie. En revanche, nous ne donnons rien ou presque rien à l'instruction publique. Voilà le revenant-bon des gouvernements monarchiques [1].

BRUMAIRE an V (*Octobre-Novembre* 1796).

Le Directoire s'attacha également à réduire d'une manière sensible les dépenses dans les différents ministères, et à cette époque il n'y en avait que sept. Peut-être fut-il moins bien inspiré en demandant aux conseils, dans le courant de ce mois de brumaire, l'autorisation de frapper d'un impôt, au profit des pauvres, les billets de spectacle. Inutilement combattue aux Anciens, par Tronson-Ducoudray, cette mesure est encore en vigueur de notre temps, et elle excite toujours les plus vives récriminations. Est-il bien conforme à la justice de grever telle ou telle industrie d'un surcroît d'impôt, sous prétexte que c'est une industrie de luxe? C'est comme le timbre et le cautionnement imposés depuis aux journaux. Rien de plus inique assurément. On ne songea pas à cela sous le Directoire; on se contenta d'augmenter le prix du port des feuilles publiques, vu la pénurie des finances.

La question des finances.

Les finances, c'était, en effet, la pierre d'achoppement du gouvernement directorial. Toutes les parties du service, armée, justice, administration, étaient en souffrance. Les fournisseurs et les administrateurs, mal payés, s'entendaient à qui mieux mieux pour spolier l'État. Ceux-ci acceptaient des pots-de-vin scandaleux et recevaient des fournitures avariées; ceux-là, pour compenser le retard apporté au payement de leurs créances, prélevaient des bénéfices qui n'étaient qu'un vol organisé. Nous avons dit plus haut à qui et à quoi il fallait attribuer cette situation désastreuse, dont on ne saurait, sans injustice, rendre le Directoire responsable. Nous avons indiqué sommairement aussi par quelles mesures on était parvenu à y remettre un peu d'ordre. La planche aux assignats avait été brisée, et l'on avait émis des mandats hypothéqués sur les biens nationaux et ayant cours forcé. Malheu-

[1] Ceci était écrit avant 1870.

Brumaire an V (*Octobre-Novembre* 1796).

reusement les mandats s'étaient trouvés discrédités par l'agiotage, comme les assignats. Ils servirent seulement à payer les biens nationaux, que les spéculateurs achetaient ainsi à vil prix. Quant au reste, l'argent seul avait cours. Il fallait payer les ouvriers en numéraire. L'argent avait reparu, et commençait à se montrer en abondance. Le Directoire et les conseils finirent par laisser à chacun la liberté de stipuler avec le signe monétaire qu'il lui plairait de choisir, et l'État déclara qu'il ne recevrait plus en payement des impôts que du numéraire ou des mandats au cours. La situation financière s'était donc sensiblement améliorée. Le budget de l'an IV avait été réglé et parfaitement équilibré dans la séance du 11 brumaire (1er novembre), sur un rapport de Cambacérès. Quatre cent cinquante millions en valeur métallique avaient été affectés aux dépenses ordinaires, et cinq cent cinquante à celles de la guerre. Le budget de l'an V ne s'élevait pas tout à fait à quatre cents millions pour les dépenses ordinaires, somme relativement peu considérable, et que suffisaient largement à couvrir les immenses ressources du Trésor, ressources provenant des contributions foncière et mobilière de l'année, du fermage des biens nationaux, de l'arriéré de ces fermages, du reliquat de la contribution forcée et des contributions levées en Italie par le général Bonaparte. Ces ressources pouvaient former une somme de près d'un milliard; seulement elles n'étaient pas immédiatement disponibles : aussi les conseils durent-ils autoriser le Directoire à engager les biens nationaux jusqu'à concurrence de la somme de cent millions en numéraire. Toujours est-il que, la paix conclue, les choses se présentaient sous les auspices les plus favorables, et les esprits inquiets devaient dès lors être pleinement rassurés sur l'avenir de la République.

Pourparlers avec l'Angleterre.

Cependant la paix était lointaine encore. On a accusé le Directoire de l'avoir retardée à dessein, d'avoir prolongé la guerre dans son intérêt personnel. C'est là une accusation toute gratuite et non justifiée. Nous l'avons vu déjà conclure

Frimaire an V (*Novembre-Décembre* 1796).

divers traités avantageux pour la France; peu s'en fallut qu'au mois de frimaire de l'an V, il ne traitât avec l'Angleterre. Et c'eût été là un triomphe inespéré, car, de tous nos ennemis, le gouvernement anglais s'était montré le plus acharné et le plus déloyal. Tous les moyens lui paraissaient bons pour nous combattre. Il y avait eu à Londres unè fabrique de faux assignats, et si le ministère de Pitt n'avait pas été complice de cette infamie, il ne s'en était guère préoccupé. Aussi un jour, en plein parlement, après la désastreuse expédition de Quiberon, Pitt s'étant fort vanté de ce que le sang anglais n'y avait point coulé : « Non, lui avait répondu Sheridan, mais l'honneur anglais a coulé par tous les pores. »

Le succès de nos armes, la tranquillité intérieure dont nous jouissions, donnèrent sans doute à réfléchir au gouvernement britannique, et le déterminèrent à faire au Directoire des propositions de paix que celui-ci se montra tout disposé à écouter. Dès le 14 vendémiaire (5 octobre), le Directoire annonçait officiellement, car tout se fait au grand jour dans les républiques, que, par une note officielle venue de Westminster, le cabinet anglais demandait des passe-ports pour un de ses envoyés chargé d'ouvertures pacifiques. Au commencement du mois suivant, lord Malmesbury arriva à Paris en qualité de ministre plénipotentiaire de Sa Majesté Britannique, et notre ministre des affaires étrangères, Charles Delacroix, entra immédiatement en relations avec lui. Leurs conférences prirent, au début, un caractère acerbe qui ne présageait rien de bon pour une heureuse solution. Tout à coup on apprit la délivrance de la Corse, dont les Anglais s'étaient emparés il y avait juste deux ans. A cette nouvelle, le conseil des Cinq-Cents, dans un accès d'enthousiasme peu éclairé, adopta une résolution tendant à la proscription de toutes les marchandises anglaises jusqu'à la paix. Cette mesure, destinée à porter un coup funeste au commerce de nos ennemis, devait être également pour le nôtre une source de chi-

FRIMAIRE an V (*Novembre-Décembre* 1796).

canes et de vexations, ce qui n'était guère de nature à hâter la fin des hostilités entre les deux pays.

Les négociations, un moment suspendues, se rouvrirent le 2 frimaire (22 novembre). Les prétentions exorbitantes de l'Angleterre n'allaient pas tarder à en amener la rupture. Elle exigeait, entre autres choses, la restitution à l'Autriche de toutes ses possessions avant la guerre, c'est-à-dire l'abandon, de notre part, de la Belgique et des limites du Rhin, et l'évacuation complète de l'Italie, qui serait remise sur le pied du *status ante bellum*, c'est-à-dire notre renonciation à la frontière des Alpes. Moyennant quoi elle voulait bien nous rendre les quelques îles qu'elle avait conquises sur nous dans les deux Indes. Ces conditions étaient dérisoires, inacceptables, et l'honneur de la République était intéressé à ce qu'elles ne fussent même pas discutées. Le Directoire enjoignit à lord Malmesbury d'avoir à quitter Paris dans les quarante-huit heures, en lui déclarant, du reste, que, si le cabinet britannique désirait sincèrement la paix, le gouvernement français était tout prêt à reprendre les négociations sur des bases conformes à l'intérêt et à l'honneur du pays.

Tentative de descente en Irlande.

Il n'y avait plus qu'à pousser vigoureusement la guerre contre une puissance dont l'animosité à notre égard tenait du délire. Depuis longtemps le Directoire nourrissait le projet d'une descente en Irlande pour vaincre les Anglais sur leur propre territoire. Voyant l'impossibilité de traiter avec l'Angleterre, il résolut de hâter l'exécution de ce projet. Hoche, sur lequel une récente tentative d'assassinat venait d'appeler avec plus d'intérêt encore l'attention publique, reçut le commandement du corps expéditionnaire. Impatient de se signaler par une conquête qui eût certainement forcé le gouvernement britannique à capituler, Hoche dénonça les lenteurs suspectes du commandant de l'escadre de Brest, Villaret-Joyeuse, et le fit remplacer par l'amiral Morard de Galles. La flotte qui portait sa fortune se composait de douze vaisseaux de ligne, de treize frégates et de cinq corvettes, et portait

FRIMAIRE an V (*Novembre-Décembre* 1796).

environ dix-huit mille hommes de débarquement. Elle mit à la voile le 25 frimaire (15 décembre). Un temps contraire brisa tout à coup les espérances du pacificateur de la Vendée. La *Fraternité*, sur laquelle étaient montés Hoche et l'amiral Morard, fut violemment séparée du reste de l'escadre, qui put pénétrer dans la baie de Galloway. Le général Grouchy, ayant six mille hommes sous ses ordres, voulait débarquer sans attendre la présence du général en chef; mais une nouvelle bourrasque rejeta les vaisseaux au large et les força de revenir à Brest, où plusieurs d'entre eux arrivèrent fort endommagés. La *Fraternité*, après avoir touché aux côtes d'Irlande et échappé, comme par miracle, à la flotte anglaise, finit par aborder, sans encombre, à l'île de Ré. Hoche devait illustrer autre part la fin de sa courte carrière.

Affaires militaires.

Les trois mois que nous venons de parcourir avaient été d'ailleurs suffisamment glorieux pour nos armes en Allemagne et en Italie. Nous avons laissé Jourdan en marche vers le haut Rhin à la tête de l'armée de Sambre-et-Meuse. Mais, arrivée devant Bamberg, dont les magistrats s'empressèrent de lui ouvrir les portes, cette vaillante armée sembla momentanément abandonnée de la fortune. Le prince Charles, renforcé d'un corps considérable commandé par le général Wartensleben, résolut de s'acharner contre elle sans plus s'occuper, pour l'instant, de Moreau et de l'armée de Rhin-et-Moselle.

Revers de Jourdan.

Une des divisions de l'armée de Jourdan, sous les ordres de Bernadotte, essuya une sanglante défaite à Amberg dans la journée du 12 fructidor (29 août), et cinq jours après, Jourdan lui-même, attaqué entre Wurtzbourg et Schweinfort par des troupes de beaucoup supérieures en nombre aux siennes, était obligé, après une lutte acharnée, de battre précipitamment en retraite et de se retirer sur la Lahn. Cette retraite s'effectua en bon ordre, et l'ennemi, en nous poursuivant, eut à subir des pertes considérables. Elle fut malheureusement

Mort de Marceau.

attristée par un événement qui mit la République en deuil. Le troisième jour complémentaire (19 septembre), le jeune géné-

FRIMAIRE an V (*Novembre-Décembre* 1796).

ral Marceau, chargé d'arrêter l'ennemi pendant que nos colonnes franchissaient le défilé d'Altenkirchen, s'était avancé, pour reconnaître le terrain, le long d'un bois où tiraillaient des chasseurs et des hussards autrichiens. Un chasseur tyrolien caché derrière un arbre le reconnut aux marques de son grade, l'ajusta presque à bout portant et le blessa mortellement d'un coup de carabine. A cette nouvelle il y eut dans l'armée une véritable consternation. Jourdan accourut, au désespoir ; tout le monde était en larmes, car Marceau était adoré du soldat. Transporté mourant chez le commandant prussien d'Altenkirchen, il succomba dans la matinée du surlendemain, sincèrement pleuré par le général autrichien Kray, qui depuis deux ans le combattait. Son corps fut rendu à ses frères d'armes. Une suspension d'armes eut lieu pour ses funérailles, et il fut enterré dans le camp retranché de Coblentz, au bruit de l'artillerie des deux armées. Marceau n'avait que vingt-sept ans. Il mourut dans toute sa gloire. Byron a déploré sa mort, et nous devons la déplorer amèrement encore, car, s'il eût vécu, peut-être la République ne serait-elle pas tombée défaillante dans les bras d'un soldat de fortune. Beau-frère du conventionnel Sergent, il avait gardé intact au fond du cœur le feu sacré qui animait les soldats de l'an II; et ce n'est pas lui, croyons-nous, qui eût jamais consenti à échanger son glorieux titre de général d'un pays libre contre des galons impériaux et un titre puéril ou grotesque.

A quelques jours de là, l'armée de Sambre-et-Meuse repassait la Lahn, non sans avoir vigoureusement repoussé l'ennemi dans diverses rencontres, et elle opérait sa retraite sur Neuwied, Bonn et la Sieg. Elle était alors devant Cologne. Ce fut là que l'illustre Jourdan, à qui le Directoire avait quelque peine à pardonner ce que Carnot appelait brutalement et injustement sa reculade, dut remettre son commandement au général Beurnonville, l'ancien ministre de la guerre de la Convention.

L'armée de Rhin-et-Moselle, plus heureuse et habilement

FRIMAIRE an V (*Novembre-Décembre* 1796).

Succès de l'armée de Rhin-et-Moselle.

conduite par Moreau, dont la sage méthode ne livrait rien au hasard, ne s'était pas arrêtée dans ses succès. Après la victoire d'Ettingen, elle était venue prendre position sur la rive gauche du Danube, aux environs de Neresheim, où, dans deux rencontres successives, elle battit de nouveau les troupes autrichiennes. Ce fut à la suite de ces deux affaires que le prince Charles, repassant sur la rive droite du fleuve, dont il brûla tous les ponts jusqu'à Donawerth, pour empêcher Moreau de le poursuivre, courut à Jourdan, espérant en avoir plus facilement raison. Nous fûmes, en effet, obligés de rétrograder vers Hochstädt, Dillingen et Lanengen, où nous franchîmes le Danube à notre tour, dans la journée du 2 fructidor (19 août) : cinq jours plus tard, Moreau effectuait de vive force le passage de la Lech, afin d'attirer le prince Charles en Bavière. Mais, au lieu de ce dernier, il rencontra le général Latour, et lui fit essuyer à Friedberg un sanglant échec. Il se porta alors du côté de Munich, et il se trouvait le 15 fructidor (1er septembre) à Geissenfeld, où il battit de nouveau l'ennemi.

Mémorable retraite de Moreau.

Là il apprit par les gazettes allemandes les revers de Jourdan. Craignant de se trouver compromis entre l'armée de Latour et celle du prince Charles victorieuse, il prit la résolution d'opérer lentement sa retraite et de regagner la vallée du Rhin. Cette retraite, admirablement exécutée, fut pour ainsi dire une suite non interrompue de triomphes. L'armée de Rhin-et-Moselle repassa le Danube à Rornfeld et à Neubourg dans les journées des 29 et 30 fructidor (15 et 16 septembre) et, toujours combattant, poursuivit sa marche à travers mille difficultés. De temps en temps elle s'arrêtait pour gagner une bataille et faire repentir l'ennemi de son obstination à la suivre. Le 11 vendémiaire (2 octobre), Moreau attaqua l'armée de Latour sur toute la ligne, et, bien secondé par les généraux Desaix et Saint-Cyr, ses lieutenants d'élite, il la défit complètement dans les plaines de Riberach. Cinq mille prisonniers, des drapeaux, vingt canons, furent le fruit de cette journée glorieuse. Moreau marcha ensuite vers Hu-

Frimaire an V (*Novembre-Décembre* 1796).

ningue, où il arriva à la fin de vendémiaire, après une marche de 100 lieues, sans avoir été entamé. Le 5 brumaire (26 octobre), il faisait repasser le Rhin à son armée intacte. Telle fut, rapidement esquissée, cette retraite fameuse que le Directoire, dans un message aux Cinq-Cents, présenta comme une des plus belles opérations militaires qui aient jamais été exécutées dans aucun pays. Depuis, il est vrai, elle a été beaucoup critiquée. Napoléon, le prince Charles et le général Jomini ont reproché à Moreau d'avoir fait une retraite savante, au lieu de tomber résolûment sur les derrières de l'armée du prince Charles pour l'empêcher de tourner ses forces contre l'armée de Sambre-et-Meuse. Il y a peut-être quelque chose de fondé dans ce reproche. Mais nous ne nous sentons pas assez compétent sur ces matières pour nous prononcer. Toutefois, nous croyons fermement que le jugement éclairé du Directoire sur cette belle opération de Moreau sera ratifié par la postérité, car ce n'est pas chose si commune qu'un général battant constamment l'ennemi et lui prenant plus de dix mille hommes, tout en opérant sa propre retraite. Cela dénote un génie de tacticien qui a quelquefois fait défaut à Napoléon lui-même, et en plus d'une occasion, ce dernier eût dû se souvenir de la retraite de Moreau.

Perte de Kehl et d'Huningue.

L'armée de Rhin-et-Moselle vint alors camper aux environs de Strasbourg pour couvrir la ligne du Rhin. Depuis plus d'un mois, Kehl était investi par des forces considérables. Moreau en confia la défense à Desaix. Le fort d'Huningue avait été également investi, presque aussitôt après le passage de nos troupes. A Kehl, comme à Huningue, l'ennemi, en tentant l'assaut à diverses reprises, essuya des pertes considérables, mais, toujours repoussé, il revenait toujours à la charge. Dans la journée du 2 frimaire (22 novembre), il fut littéralement écrasé sous les efforts des généraux Desaix et Lecourbe. Peu de jours après, ayant tenté une attaque de nuit contre la tête du pont d'Huningue, il éprouva des pertes énormes. Un des nôtres, jeune officier de grande espérance, le général

Frimaire an V (*Novembre-Décembre* 1796).

Abbatucci, commandait la place; il tomba grièvement blessé dans une sortie et mourut peu après. Jusqu'à la fin de frimaire, les Autrichiens furent constamment repoussés, et l'on put croire un moment qu'ils abandonneraient la partie. Mais le prince Charles avait une volonté indomptable. Il fit pendre à la tête de son armée plusieurs de ses officiers pour avoir déclaré tout haut qu'ils regardaient la prise de Kehl comme impossible. Sa ténacité eut enfin raison de la résistance de nos soldats. Le fort de Kehl fut évacué le 21 nivôse (10 janvier 1797), aux conditions les plus honorables pour nos troupes, car, aux termes de la capitulation signée par Desaix, d'une part, et par Latour de l'autre, elles emportèrent leurs armes et jusqu'aux palissades et aux boulets. Huningue se rendit peu de jours après aux mêmes conditions. L'une et l'autre place ne présentaient plus qu'un amas de terres amoncelées. La prise de ces deux forts avait coûté à l'empereur plus de vingt mille hommes de ses meilleures troupes et soixante millions. C'était véritablement trop de sacrifices pour un si mince résultat, et le prince Charles, à son tour, aurait pu mieux employer tant de braves soldats.

Suite de la campagne d'Italie.

Reportons-nous en Italie, vers laquelle se tournaient plus particulièrement tous les regards, comme si c'était là surtout que se jouaient les destinées du monde. Nous avons laissé Bonaparte vainqueur à Castiglione et à Lonado. Il nous est impossible d'entrer dans les détails d'une foule de batailles et de combats où presque toujours il eut l'avantage. Les soldats d'Italie furent successivement victorieux à Roveredo, à Bassano, à la Cerea, à Castellaro, à Due-Castelli, à Porto-Legnano et à San-Giorgio. Bonaparte ne manquait pas d'informer régulièrement le Directoire de ses faits et gestes. Avec un art infini, il entrait dans tous les détails des moindres combats, et chaque jour les feuilles publiques étaient remplies de son nom. Déjà, du reste, il agissait en maître, mettant toujours le marché à la main au gouvernement, offrant sa démission quand on lui adressait quelques obser-

VENDÉMIAIRE an V (*Septembre-Octobre* 1796).

vations. Il se sentait nécessaire. Le Directoire ne lui ménageait pas la louange : « La postérité, disait-il, ne pourrait croire aux merveilles accomplies par ce guerrier de vingt-six ans, » et il le traitait de « génie supérieur », en recevant des mains de son aide de camp Marmont les drapeaux conquis sur les Autrichiens. Comment Bonaparte n'eût-il pas été enivré ? Il affichait d'ailleurs tous les dehors d'un rigorisme républicain, et le 1er vendémiaire (22 septembre), il n'avait pas manqué de faire célébrer pompeusement à Milan l'anniversaire de la fondation de la République. Cela même le mettait plus à l'aise pour agir à sa guise, et servait de couverture au despotisme de ses allures. On le vit, de sa propre autorité, déposséder le duc de Modène et inviter les États de Modène, de Reggio, de Ferrare et de Bologne, à se donner une constitution libre sous le patronage de la France. C'était un prélude à la formation de la République cispadane, qu'il organisa peu de temps après, pour assurer en Italie l'influence française. En même temps il essayait de remettre un peu d'ordre dans les diverses parties de l'armée, envahies par les voleurs et les pillards, fournisseurs ou administrateurs. Il témoigna, à l'égard de ceux-ci, d'une sévérité à laquelle nous applaudissons, en regrettant qu'il ne l'ait pas étendue aux généraux de son armée, qui s'enrichissaient par des exactions criminelles. Et d'ailleurs, n'est-il pas un peu comptable de ces brigandages devant l'histoire, lui qui avait déchaîné l'esprit de cupidité en montrant à ses soldats l'Italie comme une proie à conquérir ?

Création de la Cispadane.

Bataille d'Arcole.

Cependant, une nouvelle armée autrichienne, commandée par le feld-maréchal Alvinzi, était arrivée pour secourir Wurmser, enfermé dans Mantoue, tandis que le général Davidowich, à la tête d'une vingtaine de mille hommes, débouchait en Italie par le Tyrol. C'étaient là des forces assez respectables. Aussi Bonaparte, toujours enclin à dissimuler la valeur numérique de ses troupes, se plaignait-il amèrement au Directoire de ne point recevoir de renforts. Il n'en déployait pas moins une activité prodigieuse. Une de ses divisions, aux ordres du général Vaubois, s'étant laissé battre par un détachement du corps d'Alvinzi, il apostropha durement les soldats dont elle se composait, leur reprocha leur indiscipline, leur lâcheté, leur dit qu'ils n'étaient plus de l'armée d'Italie. Ces rudes paroles produisirent un effet surprenant. Les soldats ainsi humiliés, au lieu de garder rancune à leur général en chef, sentirent croître leur enthousiasme, et demandèrent à être mis à l'avant-garde de l'armée pour combattre au premier rang.

BRUMAIRE an V (*Octobre-Novembre* 1796).

Bonaparte, résolu à frapper un grand coup pour empêcher la jonction d'Alvinzi et des forces considérables qui se trouvaient encore dans le Tyrol, ordonna aux divisions Masséna et Augereau de filer le long de l'Adige. Cette rivière fut passée par nos troupes le 25 brumaire (15 novembre) à Ronco. Il fallait, pour aborder les Autrichiens, franchir le village d'Arcole, bâti au milieu de canaux et de marais, et auquel on n'arrivait que par un petit pont au bout duquel l'ennemi s'était fortement retranché. Les républicains s'y élancèrent bravement ; mais, accueillis par un feu épouvantable, ils durent reculer en désordre, blessés presque tous ; les généraux Verdier, Bon, Vernes et Lannes furent mis hors de combat. Augereau, saisissant un drapeau, courut le planter à l'extrémité du pont, pour ramener nos soldats ; ce fut en vain. Bonaparte, à son tour, voyant l'hésitation des troupes, s'élança lui-même sur le pont où sa présence parvint à entraîner de nouveau la tête de l'armée. Sacrifice inutile. Avant de parvenir au pont, la colonne d'attaque se trouva balayée par le feu nourri de l'ennemi, tout l'état-major fut culbuté et Bonaparte jeté dans un marais, d'où on le tira non sans peine. On se décida alors à employer un moyen auquel on aurait bien dû avoir recours tout de suite, pour épargner le sang des soldats. Mais Bonaparte n'était pas comme Vauban : les hommes ne comptaient pas pour lui. Le général Guieux, à la tête d'une forte colonne, tourna le village, et s'en empara à la

tombée de la nuit. Telle fut la première journée d'Arcole. Le lendemain, dès la pointe du jour, le combat recommença sur toute la ligne; il dura jusqu'à la nuit. Le soir, la bataille d'Arcole était gagnée. Nos pertes furent extrêmement sensibles; deux des aides de camp de Bonaparte, les citoyens Elliot et Muiron, furent tués à ses côtés. Quant aux pertes de l'ennemi, elles furent immenses. Neuf mille des siens, tués ou blessés, restèrent sur le terrain, et nous lui prîmes quatre drapeaux, neuf pièces de canon et près de cinq mille hommes. Cet important succès nous ouvrit les portes de Vérone et contraignit les généraux Alvinzi et Davidowich à se retirer précipitamment dans le Tyrol, où ils eurent le temps de former une nouvelle armée.

Clarke et Bonaparte.

Encore une victoire et Mantoue était à nous. Sur ces entrefaites, arriva au quartier général de l'armée d'Italie un ministre plénipotentiaire du Directoire, le général Clarke, chargé de négocier la paix avec l'Autriche. Mais ce n'était pas là le compte de Bonaparte. Il tenait à diriger à la fois et les opérations militaires et les négociations diplomatiques relatives à l'Italie. Il insista donc auprès du Directoire pour le dissuader de toute ouverture pacifique auprès de la cour d'Autriche, au moins jusqu'à la prise de Mantoue. Au reste, on refusa de recevoir Clarke à Vienne, sous prétexte que Sa Majesté Impériale ne reconnaissait point la République, et on le renvoya, pour la forme, au baron de Saint-Vincent, lequel lui donna à entendre que si l'Autriche consentait à un armistice, ce ne serait que pour l'Italie. C'était dérisoire. Ainsi, malgré les désirs sincères du Directoire de terminer une guerre qui depuis si longtemps ensanglantait l'Europe, tout projet de paix avec l'empire dut être momentanément abandonné.

Bataille de Rivoli.

Bonaparte se chargea de corriger la morgue autrichienne. Il avait hâte de s'emparer de Mantoue, où était enfermé Wurmser, qui, étroitement bloqué, faisait de temps en temps des sorties toujours malheureuses. Bonaparte, assez peu scrupuleux déjà sur les moyens, pénétra dans les États vénitiens,

sous prétexte que le gouvernement de Venise s'était montré trop bienveillant pour nos ennemis, et il fit occuper la ville et le château de Bergame par le général Baraguey d'Hilliers. C'était un point stratégique auquel il tenait. L'armée autrichienne était campée, partie en Tyrol, partie derrière la Brenta, hésitant beaucoup à inquiéter le blocus de Mantoue. Cependant, vers la fin de nivôse, Alvinzi se décida à faire un mouvement agressif. Nos troupes, renforcées de quelques régiments depuis Arcole, étaient rangées le long de l'Adige, s'appuyant à Montebaldo, à Corona et à Rivoli. Nous avions une avant-garde en avant de Vérone et une autre en avant de Porto-Legnago. L'effectif de notre armée était d'environ quarante-cinq mille hommes; celui de l'ennemi s'élevait à près de soixante-dix mille combattants. Fort de sa supériorité, Alvinzi résolut de percer notre ligne pour délivrer Mantoue et nous forcer à porter ailleurs le théâtre de la guerre. Le 23 nivôse (12 janvier), il se jeta sur notre avant-garde; mais il fut vivement repoussé par Masséna. Le 25 (14 janvier), une bataille générale s'engagea sur le plateau de Rivoli. Elle dura deux jours. A la fin les Impériaux furent mis en déroute complète et, vivement poursuivis par les escadrons des généraux Lassale et Leclerc, ils laissèrent près de treize mille prisonniers entre nos mains.

Bataille de la Favorite.

Le 27 (16 janvier), avant le jour, nos troupes filaient rapidement vers Mantoue, quand elles furent vigoureusement attaquées au poste de la Favorite. En quelques heures, l'ennemi succomba sous l'action combinée de Sérurier et de Victor. Là s'illustra la 57e demi-brigage, qui mérita le nom de Terrible en se faisant jour à la baïonnette au travers des lignes impériales. Une division tout entière, celle du vieux général Provera, capitula et mit bas les armes sur le champ de bataille. En moins de six jours l'armée républicaine avait gagné deux batailles rangées et six combats, fait vingt mille prisonniers, tué ou blessé six mille hommes, pris vingt drapeaux et soixante pièces de canon. Jamais opération militaire

NIVÔSE an V (*Décembre* 1796-*Janvier* 1797).

n'avait été plus heureusement ni plus lestement menée, jamais Bonaparte ne fut mieux servi par la fortune et par son génie.

Reddition de Mantoue.

Wurmser n'avait plus qu'à se rendre ; l'armée autrichienne étant littéralement fondue, il n'avait pas de secours à espérer.

Par une capitulation signée le 14 pluviôse (2 février), la ville et la citadelle de Mantoue furent remises entre nos mains. La garnison tout entière fut déclarée prisonnière de guerre, à l'exception du vieux maréchal, à qui l'on accorda la faculté d'emmener avec lui un certain nombre d'officiers et quelques centaines de soldats. Mantoue était admirablement approvisionnée. Nous y trouvâmes une énorme quantité d'artillerie et de munitions de toute espèce. La nouvelle de la prise de cette ville excita en France une allégresse universelle, et de nouveau le Corps législatif décréta que l'armée d'Italie ne cessait de bien mériter de la patrie. Bonaparte, toujours théâtral jusque dans ses moindres actions, eut une manière à lui de célébrer sa victoire. Non loin de Mantoue, se trouve l'ancien village d'Andes, aujourd'hui Pétiole, où naquit Virgile. Le général fit élever un monument au poète immortel, qu'on appelle encore le Cygne de Mantoue, et par ce délicat hommage rendu à l'auteur de l'*Enéide*, il flatta singulièrement l'amour-propre national.

Guerre avec le Pape.

Le général Bonaparte s'entendait merveilleusement à employer à la fois la force et la ruse dans l'accomplissement de ses projets. Il y avait chez lui du lion et du renard, du César et du Mazarin. N'étant retenu par aucun scrupule de conscience, il ne reculait devant aucun moyen. Cela se vit bien dans ses rapports avec la cour de Rome. Tandis qu'il écrivait au Directoire dans le style philosophique et antireligieux du temps, il assurait les prêtres et les congrégations d'Italie de sa protection spéciale, et promettait au cardinal Mattei de ne pas laisser apporter le moindre changement « à la religion de nos pères ». Après l'armistice conclu avec Sa Sainteté, il eut soin de faire annoncer au roi de Naples, par notre ministre plénipotentiaire à Rome, le citoyen Cacault, que le pape était l'ami des Français. Il disait en même temps, à qui voulait l'entendre, qu'il aimait mieux « être le sauveur du chef de l'Eglise et de ses belles contrées que leur destructeur ». Mais à l'heure où momentanément nous levâmes le siège de Mantoue, le Saint-Père, au mépris de l'armistice conclu, témoigna à notre égard les dispositions les plus hostiles. Le cardinal Busca nous menaça de faire des Romagnes une nouvelle Vendée. Aussitôt Bonaparte rappela notre envoyé, et lança contre le Vatican une proclamation foudroyante. Le pape y répondit par un manifeste où il promettait à ses fidèles sujets l'assistance de Dieu par la puissante intercession de la sainte Vierge et des apôtres Pierre et Paul. Mais cette intercession ne put prévaloir contre la rapide irruption du général Victor, qui, à la tête d'une dizaine de mille hommes, franchit le Pô à Borgo-Forte. Les troupes du Saint-Père, commandées par le général piémontais Colli, se trouvèrent culbutées en un clin d'œil. La ville de Faenza fut emportée d'assaut. Bonaparte voulut bien la sauver du pillage auquel elle allait être livrée, en vertu « du droit de la guerre »; comme s'il y avait un droit de la guerre devant l'humanité. Forli, Cesène, Rimini, Ancône, Lorette et sa Madone tombèrent successivement en notre pouvoir. L'armée papale se retirait devant nous sans combattre. La modération, habilement calculée, du général en chef ne contribua pas peu, du reste, à nous ramener les esprits. Bonaparte autorisa les ecclésiastiques français, réfugiés dans les États du pape, à demeurer sur le territoire conquis par nos armes, et, sous les peines les plus sévères, il interdit à ses soldats de les insulter. Au cardinal Mattei, que tout haut il traitait d'homme vénérable, et tout bas, de radoteur imbécile, il manda d'engager le pape à se fier à la générosité française et à entrer tout de suite dans la voie des négociations.

NIVÔSE an V (*Décembre* 1796-*Janvier* 1797).

Traité de Tolentino.

Le vieux Pie VI ne se fit pas prier longtemps. Il sentait bien qu'un caprice du jeune vainqueur de l'Italie pouvait le déposséder de sa tiare, et il se hâta de lui écrire, à la date du

Nivôse an V (*Décembre* 1796-*Janvier* 1797).

24 pluviôse (12 février 1797), pour lui annoncer son désir de terminer à l'amiable ses différends avec la République. Le 1er ventôse (19 février), ses plénipotentiaires signaient à Tolentino, avec le général Bonaparte et notre agent Cacault, un traité de paix par lequel Sa Sainteté renonçait à toutes prétentions sur le comtat Venaissin, nous cédait tous ses droits sur les territoires de Bologne, de Ferrare et de la Romagne, et s'engageait en outre à nous payer une somme de trente millions, à fournir à la République seize cents chevaux tout harnachés et à indemniser la famille de notre envoyé Basseville, lâchement assassiné à Rome, sans préjudice de la remise de tous les objets d'art stipulés dans le précédent armistice. Bonaparte envoya ensuite un de ses aides de camp au Saint-Père pour le complimenter et l'assurer que dans toutes les occasions il lui donnerait les preuves du respect et de la vénération qu'il avait pour sa personne. Là se révélait bien ce génie astucieux qui en toutes choses sut toujours faire la part si large à son intérêt personnel.

Quoi qu'il en soit, il ne faut pas le méconnaître, les victoires de Bonaparte, comme celles de Jourdan et de Moreau, contribuaient à jeter sur la République un éclat éblouissant. Les nations étrangères, encore dominées par les préjugés monarchiques, étaient plus sensibles à la gloire militaire de la Révolution qu'à la flamme de justice et de généreux amour dont elle était venue réchauffer les cœurs. On voyait alors à Paris les ambassadeurs de princes et de rois qui se fussent récriés bien haut quelques années auparavant, si on leur avait dit qu'un jour ils noueraient des relations diplomatiques avec la République française. Barras étant président du Directoire, il y eut au Luxembourg, le 10 nivôse (30 décembre), présentation officielle de l'envoyé du bey de Tunis, du marquis del Campo, ambassadeur d'Espagne, du comte de Balbo, ambassadeur de Sardaigne, et du citoyen Monroë, ministre plénipotentiaire des États-Unis d'Amérique, avec lesquels on avait été tout récemment sur le point de se brouiller. Le même

Présentation d'ambassadeurs.

Pluviôse an V (*Janvier-Février* 1797).

jour le Directoire reçut des mains du jeune aide de camp de Bonaparte, Lemarois, les drapeaux pris à la bataille d'Arcole. A deux mois de là, jour pour jour, Augereau, à qui l'on avait fait don de l'étendard qu'il était allé planter au milieu du pont d'Arcole, venait présenter lui-même, en grande cérémonie, les soixante drapeaux autrichiens enlevés à Mantoue, et il jurait, au nom de l'armée d'Italie — serment bien illusoire, hélas ! — de n'avoir jamais d'autre maître que la loi.

Le quatrième anniversaire du 21 janvier fournit également à Barras l'occasion d'affirmer avec énergie son amour pour la République, amour dont la sincérité paraissait douteuse à ceux qu'offusquaient les mœurs assez peu démocratiques du président-directeur. Cette fois, la cérémonie du serment de haine à la royauté eut lieu en grande pompe dans l'église Notre-Dame, ce dont se plaignit avec amertume le député Aymé Jourdan, tant les royalistes alors relevaient haut la tête. Il se passa même à propos de ce serment quelque chose d'assez significatif au conseil des Anciens. Un député girondin, un des soixante-treize signataires de la protestation contre le 31 mai, Corbel (du Morbihan), au lieu de prononcer la formule adoptée, se contenta de jurer haine à la royauté en *France*. Des murmures éclatèrent. Dupont (de Nemours) chercha à expliquer la pensée de son collègue en disant qu'il ne fallait pas indisposer les rois nos alliés. Un ancien Montagnard, Girard (de l'Aude), indigné, demanda son rappel à l'ordre. Mais le vieux Dusaulx trouva la réserve très politique, très sage, et l'incident n'eut pas de suite.

Le 21 Janvier.

Ce petit fait démontre l'audace croissante des royalistes à cette époque. Tandis que, dans les salons bien hantés de Paris et de la province, on faisait fête à certains individus convaincus d'appartenir aux compagnies de Jésus et du Soleil, et dont les mains s'étaient rougies du sang des patriotes, tandis que les tribunaux criminels couvraient d'une indulgence scandaleuse les assassinats commis contre les républicains, on était sans pitié pour tout ce qui était soupçonné d'avoir

Audace des royalistes.

PLUVIÔSE an V (*Janvier-Février* 1797).

trempé dans les excès révolutionnaires. A Troyes, un individu nommé Grison était condamné à mort comme ayant été l'un des meurtriers du gouverneur de la Bastille de Launey et de la princesse de Lamballe. Les royalistes, peu reconnaissants au Directoire de la façon barbare dont il avait traité les accusés de Grenelle, ne cessaient de le harceler. A cet égard, les journaux de leur parti rivalisaient d'emportement et de calomnie. Un jour le *citoyen* Fiévée, rédacteur de la *Gazette française*, journal qui changeait de titre à chaque instant, accusa le directeur Barras d'avoir fait enfermer l'ex-abbé Poncelin au Luxembourg et de lui avoir infligé là un traitement indigne. Condamné à mort par contumace, à la suite de la journée de Vendémiaire, puis acquitté par le tribunal criminel, Poncelin rédigeait alors le *Courrier républicain*, et il écrivit un article extrêmement violent contre Barras. Celui-ci, disait-on, avait voulu se venger de son détracteur à la manière des grands seigneurs d'autrefois. L'affaire fit grand bruit. Le ministre de la police s'en mêla. Le *Rédacteur*, journal attitré du Directoire, s'efforça de disculper Barras, et il fut à peu près démontré que les mauvais traitements dont l'ex-abbé s'était plaint étaient purement sortis de son imagination. N'importe! La calomnie n'en alla pas moins son train, et les coups de bâton administrés à Poncelin par les valets du président Barras sont devenus une chose légendaire.

Barras et l'abbé Poncelin.

La Presse monarchique.

Quiconque avait marqué dans la Révolution était assailli d'injures et de calomnies. Hommes et choses, rien n'était épargné. On se serait cru revenu aux années 1790 et 1791, où les feuilles dévouées à l'ancien régime malmenaient si fort ceux qu'on appelait les républicains; mais alors on était en monarchie. Il faut voir comme les journaux royalistes traitaient le *patriote* Bonaparte. Il faisait tant étalage de républicanisme à cette époque! Les démocrates abusés l'appelaient « le brave Bonaparte ». Aussi les *Actes des apôtres*, redevenus insolents comme par le passé, l'arrangeaient de la belle manière : « Bonaparte n'est pas seulement général, écrivait un des

PLUVIÔSE an V (*Janvier-Février* 1797).

rédacteurs de cette feuille, il est président de comité révolutionnaire, et serait au besoin exécuteur de la haute justice. Si ce républicain terminait sa carrière, je ne verrais que Samson qui pût le remplacer. Au reste, que Bonaparte soit César ou Samson, on assure qu'il vient d'écrire au Directoire: *Veni, vidi, fugi.* » L'auteur de ces lignes outrageantes était Barruel-Beauvert, ce qui n'empêchait pas Dumolard de tonner à la tribune des Cinq-Cents, dans la séance du 19 pluviôse (7 février), contre les feuilles *incendiaires* et *anarchistes* telles que l'*Ami de la patrie*, le *Journal des hommes libres* et la *Sentinelle* de Louvet, qui commettaient le crime de défendre la République et les républicains. Cependant, cet ancien feuillant voulait bien avouer, quelques jours après, que le royalisme était à craindre.

Complot royaliste.

Comment en aurait-il été autrement, quand les républicains énergiques étaient poursuivis, traqués comme des bêtes fauves, fusillés dans la plaine de Grenelle, quand la haute cour instruisait avec tant de lenteur le procès de Babeuf, procès dans lequel deux anciens régicides, Merlin (de Douai) et Cochon, l'un ministre de la justice, l'autre ministre de la police, s'étaient ingéniés à impliquer tout ce que la démocratie militante comptait encore de vaillants soldats. Un certain nombre de royalistes entreprenants crurent le moment favorable pour tenter de rétablir la royauté par un coup de main. Reubell, qui des cinq directeurs était certainement le plus dévoué aux institutions démocratiques, venait d'être, pour la seconde fois, appelé à la présidence du Directoire, quand tout à coup le bruit se répandit qu'une nouvelle et formidable conspiration avait été découverte au moment où elle allait éclater. C'était à l'heure où le conseil des Cinq-Cents reprenait les travaux du Code civil, interrompus sous la Convention, et dont Cambacérès, dans un discours préliminaire assez étendu, lui avait rappelé et résumé les points principaux. Ce complot avait pour chefs l'ex-officier de marine Duverne de Presle, l'abbé Brottier et l'ancien maître des requêtes

Pluviôse an V (*Janvier-Février* 1797).

Laville-Heurnoy, déjà compromis tous trois dans les intrigues royalistes qui avaient signalé la fin de la Convention. Ces trois personnages, nantis du pouvoir en règle de Sa Majesté Louis XVIII d'agir et de parler en son nom pour le rétablissement de la monarchie, eurent l'idée de s'adresser à l'officier général Malo. Cela se comprend. N'était-ce pas cet officier qui avait de si bon cœur chargé et sabré les républicains au camp de Grenelle ? Mais Malo était avant tout du parti du gouvernement, et il s'empressa d'aller tout conter à Carnot et au ministre de la police. Ceux-ci l'engagèrent à recevoir les conspirateurs chez lui, et à feindre d'entrer dans leurs vues, afin qu'on pût en quelque sorte les arrêter en flagrant délit. Malo, peu scrupuleux, consentit à se faire complice de ce guet-apens, sans prendre garde à ce qu'il y avait de bas, de honteux, d'avilissant dans le rôle auquel il se prêtait. Confiants dans la parole d'un officier, Brottier, Laville-Heurnoy et Duverne de Presle se rendirent chez Malo dans la journée du 11 pluviôse (30 janvier). A un signe convenu, des agents, cachés de manière à tout entendre, sortirent de leur retraite, et s'emparèrent des trois conspirateurs sur lesquels on saisit une foule de pièces où le complot se dévoilait tout au long. Un soi-disant baron allemand, nommé Poly, fut également arrêté sur la dénonciation du commandant de la garde du Corps législatif, Ramel, auquel il avait proposé d'entrer dans la conjuration.

Procès de l'ex-abbé Brottier et autres.

Le but avoué des conspirateurs était de restaurer l'ancien régime sur le pied où il était avant l'année 1789, difficile entreprise dont la réussite exigeait d'autres moyens que ceux dont ils disposaient. Leurs espérances, il est vrai, s'étaient enflées à la facilité avec laquelle l'officier-général Malo avait paru accueillir leurs propositions. A la demande de celui-ci Laville-Heurnoy avait jeté à la hâte sur le papier tout un plan de contre-révolution. On se serait rendu maître de tous les points stratégiques de la capitale, on aurait arrêté les cinq directeurs, dont on eût mis les têtes à prix au cas où ils se seraient échappés ; enfin, on se serait d'abord assuré des principaux révolutionnaires, pour lesquels on se fût hâté de rétablir la juridiction prévôtale et les anciens supplices ; on aurait brisé sur-le-champ les presses des journaux jacobins et emprisonné les rédacteurs de ces journaux. Après cela l'on aurait proclamé, pour la forme, une amnistie générale au nom du roi Louis XVIII, dont on eût répandu à profusion une proclamation insidieuse et de nature à rallier à la cause royale tous les indifférents. Tout était prévu dans ce plan, et il y était pourvu aux principales fonctions de l'État. Deux des ministres actuels se trouvaient conservés dans leurs positions ; c'étaient celui de l'intérieur, Bénezech, et celui de la police, Cochon, à moins que ce dernier n'eût voté la mort du roi, auquel cas on devait le remplacer par Portalis. Cochon de Lapparent montra une indignation superbe : « Je ne cesserai qu'à la mort d'être républicain, » s'écria-t-il au conseil des Anciens. Nous verrons plus tard ce que valait cette fière déclaration du régicide Cochon.

Pluviôse an V (*Janvier-Février* 1797).

La lecture des diverses pièces relatives à cette conspiration donna lieu, le 16 pluviôse (4 février), à une orageuse séance au conseil des Cinq-Cents. Le royaliste Siméon et le thermidorien Tallien, dont les noms figuraient dans les papiers des inculpés, crurent devoir également faire une profession de foi républicaine, et à la suite d'une violente discussion où l'on entendit Lamarque stipuler au nom des intérêts de la démocratie et Henri Larivière au nom de ceux de la réaction, le conseil passa à l'ordre du jour, après s'être déclaré satisfait des explications de Tallien et de Siméon. Ce Directoire, qui s'était montré si dur pour les accusés de Grenelle, ne pouvait, sous peine d'être justement accusé d'une partialité révoltante, agir moins rigoureusement à l'égard des conspirateurs royalistes, et il les renvoya devant une commission militaire. Pastoret et Dumolard réclamèrent, vivement, aux Cinq-Cents, contre cette décision. Les accusés, n'étant point militaires, étaient, selon eux, justiciables des tribunaux criminels ordi-

Ventôse an V (Février-Mars 1797).

naires. Ils avaient cent fois raison; mais pourquoi ce scrupule ne leur était-il pas venu quand il avait été question de frapper militairement les républicains de l'affaire du camp de Grenelle? On passa outre, nonobstant leurs observations, et le 29 ventôse (19 mars), Laville-Heurnoy, Brottier, Duverne de Presle, sous le nom de Dunan, Poly et dix-huit autres personnes impliquées dans la même affaire, comparurent devant une commission militaire. Les accusés déclinèrent la compétence du tribunal. La commission, en ayant référé au ministre de la justice, continua les débats sur un avis conforme de l'auteur de la loi des suspects. Les accusés refusèrent alors de répondre, et Chauveau-Lagarde, un de leurs défenseurs, soumit leur déclinatoire au tribunal de cassation. Le tribunal avait renvoyé l'affaire à l'examen d'une de ses sections, et ordonné qu'on lui communiquât le jugement rendu sur la compétence de la commission, quand le Directoire, par un étrange abus de pouvoir, défendit à tout dépositaire de l'autorité d'obéir à cet ordre. Vivement attaqué aux Cinq-Cents par Dumolard, Pastoret, Aymé Jourdan, Doulcet, et non moins vivement défendu par Dubois-Crancé, l'arrêté du Directoire finit par obtenir gain de cause. Les accusés, ramenés devant le conseil de guerre, consentirent cette fois à accepter le débat, et ils se comportèrent, il faut le reconnaître, avec beaucoup de dignité et sans faiblesse. On usa, du reste, à leur égard, d'une indulgence qui contrasta singulièrement avec la sauvage rigueur qu'on avait employée pour les accusés de Grenelle et celle avec laquelle on allait bientôt frapper les principaux inculpés de la haute cour. Le 18 du mois suivant (7 avril), la commission rendit un arrêt par lequel quinze des accusés furent acquittés purement et simplement; trois autres, les nommés Guillaumot, Lahoussay et Leserteur, furent renvoyés devant le directeur du jury de Versailles, comme prévenus d'autres délits, et quatre enfin, Poly, Brottier, Duverne de Presle et Laville-Heurnoy, furent condamnés à la peine de mort. Seulement, usant de la faculté qui lui était laissée

Ventôse an V (Février-Mars 1797).

par une loi du 4 nivôse an IV (25 décembre 1795), le conseil commua cette peine en celle de dix années de réclusion pour Duverne de Presle et Brottier, de cinq années pour Poly, et d'une seule pour Laville-Heurnoy.

Précautions contre les royalistes.

Les royalistes du Corps législatif avaient de quoi être satisfaits. Ce n'est pas nous assurément qui blâmerions cette large indulgence; mais nous regrettons très amèrement qu'on ne l'ait pas appliquée également à ceux dont le sang avait rougi la plaine de Grenelle et aux accusés de Vendôme, dont nous aurons bientôt à raconter le douloureux martyre. La République enfantée par les Thermidoriens était plus dure aux républicains qu'aux royalistes. Toutefois le conseil militaire n'ayant statué que sur le fait d'embauchage, tout en déclarant qu'il y avait eu conspiration contre la République, le Directoire s'empara de cette déclaration pour renvoyer Duverne, Laville-Heurnoy, Brottier, Poly et un cinquième accusé nommé Sourdat, devant les tribunaux ordinaires. Le bruit courait alors qu'un des conspirateurs avait offert de dénoncer nommément, avec preuves à l'appui, plus de cent cinquante membres du Corps législatif comme étant gagnés à la cause de la monarchie. Carnot assura un jour à Lanjuinais que le fait était vrai, et que le Directoire pourrait bien s'en servir, si on le poussait à bout. Du reste, le gouvernement n'était point sans avoir des alliés dans les conseils. Le 10 ventôse (28 février), Jean De Bry, au nom d'une commission spécialement chargée d'examiner les pièces de l'affaire Duverne de Presle, avait donné lecture d'un volumineux rapport où il avait signalé l'existence d'une conspiration permanente de la part des royalistes pour l'anéantissement de la République. Par un artifice d'une bonne foi douteuse, il s'était efforcé de rattacher à cette conspiration tous les patriotes suspects de tenir encore à la constitution de 1793. Ce rapport et certaines mesures prises par le Directoire furent généralement regardés comme un moyen d'influencer les prochaines élections.

On touchait en effet à l'heure du renouvellement partiel

GERMINAL an V (*Mars-Avril* 1797).

Les élections de l'an V.

des conseils et du Directoire. C'était la préoccupation du moment. Ces élections inquiétaient visiblement les directeurs. Ils les avaient d'ailleurs annoncées au pays par une proclamation vraiment digne d'un peuple libre; cependant, ils ne reculèrent pas devant certains actes pour tâcher de paralyser l'influence des royalistes dans les assemblées électorales. Ainsi, de leur autorité privée, ils interdirent l'entrée de ces assemblées à tous les prévenus d'émigration; et il y avait alors plus de soixante mille émigrés qui vivaient tranquillement en France. Dumolard dénonça vivement cet arrêté comme un excès de pouvoir. Le conseil des Cinq-Cents décida, sur une motion de Berlier, que les prévenus d'émigration pourraient voter, à la condition d'avoir obtenu de leur administration départementale leur radiation de la liste des émigrés. C'était un demi-échec pour le gouvernement. Le Directoire ne se découragea point; seulement il agit avec plus de prudence. Le 25 ventôse (15 mars), il adressa aux Cinq-Cents un message où, après avoir tracé un tableau effrayant des menées royalistes, il demanda au conseil de vouloir bien astreindre tous les électeurs issus du choix des assemblées primaires au serment de haine à la royauté et à l'anarchie imposé par la loi aux fonctionnaires publics. En vain Pastoret et Boissy d'Anglas se récrièrent; celui-ci, tout en déclarant qu'il considérait comme un monstre tout homme qui voulait rétablir la royauté, celui-là, en criant à la violation des principes constitutionnels; en vain Siméon, dans un but évidemment hostile à la République, démontra avec raison, d'ailleurs, l'inutilité des serments politiques, la demande du Directoire, convertie en motion par Fabre (de l'Aude), fut accueillie favorablement sur une chaude allocution de Jean De Bry. A quelques jours de là, cette résolution se trouvait approuvée par les Anciens après des débats tumultueux.

Le Directoire ne s'en tint pas là. Dans plusieurs localités, il désigna lui-même les candidats dont la nomination lui serait particulièrement agréable, et ses commissaires ne manquèrent pas de peser de tout leur pouvoir sur les assemblées électorales. Cette invasion du gouvernement dans les élections était évidemment contraire aux principes républicains. Mais qu'étaient devenus les principes? Il ne faut pas trop s'étonner si, dans le désarroi où la réaction thermidorienne avait jeté la République, les directeurs prirent à tâche d'empêcher l'accès des conseils à des hommes qui conspiraient plus ou moins ouvertement sa perte. Il n'était pas jusqu'à une tentative avortée d'assassinat de Sieyès par un ecclésiastique à moitié fou qu'on ne transformât en manœuvre de l'aristocratie. Enfin, le Directoire crut devoir donner la plus large publicité à une proclamation du prétendant, où l'on promettait des récompenses à tous ceux qui concourraient au rétablissement de la religion, des lois et de l'autorité légitime. De leur côté, les royalistes ne se faisaient pas faute d'employer tous les moyens imaginables pour assurer le succès de leurs créatures. Ils avaient d'abord, comme toujours, la puissance de l'argent. Puis, avec toute la mauvaise foi qu'apportent trop souvent les partis dans leurs polémiques, ils évoquèrent les ombres calomniées des martyrs de Thermidor; ils firent miroiter aux yeux des gens timorés le spectre sanglant de la Terreur révolutionnaire. Ils avaient beau jeu d'ailleurs : la constitution de l'an III avait rayé près de trois millions d'électeurs, c'est-à-dire une partie des forces vives de la Révolution dans les villes; la Terreur blanche, horrible, impitoyable, sévissait encore dans plusieurs départements, et réduisait les républicains au silence; enfin, le procès de Babeuf, dont les débats se déroulaient à cette heure, servirent admirablement les vues de la réaction. Elle exploita avec une insigne déloyauté les exagérations de quelques-uns des accusés, et, aux bourgeois timorés, elle montra en perspective le pillage de leurs biens, si les patriotes déclarés venaient à l'emporter.

Aussi, malgré les efforts du Directoire, vit-on sortir des urnes électorales une foule de noms franchement royalistes

GERMINAL an V (*Mars-Avril* 1797).

ou hostiles aux vrais principes révolutionnaires. Un très petit nombre des conventionnels appelés à sortir du Corps législatif par la voie du sort y furent réélus. Paris nomma les anciens constituants Emmery et Murinais, Boissy d'Anglas, Fleurieu, Dufresne, Quatremère de Quincy et Desbonnière, tous royalistes. Parmi les élus de Seine-et-Oise, se trouva un ancien professeur au Collège de France nommé Vauvilliers qui, compromis dans l'affaire de Duverne de Presle, venait d'être acquitté par la commission militaire. Si le général Jourdan et Barère, échappé à la déportation, furent élus dans le Midi, en revanche, Lyon nomma Imbert-Colomès et Camille Jordan, deux agents de la réaction; le traître Pichegru fut élu dans le Jura, et Marseille, la cité patriotique, envoya le général Willot, qui passait pour avoir concouru à l'assassinat d'une foule de républicains. La réaction arriva donc en force au Corps législatif, toute disposée à faire de nouvelles blessures à la démocratie.

La contrainte par corps rétablie.

Il nous reste à indiquer, en passant, certaines mesures plus ou moins heureuses qui ont signalé la fin de la première session du Corps législatif à deux têtes, sorti de la constitution de l'an III. La contrainte par corps en matière civile, cette vieille loi barbare tombée jadis sous les coups de Robespierre et de Danton, fut rétablie en dépit des efforts de l'économiste Dupont (de Nemours). Le jour même où le conseil des Anciens ratifiait cette résolution funeste, les Cinq-Cents adoptaient, sur la proposition de Cambacérès et malgré la vive opposition de Thibaudeau, un vieux projet du comité de Salut public, tendant à l'achèvement du Louvre et au percement d'une rue nouvelle entre le jardin des Tuileries et la rue Saint-Honoré, rue à laquelle on devait donner plus tard le nom d'une de nos belles victoires d'Italie, celui de Rivoli. Ils furent moins bien inspirés en votant, dans la séance du 4 germinal

Rétablissement de la loterie.

(24 mars), le rétablissement de l'immorale institution de la loterie, abolie autrefois à la demande de la Commune de Paris. L'État, disait-on, avait besoin de ressources, et son

premier devoir était de payer ses dettes. Aucune raison d'État ne saurait justifier ces appels aux basses convoitises, et c'est démoraliser un peuple que de lui présenter en perspective les moyens de s'enrichir sans travail. Les Anciens se montrèrent d'abord plus scrupuleux. Dupont (de Nemours) signala vivement le danger qu'il y aurait à créer, au grand détriment d'une bonne administration, de nouvelles charges de finances, des régies et des emplois, à l'assaut desquels monterait une armée de solliciteurs. Creuzé-Latouche retraça sous une forme saisissante les inconvénients d'une institution qui avait causé tant de banqueroutes, tant de suicides, et la résolution fut rejetée. Mais tout n'était pas fini. Présenté de nouveau aux Cinq-Cents quelques mois plus tard par Crétet, et vivement soutenu aux Anciens par Régnier, le projet fut enfin adopté, sans grande opposition cette fois. La loterie, cette lèpre de l'ancien régime, allait fleurir de plus belle pour ne disparaître que sous le gouvernement de Louis-Philippe.

L'élection de Barère discutée.

Nous avons mentionné l'élection de Barère. Cette élection donna lieu, au conseil des Cinq-Cents, à des scènes où éclatèrent de nouveau, dans toute leur violence, les passions girondines dont était animée la grande majorité du Corps législatif. Un député des Hautes-Alpes, nommé Bontoux, avait proposé le rapport de la loi qui exceptait de l'amnistie les anciens membres des comités, contre lesquels la déportation avait été prononcée. Duprat et Dumolard se récrièrent. Quoi! l'on ouvrirait la porte du Corps législatif à Barère, à Billaud-Varenne, à Collot d'Herbois, s'il existait encore! Loin de lever l'ostracisme qui pesait sur eux, il fallait bien plutôt le confirmer, au dire de Rouyer, qui pourtant avait connu les angoisses de la proscription. Le *modéré* Hardy déclara qu'il ne siégerait pas à côté d'un monstre comme Barère. Tout le mal, dans la Révolution, était venu, selon lui, « du gouvernement usurpateur du 31 mai. » Il oubliait l'insupportable intolérance de ses amis de la Gironde, et ne voulait pas se souvenir que, les premiers, ils avaient édicté les lois de mort et de sang ; que les pre-

FLORÉAL an V (*Avril-Mai* 1797).

miers, au milieu de la Convention, ils avaient agité les discordes et déchaîné les colères implacables. Boissy d'Anglas, Camus, Chénier, joignirent leurs voix à la sienne pour protester contre la nomination de Barère. Un membre fit observer avec raison que ce serait au Corps législatif reconstitué de prononcer sur cette élection, lors de la vérification de ses pouvoirs, et la question fut ajournée.

L'heure était mal choisie cependant pour raviver les haines; et si les Girondins, redevenus entièrement maîtres de la situation, eussent sincèrement aimé la République, ils auraient profité des circonstances présentes pour jeter un voile d'oubli sur le passé et tenter de ramener par l'indulgence tous les esprits à la concorde. Car la France recueillait alors les fruits des efforts gigantesques des grands Montagnards qu'on avait tués ou proscrits; elle sortait radieuse et libre des embarras mortels où l'avaient plongée tous les artisans de contre-révolution, et grâce aux victoires nouvelles que nous allons avoir à esquisser rapidement, elle voyait enfin ses plus intraitables ennemis arriver à composition Les hostilités se trouvaient suspendues en Allemagne et en Italie. C'était l'heure où Bonaparte disait aux plénipotentiaires de l'Autriche : « La République est comme le soleil sur l'horizon : bien aveugles sont ceux que son éclat n'a pas encore frappés. » On était à la veille d'une paix glorieuse. Jamais moment n'avait été plus favorable pour consacrer par une puissante homogénéité intérieure la redoutable force d'expansion dont la France républicaine jouissait dès lors au dehors. Mais, hélas! les partis hostiles au régime démocratique s'inquiétaient peu des blessures que leurs haines stupides causaient à la patrie commune!

Letourneur sort du Directoire.

Les élections du Corps législatif terminées, il restait à tirer au sort le directeur dont, aux termes de la constitution, le mandat expirait cette année. Cette opération eut lieu le 30 floréal (19 mai), à midi, au palais du Luxembourg. Le membre désigné fut Letourneur, qui depuis quinze jours à peine avait été, pour la seconde fois, nommé président du Directoire à

FLORÉAL an V (*Avril-Mai* 1797).

la place de Reubell. Les réactionnaires, ou les Clichyens, comme on les appelait, du nom du club où se réunissaient les plus ardents d'entre eux, se montrèrent fort désappointés, parce que Letourneur formait avec Carnot, oublieux alors de son passé, une minorité sur laquelle ils croyaient pouvoir compter, et qui, par l'adjonction d'un nouveau membre à leur choix, devait se transformer en majorité. Ils prétendirent même que le sort n'avait pas été aveugle. Ce fut là de leur part une allégation purement gratuite. Nous les verrons du reste prendre leur revanche en désignant, pour remplacer Letourneur, un homme de mœurs douces et honnêtes sans doute, mais dont l'attachement aux institutions monarchiques n'était un mystère pour personne.

CHAPITRE QUATRIÈME

Mouvements des armées. — Hoche à l'armée de Sambre-et-Meuse. — Bataille de Neuwied. — Succès de Moreau. — Opérations de Bonaparte. — Succès prodigieux. — Politique du général Bonaparte. Sa lettre au prince Charles. — Les préliminaires de Léoben. — Affaires de Venise. — Les Vêpres véronaises. — Occupation de Venise. — Élection de Barère annulée. — Election de Barthélemy comme directeur. — Tendances réactionnaires des Cinq-Cents. — La haute-cour de Vendôme. — Physionomie des débats. — Les accusateurs nationaux. — Le témoin Grisel. — L'accusé Germain. — Sophie Lapierre. — Mort de Babeuf et de Darthé. — Épilogue. — Question de Saint-Domingue. — Rapport de la loi du 3 brumaire. — On veut affamer le Directoire. — Question du culte et des prêtres. — Royer-Collard. — Progrès de la réaction. — Camille Jordan et les compagnies de Jésus. — Bailleul et la réaction. — Les naufragés de Calais. — Le petit Coblentz. — Anniversaire du 14 juillet. — Essai de conciliation. — Changement de ministère. — Craintes des Cinq-Cents. — Polémique des journaux. — Loi sur la garde nationale. — Le Directoire et Hoche mis en cause. — Attitude hostile des Cinq-Cents. — Suppression des sociétés populaires. — La réunion de Clichy. — Esprit des armées. —Lettre et proclamation de Bonaparte. — Toasts et adresses des armées. — Message du Directoire. — Le Directoire réduit à se défendre. — Le général Augereau.

Esquissons rapidement à présent les mouvements des armées, les victoires dues à l'intrépidité de nos soldats et à l'habileté de leurs chefs, jusqu'au jour où l'Autriche épuisée dut se résigner à la paix, et où les soldats de la République, après tant de combats, purent enfin se remettre de leurs fatigues dans un repos glorieux. Mouvements des armées.

Nous avons laissé l'armée de Sambre-et-Meuse arrêtée à la hauteur de Cologne, sur la rive droite du Rhin, où Beurnonville en était venu prendre le commandement à la place de Jourdan. Après avoir battu l'ennemi dans diverses rencontres,

Floréal an V (*Avril-Mai* 1797).

ce qui lui avait rendu un peu du prestige qu'elle avait perdu dans ses derniers revers, elle s'était solidement retranchée à Neuwied, de l'autre côté de la Lahn. Pour donner plus d'ensemble aux opérations des armées de Sambre-et-Meuse et de Rhin-et-Moselle, le Directoire les plaça toutes deux sous le commandement suprême de Moreau, et, en dédommagement, il mit Beurnonville à la tête de l'armée du Nord. Mais cet arrangement ne fut pas de longue durée. Il parut à Carnot, sans doute, qu'il était difficile à un seul homme de diriger à la fois deux armées aussi importantes, et, peu après, Hoche reçut le commandement en chef de l'armée de Sambre-et-Meuse. A son arrivée au quartier général, le sénat de Cologne, en témoignage d'estime, lui envoya une députation pour lui offrir le vin d'honneur. Hoche recommença les hostilités dès que la saison le lui permit. Sous l'impulsion de ce chef habile, jeune d'années, mais vieux déjà par l'expérience et par le succès, l'armée de Sambre-et-Meuse ne tarda pas à reconquérir sa réputation d'armée invincible. Le 29 germinal (18 avril), elle passa de nouveau le Rhin sur le pont de Neuwied, et, le même jour, battit complètement les Autrichiens dans une bataille rangée sous Neuwied et dans trois combats successifs, à Ucherath, à Altenkirchen et à Diesdoff. Là se distinguèrent particulièrement les généraux Bonnet, Compère, Ney, Richepanse et Gardanne, dont les noms commençaient à devenir populaires. Sept mille prisonniers, sept drapeaux, vingt-sept bouches à feu et soixante caissons d'artillerie, furent les trophées de cette victoire, grâce à laquelle nous pûmes de nouveau nous établir solidement sur la rive droite du Rhin. Le surlendemain, nouveau triomphe à Klein-Nister. De toutes parts les Autrichiens fuyaient, éperdus, devant les troupes de la République. Le 4 floréal (23 avril), l'armée de Sambre-et-Meuse franchit la Nidda à la poursuite de l'ennemi, et elle allait entrer pêle-mêle avec lui dans Francfort quand la nouvelle d'un armistice conclu entre la République et l'empereur suspendit inopinément sa marche victorieuse.

Hoche à l'armée de Sambre-et-Meuse.

Bataille de Neuwied.

Floréal an V (*Avril-Mai* 1797).

Moreau n'avait pas été moins heureux de son côté. Dans les journées des 1er et 2 floréal (20 et 21 avril), il effectua de nouveau le passage du Rhin, notamment par le pont de Kehl. Les Autrichiens mirent tout en œuvre pour nous jeter dans le fleuve. Il y eut une lutte de trente heures. Efforts inutiles ! Battu dans six combats différents, l'ennemi fut contraint de se retirer à marches forcées par les montagnes de la Forêt Noire, après avoir perdu plusieurs drapeaux, plus de vingt pièces de canon et près de quatre mille prisonniers. Moreau se disposait à poursuivre vigoureusement l'ennemi ; déjà la droite de son armée s'avançait dans Brisgaw, culbutant tout devant elle, quand une note du général Bonaparte lui apprit la signature des préliminaires de la paix, et l'arrêta également au milieu de ses succès.

Succès de Moreau.

C'était en effet à l'armée d'Italie qu'il était réservé de contraindre l'empire à la paix. Maître de Mantoue, débarrassé des affaires de Rome, Bonaparte résolut de frapper un grand coup, et d'attaquer l'Autriche dans le Tyrol pour se frayer un chemin jusqu'à Vienne. Son armée, renforcée d'une des plus belles divisions de l'armée du Rhin, que le général Bernadotte lui avait amenée au cœur de l'hiver, comprenait plus de soixante-dix mille hommes. Elle occupait les bords de la Piave et du Lavisio. De l'autre côté se trouvait le prince Charles, que le conseil aulique avait rappelé des bords du Rhin pour l'opposer à Bonaparte comme la ressource suprême de l'empire, et dont l'armée était sensiblement inférieure en nombre à la nôtre. Mais il avait battu Jourdan, il jouissait d'une réputation de talent qu'il avait justifiée, et l'empereur comptait sur lui pour rétablir ses affaires.

Opérations de Bonaparte.

La prudence et le patriotisme conseillaient à Bonaparte de combiner ses mouvements avec ceux de Moreau et de Hoche pour réduire l'ennemi à la dernière extrémité et le mettre complètement à la merci de la République. Il aima mieux brusquer les choses. Voulut-il se réserver à lui seul la gloire de porter à l'Autriche les derniers coups, sans s'inquiéter autrement

Succès prodigieux.

Germinal an V (*Mars-Avril* 1797).

des grands intérêts de la patrie? Il est bien permis de le supposer, étant donné son caractère ambitieux et personnel. Quoi qu'il en soit, sa marche fut rapide comme la foudre, et, comme la foudre, il ravagea tout sur ses pas. Le 22 ventôse (12 mars), il franchit la Piave, et le Tagliamento le 26 (16 mars), en mettant l'ennemi en comptète déroute. Le 29 (19 mars), il s'empara de Gradisca, prit Goritz le 1er germinal (21 mars), et s'empressa d'organiser dans ces deux villes un gouvernement provisoire.

Ses lieutenants n'avaient pas moins de succès. Le général Guieux battit l'ennemi à Pufero, et le poursuivit jusque dans les redoutables retranchements de la Chiuse, qu'il enleva de vive force. Le 4 germinal (24 mars), Masséna défit les Autrichiens sur les hauteurs de Trévise. Cinq jours après, il leur fit essuyer une nouvelle déroute, non loin de Clagenfurth, capitale de la haute et basse Carinthie, où nous entrâmes le soir même. Les divisions chargées, sous les ordres des généraux Joubert, Baraguay-d'Hilliers et Dumas, d'opérer dans le Tyrol, maltraitèrent tout aussi rudement l'ennemi; elles l'enveloppèrent complètement, et le culbutèrent d'abord sur le Lavisio, où il laissa deux mille des siens sur le terrain, puis à Tramin et à Clausen; Joubert, poursuivant les Autrichiens sans s'arrêter, entra dans Botzen et dans Brixen où nous trouvâmes quantité de vivres et de munitions, et il força les gorges d'Inspruck après une courte canonnade. Bientôt l'armée française tout entière se trouva réunie sur la Drave, conformément au plan très habilement conçu par Bonaparte. En moins de vingt jours le prince Charles s'était laissé prendre près de vingt mille hommes, les Autrichiens avaient été entièrement chassés des États de Venise, enfin la Carinthie, la Carniole, le district de Trieste et tout le Tyrol étaient soumis aux armes de la République. C'étaient là, il faut l'avouer, de prodigieux succès.

Politique de Bonaparte.

Bonaparte adressa alors une proclamation fort habile au peuple de la Carinthie, pour l'engager à s'unir d'amitié avec la

Germinal an V (*Mars-Avril* 1797).

France, malgré l'Angleterre et l'Autriche; et il lui promit de respecter sa religion, ses coutumes et ses propriétés, à la seule condition qu'on fournît à nos troupes, moyennant payement, les vivres dont elles avaient besoin. Il venait d'écrire au prince Charles une lettre pateline où, déclarant, lui, l'homme des guerres sans cause et sans fin, qu'il serait plus fier de la couronne civique que de la triste gloire qui peut émerger des succès militaires, il invitait l'archiduc, général en chef des armées autrichiennes, à user de son influence auprès de l'empereur son frère pour le déterminer à la paix. Agissait-il ainsi de sa propre autorité, sans mission de son gouvernement? C'est de toute probabilité. Mais comme, après la démarche du général Clarke, on ne pouvait douter des intentions pacifiques du Directoire, Bonaparte savait bien qu'il ne serait point désavoué. Le prince Charles répondit assez sèchement et même assez dédaigneusement. Lui aussi, il aimait la paix pour le bonheur des peuples et de l'humanité, disait-il; seulement il n'était point de son ressort d'entamer là-dessus aucune négociation, et il était obligé d'attendre des ordres supérieurs. Bonaparte, sans perdre un instant, remit son armée en marche. Le 13 germinal (2 avril), la division du général Masséna culbuta l'ennemi à Freissach, et entra le lendemain dans Neumark. Le même jour, nouveau combat à Hundsmarck et nouvelle victoire. Et c'était l'élite de l'armée autrichienne qui se faisait battre ainsi. En moins de trois jours, nous nous emparâmes des villes de Kintenfeld, de Murau et de Jundenburg. Dès lors la route de Vienne était toute grande ouverte devant nous, et, en trois jours de marche, l'armée française pouvait être dans la capitale de l'Autriche.

Sa lettre au prince Charles.

Les préliminaires de Léoben.

Cette situation périlleuse donna à réfléchir à l'empereur, qui, dans son incommensurable orgueil, s'était jusque-là refusé à entrer en pourparlers avec la République. Bonaparte était à Jundenburg, se disposant à frapper un coup décisif, quand, le 18 germinal (7 avril), deux envoyés autrichiens, les généraux Bellegarde et Merfeldt, vinrent, de la part de l'empe-

GERMINAL an V (*Mars-Avril* 1797).

reur, lui proposer une suspension d'armes de six jours pour faciliter les négociations d'une paix dont l'Autriche commençait à avoir grand besoin. Bonaparte accepta, bien que, dans la situation brillante où se trouvait notre armée, une suspension d'armes ne fût pas favorable à nos intérêts ; mais il semblait avoir soif de la paix, et, le même jour, il signait à Jundenburg une convention qui suspendait les hostilités jusqu'au 24 germinal au soir (13 avril). Les conférences où l'on arrêta les préliminaires de la paix eurent lieu au château d'Eckenwald, près de Léoben, en Styrie. Une des premières conditions offertes par le général Merfeldt et le marquis de Gallo, plénipotentiaires de l'Autriche, était la reconnaissance de la République. Bonaparte la repoussa fièrement. La République n'avait pas besoin d'être reconnue. « Elle est comme le soleil, dit-il : aveugles sont ceux que son éclat n'a pas encore frappés. » Malgré ce fier langage, le général, dans l'impatient désir de conclure seul la paix, hâta les choses, et se montra beaucoup plus coulant qu'on n'aurait cru après ses merveilleux succès. Le 29 germinal (18 avril) étaient signés des préliminaires de paix aux termes desquels l'empereur renonçait à tous ses droits sur la Belgique, reconnaissait les limites de la République française telles que les avait décrétées la Convention nationale, et acquiesçait à l'établissement d'une république en Lombardie. En compensation on lui abandonnait les provinces vénitiennes situées entre le Pô et l'Adriatique. L'aristocratique république de Venise, à qui l'on prenait encore le reste de ses possessions de terre ferme pour en agrandir la république cispadane, était réduite à ses lagunes, ou peu s'en fallait ; car, pour toute indemnité, on se proposait de lui offrir les trois légations de Ferrare, de Bologne et de la Romagne. Ces préliminaires, acceptés par le Directoire et par l'empereur, devaient être convertis le plus tôt possible en une paix définitive.

Affaires de Venise.

Le sans-façon avec lequel Bonaparte traita les États de Venise demande à être rapidement expliqué. Avant de quitter

GERMINAL an V (*Mars-Avril* 1797).

l'Italie, il avait obtenu du doge que la République vénitienne garderait la plus stricte neutralité ; et, du reste, pour plus de précaution, et afin d'assurer ses derrières, il avait pris soin de faire occuper militairement les châteaux de Vérone et de Bergame. Néanmoins, après son départ, des mouvements hostiles éclatèrent contre nous. Le 26 germinal (15 avril), — c'était le second jour des fêtes de Pâques, — le tocsin sonna dans Vérone ; le peuple, ameuté par les moines, courut aux armes, et un certain nombre de Français furent massacrés. Quelques jours après, un capitaine de navire de guerre, nommé Laugier, fut tué dans une lagune de Venise, en voulant, malgré les avertissements d'un officier vénitien, forcer le passage du Lido. A ces nouvelles, Bonaparte dépêcha à Venise son aide de camp Junot, porteur d'une lettre menaçante, où, soit à dessein, soit faute de renseignements exacts, il avait singulièrement exagéré les choses. Le sénat de Venise, effrayé, s'empressa de répondre au général que sa ferme résolution était de vivre en bonne intelligence avec la République française, qu'il était complètement étranger à l'insurrection survenue dans les possessions de terre ferme des États Vénitiens. Il s'efforça de se justifier du meurtre du capitaine Laugier, et s'engagea à prendre les mesures les plus efficaces pour découvrir les auteurs des assassinats commis contre les Français. En même temps il envoya un ambassadeur à Paris pour fléchir le Directoire et le gagner à sa cause. Mais Bonaparte n'était pas fâché d'avoir un prétexte de sacrifier les États Vénitiens et de les livrer en partie à l'Autriche en payement des concessions de cette puissance à la République française. Il se souciait peu d'ailleurs de ce qu'il pouvait y avoir là d'outrageant pour la morale et la justice. Sourd aux excuses et aux réparations offertes, il publia de son quartier général de Palma-Nova, le 14 floréal (3 mai), une proclamation où il énuméra longuement ses griefs plus ou moins fondés contre les États de Venise. Cette proclamation était une véritable déclaration de guerre. Vainement, pour l'apaiser, le sénat se résolut-il à

Les Vêpres véronaises.

FLORÉAL an V (*Avril-Mai* 1797).

Occupation de Venise.

FLORÉAL an V (*Avril-Mai* 1797).

passer par toutes les conditions qu'il lui plairait d'imposer, un soulèvement populaire ayant inopinément éclaté, l'armée française reçut l'ordre d'occuper Venise, et le 27 floréal (16 mai), le général Augereau y entra comme dans une ville conquise. Ce fut la destruction de l'antique République de Venise, dont le gouvernement n'était pas, tant s'en faut, un modèle de gouvernement républicain. Mais, sous prétexte d'y établir le régime démocratique, on la livra pieds et mains liés à l'Autriche, et pour jamais son autonomie se trouva brisée. Comme il avait disposé de ses possessions de terre ferme, Bonaparte disposa, sans plus de façon, de ses richesses et de ses trésors d'art. Il expédia à Paris le Lion de Saint-Marc et les Chevaux de Corinthe, qui, jusqu'à sa chute, devaient figurer sur l'arc de triomphe du Carrousel. C'étaient là des trophées, des dépouilles opimes dans le langage des conquérants; mais dans celui de la morale éternelle cela s'appelle une spoliation.

PRAIRIAL an V (*Mai-Juin* 1797).

Il est temps de revenir à l'intérieur, où allaient se passer des choses si graves et si compromettantes pour les destinées de la République. Le 1er prairial (20 mai), s'ouvrirent les séances du Corps législatif renouvelé. Ses premières opérations donnèrent la mesure du déplorable esprit de réaction dont le nouveau tiers était animé. On commença par la vérification des pouvoirs. Aux Anciens tout se passa avec assez de calme. Seulement on élut pour président le royaliste Barbé-Marbois, qui remplaça le thermidorien Courtois, ce vil faussaire [1], dont le mandat était expiré, et qui n'avait point été renommé. Les choses se passèrent beaucoup plus tumultueusement aux Cinq-Cents. A l'appel du nom de Bertrand Barère, élu par le département des Hautes-Pyrénées, de violents murmures éclatèrent. L'élection de Barère fut annulée. En revanche, on rapporta la loi par laquelle Job Aymé, Mersan, Ferrand-Vaillant et plusieurs autres royalistes avaient été exclus du conseil

Élection de Barère annulée.

[1] Pour la preuve des faux commis par Courtois, voyez notre *Histoire de Robespierre*.

PRAIRIAL an V (*Mai-Juin* 1797).

comme appartenant à la catégorie des individus à qui le décret du 2 brumaire était applicable. Enfin, le conseil des Cinq-Cents choisit pour président Pichegru, l'homme vendu aux Bourbon, et désigna comme secrétaires Siméon, Vaublanc, Henri Larivière et Parisot, quatre royalistes. C'était une véritable déclaration de guerre à la République. Ce fut dans le même esprit que fut préparée, au club de la rue de Clichy, l'élection de Barthélemy comme membre du Directoire. Nous avons à cet égard des aveux cyniques [1]. Pour les réacteurs, c'était un moyen d'essayer leurs forces. Neveu du célèbre abbé de Barthélemy, l'auteur du *Voyage du jeune Anarcharsis*, Barthélemy avait été nommé par la monarchie ambassadeur en Suisse. La République l'avait maintenu dans ce poste, et il y était encore quand les Anciens le choisirent pour directeur sur la liste des candidats que lui présenta le conseil des Cinq-Cents, et où il figurait le premier. La nomination de ce futur vice-président de la Chambre des pairs de Louis XVIII, dont le républicanisme était à bon droit suspect, ne fut guère de nature à rassurer les patriotes. Solennellement installé le 18 prairial (6 juin), il reçut l'accolade fraternelle de ceux dont il devenait le collègue, et, dans un discours assez terne, il témoigna surtout l'espérance de voir la République se montrer juste et pacifique pour ses plus cruels ennemis. C'était bien assurément; mais, en vérité, il n'eût pas été hors de saison d'affirmer avec un peu d'énergie la résolution de la défendre contre ses ennemis. Ah! c'est que cette résolution n'était sans doute guère dans son cœur. Carnot, qui venait d'être réélu président du Directoire, lui répondit dans les termes les plus affectueux. Peut-être compta-t-il sur l'esprit conciliant du nouveau directeur pour convertir à la République les nombreux royalistes dont s'était recruté le Corps législatif. C'était dans tous les cas une étrange illusion.

Élection de Barthélemy comme directeur.

[1] *Histoire du 18 fructidor* par le citoyen Delarue, ancien député au conseil des Cinq-Cents, devenu sous la Restauration le chevalier de la Rue.

PRAIRIAL an V (Mai-Juin 1797).

Tendances réactionnaires des Cinq-Cents.

Dès les premiers jours de la nouvelle session, se produisirent à la tribune des Cinq-Cents des motions entachées de l'esprit le plus réactionnaire. Dumolard avait peu auparavant dénoncé comme factieuse une affiche ayant pour titre *Garde à vous, républicains!* sous prétexte qu'on n'ignorait pas ce que signifiaient de pareilles expressions. Or, dans cette sorte de proclamation, on invitait le peuple à se tenir tranquille et à se méfier des agitateurs. Précaution bien inutile : le peuple ne bougeait guère. Tout devenait matière à récrimination contre les patriotes. Un jour, Duprat (des Landes) faisait un crime à certains individus de pleurer sur Marat et sur Robespierre; un autre jour, un député d'Arras, nommé Dauchet, réclamait la rectification de l'état civil des enfants qu'on avait baptisés de ces noms, sous prétexte que cela s'était fait contre le gré des parents. Il avait été un temps, en effet, où le nom de Robespierre, respecté et honoré de tous, comme il devait l'être, avait été donné à une foule d'enfants à leur naissance. Mais prétendre qu'il avait été imposé de force par les officiers de l'état civil était un mensonge dont se rendait bien gratuitement coupable ce compatriote égaré du grand vaincu de Thermidor. L'adjudant général Savary, député de Maine-et-Loire, releva vivement cette incartade, et, comme Dumolard, à son tour, venait de se perdre en divagations ridicules et calomnieuses contre les plus purs patriotes de la Convention, Savary s'écria que c'étaient là des déclamations usées, et il flétrit cette tactique singulière qui consistait à présenter sans cesse les noms de Marat et de Robespierre comme des têtes de Méduse. Il fallait alors un certain courage pour s'exprimer ainsi.

La haute-cour de Vendôme.

Tandis que les républicains purs étaient chaque jour outragés, dénoncés, traités en factieux par les journaux royalistes, et en plein Corps législatif, ils étaient cruellement frappés à Vendôme. Ce mois de prairial vit en effet se terminer tragiquement le procès de Babeuf, dont les débats duraient depuis plus de quatre mois.

PRAIRIAL an V (Mai-Juin 1797).

Soixante-cinq accusés, dont un grand nombre étaient complètement étrangers les uns aux autres et ne se connaissaient même pas, avaient été renvoyés, sur la dénonciation de Grisel, devant la haute-cour de Vendôme, comme complices d'une conspiration bâtie sur quelques chiffons de papier trouvés chez Babeuf. C'était en violation formelle de la constitution qu'ils étaient distraits de leurs juges naturels. Or, le seul accusé que sa qualité rendît justiciable d'une haute-cour de justice et qui les entraînait devant une juridiction exceptionnelle, le représentant Drouet, n'était pas présent. Il était parvenu à s'échapper de la prison de l'Abbaye, grâce à l'aide d'un guichetier patriote. La presse démocratique ne montra pas beaucoup d'empressement à défendre ces victimes prédestinées de la réaction. Seul, l'ancien maire de Paris, Pache, à peine sorti de prison lui-même, osa, dans un écrit imprimé, embrasser résolûment la cause des prétendus conspirateurs. Ce n'est pas que de grandes sympathies ne se fussent éveillées dans le public en faveur des accusés; seulement on osait à peine les témoigner. Le Directoire et les conseils firent d'ailleurs en sorte d'en atténuer les effets. Sur la proposition de Philippe Delleville, le conseil des Cinq-Cents vota une résolution en vertu de laquelle durent être exclus de la commune de Vendôme tous ceux qui n'y étaient pas domiciliés antérieurement à la formation de la haute-cour.

Sur les soixante-cinq accusés renvoyés devant ce tribunal dévoué d'avance à la réaction, dix-huit étaient absents, parmi lesquels le représentant Drouet, l'ex-général Rossignol, le limonadier Chrétien, Félix Le Péletier, frère de Le Péletier Saint-Fargeau, et Robert Lindet, l'ancien membre du comité de Salut public. Au nombre des quarante-sept prévenus transférés à Vendôme, on remarquait Babeuf, Buonarroti, Germain, l'ex-adjudant général Fyon, Darthé (d'Arras), Maurice Duplay, l'hôte de Robespierre, et son fils à peine âgé de dix-neuf ans, Antonelle, les anciens conventionnels Amar, Vadier, Laignelot, Ricord, une jeune fille du nom de Sophie

PRAIRIAL an V (*Mai-Juin* 1797).

Lapierre, et la veuve d'une des victimes de l'affaire de Grenelle, la femme Mounard. Il avait été question de ne leur accorder qu'un seul défenseur pour eux tous ; mais on s'était arrêté devant la crainte de soulever l'opinion publique, et les citoyens Ballyer père, Catherinet, Morard, Ballyer fils, Jaume, Laffeuterie et Réal, leur avaient été donnés pour défenseurs officieux. La haute-cour était présidée par un membre du tribunal de cassation nommé Gandon ; les fonctions d'accusateur public avaient été déléguées à Bailly, autre membre du tribunal de cassation, et à Vieillard fils, ancien député de Coutances à l'Assemblée constituante.

Physionomie des débats.

Après une instruction qui n'avait pas duré moins de cinq mois, les débats s'ouvrirent le 2 ventôse (20 février). Dès le premier jour, les accusés déclinèrent la compétence de la cour ; cependant ils finirent tous par accepter le débat, excepté Darthé qui refusa de s'expliquer, résolu d'avance à livrer dédaigneusement sa tête au bourreau. Les journaux de la réaction ne manquèrent pas de répandre le bruit que les accusés se déchiraient entre eux. C'était une odieuse calomnie. La plupart étaient complètement étrangers à la prétendue conspiration dont Babeuf était regardé comme l'âme et le chef ; néanmoins ils donnèrent tous l'exemple d'une fraternité démocratique. Ils s'encourageaient mutuellement à servir d'exemple au peuple, a dit l'un d'eux ; chaque jour, après l'audience, et à l'audience même, ils entonnaient des chants patriotiques qu'on entendait de loin, et auxquels se mêlaient souvent les voix et les applaudissements des habitants de Vendôme. Il nous est impossible de nous étendre beaucoup, dans cette narration rapide, sur ce procès fameux dont les débats eurent un caractère peu commun de grandeur et d'élévation. Nous ne pouvons donc qu'en esquisser rapidement les traits les plus saillants. Les principaux accusés s'attachèrent moins à défendre leur vie qu'à glorifier la République et l'idéal démocratique qu'ils avaient rêvé. Rien, du reste, ne leur fut facile comme de détruire le monstrueux échafaudage de charges si laborieusement élevées contre eux. Qu'il y eût une conspiration morale entre quelques-uns des prévenus, ce fut ce que Babeuf et ses amis ne firent aucune difficulté d'avouer. Oui, en voyant tomber pièce à pièce l'œuvre interrompue des grands hommes de la Convention nationale, en voyant les patriotes calomniés, poursuivis, persécutés, livrés sans défense à la fureur d'assassins privilégiés, le peuple dépouillé de ses droits, annihilé, réduit comme jadis au rôle de paria, en voyant enfin s'effondrer de toutes parts l'édifice de la République, ils avaient songé à réparer les désastres de la démocratie, à substituer au régime équivoque et bâtard cimenté du sang des vaincus de Prairial un ordre de choses plus conforme à la justice éternelle, et à rétablir la constitution de 1793, qui avait le mérite d'être toute faite, et qui était ce que l'on pouvait mettre de mieux pour le moment, au point de vue des intérêts démocratiques, à la place de la constitution des réacteurs de l'an III. Or, de là à une conspiration effective, présentant un caractère délictueux, il y avait tout un abîme. Parmi les pièces imprimées, qui presque toutes étaient des rêves philanthropiques, se trouvait bien un plan insurrectionnel, mais ce plan était étranger à la plupart des accusés, mais Babeuf nia qu'il eût eu l'intention de le convertir en un acte matériel d'insurrection, et l'assertion de Babeuf eût-elle été douteuse, comme il n'y avait pas eu de commencement d'exécution, l'acte ne pouvait être, en droit, entaché de criminalité.

PRAIRIAL an V (*Mai-Juin* 1797).

Les accusateurs nationaux.

Les accusateurs nationaux, Vieillard et Bailly, auxquels Fouquier-Tinville n'aurait rien eu à envier, ne se montrèrent pas embarrassés pour si peu. Ennemis déclarés de la démocratie, ils employèrent à l'égard des accusés tous les lieux communs oratoires dont sont toujours si prodigues les magistrats de cet ordre ; ils entassèrent contre eux sophismes sur sophismes, mensonges sur mensonges, calomnies sur calomnies. Ils ne manquèrent pas de leur jeter à la tête toute la litanie d'injures dont la réaction salue si complaisamment

PRAIRIAL an V (*Mai-Juin* 1797).

les républicains sincères. *Êtres malfaisants, monstres autrefois inconnus, hypocrites, irréligieux, homicides, calomniateurs,* tels furent les noms dont ils qualifièrent des hommes d'une probité antique, du patriotisme le plus éprouvé, et qui avaient parcouru sans souillure la longue carrière de la Révolution.

Le témoin Grisel.

Quand parut Grisel, le principal témoin, ou plutôt le seul témoin de l'affaire, si l'on en excepte quelques espions, il y eut dans l'assistance un sentiment général de dégoût. Il fit horreur, même aux gens de la police, qui se détournèrent de lui avec mépris et refusèrent de s'asseoir à ses côtés. Ce témoin raconta minutieusement ce qu'il avait fait pour capter la confiance des principaux accusés, surprendre leurs secrets et pénétrer leurs intentions. Il parla deux jours durant, comme s'il se fût complu dans son infamie. Antonelle le marqua d'un fer rouge, et Germain voua, en paroles de feu, sa mémoire à l'immortalité de l'opprobre. Germain avait à peine vingt-cinq ans, et il pouvait montrer avec orgueil les blessures qu'il avait reçues au service de la République.

L'accusé Germain.

Mais il n'avait pas seulement le courage du soldat, il possédait aussi l'éloquence du véritable orateur. Dix fois dans le cours de ce triste procès il eut des mouvements dignes de Mirabeau. A cet immonde Grisel, qui eût déshonoré le bagne, et qui se vantait d'avoir, par sa dénonciation, mérité la couronne civique, il répondit indigné : « Non, Georges Grisel, tu n'auras pas la couronne civique, tu n'auras pas la couronne d'épines, c'est celle des victimes et non des bourreaux. Tu auras la couronne de houx, cette couronne qu'on mettait à Rome sur la tête des esclaves pour les vendre quelques deniers de plus. »

Babeuf.

Sans montrer autant d'éloquence, Babeuf n'en captiva pas moins toujours l'attention publique ; on ne put s'empêcher d'admirer la dignité de son attitude et la fermeté de ses réponses. Se sentant d'avance condamné, il s'applaudit de ne pas survivre à la liberté, et de trouver dans la mort un refuge

PRAIRIAL an V (*Mai-Juin* 1797).

contre la Terreur royale qui promenait partout ses poignards. Il émut singulièrement l'auditoire, en adressant à ses enfants un suprême adieu, et la plupart des assistants ne purent retenir leurs larmes quand il s'écria, en pleurant lui-même : « O mes enfants, je n'ai qu'un regret bien amer à vous exprimer, c'est qu'ayant désiré fortement de concourir à vous léguer la liberté, source de tous les biens, je vois après moi l'esclavage, et je vous laisse en proie à tous les maux. Je n'ai rien du tout à vous léguer ! Je ne voudrais même pas vous léguer mes vertus civiques, ma haine profonde contre la tyrannie, mon ardent dévouement à la cause de l'égalité et de la liberté, mon vif amour pour le peuple, je vous ferais un présent trop funeste. Qu'en feriez-vous sous l'oppression royale qui va infailliblement s'établir ? Je vous laisse esclaves, et cette pensée est la seule qui déchire mon âme dans mes derniers instants. »

Sophie Lapierre.

Les pressentiments de Babeuf ne l'avaient pas trompé. Si un grand nombre d'accusés ne furent pas condamnés à la peine de mort, ce ne fut pas la faute des accusateurs nationaux. Il n'est pas jusqu'à la pauvre chanteuse du café des *Bains chinois*, Sophie Lapierre, contre laquelle Bailly n'ait trouvé des charges dans les hymnes patriotiques qu'elle avait coutume d'entonner à la fin de toutes les audiences. Le corps du délit n'était qu'un songe plus ou moins effrayant ; l'accusation s'efforça d'en faire une réalité, et elle n'hésita pas à réclamer une vingtaine de têtes en expiation d'un rêve éclos dans l'imagination de quelques-uns des accusés. Heureusement, le jury se montra plus avare du sang humain, et il lui parut suffisant de jeter en proie à la réaction les têtes de deux des prévenus. En vain les défenseurs officieux, et surtout Réal, déployèrent-ils un talent hors ligne pour obtenir un verdict d'acquittement général ; l'esprit de parti fut plus fort que la logique et que la justice. Toutes les questions relatives à la conspiration avaient bien été résolues négativement par le jury ; mais il résultait de sa déclaration, — ce qui revenait

PRAIRIAL an V (*Mai-Juin* 1797).

au même, — que, par des écrits et par des paroles, Babeuf, Darthé, Buonarroti, Germain, Cazin, Moroy, Blondeau, Ménessier et Bouin avaient provoqué au rétablissement de la constitution de 1793. Pour les sept derniers, le jury avait admis des circonstances atténuantes, qu'il avait refusées aux deux premiers.

Mort de Babeuf et de Darthé.

Le 7 prairial (26 mai), dernier jour de cet interminable et lugubre procès, la haute-cour condamna à mort Babeuf et Darthé. La peine de la déportation fut prononcée contre Germain, Buonarroti, Cazin, Moroy, Blondeau, Bouin et Ménessier. Tous les autres accusés furent acquittés. En entendant leur condamnation, Babeuf et Darthé se frappèrent l'un et l'autre de plusieurs coups de couteau, comme les condamnés de Prairial, dont ils avaient célébré le martyre. A l'appel de Buonarroti, les assistants cédèrent à un sentiment d'émotion, et firent mine de vouloir délivrer les condamnés; mais ils durent s'arrêter devant la menace des baïonnettes. Les déportés furent ramenés en prison avec leurs compagnons mourants. Babeuf et Darthé s'étaient horriblement blessés, sans être parvenus à se tuer. Ils passèrent la nuit dans les plus cruelles souffrances. Babeuf s'était enfoncé le poignard près du cœur. On le lui laissa dans la plaie, de peur qu'en le retirant sa vie ne s'échappât avec son sang. Le lendemain, ces deux martyrs de la liberté marchèrent fièrement au supplice, et ils livrèrent, stoïques, leurs têtes aux bourreaux, en protestant de leur amour pour le peuple. Ce meurtre juridique causa, paraît-il, dans Vendôme une véritable consternation; on ne s'attendait pas à ce dénoûment funèbre, tant la conspiration, dont on avait fait si grand bruit, paraissait une plaisanterie amère à tous ceux qui avaient été témoins des débats. Des cultivateurs des environs recueillirent et ensevelirent pieusement les corps mutilés des deux suppliciés. La démocratie n'oubliera jamais les noms de Babeuf et de Darthé, morts en l'an V pour la République démocratique, une et indivisible.

PRAIRIAL an V (*Mai-Juin* 1797). Epilogue.

Babeuf laissa trois fils. De ces trois fils, l'aîné, Emile Babeuf, âgé alors de dix ans, fut adopté par Félix Le Péletier; le second, Camille, par le général Turreau. Devenu grand, Émile ne songea qu'à venger son père, à punir son dénonciateur. Il était entré dans le commerce et voyageait pour une maison de librairie de Paris. Dans un de ses voyages, il parvint à découvrir Georges Grisel. Aussitôt il alla provoquer ce misérable, se battit avec lui, et le tua roide, non sans avoir été grièvement blessé lui-même. Son frère Camille eut une destinée plus tragique. Il avait, malheureusement pour lui, hérité du patriotisme de son père. En 1815, lors de la seconde invasion, désespéré de voir la France envahie et mutilée, il se précipita du haut de la colonne Vendôme sur le pavé, où on le releva sans vie. Combien, de ceux qui avaient concouru et applaudi à la mort du tribun Gracchus Babeuf, ne songeaient, au même moment, qu'à se coucher à plat ventre devant la monarchie ramenée par l'étranger !

Question de Saint-Domingue.

La condamnation des accusés de Vendôme accrut encore l'audace des royalistes. Tout leur devint prétexte à calomnier les républicains. Cela se vit bien dans les discussions auxquelles donna lieu la question de Saint-Domingue. Le Directoire, depuis longtemps déjà, avait demandé au Corps législatif de décider que les lois contre les émigrés seraient exécutées dans les colonies comme en France. Sa demande à cet égard avait été renvoyée à une commission de cinq membres; mais il avait obtenu tout de suite l'autorisation d'envoyer dans nos diverses possessions un certain nombre de commissaires chargés d'y appliquer les décrets de la Convention relatifs aux colonies. Parmi les commissaires désignés pour Saint-Domingue se trouvait un ancien allié de la Gironde, nommé Santhonax, qui déjà, du temps de la puissance des Girondins, sous la Convention, était allé exercer dans nos colonies des Antilles une sorte de proconsulat. L'exécution des lois révolutionnaires dans les colonies n'avait pas été une

PRAIRIAL an V (*Mai-Juin* 1797).

chose facile. Le décret d'abolition de l'esclavage, notamment, avait été fort mal reçu par les blancs, qui ne renoncèrent pas aisément au trafic de chair humaine, d'où leur venaient, en grande partie, leurs richesses. De là étaient résultées aux îles de France et de la Réunion, et surtout à Saint-Domingue, des scènes sanglantes et lamentables. Selon Doulcet de Pontécoulant, cela tenait à ce qu'on y avait envoyé « des démagogues ». Les plaintes des colons trouvèrent au conseil des Cinq-Cents les plus favorables échos. A diverses reprises, les plus violentes accusations furent dirigées contre Santhonax. Bourdon (de l'Oise), celui qu'on appelait autrefois Bourdon *le rouge*, et qui, depuis Thermidor, était devenu un des coupe-jarrets de la réaction, l'accusa de tout le mal. Dans la séance du 10 prairial (29 mai), le royaliste Vaublanc donna lecture d'un long rapport sur la situation de Saint-Domingue, rapport plein de récriminations amères et calomnieuses contre le Directoire. S'il eut raison de flétrir les dilapidations qui avaient pu se commettre dans nos colonies, il eut tort d'en comparer les auteurs aux patriotes du jour, « à ces philanthropes, partisans du bonheur commun. » Cette délicate allusion à ceux qu'on venait de condamner à Vendôme peint merveilleusement le tact et l'exquise modération des modérés de l'époque. Le rapport de Vaublanc n'avait d'autres bases que les dénonciations des parties intéressées, et il ne tenait aucun compte ni des déclarations des agents directoriaux, ni de celle du général noir Toussaint-Louverture, qu'appuya vainement l'ancien membre du comité des recherches de la Commune de Paris, Garran de Coulon. L'amiral Villaret-Joyeuse vint à la rescousse; la chose la plus pressante à ses yeux était le rappel de Santhonax, « du Robespierre des Antilles. » Il ne savait point que Robespierre n'avait pas eu d'ennemi plus acharné que cet homme, tant on ignorait l'histoire contemporaine. Villaret-Joyeuse ne voyait qu'un remède à apporter aux maux de Saint-Domingue, c'était le régime militaire, l'état de siège, remède si affectionné du despotisme. En pré-

PRAIRIAL an V (*Mai-Juin* 1797).

sence des dispositions hostiles de la majorité des Cinq-Cents à l'égard de ses agents, le Directoire crut devoir révoquer de leurs fonctions Santhonax et deux autres administrateurs de Saint-Domingue, Raymond et Saint-Laurent. L'avenir prouvera bien que les malheurs de cette colonie tenaient à d'autres causes.

Rapport de la loi du 3 brumaire.

Mais qu'importait aux réacteurs de l'Assemblée! Leur but était de battre en brèche le Directoire, qu'ils regardaient comme la citadelle de la République ; chaque jour ils s'efforçaient de démanteler les remparts qui gardaient encore les conquêtes de la Révolution. Un jour l'ancien feuillant Tarbé proposa inopinément d'annuler en bloc comme infâmes la plupart des lois et des décrets rendus depuis cinq ans. C'était de la monomanie contre-révolutionnaire. Le 21 prairial (9 juin), les royalistes obtenaient enfin qu'on retranchât des lois du 3 brumaire an IV et du 14 frimaire an V les dispositions qui excluaient des fonctions publiques les émigrés rayés, leurs parents et les conspirateurs de Vendémiaire. Assurément c'étaient là de regrettables dispositions; mais elles avaient été impérieusement commandées par les circonstances, et ces circonstances subsistaient encore. En les abrogeant, les conseils livraient la République désarmée à ses ennemis.

On veut affamer le Directoire.

Après avoir réduit le gouvernement républicain à voir les royalistes les plus endurcis monter à l'escalade de toutes les places de l'État, où déjà ils s'étaient faufilés en si grand nombre sous le masque du patriotisme, les réacteurs imaginèrent de couper les vivres au Directoire. Le bruit courait que le rapporteur de la commission des finances, Gilbert-Desmolières, s'était fait fort de l'affamer. Toujours est-il que le 26 prairial (14 juin), après avoir présenté son rapport sur le budget de l'an V, il proposa et fit adopter une résolution tendant à enlever au Directoire toutes les négociations nécessaires au service public et à les confier aux commissaires de la Trésorerie. Certes, l'administration financière du Directoire prêtait largement le flanc à la critique; toutefois, en lui

MESSIDOR an V (*Juin-Juillet* 1797).

ouvrant les yeux sur des abus dont on se plaignait à bon droit, il fallait bien se garder d'entraver sa marche par des mesures subversives de tous les principes d'administration, et la résolution proposée par Gilbert-Desmolières, souverainement injurieuse pour le gouvernement, était de celles-là. Cependant elle n'en fut pas moins adoptée, malgré une résistance passionnée du girondin Bailleul, devenu tout à coup un des plus énergiques défenseurs de la République. Les Anciens, mieux inspirés, refusèrent, dans leur séance du 10 messidor (28 juin), sur de très judicieuses observations de Dupont (de Nemours), d'approuver cette résolution.

Question du culte et des prêtres.

Après avoir rouvert les portes aux émigrés, se montrerait-on moins indulgent pour les prêtres insermentés qu'avaient frappés les lois de l'Assemblée législative et de la Convention, et à l'exécution desquelles le Directoire tenait rigoureusement la main ? La question ne pouvait être un instant douteuse. La liberté des cultes existait pleine et entière, en ce sens que chacun était libre de professer la religion de son choix. Seulement l'État ne s'immisçait en rien dans les affaires du culte. Cela ne faisait point le compte des habiles, qui savaient combien, de tout temps, les prêtres avaient servi la cause chère à la réaction. Un pétitionnement général fut organisé pour demander le rétablissement officiel du culte catholique et réclamer la remise des églises et des presbytères à ses ministres. Camille Jordan, dans un rapport où, sous de vagues protestations de respect au pacte constitutionnel, perçait le secret désir de voir se réédifier une religion d'État, conclut à ce qu'il fût fait droit à toutes les réclamations des pétitionnaires, et proposa au conseil de décider qu'à l'avenir on n'exigerait plus des ecclésiastiques le serment de fidélité aux lois de la République. Ce rapport souleva, durant une partie du mois de messidor, des discussions passionnées. Vivement attaqué par Bailleul, par Boulay (de la Meurthe) et par Eschasseriaux comme beaucoup trop favorable « à d'absurdes croyances, à de vains préjugés, à une délirante superstition, » il fut non

MESSIDOR an V (*Juin-Juillet* 1797).

moins énergiquement soutenu par Dubruel, Lémerer, Pastoret, Johannet (du Loiret), Pavie (de l'Eure) et par l'ancien secrétaire-greffier de la commune de Paris, Royer, qui, après avoir plongé tout à coup dans l'ombre après la nuit du 10 août, en emportant le procès-verbal de la séance, venait de naître à la vie politique sous le nom de Royer-Collard.

Royer-Collard.

Ce dernier donna largement carrière aux sentiments réactionnaires qu'il tenait comprimés depuis le 10 août. Il soutint ce principe absolument faux, à savoir que le gouvernement devait contracter avec la religion une alliance fondée sur l'intérêt d'un appui réciproque. Puis, comme s'il eût éprouvé le besoin de décharger son cœur d'une vieille haine contre Danton, il s'écria qu'il fallait, « aux cris féroces de la démagogie, invoquant l'audace, et puis l'audace et encore l'audace, opposer ce cri consolateur : la justice, et puis la justice et encore la justice. » Seulement il entendait la justice à sa façon; dans un sens fort restreint, et selon les intérêts de la classe bourgeoise, dont il était destiné à devenir l'un des chefs les plus éloquents. Il n'avait pas en lui la flamme de la justice qui doit rayonner sur tous, et que seule la démocratie peut allumer. Le 27 messidor (15 juillet), le conseil des Cinq-Cents abrogea toutes les lois qui prononçaient la peine de la déportation ou de la réclusion contre les prêtres insermentés, et rendit à l'exercice du culte les édifices religieux qui se trouvaient encore au pouvoir de la nation. Néanmoins, il fut décidé, à la majorité de six voix, que tout citoyen serait tenu d'indiquer le culte qu'il voudrait professer. Cette faible restriction parut une victoire aux républicains du conseil, et le cri de *vive la République* sortit de la bouche de Salicetti, dont l'élection n'avait pas été validée sans peine. Le Corps législatif n'était plus guère habitué à entendre un pareil cri.

Progrès de la réaction.

C'est qu'en effet, les progrès de la réaction allaient croissant de jour en jour. Le 10 messidor (28 juin), sur un rapport de Tronchet aux Anciens, rapport où l'on félicitait le conseil

MESSIDOR an V (Juin-Juillet 1797).

de pouvoir réparer les injustices commises au milieu des orages révolutionnaires, l'Assemblée vota la levée du séquestre mis sur les biens de la duchesse douairière d'Orléans et du prince de Conti. Pour beaucoup de ses membres ce fut une occasion de prouver leurs sentiments en faveur « de l'auguste famille[1] ». Dans le courant du mois précédent, on avait proposé aux Cinq-Cents d'autoriser la rentrée en France des émigrés des départements du Haut-Rhin et du Bas-Rhin, où les commissaires du Directoire avaient dû faire exécuter rigoureusement les lois rendues contre les émigrés, à cause du voisinage des armées ennemies et du théâtre de la guerre. Cette proposition du député Bontoux fournit à certains membres du conseil un prétexte pour vomir une foule d'invectives contre les conventionnels qui jadis avaient sauvé ces contrées. Siméon et Harmand (de la Meuse) notamment déployèrent à l'égard de Saint-Just et de Le Bas un luxe de calomnies dont l'imagination est confondue[2]. Ces gens-là, avons-nous dit, ignoraient ou feignaient d'ignorer l'histoire contemporaine. Il arriva, en effet, qu'après avoir raconté avec une évidente exagération les excès commis par Euloge Schneider, on fit de cet ancien prêtre défroqué le lieutenant de Saint-Just et de Le Bas. La mauvaise foi ici était évidente, car ce n'était un mystère pour personne que ces envoyés de la Convention avaient eux-mêmes frappé Schneider pour avoir déshonoré la Révolution. Mais ne fallait-il pas à tout prix flétrir la mémoire de ceux qui avaient joué un grand rôle à l'heure des suprêmes périls? Toutefois, on n'osa pas statuer sur la proposition, tant il parut dangereux d'ouvrir

[1] *Histoire du 18 fructidor*, par le chevalier de La Rue.

[2] Cet Harmand (de la Meuse) a publié, sous la Restauration, des *Souvenirs* où il raconte que Saint-Just livra au bourreau une jeune fille dont il n'avait pu obtenir les faveurs, et que de la peau de cette jeune fille il se fit faire une culotte qu'il ne quittait jamais. La bêtise ici le dispute à la calomnie. Harmand (de la Meuse) était devenu baron et préfet. Il l'avait bien gagné.

MESSIDOR an V (Juin-Juillet 1797).

Camille Jordan et les compagnons de Jésus.

toutes grandes les portes de la France à ceux qui avaient armé contre elle les nations de l'Europe.

Les réacteurs se dédommagèrent en témoignant, à l'égard des assassins du jour, une condescendance scandaleuse. Le 16 messidor (4 juillet), un message du Directoire appela l'attention des conseils sur la situation déplorable de Lyon et des départements voisins, devenus la proie d'une foule de bandits. Les compagnons de Jésus et des brigands connus sous le nom de *chauffeurs* y commettaient en plein soleil le vol et l'assassinat. La gendarmerie, désorganisée, mal équipée, n'osait réprimer des crimes que des tribunaux pusillanimes ou réactionnaires couvraient d'une indulgence protectrice. A la tête de ces bandes, composées de chenapans de toute espèce, de déserteurs et d'émigrés rentrés, étaient des chefs dont les opinions contre-révolutionnaires n'étaient pas douteuses, et dont l'audace croissait en raison même des tendances rétrogrades du Corps législatif. On se serait cru revenu aux plus beaux jours de la réaction thermidorienne.

Au lieu de prêter main-forte au Directoire pour ramener l'ordre, le calme et la sécurité dans ces contrées désolées, les royalistes ne songèrent qu'à récriminer, en rappelant le souvenir des sévérités déployées jadis contre Lyon en révolte. Camille Jordan, député de cette ville, prit la parole aux Cinq-Cents pour excuser... les assassins, et réclamer l'ordre du jour sur le message du Directoire. Il laissa même échapper ces mots réellement malheureux : « La réaction dont on se plaint n'est-elle pas, jusqu'à un certain point, naturelle? » Le discours de Jordan était un véritable cri de rébellion, un appel à la guerre civile. Le conseil ne se rendit pas à ce cri malencontreux; mais il se contenta de renvoyer le message directorial à une commission, au lieu de prendre tout de suite des mesures d'urgence. Ce n'était, il est vrai, que des républicains qu'on assassinait. Or, tandis qu'en certaines contrées on les tuait impunément au coin des rues et jusque dans leurs maisons, on ne se faisait pas faute de les insulter

Messidor an V (Juin-Juillet 1797).

en plein conseil. Un jour, un député de la Somme, nommé Lemarchand-Gomicourt, en réclamant une prime d'encouragement pour la destruction des loups, trouva plaisant d'établir une comparaison entre ces animaux féroces et les patriotes des sociétés populaires.

Bailleul et la réaction.

Ah ! ces sociétés, les réacteurs eussent bien voulu en détruire jusqu'au dernier vestige. Le 24 messidor (12 juillet) ils osèrent demander qu'il ne fût permis aux sociétés populaires de se réunir que deux fois par mois, sous la surveillance des officiers municipaux, et que le nombre de leurs membres ne pût dépasser celui de dix à quarante, suivant l'importance des communes. Encore ce dernier nombre devait-il s'appliquer seulement à Paris, à Bordeaux et à Marseille. Cette mesure, au dire de Duplantier (de Paris), qui parlait au nom de la réaction, était indispensable pour refréner les Jacobins, lesquels prétendaient encore, selon lui, influer sur les délibérations du Corps législatif. A une attaque aussi dérisoire contre ces grands patriotes abattus depuis si longtemps, Bailleul, le girondin Bailleul, leur ancien détracteur, ne put retenir ce cri parti d'une âme indignée : « Sont-ce les Jacobins qui assassinent sur toute l'étendue de la République ? » Et il montra le sang des républicains versé à grands flots à Lyon, à Marseille, dans le Midi, dans l'Ouest et dans le Calvados. La voix de Bailleul se perdit dans le désert. Qu'importaient les massacres de Jacobins, de patriotes, de républicains !

Les naufragés de Calais.

En revanche, on était pour les souffrances des émigrés, des royalistes armés contre la patrie, d'une pitié à nulle autre pareille. Quelques émigrés de haute lignée ayant fait naufrage sur les côtes de Calais, et le ministre de la justice Merlin (de Douai) ayant ordonné leur incarcération, il y eut dans les deux conseils une indignation et un attendrissement dont Jourdan (des Bouches-du-Rhône) aux Cinq-Cents, et Portalis aux Anciens, furent les interprètes passionnés. Ordre fut donné au Directoire de rembarquer et de transporter en pays neutre ces malheureux, à l'égard

Messidor an V (Juin-Juillet 1797).

desquels il avait, disait-on, violé toutes les lois de l'humanité.

Le petit Coblentz.

L'attitude du Corps législatif encourageait singulièrement, on le comprend, la réaction au dehors. La conspiration royaliste était en permanence dans les salons de Paris, et elle s'étalait effrontément dans les rues. Il s'établit à Paris un bal où l'on n'était admis qu'à la condition d'appartenir à une famille jadis présentée à la cour, ou bien en fournissant des preuves d'émigration, comme autrefois des preuves de noblesse. Là on se saluait hautement des titres de duc, de comte, de marquis, de tous les titres proscrits par la Révolution. Il y avait même un coin du boulevard, entre la rue du Mont-Blanc et celle de la Grange-Batelière, qu'on appelait le *Petit Coblentz*. Là se réunissaient les élégants et les mondains du jour, les émigrés rentrés, tous ces pauvres royalistes qu'avait ruinés la Révolution, et qui, cependant, sans travail, trouvaient moyen de déployer un luxe inouï et de semer l'or à pleines mains. Là paradait la légion sautillante de ces crétins enfantés par la réaction, et qu'on appelait les Incroyables, êtres aussi grotesques par leur accoutrement et leur langage que méprisables par leur absence de cœur. Tout au plus possédaient-ils un mauvais esprit de pacotille, qu'ils empruntaient aux petits journaux du jour. Aussi que d'épigrammes, que de lazzi à l'adresse des Jacobins ! Ils estropiaient la langue française comme ils insultaient le bon sens, et ils narguaient le patriotisme. Ils disaient : *Ma petite paole d'honneu*, et leur cri de ralliement était : Guerre aux té-o-istes, c'est-à-dire à tout ce qui aimait la justice, le droit, la patrie et l'humanité. Ils énuméraient, en souriant et en grasseyant, leurs parents guillotinés, — c'était à qui en aurait le plus, — et ils s'extasiaient sur le pantalon de Charette vendu vingt-six louis. Leur mot de passe était une allusion à Louis XVI : combien font huit et huit, par exemple, ou quelle est la moitié de trente-deux? Quant aux femmes, vêtues d'un spencer à la *chouane*, et nonchalamment assises sous les grands arbres elles se faisaient conter, en caressant leurs carlins, les nou-

MESSIDOR an V (*Juin-Juillet* 1797).

velles du jour, le dernier Jacobin rossé. Seulement les bravi de boudoir se gardaient bien d'avouer qu'ils s'étaient mis trois ou quatre pour assommer dans quelque rue déserte un patriote désarmé. Voilà où en était la Révolution en ce mois de messidor de l'an V. Et il y avait sept ans à peine que le peuple avait pris et démoli la Bastille!

Anniversaire du 14 juillet.

On touchait en effet à l'anniversaire du 14 juillet. Les fêtes républicaines avaient été quelque peu négligées dans la royaliste année que nous traversons. Le Directoire, sans doute pour réveiller le zèle endormi des patriotes, résolut de donner à ce septième anniversaire de la chute de la Bastille un éclat inaccoutumé. Le 26 messidor (14 juillet) toutes les autorités constituées de la République se réunirent au palais du Luxembourg, et là, au milieu d'une foule émue et aux accents de la *Marseillaise* et du *Chant du départ*, entonnés par le Conservatoire de musique, on célébra la prise de cette Bastille, des ruines de laquelle était sortie la liberté en France. Carnot, comme président du Directoire, prononça à cette occasion un discours plein d'enthousiasme pour la constitution de l'an III, tout rempli d'allusions aux préoccupations du moment, et où se révèle bien la situation embarrassée de ce directeur. Il eut seulement le tort, le tort impardonnable, lui ancien membre du comité de Salut public, lui qui s'était associé à toutes les mesures de la Terreur, alors que Robespierre, par désespoir de ne pouvoir faire le bien et arrêter le mal, avait cessé en réalité de coopérer au gouvernement, lui qui avait signé tous les actes de proscription, lui qui, avec Collot d'Herbois et Billaud-Varenne, avait écrit les lettres terribles dont s'était autorisé Joseph Le Bon pour exercer son proconsulat sanglant, il eut le tort, disons-nous, d'accuser « les disciples sanguinaires de Robespierre et de Babeuf » d'être soudoyés par les royalistes, et de conspirer avec eux le renversement de la constitution. Carnot commençait à jouer le rôle équivoque auquel il dut bientôt sa proscription

Essai de conciliation.

Il y eut alors des pourparlers très actifs entre les royalistes

MESSIDOR an V (*Juin-Juillet* 1797).

plus ou moins déguisés des deux conseils et trois des membres du Directoire. Il ne fallait pas songer à s'assurer le concours de Reubell et de La Reveillère-Lepeaux. Ces deux puritains du Directoire n'eussent jamais consenti à une alliance monarchique. Les habiles du parti songèrent donc à se rabattre sur Carnot et sur Barras. Quant à Barthélemy, il était d'avance acquis à la faction royaliste. Une fois maîtres de la majorité du Directoire, les réacteurs le devenaient du pays tout entier, et, sous le manteau de la République, ils n'eussent pas tardé à rétablir l'ancien régime dans ses parties principales, en attendant la restauration de la monarchie légitime, laquelle était, de leur propre aveu, la conséquence nécessaire et immédiate de « cet heureux changement[1] ».

Carnot se montra tout disposé à entrer dans des voies conciliatrices; mais il refusa très nettement de s'associer à tout projet tendant à entamer le Directoire et de nature à donner à la monarchie quelque espérance de retour. On eut meilleur marché de Barras. Homme sans foi ni loi, terroriste par tempérament, républicain sans conviction, Barras était prêt à se donner à qui lui assurerait fortune et pouvoir. On a prétendu qu'il s'était dès lors vendu au prince qui se faisait appeler Louis XVIII; nous n'avons rencontré à cet égard que des allégations sans preuve; mais il en était bien capable. Chargés de le tâter, Portalis et Siméon obtinrent de lui de fort belles promesses, qu'il devait trahir sans la moindre hésitation. Il donna toutefois à ces ambassadeurs de la réaction une sorte de garantie : il s'engagea, sur leur demande, à obtenir de ses collègues l'entrée de Talleyrand au ministère, le remplacement de Merlin à la justice par Cochon de Lapparent, et le maintien du ministre actuel de la guerre, Petiet.

Changement de ministère.

Il y eut en effet un changement de ministère, mais pas tout à fait dans le sens indiqué par les réacteurs. Une seule de leurs créatures, l'ancien évêque d'Autun, y gagna un portefeuille,

[1] *Histoire du 18 fructidor*, par le chevalier de La Rue.

Messidor an V (*Juin-Juillet* 1797).

et l'événement leur prouva qu'ils avaient eu bien tort de compter sur un pareil homme. Rentré en France dans les derniers temps de la Convention, Talleyrand-Périgord s'était contenté d'intriguer en dessous, sans faire parler de lui. C'était un compagnon de débauche et de plaisir de Barras, et, comme lui, tout prêt à trahir l'un et l'autre, à servir qui le payerait grassement. Il fut nommé ministre des affaires étrangères à la place de Delacroix. Cochon fut remplacé à la police par Lenoir-Laroche d'abord, puis par Sotin, commissaire près le département de la Seine; Bénezech, à l'intérieur, par François (de Neufchâteau); à la marine, Truguet, par Pleville-le-Peley; et enfin à la guerre, Petiet par Hoche. Mais celui-ci n'avait pas encore l'âge requis par la constitution, celui de trente ans, — pour être ministre. Il refusa en alléguant sa jeunesse, et l'on nomma Schérer. Des anciens ministres, deux seulement furent conservés : Ramel, aux finances, et Merlin (De Douai) à la justice. Ces changements dans le ministère ne satisfirent ni l'un ni l'autre parti; ils ne furent pas étrangers aux discussions qui éclatèrent dans le Directoire, et dont les résultats devaient être si funestes pour deux de ses membres.

Craintes des Cinq-Cents.

Dès lors circulèrent des bruits de coup d'État propagés par les mécontents. Cochon prêtait à Reubell et à La Reveillère les propos les plus menaçants. On annonçait la prochaine arrivée de nouvelles troupes, et Camille Jordan, avec son intempérance de langage réactionnaire, dénonçait Paris comme le rendez-vous général de tous les brigands. Les réacteurs se sentaient menacés. Ils crurent pouvoir compter sur la garde nationale, dont ils se rappelaient le rôle contre-révolutionnaire aux événements de Vendémiaire, et ils résolurent de la réorganiser immédiatement sur un pied favorable à leurs projets. Ceci se passait le 30 messidor (18 juillet). Le lendemain, la majorité des Cinq-Cents affirma son hostilité systématique contre le Directoire et sa haine du régime républicain en appelant à les présider Dumolard au lieu de Lari-

Thermidor an V (*Juillet-Août* 1797).

vière; c'était un royaliste à la place d'un royaliste. On disait, sans doute pour effrayer la bourgeoisie et le petit commerce, qu'un mouvement terroriste se préparait dans le grand faubourg, dans le faubourg Antoine, comme on disait encore. C'était une invention pure. Le peuple ne songeait guère à bouger. Le peuple semblait avoir donné sa démission depuis Prairial. Il s'inquiétait peu que le Corps législatif ou le Directoire triomphât, parce que d'une part comme de l'autre, il voyait ses intérêts sacrifiés. Les Thermidoriens recueillaient là le fruit de leur indigne conduite à son égard. Toutefois, il faut bien le reconnaître, la bonne cause, celle du droit et de la liberté, était encore du côté du Directoire; la République était perdue si les conseils triomphaient.

Polémique des journaux.

Le Directoire et les conseils s'observaient comme deux armées ennemies. C'était à qui commencerait l'attaque. Les journaux des deux partis sonnaient la charge dans des articles furieux. Seulement, ceux de la réaction étaient beaucoup plus nombreux et autrement violents. Plusieurs étaient plus sanguinaires que le journal de Marat, et la plupart dépassaient par la brutalité de l'injure et la force de la calomnie les feuilles cyniques d'Hébert et de Guffroy, le *Père Duchesne* et le *Rougyff*. Cela n'empêcha point Pastoret de venir, le 1er thermidor (19 juillet), dénoncer, tout ému, aux Cinq-Cents, le journal officiel le *Rédacteur*, comme contenant un article injurieux contre le conseil. Quelques jours après, Bérenger prenait à partie l'*Ami des lois*, du représentant Poultier, où, disait-il, on provoquait à l'égorgement d'une partie des membres du conseil. Mais que ne dénonçaient-ils aussi, ces modérés, les journaux royalistes qui révélaient, sans aucune espèce de vergogne, les secrets de leur parti, comme si déjà ils étaient sûrs du succès, et qui vouaient aux vengeances meurtrières de la réaction tous les républicains coupables de patriotisme?

La loi sur la garde nationale.

Le 2 thermidor (20 juillet), Pichegru présenta le plan de réorganisation de la garde nationale. Aussitôt Henri Larivière

THERMIDOR an V (Juillet-Août 1797).

s'élança à la tribune pour demander la discussion immédiate de ce plan; car il voyait, dit-il, tous les symptômes d'un 31 mai. Ce fut une occasion pour lui de récriminer contre « les échappés de Vendôme, » qu'il assimila à des galériens. Il était fâché sans doute que ces innocents n'eussent pas été guillotinés comme Babeuf et Barthé ! Et c'étaient ces gens-là, véritablement féroces, qui avaient le plus déclamé contre les sévérités de la Révolution. Le projet de Pichegru soumettait à la sanction des assemblées électorales la liste des citoyens qui formeraient la garde nationale ; il rétablissait les compagnies de grenadiers et de chasseurs, abolies par la République, et supprimait l'artillerie, où s'était toujours conservé, ardent et pur, le souffle démocratique. On comprend que ce projet ait excité l'enthousiasme de Larivière. Il fut adopté par le Corps législatif vers la fin du mois.

Le Directoire et Hoche mis en cause.

Le jour même où Pichegru soumit ce projet à la discussion des Cinq-Cents, l'ancien girondin Aubry, l'un des soixante-treize signataires de la protestation contre le 31 mai, poussa droit au Directoire. Il l'accusa d'avoir, en violation de la constitution qui lui défendait de faire approcher des troupes à la distance de six myriamètres de la commune où siégeait le Corps législatif, d'avoir, disons-nous, appelé près de Corbeil, à la Ferté-Alais, quatre régiments de chasseurs à cheval, détachés de l'armée de Sambre-et-Meuse. Carnot mit le fait sur l'inadvertance d'un commissaire des guerres. Il s'agissait, disait-on, d'une nouvelle expédition en Irlande, dont Hoche devait avoir le commandement, et, d'après ses ordres, les troupes en question étaient en marche sur Brest, lieu de leur embarquement. Le jeune général en chef de l'armée de Sambre-et-Meuse se trouvait en effet à Paris en ce moment. Sa présence, qui fut d'ailleurs de courte durée, parut suspecte. On lui chercha même querelle à propos de contributions levées par lui dans les pays du Rhin, et dont l'emploi n'était pas entièrement justifié. Il dut avouer qu'une partie de ces fonds avaient été directement envoyés au Directoire. S'il faut en

THERMIDOR an V (Juillet-Août 1797).

croire un panégyriste de Barras, de grands desseins auraient été agités entre ce directeur et le général, et leurs résolutions seraient un secret enseveli dans la tombe de Hoche[1]. Mais ce sont là des hypothèses dont l'histoire ne saurait tenir compte. Ce qu'il y a de certain, c'est que Hoche n'exerça aucune influence sur les graves événements dont nous allons bientôt rendre compte.

Attitude hostile des Cinq-Cents.

Les Cinq-Cents ne se montrèrent pas satisfaits de la réponse du gouvernement, et leur attitude s'accentua plus hostile de jour en jour. En vain Thibaudeau, Guillemardet et quelques autres entreprirent timidement de défendre le Directoire : les Boissy d'Anglas, les Pastoret, les Larivière, sonnaient la charge contre lui avec une fureur croissante. L'opposition systématique du conseil se traduisait par des taquineries puériles. Ce fut ainsi que, sur la proposition du général Willot, il adressa solennellement un message au Directoire pour savoir si Barras avait bien atteint l'âge requis par la constitution au moment où il avait été nommé directeur. Barras justifia aisément de son âge. Mais s'il hésitait encore entre la majorité royaliste des conseils et les républicains, il n'en fallut peut-être pas davantage pour le jeter entre les bras de ces derniers. Cette attitude des Cinq-Cents rendait de plus en plus difficile la marche du gouvernement. Les demandes les plus justes du Directoire étaient quelquefois repoussées. Un message signé de Carnot, immense cri de détresse jeté pour appeler l'attention sérieuse du conseil sur la situation alarmante de nos finances, ne fut même pas suivi d'une discussion. Les Anciens eux-mêmes, dont l'opposition était cependant moins tranchante, refusèrent, dans leur séance du 8 thermidor (26 juillet), d'approuver la résolution portant fixation des dépenses du ministère de la police pour l'an V. C'était mettre le gouvernement dans un extrême embarras.

[1] Français (de Nantes), cité par Carnot-Feulins, dans son *Histoire du Directoire constitutionnel*.

Thermidor an V (Juillet-Août 1797).

Suppression des sociétés populaires.

On était à la veille du 9 thermidor. Dans la situation douloureuse où se trouvait la République, le Directoire se garda bien de célébrer l'anniversaire de cette journée, qui avait été si fatale à la Révolution; mais le président des Cinq-Cents, Dumolard, en prit texte pour ressasser, dans un discours hyperbolique, toutes les calomnies passées en force de chose jugée sur les patriotes immolés dans cette journée funèbre. Dumolard était, du reste, au diapason des principaux orateurs du conseil, auxquels de récentes discussions sur l'existence des sociétés populaires venaient de fournir l'occasion d'étaler effrontément leur haine de la liberté et de la démocratie. Harcelé par la majorité réactionnaire du Corps législatif, le Directoire devait nécessairement chercher un appui dans les patriotes; en frappant de mort les sociétés populaires, on voulait, sans aucun doute, lui enlever une force considérable. Il s'était formé en effet, depuis la fermeture du club du Panthéon et des réunions où s'assemblaient les patriotes un peu chauds, de nouvelles sociétés que le Directoire tolérait parce qu'il avait besoin d'amis. Il y avait, entre autres, le cercle constitutionnel, fondé pour contre-balancer la réunion royaliste de Clichy, et composé principalement de députés et de républicains de la nuance de La Reveillère et de Reubell. A côté de ce cercle, qui avait un caractère presque officiel, se rouvrirent des sociétés où se réunirent tous les patriotes échappés aux proscriptions, et où l'on entendit comme un écho lointain du club des Jacobins. Ce furent celles-là surtout que les Cinq-Cents résolurent d'atteindre. Pastoret nia que les sociétés populaires eussent été autorisées par la constitution. Jean De Bry, Villetard et Boulay (de la Meurthe) entreprirent vainement de les défendre. Leclerc (de l'Yonne) montra, comme des spectres sanglants, dans tous les membres de ces clubs, des adorateurs de Robespierre. Enfin le 6 thermidor (24 juillet), le conseil des Cinq-Cents, sur une proposition de Siméon, interdit jusqu'à nouvel ordre toute société traitant de matières politiques, et il confia aux tribunaux correction-

Thermidor an V (Juillet-Août 1797).

nels le soin de punir, comme coupable du crime d'attroupement, tout individu qui ferait partie de sociétés pareilles. Tel était l'esprit républicain de la majorité des Cinq-Cents de l'an V.

La réunion de Clichy.

La société royaliste de Clichy se trouvait naturellement en dehors de la proscription. C'était une simple réunion de députés, disait-on. En effet, mais on y conspirait bel et bien le renversement de la République. Elle servait à masquer une autre réunion plus intime encore, et qui tenait ses séances chez Gilbert-Desmolières. Cette société épurée se composait d'environ quatre-vingts membres des deux conseils, parmi lesquels on comptait en première ligne Pichegru, Willot, Villaret-Joyeuse, Mathieu Dumas, Pastoret, Vaublanc, Portalis, Barbé-Marbois, Quatremère de Quincy, Larivière, Tronson-Ducoudray, Imbert Colomès, Camille Jordan, Royer-Collard, tous les boute-en-train de la réaction. Là, on avisait aux moyens de jeter à bas le Directoire, pour relever plus tard la monarchie; là on agitait la question de mettre en accusation les triumvirs, c'est-à-dire La Reveillère, Reubell et Barras, car on était sûr de Barthélemy, et l'on se plaisait encore à compter sur Carnot[1]. Tout cela n'empêcha pas le président Dumolard de protester hypocritement de ses sentiments républicains, le 23 thermidor (10 août), dans la solennité de l'anniversaire du 10 août, à laquelle les directeurs donnèrent, à dessein, un très grand éclat. Mais à ses déclamations d'usage contre Robespierre, à ses appréhensions d'un 2 septembre et d'un 31 mai, il était facile de comprendre de quels sentiments il était animé.

Esprit des armées.

Des avertissements significatifs, venus de l'armée, auraient bien dû cependant conseiller la prudence aux réacteurs. Depuis quelques jours, en effet, les journaux retentissaient des proclamations de nos généraux à leurs soldats et des vœux patriotiques de ceux-ci à l'occasion de l'anniversaire de la

[1] *Histoire du 18 Fructidor*, par le chevalier de La Rue.

THERMIDOR an V (Juillet-Août 1797).

prise de la Bastille. Plus que partout ailleurs, le sentiment démocratique et républicain s'était conservé ardent, vivace, au milieu des armées. Et la raison en était bien naturelle. L'armée était encore toute nationale. Ceux qui, les premiers, avaient couru au secours de la patrie en danger étaient des patriotes enthousiastes et convaincus, et le noyau des armées d'Italie, de Sambre-et-Meuse, de Rhin-et-Moselle, était encore formé des glorieux volontaires de 1792. Aussi nos soldats bondissaient-ils d'indignation en apprenant avec quelle audace le royalisme s'affichait en France, et à quelles intrigues réactionnaires étaient livrés Paris et les conseils.

Lettre et proclamation de Bonaparte.

Bonaparte lui-même jeta un formidable cri de colère contre les réacteurs et d'enthousiasme pour la République. Était-il sincère? c'est possible. Il est vrai de dire qu'il avait été violemment et justement attaqué par Dumolard aux Cinq-Cents, à cause de sa conduite à l'égard de Venise, conduite que, par la plume de Carnot, le Directoire avait eu le tort d'approuver d'abord sans réserve. « Le club de Clichy veut marcher sur mon cadavre pour arriver à la destruction de la République, écrivit aux directeurs Bonaparte furieux. N'est-il donc plus en France de républicains? Faites arrêter les émigrés... Si vous avez besoin de force, appelez les armées. » Peut-être cette lettre, dont le ton autoritaire et tranchant aurait dû donner à réfléchir aux directeurs, fit-elle entrer pour la première fois dans leur esprit la pensée de recourir à la force armée pour se débarrasser des meneurs et des intrigants royalistes du Corps législatif. « Soldats, disait Bonaparte, dans une proclamation à son armée, c'est aujourd'hui l'anniversaire du 14 juillet... Je sais que vous êtes profondément affectés des malheurs qui menacent la patrie... Les royalistes, dès l'instant qu'ils se montreront, auront vécu... » Le langage de ses lieutenants n'était ni moins énergique ni moins républicain.

Toasts et adresses des armées.

« A la destruction du club de Clichy! s'écriait Lannes dans un banquet. Les infâmes!... que le sang des patriotes qu'ils font assassiner retombe sur eux! » Et dans une adresse à l'armée de l'intérieur, Augereau, au nom de ses frères d'armes, disait, en faisant allusion aux meneurs de Clichy : « Tremblez, vos iniquités sont comptées, et le prix en est au bout de nos baïonnettes. » Les soldats de Masséna n'étaient pas moins explicites : « Les déhontés royalistes se sont-ils persuadé que nous n'existions plus? Nos baïonnettes auront bientôt délivré la terre de ces monstres qui la fatiguent. » Et dans une circulaire adressée à toutes les administrations de département, le chef de l'état-major de l'armée d'Italie écrivait que le cri unanime de l'armée était : *Guerre implacable aux royalistes!...* L'armée de Sambre-et-Meuse ne témoigna pas moins d'indignation et de colère contre les artisans de réaction. Elle choisit, elle, l'anniversaire du 10 août pour manifester ses sentiments. Hoche arrivait précisément de Paris, où il avait été témoin de toutes les machinations réactionnaires d'une partie des membres du Corps législatif et de l'impudence avec laquelle les royalistes affichaient leurs prétentions. Dans un discours très digne, très élevé, beaucoup plus modéré que la proclamation de Bonaparte, il flétrit le fanatisme, l'intrigue, la corruption, les manœuvres odieuses des détracteurs de la République, se plaignit amèrement de l'avilissement des institutions démocratiques, stigmatisa, indigné, les calomnies dont on poursuivait les hommes qui avaient rendu le plus de services à la cause de la Révolution, et témoigna l'espérance de voir la constitution triompher par la loyauté, le courage, le désintéressement de l'armée et par la fermeté du gouvernement. Avec moins de mesure, les généraux sous ses ordres proclamèrent dans deux toasts leur dévouement à la République. « Feu de file sur les coquins qui souillent le sol de la liberté! » s'écria Lefebvre. » « Périssent les conspirateurs, quel que soit leur caractère! » dit Grenier. Un autre, le général Ney : « Grands politiques de Clichy, daignez ne pas nous forcer à faire sonner la charge. » Et ainsi de suite. Encore une fois, ne l'oublions pas, l'armée n'était pas encore inféodée au gouvernement; elle se sentait fille de la Révo-

THERMIDOR an V (Juillet-Août 1797).

THERMIDOR an V (*Juillet-Août* 1797).

lution, des entrailles de laquelle elle était sortie, et son vœu le plus cher alors était le maintien de la République, qu'elle avait cimentée de tant de sang généreux.

Message du Directoire.

Ces toasts et ces adresses, au lieu de calmer les fureurs de la réaction, soulevèrent au conseil des Cinq-Cents de nouvelles colères. On cria à la violation de la constitution, qui interdisait aux corps armés de délibérer. Mais, allégua Lamarque, on ne peut assimiler à une délibération l'explosion spontanée de sentiments patriotiques. Et il invoqua l'autorité de Pichegru lui-même qui, dans son dernier rapport, avait déclaré que, comme citoyens, les soldats devaient maintenir les institutions sociales et l'intégralité de la constitution. C'était à peu près ce que, violemment interpellé, le Directoire avait répondu dans un message d'une énergie singulière. Dans ce message il s'efforçait d'expliquer le mouvement de troupes qui depuis trois semaines servait de thème de récriminations contre lui à Willot et à quelques autres royalistes. Quant à la cause des manifestations de l'armée, il l'attribuait, non sans raison, aux persécutions et aux assassinats commis sur les hommes dévoués à République, à l'impunité du crime et à la partialité de certains tribunaux, à l'insolence des émigrés et des prêtres réfractaires, qui s'en allaient partout semant le désordre et prêchant le mépris des lois républicaines, enfin à l'impudence des journaux de la monarchie, qui chaque jour redemandaient effrontément la royauté avec son cortège de vexations et d'institutions oppressives. Il terminait en protestant de son inébranlable résolution de sauver la République de la dissolution dont elle était menacée.

Ce message avait une portée politique très réelle, et ne manquait pas de sagesse, quoi qu'en aient dit les détracteurs systématiques du Directoire, libéraux plus ou moins sincères, constitutionnels, Girondins et royalistes. Il fut attaqué avec une extrême violence par Vaublanc aux Cinq-Cents, et par Tronson-Ducoudray aux Anciens. Le premier proposa au conseil de le renvoyer à la fois au Directoire lui-même et à

THERMIDOR an V (*Juillet-Août* 1797).

une commission spéciale, et cette motion injurieuse passa sans difficulté. Le second signala, avec raison, dans un rapport très étendu, les dangers et les inconvénients qu'il y avait de permettre à la force militaire d'intervenir dans les débats civils ; mais il se garda bien de s'expliquer sur les projets liberticides et les manœuvres réactionnaires du Corps législatif depuis trois mois, projets et manœuvres dont il est puéril aujourd'hui de disculper les conseils, lorsque tant de preuves accumulées ne permettent pas de douter de leur culpabilité à cet égard.

Le Directoire réduit à se défendre.

Les choses en étaient arrivées à ce point qu'il fallait que la République succombât, sinon immédiatement de nom, du moins dans ses principes essentiels, ou bien qu'elle fût sauvée par quelque expédient. Les écrivains les plus royalistes sont obligés d'avouer que les modérés devenaient de plus en plus agressifs [1]. Or soixante années de réaction nous ont fait connaître de reste la modération des modérés. Le Directoire ne pouvait avoir d'illusion sur les intentions des royalistes du Corps législatif. Madame de Staël, qu'on ne soupçonnera pas de jacobinisme, n'hésite pas à déclarer que ceux qui attaquaient le Directoire étaient forcément poussés vers la contre-révolution ; que de toutes parts s'agitait un esprit de réaction intolérable ; qu'il y avait enfin dans l'intérieur des deux conseils un parti très décidé à ramener l'ancien régime [2]. Elle habitait Paris à cette époque ; son salon était le rendez-vous des principaux personnages politiques du temps ; personne n'était donc mieux qu'elle en état de juger sainement les choses.

Le général Augereau.

En conséquence, le Directoire avait, comme elle le dit elle-même, toutes sortes de raisons de se mettre en défense. Il appela au commandement de la dix-septième division militaire, dans laquelle se trouvait comprise la capitale, le gé-

[1] *Histoire du Directoire*, par M. de Barante.
[2] *Considérations sur la Révolution française*, par Mme de Staël.

FRUCTIDOR an V (*Août-Septembre* 1797).

néral Augereau, récemment arrivé à Paris, et qu'avait rendu populaire son éclatant fait d'armes du pont d'Arcole. C'était un soldat grossier, tenant du saltimbanque et du héros; républicain aujourd'hui, et prêt à s'affubler demain d'oripeaux royalistes; mais il parlait alors le langage du patriotisme le plus pur, il allait même jusqu'à l'exaltation révolutionnaire, et il disait à qui voulait l'entendre qu'il était venu à Paris pour tuer les conspirateurs royalistes. Le Directoire pouvait donc compter sur son épée. En même temps, il plaça à la tête de sa garde particulière le général Chérin, chef de l'état-major de l'armée de Sambre-et-Meuse, qui, au quartier général de Wetzlar, avait porté un toast aux membres du gouvernement, dont les mesures énergiques et sages étoufferaient les factions royalistes.

N'ayant d'autre moyen de se défendre contre les attentats du Corps législatif que la force matérielle, le gouvernement directorial était dès lors tout à fait décidé à en user. Nous allons bientôt le voir sauver la République par un coup de force, mais en faisant au droit une blessure cruelle. Aussi, et tout en tenant compte de l'extrémité où l'avaient réduit les fureurs de la réaction, nous ne pourrons nous empêcher de déplorer amèrement les suites funestes de sa victoire.

CHAPITRE CINQUIÈME

Nouvelle présidence de La Reveillère. — Intervention indirecte de Bonaparte. — Le manifeste de Bailleul. — Dumolard et Tallien. — Le rapport de Thibaudeau. — Préparatifs de combat. — Journée du 18 Fructidor. — Arrestation de Barthélemy et fuite de Carnot. — Envahissement des conseils. — Actes divers. — Jugement sur le 18 Fructidor. — Les Cinq-Cents à l'Odéon. — Mesures de salut public. — Proscription des journalistes. — Départ des transportés. — Élection de deux directeurs. — Moreau à Paris. — Mort du général Hoche. — Mesures révolutionnaires. — Projet de proscription des nobles. — Mesures financières. — Le tiers consolidé. — Nouveaux pourparlers avec l'Angleterre. — Relations extérieures. — Bonaparte à Montebello. — Révolution à Gênes. — Traité de Campo-Formio. — Délivrance de Lafayette. — Berthier et Monge. — Le congrès de Rastadt. — Indemnité aux acquittés de Vendôme. — Célébration forcée du décadi. — Bonaparte à Paris. — Réception solennelle au Luxembourg.

FRUCTIDOR an V (*Août-Septembre* 1797).

Les premiers jours du mois de fructidor furent assez paisibles. Le parti royaliste semblait s'étudier à ne pas trop heurter de front le Directoire. Un peu plus de calme régna dans les séances du Corps législatif, qui d'ailleurs continuait sa besogne réactionnaire, comme cela se vit dans de nouvelles discussions sur la liberté de la presse et sur les parents d'émigrés. Une proclamation rassurante du général Augereau à ses troupes, sur le respect dû aux personnes et aux propriétés, était de nature à dissiper beaucoup d'inquiétudes. Des militaires ayant insulté plusieurs citoyens qui portaient des collets noirs à leurs habits, signe de reconnaissance adopté par les royalistes, le héros d'Arcole prévint ces militaires qu'il déploierait contre eux toute la sévérité des lois si pareil fait se renouvelait.

Fructidor an V (Août-Septembre 1797).

Cette tranquillité n'était qu'apparente ; c'était le calme qui précède de grands orages; à certains signes, il était facile de prévoir de prochaines et formidables explosions. Hoche réclamait justice des calomnies du général Willot. Le Directoire, qu'on avait blessé inutilement aux Cinq-Cents, en proposant de lui enlever la nomination des officiers de gendarmerie, sentait tardivement la nécessité de s'appuyer sur les patriotes, et il venait de destituer l'officier général Malo, qui avait montré tant de zèle contre-révolutionnaire dans l'affaire du camp de Grenelle. Le Corps législatif, de son côté, renforçait sa garde, comme s'il eût voulu se préparer au combat. On était de part et d'autre sur la défensive, quand, le 7 fructidor (24 août), La Reveillère-Lepeaux fut appelé pour la troisième fois à la présidence du Directoire. Il remplaçait Carnot, dont la situation équivoque entre les deux partis avait par cela même retardé peut-être un déchirement devenu inévitable. Dépositaire du sceau de l'État, chargé de parler au nom de ses collègues dans toutes les solennités publiques, le président exerçait naturellement sur la marche des affaires une influence personnelle. Carnot flottait irrésolu entre les habitués du club de Clichy et les patriotes. Incapable de s'associer aux projets liberticides des premiers, mais ne voulant pas sévir contre eux par des voies inconstitutionnelles, il avait certainement contribué à prolonger l'état d'incertitude où l'on se débattait péniblement. Plus âpre, plus tranchant, La Reveillère devait précipiter le dénoûment. Le 10 fructidor (27 août), dans une réception solennelle du citoyen Visconti, ministre plénipotentiaire de la république Cisalpine, le nouveau président laissa percer les sentiments qui l'agitaient. Ce jour-là, Bernadotte présentait au Directoire quelques drapeaux de Rivoli laissés par mégarde à Peschiera. Bonaparte l'avait envoyé tout exprès pour cela, disait-il; mais c'était un pur prétexte. Il avait déjà chargé son aide de camp Lavalette de le tenir au courant des événements, et il n'était pas fâché d'avoir sur les lieux un homme à lui, qui pût au besoin prêter

Nouvelle présidence de La Reveillère.

Intervention indirecte de Bonaparte.

Fructidor an V (Août-Septembre 1797).

son bras à l'exécution du coup d'État qu'il avait implicitement conseillé. La Reveillère, en répondant à Bernadotte, ne ménagea pas ceux qui voulaient abattre la République pour relever la monarchie sur ses débris. C'était un avertissement significatif.

Cependant les murs de Paris se couvraient chaque jour d'affiches patriotiques où l'on invitait les citoyens à se méfier des royalistes et à leur résister énergiquement. Aussi Boissy d'Anglas réclama-t-il vivement une loi pour interdire l'affichage de tout imprimé sans la permission de la police. Un écrit de Bailleul ralluma tout à coup les colères aux Cinq-Cents. Dans ce manifeste, où la passion avait évidemment emporté l'auteur au delà des justes limites, l'ex-Girondin Bailleul traitait les derniers élus du conseil comme un ramassis de royalistes déhontés, de chefs de chouans, de conspirateurs, d'émigrés et de protecteurs de l'assassinat. On eût dit une page déchirée de l'*Ami du peuple*. Dans la séance du 13 fructidor (30 août), Duprat (des Landes) s'élança furieux à la tribune, et dénonça l'écrit de Bailleul comme une provocation à l'anarchie et à la dissolution de la représentation nationale. Un autre Girondin, Hardy, vivement soutenu par Tallien et Bentabolle, entreprit de défendre les lignes ardentes de son collègue. Alors intervint Dumolard, avec toute sa fougue réactionnaire. Il croyait, lui aussi, à l'existence d'un complot formé pour ramener la royauté; mais les auteurs de ce complot appartenaient, selon lui, à la faction d'Orléans. Puis, sans transition, poussant droit à ces intrigants de Thermidor, qu'on avait vus pactiser avec la réaction la plus effrénée après s'être souillés de tous les excès, il prit violemment à partie les misérables qui gémissaient sans cesse sur le sort des rentiers, tout en affichant un luxe insolent, eux qui naguère ne possédaient pas un sou. Il flétrit les enrichis de la guillotine, qui, tout dégouttants du sang de Septembre, avaient trouvé dans les échafauds de Bordeaux la source de leur fortune actuelle. Sous cette attaque imprévue, mêlée de calomnie et

Le manifeste de Bailleul.

Dumolard et Tallien.

FRUCTIDOR an V (Août-Septembre 1797).

de vérité, Tallien, au lieu de bondir comme un lion blessé, ainsi qu'eût fait Danton, s'en vint, bas, rampant, vil, odieux, à la façon de Tartufe et de Basile, essayer une piteuse justification. Lui, un terroriste, un tigre sanguinaire! Il avait toujours été doux comme un agneau. Il avoua bien qu'à Bordeaux il avait commencé par se montrer un peu raide; mais la faute en avait été aux hommes pervers dont il était entouré. Que n'ajoutait-il que sa rigueur avait fléchi sous les baisers de la Cabarrus, de Thérésa Cabarrus, devenue sa femme après Thermidor? Le conseil, satisfait de la bassesse du *héros* Tallien, répondit par l'ordre du jour aux paroles sanglantes de Dumolard. Il ne sortit donc rien de cette séance; toutefois les royalistes reprenaient cœur, et, en quittant la salle, Royer-Collard dit à Emmery : « Laissez faire, cela ne durera pas toujours, » c'est-à-dire, nous ne tarderons pas à mettre la République dehors.

Le rapport de Thibeaudeau.

La discussion d'un long rapport de Thibaudeau sur le dernier message du gouvernement, relatif aux toasts et adresses des armées, remit aux prises les adversaires et les partisans du Directoire. Parmi les premiers, ceci est bien à remarquer, il n'y avait guère que des royalistes déclarés. Mersan et Bovis attaquèrent avec une extrême vivacité le Directoire et son président La Reveillère, auquel ils reprochèrent très amèrement ses paroles à l'ambassadeur de la république Cisalpine et au général Bernadotte. Le gouvernement, en qui se trouvait fatalement personnifiée la République, ne manqua pas de défenseurs; mais leurs voix se perdaient sous les murmures et sous les rires d'une majorité royaliste. Dumolard avait prétendu que la conspiration ourdie contre le régime républicain était dans la faction d'Orléans : « Non, dit résolûment Hardy, elle est dans le sein même du Corps législatif. » Et Quirot, ancien député du Doubs à la Convention, demanda ironiquement à cette majorité, dont Dumolard était un des coryphées, de rapporter la loi qui restituait ses biens à la famille d'Orléans, puisqu'on imputait le complot aux parti-

FRUCTIDOR an V (Août-Septembre 1797).

sans de cette famille. Ceci se passait le 15 fructidor (1er septembre). On était à trois jours seulement des événements les plus graves. Thibaudeau avait proposé de confier au ministère public le soin de poursuivre tout attentat contre la constitution, les conseils ou le Directoire, et de frapper de peines sévères les militaires convaincus d'avoir délibéré des actes collectifs; mais ses conclusions se perdirent au milieu des préoccupations générales auxquelles on était en proie.

Préparatifs de combat.

Tandis que les journaux royalistes faisaient rage, et lançaient contre le Directoire, contre les républicains et même contre les Girondins ralliés aux Thermidoriens, la mitraille de leurs bons mots et de leurs calomnies; tandis que ce vieux serpent de la Harpe, qui jadis, la tête ceinte du bonnet rouge, avait glorifié la Montagne, distillait à plein alvéole son venin dans le *Mémorial historique*, et ne voyait à présent dans les patriotes que des hommes prêts à porter partout le massacre, la dévastation et le pillage; tandis que, dans les *Nouvelles politiques*, Suard et Lacretelle jeune battaient la charge contre les restes des Jacobins, et que les rédacteurs de la *Petite poste* se plaignaient de ne pouvoir faire un pas dans Paris sans rencontrer « de ces figures crasseuses et patibulaires qui dénotent le jacobinisme, » les meneurs du côté droit, aux Anciens et aux Cinq-Cents, discutaient les chances d'un coup de main contre le Directoire. Le colonel Raffet, ce commandant du bataillon de la Butte des Moulins, que dans toutes les circonstances graves de la Révolution on avait vu se mettre à la tête des mouvements réactionnaires, vint proposer à Mathieu Dumas, l'un des inspecteurs de la salle des Anciens, de débarrasser le Corps législatif de Reubell et de Barras. Mathieu Dumas recula devant un assassinat. On s'arrêta au projet de mettre en accusation La Reveillère-Lepeaux, Reubell et Barras. Le Directoire ainsi décapité, on aurait eu facilement raison du régime républicain et de la République. La minorité, qui prêchait l'action, et à la tête de laquelle

Fructidor an V (Août-Septembre 1797).

figuraient les généraux Pichegru et Willot, noua des intelligences avec un certain nombre d'officiers, et elle trouva notamment, paraît-il, dans la cavalerie les dispositions les plus rassurantes. Elle comptait comme auxiliaires une foule de chouans et un certain nombre de chefs vendéens arrivés depuis peu à Paris, le prince de la Trémouille, MM. de Frotté, de Bourmont, d'Autichamp, de Rivière, de Polignac, de Puivert et quelques autres. « Quel renfort, a depuis écrit un des conjurés, présentaient des noms aussi honorables, des chefs aussi valeureux [1] ! »

Journée du 18 fructidor (4 septembre).

Les directeurs menacés jugèrent qu'il n'y avait pas un instant à perdre. Ils étaient d'ailleurs armés de pièces terribles contre leurs adversaires, ayant en main les preuves authentiques de la trahison de Pichegru, trouvées dans le portefeuille du comte d'Entraigues, dont on s'était récemment saisi à Venise. Une mesure indispensable à leurs yeux fut l'arrestation des deux collègues avec lesquels ils se trouvaient en désaccord. Les opinions royalistes de Barthélemy n'étaient pas douteuses, et on le savait tout prêt à se jeter dans les bras des réacteurs. Pour Carnot, c'était autre chose. Il n'avait trempé en rien dans le complot royaliste, et il s'était refusé à concourir à toute œuvre tendant au renversement du gouvernement républicain ; mais il avait avec certains membres de la droite des relations d'amitié qui purent paraître suspectes ; mais il s'était efforcé de jeter un voile épais sur sa coopération aux actes du comité de Salut public, et il ne s'était pas privé en mainte occasion de calomnier ses anciens collègues ; mais il était au plus mal avec Barras, son complice de Thermidor, dont l'hypocrisie républicaine et les mauvaises mœurs lui faisaient horreur. Nul doute que Barras, l'homme de résolution du Directoire, n'ait exigé son sacrifice. La Reveillère-Lepeaux et Reubell, l'un ancien Girondin, l'autre ancien Montagnard, qui avait certainement gardé au

[1] *Histoire du 18 Fructidor*, par le chevalier de La Rue.

Fructidor an V (Août-Septembre 1797).

fond du cœur de secrètes sympathies pour les vaincus de Thermidor, l'abandonnèrent sans hésiter.

Arrestation de Barthélemy.

Le 18 fructidor, vers trois heures du matin, Barthélemy fut arrêté dans son appartement par le général Chérin, commandant de la garde du Directoire; Carnot, plus heureux, parvint à prendre la fuite. Il demeurait au petit Luxembourg, dans un appartement situé au rez-de-chaussée, et il s'échappa par une porte donnant sur le jardin, au moment où l'on pénétrait dans la maison par la rue de Vaugirard pour se saisir de sa personne.

Fuite de Carnot.

Déjà les troupes casernées à Versailles et aux environs de la capitale étaient entrées dans Paris et occupaient les principaux points stratégiques de la ville, les Champs-Élysées et les Tuileries. Un coup de canon, tiré à poudre, donna le signal de l'envahissement des salles de séances des deux conseils. Deux des inspecteurs du conseil des Cinq-Cents, Pichegru et Delarue, furent arrêtés les premiers. L'adjudant général Ramel, commandant de la garde du Corps législatif, fit mine de vouloir résister, il en fut empêché par les inspecteurs eux-mêmes. Vraisemblablement il n'eût pas été obéi de ses grenadiers, tant l'armée était alors sincèrement républicaine. A cinq heures du matin, Augereau parut à la tête d'un nombreux état-major ; il enjoignit au commandant de la garde des conseils de se rendre aux arrêts, Ramel obéit, et ses soldats se réunirent à ceux d'Augereau, qu'ils accueillirent aux cris de *Vive la République !*

Envahissement des Conseils.

Mesures diverses.

Une proclamation du Directoire, apposée sur tous les murs de la capitale, énumérait les griefs du gouvernement contre les royalistes et invitait les citoyens à ne pas souiller par des excès la plus belle des causes. On afficha en même temps les pièces constatant la trahison de Pichegru, ignorée jusque-là. Une grande lassitude s'était faite dans les esprits ; aussi la masse de la population demeura-t-elle assez indifférente aux mouvements dont elle était spectatrice. Quelques patriotes ardents et un certain nombre d'hommes du grand faubourg

Fructidor an V (Août-Septembre 1797).

vinrent pourtant se ranger autour des directeurs, sentant bien que, dans cette violation du droit, la cause de la République était soutenue par le gouvernement, quoiqu'il eût également menacé de la proscription les partisans de la constitution de 1793. Une vingtaine de députés, parmi lesquels le général Willot, Boissy d'Anglas, Gilbert-Desmolières, Bourdon (de l'Oise), Cadroy, Rovère, furent arrêtés à la première heure. On arrêta également pendant cette nuit l'ancien commandant Raffet et l'ex-inspecteur de police Dossonville, misérable espion qui, après avoir servi la Terreur, s'était vendu à la réaction. Enfin, comme mesure de précaution, l'administration centrale de la Seine et les douze municipalités de Paris avaient été provisoirement suspendues.

Cependant quelques membres des Cinq-Cents et des Anciens tentèrent de se réunir, les uns dans la salle de leurs délibérations, les autres chez un de leurs collègues, rue de Luxembourg; mais un bataillon suffit pour les disperser. Le Directoire, voulant donner une apparence de légalité aux mesures déjà prises et à celles qu'il avait encore à prendre, invita les Cinq-Cents à se rassembler dans la salle du théâtre de l'Odéon, et les Anciens dans l'amphithéâtre de l'École de médecine, sachant bien d'avance que là ne viendraient guère que les représentants disposés à ratifier ses arrêtés.

Jugement sur le 18 fructidor.

Il est constant que le coup d'État de Fructidor n'a pas été exécuté au profit d'un individu; qu'il a eu pour but, et pour but unique, le salut de la République; qu'il n'a fait que devancer l'explosion d'un formidable complot royaliste; qu'il n'a pas coûté une goutte de sang; et malgré cela, il n'en doit pas moins être maudit par toute âme républicaine, par quiconque porte au cœur le sentiment de la justice, parce qu'il a été la violation du droit éternel. Il aurait fallu que le Directoire se laissât attaquer le premier, et alors, couvert par la légalité de sa résistance, il aurait eu pour lui l'approbation de tous. Une des conséquences les plus déplorables de cette journée funeste fut d'habituer la force militaire à intervenir

Fructidor an V (Août-Septembre 1797).

dans nos dissentiments civils et de montrer avec quelle facilité le premier traîneur de sabre venu pouvait, avec un peu de poigne et d'audace, renverser la constitution et la représentation du pays. Quoi qu'il en soit, la postérité eût, nous n'en doutons pas, amnistié et ratifié l'acte du Directoire, s'il s'en fût tenu aux mesures du premier jour. La grandeur du résultat atteint eût amplement justifié les sacrifices nécessaires. La voie à suivre était toute tracée. On eût dû renvoyer devant les tribunaux les royalistes coupables. Il y avait, pour faire condamner ceux qui avaient conspiré le retour de la monarchie, plus de pièces qu'on n'en avait étalé à Vendôme pour tuer les patriotes, qui ne voulaient, eux, que renforcer la République. Tout le monde eût applaudi alors. Mais il n'en fut pas ainsi. On allait multiplier inutilement le nombre des proscrits, frapper inconsidérément toute la presse opposante et transporter sans jugement des coupables sur lesquels la persécution ne devait pas manquer d'attirer l'intérêt et la compassion. La seule habileté du Directoire fut de laisser au Corps législatif le soin de décréter lui-même les proscriptions.

Les Cinq-Cents à l'Odéon.

Le conseil des Cinq-Cents se réunit, vers dix heures du matin, dans la salle de théâtre de l'Odéon, sous la présidence de Lamarque. Il commença par rendre grâce au gouvernement d'avoir sauvé la chose publique, se déclara en permanence, et nomma ensuite une commission de cinq membres pour aviser aux moyens de sauvegarder la constitution de l'an III. Les cinq membres désignés furent Sieyès, Hardy, Poulain-Grandpré, Chazal et Boulay (de la Meurthe), qui vraisemblablement étaient tous les cinq complices du coup d'État. Dans la soirée, le Directoire annonça au conseil que, s'il eût tardé un jour de plus, la République était livrée à ses plus mortels ennemis; il l'engageait en conséquence à s'unir à lui pour ramener la paix intérieure, raviver l'amour de la liberté et fermer l'abîme où les royalistes voulaient précipiter le pays. Les Cinq-Cents prirent officiellement connaissance des pièces d'où résul-

Mesures de salut public.

Fructidor an V (Août-Septembre 1797).

tait, aux yeux du gouvernement, l'existence d'une conjuration monarchique; puis, après avoir entendu Boulay (de la Meurthe), il vota, successivement et sans discussion, sur la proposition de la commission des cinq : la nullité des opérations électorales de cinquante-trois départements où les choix se trouvaient entachés de royalisme, l'autorisation au Directoire de nommer à toutes les places vacantes des tribunaux jusqu'aux prochaines élections, le rapport de la loi qui rappelait au Corps législatif Job Aymé, Mersan, Gau, Polissard et Ferrant-Vaillant, la remise en vigueur des dispositions de la loi du 3 brumaire relatives aux parents des émigrés, le rapport de la loi sur la garde nationale, de celle qui rappelait les prêtres déportés et de celle qui restituait les biens des familles d'Orléans et de Bourbon, l'obligation à tout électeur et juré de prêter serment de haine à la royauté et à l'anarchie, et enfin la déportation de cinquante-trois députés au Corps législatif, des directeurs Carnot et Barthélemy, de l'ex-ministre de la police Cochon, des généraux Morgan, Miranda et Ramel, du journaliste Suard, de l'ex-conventionnel Mailhe, et des conspirateurs Laville-Heurnoy, Brottier et Duverne de Presle. Les députés voués à la déportation étaient pour les Cinq-Cents : Aubry, André (de la Lozère), Job Aymé, Boissy d'Anglas, Bornes, Bourdon (de l'Oise), Cadroy, Couchery, Clercmonteau Delahaye (de la Seine-Inférieure), Doumerc, Duplantier, Duprat, Delarue, Dumolard, Gilbert-Desmolières, Henri Larivière, Imbert Colomès, Camille Jordan, Jourdan (des Bouches-du-Rhône), Gau, Lacarrière, Lemarchant-Gomicourt, Lemérer, Mersan, Madier, Maillard, Noailles, Marc-Curtin, Pavie, Polissart, Pastoret, Pichegru, Quatremère de Quincy, Saladin, Siméon, Vauvilliers, Vaublanc, Villaret-Joyeuse et Willot; pour les Anciens : Barbé-Marbois, Belin de Torcy, Mathieu Dumas, Ferrant-Vaillant, Laffon-Ladebat, Lomont, Muraire, Murinais, Paradis, Portalis, Rovère et Tronson-Ducoudray. Quelques autres membres des Cinq-Cents et des Anciens avaient été portés par la commission des cinq

Fructidor an V (Août-Septembre 1797).

sur la liste de déportation, Bovis, Doulcet de Pontécoulant, Thibaudeau, Richoux et Rémusat entre autres; mais ils en furent rayés grâce aux énergiques réclamations de quelques-uns de leurs collègues. En revanche, l'ancien terroriste Merlin (de Thionville), à qui Robespierre avait si durement reproché un jour la reddition de Mayence, réclama la proscription de Félix Le Péletier, d'Antonelle et d'Amar, à peine échappés aux coups de la haute cour de Vendôme. Il lui fallait quelques républicains pour trancher sur cet amas de proscrits royalistes. Cette satisfaction lui fut heureusement refusée.

Les Cinq-Cents décidèrent en outre que les émigrés non rayés seraient tenus de sortir du territoire de la République; que les émigrés actuellement détenus seraient déportés, et que ceux qui rentreraient en France seraient punis de mort. Une foule d'émigrés durent alors reprendre le chemin de l'exil, la duchesse douairière d'Orléans et le prince de Conti, par exemple, qui étaient rentrés à la faveur de la réaction. Les Cinq-Cents autorisèrent de plus le Directoire à déporter les prêtres qui troubleraient la tranquillité publique, rétablirent pour les ecclésiastiques la formalité du serment de haine à la royauté, mirent tous les journaux sous la surveillance de la police, qu'ils armèrent du droit exorbitant de les supprimer, et enfin rapportèrent la loi qui prohibait les sociétés populaires, à la seule condition pour les clubs de ne point professer des principes contraires à la constitution de l'an III. Ces diverses résolutions furent presque aussitôt approuvées par le conseil des Anciens, malgré l'opposition très vivement exprimée de Regnier et de Lecoulteux, et, le lendemain, les Cinq-Cents accueillirent cette nouvelle par des applaudissements prolongés.

Proscription des journalistes.

Au début de cette séance du 19 fructidor (5 septembre), le conseil déclara que le général Augereau et les armées de la République avaient bien mérité de la patrie; puis, sur la double proposition de Chazal et de Chénier, il vota l'impression

Fructidor an V (Août-Septembre 1797).

des adresses patriotiques dont s'étaient tant émus les royalistes des deux conseils. C'était le prélude de proscriptions nouvelles. Bailleul se plaignit vivement de ce qu'une foule d'anciens privilégiés occupaient partout des fonctions administratives, où leur unique souci était de restaurer, sous des formes déguisées, l'ancien régime; il invita fortement l'Assemblée à prendre des mesures à cet égard. Il avait commencé par réclamer une loi de proscription contre les propriétaires, imprimeurs et rédacteurs des journaux dévoués au parti vaincu. Dès la veille, le Directoire avait ordonné l'arrestation des auteurs et imprimeurs de trente-deux feuilles royalistes. Vivement pressés par les directeurs de ne pas perdre une minute pour purger le sol de la République de tous les conspirateurs royaux et de tous les journalistes de Blakembourg, où résidait alors le prétendant qui déjà se faisait appeler Louis XVIII, les Cinq-Cents renchérirent sur la sévérité directoriale. Dans la nuit du 20 au 21 fructidor (6-7 septembre), Bailleul leur proposa de déporter en masse les rédacteurs et imprimeurs de cinquante-quatre journaux. C'était effrayant. Beaucoup de ces journaux étaient ou à peu près ignorés ou sans influence. C'est ce que firent remarquer plusieurs députés, sans attaquer pour cela le projet de Bailleul. Au contraire, c'était à qui jetterait la pierre à cette engeance maudite des journalistes, cause de tous nos maux, disait Talot. Une sorte de délire semblait s'être emparée du conseil. Cependant une douzaine de feuilles furent assez heureuses pour échapper à la proscription. Il en resta quarante-deux, contre les rédacteurs, imprimeurs et propriétaires desquelles la peine de la déportation fut prononcée. Citons parmi ces feuilles, où depuis si longtemps on vouait la République à l'exécration et au mépris, le *Grondeur*, ou le *Tableau des mœurs*, de la veuve du Girondin Gorsas, le *Courrier républicain*, de cet abbé Poncelin, bâtonné, disait-on, par les valets de Barras, le *Censeur des journaux*, par Galais, l'*Accusateur public*, de Richer-Serisy, les *Actes des apôtres*, de Barruel-Beauvert, les *Annales catholiques*, le *Thé*, par Bertin d'Antilly qui, la veille même du 18 fructidor, contenait un appel aux armes contre la République, le *Spectateur du Nord*, où écrivaient Rivarol et l'abbé de Pradt, la *Quotidienne*, de Michaud et Fontanes, le *Postillon des armées*, de l'imprimeur Crétot, acquitté jadis par le tribunal révolutionnaire, le *Miroir*, par Beaulieu, le *Mémorial historique*, où La Harpe avait troqué sa carmagnole contre une livrée royaliste, et les *Nouvelles politiques*, de Suard. Cette proscription de tant de journaux et d'écrivains, à une époque où notre situation extérieure ne commandait pas une pareille mesure, ne fut pas seulement une violation de la justice et de la liberté, ce fut une faute immense, dont rien ne saurait excuser le Directoire, une faute comme la transportation, sans jugement, des principaux députés arrêtés aux Tuileries et des conspirateurs royalistes.

Fructidor an V (Août-Septembre 1797).

Départ des transportés.

Seize d'entre ces derniers furent extraits le 23 fructidor (9 septembre) de la prison du Temple où ils avaient été transférés, et expédiés sur Rochefort dans quatre fourgons, qu'un général nommé Dutertre, ancienne victime de la réaction, eut mission d'escorter. Ces transportés étaient : l'ex-directeur Barthélemy et son secrétaire Letellier, Barbé-Marbois, Laffon-Ladebat, Bourdon (de l'Oise), Rovère, les généraux Pichegru et Willot, l'ancien constituant Murinais, Tronson-Ducoudray, Aubry, Delarue, Ramel, Dossonville, Laville-Heurnoy et l'abbé Brottier. Les autres condamnés à la transportation partirent plus tard, ou furent graciés, ou parvinrent à se mettre en sûreté. De ceux que ce premier convoi jeta sur les plages brûlantes de la Guyane, huit moururent misérablement, parmi lesquels Rovère et Bourdon (de l'Oise), qui, eux aussi, sur cette terre où ils devaient trouver leurs tombeaux, avaient, au temps de la réaction thermidorienne, envoyé sans jugement leurs collègues Billaud-Varenne et Collot d'Herbois.

Élection de deux directeurs.

Il fallait pourvoir au remplacement des directeurs proscrits. Dans sa séance du 21 fructidor (7 septembre), les Cinq-Cents dressèrent une liste de dix candidats parmi lesquels on

Fructidor an V (Août-Septembre 1797).

remarquait François (de Neufchâteau), Merlin (de Douai), les généraux Masséna et Augereau et les anciens ministres Garat et Gohier. Les Anciens nommèrent, à la place de Barthélemy, Merlin (de Douai), le légiste de la Terreur qui, à moins d'accident, était appelé à occuper durant près de cinq ans le fauteuil directorial. Le lendemain, sur une autre liste, où le nom de Ginguené figurait au lieu du nom de Merlin, les Anciens choisirent, pour remplacer Carnot, François (de Neufchâteau), ancien membre de l'Assemblée législative, qui s'était quelque peu compromis jadis par sa pièce de *Paméla*, trop favorable aux Anglais, et que le gouvernement directorial avait nommé commissaire dans les Vosges avant de l'appeler au ministère de l'intérieur. Ainsi se trouva reconstitué le Directoire. Le 24 fructidor (10 septembre), eut lieu, en grande pompe, au palais du Luxembourg, l'installation des deux nouveaux directeurs. Merlin, dans un discours enthousiaste, porta aux nues les généraux dont les épées avaient assuré le succès du coup d'État, et il prêta à la République ce serment d'attachement et de fidélité qui, selon ses propres expressions, « n'est rien pour le scélérat, mais devient une religion pour l'honnête homme. » Nous verrons à quelques années de là comment il tiendra son serment. François (de Neufchâteau) se montra plus calme, plus réservé ; il se contenta de qualifier de sublime cette journée du 18 fructidor qui l'élevait au pouvoir, et qui suivant lui, ramenait le gouvernement aux principes sur lesquels il avait été fondé.

Moreau à Paris.

Et de fait, la journée du 18 fructidor, malgré le vice originel dant elle était entachée, fut très bien accueillie en France. Dans une proclamation fort belle, dont il est fâcheux qu'il n'ait pas toujours appliqué les sages préceptes, le Directoire en avait admirablement indiqué les causes, et il s'était efforcé d'en démontrer la nécessité. Le Corps législatif, à son tour, la glorifia dans une adresse où il promit de s'occuper immédiatement du rétablissement de nos finances et de la consolidation de la paix. Si les esprits étaient fatigués de tant d'agitations politiques, ils ne l'étaient pas moins de l'audace toujours croissante des royalistes, de leur arrogance et de leurs calomnies. Un incident nouveau vint, à point nommé, contribuer, aux yeux de beaucoup de gens, à donner une sorte de légitimité au coup d'État du Directoire. Le général Moreau, caractère froid et concentré, peu susceptible d'enthousiasme, n'avait pris aucune part aux démonstrations patriotiques de ses collègues des armées d'Italie et de Rhin-et-Moselle. Cependant, le premier, il avait eu vent de la trahison de Pichegru, dont, quelques mois auparavant, il avait saisi toute la correspondance avec le prince de Condé dans un fourgon pris au général autrichien Khinglin. Longtemps il avait gardé le silence là-dessus, soit qu'il lui eût répugné de dénoncer un ancien compagnon d'armes, soit qu'il eût voulu attendre l'événement. Son secret finit pourtant par lui peser, et le 19 fructidor (5 septembre) il se décida à écrire au directeur Barthélemy pour lui faire part de sa découverte, au moment même où le Directoire venait de le mander à Paris. Moreau, avant de partir, apprit à son armée, par une proclamation dans laquelle il protesta de son dévouement à la République, la trahison de ce Pichegru, qu'elle avait eu autrefois pour général en chef. Le Directoire se méfiait probablement de Moreau, puisque, dès le 16 fructidor (3 septembre), il lui avait retiré son commandement pour le confier au général Hoche. Peu satisfait sans doute de sa révélation tardive, il le laissa momentanément sans emploi, et cette disgrâce ne surprit personne. Toujours est-il que cette révélation inattendue, venant à l'appui des pièces trouvées dans le portefeuille du comte d'Entraigues, jeta une teinte sombre sur les conspirateurs royalistes dont Pichegru était en quelque sorte le chef. L'acte du Directoire fut unanimement considéré comme un acte de salut public, et il fut décidé au Corps législatif que la journée du 18 fructidor serait célébrée chaque année comme une des journées heureuses de la République.

Fructidor an V (Août-Septembre 1797).

Mort du général Hoche.

La République ! hélas ! au moment où elle se réjouissait

Vendémiaire an VI (*Septembre-Octobre* 1797).

d'avoir, sans effusion de sang, vaincu la réaction monarchique; à l'heure même où, au milieu d'une pompe et d'un enthousiasme qu'on n'avait pas vus depuis longtemps, elle fêtait le cinquième anniversaire de sa fondation, elle avait à pleurer sur la perte prématurée d'un de ses plus glorieux soldats, d'un de ses plus dévoués citoyens. Le général Hoche venait de mourir d'une affection aiguë avant d'avoir pris possession du commandement des armées réunies de Sambre-et-Meuse et de Rhin-et-Moselle. Il était mort entre les bras du général d'artillerie Debelle, au camp de Wetzlar, dans la soirée du deuxième jour complémentaire de l'an V (18 septembre 1797), un an, presque jour pour jour, après le général Marceau, jeune comme lui, et comme lui l'espoir de la patrie. Mais du moins Marceau était tombé en soldat devant l'ennemi, dans la fièvre du combat; Hoche succombait d'une maladie inconnue, avec le regret de n'avoir pas répandu son sang sur le champ de bataille. Il n'avait pas encore vingt-huit ans.

Il était si jeune, de si robuste apparence, qu'on ne pouvait croire qu'il fût mort de sa mort naturelle: le bruit courut qu'il avait été empoisonné; mais cette supposition, toute gratuite, n'a jamais été justifiée. Les Autrichiens s'unirent à ses soldats pour lui rendre les derniers honneurs. Son corps, transféré à Coblentz, fut enterré dans le fort de Pétersberg, à côté du tombeau de Marceau. Sa mort causa en France un deuil général, comme si la République eût perdu en lui un de ses plus solides piliers. Le Corps législatif décida qu'une cérémonie funèbre serait célébrée le 10 vendémiaire (1er octobre), dans chaque chef-lieu de canton, pour honorer dignement sa mémoire. Cette cérémonie eut lieu à Paris au Champ de Mars. Jamais funérailles, depuis celles de Mirabeau et de Le Péletier Saint-Fargeau, n'avaient présenté un caractère aussi imposant. La Reveillère-Lepeaux, comme président du Directoire, y prononça un discours tout rempli des idées théophilanthropiques dont il était obsédé; puis Daunou, tenant à la main une branche de laurier, donna, au nom de

Vendémiaire an VI (*Septembre-Octobre* 1797).

l'Institut, lecture d'une oraison funèbre qui eût gagné à être moins longue et plus simple; tout cela entremêlé du chant de la *Marseillaise*, des hymnes de Chénier et de la musique de Chérubini. Le recueillement de la foule fut peut-être le plus bel hommage rendu au vainqueur de Quiberon. La mort de Hoche fut une perte réelle pour la République; mais, vivant, eût-il été un obstacle aux entreprises de Bonaparte contre la liberté? C'est là une question impossible à résoudre. Tant d'autres avaient juré de défendre la constitution, qui aideront à la renverser! Félicitons-nous donc plutôt de ce qu'il soit tombé jeune encore, dans la plénitude de sa foi républicaine, et les mains pures des richesses dont s'étaient gorgés les généraux d'Italie.

Mesures révolutionnaires.

Rien du reste ne faisait prévoir encore les attentats de l'armée contre les lois établies. Toutefois il était à craindre qu'une première intervention dans les affaires civiles ne lui donnât le goût d'y revenir, et les patriotes fidèles à la tradition révolutionnaire, ceux qui ne comprenaient pas l'emploi des « missionnaires armés », durent frémir à la pensée qu'un jour ou l'autre quelque officier entreprenant mettrait, comme le Gaulois, le poids de son épée dans l'un des plateaux de la balance où se pesaient les destinées de la nation. La seule pensée des auteurs principaux du 18 fructidor fut, sans aucun doute, de défendre le régime républicain contre les attaques des royalistes. Les directeurs s'opposèrent très vivement, vers cette époque, à une proposition tendant à proroger jusqu'à dix ans leurs pouvoirs, et jusqu'à sept ans ceux du Corps législatif. Cette proposition insidieuse, enfantée peut-être par l'imagination de Sieyès, n'eut pas de suites alors. Fâcheusement ils ne surent pas user de la victoire avec modération. Au lieu de se mouvoir désormais dans le cercle de leurs attributions constitutionnelles, de se borner à améliorer un régime qui, sans être parfait, avait permis à la France de cicatriser une partie de ses plaies et de jouir, pendant deux années, d'une très grande somme de liberté, il eut recours à

VENDÉMIAIRE an VI (*Septembre-Octobre* 1797).

des mesures révolutionnaires que véritablement les circonstances ne justifiaient plus. Le Corps législatif, il faut le dire, lui vint merveilleusement en aide pour cela, et bientôt, abdiquant pour ainsi dire toute initiative, il se contenta d'approuver docilement les messages du gouvernement.

Le Directoire commença par renouveler le personnel des administrations et tribunaux dans les départements dont les élections avaient été annulées. Beaucoup d'anciens conventionnels, principalement de ceux qui avaient coopéré ou applaudi au 9 Thermidor, entrèrent de cette façon dans les fonctions publiques. Cela rendait beaucoup plus facile, on le comprend, l'exécution des lois remises en vigueur contre les émigrés et les prêtres réfractaires, exécution à laquelle le ministre de la police Sotin tint rigoureusement la main. Un assez grand nombre de ces derniers furent, à cette époque, transportés à Cayenne, où ils périrent misérablement pour la plupart.

Projet de proscription des nobles.

On tenta même d'aller beaucoup plus loin que la Terreur n'avait jamais été. Robespierre s'était toujours fortement opposé à ce qu'on proscrivît les nobles et les prêtres par cela seul qu'ils étaient ou nobles ou prêtres; il ne fallait les frapper, soutenait-il avec raison, que dans le cas où ils se mettraient en état de révolte ouverte contre la Révolution. Eh bien! en ce mois de vendémiaire an VI, on proposa la proscription en masse de la plus grande partie des nobles et anoblis de l'ancien régime. Et ce fut un modéré, le député Boulay (de la Meurthe), un futur comte impérial, qui dans un long rapport apologétique du 18 fructidor, osa soutenir une pareille mesure au nom de cette commission dont faisait également partie le futur comte Sieyès. Il y avait, selon lui, incompatibilité absolue entre la République et toute espèce de noblesse fondée sur des distinctions de naissance et des titres héréditaires. Rien de plus vrai assurément; mais ne pouvait-on se contenter de supprimer ces titres et ces distinctions, sans bannir de la patrie commune toute une classe de citoyens?

VENDÉMIAIRE an VI (*Septembre-Octobre* 1797).

Ce projet souleva beaucoup de réclamations. Le député Serres ne craignit pas de le signaler aux Cinq-Cents comme le développement de la plus terrible tyrannie qui eût encore pesé sur les hommes. Mais où l'opposition se manifesta avec la plus vive animosité, ce fut dans le salon du directeur Barras, que fréquentaient une foule d'anciens privilégiés, et où trônait Thérésa Cabarrus. Le mari complaisant de cette reine du Directoire, l'histrion Tallien, devenu tout à coup le défenseur de cette noblesse pour laquelle il s'était montré si impitoyable autrefois, allégua que Barras et Bonaparte étaient d'anciens nobles. L'exemple était mal choisi, car la République n'eût rien perdu à être débarrassée de l'un ou de l'autre. Quoi qu'il en soit, devant l'opposition qui se manifestait, la commission crut devoir retirer son premier projet; et, dans la séance du 29 vendémiaire (20 octobre), elle en présenta un autre légèrement modifié. Dans un nouveau rapport, où il s'efforça de démontrer que la haute noblesse qui n'avait pas émigré était plus dangereuse par sa seule présence sur le territoire français que celle qui avait émigré, Boulay (de la Meurthe) proposa au conseil d'interdire les droits civiques à tous les ci-devant nobles, à l'exception de ceux qui avaient donné quelques gages à la Révolution. Combattu par Guérin (du Loiret), vivement soutenu par Chénier, ce nouveau projet de loi, qui en principe n'était guère plus juste que le premier, s'il était moins barbare, finit par être adopté par le Corps législatif. Mais il demeura, on peut le dire, à l'état de lettre morte; il n'était pas dans nos mœurs, et les anciens nobles continuèrent d'envahir, comme par le passé, les fonctions publiques, d'où une méfiance, assez justifiée d'ailleurs, voulait les bannir à tout jamais.

Mesures financières.

Les mesures financières adoptées par le Directoire et par les conseils ne furent pas beaucoup plus heureuses que leurs moyens de salut public. Le budget des dépenses de cette année se montait à six cent seize millions. Comme les ressources ordinaires ne suffisaient pas à les couvrir, on eut recours

VENDÉMIAIRE an VI (*Septembre-Octobre* 1797).

à des expédients détestables. Au lieu de profiter des circonstances pour renverser complètement notre vieux système d'impôts, au lieu de les ramener autant que possible à un type unique, et surtout de les rendre strictement proportionnels, suivant les facultés de chacun, on en revint aux anciens errements financiers, et l'on créa des contributions nouvelles dont le poids pèse encore sur nous aujourd'hui. Les conseils établirent sur les routes un droit de passe qui eut le tort d'indisposer les populations, pour lesquelles ce fut une gêne véritable; ils augmentèrent les droits d'enregistrement et de timbre et soumirent les feuilles périodiques à ce dernier impôt, grave atteinte à la liberté de la presse; ils instituèrent des droits et un code hypothécaires, doublèrent les droits sur les tabacs étrangers, rétablirent nous l'avons dit déjà, l'immorale institution de la loterie, et enfin, pour dégrever les charges annuelles de l'État, ils réduisirent la dette publique au tiers, en remboursant les deux autres tiers aux rentiers au moyen de bons au porteur, admissibles au payement des domaines nationaux. C'est ce qu'on a appelé le tiers consolidé. La mesure eût été excellente sans doute si ces remboursements se fussent ponctuellement effectués; mais les retards indéfinis apportés au payement de ces bons, l'agiotage effréné dont ils furent l'objet en amenèrent promptement la dépréciation et les firent tomber à un taux dérisoire ; ce dont quelques publicistes se sont autorisés pour considérer l'opération comme une sorte de banqueroute. Toutes ces lois de finances, dont les discussions occupèrent un assez grand nombre de séances, furent votées avec empressement. Et pourtant, nous le répétons, l'occasion était belle pour le Corps législatif de rechercher une meilleure répartition et une nouvelle assiette de l'impôt; car, après de si rudes années de guerre, nous étions en paix, sinon avec l'Europe entière, du moins avec toutes les puissances continentales, et c'était véritablement l'heure d'étudier les problèmes économiques dont la solution importait à la prospérité matérielle du pays.

Le tiers consolidé.

VENDÉMIAIRE an VI (*Septembre-Octobre* 1797).

Nouveaux pourparlers avec l'Angleterre.

L'Angleterre demeurait seule armée contre nous. Ce n'était pas que de nouveaux essais de conciliation n'eussent été tentés entre elle et la France. Quelque temps avant le 18 fructidor, lord Malmesbury avait été chargé de reprendre les négociations interrompues l'année précédente. Cette fois, la ville de Lille avait été choisie comme lieu de réunion des négociateurs, qui furent pour la France l'ex-directeur Letourneur, Pléville Le Peley et Maret, l'ancien prisonnier des Autrichiens. Les négociations traînèrent encore en longueur ; rien n'était fait quand nos plénipotentiaires furent remplacés par Treilhard et par un ancien député de l'Hérault à la Convention, du nom de Bonnier. Ceux-ci protestèrent tout d'abord des intentions pacifiques du Directoire, et, quoi qu'en aient dit la plupart des historiens nos prédécesseurs, le gouvernement républicain se conduisit avec beaucoup de loyauté et de franchise ; il voulait sincèrement la paix, seulement il la voulait digne de la République. L'Angleterre avait singulièrement rabattu de ses prétentions; mais elle exigeait qu'on lui laissât les conquêtes qu'elle avait faites sur les Hollandais et les Espagnols, nos alliés alors; mais elle hésitait à renoncer au titre de roi de France, ridiculement porté par son souverain, et prétendait garder les vaisseaux que la trahison lui avait livrés devant Toulon. C'étaient là des conditions auxquelles la France ne pouvait souscrire. Mis en demeure de s'expliquer catégoriquement là-dessus, dans deux fois vingt-quatre heures, lord Malmesbury quitta Lille le deuxième jour complémentaire (18 septembre), sous prétexte d'aller chercher des instructions auprès de son gouvernement. Les plénipotentiaires français attendirent sa réponse jusqu'au 16 vendémiaire (6 octobre). Aucune satisfaction suffisante ne leur ayant été donnée à cette époque, ils quittèrent Lille à leur tour, et, par la faute de l'Angleterre, les négociations se trouvèrent de nouveau rompues. On se rejeta mutuellement de part et d'autre la responsabilité de cette rupture : Pitt osa déclarer en pleine Chambre des communes qu'il avait tout fait pour

Vendémiaire an VI (*Septembre-Octobre* 1797).

obtenir la paix. Ses conjectures, disait-il, lui donnaient la forte conviction que les démonstrations pacifiques du Directoire n'étaient qu'un leurre pour tromper l'opinion publique. Mais les paroles de Pitt ne sauraient avoir aucun poids devant l'avenir. Seul il avait voulu la guerre contre la France révolutionnaire; cette France il l'avait combattue à l'aide de moyens réprouvés par la morale et la justice; il est donc fort douteux qu'il eût consenti de bon cœur à abaisser l'orgueil britannique devant la République triomphante, et jamais la postérité ne lavera sa mémoire de l'acharnement honteux avec lequel il a poursuivi la Révolution française.

Relations extérieures.

Le Directoire exécutif avait donné la preuve de ses intentions pacifiques en concluant récemment un traité de paix et d'amitié entre la République et le Portugal. Ce traité, il est vrai, ne devait pas tarder à être déchiré, mais par la faute du gouvernement portugais, lequel, au mépris des stipulations, s'imagina de remettre entre les mains de l'armée anglaise ses forts et ses postes les plus importants. Le Directoire témoigna surtout de son désir de terminer la guerre qui désolait l'Europe, en signant avec l'Autriche une paix qu'il aurait pu ordonner aux généraux de la République d'aller chercher à Vienne même.

Bonaparte à Montebello.

Depuis la signature des préliminaires de Léoben, Bonaparte était au château de Montebello, près de Milan, et il y tenait une espèce de cour. De tous les pays voisins on venait lui rendre hommage. Là il était roi, il était dieu. Les villes italiennes le regardaient comme le souverain arbitre de leurs destinées. Comme il faisait alors grand étalage de sentiments démocratiques, il entreprit, avec notre ministre Faypoult, de substituer à Gênes, comme à Venise, un gouvernement populaire à la vieille oligarchie aristocratique. Une émeute suscitée par les partisans du doge ayant éclaté, émeute dans laquelle plusieurs Français succombèrent, il suffit de son nom et d'une simple lettre de lui au sénat de Gênes pour que l'ordre fût rétabli et que satisfaction nous fût donnée. Quelques jours

Révolution à Gênes.

Vendémiaire an VI (*Septembre-Octobre* 1797).

après, il octroya au pays génois, devenu la république Ligurienne, une constitution basée, comme la nôtre, sur la souveraineté populaire. Malgré sa fièvre démocratique, vraie ou feinte, il ne mit pas beaucoup d'empressement à féliciter le Directoire du coup d'État exécuté pour le triomple de l'idée républicaine, et dont il avait été le premier instigateur. Cependant, par diverses proclamations à ses troupes, il adhéra hautement à la victoire du parti révolutionnaire, et, à la date du 10 vendémiaire (1er octobre), il envoya les adresses des différents corps de son armée sur « la mémorable journée du 18 fructidor, » adresses où l'on félicitait, en termes d'un enthousiasme soldatesque, le Directoire d'avoir déjoué les complots liberticides des partisans de la royauté.

Traité de Campo-Formio.

Une chose d'ailleurs absorbait entièrement alors l'attention de Bonaparte, c'étaient les négociations du traité de paix avec l'Autriche, pour lesquelles le gouvernement directorial avait eu le tort de l'investir de pleins pouvoirs. On accorda en effet trop d'importance à un général dont les moindres actes révélaient l'ambition démesurée. Et néanmoins Bonaparte se plaignait de l'ingratitude du gouvernement; il offrait à tout propos sa démission; il se répandait en récriminations auprès du secrétaire de Barras, le citoyen Bottot, qui était venu lui porter certaines instructions. L'imprudent Directoire ne lui en témoigna que plus de condescendance. Cependant les conférences, ouvertes à Udine, se prolongeaient indéfiniment. Plus d'une fois elles faillirent être rompues. Dans la prévision d'une reprise d'hostilités, le Directoire appela Augereau au commandement des armées de Sambre-et-Meuse et de Rhin-et-Moselle. Il était disposé à se montrer beaucoup moins coulant que Bonaparte sur certains points d'une importance capitale. Ainsi, il n'eût point voulu livrer Venise à l'Autriche; et, ne se trouvant pas d'accord à cet égard avec son plénipotentiaire, il le prévint qu'il allait envoyer d'autres négociateurs à sa place pour lui permettre de se consacrer entièrement aux préparatifs militaires nécessités

Vendémiaire an VI (Septembre-Octobre 1797).

par l'ouverture probable d'une nouvelle campagne. Mais Bonaparte avait brusqué les choses, craignant qu'on ne lui enlevât la gloire de terminer seul une si grave affaire; déjà la paix était un fait accompli. Le traité avait été signé le 26 vendémiaire (17 octobre), au village de Campo-Formio, près d'Udine, par le marquis de Gallo, le comte de Cobentzel, le général Merfeldt, le baron de Degelmann, pour l'Autriche, et par le général Bonaparte, pour la France.

Par le traité de Campo-Formio, l'empereur renonçait, en faveur de la République française, à tous ses droits sur les provinces connues autrefois sous le nom de Pays-Bas autrichiens; il consentait à ce qu'elle possédât en toute souveraineté les anciennes îles vénitiennes du levant, Corfou, Zante et autres, et il reconnaissait la république Cispadane, ou Cisalpine; c'étaient là assurément de réels avantages. Mais en revanche, la République, disposant, comme de sa chose, de pays dont la justice lui commandait de respecter l'indépendance et l'autonomie, abandonnait à l'Autriche l'Istrie, la Dalmatie, les îles vénitiennes de l'Adriatique et Venise elle-même. Ce fut donc la main du vainqueur de Lodi qui mit l'aigle impériale à la place du lion de Saint-Marc. Cet acte de piraterie diplomatique diminue singulièrement à nos yeux la gloire du pacificateur de Campo-Formio.

Délivrance de Lafayette.

Un des résultats immédiats de la paix avec l'Autriche fut la mise en liberté des prisonniers d'Olmütz, expressément stipulée en dehors du traité. Latour-Maubourg, Lafayette et Bureaux de Pusy, reconnaissants, écrivirent une lettre flatteuse à l'excès au héros qui, disaient-ils, avait mis leur résurrection au nombre de ses miracles. Seulement, leurs remerciements se trompaient d'adresse, car c'était le Directoire qui, à la sollicitation de quelques amis de Lafayette, avait enjoint au général d'exiger la délivrance de ces trois anciens membres de l'Assemblée constituante, que, par une indigne violation du droit des gens, l'Autriche avait jetés autrefois dans les cachots d'Olmütz.

Brumaire an VI (Octobre-Novembre 1797).

Le traité de Campo-Formio fut apporté à Paris par le général Berthier, chef d'état-major de l'armée d'Italie, et par Monge, un des membres de la commission de savants et d'artistes envoyés en Italie pour y faire choix des objets d'art dont Bonaparte s'entendait si bien à dépouiller ce pays. Le Directoire dissimula son mécontentement de l'abandon de Venise, et fit bon accueil aux envoyés de son jeune plénipotentiaire, à qui le ministre des relations extérieures, Talleyrand-Périgord, écrivit une lettre où les témoignages d'une admiration légitime se trouvaient gâtés par des termes d'une adulation ridicule. Notifié officiellement au Corps législatif dans la journée du 5 brumaire (26 octobre), le traité de paix y fut accueilli par les législateurs, debout et découverts, aux cris redoublés de *vive la République!* Jean De Bry, aux Cinq-Cents, proposa de consacrer par une fête annuelle le jour mémorable où le sang humain avait cessé de couler. La joie fut vive dans Paris ému. Les édifices publics et les maisons particulières furent illuminés le soir. On s'embrassait, on se félicitait, on revoyait déjà les frères, les amis, les parents qu'avait épargnés le champ de bataille. La République allait donc pouvoir se reposer dans sa force majestueuse, et travailler en paix à sa consolidation intérieure. Car on espérait avoir bien vite raison de l'Angleterre, avec qui seule on était désormais en guerre ouverte. Le Directoire, en annonçant au peuple français le traité de Campo-Formio, déclara qu'il fallait aller terminer à Londres les malheurs de l'Europe, et reporter la liberté là où Guillaume le Conquérant avait apporté l'esclavage. Et le jour même il arrêtait la formation d'une *armée d'Angleterre*, dont il confia le commandement suprême à Bonaparte. A quelques jours de là, il recevait en audience solennelle Berthier et Monge, qui tous deux firent profession du plus ardent républicanisme, le premier oubliant ses attaches royalistes, et le second se souvenant qu'il avait été vice-président du club des Jacobins. L'un et l'autre portèrent aux nues le général Bonaparte, tant le héros d'Italie

Berthier et Monge.

BRUMAIRE an VI (Octobre-Novembre 1797).

exerçait de fascination sur son entourage. Monge le compara à Épaminondas, et, s'adressant en terminant aux mânes de Vercingétorix, il les félicita d'avoir trouvé un vengeur. Il se trompait deux fois. Bonaparte ne ressemblait guère à Épaminondas, qui délivra sa patrie au lieu de l'enchaîner ; et quant à Vercingétorix, la manière dont ses mânes furent vengés ne dut pas leur donner beaucoup de satisfaction.

Le Congrès de Rastadt.

D'après le dernier article du traité de Campo-Formio, un congrès, composé des plénipotentiaires de tout l'empire germanique de la République, devait s'ouvrir à Rastadt, dans les trente jours, et plus tôt, s'il était possible pour couvenir des conditions de la pacification définitive entre ces deux puissances. Il avait été stipulé en outre, par une clause secrète, qu'on y reconnaîtrait la ligne du Rhin comme notre frontière à l'est, et que nous prendrions possession de Mayence le jour où les soldats de l'Autriche entreraient dans Venise. Dès le 10 brumaire (31 octobre), le Directoire désigna les citoyens Treilhard et Bonnier comme ministres de la République à ce congrès impérial. Bonaparte comptait bien d'ailleurs y imposer son influence dominatrice. Il quitta Milan, pour se rendre à Rastadt, le 27 brumaire (17 novembre), après avoir doté la république Cisalpine d'une constitution entièrement calquée sur celle de l'an III, et avoir nommé lui-même à un grand nombre de places, comme s'il eût été le maître absolu de ce pays. Déjà il s'essayait au rôle de despote. Son voyage à travers la haute Italie et la Suisse fut une longue ovation. Partout, dans le pays de Vaud, à Soleure, à Bâle, il fut traité en souverain. Il fit son entrée triomphale à Rastadt, le 5 frimaire (25 novembre), dans un carrosse à huit chevaux, suivi d'une escorte de hussards autrichiens, et il s'empressa de visiter les principaux plénipotentiaires allemands, le comte de Metternich, le baron d'Albini, le comte de Lehrbach. La Suède avait eu l'idée assez singulière de se faire représenter au congrès par le comte de Fersen, cet ami dévoué de la reine Marie-Antoinette, qu'il avait accompagnée jusqu'à Bondy dans la

FRIMAIRE an VI (Novembre-Décembre 1797).

FRIMAIRE an V (Novembre-Décembre 1797).

nuit fatale du 20 juin 1791. Bonaparte se montra choqué d'un tel choix. Il y vit une sorte d'injure à la République. Le général républicain ne songeait pas encore à entrer dans la famille de la pauvre Marie-Antoinette. De quel droit d'ailleurs la Suède envoyait-elle un représentant au congrès? Les plénipotentiaires français, et notamment Bonaparte, accueillirent l'envoyé suédois avec une extrême brutalité. Le comte de Fersen se retira, tout décontenancé et sans protester. Bonaparte lui-même ne tarda pas à quitter Rastadt. Il vit bien, au bout de quelques jours, qu'il ne serait pas là le maître absolu comme à Campo-Formio, et, après avoir échangé avec M. de Cobentzel les ratifications du traité de paix de Campo-Formio, il partit précipitamment pour Paris, où il arriva le 15 frimaire (5 décembre).

Complot royaliste

On était alors sous l'impression de la découverte d'une nouvelle conspiration royaliste, dont le ministre de la police Sotin faisait grand bruit. Dix-huit conjurés avaient été arrêtés, et l'on avait saisi sur eux des pouvoirs signés du soi-disant Louis XVIII, pour opérer la contre-révolution. Cette conspiration était-elle bien sérieuse, ou était-ce une simple manœuvre destinée à tenir en éveil l'opinion publique? Nous serions fort tenté de nous ranger à cette dernière opinion. Toujours est-il que le gouvernement directorial, tout en continuant de déclamer contre la constitution de 1793 et d'en menacer les partisans, inclinait fortement alors vers le parti démocratique et lui faisait des avances significatives. Un certain nombre de sociétés populaires s'étaient rouvertes depuis le 18 fructifor. Le bruit ayant couru que la réunion du faubourg Saint-Antoine avait été fermée, le Directoire le démentit aussitôt officiellement. On commençait à regretter amèrement les injustes rigueurs déployées depuis Thermidor contre les plus fermes patriotes, rigueurs qui avaient tant contribué à relever le parti royaliste : les ombres sanglantes des victimes du procès de Vendôme apparaissaient comme un remords aux yeux de plus d'un républicain sincère du Corps

Indemnités aux acquittés de Vendôme.

FRIMAIRE an VI (*Novembre-Décembre* 1797).

législatif. Lamarque vint, dans la séance du 16 frimaire (6 décembre), réclamer une indemnité pour les accusés qui avaient été acquittés par la haute cour, et le conseil des Cinq-Cents, s'inspirant d'une loi de réparation votée jadis par la Convention nationale, loi en vertu de laquelle une indemnité était accordée aux accusés innocentés par le tribunal révolutionnaire, le conseil des Cinq-Cents, disons-nous, alloua, à titre d'indemnité, une somme de douze cents livres à chacun des républicains acquittés par la haute cour de Vendôme. Nous nous prenons souvent à maudire les sévérités auxquelles les hommes de la Révolution ont été entraînés par les circonstances, et pourtant nous sommes loin de posséder au même degré le sentiment de justice qui les animait. Nous voyons tous les jours nos magistrats et nos gouvernants, en matière politique, incarcérer les gens avec une déplorable légèreté, et quand ceux-ci viennent, après de longs jours et de longs mois, à être mis en liberté parce qu'on n'a trouvé ni moralement ni matériellement moyen de les condamner, on ne songe guère à réclamer pour eux cette indemnité qu'avaient stipulée nos pères en faveur des innocents induement poursuivis.

Célébration forcée du décadi.

Cette mesure réparatrice passa du reste inaperçue pour ainsi dire; l'attention était ailleurs. A peine se préoccupa-t-on d'une loi étrange, inouïe, présentée et adoptée vers cette époque sur la célébration forcée du décadi. Un arrêté du bureau central de la Seine interdit ce jour-là tout travail dans les rues, et fit défense expresse à tous marchands d'étaler leurs marchandises sur la voie publique. Or, célébration forcée du décadi, célébration forcée du dimanche, c'est tout un. En pareille matière la tolérance absolue est le droit: et contraindre les hommes au repos tel ou tel jour, au nom d'un principe religieux ou d'un principe politique, c'est porter à la liberté un des coups les plus rudes dont elle puisse être frappée. On peut s'étonner à bon droit qu'un semblable arrêté n'ait pas soulevé les plus violentes réclamations. Mais, comme nous

FRIMAIRE an VI (*Novembre-Décembre* 1797).

avons dit, l'attention publique était ailleurs : il n'était plus question à Paris que du général Bonaparte.

Bonaparte à Paris.

Parti de France à peu près inconnu vingt mois auparavant, il revenait tout resplendissant d'une gloire éclatante : jamais prestige n'avait été égal au sien. On l'appelait *l'Italique ;* il avait sa cour, et les flatteurs prédisaient à ce héros de vingt-huit ans une fortune qui, disaient-ils, n'était encore qu'à son commencement. Un député, du nom de Malibran, alla même jusqu'à proposer aux Cinq-Cents de lui accorder, à titre de récompense, une somme de 300,000 francs et un traitement annuel de 50,000, dont moitié reversible sur sa femme. La proposition, il est vrai, fut accueillie par d'unanimes murmures. Le républicain Talot s'étonna qu'on songeât à offrir de l'or à un homme « courbé sous le poids des lauriers ». Pauvre Talot ! il croyait à Bonaparte une âme trop grande et trop généreuse pour vouloir d'autre récompense que l'admiration du monde et l'estime de la postérité: l'avenir ne tardera pas à lui faire connaître la grandeur d'âme et le désintéressement du héros d'Italie.

Certes, Bonaparte avait accompli de grandes choses; nier son génie extraordinaire ce serait nier la lumière du jour; seulement, Dieu préserve l'humanité de génies pareils ! Il avait accompli de grandes choses, disons-nous; mais il n'avait pas, comme nos généraux de l'an II, sauvé la patrie à deux doigts de sa perte. Ses victoires d'Italie étaient de splendides faits d'armes, dont la République eût pu aisément se passer; et il n'importait pas au salut de la France que Venise fût ignominieusement livré à l'Autriche. Comment donc arriva-t-il à être accablé de tant d'honneurs et de tant d'ovations, quand nos héros de l'an II avaient été si modestement récompensés? Ah ! c'est que le niveau du caractère s'était singulièrement abaissé en France, et que les grands hommes n'étaient plus qui, dans l'ordre moral, avaient élevé la République à des hauteurs incomparables.

A son retour à Paris, Bonaparte descendit dans un petit

FRIMAIRE an VI (*Novembre-Décembre* 1797).

hôtel appartenant à sa femme et situé dans la rue Chantereine, à laquelle, par une délicate attention, l'administration municipale donna bientôt le nom de rue de la Victoire. Il affectait une grande modestie, un désintéressement profond, se dérobait volontiers à la curiosité avide du public qui cherchait à contempler ses traits. Petit, mince alors, pâle, l'air maladif sans être malade, il avait le visage illuminé d'un regard dont la flamme ne révélait pas sa pensée intérieure. Jamais homme ne sut mieux mettre en pratique la dissimulation, que Louis XI recommandait comme une des qualités essentielles du despote. Il ne demandait, disait-il, qu'à rentrer dans la foule, à reprendre le soc de Cincinnatus, et n'avait nulle ambition, si ce n'est d'être juge de paix dans un village. En revanche, s'il n'était guère ambitieux pour lui, il l'était déjà pour sa famille, à laquelle, au détriment du pays, il devait plus tard tailler de si larges parts. Son frère aîné, Joseph Bonaparte, député aux Cinq-Cents, avait été récemment nommé ministre de la République près le Saint-Siège, sans d'autre titre que la recommandation de son frère. Une sorte d'engouement fatal s'était emparé des esprits. C'était à qui visiterait le héros du jour. Ses moindres actes étaient recueillis, cités, commentés. Le juge de paix de son arrondissement étant allé le complimenter, les journaux racontèrent avec admiration que le général lui avait rendu sa visite dès le lendemain. Les administrateurs du département de la Seine, les membres du tribunal de cassation, allèrent en corps lui présenter leurs félicitations. C'était un fait étrange, tout à fait irrégulier. Il n'en fallait pas davantage pour ouvrir à ses rêves d'ambition mystérieuse des horizons sans fin et lui donner la certitude qu'il aurait bon marché de tout ce monde officiel, si facile à l'adulation et tout prêt d'avance à se prosterner à ses pieds.

Réception solennelle au Luxembourg.

Sa présentation solennelle au Luxembourg dans la journée du 20 frimaire (10 décembre), ne contribua pas peu à le confirmer dans cette conviction. Tout ce que Paris renfermait

FRIMAIRE an VI (*Novembre-Décembre* 1797).

de fonctionnaires publics, depuis les ministres jusqu'aux huissiers du palais, tous les ambassadeurs et agents des puissances étrangères, étaient là. Une foule immense remplissait les cours du Luxembourg et inondait les rues voisines. Par une coïncidence heureuse pour Bonaparte, Barras venait de remplacer La Reveillère-Lepeaux à la présidence du Directoire, Barras, le seul des directeurs avec qui il eût d'intimes relations, celui qui l'avait marié et qui avait mis dans sa corbeille de noces le commandement de l'armée d'Italie. Quand Bonaparte parut, il y eut dans la foule un enthousiasme qui tenait du délire. On le salua des noms de *libérateur de l'Italie* et de *pacificateur du continent*. Pauvre Venise, on ne songeait guère à elle ! Le ministre Talleyrand le présenta au Directoire, et prononça à ce sujet un discours où la défectuosité de la forme le disputait seule à la platitude du fond. Il fit compliment au héros de sa simplicité antique, de son amour pour les sciences et de son goût pour le poème d'Ossian, qui semblait le détacher de la terre. Comme on était loin déjà de l'éloquence républicaine ! Bonaparte, en présentant au Directoire le traité de Campo-Formio, prit à son tour la parole. Son discours, bref et saccadé, n'avait de bien remarquable que la dernière phrase : « Lorsque le bonheur du peuple français sera assis sur les meilleures lois organiques, l'Europe entière deviendra libre. » De quoi se mêlait ici le jeune triomphateur ? aurait-on pu demander à bon droit. Un journal fit remarquer que le premier coup porté à la constitution de 1793 avait été une proposition de lois organiques, proposition émanée des Boissy d'Anglas, Lanjuinais et autres. Bonaparte voulut-il lancer un ballon d'essai ? Il n'est pas téméraire de le supposer. Barras parla ensuite. Son discours, véritable chef-d'œuvre de pathos et d'amphigouri, conseillait surtout au général d'aller enchaîner le « forban des mers », c'est-à-dire l'Angleterre. Après quoi Bonaparte reçut l'accolade fraternelle des directeurs, auxquels le ministre de la guerre présenta ensuite les généraux Joubert

Frimaire an VI (Novembre-Décembre 1797).

et Andréossy, qui portaient le drapeau triomphal où étaient inscrits en lettres d'or les exploits de l'armée d'Italie. La cérémonie se termina par le *Chant du retour*, composé tout exprès pour la circonstance par Joseph Chénier, et exécuté par le Conservatoire de musique. Involontairement, en entendant cet hymne, écrit surtout à la gloire d'un homme, les républicains de la vieille roche durent se rappeler avec un serrement de cœur le *Chant du départ*, que le sentiment républicain avait seul inspiré.

Il n'était pas jusqu'à des bruits d'assassinat, adroitement répandus et commentés, qui ne contribuassent à répandre l'intérêt sur la personne de Bonaparte.

Les conseils se réunirent pour lui offrir un banquet dans la grande galerie du musée, et le directeur François (de Neufchâteau) lui donna un dîner où se trouvèrent rassemblées toutes les illustrations littéraires et scientifiques de l'époque. De toutes parts il était fêté, encensé, adulé. Le président du tribunal de cassation fut particulièrement flatteur à son égard. Le général était allé rendre aux membres du tribunal la visite qu'il en avait reçue. Comme il trouvait que ces magistrats devaient avoir beaucoup d'occupation, leur président, qui se nommait Seignette, lui répondit : « Nous en avons davantage depuis que vos victoires ont agrandi la République. » Et cela n'était pas exact, car ce n'était pas Bonaparte qui nous avait conquis la Belgique et la ligne du Rhin. Mais les courtisans n'y regardent pas de si près. Certes, depuis l'origine de la Révolution française, plus d'un avait recueilli les hommages populaires, plus d'un avait senti, au seul bruit de son nom, frémir d'enthousiasme et d'amour la foule des citoyens ; ceux-là représentaient un principe immortel, l'idée de droit, de liberté, de justice. Bonaparte, malgré son génie, ne représenta jamais que la force, la force brutale, qui, à de certains moments, peut venir au secours du droit, de la justice et de la liberté, mais qui, bien plus souvent, ne sert qu'à les fouler aux pieds, et à élever le despotisme sur leurs ruines.

CHAPITRE SIXIÈME

Ce que coûtait le Directoire. — Mœurs du jour. — Les théophilanthropes. — Le salon de Barras. — Faits et actes divers. — Bonaparte et l'expédition d'Angleterre. — Changement de destination d'Augereau. — Révolution à Rome. — Mort de Duphot. — Les Français à Rome. — Anniversaire du 21 janvier. — Lyon en état de siège. — La nouvelle salle des Cinq-Cents. — Attitude de Bonaparte. — Guerre avec la Suisse. — La République helvétique. — Réunion de Mulhouse à la France. — Les limites du Rhin. — La situation à Rome. — Masséna et l'armée. — Rapport de Bailleul sur le 18 Fructidor. — L'expédition d'Angleterre. — Prolégomènes des élections de l'an VI. — Mesures contre les journaux. — Préparatifs de l'expédition d'Égypte. — Bonaparte et les savants. — Bernadotte à Vienne. — Conduite du Directoire. — Réunion de Genève à la France. — Les élections de l'an VI. — Les républicains menacés. — Rapport de Bailleul. — Coup d'État du 22 floréal. — Treilhard est nommé directeur.

Nivôse an VI (Décembre 1797-Janvier 1798).

Ce que coûtait le Directoire.

Délivré des conspirateurs royalistes, le Directoire aurait pu peut-être assurer les destinées de la République, s'il avait voulu s'appuyer franchement sur les patriotes décimés en Thermidor et en Prairial. Mais il traînait, comme un boulet, le souvenir de ces deux funestes journées, à la suite desquelles avait sombré la constitution démocratique. C'était toujours le parti thermidorien, et ce parti hétérogène, composé de terroristes, de Girondins, de royalistes plus ou moins masqués, était aussi incapable de fonder la liberté en France que de satisfaire les légitimes prétentions de la démocratie. L'heure était favorable cependant, en ce mois de nivôse an VI, pour enraciner dans notre pays de véritables institutions républicaines. La paix, récemment conclue, allait nous permettre

NIVÔSE an VI (*Décembre* 1797-*Janvier* 1798).

de réduire considérablement nos dépenses ; chose facile alors, car jamais gouvernement n'avait coûté aussi bon marché que celui du Directoire. Le traitement de chacun de ses membres était d'environ cent vingt mille francs, et le total des frais généraux occasionnés par son personnel, sa garde et ses bureaux, n'allait pas beaucoup au delà de deux millions cinq cent mille livres. C'est une erreur commune de croire qu'il importe à la prospérité d'un pays que le gouvernement donne l'exemple des grandes dépenses. Les hommes n'ont pas besoin d'être excités pour se livrer à des prodigalités ruineuses. Ce qu'il faut au contraire, c'est inspirer au peuple l'esprit d'ordre et d'économie. Les traitements scandaleux alloués à certains chefs d'État alimentent surtout des professions de luxe dont un pays pourrait se passer à la rigueur. En conséquence, on ne doit prélever d'impôts que le strict nécessaire à l'intérêt public et aux besoins de l'administration générale. Quant au reste, les citoyens sauront toujours, mieux que n'importe qui, mettre leur argent en circulation, et par la force des choses, le répartir équitablement.

Mœurs du jour.

Le Directoire était donc un gouvernement à bon marché par excellence. Malheureusement les mauvaises mœurs, dont la réaction thermidorienne avait infligé le scandale à la France, détruisirent en partie les excellents résultats qu'on était en droit d'attendre d'un ordre de choses si nouveau dans notre pays. On avait vu, après Thermidor, l'amour des jouissances de toute sorte, la passion des richesses, l'appétit du pouvoir, remplacer dans les cœurs les sentiments généreux, le dévouement à la République. Les spéculateurs, agioteurs, fournisseurs et accapareurs, si sévèrement tenus en bride par le gouvernement révolutionnaire, avaient pu donner largement carrière à leur rapacité dévorante. Et les hommes du Directoire n'étaient pas de trempe à arrêter la marche toujours croissante des abus et des scandales. Sous leur règne éphémère, les réformes les plus utiles semblaient se retourner en sens inverse du but poursuivi. Ainsi le divorce, qui devait

NIVÔSE an VI (*Décembre* 1797-*Janvier* 1798).

donner satisfaction à de légitimes intérêts en rompant, avec des précautions infinies, la tradition religieuse des liens indissolubles, avait fait du mariage une sorte de concubinage organisé, un lien complaisant qu'on nouait et dénouait à volonté. C'était devenu un trafic. Le Corps législatif, saisi de plaintes nombreuses, dut prendre certaines mesures préventives pour remédier aux abus. La débauche éhontée, cynique, s'étalait partout, et jusque dans les hautes régions du pouvoir. Ces émigrés, rentrés en foule avant Fructidor, les fainéants et les paresseux d'autrefois, avaient remis à la mode les dissipations folles; une foule de fonctionnaires publics, recrutés dans le personnel de l'ancien régime, n'hésitaient pas à recourir aux moyens les plus criminels pour contenter la passion du luxe qui s'était emparée de la haute société de l'époque.

Ces dilapidateurs de la fortune publique trouvaient d'ailleurs une sorte d'encouragement dans un exemple venu d'en haut. Non pas que les membres du Directoire aient été sans mœurs et sans probité ; tant s'en faut. La plupart d'entre eux étaient de fort honnêtes gens. Sur le compte de Carnot, de Letourneur, de François (de Neufchâteau), et même de Merlin (de Douai) il n'y avait rien à dire. Reubell vivait comme un bon bourgeois dans son ménage. La calomnie ne l'a pas épargné ; mais dans les assertions diffamatoires dirigées contre lui, nous n'avons trouvé rien de fondé ni de sérieux. La Reveillère-Lepeaux était la simplicité même, et, dans l'exercice du pouvoir, il avait conservé ses goûts purs et modestes. Un des plus grands griefs qu'on ait jamais invoqués contre lui est d'avoir contribué à la fondation d'une société destinée à propager l'amour de Dieu et des hommes, et dont les membres s'appelaient les théophilanthropes. Or, le but de cette société était d'attacher tous les citoyens à leurs devoirs domestiques et sociaux, d'asseoir la concorde à leurs foyers, et de faire triompher parmi eux les principes de l'universelle tolérance. Les feuilles royalistes lui reprochaient de déli-

Les théophilanthropes.

NIVÔSE an VI (*Décembre* 1797-*Janvier* 1798).

bérer sur les affaires du temps et de prêcher avec trop d'ardeur le dévouement absolu à la République. Aussi n'épargnait-on pas les quolibets à La Reveillère, dont l'austérité républicaine, la probité et la modestie offusquaient les raffinés du jour. Combien peu de gens, à ce prix, sont dignes d'être ridicules!

Le salon de Barras.

Quant à Barras, c'était tout autre chose. Vrai roué de la Régence, transplanté au beau milieu du Directoire, il avait tous les vices et toutes les audaces, excepté celle du bien. « Brave, étourdi, peu laborieux et d'un commerce facile, » voilà le plus bel éloge qu'ait trouvé à en faire un de ses admirateurs passionnés, car il eut, comme la peste, ses courtisans et ses adulateurs; ce dont on ne s'étonne guère quand on consulte la liste des personnes qui fréquentaient son salon. Ses amitiés révélaient ses goûts et ses penchants. On mettait une sorte d'affectation à se qualifier chez lui des titres proscrits par la Révolution, car sa société était, en majeure partie, composée d'anciens nobles. Toutefois, au premier rang de ses intimes, parmi lesquels figurait Bonaparte, il faut mettre Fréron et Tallien, les renégats de la démocratie, en compagnie desquels il avait conduit la jeunesse dorée à l'assaut du patriotisme et de la République. Il menait un train de prince. Son salon, dont Thérésa Cabarrus, pour le moment femme Tallien, formait le principal ornement, était un asile ouvert à tous les aristocrates à talons rouges, et qui, au temps de la Terreur, s'étaient coiffés du bonnet rouge, à tous les ennemis masqués ou déclarés du régime républicain. C'était l'œil-de-bœuf du Luxembourg, comme l'appelait Tallien, sans doute dans un jour de dépit contre sa femme, dont les galanteries ne le trouvaient pas encore très philosophe. Là trônaient par l'esprit, par la grâce et par la beauté, la citoyenne Bonaparte, ci-devant comtesse de Beauharnais, mesdames de Château-Regnault de Brancas, de Gransaigne, l'illustre femme de l'ambassadeur suédois madame de Staël, la séduisante madame Récamier, et une foule d'autres galantes personnes, faites

NIVÔSE an VI (*Décembre* 1797-*Janvier* 1798).

pour l'intrigue et pour l'amour, et dont le suprême triomphe était de conquérir le cœur d'un jacobin, converti par deux beaux yeux. Là, Talleyrand, le joueur cynique, l'homme de toutes les trahisons et de tous les parjures, causait avec Benjamin Constant, qui, dans une nouvelle brochure, venait de glorifier le coup d'État de Fructidor. Là se rencontraient Maret, l'ex-constituant Regnault (de Saint-Jean-d'Angély), les régicides Sieyès, Cambacérès, Fouché, toute la pépinière de la future noblesse impériale; là venait David, au souvenir duquel ne pouvait manquer d'apparaître comme un remords l'intérieur modeste de la maison du menuisier Duplay; là passaient, graves et sévères, comme dans un lieu public où l'on est exposé à toutes les mauvaises rencontres, les patriotes Robert Lindet et Gohier; là enfin, les députés corses Joseph et Barthélemy Aréna coudoyaient leur compatriote Bonaparte, qui devait si lestement envoyer le premier à l'échafaud.

Barras ne se contentait pas de l'œil-de-bœuf du Luxembourg, il possédait encore château et parc. Il avait d'abord acheté une fort belle maison à Suresnes, mais, ne la trouvant pas digne de lui, il s'en était défait et s'était rendu acquéreur du magnifique domaine de Grosbois, ancienne propriété d'un des frères de Louis XVI. Il y avait là des réceptions royales, comme à Versailles autrefois, et comme à Compiègne sous le deuxième empire. Or Barras, avant son entrée au Directoire, avait une fortune extrêmement médiocre; cela était connu de tout le monde. Ce n'était évidemment pas avec les cent vingt mille livres de traitement que lui allouait la République qu'il avait pu acheter Grosbois, et qu'il lui était possible de subvenir aux frais d'un train de maison tout à fait royal. Où donc puisait-il l'argent nécessaire pour faire face à ses immenses dépenses? Nous avons vainement cherché des renseignements précis à cet égard. Force nous a donc été de nous résoudre à partager l'opinion commune, à savoir, qu'il trafiquait de tout, et sur tout. Sans doute il ne puisait pas à pleines mains dans les coffres de l'État, qui n'étaient pas à sa disposition ; mais

Nivôse an VI (*Décembre* 1797-*Janvier* 1798).

ce qui n'était ni moins criminel ni moins honteux, il vendait à prix d'or les radiations d'émigrés sur lesquelles le Directoire statuait souverainement; mais il remplissait de ci-devant nobles les cadres de nos armées, et à coup sûr ce n'était pas gratuitement. On comprend d'ailleurs combien sa situation de président, après le 18 Fructidor, lui rendait facile ce double trafic [1]. Ajoutez à cela les pots-de-vin des fournisseurs. Il n'y a pas d'autre manière d'expliquer ses prodigalités inouïes durant sa carrière directoriale. Du reste, il n'en était pas à son coup d'essai très probablement, car déjà, du temps de la Convention, il avait été fortement inculpé sous le rapport de la probité. Il passait généralement pour un concussionnaire, et sa terrible renommée rejaillissait fâcheusement, aux yeux de bien des gens, sur la grande mémoire de Danton, dont il avait été le commensal et l'ami [2]. Il est donc aisé de s'expliquer pourquoi, sans avoir de conviction sérieuse, il s'était jeté en Fructidor dans les bras des républicains, après avoir, en quelque sorte, promis sa coopération aux réacteurs. D'un côté, c'était le pouvoir et la fortune; de l'autre, l'incertitude et l'inconnu.

[1] Voyez notamment, au sujet de Barras, une *Histoire du Directoire constitutionnel*, publiée en l'an VII, et attribuée par Barbier à Carnot Feulins, frère de l'ancien membre du comité de Salut public. Il y est dit des choses tellement fortes que nous avons toutes les peines du monde à y ajouter foi. Ainsi Carnot Feulins raconte que, sur l'invitation d'un ami de Barras, l'ambassadeur de la République vénitienne avait déposé des sommes considérables chez les banquiers de Paris, en vue d'assurer l'autonomie et l'indépendance des États-Vénitiens; mais qu'ayant su la nuit suivante que Venise avait ouvert ses portes à l'armée française, et s'étant empressé de mander aux banquiers de ne point livrer l'argent, il avait appris avec indignation que déjà cet argent avait été touché en entier. Nous le répétons, c'est là un fait d'une gravité telle, qu'il est difficile vraiment d'y croire. Mais à quelle source puisait Barras pour subvenir à ses immenses prodigalités?

Il existe de l'ancien directeur des mémoires dont il nous a été permis de prendre communication, et qui doivent être publiés sous peu. Peut-être Barras nous expliquera-t-il lui-même les origines de sa fortune, si toutefois il est possible de se fier à la parole d'un homme tel que lui.

[2] *Ubi supra*.

Nivôse an VI *Décembre* 1797-*Janvier* 1798).

Faits et actes divers.

Les royalistes ne furent pas tellement abasourdis du coup d'État de Fructidor, qu'ils ne cherchassent sur certains points à se relever de leur défaite. Ainsi dans le Jura, des rassemblements s'organisèrent au nom de Louis XVIII, et l'on y incendia les propriétés d'un certain nombre de républicains. Le bruit se répandit même que Terrier de Monciel, l'ancien ministre de Louis XVI, s'était mis à la tête du mouvement, et que Théodore de Lameth se trouvait être le Saint-Christol de ces contrées. Saint-Christol était un des chefs de la réaction dans le Midi, où il venait d'invoquer les noms des Pichegru et des Willot pour rallier les royalistes, et tout récemment il avait pu surprendre, pour un moment, la citadelle de Saint-Esprit. Le Midi n'en avait pas fini encore avec la Terreur blanche : le 22 nivôse (11 janvier 1798), Marbot annonçait au conseil des Anciens que les émigrés y égorgeaient la gendarmerie. A Paris même, dans la soirée du 30 nivôse (19 janvier), un des aides de camp du général Augereau, nommé Fournier, et trois de ses amis, furent assommés au café Garchi, rue de la Loi, par une foule d'hommes armés de sabres et de bâtons. Les journaux de la réaction prétendirent que les assommeurs étaient des mouchards déguisés; mais il est beaucoup plus probable que certains vaincus de Fructidor, quelques-uns de ces chouans répandus dans la capitale, par exemple, avaient voulu se venger de leur défaite sur un des officiers qui y avaient le plus contribué.

Quoi qu'il en soit, et à part ces tentatives isolées, le royalisme fit le mort pour un temps. Les séances des conseils, si agitées depuis quelques mois, devinrent d'un calme qui, aux yeux de bien des gens, passa pour une démission de toute espèce d'initiative. Cela ne nous paraît pas tout à fait exact. Il y avait désormais un grand accord entre le Directoire et le Corps législatif : voilà surtout pourquoi il était fait droit à presque tous les messages du gouvernement. Les conseils n'eurent d'ailleurs à traiter que des questions relativement secondaires. Ainsi nous les voyons s'occuper : du mariage de la

Nivôse an VI (*Décembre* 1797-*Janvier* 1798).

fille de Michel Le Péletier, adoptée par la République française avec un descendant de Jean de Witt, le fameux patriote hollandais; de l'organisation de l'École polytechnique, dont le nombre des élèves fut fixé à deux cent cinquante; d'un monument à élever à la gloire du 18 Fructidor; de la conservation du château de Versailles, dans l'intérêt de la ville; de l'importante question des enfants nés hors du mariage, et enfin de l'abolition de la peine de mort, héritage pacifique laissé à ses successeurs par la Convention nationale. Celle-ci, ratifiant tardivement un vœu de Robespierre et de Duport, avait décidé, en se séparant, que cette peine, indigne des peuples modernes, serait supprimée à la paix. Or l'heure semblait venue d'exécuter la décision suprême de la grande Assemblée. Mais cette grave question de justice et d'humanité, toujours pendante, ne parut pas d'un intérêt pressant; elle fut encore et indéfiniment ajournée.

Bonaparte et l'expédition d'Angleterre.

Tout cela n'était pas de nature à passionner l'opinion publique. Ce dont elle se préoccupait davantage, c'était de la prochaine expédition d'Angleterre et de l'illustre chef chargé de la diriger. On semblait avoir hâte d'en finir avec la puissance britannique, la seule qui protestât encore contre la République. Un emprunt de 80 millions fut voté à cet effet, et de toutes parts s'organisèrent des collectes civiques pour couvrir les frais d'une descente. L'Anglais Thomas Payne apporta son obole à cette œuvre patriotique, car la patrie pour lui était là où rayonnait la liberté. A Bonaparte, avons-nous dit, avait été dévolue la gloire de renouveler les exploits de Guillaume le Conquérant. Tous les regards étaient fixés sur lui, et, malgré sa modestie apparente, il ne laissait passer aucune occasion de tenir les esprits en éveil. Reçu membre de l'Institut à la place de Carnot, réputé mort civilement, il s'empressa d'écrire à Camus, président de la compagnie, pour lui dire que les vraies conquêtes, les seules qui ne donnassent aucun regret, étaient celles que l'on faisait sur l'ignorance. Aussi Garat disait-il de lui que c'était un philosophe à la tête de nos

Nivôse an VI (*Décembre* 1797-*Janvier* 1798).

armées. Singulier philosophe, dont la haine pour les *idéologues* prouvera de reste la sincérité. Selon une opinion très accréditée, le Directoire, subjugué par son génie, l'engageait souvent à prendre part à ses délibérations. Nous avons vainement cherché la preuve authentique de ce fait insolite et anormal. Dans tous les cas, s'il était vrai, il prouverait la souveraine imprudence du Directoire, mais il prouverait en même temps, contre une opinion également admise, que les directeurs ne le voyaient ni d'un œil d'envie ni d'un œil de méfiance. La vérité est qu'il jouissait d'une popularité prodigieuse. Paraissait-il dans un théâtre, la salle retentissait aussitôt d'applaudissements unanimes et des cris prolongés de *vive Bonaparte!* Et lui humblement : « Si j'avais su que les loges fussent si découvertes, je ne serais pas venu. » Si jeune, et déjà si grand comédien !

Changement de destination d'Augereau.

Cette fausse humilité ne trompait d'ailleurs personne. Des bruits ayant couru qu'il était question de substituer un sénat de cent membres aux deux conseils et de remplacer les cinq directeurs par un chef unique du pouvoir exécutif, on ne manqua pas de donner un rôle à Bonaparte dans ce prétendu complot. Les gens exercés flairaient en lui l'homme des coups d'Etat et des intrigues politiques. Ces bruits n'avaient rien de fondé ; mais comme ils avaient pris naissance à Strasbourg, non loin de l'armée du Rhin, le Directoire exécutif jugea prudent, le mois suivant, de supprimer cette armée, devenue sans utilité, et de réformer son état-major. Augereau, qui la commandait, fut placé à la tête de la dixième division militaire, et ce changement de destination lui parut si peu une disgrâce qu'il écrivit aussitôt au Directoire pour le remercier de l'avoir, par ce nouveau témoignage de confiance, vengé des calomnies répandues contre lui.

Révolution à Rome.

Un événement grave, survenu en Italie, tenait en ce moment les esprits inquiets, car il était de nature à compromettre les grands intérêts pacifiques qui se discutaient lentement à Rastadt. La République française exerçait sur les peuples voi-

NIVÔSE an VI *Décembre* 1797-*Janvier* 1798).

sins une attraction puissante ; chaque nation rêvait une forme de gouvernement semblable. La bourgeoisie romaine résolut de s'affranchir de la tyrannie papale, dont l'indignité séculaire révoltait tous ceux qui se souvenaient encore de l'antique fierté de Rome. Dans la journée du 6 nivôse (26 décembre), un certain nombre d'hommes, portant la cocarde française, parcoururent les rues de la ville en criant : Vive la République! vive le peuple romain! Vigoureusement poursuivis par les troupes du pape, quelques insurgés cherchèrent à se réfugier dans l'hôtel de l'ambassade française. Accourus au bruit du tumulte Joseph Bonaparte et le jeune général Duphot, qui devait le lendemain même épouser la sœur de l'ambassadeur, sortirent pour tâcher d'éviter un massacre. Le général, entraîné par son zèle, se porta vivement vers la porte *Septiminiana*, où était le gros de la troupe. Accueilli par une décharge, il tomba, blessé d'un coup de feu, et fut achevé à coups de sabre. Les domestiques de l'ambassadeur retrouvèrent son corps mutilé et entièrement dépouillé. Joseph Bonaparte quitta Rome presque immédiatement. Il se retira d'abord à Florence, d'où il annonça l'événement au gouvernement français, puis, peu après, il revint à Paris siéger au conseil des Cinq-Cents comme député de la Corse.

Mort de Duphot.

Les Français à Rome.

PLUVIÔSE an VI (*Janvier-Février* 1798).

La vengeance de la mort du général Duphot ne pouvait tarder longtemps. Le Directoire fit arrêter le marquis Massimi, ambassadeur du Saint-Siège en France, et donna ordre au général Berthier, récemment nommé au commandement de l'armée d'Italie, de marcher sur Rome. Le 22 pluviôse (10 février), nos troupes s'emparaient, sans coup férir, du château Saint-Ange et du Capitole. Le peuple romain, assemblé au *Campo-Vaccino*, reprit, par un acte solennel, possession de sa souveraineté. En vain le pape essaya de fléchir le général français et de l'intéresser à sa cause ; Berthier avait des ordres précis, il se montra inflexible, et déclara qu'il ne traiterait qu'avec le peuple romain. Le Directoire n'était pas fâché en effet de se débarrasser d'un souverain qui avait la prétention

PLUVIÔSE an VI (*Janvier-Février* 1798).

de s'ingérer dans les affaires civiles et religieuses de tous les peuples, qui comptait parmi ses conseillers intimes le cardinal Maury, ce vieil antagoniste acharné de la Révolution, et qui enfin, depuis la conclusion du traité de Tolentino, n'avait cessé de donner des preuves de sa haine furieuse contre la République française. Daunou, Monge, Florent-Guyot et Faypoult furent envoyés à Rome, afin d'y organiser le régime républicain. Berthier monta au Capitole pour y rendre hommage aux mânes de Caton, de Cicéron, de Brutus même, Dieu nous pardonne! et la république romaine sortit de son linceul aux acclamations plus ou moins sincères du clergé, qui entonna à ce sujet un *Te Deum* dans la basilique de Saint-Pierre. Quant au pape, au vieux Pie VI, il se retira d'abord à Sienne, puis, contraint d'en sortir, il erra de ville en ville, alla chercher un refuge sur les terres mêmes de la République, passa en Angleterre, revint en France, et, au bout de dix-huit mois, mourut à Valence, sans avoir vu se relever dans la ville éternelle l'antique autorité du Saint-Siège.

Anniversaire du 21 janvier.

Le vieux monde croulait de toutes parts. Le Directoire profita de la solennité du 21 janvier, anniversaire de la mort de Louis XVI, pour engager vivement le peuple français à prévenir à tout jamais le retour d'un régime qui avait valu à la France quatorze cents ans d'infortunes et d'esclavage, et à sauvegarder la jeune République, aux destinées de laquelle présidaient la liberté et l'égalité. Sans doute la chose n'était pas facile ; le Directoire, dans sa proclamation, montra les partisans de la royauté humiliés, déconcertés, mais non soumis, multipliant les mensonges et les calomnies, armant les brigands sur les routes, les prêtres dans les campagnes, et semant l'or à pleines mains pour rallumer la guerre civile ou la guerre étrangère. Il conjura donc les républicains de se rallier autour de lui pour défendre la constitution. Les patriotes du faubourg Antoine répondirent à sa voix, et, oubliant dans quelles circonstances fatales pour eux était née cette constitution de l'an III, ils adjurèrent le conseil des Cinq-

PLUVIÔSE an VI (*Janvier-Février* 1798).

Cents de prendre d'efficaces mesures pour conserver les fruits de la journée du 18 Fructidor. Le gouvernement ne négligea rien, de son côté, pour assurer sa victoire; fâcheusement il se crut obligé d'avoir recours à certaines mesures entachées d'arbitraire, et dont peut-être il eût pu éviter l'emploi. Ce fut ainsi que, au mépris de la loi qui garantissait la liberté des cultes, il ferma un certain nombre d'églises à Paris, celle des Carmes, rue de Vaugirard, celle de Saint-Benoît, rue Saint-Jacques et Saint-Germain l'Auxerrois, où, sous le voile de la religion, la contre-révolution s'affichait insolemment. Ce fut ainsi que le 19 pluviôse (7 février), il mit en état de siège la ville de Lyon, où, depuis l'origine de la Révolution, l'esprit de réaction avait soufflé avec tant de violence, et qui, à l'heure présente, regorgeait de tous les assassins du Midi, d'émigrés, de déserteurs et de chefs impunis des compagnies de Jésus et du Soleil. Ce fut ainsi que d'un trait de plume il supprima la *Poste du jour*, feuille réactionnaire, qui avait annoncé l'arrestation de Marmontel comme s'il eût été encore député, alors que l'élection de cet écrivain avait été annulée à la suite du 18 fructidor.

Lyon en état de siège.

La nouvelle salle des Cinq-Cents.

La célébration du 21 janvier avait coïncidé avec l'inauguration de la nouvelle salle des Cinq-Cents au ci-devant palais Bourbon, en face du pont de la Concorde. On planta ce jour-là, dans la cour d'entrée, un jeune arbre qui serait vénérable aujourd'hui, si les pauvres arbres de la liberté n'avaient pas été déracinés eux-mêmes dans les orages multipliés où se trouva foudroyée la rayonnante déesse dont ils portaient le nom. Bailleul, l'ancien girondin, passé à l'état d'ultra-montagnard, l'ardent apologiste du coup d'État de Fructidor, célébra, dans un discours révolutionnaire à toute outrance, la mort du roi, contre laquelle il avait voté à la Convention. La solennité du 21 janvier emprunta nécessairement des événements récemment accomplis un caractère tout exceptionnel. Chénier et Lebrun, les deux poètes officiels de la République, écrivirent, en l'honneur du tragique anniversaire, des hymnes

PLUVIÔSE an VI (*Janvier-Février* 1798).

dont Gossec et Lesueur composèrent la musique. Tous les personnages importants du jour montrèrent autant d'empressement à figurer à cette cérémonie que la plupart d'entre eux en apportèrent plus tard à en flétrir le souvenir.

Attitude de Bonaparte.

Bonaparte, a-t-on prétendu, refusa d'abord d'y assister, et il n'aurait consenti à y paraître que dans son uniforme de membre de l'Institut. Cette pudeur singulière du futur meurtrier du duc d'Enghien nous trouve tout à fait incrédule. C'est là un de ces contes en l'air imaginés après coup, quand il voulut effacer tout souvenir de solidarité avec les révolutionnaires. Or, si déjà ses manières tranchantes, son ton autoritaire l'avaient rendu suspect aux patriotes clairvoyants, il était au mieux avec les coupe-jarrets de Thermidor, les Barras, les Fréron, les Tallien, et l'idée du régicide ne pouvait en rien blesser ses susceptibilités. Ses actes, toute sa vie le prouve, n'ont jamais eu d'autre mobile que sa vaste ambition. Il était alors tout au projet de descente en Angleterre, expédition si longtemps rêvée par Hoche, et pour la réussite de laquelle un ingénieur nommé Prinet venait d'inventer une sorte de camp flottant, composé de bateaux d'une forme toute nouvelle, et capables de recevoir cent mille hommes armés. Il commença par s'assurer le concours des marins les plus distingués de l'époque, Charite, Bougainville, Labretonnière et plusieurs autres. Les préparatifs de cette expédition étaient alors poussés très activement. Le général Desaix, appelé au commandement provisoire de l'armée d'Angleterre, était arrivé à Brest le 25 pluviôse (26 février) pour y presser l'armement des navires destinés à l'embarquement de nos troupes. Bonaparte, de son côté, employa une partie du mois à visiter nos côtes depuis Calais jusqu'à Ostende. Il tint à interroger lui-même les matelots et les marins de nos ports sur les chances d'une descente en Angleterre. Cette épreuve ne paraît pas lui avoir donné une opinion très favorable de l'expédition projetée, car il revint disant qu'il ne fallait pas hasarder le sort de la France sur un coup de dé aussi hasardeux. Il ne voulut

Pluviôse an VI (*Janvier-Février* 1798).

pas non plus, c'est fort à présumer, exposer sa fortune dans une entreprise fort chanceuse, et nous le verrons employer à une autre destination les préparatifs considérables effectués en vue de l'expédition d'Angleterre.

Guerre avec la Suisse.

Pendant qu'on songeait à porter un coup formidable à la puissance britannique, la guerre vint à éclater, au moment où l'on s'y attendait le moins, avec un petit pays que depuis près de trois cents ans nous comptions pour allié. Malgré sa constitution républicaine, la Suisse n'avait pas vu d'un très bon œil la Révolution française, parce que ses villes principales étaient entièrement soumises à un régime aristocratique. Aussi donna-t-elle asile à une foule d'émigrés et de déportés, et permit-elle au ministre anglais Wickham de faire à nos portes une très active propagande contre-révolutionnaire. Celui-ci se retira volontairement à une première injonction du Directoire; mais notre agent à Bâle, le citoyen Mengaud, réclama vainement du corps helvétique l'expulsion des émigrés et des prêtres dont la présence sur nos frontières semblait au gouvernement directorial un danger perpétuel pour la République. Seuls peut-être les habitants du pays de Vaud, fatigués du despotisme des gouvernements de Berne et de Fribourg, auxquels ils étaient soumis, applaudissaient au triomphe de la Révolution française. Une sorte de lien du sang existait entre eux et nous. Un des leurs, fuyant la tyrannie bernoise, était venu prendre du service dans les troupes républicaines, et avait glorieusement succombé sur un champ de bataille d'Italie; c'était le général Laharpe. Les Vaudois sollicitèrent donc de nos bons offices le rétablissement de leurs anciens droits, dont ils avaient été indignement spoliés. Dans les premiers jours de pluviôse (fin janvier), le général Ménard envoya un de ses aides de camp au colonel Weiss, qui commandait à Yverdun, pour l'inviter à laisser aux habitants du pays de Vaud le libre exercice de leurs droits. Mais, attaqué en passant par un poste de troupes bernoises, cet aide de camp, nommé Autier, vit tomber, criblés

Ventôse an VI (*Février-Mars* 1798).

de balles, les deux hussards qui l'accompagnaient; lui-même n'échappa que par une sorte de miracle à cette agression imprévue. Le général Ménard fit aussitôt marcher sa division, et il contraignit les troupes bernoises et fribourgeoises à évacuer entièrement le pays de Vaud. Tels furent les événements dont, le 17 pluviôse (5 février), un message du Directoire donna connaissance au conseil des Cinq-Cents.

Le gouvernement de Berne s'empressa de négocier avec le général Brune, ancien ami de Camille Desmoulins, qui commandait en chef l'armée républicaine. Mais, au cours des négociations, un détachement de troupes bernoises s'empara, par surprise, du village de Leysein, dépendant du pays de Vaud, et à quelques jours de là, le 11 ventôse (1er mars), les magistrats de Berne, levant le masque, nous déclarèrent résolûment la guerre. Quels qu'aient été nos légitimes griefs contre la Suisse, il n'en faut pas moins rendre hommage au courage de ce petit peuple qui heurtait ainsi de front la France républicaine, qu'on appelait déjà la Grande Nation. Notre armée en eut bien vite raison. En moins de cinq jours, sous les ordres des généraux Brune et Schauembourg, elle s'empara de Soleure et de Fribourg, culbuta les milices bernoises dans cinq rencontres successives, prit Morat, où elle détruisit l'ossuaire fameux qu'y avaient élevé les Suises en souvenir de leur victoire sur les Bourguignons, et pénétra dans Berne. Ce ne fut pas, du reste, sans éprouver une héroïque résistance. Les femmes elles-mêmes, comme les Germaines d'autrefois, s'étaient jointes à leurs fils, à leurs frères, à leurs maris pour les encourager à repousser l'invasion française. Huit cents d'entre elles trouvèrent la mort dans les différents combats qui se livèrent du 11 au 15 ventôse (1er-5 mars). Grand et terrible exemple, qui donne singulièrement à réfléchir sur les épouvantables catastrophes de la guerre.

La République helvétique.

Le général Brune, en pénétrant sur le territoire helvétique, avait déclaré qu'il venait en ami des descendants de Guillaume Tell, et non pas en conquérant. Il avait promis aux Suisses

VENTÔSE an VI (*Février-Mars* 1798).

de respecter leurs propriétés, leur culte, leur indépendance politique; il tint parole. Seulement, pour éviter qu'à l'avenir les administrations des divers cantons ne prêtassent encore les mains à la contre-révolution en donnant asile à nos émigrés et à nos prêtres, Brune favorisa de tout son pouvoir l'essor du parti démocratique, et il fut décidé que la Suisse se constituerait en un seul État républicain. Le Directoire envoya sur les lieux l'ancien conventionnel Lecarlier pour proposer aux Suisses de former une nouvelle constitution sur les bases de celle de l'an III. C'était une manie du Directoire de vouloir imposer aux peuples ce modèle très imparfait de gouvernement. Il l'avait donné à la République cisalpine et à la République ligurienne, c'est-à-dire à la Lombardie et à Gênes; il l'offrait maintenant à la Suisse. Plusieurs cantons, ceux de Schwitz, d'Appenzel et d'Uri, entre autres, se révoltèrent à l'idée de recevoir une constitution des mains d'une nation étrangère. Des scènes regrettables, de violentes collisions éclatèrent, et la nouvelle république fut sacrée d'un effroyable baptême de sang. Elle finit par s'établir pourtant; un traité d'alliance offensive et défensive fut signé entre elle et la République française, et celle-ci, pour donner à la Suisse une preuve de son désir de vivre avec elle en bonne intelligence, consentit à lui rendre la nombreuse artillerie conquise sur les troupes de Berne. Le gouvernement directorial avait reçu, dans sa séance publique du 28 ventôse (18 mars), des mains du général Ruby et du général Suchet, le même qui jadis avait présidé à l'incendie de Bédouin, les drapeaux enlevés par nos soldats. L'un et l'autre protestèrent de leur dévouement ardent pour la République dans deux courtes harangues où ils s'extasièrent sur la journée du 18 Fructidor. Merlin, récemment appelé à la présidence du Directoire, les complimenta d'avoir contribué à faire triompher la République des trames mercantiles, des fureurs sacerdotales et des factions nobiliaires qui s'étaient coalisées contre elle dans les montagnes de la Suisse, et il leur remit à chacun, après leur avoir donné l'accolade fraternelle, une paire de pistolets de la manufacture nationale de Versailles. Quant à l'armée, les Cinq-Cents déclarèrent qu'elle avait bien mérité de la patrie; il n'en fallait pas davantage pour contenter les soldats de la République.

VENTÔSE an VI (*Février-Mars* 1798).

Réunion de Mulhouse à la France.

Le jour même de l'ouverture des hostilités entre la Suisse et la France, le conseil des Anciens ratifiait une conquête toute pacifique, celle du petit État de Mülhausen, enclavé dans les terres de la République, et qui, volontairement, s'était donné à nous. Librement et à l'unanimité, les bourgeois convoqués et rassemblés avaient rompu les liens qui les attachaient au Corps helvétique et voté leur réunion à la République française.

Les limites du Rhin.

C'est que la grande République apportait alors dans les plis de son glorieux drapeau le droit, la justice, la liberté, non le despotisme avec ses faveurs outrageantes et ses hontes. Aussi les populations comprises entre nos anciennes frontières et la rive gauche du Rhin envisageaient-elles comme une éventualité heureuse la perspective de devenir à tout jamais françaises. La Révolution n'avait pas cherché la guerre étrangère; elle l'avait au contraire éloignée d'elle autant que possible, comme un calice amer, et si elle avait fini par se résoudre à en donner elle-même le signal, c'était parce qu'il ne lui avait pas été possible d'endurer plus longtemps les menées et les agressions sourdes de l'étranger, devenu le complice de l'émigration. Il était donc naturel qu'après tous les sacrifices d'hommes et d'argent auxquels l'avait obligée la coalition de l'Europe, la France exigeât un dédommagement suffisant. Ce dédommagement, elle le trouvait dans la cession de la rive gauche, qui, en lui permettant de se renfermer dans ses limites naturelles, lui offrait une garantie de la paix continentale. Ç'avait été une des conditions secrètes du traité de Campo-Formio. Nos plénipotentiaires au congrès de Rastadt l'avaient posée comme la base préliminaire, indispensable, de toute négociation, et, dans les derniers jours de ventôse (mi-mars), l'empire germanique avait enfin consenti

VENTÔSE an VI (*Février-Mars* 1798).

à reconnaître comme partie intégrante de la République française toute la rive gauche du Rhin. Le commissaire du Directoire, le citoyen Rudler, s'empressa de faire connaître aux habitants du pays leur réunion définitive à la République française. Déjà, du reste, par ses soins, cette vaste contrée avait été divisée en quatre départements, savoir : celui du Mont-Tonnerre, avec Mayence pour chef-lieu ; celui de la Sarre, formé en partie de l'ancien électorat de Trèves, dont la ville de ce nom forma le chef-lieu ; le département de Rhin-et-Moselle, ayant pour chef-lieu Coblentz, rendu fameux par l'émigration, et enfin celui de la Roër, avec Aix-la-Chapelle pour chef-lieu. Nous avions retrouvé les limites de la vieille Gaule, que, la République tombée, l'ambition stupide d'un conquérant affolé devait nous faire perdre de nouveau.

Sédition à Rome.

La paix du continent, dont le congrès de Rastadt s'occupait à assurer la durée, faillit être troublée sur ces entrefaites par des insurrections qui tout à coup éclatèrent à Rome et dans les environs. Là, du reste, ne fut pas le plus grand danger pour la République. La répression de ces soulèvements eût été peu de chose si l'insubordination ne se fût pas mise parmi nos propres troupes. On pouvait croire qu'après tant de triomphes, l'armée d'Italie se reposait dans l'abondance au milieu des riches campagnes qu'elle avait conquises. Par malheur l'administration militaire était peuplée de pillards. La plupart de nos généraux, se rappelant les paroles imprudentes par lesquelles Bonaparte leur avait promis des richesses, rançonnaient effrontément le pays, s'emparaient des objets les plus précieux, vivaient dans le luxe et dans la débauche, tandis que les soldats et les simples officiers souffraient d'une misère effroyable. Pas de vêtements, des vivres de mauvaise qualité, et point d'argent : voilà où en était réduite l'armée d'Arcole et de Rivoli. Depuis quelques mois la solde n'avait pas été payée, les meilleures intentions du gouvernement se trouvaient paralysées par le brigandage des fournisseurs et la rapacité des administrateurs. Cet état

VENTÔSE an VI (*Février-Mars* 1798).

de choses amena dans la garnison de Mantoue une sédition que l'indulgente fermeté du général Miollis parvint à calmer. Mais à Rome l'affaire prit une tournure plus grave.

Masséna et l'armée.

Masséna venait d'être nommé commandant général de l'armée d'Italie à la place de Berthier. Il fut fort mal reçu des soldats, car, à leurs yeux, il passait pour un des exacteurs les plus rapaces. Les désordres auxquels la troupe était en proie suggérèrent à une partie de la populace romaine, qui regrettait son pape et ses cardinaux, l'idée de se révolter. Des émissaires, portant l'image de la Vierge, se répandirent dans le quartier Transtévère, et prêchèrent la révolte. Quelques Français, surpris isolément, furent massacrés. Des mouvements analogues se produisirent à Marino, à Albano et à Castello. Devant ce soulèvement, nos soldats rentrèrent dans l'ordre. Le général Murat, à la tête d'un millier d'hommes, n'eut pas de peine à avoir raison des rebelles, et il en fit un grand carnage. Il arrêta, en outre, un grand nombre de moines, de prêtres et de prélats, dont quelques-uns furent passés par les armes. L'insurrection calmée, l'armée exposa de nouveau ses griefs, et appuya ses réclamations de démonstrations menaçantes. Masséna dut quitter Rome et se retirer momentanément à Ancône. Le général Gouvion Saint-Cyr prit en son absence le commandement des troupes. Il leur promit la réparation des maux et le châtiment des exactions dont elles se plaignaient à si juste titre. Le Directoire, en effet, venait de donner des ordres sévères pour que l'arriéré de la solde fût payé et que les dilapidateurs fussent recherchés et rigoureusement punis. Il n'en fallut pas davantage pour calmer l'effervescence de l'armée, au milieu de laquelle Gouvion Saint-Cyr ne tarda pas, par une conduite ferme et modérée à la fois, à ramener l'obéissance et la discipline. Masséna put en revenir prendre le commandement dans les premiers jours du mois suivant. Pour retrouver son ancien ascendant sur les soldats d'Italie, il lui suffit d'une proclamation où il attribua à la calomnie les insinuations répandues contre lui, et où il

VENTÔSE an VI (*Février-Mars* 1798).

s'engagea solennellement à pourvoir aux besoins de ses compagnons d'armes.

Ces faits, graves pourtant, passèrent à peu près inaperçus en France. On songeait néanmoins aux moyens de réorganiser l'armée sur les meilleures bases possibles, et Jourdan fit, à ce sujet, dans ce mois de ventôse, un remarquable rapport au conseil des Cinq-Cents. Mais la grande préoccupation était toujours l'expédition d'Angleterre. C'était pour elle, assurait-on, qu'on pressurait les populations italiennes et celles des bords du Rhin; pour elle qu'on frappait la ville de Berne d'une contribution de seize millions. A peine trouvait-on le temps de se moquer d'un nouveau costume, souverainement ridicule, adopté par les deux conseils, qui auraient bien dû se souvenir un peu plus de la simplicité républicaine.

Rapport de Bailleul sur le 18 Fructidor.

Un immense rapport sur les évènements du 18 Fructidor, fait par Bailleul aux Cinq-Cents dans la séance du 26 ventôse (16 mars), ne parait même pas avoir beaucoup ému l'opinion. Bailleul avait autrefois courageusement protesté contre le 31 mai, dont la nécessité nous semble avoir été autrement pressante que celle du 18 Fructidor, et qui, d'ailleurs, avait été une révolution dans une révolution; il ne trouva pas une parole pour blâmer, nous ne dirons pas la journée du 18 Fructidor, dont l'opportunité pouvait être très bien défendue, mais les mesures arbitraires et les excès qui en avaient été la suite. Au contraire, il s'en fit l'apologiste passionné, et s'ôta par cela même le droit de critiquer ceux qui jadis, par des motifs plus graves et en des temps plus sombres, avaient cru devoir se montrer sévères pour ses amis de la Gironde.

L'expédition d'Angleterre.

Les regards du pays entier étaient tournés vers les côtes d'Angleterre. Tout concourait à irriter la haine nationale. Les journaux contenaient des récits lamentables sur les mauvais traitements exercés à l'égard de nos prisonniers par le gouvernement britannique, et ce fut à titre de représailles que, vers la fin de ventôse (mars 1798), on arrêta inopinément tous les Anglais en résidence à Bordeaux. Le Directoire crut

VENTÔSE an VI (*Février-Mars* 1798).

devoir décider que les prisonniers anglais seraient incarcérés et traités sévèrement jusqu'à ce qu'il plût au cabinet de Londres de revenir, de son côté, à des principes d'humanité plus conformes au droit des gens. GUERRE AU GOUVERNEMENT BRITANNIQUE!... VENGEANCE! VENGEANCE!... QUE CARTHAGE SOIT DÉTRUITE!... Tels étaient les cris qui retentissaient chaque jour dans les rues, au théâtre, et jusque dans l'enceinte du Corps législatif. Dans une fête solennelle consacrée à la souveraineté du peuple, et qui fut pompeusement célébrée le décadi 30 ventôse (20 mars) dans toutes les communes de la République, le président du conseil des Cinq-Cents prononça un discours retentissant comme un bruit de clairon, et où il se promettait de voir sous quelques jours Pitt et Georges III, les nobles lords du parlement anglais et toutes leurs seigneuries, renversés comme venait de l'être l'aristocratie bernoise. On avait hâte d'en finir. Pour obvier au défaut de concert entre les opérations de l'armée navale et celles de l'armée de terre destinée à l'expédition d'Angleterre, le Directoire enjoignit à Bonaparte, dans les premiers jours de germinal (fin mars), de se rendre immédiatement à Brest, afin d'y prendre le commandement suprême des deux armées. Nous verrons tout à l'heure comment l'attente universelle fut trompée, et nous dirons pourquoi le général Bonaparte ne crut pas devoir se rendre à l'ordre du Directoire.

GERMINAL an VI (*Mars-Avril* 1798).

Prolégomènes des élections de l'an VI.

Une chose dont le gouvernement directorial se préoccupait alors au moins autant que de la descente projetée en Angleterre, c'était le prochain renouvellement du Corps législatif. Les assemblées primaires se réunissaient de plein droit le 1er germinal (21 mars). Depuis un mois déjà, le Directoire avait, dans ses proclamations et instructions électorales, recommandé aux électeurs de ne choisir pour juges, pour administrateurs et pour députés, que des hommes dévoués à la République. Seulement, il entendait ce dévouement à sa manière. Les élections de l'année précédente lui avaient paru avec raison beaucoup trop favorables au parti royaliste; il

GERMINAL an VI (*Mars-Avril* 1798).

craignit que cette année, grâce au mouvement démocratique imprimé à l'opinion par la journée de Fructidor, elles ne le fussent trop aux républicains vaincus en Thermidor et en Prairial, c'est-à-dire aux démocrates les plus sincères. En conséquence, par une manœuvre indigne d'un véritable gouvernement républicain, il imagina de désigner lui-même aux électeurs les candidats qu'il croyait propres à assurer, disait-il, le bonheur et la liberté du peuple. Se prévalant d'une loi qui venait d'armer le Corps législatif du pouvoir de juger de la validité des opérations électorales, il lança, le 9 germinal (29 mars), une proclamation où il déclara très hautement, par avance, que les conseils sauraient bien marquer « du sceau de la réprobation » les choix dictés par la violence, l'intrigue, la cabale et l'influence des conspirateurs. Or, par conspirateurs, il fallait entendre ici ceux qui ne s'associaient pas à la politique du gouvernement. Rien d'étrange, du reste, comme la conduite du Directoire en ces circonstances. C'est ainsi que, d'une part, pour essayer de se concilier tous les citoyens attachés à la République, mais peu fermes sur les principes, il rendait la liberté à cinquante-trois personnes encore détenues comme complices du « rassemblement de Grenelle » (on n'osait pas dire complot, car il n'y avait pas eu l'ombre), et que, d'autre part, pour éloigner des suffrages les démocrates ardents, il fermait les clubs où, à la faveur du 18 Fructidor, s'étaient réveillées les passions jacobines. Ainsi à Strasbourg, à Vesoul, à Metz, à Avignon, à Marseille et à Paris, on vouait à l'exécration, dans les sociétés populaires, tous les thermidoriens; on invoquait les noms de Robespierre et de Babeuf, on redemandait la constitution de 1793, on réclamait le rappel de Barère et celui de Billaud-Varenne, qui, fidèle à sa foi démocratique, expiait là-bas, dans le désert brûlant de Sinnamari, sa faute immense de Thermidor. Nombre de clubs, ou plutôt de cercles constitutionnels, comme on disait alors, furent fermés dans ces différentes villes.

Mesures contre les journaux.

On agit à l'égard des journaux comme à l'égard des sociétés

GERMINAL an VI (*Mars-Avril* 1798).

populaires. Le *Nouvelliste* fut supprimé le 13 germinal (2 avril) pour un article sur les élections. Quelques jours après, le *Journal des hommes libres*, ou le *Républicain*, de l'ancien conventionnel Charles Duval, et *l'Ami de la patrie* éprouvaient le même sort, comme émettant, disait l'arrêté du Directoire, des doutes perfides sur les intentions du Corps législatif, du gouvernement et des fonctionnaires publics. Et, comme pour renforcer et encourager la faction thermidorienne, le Directoire donnait avec fracas de l'avancement à l'ancien gendarme Merda, devenu officier de chasseurs, le même qui, au 9 thermidor, avait *arrêté* Robespierre. *Arrêté* était un euphémisme; on n'osait plus avouer qu'il l'avait frappé à bout portant, sur la désignation de Léonard Bourdon, le digne acolyte de Barras. Cette méfiance du Directoire à l'égard des journaux et des patriotes prononcés inspira à un député de la Gironde nommé Labrouste l'idée de demander au conseil des Cinq-Cents le rapport de la loi qui excluait les nobles des fonctions publiques; mais sa motion prématurée, accueillie par de violents murmures, fut repoussée par l'ordre du jour. La politique des conseils, comme celle du Directoire, était de louvoyer entre la réaction royaliste et la démocratie jacobine. Ce fut probablement ce qui engagea le député Jean Rousseau à déclarer qu'il y avait eu intelligence entre les chefs de l'émigration et l'ancien tribunal révolutionnaire. On avait bien prétendu que si Robespierre s'était efforcé en vain d'arracher madame Élisabeth à l'échafaud, c'avait été dans l'intention de l'épouser. C'était de la même force.

Préparatifs de l'expédition d'Égypte.

Pendant que les élections se faisaient sous l'influence de ce double courant, le gouvernement directorial, mal conseillé par le général Bonaparte, se disposait à jeter la République dans une entreprise téméraire que réprouvait la justice et qu'aucune raison d'État ne saurait faire absoudre. Bonaparte, désespérant du succès d'une descente en Angleterre, intriguait fort pour obtenir que l'on donnât à l'expédition projetée une autre destination. Dès longtemps il avait tourné ses re-

GERMINAL an VI (*Mars-Avril* 1798).

gards vers l'Orient, cette terre classique des exploits aventureux. Son inaction commençait à lui peser. Quelques mois encore, et peut-être son nom perdrait-il de son éclat prestigieux dans l'oublieuse mémoire du peuple français, qui ne se souvient guère, comme l'a dit le poète,

> que de l'homme qui tue
> Avec le sabre ou le canon.

Divers projets avaient été déjà présentés au gouvernement sur l'utilité qu'il y aurait pour la France à s'emparer de l'Égypte. Bonaparte s'engoua de l'idée, sachant combien une expédition lointaine frapperait les imaginations. Il étudia la question avec passion, dressa un plan de conquête, et n'eut de cesse qu'il n'eût fait adopter par le Directoire cette singulière fantaisie d'aller voler l'Égypte. C'était là, disait-il, le point vulnérable de l'Angleterre. Erreur profonde. Le point vulnérable était au cœur, et c'était là qu'il fallait l'atteindre. Entreprise gigantesque et pleine de périls, il est vrai, qu'avait tentée Hoche, qui ne songeait qu'aux intérêts de la patrie, et devant laquelle recula Bonaparte, qui considérait avant tout ses propres intérêts. On a souvent prétendu que le Directoire avait saisi avec empressement cette occasion de se débarrasser de lui ; rien ne nous a jamais paru moins justifié que cette allégation. Si, pendant qu'il était en veine d'abitraire, le gouvernement directorial avait voulu se débarrasser de Bonaparte, il l'aurait fait avec une facilité surprenante, malgré toute la popularité du général. Robespierre, au 9 Thermidor, jouissait en France d'une influence morale autrement considérable que celle du vainqueur de l'Italie au moment de l'expédition d'Égypte, et il fut escamoté par la faction thermidorienne sans que personne, au lendemain de sa chute, osât protester en sa faveur. Le général trouva d'ailleurs dans un des membres du Directoire, La Reveillère-Lepeaux, une résistance inattendue. La Reveillère montra combien il était absurde d'aller, pour des résultats incertains, exposer au loin

GERMINAL an VI (*Mars-Avril* 1798).

l'élite des soldats de la France, quand peut-être d'un moment à l'autre on pouvait en avoir besoin de nouveau pour défendre nos frontières. Comme Bonaparte, piqué de cette résistance, offrait sa démission selon sa coutume, La Reveillère et Reubell le prirent au mot; le général n'insista pas. Il avait du reste la majorité dans le Directoire, et l'expédition d'Égypte fut bientôt une chose résolue.

Quant à ce qu'il y avait d'étrange, d'insolite, d'inique, dans le fait d'aller attaquer un peuple soumis à la juridiction de la Turquie notre alliée, et contre lepuel on n'avait aucun grief sérieux, c'était là une question de moralité dont Bonaparte et le Directoire se préoccupèrent peu ou point. Des prétextes ne sont jamais difficiles à trouver. On allégua que les beys d'Égypte, s'étant en quelque sorte placés sous la dépendance des Anglais nos ennemis, vexaient continuellement les Français; que, l'Angleterre s'étant rendue maîtresse du cap de Bonne-Espérance, il importait à la République de se frayer vers les Indes une route nouvelle à travers l'isthme de Suez. Pour ces motifs futiles on n'hésita pas à livrer à toutes les horreurs de la guerre le vieux pays des Pharaons, et à décimer un peuple qui ne demandait qu'à vivre en paix.

Bonaparte et les savants.

Nommé général en chef de l'armée d'Orient, Bonaparte déploya une activité prodigieuse pour être prêt à partir au premier jour. Nombre de ses collègues de l'Institut, qu'il avait mis dans la confidence de ses vastes projets, et que séduisait la perspective de voir les terres fécondes où la légende plaçait le berceau du genre humain, demandèrent à l'accompagner en Orient. Citons parmi eux les géomètres Monge et Fournier, le naturaliste Geoffroy Saint-Hilaire, les chimistes Samuel Bernard et Berthollet, et le minéralogiste Dolomieu. Une sorte de mystère planait sur la destination de l'expédition nouvelle qui se préparait à grands frais. Cependant c'était un peu le secret de tout le monde. Dès le 24 germinal (13 avril), les journaux annonçaient que nous allions soit aux Indes, soit en Égypte, afin de percer l'isthme de Suez. L'opinion publi-

FLORÉAL an VI (*Avril-Mai* 1798).

que se plaisait à donner à l'entreprise un but honnête et utile. Bonaparte quitta Paris quelques jours plus tard. Il partit pour Toulon dans la soirée du 3 floréal (22 avril), après avoir dîné chez le directeur Barras, son ami, et avoir assisté à une représentation de *Macbeth* au théâtre Feydeau, où d'enthousiastes applaudissements avaient salué sa présence. Nous allons bientôt le suivre, à travers les mers, sur cette terre d'Orient, où tant de sang français allait être versé en pure perte.

Bernadotte à Vienne.

La flotte qui devait emporter Bonaparte et sa fortune n'avait pas encore mis à la voile quand un conflit éclata tout à coup entre l'Autriche et la France, comme pour justifier les appréhensions de La Reveillère-Lepeaux, et faillit rallumer la guerre entre ces deux puissances. Le général Bernadotte, après la paix de Campo-Formio, avait été nommé ambassadeur à Vienne. La situation d'un envoyé de la République auprès d'une cour où vivait la plus vieille et la plus orgueilleuse aristocratie de l'Europe était assez délicate. Bernadotte fut reçu poliment mais froidement. Il rendit successivement visite au ministre des affaires étrangères, à l'empereur et à l'archiduc Charles. On trouva même que, pour un ambassadeur républicain, il témoignait un peu trop de condescendance à l'aristocratie viennoise. Ce reproche lui fut extrêmement sensible, et vraisemblablement ne fut pas étranger à sa conduite dans les circonstances dont il nous faut rapidement tracer le récit. La jeunesse de Vienne devait célébrer le 24 germinal (13 avril) l'anniversaire du jour où, l'année précédente, elle s'était armée pour repousser l'invasion des Français. L'ambassadeur, trouvant, à tort, cette solennité injurieuse pour la République, pria l'empereur de l'interdire. Sur le refus assez naturel de celui-ci, notre ambassadeur déclara qu'il donnerait de son côté une fête ce jour-là en commémoration de nos triomphes, et qu'il arborerait le drapeau tricolore aux fenêtres de son hôtel. Il le fit en effet comme il l'avait dit, malgré les représentations des ministres autrichiens, qui l'avaient fortement engagé à choisir un autre jour pour célébrer les victoires

FLORÉAL an VI (*Avril-Mai* 1798).

des Français. La multitude, irritée à la vue du drapeau républicain, brisa à coups de pierre les vitres de l'hôtel, arracha le drapeau et le foula aux pieds. Bernadotte écrivit aussitôt au baron de Thugut, ministre des affaires étrangères, pour se plaindre de cet outrage ; mais pendant ce temps un coup de feu tiré sur les assaillants porta au comble l'exaspération populaire. L'hôtel fut envahi, saccagé, et l'ambassadeur était sur le point d'être attaqué dans son appartement, où il s'était barricadé avec sa suite, prêt à se bien défendre, quand la troupe arriva à temps pour le dégager et prévenir un combat sanglant. Bernadotte demanda immédiatement ses passe-ports. Vainement le comte de Colloredo, ministre du cabinet de Vienne, vint de la part de l'empereur lui présenter des excuses ; vainement il essaya de le faire revenir sur sa détermination, Bernadotte se montra inflexible. Il quitta Vienne sous l'escorte d'un détachement de cavalerie autrichienne, et le 4 floréal (23 avril) il était à Rastadt, où, pleins d'inquiétude sur les suites de cette affaire, nos plénipotentiaires attendirent avec impatience la détermination du gouvernement français.

Conduite du Directoire.

Le Directoire montra dans ces conjonctures autant de modération que de fermeté. A la nouvelle de l'insulte faite à notre pavillon, il avait, dans un premier moment d'irritation, été sur le point de rompre avec l'Autriche et de donner à Bonaparte le commandement en chef de l'armée d'Allemagne. Mais sur l'assurance que le cabinet de Vienne était disposé à donner à la République les légitimes satisfactions auxquelles elle avait droit, il se départit bien vite de ses intentions belliqueuses, laissa Bonaparte à son expédition d'Égypte, et chargea François (de Neufchâteau) de suivre les négociations entamées au sujet de l'affaire de Bernadotte. Le gouvernement autrichien fit arrêter et punir les principaux auteurs de l'attentat commis contre notre ambassadeur. Bientôt, à la suite de conférences amicales entre M. de Cobentzel et François (de Neufchâteau), le Directoire termina heureusement un différend

FLORÉAL an VI (*Avril-Mai* 1798).

qui eût pu devenir pour lui la source de graves embarras et compromettre les heureux résultats du traité de Campo-Formio. L'entente, il est vrai, ne devait pas être de longue durée.

Réunion de Genève à la France.

La République n'avait pas besoin de guerre pour affirmer sa puissance ; elle tirait son prestige bien plus de l'auréole de justice et de liberté au nom desquelles elle avait été fondée, et dont elle renvoyait le rayonnement au dehors, que du vain éclat des armes. L'heure des conquêtes pacifiques avait sonné pour elle, et les petits peuples libres ne demandaient pas mieux que de se fondre en elle par un contrat de fraternité et d'amour. Après Mulhouse, Genève. Française par le cœur, par la langue, la patrie du grand Rousseau, de ce véritable initiateur de la démocratie, voulut l'être aussi par ses lois, et à l'unanimité elle vota sa réunion à la République. Le 28 floréal (17 mai), le conseil des Anciens ratifia un traité passé entre le Directoire et les syndics de la ville de Genève, traité en vertu duquel tous les Génevois étaient déclarés citoyens français. Se trouvaient seulement exceptés, et à tout jamais privés de cet honneur, Mallet-Dupan, le fougueux publiciste royaliste; Duroveray, l'ancien collaborateur de Mirabeau, et François d'Ivernois, pour avoir combattu ouvertement et calomnié la Révolution.

Les élections de l'an VI.

La grande affaire du moment était toujours les élections. Elles étaient loin d'être favorables à la politique directoriale, malgré les efforts des journalistes et des orateurs de club dévoués au gouvernement. Parmi ceux-ci se fit notamment remarquer Benjamin Constant, qui, au cercle constitutionnel de l'hôtel de Salm, où depuis ont été établis les bureaux de la Légion d'honneur, s'évertua à empêcher les électeurs de voter pour les royalistes, d'une part, et de l'autre pour les Jacobins, ou les anarchistes, comme on disait. Vains efforts. L'opinion républicaine accentuée triomphait dans une foule d'assemblées électorales et menaçait d'envahir les conseils. Un certain nombre de ces assemblées s'étaient scindées en deux camps, celle de la Seine, par exemple, mais presque partout

FLORÉAL an VI (*Avril-Mai* 1798).

une grande majorité était restée acquise aux candidats patriotes. Le Directoire adressa aux conseils un message où il présenta la plupart de ces élections comme entachées d'illégalité. Regnier, Baudin (des Ardennes) et Creuzé-Latouche, aux Anciens, en demandèrent l'annulation, ne voulant pas plus, disaient-ils, des royalistes à bonnets rouges que de ceux à cocardes blanches. On reconnaissait bien là le langage de ces Thermidoriens qui jadis avaient traité de royalistes leurs victimes de Thermidor. C'était, dans tous les cas, faire bon marché de la volonté des électeurs. Lamarque, aux Cinq-Cents, défendit résolûment, dans la séance du 11 floréal (30 avril), les droits des électeurs. Il démontra péremptoirement qu'il n'y avait aucune analogie entre les élections de l'an V et celles de cette année ; que les premières avaient été faites sous la pression royaliste, et grâce à la terreur sanglante qui pesait sur les républicains ; que d'ailleurs elles n'avaient été annulées qu'après un complot dûment avéré et en vertu d'un acte de salut public sanctionné par le peuple. Quelle différence, au contraire, dans les choix de cette année ! La grande majorité des élus n'offrait-elle pas à la France des garanties suffisantes de patriotisme, de lumières et de probité ? Que si l'on voulait exclure les partisans de la constitution de 1793, il faudrait alors frapper également d'ostracisme ceux qui avaient fait le 14 Juillet, le 10 Août, ceux qui avaient voté la mort du roi. Voilà par quelles considérations puissantes ce patriote clairvoyant essaya d'arrêter les Cinq-Cents sur la pente fatale où les poussait un mauvais génie.

Les républicains menacés.

Mais là étaient les survivants de la Gironde, avec leurs passions mesquines et leurs rancunes implacables. Hardy déclara qu'il ne consentirait jamais à siéger à côté « des hommes de Robespierre et de Babeuf », et, à sa voix, le conseil, pris d'une sorte de délire, repoussa la sage proposition de Lamarque, qui voulait que du moins on n'annulât que les élections nées évidemment de la violence et de la tyrannie. Le 13 floréal (2 mai), le Directoire, dans un nouveau

FLORÉAL an VI (*Avril-Mai* 1798).

message, signala une prétendue conspiration *anarchique*, non moins dangereuse, disait-il, que la conspiration déjouée en Fructidor. Entre ces *anarchistes*, dénoncés par l'oligarchie directoriale, et les réacteurs frappés au 18 Fructidor, il y avait cette différence que ceux-là voulaient la République dans son complet épanouissement, tandis que ceux-ci n'avaient en vue que le retour de la royauté constitutionnelle ou du despotisme ancien. Malheureusement l'effroyable guet-apens de Thermidor avait jeté le désarroi dans le grand parti républicain, et l'on poursuivait, à l'égal des partisans de la monarchie, les serviteurs les plus dévoués de la démocratie. L'énergie républicaine semblait renaître sur tous les points de la France, quand il plut au Directoire de la frapper d'un nouveau coup, sous prétexte que les suffrages des électeurs s'étaient portés de préférence sur les hommes qui, au 9 Thermidor, occupaient les principales places de la République.

Rapport de Bailleul.

Bailleul fut chargé de rédiger un rapport sur le message directorial. Cet ancien Girondin était un des complaisants du Directoire; d'avance on savait quelles seraient les conclusions de son rapport. Jamais on ne vit pareille violation du droit; jamais les principes les plus élémentaires de la justice et de l'équité ne furent niés avec plus d'impudence et d'effronterie. Et c'étaient les gens de cette espèce qu'on avait entendus déclamer le plus contre le gouvernement révolutionnaire, qui lui, du moins, empruntait son excuse à la nécessité des temps et des circonstances formidables d'où il était sorti. Les mesures d'ostracisme suspendues sur les têtes de tant de républicains ne pouvaient manquer d'être accueillies avec enthousiasme par tous les fauteurs du royalisme. Bailleul fut bien obligé d'avouer que, depuis quelques jours, la réaction était en joie. Justement, par une coïncidence assez bizarre, le conseil des Anciens venait d'accorder une pension à la vieille nourrice de Louis XVI. Il y avait là pourtant un avertissement salutaire. Mais une sorte d'aveuglement avait frappé les législateurs dégénérés de cette grande République de l'an II,

FLORÉAL an VI (*Avril-Mai* 1798).

que ses fondateurs, muets et glacés dans le tombeau, ne pouvaient plus défendre.

Coup d'État du 22 floréal.

Bailleul développa cette étrange doctrine, à savoir, qu'il fallait interdire l'accès du Corps législatif à tout individu qui, par sa conduite ou par ses actes publics, se serait montré l'adversaire de la constitution de l'an III, et il proposa au conseil d'exclure de la représentation nationale soixante des nouveaux députés nommés légalement par les assemblées électorales. En vain Carbelot (de la Haute-Marne) s'éleva avec force contre un projet qui ne tendait à rien de moins qu'à faire de la représentation un fantôme, un véritable mannequin; en vain Jourdan, patriote au Corps législatif comme sur les champs de bataille, réprouva avec une éloquence sans fard ces proscriptions monstrueuses dirigées contre des hommes dont on suspectait les intentions sur des dénonciations souvent calomnieuses; en vain le royaliste Rouchon (de l'Ardèche) s'indigna lui-même de voir qu'on mettait en avant les terroristes comme un épouvantail, pour ne peupler les conseils que d'instruments dociles, et demanda que du moins toutes les élections fussent cassées en bloc et non partiellement, au gré des passions particulières; en vain Lamarque, Boursin, Gay-Vernon, réclamèrent énergiquement au nom des principes; en vain l'ancien conventionnel Quirot dénonça le projet arrêté d'avance de donner un nouveau 9 Thermidor pour pendant à la journée du 18 Fructidor; en vain Dherbelot poussa le cri du patriote romain *Caveant consules*, et déclara que mutiler sans motifs la représentation nationale, c'était livrer le peuple, pieds et poings liés, aux mains des gouvernants : rien n'y fit.

La majorité des Cinq-Cents, entraînée par les sophismes des Jean De Bry, des Chénier, des Crassous, des Leclerc, qui tour à tour appuyèrent les conclusions du rapport de Bailleul, vota cette funeste loi d'élimination dans sa séance du 19 floréal (8 mai). Soixante républicains environ, parmi lesquels Antonelle et Barère, se trouvèrent ainsi frustrés arbitraire-

FLORÉAL an VI (*Avril-Mai* 1798).

ment du mandat de représentants dont les avait revêtus le peuple souverain. La résolution fut adoptée le 22 floréal (11 mai) aux Anciens, malgré de très justes observations de Roger-Ducos, le futur complice de Brumaire, qui signala vivement les avantages que le royalisme ne manquerait pas de tirer d'une pareille mesure. Cette loi de cynique arbitraire prit de là le nom de coup d'État du 22 floréal, coup d'État beaucoup plus odieux que celui de Fructidor, puisqu'il n'avait frappé que des innocents, tandis que le coup d'État de Fructidor, pour blâmable qu'il fût, avait surtout atteint des hommes dûment convaincus de conspiration royaliste pris pour ainsi dire la main dans le sac.

Treilhar directeur.

Deux jours auparavant avait eu lieu au Luxembourg le tirage au sort de celui des directeurs dont les fonctions devaient cesser au 1er prairial (20 mai). Merlin (de Douai) ayant été nommé pour cinq ans à la place de Barthélemy, le tirage se fit seulement entre Barras, La Réveillère, Reubell et François (de Neufchâteau). Ce fut ce dernier qui fut exclu par le sort. Quelques jours après, sur une liste de dix noms présentée par le conseil des Cinq-Cents, et où figuraient les anciens ministres Garat, Monge, Gohier et Génissieu, les généraux Brune, Ernouf et Moulin et les ex-députés Colombel et Duval, les Anciens choisirent pour directeur l'ancien conventionnel Treilhard, encore un légiste, qui avait voté la mort du roi, et qui, en entrant après Thermidor au comité de Salut public, avait conclu une sorte d'alliance avec l'exécrable parti thermidorien. Il était alors à Rastadt. On lui dépêcha un courrier extraordinaire pour lui annoncer son élection, et l'on nomma, pour le remplacer dans son poste de ministre plénipotentiaire, Jean De Bry, récompensé ainsi du zèle avec lequel il avait récemment servi les rancunes et défendu la politique fatale du gouvernement directorial.

CHAPITRE SEPTIEME

Départ de l'expédition d'Égypte. — Prise de Malte. — Installation de Treilhard. — Indemnité aux députés non admis. — Les Cinq-Cents et les émigrés. — Le 14 Juillet. — Relations extérieures. — Sieyès, ambassadeur à Berlin. — Hollande et Cisalpine. — Le 9 Thermidor et le 10 Août. — Mesures diverses. — Lucien Bonaparte. — Les assassinats continuent. — La liberté de la presse. — Le budget et l'impôt. — Les octrois. — Anniversaire du 18 Fructidor. — Exposition de l'industrie. — Bruits de guerre. — Loi sur le recrutement. — Préparatifs de guerre. — Le général Humbert en Irlande. — Rupture avec la Porte. — Mesures contre les déportés. — L'expédition d'Égypte. — Marche sur le Caire. — Bataille des Pyramides. — Bataille navale d'Aboukir. — Les Français au Caire. — Révolte du Caire. — Les acquisitions de la République. — Affaires de Naples. — Les Napolitains à Rome. — Rentrée de Championnet à Rome. — Déclaration de guerre. — Conquête du royaume de Naples. — Probité de Championnet. — Fuite du roi de Naples. — Les Français à Naples. — Affaires du Piémont. — Abdication du roi de Sardaigne.

Départ de l'expédition d'Égypte.

La nouvelle d'une déroute complète de quatre mille Anglais, débarqués aux environs d'Ostende, venait de se répandre dans Paris, quand on y apprit le départ de Bonaparte et de la flotte qui l'emportait vers des destinées inconnues. Cette nouvelle parut de bon augure pour l'armée d'Orient, laquelle était, suivant l'expression même de son chef, une des ailes de l'armée d'Angleterre.

Bonaparte était arrivé à Toulon dans la matinée du 20 floréal an VI (9 mai 1798), et il avait immédiatement passé en revue les soldats de sa nouvelle armée, tirés presque tous de l'invincible armée d'Italie. Dans une proclamation énergique, il leur avait rappelé l'état de misère où il les avait trouvés lorsque,

FLORÉAL an VI (Avril-Mai 1798).

deux ans auparavant, il était venu se mettre à leur tête, et le bien-être dont ils avaient joui sous ses ordres. Alors il leur avait montré en perspective les richesses de l'Italie, dont s'étaient gorgés la plupart de ses lieutenants; cette fois il leur promit qu'au retour chacun d'eux aurait de quoi acheter six arpents de terre. A ce honteux appel aux passions cupides, les soldats répondirent par les cris mille fois répétés de *vive la République immortelle!* comme s'ils eussent voulu témoigner par là qu'ils étaient encore capables de se battre pour une idée. Cette proclamation, dont l'authenticité est incontestable, parut dans la plupart des journaux de l'époque. Le Directoire, révolté de la crudité des expressions du général, exigea qu'elle fût démentie, et les feuilles publiques en publièrent une autre plus digne, plus convenable, où il était dit que le génie de la liberté, qui avait rendu la République, dès sa naissance, l'arbitre de l'Europe, voulait qu'elle le fût aussi des mers et des contrées les plus lointaines. Non, ce n'était point là l'esprit dont s'étaient inspirés les rédacteurs de la Déclaration des droits de l'homme; mais du moins le cœur n'était plus attristé par cette excitation aux basses convoitises, si bien faites pour oblitérer le sens moral et détruire le culte des sentiments généreux.

PRAIRIAL an VI (Mai-Juin 1798).

L'escadre, aux ordres de l'amiral Brueys, et le convoi qu'elle était chargée de protéger, mirent à la voile le 30 floréal (19 mai). La flotte tout entière contenait environ quarante mille hommes de débarquement et dix mille marins. Elle cingla droit vers Malte, que Bonaparte s'était fait autoriser à prendre en passant. La République était en paix avec les chevaliers de cette île; mais est-ce qu'avec un peu de bonne volonté on n'a pas toujours quelque prétexte de guerre sous la main? On ne manqua pas d'en trouver, après coup. On reprochait à l'Ordre de s'être mis en état de guerre contre la République depuis 1793, en donnant asile aux émigrés, en continuant de distribuer, au fur et à mesure des vacances, ses chimériques commanderies de France, et en permettant aux Anglais de recru-

Prise de Malte.

PRAIRIAL an VI (Mai-Juin 1798).

ter des matelots maltais. Dans la soirée du 21 prairial (9 juin), l'escadre se trouva en vue de Malte. Comme il fallait à Bonaparte un motif quelconque pour attaquer l'île, sans aucune déclaration de guerre, et pour en prendre possession, il envoya demander au grand maître la permission de faire entrer sa flotte dans la rade et dans les bassins du port sous prétexte de s'y ravitailler. Le grand maître objecta les traités qui stipulaient la neutralité de l'Ordre. Sur ce refus, prévu d'avance, Bonaparte débarqua une partie de ses troupes le lendemain matin, et il se mit aussitôt à canonner furieusement la ville de Malte. Les chevaliers se défendirent assez faiblement; cependant ils tentèrent une sortie dans laquelle ils perdirent leur drapeau, dont s'empara le chef de brigade Marmont. La résistance ne pouvait être longue. Au bout de deux jours le grand maître demanda à négocier. Les plénipotentiaires, réunis à bord du vaisseau *l'Orient*, signèrent un traité en vertu duquel l'île de Malte fut cédée en toute propriété à la République, moyennant certains dédommagements accordés au grand maître et aux chevaliers. Quarante mille fusils, douze cents pièces de canon et plusieurs vaisseaux de guerre nous furent également abandonnés. Bonaparte entra dans la ville de Malte le 24 prairial (12 juin), et il y installa tout de suite un gouvernement provisoire, à la tête duquel il plaça le général Vaubois et l'ex-constituant Regnault (de Saint-Jean d'Angely), qui commençait son apprentissage de la servitude. Cette conquête, d'une moralité douteuse, avait coûté à l'armée française quarante-huit heures d'attaque et trois hommes. C'était de la gloire à bon marché.

Installation de Treilhard.

Au moment où nos vaisseaux naviguaient vers Malte, Treilhard prenait possession de son fauteuil directorial, en jurant de consacrer à la République son existence tout entière; inutile serment que ne devait pas tenir davantage son collègue Merlin (de Douai), chargé de lui donner la réplique. Ancien régicide, Treilhard, malgré son alliance avec les Thermidoriens, passait alors pour un patriote sincère. L'opinion répu-

PRAIRIAL an VI (*Mai-Juin* 1798).

blicaine ne se trouva même pas sensiblement affaiblie au Corps législatif, malgré l'inique résolution par laquelle tant de démocrates avaient été exclus de la représentation nationale. On réclama même, au conseil des Cinq-Cents, une indemnité en faveur des députés non admis. Et comme certains membres alléguaient que les représentants frappés en Fructidor n'avaient pas été indemnisés, Bonnet, ancien député de l'Aude à la Convention, s'indigna d'une pareille assimilation. Ces députés avaient été, selon lui, largement indemnisés d'avance par l'Angleterre, tandis que les députés atteints par la loi du 22 floréal ne pouvaient être indemnisés que des deniers de la République, que la plupart d'entre eux avaient servie déjà ou étaient disposés à servir. Le principe de l'indemnité triompha, malgré l'opposition de Hardy, qui aurait voulu qu'elle ne fût accordée qu'aux élus des assemblées où il n'y avait pas eu de scission, et le 15 prairial (3 juin) il en fut alloué une à tous les députés non admis qui étaient arrivés à Paris à la date du 1er prairial.

Indemnité aux députés non admis.

MESSIDOR an VI (*Juin-Juillet* 1798).

Cette réparation insuffisante n'en fut pas moins regardée comme une sorte de sanction du républicanisme de la majorité des membres du conseil. Ses sentiments patriotiques eurent même l'occasion de s'affirmer à plusieurs reprises dans le courant de messidor. La fille du marquis d'Ambert ayant réclamé un sursis en faveur de son père, condamné à mort pour avoir enfreint la loi du 19 fructidor sur les émigrés, le conseil passa à l'ordre du jour, à la demande de Lecointe-Puyraveau, qui signala vivement les nouvelles manœuvres des émigrés, et après quelques observations de Briot (du Doubs), cet imprimeur de Besançon des presses duquel allaient bientôt sortir les *Institutions républicaines* de Saint-Just, comme un monument élevé à la gloire du jeune martyr de Thermidor.

Les Cinq-Cents et les émigrés.

La question des émigrés, si intimement liée à l'existence même de la République, se présenta de nouveau au conseil le 18 messidor (6 juillet), à propos d'une motion d'ordre de Lecointe-Puyraveau sur l'état de la commune de Paris. Ce député traça un assez sombre tableau de la situation de cette commune. D'après sa déclaration, les royalistes, les agents de l'Angleterre, les émigrés rentrés en foule, y trouvaient asile et protection; la cocarde nationale y était foulée aux pieds par les factieux; le mot de citoyen y était devenu un objet de dérision, et l'on y violait ouvertement les lois et décrets qui avaient supprimé les emblèmes de la féodalité et de la royauté. Arriva à point nommé un message du Directoire, confirmant les faits énoncés par Lecointe; aussitôt le conseil autorisa le gouvernement à opérer des visites domiciliaires pendant un mois, pour arrêter tous les agents de l'Angleterre, les chefs de chouans, les émigrés rentrés et les prêtres sujets à la déportation.

MESSIDOR an VI (*Juin-Juillet* 1798).

Le 14 Juillet.

On était à la veille de l'anniversaire de la prise de la Bastille, et, comme de coutume, cette solennité fut fêtée avec une pompe extraordinaire. Les présidents des deux conseils et Merlin (de Douai), au nom du Directoire, prononcèrent des discours où ils célébrèrent à l'envi les splendeurs de la République. Grandes voix qui se répétaient d'échos en échos, et qui portaient jusqu'au bout du monde le prestige de la France nouvelle. Mais ce prestige ne contribuait pas peu à entretenir la jalousie avec laquelle les nations étrangères, même les plus éloignées, voyaient s'affirmer notre puissance. Les relations étaient toujours fort tendues avec les États-Unis d'Amérique. On apprit tout à coup qu'un arrêté du Congrès avait suspendu, à partir du 13 messidor (1er juillet), toutes les relations commerciales avec la France et ses possessions, et que le président Adams avait refusé de reconnaître notre envoyé, le citoyen Dupont, en qualité de consul général à Philadelphie. Ce procédé des États-Unis à l'égard d'un peuple qui avait combattu pour son indépendance pouvait passer pour de l'ingratitude: toutefois le Directoire ne voulut pas y voir un acte d'hostilité; il se contenta de faire mettre provisoirement l'embargo sur les vaisseaux américains qui se trouvaient dans le port de Bordeaux.

Relations extérieures.

Messidor an VI (*Juin-Juillet* 1798).

En Europe, les regards du pays étaient toujours tournés vers le congrès de Rastadt, dont les diplomates de l'empire semblaient avoir juré d'éterniser les négociations. Le Directoire venait d'y envoyer comme troisième ministre plénipotentiaire, à la place de Bonaparte, l'ancien conventionnel Roberjot, qui tout récemment avait rempli d'assez délicates missions diplomatiques en Hollande et près des villes hanséatiques. Les plénipotentiaires échangeaient notes sur notes, *memorandum* sur *memorandum*, *conclusum* sur *conclusum;* c'était une véritable comédie, c'était, en un mot, de la diplomatie. Les ministres autrichiens n'avaient pas manqué de s'armer de ce fait, à savoir, que c'était la France qui, la première, avait déchaîné les hostilités. C'est ce reproche que redoutait Robespierre quand jadis, avec tant de raison, il adjurait le pays de ne point courir au-devant de la guerre, et d'attendre froidement le choc de l'Europe pour garder de son côté l'avantage de la modération et du bon droit. Cependant, comme nous avons dit, on s'était mis d'accord sur la cession de toute la rive gauche du Rhin à la République. Restait à régler la question des indemnités et compensations à offrir aux souverains dépossédés. Ce fut là-dessus que s'engagèrent d'interminables controverses. Nos plénipotentiaires déclarèrent formellement que nos troupes n'évacueraient pas la rive droite du fleuve avant que cette question eût été réglée à notre convenance. On semblait s'attendre de la part de l'Autriche à des résistances de nature à rallumer la guerre. Aussi se tenait-on toujours prêt à rentrer en campagne, et ménageait-on la Prusse, afin de n'avoir pas trop d'ennemis à la fois sur les bras.

Le Congrès de Rastadt.

Sieyès ambassadeur à Berlin.

La cour de Berlin, de son côté, paraissait toute disposée à rester avec nous sur le pied d'une entente cordiale; elle avait, d'assez bonne volonté, renoncé à toute possession sur la rive gauche du Rhin, et ses ministres, en réponse aux obsessions de la Russie et de l'Angleterre, venaient de déclarer qu'elle n'entrerait jamais dans une coalition contre la France. Le Directoire avait tout récemment appelé Sieyès à l'ambassade de Prusse, comme l'homme le plus propre à maintenir cette puissance dans ses dispositions favorables. Le prince qui régnait alors à Berlin s'appelait Guillaume III; c'était le petit-fils du grand Frédéric. Il n'avait pas encore trente ans, et il était sur le trône depuis environ huit mois quand, le 11 messidor (29 juin), Sieyès arriva à sa cour en qualité d'ambassadeur. Quoique révolutionnaire et régicide, l'ex abbé fut assez bien reçu du jeune roi, auquel il adressa un discours flatteur et ferme à la fois, où il traça adroitement l'éloge de Frédéric II, « grand parmi les rois, et immortel parmi les hommes. » Le gouvernement directorial avait eu d'abord l'idée de négocier une alliance offensive et défensive avec la Prusse; mais l'hostilité du vieux parti allemand, habilement entretenue par les envoyés des cours de Vienne et de Saint-Pétersbourg, le comte de Cobentzel et le prince Repnin, y fut un obstacle insurmontable. La mission de Sieyès dut en conséquence se borner à obtenir la neutralité absolue du gouvernement prussien dans le cas d'une rupture de la France avec l'Autriche, et ce fut à quoi il appliqua son esprit retors et délié.

Messidor an VI (*Juin-Juillet* 1798).

Thermidor an VI (*Juillet-Août* 1798).

Hollande et Cisalpine.

Notre influence était grande alors au Midi comme au Nord; on en eut bien la preuve, en ce mois de thermidor de l'an VI. La Hollande, devenue la République batave, se donna, après de longues agitations intestines, un gouvernement calqué sur le modèle du nôtre, et procéda à la nomination de ses cinq directeurs. Cette influence, il est vrai, reposait en partie sur nos baïonnettes victorieuses, car, sous prétexte de protéger nos alliés, nous entretenions chez eux toute une armée d'occupation. Ainsi le 26 thermidor on vit entrer à la Haye le général Hatry, enlevé à l'armée de Sambre-et-Meuse, où il avait remplacé le général Augereau, pour commander l'armée de Hollande, et il fut reçu avec tous les honneurs militaires. Cependant cette façon d'être libres, sous la surveillance incommode d'une puissance amie, ne convenait pas à tous les

THERMIDOR an VI (*Juillet-Août* 1798).

patriotes hollandais; un citoyen d'Amsterdam, nommé Van Hasselt, refusa d'accepter la place de membre du Directoire, à laquelle il avait été élu. La pression que nous exercions sur nos alliés se faisait bien plus lourdement sentir en Italie, et notamment dans la Cisalpine, cette république créée d'un trait de plume par le général Bonaparte. Il avait été stipulé, comme pour la Hollande, qu'une armée française occuperait le pays, et que, comme la République batave, la Cisalpine payerait annuellement, pour les frais d'entretien de nos troupes, une somme de dix-huit millions. De plus, l'armée italienne devait être sous le commandement direct du général en chef de l'armée française. Ces stipulations, signées à contre-cœur par l'ambassadeur Visconti, excitèrent à Milan une indignation patriotique. Il fallut céder néanmoins. Le gouvernement français réclama, par l'intermédiaire de son ministre Trouvé, l'épuration du Corps législatif et la démission des directeurs Moscati et Paradisi signalés pour leur vive résistance à nos prétentions. Le général Brune reçut l'ordre d'exiger, par la force, s'il le fallait, l'accomplissement des volontés de la France. Il n'eut pas besoin d'avoir recours à ce moyen suprême : la Cisalpine céda docilement.

Le 9 thermidor et le 10 août.

Cette grave atteinte à l'indépendance des peuples disparaissait sous le nom magique de la liberté, dont, comme par dérision, l'on venait de célébrer pompeusement la fête le 9 thermidor (27 juillet), jour néfaste, qu'il eût fallu plutôt consacrer au deuil, car de ce jour-là dataient tous les malheurs de la patrie, l'affaiblissement du sentiment démocratique et l'énervement de la nation. Ni François (de Neufchâteau), nommé de nouveau ministre de l'intérieur, à son retour d'Allemagne, ni Merlin (de Douai), qui présidait le Directoire par intérim, en l'absence de Reubell, ne purent, dans des discours semés de déclamations oiseuses, donner une ombre de légitimité à cette catastrophe liberticide. Combien différente la solennité du 10 Août, célébrée le 23 thermidor! Lecointe-Puyraveau aux Cinq-Cents, Laveaux aux Anciens, racontèrent éloquemment

THERMIDOR an VI (*Juillet-Août* 1798).

les circonstances de cette journée fameuse, où la monarchie avait été brisée. Là, point de pénibles souvenirs, point de regrets navrants. Du trône broyé l'on avait fait le berceau de la jeune République, et l'image de la liberté avait apparu plus radieuse.

Mesures diverses.

Ce que ne saurait nier aucun historien vraiment digne de ce nom, à quelque parti qu'il appartienne, c'est que la journée de Thermidor ait arrêté tout à coup le développement de la démocratie et frappé la République au cœur. Les ennemis mêmes de Robespierre ne peuvent s'empêcher d'en convenir, et, dans les deux conseils, on entendait des Thermidoriens endurcis se plaindre de ce que le royalisme seul eût profité de la chute du grand patriote. « Le royalisme, s'écriait aux Cinq-Cents le député Chabert, dans la séance du 19 thermidor (9 août), s'empara bientôt de cette grande journée, et son influence vicia toutes les parties du corps politique. » Le royalisme, en effet, était ressuscité des ruines de Thermidor. Une foule de mesures répressives, destructives de la liberté, incompréhensibles sous un gouvernement régulier, furent proposées, admises, dont jamais peut-être, sans cette journée fatale, la nécessité ne se serait fait sentir. Les meneurs de la réaction employaient tous les moyens pour entraver l'observation du calendrier nouveau. Des pénalités furent établies contre ceux qui, dans les actes publics, en emploieraient un autre. Nous avons parlé déjà de l'étrange mesure concernant la célébration forcée du décadi ; il arriva qu'un jour l'administration centrale de la Seine obligea tous les ministres du culte catholique à cesser leurs offices chaque décadi, à huit heures et demie du matin, pour la célébration des fêtes décadaires, célébration pendant laquelle les signes du culte devaient être ou enlevés ou voilés. C'était anticatholique assurément ; mais ce n'était pas moins antiphilosophique. C'était encore au 9 Thermidor qu'on devait cette foule de dilapidateurs qui s'étaient jetés sur la République comme une nuée d'oiseaux de proie, et dont l'influence pernicieuse et les scandaleuses richesses

Lucien Bonaparte.

THERMIDOR an VI (*Juillet-Août* 1798).

étaient un aliment de démoralisation pour la société. A la voix de Lucien Bonaparte, le conseil des Cinq-Cents avait adopté une motion répressive, dans sa séance du 29 thermidor (16 août). Malheureusement les lois rendues contre cette affreuse engeance restaient sans force, et les dilapidations continuaient. Nommé par la Corse, comme son frère Joseph, Lucien Bonaparte, par sa parole chaude, abondante, colorée, était devenu un des orateurs les plus autorisés du conseil. Sans doute l'illustration du général son frère n'avait pas peu servi à le désigner aux suffrages de ses compatriotes; mais cette illustration même nuisit peut-être à sa propre gloire. Il se trouva complètement éclipsé par son frère. Heureux si, après s'être montré, en apparence du moins, l'un des plus énergiques défenseurs de la liberté et de la République, il n'avait pas contribué à les égorger l'une et l'autre au profit de ce frère!

Les assassinats continuent.

C'était encore un des résultats de la réaction thermidorienne que ce luxe d'assassinats impunis déployé sur toute la surface de la République, et qu'il nous faut à chaque instant signaler. Constant (des Bouches-du-Rhône) et Goupilleau (de Montaigu) vinrent encore, le 2 fructidor (19 août), entretenir les Cinq-Cents des déplorables excès dont les départements du Midi continuaient à être le théâtre. Depuis quatre ans, disaient-ils, le sang des républicains y coule à torrents; il coulait hier, il coulait aujourd'hui, il coulerait demain encore, si l'on ne se décidait à prendre les mesures les plus énergiques, non seulement contre les assassins, mais aussi contre nombre de juges, dans lesquels ils trouvaient des protecteurs toujours, et quelquefois des complices. Une commission fut nommée à l'effet d'aviser d'urgence aux moyens d'arrêter le mal, et provisoirement, on invita le Directoire à veiller à l'exécution des lois. Mais, pour couper court aux excès, il eût fallu couvrir d'une protection efficace les républicains énergiques, leur rendre la force et l'influence que la Terreur blanche leur avait enlevées, leur rouvrir les portes des administrations et des tribunaux, où dominaient les sanguinaires serviteurs de la

FRUCTIDOR an VI (*Août-Septembre* 1798).

réaction. Et c'était là ce que la fraction thermidorienne du Directoire, toujours en majorité, ne voulait point. Aussi, entendrons-nous plus d'une fois encore les plaintes des victimes monter en vain aux oreilles de la représentation nationale.

La liberté de la presse.

Et la liberté de la presse, n'aurait-elle pas été plus respectée si la République se fût affermie dans la vérité des principes démocratiques posés par les législateurs de 1793; si les libellistes de la réaction n'avaient pas eu, jusqu'au 18 fructidor, le monopole de la liberté; si enfin les journaux foncièrement patriotes n'avaient pas, en quelque sorte, été mis à l'index depuis Thermidor? Venait-on à s'occuper de la presse au Corps législatif, c'était surtout pour renforcer les mesures coercitives auxquelles elle était soumise. En vain le régicide Berlier, vivement soutenu par Lucien Bonaparte, proposa-t-il aux Cinq-Cents, le 8 fructidor (25 août), de retirer au Directoire le droit dont il était armé de supprimer les journaux par un simple arrêté; tout ce qu'il put obtenir, ce fut que ce droit exorbitant cesserait au bout d'une année. Toutes les conquêtes de la Révolution allaient s'amoindrissant entre les mains de la faction thermidorienne.

Le budget et l'impôt.

Les plus détestables impôts de l'ancien régime faillirent même être presque tous rétablis. Cependant la situation financière était loin d'être mauvaise. Le budget de l'an VII, malgré des prévisions de guerre, ne s'éleva pas, pour l'ordinaire et l'extraordinaire, au delà de six cents millions, somme qui fut votée sans opposition par le Corps législatif. Mais, comme les rentrées se faisaient avec difficulté, le ministre des finances Ramel réclama de nouveaux impôts, afin de n'être pas pris au dépourvu. On vota la contribution des portes et fenêtres, c'est-à-dire une taxe sur l'air que nous respirons. Cela ne suffisait pas : on proposa d'en revenir à l'impôt du sel, à cette effroyable gabelle, maudite déjà par Vauban une centaine d'années auparavant, et dont la perception avait revêtu un caractère si sanglant. Couturier (de la Moselle), qui avait

FRUCTIDOR an VI (*Août-Septembre* 1798).

été juge civil et criminel d'un grand bailliage, raconta qu'il n'y avait point de semaines qu'il ne fût obligé de procéder à la levée de cadavres de malheureux assassinés par les sbires de la ferme générale. Malgré ce lugubre souvenir, la contribution sur le sel finit par être votée, moins onéreuse, il est vrai, et débarrassée des anciennes vexations, mais elle fut rétablie. C'était en songeant à la restauration de ces vieux impôts, contre lesquels on avait tant crié, qu'un député de Saône-et-Loire, nommé Bigonnet, posait ce dilemme sans réplique : Ou les impôts qu'on veut rétablir sont injustes, ou la Révolution qui les a abolis n'est elle-même qu'une injustice. Les conseils ne furent guère mieux inspirés en rétablissant les octrois, vieil impôt dont l'assiette est si inique, et dont la perception inquisitoriale, vexatoire, indispose à juste titre tous les citoyens. Seulement, pour ôter au Directoire un moyen d'influence dont il eût pu abuser, les Cinq-Cents imaginèrent d'attribuer aux administrations centrales la nomination des employés de l'octroi. La République avait du moins ce bon esprit de ne pas faire du gouvernement le dispensateur suprême de toutes les grâces et de toutes les faveurs.

Les octrois.

Anniversaire du 18 fructidor.

On était à la veille de l'anniversaire du 18 fructidor, dont la célébration solennelle avait été ordonnée par une résolution des conseils. Certainement il eût été préférable de ne pas perpétuer par des fêtes publiques le souvenir de ces temps d'orage ; mais il avait paru nécessaire de raviver le sentiment patriotique en célébrant, avec un certain éclat, dans toutes les communes du pays, une journée où la République avait triomphé de ses plus ardents ennemis. Le 18 fructidor (4 septembre), du Champ de Mars aux Tuileries, Paris présenta un aspect inaccoutumé. Jamais peut-être cérémonie n'avait été préparée avec autant de magnificence. On avait voulu à la fois charmer les yeux et toucher les cœurs. Du reste, il faut le reconnaître, les fêtes de la République, fort fréquentes, comme on l'a pu voir, eurent toujours un cachet particulier de grandeur. Treilhard, qui venait d'être appelé à la présidence du Directoire, parla avec un enthousiasme tout à fait lyrique de cette journée du 18 fructidor, époque mémorable, dit-il, sans précédents dans notre histoire, et qui n'aurait pas besoin d'être renouvelée. Les présidents de l'un et l'autre conseil la célébrèrent à l'envi, dans leurs discours, comme une journée de salut public. Ils avaient raison sans doute ; mais ce n'était pas une journée de clémence. Et pourtant, sur l'un des nombreux trophées érigés au Champ de Mars, figuraient les statues de la Justice et de la Clémence, l'une tenant en main un glaive prêt à frapper, et l'autre lui arrêtant le bras. Il est vrai que, par une contradiction un peu étrange, on lisait l'inscription suivante sur le piédestal :

FRUCTIDOR an VI (*Août-Septembre* 1798).

Ils conspiraient contre la France,
Ils ne vivront plus dans son sein.

L'allégorie signifiait sans doute qu'on n'avait pas versé de sang. Mais n'était-ce pas un ministre du Directoire qui avait qualifié la déportation de guillotine sèche ?

Exposition de l'industrie.

Les fêtes républicaines se suivaient, et, heureusement, ne se ressemblaient pas toutes, du moins quant au principe d'où elles étaient nées. Ainsi, le troisième jour complémentaire de l'an VI (19 septembre 1798), jour de la fête du Travail, eut lieu la première exposition de l'industrie française. Les Français avaient étonné l'Europe par la rapidité de leurs exploits guerriers, le gouvernement directorial voulut, suivant l'expression d'un de ses ministres, François (de Neuchâteau), qu'ils l'étonnassent par leur supériorité dans la carrière du commerce et des arts de la paix. Il invita donc tous les manufacturiers et fabricants français à envoyer dans un local spécialement destiné à cet effet les produits de leurs industries diverses, ces industries qui sont l'âme de l'agriculture et du commerce, la source féconde de nos jouissances et de nos richesses. Un jury composé de savants, d'industriels, d'agriculteurs et d'artistes, devait prononcer sur le mérite des produits exposés et décerner des récompenses proportionnées à

VENDÉMIAIRE an VII (*Septembre-Octobre* 1798).

leur valeur; il y avait là une idée neuve, féconde, qui a germé et fructifié depuis, et dont la réalisation fait infiniment d'honneur au Directoire. Cette première exposition de l'industrie française s'ouvrit en très grand appareil au Champs de Mars, où on lui avait bâti un palais provisoire. C'était un digne couronnement de cette sixième année républicaine, où il semblait que nous eussions vaincu à jamais la réaction au dedans et les rois au dehors, et il était digne de la République de convier les hommes à ces luttes pacifiques de l'industrie et des arts, qui ne devaient plus laisser de place à d'autres combats.

Trois jours après, se célébrait avec le cérémonial accoutumé le septième anniversaire de la fondation de la République. Cette cérémonie eut, aux Cinq-Cents notamment, un caractère tout particulier d'enthousiasme. On voulait que les protestations de dévouement et de fidélité à la République, dont retentirent les voûtes du conseil, se répercutassent d'échos en échos jusqu'à Rastadt pour y détruire de vaines espérances et mettre un terme à des lenteurs qui commençaient à fatiguer les plus patients et les plus modérés. Parmi les enthousiastes se fit surtout remarquer Lucien Bonaparte qui, debout et le bras tendu, jura de mourir pour la constitution de l'an III. Déjà, du reste, on voyait se rembrunir au loin l'horizon politique, et l'on pressentait la prochaine formation d'une nouvelle coalition contre la France. Le czar Paul I[er], héritier des rancunes de l'impératrice Catherine, avait tout fait pour y entraîner la Prusse, et, avant toute déclaration de guerre, il avait donné ordre à ses troupes de s'avancer en Bohême pour être prêtes à donner la main à l'Autriche. Le Directoire n'ignorait pas les dispositions hostiles de la cour de Russie, il soupçonnait fort, sous les retards apportés chaque jour par les plénipotentiaires de l'Autriche, le secret désir d'arriver à la rupture des négociations, rupture que faisait souhaiter à l'empereur son alliance secrète avec le czar Paul. Le gouvernement français crut donc devoir se préparer à tout événement. Le 2 vendémiaire (23 septembre), il

Bruits de guerre.

VENDÉMIAIRE an VII (*Septembre-Octobre* 1798).

adressa au conseil des Cinq-Cents un message dans lequel, tout en exprimant ses vœux constants pour la paix, il dénonçait l'attitude hautaine et agressive de la Russie et rappelait la nécessité d'assurer la paix en se préparant à la guerre. En conséquence, il réclama du conseil le vote d'une levée de deux cent mille hommes pour remplir les cadres de l'armée, et celui d'une somme de cent vingt-cinq millions, pour le service de la guerre, somme que devait aisément fournir la vente des biens nationaux.

Loi sur le recrutement.

Le Corps législatif avait justement adopté, dans le courant du mois précédent, une loi nouvelle sur le recrutement militaire, œuvre de Jourdan, à laquelle on ferait peut-être bien de revenir, car c'est assurément la meilleure que nous ayons eue en France pour concilier les nécessités de la défense nationale avec l'égalité qui, à cet égard, doit régner entre tous les citoyens. D'après cette loi, l'armée se recrutait par voie de conscription et au moyen d'enrôlements volontaires. La conscription comprenait tous les Français valides depuis l'âge de vingt ans accomplis jusqu'à celui de vingt-cinq ans révolus. Ces conscrits, dont le nombre devait s'élever à près d'un million, étaient divisés en cinq classes et nominativement répartis entre les différents corps de l'armée. Ils ne pouvaient se faire remplacer, et n'étaient d'ailleurs appelés à l'activité qu'au fur et à mesure des besoins. Les moins âgés de chaque classe partaient les premiers. Les autres, quoique attachés à un régiment quelconque, continuaient à jouir de leurs droits de citoyens, faisaient partie de la garde nationale sédentaire, et n'étaient soumis aux lois militaires que lorsqu'ils venaient à être désignés à leur tour pour entrer en activité de service. Une belle proclamation du conseil des Cinq-Cents, rédigée par Chénier et adoptée le 8 vendémiaire (29 septembre), exposa au peuple français les avantages de la loi nouvelle, et stimula son enthousiasme pour le cas où les insultes de l'Europe forceraient de nouveau la République à recourir à la force des armes. Cinq jours auparavant, les

VENDÉMIAIRE an VII (*Septembre-Octobre* 1798).

Cinq-Cents avaient voté par acclamation une résolution en vertu de laquelle deux cent mille conscrits de la première classe étaient appelés sous les drapeaux.

Préparatifs de guerre.

Notre armée du Rhin, commandée par Joubert, avait déjà une attitude formidable. Concentrée sur les bords de la Lahn et de la Nidda, elle voyait chaque jour ses rangs se grossir de nouvelles recrues, et semblait se tenir prête à assiéger la redoutable forteresse d'Ehrenbreistein, au cas où l'Autriche refuserait de la démanteler, comme le demandaient nos plénipotentiaires. Des forces nombreuses se rassemblaient également du côté de Siegberg. Le général Joubert correspondait activement avec nos ministres de Rastadt, et ses dispositions militaires se ressentaient des dispositions plus ou moins pacifiques dont se montrait animé le congrès. Nous étions donc parfaitement en état d'entrer en campagne au premier signal, et d'agir vigoureusement contre l'empire germanique. Ce n'était pas, du reste, à Joubert qu'il allait être donné de conduire la guerre d'Allemagne, car, dans le courant de vendémiaire, il fut appelé au commandement de l'armée d'Italie. A Jourdan, vieux vétéran de nos armées républicaines, devait revenir cet honneur. Se sentant moins bien placé dans une assemblée législative que sur un champ de bataille pour servir la patrie, le vainqueur de Fleurus, au premier bruit d'une reprise probable des hostilités, donna sa démission de représentant du peuple pour reprendre son épée. Il fut nommé, par le Directoire, général en chef d'une nouvelle armée d'Allemagne qui fut appelée armée du Danube, et il partit, plein de l'enthousiasme des premiers jours, se flattant de renouveler en l'an VII les prodiges de la campagne de l'an II.

Le général Humbert en Irlande.

Une diversion heureuse en Angleterre eût peut-être empêché l'état de guerre de se généraliser en Europe; eh bien! l'on put croire un instant que la puissance britannique allait enfin être atteinte au cœur. En effet, une petite armée française, commandée par le général Humbert, était parvenue à

VENDÉMIAIRE an VII (*Septembre-Octobre* 1798).

se jeter en Irlande au commencement du mois précédent, et, réunie à un corps de patriotes irlandais, elle avait débuté par de brillants succès. Après une série d'escarmouches où l'avantage était toujours resté de son côté, elle avait complètement battu les Anglais en bataille rangée aux environs de Castlebar, leur avait fait douze cents prisonniers, pris dix pièces de canon, cinq drapeaux et tous leurs équipages. Cette nouvelle, connue à Paris le 15 vendémiaire (6 octobre), y causa une joie très vive. Malheureusement ces succès ne devaient pas, ne pouvaient pas être de longue durée à cause de notre infériorité numérique : l'éclatant triomphe du général Humbert était à peine connu qu'on apprenait son irréparable défaite. Attaqué près de Licthfield par trente mille Anglais aux ordres de lord Cornwallis, le général se vit obligé de mettre bas les armes, et fut fait prisonnier. Rendu peu après à la liberté, le général Humbert alla servir à l'armée du Danube. Il y fut blessé grièvement, après avoir participé à ses succès.

Rupture avec la Porte.

Ce revers se compliqua de sérieux échecs maritimes éprouvés sur nos côtes mêmes. Les Anglais bloquaient nos ports. Une escadre sortie de Brest pour porter des secours à notre armée d'Irlande fut entièrement battue, et plusieurs de nos vaisseaux, dont l'un portait le nom glorieux de Hoche, durent amener leurs pavillons. Au milieu de ces circonstances critiques surgit une nouvelle complication. L'Angleterre et la Russie n'avaient pas manqué de profiter de notre impolitique expédition d'Égypte pour irriter contre nous la Porte ottomane, notre alliée séculaire. Leurs manœuvres eurent un succès complet. Un traité d'alliance offensive et défensive fut signé entre ces trois puissances, et, à la première nouvelle du débarquement de Bonaparte en Égypte, le sultan, à qui notre ancien ambassadeur, Aubert-Dubayet, avait promis formellement que nous respecterions l'intégrité du territoire ottoman, fit emprisonner les membres de notre légation et tous les Français en résidence à Constantinople. Cette mesure ne tarda

VENDÉMIAIRE an VII (*Septembre-Octobre* 1798).

Cinq-Cents avaient voté par acclamation une résolution en vertu de laquelle deux cent mille conscrits de la première classe étaient appelés sous les drapeaux.

Préparatifs de guerre.

Notre armée du Rhin, commandée par Joubert, avait déjà une attitude formidable. Concentrée sur les bords de la Lahn et de la Nidda, elle voyait chaque jour ses rangs se grossir de nouvelles recrues, et semblait se tenir prête à assiéger la redoutable forteresse d'Ehrenbreistein, au cas où l'Autriche refuserait de la démanteler, comme le demandaient nos plénipotentiaires. Des forces nombreuses se rassemblaient également du côté de Siegberg. Le général Joubert correspondait activement avec nos ministres de Rastadt, et ses dispositions militaires se ressentaient des dispositions plus ou moins pacifiques dont se montrait animé le congrès. Nous étions donc parfaitement en état d'entrer en campagne au premier signal, et d'agir vigoureusement contre l'empire germanique. Ce n'était pas, du reste, à Joubert qu'il allait être donné de conduire la guerre d'Allemagne, car, dans le courant de vendémiaire, il fut appelé au commandement de l'armée d'Italie. A Jourdan, vieux vétéran de nos armées républicaines, devait revenir cet honneur. Se sentant moins bien placé dans une assemblée législative que sur un champ de bataille pour servir la patrie, le vainqueur de Fleurus, au premier bruit d'une reprise probable des hostilités, donna sa démission de représentant du peuple pour reprendre son épée. Il fut nommé, par le Directoire, général en chef d'une nouvelle armée d'Allemagne qui fut appelée armée du Danube, et il partit, plein de l'enthousiasme des premiers jours, se flattant de renouveler en l'an VII les prodiges de la campagne de l'an II.

Le général Humbert en Irlande.

Une diversion heureuse en Angleterre eût peut-être empêché l'état de guerre de se généraliser en Europe; eh bien! l'on put croire un instant que la puissance britannique allait enfin être atteinte au cœur. En effet, une petite armée française, commandée par le général Humbert, était parvenue à

VENDÉMIAIRE an VII (*Septembre-Octobre* 1798).

se jeter en Irlande au commencement du mois précédent, et, réunie à un corps de patriotes irlandais, elle avait débuté par de brillants succès. Après une série d'escarmouches où l'avantage était toujours resté de son côté, elle avait complètement battu les Anglais en bataille rangée aux environs de Castlebar, leur avait fait douze cents prisonniers, pris dix pièces de canon, cinq drapeaux et tous leurs équipages. Cette nouvelle, connue à Paris le 15 vendémiaire (6 octobre), y causa une joie très vive. Malheureusement ces succès ne devaient pas, ne pouvaient pas être de longue durée à cause de notre infériorité numérique : l'éclatant triomphe du général Humbert était à peine connu qu'on apprenait son irréparable défaite. Attaqué près de Licthfield par trente mille Anglais aux ordres de lord Cornwallis, le général se vit obligé de mettre bas les armes, et fut fait prisonnier. Rendu peu après à la liberté, le général Humbert alla servir à l'armée du Danube. Il y fut blessé grièvement, après avoir participé à ses succès.

Rupture avec la Porte.

Ce revers se compliqua de sérieux échecs maritimes éprouvés sur nos côtes mêmes. Les Anglais bloquaient nos ports. Une escadre sortie de Brest pour porter des secours à notre armée d'Irlande fut entièrement battue, et plusieurs de nos vaisseaux, dont l'un portait le nom glorieux de Hoche, durent amener leurs pavillons. Au milieu de ces circonstances critiques surgit une nouvelle complication. L'Angleterre et la Russie n'avaient pas manqué de profiter de notre impolitique expédition d'Égypte pour irriter contre nous la Porte ottomane, notre alliée séculaire. Leurs manœuvres eurent un succès complet. Un traité d'alliance offensive et défensive fut signé entre ces trois puissances, et, à la première nouvelle du débarquement de Bonaparte en Égypte, le sultan, à qui notre ancien ambassadeur, Aubert-Dubayet, avait promis formellement que nous respecterions l'intégrité du territoire ottoman, fit emprisonner les membres de notre légation et tous les Français en résidence à Constantinople. Cette mesure ne tarda

BRUMAIRE an VII (*Octobre-Novembre* 1798).

pas à être suivie d'une déclaration de guerre à la République, déclaration dont se réjouirent nos ennemis du dedans et du dehors, et qui fut le prélude d'une conflagration presque générale.

Mesures contre les déportés.

On venait d'apprendre en même temps que quelques-uns des déportés de Fructidor, Pichegru, Willot, Delarue, Ramel, Barthélemy et Aubry, échappés des déserts de la Guyane, arrivaient à Londres, où vraisemblablement ils allaient raviver le foyer des intrigues et des conspirations. Le Directoire ordonna immédiatement leur inscription sur la liste des émigrés. C'était suspendre le glaive sur leurs têtes pour le cas où ils remettraient le pied en France. De plus, le conseil des Cinq-Cents fut saisi, le 14 brumaire (4 novembre), d'un projet de loi tendant à la confiscation des biens de tous les individus qui, déportés à la suite des événements de Fructidor, auraient quitté le lieu de leur déportation. La discussion de cette proposition, émanée du député Poulain-Grandpré, prit un caractère extrêmement passionné. Ce fut un champ de bataille où le côté gauche de l'Assemblée se heurta contre le côté droit, devenu silencieux depuis Fructidor. Chabert montra les conspirateurs de cette époque nouant encore dans l'ombre leurs trames liberticides; il se plaignit que les Boissy d'Anglas, les Pastoret, les Siméon, eussent échappé au supplice de quitter un pays qu'ils voulaient replonger sous le joug de la royauté, et demanda contre tous ceux qui s'étaient soustraits ou se soustrairaient à la déportation l'application des lois rendues contre les émigrés. Les Cinq-Cents, malgré les résistances désespérées du député Rouchon, adoptèrent dans leur séance du 18 brumaire (8 novembre) une résolution conforme à la proposition de Poulain-Grandpré. Vivement attaquée aux Anciens par l'ex-constituant Lecoulteux de Canteleu et par le girondin Meilhan, cette résolution y fut pourtant ratifiée à l'unanimité moins sept à huit voix, tant la cause du royalisme était alors abandonnée dans les conseils.

L'expédition d'Égypte.

Ces légères agitations parlementaires préoccupèrent peu

MESSIDOR an VI (*Juin-Juillet* 1798).

l'opinion. On était tout aux merveilles de l'expédition d'Égypte, dont les journaux, en ce mois de brumaire, entretenaient à chaque instant le public. Nous avons laissé Bonaparte maître de l'île de Malte. Il appareilla le 1er messidor (19 juin) pour l'Égypte. Onze jours après il était en vue d'Alexandrie. Dès le lendemain il recevait à bord du vaisseau amiral, où il était monté, la visite de notre consul à Alexandrie. Il sut de lui que quatorze navires anglais avaient paru la veille à une demi-lieue de la ville, que l'amiral Nelson, qui les commandait, avait fait demander au consul anglais des nouvelles de la flotte française, à la poursuite de laquelle il s'acharnait depuis son départ de Toulon, et qu'il s'était retiré, se dirigeant vers les Dardanelles. Nelson pouvait revenir d'une heure à l'autre! il n'y avait pas un moment à perdre. Le débarquement se fit au milieu de la nuit même. Dès qu'il eut quelques milliers d'hommes à terre, Bonaparte les divisa en trois colonnes dont il donna le commandement aux généraux Menou, Ben et Kléber, puis il marcha droit sur Alexandrie, qui capitula après une défense de quelques heures. Bonaparte, avec une grande habileté, avait pris soin d'informer les habitants de sa ferme intention de respecter leurs propriétés, leurs mœurs, leurs usages et leur religion. Il se vanta même d'avoir détruit la puissance du pape, ce vieil ennemi des musulmans. C'était, disait-il, aux seuls Mameluks, non à la Porte et à ses sujets, que la République venait faire la guerre. Cette proclamation, mensongère sur plusieurs points, produisit le meilleur effet. Les principaux magistrats d'Alexandrie se rendirent auprès du général afin de l'assurer de leurs dispositions pacifiques, et nous prîmes aussitôt possession de la ville, des ports et des forteresses qui les protégeaient.

Marche sur le Caire.

L'Égypte était alors au pouvoir des beys Mourad et Ibrahim qui s'étaient rendus à peu près indépendants de la Porte. C'était au Caire qu'il fallait aller pour frapper leur puissance au cœur. Bonaparte résolut de s'y rendre précipitamment, et,

Thermidor an VI (Juillet-Août 1798).

après avoir laissé à Alexandrie trois mille hommes sous les ordres de Kléber, qui avait été blessé d'une balle au front à l'attaque de la ville, il partit le 18 messidor (6 juillet), emmenant avec lui les généraux Desaix, Lannes et Murat. Une partie de l'armée remonta le Nil sur une flottille de ravitaillement, l'autre fila par le désert brûlant, pour aller plus vite. Nous culbutâmes en route, à Rahmanieh et à Chebreisse, quelques centaines de Mameluks, qui s'enfuirent vers le Caire dans une déroute complète. Une rencontre plus sérieuse devait précéder notre entrée dans la capitale des Pharaons.

Bataille des Pyramides.

Mourad-bey s'était fortement retranché en avant de la ville, au village d'Embabé, du côté des Pyramides. Il avait avec lui une dizaine de mille hommes, tant Mameluks qu'Arabes ou paysans connus sous le nom de fellahs. Bonaparte se trouva en présence de cette armée dans la journée du 3 thermidor (21 juillet). Attaqué avec furie par les cavaliers de Mourad, il forma ses divisions en cinq carrés, qui attendirent, immobiles, les assaillants à demi-portée de fusil, et en un clin d'œil jonchèrent le sol de morts et de blessés. Au village d'Embabé, près de trois mille Mameluks et Arabes, n'ayant pas voulu se rendre, furent passés au fil de l'épée ou noyés dans le Nil. On ne manqua pas d'en retirer les Mameluks pour s'emparer de leurs dépouilles précieuses. Et c'était pour venger l'humanité que nous avions envahi l'Égypte ! Cette victoire, si terrible pour l'ennemi, ne nous coûta que fort peu de monde. Dès le lendemain elle nous ouvrit les portes du Caire. Bonaparte, après avoir installé son quartier général au centre de la ville, s'empressa de rassurer les populations égyptiennes sur les conséquences de sa victoire. Il commença par organiser au Caire une administration solide, puis il se mit en devoir de poursuivre Ibrahim-bey, qui s'enfuyait vers la Syrie, par le désert, emmenant avec lui ses hommes, ses équipages et ses trésors. Cette poursuite à travers le désert eut quelque chose de fantastique. Ibrahim et ses Mameluks soutinrent vaillamment le choc de nos cavaliers. C'était la patrie qu'ils défendaient, c'est-à-dire leurs femmes, leurs enfants, leurs biens. Vigoureusement pressés par des escadrons que menaient à toutes brides les généraux Lassalle, Leclerc et Murat, ils firent des prodiges de valeur. Ibrahim-bey fut assez grièvement blessé dans une rencontre; il parvint toutefois à s'échapper. Désespérant de s'en emparer, Bonaparte revint au Caire, dont la possession suffisait d'ailleurs pour assurer la conquête du pays. Bien en avait pris au général de s'être, par de si rapides victoires, établi solidement en Égypte, car, en rentrant au Caire, il apprenait, par un aide de camp du général Kléber, que tout retour lui était impossible pour le moment. Nous venions d'éprouver un immense désastre maritime.

Thermidor an VI (Juillet-Août 1798).

Bataille navale d'Aboukir.

Après le débarquement de nos troupes, l'amiral Brueys était allé s'embosser à l'embouchure du Nil, le long de l'îlot d'Aboukir. Mais au lieu de se mettre en sûreté dans le port, il s'était contenté de rester en rade, ne croyant pas que la flotte ennemie osât passer entre son escadre et l'îlot. Le contraire arriva. Dans la soirée du 14 thermidor (1er août), la flotte de Nelson parut tout entière. Par une manœuvre hardie, une partie de l'escadre anglaise passa entre Aboukir et nos vaisseaux, qui se trouvèrent pris entre deux feux. Un combat de nuit s'engagea, furieux, terrible. L'amiral Brueys, monté sur l'*Orient*, magnifique vaisseau de cent vingt canons, se battit en désespéré. Il était même sur le point de s'emparer du *Bellérophon*, un des principaux vaisseaux anglais, contre lequel l'*Orient* luttait corps à corps, quand il fut coupé en deux par un boulet, et son vaisseau, consumé par un incendie qu'on ne put éteindre, sauta en l'air avec un effroyable fracas. Il était alors un peu plus de dix heures. Une division de notre flotte, commandée par le contre-amiral Villeneuve, n'avait pas encore pris part à la bataille. Villeneuve, paraît-il, n'avait pas aperçu les signaux d'appel. Si, à ce moment, il fût entré en ligne avec ses vaisseaux intacts, la fortune eût très probablement tourné de notre côté, car l'escadre anglaise était elle-même fort endommagée. Au lieu de cela, le contre-

THERMIDOR an VI (*Juillet-Août* 1798).

amiral coupa ses câbles et prit le large. Nous dûmes succomber sous le nombre. L'*Artémise*, le *Franklin*, le *Peuple souverain*, le *Tonnant*, combattirent jusqu'à la dernière extrémité. Le capitaine du *Tonnant*, Dupetit-Thouars, les deux cuisses coupées, excitait encore son équipage à la résistance. La bataille cessa par épuisement. Tous nos vaisseaux étaient pris ou coulés bas, ou mis hors de combat, il fallut bien se rendre. Le vainqueur était presque aussi maltraité que le vaincu. Nelson, emmenant avec lui sept à huit mille de nos marins prisonniers, fut obligé d'aller chercher un refuge dans un port napolitain, pour y réparer son escadre. Cette victoire, si chèrement achetée, donna à son nom un retentissement immense. Il fut créé pair d'Angleterre et baron du Nil; ce fut un des résultats les plus clairs de notre expédition d'Égypte.

Les Français au Caire.

Bonaparte reçut avec un calme stoïque la nouvelle de cet affreux désastre : « Peut-être, dit-il, les Anglais me forceront-ils à faire de plus grandes choses que je ne voulais. » Il confia à l'un des savants qu'il avait amenés avec lui, à Volney, quelques-uns de ses gigantesques projets. Puisque les Turcs nous avaient déclaré la guerre, c'était à Constantinople même qu'il voulait frapper les Anglais, en passant par l'Asie Mineure. Une fois là, il se voyait déjà le maître de l'Europe, affranchissant la Pologne, tenant la Russie en échec, domptant l'Autriche, et interdisant la Méditerranée à l'Angleterre. Dès cette époque, et Volney eût dû s'en convaincre, l'ambition de Bonaparte était déjà passée à l'état de monomanie. Pour le moment, il songea surtout à s'affermir en Égypte et à défendre sa conquête. Il fortifia Damiette et Rosette, et construisit une série de retranchements à Suez, le long des confins du désert. N'espérant pas pouvoir de longtemps peut-être recevoir des renforts de France, il recruta des soldats dans le pays même. Pour se faire bien venir des habitants, il prit plusieurs de leurs usages, et, en échange, leur imposa quelques-uns des nôtres. Il modifia leurs lois civiles, institua des écoles, répara les chaussées, les routes, les canaux, maria ses hommes à de

VENDÉMIAIRE an VII (*Septembre-Octobre* 1798).

jeunes Égyptiennes. Nos soldats s'accommodaient assez bien de leur nouvelle position : ils avaient la vie large et facile, et, au milieu des jouissances que leur offrait la ville du Caire, ils oubliaient aisément la mère-patrie. Pour flatter leur amour-propre, Bonaparte avait fait graver sur une colonne les noms de ceux d'entre eux qui avaient été tués à la conquête de l'Égypte. Il est vrai que, par une proclamation très noble et très digne, il leur avait sévèrement interdit le viol, le pillage et le vol ; mais cela sans doute leur parut écrit pour le dehors et pour l'avenir, car ils n'en tinrent guère compte. Pouvaient-ils oublier que leur général leur avait promis à chacun de quoi acheter au retour six arpents de terre ? Nous avons à cet égard des aveux que la plupart des historiens nos prédécesseurs nous paraissent avoir un peu trop négligés.

Le général Dupuy, nommé commandant du Caire, écrivait le 2 fructidor (19 août), à l'un de ses amis de Toulouse, que nos soldats étaient on ne peut plus contents. Il avoue que dans une seule affaire, sa brigade a *gagné* plus de trois cent mille livres. « Pour nos volontaires, ajoute-t-il, cent louis sont une chose commune. » On voit ce qu'entre les mains de Bonaparte étaient déjà devenus les soldats de la République ! Cette rapacité, cette âpreté au gain, qu'il serait puéril de nier, le fanatisme religieux qui s'agitait, bien qu'on eût baptisé le général en chef du surnom d'Ali-Bonaparte, et malgré toutes les démonstrations de ses lieutenants en faveur du culte musulman, enfin, le désir toujours louable de secouer la domination étrangère, excitèrent au Caire une formidable sédition. Elle éclata le 30 vendémiaire (21 octobre) au matin. Le général Dupuy en fut la première victime. Une centaine de Français périrent avec lui. La répression fut horrible, sauvage, impitoyable. Formées en colonnes mobiles, nos troupes se ruèrent contre les rebelles et en firent un véritable carnage. Bonaparte avait ordonné qu'on tuât tous les habitants trouvés en armes dans les rues. Aussi les malheureux insurgés ne tardèrent-ils pas à se soumettre : ils avaient perdu plus de cinq mille des

leurs. On a beaucoup vanté la clémence du vainqueur. En voici un échantillon. Pendant un certain temps, on exécuta journellement une trentaine de prisonniers. On voulait terrifier la population. Un matin, nos soldats amenèrent sur la grande place du Caire une troupe d'ânes porteurs de sacs pesamment chargés. Il y avait là une foule énorme ; on se demandait ce que pouvaient contenir ces sacs. Nos soldats les ouvrirent tout à coup, et des centaines de têtes roulèrent à terre. Jamais Fouché ni Carrier n'avaient eu une pareille idée. Et quel était le crime de tant d'infortunés? Ils avaient voulu affranchir leur patrie envahie et foulée aux pieds par l'étranger. A coup sûr, les habitants du désert durent concevoir une médiocre estime de la civilisation européenne.

Après cela on trouvera bien bénignes les sévérités déployées par le gouvernement directorial à l'égard des émigrés rentrés qui cherchaient à porter le trouble dans la République, sévérités contre lesquelles Bonaparte, au dire de ses admirateurs, s'élevait avec une noble indignation. Un chef de bande royaliste, nommé Dominique Allier, qui, au lendemain de Thermidor, avait été l'un des organisateurs les plus actifs de la réaction sanglante dans le Midi, fut pris et exécuté vers la fin de brumaire. Mais ces exemples ne suffisaient pas à réprimer nos incorrigibles ennemis de l'intérieur. Le 11 frimaire (1er décembre), les journaux annonçaient qu'il s'était formé une nouvelle association royaliste, dont les agents, répandus en grand nombre dans les départements, s'efforçaient d'agiter le pays et de provoquer partout des soulèvements. Complications fâcheuses, au moment où la guerre continentale était sur le point de recommencer avec une violence inouïe, et où notre pays allait avoir plus que jamais besoin d'ordre et de tranquillité au dedans.

Les acquisitions de la République.

A l'heure où la République était de nouveau conviée au jeu sanglant des batailles, il est bon de jeter un coup d'œil sur les agrandissements successifs dont elle avait doté la France depuis le jour où, sans songer à d'autres conquêtes qu'à

celles de la liberté et de l'égalité, elle avait été si insolemment provoquée par les puissances monarchiques de l'Europe. Elle avait acquis, soit par la force des armes, soit du libre consentement des populations, le duché de Savoie, le comté de Nice, toute la Belgique, la Flandre hollandaise, y compris Maëstricht et Venloo, l'évêché de Bâle, Mulhouse, Genève, les îles du Levant, et tous les pays de la rive gauche du Rhin, en tout près de seize mille lieues carrées et de cinq millions d'habitants. Telles étaient les conquêtes que l'Europe monarchique et féodale méditait de nous enlever.

Affaire de Naples.

La première puissance qui rompit ouvertement avec la République fut le gouvernement napolitain. Depuis longtemps, de sourdes inimitiés, équivalant à des hostilités latentes, existaient entre les deux pays. Le roi de Naples avait pour femme une fille de Marie-Thérèse, une sœur de Marie-Antoinette, l'orgueilleuse Marie-Caroline, et celle-ci ne pouvait pardonner à la France d'avoir jeté la tête de sa sœur dans le panier sanglant de Sanson. En vain un littérateur distingué, un philosophe doux et conciliant, Garat, avait été envoyé comme ambassadeur près la cour de Naples. Il eut beau s'efforcer d'adoucir les rancunes d'une dynastie dont les racines plongeaient si profondément dans le passé, on ne voulut voir en lui que l'ancien ministre de l'implacable Convention, que le terrible messager qui avait porté à Louis XVI la nouvelle de sa condamnation. Autre sujet de grief : depuis l'établissement de la République romaine, une active propagande révolutionnaire se faisait dans les États de Naples ; le cri de *Vive la République!* retentissait au delà des Abbruzes, et le roi Ferdinand craignait à chaque instant que son peuple ne se mît en état d'insurrection. Le Directoire avait exigé du roi de Naples l'expulsion des émigrés français réfugiés dans ses États et le renvoi de son premier ministre, le chevalier Acton, connu pour son exaltation contre la République française. Ferdinand parut accéder à ces exigences, mais en sous-main il se prépara à la guerre, conclut avec l'Autriche un traité secret

FRIMAIRE an VII (*Novembre-Décembre* 1798).

d'alliance offensive et défensive, et ordonna ouvertement une levée extraordinaire. La nouvelle de notre désastre d'Aboukir, que Nelson lui apporta lui-même en venant réparer ses vaisseaux dans le port de Naples, accrut son audace et enfla ses espérances. Nelson fut fêté, encensé par le roi, par la reine, par la séduisante lady Hamilton, femme de l'ambassadeur anglais, par le ministre Acton, plus que jamais en faveur, et les arsenaux napolitains furent mis à sa disposition pour la réparation de sa flotte. C'était déjà là un véritable acte d'hostilité contre la République. Des faits d'une autre gravité n'allaient pas tarder à suivre. Le 3 frimaire (23 novembre), l'armée du roi de Naples, forte d'une cinquantaine de mille hommes, sous les ordres du général autrichien Mack, fit irruption sur les terres de la république romaine.

Les Napolitains à Rome.

Championnet se trouvait alors à la tête de la petite armée française chargée de sauvegarder la nouvelle république. Il était depuis quatre ou cinq jours seulement à Rome, où il avait remplacé le général Macdonald dans le commandement de nos troupes. A la nouvelle de cette agression subite, il évacua la ville, après avoir écrit au général autrichien pour se plaindre qu'au mépris du traité de paix conclu entre la France et le roi des Deux-Siciles, celui-ci eût attaqué, sans déclaration de guerre et au mépris du droit des gens, la république romaine, notre alliée. Le général Mack répondit que jamais le roi des Deux-Siciles n'avait reconnu la république romaine, et il continua sa marche sur Rome, où il entra le 9 frimaire (29 novembre) aux acclamations de la populace, qui vivait des aumônes du pape, et qui, sous la protection des baïonnettes napolitaines, se livra aux plus effroyables désordres. Le roi Ferdinand, beaucoup trop glorieux de ce succès facile, voyait déjà la papauté restaurée par ses soins, et il manda tout de suite au pape de revenir au plus vite. Mais son triomphe ne devait pas être de longue durée.

Rentrée de Championnet à Rome.

Championnet s'était retranché dans une très forte position, aux environs de Civita-Castellana, d'où il pouvait aisément se

FRIMAIRE an VII (*Novembre-Décembre* 1798).

mettre en communication avec le gros de l'armée d'Italie commandée par Joubert. Les Napolitains crurent avoir facilement raison de notre petite armée. Ils essuyèrent une première défaite sur la route de Torci, où le général Lemoine leur tua beaucoup de monde et leur fit douze cents prisonniers. Le général Mack sortit lui-même de la ville et vint attaquer nos retranchements. Battu à Borghetto, à Nepi et à Rignano, il rentra précipitamment dans Rome, laissant entre nos mains plus de quarante canons, une vingtaine de drapeaux, quinze mille prisonniers, et poursuivi l'épée dans les reins par Macdonald et Championnet. Le roi Ferdinand épouvanté s'enfuit de toute la vitesse de ses chevaux, et retourna à Naples. Si grande était sa frayeur qu'il supplia en route le général Ascoli de changer d'habit avec lui, en lui disant que les Jacobins avaient fait serment de tuer les rois, et qu'il serait beau à lui d'exposer sa vie pour sauver celle de son souverain. Tandis qu'il fuyait éperdu, les Français reprenaient possession de Rome dix-sept jours après l'avoir quittée volontairement, et Championnet s'empressait d'y restaurer le gouvernement républicain.

Déclaration de guerre.

Mais cette satisfaction ne nous suffisait pas. En apprenant l'agression de l'armée napolitaine, le Directoire proposa immédiatement aux conseils, — car alors le droit de paix et de guerre appartenait à la nation, — de déclarer la guerre au roi des Deux-Siciles et aussi à celui de Sardaigne, qui avait fait implicitement cause commune avec le roi Ferdinand. La République provoquée releva énergiquement le défi qu'on lui avait jeté. D'un bout de la France à l'autre, un immense cri de guerre retentit dans toutes les poitrines. Il s'agissait ici des intérêts de tous, et non de ceux d'une dynastie plus ou moins orgueilleuse et coûteuse. Aussi l'élan fut-il général. La Reveillère-Lepeaux, appelé de nouveau à présider le Directoire, adressa à nos troupes une proclamation frémissante. « La France a les yeux sur vous, leur disait-il... vous trouverez chez tous les peuples des défenseurs et des amis; votre

Nivôse an VII (*Décembre* 1798-*Janvier* 1799).

cause est celle de l'humanité tout entière. » Et en effet, c'était bien la cause des rois et celle des peuples qui se trouvaient en jeu. De son quartier général de Milan, Joubert parla de son côté aux soldats le véritable langage d'un général républicain. Il se reposait sur eux plein de confiance, certain qu'une année de repos ne leur avait point fait oublier qu'ils avaient forcé les rois à poser les armes. Notre vaillante armée d'Italie était toute prête à renouveler l'expérience.

Conquête du royaume de Naples.

Championnet, après avoir passé quelques jours à Rome, se mit à la poursuite de l'ennemi qui se retirait en désordre vers Capoue. Il avait pris soin de rassurer les Napolitains sur le sort de leur religion et de leurs propriétés; la République française n'en voulait qu'à leur roi. Aussi déclara-t-il de bonne prise tous les magasins renfermant des objets d'art et de science sur lesquels étaient apposés des scellés aux armes du roi Ferdinand. Dans leur marche foudroyante sur Naples, qui était l'objectif de la campagne, les Français, bien que de beaucoup inférieurs en nombre à l'ennemi, s'étaient successivement emparés d'Asquila, de Ceprano, des retranchements de Castellemio, de Viterbe et de Fondi, où nous arrivâmes le 12 nivôse au soir (1er janvier), après avoir pris aux Napolitains quatre-vingts pièces de canon. Le général Mack, bien que solidement retranché à Capoue, sollicita alors un armistice sous prétexte de ménager aux troupes un peu de repos par cette rude saison d'hiver. Championnet répondit par un refus catégorique. C'était à coups de canon qu'on avait déclaré la guerre à la République, il ne poserait les armes qu'après avoir puni cette insulte. Voulant d'ailleurs honorer ses victoires par une inflexible probité, soucieux avant tout de l'honneur républicain, et se souvenant des exactions indignes commises par les soldats et les lieutenants de Bonaparte, il prit les mesures les plus sévères à l'égard de tout individu, sans exception, qui s'emparerait d'objets précieux, puiserait dans les caisses publiques, ou qui, sans autorisation, frapperait des contributions de guerre. Après quoi, il marcha droit

Probité de Championnet.

Nivôse an VII (*Décembre* 1798-*Janvier* 1799).

sur Capoue. Une première attaque, un peu trop hâtivement tentée par notre avant-garde, ne réussit pas. Nous y perdîmes le général Bongerard et un assez bon nombre de soldats; mais c'était là un échec insignifiant, et bien facile à réparer.

Fuite du roi de Naples.

Pendant ce temps, une inexprimable confusion régnait à Naples. Il y avait un parti républicain qui, confiant dans la promesse de Championnet, attendait les Français comme des libérateurs. Selon ce parti, les destinées de la patrie napolitaine ne pouvaient être attachées à la conservation d'une dynastie lâche et dissolue, qui tenait le peuple courbé sous le plus honteux esclavage, et qui n'avait aucun souci, aucune notion de la justice et de l'humanité. Le roi Ferdinand, affolé de terreur à la nouvelle de nos succès rapides, ou plutôt son entourage, eut l'idée d'appeler à la défense de la cour la populace de Naples et de la déchaîner contre ceux qu'on appelait les Jacobins. Les lazzaroni se répandirent en effet dans la ville, massacrant tous ceux qu'on leur présentait comme suspects de Jacobinisme. Plusieurs Français furent tués, la légation cisalpine fut menacée; les assassins poignardèrent même, sous les yeux du roi, un courrier dépêché par la cour napolitaine à Nelson. Le roi prit peur de ces singuliers défenseurs. Dans la nuit du 1er nivôse (21 décembre), il alla, avec tous les siens, chercher un refuge à bord du vaisseau de l'amiral anglais, laissant au prince Pignatelli le soin de gouverner et de défendre la ville. Le prince vit tout de suite qu'il était impossible aux troupes napolitaines de tenir la campagne contre l'armée française. Son premier acte d'autorité fut de conclure le 21 nivôse (10 janvier), avec le général Championnet, un armistice dont le prix fut la remise entre nos mains de la ville de Capoue avec ses magasins de tous genres. C'était un acheminement vers la paix. Pignatelli espérait ainsi pouvoir préserver Naples de l'occupation française; mais une effroyable révolte de la populace napolitaine rendit inutiles toutes ses précautions.

Les lazzaroni, furieux de l'armistice conclu avec le général

Nivôse an VII (*Décembre* 1798-*Janvier* 1799).

Les Français à Naples.

français, crièrent à la trahison, traitèrent de Jacobins les principaux chefs de l'armée napolitaine, et proférèrent contre Pignatelli et Mack des menaces de mort. Pignatelli prit la fuite pour éviter d'être massacré, et le général autrichien alla chercher un refuge dans le camp même de Championnet, qui le reçut avec tous les égards dus au malheur et lui donna un passe-port pour Milan, où le Directoire le fit arrêter comme prisonnier de guerre. Le prince Moliterno, nommé gouverneur de la ville à la place de Pignatelli, se rendit au quartier général français afin de tâcher d'avoir de Championnet des conditions plus douces que celles auxquelles son prédécesseur avait pu obtenir un armistice. Il eut le tort de le prendre sur un ton un peu hautain, et se fit honteusement congédier. Dès le lendemain l'attaque commença. C'était le 1er pluviôse (20 janvier), veille d'un jour mémorable pour des Français qui avaient mission de briser un trône. Les lazzaroni, à la voix de leurs prêtres et de leurs moines, se défendirent héroïquement; mais ils ne pouvaient tenir longtemps contre la valeur et la discipline de nos troupes. Championnet usa d'ailleurs d'une grande modération; il promit de respecter les autels, le culte de Saint-Janvier, et quand il entra dans Naples, la populace, par un de ces revirements subits si fréquents chez elle, l'accueillit aux cris de *vivent les Français!* ce qui n'empêcha pas le général français d'ordonner le désarmement immédiat des lazzaroni. Championnet adressa au peuple qu'il avait vaincu une proclamation très belle, tout à fait de nature à l'attacher aux institutions démocratiques, et conformément aux instructions du Directoire, il s'occupa sans retard d'établir, sur les ruines de la royauté napolitaine, les bases de la République parthénopéenne. Quant à la valeureuse et petite armée, qui en si peu de jours avait réussi à accomplir de si grandes choses, elle reçut le nom de l'armée de Naples, et le conseil des Cinq-Cents déclara qu'elle avait bien mérité de la patrie.

De tous les pays qui, des Alpes à l'Adriatique, étaient autrefois soumis au régime monarchique, il ne restait plus, avec la Toscane, que la Sardaigne et le Piémont qui fussent encore gouvernés par un prince ou par un roi. Charles-Emmanuel, on s'en souvient, avait signé un traité d'alliance avec la République; mais ses relations étroites avec les diverses cours de l'Europe, ses liens de famille rendaient cette alliance fort incertaine. Ginguené, nommé ambassadeur à Turin à la place du citoyen Miot, connu depuis sous le nom de Miot de Melito, avait eu, dès les premiers moments, plusieurs différends avec lui. Le premier, à cause de sa femme, qu'en vertu d'une étiquette puérile, l'aristocratique cour de Turin refusait d'admettre en toilette à la française. C'était tout simplement ridicule. Voici qui fut plus grave: des insurrections partielles, fomentées par certains patriotes de la République ligurienne et de la Cisalpine, ayant éclaté dans le royaume de Sardaigne, le roi Charles-Emmanuel les réprima avec une sauvage énergie. Quiconque était soupçonné d'y avoir pris part était fusillé sans pitié. Ginguené réclama impérieusement la cessation des fusillades et une amnistie générale pour les insurgés qui mettraient bas les armes. Il exigea de plus l'expulsion des émigrés français auxquels le roi de Sardaigne avait donné asile dans ses États. Sur ce double point il n'obtint qu'une tardive et demi-satisfaction. Alors, sous la double inspiration du général Brune et de l'ancien ministre de la police Sotin, devenu notre envoyé à Gênes, il demanda, comme une sorte de garantie, que la citadelle de Turin fût occupée par une garnison française. C'était se montrer bien exigeant. Le roi Charles-Emmanuel céda néanmoins. Mais cette occupation impolitique amena des troubles à la suite desquels notre ambassadeur fut rappelé et remplacé par un érudit nommé Eymar, qui à Turin paraît s'être beaucoup plus occupé d'arts et de sciences que de politique. Un de ses plus grands griefs contre le roi de Sardaigne fut la dégradation des tableaux de l'Albane. Le trop scrupuleux monarque en avait fait voiler les formes et les nudités par des draperies. Eymar était arrivé à Turin vers

Nivôse an VII (*Décembre* 1798-*Janvier* 1799).

Affaires du Piémont.

NIVÔSE an VII (*Décembre 1798-Janvier 1799*).

la fin de vendémiaire (mi-octobre). Le nouvel ambassadeur ne parvint pas à ramener la bonne intelligence entre le roi de Sardaigne et la République. Malgré d'assez justes motifs de plainte contre la politique française, Charles-Emmanuel, mal conseillé par des courtisans inintelligents, eut le tort de nouer avec la cour napolitaine des intelligences qui, révélées au gouvernement directorial, amenèrent, comme on l'a vu, la République française à lui déclarer la guerre en même temps qu'au roi de Naples.

Abdication du roi de Sardaigne.

Le 15 frimaire (5 décembre), Joubert entra dans le Piémont, en alléguant pour prétexte le sang des républicains français et piémontais versé à flots par la cour de Turin. Il invita tous les amis de la liberté à s'unir à lui, promit de respecter les personnes, les propriétés, la religion, et déclara que les troupes piémontaises faisaient désormais partie intégrante de l'armée française d'Italie. Six jours après il organisait à Turin un gouvernement provisoire, que la population salua des cris multipliés de *vive la liberté! vive la nation régénérée!* L'avant-veille, 19 frimaire (9 décembre), Charles-Emmanuel, reconnaissant l'impossibilité de soutenir la lutte, avait consenti à abdiquer entre les mains du général Clauzel. Par grâce, on lui laissait en toute souveraineté l'île de Sardaigne. En attendant l'organisation du Piémont en république, le gouvernement directorial décida qu'il serait régi par les lois françaises. Toute la péninsule italique, à l'exception de Venise, était donc, sinon en notre pouvoir, du moins sous notre influence directe, quand la rupture avec l'Autriche et la provocation de la Russie vinrent de nouveau livrer au hasard des batailles les destinées de la République.

CHAPITRE HUITIÈME

Que la République ne voulait pas la guerre. — Anniversaire du 21 janvier. — Les plénipotentiaires de Rastadt. — Occupation d'Ehrenbreistein. — État de nos armées. — Opérations en Allemagne. — Déclaration de guerre. — Victoires de Masséna. — Proclamation de Bernadotte. — Jourdan et l'archiduc Charles. — Disgrâce de Championnet. — Le général Schérer en Italie. — Occupation de la Toscane. — Revers de nos armées. — Armée du Danube. — Assassinat de nos plénipotentiaires à Rastadt. — Effet des assassinats de Rastadt. — Les élections de l'an VII. — Élection de Sieyès au Directoire. — Guerre aux dilapidateurs. — Reubell se défend. — Rapinat et Reubell. — Fête funéraire. — État des esprits. — Permanence des Cinq-Cents. — L'élection de Treilhard cassée. — Gohier au Directoire. — Merlin (de Douai) et La Reveillère attaqués. — Roger-Ducos et Moulins au Directoire. — Le nouveau Directoire. — Événements militaires. — Opérations en Italie. — Macdonald et l'armée de Naples. — Bataille de la Trebia. — Armée du Danube et d'Helvétie. — Jourdan et le Directoire. — Le nouveau ministère. — Championnet à l'armée des Alpes. — La Société du Manège. — Loi des otages. — Anniversaire du 14 juillet. — Suppression du serment de haine à l'anarchie. — Le 9 thermidor. — Célébration de cet anniversaire. — Fouché à la police. — Discussion sur les sociétés populaires. — Anniversaire du 10 août. — Fermeture des Jacobins. — Le *Journal des hommes libres*. — Les directeurs incriminés. — Situation inquiétante. — Situation extérieure. — Succès partiels. — Joubert et Moreau. — Bataille de Novi. — Mort de Joubert. — Défaite des Anglais en Hollande. — Les vues de Briot. — Proscriptions nouvelles. — Le coup d'État annoncé. — Anniversaire du 18 fructidor. — Jourdan et la patrie en danger.

PLUVIÔSE an VII (*Janvier-Février* 1799).

De tous les fléaux qui affligent et déciment l'humanité, la guerre est, sans contredit, le plus horrible, le plus épouvantable. Elle endurcit les cœurs, trouble les rapports sociaux, paralyse le travail, ruine les nations et détruit en quelques instants des générations tout entières. Qu'à certaines époques intermédiaires, quand les communications de pays à pays étaient difficiles et pour ne pas dire impossibles, autrement

Pluviôse an VII (*Janvier-Février* 1799).

qu'au moyen d'invasions armées, elle ait été un instrument de civilisation entre les peuples, cela peut être; et encore faut-il rabattre singulièrement de son utilité à cet égard. Si, en effet, les Romains et les Grecs ont, par leur puissance militaire, porté au dehors les lumières, les arts, l'industrie qui florissaient chez eux, il est vrai de dire que, par les mêmes voies, les barbares leur ont largement rendu l'ignorance et les ténèbres. C'est la guerre qui a jeté le monde dans la longue nuit, dans le chaos de la féodalité; et ce sont les sciences, les lettres, les arts, qui peu à peu l'ont ramené au jour.

Que la République ne voulait pas la guerre.

Aujourd'hui, toute guerre est impie, absurde, contraire à tous les intérêts généraux. Un seul cas la rendrait légitime : ce serait celui où une nation viendrait à se jeter sur une autre nation. Mais c'est là un cas bien peu probable. Quel mobile peut pousser les peuples à se déchirer entre eux comme des bêtes féroces? Est-ce que les hommes qui vivent au delà du Rhin n'ont pas, autant que ceux qui vivent en deçà, besoin d'ordre, de tranquillité, de paix et de bonheur? Est-ce que la lumière des cieux n'est pas aussi douce pour les uns que pour les autres? Non, les peuples ne se haïssent pas; ils sont unis par des liens de solidarité indissolubles. De même que le gentilhomme autrefois était de la patrie du gentilhomme, de même tous les peuples d'aujourd'hui sont frères, et ils doivent se donner la main par delà les frontières. La véritable patrie c'est le droit, la justice, l'humanité. Équilibre européen, honneur national, ce sont là de grands mots destinés, la plupart du temps, à couvrir des rancunes et à servir des intérêts dynastiques. Supprimez dans tous les pays les souverains héréditaires, et vous supprimerez du même coup toutes les causes de haine, d'oppression et de guerre.

La République française, qui avait proclamé ces principes, ne combattait qu'à son corps défendant, et chaque fois qu'elle a pu traiter honorablement de la paix avec les rois, ses éternels adversaires, elle s'est empressée de le faire. Non, le gouvernement directorial, si défectueux qu'il fût, ne voulait pas

Pluviôse an VII (*Janvier-Février* 1799).

éterniser la guerre, comme l'en ont accusé ses détracteurs intéressés; non, la France ne voulait pas toujours tenir l'épée hors du fourreau. Elle songeait à panser ses blessures, à réprimer les brigandages et les complots liberticides que, dans les départements de l'Ouest et du Midi, continuaient de fomenter les incorrigibles alliés de nos ennemis de l'extérieur; elle songeait surtout à répandre, à généraliser l'instruction primaire, et à payer à Rousseau, en lui élevant une statue aux Champs-Elysées, la dette que la Révolution avait contractée envers lui. Elle n'avait de haine que contre la royauté qui lui paraissait la source intarissable de tous les malheurs des peuples. Aussi, le 2 pluviôse (21 janvier 1799), fêta-t-elle, avec plus de pompe encore que de coutume, la juste punition, — comme on disait alors, — du dernier roi des Français.

Anniversaire du 21 janvier.

> Rien n'absout les tyrans, quand un roi fut rebelle,
> Toujours la nation put dicter son trépas;
> La voix d'un peuple entier n'est jamais criminelle,
> Et nous le sommes tous, si Louis ne l'est pas.

Ainsi chantait le pindarique Lebrun, en fort mauvais vers. Et le président du Directoire, La Reveillère-Lepeaux, dans une prose plus ferme, vouait tous les rois de la terre à l'immortalité du mépris. Quelques jours après, pour rappeler à jamais la journée fameuse où la Révolution avait fait réellement explosion, l'Institut national rédigeait une inscription destinée à être placée sur la façade du Jeu de Paume de Versailles, de ce Jeu de Paume où les députés du peuple, repoussés du lieu ordinaire de leurs séances, avaient juré de ne point se séparer qu'ils n'eussent donné une constitution à la France. Cette inscription a disparu de la façade, mais elle est restée gravée dans nos cœurs.

Les plénipotentiaires de Rastadt.

Le gouvernement directorial, avons-nous dit, ne voulait pas la guerre. Ce n'était pas sa faute si, grâce aux roueries des diplomates autrichiens, les négociations du congrès de Rastadt s'éternisaient à plaisir; ce n'était pas sa faute si, sans aucune

PLUVIÔSE an VII (*Janvier-Février* 1799).

espèce de provocation de notre part, les Russes essayaient de renouer la coalition et s'avançaient à marches forcées vers nos frontières. Aux plaintes de nos ministres, l'Autriche répondait que l'armée russe ne mettrait pas le pied dans ses États avant le commencement des hostilités. N'était-ce point là un aveu de complicité dans cette injustifiable intervention? « La République, écrivaient nos plénipotentiaires de Rastadt, ne souhaite pas la guerre; mais elle ne la craint pas. » Et ils avaient raison de rejeter sur les pernicieux conseillers de l'empire la responsabilité de la rupture éventuelle d'une paix à la consolidation de laquelle on travaillait depuis si longtemps. Dans son désir d'arriver à une solution pacifique, le Directoire avait secrètement offert de retirer nos troupes de la Suisse et des États romains, et même de remettre les légations à l'Autriche, se bornant à exiger en échange la retraite immédiate de l'armée russe. Devant le mauvais vouloir affecté de la cour autrichienne, il crut prudent de prendre certaines précautions. Nos plénipotentiaires avaient exigé la démolition des forteresses de la rive droite qui gardaient le passage du Rhin, et notamment de celle d'Ehrenbreistein, dont nos troupes formaient toujours le blocus, en attendant la fin des négociations. Le gouvernement directorial résolut de prendre une mesure comminatoire afin de mettre l'empire en demeure de se prononcer. Jourdan, qui depuis quelques mois déjà était allé se mettre à la tête de l'armée du Danube, reçut l'ordre d'occuper Ehrenbreistein ; et le 16 pluviôse (4 février) on apprenait à Paris que nos soldats étaient entrés dans cette forteresse.

Occupation d'Ehrenbreistein.

État de nos armées.

Nos armées, affaiblies par les congés multipliés qui avaient été délivrés depuis la cessation des hostilités, et dont les hommes atteints par la conscription n'avaient pas encore regarni les rangs, ne présentaient pas alors un effectif bien considérable. Nous en avions trois sur nos frontières de l'est, une au nord sous le commandement de Bernadotte, destinée à agir du côté de Mayence, une autre en Suisse sous les ordres

PLUVIÔSE an VII (*Janvier-Février* 1799).

de Masséna, et enfin une troisième entre Strasbourg et Bâle. Toutes ces forces réunies ne dépassaient guère le nombre de cent mille combattants. Elles étaient sous le commandement suprême de Jourdan, dont la renommée était toute rayonnante encore de la gloire de l'immortelle campagne de l'an II, et que son patriotisme, sa haute probité et son absence d'ambition personnelle recommandaient à tous les républicains sincères. Nos deux armées d'Italie offraient un effectif un peu plus respectable; mais bon nombre de nos soldats se trouvaient disséminés dans les diverses places de la péninsule, et elles étaient loin d'égaler le nombre d'hommes que la coalition austro-russe allait mettre en ligne pour nous combattre. Enfin la direction des troupes chargées d'opérer en Hollande contre les Anglais fut confiée au général Brune. Au moment où nos armées allaient de nouveau entrer en campagne, le Directoire, voulant prévenir le retour des scandales qui jadis avaient quelque peu terni l'éclat de nos prodigieuses victoires d'Italie, déclara par un arrêté en date du 28 pluviôse (16 février) que tout officier supérieur ou subalterne qui, dans les places ou contrées occupées par les troupes françaises, se permettrait d'exiger ou de requérir des autorités ou des habitants du pays soit de l'argent, soit des denrées pour sa table ou son usage particulier, serait destitué, mis en arrestation et puni comme concussionnaire. Certes c'était là une mesure toute républicaine; on regrette seulement que la conduite précédente de quelques-uns de nos généraux y ait pu donner lieu.

Opérations en Allemagne.

Les opérations militaires commencèrent seulement dans les premiers jours du mois suivant, pendant que les plénipotentiaires de Rastadt poursuivaient encore d'inutiles négociations. Jourdan adressa aux soldats de l'armée du Danube une proclamation énergique, où, loin de leur promettre, comme avait fait jadis Bonaparte à ses troupes, des richesses et une vie facile, il leur recommanda sous les peines les plus sévères le respect absolu des propriétés publiques et particu-

VENTÔSE an VII (*Février-Mars* 1799).

lières. La proclamation du général avait été précédée d'une déclaration par laquelle le Directoire s'engageait à suspendre tout fait de guerre si l'Autriche consentait à arrêter la marche des Russes. Mais il y avait de la part de cette puissance une préméditation évidente de recourir à la force des armes pour venger ses humiliations passées. Le 11 ventôse (1er mars) Jourdan franchit le Rhin à Bâle, et les généraux d'Hautpoul et Saint-Cyr occupèrent immédiatement Offenbourg, dont les habitants les accueillirent avec des acclamations et des bouquets. De son côté, Bernadotte bloqua Philisbourg et s'empara de Mannheim.

Déclaration de guerre.

Nos troupes avaient donc pris déjà position sur la rive droite du Rhin quand le Directoire se décida, aux termes de la constitution, à proposer aux conseils de déclarer la guerre à l'Autriche. Il énuméra longuement dans son message tous les griefs que la République avait contre la cour de Vienne depuis la signature du traité de Campo-Formio et l'ouverture du congrès de Rastadt : maintien de ses troupes sur le pied de guerre de l'autre côté du Rhin; alliance offensive et défensive avec la Russie ; marche des Russes contre nos frontières à travers les États autrichiens ; traité secret avec le roi de Naples ; commandement de l'armée napolitaine confié à un général autrichien. Les conseils adoptèrent sans résistance et sans discussion la proposition du Directoire. La guerre fut à la fois déclarée à l'empereur d'Autriche, roi de Hongrie et de Bohême, et au grand-duc de Toscane, dont la main avait trempé dans toutes les intrigues de la cour de Vienne. Cette déclaration de guerre ne surprit personne, on s'y attendait. Comment en effet pouvait-on croire à une paix sérieuse, quand les négociations auxquelles elle était subordonnée traînaient si longtemps en longueur? Le grand cœur de la République ne s'en émut pas ; et malgré les troubles dont elle était encore agitée, malgré la crise financière qui sévissait toujours, elle se prépara à la lutte, non plus avec l'enthousiasme de 1792, mais avec la ferme volonté de ne poser les armes qu'après avoir mis

VENTÔSE an VII (*Février-Mars* 1799).

ses ennemis dans l'impuissance de lui nuire désormais.

Victoires de Masséna.

Un de nos griefs contre l'Autriche était l'invasion du pays des Grisons par ses troupes. Le général en chef de l'armée d'Helvétie, Masséna, franchit le Rhin près du lac de Constance le 16 ventôse (6 mars), et battit complètement l'ennemi, auquel il prit de quatre à cinq mille hommes et vingt pièces de canon. Un de ses lieutenants, le général Lecourbe, défit de son côté le général autrichien Landon, victoire dont on se félicita d'autant plus que sa division était en grande partie composée de conscrits.

Proclamation de Bernadotte.

L'empereur d'Autriche, au moment de recommencer la guerre contre la République française, avait lancé une proclamation, par laquelle il invitait tous les princes de l'Europe à s'unir à lui s'ils ne voulaient pas voir leurs trônes brisés et leurs États renversés. C'était bien la guerre des rois contre les peuples. L'Autriche était d'ailleurs dans une excellente position pour tenir la campagne. Depuis plus d'un an elle avait eu le temps de panser ses plaies, de refaire ses armées détruites, et, silencieusement, elle s'était préparée de longue main à une guerre qu'elle s'était efforcée de rendre inévitable. L'empereur s'était adressé aux souverains; Bernadotte en appela aux sujets, jouets éternels de leurs caprices. Le 30 ventôse (20 mars), à l'heure même où l'on célébrait en grande pompe, à Paris, la fête de la Souveraineté du peuple, il adressa aux peuples de la Germanie une très belle invitation à se lever pour la liberté et à s'unir aux Français contre l'ennemi commun, contre l'Autriche, c'est-à-dire contre la tyrannie. Et de fait le peuple allemand était de cœur avec nous, car nous représentions alors les idées de droit et de liberté, non celles de conquête. Voilà pourquoi les habitants d'Offenbourg avaient accueilli nos soldats avec tant d'enthousiasme. Pas de cœur passionné pour la justice qui ne battit en secret pour la cause républicaine. Ce ne sera que plus tard, quand on nous verra courbés sous un effroyable despotisme militaire, quand la folie d'un général couronné aura détrempé de sang humain

Ventôse an VII (*Février-Mars* 1799).

tous les champs de l'Europe, que la nationalité allemande se révoltera contre nous, et que nous serons en exécration à un peuple qui d'abord nous avait salués de ses encouragements sympathiques.

Jourdan et l'archiduc Charles.

Toutes les forces autrichiennes, dont l'effectif se montait à plus de cent cinquante mille combattants, étaient réunies sous le commandemant de l'archiduc Charles. Elles se trouvaient également divisées en trois corps d'armée. L'archiduc devait aux revers mêmes qu'il avait jadis essuyés en Italie une grande expérience des champs de bataille. C'était d'ailleurs un tacticien fort habile. Il n'oubliait pas que déjà il avait forcé Jourdan à battre en retraite, et c'était contre le vainqueur de Fleurus que, à la tête d'une armée de soixante mille hommes, il s'était réservé d'agir en personne. Jourdan n'avait à lui opposer que trente-huit mille hommes ; mais ce n'était pas la première fois que les républicains attaquaient un adversaire de beaucoup supérieur en nombre; Jourdan marcha résolûment à l'ennemi. Il l'attaqua le 28 ventôse (20 mars), dans les environs de Pfullendorff. Rarement bataille fut plus disputée; elle dura deux jours, et vraisemblablement l'armée autrichienne aurait été anéantie si elle n'avait pas eu l'avantage du nombre. Elle fut contrainte de céder toutes ses positions et de se retirer, en laissant entre nos mains quatre mille prisonniers. Jourdan voulait profiter de ce succès pour tourner l'archiduc et le mettre entre l'armée de Masséna et la sienne. Un échec imprévu et sanglant, qu'un de ses lieutenants, le général Saint-Cyr, éprouva en opérant son mouvement, dut le faire pour l'instant renoncer à son projet. Il se replia alors sur les fortes positions qu'il occupait dans les défilés de la forêt Noire, pour y attendre des renforts. Mais là il tomba malade assez sérieusement, et il se vit obligé de partir pour Strasbourg, en donnant au général Ernouf le commandement provisoire de l'armée, à la tête de laquelle il avait si brillamment commencé la campagne.

En Italie, les choses prirent dès l'ouverture de la campagne

Ventôse an VII (*Février-Mars* 1799).

une tournure beaucoup moins bonne. Des modifications profondes avaient été introduites dans le commandement de nos deux armées. Le général Championnet venait d'être disgracié dans les circonstances suivantes : L'ancien ministre des finances, Faypoult, envoyé à Naples comme commissaire civil par le Directoire, avait pris à l'égard de l'administration napolitaine des arrêtés manifestement contraires aux capitulations arrêtées par le général en chef. Il avait, de plus, par des mesures vexatoires, atteint les propriétés d'une foule de familles siciliennes et napolitaines, et les avait considérées en quelque sorte, en vertu de la conquête, comme de véritables biens nationaux. Championnet, dont la haute probité fut indignée, ordonna, un peu trop militairement, au commissaire Faypoult de quitter Naples dans les vingt-quatre heures. Ceci se passait le 18 pluviôse (6 février). Assurément l'intention du Directoire n'était pas de prêter les mains aux spoliations, de quelque nature qu'elles fussent. Il avait ordonné tout récemment aux généraux des armées d'Italie de traduire devant un conseil de guerre tous les prévenus de vol ou d'exactions, notamment l'ancien membre de l'Assemblée législative Bassal, chargé d'une mission diplomatique à Rome ; tout à l'heure il fera arrêter le chef d'état-major général Bonamy, accusé de dilapidations dans les États de Naples, et traduire devant un conseil de guerre les généraux de division Duhesme et Rey, les généraux de brigade Lebroussier et Dufresse, le chef de bataillon Bérenger, et l'ex-commissaire des guerres Julien, prévenus de faits de même nature. Dans l'acte du général Championnet, il ne vit que l'empiètement coupable du pouvoir militaire sur le pouvoir civil, et le 5 ventôse (25 février), il décida que le général serait mis en état d'arrestation et renvoyé devant un conseil de guerre. Quelques jours après, Championnet se livrait lui-même aux agents chargés de le conduire à Paris, et remettait son commandement au général Macdonald.

Disgrâce de Championnet.

Dans la haute Italie, Joubert, malade, avait donné sa démis-

VENTÔSE an VII (*Février-Mars* 1799).

tous les champs de l'Europe, que la nationalité allemande se révoltera contre nous, et que nous serons en exécration à un peuple qui d'abord nous avait salués de ses encouragements sympathiques.

Jourdan et l'archiduc Charles.

Toutes les forces autrichiennes, dont l'effectif se montait à plus de cent cinquante mille combattants, étaient réunies sous le commandemant de l'archiduc Charles. Elles se trouvaient également divisées en trois corps d'armée. L'archiduc devait aux revers mêmes qu'il avait jadis essuyés en Italie une grande expérience des champs de bataille. C'était d'ailleurs un tacticien fort habile. Il n'oubliait pas que déjà il avait forcé Jourdan à battre en retraite, et c'était contre le vainqueur de Fleurus que, à la tête d'une armée de soixante mille hommes, il s'était réservé d'agir en personne. Jourdan n'avait à lui opposer que trente-huit mille hommes ; mais ce n'était pas la première fois que les républicains attaquaient un adversaire de beaucoup supérieur en nombre; Jourdan marcha résolûment à l'ennemi. Il l'attaqua le 28 ventôse (20 mars), dans les environs de Pfullendorff. Rarement bataille fut plus disputée; elle dura deux jours, et vraisemblablement l'armée autrichienne aurait été anéantie si elle n'avait pas eu l'avantage du nombre. Elle fut contrainte de céder toutes ses positions et de se retirer, en laissant entre nos mains quatre mille prisonniers. Jourdan voulait profiter de ce succès pour tourner l'archiduc et le mettre entre l'armée de Masséna et la sienne. Un échec imprévu et sanglant, qu'un de ses lieutenants, le général Saint-Cyr, éprouva en opérant son mouvement, dut le faire pour l'instant renoncer à son projet. Il se replia alors sur les fortes positions qu'il occupait dans les défilés de la forêt Noire, pour y attendre des renforts. Mais là il tomba malade assez sérieusement, et il se vit obligé de partir pour Strasbourg, en donnant au général Ernouf le commandement provisoire de l'armée, à la tête de laquelle il avait si brillamment commencé la campagne.

En Italie, les choses prirent dès l'ouverture de la campagne

VENTÔSE an VII (*Février-Mars* 1799).

une tournure beaucoup moins bonne. Des modifications profondes avaient été introduites dans le commandement de nos deux armées. Le général Championnet venait d'être disgracié dans les circonstances suivantes : L'ancien ministre des finances, Faypoult, envoyé à Naples comme commissaire civil par le Directoire, avait pris à l'égard de l'administration napolitaine des arrêtés manifestement contraires aux capitulations arrêtées par le général en chef. Il avait, de plus, par des mesures vexatoires, atteint les propriétés d'une foule de familles siciliennes et napolitaines, et les avait considérées en quelque sorte, en vertu de la conquête, comme de véritables biens nationaux. Championnet, dont la haute probité fut indignée, ordonna, un peu trop militairement, au commissaire Faypoult de quitter Naples dans les vingt-quatre heures. Ceci se passait le 18 pluviôse (6 février). Assurément l'intention du Directoire n'était pas de prêter les mains aux spoliations, de quelque nature qu'elles fussent. Il avait ordonné tout récemment aux généraux des armées d'Italie de traduire devant un conseil de guerre tous les prévenus de vol ou d'exactions, notamment l'ancien membre de l'Assemblée législative Bassal, chargé d'une mission diplomatique à Rome ; tout à l'heure il fera arrêter le chef d'état-major général Bonamy, accusé de dilapidations dans les États de Naples, et traduire devant un conseil de guerre les généraux de division Duhesme et Rey, les généraux de brigade Lebroussier et Dufresse, le chef de bataillon Bérenger, et l'ex-commissaire des guerres Julien, prévenus de faits de même nature. Dans l'acte du général Championnet, il ne vit que l'empiètement coupable du pouvoir militaire sur le pouvoir civil, et le 5 ventôse (25 février), il décida que le général serait mis en état d'arrestation et renvoyé devant un conseil de guerre. Quelques jours après, Championnet se livrait lui-même aux agents chargés de le conduire à Paris, et remettait son commandement au général Macdonald.

Disgrâce de Championnet.

Dans la haute Italie, Joubert, malade, avait donné sa démis-

GERMINAL an VII (*Mars-Avril* 1799).

sion, et avait désigné Moreau pour le remplacer. Mais à ce général illustre le Directoire préféra le ministre de la guerre, Schérer, dont l'administration avait donné lieu à des plaintes plus ou moins fondées. La position n'était pas facile en Italie, il faut le reconnaître; la situation était même beaucoup moins favorable qu'au temps où Bonaparte y avait obtenu ses prodigieux succès. Nous y avions un plus grand nombre de soldats, il est vrai, mais ils avaient toute la péninsule à garder, et une partie d'entre eux se trouvaient disséminés dans les places fortes. Des Abbruzzes aux Apennins éclataient d'instant en instant des séditions qu'ils étaient occupés sans cesse à réprimer. Nous avions maintenant contre nous quatre-vingt-dix mille Autrichiens sous les ordres du général Kray, et une grosse armée russe, commandée par Souvarow, s'avançait à marches forcées. Schérer ne pouvait mettre en ligne qu'une cinquantaine de mille hommes. Il n'en attaqua pas moins vigoureusement l'ennemi, et ses premiers coups furent assez heureux. Le 6 germinal (16 mars) il culbuta les Autrichiens entre le lac de Garde et l'Adige, et du côté de Vérone et de Legnano; il en tua environ trois mille, fit quatre mille prisonniers, et prit une douzaine de pièces de canon et quelques drapeaux. Dès le 5 germinal (25 mars), une de ses divisions était entrée sans coup férir à Florence, d'où le grand-duc Ferdinand III sortit le lendemain seulement, après avoir invité ses sujets à respecter les troupes françaises. Nous arrivions en effet en libérateurs, non en conquérants, si toutefois l'on peut voir des libérateurs dans les missionnaires armés. La Toscane tout entière ne tarda pas à être à nous, et Schérer promit d'y établir promptement un gouvernement fondé sur la justice et sur la liberté. Déjà, nous étions à Livourne, où le général Miollis ordonna à tous les émigrés français qui pouvaient s'y trouver de quitter la ville et le port dans l'espace de vingt-quatre heures, sous peine d'être fusillés sur-le-champ.

Le général Schérer en Italie.

Occupation de la Toscane.

Revers de nos armées.

Cette occupation facile de la Toscane fut malheureusement suivie de revers successifs. Le 10 germinal (30 mars), la divi-

GERMINAL an VII (*Mars-Avril* 1799).

sion Sérurier essuyait un échec sanglant au delà de l'Adige, en face de Polo, et le 16 (5 avril), Schérer perdait la bataille de Magnano, après avoir lutté en désespéré contre des troupes de beaucoup supérieures aux siennes. Son armée se trouvait réduite à une trentaine de mille hommes. Incapable désormais de prendre l'offensive, il dut se retirer derrière le Mincio d'abord, puis reculer jusqu'au delà de l'Adda, où il donna sa démission et remit son commandement à Moreau, que le Directoire désigna provisoirement comme général en chef des armées d'Italie et de Naples. Tandis que notre armée s'affaiblissait de jour en jour, les Autrichiens, renforcés de troupes nouvelles, investissaient Mantoue et Peschiera, et le 30 germinal (19 avril), ils opéraient leur jonction avec Souvarow, qui prit le commandement en chef des armées alliées.

Armée du Danube.

Par suite de nouveaux ordres du Directoire, Masséna, général en chef de l'armée d'Helvétie, ne put aller au secours de notre armée d'Italie, que, par une diversion heureuse, il aurait tirée, peut-être, de la mauvaise position où elle se trouvait engagée. Jourdan, en quittant, malade, l'armée du Danube, avait, on s'en souvient, désigné pour son sucesseur le général Ernouf. Celui-ci était parvenu à ramener nos troupes en bon ordre sur le Rhin, où elles s'étaient fortement retranchées sous la protection des canons de Kehl. Le Directoire ne ratifia pas le choix de Jourdan. Il lui fallait, pour remplacer le vainqueur de Fleurus, un général d'une expérience consommée et d'une réputation militaire qui influât sur le moral du soldat. Il choisit Masséna, et supprima l'armée d'Helvétie, qui devint simplement une aile de celle du Danube. Masséna établit son quartier général à Bâle, afin de pouvoir diriger simultanément l'action de ses troupes en Allemagne et en Suisse, où le prince Charles paraissait vouloir agir. Telle était la situation de nos armées en Italie et sur le Rhin, lorsque, dans les premiers jours de floréal (fin avril), le gouvernement directorial, craignant que nos ministres plénipotentiaires ne fussent victimes de quelques mauvais traitements de la part

FLORÉAL an VII (*Avril-Mai* 1799).

des agents impériaux, leur donna ordre de quitter Rastadt, dont les environs étaient incessamment sillonnés par des patrouilles autrichiennes, et de se retirer à Strasbourg.

Assassinat de nos plénipotentiaires à Rastadt.

Les négociations avaient continué, malgré l'état de guerre; si elles se rompirent brusquement, ce fut par le fait de l'Autriche, dont la mémoire portera éternellement le poids de l'odieux attentat que nous avons à raconter. Dès le 20 germinal (9 avril), le comte de Metternich avait signifié à nos plénipotentiaires que sa mission était terminée, Rastadt avait été déclarée ville neutre. Nos ministres pouvaient donc s'y croire en sûreté. Cependant des rumeurs menaçantes circulaient, et c'était un bruit public qu'ils devaient être assassinés. La cour de Vienne, désirant savoir quels avaient été les rapports des princes de l'empire avec eux, avait ordonné au comte de Lehrbach, l'un de ses plénipotentiaires, de saisir leurs correspondances. Le comte avait requis l'archiduc Charles de lui fournir les troupes nécessaires à l'exécution d'un coup de main; l'archiduc, révolté à l'idée de ce guet-apens, avait longtemps hésité; mais il dut céder devant des ordres précis, et il mit à la disposition du comte un détachement de hussards de Szeckler.

Nos ministres plénipotentiaires quittèrent Rastadt dans la soirée du 9 floréal (28 avril). Sur les instances de plusieurs membres du corps diplomatique, fort inquiets des bruits sinistres répandus depuis quelques jours, ils avaient réclamé une escorte; on leur avait répondu qu'ils n'avaient rien à craindre. Bonnier, Roberjot, Jean De Bry, se trouvaient, avec leurs familles, dans des voitures séparées. Ils étaient à peine à trente pas de la ville, sur la route de Strasbourg, que des hussards autrichiens fondirent sur eux, les sabrèrent impitoyablement et pillèrent leurs effets. Roberjot eut la tête fendue entre les bras de sa femme. Il mourut sur le coup. Bonnier fut également tué raide. Jean De Bry seul eut la chance d'échapper, bien que frappé de nombreux coups de sabre. Laissé pour mort sur la place, il se traina dans un bois voisin, et vers sept

FLORÉAL an VII (*Avril-Mai* 1799).

heures du matin il rentra dans la ville, sans être remarqué, en se mêlant à la foule des curieux qui se poussaient sur le théâtre du tragique événement. Il alla demander un refuge au ministre prussien, qui le reçut avec le plus sympathique empressement. Jean De Bry, malgré la gravité de ses blessures, partit presque immédiatement pour Strasbourg avec sa femme et ses filles, accompagné du secrétaire de la légation prussienne.

Ce forfait inouï, le plus épouvantable dont un gouvernement se soit jamais rendu coupable à l'égard de plénipotentiaires revêtus d'un caractère sacré, eut dans toute l'Europe un immense et douloureux retentissement. Maintenant quel en était l'auteur? On a cherché à l'expliquer en prétendant qu'il avait été commis par des soldats avinés dont le vol avait été le seul mobile. Rien de plus faux. Les assassins s'étaient empressés, après leurs sanglants exploits, d'aller remettre au colonel Barbaczi, leur chef, les papiers saisis sur les malheureuses victimes. Or on rendit bien à Jean De Bry l'argent et les bijoux dont on l'avait dépouillé, mais on ne restitua point les papiers, à la possession desquels on attachait un tel prix que, pour s'en emparer, on ne recula pas devant le plus effroyable des assassinats. Le colonel Barbaczi et l'archiduc Charles lui-même avaient solennellement promis, au premier moment, que justice exemplaire serait faite des coupables; ceux-ci n'ont jamais été ni recherchés ni punis. Il est donc de toute évidence qu'une volonté supérieure a présidé à l'exécution de cet exécrable attentat, dont le machiavélisme des cours était seul capable. Jamais, jamais le gouvernement autrichien ne se lavera de cette félonie; il en gardera éternellement la tache devant la postérité. Ce lugubre événement sert du moins à éclairer d'un grand jour la situation des parties belligérantes, et prouve à quel point se sont trompés les historiens royalistes qui attribuent à l'ineptie, à l'incapacité du Directoire la rupture de la paix et la cessation des négociations de Rastadt. Nous ne parlons pas de ceux qui ont mis au compte du Direc-

FLORÉAL an VII (*Avril-Mai* 1799).

toire l'assassinat de nos plénipotentiaires; c'est là une de ces aberrations que le plus détestable esprit de parti ne peut faire comprendre.

Effet des assassinats de Rastadt.

Un cri formidable d'indignation s'échappa de toutes les poitrines en France à la nouvelle des assassinats de Rastadt. Leur premier effet fut de réveiller le patriotisme un peu endormi des masses. La levée des conscrits traînait en longueur; elle s'opéra dès lors avec une rapidité merveilleuse. Le mot de vengeance était dans toutes les bouches. Un message du Directoire, signé de Barras, qui présidait alors, apprit officiellement aux conseils, le 17 floréal (6 mai), la lamentable nouvelle. « Nous ne sommes plus seulement la GRANDE NATION, comme nous ont baptisés les étrangers, s'écria Bailleul aux Cinq-Cents, nous sommes la SEULE NATION, jusqu'à ce que les autres peuples reprennent leurs droits politiques en s'associant formellement à la vengeance du plus grand crime que l'histoire ait encore transmis à la mémoire des hommes. » Le Corps législatif décida, par une loi spéciale, que les familles des ministres égorgés seraient indemnisées aux frais de l'État; qu'une fête funéraire aurait lieu en l'honneur des victimes, et que l'inscription suivante serait placée dans la salle la plus apparente des administrations publiques, écoles et tribunaux : « Le 9 floréal an VII, à neuf heures du soir, le gouvernement autrichien a fait assassiner par ses troupes les ministres français envoyés au congrès de Rastadt pour y négocier la paix. » Il décida encore qu'une oriflamme aux trois couleurs, portant à peu près cette inscription, serait donnée comme une sorte de talisman à chacune de nos armées de terre et de mer. L'énergie des vieux patriotes se retrempa dans le sang des victimes de Rastadt. On se demanda si, en frappant Bonnier, Jean De Bry et Roberjot, trois Conventionnels, dont deux avaient voté la mort du roi, l'Autriche n'avait pas voulu venger Louis XVI et Marie-Antoinette, et l'ardeur démocratique dont les cœurs étaient embrasés à l'aurore de la République sembla renaître tout à coup. Il y eut un élan subit, comme

FLORÉAL an VII (*Avril-Mai* 1799).

aux jours prodigieux de 1792. Beaucoup de républicains, qui s'étaient retirés de la lutte par lassitude, par dégoût, ou par crainte devant les sanglantes réactions thermidoriennes, se prirent à espérer, sentirent se ranimer leur énergie au contact de l'indignation publique, crurent à un grand réveil de l'opinion, et se décidèrent à rentrer dans la lice pour aider, autrement que par des vœux stériles, au triomphe définitif de la Révolution.

Les élections de l'an VII.

On était d'ailleurs en plein mouvement électoral, et rien n'était plus propre à échauffer les esprits. Le Directoire, suivant sa mauvaise habitude, n'avait pas manqué d'intervenir dans les élections. De longue main il s'était préparé à les influencer, et, comme toujours, il s'était efforcé d'empêcher la nomination des royalistes d'une part et, de l'autre, celle des *anarchistes*, c'est-à-dire des républicains qui n'avaient pas voulu s'incliner devant l'ordre de choses établi par les Thermidoriens. Mais cette fois les résultats du vote ne furent pas aussi favorables à ses vues : il ne trouva pas dans le conseil des Cinq-Cents la même complaisance à casser les élections qui lui déplaisaient. Il y eut peu de scissions cette année dans les assemblées électorales. Du reste, ce ne fut pas comme l'année précédente: les seules élections émanées des réunions mères furent reconnues valables. La constitution ne se trouva pas violée ; les électeurs eurent à peu près leur pleine liberté d'action ; aussi, dans la plupart des départements, la majorité fut-elle acquise aux candidats de l'opinion démocratique.

Élection de Sieyès au Directoire.

Pendant que les Cinq-Cents procédaient à la vérification des pouvoirs, eut lieu au Luxembourg le tirage au sort du directeur dont les fonctions devaient cesser à la fin du mois. Ce tirage ne portait plus que sur trois noms, Merlin et Treilhard ayant été élus pour cinq ans. Il s'agissait donc de savoir qui sortirait, de La Réveillère, de Reubell ou de Barras. Le sort tomba sur Reubell. Ce fut un malheur pour la démocratie. Ni Girondin comme La Réveillère, ni Thermidorien comme Barras, héritier des doctrines de l'ancienne montagne, Reubell

FLORÉAL an VII (*Avril-Mai* 1799).

représentait, au Directoire, la vraie politique républicaine. Il avait pu se rendre complice d'un coup d'État contre le royalisme en délire, il ne l'eût pas fait contre la République; et, lui présent, jamais on n'eût porté atteinte, nous ne dirons pas à la constitution de l'an III, œuvre de réaction à laquelle il n'avait pas activement coopéré, mais au principe républicain. Sa sortie fut donc accompagnée des regrets sincères de tous les démocrates, regrets qui eussent été plus vifs encore si l'on avait soupçonné qu'à sa place allait être nommé l'homme atal destiné à préparer dans l'ombre la chute de la liberté et de la République,

Les candidats présentés par les Cinq-Cents au suffrage des Anciens se recommandaient tous d'ailleurs par leurs opinions révolutionnaires. C'étaient, entre autres, les généraux Lefebvre et Moulins, l'ancien ministre de la Convention Gohier, Dupuis, l'auteur célèbre alors de l'*Origine des cultes*, Lambrechts, qui, comme ministre de la justice, recommandait tout récemment encore à ses subordonnés de déployer le plus grand zèle dans la célébration de l'anniversaire du 21 janvier, et Sieyès qui, dans le procès du roi, avait, comme on disait, voté la mort sans phrase. Ce fut sur ce muet des grands jours de la Convention que se portèrent les préférences des Anciens.

Ambassadeur de la République à Berlin, Sieyès, vrai renard, avait déployé dans ses fonctions toutes les qualités d'un diplomate habile. Peut-être lui devait-on la neutralité de la Prusse dans la guerre présente. Nommé directeur au début même du gouvernement directorial, il avait refusé cette haute fonction. Mais les temps étaient bien changés. Des bruits couraient alors de modification prochaine dans la constitution de l'an III. Sieyès se dit sans doute que, comme membre du gouvernement, il lui serait beaucoup plus facile de modifier à son gré une constitution à laquelle il reprochait d'être mal équilibrée, et il accepta cette fois. C'était la trahison qui entrait au Directoire. Les Jacobins pouvaient s'y tromper du reste. Ils n'avaient pas oublié en effet que, même après la tragédie de Thermidor,

FLORÉAL an VII (*Avril-Mai* 1799).

Sieyès avait défendu la constitution de 1793 comme l'arche sainte à laquelle il était interdit de toucher. Si donc il portait la main sur le pacte social thermidorien, ce serait, pensaient-ils, pour le modifier dans le sens de la démocratie. Illusion dangereuse! Pour beaucoup, Sieyès était un rêveur, perdu dans les nuages de ses idées métaphysiques. C'était oublier la fameuse brochure sur laquelle s'était fondée la réputation politique de l'abbé. Ce qu'il revendiquait dans cette brochure sur le tiers état, c'était la prépondérance des classes moyennes, la suprématie absolue de la bourgeoisie. Sa haine des nobles venait moins d'une passion magnanime pour la justice et l'égalité que d'une secrète envie de caste. Il voulait surtout la fortune et le pouvoir pour les gens de son espèce. Ce métaphysicien était, comme on verra, un homme très *positif*. Cela ne l'empêcha pas, bien entendu, le jour de son installation, de prêter serment de haine à toute tyrannie et de fidélité à la constitution de l'an III. Comme tous les affamés de richesses et de pouvoir, il eût prêté serment à Dieu et au diable.

Guerre aux dilapidateurs.

Les élections de l'an VII furent le signal d'une campagne législative contre les dilapidateurs. Il était naturel que, à l'heure où se fortifiait le parti démocratique et républicain, on poursuivît avec plus d'âpreté le vol, la concussion et l'agiotage, ces trois chancres fatalement attachés aux flancs du Directoire. Berlier commença l'attaque aux Cinq-Cents dans la séance du 26 floréal (15 mai) à propos d'une loi de finances destinée à procurer à l'État d'indispensables ressources. Il s'en prit surtout aux désordres financiers dont l'armée était le théâtre. Là, en effet, fournisseurs, officiers comptables, commissaires, semblaient s'être donné le mot pour voler à qui mieux mieux la République. La responsabilité de ces désordres remontait fatalement à Schérer, alors ministre de la guerre, qui n'avait pas su ou pu les empêcher. Un peu plus tard, le 6 prairial (25 mai), Dubois-Dubais, aux Anciens, revint à la charge, poussa contre les voleurs de deniers publics un cri formidable, et demanda que Schérer fût traduit devant

PRAIRIAL an VII (*Mai-Juin* 1799).

Prairial an VII (*Mai-Juin* 1799).

les tribunaux. Il faut, avait-il dit, que les coupables soient partout recherchés, « sous le manteau directorial ou sous la pourpre des sénateurs. » Le costume des membres du Directoire et des conseils prêtait à cette métaphore. Reubell, que les suffrages de ses concitoyens venaient d'appeler à siéger au Corps législatif, avait été le protecteur déclaré de Schérer, dont, à tort ou à raison, il estimait le patriotisme. Se sentant désigné par les paroles de Dubois-Dubais, il monta à la tribune le lendemain, le prit de très haut avec ses accusateurs, et, fort d'une conscience irréprochable, il jeta à tous le défi hautain de prouver que jamais on fût parvenu à obtenir, par lui ou par les siens, aucun marché, aucune entreprise, aucune faveur. Sa raideur et son austérité étaient bien connues. Personne ne releva le défi, et Dubois-Dubais, qui devait plus tard revêtir la livrée impériale, déclara qu'il n'avait pas eu l'intention de faire la moindre personnalité. Reubell, en se défendant, avait dit ces mots profonds : « La pauvreté sied bien à l'homme qui a rempli de grandes fonctions publiques. » Et ces paroles, il les justifia par sa fortune médiocre. Aussi ne craignit-il pas, dans le courant du mois suivant, de reprendre la parole pour disculper un de ses parents, le citoyen Rapinat, violemment accusé de dilapidations, et dont le nom, au dire de Moreau (de l'Yonne), exprimait le caractère et la conduite. Commissaire du Directoire en Suisse, Rapinat avait été chargé de lever les contributions dont l'aristocratie bernoise s'était trouvée frappée. La rigueur avec laquelle il s'était acquitté de cette dure mission avait soulevé de nombreuses plaintes ; mais il ne fut jamais établi qu'il eût détourné un centime à son profit. Néanmoins le mot de Moreau fit fortune ; cela devait être dans un pays sceptique et railleur comme le nôtre, et le nom de Rapinat passa à l'état de proverbe.

Reubell se défend.

Rapinat et Reubell.

La nouvelle majorité républicaine ne se contenta pas de déclarer la guerre aux exacteurs et aux dilapidateurs, elle entreprit une campagne furieuse en faveur de la liberté de la presse, complètement anéantie depuis le 18 fructidor. Berlier, au nom d'une commission spécialement chargée d'examiner la question, réclama les franchises de la presse dans un rapport où il posa les véritables principes sur la matière. Il prouva clairement que la paix publique pouvait être aussi bien troublée par une compression inquiétante pour les citoyens que par la licence effrénée des journaux. Il fallait donc, à son sens, laisser aux feuilles publiques liberté pleine et entière de discuter les actes du gouvernement, pourvu qu'elles ne provoquassent pas ouvertement à la désobéissance aux lois. Quant aux imputations dirigées contre l'honneur et la probité des personnes, elles devaient être rigoureusement réprimées, à moins qu'elles ne fussent accompagnées de preuves par écrit. Bertrand (du Calvados), Boulay (de la Meurthe) dans une certaine mesure, et surtout Briot, défendirent énergiquement les droits de la pensée. Les Cinq-Cents adoptèrent une loi à peu près conforme aux doctrines exprimées par Berlier ; mais cette loi ne fut pas ratifiée par les Anciens, chez qui la foi démocratique était beaucoup moins puissante. Les Cinq-Cents ne se tinrent pas pour battus. Un peu plus tard ils abrogèrent l'article de la loi du 19 fructidor an V (5 septembre 1797) qui donnait au Directoire le droit de censurer et de supprimer les journaux ; cette fois les Anciens n'osèrent point opposer leur véto à cette mesure réparatrice.

Prairial an VII (*Mai-Juin* 1799).

Fête funéraire.

Il y avait alors dans l'air un souffle républicain, il y avait dans les cœurs une ardeur patriotique que les événements du jour, la coalition nouvelle et nos revers mêmes contribuaient à entretenir et à échauffer. La cérémonie funèbre en l'honneur de nos plénipotentiaires assassinés, qui eut lieu vers ce temps-là, redoubla le désir de les venger. Un député nommé Carret, ayant prétendu que l'attentat de Rastadt n'avait excité en France qu'un sentiment de stérile pitié, faillit se faire un mauvais parti. La cérémonie eut lieu à la fois au Champ de Mars et dans les conseils, au bruit des décharges sourdes de l'artillerie. Elle eut aux Anciens un carac-

PRAIRIAL an VII (*Mai-Juin* 1799).

tère particulièrement lugubre. La salle, tapissée de draperies de deuil, n'était éclairée que par des torches résineuses et par les cierges allumés autour du sarcophage. Cette clarté sépulcrale contribuait à porter dans l'âme des assistants les regrets, la douleur et la colère. Ceci se passait le 20 (8 juin). Quelques jours après, le Corps législatif, dont Bonnier et Roberjot étaient membres, décida que leurs places, couvertes d'un crêpe noir, resteraient vacantes pendant deux ans, et que, dans les appels nominaux, le président répondrait à leurs noms : « Que leur sang retombe sur la maison d'Autriche ! »

État des esprits.

Tout cela, comme on pense, était tout à fait de nature à exaspérer l'opinion contre les royalistes, dont les agitations et les menées semblaient croître en raison même de la recrudescence du sentiment républicain. Nombre de départements, l'Ardèche, la Sarthe, le Vaucluse, la Vendée, les Bouches-du-Rhône, continuaient à être ensanglantés par une réaction impitoyable ; chaque jour on apprenait que des patriotes y avaient été égorgés. Français (de Nantes), en dénonçant ces crimes, proposa aux Cinq-Cents de traiter les veuves et les enfants des défenseurs de la patrie morts sur les champs de bataille. Les cœurs étaient pénétrés de l'enthousiasme des jours sombres de 1793. Dans un cri de vengeance contre l'Autriche, le Directoire engagea les Français à ne donner aucune trêve à leurs ressentiments qu'ils n'eussent été apaisés par le châtiment des coupables, et le Corps législatif, s'adressant directement au peuple, fit appel à son vieux dévouement, le conjura de s'unir à ses représentants pour les aider à sauver la République et la liberté de nouveau menacées. Le fait suivant peut donner une idée du degré d'exaltation républicaine où étaient montés les esprits. On jouait alors à l'Académie nationale de musique l'opéra d'*Adrien*, dans lequel le personnage impérial était fort encensé, et où se trouvaient des vers tels que ceux-ci :

> Que le monde orgueilleux de ses fers
> Bénisse la main qui l'enchaîne.

PRAIRIAL an VII (*Mai-Juin* 1799).

On se plaignit vivement aux Cinq-Cents que François (de Neufchâteau), alors ministre de l'intérieur, employât les fonds de la République à encourager des théâtres où l'on jouait des pièces plus propres à éteindre qu'à ranimer le sentiment républicain. « César, s'écria Briot, le 18 prairial (6 juin), peut être couronné à l'Opéra par le génie de la contre-révolution ; le César moderne sera terrassé par le génie de la liberté. » Le ministre s'excusa en disant que les vers contre lesquels on s'était récrié avaient été supprimés à la représentation ; mais cela n'acheva pas moins de la dépopulariser. On ne pouvait en effet s'empêcher de se rappeler qu'après avoir chanté comme poète Marat, Chalier et Robespierre, il avait, à l'époque de la grande réaction thermidorienne, désigné les républicains aux poignards des royalistes.

Permanence des Cinq-Cents.

La veille, le conseil des Cinq-Cents avait adressé au gouvernement un message péremptoire afin d'avoir de lui des éclaircissements tout à fait explicites sur la situation de la République à l'intérieur et à l'extérieur. Au moment où la patrie était encore une fois exposée à des périls pressants, le conseil, s'inspirant des traditions de l'Assemblée législative et de la Convention, résolut de prendre en mains propres la direction des affaires, et d'imposer ses volontés au gouvernement au lieu d'en suivre docilement les inspirations, comme il l'avait fait depuis le 18 fructidor. Au bout de dix jours, le Directoire n'avait pas encore répondu. Le conseil s'impatienta. Le 28 prairial (16 juin), sur la proposition de Poulain-Grandpré parlant au nom de plusieurs commissions réunies, il se déclara en permanence, comme aux jours des dangers suprêmes, et, par un nouveau message, il somma les directeurs, au nom du salut public, de s'expliquer catégoriquement sur la situation du pays. Les Anciens, informés de cette résolution, l'approuvèrent sur-le-champ. Cette fois le Directoire ne fit pas attendre sa réponse. Il annonça le même jour, à sept heures du soir, qu'il donnerait dès le lendemain satisfaction aux conseils, et qu'en attendant il se constituait lui-même en

PRAIRIAL an VII (*Mai-Juin* 1799).

permanence. Comme à cette déclaration un membre réclamait la levée de la permanence du conseil, Briot, toujours ardent comme un montagnard de la Convention, s'élança à la tribune, et conjura les Cinq-Cents de ne point se séparer avant d'avoir pris les mesures nécessaires pour réprimer les attentats de tous les ennemis de la République.

L'élection de Treilhard cassée.

Dans la même soirée, au milieu de discussions passionnées sur la liberté de la presse, le député Bergasse-Laziroulles vint tout à coup, au nom des commissions réunies, réclamer la réparation d'un acte inconstitutionnel. Un article de la constitution portait qu'aucun membre du Corps législatif ne pourrait être nommé directeur pendant l'exercice de ses fonctions législatives, ni pendant l'année suivante. Or, l'année précédente, Treilhard avait été appelé à siéger au Directoire quatre ou cinq jours avant de se trouver dans la situation voulue par le pacte constitutionnel. Cette irrégularité avait déjà été dénoncée cinq décades auparavant par un député d'Indre-et-Loire, nommé Chalmel; mais on n'y avait pas pris garde alors. Aujourd'hui les Cinq-Cents tenaient à mettre le poids de leur autorité dans la balance du gouvernement, et à faire sentir leur prépondérance au Directoire; ils cassèrent l'élection de Treilhard, et leur résolution fut immédiatement ratifiée par les Anciens. Le gouvernement dut courber la tête devant cet acte de vigueur. Le lendemain même il adressa au conseil un message assez humble, où il mit au compte de la pénurie de nos finances les revers de nos soldats. Quant aux troubles de l'intérieur, il les attribua à ces échecs mêmes, qui encourageaient le fanatisme des partisans du trône et de l'autel, et à l'or de l'Angleterre, toujours prête à raviver nos discordes intestines. Il ne se dissimulait pas que le pillage des caisses publiques, l'incurie d'un grand nombre de fonctionnaires publics, l'assassinat des républicains et les rassemblements armés dans les départements de l'Ouest ne réclamassent de prompts et énergiques remèdes. En conséquence, après avoir protesté de son dévouement absolu pour la constitution,

PRAIRIAL an VII (*Mai-Juin* 1799).

le Directoire promettait aux conseils tout son concours pour sauver la République des périls auxquels elle était de nouveau exposée.

Gohier au Directoire.

Après la lecture de ce message, le conseil s'occupa de former la liste des candidats parmi lesquels les Anciens devaient choisir le nouveau directeur. Sur cette liste figurèrent les généraux Lefebvre, Moulins, Dufour et Masséna, l'ex-Conventionnel Roger-Ducos et l'ancien ministre Gohier. Ce fut sur ce dernier que porta le choix des Anciens. Député d'Ille-et-Vilaine à l'Assemblée législative, ministre de la justice sous la Convention, Gohier était un patriote énergique et pur. Il avait, avec le grand comité de Salut public, travaillé à l'œuvre du salut de la France, et son élévation au Directoire fut saluée des acclamations de tous les vrais républicains.

Merlin (de Douai) et La Reveillère attaqués.

L'exclusion de Treilhard ne satisfit pas la majorité du conseil des Cinq-Cents. Elle voulait se débarrasser également de Merlin (de Douai) et de La Reveillère-Lepeaux. Quant à Barras, homme de sac et de corde, à l'égard duquel il nous est impossible de nous expliquer son inexcusable tolérance, il est à croire qu'ayant un pied dans tous les camps, il sera parvenu à se faire pardonner le 9 thermidor en excipant du 13 vendémiaire. A La Réveillère, dont on reconnaissait unanimement la haute probité, on reprochait surtout ses anciennes attaches girondines et son incapacité politique. Pour Merlin (de Douai), qui était alors président du Directoire, c'était autre chose. Légiste par excellence, et rusé, retors, rancunier, implacable, intrigant, tortueux comme la plupart des légistes, il avait bien été le législateur de la Terreur républicaine, mais il avait été aussi celui de la Terreur blanche, et de tous les membres de l'ancien Directoire c'était certainement le plus détesté. En réponse au message du gouvernement, Bertrand (du Calvados) fulmina, le 30 prairial (18 juin), contre les directeurs un réquisitoire formidable. Il les accusa d'avoir anéanti les libertés publiques, brisé toutes les plumes, étouffé la vérité et persécuté les républicains. Et, comme si déjà il eût pressenti les

PRAIRIAL an VII (*Mai-Juin* 1799).

prochains attentats dont le Corps législatif devait être victime, il jura, — vain serment, hélas! qu'il ne serait porté aucune atteinte à la représentation nationale. Aréna et Boulay (de la Meurthe) s'associèrent énergiquement à ces récriminations sanglantes. Il y eut dans les paroles de Boulay comme une réminiscence du dernier discours de Robespierre, où celui-ci reprochait à certains agents impurs des comités d'avoir multiplié les actes d'oppression et répandu la terreur dans toutes les conditions, d'avoir érigé en crimes de simples erreurs ou des préjugés incurables et vexé les citoyens paisibles. Une commission de onze membres, où figuraient des démocrates éprouvés, comme Jourdan, Talot, Poulain-Grandpré, Quirot et Joubert de l'Hérault, rédigea immédiatement un message au Directoire pour lui dénoncer les actes arbitraires et les arrestations illégales. Puis, à la voix de Français (de Nantes), les Cinq-Cents décrétèrent que toute autorité, tout individu, qui attenteraient à la sûreté et à la liberté du Corps législatif ou de quelqu'un de ses membres, soit en donnant l'ordre, soit en l'exécutant, seraient mis hors la loi. Ces diverses résolutions furent tout de suite ratifiées par le conseil des Anciens. Il y avait dans l'air comme un pressentiment vague, avant-coureur des événements sinistres.

Roger-Ducos et Moulins au Directoire.

Ainsi pris à partie, La Reveillère-Lepeaux et Merlin (de Douai) donnèrent leur démission, et ils la donnèrent en termes très dignes. Ici finit le rôle politique de La Reveillère-Lepeaux. Entré pauvre au pouvoir, il en sortit pauvre, et fut réduit, pour vivre, à vendre ses livres et sa modeste maison d'Andilly. Membre de l'Institut, il ne voulut point prêter serment à l'Empire, dont il refusa noblement les faveurs. Quant à Merlin (de Douai), nous le verrons figurer parmi les dignitaires les plus rapaces du régime impérial. Le conseil des Anciens, dans ses séances des 1er et 2 messidor (19 et 20 juin), choisit, pour remplacer les deux directeurs démissionnaires, l'ancien régicide Roger-Ducos et le général Moulins, bien connu pour ses opinions jacobines. Les candidats présentés

MESSIDOR an VII (*Juin-Juillet* 1799).

MESSIDOR an VII (*Juin-Juillet* 1799).

par les Cinq-Cents étaient les mêmes que ceux parmi lesquels figurait Gohier, le dernier directeur élu, qu'on avait remplacé sur la liste par le général Marescot, l'ancien compagnon de Saint-Just à Charleroi. L'ensemble de leurs noms atteste suffisamment l'opinion radicalement démocratique du conseil des Cinq-Cents à cette époque. Tel est l'événement que l'on a très improprement, selon nous, appelé le coup d'État du 30 prairial. Il y eut là une pression morale du Corps législatif sur La Reveillère et sur Merlin, qui se retirèrent volontairement, et non sans dignité. Voilà tout. Ce ne fut certes pas pour prévenir la mutilation du Corps législatif qu'on exigea leur retraite; car si, comme on l'a souvent prétendu, un attentat avait été dès cette époque médité contre la représentation nationale, il avait dû l'être par deux des directeurs demeurés au pouvoir, par Sieyès et Barras, qui l'un et l'autre étaient capables de tout.

Le nouveau Directoire.

Le Directoire avait donc présentement pour membres : Barras, Sieyès, Gohier, Roger-Ducos et Moulins. Le premier était à qui voulait l'acheter; nulle conscience, nulle conviction. Ambitieux et servile à la fois, Sieyès avait tous les défauts du prêtre, du mauvais prêtre et du légiste. Dès l'origine de la Révolution, il avait manifesté son éloignement pour le régime républicain, où sans doute il ne voyait pas pour lui de place assez certaine. Relégué sous la Convention parmi les crapauds du Marais, il n'avait cessé, tout en votant avec la Montagne, de méditer la ruine de la République. Il ne voulait point, paraît-il, restaurer la monarchie des Bourbons; mais il songeait à donner à la France un souverain étranger, l'archiduc Charles, par exemple, qu'on aurait marié à la fille de Louis XVI, ou le duc de Brunswick, cet ancien candidat du Girondin Gorsas. Telles étaient ses dispositions quand, vers le milieu de prairial, il revint à Paris, où il s'aboucha tout de suite avec Lucien Bonaparte et quelques autres membres intrigants et ambitieux des deux conseils. Roger-Ducos, homme sans caractère, était d'avance prédestiné à subir l'influence

MESSIDOR an VII (*Juin-Juillet* 1799).

malsaine de Sieyès. Restaient Gohier et Moulins, le premier sincèrement dévoué à la République et incapable de la trahir, le second trop lié avec Barras pour inspirer une grande confiance. Tels étaient les hommes entre les mains desquels reposaient désormais les destinées de la République.

Événements militaires.

Mais, avant de tracer l'historique des derniers mois du gouvernement directorial, il convient de jeter un rapide coup d'œil sur les événements accomplis à l'extérieur depuis les derniers échecs subis par nos armes en Italie et sur le Rhin.

Opérations en Italie.

Nous avions laissé les Russes de Souvarow opérant leur jonction avec l'armée autrichienne, dont le commandement venait de passer entre les mains du général Mélas. Continuant son mouvement offensif, Souvarow battit, le 9 floréal (28 avril), à Cossano, la division du général Sérurier dans une rencontre plus glorieuse pour le vaincu que pour le vainqueur. Neuf mille Français, en effet, avaient lutté avec une intrépidité extraordinaire contre vingt mille Russes. Moreau, qui avait succédé à Schérer, se trouvait réduit à vingt et quelques mille hommes pour résister à l'armée austro-russe, forte de plus de cent mille combattants. Avec un peu plus d'habileté, Souvarow eût certainement enveloppé et détruit tout à fait le petit corps d'armée français, dont le courage à toute épreuve ne pouvait compenser l'infériorité numérique. Moreau, toujours calme dans les circonstances les plus critiques, opéra un mouvement de retraite pour attendre le général Macdonald qui, des États napolitains, devait lui amener un renfort de près de vingt mille soldats. Il avait pris position entre le Pô et le Tanaro, lorsque, dans les journées des 22 et 23 floréal (11 et 12 mai), il fut vivement attaqué par les alliés. Mal en prit à ceux-ci; vivement reçus à la baïonnette, ils essuyèrent un échec sanglant; deux mille Russes furent jetés dans le fleuve et s'y noyèrent. Moreau occupa ensuite les sommets de l'Apennin, et laissant Souvarow filer vers Turin, il s'établit le long de la rivière de Gênes pour y attendre des renforts qui lui permissent de prendre l'offensive.

FLORÉAL an VII (*Avril-Mai* 1799).

FLORÉAL an VII (*Avril-Mai* 1799).

Macdonald avait reçu du Directoire l'ordre de se porter précipitamment au secours de notre armée d'Italie. Il était parvenu à dompter les insurrections dans le royaume de Naples, en faisant à la fois usage de la politique et de la force. C'est ainsi qu'on l'avait vu assister, avec tout son état-major, à la fête de Saint Janvier, qui ne manqua pas d'opérer, en sa présence, son fameux miracle. Il ne voulut pas quitter les États napolitains sans châtier les Anglais, lesquels, répandus le long de la côte, ne cessaient d'exciter les populations contre nous. Il leur infligea une rude leçon le 18 floréal (7 mai), près de Castellamare; puis il se dirigea à marches forcées vers la haute Italie, amenant avec lui une quarantaine de mille hommes. Mais il eut l'imprudence d'en disséminer une partie en route pour renforcer les garnisons de Capoue, de Gaëte, d'Ancône, de Civita-Vecchia et de quelques autres places, et il n'en avait guère que la moitié quand, le 6 prairial an VII (25 mai 1799), il arriva à Florence. Après y être resté quelques jours, il se porta à la rencontre de l'ennemi qu'il défit dans plusieurs combats d'avant-garde. Souvarow était alors à Turin, où il était entré aux acclamations des réactionnaires italiens, et il commençait le siège de la citadelle, qui était pourvue d'une bonne garnison française. En apprenant l'approche de Macdonald, il revint sur ses pas avec le gros de ses troupes; le 29 prairial (17 juin), les deux armées se trouvèrent en présence sur les bords de la Trébia. Là se livra une bataille qui dura trois jours. On se battit, de part et d'autre, avec un acharnement inouï. Près de douze mille hommes, de chaque côté, restèrent sur le terrain. Horrible boucherie, pour des résultats à peu près négatifs. L'avantage, toutefois, resta à l'armée austro-russe, puisque nos troupes haletantes, épuisées, réduites de moitié à peu près, se virent contraintes de céder le champ de bataille. L'ennemi avait été tellement maltraité lui-même qu'il ne crut pas devoir nous inquiéter dans notre retraite. Pendant que l'armée de Naples se battait avec tant d'héroïsme aux environs de la Trébia, celle d'Italie attaquait

Macdonald et l'armée de Naples.

Bataille de la Trébia.

PRAIRIAL an VII (*Mai-Juin* 1799).

à Gavi le corps du général autrichien Bellegarde, chargé de l'empêcher d'opérer sa jonction avec les troupes de Macdonald, et elle le battait complètement dans la journée du 2 messidor (20 juin). Grâce à cet avantage, les débris des deux petites armées françaises purent se réunir, quelques jours après, sur les bords de la Trébia, et nous les verrons bientôt accomplir des prodiges tout à fait dignes de l'ancienne armée d'Italie.

Armée du Danube et d'Helvétie.

L'armée du Danube et d'Helvétie, sous les ordres de Masséna, luttait assez avantageusement, de son côté, contre l'archiduc Charles. Durant les quinze premiers jours de floréal, les généraux Lecourbe, Soult, Humbert et Ménard firent, dans diverses rencontres, éprouver à l'ennemi des pertes sérieuses. Les soulèvements partiels qui, çà et là, en Suisse, avaient éclaté contre nous, furent promptement réprimés, et nous eûmes bientôt repris toutes nos positions dans le pays des Grisons. Le 6 prairial an VII (25 mai 1799), Masséna, puissamment secondé par les généraux Oudinot, Ney et Paillard, défit l'archiduc en personne à Winther-Thur, lui tua beaucoup de monde et lui prit près de trois mille hommes. Les jours suivants eurent lieu, aux environs de Zurich, une série de combats, dans lesquels les Autrichiens, malgré leur supériorité numérique considérable, ne parvinrent pas à obtenir l'avantage. Nous eûmes seulement à regretter la perte du général Chérin, chef d'état-major général, blessé à mort dans la journée du 14 prairial (2 juin). Quoique toujours victorieux dans ces rencontres partielles, Masséna, se voyant obligé de battre lentement en retraite et de se tenir sur la défensive, opposait aux masses compactes de l'ennemi des nuées de tirailleurs disséminés au milieu des sinuosités du pays. Cela explique pourquoi les pertes des Autrichiens étaient presque toujours de beaucoup supérieures aux nôtres. Seulement la faiblesse numérique de ses troupes ne permettait pas au général français de prendre vigoureusement l'offensive. Retranché dans les montagnes, toujours combattant, cédant le terrain pied à pied, il attendait avec impatience le moment où

MESSIDOR an VII (*Juin-Juillet* 1799).

l'arrivée de renforts suffisants lui donnerait la possibilité de tomber sur les armées russes et autrichiennes et de les écraser.

Notre situation militaire à l'extérieur, sans être bien brillante, était, comme on le voit, loin d'être désespérée. Aussi ce n'était pas tant le danger d'une nouvelle invasion que le désir d'en finir une bonne fois avec les royalistes et de reconquérir tout le terrain perdu depuis le 9 thermidor qui animait alors les républicains. C'est pourquoi, dans les dénonciations adressées de toutes parts aux conseils contre les anciens membres du Directoire, on s'étonnait de voir rester aux affaires le directeur Barras, l'ancien associé des Tallien et de Fréron, et on réclamait énergiquement sa mise en accusation. Le 3 messidor an VII (21 juin 1799), un sombre message du Directoire appela l'attention sur les nouveaux dangers de la patrie. Les directeurs y montraient nos frontières encore une fois menacées, la subsistance des armées compromise par les dilapidateurs, et la nécessité d'augmenter le nombre de nos bataillons; mais surtout ils y signalaient, comme les principaux auteurs de tous les maux de la République, les incorrigibles partisans du trône et de l'autel, qui s'efforçaient de soulever les départements, comme en 1793, pour seconder nos ennemis du dehors par toutes les horreurs de la guerre civile. A peine avait-il été donné lecture de ce message que le général Jourdan, qui, convalescent, était revenu prendre son siège de législateur, s'élança à la tribune et fit entendre des paroles où l'on retrouvait comme un écho de la grande voix de Danton aux jours sinistres de Septembre. Après l'avoir entendu, le conseil vota sans discussion l'appel immédiat des conscrits de toutes les classes et un emprunt d'une somme de cent millions nécessaire à l'équipement et l'armement des nouveaux bataillons.

Jourdan et le Directoire.

On pouvait se croire revenu aux heures d'enthousiasme et d'énergie des premiers jours de la République. Le Directoire reconstitué avait été contraint de modifier sensiblement son ministère. Talleyrand, le digne ami de Barras, que Sieyès

Le nouveau ministère.

Messidor an VII (Juin-Juillet 1799).

aurait bien voulu avoir pour collègue, tant il était certain de pouvoir compter sur sa corruption, s'était retiré devant cette levée de boucliers républicaine. Parmi quelques personnages peu connus, comme le diplomate Reinhard et le jurisconsulte Bourguignon, on vit revenir aux affaires certains hommes dont le passé révolutionnaire semblait garantir le dévouement à la République : Cambacérès, un des légistes de la Terreur, et Robert Lindet, l'un des plus illustres membres du grand comité de Salut public, l'ancien accusé de Vendôme, le complice de la prétendue conjuration de Babeuf. Lindet accepta, non sans peine, la direction du ministère des finances. A la guerre fut appelé le général Bernadotte, qui professait les opinions les plus démocratiques, et qu'on eût profondément indigné alors si l'on était venu lui faire l'offre d'une couronne royale. Un des premiers soins du nouveau ministre fut de venger le républicain Championnet de la disgrâce où il était momentanément tombé. Dans un banquet patriotique, le député Briot s'était écrié en portant un toast à ce général des armées républicaines : « Aux hommes qui savent détrôner les rois. » Et c'était pour avoir renversé un trône, prétendait Bernadotte, que Championnet avait été persécuté. L'adversaire du commissaire Faypoult fut nommé général en chef de l'armée des Alpes, et si jamais choix fut ratifié par l'opinion publique, ce fut assurément celui-là.

Championnet à l'armée des Alpes.

La société du Manège.

Il fallait stimuler l'enthousiasme et l'élan patriotiques. On vit à cette époque se reformer la grande société jacobine où avait battu si fort le cœur de la patrie, et qu'aux heures désastreuses de son triomphe la réaction thermidorienne avait écrasée. Elle se reconstitua sous le nom de *Société du Manège*, nom qu'elle emprunta à la salle où avaient siégé la Constituante, la Législative, et la Convention dans ses premiers mois, et où il lui fut permis de tenir ses séances à son début. Elle était composée des membres les plus avancés des deux conseils et d'une foule d'anciens patriotes qui depuis longtemps s'étaient retirés de la scène politique. La résurrection des Jacobins excita la rage des réactionnaires de tous les genres. Le 24 messidor (12 juillet), des attroupements hostiles se formèrent aux abords du Manège, dans le jardin des Tuileries. On cria : *A bas les Jacobins!* et l'on jeta des pierres dans la salle des séances. A ces cris, auxquels s'était mêlé, assurait-on, celui de *vive le roi!* les membres du club répondirent en criant : *A bas les chouans!* et ils repoussèrent la force par la force. Il y eut une véritable mêlée dans laquelle plusieurs citoyens furent assez grièvement blessés. On était à la veille du 14 juillet, et le retour de cet anniversaire fameux semblait donner aux patriotes une force nouvelle. Les noms seuls des membres de la Société, la nature des motions qui y étaient soulevées, indiquaient du reste les sentiments radicalement démocratiques de ce nouveau club des Jacobins. Il eut l'ex-Conventionnel Drouet pour premier président, ou plutôt pour premier régulateur, car une loi avait interdit aux sociétés populaires de se nommer des présidents. Drouet, c'était la Révolution classique, c'était la haute cour de Vendôme condamnée à son tour. En effet, voué à la déportation, il était là, en liberté dans Paris, comme une protestation vivante contre l'arrêt inique de ce tribunal suprême. On n'entendait plus le sinistre *Réveil du peuple*, cet hymne liberticide de la jeunesse dorée ; c'était la *Marseillaise*, si longtemps proscrite, dont les accents retentissaient partout.

Messidor an VII (Juin-Juillet 1799).

Dans ces circonstances, et à l'heure où la patrie se trouvait prise de nouveau entre l'ennemi du dehors et celui du dedans, beaucoup plus terrible, il était peut-être difficile que la République ne recourût point à des mesures sévères, et ne se laissât pas emporter comme autrefois au delà des bornes de la justice. La réquisition, ou levée en masse, avait jadis servi de prétexte aux royalistes pour soulever les campagnes; on employait à présent celui de la conscription. Volontiers les réfractaires se transformaient en assassins. Le sang des républicains, si souvent et si largement répandu depuis Thermidor, continuait de couler à flots dans les départements de l'Ouest et du Midi. Le *Journal des hommes libres* imprima dans ses colonnes la

MESSIDOR an VII (Juin-Juillet 1799).

liste des victimes égorgées par la réaction, et elle était nombreuse, cette liste sanglante. Les routes ne cessaient d'être infestées, les caisses publiques d'être pillées. Et c'étaient des jeunes gens de familles nobles et riches qui encourageaient et souvent commettaient eux-mêmes ces actes de brigandage et ces meurtres. Il fallait de toute nécessité porter remède à un tel état de choses. Le 22 messidor an VII (10 juillet 1799), un député nommé Brichet vint, au nom d'une commission spéciale, présenter un projet de loi sur la répression du brigandage et des assassinats. D'après ce projet, tous les parents et enfants d'émigrés, les ci-devant nobles, tous ceux qui, sans être nobles ou parents d'émigrés, étaient connus pour faire partie des rassemblements et bandes d'assassins, se trouvaient personnellement et civilement responsables des assassinats et brigandages commis dans l'intérieur en haine de la République. Ainsi un citoyen, fonctionnaire public, défenseur de la patrie ou acquéreur de biens nationaux, venait-il à être assassiné, le Directoire, après avoir consulté les administrations centrales, était chargé de faire déporter quatre otages pris parmi les personnes ci-dessus désignées. D'où le nom de loi des otages donné à cette loi. Les otages étaient tenus, de plus, de payer une amende de 5 à 6,000 francs par chaque citoyen tué ou blessé. Cette loi, qui atteignait une foule d'innocents, était une loi mauvaise. Et nous, républicains, qui ne nous inspirons que du sentiment de la justice éternelle, nous ne pouvons nous empêcher de la maudire. Tout imprégnée du génie de la Terreur, elle prouve une fois de plus que ce génie fatal n'avait pas été englouti dans la tombe des vaincus de Thermidor, qui s'étaient épuisés en vain pour en combattre les excès. Elle passa presque sans discussion au conseil des Cinq-Cents, après avoir été faiblement attaquée par un député peu connu et soutenue avec beaucoup de force par Berlier. Elle rencontra un peu plus d'opposition aux Anciens quand elle y fut apportée. Comme on en demandait l'ajournement : « Ajournez donc aussi, s'écria Jourdain (d'Ille-et-Vilaine), les

Loi des otages.

MESSIDOR an VII (Juin-Juillet 1799).

assassinats qui se commettent dans l'Ouest et les fléaux qui couvrent de sang et de ruines une terre qui doit appartenir à la liberté. » Sur cette vive interpellation elle fut aussitôt ratifiée, et elle ne tarda pas à être mise à exécution dans un certain nombre de départements. Ce jour-là même, le Directoire jurait, dans une proclamation au peuple français, de s'ensevelir sous les ruines de la République plutôt que de souffrir qu'il fût porté la moindre atteinte à la liberté.

Anniversaire du 14 juillet.

C'était l'anniversaire du 14 juillet. Lucien Bonaparte, qui ne perdait jamais une occasion de se produire, en profita pour déclamer contre la Terreur et ceux qui voulaient le rétablissement de la constitution de 1793. Il avait toujours alors le mot de liberté à la bouche, lui qui, au 19 brumaire, devait être le principal instrument de sa ruine. Mais le *Journal des hommes libres* semblait lire au fond de ses pensées, et il le tança vivement à ce sujet. Sieyès, dont Lucien Bonaparte prenait les leçons, était président du Directoire. Il célébra, comme tel, au Champ de Mars, la chute de la Bastille. L'éloge de la liberté dans une telle bouche paraissait un blasphème. On pouvait, du reste, à quelques passages de son discours, deviner les sentiments secrets dont ce fourbe était animé. Il s'extasia surtout devant l'autorité tutélaire. Oui, il y a une autorité utile, indispensable, c'est celle de la loi faite du consentement de tous; mais l'autorité de Sieyès, c'était celle du despotisme, comme il le démontrera bientôt.

THERMIDOR an VII (Juillet-Août 1799).

Un homme de cette espèce, insatiable d'argent et de pouvoir, ne pouvait voir d'un bon œil la société du Manège, où l'on réclamait la réduction des gros traitements jusqu'à concurrence de l'indemnité des représentants du peuple, l'extinction de la mendicité, l'épuration des bureaux ministériels, asile ouvert à la paresse, à l'incapacité et au royalisme. On y réclamait encore la réorganisation de la garde nationale sur des bases complètement démocratiques, la suppression du serment de haine à *l'anarchie*, dont les réacteurs du temps s'étaient servis pour combattre la liberté; enfin l'on y remet-

THERMIDOR an VII (*Juillet-Août* 1799).

tait en honneur les noms des Romme, des Goujon, des Soubrany, des Darthé, des Babeuf et de toutes les victimes de la faction thermidorienne, et l'on y promettait vengeance à leurs mânes. Une loi sur la garde nationale sédentaire était alors en discussion. Ce fut à propos de cette loi que, le 4 thermidor (22 juillet), le député Baudet porta au conseil des Cinq-Cents le vœu de la société du Manège relativement à la suppression du serment de haine à l'anarchie. Jourdan, Briot et Lesage-Senault démontrèrent péremptoirement que c'étaient les partisans de la royauté qui avaient toujours employé hypocritement ce mot d'anarchie pour rendre la République odieuse. La discussion fut vive. Les républicains l'emportèrent pourtant, et ce serment fut aboli la veille de l'anniversaire de la journée fatale à la suite de laquelle il avait été imaginé par quelques tartufes de la Convention.

Suppression du serment de haine à l'anarchie.

Le 9 thermidor.

L'anniversaire du 9 thermidor amena avec lui cette année des récriminations passionnées. Le faussaire Courtois en profita pour glorifier cette journée à laquelle il avait tant coopéré, et dont il avait tracé le prétendu historique dans un rapport fait à l'aide de pièces insignifiantes ou falsifiées [1]. Il prononça le 8 thermidor (26 juillet) un discours qui était une censure amère des sentiments patriotiques de la société du Manège, où, dit-il, on ne voyait que quelques malheureux « payés pour y assister ». Cette calomnie, si bien digne de ce véritable type du coquin, lui attira de la part de deux de ses collègues, les généraux Savary et Laveaux, de dures vérités. Il ne faut pas, dit le second, répandre « le venin diabolique » du discours de Courtois, si l'on veut éviter de nouvelles calamités. Il affirma que la liste des sociétaires du Manège comprenait déjà deux cent cinquante représentants du peuple, s'enorgueillit d'y figurer, et protesta d'avance contre toute atteinte portée aux droits de cette Société. Malgré cela, comme le gros du conseil des Anciens était formé d'anciens Girondins

[1] Sur les faux commis par les Thermidoriens, voyez notre *Histoire de Robespierre*, t. III.

THERMIDOR an VII (*Juillet-Août* 1799).

et d'anciens Thermidoriens, il n'en fut pas moins décidé sur la proposition de la commission des inspecteurs, dont le député Cornet, un futur comte impérial, se fit l'interprète, qu'aucune société s'occupant de matières politiques ne pourrait désormais tenir ses séances dans l'enceinte sur laquelle le conseil exerçait sa police. Or la salle du Manège était dans ce cas. Cette décision fut notifiée à ses membres dès le lendemain, 9 thermidor (27 juillet). Ce jour-là même, les Jacobins, comme on les désignait alors et comme ils s'intitulaient eux-mêmes, transportèrent leurs séances au *Temple de la paix*, rue du Bac. Moreau (de l'Yonne), des Anciens, Marchand et Destrem, des Cinq-Cents, inaugurèrent la nouvelle salle par des discours où ils s'attachèrent à flétrir les voleurs et les concussionnaires, et à réclamer une loi sévère contre quiconque porterait atteinte aux réunions publiques, menacées la veille par les Chasset et les Courtois. Le député Marchand s'était contenté de traiter Courtois de calomniateur ; il ne savait pas encore que ce digne acolyte des Tallien, des Barras, des Fréron et des Fouché, que cet homme, gorgé d'or et de sang, selon le député Stévenotte, n'était qu'un vil faussaire.

Célébration du 9 thermidor.

Pendant ce temps, on célébrait aux Anciens cette journée liberticide du 9 thermidor. Mais là même, le président, dans son discours, fut obligé de convenir que la rage sanguinaire de la Terreur avait été dépassée par la rage plus sanguinaire des réacteurs qui, depuis l'époque dont il évoquait le souvenir, avaient fait et faisaient encore égorger chaque jour « des milliers de créatures humaines ». Aux Cinq-Cents, où revivait l'esprit de l'ancienne Montagne, on hésitait à fêter l'anniversaire de la chute de Robespierre. Le président (c'était l'ancien conventionnel Quirot) allégua qu'il n'avait point de discours prêt. La minorité réclama. L'ex-Girondin Hardy déclara qu'au besoin il irait tout seul célébrer ailleurs cet anniversaire. Comme il y avait une loi qui en ordonnait la célébration, il fallut bien s'exécuter. Quirot prononça donc un discours le lendemain ; mais comme il parla à contre-cœur!

Thermidor an VII (*Juillet-Août* 1799).

comme dans chacune de ses paroles il laissa percer l'amer regret d'être obligé de tracer l'éloge d'une journée où la République avait été frappée au cœur et au cerveau ! De Robespierre, il dit qu'il était « devenu tout à coup l'objet de toutes les vengeances », qu'il était désigné comme le seul auteur de tous les forfaits politiques. Son discours fut en définitive un sanglant réquisitoire contre les Thermidoriens, contre les Bourdon (de l'Oise), les Rovère et contre cette épouvantable réaction qui, sous les dénominations banales d'agents de Robespierre, de Jacobins et d'anarchistes, avait immolé tant de républicains. En revanche Sieyès, comme président du Directoire, parla avec enthousiasme au Champ de Mars de cette journée maudite par tous les vrais patriotes. Un tel homme était bien digne de fraterniser avec les Thermidoriens. Il protesta de son amour pour la liberté, il jura que la dictature n'aurait plus de retour possible en France ; et déjà il méditait d'asservir le pays à une tyrannie sans fin. Les Jacobins de la rue du Bac eurent une manière à eux de célébrer le 9 thermidor, ce fut de le flétrir, comme il convenait. Un des leurs, un écrivain nommé Dutasta, dépeignit cette journée sous sa véritable couleur. Journée fatale, dit-il, dont les royalistes s'étaient emparés pour écraser la démocratie, et qui avait plongé la patrie dans un abîme de maux que le temps seul et l'énergie des républicains pouvaient désormais réparer.

Fouché à la police.

Mais déjà la réaction qui veillait, prête à saisir la première occasion de reconquérir le terrain qu'elle avait perdu depuis quelques mois, songeait à porter de nouveau la main sur les réunions publiques. Le Directoire, thermidorien par sa majorité, avait tout récemment appelé au ministère de la police un homme dont le nom était synonyme de toutes les infamies, de tous les crimes, Fouché, qui, chassé honteusement jadis des Jacobins, ne pouvait pardonner aux Jacobins nouveaux la flétrissure que, si justement, lui avaient infligée leurs aînés. Cheville ouvrière du 9 thermidor, il avait fini par devenir suspect à la réaction, dont il avait été d'abord l'idole, et il s'était vu un moment inquiété. Il était rentré en faveur par la grâce de son compère Barras, et il avait été envoyé à Milan comme commissaire du gouvernement, à la place de l'ancien journaliste Trouvé. Rappelé au bout de quelques mois, à cause de sa conduite maladroite lors des troubles de la République cisalpine, il végétait dans l'inaction, quand la confiance de Sieyès et de Barras le plaça au ministère de la police. Il pouvait désormais recommencer ses exploits de Thermidor. Le conseil des Anciens ayant demandé au Directoire des renseignements sur les sociétés politiques, Fouché fut chargé de rédiger un rapport à ce sujet. Quelle belle occasion de tonner contre les Jacobins de la rue du Bac ! Il ne la laissa pas échapper. Il les accusa d'établir des affiliations secrètes, de nourrir le projet de couvrir la France d'un vaste réseau de sociétés populaires, et de vouloir gouverner la République par la terreur. C'était l'auteur des mitraillades de Lyon qui parlait ainsi !

Thermidor an VII (*Juillet-Août* 1799).

Discussion sur les sociétés populaires.

Ce rapport, envoyé à titre de message par le gouvernement au conseil des Cinq-Cents, y souleva des discussions ardentes. Le député Grandmaison reprocha à Fouché d'avoir fait un rapport faux et calomnieux, et de donner le signal d'une réaction nouvelle. La séance du 18 thermidor (5 août) fut particulièrement agitée. Après Grandmaison, un ancien député de la Gironde à la Législative et à la Convention, Garreau, prit vivement Sieyès à partie. Briot déclara, aux applaudissements des tribunes, qu'il y avait une conspiration royaliste, et il invita tous les républicains à s'unir pour sauver la République. La conclusion des divers orateurs était donc qu'il ne fallait point porter la main sur les sociétés populaires.

Anniversaire du 10 août.

Tel n'était point l'avis du directeur Sieyès. Le 23 Thermidor an VII, date correspondant au 10 août, il profita de la célébration de cet anniversaire pour diriger, dans le discours qu'il prononça au Champ de Mars, une violente diatribe contre les patriotes du Manège, contre les Jacobins de la rue du Bac. Ce triste homme d'État, si vanté, ne voyait d'ennemis de la République que dans les républicains. Il leur reprocha

THERMIDOR an VII (Juillet-Août 1799).

de tarir les sources de la richesse nationale, d'anéantir le commerce, de paralyser le travail. Il ne plaisait pas à Sieyès qu'on dénonçât continuellement les dilapidateurs et les spoliateurs de la fortune publique. Ce repu n'était pas encore content, aussi n'étaient-ce pas les royalistes, les courtiers de réaction et d'assassinats, que la majorité du Directoire se disposait à frapper; non, c'étaient les vrais républicains, ceux en qui revivait l'esprit démocratique des grands patriotes de 1789 et de 1792. Ah! qu'il avait raison, le *Journal des hommes libres*, de flétrir comme contre-révolutionnaires les discours prononcés par Sieyès en qualité de président du Directoire, et de dénoncer Barras et Sieyès comme les organisateurs d'une conspiration permanente en faveur de la monarchie! Les Jacobins pressentaient bien que la majorité du gouvernement ne reculerait pas devant une sorte de coup d'État pour les frapper; ils ne se trompaient pas. Le jour même où, suivant l'expression du *Journal des hommes libres*, le Directoire levait le masque, à la royauté près, et, par la bouche de son président, prêchait une croisade contre les républicains, la salle de la rue du Bac était fermée par l'autorité, comme jadis l'avait été celle de la rue Saint-Honoré. Les membres de la société du Manège prirent rendez-vous à l'ancien hôtel de Salm, où avait siégé le cercle constitutionnel; mais la persécution les empêcha de se réunir.

Fermeture des Jacobins.

Le message par lequel le Directoire annonça la fermeture de ce nouveau club des Jacobins ne passa point sans soulever aux Cinq-Cents d'énergiques protestations. Briot, qu'on était toujours sûr de rencontrer sur la brèche chaque fois qu'il fallait défendre la République, s'éleva vivement contre cette mesure. On s'indigna surtout qu'elle eût été exécutée par des grenadiers du Corps législatif. De quel droit les avait-on employés à l'accomplissement de cet ordre directorial? Les Cinq-Cents interdirent à toute autorité, sous peine d'être poursuivie pour attentat à la sûreté du Corps législatif, de requérir, sans une loi expresse, aucune portion de la garde

THERMIDOR an VII (Juillet-Août 1799).

des conseils. Mais cela ne rouvrait pas le club des Jacobins.

Après s'être débarrassé de la Société où l'esprit public s'était réveillé, et où la grande voix démocratique avait retenti de nouveau avec un éclat formidable, le Directoire essaya de frapper le principal agent de la démocratie, le *Journal des hommes libres*, et il ordonna une visite domiciliaire dans ses bureaux. N'ayant rien trouvé, il fut contraint de s'en tenir là. Mais à la suite d'une dénonciation faite au conseil des Anciens à propos des vives attaques dirigées par cette feuille contre les directeurs Sieyès et Barras, attaques où le *Journal des hommes libres* visait aussi, avec une grande perspicacité, Lucien Bonaparte, qui soutenait ardemment Sieyès et Barras, ordre fut donné à l'accusateur public d'en poursuivre les rédacteurs. Texier-Olivier s'étonna fort, et non sans raison, aux Cinq-Cents, dans la séance du 1er fructidor (18 août), que la mesure prise contre le *Journal des hommes libres* n'eût pas été adoptée également à l'égard d'autres feuilles où l'on s'efforçait de déprécier les institutions républicaines. Pourquoi, disait-il, tant de sévérité pour les uns et d'indulgence pour les autres? Sa voix n'eut pas beaucoup d'écho, parce que la majorité du conseil, quoique sincèrement républicaine, penchait pour le Directoire. Cela se vit bien à propos d'une demande de mise en accusation dirigée contre les ex-directeurs et contre Barras notamment, « pour avoir déporté dans les déserts de l'Arabie quarante mille hommes avec le général Bonaparte. » Il fut parfaitement établi par Reubell aux Anciens que Bonaparte seul, comme nous l'avons dit, avait conçu, médité, préparé cette expédition insensée, et que le gouvernement directorial n'avait fait que céder à ses pressantes sollicitations. Les directeurs incriminés trouvèrent dans Lucien Bonaparte un chaleureux défenseur, et, contrairement aux conclusions d'une commission spéciale, la demande de mise en accusation fut définitivement repoussée dans la séance du 2 fructidor (19 août).

Le *Journal des hommes libres.*

FRUCTIDOR an VII (*Août-Septembre* 1799).

Les directeurs incriminés.

La plupart des membres du Corps législatif ne soupçon-

THERMIDOR an VII (*Juillet-Août* 1799).

naient pas encore, il est vrai, les vues perfides de Barras et surtout celles de Sieyès, dont les confidents étaient peu nombreux. Garat et Cabanis, par aveuglement ou par amitié, se portèrent forts pour le patriotisme républicain de l'ex-abbé; ils devinrent ainsi ses complices peut-être inconscients, ce qui leur valut plus tard les faveurs impériales. Et pourtant les avertissements venus du dehors ne manquaient pas. Le 3 fructidor an VII (20 août 1799), des citoyens de Paris réclamèrent aux Cinq-Cents la nullité de l'élection de Sieyès au Directoire, en se fondant sur ce qu'elle était inconstitutionnelle, comme celle de Treilhard. Le fait n'était pas exact; le conseil passa donc à l'ordre du jour. Mais la pétition était signée par des démocrates connus, et il y avait là une sorte de *caveant consules* auquel on aurait dû prendre garde. Dans un message inquiétant sur la situation intérieure de la République, le Directoire disait le même jour qu'il ne pouvait exister de soumission aux lois, quand chaque jour on mettait en doute si leurs premiers organes n'en étaient pas les principaux ennemis. A quelques mois de là, on verra bien si les accusateurs du gouvernement directorial se trompaient en prenant à partie quelques-uns de ses membres. Si le Directoire eût été entièrement composé d'honnêtes gens, et s'il eût résolûment marché d'accord, sans arrière-pensée, avec la majorité démocratique du conseil des Cinq-Cents, la République aurait facilement triomphé. On signalait de nouveaux troubles dans le Midi; les royalistes s'agitaient, encouragés peut-être par la présence de Barras au Directoire; la Vendée semblait renaître de ses cendres; dans certains départements, où la loi des otages avait été durement appliquée, on enlevait par voie de réciprocité les fonctionnaires et les républicains, ou leurs parents; enfin le département de la Haute-Garonne était sillonné de bandes armées pour la cause de la monarchie. Mais qu'était-ce que tout cela auprès des soulèvements formidables dont la Convention avait eu raison, et de quoi n'était pas capable la République qui avait réduit les grandes insur-

Situation inquiétante.

FRUCTIDOR an VII (*Août-Septembre* 1799).

rections girondo-royalistes de 1793? Il suffit du reste d'une petite armée républicaine pour vaincre les rebelles de la Haute-Garonne. Ils étaient seize mille, marchant le drapeau blanc à la main et criant : *Vive Louis XVIII!* Une colonne de patriotes, vigoureusement menée par le général Barbot, les tailla en pièces aux environs de Toulouse. Le 8 fructidor (25 août) on apprenait au conseil des Cinq-Cents leur complet anéantissement. La situation intérieure, malgré les agitations inséparables de l'enfantement d'un ordre nouveau, n'avait donc nullement de quoi troubler le cœur des républicains, n'eût été l'attitude équivoque et flottante des premiers magistrats de la République.

Situation extérieure.

A l'extérieur, il est vrai, nous avions éprouvé de nouveaux revers, mais des revers qui n'étaient pas sans gloire. Obligées de battre en retraite devant un ennemi supérieur en nombre, nos troupes ne se décourageaient pas. Battues un jour, elles revenaient à la charge le lendemain, et plus d'une fois elles donnèrent lieu aux Austro-Russes de se repentir de leurs succès trop chèrement achetés. C'étaient des murailles vivantes qui gardaient nos frontières intactes. Mantoue, défendue par le général Foissac-Latour, un ami de Barras, qui dans l'intérieur s'était montré dur aux patriotes, avait capitulé le 8 thermidor (28 juillet) après un blocus de deux mois et un bombardement de quatre jours. Mais cette perte, pour laquelle le Directoire crut devoir traduire le général Foissac-Latour devant un conseil de guerre, n'avait rien de bien grave, la garnison étant sortie de la ville avec les honneurs de la guerre. Nos revers mêmes étaient entremêlés de succès partiels. Le 26 thermidor (13 août) Suchet, à la tête d'une faible division, culbutait dix mille Autrichiens, commandés par Bellegarde, sur les bords de la Bormida, et pénétrait victorieux dans Acqui. Peu de jours après, la première division de l'armée de Masséna s'emparait du Mont-Gothard, et faisait deux mille prisonniers à l'archiduc Charles. Championnet, de son côté, signalait par une série de combats heureux son

Succès partiels.

Fructidor an VII (*Août-Septembre* 1799).

arrivée à l'armée des Alpes. Dès le 1er fructidor (18 août), il avait pris le redoutable poste des Barricades, vigoureusement défendu par les Russes et par les Barbets, espèces de brigands à la solde de l'ennemi; il avait ravitaillé Fénestrelles, et occupé l'importante position de la Tuille.

Joubert et Moreau.

Un événement malheureux vint tout à coup assombrir la situation et jeter le découragement dans beaucoup de cœurs. Moreau, comme on l'a vu, avait été appelé provisoirement au commandement de l'armée d'Italie, abandonné par Joubert qui, à Paris, avait été placé à la tête de la 17e division militaire. Le Directoire, ne trouvant pas assez d'initiative et d'impétuosité au général Moreau, pria Joubert de reprendre son commandement. Joubert accepta. Il venait de se marier à la fille du citoyen Huguet de Sémonville, qui se faisait alors passer pour républicain, et il quitta sa jeune femme en lui promettant de ne revenir que mort ou victorieux. A son arrivée au quartier général il résolut de frapper tout de suite un coup vigoureux pour rejeter les Russes dans la plaine, et dégager Tortone que bloquait Souvarow. Son premier soin fut de prier Moreau de rester auprès de lui pour l'aider à combattre et à vaincre. Moreau y consentit avec un rare désintéressement. Les deux armées se rencontrèrent à Novi le 28 thermidor (15 août). Les Austro-Russes comptaient soixante-dix mille combattants, l'armée française n'en avait pas la moitié; mais elle combattait pour la cause sacrée de la liberté et de la République, cela doublait ses forces, et elle se jeta furieuse, tête baissée, sur les nombreux bataillons de l'Autriche et de la Russie, commandés par Souvarow et par Mélas. Là se distinguèrent, parmi tant de héros obscurs dont l'histoire, trop souvent oublieuse, n'a pas retenu les noms, Clausel, Pérignon, Partonneaux, Grouchy, Lemoine, Watrin, Saint-Cyr et le Piémontais Colli. La bataille avait commencé dès cinq heures du matin. Elle était à peine engagée depuis une heure que Joubert, qui s'était imprudemment mis à la tête de ses tirailleurs, fut atteint d'une balle en pleine poitrine. Il n'eut que le temps

Bataille de Novi.

Thermidor an VII (*Juillet-Août* 1799).

de s'écrier, en montrant l'ennemi du geste : « En avant, mes amis, en avant! » Et il tomba mort. Moreau prit le commandement de l'armée. Dix fois les Austro-Russes, confiants dans leur nombre, se jetèrent en masse sur notre centre et sur notre droite, dix fois ils furent repoussés par des charges meurtrières à la baïonnette. Vers cinq heures du soir nous pouvions nous considérer comme vainqueurs; mais des troupes fraîches amenées par Mélas changèrent la face des choses. Le combat dura jusqu'à près de onze heures. Alors, épuisés, harassés, accablés par le nombre, nous dûmes céder le terrain en abandonnant quelques drapeaux et trente-sept pièces de canon. Nous avions perdu environ cinq mille hommes, tués, blessés ou prisonniers; les Austro-Russes en avaient perdu près de vingt mille. Les historiens qui, d'après les calculs sciemment erronés du royaliste Jomini, n'ont attribué à l'armée alliée qu'une perte égale à la nôtre, se sont contredits eux-mêmes en avouant que les Austro-Russes étaient tellement entamés, éreintés, qu'ils furent incapables de faire le moindre mouvement le lendemain. Il en eût été tout autrement à coup sûr si leurs pertes n'avaient pas été de beaucoup supérieures aux nôtres; ils ne nous eussent pas permis d'aller nous reformer dans les gorges des Alpes pour nous préparer à un retour offensif. Notre glorieuse défaite, en démoralisant l'ennemi, eut donc tous les résultats d'une victoire. Encore quelques succès pareils, et les Austro-Russes étaient anéantis complètement.

La mort de Joubert n'en causa pas moins un deuil public; elle fit certainement voir les choses de l'extérieur sous une couleur plus sombre qu'elle ne l'était en réalité. Nos gloires les plus jeunes, les plus pures, les plus populaires, disparaissaient les unes après les autres, emportées par une sorte de fatalité, comme pour laisser la place libre au génie fatal de Bonaparte. Après Marceau, Hoche; après Hoche, Joubert. Et c'étaient ceux qu'on s'était accoutumé à représenter, non seulement comme les défenseurs de la patrie, mais comme

FRUCTIDOR an VII (*Août-Septembre* 1799).

ceux de la justice, du droit et de la liberté. Joubert eut des funérailles magnifiques dans le cœur des patriotes. Savary, Moreau (de l'Yonne), Laveaux, Briot, Lamarque, les plus fermes républicains des conseils, prononcèrent à l'envi son éloge, l'offrirent pour modèle aux défenseurs de la patrie. On ne pouvait plus dignement honorer une digne mémoire.

Défaite des Anglais en Hollande.

Pendant que dans la haute Italie nos soldats faisaient si bonne contenance devant l'ennemi, et qu'en Suisse, aux environs du Saint-Gothard, le général Lecourbe harcelait continuellement les Autrichiens et les battait dans vingt rencontres différentes, nous remportions en Hollande, sur les Anglais, un avantage signalé. Notre armée du Nord était alors commandée par le général Brune, l'ancien imprimeur, le membre ardent du club des Cordeliers, l'ami de Camille Desmoulins. Il avait sous ses ordres vingt-cinq mille hommes, y compris le contingent fourni par la République batave, tout prêts à jeter les Anglais à la mer, au cas où ils viendraient à débarquer. Cela ne manqua pas d'arriver. Vers le milieu de fructidor (fin août), les Anglais, sous les ordres du duc d'York, débarquèrent au nombre d'environ vingt mille, et opérèrent immédiatement leur jonction avec un corps d'armée russe, commandé par le général Hermann. L'armée alliée se trouvait forte d'une quarantaine de mille hommes. Brune tomba sur les Anglo-Russes sans leur donner le temps de se reconnaître. Après les avoir battus dans plusieurs rencontres successives, il leur fit essuyer près de Berghem une sanglante défaite, le troisième jour complémentaire (19 septembre). Deux mille prisonniers, plus de trois mille morts et blessés du côté de l'ennemi, vingt-cinqt pièces de canon et cinq drapeaux, tels furent les résultats de cette mémorable journée, qui ne nous coûta presque rien, et qui fut le prélude d'une capitulation dont nous parlerons plus loin.

Les vues de Briot.

Les périls de la République venaient donc moins de l'ennemi du dehors, comme on le voit, que des tiraillements intérieurs auxquels elle ne cessait d'être en proie. Seulement la

FRUCTIDOR an VII (*Août-Septembre* 1799).

présence des armées étrangères sur nos frontières nouvelles était bien faite pour accroître l'exaltation des esprits. Dans la séance du 12 fructidor (29 août), aux Cinq-Cents, Briot, dont le nom n'est pas assez connu de la démocratie, et que jusqu'à présent l'histoire n'a pas placé au rang qui lui est dû parmi les défenseurs de la République et de la liberté, signala très nettement les causes de nos embarras actuels, et il indiqua avec beaucoup de perspicacité les véritables remèdes à y apporter. La cession de Venise à l'Autriche, le départ de nos meilleures troupes pour l'Égypte, l'immixtion de Talleyrand-Périgord dans les affaires de la République, de ce Talleyrand qu'après le 10 août on avait vu à Londres, accueilli, choyé et protégé par les ministres anglais, lui paraissaient autant de causes fatales qui n'avaient pas peu contribué à assombrir la situation. Talleyrand, ce protégé de Barras et de Sieyès, méritait, selon lui, d'être mis en accusation. Quant au reste, il fallait tout d'abord, pour l'extérieur, proclamer dans un manifeste, comme conditions indispensables de la paix, la conservation de nos limites actuelles et l'indépendance républicaine de l'Italie ; pour l'intérieur, clore la liste des émigrés, supprimer le ministère de la police, cette dangereuse machine de despotisme, abolir toutes les fêtes nationales autres que celles du 14 juillet, du 10 août, du 21 janvier et du 1er vendémiaire, et enfin, créer un ministère spécial de l'instruction publique et des arts. S'occuper de l'instruction publique alors qu'on y songeait si peu, n'était-ce pas d'un démocrate excellent ?

Proscriptions nouvelles.

Mais le Directoire, au lieu de chercher à favoriser l'application de ces mesures utiles, se rejeta dans la voie des persécutions. Lamarque avait demandé, à l'occasion de la mort de Joubert, l'abrogation de toutes les lois restrictives de la liberté de la presse ; ce fut précisément le moment que choisit le gouvernement directorial pour appliquer une loi d'une extrême dureté, rendue deux ans auparavant, et qui lui permettait de déporter les rédacteurs d'un certain nombre de

Fructidor an VII (*Août-Septembre* 1799).

journaux. Il avait récemment poursuivi des journalistes républicains ; cette fois, il fit un amalgame d'écrivains royalistes et d'écrivains patriotes. Par un arrêté du 12 fructidor (29 août), il déporta les propriétaires, directeurs et rédacteurs d'une quarantaine de feuilles publiques, parmi lesquels Fontanes, Laharpe, Fiévée, Beaulieu, Perlet et une foule d'autres qui s'étaient soustraits au décret de proscription rendu contre eux à la suite du 18 Fructidor. On leur fixa pour lieu de déportation l'île d'Oléron, déjà assignée aux déportés de Fructidor depuis qu'un certain nombre d'entre eux s'étaient échappés des déserts de la Guyane, et où s'étaient rendus volontairement les Boissy-d'Anglas, les Dumolard, les Siméon, les Villaret-Joyeuse, les Cochon, etc., pour éviter la confiscation dont étaient menacés les biens de ceux qui s'étaient dérobés à la proscription.

Le coup d'État annoncé.

Cette grave mesure, communiquée par un message au conseil des Cinq-Cents dans la séance du 17 fructidor an VII (3 septembre 1799), fut mal accueillie des députés républicains. Briot reparut à la tribune, et laissa éclater une indignation légitime. Quoi ! au moment où l'on proposait d'élever un autel à la Concorde, le jour prochain de l'anniversaire de la fondation du régime démocratique, on commettait l'acte de tyrannie le plus insolent ! Quoi ! l'on poursuivait à peine les voleurs et les dilapidateurs, et l'on proscrivait des écrivains pour des « divagations polémiques ! » Briot engagea vivement ses collègues à se prononcer contre cet acte de tyrannie, et il signala, — trop véridique prophète ! — l'imminence d'un coup d'État. « Je le proclame à la face de la France entière, on nous prépare un coup d'État. » Il attaqua ouvertement Sieyès, Barras et Fouché, dont la hideuse figure reflétait tous les crimes. « Quelle est donc, s'écria Briot, la moralité de cet homme qui, ultra-révolutionnaire avant le 9 Thermidor, remplit aujourd'hui le ministère de la police ? » On eût cru entendre Robespierre. Un jour, celui-ci, dans une circonstance grave, au moment où l'étranger, appelé par la

Fructidor an VII (*Août-Septembre* 1799).

royauté, foulait notre territoire, avait invité le peuple à se sauver lui-même. L'oppression du Corps législatif entraînerait nécessairement la perte de la liberté ; Briot le sentait bien, et, comme Robespierre, il appela d'avance le peuple au secours de ses représentants. « C'est à lui, s'écria-t-il aussi, de se lever tout entier, de voler aux armes, de se sauver lui-même. » Mais le peuple, ainsi que je l'ai dit autre part[1], avait donné sa démission, et ses représentants, comme on le verra bientôt, n'étaient pas de taille à sauver la République et la liberté. L'aveugle conseil des Cinq-Cents ne sut pas profiter des avertissements de Briot.

Anniversaire du 18 Fructidor.

La célébration de l'anniversaire du 18 Fructidor passa à peu près inaperçue au milieu des circonstances graves où l'on se trouvait. Sieyès eut beau, dans le discours qu'il prononça à cette occasion comme président du Directoire, s'époumoner à crier *vive la République !* et protester de son dévouement pour elle, personne ne crut aux paroles de ce fourbe, qu'on venait de dénoncer hautement comme machinant un attentat contre la liberté de son pays. Le Directoire publia, vers le même temps, une proclamation aux Français pour les engager à s'unir contre l'ennemi commun ; mais la confiance s'était retirée de lui, et plusieurs membres des Cinq-Cents crurent indispensable de recourir à quelque mesure extraordinaire pour réveiller l'enthousiasme et exciter le patriotisme.

Sur ces entrefaites, on apprit que les Anglais s'étaient emparés de la flotte batave. Briot s'indigna. Comment l'amiral hollandais n'avait-il pas fait sauter son vaisseau plutôt que de se rendre ? C'était un crime de lèse-nation. Il engagea le conseil à sommer le Directoire de fournir immédiatement des renseignements précis sur l'état de nos frontières et sur la situation de la République, et à charger une de ses commissions de lui présenter sous trois jours d'énergiques me-

[1] *Précis de l'histoire de la Révolution française.*

Fructidor an VII (*Août-Septembre* 1799).

sures de salut public. C'était le 24 fructidor (10 septembre). Trois jours après, Jourdan paraissait à la tribune.

L'ardent général commença par déplorer les longues persécutions dont les républicains étaient depuis si longtemps victimes ; il assombrit le tableau de nos revers à l'extérieur; il accusa le gouvernement d'avoir engourdi les courages, au lieu d'avoir appelé tout le peuple aux armes et ranimé l'enthousiasme des beaux jours de la liberté. On craignait la Terreur, les comités révolutionnaires; mais c'étaient là des craintes chimériques, suscitées par les royalistes. Il dénonça l'existence d'une constitution monarchique, tenue en réserve par nos directeurs mêmes ; il montra la réaction s'emparant de la tribune du conseil des Anciens et ranimant l'espoir des partisans de la royauté, les républicains découragés, les patriotes dispersés et ne sachant plus à quel fil se rattacher. Puis, se rappelant qu'en des circonstances autrement critiques, il avait suffi de ces six mots magiques : CITOYENS, LA PATRIE EST EN DANGER ! pour opérer des miracles, il proposa au conseil de proclamer la patrie en danger, comme le meilleur moyen d'en finir avec les voleurs, les dilapidateurs, les royalistes, et de pousser le peuple en masse aux frontières.

Jourdan et la patrie en danger.

Cette proposition inattendue jeta l'Assemblée dans une émotion extraordinaire. Il y eut un moment de tumulte inexprimable ; le président, Boulay (de la Meurthe), fut obligé de se couvrir. On se fût cru à une séance orageuse de la Convention. Vivement soutenue par Lamarque, Briot, Blin, Marquésy et Grandmaison, la motion de Jourdan fut combattue par Chénier, qui s'attacha principalement à défendre Sieyès, puis par Daunou et surtout par Lucien Bonaparte. Celui-ci ne voyait rien de mieux, pour sauver la patrie, que de donner au pouvoir exécutif « toute latitude constitutionnelle. » Et comme on l'accusait de vouloir créer une dictature, il se récria vivement, et déclara qu'il était prêt à poignarder le premier qui se porterait pour dictateur de la France. Mais Quirot lui prouva très bien que ce qu'il proposait en définitive n'était autre chose qu'une dictature, c'est-à-dire un moyen inutile et dangereux, dont le Directoire avait déjà usé, et dont le plus clair résultat avait été de faire exécrer le nom français en Italie, en Suisse et en Hollande.

Fructidor an VII (*Août-Septembre* 1799).

Ajournée au lendemain, la discussion reprit plus âpre, plus passionnée que la veille. Frison, Poulain-Grandpré, Bertrand (du Calvados) appuyèrent tour à tour la proposition de Jourdan, contre laquelle s'élevèrent fortement Boulay et Chazal, un intime de Sieyès. Tout à coup on apprit la destitution brutale de Bernadotte, cher alors aux républicains. Jourdan s'élança à la tribune. C'était là, selon lui, un nouvel indice du coup d'État dont on était menacé. Talot adjura ses collègues de ne point s'endormir dans une fausse sécurité. Vaines paroles ! Augereau ne contribua pas peu à paralyser la prudence du conseil. Il avait confiance dans le Directoire, ne croyait pas à un coup d'État de sa part. Il faudrait, ajoutait-il, lui couper le cou avant de porter la main sur un de ses collègues. Ainsi parlait le futur duc de Castiglione. Curée, un des muets du centre de la Convention, demanda, par une allusion grossière aux échecs subis par Jourdan, si, devant l'ennemi, le général avait songé à proclamer la patrie en danger. Cette personnalité fut vivement relevée. Mais le conseil semblait avoir un bandeau sur les yeux. Il ne voulait rien voir ni rien entendre. Sourd aux avertissements prophétiques qui lui montraient, dans un avenir prochain, la majorité du Directoire portant sur la représentation nationale une main criminelle, le conseil des Cinq-Cents repoussa par deux cent quarante-cinq voix contre cent soixante-et-onze, sur quatre cent seize votants, la proposition de Jourdan.

Ce vote fut mal accueilli de tous les républicains prononcés ; et cela se comprend, car il consolidait la désastreuse puissance des Sieyès et des Barras qui, séparés par des méfiances réciproques, se trouvaient unis par leur insatiable appétit de richesses et du pouvoir, et conspiraient l'un et l'autre contre le régime démocratique. La déclaration de la patrie en danger

Fructidor an VII (*Août-Septembre* 1799).

eût-elle été un obstacle à l'exécution de leurs projets liberticides ? Eût-elle produit à la fin de l'an VII (1799) les mêmes effets qu'en 1792? cela est bien difficile à dire. Ce qui est certain, c'est qu'elle n'aurait amené, au point de vue de la liberté, rien de pire que ce qui est arrivé. Il est donc permis de regretter amèrement que la majorité des Cinq-Cents ait refusé de pousser ce cri d'alarme dont les échos sonores avaient tant contribué jadis à ébranler le trône de la vieille monarchie. Les groupes qui entouraient le palais des Cinq-Cents ne se trompaient pas quand ils dénonçaient inquiets et furieux, la trahison des Barras et des Sieyès. Les patriotes étaient consternés. Marchand, ancien membre des Cordeliers et les ex-conventionnels Choudieu, Francastel et Roux-Fazillac, qui occupaient d'importantes positions au ministère de la guerre, donnèrent leur démission, motivée sur la destitution de Bernadotte. Par contre, le bruit se répandait que Desmenniers, Rœderer et Talleyrand, dénoncé par Briot comme le plus dangereux agent de l'Angleterre, étaient nommés administrateurs du département de la Seine. Le Directoire démentit ce bruit. Peut-être recula-t-il devant la réprobation de l'opinion publique, tenue en éveil par une protestation de cent deux membres du conseil des Cinq-Cents contre le rejet de la motion de Jourdan, protestation qui fut insérée dans les journaux du quatrième jour complémentaire (20 septembre). Ainsi se termina, au milieu des préoccupations les plus inquiétantes, cette septième année de la République, que certains patriotes, agités de noirs pressentiments, saluèrent comme la dernière année du régime démocratique.

CHAPITRE NEUVIÈME

Anniversaire de la fondation de la République. — Conjuration contre la liberté. — Les plans de Sieyès. — Sieyès cherche un homme. — Manœuvres de Sieyès et de Lucien Bonaparte. — Victoires de la République. — Capitulation du duc d'York. — Armées d'Italie et du Danube — Bataille de Zurich. — Défaite de Souvarow. — Les émigrés battus à Constance. — L'expédition d'Égypte. — Siège de Saint-Jean-d'Acre. — Combat du Mont-Thabor. — Bataille d'Aboukir. — Retour de Bonaparte. — Son arrivée à Paris. — Que Bonaparte ne revint pas spontanément. — Qu'il n'était pas besoin de lui pour sauver la France. — Attitude de Bonaparte à son retour. — Prolégomènes du 18 Brumaire. — Les Conjurés de Brumaire. — Coup d'État du 18 Brumaire. — L'armée et le peuple. — Banquet de Saint-Sulpice. — Journée du 18 Brumaire. — Manœuvres des conjurés. — Dislocation du Directoire. — La veille du 19. — Journée du 19 Brumaire. — La séance des Cinq-Cents. — Le Conseil envahi. — La farce est jouée. — Le grenadier Thomé. — Le consulat provisoire. — Les républicains frappés. — Proclamations du gouvernement.

Vendémiaire an VIII (*Septembre-Octobre* 1799).

Nous entrons dans l'année fatale, dans l'année désastreuse à jamais où devait s'établir en France le pire des despotismes, celui qui, né d'un coup de force, semble avoir obtenu la ratification générale, et s'être exercé en vertu du consentement de tous. Cependant, l'anniversaire de la fondation de la République fut célébré cette année avec une pompe extraordinaire, le 1er vendémiaire de l'an VIII (23 septembre 1799), comme si l'on eût senti que c'était la dernière fois que le pays fêtait sérieusement ce grand anniversaire. Au milieu du Champ de Mars, à deux pas de l'autel de la Patrie, on avait élevé un autel à la Concorde, sur la base duquel se lisaient ces mots : « Paix à l'homme juste, à l'observateur fidèle des lois. » Mots dérisoires à l'heure où la majorité du gouvernement conspirait le renversement de la constitution. Toutefois il y avait alors à la tête du Directoire un homme foncièrement honnête,

Anniversaire de la fondation de la République.

VENDÉMIAIRE an VIII (*Septembre-Octobre* 1799).

c'était Gohier, qui venait d'être nommé président à la place du fourbe Sieyès. Malheureusement Gohier, dont la probité rigide se refusait à croire aux trahisons, n'était pas de taille à soutenir le fardeau confié à ses mains débiles, et nous le verrons se laisser mystifier avec une étonnante facilité. Il était plein de confiance dans les destinées de la République. Rien de plus rassurant que les paroles tombées de sa bouche à l'occasion du septième anniversaire de cette République qu'il croyait immortelle. Beaucoup de choses concouraient d'ailleurs à entretenir ses illusions. A l'intérieur, les insurrections royalistes, qui avaient éclaté dans quelques départements, étaient domptées : au dehors, du nord au midi, la victoire commençait de revenir sous nos drapeaux, et le temps paraissait proche où la République pourrait se reposer, libre, forte et glorieuse.

Conjuration contre la liberté.

Ce n'était donc pas l'ennemi extérieur que redoutaient les patriotes clairvoyants, mais bien les traîtres du dedans, ceux qui voulaient s'assurer tous les bénéfices de la Révolution. La constitution de l'an III, cette œuvre de vengeance et de réaction, trouva des défenseurs parmi ceux-là mêmes contre lesquels elle avait été faite, parce que, pour le moment, elle représentait la République elle-même, et qu'il fallait la maintenir telle quelle provisoirement, sauf à l'améliorer plus tard, par les voies légales, dans le sens des intérêts démocratiques. Le 2 vendémiaire an VIII (24 septembre 1799) les républicains des Cinq-Cents obtinrent du Conseil le vote d'une résolution en vertu de laquelle étaient déclarés traîtres à la patrie et punis de mort tous généraux, ministres, directeurs, députés et autres citoyens qui proposeraient ou accepteraient des conditions de paix tendantes à modifier la constitution, ou à altérer l'intégralité de la République. Mais cette sage précaution fut repoussée par les anciens, au milieu desquels la conjuration ourdie dès lors contre la liberté comptait de nombreux complices.

Il est avéré en effet qu'un parti puissant s'était formé dès

VENDÉMIAIRE an VIII (*Septembre-Octobre* 1799).

cette époque pour porter atteinte aux principes démocratiques que les réacteurs de l'an III avaient laissé subsister dans la constitution sortie de leurs mains. Sieyès était l'âme de ce parti, auquel se rattachaient tous les ennemis plus ou moins déclarés du régime républicain, les ambitieux et les intrigants dont un changement de gouvernement pouvait servir les intérêts, tous les aventuriers politiques, en un mot. Sieyès avait depuis longtemps dans la tête un projet de constitution dont il poursuivait la réalisation avec l'ardeur d'un sectaire et l'obstination d'un légiste. Il avait imaginé un tribunat chargé de proposer, concurremment avec le gouvernement, toute loi ou mesure d'utilité générale à une législature dont la mission consistait à voter, sans discussion publique, sur les mesures soumises à son appréciation. A côté de cette législature muette venait une sorte de jury ou sénat, uniquement chargé du soin de juger et de prononcer sur les plaintes en violation de la constitution. Ce bizarre projet, dont nous retrouverons tout à l'heure des dispositions principales dans la constitution de l'an VIII, était un monstre dans l'ordre politique. Après les journées de Prairial an III, son auteur l'avait proposé à la commission, qui avait pris la résolution de déchirer le pacte de 1793, commission dont il faisait lui-même partie. On le trouva tellement extravagant qu'il fut tout de suite écarté. Sieyès ne put maîtriser son dépit. Ce prêtre orgueilleux, tenace, rapace et avare, n'hésiterait pas, disait-on alors, à déchaîner une révolution pour rétablir une virgule qu'on aurait effacée d'un de ses projets. Obéissant à un sentiment d'amour-propre froissé, il avait, à l'origine du Directoire, refusé, l'on s'en souvient sans doute, de faire partie de ce gouvernement. Si récemment il s'était décidé à y entrer, c'était à coup sûr avec l'intention préméditée de violer à la première occasion le pacte constitutionnel qu'il avait juré de maintenir, et de mettre à la place le contrat ridicule, éclos dans son cerveau. Il ne tarda pas à faire partager ses idées à un certain nombre d'individus haut placés, mais qui vivaient dans la

Les plans de Sieyès.

Vendémiaire an VIII (*Septembre-Octobre* 1799).

crainte continuelle d'être obligés de rentrer un jour ou l'autre dans la vie privée. La République, en effet, offrait aux hommes de talent des positions magnifiques dans l'administration, au Corps législatif, dans la magistrature; seulement c'étaient des positions précaires; le suffrage du peuple les avait données, il pouvait les reprendre. Or les Talleyrand, les Regnaud (de Saint-Jean d'Angély), les Lemercier, les Cambacérès, les Fouché, les Courtois et tous les voraces de l'époque, n'eussent pas été fâchés d'assurer, à l'abri d'une autorité despotique, la stabilité de leurs positions. Sieyès trouva donc dans les gens de cette espèce des complices tout prêts à seconder ses criminels desseins.

Sieyès cherche un homme.

Mais parmi ces personnages équivoques, tout prêts à prendre leur part de la curée, il n'y avait pas un homme d'action. Il était indispensable cependant, pour briser la constitution, d'avoir un bras, une force aveugle, une épée brutale; car, il faut bien noter ceci, Sieyès cherchait un instrument, et pas autre chose, un instrument qu'il eût pu ensuite diriger à son gré, un bras dont il eût été la tête. Il flotta longtemps incertain entre les divers généraux dont le nom avait un prestige et une influence. Bernadotte lui eût bien convenu; mais Bernadotte affichait alors un grand dévouement aux institutions républicaines. On le sonda, c'est à croire, et c'est parce qu'il opposa une résistance inattendue à des offres séduisantes à coup sûr, qu'il fut brutalement évincé du ministère de la guerre par le triumvirat Sieyès, Roger-Ducos et Barras, malgré l'énergique opposition de Gohier et de Moulins. Si l'on doit s'en rapporter à Moreau, des ouvertures avaient été faites auprès de lui, il les avait repoussées avec indignation. Il fallait trouver un homme sans foi ni loi, une sorte de condottiere du XVII[e] siècle, un général tout disposé à marcher à pieds joints sur le droit, sur l'honneur, sur la justice et à sacrifier la grandeur, les intérêts, la liberté de sa patrie, à sa grandeur, à sa fortune et à ses intérêts personnels. Cet homme, ce général, Sieyès le trouva dans le général

Vendémiaire an VIII (*Septembre-Octobre* 1799).

Bonaparte. Il s'était, depuis son entrée au Directoire, lié particulièrement avec les frères du général, Joseph et Lucien, et surtout avec celui-ci, qui était parvenu à prendre assez d'importance au milieu du conseil des Cinq-Cents. Lucien, comme nous l'avons dit, avait suivi d'abord les voies de la démocratie et paru sincèrement attaché aux principes révolutionnaires ou jacobins, comme on disait. Tout à coup, sous la pernicieuse influence de Sieyès, il changea de rôle et de langage. On l'entendit prendre la défense des directeurs incriminés, que jadis il avait accusés lui-même, et il se montra l'un des plus violents opposants à la mesure proposée par Jourdan, à savoir, de proclamer la patrie en danger, mesure qui, si elle eût été adoptée, aurait empêché, c'est notre conviction, la réalisation des noirs projets de Sieyès. Lucien servit d'intermédiaire entre son frère et l'ex-abbé. Il tint le général au courant de tout ce qui se passait à Paris, et ce fut à son instigation — ceci ne nous semble pas douteux — que le général revint inopinément en France, abandonnant comme un déserteur l'armée dont la République lui avait confié le commandement. Pour être prêt à tout événement, Lucien, qui était alors un des inspecteurs de la salle des Cinq-Cents, fit en sorte de se procurer des avis de convocation pour une séance extraordinaire du conseil, convocation dont l'heure et la date étaient laissées en blanc. Cette singulière précaution, dénoncée par Destrem au conseil des Cinq-Cents, dans la séance du 9 vendémiaire (1[er] octobre), souleva dans l'Assemblée un véritable orage; il fut enjoint à la commission des inspecteurs d'avoir à ne point se précautionner désormais à l'avance de semblables avis.

Manœuvres de Sieyès et de Lucien onaparte.

Victoires de la République.

Pendant que la République était livrée au dedans à ces misérables intrigues, elle reprenait au dehors l'ascendant qu'elle avait un moment perdu, et frappait de nouveau l'Europe d'étonnement par l'importance et la promptitude de ses coups. Nous avons laissé Brune en Hollande victorieux des Anglais et des Russes réunis. L'habileté de ce général et l'impétuosité

VENDÉMIAIRE an VIII (*Septembre-Octobre* 1799).

de nos troupes avaient triomphé du nombre. Après la bataille de Berghem, Brune avait opéré un mouvement en arrière pour attirer l'ennemi dans des positions formidables où il était à peu près sûr d'avance de lui faire essuyer une irréparable défaite. Les alliés ne manquèrent pas de tomber dans le piège. Encouragé par un succès partiel dans un combat d'avant-poste, le duc d'York vint à la tête de toutes ses forces, le 14 vendémiaire (6 octobre), se ruer contre nos retranchements à Kastrikum. On se battit pendant douze heures. Les lignes ennemies finirent par être rompues de toutes parts. A la fin du jour, les Anglo-Russes fuyaient dans toutes les directions, du côté de la mer, en laissant une multitude de morts sur le terrain et en nous abandonnant plus de quinze cents prisonniers, onze pièces de canon, toutes leurs caisses de munitions et tous leurs bagages. Comme l'avait prévu Brune, ce fut pour eux une irréparable défaite. L'armée alliée, harcelée, poursuivie l'épée dans les reins, eût été infailliblement jetée à la mer, si le duc d'York, voyant sa perte certaine, n'avait pas demandé à capituler. Une convention fut signée à Alkmaer en vertu de laquelle le duc d'York put se rembarquer immédiatement avec ses troupes, en restituant tous les prisonniers français ou bataves. Ainsi finit misérablement cette expédition sur laquelle l'Angleterre avait fondé de si grandes espérances. Le général Brune avait atteint son but, sans s'être cru obligé d'exterminer jusqu'au dernier un ennemi qui demandait grâce. La Hollande était désormais purgée des troupes russes et anglaises, et la République y avait reconquis tout son prestige.

Capitulation du duc d'York.

Armées d'Italie et du Danube.

En Italie nos affaires n'avaient pas tardé non plus à se rétablir. Après la mort de Joubert et la sanglante bataille de Novi, où, vaincus, nous avions paru plus grands que les vainqueurs, Moreau s'était tenu sur la défensive, et n'avait pas été inquiété. Rappelé à Paris vers la fin de vendémiaire, il avait cédé le commandement à Championnet qui maintenant se trouvait avoir sous ses ordres l'armée des Alpes et celle d'Italie réunies. Championnet reprit aussitôt l'offensive, et

VENDÉMIAIRE an VIII (*Septembre-Octobre* 1799).

dans une série de combats, très importants au point de vue moral, il ramena en quelques jours la victoire sous nos drapeaux. Mais où le triomphe de nos armes fut éclatant et prodigieux dans ses résultats, ce fut en Suisse. L'archiduc Charles avait reçu du conseil aulique l'ordre de se retirer devant Masséna et d'aller reprendre position sur le Rhin. Il avait effectué son mouvement avec une grande rapidité. Le dixième jour complémentaire (18 septembre) il était devant Mannheim, à la tête de trente mille hommes. Dès la pointe du jour il attaqua nos retranchements avec toutes ses forces. Les républicains n'étaient que cinq mille, commandés par les généraux Laroche et Ney; ils durent céder la place, après un combat effroyable où l'ennemi subit une perte triple de la nôtre. Pendant ce temps Souvarow, considérablement affaibli par sa désastreuse victoire de Novi, s'avançait vers la Suisse où la cour d'Autriche lui avait prescrit de pénétrer pour mettre notre armée d'Helvétie entre deux feux, Masséna ayant commis la faute de laisser l'archiduc Charles se retirer sans tomber sur lui. Une autre armée russe commandée par le général Korsakoff opérait également en Suisse. Il nous fallait donc vaincre à tout prix, sinon nos frontières de l'Est allaient être complètement à la merci de l'ennemi.

Bataille de Zurich.

Masséna comprenait toute la gravité de la situation. Il eut un élan de génie. Sentant la nécessité de détruire l'armée de Korsakoff avant l'arrivée Souvarow, il se porta rapidement à sa rencontre et l'atteignit dans la matinée du 3 vendémiaire (25 semptembre) sur les bords de la Limmath. Les Austro-Russes occupaient la ville de Zurich, qui est à cheval sur les deux rives de cette rivière. Trois bataillons russes, qui défendaient le passage de la Limmath, furent anéantis tout entiers. Le soir de cette première journée nous étions maîtres de toute la rive droite du lac de Zurich. C'était déjà un résultat considérable; mais la victoire n'était pas complète tant que l'ennemi occupait la ville, et il fallait se hâter de l'en déloger, car l'armée de Condé et un nombreux corps de

VENDÉMIAIRE an VIII (*Septembre-Octobre* 1799).

Bavarois arrivaient à son secours. La bataille recommença le lendemain avec une fureur inouïe. La ville de Zurich fut enveloppée dans un cercle de feu; on se battit corps à corps dans les rues; il y eut un carnage affreux. Les Russes se laissaient tuer avec une impassibilité étonnante; mais notre élan triompha de leur résistance. Le soir la déroute de Korsakoff était complète, et les débris de son armée fuyaient en désordre vers le Rhin. Ces deux journées sanglantes coûtèrent aux Russes huit mille tués, sept mille blessés, et cinq mille prisonniers : vingt mille hommes en tout. Ils laissèrent de plus, entre nos mains, six drapeaux et cent cinquante pièces de canon. C'était un épouvantable désastre.

Défaite de Souvarow.

Tout n'était pas encore fini cependant : Souvarow avançait. Masséna eut un mot sublime; il écrivit au Directoire : « Souvarow arrive, je vais le vaincre. » Il le vainquit en effet. Harcelée par les corps des généraux Gudin et Lecourbe, l'armée de Souvarow avait déjà perdu beaucoup de monde quand, le 8 vendémiaire 1799 (30 septembre an VIII), elle déboucha dans la vallée de Muthenthal, où elle rencontra le gros de l'armée française. Les Russes, déjà harassés de fatigue, furent culbutés, taillés en pièces et obligés de gagner précipitamment la vallée du Rhin, après avoir subi des pertes effroyables. Masséna songea alors à aller au-devant de Korsakoff qui semblait disposé à un retour offensif vers la Thur. Le 15 vendémiaire (7 octobre), une de ses divisions rencontra, du côté de Bussingen, le général Korsakoff marchant à la tête d'une douzaine de mille hommes, Russes et Bavarois. L'action, engagée avec une vigueur extraordinaire, ne fut pas de longue durée. Les alliés furent bientôt contraints de chercher leur salut dans la fuite, après avoir laissé sur le terrain un grand nombre des leurs.

Le même jour, le général Gazan attaquait, en avant de Constance, un gros corps de Russes et d'émigrés commandés par Condé en personne. Chargée impétueusement, l'armée de Condé recula en désordre, et chercha un refuge dans la ville, où les républicains entrèrent pêle-mêle avec elle. On combattit dans les rues jusqu'à dix heures du soir. Presque tous les émigrés furent tués ou pris. Le prince de Condé et son petit-fils, le duc d'Enghien, n'échappèrent qu'à la faveur de la nuit. La perte de l'ennemi, dans ces deux rencontres simultanées, s'éleva à près de six mille hommes. Ce fut le dernier acte de cette grande bataille de Zurich; elle avait duré quinze jours. Immenses en furent les résultats. Dans cette mémorable quinzaine, les Austro-Russes avaient été entièrement détruits ou dispersés, l'Helvétie affranchie, nos frontières complètement délivrées, et l'archiduc Charles réduit à l'impuissance. A cette bataille de Zurich, qui a immortalisé le nom de Masséna, se distinguèrent une foule d'officiers destinés à illustrer le régime impérial : Soult, Mortier, Gudin, Molitor, Oudinot, et le commandant d'artillerie Foy, qui, plus tard, devait livrer, en faveur de la liberté, des combats plus glorieux encore.

VENDÉMIAIRE an VIII (*Septembre-Octobre* 1799).

Les émigrés battus à Constance.

La nouvelle de toutes ces victoires fut saluée à Paris d'acclamations d'autant plus vives qu'on n'espérait pas une si prompte et si complète défaite de l'ennemi. Tous les fronts se trouvaient rassérénés, l'espérance des jours heureux était revenue dans les cœurs. On pouvait désormais se livrer en toute confiance à l'amélioration de notre régime intérieur, et, sous l'égide de la République, rétablir l'équilibre dans nos finances et marcher vers l'ordre par la liberté, sans laquelle il n'est pour un peuple ni prospérité durable ni dignité possible. La France tout entière était sous cette impression de ravissement et de bien-être que donne la sécurité, quand tout à coup on apprit le débarquement du général Bonaparte à Fréjus.

L'expédition d'Égypte.

Mais avant de nous expliquer sur les causes de ce retour inopiné, et de dire l'enthousiasme, adroitement préparé, avec lequel fut reçu le jeune et glorieux général, il convient de retracer rapidement tous les faits de notre expédition d'Égypte, depuis que nous avons laissé Bonaparte réprimant

Vendémiaire an VIII (*Septembre-Octobre* 1799).

avec une sauvage énergie la révolte du Caire. La déclaration de guerre de la Porte à la République rendait plus difficile notre situation en Égypte. Ibrahim-bey avait reçu asile en Syrie chez le pacha Ahmed-Djezzar. Il était à craindre qu'une armée ottomane ne vînt nous attaquer d'un moment à l'autre. Bonaparte résolut de devancer les Turcs. Trop confiant peut-être dans l'influence du surnaturel sur l'imagination des hommes, il se fit annoncer comme un envoyé du Très-Haut; puis, après avoir employé une partie de l'hiver de l'an VII à préparer son expédition et à organiser sous le nom d'Institut du Caire une compagnie de savants formée sur le modèle de notre Institut de France, il pénétra en Syrie à la tête d'une douzaine de mille hommes, ayant avec lui les généraux Bon, Reynier, Kléber et Murat. C'était vers le milieu de pluviôse. Le 2 ventôse an VII (20 février 1799), il s'emparait de la forteresse d'El-Arisch, et le 17 ventôse (7 mars), il emportait d'assaut la ville de Jaffa, dont la garnison, au nombre de près de trois mille hommes, fut, après coup, odieusement massacrée. Cette inutile boucherie est certainement un des actes les plus sanglants de la vie sanglante de Bonaparte. La peste se chargea de venger ces malheureux.

Siège de Saint-Jean d'Acre.

Quelques jours après nous mettions le siège devant Saint-Jean d'Acre, où résidait Djezzar-Pacha. La ville était assez bien fortifiée; mais elle était surtout défendue par des ingénieurs et des artilleurs anglais fournis par le commodore Sidney Smith, qui, à peine échappé de la prison du Temple, où il avait été quelque temps prisonnier, était venu se mettre à la tête d'une croisière britannique, sur les côtes de l'Asie Mineure. Un premier assaut, tenté le 8 germinal an VII (28 mars 1799), échoua complètement, et fut horriblement meurtrier. Cet échec était d'autant plus regrettable qu'une armée turque de vingt-cinq mille hommes arrivait en hâte au secours du pacha. Kléber, envoyé contre elle avec trois divisions, la tailla en pièces le 27 germinal an VII (16 avril 1799) sur le plateau du mont Thabor. Cette victoire brillante n'ac-

Combat du mont Thabor.

Vendémiaire an VIII (*Septembre-Octobre* 1799).

céléra pas les progrès du siège. Nombre d'assauts infructueux ne firent que nous coûter un sang précieux. Une foule de braves soldats et d'officiers supérieurs y périrent, entre autres le général Caffarelli. Pour surcroît de misère, la peste, dont on avait contracté le germe à Jaffa, était dans notre camp. Un dernier assaut donné le 21 floréal an VI (10 mai 1799) n'eut pas plus de succès que les autres. Sur ces entrefaites Bonaparte apprit qu'une armée turque était à la veille de débarquer en Égypte. Il n'y avait plus à hésiter; il lui fallut abandonner ses rêves insensés de domination orientale, lever à la hâte le siège de Saint-Jean d'Acre, où avait échoué sa fortune, et revenir assez piteusement sur ses pas, avec une armée amoindrie et un prestige singulièrement diminué. Ce qui n'empêcha pas Bonaparte, suivant ses habitudes de mensonge et de dissimulation dont il ne se départira jamais, de se poser en vainqueur. La peste seule l'avait contraint à la retraite, dit-il, comme plus tard, en Russie, ce seront les frimas. Le 26 prairial an VII (14 juin 1799) il était de retour au Caire, où, après une longue et pénible marche à travers le désert, son armée put prendre quelques semaines d'un repos dont elle avait grand besoin.

Bataille d'Aboukir.

Cependant l'armée turque, assez peu nombreuse d'ailleurs, avait débarqué sur la plage d'Aboukir. A cette nouvelle, Bonaparte se porta rapidement à sa rencontre, et la battit complètement dans la journée du 10 thermidor an VII (28 juillet 1799). Mustapha-Pacha, qui la commandait, fut fait prisonnier, et quelques milliers de Turcs, pris entre nos baïonnettes et la mer, se jetèrent à l'eau pour regagner leur flottille. La plupart d'entre eux périrent dans les flots. Le lendemain, un nouveau combat, non moins glorieux, nous rendit la place d'Aboukir, occupée par une forte garnison ottomane. Le soir de cette seconde journée, l'armée turque n'existait plus : tout était pris, mort ou en fuite.

Bonaparte se retira à Alexandrie. Ce fut là qu'il eut connaissance des journaux où il put se renseigner sur notre situa-

Vendémiaire an VIII (*Septembre-Octobre* 1799).

tion extérieure, fort troublée alors, et qu'il reçut les dépêches qui vraisemblablement l'engageaient à revenir tout de suite en Europe. Nous disons vraisemblablement, parce qu'il n'est pas resté de documents précis à cet égard; mais les faits démontrent d'une façon péremptoire, comme on va le voir, qu'il ne se décida à revenir que sur une invitation expresse de certains membres du Directoire. Sans perdre un instant, il combina son départ avec l'amiral Gantheaume, retourna passer quelques jours au Caire, donna à entendre à ses lieutenants qu'il allait faire une tournée dans la province de Damiette, et revint à Alexandrie, où il s'embarqua dans la nuit du 7 fructidor an VII (24 août 1799) à bord de la frégate le *Muiron*. Il remmenait avec lui, outre quelques-uns des savants qui l'avaient accompagné, comme Monge et Berthollet, ses officiers les plus dévoués, son confident intime Berthier, Murat, Lannes, Marmont, Lavalette, Duroc, le jeune Beauharnais, tous ceux dont il avait besoin pour assurer le succès du coup de main prémédité dont il devait être l'exécuteur. Il n'avait même point prévenu Kléber, qui, avec sa sévère franchise, n'eût pas manqué de lui déclarer ce qu'il y avait de honteux dans cette désertion, et combien il était coupable d'abandonner à des destinées inconnues tant de braves soldats, que sa volonté persistante et son inextinguible soif de renommée avaient jetés, sans aucun profit pour la France, sur cette terre lointaine d'Égypte. Comme il fallait toutefois remettre le commandement à quelqu'un, il se contenta d'adresser des instructions écrites au vainqueur du mont Thabor, en l'appelant à commander à sa place l'armée d'occupation. Sans doute il y avait quelque témérité de sa part à affronter sur une mauvaise frégate la périlleuse traversée de la Méditerranée, que sillonnaient dans tous les sens les flottes victorieuses de l'Angleterre; mais il n'avait plus rien à faire en Égypte. Son irréparable échec de Saint-Jean d'Acre avait détruit son rêve fantastique de fonder en Orient l'édifice de sa fortune; on le conviait plus ou moins ouvertement à une

Retour de Bonaparte.

Vendémiaire an VIII (*Septembre-Octobre* 1799).

part de dictature en France; comment un homme de sa trempe eût-il hésité? Il avait tout ce qu'il fallait pour réussir: talent prodigieux, génie profond, absence complète de sens moral. Si, aux yeux de Henri IV, Paris valait bien une messe, la perspective de devenir le dominateur suprême de la France valait bien, aux yeux de Bonaparte, le risque d'être pris en route par une croisière anglaise.

Arrivée de Bonaparte en France.

Le hasard le servit à merveille. Il passa avec un bonheur surprenant à travers les vaisseaux anglais, et, le 16 vendémiaire an VIII (8 octobre 1799), il aborda dans un petit port, auprès de Fréjus, après une traversée de quarante jours. L'enthousiasme avec lequel il fut accueilli en France tint véritablement du délire. A Lyon, on illumina à son passage, et au théâtre, où il alla s'enivrer des applaudissements de la foule, on joua en son honneur une petite pièce intitulée *le Héros de retour*. Son arrivée à Paris, le 24 vendémiaire an VIII (16 octobre 1799), fut saluée par les mêmes acclamations enthousiastes. Seulement il faut dire que depuis une dizaine de jours les membres du Directoire, les uns avec une perfidie inique, les autres avec une maladresse impardonnable, avaient usé d'une sorte de stratagème pour grossir sa réputation dans des proportions inouïes. Pendant toute une année, les journaux n'avaient parlé de notre expédition d'Égypte qu'à d'assez rares intervalles. Et comme tout s'oublie aisément dans notre pays, la renommée de Bonaparte risquait fort d'aller en s'affaiblissant, quand tout à coup les feuilles publiques retentirent du bruit de ses nouveaux exploits. Tandis que les récentes victoires, qui avaient mis fin aux soucis patriotiques des républicains et éloigné de nos frontières tout péril extérieur, étaient racontées avec une extrême sobriété, on apporta dans le récit des moindres incidents de notre inutile expédition d'Égypte une exagération grossière. On donna à la bataille d'Aboukir l'importance qu'elle était loin, bien loin d'avoir. Les combats les plus insignifiants étaient minutieusement décrits avec une complaisance affectée. Des fautes, des imprudences du général en chef, il n'en

VENDÉMIAIRE an VIII (*Septembre-Octobre* 1799).

était pas question. On s'attacha à donner à la fatale expédition de Syrie une haute portée politique. Le *Moniteur* fut empoisonné de ces récits, d'une prolixité insupportable. Ne fallait-il pas, pour l'accomplissement des secrets desseins de Sieyès, que le nom de Bonaparte fût dans toutes les bouches? Le stratagème réussit au delà de toute expression. L'expédition d'Égypte, immorale autant que coûteuse, qui nous avait affaiblis en hommes et en argent, à l'heure où nous avions besoin de tous nos soldats et de toutes nos ressources, fut regardée comme une chose merveilleuse, et passa tout de suite à l'état de légende.

Que Bonaparte ne revint pas spontanément.

Il y eut bien quelques incrédules; mais mal leur en prit. Plusieurs feuilles démocratiques, entre autres le *Défenseur des droits du peuple*, virent leurs presses saisies et leurs rédacteurs inquiétés pour avoir marqué trop d'étonnement du retour imprévu de Bonaparte. Le général aurait dû être fusillé pour avoir quitté son poste devant l'ennemi, s'il n'eût été rappelé par quelque invitation officieuse de certains personnages du gouvernement. Tous les membres du Directoire n'étaient sans doute pas complices de cette infamie. Moulins indigné voulait que Bonaparte fût arrêté et traduit immédiatement devant un conseil de guerre pour avoir abandonné son armée; mais ce sage avis, timidement appuyé par Gohier, tomba nécessairement devant la résistance du triumvirat Sieyès, Roger-Ducos et Barras.

Qu'il n'était pas besoin de Bonaparte pour sauver la France.

Ce fut dans la séance du 24 vendémiaire (16 octobre) que le conseil des Cinq-Cents apprit officiellement le retour du général, à l'heure même où l'on commençait à connaître dans tous leurs détails les succès décisifs de Brune et de Masséna, et où l'on déclarait que les armées de Hollande et d'Helvétie avaient bien mérité de la patrie. Les historiens bonapartistes ont prétendu qu'à l'instant où le général avait remis les pieds sur le sol français, la République était en proie aux plus affreux revers, troublée par les discordes intestines, et qu'il était grand temps qu'il arrivât pour la sauver. C'est là tout le contraire de la vérité. Nous avions, sans lui, conquis la Belgique et nos limites du Rhin, qu'il était destiné à nous faire perdre, sans lui nous nous étions relevés d'une série d'échecs passagers. Des Alpes à la mer du Nord, la victoire à présent accompagnait partout nos soldats. Au moment de son retour, la République était au dehors dans la situation la plus florissante, et, quant à l'intérieur, les troubles suscités par les royalistes commençaient à s'apaiser sur presque tous les points. La France n'avait donc pas besoin d'un général, mais d'honnêtes gens pour assurer les destinées de la démocratie. Toutefois les patriotes des Cinq-Cents ne firent pas mauvais accueil à Bonaparte, parce que, se souvenant de son exaltation républicaine à l'époque du 18 fructidor, ils croyaient à sa sincérité et à sa franchise. Briot même en parla comme s'il eût été toujours digne de la confiance des républicains; il ne devait pas tarder à être amèrement détrompé.

VENDÉMIAIRE an VIII (*Septembre-Octobre* 1799).

Beaucoup d'hommes de notre génération ont cru, dans leur jeunesse, sur la foi des premiers historiens du coup d'État dont nous allons raconter les odieuses péripéties, ont cru, disons-nous, que ce crime avait été commis au bénéfice de la Révolution, et pour en sauvegarder les précieuses conquêtes. Il nous a fallu plonger à fond dans l'étude de cette Révolution même, fouiller toutes les pièces officielles, consulter tous les témoignages authentiques, pour nous convaincre du contraire. Ce crime immense a été commis par les hommes de la réaction royaliste, girondine et thermidorienne, au profit de la réaction, pour briser la démocratie, pour étouffer la liberté, anéantir la République et ressusciter une foule d'iniquités et d'injustices qu'avait balayées le souffle puissant de la Révolution. C'est ce que les pages rapides qui vont suivre démontreront péremptoirement.

Bonaparte, à son arrivée à Paris, fut fort entouré, fort fêté. Sa maison de la rue Chantereine ne désemplissait pas. Généraux, magistrats, administrateurs, venaient à l'envi le féliciter, quand, pour sa désertion, il eût mérité d'être mis au banc de l'opinion. Lui, calme, dissimulé, recevait avec une

Brumaire an VIII (Octobre-Novembre 1799).

apparente modestie ces adulateurs, qui semblaient pressentir sa grandeur future. Sa première visite fut pour Gohier, alors président du Directoire. Homme d'une haute probité, Gohier était incapable de soupçonner le mal et la fourberie chez le jeune et illustre visiteur qui lui donnait cette marque de déférence ; il ne vit en lui que le héros, l'incomparable général de l'armée d'Italie, et fut sa dupe jusqu'au dernier jour. Les journaux favorables à la majorité directoriale entretenaient avec soin le public des faits et gestes du général. Dînait-il chez le président du Directoire, on répétait de lui des mots tout à fait indignes de l'histoire. Ce fut chez Gohier qu'il rencontra pour la première fois le général Moreau. Il lui fit présent d'un sabre de damas enrichi de diamants qu'il avait rapporté d'Égypte, et qui valait dix mille francs. Était-ce pour tâcher de séduire et d'attirer à lui le vainqueur de l'Allemagne? Il ne paraît pas qu'il ait exercé sur Moreau la même fascination que sur la plupart des hommes marquants de l'époque. Tous les partis, toutes les factions, a-t-on raconté, lui firent alors des ouvertures, et à tous il donna des espérances. Il a raconté lui-même que les directeurs Barras et Moulins étaient venus lui proposer de se mettre à la tête d'un parti tendant à exclure des conseils tous les hommes à idées libérales. C'est possible, mais ce qui est certain, incontestable, c'est qu'à peine arrivé, il fit cause commune avec Sieyès. S'il est vrai, comme on l'a prétendu d'après ces propos et des commérages sans valeur historique, qu'il ait d'abord témoigné à l'égard de l'ex-abbé une froideur affectée et une sorte de mépris, cela prouve combien ils étaient dissimulés l'un et l'autre, et dignes de s'entendre. C'était un moyen de mieux cacher leurs batteries. Quant à Barras, qui était fort mêlé à toutes sortes d'intrigues royalistes, s'il n'entra pas entièrement dans les vues de Sieyès et de Roger-Ducos, il n'en fut pas moins leur complice par son inaction et par son silence ; il ne leur en apporta pas moins son appoint pour qu'ils eussent la majorité contre leurs collègues Gohier et Moulins, comme cela résulte parfaite-

Attitude de Bonaparte à son retour.

Brumaire an VIII (Octobre-Novembre 1799).

ment de la complaisance et de la lâcheté avec lesquelles nous le verrons tout à l'heure donner sa démission.

Prolégomènes du 18 brumaire.

Le coup d'État du 18 brumaire ne fut pas une chose improvisée, surgissant tout à coup au milieu de circonstances critiques et inattendues : ce fut une œuvre conçue d'avance, longuement préméditée, élaborée patiemment, mise à exécution sans qu'elle se trouvât justifiée par aucune complication extérieure ou intérieure; et, pour s'entendre avec le général Bonaparte, pour combiner avec lui toutes les chances de réussite, les meneurs n'eurent certainement pas trop des trois semaines qui s'écoulèrent entre son retour et l'accomplissement de cet exécrable attentat. Pendant que le Corps législatif s'efforçait inutilement d'effrayer les conspirateurs de Brumaire en forgeant une loi de mort contre quiconque proposerait une modification à la constitution de l'an III, ces conspirateurs ne cessaient de travailler pour assurer le succès de leur entreprise ténébreuse. Comme s'il ne suffisait pas, pour accroître l'autorité morale de Bonaparte, des interminables rapports publiés depuis quelque temps sur son expédition d'Égypte, on inonda le public de brochures et d'écrits anonymes, où l'on invitait le peuple « à se rattacher à la fortune du héros dont le nom, la gloire, le génie, l'existence pouvaient seuls assurer l'existence de la République. » Un de ces écrits, intitulé *Dialogue entre un membre des Anciens et un membre des Cinq-Cents*, avait pour auteur l'ancien constituant Rœderer, l'auteur des venimeuses diatribes publiées après Thermidor par Merlin (de Thionville), Rœderer, qui, après avoir glorifié la constitution de l'an III comme l'ancre de salut de la République, allait être un de ses plus zélés violateurs.

Maintenant quel était le but des conjurés? Évidemment ils ne songeaient pas d'abord à préparer le pouvoir suprême à Bonaparte. Ce qu'ils voulaient de lui, c'était un bras, non une tête. Les uns entrevoyaient vaguement le retour de la monarchie ; les autres rêvaient un régime semi-aristocratique, un état de choses où ils pussent jouir en paix et tranquille-

BRUMAIRE an VIII (*Octobre-Novembre* 1799).

ment de tous les bénéfices de la Révolution, qu'ils avaient accaparés à leur profit. Tous enfin tenaient surtout à abattre ce qui survivait encore de patriotes énergiques, qu'ils continuaient à désigner sous les noms d'*anarchistes*, de *démagogues*, de *républicains*, et qu'ils considéraient avec raison comme le principal obstacle à la réalisation de leurs égoïstes desseins. Il suffit d'ailleurs, pour s'en convaincre, de voir quels ont été les principaux complices de Sieyès et de Bonaparte dans le complot de Brumaire.

Les conjurés de Brumaire.

Quelques publicistes ou historiens, peu dignes de ce nom, n'ont pas craint d'avancer que le personnel du coup d'État de Brumaire s'était surtout recruté parmi les membres de l'ancienne Montagne, et que les antichambres de Bonaparte avaient été peuplées de Jacobins. Ç'a été de leur part une grande ignorance ou une insigne effronterie. Les véritables complices du guet-apens où la loi fut saisie à la gorge et la République immolée de fait furent des royalistes plus ou moins déguisés, d'anciens Girondins, d'anciens membres de la Plaine sous la Convention et quelques-uns de ces hommes qui gardent dans l'histoire, comme une flétrissure éternelle, le nom de Thermidoriens. Quant aux vrais Jacobins, quant à ceux qui, par l'âme et par le cœur, étaient avec les vaincus de Thermidor et de Prairial, ils devaient continuer d'avoir en partage les persécutions, l'exil et la mort. Brumaire a complété Thermidor. Citons les noms de quelques-uns de ceux qui se montrèrent les plus actifs auxiliaires de Bonaparte. Ce sont d'abord les directeurs Sieyès et Roger-Ducos, deux de ceux qu'on appelait, sous la Convention, les *crapauds du marais;* puis Lucien Bonaparte, que, par une fatale imprudence, le conseil des Cinq-Cents venait de mettre à sa tête; le faussaire Courtois et l'ignoble Fouché, ces deux chevilles ouvrières de la conjuration thermidorienne; les royalistes Cornet, Lebrun, Lecoulteux, Talleyrand, Lemercier, Chabaud-Latour, le médecin Cabanis, cet ancien ami dévoué de Mirabeau; le futur comte Cornudet, dont la platitude devait aller aussi loin que

BRUMAIRE an VIII (*Octobre-Novembre* 1799).

possible ; les anciens constituants Regnier et Regnaud (de Saint-Jean d'Angely), deux légistes bien dignes de s'entendre, et enfin les anciens Girondins Réal, alors commissaire du Directoire près l'administration centrale de la Seine, Baraillon, Creuzé-Latouche, Chazal, Daunou, Casenave, Girod-Pouzol. Nous ne parlerons ici ni des Lanjuinais, ni des Defermont, ni des Brouffe, ni des Méchin, ni de tant d'autres, appelés à siéger dans les conseils du Consulat et de l'Empire.

Coup d'État du 18 brumaire.

On connaît à présent les principaux acteurs, nous pouvons raconter le drame. Nous ferons grâce à nos lecteurs du récit des intrigues préliminaires dont le coup d'État fut précédé, intrigues que chacun a racontées à sa façon, et qui n'offrent aucune certitude historique. Ce qu'il importe de savoir et de bien savoir, c'est le but auquel tendaient les conjurés, les moyens qu'ils employèrent pour y arriver et les résultats qu'ils obtinrent. Le but, nous l'avons dit plus haut : c'était de modifier radicalement le caractère démocratique du gouvernement, déjà si profondément atteint par la constitution de l'an III, et de mettre à la disposition du pouvoir exécutif toutes les forces vives de la nation. La constitution que Sieyès tenait en réserve remplissait complètement ce double but. Quant à la forme de cette constitution, Bonaparte paraît s'en être assez peu soucié ; il avait bien prévu que, dès qu'il serait maître du pouvoir, toute constitution deviendrait entre ses mains une lettre morte.

L'armée et le peuple.

Deux choses préoccupaient singulièrement les conjurés, c'étaient l'armée et le peuple. Le prestige de Bonaparte était grand aux yeux des soldats ; quelques-uns des régiments en garnison à Paris avaient servi sous ses ordres; toute l'armée, à n'en point douter, lui obéirait donc aveuglément. Toutefois, comme le sentiment républicain était très enraciné dans l'esprit des troupes, on résolut de revêtir le général d'un commandement spécial par une loi, afin de donner à ses actes une sorte de légalité. Quant au peuple, ne verrait-il pas d'un mauvais œil la violation de la constitution de l'an III. Ne s'in-

Brumaire an VIII (Octobre-Novembre 1799).

surgerait-il pas pour la défendre? On le craignit. C'était bien inutile. Ne savait-il pas que cette constitution de l'an III avait été faite contre lui? Il était donc à présumer qu'il assisterait impassible à la dislocation de la République. On en eut peur néanmoins. Les Girondins, auteurs de la constitution de l'an III, se souvenant du 31 mai, avaient introduit dans cette constitution un article qui conférait au conseil des Anciens le droit de changer la résidence du Corps législatif. Les conjurés, rassemblés dans la journée du 16 brumaire (7 novembre) chez Lemercier, président des Anciens, s'arrêtèrent à ce dernier parti, et fixèrent au surlendemain l'exécution de leur criminelle entreprise.

Banquet de Saint-Sulpice.

Le jour même avait eu lieu à Saint-Sulpice un repas civique donné par les conseils à Bonaparte et à Moreau. Une immense table de sept cents couverts avait été dressée dans l'intérieur de l'église. Cette fête civique eût pu, en d'autres circonstances, être un puissant excitant de patriotisme; mais déjà le soupçon était dans beaucoup de cœurs, comme le trouble dans beaucoup de consciences. Nombre de républicains des Cinq-Cents s'abstinrent de paraître à ce banquet. Le président du Directoire avait à sa gauche le général Moreau, et à sa droite le général Bonaparte. Le pauvre Gohier, endormi dans sa sécurité, porta un toast à la paix. Bonaparte but, lui, « à l'union de tous les Français, » et il se préparait à déchirer, de son épée, le pacte qui les unissait.

Le lendemain il y eut chez Talleyrand une dernière réunion des principaux conjurés. Là se trouvèrent les Rœderer, les Regnaud (de Saint-Jean d'Angely), les Réal, les Fouché; ils achevèrent de rédiger les proclamations destinées à être affichées sur les murs de Paris. Pendant ce temps, la commission des inspecteurs, dont faisait partie le faussaire Courtois, préparait aux Tuileries des lettres qui convoquaient le conseil des Anciens. Resté seul au château, Courtois se chargea d'expédier à domicile les lettres de convocation pour le 18; il se garda bien seulement d'en envoyer aux membres dont le républicanisme lui était connu, et personne, à cet égard, n'était mieux renseigné que lui.

Brumaire an VIII (Octobre-Novembre 1799).

Journée du 18 brumaire.

Tous les députés convoqués se hâtèrent d'accourir. Aux membres qui n'étaient point dans le secret de la conspiration, on dit qu'un immense complot démagogique venait d'être découvert, et qu'il était temps de prévenir les Jacobins par des mesures extraordinaires. Comme on le voit, la réaction développait son drapeau dès la première heure. La séance s'ouvrit à huit heures du matin, sous la présidence de Lemercier, un des conjurés. Le député Cornet, membre de la commission des inspecteurs, prit le premier la parole. Suivant ce misérable, car il n'y a pas d'autre nom à donner à ces artisans de mensonges et de calomnies, les anarchistes arrivaient en foule à Paris, n'attendant qu'un signal pour poignarder les représentants du peuple, et c'en était fait de la chose publique, si le conseil n'employait immédiatement contre eux les moyens les plus énergiques. Parut ensuite l'ancien constituant Regnier, autre conjuré. Il apportait un décret tout préparé en vertu duquel le Corps législatif était transféré dans la commune de Saint-Cloud. Les conseils y étaient convoqués pour le lendemain 19 brumaire (10 novembre), à midi. Au général Bonaparte se trouvait confiée la mission d'exécuter le présent décret. La dix-septième division militaire, commandée par le général Lefebvre, les gardes nationales et les troupes de ligne comprises dans toute l'étendue de cette division, étaient placées sous ses ordres. Enfin Bonaparte était mandé au sein du conseil pour y recevoir une expédition de ce décret et prêter serment. A peine Regnier eut-il donné lecture de son projet, que la majorité se leva et réclama un vote sans discussion. En vain Dentzel protesta, invoqua la liberté des opinions, le président Lemercier, sans autre forme de procès, déclara que le décret était adopté. Immédiatement deux membres de la commission des inspecteurs, Cornet et Baraillon, allèrent porter à Bonaparte la notification du décret de l'Assemblée.

Le général attendait. Déjà étaient rangés autour de lui,

Brumaire an VIII (*Octobre-Novembre* 1799).

dans la cour de sa maison, ses officiers d'état-major, les généraux qui devaient l'aider à accomplir son crime, et une foule de gens accourus pour s'associer à sa fortune. Là étaient Berthier, Lefebvre, Murat, Lannes, Moreau, Macdonald, Sérurier, Moncey et quelques autres. Là était venu, amené par Joseph Bonaparte, le général Bernadotte, l'espoir des républicains, et qui s'indigna à la pensée d'une violation de la représentation nationale. Son costume bourgeois suffisait à indiquer qu'il était complètement étranger au complot. Tout ce que Bonaparte put obtenir de lui pour le moment, ce fut qu'il demeurât neutre dans le grand drame dont le premier acte commençait. Suivi de ses complices, Bonaparte gagna les Champs-Élysées par la rue de la Chaussée-d'Antin, alors rue du Mont-Blanc, traversa le jardin des Tuileries, et se rendit avec tous ses généraux à la barre du conseil des Anciens. Sa première parole fut un mensonge. « La République périssait, dit-il, votre décret vient de la sauver. » Il promit d'arrêter, à l'aide de ses compagnons d'armes, quiconque susciterait le trouble et le désordre, c'est-à-dire quiconque tenterait de défendre la République. Il eut l'audace d'ajouter qu'il voulait une République fondée sur l'égalité civile et la représentation nationale; il le jura, en son nom et au nom de ses camarades; mais il omit complètement de prononcer le serment légal, celui de fidélité à la constitution de l'an III. Garat, dans sa simplicité de cœur, en fit la remarque : il n'était pas initié au complot. Le président Lemercier s'empressa de lui retirer la parole.

Bonaparte redescendit aussitôt dans le jardin des Tuileries, pour passer en revue et haranguer les troupes qui y étaient campées au nombre de trois mille hommes. « Dans quel état j'ai laissé la France, dit-il, et dans quel état je l'ai retrouvée[1] ! »

[1] D'après une autre version, arrangée par M. Arnaud, version qu'on trouve au *Moniteur*, cette harangue de Bonaparte aurait été adressée au citoyen Bottot, secrétaire de Barras. Cette version, rédigée en vue du public, nous a paru invraisemblable. Pourquoi Bonaparte aurait-il été dire tout cela à un secrétaire de Barras? Il ne faut pas oublier que pour

Brumaire an VIII (*Octobre-Novembre* 1799).

Il avait laissé des conquêtes, ajoutait-il, et nos frontières étaient pressées par l'ennemi. Les mensonges ne coûtaient guère à Bonaparte. C'était pourtant un peu trop d'effronterie de s'exprimer ainsi, quand nos victoires en Hollande et en Suisse venaient d'assurer l'intégrité des frontières conquises par la République. Il ne lui fut pas difficile d'enflammer l'enthousiasme des troupes. Dès cette heure, la France devenait la proie du militarisme. Le général Lefebvre garda le commandement de la dix-septième division sous la direction suprême de Bonaparte. Le général de division Murat fut placé à la tête de toutes les troupes à cheval. Lannes eut le commandement du palais des Tuileries, Moreau celui du palais du Luxembourg ; enfin le général Sérurier fut désigné pour commander à Saint-Cloud la garde des deux conseils. Augereau, bien que membre des Cinq-Cents, était venu offrir ses services à Bonaparte; il fut momentanément écarté.

Manœuvres des conjurés.

Pendant ce temps, les conjurés inondaient Paris d'affiches où les choses étaient dépeintes sous le jour le plus faux; ils recrutaient tous les écrivains connus par leur vénalité, corrompaient nombre d'administrateurs et de magistrats, en leur faisant entrevoir la perspective de positions plus stables et plus lucratives, et répandaient contre les républicains, dont ils avaient l'intention de se débarrasser, les calomnies les plus odieuses. Le ministre de la police Fouché et le président de la commission centrale du département de la Seine, Lecouteulx, adressèrent à la population parisienne des proclamations où ils présentèrent la République comme touchant à sa ruine, et sauvée par la sagesse du conseil des Anciens et l'appui de Bonaparte : « Que les faibles se rassurent, » disait le ministre, employant un langage qui, depuis, a servi à plus d'un traître. La population, ne comprenant rien à ce qui se passait, laissa faire, ne se mêla de rien.

Le conseil des Cinq-Cents, convoqué à la hâte, se réunit

le 18 brumaire, le *Moniteur* a été tout à fait rédigé selon la fantaisie des auteurs de l'attentat.

BRUMAIRE an VIII (*Octobre-Novembre* 1799).

en petit nombre, vers dix heures. Présidé par Lucien Bonaparte, un des conspirateurs, il se sépara immédiatement devant le décret des Anciens, pour s'assembler le lendemain à Saint-Cloud. Quant au Directoire, il n'existait plus de fait. Sieyès et Roger-Ducos faisaient bande avec les conjurés.

Dislocation du Directoire.

Barras, qui plus ou moins sciemment avait joué le jeu de ces derniers, se laissa piteusement et facilement arracher par Talleyrand et l'amiral Bruix, ses amis, une démission honteuse. Il ne demandait plus qu'à jouir en paix de ses richesses si mal acquises, et il se fit conduire sous bonne escorte, à Grosbois. Gohier et Moulins résistèrent dignement autant qu'il était en leur pouvoir. Sommés par Bonaparte de donner eux aussi leur démission, ils s'y refusèrent avec fermeté. Et comme le général alléguait qu'il n'y avait plus ni Directoire ni constitution : « Avez-vous oublié, s'écria Gohier, que vous vous êtes invité vous-même à dîner aujourd'hui chez le président du Directoire ? » Bonaparte s'excusa en disant qu'il ne prévoyait pas la décision du conseil des Anciens. Il était impossible d'unir plus de duplicité à plus d'infamie. Au même instant on remit au général un billet annonçant que le faubourg Saint-Antoine se disposait à se soulever. Ce n'était pas vrai; mais c'était une manœuvre imaginée, paraît-il, par le faussaire Courtois pour influencer les directeurs récalcitrants. Elle ne réussit pas. Et pourtant Bonaparte ne négligea rien pour troubler le cœur des directeurs restés fidèles à la constitution. « Santerre est votre parent, dit-il à Moulins ; prévenez-le que, s'il bouge, je le fais fusiller à l'instant. » Voilà comment Bonaparte entendait défendre la République. « Santerre n'est pas mon parent, il est mon ami, répondit simplement Moulins, et il est incapable d'occasionner des troubles. » Les deux directeurs demeurèrent inébranlables. On prit alors le parti de les faire garder à vue dans leurs appartements. Moulins parvint à s'échapper ; Gohier resta seul prisonnier, et ce fut Moreau qui eut le triste courage de remplir, à son égard, les fonctions de gendarme.

BRUMAIRE an VIII (*Octobre-Novembre* 1799).

La veille du 19.

Les conjurés se réunirent, le soir, au palais des Tuileries, afin de dresser leurs batteries pour le lendemain et d'arrêter définitivement leur plan. On convint de substituer au gouvernement directorial une dictature composée de trois consuls, dont l'un aurait sur les autres une prépondérance marquée. Ce premier rôle était nécessairement dévolu à Bonaparte. Quant aux comparses, Sieyès et Roger-Ducos étaient là. Comme on pressentait une assez vive résistance de la part des républicains du conseil des Cinq-Cents, on songea tout de suite à s'assurer de leurs personnes. Regnier, Cornet, Lemercier, Cornudet, Courtois, Lucien Bonaparte, Chazal, sans compter Sieyès et Fouché, auraient voulu qu'on incarcérât immédiatement une quarantaine de membres connus pour leur ardent patriotisme. Ce fut Bonaparte, assure-t-on, qui s'opposa à cette mesure préventive. Il n'aura pas les mêmes scrupules quand, tout à l'heure, il sera investi du pouvoir suprême.

Journée du 19 Brumaire.

Le lendemain, 19 brumaire an VIII (10 novembre 1799), vers une heure, Bonaparte arriva avec son état-major à Saint-Cloud que Sérurier avait fait occuper avant le jour par ses troupes. Peu après parurent Sieyès et Roger-Ducos, qui eurent avec le général une dernière conférence. A la même heure se réunissaient les deux conseils, celui des Anciens dans une des galeries du château, celui des Cinq-Cents dans l'Orangerie. Aux Anciens l'intérêt fut médiocre, là presque tout le monde appartenait à la conjuration. Cependant quelques membres, de ceux à qui l'on n'avait pas envoyé la veille de lettre de convocation, Savary entre autres, se récrièrent et demandèrent des explications sur les périls inconnus qui avaient motivé le transfèrement du Corps législatif à Saint-Cloud. On se garda bien de donner la moindre explication. Mais pour gagner du temps, Cornudet, l'un des conjurés, proposa l'envoi d'un message au Directoire. C'était une dérision. Quelques instants après, les Anciens apprenaient officiellement qu'il n'y avait plus de Directoire, trois de ses membres ayant régulièrement donné leur

Brumaire an VIII (*Octobre-Novembre* 1799).

démission, et les deux autres ayant été mis en état de surveillance par Bonaparte.

Quelques députés, bien naïfs assurément, demandaient que les Cinq-Cents fussent invités sur-le-champ à former une liste de candidats pour la réorganisation immédiate du Directoire, quand Bonaparte parut, accompagné de son fidèle Berthier. Il était alors un peu plus de quatre heures. Le général prononça une suite de phrases incohérentes, entrecoupées, où çà et là éclataient quelques paroles à effet, et dont on composa un discours très soigné, qui fut inséré dans les feuilles de l'époque. Bonaparte commença par se défendre d'être un nouveau César ou un nouveau Cromwell. On répandait le bruit qu'il voulait établir un gouvernement militaire. Quelle calomnie! N'avait-il pas été appelé au pouvoir suprême par le vœu de la nation, après ses victoires d'Italie? Rien n'était moins vrai; mais Bonaparte et ses complices étaient arrivés à ce degré d'impudence où tout sens moral a complètement disparu. C'est ainsi qu'il osa parler de son désir de sauver la liberté et l'égalité, qui avaient déjà coûté tant de sacrifices au pays. « Et la constitution? » se hasarda à demander le député Lenglet. Alors, se démasquant tout à fait : « La constitution! vous l'avez violée au 18 fructidor, au 22 floréal, au 30 prairial, » s'écria Bonaparte. N'était-ce pas lui qui avait implicitement conseillé le coup d'État de Fructidor, lui qui, dès cette époque, avait engagé le Directoire à appeler l'armée au secours de la République? Il oubliait que le 18 fructidor avait été rendu nécessaire en quelque sorte par une épouvantable réaction royaliste. Mais aujourd'hui quelle raison à peu près plausible alléguait-il pour légitimer la violation du pacte constitutionnel? Aucune; aussi garda-t-il là-dessus un silence significatif.

Cornudet, pour le tirer d'embarras, s'empressa de déclarer qu'on ne pouvait à présent douter de la conspiration, et, dans un langage de plat valet, il fit de Bonaparte un éloge outré. Cela ne parut pas concluant. Plusieurs membres réclamèrent

Brumaire an VIII (*Octobre-Novembre* 1799).

les noms des conspirateurs. Visiblement troublé, le général prétendit que Barras et Moulins lui avaient proposé de se mettre à la tête d'un parti tendant à renverser les hommes à idées libérales. C'était tout à fait misérable, et d'ailleurs il n'y avait pas là l'ombre de conspiration. Le député Duffau insista pour qu'on fît connaître cette conspiration au conseil des Anciens. Ce n'était pas le moment de la divulguer, répondit hypocritement le président Lemercier, l'un des complices du général et il rendit la parole à Bonaparte. Celui-ci balbutia de nouveau les banalités d'usage en pareille circonstance, banalités entremêlées de calomnies toutes gratuites. Il ne comptait pas sur le conseil des Cinq-Cents, dit-il, parce que là se trouvaient des hommes qui voulaient rétablir la Convention, les comités révolutionnaires et les échafauds. Il n'osait pas avouer que le conseil des Cinq-Cents entendait maintenir intacte la République. Que si quelque orateur, ajouta-t-il, parlait de le mettre hors la loi, il en appellerait à ses braves compagnons d'armes, à ses grenadiers, dont il apercevait les bonnets et les baïonnettes. A cet égard on pouvait l'en croire sur parole. Après s'être exprimé avec cette éloquence soldatesque, Bonaparte se retira. Alors, pour achever d'influencer les quelques membres que semblaient retenir une sorte de pudeur, un scrupule de légalité, le faussaire Courtois, renouvelant sa petite manœuvre de la veille, déclara qu'en ce moment on organisait un mouvement dans Paris. Il n'en fallait pas davantage pour entraîner les incertains et les timides.

La séance des Cinq-Cents.

Mais il est temps d'aller aux Cinq-Cents, où se jouait la grosse partie, où à cette heure sombre de novembre, sombre comme les projets des conspirateurs, la République, au milieu de scènes non sans grandeur, s'agitait dans ses dernières convulsions. La séance s'était ouverte à une heure et demie par quelques paroles d'Émile Gaudin. Il proposa de confier à une commission de sept membres le soin de faire un rapport sur la situation présente de la République et d'indiquer les

BRUMAIRE an VIII (*Octobre-Novembre* 1799).

mesures de salut public à prendre. Déjà les républicains du conseil soupçonnaient le guet-apens où on les avait attirés. Delbrel dénonça les conspirateurs hypocrites qui avaient cru effrayer les patriotes en déployant autour du Corps législatif le sinistre appareil des armes. Il demanda qu'à l'instant tous les membres du conseil vinssent individuellement renouveler à la tribune le serment de fidélité à la constitution. « Oui, oui, s'écrièrent avec enthousiasme une foule de députés : *Point de dictature! Vive la constitution! Le serment!* » Le président était un des conspirateurs, une des chevilles ouvrières de la conjuration; c'était Lucien Bonaparte. Invité à mettre aux voix la proposition de Delbrel, il tergiversa, traita de menaces indécentes les cris du patriotisme alarmé, et finalement donna la parole à Grandmaison, lequel se contenta de renouveler la proposition de Delbrel. Force fut bien au président de la mettre aux voix. Elle fut adoptée à l'unanimité, et tout de suite, avec un recueillement majestueux, il fut procédé à la prestation du serment. Tous le prêtèrent à l'exception de l'ancien Girondin Bergoeing, qui eut du moins le courage de son opinion et qui préféra donner sa démission. Au moment où Lucien Bonaparte quittait son fauteuil de président pour aller jurer à son tour, Briot s'écria en désignant ce traître : « Écrivez, *Moniteur*. » Il le désignait d'avance au mépris de l'histoire.

La lecture d'une lettre équivoque par laquelle Barras résignait ses fonctions, en recommandant le guerrier illustre auquel il « avait eu le bonheur d'ouvrir le chemin de la gloire », causa un suprême étonnement. Qu'est-ce que cela voulait dire? Quels étaient ces dangers pressants invoqués pour expliquer le transfèrement du Corps législatif hors de la capitale, dangers imaginaires, dans le secret desquels semblaient être seuls ceux qui approuvaient la mesure décrétée la veille par les Anciens. Voilà ce qu'il importait de savoir, avant de procéder à l'élection d'un directeur, disaient les républicains de l'Assemblée. La discussion en était là quand Bonaparte parut

BRUMAIRE an VIII (*Octobre-Novembre* 1799).

à l'entrée de la salle, suivi à quelque distance par des grenadiers dont les baïonnettes reluisaient dans une demi-obscurité. A peine avait-il fait quelques pas qu'un député de Saône-et-Loire, nommé Bigonnet, s'élança vers lui et l'apostropha rudement. « Hors la loi le dictateur! » s'écria Bigonnet : « Vivent la République et la constitution! » Une foule de représentants, descendus de leurs bancs, menaçaient du geste l'impudent général. « Est-ce donc pour cela que tu as vaincu? » lui dit le député Destrem. Bonaparte, tout à fait déconcerté, se retira précipitamment sans avoir prononcé un mot.

Comme le président cherchait à excuser son frère : « Bonaparte a terni sa gloire, » s'écria une voix. Lucien reprenant : « Nul ne peut soupçonner de projets liberticides celui... » Alors un membre l'interrompant : « Bonaparte a perdu sa gloire. Je le voue à l'opprobre, à l'exécration des républicains et de tous les Français! — Oui! oui! répétèrent une foule de députés au milieu des applaudissements et des murmures. Un autre membre demande que le général soit immédiatement traduit à la barre pour y rendre compte de sa conduite. A cette motion, Lucien quitte le fauteuil, où il est remplacé par Chazal, un de ses complices. C'était un traître succédant à un traître. Bertrand (du Calvados) et Talot attaquent alors comme inconstitutionnel le décret par lequel Bonaparte avait été placé à la tête de la force armée. Talot, appuyé par Destrem, propose à ses collègues de retourner à Paris, où ils se trouveraient sous la protection des citoyens et des soldats. Le conseil se déclare en permanence, décide qu'il se rendra sur-le-champ à Paris, et nomme Bernadotte commandant de toutes les troupes réunies à Saint-Cloud.

Cependant Lucien Bonaparte avait repris le fauteuil. Un grand nombre de membres le somment de mettre aux voix la mise hors la loi du général. Il hésite, balbutie, cherche encore à excuser son frère. Tout à coup un officier, suivi de quelques grenadiers, entre, l'enlève de son siège et l'emmène hors de la salle. Lucien harangue les soldats avec l'aplomb d'un aven-

Brumaire an VIII (*Octobre-Novembre* 1799).

turier. Autant de mots sortis de sa bouche, autant de mensonges. Il ose traiter « d'audacieux brigands » les généreux patriotes qui, fidèles à leur mandat, défendent la République contre une bande de malfaiteurs. Bonaparte, remis de sa panique, prend à son tour la parole, débite contre les républicains d'odieuses calomnies empruntées au vocabulaire de la réaction thermidorienne, et parle de mettre à la raison cette poignée de « factieux sanguinaires ». Les soldats, excités déjà par les Sérurier et les Murat, vrais soudards capables de tout, sont prêts à jeter par les fenêtres la Représentation nationale. Soudain un roulement de tambour retentit : ordre est donné de faire évacuer la salle.

Le conseil envahi.

Spectacle navrant! Les orateurs se succédaient à la tribune exhortant leurs collègues à défendre la République jusqu'à leur dernier souffle, à mourir pour la liberté, et l'on criait : *Vive la République! vive la constitution!* quand des grenadiers entrent au pas de charge dans la salle du conseil. Le général Leclerc, qui les conduit, invite les représentants à se disperser, disant qu'on ne pouvait plus répondre de leur sûreté. Cette menace est couverte par les cris enthousiastes de *Vive la République!* Alors un officier : « Grenadiers, en avant! » Bigonnet s'élance à la tribune, tandis que Talot, Jourdan et quelques autres, se mêlant aux soldats, s'efforcent de les empêcher d'exécuter les ordres parricides qu'ils ont reçus. « On a voulu assassiner notre général, » disent-ils. C'était le nouveau mot d'ordre des conjurés. Inutiles furent les nobles efforts des patriotes. Le général Leclerc déclare, au nom de Bonaparte, que le Corps législatif est dissous. Et alors on vit cette chose horrible : les grenadiers, chargés de sauvegarder la Représentation nationale, poussèrent devant eux les représentants du peuple. Ceux-ci reculèrent lentement, couvrant par leurs cris de *Vive la République!* le lugubre roulement du tambour. Ils durent se retirer pourtant devant cette sinistre puissance des baïonnettes, à laquelle Mirabeau lui-même avait un jour déclaré qu'il céderait. A cinq heures et demie la salle

Brumaire an VIII (*Octobre-Novembre* 1799).

se trouva évacuée et fermée[1]. Le crime était consommé. On entendait encore, dans les cours et dans les jardins, retentir, s'affaissant d'instant en instant, le cri de *Vive la République!* C'était le râle d'un mourant!

La farce est jouée.

A cette heure, un des membres des Anciens, Savary, sortant d'un restaurant pour retourner à son poste, rencontra Réal, un des conjurés, et lui demanda des nouvelles. « Eh bien! répondit en riant le futur comte impérial, la farce est jouée. » Peut-être est-il à regretter que cette farce n'ait pas été arrosée du sang de quelques représentants du peuple; le despotisme naissant de Bonaparte était bien digne d'un tel baptême. Cependant on avait beaucoup parlé de stylets; Lucien Bonaparte n'avait pas craint d'appeler ses collègues « les chevaliers du poignard »; il fallait bien trouver un prétexte à cette calomnie, appeler l'intérêt populaire sur les jours précieux de Bonaparte, donner quelque chose en pâture à la curiosité publique. Il se trouva, à point nommé, qu'un grenadier du nom de Thomé avait eu la manche de son habit déchirée accidentellement. Ce grenadier apprit, non sans étonnement, qu'il avait reçu du représentant Barthélemy Aréna un coup de poignard destiné à Bonaparte. Or, Aréna se trouvait à une extrémité tout opposée de la salle quand le général s'était présenté aux Cinq-Cents, et il n'avait pas bougé de sa place. Mais c'était un républicain ardent, le fait pouvait paraître probable. Comédien très habile, héros mêlé d'histrion, Bonaparte s'entendait merveilleusement en mise en scène; il s'empressa d'exploiter la fable adroitement répandue par ses complices. Sa femme reçut Thomé à déjeuner, l'embrassa, lui fit un riche présent. Lucien Bonaparte, de son côté, n'eut rien de plus pressé que d'aller entretenir les Anciens des dangers courus par son frère.

Le grenadier Thomé.

[1] Nos lecteurs comprendront que nous n'avons pas suivi, pour tracer ce rapide récit, les narrations officielles, qui sont pleines de mensonges et ont été arrangées après coup. Nous ne nous sommes appuyés d'ailleurs que sur des documents certains et parfaitement authentiques.

BRUMAIRE an VIII (Octobre-Novembre 1799).

turier. Autant de mots sortis de sa bouche, autant de mensonges. Il ose traiter « d'audacieux brigands » les généreux patriotes qui, fidèles à leur mandat, défendent la République contre une bande de malfaiteurs. Bonaparte, remis de sa panique, prend à son tour la parole, débite contre les républicains d'odieuses calomnies empruntées au vocabulaire de la réaction thermidorienne, et parle de mettre à la raison cette poignée de « factieux sanguinaires ». Les soldats, excités déjà par les Sérurier et les Murat, vrais soudards capables de tout, sont prêts à jeter par les fenêtres la Représentation nationale. Soudain un roulement de tambour retentit : ordre est donné de faire évacuer la salle.

Le conseil envahi.

Spectacle navrant! Les orateurs se succédaient à la tribune exhortant leurs collègues à défendre la République jusqu'à leur dernier souffle, à mourir pour la liberté, et l'on criait : *Vive la République! vive la constitution!* quand des grenadiers entrent au pas de charge dans la salle du conseil. Le général Leclerc, qui les conduit, invite les représentants à se disperser, disant qu'on ne pouvait plus répondre de leur sûreté. Cette menace est couverte par les cris enthousiastes de *Vive la République!* Alors un officier : « Grenadiers, en avant! » Bigonnet s'élance à la tribune, tandis que Talot, Jourdan et quelques autres, se mêlant aux soldats, s'efforcent de les empêcher d'exécuter les ordres parricides qu'ils ont reçus. « On a voulu assassiner notre général, » disent-ils. C'était le nouveau mot d'ordre des conjurés. Inutiles furent les nobles efforts des patriotes. Le général Leclerc déclare, au nom de Bonaparte, que le Corps législatif est dissous. Et alors on vit cette chose horrible : les grenadiers, chargés de sauvegarder la Représentation nationale, poussèrent devant eux les représentants du peuple. Ceux-ci reculèrent lentement, couvrant par leurs cris de *Vive la République!* le lugubre roulement du tambour. Ils durent se retirer pourtant devant cette sinistre puissance des baïonnettes, à laquelle Mirabeau lui-même avait un jour déclaré qu'il céderait. A cinq heures et demie la salle

BRUMAIRE an VIII (Octobre-Novembre 1799).

se trouva évacuée et fermée[1]. Le crime était consommé. On entendait encore, dans les cours et dans les jardins, retentir, s'affaissant d'instant en instant, le cri de *Vive la République!* C'était le râle d'un mourant!

La farce est jouée.

A cette heure, un des membres des Anciens, Savary, sortant d'un restaurant pour retourner à son poste, rencontra Réal, un des conjurés, et lui demanda des nouvelles. « Eh bien! répondit en riant le futur comte impérial, la farce est jouée. » Peut-être est-il à regretter que cette farce n'ait pas été arrosée du sang de quelques représentants du peuple; le despotisme naissant de Bonaparte était bien digne d'un tel baptême. Cependant on avait beaucoup parlé de stylets; Lucien Bonaparte n'avait pas craint d'appeler ses collègues « les chevaliers du poignard »; il fallait bien trouver un prétexte à cette calomnie, appeler l'intérêt populaire sur les jours précieux de Bonaparte, donner quelque chose en pâture à la curiosité publique. Il se trouva, à point nommé, qu'un grenadier du nom de Thomé avait eu la manche de son habit déchirée accidentellement. Ce grenadier apprit, non sans étonnement, qu'il avait reçu du représentant Barthélemy Aréna un coup de poignard destiné à Bonaparte. Or, Aréna se trouvait à une extrémité tout opposée de la salle quand le général s'était présenté aux Cinq-Cents, et il n'avait pas bougé de sa place. Mais c'était un républicain ardent, le fait pouvait paraître probable. Comédien très habile, héros mêlé d'histrion, Bonaparte s'entendait merveilleusement en mise en scène; il s'empressa d'exploiter la fable adroitement répandue par ses complices. Sa femme reçut Thomé à déjeuner, l'embrassa, lui fit un riche présent. Lucien Bonaparte, de son côté, n'eut rien de plus pressé que d'aller entretenir les Anciens des dangers courus par son frère.

Le grenadier Thomé.

[1] Nos lecteurs comprendront que nous n'avons pas suivi, pour tracer ce rapide récit, les narrations officielles, qui sont pleines de mensonges et ont été arrangées après coup. Nous ne nous sommes appuyés d'ailleurs que sur des documents certains et parfaitement authentiques.

BRUMAIRE an VIII (*Octobre-Novembre* 1799).

Déjà le faussaire Courtois et Fargues (des Basses-Pyrénées) — il faut que l'histoire retienne ces noms — y avaient agité le poignard imaginaire d'Aréna. Il n'était pas besoin de ces pasquinades pour achever de tuer le droit, la justice, la loi. Les défenseurs de la République étaient à présent dispersés, impuissants, le peuple, par son indifférence, ratifiait l'immolation de la liberté.

Le consulat provisoire.

La République venait de recevoir un coup fatal ; toutefois on ne songeait pas encore à la supprimer. Vers neuf heures du soir, Lucien Bonaparte réunit une trentaine de membres qui se constituèrent en conseil des Cinq-Cents, et se mirent à décider des destinées du pays. Après avoir écouté tour à tour le président Lucien, dont le verbiage calomnieux ne tarissait pas, Bérenger et Chazal, sur les propositions desquels elle allait statuer, et Boulay (de la Meurthe), Cabanis et Chabaud (du Gard), qui tenaient tout prêts des rapports évidemment rédigés d'avance, cette ombre de représentation sans mandat décréta que Bonaparte, ses généraux, ses soldats et tous ses complices avaient bien mérité de la patrie. Première récompense accordée par des traîtres à la trahison. Il fut ensuite décidé, sans discussion, qu'il serait formé une commission exécutive provisoire composée des citoyens Sieyès, Roger-Ducos et Bonaparte, lesquels prendraient le nom de consuls de la République française. Cette commission était investie de la plénitude du pouvoir directorial. Quant au Corps législatif, il était ajourné au 20 ventôse prochain (21 mars 1800). Il fut seulement arrêté qu'avant de se séparer, chacun des conseils nommerait une commission de vingt-cinq membres. Ces deux commissions étaient spécialement chargées de préparer les changements à apporter à la constitution, changements qui avaient pour but, prétendait-on, de consacrer la souveraineté du peuple, la République une et indivisible, la division des pouvoirs, le système représentatif, la liberté, l'égalité, la sûreté et la propriété. Nous verrons tout à l'heure ce qu'il adviendra de tout cela. Ainsi furent bâclés par un troupeau

BRUMAIRE an VIII (*Octobre-Novembre* 1799).

de traîtres, grossi de quelques représentants indécis qui le soir même vinrent se ranger du côté du succès, les préliminaires de cette constitution consulaire qui allait régulariser pour si longtemps le despotisme dans notre pays.

Les républicains frappés.

Mais il ne suffisait pas aux héros du guet-apens victorieux d'avoir égorgé la loi, il fallait encore frapper ses plus ardents défenseurs ; soixante et un représentants du peuple furent rayés de la liste des membres du Corps législatif. Citons parmi ces premières victimes de la tyrannie triomphante : Aréna, Talot, Joubert (de l'Hérault), Briot, le général Jourdan, Quirot, Grandmaison, Goupilleau (de Montaigu), Destrem, Boulay-Paty, Delbrel, Moreau (de l'Yonne), Stévenotte et Brichet. Une proclamation de la commission intérimaire du conseil des Cinq-Cents décapité annonça aux Français que la République venait encore une fois d'échapper « aux fureurs des factieux ». Il est bon que l'histoire enregistre les noms des membres de cette commission, complice du coup d'État de Brumaire. C'étaient Lucien Bonaparte, Chazal, Boulay (de la Meurthe), Bara (des Ardennes), Beauvais, Cabanis, Chénier, Creuzé-Latouche, Bérenger, Daunou, Gaudin, Mathieu Arnoult, Girod-Pouzol, Jacqueminot, Thiessé, Villetard, Gourlay, Cazenave, Chollet, Ludot, Devink-Thierry, Frégeville, Thibault et Chabaud (du Gard). La séance se termina par un discours où Lucien Bonaparte eut l'audace de comparer cette journée à celle du Jeu de Paume ; après quoi, consuls et législateurs jurèrent fidélité inviolable à la souveraineté du peuple, à la République une et indivisible, à la liberté et à l'égalité. Parade indigne ! blasphème inouï ! La même comédie se répéta au conseil des Anciens. Là furent choisis comme membres de la commission : Lemercier, Garat, Lebrun, Cretet, Cornudet, Regnier, Porcher, Vernier, Lenoir-Laroche, Goupil de Préfeln, Sedillez, Laloi, Fargues, Péré (des Hautes-Pyrénées), Depeyre, Lausset, Chassiron, Perrin (des Vosges), Caillemer, Chatry-Lafosse, Vimar, Cornet, Herwyn et Beaupuy. On ratifia à la hâte les résolutions prises

BRUMAIRE an VIII (Octobre-Novembre 1799).

par la commission des Cinq-Cents, et l'on se sépara en se donnant rendez-vous à Paris.

Proclamation du gouvernement.

Le lendemain et le surlendemain, des proclamations mensongères, émanant des ministres de la justice et de la police et des trois consuls, donnèrent le change au pays sur les événements qui venaient de s'accomplir. C'était, comme toujours, pour le salut de la République, disait-on, que la constitution avait été brisée. On n'eut pas beaucoup de peine à rassurer le pays, qui du reste n'avait nulle envie de bouger. Les forces vives du parti démocratique étaient paralysées, presque anéanties. Le grand nom de Bonaparte, grandi encore outre mesure depuis un mois par les manœuvres des principaux auteurs du coup d'État, jouissait d'une popularité prodigieuse, qui suffit pour rallier au général une foule d'indifférents. Beaucoup saluèrent en lui l'espérance d'un gouvernement stable et libéral, se flattant de voir surnager, dans ce grand naufrage, les principes de 1789. N'avait-il pas déclaré, au conseil des Anciens, qu'avec le gouvernement directorial on aurait eu le despotisme avant trois ans ? Il fallait se charger de devancer d'autant l'accomplissement de sa prophétie. La composition du nouveau ministère aurait dû dessiller les yeux aux moins clairvoyants. On en élimina tout l'élément républicain. Berthier remplaça Dubois-Crancé à la guerre; Gaudin, le futur duc de Gaëte, prit à Robert Lindet le portefeuille des finances; Cambacérès garda la justice, Fouché la police, Talleyrand rentra aux relations extérieures, trois compères bien dignes de s'entendre avec Sieyès et Bonaparte.

Maintenant à la curée, tous les conjurés! Plus rien n'était à craindre, le succès avait dépassé leurs espérances, la France était leur proie; ils pouvaient, en se frottant les mains, répéter le mot de Réal : La farce est jouée.

CHAPITRE DIXIÈME

Sur la chute du Directoire. — La journée des Dupes. — Protestation du tribunal de l'Yonne. — La réaction triomphe. — Proscription des républicains. — Abolition de la loi des otages et de l'emprunt sur les riches. — Mesure pour la perception de l'impôt. — La constitution de l'an VII. — Les listes de notabilité. — Le Sénat conservateur. — Le tribunat. — Le Corps législatif. — Le pouvoir exécutif. — Le conseil d'État. — Les gros traitements. — Acceptation de la constitution. — Une récompense à Sieyès. — Les hauts dignitaires du Consulat. — Rappel des déportés de Fructidor. — Avances aux prêtres. — Les chefs royalistes et Bonaparte. — La Vendée. — Distribution des commandements. — Les armes d'honneur. — Négociations avec l'Europe. — Ouverture du Corps législatif. — Opposition du tribunat. — Mesure contre la presse. — La centralisation administrative. — Établissement des préfets et conseils de préfecture. — L'organisation judiciaire. — La préfecture de police. — Clôture de la liste des émigrés. — Du droit de tester. — La banque de France. — Le crédit et le budget de l'an VIII. — Bonaparte aux Tuileries. — Journalistes rappelés. — La Vendée et la Bretagne pacifiées. — Les chefs vendéens et bretons aux Tuileries. — Nécessité de continuer la guerre. — Situation militaire en Italie. — Préparatifs de guerre. — Situation respective des armées.

Sur la chute du Directoire.

Le gouvernement qui venait de succomber sous les trames criminelles de quelques-uns de ses membres emportait avec lui la dernière espérance de la République. Nous avons dit les raisons alléguées par les glorificateurs du coup d'État de Brumaire pour légitimer cet odieux guet-apens : désordre dans les finances, mauvaise administration, agitations continuelles dans le pays, revers de nos armées. Sur ces deux derniers points, c'était absolument le contraire de la vérité, comme on l'a pu voir par notre récit. Les troubles étaient

Brumaire an VIII (*Octobre-Novembre* 1799).

apaisés presque partout, nos frontières — nos frontières républicaines — se trouvaient intactes du nord au midi ; nos armées, au lieu d'être vaincues, étaient victorieuses sur toute la ligne, lorsque, à l'instigation de quelques misérables, Bonaparte mit le pied sur la gorge de la République. Quant aux désordres administratifs et financiers, dont, à dessein, l'on a singulièrement exagéré l'importance, il était aussi facile, plus facile même d'y porter remède avec la liberté qu'avec la tyrannie, parce qu'avec la liberté ils étaient incessamment signalés par les cent voix de la presse. On n'en volera pas moins, on n'en pillera pas moins nos finances sous le despotisme, seulement les voleurs et les pillards seront protégés par le silence. Aussi les dilapidateurs sont-ils les plus irréconciliables ennemis du régime républicain. Mais les Jacobins ! « Voulez-vous que je vous livre aux Jacobins ? » Tel était le grand argument de Bonaparte et de ses complices ; argument irrésistible aux yeux d'une foule de gens faibles, timorés et à courte vue. On disait *Jacobins* comme on a dit de nos jours *Socialistes*. Cela signifiait tout simplement qu'on ne voulait pas d'un régime où les fonctions publiques étaient médiocrement rétribuées et ne pouvaient devenir le patrimoine de certains individus et de certaines familles. Et quand même ! ne serait-ce point le cas de s'écrier avec le Palatin de Posnanie : *Periculosam libertatem malo quam otium servitutis :* J'aime mieux la liberté avec ses périls, que le repos de la servitude. Si encore la France avait dû vivre longtemps heureuse au milieu d'une tranquillité honteuse. Mais non. Au bout de l'effroyable tyrannie qui allait se fonder, il y avait, quoi ? la restauration d'une foule d'abus de l'ancien régime, la dépopulation d'une partie du monde, l'invasion et le morcellement de notre pays. Voilà certes de quoi porter aux nues le coup d'État du 18 brumaire !

La république, si grièvement atteinte le 9 thermidor, était de nouveau frappée : Brumaire complétait Thermidor. Cependant elle allait vivre durant quatre années encore, de nom du moins ;

Brumaire an VIII (*Octobre-Novembre* 1799).

et cette période devait être la plus féconde et la plus glorieuse du gouvernement de Bonaparte, comme s'il eût été protégé par ce grand nom de la République. Ce serait, du reste, une erreur de croire que les principaux conjurés de Brumaire, les véritables instigateurs du guet-apens, eussent sciemment travaillé à la grandeur et à l'élévation du général. Ils l'avaient pris comme un instrument docile. Bonaparte affectait tant de désintéressement ! Il promettait si bien de rentrer dans la vie privée, quand il aurait sauvé l'État ! Sieyès y fut trompé tout le premier. A peine arrivés au Luxembourg, les consuls provisoires se mirent en devoir de délibérer. Dès la première conférence, Bonaparte, quoique le plus jeune, sut imposer sa volonté à ses deux collègues. Avec une résignation qui fait peu d'honneur à sa raison et à son patriotisme, dirons-nous tout au contraire de M. Thiers, Sieyès dit le soir à Talleyrand et à Rœderer, ses deux complices : « Nous avons un maître qui sait tout faire, qui peut tout faire et qui veut tout faire. » Si Sieyès avait eu le moindre sens politique et un véritable patriotisme, il n'aurait pas souffert cette prise de possession du pouvoir absolu par un soldat d'aventure. Mais que lui importaient la liberté et la République, pourvu qu'on lui fît des loisirs dorés ! S'il faut en croire Napoléon, il commença par partager avec Roger-Ducos une somme de huit cent mille livres que renfermait la cassette du Directoire, en ayant soin de prélever la part du lion. Il y avait déjà là de quoi le consoler amplement d'être au nombre des dupes ; car c'est avec raison qu'on a appelé le 18 brumaire la *Journée des Dupes*. Ces dupes, il est vrai, se consoleront aisément de leur duperie en se laissant gorger d'honneurs, de titres, de richesses, sauf plus tard à être les premières à insulter et à calomnier l'homme aux pieds duquel elles allaient si lâchement ramper.

La journée des Dupes.

Il y eut pourtant, au milieu des bassesses de cette époque, un exemple de courage et de patriotisme que l'histoire est heureuse d'avoir à signaler. La société populaire de Dijon n'avait pas craint de protester autrefois contre le 9 thermidor ;

BRUMAIRE an VIII (*Octobre-Novembre* 1799).

ce fut encore du département de l'Yonne que partit la seule résistance officielle qui osât se produire en face du coup d'État de Brumaire. Le président du tribunal criminel de ce département, le citoyen Barnabé, — inclinons-nous devant ce nom, — refusa d'enregistrer la loi constitutive du nouveau gouvernement. Dénoncé le 27 brumaire (18 novembre) aux commissions législatives, Barnabé fut interné à Orléans et menacé de la confiscation de ses biens s'il quittait cette résidence sans autorisation. Ce courageux citoyen supporta la persécution avec une dignité qui ajoute encore au mérite de sa noble action. Les généraux furent loin de se montrer à la hauteur d'un pareil civisme. Ils se rallièrent tous au coup d'État triomphant, et la plupart d'entre eux le saluèrent, dans leur proclamations, comme l'avènement du régime militaire.

Protestation du tribunal de l'Yonne.

Il y eut bien çà et là, dans le Midi notamment, quelques résistances dues à l'initiative particulière ; mais elles furent promptement réprimées. Beaucoup de citoyens s'abstinrent d'ailleurs, parce que, d'après une circulaire du ministre Fouché, ils crurent naïvement que le gouvernement nouveau allait travailler sincèrement à la consolidation de la République.

La réaction triomphe.

Les consuls cependant indiquèrent très nettement, par leurs premiers actes, les sentiments réactionnaires dont ils étaient animés; on vit tout de suite sur quel parti ils entendaient s'appuyer. C'était le triomphe de la réaction. Ceux de leurs complices qui ne faisaient point partie des commissions législatives furent envoyés en qualité de commissaires dans les départements pour calomnier les républicains et préparer les esprits à la constitution nouvelle qu'on élaborait. Un des premiers soins des consuls fut d'ordonner la fermeture de tous les clubs. Il leur fallait autour d'eux un silence absolu pour accomplir leur œuvre. Après avoir tué la justice et le droit, ils ne pouvaient respecter les généreux patriotes qui, jusqu'à la dernière heure, s'en étaient montrés les défenseurs ardents. Par un

BRUMAIRE an VIII (*Octobre-Novembre* 1799).

simple arrêté, ils condamnèrent à la déportation dans la Guyane trente-sept républicains, parmi lesquels les anciens députés Aréna, Destrem, Marquézy et Truck, Félix Le Pételier de Saint-Fargeau, Charles de Hesse, le frère du landgrave, qui était resté fidèle à ses opinions jacobines, Vanheck, l'ancien commandant du bataillon de la Cité, Brutus Magnier, l'ex-abbé Soulavie, Daubigny, l'ami de Danton, et un membre du tribunal de cassation, Xavier Audoin. Vingt-deux autres citoyens, presque tous députés, entre autres Briot, Antonelle, Poulain-Grandpré, Talot, Grandmaison, Lesage, Senault et le général Jourdan furent tenus de se rendre à La Rochelle, pour être de là conduits et détenus dans un tel lieu du département qu'il plairait au ministre de la police générale d'indiquer. Cet arrêté inique, odieux, injustifiable, souleva, malgré l'abaissement des caractères, une telle réprobation, que, dans les premiers jours du mois suivant, on fut obligé d'y apporter des adoucissements. Audoin et Jourdan furent même rayés de la liste des proscrits. Mais les autres, qu'avaient-ils fait pour être traités de la sorte? Et qu'était-ce qu'un gouvernement qui violait ainsi, à son début, les notions les plus élémentaires de la justice et de l'humanité?

Proscriptions des républicains.

Si l'on se montrait âpre et dur aux patriotes, on était, en revanche, d'une attention bienveillante, d'une indulgence affectée à l'égard des royalistes et de tous les ennemis de la Révolution. Il se jouait alors au Corps législatif une pitoyable comédie. Chacune des commissions législatives, arbitrairement nommées le 19 brumaire, siégeait comme si elle eût été une portion légale de la Représentation nationale, celle des Cinq-Cents présidée par Lucien Bonaparte, celle des Anciens par Lebrun. Instruments dociles de l'omnipotence consulaire elles servaient l'une et l'autre à donner une fiction de légalité aux actes des consuls. Sur la proposition de ces derniers, la loi des otages, que nous avons qualifiée sévèrement, fut rapportée, moins par un sentiment d'humanité que dans un but de parti. Ne fallait-il pas se concilier les classes aisées?

Abolition de la loi des otages et de l'emprunt sur les riches.

BRUMAIRE an VIII (*Octobre-Novembre* 1799).

Bonaparte alla délivrer de sa main ceux qui, en vertu de cette loi, se trouvaient emprisonnés à Paris. On proscrivait les républicains, mais on choyait les royalistes. Le Consulat n'eût été un pouvoir réparateur qu'à la condition d'être juste envers tout le monde. Encore eût-il toujours gardé au front la trace ineffaçable de son origine criminelle. Ce fut dans le même esprit que fut aboli l'impôt forcé progressif destiné à atteindre les gros capitalistes. On le remplaça par une taxe uniforme de vingt-cinq centimes par franc, c'est-à-dire qu'on frappa les pauvres au lieu des riches. Mais le Consulat avait besoin des gros capitalistes, que lui importait de pressurer les pauvres! Les banquiers de Paris lui avancèrent immédiatement une somme de douze millions à titre de prêt.

Mesure pour la perception de l'impôt.

Une des causes de la gêne du gouvernement directorial avait été la difficulté de faire rentrer les contributions directes, qui formaient alors la principale alimentation du Trésor. L'Assemblée constituante, en haine des anciennes régies financières qui étaient si justement en horreur aux populations, avait confié aux administrations locales le soin de dresser elles-mêmes les rôles des impositions. Des commissaires, établis auprès des municipalités cantonales, étaient chargés de surveiller et d'activer la confection des rôles. Ce mécanisme si simple reposait évidemment sur un principe juste et rationnel, et il eût fallu peu de chose pour en assurer, à peu de frais, le jeu régulier. On aima mieux en revenir, dans une certaine mesure, aux errements de l'ancien régime, et, à la demande du ministre des finances, Gaudin, homme extrêmement habile du reste, on établit une agence des contributions directes composée d'un directeur et d'un inspecteur par département et de près de neuf cents contrôleurs d'arrondissement, chargés de confectionner eux-mêmes les rôles. Ce système, fort coûteux, quoi qu'on en dise, gagnerait à être simplifié, comme il y aurait un grand avantage pour le pays à supprimer les receveurs généraux et les receveurs particuliers, et à les remplacer par une banque nationale ayant des succursales

FRIMAIRE an VIII (*Novembre-Décembre* 1799).

dans chaque département. Quoi qu'il en soit, cette organisation produisit un grand bien pour le moment; et surtout, par la création d'une foule d'emplois nouveaux, elle permit au gouvernement consulaire d'augmenter le nombre de ses créatures.

La constitution de l'an VIII.

Il s'agissait maintenant de doter la France d'une nouvelle constitution. Il avait été d'abord question de modifier purement et simplement celle de l'an III. Mais cette constitution, où le principe démocratique avait été si profondément vicié déjà, était trop démagogique aux yeux du consul Sieyès, auquel semblait dévolu le rôle de constituant suprême. Cependant un comité spécial de constitution avait été formé dans chacune des commissions législatives. Garat, Lemercier, Laussat, Lenoir-Laroche et Regnier composèrent celui des Anciens, Lucien Bonaparte, Daunou, Boulay (de la Meurthe), Chazal, Chénier, Chabaud et Cabanis, celui des Cinq-Cents. Tels furent les hommes qui, sous la détestable influence de Sieyès et de Bonaparte, allaient bâcler en quelques semaines le pacte social destiné à régir désormais la République française. Nous avons dit un mot déjà des théories constitutionnelles de Sieyès. Rien d'embrouillé et de compliqué comme le rouage imaginé par ce métaphysicien politique. « La confiance, avait-il coutume de dire, doit venir d'en bas, et le pouvoir d'en haut. » C'étaient là des mots absolument vides de sens; seulement ils préparaient merveilleusement les esprits à l'élimination de tout élément populaire dans la nouvelle constitution. Comme Sieyès avait la réputation d'un penseur profond, on ne manqua pas de le consulter. Le talent avec lequel il exposa ses idées produisit, paraît-il, beaucoup d'impression, et, à la demande de Bonaparte qui, lui aussi, prit une part active aux délibérations, Daunou se mit à rédiger en articles les théories de l'abbé. Seulement tout ce qu'il y avait d'un peu libéral dans le plan de Sieyès disparaissait sur les observations de Bonaparte, aux idées duquel la servile complaisance des commissions assurait la prépondérance.

FRIMAIRE an VIII (*Novembre-Décembre* 1799).

La constitution de l'an III avait déjà considérablement mutilé le suffrage universel inauguré par celle de 1793. Le législateur de l'an VIII, voulant faire intervenir le moins possible les électeurs dans les affaires du pays, imagina de demander aux citoyens de chaque arrondissement communal, ayant vingt et un ans accomplis et un an de domicile sur le territoire de la République, une liste dite de confiance, égale au dixième des électeurs; ce qui pouvait alors former pour tout le pays cinq cent mille citoyens environ. Dans cette liste devaient être pris tous les fonctionnaires publics de l'arrondissement. Les citoyens ainsi désignés nommaient à leur tour le dixième d'entre eux pour composer une seconde liste dite départementale, où se recrutaient les fonctionnaires du département. Enfin les élus de cette catégorie choisissaient pareillement le dixième d'entre eux, cinq mille à peu près, lesquels formaient une troisième liste dite nationale, dans laquelle on était tenu de prendre les hauts fonctionnaires publics. Ces trois listes s'appelaient les listes de notabilité. Elles étaient définitives. Seulement tous les trois ans les électeurs étaient appelés à pourvoir au remplacement des inscrits morts dans l'intervalle. On voit à quel rôle dérisoire les citoyens étaient réduits. Et encore tous ceux qui, de près ou de loin, avaient participé à l'organisation du gouvernement consulaire étaient-ils portés de droit sur les premières listes.

Les listes de notabilité.

Le peuple n'avait même plus la nomination de ses représentants, cette condition élémentaire de tout gouvernement représentatif. Voici comment les choses se pratiquaient. Le pouvoir législatif comprenait un Sénat conservateur, un Tribunat, un Corps législatif proprement dit, et un conseil d'État.

Le Sénat conservateur était, comme son nom l'indique, chargé de sauvegarder de toute attaque la constitution consulaire. Il se composait de quatre-vingts membres nommés à vie et se recrutait lui-même sur une liste de trois candidats présentés, le premier par le Corps législatif, le second par le

FRIMAIRE an VIII (*Novembre-Décembre* 1799).

Tribunat, et le troisième par le premier consul. Sa principale mission consistait à choisir dans la liste dite nationale les membres du Corps législatif et du Tribunat, les consuls, les juges de cassation et les commissaires de la comptabilité. Il remplaçait à lui tout seul les assemblées électorales du pays.

Le Tribunat.

Venait ensuite un Tribunat de cent membres, se renouvelant par cinquième tous les ans, et chargé de discuter les projets de loi, d'en voter l'adoption ou le rejet. C'était la seule tribune qui restât debout. Encore ne devait-elle pas tarder à paraître de trop à Bonaparte. Le Tribunat envoyait trois de ses membres exposer et défendre devant le Corps législatif les vœux qu'il émettait sur les projets de loi soumis à son appréciation. Il avait de plus l'inoffensive mission de déférer au Sénat, pour cause d'inconstitutionnalité, les listes d'éligibles, les actes du Corps législatif et ceux du gouvernement.

Le Corps législatif.

Le Corps législatif, plus imposant par le nombre, — il se composait de trois cents membres, renouvelables chaque année par cinquième, — était un corps complètement inerte, sans voix, sans yeux, sans oreilles, comme le voulait Bonaparte. Trois orateurs du Tribunat et trois orateurs du gouvernement débattaient les projets de loi à sa barre, et, sans avoir le droit de donner son avis, il statuait au scrutin secret. Jamais, dans aucun temps, chez aucun peuple, assemblée de représentants ne fut réduite à un rôle aussi secondaire.

Le pouvoir exécutif.

Comme bien on pense, la part du lion dans cet étrange système de gouvernement était réservée au pouvoir exécutif. L'abbé Sieyès, dans son plan, avait imaginé un grand électeur à vie, nommé par le Sénat, ayant une garde de trois mille hommes, un revenu de six millions, et pour habitation le palais des Tuileries l'hiver, et celui de Versailles l'été. L'abbé n'y allait pas de main morte. Ce grand électeur, il est vrai, ne devait avoir qu'une médiocre influence sur les affaires ; son rôle était tout de représentation ; pour le reste, il nommait deux consuls, l'un de la guerre, l'autre de la paix, à qui revenait toute l'autorité effective. Une telle position, dont Sieyès

FRIMAIRE an VIII (*Novembre-Décembre* 1799).

croyait certainement être investi, convenait merveilleusement à sa paresse, à sa rapacité et à son avarice. Mais ce rôle de roi fainéant n'allait nullement à Bonaparte qui, lui aussi, aspirait à la première dignité de la République, et tout l'échafaudage de Sieyès s'écroula devant les railleries sanglantes et la résistance obstinée du général. Sur la proposition de Bonaparte, on donna au pouvoir exécutif une force énorme, capable de briser toute opposition. Le gouvernement fut confié à trois consuls, élus individuellement pour dix ans, avec la qualité distincte de premier, de second et troisième consul. Le premier consul était tout; ses deux collègues avaient simplement voix consultative. Il fut revêtu de toutes les attributions que la constitution de 1791 avait dévolues au roi, et il eut de plus l'initiative exclusive des lois et la nomination des juges civils et criminels.

Conseil d'État.

Enfin, un conseil d'État, dont les membres étaient choisis par le gouvernement sur la liste nationale, servait de tribunal administratif et rédigeait les projets de loi, que trois de ses membres étaient chargés de défendre devant le Corps législatif. C'était, en définitive, l'instrument servilement obéissant des volontés du pouvoir. Cette institution, si bruyamment admirée des publicistes autoritaires, nous a toujours paru une superfétation coûteuse, indigne d'un pays libre. Comme tribunal, c'est tout à fait défectueux. Il n'y a pas de plus mauvaise justice que la justice administrative. Quel est l'homme de savoir et d'expérience à qui l'on persuadera de bonne foi que les juges civils, qui décident de la fortune et de l'honneur des citoyens, ne sont pas plus aptes à trancher une difficulté entre les particuliers et l'administration que l'administration elle-même ? Comme pouvoir législatif, c'est un empiètement sur la représentation nationale, et un simple comité choisi parmi les députés de la nation remplacerait avantageusement ce grand laboratoire des lois souvent inutiles et funestes. Mais comme moyen de despotisme, c'était une machine admirable.

Et puis, quel appât pour tous les ambitieux et les consciences vénales! Car toutes les dignités dépendant du pouvoir sorti du coup d'État de Brumaire étaient grassement rétribuées. Aux membres du conseil d'État il était alloué 25,000 francs d'appointements, et 35,000 aux présidents. Les sénateurs avaient également 25,000 francs, les membres du Tribunat 15,000 et les députés 10,000. Citons, parmi les conseillers d'État nommés à l'origine, Boulay (de la Meurthe), Rœderer, Defermont, Réal, Cretet et Regnaud (de Saint-Jean d'Angely). Quant à la composition du Sénat, l'acte constitutionnel désigna comme les deux premiers membres de ce corps Sieyès et Roger-Ducos, consuls sortants, lesquels, réunis avec le second et le troisième consul, devaient en nommer la majeure partie. La constitution désigna également les trois consuls. Le premier fut le citoyen Bonaparte; le second l'ex-ministre de la justice Cambacérès, et le troisième le citoyen Lebrun. Ce dernier, pour cette fois, n'était nommé que pour cinq ans. Le traitement du premier consul fut fixé à 500,000 francs. Cette somme, de beaucoup supérieure à celle que touche le président de la grande République américaine, n'était guère pour Bonaparte, aussi y mettra-t-il bon ordre. Ses collègues étaient plus modestement rétribués; on jugea que 150,000 francs étaient pour eux une dotation suffisante.

FRIMAIRE an VIII (*Novembre-Décembre* 1799).

Les gros traitements.

Acceptation de la constitution.

Cette constitution n'était point, comme les autres constitutions révolutionnaires, précédée d'une Déclaration des droits de l'homme et du citoyen. Cela se comprend. Les droits de l'homme! ils étaient loin, bien loin, ensevelis dans la poussière sanglante où dormaient les vaincus de Thermidor et de Prairial. On avait stipulé toutefois, dans le nouvel acte constitutionnel, certaines garanties illusoires en faveur des citoyens et des garanties très sérieuses en faveur... des fonctionnaires publics. Pleine licence désormais à ceux-ci de commettre dans l'exercice de leurs fonctions tous les délits imaginables, de malverser des deniers publics, de vexer les citoyens; ils ne pourront être poursuivis qu'en vertu d'une décision du Conseil d'État. La constitution de l'an VIII a eu beau disparaître,

Frimaire an VIII (*Novembre-Décembre* 1799).

broyée sous les pieds des chevaux des hulans et des cosaques, la garantie en faveur des fonctionnaires est restée debout, comme un outrage à la justice et une insulte perpétuelle au pays. Dès que cette constitution eut été acceptée par les deux commissions législatives sur un rapport de Boulay (de la Meurthe), on songea à l'offrir aux suffrages populaires. Seulement, au lieu de s'adresser aux assemblées primaires, comme cela s'était pratiqué jusqu'à ce jour, on déposa au secrétariat de toutes les administrations, au greffe des tribunaux, chez les juges de paix et chez les notaires, des registres destinés à recevoir les acceptations ou non-acceptations. On pouvait être sûr d'avance, avec un pareil mode de votation, de n'avoir pas beaucoup de refus. Aussi, dans une proclamation aux Français, les consuls déclarèrent-ils superbement, le 24 frimaire (15 décembre), que la Révolution était fixée aux principes qui l'avaient commencée. Et ces principes, ils venaient de les fouler audacieusement aux pieds. Ah! ils se trompaient étrangement quand ils ajoutaient que la Révolution était fixée. Suspendue par leur faute, par leur crime, la Révolution devait reprendre sa marche à travers les âges. Quoi qu'il en soit, leur constitution fut acceptée par trois millions de suffrages, obtenus, il est vrai, par les manœuvres et les pressions les plus coupables; mais que leur importait! Ce fut à peine si quinze cents citoyens opposèrent leur refus à cette œuvre d'hypocrisie, de duplicité et de mensonge, tant les hommes ont peu conscience, en général, de leurs droits et de leurs devoirs!

Une récompense à Sieyès.

La comédie n'aurait pas été complète si Bonaparte n'eût fait allouer au principal instigateur du guet-apens de Brumaire une récompense proportionnée à l'immense service que cet instigateur lui avait rendu sans le vouloir. Toute trahison ne mérite-t-elle pas salaire? Sur la proposition du premier consul, les commissions législatives donnèrent à Sieyès le magnifique domaine de Crosne: ce fut son champ du potier. Et ce don s'appela, par dérision, une récompense nationale.

Les consuls employèrent les premiers jours de nivôse (fin

Nivôse an VIII (*Décembre* 1799-*Janvier* 1800).

décembre) à peupler de leurs créatures les grands corps de l'État. Les sujets ne leur manquèrent pas du reste, et l'on vit se précipiter effrontément à la curée des places richement dotées tous ceux qui, dans la Révolution, avaient joué un rôle équivoque et incertain. Nous avons déjà nommé les principaux membres du conseil d'État; citons, parmi les sénateurs : Lambrecht, Lemercier, Fargues, Cornet, Lacépède, Cornudet, Clément de Ris, Choiseul-Praslin, François (de Neufchâteau). Un seul membre de ceux qu'élurent les consuls refusa noblement, ce fut le poète Ducis. Il ne voulut pas d'une dignité dont l'origine était criminelle.

Les hauts dignitaires du Consulat.

A peine formé, le Sénat procéda à la composition du Tribunat et à celle du Corps législatif. Au Tribunat entrèrent certains hommes qui, par une étrange illusion, crurent que la République pourrait se consolider avec le Consulat. Ainsi, à côté du faussaire Courtois[1], d'Émile Gaudin, de Boulay (de la Meurthe),

[1] A propos de Courtois, on lit dans le *Journal des hommes libres*, du 5 pluviôse an VIII :

« Une affaire assez désagréable de fournitures existe entre le citoyen Courtois, membre du Tribunat, et le citoyen Fulchiron, banquier. Le Tribunat, ne voulant pas que l'un de ses membres reste longtemps impliqué dans une affaire semblable, a, dans une conférence particulière, témoigné son mécontentement au citoyen Courtois, et l'on prétend que ce dernier en a reçu le conseil de demander un congé pour mettre fin, le plus tôt possible, à des discussions peu honorables. »

Du 10 pluviôse : « L'affaire entre le banquier Fulchiron et le citoyen Courtois, tribun, a été entamée hier au tribunal de police correctionnelle. »

Du 13 pluviôse : « Un trait qui vient à l'appui de la bonne foi du tribun Courtois, dans l'affaire du banquier Fulchiron, c'est que ce brave tribun était à l'armée du Nord en mission, en 1793, avec une douzaine de représentants du peuple. Il les abandonna pour aller avec son collègue Beffroy faire un marché de viande à Cambrai. » C'était un marché affreusement onéreux pour la République. « La différence du prix, ajoute le *Journal des hommes libres*, provenait probablement de ce que le beau-père de Courtois en était le fournisseur. Mais le comité de Salut public, sans égard pour la parenté, rappela et Courtois et Beffroy, et les fit arrêter tous deux. (Voyez, à ce sujet, notre *Histoire de Robespierre* et notre *Précis de l'histoire de la Révolution*.) Ils ne se débarrassèrent de leurs liens que lorsqu'ils eurent empli le vide du Trésor public par une cen-

Nivôse an VIII (*Décembre* 1799-*Janvier* 1800).

de Chazal, ces complices du coup d'État, on fit figurer Chénier, Mallarmé (de la Meurthe), Fabre (de l'Aude), Lecointe-Puyraveau, Andrieux et quelques autres. Là se trouvèrent aussi Benjamin Constant, Daunou, Laloi, Goupil de Préfeln fils, Bailleul, Jaucourt, Miot, Eschassériaux, Desmeuniers, Portiez (de l'Oise), Penières, Say, Chauvelin et Riouffe, le girondin Riouffe, l'impudent auteur des *Mémoires d'un détenu*, qui fut certainement un des plus plats valets de Bonaparte. Les trois cents membres du Corps législatif furent presque tous recrutés dans les anciens conseils des Anciens et des Cinq-Cents. C'étaient pour la plupart des hommes à tendances rétrogrades, sans convictions bien arrêtées, et qui avaient peu marqué dans nos assemblées publiques. Citons parmi eux : Auguis, Baraillon, Barrot, Bréard, Joseph Bonaparte, Clauzel, Félix Faulcon, Girod-Pouzol, Guiter, Hardy (de la Seine-Inférieure), Grégoire, Kervélégan, Latour d'Auvergne, Perrin (des Vosges), Pilastre.

taine de mille francs et plus que l'honnête homme de beau-père restitua à la République.

« ... Nous rejetons les notes qui nous parviennent sur les hommes ; mais nous avons cru que le citoyen Courtois pouvait faire exception à la règle parce que ce tribun est à peu près l'auteur de tous les romans imaginés depuis le 9 thermidor contre les républicains. Nous avons cru devoir aux patriotes calomniés par cet homme vil la publicité des traits qui mettent au grand jour les motifs qui l'ont dirigé dans la guerre infâme qu'il a faite à tous les amis de la République, et à ceux en particulier qui ont une connaissance précise de ses turpitudes. »

Du 25 ventôse : « Les plaidoiries en faveur du citoyen Courtois sont terminées... Il reste clair, démontré et avoué en partie par Courtois lui-même :

« 1° Que le marché pour lequel il s'est associé à Vestraten, et qu'il lui a procuré à raison de son crédit législatif, n'a pas eu de suite ;

« 2° Qu'il a si bien senti que le rôle qu'il jouait était infâme qu'il a cru devoir se cacher sous le nom de Degon ;

« 3° Qu'il a signé un acte du nom de Degon et dans un moment où Degon lui-même n'avait pas le droit de le faire, ayant cédé à un autre son intérêt dans l'affaire ;

« 4° Qu'il a altéré des dates et falsifié quelques titres pour les faire mieux cadrer avec son plan d'accusation ;

« 5° Qu'il a trafiqué d'une manière infâme de son crédit et de son influence, et rançonné comme un misérable des hommes qui ne lui eussent pas donné un sou sans la frayeur qu'il avait su leur inspirer du titre de représentant du peuple ;

« 6° Enfin que c'est lui qui, par vol et à l'aide de craintes chimériques, a escroqué cent vingt mille francs sur un marché dans lequel il n'a fait aucun acte de négociant et plusieurs de faussaire. »

Du 9 germinal : « Un faussaire renfermé à Bicêtre pour quelques actes surchargés ou falsifiés avait trouvé le secret d'imiter parfaitement les signatures de presque tous les hommes en place, et il allait livrer son travail au graveur au moment où la police a arrêté les fruits de son industrie..... C'est lui qui avait corrigé la seconde édition du rapport de Courtois sur les papiers *trouvés* ou *portés* chez Robespierre. »

Du 10 germinal : « Aujourd'hui le tribun Courtois a perdu son procès. Il est débouté de toutes ses prétentions ; sa plainte déclarée calomnieuse et non recevable. Il ne lui reste plus enfin de ses étranges prétentions que la honte et l'infamie de les avoir formées. »

Il est bon que l'histoire, cette haute justicière, enregistre de pareils faits, et cloue au pilori un fieffé coquin comme ce Courtois sur le rapport duquel, rapport controuvé et entaché de faux comme nous l'avons prouvé du reste, tant d'historiens, ou prétendus tels, ont échafaudé leurs calomnies sur les vaincus de Thermidor.

Nivôse an VIII (*Décembre* 1799-*Janvier* 1800).

Quelques-uns d'entre tous ces gens-là s'étaient fort distingués dans la réaction thermidorienne. C'est donc à tort que madame de Staël et, après elle, certains publicistes superficiels ont prétendu que les Jacobins préludaient, par une servilité courtisanesque, aux rôles de barons et de comtes qui leur étaient prédestinés par la suite. Ce qu'on remarque surtout, dans la longue liste des dignitaires du Consulat et de l'empire, ce sont des girondins en foule, comme Defermont, Daunou, Penières, Riouffe, Hardy, Pilastre et Lanjuinais ; des terroristes thermidoriens comme Fouché et Merlin (de Douai) ; nombre de ceux qui, à la Convention, oscillaient entre la Gironde et la Montagne, beaucoup d'hommes à conscience élastique, toujours prêts à s'incliner devant le fait accompli, en abritant leur intérêt personnel sous les apparences de l'intérêt général ; quant aux Montagnards de la bonne trempe, quant aux vrais Jacobins, ceux-là, comme nous l'avons dit déjà, ils étaient morts, muets ou proscrits.

Bonaparte, dès le premier moment, trancha du maître ab-

Nivôse an VIII (*Décembre 1799-Janvier* 1800).

solu, et il mania le gouvernement avec une netteté de vues, une précision, une fermeté admirables. On peut dire qu'il eût assuré à jamais les destinées de la République s'il avait apporté à la consolider, le génie et le talent qu'il employa à asseoir sa propre autorité. Comme il sentit bien qu'il ne pouvait compter sur les républicains pour éterniser sa domination, il se tourna tout à fait du côté des royalistes et des ennemis connus de la Révolution. Le 5 nivôse (26 décembre), un arrêté des consuls rappelait les déportés de Fructidor, contre lesquels Bonaparte avait été jadis le premier à conseiller les mesures de rigueur, et, plus tard, on vit les Boissy d'Anglas, les Pastoret, les Cochon de Lapparent, les Portalis, les Siméon, les Barbé-Marbois et les Villaret-Joyeuse occuper dans l'État les positions les plus enviées et les plus lucratives. Le lendemain, une décision du Conseil d'État abrogeait les lois qui privaient de leurs droits politiques les parents d'émigrés et les ci-devant nobles. La nomination d'un Choiseul-Praslin au Sénat fut une avance assez significative au parti de la monarchie. L'abolition de la plupart des fêtes de la République, et notamment de celle du 21 janvier, indiqua nettement l'intention du nouveau pouvoir de rompre les traditions révolutionnaires.

Rappel des déportés de Fructidor.

Avances aux prêtres.

Mais il ne suffisait pas à Bonaparte d'avoir les royalistes, il voulut aussi se concilier les prêtres, dont il n'ignorait pas la puissance occulte. Il fit mettre en liberté les ecclésiastiques détenus pour refus de serment, les délia de l'obligation de prêter ce serment, rendit au culte tous les édifices où il n'avait pas encore été rétabli, et, contrairement aux arrêtés qui n'autorisaient les célébrations religieuses que le décadi, il permit aux ministres d'ouvrir leurs églises le dimanche et les jours consacrés par la religion catholique. Enfin, le 9 nivôse (30 décembre), les consuls arrêtèrent que des honneurs funèbres extraordinaires seraient rendus au Pape VI, mort à Valence six mois auparavant, et qu'il lui serait élevé un monument commémoratif de sa dignité. Tout cela était fort surprenant pour la génération qui, depuis dix ans, avait grandi à l'ombre de la Révolution; mais c'était un moyen de s'emparer du cœur des femmes et de s'attirer les âmes faibles encore attachées aux vieilles superstitions. Il n'y avait assurément pas de conviction religieuse chez Bonaparte. Il avait été musulman en Égypte, il pouvait bien se montrer catholique à Paris. Tout lui était bon pourvu qu'il accrût le nombre de ses partisans.

Nivôse an VIII (*Décembre 1799-Janvier* 1800).

Les chefs royalistes et Bonaparte.

Cette politique de réaction donna à penser à quelques-uns des principaux chefs du parti royaliste que peut-être il y aurait moyen de s'entendre avec le nouveau pouvoir en vue d'une restauration monarchique au profit de la famille des Bourbon. Deux d'entre eux, MM. Hyde de Neuville et d'Andigné, tentèrent une démarche auprès du premier consul. Ils purent voir tout de suite dans quelle étrange illusion ils étaient tombés en s'imaginant que Bonaparte consentirait à jouer le rôle de Monck. Mais était-ce par amour de la Révolution, comme l'ont écrit certains historiens, qu'il repoussa les propositions de MM. Hyde de Neuville et d'Andigné? Oh! non. Il faut être le jouet d'une illusion étonnante pour soutenir cet insoutenable paradoxe. Bonaparte avait aimé ou feint d'aimer la Révolution quand il était sans ressource et sans position ; une fois parvenu, grâce à elle, au faîte de la fortune, il fut son implacable et son plus hypocrite adversaire, et ne songea, comme le fera voir la suite de ce récit, qu'à la démolir pièce à pièce. Il n'avait qu'un parti au monde, le sien. Seulement, au moment où la Vendée s'agitait et reprenait les armes, il offrit aux chefs royalistes les conditions les plus favorables, et il adressa aux provinces de l'Ouest une proclamation où l'on retrouvait, avec la sincérité en moins, la fermeté conciliante de Hoche. Le général Hédouville, ancien protégé de Barras, qui commandait alors dans ce pays, fut son intermédiaire auprès de MM. de Bourmont, d'Autichamp et de Châtillon, et il obtint d'eux, sinon une soumission définitive pour le moment, du moins une suspension d'armes.

La Vendée.

Nivôse an VIII (*Décembre 1799-Janvier 1800*).

Le premier consul s'empressa, du reste, de se mettre en état de soutenir, par une force matérielle imposante, la position élevée où l'avait porté un coup de main heureux. Devant tout à l'armée, il était naturel qu'il tournât vers elle des regards pleins de sollicitude. Son premier soin fut de lui donner des chefs dignes d'elle. Moreau se trouvait depuis quelque temps dans l'inaction, il le récompensa de l'assistance qu'il en avait reçue au coup d'État en le mettant à la tête des armées réunies du Rhin et d'Helvétie, toutes frémissantes encore de leurs derniers exploits. A Brune, envoyé sur les côtes de l'Ouest, il donna pour successeur en Hollande son camarade Augereau dont les offres de service ne lui avaient pas manqué. Enfin, il appela Masséna, le glorieux vainqueur de Zurich, au commandement en chef de l'armée d'Italie, à la place de Championnet, qu'une maladie grave avait forcé de donner sa démission et qui venait de mourir prématurément à Nice, à l'âge de trente-sept ans.

Distribution des commandements.

Quant aux soldats, il leur procura force encouragements et force promesses. Son langage énergique, clair et concis, était bien, si l'on veut, un modèle d'éloquence militaire; mais ce n'était plus le langage de la liberté. Il s'entendait merveilleusement, du reste, à stimuler l'honneur militaire. Aux soldats de la 17e demi-brigade qui, en Italie, avaient abandonné leurs positions, il se contenta de demander si tous les braves de Castiglione et de Rivoli étaient morts. Il n'en fallut pas davantage pour les ramener au devoir. Il y avait d'ailleurs, dans toutes ses proclamations, un cachet de personnalité qui suffisait à montrer aux moins clairvoyants que la France avait un maître, et que nos armées ne seraient bientôt plus les armées de la République et de la patrie, mais les légions d'un despote. Pour stimuler le zèle et récompenser la bravoure et le mérite du soldat, Bonaparte eut l'idée de distribuer des armes d'honneur. C'était un emprunt fait à la Convention. Celle-ci, en effet, avait décerné des sabres d'honneur à certains citoyens qui s'étaient distingués en combattant contre

Les armes d'honneur.

Nivôse an VIII (*Décembre 1799-Janvier 1800*).

l'ennemi. De ce qui n'était qu'une chose accidentelle, le premier consul fit une institution régulière. Il fut arrêté que des armes d'honneur, fusils, carabines et sabres, baguettes et trompettes garnies en argent, grenades d'or, seraient accordées à tous les soldats et officiers dont la bravoure aurait été remarquée sur les champs de bataille. C'était une façon de préluder à la fondation de la Légion d'honneur; et nous n'hésitons pas à donner de beaucoup la préférence à l'institution des armes d'honneur sur celle de la Légion d'honneur, qui fut un retour aux distinctions abolies par la Révolution.

Négociations avec l'Europe.

Rassuré du côté des armées, Bonaparte se décida à faire des avances aux puissances européennes. Un immense désir de paix s'était emparé des esprits; chacun pensait qu'il était temps de réparer les maux de la guerre, et, nos limites étant intactes aux Alpes comme sur le Rhin, nous pouvions traiter dans d'excellentes conditions. Les hostilités d'ailleurs se trouvaient suspendues. L'Autriche, épuisée par sa série de défaites autour de Zurich, avait conclu un armistice, et de part et d'autre, durant ces sombres mois d'hiver, on attendait, l'arme au bras. Dans ces circonstances, le premier consul crut d'une politique habile de négocier avec l'Europe. Pour resserrer les liens d'amitié qui nous unissaient alors avec la Prusse, il envoya à Berlin un de ses gens à lui, son aide de camp Duroc, qui était chargé de laisser entrevoir au jeune roi Frédéric-Guillaume la perspective séduisante d'être constitué l'arbitre de la paix. En même temps, par une dérogation aux usages diplomatiques, dérogation qui indiquait à quel point le pouvoir était déjà devenu personnel en France, il écrivit directement au roi d'Angleterre pour lui demander de mettre fin à la guerre terrible à laquelle depuis huit ans le monde était en proie. Le même jour, il adressa à l'empereur d'Allemagne une lettre conçue à peu près dans le même sens. Il était de bonne foi en agissant ainsi, nous le croyons, bien que son génie fût essentiellement contraire à la paix. Sa fortune vou-

Nivôse an VIII (*Décembre 1799-Janvier 1800*).

lut qu'il échouât d'un côté comme de l'autre dans ses tentatives de conciliation : nous disons sa fortune, car il avait besoin de la gloire militaire pour se maintenir au pouvoir, et les refus de l'Angleterre et de l'Autriche allaient bientôt lui fournir l'occasion d'ajouter à sa renommée déjà si grande le prestige de nouvelles victoires.

Ouverture du Corps législatif.

Tout l'hiver de l'an VIII (1800) fut employé à préparer la guerre. Pendant ce temps s'ouvrait le nouveau Corps législatif (11 nivôse-1er janvier). On put voir tout de suite le peu de cas que le gouvernement consulaire faisait de ce pouvoir législatif qui, pendant dix ans, avait dirigé les destinées du pays. Du Sénat et du Corps législatif proprement dit, il n'y avait guère à s'occuper. C'étaient la bassesse et le servilisme mêmes. On les savait disposés à tout approuver, à tout voter. Mais les consuls étaient moins rassurés à l'égard du Tribunat, rouage nouveau dont Bonaparte se méfiait d'avance. Là, en effet, figuraient certains hommes qui, sans être attachés aux principes de la démocratie, professaient ce qu'on commençait à appeler des idées libérales. De ce nombre étaient Chénier, Ginguené, Andrieux, Duveyrier, Benjamin Constant et Daunou, que le Tribunat choisit pour président. On pouvait craindre de leur part, sinon une opposition bien féroce, au moins des velléités d'indépendance gênantes pour un gouvernement qui ne pouvait comprendre d'autre raison que ses volontés personnelles.

Opposition du Tribunat

Le Tribunat avait été installé au Palais-Royal. Quelques membres s'étant plaints du choix de ce local à cause du voisinage des maisons de jeu et d'autres plus malhonnêtes encore, Duveyrier évoqua, lui, le souvenir de Camille Desmoulins; et il rappela que, dans ce berceau de la Révolution, une idole de quinze siècles avait été brisée en un jour. Le premier consul se montra assez mécontent de ce rapprochement, auquel applaudit fort l'opinion publique. Il fut également question, dans les premières séances du Tribunat, des devoirs d'une assemblée libre, de la nécessité de parler, dans une République, l'austère langage de la vérité. Le gouvernement ayant proposé une loi d'après laquelle le Tribunat était tenu de se prononcer à heure et à jour fixes sur les projets de loi soumis à son appréciation, Benjamin Constant critiqua très vivement l'inconvenance de cette proposition. L'ancien girondin Riouffe répondit à Benjamin Constant par un éloge outrageusement exagéré de Bonaparte, qu'il compara à César et à Annibal. Apparemment, suivant ce honteux apôtre du servilisme, il n'y avait plus qu'à se coucher à plat ventre devant le maître. La loi passa, car l'opposition ne formait en définitive qu'une portion assez minime du Tribunat. Le premier consul ne s'en montra pas moins fort irrité. Il fit insulter les opposants dans le *Moniteur* par des écrivains à lui, et ses complaisants, comme Rœderer, dans le *Journal de Paris*, blâmèrent vivement cette manie de déclamer contre le pouvoir.

Nivôse an VIII (*Décembre 1799-Janvier 1800*).

Mesures contre la presse.

Un gouvernement comme celui qui était issu du coup d'État de Brumaire ne pouvait consentir à écouter la voix libre du pays. Il fallait autour de lui le silence absolu ou les louanges salariées de quelques écrivains méprisables. Le 27 nivôse an VIII (17 janvier 1800), par un des arrêtés les plus oppressifs qu'on puisse imaginer, les consuls supprimèrent, pour la durée de la guerre, tous les journaux politiques, à l'exception de treize, au nombre desquels étaient le *Journal de Paris*, le *Moniteur universel*, la *Gazette de France* et le *Journal des Hommes libres*. Seul, parmi les journaux conservés, ce dernier appartenait franchement à l'opinion républicaine et démocratique. Dans l'impossibilité à peu près absolue de défendre désormais ses principes, il se traîna péniblement jusqu'à la fin de l'année et disparut, comme avaient disparu alors la plupart des institutions républicaines. Les feuilles publiques, rédigées par ordres pour ainsi dire, n'allaient bientôt plus être que les véhicules des plus basses flagorneries et de tous les mensonges officiels. Et cette immolation d'une partie de la presse française ne souleva aucun murmure, aucune réclamation, tant l'opinion était déjà façonnée à la tyrannie.

PLUVIÔSE an VIII (*Janvier-Février* 1800).

Une si rude atteinte portée aux droits de la pensée ne parut pas suffisante encore pour asseoir le despotisme sur des bases solides. La Révolution avait établi un système d'administration et une organisation judiciaire avec lesquels il était difficile à l'absolutisme et à l'arbitraire de durer bien longtemps. La constitution de l'an VIII n'y avait point pris garde; on remédia à cet oubli par deux simples lois organiques. Ce système administratif et cette organisation de la justice formaient comme les deux piliers de l'ordre démocratique. Les détruire de fond en comble fut l'œuvre néfaste dont le gouvernement s'occupa pendant le mois de pluviôse an VIII (janvier-février 1800).

Ceux qui ont étudié l'histoire de notre pays savent dans quel chaos administratif et judiciaire la France était plongée avant 1789. Mais de ce chaos même ressortait une excessive centralisation administrative, œuvre de Richelieu, amenée sous Louis XIV à son plus haut degré de perfection. Plus de franchises municipales, plus d'indépendance dans la commune, l'asservissement était partout, sous le bon plaisir du roi. A ce chaos despotique la Révolution avait substitué un ordre admirable, l'ordre fondé sur la liberté. Elle avait brisé les intendants et les subdélégués, ces instruments passifs d'une tyrannie écrasante, et les avait remplacés par des administrations électives issues du libre suffrage des citoyens et correspondant avec l'autorité centrale au moyen d'agents participant du pouvoir exécutif. Elle avait, par ce moyen, rendu vie aux provinces, découpées en départements, et aux communes, formées d'une certaine agrégation d'anciennes paroisses. Elle avait, en un mot, émancipé le département et la commune dans tout ce qui ne touchait pas aux intérêts généraux du pays. Au sommet se trouvait la représentation nationale, où venaient se concentrer toutes les forces vives de la patrie, et qui servait de garantie aux citoyens contre la tyrannie locale. C'était l'unité, la centralisation politique, à côté de la décentralisation administrative. Telle a été l'œuvre

PLUVIÔSE an VIII (*Janvier-Février* 1800).

d'ensemble des constitutions de 1791 et de 1793, respectée en partie par celle de l'an III. Ceux qui ont accusé la Révolution d'avoir fondé ou rétabli en France la centralisation administrative ont fait preuve d'une grande ignorance. Il faut laisser à César ce qui appartient à César.

La centralisation administrative rétablie.

Assurément on n'avait pas, du premier coup, atteint à la perfection; mais il fallait bien peu de chose pour s'en rapprocher le plus près possible, et cela devait être l'œuvre du temps et de l'expérience. Un pareil système avait du moins l'avantage de permettre à tous les hommes de talent de se produire dans leurs départements et de s'y mouvoir librement dans leur sphère d'activité, au lieu de se réduire à l'état de machines plus ou moins intelligentes dans les mains du pouvoir absolu. Seulement, s'il était entièrement favorable à la liberté, et surtout à la dignité du pays, il ne l'était guère au despotisme, dont la volonté risquait de se heurter à chaque instant contre une opposition menaçante. Les auteurs et complices du coup d'État de Brumaire le comprirent admirablement; aussi se gardèrent-ils bien de laisser subsister ce dernier rempart, derrière lequel pouvait s'abriter l'indépendance nationale. Ils réunirent les six ou sept mille cantons de la République en trois cent quatre-vingt-dix-huit arrondissements, et prirent pour type de la commune l'ancienne paroisse, ce qui favorisait singulièrement la tyrannie locale d'une part, et la pression administrative de l'autre. A la place des directoires élus, ils mirent des préfets et sous-préfets nommés par le pouvoir exécutif et ne relevant absolument que de lui. C'était une résurrection pure et simple des intendants et subdélégués de l'ancien régime. A côté des préfets, ils établirent des conseils de préfecture, sortes de conseils d'État au petit pied, dont les membres, également nommés par le pouvoir, ne sont que les serviteurs complaisants du préfet qui les préside et ne sont bons en réalité qu'à rendre service au gouvernement dont ils émanent. On maintint bien les conseils généraux de département, et l'on établit même

Établissement des préfets et conseils de préfecture.

Pluviôse an VIII (*Janvier-Février* 1800).

des conseils d'arrondissement. Mais ces assemblées, principalement chargées d'assurer l'équitable répartition de l'impôt et dont toute l'autorité effective se bornait à exprimer des vœux, n'avaient nul prestige, et ne pouvaient exercer aucune influence sur les destinées du pays. Ajoutez à cela dans chaque commune, à côté d'une municipalité illusoire, un maire devenu l'agent des volontés du pouvoir, et vous aurez une idée du régime administratif dont les hommes de Brumaire ont doté notre pays.

Ce régime, devant lequel se prosternent avec admiration les partisans aveugles de l'autorité forte, ceux qui ne trouvent rien de plus beau qu'un pays manœuvrant à l'ordre comme un régiment sous les armes, était, nous le reconnaissons, une admirable machine de tyrannie. Il a produit les fruits qu'on devait en attendre : là où la Révolution avait, en quelque sorte, créé des hommes, il a fait de la poussière humaine. Le peuple est devenu bétail. Et qu'on ne nous dise pas que cette ridicule centralisation administrative est favorable à la défense du pays. Les faits sont là pour prouver le contraire. La République avec ses administrations électives, ses municipalités libres et puissantes, avait, en quelques jours, enfanté plus d'un million de soldats, armé tous ses enfants, rejeté l'étranger hors du territoire : le gouvernement sorti du crime de Brumaire tombera piteusement, sous une avalanche de hordes ennemies, sans que la multitude de ses fonctionnaires et de ses valets puisse réveiller de sa torpeur la nation épuisée. Il n'appartient pas aux salariés du despotisme de commander l'enthousiasme et de réchauffer le patriotisme. C'est là l'œuvre sainte de la liberté, et les peuples qui, par un misérable calcul d'intérêt matériel, ont délaissé cette grande inspiratrice des dévouements civiques, s'exposent à périr misérablement aux heures critiques où une nation a besoin de tout son élan, de toute sa flamme, de toute son initiative.

Ventôse an VIII (*Février - Mars* 1800).

Le mois suivant vit s'accomplir d'autres réformes non moins favorables à l'établissement définitif de la tyrannie. L'organisation judiciaire fut remaniée sur le modèle de l'administration. La magistrature fondée par la Révolution se recrutait par la voie du suffrage populaire ; elle formait par conséquent un corps libre, indépendant du pouvoir exécutif, et, comme il convient, elle ne relevait que des justiciables, dont son unique souci devait être désormais de mériter la confiance. Assurément le fonctionnement de ce système, si conforme à la raison, au bon sens, à l'idéal républicain, rencontra, au début, des difficultés de plus d'un genre. Les choix des collèges électoraux ne furent pas toujours heureux ; mais le sont-ils beaucoup davantage quand ils dépendent de la fantaisie et du bon plaisir d'un ministre ? Il fallait laisser au temps le soin de perfectionner cette machine, si neuve encore pour nos habitudes. Seulement, la liberté et l'indépendance de la magistrature ne convenaient pas à un gouvernement qui n'entendait avoir d'autre règle que sa propre volonté et qui ne pouvait souffrir à côté de lui une autorité dont il ne fût pas absolument le maître.

Ventôse an VIII (*Février-Mars* 1800).

L'organisation judiciaire.

A cet effet on établit un tribunal de première instance par arrondissement, et l'on créa vingt-neuf tribunaux d'appel qu'on affecta de placer dans les villes où jadis avaient siégé les parlements, comme pour nouer, par un lien de plus, le régime consulaire à l'ancien régime. La justice criminelle fut maintenue au chef-lieu du département, où des juges, empruntés aux tribunaux d'appel et assistés de jurés, durent, à certaines époques déterminées, aller tenir des assises. Le tribunal de cassation, cette belle institution révolutionnaire, resta au sommet du nouvel ordre judiciaire ; on se contenta d'en augmenter légèrement les attributions. Mais où la réforme se trouva absolument radicale et funeste, ce fut dans le nouveau mode de recrutement de la magistrature. Depuis le juge de paix jusqu'au juge de cassation, tous les magistrats furent désormais à la nomination du gouvernement. Il fallait au premier consul des juges à son gré, il les eut. En vain, pour donner une sorte de satisfaction à l'opinion publique et

VENTÔSE an VIII (Février-Mars) 1800.

garantir, en apparence du moins, l'indépendance des juges, les déclara-t-on inamovibles. Une longue expérience a prouvé que cette inamovibilité n'est qu'une garantie tout à fait illusoire pour les intérêts des justiciables, l'avancement des magistrats ayant presque toujours été en raison directe des services rendus par eux au pouvoir. Montesquieu a dit : « Le peuple est admirable pour nommer ses juges. » Ce n'était pas assurément l'avis de Bonaparte. On comprend quel merveilleux moyen pour lui de se faire d'un coup des milliers de créatures. Ce fut là sa principale pr occupation. Il emprunta, en grande partie, aux cadres de l'ancienne magistrature le personnel de ses nouveaux tribunaux, et nomma presque partout des complaisants et des favoris. La magistrature devint par là, entre les mains du gouvernement, un instrument passif et docile. Elle ne recouvrera l'indépendance et la dignité, qui depuis soixante-dix ans lui ont fait trop souvent défaut, que le jour où l'on en reviendra à son égard aux libres institutions fondées par la Révolution française.

La préfecture de police.

Une autre institution, tenant à la fois de l'ordre administratif et de l'ordre judiciaire, fut établie vers ce temps-là : ce fut la préfecture de police. Déjà, depuis quelques années, à Paris, l'action de la police avait été entièrement soustraite au contrôle et à la surveillance du pouvoir municipal. La préfecture de police telle qu'elle se trouve organisée par le Consulat fut l'une des institutions les plus fatales à la liberté qui soient sorties du régime de Brumaire ; elle eut pour résultat immédiat de faire du gouvernement de la France un véritable gouvernement de police. Au lieu de laisser aux municipalités et à la magistrature le soin de veiller à la sécurité publique et de poursuivre les délits et les crimes, Bonaparte voulut avoir tout entre ses mains. Comme l'ancien lieutenant général de police, dont il était une imitation, le préfet de police eut des attributions essentiellement politiques. Par lui le gouvernement put désormais s'immiscer dans l'administration de la justice et sourdement en diriger l'action ; par lui

VENTÔSE an VIII (Février-Mars 1800).

le pays devait se trouver bientôt couvert d'une armée d'espions et de délateurs ; par lui enfin on allait épier les actions les plus innocentes et s'évertuer à surprendre les secrets des familles. Il n'y a pas à douter que l'abaissement des caractères en France, le relâchement de l'honnêteté publique, ne viennent en grande partie des habitudes de police léguées au Consulat par le Directoire, et de cet établissement d'une préfecture de police qui a été le couronnement du système.

Clôture de la liste des émigrés.

Chaque jour enlevait quelque pierre à l'édifice de la République. Cependant certaines mesures tournèrent au profit de la justice et de l'humanité, et alors l'histoire n'a qu'à applaudir. Ainsi fut close la liste des émigrés, sur laquelle avaient été indûment portées une foule de personnes coupables de s'être absentées pour leurs affaires ou pour voyager. Désormais, comme l'avait déjà demandé aux Cinq-Cents le républicain Briot, il fut permis à tout citoyen d'aller et de venir librement. Si les lois existantes à l'égard de l'émigration furent maintenues comme une arme entre les mains de l'autorité, elles furent exécutées avec une extrême tolérance, et, moyennant une soumission au nouveau gouvernement, à laquelle ils étaient tout disposés d'avance, la plupart des émigrés obtinrent d'être rayés de l'ancienne liste. Cette mesure libérale n'empêcha pas le premier consul de rester absolument maître, en fait, de la liberté des citoyens. Plus d'une fois il suffira d'un simple caprice de sa volonté pour exiler tel ou tel personnage : témoin Mme de Staël, qui fut bannie de France en châtiment de son opposition de salon à la politique consulaire.

Du droit de tester.

Une autre atteinte portée aux lois révolutionnaires fut le rétablissement du droit de tester que, dans l'intérêt de l'égalité, on avait circonscrit dans des limites extrêmement étroites. Cette mesure ne passa pas d'ailleurs sans soulever une violente opposition au sein du Tribunat, dont certains membres, le poète Andrieux, entre autres, craignaient de voir reparaître sous une autre forme l'abominable institution du droit d'aînesse. La création des majorats prouvera qu'ils

Ventôse an VIII (Février-Mars 1800).

ne se trompaient pas beaucoup dans leurs appréhensions.

La Banque de France.

Parmi les institutions de cette époque, mentionnons l'établissement de la Banque de France, fondée au capital de trente millions, et qui obtint le privilège exorbitant d'émettre une sorte de papier-monnaie. A ce nom de Banque de France, on pouvait croire qu'il s'agissait d'une banque nationale appelée à prêter son crédit à tous les commerçants, à tous les industriels, petits ou grands. Malheureusement il n'en fut pas ainsi. Ce fut simplement une association de puissants capitalistes, de hauts seigneurs de la finance, qui assirent sur ce monopole les bases d'une Féodalité nouvelle, la féodalité de l'argent, non moins écrasante que l'ancienne. Fondée par l'État, au profit de la société tout entière, la Banque eût rendu au pays de bien plus signalés services, et l'on ne fût pas rentré dans la voie mauvaise des privilèges et des monopoles. De plus, si on l'avait divisée en autant de succursales qu'il y avait de départements, elle aurait admirablement servi à la perception de l'impôt et apporté, dans cette perception si coûteuse, des économies considérables. Grâce à elle, on aurait pu se passer des receveurs généraux réinstallés depuis quelque temps déjà, et des receveurs particuliers établis vers cette époque, et qui tirent de gros bénéfices du maniement de nos contributions. Mais ces officiers de finance et les capitalistes de la Banque de France versaient au Trésor des cautionnements dont l'État avait encore grand besoin; de plus, le premier consul trouvait là une clientèle toute formée de personnages riches et influents, et, comme tous les détenteurs du pouvoir personnel, il se laissait bien plus guider par son intérêt propre que par l'intérêt général.

Le crédit et le budget de l'an VIII.

Quoi qu'il en soit, la Banque ne contribua pas peu à relever le crédit; et diverses mesures financières d'une incontestable habileté donnèrent aux fonds publics un essor inconnu depuis longtemps. On sait, du reste, quelle aveugle confiance l'argent a dans les pouvoirs forts. Le tiers consolidé monta tout à coup de 6 francs à 12 et à 24 francs. L'impôt, dont la perception était si laborieuse durant les années précédentes, commençait de rentrer comme par enchantement, grâce surtout à la création d'une direction générale des contributions directes, qui, dans le cours de l'an VIII, mit à jour trente-cinq mille rôles en retard. Le budget de cette année se solda, en recettes et en dépenses, par une somme de 600 millions, que les prévisions d'une guerre imminente ne devaient pas augmenter de beaucoup. La situation se présentait donc sous l'aspect le plus favorable, et, de toutes parts, la fortune souriait à Bonaparte.

Ventôse an VIII (Février-Mars 1800).

Bonaparte aux Tuileries.

Le premier consul était alors, on peut le dire, au faîte de la grandeur. Tout en France était à ses pieds. L'opposition de quelques membres du Tribunat, des Daunou, des Chénier, des Duveyrier, était toute pour la forme, nullement sérieuse au fond. Sauf le titre, il était plus qu'un roi. Et pourtant il affichait encore certains dehors républicains. C'est ainsi que le mois précédent il avait ordonné une cérémonie funèbre en l'honneur de Washington, dont la mort récente venait de remplir de deuil toutes les âmes dévouées à la liberté. Et c'était Fontanes, l'adulateur attitré du despotisme naissant, qui avait été chargé de retracer les vertus publiques et privées du héros de l'indépendance américaine. Néanmoins, cet hommage rendu à l'idée républicaine n'avait pas empêché Bonaparte de quitter le Luxembourg, où il s'était installé après le coup d'État de Brumaire, pour aller s'établir aux Tuileries. La translation s'était faite le dernier jour du mois de pluviôse (19 février 1800) en grand appareil. Le public n'avait pas paru y attacher grande importance, malgré son enthousiasme très réel pour le premier consul. Mais il n'en était pas de même de Bonaparte. Il semblait qu'il ne se crût réellement maître du pouvoir qu'en prenant possession du palais où, de droit au moins, avait si longtemps résidé la puissance suprême. Aussi, en s'installant dans la vieille demeure de Catherine de Médicis, restaurée tout exprès pour lui, il dit à Bourrienne son secrétaire : « Eh bien! Bourrienne, nous voici

VENTÔSE an VIII (*Février-Mars* 1800).

aux Tuileries. Maintenant il faut y rester. » Voilà bien la signification la plus claire du coup d'État de Brumaire.

Le jour même, Bonaparte passa en revue les troupes consulaires dans la vaste enceinte du Carrousel, où pendant quatorze ans devaient le saluer tant de milliers d'hommes destinés à mourir en pure perte pour lui. Le surlendemain il reçut, au milieu d'un cortège qui était un commencement de cour, les ambassadeurs de toutes les puissances avec lesquelles la République se trouvait en paix. Ceux-ci, conformément aux usages monarchiques, remirent entre ses mains leurs lettres de créance. C'était déjà une dérogation à la simplicité des mœurs républicaines.

Pour mettre son immense autorité à l'abri de tout contrôle et de toute critique de la part de l'opinion, le premier consul avait, comme on l'a vu plus haut, supprimé d'un trait de plume une foule de journaux politiques. Treize seulement avaient survécu à cette immolation. Encore furent-ils avertis que l'insertion d'articles contraires au pacte social et à la gloire de nos armées, ou même d'invectives empruntées aux feuilles étrangères contre les gouvernements amis de la République, entraînerait de plein droit leur suppression. Voilà où en était réduite la liberté de la presse ; le sabre avait décidément remplacé la plume. Si l'on était dur pour les journaux, on se montrait en revanche d'une extrême indulgence à l'égard de certains journalistes dont on connaissait les opinions peu républicaines. La Harpe, qui ne se souvenait plus d'avoir porté le bonnet rouge, l'abbé Sicard, Michaud, Suard, Fiévée et quelques autres, furent rappelés de l'exil où ils avaient été jetés à la suite du 18 Fructidor. Bonaparte ne voulait que des plumes serviles, et il espéra certainement que ces écrivains reconnaîtraient sa générosité envers eux en lui prêtant tout leur concours et en exaltant sa gloire. A défaut d'Homère, il eut M. de Fontanes.

Journalistes rappelés.

Tout alors était calme dans l'intérieur. Ce mois de ventôse venait en effet de voir se terminer l'horrible guerre civile qui,

La Vendée et la Bretagne pacifiées.

VENTÔSE an VIII (*Février-Mars* 1800).

depuis près de dix ans, désolait nos départements de l'Ouest. Fidèle à son système d'indulgence à l'égard des royalistes, le premier consul avait, au commencement de nivôse (fin décembre 1799), promis une absolution complète à tous les insurgés qui déposeraient les armes. Ce système, puissamment secondé par la conduite aussi sage qu'énergique des généraux Hédouville et Brune, ne tarda pas à produire les meilleurs résultats. La Vendée était d'ailleurs épuisée. Un des hommes qui avait été l'âme de la résistance dans ce pays, le curé Bernier, offrit de lui-même son concours au général Hédouville pour l'aider à accomplir l'œuvre de la pacification. Grâce à son influence, les principaux chefs vendéens, Châtillon, Suzannet et d'Autichamp, déposaient les armes à Montfaucon le 27 nivôse (17 janvier), et signaient une capitulation par laquelle, moyennant une amnistie pleine et entière, ils s'engagèrent à se soumettre sans retour au gouvernement de la République.

La résistance se prolongea de quelques semaines dans la basse Normandie et la Bretagne, où deux chefs pleins de résolution, M. de Frotté et Georges Cadoudal, paraissaient décidés à continuer la lutte, confiants qu'ils étaient dans l'appui de l'Angleterre. Mais la fortune trahit leur courage. Défait dans une série de combats par les généraux Gardanne et Chambarlhach, M. de Frotté fut pris dans le départemant de l'Orne, livré à une commission militaire, et passé par les armes. Georges, qui tenait en Bretagne, n'eut pas plus de succès dans ses rencontres contre les généraux Brune et Chabot ; mais il eut du moins la vie sauve. Fils d'un meunier du Morbihan, et plébéien comme les Stofflet et les Cathelineau, il avait, comme eux, embrassé la cause des privilégiés et de la monarchie. Avec MM. de Bourmont et de la Prévalaye, il combattait à la tête des chouans, armée étrange, formée de paysans fanatiques et d'affreux bandits qui se battaient plutôt en vue du pillage et du vol que pour le soutien d'une cause plus ou moins juste. Malgré son indomptable énergie, il fut contraint de mettre bas

VENTÔSE an VIII (*Février-Mars* 1800).

les armes et de livrer une quantité considérable de fusils et de munitions qu'il venait de recevoir d'Angleterre.

Les chefs vendéens et bretons aux Tuileries.

Bonaparte avait pour les royalistes autant de tendresse qu'il avait d'aversion pour les républicains; aussi combla-t-il de prévenances les chefs vendéens et bretons. MM. d'Autichamp, de Bourmont, de la Prévalaye, de Châtillon, le curé Bernier et Georges Cadoudal étant venus à Paris, il les reçut aux Tuileries avec une extrême cordialité, leur proposa des positions brillantes, et parvint à s'attacher quelques-uns d'entre eux, comme le curé de Saint-Laud, l'abbé Bernier, qui devint un de ses agents les plus dévoués. Seul, l'indomptable Georges échappa à son prodigieux ascendant. Insensible aux offres les plus séduisantes, il quitta Paris avec la même haine au cœur, et se rendit à Londres, où il ne songea qu'à nouer des intrigues et qu'à fomenter des complots contre le premier consul et contre la République.

Nécessité de continuer la guerre.

Le pays, pacifié à l'intérieur, désirait ardemment aussi voir se terminer la guerre extérieure, qui était le grand obstacle à la reprise des affaires et au développement du commerce et de l'industrie. Restait à savoir si la paix était chose facile à cette heure, en présence des prétentions des puissances avec lesquelles la lutte se trouvait engagée. Bonaparte, malgré ses manies belliqueuses, inclinait lui-même à la paix. Il n'aspirait sans doute pas encore à la domination universelle, et tout porte à croire qu'il était sincère dans son désir de mettre fin aux maux de la guerre. Il avait même, comme on l'a vu, écrit au roi Georges III une lettre très noble, très digne, pour le prier de s'entendre avec lui sur les moyens d'amener, le plus promptement possible, la cessation des hostilités. Mais Pitt, qui gouvernait l'Angleterre, se montra intraitable. Il répondit à la lettre du premier consul par une note fort inconvenante où l'on réclamait en quelque sorte la restauration de la maison de Bourbon sur le trône de France comme une garantie de la paix. Cette réponse fut suivie d'une réplique qui n'amena pas de résultat satisfaisant. En vain, avec une éloquence suprême,

VENTÔSE an VIII (*Février-Mars* 1800).

l'opposition, par la bouche des Fox, des Sheridan, des Tierney et de quelques autres, combattit-elle au parlement l'implacable ministre par des arguments tirés de la raison, de la philosophie, de la justice et du droit, rien n'y fit : le tout-puissant Pitt obtint des chambres tous les subsides qu'il voulut, et force fut à la République française de se préparer à poursuivre contre l'Angleterre la lutte à outrance.

Situation militaire en Italie.

Des ouvertures faites à l'Autriche ne réussirent pas mieux. Vainement le premier consul offrit-il à cette puissance de prendre pour bases de la paix les termes du traité de Campo-Formio, et même de lui tenir compte des légers avantages qu'elle avait remportés en Italie dans la dernière campagne; la cour de Vienne, liée par un pacte secret avec le gouvernement britannique et enflée de ses succès dans la péninsule, se refusa à tout accommodement raisonnable.

On n'a peut-être pas oublié quelle était en Italie la situation respective de la France et de l'Autriche. C'était là seulement que, peu avant le guet-apens de Brumaire, la République avait vu fléchir sa fortune, sans que, pour cela, ses frontières au sud-est eussent été le moins du monde entamées. Ancône avait été perdue malgré une héroïque défense du général Monnier. Plus heureux, le général Saint-Cyr était parvenu à sauver Gênes d'un coup de main audacieux, et il avait infligé à l'ennemi une perte de quinze cents hommes. Ce n'était pas tant les armées autrichiennes que le dénûment presque absolu de vivres et de munitions qu'avaient à craindre nos troupes. Championnet, qui avait succédé à Moreau dans le commandement de l'armée d'Italie, avait été contraint d'abandonner le Piémont et Coni, vaincu plus par l'épidémie, le froid et la pénurie de toutes choses que par les armes. Atteint lui-même par le fléau, il venait de mourir à Nice, comme on l'a vu, léguant à la République sa mémoire intacte et une gloire que n'avait pas souillée encore le souffle empoisonneur de la tyrannie. L'Autriche n'avait donc pas tant raison de s'enorgueillir de ses triomphes, et en repoussant les avances de la

Ventôse an VIII (*Février-Mars* 1800).

France, elle commit une faute qu'elle ne devait pas tarder à payer chèrement.

Le premier consul avait cette fois pour lui le droit et la modération. Il sut de plus, par une politique habile, obtenir la neutralité de la plus grande partie de l'Europe. La Prusse, la Suède, le Danemarck, la Russie elle-même, à laquelle l'Autriche était redevable de ses éphémères succès, étaient décidés à demeurer spectateurs impassibles de la lutte qui allait se rouvrir. La modération de Bonaparte eut pour effet de rendre la nouvelle guerre extrêmement populaire. Le 17 ventôse an VIII (8 mars 1800), les consuls adressaient au peuple français une proclamation ardente pour réclamer de leur patriotisme de l'argent, du fer et des soldats, promettant d'ailleurs qu'au milieu des batailles le premier consul ne cesserait d'invoquer la paix et ne combattrait que pour le bonheur de la France et le repos du monde. Promesse menteuse, à laquelle tant de démentis sanglants allaient être donnés! Le même jour, le Corps législatif appelait sous les drapeaux tous les Français qui au 1er vendémiaire précédent avaient atteint leur vingtième année. Du reste, on vit accourir à la voix des consuls une foule d'anciens soldats retirés du service, et l'on eut ainsi le noyau d'une excellente armée.

Préparatifs de guerre.

Germinal an VIII (*Mars-Avril* 1800).

Tout en négociant, Bonaparte avait eu soin de se préparer activement à la guerre. Il y mit tout le secret possible, afin, sans doute, de ne pas laisser soupçonner la sincérité de ses intentions pacifiques. Tandis que la cour de Vienne nous croyait dans l'impossibilité de tenir la campagne, il parvint à réunir aux environs de Dijon une réserve de soixante mille hommes, dont les généraux autrichiens ne soupçonnèrent l'existence que lorsqu'elle fut prête à entrer en ligne. Comprenant la nécessité de s'entourer de collaborateurs habiles et éprouvés, il nomma Carnot, qu'il avait récemment tiré d'exil avec l'ex-directeur Barthélemy, ministre de la guerre à la place du général Berthier, appelé, lui, à prendre le commandement de l'armée de réserve. Déjà, dès son retour, Carnot

Carnot ministre.

Germinal an VIII (*Mars-Avril* 1800).

avait été pourvu d'une bonne place d'inspecteur général aux revues; Bonaparte voulait à tout prix s'attacher un homme de cette valeur [1]. Quelques vieux républicains s'étonnèrent de voir cet ancien membre du comité de Salut public consentir à devenir le ministre du violateur de la loi et du droit; mais la grande majorité du pays applaudit le premier consul d'avoir confié la direction centrale des affaires militaires à l'homme qui passait généralement pour avoir organisé la victoire dans les jours difficiles de l'enfantement de la République. Bonaparte s'entendait d'ailleurs merveilleusement dans le choix de ses lieutenants. Il confia au général Marescot la direction des armes du génie, et au général d'Aboville celle des armes de l'artillerie, complètement remise sur un pied tout nouveau. Masséna garda le commandement de l'armée de Ligurie, qui, réduite à trente mille combattants, se trouvait dans une assez triste situation. Mais le premier consul ne lui demandait qu'à agir passivement pour ainsi dire entre l'armée du Rhin et la nouvelle armée d'Italie, et il n'hésita pas à la sacrifier aux nécessités du plan qu'il avait conçu.

Situation respective des armées.

L'armée du Rhin, sous les ordres de Moreau, fut réorganisée avec le plus grand soin. Son effectif fut porté à près de cent trente mille hommes, qui, commandés par un tel chef, ayant pour lieutenants principaux Lecourbe, Ney et Saint-Cyr, pouvaient aisément accomplir des prodiges. Moreau avait pour adversaire le général autrichien baron de Kray, dont l'armée, admirablement pourvue, s'élevait à cent cinquante mille combattants environ. Les forces totales de l'Autriche, augmentées des contingents bavarois et wurtembergeois, formaient une masse de plus de trois cent mille hommes, dont une vingtaine de mille avaient été dirigés sur Mahon pour

[1] A propos de la nomination de Carnot, le *Journal des hommes libres* s'exprimait ainsi : « Les républicains doivent oublier les erreurs commises par Carnot avant le 18 fructidor, comme il a lui-même oublié son exil. Il sera au ministère ce qu'il fut à la Convention nationale. »

Germinal an VIII (*Mars-Avril* 1800).

seconder les opérations de la marine anglaise. Le reste, cent trente mille hommes à peu près, occupait la Lombardie, ayant à sa tête le baron de Mélas. Celui-ci, bien que privé du concours de Souwarow, croyait avoir facilement raison de nos troupes, qu'il avait laissées mal nourries, mal équipées et démoralisées; mais il comptait sans un adversaire auquel il ne s'attendait peut-être pas; cet adversaire, c'était Bonaparte. Le premier consul avait en effet résolu de se jeter en Italie avec une soixantaine de mille hommes, et d'agir lui-même sur ce théâtre de sa fortune et de sa grandeur, où le ramenait le souvenir de ses premiers exploits. Ainsi deux cent quarante mille Français allaient avoir à lutter contre trois cent mille Autrichiens et Allemands; seulement ils avaient à leur tête d'incomparables généraux, et ils étaient encore animés du souffle vivifiant de la République: la partie était égale. Telles étaient les forces respectives de la France et de l'empire, quand de nouveau les destinées de notre pays se trouvèrent livrées au jeu sanglant des batailles.

CHAPITRE ONZIÈME

Clôture de la session de l'an VIII. — Moreau repousse le plan de Bonaparte. — Opérations en Ligurie. — Sortie victorieuse de Masséna. — Siège de Gênes. — Ouverture de la campagne d'Allemagne. — Bataille d'Eingen. — Bataille de Mœskirch. — Bataille de Biberach. — Carnot au camp de Moreau. — Le baron de Kray à Ulm. — Position désespérée de Masséna. — Départ de Bonaparte. — Passage du mont Saint-Bernard. — Succès de Lannes. — Bonaparte à Milan. — Capitulation de Gênes. — Réunion de Suchet et de Masséna. — Prise de Plaisance. — Combat de Montebello. — Arrivée de Desaix au camp. — Bataille de Marengo. — Intervention de Desaix. — Sa mort. — Convention d'Alexandrie. — *Te Deum* à Milan. — Premiers rapports avec Pie VII. — Opérations en Allemagne. — Bataille de Hochstädt. — Mort de La Tour d'Auvergne. — Suspension d'armes. — Retour de Bonaparte à Paris. — Anniversaire du 14 juillet. — Affaires d'Egypte. — Kléber négocie. — Massacre des Français à El-Arisch. — Rupture de la capitulation. — Bataille d'Héliopolis. — Reprise du Caire. — Mesures administratives. — Assassinat de Kléber. — Pourparlers avec l'Autriche. — Proposition d'un congrès. — Politique à l'égard de l'Europe. — Restitution des prisonniers russes. — La question des neutres. — Relations avec l'Espagne. — Paix avec les États-Unis. — Négociations avec l'Angleterre. — Correspondance de Bonaparte avec le comte de Provence. — Anniversaire de la fondation de la République. — Turenne aux Invalides. — Prospérité intérieure. — Audace des émigrés. — Craintes des patriotes. — Complot d'Aréna et de Ceracchi. — Ouverture du congrès de Lunéville. — Rupture de l'armistice. — Combat d'Amfing. — Bataille de Hohenlinden. — Armistice de Steyer. — Opérations en Italie. — Armistice de Trévise. — Négociations de Lunéville.

Germinal an VIII (*Mars-Avril* 1800).

Le premier consul, ne voulant pas qu'en son absence un autre pouvoir s'occupât des destinées de la République, hâta l'adoption des projets de loi présentés au Corps législatif, dont la session fut close le 9 germinal (30 mars). Quelques membres du Tribunat, qui, au milieu de l'abaissement général, avaient gardé un reste d'indépendance, se plaignirent bien de la rapidité avec laquelle on votait les lois les plus graves; mais leurs plaintes se perdirent dans le désert. Le Tribunat

Germinal an VIII (*Mars-Avril* 1800).

seconder les opérations de la marine anglaise. Le reste, cent trente mille hommes à peu près, occupait la Lombardie, ayant à sa tête le baron de Mélas. Celui-ci, bien que privé du concours de Souwarow, croyait avoir facilement raison de nos troupes, qu'il avait laissées mal nourries, mal équipées et démoralisées; mais il comptait sans un adversaire auquel il ne s'attendait peut-être pas; cet adversaire, c'était Bonaparte. Le premier consul avait en effet résolu de se jeter en Italie avec une soixantaine de mille hommes, et d'agir lui-même sur ce théâtre de sa fortune et de sa grandeur, où le ramenait le souvenir de ses premiers exploits. Ainsi deux cent quarante mille Français allaient avoir à lutter contre trois cent mille Autrichiens et Allemands; seulement ils avaient à leur tête d'incomparables généraux, et ils étaient encore animés du souffle vivifiant de la République: la partie était égale. Telles étaient les forces respectives de la France et de l'empire, quand de nouveau les destinées de notre pays se trouvèrent livrées au jeu sanglant des batailles.

CHAPITRE ONZIÈME

Clôture de la session de l'an VIII. — Moreau repousse le plan de Bonaparte. — Opérations en Ligurie. — Sortie victorieuse de Masséna. — Siège de Gênes. — Ouverture de la campagne d'Allemagne. — Bataille d'Eingen. — Bataille de Mœskirch. — Bataille de Biberach. — Carnot au camp de Moreau. — Le baron de Kray à Ulm. — Position désespérée de Masséna. — Départ de Bonaparte. — Passage du mont Saint-Bernard. — Succès de Lannes. — Bonaparte à Milan. — Capitulation de Gênes. — Réunion de Suchet et de Masséna. — Prise de Plaisance. — Combat de Montebello. — Arrivée de Desaix au camp. — Bataille de Marengo. — Intervention de Desaix. — Sa mort. — Convention d'Alexandrie. — *Te Deum* à Milan. — Premiers rapports avec Pie VII. — Opérations en Allemagne. — Bataille de Hochstädt. — Mort de La Tour d'Auvergne. — Suspension d'armes. — Retour de Bonaparte à Paris. — Anniversaire du 14 juillet. — Affaires d'Egypte. — Kléber négocie. — Massacre des Français à El-Arisch. — Rupture de la capitulation. — Bataille d'Héliopolis. — Reprise du Caire. — Mesures administratives. — Assassinat de Kléber. — Pourparlers avec l'Autriche. — Proposition d'un congrès. — Politique à l'égard de l'Europe. — Restitution des prisonniers russes. — La question des neutres. — Relations avec l'Espagne. — Paix avec les États-Unis. — Négociations avec l'Angleterre. — Correspondance de Bonaparte avec le comte de Provence. — Anniversaire de la fondation de la République. — Turenne aux Invalides. — Prospérité intérieure. — Audace des émigrés. — Craintes des patriotes. — Complot d'Aréna et de Ceracchi. — Ouverture du congrès de Lunéville. — Rupture de l'armistice. — Combat d'Amfing. — Bataille de Hohenlinden. — Armistice de Steyer. — Opérations en Italie. — Armistice de Trévise. — Négociations de Lunéville.

Germinal an VIII (*Mars-Avril* 1800).

Le premier consul, ne voulant pas qu'en son absence un autre pouvoir s'occupât des destinées de la République, hâta l'adoption des projets de loi présentés au Corps législatif, dont la session fut close le 9 germinal (30 mars). Quelques membres du Tribunat, qui, au milieu de l'abaissement général, avaient gardé un reste d'indépendance, se plaignirent bien de la rapidité avec laquelle on votait les lois les plus graves; mais leurs plaintes se perdirent dans le désert. Le Tribunat

Germinal an VIII (Mars-Avril 1800).

lui-même qui, aux termes de la constitution, avait le droit de siéger en permanence, dut ne se rassembler qu'une fois par quinzaine, et encore lui fut-il interdit de s'occuper des intérêts généraux du pays. Seul le conseil d'État, organe digne du maître, continua ses séances, dont les relations furent jetées en pâture à la curiosité publique.

Clôture de la session de l'an VIII.

Bonaparte, débarrassé de toute espèce de contrôle et n'ayant à redouter aucune velléité d'opposition, acheva de donner ses soins à la formation de l'armée dont il devait prendre le commandement en personne. Il n'attendait, pour aller se mettre à la tête de ses troupes, que l'annonce du commencement des hostilités en Allemagne. Avec son habitude de tout vouloir faire par lui-même, il avait envoyé à Moreau un plan tout préparé. Ce plan, dans les détails duquel il serait trop long d'entrer, était fort habilement conçu, et s'il eût réussi, il eût permis au premier consul de joindre son armée de réserve à l'armée du Rhin et de marcher sur Vienne avec deux cent mille hommes. Mais les plans de campagne prémédités dans le silence du cabinet ne sont bons à être exécutés que par ceux qui les conçoivent. Moreau, d'ailleurs, avait assez l'expérience de la guerre pour n'avoir pas besoin qu'on lui traçât sa conduite; il connaissait admirablement le pays où il était appelé à opérer de nouveau, et, ayant conçu lui-même un plan peut-être moins hardi, mais aussi moins aventureux que celui qu'on lui proposait, il eut raison de repousser le plan de Bonaparte. S'il est vrai qu'à la nouvelle du refus de Moreau, le premier consul se soit écrié : « Je vais faire sur les Alpes ce qu'il n'ose exécuter sur le Rhin, et il regrettera la gloire qu'il m'abandonne, » Bonaparte prononça là des paroles banales que ne justifia pas l'événement, car l'admirable manière dont Moreau allait diriger ses opérations a prouvé qu'il fit bien de se fier à ses propres inspirations, et, comme on le verra, ce seront en définitive ses glorieux efforts, couronnés de succès, qui amèneront la fin de cette guerre.

Moreau repousse le plan de Bonaparte.

Le sage et méthodique général était trop lent à agir

au gré de l'impatience du premier consul; mais il ne voulait rien compromettre par une action précipitée, et force fut bien à Bonaparte de se résigner et d'attendre. Tandis que Moreau temporisait, épiant l'heure favorable d'ouvrir la campagne, les hostilités recommençaient en Ligurie, où Masséna couvrait Gênes, à la tête d'une quarantaine de mille hommes. Le vainqueur de Zurich se trouva surpris par l'irruption subite des Autrichiens qui, vers le milieu de germinal (commencement d'avril), envahirent le pays au nombre de soixante-dix mille combattants. Deux de ses lieutenants, Soult et Suchet, virent leurs corps d'armée coupés en deux sur les bords de la Bormida par le baron de Mélas. Le général Miollis subit également un grave échec, du côté de Monte-Creto, et, malgré un avantage signalé de la division Gazan sur le corps commandé par le comte de Hohenzollern, Gênes ne tarda pas à être investie, et Masséna s'y trouva bloqué avec dix-huit mille hommes.

Germinal an VIII (Mars-Avril 1800).

Opérations en Ligurie.

Masséna résolut d'essayer, à tout prix, de rejeter les Autrichiens derrière les Apennins et de donner la main à Suchet, qui s'avançait en culbutant l'ennemi de position en position. Le 17 germinal an VIII (7 avril 1800), il sortit de la ville à la tête de trois fortes colonnes d'attaque, se jeta tête baissée sur les Autrichiens, les précipita dans les torrents qui coulent au pied des Apennins, et le soir du même jour il rentrait victorieux dans Gênes, aux acclamations de la population enthousiasmée, et ramenant avec lui plusieurs milliers de prisonniers. Par malheur, si les troupes républicaines étaient évidemment supérieures à celles de l'ennemi par leur intrépidité, elles leur étaient de beaucoup inférieures en nombre; les jours suivants, tous les efforts de Masséna et de ses lieutenants se brisèrent contre les masses dont disposait le baron de Mélas. Après avoir livré une série de combats acharnés et glorieux sans être parvenu à percer les lignes autrichiennes, il fut contraint de rentrer dans Gênes, où il ramenait du reste un nouveau convoi de prisonniers, et il dut se préparer à y

Sortie victorieuse de Masséna.

soutenir un siège en règle. L'attaque ne se fit pas attendre. Dès le 10 floréal (30 avril), les Autrichiens se ruèrent contre la ville avec des forces considérales; dans la première partie de la journée, ils s'emparèrent du fort de Quezzi et du village de Saint-Martin d'Albano. La place était singulièrement compromise. Masséna jugea tout de suite la gravité de la situation, et, comprenant la nécessité de tenter un colossal effort, il se porta rapidement sur le théâtre de la lutte. Grâce à sa prodigieuse impétuosité, grâce à la valeur indomptable du colonel Mouton, qui tomba sur le champ de bataille, la poitrine trouée d'une balle, et qui, depuis, devint le comte de Lobau, la fortune eut bientôt changé de côté. Le fort de Quezzi fut repris en quelques instants et le village de Saint-Martin emporté à la baïonnette. Le soir, les Autrichiens, refoulés sur tous les points, étaient obligés de se retirer en désordre, en abandonnant près de trois mille des leurs sur le terrain et en laissant entre nos mains plus de quinze cents prisonniers. C'était là un éclatant fait d'armes; mais Gênes n'était pas sauvée pour cela : elle allait avoir à lutter contre la faim, et l'on devait s'attendre à la voir succomber avant peu, si elle n'était pas secourue.

Siège de Gênes.

Ouverture de la campagne d'Allemagne.

Masséna tournait, anxieux, ses regards du côté de l'Allemagne. De là, en effet, pouvait lui venir le salut, soit que Moreau, par des triomphes éclatants, contraignit le baron de Mélas à quitter la Ligurie afin d'accourir au secours de l'armée de Souabe, soit qu'il détachât de sa propre armée un corps de troupes assez considérable pour débloquer Gênes de vive force. L'important maintenant était d'agir, et d'agir vite. L'armée du Rhin comptait, comme nous l'avons dit, cent trente mille hommes environ, dont trente mille tenaient garnison dans diverses places fortes. Restaient cent mille combattants, parfaitement aguerris, à opposer à cent vingt mille hommes, à peu près, que comprenait l'armée active du baron de Kray. Cette armée de la République était divisée en quatre corps, ayant pour chefs respectifs les généraux

Lecourbe, Moncey, Sainte-Suzanne. Elle s'ébranla le 5 floréal (25 avril) et franchit simultanément le Rhin à Kehl, à Bâle et à Constance. L'ennemi nous attendait de l'autre côté du fleuve. Saint-Cyr balaya tout ce qu'il rencontra devant lui et se retrancha fortement dans Fribourg. Le 11 floréal (1er mai), toute l'armée républicaine était sur la rive droite du Rhin. L'action s'engagea immédiatement sur plusieurs points à la fois, et partout avec succès. Le 13 floréal (3 mai), Lecourbe battait le prince de Vaudemont à Stockech; le même jour une grande bataille s'engageait entre Moreau et le baron de Kray dans les plaines d'Eingen. De part et d'autre on se battit avec un incroyable acharnement; aussi la lutte fut-elle longtemps indécise. Enfin, vers le soir, Moreau, sentant fléchir l'ennemi, se mit à la tête de quelques compagnies de grenadiers et décida la victoire par un dernier coup de vigueur. Le baron de Kray se retira précipitamment vers le Danube, après avoir perdu près de huit mille combattants, tant tués que blessés et prisonniers. Nous avions eu de notre côté plus de deux mille hommes mis hors de combat. Ce brillant succès, en portant au comble l'ardeur et l'enthousiasme de nos soldats, les disposa merveilleusement à de nouveaux triomphes.

Bataille d'Eingen.

Bataille de Mœskirch.

Moreau poursuivit à marches forcées l'armée autrichienne. Il l'atteignit à Mœskirch dans la journée du 15 floréal (5 mai). Là se livra une nouvelle bataille qui s'étendit jusqu'à Krimbach et Heudorf, bataille dans laquelle les pertes de l'ennemi furent encore beaucoup plus considérables qu'à Eingen. Sans l'inaction de Saint-Cyr, qui se tint à quelques lieues du champ de bataille au lieu d'accourir au bruit du canon, c'en était fait de l'armée impériale ; le baron de Kray aurait essuyé un irréparable désastre, et peut-être la campagne eût-elle été terminée du coup. Saint-Cyr s'excusa en alléguant qu'il n'avait pas reçu d'ordre. Ses ennemis prétendirent qu'il était resté volontairement inactif, et qu'il avait voulu laisser écraser ses frères d'armes par ressentiment contre Moreau, qui n'avait pas

Floréal an VIII (Avril-Mai 1800).

écouté ses conseils. Quoi qu'il en soit, le baron de Kray put s'échapper avec son armée en déroute. Il la reforma derrière le Danube, qu'il repassa au bout de quelques jours pour sauver les magasins de Biberach menacés par nos troupes.

Bataille de Biberach.

Moreau suivait de près le général autrichien. Il l'atteignit non loin de Biberach, où quatre années auparavant il avait déjà remporté une victoire. Cette fois ce fut Saint-Cyr qui eut à soutenir tout le poids de l'affaire. Il prit une revanche éclatante de son inaction des jours passés, défit complètement les Autrichiens, et s'empara des immenses magasins qu'avait vainement tenté de sauver le malheureux baron de Kray. Le lendemain, Moreau le complimenta chaleureusement en présence de Carnot, que le premier consul venait de lui envoyer pour le sommer de détacher de son armée le général Lecourbe avec vingt-cinq mille hommes et de les diriger vers le Saint-Gothard. Le commandant en chef de l'armée du Rhin refusa absolument de céder aux exigences de Bonaparte. Il tint à garder Lecourbe, et offrit seulement une quinzaine de mille hommes, que Carnot accepta toujours, et qu'il fit partir en hâte pour le Saint-Gothard. Moreau avait certainement raison dans son refus; il n'était ni habile ni généreux de la part du premier consul d'affaiblir son armée au moment où il avait besoin de toutes ses forces pour achever d'écraser l'ennemi en Allemagne.

Carnot au camp de Moreau.

Le baron de Kray à Ulm.

L'armée autrichienne était alors en pleine déroute. Culbutée dans la journée du 20 floréal (10 mai) aux environs de Memmingen, elle dut se replier précipitamment vers Ulm, où des ouvrages considérables lui permettaient de se mettre à l'abri et de se refaire. On agita vivement au camp français la question de savoir s'il ne convenait pas d'enlever la place de vive force. C'était l'avis de Saint-Cyr et de plusieurs autres généraux. Mais Moreau, avec sa prudence ordinaire, ne voulut pas risquer le sort de la campagne sur un coup de main. Peu s'en fallut pourtant qu'il n'y fût amené contre son gré. La division de Sainte-Suzanne, qu'il avait laissée seule sur la rive gauche

Floréal an VIII (Avril-Mai 1800).

du Danube, faillit être écrasée par les Autrichiens, sortis de leur camp retranché avec des forces considérables. Elle allait céder au nombre, après douze heures d'une lutte héroïque, quand le général Saint-Cyr accourut à temps pour la dégager et forcer l'ennemi à rentrer dans ses positions. De part et d'autre, les pertes, à peu près égales, avaient été grandes. Moreau revint sur ses pas pour juger par lui-même de la position de son aile gauche, si gravement compromise un moment. Toute son armée se trouva alors réunie sous les murs d'Ulm. On put croire qu'il allait se décider à emporter la place de haute lutte, comme le lui conseillaient ses généraux; il n'en fit rien. Laissant le baron de Kray dans la ville d'Ulm, il ramena son armée en arrière, et, après qu'un de ses lieutenants, le général Lecourbe, se fut emparé d'Augsbourg, il resta dans une inaction calculée, comme s'il eût voulu attendre le résultat des opérations qui, à cette époque, s'accomplissaient en Italie.

Position désespérée de Masséna.

Pendant que les armées de la République obtenaient en Allemagne de si brillants succès, la position de Masséna empirait de jour en jour. Il avait accompli pourtant, pendant tout ce mois de floréal, de véritables prodiges. Ayant appris que le baron de Mélas était parti pour Nice avec trente-cinq mille hommes détachés de l'armée de blocus, il fit contre le général Ott, chargé de continuer le siège, une sortie si vigoureuse qu'il lui tua ou prit près de trois mille hommes. Ceci se passait le 20 floréal (10 mai). Trois jours après, Soult tentait une nouvelle sortie; mais, moins heureux que son général, il fut grièvement blessé, et tomba au pouvoir de l'ennemi. La situation de Masséna devint de plus en plus critique. Ses forces, diminuées de beaucoup, ne lui permettaient plus d'essayer contre l'assiégeant la moindre entreprise; et, dans l'intérieur, il avait à lutter contre la famine, qui décimait ses troupes et la population. Encore quelques jours, et il serait forcé de se rendre à discrétion. Le baron de Mélas y comptait

FLORÉAL an VIII (*Avril-Mai* 1800).

bien. Ce général était entré dans Nice le 21 floréal (11 mai). Il avait pour adversaire sur le Var le général Suchet, qui n'avait que peu de troupes à sa disposition ; aussi se flattait-il de conquérir la Provence en quelques jours. Il était temps que Bonaparte arrivât. C'était même déjà un peu tard ; et il est à croire que la République aurait été depuis longtemps débarrassée de ses ennemis extérieurs si le premier consul n'avait pas absolument tenu à consolider son pouvoir usurpé avant de songer à assurer la sécurité de nos frontières.

Départ de Bonaparte.

La nouvelle du mauvais état de nos affaires en Ligurie décida le premier consul à partir à l'improviste. Il quitta Paris le 16 floréal (6 mai). Vingt-quatre heures après, il passait en revue à Dijon cette armée de réserve, dont l'Europe s'était beaucoup moquée depuis quelques semaines, et qui allait bientôt frapper le monde d'étonnement. On assure qu'avant son départ, Bonaparte, penché sur la carte d'Italie, et faisant manœuvrer dans sa pensée les soldats à la tête desquels il était à la veille de s'illustrer de nouveau, aurait dit, en désignant du doigt certains endroits de la carte : « Je rencontrerai là ce bon M. de Mélas, et je le battrai là. » Naturellement on n'a pas manqué de s'extasier sur cette profondeur d'intuition et sur cette clairvoyance du génie ; l'événement, comme on le verra bientôt, faillit s'accomplir dans un sens tout inverse à la prophétie.

Passage du mont Saint-Bernard.

Il s'agissait à présent de faire franchir les Alpes à l'armée de réserve, dont les forces ne s'élevaient pas à moins de soixante mille combattants. Trois passages s'offraient devant elle, celui du grand Saint-Bernard, celui du Simplon et celui du mont Cenis. Sur l'avis du général Marescot, le premier consul se décida pour le premier, qui avait l'avantage de déboucher par la vallée d'Aoste entre les routes de Turin et de Milan. Toutefois Bonaparte n'engagea pas toute son armée par là ; différents corps durent passer les Alpes par le mont Cenis et par le petit Saint-Bernard, lequel débouchait égale-dans la vallée d'Aoste.

FLORÉAL an VIII (*Avril-Mai* 1800).

Le gros de l'armée, — quarante mille hommes environ — se mit en mouvement le 25 floréal (15 mai). Les difficultés étaient grandes, les chemins pénibles ; mais il n'y avait pas d'obstacles que ne fût capable de vaincre l'ardeur des soldats de la République. Comme par les escarpements de la montagne il était impossible aux chevaux de traîner les canons, les affûts et les innombrables fourgons dont est obligée de s'encombrer une armée, les hommes s'y attelèrent eux-mêmes. La besogne était rude, mais l'enthousiasme non moins grand. Ils allaient gaiement, en vrais troupiers français, poussant ferme les lourds chariots sur les sentiers à pic, et quand ils étaient épuisés, harassés, ils reprenaient des forces aux accents de la *Marseillaise*, dont les notes ailées se répétaient d'échos en échos dans la montagne. Le soir de la première journée, l'avant-garde, conduite par le général Lannes, se reposait à l'hospice, où des vivres et du vin lui furent distribués par les soins des religieux. Le lendemain, cette avant-garde débouchait dans la vallée et, vivement entraînée par son intrépide chef, elle s'emparait d'Aoste avec un irrésistible élan. Le passage continua de s'effectuer en bon ordre ; il dura cinq jours. Le 30 floréal (20 mai) Bonaparte, accompagné de son aide de camp Duroc et de son secrétaire Bourrienne, franchissait à son tour la montagne à dos de mulet. Le lendemain toute l'armée bivaquait dans la vallée d'Aoste.

PRAIRIAL an VIII (*Mai-Juin* 1800).

Succès de Lannes.

Il lui fallait à présent traverser la petite ville de Bard pour pénétrer dans la plaine d'Ivrée. Elle rencontra là un obstacle imprévu, la citadelle de Bard, que Lannes tenta vainement d'emporter d'assaut. Un siège en règle eût entraîné une trop grande perte de temps ; on prit un parti héroïque, et l'on franchit la ville sous une pluie de boulets et d'obus. Lannes, suivi de l'avant-garde, se porta rapidement sur Ivrée, en défonça les portes à coups de hache et y entra le 3 prairial (23 mai), après deux jours de combat. Ivrée prise, c'était la route de Turin ouverte. Lannes, continuant sa marche victorieuse, culbuta les Autrichiens à Romano, non loin de la Chuisella,

Prairial an VIII (*Mai-Juin* 1800).

les poursuivit l'épée dans les reins, et pénétra derrière eux dans Chiasso, où Bonaparte se porta de sa personne. L'irruption subite de l'armée républicaine dans le Valais fut un coup de foudre pour le baron de Mélas. Il n'avait rien prévu, rien soupçonné. A la nouvelle de nos premiers et rapides succès, il établit son quartier général sur les deux rives du Pô, pour protéger Turin qu'il croyait être l'objectif de nos efforts. Il se trompait encore. Notre marche sur Turin n'était qu'une feinte. L'armée française, tournant brusquement à gauche, se dirigea presque tout entière sur Milan. Sur la route elle enleva Verceil en un clin d'œil, franchit la rivière profonde du Tessin à Turbigo et à Buffalora dans la journée du 11 prairial (31 mai), malgré les efforts du général autrichien Laudon, et le surlendemain elle entrait sans coup férir dans Milan. La veille Lannes avait enlevé Pavie, remplie d'immenses provisions, et le général Chabran s'était emparé de la forteresse de Bard. Les Autrichiens étaient partout en retraite, et la ligne de l'Adda nous appartenait tout entière. Jamais campagne n'avait plus heureusement commencé.

Bonaparte à Milan.

L'entrée de Bonaparte à Milan, le 13 prairial de l'an VIII (2 juin 1800), fut un triomphe éclatant. La population accourut, ivre et frémissante, à sa rencontre, et le reçut comme un libérateur, avec les mêmes acclamations enthousiastes dont elle l'avait salué quelques années auparavant quand, tout jeune encore et simple général de la République, il était venu pour la première fois dans cette vieille capitale de la Lombardie. Sans perdre de temps, le premier consul réorganisa la République cisalpine; il mit en liberté tous les patriotes italiens jetés en prison par la réaction, puis, résolu à pousser avec la dernière vigueur les opérations de guerre, il porta son armée jusqu'aux rives du Pô, pour séparer complètement le baron de Mélas des généraux Laudon et Wukarsowich, qui avaient été réduits à se réfugier sous le canon de Mantoue. Murat et Lannes, acharnés à la poursuite des Autrichiens, les culbutèrent, le premier à Crémone dont il venait de s'emparer, le second à Stradella, où Bonaparte transporta son quartier général le 17 prairial (6 juin). Le premier consul espérait bien que ces victoires successives forceraient le baron de Mélas à lever le siège de Gênes pour aller au secours de ses lieutenants; mais il n'était plus temps : à cette date, Gênes avait capitulé.

Prairial an VIII (*Mai-Juin* 1800).

Capitulation de Gênes.

Nous avons laissé Masséna réduit à la dernière extrémité. Ses soldats et les habitants de la ville mouraient littéralement de faim. On voyait des malheureux tomber exténués dans les rues pour ne plus se relever. Et malgré cela, chacun, l'oreille tendue au bruit des succès de nos troupes, espérait encore la délivrance. Vaines illusions ! la terrible réalité était là ; il fallut bien se résoudre à négocier. Le 15 prairial (4 juin) fut signée, entre le vainqueur de Zurich et le général autrichien Ott, une capitulation en vertu de laquelle nos troupes purent sortir librement de la place avec armes et bagages, et qui garantit aux Génois leur sûreté d'abord, leurs propriétés et jusqu'au respect de leurs opinions politiques. Le lendemain huit mille hommes — tout ce qui restait de valide d'une garnison de quinze mille — quittèrent la ville sous les ordres du général Gazan. Quant à Masséna, il se retira par mer, sous le feu d'une escadre anglaise qui croisait devant Gênes, après s'être illustré, par ce siège à jamais fameux, autant que par son immortelle victoire de Zurich.

Réunion de Suchet et de Masséna.

La capitulation de Gênes n'allait pas tarder d'ailleurs à être amplement et glorieusement vengée. Bien que renforcée des troupes qui avaient été occupées au siège de la ville, l'armée autrichienne n'en continua pas moins son mouvement de retraite. Déjà le général Elsnitz avait abandonné le pont du Var par les ordres du baron de Mélas, et il cherchait à franchir les Apennins. Mais il trouva là Suchet, qui, maître du col de Tende, en gardait les défilés. Les troupes impériales, forcées de rétrograder à la hâte, furent poursuivies à outrance, essuyèrent échec sur échec , en cinq jours elles perdirent près de dix mille hommes. Suchet se trouvait

Prairial an VIII (*Mai-Juin* 1800).

donc dans la meilleure situation, quand il fut rejoint par Masséna et par les huit mille soldats tout récemment sortis de Gênes. Cela formait un ensemble de vingt mille hommes qui, massés au pied du versant oriental des Apennins, allaient être pour l'armée autrichienne une menace terrible et un danger réel.

Prise de Plaisance.

Le baron de Mélas, plein d'anxiété, sentait la nécessité de frapper un grand coup. Il prit la résolution de concentrer toutes ses troupes autour de Plaisance, et il ordonna à ses divers lieutenants de faire converger leurs mouvements sur ce point. Bonaparte, qui de Milan dirigeait toutes les opérations, déjoua ce plan en enjoignant à Murat de s'emparer de Plaisance. Le 18 prairial an VIII (7 juin 1800), cette ville tombait en notre pouvoir, malgré une héroïque défense du général autrichien O'Reilly, vainement accouru à son secours. Nous étions dès lors entièrement maîtres du passage du Pô. Le surlendemain, le général Ott, en se dirigeant tardivement vers Plaisance, vint se heurter, à la tête de dix-huit mille hommes, en avant de Belgiojoso, contre la division Lannes, qui ne comprenait pas plus de huit mille combattants. Lannes n'en reçut pas moins bravement le choc de cette masse, et le combat s'engagea furieux dans les plaines de Montebello. L'action était encore indécise vers la fin du jour, quand Victor parut avec un renfort de quelques milliers d'hommes. Ce concours inespéré redoubla l'ardeur de nos soldats. En quelques instants les Autrichiens furent littéralement écrasés. Ils s'enfuirent du côté de Tortone, laissant le champ de bataille jonché de trois mille des leurs, tués ou blessés, et nous abandonnant près de six mille prisonniers. Ott avait perdu la moitié de son armée. Telle fut cette brillante journée de Montebello, préface splendide de la bataille de Marengo.

Combat de Montebello.

Arrivée de Desaix au camp.

Le premier consul s'attendait bien à une prochaine action générale. Il employa les deux jours suivants à réorganiser son armée, et il s'établit à la Stradella, sur la route de Plaisance à Alexandrie, que, selon toutes les présomptions, le baron de

Prairial an VIII (*Mai-Juin* 1800).

Mélas devait suivre avec le gros de ses troupes. Le second jour, Bonaparte vit arriver à son camp un officier qui était à lui seul un renfort important, c'était Desaix, dont les aptitudes militaires étaient sinon supérieures, au moins égales à celles des plus illustres généraux de l'époque. Desaix venait d'Égypte, qu'il avait quittée à la suite de quelques démêlés avec le général Kléber. Pris en route par une croisière anglaise, il avait été, contre la foi des traités, retenu prisonnier par l'amiral Keith, des mains duquel il était parvenu, non sans peine, à sortir. Aussi brûlait-il de se venger de ce traitement indigne sur les alliés de l'implacable Angleterre. Il arrivait à point nommé. Bonaparte, qui avait en lui une entière confiance, le désigna à l'instant pour commander les divisions réunies des généraux Monnier et Boudet.

Bataille de Marengo.

Le lendemain, c'est-à-dire le 23 prairial (12 juin), le premier consul, ne voyant pas paraître l'ennemi, quitta ses positions pour se porter à sa rencontre. Le 24 (13 juin), il franchit la Scrivia et marcha droit sur San-Guliano, petit village situé au milieu de la vaste plaine de Marengo. Là rien encore. Desaix eut ordre de se diriger vers Rivalto pour garder la route de Novi à Alexandrie, et Victor de s'établir au village même de Marengo, où il rencontra quelques milliers d'Autrichiens aux ordres du général O'Reilly. Cette faible division, rapidement culbutée, se replia en désordre derrière la Bormida. Bonaparte, croyant le baron de Mélas bien loin, était retourné à Voghera, où était son quartier général. Mélas était là pourtant, tout près, pressé de livrer bataille pour éviter d'être pris entre l'armée de Suchet, qui s'avançait, et celle du premier consul. Ainsi tant de combinaisons, tant de profonds calculs, tant de précautions de la part du premier consul pour surprendre le général autrichien devaient aboutir, en définitive, à être surpris par lui.

Le 25 prairial (14 juin), l'armée impériale, forte d'une quarantaine de mille hommes, déboucha à la pointe du jour dans la plaine de Marengo. L'armée française comptait à peu

Prairial an VIII (*Mai-Juin* 1800).

près trente-cinq mille combattants; mais elle était fort disséminée. Ce furent les corps de Victor, de Lannes et de Murat qui reçurent tout le choc de l'armée autrichienne. La lutte prit, dès le début, un caractère acharné. On semblait comprendre de part et d'autre que le sort de la campagne se jouait sur ce champ de bataille. Aux formidables détonations de l'artillerie, Bonaparte, qui était à Torre-di-Garofoldo, sentit qu'une action générale était engagée. Il expédia immédiatement à Desaix l'ordre d'accourir en toute hâte, et lui-même, avec tout son état-major et sa garde, se porta rapidement sur le théâtre de la bataille. Déjà le village de Marengo avait été pris et repris plusieurs fois. Il était dix heures du matin. Les brigades du général Victor, épuisées par leurs efforts héroïques, broyées par un ennemi trop supérieur en nombre, eussent été complètement détruites si Lannes ne les eût pas dégagées en attirant à lui tout l'effort des troupes impériales. Mais Lannes lui-même, également accablé par le nombre, fut bientôt contraint de ployer. Dès lors la bataille semblait perdue, ou du moins singulièrement compromise.

L'arrivée subite de Bonaparte et de sa garde rétablit nos affaires. Elle eut pour effet d'obliger le baron de Mélas d'engager à la fois toute sa réserve. Les deux généraux en chef se trouvaient en présence. L'un et l'autre payèrent vaillamment de leur personne. Le premier eut la jambe gauche légèrement contusionnée par un boulet de canon, le second eut deux chevaux tués sous lui. Des charges impétueuses des grenadiers de la garde consulaire avaient arrêté à temps la poursuite des Autrichiens; néanmoins la lutte continuait furieuse et toujours indécise. La victoire faillit même nous échapper encore. Les débris des corps de Victor et de Lannes étaient en pleine retraite; Mélas crut la bataille gagnée. Comme il était brisé de fatigue, il remit le commandement de l'armée à son major-général Zach, et il retourna à Alexandrie, d'où il s'empressa d'annoncer à toutes les cours de l'Europe la nouvelle pré-

Prairial an VIII (*Mai-Juin* 1800).

maturée de sa victoire. La fin de cette journée lui réservait de cruelles déceptions.

Intervention de Desaix.

Il était trois heures et demie. Nos chances de succès s'affaiblissaient d'instant en instant, quand Desaix parut enfin, en avant de San-Guliano. C'était le salut. A la vue de ce renfort de troupes fraîches, nos soldats épuisés retrouvèrent des forces. Bonaparte rallia en un clin d'œil les corps de Lannes, de Victor, de Murat, et les précipita de nouveau sur l'ennemi. Une mêlée terrible s'engagea. Au premier choc, Desaix, atteint d'une balle au cœur, tomba raide mort[1]. Cette perte cruelle, loin de décourager nos soldats, redoubla leur fureur. Ils jurèrent de le venger, ils le vengèrent. En un instant l'ennemi fut culbuté sur tous les points. Une charge de la grosse cavalerie de Kellermann força le général Zach de mettre bas les armes avec six mille grenadiers. A partir de ce moment, la défaite des Autrichiens se changea en une affreuse déroute. C'était à qui repasserait au plus vite la Bormida. Les ponts se trouvèrent encombrés de troupes de toutes armes. Beaucoup d'hommes furent jetés dans la rivière et y trouvèrent la mort. Le vieux baron de Mélas, qui était parti se croyant victorieux, accourut pour être le témoin impuissant de cet immense désastre. L'armée impériale perdit, ce jour-là, quinze mille hommes, dont six mille tués ou blessés, quarante pièces de canon et quinze drapeaux, chiffres énormes, eu égard à la force numérique relativement assez faible des deux armées.

Mort de Desaix.

Convention d'Alexandrie.

L'Autriche vit s'évanouir en un instant les résultats des succès partiels qu'en ces derniers temps elle avait obtenus en Italie. Le baron de Mélas, consterné, ne songea même pas à continuer la lutte, bien qu'il eût encore entre les mains des forces supérieures à celles dont disposait le premier consul,

[1] Le bulletin officiel de la bataille de Marengo rapporte qu'en tombant, Desaix prononça ces paroles : « Allez dire au premier consul que je meurs avec le regret de n'avoir pas assez fait pour la postérité. » Or il est avéré que Desaix ne put proférer un seul mot.

PRAIRIAL an VIII (*Mai-Juin* 1800).

et il demanda tout de suite à entrer en négociation. Berthier fut immédiatement envoyé à Alexandrie pour traiter avec lui des bases d'une capitulation, qui fut signée dès le 26 prairial (15 juin), c'est-à-dire le surlendemain même de la bataille. Aux termes de cette capitulation, à jamais célèbre, toutes les villes de la Lombardie, du Piémont, des Légations et de la Ligurie, y compris Gênes, furent remises aux Français avec la moitié des approvisionnements militaires dont elles étaient pourvues et toute l'artillerie de provenance italienne. Les Autrichiens durent se retirer derrière la ligne du Mincio, en attendant la ratification de cet armistice par la cour de Vienne. Il avait suffi d'une campagne d'un mois pour replacer la République dans la situation victorieuse où elle était à l'époque des préliminaires de Léoben.

Du champ de bataille de Marengo, Bonaparte écrivit une longue lettre à l'empereur d'Allemagne pour l'engager, au nom des milliers de cadavres dont il était entouré, à hâter la conclusion de la paix. Attendrissement bien extraordinaire chez un homme qui faisait si bon marché de la vie humaine. Mais il était pressé alors de retourner en France pour achever d'y consolider le pouvoir suprême qu'il avait conquis dans un guet-apens. Le 28 prairial (17 juin) il fit sa rentrée à Milan, où de grands préparatifs avaient été faits pour le recevoir. Par son ordre, un *Te Deum* solennel fut chanté dans la cathédrale en l'honneur de nos victoires. Ce retour aux usages monarchiques étonna certainement beaucoup de vieux républicains de l'armée. Mais Bonaparte songeait à tirer parti des idées religieuses au profit de son ambition. Il s'était fait musulman en Égypte, ou peu s'en faut; catholique à Paris, il devint fervent catholique à Milan. Déjà, tout récemment, on l'avait entendu, dans une longue allocution au clergé milanais, parler de ses projets sur la religion en France. Le cardinal Chiaramonti, évêque d'Imola, venait d'être élu pape sous le nom de Pie VII; le premier consul ne manqua pas l'occasion de se mettre indirectement en rapport avec lui; il déclara au car-

Te Deum à Milan.

Premiers rapports avec Pie VII.

PRAIRIAL an VIII (*Mai-Juin* 1800).

dinal Martiniana qu'il était décidé à réconcilier la République avec l'Église, et, sans plus tarder, il entama des négociations avec la cour de Rome. Cela fait, il confia au général Masséna le commandement en chef de l'armée d'Italie, et certes il ne pouvait se choisir un plus digne successeur; puis, dans les premiers jours du mois suivant, il partit pour la France, où la nouvelle de la victoire de Marengo avait soulevé un prodigieux enthousiasme, et où, il faut le dire, on l'attendait avec une vive impatience.

Opérations en Allemagne.

Les armes de la République n'avaient pas été moins heureuses en Allemagne qu'en Italie. Nous avons laissé Moreau vainqueur à Mœskirch et à Biberach. Après quelques jours d'inaction, ce général se décida à franchir le Danube au-dessous d'Ulm, où le baron de Kray se tenait toujours renfermé. Le passage, commencé dans la journée du 29 prairial (18 juin), s'effectua heureusement malgré un feu très vif de l'ennemi, et se trouva entièrement terminé dans la matinée du lendemain. Le général Lecourbe eut immédiatement à soutenir une violente attaque des Autrichiens qu'il repoussa victorieusement; mais ce n'était là que le prélude d'une action générale. L'armée impériale s'était massée à quelque distance d'Ulm, dans la plaine d'Hochstœdt, qui, une centaine d'années auparavant sous Louis XIV, avait été témoin d'une sanglante défaite des Français. C'était une revanche à prendre; elle fut prise, et glorieusement. Lecourbe et Moreau attaquèrent avec fureur les lignes autrichiennes. A dix heures du soir on se battait encore; mais déjà l'ennemi pliait; une heure après, il était en pleine retraite, après avoir subi, en hommes et en canons, des pertes considérables.

Bataille d'Hochstœdt.

MESSIDOR an VIII (*Juin-Juillet* 1800).

Le premier résultat de cette bataille fut d'obliger le baron de Kray à abandonner en toute hâte la ville d'Ulm, où il était menacé d'être coupé de ses communications avec Vienne. Il se dirigea vers Nordlingen, et ayant appris la capitulation d'Alexandrie, il fit proposer à Moreau la stipulation d'un armistice. Le général français ne connaissait rien encore des

MESSIDOR an VIII (Juin-Juillet 1800).

événements d'Italie. Craignant de perdre une partie de ses avantages en consentant à une trêve, il continua sa marche en avant, et pénétra au cœur de la Bavière. Le 9 messidor (28 juin) les Français entrèrent triomphalement à Munich. Ils occupèrent successivement Augsbourg, Landshut, Moosbourg et Freisingen, après une série de combats dans lesquels l'avantage resta toujours de leur côté, et où s'illustrèrent les Ney, les Grenier, les Molitor, et les Lecourbe. Ce fut dans un de ces combats, livré sur la rive droite du Danube, près de Neubourg, que tomba, mortellement frappé d'un coup de lance, un véritable héros, le grenadier La Tour-d'Auvergne, ancien officier servant comme simple soldat, et à qui le premier consul avait décerné le titre de premier grenadier de France. C'était une perte réelle pour la République, dont il avait conservé le respect et la simplicité de mœurs dans un temps où ce respect et cette simplicité allaient s'affaiblissant de jour en jour.

Mort de La Tour-d'Auvergne.

Suppression d'armes.

Tant de succès glorieux devaient nécessairement amener en Allemagne le même résultat que la victoire de Marengo en Italie. Nous étions maîtres du Tyrol par l'occupation de Fuessen, d'Immenstad, de Coire, de Feldrich et du passage de Reichenau. Le baron de Kray, forcé dans tous ses retranchements, avait plusieurs fois renouvelé ses propositions d'armistice. Moreau connaissait à présent la capitulation de Mélas et la convention d'Alexandrie, il se décida enfin à prêter l'oreille aux ouvertures de son adversaire. Le 26 messidor (15 juillet) fut signée à Parsdorf, entre lui et le baron de Kray, une convention calquée à peu près sur celle d'Alexandrie. Nous demeurions maîtres de la Franconie, de la Souabe, d'une partie de la Bavière et du Tyrol, et les places d'Ulm, d'Ingolstadt et de Philipsbourg, restant étroitement bloquées, pouvaient être considérées comme étant en notre possession. On le voit, les résultats de la campagne d'Allemagne équivalaient à ceux de la campagne d'Italie ; l'armée du Rhin, comme celle d'Italie, avait bien mérité de la République ; la gloire de Moreau ne le cédait en rien à celle de Bonaparte, et si la renommée

MESSIDOR an VIII (Juin-Juillet 1800).

s'est montrée beaucoup plus prodigue envers le second, relativement à ces deux campagnes en quelque sorte similaires, c'est qu'évidemment la justice distributive de ce monde n'a pas une balance égale pour les uns et pour les autres.

Le premier consul avait, comme on l'a vu, quitté Milan au commencement de messidor. Le 9 (28 juin), jour de l'entrée de nos troupes à Munich, il était à Lyon, où il posa la première pierre des nouvelles maisons de la place Bellecour. Son voyage de Lyon à Paris fut une longue ovation. Partout des arcs de triomphe sur son passage, partout le même enthousiasme, les mêmes acclamations. Il arriva à Paris dans la matinée du 14 messidor (3 juillet). Le peuple, qui s'était montré froid, indifférent à son égard à la suite du 18 brumaire, ne voulant pas applaudir en lui le violateur de la constitution, le reçut cette fois avec de grandes démonstrations de sympathie, comme pour le remercier d'avoir réorganisé la République cisalpine et rendu la liberté aux patriotes italiens. Toute la journée, et fort tard dans la soirée, il y eut foule sous ses fenêtres aux Tuileries. Ces démonstrations populaires, si désintéressées, le touchèrent à coup sûr beaucoup plus profondément que les serviles adulations que vinrent à l'envi lui prodiguer les fonctionnaires publics et les grands corps de l'État. Le président du Sénat prononça cependant un mot qui aurait témoigné d'une certaine fierté s'il avait été sérieux : ce personnage en terminant son allocution, assura que la République devrait son affermissement au premier consul. Était-ce une naïveté ? Était-ce une épigramme ? Ce qu'il y a de certain, c'est que ce n'est pas le Sénat qui empêchera la République de tomber ; au contraire.

Retour de Bonaparte à Paris.

Anniversaire du 14 juillet.

Au reste, Bonaparte, professait encore à cette époque une sorte de respect pour les traditions révolutionnaires. On touchait à l'anniversaire de la prise de la Bastille. Le premier consul voulut que cet anniversaire fût célébré avec une pompe inaccoutumée et qui rappelât l'enthousiasme des premiers temps de la Révolution. Le 25 messidor, date correspondant

MESSIDOR an VIII (Juin-Juillet 1800).

événements d'Italie. Craignant de perdre une partie de ses avantages en consentant à une trêve, il continua sa marche en avant, et pénétra au cœur de la Bavière. Le 9 messidor (28 juin) les Français entrèrent triomphalement à Munich. Ils occupèrent successivement Augsbourg, Landshut, Moosbourg et Freisingen, après une série de combats dans lesquels l'avantage resta toujours de leur côté, et où s'illustrèrent les Ney, les Grenier, les Molitor, et les Lecourbe. Ce fut dans un de ces combats, livré sur la rive droite du Danube, près de Neubourg, que tomba, mortellement frappé d'un coup de lance, un véritable héros, le grenadier La Tour-d'Auvergne, ancien officier servant comme simple soldat, et à qui le premier consul avait décerné le titre de premier grenadier de France. C'était une perte réelle pour la République, dont il avait conservé le respect et la simplicité de mœurs dans un temps où ce respect et cette simplicité allaient s'affaiblissant de jour en jour.

Mort de La Tour-d'Auvergne.

Suppression d'armes.

Tant de succès glorieux devaient nécessairement amener en Allemagne le même résultat que la victoire de Marengo en Italie. Nous étions maîtres du Tyrol par l'occupation de Fuessen, d'Immenstad, de Coire, de Feldrich et du passage de Reichenau. Le baron de Kray, forcé dans tous ses retranchements, avait plusieurs fois renouvelé ses propositions d'armistice. Moreau connaissait à présent la capitulation de Mélas et la convention d'Alexandrie, il se décida enfin à prêter l'oreille aux ouvertures de son adversaire. Le 26 messidor (15 juillet) fut signée à Parsdorf, entre lui et le baron de Kray, une convention calquée à peu près sur celle d'Alexandrie. Nous demeurions maîtres de la Franconie, de la Souabe, d'une partie de la Bavière et du Tyrol, et les places d'Ulm, d'Ingolstadt et de Philipsbourg, restant étroitement bloquées, pouvaient être considérées comme étant en notre possession. On le voit, les résultats de la campagne d'Allemagne équivalaient à ceux de la campagne d'Italie ; l'armée du Rhin, comme celle d'Italie, avait bien mérité de la République ; la gloire de Moreau ne le cédait en rien à celle de Bonaparte, et si la renommée

MESSIDOR an VIII (Juin-Juillet 1800).

s'est montrée beaucoup plus prodigue envers le second, relativement à ces deux campagnes en quelque sorte similaires, c'est qu'évidemment la justice distributive de ce monde n'a pas une balance égale pour les uns et pour les autres.

Le premier consul avait, comme on l'a vu, quitté Milan au commencement de messidor. Le 9 (28 juin), jour de l'entrée de nos troupes à Munich, il était à Lyon, où il posa la première pierre des nouvelles maisons de la place Bellecour. Son voyage de Lyon à Paris fut une longue ovation. Partout des arcs de triomphe sur son passage, partout le même enthousiasme, les mêmes acclamations. Il arriva à Paris dans la matinée du 14 messidor (3 juillet). Le peuple, qui s'était montré froid, indifférent à son égard à la suite du 18 brumaire, ne voulant pas applaudir en lui le violateur de la constitution, le reçut cette fois avec de grandes démonstrations de sympathie, comme pour le remercier d'avoir réorganisé la République cisalpine et rendu la liberté aux patriotes italiens. Toute la journée, et fort tard dans la soirée, il y eut foule sous ses fenêtres aux Tuileries. Ces démonstrations populaires, si désintéressées, le touchèrent à coup sûr beaucoup plus profondément que les serviles adulations que vinrent à l'envi lui prodiguer les fonctionnaires publics et les grands corps de l'État. Le président du Sénat prononça cependant un mot qui aurait témoigné d'une certaine fierté s'il avait été sérieux : ce personnage en terminant son allocution, assura que la République devrait son affermissement au premier consul. Était-ce une naïveté ? Était-ce une épigramme ? Ce qu'il y a de certain, c'est que ce n'est pas le Sénat qui empêchera la République de tomber ; au contraire.

Retour de Bonaparte à Paris.

Anniversaire du 14 juillet.

Au reste, Bonaparte, professait encore à cette époque une sorte de respect pour les traditions révolutionnaires. On touchait à l'anniversaire de la prise de la Bastille. Le premier consul voulut que cet anniversaire fût célébré avec une pompe inaccoutumée et qui rappelât l'enthousiasme des premiers temps de la Révolution. Le 25 messidor, date correspondant

Messidor an VIII (Juin-Juillet 1800).

à celle du 14 juillet, eut lieu aux Invalides une imposante cérémonie pour la réception des drapeaux pris à l'ennemi, que les soldats de la garde consulaire avaient apportés dans la matinée même. Ils étaient rentrés dans Paris avec leurs vêtements de campagne, blancs de poussière, troués et déchirés; mais ils étaient superbes sous ces glorieux lambeaux, et le peuple salua respectueusement ces vainqueurs en haillons, amaigris par la fatigue et bronzés par le soleil d'Italie. Aussitôt que les drapeaux furent placés sous la voûte des Invalides, trois cents musiciens exécutèrent une cantate de Fontaines, intitulée le *Chant de Messidor*, et dont Méhul, le maëstro ordinaire des solennités républicaines, avait composé la musique. Des Invalides, le cortège se rendit au Champ de Mars, où les trophées de nos victoires d'Italie furent solennellement présentés aux troupes massées en bataille dans l'enceinte et au peuple qui garnissait les tertres élevés dix années auparavant pour la fête de la Fédération. Il y eut un enthousiasme indescriptible. C'était à qui se précipiterait pour voir de près le héros de Marengo. Le soir, la plupart des notabilités de l'époque se trouvèrent réunies aux Tuileries dans un banquet auquel, par une attention touchante, on avait convié quelques vieux invalides. Était-ce un hommage à l'égalité? Au dessert, le premier consul but même au peuple souverain. Le président du Sénat avait raison : on pouvait, en s'illusionnant, croire encore à l'affermissement et à l'immortalité de la République.

Affaires d'Égypte.

Tranquille désormais sur la stabilité de son gouvernement, rassuré sur l'état de nos frontières, le premier consul se prit à songer à son armée d'Égypte, qu'il avait si lestement abandonnée au milieu des plus grandes complications, et il se mit en devoir de lui envoyer quelques secours, dont elle avait grand besoin. La situation était alors critique pour nous dans cette colonie à peine ébauchée. Par une singulière et douloureuse coïncidence, le jour même où Desaix était frappé au cœur sur le champ de bataille de Marengo, Kléber tombait au Caire sous le couteau d'un assassin.

Messidor an VIII (Juin-Juillet 1800).

Il nous faut remonter de quelques mois en arrière et dire rapidement ce qui s'était passé en Égypte depuis l'injustifiable désertion de Bonaparte. Cette désertion avait produit et devait produire un déplorable effet sur nos troupes. Au premier moment, personne ne voulait y croire, puis, quand le fait fut bien avéré, chacun demanda à retourner en France. Kléber, promu au commandement en chef de l'armée, se répandit en murmures et en récriminations. C'était une folie, selon lui, que de persister à occuper l'Égypte. Au commencement de l'an VIII, il adressa au Directoire un rapport où notre situation dans ce pays était présentée sous les plus sombres couleurs. Cette situation désespérée avait seule, à l'en croire, déterminé la fuite de Bonaparte, contre lequel ce rapport était un véritable réquisitoire. L'intendant général de l'armée d'Orient, Poussielgue, accusa même le vainqueur des Pyramides d'avoir, en s'évadant, dérobé deux millions au trésor de l'armée. Assurément il ne prévoyait pas alors la haute fortune qui attendait, à son retour, celui qu'il accusait ainsi.

Kléber négocie

La vérité est que l'armée comptait encore plus de vingt mille combattants, et que la fertilité de la vallée du Nil lui permettait de subvenir largement à ses besoins. Mais cela ne rendait pas sa situation beaucoup meilleure, parce qu'elle était bloquée par l'escadre de l'amiral Sidney-Smith, et qu'à l'intérieur elle était constamment harcelée par les différents chefs du pays. Aussi, malgré d'importants succès de Desaix dans la haute Égypte, malgré une sanglante victoire du général Verdier sur quelques milliers de janissaires débarqués aux environs de Damiette, Kléber eut-il l'idée d'ouvrir des négociations avec le grand vizir et l'amiral anglais. Il offrait d'évacuer l'Égypte, à la condition que l'Angleterre et la Porte restitueraient à la France toutes les possessions que lui avait reconnues dans la Méditerranée le traité de Campo-Formio, ainsi que l'île de Malte. Sidney-Smith n'avait pas qualité pour accepter ou repousser ces conditions. Il consentit seulement à laisser la mer libre à l'armée française, si elle voulait quitter l'Égypte.

Pluviôse an VIII (*Janvier-Février* 1800).

Massacre des Français à El-Arisch.

Au cours de ces négociations se produisit un événement lamentable. La forteresse d'El-Arisch, que Bonaparte regardait comme l'une des clefs d'Égypte, — l'autre était Alexandrie, — fut attaquée par un nombreux corps de Turcs, et livrée par trahison. Une partie des Français furent égorgés; quelques-uns seulement échappèrent au massacre, grâce à l'intervention d'un colonel anglais du nom de Douglas. A cette nouvelle, Desaix, qui avec l'intendant Poussielgue était chargé de suivre les négociations, voulait immédiatement les rompre. Kléber exigea qu'elles fussent continuées. Quelques jours après, malgré la résistance des généraux Desaix, Menou et Davoust, une convention fut signée aux termes proposés par Sidney-Smith, et l'évacuation de l'Égypte fut résolue. Ce fut alors que Desaix, désespéré, prit le parti de s'en aller seul, sur un bâtiment italien. Nous avons dit comment il fut pris en route par l'amiral Keith, au mépris de la capitulation qui avait été signée à El-Arisch, le 10 pluviôse de l'an VIII (30 janvier 1800).

Rupture de la capitulation.

Il était à craindre, en effet, que le gouvernement anglais ne reconnût pas la convention passée entre Kléber et Sidney-Smith. Déjà le premier avait remis au grand vizir une partie des places que nous occupions, et il se disposait à embarquer ses troupes, quand l'amiral anglais reçut de Londres l'ordre de ne consentir à aucun traité, à moins que l'armée française ne se rendît prisonnière de guerre. Sidney-Smith s'empressa d'avertir Kléber, et il lui témoigna loyalement toute sa douleur de ne pouvoir exécuter la capitulation dont il avait dicté les termes. En même temps Kléber apprenait les événements du 18 brumaire et l'élévation de son ancien général au pouvoir, Il redevint aussitôt lui-même, prit d'héroïques résolutions. Indigné des prétentions du gouvernement britannique, il fit imprimer la lettre par laquelle on les lui avait transmises, et se contenta d'y ajouter ces nobles paroles : « Soldats, on ne répond à de telles insolences que par des victoires; préparez-vous à combattre. » Il n'en fallait pas davantage pour réveiller

Ventôse an VIII (*Février-Mars* 1800).

l'ardeur et le patriotisme de nos troupes. Mourad-Bey lui-même, révolté de la mauvaise foi de l'Angleterre, promit de ne pas se joindre au grand vizir. C'était pour nous un allié inattendu.

Bataille d'Héliopolis.

Kléber se hâta d'ajouter les actes aux paroles. Dans la matinée du 29 ventôse (20 mars), il sortit du Caire à la tête de neuf mille hommes, ayant pour lieutenants les généraux Friant et Reynier, et marcha droit à la rencontre des Turcs. La petite armée française se forma en bataille en quatre carrés le long du Nil, dans une plaine où l'on apercevait au loin les ruines d'Héliopolis, qui devait donner son nom à cette journée. Des nuées de poussière annoncèrent bientôt l'arrivée de l'ennemi. Après quelques escarmouches d'avant-garde, les Ottomans, dont les forces étaient bien de six à sept fois supérieures aux nôtres, vinrent se briser contre nos carrés, lesquels opposaient à leur rapide cavalerie une muraille de fer et de feu. Avant la fin du jour, les Turcs étaient en pleine déroute, laissant sur le terrain des milliers de morts et de blessés. Kléber les poursuivit en personne jusqu'à El-Kangab, où il s'empara de leur vivres et de leurs bagages, et il ne s'arrêta qu'à la nuit close, au village de Senikah. Le général Friant, détaché du gros de l'armée, marcha précipitamment sur le Caire, vers lequel s'étaient dirigés Nassif-Pacha et Ibrahim-Bey. Ceux-ci y entrèrent, mais pas pour longtemps. Malheureusement leur occupation passagère y fut cause d'épouvantables malheurs. Une partie de la population s'était soulevée, à leur approche, contre les quelques centaines de Français laissés en garnison dans la forteresse. N'ayant pu avoir raison de ces soldats intrépides, elle se jeta sur les chrétiens qui habitaient la ville, en massacra un certain nombre et pilla leurs maisons.

Reprise du Caire

Kléber était parvenu, en quatre jours, à rejeter dans le désert le grand vizir et son armée; magnifique résultat de la bataille d'Héliopolis. Il arriva presque en même temps que le général Friant sous les murs du Caire, qu'il fallait recon-

GERMINAL an VIII (*Mars-Avril* 1800).

quérir. L'attaque commença le 13 germinal (3 avril), après d'inutiles pourparlers avec Nassif-Pacha et Ibrahim-Bey. Le légitime fanatisme des musulmans, qu'enflammait l'amour de la patrie, rendit la résistance extrêmement vive; mais l'impétuosité française finit par en avoir raison. Le faubourg de Boulaq fut emporté dans un assaut sanglant le 25 germinal (15 avril). Six jours après, Nassif-Pacha et Ibrahim-Bey capitulèrent pour sauver le reste de leurs troupes d'une destruction complète, et ils sortirent de la ville, laissant les malheureux révoltés à la merci du vainqueur. Kléber se montra aussi modéré dans la victoire qu'il avait été habile et énergique dans le combat. Les habitants révoltés craignaient qu'une partie d'entre eux n'expiassent de leurs têtes et de leurs biens le soulèvement du pays : ils en furent quittes pour une contribution de guerre.

Mesures administratives.

L'Égypte reconquise, Kléber songea à en assurer la possession par de sages mesures administratives. Il commença par ordonner la continuation des travaux de défense entrepris, avant la révolte, autour du Caire, de Damiette, d'Alexandrie et sur toutes les côtes; il augmenta son armée en y incorporant des indigènes dont il fit d'excellents soldats, remit l'ordre dans les finances du pays, et, grâce à ses soins, on vit refleurir en Égypte le commerce et l'industrie qui en étaient bannis depuis longtemps. Peut-être, s'il avait vécu, eussions-nous conservé cette colonie, objet des ardentes convoitises de l'Angleterre. Les Égyptiens paraissaient s'habituer à la domination française, qu'eussent rendue supportable l'humanité du général en chef et son respect pour les usages et la religion des habitants du pays, si jamais le joug étranger, si doux qu'il fût, pouvait être tolérable. Le coup de couteau d'un fanatique remit tout en question. Un jeune homme,

Assassinat de Kléber.

nommé Suleïman, étranger à l'Égypte, — il était d'Alep, — avait été témoin de la douleur et du désespoir des compagnons du grand vizir, réfugié en Syrie. Il sentit son cerveau s'allumer à la vue des souffrances de ses coreligionnaires, et,

PRAIRIAL an VIII (*Mai-Juin* 1800).

sur les suggestions de l'aga des janissaires, il se rendit au Caire avec l'intention d'assassiner le commandant en chef de l'armée française. Étant parvenu à se faufiler dans les jardins du quartier général, il s'y tint caché dans une vieille citerne en attendant l'occasion d'exécuter son crime. Dans la journée du 25 prairial (14 juin), jour de la bataille de Marengo, comme Kléber se promenait en compagnie de l'architecte de l'armée, nommé Protain, il se présenta à lui dans l'attitude d'un mendiant, et, au moment où le général se disposait à lui donner l'aumône, il le frappa de plusieurs coups de couteau en pleine poitrine. L'architecte Protain, en voulant secourir Kléber, fut également frappé très grièvement. Kléber ne survécut que peu d'instants à ses horribles blessures; il mourut pleuré de toute l'armée, dont il était fort aimé. C'était une perte irréparable pour la République.

L'assassin, saisi et jugé immédiatement, fut condamné au dernier supplice et empalé, suivant l'usage du pays. Mais cela ne rendait pas la vie au général illustre qui venait de restituer en quelque sorte l'Égypte à la France, et qui, seul peut-être, pouvait la lui conserver. Fils d'un terrassier-maçon de Strasbourg, Kléber, dont le nom était cher aux patriotes, était de la race des héros, comme Desaix, qui, frappé presque à la même heure, avait eu, plus heureux que lui, la chance de succomber sur un champ de bataille. L'un et l'autre étaient de véritable trempe républicaine. Ils moururent dans toute leur gloire, confiants encore dans les destinées de la République, et sans avoir eu la honte d'être obligés de plier devant un maître, supplice que n'eût pas volontiers enduré Kléber.

Au vainqueur d'Héliopolis succéda, par ancienneté d'âge, dans le commandement de l'armée, un ancien membre de la Constituante, Menou. Ce général avait commandé jadis les armées de la République en Vendée. Il s'y était montré d'une incapacité déplorable, et il ne devait pas être plus habile en Égypte. C'était à lui qu'était réservé de perdre cette inique mais précieuse conquête.

MESSIDOR an VIII (Juin-Juillet 1800).

La nouvelle de la mort de Kléber, parvenue en France dans le courant de messidor, y causa d'universels regrets. Le gouvernement eut beau presser le départ de quelques milliers d'hommes, qui, à travers les croisières anglaises, devaient avoir mille peines à arriver jusqu'en Égypte, on sentait que ce n'était pas dans ce faible renfort qu'était le salut de notre colonie, et, Kléber mort, on avait le pressentiment qu'elle était perdue. Une seule chose eût pu la sauver à coup sûr : c'était la paix. Mais cette paix était-elle prochaine? Voilà ce dont il était permis de douter. En effet, au commencement de messidor (fin juin), l'Autriche venait, sous l'impression de ses désastres, de signer avec l'Angleterre un nouveau traité par lequel elle s'était engagée à ne pas conclure la paix avant six mois, à moins que cette paix ne lui fût commune avec l'Angleterre. Toutefois, pour gagner du temps, elle envoya à Paris un ministre plénipotentiaire nommé le comte de Saint-Julien. Celui-ci arriva le 2 thermidor (21 juillet). Il était porteur d'une réponse de l'empereur d'Allemagne à la lettre du premier consul, réponse par laquelle Sa Majesté Impériale confirmait les armistices signés en Italie et en Allemagne, sans néanmoins s'engager à les convertir en une paix définitive. Des négociations s'ouvrirent immédiatement entre l'envoyé autrichien et notre ministre des affaires étrangères, sur les bases du traité de Campo-Formio. Des préliminaires de paix furent signés dans ce sens par le comte de Saint-Julien et M. de Talleyrand, et l'envoyé autrichien repartit le 11 thermidor (30 juillet), ne doutant pas qu'ils ne fussent ratifiés par son souverain. Il était accompagné de Duroc, un des aides de camp du premier consul. On crut généralement que ce personnage allait bientôt revenir porteur du traité de paix signé par l'empereur d'Allemagne, ce qui rendit beaucoup plus amère la déception dont on était menacé. Duroc ne put même pas franchir les avant-postes autrichiens. Le comte de Saint-Julien eut dès lors le pressentiment de la mauvaise réception qui lui était réservée. On lui reprocha aigrement

Pourparlers avec l'Autriche.

THERMIDOR an VIII (Juillet-Août 1800).

THERMIDOR an VIII (Juillet-Août 1800).

d'avoir outrepassé ses instructions. On aurait voulu qu'il se contentât seulement de sonder les intentions secrètes de Bonaparte : il n'avait pas compris. Une disgrâce fut le prix de son peu de clairvoyance, et Duroc revint à Paris vers la fin de thermidor (mi-août) pour annoncer le refus de l'empereur de signer les préliminaires de paix.

Proposition d'un congrès.

Cependant la cour d'Autriche, craignant une brusque reprise des hostilités, s'empressa de faire savoir au gouvernement français que, si elle n'avait pas cru devoir ratifier les négociations d'un ministre qui avait agi sans mandat, elle n'en était pas moins toujours disposée à traiter avec la République. En conséquence, elle offrait au premier consul d'ouvrir immédiatement un congrès auquel participerait l'Angleterre, et d'où vraisemblablement sortirait la paix générale. Bonaparte se montra excessivement irrité en apprenant qu'il avait été joué par l'Autriche. Au premier moment, il voulait dénoncer sur-le-champ l'armistice aux armées de la République et recommencer la lutte sans plus tarder. Mais il sentait si bien que la France et lui-même avaient besoin de la paix, qu'il sut maîtriser les mouvements de son cœur impétueux, et il déclara qu'à cet égard il s'en rapporterait à l'opinion de son conseil d'État.

Politique à l'égard de l'Europe.

En attendant, il songea à mettre l'Europe de son côté. La Prusse, qui à cette époque ne songeait pas à contester à la France ses limites du Rhin, et avec laquelle les relations du premier consul étaient toutes cordiales, offrit sa médiation pour amener une alliance entre la Russie et la République. Bonaparte fit mieux que d'accepter cette médiation : il accomplit à l'égard de l'empire russe un acte de générosité qui était en même temps un grand acte d'habileté, et dont le czar Paul ne pouvait manquer d'être extrêmement touché. Il y avait alors en France huit mille prisonniers russes. Le premier consul commença par adoucir pour eux, par toutes sortes d'égards, les rigueurs de la captivité; puis, pour établir un contraste frappant entre la conduite du gouvernement fran-

Restitution des prisonniers russes.

THERMIDOR an VIII (*Juillet-Août* 1800).

çais et celle de l'Angleterre, qui avait refusé de les échanger contre des prisonniers français, il les renvoya sans conditions dans leur pays. Il se fit par un tel procédé un véritable ami du czar Paul, dans lequel il avait déjà trouvé un admirateur. Des relations s'établirent tout de suite entre ce souverain et le premier consul qui, pour les consolider, imagina de donner l'île de Malte à la Russie. C'était d'ailleurs fort adroit. L'île de Malte, dont il s'était emparé, l'on s'en souvient, en se rendant en Egypte, était alors assiégée par les Anglais et ne pouvait tenir longtemps. Les Anglais allaient donc être contraints de lever le siège sous peine de s'exposer à une rupture ouverte avec l'empire russe.

La question des neutres

Fort heureusement pour la République, l'Angleterre était parvenue à s'aliéner la plupart des puissances européennes par son indigne conduite à l'égard des nations qui n'étaient pas en état de guerre. Elle s'était arrogé le droit exorbitant de visiter tous les navires portant le pavillon neutre, pour voir s'ils n'étaient pas chargés d'armes ou de munitions de guerre. Les non-belligérants voulaient bien se soumettre à cette inquisition, à condition qu'il y serait procédé avec certains égards. Mais l'Angleterre allait plus loin : elle prétendait interdire aux nations neutres de commencer avec les puissances contre lesquelles elle était en guerre, et saisir sur leurs bâtiments les marchandises de provenance française. La Suède et le Danemarck résistèrent énergiquement à cette prétention inouïe, et le czar appuya hautement leurs réclamations. Pour toute réponse, le gouvernement britannique, se sentant le plus fort, envoya dans le Sund l'amiral Dickinson avec vingt-cinq vaisseaux. Devant cette menace, le Danemarck fut contraint de s'incliner, et, le 11 fructidor (29 août), il signa, le couteau sur la gorge, une convention qui ajournait indéfiniment la solution de la question du droit des neutres. Le czar Paul irrité vengea le Danemarck en ordonnant la séquestration de tous les biens des Anglais établis en Russie. C'était assez dire que la visite d'un bâtiment russe équivaudrait à une déclaration de guerre.

FRUCTIDOR an VIII (*Août-Septembre* 1800).

FRUCTIDOR an VIII (*Août-Septembre* 1800).

Relations avec l'Espagne.

Un autre fait signala, vers le même temps, l'Angleterre à l'indignation du monde civilisé. Pour s'emparer de deux frégates espagnoles qui étaient à l'ancre dans la rade de Barcelone, des marins anglais se servirent du pavillon suédois : c'était un véritable acte de forban. Aussi l'Espagne montrait-elle alors à l'égard de l'Angleterre une haine égale à la nôtre; sainte haine qu'il eût fallu entretenir au lieu de la laisser se tourner contre nous, comme cela arrivera plus tard. Pour le moment, le premier consul essaya de tirer parti de ces dispositions au profit de sa politique. Cela lui était facile. Le roi Charles IV, homme d'un caractère brusque et faible à la fois, constamment adonné, comme Louis XVI, à la chasse et à des travaux de forgeron, et très peu aux affaires de son pays, dont il avait abandonné la direction à son favori Godoï, qu'il avait fait prince de la Paix, éprouvait pour le général Bonaparte un penchant qu'il ne dissimulait pas. Le premier consul voulait obtenir du gouvernement espagnol deux choses, à savoir, la rétrocession de la Louisiane et l'autorisation de traverser au besoin la péninsule pour aller châtier le Portugal, si ce pays ne rompait pas son alliance avec l'Angleterre, à laquelle la République ne pardonnait pas de s'être uni contre elle. En compensation, il offrait d'agrandir en Italie les États du duc de Parme, gendre du roi et de la reine d'Espagne. Son confident, Berthier, partit pour Madrid au commencement de fructidor afin d'aller débattre ces points délicats. Il réussit dans sa mission au delà de toute espérance, et il revint bientôt, ramenant avec lui de magnifiques chevaux offerts au premier consul par le roi Charles IV.

Paix avec les États-Unis.

Tout réussissait au gré des désirs de Bonaparte. Il n'était pas jusqu'aux États-Unis qui ne semblassent céder à son ascendant. Trois de leurs négociateurs arrivèrent à Paris à cette époque, chargés de rétablir entre la grande République américaine et la République française la bonne harmonie qui s'était troublée sous le Directoire, parce que les Américains avaient admis les prétentions de l'Angleterre au sujet du droit

FRUCTIDOR an VIII (*Août-Septembre* 1800).

de visite, ce qui était un peu étrange de la part d'une république. On fut vite d'accord, moyennant la promesse formelle de la part de l'Amérique de respecter désormais le droit des neutres, et bientôt un traité de paix fut signé entre les deux Républiques par un des frères du premier consul, Joseph Bonaparte, Rœderer et Fleurieu, au nom de la France, et par MM. Ellsworth, David et Van Murray, au nom des États-Unis.

Négociations avec l'Angleterre.

Restait la question du rétablissement de la paix en Europe, dont on se préoccupait toujours beaucoup en France. Nous avons vu Bonaparte en référer à son conseil d'État pour savoir s'il accepterait la proposition de l'empereur relative à l'ouverture d'un congrès. Sur l'avis conforme de ce corps, il se décida à négocier par cette voie, sauf à recommencer en même temps les hostilités. Seulement, comme l'Angleterre devait participer à ce congrès, il voulut obtenir d'elle un armistice naval équivalant à celui qui existait entre la France et l'Autriche. Nous avions alors à Londres un chargé d'affaires nommé Otto. Dans le courant de fructidor, ce diplomate reçut mission de s'entendre, à cet effet, avec le cabinet britannique. Les négociations durèrent plusieurs semaines. Elles cessèrent devant les exigences de l'Angleterre, et force fut au premier consul de renoncer à son idée d'un armistice naval. La République n'eut plus qu'à recourir aux armes pour arriver à la conclusion de la paix.

Correspondance de Bonaparte avec le comte de Provence.

Mais avant de commencer le récit rapide de l'admirable campagne d'Allemagne dont furent témoins les premiers mois de l'an IX, il convient d'arrêter un instant nos regards sur des faits d'une importance moins grave, mais qui néanmoins ne doivent pas être dédaignés par l'histoire. Un certain nombre de royalistes, ne pouvant imaginer que le fils d'un petit robin de Corse songeât à occuper à son profit le pouvoir suprême, et trompés d'ailleurs par la persistance de Bonaparte à détruire ou à altérer les principes de la Révolution, caressaient toujours l'idée d'en faire l'instrument d'une restauration du

FRUCTIDOR an VIII *Août-Septembre* 1800).

trône des Bourbons. Ils rêvaient pour lui le rôle du général Monk, qui avait rétabli les Stuart en Angleterre. A leur instigation, le comte de Provence, qu'on appelait Louis XVIII dans l'émigration, et qui s'était lui-même étrangement illusionné, écrivit au premier consul une lettre autographe dans laquelle il l'engageait à sauver la France de ses propres fureurs et à y relever le trône légitime, lui promettant d'acquitter par des places importantes la dette de ses aïeux et la sienne. C'était outrecuidant et maladroit. Bonaparte ne répondit pas. Le comte de Provence revint à la charge; cette fois il fit appel à tous les sentiments qui pouvaient flatter l'orgueil du vainqueur de Lodi, de Castiglione et d'Arcole, comme il disait, et il lui proposa en quelque sorte de le prendre comme collaborateur pour assurer la gloire de la France. Le premier consul ne fut pas plus touché de cette seconde lettre que de la première; mais il se décida à y répondre, afin de détruire à jamais les illusions du prétendant à son égard. Le 20 fructidor (7 septembre) il adressa au comte de Provence quelques lignes d'une ironie sanglante, où il lui donnait le conseil de sacrifier son intérêt au repos et au bonheur de son pays, moyennant quoi il voulait bien s'engager à contribuer à la douceur et à la tranquillité de sa retraite. On put juger dès lors, au ton de personnalité dont cette courte et sèche réponse était empreinte, que si jamais Bonaparte tentait de relever le trône en France, ce serait à son propre profit, et non pour le compte des autres.

Anniversaire de la fondation de la République.

Pour l'heure, le premier consul en était encore aux simagrées républicaines. Quelques jours après avoir écrit au comte de Provence, il fit célébrer l'anniversaire de la fondation de la République, avec autant de pompe et d'éclat qu'il en avait récemment apporté à fêter celui du 14 juillet. On était alors tout aux espérances de paix; car, le troisième jour complémentaire de l'an VIII (20 septembre), une prolongation d'armistice de quarante-cinq jours venait d'être signée entre l'armée allemande et l'armée française, moyennant la remise à

Vendémiaire an IX (*Septembre-Octobre* 1800).

celle-ci des places d'Ulm, de Philipsbourg et d'Ingolstad, ce qui indiquait de la part de l'Autriche une grande fatigue de la guerre. Ces espérances de paix ne contribuèrent pas peu à donner à la journée du 1er vendémiaire de l'an IX (23 septembre 1800) un caractère de joie et de sérénité tout particulier. Et cela était naturel, la paix, et surtout la paix honorable, étant une chose si précieuse et si bonne. Bonaparte avait fait préluder au glorieux anniversaire par une cérémonie touchante. La veille même, dernier jour complémentaire de l'an VIII, le corps de Turenne avait été transporté sous le dôme des Invalides, où il allait être bientôt rejoint par les restes d'un homme plus illustre encore, par ceux du maréchal de Vauban, un véritable démocrate celui-là, un des rares patriotes du siècle de Louis XIV.

Turenne aux Invalides.

Après ce juste hommage au héros de la monarchie, Bonaparte voulut en rendre un non moins légitime à deux des plus purs héros de la République. Le lendemain, en présence d'une foule de délégués des départements, accourus pour assister au huitième anniversaire de la fondation du régime républicain, il posa, au milieu de la place des Victoires, la première pierre d'un monument destiné à recevoir les dépouilles de Kléber et de Desaix. Frappés le même jour, ces deux frères d'armes étaient appelés à reposer dans le même tombeau; mais ce monument promis à des mânes glorieux ne fut jamais élevé, et c'est une statue équestre de Louis XIV que nous voyons aujourd'hui figurer à sa place. Tout, alors, en apparence du moins, semblait encore promettre une durée immortelle à la forme de gouvernement choisie par nos pères, et, dans un discours prononcé ce jour-là sous le dôme des Invalides, le ministre de l'intérieur, Lucien Bonaparte, estimait bien heureuse la génération qui voyait finir par la République une révolution commencée sous la monarchie. Était-il sincère, en s'exprimant ainsi, ce complice du coup d'État de Brumaire? Dans tous les cas, il disait vrai, et la plus grande faute de cette génération est d'avoir laissé briser entre ses mains cette forme de gouvernement pour laquelle elle s'était résignée à tant de sacrifices et avait accompli tant de prodiges.

Vendémiaire an IX (*Septembre-Octobre* 1800).

Et pourtant la prospérité inouïe dont la France commençait à jouir était un avertissement salutaire qu'une nation, pour être heureuse, n'a pas besoin de la splendeur des trônes, qui ne brillent toujours qu'au détriment des peuples. Le commerce et l'industrie renaissaient à vue d'œil; les canaux se creusaient, sous la direction d'ingénieurs habiles; les grandes routes, réparées avec soin, étaient purgées des brigands qui les infestaient aux heures sombres de nos discordes civiles, et l'impôt rentrait facilement dans les caisses publiques. La rente, ce baromètre de la confiance des capitalistes, montait, montait toujours. Pour la première fois depuis bien longtemps, les rentiers venaient de recevoir en argent le payement de leurs coupons de semestre. Enfin le traité de paix avec l'Amérique, définitivement signé le 8 vendémiaire (32 septembre), assurait à notre commerce extérieur des débouchés féconds. Tout cela valait, aux yeux de bien des gens, les plus belles victoires de Bonaparte.

Prospérité intérieure.

Un tel état de choses, au lieu de désarmer les émigrés et de les rallier franchement à la République, devenue si tolérante à leur égard, accrut singulièrement leur audace. Rassurés, encouragés, sûrs d'obtenir facilement la radiation de leurs noms sur la liste d'émigration, dont on avait prononcé la clôture, ils étaient rentrés en foule, Beaucoup, dont les biens n'étaient pas vendus, les recouvrèrent, grâce en partie à la protection de la femme du premier consul. D'autres ne reculèrent devant aucun moyen, devant aucune menace pour arracher à bas prix leurs propriétés aux mains de ceux qui jadis les avaient achetées comme biens nationaux, sous la garantie de la nation. Les abus furent tels que, pour y mettre un terme, un arrêté consulaire du 28 vendémiaire (20 octobre) dut placer les émigrés rayés de la liste sous la surveillance de la haute police jusqu'à la conclusion de la paix générale et pendant un an encore après la signature de cette paix.

VENDÉMIAIRE an IX (*Septembre-Octobre* 1800).

celle-ci des places d'Ulm, de Philipsbourg et d'Ingolstad, ce qui indiquait de la part de l'Autriche une grande fatigue de la guerre. Ces espérances de paix ne contribuèrent pas peu à donner à la journée du 1er vendémiaire de l'an IX (23 septembre 1800) un caractère de joie et de sérénité tout particulier. Et cela était naturel, la paix, et surtout la paix honorable, étant une chose si précieuse et si bonne. Bonaparte avait fait préluder au glorieux anniversaire par une cérémonie touchante. La veille même, dernier jour complémentaire de l'an VIII, le corps de Turenne avait été transporté sous le dôme des Invalides, où il allait être bientôt rejoint par les restes d'un homme plus illustre encore, par ceux du maréchal de Vauban, un véritable démocrate celui-là, un des rares patriotes du siècle de Louis XIV.

Turenne aux Invalides.

Après ce juste hommage au héros de la monarchie, Bonaparte voulut en rendre un non moins légitime à deux des plus purs héros de la République. Le lendemain, en présence d'une foule de délégués des départements, accourus pour assister au huitième anniversaire de la fondation du régime républicain, il posa, au milieu de la place des Victoires, la première pierre d'un monument destiné à recevoir les dépouilles de Kléber et de Desaix. Frappés le même jour, ces deux frères d'armes étaient appelés à reposer dans le même tombeau; mais ce monument promis à des mânes glorieux ne fut jamais élevé, et c'est une statue équestre de Louis XIV que nous voyons aujourd'hui figurer à sa place. Tout, alors, en apparence du moins, semblait encore promettre une durée immortelle à la forme de gouvernement choisie par nos pères, et, dans un discours prononcé ce jour-là sous le dôme des Invalides, le ministre de l'intérieur, Lucien Bonaparte, estimait bien heureuse la génération qui voyait finir par la République une révolution commencée sous la monarchie. Était-il sincère, en s'exprimant ainsi, ce complice du coup d'État de Brumaire? Dans tous les cas, il disait vrai, et la plus grande faute de cette génération est d'avoir laissé briser entre ses mains cette

VENDÉMIAIRE an IX (*Septembre-Octobre* 1800).

forme de gouvernement pour laquelle elle s'était résignée à tant de sacrifices et avait accompli tant de prodiges.

Et pourtant la prospérité inouïe dont la France commençait à jouir était un avertissement salutaire qu'une nation, pour être heureuse, n'a pas besoin de la splendeur des trônes, qui ne brillent toujours qu'au détriment des peuples. Le commerce et l'industrie renaissaient à vue d'œil; les canaux se creusaient, sous la direction d'ingénieurs habiles; les grandes routes, réparées avec soin, étaient purgées des brigands qui les infestaient aux heures sombres de nos discordes civiles, et l'impôt rentrait facilement dans les caisses publiques. La rente, ce baromètre de la confiance des capitalistes, montait, montait toujours. Pour la première fois depuis bien longtemps, les rentiers venaient de recevoir en argent le payement de leurs coupons de semestre. Enfin le traité de paix avec l'Amérique, définitivement signé le 8 vendémiaire (32 septembre), assurait à notre commerce extérieur des débouchés féconds. Tout cela valait, aux yeux de bien des gens, les plus belles victoires de Bonaparte.

Prospérité intérieure.

Un tel état de choses, au lieu de désarmer les émigrés et de les rallier franchement à la République, devenue si tolérante à leur égard, accrut singulièrement leur audace. Rassurés, encouragés, sûrs d'obtenir facilement la radiation de leurs noms sur la liste d'émigration, dont on avait prononcé la clôture, ils étaient rentrés en foule, Beaucoup, dont les biens n'étaient pas vendus, les recouvrèrent, grâce en partie à la protection de la femme du premier consul. D'autres ne reculèrent devant aucun moyen, devant aucune menace pour arracher à bas prix leurs propriétés aux mains de ceux qui jadis les avaient achetées comme biens nationaux, sous la garantie de la nation. Les abus furent tels que, pour y mettre un terme, un arrêté consulaire du 28 vendémiaire (20 octobre) dut placer les émigrés rayés de la liste sous la surveillance de la haute police jusqu'à la conclusion de la paix générale et pendant un an encore après la signature de cette paix.

VENDÉMIAIRE an IX (*Septembre-Octobre* 1800).

Cette audace des émigrés, les avances publiques faites par le premier consul au parti clérical, n'étaient pas de nature à rassurer les citoyens dans le cœur desquels l'idée républicaine régnait inaltérable et sans mélange. Il leur était difficile de se rallier au gouvernement du premier consul, parce qu'à la prospérité et à la sécurité qu'il avait ramenées dans le pays, manquait une chose dont ne sauraient se passer les grandes âmes, la liberté. Aux yeux des patriotes, Bonaparte était un tyran. Ils lui reprochaient d'avoir étouffé cette liberté, sans laquelle il n'est pour un peuple ni dignité, ni grandeur; ils l'accusaient d'opérer la contre-révolution, de tendre la main aux émigrés et aux prêtres, de ne songer enfin qu'à élever son propre despotisme sur les ruines de la République, et il faut bien avouer qu'ils n'avaient pas tort. Pour arracher la République aux périls dont ils la sentaient menacée, les plus modérés d'entre eux comptèrent tour à tour sur les généraux Moreau et Masséna, sur le général Lannes, qui, malgré son attachement connu pour le premier consul, critiquait assez hautement sa tolérance à l'égard des émigrés et des prêtres, et enfin sur Carnot, à qui ils pardonnaient d'avoir accepté le ministère de la guerre des mains du violateur des libertés publiques, en considération d'une disgrâce récente dont il venait d'être l'objet. Mais ils se berçaient d'étranges illusions. Les patriotes énergiques le sentaient bien; aussi n'avaient-ils d'espoir qu'en eux-mêmes pour empêcher la République de s'effondrer tout à fait, et de s'abîmer irréparablement dans le césarisme. De clairs symptômes annonçaient en effet que déjà certains esprits rêvaient pour la France quelque chose d'analogue. On vit paraître vers cette époque un pamphlet intitulé : *Parallèle entre César, Cromwell, Monk et Bonaparte*, écrit anonyme, dû à la plume servile de M. de Fontanes, et dans lequel, à mots couverts, il est vrai, on conseillait au premier consul de jouer le rôle de César.

Il était donc assez naturel que les républicains se tinssent sur leurs gardes. Quelques-uns des plus résolus se réunissaient alors presque tous les jours chez un ancien secrétaire du comité de Salut public, nommé Demerville. Citons entre autres le peintre Topino-Lebrun, élève de David, le sculpteur Céracchi et l'ex-député Joseph Aréna, frère du membre du conseil des Cinq-Cents qui avait, disait-on, frappé le grenadier Thomé du coup de poignard destiné au général Bonaparte. Ces hommes, fermement attachés aux principes de la Révolution, se préoccupaient fort des projets attribués au premier consul, même avant la publication du pamphlet dont nous venons de parler, et ils se proposaient de sauver la République menacée, dussent-ils employer le moyen de Brutus. Un militaire du nom de Harel, auquel ils eurent l'imprudence de se fier, leur offrit d'être l'instrument d'un complot contre la vie de Bonaparte. Ce misérable allait tout simplement jouer à leur égard le rôle qu'avait autrefois rempli le capitaine Grisel dans la fameuse conspiration de Babeuf. Il se hâta de tout conter à la police, et bientôt il amena chez Demerville, comme conjurés, des agents désignés par le ministre Fouché. On convint de frapper le premier consul le 18 vendémiaire (10 octobre), à l'Opéra, où ce jour-là avait lieu une première représentation. De tous les conjurés sérieux, Aréna et Céracchi se rendirent seuls au théâtre, et encore ils étaient sans armes. Il n'y eut d'armés que les agents de Fouché. Le premier consul, on le voit, ne courut pas grand danger. On se saisit sur-le-champ d'Aréna et de Céracchi, et la plupart de leurs amis furent successivement arrêtés dans leurs domiciles. Ce complot, dont la police avait fait la majeure partie des frais, n'eut d'autre résultat que de provoquer, comme toujours, de la part des autorités constituées, une foule d'adresses où l'on remerciait la Providence d'avoir veillé sur les jours du premier consul et détourné de sa précieuse vie les coups des assassins.

VENDÉMIAIRE an IX (*Septembre-Octobre* 1800).

Complot d'Aréna et de Céracchi.

Ouverture du congrès de Lunéville.

Les préoccupations de l'intérieur n'avaient pas empêché le premier consul de donner tous ses soins aux armées de la République pendant l'armistice. L'armée de Hollande, sous

BRUMAIRE an IX (*Octobre-Novembre* 1800).

les ordres d'Augereau, avait été entièrement réorganisée; l'effectif de l'armée active du Rhin avait été porté à cent mille hommes, et celui de l'armée d'Italie à cent vingt mille, quand l'Autriche, après avoir inutilement demandé une prolongation de l'armistice, se décida à envoyer comme ministre plénipotentiaire à Lunéville le comte de Cobentzel. Celui-ci y arriva le 1er brumaire (23 octobre), et il y fut bientôt rejoint par Joseph Bonaparte, devenu le diplomate ordinaire de la République française. Il vint passer quelques jours à Paris sur l'invitation du premier consul, qui le reçut magnifiquement. Là, il obtint une prolongation d'armistice de vingt jours, et repartit presque aussitôt pour Lunéville, où les négociations commencèrent dès le 18 brumaire (9 novembre).

L'Autriche, on le sait, avait promis à l'Angleterre de ne point traiter sans elle avec la France avant le mois de février prochain. Elle s'efforça donc d'user de moyens dilatoires afin de prolonger jusque-là les conférences. Le premier consul déjoua ces calculs en repoussant d'abord toute intervention de l'Angleterre au congrès, et en faisant savoir au comte de Cobentzel qu'il recommencerait immédiatement les hostilités au terme de l'armistice prolongé, sans interrompre d'ailleurs les négociations pour cela. Les conditions de la paix étaient celles indiquées par les préliminaires, c'est-à-dire les conditions du traité de Campo-Formio, sauf une modification des frontières autrichiennes en Italie et la cession de Mantoue à la République cisalpine, cession exigée de l'empereur par Bonaparte pour le punir d'avoir refusé de ratifier les préliminaires signés au lendemain de Marengo. La cour d'Autriche n'ayant pas, dans le délai voulu, donné satisfaction aux exigences de la diplomatie française, l'armistice fut aussitôt dénoncé à nos troupes, et les opérations militaires durent recommencer dès les premiers jours de frimaire (fin novembre).

Rupture de l'armistice.

FRIMAIRE an IX (*Novembre-Décembre* 1800).

Moreau, qui avait profité de l'armistice pour venir passer à Paris quelques jours, pendant lesquels il s'était marié, s'empressa de retourner en Allemagne. Déjà Augereau, avec

FRIMAIRE an IX (*Novembre-Décembre* 1800).

l'armée de Hollande, avait ouvert la campagne en battant les Autrichiens au combat de Bury-Eberach; il était ainsi parvenu à neutraliser une partie des forces allemandes. L'armée du Rhin, massée dans la vallée du Danube, occupait un vaste terrain entre l'Isar et l'Inn. Le 8 frimaire (29 novembre) elle se trouvait en présence des troupes du jeune archiduc Jean. Le surlendemain une partie de l'armée allemande, prévenant l'attaque de Moreau, se jeta inopinément, aux environs d'Ampfing, sur notre aile gauche, commandée par le général Grenier. Celle-ci lutta avec un héroïsme au-dessus de tout éloge; mais elle dut céder au nombre, et se replia d'ailleurs en bon ordre. Ce combat, plus glorieux pour nos armes que certaines victoires, était le prélude d'une grande et décisive bataille.

Combat d'Ampfing.

Bataille de Hohenlinden.

L'archiduc Jean, tout fier d'un succès auquel les armées de l'empereur n'étaient pas habituées en Allemagne, résolut de poursuivre l'armée française à travers la forêt de Hohenlinden, que coupe une grande chaussée qui mène de Mulhdorf à Munich. Après avoir laissé une journée de repos à ses troupes, il les mit en mouvement le 12 frimaire (3 décembre), ne se doutant pas qu'il les poussait dans un gouffre. Moreau, avec sa sûreté de coup d'œil et son admirable sang-froid, jugea tout de suite le parti qu'il pouvait tirer de la situation, et il se disposa à faire payer cher à son jeune adversaire l'imprudence d'affronter si légèrement les vieilles légions de la République. Il neigeait. Quand les soldats de l'archiduc parurent au débouché de la forêt, blancs de givre, ils trouvèrent devant eux les divisions des généraux Grandjean et Ney, postées en avant du village de Hohenlinden. Le choc fut terrible. L'armée autrichienne, refoulée en désordre par une charge impétueuse de ces deux divisions, prise de flanc par les colonnes du général Grouchy, fut attaquée avec fureur sur ses derrières par les généraux Richepanse et Decaen, qui avaient reçu l'ordre de tourner la forêt. Elle luttait pourtant à soixante-dix mille hommes contre moins de soixante

FRIMAIRE an IX (*Novembre-Décembre* 1800).

mille Français; mais les habiles combinaisons de Moreau avaient largement compensé notre infériorité numérique. Enveloppé de toutes parts, l'ennemi eut toutes les peines du monde à sortir de cette forêt fatale. Des corps entiers furent obligés de mettre bas les armes. Le malheureux archiduc perdit dans cette journée une vingtaine de mille hommes, tués, blessés ou pris, presque toute son artillerie et la plus grande partie de ses bagages. C'était une de ces défaites irréparables que l'histoire enregistre comme un deuil immense dans la vie des peuples.

Armistice de Steyer.

Sans perdre un instant, Moreau poursuivit, l'épée dans les reins, l'armée vaincue, franchit derrière elle, près de Salzbourg, l'Inn et la Salza, lui livra, le 23 frimaire (14 décembre), un combat victorieux dans lequel s'illustra Lecourbe, et, jusqu'au 29 frimaire (20 décembre), il la battit encore dans une série de rencontres partielles où il acheva de la ruiner. L'armée française était alors aux portes de Vienne, et il n'eût tenu qu'à Moreau d'y entrer; aucune force n'était capable de l'en empêcher. L'archiduc Charles, accouru pour prendre le commandement des débris de l'armée de l'archiduc Jean, constata avec désespoir qu'il lui était impossible de rétablir par les armes les affaires de l'Autriche; il ne songea qu'à négocier. Il ne put obtenir d'abord qu'une suspension d'armes de quarante-huit heures; encore Moreau se réserva-t-il le droit de poursuivre sa marche et de franchir l'Ens. Quelques jours après, l'empereur, craignant pour sa capitale, envoya un diplomate au camp français, et le 4 nivôse (25 décembre) fut signé à Steyer, entre le comte de Graves et Moreau, un armistice par lequel la cour d'Autriche abandonnait aux Français toute la vallée du Danube, le Tyrol et une foule de places. Nos armées d'Italie devaient être invitées à signer un armistice semblable.

Opérations en Italie.

Moins décisives que les opérations de Moreau en Allemagne, les opérations de ces armées n'avaient pas été moins brillantes. Macdonal, à la tête de l'armée des Grisons, avait heureusement effectué le passage du Splugen, plus difficile peut-être que celui du mont Saint-Bernard, et il était descendu dans le Tyrol italien pour donner la main au général Brune, dont les troupes devaient agir sur le Mincio. Ce dernier général, ayant sous ses ordres soixante-dix mille hommes, tenta le passage du Mincio dans la journée du 3 nivôse (24 décembre). Ce n'était pas chose aisée. Soixante-dix mille Autrichiens, commandés par le comte de Bellegarde, gardaient la rive opposée, qui était garnie d'une artillerie redoutable, depuis le lac de Garde jusqu'à Mantoue, et nulle part les eaux, grossies par les pluies d'hiver, ne permettaient un passage à gué. Aussi la lutte fut-elle acharnée et sanglante. Le premier jour nos colonnes, vigoureusement enlevées par les généraux Dupont et Suchet, passèrent le fleuve au village de Pozzolo, qui fut pris et repris six fois. Il y eut de part et d'autre plus de six mille morts ou blessés; le soir, on se battait encore dans les ténèbres, mais une partie de nos troupes étaient sur la rive gauche. C'était un succès chèrement acheté. Le lendemain Brune fit franchir le fleuve à Mozzembano par le reste de ses soldats, et il se porta rapidement sur l'Adige avec toute son armée.

NIVÔSE an IX (*Décembre* 1800-*Janvier* 1801).

Armistice de Trévise.

Pendant ce temps, le général Laudon, qui commandait les troupes autrichiennes opposées à Macdonald, faillit être écrasé du côté de Trente ; il n'échappa à un désastre complet qu'en affirmant au général Moncey que l'armistice conclu à Steyer était commun aux armées d'Italie et d'Allemagne. Il put, grâce à ce subterfuge, s'échapper par la vallée de la Brenta. Quoi qu'il en soit, les généraux autrichiens, se sentant incapables de continuer la lutte, sollicitèrent bientôt une suspension d'armes du général Brune. Un armistice fut signé à Trévise le 26 nivôse an IX (16 janvier 1801), en vertu duquel toute la ligne de l'Adige nous était concédée, sauf Mantoue, que nous ne tardâmes pas d'ailleurs à occuper, sur la menace du premier consul de ne pas ratifier l'armistice si cette ville n'était immédiatement remise entre nos mains.

NIVÔSE AN IX (*Décembre-1800-Janvier* 1801).

Les succès de nos armes en Italie, et surtout l'admirable campagne de Moreau en Allemagne, produisirent des résultats immenses. Pendant la lutte, les négociations de Lunéville avaient continué entre Joseph Bonaparte et le comte de Cobentzel. Malgré les défaites successives des armées allemandes, ce dernier ne voulait rien rabattre de ses prétentions, alléguant que la situation de son pays était loin d'être désespérée et que la République finirait pas se briser contre des résistances imprévues. Sa ténacité dut céder à une injonction formelle de l'empereur. La cour d'Autriche, frappée de stupeur à la nouvelle des victoires de Moreau, envoya l'ordre à son ministre plénipotentiaire de traiter à tout prix, et le 10 nivôse (31 décembre) M. de Cobentzel se résignait enfin à déclarer que l'Autriche consentait à traiter sans le concours de l'Angleterre. Le surlendemain, le Corps législatif, dont la session s'était ouverte quelque temps auparavant par un discours assez insignifiant du ministre de l'intérieur Chaptal, déclara que les armées de Hollande, du Rhin et d'Italie avaient bien mérité de la patrie. Juste hommage rendu aux vaillantes légions de la République, et qu'elles méritaient à tous égards, surtout celles dont se composait l'armée de Moreau. Car la victoire de Hohenlinden, plus encore que celle de Marengo, contribua à donner à la France une des paix les plus glorieuses dont se puisse enorgueillir notre pays.

Négociations de Lunéville.

Mais avant de mentionner les clauses du traité de Lunéville, si facilement abrogées depuis par les folies impériales, et au souvenir desquelles nous éprouvons encore aujourd'hui un légitime sentiment de fierté, il convient d'arrêter nos regards sur un événement intérieur qui faillit mettre à bas le gouvernement consulaire et changer la face du monde.

CHAPITRE DOUZIÈME

La machine infernale. — Les républicains soupçonnés. — Rapport du préfet de police. — Proscription des républicains. — Les vrais coupables. — Condamnation et exécution d'Aréna, Céracchi et autres. — Jugement des auteurs de la machine infernale. — Paix de Lunéville. — Travaux législatifs. — Mesures financières. — La paix presque générale. — Traité avec Naples. — Démonstration contre le Portugal. — Situation critique de l'Angleterre. — Alliance des puissances du Nord. — Bataille de Copenhague. — Assassinat du czar Paul Ier. — Duroc à Saint-Pétersbourg. — Inutiles négociations avec l'Angleterre. — Le Portugal menacé. — Affaires d'Égypte. — Incapacité de Menou. — Les Anglais en Égypte. — Leurs premiers succès. — Bataille de Canope. — Perte de Rosette et de Ramanieh. — Restauration religieuse. — Le concordat. — Le cardinal Consalvi. — Dispositions organiques. — Signature du concordat. — Capitulation du Caire. — Bataille d'Algésiras. — Glorieux combat du *Formidable*. — Campagne de Portugal. — Réception faite aux infants d'Espagne. — Combats sous Boulogne. — Perte de l'Égypte. — Conditions de la paix avec l'Angleterre. — Traité avec le Portugal. — Signature des préliminaires de paix avec l'Angleterre. — Traité avec la Russie et la Porte.

NIVÔSE AN IX (*Décembre* 1880-*Janvier* 1801).

La veille du jour où Moreau signait à Steyer l'armistice qui consacrait au dehors la prépondance de la République française, un horrible complot éclata sur la tête du premier consul, et peu s'en fallut que Bonaparte ne perdit en un seul instant, avec la vie, les fruits du crime qu'il avait si heureusement consommé.

Les partis sont implacables; ils ne pardonnent jamais. Que les vétérans de la Révolution, que les républicains rectilignes gardassent à l'exécuteur du guet-apens de Brumaire une rancune immortelle, cela se pouvait concevoir. Ils étaient en butte à toutes les persécutions du gouvernement consulaire; ils avaient vu crouler tout à coup l'édifice démocratique si

NIVÔSE an IX (*Décembre* 1800-*Janvier* 1801).

laborieusement élevé, cimenté de tant de larmes et de tant de sang; ce n'était donc pas chose fort extraordinaire qu'ils cherchassent à recouvrer, même par un attentat, la liberté qu'un attentat avait enlevée à leur pays. Cela suffit à expliquer le complot, un peu imaginaire d'ailleurs, de Céracchi, de Topino-Lebrun, d'Aréna et de Demerville, dont, à cette heure, on instruisait assez lentement le procès. Mais que les royalistes, qui n'avaient pas à reprocher à Bonaparte la chute de la monarchie, ne cessassent de conjurer sa perte, voilà qui est certainement plus difficile à comprendre. Bonaparte ne leur avait-il pas tendu la main, ne les avait-il pas comblés d'avances, de grâces et de faveur? N'avait-il pas orné sa cour consulaire de quelques grands noms d'autrefois? N'avait-il pas peuplé l'administration et la magistrature de personnages de l'ancien régime? Il y avait là, à coup sûr, de quoi désarmer les royalistes les plus endurcis. Eh bien! non. Et c'est de leurs mains que va partir le coup le plus violent dont jamais ait été menacée la vie du premier consul.

La machine infernale.

Nous avons laissé Georges Cadoudal à Londres, Depuis, il était revenu dans le Morbihan, où les chouans continuaient leurs attaques à main armée contre les diligences, et il ne songeait qu'aux moyens de détruire la République en immolant son chef. Dans les premiers jours du mois précédent, il avait envoyé à Paris deux de ces complices, nommés Limoléan et Saint-Rejant, avec la mission spéciale d'assassiner Bonaparte, Ces misérables s'adjoignirent un troisième individu qu'on appelait Carbon. Après avoir essayé de divers expédients pour exécuter leur sinistre projet, ils s'arrêtèrent à l'idée de faire sauter le premier consul à l'aide d'un baril chargé de poudre et de mitraille placé sur le passage de sa voiture, sans s'inquiéter de savoir si, pour se défaire d'un homme, ils n'allaient pas sacrifier une foule de personnes inoffensives.

Le 3 nivôse de l'an IX (24 décembre 1800), vers huit heures du soir, Bonaparte quittait les Tuileries afin d'aller entendre

NIVÔSE an IX (*Décembre* 1800-*Janvier* 1801).

à l'Opéra un *oratorio* d'Haydn. Sa voiture venait de s'engager dans la petite rue Saint-Nicaise, qui du Carrousel aboutissait à la rue de Richelieu, et déjà elle l'avait franchi en partie quand elle manqua d'être renversée par une secousse épouvantable accompagnée d'une formidable explosion. C'était le baril, auquel on a donné le nom de machine infernale, qui sautait. Quelques secondes plus tôt, la voiture du premier consul eût été littéralement broyée. Ni lui ni les siens ne furent blessés, sauf un grenadier à cheval légèrement atteint, mais sept ou huit personnes furent tuées sur le coup, vingt-cinq plus ou moins grièvement blessées, et deux maisons à demi renversées. La nouvelle de ce noir attentat se répandit aussitôt à l'Opéra et valut une ovation extraordinaire à Bonaparte, qui montra sur son visage un calme qu'il était loin d'avoir dans le cœur. Aussi ne resta-t-il que peu d'instants au théâtre; il ne tarda pas à rentrer aux Tuileries, où il se laissa aller aux emportements de son caractère irascible.

Les républicains soupçonnés.

Tout de suite, et sans preuves, il s'en prit aux Jacobins. C'étaient, à l'en croire, les hommes du 31 mai et de Prairial qui avaient fait le coup, les Jacobins, les terroristes, comme il disait, oubliant qu'il avait appartenu lui-même, avant d'être au pouvoir, au parti de ceux qu'il appelait ainsi. Il était décidé à en tirer une vengeance éclatante. Aux rares fonctionnaires qui se montraient d'un avis différent du sien, il répondait qu'on ne lui ferait pas prendre le change, et qu'il n'y avait là-dedans ni chouans, ni nobles, ni prêtres. Les zélés reprochèrent vivement à Fouché de n'avoir pas su prévenir l'horrible complot, l'accusèrent de montrer beaucoup trop de ménagements pour les révolutionnaires, ses anciens complices. Le ministre de la police savait, de source certaine, que le coup venait des royalistes et non des républicains ; il le dit au premier consul, et, malgré cela, il n'en dirigea pas moins toutes les arrestations de ce côté pour plaire au maître, car rien ne coûtait à cette âme basse et

Nivôse an IX (*Décembre 1800-Janvier 1801*).

vile. Non moins complaisant, le préfet de police Dubois rédigea un rapport dans lequel il s'ingénia pour rattacher insidieusement l'attentat de la rue Saint-Nicaise à plusieurs conspirations républicaines fort problématiques, et notamment au complot d'Aréna et de Céracchi. On avait trouvé chez un ouvrier du nom de Chevalier, arrêté quelques semaines auparavant, une sorte de machine infernale qu'on avait soumise à l'examen de Monge. Celui-ci avait déclaré qu'elle ne paraissait nullement faite en vue d'un attentat particulier. Il était de notoriété publique que ce Chevalier s'occupait depuis longtemps de la composition d'engins de guerre; il avait, en 1794, présenté à la Convention nationale un fusil à huit coups, et fait, quelques années plus tard, en présence d'une foule nombreuse, des expériences de fusées inextinguibles de son invention. Mais il avait été arrêté comme patriote; il n'en fallait pas davantage pour le mettre dans un rapport de police comme ayant coopéré à la confection de la machine, tout à fait primitive, dont s'étaient servis les assassins de la rue Saint-Nicaise.

Rapport du préfet de police.

Proscription des républicains.

Le premier consul voulait, pour l'exemple, faire fusiller quinze ou vingt de ceux qu'il regardait si injustement comme les instigateurs du crime, et en déporter au moins deux cents : cela sans jugement, par mesure de sûreté générale. Il ne craignit pas de soutenir sa résolution en plein conseil d'État; mais au sein même de ce corps il rencontra une résistance inattendue de la part de l'amiral Truguet, dont le nom doit être honoré pour cela. L'amiral déclara très nettement que les plus grands scélérats n'étaient pas dans le parti révolutionnaire, et il s'étonna fort que l'on se montrât si dur pour les patriotes quand on usait de tant de tolérance à l'égard des prêtres, des nobles et des émigrés rentrés qui ne cessaient de pousser les esprits à la révolte contre les lois de la République. Cette protestation n'empêcha pas les républicains d'être seuls procrits. Sur un rapport du ministre de la police aux consuls, le conseil d'État adopta, dans sa

Nivôse an IX (*Décembre 1800-Janvier 1801*).

séance du 11 nivôse (1er janvier 1801), et le premier consul signa, le 14 du même mois (4 janvier), une résolution d'après laquelle, pour sauvegarder la constitution et la liberté, le gouvernement devait déporter les individus qui lui seraient indiqués par le ministre de la police, Cette résolution, soumise pour la forme à la sanction du Sénat, y fut approuvée sans grande contestation, et le 18 nivôse (8 janvier) parut un acte du gouvernement par lequel étaient frappés de déportation cent trente-deux citoyens, dont tout le crime était d'être républicains. Il est vrai que, pour les flétrir, on fit suivre les noms de quelques-uns d'entre eux de la qualification de *septembriseurs*, sans aucune preuve, ce qui était une infamie de plus de la part du gouvernement consulaire. Parmi ces victimes de leur patriotisme se trouvaient des hommes qui avaient figuré honorablement dans nos assemblées nationales, comme Choudieu, Destrem, Marquézy et Talot; des patriotes qui avaient sacrifié à leurs opinions une grande fortune, comme Charles de Hesse et Félix Le Pélctier de Saint-Fargeau, le général Rossignol, et une foule d'excellents citoyens dont les noms étaient à peu près inconnus[1]. Ils étaient proscrits pour un crime auquel ils étaient entièrement étrangers. Voilà trop souvent, hélas ! ce qu'on gagne à servir la patrie et la liberté.

Les vrais coupables.

Or, ce qui rend encore cette proscription plus criminelle et plus odieuse, c'est qu'à l'heure même où les proscrits étaient acheminés vers le port de mer d'où ils devaient être expédiés sur les plages de la Guyane, on avait la conviction à peu près certaine que les hommes du parti révolutionnaire n'étaient pour rien dans l'infernale affaire de la rue Saint-Nicaise. Dix jours plus tard, François Carbon était arrêté, reconnu par les vendeurs du cheval, de la charrette et du baril de poudre

[1] Telles furent l'ignorance, la légèreté, la mauvaise foi des auteurs de la proscription que, dans la liste fatale, Rossignol est qualifié de général de l'armée révolutionnaire, qu'il n'a jamais commandée.

Pluviôse an IX (*Janvier-Février* 1801).

qui avaient servi à commmettre le crime, et l'on connaissait, par ses aveux, les véritables auteurs de l'attentat, c'est-à-dire les agents de Georges Cadoudal, sur lesquels la police avait les yeux depuis longtemps, et qu'elle avait perdus de vue quelques jours seulement avant le 3 nivôse. Cette découverte ne sauva pas les proscrits, et Bonaparte chargea sa conscience d'un nouveau crime en laissant se consommer l'acte qui déportait tant d'innocents dans un pays lointain et sous un climat meurtrier.

Condamnation et exécution d'Aréna, Céracchi et autres.

Un arrêt plus sanglant et non mieux justifié suivit de près cet acte monstrueux. On se rappelle l'affaire d'Aréna, de Céracchi, de Topino-Lebrun et de Demerville. Ils étaient coupables de déclamations patriotiques, voilà tout. La police seule, servie par un misérable, avait érigé cela en complot et y avait donné un commencement d'exécution. C'étaient ses agents, travestis en conspirateurs, qui s'étaient présentés à l'Opéra, armés de poignards. Des quatre accusés, deux seulement, comme nous l'avons dit, avaient paru au théâtre. Tout cela fut avéré, constaté, N'importe ! il fallait du sang à la justice consulaire : Aréna, Céracchi, Demerville et Topino-Lebrun, malgré les démarches de quelques amis généreux qui ne purent toucher le cœur du premier consul, furent condamnés à mort le 19 nivôse (9 janvier) et conduits à l'échafaud le 11 pluviôse (31 janvier), le jour même où Fouché adressait au consul son rapport sur les vrais auteurs de la machine infernale. Ainsi cent trente-deux citoyens furent jetés hors de la patrie, condamnés à mourir sur les plages d'Afrique, d'Asie, d'Amérique, et quatre têtes de républicains tombèrent pour un crime commis par des royalistes !

Jugement des auteurs de la machine infernale.

Les assassins furent jugés à leur tour, ou du moins deux d'entre eux, car l'un des trois, Limoléan, était parvenu à s'enfuir et à passer à l'étranger. François Carbon et Saint-Réjant comparurent seuls devant le jury. Le dernier n'était pas encore guéri d'une blessure grave qu'il avait reçue lors de l'explosion de la machine. On avait trouvé sur lui une

Pluviôse an IX (*Janvier-Février* 1801).

lettre qu'il écrivait à Georges Cadoudal, et dans laquelle, après avoir raconté toutes les circonstances de l'événement, il s'excusait de n'avoir pas réussi. Condamnés l'un et l'autre à la peine capitale, ils furent exécutés dans le courant du mois de germinal. Mais le sang de ces exécrables assassins ne pouvait racheter le sang innocent. Quant à Georges Cadoudal, l'instigateur du complot, le principal auteur du crime, nous le retrouverons plus tard, méditant un nouveau forfait !

Paix de Lunéville.

Les événements que nous venons de raconter avaient sensiblement distrait l'opinion publique des négociations qui se poursuivaient à Lunéville. Ces négociations touchaient alors à leur fin, et la paix était à la veille de se conclure de la façon la plus favorable pour nous. Outre ses revers en Allemagne et en Italie, deux choses pesaient fortement sur la cour d'Autriche. C'étaient, d'une part, une déclaration par laquelle la Russie, le Danemark, la Suède et la Prusse s'étaient tout récemment engagés à soutenir, les armes à la main, à l'égard de l'Angleterre, les principes du droit des neutres, et d'autre part, l'entente toute cordiale de la Russie et de la Prusse avec la France sur les conditions de la paix débattue au congrès. Plusieurs fois, cependant, les conférences faillirent être rompues. Ainsi la persistance de M. de Cobentzel à refuser de remettre Mantoue entre nos mains fut sur le point d'amener la rupture de l'armistice en Italie ; les hostilités allaient y être reprises quand, le 6 pluviôse (26 janvier), le ministre autrichien se décida à livrer cette ville à l'armée française. Les négociations marchèrent dès lors rapidement. Quinze jours après fut signé à Lunéville le traité qui rendait la paix à l'Europe continentale. C'était le 20 pluviôse de l'an IX (9 février 1801). Les conditions en étaient à peu près les mêmes pour nous que celles du traité de Campo-Formio. L'Autriche reconnaissait définitivement la cession de la Belgique et des provinces rhénanes à la France. Quant à elle, les États vénitiens lui restaient jusqu'à l'Adige, mais elle perdait tout le Milanais, réuni à la République cisalpine, l'évêché de Salzbourg ; et

PLUVIÔSE an IX (*Janvier-Février* 1801).

l'empereur fut obligé de consentir à ce que la Toscane, qu'il détenait comme une sorte de fief, passât à la maison de Parme, devenue notre alliée. Il fut de plus stipulé que tous les patriotes italiens enfermés dans les prisons de l'Autriche recouvreraient immédiatement la liberté. Tel fut ce traité célèbre de Lunéville. Il fut accueilli dans le pays par d'unanimes acclamations, et cela était bien naturel, car il satisfaisait à la fois l'honneur et les légitimes prétentions de la République. Trop heureuse la France, si l'ambition de Bonaparte se fût toujours renfermée dans les termes de ce traité glorieux!

Travaux législatifs.

Débarrassé de la guerre avec l'Allemagne, le gouvernement consulaire put tranquillement poursuivre à l'intérieur la réorganisation du pays telle qu'il la comprenait, c'est-à-dire dans un sens presque toujours contraire aux vrais principes de la Révolution. Le Corps législatif, dont la seconde session était ouverte depuis deux mois déjà, continuait obscurément ses travaux. Il adopta, le 8 pluviôse (28 janvier), une loi qui réduisait de six mille à trois mille six cents le nombre des justices de paix établies par l'Assemblée Constituante de 1789, et qui était en effet beaucoup trop élevé. Quelques jours après il vota une assez mauvaise loi sur la procédure criminelle et l'organisation des tribunaux de police correctionnelle. Jusqu'alors son opposition s'était bornée à repousser un projet de loi sur les archives de la République. Mais, dans le courant du mois suivant, le gouvernement ayant cru devoir présenter une loi portant création de tribunaux spéciaux sous prétexte de réprimer les assassinats et les vols sur les grandes routes, lesquels cependant étaient devenus bien plus rares, il y eut de la part de quelques-uns de ses membres une résistance imprévue et fort vive. Les esprits libéraux et judicieux s'effrayaient justement de ce retour aux tribunaux d'exception, où les formes de la justice sont presque toujours violées; ils objectaient avec raison qu'il n'était ni crimes ni délits que ne pussent juger les tribunaux ordinaires. Mais c'est l'éternelle manie des gouvernements de vouloir toujours sauver la société en dehors

VENTÔSE an IX (*Février-Mars* 1801).

des règles consacrées par le droit et par la liberté. Déjà la loi avait été violemment attaquée au Tribunat par les Daunou, les Ginguéné, les Benjamin Constant, et elle n'avait passé qu'à la faible majorité de huit voix. Elle rencontra au Corps législatif quatre-vingt-huit opposants, nombre énorme, eu égard à la composition de ce corps. Le gouvernement consulaire s'émut singulièrement de cette résistance inaccoutumée. Les journaux officieux de l'époque, calomniateurs privilégiés, déversèrent l'injure sur les orateurs du Tribunat assez osés pour avoir suspecté les intentions du pouvoir, sur ces métaphysiciens, sur ces raisonneurs impitoyables qui ne savaient qu'empêcher le bien. Bonaparte lui-même ne put dissimuler son mécontentement. On l'entendit s'écrier que, si on lui refusait les moyens de rétablir l'ordre, il supprimerait au besoin Tribunat et Corps législatif, et gouvernerait pas des arrêtés consulaires. Voilà où déjà était tombée la France de 1789.

Mesures financières.

Les derniers jours de la session de l'an IX furent consacrés à l'examen et à l'adoption de quelques lois financières. L'état de nos finances s'était, comme on l'a vu, sensiblement amélioré. On ne saurait méconnaître, sur ce point, l'incontestable habileté du gouvernement consulaire. La propriété foncière avait presque seule, en ces dernières années, supporté tout le poids des contributions; mais comme elle succombait sous ce fardeau trop lourd, une loi déchargea les contribuables arriérés dont l'insolvabilité aurait été reconnue. Cela devait nécessairement entraîner, au préjudice du trésor, un déficit auquel on fit face par la création de rentes, qui, grâce à la hausse des fonds publics, se placèrent avantageusement. C'était un véritable emprunt déguisé. Le budget des dépenses s'élevait cette année, en total, à près de 545 millions, tandis que celui des recettes ne montait qu'à 500 millions. Pour rétablir l'équilibre, on décida la vente d'une quarantaine de millions de biens nationaux, dont on confia le placement à la caisse d'amortissement, afin d'éviter qu'ils ne fussent, comme autrefois, livrés à vil prix à des spéculateurs avides. On s'occupa ensuite de

VENTÔSE an IX (*Février-Mars* 1801).

régler définitivement la dette publique. Le Directoire, on s'en souvient peut-être, héritant d'une situation financière presque désespérée, n'avait maintenu sur le grand-livre qu'un tiers de cette dette : c'était ce qu'on appelait le *tiers consolidé*, lequel rapportait un intérêt de cinq pour cent. Quant aux deux autres tiers, ils avaient été mobilisés et convertis en une sorte de papier-monnaie que les intéressés avaient le droit d'employer au payement des biens nationaux. La moitié seulement du tiers consolidé avait été inscrite jusqu'ici, et cette moitié seule percevait l'intérêt de cinq pour cent. Le gouvernement proposa d'inscrire également la seconde moitié, mais en ajournant à l'an XII, pour cette seconde moitié, le point de départ de l'intérêt. Les *deux tiers mobilisés*, dont les titres étaient extrêmement dépréciés, durent être remboursés à raison de cinq capitaux pour cent capitaux, et l'on fixa un délai pour le payement des biens nationaux stipulé en ces sortes de bons. Enfin, pour sauver du gaspillage ce qui restait de biens nationaux, on les affecta, pour des sommes déterminées, au service de la caisse d'armortissement, au service des Invalides et à celui de l'instruction publique. Ces diverses lois de finance soulevèrent bien quelques critiques, sur lesquelles il serait trop long de nous appesantir ; elles n'en furent pas moins adoptées dans la séance du 30 ventôse (21 mars); c'était la dernière de la session. Avant de se séparer, le Corps législatif avait encore voté le rétablissement des bourses de commerce et des charges d'agents de change.

La paix presque générale.

Les ratifications du traité de Lunéville avaient été échangées le 25 ventôse 1801 (16 mars an IX). La paix était donc générale avec presque toute l'Europe continentale, car elle existait de fait, sinon encore de droit, avec la Russie, dont deux ministres étaient alors à Paris pour régler avec la France des questions d'intérêts réciproques, ce qui ne s'était pas vu depuis bien longtemps. Seules les cours de Naples et de Portugal conservaient une attitude hostile à notre égard. Une simple démonstration du général Murat sur les frontières napolitaines

VENTÔSE an IX (*Février-Mars* 1801).

suffit pour amener la cour de Naples à solliciter un armistice, que le premier consul s'empressa de lui accorder afin de complaire au czar Paul. Cet armistice n'était que de trente jours ; il fut converti en paix définitive par un traité signé à Florence le 27 ventôse (18 mars) aux conditions suivantes : Le roi de Naples s'engageait à expulser de son royaume tous les Anglais, à céder la partie de territoire qu'il possédait dans l'île d'Elbe, à restituer tous les objets d'art pris à Rome par ses troupes et dont ses soldats s'étaient emparés, et à nous donner trois frégates tout armées. Ce n'était pas un traité trop onéreux, n'eût été un article secret par lequel il s'obligeait à recevoir dans le golfe de Tarente et à nourrir à ses frais, tant que durerait l'occupation, une division française de quinze mille hommes ; car c'était là certainement une des plus dures humiliations qu'une nation puisse infliger à une autre.

Traité avec Naples.

Démonstration contre le Portugal.

Restait le Portugal. Une action commune, pour le contraindre à abandonner l'alliance anglaise, fut résolue avec l'Espagne. Vingt-cinq mille hommes, commandés par le général Gouvion Saint-Cyr, se tinrent prêts à franchir les Pyrénées, afin d'opérer de concert avec les troupes espagnoles sous les ordres du prince de la Paix. Comme la puissance de l'Angleterre consistait surtout dans sa marine, qui était alors plus forte et plus redoutable que jamais, le premier consul résolut de combiner une action maritime avec les opérations de terre préparées en Espagne, et en même temps de porter d'importants secours à notre armée d'Égypte. Il ordonna, en conséquence, de grands préparatifs navals. Nos flottes, commandées par les amiraux Bruix et Ganteaume, et devant agir concurremment avec celles de la Hollande et de l'Espagne, étaient certainement de taille à lutter sans trop de désavantage contre les vaisseaux de l'Angleterre.

Situation critique de l'Angleterre.

Cette dernière puissance était alors, on peut le dire, dans une situation critique. Elle voyait se lever contre elle la coalition qu'elle avait si laborieusement nouée et entretenue depuis près de dix ans contre la République française; et au

VENTÔSE an IX (Février-Mars 1801).

Nord, au Midi, les nations qui avaient si longtemps subi son ascendant semblaient vouloir échapper à son despotisme. Pitt, le vieil antagoniste de la Révolution, sentait bien le danger. Il engagea vivement le roi Georges III à ne pas considérer comme un acte d'hostilité l'occupation du Hanovre par la Prusse, afin de se ménager l'alliance de celle-ci. Quelques dissidences avec le roi, sur ce point et sur l'émancipation des catholiques, dont il était partisan, le déterminèrent à donner sa démission, après avoir occupé le ministère pendant dix-sept ans. Ce fut un événement. Mais cela ne changea rien pour le moment à la politique du cabinet britannique, parce que Pitt eut pour successeur un homme élevé à son école, l'ancien président de la Chambre des communes, Addington, lequel continua à suivre sa ligne de conduite.

Alliance des puissances du Nord.

La Russie, la Suède, le Danemarck et la Prusse elle-même étaient alors ligués contre l'Angleterre, et fermement décidés à faire respecter par les armes les droits des neutres. Le peuple anglais montra en ces circonstances une inébranlable fermeté, une indomptable énergie; il donna au monde un grand exemple de patriotisme, auquel la mauvaise cause qu'il soutenait ne saurait nous empêcher de rendre hommage. A une déclaration de guerre simultanée des quatre puissances du Nord, il répondit par une formidable expédition dans la Baltique; et tandis que l'amiral Keith, à la tête d'une escadre chargée de troupes, s'acheminait à toutes voiles vers les côtes d'Orient pour tâcher de nous arracher l'Égypte, les amiraux Parker et Nelson cinglaient vers le Danemarck, qui allait recevoir le premier choc de la flotte britannique. Le

GERMINAL an IX (Mars-Avril 1801).

9 germinal de l'an IX (30 mars 1801), les vaisseaux anglais forcèrent heureusement le passage du Sund. Le 12 (2 avril), une terrible bataille s'engagea entre les Anglais et les Danois à une portée de canon de Copenhague, bataille dans laquelle les deux flottes furent également maltraitées, et qui laissa la victoire indécise. Cela n'empêchera pas Nelson de sommer fièrement le Danemarck de sortir de la confédération des

Bataille de Copenhague.

GERMINAL an IX (Mars-Avril 1801).

puissances du Nord et d'ouvrir ses ports aux vaisseaux de l'Angleterre. Les Danois répondirent à cette impertinente sommation en se préparant à une défense désespérée. Nelson, dont les vaisseaux avaient grand besoin de réparation, rabattit alors de ses prétentions : il se contenta d'un armistice en vertu duquel le Danemarck, sans rompre son alliance avec les neutres, consentit à suspendre les hostilités pendant quatorze semaines.

Assassinat du czar Paul Ier.

Pendant que ces événements s'accomplissaient à l'entrée de la Baltique, une nouvelle lugubre se répandit tout à coup : le bruit courut que l'empereur de Russie avait été assassiné. Ce bruit n'était que trop fondé. Le czar Paul Ier avait péri en effet dans la nuit du 3 germinal (24 mars), victime d'une conspiration de palais. Ce souverain, après s'être montré l'ennemi acharné de la Révolution française, était devenu, par un brusque effet de son caractère irrésolu et changeant, l'admirateur enthousiaste de Bonaparte, qui passait alors pour être le représentant de cette Révolution. La noblesse russe lui reprochait de sacrifier les intérêts de la Russie en se liguant contre l'Angleterre, et en affichant hautement la prétention d'imposer ses volontés à l'Europe. On résolut de se défaire de lui. Une conspiration se forma, dont l'âme fut le comte Pahlen, gouverneur de Saint-Pétersbourg, et les principaux complices, le comte Panin, ministre des affaires étrangères, les frères Soubow et le comte Beningsen. Le grand-duc héritier, Alexandre, fut lui-même initié au complot. Seulement on eut grand soin de lui cacher qu'il était question d'attenter aux jours de son père. Le but de la conjuration, assurait-on, était uniquement de forcer le czar Paul à abdiquer, afin de sauver l'empire russe d'une catastrophe imminente. Le 3 germinal (24 mars), Paul Ier tombait sous le poignard des assassins.

Duroc à Saint-Pétersbourg.

Cet événement tragique était un coup de fortune pour l'Angleterre. Il était en effet de nature à compromettre les bonnes relations de la Russie avec la France et à dénouer la redoutable coalition formée contre la nation britannique par les

GERMINAL an IX (*Mars-Avril* 1801).

soins de l'empereur immolé. Le jeune duc Alexandre, proclamé czar aussitôt, se trouvait en quelque sorte obligé de rompre avec la politique française suivie en dernier lieu par son père. La joie qui éclata en Angleterre à la nouvelle de la mort du czar Paul, l'utilité immédiate que cette nation en devait tirer, firent planer sur elle des soupçons de complicité dans cette lugubre catastrophe; mais ces soupçons, habilement propagés par Bonaparte, ne reposaient sur aucun indice, et n'ont jamais été justifiés. Le premier consul comprit bien tout de suite l'influence fatale que la fin imprévue de Paul Ier pouvait exercer sur les affaires d'Europe, au point de vue des intérêts de la France. Il s'empressa donc d'envoyer à Saint-Pétersbourg son aide de camp Duroc, pour essayer de continuer avec le czar Alexandre les rapports qu'il était parvenu à établir avec son prédécesseur. Bonaparte ne s'était pas tout à fait trompé : un des premiers actes du nouveau souverain fut de lever l'embargo sur les navires anglais. Par contre Alexandre voulut bien renoncer à l'évacuation de l'Égypte, exigée par son père pour prix d'une alliance définitive avec la République. Il protesta même devant Duroc de ses bons sentiments à l'égard de la France et du premier consul; toutefois il lui donna parfaitement à entendre que la Russie était décidée à garder la neutralité.

Inutiles négociations avec l'Angleterre.

Le premier consul, voyant sérieusement compromise cette œuvre de la confédération des neutres qu'il avait échafaudée avec tant d'art, se hâta d'offrir le Hanovre à la Prusse, sachant bien que cette cession serait toujours un motif de grave dissentiment entre les cours de Londres et de Berlin. C'était là un expédient qui ne terminait rien. Aussi Bonaparte prêta-t-il avec empressement l'oreille à des propositions de paix qui, vers cette époque, lui vinrent directement de l'Angleterre. Au milieu du mois de germinal (commencement d'avril), pes conférences s'ouvrirent immédiatement à Londres entre le ministre des affaires étrangères du gouvernement britannique, lord Hawkesbury, et le chargé d'affaires de la République française, M. Otto. L'Angleterre offrait une paix honorable; mais elle la voulait surtout avantageuse pour elle. Ainsi elle émettait la prétention de garder toutes ses conquêtes maritimes, et elle était peu disposée à nous laisser l'Égypte, à moins de très grands sacrifices de notre part. Dans ces termes-là il était extrêmement difficile de s'entendre. Les conférences se succédaient sans amener le moindre résultat. Le premier consul jugea utile de peser sur les négociations par des actes énergiques.

GERMINAL an IX (*Mars-Avril* 1801).

Le Portugal menacé.

Le gouvernement espagnol, vivement pressé par Lucien Bonaparte envoyé comme ambassadeur auprès du roi Charles IV, se décida enfin à agir contre le Portugal. Il y allait d'ailleurs de son intérêt propre, car la cour d'Espagne ne pouvait avoir l'espérance de recouvrer ses colonies, que lui avait enlevées l'Angleterre, qu'en s'associant énergiquement à l'action de la République française contre la nation britannique. Vingt-cinq mille Espagnols, sous la conduite du prince de la Paix, se dirigèrent vers Badajoz, tandis qu'une armée française, comprenant à peu près le même nombre de soldats, se disposait à envahir le Portugal par la province de Tras-os-Montes. La cour de Lisbonne éperdue demanda aussitôt à entrer en arrangement, offrant de se résigner à tout, sauf à la fermeture de ses ports au commerce anglais. Le premier consul se montra inflexible. Il lui fallait le Portugal à discrétion pour peser d'un poids plus lourd sur les négociations qui se poursuivaient à Londres.

Affaires d'Égypte.

Mais si, de ce côté, les choses marchaient à peu près au gré des désirs de Bonaparte, il n'en était pas de même en Orient, où nous éprouvions revers sur revers. L'amiral Ganteaume, parti de Brest dans les premiers jours de pluviôse (fin janvier) avec une dizaine de bâtiments et quatre mille hommes de troupes pour aller renforcer notre armée d'Égypte, n'avait pu dépasser Mahon, après avoir franchi heureusement le détroit de Gibraltar, et il s'était vu contraint de se réfugier dans Toulon. Il venait enfin de se décider, après un long mois de

VENTÔSE an IX (*Février-Mars* 1801).

repos, à remettre à la voile pour l'Égypte, où des secours étaient attendus avec la plus vive impatience.

Incapacité de Menou.

Notre malheureuse colonie était en effet dans la situation la plus misérable. Nous l'avons laissée, au moment de la mort de Kléber, reconquise pour ainsi dire par cet illustre général, et ayant, sous sa forte impulsion, commencé de voir refleurir dans son sein le commerce et l'industrie. Il eût fallu au vainqueur d'Héliopolis un successeur digne de lui, bon militaire et bon administrateur : on prit Menou. Nous avons dit l'incapacité de cet ancien membre de la Constituante. Il ne fut pas seulement incapable, il se montra ridicule. Comme il s'était converti à l'islamisme, il avait eu l'idée de s'habiller à la turque; de là des railleries sans nombre de la part de nos soldats, et un grand relâchement dans la discipline, ce lien sans lequel il n'y a pas d'armée possible. Menou eut de plus l'immense tort de mécontenter, par de maladroites mesures administratives, la population égyptienne, qui, si dur que soit le joug étranger, avait paru dans ces derniers temps s'habituer à la domination française. Une opposition formidable se forma dans l'armée contre ce triste général en chef, que le gouvernement consulaire avait eu le tort de confirmer dans son commandement. Tel était l'état des choses dans notre colonie d'Égypte au mois de ventôse de l'an IX (février-mars 1801).

Les Anglais en Égypte.

Les Anglais, toujours bien informés, n'avaient pas manqué de savoir que la discorde s'était glissée dans le camp français; ils songèrent tout de suite à profiter de cette circonstance. Dix-huit mille hommes, amenés par l'escadre de l'amiral Keith, débarquèrent sur les côtes d'Égypte le 17 ventôse (8 mars), ayant à leur tête un très habile général, lord Abercromby. Ces dix-huit mille soldats, joints aux troupes inférieures du grand vizir, pouvaient porter à soixante mille hommes les forces que nous allions avoir à combattre. Il nous restait, pour résister à ces forces, vingt-deux mille vieux soldats, qui, entre les mains de Bonaparte ou de Kléber, auraient

VENTÔSE an IX (*Février-Mars* 1801).

largement suffi pour écraser une pareille armée, mais qui, sous l'inhabile direction de Menou, devaient fatalement courir à un désastre. Sourd aux conseils très sensés des généraux Reynier et Friant, dont les sages avis étaient de nature à prévenir d'irréparables échecs, Menou ne sut prendre aucune disposition défensive; il n'envoya point de renforts sur les points menacés, et de sa personne il resta tranquillement au Caire, au lieu de marcher au-devant de l'invasion prête à fondre sur l'Égypte.

Premier succès des Anglais.

Une résistance héroïque du général Friant n'avait pu empêcher les Anglais de débarquer et de s'emparer d'Aboukir, quand, en envoyant contre eux des forces suffisantes, il eût été si facile de les jeter à la mer. Il est des fautes qui ne se réparent pas à la guerre; dès ce jour, l'Égypte était perdue pour nous. A cette fatale nouvelle, Menou envoya tardivement le général Lanusse, avec cinq mille hommes, au secours de Friant, donna ordre au général Rampon de se diriger vers Ramanieh, et lui-même se décida à se porter avec le gros de l'armée vers Alexandrie. Mais déjà les Aglais, enivrés d'un premier succès, s'étaient fortement établis sur la côte en avant d'Alexandrie, et ils avaient à opposer à l'armée française qui s'avançait une armée d'un effectif sensiblement plus élevé. Menou résolut néanmoins de livrer bataille; en effet, il y avait intérêt à disperser les Anglais si l'on pouvait, avant l'arrivée des renforts que le grand vizir leur amenait de Syrie.

Bataille de Canope.

Les deux armées se trouvèrent en présence le 30 ventôse au matin (21 mars) dans la vaste plaine de Canope, qui s'étend entre Alexandrie et la mer. Là se livra une bataille acharnée, du succès de laquelle dépendait le sort de notre colonie. Les soldats des Pyramides et d'Héliopolis se montrèrent dignes de leur ancienne valeur; mais cette fois, au lieu d'avoir à combattre des bandes turques et égyptiennes, ils avaient devant eux des troupes européennes. Ce n'eût encore rien été, si elles ne se fussent pas trouvées de beaucoup supérieures en nombre. Peu s'en fallut cependant que le succès ne couronnât les ef-

GERMINAL an IX (*Mars-Avril* 1801).

forts de notre armée. Une admirable charge de cavalerie avait enfoncé et culbuté tout le centre de l'armée ennemie, et si elle eût été soutenue à propos, la victoire nous fût restée. Menou ne sut pas profiter de cette occasion qui s'offrait à lui de ressaisir la fortune. Notre cavalerie, débordée à droite et à gauche par des masses sans cesse renouvelées, dut revenir sur ses pas, après avoir accompli des prodiges, malheureusement inutiles. La bataille était perdue. De part et d'autre elle avait coûté cher. De notre côté étaient tombés, avec une foule de braves, les généraux Lanusse, Roize, Baudot et Destaing; du côté des Anglais, les pertes avaient été plus considérables encore, et ils avaient à regretter leur brave général en chef, lord Abercromby.

Cette journée funeste eut pour conséquence immédiate d'obliger Menou à se renfermer dans Alexandrie. Sa dernière espérance était de voir arriver un convoi venu de France, l'escadre de l'amiral Ganteaume; ce convoi ne devait point parvenir à destination. La flotte française, comme nous l'avons dit, avait appareillé le 1er germinal (22 mars); mais, pour quelques avaries survenues à deux de ses bâtiments, Ganteaume était rentré dans le port de Toulon le 15 germinal (5 avril), après avoir inutilement tenu la mer pendant une quinzaine de jours. Dans cet intervalle, les Anglais, réunis aux Turcs, avaient poursuivi leurs opérations. Ils s'emparèrent de Rosette, et, devenus maîtres des bouches du Nil, ils se portèrent rapidement sur Ramanieh, où le général Lagrange s'était jeté avec quelques milliers d'hommes. Dans la soirée du 20 floréal (10 mai), cet officier, désespérant de pouvoir tenir, abondonna cette ville à l'ennemi et courut s'enfermer au Caire, où déjà le général Belliard se trouvait bloqué. Ainsi, de toute notre conquête d'Égypte, il ne nous restait guère que le Caire et Alexandrie. Encore ces deux villes étaient-elles à la veille de succomber. Le général Menou, enfermé dans la dernière, sut du moins, après tant de fautes, s'y illustrer par une courageuse résistance. Nous l'y retrouverons tout à

Perte de Rosette et de Ramanieh.

FLORÉAL an IX (*Avril-Mai* 1801).

FLORÉAL an IX (*Avril-Mai* 1801).

l'heure, luttant à la fois contre les Anglais et contre la famine.

Restauration religieuse.

Ne pouvant arriver à conclure la paix générale aussi vite qu'il l'aurait souhaité, le premier consul employa les loisirs que lui faisait la paix avec l'Europe continentale à la réalisation d'un projet sur la réussite duquel il comptait certainement beaucoup pour asseoir sa grandeur future : nous voulons parler du rétablissement légal de la religion en France. Nous avons dit ailleurs l'imprudence qu'avait commise l'Assemblée Constituante en se mêlant des affaires de l'Église, en décrétant une constitution civile du clergé, et en imposant aux ecclésiastiques cet inutile serment dont le refus avait été la cause de tant de regrettables persécutions. La République, en séparant radicalement l'Église de l'État, en ne salariant aucun culte, en garantissant en même temps la pleine et entière liberté de conscience, était entrée dans les véritables voies de la justice et de la vérité. Malheureusement, tous les efforts du comité de Salut public avaient été impuissants, pendant quelque temps, à réprimer les fureurs antireligieuses d'une secte qui avait érigé la dévotion en crime, et qui persécutait à la fois les prêtres pour avoir dit la messe et les fidèles pour l'avoir entendue. Nous avons raconté les folies de l'hébertisme et la punition sévère de ces dévots de l'athéisme qui s'étaient montrés aussi intolérants, dans un sens contraire, que l'avaient été les disciples de Saint Dominique.

Que restait-il donc à faire relativement à la religion, nos troubles civils étant apaisés? Il restait à régulariser l'œuvre légitime de la Révolution, c'est-à-dire à faire en sorte que chacun pût exercer librement son culte sans que l'État intervînt en aucune façon dans les choses et dans le personnel de ce culte. Voilà ce qu'aurait tenté d'établir un esprit uniquement dévoué au bien du pays. Mais Bonaparte mettait audessus de tout son intérêt personnel. Il savait bien que le clergé, et surtout le clergé insermenté, avait conservé une grande influence sur les classes élevées, dont le concours lui était absolument nécessaire; il savait qu'en remettant ce clergé

FLORÉAL an IX (*Avril-Mai* 1801).

en possession de ses honneurs, de ses positions officielles, il en ferait l'instrument docile de ses desseins ; il sentait bien enfin qu'il serait toujours maître d'un clergé dont il choisirait lui-même les chefs. Aussi avait-il arrêté dès longtemps dans sa pensée de rétablir en France, sinon une religion d'État, au moins une religion quasi-officielle.

Il y avait bien encore, dans l'entourage du premier consul, quelques rares partisans de l'émancipation religieuse, des hommes qui, fidèles à la tradition philosophique du dix-huitième siècle, ne voyaient nullement la nécessité de remettre le peuple français sous le joug légal des prêtres, et surtout d'ajouter de nouvelles charges au budget en salariant le culte. Ils pensaient justement que nous étions arrivés à cet âge de raison où une nation n'a pas besoin que l'État intervienne en aucune espèce de façon dans la direction de ses actes de conscience. D'autres, se méfiant de l'immense autorité morale dont Rome était le siège, auraient voulu qu'à l'exemple du roi Henri VIII, Bonaparte se fît le chef de la religion française. Mais Bonaparte avait besoin du pape ; il n'écouta donc ni les conseils des philosophes, ni les avis des réformateurs, et il passa outre, décidé d'ailleurs à réprimer, même par la force, toute velléité d'opposition à ses projets de restauration religieuse.

Le Concordat.

D'actives négociations eurent lieu à ce sujet avec la cour de Rome pendant tout le mois de germinal an IX (mars-avril 1801). D'un côté, monsignor Spina, et de l'autre l'abbé Bernier, cet ancien curé de Saint-Laud, qui avait contribué à la pacification de la Vendée après avoir puissamment aidé à la soulever, s'abouchèrent pour traiter les différents points sur lesquels pouvait être basée en France la réconciliation de l'Église avec l'État. Les négociations rencontrèrent d'assez nombreuses difficultés, parce que le pape Pie VII montrait des exigences peu compatibles avec les libertés de l'Église gallicane, que le premier consul ne voulait pas livrer pieds et mains liées au Saint-Siège. Après d'interminables pourparlers, Bonaparte se décida à envoyer à Rome un projet de concordat rédigé en partie

PRAIRIAL an IX (*Mai-Juin* 1801).

d'après les principes dont s'étaient inspirés, en 1790, les auteurs de la constitution civile du clergé. Le pape y répondit par un contre-projet beaucoup plus conforme au droit ultramontain. Ce contre-projet, où l'on exigeait que la religion catholique fût proclamée *religion d'État*, était inacceptable. Ordre fut donné à notre ambassadeur, M. de Cacault, au commencement de prairial (fin mai), de quitter Rome si, sous cinq jours, le pape n'avait pas signé le concordat tel qu'il lui avait été envoyé de Paris. Effrayé à l'idée de voir lui échapper cette riche proie qu'on appelait la France, le pape se hâta d'envoyer à Paris son secrétaire d'État, le cardinal Consalvi, pour tâcher de fléchir les déterminations du premier consul. Le cardinal quitta Rome le 17 prairial (6 juin), fort inquiet et fort troublé, car la pensée de mettre le pied sur cette terre de France, où l'Église romaine avait été si profondément bouleversée, remplissait son âme d'indéfinissables émotions. Il apportait, de la part de son maître, des concessions jugées de nature à aplanir toutes difficultés. Pie VII n'exigeait plus que la religion catholique fût érigée en *religion d'État ;* il se contentait de demander qu'elle fût proclamée *religion dominante*.

Le cardinal Consalvi.

Le premier consul trancha le litige en accordant que, dans le préambule du concordat, la religion catholique serait reconnue comme étant celle de la majorité des Français. Extrêmement flatté de la démarche faite auprès de lui par le Saint-Siège, il se montra d'ailleurs fort accommodant, sans toutefois se départir des points principaux du projet qu'il avait envoyé à Rome. Les résistances à certaines prétentions du Saint-Siège vinrent plutôt d'une partie du clergé français que du chef de la République. Il se tint à Paris un concile de prêtres constitutionnels, où, conformément aux traditions de la primitive Église, adoptées à l'origine par la Révolution française, on émit le vœu que les évêques fussent nommés à l'élection, ou tout au moins choisis sur une liste de candidats présentés par les fidèles de chaque diocèse. Un tel système était certainement très conforme à la sagesse et à l'équité.

MESSIDOR an IX (*Juin-Juillet* 1801).

Mais il ne saurait convenir aux fanatiques de l'autorité, et par conséquent il n'avait aucune chance d'être admis par Bonaparte, qui voulait être absolument maître du clergé, comme il l'était déjà de l'armée, de l'administration et de la magistrature. Aux légitimes prétentions des prêtres constitutionnels, il répondit en leur ordonnant de se séparer, réponse toujours commode à défaut d'argument sérieux.

Après des pourparlers qui durèrent encore tout le mois de messidor an IX (juin-juillet 1801), on se mit enfin d'accord aux principales conditions suivantes : La religion catholique, apostolique et romaine était reconnue comme étant la religion de la grande majorité des citoyens français. Une nouvelle circonscription des diocèses de la République devait être faite par le gouvernement de concert avec le Saint-Siège. Le premier consul avait la nomination de tous les archevêques et évêques; mais au pape était réservé le droit de leur donner l'investiture canonique. Ces ecclésiastiques, devenus de véritables fonctionnaires publics, étaient tenus de prêter serment d'obéissance et de fidélité au gouvernement établi par la constitution de la République. Ils nommaient eux-mêmes aux diverses cures de leurs diocèses respectifs, à la condition que leurs choix fussent agréés par le pouvoir. Évêques et curés recevaient, en dehors de leur casuel, un salaire fixe du gouvernement, lequel s'engageait à prendre des mesures pour que les catholiques français pussent, à leur volonté, faire des fondations en faveur des églises.

Dispositions organiques.

En vertu des dispositions organiques de ce concordat, aucune bulle, bref ou rescrit du pape ne pouvaient être publiés en France sans l'autorisation du gouvernement. Tous abus de la part des ecclésiastiques étaient déférés au conseil d'État par les personnes intéressées. Les archevêques et évêques étaient libres de faire précéder leurs noms du titre de *citoyen* ou de *monsieur;* toute autre qualification leur était interdite. Aucune fête ne pouvait être établie sans la permission du gouvernement, à l'exception du dimanche, jour qui fut désormais assigné au repos des fonctionnaires publics, au lieu du décadi. Le nombre des archevêques fut fixé à dix et celui des évêques à cinquante, avec un traitement de quinze mille francs pour les archevêques et de dix mille pour les évêques. Quant aux paroisses ou cures, il ne devait y en avoir d'abord qu'une par justice de paix ; mais comme il était loisible aux évêques d'établir, de concert avec le préfet du département, autant de succursales que le besoin pourrait l'exiger, on devait arriver à avoir bientôt en France presque autant de paroisses que de communes.

MESSIDOR an IX (*Juin-Juillet* 1801).

Signature du Concordat.

Tel était, dans son ensemble, ce fameux concordat, tant admiré par les uns, tant critiqué par les autres. Il fut signé à Paris le 26 messidor an IX (15 juillet 1801), par les *citoyens* Joseph Bonaparte, Cretet et Bernier, d'une part, et par le cardinal Consalvi, l'archevêque Spina et le père Caselli, d'autre part. Seulement les ratifications n'en furent échangées que le 23 fructidor suivant (10 septembre). Le concordat compromettait trop de positions acquises, froissait trop de sentiments légitimes pour ne pas soulever des clameurs prolongées. Tous les titulaires d'évêchés allaient en effet être contraints de donner leur démission pour être renommés ou remplacés suivant le bon plaisir du premier consul. D'un autre côté, une foule d'esprits impartiaux voyaient avec peine l'État intervenir de nouveau dans les questions religieuses et la liberté de conscience remise en quelque sorte en question. Ils craignaient surtout que, sous la protection du gouvernement, le clergé ne recouvrât son ancienne et fatale influence. De là des récriminations sourdes d'abord, et dont l'explosion ne tardera pas à se produire. Nous entendrons bientôt, à l'occasion de ce concordat, gronder des orages violents au sein même du Tribunat, orages dont Bonaparte se préoccupera d'ailleurs assez peu, décidé qu'il était à briser toutes les résistances, sans se soucier aucunement du droit, de la justice et de la volonté nationale.

Capitulation du Caire.

La paix avec l'Angleterre ne devait pas se faire aussi rapidement que la réconciliation de l'Église avec l'État en France.

MESSIDOR an IX (*Juin-Juillet* 1801).

Les négociations marchaient lentement. Le surcroît d'influence que la République avait gagné à la paix de Lunéville, et sur lequel le premier consul s'était plu à compter pour accélérer ces négociations, se trouvait fâcheusement paralysé à l'égard de l'Anglerre par nos derniers échecs en Égypte. Et nous n'étions pas au bout de nos revers dans cette malheureuse colonie, dont la conquête nous avait coûté en pure perte tant d'hommes et tant d'argent, et n'avait servi qu'à la fortune de Bonaparte. Après avoir tenté inutilement une sortie affreusement meurtrière pour ses soldats, le général Belliard avait été contraint de rentrer précipitamment au Caire. Voyant ses ressources diminuer de jour en jour, et n'ayant plus le moindre espoir d'être secouru, il dut se résoudre à capituler. Du reste il obtint les conditions les plus honorables, tant la valeur de nos soldats imprimait encore de respect à l'ennemi. En vertu d'une capitulation signée le 8 messidor an IX (27 juin 1801), l'armée put quitter la ville avec les honneurs de la guerre, en emportant ses armes et ses bagages, et rentrer librement en France, où cette fois ces braves soldats allaient, contre leur coutume, revenir vaincus et le désespoir au cœur. La chute du Caire présageait celle d'Alexandrie, seul débris encore debout de notre aventureuse conquête.

Bataille d'Algésiras.

La fortune qui nous trahissait si cruellement en Égypte semblait vouloir nous revenir sur mer. L'amiral Ganteaume, après avoir pour la troisième fois tenté de débarquer des troupes de secours sur la côte d'Afrique, était, pour la troisième fois, revenu sur ses pas, sans avoir réussi. Mais à son retour il avait donné la chasse à un vaisseau anglais, et s'en était emparé. Ce petit fait d'armes fut considéré comme un succès et célébré outre mesure. Peu de jours après, un des lieutenants de Ganteaume, le contre-amiral Linois, obtenait dans la baie d'Algésiras un avantage plus réel. C'était le 17 messidor (1 juillet 1801). Linois était venu se réfugier dans le port d'Algésiras, vis-à-vis de Gibraltar, avec trois vaisseaux et une frégate détachés de l'escadre de l'amiral Ganteaume. C'est là qu'il fut attaqué par l'amiral anglais Saumarez, qui, avec six vaisseaux de haut bord et une frégate, crut avoir facilement raison de notre faible division navale. Saumarez fut amèrement détrompé. Sa flotte, foudroyée à la fois par les batteries du port et par celles de nos bâtiments, essuya un désastre complet. Le vaisseau anglais l'*Annibal* se vit contraint d'amener son pavillon. Quatre autres furent désemparés ou démâtés; Saumarez n'eut que le temps d'aller se mettre, avec sa flotte presque entièrement ruinée, sous la protection du canon de Gibraltar.

MESSIDOR an IX (*Juin-Juillet* 1801).

Glorieux combat du *Formidable*.

Au bout de quelques jours, Linois quittait la baie d'Algésiras pour se rendre à Cadix, en compagnie de l'amiral espagnol Moréno, qui l'avait rejoint avec six vaisseaux. Saumarez, ayant réparé ses avaries, se mit à la poursuite de la flotte franco-espagnole, l'atteignit dans la nuit du 23 messidor (12 juillet) et se vengea cruellement sur la flotte de l'amiral Moréno de l'échec sanglant que lui avaient fait essuyer les Français. Une circonstance fatale seconda puissamment ses desseins. Deux vaisseaux espagnols, le *Réal-Carlos* et le *Saint-Herménégilde*, s'abordèrent dans l'ombre sans se reconnaître, se battirent avec fureur l'un contre l'autre et sautèrent tous deux en l'air. Ainsi, nos alliés se déchirèrent de leurs propres mains. Du moins nous eûmes dans cette nuit notre large part de gloire. On vit le *Formidable*, encore meurtri des blessures qu'il avait reçues à la bataille d'Algésiras, lutter avec avantage contre trois vaisseaux anglais. Habilement manœuvré par son commandant, le capitaine Troude, il cribla de boulets les bâtiments de l'ennemi, troua affreusement et démâta l'un d'eux, le *Vénérable*, et à la pointe du jour il rentra victorieusement dans le port de Cadix, où, quelques heures après, il fut rejoint par le reste de l'escadre combinée.

Campagne de Portugal.

Notre victoire d'Algésiras et la glorieuse affaire du *Formidable* donnèrent certainement à réfléchir à l'Angleterre. Elle vit qu'elle n'était pas invincible avec ses vaisseaux, et que nous pourrions bien lui disputer sur mer cette supériorité

Messidor an IX (*Juin-Juillet* 1801).

qui la rendait si arrogante. D'autres faits non moins heureux pour nous, et dont ce mois de messidor fut témoin, devaient également la rendre plus accommodante dans les négociations engagées à Londres. Le Portugal, envahi par les troupes espagnoles, fit sa soumission presque sans coup férir, avant même l'apparition de notre corps d'armée sur ses frontières, et se déclara prêt à accepter toutes les conditions exigées par le premier consul.

Réception faite aux infants d'Espagne.

Notre alliance avec l'Espagne paraissait alors éternelle. On fêtait en ce moment à Paris, avec de grandes démonstrations, le gendre et la fille du roi Charles IV et de la reine Louise, devenus roi et reine d'Étrurie par la grâce de Bonaparte; mais comme on craignait, en les recevant sous ce titre, de blesser l'opinion publique et d'effaroucher l'austérité républicaine dont se targuaient encore quelques rares fonctionnaires, on leur imposa la qualification de comte et de comtesse de Livourne. On s'essayait ainsi à la diplomatie des cours. L'hospitalité qui leur fut offerte n'en fut pas moins princière. Leur présence à Paris se trouva signalée par une suite non interrompue de fêtes officielles et de réjouissances publiques. Bonaparte poussa même la délicatesse des procédés à leur égard jusqu'à faire en sorte qu'ils eussent quitté la capitale au moment de l'anniversaire du 14 juillet, afin que leurs royales personnes ne fussent pas blessées par l'éclat d'une cérémonie républicaine. Qui eût dit alors qu'à quelques années de là, il volerait cyniquement leur couronne aux parents de ces jeunes princes choyés avec tant d'affectation!

Thermidor an IX (*Juillet-Août* 1801).

Les négociations avec l'Angleterre se continuaient toujours, indéfiniment prolongées par les prétentions du cabinet britannique, malgré l'immense désir de paix qui s'était emparé d'une grande partie de la nation anglaise. On était au commencement de thermidor (fin juillet). Le gouvernement consulaire résolut d'appuyer par de fortes démonstrations militaires sur nos côtes de la Manche l'effet moral produit par la bataille d'Algésiras et la facile soumission du Portugal. Des

Thermidor an IX (*Juillet-Août* 1801).

escadres, sorties comme par enchantement de nos chantiers de construction, parurent dans les eaux de Boulogne, où vinrent également mouiller quantité de bâtiments de transport, destinés à embarquer des troupes. On crut à une prochaine descente en Angleterre. Grande fut l'inquiétude chez les Anglais, malgré les moqueries dont leurs journaux poursuivaient notre flottille improvisée. Nelson reçut l'ordre de la détruire. Dans la journée du 16 thermidor (4 août), il s'embossa à deux mille mètres de la plage de Boulogne, et, durant seize heures, il bombarda furieusement notre flotte, dont quelques bâtiments furent à peine endommagés. Il dut se retirer avec de nombreuses avaries. Une douzaine de jours après, il revint à la charge, et ne fut pas plus heureux. Il arrivait cette fois avec trente-cinq vaisseaux de tous bords, sans compter une foule de chaloupes. Ses pertes n'en devaient être que plus sérieuses. Huit de ses bâtiments furent coulés bas, et quatre restèrent entre nos mains. Les cadavres de ses marins jonchaient la mer par centaines, tandis que relativement nous eûmes très peu de monde tué. L'amiral anglais fut obligé de fuir assez honteusement, en protégeant sa retraite des ombres de la nuit. C'était pour nous une véritable victoire, d'autant plus sérieuse qu'elle avait été remportée sur l'un des hommes de mer les plus expérimentés de l'Angleterre, sur le vainqueur d'Aboukir, sur l'amiral Nelson, dont la réputation était déjà universelle.

Combats sous Boulogne.

Cette victoire brillante fit cesser les dernières hésitations de la cour de Londres. Comme la rédaction d'un traité définitif devait encore entraîner de longs délais, on convint de signer d'abord des préliminaires de paix qui auraient toute la force du traité à élaborer ultérieurement, et, pour éviter des longueurs indéfinies, on fixa au 10 vendémiaire de l'an X (2 octobre 1801) la limite extrême dans laquelle devaient se renfermer les négociateurs. Le premier consul craignait, en effet, qu'en retardant encore la solution de ces longues négociations, il ne vînt d'Égypte quelque nouvelle désastreuse qui fortifiât les prétentions de l'Angleterre. Et il ne se trompait point dans

FRUCTIDOR an IX (*Août-Septembre* 1801).

ses conjectures. A cette heure même, Menou, que nous avons laissé bloqué dans Alexandrie, était à la veille de capituler.

Perte de l'Égypte.

Vers la fin de thermidor (mi-août), l'investissement de la place était complet. Menou, incapable de se défendre désormais, fut contraint de se rendre pour ne pas voir mourir de faim son armée sous ses yeux. Il signa donc le 12 fructidor an IX (30 août 1801) une capitulation en vertu de laquelle l'armée française dut se rembarquer pour la France avec ses armes, ses bagages et une partie de ses canons. Nos soldats quittèrent cette terre, où ils laissaient le souvenir d'une gloire si chèrement acquise, en emportant avec eux les restes de Kléber, que, par un juste tribut d'hommage, les Turcs et les Anglais saluèrent par des salves d'artillerie. Ainsi finit lamentablement cette expédition d'Égypte, sur laquelle on avait fondé en France de si grandes espérances. Que certains hommes d'État, peu soucieux du droit et ne voyant que les intérêts de leur pays, l'approuvent sans restriction, la louent comme une conception du génie, c'est possible ; mais le philosophe, le sage ne la blâmera jamais assez sévèrement, parce qu'elle fut entreprise contre toute justice, parce qu'il ne saurait être permis à un peuple, sous le fallacieux prétexte d'avancer la civilisation ou d'ouvrir à son commerce de nouveaux débouchés, d'envahir à main armée une autre nation et de la réduire sous le joug.

Conditions de la paix avec l'Angleterre.

Cette fatale nouvelle ne fut connue de l'Europe qu'après la signature de la paix, sur les négociations de laquelle, comme l'appréhendait Bonaparte, elle eût sans aucun doute produit une fâcheuse influence. Si quelque chose d'ailleurs était de nature à nous consoler de nos revers en Égypte, c'était la paix glorieuse, si longtemps attendue, qui était à la veille de se signer à Londres. Moyennant la cession définitive des îles de la *Trinité* et de *Ceylan*, l'Angleterre s'engageait à rendre à la République, à la Hollande et à l'Espagne, ses alliées, toutes les possessions et colonies conquises par ses armes. Elle évacuait tous les ports qu'elle tenait dans la Méditerranée et dans l'Adriatique, restituait Malte aux chevaliers de Saint-

VENDÉMIAIRE an X (*Septembre-Octobre* 1801).

Jean, et consentait aussi à ce que le cap de Bonne-Espérance fût désormais un port libre. En compensation, la France prenait l'engagement de retirer ses troupes des États napolitains et d'abandonner l'Égypte, qui retournait à la Turquie. Elle gardait toutes ses autres conquêtes, lesquelles se trouvaient de la sorte définitivement consacrées.

Traité avec le Portugal.

Telles étaient les conditions arrêtées de part et d'autre, quand, le 7 vendémiaire de l'an X (29 septembre 1801), fut conclu à Madrid, avec le Portugal, un traité aux termes duquel cette puissance nous cédait la partie de la Guyane qui lui appartenait, accordait à notre commerce des avantages et des immunités considérables, s'engageait à nous payer une somme de vingt-cinq millions, et consentait à fermer ses ports à tous les bâtiments anglais de guerre ou de commerce jusqu'à la conclusion de la paix avec le gouvernement britannique.

Signature des préliminaires de paix avec l'Angleterre.

Cette dernière condition, si dure, ne devait pas être exécutée, car le surlendemain, 9 vendémiaire (1[er] octobre), les préliminaires de la paix avec l'Angleterre étaient signés à Londres par M. Otto d'une part, et par lord Hawkesbury d'autre part. Dès que cette nouvelle fut connue, elle excita dans les deux pays une allégresse universelle. On se sentait délivré comme d'un lourd fardeau. On eût dit qu'en un jour tombait l'inimitié ridicule qui depuis longtemps divisait ces deux grands peuples. Les Anglais ne furent pas moins sincères que nous dans l'explosion de leur joie ; quelques jours après, quand le colonel Lauriston arriva à Londres, porteur du traité ratifié par le premier consul, la foule le traîna en triomphe comme un héros, comme un bienfaiteur. Il fut convenu que ces préliminaires seraient convertis le plus tôt possible en paix définitive, et que les plénipotentiaires des deux pays se réuniraient à cet effet dans la ville d'Amiens.

Jamais traité plus heureux n'avait été signé par la France, car, selon l'expression attristée de lord Granville au Parlement, elle gardait toutes ses conquêtes, tandis que l'An-

Vendémiaire an X (*Septembre-Octobre* 1801).

gleterre restituait toutes les siennes. Mais on soupirait depuis si longtemps, de part et d'autre, après les bienfaits de la paix qu'à Londres et à Paris on illumina, comme d'un commun accord, en signe de réjouissance.

Cette réconciliation entre les deux premières nations du monde fut comme le signal d'un embrassement général en Europe. Déjà avait été signée avec la Bavière une convention par laquelle cet État faisait sans retour abandon à la France de ses anciennes possessions sur la rive gauche du Rhin, moyennant quoi la France s'était engagée à stipuler en sa faveur certaines indemnités dans les négociations prochaines auxquelles les affaires d'Allemagne devaient donner lieu.

Traité avec la Russie et la Porte.

Deux traités presque simultanés, l'un du 16 vendémiaire (8 octobre) avec la Russie, l'autre du 17 (9 octobre) avec la Turquie, achevèrent la pacification générale de l'Europe. Ces traités, également avantageux à notre pays, accrurent encore la joie publique, car si les peuples sont sensibles aux jouissances de la gloire militaire, ils le sont plus encore aux avantages de la paix, si nécessaire à l'aisance, à la prospérité et à la concorde intérieures.

La dixième année républicaine ne pouvait commencer sous des auspices plus favorables. Quel prestige le nom de Français exerçait! De quelle immense et légitime influence la France jouissait alors! Pour la première fois elle se trouvait en complète possession d'elle-même : elle avait recouvré les frontières de la vieille Gaule, ses frontières naturelles, si les peuples doivent s'enfermer dans des limites tracées par le compas. Elle avait de la gloire à se consoler de la privation de sa liberté, si quelque chose pouvait compenser la liberté perdue. Quoi qu'il en fût, elle gardait toujours les apparences d'une nation libre, grâce à la forme impersonnelle et élective de son gouvernement, et si l'éclat prodigieux dont elle était couverte rejaillissait en partie sur le nom de Bonaparte, ce nom, pour si grand qu'il fût, s'effaçait encore devant le grand nom de la République.

CHAPITRE TREIZIÈME

Le code civil. — Les discussions au conseil d'État. — Les *Missi dominici*. — La cour consulaire. — Anniversaire du 18 brumaire. — Scission avec Moreau. — Ouverture de la troisième session du Corps législatif. — Un orage à propos du mot *sujet*. — Discussion du code civil. — Rejet de deux titres du code. — Retrait du projet de code civil. — Les candidats au Sénat. — Grégoire nommé sénateur. — Emportement du premier consul. — Complaisance du Sénat. — Bonaparte et la République italienne. — Revue de l'armée d'Égypte. — Retour à Paris. — Éliminations au Tribunat et au Corps législatif. — Les exclus et les nouveaux appelés. — Le carnaval reparaît. — La paix d'Amiens. — Session extraordinaire de l'an X. — Nomination des évêques. — Adoption du Concordat. — Cérémonie à l'occasion du Concordat. — Rappel des émigrés. — L'instruction publique. — La Légion d'honneur. — Discussion au conseil d'État. — Le projet est adopté à une très faible majorité. — Clôture de la session extraordinaire. — Démarche en faveur du premier consul. — Prorogation du premier consul pour dix ans. — Dépit de Bonaparte. — Le consulat à vie. — Modifications à la constitution. — Les collèges électoraux à vie. — Recensement des votes. — Démarche du Sénat. — Proclamation du Consulat à vie. — Suppression du ministère de la police. — La fête de Bonaparte.

Brumaire an X (*Octobre-Novembre* 1801).

Le calme extérieur, la paix glorieuse conclue avec l'Europe entière se prêtaient merveilleusement à l'achèvement de l'organisation consulaire au dedans et à l'accomplissement des réformes dont la Révolution avait posé les prémisses, relativement à nos rapports sociaux.

Nous avons dit autre part quels étaient ces rapports sous l'ancien régime. Il y avait des pays de droit écrit et des pays de droit coutumier. Là on appliquait le droit romain, ici les coutumes féodales. Ce qui était vérité dans une province,

Brumaire an X (*Octobre-Novembre* 1801).

devenait erreur dans une autre. C'était une étrange confusion, un chaos profond. L'Assemblée Constituante avait mis fin à un pareil état de choses et décrété que désormais les relations civiles entre les citoyens seraient réglées par un corps de lois uniforme pour toute la France, et en rapport avec les principes proclamés par la Révolution. Ce corps de lois devait s'appeler le *Code civil.*

Le code civil.

Ni l'Assemblée constituante ni l'Assemblée législative n'eurent le temps de s'occuper de cette œuvre immense. Il était réservé à la Convention de l'entreprendre, malgré les travaux gigantesques dont elle était déjà chargée. Elle confia à une commission où figuraient Vergniaud, Guadet, Robespierre, Cambacérès, Barère et Couthon le soin de préparer ce code, et elle en adopta successivement plusieurs titres, sur un rapport lumineux de Cambacérès. Elle se sépara sans avoir achevé cette œuvre grandiose, que les législatures tourmentées de l'époque du Directoire laissèrent à peu près de côté. Il appartenait au gouvernement consulaire de la terminer; seulement, et malheureusement, en lui faisant perdre le caractère profondément libéral et démocratique que lui avaient imprimé ses premiers auteurs, en la surchargeant d'une foule de détails oiseux, et en restaurant, le plus possible, les formules absolues de l'ancien droit.

Le premier consul avait, dès la fin de l'an VIII, nommé une commission chargée de préparer un nouveau projet de code civil. Cette commission se composait des citoyens Tronchet, Bigot de Préameneu et Maleville, le premier, président du tribunal de cassation, et les deux autres juges au même tribunal, et du citoyen Portalis, commissaire du gouvernement près le conseil des prises. Ces quatre hommes étaient connus pour leurs sentiments monarchiques; leur projet dut nécessairement se ressentir de leurs opinions. Ce projet fut livré aux délibérations du conseil d'État, après avoir été au préalable soumis à l'appréciation du tribunal de cassation et des tribunaux d'appel, peuplés, comme nous l'avons dit, d'une foule

Brumaire an X (*Octobre-Novembre* 1801).

de magistrats attachés à l'ancien régime. Il fut longuement débattu au conseil d'État. Bonaparte se plaisait à prendre part à la discussion. Mais s'il y brillait, c'était surtout, quoi qu'en aient dit ses panégyristes, par des opinions la plupart du temps étrangement arriérées, exprimées en langage de caserne, et dont Cambacérès était obligé d'adoucir les termes dans le compte rendu des séances, inséré au *Moniteur*. Quoi qu'il en soit, le premier livre du code civil était achevé au mois de brumaire de l'an X (octobre-novembre 1801); il allait être présenté au Corps législatif; nous dirons tout à l'heure de quelle façon il y fut accueilli.

Les discussions au conseil d'État.

Les *Missi dominici.*

Nous avons raconté comment le gouvernement issu du coup d'État de Brumaire s'y était pris pour réorganiser en France l'administration sur un pied entièrement favorable au despotisme. L'institution des préfets et des sous-préfets avait merveilleusement servi les desseins du premier consul; on eut bientôt une administration manœuvrant, sur un signe parti de Paris, avec la régularité d'un régiment. Cela ne sembla pas suffisant à Bonaparte. Comme il voulait tout faire par lui-même, tout voir par ses yeux, ramener tout à sa personne, il envoya dans les départements des conseillers d'État dévoués à sa politique, sortes de *Missi dominici*, renouvelés de Charlemagne, et dont la mission consistait à le renseigner sur la manière dont étaient exécutées les lois nouvelles, sur le zèle, l'intelligence et le dévouement des fonctionnaires, sur l'opinion publique et sur les besoins du pays. Nul doute que ce système n'ait produit un bien réel au point de vue des intérêts matériels; mais les présents du despotisme sont toujours dangereux. On fût arrivé à des résultats identiques et peut-être supérieurs si la même besogne eût été confiée, dans chaque département, à des hommes choisis par leurs concitoyens, et la France y eût gagné de ne pas abdiquer toute vie, toute personnalité, toute initiative au profit d'un individu. Il n'est jamais bon que les peuples s'abandonnent tout à fait à une providence, parce que, si cette providence

BRUMAIRE an X (*Octobre-Novembre* 1801).

vient à disparaître, ils ne savent plus où se diriger, pareils à un vaisseau sans boussole au milieu de l'Océan.

La cour consulaire.

La providence alors, c'était Bonaparte, devenu le régulateur suprême des destinées du pays. Déjà le monarque perçait sous le consul. Il avait autour de lui une garde privilégiée commandée par des généraux de division, et l'on s'occupait de former aux Tuileries une cour calquée sur les cours monarchiques. L'étiquette redevenait de mode. Il y eut des préfets du palais et des dames du palais. Et c'était à qui se précipiterait pour ramasser les titres et les émoluments de ces fonctions de domesticité royale, remises en faveur sous la République. On recherchait tout ce qui avait quelque analogie avec les anciens usages. Le mariage de Louis Bonaparte avec Hortense Beauharnais, fille de la femme du premier consul, ayant eu lieu vers cette époque, la bénédiction nuptiale leur fut donnée par le cardinal Caprara, légat *a latere*, envoyé en France par le pape Pie VII pour assister aux cérémonies prochaines de la réconciliation officielle de l'Église avec l'État.

Anniversaire du 18 brumaire.

Le premier consul aurait voulu que ces cérémonies coïncidassent avec la célébration du deuxième anniversaire du 18 brumaire; mais il fallut les ajourner à quelque temps de là, parce que les évêques n'avaient pas encore reçu l'institution canonique. Cet anniversaire, auquel, l'année précédente, les événements militaires n'avaient guère permis de songer, fut célébré cette année avec un grand éclat. On le consacra à fêter le rétablissement de la paix générale; singulière idée de mêler le souvenir d'un crime abominable à la chose la plus douce dont se puisse réjouir le cœur des hommes. On voulait sans doute que ce que l'un pouvait avoir de lugubre disparût dans ce que l'autre avait de sérénité.

Cependant l'omnipotence du premier consul n'était pas sans rencontrer une certaine opposition de la part de ceux-là mêmes qui avaient contribué à l'élever. Dans l'armée quelques officiers supérieurs, Lannes et Augereau, par exemple, reprochaient assez aigrement, en termes soldatesques, à leur

FRIMAIRE an X (*Novembre-Décembre* 1801).

ancien compagnon d'armes de vouloir les remettre sous le joug clérical. Chez d'autres, la résistance venait d'un autre sentiment. Ainsi Moreau, réduit à un rôle secondaire, se trouvait humilié de la grandeur de Bonaparte; il dissimulait mal son ressentiment secret. On l'entendit, un jour de cet automne de l'an X, refuser publiquement au premier consul de l'accompagner à une revue. Il en résulta une scission qui devait avoir pour le vainqueur de Hohenlinden de déplorables résultats. C'étaient là des résistances particulières; mais une opposition un peu plus sérieuse était à la veille de se produire au sein même des grands corps de l'État, opposition qui, si légère qu'elle fût d'ailleurs, devait soulever des tempêtes dans l'âme de Bonaparte.

Scission avec Moreau.

Ouverture de la troisième session du Corps législatif.

Le 1er frimaire (22 novembre), s'ouvrit la troisième session du Corps législatif. Les membres de ce corps avaient alors la faculté de nommer eux-mêmes leur président. Ils choisirent un homme bien connu pour ses sentiments antireligieux, M. Dupuis, le savant auteur de l'*Origine des cultes*. Ce choix semblait déjà une protestation contre le concordat. Au Tribunat, où l'esprit d'indépendance s'était surtout conservé, un orage, à propos d'un mot, faillit éclater au début même de la session. On venait de communiquer à l'Assemblée les traités de paix conclus avec les diverses puissances européennes. Assurément on ne pouvait prévoir que l'orage partirait de là. L'expression *sujet*, appliquée aux citoyens français dans le traité avec la Russie, souleva une énergique protestation de la part du tribun Thibault, ancien curé de Souppes, ancien membre de l'Assemblée Constituante, dans le cœur duquel brûlait encore la flamme vive de l'enthousiasme républicain. Cette protestation rencontra beaucoup d'adhésion dans le Tribunat. Il fallut qu'une note émanée du cabinet du premier consul expliquât l'innocence de l'emploi du mot *sujet* à l'aide d'une véritable argumentation grammaticale. Encore cette explication ne satisfit-elle pas les opposants quand on en vint à la discussion des termes du traité. Benjamin Constant se

Un orage à propos du mot *sujet*.

FRIMAIRE an X (*Novembre-Décembre* 1801).

montra très acerbe, et Chénier s'écria que des milliers de Français étaient morts pour n'être plus sujets. Il avait raison. L'emploi des mots en politique a une importance qu'on ne saurait méconnaître ; la contrariété qu'éprouva le premier consul, en apprenant cette orageuse discussion, montra bien que ce n'était pas d'une façon inconsciente que, dans une convention passée par lui avec une puissance monarchique, il avait employé une expression pareille ; car il pesait avec soin tous les mots. Toutefois, comme le Tribunat ne pouvait, pour un mot, repousser un traité favorable au pays, il l'adopta, par amour pour la paix, suivant une parole de Ginguené, dans sa séance du 16 frimaire an X (7 décembre 1801). Le Corps législatif, réduit, comme on sait, au rôle de muet, sanctionna sans résistance ce traité le surlendemain.

Discussion du code civil.

Dans l'intervalle avaient été présentés aux délibérations du Tribunat les trois premiers titres du code civil. Les hommes qui avaient gardé le souvenir de la simplicité, et en même temps des idées larges et fécondes qui avaient inspiré les rédacteurs du code dont la Convention avait jadis adopté les premiers chapitres, se récrièrent avec raison contre le peu de libéralisme, la confusion et l'étroitesse de vues du nouveau projet. Les opposants ne se trompaient pas en traitant de compilation incohérente ce mélange de lois romaines et de coutumes féodales, mal approprié aux besoins modernes. En dépit de tous les arguments de Portalis, le premier titre, relatif à la promulgation des lois, fut repoussé par le Tribunat à une immense majorité, et par le Corps législatif à la majorité de quelques voix. C'était un grave échec pour l'œuvre à laquelle le premier consul avait mis son cachet particulier. Aussi Bonaparte s'emporta-t-il en invectives contre les opposants. Il ne comprenait pas qu'on soumît aux délibérations d'une assemblée nombreuse une loi sur laquelle, au sein même du conseil d'État, on avait eu toutes les peines du monde à s'entendre. Il fallait à cet esprit absolu l'obéissance passive en tout et sur tout. Et pourtant, parmi les opposants il y avait de ses séides

Rejet de deux titres du code.

NIVÔSE an X (*Décembre 1801-Janvier* 1802).

à lui, comme le tribun Siméon, qui, chargé du rapport sur le second titre, relatif à la jouissance et à la privation des droits civils, concluait également au rejet de ce titre. On agita, au conseil d'État, la question de savoir s'il ne conviendrait pas de retirer les titres proposés pour présenter plus tard le code tout entier et faire voter par oui ou par non sur son acceptation. Avant de prendre un parti extrême, on résolut d'attendre le résultat des délibérations du pouvoir législatif sur les deux autres titres. Le troisième, relatif à la tenue des actes de l'état civil, passa sans difficulté. Mais le second, sur lequel, par une intervention probablement préméditée, on ne vota qu'en troisième lieu, fut, comme le premier, repoussé par le Tribunat, le 11 nivôse de l'an X (1er janvier 1802), à la suite de discussions nombreuses, par soixante et une voix contre trente.

Retrait du projet de code civil.

Ce nouvel échec acheva d'exaspérer le premier consul. Deux jours après, un message du gourvernement signifiait au Corps législatif que le projet de loi sur le code civil était provisoirement retiré, parce que le temps n'était pas venu où l'on apporterait, dans la discussion de lois attendues avec tant d'intérêt par la nation, « le calme et l'unité d'intention » qu'elles demandaient. Il était impossible de se montrer plus grossièrement brutal envers une assemblée qui représentait censément la nation. Le Corps législatif courba la tête sous l'injure.

Les candidats au Sénat.

L'esprit d'opposition dont semblaient animés une partie des membres du Corps législatif et du Tribunat se faisait jour jusque dans la présentation des candidats appelés à remplir les places vacantes au Sénat. Aux termes de la constitution, le Corps législatif, le Tribunat et le premier consul présentaient un candidat chacun, et le Sénat choisissait lui-même entre les trois personnes désignées. Il y avait au début de la session actuelle trois vacances dans ce corps. Le premier consul aurait voulu y faire entrer un général, et il présenta simultanément trois généraux, Jourdan, Lamartilière et Berruyer. Le Sénat leur préféra le conventionnel Grégoire,

Grégoire nommé sénateur.

Nivôse an X (*Décembre* 1801-*Janvier* 1802).

l'ancien évêque constitutionnel de Blois, proposé par le Corps législatif, comme une nouvelle protestation contre le Concordat. Ce choix était dû en partie aux menées de Sieyès, que la riche dotation dont on avait payé sa complicité dans le coup d'État de Brumaire ne consolait pas de son inaction forcée, et qui figurait alors dans le camp des opposants et des frondeurs.

Restait à pourvoir à deux places vacantes. Cette fois l'opposition du Corps législatif et du Tribunat parut s'accentuer davantage par la présentation d'un même canditat, l'ancien Girondin Daunou, un complaisant de Brumaire pourtant, à qui Bonaparte ne pouvait pardonner de s'être un jour écrié qu'il ne rentrerait pas au Tribunat « tant que durerait la tyrannie ». Le premier consul, de plus en plus irrité, se laissa aller à des violences indignes d'un homme entre les bras duquel la nation s'était si imprudemment jetée, violences que l'histoire ne doit pas manquer de flétrir. Le décadi 12 nivôse (2 janvier 1802), jour où il donnait audience aux sénateurs, il reprocha aigrement à ceux qui parurent aux Tuileries de ne plus vouloir nommer de généraux, fit une allusion blessante à l'abbé Sieyès qui se trouvait là, apostropha durement François (de Neufchâteau) et le général Kellermann, et termina en déclarant qu'il considérerait comme une injure personnelle le choix de Daunou. Le Sénat se le tint pour dit : par une faiblesse impardonnable, il s'empressa de nommer le général Lamartilière, à la candidature duquel le Corps législatif s'était lâchement rallié.

Emportement du premier consul.

Le premier consul ne fut pas désarmé par cet acte de soumission. Il voulait à tout prix se débarrasser des mutins dont les voix discordantes troublaient la quiétude de son despotisme. Il lui fallait une vallée de silence. Comme la constitution ne permettait pas de dissoudre légalement le Tribunat et le Corps législatif, le second consul, Cambacérès, cet ancien casuiste de la Terreur, imagina un expédient qui permît au gouvernement d'éliminer les membres dont l'opposition devenait gênante. Ces deux assemblées, comme on sait, se renouvelaient par cinquième, et, d'après l'article 38 de la constitution, le premier renouvellement devait avoir lieu dans le courant de l'an X, par les soins du Sénat. La constitution ne disait pas s'il aurait lieu par le sort ou par la voie du scrutin. Il s'agissait d'obtenir de la complaisance du Sénat qu'il employât ce dernier mode. Cela ne fut pas difficile. De cette manière on fut sûr d'avance d'éliminer les vingt membres du Tribunat et les soixante députés du Corps législatif qui entravaient le plus la politique du premier consul.

Nivôse an X (*Décembre* 1801-*Janvier* 1802).

Complaisance du Sénat.

En attendant la réalisation de ce plan, digne des conceptions de Machiavel, on laissa sans occupation, pour ainsi dire, Tribunat et Corps législatif. A peine leur donna-t-on à débattre et à sanctionner quelques lois d'intérêt local et une loi qui ajournait indéfiniment l'abolition de la peine de mort, cette abolition proposée dès l'Assemblée Constituante, et que la Convention avait votée en se séparant, comme pour laisser un souvenir immortel de son amour pour l'humanité. Encore était-ce avant le retrait du code civil. Depuis, députés et tribuns ne tinrent plus guère de séances que pour renouveler leurs bureaux.

Bonaparte et la République italienne.

Pendant ce temps Bonaparte se rendait à Lyon, où, sur son invitation, les représentants de la République cisalpine s'étaient réunis en assemblée législative sous le nom de Consulte. Cette assemblée avait élaboré une constitution calquée sur la constitution consulaire, et changé le nom de République cisalpine en celui de République italienne, qui avait au moins le mérite d'affirmer une nationalité. La République italienne comprenait toute la Lombardie jusqu'à l'Adige, les légations et l'ancien duché de Modène. Le Piémont lui fût revenu de droit, si, bien inutilement, le premier consul n'avait pas jugé à propos d'annexer ce dernier pays à la France. Du reste, la nouvelle République elle-même n'allait être qu'une vassale de la République française.

De grands préparatifs avaient été faits à Lyon pour rece-

PLUVIÔSE an X (*Janvier-Février* 1802).

voir le chef du gouvernement consulaire. Il fut accueilli non pas en chef élu d'une République démocratique, mais en roi, en monarque héréditaire. Jamais Louis XIV, au jour de sa splendeur, n'avait été reçu avec plus de pompe et plus de faste. Parti de Paris le 18 nivôse (8 janvier), il était arrivé dans l'ancienne métropole des Gaules le 21 (11 janvier), et il était entré dans la ville en passant sous un arc de triomphe dressé à son intention. Son premier soin fut de procéder à la nomination des fonctionnaires de la République italienne, dont lui-même fut nommé président sous le nom de Napoléon Bonaparte, le 5 pluviôse (25 janvier). Ici apparaît pour la première fois dans l'histoire ce nom de Napoléon accolé à celui de Bonaparte. Evidemment il y avait là-dessous une intention; car rien ne se faisait sans l'assentiment du premier consul: il voulait dès lors familiariser le monde avec ce nom destiné à devenir bientôt si retentissant. Le choix d'un tel président indique assez de quelle liberté illusoire devait jouir la République italienne.

Revue de l'armée d'Égypte.

Le premier consul, durant son séjour à Lyon, passa en revue les survivants de l'armée d'Egypte, récemment débarqués. On les avait à dessein dirigés vers cette ville, où, joints aux troupes du Midi et à la garde consulaire, ils devaient contribuer à donner à la population lyonnaise le spectacle d'une imposante cérémonie militaire. Touchante fut la rencontre de ces vieux soldats avec leur général. Ils oublièrent, en le revoyant, leurs griefs, leurs souffrances, l'abandon où il les avait laissés, et ne se souvinrent que des jours heureux et glorieux. Ils saluèrent enfin en lui leur propre ouvrage, car sa fortune était faite de leur dévouement et de leur héroïsme. Italiens et Lyonnais encombraient les avenues de la place Bellecour, où avait lieu cette revue, et ils partageaient l'enthousiasme de l'armée pour son jeune chef. Le délire de l'admiration avait passé des soldats aux citoyens. Admiration d'autant plus vive de la part des habitants de Lyon qu'on venait de leur annoncer qu'à la demande de Bonaparte, le czar

PLUVIÔSE an X (*Janvier-Février* 1802).

Alexandre voulait bien accorder à leur commerce de sérieux avantages. L'intérêt personnel est rarement étranger chez les hommes à leur admiration ou à leur affection pour les chefs d'État. Ainsi chaque jour grandissait l'idole; mais si éclatante et si puissante qu'elle parût, c'était une idole fragile, parce qu'il lui manquait une base sans laquelle rien de durable ne s'établira désormais en France: la liberté.

Retour à Paris.

Le premier consul était de retour à Paris le 11 pluviôse (31 janvier), après une absence de deux décades, comme on disait encore, autrement dit de trois semaines. Il était revenu par les départements du Centre, et avait recueilli en route de nouveaux témoignages de la popularité inouïe dont il jouissait. Enivré par de tels hommages, il n'en revenait que plus disposé à mettre les opposants à la raison, à gouverner tout seul au besoin, et à exécuter les projets dictatoriaux médités avant son départ.

Éliminations au Tribunat et au Corps législatif.

Le consul Cambacérès, qui était l'auteur de ces projets, n'avait pas perdu de temps; il avait sans peine, comme il le prévoyait bien du reste, déterminé le Sénat à entrer dans les vues du gouvernement. Les principaux membres de ce corps, les Tronchet, les Laplace, les Lacépède, trouvaient que c'était un moyen ingénieux d'empêcher le premier consul d'avoir recours à des mesures violentes. Et il s'est trouvé des historiens pour s'incliner devant la sagesse de ces hommes! On décida donc que le renouvellement du Corps législatif et du Tribunat aurait lieu au scrutin. Seulement, pour ménager la susceptibilité des membres éliminés, et pour qu'ils n'eussent pas l'air d'être frappés d'ostracisme, on convint de procéder par voie de préférence et non par voie d'exclusion, c'est-à-dire, qu'au lieu de désigner nommément les vingt tribuns et les soixante députés sacrifiés aux exigences de Bonaparte, on dresserait deux listes des membres choisis pour continuer leurs fonctions dans l'un et l'autre corps. Ce mode d'élection fut déclaré applicable aux renouvellements ultérieurs du Tribunat et du Corps législatif, et, par un sénatus-consulte en date du

VENTÔSE an X (*Février-Mars* 1802).

22 ventôse an X (12 mars 1802), le Sénat décida que les membres non réélus cesseraient de plein droit leurs fonctions à partir du 1er germinal prochain (22 mars).

Cinq jours après paraissaient les listes des deux cent quarante membres du Corps législatif et des quatre-vingts membres du Tribunat formant les quatre cinquièmes de ces deux assemblées. On y voyait naturellement figurer tous ceux qui, par leurs complaisances habituelles, leur docilité constante, avaient mérité les préférences du pouvoir. Citons, au Corps législatif : Arrighi, Eschassériaux, Fulchiron, Félix Faulcon, les anciens Girondins Auguis, Barrot, Clauzel, Girod-Pouzol, Kervélégan ; au Tribunat : Boissy d'Anglas, Chabaud-Latour, Curé, Jaucourt, Riouffe, Say, Siméon et Trouvé. Par contre, se trouvèrent frappés d'ostracisme, ou plutôt éliminés, pour nous servir du langage de l'époque, tous ceux qui avaient donné quelques gages d'indépendance, et résisté, dans une certaine mesure, aux entreprises du despotisme naissant. Ainsi disparurent du Tribunat : Chénier, Benjamin Constant, Ganilh, Thiessé, Thibault et les anciens Girondins Daunou, Bailleul et Isnard. A partir de ce moment, le Tribunat perdit toute importance politique. Pour remplacer les membres éliminés de l'une et l'autre assemblée, on choisit de préférence d'anciens fonctionnaires publics, de grands propriétaires, tous gens dont le concours aveugle était assuré d'avance. Mentionnons cependant, à titre d'exception, la nomination de Carnot, qui, depuis sa sortie du ministère de la guerre, vivait dans la retraite. Il est vrai de dire que cet ancien membre du comité de Salut public s'était complètement rallié au premier consul, et son opposition, revêtue des formes les plus douces, se réduira en définitive à bien peu de chose.

Les exclus et les nouveaux appelés.

Le premier consul était désormais le maître absolu. Plus de résistance à craindre, plus de tracasseries irritantes. Il était maintenant certain de faire adopter sans conteste ses projets les plus utiles, comme ses fantaisies les plus contraires à l'esprit moderne. Le peuple français avait décidément abdiqué

PLUVIÔSE an X (*Janvier-Février* 1802).

entre les mains d'un maître toute initiative, toute indépendance. Il se consolait de la liberté proscrite en se livrant avec frénésie à la recherche de la fortune, en se jetant à corps perdu dans la jouissance des plaisirs grossiers. Il consacra aux conquêtes matérielles la virilité qu'il avait apportée jadis aux conquêtes morales, et la licence des mœurs, toujours encouragée par les gouvernements despotiques, remplaça les excès de la liberté. Les saturnales du carnaval, qu'on avait abandonnées depuis les premiers jours de la Révolution, comme indignes d'un grand peuple qui se respecte, reparurent dégoûtantes comme sous l'ancien régime. Des mascarades avinées parcoururent les rues, et les gens du meilleur ton firent cortège au bœuf gras promené en grande pompe. On ne songeait plus guère aux droits de l'homme.

Le carnaval reparaît.

Pendant que le Sénat conservateur prenait soin d'éteindre le dernier souffle libéral dont le pouvoir législatif de la période consulaire ait été un instant animé, continuaient à Amiens les négociations ayant pour but d'ériger en traité de paix définitif les préliminaires signés à Londres. Ces négociations duraient depuis six mois déjà, et menaçaient de s'éterniser. Elles ne pouvaient cependant être arrêtées par aucune difficulté sérieuse, puisqu'elles avaient pour base invariable les préliminaires de Londres. Les lenteurs tenaient surtout au retard de la cour d'Espagne à envoyer ses ministres plénipotentiaires au congrès. Le prince de la Paix semblait même apporter, dans ces circonstances, un mauvais vouloir qui dut céder devant une mise en demeure menaçante du premier consul. D'autre part, la paix, dont le retour avait été tout d'abord salué en Angleterre par de si vives acclamations, paraissait moins désirable depuis que les publicistes dévoués à la politique de Pitt s'efforçaient de démontrer à quel point, dans les termes des préliminaires de Londres, elle était avantageuse à la France et peu favorable aux intérêts de la nation britannique. Le départ d'une expédition française pour Saint-Domingue n'avait pas peu contribué à éveiller les susceptibi-

La paix d'Amiens.

GERMINAL an X (Mars-Avril 1802).

lités des esprits en Angleterre, et le plénipotentiaire anglais lord Cornwallis, quoique vivement pressé par Joseph Bonaparte, temporisait, en attendant de nouvelles instructions du cabinet Addington. On finit pourtant par comprendre, de part et d'autre, combien serait funeste pour les deux nations et pour l'Europe la rupture d'une paix dont on goûtait les bienfaits depuis six mois. On se mit d'accord moyennant des concessions qui portaient sur la forme plutôt que sur le fond, et la paix fut signée le 4 germinal an X (25 mars 1802), sur les bases des préliminaires de Londres, aux applaudissements des deux peuples et du monde entier qui, troublé depuis si longtemps, avait soif de concorde et de repos.

Session extraordinaire de l'an X.

La paix définitive rendue à l'Europe, la suppression de toute opposition législative permettaient au premier consul de se consacrer entièrement à l'accomplissement de ses projets à l'intérieur. La session ordinaire de l'an X s'était trouvée close de droit le dernier jour du mois précédent. Mais dès la veille, un décret des consuls avait convoqué extraordinairement le Corps législatif et le Tribunat réformés pour le 15 germinal suivant (5 avril). Bonaparte avait hâte d'en finir avec certaines affaires, notamment avec le Concordat dont il avait jusqu'ici ajourné la présentation à cause de l'opposition qu'il s'attendait à rencontrer à ce sujet dans l'ancien pouvoir législatif proprement dit. Grâce à l'épuration de ce pouvoir, on était sûr d'expédier en quelques semaines les projets en souffrance, et le terme de la session extraordinaire fut fixé au 30 floréal (20 mai).

Le premier acte soumis à l'adoption du Tribunat et du Corps législatif fut le Concordat. On redoutait encore sur ce point des velléités de résistance de la part de ces assemblées, même épurées, tant la génération actuelle était imbue de la philosophie du dix-huitième siècle, tant le principe juste de la séparation de l'Église et de l'État, proclamé par la Convention nationale, semblait aux meilleurs esprits une chose raisonnable, et surtout favorable à la liberté de conscience.

GERMINAL an X (Mars-Avril 1802).

Le premier consul voulut qu'au préalable il fût procédé à la nomination des nouveaux évêques. Il eut à s'entendre, à cet égard, avec le cardinal Caprara, légat *à latere*, qui était investi des pleins pouvoirs du Saint-Siège. Ce prélat, d'accord avec le conseiller d'État Portalis chargé de l'administration des cultes, aurait voulu exclure de tous les sièges épiscopaux de la République le clergé constitutionnel. Bonaparte refusa péremptoirement de souscrire à cette prétention; une telle exclusion, alléguait-il avec raison, n'étant pas de nature à rallier au Concordat les dissidents, dont il s'agissait de vaincre les répugnances. Il exigea qu'il y eût au moins deux archevêques constitutionnels sur dix, et dix évêques constitutionnels sur cinquante. Il espérait de cette manière fléchir l'opposition de ceux des membres des grands corps de l'État qui voyaient avec peine le rétablissement des rapports officiels de la République avec l'Église. Ce n'était pas trop, d'ailleurs, et la part faite au clergé ultramontain était assez belle encore. Le cardinal Caprara, malgré son vif mécontentement, fut bien obligé de se résigner, et les nominations épiscopales se firent suivant le désir du premier consul.

Nomination des évêques.

Adoption du Concordat.

Le Concordat fut présenté au Corps législatif et au Tribunat le 15 germinal an X (5 avril 1802). Il fut adopté dans la séance du 18 (8 avril), ainsi que les articles organiques, dont nous avons indiqué les dispositions principales, et la loi qui réglait les rapports entre le culte catholique et les autres cultes. Bonaparte, en répondant quelques jours auparavant à une allocution du Corps législatif, qui venait le féliciter de la signature du traité d'Amiens, avait exprimé le vœu de voir ce Corps se montrer unanime dans son vote sur le rétablissement des autels. Il n'en fut pas tout à fait ainsi. Vingt et une voix au Corps législatif se prononcèrent contre le Concordat, et sept au Tribunat. Là se borna, dans le monde officiel, la protestation des libres penseurs.

Cérémonies à l'occasion du Concordat.

Le premier consul voulut consacrer par d'imposantes cérémonies la réconciliation de l'Église avec l'État. Le cardinal

GERMINAL an X (Mars-Avril 1802).

Caprara, précédé de la croix, se rendit aux Tuileries en grand appareil, pour y prêter entre les mains de Bonaparte le serment de ne rien faire, comme légat, contre les lois de la République. Le dimanche suivant, qui était le jour des Rameaux, l'envoyé du pape sacra, dans l'église de Notre-Dame, les archevêques de Paris et de Rouen, MM. de Belloy et Cambacérès, frère du second, et les évêques de Vannes et d'Orléans, MM. de Pancemont et Bernier, le fameux curé de Saint-Laud. Le jour de Pâques était le jour fixé dans la pensée de Bonaparte pour la proclamation officielle du Concordat. Il tenait à ce que le rétablissement légal du culte coïncidât avec la solennité de cette journée, célèbre parmi toutes les fêtes de l'Église. C'était le 28 germinal de l'an X (18 avril 1802). Déjà, par une proclamation habilement rédigée, les consuls avaient averti le peuple français de la réconciliation de l'État avec l'Église. On était sûr de ne pas rencontrer d'opposition dans les masses, façonnées désormais à l'obéissance. La résistance vint, cette fois, de l'entourage militaire du premier consul. Les généraux Delmas et Augereau se firent les interprètes du mécontentement de l'armée de voir remettre en honneur les vieilles croyances et les vieilles superstitions. Le mot de *capucinade* fut, dit-on, prononcé. Mais cette résistance ne tint pas devant une parole du consul ; les hauts dignitaires de l'armée finirent, comme les autres, par s'agenouiller devant le maître-autel de Notre-Dame.

La journée fut annoncée au peuple par des salves d'artillerie. Dès le matin, les autorités municipales s'en allèrent, dans les rues et sur les places, proclamer le Concordat au son du tambour. Les habitants étaient appelés à assister à un spectacle auquel, depuis longtemps, ils n'étaient plus accoutumés. Le premier consul se rendit à la cathédrale, suivi d'un cortège imposant, où figuraient tous les fonctionnaires et les femmes du plus haut rang. Il fut reçu à la porte de la métropole par l'archevêque de Paris, escorté d'une foule de prélats, et vint prendre place sous un dais, ayant à ses côtés les

GERMINAL an X (Mars-Avril 1802).

membres du Sénat, ceux du Corps législatif, ceux du Tribunat, et derrière lui, en grand uniforme, tous les généraux présents à Paris. Le légat dit la messe en personne, entonna lui-même le *Te Deum;* puis on chanta à grand orchestre le *Domine, salvam fac rempublicam, salvos fac consules,* suivant les prescriptions du Concordat. Les destinées du pays semblaient de nouveau liées à celles de l'Église. Ainsi vint échouer contre la fantaisie intéressée d'un général ambitieux la tentative d'émancipation religieuse faite par la Révolution au profit de l'État, émancipation qui, si elle eût réussi, aurait été aussi profitable aux fidèles qu'au pays, et d'où fût sortie du moins, pleine et entière, la liberté de conscience.

Rappel des émigrés.

Cette fête du Concordat avait été également consacrée à la célébration de la paix générale. La paix au dehors impliquait nécessairement la conciliation au dedans, l'oubli de toutes les discordes civiles. Le premier consul crut le moment favorable pour rouvrir les portes de la patrie à tous ceux qui l'avaient quittée jadis pour soulever contre elle les nations étrangères, et qui avaient été la cause première et fatale de tous les malheurs de notre pays. Mais la patrie ne saurait être impitoyable pour ses enfants égarés, et il était d'une politique habile de couvrir d'un pardon généreux des fautes criminelles assurément, mais qui avaient été suffisamment expiées par un exil de dix ans. Bonaparte procéda au rappel des derniers émigrés par un sénatus-consulte, adopté sans contestation le 6 floréal (26 avril). On eut soin seulement, pour tranquilliser les acquéreurs de biens nationaux, d'y consacrer de nouveau l'irrévocabilité des ventes faites par l'État. Les émigrés en masse purent revenir en France, à la condition d'y rentrer avant le 1er vendémiaire de l'an XI, et de demeurer pendant dix ans sous la surveillance du gouvernement. En compensation, ils recouvraient tous ceux de leurs biens dont l'État n'avait pas disposé. Étaient seuls exceptés de cette large mesure d'amnistie les chefs de rassemblements armés contre la République,

FLORÉAL an X (Avril-Mai 1802).

Floréal an X (Avril-Mai 1802).

les agents de guerre civile, et les émigrés encore nantis de places dans la maison de Bourbon.

C'était là une loi de justice et d'humanité à laquelle l'histoire est tenue d'applaudir sans restriction. Il est possible que Bonaparte y ait vu surtout une question d'intérêt personnel. Il était sûr d'avance de trouver parmi tous ces nobles une foule de partisans disposés à seconder ses projets de restauration monarchique à son profit et de réorganisation d'une partie de l'ancien ordre social. Et en effet, parmi ses chambellans et les hauts dignitaires de la future cour impériale, il y aura bon nombre de ces nobles. Quoi qu'il en soit, il ne faut pas moins le louer d'un acte qui l'honore.

L'instruction publique.

Une loi aussi profitable à l'humanité que cette loi d'amnistie, et beaucoup plus utile que le concordat, si elle avait été bien conçue, fut une loi sur l'instruction publique, adoptée le 8 floréal (28 avril) par le Tribunat, et le 11 (1er mai) par le Corps législatif. La Révolution avait voulu donner au peuple tout entier l'instruction, si négligée sous l'ancien régime. C'est en effet une condition indispensable pour un peuple appelé à régir lui-même ses affaires. Dans la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen placée en tête de la constitution de 1793, le principe de l'instruction gratuite et obligatoire, principe sans l'application duquel on n'arrivera jamais à instruire les masses, était très nettement posé. La Convention avait décrété que l'instruction primaire serait donnée gratuitement et que l'instruction secondaire serait rendue accessible à toutes les familles. Rien de beau, d'élevé, de magnifique comme les plans d'enseignement développés devant elle par Condorcet et par Lakanal. Il arriva, par malheur, que, sous l'époque troublée du Directoire, la pratique ne répondit guère à la théorie. Les instituteurs, mal payés, avaient déserté les communes; et les écoles centrales de département, où l'instruction se trouvait insuffisamment distribuée, étaient peu fréquentées. Il fallait remédier à cet état de choses.

Le premier consul n'avait pas manqué d'y songer. Mais, au lieu de s'inspirer des larges et fécondes idées de la Convention, il se borna à faire dresser par ses légistes une loi de nature à satisfaire les classes moyennes et aisées. On avait de l'argent pour salarier le clergé, pour rétribuer grassement une foule de fonctionnaires inutiles et entretenir une nombreuse armée; on n'en eut pas pour payer l'instituteur, le fonctionnaire le plus utile et le plus respectable. On se contenta donc de doter d'un instituteur les communes dont la population était assez riche pour en faire les frais. Admirable moyen, et qui a parfaitement réussi, de perpétuer l'ignorance dans notre pays. L'instruction secondaire fut un peu mieux traitée. On maintint, sous le nom de lycées, trente-deux collèges entretenus par l'État dans les trente-deux villes les plus importantes. On y rétablit l'enseignement classique, et l'on eut raison, quoi qu'en pensent des novateurs imprudents. L'étude des langues anciennes est une gymnastique de l'intelligence, dont ne saurait se passer aucune instruction sérieuse. Le premier consul compléta son système d'enseignement en fondant dix écoles de droit, une école des arts mécaniques, et en augmentant le nombre des écoles de médecine. C'était là, comme on le voit, un système bien incomplet, et qui, quoique perfectionné depuis, est toujours resté insuffisant. Tant que, pour l'enseignement public, on n'entrera pas franchement dans les voies tracées par la Révolution, le peuple français continuera de croupir dans l'ignorance, et n'occupera, parmi les nations civilisées, que le quatrième ou le cinquième rang.

Floréal an X (Avril-Mai 1802).

La Légion d'honneur.

Les raisons d'économie qu'on invoquait trop souvent quand il s'agissait d'institutions auxquelles étaient attachées la vie même, la fortune et la grandeur morale du pays, disparaissaient tout à coup lorsqu'on réclamait l'adoption de certaines lois destinées à augmenter le prestige du gouvernement, ou à servir ses intérêts personnels. Le premier consul, qui avait si fort lésiné sur l'instruction publique, ne se demanda pas s'il allait inutilement grever le budget de la République quand il résolut d'établir la Légion d'honneur.

Floréal an X (*Avril-Mai* 1802).

C'est une question depuis longtemps débattue de savoir si les hommes doivent être, comme des enfants, encouragés à faire le bien par certaines rémunérations; si le génie, si le courage, si la vertu, si le talent doivent être l'objet de distinctions extérieures plus ou moins brillantes et retentissantes. Le sage, le philosophe, croit que le mérite, sous quelque forme qu'il se produise, trouve sa véritable récompense dans la satisfaction de sa conscience et dans l'opinion. La Révolution semblait avoir tranché la question dans ce sens. Mais, chaque jour, germait dans l'imagination du premier consul quelque nouvelle idée destructive des principes les plus essentiels de cette Révolution, dont il se prétendait le représentant et le défenseur. Après avoir remis la France sous le joug des prêtres et restauré une véritable religion d'État, avec l'hypocrisie d'un homme qui tranchait du catholique à Paris, comme il avait tranché du musulman en Égypte, il imagina de détruire l'esprit d'égalité auquel déjà s'était parfaitement accoutumée la nouvelle société française, en créant un ordre de chevalerie emprunté de l'ancien régime.

Rien de spécieux comme les raisons alléguées par lui pour justifier ce projet, dont il poursuivit la réalisation avec une obstination puérile. Assurément celui-là serait un insensé qui voudrait courber tous les hommes sous le même niveau. Il y a des différences natives de force, de courage, de beauté, de talent et d'intelligence contre lesquelles toutes les lois et toutes les institutions du monde ne prévaudront jamais; mais c'est bien assez de ces distinctions engendrées par la nature, sans qu'on vienne en ajouter d'autres où l'intrigue et la faveur ont trop souvent plus de part que le seul mérite.

La Révolution avait fait triompher cette grande et noble pensée, à savoir que l'opinion est la meilleure, la plus douce récompense pour les vertus et les talents, et elle lui avait assigné une place d'honneur parmi les fêtes auxquelles étaient consacrés les jours complémentaires de l'année. Les partisans des inégalités sociales n'avaient pas vu sans douleur l'abolition des titres et des hochets si chers aux anciennes cours. Quand, désespéré de la suppression des titres de noblesse, M. de Foucauld s'écria amèrement : « Mais, au lieu de dire : Un tel a été fait comte pour avoir sauvé la patrie un tel jour, que dira-t-on? — On dira, répondit Lafayette : Un tel a sauvé la patrie tel jour. » Lafayette avait ici le sentiment de la véritable grandeur. Il fut, on peut le dire, l'interprète de la grande nation née à la vie politique entre les murs du Jeu de Paume. Jamais les siècles ne virent déployer plus d'héroïsme, plus d'abnégation et de dévouement que nos pères n'en déployèrent dans ces premières années de la Révolution, où le sentiment du devoir et l'amour de la patrie suffisaient pour porter les cœurs aux actions sublimes. On avait l'estime de soi-même, l'approbation de ses concitoyens, et l'on était satisfait. La Convention se souvint certainement des belles paroles de Lafayette quand, au rang des fêtes assignées à chacun des jours complémentaires de l'année républicaine, elle plaça celle des Récompenses et de l'Opinion.

Floréal an X (*Avril-Mai* 1802).

Mais pour comprendre ce qu'il y avait de noble et de grand dans cette simplicité même, il fallait une âme vraiment grande. Or, Bonaparte, malgré son génie, avait toutes les petitesses, toutes les vanités des esprits les plus étroits. Au lieu de prendre les hommes par leurs côtés divins, il fit appel à tout ce qu'il y avait de plus terrestre en eux; au lieu de les élever vers les hautes et sereines régions, il les replongea dans les vieilles ornières où se heurtent les passions mesquines, où grimacent l'envie et la jalousie. Il voulait refaire une société monarchique à l'instar de l'ancienne, songeant déjà, à coup sûr, que personne autre que lui ne pourrait en être le chef, et pour cela il eut l'idée de commencer par fonder un ordre qui remplaçât l'institution des armes d'honneur, et qui fût à la fois civil et militaire. A ceux qui traitaient de hochets puérils ces décorations dont étaient parés tant de niais et tant d'intrigants, il répondait qu'avec ces hochets on faisait des héros. Mauvais héros, aurait-on pu lui objecter, que ceux que

FLORÉAL an X (*Avril-Mai* 1802).

le seul amour de la patrie ou de la vertu ne pousse pas aux grandes actions.

Il se dit que, puisque les autres pays de l'Europe avaient des signes extérieurs, des cordons et des croix pour récompenser le mérite, il était étrange que nous n'en eussions point. Mais ces pays étaient des pays monarchiques, et c'est précisément ce qui aurait dû mettre la République en garde contre une restauration inutile et dangereuse. Bonaparte ne comprit pas cette rare distinction pour un homme de n'en avoir pas d'autre que celle qu'il offre lui-même par sa propre valeur. Il semblait ne pas s'apercevoir que la France avait fait un grand pas dans les voies de la philosophie, et il prit à tâche de la rejeter en arrière. Rien de plus naturel assurément que d'accorder à certaines actions héroïques des rémunérations spéciales. La Convention nationale avait eu l'idée de distribuer aux soldats qui s'étaient distingués sur les champs de bataille des sabres et des fusils d'honneur, auxquels elle avait attaché des gratifications pécuniaires, et Bonaparte, comme on l'a vu, avait tout récemment consacré lui-même cette institution, qui était la véritable récompense du mérite militaire. Mais c'était là une récompense particulière affectée à un cas particulier, et qui ne blessait en rien l'égalité civile. Aussi ne la trouvait-il pas suffisante à l'accomplissement de ses desseins. Elle était sans doute trop républicaine à ses yeux. Comme toutes ses pensées secrètes tendaient à une restauration monarchique à son profit, il voulait évidemment, par des moyens renouvelés d'un autre âge, préparer les esprits au retour d'un ordre de choses qu'on pouvait croire à jamais détruit.

Les républicains ne s'y trompèrent pas : ils sentirent bien que c'était là un acheminement vers des tentatives plus hardies. Ce fut précisément à ce point de vue que, dans le Tribunat, et même jusque dans le conseil d'État, le projet du premier consul rencontra une opposition assez sérieuse. On trouvait qu'il blessait l'égalité, qu'il renouvelait, sous une

FLORÉAL an X (*Avril-Mai* 1802).

autre forme, l'aristocratie détruite. En vain Bonaparte alléguait-il qu'il astreignait par serment tous les dignitaires de l'Ordre à défendre les principes de la Révolution. On lui répondait, non sans raison, que ce serment devait être gravé dans le cœur de tous les citoyens sans exception, et non pas seulement dans le cœur de quelques privilégiés d'un nouveau genre. Quelques-uns admettaient bien le principe d'une décoration, mais ils auraient voulu qu'elle fût exclusivement réservée aux militaires et destinée uniquement à récompenser des faits de guerre. A cela le premier consul avait une réponse péremptoire, et nous devons reconnaître que sur ce point il était absolument dans le vrai.

Étant admise l'idée fausse des distinctions honorifiques, ce n'était pas à coup sûr une conception sans grandeur que celle d'appliquer à tous les genres de mérite un système d'unité de rémunération. De quoi s'agissait-il en effet ? Non pas de signaler à l'attention publique tel ou tel mérite particulier, mais de récompenser tous les services rendus au pays, sous quelque forme qu'ils le fussent d'ailleurs. Réserver cette distinction aux hommes de guerre seulement, c'était s'exposer à créer une aristocratie militaire, qui est la pire des aristocraties, et à constituer un gouvernement de prétoriens. Voilà de quelles solides raisons Bonaparte appuya son opinion. Il aurait pu ajouter que, dans un pays comme le nôtre, si prompt aux enthousiasmes guerriers, il eût été sage au moins de ne pas surexciter l'esprit belliqueux de la nation par des distinctions enfantines, alors surtout que la philosophie de la Révolution tendait à supprimer la guerre entre les nations, et à mettre au-dessus des intérêts dynastiques et du fatal antagonisme des princes et des rois la sublime doctrine de la solidarité et de la fraternité des peuples.

Discussion au conseil d'État.

Aucune observation, du reste, n'eût été capable de faire revenir le premier consul sur un dessein dès longtemps arrêté dans son esprit. Il appela Légion d'honneur l'ordre nouveau qu'il méditait d'établir en France. Cette institution devait, à

l'origine, se composer de quinze cohortes comprenant chacune sept grands officiers, vingt commandants, trente officiers et trois cent cinquante légionnaires; mais elle a vu, depuis, décupler le nombre de ses membres, lesquels semblent s'être accrus en proportion inverse des actions d'éclat à rémunérer. On alloua à chacun des membres de la Légion des traitements variant entre cinq mille et deux cent cinquante francs, traitements au service desquels fut affectée une dotation en biens nationaux. Enfin, tous les militaires à qui des sabres d'honneur avaient été décernés se trouvèrent, de droit, membres du nouvel ordre, et ils y entrèrent avec le grade correspondant à celui qu'ils avaient dans l'armée.

Le projet, avons-nous dit, rencontra dans le conseil d'État même des résistances qu'on ne soupçonnait peut-être pas; mais comme les discussions y avaient lieu à huis clos, Bonaparte s'en préoccupait assez peu. Les uns, comme on l'a vu, lui conseillaient d'ajourner une institution qui leur paraissait contraire à la constitution et de nature à offusquer beaucoup d'esprits sages; les autres auraient voulu que l'ordre fût exclusivement militaire. Bonaparte tint bon, et, sur le second point, nous le répétons, il avait raison. Oui, étant admis le principe des distinctions honorifiques dans un pays, il est évident qu'un ordre sera d'autant plus envié et d'autant plus éclatant qu'il sera unique, et servira à rémunérer tous les genres de mérite dont se puisse énorgueillir la patrie commune.

Ce projet d'institution de la Légion d'honneur fut surtout très vivement attaqué au Tribunat, où MM. Savoye-Rollin et de Chauvelin le présentèrent comme tendant à rétablir et à entretenir des préjugés aristocratiques que la Révolution avait eu principalement mission de détruire. Lucien Bonaparte, récemment admis dans le Tribunat, eut beau défendre avec chaleur l'œuvre de son frère, il ne se trouva pour l'adopter qu'une majorité de cinquante-six voix contre trente-huit. Au Corps législatif, ce fut encore pis en quelque sorte. Là, le

projet de loi eut pour avocat principal le conseiller d'État Rœderer, cet ancien membre de la Constituante, qui avait été jadis un des plus violents déclamateurs contre les titres de noblesse et les ordres de chevalerie. Apostat de la liberté, il était devenu l'un des conseillers les plus dévoués à la cause du despotisme et des priviléges. Malgré ses efforts et ceux de ses collègues, Marmont et Mathieu Dumas, la loi ne réunit que cent soixante-dix suffrages contre cent dix.

Ainsi fut fondée cette institution fameuse de la Légion d'honneur, qui, pour quelques vrais mérites qu'elle a servi à distinguer, s'est complaisamment ouverte à tant d'inepties, à tant de sottises, à tant de vanités impuissantes, à tant de médiocrités ridicules, qui a provoqué tant de lâchetés, amené tant de capitulations de conscience. La croix, qui en est le signe distinctif, est devenue la monnaie courante de la corruption. C'est à se demander comment un homme, ayant la conscience de sa valeur, peut consentir à porter un hochet dont sont décorées tant de poitrines indignes. Disons-le encore : il n'y a de véritables distinctions honorifiques pour le talent, le courage et la vertu, que celles qui viennent de l'opinion publique; tout le reste est de l'enfantillage. Née d'une préoccupation monarchique, opposée, quoi qu'on en dise, à l'esprit d'égalité qui doit régir nos sociétés modernes, prime offerte aux ambitions vulgaires et aux monomanies vaniteuses, la Légion d'honneur doit finir avec les constitutions monarchiques, et elle ne survivra pas, c'est du moins notre conviction, à l'établissement de la démocratie dans notre pays (1).

Si l'on considère que le Corps législatif et le Tribunat étaient alors composés de serviteurs soumis, de créatures triées avec soin et d'ordinaire entièrement dociles à la volonté du premier consul, on ne manquera pas d'être étonné de la for-

[1] Ceci était écrit avant l'année 1870. On n'a pas oublié que le gouvernement de la Défense nationale avait aboli la Légion d'honneur en matière civile.

Floréal an X (*Avril-Mai* 1802).

midable opposition que la Légion d'honneur rencontra de leur part. C'est là une preuve qu'il y avait encore dans la République un profond sentiment démocratique, et qu'on ne vit pas sans déplaisir s'élever sur les ruines de la noblesse une institution affectant un caractère essentiellement aristocratique. Quoi qu'il en soit, dira-t-on, la Légion d'honneur est entrée dans nos mœurs, elle est pour la plupart des hommes un objet d'envie. Sans doute, comme tout ce qui s'adresse à la vanité humaine. Mais quand on pénètre au fond des choses, quand on voit de quels abus, de quels scandales elle a été la source; quand on est obligé de s'avouer qu'elle récompense l'intrigue, les complaisances et la médiocrité, beaucoup plus souvent que le véritable mérite ; lorsque enfin on énumère les lâchetés, les apostasies, les capitulations de conscience qu'elle a amenées, on se demande si cette institution du premier consul n'a pas été un aliment de plus jeté à la corruption humaine, et s'il n'eût pas mieux fait de laisser à l'opinion le soin de rémunérer le génie, le courage, la vertu, le talent, par cette distinction de haute morale qui vaut tous les cordons et toutes les croix du monde : la considération.

Clôture de la session extraordinaire.

C'était le 29 floréal an X (19 mai 1802), à minuit, qu'avait été votée la loi qui rétablissait en France un ordre de chevalerie. Le lendemain, la session extraordinaire était close. Jamais session n'avait été, nous ne dirons pas mieux, mais plus abondamment remplie. Indépendamment des lois, à propos desquelles il nous a paru utile d'entrer dans quelques développements, le Tribunat et le Corps législatif avaient voté un projet de canal de navigation connu sous le nom de canal de l'Ourcq; une loi sur le recrutement, qui eut le tort de permettre le remplacement militaire et de soumettre le pauvre seul à l'impôt du sang; le budget de l'an X, montant à cinq cents millions, et qui présentait la situation des finances de la République sous le jour le plus prospère; enfin ils avaient ratifié le traité d'Amiens. Avant de se séparer, le Corps législatif décida qu'une médaille serait frappée pour éterniser la glorieuse époque du consulat de Bonaparte.

Floréal an X (*Avril-Mai* 1802).

Démarche en faveur du premier consul.

Il est important de nous arrêter un instant sur cette ratification du traité d'Amiens, parce qu'elle fut l'occasion d'une démarche se rattachant, sans aucun doute, à l'idée qui avait présidé à la création de la Légion d'honneur, et parce que cette démarche elle-même ne fut que le prélude d'intrigues que nous allons avoir à raconter.

Ce n'était un mystère pour personne que le premier consul méditait sur les moyens de conserver à perpétuité le pouvoir qu'il avait reçu pour dix ans. Les ambitieux et les intrigants qui s'agitaient autour de lui ne demandaient pas mieux que de voir s'éterniser entre ses mains un pouvoir à la durée duquel étaient subordonnés les places et les honneurs dont ils étaient comblés. Quelques-uns même auraient voulu qu'on rétablît tout de suite une monarchie héréditaire au profit de Bonaparte. Et c'était bien là le vœu secret du premier consul. Seulement, fin, rusé, dissimulé comme il l'était, il ne s'ouvrait directement à personne de son ardent désir, voulant être compris à demi-mot. Cambacérès y fut trompé. Il crut que le consulat à vie satisferait cette insatiable ambition. C'était d'ailleurs, à ses yeux, une rémunération amplement suffisante des services rendus au pays par le premier consul. En conséquence, il usa de toute son influence sur le Sénat pour y faire triompher son idée.

Depuis quelques mois déjà, des émissaires dévoués s'en allaient dans les endroits publics, disant qu'il était temps que le pays accordât un témoignage de reconnaissance à l'auteur de tous les biens dont on jouissait. Il fallait maintenant trouver l'occasion de réclamer des grands corps de l'État ce témoignage éclatant. L'occasion toute naturelle était la présentation, au Corps législatif et au Tribunat, du traité d'Amiens, dû en partie aux victoires et à la politique de Bonaparte, présentation qu'on avait à dessein retardée. Après qu'il eut été donné lecture au Tribunat des articles de ce traité, —

FLORÉAL an X (*Avril-Mai* 1802).

c'était le 16 floréal (6 mai), — le président de l'assemblée, Chabot (de l'Allier), ancien membre suppléant de la Convention, proposa au Tribunat d'émettre le vœu qu'il fût offert au premier consul un gage de la reconnaissance nationale. Ce vœu ayant été voté, une députation du Tribunat se rendit aux Tuileries pour en informer le général Bonaparte. Celui-ci, affectant un maintien modeste, répondit au tribun Siméon, organe de cette députation, qu'il n'ambitionnait d'autre récompense que l'affection de ses concitoyens, et que la mort n'aurait point d'amertume pour lui, si ses derniers regards pouvaient voir le bonheur de la République assuré. On va voir s'il était homme à se contenter de si peu.

Le Sénat avait été immédiatement saisi du vœu du Tribunat. Quelques sénateurs, qui approchaient le premier consul, essayèrent de connaître sa pensée intime; mais lui, toujours dissimulé, répondit que ce qu'on ferait serait bien fait et reçu avec gratitude. La majorité du Sénat, s'imaginant qu'en propageant l'idée du consulat à vie, Cambacérès avait demandé plus pour obtenir moins, crut certainement satisfaire amplement au vœu du Tribunat en rendant, le 18 floréal (8 mai), un sénatus-consulte par lequel le *citoyen Napoléon Bonaparte* était réélu premier consul pour dix ans, qui courraient à partir de l'expiration des dix premières années de son consulat.

Prolongation des pouvoirs du premier consul.

Profond fut le désenchantement du premier consul. Dans un premier moment d'irritation, il voulait refuser brutalement l'offre du Sénat. Mais le sage Cambacérès était là qui lui conseilla le calme. Il lui suggéra un biais pour sortir de la situation délicate où venait de le placer la délibération sénatoriale; ce biais, c'était de recourir à un plébisciste. Bonaparte écrivit donc au Sénat pour le remercier de sa haute preuve d'estime. Il ajoutait que son intérêt propre semblait avoir marqué le terme de son existence politique au moment où la paix du monde était proclamée. « Mais, disait-il en terminant, la gloire et le bonheur du citoyen doivent se taire,

Dépit de Bonaparte.

quand l'intérêt de l'État et la bienveillance publique l'appellent. Vous jugez que je dois au peuple un *nouveau sacrifice*, je le ferai, si le vœu du peuple me commande ce que votre suffrage autorise. » Jamais l'art de Tartufe n'avait été poussé plus loin.

FLORÉAL an X (*Avril-Mai* 1802).

Alors commença une comédie digne de la plume de Beaumarchais. Le conseil d'État fut chargé d'élaborer sans retard un projet de rédaction de plébiscite, et, dès le 21 floréal (11 mai), le *Moniteur officiel* publiait un arrêté des consuls, par lequel le peuple français était appelé à se prononcer sur cette question : « Napoléon Bonaparte sera-t-il consul à vie? » En même temps paraissait un pamphlet, vrai pendant de celui de M. de Fontanes, et dont l'auteur anonyme réclamait en faveur de Bonaparte le temps nécessaire pour assurer le bonheur de la France, c'est-à-dire le siècle qui commençait avec lui. L'arrêté consulaire ne rencontra aucune opposition. Le Sénat resta muet, malgré le rôle ridicule auquel il se trouvait condamné en cette circonstance. Le Corps législatif et le Tribunat s'empressèrent d'aller porter leur adhésion aux Tuileries. Le Tribunat trouva même que les consuls avaient pris le moyen le plus convenable et le *plus constitutionnel* de remplir son vœu.

Le consulat à vie.

On ouvrit immédiatement des registres dans les mairies, chez les notaires, dans les greffes des tribunaux, pour y inscrire les votes affirmatifs ou négatifs des citoyens. Pendant qu'il était procédé de cette manière au scrutin sur le plébiscite, le premier consul s'occupa de modifier la constitution dans un sens qui se rapprochât davantage du mode monarchique, puisque, moins l'hérédité, quant à présent, il allait devenir un véritable souverain. Quelques personnes crurent devoir lui présenter la constitution anglaise comme un modèle à suivre. Camille Jordan publia là-dessus une brochure qui fut fort remarquée. Peut-être une récente visite du célèbre Fox, à qui le premier consul avait fait le meilleur accueil, et la présence à Paris de M. de Calonne, qui avait été également

PRAIRIAL an X (*Mai-Juin* 1802).

bien reçu aux Tuileries, donnèrent-elles à penser que Bonaparte s'accommoderait d'un régime constitutionnel. C'était bien mal connaître l'homme de Brumaire. Il lui faudra la dure leçon du malheur pour comprendre qu'il n'est jamais bon qu'une seule tête ait à supporter, sans contrôle, tout le poids des affaires d'un pays.

Modifications à la constitution.

Les modifications apportées à la constitution consulaire eurent surtout pour but d'accroître le pouvoir personnel du chef de l'État, déjà si grand. Ainsi, le Corps législatif et le Tribunat, que leurs derniers votes sur la Légion d'honneur rendaient évidemment suspects, se virent enlever la faculté de voter les traités. Cette prérogative fut attribuée à un conseil privé, lequel, au détriment même du conseil d'État, se trouva également chargé de la rédaction des sénatus-consultes organiques. Le conseil privé ou le premier consul, c'était exactement la même chose. On diminua considérablement l'autorité législative du Tribunat, dont les membres durent être réduits à cinquante par voie d'extinction successive. Le Conseil d'État vit, en revanche, son effectif accru d'un tiers. Mais le corps qui gagna le plus aux modifications apportées à la constitution fut le Sénat. Le pouvoir constituant dont il était déjà chargé fut augmenté dans de larges mesures. Il eut, de plus, le droit exorbitant de suspendre la constitution et l'exercice du jury dans certains départements, de dissoudre le Corps législatif et le Tribunat, et de casser les jugements considérés comme attentatoires à la sûreté de l'État. Évidemment, dans la pensée du premier consul, le Sénat ne pouvait être, dans ces diverses circonstances, que l'organe complaisant de ses propres volontés. Aussi, pour être plus sûr des membres de ce corps, Bonaparte s'arrogea-t-il la faculté de nommer directement quarante sénateurs, ce qui, joint à la création de quatorze nouveaux sièges, porta à cent vingt le nombre des membres du Sénat.

Enfin, comme pour faire un pas de plus dans les voies de la monarchie, le sénatus-consulte portant modification de la constitution de Brumaire, accorda au premier consul la prérogative toute royale du droit de grâce et la faculté de désigner son successeur, ce qui équivalait, ou peu s'en fallait, à l'hérédité du pouvoir.

PRAIRIAL an X (*Mai-Juin* 1802).

Les collèges électoraux à vie.

En retour de cet accroissement d'autorité, il parut habile de donner une sorte de dédommagement au peuple, c'est-à-dire au souverain dont le nom servait à justifier toutes les usurpations. En conséquence, on supprima les listes de notabilité où, depuis deux ans, se recrutaient tous les fonctionnaires, et l'on établit des collèges électoraux de département et d'arrondissement, dont les membres étaient nommés à vie par les électeurs, et qui désignaient eux-mêmes au Sénat les candidats pour les fonctions publiques. Les immunités accordées au souverain nominal se réduisaient à bien peu de chose, comme on le voit, et le retour des libertés publiques était indéfiniment ajourné.

La mode était aux pouvoirs viagers. Le premier consul étant nommé pour la vie, il parut juste que les fonctions de ses deux collègues fussent prolongées au même terme. Ce fut Bonaparte qui, en reconnaissance des services qu'il en avait reçus, exigea qu'on assurât leur position. La France eut donc trois consuls à vie, dont deux était complètement absorbés par le premier.

MESSIDOR an X (*Juin-Juillet* 1802).

La rédaction du projet de sénatus-consulte, qui remaniait si profondément la constitution de l'an VIII, occupa une partie des mois de prairial et de messidor. Avant d'appeler le Sénat à se prononcer sur ce projet, le gouvernement jugea convenable de lui confier le recensement des votes émis sur le plébiscite et d'en proclamer le résultat. C'était presque une dérision. On se souvient, en effet, que le Sénat s'était contenté de voter pour dix ans la prolongation des pouvoirs du premier consul. Presque honteux de n'avoir pas deviné la pensée de Bonaparte, il s'était tenu depuis dans une réserve et dans un silence absolus. D'une autre autre assemblée, ayant le moindre souci de sa dignité personnelle, on aurait pu s'atten-

Messidor an X (Juin-Juillet 1802).

dre à quelque résistance ; mais de ce corps, dont les membres ne songeaient qu'à ménager leur position à force de bassesses et de complaisances, on n'avait rien à redouter. Pendant qu'il supputait les votes recueillis, la France traversait un des plus grands anniversaires de son histoire, celui du 14 juillet, qui correspondait au 25 messidor. C'était le jour où le peuple s'était, par un acte viril, associé à la Révolution qui s'était affirmée au Jeu de Paume. Eh bien, cet anniversaire passa sans ranimer dans les cœurs la flamme du patriotisme éteint, sans éveiller le souvenir de la liberté perdue. Matériellement, la France était grande et forte; au moral, elle était descendue au niveau des gouvernements monarchiques soumis au bon plaisir du despotisme, car une nation qui se jette, pieds et mains liés, entre les bras d'un tyran, perd son droit au respect et à l'admiration des hommes. Le résultat du vote allait prouver au monde combien ce peuple français était dégénéré. A peine quelques milliers d'opposants, huit mille, protestèrent-ils contre la nouvelle usurpation de Bonaparte, que ratifièrent trois millions et demi de suffrages. Que les thuriféraires de l'autorité applaudissent à ce résultat, c'est bien ; nous l'enregistrons, nous, avec douleur, parce que, au fur et à mesure que le premier consul grandissait, le pays s'affaissait.

Recensement des votes

Démarche du Sénat.

Le Sénat proclama le résultat du vote sous la forme d'un sénatus-consulte, par lequel il décréta en même temps l'érection d'une statue de la Paix, destinée à attester dans l'avenir la reconnaissance de la nation, et il annonça bien haut sa résolution d'aller porter en corps aux pieds du premier consul « l'expression de la confiance, de l'amour et de l'admiration du peuple français. » Le langage monarchique reparaissait; le Sénat, comme on voit, était déjà façonné au servilisme des cours.

Thermidor an X (Juillet-Août 1802).

Le 15 thermidor (3 août), les membres de ce corps, voué d'avance à la déconsidération, se rendirent aux Tuileries, ayant à leur tête l'ancien directeur Barthélemy, qui les présidait. Là, en présence de tous les envoyés des cours étrangères, le président Barthélemy, dans une harangue où la flatterie était poussée à l'extrême, énuméra tous les titres de Bonaparte à la reconnaissance de la nation; il lui prédit pour l'avenir une prospérité sans bornes. Il ne prédit ni ses revers ni ses désastres, ce dont ne s'avisent jamais les flatteurs. Après quoi, il donna lecture du sénatus-consulte par lequel Napoléon Bonaparte était proclamé premier consul à vie.

Thermidor an X (Juillet-Août 1802).

Proclamation du consulat à vie.

Bonaparte répondit avec cette hypocrisie de désintéressement qui lui était familière, et qu'on retrouve d'ailleurs chez tous les ambitieux du pouvoir : « La vie d'un citoyen est à sa patrie. Le peuple français veut que la mienne tout entière lui soit consacrée... J'obéis à sa volonté. » De la République, plus un mot. Il promettait seulement que la prospérité de la France et sa liberté seraient désormais à l'abri des caprices du sort et de l'incertitude de l'avenir. Quelle ironie!

Le lendemain, le projet de sénatus-consulte constitutionnel était adopté en conseil d'État, après une discussion à laquelle le premier consul se plut à prendre une part très active, et le même jour il recevait la consécration du Sénat. Dès le 17 thermidor (5 août), ce projet était proclamé, dans les formes d'usage, comme loi organique de l'Etat.

Suppression du ministère de la police.

Quelques modifications ministérielles accompagnèrent ce remaniement de la constitution de Brumaire. Le ministère de la police fut supprimé, comme si la perpétuité du pouvoir concédée au premier consul dût faire disparaître la méfiance et le soupçon dont ce ministère était la signification permanente. Fouché fut gratifié, comme fiche de consolation, d'un siège au Sénat et d'une somme considérable, douze cent mille livres, prise sur la ferme des jeux. Les attributions du ministère de la police furent réunies au ministère de la justice, dont le titulaire, M. Abrial, céda sa place à l'ancien constituant Regnier, depuis duc de Massa, qui reçut, on ne sait trop pourquoi, à cette occasion, le titre de grand juge. Le savant Fourcroy, ancien député de Paris à la Convention, un des

THERMIDOR an X (Juillet-Août 1802).

rares Jacobins de marque ralliés au gouvernement consulaire, fut chargé des affaires de l'instruction publique, qui ne formait alors qu'une direction du ministère de l'intérieur. Son prédécesseur, le conseiller d'État Rœderer, passa avec M. Abrial au Sénat, où fut également appelé le nouvel archevêque de Paris, M. de Belloy.

La fête de Bonaparte.

Ce mois de thermidor de l'an X apporta encore bien d'autres changements dans les habitudes du pays. La Révolution avait admis les fêtes nationales comme une occasion de distraction, et surtout comme un puissant moyen d'éducation populaire. Les grands citoyens qui avaient travaillé à faire pénétrer dans nos mœurs ses principes généreux, s'étaient dit qu'en fêtant les anniversaires de la prise de la Bastille, du renversement de la monarchie, de la fondation de la République, en fêtant le génie, le talent, la piété filiale, le dévouement patriotique, le peuple sentirait son âme s'élever, et se développer en lui les vertus publiques et privées si nécessaires aux nations en république. Mais à présent que leur œuvre virile, à peine ébauchée, tombait en désuétude, à présent qu'une idolâtrie grossière pour un homme remplaçait dans les cœurs le saint amour de la patrie, il fallait d'autres solennités et d'autres fêtes, il fallait des spectacles qui entretinssent parmi les masses le fétichisme monarchique, qu'on voulait s'efforcer de leur inculquer. On ne manqua pas d'y pourvoir.

C'est une vieille coutume, dans les pays gouvernés par des rois, de célébrer comme une fête nationale la fête du souverain. Ce jour-là on distribue au peuple du pain et des jeux. Après avoir perdu toutes ses institutions démocratiques, la République eut la douleur de voir rétablir cet usage au milieu d'elle avant que son nom disparût tout à fait. On était près du 27 thermidor, date correspondant au 15 août, qui se trouvait être l'anniversaire de la naissance du premier consul. Il fut convenu que cet anniversaire serait célébré chaque année comme une fête nationale.

THERMIDOR an X (Juillet-Août 1802).

Ce jour là, en effet, tout ce qu'on appelle le monde officiel, Sénat, Corps législatif, Tribunat, conseil d'État, fonctionnaires de toute espèce, alla se prosterner aux pieds du premier consul à vie, considéré dès lors comme un véritable souverain héréditaire. C'était à qui s'empresserait, obtiendrait un regard du maître. Dans toutes les églises de France, un *Te Deum* fut chanté en l'honneur de Bonaparte. Des réjouissances publiques eurent lieu dans Paris; le soir, tous les monuments de la capitale furent brillamment illuminés. Sur l'une des tours de Notre-Dame apparut, étincelant, le signe du zodiaque, sous lequel était né l'heureux auteur du guet-apens de Brumaire. Ainsi s'écroulait pierre à pierre le majestueux édifice de la République, dont la fondation avait coûté à nos pères tant de larmes, tant d'efforts et tant de sang; l'heure n'était pas éloignée où la France allait disparaître tout entière dans un homme.

CHAPITRE QUATORZIÈME

Bonaparte préside le Sénat. — Projets divers. — Bonaparte à Saint-Cloud. — Dispositions hostiles de l'Angleterre. — Les libellistes à Londres. — Le dey d'Alger. — Les cardinaux français. — Excursion de Bonaparte. — Mission du colonel Sébastiani. — Affaires de la Suisse. — Affaires de Saint-Domingue. — Départ de l'expédition. — Tentative de conciliation — Arrestation de Toussaint-Louverture. — Nouveau soulèvement. — Mort du général Leclerc. — Troubles religieux. — Intolérance d'un curé. — Dissentiments avec l'Angleterre à propos des journaux. — Protestation contre notre intervention en Suisse. — Députés suisses à Paris. — Réception de l'ambassadeur anglais. — Développement de notre industrie. — Réorganisation de l'Institut. — Le rapport du général Sébastiani. — Explication avec lord Whitworth. — L'acte de médiation. — Indemnités aux princes allemands. — Compte rendu au Corps législatif. — Message du roi d'Angleterre. — Scène faite par Bonaparte à l'ambassadeur anglais. — Conduite en vue de la guerre. — Cession de la Louisiane. — Dernières tentatives de conciliation. — Travaux législatifs. — Rupture de la paix d'Amiens.

Bonaparte préside le Sénat.

Fructidor an X (*Août-Septembre* 1802).

Un article du nouveau sénatus-consulte organique déléguait aux consuls la présidence du Sénat. Le 3 fructidor (21 août) Bonaparte alla, pour la première fois, présider ce corps. C'était une véritable prise de possession. Il se rendit au palais du Luxembourg avec tout l'appareil d'un souverain héréditaire, entre deux haies de troupes échelonnées sur son passage depuis le château des Tuileries. Il occupait seul un carrosse magnifique traîné par huit chevaux. Ainsi le voulait la vieille étiquette des cours, à laquelle on s'efforçait de revenir. Arrivé aux portes de la salle, il fut reçu par dix sénateurs ; puis il alla prendre place sur une espèce de trône, où son premier

Fructidor an X (*Août-Septembre* 1802).

soin fut de recevoir le serment de ses frères Lucien et Joseph, devenus sénateurs de droit, comme membres du grand conseil de la Légion d'honneur, récemment institué.

Projets divers.

Dès la première séance consulaire furent présentés divers projets parmi lesquels il importe de signaler : un règlement qui mettait le Sénat sous la dépendance absolue du pouvoir ; un autre projet relatif à l'ordre dans lequel seraient désormais renouvelés le Corps législatif et le Tribunat, et un troisième projet se rapportant au mode de dissolution de ces deux derniers corps. C'était la consécration du pouvoir personnel poussé à ses dernières limites. Tous ces projets furent successivement convertis en lois dans le courant du mois. Ce fut également dans ce mois de fructidor de l'an X (août-septembre 1802) que, par un simple sénatus-consulte, le Piémont tout entier, divisé en six départements au nombre desquels était celui de Marengo, fut définitivement réuni à la France. Ainsi, avec le consulat à vie, commençait l'annexion imprudente et inique d'une partie de l'Europe au territoire de la République.

Bonaparte à Saint-Cloud.

On était à la fin de l'été. Le palais des Tuileries ne suffisait plus au nouveau souverain que la nation s'était donné ; il lui fallait une résidence de campagne. On offrit au premier consul le château de Saint-Cloud, tout plein encore des souvenirs de Marie-Antoinette. Bonaparte alla s'y installer, après y avoir ordonné de grandes réparations. Il avait fait placer comme par dérision, dans une des galeries, le buste de Washington, ceux de Sidney et de Hampden. N'était-ce pas en effet une dérision que de voir les bustes des martyrs de la liberté figurer dans ce palais où la liberté avait trouvé son tombeau ? Là recommencèrent les habitudes de cour, les réceptions intimes et officielles, les messes basses dans la chapelle, où finirent par venir se montrer tous les dignitaires, même les plus récalcitrants au Concordat, de peur que leur absence remarquée ne nuisît à leur avancement. Là, Bonaparte reçut les félicitations de tous les souverains de l'Europe, qui

Fructidor an X (*Août-Septembre* 1802).

s'applaudissaient de voir disparaître, dans les plis du manteau consulaire, cette grande République, dont l'apparition leur avait causé tant de surprise et tant d'effroi.

L'opposition militaire.

A ce tableau brillant il y avait bien quelque ombre. A défaut de résistance dans les grands corps de l'État, ou de la part de la population essentiellement civile, l'opposition semblait s'être glissée dans l'armée. Nous avons parlé déjà de la mésintelligence existant entre Moreau et Bonaparte. Un autre général qui au 18 Brumaire avait gardé une sorte de neutralité, Bernadotte, qu'une alliance de famille rattachait pourtant aux Bonaparte, prit, vers ce temps, une attitude tout à fait hostile au premier consul. Commandant en chef de l'armée de l'Ouest, il avait été jusqu'à organiser, au milieu de son quartier général, à Rennes, une conspiration dont le secret fut aussitôt livré au gouvernement. On arrêta son chef d'état-major et son aide de camp, Simon et Marbot. Quant à lui, grâce à Joseph Bonaparte, dont il était le beau-frère, on se contenta de le destituer. Ce demi-pardon ne le désarma point. Il revint à Paris, aigri, trouvant sa situation inférieure à son mérite, et, comme Moreau, jalousant la fortune du premier consul. Sa maison devint un centre de réunion des mécontents, et il fut l'un des plus assidus frondeurs du gouvernement consulaire, parmi ceux que rassemblait chaque jour le salon de madame de Staël.

Il y avait encore dans l'armée d'autres ferments d'opposition, dus à des motifs plus nobles. Quelques officiers, parmi lesquels nous citerons les généraux Malet et Delmas, le colonel Fournier, imbus du vieil esprit patriotique qui avait été si longtemps la force et l'honneur des armées républicaines, ne voyaient pas sans une amertume profonde disparaître les unes après les autres toutes les conquêtes morales de la Révolution, et ils se demandaient s'il était juste qu'un seul individu accaparât à son profit, au détriment de la République, les prodigieux résultats acquis par la bravoure de l'armée française. Des complots se formèrent contre le premier consul,

FRUCTIDOR an X (*Août-Septembre* 1802).

complots que l'habileté de la police sut déjouer à temps, et quelques arrestations eurent lieu; seulement on n'ébruita rien; on ne voulait pas laisser soupçonner que l'armée elle-même pût être un foyer d'opposition. C'étaient là du reste des tentatives isolées, rares, et peu de nature à alarmer sérieusement le premier consul.

Dispositions hostiles de l'Angleterre.

Ce qui troublait davantage la quiétude de Bonaparte, c'étaient les dispositions peu bienveillantes que rencontrait son gouvernement de la part de l'Angleterre. Déjà, de ce côté, s'amoncelaient des nuages qui présageaient la rupture prochaine de cette paix d'Amiens si laborieusement obtenue, et dont la conclusion avait excité, dans l'un et l'autre pays, de si joyeuses acclamations. Mais le peu de profit qu'en avait retiré le commerce anglais avait promptement refroidi l'enthousiasme de la nation britannique, chez laquelle l'intérêt mercantile domine tout autre intérêt. Le ministère Addington était rudement battu en brèche pour avoir consenti un traité exclusivement favorable à la France; et l'adoption, par le parlement, d'une motion tendant à faire accorder à Pitt un témoignage éclatant de la reconnaissance nationale venait tout à coup de prouver irréfragablement les mauvaises dispositions de l'Angleterre envers la République et le réveil subit d'une haine à peine assouvie. Cela indiquait assez le retour prochain de Pitt aux affaires; or, ce retour, c'était la guerre à peu près certaine.

Les libellistes à Londres.

D'autre part, les folliculaires royalistes refugiés à Londres, les Peltier et autres, redoublaient de violence dans leurs libelles; ils attaquaient avec acrimonie le premier consul et toute sa famille. Bonaparte, susceptible à l'excès et profondément irrité, exigea impérieusement l'expulsion des libellistes et celle de Georges Cadoudal, qu'on savait toujours occupé à conspirer contre le gouvernement consulaire. Donner immédiatement satisfaction à cette exigence, c'était s'exposer à froisser très vivement le sentiment public en Angleterre; aussi le ministère Addington apporta-t-il beaucoup de lenteur

VENDÉMIAIRE an XI (*Septembre-Octobre* 1802).

dans sa manière d'agir. Cette temporisation calculée froissa extrêmement le premier consul. Les rapports étaient donc singulièrement tendus de part et d'autre à la fin de cette dixième année républicaine.

Le dey d'Alger.

Deux autres circonstances signalèrent également la fin de l'an X et le commencement de l'an XI, l'une profitable à la République, l'autre absolument indifférente au pays, mais à laquelle Bonaparte attachait une grande importance. Des bâtiments sortis du port d'Alger avaient insulté notre pavillon et s'étaient emparés de quelques navires de commerce français. A une première menace du gouvernement consulaire, le dey d'Alger avait répondu en réclamant le payement d'une indemnité considérable. Aussitôt le premier consul lui envoya l'adjudant général Hullin, porteur d'une lettre comminatoire extrêmement sévère. Le dey, effrayé, accorda tout ce qu'on voulut. Il remit en liberté tous les prisonniers chrétiens, restitua nos navires pris par ses pirates, condamna ceux-ci à mort, et s'engagea pour l'avenir à respecter le drapeau français et les pavillons de nos alliés. Voilà pour la première circonstance.

Les cardinaux français.

Voici pour la seconde. Le premier consul, qui désirait avoir sous la main de hautes dignités ecclésiastiques, comme il avait de hautes dignités civiles, aurait voulu autant de cardinaux français que sous l'ancien régime, qui en avait compté jusqu'à dix. Le pape ayant opposé quelque résistance à cette prétention, on transigea en coupant la difficulté par la moitié; la France eut cinq chapeaux. Ils furent distribués à notre auditeur de rote à Rome, M. de Bayanne; à l'oncle de Bonaparte, M. Fesch, récemment promu à l'archevêché du Lyon; à M. de Belloy, archevêque de Paris; au frère du second consul Cambacérès, archevêque de Rouen, et à M. de Boisgelin, archevêque de Tours. Le premier consul leur remit de sa main la barrette, qui fut apportée par l'ab-légat Doria. Ainsi pourvue de cardinaux, l'Église de France n'avait plus rien à envier à l'Europe catholique.

Brumaire an XI (*Octobre-Novembre* 1802).

L'anniversaire de la fondation de la République passa pour ainsi dire inaperçue cette année. Les esprits étaient ailleurs. La grandeur du pays s'évanouissait dans la grandeur d'un homme. Tous les regards étaient fixés sur Bonaparte. Lui, profita de la tiédeur d'un magnifique automne pour parcourir, avec sa femme, une partie des départements de l'ancienne Normandie. Il partit le 6 brumaire 1802 (23 octobre an XI), en faisant annoncer par les journaux qu'il allait visiter les importantes manufactures de la Seine-Inférieure. Partout, à Rouen, à Elbeuf, à Dieppe, au Havre, il fut l'objet des démonstrations les plus sympathiques. Les populations accouraient à sa rencontre sur les routes; le clergé le couvrait de ses bénédictions; les maires venaient en foule lui offrir les clefs de leurs villes. Jamais rois et reines n'avaient été reçus avec plus d'enthousiasme et d'empressement. Du Havre, le premier consul écrivit à Cambacérès qu'il retrouvait l'unanimité de sentiments qui avait rendu si beaux les jours de Quatre-Vingt-Neuf. Oui, mais quelle différence! Autrefois c'était à la Révolution, qui avait proclamé les véritables principes du droit, de la justice et de la liberté, que s'adressait cette unanimité touchante; aujourd'hui c'était à l'homme qui les avait foulés aux pieds et détruits.

Excursion de Bonaparte.

Le premier consul ne se contentait pas de gouverner la France, il voulait encore régenter le monde. Contracter avec les puissances européennes des alliances favorables aux intérêts français, c'était bien; mais aller plus loin, prétendre imposer à ces nations le contrôle d'une autorité étrangère, c'était trop, et cette manie de Bonaparte, si contraire au droit des gens et à l'équité, devait engendrer tous les malheurs que nous aurons à raconter plus tard.

Mission du colonel Sébastiani.

Il venait d'envoyer en Orient le colonel Sébastiani pour achever de rétablir avec la Porte des relations amicales, et surtout pour examiner de près si les Anglais exécutaient loyalement les stipulations du traité d'Amiens, relatives à l'évacuation de l'Égypte par leurs troupes. Cette mission, toute naturelle, ne pouvait encourir de blâme que de la part du cabinet britannique; mais où le premier consul dépassa son droit d'un grand pas, ce fut en intervenant à main armée dans les affaires de la Suisse.

Brumaire an XI (*Octobre-Novembre* 1802).

Affaires de la Suisse.

La République helvétique était depuis quelque temps en proie aux divisions intestines. L'ancienne constitution oligarchique, qui faisait d'une partie des cantons de ce pays les tributaires des autres, avait été remplacée, du temps du Directoire, par une constitution plus conforme aux principes républicains, et qui établissait l'égalité entre tous les cantons. Le parti oligarchique, habitué à gouverner despotiquement le pays, ne s'était pas volontiers soumis à cette situation nouvelle; et, lorsque après la paix de Lunéville nos troupes avaient évacué le territoire suisse, il s'était efforcé de ramener l'ancien état de choses. Le premier consul, sous prétexte d'assurer la sécurité de nos frontières, imagina de détacher violemment le Valais de la confédération. Il en fit d'abord un État indépendant, sous la protection de la France, en attendant qu'il l'y incorporât tout à fait. Comme dédommagement, il est vrai, il dotait le Valais de la magnifique route du Simplon qui le traverse d'un bout à l'autre. Non content de cette prise de possession, il intervint tout à coup, par les armes, dans les affaires intérieures de la Suisse.

Les oligarques étaient parvenus à déchaîner la guerre civile sur ce malheureux pays, et les unitaires étaient aux prises avec eux. Bonaparte résolut de pacifier par la force l'un et l'autre parti. Au risque de soulever les réclamations des puissances étrangères et de compromettre la paix européenne, il ordonna au maréchal Ney de pénétrer en Suisse, à la tête des troupes françaises échelonnées au pied des Alpes, d'occuper militairement le pays et de forcer les deux partis à mettre bas les armes. Cette expédition, entreprise au commmencement de brumaire an XI, fut de courte durée, ne coûta pas une goutte de sang, et réussit à merveille; mais ce n'en était pas moins une violation flagrante du droit des gens. Pour en effa-

Brumaire an XI (Octobre-Novembre 1802).

cer le caractère odieux et arbitraire, le premier consul eut l'idée d'investir le général Ney du titre de ministre de France. Puis, comme il entrait dans ses plans de doter la Suisse d'une constitution, ainsi qu'il avait fait pour la République Cisalpine, il manda à Paris cinquante-six députés helvétiques, appartenant à toutes les opinions, et en forma un congrès chargé de préparer sous ses yeux les bases d'une constitution nouvelle. Nous dirons tout à l'heure les résultats de ce congrès.

Affaire de Saint-Domingue.

Si tout semblait réussir en Europe au gré des désirs du premier consul, il n'en était pas de même dans nos colonies, où la fortune nous était presque constamment contraire. La perte de l'Égypte avait inspiré à Bonaparte la pensée de recouvrer l'île de Saint-Domingue, la plus importante de nos anciennes possessions dans les Antilles, laquelle, à la suite de troubles nés de la question de l'esclavage, s'était complètement affranchie de la métropole. Cependant, sous la domination d'un nègre de génie, nommé Toussaint-Louverture, elle restait sincèrement attachée de cœur à la mère patrie ; c'était le drapeau tricolore qui flottait toujours au Cap, seulement Toussaint n'était pas seul maître de l'île; il n'en gouvernait que la partie nord; l'autre partie reconnaissait pour chef le mulâtre Rigaud, à qui le dernier envoyé du Directoire, le général Hédouville, avait donné des pouvoirs réguliers pour commander les régions méridionales occupées par les hommes de couleur. Telle était la situation de cette colonie quand le premier consul résolut de la faire rentrer purement et simplement sous l'obéissance de la métropole. Rigaud, rappelé en France, se soumit sans peine; mais Toussaint-Louverture, bien que nommé général en chef, résista énergiquement aux ordres de Bonaparte; il s'empara de la partie espagnole de l'île, convoqua une assemblée centrale qui rédigea une constitution républicaine, et fut élu gouverneur à vie. Il eut même l'idée de présenter cette constitution à la sanction du premier consul. Celui-ci répondit à cette avance par l'envoi d'une expédition formidable.

Brumaire an XI (Octobre-Novembre 1802).

Départ de l'expédition.

Il y avait juste un an que la flotte française avait quitté le port de Brest, sous les ordres du vice-amiral Villaret-Joyeuse. Elle portait une armée de débarquement de vingt mille hommes environ, sous les ordres du général Leclerc, qui avait épousé Pauline Bonaparte, sœur du premier consul, la future princesse Borghèse. Toussaint-Louverture disposait de forces à peu près aussi considérables ; mais son armée n'avait pas la solidité de nos troupes; elle ne put tenir longtemps devant leur premier choc. Néanmoins elle opposa à nos soldats la résistance la plus énergique. A la nouvelle du débarquement des Français (pluviôse an X, janvier-février 1802), le général noir Christophe évacua le Cap, après l'avoir incendié. Leclerc entra dans la ville à moitié brûlée. Les principaux lieutenants de Toussaint-Louverture, Dessalines, Laplume et Christophe, avaient ordre de tout détruire et de tout massacrer plutôt que de se soumettre. Cet ordre fut exécuté avec une sauvagerie impitoyable. Les noirs, incapables de résister à nos troupes, s'enfuyaient en ravageant tout sur leur passage, en mettant le feu aux habitations, et en emmenant les blancs comme otages. Cependant la ville de Port-au-Prince, plus heureuse que le Cap, fut sauvée de l'incendie, grâce à la rapidité avec laquelle le général Boudet s'y porta.

Tentatives de conciliation.

Pour arrêter ces horreurs et soumettre Toussaint-Louverture, le général Leclerc usa d'un expédient dont il était, du reste, convenu d'avance avec le premier consul. Il avait ramené de France, où ils avaient été élevés, les deux fils de Toussaint. Il les lui envoya avec une lettre par laquelle Bonaparte lui promettait une part d'autorité dans le gouvernement de l'île. Le vieux noir hésita; il adorait ses enfants. Mais le sentiment patriotique et l'amour de la liberté furent plus forts chez lui que l'affection paternelle; il se montra inflexible, et la guerre reprit, plus ardente, plus cruelle que jamais.

Les noirs se défendirent en désespérés. Il fallut toute l'intrépidité des soldats de l'armée du Rhin, dont se composait en partie l'armée de Leclerc, pour triompher de la résistance

Brumaire an XI (*Octobre-Novembre* 1802).

des compagnons de Toussaint. Le général Boudet, en pénétrant dans la ville de Saint-Marc, n'y trouva que des ruines et des cadavres. Armé d'une torche, le général noir Dessalines avait, de ses propres mains, mis le feu à sa maison, et il n'avait abandonné la ville qu'après avoir fait massacrer une partie des blancs. Cependant, au bout de deux mois de cette lutte sauvage, la plupart des généraux de Toussaint furent obligés de se rendre; le vieux chef lui-même se vit contraint de capituler. Il lui fut permis de choisir pour résidence une habitation près des Gouaïves, où il s'installa provisoirement, songeant déjà à reprendre les armes à la première occasion.

Arrestation de Toussaint-Louverture.

Cette occasion ne se fit pas attendre longtemps. Le général Leclerc achevait de pacifier la colonie quand son armée fut atteinte par un fléau plus terrible que la guerre. La fièvre jaune vint à fondre sur l'île. Elle exerça d'épouvantables ravages parmi les soldats français, déjà fort éprouvés par le climat brûlant des Antilles. Il en mourait des centaines par jour : les généraux Ledoyen, Hardy et Debelle avaient succombé. Ce fut l'instant que choisit Toussaint-Louverture pour pousser un cri de révolte. La fièvre jaune, c'était, à ses yeux, la providence accourant à son secours. Les circonstances lui semblaient entièrement favorables pour un appel aux armes. En effet, le général Richepanse violant, conformément aux ordres de Bonaparte, une des lois qui honorait le plus la République, venait de rétablir l'esclavage à la Guadeloupe. Les noirs de Saint-Domingue craignaient que pareil sort ne leur fût réservé; ils étaient donc tout disposés à se lever. Des lettres de Toussaint ayant été saisies, lesquelles ne laissaient aucun doute sur ses intentions, le général Leclerc résolut de s'assurer de sa personne. Quoique fort méfiant, le vieux noir se laissa prendre dans une sorte de guet-apens par le général Brunet. Embarqué presque aussitôt sur le vaisseau *le Héros*, il fut conduit en France, où le premier consul le fit, assez peu généreusement, jeter dans une citadelle. C'est là qu'il devait

mourir, martyr de son patriotisme et de son amour pour la liberté.

Brumaire an XI (*Octobre-Novembre* 1802). Nouveau soulèvement.

L'arrestation de Toussaint-Louverture n'empêcha pas l'explosion de se produire; au contraire, elle porta au comble l'exaspération des insurgés. Mulâtres et noirs firent cause commune, et bientôt la colonie tout entière fut en feu. De leur côté, comme du côté de nos troupes, on commit des atrocités épouvantables, des barbaries sans nom. Aux yeux des officiers français, ces hommes qui s'étaient levés pour défendre leur liberté n'étaient que des brigands, titre que les noirs justifiaient d'ailleurs jusqu'à un certain point par leurs fureurs incendiaires. Durant les derniers jours de l'an XI (septembre 1802), les révoltés ayant attaqué le Cap, on vit, chose horrible! nos marins jeter à la mer tous les prisonniers noirs détenus sur la flotte, au nombre de plus de deux mille. C'était une lutte impitoyable, sans merci, jusque-là que le général Leclerc, qui, au fond, était pourtant un militaire d'un caractère doux et humain, arrêta que tout propriétaire ou fermier sur l'habitation duquel une insurrection éclaterait, et qui n'en préviendrait pas immédiatement le commandant de son quartier, serait puni de mort. On ne pouvait plus affreusement enfreindre les lois de l'humanité.

Mort du général Leclerc.

Ces sévérités inouïes, le courage de nos troupes, ne purent venir à bout d'une insurrection qui chaque jour gagnait du terrain, tandis que chaque jour la défense s'affaiblissait. Près de vingt-cinq mille soldats de notre armée avaient été moissonnés déjà dans cette expédition sanglante. Sur une dizaine de mille hommes qui survivaient des renforts venus de France, les deux tiers au moins encombraient les hôpitaux. Le reste tenait encore, non sans peine, dans quelques villes rapprochées de la côte. Tel était l'état des choses dans notre colonie de Saint-Domingue, au mois de brumaire de l'an XI (octobre-novembre 1802), quand un événement funèbre empira cette situation presque désespérée. Le général Leclerc, atteint d'une fièvre nerveuse depuis quelques semaines, mourut le 11 bru-

BRUMAIRE an XI (*Octobre-Novembre* 1802).

maire (2 novembre), à minuit et demi. Sa qualité de beau-frère de Bonaparte, sa douceur jointe à une fermeté bien entendue, lui donnaient une grande influence sur le soldat, dont il savait remonter le moral; sa mort fut une perte irréparable. Il eut pour successeur un officier de l'ancien régime, le général Rochambeau, brave officier sans doute, mais exécré des noirs, peu connu des soldats de la République, et entre les mains duquel notre colonie de Saint-Domingue était destinée à périr, comme notre colonie d'Égypte avait péri entre les mains de Menou.

Troubles religieux.

Revenons en France, où l'opinion publique était alors légèrement surexcitée par des troubles qu'en certains endroits occasionnait l'installation des curés nommés par les évêques avec l'assentiment du gouvernement. Un assez grand nombre de citoyens se faisaient difficilement à l'idée de voir le clergé recouvrer son ancienne influence, et là où les curés nouveaux paraissaient animés de sentiments contre-révolutionnaires, éclatèrent des désordres plus ou moins graves. A Elbeuf, la force publique se vit obligée d'intervenir. Plus sérieux encore furent les troubles dont le village d'Argenteuil fut le théâtre, aux portes de Paris, et dans lesquels se trouvèrent compromis la femme d'un artiste habile et estimable, nommé Berthoud, et un ancien député de Paris à l'Assemblée Constituante, Chevalier, qui, au début même de la Révolution, accusait, devant l'Assemblée, les curés d'exciter le peuple à ne pas payer les impôts. Resté fidèle à la Révolution, il savait bien que les prêtres en général en étaient demeurés les implacables adversaires. Certains indices prouvaient de reste qu'ils n'avaient rien appris ni rien oublié. On avait vu, à la fin du mois précédent, le curé de Saint-Roch refuser l'entrée de son église au cercueil de Mlle Chameroy, artiste de l'Opéra, qu'accompagnaient des députations de tous les théâtres. Un de ses vicaires était venu déclarer que Mlle Chameroy, étant morte comédienne, était excommuniée par les canons, et ne pouvait être reçue dans l'église. D'autres prêtres, il est vrai,

Intolérance d'un curé.

BRUMAIRE an XI (*Octobre-Novembre* 1802).

se montraient plus accommodants; le curé de l'église des Filles-Saint-Thomas n'avait fait nulle difficulté d'accueillir le corps refusé par son collègue de Saint-Roch. Mais les esprits imbus de la philosophie du dix-huitième siècle ressentaient une émotion singulière d'une intolérance dont les épreuves de la Révolution auraient dû guérir radicalement le clergé, et que, dans tous les cas, réprouvait la véritable charité chrétienne.

La presse se contentait d'enregistrer ces faits, sans même oser les apprécier, tant elle avait peur de se compromettre aux yeux du pouvoir. Son rôle était devenu tout aussi insignifiant que celui du Corps législatif. Habitué au silence des journaux français, le premier consul n'était pas homme à endurer patiemment les critiques acerbes que ne lui ménageait pas la presse étrangère. Il avait déjà, comme on l'a vu, adressé d'assez vives réclamations au ministère Addington au sujet des calomnies dont il était l'objet de la part des libellistes français réfugiés à Londres. Ses réclamations ayant été vaines, il se plaignit de nouveau, ne comprenant pas que, non content de souffrir les diffamations des gazetiers à son égard, on tolérât en Angleterre la présence de certains princes de la famille de Bourbon et celle du chouan Georges Cadoudal, qui machinait ouvertement l'assassinat du chef du gouvernement français. C'était là, selon lui, une violation flagrante du traité d'Amiens. Comme on persistait à ne pas lui accorder de satisfaction, il prit brutalement à partie dans le *Moniteur* le cabinet britannique. Il n'y avait pas de gouvernement, disait-on dans des articles inspirés de lui, là où l'on laissait la calomnie se produire et l'assassinat se prêcher librement. Ce fut au tour des ministres anglais de se plaindre d'être injuriés par une feuille ayant un caractère officiel. Ainsi s'aigrissaient de jour en jour les rapports de l'Angleterre, non pas tant avec la République qu'avec le premier consul, aux caprices et aux fantaisies duquel étaient désormais attachées les destinées de la France.

Dissentiments avec l'Angleterre à propos des journaux.

L'intervention française en Suisse, survenant sur ces entrefaites, indisposa violemment une partie de la population

Protestation contre notre intervention en Suisse.

Frimaire an XI (*Novembre-Décembre* 1802).

anglaise. Le ministère Addington protesta ; il engagea même, vainement il est vrai, l'Autriche et la Russie à protester également. Le premier consul ne tint pas compte de ces protestations. Il répondit en récriminant très amèrement sur ce que l'Angleterre continuait, en violation du traité d'Amiens, à occuper l'île de Malte. Tout cela fut l'objet de conférences entre notre chargé d'affaires, M. Otto, et lord Hawkesbury, conférences qui durèrent une partie du mois de frimaire (novembre-décembre 1802). Le ministère anglais, pour s'excuser de n'avoir pas encore évacué Malte, alléguait que la garantie stipulée par les puissances étrangères, de maintenir le nouvel ordre de choses établi dans cette île n'avait pas encore été régularisée. Quant à notre intervention en Suisse, notre ministre objectait que nous n'avions fait que céder à une invitation du gouvernement helvétique lui-même ; ce qui n'était pas tout à fait exact. La vérité est que la médiation française avait été imposée à la Suisse. A l'heure même où des démêlés très vifs avaient lieu, à ce sujet, entre l'Angleterre et la France, quatre membres du Sénat, les *citoyens* Barthélemy, Fouché,

Députés suisses à Paris.

Rœderer et Desmeuniers, — comme on disait alors, car l'histoire ne doit pas oublier de noter le langage du temps, — étaient chargés de s'entendre avec quelques notables représentants des cantons helvétiques sur la prochaine constitution de la Suisse.

Ces représentants d'un pays attaché à la liberté par de si profondes racines n'étaient venus en France qu'en cédant à une contrainte morale, et le premier consul, en les haranguant, ne leur cacha nullement qu'il se réservait de trancher lui-même, selon ses intentions personnelles, toutes les questions relatives à leur nouveau pacte social, et sur lesquelles ils se trouveraient en désaccord avec les sénateurs français. Que cette constitution, sanctionnée par un acte connu sous le nom d'acte de médiation, et dont nous donnerons un aperçu tout à l'heure, ait été un chef-d'œuvre de sagesse et de raison, c'est possible ; mais quel peuple, ayant la conscience de sa

Nivôse an XI (*Décembre* 1802-*Janvier* 1803.)

dignité, consentira jamais de gaieté de cœur, à recevoir sa constitution des mains de l'étranger ?

Pendant qu'on débattait à Paris les termes de cette constitution, le premier consul était à Saint-Cloud, songeant, malgré son irritation profonde contre l'Angleterre, au moyen de prolonger pendant quelques années encore la durée d'une paix si nécessaire au développement de notre commerce et de notre industrie. Le temps paraissait assez peu favorable, d'ailleurs, pour demander aux armes la solution d'un différend dans lequel la République n'avait en définitive qu'un intérêt assez médiocre. De mauvaises nouvelles étaient arrivées de Saint-Domingue : on avait appris la mort du général Leclerc ; la cour consulaire était en deuil, et tous les fonctionnaires, tous les ambassadeurs, couverts de vêtements funèbres, suivant les usages monarchiques, étaient allés présenter leurs compliments de condoléance au premier consul.

Réception de l'ambassadeur anglais.

Du reste, les discussions auxquelles venaient de donner lieu au sein du parlement britannique les affaires extérieures avaient pris une tournure beaucoup plus pacifique qu'on ne s'y serait attendu. A des paroles hautaines et menaçantes de lord Granville, Fox avait répondu par un discours plein de sagesse et de modération, et ses conseils de modération furent entendus. Les bonnes relations de l'Angleterre et de la France, interrompues depuis quelque temps, reprirent tout à coup. Sur la demande de lord Hawkesbury, le général Andréossy, notre ambassadeur, retourna à Londres, où il fut reçu avec de grandes démonstrations amicales. De son côté, le premier consul accueillit magnifiquement l'ambassadeur d'Angleterre, lord Whitworth. Il y eut à Saint-Cloud, en l'honneur de ce personnage, malgré le deuil récent de la cour consulaire, des fêtes splendides où se trouvèrent pêle-mêle tout le monde officiel de l'époque, et nombre de revenants de l'ancienne noblesse, en quête de places, de dignités et d'honneurs.

Développement de notre industrie.

Le maintien de la paix paraissait donc assuré, à la vive satisfaction de nos industriels, dont les affaires prenaient

Nivôse an XI (*Décembre* 1802.-*Janvier* 1803).

chaque jour une extension plus considérable. Bonaparte, qui, de plus en plus, prenait les allures d'un despote héréditaire, écrivait le 28 nivôse (18 janvier 1803) au citoyen Fontenay, maire de Rouen, en lui envoyant une écharpe d'honneur : « Citoyen Fontenay, je suis satisfait de l'éclat de la fabrique de Rouen; je le suis des sentiments d'attachement que ses habitants m'ont montrés. » Louis XIV n'aurait pas autrement parlé que ce chef à vie d'une république démocratique. Quoi qu'il en soit, notre commerce florissait, nos manufactures, en pleine activité, commençaient à pouvoir lutter sans trop de désavantage contre celles de l'Angleterre; personne ne pouvait donc souhaiter la rupture d'une paix à laquelle était subordonnée la continuation d'une prospérité dont on n'avait pas eu d'exemple depuis longtemps.

Réorganisation de l'Institut.

Cette paix avait permis également de s'occuper des choses d'art, de science et de littérature, si négligées d'ordinaire durant les commotions produites par les troubles civils ou la guerre étrangère. Il était beaucoup question alors de la réorganisation de l'Institut. Comme la mode était à l'ancien régime, on voulait en revenir aux traditions littéraires du passé. Il se tenait chez Lucien Bonaparte une sorte de bureau d'esprit, où les gens de lettres hostiles aux idées de la Révolution complotaient de ressusciter l'Académie française, ce qui était une chose bien innocente, et à laquelle il n'y aurait eu rien à reprendre, s'il n'y avait pas eu de leur part l'intention préméditée de détruire l'organisation révolutionnaire de l'Institut. Parmi ces conspirateurs littéraires figuraient, en première ligne, Morellet, Suard, Fontanes, Lacretelle et Laharpe, ce Laharpe qui ne se souvenait plus d'être monté en chaire le bonnet rouge sur la tête, d'avoir célébré Robespierre, et qui, à l'heure présente, foudroyait dans le *Journal des Débats* les illustres auteurs de l'*Encyclopédie*. Comme il y avait autrefois l'Académie française proprement dite, l'Académie des sciences, celle des belles-lettres et celle des beaux-arts, ils auraient voulu que les diverses sections de l'Institut reprissent respectivement chacune le nom de l'ancienne Académie à laquelle elles correspondaient, et qu'on y rappelât ceux des anciens membres qui ne faisaient point partie de l'Institut.

Pluviôse an XI (*Janvier-Février* 1803).

Cette restauration de l'ancien régime au point de vue littéraire ne fut pas du goût du premier consul. Avec son antipathie naturelle des véritables penseurs, de ceux qu'il appelait des idéologues, il se méfiait des gens de lettres, même de ceux qui passaient pour lui être dévoués, et il redoutait l'opposition d'un corps attaché, par son origine, à la vieille monarchie française. Il voulut avoir un Institut à lui. Le 4 pluviôse an XI (24 janvier 1803) parut un arrêté consulaire portant réorganisation de l'Institut, lequel fut divisé en quatre classes au lieu de trois. La première fut la classe des sciences physiques et mathématiques; la seconde, qui répondait à l'ancienne Académie, fut celle de la langue et de la littérature françaises; la troisième, celle d'histoire et de littérature anciennes; et la quatrième, celle des beaux-arts. Chacune de ces classes était divisée en un certain nombre de sections. Napoléon Bonaparte appartenait à la deuxième section de la première classe, celle de mécanique, où il figurait en compagnie de Monge et de Lazare Carnot.

Le rapport du colonel Sébastiani.

On applaudissait du reste à ces modifications pacifiques; pour longtemps on se croyait assuré du repos au dedans et au dehors, quand tout à coup une simple publication vint tirer les esprits de leur sécurité, et jeter en France et en Angleterre de nouveaux ferments d'agitation. Nous avons parlé de la mission du colonel Sébastiani en Orient. Cet officier, de retour depuis peu, avait rédigé un rapport où il se plaignait vivement des mauvais procédés des Anglais à son égard. Entre autres griefs, il leur reprochait de n'avoir pas encore évacué l'Égypte, les accusait de vouloir s'y maintenir. Ainsi ce n'était plus Malte seulement, c'était Alexandrie que l'Angleterre détenait au mépris du traité d'Amiens. Le premier consul jugea utile de donner à ce rapport une grande publicité, comme pour prouver la mauvaise foi britannique. Le

Pluviôse an XI (*Janvier-Février* 1803).

Moniteur et les journaux officieux de l'époque le publièrent dans leur numéro du 10 pluviôse (30 janvier). Ce fut en Angleterre un soulèvement général. On vit dans la publication de cet acte une intention blessante pour la nation anglaise, et, en plein parlement, les orateurs habituels de la politique belliqueuse s'écrièrent qu'il fallait exiger de la France une réparation éclatante.

Le premier consul entra dans une irritation profonde. Comment! l'Angleterre violait effrontément la foi jurée en refusant d'évacuer l'Égypte et Malte, et c'était elle qui se plaignait! Il résolut de s'en expliquer directement avec l'ambassadeur anglais, lord Whitworth. L'entrevue eut lieu le 30 pluviôse (19 février), dans la soirée, aux Tuileries, où il était rentré depuis le commencement du mois. Bonaparte retraça longuement, dans son langage imagé, tous ses griefs contre l'Angleterre : l'asile et les pensions accordés aux chouans, l'impunité assurée à ses calomniateurs, le refus persistant d'exécuter loyalement les clauses du traité d'Amiens; et, en terminant, il laissa échapper cette parole étrange et douloureusement prophétique, à savoir : qu'il aimerait mieux voir les Anglais occuper le faubourg Saint-Antoine ou les buttes Montmartre que l'île de Malte. Quant à l'avis du pays, il s'en souciait peu. Voilà pourtant à quoi sont exposés les peuples assez aveugles pour confier leurs destinées aux caprices d'un individu.

Explication avec lord Whitworth.

L'ambassadeur expliqua l'asile et les pensions accordés aux émigrés, aux chouans, à des assassins même, en alléguant la reconnaissance due à des services passés. Quant à l'île de Malte, on était sur le point de l'évacuer lorsqu'était survenue la publication inopportune du rapport du colonel Sébastiani. Ces explications n'étaient guère concluantes. Le premier consul insista. Il énuméra complaisamment les forces considérables dont disposait la République, et que la puissance maritime de l'Angleterre, à laquelle il se plut à rendre justice, ne suffisait pas à contre-balancer. Puis, comme pour atténuer

Pluviôse an XI (*Janvier-Février* 1803).

l'effet de cette menace indirecte, il s'étendit sur les avantages d'une alliance solide entre l'Angleterre et la France, qui, toutes deux réunies, pouvaient être maîtresses des destinées du monde. Lord Whitworth, se tenant sur une grande réserve, promit d'en référer à son gouvernement.

L'acte de médiation.

Mais le lendemain même du jour où avait lieu cette explication, parut, au journal officiel de la République, une pièce qui n'était pas de nature à calmer l'effervescence du peuple anglais : c'était l'acte de médiation qui, quelques jours auparavant, avait été remis aux députés suisses par les quatre sénateurs français chargés de rédiger la nouvelle constitution helvétique. Cette constitution était en quelque sorte multiple, en ce sens qu'elle se modifiait suivant le caractère aristocratique ou démocratique des différents cantons. Chaque canton avait sa législation particulière, calquée sur le modèle de nos lois civiles françaises. L'ensemble de ces divers cantons — ils étaient au nombre de dix-neuf — constituait une fédération ressortissant à une diète générale, dont la présidence devait alternativement et annuellement passer de l'un à l'autre canton. Bonaparte conservait d'ailleurs la haute main sur cette confédération, dont il prit officiellement plus tard le titre de médiateur. Il nomma lui-même le canton directeur pour l'année courante. Cet acte de médiation souleva bien quelques protestations en Suisse de la part d'un certain nombre de patriotes; mais comme en somme il apportait la paix et la concorde à un peuple troublé depuis longtemps par des dissensions intestines, il y fut généralement bien accueilli. Ce ne fut pas la même chose en Angleterre, où l'on en prit texte pour récriminer avec plus d'amertume que jamais contre la conduite du premier consul, et ce fut surtout en invoquant notre intervention en Suisse que les ministres anglais obtinrent du parlement les subsides nécessaires pour porter à cinquante mille le nombre des matelots prêts à entrer en campagne.

Ventôse an XI (*Février-Mars* 1803).

Ainsi, de ce côté-là, on peut le dire, la paix était sérieuse-

VENTÔSE an XI (*Février-Mars* 1803).

ment menacée, dès le commencement du mois de ventôse an XI (fin février 1803). C'était du reste le seul point noir à l'horizon. En effet, à l'heure même où grondaient, de l'autre côté du détroit, de menaçantes rumeurs, disparaissaient, sur le continent, les dernières difficultés nées des longues agitations que la Révolution française avait suscitées en Europe. Il avait été convenu, par les traités de Campo-Formio et de Lunéville, que les princes allemands, tels que les électeurs de Mayence, de Trèves et de Cologne, les évêques de Liège et de Bâle, et une foule de princes subalternes, dépossédés en tout ou en partie, par suite de la cession de la rive gauche du Rhin à la France, seraient indemnisés. Cette affaire des indemnités traînait depuis un temps infini, et l'on pouvait craindre à chaque instant qu'elle ne fût un nouveau ferment de guerre. Elle avait donné lieu à d'innombrables pourparlers. Chaque jour naissaient des complications dues aux prétentions des uns et des autres, complications sur lesquelles il serait beaucoup trop long de nous étendre, et qui ne touchent que fort indirectement d'ailleurs à l'histoire de notre pays. Dans l'embarras où les plongeaient les prétentions des intéressés, la Prusse et l'Autriche eurent tour à tour recours aux lumières du premier consul et du czar. Bonaparte profita de la circonstance pour imposer en quelque sorte sa médiation. Seulement il eut l'habileté, en appelant à son aide la diplomatie russe, de faire entrer le jeune czar dans ses vues. C'était forcer d'avance les parties intéressées à accepter le plan qu'il avait médité, plan sur lequel les divers États de l'Allemagne furent appelés à se prononcer dans une diète tenue à Ratisbonne. Après des négociations sans nombre, cette interminable affaire reçut enfin une solution définitive le 6 ventôse (25 février), par l'adoption du plan de Bonaparte légèrement modifié. Ce plan ne consistait pas seulement à répartir plus ou moins équitablement les indemnités accordées aux princes allemands, il modifiait profondément la constitution germanique. Il n'en fut pas moins reçu en Allemagne avec une faveur marquée, et la

Indemnités aux princes allemands.

VENTÔSE an XI (*Février-Mars* 1803).

République française eut cette bonne fortune singulière de voir des rois, des princes, un empereur même, se fier surtout à elle pour assurer l'exécution d'une œuvre à laquelle son chef avait si activement coopéré.

Compte rendu au Corps législatif.

Cette affaire, d'une importance sérieuse, passa pour ainsi dire inaperçue en France. D'autres sujets tenaient l'attention publique éveillée. Le Corps législatif venait d'ouvrir sa session — 1er ventôse (20 février). Dès le lendemain, il était donné lecture d'un exposé de la situation, plein d'amères récriminations contre l'Angleterre. On y parlait bien de l'espérance de conserver la paix, mais à la condition d'avoir cinq cent mille hommes prêts à défendre et à venger la République. La nation britannique y était d'ailleurs assez dédaigneusement traitée : on la représentait comme incapable de lutter seule contre la France. Ce compte rendu, dont la signification belliqueuse n'échappa à personne, souleva à Londres une indignation violente. L'orgueil national s'enfla outre mesure; le patriotisme anglais s'émut, comme d'une irréparable injure, de cette assertion au moins hasardée, à savoir : que l'Angleterre, réduite à ses propres forces, était incapable de résister à la France.

Message du roi d'Angleterre.

La guerre semblait être le dernier argument possible entre les deux nations. Le roi Georges III parla à son tour un langage peu fait pour ramener le calme dans les esprits. Le 17 ventôse an XI (8 mars 1803) il saisit la Chambre des communes d'un message, par lequel, se fondant sur les armements considérables qui se préparaient en France et sur les dissensions d'une haute importance existant entre le gouvernement français et lui, il informait le parlement des mesures de précaution prises pour assurer la sécurité de l'État. C'était là également un cri de guerre qui, d'échos en échos, allait se répéter dans tous les comtés du pays. Il y avait en Angleterre un parti pris évident de déchirer le traité d'Amiens. Restait à savoir maintenant de quel côté partirait le signal des hostilités, et laquelle des deux nations assumerait sur elle la responsabilité

Ventôse an XI (*Février-Mars* 1803).

toujours lourde devant l'humanité, d'avoir provoqué une nouvelle effusion de sang.

Scène faite par Bonaparte à l'ambassadeur anglais.

Le premier consul vit dans le message du roi d'Angleterre une injure personnelle, et la République allait payer les frais de son amour-propre irrité. Son mécontentement, très légitime d'ailleurs, puisque malgré ses représentations, et contrairement aux termes du traité d'Amiens, l'Angleterre détenait Malte et Alexandrie, son mécontentement, disons-nous, se traduisit d'une manière indigne du chef élu d'une république, et peu conforme surtout aux lois traditionnelles de l'hospitalité française. Le 22 ventôse (13 mars) était jour de réception aux Tuileries. C'était un dimanche, — car depuis la mise en vigueur du Concordat, on avait remplacé la décade par l'ancienne semaine, tout en conservant le calendrier républicain. Quand on annonça l'ambassadeur anglais, Bonaparte se leva vivement, en proie à une irritation mal contenue; il alla droit à lord Whitworth, et, en présence de tous les ministres étrangers, il l'apostropha en termes d'une rudesse excessive. « Vous voulez donc la guerre? » lui dit-il brusquement. Puis, il se plaignit vivement de ce que le roi Georges eût osé dire en plein parlement que la France armait. Il avait raison sur ce point peut-être; mais il avait tort en ajoutant qu'il ne connaissait aucun différend entre les deux pays, alors que depuis des mois la persistance de l'Angleterre à ne pas évacuer l'île de Malte était devenue, de sa part, un texte de récriminations continuelles. Signalant à son tour les armements précipitamment ordonnés par le ministère anglais, il demanda à lord Whitworth si c'était dans l'intention d'intimider le peuple français. « On peut le tuer, ajouta-t-il; l'intimider, jamais! » Cette scène extraordinaire produisit sur toute l'assistance une impression profonde et douloureuse. L'effet n'en fut pas moins fâcheux au dehors. Les esprits sages gémirent de voir un peuple tout entier, trente millions d'hommes, engagé dans une série d'aventures, dont personne ne pouvait prévoir les conséquences, par la mauvaise humeur d'un homme. Lord Whitworth, at-

Germinal an XI (*Mars-Avril* 1803).

teint dans son orgueil national, jura de ne plus remettre les pieds aux Tuileries jusqu'à nouvel ordre. M. de Talleyrand essaya bien de réparer, par sa conduite pleine de mesure et de prudence, la faute du premier consul; mais il ne fit que retarder de quelques jours une scission devenue irréparable.

Conduite en vue de la guerre.

Bonaparte sentit bien qu'une rupture prochaine était inévitable. Il s'occupa dès lors de se préparer sérieusement à la guerre. Des officiers du génie furent chargés de mettre immédiatement en état de défense nos côtes de l'Atlantique et de la Manche. Tous les ports de Flandre et de Hollande furent pourvus d'une artillerie formidable, et l'on travailla activement à réparer la flottille de Boulogne, au moyen de laquelle le premier consul songeait toujours à opérer une descente en Angleterre. Les premières semaines de germinal se passèrent ainsi en préparatifs. A cette action matérielle, Bonaparte eut l'idée de joindre une action diplomatique pour empêcher l'Angleterre de trouver des alliés en Europe. Il envoya son aide de camp Duroc à Berlin et le colonel Colbert à Saint-Pétersbourg, afin de disposer en sa faveur le roi de Prusse et l'empereur de Russie, et de faire valoir ses justes griefs contre le gouvernement britannique.

Cession de la Louisiane

Le premier consul chercha même à gagner des alliés au delà des mers; à cet effet il entama, vers cette époque, des négociations avec les États-Unis. Seulement il paya cher une alliance qui ne devait pas être pour nous d'un grand profit. Nous possédions de l'autre côté de l'Atlantique une colonie superbe, qu'on appelait la Louisiane, du nom de Louis XIV, sous le règne duquel elle avait été acquise à la France. Traversée par le Missisipi, dont les bouches avaient une importance capitale pour le commerce, c'était une des plus fertiles provinces de l'Amérique du Nord. Ses habitants, il est vrai, ne tenaient plus à la métropole que par des liens bien faibles; mais il eût été facile à un gouvernement habile de resserrer ces liens et de faire de ce vaste et riche pays un débouché fécond pour notre commerce et notre industrie. Bonaparte sacrifia

GERMINAL an XI (*Mars-Avril* 1803).

tout cela aux nécessités de la nouvelle guerre qui était à la veille d'éclater contre l'Angleterre. D'ailleurs, sentant bien au fond l'infériorité de notre marine sur la marine anglaise, il avait peu de confiance dans nos colonies, et il trouvait dans la cession de la Louisiane des ressources pécuniaires qui permettraient à son gouvernement de se passer d'emprunt pour faire face aux dépenses nécessitées par des armements considérables. Cette cession s'effectua en effet moyennant une somme de quatre-vingts millions, dont soixante seulement entrèrent dans les coffres du trésor français. Les vingt autres durent servir à indemniser les commerçants américains qui avaient souffert dans leurs intérêts pendant la dernière guerre par le fait de la marine française. Les États-Unis acquirent ainsi, à bon marché, une province qui leur permit d'asseoir à jamais leur domination sur le golfe du Mexique.

Dernières tentatives de conciliation.

On était alors au milieu de germinal (commencement d'avril). D'inutiles efforts furent encore tentés pour prévenir une lutte dont l'explosion paraissait imminente à tous. Le parti de la paix était représenté en France par M. de Talleyrand et par Joseph Bonaparte, lequel prévoyait sagement qu'une guerre malheureuse pourrait bien compromettre la fortune naissante de sa famille. Le premier sonda le ministère anglais pour savoir s'il se déciderait à abandonner l'île de Malte contre l'évacuation immédiate de la Suisse et de la Hollande par nos troupes. Ce fut peine perdue. L'Angleterre tenait décidément à garder Malte, où elle voulait fonder un grand établissement maritime. Or, à aucun prix Bonaparte ne voulait lui laisser créer dans la Méditerranée un second Gibraltar. De part et d'autre on était résolu à ne se faire aucune concession sur ce point. Un journal de Hambourg ayant inséré un article où l'on blâmait les prétentions britanniques, toute l'Angleterre fut en émoi. On regarda cet article comme un manifeste écrit de la main de Bonaparte.

Cependant le premier consul sembla faire un pas dans les voies de la conciliation en consentant à ce que l'île de Malte

GERMINAL an XI (*Mars-Avril* 1803).

fût remise entre les mains de la Russie jusqu'à la solution définitive du différend existant entre la France et l'Angleterre. Celle-ci, entre autres conditions, avait posé comme ultimatum l'occupation de Malte pour dix années au moins, et l'évacuation de la Suisse et de la Hollande par nos troupes. Son ambassadeur avait reçu l'ordre de quitter immédiatement Paris dans le cas où ces dures conditions ne seraient pas acceptées.

Ce n'était certes pas le moyen d'arriver à une conciliation. Le cabinet britannique persista dans ses prétentions.

Travaux législatifs.

Tandis qu'entre Paris et Londres s'échangeaient des notes qui ne devaient aboutir à aucun résultat, le Corps législatif votait docilement toutes les lois qu'il plaisait au gouvernement de lui présenter. Du reste, même docilité au Tribunat, d'où toute opposition paraissait désormais bannie, et où l'on n'entendait plus guère que des discours apologétiques de tous les actes consulaires. Organisation du notariat, réglementation de l'exercice de la médecine, loi autorisant les changements de nom pour toutes les personnes désireuses de se débarrasser des noms ou prénoms empruntés au calendrier républicain et à l'histoire ancienne, création de nouvelles routes et de nouveaux canaux, établissement de chambres consultatives pour les manufactures, les arts et les métiers, adoption du premier livre du Code civil, dont Portalis avait présenté, dans le courant du mois précédent, un sixième projet, tout cela fut rapidement voté dans cette session. Les finances de l'État n'y furent pas ménagées. On porta à six millions la liste civile du premier consul, et à six cent mille livres l'indemnité allouée à chacun des deux autres consuls. Il est vrai que c'était bien modeste encore auprès de ce que, bon an, mal an, Bonaparte allait bientôt absorber. Le budget avait une grande importance cette année en raison des éventualités de guerre. On évalua à près de six cents millions les recettes de l'an XII (1803-1804), et l'on ouvrit au gouvernement un crédit de quatre cents millions. Enfin, comme l'argent ne suffisait pas, et qu'il fallait des hommes à jeter en

FLORÉAL an XI (*Avril-Mai* 1803).

proie au dieu sanglant des batailles, on ordonna une levée de cent mille conscrits. C'était le 6 floréal an XI (26 avril 1803) ; on était bien près de la rupture définitive du traité d'Amiens.

Les ministres anglais n'étaient pas sans une certaine anxiété de voir se rompre une paix dont la conclusion avait été si laborieuse. Ils assumaient sur eux une terrible responsabilité, et ils le sentaient bien. Car, si une guerre, même juste, peut appeler sur ses auteurs les malédictions de l'humanité, à plus forte raison une guerre injuste. Or, la cause première de toutes les difficultés présentes était la non-exécution d'une clause du traité d'Amiens, c'est-à-dire un acte de mauvaise foi de la part de l'Angleterre. Mais, excité par l'opinion, non pas l'opinion populaire, mais celle des tories, le cabinet Addington repoussa toute proposition sérieuse d'arrangement. Le 19 floréal (9 mai) arriva à Paris l'ultimatum dérisoire dont nous avons parlé, ultimatum par lequel on réclamait en dernière analyse la cession, pour dix ans, de l'île de Malte, par un article ajouté au traité d'Amiens. Cette condition était inacceptable sans une compensation. Lord Whitworth quitta Paris dans la journée du 22 floréal (12 mai), et notre ambassadeur à Londres, le général Andréossy, reçut l'ordre de revenir immédiatement.

Rupture de la paix d'Amiens.

Une tentative suprême d'arrangement fut encore essayée par M. de Talleyrand, tellement notre ministre des affaires étrangères semblait avoir le pressentiment des conséquences désastreuses de la lutte qui allait s'engager. Sur ses pressantes sollicitations, le premier consul consentit à la cession momentanée de l'île de Malte à l'Angleterre, si l'on voulait lui permettre d'occuper le golfe de Tarente pendant un égal espace de temps. Cette proposition, transmise au cabinet anglais par le ministre de Hollande à Londres, M. de Schimmelpenninck, fut dédaigneusement repoussée. Le sort en était jeté.

Lors Whitworth et le général Andréossy se rencontrèrent

FLORÉAL an XI (*Avril-Mai* 1803).

à Calais le 27 floréal (17 mai), l'un revenant de Paris, l'autre de Londres. Trois jours après, le Corps législatif recevait notification officielle de la rupture de cette paix d'Amiens que, un peu plus d'un an auparavant, l'une et l'autre nation avaient accueillie avec tant de joie et d'enthousiasme. Dix ans déjà l'Angleterre et la France s'étaient battues depuis le commencement de la Révolution; pour dix ans encore elles se précipitaient à plaisir dans une guerre effroyable, où l'Angleterre, d'abord seule, n'allait pas tarder à être suivie de l'Europe entière, et qui ne devait se terminer qu'à la chute de Bonaparte. Chute profonde et méritée, à laquelle l'histoire, cette haute et impartiale justicière, ne saurait qu'applaudir, si le premier consul de la République française, devenu empereur, n'avait pas entraîné avec lui le grand peuple qui lui avait si aveuglément confié ses destinées.

CHAPITRE QUINZIÈME

La littérature sous le Consulat. — La tribune et la presse. — L'histoire. — Le roman. — Chateaubriand. — Le théâtre. — Rapport de Daru au Tribunat. — Arrestation des Anglais en France. — Le sentiment public. — Dons pour la guerre. — On ordonne des prières publiques. — Forces des deux nations. — Dispositions des puissances. — Invasion du Hanovre. — Excursion de Bonaparte dans le Nord. — Dernière célébration de l'anniversaire du 14 juillet. — Retour du premier consul. — Fête du 15 août. — L'Espagne mise en demeure. — Continuation des préparatifs. — Armements en Angleterre. — L'Angleterre cherche à provoquer des troubles en France. — Départ de Georges Cadoudal pour Paris. — M. de Luynes sénateur. — Les sénatoreries. — Derniers soins aux préparatifs de descente. — Premiers combats. — Départ de Bonaparte pour Boulogne. — Ajournement de l'expédition. — Retour de Bonaparte. — Perte de Saint-Domingue. — Promotions dans la Légion d'honneur. — Réorganisation du Corps législatif. — La conjuration s'ébruite.

Prairial an XI (*Mai-Juin* 1803).

Avant d'aller plus loin, arrêtons-nous un instant pour jeter un coup d'œil sur l'état de la littérature en France, au moment où la République allait se précipiter de nouveau dans des entreprises sanglantes. Depuis dix-huit mois l'Europe jouissait d'une paix profonde. Notre commerce et notre industrie en avaient largement ressenti les bienfaits. Les travaux publics avaient pris un essor surprenant. On ouvrait des routes, on creusait des canaux, on construisait des ponts : c'était bien le siècle des ingénieurs qui commençait; la science et l'érudition pure étaient également en progrès. C'était l'heure où Cuvier reconstruisait, à l'aide d'un fragment informe, les animaux antédiluviens, où l'immortelle découverte de Jenner, la vaccine, commençait d'être propagée dans notre pays. Seule la littérature proprement dite languissait, affreusement déchue du rang où elle s'était élevée dans les deux siècles précédents.

La littérature sous le Consulat.

PRAIRIAL an XI (*Mai-Juin* 1803).

C'est qu'après la Révolution française, il était désormais impossible à la littérature de rien produire de grand et de durable sans s'animer à la flamme vive de la liberté. Sous l'ancien régime même, le génie avait ses coudées plus franches qu'au temps du Consulat. Il pouvait au besoin réclamer l'hospitalité des presses étrangères; la Suisse, la Belgique, la Hollande lui étaient ouvertes. Mais aujourd'hui ces divers pays subissaient le joug de Bonaparte, qui avait la prétention de mettre l'embargo sur les écrits français publiés à Londres; Jean-Jacques Rousseau n'eût trouvé d'imprimeur ni à Genève, ni à Bruxelles, ni à La Haye.

La tribune et la presse.

Durant la tourmente révolutionnaire, les esprits, distraits des productions pacifiques et purement littéraires, s'étaient dédommagés dans les luttes incessantes de la tribune et du journalisme. La poésie lyrique avait elle-même brillé d'un éclat incomparable; les chants patriotiques de cette époque resteront comme des modèles du genre. Jamais, comme mouvement et comme inspiration, on n'approchera des strophes ailées de la *Marseillaise* et du *Chant du départ*. La tribune française, où avaient retenti tant de chefs-d'œuvre, et qui, pendant dix ans, avait tenu le monde entier attentif, était devenue muette. Pour avoir prononcé quelques paroles trop libres au Tribunat, Benjamin Constant s'était vu fermer la bouche. La presse, ce grand arsenal de la pensée humaine à l'époque de la Révolution et pendant la première partie du Directoire, la presse, où s'étaient élaborées et condensées toutes les questions politiques, économiques et sociales, n'était plus qu'une sorte de machine, bonne à enregistrer les événements du jour, les adresses éternellement louangeuses des autorités constituées au gouvernement et les faits et gestes du premier consul et de sa famille, trop heureuse quand un bulletin de victoire ou de conquête venait rompre l'insipide monotonie de sa phraséologie banale.

Les journaux avaient perdu tout caractère politique, par conséquent toute importance. Il en restait d'ailleurs un bien

PRAIRIAL an XI (*Mai-Juin* 1803).

petit nombre. Plus de discussions, plus de libre examen, plus de critique sérieuse. Malheur à eux s'ils osent censurer un acte du pouvoir ! L'œil de la police est là, qui épie leurs moindres écarts. Comment, sous un pareil régime, la pensée aurait-elle pu prendre son vol? La poésie lyrique est devenue poitrinaire avec Millevoye. Il y a bien encore çà et là quelques écrivains distingués. Gérando, Laromiguière, Cabanis, Maine de Biran, Suard, Garat, Ginguené, se risquent bien à publier quelques productions philosophiques, morales et politiques; mais comme nous sommes loin des rudes penseurs de l'*Encyclopédie!* Où est Diderot, où est d'Alembert? C'est à peine si J.-B. Say, dans ses travaux économiques, se risque à effleurer les questions de commerce et de finances. A plus forte raison évite-t-il de toucher à ce qui se rapporte au gouvernement proprement dit, comme si la science de la production et de la distribution des richesses n'était pas intimement liée à la science de gouverner les hommes. L'audace semblait alors s'être réfugiée chez une femme. Madame de Staël, dans ses productions morales et politiques, comme dans ses romans, montrait une indépendance qui lui valut l'honneur, — la République française étant encore debout, — d'être proscrite par Bonaparte.

L'histoire.

Aussi les écrivains, dûment avertis, apportaient-ils une circonspection rare quand ils venaient à parler des événements contemporains. Du reste, les historiens sérieux, ne se sentant pas suffisamment libres, préféraient s'occuper des temps antérieurs où des nations étrangères. Sismonde de Sismondi préludait par des œuvres d'économie politique à son *Histoire des républiques italiennes au moyen âge*. Si quelques-uns se mêlaient de toucher à la Révolution française, c'était pour la calomnier. Soulavie, qui avait servi d'agent diplomatique au comité de Salut public, n'y manqua pas. Mais il fut largement dépassé par les Fantin-Desodoards et les Lacretelle, qui, pour noircir les hommes les plus éminents de la Révolution, pour dénaturer leurs actes et leurs intentions, surent déployer tout le génie de la calomnie.

PRAIRIAL an XI (Mai-Juin 1803).

De ces sortes de productions aux romans, il n'y a qu'un pas. C'était le temps du roman sentimental. Il semblait qu'à la veille des grandes fauchées d'hommes qui allaient se faire, les romanciers se fussent donné le mot pour allumer les passions tendres dans le cœur de toute cette génération destinée à servir de proie aux canons, et pour lui donner un plus amer regret de la vie. L'inépuisable M[me] de Genlis, veuve du conventionnel Sillery, entassait volume sur volume; elle eut seulement le tort de mêler à ces œuvres d'imagination pure de prétendus souvenirs historiques, où le faux et le mensonge le disputent à la fantaisie. Les femmes qui tiennent une plume se sont toujours complu à écrire des romans, et, à coup sûr, à cette époque du Consulat, c'est à elles que revient la palme dans ce genre de littérature. Nous avons déjà cité M[me] de Staël. Loin, bien loin derrière elle viennent M[me] Cottin et M[me] de Flahault, depuis comtesse de Souza, qui toutes deux peignirent l'amour sous les couleurs les plus brûlantes. Nous ne pouvons quitter le roman sans mentionner un écrivain appelé à une réputation retentissante, Chateaubriand, sur le nom duquel le petit roman d'*Atala*, œuvre originale, d'un style un peu recherché, avait tout à coup jeté une vive lumière. Un autre livre de lui, plus élevé et mieux écrit, le *Génie du christianisme*, qui eut une fortune inouïe, parut, par une coïncidence probablement préméditée, en même temps que le Concordat. Ce livre lui valut, dans le *Moniteur officiel*, force louanges de la part de M. de Fontanes, lequel s'entendait merveilleusement à louer quand l'éloge devait être agréable au maître. Or, le *Génie du christianisme* entrait trop bien dans les vues du premier consul pour ne pas avoir son entière approbation. Au reste, Chateaubriand était alors un admirateur passionné de Bonaparte, qu'il considérait comme une sorte de messie appelé à sauver le monde moderne. Sa notoriété, son talent, le nom qu'il portait, et aussi son admiration pour le premier consul, lui ouvrirent les portes de la diplomatie. Il fut envoyé comme secrétaire d'ambassade à Rome, poste qu'il

Le roman.

Chateaubriand.

PRAIRIAL an XI (Mai-Juin 1803).

échangea au commencement de l'an XII contre celui de chargé d'affaires de la République française près la république du Valais.

Le théâtre.

Faible dans le genre lyrique, où Lebrun, malgré son surnom de Pindare, était loin d'égaler Jean-Baptiste Rousseau; faible dans l'épopée, que les traductions de Delille et les œuvres estimables de Legouvé ne sortaient pas d'une honnête médiocrité, la poésie retrouvait au théâtre une certaine ampleur et une certaine énergie. Picard, Collin d'Harleville, Andrieux, semaient de traits piquants d'agréables comédies, et, dans la tragédie, se distinguaient Antoine Arnault, dont le style était nourri de pensées, Raynouard, Lémercier, Baour-Lormian, Ducis, que son esprit d'indépendance éloignait du premier consul, et Chénier, qui, au Tribunat, se souvenait d'avoir écrit *Charles IX* et *Tibère*, et qui, rentré dans la retraite, continua son opposition contre le despotisme consulaire par des épîtres animées du feu sacré de la liberté. C'étaient, on peut le dire, les représentants déjà un peu effacés d'un genre que Corneille, Racine et même Voltaire avaient élevé jusqu'au sublime, et que le siècle dans lequel on entrait était destiné à voir périr, ou peu s'en faut.

Somme toute, la littérature française sous le Consulat se trouvait dans un véritable état d'affaissement. Les poètes, que la grande muse de la patrie n'inspirait plus, et dont les ailes étaient rognées par les ciseaux d'une censure implacable, tournaient dans le cercle des madrigaux et des idylles. La jeune femme de Louis Bonaparte donnait l'exemple en composant de petits vers qui faisaient les délices de la cour du premier consul. L'esprit français était déchu de son ancienne splendeur. Le public s'était déshabitué des fortes pensées, des grandes choses de l'intelligence. Le *Journal des Débats* constate lui-même avec douleur, vers cette époque, l'effroyable décadence de notre littérature. Qui le croirait? Dans ce pays de Montaigne et de Descartes, dans ce noble pays de Corneille, de Racine et de Molière, ce qui charmait surtout les

PRAIRIAL an XI (*Mai-Juin* 1803).

masses, au temps du Consulat, c'étaient de nouvelles farces de la foire et des comédies à ariettes. On désertait le Théâtre-Français pour le Vaudeville; on se ruait avec une sorte de fureur au théâtre enfumé de la rue de Chartres, situé entre le Louvre et les Tuileries, et ce fut au bruit des flonflons de Piis et de Barré que recommença la guerre entre la France et l'Angleterre.

Rapport de Daru au Tribunat.

Le gouvernement du premier consul s'attacha à imputer à la cour de Londres seule la responsabilité de cette funeste rupture de la paix. Dans un interminable rapport, présenté le 3 prairial an XI (23 mai 1803) au Tribunat, Daru énuméra longuement les causes de la nouvelle guerre, flétrit de toute son énergie la mauvaise foi anglaise; et, à la suite de ce rapport, le Tribunat émit le vœu qu'il fût pris à l'instant les plus énergiques mesures pour faire respecter la foi des traités et la dignité du peuple français.

Arrestation des Anglais en France.

Du reste, l'Angleterre n'avait pas attendu la dénonciation officielle de la rupture du traité d'Amiens pour commencer les hostilités. Avant toute déclaration de guerre, elle avait enjoint à ses marins de courir sus à nos bâtiments de commerce, et elle avait ordonné la saisie de tous les navires français qui étaient dans ses ports. Le premier consul s'empressa d'user de représailles en s'emparant de tous les bâtiments anglais qui se trouvaient dans nos villes maritimes, en confisquant les marchandises dont ils étaient porteurs et en décrétant l'arrestation de tous les sujets britanniques en résidence sur notre territoire. En moins de quinze jours, près de huit mille Anglais étaient arrêtés, tant en France que dans la République italienne et dans les pays occupés par nos troupes. Quel oubli réciproque des lois de l'humanité, des règles de la civilisation! Et l'on dit froidement : C'est la guerre.

Le sentiment public.

Tout ce qu'il y avait en France de monde officiel, d'autorités constituées, montra pour cette guerre un enthousiasme plus ou moins sincère. Le Corps législatif et le Sénat, imitant le Tribunat, approuvèrent sans restriction la conduite du premier consul, « de ce grand homme, de ce héros, de ce génie, disait M. Fontanes au nom du Corps législatif, dont le peuple français ne pouvait désormais séparer sa gloire, ses intérêts et son bonheur. » Le Sénat, lui, ne s'en tint pas à ces flatteries banales. Il vota sur sa dotation la construction d'un vaisseau de premier rang. Les membres du Corps législatif, du Tribunat et du Sénat qui appartenaient à l'armée se réunirent dans un banquet à Tivoli, sous la présidence du vieux Kellermann, le vainqueur de Valmy. Là figuraient Pérignon, Sérurier, l'ancien constituant Dédelay d'Agier, Daru, Carion-Nisas, Latour-Maubourg et beaucoup d'autres. Après avoir bu à la République, à Bonaparte *le Grand*, au brave qui, le premier, mettrait le pied sur le territoire britannique, ils rédigèren une adresse par laquelle ils supplièrent le premier consul de les recevoir à bord du vaisseau qui le conduirait en Angleterre.

PRAIRIAL an XI (*Mai-Juin* 1803).

Dons pour la guerre.

L'opinion générale se laissa assez facilement entraîner à l'enthousiasme officiel. Il y avait toujours dans les veines du peuple français un peu de cette vieille haine nationale, née de nos guerres du moyen âge, haine stupide, commune d'ailleurs aux deux nations, et que toute la philosophie du dix-huitième siècle avait été impuissante à éteindre. De toutes parts s'ouvrirent des souscriptions pour la construction de péniches, de canonnières et de bateaux de transport. Le conseil général du Loiret vota trois cent mille livres pour l'armement d'une frégate fine voilière, de trente canons. Les agents de change de Paris offrirent deux frégates; le commerce parisien donna un vaisseau de cent vingt canons. Il y eut bien quelque ombre à ce tableau. Les prétextes de la rupture de la paix étaient si futiles, que les gens sensés ne virent pas sans désespoir recommencer la guerre, abîme béant où notre commerce et notre industrie, à peine remis de leur torpeur, étaient exposés à sombrer sans retour. Quand la nouvelle de la guerre fut connue au Havre, elle y jeta, quoique attendue, la consternation; il en fut de même dans beaucoup d'autres villes de commerce.

PRAIRIAL an XI (*Mai-Juin* 1803).

On ordonne des prières publiques.

Le premier consul jugea à propos de faire intervenir le clergé dans cette affaire. Toujours un retour aux anciens usages. La République, avant de se jeter dans les bras d'un despote, se contentait de se fier à son bon droit et au dévouement de ses enfants. Elle évitait ainsi de compromettre Dieu dans des choses purement humaines. Car, comme la protection divine est généralement invoquée des deux côtés, et comme trop souvent aussi la victoire déserte la cause juste, que devient le prestige de Dieu, et que penser de sa justice? Mais Bonaparte n'était pas pour rien souverain héréditaire en expectative. Le 18 prairial an XI (7 juin 1803), il écrivait de Saint-Cloud, à la manière de Charlemagne et de Louis XIV, aux cardinaux, archevêques et évêques de la République : « ..... Je vous fais cette lettre pour vous dire que je souhaite que vous ordonniez des prières pour attirer la bénédiction du ciel sur nos entreprises. » Cardinaux, archevêques et évêques s'empressèrent, comme on le pense bien, de se rendre à un vœu qui témoignait de leur nouvelle influence. L'archevêque de Paris écrivit dans le mandement par lequel il ordonnait des prières publiques : « Le conquérant de l'Europe ne se dissimule pas que le sort des armes est journalier et que le seul moyen d'en fixer l'incertitude est d'intéresser à sa cause le Dieu des combats. » Un autre, l'archevêque de Rouen, frère du second consul Cambacérès, s'écriait : « Demandons à Dieu que l'*homme de sa droite*, cet homme qui a tant fait pour le rétablissement de son culte, qui se propose de faire encore davantage, continue d'être, comme Cyrus, le Christ de la Providence. » Voilà d'un archevêque expert en flatterie.

Forces des deux nations.

Le premier consul, qui, au fond, ne croyait à ces démonstrations religieuses que comme à un moyen de frapper l'imagination des hommes superstitieux, songea à prendre des mesures plus propres à assurer le succès des armes de la République. Il avait affaire à un ennemi dont la puissance navale était irrésistible. L'Angleterre pouvait mettre en ligne plus de cent vaisseaux de haut bord, auxquels nous n'en avions à opposer

PRAIRIAL an XI (*Mai-Juin* 1803).

qu'une cinquantaine, y compris le contingent de la Hollande. En revanche, nous avions une armée de terre formidable, invincible. Bonaparte la répartit en six camps, échelonnés depuis les bouches du Texel jusqu'aux Pyrénées, de manière à pouvoir la porter à la fois sur tous les points menacés, et la concentrer, s'il en était besoin, avec une extrême rapidité. Ses forces ne s'élevaient guère à moins de cinq cent mille hommes, dont la plupart étaient de vieux soldats éprouvés. Après s'être assuré le concours de la Hollande, il se disposa à frapper immédiatement l'Angleterre sur le continent, avant de l'attaquer dans ses propres foyers.

Dispositions des puissances.

L'Europe n'avait pas été sans s'émouvoir fortement de la reprise des hostilités entre la France et l'Angleterre. Victorieuse, la République française, dont la prépondérance sur le continent était déjà si grande, devenait le souverain arbitre des destinées de l'Europe ; vaincue, elle laissait à la nation britannique la domination absolue des mers. De part et d'autre il y avait donc péril pour les puissances continentales. Aussi la Prusse, l'Autriche et la Russie en voulaient-elles à l'Angleterre pour avoir, par sa persistance à garder Malte indûment, provoqué la rupture des traités, et à la France pour s'être trop pressée de recourir aux armes. Mais leurs dispositions étaient plus particulièrement défavorables à la République, parce que de ce côté le danger leur paraissait plus immédiat ; et ces dispositions hostiles à notre égard ne tarderont pas à amener une nouvelle conflagration générale. Vainement le jeune empereur de Russie offrit sa médiation aux puissances belligérantes ; sans la repousser entièrement, on y opposa des moyens dilatoires qui équivalaient à une fin de non-recevoir. Il n'y avait plus qu'à combattre.

Invasion du Hanovre.

Comme l'alliance du roi de Naples était fort douteuse, le premier consul fit occuper les États napolitains par une armée française, afin d'empêcher les Anglais d'y prendre pied ; et en même temps il ordonna l'occupation des États patrimoniaux du roi d'Angleterre. Le général Mortier envahit le Hanovre à

MESSIDOR an XI (*Juin-Juillet* 1803).

la tête de vingt-cinq mille hommes, et il en fit la conquête sans coup férir. Les députés des villes se soumirent dès le 14 prairial (3 juin). Un mois après, l'armée hanovrienne capitula sans avoir brûlé une cartouche. Le vieux Georges III fut au désespoir de la perte d'une province dont il était resté le suzerain. C'était en effet une riche proie. Un matériel énorme tomba entre nos mains; les magnifiques chevaux de la cavalerie hanovrienne servirent à remonter notre cavalerie, et nous nous emparâmes de tous les revenus du pays, qui dut nourrir indéfiniment nos troupes. Voilà ce qu'on appelle les droits de la guerre!

Excursion de Bonaparte dans le Nord.

Pendant que ces événements se passaient dans le nord de l'Allemagne, le premier consul songeait à réaliser son projet favori : il s'occupait, avec une ardeur fiévreuse, des moyens d'opérer une descente en Angleterre. Partout se construisaient des chaloupes canonnières et des bateaux plats pour le transport des troupes. Quand ces constructions furent suffisamment avancées, le premier consul résolut d'aller visiter le littoral de la Manche et la Belgique, pour voir si nos côtes et nos villes fortes du Nord étaient en bon état de défense. Il partit le 4 messidor 1803 (23 juin an XI), accompagné de Mme Bonaparte, jalouse de partager les ovations dont son mari ne pouvait manquer d'être l'objet. Partout il fut accueilli avec les démonstrations d'enthousiasme auxquelles il était accoutumé. Il arriva même qu'en certains endroits la flatterie dépassa toutes les bornes du possible. Ainsi, quand il fut à la limite du Pas-de-Calais, le préfet de ce département vint le recevoir en grand appareil, et lui dit : « Citoyen premier consul, à peine « avons-nous joui de votre auguste présence, et déjà le dépar- « tement tout entier du Pas-de-Calais a tressailli de joie... « Nous savons tous que pour assurer le bonheur et la gloire « de la France, pour rendre à tous les peuples la liberté du « commerce et des mers, pour humilier les audacieux pertur- « bateurs du repos des deux mondes et fixer enfin la paix sur « la terre, Dieu créa Bonaparte, et se reposa. » Jamais

MESSIDOR an XI (*Juin-Juillet* 1803).

Louis XIV n'avait entendu d'aussi basse adulation. Ce préfet s'appelait Poitevin-Maissemy.

Le premier consul visita successivement Boulogne, Calais, Dunkerque, où sa présence imprima une activité prodigieuse aux travaux en cours d'exécution. A Boulogne, il ordonna le creusement d'un bassin capable de recevoir douze cents bâtiments, c'est-à-dire la moitié de la flottille destinée à opérer contre l'Angleterre. Les ports d'Étaples, de Wimereux et d'Ambleteuse furent également mis en état d'abriter un grand nombre de navires. Enfin les environs de Boulogne furent disposés pour loger une armée de cent cinquante mille hommes. Mais tous ces préparatifs ne devaient pas être achevés avant l'hiver, et l'expédition projetée fut remise à cette époque.

Sûr que ses ordres seraient ponctuellement exécutés, le premier consul se dirigea ensuite vers les départements de l'ancienne Belgique. Il se rendit d'abord à Lille, puis à Anvers, puis à Gand, et de là à Bruxelles, où un certain nombre d'acteurs du Théâtre-Français, Talma, Monvel, Mlle Raucourt et Mme Talma, l'attendaient pour y donner des représentations pendant son séjour. De plus en plus on prenait des habitudes royales. Bonaparte affecta de tenir une cour dans cette vieille capitale des Pays-Bas, où le second consul, Cambacérès, et tous les ministres étaient venus le rejoindre. Son séjour fut d'ailleurs marqué par certaines améliorations administratives qui eurent pour effet d'aplanir en partie les résistances que la domination française rencontrait encore de la part des populations belges.

Dernière célébration de l'anniversaire du 14 juillet.

Ce fut pendant le séjour du premier consul à Bruxelles qu'eut lieu la dernière célébration d'une de nos plus grandes fêtes nationales, celle du 14 juillet, correspondant au 25 messidor. Cette célébration fut d'ailleurs toute matérielle. Des représentations gratuites, des illuminations dans les allées des Tuileries et à l'entrée des Champs-Élysées; mais dans les cœurs nul enthousiasme; le souvenir des grands jours semblait effacé. A partir de cette époque, il n'y eut plus de fêtes

THERMIDOR an XI (Juillet-Août 1803).

nationales. Une idole remplaçait la patrie. En revanche, on rétablit la procession et la fête commémorative de la levée du siège d'Orléans, et un prêtre fut chargé de prononcer, comme jadis, l'éloge de notre immortelle Jeanne Darc, de la pauvre fille de Donrémy.

Bonaparte seul devait bénéficier désormais des grandes solennités publiques ; son nom et ses victoires seuls étaient dorénavant jugés dignes d'exciter l'allégresse du peuple. Aussi bien l'on approchait du 15 août, jour anniversaire de sa naissance, et qui avait été officiellement consacré comme le jour férié par excellence. Il voulut être de retour à Paris pour ce jour-là. Laissant donc de côté nos départements des provinces rhénanes qu'il avait d'abord projeté de visiter, il revint par Liège, Namur, Sedan, Mézières et Reims; il était à Saint-Cloud le 22 thermidor (10 août). C'était l'anniversaire d'une journée glorieuse; cet anniversaire eût passé inaperçu sans le président du tribunal d'appel, Séguier, qui vint complimenter le premier consul en ces termes : « Les magistrats, fiers d'apporter à vos pieds le tribut des cœurs, renouvellent, *dans un jour consacré à de brillants souvenirs*, leurs serments de respect et de dévouement pour celui qui gouverne la France par la faveur de Dieu, l'éclat des armes et la puissance des lois. » Séguier était un personnage de l'ancien régime; il n'avait pas oublié le langage des cours. Mais n'était-ce pas une dérision que d'invoquer le souvenir du 10 août en félicitant l'homme qui se disposait à réédifier à son profit le trône si justement broyé par la Révolution ? Tout prenait déjà un aspect monarchique. Les pièces de cinq francs commencèrent d'être frappées à l'effigie de Bonaparte, et il fut décidé qu'on chanterait dorénavant dans les églises : *Domine, salvum fac Napoleonem, primum consulem nostrum*. De la République, plus un mot. Le 27 thermidor (15 août), eut lieu pour la seconde fois, dans un appareil auquel on avait à dessein donné des proportions inaccoutumées de magnificence, la célébration de la naissance du premier consul. Tous les

Retour du premier consul.

Fête du 15 Août.

THERMIDOR an XI (Juillet-Août 1803).

corps constitués s'empressèrent de venir déposer aux pieds du maître le tribut de leurs hommages. C'était à qui y mettrait le plus de servilisme. Laplace au nom du Sénat, Terrasson au nom du Corps législatif, Riouffe au nom du Tribunat, épuisèrent toutes les formules de la platitude et de la courtisanerie. On ne savait qu'inventer pour encenser l'idole. Tout en France, dans la France républicaine, se rapportait maintenant à la personne de Bonaparte. Le musée du Louvre venait d'être réparé; c'était une création de la République, on l'appela le musée Napoléon, et le 28 thermidor (16 août), dès six heures du matin, le premier consul alla en faire solennellement l'ouverture. C'est à peine si, au milieu de ces singeries monarchiques, on prêtait une attention distraite aux essais que l'Américain Fulton faisait alors sur la Seine d'un bateau à vapeur destiné à révolutionner la navigation moderne.

L'Espagne mise en demeure.

Les préoccupations ambitieuses de Bonaparte ne l'empêchaient pas de donner tous ses soins à l'expédition projetée et de s'occuper activement des choses militaires. L'attitude de l'Espagne lui ayant paru douteuse, il renforça l'armée réunie au camp de Bayonne, et en donna le commandement à Augereau, en lui enjoignant de franchir les Pyrénées au cas où la cour de Madrid violerait les traités qui la liaient à la République. Aux termes de ces traités, l'Espagne devait à la France un concours en hommes et en vaisseaux. Le premier consul, prenant en considération la situation précaire où était tombé ce royaume si florissant jadis, se contenta de réclamer de lui un subside en argent, moyennant quoi l'Espagne devait bénéficier des résultats de la guerre, dans une certaine mesure. Bonaparte exigea en outre que les commandants des places de Cadix et d'Algésiras fussent punis sévèrement pour avoir laissé prendre à portée de leurs canons plusieurs bâtiments français, et que nos nationaux fussent indemnisés des dommages qu'ils avaient éprouvés. Le prince de la Paix, souverain de fait, hésitait, penchant secrètement pour l'Angleterre ; mais le roi Charles IV dut céder devant une lettre menaçante

MESSIDOR an XI (*Juin-Juillet* 1803).

la tête de vingt-cinq mille hommes, et il en fit la conquête sans coup férir. Les députés des villes se soumirent dès le 14 prairial (3 juin). Un mois après, l'armée hanovrienne capitula sans avoir brûlé une cartouche. Le vieux Georges III fut au désespoir de la perte d'une province dont il était resté le suzerain. C'était en effet une riche proie. Un matériel énorme tomba entre nos mains; les magnifiques chevaux de la cavalerie hanovrienne servirent à remonter notre cavalerie, et nous nous emparâmes de tous les revenus du pays, qui dut nourrir indéfiniment nos troupes. Voilà ce qu'on appelle les droits de la guerre!

Excursion de Bonaparte dans le Nord.

Pendant que ces événements se passaient dans le nord de l'Allemagne, le premier consul songeait à réaliser son projet favori : il s'occupait, avec une ardeur fiévreuse, des moyens d'opérer une descente en Angleterre. Partout se construisaient des chaloupes canonnières et des bateaux plats pour le transport des troupes. Quand ces constructions furent suffisamment avancées, le premier consul résolut d'aller visiter le littoral de la Manche et la Belgique, pour voir si nos côtes et nos villes fortes du Nord étaient en bon état de défense. Il partit le 4 messidor 1803 (23 juin an XI), accompagné de Mme Bonaparte, jalouse de partager les ovations dont son mari ne pouvait manquer d'être l'objet. Partout il fut accueilli avec les démonstrations d'enthousiasme auxquelles il était accoutumé. Il arriva même qu'en certains endroits la flatterie dépassa toutes les bornes du possible. Ainsi, quand il fut à la limite du Pas-de-Calais, le préfet de ce département vint le recevoir en grand appareil, et lui dit : « Citoyen premier consul, à peine « avons-nous joui de votre auguste présence, et déjà le dépar- « tement tout entier du Pas-de-Calais a tressailli de joie... « Nous savons tous que pour assurer le bonheur et la gloire « de la France, pour rendre à tous les peuples la liberté du « commerce et des mers, pour humilier les audacieux pertur- « bateurs du repos des deux mondes et fixer enfin la paix sur « la terre, Dieu créa Bonaparte, et se reposa. » Jamais

MESSIDOR an XI (*Juin-Juillet* 1803).

Louis XIV n'avait entendu d'aussi basse adulation. Ce préfet s'appelait Poitevin-Maissemy.

Le premier consul visita successivement Boulogne, Calais, Dunkerque, où sa présence imprima une activité prodigieuse aux travaux en cours d'exécution. A Boulogne, il ordonna le creusement d'un bassin capable de recevoir douze cents bâtiments, c'est-à-dire la moitié de la flottille destinée à opérer contre l'Angleterre. Les ports d'Étaples, de Wimereux et d'Ambleteuse furent également mis en état d'abriter un grand nombre de navires. Enfin les environs de Boulogne furent disposés pour loger une armée de cent cinquante mille hommes. Mais tous ces préparatifs ne devaient pas être achevés avant l'hiver, et l'expédition projetée fut remise à cette époque.

Sûr que ses ordres seraient ponctuellement exécutés, le premier consul se dirigea ensuite vers les départements de l'ancienne Belgique. Il se rendit d'abord à Lille, puis à Anvers, puis à Gand, et de là à Bruxelles, où un certain nombre d'acteurs du Théâtre-Français, Talma, Monvel, Mlle Raucourt et Mme Talma, l'attendaient pour y donner des représentations pendant son séjour. De plus en plus on prenait des habitudes royales. Bonaparte affecta de tenir une cour dans cette vieille capitale des Pays-Bas, où le second consul, Cambacérès, et tous les ministres étaient venus le rejoindre. Son séjour fut d'ailleurs marqué par certaines améliorations administratives qui eurent pour effet d'aplanir en partie les résistances que la domination française rencontrait encore de la part des populations belges.

Dernière célébration de l'anniversaire du 14 juillet.

Ce fut pendant le séjour du premier consul à Bruxelles qu'eut lieu la dernière célébration d'une de nos plus grandes fêtes nationales, celle du 14 juillet, correspondant au 25 messidor. Cette célébration fut d'ailleurs toute matérielle. Des représentations gratuites, des illuminations dans les allées des Tuileries et à l'entrée des Champs-Élysées; mais dans les cœurs nul enthousiasme; le souvenir des grands jours semblait effacé. A partir de cette époque, il n'y eut plus de fêtes

THERMIDOR an XI (*Juillet-Août* 1803).

nationales. Une idole remplaçait la patrie. En revanche, on rétablit la procession et la fête commémorative de la levée du siège d'Orléans, et un prêtre fut chargé de prononcer, comme jadis, l'éloge de notre immortelle Jeanne Darc, de la pauvre fille de Donrémy.

Bonaparte seul devait bénéficier désormais des grandes solennités publiques ; son nom et ses victoires seuls étaient dorénavant jugés dignes d'exciter l'allégresse du peuple. Aussi bien l'on approchait du 15 août, jour anniversaire de sa naissance, et qui avait été officiellement consacré comme le jour férié par excellence. Il voulut être de retour à Paris pour ce jour-là. Laissant donc de côté nos départements des provinces rhénanes qu'il avait d'abord projeté de visiter, il revint par Liège, Namur, Sedan, Mézières et Reims; il était à Saint-Cloud le 22 thermidor (10 août). C'était l'anniversaire d'une journée glorieuse; cet anniversaire eût passé inaperçu sans le président du tribunal d'appel, Séguier, qui vint complimenter le premier consul en ces termes : « Les magistrats, fiers d'apporter à vos pieds le tribut des cœurs, renouvellent, *dans un jour consacré à de brillants souvenirs*, leurs serments de respect et de dévouement pour celui qui gouverne la France par la faveur de Dieu, l'éclat des armes et la puissance des lois. » Séguier était un personnage de l'ancien régime; il n'avait pas oublié le langage des cours. Mais n'était-ce pas une dérision que d'invoquer le souvenir du 10 août en félicitant l'homme qui se disposait à réédifier à son profit le trône si justement broyé par la Révolution ? Tout prenait déjà un aspect monarchique. Les pièces de cinq francs commencèrent d'être frappées à l'effigie de Bonaparte, et il fut décidé qu'on chanterait dorénavant dans les églises : *Domine, salvum fac Napoleonem, primum consulem nostrum.* De la République, plus un mot. Le 27 thermidor (15 août), eut lieu pour la seconde fois, dans un appareil auquel on avait à dessein donné des proportions inaccoutumées de magnificence, la célébration de la naissance du premier consul. Tous les

Retour du premier consul.

Fête du 15 Août.

THERMIDOR an XI (*Juillet-Août* 1803).

corps constitués s'empressèrent de venir déposer aux pieds du maître le tribut de leurs hommages. C'était à qui y mettrait le plus de servilisme. Laplace au nom du Sénat, Terrasson au nom du Corps législatif, Riouffe au nom du Tribunat, épuisèrent toutes les formules de la platitude et de la courtisanerie. On ne savait qu'inventer pour encenser l'idole. Tout en France, dans la France républicaine, se rapportait maintenant à la personne de Bonaparte. Le musée du Louvre venait d'être réparé ; c'était une création de la République, on l'appela le musée Napoléon, et le 28 thermidor (16 août), dès six heures du matin, le premier consul alla en faire solennellement l'ouverture. C'est à peine si, au milieu de ces singeries monarchiques, on prêtait une attention distraite aux essais que l'Américain Fulton faisait alors sur la Seine d'un bateau à vapeur destiné à révolutionner la navigation moderne.

L'Espagne mise en demeure.

Les préoccupations ambitieuses de Bonaparte ne l'empêchaient pas de donner tous ses soins à l'expédition projetée et de s'occuper activement des choses militaires. L'attitude de l'Espagne lui ayant paru douteuse, il renforça l'armée réunie au camp de Bayonne, et en donna le commandement à Augereau, en lui enjoignant de franchir les Pyrénées au cas où la cour de Madrid violerait les traités qui la liaient à la République. Aux termes de ces traités, l'Espagne devait à la France un concours en hommes et en vaisseaux. Le premier consul, prenant en considération la situation précaire où était tombé ce royaume si florissant jadis, se contenta de réclamer de lui un subside en argent, moyennant quoi l'Espagne devait bénéficier des résultats de la guerre, dans une certaine mesure. Bonaparte exigea en outre que les commandants des places de Cadix et d'Algésiras fussent punis sévèrement pour avoir laissé prendre à portée de leurs canons plusieurs bâtiments français, et que nos nationaux fussent indemnisés des dommages qu'ils avaient éprouvés. Le prince de la Paix, souverain de fait, hésitait, penchant secrètement pour l'Angleterre ; mais le roi Charles IV dut céder devant une lettre menaçante

FRUCTIDOR an XI (*Août-Septembre* 1803).

venue de Paris. Il s'engagea à payer soixante millions par an, sauf à cesser ce subside, s'il se décidait à unir ses armes à celles de la République. Le Portugal obtint également, moyennant une subvention de seize millions, la permission de garder la neutralité.

Continuation des préparatifs.

On était déjà en fructidor (août-septembre) quand fut terminée cette contestation, où l'observateur pouvait découvrir le germe de la future et inqualifiable intervention de Bonaparte dans les affaires intérieures de l'Espagne. Nos rassemblements au pied des Pyrénées devenant inutiles, le premier consul dirigea une partie de ces contingents sur les camps du Nord, et notamment sur celui de Brest, dont il donna le commandement à Augereau, tandis qu'il plaçait le général Soult à la tête des troupes cantonnées à Saint-Omer. Son projet était d'attaquer à la fois la puissance britannique sur les côtes d'Angleterre et sur les côtes d'Irlande, vers lesquelles les généraux de la République avaient si souvent tourné leurs regards, comme si c'eût été le point vulnérable de la nation anglaise.

Armements en Angleterre.

L'Angleterre, malgré sa patriotique confiance dans sa force maritime, fut prise d'une sorte d'effroi à la vue des préparatifs formidables qui se faisaient en face d'elle. Ses vaisseaux bloquaient Pondichéry, nous attaquaient dans l'Inde et aux Antilles; mais cela ne détournait pas le péril imminent dont elle était menacée. Dans cette conjoncture, elle montra, il faut le dire, une grande énergie et une prévoyance suprême. Elle décréta une levée en masse, arma des bataillons de volontaires, augmenta encore le nombre de ses marins, fortifia les faubourgs de Londres et se hérissa littéralement de fer. Non contente de cela, elle eut recours à des moyens flétris par la morale, non autorisés par le droit des gens, et dont elle avait souvent usé durant le cours de notre Révolution : ce fut de susciter des troubles en France et d'essayer de renverser le gouvernement consulaire à l'aide de la guerre civile. Elle avait pour cela sous la main un instrument merveilleux :

L'Angleterre cherche à provoquer des troubles en France.

FRUCTIDOR an XI (*Août-Septembre* 1803).

c'était le chouan Georges Cadoudal, vrai dogue, qui vivait à Londres depuis sa dernière équipée, et qu'elle semblait tenir en réserve pour le lancer sur Bonaparte à la première occasion favorable.

Autour de ce chef, toujours prêt à l'insurrection contre les lois de son pays, se groupaient quelques émigrés irréconciliables, qui ne rêvaient que le rétablissement du trône des Bourbon, et à qui la guerre rendit tout à coup l'espérance du succès. Les princes français eux-mêmes, s'imaginant que la rupture de la paix allait tuer en France la popularité de Bonaparte, crurent à la réussite de l'entreprise, et prêtèrent la main à une conspiration dont l'Angleterre fut la principale instigatrice. Nous dirons tout à l'heure quel plan fut conçu, quels moyens on employa pour assurer la chute du premier consul. On agit d'abord sourdement, afin de ne pas donner l'éveil. Comme il fallait à Paris un homme sûr, déterminé, chargé d'épier une occasion propice de nouer des intrigues et de gagner les mécontents, on y envoya Georges Cadoudal, le plus entreprenant et le plus hardi des conjurés.

Départ de Georges Cadoudal pour Paris.

Georges partit tout au commencement de fructidor (fin août 1803). Il descendit heureusement sur les côtes de Normandie, entre Dieppe et le Tréport, au pied d'un rocher qu'on appelait la falaise de Béville, et quelques jours après il arriva sans encombre dans la capitale. Là il se mit à l'œuvre avec une activité dévorante ; seulement il put voir combien les temps étaient changés depuis deux ans. La plupart des royalistes demeurés ou rentrés en France s'étaient ralliés au premier consul, et c'est à peine si, au bout de quelques mois, il lui fut possible de grossir sa troupe d'une centaine d'adhérents.

M. de Luynes sénateur.

Mais n'anticipons pas. Tandis que Georges se conduisait avec une prudence et une circonspection telles qu'il put dresser ses machinations à Paris et y former un noyau de conspiration sans éveiller les soupçons de la police durant plusieurs semaines, le premier consul, plongé dans une sécurité par-

Fructidor an XI (*Août-Septembre* 1803).

faite, continuait son système de séduction à l'égard des royalistes. Il appelait au Sénat le *citoyen de Luynes*, un des représentants les plus notables de l'ancienne aristocratie française, et il nommait l'ancien Constituant Malouet commissaire de marine à Anvers. Il est aisé de comprendre combien un pareil système enlevait de chances à l'entreprise de Georges Cadoudal. En même temps Bonaparte s'attachait à rendre les sièges de sénateur de plus en plus enviables à tous ceux qui ne mettaient pas au-dessus des honneurs puérils et des dignités lucratives l'esprit d'indépendance et de liberté. Il avait été créé par un sénatus-consulte du 14 nivôse an XI (4 janvier 1803) un certain nombre de sénatoreries répandues dans les divers départements de la République. Il devait y en avoir une par arrondissement de tribunal d'appel. Chacun des titulaires avait droit, outre une riche dotation, à une résidence princière dans le département où était située sa sénatorerie. Le premier consul avait cru trouver là un expédient merveilleux pour donner plus d'éclat et de vie aux provinces par la présence d'un des grands dignitaires de l'État. Comme c'était bien encore une vieille erreur monarchique! Ce qui peut rendre la vie et l'éclat aux provinces, c'est de les délivrer de l'oppressive centralisation administrative ramenée par la constitution de l'an VIII; c'est de leur permettre de faire elles-mêmes leurs propres affaires en tout ce qui ne touche pas aux intérêts généraux du pays ; de laisser à leurs habitants la faculté de se mouvoir dans une sphère plus large; de faire, en un mot, de ceux-ci des citoyens et non des sujets. Quoi qu'il en soit, il fut pourvu à seize sénatoreries dans le courant du mois de vendémiaire de l'an XII (septembre-octobre 1803). Furent nommés : Joseph Bonaparte à Bruxelles ; Lucien Bonaparte à Trèves ; Tronchet à Amiens; Cornudet à Rennes; Rœderer à Caen; Fouché à Aix; Pérignon à Bordeaux ; Harville à Turin; Abrial à Grenoble; Roger-Ducos à Orléans; Monge à Liège; Chasset à Metz; Vaubois à Poitiers; Desmeuniers à Toulouse ; Jacqueminot à Douai, et Rampon à Rouen.

Les sénatoreries.

Vendémiaire an XII *Septembre-Octobre* 1803.

Si quelques-uns de ces hommes avaient bien mérité ce salaire par de véritables services rendus au pays, la plupart, les Bonaparte, les Cornudet, les Rœderer, les Fouché, ne le devaient qu'à de lâches complaisances et à leur complicité dans l'établissement de la tyrannie.

Derniers soins aux préparatifs de descente.

Cependant le premier consul donnait les derniers soins à ses préparatifs de descente en Angleterre. Il employa le commencement de la nouvelle année, de la dernière année républicaine ! à concentrer ses troupes de débarquement, et à organiser sous le nom de *marins de la garde consulaire* un corps de matelots d'élite levés dans tous nos ports. Sur nos côtes s'achevait l'organisation de la flottille destinée à porter bientôt nos soldats de l'autre côté du détroit. De hardis marins, montés sur de légères embarcations armées de canons, protégeaient nos travailleurs, que les Anglais essayèrent vainement d'inquiéter à diverses reprises. Il y eut, dans les premiers jours de cet automne, quelques combats où l'ennemi fut sérieusement maltraité. Citons, pour mémoire, un beau fait d'armes du capitaine Saint-Haouen, qui, sorti de Calais le 5 vendémiaire an XII (28 septembre 1803), pour se rendre à Boulogne, soutint vigoureusement en route l'attaque d'une vingtaine de gros bâtiments anglais, et aborda à Boulogne sans que ses légers navires eussent été, pour ainsi dire, endommagés. Quelques jours après, trois divisions de notre flottille couraient au-devant d'une forte croisière ennemie embossée devant Boulogne, lui livraient un combat de deux heures, et la forçaient de se retirer au large après avoir éprouvé des pertes sérieuses. Enfin, le commodore James Saumarez, s'étant embossé en face du port de Granville pour le bombarder, faillit tomber en notre pouvoir avec dix vaisseaux, et il n'eut que le temps de se retirer précipitamment. Malgré tous leurs efforts, les Anglais ne purent empêcher la plus grande partie de notre flottille de se réunir dans le bassin de Boulogne; à peine parvinrent-ils à nous capturer ou à nous détruire une douzaine de bâtiments. Les préparatifs de l'ex-

Premiers combats.

Brumaire an XII Octobre-Novembre 1803).

pédition se trouvaient à peu près terminés dans les derniers jours de vendémiaire (fin octobre).

L'amiral Bruix ne quittait pas la plage de Boulogne, tout prêt, au premier ordre du premier consul, à lancer dans la Manche l'immense flottille dont il avait le commandement. Les nombreux bataillons épars sur la côte attendaient avec impatience le signal du départ. Bonaparte quitta de nouveau Paris le 11 brumaire de l'an XII (3 novembre 1803) pour se rendre à Boulogne. Il y eut, à cette nouvelle, en France et en Angleterre, une indicible émotion : on crut à la descente prochaine de nos troupes sur les plages britanniques, car personne encore ne doutait de la fortune du premier consul. Celui-ci était parti de Paris sous une excellente impression : le général Rochambeau venait d'écrire de Saint-Domingue qu'il était en sûreté dans toutes ses positions; il répondait du salut de la colonie. Cela parut d'un heureux présage. Nous verrons tout à l'heure combien trompeuses étaient les illusions du général.

Départ de Bonaparte pour Boulogne.

Ajournement de l'expédition.

A peine arrivé, le premier consul ordonna de continuels exercices sur terre et sur mer. La nuit même n'interrompait pas ses rudes manœuvres. Bonaparte passait la plus grande partie de son temps au milieu des soldats, et il ne s'épargnait pas, il faut lui rendre cette justice. On le voyait par les pluies battantes, galoper à cheval sur les falaises, ou passer en bateau au milieu des innombrables bâtiments de la flottille. Il était lui-même pressé d'en finir; nul doute qu'il ne se fût rendu à Boulogne avec l'intention bien arrêtée de précipiter le dénoûment d'une affaire qui lui tenait tant au cœur. Mais l'escadre hollandaise, qui devait transporter toute l'aile droite de notre armée, commandée par le général Davout, n'étant pas prête, il dut se résigner à attendre, car il ne voulait pas se lancer dans une pareille entreprise sans disposer de tous ses moyens. Aussi bien cela lui donnait le temps d'activer l'équipement de notre flotte de Toulon, dont le rôle pouvait être d'opérer une heureuse diversion dans les eaux de l'Océan pendant que nous franchirions la Manche. Il remit donc à l'hiver le départ de

Brumaire an XII (Octobre-Novembre 1803).

l'expédition, ce qui ne laissa pas que de causer dans le pays un assez grand désenchantement.

Bonaparte ne doutait pas d'ailleurs de la réussite de l'entreprise. Quelques combats livrés avec succès sous ses yeux aux vaisseaux de l'Angleterre lui avaient inspiré une grande confiance dans nos marins. Quant au courage de nos soldats, il le connaissait de reste. La Manche n'était pour lui, comme il l'écrivait à Cambacérès le 24 brumaire (16 novembre), qu'un fossé qui serait franchi aisément, lorsqu'on aurait l'audace de le faire. Il est vraiment à regretter que cette audace il ne l'ait pas eue tout de suite. Vainqueur, il épargnait probablement à la France les dix années de guerre qu'il allait lui infliger; vaincu, il la débarrassait peut-être tout de suite du lourd despotisme auquel il l'avait condamnée, et nos pères n'auraient point subi l'Empire.

Retour de Bonaparte.

N'ayant plus rien à faire pour le moment à Boulogne, le premier consul revint à Paris plus tôt qu'on ne l'y attendait. Le 28 brumaire an XII (20 novembre 1803), il était aux Tuileries, recevant les hommages des autorités constituées, et, le soir, il assistait à la représentation de l'Opéra, où, malgré le désappointement général, sa présence fut saluée par les vives acclamations d'une foule toujours prête à se prosterner devant la force et devant la grandeur.

Perte de St-Domingue.

A l'heure où la descente en Angleterre se trouvait ainsi de nouveau ajournée, nous achevions de perdre notre colonie de Saint-Domingue, en dépit des rassurantes nouvelles envoyées récemment par le général Rochambeau. Il y avait un an que le général Leclerc avait succombé au Cap. Ce fut l'anniversaire de sa mort qu'à peu de jours près choisit sa veuve, Pauline Bonaparte, pour se remarier. Elle épousa un Italien, le prince Borghèse, à Morfontaine, chez Joseph Bonaparte, pendant que son frère, le premier consul, était encore à Boulogne. Dans l'intervalle de la mort de son premier mari à la célébration de son second mariage, nous perdîmes, pièce à pièce, notre admirable colonie de Saint-Domingue. Quinze mille hommes de

BRUMAIRE an XII (*Octobre-Novembre* 1803).

renfort envoyés à Rochambeau furent impuissants à la sauver. Le général Brunet fut obligé de se retirer devant le commodore anglais Cumberland et de lui abandonner les Cayes. Le général Fressinet, non moins malheureux, fut défait, pris et conduit à la Jamaïque. Dessalines, à la tête de ses noirs, finit par s'emparer de Port-au-Prince, malgré une héroïque résistance de Lavalette. Enfin Rochambeau lui-même, après quelques succès partiels, qui lui avaient fait croire à un retour de la fortune, fut contraint de traiter avec Dessalines. Il évacua le Cap le 9 frimaire de l'an XII (1er décembre 1803). L'île de Saint-Domingue était perdue pour nous. Les noirs se montrèrent impitoyables dans la victoire ; ils se vengèrent cruellement sur les blancs des rudes épreuves que leur avait coûtées, leur affranchissement. La loi française qui abolissait l'esclavage, indignement violée par le premier consul, cinquante mille hommes inutilement sacrifiés, notre plus belle colonie perdue pour nous sans retour, tels furent les plus clairs résultats de cette expédition de Saint-Domingue, imaginée par le génie fatal de Bonaparte, et qui fut presque aussi funeste à la France que l'avait été celle d'Égypte.

FRIMAIRE an XII (*Novembre-Décembre* 1803).

Ces mauvaises nouvelles n'arrivèrent en France que plus tard. Si terribles qu'elles fussent, l'effet en eût été vraisemblablement amorti en présence des événements extraordinaires auxquels on s'attendait en Europe. Contre son habitude, le premier consul ne retourna pas à Saint-Cloud. On croyait chaque jour le voir repartir pour Boulogne. L'impatience gagnait tout le monde. Il fallait quelque pâture à l'opinion publique. Le *Moniteur* annonça la nomination des membres de la Légion d'honneur. Étaient de droit membres de la Légion, comme nous l'avons dit déjà, tous les militaires ayant reçu des armes d'honneur. Bientôt parurent de longues listes de personnages promus dans le nouvel ordre de chevalerie. Le Sénat, le Corps législatif, le Tribunat et le conseil d'État fournirent largement leur contingent de légionnaires. Fontanes, Félix Faulcon, Vaublanc, Riouffe, Boissy d'Anglas, Carion-

Promotions dans la Légion d'honneur.

FRIMAIRE an XII (*Novembre-Décembre* 1803).

Nisas, Curée, Daru, Siméon, etc., tous les complaisants et tous les dévoués reçurent la décoration, qui est restée en quelque sorte l'apanage du monde officiel. Les notabilités scientifiques et littéraires ne furent d'ailleurs pas oubliées. Chénier, Delambre, Cuvier, Haüy, Legendre et nombre d'autres membres de l'Institut figurèrent également par les élus. Et cette fois il n'y avait pas à se plaindre ; car, étant admis le système des récompenses honorifiques au moyen de signes extérieurs, elles ne pouvaient être mieux appliquées.

Réorganisation du Corps législatif.

Une autre diversion offerte au public dans ce mois de frimaire an XII (novembre-décembre 1803) fut la réorganisation nouvelle du Corps législatif. L'importance de ce corps avait été déjà considérablement amoindrie. Le premier consul la jugeait encore trop grande. Sûr de la tranquillité des masses populaires qui, depuis les journées de Prairial an III, ne songeaient plus à bouger, et qui avaient assisté, indifférentes, au coup d'État de Brumaire, il n'appréhendait que l'opposition législative. Aussi, au moment de mettre la mer entre la France et lui, et de s'engager dans une guerre qui pouvait le retenir longtemps éloigné de Paris, voulut-il prendre ses précautions de manière à être complètement maître du Corps législatif, qui était pourtant si peu à redouter. Il commanda en conséquence au Sénat un sénatus-consulte qui ne permit à ce corps de se réunir et de voter qu'avec l'autorisation de présidents nommés par lui-même. Le Sénat montra en cette occasion sa docilité ordinaire. Le 28 frimaire an XII (20 décembre 1803) parut un sénatus-consulte organique entièrement conforme aux vues du premier consul. Jusque-là le Corps législatif avait eu la prérogative d'élire directement son président. Tout esprit d'indépendance avait si bien déserté ce corps qu'une pareille prérogative, qui avait le mérite de sauvegarder au moins sa dignité jusqu'à un certain point, n'avait aucune espèce d'inconvénient. Le premier consul craignit pourtant qu'on ne vînt à lui imposer un homme qui ne fût pas entièrement à sa dévotion. Il se réserva donc de nommer lui-même le

Frimaire an XII (*Novembre-Décembre* 1803).

président et les quatre questeurs chargés de l'administration et de la police du Corps législatif, sauf à les prendre sur une liste de candidats présentés par ce corps, réduit désormais à l'impuissance de se mouvoir sans la permission d'une créature du pouvoir exécutif. En compensation de la perte de ses prérogatives, il fut décidé que l'ouverture de ses sessions se ferait dorénavant par le premier consul en personne. Bien difficile eût été cette assemblée si elle n'eût pas été satisfaite. On fixa au 15 nivôse prochain (6 janvier 1804) l'ouverture du Corps législatif, à laquelle on convint de donner plus de solennité dans l'avenir, comme pour consoler, par la pompe et l'apparat extérieurs, cette assemblée de la privation de ce qui lui restait encore d'autorité morale.

La conjuration s'ébruite.

Ces modifications, dont l'importance politique échappa peut-être à la génération dégénérée de l'époque, passèrent sans soulever la moindre objection. Les esprits d'ailleurs étaient indifférents à toute autre affaire qu'au grand événement qui se préparait. Chacun avait l'œil fixé sur nos côtes, pressé de voir cingler de Boulogne vers l'Angleterre la formidable armadille, dont l'Europe, inquiète, parlait avec admiration. Les choses en étaient là quand tout à coup, par l'indiscrétion des feuilles étrangères, s'ébruita la conjuration ourdie à Londres depuis quelques mois, et dont on préparait dans l'ombre l'explosion à Paris. Ce fut pour tout le monde un nouveau sujet de trouble et d'étonnement que la révélation de ce nouveau complot royaliste, qui, formé contre le premier consul, devait avoir pour conséquence finale de grandir encore Bonaparte et de précipiter la chute définitive de la République.

CHAPITRE SEIZIÈME

Conspiration de Georges Cadoudal. — Intelligences avec Pichegru et Moreau. — Georges à Paris. — Ouvertures de Pichegru à Moreau. — Entrevue des deux généraux. — Session de l'an XII. — Découverte de la conspiration. — Irritation de Bonaparte contre les royalistes. — Mission de Savary en Normandie. — Démarche auprès de Moreau. — La terreur à Paris. — Arrestation de Pichegru, de Rivière et des Polignac. — Arrestation de Georges Cadoudal. — Soif de vengeance de Bonaparte. — Le duc d'Enghien désigné. — Envoi d'un espion près du prince. — Arrestation du duc. — Jugement de ce prince. — La commission militaire. — Exécution du duc d'Enghien. — Excuses inutiles. — Impression produite par cette exécution. — Attitude des puissances étrangères. — Réserve de l'Autriche. — Les agents anglais. — Réponse à la Russie. — Mort de Pichegru. — Calomnies au sujet de cette mort. — Ambition croissante de Bonaparte. — Propagande d'une restauration monarchique à son profit. — Les complices de cette restauration. — Résistance de Cambacérès. — Les avances du Sénat. — Attitude du Tribunat. — Protestation de Carnot. — Les grands dignitaires de l'État. — Rétablissement du maréchalat. — Bonaparte est proclamé empereur des Français. — Fin de la République.

Nivôse an XII (*Décembre* 1803-*Janvier* 1804).

Les bruits de conspiration s'accréditaient de plus en plus; des rumeurs sinistres circulaient; mais on n'avait rien de précis, rien de certain à cet égard, et la police consulaire se perdait en conjectures sur ce complot et sur les conjurés. La conspiration était réelle pourtant. Il n'était même pas difficile à un observateur attentif d'y reconnaître la main de l'Angleterre.

Conspiration de Georges Cadoudal.

Cette conspiration, nous l'avons dit, avait pour meneur l'ancien chef de Chouans, Georges Cadoudal, déjà fortement soupçonné d'avoir conçu le plan de la *machine infernale* et

Nivôse an XII (*Décembre* 1803-*Janvier* 1804).

armé le bras des assassins qui l'avaient mis à exécution. Cet homme, que son extraction roturière aurait dû plutôt attacher aux principes de la Révolution, s'était, au contraire, comme beaucoup de ses compatriotes de la Bretagne, jeté à corps perdu dans le parti de l'ancien régime. Après avoir vainement tenté de soulever le Morbihan, il était allé, comme on l'a vu, chercher un refuge à Londres, où il vivait dans une grande opulence, grâce à l'or de l'étranger. L'Angleterre salariait richement tous les émigrés disposés à prendre les armes contre leur patrie. Comme on l'a vu aussi, le gouvernement britannique, croyant nécessaire d'opérer en France une diversion puissante aux préparatifs d'attaque qui se faisaient contre lui, n'avait trouvé rien de mieux que d'encourager une nouvelle conjuration formidable contre l'existence du premier consul.

Georges Cadoudal était assurément l'homme le plus propre à diriger une pareille entreprise. Froid, énergique, d'une force herculéenne, d'un courage à toute épreuve, rompu dès longtemps à la guerre civile, il avait acquis sur les royalistes une légitime influence, et l'on ne doutait pas qu'il n'entraînât avec lui un grand nombre de ceux qui, par fatigue ou par découragement, avaient depuis quelques années posé les armes. Il s'aboucha à Londres avec les princes français qui s'y trouvaient et les émigrés de marque dont ils étaient entourés. Pour ôter au complot le caractère d'un assassinat, on convint que Georges, à la tête d'une troupe d'hommes déterminés, attaquerait le premier consul au milieu de son escorte, afin de le tuer dans une sorte de combat. Georges exigea seulement qu'un prince français, au moins, assistât à l'affaire, trouvant avec raison que ceux-là qui étaient appelés à recueillir la plus grosse part du profit devaient prendre leur part du danger.

Intelligences avec Pichegru et Moreau.

Ce n'est pas tout. Les conspirateurs royalistes songèrent à tirer parti du mécontentement d'un certain nombre de personnages que les allures dictatoriales du premier consul froissaient au dernier point. Sur les républicains sincères ils ne pouvaient avoir aucune prise, les patriotes ne se souciant guère de pactiser avec les agents de la monarchie; mais d'autres, dont les convictions étaient moins solides, se montrèrent plus accommodants. On compta principalement sur le général Moreau. Ce général illustre ne pardonnait pas à Bonaparte une grandeur et une élévation dont il se jugeait sans doute aussi digne que lui, et sa maison était devenue le centre d'un groupe d'opposants qui n'était pas sans porter ombrage au premier consul. Il fut assez facile de se mettre en rapport avec lui, comme on va le voir, par l'intermédiaire du général Pichegru, lequel était dévoué de longue date à la restauration du trône des Bourbon, et qui, réfugié à Londres après s'être échappé de Sinnamari, n'avait pas tardé à entrer dans la conspiration ourdie à l'ombre du gouvernement anglais.

Nivôse an XII (*Décembre* 1803-*Janvier* 1804).

Georges à Paris.

Nous avons dit l'arrivée de Georges à Paris, en fructidor dernier, et son activité pour trouver des recrues à la conspiration. Pichegru, de son côté, n'était pas resté inactif. C'était Moreau, — on s'en souvient sans doute, — qui jadis avait livré au Directoire les papiers constatant la trahison de ce général. Il était donc assez téméraire de la part de Pichegru de s'adresser à lui ; mais il savait combien la vanité blessée a d'empire sur le cœur humain, et il n'hésita pas à réclamer le concours de son ancien compagnon d'armes pour renverser le gouvernement du premier consul. Sans se livrer entièrement, Moreau donna à entendre qu'il n'était pas éloigné d'apporter à la conspiration l'appui de son grand nom et de son influence considérable. Pichegru, toujours à Londres, avait employé comme entremetteur auprès de Moreau un général nommé Lajolais, qui connaissait le vainqueur de Hohenlinden pour avoir servi autrefois sous ses ordres. Lajolais se garda bien, du reste, de dire à son ancien général quel était le but réel de la conjuration à laquelle il était chargé de le convier, et, sur quelques paroles évasives, s'imaginant le tenir tout à fait, il

Ouvertures de Pichegru à Moreau.

Nivôse an XII (*Décembre 1803-Janvier 1804*).

se rendit immédiatement à Londres pour informer Pichegru et les princes du succès de sa démarche.

A cette nouvelle, les conspirateurs royalistes furent transportés de joie. Sûrs, ou se croyant sûrs de l'appui de deux généraux qui avaient si souvent conduit à la victoire les troupes républicaines, ils ne doutaient plus de la réussite de leurs projets. Aussi en pressèrent-ils l'exécution. Le comte d'Artois voyait déjà son frère sur le trône. Folle illusion! Vers la fin du mois de nivôse (mi-janvier), Pichegru partit pour la France, accompagné de MM. de Rivière et de Polignac, et de quelques autres notabilités de l'émigration.

Entrevues de Pichegru avec Moreau.

A peine arrivé, le général se mit en rapport direct avec Moreau. Ses diverses entrevues avec lui furent loin de répondre aux espérances qu'avait fait naître dans l'esprit des princes le récit du général Lajolais. En effet, Moreau consentait bien à s'associer à un mouvement ayant pour but de débarrasser la France d'un gouvernement oppresseur, mais il n'entendait pas travailler au profit de la royauté; mais il ne voulait pas renverser le pouvoir quasi-monarchique du premier consul pour livrer la République aux Bourbon et réédifier l'ancien régime. Il reprocha même assez amèrement à Pichegru de vivre au milieu de Vendéens, de chouans, d'émigrés qui avaient porté les armes contre la France. Bref, il fut bientôt évident que les deux généraux ne parviendraient pas à s'entendre. Georges Cadoudal, qui avait assisté à quelques-unes de leurs entrevues, se montra consterné, furieux surtout, prétendant que Moreau ne voulait agir que pour son compte, se substituer purement et simplement à Bonaparte. Le découragement se mit parmi les principaux conjurés, car ils commençaient à s'apercevoir des difficultés de l'entreprise, et plusieurs d'entre eux parlaient de retourner en Bretagne ou en Angleterre.

Découverte de la conspiration.

Pendant que tout cela se passait, sans que la police soupçonnât même la présence de Georges Cadoudal à Paris, la session de l'an XII s'était ouverte; ce devait être la dernière

Nivôse an XII (*Décembre 1803-Janvier 1804*).

de la République. Le corps législatif avait été convoqué extraordinairement dès le 1er nivôse an XII (23 décembre 1803) pour recevoir communication du sénatus-consulte ayant trait à sa nouvelle organisation. Il n'y eut du reste qu'une séance. A cette communication d'un règlement portant une si rude atteinte à la dignité du Corps législatif, Boissy d'Anglas, qui présidait, répondit par un vrai discours de courtisan.

L'ouverture de la session ordinaire eut lieu le 15 nivôse (6 janvier 1804). Le premier consul ne la fit pas en personne, mais il nomma le président et choisit comme tel M. de Fontanes, un de ces hommes sur le dévouement desquels il pouvait compter tant qu'il serait servi par la fortune. Cette session fut signalée par plusieurs lois importantes, notamment celles relatives à l'établissement des séminaires, à la réorganisation des écoles de droit, et surtout par l'achèvement du Code civil, qui donna lieu, de la part du Corps législatif, à un acte de courtisanerie dont nous aurons à dire un mot.

Cependant la police consulaire avait fini par ouvrir l'œil sur les menées royalistes. Bonaparte, avec une perspicacité rare, devina la conspiration, dont Fouché et le conseiller d'État Réal, principalement chargé des affaires de la sûreté générale, semblaient douter, malgré leurs aptitudes policières. Quelques complices subalternes, arrêtés dans leurs allées et venues, se laissèrent fusiller sans faire le moindre aveu. Mais on se saisit bientôt d'un agent royaliste moins discret, et l'on apprit de sa bouche le débarquement de Georges Cadoudal à la falaise de Béville. Plus de doute, Georges était à Paris. On sut aussi, par un heureux hasard, que Pichegru, MM. de Rivière et de Polignac étaient venus l'y rejoindre tout récemment. Il ne restait plus qu'à fouiller la capitale dans tous les coins. On mit d'abord la main sur un domestique de Georges, nommé Picot, qui opposa aux agents de la police la plus énergique résistance. De lui on n'apprit rien, ou presque rien. Mais, quelques jours après, un des conjurés, du nom de Bouvet de Lozier, dont on avait réussi à

PLUVIÔSE an XII (*Janvier-Février* 1804).

s'emparer, déclara à Réal, après avoir tenté de se suicider, tout ce qu'il savait des rapports qui avaient existé entre Pichegru et Georges Cadoudal d'une part, et Moreau de l'autre. Il exagéra même singulièrement la participation fort indirecte de ce dernier dans le complot tramé à Londres sous les yeux des princes français, et, par cette déposition intéressée, le malheureux général se trouva beaucoup plus compromis qu'il n'aurait dû l'être.

Arrestation de Moreau.

Réal courut informer le premier consul de ce qu'il venait d'apprendre. Bonaparte ordonna immédiatement l'arrestation de Moreau, et il chargea le ministre de la justice d'en exposer les motifs dans un rapport adressé aux grands corps de l'État. Le public se montra généralement incrédule à la culpabilité de Moreau; beaucoup attribuèrent les poursuites dont il fut l'objet à une jalousie secrète du premier consul. On refusait même de croire à l'existence d'un complot quelconque. Cette incrédulité exaspéra singulièrement Bonaparte. La conspiration, en effet, n'était pas douteuse.

Irritation de Bonaparte contre les royalistes.

Cette fois, du moins, il n'y avait pas moyen de s'en prendre aux républicains, comme lors de l'attentat de la rue Saint-Nicaise. C'étaient bien les partisans du trône et de l'autel qui avaient conspiré contre le premier consul et médité de l'assassiner sur une grande route. La colère de Bonaparte ne connut pas de bornes; il se montra d'autant plus furieux contre les royalistes qu'il avait fait plus pour eux, en leur sacrifiant une partie des principes de la Révolution.

Dans un jour de sourde et légitime colère, la République avait jeté une tête de roi en réponse aux criminelles attaques des rois de l'Europe coalisés contre elle avec ses ennemis de l'intérieur; Bonaparte résolut de creuser entre les royalistes et lui un abîme de sang, de sang tiré des veines d'un prince de la maison de Bourbon. Du moins Louis XVI avait-il été, à l'unanimité, déclaré coupable par une Assemblée nationale d'avoir réclamé l'assistance de l'étranger et entretenu des intelligences avec lui : le premier consul n'y regarda pas de si près. Il lui fallait une victime expiatoire, un prince de sang royal à donner en pâture au bourreau, afin de porter l'épouvante dans le cœur de tous les membres de l'ex-famille régnante, et il était bien décidé à ne reculer devant rien pour réaliser son sanglant dessein.

PLUVIÔSE an XII (*Janvier-Février* 1804).

Mission de Savary en Normandie.

Dans les derniers jours de pluviôse (mi-février), Picot et Louvet de Lozier racontèrent que les plus grands seigneurs de l'ancienne cour, M. de Rivière et les frères Polignac notamment, étaient à la tête de la conspiration, et qu'ils avaient pour chef un prince du sang, dont on n'attendait que le débarquement pour agir. Quel était ce prince? Sans doute le comte d'Artois ou le duc de Berry. Sur ce simple renseignement, le premier consul chargea un de ses aides de camp les plus dévoués, le colonel Savary, d'aller surveiller les côtes de Normandie. Savary, qui depuis fut général et duc de Rovigo, commandait alors la gendarmerie d'élite. Il partit avec une cinquantaine de ses hommes, déguisés et bien armés, et, aussitôt arrivé, il s'embusqua sur la falaise de Béville, où, assurait-on, le prince en question devait prendre terre.

Démarche auprès de Moreau.

Pendant que Savary attendait, l'œil au guet, comme un oiseau de proie, le débarquement problématique d'un prince de sang royal, le premier consul, pris d'un accès de clémence, songeait à gracier Moreau. Mais à quel prix! Il voulait que son émule en gloire fît humblement l'aveu de ses fautes, se prosternât, en quelque sorte, à ses pieds. Le vainqueur de Hohenlinden consentirait-il à s'humilier à ce point? c'était bien douteux. Un ancien membre de la Constituante, nommé Regnier, complice du coup d'État de Brumaire, et qui, depuis près de deux ans, occupait le poste de grand juge, autrement dit de ministre de la justice, fut chargé de l'interroger. Le grand juge avait été mis au courant des entrevues secrètes de Moreau et de Pichegru par le général Lajolais, qu'on avait arrêté tout récemment, et dont on avait obtenu des révélations complètes. Il se garda bien d'en informer Moreau. L'illustre

Pluviôse an XII (*Janvier-Février* 1804).

prisonnier, pressé de questions sur ses rapports avec Georges Cadoudal et Pichegru, se renferma dans un système absolu de dénégations. Bonaparte irrité ordonna qu'on le déférât à la justice, et ne songea plus qu'à se saisir le plus vite possible de Cadoudal et de Pichegru.

La terreur à Paris.

La Révolution, dans ses jours les plus sombres, avait édicté la peine capitale contre tout citoyen qui recélerait des émigrés. C'était affreux sans doute ; mais il s'agissait de sauvegarder la patrie tout entière, le droit, la justice, la liberté, la République en un mot, et l'on était au plus fort de la tempête; le Corps législatif consulaire, dans le seul intérêt de Bonaparte, ne craignit pas de voter d'urgence une loi en vertu de laquelle devait être puni de mort quiconque aurait donné asile à Georges Cadoudal, à Pichegru ou à leurs complices. Et l'on était en pleine paix, et l'on vivait à l'ombre d'un gouvernement régulier, dont le seul amour du bien public, prétendait-on, dirigeait tous les actes ! Ce n'est pas tout. Les arrestations furent prodiguées avec la plus coupable légèreté. La capitale vit ses barrières se fermer, comme aux jours des grandes alarmes révolutionnaires. Interdiction formelle aux habitants de sortir. Des soldats placés à toutes les portes de la ville, avaient ordre de faire feu sur tous ceux qui tenteraient de s'enfuir. Jamais la Terreur n'avait revêtu des formes plus barbares.

Arrestation de Pichegru, de Rivière et des Polignac.

Les principaux conjurés se trouvaient à Paris. Il était impossible qu'ils échappassent longtemps aux recherches actives d'une police dirigée par le premier consul en personne. Traqués d'asile en asile, repoussés par une foule de gens qu'épouvantait la loi de sang rendue contre quiconque leur offrirait un refuge, ils ne pouvaient tarder à tomber entre les mains du pouvoir. Pichegru fut arrêté le premier, rue Chabannais, par la perfidie d'un individu nommé Leblanc, qui avait lâchement vendu le secret de sa retraite. C'était dans la nuit du 8 ventôse (28 février). Il dormait, couché près de ses armes. Les gendarmes se jetèrent sur lui avant qu'il lui eût été possible d'en faire usage, le garrottèrent et le conduisirent au Temple, dans ce palais transformé en prison, où avait été enfermée la famille des Bourbons, pour laquelle, lui, fils de la Révolution, il avait renié ses principes et trahi la République. A quelques jours de là, M. de Rivière et MM. Jules et Armand de Polignac étaient arrêtés à leur tour.

Ventôse an XII (*Février-Mars* 1804).

Arrestation de Georges Cadoudal.

Restait à saisir l'âme même du complot, ce terrible Georges Cadoudal, qui passait toujours, ainsi qu'on l'a vu, comme l'instigateur de l'horrible affaire de la *machine infernale*. Bonaparte eut bientôt la satisfaction de s'en rendre maître. Dans la soirée du 18 ventôse (9 mars), des agents de police virent Georges sortir d'une maison soumise à leur surveillance. Ils le suivirent jusqu'à la place du Panthéon, où Georges monta, avec un de ses complices nommé Léridan, dans un cabriolet qui se dirigea rapidement vers le carrefour Bussy. Là, un des agents ayant essayé d'arrêter son cheval, il lui cassa la tête d'un coup de pistolet, sauta rapidement à terre, et blessa un second agent qui voulait s'opposer à sa fuite. Mais la foule s'était amassée ; il fut enveloppé en un clin d'œil, et livré à la force publique.

Conduit immédiatement à la préfecture de police et interrogé par le conseiller d'État Réal, spécialement attaché à la police politique, Georges Cadoudal répondit audacieusement qu'il n'était point venu pour tuer le premier consul en assassin vulgaire, que son projet était de l'attaquer de vive force, en rase campagne, au milieu de sa garde, et que, au moment où il s'était trouvé pris, il n'attendait, pour exécuter son dessein, que l'arrivée d'un prince français. Les déclarations des frères de Polignac et de M. de Rivière se trouvèrent à peu près identiques à celles de Georges. De ces déclarations il résultait évidemment que le prince attendu était le comte d'Artois. Celui-ci avait projeté, paraît-il, une fois en France, de mettre le premier consul en demeure de se désister du pouvoir en faveur de son légitime propriétaire, et, sur le refus bien probable de Bonaparte, d'essayer de reconquérir

Ventôse an XII (*Février-Mars* 1804).

par la force un bien qu'il considérait comme appartenant à sa famille.

Soif de vengeance de Bonaparte.

Le premier consul attendait donc avec impatience des nouvelles de son aide de camp Savary. Une inextinguible soif de vengeance le dévorait. De plus en plus s'était fixée dans son esprit la résolution de tuer un prince de la maison de Bourbon. Il tenait, par une sorte d'ostentation, à prouver au monde qu'un individu de race royale ne pesait pas plus à ses yeux que le dernier des hommes. Et personne, dans son entourage, ne songeait à l'arrêter dans ce projet sanglant, dont il ne faisait nul mystère. Fouché et Talleyrand avouaient même qu'un exemple éclatant était nécessaire. Les consuls Cambacérès et Lebrun ne disaient mot. Était-ce une adhésion muette, ou un blâme secret? qui le pourrait dire? Du reste, aucune puissance n'eût été capable de rien changer à la résolution de Bonaparte. Seulement, comment satisfaire cette passion vengeresse qui l'obsédait? Le comte de Provence habitait Varsovie. Le comte d'Artois et le duc de Berry étaient à Londres; ils ne paraissaient nullement pressés de venir se jeter dans les filets de Savary, et il était absolument impossible d'aller s'emparer de leurs personnes en Angleterre.

Le duc d'Enghien désigné.

Un jour, Bonaparte apprit de la bouche de Talleyrand qu'à quelques pas de nos départements de l'Est, non loin de Strasbourg, vivait un prince de la maison de Bourbon, qui s'était fort distingué dans les guerres de l'émigration contre la République. C'était le duc d'Enghien, petit-fils du prince de Condé, dont le père et le grand-père se trouvaient alors à Londres. Il était jeune, ardent, et s'il se tenait si près de la frontière, dans un pays fortement travaillé alors par des agents du gouvernement anglais, c'était, sans aucun doute, afin de profiter de la première occasion qu'il pourrait saisir d'envahir la France à main armée. Telle fut du moins la pensée du premier consul. Un sous-officier de gendarmerie reçut aussitôt l'ordre de se rendre sur les lieux, avec mission de s'informer exactement de la conduite du prince. Ce sous-

Envoi d'un espion auprès du prince.

Ventôse an XII (*Février-Mars* 1804).

officier avait été jadis au service de la maison de Condé. Grâce à cette circonstance, il put, sous un déguisement, pénétrer assez facilement dans le château d'Ettenheim, où résidait le duc, près d'une princesse de Rohan, à laquelle l'attachaient les liens d'une tendre affection. On sut par lui que le duc d'Enghien faisait de fréquentes absences, qu'il venait quelquefois à Strasbourg, et qu'il avait auprès de lui un personnage qui, selon le rapporteur, n'était autre que Dumouriez, le général traître à la Révolution. Sur ces simples renseignements, Bonaparte prit immédiatement une détermination terrible.

Par une coïncidence fatale, un des domestiques de Georges Cadoudal déclara que son maître recevait de temps en temps, à Paris, la visite d'un jeune prince qui était le chef réel de la conspiration, et le portrait qu'il traça de ce personnage se rapportait assez exactement au duc d'Enghien, dont les absences se trouvaient ainsi parfaitement expliquées. Voilà du moins ce qu'on a prétendu pour atténuer, dans une certaine mesure, la responsabilité des auteurs et des complices de la tragédie d'Ettenheim. Mais — et ceci est bien à remarquer — ni dans l'interrogatoire du prince ni dans le jugement rendu contre lui, il n'est question de ces prétendus voyages à Paris; cette coïncidence singulière, invoquée par certains écrivains, est donc une excuse banale dont ne saurait se payer le lecteur sérieux.

Arrestation du duc d'Enghien.

Le château d'Ettenheim était situé sur la rive droite du Rhin, dans un pays qui avait pour souverain le grand-duc de Bade, avec lequel la France était alors en pleine paix. Le jeune prince s'y croyait d'autant plus en sûreté que le grand-duc ne l'avait autorisé à séjourner dans ses États qu'après en avoir référé préalablement au gouvernement français. Le conseil privé du roi d'Angleterre avait bien enjoint à tous les émigrés, auxquels il payait pension, de se rendre sur les bords du Rhin; mais le duc d'Enghien n'y était pas venu en vertu de cette injonction. Or, aller le saisir au mépris du droit des

Ventôse an XII (*Février-Mars* 1804).

gens, violer le territoire badois sans aucune espèce de raison plausible et contre la foi des traités, était une chose grave dont les conséquences pouvaient être fâcheuses pour la France. Ce fut ce que les consuls Lebrun et Cambacérès et quelques fonctionnaires, consultés pour la forme, représentèrent vainement au premier consul. Le sort en était jeté.

Ordre fut donné aux généraux Ordener et Caulaincourt de partir immédiatement pour Strasbourg. Le premier devait franchir le Rhin à la tête de quelques centaines de dragons, envelopper la ville d'Ettenheim, cerner le château, et s'emparer, coûte que coûte, du duc d'Enghien et du personnage qu'on supposait être Dumouriez. La mission de Caulaincourt consistait surtout à fouiller les villes de Wissembourg et d'Offenbourg, à se saisir des agents anglais dont on soupçonnait la présence, et à donner quelques explications au grand-duc de Bade sur la nécessité pressante où le gouvernement français s'était trouvé de faire envahir le territoire badois. Il parut au premier consul que des excuses dérisoires seraient une satisfaction suffisante pour ce petit souverain.

Les choses s'accomplirent suivant ces prescriptions avec une effrayante célérité. Le 24 ventôse (15 mars), à cinq heures du matin, la ville et le château d'Ettenheim furent enveloppés par une nuée de dragons et de gendarmes. Surpris à l'improviste, et dans l'impossibilité de se défendre, le duc d'Enghien se rendit au colonel de gendarmerie Charlot. Il fut conduit dans une charrette, entre deux haies de soldats, jusqu'au Rhin, où on l'embarqua pour Rheinau. Moins d'une heure après il arrivait à Strasbourg, et était enfermé avec M. de Thumery, celui qu'on avait pris pour le général Dumouriez, dans la citadelle de cette ville. Le surlendemain parvenait l'ordre de le transporter tout de suite à Paris. Il partit en effet dans la nuit du 27 ventôse (18 mars). Le 29 (20 mars), il était conduit au château de Vincennes; le 30 (21 mars), il était mort.

Jugement du duc d'Enghien.

On s'est élevé avec raison contre la justice expéditive des tribunaux révolutionnaires. Mais du moins agissaient-ils au

Ventôse an XII (*Février-Mars* 1804).

grand jour, dans un intérêt public et national, et si trop souvent leurs arrêts ont été sanglants, du moins n'étaient-ils rendus, à part quelques regrettables exceptions, que contre des ennemis jurés de la République. Que dire, en revanche, des commissions militaires, dont les traditions se sont malheureusement continuées jusqu'à nos jours? Ayant un caractère en quelque sorte anonyme, insensibles à toute espèce de pitié, elles frappent, elles, pour l'unique satisfaction d'intérêts particuliers et de rancunes personnelles; le salut public n'a jamais rien à voir dans leurs jugements meurtriers.

Le 29 ventôse an XII (20 mars 1804) le premier consul, par un arrêté contresigné Maret, ordonna que le ci-devant duc d'Enghien serait traduit devant une commission militaire, nommée par le gouverneur de Paris, sous la prévention de complicité dans les complots tramés par l'Angleterre contre la sûreté intérieure et extérieure de la République. Paris avait pour gouverneur un des beaux-frères de Bonaparte, le général Murat. Ne se souciant guère de jouer un rôle actif dans le drame qui se préparait, Murat courut à la Malmaison, où le premier consul s'était retiré. Il essaya de faire revenir son beau-frère sur sa détermination. Peine inutile. Bonaparte tança vertement Murat de son manque de fermeté, et il le renvoya en lui disant qu'il le couvrait de sa responsabilité. Joséphine sa femme, que touchaient fort les infortunes royales, essaya aussi de fléchir l'inflexible tyran; elle n'eut pas plus de succès.

La commission militaire.

Murat, dont la force de résistance n'allait pas jusqu'à refuser d'exécuter un ordre inique, désigna, comme membres de la commission militaire chargée de juger le duc d'Enghien, le général Hullin, l'ancien vainqueur de la Bastille, devenu commandant des grenadiers à pied de la garde des consuls, les colonels Guitton, Bazancourt, Ravier, Barrois, le colonel Rabbe, destiné à figurer plus tard dans la conjuration de Malet, et le major des gendarmes d'élite, le citoyen d'Autan-

VENTÔSE an XII (*Février-Mars* 1804).

court, qui devait remplir les fonctions de capitaine rapporteur. Savary, revenu de son inutile mission sur les côtes de Normandie, fut envoyé à Vincennes avec un détachement de la gendarmerie d'élite, pour présider à l'accomplissement des ordres du premier consul, garder le tribunal, et veiller à ce que son jugement fût immédiatement exécuté.

Dans la nuit du 30 ventôse (21 mars), vers deux heures du matin, le major d'Autancourt pénétra dans la chambre du duc d'Enghien afin de procéder à un interrogatoire sommaire du prisonnier. Le prince répondit avec beaucoup de calme et de simplicité à toutes les questions qui lui furent posées. Il dit que jusqu'à la paix il avait fait la guerre contre la République dans le corps de Condé; qu'il n'avait jamais eu de relations avec Pichegru; qu'il ne connaissait point Dumouriez, et que, s'il avait écrit en France à quelques amis, c'était uniquement pour des affaires particulières. Avant de signer le procès-verbal de son interrogatoire, il réclama la faveur d'une audience du premier consul, espérant qu'eu égard à son nom, à son rang, à l'horreur de sa situation, on ne repousserait pas sa demande. Inutile prière : son sort était arrêté d'avance.

Il avait à peine signé ce procès-verbal qu'il comparut devant la commission militaire, sans conseil et à huis clos pour ainsi dire. Ses réponses au président Hullin furent entièrement conformes aux explications dont nous venons de donner le résumé. Il eût du reste tout autant gagné à garder un silence absolu. A l'unanimité, la commission le condamna à la peine de mort, et elle ordonna que cette sentence recevrait sur-le-champ son exécution.

Exécution du prince.

Il était six heures du matin. Les gendarmes d'élite, devenus de véritables sicaires du despotisme, fournirent le peloton chargé d'exécuter la sentence. Le prince fut amené, par l'escalier de la cour d'entrée du côté du parc, dans le fossé du château, où une fosse venait d'être creusée à la hâte. Il remit à un officier un petit paquet renfermant des cheveux, un anneau d'or et une lettre, en le priant de faire parvenir ce paquet

VENTÔSE an XII (*Février-Mars* 1804).

à la princesse de Rohan. Il entendit ensuite, de sang-froid, la lecture du jugement qui le condamnait, et presque aussitôt il tomba foudroyé sous les balles des gendarmes. Ainsi mourut, à l'âge de trente-deux ans, le dernier rejeton de la race des Condé.

Excuses inutiles.

On s'est beaucoup efforcé, depuis, d'atténuer l'horreur de cette tragédie. La plupart de ceux qui y ont trempé, sciemment ou non, ont essayé de dégager leur part de responsabilité, et même d'excuser le principal auteur du crime. A les en croire, le conseiller d'État Réal aurait été chargé d'aller interroger le duc d'Enghien dans la matinée du 30 ventôse (21 mars), et, s'il fût arrivé à temps à Vincennes, le prince aurait peut-être été sauvé. Vaine excuse : les ordres formels de Bonaparte portaient que le jugement et l'exécution devaient avoir lieu dans la nuit même. D'ailleurs le dernier mot du premier consul, en apprenant l'accomplissement de ses ordres, n'a-t-il pas été : « On saura désormais de quoi nous sommes capable, et l'on y regardera avant de s'attaquer à nous. » Et longtemps après, quand, perdu sur son rocher de Sainte-Hélène, il reporta sa pensée sur ce sombre évènement, il ne témoigna ni regrets ni remords. C'est donc une tache de plus sur sa mémoire sanglante, et rien ne saurait l'en effacer.

Impression produite par la mort du prince.

Quand circula dans le public la nouvelle de l'exécution du prince, il y eut une impression pénible. Personne ne crut à la culpabilité du duc d'Enghien. C'est un assassinat, se disait-on tout bas, car on n'osait pas exprimer trop hautement sa pensée de peur de se compromettre. C'est à peine si les journaux hasardèrent quelques réflexions timides. L'indignation se borna à éclater à huis clos, tant quatre années de servitude avaient abaissé les caractères et déprimé les consciences. Beaucoup de gens, du reste, crurent trouver dans cet assassinat une sorte de garantie contre le rétablissement du trône des Bourbons, et se montrèrent satisfaits. Satisfaction bien inutile, puisqu'il fut en quelque sorte le marchepied sanglant par où Bonaparte lui-même devait monter au trône.

Ventôse an XII (*Février-Mars* 1804). Attitude des puissances étrangères.

L'effet produit au dehors par la catastrophe de Vincennes fut déplorable. Les princes français et les royalistes endurcis, restés insensibles aux avances du premier consul, y virent avec joie le présage d'un déchaînement général contre lui, et ils espérèrent que les puissances continentales ne tarderaient pas à entrer avec l'Angleterre dans une nouvelle coalition contre la France. On put croire, en effet, un moment, que l'indignation générale donnerait lieu à un éclat terrible. Peu s'en fallut que les résidents français en Prusse ne fussent soumis à de mauvais traitements de la part d'une population exaspérée. En Russie, le czar prit ostensiblement le deuil avec toute sa cour, et l'affectation qu'il y mit fut généralement regardée comme une insulte à la France. En outre, une note du cabinet de Saint-Pétersbourg invita la diète de Ratisbonne à se préoccuper très sérieusement de la violation d'un territoire dépendant de la confédération germanique. La Russie conclut même une alliance offensive et défensive avec la Prusse, et si l'Autriche avait été aussi mal disposée que ces deux puissances envers le gouvernement français, la guerre continentale aurait certainement éclaté sur-le-champ.

Germinal an XII (*Mars-Avril* 1804).

Réserve de l'Autriche.

Mais la cour d'Autriche, quoique beaucoup plus directement intéressée dans la question, se montra bien plus réservée. Elle se souvenait de Marengo ; elle voyait dans Bonaparte le redoutable instrument qui avait brisé sa puissance en Italie, et, toute préoccupée du mécontentement de certains princes allemands à son égard, elle ne se souciait pas de se mettre un embarras de plus sur les bras en se lançant à la légère dans de nouvelles entreprises contre la République. Son ministre des affaires étrangères, M. de Cobentzel, tout en témoignant un blâme pour l'acte inqualifiable qui avait abouti à l'assassinat de Vincennes, voulut bien déclarer à notre ambassadeur que le gouvernement autrichien comprenait les douloureuses nécessités de la politique.

Les agents anglais.

D'autre part, la publication de certaines pièces, qui prouvèrent jusqu'à l'évidence que les ministres anglais, à Munich et à Stuttgard, MM. Drake et Smith, avaient abusé du caractère diplomatique dont ils étaient revêtus pour s'immiscer dans des intrigues et des complots ourdis contre la sûreté de la République française, vint heureusement modifier la disposition des esprits. Un revirement subit se fit dans les chancelleries allemandes en faveur du premier consul, et apporta une diversion salutaire à l'émotion causée par la mort du duc d'Enghien. Les ministres anglais furent ignominieusement chassés de leurs postes; la Prusse elle-même se montra envers eux d'une inflexible sévérité.

Germinal an XII (*Mars-Avril* 1804).

Réponse à la Russie.

Rassuré de ce côté, le premier consul songea à faire repentir le czar d'être intervenu dans une question où il n'avait rien à voir. Il commença par rappeler notre ambassadeur près la cour de Russie, puis, dans une réponse hautaine à la note adressée par Alexandre à la diète de Ratisbonne, il glissa une allusion sanglante à la mort de Paul Ier, dont les assassins étaient restés impunis. Alexandre se le tint pour dit; mais nul doute qu'il n'ait dès lors songé à tirer de cette ironie cruelle une vengeance que, plus d'an an plus tard, devait tristement tromper la bataille d'Austerlitz. La guerre continentale se trouvait donc ajournée.

Mort de Pichegru.

Sur ces entrefaites, un nouvel évènement tragique vint tout à coup surexciter la curiosité publique. On apprit que Pichegru était mort dans sa prison du Temple. Bonaparte n'avait évidemment aucun intérêt à cette mort; Pichegru pouvait vivre sans aucun danger pour lui. Il paraît même que, prenant en considération les grands services rendus jadis au pays par ce général, il avait résolu d'user d'indulgence à son égard. Il songea à lui pour coloniser Cayenne, et lui fit demander, par Réal, combien il lui faudrait d'hommes et de millions pour mener à bonne fin une pareille entreprise. Cette proposition sembla sourire au général, qui connaissait Cayenne pour y avoir été envoyé après le 18 fructidor. Mais, au bout de quelque temps, n'ayant plus entendu parler de Réal, Pichegru crut qu'il n'avait plus à compter sur la clémence

GERMINAL an XII (*Mars-Avril* 1804).

du premier consul, et, saisi de désespoir à la pensée du déshonneur dont la publicité d'un procès ne manquerait pas de salir son nom, il prit le parti de se tuer. Dans la nuit du 16 germinal (6 avril), les gardiens, entendant un bruit inusité dans son cachot, s'empressèrent d'en ouvrir les portes. Ils trouvèrent le général en proie aux convulsions de l'agonie, et tous leurs soins pour le ramener à la vie furent inutiles. Pichegru s'était étranglé avec une cravate de soie que, par une énergie peu commune, il avait, jusqu'à suffocation, serrée autour de son cou, à l'aide d'une cheville de bois. Triste fin d'une vie qui, aux grands jours de la République, avait été un moment si glorieuse et si bell

Calomnies au sujet de la mort de Pichegru.

La malignité publique ne manqua pas de s'exercer à l'occasion de cette mort si prompte. Les royalistes se dirent que l'homme qui s'était si lestement débarrassé du duc d'Enghien avait bien pu faire étrangler Pichegru dans sa prison. Le bruit en fut adroitement répandu de tous les côtés, et il est arrivé, persistant, jusqu'à nos jours. Répudions-le, comme il convient à des hommes de bonne foi. C'est une calomnie gratuite qu'il ne faut pas laisser peser sur la mémoire de Bonaparte, dont la vie d'ailleurs est bien assez chargée de crimes sans qu'on y ajoute encore celui-là.

La mort inattendue de Pichegru eut pour effet de retarder de quelques semaines le procès de Georges Cadoudal et de Moreau; nous ne nous y arrêterons donc pas, car les débats de ce procès appartiennent à l'histoire de l'Empire.

L'Empire! nous y touchons. L'horreur qu'inspirait à beaucoup de gens le meurtre du duc d'Enghien se trouvait contrebalancée par l'horreur des complots tramés contre les jours du chef de l'État, et par la peur de tomber dans une effroyable anarchie, si sa précieuse vie venait à être tout à coup tranchée. Ces gens-là ne se dirent pas que la tranquillité, la vraie gloire et la prospérité d'un pays, dépendent d'institutions fortes et libres, et non pas de la destinée d'un individu. Ils étaient prêts d'avance à accepter toute modification constitutionnelle qui semblerait devoir leur assurer une quiétude éternelle. Les affidés du premier consul, sous l'inspiration de leur maître, exploitèrent admirablement cette disposition des esprits.

GERMINAL an XII (*Mars-Avril* 1804).

Une statue à Bonaparte.

Jamais peuple, du reste, ne parut plus disposé au joug, principalement dans cette partie composée de fonctionnaires, de magistrats, et qu'on appelle si complaisamment l'élite de la nation. C'était à qui, au sein des autorités constituées, se courberait le plus, se montrerait le plus vil, le plus empressé à flatter le maître. Le tribun Siméon se plaisait à considérer le premier consul comme *l'image de la Divinité*. Le Corps législatif ne se montra pas en reste de courtisanerie. Il venait de clore sa session, au bout de deux mois et demi, après avoir fixé à sept cents millions le budget des dépenses et des recettes de l'année suivante. C'était le 3 germinal (24 mars 1804). Un membre tout à fait inconnu, nommé Maurel, attribuant à Bonaparte seul l'honneur du Code civil, proposa à ses collègues de placer dans la salle des séances du Corps législatif le buste en marbre blanc « du restaurateur de la religion, de la morale et de *nos lois*. » Cette proposition fut adoptée d'acclamation. Après quoi, Fontanes, répondant au conseiller d'État Fourcroy qui était venu complimenter le Corps législatif de son zèle, mit, dans son discours de clôture, le premier consul au-dessus de Charlemagne, de Narsès, de Bélisaire et de Justinien. Cela, trois jours après l'assassinat du duc d'Enghien.

Ambition croissante du premier consul

Cependant l'ambition de Bonaparte n'était pas encore satisfaite. La France avait tout donné à cet homme, ou plutôt elle lui avait tout laissé prendre, ses armées, ses trésors, sa liberté. Elle s'était jetée dans ses bras avec l'insouciance et l'entraînement de son caractère inconstant. Prise au mirage d'une gloire éclatante mais fausse, elle avait sacrifié, avec une légèreté inouïe, des biens acquis au prix de tant d'efforts pénibles, et dont un peu plus de patience, au milieu des orages passagers d'une révolution à peine éteinte, lui aurait assuré à jamais la paisible jouissance.

GERMINAL an XII (*Mars-Avril* 1804).

En revanche qu'avait-elle reçu de ce soldat heureux, qui depuis quatre ans la foulait de sa botte éperonnée? Une tranquillité factice, que devaient incessament troubler les échos prolongés de la guerre extérieure. Ne savait-elle pas que les périls et les agitations de la liberté valent mieux, à tout prendre, que le repos honteux de la servitude? Du moins, de tout son passé révolutionnaire, de ses prodigieuses conquêtes sur l'ancien régime, il lui restait, entre autres choses, un mot magique. Ce n'était qu'un nom, il est vrai, mais un nom superbe, retentissant, et dont la splendeur éblouissait le monde: elle s'appelait encore la République française.

Ce nom portait ombrage au premier consul. Il déplaisait à Napoléon Bonaparte de partager la renommée avec la grande nation. Il était le maître absolu, le maître suprême; tout dépendait d'un geste de sa main, d'un caprice de sa volonté; cela ne suffisait pas à son incommensurable vanité. Il tenait à ce qu'il n'y eût plus que lui dans l'État. Ayant l'omnipotence de Charlemagne, il visait au sceptre et à la couronne du grand empereur. Il fallait enfin, pour assouvir ses convoitises effrénées, sans bornes, qu'un peuple tout entier disparût en lui, se confondît dans sa personne. Il voulait la pourpre; il y avait bien droit, car il en avait une toute prête, largement trempée dans le sang des républicains et dans celui d'un prince de race royale.

Propagande d'une restauration monarchique au profit de Bonaparte.

Cette idée de rétablir la monarchie en France lui était toute personnelle. Maintenant, qu'autour de lui des ambitieux subalternes se soient agités dans ce sens, cela est hors de doute. Il n'avait pas fallu beaucoup de clairvoyance à son entourage pour s'apercevoir que le consulat à vie n'avait qu'à moitié contenté ses manies de grandeur. Et puis, que de grâces, que de faveurs tomberaient à coup sûr comme une manne bienfaisante sur tous ceux qui auraient intelligemment contribué à réédifier le trône au profit du héros de Brumaire! Les valets se mirent aussitôt à l'œuvre. Aux royalistes, dont l'assassinat du duc d'Enghien avait ravivé les passions et les haines, ils disaient: Qu'importe qu'il y ait sur le trône un Bourbon ou un Bonaparte, pourvu que le trône soit occupé, et que le principe monarchique soit sauvé! A ceux qu'attachait encore à la République un reste de pudeur ou l'intérêt personnel, aux Conventionnels de la Plaine et de la Gironde, aux acquéreurs de biens nationaux, ils tenaient un tout autre langage. Mettre la couronne sur la tête d'un homme qui devait sa fortune à la Révolution, et assurer l'hérédité du pouvoir, c'était, prétendaient-ils, déjouer pour toujours les calculs des partisans de l'ancien régime, prévenir toute répétition contre les faits accomplis et fixer à jamais les destinées de la Révolution. Et comme ces missionnaires intéressés de l'idée monarchique remplissaient les principaux corps de l'État, comme il y en avait au Sénat, au Corps législatif, au Tribunat, dans les préfectures et dans les collèges électoraux, ils imaginèrent d'organiser une sorte de mouvement d'opinion qui semblât inviter le premier consul à se laisser faire violence et à accepter, comme contraint et forcé, le titre de roi ou celui d'empereur.

GERMINAL an XII (*Mars-Avril* 1804).

Les complices de cette restauration.

Parmi les partisans les plus turbulents de la restauration d'une monarchie héréditaire au profit de Bonaparte, figuraient les anciens Constituants Rœderer et Talleyrand, l'académique Fontanes, et surtout Fouché, l'ignoble Fouché, dont Robespierre avait si bien un jour dévoilé, aux Jacobins, l'âme vile, la bassesse et les ténébreux calculs. Cet homme sinistre avait été le principal instigateur, la cheville ouvrière du 9 Thermidor. Ce jour-là, il avait contribué à perdre la République de fait; il ne songeait plus qu'à lui enlever à présent la seule chose qui lui restât, son nom. Tous les jours on le voyait à la Malmaison, où le premier consul s'était en quelque sorte enfermé depuis la tragédie de Vincennes, et cet ancien régicide, dont tout le corps suait le crime, ne cessait d'exhorter l'auteur de l'attentat d'Ettenheim à se saisir de la couronne et à fonder une aristocratie nouvelle, afin de fortifier le trône restauré. Les meneurs mettaient tout en œuvre pour exciter le pays à réclamer, par voie de pétition, le rétablissement de la forme

GERMINAL an XII (*Mars-Avril* 1804).

monarchique. Dans l'armée, où un certain nombre de généraux, déjà gorgés de richesses plus ou moins bien acquises, s'étaient attachés à détruire l'esprit républicain, on parlait assez hautement çà et là de décerner au premier consul le titre d'empereur des Gaules.

Fouché et ses complices connaissaient bien les intentions secrètes de Bonaparte; mais il entrait dans les vues du premier consul d'avoir l'air de se faire prier et de ne céder qu'à des sollicitations hypocritement couvertes du prétexte de l'intérêt général. Dans tout l'entourage de ce gigantesque ambitieux, un seul homme montra quelque velléité de résistance à la révolution de cour qui se préparait. Ce fut le second consul Cambacérès. Quant au consul Lebrun, on eut bien vite raison de lui. Royaliste d'origine et d'instinct, n'ayant jamais joué qu'un rôle assez effacé, il aimait mieux servir sous une monarchie que de vivre libre sous une République, pourvu qu'on lui assurât une riche prébende.

Résistance de Cambacérès.

Il ne fut pas aussi facile de convertir Cambacérès. Ce n'était pas que cet ancien législateur de la Terreur eût un culte pour les institutions républicaines. Il avait assez prouvé, depuis Brumaire, le peu de cas qu'il en faisait. Seulement il était attaché à la République nominale par son intérêt personnel. Second consul, il se trouvait occuper, après Bonaparte, la principale place dans l'État. Aussi entrevoyait-il avec une peine infinie la perspective de se trouver rabaissé au rôle de simple sujet. Consulté par Bonaparte, il combattit très vivement tout projet de restauration monarchique. C'était, dit-il, s'aliéner bon nombre de républicains, qui tenaient au mot de République au moins autant qu'à la chose, et beaucoup de royalistes, qui, ralliés au premier consul, ne sauraient admettre qu'on relevât le trône pour d'autres que pour les Bourbons. Bonaparte, un peu déconcerté, brisa l'entretien en déclarant à son interlocuteur qu'il était résolu à prendre la couronne, ce qui valait bien toutes les raisons du monde.

Les avances du Sénat.

Le Sénat, corps servile à souhait, parut aller au-devant des désirs du premier consul. Dans une adresse en réponse à un message du gouvernement sur les menées des agents de l'Angleterre, il signala vivement, entre autres choses, à l'instigation de Fouché, comme une lacune très regrettable dans la constitution, l'absence du principe d'hérédité appliqué à la transmission du pouvoir. C'était très nettement inviter Bonaparte à échanger sa position viagère contre celle de monarque héréditaire. Aux membres du Sénat chargés de lui apporter cette adresse, le premier consul répondit d'une manière évasive, en astucieux qu'il était, car jamais homme ne fut plus dissimulé. Il voulait, disait-il, réfléchir mûrement avant de se prononcer.

GERMINAL an XII (*Mars-Avril* 1804).

Ceci se passait dans les premiers jours de germinal an XII (fin mars 1804). Le premier consul resta tout un grand mois sans répondre officiellement et péremptoirement au Sénat. Ce mois, il le passa à sonder les différentes cours de l'Europe sur leurs intentions, au cas où il viendrait à se faire proclamer empereur, titre auquel sa pensée s'était définitivement arrêtée. Les intentions de l'Europe ne pouvaient être douteuses. Quel souverain n'était disposé d'avance à saluer avec empressement un titre sous lequel allait disparaître la grande République qui avait si fortement ébranlé les trônes? Ce point acquis, et l'agitation monarchique ayant été soigneusement entretenue dans le pays par les intrigues des Tuileries, Bonaparte engagea ses sénateurs à lui faire connaître toute leur pensée sur les modifications à apporter à la constitution. Le Sénat répondit par la proposition formelle de convertir la République en monarchie impériale héréditaire.

Attitude du Tribunat.

L'affaire fut portée devant le Tribunat, seul corps qui eût conservé un semblant de liberté de parole. On voulait en effet que la proposition du Sénat eût au moins l'air d'être discutée publiquement, sinon sérieusement. Le tribun Curée, un ancien Conventionnel qui avait siégé parmi ceux qu'on appelait les crapauds du Marais, se chargea de prendre l'initiative, et, le 3 floréal an XII (23 avril 1804), il déposa au Tribunat une

FLORÉAL an XII (*Avril-Mai* 1804).

Floréal an XII (*Avril-Mai* 1804)

motion tendant au rétablissement de l'hérédité du pouvoir au profit de la famille Bonaparte. Cette proposition, soutenue par son auteur, le 10 floréal suivant (30 avril), trouva nombre de membres pour l'appuyer. Une foule d'orateurs, jaloux de faire montre de leur zèle monarchique, se précipitèrent à la tribune pour appuyer la motion de Curée. Citons Carion-Nisas, Chabaud-Latour, Duveyrier, Jaubert, Siméon, etc. Seul, parmi tous les membres de ce corps, devenu presque

Protestation de Carnot.

aussi complaisant que le Sénat, Carnot protesta contre l'entraînement général par un discours où il s'attacha à prouver que la forme républicaine pouvait tout aussi bien, et mieux que celle de la monarchie, assurer à la France le repos, l'ordre et la prospérité.

Assurément cette résistance de Carnot fut de sa part un acte fort honorable, mais dont il ne faudrait cependant pas s'exagérer la portée. Et d'abord, on se demande avec étonnement comment un membre du grand comité de Salut public pouvait siéger au milieu d'un corps sorti d'un attentat contre la République. S'asseoir au Tribunat, c'était amnistier le crime de Brumaire et s'incliner devant le guet-apens victorieux. Il plut un jour au premier consul de faire grâce à Billaud-Varenne, déporté par la réaction thermidorienne sur les plages brûlantes de la Guyane. Billaud-Varenne, ancien membre aussi du comité de Salut public, refusa dédaigneusement, alléguant qu'il ne reconnaissait pas le droit de grâce à un homme qui avait usurpé le pouvoir et étranglé la liberté de son pays. Mais il n'y a pas beaucoup de caractères de cette trempe.

L'opposition de Carnot fut d'ailleurs toute platonique. Il avait commencé par déclarer que, puisque la loi d'hérédité était en discussion, il tenait à dire son avis; mais qu'au lendemain du jour où cette loi serait votée, il se soumettrait docilement au souverain institué par elle. Il savait d'ailleurs parfaitement à quoi s'en tenir d'avance sur le résultat de cette discussion. Sa voix se perdit dans le désert. A une immense majorité, le Tribunat exprima le vœu que Napoléon Bonaparte fût nommé empereur, et que son titre et son pouvoir fussent héréditaires dans sa famille, de mâle en mâle, par ordre de primogéniture. Il demanda seulement, en manière de compensation, que, dans les modifications à apporter aux autorités constituées, par suite de la restauration d'une monarchie héréditaire, il ne fût porté atteinte ni à l'égalité ni à la liberté. Vaines paroles !

Floréal an XII (*Avril-Mai* 1804).

Proposition formelle du Sénat.

Ce vœu fut aussitôt transmis au Sénat, qui, par la bouche de François (de Neufchâteau), s'empressa de revendiquer l'initiative de la proposition du rétablissement de la royauté héréditaire au profit de Bonaparte, tant il craignait d'être surpassé en bassesse et en servilité ! Immédiatement on nomma une commission à l'effet de rédiger un sénatus-consulte portant modification de la constitution. Elle fut composée des dix sénateurs dont les noms suivent : François (de Neufchâteau), Fouché, Rœderer, Lecoulteux de Canteleu, Vernier, Lacépède, Laplace, Fargues, Vaubois et Boissy d'Anglas, tous récemment promus au Sénat. Cette commission s'était adjoint les ministres et les trois consuls, et elle avait pour président le premier consul lui-même. Rétablissement du trône au profit de Bonaparte, avec le titre d'empereur; allocation d'un revenu annuel de vingt-cinq millions au nouveau souverain, sans compter le produit des domaines de la couronne; qualité de princes et de princesses accordée aux frères et sœurs de Bonaparte, avec dotation d'un million par an pour chacun d'eux : tels furent les premiers points sur lesquels cette commission se trouva sans peine d'accord. Elle mettait la République en coupe réglée. Le principe de l'hérédité par ordre de primogéniture, de mâle en mâle, avait été également voté. Pour le cas où l'empereur mourrait sans enfants légitimes ou adoptifs (car on lui avait accordé le droit d'adoption), on décida que la transmission du trône aurait lieu en ligne collatérale au profit de deux de ses frères, Joseph et Louis. Ainsi le voulut Bonaparte. Ses deux autres frères, son com-

FLORÉAL an XII (Avril-Mai 1804).

plice de Brumaire, et Jérôme, tout jeune encore, avaient eu le tort de se marier, suivant leurs inclinations, à des femmes qui ne parurent pas d'une extraction assez élevée au premier consul. Ce parvenu de la Révolution ne pouvait admettre de mésalliance.

Les grands dignitaires de l'État.

Il fallait maintenant entourer la monarchie nouvelle de dignités secondaires qui ajoutassent au prestige du trône impérial : à cet effet, on fouilla dans l'arsenal gothique des institutions féodales. Talleyrand, fort expert en tout ce qui pouvait exciter les basses convoitises, émit un avis auquel on se rallia avec empressement : ce fut d'emprunter à l'empire d'Allemagne ses principales dignités. En conséquence, on arrêta qu'il y aurait : premièrement, un grand électeur spécialement chargé de la convocation des collèges électoraux et des grands corps de l'État ; cette fonction échut à Joseph Bonaparte ; deuxièmement, un archichancelier de l'empire, dont le rôle multiple consistait principalement à présider le conseil d'État et la haute cour, à recevoir le serment des magistrats et à veiller à la promulgation des lois ; ce fut Cambacérès, le législateur de la Terreur, qui fut investi de cette dignité ; troisièmement, un archichancelier d'État, véritable grand maître des cérémonies, ministre extraordinaire des affaires extérieures : il ne fut pas tout d'abord pourvu à cette dignité ; quatrièmement, un architrésorier, sorte de grand maître de la comptabilité générale, qui fut le troisième consul Lebrun ; cinquièmement, un connétable, dont le titre fut dévolu à Louis Bonaparte, et enfin un grand amiral, dont on réserva la nomination. Ces divers dignitaires furent désignés comme présidents de droit des principaux collèges électoraux de l'Empire. De plus, on alloua à chacun d'eux une dotation énorme, scandaleuse, un tiers de million. Le peuple français était redevenu taillable et corvéable à merci. Talleyrand, qui avait imaginé ce beau système, exhumé des friperies de la féodale Allemagne, en fut pour ses frais d'imagination. Bonaparte aima mieux le garder au

FLORÉAL an XII (Avril-Mai 1804).

ministère des affaires étrangères, où il en avait besoin, sauf à le dédommager en argent. L'ancien évêque d'Autun ne le lui pardonna jamais. Quant à Fouché, on rétablit pour lui le ministère de la police, qui suffisait à son ambition : il était là dans son élément.

Rétablissement du maréchalat.

Restait à contenter les ambitions militaires. On rétablit, en conséquence, l'inutile et coûteuse dignité de maréchal, abolie par la Révolution, et l'on décida qu'il y aurait seize maréchaux d'empire en activité et quatre honoraires, Jourdan, Masséna, Brune, Ney, Lannes, Augereau, Berthier, Davoust, Moncey, Mortier, Murat, Soult, Bessières, Bernadotte, Kellermann, Lefebvre, Sérurier et Pérignon, furent les premiers nommés, et ils échangèrent, avec empressement, il faut le dire, leur titre de généraux républicains contre le bâton d'une dignité servile. Ce fut du reste, de toutes parts, un assaut formidable des places nouvellement instituées. Tout ce que la cupidité humaine peut enfanter de bassesses se donna largement carrière. La commission sénatoriale ne manqua pas de rétablir, en vue du lustre à donner à la nouvelle cour, ces vieilles charges de domesticité, telles que celles de chambellan, écuyer, maître des cérémonies, etc., si chères aux anciennes monarchies. On se les disputa avec acharnement, et l'on vit reparaître dans cette lice une foule d'anciens nobles, que la mort du duc d'Enghien semblait avoir à jamais écartés de la personne de Bonaparte.

Nous ne pouvons que mentionner pour mémoire nombre de charges militaires et civiles, renouvelées d'un autre âge, et réédifiées pour les besoins des splendeurs du nouvel empire. L'organisation judiciaire fut modifiée dans le sens monarchique ; les tribunaux d'appel devinrent cours impériales, le tribunal de cassation, cour de cassation. Le Tribunat, en récompense de sa docilité, vit le pouvoir de ses membres prorogé de cinq à dix ans. Une haute cour, composée de sénateurs, de conseillers d'État, de magistrats et de hauts dignitaires, fut placée au sein même du Sénat. Elle devait

Floréal an XII (*Avril-Mai* 1804).

pourvoir à la fois à la sûreté du gouvernement et à celle des citoyens. Le Corps législatif gagna aussi quelque chose à ce remaniement constitutionnel : il eut le droit de parler dorénavant dans les comités secrets. Quant au Sénat, on mit sous sa sauvegarde, comme par dérision, la liberté individuelle, qui n'existait guère, et la liberté de la presse, qui n'existait pas.

Bonaparte proclamé empereur.

A peine rédigée, l'œuvre de la commission fut soumise à la sanction du Sénat, qui, sur un rapport de Lacépède, l'adopta d'acclamation. C'était le 28 floréal an XII (18 mai 1804). Ce jour-là même, Napoléon Bonaparte devait être proclamé empereur, et chacun était pressé de courir à Saint-Cloud pour se prosterner devant l'astre éblouissant. Bonaparte attendait en effet au château de Saint-Cloud la couronne que devait lui apporter son Sénat. Cambacérès prit la parole au nom de ce corps avili.

Le nouvel archichancelier de l'Empire s'exprima devant la toute récente Majesté dans les termes de la plus basse adulation. Le Sénat, dit-il, venait la supplier d'agréer que le sénatus-consulte reçût immédiatement son exécution, et c'était « pour la gloire comme pour le bonheur de la République » qu'il proclamait à l'instant Napoléon, empereur des Français. Bonaparte répondit, avec ce ton grave et affecté dont il avait le secret, qu'il acceptait le titre qu'on croyait utile à la gloire de la nation ; qu'il soumettrait la loi de l'hérédité à la sanction du peuple, et que son esprit ne serait plus avec sa postérité le jour où elle cesserait de mériter la confiance de la grande nation. Paroles banales que tous les usurpateurs ont au service de leur ambition. La comédie était jouée.

Cette fois pas une protestation ne se fit entendre, officiellement du moins. Seulement, lors du scrutin plébiscitaire, un des officiers les plus distingués de l'armée, le général Malet, fut un des rares opposants qui votèrent contre l'empire. Ce vote lui valut l'honneur d'être mis en état de réforme. Nous retrouverons plus tard ce général, doué d'un courage que possèdent si rarement les militaires, le courage civil. Tous les membres des grands corps de l'État prêtèrent successivement serment entre les mains de l'empereur, Carnot comme les autres. Cet ancien membre du comité de Salut public bouda si peu l'Empire et l'empereur, contrairement à une opinion beaucoup trop accréditée, qu'après la suppression du Tribunat il accepta fort bien de Napoléon une pension de dix mille francs et, plus tard, le titre de comte. C'était un travailleur consciencieux et zélé, un patriote excellent, ce n'était pas un caractère.

Floréal an XII (*Avril-Mai* 1804).

La formalité des serments terminée, on songea tout de suite au sacre. Bonaparte, qui rêvait déjà l'empire de Charlemagne, voulait se faire sacrer, comme le grand empereur d'Occident, par les mains mêmes du pape, et sacrer à Paris, afin d'émerveiller le monde par un spectacle si nouveau. Des pourparlers furent immédiatement ouverts à ce sujet avec la cour de Rome. Mais cela appartient à l'histoire de l'Empire, et notre tâche s'arrête ici.

Fin de la République.

Ainsi finit la première République française. Elle avait duré douze ans, moins cinq mois, du 21 septembre 1792 au 28 floréal an XII (18 mai 1804). Née au milieu des orages et des éclairs, saluée à son aurore par d'universelles acclamations, elle tombait misérablement sous une intrigue de palais, aux applaudissements des rois qu'elle avait humiliés et vaincus.

Jamais rien de si grand n'avait paru sur la terre. Pendant deux ans, sous une forme révolutionnaire commandée par les circonstances, elle avait fait face à des périls inouïs, aux difficultés les plus graves avec lesquelles, depuis l'origine du monde, un peuple se soit trouvé aux prises. Nous avons raconté ailleurs le colossal effort de la République durant cette première période de son existence. On ne reverra plus de géants pareils à ceux qui, pour la sauver, n'ont pas hésité à sacrifier leur mémoire et à la jeter en pâture aux calomnies, sûrs qu'ils étaient d'avance qu'il ne faut jamais compter sur la reconnaissance des hommes. Nous avons dit aussi comment,

FLORÉAL an XII (*Avril-Mai* 1804).

frappée au cœur le 9 Thermidor, dans la personne de ses plus ardents et de ses plus dévoués défenseurs, elle s'était traînée, jusqu'à la fin de la Convention, dans la boue sanglante de la réaction.

Avec la mise en œuvre de la constitution de l'an III, par où s'ouvre le volume dont nous traçons les dernières lignes, commence la seconde période de la République, sa période normale et constitutionnelle. La Révolution est close de droit, la France n'a plus qu'à se laisser mouvoir au jeu régulier de ses institutions. Malheureusement la constitution de l'an III, fille de l'implacable réaction thermido-girondine, contenait en elle des germes de dissolution dont un esprit attentif pouvait dès lors prévoir le développement fatal et prochain. Pour avoir foulé aux pieds quelques-uns des principes essentiels de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, proclamée aux grands jours de la Convention, les législateurs de l'an III avaient enlevé d'avance de sérieux défenseurs à leur œuvre, en frappant d'incapacité politique des millions de Français, en les destituant arbitrairement de leur rang et de leurs droits de citoyens. Qu'importait à ces déshérités la destinée d'un pacte social qui les réduisait au rôle de parias sur la terre !

Toutefois cette constitution, malgré l'atteinte profonde qu'y avait reçue le principe d'égalité, consacrait encore, dans une large mesure, les libertés civiles et politiques. Elle n'était donc pas fermée aux progrès. Le temps pouvait l'amener à se modifier et à s'arrêter au point juste et nécessaire où la démocratie se confond avec la République. Il suffisait pour cela qu'elle fût servie par quelques hommes probes et convaincus. La fatalité voulut qu'il en fût autrement. Elle fut battue en brèche par ceux-là mêmes qui avaient reçu mission de la protéger. Des ambitieux, des intrigants, des misérables qui dans la Révolution n'avaient jamais vu qu'un moyen de fortune, ne craignirent pas de la livrer à un soldat parvenu, soldat de génie, il est vrai, mais brutal, sans conscience, sans

FLORÉAL an XII (*Avril-Mai* 1804).

cœur et sans foi. Et ce fut au moment où la République, victorieuse sur le continent, rayonnant sur le monde entier, reconnue de presque toute l'Europe, allait pouvoir guérir ses maux intérieurs et cicatriser ses blessures, sans toucher à ses libertés si chèrement achetées, qu'elle trébucha tout à coup contre un despotisme imprévu.

Le consulat, sorti d'un guet-apens heureux, inaugura dans notre pays le règne de la tyrannie militaire et administrative. Consulat décennal, consulat à vie, c'est tout un. La France traversa alors une ère de tranquillité et de gloire qu'on ne saurait malheureusement lui envier ; car il n'est pas de tranquillité ni de gloire qui puissent compenser la liberté perdue et consoler de l'abaissement du caractère national. Durant cette troisième et dernière période, tous les fronts sont courbés, les esprits diminués. Matériellement agrandie au dehors, la France est moralement amoindrie au dedans. Adieu les aspirations fières et sublimes ! Adieu les étendards où semblait flamboyer en lettres de feu la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, et que les peuples voisins saluaient comme un signe d'affranchissement ! Bientôt l'aigle, sinistre oiseau de proie, va étendre ses ailes à la hampe de nos drapeaux. Triste emblème ! L'âpre amour du gain et des dignités lucratives, les appétits grossiers, ont remplacé dans les cœurs tous les sentiments généreux, le culte de l'indépendance et la fierté du citoyen. La grande nation du Jeu de Paume et du Dix Août n'est plus qu'un troupeau aux pieds d'un maître.

De toute la philosophie du dix-huitième siècle, de cette philosophie éclatante, où avait rayonné le génie de Voltaire, de Rousseau, de l'Alembert et de Diderot, des principes immortels proclamés par les grands esprits de la Constituante et de la Convention, des institutions républicaines en un mot, il ne restait guère qu'un nom, mais ce nom était un symbole. Il apparaissait comme un épouvantail, comme un remords peut-être aux regards inquiets de celui qu'on appelait déjà l'homme du destin — de notre mauvais destin, dirons-nous. Craignait-

FLORÉAL an XII (*Avril-Mai* 1804).

il, ce génie fatal, que ce nom magique ne réveillât de leur repos sanglant les martyrs tombés en l'invoquant, et que tôt ou tard la nation, se souvenant, ne se prît à regretter les principes d'égalité et de liberté dont il était la signification magnifique? Toujours est-il qu'il ne cessa d'en conspirer la suppression. Aidé de quelques traîtres éhontés, d'ambitieux et d'intrigants vulgaires, dont il devait couvrir d'une livrée dorée la bassesse et l'infamie, il ensevelit de ses mains la République française agonisante dans les plis du manteau impérial. Que ces gens-là, percés à jour maintenant, demeurent éternellement cloués au pilori de l'histoire.

Mais patience, la grande République de l'an II n'est pas morte. Elle dort seulement d'un lourd sommeil, pour se réveiller calme, majestueuse et souriante, le jour où, à bout d'expériences monarchiques, las d'être ballottés d'un despotisme à l'autre, fatigués de servir de proie aux princes et à leurs courtisans, les peuples comprendront qu'il est bien plus simple, bien plus logique, bien moins coûteux, de faire eux-mêmes leurs affaires et se jetteront dans les bras de cette République qui, seule, peut assurer leur indépendance, leur dignité et leur bonheur, en établissant sur des bases indestructibles la justice et la liberté.

FIN.

INDICATION

DES SOURCES OU NOUS AVONS PUISÉ ET DES PRINCIPAUX DOCUMENTS, JOURNAUX, LIVRES ET BROCHURES QUE NOUS AVONS CONSULTÉS, ANALYSÉS ET CONTROLÉS LES UNS PAR LES AUTRES.

Pièces officielles et autres, conservées aux Archives nationales.

Lettres privées et manuscrits, émanant des principaux personnages du temps.

Journaux :

Le Moniteur universel.
Le Journal des hommes libres.
Le Tribun du peuple.
Le Censeur du peuple.
Le Mémorial historique, politique et littéraire.
Le Journal des Débats.
Les Nouvelles politiques, nationales et étrangeres
La Quotidienne.
Les Actes des apôtres.
La Feuille du jour.
Le Petit Gauthier.
L'Accusateur public.
Le Messager.
Le Postillon des armées.
Le Courrier des armées.
Le Rédacteur.
Le Courrier républicain.
L'Ami des lois.
Le Tableau des mœurs (Le Grondeur).
Les Annales catholiques.
Le Spectateur du Nord.
Le Miroir.
L'Ami de la patrie.
Le Nouvelliste.
Le Journal de Paris.
L'Éclaireur du peuple.

L'Europe politique et littéraire.
Journal des des défenseurs de la patrie.
L'Ami de la constitution de 1795.
Le Courrier de l'Europe.
Le Postillon de Calais.
L'Historien.
Le Gardien de la constitution.
Rapsodies du jour.
La Clef du cabinet des souverains.
Correspondance des villes et des campagnes.
Annales universelles.
La Gazette de France.
Le Bien informé.
La Poste du jour.
La Petite Poste du soir.
Le Surveillant.
Journal des théophilanthropes.
Feuille économique, ou *Courrier universel.*
Mercure britannique, ou *Notice historique et critique sur les affaires du temps*, par Mallet du Pan.
Bulletin décadaire de la République française.
Le Régulateur, ou *Gazette de Paris et de l'Europe.*
Le Citoyen français.
Tablettes républicaines.
Courrier de l'égalité.
La Sentinelle.
Journal d'économie politique.

Livres et Brochures :

De la force du gouvernement actuel de la France et de la nécessité de s'y rallier, par Benjamin Constant, an IV, in-8°.

Mémoires sur la Convention et le Directoire, par Thibaudeau, 2 vol. in-8°.

Tableau de l'Europe jusqu'au commencement de 1796, et pensées sur ce qui peut procurer promptement une paix solide, suivi d'un appendice sur plusieurs questions importantes, par M. de Calonne. Londres, 1796, in-8°.

Proclamation de Hoche aux paysans bretons, an IV, in f°.

Recueil de la correspondance saisie chez Lemaitre, an IV. in-8°.

Les conseils militaires de Vendémiaire an IV, in-8°.

La légion de police à elle-même, à tous ses frères d'armes et au peuple, in-8°

Lettre du représentant Drouet au Directoire exécutif, la veille de son arrestation, sur la visite nocturne faite chez lui par la force armée. Floréal an IV.

Mémoire historique sur la réaction royale et sur les massacres du Midi, par Fréron, avec pièces justificatives, in-8°.

J.-B. Louvet à ses collègues, in-8°.

Bailleul, membre du conseil des Cinq-Cents, à ses collègues, sur Boissy d'Anglas, aussi membre de ce conseil, in-8°.

Liste nominative des hommes arrêtés au camp de Grenelle, dans la nuit du 23 au 24 fructidor de l'an IV, in-8°.

Débats complets du procès Babeuf et autres, 8 vol. in-8°.

J.-N. Pache, sur les factions et les partis, les conspirations et les conjurations, et sur celle à l'ordre du jour, an IV, in-8°.

Dernière lettre de Gracchus Babeuf, assassiné par la prétendue haute cour de justice, à sa femme et à ses enfants, in-8°.

Conspiration pour l'égalité, par Buonaroti, 2 vol. in-8°.

Adresses des armées de la République française contre les royalistes de l'intérieur, an V, in-8°.

Révolution du 18 Fructidor, par un témoin oculaire, Londres, 1797 in-8°.

Imbert-Colomès à ses commettants et au peuple français sur la journée du 18 Fructidor. Francfort, 1797, in-8°.

Égalité, liberté, journée du 18 Fructidor, in-8°.

Camille Jordan, à ses commettants sur la Révolution du 18 Fructidor, in-8°.

Journal de Ramel, commandant de la garde du Corps législatif de la République avant le 18 Fructidor sur quelques faits relatifs à cette journée, sur sa déportation et sur son évasion, etc..., in-8°.

Rapport de Bailleul sur le 18 Fructidor, in-8°.

Réponse de L.-N.-M. Carnot au rapport fait sur la conspiration du 18 Fructidor au conseil des Cinq-Cents par Bailleul, in-12.

Mémoire faisant suite à ceux de Carnot et de Ramel, et dans lequel la conduite de l'ex-directeur, dans les journées qui ont précédé le 18 Fructidor, est mise à découvert, par Delacarrière, représentant du peuple proscrit, Lyon, an VIII, in-12.

Histoire du Directoire constitutionnel, par Carnot-Feulins, d'après Barbier, an VIII, in-8°.

Histoire du 18 Fructidor, ou Mémoires contenant la vérité sur les divers évènements qui se sont rattachés à cette conspiration, etc., par le chevalier Delarue. Paris, 1821, 2 vol. in-8°.

Départ du Temple pour la Guyane des déportés de Fructidor, avec les instructions données au général Dutertre, chargé de les conduire à leur destination, an VIII, in-8°.

Sur la mobilisation de deux tiers de la dette publique, d'après le projet de la commission des finances, an V, in-8°.

Procès-verbal de la cérémonie funèbre qui a eu lieu au Champ de Mars, à Paris, le 10 vendémiaire an VI, en mémoire du général Hoche, in-8°.

Recueil complet des discours prononcés par Barras, président du Directoire, par le général Bonaparte, par le ministre des relations extérieures et de la guerre, par le général Joubert et le chef de brigade Andréossy, à

l'audience solennelle donnée par le Directoire le 20 frimaire an VI pour la ratification du traité de paix conclu à Campo-Formio, in-8°.

Reddition de la prise de Malte en 1798, in-8°.

Procès-verbal de la fête de la fondation de la République, célébrée à Paris le 1er vendémiaire an VII, in-8°.

Rapport officiel sur l'assassinat des ministres plénipotentiaires à Rastadt, an VII, etc., in-8°.

Histoire et procès des naufragés de Calais.

Réponse de la Reveillère-Lepeaux aux dénonciations portées contre lui et ses anciens collègues, an VII, in-8°.

Explications sur la République cisalpine, in-8°.

Procès-verbal de la fête anniversaire de la fondation de la République célébrée le 1er vendémiaire an VII, in-8°

Opuscules mêlés de littérature et de philosophie, par Rœderer, 3 vol. in-8°

Considérations sur la Révolution française, par Mme de Staël, 2 vol in-12.

Mémoires historiques sur le 18 *Brumaire*, contenant des détails exacts et plus circonstanciés que tous ceux qui ont paru jusqu'à ce jour, auxquels on a joint les discours prononcés par Lucien Bonaparte et un autre membre du conseil des Cinq-Cents, et autres détails dont les feuilles publiques n'ont pas rendu compte, an VII, in-8°.

Coup d'État du 18 *Brumaire*, par M. Bigonnet, membre du conseil des Cinq-Cents, exclu le 19 brumaire, in-8°.

Mon examen de conscience sur le 18 *Brumaire an VII*, par M. Savary, ex-membre du conseil des Anciens au Corps législatif, Paris, 1819, in-8°.

Notice historique sur le 18 *Brumaire*, par le président de la commission des inspecteurs du conseil des Anciens, alors le citoyen Cornet, représentant du peuple, aujourd'hui le comte de Cornet, pair de France, 1819, in-8°.

Événements des 18 *et* 19 *Brumaire an VIII et jours suivants*, ou Répertoire historique des faits, rapports, discours, mémoires, lois, proclamations lettres ministérielles et autres pièces authentiques, concernant l'ajournement des deux conseils, la création et l'exercice du pouvoir des commissions, législations, l'établissement du pouvoir des trois consuls de la République française et des changements introduits dans le gouvernement par suite de l'exécution de la loi du 19 Brumaire, Paris, Rondonneau, in-8°.

Mémoires sur le Consulat, 1799-1804, par un ancien conseiller d'État (Thibaudeau), 1827, in-8°.

Le 18 *Brumaire*, ou tableau des événements qui ont amené cette journée, des moyens secrets par lesquels elle a été préparé, des faits qui l'ont accompagnée, etc., an VIII, in-8°.

Révolution de Brumaire, ou relation des principaux évènements des 18 et 19 Brumaire, par Lucien Bonaparte, 1845 in-8°.

Les deux premières années du consulat de Bonaparte, par Rœderer, président de la section de l'intérieur au conseil d'État, in-8°.

Histoire du consulat de Bonaparte, contenant tous les évènements politiques et militaires de l'an VIII à l'an XI, par Pagès, 1803, 3 vol. in-8°.

Correspondance et relations de Fiévée avec Bonaparte, 3 vol. in-8°.

Premiers fonctionnaires du Consulat, an IX, in-f°.

Les consuls de la République française aux habitants de l'Ouest, an VIII, in-8°.

Des causes qui ont amené l'usurpation du général Bonaparte, et qui préparent sa chute, par F. d'Ivernois, 1800, in-8°.

Pièces diverses relatives aux opérations militaires et politiques du général Bonaparte. Pièces officielles de l'expédition d'Égypte. an IX, 2 v. in-8°.

Discours prononcé par Lucien Bonaparte, ministre de l'intérieur, pour l'anniversaire de la prise de la Bastille, le 25 messidor an VIII, in-8°.

Ibid., le 1er vendémiaire an IX, pour l'anniversaire de la fondation de la République, in-8°.

Éloge funèbre des généraux Kléber et Desaix, prononcé le 1er vendémiaire an IX, à la place des Victoires, par le citoyen Garat, membre du Sénat.

Détails exacts et circonstanciés de l'explosion qui a eu lieu le 3 *nivôse* dans la rue Nicaise, in-12.

Arrêté des consuls de la République concernant la mesure de déportation hors du territoire européen de la République. Liste complète par ordre alphabétique de 132 individus qui seront déportés comme complices et fauteurs de l'explosion de la rue Nicaise, etc. Indication de leurs noms, prénoms et qualités, an IX, in-8°.

Procès instruit par le tribunal criminel du département de la Seine contre Demerville, Ceracchi, Aréna et autres, prévenus de conspiration contre la personne du premier consul Bonaparte, suivi des débats et du jugement intervenus sur le pourvoi en cassation des condamnés, pluviôse an IX, in-8°.

Topino-Lebrun, non jugé, mais condamné à mort par le tribunal criminel de la Seine, le 19 pluviôse an IX, in-8°.

Procès instruit par le tribunal criminel du département de la Seine contre les nommés Saint-Rejant, Carbon et autres, an IX, 2 v. in-8°.

Le triomphe de la République française et son indépendance par le 18 Brumaire et ses suites, in-f°.

Articles préliminaires de la paix signée entre la République française et la Porte Ottomane ; évacuation de l'Égypte par les troupes françaises, etc. in-8°.

Programme officiel de la fête du 1er *vendémiaire an X*, in-8°.

Exposé de la situation de la République française, par le premier consul, frimaire an X, in-4°.

Dépêche officielle arrivée au gouvernement, donnant de nouveaux détails sur Saint-Domingue, etc... Capitulation de Toussaint-Louverture et autres, par Cafarelli.

Voyage fait par le premier consul en l'an XI de la République, dans les départements de l'Eure, de la Seine-Inférieure et de l'Oise, 1 vol. in-8°.

Acte de médiation fait par le premier sonsul de la République française entre les partis qui divisent la Suisse, pluviôse an IX, in-4°.

Exposé de la situation de la République en l'an XI, par le premier consul, in-4°.

Détail officiel de la prise du Hanovre, par le général Édouard Mortier, prairial an XI, in-4°.

Recueil des interrogatoires subis par le général Moreau, des interrogatoires de quelques-uns de ses coaccusés, des procès-verbaux de confrontation et autres pièces produites au soutien de l'accusation contre ce général. Prairial an XII, in-8°.

Détail de l'arrestation de Georges et de Raoul Gaillard, dit Saint-Vincent, noms des individus qui les ont arrêtés, et de celui qui fut victime de son dévouement, etc..., in-4°.

Exposé de la situation de la République française en l'an XII, par le premier consul, in-4°.

Jugement rendu par la commission militaire spéciale qui condamne à la peine de mort Louis-Antoine-Henri de Bourbon, duc d'Enghien, en réparation des crimes d'espionnage, de correspondance avec les ennemis de la République, in-4°.

Pièces judiciaires et historiques relatives au procès du duc d'Enghien, avec le journal de ce prince, depuis l'instant de son arrestation, 1823, in-8°.

Recueil des pièces authentiques relatives au procès du général Pichegru, in-8°.

Acte d'accusation de Georges, Pichegru, Moreau et autres, prévenus de conspiration contre la sûreté intérieure et extérieure de la République, floréal an XII, in-8°.

Séance du Sénat conservateur, sous la présidence de Cambacérès. Adoption du sénatus-consulte qui déclare Napoléon Bonaparte empereur des Français, in-4°.

Mémoires de Savary, duc de Rovigo, in-8°.

Mémoires de Fouché, 1 vol. in-8°.

Mémoires sur Carnot, in-8°.

Souvenirs de Mathieu Dumas.

Correspondance de Napoléon.

Almanachs nationaux depuis l'an VI (1795—1796) *jusqu'à l'an XII* (1803—1804).

TABLE DES MATIÈRES

CHAPITRE PREMIER

CHAPITRE DEUXIÈME

CHAPITRE TROISIÈME

CHAPITRE QUATRIÈME

CHAPITRE CINQUIÈME

CHAPITRE SIXIÈME

CHAPITRE SEPTIÈME

CHAPITRE HUITIÈME

CHAPITRE NEUVIÈME

CHAPITRE DIXIÈME

CHAPITRE ONZIÈME

CHAPITRE DOUZIÈME

CHAPITRE TREIZIÈME

CHAPITRE QUATORZIÈME

CHAPITRE QUINZIÈME

CHAPITRE SEIZIÈME

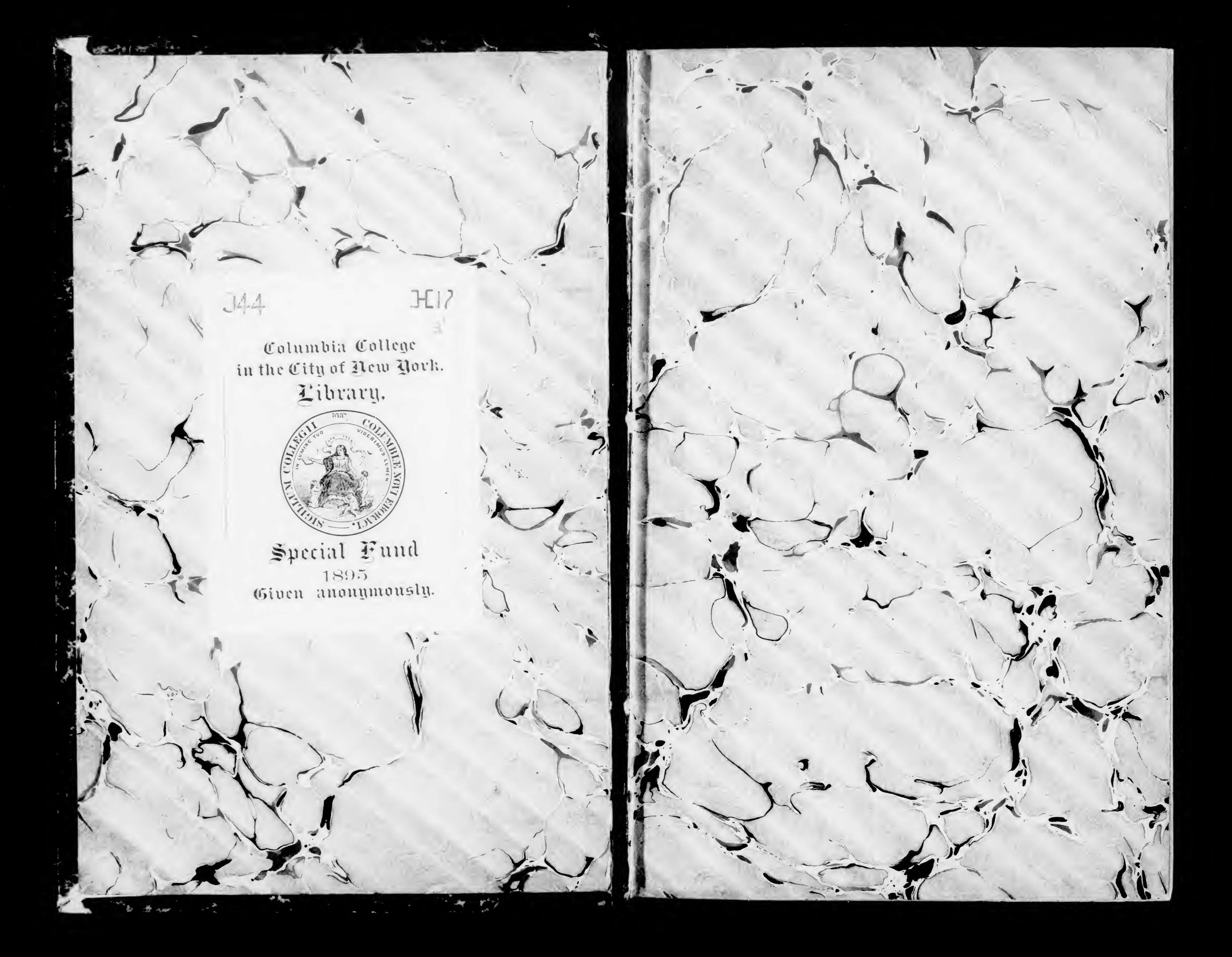
FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES.

3031-85. — CORBEIL. Typ. et stér. CRÉTÉ.



COLUMBIA UNIVERSITY LIBRARIES
0021090300
BRITTLE DO NOT
PHOTOCOPY

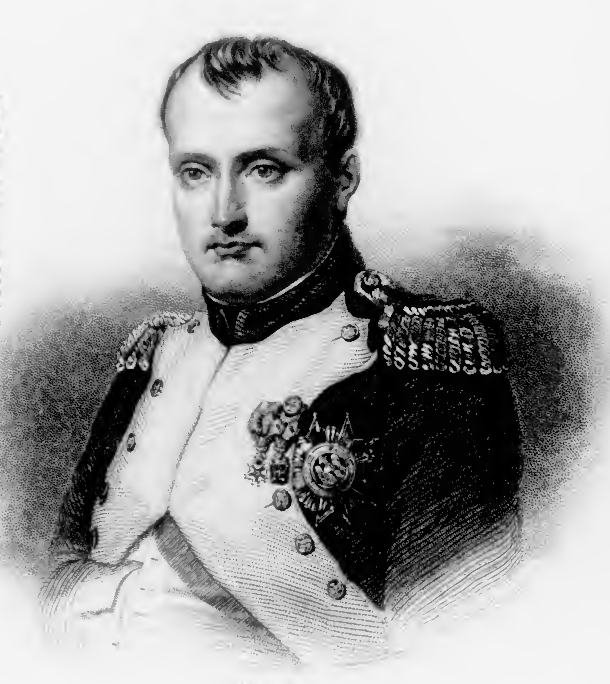
VOLUME 3
PART 1



HISTOIRE

DU

PREMIER EMPIRE



NAPOLEON

HISTOIRE DE FRANCE

DEPUIS LA

RÉVOLUTION JUSQU'A LA CHUTE DU SECOND EMPIRE

PAR

ERNEST HAMEL

TROISIÈME SÉRIE

HISTOIRE DU PREMIER EMPIRE

FAISANT SUITE

A L'HISTOIRE DE LA RÉPUBLIQUE

SOUS

LE DIRECTOIRE ET LE CONSULAT

Mai 1804. — Avril 1814

DEUXIÈME ÉDITION

Augmentée d'un index alphabétique et ornée de gravures sur acier

TOME PREMIER



PARIS

LIBRAIRIE FURNE

JOUVET ET Cie, ÉDITEURS

5, RUE PALATINE, 5

M DCCC LXXXVIII

PRÉFACE

DE LA DEUXIÈME ÉDITION.

Il y a aujourd'hui six ans que ce livre a été publié pour la première fois.

Nous l'avons relu avec l'attention la plus scrupuleuse. Sauf quelques retouches de détail, insignifiantes quant à la pensée et à la forme, nous n'y avons absolument rien changé. Il est tel qu'il est sorti du premier jet.

Nous y avons ajouté seulement un index alphabétique qui permet au lecteur de rechercher sans peine tous les actes auxquels ont été mêlés les différents personnages de cette épopée de dix ans.

Napoléon est de ceux qui sont entrés vivants dans l'immortalité. Il y a donc longtemps que la postérité a commencé pour lui. L'avenir n'aura rien de nouveau à nous apprendre sur son compte.

Dans notre immense désir de rendre à chacun la justice qui lui est due, nous nous sommes souvent demandé avec inquiétude si nous n'avions pas été trop sévère ou trop indulgent à son égard.

Après avoir revu les appréciations que nous ont

suggérées dans cette histoire du premier Empire les divers actes de sa vie prodigieuse, nous croyons avoir fait équitablement la part du bien et celle du mal.

Il n'y a pas d'homme qui ait accompli de plus grandes choses; il n'y en a pas non plus qui ait fait de plus grandes folies, qui ait commis de plus grands crimes au point de vue politique.

De tous les jugements portés sur lui, les uns ont été beaucoup trop loin dans l'éloge, les autres dans la détraction.

En tous cas un tel homme ne saurait être jugé d'après des cancans d'alcôve, des commérages de boudoir et de salon.

Comment oublier que pendant dix ans sa gloire a été celle de la France?

Qu'il a semé sur tous les champs de bataille de l'Europe les principes de la Révolution?

Que loin d'être le protégé des cours étrangères, il a été l'objet constant des haines implacables des vieilles aristocraties européennes?

C'est même ce qui l'a fait si grand aux yeux de ce peuple dont il faisait pourrir les os par milliers dans tous les coins du monde.

Marengo rayonnait sur le 18 brumaire. L'égalité consolait de la liberté perdue : on oubliait la déesse absente, en voyant la Prusse, l'Autriche et la Russie humiliées et vaincues aux pieds de la France. Austerlitz, Iéna, Friedland, sont des fleurons de notre couronne qu'aucun nuage n'effacera jamais, et le moment serait mal choisi pour les diminuer à l'horizon.

Et, dans un autre ordre d'idées, est-ce que nous ne gardons pas encore dans nos lois, dans nos

mœurs, dans nos institutions, l'empreinte ineffaçable de ce génie fatal? Est-ce que la troisième République, pour se défendre même, ne conserve pas, beaucoup trop précieusement peut-être, cette excessive centralisation administrative renouvelée de l'ancien régime, et qu'il avait poussée à l'excès? Est-ce que tous les grands corps de l'État existant à cette heure ne sont pas ceux qui sont sortis de sa main puissante?

Le livre, dont nous offrons une nouvelle édition au public, n'a donc pas été écrit avec l'idée préconçue de démolir le grand faucheur d'hommes dont l'histoire est si intimement liée à celle de notre pays. Nous sommes avant tout le serviteur de la vérité; et nous nous efforçons, suivant l'expression de Voltaire, d'écrire l'histoire non en flatteur, non en panégyriste, non en gazetier, mais en philosophe.

Une morale suffisante se dégage, d'ailleurs, d'elle-même de ce livre : c'est qu'un peuple a toujours tort d'abdiquer entre les mains d'un homme, cet homme fût-il le plus beau génie du monde. Et ce que nous avons de mieux à faire, quant à nous, c'est de fortifier de tout notre patriotisme et de tous nos efforts cette République, née jadis au soleil de Vendémiaire, et qui, seule, nous donnera à la fois la gloire, la tolérance et la liberté.

Paris, ce 3 février 1888.

PRÉFACE

DE LA PREMIÈRE ÉDITION.

Scribitur ad narrandum et PROBANDUM.

Je reprends aujourd'hui l'œuvre interrompue depuis quelques années, à savoir la publication de l'histoire analytique et raisonnée de mon pays, depuis la magnifique explosion de 1789.

J'ai démontré, dans mon *Histoire de la République sous le Directoire et sous le Consulat*, que la France, une fois sortie des convulsions révolutionnaires, avait vécu constitutionnellement, grande, glorieuse et prospère, pendant près de dix ans, sous la forme républicaine.

« Votre livre, m'écrivait alors M. Michelet, mon illustre maître, aura le plus grand succès. Il rappelle à la France que la République y a duré longtemps, et avec tant de gloire ! »

Ceux qui se sont plu à rabaisser cette éclatante période de notre histoire, au profit de celle qui l'a suivie, ont, sciemment ou non, calomnié notre pays.

C'était en plein Directoire que l'ancien constituant Rœderer écrivait ces lignes, qu'il est bon de rappeler : « Jamais l'amour de la liberté ne fut plus pur, plus

calme et plus général... C'est une jouissance bien douce pour les amis de l'ordre, de la liberté, de l'humanité, de contempler le nouveau triomphe qui élève la République au-dessus du royalisme et de l'anarchie... »

C'était encore la République qui triomphait sous le Consulat; c'était en son nom qu'était signé le traité de Lunéville; c'était elle, comme je l'ai dit, qui, après la paix d'Amiens, apparaissait resplendissante aux yeux de l'Europe émerveillée. La dictature n'était que viagère, les patriotes ne doutaient pas qu'elle ne disparût avec l'homme qui l'incarnait en sa personne, et que l'on n'en revînt, sans secousse, à la vérité des institutions républicaines. La nation s'appartenait encore de droit, et c'était beaucoup.

Personne, en France, à l'exception de quelques centaines d'intéressés, ne souhaitait le changement de l'étiquette gouvernementale, ni, surtout, que l'on remît de nouveau à perpétuité, et à titre de propriété héréditaire, la direction de nos destinées entre les mains de quelque famille providentielle. La substitution de l'Empire à la République a été un escamotage dont la responsabilité ne saurait peser sur le peuple, qui a subi cette substitution, contraint et forcé, et qui ne fut consulté, pour la forme, qu'après que le tour eut été joué. La seule chose dont il soit permis de s'étonner, c'est la docilité et la résignation avec lesquelles ce peuple débonnaire s'est incliné devant le fait accompli. On s'en étonnera moins peut-être après la lecture attentive de cet ouvrage.

En effet, la période, dont j'entreprends aujourd'hui de raconter l'histoire, n'a pas été sans exercer une

impression profonde sur l'imagination des contemporains. Cette impression, nous l'avons, nous-même, vivement ressentie. Sont-ils si nombreux les hommes de ma génération qui, dans leur enfance et dans leur jeunesse, n'ont pas été, plus ou moins, sous le charme puissant de la légende impériale? J'avais quatorze ans, quand une souveraine imprudence de M. Thiers ramena en France les cendres de l'empereur. Jamais je n'oublierai, pour ma part — et qui pourrait l'oublier, en ayant été témoin? — l'enthousiasme indescriptible, le délire joyeux dont la population parisienne fut saisie dans cette froide journée de décembre où le gouvernement de Louis-Philippe mena en grande pompe aux Invalides les restes du captif de Sainte-Hélène.

L'étude, la réflexion, l'expérience, et surtout le spectacle du despotisme en action, n'ont pas tardé à glacer en moi cette admiration, en quelque sorte native, pour les splendeurs militaires. Mais, à cet enthousiasme des premières années, j'ai gagné peut-être d'être mieux préparé qu'un autre à écrire, sans parti pris, sans amertume, dans la sérénité de mon cœur et de mon esprit, l'histoire d'une époque où la gloire des armes a atteint son apogée dans notre pays. Il serait puéril, au reste, de nier les grandeurs de cette époque, grandeurs toutes faites d'iniquités, c'est possible, mais qui n'en ont pas moins existé. Notre pauvre France les a, d'ailleurs, trop lamentablement expiées par les calamités sans nombre qui ont été la conséquence de ces grandeurs fugitives et fatales! Faire la part du bien comme celle du mal, tel est le devoir strict de l'historien.

Étranger à toute espèce de coterie, indépendant par caractère autant et plus que personne au monde, homme de tolérance et de liberté par-dessus tout, n'ayant d'autre haine que celle du mal et du mensonge, d'autre culte que celui du bien et de la vérité, passionnément attaché à cette République, au triomphe de laquelle j'ai travaillé depuis trente ans, sans arrière-pensée, avec tout le dévouement et toute l'abnégation possibles, je me sens plus à l'aise, en écrivant l'histoire de mon pays, pour rendre à chacun la justice distributive qui lui est due.

Ce que j'ai tenu principalement à mettre sous les yeux de mes concitoyens, c'est une narration absolument impartiale, ayant un caractère d'exactitude mathématique en quelque sorte. La philosophie de l'histoire se dégage virtuellement du récit même.

Que le lecteur veuille donc lire cette œuvre comme elle a été écrite, sans idée préconçue. Il en retirera, je n'en doute pas — et c'est la plus douce récompense que j'ambitionne de mon travail — le mépris des grandeurs factices, l'amour de ce qui est vraiment juste et bien, la sainte passion de la patrie; et il se dira, en fermant cette histoire du premier Empire, ce que j'écrivais il y a vingt-quatre ans, dans la préface de mon *Histoire de Saint-Just*, saisie et détruite sous le second Empire : « Nul trésor de gloire ne suffit à compenser la liberté perdue. »

Février 1882.



HISTOIRE

DU

PREMIER EMPIRE

CHAPITRE PREMIER

Établissement de l'Empire. — Les adresses. — Que le plébiscite de l'an XII ne fut qu'un leurre. — L'Empire est proclamé. — Suppression des usages républicains. — Les républicains et l'Empire. — Première pensée du sacre. — La prestation du serment. — Distribution de sénatoreries. — Don de joyeux avènement. — Rétablissement des contributions indirectes. — Le budget de l'an XII. — Les droits réunis. — Procès de Georges Cadoudal, Moreau et autres. — Condamnation de Moreau. — La clémence impériale. — L'Empire et l'Europe. — Protestation du comte de Lille. — L'anniversaire du 14 juillet. — Serment des légionnaires de la Légion d'honneur. — Rétablissement du ministère de la police. — Mesure contre les Jésuites. — L'empereur à Boulogne. — Efforts pour augmenter notre marine. — Revue des troupes du camp de Boulogne. — Distribution des croix de la Légion d'honneur au camp de Boulogne. — Les intrigues de Pitt. — Mort de Latouche-Tréville. — Ajournement de l'expédition. — Voyage de l'empereur dans l'Est. — L'Autriche reconnaît l'Empire. — Quasi-rupture avec la Russie. — L'empereur à Mayence. — Fête républicaine. — Institution de prix décennaux. — La vaccine et les petits nègres. — Préparatifs du couronnement. — Difficultés relatives à la venue du pape. — Le cardinal Fesch et le pape. — Des élections législatives sous l'Empire. — Recensement général des votes sur le

plébiscite. — Arrivée du pape à Fontainebleau. — Présentation des grands corps de l'État au pape. — Le Sénat aux Tuileries. — Mariage religieux de l'empereur avec Joséphine. — Le sacre. — Distribution des aigles et fêtes publiques.

FLORÉAL an XII (*avril-mai* 1804). Établissement de l'Empire.

Nous avons dit, dans les dernières pages de notre *Histoire de la République sous le Directoire et sous le Consulat*, comment avait fini cette grande République, sortie logiquement des entrailles de la Révolution française, et qui, par la justice de sa cause, par la grandeur de son principe, par l'éclat de ses victoires, s'était imposée à l'admiration du monde, et avait fait de nous la GRANDE NATION.

Le coup d'État de Brumaire, crime irrémissible, momentanément absous, grâce au prestige d'une gloire incomparable, mais que la morale éternelle ne se lassera jamais de flétrir, crime abominable préparé par une coalition d'intérêts sordides, et dans les profits duquel Bonaparte s'était fait la part du lion, le coup d'État de Brumaire, disons-nous, avait déjà causé à la République une terrible blessure. Dès lors tous les principes de 1789, encore invoqués, avaient été viciés; la centralisation administrative, fille de l'ancien régime, que d'étranges publicistes, ignorants ou de mauvaise foi, s'obstinent à mettre sur le compte de la Révolution, refleurit de plus belle ; les intendants reparurent sous le nom de préfets, les subdélégués sous celui de sous-préfets ; le conseil d'État remplaça le conseil du roi. Jamais on ne vit plus admirable machine de despotisme.

De nouveau la vie politique se retira des provinces où elle avait été si ardente depuis la réunion des derniers états généraux ; d'un bout de la France à l'autre il n'y eut plus qu'une voix, qu'une volonté. Le Concordat, en rétablissant une sorte de religion d'État, avait rendu au clergé une influence officielle, et transformé les prêtres en véritables fonctionnaires publics. La magistrature n'était pas redevenue vénale comme autrefois, mais elle

FLORÉAL an XII (*avril-mai* 1804).

n'émanait plus du peuple, elle n'était plus élective comme l'avait voulu l'immortelle Assemblée constituante, et, en dépit de l'inamovibilité relative dont on l'avait revêtue, elle était désormais la chose du pouvoir exécutif. Avec ses prêtres, ses préfets et ses magistrats, Bonaparte était plus maître de la France qu'avec son armée.

La transformation du Consulat décennal en Consulat à vie n'avait fait qu'empirer cet état de choses. La toge consulaire ressemblait singulièrement déjà à la pourpre impériale.

Toutefois, ce n'était encore là qu'un despotisme viager. La France était encore la République française ; c'était ainsi qu'on la désignait dans le monde, et ce mot prestigieux de République suffisait à beaucoup de vieux patriotes. Les populations des campagnes, dociles et courbées comme le bœuf qui creuse son sillon, se trouvaient satisfaites d'être délivrées de la tyrannie sacerdotale et nobiliaire; elles n'envisageaient guère encore que les bienfaits matériels de la Révolution. L'égalité d'ailleurs, à laquelle elles attachaient plus de prix qu'à la liberté, ne leur semblait pas en péril. On disait encore : les *citoyens ministres ;* Bonaparte n'était que le *citoyen premier Consul*. Les républicains purs, épargnés par la réaction, ceux qui ne se payaient pas d'un mot sonore, ceux qui, voyant dans la République le seul gouvernement fondé sur la justice, sur le droit et sur la raison, voulaient l'application sérieuse de ce gouvernement, ceux-là s'étaient armés de patience. Bonaparte passera, disaient-ils ; lui mort, la nation reprendra possession d'elle-même, et la République s'affermira de nouveau dans sa plénitude et dans sa majesté.

Tous les gorgés et tous les repus de Brumaire, tous ceux qui avaient pris part à l'immense curée, tous les parasites dont se composait le monde officiel se disaient bien aussi que la mort du premier Consul serait suivie

d'une crise suprême, et que leurs honneurs, leurs dignités lucratives courraient grand risque de sombrer dans cette crise. On avait, il est vrai, accordé au premier Consul à vie la faculté presque régalienne de désigner son successeur; mais cela ne suffisait pas à les rassurer. Un trône, avec toutes les institutions royales, était seul capable de servir d'appui aux positions dont ils jouissaient; il leur fallait, en un mot, la monarchie au lieu de la République.

On a vu comment, de complicité avec le premier Consul, ces parvenus de la Révolution étaient arrivés à leurs fins. L'immense machine administrative s'était mise en mouvement, et aussitôt des milliers d'adresses étaient arrivées de tous les points de la République, par lesquelles le premier Consul était invité à mettre sur sa tête la couronne impériale et à accepter pour sa famille l'hérédité du pouvoir suprême. Cela avait été une comédie homérique. Toutes ces adresses, plus adulatrices les unes que les autres, émanaient des préfets, oui, des préfets eux-mêmes se portant forts pour l'opinion publique, des maires nommés par le pouvoir exécutif, des magistrats composant les tribunaux et cours d'appel, des généraux, colonels et officiers de toutes les divisions militaires, de MM. les archevêques et évêques, enfin de toute cette immense cohue de fonctionnaires de tout rang, de toutes classes, qui détiennent en France une parcelle de l'autorité publique.

Quand on lit aujourd'hui ces adresses, monument, hélas! trop authentique de l'abaissement des caractères à cette époque, on ne peut se défendre d'un profond sentiment de dégoût, et l'on reste confondu de l'esprit de servilisme dont elles sont imprégnées. Plusieurs de ceux dont elles portent la signature avaient pourtant figuré avec honneur dans les assemblées de la Révolution et dans les armées qui en avaient défendu les principes. Ici,

ce sont les anciens constituants, Bureaux de Pusy et Emmery; là, les anciens conventionnels Thibaudeau et Charles Delacroix, devenus l'un préfet des Bouches-du-Rhône, l'autre préfet de la Gironde. Citons, parmi les militaires, le général Ney, le fougueux républicain de Fructidor: « Acceptez, citoyen premier Consul, écrivait-il du camp de Montreuil, acceptez la couronne impériale que vous offrent trente millions d'hommes. Charlemagne, le plus grand de tous nos rois, l'obtint jadis des mains de la victoire; avec des titres plus glorieux encore, recevez-la de celles de la reconnaissance; qu'elle soit transmise à vos descendants, et puissent vos vertus se perpétuer sur le trône avec votre nom. » Les vertus de Bonaparte!

Les généraux Murat, Masséna et Bernadotte ne se montrèrent pas moins lyriques que leur camarade Ney dans une lettre collective, écrite le 26 floréal an XII (16 mai 1804) au nom du gouvernement de Paris et des troupes composant la première division militaire: « Que le sang de Bonaparte soit une source éternelle de héros qui lui ressemblent. Ainsi, vous n'abandonnerez pas le peuple que vous avez sauvé; vous vivrez d'âge en âge dans les rejetons de votre race, et votre esprit ne cessera point de les animer. Les armées françaises ne marcheront plus à la victoire que sous les drapeaux d'un Bonaparte; son nom seul les rendra toujours invincibles. » N'était-ce pas une honte de voir s'abaisser d'une telle façon ces soldats que la République avait faits si grands?

Mais la palme de la bassesse et de la platitude revient sans conteste au citoyen Fontanes, favori de la princesse Élisa, une des sœurs de Bonaparte, et président du Corps législatif: « Les illusions antiques ont disparu, s'écriait-il; mais en a-t-il besoin celui qu'appelle notre choix? Il compte à peine trente-quatre ans, et déjà les événements de sa vie sont plus merveilleux que les fables dont on

Floréal an XII (avril-mai 1804).

entoura le berceau des anciennes monarchies. » Cela n'empêchait pas le citoyen Fontanes de déclarer fièrement ensuite que jamais le premier Consul ne voudrait commander qu'à un peuple libre. Comme on le voit, rien ne manquait à cette adresse, pas même la bouffonnerie.

On se rappelle comment le premier Consul avait été proclamé empereur par le Sénat dans la journée du 28 floréal an XII (18 mai 1804) (1). « J'accepte, avait répondu le nouvel empereur, le titre que vous croyez utile à la gloire de la nation. Je soumets à la sanction du peuple la loi de l'hérédité. J'espère que la France ne se repentira jamais des honneurs dont elle environnera ma famille. »

Prairial an XII (mai-juin 1804).

Que le plébiscite de l'an XII ne fut qu'un leurre.

L'article CXLII du sénatus-consulte organique du 28 floréal portait en effet que la proposition suivante serait présentée à l'acceptation populaire : « Le peuple veut l'hérédité de la dignité impériale dans la descendance directe, naturelle, légitime et adoptive de Napoléon Bonaparte et dans la descendance directe, naturelle et légitime de Joseph Bonaparte et de Louis Bonaparte. »

Ainsi — que le lecteur veuille bien remarquer ceci, — on ne consultait pas du tout le pays sur la question de savoir s'il lui convenait de remplacer la République par l'Empire; non, on se bornait à lui demander de voter l'hérédité de la dignité impériale dans la descendance de la famille Bonaparte. Les publicistes et historiens qui ont donné le suffrage populaire pour base à l'établissement de l'Empire se sont grossièrement trompés ou ils ont voulu sciemment égarer l'opinion publique.

Et maintenant, dans quelle forme le peuple français allait-il exercer son droit de vote sur la question de l'hérédité? Exactement dans la même que celle dont on avait usé lors de l'établissement du Consulat à vie, c'est-à-dire

(1) Voir notre *Histoire de la République sous le Directoire et sous le Consulat.*

Prairial an XII (mai-juin 1804).

que les citoyens furent invités à aller s'inscrire pour ou contre la proposition sur des registres déposés chez les notaires, aux greffes des tribunaux et dans toutes les mairies. C'était un mode de votation tout à fait dérisoire, et l'on pouvait être sûr d'avance que bien peu de citoyens oseraient signer une sorte de déclaration d'hostilité contre la dynastie des Bonaparte. Le nouveau plébiscite, dont on s'est si souvent autorisé pour affirmer la légitimité du régime impérial, était donc purement et simplement un leurre.

L'Empire est proclamé.

Au reste Napoléon, — c'est le nom dont nous l'appellerons désormais, — n'attendit pas les résultats du scrutin pour jouer son nouveau rôle et prendre possession du titre d'empereur. Dès le 30 floréal an XII (20 mai 1804), l'Empire fut solennellement proclamé. A Paris, ce fut le chancelier du Sénat en personne, qui, accompagné des présidents du Corps législatif et du Tribunat et suivi d'un nombreux cortège, fit cette proclamation dans les principaux quartiers, à la place Vendôme, au Palais-Royal, sur la place du Carrousel, sur la place de Grève, devant le Palais de Justice, sur la place du Corps législatif et devant le palais du Sénat.

Quoi qu'en aient dit les annalistes du temps, qui eussent d'ailleurs difficilement pu dire la vérité, la proclamation de l'Empire reçut un accueil glacial. Le silence complet du *Moniteur*, organe officiel du gouvernement, constata l'absence absolue d'acclamations lors de cette vaine formalité. On était loin de l'enthousiasme qui avait éclaté à l'aurore de la Révolution, et qui avait salué la fondation de la République. En faisant un si morne accueil au gouvernement césarien, la population semblait pressentir l'abîme sanglant où l'Empire devait, au bout de dix ans, précipiter notre malheureux pays.

Cependant le mot de République ne disparut pas entièrement tout de suite. C'était toujours l'intégrité du

PRAIRIAL an XII (*mai-juin* 1804).

territoire de la République que le chef de l'État devait jurer de maintenir en montant sur le trône. Je ne sais quel respect s'attachait à ce nom formidable sous lequel la France avait atteint son apogée de gloire et de puissance. Longtemps encore on pourra lire, sur les pièces de monnaie, ces mots magiques : *République française*, au revers du portrait de l'empereur. Mais c'était là un tribut tout à fait illusoire payé à un glorieux souvenir; la vérité est que l'étiquette des cours et les formules de la monarchie furent immédiatement substituées aux usages républicains. Le 29 floréal on lut, dans un message de l'empereur au Tribunat, que *messieurs* Treilhard, Lacuée et Ségur, orateurs du Conseil d'État, étaient désignés pour donner communication du sénatus-consulte au Tribunat. C'était la première fois, depuis douze ans, que cette expression *messieurs* remplaçait dans un acte officiel celle de *citoyens*.

Suppression des usages républicains.

Nous avons dit déjà comment avaient été rétablies les vieilles charges de domesticité royale, les fonctions et les dignités plus ou moins ridicules empruntées de l'empire germanique. Ne s'agissait-il pas de ressusciter Charlemagne? Il y eut, comme on l'a vu, un grand électeur, un archichancelier, un architrésorier, un connétable, des chambellans, des écuyers, des maîtres de cérémonie à foison. La dignité de maréchal avait été également exhumée de l'ancien régime, et nous avons donné les noms des premiers généraux investis de cette dignité si complètement inutile. Il fallait des titres à tous ces personnages : on baptisa d'*altesse impériale* les nouveaux princes, les nouvelles princesses et les sœurs de l'empereur; d'*altesse sérénissime* les titulaires des grandes dignités de l'Empire. On leur donna aussi le titre de *Monseigneur*, que portèrent également les maréchaux de l'Empire. Quant aux ministres, on leur laissa la qualification d'*excellence*, déjà en usage sous le Consulat.

PRAIRIAL an XII (*mai-juin* 1804).

Les républicains et l'Empire.

Nous avons également fait justice des fables royalistes où l'on nous montre les vieux Jacobins endossant la livrée impériale et peuplant les antichambres de l'Empire, mais on ne saurait trop insister sur ces calomnies de la réaction. Que d'anciens membres du club des Jacobins aient accepté les faveurs impériales, qu'y a-t-il là d'étonnant? Ne sait-on pas qu'un assez bon nombre de contre-révolutionnaires étaient venus se réfugier au sein même de cette société fameuse, poussant aux mesures extravagantes pour mieux dissimuler leur passé et pour combattre la Révolution avec ses propres armes ? Si quelques patriotes ardents, et qui avaient été sincères dans leur foi démocratique, acceptèrent de servir sous l'Empire, comme Jean-Bon-Saint-André, Carnot, et quelques autres, ce fut l'exception, et encore rendirent-ils de véritables services au pays. Ceux qui se précipitèrent en foule aux pieds de l'idole, ceux qui tendirent le plus honteusement la main, ce furent surtout d'anciens constituants, comme Regnault (de Saint-Jean d'Angely); ce furent ceux qu'à la Convention on appelait les crapauds du Marais, gens sans opinions, toujours prêts à pencher du côté du plus fort; ce furent la queue des Girondins et la cohue impure des Thermidoriens (1); ce furent enfin les émigrés rentrés en foule après le 18 brumaire, hommes toujours prêts à la servitude. Cambacérès, devenu

(1) Ecoutez cet aveu cynique prêté à l'un des héros de Thermidor: « N'eût-il pas été absurde de la part des hommes de la Révolution de tout compromettre pour défendre des principes, tandis que nous n'avions plus qu'à jouir de la réalité. Bonaparte était alors le seul homme en position de nous maintenir dans nos biens, dans nos dignités, dans nos emplois... » (*Mémoires de Joseph Fouché, duc d'Otrante*, 1re partie, p. 312.) Ces Mémoires sont l'œuvre de M. Alphonse de Beauchamp, qui, ayant été employé au ministère de la police, crut devoir publier sous ce titre les souvenirs qu'il avait pu garder de ses rapports avec son ancien ministre. J'ai dit ailleurs avec quelle réserve doivent être consultés tous les Mémoires, même ceux qui ne sont pas apocryphes. Et c'est le cas de beaucoup des mémoires publiés sous la Restauration.

Prairial an XII (*mai-juin* 1804).

territoire de la République que le chef de l'État devait jurer de maintenir en montant sur le trône. Je ne sais quel respect s'attachait à ce nom formidable sous lequel la France avait atteint son apogée de gloire et de puissance. Longtemps encore on pourra lire, sur les pièces de monnaie, ces mots magiques : *République française*, au revers du portrait de l'empereur. Mais c'était là un tribut tout à fait illusoire payé à un glorieux souvenir; la vérité est que l'étiquette des cours et les formules de la monarchie furent immédiatement substituées aux usages républicains. Le 29 floréal on lut, dans un message de l'empereur au Tribunat, que *messieurs* Treilhard, Lacuée et Ségur, orateurs du Conseil d'État, étaient désignés pour donner communication du sénatus-consulte au Tribunat. C'était la première fois, depuis douze ans, que cette expression *messieurs* remplaçait dans un acte officiel celle de *citoyens*.

Suppression des usages républicains.

Nous avons dit déjà comment avaient été rétablies les vieilles charges de domesticité royale, les fonctions et les dignités plus ou moins ridicules empruntées de l'empire germanique. Ne s'agissait-il pas de ressusciter Charlemagne? Il y eut, comme on l'a vu, un grand électeur, un archichancelier, un architrésorier, un connétable, des chambellans, des écuyers, des maîtres de cérémonie à foison. La dignité de maréchal avait été également exhumée de l'ancien régime, et nous avons donné les noms des premiers généraux investis de cette dignité si complètement inutile. Il fallait des titres à tous ces personnages : on baptisa d'*altesse impériale* les nouveaux princes, les nouvelles princesses et les sœurs de l'empereur; d'*altesse sérénissime* les titulaires des grandes dignités de l'Empire. On leur donna aussi le titre de *Monseigneur*, que portèrent également les maréchaux de l'Empire. Quant aux ministres, on leur laissa la qualification d'*excellence*, déjà en usage sous le Consulat.

Prairial an XII (*mai-juin* 1804).

Les républicains et l'Empire.

Nous avons également fait justice des fables royalistes où l'on nous montre les vieux Jacobins endossant la livrée impériale et peuplant les antichambres de l'Empire, mais on ne saurait trop insister sur ces calomnies de la réaction. Que d'anciens membres du club des Jacobins aient accepté les faveurs impériales, qu'y a-t-il là d'étonnant? Ne sait-on pas qu'un assez bon nombre de contre-révolutionnaires étaient venus se réfugier au sein même de cette société fameuse, poussant aux mesures extravagantes pour mieux dissimuler leur passé et pour combattre la Révolution avec ses propres armes ? Si quelques patriotes ardents, et qui avaient été sincères dans leur foi démocratique, acceptèrent de servir sous l'Empire, comme Jean-Bon-Saint-André, Carnot, et quelques autres, ce fut l'exception, et encore rendirent-ils de véritables services au pays. Ceux qui se précipitèrent en foule aux pieds de l'idole, ceux qui tendirent le plus honteusement la main, ce furent surtout d'anciens constituants, comme Regnault (de Saint-Jean d'Angely); ce furent ceux qu'à la Convention on appelait les crapauds du Marais, gens sans opinions, toujours prêts à pencher du côté du plus fort; ce furent la queue des Girondins et la cohue impure des Thermidoriens (1); ce furent enfin les émigrés rentrés en foule après le 18 brumaire, hommes toujours prêts à la servitude. Cambacérès, devenu

(1) Ecoutez cet aveu cynique prêté à l'un des héros de Thermidor: « N'eût-il pas été absurde de la part des hommes de la Révolution de tout compromettre pour défendre des principes, tandis que nous n'avions plus qu'à jouir de la réalité. Bonaparte était alors le seul homme en position de nous maintenir dans nos biens, dans nos dignités, dans nos emplois... » (*Mémoires de Joseph Fouché, duc d'Otrante*, 1re partie, p. 312.) Ces Mémoires sont l'œuvre de M. Alphonse de Beauchamp, qui, ayant été employé au ministère de la police, crut devoir publier sous ce titre les souvenirs qu'il avait pu garder de ses rapports avec son ancien ministre. J'ai dit ailleurs avec quelle réserve doivent être consultés tous les Mémoires, même ceux qui ne sont pas apocryphes. Et c'est le cas de beaucoup des mémoires publiés sous la Restauration.

PRAIRIAL an XII (*mai-juin* 1804).

l'archichancelier de l'Empire, après avoir été l'un des consuls de la République, avait été le légiste de la Terreur, mais on ne l'avait jamais considéré comme un républicain bien pur. Quant à Fouché, l'homme de toutes les trahisons, cette cheville ouvrière du 9 thermidor, comment oublier ces paroles sanglantes dont Robespierre l'avait marqué un jour comme d'un fer rouge en plein club des Jacobins : « Craint-il que sa triste figure ne présente visiblement le crime? que six mille regards fixés sur lui ne découvrent dans ses yeux son âme tout entière, et qu'en dépit de la nature qui les a cachées, on n'y lise ses pensées? » Oh! certes un tel homme était digne de figurer dans les conseils de Napoléon, et d'être en quelque sorte son bras droit. Non, les vrais républicains, échappés aux proscriptions de Thermidor et de Prairial, ne peuplèrent pas les antichambres de l'Empire; on les a vus persécutés et proscrits après l'attentat de nivôse, cet attentat ourdi et exécuté par des royalistes. Napoléon les poursuivit toujours de sa haine la plus violente, parce qu'il les savait incapables de fléchir.

Pour eux, ils se tenaient à l'écart et attendaient, ne doutant pas du triomphe final de la cause sacrée à laquelle ils avaient dévoué leur vie.

Première pensée du sacre.

Le nouvel empereur s'imaginait qu'un des moyens infaillibles d'assurer la perpétuité de sa dynastie était de se faire sacrer par le pape. Et puis, ne fallait-il pas copier Charlemagne, auquel on ne cessait de le comparer? Or, le grand empereur d'Occident avait été couronné dans la basilique de Saint-Pierre par les mains du pape Léon III. Napoléon voulut mieux que cela. Il entreprit d'obtenir du pape Pie VII de venir le sacrer à Paris même sous les voûtes de Notre-Dame, afin de montrer à l'Europe étonnée le spectacle inouï d'un empereur des Gaules couronné au milieu de son propre empire par le successeur de saint Pierre. Il ne prévoyait pas de refus, se disant sans doute qu'il avait assez fait en faveur de l'Église catholique pour que son chef lui donnât cette haute marque de gratitude. Il était bien résolu d'ailleurs à l'y contraindre au besoin. Le cardinal Caprara, ministre de Sa Sainteté en France, dont on n'a peut-être pas oublié le rôle dans l'affaire du Concordat, fut sondé à ce sujet. Il vit tout de suite que ce qu'on lui demandait était un ordre, et, jugeant peut-être lui-même que la présence du pape à Paris ne serait pas inutile aux intérêts de la religion, il s'empressa d'envoyer un courrier à Rome pour faire part au Souverain Pontife du désir de l'empereur, et il l'engagea vivement à lui donner satisfaction sur ce point.

PRAIRIAL an XII (*mai-juin* 1804).

Le pape avait encore le temps de la réflexion, car Napoléon avait ajourné au mois de novembre prochain l'époque de son couronnement, espérant avoir terminé d'ici là son expédition d'Angleterre, préparée depuis si longtemps. Cette expédition, dont l'heureuse issue n'était pas douteuse à ses yeux, devait ajouter un nouveau lustre aux cérémonies du sacre, qu'il voulait faire coïncider avec l'anniversaire du 18 brumaire, comme si l'huile sainte répandue sur son front par les mains du Saint-Père était capable de laver le crime dont il s'était souillé.

En attendant, le nouvel empire achevait de se constituer. Une partie du mois de prairial an XII (mai-juin 1804) fut consacrée à la prestation du serment des hauts dignitaires, fonctionnaires civils et militaires et membres des grands corps de l'État, serment prescrit par le nouveau sénatus-consulte organique. L'archichancelier Cambacérès, suppléant dans ses fonctions le grand électeur, présenta au souverain les personnages accourus successivement aux Tuileries pour remplir cette formalité. La formule du serment lue par l'archichancelier, chacun jura tour à tour, puis Napoléon, se levant à moitié

La prestation du serment.

Prairial an XII (*mai-juin* 1804).

de son trône, salua légèrement ses hauts dignitaires, qui venaient de lui prêter un serment de fidélité éternelle, et dont la plupart devaient prêter bien d'autres serments encore.

Le 7 prairial (27 mai 1804), la cérémonie eut un caractère tout particulier. Le président du Sénat, François (de Neufchâteau), qui avait eu l'honneur de siéger à l'Assemblée législative, et qui avait été membre du Directoire, après avoir occupé le ministère de l'intérieur, entreprit, dans un long discours adressé à Napoléon, d'établir une alliance intime entre l'Empire et la Révolution. C'était, à l'en croire, pour conserver les principes de 1789 que « après trois lustres écoulés » la France avait fait du premier Consul un empereur héréditaire. Voilà bien le thème admis par la plupart des historiens de l'Empire, la légende dont a été bercée la jeunesse des hommes de notre génération. Rien de plus faux; et la lecture attentive de cette histoire montrera, au contraire, jusqu'à l'évidence, que l'Empire n'a été qu'un acte de révolte et de réaction contre les grands principes de la Révolution.

Le bon François (de Neufchâteau) termina sa harangue par ces mots d'un lyrisme adulateur : « Dans un avenir reculé, quand les enfants de nos enfants viendront, dans le même appareil, reconnaître comme empereur celui de vos petits-enfants ou de vos arrière-neveux qui devra recevoir leur serment de fidélité, pour lui peindre les sentiments, les vœux et les besoins du peuple, pour lui tracer tous ses devoirs, on n'aura qu'un mot à lui dire : Vous vous appelez Bonaparte; vous êtes l'homme de la France. Prince, souvenez-vous du grand Napoléon. » Paroles absolument ridicules, bien dignes d'une harangue officielle, et que l'avenir ne devait pas se charger de justifier.

L'abbé Grégoire était présent. On savait son hostilité mal déguisée contre l'Empire. Il dut sentir le rouge de la honte lui monter au visage, en entendant de telles

Prairial an XII (*mai-juin* 1804).

paroles, lui qui avait si fièrement déclaré jadis que l'histoire des rois était le martyrologe des peuples. Ce jour-là prêtèrent serment, avec l'ancien curé d'Imbermesnil, les anciens constituants Dedelay d'Agier, Desmeunier, Rœderer, Volney et Goupil de Préfeln, les conventionnels Carnot, Boissy d'Anglas, Chabot (de l'Allier) et Chassiron, les ci-devant ducs de Luynes et de Choiseul-Praslin, Sieyès, le complice de Brumaire, et une foule d'autres dont la nomenclature serait beaucoup trop longue.

Distribution de sénatoreries.

C'était à qui, dans le monde officiel surtout, tendrait les mains au dispensateur suprême des grâces et des faveurs. Les appétits étaient devenus féroces. Une chose principalement excitait d'ardentes convoitises, c'étaient ces sénatoreries établies à l'époque du Consulat à vie, et dont une quinzaine restaient encore à distribuer. Elles étaient, comme on sait, pourvues de riches dotations; aussi se les disputait-on vivement. Un décret du 2 prairial appela les sénateurs Lamartilière, Casabianca, Lemercier, d'Aboville, Garnier, La Boissière, Kellermann, François (de Neufchâteau), Morard de Galles, Lecouteulx de Canteleu, Berthollet, Vimar, Dubois-Dubay, Lacépède, Lespinasse et Garan-Coulon, aux sénatoreries d'Agen, d'Ajaccio, d'Angers, de Besançon, de Bourges, de Colmar, de Dijon, de Limoges, de Lyon, de Montpellier, de Nancy, de Nîmes, de Paris, de Pau et de Riom. La publication de ces nominations, insérée dans le *Moniteur*, du 23 prairial (12 juin 1804), ne fut pas sans exciter de violentes jalousies, et, au milieu même du Sénat, on entendit des murmures s'élever contre les tendances du nouvel empereur à rétablir une foule d'abus de l'ancien régime. Mais cette semi-opposition, qui n'avait d'autre cause qu'un intérêt personnel, devait être bien fugitive.

Don de joyeux avènement.

Les anciens rois de France, en montant sur le trône, offraient à leur peuple un don de joyeux avènement.

Prairial an XII (mai-juin 1804).

Napoléon voulut faire comme eux. Amnistie fut accordée à un certain nombre de détenus et aux sous-officiers et soldats des armées de terre et de mer, déserteurs à l'étranger, qui rejoindraient leurs corps dans un délai fixé, et remise leur fut faite de l'amende encourue par eux ou par leurs pères et leurs mères. Là ne se bornèrent pas les libéralités du souverain. Par son ordre le trésorier de la liste civile, laquelle, ainsi qu'on l'a vu, avait été portée à 25 millions, eut à payer les mois de nourrice dus par les habitants de Paris et de la banlieue, jugés hors d'état de les payer eux-mêmes. Enfin il fut accordé par chacune des municipalités de Paris, Lyon, Marseille et Bordeaux, et pour chaque arrondissement communal de l'Empire, une somme de 600 francs destinée à la dotation d'une jeune fille pauvre et honnête, et dont le mariage dut être célébré au jour fixé pour le couronnement de l'empereur. C'étaient là des appâts grossiers, auxquels on espérait prendre des classes encore ignorantes et sensibles à certains avantages matériels.

Rétablissement des contributions indirectes. Le budget de l'an XII.

En revanche le peuple tout entier paya cher l'établissement du nouvel empire. La bienfaisante Révolution avait aboli les aides, les gabelles et toutes ces effroyables contributions indirectes qui pesaient principalement sur les classes laborieuses, et qui tarissaient la production à sa source. Depuis, on s'en était parfaitement passé; la République avait pu faire face à toutes ses dépenses, sauver le pays, écraser l'ennemi de l'intérieur et celui de l'extérieur, restituer à la France les limites de l'ancienne Gaule, sans avoir recours à cette inique ressource. Mais avec l'Empire, les besoins allaient croître démesurément, et les budgets monter d'année en année. Le dernier budget de la République s'élevait en dépenses à une somme de 620 millions environ, non compris les frais de perception; et l'on était parvenu à le mettre à peu près en équilibre avec les recettes. Mais il y avait à

Prairial an XII (mai-juin 1804).

prévoir pour l'an XII une augmentation de plus de 100 millions. N'avait-on pas la nouvelle liste civile à payer? De plus, les aliénations arbitraires de biens nationaux, les dotations immobilières accordées au Sénat et à la Légion d'honneur diminuaient d'autant les revenus des domaines. Il fallait donc compter, cette année, avec les frais de perception, sur un budget de dépenses de plus de 800 millions. Le déficit prévu était d'une vingtaine de millions. On arriva à y parer par une nouvelle vente de biens nationaux et à l'aide du cautionnement exigé des percepteurs des contributions directes établis vers ce temps là, à la place des petits fermiers adjudicataires de la perception.

L'empereur comptait bien encore, pour assurer les ressources de cette année sur le produit de la vente de la Louisiane, cédée par lui à l'Amérique, et sur le subside mensuel promis par l'Espagne; mais c'étaient là des ressources incertaines, précaires, il était urgent d'en trouver d'autres pour l'an XIII. Le mieux eût été de ne pas lancer le pays dans de folles dépenses, de ne point développer la manie du fonctionnarisme, de ne pas créer à chaque instant des charges nouvelles, largement rétribuées au détriment de la fortune publique, en un mot d'administrer avec une sage économie; seulement l'Empire n'eût pas été l'Empire, s'il eût procédé ainsi. N'avait-il pas toutes ses créatures à gorger, ses insatiables appétits de conquête à satisfaire? Cela valait bien la peine de pressurer la nation.

Les droits réunis.

La Révolution, en proclamant l'égalité et la proportionnalité de l'impôt, avait accompli une grande chose; peu s'en était fallu qu'elle n'établît l'unité de l'impôt. Et par impôt unique, nous n'entendons pas l'impôt reposant exclusivement sur la terre, comme le voulaient les physiocrates du XVIIIe siècle, nous entendons l'impôt reposant sur les revenus de toute nature, mobiliers et immobi-

PRAIRIAL an XII (*mai-juin* 1804).

liers, en ayant soin de distinguer le revenu fixe du revenu aléatoire. C'était là l'impôt qu'il fallait s'efforcer d'établir; la chose était facile à cette époque, et l'assiette en était tout aussi aisée à trouver que celle des mille contributions que le génie fiscal de Bonaparte se plut à faire peser sur le pays. Mais il fallait des légistes et des législateurs à intelligence plus vaste et à idées plus hautes que ceux de Napoléon pour réaliser cette réforme qui eût assuré l'équité dans la répartition de l'impôt, et l'économie dans la perception. En matière de finances, comme en matière de justice et d'administration, il ne trouva rien de mieux que d'en revenir, sous une forme plus ou moins déguisée, aux errements de l'ancien régime, et il résolut de rétablir les contributions indirectes.

Si jamais impôt a été injuste, contraire à l'équité la plus vulgaire, vexatoire et coûteux dans sa perception, c'est bien assurément l'impôt indirect. Il a d'abord le tort de violer toutes les règles de la proportionnalité; car les matières imposées ne le sont pas en raison de leur valeur. N'est-il pas monstrueux qu'une pièce de vin de cinquante francs paie absolument les mêmes droits à l'entrée de Paris qu'une pièce de vin de mille francs, cinquante francs par exemple, en chiffres ronds? Il suit de là que le riche qui peut acheter la pièce de mille francs n'est taxé qu'à raison de 5 0/0, tandis que le petit ménage, obligé de se contenter de vin à cinquante francs la pièce, paie cent pour cent de droits. C'est l'impôt progressif à rebours. Autre exemple. Prenons le sucre, cette autre denrée de première nécessité. Il paie au fisc, par voie d'exercice, à peu près le double de sa valeur, de sorte que le sucre qui pourrait être vendu par le producteur à raison de quarante centimes la livre, coûte au consommateur quatre-vingts centimes (1).

(1) Depuis que ces lignes ont été écrites, les sucres ont été légèrement dégrevés.

PRAIRIAL an XII (*mai-juin* 1804).

Cela peut être supportable pour le riche, mais pour le pauvre, c'est intolérable. On ne saurait rien imaginer de plus inique, de plus odieux. Il fallait avoir les idées arriérées et tous les préjugés de M. Thiers, pour trouver que ces impôts indirects, qui sont justement les plus détestés de la population « portent en réalité sur le riche bien plus que sur le pauvre, et nuisent moins que tous les autres à la production (1). » Voilà pourtant la belle conception imaginée par le génie fécond de Napoléon. Il la défendit devant son Conseil d'État avec son imperturbable aplomb et cette fausse science dont il était pourvu. Il n'avait pas à craindre de résistance de la part du Corps législatif et du Tribunat; les contributions indirectes furent rétablies, sous le nom de *Droits réunis*. A l'instant la France se trouva couverte d'une nouvelle armée de fonctionnaires. Le *Moniteur* de prairial (*mai-juin* 1804) enregistra en foule des nominations de directeurs des droits réunis dans les départements. Ce fut un moyen d'assouvir des appétits qui n'étaient pas encore satisfaits.

De toutes les créations impériales, celle-ci fut certainement une des plus funestes, celle qui excita le plus de colères sourdes, et ce sera aux cris de : *A bas les droits réunis!* que nous entendrons la population des campagnes accueillir la chute de Napoléon. Mais, en dépit des promesses royales, ce fatal emprunt fait à l'ancien régime devait survivre à l'Empire. C'est chose si commode que des impôts qu'on trouve tout établis; il ne faut pas demander aux monarchies de réaliser les progrès réclamés par la justice et par l'humanité.

Procès de G. Cadoudal, Moreau et autres.

Pendant que le nouvel empire s'organisait de son mieux, marchant à pieds joints sur tous les principes de la Révolution, et cherchant à se procurer d'inépui-

(1) Thiers, *Histoire du Consulat et de l'Empire*, t. V, p. 161.

PRAIRIAL an XII (*mai-juin* 1804).

sables ressources, un grand procès politique, qui tenait l'opinion publique attentive, se déroulait devant la cour de justice criminelle du département de la Seine. C'était le procès de Georges Cadoudal et de Moreau, dont le suicide de Pichegru avait retardé les débats. Il s'agissait de la conspiration avortée que nous avons racontée dans notre *Histoire de la République*, et qui avait servi de prétexte à Bonaparte pour faire arrêter traîtreusement et assassiner juridiquement le duc d'Enghien.

Les débats de ce procès fameux s'ouvrirent le 8 prairial an XII (28 mai 1804); ils durèrent quinze jours. Quarante-sept accusés avaient été mis en cause. Les principaux d'entre eux étaient le général Moreau, Georges Cadoudal, les frères Armand et Jules de Polignac, Bouvet de Lozier, le général Lajolais, de Rivière et Picot. Tout l'intérêt se portait presque exclusivement sur le général Moreau, dont les victoires, plus encore que celles de Bonaparte, avaient contribué à la grandeur de la République. On voyait, au milieu de l'affluence considérable de monde accouru pour assister au procès, une foule de militaires, parmi lesquels le général Lecourbe, un des meilleurs officiers de notre armée. C'était le beau-frère de Moreau. Il paya d'une disgrâce complète sa fidélité et son dévouement à son beau-frère.

Condamnation de Moreau.

Le général Moreau n'avait que quarante ans; il était donc dans toute la force de l'âge, et capable de rendre encore de grands services à la France. De tous les généraux de l'époque, il pouvait seul, par son esprit d'indépendance et par sa grande renommée, porter ombrage à Bonaparte devenu l'empereur Napoléon (1). On a beaucoup vanté la grandeur d'âme de ce dernier, son horreur du sang, grandeur d'âme et horreur du sang qui ne l'avaient pas empêché de faire tuer le duc d'Enghien comme un chien. On assure que sa clémence se serait étendue sur Moreau si celui-ci avait consenti à se laisser mener devant lui et à faire des aveux. La proposition lui en avait été faite par le grand juge Regnier; mais le vainqueur de Hohenlinden n'avait pas cru devoir se résigner à une démarche humiliante. Il s'était contenté d'écrire au premier Consul, un mois environ après son arrestation, une lettre dans laquelle, tout en reconnaissant que des amis du général Pichegru avaient réclamé jadis son intervention auprès du gouvernement pour obtenir la rentrée de ce général, il déclarait très nettement n'avoir pas eu la moindre relation directe avec lui, et n'en avoir plus entendu parler depuis cette époque. Il avouait également que, depuis la dernière paix, des démarches avaient été tentées auprès de lui, pour savoir s'il serait possible de faire entrer Pichegru en relation avec des princes français; mais il avait trouvé ces ouvertures si ridicules qu'il n'y avait même pas répondu. Le général, après avoir rappelé au premier Consul le désintéressement avec lequel il l'avait secondé au 18 brumaire, déclarait, en terminant, qu'il ne doutait pas de la justice de Bonaparte.

Le système de défense de Moreau devant la cour criminelle fut entièrement conforme à l'esprit de cette lettre, dont le premier Consul n'avait tenu aucun compte. Pichegru, dans ses divers interrogatoires, avait toujours nié énergiquement, lui aussi, s'être jamais rencontré, depuis sa rentrée en France, avec son ancien compagnon d'armes. Cependant, des dépositions du général Lajolais et d'un autre accusé nommé Henri Rolland, il semble

(1) S'il faut en croire l'ancien chef de la haute police Desmarest, la jalousie de Napoléon a l'égard de Moreau était telle que quelque temps avant la proclamation de l'Empire, il avait chargé Fouché d'aller le provoquer de sa part. Il ne s'agissait de rien moins que d'un duel au sabre. (Voy. *Témoignages historiques*, p. 80.) Il est à peine besoin de dire que nous n'avons pas grande confiance dans ce témoignage.

PRAIRIAL an XII (*mai-juin* 1804).

PRAIRIAL an XII (*mai-juin* 1804).

à peu près avéré que Pichegru et Moreau s'étaient vus deux ou trois fois. Mais en quoi cela prouvait-il la culpabilité de Moreau et sa coopération à une conspiration qui avait été étouffée dans son germe? C'est ce qu'il fut impossible à l'accusation d'établir, et la très belle plaidoirie de l'avocat Bonnet nous semble avoir démontré d'une façon saisissante la complète innocence du général Moreau.

C'est ce qu'avait cru reconnaître le président Hémart, au moins quant au fait principal, car il avait dit à l'accusé : « Vous êtes au moins coupable de non révélation, » ajoutant qu'il eût dû consentir à se faire dénonciateur en faveur d'un gouvernement qui l'avait comblé de biens. « N'avez-vous pas de riches appartements, un hôtel, des terres? » Moreau bondit sous ce reproche aussi injuste qu'immérité, car il avait été l'un des généraux les plus désintéressés de son temps, et il avait toujours recommandé à ses subordonnés la plus sévère probité. « Monsieur le président, avait-il répondu, ne mettez pas en balance mes services et ma fortune. J'ai quarante mille francs d'appointements, une maison, une terre, qui valent trois ou quatre cents mille francs, je ne sais. J'aurais cinquante millions si j'avais usé de la victoire comme beaucoup d'autres. » Amère censure et trop vraie, hélas! de quelques-uns de ces généraux de l'époque qui s'étaient gorgés de rapines.

Moreau n'en fut pas moins condamné à deux ans de prison pour avoir pris part à la conspiration, ainsi que Leridan, Jules de Polignac, Rolland et Hizay.

Les accusés Georges Cadoudal, Bouvet de Lozier, Russillion, Rochelle, Armand de Polignac, d'Hozier, de Rivière, Ducorps, Picot, Lajolais, Roger, Costes, Deville, Gaillard, Joyaut, Burban, Lemercier, Lelan et Mérille, déclarés coupables de conspirations et de complots tendant à troubler la République, furent condamnés

PRAIRIAL an XII (*mai-juin* 1804).

à la peine de mort. Le reste des accusés fut acquitté.

La clémence impériale.

L'empereur se montra fort mécontent de l'indulgence de la cour criminelle à l'égard de Moreau. Mais ce qui était de l'indulgence à ses yeux parut avec plus de raison de la barbarie et de l'iniquité à beaucoup de gens. Il eût voulu sans doute le voir condamner à mort pour le gràcier dédaigneusement. Cette satisfaction ne fut pas accordée au tout-puissant empereur. Les deux années de prison du malheureux général furent commuées en exil, et Moreau partit pour les États-Unis après avoir vendu tous ses biens. Nous le retrouverons plus tard, mais hélas! dans les rangs ennemis, et en face de cette France pour laquelle il avait si glorieusement combattu.

MESSIDOR an XII (*juin-juillet* 1804).

Parmi les vingt condamnés à mort, quelques-uns comme MM. Armand de Polignac, Charles de Rivière, d'Hozier, appartenaient aux classes élevées de la société et avaient des sympathies profondes dans l'entourage même de l'empereur. De vives instances furent employées pour les sauver. Napoléon se laissa toucher. Dans un conseil privé, réuni au Palais de Saint-Cloud le 2 messidor an XII (21 juin 1804), il fit grâce de la peine capitale à MM. Bouvet de Lozier, Armand de Polignac, Lajolais, Russillion, Rochelle, d'Hozier et de Rivière. Les autres, à l'exception de Georges Cadoudal, n'étaient que d'obscurs royalistes. On laissa, à leur égard, s'accomplir la justice impériale.

L'Empire en Europe.

L'empereur pouvait désormais dormir en paix, sa puissance paraissait inébranlable. La plupart des souverains de l'Europe, satisfaits de voir Napoléon venger en quelque sorte la dignité monarchique si longtemps insultée en France, accueillirent favorablement son élévation. Le 19 messidor an XII (8 juillet 1804), il reçut en audience solennelle les ambassadeurs d'Espagne et de Naples, les ministres de Danemarck, de Prusse, de Hollande, de Saxe, de Bade, de Wurtemberg, de Hesse, de Suisse et

MESSIDOR an XII (juin-juillet 1804).

le nonce du pape, qui, suivant les usages des cours, lui remirent leurs lettres de créance, où Napoléon était qualifié d'empereur. L'Autriche et la Russie n'étaient point représentées à cette cérémonie; mais cela tenait à des difficultés de détail qui ne devaient pas tarder à être aplanies. La cour d'Autriche chicanait sur le titre d'empereur; quant au cabinet de Saint-Pétersbourg, on ne s'était pas encore entendu au sujet des affaires de Naples et d'Allemagne. Seule l'Angleterre, avec laquelle on était toujours en guerre ouverte, refusait hautainement de reconnaître le nouvel empereur. Pourtant Napoléon s'était cru fort habile en adressant une lettre autographe au roi de la Grande-Bretagne pour lui signifier son avènement au trône et lui vanter les avantages de la paix. Cette lettre était restée sans réponse.

Protestation du comte de Lille.

Une protestation s'était élevée cependant au milieu du concert d'acclamations dont avait été saluée la prise de possession du trône de France par le premier Consul. A la nouvelle de cet événement, le prétendant Louis XVIII, qui vivait alors à Varsovie sous le nom de comte de Lille, s'était empressé d'adresser une protestation virulente à toutes les cours d'Europe. « En prenant le titre d'empereur, disait-il, en voulant le rendre héréditaire dans sa famille, Bonaparte vient de mettre le sceau à son usurpation. Ce nouvel acte d'une révolution où tout, dès l'origine, a été nul, ne peut sans doute infirmer mes droits... » Et il terminait en ces termes : « Je déclare en présence de tous les souverains, que loin de reconnaître le titre impérial que Bonaparte vient de se faire déférer par un corps qui n'a même pas d'existence légitime, je proteste et contre ce titre et contre tous les actes subséquents auxquels il pourrait donner lieu. »

Cette vaine protestation retentit, comme une note isolée, dans le désert. Pas un souverain de l'Europe n'y prit garde. Quant à Napoléon, il la fit insérer au *Moniteur*,

MESSIDOR an XII (juin-juillet 1804).

comme pour se moquer, et il se contenta de la qualifier d'étrange(1). Qui lui eût dit alors que, dix ans à peine écoulés, l'auteur de cette lettre si dédaignée trônerait à sa place aux Tuileries?

L'anniversaire du 14 juillet.

Ce fut peut-être pour répondre à ce cri lancé contre tout ce qui s'était fait depuis 1789 que l'empereur ordonna qu'on célébrât cette année, comme de coutume, la date anniversaire de la prise de la Bastille, le 14 juillet, jour d'immortelle mémoire, où la France était entrée à pleines voiles dans la Révolution.

Donc le 25 messidor an XII (14 juillet 1804) le peuple français eut encore le spectacle d'une fête toute républicaine. Dès six heures du matin, la cérémonie fut annoncée par une salve de trente coups de canon. A midi l'empereur, escorté du prince-connétable, des maréchaux de l'Empire, des colonels généraux de sa garde, des grands officiers de la couronne et de ses aides de camp, se rendit, entre deux haies de soldats, à l'hôtel des Invalides, où l'impératrice l'avait précédé. Là, devait avoir lieu entre ses mains la prestation du serment de tous les membres de la Légion d'honneur présents à Paris.

Serment des légionnaires de la Légion d'honneur.

Pendant la messe, qui fut dite par M. le cardinal archevêque de Paris, le grand chancelier de la Légion d'honneur (Lacépède), conduit sur les degrés du trône, prononça un discours dans lequel il évoqua tous les souvenirs que rappelait cette grande journée. Puis, après que les grands officiers de la Légion eurent prêté individuellement le serment prescrit, Napoléon, s'adressant aux commandants, aux officiers et aux simples légionnaires, prit lui-même la parole : « Vous jurez, s'écria-t-il d'une voix forte, vous jurez sur votre honneur de vous dévouer au service de l'Empire et à la conservation de son territoire dans son intégrité; à la défense de l'em-

(1) Voyez cette protestation, insérée *in extenso* dans le *Moniteur* du 12 messidor an XII (1er juillet 1804).

Messidor an XII (*juin-juillet* 1804).

pereur, des lois de la République et des propriétés qu'elles ont consacrées, de combattre, par tous les moyens que la justice, la raison et la loi autorisent, toute entreprise qui tendrait à rétablir le régime féodal; enfin, vous jurez de concourir de tout votre pouvoir au maintien de la liberté et de l'égalité, bases premières de nos constitutions. »

Hélas! de ceux qui jurèrent, combien en est-il qui tinrent leur serment! Nous avons raconté ailleurs l'histoire de la fondation de la Légion d'honneur. Institution monarchique, malgré son origine républicaine, elle a poussé, au milieu de nous, de profondes racines. Étant admis le principe des distinctions honorifiques, celle-ci est assurément supérieure aux autres distinctions du même genre, à cause de son caractère d'unité. Elle récompense le mérite en général, non tel ou tel mérite particulier. Nous regretterons seulement de nouveau que l'on en ait fait trop souvent la monnaie courante de la corruption, et qu'elle soit donnée à la légère à une foule de nullités et d'incapacités. Au jour de la débâcle, où seront-ils les principaux dignitaires de l'ordre? dans les antichambres des souverains étrangers, dont les troupes bivouaqueront dans nos rues et sur nos places publiques.

La messe terminée, l'empereur distribua à tous les membres présents les insignes de la Légion d'honneur. Le cardinal légat Caprara, qui avait été invité à la cérémonie, reçut des mains mêmes de Sa Majesté la grande étoile de l'ordre. C'était le premier étranger admis à cette distinction. Napoléon ne manqua pas de le lui faire savoir par une lettre du grand chancelier. Il ne perdait pas de vue la question du sacre, que le cardinal s'était chargé de mener à bonne fin.

L'empereur quitta l'église des Invalides à trois heures, au moment où tous les théâtres donnaient au peuple des représentations gratuites. La journée se termina par des

illuminations splendides et un immense feu d'artifice. C'était bien la Révolution que le peuple avait fêtée; on se serait cru encore en République.

Messidor an XII (*juin-juillet* 1804).

Rétablissement du ministère de la police.

Toutefois, comme pour prévenir toute illusion, le *Moniteur* avait enregistré, quelques jours auparavant, des nominations toutes monarchiques. Le cardinal Fesch, le général Duroc, MM. Talleyrand, Berthier et Caulaincourt, le conseiller d'État Ségur avaient été nommés grands officiers du palais de l'empereur, M. Fleurieu, intendant général de la maison impériale, et M. Rémusat (on n'avait pas encore rétabli les particules) premier chambellan.

Le jour même où parurent ces nominations, le conseiller d'État Portalis fut nommé ministre des cultes et Fouché redevint titulaire du ministère de la police générale, rétabli à cette époque nous ne savons trop pourquoi; on lui adjoignit les deux conseillers d'État Miot et Pelet (de la Lozère), en qualité d'attachés. L'Empire était avant tout un gouvernement de police. Napoléon jugea sans doute que, au moment où il venait de revêtir les insignes impériaux, il avait, plus que jamais, besoin de la protection d'un pouvoir occulte, et il ne crut pouvoir donner trop d'extension à cette dissolvante et corruptrice institution de la police générale.

Mesure contre les Jésuites.

Cela ne l'empêchait pas, de temps à autre, de réagir contre l'esprit de réaction que ses institutions n'avaient pas manqué de développer dans une certaine fraction du pays, principalement parmi les membres du clergé et les émigrés rentrés. Ce fut ainsi qu'un décret du 3 messidor an XII (28 juin 1804) ordonna la dissolution de la congrégation des Jésuites, qui étaient venus s'installer à Belley, à Amiens et dans quelques autres villes, où, malgré l'arrêt de proscription de 1764, ils florissaient encore dans les dernières années de l'ancien régime. Mais Napoléon avait tant fait déjà, dans son intérêt par-

Messidor an XII (*juin-juillet* 1804).

ticulier, pour la religion catholique, que cette mesure contre une association chère à la papauté ne pouvait troubler en rien les négociations qui se poursuivaient à Rome pour obtenir du Saint-Père qu'il vînt le sacrer à Paris.

L'empereur à Boulogne.

L'empereur tenait à en finir avec son expédition d'Angleterre avant de procéder aux cérémonies du couronnement. Il voulut juger par lui-même de l'état des préparatifs ordonnés depuis si longtemps déjà, et, le 29 messidor an XII (18 juillet 1804), il quitta Paris pour se rendre à Boulogne, où il arriva le lendemain vers une heure de l'après-midi. Tous les bâtiments dont se composait la flottille destinée à porter une armée française sur les côtes d'Angleterre étaient répartis entre les ports de Boulogne, d'Étaples, de Wimereux et d'Ambleteuse. Napoléon comptait de plus sur une forte escadre hollandaise dont il avait donné le commandement à l'amiral Verhuel, et qui devait transporter le corps d'armée du maréchal Davoût campé à Bruges.

La question était de savoir si les embarcations légères de la flottille française pourraient affronter la flotte anglaise au cas où elles viendraient à être attaquées par elle. Sur ce point les avis étaient fort divisés. Le ministre de la guerre, l'amiral Decrès, était rempli d'anxiété pour sa part, et il ne croyait à la possibilité de faire traverser la Manche à nos deux mille chaloupes canonnières qu'à la condition d'avoir un calme absolu qui empêchât les vaisseaux anglais d'aborder nos bâtiments, ou une forte brume qui les leur dissimulât. Mais une pareille chance durerait-elle quarante-huit heures, temps nécessaire pour faire passer toute la flottille? cela était fort douteux. Napoléon, il est vrai, comptait, pour escorter la flottille, sur une de ses escadres qu'il se faisait fort, malgré toutes les croisières anglaises, de transporter dans la Manche. Il mit sous les ordres de Latouche-Tréville,

Thermidor an XII (*juillet-août* 1804).

marin d'élite revenu depuis peu de Saint-Domingue, la flotte de Toulon composée d'une dizaine de vaisseaux et de quelques frégates, et, après lui avoir minutieusement décrit les précautions à prendre pour échapper à Nelson qui tenait la Méditerranée, il lui enjoignit de se rendre dans les eaux de Brest, dont le port, bloqué par l'amiral anglais Cornwallis, renfermait la flotte de l'amiral Ganteaume. Il espérait qu'à l'aide de cette diversion, l'une des deux escadres françaises parviendrait à pénétrer dans la Manche pour escorter la flottille. Les événements devaient tromper son espérance.

Efforts pour augmenter notre marine.

Ce n'est pas que de grands efforts n'eussent été tentés. Le génie administratif de Napoléon s'était surpassé dans la direction imprimée à notre marine, dont il voulait faire l'égale de celle de l'Angleterre. Le nombre de nos marins avait été plus que doublé. Une activité fébrile régnait dans tous nos chantiers maritimes; partout, à Brest, à Rochefort, à Lorient, à Cherbourg, à Toulon, à Anvers on construisait des vaisseaux. L'empereur avait mis à contribution les flottes de la Hollande et de l'Espagne, il songeait à accaparer la marine génoise; s'approprier le bien d'autrui ne lui coûtait rien. Tant d'efforts cependant devaient demeurer infructueux.

Napoléon entra dans Boulogne aux acclamations d'une multitude de soldats de terre et de mer venus à sa rencontre. De nombreuses décharges d'artillerie annoncèrent son arrivée aux habitants de la ville et aux navires anglais qui croisaient au large. Le soir même il se rendit en rade, s'embarqua sur une chaloupe et visita la flottille, dont l'amiral Bruix lui fit les honneurs. Le lendemain, 1er thermidor (20 juillet 1804), il recommença sa visite. Peu s'en fallut ce jour-là qu'il ne fût témoin d'un combat naval. Une division anglaise parut à l'horizon; on crut un moment qu'elle se disposait à attaquer nos lignes, il n'en fut rien; elle vira de bord et disparut sans s'être

Thermidor an XII (*juillet-août* 1804).

THERMIDOR an XII (*juillet-août* 1804).

avancée jusqu'à portée de canon. Tout en admirant la belle tenue de ses équipages maritimes, Napoléon vit que l'on n'était pas encore prêt, et, ne voulant rien risquer, il ajourna à un mois la descente projetée.

Revue des troupes du camp de Boulogne.

Il se consola de ce retard en passant en revue l'admirable armée du camp de Boulogne. On le voyait se promener au milieu des troupes, jouant le rôle de père avec tous ces vieux soldats dont la plupart avaient assisté aux batailles de la République. Il accueillit favorablement les réclamations de plusieurs d'entre eux qui prétendaient avoir des droits à la Légion d'honneur. Comme il aimait les spectacles à effet, il imagina de renouveler au camp de Boulogne la cérémonie dont l'hôtel des Invalides avait été le théâtre à Paris pour la distribution des insignes de la Légion d'honneur.

Pendant qu'on faisait au bord de la mer, dans un amphithéâtre immense, les préparatifs de cette solennité, l'empereur fut visiter Dunkerque, où il arriva le 20 thermidor an XII (8 août 1804). Une petite particularité signala sa présence dans cette ville. Le trésor de l'église cathédrale possédait une boîte de vermeil baptisée du nom de *Noli me tangere*, parce que cette boîte, qui portait le millésime de 1356, ne devait être ouverte que dans une occasion extraordinaire, en présence du chapitre assemblé. La venue de Napoléon fut regardée comme cette occasion extraordinaire. Ce fut l'empereur lui-même qui ouvrit la précieuse boîte pour connaître le secret qu'elle renfermait depuis près de cinq siècles. Désillusion! on n'y trouva que quelques fragments de reliques inconnues (1).

De Dunkerque, l'empereur se rendit à Furnes, à Nieuport et à Ostende, où il visita une grande partie de la flottille batave, puis, après avoir donné à dîner à un cer-

(1) Voy. le *Moniteur* du 23 thermidor an XII (11 août 1804).

FRUCTIDOR an XII (*août-septembre* 1804).

tain nombre d'officiers de la division du général Oudinot, campée non loin de la ville, il alla au théâtre voir une pièce de circonstance : *Une journée au camp de Bruges*. Il revint à Boulogne pour présider à la distribution des aigles de la Légion d'honneur.

Distribution des croix de la Légion d'honneur, au camp de Boulogne.

Cette cérémonie avait été fixée au lendemain du jour où, substituant sa propre fête à celle de l'Assomption, Napoléon s'était en quelque sorte canonisé lui-même. C'était le 28 thermidor an XII (16 août 1804). Le trône impérial, formé d'un tertre dans le goût antique, s'élevait au milieu d'une sorte de bataillon carré composé de cent mille hommes. Le fauteuil antique de Dagobert surmonté d'un baldaquin fait de drapeaux et d'étendards pris à l'ennemi servait de siège à l'empereur. Les insignes de la Légion d'honneur étaient placés dans les casques et sur les boucliers de Duguesclin et de Bayard. Rien n'avait été épargné, comme on voit, pour frapper les imaginations. Le 28 thermidor, à la pointe du jour « le brillant précurseur de toutes les cérémonies présidées par Bonaparte, » dit un récit du temps — c'est du soleil qu'il s'agit, — dissipa les nuages amoncelés. A midi l'empereur parut; un silence profond se fit. Après un discours du grand chancelier de l'ordre, Napoléon se leva, et lut la formule du serment. « Nous le jurons », s'écrièrent tout d'une voix les favorisés du jour, puis, tour à tour, ils vinrent recevoir la récompense de leur bravoure.

Pendant le cours de cette distribution on entendait au loin le bruit du canon, et l'empereur s'interrompit à plusieurs reprises pour examiner avec sa lunette ce qui se passait en mer. C'était une division de la flottille qui rentrait à Boulogne, venant du Havre, et qui, en chemin, échangeait une vive canonnade avec les vaisseaux anglais. Ce combat d'artillerie, à quelques lieues de la côte, ajouta un singulier caractère de grandeur à la cérémonie. La fièvre des batailles s'empara de nos troupes;

FRUCTIDOR an XII (*août-septembre* 1804).

les cent mille soldats échelonnés le long du rivage attendaient avec impatience le signal de franchir la distance qui les séparait des côtes britanniques, brûlant de frapper au cœur cette orgueilleuse Angleterre, qui avait voué à la France de la Révolution une haine si implacable et si stupide.

Et la puissance anglaise était probablement à jamais détruite, si, passant la mer, cette héroïque armée de Boulogne, parvenait à mettre le pied sur le sol de la Grande-Bretagne. L'Angleterre n'ignorait pas le danger auquel elle était exposée, malgré la redoutable supériorité de ses flottes ; et l'inquiétude était grande dans le pays. Aussi tenta-t-elle d'immenses efforts pour sa défense intérieure ; trois cent mille hommes, tant soldats réguliers que volontaires, se tenaient prêts à repousser l'invasion. Mais ils eussent difficilement résisté au choc de nos troupes invincibles. Des complications inattendues sur le continent détournèrent de l'Angleterre l'orage prêt à fondre sur elle.

Les intrigues de Pitt.

Pitt, notre ennemi acharné, était remonté au pouvoir depuis quelques temps. Il avait bien jugé que le meilleur moyen de faire échouer l'expédition de Boulogne était de forcer Napoléon à porter ailleurs son attention, et, savant dans l'art de nouer des coalitions, il mit en œuvre, pour exciter l'animosité de la Russie et de l'Autriche contre la France, tout ce que put lui suggérer la science de l'intrigue et de la corruption, dans laquelle il était passé maître.

La crainte d'une scission violente avec les cours de Vienne et de Saint-Pétersbourg, qui n'avaient pas encore reconnu le nouvel empire, devait nécessairement jeter le trouble et l'hésitation dans l'esprit de Napoléon. Il ne voulait pas hasarder sa meilleure armée sur la Manche sans être certain d'une profonde sécurité du côté du Rhin. En cela il avait raison.

FRUCTIDOR an XII (*août-septembre* 1804).

Mort de Latouche-Tréville.

Un événement fâcheux compliqua encore la situation, et força l'empereur à ajourner ses vastes desseins. Un des hommes de mer sur lesquels il comptait le plus pour l'aider à les exécuter, Latouche-Tréville, vint tout à coup à mourir. Surpris par la maladie vers la fin du mois précédent, il avait succombé à bord du vaisseau *le Bucentaure*, le 2 fructidor an XII (2 août 1804). Vainement on l'avait sollicité de se laisser transporter à terre pour y recevoir les secours qu'exigeait sa situation ; il s'y était refusé, disant qu'un officier de mer devait mourir sous le pavillon de son vaisseau.

Ajournement de l'expédition.

Cet événement, joint à la perspective d'une rupture avec la Russie et avec l'Autriche, modifia sensiblement les projets de l'empereur. Ne trouvant pas un homme capable de remplacer immédiatement Latouche-Tréville, il ajourna provisoirement l'expédition au lendemain de son sacre. Seulement, prévoyant le cas où définitivement cette expédition n'aurait pas lieu, et pour que les immenses dépenses qu'elle avait coûté ne fussent pas entièrement perdues, il décida que la flottille créée à Boulogne et considérée jusque-là comme un établissement transitoire serait désormais un établissement naval et militaire à poste fixe.

Combat naval.

Avant de quitter Boulogne, Napoléon assista dans une chaloupe, où il prit place avec les ministres de la guerre et de la marine, l'amiral Bruix et quelques-uns de ses maréchaux, à un petit combat naval qui fournit aux officieux l'occasion de le trouver aussi admirable, aussi intrépide, aussi bon manœuvrier sur mer que sur terre. Certains historiens ont même parlé de ce combat avec une exagération puérile. Il suffit de dire que nous eûmes un seul homme de tué et quelques blessés, et que l'ennemi n'eut qu'une soixantaine de blessés et une douzaine de tués — d'après les rapports français — pour réduire cet épisode à sa juste valeur.

FRUCTIDOR an XII (*août-septembre* 1804).

Voyage de l'empereur dans l'Est.

L'empereur quitta Boulogne le 9 fructidor an XII (27 août 1804) pour aller au quartier général de Salperwick, près Saint-Omer. Il visita ensuite Arras, Valenciennes, Mons, Bruxelles, et de là se rendit dans ses provinces germaniques. Il se rencontra à Aix-la-Chapelle avec l'impératrice qui se trouvait depuis un mois environ dans cette ville, où elle était venue prendre les eaux. L'impératrice Joséphine reçut les plus vifs témoignages de reconnaissance de la part des habitants. Ils ne savaient comment la remercier d'avoir rendu, par sa présence, aux bains d'Aix-la-Chapelle une célébrité qui promettait à la ville le retour de son ancienne prospérité. Un *Te Deum* fut solennellement chanté dans la cathédrale, et le clergé métropolitain présenta à Napoléon les différentes pièces du squelette de Charlemagne, enfermées dans des reliquaires d'or ou de vermeil. On ne pouvait faire moins pour le nouveau Charlemagne.

L'Autriche reconnait l'Empire.

Ce fut pendant le séjour de l'empereur à Aix-la-Chapelle que fut résolue la petite difficulté pendante entre les cours de Vienne et de Paris, au sujet de la reconnaissance de l'Empire. Il s'agissait d'une niaiserie, d'une mesquinerie, chose trop coutumière dans les monarchies. Ce qui offusquait l'empereur d'Autriche, c'est que n'étant qu'empereur élu d'Allemagne, il allait se trouver, hiérarchiquement parlant, l'inférieur de son puissant voisin, qui était devenu empereur héréditaire. Après avoir hésité entre diverses combinaisons, on s'arrêta enfin à celle-ci : Dans une cérémonie aussi solennelle que ridicule, l'empereur François II se proclama empereur élu d'Allemagne et empereur héréditaire d'Autriche. Puis, ayant donné à sa vanité impériale cette légère satisfaction, il chargea M. de Cobentzel de se rendre à Aix-la-Chapelle pour remettre à Napoléon les lettres de créance dans lesquelles il le saluait du titre d'empereur.

FRUCTIDOR an XII (*août-septembre* 1804).

Quasi-rupture avec la Russie.

Il ne restait plus que la Russie, sans compter l'intraitable Angleterre, qui n'eût pas encore reconnu Napoléon. L'attitude hostile du jeune czar Alexandre depuis la mort du duc d'Enghien, dont il avait pris le deuil avec une sorte d'affectation, la note qu'il avait adressée au sujet de la violation du sol germanique et la réponse plus que sèche du gouvernement français, avaient rendu plus difficiles les rapports entre les deux souverains. Les relations diplomatiques tournèrent à l'aigreur. Des notes furent échangées dans le courant de fructidor an XII (août-septembre 1804), où Napoléon, vivement blessé dans son amour-propre, ne sut garder aucun ménagement. Ces notes, dont M. de Talleyrand, notre ministre des affaires étrangères, ou des relations extérieures, comme on disait alors, habile à tout ménager, s'efforça pourtant d'adoucir le ton, ne firent qu'irriter davantage la cour de Saint-Pétersbourg. M. d'Oubril, chargé d'affaires de la Russie à Paris, demanda ses passeports, et M. de Rayneval, notre envoyé à Saint-Pétersbourg, reçut l'ordre de revenir en France. Ce n'était pas encore la guerre, mais ce n'était plus la paix.

Napoléon, touché des procédés de l'Autriche, se montra fort empressé à l'égard de M. de Cobentzel, qui devint en quelque sorte le héros des fêtes brillantes dont Aix-la-Chapelle fut le théâtre. Après un assez court séjour dans cette ville, l'empereur poursuivit sa course à travers nos provinces rhénanes. Il visita successivement Crefelt, Venloo, Gueldre, Rymberg, Neups, et il arriva à Cologne le 28 fructidor (15 septembre 1804), dans la soirée. Toute la ville était illuminée, et il y fut accueilli avec des transports d'enthousiasme qui pouvaient paraître sincères.

L'empereur à Mayence

De Cologne il se rendit à Mayence en longeant la magnifique route des bords du Rhin, tandis que l'impératrice remontait le fleuve dans un yacht. Il y fit son entrée

VENDÉMIAIRE an XII (*septembre-octobre* 1804).

le troisième jour complémentaire de l'an XII (20 septembre 1804) et fut reçu avec les mêmes démonstrations d'allégresse qu'à Cologne. Les populations allemandes semblaient avoir abdiqué leur nationalité. L'ancien électeur de Mayence, les souverains de Bavière, de Bade et de Hesse vinrent lui rendre hommage comme à leur suzerain. Tous les personnages de la suite de ces souverains, un grand nombre de hauts dignitaires de l'Allemagne, briguèrent également l'honneur d'être présentés à l'empereur et à l'impératrice. Tout ce monde empanaché, habitué à voir ramper à ses pieds une foule de valets et de courtisans, fit à son tour assaut de servilisme.

Fête républicaine.

Au milieu de cet appareil monarchique, et par une assez étrange contradiction, on célébrait encore en France la fête du 1er vendémiaire, c'est-à-dire l'anniversaire de la fondation de la République. A Boulogne une salve de vingt et un coups de canon annonça la fête du 1er vendémiaire de l'an XIII (23 septembre 1804), et l'on profita de la solennité de ce jour pour distribuer les insignes de la Légion d'honneur aux militaires, qui, pour cause de service, d'absence ou de maladie, n'avaient pu la recevoir le 28 thermidor (16 août) dernier. Il en fut de même à Bruxelles, où la célébration de cette fête toute républicaine excita un véritable enthousiasme. Pour beaucoup de gens la République et l'Empire ne faisaient qu'un.

Mayence pouvait être considérée comme une des clefs de notre territoire depuis l'annexion des provinces rhénanes. Aussi l'empereur visita-t-il avec la plus vive attention et dans le plus grand détail toutes les fortifications de la place.

Pour compléter la défense du Rhin, il ordonna le rétablissement des forts de Cassel et de Kehl, que nous avions forcé l'Allemagne de détruire, et qui devaient désormais couvrir notre frontière de l'Est depuis Mayence

VENDÉMIAIRE an XIII (*septembre-octobre* 1804).

jusqu'à Strasbourg. Cette ligne du Rhin, gagnée par la République, on la croyait à jamais à nous. Qui eût dit alors que le premier Empire nous la ferait perdre si follement, et que le second nous en rejetterait à plus de vingt lieues!

Institution de prix décennaux.

Napoléon prétendait à la fois assurer la durée de son Empire par la force, et illustrer son règne par l'éclat des lettres, des sciences et des arts. Il croyait, dans la naïveté de son génie despotique, qu'on peut décréter des chefs-d'œuvre littéraires ou artistiques comme on dispose un camp ou comme on élève des fortifications. C'est ainsi que, par décret impérial daté d'Aix-la-Chapelle, il avait institué des prix décennaux qu'il se proposait de distribuer de sa propre main aux auteurs des meilleurs ouvrages de science, de littérature et d'art. Mais le véritable génie est d'ordinaire rebelle aux encouragements officiels, dont s'accommodent les médiocrités. Le talent était trop à l'étroit dans cette géhenne impériale. Il ne devait pas être donné à l'Empire d'inspirer un seul poëte, de former un seul véritable écrivain. Ce n'est qu'après sa chute, lorsqu'il aura pour lui la sanction du malheur, qu'il trouvera de grandes voix pour le chanter et pour exalter ses gloires sanglantes.

La vaccine et les petits nègres.

Les sciences exactes, qui ont moins besoin du souffle vivifiant de la liberté, eurent une meilleure fortune; l'Empire compte un assez bon nombre de savants distingués. On ne négligeait rien, du reste, pour faciliter les progrès scientifiques. En voici un exemple bien digne de cette époque d'arbitraire et de tyrannie. La vaccine, découverte par Jenner à la fin du siècle dernier, rencontrait encore une foule d'incrédules. Certains savants du temps, pour se former une conviction décisive, imaginèrent une expérience horriblement barbare, mais qui donna d'ailleurs les résultats les plus satisfaisants. Bonaparte, après le 18 brumaire, cédant à

Vendémiaire an XIII (*septembre-octobre* 1804).

l'influence de riches et puissants colons, avait commis le crime de rétablir l'esclavage, aboli par la Convention nationale. Les noirs étaient donc redevenus de vraies bêtes de somme, de la chair vénale. Pour expérimenter la force préservatrice de la vaccine, on vaccina six enfants noirs à l'île de la Réunion, et on les embarqua sur le navire *la Jeune Caroline*, qui était infecté de la petite vérole, et que l'on conduisait en quarantaine aux îles Seychelles. Ces malheureux enfants restèrent durant trois mois à bord de ce navire, constamment placés dans le foyer de l'infection. On les fit manger et coucher avec les varioleux, auprès desquels ils dormaient côte à côte, roulés dans les mêmes couvertures. On leur donnait à boire dans les mêmes vases. A deux reprises différentes on leur pratiqua de larges incisions aux bras, et on leur inocula le virus de varioleux ayant succombé à leur maladie. Pendant quatre-vingt-dix jours, ces six petits noirs vécurent au milieu de cinquante varioleux, les uns en plein état de petite vérole confluente, les autres croûteux, en dessiccation et en convalescence, tous contenus dans l'entre-pont d'un petit navire, dans l'espace circonscrit de huit pieds sur douze. Ils échappèrent toutefois à la contagion. Mais que dire de cette affreuse expérience ! Les âmes sensibles s'émeuvent à la pensée que de pauvres chiens sont soumis aux plus cruels traitements pour la démonstration des deux systèmes nerveux. Sous le premier Empire, c'était sur des créatures humaines qu'on n'hésitait pas à se livrer aux expériences les plus barbares.

Le ministre de l'intérieur en rendant compte à la société centrale de vaccine, établie près de lui, du résultat de cette épreuve, ne manqua pas de se féliciter de voir rempli le but que s'était proposé le gouvernement (1).

(1) Compte rendu à la Société centrale de vaccine. Voy. le *Moniteur* du 12 vendémiaire an XIII (4 octobre 1804).

Vendémiaire an XIII (*septembre-octobre* 1804).

Préparatifs du couronnement.

Napoléon, désespérant de pouvoir renouveler, quant à présent, les exploits de Guillaume le Conquérant et donner au monde le spectacle d'une nouvelle conquête de l'Angleterre, résolut de l'étonner par le faste de son couronnement. Pendant qu'il visitait le Luxembourg, où il s'était rendu en quittant Mayence, les préparatifs du sacre se poursuivaient à Paris avec la plus grande activité. On abattit la chapelle de l'ancien chapitre de Notre-Dame, et l'on jeta bas plusieurs maisons, qui dérobaient en partie l'imposante architecture du vieil édifice auquel elles étaient adossées. Et, pour perpétuer le souvenir du couronnement, on confia d'avance au pinceau de David le soin de représenter sur la toile l'imposante solennité. Tout le monde connaît le tableau de David. Retracer cette scène de parade, après avoir immortalisé par son crayon la séance fameuse du Jeu de Paume, c'était singulièrement déchoir.

Difficultés relatives à la venue du pape.

On était au milieu de ces préparatifs quand le 20 vendémiaire an XIII (19 octobre 1804) l'empereur arriva au palais de Saint-Cloud. Il avait d'abord choisi pour le jour du sacre l'anniversaire du 18 brumaire, voulant sans doute montrer par là qu'il tenait à sanctifier cette date criminelle. Certaines difficultés, relatives à la venue du pape en France, l'obligèrent à retarder de quelques jours cette cérémonie si ardemment souhaitée. Il rencontra d'abord, dans son entourage même, au milieu de son conseil d'État, des résistances auxquelles il ne s'attendait pas. Quelques-uns de ses conseillers, encore imbus de la philosophie du XVIIIe siècle, et qui se rappelaient ce qu'il avait fallu d'efforts à la France pour se débarrasser de la tyrannie cléricale, voyaient avec peine cette nouvelle ingérence de l'Église dans les choses de l'État. Pourquoi, de gaieté de cœur, se remettre, moralement au moins, sous la domination du pape? Car si le Souverain Pontife devenait, comme au moyen âge, le dis-

VENDÉMIAIRE an XIII (*septembre-octobre* 1804).

pensateur des couronnes, il pouvait également se croire autorisé à les enlever. Rien de plus juste que ces observations; mais elles n'avaient aucune chance d'être écoutées. Napoléon, qui s'était fort bien passé du mariage religieux quand il avait pris femme des mains du directeur Barras, tenait absolument à ce que le successeur de saint Pierre vînt sacrer de ses propres mains le successeur de Charlemagne. Cela équivalait, à ses yeux, à un triomphe immense pour la France. Rien de moins vrai, quoi qu'on en ait dit. La France n'avait rien à voir là dedans; il ne s'agissait là que de la satisfaction d'une vanité prodigieuse. Les conseillers récalcitrants ne firent pas d'ailleurs longue résistance, et ils rentrèrent promptement dans l'ordre devant un froncement de sourcils du maître.

Restait maintenant à vaincre certaines répugnances de la part du Saint-Père. Napoléon, en arrivant au Consulat, avait favorisé l'élection de Pie VII; il avait, par le Concordat, rétabli les relations de la France avec l'Église romaine; il ne prévoyait donc aucune objection de celui qu'à bon droit il considérait comme son obligé. Il avait chargé le cardinal Caprara, envoyé de Rome à Paris, et son oncle le cardinal Fesch, nommé ambassadeur à Rome à la place de M. de Cacault, de négocier cette affaire. Le cardinal Fesch, frère de Mme Lætitia Bonaparte, était un ancien prêtre, qui, pendant la Révolution, avait jeté le froc aux orties. Nommé commissaire des guerres à l'armée d'Italie sous le Directoire, il y avait mené une vie fort peu édifiante sous tous les rapports. La fortune subite de son neveu lui avait donné l'idée de reprendre son premier état, et d'un bond il s'était trouvé aux premières dignités de l'Église. Un tel homme ne devait pas avoir une influence considérable sur l'esprit du Saint-Père. Le pape était donc fort hésitant, et il épanchait ses doutes et ses inquiétudes dans le sein du cardinal Consalvi, son ministre favori. Le cardinal

Le cardinal Fesch et le pape.

VENDÉMIAIRE an XIII (*septembre-octobre* 1804).

Caprara, dans lequel il avait la plus entière confiance, s'efforça de lui démontrer que s'il y avait des inconvénients réels à venir en France, il y en avait de bien plus graves à refuser de s'y rendre; que couronner de ses mains l'empereur des Français, c'était assurer aux yeux du monde la suprématie papale; enfin qu'en flattant la manie de Napoléon, on pourrait peut-être obtenir pour le Saint-Siège un accroissement de territoire.

C'était assurément là un argument bien fait pour toucher le cœur d'un pape. Toutefois Pie VII crut devoir consulter secrètement une vingtaine de cardinaux, dont les avis se trouvèrent fort divisés. Quelques-uns d'entre eux ne demandaient pas mieux que de voir le pape sacrer l'empereur des Français, parce que, suivant eux, il y avait dans cet acte une affirmation de l'omnipotence du Saint-Siège; seulement le voyage du pape en France leur paraissait attentatoire à la dignité du Souverain Pontife; ils auraient voulu que l'empereur vînt se faire sacrer en Italie. Et puis la formule du serment, par lequel le chef de l'État s'engageait à respecter et à faire respecter, avec les lois du Concordat, la liberté des cultes, indisposait violemment ces conseillers du Saint-Siège. Ils opinèrent tous pour le refus. Le pape n'osa pas aller jusque là. Il se contenta de faire une réponse évasive, dans laquelle il donna à entendre que le serment relatif à la liberté des cultes pourrait bien être un obstacle à sa venue.

L'évêque d'Orléans Bernier sert d'intermédiaire.

Le cardinal Caprara, chargé de transmettre cette réponse, était fort embarrassé, d'autant plus embarrassé qu'en haut lieu on affectait de ne point la prendre pour un refus. Ce fut l'ancien agitateur de la Vendée, l'abbé Bernier, devenu évêque d'Orléans, qui se chargea de débrouiller la situation. C'était un esprit subtil et délié; il avait aplani toutes les difficultés dans l'affaire du Concordat, pourquoi ne réussirait-il pas aussi bien dans

Vendémiaire an XII (*septembre-octobre* 1804).

celle du sacre? Il se mit directement en rapport avec la cour de Rome, et, reprenant la thèse du cardinal Caprara, il démontra au Saint-Père les périls que courrait la papauté s'il irritait l'empereur, auquel il devait tant déjà, et dont il pouvait tant attendre encore.

Vaincu par toutes ces obsessions et surtout par la crainte qu'un refus prolongé ne nuisît aux intérêts de la papauté, Pie VII finit par consentir, moyennant certaines conditions auxquelles on s'empressa de souscrire à Paris, telles que l'emploi du cérémonial romain et l'envoi d'une députation pour le prier solennellement de se rendre en France. L'empereur dépêcha à Rome le général Cafarelli, porteur d'une lettre autographe pour le pape, lettre fort banale du reste, dans laquelle il était dit que la cérémonie du sacre acquerrait un nouveau lustre lorsqu'elle serait faite par Sa Sainteté, et qu'elle attirerait sur les peuples la bénédiction de Dieu « dont les décrets règlent à sa volonté le sort des empires et des familles ». L'empereur, il est vrai, ajoutait que cette circonstance lui offrirait l'occasion de donner à Sa Sainteté une preuve nouvelle de ses sentiments affectueux ; ce qui devait plus particulièrement toucher le Saint-Père.

Brumaire an XIII (*octobre-novembre* 1804).

Ces pourparlers avaient employé un temps considérable. Les heures s'écoulaient; comme nous l'avons dit, il fallut, au grand déplaisir de Napoléon, retarder de quelques jours la cérémonie du sacre. On était en brumaire. Tout ce mois fut employé à débattre des questions de cérémonial. Napoléon en régla minutieusement lui-même tous les détails. Jamais les petitesses du caractère de cet homme n'éclatèrent aussi vivement que dans ces occupations puériles. La question des préséances faillit amener, au sein même de la famille impériale, des déchirements profonds, provoqués par la jalousie de Joséphine à l'égard d'une des sœurs de son mari. Nous

Brumaire an XIII (*octobre-novembre* 1804).

n'avons pas à retracer ces scènes, indignes d'un livre consacré à l'histoire de notre patrie et non pas spécialement à celle de l'homme qui, durant quinze ans, fut, malheureusement pour elle, le directeur suprême de ses destinées. Disons seulement que l'impératrice finit par sortir victorieuse de ces dissensions intestines. Napoléon obligea ses sœurs à soutenir les pans du manteau de sa femme pendant les diverses phases de la cérémonie, et ses frères à porter les pans du sien. Comme cela était intéressant pour ce grand pays de France!

Les élections législatives sous l'Empire.

Il n'était bruit alors que du sacre et du couronnement. C'était à peine si l'on s'occupait des opérations des collèges électoraux convoqués de temps à autre, principalement pour la nomination des candidats législatifs. Car, depuis la bienheureuse époque du 18 brumaire, où la nation tout entière avait disparu dans un homme, les collèges électoraux, comme on sait, ne nommaient que des candidats. C'est ainsi qu'avaient eu lieu, à la fin du mois de thermidor dernier, des élections au Corps législatif pour les départements de la cinquième série. Il y avait quarante-quatre députés à nommer. Sur les candidats désignés par les collèges électoraux, présidés tous, on s'en souvient, par quelque haut dignitaire, le Sénat avait choisi douze sous-préfets, quatorze magistrats, un maréchal de France, un général de brigade, un auditeur au conseil d'État, un membre du Tribunat, un conseiller de préfecture et un commissaire impérial près la monnaie de Rouen, c'est-à-dire trente-trois fonctionnaires publics, sur quarante-quatre membres. Voilà de quoi se composait la Chambre des députés sous le premier Empire. Ah! l'empereur avait bien raison de dire, comme on le verra plus tard, que cela ne constituait nullement une représentation nationale.

Les votes sur la question du plébisciste avaient été tout aussi sérieux. Chacun était allé voter machinale-

Brumaire an XIII (*octobre-novembre* 1804).

ment dans la forme prescrite. La chose avait été longue et silencieuse. Les trois quarts des votants avaient cédé à une obligation à laquelle ils n'avaient pu se soustraire. Le vote, point essentiel à retenir, n'était pas secret, et nombre de gens eussent risqué leur position en votant négativement.

Recensement général des votes sur le plébiscite.

On connaissait déjà divers résultats partiels. Ainsi le *Moniteur universel* avait donné, dès le 1er thermidor an XII (20 juillet 1804), le résultat du scrutin dans le département de la Seine. Le nombre des suffrages affirmatifs s'était élevé à 120,947 ; celui des suffrages négatifs à 70 seulement. Plus de la moitié des électeurs du département s'étaient abstenus de prendre part à ce vote dérisoire. Puis, pendant plus de trois mois, on n'entendit plus parler de rien. L'empereur n'était pas fort pressé de connaître l'opinion du pays sur cette fameuse question de l'hérédité qu'il lui avait plu de soumettre à son suffrage. Ce fut seulement le 12 brumaire an XIII (3 novembre 1804), que le Sénat, dit conservateur, termina le recensement général des votes pour toute la France. D'après ce recensement, 3,521,675 électeurs s'étaient prononcés pour l'affirmative; 2,579 pour la négative. Un autre relevé, dressé par le ministère de l'intérieur, augmenta de 50,654 les votes affirmatifs, et diminua de dix les votes négatifs. Il y avait là quelque chose d'assez singulier; mais peu importait. Il est bon seulement de remarquer que dans le pays tout entier, comme dans le département de la Seine, plus de la moitié des électeurs ne prirent pas part au vote. L'empire comptait alors trente millions d'habitants, et il y avait certainement plus de sept millions d'électeurs. Quant aux armées de terre et de mer, elles s'étaient prononcées affirmativement à l'unanimité touchante de 450,000 votants. Napoléon était devenu le dieu de ces malheureux soldats, dont il allait, par milliers et par

Frimaire an XIII (*novembre-décembre* 1804).

milliers, faire pourrir les os sur les champs de bataille.

Quoi qu'il en soit, il était maintenant plus ou moins loyalement en règle avec la nation, il pouvait se faire sacrer par le pape.

Arrivée du pape à Fontainebleau.

Le Souverain Pontife, après un court séjour à Lyon, où la population catholique du Midi vint en foule lui rendre hommage, arriva le 4 frimaire an XIII (25 novembre 1804) à Fontainebleau où l'empereur l'attendait. C'était dans ce palais, qui avait abrité la Maintenon, que Napoléon avait résolu de recevoir le Saint-Père. Il était sorti à cheval pour chasser. Dès qu'il fut averti de son approche, il se dirigea de son côté et le rencontra à la croix de Saint-Herem. En l'apercevant, il descendit de cheval; le pape quitta sa voiture, et tous deux, allant au devant l'un de l'autre, s'embrassèrent comme de vrais amis. Après cet embrassement, ils montèrent dans une des voitures de gala de la cour venues au devant d'eux, et ils arrivèrent au château au milieu d'une haie de troupes et au bruit des salves d'artillerie. Le pape se reposa quelques heures dans l'appartement qui lui avait été préparé; après quoi il alla rendre visite à l'empereur d'abord, puis à l'impératrice, dont on lui avait beaucoup vanté la dévotion, et qui le fit reconduire par sa dame d'honneur, madame de La Rochefoucauld. Le lendemain on lui présenta la plupart des grands dignitaires de l'Empire, et, entre autres, le prince Joseph et les maréchaux Moncey, Augereau, Masséna, Lefebvre, Soult, Ney, Davoût, Lannes et Bessières, accourus des divers points du pays pour assister à la cérémonie du sacre.

Présentation des grands corps de l'État au Pape.

Après être restés trois jours à Fontainebleau, l'empereur et le pape montèrent dans la même voiture pour se rendre à Paris; ils y arrivèrent le 7 frimaire (28 novembre 1804) vers huit heures du soir. Le Saint-Père fut logé aux Tuileries, dans un des appartements du pavillon de Flore, qui donne sur le quai. Pie VII était

Frimaire an XIII (novembre-décembre 1804).

un homme aimable, d'une physionomie pleine de douceur, et charmant tout le monde par son aménité. Le surlendemain, il reçut, non sans émotion, des députations du Sénat et du Tribunat, dont les présidents François (de Neufchâteau) et Fabre (de l'Aude) le haranguèrent solennellement. Le premier, l'ancien ministre de la Révolution, l'ancien membre du Directoire, le félicita de rendre plus chère par sa présence l'autorité religieuse, et lui dit que la France méritait sans doute cette faveur particulière, puisque son Église était la fille aînée de l'Église romaine. Le second le complimenta fort sur la manière dont il gouvernait ses États intérieurs; il le félicita surtout d'avoir proclamé la liberté du commerce, lequel a besoin, pour prospérer, d'être dégagé de toutes les entraves de la fiscalité et de ce système de gêne et de prohibition dont on est si prodigue dans notre pays. Cela avait presque l'air d'une violente critique de l'Empire, qui avait rétabli pour le commerce toutes les entraves fiscales de l'ancien régime.

Le même jour, Sa Sainteté eut encore à entendre un discours de Regnault (de Saint-Jean-d'Angély) et un discours du président du Corps législatif, Fontanes. Ce dernier, servile autant qu'on peut l'être, ne manqua pas de dire quelques platitudes. Ce fut un concert de louanges sur le vainqueur de Marengo et sur le prélat qui faisait briller sur le trône de saint Pierre toutes les vertus apostoliques du premier âge. La religion catholique eut sa bonne part d'éloges : « Cette religion auguste vient consacrer avec lui les nouvelles destinées de l'empire français et prend le même appareil qu'au siècle des Clovis et des Pépin. »

Et voilà précisément ce qui était souverainement ridicule. Les temps avaient marché depuis Clovis et Pépin. Les grandes vérités, sur lesquelles repose la société humaine, ne tiennent ni à une religion ni à une autre,

Frimaire an XIII (novembre-décembre 1804).

elles n'ont d'autre fondement que le droit. Ces grandes vérités étaient d'ailleurs complètement étrangères aux pompes dont l'église de Notre-Dame allait être le théâtre le surlendemain, et qui devaient être tout aussi fugitives et aussi peu philosophiques, dans le sens élevé du mot, que les fêtes de la déesse Raison imaginées par quelques sectaires; les unes et les autres étaient de pures mascarades.

Le jour du sacre avait été définitivement fixé au 11 frimaire an XIII (2 décembre 1804). L'empereur, comme nous l'avons dit, avait tracé de sa main tous les détails relatifs à cette cérémonie. Aucune puérilité n'y avait été omise. Napoléon avait expressément stipulé que lui-même placerait la couronne sur la tête de l'impératrice. Cela semblait indiquer qu'il en ferait autant pour lui, mais il n'en était rien dit. On avait craint d'offusquer le pape; car voilà les enfantillages dont se préoccupèrent pendant des semaines entières le maître du monde catholique et le maître de la France de la Révolution (1).

Le Sénat aux Tuileries.

La veille du sacre, le Sénat se rendit en corps aux Tuileries, à onze heures du matin. Introduit dans la salle du Trône, il fut présenté à l'empereur par le prince Joseph, grand électeur. Son président, dont les discours officiels ne se comptaient plus, reprit sa thèse de l'alliance de la République avec l'Empire. L'Empire, c'était le port où, pour calmer les inquiétudes de tous les bons Français, on faisait entrer le vaisseau de la République. Le gouvernement d'un seul lui paraissait, pour un vaste pays comme la France, ce que la statue de Pallas avait été autrefois pour les Troyens. « En la leur enlevant, on précipita leur ruine. » Il n'était guère bon prophète ce brave François (de Neufchâteau); il ne prévoyait ni 1814 ni 1815. Du reste, il voulut bien se souvenir de

(1) Voy. tous les détails de ce cérémonial dans le *Moniteur* du 9 frimaire an XIII (30 novembre 1804), n° 69.

Frimaire an XIII (*novembre-décembre* 1804).

la Révolution en proclamant comme bases éternelles des sociétés policées : la liberté des cultes, « ce premier droit de tous les hommes » et l'égalité des droits de tous les citoyens.

L'empereur répondit comme à l'ordinaire, par quelques paroles banales. Ses premiers mots furent un grossier mensonge. Il montait au trône, disait-il, appelé par le vœu unanime du Sénat, du peuple et de l'armée. Le peuple n'avait pas été consulté. Plein d'illusions, Napoléon promettait à ses descendants une longue possession de ce trône, auquel tous ses flatteurs assignaient alors une durée éternelle.

Le même jour, à deux heures de l'après-midi, le Tribunat fut également reçu aux Tuileries. Le président de ce corps, Fabre (de l'Aude), ancien avocat au parlement de Toulouse, et membre de la minorité du Conseil des Cinq-Cents ralliée aux malfaiteurs de Brumaire, ne se mit pas en aussi grands frais d'éloquence que celui du Sénat. Les membres du Tribunat se félicitèrent surtout d'avoir provoqué, les premiers, le vœu d'une restauration monarchique en faveur de la famille Bonaparte, vœu qui, à en croire Fabre (de l'Aude), était dans leurs cœurs dès l'an VIII. Le pauvre Tribunat n'allait pas tarder à être bien mal récompensé d'un si beau zèle.

Mariage religieux de l'Empereur avec Joséphine.

Le soir de ce jour eut lieu, en secret, dans la chapelle des Tuileries, une cérémonie provoquée par Joséphine. Son mariage avec Napoléon, sous le Directoire, n'avait pas été béni par l'Eglise. Bonaparte affichait alors des sentiments beaucoup trop révolutionnaires pour se soumettre aux formalités du mariage religieux. Depuis, bien qu'il eût donné un singulier démenti à ses anciennes opinions philosophiques, et que, avec sa merveilleuse hypocrisie, il se fût posé en catholique sincère, il n'avait jamais voulu, en dépit des instances de Joséphine, réparer cette omission volontaire. Peut-être songeait-il déjà au divorce, et se disait-il qu'il lui serait beaucoup plus facile de faire bénir un second mariage par l'Église, du moment où le premier, n'ayant point reçu sa bénédiction, se trouverait en quelque sorte nul à ses yeux. Mais cela ne faisait pas le compte de Joséphine. Superstitieuse et dévote, comme tant de femmes abandonnées à la galanterie dans leur jeunesse, elle tenait beaucoup à faire cesser un état de choses que les dévots de son entourage se plaisaient à lui représenter comme une sorte de concubinage. Averti par elle, le pape déclara à l'empereur qu'il ne pouvait sacrer l'impératrice Joséphine qu'autant que sa situation serait régularisée au point de vue de l'Église. Napoléon dut se résigner. Le mariage eut lieu aux flambeaux, et fut célébré par le cardinal Fesch, en l'absence de témoins (1).

Frimaire an XIII (*novembre-décembre* 1804).

Le sacre.

Le lendemain matin les habitants de Paris se réveillèrent au bruit de nombreuses décharges d'artillerie; c'était l'annonce de la cérémonie du sacre. Tout ce que la France comptait de dignitaires et de hauts fonctionnaires, archevêques et préfets, maréchaux, généraux, maires des trente-six villes principales de l'Empire, etc., avait été mandé à Paris pour assister à cette cérémonie, à laquelle avaient été conviés quelques souverains, les grands-ducs de Bade, de Hesse, de Nassau, l'archichancelier de l'empire germanique, le président de la république italienne, M. Melzi, et tous les ambassadeurs et ministres des puissances étrangères.

Le temps était froid, mais beau. Dès sept heures du matin, des députations de l'armée et de la garde nationale furent admises dans l'église métropolitaine, magnifiquement tendue. A huit heures, les membres de la

(1) C'est par erreur que certains historiens ont prétendu que ce mariage avait eu lieu en présence du maréchal Berthier et de M. de Talleyrand. Ce fut précisément sur cette absence de témoins qu'on se fonda plus tard pour réclamer le divorce religieux.

Frimaire an XIII (*novembre-décembre* 1804).

cour de cassation, de la comptabilité nationale et des tribunaux allèrent à pied, en grand costume, du Palais de Justice à l'église, où se rendirent à la même heure, le Sénat, le Tribunat, le conseil d'État et le Corps législatif, escortés chacun de cent hommes à cheval. Vint ensuite le corps diplomatique.

Sa Sainteté partit à neuf heures précises du palais des Tuileries, suivi de tout un cortège de cardinaux, d'archevêques et d'évêques. Pie VII descendit à la petite porte de l'archevêché, où une salle avait été disposée pour l'empereur et pour lui; au bout de quelques instants, il entra dans l'église et attendit.

Il était dix heures lorsque l'empereur et l'impératrice quittèrent les Tuileries, dans une grande voiture à glaces, toute dorée, surmontée de génies supportant une couronne et traînée par huit magnifiques chevaux. L'empereur était vêtu d'une sorte de costume moyen âge, dessiné par le peintre Isabey, et fort ridicule : tunique blanche, agrémentée de passementeries dorées, ceinture bleue, petit manteau rouge et toque à plumes. Huit escadrons de cuirassiers et de carabiniers, un peloton de mamelucks et toute la haute domesticité impériale, ouvraient la marche du cortège. Aux portières de la voiture caracolaient les maréchaux et les colonels-généraux de la garde.

Comme le pape, l'empereur descendit à la petite porte de l'archevêché, et il acheva sa toilette pour la cérémonie dans la même salle où nous venons de voir le pape procéder à la sienne.

Tout le cortège impérial se rendit à pied, par le parvis, à la grande porte de Notre-Dame, dans l'ordre suivant : c'étaient d'abord le maréchal Sérurier, portant sur un coussin l'anneau de l'impératrice; le maréchal Moncey, portant la corbeille destinée à recevoir le manteau de l'impératrice; le maréchal Murat, portant sur un

Frimaire an XIII (*novembre-décembre* 1804).

coussin la couronne de l'impératrice; puis l'impératrice elle-même, revêtue du manteau impérial, que soutenaient les princesses sœurs de l'empereur, comme cela avait été convenu. Venaient ensuite le maréchal Kellermann, portant la couronne de Charlemagne, en forme de tiare; le maréchal Pérignon avec l'épée de Charlemagne; le maréchal Bernadotte, tenant le collier de l'empereur; le colonel-général Beauharnais, portant l'anneau de Sa Majesté; le maréchal Berthier, chargé du globe impérial; le grand chambellan, porteur de la corbeille destinée à recevoir le manteau de l'empereur; et enfin Napoléon, tenant en mains le sceptre et la main de justice et ayant sur la tête une couronne de lauriers d'or, à la façon des empereurs romains. Nous laissons pour mémoire les aides de camp, chambellans et toute la suite officielle, groupés autour de Leurs Majestés.

L'empereur et l'impératrice prirent place d'abord sur deux fauteuils rangés sous un dais, et le pape commença la cérémonie en entonnant le *Veni Creator*. Après que les ornements impériaux eurent été déposés sur l'autel, le pape demanda à l'empereur : *Profiteris ne?* à quoi, l'empereur répondit : *Profiteor*. Puis le Saint-Père procéda à la célébration de la messe. Après la bénédiction des couronnes, Leurs Majestés s'avancèrent auprès de l'autel. Le pape remit successivement à l'empereur l'anneau, l'épée, le manteau, la main de justice, le sceptre et la couronne, en marmottant une prière d'usage à la remise de chacun de ces précieux objets. L'empereur prit des mains du pape la couronne impériale, et il la posa de ses mains sur sa tête, comme pour bien marquer qu'il ne la tenait que de lui-même. L'impératrice reçut ensuite, des mains du pape, l'anneau, le manteau et la couronne que, suivant le cérémonial prescrit d'avance, l'empereur lui mit sur la tête.

Cela fait, le pape conduisit Napoléon à un grand trône,

FRIMAIRE an XIII (*novembre-décembre* 1804).

construit dans la nef, entre le quatrième et le cinquième pilier; l'impératrice prit place sur un fauteuil. Le Saint-Père dit alors la prière *in hoc imperii solio;* puis, après avoir baisé l'empereur sur la joue, il se tourna vers les assistants et cria d'une voix forte: *Vivat imperator in æternum.* A quoi les assistants, malgré la majesté du lieu, répondirent par les cris de vive l'empereur! vive l'impératrice!

Le pape fut alors ramené au trône élevé pour lui près de l'autel, et la messe continua. L'empereur et l'impératrice se rendirent à l'offrande, ils communièrent l'un et l'autre et reçurent l'hostie des mains du Saint-Père. La messe terminée, Napoléon, assis sur son trône, la couronne de Charlemagne sur la tête, et la main levée vers l'Évangile, prononça d'une voix ferme le serment constitutionnel prescrit par lui-même, et dont le président du Sénat lui lut la formule. La cérémonie du sacre était finie.

Le pape et l'empereur retournèrent à l'archevêché dans le même ordre que pour aller à l'église; puis ils regagnèrent les Tuileries, en suivant une autre route que celle qu'on avait prise, lorsqu'on les avait quittées. Il était tard. Cinq cents torches éclairaient les deux cortèges à leur retour. Une foule immense, beaucoup plus curieuse qu'enthousiaste, remplissait les rues. Le monde semblait avoir reculé de quelques centaines d'années en arrière. Cette foule, qui avait vu les grandes scènes de la Révolution, regardait d'un air ébahi ce spectacle étrange, ce spectacle oriental, ces pompes asiatiques, si chères aux Bonaparte, et ce souverain, vêtu de satin comme une vieille douairière, parsemé de dorures comme un saltimbanque, mélange étonnant de grandeur et de petitesse, de sublime et de ridicule.

Distribution des aigles et fêtes publiques.

La cérémonie du sacre eut son lendemain. Des hérauts d'armes parcoururent les principales places de la capitale; ils distribuèrent d'énormes quantités de mé-

FRIMAIRE an XIII (*novembre-décembre* 1804).

dailles sur lesquelles on voyait la figure de l'empereur portant la couronne des Césars. Il y eut des réjouissances publiques dans la journée, et le soir un immense feu d'artifice fut tiré sur la place de la Concorde. C'était l'os que l'on donnait au peuple à ronger.

Le surlendemain une autre cérémonie eut lieu au Champ-de-Mars. L'empereur distribua en grand appareil les aigles à l'armée et à la garde nationale. « Soldats, voilà vos drapeaux. Ces aigles vous serviront toujours de point de ralliement; elles seront partout où votre empereur les jugera nécessaires pour la défense de son trône et de son peuple. » Il n'y avait plus de nation. D'un côté un maître, un maître absolu, et un monde officiel affreusement corrompu déjà, avide, insatiable, affamé de jouissances, vil comme l'esclave volontaire; de l'autre un bétail humain.

Il n'y a pas à demander si les fonctionnaires publics de tout ordre, qui avaient prêté serment de fidélité à la République, s'empressèrent de prêter le même serment à l'empereur. L'Institut vint à son tour saluer la Majesté nouvelle, et lui promettre que, sous son Empire, les sciences et les lettres, reprenant leur essor, consacreraient ses grandes actions dans la mémoire des hommes. Le Sénat, de son côté, célébra dans une fête splendide la fondation de cet Empire, à laquelle il avait si bien travaillé. C'était à qui promettrait l'immortalité à ce régime, qui débutait sous de si brillants auspices, pendant que la France de la Révolution gisait écrasée sous la botte impériale. Patience! dix ans ne seront pas écoulés que nous verrons le colosse s'écrouler avec fracas, et périr sous le poids de l'exécration du monde, comme doit périr tout ce qui est contraire au droit, à la justice et à la liberté.

CHAPITRE DEUXIÈME

Séjour du pape en France. — Ouverture de la session du Corps législatif. — Nullité du Corps législatif. — Adresses de ce corps et du Tribunat. — La statue de l'empereur. — Le grand amiral. — Encouragement à l'augmentation de la famille. — Lettre au roi d'Angleterre. — L'Empire et les républiques voisines. — Transformation de la république italienne. — Napoléon se fait nommer roi d'Italie. — Les délégués de la république italienne aux Tuileries. — Séance du Sénat au sujet du royaume italien. — Élisa Bonaparte, princesse de Piombino. — Les félicitations du Sénat. — Le baptême du prince Napoléon-Louis. — Le budget de l'an XIII. — Nouveau retard de l'expédition de Boulogne. — Mort de l'amiral Bruix. — Départ de l'empereur et du pape pour l'Italie. — Séjour à Lyon. — Napoléon à Alexandrie. — Offre de la ville de Gênes. — Entrée à Milan. — Cérémonies du couronnement. — Ouverture du Corps législatif lombard. — Eugène Beauharnais vice-roi d'Italie. — Réunion de Gênes à la France. — Les dépêches de lord Wellesley. — Séjour à Gênes. — Retour précipité. — Situation de nos flottes. — Efforts de l'Angleterre pour nouer contre la France une troisième coalition. — Traité de coopération entre l'Angleterre et la Russie. — Rupture définitive avec la Russie. — Un succès de l'amiral Verhuel. — Représentation des *Templiers* à Saint-Cloud. — Départ pour Boulogne. — Mouvements de l'amiral Villeneuve. — Son retour en Europe. — Combat naval du Ferrol. — Villeneuve à la Corogne. — Il se réfugie à Cadix. — Vaine attente de Napoléon. — Envoi de Duroc à Berlin. — Violente colère de l'empereur. — L'expédition de Boulogne abandonnée. — Décret pour la conscription. — Levée des camps de Boulogne. — Sénatus-consulte pour le rétablissement du calendrier grégorien. — Envahissement de la Bavière par l'Autriche. — Séance impériale au Sénat. — La guerre est faite. — Départ pour l'armée. — Forces de l'armée française. — Forces de la coalition. — Hésitations de la Prusse. — Commencement des opérations. — Alliance avec les électeurs de Bade et de Wurtemberg. — Les bulletins de la Grande Armée. — Combats de Wertingen, de Günzbourg, d'Albeck et d'Elchingen. — Situation désespérée de l'armée autrichienne. — Capitu-

lation d'Ulm. — Résultats de cette capitulation. — Désastre de Trafalgar. — Mort de Nelson. — Effet de la bataille de Trafalgar. — Opérations en Italie. — Conquête du Tyrol. — Napoléon à Munich. — Traité entre la Russie et la Prusse. — Marche de la grande armée — Entrée des Français à Vienne. — Combats de Zuntersdorff et de Portlitz. — L'empereur à Brünn. — Bataille d'Austerlitz. — Résultats de la bataille d'Austerlitz. — Traité de Schœnbrunn. — Traité de Presbourg.

NIVÔSE an XIII (*décembre* 1804-*janvier* 1805).

Empereur désormais par la grâce de Dieu et par les constitutions de l'Empire, Napoléon résolut de donner au pape le spectacle de sa puissance en le conviant à l'ouverture solennelle de la session du Corps législatif.

Séjour du pape en France.

Le Saint-Père avait fort hésité à venir en France. Mais lorsqu'il fut dans notre pays, il sembla tellement s'y complaire qu'au lieu d'y rester une douzaine de jours, comme il en avait l'intention, il y demeura quatre grands mois. On ne négligea rien, d'ailleurs, pour lui en rendre le séjour agréable. Logé aux Tuileries, entouré d'une garde d'honneur, traité enfin en véritable souverain, il parvint à exciter l'envie de certains hauts dignitaires, encore imbus d'un reste de voltairianisme, et qui ne voyaient pas sans déplaisir les hommages rendus au chef d'une Église dont ils avaient tant contribué à ébranler les fondements.

Quant à Pie VII, heureux des démonstrations de respect dont il était l'objet, il ne pouvait se lasser d'admirer avec quelle facilité l'autorité papale avait repris son empire dans un pays où la Révolution avait fait, un moment, table rase de toutes les institutions catholiques. Il allait de paroisse en paroisse, de Notre-Dame à Saint-Roch, de Saint-Sulpice à Saint-Eustache, officiant, prêchant, bénissant la foule, et convaincu qu'il avait affaire à un peuple profondément religieux.

Un jour, dans ce mois de nivôse an XIII de la République, comme on disait encore, il reçut au Louvre, dans la grande galerie du musée, douze cents personnes

NIVÔSE an XIII (*décembre* 1804-*janvier* 1805).

qui avaient demandé à lui être présentées, et qu'il admit à l'honneur de lui baiser la main. Nul doute qu'il n'ait profité de son séjour en France pour obtenir de son hôte impérial la suppression de certains usages révolutionnaires encore en vigueur et qui blessaient les âmes catholiques, comme l'almanach républicain, que nous ne tarderons pas à voir disparaître. L'empereur avait cru l'intervention du Saint-Siège utile aux besoins de sa politique; il n'avait rien à refuser au pape, quand les désirs de Sa Sainteté se trouvaient d'accord avec ses propres instincts réactionnaires; mais la suite de ce récit fera voir combien peu, au fond, il se souciait du pape et de la papauté.

Ouverture de la session du Corps législatif.

Le 6 nivôse an XIII (27 décembre 1804), à midi, Napoléon quitta le palais des Tuileries pour se rendre au Corps législatif. Le cérémonial pour l'ouverture de cette première session impériale avait été minutieusement réglé d'avance. Les questions d'étiquette avaient pris plus d'importance sous ce parvenu de la Révolution que sous Louis XIV.

L'empereur étant arrivé et s'étant assis sur son trône, tout le monde se couvrit. Le grand électeur, Joseph, lui demanda alors la permission de présenter au serment tous les membres du Corps législatif, qu'un questeur appela tour à tour à haute voix, et qui vinrent humblement jurer obéissance aux constitutions de l'Empire et fidélité à l'empereur. Cette formalité accomplie, Napoléon se leva, les législateurs se découvrirent, et il prononça d'une voix forte un discours banal. Il se vanta d'avoir illustré la France par des victoires, de l'avoir arrachée aux discordes civiles, et d'y avoir préparé la renaissance des mœurs, de la société et de la religion. Mais d'autres que lui l'avaient illustrée par des victoires, qui ne les lui avaient pas fait payer de la perte de sa liberté. Quant à la renaissance des mœurs

Nivôse an XIII (décembre 1804-janvier 1805).

et de la société, c'était là une de ces phrases à effet, absolument insignifiantes, le désordre des mœurs n'ayant jamais été plus grand que sous le régime impérial, où l'on paraissait avoir pris pour devise de la vie : *courte mais bonne*. Sur la question extérieure, Napoléon dit peu de chose. Il lui eût été doux de voir la paix régner sur le monde. Il ne tenait pas à accroître le territoire de la France ; il n'avait point l'ambition d'exercer en Europe une plus grande influence, seulement il ne voulait pas déchoir de celle qu'il avait acquise. « Aucun État, dit-il, ne sera incorporé dans l'Empire. » Que le lecteur veuille bien prendre note de ces paroles. L'empereur était-il sincère en les prononçant? C'est possible, mais alors il était dans la destinée des Bonaparte de ne pas ouvrir la bouche sans en laisser sortir quelque promesse qu'ils s'empressaient de violer.

En terminant, l'empereur s'adressa à la fois aux membres du Corps législatif, aux tribuns et aux conseillers d'État, qui étaient également présents ; il leur signifia en quelque sorte qu'il comptait sur leur assistance dans tout ce qu'il leur demanderait. Il pouvait en effet être sûr du concours aveugle de ces gens-là, tant que la fortune lui sourirait, car les uns et les autres ne disputaient entre eux que de servilisme. Quant au Sénat, qui s'était réuni quelques jours auparavant pour enregistrer l'acte de naissance de Napoléon-Louis, né le 18 frimaire, de Louis Bonaparte et d'Hortense Beauharnais, il avait déjà donné trop de gages de sa bassesse pour qu'on pût mettre un instant en doute sa docilité.

Nullité du Corps législatif.

Le Corps législatif, si nul déjà durant le Consulat, le devint plus encore pendant toute la durée de l'Empire. Il arrivera même qu'on se dispensera de le convoquer. Le ministre de l'intérieur, M. Champagny, lui lut bien, dans la séance du 10 nivôse (31 décembre 1804), un long exposé de la situation de l'Empire ; mais il se garda

Nivôse an XIII (décembre 1804-janvier 1805).

de lui demander son avis. Les questions politiques n'étaient point de la compétence de cette pâle assemblée. Elle n'eût guère à se prononcer, dans sa courte session, que sur des projets de loi administratifs, tels que le remboursement des cautionnements aux officiers ministériels, une loi sur les douanes, etc. Cela ne l'empêchait pas de se prendre fort au sérieux. Dans une adresse en réponse au discours impérial, adresse que ses membres vinrent déposer au pied du trône le 12 nivôse (2 janvier 1805), et où ils se qualifièrent de *très fidèles sujets*, le Corps législatif se donna comme le représentant de la nation. Nous verrons plus tard l'empereur le tancer d'importance sur cette prétention. Il n'y a pas à demander si cette adresse, paraphrase de la harangue du trône, était laudative à outrance. L'art de la flatterie n'avait jamais été poussé si loin. Le Tribunat ne voulut pas demeurer en reste avec le Corps législatif ; il rédigea, lui aussi, une adresse pompeuse, dans laquelle il déclara qu'en secondant Sa Majesté de toute son influence, il ne ferait qu'obéir aux vœux du peuple français et aux affections qui le liaient irrévocablement à la personne sacrée de l'empereur et à son auguste famille.

Pluviôse an XIII (janvier-février 1805).

Adresses du Corps législatif et du Tribunat.

La statue de l'Empereur.

Le Corps législatif ne se contentait pas d'affirmer son dévouement et son admiration pour l'homme de Brumaire par des adresses banales. L'année précédente, pour éterniser l'époque à laquelle le code civil était devenu la loi générale, et comme hommage de sa reconnaissance envers le chef suprême de l'État, il avait décidé que la statue en marbre blanc de l'empereur Napoléon Bonaparte serait placée, à l'ouverture de sa prochaine session, dans le lieu de ses séances. Cette décision reçut son exécution le 24 nivôse an XIII (14 janvier 1805).

L'impératrice avait été galamment invitée à la céré-

Pluviôse an XIII (janvier-février 1805).

monie d'inauguration. A son arrivée, les artistes de l'Opéra entonnèrent le beau chœur de Gluck : *Que d'attraits! que de majesté!* Puis, sur l'invitation du président Fontanes, les maréchaux Murat et Masséna, membres tous deux du Corps législatif, levèrent le voile qui dérobait la statue aux regards du public. Un formidable cri de *Vive l'empereur!* salua l'apparition de l'idole. Après quoi, le président donna la parole à M. Vaublanc. Ce futur royaliste fougueux, qui avait jadis complimenté Robespierre jeune lors de la mission réparatrice de celui-ci dans nos départements de l'Est, s'attacha surtout à appeler la reconnaissance des émigrés sur l'homme qui leur avait rouvert les portes de la patrie, et qui, aurait-il pu ajouter, leur rendait si complaisamment les places, les honneurs dont la perte seule les avait déchaînés contre la Révolution. « Je vous demande à qui vous devez un bonheur si grand, si extraordinaire, si imprévu... vous répondez tous avec moi : C'est au grand homme dont nous voyons l'image. » On verra plus tard ce qu'il en coûtera au grand homme de s'être appuyé sur tous les ennemis de la Révolution, lesquels trouvaient, en attendant, que ce qui est bon à prendre est bon à garder.

Il y eut, le soir, dans les salons du Corps législatif, une fête splendide, à laquelle assistèrent l'empereur et l'impératrice. Il n'y a pas à demander si la foule était grande; on dansa jusqu'à six heures du matin. Les dames invitées, disent les gazettes du temps qui n'avaient pas grand'chose à dire, y furent l'objet des hommages et des soins les plus empressés. L'Empire fut un temps de galanterie par excellence. On se battait et l'on faisait l'amour; ce fut la grande occupation de l'époque.

Le grand amiral.

Aussi, comme on s'efforçait d'en revenir aux usages monarchiques! Il y avait déjà un connétable, cela ne parut pas suffisant, on voulut un grand amiral. Le

Pluviôse an XIII (janvier-février 1805).

12 pluviôse an XIII (1er février 1805) un message impérial annonça au Sénat que Napoléon avait revêtu de cette charge son beau-frère Murat. Le maréchal Murat n'était pas marin ; mais qu'importait! Est-ce que Coligny, qui n'était pas marin non plus, n'avait pas été grand amiral de France? Il devait y avoir un autre point de ressemblance dans la destinée de ces deux grands amiraux : leur mort tragique. Napoléon profita de l'occasion pour élever son beau-fils Eugène Beauharnais, qu'il aimait tendrement, à la dignité d'archichancelier d'État de l'Empire.

Pour achever de mettre la Légion d'honneur en harmonie avec les ordres qui pullulaient dans l'Europe monarchique, il imagina d'y ajouter la grande décoration ou le grand cordon, qu'il distribua de sa main, aux Tuileries, le 21 pluviôse (10 février 1805), à ses principaux dignitaires et aux membres de sa famille. C'était, disait-il, un complément indispensable aux institutions de la Légion d'honneur; il voulait montrer aux différents États de l'Europe le cas et l'estime qu'il faisait des choses en faveur chez les nations voisines. Ce goût des hochets était bien dans le caractère de l'homme. Napoléon semblait s'étudier en tout à singer alors le roi-soleil. Un jour de ce mois de pluviôse, le journal officiel fit savoir au monde que le général de division Léopold Berthier avait été admis à monter dans les carrosses de l'empereur. Il ne manquait plus que d'exiger pour cela quatorze quartiers de noblesse.

Encouragement à l'augmentation de la famille.

Napoléon, en dépit des intentions pacifiques dont il avait entretenu le Corps législatif, sentait bien que de grandes fauchées d'hommes étaient prochaines. Pour combler les vides que le fer et le feu ne devaient pas manquer de faire dans notre pays, il chercha un moyen d'encourager la fécondité des mariages et d'exciter les pères de famille à avoir de nombreux enfants. Louis XIV,

Pluviôse an XIII (*janvier-février* 1805).

au temps de sa prospérité, avait accordé d'assez grands avantages aux pères et mères de sept enfants vivants. Napoléon s'inspira de cet exemple. Le Corps législatif fut saisi d'un projet de loi, en vertu duquel tout père de famille ayant sept enfants vivants eut le droit d'en désigner un parmi les mâles, lequel, lorsqu'il serait arrivé à l'âge de dix ans révolus, serait placé, aux frais de l'État, dans un lycée ou dans une école d'arts et métiers. Cela était fort bien sans doute; mais ce qui aurait été mieux, c'eût été de ne point répandre les flots de sang dans lesquels Napoléon allait se baigner durant dix ans, et de laisser tranquillement les peuples vivre dans le travail et dans la liberté ; car là est tout le secret de l'accroissement des familles.

Lettre au roi d'Angleterre.

Cependant l'empereur s'ingénia fort à faire croire qu'il était tourmenté d'un immense désir de paix. Il écrivit au roi d'Angleterre le 12 nivôse an XIII (2 janvier 1805), comme il lui avait écrit lors de son élévation au Consulat, pour le conjurer de faire cesser un état de guerre également funeste aux deux nations. « Monsieur mon frère, lui disait-il cette fois, appelé au trône de France par la Providence, par les suffrages du Sénat, du peuple et de l'armée, mon premier sentiment est un vœu de paix. » Cette lettre fort noble et fort digne d'ailleurs était-elle sincère? Nous voulons bien le croire. Toutefois Napoléon devait savoir que, le roi Georges n'étant pas comme lui un monarque absolu, il n'appartenait pas à ce souverain de résoudre directement la grande question qu'il lui soumettait. Ce fut, en effet, le ministère anglais qui répondit, en s'adressant, conformément aux usages diplomatiques, à notre ministre des relations extérieures, M. de Talleyrand. Sa Majesté britannique, objecta lord Mulgrave au nom de ses collègues, ne pouvait répondre aux ouvertures qui lui avaient été faites, sans en référer aux puissances continentales avec

Pluviôse an XIII (*janvier-février* 1805).

lesquelles elle se trouvait déjà engagée, et particulièrement à la Russie.

L'empereur fit grand bruit de sa lettre et de la fin de non-recevoir qu'y opposaient les ministres anglais. Le Sénat, le Corps législatif et le Tribunat furent solennellement saisis de l'une et de l'autre dans la journée du 15 pluviôse (4 février 1805). Les orateurs du gouvernement, M. de Talleyrand au Sénat, M. de Ségur au Corps législatif, et M. Regnault (de Saint-Jean-d'Angély) au Tribunat, s'attachèrent à faire ressortir la modération de l'empereur à côté de l'obstination britannique. Mais c'était là une modération d'apparat, destinée à jeter de la poudre aux yeux de l'Europe. Si Napoléon avait voulu très sérieusement la paix avec l'Angleterre, — et il n'était pas impossible d'y arriver honorablement, — il aurait employé d'autres moyens; il ne se serait pas contenté d'adresser au roi Georges une lettre fort étudiée, où sa principale préoccupation était de traiter d'égal à égal avec le chef d'une des plus vieilles monarchies de l'Europe.

L'Empire et les républiques voisines.

Personne ne s'y trompa. Cela n'empêcha pas les trois grands corps de l'État, Sénat, Corps législatif et Tribunat, de se confondre en remerciements pour la communication que leur souverain avait daigné leur faire, de porter aux nues sa modération, et de déclarer, dans des adresses d'une rare platitude, qu'il avait tout fait pour mettre un terme aux calamités de la guerre.

En attendant l'occasion de faire repentir le gouvernement anglais d'avoir dédaigné ses avances, Napoléon songea à se débarrasser de deux républiques fondées quelques années auparavant sur le modèle de la nôtre, et dont le voisinage à présent le gênait : nous voulons parler de la république batave et de la république italienne. L'empire ne pouvait souffrir à ses côtés un gouvernement qui semblait attester que la forme républi-

Pluviôse an XIII (janvier-février 1805).

caine convenait merveilleusement au bonheur et à la prospérité d'un peuple.

Il y avait alors à Paris un ambassadeur extraordinaire de la république hollandaise nommé Schimmelpenninck. Ce fut avec lui que l'empereur machina la nouvelle constitution à donner à la Hollande. Afin de ne pas heurter trop violemment les sentiments républicains des Provinces-Unies, on résolut de procéder à peu près comme on avait fait en France. Pour remplacer la constitution démocratique en vigueur, on en prépara une autre, par laquelle était institué un gouvernement personnel analogue à celui du Consulat viager, et dont l'exercice était confié à un grand pensionnaire à vie. Quand tout fut préparé, Schimmelpenninck prit congé de l'empereur et de l'impératrice pour retourner en Hollande. C'était le 23 pluviôse an XIII (12 février 1805). Les choses se passèrent comme elles avaient été convenues dans le cabinet de l'empereur aux Tuileries. La constitution nouvelle fut votée sans grande opposition, et Schimmelpenninck, le complice de cette belle œuvre, fut nommé grand pensionnaire. Mais ce n'était là qu'un acheminement vers une restauration monarchique, que dès lors sans doute Napoléon rêvait au profit d'un de ses frères.

Transformation de la république italienne.

En Italie on alla plus vite en besogne, et sans prendre autant de détours. Déjà, il est vrai, la république italienne était organisée à l'instar du Consulat, et Napoléon en était le président. Dès son avènement au trône, celui-ci avait chargé son archichancelier Cambacérès de négocier avec l'envoyé de la république italienne à Paris, M. Marescalchi, la transformation de cette république en royaume. Le vice-président, M. Melzi, qui était venu assister aux fêtes du couronnement, s'était montré médiocrement favorable à ce changement. Il sentait bien que sa patrie allait devenir plus que jamais l'humble vassale du puissant empereur des Français. Mais il n'y

Pluviôse an XIII (janvier-février 1805).

avait pas à résister à une volonté décidée à s'imposer, au besoin, par la force ; seulement il tâcha d'obtenir que la nouvelle royauté eût son gouvernement tout à fait séparé et indépendant de l'Empire, et que la protection française ne se manifestât pas pour l'Italie uniquement par une trop grande augmentation d'impôts. On se mit à peu près d'accord sur ce terrain. Qu'importait à Napoléon de promettre l'indépendance au nouveau royaume qu'il fondait ; il savait bien que cette indépendance serait toujours subordonnée à son bon vouloir.

Napoléon se fait nommer roi d'Italie.

Il avait d'abord eu l'idée de placer sur la tête de son frère Joseph la couronne des rois lombards ; Joseph refusa ce lourd présent, préférant rester prince français pour le moment, et ne se souciant peut-être pas d'être, comme roi, si proche voisin d'un frère dont il lui aurait fallu docilement exécuter les ordres. C'était bien, en effet, un second lui-même que l'empereur entendait mettre sur le trône d'Italie. Il prit donc le parti d'y monter en personne et d'ajouter à son titre d'empereur des Français celui de roi d'Italie.

Ventôse an XIII (février-mars 1805).

Le vice-président Melzi reçut l'ordre — l'ordre précis — de réunir à Milan la consulte d'État et les représentants de la république italienne, et de les inviter à prendre immédiatement toutes les mesures nécessaires pour la transformation du gouvernement. La consulte et les députés des collèges se réunirent conformément à cet ordre, et, considérant que le moment était arrivé de donner la dernière main aux institutions dont les bases avaient été posées à Lyon par l'empereur des Français, ils décidèrent d'une voix unanime que la république italienne serait transformée en monarchie héréditaire d'après les principes constitutionnels de l'empire français ; que l'empereur Napoléon, fondateur de la république italienne, serait déclaré roi d'Italie, et qu'il serait invité à venir à Milan pour y ceindre la couronne de fer.

Ventôse an XIII (*février-mars* 1805).

Les délégués de la république italienne aux Tuileries.

Vingt-trois délégués de la république italienne, parmi lesquels on comptait le cardinal Caprara, furent envoyés en France, afin de déposer cette couronne aux pieds de l'empereur Napoléon. Ils furent reçus aux Tuileries le 26 ventôse an XIII (17 mars 1805) à une heure. Napoléon était sur son trône. L'ex-vice-président Melzi, en portant la parole au nom de ses collègues, ne dissimula nullement que c'était en vertu d'un ordre venu de Paris que la république italienne se transformait en monarchie héréditaire. C'était au moins de la franchise. « Sire, dit-il, dans un pays que vous avez conquis, reconquis, créé, organisé, gouverné jusqu'ici, dans un pays où tout rappelle vos exploits, tout atteste votre génie, tout respire vos bienfaits, l'on ne pouvait former qu'un seul vœu, et ce vœu a été exprimé. » C'était ce qu'on appelle faire contre fortune bon cœur; le vice-président Melzi s'était résigné.

La réponse de l'empereur pourrait faire croire que l'offre de la couronne lombarde était toute spontanée de la part des délégués italiens. Ah! c'était un habile comédien que l'empereur Napoléon! La séparation des couronnes de France et d'Italie, dit-il en substance, utile peut-être dans l'avenir pour assurer l'indépendance de l'Italie, serait présentement funeste à son existence et à sa tranquillité. Il garderait donc la couronne d'Italie, mais seulement tant que l'exigerait l'intérêt de ses peuples italiens, car il lui tardait de la confier à un plus jeune roi, qui, animé de son esprit, continuerait son ouvrage, et se sacrifierait au bonheur de la nation sur laquelle il serait appelé à régner.

Séance du Sénat au sujet du royaume italien.

Le lendemain, le Sénat fut réuni en grand appareil pour recevoir communication des actes constitutionnels portant création du royaume d'Italie. Le Sénat paraissait être en velléité d'indépendance. Il avait annulé quelques jours auparavant les opérations du collège élec-



JOSÉPHINE.

Ventôse an XIII (février mars 1805).

toral du département de Marengo pour avoir désigné comme candidat au Sénat le sieur Campana, préfet de ce département, lequel n'avait pas l'âge requis par les constitutions de l'Empire. Peu après, il avait nommé membre de la commission sénatoriale de la liberté de la presse l'ancien constituant Rœderer. Une commission sénatoriale de la liberté de la presse en un temps où personne n'eût osé écrire un article contre la politique du gouvernement! c'était une mystification pure et simple. On pouvait espérer que, du milieu de ce Sénat conservateur, une voix s'élèverait pour avertir l'empereur du danger que faisait courir à la paix continentale cette insatiable ambition, qui s'annonçait par la prise de possession de la couronne d'Italie, il n'en fut rien.

Après un rapport pompeux de M. de Talleyrand, rapport dans lequel ce plat et rusé diplomate donna sa véritable signification à l'acte qui allait unir l'Italie à la France, en disant que les deux pays, liés par les mêmes affections, engagés par les mêmes serments, s'élèveraient et se raffermiraient à l'ombre du même pouvoir, M. Marescalchi, ministre des relations extérieures de la ci-devant république italienne, lut le statut constitutionnel qui conférait la couronne de Milan à l'empereur Napoléon. Celui-ci, assis sur son trône, entouré de ses hauts dignitaires, des maréchaux et des grands officiers de la couronne, reçut les serments de la consulte et des députés italiens venus pour lui offrir le trône; puis il prit la parole à son tour, afin d'expliquer comment de toutes ses conquêtes, il avait dû garder ce qui était de nature à rétablir l'équilibre européen, détruit au détriment de la France par le partage de la Pologne, l'affaiblissement de la Turquie et la conquête des Indes par les Anglais. Il répéta ce qu'il avait déjà dit quelque temps auparavant, à savoir qu'aucune nouvelle province ne serait incorporée à l'Empire; seulement, ajouta-t-il, jamais il

VENTÔSE an XIII *février-mars* 1805).

ne permettrait qu'il fût porté atteinte aux lois de la république batave, à l'acte de médiation des dix-neuf cantons suisses et aux statuts de ce royaume d'Italie, qu'il réservait à un de ses enfants légitime, naturel ou adoptif. L'avenir nous édifiera sur la valeur de ces paroles.

Napoléon songeait déjà à pourvoir de couronnes tous les princes et princesses de sa famille. Cet aventurier ne pouvait plus souffrir de simples particuliers dans sa famille. Sa sœur aînée, la princesse Élisa, femme ambitieuse et dissolue, mariée à un Italien nommé Bacciochi, fut la première qu'il investit d'une autorité souveraine. Le jour même où il reçut officiellement des mains de la délégation milanaise l'offre de la couronne de Milan, il fit donner lecture au Sénat, par son ministre-secrétaire d'État Maret, d'un décret qui conférait en toute propriété la principauté de Piombino à sa sœur Élisa. C'était un domaine situé au milieu de la Toscane, en face de l'île d'Elbe et de la Corse. Cette donation, assurait-il, n'était point un effet d'une tendresse particulière, mais une chose conforme à la saine politique, à l'éclat de sa couronne et à l'intérêt de ses peuples. L'heureux mari d'Élisa, le sieur Bacciochi, salué désormais du titre de prince de Piombino, fut appelé à jouir du rang et des prérogatives de prince de l'Empire français. Il dut entretenir à sa solde, pour la défense de la côte et de la forteresse de Piombino, un bataillon de cinq compagnies de quatre-vingts hommes chacune. L'Empire était sûr d'être bien défendu de ce côté!

Élisa Bonaparte princesse de Piombino.

Le Sénat ne savait que faire pour donner à son souverain des preuves nouvelles de sa bassesse. Le 22 ventôse (19 mars 1805), il chargea une commission composée des sénateurs Barthélemy, Cacault, Desmeunier, François (de Neufchâteau) et Lacépède, de lui adresser un rapport sur les actes dont Sa Majesté impériale et royale était venue l'entretenir la veille. Ce rap-

Les félicitations du Sénat.

GERMINAL an XIII (*mars-avril* 1805).

port ne se fit pas attendre. Le 2 germinal an XIII (23 mars 1805) Lacépède, qui déshonorait un beau talent par un servilisme honteux, lut à ses collègues du Sénat un morceau, digne d'eux d'ailleurs, et dont la platitude atteignait les limites extrêmes de l'art de la flatterie. On y proposait au Sénat de se transporter en corps aux Tuileries pour offrir à Sa Majesté l'empereur et roi l'expression de la reconnaissance et de la satisfaction qu'avaient éprouvées ses fidèles sénateurs en recevant communication de son acceptation de la couronne d'Italie et de la donation qu'il avait faite de la principauté de Piombino à sa sœur. Cela comptait, paraît-il, au nombre des merveilles opérées par Napoléon. Le Sénat ne pouvait manquer une si belle occasion de faire un acte de courtisanerie. Dès le lendemain à onze heures, il se rendit aux Tuileries. Il y avait été précédé par le conseil d'État, dont l'un des présidents, l'ancien girondin Defermon, semblait avoir épuisé tous les termes de la flatterie, en félicitant l'empereur de son élévation au trône d'Italie. Le président du Sénat, François (de Neufchâteau), trouva moyen de le dépasser. On éprouve de véritables nausées à lire ces harangues, si profondément humiliantes pour le pays; et, en se souvenant des fiertés de la Convention et du Directoire, on se demande avec stupéfaction comment tant de bassesse avait pu si rapidement succéder à tant de grandeur.

Tout était à l'avenant. Le même jour on baptisait à Saint-Cloud le prince Napoléon-Louis, le second fils d'Hortense Beauharnais et du prince Louis Bonaparte. Il avait pour parrain Sa Sainteté et pour marraine Madame mère. Jamais fils de France ne fut tenu avec plus de solennité sur les fonts baptismaux. Mme de Bouillé portait la salière ; Mme de Montalivet, le crêmeau ; la maréchale Lannes, le cierge ; Mme de Sérant, la serviette ; Mme de Talhouet, le bassin. L'ancienne aristo-

Le baptême du prince Napoléon-Louis.

GERMINAL an XIII (*mars-avril* 1805).

cratie ne dédaignait pas de servir même la descendance collatérale de l'usurpateur. Napoléon, il est vrai, avait pour cet enfant des tendresses toutes paternelles; d'où les bruits qui coururent sur sa naissance comme sur celle de son frère aîné. Les coins du manteau dans lequel était enveloppé le nouveau-né étaient portés par les maréchaux Bernadotte, Bessières, Davoût et Mortier. Tout Paris, la France, le monde entier furent instruits par le *Moniteur* des moindres détails de cette cérémonie, qui, réduite aux proportions d'une fête de famille, pouvait avoir quelque chose de touchant, mais qu'une pareille ostentation et un tel luxe d'étiquette frappaient d'un ridicule immense.

Après avoir reçu les félicitations de tous les corps constitués au sujet du nouveau trône où il consentait à monter, Napoléon se disposa à partir pour Milan afin de s'y faire couronner selon les usages de l'église lombarde. « Nous allons recueillir avec avidité les traces immortelles que Votre Majesté laisse partout sur son passage », lui avait dit le président de son Sénat. Il donna en effet tous les ordres nécessaires pour que son voyage au milieu de son royaume d'Italie fût environné d'un éclat qui éblouît les regards du monde.

Le budget de l'an XIII.

Aussi bien, sa présence n'était guère nécessaire en France pour le moment. Un silence de mort, à peine troublé par les acclamations officielles, régnait d'un bout du pays à l'autre. Le Corps législatif avait clos récemment une insignifiante session par le vote du budget de l'an XIII, lequel d'ailleurs n'avait soulevé aucun débat. Le total des dépenses votées par cette ombre de représentation s'élevait à 700 millions environ. Mais il est bon de faire ici une observation très importante, que le lecteur devra appliquer à tous les budgets de l'Empire. Il s'en fallait de beaucoup que les dépenses arrêtées par le Corps législatif représentassent toutes les

GERMINAL an XIII (*mars-avril* 1805).

dépenses du gouvernement impérial. Un grand nombre de ces dépenses étaient soldées par les départements et par les communes, sans être inscrites au budget, comme cela a lieu aujourd'hui. Les frais de perception, déjà énormes, n'y étaient pas compris. On n'y faisait pas figurer non plus les largesses fréquentes, considérables, prélevées arbitrairement par l'empereur pour enrichir un grand nombre de personnages. Ces lourdes charges et les dépenses nécessitées par les prodigieux armements de l'Empire se soldaient à l'aide de revenus dont il n'était nullement question au budget. C'est ce qui explique pourquoi l'on a si souvent vanté le peu d'élévation des budgets impériaux. En réalité les dépenses étaient considérables, et rarement gouvernement disposa avec plus de sans-gêne de la fortune publique.

Nouveau retard de l'expédition de Boulogne.

Quant à la coûteuse expédition de Boulogne, si souvent remise, elle était encore ajournée à l'été prochain. Napoléon, pour détourner l'attention des Anglais et les obliger à diviser leurs forces navales, avait ordonné à ses flottes de se diriger les unes du côté de la route des Indes, les autres vers les Antilles, autant pour attaquer les possessions anglaises que pour attirer les vaisseaux britanniques et rendre libre le passage de la Manche. L'amiral Villeneuve, qui avait succédé à Latouche-Tréville dans le commandement de l'escadre de Toulon, devait rejoindre l'amiral Missiessy dans les eaux des Antilles et revenir avec lui en Europe. Retenu par des vents contraires, et doutant d'ailleurs du succès, l'amiral Villeneuve n'était pas encore parvenu à sortir de la Méditerranée quand un événement, prévu d'ailleurs depuis quelque temps, vint encore ajouter aux causes de retard de l'expédition de Boulogne. L'amiral Bruix,

Mort de l'amiral Bruix.

qui avait présidé à l'organisation de la flottille impériale, qui en était véritablement l'âme, qui avait foi dans le succès de son œuvre, était mort le 27 ventôse an XIII

GERMINAL an XIII (*mars-avril* 1805).

(18 mars 1805), le jour même où son souverain recevait au Sénat la couronne d'Italie. C'était une perte sensible, l'amiral Bruix était l'homme sur lequel l'empereur avait le plus compté, après l'amiral Latouche-Tréville, pour l'exécution de ses projets.

Départ de l'empereur et du pape pour l'Italie.

Tout en combinant ses nouveaux arrangements, l'empereur se décida à partir pour l'Italie, où M. de Ségur, un des personnages considérables de sa domesticité, l'avait précédé de quelques jours pour veiller à tous les préparatifs du couronnement. L'impératrice et lui quittèrent Paris le 10 germinal (31 mars 1805) vers trois heures de l'après-midi, après avoir pris la veille congé du Saint-Père. Celui-ci était resté pendant plus de quatre mois absent de ses États. L'empereur, qui n'était pas fâché de montrer à l'Europe son influence sur le chef de la religion catholique, avait certainement mis tout en œuvre pour le retenir le plus longtemps possible, mais la prolongation du séjour de Sa Sainteté en France était due surtout à des causes politiques. Agrandir son domaine autour des États romains, restituer au clergé français une partie des immunités dont la Révolution l'avait dépouillé, et que le concordat ne lui avait pas rendues, tel était le rêve que Pie VII s'était flatté de réaliser. Ce fut le sujet de ses longues conversations avec l'empereur; mais il n'en avait obtenu qu'une sorte de refus déguisé sous de vaines promesses, quand à son tour, le 14 germinal an XIII (3 avril 1805), il quitta Paris avec les prélats et les personnes de sa suite. Une foule considérable, de gens de tout âge et de tout sexe, se porta sur son passage, lors de son départ, pour recevoir sa bénédiction, et il s'achemina vers Lyon, tout attendri de rencontrer encore tant de sympathie pour le Saint-Père dans un pays que la philosophie du XVIII[e] siècle et la Révolution avaient si profondément remué.

Napoléon était parti sans se douter peut-être de l'orage

GERMINAL an XIII (*mars-avril* 1805).

qui déjà se formait contre lui en Europe. Fidèle observateur de l'étiquette monarchique, il avait pris pour trois semaines, quelques jours après son départ, le deuil de la reine douairière de Prusse, croyant se faire bien venir ainsi des vieilles cours continentales. Cela ne l'empêcha pas, du reste, de prendre part aux fêtes brillantes préparées sur son passage pour le recevoir. Après s'être arrêtés quelques jours à Fontainebleau et à Troyes, l'empereur et l'impératrice arrivèrent à Lyon le 20 germinal (10 avril 1805). Ils y entrèrent en passant sous des arcs de triomphe revêtus d'inscriptions plus adulatrices les unes que les autres. Sur la façade de l'Hôtel-de-Ville, on lisait le quatrain suivant :

Séjour à Lyon.

> Le monde le craint et l'admire,
> La France lui doit son bonheur;
> Lyon applaudit au vainqueur
> Dont il sut présager l'empire.

Pauvre liberté, comme elle était souillée! et comme elles semblaient à jamais perdues ces précieuses conquêtes de la Révolution qui avaient coûté tant de peines et tant de sang, hélas !

Ce fut, pendant plus d'une semaine, une longue suite d'ovations ; chaque jour était marqué par une fête nouvelle. L'enthousiasme officiel pour l'homme éperonné qui tenait le pays sous sa botte se donnait largement carrière, à l'Opéra ou sous les voûtes de la métropole. Le jour de Pâques, notamment, après la messe célébrée pontificalement par le cardinal archevêque de Lyon, en présence de Leurs Majestés, des acclamations prolongées retentirent dans la cathédrale, malgré la sainteté du lieu. C'est ainsi qu'il se trouve en tout temps des hommes qui se complaisent dans leur propre indignité, toujours prêts à encourager de leurs applaudissements les oppresseurs de l'humanité.

Germinal an XIII (mars-avril 1805).

Fidèle au système qui lui avait si bien réussi en France, Napoléon donna l'ordre à ses agents de provoquer dans tout le royaume d'Italie une foule d'adresses par lesquelles tout les corps constitués, tous les personnages officiels de la Lombardie le félicitaient de son avènement au trône d'Italie, et le priaient de se hâter de venir prendre possession de sa couronne. Il avait ainsi l'air d'être appelé par le vœu des populations. Pendant son séjour à Lyon, les colonnes du *Moniteur* furent littéralement inondées de ces adresses. Il quitta Lyon le 26 germinal (16 avril 1805) au milieu d'une telle cohue que, sur les quais de la Saône, les chevaux de poste attelés à sa voiture furent obligés d'aller au pas.

Floréal an XIII (avril-mai 1805).

Arrivé à Turin, Napoléon y demeura plusieurs jours pour attendre le pape, avec lequel il devait se rencontrer dans cette vieille ville italienne, devenue le chef-lieu d'un département français. Il y reçut les compliments des hauts fonctionnaires de l'endroit, qui le complimentèrent avec l'exagération familière au génie de leur nation. Selon le premier président de la cour d'appel, par exemple, M. Botton de Castella-Monti, la Gaule Cisalpine renaissait « fière du grand Napoléon bien plus que de son Brennus. » Un autre, M. Braidès, président du collège électoral de l'arrondissement de Suze, emporté par ses souvenirs mythologiques s'écria : « Vous avez paru sur le sommet des Alpes, aussitôt le Mont-Genève abat ses crêtes sourcilleuses, et les masses énormes du Mont-Cenis tombent amoncelées les unes sur les autres comme les géants foudroyés par Jupiter. » Qu'était donc devenu l'antique patriotisme italien?

Napoléon à Alexandrie.

Après une cordiale et dernière entrevue avec le pape, Napoléon quitta Turin pour se diriger vers Alexandrie, où il fit une sorte d'entrée triomphale le 4 floréal an XIII (1er mai 1805) au bruit de l'artillerie des remparts et au son de toutes les cloches de la ville. A peine arrivé il passa en revue les troupes campées aux environs, sous le commandement du maréchal Lannes, sur le terrain même où avait eu lieu la bataille de Marengo. Toujours théâtral, il parut à cette revue vêtu d'un vieil uniforme d'officier général du temps du Consulat et la tête couverte d'un grand chapeau galonné d'or. Ce costume était le même qu'il avait le jour de la bataille, et qu'il avait apporté tout exprès de Paris pour cette solennité (1). Napoléon était, comme on voit, un homme à précaution. Ce fut pendant son court séjour à Alexandrie que l'ancien doge de Gênes, M. de Durazzo, vint en compagnie de quelques-uns de ses concitoyens lui proposer de réunir la ville de Gênes à l'Empire français. L'empereur accepta l'offre en passant; il n'était pas homme à refuser un tel présent.

Floréal an XIII (avril-mai 1805).

Offre de la ville de Gênes.

Entrée à Milan.

Napoléon trouva à Pavie la délégation italienne, chargée de le complimenter et de lui faire cortège. Le voyage de Pavie à Milan fut une longue ovation. L'empereur et l'impératrice firent leur entrée dans la capitale de la Lombardie le 18 floréal (8 mai 1805) aux détonations de l'artillerie et au son des cloches. Le prince Eugène, le maréchal Jourdan et une foule de généraux français et italiens, les attendaient à quelque distance d'un immense arc de triomphe élevé aux portes de la ville. Napoléon revenait en souverain dans cette vieille cité lombarde, où jadis il était entré en vainqueur. Devant le portail de l'église métropolitaine se trouvait le cardinal-archevêque de Milan à la tête du clergé. L'archevêque de Milan n'était autre que le vieux cardinal Caprara. Légat du pape à Paris, il avait consenti à revenir à Milan pour préparer le couronnement de Napoléon, que cette fois il devait sacrer de ses mains. Il s'approcha de la voiture

(1) *Mémoires de M. de Bausset*, ancien préfet du palais impérial, t. I, p. 36.

Floréal an XIII (avril-mai 1805).

de Leurs Majestés, leur donna l'encens, et les complimenta en quelques paroles.

Déjà la maison de l'empereur-roi et celle de l'impératrice-reine étaient toutes formées, et dans la nouvelle domesticité royale on pouvait citer les membres des plus anciennes familles lombardes. A la porte extérieure du palais, l'impératrice Joséphine trouva des dames de Milan, vêtues en toilettes de cour, qui l'attendaient au bas de l'escalier.

Un des premiers soins du nouveau roi d'Italie fut de recevoir en audience solennelle tous les ambassadeurs et ministres des puissances étrangères. Cette cérémonie eut lieu le 26 floréal (16 mai 1805). L'empereur et roi profita de la circonstance pour échanger la Légion d'honneur avec les insignes de tous les ordres européens, et bientôt on vit la poitrine des principaux dignitaires français se couvrir, comme sous l'ancien régime, de ces croix et de ces crachats, monuments puérils de la sottise et de la vanité des hommes. Napoléon fonda même une décoration toute spéciale pour son royaume d'Italie, celle de la couronne de fer.

Cérémonie du couronnement.

Prairial an XIII (mai-juin 1805).

La ville de Milan regorgeait de monde, accouru de tous les points du continent pour assister aux fêtes du couronnement. Cette solennité avait été fixée au 6 prairial (26 mai 1805). Le cérémonial fut à peu près calqué sur celui du sacre de l'empereur à Paris. Seulement, autant le ciel était sombre et le temps froid lors du sacre impérial, autant le ciel d'Italie se montra splendide et rayonnant pour le couronnement du roi. A onze heures et demie, l'impératrice, précédée de sa belle-sœur, la princesse de Piombino, se rendit à la cathédrale par une galerie superbement ornée. A midi, l'empereur sortit à son tour du palais pour aller la rejoindre. Le cardinal Caprara bénit tous les insignes royaux comme six mois auparavant le pape avait béni les insignes impériaux. Quand cette formalité eut été remplie, Napoléon monta à l'autel, prit de ses mains la couronne de fer, ancienne couronne des rois lombards, et il la posa sur sa tête en s'écriant d'une voix vibrante : Dio me l'ha data, guai a chi la tocchera! *Dieu me l'a donnée, gare à qui la touche!* Puis il alla s'asseoir au fond de la nef, sur un trône magnifique, ayant à sa droite le prince Eugène et derrière lui toute la foule des dignitaires et hauts fonctionnaires du pays.

Prairial an XIII (mai-juin 1805).

Napoléon était donc désormais empereur et roi. La royauté nouvelle fut célébrée à Milan par des fêtes splendides. Ce ne furent, durant quelques jours, que bals, concerts, réceptions, jeux renouvelés de l'antiquité. L'empereur était encensé à l'égal de Marc-Aurèle et de Trajan. Le 13 prairial an XIII (2 juin 1805), après que Sa Majesté l'empereur et roi eut entendu la messe dans la chapelle de son palais, car il entendait régulièrement la messe, tous les archevêques et évêques de la Lombardie, présents à Milan, furent successivement appelés par l'évêque d'Acqui, M. de Broglie, aumônier de l'empereur, et là, à genoux près de la crédence, la main levée sur l'Évangile, ils prêtèrent le serment prescrit par les constitutions de l'État.

Ouverture du Corps législatif lombard.

Le 18 prairial (7 juin 1885) eut lieu l'ouverture de la session du Corps législatif italien. Après avoir entendu la lecture du statut constitutionnel, l'empereur et roi prononça, en langue italienne, un discours où il se félicita d'avoir étendu à ses peuples d'Italie les bienfaits du Code, à la rédaction duquel il avait lui-même présidé. Il dit aussi, entre autres choses, ces paroles navrantes, hélas! à savoir qu'il fallait bien se persuader que la force des armes était le principal soutien des États, paroles qui ne cesseront d'être vraies que lorsque la souveraineté populaire aura partout remplacé la souveraineté monarchique, c'est-à-dire lorsque le droit et la justice auront

Prairial an XIII (mai-juin 1805).

pris définitivement la place de l'arbitraire et du bon plaisir.

Eugène Beauharnais, vice-roi d'Italie.

Quelques jours après, un décret parut, qui nommait le prince Eugène Beauharnais vice-roi d'Italie. L'empereur présenta lui-même le fils de Joséphine aux membres du Corps législatif, dans une séance royale. Bientôt après, l'Assemblée en corps se rendit en grande cérémonie chez le vice-roi pour l'assurer de son attachement et de sa fidélité; elle tint même à lui déclarer qu'elle était convaincue qu'il saurait remplacer l'empereur et roi de manière à persuader à l'Italie qu'elle jouissait toujours de la présence de Napoléon.

S'étant ainsi donné un suppléant, Napoléon s'attacha, avant de partir, à modeler l'administration de son nouveau royaume sur l'administration française, dont il avait poussé la centralisation à l'extrême. Chaque jour des députations des différentes cités méridionales venaient le prier de visiter leurs villes. Sa présence semblait être un gage des bienfaits qu'on attendait de son gouvernement. Il promit de se rendre à Bergame, à Mantoue, à Ferrare, à Vérone, à Bologne, où nous le verrons bientôt en effet.

Menace au royaume de Naples.

Ce titre de roi d'Italie, qui avait l'air de faire de lui le souverain de toute la péninsule, donna lieu, vers cette époque, à une sorte de protestation de la part de la cour de Naples. La mégère impudente qui régnait, sous le nom de son mari, sur les États napolitains, avait accompli cet acte maladroit malgré les conseils du marquis de Gallo, qu'elle allait bientôt nommer ambassadeur près la cour de Milan. Un prince de Cardito fut chargé par elle de présenter ses réclamations à l'empereur et roi. La cour de Naples, en prenant ouvertement parti pour les Anglais, dont elle ne cessait de protéger les flottes, avait déjà profondément irrité Napoléon. Le jour où, en pleine réception diplomatique, le prince de Cardito se hasarda

Prairial an XIII (mai-juin 1805).

à lui soumettre les réclamations de sa souveraine, l'empereur entra dans une violente colère, très certainement calculée, comme cela lui arrivait parfois. Il se plaignit amèrement de la politique suivie par la cour de Naples, s'exprima dans les termes les plus méprisants sur la reine Caroline, et s'écria, en terminant, que si elle ne changeait pas, il la forcerait à aller chercher un refuge en Sicile (1). Dès lors, à n'en pas douter, entra dans son esprit la pensée de faire des États de Naples un de ces royaumes vassaux qu'il destinait aux princes de sa famille.

Réunion de Gênes à la France.

Comme on l'a vu, il avait déjà fait de sa sœur Élisa une princesse de Piombino. Cette principauté ne suffisait sans doute pas à la femme hautaine et légère du sénateur Bacciochi. Il lui donna, pendant qu'il était à Milan, la petite république de Lucques, dont le nom détonnait désormais au milieu de toutes ces principautés et de tous ces royaumes, et sa sœur devint princesse de Piombino et de Lucques. Parfois, quand la chose en valait la peine, il ne faisait aucune difficulté de prendre pour lui-même les territoires que de gré ou de force on venait lui offrir, malgré ses continuelles promesses de ne plus incorporer à la France des territoires étrangers. Nous l'avons vu tout récemment accepter avec empressement la proposition qu'un ancien doge de Gênes était venu lui faire de réunir la république ligurienne à l'empire. Gênes était un port trop important pour ne pas tenter ses convoitises. Son ministre près la république, Salicetti, amena aisément la majorité des membres du sénat génois à consentir à la réunion de leur pays à la France. Un plébiscite, aussi sérieux que celui qui avait conféré à Napoléon l'empire héréditaire, ratifia la délibération sénatoriale. L'empereur reçut à Milan l'offre définitive de la république ligurienne, qu'il s'empressa

(1) *Mémoires de M. de Bausset*, t. I, p. 39.

Prairial an XIII (mai-juin 1805).

d'accepter. Il promit d'aller visiter, en retournant en France, ses nouveaux États; et son ministre de l'intérieur, M. Champagny, reçut l'ordre de mettre immédiatement sur le pied de l'administration française l'administration de l'ancienne république ligurienne, qui fut transformée en trois départements : Gênes, Montenotte et les Apennins, avec Gênes, Savone et Chiavari pour chefs-lieux.

Les dépêches de lord Wellesley.

Ce nouvel accroissement de territoire, joint à l'acceptation de la couronne d'Italie, n'était pas de nature à nous concilier les principales cours de l'Europe, déjà si mal disposées en notre faveur. Aussi, durant son séjour à Milan, Napoléon crut-il devoir faire publier dans le *Moniteur*, comme terme de comparaison, les volumineux rapports de sir Arthur Wellesley, saisis par nos flottes, et qui dévoilaient les agrandissements fabuleux de l'Angleterre dans les Indes depuis le commencement du siècle. Mais c'était là peine perdue. L'augmentation de la puissance anglaise dans les Indes, si considérable qu'elle fût, inquiétait alors médiocrement la Russie et l'Autriche, tandis que la moindre parcelle de terre européenne ajoutée à l'Empire excitait au suprême degré leur défiance et leur jalousie. Malgré les explications que le gouvernement français crut devoir lui adresser, la cour d'Autriche ordonna des armements sérieux; elle fit avancer des troupes vers le Tyrol et du côté de ses anciennes provinces vénitiennes, et, sans s'en douter peut-être, elle contribua par là à ouvrir les yeux à l'empereur sur la nouvelle coalition que le cabinet britannique était en train de fomenter contre la France.

Messidor an XIII (juin-juillet 1805).

Séjour à Gênes.

Comme il l'avait promis, Napoléon visita tour à tour Mantoue, Brescia, Bergame, Vérone et Bologne, où il demeura quelques jours, passant des revues, allant au théâtre, et s'entretenant volontiers avec les savants et les artistes du pays. Il quitta Bologne le 6 messidor (25 juin 1805) pour se rendre à Modène. De là, il alla à Plaisance, toujours accompagné de sa femme, et le 11 messidor (30 juin 1805) il arriva à Gênes, où il était si impatiemment attendu.

Messidor an XIII (juin-juillet 1805).

Après avoir assisté à une splendide fête nautique, il se rendit avec l'impératrice au palais de l'ex-doge Durazzo, qui avait été le négociateur principal, sinon l'instigateur de la réunion de son pays à l'Empire, et qui, en récompense, fut nommé administrateur provisoire du département de Gênes. Une des particularités du séjour de Napoléon à Gênes fut sa rencontre avec le cardinal Maury, qu'il reçut en audience solennelle. Ce vieil et farouche ennemi de la Révolution française, qui, né dans les derniers rangs de la société, s'était fait le défenseur acharné des classes privilégiées, éprouvait une sorte de nostalgie. Quatorze ans d'exil volontaire avaient lassé son stoïcisme clérical. Tourmenté du désir de rentrer en France, il ne demanda pas mieux que de s'incliner devant celui qui, tout en se posant comme le continuateur de la Révolution, avait du moins le mérite, à ses yeux, d'avoir restauré l'Église romaine en France. C'est cet ultramontain enragé que plus tard, par une de ces fantaisies qui lui étaient familières, l'empereur jugera plaisant de nommer archevêque de Paris.

Retour précipité de l'empereur.

Préoccupé des armements de l'Autriche et du mauvais vouloir de la Russie, Napoléon avait hâte d'être de retour à Paris. Le 19 messidor (8 juillet 1805) il quitta précipitamment Turin, où il s'était rendu en sortant de Gênes. Il partit seul, pour ainsi dire, sans se faire précéder par aucun service, et laissant sa suite voyager à petites journées. En trois jours il franchit la distance qui le séparait de Fontainebleau, où il arriva le 22 messidor (11 juillet 1805). Il y trouva l'archichancelier Cambacérès, qui, en son absence, avait eu entre les mains tout le gouvernement du pays, et qui l'attendait, plein d'inquiétude.

Messidor an XIII (*juin-juillet* 1805).

La situation était fort tendue. Les combinaisons maritimes imaginées par l'empereur n'avaient pas réussi au gré de ses espérances. Et pourtant nous étions, même à l'égard de l'Angleterre, dans une excellente position.

Situation de nos flottes.

Le gouvernement britannique, en effet, fort irrité de voir nos vaisseaux trouver un abri dans les ports de l'Espagne, s'était montré, quelques mois auparavant, d'une arrogance extrême envers cette puissance neutre. Il avait même commis à son endroit un acte de piraterie, qu'un long cri d'indignation accueillit dans toute l'Europe. Une de ses croisières s'était emparée, de force, de quatre frégates espagnoles qui revenaient du Mexique avec une soixantaine de millions. Cet acte odieux avait été suivi immédiatement d'une déclaration de guerre à l'Angleterre de la part du roi Charles IV.

Alors eut lieu entre la France et l'Espagne une convention en vertu de laquelle l'Espagne, au lieu de nous payer, comme par le passé, le subside en argent qu'elle devait aux termes des derniers traités, s'engagea à mettre toutes ses forces maritimes, commandées par l'amiral Gravina, à la disposition du gouvernement français. L'Empire, de son côté, prit l'engagement de ne pas conclure de paix sans la participation de l'Espagne, et, en cas de succès, de faire rendre à cette puissance Gibraltar et les colonies dont elle avait été dépossédée. L'empereur venait de désigner un de ses favoris, le général Junot, pour remplacer comme ambassadeur en Portugal le maréchal Lannes; il lui ordonna de passer par Madrid et d'y séjourner quelque temps, afin d'y stimuler, par tous les moyens possibles, l'indolent Charles IV, entièrement sous l'influence de la reine, sa femme, et de son principal ministre, le prince de la Paix.

Nous avions donc, pour lutter sur mer contre les Anglais, outre nos propres forces, déjà fort respectables par elles-mêmes, toute la marine espagnole, laquelle, quoiqu'en assez mauvais état, n'en pouvait pas moins nous être d'un grand secours, toutes les flottes hollandaises, et enfin la marine génoise. Ce n'étaient, en conséquence, ni les vaisseaux ni les marins qui faisaient défaut à l'Empire; ce qui lui manquait, c'était un véritable homme de mer. Napoléon, dont l'imagination mobile et féconde enfantait à chaque instant de nouveaux projets, avait eu un moment l'idée, comme on peut le voir par ses lettres, de diriger une grande expédition vers les Indes pour y frapper la puissance anglaise; il eût alors renoncé à ce projet de descente sur les côtes de la Manche, depuis si longtemps et à si grands frais préparée. Mais c'était courir des chances très incertaines, lâcher en quelque sorte la proie pour l'ombre, et il en était revenu à son idée de concentrer toutes ses forces navales dans la Manche. Nous l'avons vu ordonner à ses amiraux de se rendre dans les eaux africaines et aux Antilles, afin d'y attirer les flottes anglaises, et de regagner ensuite, de conserve, le plus promptement possible, les côtes de France. Peu s'en fallut que ce plan hardi et bien conçu ne réussît pleinement. L'amiral Missiessy, sorti de Rochefort, était heureusement arrivé aux Antilles. Villeneuve, trompant la vigilance de Nelson, avait pu rallier à Cadix la division navale de l'amiral Gravina et se diriger avec lui vers la Martinique. Seul, l'amiral Ganteaume, retenu dans les eaux de Brest par un calme profond, n'avait pu suivre les instructions qu'il avait reçues. L'empereur modifia alors son plan. Il expédia à l'amiral Villeneuve l'ordre de revenir avec Gravina sur les côtes d'Espagne pour y débloquer une douzaine de vaisseaux français et espagnols retenus au Ferrol, de rallier l'amiral Missiessy à Rochefort, de se présenter ensuite devant Brest pour ouvrir le passage à Ganteaume, et de pénétrer dans la Manche avec toutes ces forces réunies.

L'Angleterre ne se méprenait pas sur les dangers aux-

Messidor an XIII (*juin-juillet* 1805).

Messidor an XIII (*juin-juillet* 1805).

Efforts de l'Angleterre pour nouer contre la France une troisième coalition.

quels elle était exposée. Réduite à ses propres forces, elle devait, malgré la puissance de sa marine, finir par succomber. Aussi le cabinet de Londres employait-il depuis quelques mois tous ses efforts pour nouer contre la France une troisième coalition. On a vu, par la réponse des ministres anglais à la lettre de Napoléon, les liens qui unissaient déjà le gouvernement anglais à la Russie. Le jeune czar Alexandre se souciait d'abord assez peu de se mettre sur les bras une nouvelle guerre avec la France; il eût beaucoup mieux aimé servir d'arbitre entre l'Empire et l'Angleterre. Un tel rôle convenait merveilleusement à son esprit conciliant et rêveur. Il aurait laissé à la France toutes les conquêtes de la République, c'est-à-dire les Alpes et le Rhin jusqu'au Luxembourg, et la Belgique. Qu'avions-nous à demander de plus? De son côté, l'Angleterre eût abandonné Malte et restitué toutes les colonies dont elle s'était emparée. Rien de plus juste, et la France eût été trop heureuse si une pareille combinaison avait pu réussir.

Mais l'Angleterre n'avait aucune envie d'abandonner Malte et de restituer ses conquêtes maritimes. Dans des conférences tenues à Londres, vers la fin de la précédente année, le vieux Pitt, tout en dissimulant sous un air de profond désintéressement les âpres convoitises de son gouvernement, s'était efforcé de démontrer aux envoyés du czar qu'il n'y avait rien à obtenir de l'insatiable ambition de Napoléon. A l'en croire, il n'y avait d'autre moyen d'en finir que d'ameuter toute l'Europe contre lui. Chose facile, prétendait-il, en offrant les provinces rhénanes à la Prusse et des compensations équivalentes aux autres puissances. Mais le roi Frédéric-Guillaume, n'ayant qu'une confiance médiocre dans le succès des armes de la coalition, refusa d'y entrer. L'Autriche avait bien signé avec le czar un traité secret par lequel elle s'engageait à coopérer activement avec lui aux

Messidor an XIII (*juin-juillet* 1805).

mesures jugées nécessaires pour prévenir les dangers qui menaçaient la sûreté générale; seulement elle ne tenait nullement à passer de l'état de paix à l'état de guerre. Il fallut que Napoléon prît le titre de roi d'Italie et incorporât la république ligurienne à l'Empire pour qu'elle se décidât à presser ses armements.

Traité de coopération entre la Russie et l'Angleterre.

Seule, la Russie consentit, vers la fin de germinal an XIII (avril 1805), à se lier définitivement avec l'Angleterre par un traité de coopération. C'était une coalition en règle, dont le plan fut définitivement arrêté entre les deux puissances. La Russie, l'Angleterre, la cour de Naples, l'Autriche et l'Allemagne coalisées ensemble devaient fournir cinq cent mille hommes pour agir sur le continent. Au refus de la Prusse, on occuperait son territoire sous prétexte de la protéger contre une invasion des armées françaises. L'Angleterre s'engageait en outre à payer une partie des subsides nécessaires à l'entretien des forces coalisées. Toutefois, avant d'agir, on résolut de tenter des ouvertures auprès de l'empereur Napoléon, dans le sens des projets de conciliation du czar Alexandre.

Un chambellan de l'autocrate russe, qui avait figuré à Londres dans les conférences où avait commencé de se nouer cette troisième coalition, M. de Nowosiltzoff, obtint, grâce à l'intervention officieuse du roi Frédéric-Guillaume, des passeports de l'autorité française. Napoléon était alors à Milan. Il chargea son ministre des affaires étrangères, M. de Talleyrand, de faire savoir à la cour de Prusse qu'il verrait M. de Nowosiltzoff lors de son retour à Paris, mais que ce diplomate ne serait écouté qu'autant qu'aucune parole de menace ne sortirait de sa bouche (1). Telles étaient les dispositions de l'Europe à notre égard vers la fin de messidor an XIII (juillet 1805),

(1) Dépêche datée de Milan, du 15 prairial an XIII (4 juin 1805).

Messidor an XIII (juin-juillet 1805).

au moment où l'empereur se préparait à quitter l'Italie.

Rupture définitive avec la Russie.

La Russie se trouvait assez embarrassée parce que l'Angleterre ne voulait à aucun prix abandonner Malte. Or l'abandon de cette île était la chose sur laquelle le czar avait le plus compté pour amener l'empereur des Français à composition. La prise de possession de la petite république de Lucques au profit de la princesse Élisa et l'incorporation du territoire de Gènes à l'Empire vinrent, à point nommé, le tirer d'embarras. Le czar Alexandre s'empressa de rappeler M. de Nowosiltzoff, qui était encore à Berlin. Comment traiter avec un gouvernement capable de telles usurpations? Cette sainte pudeur de la part d'une puissance qui avait volé une partie de la Pologne, et qui ne cessait de convoiter Constantinople et la Turquie, avait assurément quelque chose de comique. Mais enfin c'était un prétexte; le czar n'en demandait pas davantage. Ce brusque rappel de M. de Nowosiltzoff, c'était une rupture définitive entre la Russie et l'Empire, et la guerre à courte échéance.

L'Autriche, de son côté, poussait ses armements avec une activité fiévreuse. Ainsi le sort en était jeté; la troisième coalition était un fait accompli quand Napoléon arriva précipitamment à Fontainebleau. Nul doute qu'avec un peu plus de sagesse et de prudence il n'eût pu prévenir cette coalition nouvelle. Qu'était-il besoin de mettre sur sa tête la couronne des rois lombards, de créer des principautés au profit d'une de ses sœurs et d'incorporer à l'Empire le territoire de la république ligurienne? Et ce n'était là que le début de ses conceptions insensées! Jamais peut-être, sans ces folles conceptions, la Russie ne se serait engagée, pour le plaisir de l'Angleterre, dans une nouvelle guerre contre la France.

La première coalition, celle de 1792, avait été réduite, après des efforts surhumains, par la Révolution et par la

Messidor an XIII (juin-juillet 1805).

République. C'était la République qui, par les victoires de Marengo et de Hohenlinden, avait dissous la seconde; plus foudroyant encore devait être le coup qui allait anéantir la troisième.

Napoléon pouvait frapper à la fois les coalisés sur terre et sur mer, une telle œuvre n'était pas au-dessus de son génie militaire. Avant de quitter Fontainebleau, il donna les ordres nécessaires pour mettre en état de défense notre frontière du sud-est et celle du Rhin, vers laquelle il fit acheminer de forts détachements de cavalerie et d'immenses approvisionnements. Il revint avec l'impératrice à Saint-Cloud le 29 messidor an XIII (18 juillet 1805), et convoqua immédiatement son conseil privé pour le 1er thermidor an XIII (20 juillet 1805), voulant, sans perdre de temps, résoudre les graves questions pendantes. La guerre continentale semblait imminente; il n'y avait pas à en douter, à lire les séances du parlement anglais, qui venait d'être prorogé. Le gouvernement britannique, selon les déclarations hautaines du lord chancelier, ne négligerait rien pour nouer des relations qui lui fournissent les moyens d'avoir raison des usurpations continuelles de l'Empire français, lequel, s'était écrié le ministre anglais, menaçait chaque jour de plus en plus la liberté et l'indépendance de toutes les nations de l'Europe.

Un succès de l'amiral Verhuel.

Un combat naval, livré le jour même de l'arrivée de l'empereur à Saint-Cloud, prouva que la Grande-Bretagne n'était nullement invulnérable sur mer. L'amiral hollandais Verhuel, qui avait appareillé le 28 messidor (17 juillet 1805) pour amener la flottille batave dans les eaux de Boulogne, rencontra à la hauteur de Gravelines une quinzaine de bâtiments anglais avec lesquels il engagea le combat sans hésiter, tout en continuant sa route jusqu'à la hauteur de Calais, où il put entrer entre onze heures et minuit, sans avoir subi de perte sérieuse. Le lendemain, dès quatre heures et demie du matin, une ving-

THERMIDOR an XIII (*juillet-août* 1805).

taine de bâtiments ennemis, dont deux vaisseaux de ligne, onze frégates et six bricks, attaquèrent sa flottille dans la rade de Calais, mais ils ne tardèrent pas à se retirer en voyant l'inutilité de leur feu. Vers deux heures l'amiral appareilla avec une partie de ses forces. Il fut attaqué en route, à la hauteur du cap Blanc, par une foule de bâtiments anglais, dont le nombre s'éleva successivement jusqu'à quarante-cinq. Le combat s'engagea de part et d'autre avec un acharnement extrême. L'ennemi, quoique supérieur de près du double à la flottille hollandaise, fut obligé de se retirer après avoir subi des avaries énormes, et sans avoir pu empêcher nos alliés d'entrer victorieusement à Ambleteuse. Ce petit combat, si vaillamment et si heureusement soutenu, fit beaucoup d'honneur à l'amiral Verhuel, qui devint un des favoris de la cour de Napoléon.

La cour s'amuse.

Les graves préoccupations du moment n'empêchaient pas la cour impériale de se divertir. Dans la soirée du 2 thermidor, l'empereur et l'impératrice allèrent à Paris pour assister, à l'Opéra, à la représentation des *Prétendus* et *du Ballet de Paris*. Depuis longtemps on ne les avait pas vus en public dans la capitale. Et comme il y a toujours une foule de curieux, de désœuvrés et de gens intéressés à saluer les souverains de leurs acclamations, il se trouva là force personnages officieux et officiels pour témoigner, par leur enthousiasme, de la joie qu'ils éprouvaient du retour des souverains.

Représentation des *Templiers* à Saint-Cloud.

Quelques jours après, on joua à Saint-Cloud la tragédie des *Templiers*, dont la première représentation avait eu lieu au Théâtre-Français, pendant le séjour de Napoléon en Italie. L'Empire était encore le beau temps de la tragédie. Ce genre de littérature compassé, froid, ennuyeux, convenait merveilleusement à une époque gourmée comme celle de l'Empire. Il eût fallu, pour galvaniser ce genre vieilli et démodé, le génie de Corneille, l'âme de Racine et l'esprit de Voltaire. L'auteur des *Templiers*, M. Raynouard, n'était qu'un homme de talent fort ordinaire. Sa pièce avait obtenu cependant un assez vif succès au Théâtre-Français. Napoléon ne partagea pas l'engouement du public. Cet homme, qui se connaissait médiocrement en fait d'art et de littérature, devina juste une fois par hasard. Le soir même de la représentation, il s'exprima très sévèrement sur le compte de la pièce, en présence de M. de Fontanes et de M. de Rémusat, aux *grandes entrées du coucher;* car il y avait de grandes entrées du coucher, sous ce parvenu de la Révolution, comme sous le roi soleil. La pièce lui avait paru horriblement froide parce que rien ne venait du cœur et n'y allait. L'amour de Marigny était insignifiant, selon lui, attendu qu'on n'en connaissait pas l'objet. Puis, la plupart de tous ces personnages étaient trop vieux. Il eût voulu de jeunes Templiers « adorant la main sévère de la Providence, qui les punissait d'avoir dégénéré de la vertu de leurs anciens. » Ce jugement est-il du cru de l'empereur, ou bien celui-ci s'était-il approprié les critiques de Geoffroi, qui, dans le *Journal des Débats*, avait fort malmené la pièce? Peu importe, l'appréciation était vraie. Il n'est pas jusqu'aux allusions flatteuses, mises dans la bouche de la reine Jeanne, qui ne lui eussent déplu, parce qu'elles étaient d'un courtisan. Le pauvre auteur en était pour ses frais (1).

THERMIDOR an XIII (*juillet-août* 1805).

Cette pièce des *Templiers* avait excité un véritable soulèvement dans la république des lettres. On ne s'en douterait guère en la lisant aujourd'hui. Elle avait eu des enthousiastes et des adversaires passionnés. Napoléon, dans un moment de gaieté, disait qu'à la fureur des partis, il était à craindre qu'on n'en vint à brûler ses adversaires, comme on avait fait des Templiers. A tout prendre,

(1) *Mémoires sur l'intérieur du palais impérial*, par M. de Bausset, t. I, p. 44 et suiv.

Thermidor an XIII (*juillet-août* 1805).

combien cette innocente tragédie valait encore mieux que les effroyables boucheries dont il s'apprêtait à donner le spectacle au monde.

Départ pour Boulogne.

Napoléon partit quelques jours après pour aller visiter sa flottille de Boulogne et passer en revue les camps de la côte. Il quitta Paris dans la nuit du 14 thermidor an XIII (2 août 1805). Son séjour à Boulogne ne devait pas durer plus de douze ou quinze jours, assurait le *Moniteur* pour donner le change. Mais cela dépendait des circonstances, et si la fameuse descente s'opérait enfin, on s'attendait bien à ne pas le revoir avant le succès complet de l'expédition. L'empereur était parti plein de confiance, car, le lendemain même de son arrivée à Boulogne, il écrivait à son ministre de la marine, Decrès : « Les Anglais ne savent pas ce qui leur pend à l'oreille. Si nous sommes maîtres douze heures de la traversée, l'Angleterre a vécu (1). »

Confiance de Napoléon et de l'armée.

Tous les marins et toutes les troupes de la côte partageaient sa confiance. Il y avait là près de cent quarante mille soldats, les meilleurs de notre armée, habitués à vaincre, commandés par des généraux d'élite, et brûlant tous du désir de faire payer cher à l'Angleterre ses longues perfidies et sa haine contre la Révolution française. En deux heures, hommes, chevaux, vivres, matériel, artillerie pouvaient être embarqués. Qu'un vent favorable s'élevât, que Villeneuve parût avec ses vaisseaux dans la Manche, et c'en était fait de la puissance britannique.

Mouvements de l'amiral Villeneuve.

Tout dépendait du succès des opérations de Villeneuve. Cet amiral avait assez bien exécuté la première partie du plan qui lui avait été tracé. Après avoir rallié l'amiral espagnol Gravina à Cadix, il avait fait voile pour la Martinique, où il était arrivé heureusement après une navigation de plus d'un mois. C'était en prairial (mai-

(1) Lettre au ministre de la marine Decrès, en date du 16 thermidor an XIII (4 août 1805).

Thermidor an XIII (*juillet-août* 1805).

juin 1805). Villeneuve profita de son séjour aux Antilles pour exercer ses équipages et faire à l'ennemi le plus de mal possible. Il lui enleva le poste du Diamant, situé en avant de la Martinique, et dont l'occupation par les Anglais paralysait les communications des divers quartiers de la colonie. Cette petite expédition, à laquelle l'amiral Gravina avait tenu à prendre part, ne nous coûta qu'une quinzaine d'hommes tués ou blessés (1).

Encouragé par ce léger succès, l'amiral Villeneuve avait résolu de se porter sur la Barbade, où les Anglais possédaient d'importants établissements. Il allait appareiller quand il fut rejoint par le contre-amiral Magon, venant de Rochefort, qui l'avertit que, Ganteaume étant toujours retenu dans Brest, il fallait se hâter de retourner en Europe pour le débloquer et pénétrer ensuite avec tous ses vaisseaux dans la Manche.

Retour de Villeneuve en Europe.

Villeneuve crut avoir le temps d'achever son expédition. Chemin faisant, il s'empara de quelques bâtiments chargés d'une riche cargaison, et sur lesquels se trouvaient plusieurs passagers américains et italiens. Il apprit de ces passagers que Nelson, qui s'était mis à sa poursuite depuis sa sortie de la Méditerranée, croisait dans les eaux de la Barbade avec des forces considérables. Cette nouvelle semble avoir été un coup de foudre pour l'amiral français. Au lieu de poursuivre son plan, Villeneuve prit le parti de revenir tout de suite en Europe. Le 11 messidor (30 juin) il arrivait en vue des Açores, où il rallia quelques bâtiments qui avaient transporté des troupes à la Martinique. Il était alors à la tête d'une force imposante, naviguant toujours de conserve avec l'escadre espagnole ; s'il avait eu un peu plus de foi en lui-même, il aurait pu sans crainte offrir le combat à Nelson. Il eut, du reste, le 20 messidor (9 juillet 1805),

(1) Rapport de l'amiral Villeneuve. *Moniteur* du 13 thermidor an XIII (11 août 1805).

THERMIDOR an XIII (*juillet-août* 1805).

un engagement avec quelques vaisseaux ennemis, et s'en tira fort honorablement. Le 8 thermidor (27 juillet 1805) il n'était plus qu'à une quarantaine de lieues du cap Finistère; mais, comme il avait l'ordre de rejoindre l'escadre du Ferrol avant de débloquer Brest et d'entrer dans la Manche, il se dirigea vers ce port, malgré les vents contraires, qui retardèrent singulièrement sa marche.

Combat naval du Ferrol.

Il était à une cinquantaine de lieues du Ferrol, quand il rencontra l'escadre de l'amiral Calder, envoyée à sa rencontre par l'amirauté anglaise pour lui barrer le chemin. Villeneuve engagea résolûment la bataille. Mais une brume épaisse enveloppait l'une et l'autre armée, et rendait, des deux côtés, les manœuvres fort incertaines. L'action se réduisit à une violente canonnade de vaisseau à vaisseau. Nos matelots tirèrent juste, car les bâtiments anglais furent beaucoup plus maltraités que les nôtres. Seulement l'escadre espagnole souffrit énormément ; deux de ses vaisseaux demeurèrent aux mains de l'ennemi. Les Anglais, rudement éprouvés, battirent en retraite; Villeneuve resta maître du champ de bataille; c'était presque une victoire. Après avoir relâché un instant à Vigo, Villeneuve entra enfin au Ferrol, ou plutôt dans la rade qui sépare ce port de la Corogne.

Villeneuve à la Corogne.

C'était le 14 thermidor an XIII (2 août 1805). L'amiral français trouva au Ferrol des instructions de Napoléon qui lui enjoignaient de gagner Brest sans perdre un instant, coûte que coûte, après avoir rallié l'escadre avec laquelle il devait opérer sa jonction. Mais au lieu d'exécuter immédiatement cet ordre, il perdit un temps précieux à faire radouber ses vaisseaux. Le contre-amiral Allemand, qui avait remplacé Missiessy dans le commandement de l'escadre de Rochefort, faisait en quelque sorte sentinelle, en l'attendant, dans le golfe de Gascogne. Enfin le 22 thermidor (10 août 1805), Villeneuve se décida à appareiller pour Brest, grâce surtout aux instances

THERMIDOR an XIII (*juillet-août* 1805).

d'un aide de camp de Napoléon, le général Lauriston, qu'il avait à son bord. Des accidents insignifiants, survenus, lors de sa sortie du port, à quelques-uns de ses bâtiments, paraissent l'avoir découragé. La crainte de rencontrer Nelson le fit subitement changer de dessein. Après avoir navigué pendant quelques jours dans la direction de Brest, il prit le parti d'aller se réfugier à Cadix, où il entra le 3 fructidor an XIII (21 août 1805). C'était, on peut le dire, le salut de l'Angleterre.

Il se réfugie dans le port de Cadix.

Vaine attente de Napoléon.

Pendant ce temps Napoléon attendait, plein d'anxiété, les regards tournés vers l'Océan, espérant chaque jour voir l'amiral Villeneuve déboucher dans la Manche. Il lui avait écrit pour le féliciter de son dernier combat ; et, voyant dans ce succès une sorte de pronostic, il ne doutait pas de le voir apparaître d'un moment à l'autre. « Nous sommes prêts partout, une apparition de vingt-quatre heures suffirait », écrivit-il, le 25 thermidor an XIII (13 août 1805), à son aide de camp Lauriston. Que n'eût-il pas donné pour que l'apparition concordât avec la fête anniversaire de sa naissance ! Il eût fait proclamer partout que c'était là un signe visible de la protection de Dieu. Vaine attente ! l'amiral ne venait pas ; il ne devait pas venir.

FRUCTIDOR an XIII (*août-septembre* 1805).

Envoi de Duroc a Berlin.

On était alors au commencement de fructidor (fin août 1805). Pour surcroît d'ennui, l'empereur apprit à Boulogne, par son ministre des relations extérieures, que l'Autriche devenait de jour en jour plus menaçante. Aussitôt il envoya son grand maréchal du palais, le général Duroc, à Berlin avec mission d'offrir le Hanovre au roi de Prusse contre un traité d'alliance offensive et défensive avec l'Empire. L'Autriche intimidée par l'intervention de la Prusse, pensait-il, lui laisserait au moins un répit de quinze jours; et quinze jours, c'était plus qu'il n'en demandait pour anéantir l'Angleterre. Le jour même où Duroc partait, muni de ses instruc-

Fructidor an XIII (*août-septembre* 1805).

tions, Napoléon apprenait par un billet de Lauriston que l'escadre de Villeneuve était en route pour Brest. Alors, tout à la joie, il écrivit à l'amiral Ganteaume pour lui recommander de ne pas perdre un instant dès qu'il apercevrait Villeneuve : « Partez et venez ici. Nous aurons vengé six siècles d'insultes et de honte. » En même temps il mandait à l'amiral Villeneuve : « Ne perdez pas un instant, et, avec mes escadres réunies, entrez dans la Manche. L'Angleterre est à nous!... (1) »

Violente colère de l'empereur.

Courtes furent les illusions de l'empereur. Villeneuve, comme on l'a vu, avait renoncé à aller à Brest, sans en rien dire à Lauriston; mais il avait informé le ministre de la marine, Decrès, de sa résolution. Lorsque Napoléon apprit, de la bouche de son ministre, le jour même où il écrivait ces lettres si pleines d'espoir, qu'il n'y avait plus à compter sur l'apparition de Villeneuve, il entra dans une colère terrible, traita Villeneuve de lâche et de traître, et reprocha amèrement à son ministre de lui avoir donné un tel homme pour commander ses flottes. Toutefois, sur quelques observations de Decrès, cette grosse colère s'apaisa vite. Bientôt même, s'en rapportant aux conseils et à l'expérience de son ministre de la marine, Napoléon divisa ses forces navales en sept croisières, destinées à opérer entre l'Afrique, Surmain, Sainte-Hélène, le Cap, l'Ile de France, les îles du Vent, les États-Unis, les côtes d'Irlande et d'Écosse et l'embouchure de la Tamise.

L'expédition de Boulogne abandonnée.

Ce qu'il y avait de plus cruel, c'est qu'il fallait renoncer, quant à présent du moins, à l'expédition de Boulogne. Aussi bien la situation devenait de plus en plus menaçante sur le continent. L'empereur prit résolûment son parti; il se décida à lever ses camps de la côte pour porter toutes ses forces en Allemagne, et il ajourna ses

(1) Lettres du camp impérial de Boulogne, en date du 4 fructidor an XIII (22 août 1805).

Fructidor an XIII (*août-septembre* 1805).

projets de descente jusqu'au jour où, ayant eu raison des puissances continentales, il n'aurait plus que l'Angleterre sur les bras. Dès le 5 fructidor, il donna tous ses ordres en conséquence. Le général Saint-Cyr, qui commandait dans la basse Italie, le prince Eugène et le maréchal Jourdan furent avertis d'avoir à se tenir prêts à entrer immédiatement en campagne. Il fut enjoint à Bernadotte, dont le corps d'armée occupait le Hanovre, de disposer toutes ses troupes pour pénétrer en Allemagne. Le général Marmont, au Texel, dut également se préparer à se mettre en marche. Enfin tout ce qu'il y avait en France de grosse cavalerie et d'artillerie fut expédié en toute hâte vers nos frontières de l'Est. L'empereur recommanda expressément le plus grand secret dans l'exécution de ces instructions, pour ne pas donner l'éveil à l'ennemi.

Décret pour la conscription.

Il fallait maintenant songer à remplacer les vides que le feu de l'ennemi ne manquerait pas de produire dans nos rangs. Un décret rendu à Boulogne le 8 fructidor an XIII (26 août 1805) ordonna la mise en activité immédiate de tous les conscrits de l'an XIV. C'était donc une anticipation d'un an, grâce à laquelle on allait pouvoir répartir entre les différents corps de l'armée soixante-mille jeunes gens, dont la plupart n'avaient pas encore atteint leur vingtième année. Mais, aux termes mêmes des constitutions de l'Empire, ce décret, qui était un code complet de la conscription, devait avoir la sanction du Corps législatif. Or le Corps législatif ne fut pas assemblé. Le convoquer, c'était perdre un temps précieux. Autrement, l'empereur n'eût pas hésité à en référer à ce conseil de muets, qui n'existait que pour la forme. Napoléon ne se trouva pas embarrassé pour si peu. Au fond il se moquait fort de ses fameuses constitutions de l'Empire. Pour lui il n'y avait d'autre règle et d'autre loi en France que sa vo-

FRUCTIDOR an XIII (*août-septembre* 1805).

lonté. Il imagina donc de s'adresser au Sénat. Cela pouvait ressembler à une forte ironie, puisque le Sénat conservateur avait précisément pour mission de veiller au respect des lois constitutionnelles. L'archichancelier Cambacérès présenta bien de timides observations, mais le parti de l'empereur était pris. Et puis le Sénat n'était-il point l'écho de ses volontés absolues? La conscription de l'an XIV ou de 1806 fut donc levée en vertu d'un simple sénatus-consulte. Et il en sera de même durant tout le temps de l'Empire.

Levée des camps de Boulogne.

Après avoir rendu ce décret et pris certaines précautions pour mettre la flottille à l'abri des attaques de l'ennemi, Napoléon fit savoir aux troupes des côtes de Boulogne qu'elles allaient lever le camp pour entreprendre une grande guerre. Ce fut une joie pour tous ces vieux soldats quand ils apprirent cette nouvelle. Hélas! ce n'étaient plus les soldats de la patrie, c'étaient les soldats de César. Ils ne se demandaient pas si cette guerre, à laquelle ils couraient si joyeux, était juste ou non. Que leur importait! Il leur suffisait qu'elle fût agréable à leur empereur. Ils partirent donc sous ses yeux, non plus aux cris de vive la France! vive la République! comme au temps où ils ne se battaient que pour la patrie, mais en criant : *Vive l'empereur!* La pauvre France disparaissait à leurs yeux dans un homme.

Napoléon avait tenu à assister en personne au départ de son armée. Il retourna ensuite à Paris pour y prendre ses dernières dispositions. Ce fut pendant son séjour à Boulogne que l'américain Fulton vint lui proposer l'application de la vapeur à la navigation (1). Mais il traita de chimère cette admirable découverte. Ce profond génie ne comprenait rien au progrès. Il ne

L'empereur et Fulton.

(1) *Mémoires de M. de Bausset*, préfet du palais, t. I, p. 53.

FRUCTIDOR an XIII (*août-septembre* 1805).

vit pas qu'avec la vapeur il pouvait franchir le détroit en deux heures, défiant toutes les flottes anglaises, et n'ayant plus à se préoccuper des fautes de ses amiraux. Fulton, congédié, repassa l'Atlantique; il trouva en Amérique, dans ce grand pays de liberté et de lumière, des gens qui accueillirent avec enthousiasme sa précieuse découverte.

Sénatus-consulte pour le rétablissement du calendrier grégorien.

L'empereur arriva le 16 fructidor an XIII (3 septembre 1805) à la Malmaison. Il y rejoignit l'impératrice, revenue elle-même depuis peu de Plombières, où elle avait passé, au milieu des fêtes et des plaisirs, une nouvelle saison de bains. Son retour fut marqué par l'adoption d'une mesure destinée à modifier profondément certains usages en vigueur depuis l'établissement de la République. Un sénatus-consulte du 22 fructidor (9 septembre 1805) rétablit le calendrier grégorien, dans toute l'étendue de l'Empire, à partir du 11 nivôse de l'an XIV, qui concordait avec le 1[er] janvier 1806. C'était une nouvelle satisfaction donnée à l'esprit de réaction et aux exigences cléricales. Le calendrier républicain était contemporain des faits les plus éclatants accomplis à la fin du siècle dernier et au commencement du dix-neuvième. Nos lois les plus importantes, le code civil lui-même, si défiguré par les législateurs de Bonaparte, étaient marqués de son empreinte. Il avait l'avantage d'être conforme à la science, à la raison et au bon sens. C'était enfin un calendrier purement civil, pouvant convenir à tous les peuples et à toutes les nations de l'Europe. Pourquoi donc l'avoir sacrifié, alors qu'il avait pénétré dans nos mœurs? Pourquoi? Les orateurs du gouvernement, MM. Regnault (de Saint-Jean-d'Angély) et Mounier, chargés d'exposer les motifs du sénatus-consulte devant le Sénat, vont nous le dire. C'est qu'il éternisait « le souvenir d'un changement qui a inquiété toute l'Europe;

FRUCTIDOR an XIII (*août-septembre* 1805).

qui, loin d'avoir l'assentiment de tous les Français, a signalé nos discordes civiles, et c'est du nouveau calendrier qu'ont daté en même temps la gloire de nos camps et le malheur de nos cités. Il n'en fallait pas davantage pour faire rejeter éternellement ce calendrier par toutes les nations rivales et même par une partie de la nation française. »

Et cependant, entraînés par la force de la vérité, MM. Regnault (de Saint-Jean-d'Angély) et Mounier, ces deux coryphées de la réaction, ces deux adversaires implacables du véritable esprit de la Révolution, ne pouvaient s'empêcher de démontrer l'absurdité et les inconvénients du calendrier grégorien et de reconnaître les avantages du calendrier républicain. Écoutez plutôt : « La longueur uniforme des mois, composés constamment de trente jours; les saisons qui commencent avec le mois, et ces terminaisons symétriques qui font apercevoir à quelle saison chaque mois appartient, sont des idées simples et commodes qui assureraient au calendrier français une préférence incontestable sur le calendrier romain, si on les proposait tous deux pour la première fois; ou, pour mieux dire, personne n'oserait aujourd'hui proposer le calendrier romain, s'il était nouveau. » Et ils terminaient en émettant l'espérance qu'un jour viendrait où l'Europe, calmée et rendue à la paix, adopterait un calendrier uniforme, composé des débris de celui auquel la France renonçait en ce moment.

Quels admirables hommes d'État que ceux de l'Empire! quel profond politique que ce César de rencontre auquel la France s'était soumise! Ils reconnaissaient que le calendrier républicain était de beaucoup supérieur au calendrier grégorien; ils espéraient que l'Europe tout entière un jour serait obligée d'y venir, et ils forçaient la France d'y renoncer, parce que ce ca-

FRUCTIDOR an XIII (*août-septembre* 1805).

lendrier rappelait le souvenir d'une Révolution qui sera la gloire éternelle de notre pays.

Les événements extérieurs, dont on commençait fort à se préoccuper, empêchèrent le pays de faire grande attention à ce changement, qui était un pas de plus en arrière. L'empereur d'Allemagne et d'Autriche, n'ayant pu déterminer l'électeur palatin à s'unir avec lui contre l'empire français, envahit brusquement la Bavière sans explications préalables et sans déclaration de guerre. L'électeur palatin était notre allié. La publication solennelle de ce fait dans le *Moniteur* du quatrième jour complémentaire de l'an XIII (21 septembre 1805) était le présage d'une rupture éclatante avec l'Autriche. Napoléon n'attendait qu'un prétexte pour commencer les hostilités; ce prétexte, il le trouva dans l'injuste agression de l'Autriche à l'égard de l'électeur palatin, et il s'en saisit avec empressement.

Envahissement de la Bavière par l'empereur d'Allemagne.

Sans perdre de temps, il convoqua le Sénat en séance impériale et royale pour le 1er vendémiaire de l'an XIV (23 septembre 1805), et il s'y rendit en grand appareil, sûr d'avance de faire voter tout ce qu'il voudrait par cette assemblée de complaisants.

Séance impériale au Sénat.

L'empereur venait de Saint-Cloud. Pour donner une idée de l'ignorance absolue où était le peuple français des causes de la nouvelle guerre européenne qui allait éclater, nous ne saurions mieux faire que de mettre sous les yeux du lecteur ces propres paroles adressées par le préfet de la Seine, M. Frochot, à Napoléon, en lui remettant les clefs de la ville lors de son entrée dans Paris. Le préfet était à la tête du corps municipal, du conseil de préfecture et de ce qu'on appelait alors le conseil général.

VENDÉMIAIRE an XIV (*septembre-octobre* 1805).

« A Dieu ne plaise, Sire, lui dit-il, que nous cherchions à pressentir ni les desseins de haute sagesse, ni les conceptions de ce puissant génie, qui vous a rendu

Vendémiaire an XIV (*septembre-octobre* 1805).

partout maître des temps, des lieux et des événements; mais s'il est vrai, *comme on le répand*, que l'on en veuille à votre personne, que l'on en veuille à l'indépendance de la nation, à *nos libertés*, à nos constitutions, ordonnez que notre défense soit proportionnée à l'intérêt d'une telle cause. Où qu'il faille marcher, croyez que tout sera bientôt prêt à vous suivre, à vous servir, à vous venger. »

On croit rêver en relisant aujourd'hui de pareilles paroles. Si les fonctionnaires les plus élevés ignoraient à ce point ce qui se passait, que pouvait savoir la nation?

La guerre est faite.

La séance du Sénat ne fut pas de longue durée; il n'y eut aucune discussion. Après un exposé de la conduite réciproque de la France et de l'Autriche depuis la paix de Lunéville, lu par le ministre des relations extérieures, exposé rempli de lieux communs, et où tous les torts étaient mis naturellement au compte de l'Autriche, le Sénat vota, sans phrase, le projet de sénatus-consulte sur la conscription de 1805, qui mettait quatre-vingt mille conscrits à la disposition du gouvernement, et un autre projet de sénatus-consulte sur la réorganisation des gardes nationales. Puis l'empereur et roi, comme on disait, expliqua en quelques mots les motifs de la nouvelle guerre. Il allait se mettre à la tête de son armée parce que les troupes autrichiennes avaient franchi l'Inn et envahi la Bavière. Rien de plus. Mais ce qu'il ne disait pas, et ce qui était vrai, c'est que si l'Angleterre était parvenue à entraîner la Russie et l'Autriche dans une nouvelle coalition contre la France, c'était parce qu'il avait pris possession du royaume d'Italie et incorporé à l'Empire le territoire de la république ligurienne. Là était le véritable motif de la guerre continentale. Et encore Napoléon n'attendait-il pas qu'on la lui déclarât, il prenait les devants.

Vendémiaire an XIV (*septembre-octobre* 1805).

A en croire les relations officielles, il aurait été salué, en quittant le Sénat, d'enthousiastes acclamations, depuis le Luxembourg jusqu'au palais de Saint-Cloud (1). La vérité est que la population avait plutôt l'air morne et consterné (2). Quoiqu'on ait dit des prospérités de l'Empire, il y avait une gêne extrême, l'argent était rare. La paix d'Amiens n'avait pas amené les résultats satisfaisants sur lesquels on avait compté. Le commerce avait vu la plupart de ses débouchés se fermer par suite de la rupture de la paix avec l'Angleterre. Qu'allait-il advenir de la guerre nouvelle dans laquelle on se précipitait tête baissée? Les craintes étaient des plus vives : le 5 p. 100, qui était à soixante francs quelques jours auparavant, tomba tout à coup à cinquante trois francs. Il faudra, pour rassurer les esprits, pour ranimer la confiance et exciter l'enthousiasme, les prodiges de la courte et merveilleuse campagne que nous allons raconter rapidement.

Départ pour l'armée.

Napoléon partit pour l'armée le lendemain même du jour de sa déclaration au Sénat, c'est-à-dire le 2 vendémiaire an XIV (24 septembre 1805), après avoir confié à son archichancelier Cambacérès le soin de diriger le gouvernement pendant son absence. Le jour même de son départ, le ministre de l'intérieur, M. Champagny, expédia le discours impérial à tous les préfets, en leur enjoignant de le répandre partout. Il fallait bien stimuler le zèle endormi des citoyens : « Que ceux qui n'auront pas le bonheur de partager ses dangers, disait le ministre courtisan, en parlant de l'empereur, concourent au moins à sa gloire par une obéissance em-

(1) Voy. le *Moniteur* des 1er et 2 vendémiaire an XIV (23 et 24 septembre 1805).

(2) M. Thiers, ce panégyriste à outrance de l'Empire et de l'empereur, ne fait aucune difficulté de le reconnaître. Voy. son livre, t. VI, p. 46.

VENDÉMIAIRE an XIV (*septembre-octobre* 1805).

pressée aux ordres du gouvernement. » Lui, toujours lui, la nation ne venait qu'en sous-ordre. Le Tribunat tint à donner sa note dans le concert d'acclamations officielles qui saluèrent le départ de Napoléon. Il vota une adresse dont les formes adulatrices ne furent dépassées que par les discours de ceux qui prirent part à la discussion à laquelle elle donna lieu. Écoutez plutôt cette phrase de M. Albisson, un des membres les plus obscurs de cet étonnant Tribunat : « Français, le géant a repris sa massue. Il l'a reprise des mains de la justice et de l'humanité, et seulement pour donner une paix solide à l'Europe : douter du succès de ses armes, ce serait douter de la Providence ! » Quelle éducation et quel exemple ces gens-là donnaient à leurs enfants !

Force de l'armée française.

L'empereur arriva à Strasbourg le 5 vendémiaire an XIV (27 septembre 1805) accompagné de l'impératrice. Déjà son armée était au cœur de l'Allemagne. La marche de ses troupes avait été si rapide qu'elles étaient sur les bords du Rhin, du Necker et du Mein, alors qu'on les croyait encore en partie sur les côtes de la Manche. Le maréchal Bernadotte se trouvait avec son corps d'armée à Wurtzbourg, où l'électeur palatin et ses soldats s'étaient retirés lors de l'invasion de la Bavière par l'Autriche. Le général Marmont était également aux environs de cette ville avec une vingtaine de mille hommes, pourvus d'une artillerie formidable. Les corps des maréchaux Davoût, Ney et Soult et la division Dupont, partis des camps de Boulogne, avaient atteint depuis quelques jours déjà la ligne du Rhin. Enfin, le maréchal Augereau, ramassant tout ce qu'il y avait de troupes dans nos départements de l'Ouest, accourait du fond de la Bretagne, et ne devait pas tarder à rallier les autres corps. Nos forces totales en Allemagne, y compris la garde impériale, qui formait la réserve et qui ne quittait pas l'empereur, et les contingents hollandais et bavarois,

VENDÉMIAIRE an XIV (*septembre-octobre* 1805).

s'élevaient à deux cent mille combattants environ. Elles étaient divisées en sept corps d'armée, à la tête desquels se trouvaient les maréchaux Bernadotte, Ney, Soult, Lannes, Davoût, Augereau et Marmont. Jamais plus admirables soldats n'avaient été commandés par de plus habiles généraux. Napoléon avait donné à son beau-frère, Murat, le commandement d'une masse imposante de cavalerie, destinée à se porter là où il jugerait sa présence nécessaire pour décider de la victoire. Nous avions, en outre, en Italie, cinquante mille hommes sous les ordres de Masséna et vingt mille sous ceux du général Saint-Cyr, c'est-à-dire soixante-dix mille combattants, qui devaient former plus tard le huitième corps. C'était un total de deux cent soixante-dix mille hommes.

Forces de la coalition.

Les forces dont disposait la coalition étaient autrement considérables. L'Autriche avait cent mille hommes en Italie sous le commandement de l'archiduc Charles ; trente-cinq mille hommes, aux ordres de l'archiduc Jean, gardaient les défilés du Tyrol ; une centaine de mille hommes, commandés par l'archiduc Ferdinand et le général Mack, devaient opérer en Bavière et en Souabe ; quinze mille Anglais, réunis à douze mille soldats prêtés par la Suède à la coalition, se disposaient à faire diversion dans le Nord ; enfin deux armées russes, fortes chacune de soixante mille hommes, l'une sous Kutusof, l'autre sous le général Buxhoewden, étaient en marche pour l'Allemagne. Tout cela formait une masse de quatre cent mille combattants. Mais toutes ces troupes n'étaient pas encore réunies. Et puis, elles n'avaient pas la cohésion de nos soldats, la confiance dans le succès, dont étaient animées des troupes habituées à vaincre et ayant une foi superstitieuse dans la fortune de leur général.

Hésitation de la Prusse.

En agissant avec sa rapidité ordinaire, Napoléon pouvait être sûr de jeter le désarroi au milieu de ces corps épars et d'empêcher la Prusse de se donner à la coalition.

Vendémiaire an XIV (*septembre-octobre* 1805).

La mission de Duroc n'avait pas obtenu tout le succès qu'il en avait espéré. L'offre du Hanovre contre un traité d'alliance avec l'Empire avait bien paru séduisante au roi Frédéric-Guillaume; mais en voyant la guerre décidée, et l'Europe presque tout entière liguée contre la France, réduite pour ainsi dire à ses propres forces, ce prince avait été saisi de crainte. De son côté, le czar Alexandre, en lui faisant un épouvantail de Napoléon, n'avait rien négligé pour l'entraîner dans la coalition. Placé ainsi entre les instances du gouvernement français et celles des envoyés russes, le roi de Prusse ne savait quel parti prendre. Il finit par se résoudre à une neutralité armée, et mit ses troupes sur le pied de guerre pour défendre son territoire contre la violation dont il pouvait être l'objet de la part de l'une ou de l'autre des parties belligérantes.

Commencement des opérations.

Cette hésitation de la Prusse engagea certainement l'empereur à précipiter ses mouvements avec une rapidité foudroyante, afin d'empêcher le roi Frédéric-Guillaume de se jeter entre les bras du czar Alexandre. Il avait d'avance étudié un plan qui lui permît de se placer entre les Autrichiens et les Russes et de retenir en quelque sorte prisonnières dans Ulm les troupes du général Mack. Le 7 vendémiaire an XIV (29 septembre 1805), étant encore à Strasbourg, il adressa une courte et énergique proclamation à son armée, qu'il avait baptisée du nom de Grande Armée, qu'elle gardera dans l'histoire. « Déjà, dit-il à ses soldats, vous avez passé le Rhin; nous ne nous arrêterons plus que nous n'ayons assuré l'indépendance du corps germanique, secouru nos alliés et confondu l'orgueil des injustes agresseurs. »

Alliance avec les électeurs de Bade et de Wurtemberg.

Déjà, en effet, les corps de Bernadotte et de Marmont étaient en Bavière; dès le 3 vendémiaire (25 septembre 1805), ceux de Murat et de Lannes avaient franchi le Rhin en avant de Strasbourg; le 9 vendémiaire

Vendémiaire an XIV (*septembre-octobre* 1805).

(1er octobre 1805) toute l'armée et l'empereur lui-même, avec son état-major, étaient de l'autre côté du fleuve. Napoléon établit son quartier-général à Stuttgard. A peine sorti de Strasbourg, il avait entraîné dans son alliance l'électeur de Bade; il ne fut pas moins heureux avec celui de Wurtemberg : comme l'électeur de Bavière, ces deux princes joignirent leurs troupes à l'armée française. Ce n'était pas un bien fort contingent; mais, comme effet moral aux yeux de l'Europe, c'était chose d'une importance capitale que ce spectacle de trois souverains allemands s'unissant avec nous contre le chef de l'empire d'Allemagne.

Les bulletins de la Grande Armée.

Le plan de l'empereur était d'occuper la vallée du Danube, de façon à couper les forces autrichiennes et à prendre à revers celles qui occupaient la Bavière. Le 14 vendémiaire (6 octobre 1805) les différents corps de l'armée française se trouvaient tous en vue du Danube, dans la plaine de Nordlingen. Pour empêcher la divulgation de ses mouvements, l'empereur avait ordonné à son ministre de la police d'interdire aux journaux le compte rendu de ses opérations, se réservant de les faire connaître lui-même à l'aide d'un bulletin officiel, qu'il appela le bulletin de la Grande Armée. Le premier bulletin parut dans le *Moniteur* du 21 vendémiaire an XIV (13 octobre 1805). La France était inondée alors des mandements des archevêques et évêques pour la prospérité des armes du nouveau Cyrus, comme disait l'évêque de Liège, en son langage hyperbolique. Ce fut par ce premier bulletin qu'elle apprit, à la date du 14 vendémiaire (6 octobre 1805), la situation exacte de notre armée.

Combats de Wertingen et de Günzbourg.

Le maréchal Soult, chargé d'intercepter les débouche d'Ulm et d'observer le corps d'armée autrichien renfermé dans cette ville, franchit le premier le Danube; il entra le 17 vendémiaire (9 octobre) dans Augsbourg, où il fut

Vendémiaire an XIV (septembre-octobre 1805).

La mission de Duroc n'avait pas obtenu tout le succès qu'il en avait espéré. L'offre du Hanovre contre un traité d'alliance avec l'Empire avait bien paru séduisante au roi Frédéric-Guillaume; mais en voyant la guerre décidée, et l'Europe presque tout entière liguée contre la France, réduite pour ainsi dire à ses propres forces, ce prince avait été saisi de crainte. De son côté, le czar Alexandre, en lui faisant un épouvantail de Napoléon, n'avait rien négligé pour l'entraîner dans la coalition. Placé ainsi entre les instances du gouvernement français et celles des envoyés russes, le roi de Prusse ne savait quel parti prendre. Il finit par se résoudre à une neutralité armée, et mit ses troupes sur le pied de guerre pour défendre son territoire contre la violation dont il pouvait être l'objet de la part de l'une ou de l'autre des parties belligérantes.

Commencement des opérations.

Cette hésitation de la Prusse engagea certainement l'empereur à précipiter ses mouvements avec une rapidité foudroyante, afin d'empêcher le roi Frédéric-Guillaume de se jeter entre les bras du czar Alexandre. Il avait d'avance étudié un plan qui lui permît de se placer entre les Autrichiens et les Russes et de retenir en quelque sorte prisonnières dans Ulm les troupes du général Mack. Le 7 vendémiaire an XIV (29 septembre 1805), étant encore à Strasbourg, il adressa une courte et énergique proclamation à son armée, qu'il avait baptisée du nom de Grande Armée, qu'elle gardera dans l'histoire. « Déjà, dit-il à ses soldats, vous avez passé le Rhin; nous ne nous arrêterons plus que nous n'ayons assuré l'indépendance du corps germanique, secouru nos alliés et confondu l'orgueil des injustes agresseurs. »

Alliance avec les électeurs de Bade et de Wurtemberg.

Déjà, en effet, les corps de Bernadotte et de Marmont étaient en Bavière; dès le 3 vendémiaire (25 septembre 1805), ceux de Murat et de Lannes avaient franchi le Rhin en avant de Strasbourg; le 9 vendémiaire

Vendémiaire an XIV (septembre-octobre 1805).

(1[er] octobre 1805) toute l'armée et l'empereur lui-même, avec son état-major, étaient de l'autre côté du fleuve. Napoléon établit son quartier-général à Stuttgard. A peine sorti de Strasbourg, il avait entraîné dans son alliance l'électeur de Bade; il ne fut pas moins heureux avec celui de Wurtemberg : comme l'électeur de Bavière, ces deux princes joignirent leurs troupes à l'armée française. Ce n'était pas un bien fort contingent; mais, comme effet moral aux yeux de l'Europe, c'était chose d'une importance capitale que ce spectacle de trois souverains allemands s'unissant avec nous contre le chef de l'empire d'Allemagne.

Les bulletins de la Grande Armée.

Le plan de l'empereur était d'occuper la vallée du Danube, de façon à couper les forces autrichiennes et à prendre à revers celles qui occupaient la Bavière. Le 14 vendémiaire (6 octobre 1805) les différents corps de l'armée française se trouvaient tous en vue du Danube, dans la plaine de Nordlingen. Pour empêcher la divulgation de ses mouvements, l'empereur avait ordonné à son ministre de la police d'interdire aux journaux le compte rendu de ses opérations, se réservant de les faire connaître lui-même à l'aide d'un bulletin officiel, qu'il appela le bulletin de la Grande Armée. Le premier bulletin parut dans le *Moniteur* du 21 vendémiaire an XIV (13 octobre 1805). La France était inondée alors des mandements des archevêques et évêques pour la prospérité des armes du nouveau Cyrus, comme disait l'évêque de Liège, en son langage hyperbolique. Ce fut par ce premier bulletin qu'elle apprit, à la date du 14 vendémiaire (6 octobre 1805), la situation exacte de notre armée.

Combats de Wertingen et de Günzbourg.

Le maréchal Soult, chargé d'intercepter les débouche d'Ulm et d'observer le corps d'armée autrichien renfermé dans cette ville, franchit le premier le Danube; il entra le 17 vendémiaire (9 octobre) dans Augsbourg, où il fut

Vendémiaire an XIV (*septembre-octobre* 1805).

bientôt rejoint par une partie de l'armée. Un glorieux combat d'avant-garde, soutenu la veille à Wertingen par quelques régiments du corps de Lannes contre un fort détachement autrichien, et dans lequel se distingua tout particulièrement un aide de camp de Murat, nommé Exelmans, attesta, dès le début, la vigueur de nos troupes. Le lendemain de ce petit combat, le maréchal Ney remontait le Danube pour s'emparer de tous les ponts du fleuve et se rendre maître des deux rives. Arrivées à la hauteur de Günzbourg, ses têtes de colonnes se heurtèrent à une nombreuse division ennemie, commandée par le prince Ferdinand en personne. Malgré une résistance énergique, le pont de Günzbourg resta en notre pouvoir; les Autrichiens durent se retirer dans le plus grand désordre vers Ulm, en laissant entre nos mains un millier de prisonniers et tous leurs canons. Ce succès était dû, en partie, au colonel Lacuée, mort héroïquement à la tête de son régiment. Ses funérailles eurent lieu le lendemain en grande pompe; toutes les divisions du corps de Ney y assistèrent l'arme au bras, et lui rendirent les honneurs militaires.

Combats d'Albeck et d'Elchingen.

Ces combats préliminaires encourageaient le soldat. A la date du 20 vendémiaire (12 octobre) on s'attendait à une action décisive. Presque toutes les communications de l'armée autrichienne étaient coupées; elle se trouvait en quelque sorte prisonnière dans Ulm. L'empereur était plein de confiance. Placé sur le pont du Lech pendant le défilé du corps d'armée de Marmont, il fit former en cercle chaque régiment, et les harangua tour à tour. Le temps était sombre et froid, la neige tombait en abondance, les soldats avaient de la boue jusqu'aux genoux; mais ces braves gens oubliaient leurs privations en écoutant les paroles de l'homme qui leur apparaissait comme le dieu des combats, et ils attendaient avec impatience l'heure promise de la grande bataille (1).

Vendémiaire an XIV (*septembre-octobre* 1805).

Les deux jours suivants furent marqués par des succès prodigieux. Le 19 vendémiaire (11 octobre), la division du général Dupont, forte de six mille hommes environ, avait eu à soutenir à Albeck le choc de plus de vingt mille Autrichiens. Elle avait gardé ses positions, et forcé l'ennemi à battre en retraite après lui avoir pris quinze cents hommes; c'était un glorieux prélude des grands événements qui allaient suivre.

L'empereur, décidé à en finir promptement, se porta de sa personne, le 21 vendémiaire an XIV (13 octobre 1805), devant Ulm, et ordonna l'investissement de l'armée ennemie. Il fallait pour cela s'emparer du pont et de la position d'Elchingen, par où l'ennemi pouvait opérer sa retraite; ce soin fut confié au maréchal Ney. Le lendemain, ce brave officier, enlevant ses troupes avec une vigueur extraordinaire, prit possession de ces deux points, et le 23 (15 octobre) l'empereur put établir son quartier général dans l'abbaye d'Elchingen. Le même jour, le maréchal Soult s'emparait de Memmingen, forçait le général Spangen de mettre bas les armes avec cinq mille hommes, et occupait Riberach, tandis que Marmont coupait toutes les communications de l'ennemi sur l'Iller en s'établissant sur les ponts d'Unterkischer et d'Oberkich. Pendant ce temps le maréchal Bernadotte, qui était entré dans Munich, poursuivait le corps du général Kienmayer, lui enlevait une partie de ses équipages, et lui faisait de nombreux prisonniers. Cet infortuné général fut obligé de repasser l'Inn précipitamment. En quelques jours la Bavière fut complètement nettoyée d'ennemis.

Situation désespérée de l'armée autrichienne.

L'armée autrichienne se trouvait alors dans un délabrement effroyable. De plus de quatre-vingt-

(1) 5e bulletin de la Grande Armée. *Moniteur* du 26 vendémiaire an XIV (18 octobre 1805).

Vendémiaire an XIV (*septembre-octobre* 1805).

dix mille hommes, le général Mack était réduit à une cinquantaine de mille. Il persistait à demeurer dans son camp retranché d'Ulm, comptant toujours sur le secours des Russes, qui n'arrivaient pas. Le prince Ferdinand, ne voulant pas se laisser prendre dans la ville, parvint à s'échapper à la faveur d'une nuit obscure; mais le prince Murat, lancé à sa poursuite, lui prit une partie de ses hommes et toute son artillerie.

Capitulation d'Ulm.

L'armée française occupait toutes les hauteurs d'Ulm; la situation des Autrichiens était donc désespérée. L'empereur fit appeler le prince de Lichtenstein, major-général de Mack, pour l'engager à capituler afin d'éviter à la place et à l'armée les malheurs d'une ville prise d'assaut. Après de longues hésitations, le général en chef autrichien, se voyant définitivement perdu, consentit à signer avec le maréchal Berthier, major-général de la Grande Armée, et ministre de la guerre, une convention d'après laquelle la place d'Ulm, avec tous ses magasins et son artillerie, serait remise à l'armée française. Il était stipulé, entre autres conditions, que la garnison sortirait de la place avec tous les honneurs de la guerre, et qu'elle remettrait ses armes après avoir défilé devant nos troupes; Les officiers étaient renvoyés sur parole en Autriche. quant aux sous-officiers et soldats, ils devaient être conduits en France et y rester jusqu'à parfait échange. Il était dit seulement que, si d'ici au 3 brumaire suivant (25 octobre 1805) un corps d'armée capable de dégager la ville se présentait devant la place, la garnison recouvrerait sa liberté d'action.

Cette capitulation fut signée le 25 vendémiaire an XIV (17 octobre 1805). Le lendemain même, Murat cernait à Nordlingen la division du général Werneck, et le surlendemain, il contraignait cet officier et sept autres généraux à mettre bas les armes au village de Trotztelfingen. Les armées autrichiennes étant détruites, il

Vendémiaire an XIV (*septembre-octobre* 1805).

n'y avait plus d'espoir de voir venir les Russes. Le 28 vendémiaire (20 octobre 1805), en vertu d'un article additionnel de la capitulation, l'armée autrichienne, son général en tête, défila devant l'empereur et déposa ses armes. Napoléon avait appelé auprès de lui les principaux généraux autrichiens. Il leur parla des forces de la France, contre lesquelles les recrues de l'Allemagne, selon lui, étaient impuissantes à lutter, et il engagea fort *son frère*, l'empereur d'Allemagne, à se hâter de faire la paix. Pour lui, disait-il, il n'avait nulle ambition, ne désirait rien sur le continent; il ne voulait que des vaisseaux, du commerce et des colonies. A en croire le général Mack, l'Autriche avait été contrainte à la guerre par la Russie; la plupart des généraux autrichiens déclarèrent qu'ils avaient désapprouvé cette guerre, et qu'ils voyaient avec le plus vif déplaisir une armée russe au milieu d'eux (1).

Résultats de la capitulation d'Ulm.

Les débuts de la campagne n'étaient pas faits, on le comprend, pour les encourager dans une guerre contre l'Empire. En moins de quinze jours, nous avions anéanti une des plus belles armées de l'Autriche; soixante mille prisonniers étaient dirigés sur la France; la Bavière était délivrée, et le territoire autrichien, envahi à son tour, allait devenir le théâtre des hostilités. Et pour atteindre ces résultats magnifiques, nous avions eu à peine deux mille hommes tués ou blessés. Aussi les soldats disaient-ils que l'empereur, dont les savantes manœuvres avaient produit ces résultats, avait une nouvelle méthode de faire la guerre, et qu'il se servait plus de leurs jambes que de leurs baïonnettes (2). Mais les centaines de milliers d'ossements français que leur empereur bien aimé devait en quelques années semer dans toute l'Europe

(1) 9e bulletin de la Grande Armée. *Moniteur* du 4 brumaire an XIV (26 octobre 1805).

(2) 6e bulletin. *Moniteur* du 3 brumaire an XIV (25 octobre 1805).

Vendémiaire an XIV (*septembre-octobre* 1805).

prouvèrent, hélas! que ces braves gens se faisaient de singulières illusions.

A la suite de ces brillants débuts, Napoléon adressa à ses soldats une proclamation où il leur promit de les mener prochainement à de nouveaux succès. Maintenant c'était la Russie qu'il fallait abattre, comme on avait abattu l'Autriche. « Cette armée russe, que l'or de l'Angleterre a transportée des extrémités de l'univers, disait-il, nous allons lui faire éprouver le même sort. » En attendant, il décréta, le 29 vendémiaire (21 octobre 1805), que ce mois de vendémiaire de l'an XIV (septembre-octobre 1805) serait compté comme une campagne à tous les soldats composant la Grande Armée. Le même jour, il décréta encore qu'il serait pris possession de tous les états de la maison d'Autriche en Souabe; que toutes les contributions de guerre ou autres y seraient levées au profit de l'armée française, et que chacun aurait dans ces contributions une part proportionnée à ses appointements. C'était bien le même homme qui, au début de ses campagnes, en qualité de général en chef, montrait l'Italie comme une proie à ses soldats, et qui, pillard formaliste, fit de la guerre un instrument de fortune pour lui-même et pour ses généraux.

Les nouvelles de ces premiers triomphes causèrent en France une joie profonde, inexprimable. Les craintes qu'avait fait naître la déclaration de guerre se dissipèrent instantanément; les bulletins de la Grande Armée excitèrent un enthousiasme universel; on les lut au prône, au théâtre, sur les places publiques. L'archevêque de Tours recommanda aux curés de son diocèse, dans une lettre pastorale, de les lire attentivement, et d'y faire remarquer tout ce qui pouvait intéresser les peuples « surtout dans les traits d'humanité, de génie, de prudence et d'intrépidité dont Sa Majesté avait donné tant d'exemples » Le Sénat, émerveillé, chargea une com-

Vendémiaire an XIV (*septembre-octobre* 1805).

mission de quatre membres de se rendre au quartier général de l'empereur pour lui présenter ses félicitations. « Il faudra bien des monuments, Sire, disait le Sénat, pour que l'histoire puisse rendre croyables les prodiges que vous opérez. Les quatre membres nommés pour faire part de ce compliment officiel à l'empereur étaient les sénateurs Collaud, Sainte-Suzanne, Monge et Garnier-Laboissière (1).

Désastre de Trafalgar.

Cependant il y avait une ombre au tableau. Le jour même où l'armée autrichienne déposait ses armes aux pieds de Napoléon, nous essuyions sur mer un effroyable désastre. Au moment de partir pour la campagne d'Allemagne, Napoléon, mécontent de Villeneuve, avait ordonné à son ministre de la marine Decrès de lui retirer son commandement et de le remplacer par l'amiral Rosily. Fort attaché à l'amiral Villeneuve, Decrès s'était contenté d'annoncer le départ de Rosily; il avait même, à mots couverts, engagé son ami à sortir de son inaction pour rentrer, par quelque action d'éclat, dans les bonnes grâces de l'empereur. Villeneuve se décida à tenter un suprême effort, moins pour recouvrer la faveur du maître, que pour se disculper de l'accusation de lâcheté dirigée en haut lieu contre lui.

Il était toujours à Cadix, ayant sous la main dix-huit vaisseaux français et quinze navires espagnols commandés par l'amiral Gravina; en tout trente-trois bâtiments. L'amiral Nelson, revenu des Antilles, où il avait vainement couru à la rencontre de Villeneuve, croisait devant Cadix pour l'empêcher d'en sortir. Il n'avait que vingt-sept vaisseaux; mais ses bâtiments valaient mieux et étaient mieux armés que les nôtres; ses équipages, sans être plus braves, étaient plus exercés que nos marins. Impatient de se laver d'un reproche immérité, Vil-

(1) Annales critiques de littérature et de morale (9e cahier, 1806, p. 527).

Vendémiaire an XIV (*septembre-octobre* 1805).

leneuve se décida à affronter ce redoutable adversaire, qu'il avait évité avec tant de soin depuis longtemps, comme s'il avait jugé qu'il n'était pas de taille à se mesurer avec lui.

Le 28 vendémiaire an XIV (20 octobre 1805), il quitta la rade de Cadix avec toute sa flotte, et se porta résolument contre la flotte anglaise. Monté sur le *Bucentaure*, Villeneuve fit sonner le branle-bas de combat dès qu'on aperçut les premières voiles ennemies. La bataille fut acharnée et sanglante; mais dès le début elle nous fut défavorable. Nelson avait l'avantage du vent. Pour suppléer à son infériorité numérique, il s'élança à toute vitesse contre le centre de l'escadre franco-espagnole, et manœuvra de manière à la couper en deux. Nos marins soutinrent le choc avec une intrépidité héroïque; nos officiers firent des prodiges de valeur. Le contre-amiral Magon, monté sur l'*Algésiras*, engagea une lutte corps à corps avec le *Tonnant*, ancien vaisseau de notre marine, devenu anglais depuis Aboukir. L'amiral Gravina, de son côté, soutint bravement l'honneur du pavillon espagnol; mais les Anglais avaient pour eux la science consommée d'un grand homme de mer. Pourtant une lueur de fortune sembla sourire à Villeneuve. Une sorte de duel effroyable s'était engagé entre le vaisseau français le *Redoutable*, commandé par l'intrépide capitaine Lucas, et le vaisseau amiral anglais le *Victory*, où, debout sur le pont, Nelson suivait de l'œil les péripéties de la bataille. Une balle, partie des hunes du *Redoutable*, vint le frapper dans les reins; il fallut l'emporter mourant. Malheureusement pour nous, ses dispositions avaient été si bien prises, ses ordres furent si bien exécutés, que sa mort n'empêcha pas notre défaite. L'amiral Villeneuve, dont le vaisseau, criblé de boulets, tout désemparé, était sur le point de couler bas, fut obligé d'amener son pavillon après une résistance désespérée.

Mort de Nelson.

Vendémiaire an XIV (*septembre-octobre* 1805).

Le contre-amiral Dumanoir ne put, à cause du vent contraire, se porter là où nous faiblissions, et il se retira, jugeant la partie perdue. Le contre-amiral Magon, que nous avons vu aux prises avec le *Tonnant*, se fit tuer à son bord. Le vaisseau français l'*Achille* aima mieux sauter que de se rendre. A cinq heures la bataille était complètement perdue. L'amiral Gravina, grièvement blessé lui-même, put ramener dans le port de Cadix onze vaisseaux, dont six français. De son côté, le contre-amiral Dumanoir était parvenu à en sauver quatre; c'était tout ce qui restait des trente-sept bâtiments avec lesquels Villeneuve avait engagé le combat; le reste était pris ou détruit.

Les Anglais avaient eux-mêmes horriblement souffert; ils avaient perdu Nelson, leur plus grand homme de mer, ce qui atténuait en quelque sorte l'importance de leur victoire. Notre défaite était certainement glorieuse, plus glorieuse que beaucoup de victoires; mais elle n'en portait pas moins à notre marine un coup irréparable. Le malheureux Villeneuve, emmené en Angleterre, puis renvoyé plus tard en France sur parole, se tua de désespoir, victime d'une inexorable fatalité.

Effet de la bataille de Trafalgar.

La nouvelle du désastre de Trafalgar contrista profondément l'empereur. Il eut le tort de se montrer ingrat envers ceux qui avaient héroïquement combattu, et il ordonna que le silence se fît sur cette défaite, où tant de vaillance avait été déployée en pure perte. C'est à peine, en effet, si les journaux du temps en dirent un mot; on parut ne pas y attacher grande importance. L'éclat de la capitulation d'Ulm couvrit dans toute l'Europe le retentissement qu'en Angleterre on essaya de donner à cette lugubre bataille. Et en effet cette victoire de la marine anglaise ne pouvait rien changer à l'état des choses sur le continent. Aussi tous les regards se portaient-ils du côté du Danube.

Brumaire an XIV (*octobre-novembre* 1805).

Opérations en Italie.

Mais avant de retracer les dernières péripéties de cette admirable campagne d'Allemagne de l'an XIV (1805-1806), il convient de jeter un regard sur l'Italie. Là, sous le commandement de Masséna, nos troupes battaient également l'ennemi. L'Italie était un pays où Masséna avait une longue habitude de la victoire. Peu estimable à cause de ses déprédations et de sa voracité, comme tant d'autres officiers de l'Empire, ce général avait une réputation militaire justement méritée, et son armée, qu'on appelait la droite de la Grande Armée, n'était pas inférieure à celle qui opérait en Allemagne. Dès le 26 vendémiaire (18 octobre 1805), il s'était emparé du cours de l'Adige. A la nouvelle de nos succès en Allemagne, il se disposa à agir énergiquement de son côté et à livrer au prince Charles une bataille décisive, bien que ses troupes fussent de beaucoup inférieures en nombre aux troupes de l'ennemi; mais elles étaient exaltées par le récit de nos succès en Allemagne; rien ne leur paraissait impossible. Le 7 brumaire (29 octobre 1805), elles emportèrent, au pas de course, pour ainsi dire, les redoutes de Caldiero, et firent deux mille prisonniers. Ce n'était que le prologue de succès plus importants.

Le lendemain, vers deux heures, l'action s'engagea sur toute la ligne, à deux milles en deçà du village de Caldiero, où le prince Charles avait formé un vaste camp retranché. Les divisions Molitor, Gardanne et Duhesme abordèrent l'ennemi avec tant de résolution qu'en moins de trois heures elles le culbutèrent sur tous les points. A quatre heures et demie, le champ de bataille était jonché de cadavres autrichiens, et le prince Charles se retirait, laissant entre nos mains trois mille cinq cents prisonniers. Ce glorieux combat nous avait coûté trois mille hommes.

Le prince Charles, malgré ses pertes, était encore à la tête d'une puissante armée. Invité à revenir précipitamment en Autriche pour couvrir la capitale menacée, il trouva moyen d'opérer sa retraite en assez bon ordre. Masséna le poursuivit, l'épée dans les reins, les 10, 11 et 12 brumaire (1, 2 et 3 novembre 1805) et, dans ces trois jours, il lui enleva encore quelques milliers d'hommes. Le prince Charles sauva son armée en faisant sauter les ponts de la Brenta, ce qui lui permit de mettre une journée de marche entre elle et les troupes françaises lancées à sa poursuite. Il se hâta de gagner la vallée de Raal, pour rejoindre les réserves russes qui se formaient en arrière de Vienne. Il n'avait pas une minute à perdre. Masséna, ne pouvant l'atteindre, alla bloquer Trieste.

Brumaire an XIV (*octobre-novembre* 1805).

Conquête du Tyrol.

Pendant ce temps, le maréchal Ney envahissait le Tyrol à la tête d'une dizaine de mille hommes. Il lui fallut peu de jours pour faire la conquête de ce pays de montagnes, où la défense pourtant était si facile. Mais les soldats de Ney, intrépides comme leur chef, ne connaissaient aucun obstacle. Ni crêtes, ni rochers n'étaient capables de les arrêter. Le général Jellachick, à la tête d'une division de six mille hommes échappée au désastre d'Ulm, fut obligé de mettre bas les armes devant eux. Une autre division, forte de cinq mille hommes, commandée par un prince de Rohan, au service de l'Autriche, crut nous échapper en rétrogradant du côté de Vienne, où le prince Charles avait jeté, en passant, une forte garnison; mais cette division vint se heurter à l'un des lieutenants de Masséna, la général Saint-Cyr, qui la contraignit de capituler. L'Autriche avait perdu, en quelques jours, le Tyrol et une quinzaine de mille hommes; et, grâce aux efforts vigoureux du corps de Ney, l'armée d'Italie pouvait donner la main à la Grande-Armée.

Napoléon à Munich.

Voyons maintenant ce que faisait Napoléon. Après la capitulation d'Ulm, l'empereur s'était rendu à Munich, où il avait été reçu avec enthousiasme par la population bavaroise. Pendant son court séjour dans cette capitale

Brumaire an XIV (*octobre-novembre* 1805).

de la Bavière, il donna un concert à toutes les dames de la cour, et écouta religieusement la messe dans la chapelle du palais de l'électeur. Il était en train de prendre ses dernières dispositions pour pousser activement les opérations militaires en Autriche, quand il apprit que le roi de Prusse venait de traiter avec le czar Alexandre. Voici ce qui s'était passé.

Traité entre la Russie et la Prusse.

En présence des succès prodigieux de nos armées, l'empereur de Russie avait résolu de tenter un suprême effort pour entraîner le roi Frédéric-Guillaume dans la coalition. Il prit donc le parti de passer par Berlin, en se rendant à son armée. Il y arriva le 3 brumaire (25 octobre 1805), et il y fut reçu avec les démonstrations de la plus vive sympathie. Jeune, aimable, plein de finesse, le czar s'attacha à ranimer dans cette vieille cour féodale de Berlin les anciens et amers ressentiments contre la Révolution française. Il exploita surtout un incident dont on avait fait grand bruit dans l'entourage antifrançais du roi Fréderic-Guillaume. Une division française, allant en Bavière, avait traversé le territoire prussien d'Anspach. C'était là, disait-on à la cour, un outrage à la Prusse. On la traitait comme on avait traité Baden en violant son territoire pour s'emparer du duc d'Enghien. Le roi de Prusse, influencé par sa jeune et charmante femme, qu'animait une haine profonde contre la France, en témoigna tout son mécontentement aux envoyés de l'empereur, MM. Duroc et Laforest. Le czar Alexandre, merveilleusement servi par les personnages les plus influents de la cour de Berlin, décida enfin le roi de Prusse à signer, le 12 brumaire an XIV (3 novembre 1805), un traité par lequel il s'engageait à intervenir entre la France et l'Autriche pour les forcer à la paix. Seulement, comme il imposait à la France des conditions qu'on savait d'avance devoir être dédaigneusement repoussées, ce traité était comme une sorte de déclaration de guerre à l'Empire.

Brumaire an XIV (*octobre-novembre* 1805).

Alexandre quitta Berlin le 14 brumaire (5 novembre 1805), heureux d'avoir entraîné le roi de Prusse, et sûr désormais d'avoir raison de son terrible adversaire. Duroc, de son côté, voyant que sa mission avait complètement échoué, se retira vers le même temps, et il courut rejoindre l'empereur à son quartier général. En apprenant ce qui se passait à Berlin, Napoléon fut saisi d'étonnement et de colère ; mais il n'en fut que plus décidé à frapper tout de suite un grand coup, jugeant que la meilleure réponse à faire à la Prusse, c'était le prompt écrasement de la Russie et de l'Autriche.

Marche de la Grande Armée.

Dès le 4 brumaire (26 octobre 1805) toute la Grande Armée s'était mise en mouvement. Quelques jours après, le prince Murat prenait position à Haag, après avoir vigoureusement chargé une division autrichienne; Bernadotte et Marmont étaient à Salzbourg; Davoût à Muldorff, et Lannes à Braunau, où l'empereur établit son quartier général. La terre était couverte de neige, mais un temps sec et froid avait succédé aux pluies du mois dernier, et la marche de nos troupes en était singulièrement favorisée. Aussi la Grande Armée continua-t-elle, sans désemparer, sa marche sur Vienne, tout en livrant combat aux divisions russes et autrichiennes, qui la harcelaient au passage. En quelques jours elle ramassa quinze à dix-huit cents prisonniers, tant Autrichiens que Russes (1). A Lambach, à Amstellen et à Steyer, Russes et Autrichiens furent rudement éprouvés. Le 14 brumaire (5 novembre 1805), Napoléon porta son quartier général à Lintz, où l'empereur d'Autriche était encore quelques jours auparavant. On trouva dans cette ville d'immenses magasins et de grandes quantités de draps et de capotes. Nos troupes étaient alors sur les bords de l'Enns, dernière ligne de défense des approches de Vienne.

(1) 18e bulletin de la Grande Armée. *Moniteur* du 24 brumaire an XIV 15 novembre 1805).

Brumaire an XIV octobre-novembre 1805).

Napoléon reçut à Lintz, le 17 brumaire (8 novembre 1805), la visite du lieutenant général comte de Guilay, envoyé par l'empereur d'Autriche pour demander un armistice. Il eut avec lui une très longue conférence (1) qui n'aboutit à rien, car l'empereur le congédia sans rien accorder. Le jour même Marmont, en se dirigeant vers Léoben, rencontra à Weyer le régiment de Guilay, le chargea vigoureusement et lui fit quatre cents prisonniers. Murat, de son côté, établit son quartier général à l'abbaye de Molk, et poussa ses avant-postes jusqu'à Saint-Polten, où bivouaquait l'armée russe, commandée par le vieux général Kutusof. Enfin une avant-garde du corps de Davoût culbuta la division du général Meerfeldt, qui se dirigeait vers la capitale pour la couvrir, lui prit trois drapeaux, seize canons et lui fit quatre mille prisonniers.

Le lendemain matin, Murat se porta rapidement sur Saint-Polten ; les Russes avaient disparu. Dans la crainte de voir leurs communications avec la Moravie coupées par un mouvement du maréchal Mortier sur la rive gauche du Danube, ils avaient repassé ce fleuve et opéré leur retraite sur Krems. Trouvant le champ libre, Murat dirigea immédiatement la brigade de dragons du général Sébastiani sur Vienne. L'empereur François II avait renoncé à défendre sa capitale ; il l'avait même quittée depuis plusieurs jours avec toute sa cour. Le prince Murat suivit de près son lieutenant, et, le 22 brumaire de l'an XIV (13 novembre 1805), à dix heures du matin, il fit son entrée à Vienne et établit son quartier général dans la maison du duc Albert. Une colonne de cavalerie s'était, dès la pointe du jour, emparée des ponts de Vienne au moment où un détachement ennemi s'apprêtait à les faire sauter.

Entrée des Français à Vienne.

(1) 20e bulletin de la Grande Armée. Voy. *Moniteur* du 26 brumaire an XIV (17 novembre 1805).

Brumaire an XIV (octobre-novembre 1805).

L'empereur, en quittant Lintz, où il avait reçu les délégués chargés de lui présenter les félicitations du Sénat, était allé se loger dans l'abbaye de Molk, une des plus magnifiques de l'Europe. Ce fut là qu'il apprit que la capitale de l'Autriche avait été occupée sans coup férir. Il quitta Molk aussitôt, et il alla s'installer au château de Schœnbrunn, résidence impériale bâtie par Marie-Thérèse aux portes de Vienne,

L'occupation de la capitale d'un grand empire comme l'Autriche était un fait de nature à impressionner profondément les esprits en Europe. Vienne était une ville de près de trois cent mille habitants, pleine d'immenses richesses. L'arsenal renfermait d'énormes quantités de munitions, cent mille fusils ou carabines et deux mille pièces de canon de tout modèle et de divers calibres, dont on s'empara pour le compte de l'armée. L'Autriche fut immédiatement traitée en pays conquis. Par un décret en date du 24 brumaire an XIV (15 novembre 1805), Napoléon en organisa le gouvernement et l'administration. Il décida notamment qu'il y aurait un gouverneur général et un intendant général de la province d'Autriche, et un commandant et un intendant par chaque cercle. Le général de division Clarke fut nommé gouverneur général de la haute et basse Autriche, et le conseiller d'État Daru intendant général.

Après avoir donné ces premiers soins à l'organisation de sa nouvelle conquête, l'empereur songea à terminer la guerre par un coup décisif. Déjà, par ses ordres, les corps des maréchaux Soult et Lannes et le prince Murat avaient passé le Danube et s'étaient portés sur Brünn, capitale de la Moravie, pour couper la retraite au général Kutusof. Le 24 brumaire (15 novembre 1805) Lannes et Murat rencontrèrent l'armée russe à Hollabrunn. Les Russes vivaient en assez mauvaise intelligence avec leurs alliés, dont ils dévastaient le territoire, comme s'ils étaient

Brumaire an XIV (*octobre-novembre* 1805).

en pays conquis. Un parlementaire russe demanda au prince Murat et obtint de lui pour les troupes de l'empereur de Russie l'autorisation de se séparer des Autrichiens. Le prince Murat alla plus loin. Il crut devoir accorder au baron de Wintzingerode, aide de camp général du czar, un armistice pour l'armée russe. L'empereur, fort irrité, refusa de ratifier cet engagement, et adressa une violente semonce à son beau-frère Murat, en lui ordonnant formellement d'attaquer l'armée du czar et de la tailler en pièces.

Combats de Juntesdorff ou d'Hollabrunn et de Porlitz.

L'attaque eut lieu, en effet, dès le lendemain. L'ennemi atteint à Juntesdorff supporta vaillamment le choc des cavaliers de Murat et des corps de Soult et de Lannes; mais son arrière-garde, composée d'une partie de l'armée russe, fut mise en pleine déroute. Il laissa entre nos mains douze pièces de canon, cent voitures de bagages, deux mille prisonniers et perdit deux mille hommes tant tués que blessés. Poursuivis l'épée dans les reins, les Russes nous abandonnèrent encore deux mille prisonniers à Porlitz, dans la journée du 27 brumaire (18 novembre 1805). Le même jour, à trois heures de l'après-midi, Murat entra dans la capitale de la Moravie, que l'ennemi venait d'abandonner sans essayer de la défendre. La ville était largement pourvue d'approvisionnements en vivres et en munitions, et nous y trouvâmes soixante pièces d'artillerie.

L'Empereur à Brünn.

A la nouvelle de ces derniers combats, l'empereur, dont le quartier général était à Porlitz, se dirigea vers Brünn, où il entra le 29 brumaire (20 novembre 1805) à dix heures du matin. Une députation des États de Moravie, l'évêque de Brünn en tête, vint à sa rencontre pour le complimenter, tant était grande la joie des habitants de ce pays d'être débarrassés de la présence des Russes. Là, Napoléon reçut une nouvelle visite du lieutenant général de Guilay, accompagné cette fois de

Brumaire an XIV (*octobre-novembre* 1805).

M. de Stadion, ministre de l'empereur d'Allemagne en Russie. Ces messieurs étaient munis de pouvoirs réguliers pour traiter de la paix définitive entre la France et l'Autriche. L'empereur, ne voulant pas perdre son temps à négocier, alors qu'il tenait en quelque sorte l'ennemi entre ses mains, les renvoya à son ministre des relations extérieures, M. de Talleyrand, qu'il avait fait venir à Vienne. En même temps, il manda à ses ministres de l'intérieur et de la guerre d'accélérer le départ des conscrits, pour remplir les vides de la Grande Armée.

Frimaire an XIV (*novembre-décembre* 1805).

Le czar Alexandre et l'empereur François se trouvaient alors à Olmutz, délibérant avec le vieux Kutusof sur le parti à prendre. L'armée alliée, malgré les échecs successifs qu'elle avait subis, s'élevait encore à près de cent mille hommes, dont soixante-dix mille Russes environ et trente mille Autrichiens. Napoléon avait voulu donner un repos de quelques jours à ses troupes, harassées de fatigue par une marche de cinq cents lieues et de continuels combats. Cette inaction fit croire aux empereurs d'Allemagne et de Russie que lui-même était las de la lutte, que ses troupes étaient désorganisées, et qu'il ne tenait pas à livrer bataille. Ils résolurent donc de le forcer à combattre, et se mirent en devoir d'aller à sa rencontre; ils couraient à leur perte.

Bataille d'Austerlitz.

Napoléon avait eu tout le loisir d'étudier son champ de bataille entre Brünn et Olmutz, il ne pouvait donc être mieux servi par la fortune. Il ne fut pas jusqu'à la présomption de ses adversaires qui ne lui fut d'un grand secours. Les avant-postes du prince Murat ayant été cernés à Vischau par une nuée de Cosaques, une cinquantaine d'hommes du 6e régiment de dragons s'étaient laissé prendre; il n'en fallut pas davantage pour faire crier d'avance victoire à une foule de jeunes officiers, dont le czar était entouré. C'en était fait de nous, disait-on au camp des deux empereurs.

FRIMAIRE an XIV (*novembre-décembre* 1805).

Napoléon, en apprenant la présence du czar Alexandre à Olmutz, avait eu l'idée de lui envoyer le général Savary pour le complimenter et peut-être pour savoir à quelles conditions il serait disposé à traiter. Il put bientôt se convaincre par lui-même des folles illusions dont se payait l'entourage du czar. Il avait chargé Savary de proposer de sa part une entrevue au czar Alexandre; celui-ci lui envoya le prince Dolgorouki, un de ses aides de camp. Cet officier sembla prendre à tâche, par sa jactance, de dévoiler à Napoléon les prétentions ridicules auxquelles on était arrivé au camp des alliés. Il se conduisit « en vrai trompette de l'Angleterre (1) ». Il alla jusqu'à demander à l'empereur, entouré de ses officiers, de céder la Belgique et de se dessaisir de la couronne d'Italie. C'était de la folie. Napoléon vit bien qu'une victoire éclatante aurait seule raison de ces gens-là.

Ce qui avait enflé l'orgueil du jeune écervelé que le czar avait envoyé à son puissant adversaire, c'est que, à la suite de l'échauffourée de Vischau, Napoléon avait donné l'ordre à son armée de se retirer de nuit, comme si elle eût essuyé une défaite, et de se replier à trois lieues en arrière dans une excellente position. C'était uniquement pour abuser l'ennemi et l'attirer sur un terrain merveilleusement choisi d'avance. Le prince Dolgorouki revint au camp allié, convaincu que l'armée française était toute démoralisée, et que sa perte était certaine.

Les habiles stratégistes de l'armée austro-russe donnèrent en plein dans le piège qui leur avait été tendu. Le 10 frimaire (1er décembre 1805), l'empereur put voir, du haut de son bivouac, l'armée russe descendre des hauteurs formidables qu'elle occupait, et commencer un mouvement de flanc pour tourner notre droite. Il éprouva

(1) 30e bulletin. *Moniteur* du 25 frimaire an XIV (16 décembre 1805).

FRIMAIRE an XIV (*novembre-décembre* 1805).

l'indicible joie de l'aigle qui sent une proie venir se jeter dans ses serres, et s'écria à plusieurs reprises : « Avant demain au soir cette armée est à moi. » Dans la soirée, il adressa à ses soldats une de ces proclamations concises comme il savait les faire, et propres à porter dans leurs cœurs la fièvre des combats. Il leur promit de se tenir loin du feu, pour diriger leurs bataillons, et de s'exposer lui-même aux premiers coups si la victoire était un moment incertaine. Cette proclamation produisit son effet accoutumé. En se promenant, à la lueur des torches, pour visiter les bivouacs, l'empereur fut accueilli par d'enthousiastes acclamations; ses grenadiers lui promirent de lui amener le lendemain les canons et les drapeaux de l'armée russe pour fêter l'anniversaire de son couronnement. Puis, après avoir passé une partie de la nuit dans une cabane de paille, que lui avaient faite ses soldats, il prit ses dernières dispositions pour la bataille.

Le maréchal Lannes, chargé du commandement de notre gauche, devait appuyer une partie de ses divisions au Santon, position superbe, flanquée de dix-huit pièces de canon. Le maréchal Soult, avec les généraux Vandamme, Saint-Hilaire et Legrand pour divisionnaires, commandait la droite de l'armée. Le maréchal Davoût fut envoyé au couvent de Raygern, sur la route de Vienne à Brünn, pour contenir l'aile gauche de l'ennemi. Le corps du maréchal Bernadotte formait le centre de l'armée, ayant à sa gauche la division du général Rivaud appuyée à la droite du prince Murat, et à sa droite la division Drouet. L'empereur gardait avec lui, comme réserve, les dix bataillons de la garde et les dix bataillons de grenadiers du général Oudinot pour se porter partout où sa présence serait nécessaire. Ces différents corps pouvaient former une masse de soixante-dix mille hommes à opposer aux cent mille soldats de l'armée

FRIMAIRE an XIV (*novembre-décembre* 1805).

austro-russe ; mais l'ardeur de nos troupes, leur foi dans le succès, leur confiance dans leur général, compensaient largement pour elles le désavantage du nombre.

Le jour parut enfin. C'était le 11 frimaire an XIV, qui correspondait au 2 décembre 1805, anniversaire du couronnement. Jamais soleil d'automne ne s'était levé plus radieux. L'empereur était entouré de ses maréchaux. Aux premiers rayons du soleil il donna le signal ; chaque maréchal rejoignit son corps au grand galop, et la bataille commença.

Ce fut comme un combat de géants. En moins d'une heure, toute la gauche de l'ennemi se trouva coupée. La garde impériale russe dut donner pour essayer de rétablir ses communications; mais, vigoureusement chargée par quelques bataillons du maréchal Bessières, elle fut elle-même mise en déroute en un instant. Colonel, artillerie, drapeau, tout fut enlevé; le grand-duc Constantin, dont le régiment fut écrasé, ne dut son salut qu'à la vitesse de son cheval.

Des hauteurs du village d'Austerlitz, le czar et l'empereur d'Allemagne assistèrent à la défaite de la garde russe. Ils allaient avoir à contempler un spectacle plus horrible encore. Deux corps russes, pour nous échapper, s'étaient engagés sur des étangs glacés, situés à la hauteur du couvent de Raygern. L'empereur, s'en étant aperçu, dirigea quelques volées de canon sur ces étangs, qui s'entr'ouvrirent et engloutirent plusieurs milliers de russes. Ce fut la fin de cette terrible et glorieuse journée. Près de vingt mille Russes et Autrichiens, tués ou blessés, gisaient sur le champ de bataille. Nous avions fait trente mille prisonniers, pris tous les étendards de la garde impériale russe et cent vingt pièces de canon. Le czar Alexandre perdait à lui tout seul plus de quarante-cinq mille hommes. Jamais déroute de l'ennemi n'avait été plus complète, et jamais victoire ne nous

Frimaire an XIV (*novembre-décembre* 1805).

avait si peu coûté. Trois mille Français à peine avaient été tués ou blessés.

Les soldats avaient baptisé cette bataille du nom de journée des trois empereurs. Napoléon l'appela la bataille d'Austerlitz, nom qu'elle a gardé dans l'histoire.

Le lecteur nous pardonnera de n'avoir pas raconté avec plus de détails les péripéties diverses de cette journée mémorable. Mais les récits de bataille allongés outre mesure, bons dans un livre de stratégie militaire, nous ont toujours paru inutiles et fastidieux ; ils allanguissent le récit, sans intérêt pour l'histoire. Ce qu'il importe de connaître, ce sont les résultats d'une bataille. Immenses furent ceux de la journée d'Austerlitz. L'empereur eut raison de dire à ses soldats, dans une nouvelle proclamation, datée d'Austerlitz, où il avait porté son quartier général : « Je suis content de vous ; vous avez, à la journée d'Austerlitz, justifié tout ce que j'attendais de votre intrépidité... Mon peuple vous reverra avec joie, et il vous suffira de dire : J'étais à la bataille d'Austerlitz, pour que l'on vous réponde : Voilà un brave. »

Résultats de la bataille d'Austerlitz.

Le 12 frimaire (3 décembre 1805), à la pointe du jour, le prince Jean de Lichtenstein, qui commandait l'armée autrichienne, vint trouver l'empereur à son quartier général pour obtenir un armistice. L'ennemi s'était retiré par le chemin d'Austerlitz à Godding. Napoléon résolut de le poursuivre sans relâche; et, le 13 frimaire (4 décembre), il établit son quartier général près de Saruschitz, où l'empereur d'Allemagne ne tarda pas à le rejoindre. Ils eurent ensemble une conférence de plus de deux heures, et convinrent d'un armistice et des principales conditions de la paix, qui devait être négociée et conclue sous peu de jours. L'empereur François II essaya également d'obtenir une trêve pour les restes de l'armée russe; mais Napoléon lui fit observer que cette armée était cernée. Il voulut bien lui promettre seulement

FRIMAIRE an XIV (*novembre-décembre* 1805).

d'arrêter la marche de ses colonnes pour laisser passer les Russes, à la condition qu'ils évacueraient immédiatement l'Allemagne et retourneraient en Russie. « C'est l'intention du czar Alexandre », répondit l'empereur François; et le czar put, sans être autrement inquiété, regagner ses frontières. Ce fut là, de la part de Napoléon, de la générosité mal placée, car on ne devait guère lui en savoir gré.

La légende raconte qu'en faisant approcher l'empereur d'Allemagne du feu de son bivouac, il lui dit: « Je vous reçois dans le seul palais que j'habite depuis deux mois. » A quoi l'empereur d'Allemagne aurait répondu en riant: « Vous tirez si bien parti de cette habitation qu'elle doit vous plaire. » Mais c'est là, nous le répétons, de la pure légende; le rédacteur du bulletin officiel, où nous la trouvons consignée, avoue lui-même, en émettant quelques doutes, que c'est du moins ce que l'on croit avoir entendu (1). Avons-nous besoin de dire à nos lecteurs combien il faut se méfier des légendes?

En moins de trois mois, Napoléon avait détruit la troisième coalition ; il fallait maintenant, pour assurer une paix solide, obtenir tous les avantages qu'on était en droit de réclamer, après une si admirable campagne. Les négociations s'ouvrirent immédiatement à Brünn entre M. de Talleyrand, pour la France, et le lieutenant-général de Guilay et le prince de Lichtenstein, pour l'Autriche, car il avait été convenu qu'on traiterait séparément avec cette puissance. Napoléon, laissant à son ministre des relations extérieures, auquel il avait donné ses instructions, le soin de terminer cette affaire, quitta Brünn pour se rendre à Vienne. Il y trouva M. d'Haugwitz. Le roi de Prusse, à la suite de son traité avec le czar,

(1) Voy. 31e bulletin. *Moniteur* du 26 frimaire an XIV (17 décembre 1805).

FRIMAIRE an XIV (*novembre-décembre* 1805).

l'avait envoyé à l'empereur pour tâcher de lui imposer sa médiation. Mais les choses avaient bien changé depuis que le successeur du grand Frédéric s'était abusé au point de croire qu'il lui serait possible de poser des conditions à l'empereur des Français. L'attitude de la cour de Prusse ne pouvait être que pleine de confusion en présence du vainqueur d'Austerlitz. Aussi son envoyé fut-il étonné et ravi de trouver Napoléon dans les dispositions les plus conciliantes. Il plut même à l'empereur de conclure avec la Prusse une alliance offensive et défensive. Ses conditions furent à peu près celles que Duroc était allé porter à Berlin. Il céda à la Prusse le Hanovre, dont il disposait comme de sa propriété, et exigea en échange la principauté de Neufchâtel et le duché de Clèves, qu'il se proposait d'offrir à la Bavière pour agrandir les États de l'électeur. Les clauses de ce traité furent signées à Schœnbrunn le 24 frimaire an XIV (15 décembre 1805), clauses bien éphémères, et qui devaient être déchirées avant l'année révolue.

Traité de Schœnbrunn avec la Prusse.

Cependant, les plénipotentiaires de l'Autriche hésitaient à accepter les dures conditions que M. de Talleyrand était chargé de leur soumettre; ils auraient voulu notamment obtenir quelque chose en faveur de la cour de Naples, contre laquelle, comme on le verra bientôt, nous avions les plus justes griefs, et dont Napoléon avait dès lors résolu la déchéance. MM. de Guilay et de Lichtenstein, trouvant M. de Talleyrand inflexible, avaient même quitté Brünn. Mais la Grande Armée, grossie d'une partie des troupes de Masséna, comptait plus de cent cinquante mille combattants, répandus autour de Vienne; toute résistance était impossible; il fallut se résigner. Les plénipotentiaires français et autrichiens se réunirent de nouveau, à Presbourg cette fois, et, après des pourparlers de quelques jours, ils signèrent, le 6 nivôse de l'an XIV (26 décembre 1085), un traité de paix qui fut

Traité de Presbourg.

NIVÔSE an XIV (*décembre* 1805-*janvier* 1806).

Nivôse an XIV (*décembre* 1805-*janvier* 1806).

ratifié le lendemain à Vienne par l'empereur Napoléon et l'empereur François II.

Par ce traité, l'empereur François cédait à la France les États Vénitiens, l'Istrie, la Dalmatie et le Frioul, dont le traité de Campo-Formio lui avait reconnu la possession, Trieste et les bouches du Cattaro. Ces divers territoires devaient être réunis au royaume d'Italie; ce qui était exactement la même chose que s'ils eussent été incorporés à l'Empire. Ce n'était pas tout. Pour récompenser la fidélité de ses alliés, les électeurs de Bavière et de Wurtemberg, Napoléon avait jugé à propos de transformer leurs principautés en royaumes; l'Autriche fut obligée de reconnaître ces royautés nouvelles. De plus, elle dut céder à la Bavière le Tyrol tout entier, le margraviat de Burgaw, la principauté d'Eichstaed, et au Wurtemberg une partie de la Souabe; enfin, il lui fallut payer à l'Empire une quarantaine de millions, que Napoléon se proposait de partager entre les maréchaux et les généraux qui avaient concouru à cette glorieuse campagne.

Jamais Napoléon n'avait conclu de traité plus avantageux. Peut-être même aurait-on pu lui dire : Tu as trop vaincu. L'Autriche, en effet, était frappée, non pas seulement dans sa grandeur matérielle, mais surtout dans sa grandeur morale. Entièrement exclue de l'Italie — ce qui n'était que justice — elle perdait quatre millions d'habitants et quelques-unes de ses plus belles provinces. L'empereur François II fut obligé de reconnaître aux nouveaux rois de Bavière et de Wurtemberg et à l'électeur de Bade les mêmes droits sur la noblesse immédiate de leurs États que ceux qu'il avait dans les siens. Pour un souverain féodal, comme l'empereur d'Allemagne, c'était singulièrement déchoir. Or, on n'humilie pas impunément un adversaire. Le premier article du traité de Presbourg avait beau déclarer qu'il y aurait

Nivôse an XIV (*décembre* 1805-*janvier* 1806).

entre l'empereur d'Allemagne, l'empereur des Français et leurs héritiers et successeurs paix et amitié, à *perpétuité* (1), l'empereur François garda au fond du cœur une amertume mal dissimulée; la paix qu'il venait de conclure n'était pas une paix bien assise.

Après avoir donné les ordres nécessaires pour la rentrée de son armée en France, Napoléon alla jouir de son triomphe à Munich. Il avait conclu avec les électeurs de Bavière et de Wurtemberg, élevés par lui au rang de monarques, un traité d'alliance offensive et défensive, qui devait durer jusqu'à ce que la fortune abandonnât ses armes. Il fut reçu avec des transports d'enthousiasme dans la capitale de la Bavière. On l'accueillit comme un libérateur. Ces Allemands saluant de leurs acclamations l'homme qui venait d'écraser le chef suprême de la patrie allemande, c'était assurément quelque chose de bizarre. Le nouveau roi de Bavière, Maximilien-Joseph, ne savait comment témoigner sa reconnaissance au conquérant auquel il devait sa couronne. Pour lui plaire, il donna sa fille, qu'il avait promise au fils de l'électeur de Bade, à Eugène de Beauharnais, le vice-roi d'Italie. L'empereur ne quitta la Bavière qu'après avoir assisté à ce mariage, qui fut célébré avec une pompe extraordinaire dans le courant du mois de janvier 1806.

Napoléon était alors dans le rayonnement de toute sa gloire. Ce fut à sa renommée surtout que profita le traité de Presbourg. Quant à la France, elle n'en retira qu'une gloire stérile et une paix qui devait être de bien courte durée. Un des effets les plus fâcheux de ce traité de Presbourg fut d'exalter au suprême degré la passion de Napoléon pour la domination. Il se crut plus qu'un homme. Nous allons le voir aller de folie en folie,

(1) Voyez ce traité de paix *in extenso* dans le *Moniteur* du 15 janvier 1806, n° 15.

NIVÔSE an XIV (*décembre* 1805-*janvier* 1806).

rêvant les projets les plus insensés, dépossédant celui-ci pour enrichir celui-là, distribuant des couronnes à tort et à travers, et n'hésitant jamais à sacrifier l'intérêt bien entendu de la France à son incommensurable vanité et à son ambition désordonnée.

CHAPITRE TROISIÈME

Les hommages officiels. — Trophées offerts aux corps constitués et à l'église de Notre-Dame. — Le Tribunat et la Colonne. — Les drapeaux d'Austerlitz et la ville de Paris. — Rétablissement du calendrier grégorien. — Adoption du prince Eugène. — La liberté de la pensée sous l'Empire. — Les débuts du comte Molé. — Retour de l'empereur à Paris. — Que la paix n'était que précaire. — Ratification du traité de Schœnbrunn. — Situation à l'égard de la Russie. — Griefs contre la cour de Naples. — La déchéance des Bourbons de Naples. — Le prince Joseph à Rome. — Son entrée à Naples. — Fête promise à la Grande Armée. — Pourparlers avec l'Angleterre. — Mort de Pitt. — Les travaux de Paris. — Ouverture du Corps législatif. — Le code de procédure. — Joseph, roi de Naples. — Les fiefs impériaux. — Le mariage du prince de Bade. — Affaires des négociants réunis. — M. Mollien, ministre du Trésor public. — Le budget de 1806. — L'instruction publique sous l'Empire. — Création de l'Université. — Réorganisation du conseil d'État et de la Banque de France. — Louis Bonaparte, roi de Hollande. — Les principautés de Bénévent et de Ponte-Corvo. — La nouvelle confédération du Rhin. — Assassinat du libraire Palm. — Reconnaissance de la confédération nouvelle. — Négociations avec l'Angleterre et la Prusse. — La Prusse et les Monténégrins. — Paix avec la Russie. — Nouvel ajournement des fêtes de la Grande Armée. — Création des majorats. — Infamies conseillées au roi Joseph. — Le czar refuse de ratifier le traité du 20 juillet. — Mort de Fox. — Rupture des négociations avec l'Angleterre. — Exaspération des esprits en Prusse. — La quatrième coalition. — La guerre avec la Prusse. — Départ de l'empereur. — Le prince Jérôme. — Ultimatum de la Prusse. — Forces des deux armées. — Proclamation aux soldats. — Combats de Schleitz et de Saalfeld. — Bataille d'Iéna. — Bataille d'Auerstaedt. — Résultat des deux batailles. — Capitulation d'Erfurt. — Marche victorieuse de l'armée française. — L'empereur à Rosbach. — Entrée de l'empereur à Berlin. — Dispersion de l'armée prussienne. — Résultats de la campagne de Prusse. — Armistice demandé et repoussé.

Nivôse an XIV (*décembre* 1805-*janvier* 1806).

Jamais souverain du Bas-Empire, jamais Louis XIV, au temps de sa plus éclatante prospérité, ne reçurent plus de témoignages de la bassesse humaine que Napoléon, après la bataille d'Austerlitz et la paix de Presbourg. Ce n'était pas la reconnaissance d'un grand peuple, saluant dignement de légitimes acclamations le sauveur de la patrie, c'était le délire d'une cohue de courtisans faisant entre eux assaut de platitude. Tout ce que l'imagination peut enfanter de plus servile dans l'adulation fut mis en œuvre par les hauts dignitaires, corps constitués, fonctionnaires de tout rang, en un mot par ce monde officiel sous lequel disparaissait la nation tout entière :

Les hommages officiels.

> On t'adore à Munich, Vienne est à tes genoux,
> Et Londre, en frémissant, t'adore comme nous,

écrivait le président du Sénat, François (de Neufchâteau), bien digne d'être le président d'un tel corps. Ce que Londres admirait, c'était Nelson et Trafalgar, dont on avait soin de ne point parler en France. Certes, c'était une admirable campagne que celle qui avait été couronnée par la bataille d'Austerlitz et par la paix de Presbourg, mais Napoléon eût gagné à être loué autrement; et la faute en est, en partie, au groupe intéressé des flatteurs, si, à partir de cette époque surtout, il n'hésita pas à se mettre au-dessus de toutes les lois divines et humaines.

Sénat et Tribunat semblèrent rivaliser; ce fut à qui rédigerait les adresses les plus obséquieuses. Le Tribunat, à qui l'on a fait, nous ne savons trop pourquoi, une réputation de libéralisme, ne manqua pas de rappeler encore que c'était lui qui, le premier, avait prié Sa Majesté « de placer sur tant de lauriers la couronne impériale. » Ce Corps, comme le Sénat, avait envoyé une députation au quartier général pour déposer ses félicitations et ses remercîments aux pieds de l'empereur. La municipalité parisienne en avait fait autant, et l'un de ses membres, M. Dupont, maire du 7e arrondissement, avait pu, sans rire, prononcer ces paroles : « Qu'il est doux, sire, pour des Français, en vous voyant couvert de tant de lauriers, de penser que la paix a toujours été le premier vœu de votre cœur. » Napoléon, il est vrai, aimait beaucoup à parler de son profond amour pour la paix, comme ces malfaiteurs qui ont sans cesse le mot de probité à la bouche.

Nivôse an XIV (*décembre* 1805-*janvier* 1806).

Trophées offerts aux corps constitués et à l'église de Notre-Dame.

Nous avons parlé de remerciements : c'est qu'en effet il avait plu à l'empereur de partager entre le Tribunat, la commune de Paris, le Sénat et l'église de Notre-Dame, une partie des drapeaux pris à l'ennemi pendant cette dernière campagne, et le Tribunat avait été chargé d'en faire la distribution. Aussi, comme il avait le premier réclamé l'établissement de l'Empire, il fut le premier à saluer officiellement Napoléon du nom de grand, et à demander qu'on élevât un monument à sa gloire sur la plus belle place de Paris. Ce fut le tribun Jaubert (de la Gironde) qui prit l'initiative de cette proposition, et chacun de surenchérir. Selon M. Chabot (de l'Allier), la langue ne fournirait pas d'expressions assez fortes pour atteindre à de si grands objets. Ce tribun antique trouva cependant le moyen de demander qu'une colonne fut élevée sur le modèle de la colonne Trajane, laquelle serait surmontée de la statue de l'empereur. La colonne ne devait pas empêcher l'édifice, d'après le tribun Carrion Nisas; il voulait que l'épée portée par Napoléon à la bataille d'Austerlitz fût déposée et consacrée dans cet édifice, « comme un objet éternel de vénération, d'effroi, de reconnaissance et de crainte. » Après une longue discussion, où pas une voix discordante ne se fit entendre, où pas une voix ne s'éleva au nom de la liberté proscrite, le Tribunat, dans sa séance du 9 nivôse an XIV (30 décembre 1805), émit le vœu qu'il fût érigé sur une

Le Tribunat et la colonne.

NIVÔSE an XIV (*décembre* 1805-*janvier* 1806).

des places principales de la capitale une colonne surmontée de la statue de Napoléon et portant pour inscription : *A Napoléon le Grand, la patrie reconnaissante;* qu'un édifice fût consacré à la gloire de Napoléon et des armées françaises; que l'épée de l'empereur y fût solennellement déposée pendant la paix; enfin que, chaque année, l'anniversaire de la naissance de Napoléon fût célébré par une fête nationale. Ce vœu fut adopté à l'unanimité.

Le Sénat, de son côté, pour ne pas être en reste avec le Tribunat, vota, dans sa séance du 1er janvier 1806, l'érection d'un monument triomphal à Napoléon le Grand, et décida qu'il irait au-devant de Sa Majesté impériale et royale pour lui présenter « l'hommage de l'admiration, de la reconnaissance et de l'amour du peuple français. C'était le jour où le Tribunat, en corps, venait apporter au Sénat sa part des drapeaux pris à l'ennemi. Les sénateurs Pérignon, Garat, Lacépède et Chaptal, donnèrent largement carrière à leurs sentiments d'admiration. Le maréchal Pérignon revendiqua pour le Sénat l'honneur, triste honneur! que lui disputait le Tribunat, d'avoir, le premier, proposé de mettre la couronne impériale sur la tête du grand Napoléon. Quelques jours après, ce fut au tour de la ville de Paris de recevoir, également des mains du Tribunat, le don gracieux de Sa Majesté. Un banquet de cent cinquante couverts eut lieu dans la salle des Victoires, après la cérémonie de la distribution. Les drapeaux pris à la bataille d'Austerlitz avaient été groupés autour de la statue de Pallas-Velletri, élevée sur un piédestal au fond de la salle, ce qui fournit au conseiller d'état Frochot, préfet de la Seine, l'occasion de déclarer, par une délicate allusion mythologique, que Minerve avait adopté l'auguste famille des Bonaparte, et lui avait légué le génie, la valeur et les vertus qui faisaient la gloire et le bonheur de l'Empire. Et, comme s'il eût fallu que le ridicule eût sa part dans

Les drapeaux d'Austerlitz et la ville de Paris.

JANVIER 1806.

cette fête laudative, on entendit un jeune maître des cérémonies de la ville porter le toast suivant : « Aux dames, à la courtoisie française, au héros qui l'a rappelée. »

Les félicitations du clergé ne furent pas au-dessous de celles des autorités civiles. L'empereur, comme on l'a vu, n'avait pas oublié l'église dans la distribution des étendards pris à l'ennemi. Le cardinal-archevêque de Paris, en suspendant aux voûtes de Notre-Dame les drapeaux d'Austerlitz, déclara que ces drapeaux atteste-raient à nos derniers neveux la protection du ciel sur la France et les succès de l'invincible empereur. Il y eut, d'un bout du pays à l'autre, un concert de bénédictions épiscopales. Messieurs les évêques et archevêques ne prévoyaient pas 1814.

Rétablissement du calendrier grégorien.

La distribution des drapeaux au Sénat avait coïncidé avec la remise en vigueur du calendrier grégorien, ordonnée par le sénatus-consulte dont il a été question dans le chapitre précédent. A partir du 11 nivôse de l'an XIV (1er janvier 1806), le calendrier républicain cessa d'être en usage dans les actes publics; le *Moniteur universel*, qui, la veille encore, datait son numéro du 10 nivôse an XIV de la République française, revint au vieux système condamné par la science et le bon sens; et nous-même qui, pour l'intelligence de notre récit, avons toujours pris soin d'établir la concordance exacte entre l'ancien calendrier et le nouveau, nous n'aurons plus guère à employer le calendrier de la République, auquel se rattachent tant de glorieux souvenirs.

Adoption du prince Eugène.

Napoléon était toujours à Munich, où l'impératrice l'avait rejoint pour assister au mariage de son fils, avec la princesse de Bavière. Comme il voulait absolument faire souche de rois, il adopta pour fils, par un décret rendu à Munich le 12 janvier 1806, son beau-fils le prince Eugène, et il ordonna que, à défaut de descendants directs issus de sa propre personne, ce

JANVIER 1806.

prince succéderait à la couronne d'Italie et la transmettrait à sa postérité. Ce décret qui, au dire de l'empereur, devait combler d'ivresse *ses peuples* d'Italie, fut transmis au Sénat le 22 janvier, et accueilli, selon la coutume, avec les démonstrations du plus vif enthousiasme. Le Sénat ne se sentait pas de joie de tant de confiance. « Oh ! quelle mission que celle qui vous est dévolue, s'écria son président François (de Neufchâteau), de transmettre aux Français les bienfaits de leur prince, et de reporter, les premiers, au grand homme qui les gouverne, les sentiments de son grand peuple. »

La liberté de la pensée sous l'Empire.

L'empereur aimait assez, du reste, à laisser croire que son Sénat avait une certaine liberté d'action, comme il tenait à persuader au monde que le liberté de penser existait dans son Empire. Il arriva même, à ce sujet, quelque chose d'assez curieux, au mois de janvier 1806. Un individu nommé Lagarde, chef de la division de la liberté de la presse au ministère de la police, voyant qu'en toutes choses on en revenait aux errements de l'ancien régime, avait cru devoir frapper d'une estampille portant ces mots « vu et permis l'impression et la mise en vente » une collection des œuvres de Collin d'Harleville. C'était, il est vrai, en exécution des ordres du ministre Fouché, ce coquin dont la figure sinistre reflétait tous les vices. En apprenant ce fait, à Munich, l'empereur ne put contenir son indignation. Attenter aux droits de la pensée ! Il n'en pouvait revenir. « Il n'existe point de censure en France, » fit-il écrire dans le *Moniteur*. Aucun ouvrage ne devait être supprimé, aucun auteur ne pouvait être poursuivi que par les tribunaux, *ou d'après un décret de Sa Majesté*. « Nous retomberions dans une étrange situation, si un simple commis s'arrogeait le droit d'empêcher l'impression d'un livre ou de forcer son auteur à en retrancher ou à y supprimer quelque chose. La liberté de la pensée est la première

JANVIER 1806.

conquête du siècle. » L'étonnement ne dut pas être médiocre à la lecture de ces lignes étranges (1). Qui donc, plus que Bonaparte, avait sapé les fondements de la liberté d'écrire? Est-ce que tous les journaux indépendants n'avaient pas disparu? Est-ce qu'un écrivain, un journaliste aurait osé écrire quelque chose d'hostile à l'Empire? Est-ce que le gouvernement n'était pas le grand rédacteur des quelques feuilles publiques qui avaient surnagé au naufrage de nos libertés, comme il était le grand électeur de la nation? Quelques mois auparavant, Mme de Stael, qui s'ennuyait fort de ne plus voir son ruisseau de la rue du Bac, avait eu l'idée de revenir en France. C'était au moment où venait de paraître son roman de *Delphine*, publié à l'étranger. Elle en fut empêchée pas ses amis, parce que Napoléon avait trouvé fort mauvais qu'elle déclamât dans son livre contre la religion catholique pendant qu'il s'occupait de la rétablir en France (2). On ne doutait nullement que ce fervent adorateur de la liberté de penser ne prît encore contre l'illustre femme quelque mesure sévère.

Les débuts du comte Molé.

Malgré cela il tranchait du libéral. Un jeune homme de vieille famille parlementaire, M. Louis-Matthieu Molé, venait de publier, sous le titre d'*Essais de morale et de politique*, un livre qui n'était qu'un tissu de flagorneries déguisées à l'adresse de Napoléon et une sorte de manuel du despotisme. M. de Fontanes ayant fait, dans le *Journal des Débats*, un pompeux éloge de ce plat ouvrage, l'empereur l'en blâma publiquement, et lui dit : « Pour Dieu, M. de Fontanes, laissez-nous au moins la république des lettres (3). » Le grand empereur, comme on voit, aimait à rire. Au fond il était enchanté ; et, comme il avait un

(1) Voy. le *Moniteur* du 22 janvier 1806.

(2) *Mémoires sur l'intérieur du palais*, par M. de Bausset, ancien préfet du palais impérial.

(3) *Mémoires* attribués a Fouché, duc d'Otrante, p. 348.

JANVIER 1806.

faible particulier pour tout ce qui se rattachait à l'ancien régime, il remercia le jeune Molé d'être ainsi venu se jeter à sa tête, en le nommant d'abord auditeur, puis maître des requêtes au conseil d'État. Et là ne devait pas s'arrêter la fortune de ce descendant de Matthieu Molé.

Retour de l'empereur à Paris.

L'empereur, avant de quitter l'armée, avait promis à ses soldats, dans une proclamation datée du 8 nivôse (29 décembre 1805), de les réunir tous autour de son palais avant six mois. Il revint en France par Strasbourg, après s'être arrêté un instant à Stuttgard, où le roi de Wurtemberg, ce nouveau roi de sa façon, lui offrit les plaisirs de la chasse, et à Carlsruhe, où l'électeur de Bade lui avait préparé une réception magnifique. Il fit son entrée dans Paris le 27 janvier 1806, au milieu de la nuit. Dès le lendemain il reçut aux Tuileries, dans la salle du Trône, les félicitations empressées de tous les corps constitués, Sénat, Tribunat, cour d'appel, conseil d'État, municipalité. « Quel beau jour, lui dit le président du Sénat, toujours lyrique, quel beau jour pour la France entière que celui qui semble lui rendre la lumière et la vie en lui restituant l'aspect de Votre Majesté. » De son côté, le président de la cour d'appel, M. Séguier, que nous retrouverons plus tard à genoux devant son roi légitime, termina par ces paroles un discours profondément élogieux : « Vivez longtemps, Sire, pour assurer vos immortels travaux, et daignez compter pour quelque chose l'admiration profonde et la fidélité respectueuse de votre cour d'appel. » Sans doute, pour tout ce monde officiel, sous lequel la nation disparaissait en quelque sorte, rien n'était beau comme ces institutions de l'empire, comme cette machine administrative, empruntée de l'ancien régime, et qui manœuvrait avec la régularité d'un feu de peloton; ils en avaient tous les bénéfices; il était donc tout naturel qu'ils souhaitassent à ces institutions une durée éternelle. Qu'importaient à

JANVIER 1806.

ces successeurs des classes privilégiées d'autrefois la liberté d'un peuple et la dignité d'un pays! Mais ceux qui avaient vu la France fière et indépendante, ceux qui l'avaient vue en possession de ce bien inestimable, la liberté, ceux qui avaient vu le monde entier s'incliner avec respect devant la République, ne pouvaient se consoler de la liberté perdue, des principes de la Révolution faussés ou mis en oubli; ils assistaient, muets et dédaigneux, à toutes ces pompes adulatrices; et ils se disaient qu'un tel état de choses, imposé par la force, et exécré, à l'intérieur et à l'extérieur, par tous ceux qui étaient contraints de le subir, ne pouvait avoir qu'une durée éphémère.

Que la paix n'était que précaire.

Il y avait bien en France, en dehors du monde officiel, et principalement parmi les commerçants et les financiers, une foule de gens dont l'unique souci était de gagner de l'argent, et qui se fussent indéfiniment accommodés du régime impérial, à la condition que ce régime leur assurât la paix au dehors et la tranquillité au dedans. Beaucoup s'imaginaient que l'éclatante victoire d'Austerlitz aurait pour conséquence de donner une paix sérieuse à l'Europe, car, en apprenant la signature du traité de Presbourg, le Sénat avait déclaré, par la bouche du sénateur Chaptal, que Napoléon « toujours occupé du bonheur des peuples » poserait les armes du moment où il aurait conquis une paix durable. Mais cette paix de Presbourg était-elle durable? Là était la question. Les esprits attentifs voyaient poindre déjà de nouveaux germes de guerre ; ils sentaient qu'avec un homme tel que Napoléon, dont l'ambition était insatiable, et qui n'avait d'autre règle que sa fantaisie, la tranquillité du monde était impossible.

Ratification du traité de Schœnbrunn.

Le roi de Prusse hésitait à ratifier le traité de Schœnbrunn. Napoléon, dans son trente-quatrième bulletin de la Grande Armée, tout en rendant pleine justice à l'en-

FÉVRIER 1806.

voyé de Frédéric-Guillaume, M. d'Haugwitz, avait eu le tort de désigner publiquement un autre ministre de la cour de Prusse comme n'ayant pas été inaccessible à la pluie d'or de l'Angleterre. Il voulait parler de M. de Hardenberg. C'était à la fois une inconvenance et une maladresse. Une inconvenance, car on pouvait être l'ennemi de l'Empire sans être le stipendié de la Grande-Bretagne; une maladresse, car on s'exposait à soulever contre soi une partie de l'opinion en Prusse. Cela ne manqua pas d'arriver. Les adversaires de l'alliance française ne voyaient pas dans la cession du Hanovre une compensation suffisante des avantages que la France retirait du traité de Schœnbrunn. Et puis, l'annexion du Hanovre leur paraissait un danger continuel de guerre avec l'Angleterre. Ils auraient donc voulu qu'on ne ratifiât le traité de Schœnbrunn qu'en y apportant de larges modifications. M. d'Haugwitz fut envoyé à Paris pour tâcher d'obtenir ces modifications. Mais ce diplomate habile dut se convaincre qu'il n'obtiendrait rien. Loin de là, l'empereur, irrité des hésitations de la Prusse, imposa des conditions plus dures que la première fois. Ainsi il exigea qu'en prenant possession du Hanovre, la Prusse fermât étroitement le Weser et l'Elbe aux Anglais, et qu'elle signât une alliance offensive et défensive avec la France, ce qui équivalait à un traité de garanties mutuelles. Il fallait accepter ou se résoudre à la guerre. M. d'Haugwitz accepta, le couteau sur la gorge pour ainsi dire. Le nouveau traité signé par lui fut ratifié le 24 février par la cour de Prusse, le roi Frédéric-Guillaume ne se sentant pas, quant à présent, en état d'entrer en lutte avec l'Empire. Mais l'opinion publique, en Prusse, se montra généralement contraire à ce traité. On en ressentit une indignation et une colère que le roi eut toutes les peines du monde à calmer; M. d'Haugwitz fut même gravement insulté à son retour. Il était évident qu'une

FÉVRIER 1806.

paix ainsi conclue n'avait aucune chance de durée, et qu'une guerre entre la France et la Prusse était inévitable à courte échéance.

Situation à l'égard de la Russie.

Le czar Alexandre, de son côté, n'avait pas déposé les armes. Grâce à la générosité intempestive de Napoléon, ses troupes avaient pu regagner les steppes de la Russie. Pour lui, il se recueillait, attendant les événements; mais la conduite brutale de l'empereur à l'égard de la cour de Naples, son alliée, n'était pas de nature à le rendre très favorable à une alliance avec la France.

Griefs contre la cour de Naples.

Cette cour de Naples, dirigée par une Messaline, s'était, du reste, attiré justement la colère du vainqueur d'Austerlitz. Le roi des Deux-Siciles avait pris l'engagement, par un traité ratifié à Portici le 16 vendémiaire an XIV (8 octobre 1805), de garder la plus stricte neutralité pendant le cours de la guerre entre la France d'une part, et l'Angleterre, l'Autriche et la Russie de l'autre, et à ne permettre l'entrée de ses ports à aucune escadre appartenant aux puissances belligérantes. De son côté, l'empereur des Français s'était obligé à ordonner l'évacuation du royaume de Naples par ses troupes. Mais, après Trafalgar, la reine Caroline, dont la haine contre la France tenait de la frénésie, croyant Napoléon perdu, avait audacieusement rompu ce traité, et, le 28 brumaire an XIV (19 novembre 1805), douze mille Russes et six mille Anglais avaient débarqué sur le territoire napolitain.

La déchéance des Bourbons de Naples.

Cette conduite perfide excita chez l'empereur une terrible colère. Il résolut de prononcer immédiatement la déchéance des Bourbons de Naples, et s'emporta au point d'écrire dans le 37e bulletin de la Grande Armée : « La reine de Naples a cessé de régner; ce dernier crime a rempli sa destinée; qu'elle aille à Londres augmenter le nombre des intrigants et former un comité d'encre sympathique avec Drake, Spencer, Smith, Taylor et Wick-

ham (1). « Décidé à tirer une vengeance exemplaire de cette trahison, il ordonna au général Saint-Cyr de marcher à grandes journées sur Naples pour punir « cette femme criminelle » et la chasser du trône. Quelques jours après, c'était le 6 nivôse de l'an XIV (27 décembre 1805), il s'écriait dans une proclamation à ses soldats : « La dynastie de Naples a cessé de régner; son existence est incompatible avec le repos de l'Europe et l'honneur de ma couronne. Soldats, marchez, précipitez dans les flots, si tant est qu'ils vous attendent, ces débiles bataillons des tyrans des mers.... Mon frère marchera à votre tête, il connaît mes projets; il est le dépositaire de mon autorité; il a toute ma confiance; environnez-le de toute la vôtre. »

Le prince Joseph à Rome.

Ses projets, c'était d'escamoter le trône de Naples au profit de sa famille, et de poser la couronne des Deux-Siciles sur la tête de ce même Joseph, improvisé tout à coup général en chef. En attendant qu'il fît connaître son dessein au monde, il confia au maréchal Masséna le soin de guider vers la capitale du royaume des Deux-Siciles ce général inexpérimenté. Le prince Joseph arriva à Rome dans les premiers jours de février 1806 pour se mettre à la tête de son armée. Le pape, assez peu charmé des événements qui se préparaient dans l'Italie méridionale, fit toutefois contre fortune bon cœur; il accueillit avec cordialité ce frère de l'empereur, sentant bien qu'il ne serait guère prudent d'indisposer son puissant protecteur. Il en fera l'expérience plus tard. Le prince

Entrée de Joseph à Naples.

Joseph se mit immédiatement en marche pour Naples. La droite de son armée était commandée par le général Reynier, le centre par Masséna, la gauche par le général Lecchi, qui était à la tête d'un corps de troupes italiennes. Le 8 février, son avant-garde franchit le Cari-

(1) Voy. ce 37e bulletin dans le *Moniteur* du 5 janvier 1806.

gliano à Ciprano. Le 9, Joseph adressa aux populations napolitaines une proclamation dans laquelle il leur disait que l'empereur des Français « dont la justice égalait la puissance » voulait donner un grand exemple, et où il s'efforçait de les rassurer. Leurs lois, leurs propriétés seraient respectées; les soldats français seraient leurs frères; comme si les habitants d'un pays pouvaient jamais considérer comme des frères les envahisseurs de leur patrie.

Joseph ne prenait encore que le titre de lieutenant de l'empereur et de gouverneur du royaume des Deux-Siciles. Il entra dans Naples, sans résistance, le 15 février 1806. Les Russes et les Anglais s'étaient embarqués à la nouvelle de la marche de nos troupes, et la reine et la cour s'étaient réfugiées à Palerme, emportant toutes les valeurs de la couronne et les fonds du Trésor. Aussi Joseph, à son grand regret, trouva-t-il les caisses publiques complètement vides. Cela ne l'empêcha pas, dès le lendemain de son arrivée, de faire présent à saint Janvier d'un beau collier de diamants (1), dans l'espérance de s'attirer les sympathies de la population. Toutefois, pour s'assurer des bonnes dispositions du peuple napolitain, il mit à la tête de sa police le corse Salicetti, ancien membre de la Convention, que Bonaparte avait connu au siège de Toulon.

Napoléon assistait, au Théâtre-Français, à une représentation d'*Athalie*, quand il apprit la nouvelle de l'entrée de son frère à Naples. C'était le 24 février 1806. Il chargea aussitôt un de ses aides-de-camp, le général Mouton, de faire annoncer par Talma, après le premier acte, « la punition du parjure de Naples ». Dès le lendemain, le *Moniteur* déclara que l'empereur rétablirait le royaume de Naples en faveur d'un prince français;

(1) Voy. *Moniteur* du 1er mars 1806.

FÉVRIER 1806.

nous verrons bientôt la sanction officielle de cette déclaration.

Fête promise à la Grande Armée.

Tandis que Joseph s'emparait sans coup férir des États napolitains — car c'est à peine si une courte résistance de Gaëte peut être considérée comme sérieuse — le prince Eugène prenait possession des États-Vénitiens, et le général Molitor pénétrait au cœur de la Dalmatie pour occuper les bouches du Cattaro. L'armée d'occupation en Allemagne commençait alors à se retirer. Il lui tardait de venir recevoir en France le prix de ses glorieux services. Déjà Napoléon, par un décret rendu le lendemain de la bataille d'Austerlitz, avait adopté tous les enfants des généraux, officiers et soldats morts à cette bataille. Les garçons devaient être entretenus et élevés aux frais de l'État dans le palais de Rambouillet, les filles dans celui de Saint-Germain. De plus, l'empereur accordait à tous ces enfants le droit de joindre à leurs noms de baptême celui de Napoléon. C'était là une satisfaction donnée aux morts, satisfaction qui demeura, du reste, toute platonique; il fallait songer aux vivants. L'empereur décida qu'une fête nationale serait offerte à la Grande Armée dans le courant du mois de mai, et qu'une exposition générale et publique de tous les produits de l'industrie ferait partie des fêtes consacrées à célébrer les victoires des armées françaises. Retardée en raison des événements, cette fête triomphale fut indéfiniment ajournée. On se contenta, pour le moment, de distribuer à profusion des décorations de la Légion d'honneur aux braves de la Grande Armée.

Pourparlers avec l'Angleterre.

Une partie de cette armée allait bientôt rentrer dans ses foyers, car, au 1er avril 1806, les troupes françaises devaient être mises sur le pied de paix. Les camps volants formés à Alexandrie, à Rennes, à Poitiers, furent dissous au commencement de mars; les corps de réserve, commandés par les maréchaux Kellermann et Lefebvre, le

MARS 1806.

furent également, et toutes les gardes nationales, mises en réquisition, rentrèrent chez elles. La paix semblait donc devoir s'affermir sérieusement. Il n'était pas jusqu'à l'Angleterre avec laquelle on n'eût, vers cette époque, l'espérance de voir cesser les hostilités. Cependant, le traité de Schœnbrunn l'avait exaspérée au point qu'elle avait déclaré la guerre à la Prusse, sous prétexte qu'en acceptant le Hanovre, cette puissance était devenue l'humble vassale de Napoléon. Mais la mort de Pitt, survenue prématurément le 23 janvier 1806, parut devoir amener un grand changement dans la politique anglaise.

Mort de Pitt.

Ce terrible ennemi de notre pays était mort jeune encore — il avait à peine 47 ans — frappé au cœur par nos derniers triomphes, et doutant peut-être du succès de l'œuvre qu'il avait entreprise, à savoir d'enrayer la marche de la Révolution et d'anéantir la grandeur française. Un nouveau ministère se forma à sa mort, dans lequel Fox entra avec le portefeuille des affaires étrangères. Adversaire infatigable de Pitt, Fox avait été l'admirateur de la Révolution française; ses sympathies pour notre nation n'étaient un mystère pour personne; on le considéra donc comme l'artisan d'une paix prochaine entre l'Angleterre et la France. Un misérable s'étant offert à lui pour assassiner l'empereur, il s'empressa de faire part de cette proposition à notre ministre des relations extérieures, M. de Talleyrand, et livra l'homme à la justice anglaise. Il n'en fallut pas davantage pour que des pourparlers sérieux s'établissent entre les deux gouvernements. Fox et l'empereur se montrèrent pleins de courtoisie à l'égard l'un de l'autre. Il y eut même un échange de prisonniers entre les deux nations. L'amiral Villeneuve put revenir en France, où, comme nous l'avons dit précédemment, il ne revint que pour mourir d'une mort volontaire, ne voulant pas survivre à la défaite de Trafalgar. On verra tout à l'heure comment ces négociations, si heureuse-

Mars 1806.

ment commencées, se trouvèrent tout à coup fatalement interrompues.

L'empereur profita de cette nouvelle halte dans la guerre pour pousser activement les grands travaux publics commencés depuis quelques années à Paris et en France. Les époques de despotisme sont surtout favorables à ce genre de travaux, parce que, tout pliant sous une volonté unique, le goût des innovations, des embellissements et des constructions ne rencontre aucun obstacle. Alors s'exécutent une foule d'œuvres, les unes inutiles et ruineuses, les autres d'une incontestable utilité et qui sont un bienfait pour les peuples. C'est ainsi que ces temps, que l'histoire doit maudire, laissent parfois, de leur passage, des souvenirs d'une immortelle grandeur, faible compensation des hontes et de la servitude dont ils ont été témoins. La Révolution, du reste, il faut le rappeler, avait conçu de gigantesques plans d'embellissements de Paris; comme nous avons eu occasion de le dire autre part (1), les plus gracieux ornements du jardin des Tuileries sont l'œuvre du comité de Salut public.

Les travaux de Paris.

La pensée d'achever le Louvre et de le réunir aux Tuileries devait naître dans l'esprit d'un souverain absolu. Napoléon n'avait pas manqué de s'y arrêter, et les travaux de l'aile septentrionale de ce palais étaient poussés avec la plus grande activité au moment où commençait la campagne d'Allemagne. Les quais Desaix et Napoléon, le canal de l'Ourcq, les rues de Rivoli et de la Paix, l'achèvement de la place de la Bastille, le pont des Arts, le pont de la Cité, le pont du Jardin des Plantes, qui prit le nom de pont d'Austerlitz, datent de cette époque. Pour compléter l'achèvement du Louvre, l'empereur décréta l'ouverture d'une rue large

(1) Voy. notre *Précis de l'Histoire de la Révolution.*

Mars 1806.

de dix-sept mètres, allant de l'axe du palais des Tuileries à l'axe du palais du Louvre. Cette rue devait être bordée de constructions monumentales et prendre le nom de rue Impériale (1). De plus, il fut décidé qu'un arc de triomphe serait élevé, avant le 1er novembre 1806, à la gloire de nos armées, sur le Carrousel, à la grande entrée du palais des Tuileries. La rue n'a pas été faite, et c'est fâcheux, car elle eût mieux valu que l'immense espace vide qu'on voit entre le Louvre et les Tuileries; mais tout le monde connaît le charmant arc de triomphe qui orne la place du Carrousel.

Napoléon décréta aussi la réparation de la vieille église de Saint-Denis, fort délabrée alors et toute marquée des stigmates de la Révolution. Il lui prit fantaisie de dormir plus tard dans les caveaux où avaient été inhumés les corps des rois de France. Pour remplacer les sépultures détruites par l'ouragan révolutionnaire, il ordonna la construction de quatre chapelles funéraires, trois pour les souverains des trois premières races, et la quatrième pour sa propre race. Il croyait à l'avenir de sa dynastie. Nous citerons encore, parmi des travaux plus sérieux et plus utiles, la continuation des canaux de Saint-Quentin et de Bourgogne, le creusement du canal de l'Escaut, du canal du Rhône au Rhin, la continuation de la route du Mont-Cenis et de celle du Simplon. Nous ne citons, bien entendu, que les plus importants.

Ouverture du Corps législatif.

D'autres travaux, dans un ordre d'idées différent, signalèrent aussi sa présence à Paris pendant cette année 1806. Un décret, daté de Schœnbrunn, avait fixé au 1er mars l'ouverture du Corps législatif. L'ouverture de cette Assemblée se fit le 2 au lieu du 1er, avec un cérémonial arrêté d'avance et minutieusement décrit

(1) Voy. *Moniteur* du 5 mars 1806.

MARS 1806.

par le grand-maître des cérémonies, M. de Ségur. En haranguant ses fidèles députés, l'empereur commit une insigne imprudence : ce fut de déclarer que l'Italie tout entière faisait désormais partie de l'Empire. Donc les souverains, imposés par lui aux diverses parties de la péninsule, n'étaient que ses humbles vassaux. Il n'y avait pas de meilleur moyen pour indisposer l'Europe contre nous. Mais l'empereur se croyait maître de l'avenir. N'avait-il pas déclaré un jour qu'il sentait en lui l'infini (1)? « Mes armées, dit-il, n'ont cessé de vaincre que lorsque je leur ai ordonné de cesser de combattre. » De Trafalgar à peine quelques mots négligemment tombés de sa bouche : « Les tempêtes nous ont fait perdre quelques vaisseaux, après un combat imprudemment engagé. » On ne prenait pas plus philosophiquement son parti d'une défaite où avait entièrement sombré notre puissance maritime.

Le Corps législatif n'avait pu, jusque-là, présenter ses félicitations au vainqueur d'Austerlitz. Il s'en dédommagea en allant, le lendemain, avec le Tribunat, porter aux Tuileries l'expression de son dévouement et de son admiration. La session ne devait pas être de bien longue durée : le Corps législatif votait aveuglément les projets sortis de l'imagination de Napoléon ou de celle de ses conseillers, après qu'ils avaient été élaborés dans les discussions préparatoires du conseil d'État et du Tribunat. Il adopta d'abord une loi sur le système des conseils de Prudhommes, puis il consacra la plus grande partie de ses séances au vote des interminables articles du code de procédure. Au moment où il se disposait à adopter, sans mot dire, cette œuvre confuse des légistes impériaux, l'empereur faisait un nouveau roi de sa façon. Seulement, cette fois, il le prenait dans

Le code de procédure.

(1) *Témoignages historiques*, par M. Desmarest.

MARS 1806.

sa famille, et, chose plus grave, il reconstituait une sorte de féodalité ; lui, le souverain qui se vantait d'être sorti des entrailles de la Révolution, il entreprenait de restaurer les privilèges princiers et territoriaux contre lesquels la France luttait depuis tant de siècles, et que la glorieuse Assemblée de 1789 croyait avoir anéantis à jamais.

Toujours obsédé par la pensée de reconstituer à son profit l'empire d'Occident, l'empereur voulait autour de lui des royautés vassales et des fiefs impériaux; il avait aussi l'idée de substituer partout, en Europe, la famille des Bonaparte à celle des Bourbons. Sa sœur Élisa était déjà pourvue de la principauté de Piombino et du duché de Lucques; les autres membres de la famille attendaient, impatients, leur part du festin royal. Le 31 mars 1806, le Sénat reçut, par un message solennel, communication de divers décrets, qu'il était chargé de convertir en articles additionnels aux constitutions de l'Empire. Par un de ces décrets, Napoléon reconnaissait, pour roi de Naples et de Sicile, son bien-aimé frère Joseph, grand électeur de France. Un autre décret conférait au grand amiral Murat, mari de sa sœur Caroline, la souveraineté absolue des duchés de Clèves et de Berg. Un troisième décret conférait également, en toute propriété et souveraineté, la principauté de Neufchâtel au maréchal Berthier. Par un quatrième décret, la princesse Pauline, sœur de l'empereur, et le prince Borghèse, son mari, étaient investis de la principauté de Guastalla. Un autre décret réunissait définitivement les États-Vénitiens au royaume d'Italie. L'empereur érigeait, en même temps, en duchés grands fiefs de l'Empire la Dalmatie, l'Istrie, le Frioul, Cadore, Bellune, Conegliano, Trevise, Feltre, Bassano, Vicence, Padoue et Rovigo. Il se proposait de donner l'investiture desdits fiefs, pour être transmis héréditairement,

Joseph roi de Naples. Les fiefs impériaux.

Mars 1806.

par ordre de primogéniture, aux descendants mâles de ceux en faveur de qui il en aurait disposé. Six grands fiefs de l'Empire furent institués dans le royaume des Deux-Siciles. Napoléon se réserva de plus le quinzième du revenu de ce royaume et de celui des États-Vénitiens, et un million de rentes sur le royaume de Naples, pour les distribuer entre les favoris qu'il devait investir de ces différents fiefs.

Les maréchaux et généraux de l'Empire étaient fort pillards, pour la plupart; on était loin de la probité et du désintéressement des généraux de la République. Ce fut au point que l'empereur, pour engager ces officiers-généraux à rompre avec leurs habitudes d'exactions, se crut obligé de leur promettre plus qu'ils ne pourraient jamais prendre eux-mêmes (1). Seulement l'empereur, qui jadis avait si bien encouragé toutes ces exactions, ne se disait pas que ce qu'il s'engageait à donner ainsi ne devait pas être autre chose que du pillage légalisé. En effet, toutes ces donations, tous ces domaines, toutes ces richesses, dont il se préparait à combler arbitrairement ses principaux serviteurs civils et militaires, furent une immense spoliation au détriment du pays.

Et dans ce Sénat, dont tant de membres avaient appartenu aux assemblées révolutionnaires, dans ce Sénat qui comptait dans son sein les Sieyès, les Grégoire, les Lanjuinais, pas une voix ne s'éleva pour protester contre cette audacieuse violation des principes de 1789, reconnus par les constitutions de l'Empire. Le Tribunat et le Corps législatif ne réclamèrent pas davantage. Comment donc! A en croire le président du Sénat, François (de Neufchâteau), la légitimité des motifs de « cette grande conception » ne pouvait être contestée. C'était pour le bonheur de la génération présente que

(1) Lettres au prince Eugène et au roi Joseph.

Avril 1806.

l'on marchait à pieds joints sur les principes sacrés de la Révolution, dont le triomphe avait coûté tant d'efforts et tant de sang. Quant au comédien consommé qui avait eu l'idée de cette grande conception, il déclarait ingénument lui-même qu'elle se rattachait à sa pensée la plus chère, celle à laquelle il avait dévoué sa vie entière : « la grandeur et la prospérité de ses peuples. » Et tout ce Sénat servile d'applaudir, de se confondre en remerciements pour une aussi importante communication, de s'empresser d'aller déposer ses hommages aux pieds de la reine de Naples, de la princesse de Clèves et de Berg, et de la princesse de Guastalla, autrement dite Pauline Bonaparte (1), celle qui posait, pour la beauté plastique, devant le sculpteur Canova.

Le mariage du prince de Bade.

Cette création de principautés vassales et de fiefs impériaux n'était pas seulement une violation de notre droit public moderne, c'était un défi jeté à l'Europe; mais, en faits de ce genre, nous ne sommes pas au bout des équipées de l'empereur des Français. En attendant qu'il complétât son système de fiefs par l'institution d'une noblesse impériale, Napoléon pourvoyait à l'établissement des princes et princesses de sa famille. Le prince héréditaire de Bade avait été fiancé, dès le 5 mars précédent, à M[lle] Stéphanie de Beauharnais, nièce de l'impératrice, que l'Empereur s'était plu à adopter, comme il avait adopté Eugène de Beauharnais. Ce mois d'avril fut témoin du mariage de ce prince avec la princesse Stéphanie. La bénédiction nuptiale leur fut donnée le 8, à huit heures du soir, dans la chapelle des Tuileries, par le cardinal légat Caprara, assisté de M. de Rohan, ancien archevêque de Cambrai, devenu aumônier de l'impératrice. La cérémonie fut suivie d'un grand feu d'artifice, tiré sur la place de

(1) Voy. le *Moniteur* du 1[er] avril 1806.

AVRIL 1806.

la Concorde; les spectacles publics faisaient partie du système de gouvernement impérial. C'était le cirque antique offert au peuple en dédommagement de la liberté.

Affaire des négociants réunis.

Cependant le Corps législatif continuait à voter silencieusement les lois qui lui étaient soumises. Il s'occupait alors du budget de 1806. La situation financière ne se présentait pas, cette année, sous un aspect bien brillant. Une imprudence, une légèreté de Napoléon n'avait pas peu contribué à empirer cette situation. Il avait cru devoir concéder à une association, connue sous le nom de « compagnie des négociants réunis, » ayant à sa tête trois spéculateurs effrénés, MM. Desprez, Vanderberghe et Ouvrard, enrichis tous trois par l'agiotage et dans les fournitures des armées, le recouvrement de la dette d'Espagne. Or, grâce à l'incurie, à la faiblesse, et peut-être à la complicité du ministre du Trésor, M. de Marbois, cette compagnie s'était entendue avec les receveurs généraux, et sous prétexte de recouvrer les fonds de l'État, elle s'était livrée, avec ces fonds, à d'effroyables spéculations; si bien qu'à l'époque de la campagne d'Allemagne, elle se trouvait à découvert de 141 millions, dont elle était débitrice envers le Trésor.

M. Mollien, ministre du Trésor public.

L'empereur, en apprenant cette situation, ne put s'empêcher de témoigner son vif mécontentement à M. de Marbois, et il le remplaça au ministère du Trésor par M. Mollien, directeur de la caisse d'amortissement, dans lequel il avait pleine confiance, et qui justifiait cette confiance par sa probité et sa compétence en matière financière. Napoléon ne s'en tint pas là; il menaça les directeurs de la compagnie des négociants réunis de les livrer à la justice, s'ils ne faisaient immédiatement abandon à l'État de tout ce qu'ils possédaient. Ces messieurs furent bien obligés de se résigner à ce cruel sacrifice, heureux encore d'en être quittes à si

AVRIL 1806.

bon marché, car ils ne rendirent pas tellement gorge qu'ils ne missent en sûreté une bonne partie de leur fortune mal acquise, et ils échappèrent aux coups de la justice qui eût dû les frapper.

Le budget de 1806.

Le budget de l'année 1806 s'élevait, en dépenses, à la somme de 894,240,559 francs. Dans ce budget, il est vrai, était compris un supplément d'exercice de trois mois et six jours, parce que, l'année républicaine commençant au mois de septembre, on avait, en rétablissant l'ancien calendrier, ajouté à l'année budgétaire les huit derniers jours de septembre et les mois d'octobre, de novembre et de décembre. En un mot, c'était un exercice de quinze mois. Pour apurer les comptes antérieurs, le gouvernement impérial fit vendre les domaines nationaux qu'il avait affectés à la dotation de certains établissements, comme le Sénat et la Légion d'honneur, et il remplaça ces biens par une inscription de rentes sur l'État. Puis, afin d'éviter désormais le retour des déficits dans le budget, il rétablit l'impôt du sel, qui sous le nom de gabelle, avait laissé parmi le peuple de si effroyables souvenirs, et il augmenta les impôts indirects, auxquels il avait eu le tort de revenir. Le remède était pire que le mal. La seule chose à laquelle on ne songeât point, comme cela arrive toujours sous les gouvernements monarchiques, c'était l'économie (1). Ne fallait-il pas pourvoir aux exigences de toute cette armée de parasites et de mendiants, nécessaire à la splendeur du trône? Le nombre des sinécures richement dotées allait toujours croissant. Et comme si la masse des fonctionnaires inutiles n'était pas suffisante, un décret rendu à Saint-Cloud, le 23 mai 1806, créa des inspecteurs généraux des forêts, dont la nécessité jusque-là ne s'était pas fait sentir.

(1) Notre impartialité nous oblige à dire qu'on n'y a pas songé davantage sous la troisième République.

Mai 1806.

On était au mois de mai, et déjà le Corps législatif était arrivé à la fin de sa courte session. Avant de se séparer, il eut à statuer sur une des créations les plus importantes de l'Empire, nous voulons parler de l'Université.

L'instruction publique sous l'Empire. Création de l'Université.

Ceux qui ont suivi attentivement l'histoire de notre pays, depuis la grande émancipation de 1789, ont vu avec quelle prédilection toute particulière nos assemblées révolutionnaires, et principalement la Convention nationale, s'étaient occupées des questions d'instruction publique. Les nombreux et admirables rapports, dont ces questions ont été l'objet dans cette grande Assemblée, sont encore dans toutes les mémoires. La Convention sentait bien que l'instruction publique était la pierre angulaire de tout pays libre. Aussi avait-elle décrété en principe la gratuité de l'enseignement primaire et la formation d'établissements importants pour répandre l'instruction à tous les degrés. Les événements, par malheur, n'avaient pas permis la réalisation immédiate de ces hautes conceptions. Les écoles centrales, établies sous le Directoire, dans les diverses parties de la République, ne suffisaient pas aux besoins de l'instruction publique, et les années de tranquillité du Consulat avaient passé sans qu'on se fût beaucoup préoccupé de la question. On avait seulement institué, à la place des écoles centrales, des lycées et des collèges, où les enfants recevaient l'instruction des mains de l'État. Somme toute, l'enseignement, et surtout l'enseignement primaire, était dans un triste état au commencement de l'Empire. On avait toutes les peines du monde à trouver des instituteurs primaires, et, du reste, dans la plupart es communes, on n'avait même pas de logement à leur donner. Ce grand pays de France était encore plongé dans la plus profonde ignorance, et ce n'était pas à l'Empire qu'il était réservé de l'en tirer.

Mai 1806.

Le Convention nationale avait si bien compris l'importance de l'instruction publique, que, en remplaçant les ministères par des commissions, elle avait institué une commission spéciale, autrement dit un ministère de l'instruction publique. Mais cette utile innovation avait disparu avec elle. L'administration de l'instruction publique ne formait encore, sous l'Empire, qu'une direction du ministère de l'intérieur, à la tête de laquelle était le chimiste Fourcroy.

Ce que voulut, et ce que fit l'Empire, ce fut de donner à la jeunesse française, en dehors de l'enseignement du clergé, qui lui était à bon droit suspect, un enseignement pouvant convenir aux jeunes gens de toutes les religions. Il créa donc, par une loi composée de trois articles seulement, l'*Université impériale*. Par l'article premier, il était établi un corps chargé exclusivement de l'enseignement et de l'éducation publique. L'article second imposait aux membres du corps enseignant des obligations civiles, spéciales et temporaires; enfin l'article troisième renvoyait à la session de 1810 l'organisation définitive de ce corps. Sans doute c'était là encore quelque chose de bien imparfait; mais si défectueuse qu'ait été cette création, au point de vue des véritables besoins de l'instruction publique, il faut encore savoir gré à l'Empire d'avoir compris que l'enseignement doit être une chose essentiellement laïque. La loi sur l'Université impériale, présentée par M. Fourcroy dans la séance du 6 mai 1806, fut votée, le 10, par deux cent dix boules blanches contre quarante-deux noires. Cette opposition muette, si peu importante qu'elle fût, n'en causa pas moins un certain étonnement. Deux jours après, le Corps législatif se séparait en vertu d'un décret impérial. La session avait duré deux mois et dix jours.

Réorganisation du conseil d'État et de la Banque de France.

A la suite de cette session, l'empereur compléta l'organisation de son conseil d'État par l'institution de maîtres

Mai 1806.

des requêtes. Il fallait bien créer des fonctions pour les solliciteurs qui se présentaient en foule, et dont un grand nombre appartenaient à de vieilles familles qu'on n'était pas fâché de rallier à l'Empire. MM. Portalis fils, Molé et Pasquier firent partie de la première fournée des nouveaux maîtres des requêtes. Le conseil d'État vit ensuite augmenter ses attributions. C'est ainsi qu'il eut à statuer sur tous les marchés passés avec le gouvernement; et, pour la défense des justiciables, on rétablit des charges d'avocats au conseil.

La Banque de France fut également réorganisée au mois de mai 1806. Par suite de faux calculs, elle s'était trouvée à court de numéraire pendant la dernière campagne, et ses paiements en avaient souffert. Son capital fut élevé de 45 millions à 90 millions. Enfin, comme l'empereur ne pouvait plus rien souffrir qui rappelât une organisation libre et républicaine, il substitua au président éligible, qui était à la tête de la Banque de France, un gouverneur nommé par lui. Le premier gouverneur, donné de sa main à ce grand établissement financier, fut le conseiller d'État Cretet, un de ces membres complaisants du Conseil des Anciens, enrichis par l'achat de biens nationaux, et qui saluèrent avec le plus d'empressement, en Brumaire, le coup d'État victorieux (1).

Louis Bonaparte, roi de Hollande.

Cela fait, Napoléon en revint à son idée favorite de monarchie universelle, dont il était obsédé. Il ne lui suffisait pas d'avoir le royaume de Naples, par son frère Joseph, il voulait aussi la Hollande, où le semblant d'organisation républicaine, dont elle était encore pourvue, lui portait ombrage, et qu'il projetait d'ériger en royaume au profit de son frère Louis. Il avait d'abord procédé pour ce dernier comme pour Joseph. Il avait commencé par le nommer général en chef de l'armée du Nord, et il

(1) Voy. le discours d'installation de M. Cretet dans le *Moniteur* du 20 mai 1806.

Mai 1806.

l'avait envoyé, en cette qualité, à la Haye, à Rotterdam, dans toute la Hollande, escorté de l'amiral Verhuel, qui ne l'avait pas quitté de tout le mois de janvier.

Le grand pensionnaire Schimmelpenninck était l'instrument dont Napoléon s'était servi pour porter les premiers coups aux institutions libres de la Hollande. Quand il eut connaissance des projets de l'empereur, il résista autant qu'il le put, voulant éviter à sa patrie le malheur de tomber sous un joug étranger. Une députation des États-Généraux, du conseil d'État et des ministres de Hollande, se présenta vainement aux Tuileries pour faire revenir Napoléon sur son étrange projet. On fut bien obligé de céder. L'empereur n'avait-il pas la Hollande entre les mains? De gré ou de force, il lui fallait la couronne des Pays-Bas. Dix jours furent accordés au grand pensionnaire pour prendre un parti, passés lesquels l'empereur était décidé à agir d'autorité. Les Etats-Généraux, contraints et forcés, finirent par sanctionner, le 28 mai 1806, un arrangement arrêté d'avance, à Paris, et par lequel ils reconnaissaient Louis-Bonaparte pour roi de Hollande.

Schimmelpenninck refusa, pour sa part, de ratifier la convention qui livrait la patrie hollandaise au bon plaisir de l'empereur des Français; mais il se trouva des ambassadeurs pour la porter humblement aux Tuileries. Un des complices de cet acte malhonnête, l'amiral Verhuel, marin distingué, mais plat courtisan et mauvais patriote, était à la tête de ces ambassadeurs. La députation fut reçue en audience solennelle dans la salle du trône, aux Tuileries, le 5 juin 1806. Après avoir remercié l'amiral de l'*offre* de la couronne de Hollande, que les États faisaient au prince Louis, et adhéré à leur *vœu*, l'empereur, se tournant vers son frère, lui dit : « Je proclame roi de Hollande, le prince Louis. Vous, prince, régnez sur ces peuples.... Mais ne cessez jamais d'être Français. La di-

Juin 1806.

JUIN 1806.

gnité de connétable de l'Empire sera possédée par vous et vos descendants; elle vous retracera les devoirs que vous avez à remplir envers moi... » Le prince Louis répondit que *ses peuples*, unis à la France par l'intérêt, le seraient encore par les sentiments d'amour et de reconnaissance de leur roi à Sa Majesté. L'amiral Verhuel et ses compagnons se retirèrent, en faisant trois profondes révérences. Le tour était fait.

Le jour même, ce nouvel acte de spoliation fut ratifié par le Sénat. Voici quelles en furent les conséquences. Depuis le jour où nous avions apporté la République à la Hollande, elle nous avait regardés comme des libérateurs, elle s'était montrée toute dévouée à la France de la Révolution, et, dans maints combats, sur terre et sur mer, ses soldats avaient combattu à côté des nôtres, comme s'ils eussent été les enfants de la même patrie. A partir du moment où il plut à l'Empire de lui imposer un roi, elle ne vit plus en nous que des oppresseurs et des conquérants; et l'heure où cet Empire se trouvera anéanti par la coalition victorieuse sera saluée par elle comme l'heure de la délivrance.

Les principautés de Bénévent et de Ponte-Corvo.

Après avoir fait un nouveau roi, l'empereur fabriqua deux nouveaux princes. Par un décret du 8 juin de cette année, il investit son grand chambellan et ministre des relations extérieures, Talleyrand, de la principauté de Bénévent, et le maréchal Bernadotte, beau-frère de Joseph Bonaparte, de celle de Ponte-Corvo; lesdites principautés devant être transmises à leurs enfants mâles, par ordre de progéniture. Le même jour il désigna son oncle, le cardinal Fesch, comme coadjuteur de l'électeur de Ratisbonne, archichancelier de l'empire d'Allemagne et primat de Germanie, sur la demande même de l'électeur; ajoutant que cette proposition, plus ou moins spontanée de l'électeur archichancelier de l'empire germanique, était à la fois utile à l'Allemagne et conforme

JUILLET 1806.

à la politique de la France. Comme s'il était conforme à la politique d'un pays de vouloir tout absorber et de s'immiscer à chaque instant dans les affaires des peuples voisins!

La nouvelle confédération du Rhin.

L'empereur avait désormais un pied en Allemagne par son beau-frère, le grand-amiral prince Murat, devenu grand-duc de Berg et de Clèves. Cela ne lui suffit pas. L'ancienne constitution germanique n'offrait plus, selon lui, aucune espèce de garantie à la paix intérieure et extérieure de l'Allemagne. Il imagina donc de former une nouvelle confédération de tous les États germaniques, en dehors de la Prusse et de l'Autriche, et de la placer sous le protectorat immédiat de l'Empire français. Cela fait, ayant déjà la Hollande et l'Italie tout entières sous sa domination, il ne lui restait plus qu'à prendre le titre d'empereur d'Occident.

Napoléon était à peu près sûr d'avance de ne pas rencontrer d'opposition de la part des petits princes allemands. La plupart de ces souverains, le roi de Bavière, le roi de Wurtemberg, l'électeur de Ratisbonne, archichancelier de l'empire germanique, l'électeur de Bade, le prince Joachim Murat, grand-duc de Clèves et de Berg, le landgrave de Hesse-Darmstadt, les princes de Nassau-Usingen et Nassau-Weilbourg, les princes de Hohenzollern-Sigmaringen, les princes de Salm-Salm et Salm-Kirbourg, le prince d'Ysenbourg-Birstein, le duc d'Aremberg, le comte de la Leyen et le duc de Wurtzbourg, propre frère de l'empereur d'Autriche, acceptèrent les yeux fermés, pour ainsi dire, le plan de confédération qui leur fut présenté tout rédigé sous le nom de confédération des États du Rhin.

Voici, en quelques mots, quelles étaient les principales dispositions de cette confédération nouvelle, qui enlevait toute l'Allemagne centrale aux influences de la Prusse et de l'Autriche. Les intérêts communs des États confédérés

Juillet 1806. devaient être discutés dans une diète siégeant à Francfort et présidée par l'électeur archichancelier, qui prenait le titre de prince-primat et d'altesse éminentissime. L'électeur de Bade et le landgrave de Hesse-Darmstadt prenaient celui de grand-duc. L'empereur des Français était proclamé protecteur de la confédération, et, en cette qualité, il lui appartenait, à la mort de chaque prince-primat, d'en désigner le successeur. Les rois et princes confédérés possédaient tous les droits de souveraineté sur les terres enclavées dans leurs possessions, c'est-à-dire les droits de législation, de juridiction suprême, de haute police, de conscription militaire et d'impôts. Ils conservaient en outre tous les droits seigneuriaux et féodaux, tels que les droits de basse et moyenne justice, de juridiction et de police forestière, de chasse, de pêche, de mines, d'usines, de dimes et prestations féodales, de pâturage et autres semblables, et les revenus provenant desdits domaines et droits.

Toute guerre continentale, que l'une des parties contractantes aurait à soutenir, devait devenir immédiatement commune à toutes les autres. Et dans le cas où une puissance étrangère à la confédération viendrait à armer, celle-ci armerait également, pour ne pas être prise au dépourvu. Le contingent à fournir par chacun des alliés en cas de guerre, était ainsi réparti : la France, deux cent mille hommes; la Bavière, trente mille; le grand-duc de Bade, huit mille; le grand-duc de Berg, cinq mille; le grand-duc de Darmstadt, quatre mille; les autres princes confédérés, ensemble, quatre mille. Enfin, on se réservait de recevoir dans la confédération les autres États allemands qui voudraient y entrer. Allusion évidente à la Saxe et au Hanovre. Le traité (1), signé à Paris, le 12 juillet 1806, par les représentants des diverses

(1) Voy. ce traité dans le *Moniteur* du 13 août 1806.

provinces confédérées, fut ratifié à Munich le 25 du même mois. Juillet 1806.

En vertu de ce traité, l'empereur d'Autriche, François II, se trouvait dépossédé du titre d'empereur d'Allemagne, dont ses prédécesseurs étaient en possession depuis de si longues années, et toutes les populations du centre de l'Allemagne tombaient, comme au temps de Charlemagne, sous l'influence directe de la France. Mais si l'empire de Charlemagne s'était disloqué aussitôt après la mort du grand empereur, il n'y avait aucune raison pour que le nouvel empire d'Occident fût plus solide et plus durable. C'était une chimère étrange que de vouloir réunir sous une même volonté les populations d'au-delà du Rhin et celles qui vivaient en deçà, populations si différentes d'origine, de mœurs et de langage; c'était le meilleur moyen de susciter entre elles d'effroyables inimitiés. De toutes les lourdes fautes commises par l'empereur Napoléon, le traité de la confédération des États du Rhin ne fut pas l'une des moins graves, car il contenait des germes de guerre, dont l'explosion allait avoir lieu beaucoup plus tôt qu'on ne le croyait généralement.

Il est impossible de se figurer le déchaînement auquel donna lieu, dans toute l'Allemagne et dans toute l'Europe, cette étrange conception, cet acte arbitraire de Napoléon. Il parut de tous côtés des brochures, des pamphlets destinés à surexciter le patriotisme germanique et à soulever les Allemands contre le despotisme impérial. L'empereur entra dans une telle fureur à la lecture de ces pamphlets, qu'il ordonna contre les éditeurs les mesures les plus rigoureuses. « Mon cousin, écrivit-il à son fidèle Berthier, j'imagine que vous avez fait arrêter les libraires d'Augsbourg et de Nuremberg. Mon intention est qu'ils soient traduits devant une commission militaire pour être jugés et fusillés dans les

JUILLET 1806.

vingt-quatre heures (1). » Et ce n'était pas une vaine menace, comme on va le voir.

Assassinat du libraire Palm.

Il y avait à Nuremberg un libraire nommé Jean-Philippe Palm. C'était un homme fort distingué, jouissant de l'estime générale. Au mois de juin de cette année 1806, il fut accusé d'avoir distribué une brochure intitulée l'*Allemagne dans son profond abaissement*, pamphlet dirigé contre Napoléon, et attribué à M. Gentz. Arrêté en juillet, en vertu d'un ordre exprès venu de Paris, Palm fut conduit à Braunau et livré immédiatement à une commission militaire. N'ayant pas d'avocat, il se défendit lui-même avec beaucoup d'énergie et de dignité. Aucune preuve ne s'élevait contre lui. Cette brochure, il l'avait reçue par la poste; il ignorait même le nom de l'auteur. N'importe! il n'en fut pas moins condamné à mort. On sait ce que sont ces juges de commissions militaires; ils obéissent à un ordre, témoin la lettre au cousin Berthier, lettre dont nous venons de citer quelques lignes atroces.

La nouvelle de la condamnation de Palm plongea la ville dans une sorte de consternation. Les dames des premières familles de Braunau, tenant leurs enfants dans leurs bras, se rendirent chez le général Saint-Hilaire, gouverneur de la ville, et se jetèrent à ses pieds, en réclamant un sursis à l'exécution. Le général se montra inflexible; il avait des ordres formels de l'empereur. Le malheureux Palm fut fusillé trois heures après sa condamnation, le 26 août 1806.

Cet assassinat, plus horrible encore peut-être que celui du duc d'Enghien, excita une indignation universelle. Des souscriptions publiques en faveur de la veuve et des enfants de Palm furent ouvertes à Londres, à Saint-Pétersbourg, et en Allemagne même, malgré la terreur ins-

(1) Lettre en date du 5 août 1806.

JUILLET 1806.

pirée par Napoléon. Il fut honoré à l'égal d'un martyr, et il n'est pas un patriote allemand qui ne conçut dès lors le désir de le venger (1).

Reconnaissance de la confédération nouvelle.

En notifiant à la diète de Ratisbonne le traité relatif à la nouvelle confédération des États du Rhin, l'empereur eut beau déclarer qu'il n'avait accepté le titre de protecteur de cette confédération que dans des vues de paix, pour la tranquillité de l'Allemagne, et afin que sa médiation, constamment interposée entre les plus faibles et les plus forts, prévînt toute espèce de dissensions et de troubles, il sentait bien lui-même qu'il aurait à vaincre des résistances formidables pour l'imposer aux peuples germaniques. Sans doute l'Autriche reconnut la confédération nouvelle, mais elle la reconnut le désespoir dans l'âme, parce qu'elle ne pouvait faire autrement, et elle se réserva de protester dès qu'elle pourrait se relever de ses ruines. La Prusse aussi reconnut cette confédération et les changements survenus en Allemagne sans son assentiment; mais elle s'efforça de comprimer des ressentiments qui n'allaient pas tarder à éclater. Il n'était pas besoin d'être très clairvoyant pour ne pas s'apercevoir de l'inimitié de la Prusse à notre égard; déjà l'on pouvait entendre les sourds grondements des colères soulevées à Berlin par l'attitude de Napoléon à l'égard de l'Allemagne

Si vives furent les inquiétudes en France que le gouvernement crut devoir rassurer les esprits par l'insertion d'une note au *Moniteur*. La France, y était-il dit, pouvait compter sur un repos durable. « En vain sèmerait-on l'or et la corruption, on ne trouverait plus de souverain

(1) L'empereur parlait souvent, dans son entourage intime, de faire fusiller celui-ci ou celui-là. M. Thiers dit quelque part que fort heureusement il y avait loin de la menace à l'exécution. Dans ses vingt gros volumes, si pleins de détails oiseux, M. Thiers ne prononce même pas, si je ne me trompe, le nom du libraire Palm.

JUILLET 1806.

qui voulût vendre le sang de ses sujets. » L'Angleterre elle-même désirait la paix, ajoutait l'auteur de la note, et il assurait que les ratifications d'un traité de paix avec la Russie seraient échangées le 15 août prochain à Saint-Pétersbourg.

Négociations avec l'Angleterre et la Russie.

En effet, les pourparlers avec le cabinet britannique continuaient toujours, et des négociations avaient été entamées avec la Russie. Fox avait déjà chargé lord Lauderdale de se mettre officieusement en rapport avec le gouvernement impérial, quand le 26 juin 1806, le roi Georges donna plein pouvoir à lord Yarmouth, un des prisonniers anglais rendus en échange des prisonniers français, d'ouvrir des négociations officielles avec les ministres plénipotentiaires de l'empereur. On convint de se donner des compensations mutuelles. L'Angleterre tenait à garder Malte, et à recouvrer le Hanovre, que son souverain considérait comme le patrimoine de sa famille. L'empereur voulut bien consentir à traiter sur ces bases. C'était s'exposer à se brouiller complètement avec la Prusse, qui avait déjà pris possession des États allemands du roi d'Angleterre; mais l'empereur, instruit du soulèvement de l'opinion contre lui à Berlin, avait déjà fait son deuil de l'alliance prussienne. L'Angleterre se réserva seulement de conduire les négociations de concert avec ses alliés, c'est-à-dire avec la Russie (1).

Déjà l'on était en pourparlers avec cette dernière puissance, au sujet des bouches du Cattaro. Comme on l'a vu, ces bouches du Cattaro devaient nous être remises en vertu du traité de Presbourg. Mais, grâce à la complicité d'un commandant autrichien, les Russes s'en étaient emparés avant l'arrivée de nos troupes. L'empereur, fort mécontent, s'en prit à l'Autriche; il menaça de faire repasser l'Inn à son armée si, de gré ou de force, la

(1) Voyez la déclaration du gouvernement anglais dans le *Moniteur*, 26 nov. 1806.

JUILLET 1806.

Russie ne lui rendait pas les forts du Cattaro. La cour de Vienne, alarmée, en référa au czar Alexandre, résolue à recourir au besoin à l'emploi des armes pour obtenir satisfaction. Le czar, ne voulant pas exposer son allié, l'empereur François II, à de fâcheuses extrémités, chargea un ancien secrétaire de la légation russe en France, qui allait à Paris afin de régler certaines questions relatives aux prisonniers russes, de remettre en passant, à M. de Rasamowski, ambassadeur de Russie à Vienne, les ordres nécessaires pour l'évacuation de toute la province de Cattaro.

Les Russes et les Monténégrins.

Les hostilités, du reste, étaient engagées dans ce pays. Malgré l'appui des Monténégrins, les Russes avaient été fort malmenés par les troupes du général Lauriston. Le 6 juillet 1806, cet officier, agissant de concert avec le général Molitor, avait pris les Russes et les Monténégrins entre deux feux, et les avait chassés de tout l'État de Raguse, après leur avoir tué beaucoup de monde. Il est donc fort probable que ces fameuses bouches du Cattaro auraient été emportées de vive force, si le cabinet de Saint-Pétersbourg ne s'était pas décidé à les restituer de bonne volonté.

Paix avec la Russie.

Le czar Alexandre n'avait pas dissimulé à son envoyé, M. d'Oubril, qu'il ne serait pas fâché de voir cesser la guerre entre la Russie et la France; il lui avait même donné plein pouvoir de traiter, s'il pouvait le faire, à des conditions qui ne fussent pas trop désavantageuses pour la Russie. Grand partisan de la paix, M. d'Oubril ne perdit pas une minute; en peu de jours il s'entendit sur tous les points avec le général Clarke, désigné par l'empereur comme ministre plénipotentiaire. Évacuation de l'Allemagne, indépendance de la république de Raguse, intégrité de l'Empire ottoman, restitution immédiate des bouches du Cattaro, acceptation des bons offices de la Russie pour le rétablissement de la paix générale,

Aout 1806.

telles furent les conditions du traité qui fut signé à Paris le 20 juillet 1806, et qui devait être ratifié à Saint-Pétersbourg le 15 août suivant.

Nouvel ajournement des fêtes de la Grande Armée.

La Grande Armée reçut son ordre de route dans les premiers jours du mois d'août. Les corps des maréchaux Mortier, Bernadotte et Augereau devaient franchir le Rhin sur le pont de Mayence; ceux des maréchaux Ney et Davoût sur les ponts de Neuf-Brissach et de Spire; celui du maréchal Soult et les différentes réserves de cavalerie sur le pont de Kehl. On décida l'établissement de plusieurs camps autour de Paris pour réunir la Grande Armée pendant les fêtes données en son honneur. Seulement, comme elle ne pouvait pas être rentrée tout entière en France avant cinq ou six semaines, on décida que ces fêtes, qui d'abord devaient coïncider avec celle du 15 août, n'auraient lieu que vers le milieu de septembre.

M. de Metternich, ambassadeur de l'empereur d'Autriche près l'empereur des Français, arriva au commencement du mois d'août, et le 10 août, jour d'éternelle mémoire, bien oublié alors! il fut conduit à Saint-Cloud et reçu en audience solennelle pour présenter ses lettres de créance. Décidément c'était la paix; les esprits se prirent à se rassurer, et plus d'une mère s'endormit plus tranquillement sur ces trompeuses apparences.

Création des majorats.

L'empereur profita de ce moment de répit pour violer une fois de plus ces grands principes de 1789, dont il s'était donné comme le dépositaire et le gardien. Il avait tout récemment investi la princesse Pauline Borghèse, sa sœur, de la principauté de Guastalla, on s'en souvient. Mais cette princesse, livrée à ses plaisirs et à ses penchants dissolus, ne se souciait pas de quitter Paris, où elle trônait par sa beauté, ayant à ses pieds tout ce que l'Empire comptait d'illustrations dans tous les genres. Avec l'autorisation de son frère, qui n'avait rien à lui

Aout 1806.

refuser, elle vendit donc sa principauté pour quelques millions au royaume d'Italie. Un sénatus-consulte, du 14 août 1806, l'autorisa à acquérir, du produit de cette vente, des biens situés sur le territoire français, et à les posséder de la même manière que la principauté de Guastalla, c'est-à-dire conformément aux droits féodaux. Ainsi Napoléon implantait en France des domaines nobles et héréditaires, de mâle en mâle, par ordre de primogéniture. Il violait l'un des plus grands principes proclamés par l'Assemblée constituante et reconnus par toutes les constitutions élaborées depuis, y compris celle de l'Empire.

Ce n'est pas tout. L'article 5 de ce sénatus-consulte était ainsi conçu : « Quand Sa Majesté le jugera convenable, soit pour récompenser de grands services, soit pour exciter une noble émulation, soit pour concourir à l'éclat du trône, elle pourra autoriser un chef de famille à substituer ses biens libres pour former la dotation d'un titre héréditaire que Sa Majesté érigerait en sa faveur, reversible à son fils aîné, né ou à naître, et à ses descendants en ligne directe, de mâle en mâle, par ordre de primogéniture. » C'est ainsi que s'étaient établis sous l'ancien régime tous ces privilèges et immunités que la Révolution croyait avoir à tout jamais brisés. Cette création des majorats, c'était le rétablissement déguisé du droit d'aînesse : il fallait toute la lâcheté du Sénat impérial pour sanctionner une mesure aussi contre-révolutionnaire.

Infamies conseillées au roi Joseph.

L'empereur, du reste, avait absolument perdu le sens moral, ou plutôt il n'en avait jamais eu. Quand il ne sapait pas les bases du droit moderne, quand il ne violait pas effrontément les principes les plus élémentaires de la Révolution française, il ne se gênait nullement pour conseiller quelque grosse infamie, témoin les conseils odieux qu'à cette époque il donna à son frère Joseph.

AOUT 1806.

Devenu roi de Naples par la grâce de l'empereur, Joseph était bien entré dans sa capitale sans coup férir, mais il s'était trouvé presque immédiatement aux prises avec une situation difficile. Les caisses de l'État étaient vides; il lui fallait donc sans cesse demander à son frère de l'argent et des soldats, car il n'avait guère autour de lui, parmi les Napolitains, que les gens qui avaient personnellement souffert du gouvernement immoral et tyrannique de la reine Caroline, ou les ambitieux qui n'hésitaient pas à servir sous un souverain étranger, pourvu qu'ils eussent une part du pouvoir. Citons, par exemple, le prince de Bisignano, le duc di Campo-Chiaro, l'archevêque de Tarente, Capue-Latro, le prince d'Angri, le prince de Caramanico, le prince Pignatelli, le duc de Bratio-Sforza, le duc de Malvizzi, tous princes ou ducs.

La ville de Gaëte était la seule ville du royaume qui eût refusé de se rendre à nos troupes, et nous ne saurions l'en blâmer. Elle avait, d'ailleurs, capitulé dans le courant du mois dernier, après un siège de quelques semaines; mais les patriotes napolitains, revenus de leur première stupeur, n'étaient pas plus disposés à se soumettre pour cela. Réfugiés dans les montagnes de la Calabre, ils opposaient à nos troupes la plus énergique résistance. Joseph, qui avait un certain fond de bonté, espérait en avoir raison par la douceur. Il faut voir comme son frère Napoléon le gourmande là-dessus. « N'espérez pas vous faire aimer par la faiblesse..., lui écrit-il le 9 août 1806. Les hommes sont bas, rampants, soumis à la force seule; supposez un revers (ce qui peut toujours m'arriver) et vous verriez le peuple se lever tout entier, crier *mort aux Français! mort à Joseph!...* » Et ce peuple aurait eu bien raison, car il ne fait jamais bon de vivre sous le joug étranger.

« Il faut gouverner avec justice et sévérité, lui avait écrit l'empereur, le 22 avril précédent, ou supprimer

AOUT 1806.

les abus de l'ancien régime, établir l'ordre partout, empêcher les dilapidations des Français comme des Napolitains, créer des finances, et *bien payer mon armée*, par laquelle vous existez. » Cela était fort bien. Mais pour payer largement cette armée étrangère par laquelle il existait, le malheureux Joseph ne pouvait faire autrement que de pressurer le pays, et c'était ce dont les Napolitains s'indignaient à bon droit.

Maintenant, lecteurs, lisez ces lignes odieuses, que l'histoire doit livrer à l'indignation de l'avenir. Un certain nombre de patriotes napolitains s'étaient levés, comme nous l'avons dit, et opposaient aux troupes françaises une résistance désespérée. Comment s'y prendre pour les réduire? Voici ce que, le 30 juillet 1806, Napoléon écrivait à son frère : « Faites piller deux ou trois gros bourgs, de ceux qui se sont le plus mal conduits; cela fera des exemples et RENDRA AUX SOLDATS DE LA GAÎTÉ ET LE DÉSIR D'AGIR. » Et le même jour, dans une autre lettre : « NE PARDONNEZ PAS ET FAITES PASSER PAR LES ARMES AU MOINS SIX CENTS RÉVOLTÉS. FAITES BRULER LES MAISONS DES TRENTE PRINCIPAUX CHEFS DE VILLAGES ET DISTRIBUER LEURS PROPRIÉTÉS A L'ARMÉE. Désarmez tous les habitants et FAITES PILLER CINQ A SIX GROS VILLAGES. » Le lieutenant du roi Joseph, Masséna, ne manqua pas de se faire l'exécuteur des sauvageries conseillées par l'empereur, et, sous prétexte de réprimer des brigands, il se conduisit en véritable chef de bande.

Or, s'il y a un sentiment digne de respect et d'égards, c'est assurément celui qui pousse les hommes à s'armer pour la défense de leurs foyers et de leur sol natal; c'est ce sentiment qui fit si grands nos pères en 1792. Ne serait-on pas en droit de traiter de forban couronné le souverain de rencontre qui conseillait l'emploi de tels moyens contre de braves gens, uniquement coupables de patriotisme. Et le roi Joseph ne se le fit pas dire deux fois.

Aout 1806.

Lisez plutôt cette touchante réponse qu'il adressait à son frère le 15 août 1806 : « La ville de Laurin, de sept mille habitants, n'est plus qu'un monceau de ruines, TOUT A PÉRI DANS LES FLAMMES. » Vous entendez bien : SEPT MILLE HABITANTS! et tout a péri dans les flammes! Qu'est-ce auprès de cela que l'incendie de quelques chaumières à Bédouin, sous la Convention, incendie auquel avait présidé le commandant Suchet, appelé, comme on le verra, à devenir maréchal d'Empire et duc d'Albuféra.

Et il ne suffisait pas à Napoléon d'ordonner des sévérités épouvantables contre les défenseurs de leur pays; il regrettait que la populace des villes ne se mît pas en état de rébellion, pour avoir un prétexte de la décimer. Est-ce que nous exagérons? Voici ce qu'il écrivait encore le 17 août 1806 : « Je désirerais bien que la canaille napolitaine se révoltât. Tant que vous n'aurez pas fait un exemple, vous ne serez pas maître. A TOUT PAYS CONQUIS, IL FAUT UNE RÉVOLTE. » Se peut-il imaginer quelque chose de plus atroce (1)? Encore une fois l'historien dépasserait-il son droit de justicier en appelant forban couronné l'auteur de ces lignes sinistres? Que le lecteur impartial réponde, et dise si un tel homme n'a pas mérité d'être marqué du fer rouge de l'histoire.

Le czar refuse de ratifier le traité du 20 juillet.

Mais laissons le roi de Naples à son horrible besogne, et voyons ce qu'étaient devenus les pourparlers avec l'Angleterre et le traité de paix avec la Russie. Le gouvernement britannique n'avait pas vu sans déplaisir le chargé d'affaires du czar Alexandre traiter séparément avec le cabinet des Tuileries. La divulgation de l'acte concernant la nouvelle confédération des États du Rhin augmenta ces causes de mécontentement, et fournit aux

(1) M. Thiers, qui s'est bien gardé de citer aucune de ces dernières lettres, trouve que la correspondance de Napoléon avec ses frères « mériterait d'être étudiée comme une suite de leçons profondes sur l'art de régner. » (Voy. *Histoire du Consulat et de l'Empire*, t. VII, p. 9.)

Septembre 1806.

adversaires de la paix avec la France de puissants arguments. On récrimina amèrement contre les tendances du gouvernement français « à persévérer encore dans un système destructif de l'indépendance de toutes les autres nations » ; et l'on mit tout en œuvre pour empêcher la ratification du traité signé par M. d'Oubril. On n'y réussit que trop. Le 9 septembre, M. Ruffin, chancelier du consulat de France en Russie, vint apprendre lui-même au gouvernement de l'empereur que, grâce à l'ascendant du parti anglais, le czar refusait positivement de ratifier le traité du 20 juillet. Alexandre reniait donc effrontément sa signature, puisqu'il avait donné ses pleins pouvoirs à M. d'Oubril. Les souverains, il est vrai, n'y regardent pas de si près. C'était, à n'en pas douter, la continuation de la guerre, la reprise imminente des hostilités entre la France et la Russie.

Mort de Fox. Rupture des négociations avec l'Angleterre.

Les pourparlers avec l'Angleterre se trouvaient dès lors bien compromis. Un événement malheureux, la mort de l'homme éminent qui tenait le plus à la conclusion de la paix avec la France, vint en quelque sorte couper court à ces pourparlers. Fox, qui était malade depuis deux mois déjà, mourut le 13 septembre 1806. C'en était fait de la paix du monde, car le cabinet de Londres renouvelé se trouva composé de personnages complètement animés de l'esprit de Pitt. L'Angleterre, tout en continuant à négocier, se montra beaucoup plus exigeante dans ses prétentions, et l'empereur, sans rompre brusquement, adressa à lord Lauderdale une réponse qui impliquait la rupture des négociations.

Exaspération des esprits en Prusse.

La manie de Napoléon de s'ingérer dans toutes les affaires de l'Europe avait excité en Angleterre de légitimes appréhensions, la prise de possession de la Hollande et le traité de la confédération des États du Rhin avaient soulevé dans toute la Prusse de menaçantes clameurs. Nous avons dit plus haut l'exaspération des es-

Septembre 1806.

prits à Berlin. De toutes parts, on réclamait à grands cris la guerre contre la France ; et, dans un conseil tenu à Postdam, conseil auquel assistaient le duc de Brunswick et le maréchal de Moellendorf, on prit la résolution de remettre l'armée prussienne sur le pied de guerre. Cependant, l'entente n'était pas rompue entre les deux puissances. Il y eut, le 7 septembre, à Saint-Cloud, une conférence très cordiale entre l'empereur, le général Knobelsdorff, nommé ministre plénipotentiaire du roi de Prusse à la place du marquis de Lucchesini, et ce dernier, qui venait présenter ses lettres de récréance. Le général Knobelsdorff était même porteur d'une lettre très amicale du roi Frédéric-Guillaume pour Napoléon. Mais la Prusse n'en continuait pas moins ses préparatifs.

La quatrième coalition.

« Monsieur mon frère, écrivait Napoléon, le 21 septembre 1806, à ses principaux alliés de la confédération du Rhin, il y a plus d'un mois que la Prusse arme, et il est connu de tout le monde qu'elle arme contre la France et contre la confédération du Rhin. » Et il se demandait si ces armements n'étaient pas le résultat d'une coalition avec la Russie? L'armée prussienne, forte de plus de 250,000 hommes, avait, en Europe, une réputation de solidité peut-être un peu surfaite. On se rappelait les soldats victorieux du grand Frédéric ; mais on oubliait que ces soldats avaient été maintes fois battus par les troupes républicaines, qui formaient le noyau de la Grande Armée. L'empereur, pour rassurer ses alliés et les engager à faire bonne contenance, si la Prusse mettait la confédération dans la nécessité de repousser la force par la force, leur annonça que, au lieu de deux cent mille hommes, que la France s'était obligée de fournir à la Confédération, elle en fournirait trois cent mille. Il ordonna immédiatement que les troupes nécessaires pour compléter ce nombre fussent transportées en poste sur le Bas-Rhin. Déjà il avait appelé sous

Septembre 1806.

les drapeaux tout le restant de la classe 1806. La Prusse ne le prenait donc pas au dépourvu. Malgré toutes les assurances données par M. de Knobelsdorff à notre ministre des relations extérieures, à savoir que la monarchie prussienne n'était entrée dans aucun concert hostile contre la France (1), et bien que, à la date du 1[er] octobre 1806, ce ministre plénipotentiaire eût reçu l'ordre de déclarer au gouvernement impérial, de la manière la plus formelle, que la paix était le vœu le plus sincère du roi Frédéric-Guillaume, il était facile de deviner que la Prusse, qui, la veille encore, se trouvait en état de guerre avec l'Angleterre, était entrée, avec celle-ci et la Russie, dans une nouvelle coalition contre la France.

La guerre avec la Prusse.

Elle ne demandait, il est vrai, pour vivre en bonne intelligence avec nous, que le retrait immédiat de nos troupes d'Allemagne et l'assurance que l'Empire n'apporterait aucun obstacle à la formation d'une confédération des États du Nord (2). Or les troupes françaises auraient dû avoir repassé le Rhin depuis plusieurs semaines déjà, puisqu'on les attendait à Paris vers le milieu de septembre pour les fameuses fêtes si pompeusement annoncées ; mais l'empereur se méfiait. Il n'eût pas hésité d'ailleurs à se brouiller avec la Prusse pour se réconcilier avec l'Angleterre ; et il avait, dès le commencement de septembre, ordonné à ses troupes de rester dans leurs cantonnements d'Allemagne. « Quelques incidents, auxquels on n'avait pas lieu de s'attendre, dit le *Moniteur*, ont porté du retard dans le retour de la Grande Armée (3).... » C'était là une explication bien vague ; le pays était à la veille d'être engagé de nouveau dans une formidable guerre, et on le laissait dans la

(1) Note en date du 13 septembre 1806.

(2) Voy. une note de M. de Knobelsdorff dans le *Moniteur* du 15 octobre 1806.

(3) *Moniteur* du 15 septembre 1806.

SEPTEMBRE 1806.

plus complète ignorance de ce qui se passait. Peut-être, au moment où l'exposition de l'industrie attirait à Paris une foule considérable, ne voulait-on pas jeter d'inquiétude dans les esprits. Toujours est-il que l'empereur et l'impératrice partirent de Saint-Cloud dans la nuit du 25 septembre 1806, sans qu'on sût de quel côté ils se dirigeaient.

Départ de l'empereur pour Mayence.

L'empereur allait directement à Mayence, pour se mettre à la tête de la Grande Armée, après avoir pris toutes ses précautions pour la défense de la Hollande et combiné d'avance les mouvements de ses troupes. Arrivé à Mayence le 28 septembre, il en repartit le 1er octobre 1806, à neuf heures du soir, et se rendit à Wurtzbourg, récemment érigé en duché au profit de l'archiduc Ferdinand, ancien grand-duc de Toscane. C'est là que Napoléon avait ordonné la concentration de tout son matériel. Il y reçut le visite du roi de Wurtemberg, dont la fille était promise au plus jeune de ses frères, le prince Jérôme, quoique ce prince fût déjà marié à une Américaine. Le prince Jérôme venait de passer du service de mer dans celui de terre. L'empereur se proposait de lui tailler un royaume en Allemagne, et, pour habituer à lui les populations germaniques, il ne trouva rien de mieux que de lui donner le commandement des contingents allemands.

OCTOBRE 1806.

Le prince Jérôme.

Ultimatum de la Prusse.

Ce fut seulement le 7 octobre 1806 que, de son quartier général de Bamberg, Napoléon annonça officiellement au Sénat, et par conséquent à la France, la nouvelle guerre continentale qui commençait. « La modération de l'empereur n'a pu la prévenir, » écrivit le ministre de l'intérieur à tous les préfets du pays. Il n'y avait pas eu de déclaration de guerre. Mais comme, dans la note par laquelle M. de Knobelsdorff demandait, au nom de son gouvernement, le retrait immédiat des troupes françaises, on insistait pour que la réponse de

OCTOBRE 1806.

l'empereur arrivât, dans tous les cas, au quartier général du roi de Prusse, à Magdebourg, « le huitième octobre, » cette injonction fut considérée comme un ultimatum. « Maréchal, avait dit l'empereur, à son major général Berthier, en recevant la note de M. de Knobelsdorff, on nous donne un rendez-vous d'honneur pour le 8, jamais un Français n'y a manqué; mais, comme on dit qu'il y a une belle reine, qui veut être témoin des combats, soyons courtois, et marchons, sans nous coucher, pour la Saxe. » La belle reine en question était la reine de Prusse, qui avait été à Berlin l'âme du parti de la guerre, et qui, assurait-on, se trouvait à l'armée, vêtue de l'uniforme du régiment de dragons qui portait son nom. Napoléon ordonna à ses troupes de se préparer à franchir la frontière de Saxe, où déjà était réuni le gros des forces prussiennes.

Forces des deux armées.

Il y avait une souveraine imprudence, de la part de la Prusse, de s'attaquer à une puissance formidable comme l'Empire, alors que nos troupes étaient exaltées par le triomphe, et que la Grande Armée n'était qu'à quelques jours de marche des frontières prussiennes. Les forces totales de la Prusse, y compris le contingent saxon, pouvaient s'élever à deux cent cinquante mille hommes; mais, avec les non-valeurs à défalquer, il n'en restait guère que deux cent mille à mettre en ligne. Ces deux cent mille hommes formaient deux armées placées, l'une sous le commandement du duc de Brunswick, l'autre sous celui du prince de Hohenlohe. Qu'était-ce que cela en comparaison des masses françaises, renforcées des contingents allemands? Nous n'avions, il est vrai, à opposer aux Prussiens, dès le début, que le même nombre de troupes à peu près; mais en très peu de temps l'effectif de la Grande Armée pouvait être porté à quatre cent mille hommes; nous n'avions donc rien à craindre des renforts que la Prusse attendait de l'Angleterre et de la Russie.

Octobre 1806.

Proclamation aux soldats.

Au moment de se mettre en marche, Napoléon adressa à ses soldats une proclamation où la conduite de la Prusse était peinte sous les plus sombres couleurs. « Des fêtes triomphales vous attendaient, et les préparatifs pour vous recevoir étaient commencés dans la capitale. Mais lorsque nous nous abandonnions à cette trop confiante sécurité, de nouvelles trames s'ourdissaient sous le masque de l'amitié et de l'alliance... » Puis, il évoquait le souvenir des échecs que les Prussiens, aux prises avec les armées républicaines, avaient subies jadis dans les plaines de la Champagne. « Soldats, il n'est aucun de vous qui veuille retourner en France par un autre chemin que celui de l'honneur... Que l'armée prussienne éprouve le même sort que celui qu'elle éprouva il y a quatorze ans. Qu'ils apprennent que s'il est facile d'acquérir un accroissement de domaines et de puissance avec l'amitié du grand peuple, son inimitié est plus terrible que les tempêtes de l'Océan. » Ces proclamations emphatiques, et redondantes, produisaient un excellent effet sur le moral des soldats.

Combats de Scheiltz et de Saalfeld.

Toute la Grande Armée se mit en marche le 8 octobre 1806, sur trois colonnes. Les corps des maréchaux Soult et Ney, formant la droite avec une division de Bavarois, se dirigèrent sur Hoff par Amberg et Nuremberg; le centre, composé des corps de Davoût et de Bernadotte, de la garde impériale et de la réserve du grand-duc de Berg, dut se porter sur Gera, par Saalbourg et Scheiltz; enfin la gauche, formée des corps des maréchaux Lannes et Augereau, eut à se porter sur Cobourg, Graffentell et Saalfeld.

Un premier engagement eut lieu le 9 octobre à Schleitz, où dix mille Prussiens furent culbutés par des charges impétueuses de cavalerie et d'infanterie légères. On vit les Prussiens jeter leurs armes et s'enfuir épouvantés devant les baïonnettes françaises. C'était d'un bon augure

Octobre 1806.

pour la campagne. Le surlendemain 10 octobre, le corps du maréchal Lannes attaqua vigoureusement à Saalfeld l'avant-garde du prince de Hohenlohe, commandée par le prince Louis de Prusse. Infanterie et cavalerie ennemies étaient en pleine déroute au bout de deux heures, laissant entre nos mains un millier de prisonniers et trente pièces de canon. Six cents prussiens gisaient sur le terrain, parmi lesquels le prince Louis, tué d'un coup de pointe par un maréchal-des-logis qu'il avait sabré en refusant de se rendre.

Dès les premiers jours, l'ennemi fut complètement démoralisé. A la nouvelle de ces deux premiers combats, il y eut une véritable consternation à Erfurt, où étaient alors le roi, la reine et le duc de Brunswick. On délibéra longtemps sans savoir à quel parti s'arrêter. Pendant ce temps, l'armée française s'avançait toujours, ayant toutes grandes ouvertes devant elle les routes de Dresde et de Berlin. Le soldat était plein de vigueur et d'entrain; l'armée faisait des marches de dix lieues, sans laisser de traînards derrière elle.

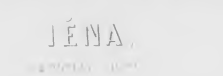
Bataille d'Iéna.

Le 13, vers 2 heures, notre avant-garde occupait le plateau d'Iéna. De là, l'empereur put examiner les dispositions de l'ennemi, qui manœuvrait pour nous attaquer le lendemain. L'armée prussienne pouvait être forte de cent quarante mille hommes, mais elle était disséminée sur une ligne de près de six lieues d'étendue, soixante mille hommes ayant été détachés sous les ordres du duc de Brunswick pour couvrir les défilés de Naumbourg et s'emparer de ceux de Koesen, tandis que quatre-vingt mille, sous le prince de Hohenlohe, se trouvaient en avant de l'armée française, qui devait déboucher du plateau d'Iéna. Toute la nuit nos sapeurs furent occupés à creuser un chemin dans le roc, et l'on parvint à monter de l'artillerie sur ce plateau. Le maréchal Davoût reçut l'ordre de se porter sur Naumbourg pour

OCTOBRE 1806. défendre les défilés de Koesen, et le maréchal Bernadotte de déboucher par Naumbourg, afin de tomber sur les derrières de l'ennemi. Ces dispositions prises, l'empereur attendit au milieu de ses soldats la levée d'un nouveau soleil d'Austerlitz. Les deux armées bivouaquaient en présence l'une de l'autre; les sentinelles se touchaient presque, et, dans ce silence imposant, contraste étrange avec l'effroyable concert du lendemain, il ne se faisait pas un mouvement qui ne fût entendu.

Le 14 octobre 1806, à la pointe du jour, Napoléon, malgré un brouillard épais, donna l'ordre de l'attaque, en rappelant à ses troupes que l'année précédente, à pareille époque, elles avaient emporté les positions d'Ulm. *Marchons! marchons!* s'écrièrent les soldats électrisés. L'armée française, débouchant vivement du plateau d'Iéna, débusqua en quelques instants l'ennemi des positions qu'il occupait, et se rangea en bataille dans la plaine, avec la même régularité que si elle eût opéré sur un champ de manœuvre. Il y eut alors un moment de repos.

Quand le brouillard se fut dissipé pour faire place à un beau soleil d'automne, les deux armées se trouvaient en présence à une demi-portée de canon. La gauche de notre armée, commandée par Augereau, s'appuyait sur un gros village et des bois épais. Elle était séparée, par la garde impériale, du centre, formé du corps de Lannes; enfin, notre droite se composait du corps du maréchal Soult et du corps incomplet de Ney, qui n'avait que trois mille hommes. L'empereur eût désiré retarder l'attaque de deux heures pour donner au restant des troupes de ce maréchal le temps d'arriver; mais l'ardeur française l'emporta. En moins d'une heure l'action devint générale. Sept à huit cents pièces de canon tonnaient dans la plaine, vomissant la mort de toutes parts. Dès le premier moment, l'issue de la bataille ne fut pas douteuse;



JÉNA.

Publié par Furne à Paris.

sur tous les points l'ennemi céda à l'impétuosité de nos troupes, il fut bientôt en pleine déroute. Ses bataillons s'enfuyaient éperdus, sabrés par la cavalerie de Murat, qui arriva en même temps qu'eux à Weimar. Artillerie, cavalerie, infanterie, tout fut culbuté et tué. L'armée du prince de Hohenlohe s'était littéralement effondrée.

Pendant que ce prince essuyait cette irréparable défaite, le duc de Brunswick éprouvait, à quelques lieues plus loin, un désastre non moins complet. Le maréchal Davoût s'était porté, comme on l'a vu, du côté de Naumbourg, où s'était également dirigée l'armée du duc de Brunswick. Davoût n'avait que trente et quelques mille hommes à opposer aux soixante mille hommes du vieux général. Voyant qu'il avait affaire à si forte partie, il envoya, pendant la nuit, message sur message au maréchal Bernadotte qui, lui aussi, devait déboucher de Naumbourg, pour le prier de le rejoindre; mais soit inintelligence, soit jalousie, chose si fréquente chez les militaires, le prince de Ponte-Corvo refusa de se rendre à la prière du maréchal, son collègue. Réduit à ses propres forces, le maréchal Davoût n'en engagea par moins résolument la bataille avec l'ennemi qu'il rencontra dans les plaines d'Auerstaedt. Les savantes dispositions de Davoût et l'intrépidité de nos troupes compensèrent le désavantage du nombre. L'action demeura incertaine pendant deux ou trois heures. Mais, vivement enlevées par les généraux Gudin, Friant et Morand, nos troupes finirent par jeter le désordre au milieu d'une armée de près de moitié supérieure en nombre à la nôtre. La déroute du duc de Brunswick à Auerstaedt fut le digne pendant de celle du prince de Hohenlohe à Iéna.

Bataille d'Auerstaedt.

Cette victoire coûta cher, du reste, au corps du maréchal Davoût. Tandis qu'à Iéna nous n'avions perdu que trois ou quatre mille hommes, tant tués que blessés, nous en laissâmes près de sept mille sur le champ de

Résultats des deux batailles.

OCTOBRE 1806.

bataille d'Auerstaedt; pertes d'ailleurs peu considérables si on les compare à celles de l'armée prussienne. Trente à quarante mille prisonniers, parmi lesquels plus de vingt généraux, quarante-cinq drapeaux et trois cents pièces de canon perdues, d'immenses magasins de subsistances abandonnés, près de vingt mille soldats et officiers tués ou blessés, tels furent, pour les Prussiens, les résultats navrants de ces deux batailles. Le feld maréchal Mollendorff et le prince Henri de Prusse étaient parmi les blessés; le général Rüchel avait été tué; le général en chef, le duc de Brunswick, ce vieil antagoniste de la Révolution française, était mortellement blessé. Enfin le roi Frédéric-Guillaume, qui avait assisté à la défaite de son armée, avait dû s'enfuir à travers champs, à la tête d'un régiment de cavalerie.

Sur cent mille hommes dont se composait l'armée française à Iéna, cinquante mille à peine avaient donné; le reste n'avait pas brûlé une cartouche; ce n'avait pas été faute d'envie toutefois. *En avant!* s'étaient écriés des vélites de la garde, ne pouvant contenir leur impatience. « Qu'est-ce! avait dit l'empereur, ce ne peut être qu'un jeune homme qui n'a pas de barbe qui peut vouloir préjuger ce que je dois faire (1). » Ce n'était pas comme à l'armée de Davoût, où les soldats avaient dû se multiplier. Le maréchal Bernadotte, dont l'inaction aurait pu compromettre la journée d'Auerstaedt, eût mérité d'être livré à un conseil de guerre; Napoléon, qui n'était pas tendre d'ordinaire, se contenta, par une indulgence bien mal placée cette fois, d'adresser une admonestation sévère à ce Bernadotte, qu'il appelait son cousin, et qui devait plus tard l'abandonner si lâchement.

L'empereur ne s'endormit pas sur cette double victoire. Il se rendit immédiatement de sa personne à Weimar,

(1) Voy. le 5e bulletin de la Grande Armée (*Moniteur* du 26 octobre 1806).

OCTOBRE 1806.

où la reine de Prusse logeait quelques jours auparavant. Pour attirer la Saxe dans son alliance, il remit en liberté plus de six mille soldats et officiers saxons, en se contentant de leur parole de ne plus porter les armes contre lui. A l'en croire, c'était afin d'assurer l'indépendance de la nation saxonne et d'empêcher son incorporation à la tyrannique monarchie prussienne qu'il faisait la guerre à la Prusse (1). Pendant que Napoléon allait à Weimar, Murat cernait Erfurt, qui capitula le 16 octobre. Cette capitulation fit encore tomber entre nos mains seize mille hommes et cent trente pièces d'artillerie. Tous les jours notre cavalerie ramenait de nouveaux prisonniers. Le général Blücher, atteint par les dragons de Murat, ne dut son salut qu'à un mensonge : il affirma au général Klein qu'un armistice venait d'être signé entre l'empereur et le roi de Prusse.

Capitulation d'Erfurt.

La vérité est que le roi Frédéric-Guillaume avait fait demander un armistice de six semaines; mais il lui avait été répondu qu'après une telle victoire il était impossible de laisser à l'ennemi le temps de se rallier; et ordre avait été donné de ne laisser aucun répit à l'armée prussienne. Le 17 octobre, la division Dupont, du corps de Bernadotte, mit en complète déroute, aux environs de Halle, la réserve du prince de Wurtemberg, parent du roi de Wurtemberg, et lui fit cinq mille prisonniers; le 18, Davoût prit possession de Leipsick; le 19, Soult poursuivit l'armée ennemie jusqu'aux portes de Magdebourg; il lui enleva encore douze cents hommes et trente pièces de canon. Napoléon, en se rendant à Halle où il avait porté son quartier général, s'arrêta un moment sur le champ de bataille de Rosbach. On y voyait les restes d'un monument érigé jadis à la gloire de l'armée prussienne. C'était une petite colonne de marbre; il la fit en-

Marche victorieuse de l'armée française.

L'empereur à Rosbach.

(1) 6e bulletin de la Grande Armée.

OCTOBRE 1806. lever, et ordonna qu'elle fût transportée à Paris, comme pour effacer le douloureux souvenir de la défaite que nous avions essuyée sur ce champ de bataille.

Le maréchal Davoût, poursuivant sa marche triomphale, était arrivé le 20 à Wittemberg, et s'était emparé du pont de l'Elbe au moment où les Prussiens allaient y mettre le feu. Aucune relâche n'était laissée à l'ennemi; l'empereur ne voulut même pas lui accorder une trève de trois jours pour enlever ses morts. Les colonnes françaises marchaient rapidement sur Postdam et Berlin. La consternation régnait dans cette ville, d'où la cour s'était enfuie précipitamment. Le maréchal Davoût y fit son entrée le 25 octobre à six heures du matin. On offrait de lui remettre les clefs de la ville, il les refusa en disant qu'elles appartenaient à un plus grand que lui. L'empereur, dont il voulait parler, était depuis la veille à Postdam. Après avoir visité dans tous ses détails le château de Sans-Souci, résidence d'été des rois de Prusse, il se rendit au tombeau du grand Frédéric. Il trouva à Postdam l'épée, le cordon de l'Aigle noir, la ceinture de ce souverain et les drapeaux que portait sa garde dans la guerre de Sept-Ans. Napoléon s'en saisit en disant : « J'aime mieux cela que vingt millions. » Il ordonna que toute cette défroque fût envoyée à l'hôtel des Invalides de Paris, où survivaient encore quelques vieux soldats de la guerre du Hanovre. Le 27 octobre, il alla visiter la forteresse de Spandau, dont le général Victor venait de s'emparer, et, le jour même, à trois heures de l'après-midi, par le plus beau temps du monde, il fit son entrée solennelle à Berlin, entre les grenadiers et les chasseurs à cheval de sa garde. Sur l'injonction du général Hullin, nommé gouverneur de la place, le corps municipal, ayant à sa tête le général prince de Hatzfeld, vint humblement à la porte présenter à Napoléon les clefs de la ville : « Ne vous présentez pas devant moi, dit brusque-

Entrée de l'Empereur à Berlin.

ment l'empereur à M. de Hatzfeld, qui s'était montré l'un des grands partisans de la guerre contre la France; je n'ai pas besoin de vos services. Retirez-vous dans vos terres. » Cela, comme on va le voir, ne lui parut pas encore suffisant. OCTOBRE 1806.

Dès la première heure, il fit acte de souverain. Le 8 à neuf heures du matin, il donna audience aux ministres de Bavière, d'Espagne, de Portugal et de Turquie. Il reçut également tout le clergé protestant et calviniste, nombre de Français dont les familles s'étaient réfugiées en Prusse à la suite de la révocation de l'édit de Nantes, et une foule de notables, qui avaient demandé à lui être présentés. Il recommanda à tous de s'occuper de leurs affaires, de se tenir tranquilles, et de porter obéissance et respect à César. C'était le nom dont il se saluait lui-même. Plein d'excellentes dispositions pour « le bon peuple de Berlin », il tenait à se montrer sévère à l'égard de la noblesse de cour, dont les femmes avaient tant poussé le roi à la guerre : « Je la rendrai si petite, s'écria-t-il devant le comte de Néale, qui était venu lui présenter ses hommages, qu'elle sera obligée de mendier son pain (1). » Il résolut même de livrer M. de Hatzfeld à une commission militaire, sous prétexte que ce prince s'était rendu coupable d'espionnage. Il résultait, paraît-il, d'une lettre de ce personnage, interceptée en route, qu'il avait fait informer le prince de Hohenlohe de la position de l'armée française autour de Berlin. Les conseils de guerre, en pareille circonstance, n'y regardent pas de si près, comme on sait; peu s'en fallut que le prince ne fût fusillé. L'empereur ne se départit de sa sévérité que devant les larmes de Mme de Hatzfeld, qui lui épargna ainsi l'odieux d'une de ces exécutions sanglantes de-

(1) 21e bulletin de la Grande Armée (*Moniteur* du 6 novembre 1806).

OCTOBRE 1806.

vant lesquelles il ne reculait pas dans l'intérêt de sa politique (1).

Dispersion de l'armée prussienne.

De Berlin, l'empereur donna tous les ordres nécessaires pour achever la destruction de l'armée prussienne. Le prince de Hohenlohe, avec les débris de l'armée vaincue à Iéna, cherchait à gagner Stettin. Atteint le 28 octobre aux portes de Prentzlow par le grand-duc de Berg, Murat, et le maréchal Lannes, il essuya une nouvelle défaite effroyable, et fut obligé de mettre bas les armes avec seize mille hommes d'infanterie et six régiments de cavalerie. Il eut à livrer, en outre, par suite de la capitulation qu'il fut réduit à subir, quarante-cinq drapeaux et soixante-quatre pièces d'artillerie attelées. Chaque jour voyait fondre une des divisions de ce qui restait de l'armée prussienne. Le 29 octobre, une colonne ennemie de six mille hommes capitula à Passewalck entre les mains du général Milhaud. Le même jour, Stettin se rendit sur une sommation du général Lasalle, avec ses six mille hommes de garnison et cent soixante pièces de canon. En même temps le maréchal Davoût faisait quatre mille prisonniers et prenait quatre-vingt-dix canons à Custrin ; le grand-duc de Berg à peu près autant à Anklan, tandis que le maréchal Ney se disposait à attaquerMagdebourg. De toute cette armée de cent cinquante mille hommes qui s'était présentée avec tant d'assurance sur les champs de bataille d'Iéna et d'Auerstaedt, il ne restait plus au roi de Prusse que deux faibles colonnes, celle du général Blücher et celle du général Weimar. Une partie de ces forces, après avoir vainement cherché à gagner l'Oder, était parvenue à se jeter dans Lubeck, où les Prussiens se fortifièrent tant bien que mal. Attaquée, le 4 novembre, par le corps du maréchal Soult, auquel s'était joint le grand-duc de Berg avec

(?) Voir le 22e bulletin de la Grande Armée.

NOVEMBRE 1806.

toute sa cavalerie, cette ville fut emportée d'assaut après un combat acharné. Le 7, avant le jour, le général Blücher, sentant l'impossibilité de continuer la lutte, capitula avec sa division, et ses troupes défilèrent devant l'armée française. Ces deux journées nous valurent encore quantité de canons et de drapeaux et vingt-cinq mille prisonniers. Le lendemain, 8 novembre, la place de Magdebourg capitulait à son tour, laissant entre nos mains seize mille hommes, huit cents pièces d'artillerie et des magasins de toute espèce. La place d'Hameln, cernée par les troupes du général Savary et une division hollandaise, se rendit cinq ou six jours après. On y trouva des magasins pour nourrir dix mille hommes pendant six mois, et l'on y fit neuf mille prisonniers, parmi lesquels étaient six généraux.

Résultats de la campagne de Prusse.

C'en était fait : il n'y avait plus d'armée prussienne ; nous étions maîtres de tout le territoire de la Prusse jusqu'à la Vistule, et la jeune monarchie du grand Frédéric était brisée. Tels furent en un mois les résultats de cette campagne de Prusse, où le génie militaire de Napoléon déploya toutes ses merveilleuses facultés. Ces résultats dépassaient, de beaucoup, ceux de la campagne d'Allemagne de l'année précédente. L'Autriche, après des désastres inouïs, était restée à peu près intacte; la Prusse n'existait littéralement plus.

Le malheureux Frédéric-Guillaume s'était réfugié au-delà de la Vistule, suivi à peine de quelques milliers d'hommes. Désespéré, et ne voyant pas venir les Russes, il se décida à solliciter un armistice. Une suspension d'armes fut signée à Charlottenbourg, le 16 novembre 1806, par le grand maréchal du palais Duroc, d'une part, et par MM. de Lucchesini et Zastrow de l'autre. Il y était dit que des négociations pour la paix seraient immédiatement commencées. Cet armistice devait être ratifié au plus tard le 21 du même mois à Graudentz.

NOVEMBRE 1806.

Armistice demandé et repoussé.

Le 23 on n'avait encore aucune nouvelle des ratifications. Le 27, Duroc se rendit à Osterode où était le roi. Celui-ci dit au grand maréchal que, les Russes occupant une partie de ses États sur la rive droite de la Vistule, il ne pouvait ratifier une convention dont il lui serait impossible d'exécuter les stipulations. C'était une mauvaise excuse.

En voyant arriver les premières troupes russes, Frédéric-Guillaume s'était pris à revenir à l'espérance. Il annonça, dans une proclamation à son peuple, que, grâce au concours de la Russie, il parviendrait à ramener la victoire sous ses drapeaux. Ce fut une grande illusion de sa part. Napoléon n'avait pas encore lassé la fortune. Nous allons, au contraire, le voir monter, par de nouveaux triomphes, aux sommets les plus élevés qu'un homme ait jamais atteints ; et, si le roi Frédéric-Guillaume parvint à sauver quelques lambeaux de sa couronne, ce fut grâce à la générosité, peut-être intempestive, de son vainqueur.

CHAPITRE QUATRIÈME

L'Europe et l'Empire après Iéna. — Les félicitations du Sénat et les véritables sentiments de la France. — La conscription de 1807. — Le blocus continental. — La Pologne et Napoléon. — Entrée des Français à Posen et à Varsovie. — Murat et la Pologne. — L'empereur à Posen. — Monument dédié à la Grande Armée sur la place de la Madeleine. — La Russie déclare la guerre à l'empire ottoman. — Signature de la paix avec la Saxe. — Premières rencontres avec les Russes. — Combat de Soldau. — Combat de Golymin. — Combat de Pultusk. — Prise de Glogau et de Breslau. — L'empereur met l'armée en quartiers d'hiver. — Le roi de Prusse se réfugie à Memel. — Marche de l'armée russe. — Combats de Mohringen. — Résolutions de l'empereur. — Combats de Waterforf et de Deppen. — Combat de Hoff. — Combat d'Eylau. — Bataille d'Eylau. — Résultats de la bataille d'Eylau. — Mouvements de l'armée russe. — La Grande Armée rentre dans ses cantonnements. — Effet que produit en France la bataille d'Eylau. — Irritation de l'empereur. — Les occupations de Napoléon au quartier général. — Bannissement de Mme de Staël. — Évènements en Turquie. — Offre de médiation de la part de l'Autriche. — Levée de la conscription de 1808. — Formation des légions de réserve à l'intérieur. — Les sièges de Dantzig et de Colberg. — Le maréchal Mortier bat les Suédois. — Le quartier général à Fickenstein. — L'ambassadeur persan. — Opérations devant Dantzig. — Vaine tentative pour secourir la place. — Capitulation de Dantzig. — Le maréchal Lefebvre, duc de Dantzig. — L'épée du grand Frédéric. — Projets de Congrès à Copenhague. — Combats de Spandau, de Comitten et de Deppen. — Bataille d'Heilsberg. — L'empereur se porte à Eylau. — Marche des Russes sur Friedland. — Bataille de Friedland. — Résultats de la bataille de Friedland. — Prise de possession de Kœnigsberg. — Signature d'un armistice. — Entrevue de Tilsitt. — La reine de Prusse à Tilsitt. — Traité de Tilsitt. — Convention secrète avec Alexandre. — L'empereur à Kœnigsberg. — Retour en France.

Nos prodigieuses victoires dans cette campagne de

Novembre 1806.

Prusse, l'anéantissement complet des armées prussiennes, la chute rapide de la monarchie du grand Frédéric, causèrent en Europe une sorte de stupéfaction.

L'Europe et l'Empire après Iéna.

Les succès foudroyants des armes de Napoléon furent pour les peuples un sujet d'effroi beaucoup plus que d'admiration. Chacun commençait à trembler pour son indépendance. En voyant avec quel sans-façon l'empereur traitait ses propres alliés, Italiens ou Hollandais, les nations amies se sentaient prises d'épouvante. Il ne faut pas attribuer à un autre sentiment une proclamation, quelque peu énigmatique, du prince de la Paix aux Espagnols pour les engager à se lever comme un seul homme, si leur patrie venait à être menacée. Le coup de tonnerre d'Iéna suffit à calmer les ardeurs belliqueuses du favori de Charles IV. A une demande d'explications, motivée par la proclamation de Manuel Godoï, la cour d'Espagne répondit, un peu hypocritement, que cette proclamation n'avait en vue que les Anglais et les Marocains, dont elle redoutait une agression, et, pour se conformer à un engagement toujours ajourné jusque-là, elle se décida à envoyer, sous les ordres du général La Romana, un petit corps d'armée espagnol, qui vint, en Prusse, prendre rang parmi nos soldats.

Par les sentiments des nations amies, on peut juger de ceux dont étaient animées à notre égard celles que nous avions vaincues, et qui avaient accepté, en frémissant, les dures conditions imposées par le vainqueur. Napoléon, sentant la nécessité d'avoir pour alliée une puissance de premier ordre, s'était tourné du côté de l'Autriche, et lui avait fait des avances; mais l'Autriche avait fait la sourde oreille. Et même, au risque de mécontenter son formidable adversaire de la veille, elle venait de diriger des forces considérables du côté de ses frontières polonaises pour assurer l'intégrité de son territoire.

Quant à la France, la joie qu'elle ressentit de la victoire

Novembre 1806.

d'Iéna fut loin, bien loin, d'égaler celle qu'y avait causée la victoire d'Austerlitz. Cette dernière victoire, en effet, avait amené une paix glorieuse avec l'Autriche, et le traité de Presbourg avait paru être l'avant-coureur d'une pacification générale. Aujourd'hui, au contraire, malgré des succès inouïs, la guerre menaçait de s'éterniser. On ne voyait pas, sans une immense inquiétude, l'empereur disposé à s'éloigner de plus en plus de nos frontières pour marcher à la rencontre des armées russes. Les félicitations bassement adulatrices que les sénateurs François (de Neufchâteau), d'Aremberg et Colchen vinrent présenter, à Berlin, au vainqueur d'Iéna, le 19 novembre 1806, ne trompèrent personne sur les véritables sentiments du pays. Il arriva même que, dans une nouvelle adresse, en réponse au message par lequel l'empereur annonçait le blocus continental et réclamait une levée de quatre-vingt mille hommes, le Sénat se fit, involontairement peut-être, l'écho du sentiment public. « Le Sénat, dévoué comme le peuple à votre personne sacrée, fait taire cette voix secrète qui réclame la présence de Votre Majesté. » Mais cet avertissement était noyé dans un torrent de phrases tellement serviles que Napoléon ne comprit pas, ou feignit de ne pas comprendre (1).

Les félicitations du Sénat et le véritable sentiment de la France.

La conscription de 1807.

Les appréhensions s'accrurent surtout de la levée anticipée de la conscription de 1807. Napoléon se jouait de ses propres lois, comme un homme qui ne les avait jamais prises bien au sérieux. Le vote du contingent appartenait spécialement au Corps législatif; on n'avait pas à redouter la moindre opposition de la part de cette assemblée effroyablement docile; mais son intervention exigeait certaines formalités. Il fallait d'abord qu'elle fût réunie, et elle ne l'était pas. Déjà l'empereur s'en était passé pour la conscription de 1806;

(1) Voy. cette adresse dans le *Moniteur* du 25 décembre 1806.

Novembre 1806.

il agit de même pour la conscription de 1807, et comme on le verra tout à l'heure, pour celle de 1808. Il adressa un message au Sénat pour lui annoncer qu'il levait la conscription de 1807, et qu'il ne poserait les armes que lorsqu'il aurait forcé l'Angleterre et la Russie à la paix.

Après avoir entendu les orateurs du gouvernement, le Sénat vota, sans observation, dans sa séance du 4 décembre 1806, la levée de quatre-vingt mille conscrits pour l'année 1807. Il fallait du monde et toujours du monde à cet empereur vorace pour l'exécution de ses vastes projets; et il n'hésitait pas à couper dans sa fleur toute la jeunesse du pays. Ainsi commença cette horrible boucherie d'hommes, qui devait durer jusqu'à la fin de son règne fatal. Le mécontentement fut grand dans les familles; il y eut même, parmi les conscrits, des résistances auxquelles on n'était plus accoutumé depuis les réfractaires de la Vendée. Et il n'y avait là rien d'étonnant, car ce n'était pas pour défendre la patrie, mais uniquement pour satisfaire les caprices ambitieux d'un homme, que tant de milliers de jeunes gens étaient appelés à verser leur sang sur les champs de bataille. Ce sentiment général du pays se comprendra mieux au spectacle des immolations humaines dont nous allons, dans ce chapitre, retracer le sombre et navrant tableau.

Le blocus continental.

L'Angleterre, de son côté, loin d'être découragée par la défaite de ses alliés et les victoires de nos soldats, sentit sa haine grandir; elle se montra disposée à ne reculer devant aucun sacrifice pour combattre le vainqueur du continent. Napoléon, résolu à ne reculer devant rien pour venir à bout de sa résistance, usa d'un moyen atroce, dont elle-même, il faut le dire, lui avait donné l'exemple. Lors de sa rupture avec la Prusse, elle avait imaginé de mettre en état de blocus toutes les côtes septentrionales de France et d'Allemagne, et

Novembre 1806.

d'interdire, même aux neutres, de faire aucun commerce sur ces côtes. Jamais on n'avait poussé aussi loin l'abus de la force; c'était odieux. Eh bien! Napoléon parvint à dépasser l'Angleterre. Par un décret rendu à Berlin le 21 novembre 1806, il interdit tout commerce avec les Iles Britanniques, non seulement à la France, mais encore à nos alliés et aux pays occupés par nos armées. Défense d'entretenir toute correspondance et toute relation avec ces îles. Toutes marchandises anglaises étaient confisquées, tous sujets britanniques, saisis en France et dans les pays alliés ou soumis à nos armes, étaient déclarés prisonniers de guerre. C'est là ce qu'on a appelé le blocus continental.

Il était impossible d'imaginer quelque chose de plus contraire au droit des gens, aux intérêts généraux de l'Europe, et même à nos intérêts propres. Napoléon l'avoua lui-même dans un message que le prince archichancelier lut au Sénat le 4 décembre 1806 : « Il nous en a coûté de faire dépendre les intérêts des particuliers de la querelle des rois, et de revenir, après tant d'années de civilisation, aux principes qui caractérisent la barbarie des premiers âges des nations (1). » On ne pouvait mieux se condamner soi-même. Sous prétexte de frapper l'Angleterre, on frappait à la fois la Hollande, l'Espagne, l'Italie et l'Allemagne tout entière; on ruinait leur commerce. Nous ne parlons pas du nôtre, déjà si compromis, et dont un pareil acte ne pouvait qu'augmenter les souffrances. Aussi, de toutes les mesures arbitraires prises par Napoléon, celle-ci fut-elle de beaucoup la plus impopulaire. Elle ne contribua pas peu, par la suite, à exaspérer contre lui l'Europe et le monde entier.

Cette funeste mesure décrétée, et le roi de Prusse

(1) Voy. ce message dans le *Moniteur* du 5 décembre 1806.

Novembre 1806.

ayant refusé de ratifier l'armistice signé en son nom par MM. de Lucchesini et de Zastrow, Napoléon se mit en devoir de pousser activement la guerre. Il prit toutes ses dispositions pour pénétrer au cœur de la Pologne.

La Pologne et Napoléon.

Ce nom de Pologne éveillait le souvenir d'une des plus grandes iniquités commises par la politique des cours. L'empereur pouvait d'un mot ressusciter cette grande nation couchée dans le tombeau. Sans doute il y avait, dans l'ancienne constitution féodale et monarchique de la Pologne, des vices qui rendaient la nationalité polonaise indifférente à la masse du peuple, aux paysans par exemple; mais il était aussi facile à l'empereur d'émanciper le peuple polonais que de décréter l'indépendance de la Pologne. La nation tout entière eût accepté avec enthousiasme les principes de la Révolution française; nobles, bourgeois et peuple se fussent levés dans un commun et irrésistible élan. Mais qu'importaient ces grands intérêts généraux de l'humanité à l'homme qui en France s'était fait le plagiaire de l'ancien régime! Des députés du palatinat de Posen étant venus à Berlin conjurer l'empereur de proclamer l'indépendance des Polonais, il leur répondit que la France n'avait jamais reconnu les différents partages de la Pologne, mais que néanmoins il ne pourrait proclamer l'indépendance de leur pays que lorsque les Polonais, oubliant leurs dissensions intestines, se soulèveraient en masse, décidés à défendre par les armes leurs droits de nationalité. Seulement, — ce qu'il semblait oublier, — le meilleur moyen de provoquer ce soulèvement, c'était précisément de proclamer hautement l'indépendance de la Pologne.

Qu'est-ce donc qui retenait l'empereur? Des trois puissances co-partageantes, deux étaient en guerre avec nous : l'une, écrasée sinon domptée, était réduite à la plus complète impuissance; l'autre, malgré ses défaites

Novembre 1806.

de l'année précédente, disposait encore de forces imposantes. Il aurait donc été aussi habile que conforme au droit et à la justice de reconstituer au centre de l'Europe une grande nation qui eût tenu la Russie en respect, et qui eût été notre alliée inébranlable. Mais, comme on vient de le voir, Napoléon caressait alors le rêve d'une alliance avec l'Autriche, et, tout en faisant demander à la cour de Vienne des explications sur les armements ordonnés par elle, il entreprit de la rassurer en prenant l'engagement de ne pas prêter les mains à un soulèvement des provinces polonaises enclavées dans l'empire d'Autriche.

Ici là sagacité de Napoléon fut, à notre avis, complètement en défaut. Ce qu'il tenta de faire plus tard pour la Pologne, dans une mesure d'ailleurs tout à fait insuffisante, ne servit à rien. Ce profond politique voulut être trop habile; il se trouva pris à ses propres pièges. Ce ne furent cependant pas les excitations au relèvement de la Pologne qui lui manquèrent, mais il s'obstina à demeurer sourd aux cris de la justice.

Entrée des Français à Posen et à Varsovie.

Tandis qu'il se dirigeait vers Posen, où il entra le 27 novembre 1806, à dix heures du soir, le grand-duc de Berg et le maréchal Davoût marchaient rapidement sur Varsovie. Vainement le général en chef de l'armée russe, Bennigsen, voulut s'opposer à la marche des Français; son avant-garde fut culbutée sur les bords de la Bsura, le 26 novembre, et lui-même, sans attendre notre approche, évacua précipitamment la ville en brûlant le pont de la Vistule.

Le 28 novembre, à la nuit tombante, le grand-duc de Berg, à la tête de sa cavalerie, entra dans l'ancienne capitale de la Pologne, où le corps de Davoût le rejoignit le lendemain. L'arrivée des Français fut saluée d'unanimes acclamations. L'enthousiasme était indescriptible. Si quelques familles nobles, comme les Czar-

DÉCEMBRE 1806.

torisky, s'étaient mises au service de la Russie et avaient endossé la livrée des czars, le plus grand nombre s'étaient confinées dans la retraite, attendant l'heure de la résurrection, et gardant intact, au fond du cœur, leur culte à la patrie. Beaucoup sortirent de leurs châteaux à l'arrivée des Français, mêlèrent leurs voix à celle de la population, et réclamèrent, à cor et à cris, le rétablissement de la nationalité polonaise. Murat, qui trouvait trop étroite sa principauté de Berg, n'eût pas mieux demandé que de mettre sur sa tête la couronne de Sobieski. Aussi vaniteux que brave militaire, il avait apporté toute une cargaison de riches habits polonais, croyant se faire bien venir des nobles du pays en se montrant, à leurs yeux, revêtu de leur costume, et il paradait au milieu d'eux en véritable général de cirque. Il écrivit donc à son beau-frère pour le sonder sur le rétablissement d'une royauté polonaise; mais, pas plus à Posen qu'à Berlin, l'empereur ne voulut se résoudre à proclamer l'indépendance de la Pologne; cela dérangeait ses combinaisons politiques. Il se demanda même, dans un de ses bulletins, si, du fond du tombeau, la nation polonaise renaîtrait à la vie, et il se répondit à lui-même : « Dieu seul, qui tient dans ses mains la combinaison de tous les événements, est l'arbitre de ce grand problème (1). » Paroles sonores et vides, qui lui servaient à déguiser sa mauvaise volonté à l'égard de la Pologne. Il aima mieux sacrifier, à la perspective d'une alliance avec la Russie, l'indépendance et la liberté d'un grand peuple.

Murat et la Pologne.

L'empereur à Posen.

Un de ses premiers soins, dès qu'il eut installé à Posen son quartier général, fut d'adresser une nouvelle proclamation à ses troupes. Il choisit pour cela la date du 2 décembre 1806, anniversaire de la bataille d'Aus-

(1) 36e bulletin de la Grande Armée (*Moniteur* du 12 décembre 1806).

DÉCEMBRE 1806.

terlitz. Il rappela à ses soldats que l'année précédente, à pareille époque, les bataillons russes épouvantés s'enfuyaient en désordre, et qu'ils n'avaient échappé à une destruction totale que par « une générosité peut-être condamnable. » On allait reconquérir sur l'Elbe et sur l'Oder, s'écriait-il par une métaphore un peu osée, Pondichéry, nos établissements de l'Inde, le cap de Bonne-Espérance et les colonies espagnoles. Et il ajoutait : « Qui donnerait le droit de faire espérer aux Russes de balancer les destins? »

Monument dédié à la Grande Armée sur la place de la Madeleine.

Vaincre l'Angleterre sur le continent! l'entreprise assurément était considérable, mais non impossible, si la raison et la prudence de Napoléon eussent été d'accord avec son génie militaire. Pour encourager ces braves soldats, dont il allait répandre le sang à torrents, il décréta, dans cette même journée du 2 décembre, qu'un monument serait élevé dans Paris à la gloire de la Grande Armée sur l'emplacement de la Madeleine. Ce monument devait être un temple, non une église, et rappeler autant que possible, par son architecture, la façade du Corps législatif, qu'on était en train de construire sur le quai, en face du pont de la Concorde. Il était destiné à recevoir des tables en or massif, où seraient gravés les noms de tous les soldats de la Grande Armée, morts sur les champs de bataille. Ce fut également de Posen que l'empereur donna le nom d'Iéna au pont récemment construit sur la Seine, à l'extrémité du Champ-de-Mars. Ces hommages rendus à la gloire militaire, qui, sous l'Empire, passait avant toutes les autres gloires, étaient bien faits pour animer le cœur du soldat. Un appel fut immédiatement adressé à tous les artistes de l'Empire, et les projets destinés au concours durent être déposés au secrétariat de l'Institut ou dans les bureaux du ministère de l'Intérieur avant le 20 février 1807. Ce fut le projet d'un architecte nommé

DÉCEMBRE 1806.

Vignon qui parut le plus conforme aux intentions de l'empereur pour le temple de la Madeleine. Le frontispice du nouveau temple devait porter cette inscription : « L'empereur Napoléon aux soldats de la Grande Armée. » Contrairement aux intentions de Napoléon, ce temple, dont l'Empire ne vit pas l'achèvement, est devenu une église; c'est aujourd'hui l'église de la Madeleine.

La Russie déclare la guerre à l'empire ottoman.

L'empereur, étant à Posen, apprit que la Russie avait déclaré la guerre à la Porte-Ottomane, et que les troupes du czar, sous les ordres du général Michelsoff, avaient franchi le Dniester et s'étaient avancées jusqu'à Jassy. Aucune nouvelle ne pouvait lui être plus agréable, car il avait tout fait pour amener une rupture entre la Turquie et l'empire russe. A cet effet, il avait envoyé, comme ambassadeur à Constantinople, un de ses officiers de confiance, le général Sébastiani, Corse comme lui, et fort délié, « en lui donnant mission de tout mettre en œuvre pour brouiller les Russes et les Ottomans. » Le général réussit à merveille. Le czar Alexandre profita de la révocation des hospodars de Valachie et de Moldavie, Ipsilanti et Maruzzi, remplacés par les princes Suzzo et Callimachi, pour rompre avec la Porte. Mais il s'affaiblit ainsi de soixante mille hommes dont se composait l'armée du général Michelsoff; c'était tout ce que demandait Napoléon.

Signature de la paix avec la Saxe.

Avant de quitter Posen, l'empereur signa un traité de paix avec le duc de Saxe, Charles-Auguste. Ce nouvel allié entra, avec le titre de roi, dans la confédération germanique, et s'engagea à nous fournir un contingent de quelques milliers d'hommes, contingent qui, jusqu'aux revers de 1813, continuera de combattre dans les rangs de la Grande Armée. Trois jours après la signature de ce traité, l'empereur partit pour Varsovie; c'était le 15 décembre 1806.

DÉCEMBRE 1806.

Premières rencontres avec les Russes.

Le temps était doux comme à Paris au mois d'octobre; seulement, l'humidité, en détrempant les terres, rendait difficile la marche de nos troupes au milieu des solitudes de la Pologne, où les routes étaient rares et mauvaises. Les maréchaux Soult, Augereau et Bessières avaient successivement franchi la Vistule, en repoussant victorieusement tout ce qui s'opposait à leur passage. A la date du 21 décembre, la rive droite de la Vistule était entièrement nettoyée d'ennemis.

L'armée russe était commandée par le général Kamenski, vieillard de 75 ans, ayant sous ses ordres les généraux Bennigsen et Buxhowden. Une rencontre était imminente, Napoléon ne voulant pas prendre ses quartiers d'hiver avant d'avoir eu raison de l'ennemi. Pressé d'en finir, il quitta Varsovie le 22 décembre pour marcher contre les Russes retranchés derrière l'Ukra et la Narew. Une première affaire eut lieu le 23 décembre, au passage de la Narew, à Czarnowo. Les Russes, vivement attaqués, forcés dans toutes leurs positions, se retirèrent, après avoir perdu beaucoup de monde, et en laissant entre nos mains deux milliers d'hommes et quelques canons. Le lendemain, second combat à Nazielch, où l'ennemi fut de nouveau culbuté et perdit quelques personnages de marque, parmi lesquels le major Ourvaroff, aide de camp de l'empereur de Russie. L'Ukra et la Sonna furent également franchies sans que l'ennemi pût s'opposer à l'impétuosité de nos troupes. C'étaient là des combats d'avant-garde, avant-coureurs d'une action prochaine et plus décisive. Le temps continuait à être d'une douceur extraordinaire, mais le dégel n'en rendait les opérations que plus laborieuses; il y avait quatre pieds de boue dans les chemins, et l'artillerie faisait, à grand'peine, deux lieues par jour. La situation était surtout difficile pour l'ennemi, dont toutes les colonnes étaient coupées, et qui errait

Décembre 1806.

un peu à l'aventure dans un inexprimable désordre.

Voici quelle était, dans la soirée du 25 décembre 1806, la position de la Grande Armée : les maréchaux Ney, Bernadotte et Bessières, dont les corps formaient la gauche, étaient entre Biézun et Grodno; le maréchal Soult arrivait à Ciehanow; le maréchal Augereau marchait sur Golymin; le maréchal Davoût se trouvait entre Golymin et Pultusk; enfin le maréchal Lannes se dirigeait sur Pultusk.

Combat de Soldau.

La journée du lendemain fut signalée par trois batailles ou combats simultanés, dans lesquels nos troupes remportèrent également la victoire. Le premier corps engagé fut celui du maréchal Ney. Une forte division ennemie, sous les ordres du général Lestocq, était concentrée à Soldau et à Mlawa. Marcher sur elle, l'attaquer et la mettre en déroute fut l'affaire de quelques heures. Le général Lestocq, voyant le petit nombre de troupes engagé de notre côté, voulut tenter de reprendre Soldau; mais il vint se briser contre la solidité des soldats de Ney. Après avoir échoué dans quatre attaques successives, il battit en retraite sur Nerdenbourg, laissant entre nos mains quelques drapeaux, six pièces de canon et un assez bon nombre de prisonniers.

Combat de Golymin.

Le même jour, une partie des corps des maréchaux Davoût et Augereau se trouvèrent aux prises avec l'armée de Buxhowden, aux environs de Golymin. Davoût s'empara des bois qui couvraient cette position, tandis que le maréchal Augereau, arrivant de Golaczima, prit l'ennemi en flanc et enleva à la baïonnette un village qui lui servait de point d'appui. Quelques charges brillantes, exécutées par le grand-duc de Berg, achevèrent la défaite de l'ennemi. Le général Buxhowden se retira en désordre, abandonnant son artillerie, ses bagages, et laissant un grand nombre de morts sur le terrain.

Pendant que les soldats de Ney, de Davoût et d'Au-

Décembre 1806.

Combat de Pultusk.

gereau se battaient héroïquement à Soldau et à Golymin, le corps du maréchal Lannes se heurtait à Pultusk contre l'armée entière de Bennigsen. Le général russe disposait de quarante mille hommes, Lannes n'en avait que dix-sept mille sous la main, il n'hésita pas à l'attaquer. Ce fut la plus sérieuse affaire de la journée. Les divisions Suchet et Gazan, habilement disposées, engagèrent résolûment l'action. Vigoureusement soutenues par la division Gudin, elles finirent par forcer l'ennemi sur tous les points, grâce à des efforts désespérés. Lannes avait dû se multiplier et payer de sa personne; il avait été atteint d'une balle; sa blessure heureusement était sans gravité. La nuit seule mit fin au combat. Le maréchal Lannes prit ses dispositions pour le recommencer le lendemain à la pointe du jour; mais le général Bennigsen, trop fortement ébranlé, ne crut pas devoir accepter un nouveau combat. Il profita de l'obscurité de la nuit pour se dérober, et battit en retraite sur Ostrolenka, ce qui ne l'empêcha pas de s'attribuer effrontément la victoire. Cette journée, si glorieuse pour nos troupes, coûta à l'ennemi trois mille hommes tués ou blessés, deux mille prisonniers et presque toute son artillerie, tandis que nous n'eûmes que quinze cents hommes environ hors de combat. Si le maréchal Davoût, averti au début de l'action par le maréchal Lannes, n'avait pas été retardé dans sa marche par les horribles boues dont les chemins étaient encombrés, c'en eût été fait des armées de Bennigsen et de Buxhowden.

Prise de Glogau et de Breslau.

En même temps qu'une partie de la Grande Armée opérait sur les bords de la Vistule, un neuvième corps d'armée, formé tout exprès pour le prince Jérôme, ayant le général Vandamme sous ses ordres, faisait le siège des places de la Silésie. Dès le 2 décembre 1806, la petite ville de Glogau avait été prise. Immédiatement après la reddition de cette place, où l'on avait trouvé

DÉCEMBRE 1806.

beaucoup d'artillerie et d'approvisionnements, le corps d'armée du prince Jérôme avait entrepris le siège de Breslau. C'était une fort belle ville que la capitale de la Silésie. Elle avait environ soixante mille habitants, sans compter une garnison de six mille hommes. Sa résistance fut héroïque. Presque réduite en cendres, elle se défendait encore (1). Le siège dura tout un grand mois. La crainte d'un assaut, qui eût exposé cette malheureuse ville à une ruine complète, détermina le commandant à capituler. Il se rendit le 7 janvier 1807, et la garnison prisonnière défila devant nos troupes. Quelques jours après, la petite ville de Brieg capitula à son tour, après un siège de cinq jours.

JANVIER 1807.

L'empereur met l'armée en quartiers d'hiver.

Depuis un mois les Russes, délogés de toutes leurs positions, avaient reculé de plus de quarante lieues; ils avaient perdu près de trente mille hommes et une partie de leur artillerie; mais leurs armées n'etaient pas entièrement détruites, comme celles de la Prusse après Iéna. Aussi, tout en fuyant devant nous, persistaient-ils à s'attribuer la victoire. L'impossibilité de les poursuivre à travers un pays parsemé de forêts et de marécages, et coupé de chemins sans chaussées, rendus impraticables par les boues, décida l'empereur à mettre son armée en quartiers d'hiver. Le prince de Ponte-Corvo, Bernadotte, se cantonna à Elbing, non loin de la mer; le maréchal Ney à Gilgenburg, de façon à pouvoir donner, au besoin, la main au prince de Ponte-Corvo. Les corps d'armée des maréchaux Lannes, Davoût et Soult occupèrent Pultusk et les bords du Burg. Avant de quitter Pultusk, l'empereur écrivit à tous les évêques de l'Empire pour les engager à appeler la bénédiction du Dieu des armées *sur ses justes entreprises*, et il revint à Varsovie le 2 janvier 1807. Là, il prit

(1) Voy. 48e bulletin dans le *Moniteur* du 18 janvier 1807.

JANVIER 1807.

toutes ses dispositions pour assurer la nourriture de ses troupes pendant le long repos qu'il avait résolu de leur donner, c'est-à-dire jusqu'au printemps. L'armée était à peu près certaine de ne manquer de rien, car nous avions des magasins considérables à Posen, à Lowicz, sur toute la ligne; il y avait une manutention à Thorn, et celle de Varsovie fournissait cent mille rations de biscuit par jour. Nos soldats pouvaient donc vivre parfaitement à l'aise dans leurs cantonnements. Ils en furent tirés par les Russes beaucoup plus tôt qu'on ne pensait.

Le roi de Prusse se réfugie à Memel.

Les mensonges du général Bennigsen avaient produit un certain effet. Ce général, nommé commandant en chef de l'armée russe à la place du maréchal Kamenski, avait eu l'impudence d'écrire au roi de Prusse qu'il avait été assez heureux « pour battre l'ennemi. » La preuve, disait-il, c'est qu'il n'avait pas été inquiété pendant sa *marche rétrograde*. Singulier vainqueur, qui avoue sa marche rétrograde. La vérité, comme on l'a vu, est que l'obscurité de la nuit, jointe au mauvais état de chemins, avait empêché Lannes de le poursuivre. Le roi de Prusse était alors à Kœnigsberg. En recevant la dépêche mensongère de Bennigsen, il ne put maîtriser sa joie, et il fit publier et placarder cette dépêche dans toute la ville. La déception et la consternation furent d'autant plus grandes quand on apprit le véritable état des choses. La cour, ne se trouvant pas en sûreté à Kœnigsberg, fit immédiatement ses préparatifs de départ. La reine, toute malade, s'embarqua précipitamment, le 3 janvier, pour Memel, où le roi alla la rejoindre quelques jours après, laissant dans Kœnigsberg deux bataillons et une compagnie d'invalides.

Marche de l'armée russe.

Les proclamations fallacieuses de Bennigsen, renforcées des prédications patriotiques des prêtres russes, eurent pour résultat de porter au suprême degré

JANVIER 1807.

l'exaltation de la Russie. Les Russes oubliaient volontiers Austerlitz, et, en se comparant aux Prussiens, qui avaient été si rapidement anéantis, ils se jugeaient invincibles. Bennigsen sut profiter fort habilement des dispositions morales de ses troupes. Au lieu de les cantonner dans leurs quartiers d'hiver, il résolut de les ramener contre nous. Il avait projeté de descendre vers le Nord pour surprendre Bernadotte, qui formait notre gauche, et de remonter ensuite le long de la Vistule pour tomber sur notre droite. C'était un plan hardi, mais qu'il n'était pas téméraire d'entreprendre, avec une armée qui, déduction faite des pertes subies en décembre, comptait encore près de cent mille combattants.

L'empereur apprit la marche des Russes vers la fin de janvier, grâce à une heureuse imprudence du maréchal Ney. Ce furent, en effet, quelques bataillons d'infanterie légère du corps de ce maréchal qui purent signaler l'approche de l'ennemi : ils avaient rencontré, aux environs de Kœnigsberg, en se portant à une vingtaine de lieues en avant de leurs cantonnements, les avant-postes de Bennigsen, qui déjà avait franchi l'Alle. L'éveil fut ainsi donné. L'empereur prit aussitôt ses mesures en conséquence. Le maréchal Bernadotte, averti à temps, se disposa, conformément aux instructions de Napoléon, à s'établir sur les plateaux d'Osterode, où une trentaine de mille hommes pouvaient se retrancher dans une position à peu près inexpugnable.

Combat de Mohringen.

Le 25 janvier 1807, vers onze heures du matin, le prince de Ponte-Corvo arriva, avec la division Drouet, à Mohringen, où il avait donné rendez-vous à toutes ses divisions. La brigade du général Pacthod était déjà aux prises avec l'ennemi. Les Russes, commandés par les comtes Pahlen et Galitzin, étaient au nombre de seize mille hommes; Bernadotte n'en engagea pas moins résolûment le combat. Il donna ordre à un bataillon du 9e d'infanterie légère d'emporter le village de Pfarresfeldchen, occupé par les Russes, qui s'y étaient retranchés solidement. Ce brave bataillon, ayant perdu son aigle, la reprit dans une effroyable mêlée corps à corps. La lutte se termina par la débandade de l'ennemi. D'un autre côté, les Russes, tournés à droite par les troupes du général Dupont, qui déboucha de la route d'Holland avec les 32e et 96e régiments, ne tardèrent pas à lâcher prise sur tous les points, laissant douze cents des leurs sur le champ de bataille, sans compter trois cents prisonniers restés entre nos mains.

JANVIER 1807.

Résolution de l'empereur.

Ce combat eut pour effet de refroidir l'ardeur de l'armée russe. Au lieu de poursuivre sa marche, le général Bennigsen s'arrêta à Liebstadt, et y concentra toute son armée. L'empereur, à cette nouvelle, prit une résolution définitive. Il ordonna au prince de Ponte-Corvo de simuler une retraite afin d'attirer l'ennemi sur la basse Vistule; il fit ensuite lever les quartiers d'hiver, et se porta avec toute l'armée au-devant des Russes pour les acculer à la mer et finir la campagne par un coup de tonnerre. Parti de Varsovie le 30 janvier 1807, il arriva le 31 au soir à Wittenberg, où déjà son beau-frère Murat se trouvait avec toute sa cavalerie.

L'armée française, avec les quelques recrues amenées depuis la bataille d'Iéna, s'élevait à cent mille combattants environ, mais il fallait en défalquer le corps de Lannes, les grenadiers d'Oudinot, laissés à la garde de Varsovie, et le corps de Bernadotte, destiné à opérer entre Thorn et Grandenz. Il restait à l'Empereur à peu près soixante-quinze mille hommes pour lutter contre les quatre-vingt-dix mille hommes de Bennigsen; mais entre les mains de Napoléon, à cette heure surtout où il était encore favorisé de la fortune, c'était plus qu'il n'en fallait pour vaincre. Dans la journée du 3 février 1807, au matin, l'ennemi se trouvait rangé en

FÉVRIER 1807.

Février 1807.

bataille entre les villages de Moudtken et de Joukovo, en avant de la grande route de Liebstadt. L'empereur manœuvra pour aborder les Russes dès le lendemain. Mais une dépêche de Bernadotte, saisie par des Cosaques sur un officier d'état-major, ayant révélé en partie les plans de Napoléon à l'ennemi, les Russes se hâtèrent de rétrograder pendant la nuit. Le général Bennigsen, si pressé de combattre quelques jours auparavant, essayait maintenant de se dérober; il se mit en pleine retraite sur Kœnigsberg.

Combats de Waterdorf et de Deppen.

L'empereur, décidé à terminer la campagne par une action décisive, ordonna à ses lieutenants de poursuivre les Russes à outrance pour les contraindre à accepter la bataille. Attaqués vigoureusement dans la journée du 4, leur arrière-garde fut menée battant sur un espace de six lieues et leur cavalerie culbutée sur plusieurs points par celle du grand-duc de Berg. Avant la fin du jour notre avant-garde se trouvait à Deppen. Le lendemain, tandis que le prince Murat chargeait avec succès huit à neuf mille cavaliers russes sur les hauteurs de Waterdof, le maréchal Ney attaqua avec son impétuosité ordinaire le corps prussien du général Lestocq, fort d'une dizaine de mille hommes, et le mit en déroute complète. Plusieurs milliers de prisonniers, et seize canons étaient entre nos mains à la fin de la journée.

Combat de Hoff.

Le 6 février au matin, toute l'armée française se mi à la poursuite de l'ennemi; le corps du maréchal Soul se dirigea sur Landsberg, avec la cavalerie de Murat, celui du maréchal Davoût sur Heilsberg, et celui du maréchal Ney sur Worenditt, pour empêcher le corps de Lestocq de rejoindre le gros de l'armée russe. L'arrière-garde ennemie fut atteinte et attaquée entre Glaudau et Hoff. Deux régiments d'infanterie russe furent taillés en pièces par les cuirassiers du général d'Hautpoul. Tout fut pris, ou peu s'en fallut, colonels, drapeaux, canons,

Février 1807.

officiers et soldats. Le soir, une partie des deux armées se trouvait en présence; mais l'ennemi profita de la nuit pour filer sur la petite ville d'Eylau derrière laquelle il prit position, en laissant en avant d'Eylau quelques régiments à la garde d'un plateau par lequel nous pouvions déboucher.

Combat d'Eylau.

Dès le lendemain matin l'infanterie du maréchal Soult culbuta ces régiments; elle se disposait à pénétrer dans Eylau quand elle fut ramenée par une grosse colonne de cavalerie russe, qui mit en désordre un des bataillons du 18e régiment de ligne. Une charge heureuse des dragons de la division Klein rétablit presque aussitôt le combat. Nos troupes entrèrent dans Eylau à la suite des Russes. Alors s'engagea un combat horriblement meurtrier, prélude sanglant des massacres du lendemain. L'ennemi, retranché dans une église et dans le cimetière, opposa aux efforts de nos soldats la résistance la plus opiniâtre. Ce ne fut qu'à dix heures du soir, au prix des plus grands sacrifices, que nous demeurâmes maîtres de la place. Mais les Russes, au lieu de rétrograder comme de coutume, et de chercher à se dérober à notre poursuite, s'arrêtèrent dans leur campement, en arrière de la ville. Le général Bennigsen s'était, en effet, décidé à tenter le sort d'une bataille. On put voir, à la lueur des feux de bivouac, la position de ses troupes à une demi-portée d'Eylau. Il devint alors évident pour tout le monde qu'une action générale et terrible se préparait pour le lendemain.

Pendant cette froide et sombre nuit d'hiver, le maréchal Davoût était en marche pour déborder Eylau à la pointe du jour et tomber sur le flanc gauche de l'ennemi. Le maréchal Ney, plus éloigné, était chargé de tourner la droite des Russes. Le corps du maréchal Soult bivouaquait, partie en avant, et partie à droite de la ville, tandis que celui d'Augereau, moins nombreux, se

plaçait à la gauche. Telle était la position de la Grande Armée, quand le soleil du 8 février éclaira de ses pâles rayons la ville et le champ où allait se livrer une des plus meurtrières batailles du siècle, eu égard surtout au nombre de troupes engagées.

Bataille d'Eylau.

L'armée française, y compris le corps de Ney, pouvait s'élever à un peu plus de soixante mille hommes; l'armée russe, en comptant la division du général Lestocq, comprenait environ quatre-vingt mille combattants; ce n'était pas la première fois que nous nous mesurions avec un ennemi supérieur en nombre.

La bataille s'engagea de part et d'autre par une violente canonnade. Les Russes dirigeaient leur feu sur la division Saint-Hilaire, du corps de Soult, placée en première ligne, tandis que notre artillerie tirait à pleine volée sur les masses profondes de l'ennemi, qui se trouvait à une demi-portée de canon à peine. Aussi fit-elle d'épouvantables ravages; des files d'hommes tout entières disparaissaient à chaque décharge. Nous n'entrerons pas dans les détails sanglants de cette sanglante affaire. Le cadre resserré de notre ouvrage ne nous le permet pas, et puis ces longues descriptions de batailles, comme nous l'avons dit déjà, ne font que retarder le récit sans profit pour l'histoire. Nous nous bornerons donc à esquisser, à grands traits, les principales péripéties de ce lugubre drame d'Eylau, afin de donner à nos lecteurs une idée générale de la bataille.

L'empereur s'était placé, pour diriger l'action, dans le cimetière d'Eylau, dont l'occupation nous avait coûté si cher dans la journée de la veille. Immobile sous le canon des Russes, dont les boulets passaient par-dessus sa tête, il attendait, avant d'agir, que le corps de Davoût fût entré en action. Dès que les tirailleurs de ce maréchal se firent entendre, Napoléon ordonna au corps d'Augereau de se porter sur le centre de l'ennemi, et à la division

Saint-Hilaire, du corps de Soult, de déboucher sur la droite, en manœuvrant tous deux de façon à se réunir au maréchal Davoût. Augereau, couvert de rhumatismes, pouvait à peine se tenir; il se fit attacher sur son cheval, et partit au galop à la tête de son corps d'armée. Mais il allait se heurter à une position formidable, défendue par une batterie de soixante-douze pièces de canon; ce dont l'empereur ne semble pas s'être douté; sans cela il n'eût pas envoyé tout un corps d'armée à une mort certaine. Pour comble de malheur, au moment où les troupes d'Augereau s'ébranlaient, une neige épaisse vint à tomber, qui, fouettant nos soldats en plein visage, les aveugla complètement. L'ennemi, plus favorisé, recevait la neige à dos; il put diriger ses coups et vomir à son aise la mitraille sur le corps d'Augereau, qui s'avançait au milieu d'une sorte d'obscurité. Quand, au bout d'une demi-heure, la neige eut cessé de tomber, on vit, spectacle navrant! les deux tiers du corps d'Augereau — quatre mille hommes sur six mille environ — couchés par terre. Augereau lui-même était blessé.

La situation était critique. Napoléon ordonna à Murat de tenter un effort suprême sur le centre de l'ennemi. « Nous laisseras-tu dévorer par ces gens-là », lui cria-t-il. Aussitôt, chasseurs, dragons et cuirassiers s'ébranlèrent et se précipitèrent à fond de train sur les baïonnettes russes. Ils parvinrent à rompre l'infanterie ennemie; mais ce ne fut pas sans peine. Des escadrons de la garde traversèrent deux fois l'armée russe dans toute sa profondeur. Plus de vingt mille hommes d'infanterie furent sabrés et culbutés. Il se fit une horrible boucherie de fantassins. Pour un cavalier français tombé, on comptait dix cadavres ennemis. Mais cela ne nous donnait pas la victoire. Il fallut encore des efforts considérables, des prodiges de valeur inouïs pour maîtriser l'ennemi. On se battit corps à corps dans le cimetière même d'Eylau, à

FÉVRIER 1807.

quelques pas de l'empereur, qui semblait consterné de voir cette fois la fortune si lente à se déclarer pour lui. On se tuait avec rage ; les Russes tombaient en plus grand nombre que nos soldats, mais ils tombaient héroïquement, sans lâcher pied ; nos régiments ne reconnaissaient plus leurs adversaires d'Austerlitz. La nuit était venue, et la lutte continuait encore, affreuse, acharnée, sans merci. Il fallut l'entrée en ligne du maréchal Ney, avec tout son corps d'armée, pour que le général Bennigsen donnât à ses troupes l'ordre de la retraite, laissant sur le champ de bataille ses blessés et une vingtaine de pièces d'artillerie.

Résultats de la bataille d'Eylau.

Des deux côtés la perte en hommes fut immense. En faisant la part de l'exagération des bulletins français et de celle des bulletins russes, on peut, d'une façon à peu près certaine, évaluer les pertes de l'ennemi en tués et blessés à vingt-six mille hommes et les nôtres à une douzaine de mille ; différence qui s'explique par la disposition de l'armée russe, laquelle, rangée en lignes profondes, avait été décimée par notre artillerie dès le matin. Du reste, des deux côtés on s'attribua la victoire ; si l'on chanta un *Te Deum* à Berlin en l'honneur de nos armes, on se réjouit fort aussi, au premier moment, à Kœnigsberg.

La vérité incontestable est que les Russes avaient abandonné leurs positions et que nous étions restés maîtres du champ de bataille. Donc, à ce point de vue, nous étions victorieux.

Mais, si l'on juge d'une bataille par ses résultats, on est fondé à dire que la victoire d'Eylau fut une victoire fort incertaine. Les batailles de Marengo, d'Austerlitz, d'Iéna, avaient eu pour l'ennemi des conséquences foudroyantes ; mais la bataille d'Eylau, quel résultat appréciable amena-t-elle ? Aucun. Quarante mille hommes avaient été sacrifiés en pure perte. Les Russes, loin d'être

FÉVRIER 1807.

déconcertés, se sentaient plus fiers et plus forts d'avoir lutté avec un succès à peu près égal contre cette formidable Grande Armée qui, en si peu de jours, avait anéanti toutes les forces prussiennes.

Au ton mélancolique des bulletins impériaux eux-mêmes, on sent combien au fond l'empereur était peu satisfait de cette terrible journée d'Eylau. Il avoue, — ce qui lui arrivait bien rarement, — que la victoire a été longtemps incertaine. Après avoir tracé l'horrible tableau du champ de bataille, il déclare que « cela fait horreur (1). » Ce spectacle, dit-il dans un autre bulletin, est fait pour inspirer aux princes l'amour de la paix et l'horreur de la guerre (2). » C'était là une bonne plaisanterie dans la bouche de l'homme qui, après une si cruelle leçon, devait pendant six années encore répandre à torrent le sang des nations pour rien, pour le plaisir, pour la plus ridicule et la plus injustifiable des ambitions.

Mouvements de l'armée russe.

L'armée russe, après la bataille d'Eylau, se rallia derrière le Prégel. Elle était réduite à quarante-cinq ou cinquante mille hommes. Ne la jugeant plus capable de tenir la campagne, surtout par une pareille saison, Bennigsen alla s'enfermer dans Kœnigsberg, qu'il se disposa à mettre en état de défense. Napoléon eut d'abord la pensée de l'y attaquer, et il envoya quelques divisions à sa poursuite sous les ordres du général Savary. Les divisions Suchet et Oudinot et une brigade de la division Gazan atteignirent l'arrière-garde de l'ennemi à Ostrolenka le 16 février 1807, et la taillèrent en pièces ; mais là s'arrêta notre campagne d'hiver, à part quelques escarmouches sans grande importance. Napoléon, jugeant que la saison était trop mauvaise pour continuer les opération militaires, ordonna, dès le lendemain 17 février,

(1) Voy. 58e bulletin de la Grande Armée (*Moniteur* du 14 février 1807).

(2) 64e bulletin (*Moniteur* du 15 mars 1807).

FÉVRIER 1807. un mouvement rétrograde pour faire rentrer l'armée dans ses cantonnements.

La Grande Armée rentre dans ses cantonnements.

Il modifia seulement d'une manière sensible ces cantonnements. Au lieu de ramener l'armée du côté de Varsovie, il l'établit derrière la Passarge, à quinze lieues de Kœnigsberg, pour se rapprocher de l'ennemi, et être tout prêt à la moindre alerte. Bernadotte fut cantonné à Holland et à Braunsberg; Soult à Liebstadt et Mohringen; Ney à Guttstad; Davoût à Allenstein, Hohenstein et Deppen; le cinquième corps sur l'Omulew, pour couvrir Varsovie, où fut installée une division bavaroise, ayant à sa tête le prince de Bavière; le huitième corps, MARS 1807. celui de Mortier, resta en observation dans la Poméranie suédoise; le corps du prince Jérôme demeura en Silésie; une division polonaise, rassemblée par le prince Poniatowski, prit position à Nerdinbourg; enfin le dixième corps, à la tête duquel l'empereur venait de mettre le vieux maréchal Lefebvre, fut chargé d'investir l'importante place de Dantzig. Le quartier général avec la garde s'installa à Osterode. Le corps du maréchal Augereau, presque entièrement détruit à Eylau, fut dissous, et ce qui en restait réparti entre les corps de Davoût, de Soult et de Ney. Quant à son commandant, il rentra en France, usé, mécontent, mais chargé d'honneurs et de richesses. Un autre chef de corps, le maréchal Lannes, malade depuis quelques temps, dut se rendre à Varsovie pour y prendre un repos nécessaire, et le maréchal Masséna fut rappelé d'Italie afin de prendre le commandement du cinquième corps d'armée.

Pendant quelques jours, les Russes cherchèrent à inquiéter nos troupes dans leurs cantonnements, mais un divisionnaire du maréchal Bernadotte, le général Dupont, leur infligea un si rude échec à Braunberg, et le maréchal Ney les traita d'une si rude façon à Guttstadt qu'ils renoncèrent à ce jeu; à partir des premiers jours de

mars, ils se tinrent tranquilles jusqu'à nouvel ordre. MARS 1807. L'empereur mit à profit ce moment de répit. Il compléta, au moyen des recrues arrivées de France, les vides faits dans les rangs de l'armée par la maladie et par le feu de l'ennemi. Pour couvrir nos cantonnements, il ordonna la construction d'ouvrages sur les hauteurs de Guttstadt, et fortifia par des travaux de campagne fraisés et palissadés les ponts de Spandau et d'Elditten, sur la Passarge. En moins d'un mois tous les ponts sur la Vistule furent reconstruits, toutes les têtes de pont de Prag, de Sierock, de Moldin, de Thorn, de Marienverder et de Marienbourg furent armées et mises en état de défense. L'armée française, largement approvisionnée, pouvait se refaire en toute sûreté, et goûter, après tant de pénibles fatigues, un repos dont elle avait grand besoin. Le froid avait repris; la terre était couverte de neige, ce n'était pas de sitôt que les hostilités pouvaient recommencer.

Effet que produit en France la bataille d'Eylau.

Voyons maintenant ce qui se passait en France pendant que l'empereur prenait ses quartiers d'hiver à 500 lieues de sa capitale. Nous avons dit avec quel peu d'enthousiasme la guerre de Prusse avait été accueillie. On s'était plu à espérer la paix après l'éclatante victoire d'Iéna. Grande avait été la déception. La guerre actuelle, que l'empereur baptisa du nom de guerre de Pologne, nous ne savons trop pourquoi, sinon que l'ancien territoire polonais se trouva être le théâtre des hostilités, la guerre de Pologne, disons-nous, rencontra encore moins d'approbateurs. On se refusa généralement à accepter comme une victoire l'épouvantable boucherie d'Eylau. La publication de ce mélancolique cinquante-huitième bulletin produisit à Paris et dans le pays tout entier un déplorable effet. On se lamenta sur tant d'immolations inutiles. Le gouvernement dut avoir recours à des réjouissances officielles, et faire de l'enthousiasme

Mars 1807.

de commande. Le préfet de police enjoignit aux habitants de Paris d'illuminer la façade de leurs maisons. Et le prince archichancelier de l'Empire, autrement dit l'ancien conventionnel Cambacérès, « pour se rendre l'interprète des sentiments qu'inspirait à tous les Français... la mémorable victoire remportée sur les Russes à la journée d'Eylau (1) » crut devoir offrir une fête magnifique à Sa Majesté l'impératrice et reine, qui daigna l'accepter. Enfin M. Denon, directeur des musées, ou, comme on disait, du musée Napoléon, s'empressa de faire appel aux peintres d'histoire, et de mettre au concours la bataille d'Eylau. Les concurrents devaient prendre pour sujet le lendemain de cette bataille, au moment où l'empereur, entouré de tout son état-major, visitait le champ de carnage, et prodiguait des secours et des consolations aux blessés.

Mais ces manifestations officielles d'un enthousiasme d'emprunt ne trompaient personne en France, où, malgré le despotisme savant auquel le pays était soumis, on avait conservé un esprit d'indépendance, qui tôt ou tard, devait faire explosion. On ne se gênait nullement dans les salons, dans les cafés, sur les places publiques, pour exhaler sa mauvaise humeur et ses inquiétudes. Les jeunes gens, peu encouragés par les sombres récits qu'ils entendaient de la guerre de Pologne, témoignaient pour la conscription une invincible horreur. Le nombre des réfractaires allait croissant.

Irritation de l'empereur.

Ces résistances de l'opinion, dont les échos arrivaient jusqu'au quartier général d'Osterode, exaspéraient l'empereur. Habitué à n'entendre aucun murmure dans son entourage, exalté par ses récentes victoires et par les lâches adulations dont les grands corps de l'État, Sénat, Corps législatif, Tribunat et conseil d'État, ne cessaient

(1) Voy. le *Moniteur* du 17 mars 1807.

Mars 1807.

de l'abreuver, Napoléon se croyait au-dessus de l'humanité; il en était arrivé à ne plus souffrir aucune contradiction. Les peintures rembrunies qu'on traçait des souffrances de l'armée avaient pour auteurs, suivant lui, des *bavards de Paris*. Qu'était-ce que quelques milliers de soldats tués dans une grande bataille? A l'en croire, il ne manquait pas beaucoup d'hommes à l'appel, comme on le pourrait voir lorsqu'il ramènerait son armée sur le Rhin (1). Les récits de certains officiers, publiés dans les journaux, relativement à la bataille d'Eylau, étaient la source des bruits répandus dans Paris. Napoléon s'en plaignit vivement à l'archichancelier Cambacérès : « Je vous avais prié de ne laisser insérer que les bulletins dans le *Moniteur* (2). » Ainsi la France ne devait être instruite de sa situation et de celle de ses armées que par des rapports officiels, où tout était pesé, et où il ne se donnait que la part de vérité qu'on jugeait convenable de faire connaître au pays.

Mais, en s'épanchant plus intimement avec son frère Joseph, qui se plaignait des souffrances de l'armée de Naples, l'empereur lui-même ne dissimulait pas les misères de ses soldats. «... Nous sommes au milieu de la neige et de la boue, sans vin, sans eau-de-vie, sans pain; faisant de longues marches et contre-marches sans aucune espèce de douceurs, et nous battant ordinairement à la baïonnette sous la mitraille, les blessés obligés de se retirer en traîneau, en plein air, pendant cinquante heures... Nous faisons la guerre dans toute son énergie et dans son horreur; tout le monde a été plus ou moins malade (3). » Pour lui, il avait engraissé. De quoi donc se plaignait-on? Comment! mères de famille, vous avez perdu le repos, vos yeux ne désem-

(1) Lettre à Fouché, en date du 12 avril 1807.
(2) Lettre à Cambacérès, en date du 5 mars 1807.
(3) Lettre au roi Joseph, en date du 1er mars 1807,

AVRIL 1807.

plissent pas de pleurs, et vous consultez, en tremblant, les listes funèbres communiquées aux parents, pour savoir si ce fils, enfanté dans les douleurs, et qui vous a coûté tant de peines et tant de soins, n'est pas enseveli là-bas sous quelque pli de neige ! En vérité, vous n'y pensez pas. Lisez donc les bulletins de la Grande Armée. « Jamais la santé de l'empereur n'a été meilleure, » et il a engraissé !

Mais cela ne rendait pas la vie au commerce ; l'industrie n'en chômait pas moins. On était triste à Paris et dans les grands centres manufacturiers, mécontent du présent, inquiet du lendemain. Qu'à cela ne tienne. Napoléon, qui, de son quartier général d'Osterode, gouvernait la France comme s'il eût été aux Tuileries, dans son cabinet, fit acheter, sur ses économies personnelles, pour plusieurs millions d'étoffes dans les manufactures de Lyon, de Rouen et de Saint-Quentin. Pour occuper les ouvriers de la capitale, il ordonna de confectionner à Paris même une foule d'objets nécessaires à l'armée, souliers, bottes, vêtements, etc. Et il crut avoir beaucoup fait pour l'allègement des souffrances du commerce, et il y a de graves historiens pour s'extasier devant ces vétilles. Aux dures épreuves de l'industrie et du commerce, il n'y avait d'autre remède que la paix sérieuse, la cessation de l'arbitraire et la liberté. Mais ce remède, on était bien sûr de ne pouvoir en user que lorsqu'on serait débarrassé de l'Empire.

Les occupations de l'empereur à son quartier général.

Il n'était si petites choses dont l'empereur ne s'occupât, si minimes détails qu'il ne voulût régler par lui-même. Par suite de la maladresse d'un machiniste, une danseuse de l'Opéra était tombée en s'élevant dans un nuage, et s'était assez grièvement blessée. Napoléon n'entend pas qu'on cherche querelle à ce machiniste. « Je ne veux de tracasseries nulle part. » Quant aux pauvres actrices, « elles monteront dans les nuages ou n'y monteront

AVRIL 1807.

pas (1). » Une autre fois, cet ennemi instinctif des idéologues malmène fort le *Journal des Débats* et le *Mercure de France*, qui, dans un accès de bigotisme, s'en étaient pris aux philosophes de tout le mal que souffrait la société. L'Académie française était alors, comme aujourd'hui, l'asile de la plupart des coryphées de la réaction. Dans une séance consacrée à la réception du cardinal Maury, récemment rentré en France, l'abbé Sicard avait parlé de Mirabeau en termes tout à fait inconvenants. L'empereur s'en émut au delà de toute expression, et, de son camp d'Osterode, il couvrit de sa protection la mémoire du grand apôtre de la liberté. « Faites parler de Mirabeau avec éloge, » écrivit-il à son ministre de la police (2).

Ce n'était pas d'ailleurs qu'il eût en grande estime les penseurs, les lettrés et les savants, car il écrivait au roi de Naples, pour lui reprocher de trop vivre avec eux. « Ce sont, disait-il, des coquettes, avec lesquelles il faut entretenir un commerce de galanterie et dont il ne faut jamais songer à faire ni sa femme ni son ministre (3). » Voilà le cas que ce Corse aux cheveux plats faisait de tout ce qui constitue la fortune intellectuelle et la véritable gloire de la France.

Bannissement de Mme de Staël.

Génie mal équilibré, bizarre, irrésolu, flottant, capricieux comme ces coquettes dont il parlait, il tombait souvent dans d'étranges contradictions. Ayant appris, à Osterode, que sa police avait renvoyé de Paris l'ancien conventionnel Ricord, il s'en plaignit vivement à son ministre Fouché, et ce mitrailleur de Lyon reçut l'ordre de *tolérer* dans la capitale son ancien collègue de la Convention (4). En revanche Napoléon recommanda à

(1) Lettre à Fouché, en date du 12 avril 1807.
(2) Lettre à Fouché, en date du 20 mai 1807.
(3) Lettre au roi Joseph, en date du 16 avril 1807.
(4) Lettre à Fouché, en date du 6 mai 1807.

AVRIL 1807.

son archichancelier Cambacérès d'expulser immédiatement madame de Staël, qui, malgré les conseils de ses amis, avait cru devoir revenir à Paris, où elle ne se gênait point pour se répandre en propos hostiles contre celui qu'elle considérait avec tant de raison comme un génie malfaisant (1). Il était mieux inspiré quand, de son camp d'Osterode, il ordonnait à son ministre du Trésor public de prendre des mesures pour faire cesser le brigandage de certains payeurs, qui, au lieu de payer les ordonnancements à jour fixe, les payaient par délégations sur d'autres payeurs. C'était là, à ses yeux, une dilapidation sans excuse. Le ministre reçut de lui l'ordre de sévir et de faire quelques exemples (2). Certes il n'y aurait qu'à louer, au point de vue administratif, si l'on avait toujours de pareils actes à signaler.

Événements en Turquie.

Tandis que Napoléon occupait ainsi les loisirs de ses quartiers d'hiver, et que la France rongeait son frein en maugréant, il se passait en Turquie des événements dont il est bon de dire quelques mots. Le sultan Sélim, effrayé par les menaces de la Russie, avait consenti à réintégrer les anciens hospodars de Valachie et de Moldavie; mais cela n'avait pas empêché les Russes de franchir le Dniester et d'envahir les provinces ottomanes. En même temps, une flotte anglaise se portait vers les Dardanelles pour agir de concert avec les armées du czar. Le cabinet britannique aurait voulu que la Turquie rompît tout à fait avec la France et même lui déclarât la guerre. Ce fut le contraire qui arriva. Encouragé par le général Sébastiani, notre ambassadeur, le sultan se décida à adresser à la Russie une solennelle déclaration de guerre. L'empereur lui écrivit de son côté pour l'engager vivement à agir et lui promettre son appui : « Je suis près de toi, lui disait-il, occupé à

(1) Lettre à Cambacérès, en date du 26 mars 1807.
(2) Voy. le *Moniteur* du 2 avril 1807.

AVRIL 1807.

reconstituer la Pologne, ton amie et ton alliée. » Cela n'était pas vrai; mais un mensonge ne coûtait rien à l'empereur Napoléon pour les besoins de sa politique. Une escadre française, ajoutait-il, allait partir de Toulon pour garder Constantinople et la mer Noire, et l'une de nos armées se préparait à descendre le Danube pour prendre les Russes en flanc tandis que les Turcs les attaqueraient de front. Le sultan Sélim fit, dans sa capitale, des préparatifs formidables, et il eut la joie de repousser victorieusement l'escadre britannique, qui avait tenté le passage des Dardanelles. Cette affaire, quoique d'une importance secondaire, causa une véritable joie à l'empereur; il la fit pompeusement annoncer dans ses journaux, tant il se sentait heureux d'avoir un allié.

Offre de médiation de la part de l'Autriche.

Seulement l'alliance de la Turquie, pour très utile qu'elle pût être, ne valait pas, à ses yeux, celle d'une grande puissance européenne. Il songeait toujours à l'Autriche, bien qu'il la sût animée d'une haine mortelle contre la France. Le ministre des affaires étrangères de l'empereur François II, M. de Stadion, nous était notoirement hostile. La cour de Vienne, toujours sous cette appréhension que Napoléon ne proclamât l'indépendance de toutes les provinces polonaises, se tenait sur une extrême réserve. Cependant, en réponse à certaines propositions de M. de Talleyrand, comme le don de la Silésie, par exemple, elle offrit sa médiation pour le rétablissement de la paix entre les puissances belligérantes. En disposant de la Silésie, l'empereur Napoléon voulait sans doute punir le roi Frédéric-Guillaume d'avoir répondu d'une façon évasive à des avances toutes pacifiques qu'un de ses officiers de confiance, le général Bertrand, avait été chargé de lui porter. La médiation de l'Autriche n'était pas le but poursuivi par Napoléon; toutefois il ne la repoussa pas, loin de là. Mais, trouvant peut-être quelque chose de louche dans

AVRIL 1807.

la conduite du souverain de l'Autriche, il résolut d'en imposer au monde par un immense déploiement de forces.

Levée de la conscription de 1808.

Les conscrits de 1807, appelés par anticipation, étaient à peine rendus sous les drapeaux, qu'il imagina d'appeler la conscription de 1808 pour avoir au moins six cent cinquante mille hommes sous les armes. En vain lui parla-t-on timidement de l'effet fâcheux que ne manquerait pas de produire dans les familles cette nouvelle levée anticipée; il ne souffrit aucune objection. Comme l'année précédente, il se dispensa de passer par la filière du Corps législatif, qu'on n'avait même pas encore songé à convoquer cette année. Le 4 avril 1807, le prince archichancelier parut au Sénat, et demanda à ce corps complaisant de voter, avec son zèle accoutumé, le sénatus-consulte qu'il venait lui soumettre pour la levée de la conscription de 1808. On allait vite en besogne au Sénat impérial. Après avoir entendu un message explicatif de la mesure réclamée, les sénateurs nommèrent une commission chargée d'examiner la proposition. Trois jours après, sur un rapport tout à fait optimiste de Lacépède, ils votèrent d'acclamation le projet de sénatus-consulte et une adresse à l'empereur pour le remercier de sa confiance en eux. On n'était pas plus accommodant. Le 17 avril suivant, un décret impérial, daté de Finkenstein, où Napoléon avait transporté sa résidence, décida que les opérations relatives à la conscription seraient terminées le 15 mai, et que le premier détachement de chaque département se mettrait en route le 5 juin prochain. Ces quatre-vingt mille nouveaux conscrits, avait dit l'archichancelier, n'affronteraient par tout de suite les dangers de la guerre; ils resteraient en apprentissage douze ou quinze mois au moins dans les dépôts, pour se former au métier de soldat. Mais c'était là une parole banale, destinée à rassurer les familles. Les vides produits par le feu de l'ennemi et par les maladies, les guerres prochaines qui allaient succéder à la guerre de Pologne, devaient les faire incorporer beaucoup plus tôt dans les rangs de l'armée, et l'on pouvait considérer toute cette jeunesse, la fleur et l'espérance du pays, comme vouée d'avance à la boucherie. Étonnez-vous donc que les réfractaires se soient multipliés. Il y en eut, dans le seul département de l'Ariège, jusqu'à deux cent soixante-onze, et le contingent annuel de ce département n'atteignait pas cinq cents hommes.

AVRIL 1807.

L'empereur ne se contenta pas de lever sur la France seulement cet horrible impôt de sang; il demanda à ses alliés de la confédération du Rhin une vingtaine de mille hommes. De plus, il fit venir au cœur de l'Allemagne quelques régiments italiens, sous prétexte de leur apprendre la guerre. Cela, joint aux contingents bavarois et wurtembergeois, aux Hollandais et aux troupes du maréchal Mortier, forma une armée de réserve, dont il donna le commandement suprême au maréchal Brune.

Formation des légions de réserve à l'intérieur.

Enfin, prévoyant bien que toute l'armée active serait employée hors de France, il forma cinq légions de réserve à l'intérieur pour la défense des frontières et des côtes de l'Empire. Chaque légion fut composée de six bataillons, divisés en huit compagnies chacun. Les sénateurs Colaud, Sainte-Suzanne, Demont, Laboissière et Valence furent nommés commandants de ces légions. La première dut se réunir à Lille; la deuxième à Metz; la troisième à Rennes; la quatrième à Versailles, et la cinquième à Grenoble. L'empereur avait voulu que ces légions de réserve où devaient s'instruire les conscrits de 1808, fussent commandées par des sénateurs qui s'étaient distingués dans la carrière des armes, se flattant qu'ils leur apprendraient à tout sacrifier pour la gloire

AVRIL 1807.

du trône et le bonheur de la patrie, dont ils étaient eux mêmes les plus fermes soutiens (1).

Les sièges de Dantzig et de Colberg.

La rentrée de la Grande Armée dans ses quartiers d'hiver n'avait pas complètement suspendu les hostilités. Le siège de Dantzig, sous la direction du maréchal Lefebvre, et le siège de Colberg sous celle du maréchal Mortier, commencés à la fin de mars, avaient été poussés avec la plus grande activité durant tout ce mois d'avril. L'importante place de Dantzig était commandée par le général prussien Kalkreuth; vingt-six mille Prussiens et six mille Russes, qui y avaient été introduits par mer, en formaient la garnison. L'investissement ne s'était pas opéré sans de grands obstacles, à cause des inondations et des marais. Et puis, il avait fallu faire venir les équipages de siège des forteresses de la Silésie et de l'Oder, en traversant plus de cent lieues sans chemins pour ainsi dire. Mais tous ces obstacles avaient été surmontés, malgré le mauvais temps. L'artillerie de siège était arrivée dans les premiers jours d'avril, et, à la date du 17, nos ouvrages étaient poussés jusqu'à quatre-vingts toises de la place. Le vieux maréchal Lefebvre, admirablement secondé par les généraux Schramm, Lariboisière, Kirgener et Chasseloup, montrait toute l'activité d'un jeune homme.

Le maréchal Mortier bat les Suédois.

Pendant que le siège de Dantzig suivait son cours régulier, les Suédois, enfermés dans Stralsund, faiblement bloqué par le général Grandjean en sortirent au nombre de douze mille hommes environ pour se porter contre le corps du maréchal Mortier. Mal leur en prit. Le baron d'Essen, leur général, eut l'imprudence de les diriger sur Passewalk. C'est là que le maréchal, averti, les attendait. Le 16 avril, dès la première heure du jour, il déboucha de Passewalk, sur la route d'Anclam, culbuta tout ce qu'il rencontra, fit à l'ennemi quatre cents prisonniers et entra pêle-mêle avec lui dans Anclam. Le lendemain, une autre colonne suédoise, attaquée à Uckermünde par le général de brigade Veau, perdit encore trois pièces de canon et cinq cents hommes. Une partie des Suédois purent s'échapper sur des chaloupes canonnières; le reste sollicita une suspension d'armes, qui fut signée le 18 à Schlatkow par le maréchal Mortier et le baron d'Essen. Aux termes de cet armistice, les Suédois s'engagèrent à ne fournir directement ni indirectement aucun secours aux villes de Colberg et de Dantzig, non plus qu'aux troupes des puissances en guerre avec la France, et à ne permettre aucun débarquement de ces troupes dans toute la Poméranie suédoise durant l'armistice. De plus, ils durent remettre à des garnisons françaises les clés d'Usedom et de Wollin. Ces petits succès étaient comme un aliment offert à l'opinion publique en attendant les prochaines victoires.

(1) Voy. le message impérial dans le *Moniteur* du 8 avril 1807.

AVRIL 1807.

Le quartier général à Finkenstein. L'ambassadeur persan.

La Grande Armée était depuis deux mois stationnaire dans ses positions ; mais ce temps n'avait pas été perdu. La cavalerie fut renouvelée et remontée, l'armement réparé ; on compléta les cadres; la garde impériale fut augmentée de moitié. L'empereur avait d'abord établi son quartier général à Osterode, où il s'était logé dans une sorte de masure; mais il l'avait ensuite transporté non loin de là, à Finkenstein, comme on l'a vu, un peu plus près de ses positions. Il s'était installé dans un fort beau château, construit par M. de Finkenstein, gouverneur de Frédéric II, et appartenant à M. de Dohna, grand maréchal de la cour de Prusse. Ce fut là que, le 26 avril 1807, il reçut l'ambassadeur persan, avec lequel, grâce à un interprète, il s'entretint longtemps de la littérature persane. Ayant appris qu'il existait en Perse une histoire d'Alexandre, qui n'était pas conforme à celle

AVRIL 1807.

que nous connaissions, et qu'un exemplaire de cette histoire en langue persane se trouvait à la bibliothèque impériale, il en ordonna la traduction en français. Une nouvelle histoire d'Alexandre ne pouvait être indifférente à l'insensé qui rêvait la conquête du monde.

Afin de donner à l'envoyé du shah de Perse une idée de sa puissance, l'empereur fit manœuvrer devant lui vingt bataillons de sa garde à pied, spectacle entièrement nouveau pour cet ambassadeur. Il le renvoya comblé de présents. Le résultat de cette visite fut qu'il y aurait désormais une légation nombreuse de Persans à Paris et de Français à Téhéran.

Opérations devant Dantzig.

Cependant on était arrivé au commencement du mois de mai; le temps était devenu doux, les chemins, raffermis, étaient praticables; l'armée s'attendait d'un jour à l'autre à une reprise active des opérations militaires. Le siège de Dantzig avançait toujours, conformément aux règles de l'art, malgré l'impétuosité du vieux maréchal Lefebvre, qu'ennuyait la longueur du siège, et qui aurait voulu donner l'assaut. Il ne fallut rien moins que l'intervention

MAI 1807.

de l'empereur pour modérer son ardeur. Dantzig, d'ailleurs, ne pouvait plus tenir bien longtemps. Dès les premiers jours de mai, nos troupes s'étaient logées dans le chemin couvert, et les feux de la place s'éteignaient peu à peu. Une petite île, très importante par sa position, puisqu'elle prenait de revers la ville de Dantzig, l'île de Holm, pourvue de cinq redoutes garnies d'artillerie et défendue par un millier de Russes, tomba en notre pouvoir dans la nuit du 6 au 7 mai. Quatre cents Russes furent égorgés à la baïonnette, sans avoir eu le temps de se mettre en défense; le reste fut fait prisonnier.

Le czar Alexandre, arrivé depuis peu à l'armée, résolut de tenter un effort suprême pour sauver Dantzig; il comprenait que la possession de cette ville rendrait notre position inébranlable dans la basse Vistule. Le gouvernement britannique avait bien promis de débarquer vingt-cinq mille Anglais pour secourir la place, mais ce débarquement, si souvent annoncé, ne se faisait pas, et de jour en jour le péril augmentait. Dans un conseil de guerre tenu au quartier général de l'armée russe, à Bartenstein, et auquel assistaient le roi de Prusse et le grand-duc Constantin, le czar Alexandre se décida à tenter de secourir Dantzig par mer. Le lieutenant-général Kamenski, fils de l'ancien général en chef de l'armée russe, s'embarqua à Pillau avec douze régiments russes et quelques régiments prussiens, et, le 12 mai, il débarqua heureusement au port de Dantzig, à l'embouchure de la Vistule, sous la protection du fort de Weischelmunde.

MAI 1807.

Vaine tentative pour secourir la place.

A cette nouvelle, l'empereur ordonna au maréchal Lannes, depuis peu de retour, et qui commandait le corps de réserve de la Grande Armée, de quitter immédiatement Marienbourg, pour aller, avec la division du général Oudinot, renforcer l'armée du maréchal Lefebvre. Lannes marcha avec une telle rapidité qu'il arriva sous les murs de Dantzig en même temps que l'armée de secours. Le 13 et le 14, l'ennemi fit ses préparatifs d'attaque. Quatre mille mètres seulement le séparaient de la place; mais cet espace était occupé par les troupes françaises, et leur passer sur le corps n'était pas chose facile. Le lieutenant-général Kamenski, à la tête de sa division, n'en attaqua pas moins résolument nos positions dans la matinée du 15 mai. Le général Schramm, qui était aux avant-postes avec une brigade composée de Saxons, de Polonais et de deux régiments français, le reçut vigoureusement, et le contint à portée de canon du fort de Weischelmunde jusqu'à l'arrivée de renforts envoyés en toute hâte par le maréchal Lefebvre. Le combat se soutenait de part et d'autre avec une égale opiniâtreté, quand le maréchal Lannes, voyant les mou-

Mai 1807.

vements de l'ennemi démasqués, franchit la Vistule avec quatre bataillons de la division Oudinot. En quelques instants la déroute des Russes fut complète; poursuivis l'épée dans les reins jusqu'aux palissades, ils n'eurent que le temps de se jeter dans le fort de Weischelmunde, laissant deux mille des leurs, tant tués que blessés, sur le champ de bataille et deux cents prisonniers entre nos mains. Notre perte avait été insignifiante. Il était alors neuf heures du matin. Toute la journée, on vit des bâtiments chargés de blessés prendre le large pour retourner à Kœnigsberg. La place n'avait pu que seconder par une canonnade impuissante l'attaque impétueuse du général Kamenski; tout espoir d'être secouru s'évanouissait pour elle.

En même temps qu'il envoyait une expédition maritime à Dantzig, le czar Alexandre ordonnait une démonstration sérieuse sur notre ligne, depuis les positions occupées par le corps du maréchal Soult le long de la Passarge, jusqu'à l'endroit où campait la division du général Morand, sur l'Alle. C'était en quelque sorte pour nous tâter. Reçues à bout portant par nos voltigeurs, les troupes employées à cette expédition se retirèrent en désordre, plus vite qu'elles n'étaient venues. Cette diversion, faite pour nous empêcher de renforcer l'armée de siège sous les murs de Dantzig, n'avait rien de sérieux.

Une corvette anglaise, qui tenta d'entrer dans la ville, ne fut pas plus heureuse que les divisions russes du général Kamenski; elle fut prise à l'abordage par un piquet d'un régiment de Paris. Elle était chargée de poudre et de boulets, contenait des dépêches pour le général Kalkreuth, et avait à bord deux cents hommes, anglais et russes; on était loin des vingt-cinq mille Anglais promis par le cabinet de Londres. Aucune puissance désormais ne pouvait sauver Dantzig. Le 17 mai,

Capitulation de Dantzig.

Mai 1807.

le blockausen de la place d'armes du chemin couvert, qui formait un obstacle assez sérieux, fut détruit par la mine. Le 18, eurent lieu la descente et le passage du fossé, non sans de grands sacrifices d'hommes. Mais on sentait qu'on arrivait à la fin de ce siège pénible, et chacun rivalisait d'ardeur. Tout était prêt pour l'assaut. Le maréchal Lefebvre avait pris ses dispositions pour le donner dans la journée du 21 mai; il n'était douteux pour personne que la ville ne fût emportée de vive force. Le général Kalkreuth, sentant l'impossibilité de tenir plus longtemps, demanda à capituler aux conditions accordées autrefois à la ville de Mayence; il avait perdu la moitié de sa garnison.

Après avoir consulté l'empereur, le vieux maréchal accorda à ce brave officier la capitulation qu'il demandait. Aux termes de cette capitulation, signée le 20 mai, la garnison put sortir de la ville avec armes et bagages, enseignes déployées et tambours battants, pour être conduite à Pillau, aux avant-postes de l'armée du roi de Prusse. Elle s'engagea seulement à ne pas servir pendant une année contre l'armée française ni contre les alliés de la France (1).

Le maréchal Lefebvre, duc de Dantzig.

Le 27 mai au matin, après le départ de la garnison, et aux termes de la capitulation, l'armée assiégante entra dans la ville, ayant à sa tête le maréchal Lefebvre. Le lendemain même, par un décret signé à Finkenstein, l'empereur « voulant donner à *son cousin*, le maréchal et sénateur Lefebvre, un témoignage de sa bienveillance » lui conféra le titre de duc de Dantzig, avec une dotation en domaines situés dans l'intérieur de l'Empire; ledit duché de Dantzig devant être possédé par le maréchal et transmis héréditairement à ses enfants mâles, par ordre de primogéniture, pour en jouir en toute pro-

(1) Voy. les termes de cette capitulation dans le *Moniteur* du 8 juin 1807.

MAI 1807.

priété, aux charges et conditions, et avec les droits, titres, honneurs et prérogatives, attachés aux duchés par les constitutions de l'Empire. Nous avions déjà, de la façon de Napoléon, les rois de Naples et de Hollande, le grand-duc de Berg, les princes de Bénévent et de Ponte-Corvo; le maréchal Lefebvre commençait la série des ducs. Le champ était ouvert à toutes les convoitises. Plus que jamais l'empereur tenait à mettre sa monarchie au pair avec les autres monarchies européennes. L'impératrice d'Autriche étant morte, il ordonna à la cour des Tuileries de prendre le deuil pour vingt et un jours, tant en grand deuil qu'en petit deuil.

L'épée du grand Frédéric.

Du reste la France, quoique mécontente, laissait tout faire. Les fonctionnaires les plus élevés s'efforçaient de lui persuader qu'elle ne devait agir et penser que par son empereur. La translation de l'épée du grand Frédéric aux Invalides ayant eu lieu le 17 mai à Paris, M. de Fontanes, président du Corps législatif, un des plus plats sonneurs de louanges de cette époque, prononça à cette occasion un discours d'où nous extrayons ces paroles, qu'il est bon que l'histoire retienne pour montrer à quel degré de bassesse les hommes les plus haut placés étaient tombés sous le premier Empire : « Ce n'est point à moi de lever le voile qui couvre le but de ces expéditions lointaines. Il me suffit de savoir que le grand homme par qui elles sont dirigées n'est pas moins admirable dans ce qu'il cache que dans ce qu'il laisse voir, et dans ce qu'il médite que dans ce qu'il exécute. Veut-il relever les antiques barrières qui retenaient aux confins de l'univers policé toutes ces hordes barbares dont le Nord menaça toujours le Midi? Sa politique n'a point encore parlé, attendons qu'il s'explique, et remarquons surtout que ce silence est le plus sûr garant de ses intentions pacifiques. »

L'empereur parlait, au contraire, avec une certaine

affectation, de son amour, de son désir de la paix. Après la prise de Dantzig, il se vanta fort, dans un de ses bulletins, de sa grande modération (1). Personne, selon lui, ne pouvait révoquer en doute ses intentions pacifiques. Il fit connaître, par ce même bulletin, que des négociations pour la paix avaient eu lieu pendant tout l'hiver. Il s'agissait de cette proposition de médiation de l'Autriche, dont nous avons parlé plus haut. Un congrès devait même s'ouvrir à Copenhague, où toutes les puissances belligérantes, sans aucune exception, suivant l'expresse volonté de l'empereur, auraient été représentées. La Prusse, l'Angleterre elle-même, avaient consenti à s'y rendre; mais le czar Alexandre, à qui l'on était parvenu à persuader que la bataille d'Eylau avait été une sorte de victoire pour ses armes, voulait tenter encore une fois le sort des combats. Une bataille gagnée, assurait-il, entraînerait l'Autriche dans la coalition et amènerait inévitablement la chute de Napoléon. Il décida le roi de Prusse à répondre avec lui d'une manière tout à fait évasive aux propositions de l'Autriche. Encore quelques jours, et il allait être sévèrement châtié de sa présomption.

MAI 1807. Projet de congrès à Copenhague.

Le beau temps était arrivé, et l'on s'étonnait de voir la Grande Armée immobile. L'empereur, s'il faut s'en rapporter à ses allégations, n'était resté inactif, depuis la prise de Dantzig, que dans l'espérance de voir aboutir les négociations entamées (2). Ce furent les Russes qui recommencèrent les hostilités; ils se mirent en mouvement dans la journée du 5 juin. Le général Bennigsen, avec les renforts amenés par le czar Alexandre, pouvait disposer de cent soixante mille hommes; Napoléon en

JUIN 1807.

(1) 73e bulletin de la Grande Armée, dans le *Moniteur* du 24 juin 1807. Ce bulletin porte par erreur le numéro 77.

(2) 73e bulletin de la Grande Armée dans le *Moniteur* du 24 juin 1807. Ce bulletin porte par erreur le numéro 79.

JUIN 1807.

avait à peu près autant sous la main. Le général russe croyait nous surprendre, mais la Grande Armée était sortie de ses cantonnements depuis les beaux jours; campée par divisions dans la campagne, elle était prête à tout événement. Deux attaques simultanées des Russes eurent lieu le 5, l'une à la tête du pont de Spandau contre le corps de Bernadotte, l'autre au pont de Comitten contre une brigade du corps de Soult. Ces deux premières attaques échouèrent complètement, et coûtèrent aux Russes plus de deux mille hommes. Le même jour, Bennigsen, ayant avec lui le grand-duc Constantin et la garde impériale russe, se porta en force sur les positions du maréchal Ney à Alkirken, Guttstadt et Woldorf. Le maréchal, voyant qu'il avait affaire à plus de quarante mille hommes, se replia sur Deppen, par Ankendorff, dans l'ordre le plus parfait, et sans se laisser entamer. Attaqué le lendemain dans cette position, il tint vigoureusement tête à l'ennemi, et le força à la retraite, après lui avoir tué plus de deux mille hommes.

Combats de Spandau, de Comitten et de Deppen.

Le 8 juin, l'empereur arriva de sa personne à Deppen, où le maréchal Ney s'était si glorieusement maintenu. Il envoya immédiatement le 4ᵉ corps sur Woldorff, et lui-même, avec les corps des maréchaux Ney et Lannes, sa garde et sa cavalerie de réserve, se porta sur Guttstadt, où il entra de vive force à huit heures du soir, après avoir culbuté vingt-cinq mille ennemis qui avaient tenté de lui disputer le passage. Le 4ᵉ corps de son côté, ayant rencontré sur sa route la division russe du général Kamenski, l'avait mise en complète déroute, et était venu prendre position le soir à Altkirken. Ces tentatives des Russes sur nos retranchements n'avaient pas été heureuses, et elles n'étaient pas de nature à leur inspirer une grande confiance; mais ce n'était là, pour eux, que le prélude de bien d'autres désastres.

Bataille d'Heilsberg.

L'ennemi, voyant que l'offensive lui avait si mal réussi, battit en retraite sur son camp d'Heilsberg, défendu par de formidables ouvrages. La Grande Armée, passant, à son tour, de la défensive à l'offensive, marcha également sur Heilsberg, où elle arriva dans la journée du 10 juin. La ville d'Heilsberg est située sur l'Alle, qui la partage en deux parties à peu près égales. Le plan de l'empereur était de rejeter les Russes sur la rive droite de cette rivière, afin de leur couper le chemin de la mer et de les devancer à Kœnigsberg, qui était la dernière ressource du roi de Prusse, et comme l'entrepôt général de l'armée ennemie. L'attaque commença par des charges réitérées des cuirassiers de la division Espagne et des dragons de la division Latour-Maubourg. A deux heures, tout le corps du maréchal Ney se trouva formé en bataille, et prit part à l'attaque. Les Russes firent des efforts désespérés pour se maintenir dans leurs positions en avant de la ville, sur la rive gauche. Soixante pièces d'artillerie vomirent en vain la mitraille et la mort sur nos soldats, rien n'arrêta leur impétuosité. La division Carra Saint-Cyr, la division Saint-Hilaire et la division Legrand rivalisèrent d'ardeur. A neuf heures du soir, nous pénétrâmes dans les retranchements ennemis. La nuit était déjà tombée, mais on continua à se battre à la lueur du crépuscule. Il fallut l'arrivée de l'infanterie de réserve du maréchal Lannes pour contraindre les Russes à la retraite Des deux côtés il y eut des pertes considérables. L'ennemi, qui avait engagé un nombre de troupes supérieur de moitié à celui que nous avions en ligne, laissa sur le terrain douze mille hommes tués ou blessés. Nous eûmes, de notre côté, deux mille morts et cinq mille blessés. L'affaire, comme on voit, avait été d'importance. Les deux armées bivouaquèrent, le reste de la nuit, en présence l'une de l'autre.

JUIN 1807.

L'empereur, arrivé tard sur le théâtre de la lutte, passa la nuit, au milieu de ses troupes exténuées, sur le champ

JUIN 1807.

de carnage, et prit toutes ses dispositions pour donner le lendemain une bataille décisive, si l'ennemi se sentait d'humeur à recommencer. L'armée française, complétée par les renforts qu'avait amenés l'empereur, présentait, dans la journée du 11, un aspect formidable. Bennigsen, voyant son armée affaiblie de près de trente mille hommes par les combats des cinq jours précédents, ne jugea pas prudent d'attaquer. Sans combattre davantage, il se jeta sur la rive droite de l'Alle, et se mit en pleine retraite sur Bartenstein, où avait été le quartier général du czar Alexandre et du roi de Prusse. Napoléon prit donc possession d'Heilsberg; il y trouva des magasins immenses et des milliers de blessés, que Bennigsen y avait laissés en se retirant.

L'empereur se porte à Eylau.

Le lendemain, Napoléon porta son quartier général à Eylau. Quelle différence depuis quatre mois! Ce n'étaient plus ces champs désolés, couverts d'un immense manteau de neige, sous lequel tout avait disparu. Aucun pays n'était plus beau que ce pays, ombragé de bois magnifiques et coupé çà et là de lacs transparents. Rien n'indiquait que, quelques mois auparavant, il avait été le théâtre d'affreux carnages, rien, si ce n'est quelques tertres sous lesquels tant de milliers de victimes dormaient dans leur repos sanglant.

Marche des Russes sur Friedland.

Kœnigsberg avait été l'objectif de la bataille d'Heilsberg. Dans la journée du 13 juin, Murat se dirigea avec toute la diligence possible de ce côté, suivi à peu de distance par les corps des maréchaux Soult et Davoût. Il n'y avait qu'un moyen pour les Russes de sauver Kœnigsberg : c'était de nous devancer de vitesse, de se porter rapidement sur Friedland, en suivant la rive droite de l'Alle, de repasser cette rivière sur le pont de Friedland, et de rentrer de cette manière en possession de la rive gauche. Ce fut précisément le parti auquel se résolut le général Bennigsen. L'empereur, averti à temps de ce projet par le général Latour-Maubourg, qu'il avait envoyé à la poursuite de l'arrière-garde ennemie, se mit immédiatement en marche sur Friedland, avec les corps des maréchaux Ney, Lannes, Mortier, la garde impériale et le premier corps, que le général Victor commandait par intérim à la place de Bernadotte, qui avait été légèrement blessé au combat de Spandau. Tous ces corps réunis pouvaient former un effectif de quatre-vingt mille hommes; la Grande Armée, réunie sous la main de Napoléon, comprenait donc encore près de cent cinquante mille combattants, y compris les corps de Davoût, de Soult et la cavalerie de Murat. Mais ces généraux, en marche sur Kœnigsberg, étaient trop éloignés du gros de l'armée pour pouvoir prendre part à la grande bataille qui allait s'engager.

JUIN 1807.

Bataille de Friedland.

Le 13 juin 1807, un régiment de hussards du corps de Lannes, le 9e, pénétra dans Friedland, mais attaqué par une division ennemie de trois mille hommes, il ne put s'y maintenir. Le lendemain, à trois heures du matin, l'armée russe déboucha par le pont de Friedland. Le maréchal Lannes, dont le corps d'armée était arrivé le premier, n'hésita pas à donner le signal de l'attaque. C'était le 14 juin 1807. En entendant les premiers coups de canon, l'empereur s'écria : « C'est un jour de bonheur, c'est l'anniversaire de Marengo. »

La petite ville de Friedland est située sur la rive gauche de l'Alle, dans un coude formé par cette rivière. Bennigsen, après avoir franchi le pont de Friedland et porté son armée de la rive droite sur la rive gauche, l'avait rangée en bataille dans une plaine située en avant de Friedland, en étendant sa droite fort loin, du côté de Kœnigsberg. C'était une souveraine imprudence, car si sa gauche et son centre venaient à être enfoncés, ils n'avaient pas d'autre issue que le pont étroit de Friedland et les ponts volants qu'il avait fait jeter sur la rivière, et

JUIN 1807.

sa droite, coupée du reste de l'armée, était irrévocablement perdue. L'empereur était loin encore ; mais, en examinant avec sa lunette les mouvements de l'armée russe, il vit tout de suite dans quelle situation critique elle s'était placée, et il prit merveilleusement ses mesures pour en avoir raison.

Cependant le corps de Lannes supportait seul, depuis la première heure du jour, tout le poids de l'armée ennemie. Ses troupes se battaient héroïquement; mais, écrasées par le nombre, elles eussent vraisemblablement fléchi, si elles n'avaient pas été secondées à temps par le corps du maréchal Mortier et la cavalerie du général Grouchy.

Il était près de cinq heures du soir, quand l'empereur parut. Alors une nouvelle bataille, ou plutôt la véritable bataille commença. Napoléon avait à sa droite le maréchal Ney; à sa gauche le maréchal Mortier; au centre le corps du maréchal Lannes ; sa réserve se composait du corps du général Victor — corps Bernadotte — et de sa garde. La clef de la position était la ville de Friedland, occupée par le centre de l'armée russe. Il ordonna donc au maréchal Ney de l'emporter coûte que coûte, sans se laisser distraire par ce qui pourrait se passer sur sa droite ou sur sa gauche. Le maréchal partit avec cet entrain et cette impétuosité qui lui étaient familiers, et qu'il savait communiquer à ses troupes. Il était cinq heures et demie. En moins de deux heures le centre de l'armée russe fut culbuté, poussé la baïonnette aux reins dans l'Alle, où plusieurs milliers d'hommes trouvèrent la mort en voulant se sauver. La gauche du maréchal fut un moment ébranlée par une charge à fond de train de la garde russe, qui, embusquée dans un ravin formant comme une ceinture à la ville de Friedland, avait débouché tout à coup; mais la division Dupont, du corps de la réserve, s'apercevant du danger couru par la gauche

JUIN 1807.

du maréchal, s'élança à son tour au pas de charge sur la garde impériale russe, la mit en désordre en un clin d'œil et en fit un horrible carnage.

Pendant ce temps, le général Victor faisait placer trente pièces de canon en avant de son centre. Habilement dirigée par le général Sénarmont, cette artillerie, tirant à pleine volée sur des masses engagées dans une sorte de cul-de-sac, causa à l'ennemi des ravages affreux. Vainement, le général Bennigsen appela toutes ses réserves pour défendre Friedland; ses efforts échouèrent devant l'intrépidité de nos troupes. Les régiments russes, qui avaient échappé aux coups du maréchal Ney, vinrent se faire hacher par les colonnes des corps de Lannes et de Mortier. Les carabiniers et les cuirassiers du général Nansouty achevèrent leur destruction. A dix heures du soir, tout était fini, il n'y avait plus d'armée russe. Ce qui en restait fuyait éperdu dans tous les sens Si Napoléon avait eu sous la main la cavalerie de Murat, nul doute que l'armée du czar n'eût été prise tout entière.

Résultats de la bataille de Friedland.

Spectacle horrible ! les rues de Friedland étaient jonchées de morts et de mourants ; l'Alle charriait des cadavres. Effroyable était la perte des Russes. Plus de vingt mille des leurs gisaient sur le champ de bataille. Nous avions de notre côté près de huit mille hommes tués ou blessés (1). Parmi les Russes, vingt-cinq généraux étaient morts, pris ou blessés. Plus de quatre-vingts pièces de canon et plusieurs drapeaux restèrent en notre pouvoir. Le nombre des prisonniers ne fut pas très considérable parce que les Russes, dont on avait frappé l'imagination, en leur disant que nous infligions les plus durs traitements aux prisonniers, aimaient mieux se faire tuer que de se rendre.

(1) Le 79e bulletin dit 500 morts et 3,000 blessés ; mais c'est inadmissible. Les bulletins de la Grande Armée sont, du reste, fort sujets à caution.

JUIN 1807.

La victoire de Friedland avait toute l'importance des triomphes de Marengo, d'Austerlitz et d'Iéna; chacun sentait qu'elle avait brisé la dernière espérance de la Russie. Aussi les soldats la saluèrent-ils d'acclamations multiples, auxquelles se mêlèrent les cris frénétiques de : *Vive l'empereur!* Napoléon leur apparaissait comme le dieu des batailles.

Après un repos de douze heures, dont nos troupes avaient grand besoin, Napoléon se mit à la poursuite des débris de l'armée russe, qui s'enfuyait à pas précipités vers le Niémen, incendiant sur son passage tous les magasins accumulés dans les villages. Il s'en fallut de peu qu'il ne la rejoignît à Wehlau, petite ville située au confluent de l'Alle et du Pregel. Les Russes avaient eu le temps de brûler les ponts de cette dernière rivière, ce qui leur permit de continuer leur mouvement rétrograde vers la Russie.

Prise de possession de Kœnigsberg.

En même temps que les vainqueurs de Friedland s'acharnaient à la poursuite des fuyards, les maréchaux Soult et Davoût et le prince Murat manœuvraient pour s'emparer de Kœnigsberg. Ils n'eurent pas grand'peine, du reste, à en prendre possession. A la nouvelle du désastre des Russes, les généraux Lestocq et Kamenski, qui s'y étaient renfermés, se retirèrent, ne jugeant pas possible la défense de la place. Nos troupes y entrèrent dans la journée du 16 juin. Nous trouvâmes dans cette ville d'immenses approvisionnements de toute espèce ; il y avait encore dans le port deux cents gros bâtiments tout chargés, venant de Russie. C'était l'abondance assurée pour longtemps à notre armée. Kœnigsberg tombé en notre pouvoir, il ne restait plus au roi de Prusse que la petite ville de Memel et son territoire, tout à l'extrémité de son royaume. Jamais souverain n'avait été si complètement abattu.

Tandis qu'une brigade de la division Saint-Hilaire se dirigeait sur Pilhau pour en former le siège, et que le maréchal Davoût, débouchant par Labiau, tombait sur l'arrière-garde des troupes sorties de Kœnigsberg et lui faisait près de trois mille prisonniers, l'empereur continuait sa marche vers le Niémen. Le 18 juin, il était à Sgaisgirren; le 19, il atteignait le Niémen, et à deux heures de l'après-midi, il entrait dans Tilsitt, où, quelques jours auparavant, l'empereur de Russie se trouvait encore avec le roi de Prusse. C'était là qu'Alexandre avait appris l'irréparable désastre de son armée. Aux environs de cette ville, nos soldats aperçurent une nuée de Kalmoucks, armés d'arcs, et qui les attaquèrent à coups de flèches. La vue de cette troupe demi-sauvage, qui semblait porter avec elle le dernier vestige des armes de l'antiquité, excita le fou rire de nos troupiers, et ils répondirent à cette singulière attaque par des lazzis et des quolibets plus encore que par des coups de fusil (1).

JUIN 1807.

Signature d'un armistice.

L'armée russe entièrement désorganisée, affaiblie et démoralisée, était dans l'impossibilité de continuer la lutte. Le czar Alexandre le comprit, et, par ses ordres, le général Bennigsen écrivit au prince Bagration, le jour même de l'entrée de l'empereur à Tilsitt, pour le charger de demander un armistice au chef de l'armée française. Napoléon commençait à être fatigué lui-même d'une guerre qui, depuis près d'un an, le tenait hors des frontières de l'Empire. Après une victoire aussi éclatante que celle de Friedland, il était à peu près sûr de dicter lui-même les conditions de la paix, et il répondit favorablement aux ouvertures du prince Bagration. En conséquence, il fut convenu, entre le major-général Alexandre Berthier, prince de Neufchâtel, stipulant au nom de l'empereur, et le prince Labanoff de Rostow, stipulant

(1) 80e bulletin de la Grande Armée (*Moniteur* du 1er juillet).

Juin 1807.

au nom du czar, qu'il y aurait un armistice entre l'armée française et l'armée russe afin que, dans l'intervalle de cet armistice, on pût négocier, conclure et signer une paix qui mît fin à l'effusion du sang. Un armistice séparé fut également conclu avec le roi de Prusse. Puis, dans une nouvelle proclamation à son armée (1), l'empereur annonça à ses soldats la cessation des hostilités. «... Vous rentrerez en France couverts de lauriers, et après avoir obtenu une paix glorieuse, qui porte avec elle la garantie de sa durée. Il est temps que notre patrie vive en repos, à l'abri de la maligne influence de l'Angleterre. Mes bienfaits vous prouveront ma reconnaissance et toute l'étendue de l'amour que je vous porte. » La paix, en effet, était à la veille de se conclure.

Entrevue de Tilsitt.

Le czar Alexandre, désirant s'entendre lui-même avec son vainqueur, fit demander une entrevue à l'empereur Napoléon. Aucune démarche ne pouvait flatter plus agréablement l'orgueil de l'empereur. Aussi ce glorieux parvenu s'empressa-t-il d'y accéder, et, le 23 juin, il envoya son grand maréchal du palais, Duroc, complimenter le czar. Voulant donner à cette entrevue un caractère de solennité tout exceptionnel, il ordonna au général d'artillerie Lariboisière de construire au milieu du Niémen un large radeau et d'élever sur ce radeau un pavillon magnifiquement décoré. A côté, était placé un autre radeau, destiné à recevoir la suite des deux empereurs.

Le 25 juin 1807, à une heure de l'après-midi, Napoléon monta dans un bateau avec son beau-frère le prince Murat, le prince de Neufchâtel, le maréchal Bessières, Duroc et son grand écuyer Caulaincourt ; à la même heure le czar Alexandre, s'embarquait de son côté, avec le grand-duc Constantin, le général Benningsen, le gé-

(1) Voy. cette proclamation dans le *Moniteur* du 5 juillet 1807.

Juin 1807.

néral Ouwaroff, le prince Labanoff, et le comte de Lieven son premier aide-de-camp. Les deux armées assistaient, des deux rives, à ce spectacle, qui rappelait l'entrevue du camp du drap d'or, entre François I[er] et Henri VIII.

Les deux bateaux portant les deux majestés impériales arrivèrent en même temps près du radeau. Napoléon et Alexandre s'embrassèrent en mettant le pied sur le radeau, et ils se retirèrent immédiatement dans le pavillon destiné à les recevoir. Là, ils eurent ensemble une conférence de deux heures. Que se dirent-ils durant ce long entretien ? A cet égard, nous en sommes réduits à des conjectures basées sur les récits des personnes qui ont eu l'occasion de causer de cette entrevue avec les deux interlocuteurs. Le czar et l'empereur commencèrent par se demander pourquoi ils se faisaient la guerre. Ainsi, des flots de sang humain avaient été versés depuis dix-huit mois, et les auteurs de ces effusions ne savaient pas au juste les motifs de leur querelle. Quelle chance heureuse pour les peuples d'être gouvernés par des souverains absolus ! Napoléon avait fait la guerre à la Russie parce qu'elle était l'alliée de l'Angleterre, et Alexandre lui avoua qu'il avait autant que lui à se plaindre de cette puissance, dont il flétrit l'avarice, l'égoïsme et la mauvaise foi. L empereur s'efforça de lui démontrer que la Russie avait été la dupe de cette alliée perfide ; il vanta beaucoup, pour flatter l'amour-propre du czar, la valeur des soldats russes, et il finit par lui donner à entendre qu'ils pourraient à eux deux, en unissant leurs armes, dominer sur terre et sur mer en Occident et en Orient (1). Toujours ce rêve caressé de l'Empire d'Oc-

(1) De tous les récits plus ou moins fantaisistes auxquels ont donné lieu les entretiens de Napoléon avec Alexandre à Tilsitt, celui de M. Thiers est celui qui nous a paru le plus vraisemblable. Voy. son livre II, p. 628 et suiv. C'est donc dans ce récit que nous avons puisé les éléments du résumé rapide que nous avons mis sous les yeux de

JUIN 1807.

cident ! Les deux souverains convinrent de traiter eux-mêmes des conditions de la paix. Ils résolurent, en conséquence, de résider l'un et l'autre dans la ville de Tilsitt jusqu'à la fin des négociations, et de neutraliser à cet effet la moitié de cette ville (1).

Dans leurs entretiens il avait été naturellement question du roi de Prusse, avec lequel le czar avait des engagements. Alexandre, ne pouvant l'abandonner sans honte, plaida sa cause avec une certaine chaleur ; il proposa même à Napoléon de le lui présenter. L'empereur ayant consenti à recevoir le roi Frédéric-Guillaume, une nouvelle entrevue eut lieu le lendemain à midi et demi, avec la même cérémonie, sur le radeau du Niémen. Cette fois elle dura à peine une demi-heure. Napoléon se montra poli, mais froid et réservé. A cinq heures et demie, Alexandre passa sur la rive gauche du fleuve. Napoléon le reçut en personne à la descente de son bateau. Les deux souverains, après avoir parcouru à cheval la grande rue de la ville, où se trouvait rangée toute la garde, dînèrent ensemble au palais impérial avec le grand-duc Constantin et le grand-duc de Berg, Murat. Déjà une sorte d'intimité s'était établie entre eux.

Quelques jours après, le roi de Prusse vint également habiter Tilsitt. La plus grande amitié parut bientôt régner entre ces princes. Presque tous les jours on dînait ensemble au palais impérial, après avoir assisté aux manœuvres de quelque corps d'armée, et, le soir, on causait de la paix éternelle qu'on avait l'intention de donner au monde. La première fois que le roi Frédéric-Guillaume dîna chez l'empereur Napoléon, celui-ci porta galamment la santé de la reine de Prusse, de cette reine imprudente, qui avait tant poussé à la guerre, et qu'il

nos lecteurs. Mais, nous le répétons, aucun récit ne s'appuie sur des pièces officielles.

(1) 81ᵉ bulletin de la Grande Armée (*Moniteur* du 8 juillet 1807).

JUILLET 1807.

s'était amusé à couvrir de ridicule dans ses bulletins (1). Napoléon, à la sollicitation du czar Alexandre, voulait bien rendre au roi de Prusse une partie de ses États, mais il entendait garder l'autre partie, les provinces polonaises d'abord, pour en faire un duché indépendant, puis les provinces de Westphalie, de Brunswick, de Magdebourg et de Thuringe, pour les ériger, en y joignant le grand-duché de Hesse, en royaume destiné à son jeune frère Jérôme. C'était une idée arrêtée d'avance chez lui, et le roi Frédéric-Guillaume essaya vainement de le faire revenir là-dessus.

La reine de Prusse à Tilsitt.

On imagina alors de mander la reine de Prusse à Tilsitt, dans l'espérance que cette princesse parviendrait à fléchir l'empereur par les grâces de son esprit, par sa beauté, par ses larmes. Elle vint en effet dans cette ville, surmontant sa douleur, et refoulant au fond d'elle-même l'amertume des blessures d'amour-propre que lui avait faites l'empereur Napoléon ; blessures qu'une femme n'oublie jamais. Elle arriva à Tilsitt le 6 juillet à midi. A midi et demi, l'empereur alla lui faire visite ; il se conduisit à son égard avec toute la courtoisie dont il était capable ; il l'invita à dîner ; mais il résista à toutes ses sollicitations. Il éprouva même, ce semble, une sorte de jouissance à se montrer inflexible devant tant de grâces, embellies par une si profonde douleur.

Traité de Tilsitt.

En revanche, il fut d'un libéralisme étrange, d'une générosité affectée envers le czar Alexandre. Et pourtant la France ou plutôt l'Empire avait à se plaindre du souverain de la Russie tout autant que du roi de Prusse. Pourquoi donc tant de dureté à l'égard de celui-ci, et tant de condescendance à l'égard de celui-là ? Pourquoi ? C'est que, comme on l'a vu, Napoléon rêvait de partager avec Alexandre l'empire du monde, et, pour arriver à

(1) *Moniteur* du 13 juillet 1807.

JUILLET 1807.

ses fins, il était décidé à ne reculer devant aucun moyen. Il avait mis tout en œuvre pour déterminer l'empire ottoman à déclarer la guerre à la Russie, il n'hésita pas à le sacrifier à ses folles convoitises. Il fallait, disait-il, en finir avec un empire qui ne pouvait plus subsister, et empêcher l'Angleterre de s'enrichir de ses dépouilles. Justement le sultan Sélim, avec lequel l'empereur avait traité, venait d'être renversé et remplacé sur le trône par le sultan Mustapha, Napoléon vit là un coup du ciel qui le déliait de sa parole, comme si la chute de Sélim le dégageait de ses engagements avec la Turquie. Mais voilà bien de ce Corse, dont l'astuce et la fourberie dépassaient toute croyance. Ce fut ainsi qu'il engagea le czar à s'emparer de la Finlande, qui appartenait à la Suède, l'alliée de la Russie, et dont le roi était le beau-frère du czar. « Il ne faut plus, lui disait-il, que les belles Russes de Saint-Pétersbourg entendent de leurs palais le canon des Suédois (1). » Le czar trouva le conseil bon, et il le suivit.

Après s'être concertés pendant plus de quinze jours, les trois souverains se mirent enfin d'accord, ou plutôt le czar Alexandre et le roi Frédéric-Guillaume se décidèrent à accepter les conditions qu'il plut à Napoléon de dicter. Par égard pour Sa Majesté l'empereur de toutes les Russies, Napoléon restitua au roi de Prusse ses anciens États, à l'exception : 1° des provinces qui, au 1er janvier 1772, faisaient partie de l'ancien royaume de Pologne, et qui, sous le titre de duché de Varsovie, furent concédées en toute propriété et souveraineté au roi de Saxe ; 2° des provinces situées à la gauche de l'Elbe, lesquelles, jointes à d'autres États actuellement en la possession de Napoléon, formèrent le royaume de Westphalie, dont le prince Jérôme fut reconnu roi. La ville

(1) Thiers, *Histoire du Consulat et de l'Empire*, t. VII, p. 648.

JUILLET 1807.

de Dantzig fut également distraite de la monarchie prussienne et rétablie dans son ancienne indépendance ! Seulement, elle fut placée sous la protection immédiate des rois de Prusse et de Saxe ; ce qui lui enlevait singulièrement de son indépendance. Les ducs de Saxe-Cobourg, d'Oldenbourg et de Mecklembourg-Schwerin étaient remis en possession de leurs États ; mais les ports des duchés d'Oldenbourg et de Mecklembourg devaient continuer à être occupés par des troupes françaises jusqu'à la conclusion de la paix avec l'Angleterre. L'empereur Napoléon promettait sa médiation pour rétablir la paix entre la Russie et la Porte, et le czar la sienne pour rétablir la paix entre la Grande-Bretagne et la France. Enfin le czar et le roi de Prusse reconnaissaient la confédération du Rhin, cause première de la guerre avec la Prusse ; ils reconnaissaient également Joseph comme roi de Naples, Louis comme roi de Hollande et enfin Jérôme comme roi de Westphalie.

Convention secrète avec le czar Alexandre.

Tel fut, dans ses principales dispositions, ce célèbre traité de Tilsitt, qui fut signé le 7 juillet 1807 entre la France et la Russie et, séparément, le surlendemain, entre la France et la Prusse. Mais ce n'était là que le traité ostensible. Il y eut entre Napoléon et Alexandre une convention secrète, en vertu de laquelle le premier livrait toute la Turquie, à l'exception de Constantinople, à la Russie, dans le cas où la Porte n'accepterait pas sa médiation, tandis que le second s'obligeait à déclarer la guerre à l'Angleterre, si cette puissance ne se résignait pas à la paix, et à sommer, dans ce cas, la Suède, le Danemark, le Portugal et l'Autriche elle-même à fermer leurs ports à l'Angleterre et à faire cause commune avec la Russie et l'Empire.

L'éclatante victoire de Friedland, dont la nouvelle avait été apportée en France par le prince Borghèse, beau-frère de l'empereur et colonel d'un régiment de

JUILLET 1807. cuirassiers, y avait causé une joie profonde. On crut tout d'abord qu'il en sortirait des résultats tout à fait sérieux; on avait même illuminé à Paris, un peu par ordre, il est vrai (1); mais le traité de Tilsitt, bien qu'accueilli par le Sénat avec l'enthousiasme accoutumé, ne produisit dans le pays qu'une satisfaction médiocre. On vit, avec un grand étonnement, la Russie, dont les armées avaient été si complètement battues à Austerlitz et à Friedland, ne rien perdre à ce traité, pendant que la Prusse était humiliée et démembrée. Ce fut là, de la part de Napoléon, une faute politique immense. Il fallait ou rayer la Prusse de la carte des nations, ou, ce qui eût mieux valu, lui laisser l'intrégrité de son territoire, comme à la Russie. La Prusse courba la tête sous l'affront; mais elle en garda à la France une haine éternelle; dès ce jour, elle ne fut plus obsédée que par une idée, celle de la vengeance, et dans l'ombre et le silence, elle ne poursuivit qu'un but: les représailles!

On s'étonna surtout que l'empereur n'eût pas profité de cette occasion magnifique de rétablir la Pologne et de constituer au centre de l'Europe une puissance formidable, qui eût tenu en respect à la fois la Russie, la Prusse et l'Autriche, et qui eût été pour nous une alliée dont la fidélité et le dévouement ne pouvaient être douteux; c'était là une politique conforme à la raison, à la prudence et à la justice. Mais Napoléon aurait eu l'air de manquer de générosité envers son bon ami Alexandre, il aurait risqué de se brouiller avec l'Autriche, et il ne tenait à se montrer dur qu'à l'égard de la Prusse. Il se contenta donc de tailler, dans les dépouilles de la monarchie du grand Frédéric, ce duché de Varsovie dont il fit présent à son nouvel allié le roi de Saxe.

Quant à la France, elle ne gagna rien, absolument rien,

(1) Voy. à cet égard le *Moniteur* du 4 juillet 1807.

on peut le dire, au traité de Tilsitt, sinon une gloire stérile et l'honneur, dont elle se souciait fort peu, de voir les monarchies de Joseph, de Louis et de Jérôme Bonaparte reconnues par les souverains de la Russie et de la Prusse. Mais qu'importait à son tout-puissant maître! Il se croyait à la veille, grâce à la connivence du czar Alexandre, de pouvoir mettre sur sa tête la couronne d'Occident; le reste lui était indifférent. Il semble ne s'être même pas aperçu qu'avec toutes ces belles combinaisons, il avait mécontenté tout le monde, excepté la Russie; qu'en conséquence, cette paix, à laquelle il se plaisait à assigner une longue durée, ne pouvait être que précaire, et qu'enfin il ne faisait que construire sur le sable un monument fragile, destiné à périr bientôt. JUILLET 1807

L'empereur à Kœnigsberg.

Après l'échange des ratifications du traité de paix entre la France et la Russie, Alexandre et Napoléon demeurèrent longtemps ensemble; puis ils se séparèrent sur les bords du Niémen, non sans s'être juré une amitié éternelle. C'était le 9 juillet 1807. Le même jour, à trois heures de l'après-midi, l'empereur prit congé du roi de Prusse, et il partit pour Kœnigsberg, où il arriva le 10 juillet à quatre heures du matin. Là il prit toutes ses mesures pour que, malgré la paix, tous les ports de la Prusse n'en restassent pas moins fermés aux Anglais. Il ne voulait pas que son fameux blocus continental demeurât une illusion.

Nos troupes devaient évacuer la Prusse aussitôt après le paiement de cinq ou six cents millions de contributions de guerre dus par elle. Napoléon régla lui-même tous les détails de l'évacuation. Il divisa ensuite l'armée en quatre commandements, sous les maréchaux Soult, Davoût, Masséna et Brune. Soult devait occuper l'ancienne Prusse, de Kœnigsberg à Dantzig; Davoût s'installer dans la Pologne prussienne jusqu'à l'organisation du nouveau duché; Masséna demeurer en Silésie jusqu'à

16

JUILLET 1807. la fin de l'évacuation, et Brune surveiller les côtes de la Baltique. La mission de garder Berlin échut à la garde et au corps du général Victor.

Retour en France.

Cela fait, l'Empereur songea au retour. Il s'arrêta quelques jours à Dresde, où il reçut les témoignages de reconnaissance de l'ancien électeur de Saxe, qui lui devait une couronne et le grand-duché de Varsovie. Il se dirigea ensuite rapidement vers la France, qu'il avait quittée depuis plus de dix mois. Il arriva à Saint-Cloud le lundi 27 juillet 1807, à cinq heures du matin, plus fort, plus robuste que jamais.

Napoléon avait grandi certainement dans ces deux campagnes épiques de Prusse et de Pologne, si c'est une véritable grandeur que de s'entendre à immoler les hommes et de savoir décider du destin des empires dans une bataille. Donc il avait grandi comme homme de guerre; mais, comme homme politique, il était resté au-dessous du dernier des diplomates. Il avait compromis la France, en exaspérant l'Europe contre elle. Lui seul avait bénéficié du traité de Tilsitt. Il revenait couvert d'une gloire éclatante, de cette gloire faite du sang des hommes et des larmes des mères. Il se trouvait à son zénith. Mais déjà il était saisi de cette démence, dont le dieu de l'antiquité frappait ceux qu'il voulait perdre. Désormais, il ne fera plus que baisser, et nous allons le voir se précipiter de folie en folie, de crime en crime, de chute en chute, dans cet abîme sans fond, où notre pauvre France, hélas! plongera avec lui, comme pour expier la faute d'avoir supporté si longtemps ses caprices, son despotisme et ses fantaisies.

CHAPITRE CINQUIÈME

Accueil fait à l'empereur à son retour. — Le président Lacépède. — Le statut constitutionnel de Varsovie. — Les théâtres et l'Empire. — La solennité du 15 août. — Le vice-grand électeur et le vice-grand connétable. — Modification ministérielle. — Le Corps législatif et le Tribunat aux Tuileries. — Mariage du prince Jérôme Bonaparte. — La royauté de Westphalie. — Le code Napoléon. — Le code de commerce. — Création de la cour des Comptes. — Le budget de 1807. — Clôture du Corps législatif. — Suppression du Tribunat. — Les dernières félicitations du Tribunat. — Compensations offertes aux membres du Tribunat. — La cour à Rambouillet. — Prise de Stralsund et de l'île de Rugen. — Odieuse conduite de l'Angleterre à l'égard du Danemark. — Capitulation de Copenhague. — Effet produit par la conduite des Anglais. — Saisie des marchandises anglaises. — La cour à Fontainebleau. — Conduite à l'égard de la Russie et de l'Autriche. — Violente sortie contre l'ambassadeur de Portugal. — Invasion du Portugal. — L'Empire et l'Espagne. — M. Izquierdo à Fontainebleau. — Traité de Fontainebleau. — Mesure concernant l'inamovibilité des magistrats. — Événements d'Espagne. — Le prince des Asturies. — Protection de Napoléon sollicitée par le père et par le fils. — Vues de Napoléon sur l'Espagne. — Formation du corps d'observation des côtes de l'Océan. — Les Français en Portugal; Junot à Abrantès. — Fuite de la famille royale et de la cour de Portugal. — Entrée des Français à Lisbonne. — Réconciliation momentanée du prince des Asturies avec son père. — Départ de l'empereur pour l'Italie. — Fête triomphale donnée à la garde impériale. — Séjour de Napoléon en Italie. — Entrevue avec Lucien. — Nouvelles représailles à l'égard de l'Angleterre. — Le prince de Venise. — Retour de l'empereur. — La fille de Lucien et le prince des Asturies. — La politique de Louis XIV. — Situation de Junot à Lisbonne. — Réponse au roi Charles IV et au prince de la Paix. — Un projet de l'empereur. — Envoi de nouvelles troupes en Espagne. — Levée de la conscription de 1809. — Réunion de Kehl, Cassel, Wesel et Flessingue à l'Empire.

Dans un pays comme le nôtre, soumis alors au des-

JUILLET 1807.

Accueil fait à l'empereur à son retour.

potisme d'un seul, où les fonctionnaires publics, vivant en quelque sorte en dehors de la nation, forment un monde à part, qu'on appelle le monde officiel, Napoléon était sûr d'être accueilli à son retour par un enthousiasme de commande et des acclamations plus ou moins sincères. Cependant, si grande était la joie qu'on éprouvait de la cessation de la guerre et de l'espérance de voir enfin s'établir une paix durable, que la nouvelle de son arrivée fut, à Paris, le signal d'une illumination générale et spontanée cette fois. Une foule frémissante se répandit dans les rues, dans les carrefours. On se félicitait, on se pressait les mains, comme si l'on échappait enfin à quelque immense danger, et les cris de *Vive l'empereur !* dont retentirent, durant toute la soirée, les échos de la capitale, s'adressaient moins au César victorieux qu'au César qui revenait une branche d'olivier à la main.

Quant aux félicitations du monde officiel, elles dépassèrent, comme toujours, toutes les bornes de la flatterie, et atteignirent, par leur exagération même, au comble du ridicule. L'empereur, dès le jour même de son arrivée, avait convoqué son conseil d'État pour le lendemain, à sept heures du matin, et fait avertir le Sénat et les grands corps de l'État qu'il les recevrait à onze heures, après le conseil. Le lendemain, en effet, Sénat, Tribunat, cour de cassation, cour d'appel, corps municipal, furent reçus à onze heures au palais de Saint-Cloud, et firent assaut de bassesses et d'adulations. Un nouveau président était à la tête du Sénat. Le pauvre François (de Neufchâteau) avait été remplacé, nous ne savons trop pourquoi, car personne ne s'entendait comme lui à tourner un compliment hyperbolique. Son successeur, M. de Lacépède, appelé à présider le Sénat cette année par un décret daté de Tilsitt, trouva cependant moyen de le surpasser. Ce savant illustre parlait comme le dernier des

Le président Lacépède.

JUILLET 1807.

esclaves. Il loua l'empereur non seulement de ce qui était digne de louange, mais de tout ce qui méritait d'être blâmé, comme le blocus continental et la création maladroite de ce royaume de Westphalie, taillé dans un morceau de l'Allemagne pour Jérôme Bonaparte, devenu « un prince auguste » dans la bouche de M. de Lacépède. « Tels sont, ajouta le président du Sénat, les prodiges pour lesquels la vraisemblance aurait exigé des siècles, et pour lesquels peu de mois ont suffi à Votre Majesté... Sire, tous nos vœux sont remplis. On ne peut plus louer dignement Votre Majesté. Votre gloire est trop haute; il faudrait être placé à la distance de la postérité pour découvrir son immense élévation. » La postérité heureusement est venue, pour faire justice de toutes ces platitudes.

Écoutez encore M. Séguier, premier président de la cour d'appel : « Napoléon n'a jamais voulu que la paix du monde, il a toujours présenté la branche d'olivier à ses provocateurs, qui l'ont forcé d'accumuler les lauriers. Napoléon est en dehors de l'histoire humaine, il appartient aux temps héroïques. Il est au-dessus de l'admiration; il n'y a que l'amour qui puisse s'élever jusqu'à lui. » Que le lecteur veuille bien retenir ces paroles ridicules, pour juger plus tard de quel large mépris était digne l'homme qui les prononçait.

Le statut constitutionnel de Varsovie.

L'empereur était traité, par tous ses flatteurs, officieux ou officiels, comme un génie universel. C'est qu'en effet, il avait la prétention de tout faire; aussi faisait-il beaucoup de choses de travers. Il était à la fois, disait-on, guerrier sans pareil, législateur hors ligne, administrateur de premier ordre, comme si c'était une chose bien difficile de gouverner les peuples à l'aide du despotisme. Il n'y a d'hommes d'état véritablement supérieurs et dignes de toute notre admiration que ceux qui savent gouverner avec la liberté. L'empereur avait, comme on

Aout 1807.

l'a vu, érigé en duché, pour son ami le roi de Saxe, les provinces polonaises arrachées à la Prusse. La logique eût voulu que les peuples ainsi délivrés du joug prussien fussent appelés eux-mêmes à délibérer leur propre constitution; l'empereur tint absolument à leur en donner une de sa main. Il fit donc faire, par des légistes de son choix, un statut constitutionnel pour le duché de Varsovie, statut qui fut nécessairement une sorte de copie de la constitution impériale, et il l'imposa à son fidèle allié le roi de Saxe, duc de Varsovie, dont il n'avait d'ailleurs à redouter aucun refus.

Après avoir pris avec ses ministres les mesures indispensables pour assurer l'exécution des conventions de Tilsitt, Napoléon porta ses regards sur l'organisation intérieure de son Empire. Aucun détail ne lui échappait; la France était devenue sa chose, il la traitait donc comme telle. Un exemple frappant fera voir à quel point s'était rapetissé ce pays que la Révolution avait fait si puissant par l'idée et par les armes; car un peuple n'est pas grand seulement par l'étendue de ses frontières, il l'est par la dignité de son caractère, par la grandeur de ses principes et par la liberté qu'il est capable de supporter. La Révolution avait émancipé le théâtre, comme toutes choses.

Les théâtres et l'Empire.

Il avait été loisible aux entrepreneurs d'ouvrir à leur aise des salles de spectacle, et les auteurs, débarrassés des lisières administratives et des empêchements de la censure, avaient pu donner un libre essor à leur fantaisie et à leur imagination. Aussi le théâtre de la Révolution, sans s'être élevé beaucoup, parce qu'il n'en avait pas eu le temps, avait-il été d'une prodigieuse fécondité. Après le coup d'état de Brumaire, la surveillance administrative avait repris ses anciens droits; mais enfin le nombre des salles de spectacle était resté à peu près le même. Il déplut à Napoléon de voir que les Français, ou *ses peuples*, comme il affectait de dire à tout propos, pussent encore

Aout 1807.

s'amuser librement ou à peu près, et il résolut de limiter le nombre des théâtres, comme il avait limité celui des journaux. Par un décret rendu à Saint-Cloud, le 8 août 1807, il réduisit à huit le nombre des théâtres de sa bonne ville de Paris. Huit théâtres pour une population de huit cent mille âmes! Et dans ce nombre étaient compris les quatre grands théâtres subventionnés: *Comédie française*, *Académie impériale de musique*, *Théâtre de l'impératrice* et *Opéra-Comique*. Les quatre autres théâtres qui avaient trouvé grâce devant lui étaient: les *Variétés*, l'*Ambigu comique*, le *Théâtre des Variétés* et le *Vaudeville*, fondé en 1792, en pleine Révolution. « En conséquence, dit-il dans son décret, on ne pourra représenter aucune pièce sur d'autres théâtres, dans notre bonne ville de Paris, que ceux ci-dessus désignés, sous aucun prétexte, ni y admettre le public, même gratuitement, faire aucune affiche, distribuer aucun billet, imprimé ou à la main, sous les peines portées par les lois et règlements de police. » Et ce n'est pas tout, les acteurs et actrices étaient traités comme de véritables nègres. Ainsi, aucun déplacement de troupe dramatique, d'une salle dans une autre, ne pouvait avoir lieu sans une autorisation spéciale donnée par l'empereur.

C'étaient l'arbitraire et le bon plaisir poussés à la dernière limite. Il y eut néanmoins des courtisans pour trouver cela admirable. « Toutes ces entreprises nombreuses, qui offraient au public des plaisirs amusants et d'un prix modique, menaçaient l'art dramatique d'une ruine complète, » a dit un personnage officiel (1). Le public fut tout à coup privé d'une foule de salles où il trouvait à bon marché des plaisirs amusants. Et comme l'art dramatique bénéficia de cette privation! Si jamais le théâtre fut bas, rampant, médiocre, nul, sans chaleur

(1) *Mémoires sur l'intérieur du palais impérial*, par M. de Bausset, t. I. p. 94.

AOUT 1807. et sans vie, ce fut assurément durant cette fatale période de l'Empire. Le décret du 8 août, en mettant les théâtres en état de blocus comme l'Angleterre, eut pour résultat de couper les vivres aux auteurs dramatiques, de ruiner une foule d'entreprises, et de mettre sur le pavé bon nombre d'intéressants artistes. Mais qu'importait au glorieux empereur! N'allait-il pas enrichir ses hauts fonctionnaires, ses courtisans, ses militaires, des dépouilles du pays ou de celles des nations vaincues par ses armes? Cela devait faire compensation.

La solennité du 15 août.

Si le public fut privé d'une partie de ses théâtres habituels, il vit, en revanche, célébrer avec une pompe extraordinaire l'anniversaire du 15 août. La fête de l'empereur emprunta, cette année, des récentes victoires de notre armée, et de la paix qui en avait été la conséquence, un caractère tout particulier. L'empereur se rendit en grand cérémonial, avec toute sa maison et les corps constitués, à l'église métropolitaine de Notre-Dame, où un *Te Deum* fut solennellement chanté, comme dans toutes les églises de France. Il y eut, pendant toute la journée, des jeux, des divertissements et des spectacles publics. Le soir, avant et après le feu d'artifice, une foule immense se pressa dans le jardin des Tuileries, et nombre de gens saluèrent de leurs acclamations le vainqueur de Friedland.

Pour mieux jouir de sa gloire et entendre de ses propres oreilles les propos qui se débitaient sur son compte, Napoléon sortit de son palais, et il se promena longtemps parmi la foule, au bras de son fidèle Duroc. Il s'attendrit devant un jeune enfant qui criait à tue-tête : *Vive l'empereur!* et il ne manqua pas, le lendemain, d'envoyer un présent aux parents de cet enfant, qui élevaient leur progéniture dans des sentiments si dévoués à la dynastie impériale. Mais il ne faudrait pas voir, dans ce cri d'un enfant et dans les acclamations de quelques milliers

d'enthousiastes, l'expression du sentiment populaire. AOUT 1807.
Sans doute il y avait, parmi ces enthousiastes, des gens de bonne foi, parce que, d'une part, la force et le succès auront toujours d'aveugles adorateurs, parce que, d'autre part, beaucoup s'imaginaient que, de la paix célébrée avec tant de fracas, allaient enfin sortir un repos durable et la reprise des affaires, sinon la liberté dont ils se souciaient fort peu. Mais on était loin, bien loin encore, de l'admiration et de l'engouement fondés après coup par la légende, et auxquels la chute et les revers contribuèrent certainement plus que l'élévation et les triomphes. Le véritable sentiment populaire à cette époque de l'Empire, c'est-à-dire en 1807 et en 1808, nous le peindrons plus tard, d'après des notes de police, et l'on verra ce qu'il faut rabattre de l'optimisme et des descriptions admiratives de certains historiens, qui ont pris leurs impressions personnelles et les adulations intéressées des personnages officiels pour l'expression de l'opinion publique.

Le vice-grand électeur et le vice-connétable.

Comment ceux que l'empereur comblait d'honneurs et de richesses, au détriment du pays, n'auraient-ils pas été, pour le moment du moins, ses admirateurs passionnés? Encore étaient-ils insatiables, la plupart du temps. La principauté de Bénévent, par exemple, ne suffisait pas à M. de Talleyrand, il voulait être grand dignitaire. Le grand électeur et le connétable étaient devenus, l'un, roi de Naples, et l'autre, roi de Hollande; le rusé ministre persuada à l'empereur de leur donner des suppléants. Ce surcroît de hauts dignitaires allait être une charge nouvelle pour le trésor; mais c'était là une considération bien secondaire aux yeux de Napoléon quand il s'agissait de rehausser l'éclat de son trône. Un décret du 14 août 1807 donna pleine satisfaction au prince de Talleyrand, en l'élevant à la dignité de vice-grand électeur. Le prince de Neufchâtel, Alexandre Berthier, fut nommé vice-connétable. Ce décret du 14 août amena une petite modifica-

Aout 1807.

tion ministérielle, ce qui était chose assez rare sous l'Empire. Comme les hautes dignités étaient incompatibles avec les fonctions de ministre, M. de Talleyrand, qui était ministre des relations extérieures, dut céder son portefeuille à M. de Champagny, lequel fut remplacé au ministère de l'intérieur par M. Crétet, gouverneur de la Banque. Alexandre Berthier, en même temps que major-général de la Grande Armée, était ministre de la guerre; l'empereur mit à sa place le général Clarke, soldat médiocre, mais assez bon administrateur, et qui, comme gouverneur de Berlin, avait rendu quelques services.

Modification ministérielle.

Cette modification faite, l'empereur songea au Corps législatif, dont l'ouverture avait été singulièrement retardée cette année. Il y avait plus de quinze mois que ce semblant de représentation nationale n'avait donné signe de vie. Napoléon fit en personne, comme de coutume, l'ouverture de la session de 1807; c'était le 16 août. Son discours fut absolument vide. Il se borna à résumer, en quelques mots, les résultats de la dernière guerre. « Dans tout ce que j'ai fait, dit-il, j'ai eu uniquement en vue le bonheur de mes peuples, plus cher à mes yeux que ma propre gloire. » Comme si l'élévation du prince Jérôme au trôme de Westphalie avait quelque chose de commun avec le bonheur de la France! Après avoir complimenté *ses peuples* de leur bonne conduite pendant les dix mois d'absence de leur souverain, il ajouta qu'il avait médité différentes dispositions pour simplifier et perfectionner nos institutions: allusion délicate à la suppression du Tribunat, dont nous aurons à nous occuper tout à l'heure. Puis, il se félicita d'avoir créé différents titres impériaux pour donner un nouvel éclat aux *principaux de ses sujets*, et empêcher le retour de tout titre féodal. La plaisanterie était bonne, il faut l'avouer. Enfin, il termina en déclarant qu'il voulait que, dans toutes les parties de son Empire, « même dans le plus petit hameau », l'aisance des citoyens et la valeur des terres se trouvassent augmentées par l'effet du système général d'amélioration qu'il avait conçu. Étrange système d'amélioration, qui consistait à frapper le commerce et l'industrie par le blocus continental, et à appauvrir l'agriculture en la privant, chaque année, d'une partie des bras nécessaires à son développement.

Aout 1807.

Le Corps législatif et le Tribunat aux Tuileries.

Le Corps législatif répondit à ce discours par une adresse que son président, M. de Fontanes, vint déposer au pied du trône, dans la matinée du 22 août, et qui ne fut ni plus ni moins élogieuse que ses précédentes adresses. Le Corps législatif, disposé à seconder de tout son zèle les grands projets d'amélioration médités par l'empereur, osa pourtant, par la bouche de son président, témoigner l'espérance que la nation ne serait plus si longtemps privée de la présence de son souverain. C'était héroïque de la part du Corps législatif. Le même jour, le Tribunat vint également présenter ses hommages. Son président, M. Fabre (de l'Aude), déclara, sans rire, que les « fidèles sujets » de Sa Majesté, en devançant les époques forcées pour le départ de leurs enfants, n'éprouvaient qu'un regret, celui de ne pouvoir partager leurs dangers et leur gloire. Il n'avait pas interrogé les mères, cet estimable M. Fabre (de l'Aude). Le Tribunat, qui allait mourir, ne paraissait pas éprouver un grand souci de la perspective de sa fin prochaine. Ses membres savaient, il est vrai, que d'amples compensations leur étaient réservées.

Mariage du prince Jérôme Bonaparte.

Pendant que le Corps législatif commençait ses travaux, dont la durée devait être encore plus courte que de coutume, l'empereur mariait son frère Jérôme, devenu roi de Westphalie. Le prince était déjà marié. Il avait épousé, en Amérique, dans sa courte carrière de marin, une jeune fille d'une famille honorable de Baltimore, Mlle Patterson. Toutes les formalités prescrites par le

Aout 1807.

code civil n'avaient pas été remplies par le prince, paraît-il; mais le mariage avait été célébré conformément aux lois du pays de la jeune fille; un enfant était né déjà de cette union. Les sentiments de la plus vulgaire délicatesse commandaient donc impérieusement à Jérôme Bonaparte de ne pas rejeter, comme une concubine, la femme qui s'était loyalement donnée à lui comme épouse légitime. Mais l'honnêteté commune n'était pas faite pour l'empereur des Français. Il s'était réservé un pouvoir discrétionnaire et souverain sur les membres de sa famille; en conséquence, il avait refusé de reconnaître ce mariage, et il avait même demandé au pape de prononcer le divorce. Mais si le mariage pouvait être nul devant le code civil, il ne l'était pas devant la loi religieuse. Le pape, qui déjà avait protesté contre le renversement des Bourbons de Naples, refusa de prêter les mains au projet de Napoléon. L'empereur n'était pas homme à s'arrêter devant une opposition de cette nature. Ce fils d'un obscur petit robin, ce parvenu de la Révolution, ne voulait pas entendre parler de mésalliance dans sa famille. Il s'était brouillé avec son frère Lucien, son criminel complice de Brumaire, parce que Lucien, en se mariant, avait tenu à suivre le libre choix de son cœur. Jérôme ne se montra pas si scrupuleux. L'empereur avait obtenu pour lui la main de la princesse Catherine, fille de son allié le roi de Wurtemberg; le prince Jérôme, sans s'inquiéter de la jeune femme indignement trahie et abandonnée, se résigna gaiement à cette nouvelle union, qu'un Grégoire VII eût qualifiée d'alliance adultère.

La princesse Catherine avait été amenée de Stuttgard à Paris. Son mariage civil avec Jérôme fut célébré le 22 août 1807, aux Tuileries, dans la galerie de Diane, à huit heures du soir. Ce fut le prince-primat archichancelier et président de la confédération germanique, qui,

Septembre 1807

le lendemain, donna aux jeunes époux la bénédiction nuptiale. Il avait tenu à consacrer pour ainsi dire, de ses mains, le jeune chef de la monarchie westphalienne, lequel pourtant, aux yeux des patriotes d'outre-Rhin, ne pouvait être qu'un usurpateur.

La royauté de Westphalie.

Le roi Jérôme ne quitta la France pour se rendre dans ses États, avec sa nouvelle femme, que quelques mois après son mariage. Il partit, muni des instructions de son frère, qui, en renonçant à ses droits de conquête, comme il le disait, entendait cependant conserver la haute main sur le royaume de Westphalie, comme il la gardait sur les royaumes de Naples et de Hollande. Napoléon engagea toutefois Jérôme à donner à ses peuples une liberté et une égalité inconnues aux autres peuples de la Germanie, à les faire jouir sans retard des bienfaits du code Napoléon, à être roi constitutionnel en un mot. Recommandation assez étrange, on l'avouera, de la part du souverain le plus absolu qui fût jamais. Jérôme emporta, avec lui, une constitution toute préparée par les légistes de son frère pour son royaume de Westphalie; il n'avait qu'à l'appliquer en arrivant. Mais si parfaite que pût être cette constitution, calquée, comme celle du grand-duché de Varsovie, sur la constitution impériale, elle était impuissante à effacer du front du roi Jérôme, aux yeux des populations allemandes, la tache indélébile d'être un souverain imposé par l'étranger.

Le code Napoléon.

Nous avons prononcé le mot de *code Napoléon*. Tel était le nom dont allait s'appeler désormais le code civil. Une des premières lois soumises au Corps législatif, dans le courant de cette session, avait été, en effet, une loi autorisant le gouvernement à promulguer de nouveau le code civil des Français sous le titre de *code Napoléon*, avec les changements qui y avaient été introduits depuis l'établissement de l'Empire. Ce titre de *code Napoléon*,

Septembre 1807.

était-il bien justifié? C'est ce dont il sera facile à nos lecteurs de se rendre compte. Tous les principes du code civil avaient été longuement délibérés par nos assemblées révolutionnaires. Le travail des légistes de Napoléon avait été surtout un travail de classification. Malheureusement ces légistes, dont la plupart, comme Regnault (de Saint-Jean d'Angély) et Bigot (de Préameneu), avaient appartenu l'un, dans l'Assemblée constituante, l'autre, dans l'Assemblée législative, au parti de la réaction, gâtèrent singulièrement, en la touchant, l'œuvre libérale des législateurs de la Révolution. Ils violèrent le grand principe d'égalité proclamé par eux, en introduisant dans la loi civile la disposition sur laquelle reposait l'institution des majorats. Tout ce qui, dans notre code civil, est conforme au droit, à la justice, à l'équité, appartient à la Révolution ; tout ce qui, au contraire, en est la violation, tout ce qui est un retour, plus ou moins déguisé, à l'ancien régime, doit être porté au compte de Napoléon et de ses légistes. A ce titre, mais à ce titre seulement, le code civil pouvait s'appeler le *code Napoléon*. Soumis aux délibérations du Corps législatif, dans la séance du 3 septembre 1807, le nouveau projet de loi fut adopté à la majorité de deux cent cinquante et un votants contre neuf; neuf voix héroïques!

Le code de commerce.

L'Assemblée délibéra ensuite sur le code de commerce, attendu depuis longtemps. Présenté dans les premiers jours du mois de septembre, ce code fut voté en cinq séances, et adopté le 14 septembre, à l'unanimité moins huit voix.

Création de la cour des comptes.

Le Corps législatif eut également à s'occuper, durant cette session, de la création d'une cour des comptes. L'empereur eût pu établir, par un simple décret, cette institution coûteuse, dont on se serait si bien passé; il préféra la soumettre aux délibérations illusoires de ses fidèles députés, bien sûr d'ailleurs qu'ils adopteraient son projet tel qu'il leur serait présenté. Il y avait, sous

Septembre 1807.

l'ancien régime, des chambres des comptes, chargées d'apurer les comptes de l'administration française. Ces chambres, où s'étaient conservés précieusement une foule d'abus, avaient partagé le sort de toutes les anciennes cours du royaume, et elles avaient été remplacées par une simple commission de comptabilité, qui eût été parfaitement suffisante à l'épuration de tous les comptes, si elle avait été bien organisée. Mais qu'était-ce qu'une modeste commission de comptabilité pour un glorieux empire comme celui de l'homme de Brumaire? Il lui fallait un nouveau corps constitué, pourvu de sinécures dorées, et qui lui permît d'augmenter le nombre de ses hauts fonctionnaires, pour jeter une proie de plus aux familles qu'il croyait intéresser par là à la conservation de son Empire et de sa dynastie. Il imagina donc de créer, à l'instar de la cour de cassation, une sorte d'autre cour suprême qu'il appela la *cour des comptes*. Il y eut des conseillers référendaires, des conseillers maîtres, des vice-présidents et un premier président, tout cela richement rétribué. Napoléon mit à la tête de cette nouvelle institution, M. de Barbé-Marbois, son ancien ministre du Trésor, qu'il avait destitué, assez brutalement, l'année précédente, on s'en souvient, pour le punir de n'avoir pas suffisamment préservé nos finances des malversations de quelques capitalistes éhontés. Quant aux places de conseillers-maîtres, elles furent données, en partie, à certains membres du Tribunat, qu'il fallait dédommager de la perte de leurs fonctions de tribuns (1). Sept voix seulement protestèrent au Corps législatif contre la création de cette inutile institution; mais sept voix d'oppo-

(1) Cette institution, dit assez naïvement M. Thiers, admirateur enthousiaste de toutes les institutions impériales, eut l'avantage secondaire de fournir des emplois *honorables et lucratifs* aux membres les plus distingués du Tribunat (t. VIII p. 116). Et l'avantage du pays? M. Thiers ne paraît guère s'en préoccuper.

Septembre 1807.

sition, dans une pareille assemblée, c'était déjà quelque chose.

Le budget de 1807.

Le Corps législatif examina, pour la forme, le budget de 1807. Ce budget s'élevait en dépenses, cette année, tant pour le paiement de la dette publique que pour le service en général, à la somme de 720 millions. C'était peu si l'on songe aux frais considérables nécessités par l'entretien d'une armée de près de six cent mille hommes et aux énormes dépenses d'une guerre permanente. Mais, hors de France, nos troupes vivaient presque entièrement aux dépens du pays qu'elles occupaient; les lourdes contributions imposées à la Prusse avaient servi à payer une partie des frais de la guerre. L'empereur put même faire à ses sujets la gracieuseté d'une diminution de 20 millions sur la contribution foncière, diminution largement compensée, du reste, par le rétablissement des impôts indirects, qui pesaient si lourdement sur les classes nécessiteuses, et dont le rendement avait beaucoup augmenté cette année. Quoi qu'il en soit, s'il y a quelque chose à admirer dans le premier Empire, c'est l'esprit d'ordre et d'économie apporté dans l'administration du Trésor public par les financiers de l'époque, et notamment par M. Mollien, esprit d'ordre qui eût amené les meilleurs résultats sans les guerres incessantes et les prodigalités de l'empereur à l'égard de ses créatures.

Clôture du Corps législatif.

Le Corps législatif touchait aux termes de ses travaux. Sa session, ouverte le 16 août 1807, fut close le 28 septembre; elle avait duré 28 jours. Le jour de sa dernière séance, le conseiller d'État Boulay vint lui donner lecture d'un sénatus-consulte, en date du 19 août dernier, portant suppression du Tribunat. Ce corps, il faut le reconnaître, était une superfétation parfaitement inutile. Il

Suppression du Tribunat.

était annihilé, à peu près depuis que, réduit à cinquante membres, et divisé en trois sections de législation civile et criminelle, d'administration intérieure et de finances,

Septembre 1807.

il n'avait qu'à discuter à huis-clos, avec chaque section correspondante du conseil d'État, les projets de lois dus à la seule initiative du gouvernement. Il pouvait disparaître sans que les rouages de la machine impériale fussent arrêtés un instant. Ses attributions furent transportées à trois commissions du Corps législatif, répondant aux trois sections dont il était formé. Le Corps législatif, réduit jusque là au rôle de muet, ce qui lui avait valu, dans le pays, un ridicule immense, recouvra la parole dans une certaine mesure, en ce sens que vingt et un de ses membres, nommés tous les ans au scrutin, sept par commission, allaient désormais pouvoir prendre part à la discussion des affaires publiques. En revanche, l'empereur, frappant de suspicion toute la jeunesse française, décida qu'à l'avenir nul ne pourrait être nommé membre du Corps législatif à moins d'avoir quarante ans accomplis. Les précautions ne manquaient pas, cependant, pour assurer le dévouement des membres de ce corps. On n'a pas oublié de quelle singulière façon il se recrutait. Les députés étaient nommés par le Sénat sur des listes de candidats présentés par les collèges électoraux, et, comme nous l'avons montré, ils se composaient, en partie, d'anciens fonctionnaires publics.

Quoi qu'il en soit, M. de Fontanes salua comme un bienfait ce semblant de liberté et d'indépendance rendu à ce semblant de représentation nationale, dont il était, chaque année, renommé président par l'empereur. « La majesté des assemblées nationales, dit-il, dans son discours de clôture, va renaître sans danger sous les auspices d'un grand homme. Ces enceintes, naguère accoutumées à tant de clameurs, s'étonnaient de leur silence, et ce silence va cesser. Il ne faut pas sans doute que les tempêtes populaires y grondent encore, mais il convient que de graves discussions s'y fassent entendre, et la loi, solennellement délibérée, en aura plus de poids et d'auto-

Septembre 1807.

rité. Celui qui fit taire toutes les factions ne veut pas que des voix respectueuses, *mais libres*, soient plus longtemps enchaînées. Rendons-nous dignes d'un tel bienfait... » On ne pouvait avouer plus ingénûment que jusqu'alors on n'avait été que des esclaves et l'instrument docile d'un maître. Le Corps législatif n'en parlera pas davantage. Croire au rétablissement de la liberté parlementaire, tant que durerait l'Empire, était une étrange illusion. Eh! qu'importait d'ailleurs à la plupart des membres serviles de cette assemblée de muets! Le président Fontanes ne s'était-il pas écrié, quelques jours auparavant, en répondant à l'exposé de la situation de l'Empire, présenté par le ministre de l'intérieur : « Le Corps législatif et le peuple français bénissent le grand prince qui finit la guerre... Nos yeux ont vu les plus grandes choses... Un homme a parcouru l'Europe en ôtant et en donnant les diadèmes. Il déplace, il resserre, il étend *à son choix* les frontières des empires. Tout est entraîné par son ascendant. » Il était impossible d'applaudir avec plus de cynisme à l'absorption honteuse de tout un peuple par un seul homme.

Les dernières félicitations du Tribunat.

A quel mobile avait obéi l'empereur en supprimant tout à coup le Tribunat? C'était, croient encore quelques personnes, pour se débarrasser de l'opposition frondeuse de plusieurs membres de ce corps. Erreur profonde. Dans l'ancien Tribunat, au temps du Consulat, il y avait bien eu quelques voix discordantes, quelques cœurs généreux, encore épris de liberté, comme Benjamin Constant. Mais, depuis sa réorganisation, depuis surtout qu'il avait été réduit à cinquante membres, ce n'était plus qu'une chambre insignifiante; jamais un mot d'opposition ne s'y était fait entendre. N'était-ce pas d'ailleurs du sein du Tribunat qu'était sortie l'initiative de l'établissement de l'Empire? Depuis lors, il faut le dire, le Tribunat s'était montré tout aussi vil, tout aussi rampant que le

Septembre 1807.

Corps législatif et le Sénat. L'empereur n'avait donc aucun intérêt à s'en débarrasser. Il le supprima parce qu'il le jugea désormais inutile à ses desseins, voilà tout.

Et ne croyez pas que ses membres aient été bien contristés de cette suppression. Écoutez plutôt ce que disait le tribun Carrion Nisas, dans la séance du 18 septembre 1807, où il fut donné communication au Tribunat du sénatus-consulte qui le supprimait : « Cette communication a été accompagnée de tant de témoignages d'estime et de bienveillance de la part du souverain pour ses fidèles sujets les membres du Tribunat, que je suis certain, messieurs, d'être l'interprète fidèle des mouvements de vos cœurs en vous proposant de porter au pied du trône, pour dernier acte de votre honorable existence, une adresse qui frappe les peuples de cette idée que nous avons reçu l'acte du Sénat sans regrets pour nos fonctions politiques, sans inquiétude pour la patrie, et que les sentiments d'amour et de dévouement au monarque, qui ont animé le corps, vivront éternellement dans chacun de ses membres. » On ne pouvait présenter la gorge au couteau avec plus de docilité et de résignation.

Compensations offertes aux membres du Tribunat.

L'adresse fut rédigée comme le demandait le tribun Carrion Nisas, aussi humble, aussi louangeuse que possible, et, quelques jours après, le ci-devant Tribunat allait aux Tuileries la déposer aux pieds du maître. Ainsi le dernier acte de ce corps fut un acte de courtisanerie. Messieurs les tribuns avaient de fort bonnes raisons pour ne pas être trop désolés du coup qui les frappait; d'amples dédommagements les attendaient. Ceux d'entre eux dont les pouvoirs expiraient en 1812 entrèrent au Corps législatif pour en faire partie jusqu'au moment où leurs fonctions auraient cessé de droit au Tribunat. Les autres furent appelés à siéger à la cour des comptes récemment créée, ou versés soit dans la magistrature, soit dans

Septembre 1807.

l'administration supérieure. Ceux qui, en bien petit nombre, ne furent par immédiatement pourvus, reçurent des compensations pécuniaires équivalentes à leur traitement de tribun. Ainsi finit ce Tribunat, qui, à l'origine, avait paru devoir être la forteresse de la République consulaire et le sanctuaire de la liberté.

La cour à Rambouillet.

L'empereur et l'impératrice étaient allés, durant la session du Corps législatif, passer une partie du mois de septembre à Rambouillet, où le grand duc de Wurtzbourg, frère de l'empereur d'Autriche, et le prince de Dessau les avaient accompagnés. Pendant qu'ils se livraient aux plaisirs de la chasse dans cette ancienne résidence d'un bâtard de Louis XIV, il se passait, à l'extérieur, des événements dont la conséquence devait être de jeter bientôt l'empereur Napoléon dans de nouvelles aventures. Nous n'étions plus en guerre, à cette époque, qu'avec l'Angleterre, la Suède et l'ex-roi de Naples, qui occupait encore la Sicile, où il était gardé par les flottes anglaises. La Suède n'était pas une ennemie bien redoutable; le maréchal Brune, laissé, comme on l'a vu, à la garde des côtes de la Baltique, n'avait pas eu de peine à avoir raison de cette puissance. Le roi de Suède, après avoir déclaré avec jactance qu'il s'enterrerait sous les ruines de Stralsund assiégé par nos troupes, s'en était enfui assez honteusement, laissant la ville sans capitulation à la merci du vainqueur. Le maréchal Brune y était entré le 20 août 1807, après cinq jours de tranchée ouverte, et il en avait pris possession au nom de la France. Le ridicule et malheureux roi de Suède était allé chercher un refuge dans l'île de Rugen. Il ne lui fut pas permis d'y séjourner longtemps; le 3 septembre, nous entrâmes dans l'île de Rugen par capitulation; il ne restait plus rien au roi de Suède de la Poméranie suédoise.

Prise de Stralsund et de l'île de Rugen.

Il n'était pas aussi facile de venir à bout de l'Angleterre. Elle était à peu près invulnérable dans son île, car

Septembre 1807.

les bâtiments de la flottille de Boulogne, construits à la hâte et à grands frais, étaient devenus pour la plupart incapables de tenir la mer; il fallait donc renoncer à cette expédition dont on avait fait tant de bruit, et sur laquelle on avait compté pour exterminer la puissance britannique. Malgré tous les soins donnés par l'empereur à notre marine, l'infériorité de nos flottes, surtout depuis le désastre de Trafalgar, ne nous permettait pas d'espérer de vaincre l'Angleterre sur mer. Nos marins n'en accomplissaient pas moins de glorieux exploits. D'éclatants faits d'armes eurent lieu aux Antilles, sur l'Océan; nos vaisseaux n'hésitaient jamais à attaquer ceux de l'Angleterre dans des combats singuliers; plus d'un navire anglais eut à se repentir de s'être mesuré avec les nôtres; mais c'étaient là des faits isolés, sans grande conséquence, et dont la puissance britannique ne pouvait être sérieusement ébranlée.

Odieuse conduite de l'Angleterre à l'égard du Danemark.

Un acte inouï de l'Angleterre, un véritable acte de forban, fut plus utile peut-être à la cause de Napoléon que ne l'eût été une victoire. Les deux souverains de France et de Russie s'étaient promis, par une des clauses du traité de Tilsitt, de déterminer tous les neutres à se liguer avec eux contre l'Angleterre. Mais c'était là une clause dont l'exécution n'était pas facilement réalisable. Le gouvernement danois, notamment, malgré ses sympathies pour la France, avait pris la résolution de rester neutre, et, pour garantir la neutralité de ses États, le roi de Danemark avait concentré des troupes sur ses frontières. Ce fut précisément le moment que choisit l'Angleterre pour attaquer traîtreusement cette nation inoffensive. L'amiral Gambier partit des ports de la Manche à la tête d'une flotte considérable, portant des troupes de débarquement commandées par le lieutenant-général Cathcart. Après avoir franchi le Sund, sans que le Danemark, qui était encore complètement ignorant des projets

Septembre 1807.

de l'Angleterre, eût songé à s'opposer à son passage, cette flotte jeta l'ancre dans la rade d'Elseneur. Une fois là, l'amiral Gambier fit demander au prince royal de Danemark, en l'absence du roi, la remise des vaisseaux danois pour les conduire dans un port de la Grande-Bretagne, sous prétexte d'empêcher la France d'augmenter ses forces en y joignant celles des neutres.

Sur le refus du prince de souscrire à cette insolente prétention, l'amiral Gambier débarqua à quelques lieues de Copenhague les troupes du général Cathcart, qui formaient un effectif de plus de dix-huit mille hommes. Copenhague n'avait pour défenseurs qu'un très petit nombre de soldats, presque toutes les troupes danoises ayant été menées par le roi à la garde des frontières. La ville n'en résolut pas moins de se défendre à outrance. A la voix du prince royal, les milices se levèrent pour renforcer les trois ou quatre mille hommes de troupe régulière laissés à la garde de Copenhague. Désespérant d'emporter la ville d'assaut, les Anglais prirent une détermination horriblement barbare, et qui leur vaudra d'être éternellement flétris dans l'histoire. Dans la journée du 1er septembre 1807, le général Cathcart somma les autorités danoises de lui livrer le port, l'arsenal et la flotte, menaçant de bombarder la ville, si sa demande était repoussée. Sur la réponse négative du général Pegmann, chargé de la défense de Copenhague, le général anglais dirigea contre la malheureuse ville un effroyable bombardement. Trois jours suffirent pour réduire en cendres la moitié de la ville. Déjà deux mille personnes, hommes, femmes, enfants, étaient morts. Le général anglais ayant menacé Copenhague d'une destruction totale, le général Pegmann, blessé lui-même, ne crut pas devoir tenir plus longtemps, et, le 7 septembre 1807, il signa une capitulation qui mettait les Anglais en possession de la forteresse de Kronembourg, de la ville de Copenhague,

Capitulation de Copenhague.

Septembre 1807.

de son arsenal et de la flotte danoise. A peine cette capitulation signée, les marins anglais se ruèrent sur la ville, et firent de l'arsenal un affreux pillage.

Effet produit par la conduite des Anglais.

L'acte de sauvagerie commis par le gouvernement britannique souleva une réprobation universelle. L'empereur comprit tout de suite combien cet acte pouvait devenir fatal à l'Angleterre. Il fit insérer dans le *Moniteur* un article où se lisaient ces lignes : « Le cabinet anglais ne pouvait rien imaginer de plus défavorable à ses intérêts, de plus propre à indigner toute l'Europe, que cette iniquité scandaleuse (1). » Rien de plus juste. Il fallait seulement ne point paralyser cette indignation. Jamais occasion plus brillante ne s'était offerte à Napoléon pour mettre toute l'Europe de son côté et justifier les mesures exorbitantes qu'il avait cru devoir prendre contre l'Angleterre. Mais il aurait dû user d'une extrême modération, se conduire en toutes choses avec une loyauté parfaite. Or ce fut tout le contraire qui arriva. Il était réservé à l'empereur Napoléon de dépasser la fourberie britannique et de faire oublier en quelque sorte « l'iniquité scandaleuse » de l'Angleterre par une iniquité plus grande encore.

Saisies des marchandises anglaises.

La saisie et la vente des marchandises anglaises ordonnées sur tout le territoire de l'Empire français, et dans tous les pays soumis à notre influence ou occupés par nos troupes, pouvaient être considérées comme de justes représailles des prises opérées par les Anglais au détriment de notre commerce. L'empereur ne se contenta pas de cela. Déjà, par exemple, même avant l'acte de brigandage commis par l'Angleterre, il avait impérieusement exigé que le Portugal déclarât la guerre aux Anglais, les exclût de son territoire, se saisît des sujets britanniques, et confisquât leurs marchandises, mena-

(1) Voy. *Moniteur* du 20 septembre 1807.

Septembre 1807.

çant, si satisfaction immédiate ne lui était pas donnée, d'expulser de France l'ambassadeur portugais et de diriger une armée française sur Lisbonne. Une armée d'une trentaine de mille hommes, composée de conscrits de 1808 et de vieilles troupes provenant de différents dépôts, fut réunie à Bayonne, sous le commandement de Junot, gouverneur de Paris; elle était destinée à envahir le Portugal à la première occasion. A la nouvelle de la criminelle entreprise de l'Angleterre contre Copenhague, l'empereur ne balança plus à mettre ses projets à exécution.

La cour à Fontainebleau.

La cour était alors au palais de Fontainebleau, où elle était allée s'installer dans les derniers jours de septembre pour y passer une partie de l'automne. Là, l'empereur songea à réaliser ses noirs desseins, au milieu des fêtes et des chasses continuelles auxquelles il ne dédaignait pas de prendre part, dans un costume de rigueur qu'il avait prescrit à tous ses invités, s'imaginant, par une de ces petitesses qui lui étaient familières, que l'étiquette imposait le respect.

Son premier soin fut de préparer les différentes cours de l'Europe à accepter sans résistance ce qu'il méditait présentement. La Russie ne mettait pas beaucoup d'empressement à exécuter les clauses de la convention de Tilsitt. Ainsi, sous différents prétextes, elle refusait d'évacuer la Moldavie et la Valachie, espérant toujours qu'il lui serait bientôt permis de prendre possession de la Turquie tout entière. L'empereur avait pour représentant auprès du czar Alexandre le général Savary, un de ses officiers favoris, bien connu déjà de nos lecteurs. Le czar, dans ses conversations intimes avec le général, revenait souvent sur la question ottomane : « Je ne pensais pas, disait-il, aux provinces danubiennes. » Ce en quoi il mentait assurément. Et il rappelait, — non sans malice, — que c'était Napoléon, qui, avec son cynisme

Septembre 1807.

soldatesque, s'était écrié en apprenant la chute du sultan Sélim : « On ne peut rien faire avec ces barbares! la Providence me dégage envers eux; arrangeons-nous à leurs dépens. » Le général, fort embarrassé, répondait toujours d'une manière évasive. Le czar semblait tout prêt, du reste, à tenir ses engagements, notamment en ce qui concernait la Grande-Bretagne. A la nouvelle des événements de Copenhague, il annonça qu'il était disposé à déclarer la guerre à l'Angleterre; seulement, il ne voulait rien faire avant de s'être entendu avec Napoléon, auquel il envoya de riches présents en fourrures.

Conduite à l'égard de la Russie et de l'Autriche.

L'empereur tenait essentiellement à resserrer les liens qui l'unissaient à Alexandre, comptant beaucoup sur lui pour forcer le gouvernement britannique à subir la paix. Il ferma donc les yeux sur la non-exécution des clauses de Tilsitt relatives à la Turquie, et il envoya comme ambassadeur auprès de la cour de Saint-Pétersbourg son grand écuyer, M. de Caulaincourt, en lui recommandant de se montrer très coulant. Puis, il écrivit au czar pour l'engager à envahir la Finlande, et lui annoncer la prochaine entrée de nos troupes dans la péninsule espagnole. Alexandre s'empressa de suivre les conseils de son puissant allié. Il déclara la guerre à la Suède, sous prétexte de l'obliger à faire la paix avec la France, et, fort de l'adhésion de Napoléon, il prit militairement possession de la Finlande, que, depuis, la Russie n'a jamais rendue. Mais il s'ôtait par là le droit de faire la moindre observation sur la prochaine invasion de l'Espagne et du Portugal par les troupes françaises.

Napoléon essaya aussi, avant de commencer son entreprise, de se concilier la cour de Vienne, Il avait justement auprès de lui le frère de l'empereur d'Autriche, le grand-duc de Wurtzbourg, qui l'avait accompagné à Rambouillet et suivi à Fontainebleau. Il se montra plein de prévenances pour lui, et témoigna les dispositions

OCTOBRE 1807.

les plus amicales à l'égard de l'empereur François II. Il insinua que l'Autriche pouvait aider puissamment au rétablissement de la paix en prenant également parti contre l'Angleterre, dont les odieux procédés envers le Danemark avaient excité l'indignation à Vienne comme partout; il promit enfin qu'en cas de partage de la Turquie, l'Autriche aurait sa part de butin. Cette offre de bandit ne pouvait être que bien accueillie par une puissance qui n'avait pas reculé devant la spoliation de la Pologne. Le grand-duc de Wurtzbourg se montra d'autant plus disposé à servir d'intermédiaire entre la France et l'Autriche qu'il avait toujours la crainte d'être la victime de leurs querelles. Une convention, réglant certains points restés litigieux entre les deux puissances, fut signée à Fontainebleau le 10 octobre 1807 par M. de Metternich. Aux termes de cette convention, la cour de Vienne s'engagea à rompre toutes relations avec l'Angleterre si celle-ci n'acceptait pas son offre de médiation pour le rétablissement de la paix.

Violente sortie contre l'ambassadeur de Portugal.

Rassuré du côté de la Russie et de l'Autriche, l'empereur se disposa à agir contre le Portugal. On était dans les premiers jours d'octobre, et la cour de Lisbonne n'avait pas encore répondu à la sommation qu'il lui avait adressée. Elle hésitait, flottante, irrésolue, redoutant également de mécontenter la France ou l'Angleterre. Un jour, à Fontainebleau, dans une audience donnée au corps diplomatique, Napoléon prit vivement à partie le comte de Lima, ambassadeur du Portugal, à propos de l'attitude ambiguë de son gouvernement. Ces sorties, on le sait, étaient assez dans les habitudes de l'empereur. L'ambassadeur, troublé, essaya de justifier la conduite de son souverain; mais il ne fut pas écouté, et les témoins de cette scène ne se firent pas illusion sur les événements dont elle était le présage (1).

(1) *Mémoires* de M. de Bausset, ancien préfet du palais, t. I, p. 97.

OCTOBRE 1807.

Invasion du Portugal.

Le 12 octobre 1807, Junot reçut l'ordre de passer la frontière d'Espagne avec son corps d'armée et de se diriger à marche forcée vers Lisbonne. Le général avait été ambassadeur en Portugal; il connaissait le pays; c'était là surtout ce qui l'avait désigné au choix de son ancien compagnon d'armes. Ce premier corps d'armée parti, l'empereur s'occupa d'en réunir un second, toujours à Bayonne. Il le composa également, partie de jeunes conscrits, partie de soldats éprouvés, et en donna le commandement au général Dupont, un des généraux qui s'étaient le plus distingués dans les campagnes de Prusse et de Pologne. Sur ces entrefaites, arriva la réponse du roi de Portugal. Cette réponse, évidemment concertée avec le cabinet britannique, donnait, dans une large mesure, satisfaction aux exigences de l'empereur. Le roi de Portugal consentait à exclure de ses ports le pavillon britannique, et même, au besoin, à déclarer la guerre à l'Angleterre, sauf, sans doute, à la faire plus ou moins sérieusement; il se refusait seulement à aucune mesure de violence contre les personnes et les propriétés. C'était, en bonne conscience, tout ce que raisonnablement on pouvait exiger de lui. Napoléon n'en poursuivit pas moins ses projets de spoliation, ne trouvant pas suffisantes les concessions de la cour de Lisbonne. Le Portugal aurait tout accordé que, vraisemblablement, l'empereur ne se fût pas arrêté davantage, car il avait résolu de s'approprier ce royaume, sous prétexte d'en défendre l'accès aux Anglais. Le général Junot continua donc sa marche rapide, et, le 18 octobre 1807, il franchit la Bidassoa, avant même que l'Espagne eût autorisé officiellement le passage de nos troupes à travers ses provinces.

L'Empire et l'Espagne.

Déjà, sans aucun doute, Napoléon avait, comme un larron, jeté un regard de convoitise sur le trône du petit-fils de Louis XIV. N'avait-il pas résolu, dans sa sagesse, de remplacer partout les Bourbons par les Bonaparte?

OCTOBRE 1807.

La proclamation équivoque et belliqueuse du prince de la Paix pendant la dernière guerre, proclamation dont il s'était montré fort irrité, aurait pu lui fournir une sorte de prétexte pour intervenir dans les affaires de la péninsule; mais ce semblant de prétexte avait disparu devant les excuses et les plates explications de la cour de Madrid, qui, l'on s'en souvient, s'était empressée d'envoyer en Allemagne une petite armée espagnole pour prendre rang au milieu de nos troupes. Il fallait donc attendre. Et même, en ce moment, on discutait à Fontainebleau les bases d'un nouveau traité destiné à resserrer l'alliance de l'Empire avec l'Espagne.

M. Yzquierdo à Fontainebleau.

La cour de Madrid n'en était pas à reculer devant une infamie. Prévoyant la perte à peu près certaine du Portugal, elle eut l'idée de réclamer une part dans les dépouilles de ce pays. Elle avait alors pour représentants près la cour de l'empereur, M. de Masserano et le marquis de Prias. Mais ce ne fut pas à ces agents officiels qu'elle confia le soin de discuter les propositions dont elle avait pris elle-même l'initiative. Le prince de la Paix envoya tout exprès, pour traiter cette affaire, sa créature la plus dévouée, M. Yzquierdo, un des conseillers honoraires du roi d'Espagne. Pendant quelques jours, on ne rencontra à Fontainebleau, dans les cours, dans les corridors, que ce personnage au regard oblique, à l'air sournois, sans moralité, très fin d'ailleurs, et tout à fait digne de s'entendre avec l'empereur Napoléon. Ils ne tardèrent pas à se mettre d'accord.

Traité de Fontainebleau.

Les Bourbons d'Espagne possédaient un morceau de l'Italie, ce royaume d'Etrurie, institué quelques années auparavant par Bonaparte, premier consul, et que gouvernait, en qualité de régente, la veuve du duc de Parme, fille de prédilection du roi et de la reine d'Espagne. Comme il déplaisait à l'empereur de voir encore des Bourbons en Italie, il exigea que la régente d'Etrurie fît

OCTOBRE 1807.

abandon de ce royaume au nom de son fils, âgé alors de cinq ans. En compensation, il érigea en royaume, pour ce jeune prince, sous le nom de royaume de Lusitanie septentrionale, la province portugaise dite d'entre Duero et Minho, y compris la ville d'Oporto. Il concéda de plus au prince de la Paix, Manuel Godoï, pour en jouir en toute propriété et souveraineté, la province des Algarves et celle de l'Alentejo. Ces deux nouveaux états étaient placés sous la protection du roi Charles IV, à qui Napoléon voulut bien reconnaître le titre de roi des Espagnes et d'empereur des Amériques. En revanche, il s'adjugea la part du lion, et se réserva, pour en disposer suivant sa fantaisie, la meilleure partie du Portugal, c'est-à-dire les provinces de Tras-os-Montès, de Beira, d'Estramadure et la ville de Lisbonne. Il fut enfin convenu entre les plénipotentiaires, M. Yzquierdo, d'une part, et le grand maréchal du palais, Duroc, d'autre part, qu'un corps d'armée espagnol, dont le prince de la Paix prendrait le commandement, aiderait les troupes françaises à conquérir le Portugal.

Ce traité monstrueux, digne prélude de la spoliation de l'Espagne, et bien fait pour révolter une conscience honnête, fut signé à Fontainebleau le 27 octobre 1807. Le vice-grand électeur, prince de Bénévent, M. de Talleyrand en un mot, qui y avait fortement coopéré dans l'ombre, reçut en récompense le titre de vice-archichancelier d'État, pour suppléer le prince Eugène, retenu en Italie par ses fonctions de vice-roi. Ce nouveau titre conférait à ce personnage, insatiable de richesses, de dignités et d'honneurs, une sorte de suprématie sur les affaires étrangères : ce fut en qualité de vice-archichancelier d'État que, dans les premiers jours du mois suivant, il présenta à l'empereur le comte de Toistoy, nommé par le czar Alexandre ambassadeur en France (1).

(1) Voy. le *Moniteur* du 7 novembre 1807.

OCTOBRE 1807.

Complice de la spoliation du Portugal, M. de Talleyrand associait sa pensée à toutes les conceptions criminelles de l'Empire.

Mesure concernant l'inamovibilité des magistrats.

Cette affaire de Portugal, qui allait bientôt se compliquer de celle d'Espagne, absorbait alors toute l'attention de l'empereur. Cependant, étant à Fontainebleau, il prit, relativement à la magistrature, sur la proposition de l'archichancelier Cambacérès, une mesure excellente, et, qui corrigeait les abus de l'inamovibilité. La constitution consulaire avait bien déclaré que les juges conserveraient leurs fonctions pendant toute leur vie, mais à la condition d'être maintenus sur les listes d'éligibles; ce qui offrait une certaine garantie, puisque, du moment où ils n'étaient plus jugés dignes de figurer sur ces listes, ils cessaient d'être inamovibles. Les listes d'éligibles ayant été supprimées, la garantie avait disparu, et l'inamovibilité pure et simple était restée. Il y avait là un grave inconvénient, auquel on remédia par un sénatus-consulte promulgué à Fontainebleau, le 16 octobre 1807. Aux termes de ce sénatus-consulte, les magistrats ne devenaient inamovibles à l'avenir que lorsqu'ils en auraient été reconnus dignes après un exercice de cinq années dans leurs fonctions. Les juges continuant d'être nommés par le pouvoir, demeuraient bien encore dans la dépendance du gouvernement, dépendance à laquelle l'inamovibilité n'est qu'un palliatif illusoire ; mais cette inamovibilité avait son correctif; et, étant donnée l'organisation défectueuse de l'ordre judiciaire en France, on doit regretter que le sénatus-consulte du 16 octobre 1807 ait cessé d'être en vigueur.

L'empereur se disposait à quitter Fontainebleau pour aller visiter ses peuples d'Italie, comme il disait, quand de graves nouvelles, venues d'Espagne, l'engagèrent à retarder son départ. Le jour même où était signé le traité de Fontainebleau, c'est-à-dire le 27 octobre 1807, et par

OCTOBRE 1807.

une étrange coïncidence, un événement extraordinaire se passait à Madrid : le jeune prince des Asturies, fils du roi d'Espagne, était arrêté dans l'Escurial, et gardé à vue dans son appartement, comme ayant ourdi une conspiration tendant à ôter à son père le trône et la vie. Quelques mots sur la situation intérieure de la cour d'Espagne sont ici nécessaires pour expliquer cette terrible accusation.

Événements d'Espagne.

Le roi Charles IV, véritable roi fainéant, avait pour femme une sorte de Messaline, qui avait sur lui la plus grande influence, malgré ses mœurs dissolues, qu'elle ne prenait même pas la peine de dissimuler. Elle s'était jadis éprise d'un simple garde du corps nommé Manuel Godoï, et elle en avait fait son amant. Non contente de cela, elle était arrivée à l'imposer comme premier ministre à son mari. Devenu l'amant de la reine et le favori du roi, créé prince de la Paix, Manuel Godoï était parvenu au plus haut degré de puissance auquel un sujet puisse atteindre sous une monarchie absolue. Le roi lui avait confié le commandement en chef de ses armées, et concédé le droit exorbitant de décider de la paix ou de la guerre. Quant à la reine, elle avait poussé le dévouement et l'abnégation à son égard, jusqu'à lui donner une femme de sa propre main, chose assez rare de la part d'une maîtresse. Elle l'avait marié à dona Maria-Luisa de Bourbon, infante d'Espagne et cousine germaine du roi. Elle se consolait, il est vrai, en se jetant dans les bras d'amants plus ou moins vulgaires tandis que, de son côté, le prince de la Paix, à peine marié, délaissait sa jeune femme pour des courtisanes de bas étage.

Sous cet étrange trio, composé d'un roi imbécile, d'une reine adultère et d'un premier ministre ignorant, incapable et lâche, l'Espagne était tombée au dernier degré de l'avilissement. Ses finances, livrées à la merci d'un ministre avide, étaient dans le plus déplorable état ; plus

OCTOBR 1807.

d'armée, plus de marine ; ses colonies, qui avaient fait autrefois sa grandeur, se détachaient d'elle, et la nation indignée supportait avec peine ce joug déshonorant, sans avoir l'énergie de le secouer.

Le prince des Asturies.

Il y avait pourtant, dans un coin du sombre Escurial, un homme qui souffrait horriblement de cet état de choses, c'était le prince des Asturies, fils du roi Charles IV et de la reine Marie-Louise. Élevé à l'écart par les soins du chanoine don Juan Escoïquitz, son précepteur, le jeune prince, témoin des débordements de la cour, n'avait pu s'empêcher de prendre sa mère en mépris et Manuel Godoï en horreur. Il était veuf d'une fille du roi de Naples, morte prématurément. Le prince de la Paix avait eu l'idée de le marier en secondes noces avec sa propre belle-sœur, Maria-Thérèse de Bourbon, se flattant peut-être de devenir maître de l'homme par la femme. Mais le jeune prince refusa de se prêter à cette combinaison. Être le beau-frère de Manuel Godoï lui paraissait un opprobre. D'accord avec son précepteur, le chanoine Escoïquitz, et quelques personnages importants, comme le duc de l'Infantado et le duc de San-Carlos, grand-maître de la maison du roi, il résolut de renverser cet indigne favori. Notre ambassadeur, M. de Beauharnais, frère du premier mari de l'impératrice, à qui il demanda avis, lui conseilla d'invoquer l'appui de Napoléon. Docile à ce conseil, le prince des Asturies écrivit à l'empereur, le 11 octobre 1807, pour solliciter sa protection, et le prier de lui choisir comme épouse une princesse de sa famille.

Protection de Napoléon sollicitée par le père et par le fils.

Il se décida, en même temps, à s'adresser à son père, à appeler son attention sur les scandales dont la cour de Madrid était le théâtre, à dénoncer les crimes du prince de la Paix, et à réclamer l'éloignement de ce ministre prévaricateur. La reine, avertie à temps des projets de son fils, et craignant peut-être une explosion populaire, — car le prince des Asturies était cher à la nation espagnole, — la reine, disons-nous, commença par engager le prince de la Paix à se mettre en sûreté, puis elle dévoila à son faible et vieux mari les menées de son fils comme dirigées contre lui, et comme ayant pour but de le priver de la couronne et de la vie. Ce fut alors qu'à l'instigation de son indigne épouse, Charles IV ordonna l'arrestation de son fils. Deux jours après, toujours poussé par sa femme, il écrivit à son tour à l'empereur Napoléon pour lui dénoncer le prétendu crime du prince des Asturies, lequel, assurait-il, « s'était porté jusqu'à l'excès d'attenter à la vie de sa mère, » Aussi était-il résolu à changer l'ordre de la succession au trône d'Espagne et à remplacer ce fils ingrat par un de ses frères. En terminant, il priait son « bon frère » l'empereur de l'aider de ses lumières et de ses conseils.

NOVEMBRE 1807.

Vues de Napoléon sur l'Espagne.

La lettre du fils était parvenue à l'empereur vers la fin d'octobre, celle du père lui arriva dans les premiers jours de novembre, avec les dépêches de notre ambassadeur annonçant la petite révolution du palais dont l'Escurial avait été le théâtre. Il n'est pas téméraire de supposer, étant donné le caractère du personnage, que déjà Napoléon avait eu la pensée de supplanter les Bourbons d'Espagne et de mettre à leur place un prince de sa famille. De graves historiens se sont livrés à des discussions oiseuses et à perte de vue pour établir à quel moment précis l'idée de voler la couronne d'Espagne était entrée dans son esprit. Cela importe peu. Les historiens qui ont prétendu que la question de la spoliation de l'Espagne avait été agitée et, en quelque sorte résolue à Tilsitt, dans les entretiens de Napoléon et d'Alexandre, se sont trompés, selon nous ; c'est d'ailleurs une opinion hasardée, ne reposant sur aucune base certaine. Mais ce qui est très probable, nous le répétons, c'est que, bien avant d'être appelé à intervenir dans les

NOVEMBRE 1807.

querelles intérieures de la cour de Madrid, il avait caressé le rêve de s'emparer du trône d'Espagne. L'imprudente démarche du prince des Asturies et celle non moins imprudente de Charles IV lui fournirent l'occasion, qu'il n'eût probablement par tardé à faire naître, d'intervenir dans les affaires de la péninsule espagnole. Le père et le fils vinrent, comme des innocents, se jeter dans la gueule du loup.

Formation du corps d'observation des côtes de l'Océan.

Une chose incontestable, c'est que, à partir de ce moment-là, l'empereur songea beaucoup plus à l'Espagne qu'au Portugal. Il réunit sur nos frontières méridionales, sous le nom de *corps d'observation des côtes de l'Océan*, une troisième armée, dont il donna le commandement au maréchal Moncey, qui connaissait l'Espagne pour y avoir fait la guerre du temps de la République. En même temps, ilenjoignit au général Dupont, commandant du deuxième corps de l'armée de la Gironde, de pénétrer dans les provinces espagnoles. Le général Dupont franchit la frontière le 22 novembre 1807, avec ordre de se diriger sur Valladolid et Salamanque, ce qui n'avait aucun rapport avec l'invasion du Portugal.

Les Français en Portugal ; Junot à Abrantès.

Déjà Junot était arrivé à Alcantara, après une marche pénible et forcée, laissant derrière lui bon nombre de traînards. Là, il avait fait halte, et, après avoir partagé son armée en deux corps, il s'était remis en route avec le premier, en recommandant au second de venir le rejoindre dès qu'il aurait rallié les retardataires. Il suivit la rive du Tage pour pénétrer en Portugal. Partout des torrents débordés, des chemins défoncés, et, pour comble de misère, une extrême difficulté de se procurer des vivres. Les soldats de Junot entrèrent à Abrantès le 24 novembre, dans un état pitoyable. Partis quinze mille d'Alcantara, ils arrivèrent six mille à peine; le reste était resté en route. Napoléon avait ordonné à son lieutenant de se hâter, afin de prendre possession

NOVEMBRE 1807.

de Lisbonne avant qu'on n'en eût enlevé toutes les richesses ; il fallait marcher coûte que coûte. Junot prit avec lui tout ce qu'il avait de valide sous la main, quatre mille hommes environ, et il se dirigea rapidement vers la capitale.

A la nouvelle de la prochaine arrivée des Français, le prince régent de Portugal, pris d'épouvante, s'était décidé à accepter les conditions imposées par Napoléon. Mais les émissaires, chargés de porter son acceptation au général Junot, n'avaient pas rencontré nos troupes, qui s'avançaient avec une vitesse de dix lieues par jour. Quand on apprit dans Lisbonne que les Français n'étaient plus qu'à une petite distance de la ville, il y eut une consternation générale et une confusion extrême. Sans connaître les termes du traité de Fontainebleau, on n'ignorait pas que l'intention de l'empereur était de déposséder la maison de Bragance, comme il avait détrôné les Bourbons de Naples. Un article récemment publié par le *Moniteur universel*, et ayant un caractère tout officiel, ne laissait pas de doute à cet égard (1). Au lieu de songer à se défendre, la famille royale, la cour tout entière et une partie de l'aristocratie, prirent la résolution d'aller chercher un refuge au Brésil. Tout ce monde-là s'embarqua, dans la journée du 27 novembre, avec ce qu'il avait de plus précieux, donnant à la population portugaise l'exemple de la désertion et de la lâcheté. Retenue pendant deux jours par les vents contraires, la flotte qui emportait ces fuyards put mettre à la voile le 29 novembre et prendre le large sous la protection d'une croisière anglaise.

Fuite de la famille royale et de la cour du Portugal.

Entrée des Français à Lisbonne.

Le lendemain 30, Junot entra dans Lisbonne à la tête d'une troupe quelque peu dérisoire ; il avait encore laissé une partie de ses hommes en chemin. La terreur du nom

(1) Voy. cet article dans le *Moniteur* du 13 novembre 1807, nº 317.

Novembre 1807.

français lui valut une armée; quinze cents Français environ prirent possession d'une ville de trois cent mille âmes, pourvue d'une garnison de près de quinze mille hommes. Les autorités vinrent immédiatement faire leur soumission, et, comme Junot était arrivé avec de l'infanterie seulement, ce furent des cavaliers portugais qui lui servirent d'escorte. Mais laissons pour le moment Junot à Lisbonne; nous dirons bientôt l'impression que les habitants de cette ville ressentirent à l'aspect de nos troupes quand ils furent revenus de leur première stupeur, et comment la nation tout entière se leva pour résister à l'étranger.

Réconciliation momentanée du prince des Asturies avec son père.

Pendant qu'une armée française envahissait le Portugal sans déclaration de guerre préalable, Napoléon attendait à Fontainebleau le résultat des événements de Madrid. Les choses prirent d'abord une tournure contraire à ses prévisions. Le prince des Asturies n'était pas à la hauteur de la situation que lui faisaient dans le pays la haine et le mépris dont le peuple espagnol poursuivait le roi, la reine et leur indigne favori. En se voyant prisonnier à l'Escurial, il se souvint du traitement infligé par Philippe II à don Carlos. Saisi d'épouvante, il dénonça lâchement les hommes généreux qui s'étaient dévoués à sa cause, et le 5 novembre 1807, il écrivit à son père et à sa mère pour demander humblement pardon et faire sa soumission.

Le chanoine Esqoïquitz et les ducs de San-Carlos et de l'Infantado, arrêtés comme les instigateurs de la prétendue conspiration contre le trône et la vie de Charles IV, déclarèrent franchement qu'ils n'avaient eu d'autre but que de désabuser le roi, et d'assurer au prince des Asturies, par la chute de Manuel Godoï, la tranquille possession de l'héritage paternel. C'était la vérité. Une junte, réunie à l'Escurial, prononça l'innocence des conspirateurs; puis, le roi déclara, par un acte

Novembre 1807.

public, qu'à la prière de « son épouse bien-aimée » il pardonnait à son fils, à ce fils que, quelques jours auparavant, il avait dénoncé à l'indignation de son peuple (1). En cette occasion, comme toujours, le pauvre Charles IV s'était inspiré des conseils du prince de la Paix, lequel, sans doute, n'avait osé affronter la colère populaire en faisant condamner le prince des Asturies. Le jeune prince, malgré son caractère pusillanime, était, en effet, devenu l'idole de la nation. Loin de le confondre dans la réprobation à laquelle le sentiment public avait voué une cour infâme, on saluait en lui l'espérance du trône, et ce sera en son nom que nous verrons bientôt le peuple espagnol se lever et combattre pour l'indépendance de son pays.

Départ de l'empereur pour l'Italie.

La réconciliation du père et du fils contraignit en quelque sorte Napoléon à ajourner ses projets. Il partit pour l'Italie le jour même où il apprit l'acte de clémence du roi Charles IV, c'est-à-dire le 16 novembre 1807. Il était bien sûr que cette réconciliation n'était qu'apparente et que son intervention serait de nouveau réclamée avant peu de temps. Aussi manda-t-il au général Dupont de s'arrêter momentanément à Valladolid et d'y rester jusqu'à nouvel ordre. L'absence de l'empereur devait être de quelques jours à peine, le temps d'aller à Milan et à Venise; elle dura six semaines.

Fête triomphale donnée à la garde impériale.

Au moment de partir, Napoléon prescrivit à l'administration municipale de la ville de Paris de recevoir triomphalement la garde impériale, qui revenait d'Allemagne. Il ne songeait plus à licencier une partie de cette Grande Armée, dont l'effectif s'élevait alors à plus de sept cent mille hommes. N'allait-il pas en trouver l'emploi en Portugal et en Espagne, sans compter l'Allemagne et la Prusse, qu'il ne se pressait pas d'évacuer?

(1) Voy., dans le *Moniteur* du 18 novembre 1807, les lettres du prince des Asturies et le décret du roi.

Novembre 1807.

De longtemps la Grande Armée n'était destinée à revoir Paris, et la fête promise, déjà plusieurs fois ajournée, ne devait pas se réaliser. La garde seule, conduite par le maréchal Bessières, fut appelée à jouir du triomphe annoncé. Elle fit son entrée dans la capitale le 25 novembre 1807, par la barrière de la Villette, où le corps municipal, ayant à sa tête le préfet de la Seine, était allé la recevoir.

La population de Paris salua de ses acclamations ces vieux soldats qui avaient couru tant de dangers, et contribué à tant de victoires. Son accueil sympathique les dédommagea de leurs privations passées, et leur alla certainement plus au cœur que les vains amusements préparés en leur honneur. Trois jours après, ce fut au tour du Sénat de fêter « ces favoris de la victoire, » comme dit le président Lacépède dans le discours qu'il leur adressa. Un immense banquet réunit tous ces braves dans la galerie des tableaux, et, pendant le repas, on leur fit entendre un grand nombre de morceaux lyriques et des couplets consacrés à la glorification des soldats et de leur chef suprême :

Celui dont l'immense génie
Au combat guida votre ardeur,
Est allé de son Italie
Préparer aussi le bonheur...

Ces vers fort plats de M. Cauchy, secrétaire-archiviste du Sénat, rappelaient que l'empereur était absent de cette solennité. Napoléon avait voulu, disaient ses flatteurs, ne rien distraire des hommages rendus à ses soldats, et leur laisser tout le bénéfice du triomphe. Ce qu'on pouvait reprocher, hélas! à ces vétérans des guerres de la République, c'était d'être les soldats de César et non plus les soldats de la France.

Séjour de Napoléon en Italie.

Était-ce bien le bonheur de l'Italie que l'empereur

Novembre 1807.

était allé préparer, comme le disait M. Cauchy en ses mauvais vers? Il était arrivé à Milan le 21 novembre 1807, à midi, sans être attendu. Son fils adoptif, le prince Eugène, averti trop tard, n'avait même pu venir à sa rencontre. Cependant le bruit de son arrivée s'était bien vite répandu. En visitant les divers travaux entrepris dans cette ville depuis son dernier séjour, il reçut, dans toutes les rues, les hommages d'une foule empressée, accourue sur son passage. Le 26, il alla coucher à Brescia, et se rendit de là à Vérone, où il se rencontra avec le roi et la reine de Bavière, qui étaient venus voir leur gendre. Le 1er décembre, il était à Venise. Les États vénitiens, incorporés au royaume d'Italie, se consolaient difficilement de n'être plus une république indépendante ; mais ils savaient gré à l'empereur de s'être enfin décidé à les arracher au joug de l'Autriche, et les habitants de Venise lui en témoignèrent bruyamment leur reconnaissance. *Te Deum*, régates, illuminations, représentation de gala au théâtre de la Fenice, tout fut prodigué pour recevoir dignement le vainqueur d'Austerlitz.

Décembre 1807.

Le roi de Naples, Joseph, vint retrouver à Venise l'empereur, son frère, qui s'y trouvait déjà en famille avec le grand-duc de Berg et la princesse de Lucques, sa sœur. Napoléon profita de son séjour dans cette ville pour réorganiser l'administration vénitienne (1), et ordonner quelques travaux d'utilité publique. En quittant Venise, il alla coucher à Trévise, visita successivement Osopo, Palma-Nova, Udine, Porto-Legnano et Mantoue, où il ne resta que la matinée du 14. Mais il y signala son passage par une entrevue avec son frère Lucien, qui se tenait fièrement à l'écart, et qu'il n'avait pas vu depuis longtemps. L'entrevue ne fut nullement

(1) Voy. le décret impérial dans le *Moniteur* du 21 décembre 1807.

Décembre 1807.

Entrevue avec Lucien.

affectueuse. On a beaucoup plaint l'empereur Napoléon d'avoir rencontré dans sa famille des résistances, des obstacles, des jalousies, des rivalités, dont il aurait eu fort à souffrir, assure-t-on. Ce n'est pas lui, à notre sens, qui était à plaindre. Ses frères et ses sœurs étaient insatiables, d'accord ; mais qui donc, si ce n'est lui, avait déchaîné leurs convoitises et leurs ambitions? Il en avait fait des rois, des princes et des princesses, c'est vrai ; mais il les traitait en esclaves, en valets, et n'hésitait pas à les chasser quand ils refusaient de plier sous sa volonté despotique. Lucien, le triste héros du 19 brumaire, avait tenu à garder son indépendance. L'empereur essaya de ramener son frère ; il lui proposa même le trône de Portugal, mais à la condition de répudier la femme aimée que Lucien avait épousée en secondes noces. Lucien refusa de se séparer de la compagne qu'il s'était choisie, et c'est là un trait qui l'honore.

Napoléon obtint pourtant quelque chose de ce frère intraitable. Il venait de recevoir du roi d'Espagne une lettre par laquelle ce monarque, renouvelant la demande précédemment faite par le prince des Asturies, priait l'empereur de vouloir bien donner en mariage à son fils une princesse de la famille Bonaparte. Lucien avait justament, de son premier mariage, une fille en âge d'être mariée. L'empereur obtint de son frère qu'il lui confiât cette jeune fille, et il l'envoya à sa mère, Mme Lætitia, ou Madame mère, comme on disait, en attendant qu'il se fût résolu à quelque chose de définitif sur la question d'Espagne.

Nouvelles représailles à l'égard de l'Angleterre.

Il revint à Milan le lendemain du jour où avait eu lieu cette entrevue, et data de cette ville quelques décrets que l'histoire doit mentionner en passant. Il accrut de 200,000 livres d'Italie la dotation de l'ordre de la Couronne de fer, dont le nombre des dignitaires fut sensiblement augmenté. C'était là une mesure futile. Voici

Décembre 1807.

qui fut plus grave. Pour répondre au décret de Berlin qui avait institué le blocus continental, le cabinet britannique avait rendu plusieurs ordonnances obligeant tous les bâtiments neutres, à quelque nation qu'ils appartinssent, de toucher à l'un des ports de la Grande-Bretagne et d'y acquitter certains droits, ou de s'y approvisionner de denrées ou de marchandises de provenance anglaise. C'était une manière de nous forcer à recevoir bon gré mal gré les marchandises anglaises dépourvues de marque d'origine. Les représailles ne se firent pas attendre. Les ordonnances du cabinet de Londres étaient du 11 novembre; le 17 décembre, l'empereur décréta que tout bâtiment qui se serait soumis aux exigences du gouvernement britannique serait saisi et déclaré de prise bonne et valable. Pris entre l'Angleterre et la France, comme une troupe entre deux feux, le commerce du monde risquait de devenir impossible.

Le prince de Venise.

Napoléon profita de son séjour à Milan pour donner à son fils adoptif, le prince Eugène, de nouvelles preuves de son affection. Il en avait fait, on s'en souvient, à défaut d'enfants mâles et légitimes, son héritier présomptif de la couronne d'Italie; il lui conféra, en cette qualité, le titre de prince de Venise, et donna à une petite fille que le vice-roi venait d'avoir, de son mariage avec la princesse de Bavière, le titre de princesse de Bologne. Puis, après avoir créé duc de Lodi l'ancien président de la République italienne, M. de Melzi, pour le récompenser de lui avoir apporté jadis, sur le champ de bataille de Lodi, les clefs de sa bonne ville de Milan, il prit congé de *ses peuples* d'Italie, en leur recommandant de considérer *ses peuples* de France comme leurs frères aînés, et de voir constamment la source de leur prospérité et la garantie de leurs institutions dans l'union de la couronne de fer avec la couronne impériale.

Retour de l'empereur.

L'empereur, en quittant Milan, se rendit à Turin et de

JANVIER 1808.

là à Alexandrie, où il ne resta que deux jours; il avait hâte d'être rentré à Paris, pressé qu'il était de réaliser ses criminels projets sur l'Espagne. Il arriva au Palais des Tuileries, le 1er janvier 1808, après une absence d'un mois et demi.

Avec cette année 1808 commença, on peut le dire, la décadence de l'Empire. Nous n'allons plus marcher que d'erreur en erreur, de faute en faute, de crime en crime.

Napoléon revenait, l'esprit obsédé de cette affaire d'Espagne. L'idée de s'emparer du royaume de Charles-Quint ne le quittait pas, et nous allons le voir, pour réaliser son odieux dessein, unir l'hypocrisie de Tartufe et de Basile à la fourberie de Scapin. Un moyen bien simple s'offrait à lui cependant de se tirer d'embarras dans cette question espagnole, et d'y intervenir honorablement, puisque le roi Charles IV et le prince des Asturies avaient eu l'imprudence de s'adresser à lui et de le prendre en quelque sorte pour arbitre : c'était de marier le jeune prince à une princesse de la famille Bonaparte et de conclure avec l'Espagne, sans arrière-pensée, une alliance tout à fait sérieuse. Là était la vraie politique et la seule honnête, car, quoiqu'en disent les publicistes de l'école de Machiavel, il n'y a de bonne politique que celle qui est conforme à l'honnêteté. L'empereur avait bien songé d'abord à ce mariage, puisqu'il avait envoyé en France la fille de Lucien, avec l'intention de la donner pour femme au fils du roi Charles IV. Mais cette intention dura peu. La fille de Lucien n'était pas entrée aux Tuileries avec des préventions très favorables. Habituée, dans la maison paternelle, à n'entendre que des propos amers sur l'oncle tout-puissant dans l'intérieur duquel elle était venue vivre, elle n'avait trouvé, ni chez sa grand'mère ni chez ses tantes, ces prévenances, ces soins, cette tendresse qui eussent pu

La fille de Lucien et le prince des Asturies.

JANVIER 1808.

faire tomber ses préventions. Aussi ses premières lettres à son père étaient-elles toutes remplies de récriminations. L'empereur, informé par ces lettres — car il avait ordonné qu'on en prît lecture à la poste — des sentiments de sa jeune nièce, la rendit fort brutalement à son père, et ne songea plus dès lors qu'au moyen de détrôner le faible Charles IV, et de mettre la couronne d'Espagne dans sa famille.

La politique de Louis XIV.

C'était la politique de Louis XIV, a-t-on dit, et des historiens, sans grande moralité, ont trouvé que cette politique, « outre qu'elle n'avait rien de trop grand pour Napoléon, » était également la politique naturelle de la France (1). Comment! il y aurait quelque chose de grand dans une politique consistant à employer à la fois la ruse, la duplicité, le mensonge, la mauvaise foi et la force pour s'emparer d'un trône! Non, cela est inadmissible, et il est inconcevable qu'un écrivain français ait pu s'oublier au point de trouver cette politique toute naturelle.

Quand le petit-fils de Louis XIV s'en allait prendre possession de la couronne de Charles-Quint, il y allait en vertu d'un testament du dernier roi, et appelé en quelque sorte par le vœu de la nation. N'était-il point, d'ailleurs, par sa grand'mère Marie-Thérèse, le petit-neveu du monarque qu'il devait remplacer? On sait pourtant ce que cette succession d'Espagne coûta de sang et d'argent à la France. Or Napoléon, obligé d'arriver à ses fins par des chemins tortueux, par une voie criminelle, de violer la foi jurée, de marcher à pieds joints sur le droit, était certain de se heurter du premier coup au sentiment national. Les avertissements ne lui manquaient pas. Les Espagnols, comme s'ils eussent eu le pressentiment du sort qui leur était réservé, accueillaient

(1) Voy. notamment M. Thiers, *Histoire du Consulat et de l'Empire* t. VIII, p. 382.

JANVIER 1808.

fort mal nos troupes, et il n'était pas jusqu'à cette monstrueuse expédition de Portugal qui n'eût dû servir de leçon à l'empereur.

Situation de Junot à Lisbonne.

La déclaration de déchéance de la maison de Bragance avait produit à Lisbonne le plus déplorable effet. Nous avons raconté l'entrée de Junot dans cette ville à la tête de quinze cents soldats. Telle était la réputation des troupes françaises que les habitants n'avaient pas eu l'idée de leur opposer la moindre résistance. Cependant les soldats de Junot restés en arrière le rejoignaient peu à peu. C'étaient, pour la plupart, comme nous l'avons dit, des conscrits de 1807 et de 1808, braves sans doute, mais trop faibles encore pour supporter de grandes fatigues. Quand les Portugais virent arriver ces soldats, petits, maigres, exténués, mal équipés et armés de fusils rouillés, ils éprouvèrent une sorte de stupeur, et furent saisis de honte. Ils se jurèrent dès lors de prendre leur revanche. Un formidable cri de résistance s'éleva d'un bout du Portugal à l'autre. Unis aux soldats de la Grande-Bretagne, les Portugais devaient nous faire payer cher la facile invasion de leur pays, et le plus fâcheux résultat de cette fatale expédition allait être de fournir aux Anglais l'occasion de prouver au monde que les armées impériales n'étaient pas invincibles sur terre.

Réponse au roi Charles IV et au prince de la Paix.

Mais aucune considération ne put ramener l'empereur à la sagesse et à la modération. Il fallait cependant répondre au roi Charles IV, relativement à sa demande d'une princesse française pour son fils. Napoléon feignit d'abord d'ignorer la réconciliation du prince des Asturies avec son père. « Attendez, écrivit-il, personne ne voudrait s'allier à un fils déshonoré. » Tartufe n'aurait pas mieux dit. D'un autre côté, le prince de la Paix, impatient de se mettre en possession de sa souveraineté des Algarves, avait fait réclamer la publication du traité de Fontainebleau. Napoléon fit répondre que les

JANVIER 1808.

choses n'étaient pas assez avancées en Portugal pour qu'il fût prudent de divulguer les clauses de ce traité. Ni Charles IV, ni le prince de la Paix, n'étaient assez simples pour se payer de ces réponses évasives et dilatoires; mais cela importait peu au glorieux empereur.

Un projet de l'empereur.

La fuite précipitée de la maison de Bragance à la seule nouvelle de l'approche de nos troupes donna à Napoléon l'idée d'agir par la terreur sur la cour d'Espagne. Il se dit qu'en inondant de ses soldats les provinces espagnoles, il déterminerait peut-être le roi et la reine à s'embarquer avec leurs enfants et leur misérable favori, à aller, comme la famille royale de Portugal, chercher un refuge en Amérique, et que, le trône vacant par une sorte de désertion du souverain, il ne lui serait pas difficile d'en prendre possession, même avec l'assentiment du peuple espagnol. Il ne se demandait pas si cette irruption de troupes françaises en Espagne, sans aucun motif plausible, n'était pas une indigne violation du droit des gens. N'était-il pas au-dessus de la morale vulgaire?

Envoi de nouvelles troupes en Espagne.

Le général Dupont, avec son corps d'armée, occupait déjà Valladolid et Salamanque. Le maréchal Moncey reçut l'ordre de partir avec l'armée d'observation des côtes de l'Océan. Le 9 janvier 1808, il franchit la Bidassoa à la tête d'une trentaine de mille hommes, et il se cantonna dans la Biscaye, en attendant de nouveaux ordres. En même temps l'empereur formait plusieurs autres divisions pour les acheminer sur Pampelune et surveiller l'Aragon. Il organisa des corps de réserve à Poitiers et à Orléans, et il envoya un fort détachement de la garde impériale à Bordeaux pour le cas prévu où il serait obligé de se porter de sa personne en Espagne. Tous ces corps et divisions réunis, y compris l'armée d'invasion du Portugal, formaient une masse d'environ cent mille hommes. C'en était bien assez, dans la

JANVIER 1808.

croyance de Napoléon, pour se rendre maître de toute la péninsule; mais il avait compté sans le patriotisme de la nation espagnole.

Levée de la conscription de 1809.

Pour remplir les vides faits dans les dépôts par l'emploi des derniers contingents, il résolut d'appeler, par anticipation, comme les années précédentes, la conscription de l'année suivante. Après la paix de Tilsitt, on s'était généralement plu à penser qu'il renoncerait à ce moyen extrême, qui avait l'inconvénient de dépeupler les campagnes et d'arracher la jeunesse aux travaux de l'atelier et de la terre. On fut donc péniblement surpris quand, le 11 janvier 1808, M. Regnault (de Saint-Jean d'Angély), élevé récemment au rang de ministre d'État, vint soumettre au Sénat un projet de sénatus-consulte tendant à mettre à la disposition du gouvernement quatre-vingt mille conscrits de la classe de 1809. Sa Majesté, disait l'honnête Regnault, aurait ainsi « une surabondance de moyens pour la réalisation de ses vues pacifiques, ou pour l'exécution de ses projets guerriers. » Et pas une voix ne s'éleva pour protester, tant le Sénat était accoutumé à l'obéissance. Il vota, mais sans enthousiasme; il n'accompagna pas, comme d'habitude, son vote de félicitations et de compliments à l'adresse du maître; son silence cette fois pouvait être considéré comme un avertissement et comme une leçon.

Réunion de Kehl, Cassel, Wesel et Flessingue à l'Empire.

Un sénatus-consulte du même jour réunit Kehl, Cassel, Wesel et Flessingue à l'Empire, ces quatre villes lui étant nécessaires pour la défense de la ligne du Rhin et la protection de l'embouchure de l'Escaut. L'empereur semblait prendre à tâche de fournir chaque jour à l'Europe de nouveaux griefs contre lui. En ce même mois de janvier 1808, il fit occuper Rome par une division française, pour punir le pape d'avoir refusé de reconnaître le roi Joseph et de s'être opposé au divorce de Jérôme. Il se croyait tout permis. Qu'avait-il à

JANVIER 1808.

craindre? Ses baïonnettes étincelaient dans toutes les villes importantes de l'Allemagne du Nord. Et puis, la levée anticipée de la conscription de 1809 mettait à sa disposition un million de soldats, y compris les contingents allemands et italiens, contraints de servir dans les rangs de son armée. Il s'imaginait être plus fort que le destin. Qui donc oserait lui chercher querelle pour la spoliation de l'Espagne?

Nous allons le suivre pas à pas dans cette entreprise criminelle et insensée, où ses armées vont perdre leur prestige, où la plupart de ses généraux, plus soucieux de s'enrichir que de vaincre, enseveliront leur gloire, où son étoile pâlira si affreusement. Triste itinéraire, hélas! car si ce devait être pour lui le commencement de l'expiation, ce devait être pour la France un bien terrible châtiment.

CHAPITRE SIXIÈME

Les lettres et la littérature sous le premier Empire. — La censure sous Napoléon. — L'Institut au conseil d'État. — Les gloires littéraires de l'Empire. — Sciences et beaux-arts sous l'Empire. — Les grands travaux publics. — Le prince Borghèse gouverneur général. — Création de la noblesse impériale. — Distribution des fiefs nominaux. — Dotations en argent et en terres. — Événements d'Espagne et de Portugal. — Marche de nos troupes sur Madrid. — La cour d'Espagne à Aranjuez. — Plan de Napoléon. — Murat nommé général en chef de l'armée d'Espagne. — Résolutions machiavéliques de l'empereur. — Arrivée de Murat en Espagne. — Accueil fait aux Français. — Révolution d'Aranjuez. — Abdication de Charles IV au profit de Ferdinand VII. — Entrée de Murat à Madrid. — Son astuce profonde. — Parti que prend Napoléon à la nouvelle des événements d'Aranjuez. — Instructions de Napoléon à Murat. — Mission du général Savary. — Départ de l'empereur pour Bordeaux. — Députation portugaise. — Naissance de Louis-Napoléon. — Le roi Ferdinand VII à Bayonne. — Arrivée de Charles IV et de sa femme à Bayonne. — Odieuse conduite de Napoléon. — Conduite de Murat à Madrid. — Ferdinand refuse d'abord d'abdiquer. — Insurrection à Madrid. — Répression sauvage ordonnée par Murat. — Murat est nommé lieutenant-général du royaume. — Abdication de Ferdinand VII. — Marché honteux conclu avec les princes d'Espagne. — Déception de Murat. — Offre de la couronne d'Espagne à Joseph. — Réunion de la Toscane à la France. — Le cœur de Vauban aux Invalides. — Formation d'une junte à Bayonne. — Présentation du roi Joseph aux grands d'Espagne. — L'insurrection éclate sur presque tous les points de l'Espagne. — Soulèvement de l'Aragon. — Réponse de Palafox au général Lefebvre-Desnouettes. — Prise et sac de Cordoue. — Prise de la flotte de Cadix. — Murat remplacé par Savary. — Première conspiration du général Malet. — Le patriote Demaillot. — Les conjurés. — Le général Malet. — Plan de la conspiration. — Arrestation des conjurés. — Reconnaissance officielle du roi Joseph. — Départ de Joseph. — Combat de Medina-del-Rioseco. — Entrée de Joseph à Madrid. — Retraite du maréchal Moncey. —

Pillage de Cuença. — Le général Dupont à Andujar. — Défaite du général Dupont. — Capitulation de Baylen. — Joseph quitte Madrid. — Excursions de l'empereur dans les départements du Midi et du Centre. — Retour de l'empereur à Paris. — Levée du siège de Saragosse. — Événements de Portugal. — Capitulation de Cintra. — Nouvelle levée de 80,000 hommes. — Plate adresse du Sénat. — Évacuation de l'Allemagne. — L'avant-garde de la Grande Armée. — Les couronnes d'or de la ville de Paris. — Départ de l'empereur pour les États de la confédération du Rhin. — Entrevue d'Erfurt. — Visite au champ de bataille d'Iéna. — Ouvertures au czar à propos de mariage. — La convention d'Erfurt.

FÉVRIER 1808.

Les lettres et la littérature sous le premier Empire.

Avant de pousser plus avant et de nous enfoncer avec nos soldats dans les régions montagneuses et dans les défilés funestes de l'Espagne, arrêtons un moment nos regards sur la littérature française au temps de Napoléon. Aussi bien, il n'est pas de sujet plus digne d'attention, car la littérature, c'est, en quelque sorte, le miroir d'une époque; c'est par elle que nous savons comment ont vécu et ont pensé nos pères; et, s'il surnage quelque chose des générations ensevelies dans la poussière des âges, c'est grâce à la plume de l'écrivain. La valeur morale d'un peuple se mesure à sa littérature. Là où les lettres ont brillé, où les penseurs, les poètes, les historiens, les philosophes ont doté leur pays de créations immortelles, on peut dire d'une époque qu'elle a été grande et vraiment profitable à l'humanité.

Or il n'y eut pas d'époque plus fatale aux lettres que celle du premier Empire, ni plus fatale à l'humanité. La Révolution avait affranchi l'esprit humain. Aussi, quel débordement de sève, quelle puissance d'imagination dans toutes les productions écloses à l'aurore de ce renouvellement du monde. Des publicistes de premier ordre entrent dans une carrière inconnue jusque-là en France, pour ainsi dire, celle du journalisme. Quelle activité dans les intelligences! Que d'aperçus nouveaux, ingénieux, que de chefs-d'œuvre enfouis dans ces feuilles publiques, écrites au jour le jour! Que d'éblouissements!

FÉVRIER 1808.

Que d'éclairs! Que de torrents de lumière répandus! Que de questions creusées! Que de problèmes résolus! Tacite, Juvénal, Tite-Live, revivent dans les *Révolutions de France et de Brabant*, dans les *Révolutions de Paris*, et autres écrits périodiques, où Camille Desmoulins, Loustalot, et tant d'autres, burinent l'histoire de leur temps. La pensée se multiplie, éclate à la fois par la presse et par la tribune. Que d'accents immortels retentissent sous les voûtes de nos assemblées! Tel discours prononcé à la Constituante, tel rapport à la Convention, valent tout un poème. Le formidable éclat des tempêtes n'empêche pas les grandes voix de se faire entendre, et l'éclair des orages projette encore des rayons lumineux. Tout à coup les voix se taisent, le nuit se fait, c'est l'Empire. Il n'est plus permis d'avoir, ou du moins d'exprimer sur les hommes, sur les choses, sur la religion, sur la politique, sur les mœurs, d'autre opinion que celle du chef de l'État. La littérature tombe dans un effroyable marasme.

Deux causes suffisent à expliquer sa décadence profonde : la prodigieuse dépense d'hommes qui se faisait pour la guerre, d'abord, et qui moissonna tant d'espérances littéraires; ensuite, et surtout, l'absence complète de liberté. Vainement objecterait-on les exemples du XVIIe et du XVIIIe siècle, que de si belles œuvres recommandent à l'admiration de l'avenir. Pour ce qui est de Louis XIV, il ne faut pas oublier que les productions les plus éclatantes de la littérature de son règne datent en quelque sorte de la Fronde, c'est-à-dire d'une époque de violente fermentation politique; quant aux œuvres hardies de notre littérature pendant le XVIIIe siècle, elles virent surtout le jour dans les pays voisins, où rayonnait une lueur de liberté, et si quelque chef-d'œuvre entaché de philosophie put paraître en France, ce fut grâce à la complicité intelligente de

FÉVRIER 1808.

quelque grand seigneur tout-puissant. Encore cela n'empêchait pas le livre d'être brûlé par la main du bourreau, comme l'*Emile*.

D'ailleurs, la liberté d'écrire était moins grande sous le premier Empire qu'elle ne le fut à aucune époque de notre histoire. Il n'y avait plus d'asile pour elle, puisque la Hollande et tous les pays d'outre-Rhin étaient sous la dépendance absolue de Napoléon. Mal en prit, on l'a vu, au libraire Palm, de Nuremberg, d'avoir été trouvé en possession d'un libelle contre la toute-puissante Majesté; on le fusilla comme un chien. Il est impossible d'imaginer jusqu'à quel point la censure impériale poussait le raffinement. En veut-on un exemple? Mme de Staël, ayant voulu faire paraître en France son livre sur l'Allemagne, fut obligée de le soumettre à la censure. Il y avait dans ce livre une comparaison entre l'*Iphigénie* de Gœthe et l'*Iphigénie* de Racine, tout à l'avantage de la première. La censure, indignée, exigea que l'auteur atténuât ses préférences. Mme de Staël avait dit, en parlant de l'Allemagne, privée de liberté, que c'était un temple auquel il manquait un faîte et des colonnes; la censure vit là une allusion outrageante pour l'Empire, et elle supprima brutalement la phrase. Il était permis de croire, après cela, que le livre pourrait paraître librement; il n'en fut rien. En effet, il était parvenu à sortir des griffes de la censure, il était tout imprimé, quand un ordre de l'empereur en ordonna la destruction, et exila l'auteur; le conquérant du monde tremblait devant la plume d'un écrivain.

La censure sous Napoléon.

Il fallait à Napoléon une littérature à lui, une littérature spéciale, complètement indifférente en matière de liberté, ayant peu souci de la réflexion et de l'examen, une littérature officielle en un mot. Les journaux, où tant d'idées avaient été remuées, depuis 1789 jusqu'au 18 brumaire, ne contenaient plus guère, à part d'insignifiantes critiques littéraires et des dissertations dont la politique était soigneusement bannie, que les adresses à l'empereur, les présentations à la cour et le récit fastidieux des faits et gestes des princes et des princesses de la cour impériale. L'empereur avait la prétention de diriger la littérature comme tout le reste. Il voulait, comme le dit ingénûment son ministre de l'intérieur, dans l'exposé de la situation de l'Empire lu au Corps législatif, dans la séance du 24 août 1807, « qu'à la voix d'un prince généreux s'allumât dans les âmes la flamme créatrice de toutes les grandes conceptions », comme si les littérateurs obéissaient au commandement comme un régiment sous les armes. Pourvu que les hommes de lettres, ces magistrats de la pensée, selon Mme de Staël, ne parlassent sérieusement ni de métaphysique, ni de droit public, ni d'histoire, ils avaient le droit d'écrire toutes les fadaises du monde.

FÉVRIER 1808.

Napoléon aimait à réunir en son conseil d'État les membres de l'Institut, c'est-à-dire les littérateurs officiels en quelque sorte, afin de connaître par eux l'état des lettres et des sciences dans son glorieux Empire, et de juger par lui-même si cet état était conforme à ses prescriptions. Le 19 février 1808, il reçut une députation de la classe d'histoire et de littérature ancienne de l'Institut. Après avoir écouté un long discours de M. Dacier, secrétaire perpétuel, sur les progrès des sciences historiques, il voulut bien déclarer aux délégués de cette classe qu'ils pouvaient compter sur sa protection.

L'Institut au conseil d'État.

Un peu plus tard, le 27 février, la classe de littérature et des belles-lettres, correspondant à l'ancienne Académie française, vint à son tour le haranguer. Ce fut le frère d'André Chénier, le violent et fougueux poète royaliste, qui porta la parole. Ancien membre de la Convention, Marie-Joseph Chénier passait pour

FÉVRIER 1808.

avoirconservé les sentiments républicains les plus purs. On l'avait vu, après le coup d'État de Brumaire, garder fièrement rancune au soldat brutal qui avait violé la loi. Mais, en cette circonstance, il semble s'être quelque peu départi de son rigorisme politique. Il avait été chargé, par la classe des belles-lettres de l'Institut, de tracer un tableau historique de l'état et du progrès de la littérature française depuis 1789; son discours fut une sorte de résumé de ce travail, réclamé par l'empereur lui-même, et qui n'était pas achevé alors. En terminant, l'auteur de *Tibère* et de *Charles IX* promit à l'empereur que l'art d'écrire refleurirait sous ses auspices. « Il sera guidé, par vous, en des routes certaines; autour de vous brilleront les talents ranimés à votre voix; le génie naîtra lui-même appelé par le génie, et tous les genres de gloire appartiendront au siècle de Votre Majesté. » Ces paroles de courtisan dans la bouche de Joseph Chénier étonnèrent singulièrement les hommes demeurés fidèles au culte de la liberté. Chénier oubliait, en s'exprimant ainsi, la fière et sanglante épigramme qu'il avait un jour jetée à la tête de l'abbé Delille :

Les rossignols en liberté
Aiment à confier leur tête
Aux rameaux du chêne indompté
Que ne peut courber la tempête;
Pour déployer leur noble voix,
Ils veulent le frais des bocages,
L'azur des cieux, l'ombre des bois :
Les serins chantent dans des cages.

L'empereur répondit, — et l'orateur, par son langage, avait en quelque sorte provoqué la réponse du souverain : «... J'attache du prix au succès de vos travaux, ils tendent à éclairer *mes peuples* et sont nécessaires à *la gloire de ma couronne*. J'ai entendu avec satisfaction

FÉVRIER 1808.

le compte que vous venez de me rendre, vous pouvez compter sur ma protection. » Cette réponse sèche et laconique n'a rien, ce nous semble, de cette grandeur que se sont plu à y voir certains thuriféraires de l'Empire (1); elle montre, une fois de plus, combien était outrecuidante la personnalité de Napoléon.

Les gloires littéraires de l'Empire.

La littérature impériale fut surtout une littérature académique, quelque chose de froid, de guindé, sans chaleur et sans vie. On dissertait beaucoup sur toutes sortes de questions, excepté sur celles qui intéressaient le plus la grandeur, la dignité et l'indépendance de l'homme. MM. Sicard, Domergue, Fontanes, Laharpe, Garat, recueillirent dans ce genre de littérature des palmes dont l'éclat n'a pas beaucoup rayonné sur l'avenir. On écrivait aussi sur la morale; mais, pour plaire au maître, il fallait l'accommoder au goût du jour. Le jeune M. Molé, on l'a vu, dut sa fortune politique à de pâles *Essais de morale*, uniquement écrits pour flatter les manies despotiques du grand homme, comme le *Prince*, de Machiavel, avait été composé pour attirer sur son auteur les bonnes grâces du dictateur de Florence. L'art oratoire, où s'étaient illustrés les Mirabeau, les Barnave, les Maury, les Robespierre, les Vergniaud et les Danton, n'avait plus guère pour représentants que les Regnault (de Saint-Jean d'Angély), les Siméon, les Portalis, tous orateurs officiels. Portalis, le père, venait de mourir, et il avait été remplacé au ministère des cultes par M. Bigot de Préameneu, autre jurisconsulte et orateur officiel.

Dans le genre purement littéraire, MM. Parceval de Grandmaison, Luce de Lancival, Legouvé, Millevoye, l'abbé Delille et quelques autres, montrèrent un talent estimable, mais peu élevé. La poésie dramatique fut

(1) Voy. notamment M. Thiers, t. VIII, p. 155.

FÉVRIER 1808.

cultivée avec succès par quelques hommes distingués; on remarqua dans le genre tragique : Arnault, Lemercier, Baour-Lormian et Ducis, qui, à l'âme d'un poète joignait le cœur d'un citoyen; Picard, Andrieux, Duval, brillèrent plus particulièrement dans le genre comique. Encore, la plupart des noms que nous venons de citer n'appartiennent-ils pas, à proprement parler, à l'Empire; ils étaient connus déjà avant la chute de la République. Pas un grand écrivain ne s'est révélé pendant la période impériale. Les littérateurs dont les noms vivront dans l'avenir, et qui ont vécu à cette époque, Joseph Chénier, Chateaubriand, Mme de Staël, de Maistre ne peuvent être revendiqués par l'Empire. On a dit, il est vrai, que le siècle, c'est-à-dire la période de dix ans que l'Empire a remplie dans ce siècle, avait un écrivain immortel, le souverain lui-même (1). C'est là une de ces exagérations contre lesquelles on ne saurait trop protester. Les lettres écrites, dictées ou inspirées par l'empereur, si remarquables qu'elles soient à plus d'un titre, ne constituent pas une œuvre d'écrivain, et quant aux bulletins de la Grande Armée, nous les donnerions tous, au point de vue de la gloire littéraire, pour quelques vers du Cid.

Sciences et beaux-arts sous l'Empire.

Les sciences, qui n'ont pas autant que les lettres besoin du grand souffle de la liberté, brillèrent sous l'Empire d'un éclat plus durable. En ce même mois de février 1808, l'empereur reçut, aux Tuileries, les délégués de la classe des sciences physiques et mathématiques de l'Institut. Dire que MM. Bougainville, Delambre, Cuvier, Lagrange, Monge, Berthollet, Haüy et Lacépède faisaient partie de la délégation, c'est nommer les principaux savants qui illustrèrent le règne impérial. Monge avait découvert la géométrie descriptive. Lagrange, dans son *Traité des fonctions analytiques*, indiqua les moyens de ramener au calcul purement algébrique tous les procédés du calcul infinitésimal. Laplace, dans sa *Mécanique céleste*, poussa jusqu'au suprême degré le génie de l'analyse. Dans l'ordre des sciences naturelles, nous pouvons citer avec honneur Berthollet, Fourcroy, Vauquelin, Thénard, Lacépède qui eut la gloire de compléter Buffon, et Cuvier qui, aussi triste citoyen que le sénateur Lacépède, et membre du Sénat comme lui, fut un des plus grands savants dont puisse s'honorer le pays. Son ingénieuse création de l'anatomie comparée suffit pour sauver à jamais sa mémoire de l'oubli.

(1) Thiers, t. VIII, p. 152.

FÉVRIER 1808.

Napoléon voulut également connaître, par un rapport de la classe des beaux-arts de l'Institut, la situation de l'art en France sous son règne. Il s'imaginait qu'on peut faire des peintres, des sculpteurs, des architectes, des musiciens, comme on forme des soldats, et M. Bervic, en le haranguant au nom d'une députation dans laquelle figuraient Vien, Gossec, Heurtier et Visconti, s'efforça de le lui laisser croire. Bervic n'était pas un artiste de premier ordre, mais il s'entendait merveilleusement dans l'art de la flatterie. Mais si, comme il le dit, l'histoire des beaux-arts d'une nation est, en quelque sorte, l'histoire de son gouvernement et de ses mœurs, l'avenir ne saurait avoir qu'une bien médiocre idée du gouvernement de l'Empire, car jamais productions artistiques ne furent moins conformes au véritable beau que celles de la période impériale. Ce n'était pas en sculptant et en peignant partout des grenadiers et des tambours que les artistes du temps pouvaient raviver l'art immortel des Raphaël et des Michel-Ange. Les peintures gracieuses de Prudhon plaisaient médiocrement alors. On voulait des batailles, et les principaux artistes du temps s'inspiraient principalement des faits et gestes du souve-

Février 1808.

rain. Gros, Gérard, Girodet, consacrèrent presque tout leur talent à ce genre de peinture officielle.

L'ancien révolutionnaire David, devenu premier peintre de Sa Majesté, David « roi du savant pinceau » comme disait autrefois son admirateur André Chénier, avait poussé jusqu'à la perfection l'art du dessin; mais ses tableaux actuels étaient froids et guindés comme les personnages qu'ils représentaient, témoin son tableau du *Couronnement*, que Napoléon alla un jour visiter dans l'atelier du peintre, et devant lequel il resta longtemps en extase. L'histoire regrettera éternellement que le peintre immortel, au lieu de cette toile gigantesque où figurent deux cents personnages en livrée, n'ait pas achevé par le pinceau son admirable esquisse du *Serment du Jeu de Paume*. « J'ai à cœur, dit l'empereur, en répondant à Bervic, de voir les artistes français effacer la gloire d'Athènes et de l'Italie. » Mais ce qu'il semblait ignorer, c'est que ni les lettres, ni les arts n'obéissent à la voix d'un despote. Il leur faut le champ libre et l'espace. Il est plus facile de creuser des ports et des canaux, d'ouvrir des routes et d'élever de grands bâtiments, plus ou moins lourds, que de former des hommes de génie.

Les grands travaux publics.

Aussi, les grands travaux publics étaient-ils continués avec une ardeur fiévreuse. Les routes monumentales du Simplon et du Mont-Cenis étaient à peine achevées qu'on entreprenait celle du Mont-Genève. On continuait de creuser des canaux pour mettre en communication les principaux fleuves et les rivières les plus importantes du pays. On construisait de nouveaux ponts sur la Seine, comme celui de Sèvres, et sur la Gironde, comme le magnifique pont de Bordeaux. On reprenait les travaux du port de Cherbourg, restés inachevés depuis la Révolution. Mais c'était surtout à Paris que l'impulsion donnée aux grands travaux publics était considérable. En même temps que s'élevait l'arc de triomphe du Carrousel, on

Février 1808.

avait jeté, tout en haut de la magnifique avenue des Champs-Élysées, les fondations d'un nouvel arc de triomphe gigantesque, destiné à former la plus belle entrée de Paris. Le Sénat et le Tribunat ayant voté, à la suite de la campagne d'Austerlitz, l'érection d'une colonne triomphale sur l'une des principales places publiques de la capitale, l'empereur avait décidé que cette colonne serait érigée sur la place Vendôme, en l'honneur de la Grande Armée, et qu'elle serait construite en partie avec le métal des canons pris à l'ennemi. On était alors en train de revêtir cette colonne des bas-reliefs dont elle devait être enveloppée de haut en bas.

Non loin de là s'élevait, le long de la nouvelle rue de Rivoli, une galerie qui devait achever de rattacher le château des Tuileries au palais du Louvre, construction d'ailleurs affreusement lourde, comme toutes les constructions de cette époque, et dont l'utilité était fort contestable. L'empereur obéit à une pensée beaucoup plus féconde en ordonnant l'établissement de quatre grands abattoirs pour remplacer les quarante tueries existant alors, la reconstruction de la coupole de la Halle aux blés, la construction d'une nouvelle Bourse et d'un nouveau Tribunal du commerce sur l'emplacement de l'ancien couvent des Filles-Saint-Thomas, le percement du quai Saint-Michel, la construction du grenier d'abondance et celle de galeries couvertes pour les grands marchés de Paris. Enfin, au commencement de mars 1808, il faisait acheter et aménager l'hôtel Soubise et l'ancien hôtel du cardinal de Rohan, au Marais, pour y transporter toutes les archives de la nation et l'imprimerie impériale. C'étaient là des conceptions auxquelles on ne pouvait qu'applaudir.

Mars 1808.

Une idée moins heureuse, par exemple, fut certainement celle qui présida à la création d'une noblesse impériale. Cette institution avait le tort d'être une des viola-

Mars 1808.

tions les plus regrettables des principes de 1789. L'empereur, il est vrai, se souciait fort peu de ces principes, dont il se vantait, cependant, à tout propos, d'être le gardien vigilant. Ce génie malfaisant manquait rarement l'occasion de les fausser, et de réagir contre l'esprit d'égalité dont s'était inspirée la nation française. Deux années auparavant, on s'en souvient, il avait préludé à la création de sa noblesse impériale en établissant des principautés héréditaires, et en faisant, dans les pays conquis, une réserve de fiefs destinés à ses serviteurs civils et militaires. Le 7 février 1808, il créa, sous le titre de gouverneur général des départements au-delà des Alpes, une nouvelle grande dignité de l'Empire. Si jamais dignité fut inutile et coûteuse, ce fut assurément celle-là ; mais il fallait donner une sorte de cour à la princesse Borghèse, en faveur de laquelle il ne pouvait disposer d'aucun royaume en ce moment, et il nomma son beau-frère, le prince Borghèse, déjà duc de Guastalla, *gouverneur général*, sous le fallacieux prétexte d'être plus immédiatement instruit de tout ce qui pouvait intéresser *ses peuples* des départements au delà des Alpes. Les membres du Sénat s'empressèrent de rédiger une adresse pour témoigner à l'empereur leur « satisfaction bien vive d'apprendre cette importante décision. »

Le prince Borghèse gouverneur général.

Création de la noblesse impériale.

Un peu plus tard, le 12 mars 1808, l'archichancelier Cambacérès vint lire au Sénat les statuts jugés nécessaires par le souverain pour donner le mouvement et la vie au système imaginé par le sénatus-consulte du 14 août 1806, qui portait création de la noblesse impériale. Cet ancien membre du comité de législation de la Convention, comité d'où était sortie la loi des suspects, étaya les nouveaux statuts sur l'opinion de Montesquieu, lequel considérait l'existence et le maintien des distinctions héréditaires comme étant de l'essence de la monarchie. Il oubliait deux choses : d'abord que l'illustre

Mars 1808.

auteur de l'*Esprit des lois* avait surtout en vue les anciennes monarchies de droit divin et non une monarchie démocratique comme celle de Napoléon ; ensuite qué l'opinion de Montesquieu avait paru si peu concluante que l'Assemblée royaliste de 1789, en réorganisant la vieille monarchie française, avait complètement supprimé la noblesse. Il appartenait au violateur des lois et à d'avides robins de rétablir cette institution, si contraire aux principes les plus élémentaires de notre Révolution.

La création de la nouvelle noblesse n'impliquait nullement le rétablissement de l'ancienne. Abolie par l'Assemblée constituante, l'ancienne noblesse demeura supprimée. Quant à la nouvelle, elle fut inhérente en quelque sorte aux fonctions publiques. Comme si déjà l'empereur n'avait pas fait de ses fonctionnaires publics un monde tout à fait à part dans le pays, le monde officiel, il sembla prendre à tâche de creuser plus profondément encore la ligne de démarcation qui les séparait du reste des citoyens.

Le titre de prince et d'altesse sérénissime fut concédé aux titulaires des grandes dignités de l'Empire, et les fils aînés de ces titulaires eurent droit au titre de duc, à la seule condition de jouir d'un majorat de deux cent mille livres de revenu. Titre et majorat étaient transmissibles, de mâle en mâle, par ordre de primogéniture. Les ministres, sénateurs, conseillers d'État à vie, présidents du Corps législatif et archevêques reçurent le titre de comte, mais à titre viager seulement. Ce titre ne devenait transmissible, toujours de mâle en mâle et par ordre de primogéniture, que si le titulaire pouvait justifier d'un revenu de trente mille francs, dont le tiers devait rester affecté à la dotation du titre. Les archevêques pouvaient également transmettre, aux mêmes conditions, leur titre au neveu qu'ils auraient choisi. Enfin il était loisible à ces divers dignitaires d'instituer, en

Mars 1808. faveur de leur fils aîné ou puiné, un majorat auquel était attaché le titre de baron. Les présidents et membres des collèges électoraux de département, les premiers présidents et procureurs généraux de la cour de cassation, de la cour des comptes et des cours d'appel, les évêques et les maires des trente-sept bonnes villes, ayant droit d'assister au couronnement de l'empereur, obtinrent, à certaines conditions déterminées, le titre de baron, avec le droit de le transmettre à leurs descendants en justifiant d'un revenu de quinze mille francs, dont le tiers restait affecté à la dotation du titre. Les membres de la Légion d'honneur eurent droit au titre de chevalier, et ils purent le transmettre héréditairement, à la condition de justifier d'un revenu de trois mille francs.

L'empereur se réserva, en outre, d'accorder aux généraux, préfets, officiers civils et militaires et autres de ses sujets qui s'en seraient rendus dignes, tous les titres qu'il jugerait convenable de leur octroyer. Il fut interdit à tout individu, sous les peines portées par les lois en vigueur, de porter d'autres titres et qualifications que ceux accordés par l'empereur, et aux officiers de l'état civil, notaires et autres, de les leur donner. Les anciens nobles qui voulurent user de la faculté de porter des titres, proscrits depuis vingt ans, durent en référer à la munificence impériale, s'ils ne se trouvaient dans aucune des catégories mentionnées ci-dessus.

Ainsi fut consacrée cette institution de la noblesse impériale, dont le tort fut, non pas seulement d'être ridicule, mais de créer diverses catégories de citoyens, de rétablir le droit d'aînesse sous une forme déguisée, et de déchirer le code civil au profit de certains individus. Ce n'était vraiment pas la peine d'avoir pris la Bastille et proclamé les Droits de l'homme. Pas une protestation ne s'éleva du milieu de ce Sénat, dont tant de membres avaient coopéré à l'œuvre de la Révolution française.

Loin de là ; le lendemain, 13 mars, il se rendit aux Tuileries afin de déposer au pied du trône toute sa reconnaissance pour la bonté qu'on avait eue de lui communiquer les statuts relatifs à l'établissement des titres impériaux. L'empereur et roi le reçut gravement, assis sur son trône, et il se contenta de répondre au président Lacépède, chargé de le complimenter, qu'il agréait la démarche du Sénat et les principes exposés dans son adresse. Là se borna toute l'éloquence impériale. Mars 1808.

Une sorte de code des majorats et un conseil du sceau des titres, dont firent partie les sénateurs Germain-Garnier, Saint-Martin et Colchen, les conseillers d'Etat d'Hauterive et Portalis fils et le maître des requêtes Pasquier, complétèrent l'institution de la nouvelle noblesse.

Distribution de fiefs nominaux.

Bientôt on vit les voitures des nouveaux anoblis se couvrir d'armoiries plus ou moins ingénieuses ; la science du blason refleurit comme au temps jadis. Les dénominations nobiliaires redevinrent en usage, comme si rien ne s'était passé depuis vingt ans. On annonçait dans les salons Monsieur un tel, duc, comte ou baron de l'Empire. Les plus favorisés furent affublés nominalement des titres de fiefs que l'empereur s'était réservés, dans les pays qu'il avait traversés en conquérant. Masséna devint duc de Rivoli ; Davoût, duc d'Auerstaedt ; Victor, duc de Bellune ; Ney, duc d'Elchingen ; Lannes, duc de Montebello ; Soult, duc de Dalmatie ; Savary, duc de Rovigo ; Junot, duc d'Abrantès ; Marmont, duc de Raguse ; Mortier, duc de Trévise ; Moncey, duc de Conegliano ; Augereau, duc de Castiglione, etc. Le peuple ne reconnut plus sous ces noms d'emprunt les vieux héros de la République. Les serviteurs civils ne furent pas oubliés dans cette curée de fiefs nominaux : Lebrun fut créé duc de Plaisance ; Fouché, l'ignoble Fouché, duc d'Otrante ; Gaudin, duc de Gaëte ; Maret, le

Mars 1808.

secrétaire attitré de l'empereur, duc de Bassano, etc.

Dotations en argent et en terres.

C'était là pour le clinquant et l'apparat; voici pour le solide. Un jour Napoléon eut l'idée d'offrir à l'ancien président de la République italienne, Melzi, qu'il avait créé duc, une terre considérable, soi-disant pour acquitter la reconnaissance publique envers lui. Homme très désintéressé, Melzi voulait refuser; mais, sur les conseils qu'on lui donna, il se résolut à accepter, sauf à consacrer à un établissement public les revenus dont l'empereur prétendait le combler. Comme il faisait part de son projet à Napoléon, celui-ci lui dit vivement, en lui saisissant le bras : « Ne donnez pas, croyez-moi, dans cette philanthropie romanesque du XVIII[e] siècle ; il n'y a qu'une seule chose à faire dans ce monde : c'est d'acquérir toujours plus d'argent et de pouvoir, tout le reste est chimère (1). » Rien ne peint mieux que ces paroles le caractère de l'homme de Brumaire ; elles expliquent comment il jeta, avec tant de facilité, à la tête de ses favoris, les richesses de la nation.

Ses principaux serviteurs civils et militaires furent littéralement accablés de ses dons. Lannes, Davoût, Ney, Cambacérès, Masséna, Berthier, Talleyrand, Lebrun, Mortier, Augereau, Soult, Bernadotte, Caulaincourt, Oudinot, Marmont, Suchet, Mollien, Decrès, Clarke, Gaudin, Daru et une foule d'autres, reçurent en revenus des sommes allant de 50,000 à 500,000 francs, sans compter quelque bonne somme en capital, depuis 100,000 francs jusqu'à un million, pour acheter des hôtels et des terres. Jamais on ne vit pareille dilapidation des deniers publics; les libéralités de nos anciens rois étaient singulièrement dépassées. Toutes ces richesses, objectent, il est vrai, les thuriféraires de l'Empire, provenaient des dépouilles des princes, rois et em-

(1) *Considérations sur la Révolution française*, par M[me] de Staël, t. II, p. 286. M[me] de Staël raconte le fait comme le tenant de Melzi lui-même.

Mars 1808

pereurs vaincus par Napoléon (1). La belle excuse! Comme si, en morale stricte, il était possible d'admettre ces spoliations de peuples à peuples, de princes à princes, d'empereurs à empereurs. Dans tous les cas, Napoléon n'avait pas plus le droit de disposer arbitrairement de ces richesses que des biens nationaux restés libres, et sur lesquels il fit également main-basse. Qu'on vante tant qu'on voudra son esprit d'ordre, qu'on s'extasie sur son habileté à économiser, bon an, mal an, une quinzaine de millions sur la liste civile exorbitante qu'il s'était octroyée, on ne fera pas que ses prodigalités désordonnées, en faveur d'une centaine de favoris, n'aient été un vol immense au préjudice de la nation.

La France payait assez largement ses hauts fonctionnaires civils et militaires pour avoir le droit d'exiger d'être bien servie sans qu'on mît ses trésors au pillage. Les généraux de la République, qui se battaient pour la défense du pays, trouvaient dans la satisfaction du devoir accompli une récompense suffisante, ils s'estimaient heureux de la reconnaissance de leurs concitoyens, et de la gloire dont leurs noms plébéiens rayonnaient; les généraux de l'Empire, qui se battaient pour le caprice, pour la fantaisie, pour l'ambition d'un maître, allaient devenir insatiables d'argent et d'honneurs. Bonaparte avait excité jadis les convoitises de ses officiers en leur montrant l'Italie comme une proie à dévorer; ses leçons auront profité; nous verrons ses meilleurs généraux traiter l'Espagne comme l'Italie. Et plus tard, pour conserver et mettre à l'abri ces titres, ces richesses, ces honneurs, qu'ils devaient à la munificence impériale, ils passeront, sans le moindre scrupule, au service d'un

(1) Voy. notamment M Thiers, t. VIII, p. 142. Cet écrivain homme d'État pousse le fétichisme impérial jusqu'à accuser en quelque sorte de connivence avec l'étranger ceux qui se refusent à admirer la singulière façon dont l'empereur s'entendait à enrichir ses créatures.

Mars 1808.

autre maître, se chargeant eux-mêmes de punir Napoléon de ses bienfaits, dont la source était impure. Ce n'est pas en vain qu'on fait appel aux viles passions et à l'avidité des hommes.

Événements d'Espagne et de Portugal.

Pendant que l'empereur ressuscitait en France la manie des distinctions nobiliaires, d'étranges choses se passaient en Espagne. Nous avons raconté rapidement comment la junte ou cour judiciaire, chargée de juger les personnages dénoncés par le prince des Asturies, avait acquitté ces derniers, en se fondant avec raison sur ce que la conspiration dont ils étaient accusés n'avait réellement pas existé. Cet arrêt, conforme à la justice, ne pouvait plaire au prince de la Paix. Le tout-puissant ministre obtint du faible Charles IV une ordonnance royale en vertu de laquelle les ducs de San Carlos et de l'Infantado, le marquis d'Ayerbe et le comte d'Orgas furent exilés à soixante lieues, et destitués de tous leurs titres, grades et dignités. Quant au chanoine Escoïquitz, il fut privé de ses bénéfices ecclésiastiques et enfermé dans un couvent pour le reste de ses jours. Cet acte inqualifiable d'arbitraire et d'iniquité, et l'envahissement progressif des provinces espagnoles par nos troupes, exaspérèrent au plus haut degré le patriotisme de la nation.

Marche de nos troupes sur Madrid.

L'armée française avançait toujours. Le général Duhesme était entré en Catalogne dès le mois de février. Barcelone, Pampelune, Figuières, Saint-Sébastien étaient entre nos mains. Le gouvernement espagnol, pour rassurer les populations, avait fait annoncer que l'armée de l'empereur était une alliée fidèle, destinée à agir de concert avec lui contre le Portugal et à défendre la péninsule contre les Anglais. Manuel Godoï avait même enjoint aux commandants de place de céder, sans se défendre, aux sommations de nos généraux. Cependant, il fut bientôt évident pour tout le monde que les régiments français, au lieu de se diriger vers le Portugal, s'acheminaient vers Madrid. Il y avait loin de là à l'exécution du traité de Fontainebleau. La cour avait quitté l'Escurial pour le palais d'Aranjuez, où elle avait coutume d'aller résider chaque année pendant les derniers mois d'hiver, afin d'y trouver une température plus douce et d'y jouir d'un printemps anticipé. Le refus de l'empereur des Français de publier le traité de Fontainebleau et la persistance de ses troupes à s'avancer vers le centre du royaume avaient jeté une sorte de perturbation au milieu de la cour. On se demandait où voulait en venir Napoléon; ses projets sinistres étaient vaguement soupçonnés. Le roi Charles IV lui écrivit alors pour lui faire part de ses alarmes, lui rappeler ses promesses et le sommer de tenir sa parole.

Mars 1808.

La cour d'Espagne a Aranjuez.

Or l'empereur ne songeait qu'à s'emparer de la couronne d'Espagne d'une façon qui ne révoltât pas trop la conscience publique en Europe. Le moyen le plus simple lui parut être de faire envahir par la terreur la cour du roi Charles IV et de la contraindre, moralement en quelque sorte, à se retirer en Amérique, comme avait fait la maison de Bragance. Le trône étant vacant par le fait même de la famille royale, quoi de plus facile, avec un peu d'habileté, que de se le faire adjuger par un vote populaire? Tel fut le plan, fort peu honnête, que l'empereur se mit en devoir d'exécuter.

Plan de Napoléon.

Murat nommé général en chef de l'armée d'Espagne.

Il plaça à la tête de l'armée d'Espagne son beau-frère Murat. Le choix seul semblait indiquer ses projets. Murat étouffait dans son grand-duché de Berg, beaucoup trop petit à son gré. Ce parvenu ne trouvait pas sa situation à sa hauteur. La couronne de Pologne lui avait échappé, et il appelait de tous ses vœux une compensation équivalente. Aussi accepta-t-il avec empressement le commandement de l'armée d'Espagne, se disant que cela pourrait bien le conduire à remplacer sur le trône de

MARS 1808.

Madrid l'arrière-petit-fils de Louis XIV. Il partit muni des instructions de Napoléon, qui lui recommanda tout spécialement de ne répondre, sous aucun prétexte, aux lettres du prince de la Paix, et de se contenter de déclarer à tout venant que l'armée française occupait la péninsule pour un but avantageux à l'Espagne et à la France, et connu de l'empereur seul.

Résolutions machiavéliques de l'empereur.

Cependant Charles IV avait écrit une nouvelle lettre plus pressante que la première. Napoléon se décida à lui répondre, mais d'une manière tout à fait évasive, et qui n'était nullement rassurante pour le malheureux roi. En même temps il se débarrassait de M. Izquierdo, dont les obsessions le tourmentaient. Ce négociateur du traité de Fontainebleau n'avait pas été sans deviner les sinistres projets de l'empereur. Voulant sauver la monarchie espagnole, il soumit à M. de Talleyrand, avec l'assentiment du prince de la Paix, un nouveau projet de traité par lequel l'Espagne aurait abandonné à l'Empire toutes ses provinces entre l'Ebre et les Pyrénées en échange de la totalité du Portugal. Mais Napoléon était décidé à prendre l'Espagne tout entière; il repoussa donc toute combinaison, et, alléguant une prétendue mésintelligence entre la cour d'Espagne et la sienne, il renvoya brutalement M. Izquierdo. Il se disait sans doute que ce brusque renvoi serait une cause d'épouvante de plus pour cette craintive famille royale d'Espagne. Cela ne lui suffit pas encore. Il se prit à songer qu'en s'embarquant pour l'Amérique, Charles IV et les siens pourraient bien se mettre sous la protection de l'Angleterre; en conséquence il envoya à l'amiral Rosily, commandant d'une escadre française à Cadix, l'ordre d'arrêter la famille royale si elle tentait de s'embarquer. Toute réflexion faite, l'empereur Napoléon aimait mieux le garder sous sa main. Il n'était guère possible de pousser plus loin la ruse, l'astuce et la fourberie.

MARS 1808.

Arrivée de Murat en Espagne.

Murat était parti pour l'Espagne sans perdre de temps. Il franchit la frontière le 1er mars 1808. Son passage à travers les provinces basques ressembla à une ovation. Le clergé l'accueillit avec les démonstrations de la plus vive sympathie, et ce fut dans la voiture de l'évêque de Vittoria que, le 11 mars, il fit son entrée dans cette ville.

Accueil fait aux Français.

Nos soldats étaient les bienvenus. On croyait, il est vrai, recevoir des alliés, non des conquérants. Déjà cependant à Burgos, où Murat arriva le 13 mars, on commençait à se méfier. Si, grâce aux instructions de la cour, les autorités civiles et militaires se montraient encore sympathiques, il n'en était pas de même dans les classes inférieures. Celles-ci ne virent pas, sans une certaine appréhension, des régiments étrangers s'installer au milieu d'elles. Il y eut surtout une très vive émotion quand on s'aperçut que nos troupes, non contentes de s'établir dans le pays, prenaient possession des forteresses. Parfois les commandants de citadelles faisaient mine de résister. La garnison du fort de Mont-Jouy, qui domine la ville de Barcelone, faillit en venir aux mains avec les nôtres. Il fallut un ordre du capitaine général de la Catalogne pour qu'elle consentît à céder la place. Çà et là des échanges de coups de couteau et de coups de sabre eurent lieu entre nos soldats et le menu peuple. Tout cela n'était pas d'un bien bon augure pour notre occupation.

Révolution d'Aranjuez.

Un trouble inexprimable s'empara des esprits à Aranjuez et à Madrid à la nouvelle de l'approche des Français. L'arrivée de M. Izquierdo à la cour acheva d'y jeter l'épouvante. Cet agent du prince de la Paix déclara sans ambages qu'il n'y avait plus à s'y méprendre, qu'il avait vu clair dans la pensée de Napoléon, que l'intention de l'empereur n'était nullement de donner au prince des Asturies une princesse de sa famille, mais bien de renverser les Bourbons d'Espagne et de les remplacer par

MARS 1808.

un prince de sa race. Manuel Godoï, convaincu enfin de la triste vérité, engagea vivement la famille royale à se dérober par la fuite à une captivité certaine. Le vieux roi eut toutes les peines du monde à se résoudre à quitter les environs de sa capitale. Il ne pouvait se décider à croire à la mauvaise foi de *son bon ami* Napoléon. Le 16 mars il adressa une proclamation à ses sujets pour les rassurer. « Sachez, leur dit-il, que l'armée de mon cher allié l'empereur traverse mes États avec des sentiments de paix et d'amitié; elle a pour but de se porter sur les points menacés d'un débarquement de l'ennemi. » Et il protestait de sa ferme intention de rester parmi ses sujets. Toutefois, sur les instances de son favori, il se résigna à partir et à gagner l'Andalousie. De toutes parts les troupes espagnoles reçurent l'ordre de venir le rejoindre pour assurer sa retraite.

Mais ce n'était point là le compte de son fils Ferdinand. Le prince des Asturies continuait à avoir confiance dans la loyauté de l'empereur Napoléon et à voir en lui un libérateur; il ne voulait à aucun prix suivre le prince de la Paix, dont il craignait de devenir le prisonnier. Plusieurs personnages importants de la cour, don Antonio, frère du roi, et le ministre de la justice, M. de Caballero, entre autres, se montrèrent, comme lui, opposés à la fuite. Le prince de la Paix n'en persista pas moins dans ses projets. Cependant les bruits de départ de la famille royale s'étaient répandus dans le public, et y avaient soulevé une indignation générale. Le 17 mars, une foule immense inonda les avenues d'Aranjuez dans le but d'empêcher le départ du roi. L'irritation était extrême. « Quoi, s'écriait-on, nous permettrions à notre souverain d'abandonner ses sujets pour aller chercher un refuge aux colonies! Serions-nous aussi peu patriotes que les habitants de Lisbonne? » Grande surtout était l'exaspération contre le prince de la Paix. Dans la nuit la foule envahit

MARS 1808.

son hôtel; on lui eût vraisemblablement fait un mauvais parti, si on l'eût trouvé dans le moment. Reconnu le lendemain, en sortant de la cachette où il s'était refugié, il fut horriblement maltraité par la foule, et contraint d'accepter, tout sanglant, un asile dans la caserne des gardes du roi. Il fallut, pour le sauver, l'intervention du prince des Asturies, très populaire alors.

La reine Marie-Louise éperdue, tremblante pour les jours de son méprisable amant, demandait à tout le monde où était le pauvre Manuel. Les ministres persuadèrent au roi que le meilleur moyen de le sauver était de le destituer de toutes ses charges. En conséquence, Charles IV, inquiet lui-même pour les jours de son favori, adressa au peuple une proclamation pour l'informer de la démission du prince de la Paix. La population de Madrid accueillit cette nouvelle en saccageant de fond en comble la maison du prince et les hôtels de plusieurs ministres.

Abdication de Charles IV au profit de Ferdinand VII.

Le vieux roi, épouvanté du tumulte dont il avait été témoin, et craignant de devenir victime d'une révolution terrible comme la Révolution française, prit la résolution de quitter le trône. Prétextant ses infirmités habituelles et la nécessité de se décharger du poids des affaires pour rétablir sa santé, il abdiqua en faveur de son fils *bien-aimé*, est-il dit dans le décret. C'était le 19 mars 1808. Le même jour, le prince des Asturies fut proclamé roi sous le nom de Ferdinand VII.

Comme nous venons de le dire, le prince Ferdinand était très populaire à cette époque; il personnifiait en lui, aux yeux du peuple, l'idée de patrie. Aussi son avènement au trône fut-il salué par d'enthousiastes acclamations. Son premier soin fut de rappeler les personnages proscrits deux ou trois mois auparavant à cause de leur dévouement à sa personne, et de conférer au duc de l'Infantado la présidence de Castille. Le nouveau

Mars 1808.

règne allait être bientôt brusquement interrompu.

L'armée de Murat était encore sur les bords de l'Ebre, à quarante lieues de Madrid. Informé de ce qui s'était passé par la reine d'Étrurie, qu'il avait connue en Italie, et qui le priait instamment de venir au secours de ses parents, Murat, ne voulant pas quitter ses troupes, envoya un de ses officiers, M. de Monthion, à Aranjuez, et il se dirigea à marches forcées sur Madrid, à la tête des corps du maréchal Moncey et du général Dupont. Son envoyé trouva les vieux souverains dans la désolation. Ferdinand VII leur avait enjoint de se retirer à Badajoz, au fond de l'Estramadure; mais ce n'était rien; il avait confisqué les biens et revenus du prince de la Paix, et ordonné qu'on lui fît son procès. C'était là surtout ce qui chagrinait Charles IV et son indigne femme, et ils regrettaient amèrement l'acte précipité par lequel le vieux roi avait abdiqué en faveur de son fils. A cette nouvelle, Murat, devançant en quelque sorte la pensée de Napoléon, fit donner à Charles IV le conseil de protester contre son abdication. Puis, ayant reçu un émissaire de Ferdinand VII, chargé de le complimenter, et de régler avec lui l'entrée de l'armée française à Madrid, il répondit à cet envoyé, le duc del Parque, qu'il ne pouvait reconnaître le nouveau roi sans l'assentiment de l'empereur, et que Ferdinand resterait pour lui, jusqu'à nouvel ordre, le prince des Asturies.

Entrée de Murat à Madrid.

On était alors au 22 mars, Murat et son armée occupaient les hauteurs voisines de Madrid. Le lendemain, 23 mars 1808, le grand-duc de Berg, à la tête d'un nombreux état-major et de ses troupes d'élite, fit son entrée solennelle dans la capitale de l'Espagne. L'aspect de ces héros d'Iéna et de Friedland, dont les succès éclatants avaient dès longtemps frappé l'imagination des Espagnols, produisit d'abord un excellent effet; mais il y eut un singulier désenchantement quand, un peu plus tard, on vit arriver l'infanterie du maréchal Moncey, composée, comme l'armée de Portugal, de conscrits de 1807 et 1808. A la vue de ces jeunes gens petits, chétifs, mal vêtus, mal armés, et dont la figure enfantine n'était pas relevée par l'éclat de l'uniforme, le peuple de Madrid éprouva le sentiment de compassion et de mépris qu'avaient ressenti les habitants de Lisbonne à l'aspect des soldats de Junot. Plus d'un patriote, qui refoulait au fond de son cœur l'irritation profonde de voir l'étranger fouler le sol de son pays, se dit alors qu'il ne serait pas difficile d'avoir raison de tels hommes.

Mars 1808.

Astuce profonde de Murat.

Mais il y avait en Espagne, comme dans presque tous les pays du monde, surtout dans les hauts rangs de la société, un certain nombre de misérables toujours prêts à s'incliner devant la force. Murat trouva des gens pour lui déclarer qu'on attendait avec impatience l'empereur des Français, et que son intervention et ses conseils étaient également nécessaires au bonheur de l'Espagne. Avec une astuce bien digne de son maître, le grand-duc de Berg s'efforça de persuader au jeune roi, par l'entremise de notre ambassadeur, M. de Beauharnais, d'éloigner de Madrid toutes les troupes espagnoles, et d'aller audevant de Napoléon pour lui demander sa protection, son amitié et une épouse. Ferdinand VII était toujours à Aranjuez. Ses conseillers lui firent comprendre qu'il était indispensable de se montrer dans sa capitale au moment où le lieutenant de l'empereur venait de s'y installer, et il fit, à son tour, son entrée dans Madrid le lendemain du jour où le grand-duc de Berg y était arrivé. Les acclamations enthousiastes dont les habitants de Madrid saluèrent leur jeune souverain déplurent fort à Murat. Non seulement il refusa de le reconnaître, mais il ne voulut même pas lui rendre une simple visite de politesse.

Napoléon, informé par son lieutenant de tout ce qui

AVRIL 1808.

Parti que prend Napoléon à la nouvelle des événements d'Aranjuez.

s'était passé à Aranjuez, eut tout de suite la même idée que le grand-duc de Berg : ne pas reconnaître Ferdinand VII. Toutefois, il désapprouva beaucoup Murat d'être entré si précipitamment dans Madrid. Il aurait mieux valu, lui écrivait-il, tenir l'armée à dix lieues de la capitale pour attendre les événements (1). Une scission, avait-il pensé dans sa rouerie profonde, aurait sans doute éclaté entre les partisans du vieux roi et le prince de la Paix et ceux de Ferdinand VII, et le peuple de Madrid lui eût peut-être évité l'odieux et l'ennui de détrôner lui-même le nouveau souverain. L'entrée des Français à Madrid, en inquiétant les Espagnols, avait, selon lui, puissamment servi Ferdinand. Il donna ordre au général Savary de se rendre auprès du roi, et il prescrivit au grand-duc de Berg de déclarer à la noblesse et au clergé que la France, en intervenant dans les affaires d'Espagne, respecterait leurs privilèges et leurs immunités. « Montrez au peuple, aux bourgeois, aux magistrats, lui dit-il en substance, l'état de tranquillité et d'aisance dont la France jouit sous mon règne, malgré les guerres où elle est toujours engagée; montrez-leur les avantages qu'ils pourraient retirer d'une régénération politique c'est-à-dire, tâchez de les amener à demander eux-mêmes un souverain à la France. » Quant à son lieutenant, il lui recommanda de ne pas songer lui-même à ses intérêts particuliers; et il lui fit entrevoir en perspective la couronne de Portugal.

Instructions de Napoléon à Murat.

Mission du général Savary.

Il y avait, dans ces instructions adressées au grand-duc de Berg, des contradictions singulières. Ainsi, l'empereur lui prescrivait de ne pas laisser soupçonner aux Espagnols le parti qu'il prendrait, ne sachant pas lui-même, ajoutait-il, ce qu'il ferait. C'était un mensonge évident;

(1) Voyez les instructions envoyées par l'empereur à Murat, à la date du 29 mars 1808, et citées dans les *Mémoires sur l'intérieur du palais impérial*. par M. de Bausset, t. I, p. 151.

AVRIL 1808.

mais il ne voulait pas dire le fond de sa pensée à son beau-frère Murat, dont il connaissait la légèreté. Tout indique, au contraire, qu'il avait, dès cette époque, ses vues bien arrêtées sur l'Espagne; la mission donnée à son aide de camp Savary en est la preuve. Le général Savary était un de ces hommes, moitié diplomates, moitié militaires, que Napoléon employait volontiers dans les circonstances où il fallait joindre l'intrigue à la fermeté. Il reçut l'ordre d'agir à la fois sur Charles IV et sur Ferdinand VII. Obtenir du père une protestation en règle contre son abdication, laisser entrevoir au fils l'appui et la protection de la France, et les amener tous deux à Bayonne sous prétexte de se concerter directement avec l'empereur, telle fut la double et malhonnête mission dont Savary consentit à se charger.

Départ de l'Empereur pour Bordeaux.

Napoléon suivit de près son envoyé. Le 2 avril 1808, il partit de Paris pour Bordeaux, où l'impératrice Joséphine devait le rejoindre au bout de quelques jours. Le but de son voyage, disait le *Moniteur*, était de visiter les départements du Midi. A Tours, il rencontra le comte Fernand Nunez, grand d'Espagne. Ce personnage venait d'abord lui faire part de l'avènement de Ferdinand au trône d'Espagne, puis voir de ses yeux la jeune fille que l'empereur destinait, pour femme, à son souverain. C'était là évidemment un des moyens mis en avant pour décider le roi Ferdinand à aller se jeter dans les bras de Napoléon. Aucune jeune fille ne faisait partie de la suite de l'empereur, cela seul eût dû ouvrir les yeux à l'envoyé de Ferdinand VII; il ne soupçonna rien.

Députation portugaise.

Napoléon arriva à Bordeaux le 4 avril, à huit heures du soir. Après y avoir séjourné une dizaine de jours au milieu des fêtes et des réceptions, il partit seul pour Bayonne, où il arriva dans la nuit du 14 au 15 avril. Le lendemain même de son arrivée, il reçut une députation portugaise composée de l'évêque de Lisbonne, grand

Avril 1808.

inquisiteur du royaume, de l'évêque de Coïmbre, des marquis d'Abrantès, père et fils, du marquis de Penolva, du marquis de Valença, du comte de Lima, cet ancien ambassadeur contre lequel il avait fait une si brutale sortie à Fontainebleau, et de plusieurs autres personnes non moins distinguées par leur naissance. Ces tristes personnages venaient déposer les vœux et les hommages de la nation portugaise aux pieds de l'homme dont les soldats foulaient en ce moment le sol de leur patrie. C'est ainsi que six ans plus tard, jour pour jour à peu près, nous verrons les gens « les plus distingués » de l'Empire aller se prosterner devant les souverains amenés à Paris par la fortune des armes.

Naissance de Louis-Napoléon.

Pendant que l'empereur était à Bayonne, la femme de son frère Louis, roi de Hollande, celle qu'on appelait la reine Hortense et que son mari, dans une lettre au pape Pie VIII, a qualifiée de « Messaline qui accouche », mit au monde, dans un hôtel de la rue Cérutti, à Paris, un enfant qu'on baptisa des prénoms de Charles-Louis Napoléon. La fille de Joséphine Beauharnais, dont les mœurs plus que légères n'étaient un mystère pour personne, vivait à peu près séparée de son mari. Aussi la naissance de ce troisième fils donna-t-elle lieu à toutes sortes de suppositions. Il était né, disait-on généralement, des relations adultères de sa mère avec l'amiral Verhuel, ambassadeur de Hollande à Paris. Ce qu'il y a de certain, c'est que, durant son enfance, il ne fut présenté ni à la cour de la Haye, ni même au roi, son prétendu père. Cela n'empêcha pas l'empereur d'accueillir avec la plus vive satisfaction la nouvelle de la naissance de cet enfant. La reine Hortense avait perdu, un an auparavant, son fils aîné Napoléon-Charles. La tendresse que Napoléon portait à ce jeune prince, le chagrin qu'il ressentit de sa mort, n'avaient pas peu contribué à raviver, sur sa belle-fille et sur lui, les soupçons les plus injurieux. Il reporta sur le nouveau-né l'affection qu'il avait eue pour le premier des fils de la reine Hortense, comme s'il eût pressenti que cet enfant devait être un jour aussi fatal que lui à la France.

Avril 1808.

Le roi Ferdinand VII à Bayonne.

Le nouveau prince était venu au monde le 20 avril 1808. Le lendemain même, 21 avril, le roi Ferdinand VII arrivait à Bayonne, donnant ainsi, avec une inconcevable imprudence, dans le piège qui lui avait été tendu. Savary avait employé toutes les ressources de son esprit pour le décider. Il lui avait affirmé que l'empereur, en le voyant, le reconnaîtrait pour roi d'Espagne ; et le jeune prince était parti sur cette assurance, qui valait, à ses yeux, un engagement solennel. « Ayant appris, dit-il aux membres du conseil royal, que l'empereur des Français et roi d'Italie devait arriver incessamment à Madrid, j'ai jugé convenable d'aller au-devant de Sa Majesté impériale et royale pour lui donner une preuve de la haute estime que j'ai pour son auguste personne, et du désir qui m'anime pour l'affermissement des liens d'amitié et d'alliance qui, pour le bonheur des deux nations, existent entre nous. » Son absence, pensait-il, durerait quelques jours à peine. Il laissa à son oncle, Antonio, le soin de diriger les affaires pendant cette courte absence.

En arrivant à Bayonne, Ferdinand trouva l'infant don Carlos son frère, qui y était déjà depuis quelques jours. Le jeune roi était accompagné du duc de San Carlos, grand maître de sa maison, du duc de l'Infantado, du chanoine Escoïquitz, des comtes de Villamero et d'Orgaz et du marquis d'Ayerbe. Le jour même de son arrivée, il reçut la visite de l'empereur ; il la lui rendit dans la même journée au château de Marrac, que Napoléon avait choisi pour résidence dans les environs de la ville, et il dîna avec lui. Une chose significative aurait dû le mettre tout d'abord sur ses gardes : on le reçut comme prince

AVRIL 1808.

des Asturies, non comme roi d'Espagne, et on lui refusa avec affectation le titre de Majesté.

Napoléon tenait le fils, il lui fallait maintenant le père. L'empereur ne prenait plus la peine de dissimuler ses projets. Au dire de ses apologistes, il n'aurait rien fait pour attirer Ferdinand VII à Bayonne, et la preuve qu'ils en donnent, c'est qu'en apprenant son arrivée, il se serait écrié : « *Comment! il vient? Non, cela n'est pas possible* (1). Mais c'est justement là l'exclamation d'un homme qui a peur que sa proie ne lui échappe. Il avait, d'ailleurs, clairement annoncé tout récemment à son beau-frère Murat qu'il n'attirait Ferdinand à Bayonne que pour s'emparer de sa personne. Une fois qu'il en fut maître, il ne songea plus qu'à se faire céder le trône par Charles IV, auquel il voulait bien reconnaître encore la qualité de roi. Il était certain d'avance d'en avoir facilement raison, ayant su par un rapport d'un envoyé de Murat à Aranjuez, M. de Monthion, rapport adressé au grand-duc de Berg, que le vieux roi et sa femme ne demandaient pas mieux que de remettre leur sort entre ses mains.

Arrivée du roi Charles IV et de sa femme à Bayonne.

Le général Savary n'avait pas été moins heureux dans ses démarches auprès de Charles IV et de Marie-Louise qu'auprès du roi Ferdinand. Pour achever de gagner leur confiance, Napoléon exigea la mise en liberté du prince de la Paix, ce ministre si justement haï et méprisé de toute l'Espagne. Ce fut Murat qui ouvrit à Manuel Godoï les portes de sa prison, en disant au peuple, afin de calmer son exaspération, que le favori partait en exil pour la France et qu'il ne remettrait jamais les pieds en Espagne. Charles IV et sa femme, en apprenant que leur fils se rendait à Bayonne auprès de l'empereur, demandèrent à y être conduits également pour

(1) Voyez les *Mémoires sur l'intérieur du palais impérial*, par M. de Bausset, t. I, p. 200.

AVRIL 1808.

plaider leur cause; ils allaient ainsi au-devant du plus ardent désir de Napoléon. Le grand-duc de Berg n'eut rien de plus pressé que d'obtempérer à leurs vœux. Ils arrivèrent à Bayonne le 30 avril 1808, aux bruits des salves d'artillerie, et ils se rendirent, entre deux haies de soldats, au palais du gouvernement, qui leur avait été préparé comme résidence. On les reçut en souverains; mais c'étaient déjà des souverains déchus, car, à l'heure où, quelques jours après leur ministre chéri, ils mettaient le pied sur le sol français, le sort de l'Espagne était décidé.

Odieuse conduite de Napoléon.

Les avertissements n'avaient pas manqué à Ferdinand VII. Un ancien ministre de son père, M. d'Urquijo, avait vainement tenté de lui ouvrir les yeux sur la fourberie de Napoléon. A Vittoria, le peuple, comme averti par un secret pressentiment, avait dételé les mules de sa voiture pour l'empêcher de continuer sa route. Il dut promettre de revenir sous quelques jours pour qu'on rattelât ses mules. Une sorte de fatalité le poussait à l'abîme. Quand l'empereur le tint en son pouvoir, il jeta bas le masque, et avoua très crûment au chanoine Escoïquitz qu'ayant besoin de l'Espagne, il n'avait attiré la famille des Bourbons d'Espagne à Bayonne que pour lui ôter la couronne et s'emparer de son trône. L'honnête chanoine demeura confondu devant le cynisme de ce langage. Jamais bandit n'avait déroulé avec plus de forfanterie ses sombres desseins. Vainement notre chanoine s'efforça de le fléchir. Tout ce qu'il put obtenir, ce fut la promesse du royaume d'Étrurie pour son élève, si celui-ci tenait absolument à être roi. Quant à régner jamais sur l'Espagne, Ferdinand n'y devait plus songer. Il n'était pas bon prophète, l'empereur Napoléon.

Ferdinand et ses conseillers furent dès lors soumis à l'espionnage le plus minutieux. Ses courriers étaient arrêtés à la frontière par un double cordon de gendar-

Avril 1808.

mes d'élite et de douaniers. Tous les voyageurs étaient impitoyablement fouillés. Convaincu enfin de la triste vérité, le jeune prince écrivit à son oncle Antonio pour le mettre au courant de ce qui se passait. « Gouverne bien, lui disait-il en terminant, et prends des précautions de peur que ces *maudits* Français n'en agissent mal avec toi. » Cette lettre fut saisie, comme toutes les autres, et remise à l'empereur. L'épithète de *maudits* le choqua particulièrement. « Êtes-vous bien sûr que ce soit exactement le mot? demanda-t-il à M. de Bausset, qui lui lut alors l'original : *malditos*. C'est bien cela, reprit-il, le mot est presque italien (1). »

L'empereur, avec son cynisme habituel, fit insérer au *Moniteur* la lettre du roi Ferdinand. Seulement, il eut soin d'en supprimer le passage suivant que nous mettons sous les yeux de nos lecteurs, pour leur donner une idée de l'opinion à cette époque. « L'impératrice est arrivée ici hier soir à sept heures; il n'y eut que quelques petits enfants qui crièrent *Vive l'impératrice!* Encore ces cris étaient-ils bien froids ; elle passa sans s'arrêter, et fut tout de suite à Marrac, où j'irai lui rendre visite aujourd'hui. » Ces lignes étaient, en effet, un indice du sentiment public. On commençait à éprouver une lassitude générale. La guerre! toujours la guerre! Après l'Autriche, la Russie ; après la Russie, la Prusse, puis le Portugal ; maintenant c'était l'Espagne, sur laquelle on allait se ruer comme des pirates. Il n'était pas en France une conscience honnête que ne dût révolter cette dernière guerre, injustifiable à tous les points de vue. Il fallait donc éviter avec soin tout ce qui pouvait servir à démontrer combien notre malencontreuse intervention en Espagne était impopulaire.

La lettre du roi Ferdinand était du 28 avril 1808; le

(1) *Mémoire sur l'intérieur du palais impérial*, par M. de Bausset, t. I. p. 211.

Avril 1808.

lendemain, Napoléon fit publier dans la *Gazette de Bayonne* le rapport de M. de Monthion au grand-duc de Berg, une lettre de Charles IV à l'empereur et la protestation faite par ce prince à Aranjuez, d'après les conseils de Murat. L'abdication du roi, prétendait Napoléon, avait été contrainte et forcée. Qu'elle eût été volontaire ou non, cela ne regardait en rien l'empereur, et son immixtion dans les affaires d'Espagne n'en demeure pas moins criminelle. Quoi qu'il en soit, il avait à présent sous la main les vieux souverains, leur favori Manuel Godoï, le roi Ferdinand et ses principaux conseillers, il pouvait achever tranquillement son œuvre de forban.

Conduite de Murat à Madrid.

Voyons maintenant ce qui se passait à Madrid et en Espagne pendant que la plupart des membres de la famille royale étaient littéralement prisonniers de l'empereur des Français. Nous avons dit l'émotion soulevée par le départ du roi Ferdinand. Il y eut à Burgos et à Tolède de graves désordres, dus surtout à la présence des régiments français, dont la vue exaspérait le sentiment national. Murat prenait à Madrid des attitudes de roi. Il écrivit à l'infant don Antonio, président du conseil, d'avoir à réprimer ces désordres, lui déclarant que s'il n'était pas assez fort pour maintenir la tranquillité publique, les Français s'en chargeraient eux-mêmes. L'infant don Antonio répondit, d'après l'avis du conseil, que les troupes françaises étaient la seule cause des troubles qui avaient éclaté à Burgos et à Tolède ; que, dans cette dernière ville, par exemple, le mouvement populaire s'était produit à la suite d'un propos d'officier français qui s'était permis de dire que l'empereur n'avait pas voulu reconnaître Ferdinand comme roi. L'infant pria donc le grand-duc de Berg de veiller sévèrement à ce que ses soldats et officiers s'abstinssent de répandre de pareils bruits à l'avenir. On voit assez clairement quel était le sentiment public en Espagne.

Avril 1808.

Digne serviteur de son beau-frère Napoléon, le prince Murat se garda bien de tenir aucun compte de l'opinion. L'empereur voulait avoir auprès de lui une sorte de junte espagnole pour donner un semblant de légalité aux infamies qu'il méditait. En conséquence, le grand-duc de Berg invita *son cousin* don Antonio, comme il l'appelait, à envoyer à Bayonne un certain nombre de personnages qu'il prit soin de désigner lui-même, pour former une junte extraordinaire. L'infant et le conseil n'y consentirent pas, alléguant qu'ils n'avaient point de pouvoirs suffisants pour cela; ils offrirent d'en référer au roi leur maître. Le grand-duc de Berg insista, mais sans succès.

Ferdinand refuse d'abord d'abdiquer.

Ferdinand était alors en proie aux obsessions de Savary, chargé de lui faire connaître les intentions de l'empereur. Mais il se refusa avec opiniâtreté à signer l'acte d'abdication qui lui était présenté de la part de Napoléon. Le jeune prince était encouragé à la résistance par son conseiller intime, le duc de l'Infantado, et par don Pedro Cevallos. Ancien ministre de Charles IV, Cevallos avait reporté sur le fils le dévouement dont il avait fait preuve à l'égard du père; ce qui lui avait valu, chose tout à fait risible, d'être qualifié de traître par l'empereur. Celui-ci imagina de se servir du père pour vaincre l'obstination du fils. Il n'eut pas de peine, grâce à la reine Marie-Louise, à faire du vieux roi son complice. La reine n'avait qu'un amour au cœur, Manuel Godoï, qu'une haine, son fils Ferdinand. Pourvu que l'un fût sauvé, et que l'autre ne régnât pas, elle s'estimait heureuse. Le roi, cédant à son influence, écrivit donc à son fils une lettre dictée en quelque sorte par Napoléon, et dans laquelle il réclama impérieusement son abdication. « Votre conduite envers moi, y était-il dit, *vos lettres interceptées*, ont mis une barrière d'airain entre vous et le trône d'Espagne. Il n'est ni de votre intérêt ni de celui des Espagnes que vous y prétendiez. » Qui ne reconnaîtrait dans cette phrase la pensée perfide de l'empereur? Le jeune prince répondit fort dignement qu'il avait reçu la couronne en vertu d'une abdication volontaire; qu'il était prêt à la rendre néanmoins, mais à une double condition : la première, c'est que cette restitution aurait lieu publiquement, à Madrid, en présence de la nation espagnole; la seconde, c'est que son père régnerait en personne (1). Cette réponse était évidemment conforme à la raison, au droit, à la justice; mais il s'agissait bien de droit, de justice et de raison dans ce lâche et immonde guet-apens de Bayonne!

Avril 1808.

Mai 1808. Insurrection à Madrid.

La lettre de Charles IV était du 2 mai 1808. Or, ce jour-là même, éclatait à Madrid une insurrection qui allait précipiter le dénouement de l'intrigue lamentable dont nous traçons ici le récit rapide. Malgré toutes les précautions prises pour intercepter les courriers de France en Espagne, les tentatives faites afin d'arracher la couronne à Ferdinand VII n'avaient pas été sans transpirer à Madrid. On y racontait que, sommé par l'empereur de renoncer à la couronne d'Espagne, le roi Ferdinand avait répondu : « Je suis Espagnol de cœur; les Espagnols m'aiment et j'aime les Espagnols. Je préfère vivre en Espagne, comme simple particulier, à régner dans un autre pays. On me coupera plutôt en morceaux que de me faire renoncer à l'Espagne, d'où l'on ne m'a tiré que sous de faux prétextes et de fausses apparences d'amitié. Sire, ma vie est entre vos mains. Votre Majesté peut faire tomber ma tête; mais les Espagnols sauront venger ma mort et tous les outrages faits à cette valeureuse nation... »

Il n'en fallait pas davantage pour irriter au suprême

(1) Voy. au *Moniteur* du 11 mai 1808, la longue lettre de Charles IV à son fils. Napoléon s'est bien gardé d'y faire insérer la réponse du roi Ferdinand.

MAI 1808.

degré le sentiment national. La junte et le conseil du gouvernement, tout dévoués au roi Ferdinand, ne faisaient rien pour calmer les inquiétudes générales; ils opposaient la force d'inertie à toutes les demandes de Murat. Les bruits les plus étranges étaient répandus dans la ville. On disait que les provinces d'Aragon, de Catalogne et de Navarre se levaient en masse pour couper la retraite aux Français; que déjà Saragosse se disposait à résister à toute attaque. Ces nouvelles, jointes aux réponses stoïques prêtées au roi Ferdinand, excitèrent au suprême degré l'enthousiasme populaire. Des menaces se firent entendre contre les Français; une collision était imminente.

Répression sauvage ordonnée par Murat.

Le 2 mai 1808, au moment où, par les ordres du grand duc de Berg, la reine d'Etrurie et l'infant don Francisco se disposaient à partir, à leur tour, pour Bayonne, un aide de camp de Murat fut assailli sur la place du Palais et grièvement blessé en se défendant. Ce fut comme le signal de l'insurrection. En un instant tout Madrid fut en feu. La grande rue d'Alcala, la porte du Soleil, la place Mayor se couvrirent d'une multitude immense, mais à peine armée. Le grand-duc se tenait sur ses gardes; il ordonna une répression sauvage, impitoyable. Trente coups de canon, tirés à mitraille, jonchèrent de cadavres les principales rues de la ville. Des charges de cavalerie achevèrent l'œuvre de l'artillerie. Quelques hommes armés se réfugièrent dans les maisons et tirèrent par les fenêtres; les généraux de brigade Guillot et Daubrai firent enfoncer les portes et passer au fil de l'épée tout ce qui fut trouvé les armes à la main. En deux heures tout était terminé. Cinq ou six cents Espagnols payèrent de leur vie cette première tentative de soulèvement contre l'étranger; quant à la perte des Français, elle fut extrêmement minime (1). Le

(1) Le Bulletin français, qui rend compte de l'insurrection du 2 mai, évalue notre perte à vingt-cinq hommes tués et cinquante blessés. Quant à celles des *révoltés*, il l'évalue « à plusieurs milliers des *plus mauvais sujets du pays*. » (*Monit.* du 11 mai 1808.)

MAI 1808.

soir même, le grand-duc Murat publia un ordre du jour portant que tous ceux qui, dans le tumulte, avaient été arrêtés les armes à la main, seraient fusillés; que la ville de Madrid serait immédiatement désarmée, et que tous les habitants qui conserveraient des armes seraient passés par les armes: que toute réunion composée de plus de huit personnes serait dispersée à coups de fusil; que tout village où serait assassiné un Français serait brûlé; enfin que tous les auteurs, distributeurs ou vendeurs de libelles imprimés seraient considérés comme agents de l'Angleterre, et passés également par les armes. Une centaine de paysans, jugés sommairement par une commission militaire, furent condamnés à mort dès le lendemain et exécutés sur-le-champ. Voilà comment l'empereur Napoléon se disposait à faire le bonheur de l'Espagne.

Son digne lieutenant, le grand-duc Murat, signait dès lors toutes ses lettres et proclamations du nom de Joachim, comme si déjà il eût été le roi. Il était du reste le maître absolu, s'étant fait donner la place de président de la junte suprême, rendue vacante par le départ de don Antonio, qu'il venait d'envoyer à Bayonne avec tout ce qui restait de la famille royale.

Murat est nommé lieutenant-général du royaume.

La nouvelle des événements de Madrid ne pouvait manquer d'être fort agréable à Napoléon; en effet, rien de plus favorable à ses projets. A peine l'eût-il reçue, qu'il se rendit chez Charles IV, la dépêche de Murat à la main, et il lui dépeignit, sous les couleurs les plus sombres, les troubles dont sa capitale avait été le théâtre. Le vieux roi était tout bouleversé. Après avoir, sur le conseil de l'empereur, désigné le grand-duc de Berg, Murat, comme lieutenant-général du royaume, il fit

Mai 1808.

appeler son fils. Alors se passa une scène indescriptible. Charles IV traita Ferdinand de traître et de perfide; il lui reprocha d'avoir déchaîné le peuple, d'être l'auteur du sang versé, et finalement, il le somma de remettre la couronne à celui qui seul était capable de la porter, c'est-à-dire à l'empereur Napoléon. La reine Marie-Louise, vraie marâtre, accabla à son tour son fils d'injures, le menaçant du poing, et lui reprochant d'avoir voulu détrôner son père et assassiner sa mère. Ferdinand, il faut lui rendre cette justice, ne se départit pas, en cette terrible circonstance, du respect qu'il devait à ses parents. Il se contenta de protester de son innocence : jamais, affirma-t-il, il n'avait conspiré contre son père, il n'avait été roi que par la volonté paternelle. Que si le bonheur de ses parents et celui de l'Espagne dépendaient de son abdication, il était prêt à la donner. Napoléon assistait, muet et impassible, à cette scène lamentable, qu'il avait provoquée. Il se contenta de dire froidement à Ferdinand que si le soir même il n'avait pas abdiqué la couronne, il serait traité en fils rebelle et comme complice de l'insurrection de Madrid. C'était un avertissement sinistre, et Ferdinand savait fort bien que l'empereur n'était pas homme à reculer devant un nouvel assassinat politique. A la suite de cet entretien, il dit à ses compagnons d'infortune qu'il allait abdiquer pour ne pas exposer leur vie. Il abdiqua donc, le poignard sur la gorge pour ainsi dire, et, le 6 mai 1808, il remit son abdication entre les mains du roi Charles IV.

Abdication de Ferdinand VII.

Marché honteux conclu avec les princes d'Espagne.

Sans perdre de temps, Napoléon signa avec le père et avec le fils un marché par lequel la famille des Bourbons lui abandonna tous ses droits à la couronne d'Espagne. En revanche il donna en toute propriété au roi Charles IV le château de Chambord et la jouissance du château et de la forêt de Compiègne, pour sa vie, avec

Mai 1808.

une liste civile de sept millions cinq cent mille francs, payés par le Trésor. Ferdinand eut pour sa part le château de Navarre et un million de revenu; chacun des infants quatre cent mille francs de revenu, toujours payés par le Trésor. C'était la France qui faisait les frais de ce marché honteux.

On chercherait vainement dans l'histoire pour trouver trace d'un crime plus abominable que le guet-apens de Bayonne. La mémoire de Napoléon, n'eût-elle que ce seul fait à sa charge, devrait être éternellement flétrie. L'attentat de Brumaire avait été ourdi par un certain nombre de personnages qui l'avaient pris pour complice, et dont il avait fait sa dupe; le guet-apens de Bayonne, comme celui d'Ettenheim, lui appartient en propre. Seul il l'a conçu, et seul exécuté pour ainsi dire. Seulement, tandis que le crime qui avait eu son dénouement dans les fossés de Vincennes n'avait coûté la vie qu'à un individu, le guet-apens de Bayonne devait avoir pour résultat une guerre effroyable de six ans, le pillage, la ruine et la dévastation de tout un pays, la mort de plus de cinq cent mille hommes, et par dessus tout, une honte ineffaçable. Voilà ce que valut à la France la fourberie du grand Napoléon. Non, l'histoire n'aura jamais assez de sévérités pour un tel homme.

Veut-on un exemple de plus de sa moralité? Il avait hâte de se débarrasser de toute cette famille d'Espagne. Les vieux souverains partirent presque immédiatement pour leur résidence de Compiègne. Comme le château de Navarre n'était pas encore prêt pour recevoir son nouvel hôte, Napoléon fit conduire le prince des Asturies, l'infant don Carlos son frère, et l'infant don Antonio, son oncle, au château de Valençay, propriété princière, dont il venait, à nos dépens, de faire don au prince de Bénévent. Il écrivit en même temps à M. de Talleyrand, pour lui enjoindre d'aller tenir compagnie

MAI 1808.

aux trois personnes qu'il lui envoyait à Valençay. « Vous pourriez, lui dit-il, y amener Madame de Talleyrand avec quatre ou cinq dames. Si le prince des Asturies s'attachait à quelque jolie femme, cela n'aurait aucun inconvénient, *surtout si on en était sûr*. J'ai le plus grand intérêt à ce que le prince des Asturies ne commette aucune fausse démarche. Je désire donc qu'il soit amusé et occupé... Que ceci dure le mois de mai et une partie de juin, les affaires d'Espagne auront pris une tournure, et je verrai alors le parti que je prendrai... » La mission du prince de Bénévent lui paraissait « assez honorable » et tout à fait dans le caractère de son rang. Oh! oui, il disait vrai : une pareille mission était bien digne de ce personnage.

Déception de Murat.

Et maintenant voyons tout de suite la tournure que prirent les affaires d'Espagne. Nous avons laissé Murat souverain maître de Madrid. L'émérite sabreur se croyait à la veille d'échanger son grand-duché de Berg contre le royaume d'Espagne, ne pouvant s'imaginer que son beau-frère l'avait fait travailler pour un autre que pour lui-même. Il était même allé jusqu'à insinuer, en écrivant à Napoléon, qu'il avait été plus d'une fois question à Madrid de lui offrir la couronne. Aussi fut-il cruellement désenchanté quand il apprit que cette couronne, objet de ses désirs ardents, était destinée au roi Joseph.

Offre de la couronne d'Espagne à Joseph.

L'empereur avait pour son beau-frère Murat une grande affection; mais Murat n'était pas un Bonaparte, et Napoléon tenait absolument à mettre sur le trône d'Espagne un prince de son sang. Il écrivit donc à son frère Joseph pour lui faire part de son projet et l'inviter à venir le rejoindre à Bayonne par le plus court chemin et le plus tôt possible. En même temps, il informa le grand-duc de Berg de son intention de lui donner la couronne de Naples ou celle de Portugal, à son choix.

MAI 1808.

Puis, comme il voulait que Joseph eût l'air de monter sur le trône d'Espagne du libre consentement de la nation espagnole, il enjoignit à son lieutenant d'obtenir de la junte et du conseil de Castille qu'ils demandassent Joseph pour roi d'Espagne. La junte et le conseil ne se montrèrent pas tout d'abord très disposés à céder au désir de Napoléon; cependant ils finirent par déclarer que, si Charles IV et son fils avaient définitivement renoncé à leurs droits, c'était Joseph Bonaparte, roi de Naples, qui leur paraissait le prince le plus capable de monter sur le trône d'Espagne. « Ce trône, dit le conseil de Castille dans une adresse à l'empereur, paraît donc appeler l'aîné des augustes frères de Votre Majesté impériale et royale (1). » Napoléon fut obligé de se contenter de cette déclaration.

En attendant l'arrivée de son frère, il donna ses soins à la réorganisation de l'Espagne, fit prêter par l'entremise de la Banque de France, à ce royaume en détresse, une somme de vingt-cinq millions, prise sur les fonds de l'armée, distribua des troupes dans la péninsule de manière à pouvoir toujours réprimer toute velléité de résistance de la part du peuple des provinces, expédia dans les colonies espagnoles des bâtiments porteurs d'agents chargés de préparer ces colonies aux changements qui s'opéraient dans la péninsule, et s'occupa de mettre en état les flottes de l'Espagne, de façon que son frère trouvât à gouverner un royaume parfaitement en ordre.

Réunion de la Toscane à la France.

Cela ne l'empêchait pas, d'ailleurs, de veiller à l'administration de son Empire, où rien ne se faisait sans son impulsion personnelle. Il augmenta le nombre des marins de ses flottes, prépara diverses expéditions maritimes, et profita de son séjour à Bayonne pour agran-

(1) Voy. cette adresse dans le *Moniteur* du 18 juin 1808.

JUIN 1808.

dir le port de cette ville et y établir de vastes chantiers de construction. N'ayant plus de souverain à donner au royaume d'Etrurie, il jugea à propos de réunir à la France les divers territoires dont se composait ce royaume, sans se préoccuper de savoir si cette annexion convenait aux peuples de ces pays. Il lui avait paru nécessaire de coordonner le système du grand Empire. Sans la réunion de la Toscane, on ne pouvait pas communiquer directement avec Naples. Qu'était-il besoin d'autres raisons? Les considérations de droit, de justice et d'équité n'étaient que secondaires. Aussi le Sénat ne fit-il aucune difficulté de voter, le 24 mai 1808, un sénatus-consulte par lequel les duchés de Parme et de Plaisance et les États de Toscane furent déclarés partie intégrante de l'Empire français. Les duchés de Parme et de Plaisance furent réunis sous le titre de département du Taro; quant aux états de Toscane, ils formèrent les départements de l'Arno, de la Méditerranée et de l'Ombrone, lesquels furent pourvus chacun d'une sénatorerie.

Le cœur de Vauban aux Invalides.

Deux jours après, le 26 mai 1808, jour anniversaire de la prise de Dantzig, le cœur du maréchal Vauban fut, conformément aux ordres de l'empereur, transféré en grand appareil dans le mausolée qui lui avait été érigé vis-à-vis de celui de Turenne, sous le dôme de l'hôtel des Invalides. On ne pouvait rendre un plus digne hommage à un plus grand patriote ni à un plus honnête homme. Si l'immortel auteur de la *Dixme royale* avait vécu sous le premier Empire, il n'aurait pas eu assez de blâmes pour les iniquités dont il eût été témoin, et le guet-apens de Bayonne aurait certainement eu en lui un censeur sévère.

Formation d'une junte à Bayonne.

Il se trouva cependant beaucoup d'Espagnols de distinction, une foule de grands d'Espagne, le prince de Castel-Franco, le duc del Parque, le duc d'Ossuna, le marquis de Santa-Cruz, le comte de Santa-Colonna et nombre d'autres, pour venir déposer leurs hommages aux pieds de Napoléon. Parmi les personnages qu'on vit se rallier, dès le premier jour, au roi Joseph, les uns, et ce n'étaient pas les moins nombreux, ne songèrent qu'à satisfaire leurs convoitises et leur ambition; les autres, comme le duc de l'Infantado et Pedro Cevallos, qui avaient tout fait pour s'opposer à l'abdication de Ferdinand VII, eurent surtout en vue de rendre moins dures à leur pays les conditions du nouveau régime. Mais une des soumissions les plus lâches fut celle du cardinal Louis de Bourbon, archevêque de Tolède, un des plus proches parents du roi : « Que Votre Majesté impériale et royale, écrivait-il à l'empereur, daigne me reconnaître comme son plus fidèle sujet, et me faire connaître ses intentions souveraines pour mettre à l'épreuve ma soumission cordiale et empressée. » Le haut clergé espagnol se montra tout d'abord, en général, aussi servile.

JUIN 1808

Joseph est proclamé roi d'Espagne.

Napoléon avait donné une constitution à l'Italie, au duché de Pologne, au royaume de Westphalie, il ne pouvait se dispenser d'en octroyer une à l'Espagne. Au lieu de la faire rédiger par ses légistes à lui, il imagina d'en confier la rédaction à des députés espagnols; seulement, il voulut les avoir tous sous sa main. En conséquence, il convoqua à Bayonne, pour le 15 juin, une assemblée de notables, sous prétexte de s'assurer par lui-même des désirs et des besoins de l'Espagne. Cela fait, il proclama, par un décret en date du 16 juin 1808, son frère Joseph roi des Espagnes et des Indes.

Réunion de la grande junte à Bayonne.

Le 15 juin 1808, la junte espagnole, composée des députés du clergé, de la noblesse et de la bourgeoisie, au nombre de cent cinquante, se réunit pour la première fois à Bayonne, dans le palais de l'ancien évêché, sous la présidence du ministre des finances don Michel

JUIN 1808.

Joseph d'Aranza. L'ancien ministre du roi Ferdinand parla de Napoléon comme du régénérateur de l'Espagne. Il se félicita, pour son pays, de ce que « l'invincible empereur » avait désigné comme roi son auguste frère, Joseph, prince juste et bienfaisant, dit-il, qui, sur le trône de Naples, avait déjà donné des preuves de sa sagesse et de sa capacité. La junte alla vite en besogne. Sept ou huit séances lui suffirent pour adopter le projet de constitution sous laquelle l'Espagne était appelée à vivre; le 30 juin tout était terminé. La nouvelle constitution était à peu près calquée sur celle de France, sauf l'article 1er, où il était dit : « La religion catholique, apostolique et romaine est, en Espagne et dans toutes les possessions espagnoles, la religion du roi et de la nation; *aucune autre n'est permise.* » Une constitution, qui commençait par une sorte d'acte d'intolérance, n'était pas une chose bien enviable; mais il avait paru indispensable de faire cette concession au clergé espagnol, dont on redoutait la grande influence. Le roi Joseph, qui était quelque peu philosophe, et qui avait détruit les ordres religieux dans son royaume de Naples, hésita certainement avant de signer ce premier article; il céda aux nécessités de la politique.

Présentation du roi Joseph aux grands d'Espagne.

Joseph n'avait pas quitté sans peine son beau royaume de Naples, où il régnait assez paisiblement depuis deux ans. Mais la couronne d'Espagne était une des plus belles couronnes d'Europe; c'était celle qu'avait portée Charles-Quint; il n'avait pu résister à la tentation de la mettre à son tour sur sa tête. L'accueil que lui firent les grands d'Espagne, réunis à Bayonne, n'était pas d'ailleurs de nature à lui faire pressentir les orages qui l'attendaient à Madrid. Il y eut cependant, lors de sa présentation, une petite scène qui dut lui donner à réfléchir. Il était arrivé à Bayonne le 7 juin 1808. Le soir même de ce jour, une députation des grands d'Espagne, du conseil de Castille et des Indes, vint, par ordre de l'empereur, le complimenter au château de Marrac. Une adresse avait été rédigée, dans les termes suivants, par le duc de l'Infantado :

JUIN 1808.

« Les grands d'Espagne qui sont en ce moment à Bayonne s'empressent d'offrir à Votre Majesté leurs respects et leurs vœux pour son bonheur. Les grandes qualités, qui sont le partage de Votre Majesté, sont au-dessus de nos louanges, et se recommandent d'elles-mêmes. Nous sommes heureux de pouvoir mettre, aux pieds de Votre Majesté, l'hommage de notre dévouement en présence de son auguste frère, le héros de notre siècle. Voilà, Sire tout ce que les lois qui régissent l'Espagne nous permettent en ce moment d'offrir à Votre Majesté. Nous attendrons que la nation s'explique, et nous autorise à donner plus d'essor à son sentiment. »

Cette adresse, où la reconnaissance du nouveau roi semblait ajournée, irrita profondément l'empereur. Il ne permit pas qu'elle fût prononcée; M. d'Aranza en lut une autre beaucoup plus affirmative. En apercevant le duc de l'Infantado parmi les membres de la députation, Napoléon ne put dompter la violence de son caractère. Il apostropha le duc dans les termes les plus durs, ce qui n'empêcha pas, quelques jours plus tard, le duc de donner sa signature à l'acte constitutionnel. Mais cet ancien conseiller de Ferdinand se retira mortellement blessé, et l'on ne sera pas étonné de le voir bientôt au premier rang de l'insurrection espagnole. Assurément cette scène fâcheuse n'était pas d'un bon présage.

L'insurrection éclate sur presque tous les points de l'Espagne.

L'insurrection! elle grondait déjà, furieuse, sur certains points de l'Espagne, quand le roi Joseph adressa une chaleureuse proclamation à ses nouveaux sujets pour les engager à vivre tranquilles, à se livrer à leurs occupations habituelles, à être soumis aux autorités, et à fermer l'oreille aux perfides insinuations de la mal-

JUIN 1808.

veillance. Plus honnête et plus fier que la noblesse, le peuple espagnol ne put se résoudre à l'humiliation de recevoir un roi d'une main étrangère. Le signal de l'insurrection avait été donné par la capitale dans la journée du 2 mai. La répression sauvage et les proclamations menaçantes du grand-duc de Berg n'étaient pas de nature à intimider un peuple qui n'avait rien de plus cher que son indépendance. Les événements de Bayonne, la félonie de l'empereur, l'abdication des princes, avaient révolté tous les cœurs. Des cris de vengeance retentirent de toutes parts, et une haine implacable, trop justifiée, hélas! fut dès lors vouée aux Français.

Les quatre-vingt mille soldats de l'armée impériale répandus en Espagne étaient incapables de contenir une population frémissante et exaspérée. Dès le 24 mai, les Asturies s'étaient mises en pleine insurrection; à Oviedo le commandant de la province avait failli être massacré pour avoir tenté de s'opposer au mouvement national. La Galice, le royaume de Léon, la vieille Castille, ne tardèrent pas à suivre l'exemple des Asturies. A la Corogne on se souleva aux cris de vive Ferdinand! De toutes parts s'organisaient des juntes insurrectionnelles. L'Andalousie s'insurgea à son tour. Telle était l'ivresse populaire que le chef de l'autorité municipale de Séville fut massacré comme suspect de tièdeur patriotique. Une junte suprême d'Espagne et des Indes s'installa immédiatement dans cette ville, et se mit à l'œuvre, avec une fièvreuse ardeur. Elle déclara la guerre à la France, décréta la levée en masse de tous les hommes de seize à quarante-cinq ans, envoya des commissaires sur tous les points du royaume pour soulever le peuple, et déclara que l'Espagne ne poserait les armes que lorsque Napoléon lui aurait rendu Ferdinand. La ville de Cadix, en proclamant l'insurrection, donna la main aux Anglais. Malheur à qui tentait de s'opposer à ce magnifique élan populaire. Le capitaine général de la Galice, Filangieri, fut massacré par ses propres troupes dans les rues de Villafranca, pour avoir montré un peu d'hésitation. Le marquis del Socorro, capitaine général de l'Andalousie, éprouva le même sort. Il avait refusé, par mesure de prudence, de faire attaquer notre flotte dans les eaux de Cadix; la foule, furieuse, vit là un acte de connivence avec les Français, et le tua dans une maison de Cadix, où il s'était réfugié. En Estramadure, le capitaine général de la Torre périt également pour avoir hésité à s'associer à l'insurrection. A Valence, trois cents Français, victimes innocentes de la fourberie du gouvernement impérial, tombèrent sous les coups d'une multitude excitée par les prédications sanguinaires du chanoine Calvo, qui ne tarda pas, du reste, à payer de sa vie son abominable forfait.

JUIN 1808.

Soulèvement de l'Aragon.

L'Aragon ne fut pas des dernières, parmi les provinces espagnoles, à se soulever contre la domination française. Il y avait alors à Saragosse un jeune homme nommé Joseph Palafox, neveu de l'ancien président de la République italienne, M. de Melzi. On le savait très attaché au roi Ferdinand. Nommé par le peuple commandant en chef des troupes d'Aragon, il prit résolument la direction du mouvement insurrectionnel dans cette province, et se prépara à opposer à l'armée impériale une résistance indomptable.

A la première nouvelle des troubles de la péninsule, Napoléon s'était empressé d'y envoyer des renforts, et il avait ordonné à ses lieutenants d'empêcher, par une répression énergique, l'insurrection de se propager. Le général Dupont, à la tête d'une vingtaine de mille hommes, se dirigea vers la Sierra-Morena pour dégager Cadix et mettre en sûreté la flotte de l'amiral Rosily.

JUIN 1808.

Les généraux Verdier et Lassalle eurent facilement raison des insurgés de la vieille Castille. Mais le général Lefebvre-Desnouettes trouva devant Saragosse une résistance inattendue. Après quelques jours de combats stériles, sous les murs de cette ville, le général français, invoquant les liens d'amitié qui unissaient la France à l'Espagne, crut devoir offrir à Palafox les conditions les plus honorables pour l'engager à se rendre.

Réponse de Palafox au général Lefebvre-Desnouettes.

« Monsieur, lui répondit l'héroïque commandant, à la date du 18 juin, si votre maître vous envoie pour rétablir la tranquillité que ce pays n'a jamais perdue, il est inutile qu'il prenne ce soin. Si je dois répondre à la confiance que ce peuple vaillant m'a témoignée, en me tirant du repos dans lequel j'étais pour mettre entre mes mains ses intérêts et sa gloire, il est clair que je manquerais à mon devoir en l'abandonnant sur la seule apparence d'une amitié à laquelle je ne crois point. Mon épée garde les portes de la capitale et mon honneur répond de sa sûreté. Les troupes doivent se reposer parce qu'elles ont été fatiguées le 15 et le 16, quoique d'ailleurs elles soient infatigables, comme je le serai moi-même.

« Loin que l'incendie causé par l'indignation des Espagnols à la vue de tant d'injustices soit apaisé, il n'en est que plus vif. Une grande partie de la Catalogne a reconnu mon commandement, ainsi qu'une portion de la Castille. Les capitaines généraux de Valence et de Murcie sont unis avec moi. La Galice, l'Estramadure, les Asturies et les quatre royaumes d'Andalousie sont résolus à venger nos injures. Vos troupes se livrent à de violents excès; elles saccagent, insultent et assassinent impunément des hommes paisibles qui ne leur avaient fait aucun mal. Ni cela, ni le ton que votre excellence observe depuis le 15 et le 16, ne sont propres à satisfaire un peuple vaillant. »

JUIN 1808.

Cette noble réponse, si digne d'être méditée par tous les hommes chargés de la défense de leur pays, indiquait d'avance ce que serait la résistance de Saragosse. Il fallut se disposer à faire le siège en règle de cette ville héroïque. Redoutable entreprise dont le succès coûtera des torrents de sang.

Prise et sac de Cordoue.

Nos affaires n'allaient guère mieux en Andalousie. Tandis que le maréchal Moncey se dirigeait sur Valence, le général Dupont était arrivé à Baylen, après avoir franchi heureusement les défilés de la Sierra-Morena. D'Andujar, où il se trouvait le 4 juin, il suivit le cours du Guadalquivir, et marcha droit sur Cordoue, que les insurgés occupaient en force. Mais ceux-ci mal armés, mal commandés, ne purent résister à l'impétuosité de nos troupes, la ville fut emportée d'assaut. Nos soldats déshonorèrent leur victoire en se livrant à un brigandage effréné : ils pillèrent les maisons, violèrent les femmes. Ce fut une honte pour l'armée française. Le général Dupont, de son côté, prit tout ce qu'il y avait d'argent dans les caisses publiques de Cordoue, et dépouilla les églises de leurs objets les plus précieux. Tout le butin fut empilé dans les fourgons qui, plus tard, gênèrent singulièrement la marche de l'armée (1). L'horrible traitement infligé à la ville de Cordoue souleva en Espagne et dans toute l'Europe un sentiment de répulsion et d'horreur; il accrut encore la haine des

(1) M. Thiers, qui se donne toutes les peines du monde pour atténuer le sac de Cordoue, avoue cependant le vol de l'argent par nos soldats chez les habitants et le pillage des caisses publiques. Seulement, dit-il, le montant de ces vols et de ces pillages fut réuni à la caisse générale de l'armée pour payer l'arriéré de la solde. Quelle belle excuse! Il avoue également que les femmes de Cordoue essuyèrent de la part de nos soldats les derniers outrages; que des vases sacrés avaient été enlevés; puis, il traite d'assertions horriblement mensongères les récits, peut-être exagérés, que les gazettes espagnoles et britanniques firent du sac de Cordoue. Il est inouï que le fétichisme oblitère à ce point le sens moral chez un historien. (Voy. t. IX, p. 74, 76, 77 et 90.)

Juin 1808.

Espagnols contre les Français, et amena sur tous les points de la péninsule des représailles que l'on comprendra, tout en les déplorant.

Prise de la flotte de Cadix.

Pendant que le général Dupont s'attardait à Cordoue, sous prétexte d'y attendre des renforts, les Espagnols se vengeaient du sac de cette ville en attaquant avec acharnement la flotte française dans les eaux de Cadix. L'amiral Rosily fut contraint de se rendre à discrétion après un combat de deux jours. Quant au général Dupont, qui peut-être aurait pu sauver les restes de la flotte de Trafalgar s'il n'était pas resté une douzaine de jours à Cordoue, occupé à lever des contributions forcées sur ces riches contrées, il rétrograda jusqu'à Andujar, au lieu de pousser en avant, dans la crainte d'être enveloppé par l'insurrection, dont son beau fait d'armes de Cordoue avait eu pour résultat de décupler les forces. C'est là que nous le retrouverons bientôt.

Murat remplacé par Savary.

Murat, malade et mécontent, avait demandé à rentrer en France. Il venait d'être remplacé, à Madrid, par le général Savary, en attendant que le roi Joseph vînt prendre lui-même les rênes de son gouvernement. Nommé roi de Naples à la place de ce dernier, Murat ne prit possession de son royaume qu'au mois de septembre suivant. Savary avait une réputation formidable; il était généralement regardé comme l'exécuteur servile et impitoyable des ordres de son maître; sa présence à Madrid n'était donc guère de nature à ramener les Espagnols, et à leur faire déposer les armes.

Première conspiration du général Malet.

Au moment où l'Espagne tout entière se levait pour reconquérir son indépendance, une tentative d'affranchissement, qui, par malheur, ne devait pas aboutir, éclatait également en France. En ce mois de juin 1808, une poignée de patriotes, reste mutilé des vétérans de la Révolution, résolurent de profiter de l'absence de l'empereur pour réveiller la France de sa torpeur, appeler les citoyens à la liberté, et rétablir la République. L'échafaud, le poignard, la proscription n'avaient pas épargné les républicains depuis Thermidor; malgré cela, il en restait encore un assez grand nombre debout au milieu de l'abaissement général. Des débris de ces survivants, échappés aux fureurs de la réaction, et dont les actes avaient pu se dérober à l'œil vigilant de la police impériale, s'était formé un comité où, dans l'ombre, se prépara durant de longs mois une conjuration contre le gouvernement de Bonaparte. Le comité siégeait dans une petite chambre haute de la rue Bourg-l'Abbé, au cœur du vieux Paris, où, à un moment donné, il était sûr de trouver une armée toute prête à seconder l'exécution de ses généreux desseins.

Juin 1808.

Le patriote Demaillot.

L'âme de ce complot était un vieux jacobin, nommé Eve Demaillot. Né à Dôle, dans le Jura, Demaillot avait embrassé avec ardeur les principes de la Révolution; et il avait toujours su allier à l'énergie de ses convictions cette modération qui est le plus puissant auxiliaire des idées démocratiques. Il avait autrefois servi d'agent au comité de Salut public, et, dans ses missions, il s'était efforcé de faire triompher la politique à la fois ferme et sage que conseillait Robespierre, dont il avait été l'admirateur et l'ami. La substitution de l'Empire à la République avait été pour lui comme un coup de foudre. Il s'était assez bien contenu pendant le temps du Consulat. La République existait encore de nom, il prenait patience. Bonaparte passera, pensait-il, et l'on en reviendra à la vérité des institutions républicaines. Aussi n'avait-il pu voir, sans un affreux serrement de cœur, se relever ce trône, à la chute duquel il avait tant travaillé et applaudi jadis, comme à l'affranchissement de son pays. L'amertume de ses plaintes avait éveillé les susceptibilités de la police impériale, qui l'avait arrêté, et, sans jugement, jeté tout malade en prison.

Juin 1808.

Les conjurés.

A peine remis en liberté, il n'eut qu'un but, qu'un rêve : rétablir le gouvernement républicain, qui, seul, pouvait rendre à la France sa vraie gloire, une prospérité durable et la liberté. Pour exécuter ce noble projet, il s'associa à un certain nombre de patriotes éprouvés, qu'il connaissait de longue date, avec lesquels il avait parcouru la carrière de la Révolution, et qui, comme lui, souhaitaient la fin d'un arbitraire intolérable et le retour d'un ordre de choses plus conforme à la justice éternelle et à la dignité du pays. C'étaient Florent-Guyot, ancien député de la Côte-d'Or à la Convention, qui, en mission, dans les départements de la Somme, du Nord et du Pas-de-Calais, avait puissamment aidé au succès de nos armes, et, par son esprit à la fois ferme et conciliant, était parvenu à faire aimer la Révolution partout, même à Amiens; Ricord, ancien membre de la Convention, et dont tous les actes avaient été également marqués au coin du plus pur patriotisme; Baude, Blanchet, Gariot, Delavigne, connus dès longtemps pour leurs opinions démocratiques; Baudement, actuellement chef de bureau à la mairie du premier arrondissement, après avoir traversé la Révolution avec une grande réputation de civisme et d'intégrité; Bournot, vieux volontaire des armées de la République; Jacquemont, ancien membre du Tribunat et chef de bureau au ministère de l'intérieur; le marchand Ricard, ancien canonnier de l'artillerie parisienne; Gindre et Lemare, qui étaient tous deux administrateurs du département du Jura lors du guet-apens de Brumaire, et qui n'avaient pas craint de protester contre le crime de Bonaparte; Poilpré, ancien militaire, fort attaché au général Malet, dont il avait été l'aide de camp; Liébault, jurisconsulte distingué; et enfin Rigomer Bazin, journaliste, littérateur et philosophe, lequel, jeune encore, pouvait montrer avec orgueil les blessures qu'il avait reçues au service de la liberté (1). Tels étaient les hommes de cœur, les citoyens dévoués qui se préparaient à livrer combat à l'Empire, pour délivrer la France du despotisme sous lequel elle était courbée.

Juin 1808.

Mais il ne suffisait pas d'avoir formé ce noble dessein, il fallait l'exécuter, et, pour cela, il était besoin d'un homme ferme, énergique et tout imbu des idées républicaines.

Le général Malet.

Il y avait justement alors à Paris un général d'une très haute distinction, sur lequel s'était tout récemment abattue la défaveur impériale, et qui venait d'être mis en disponibilité. On l'appelait Claude-François de Malet. Il était né à Dôle, comme Demaillot, le 28 juin 1754; il avait donc cinquante-quatre ans. Bien que d'ancienne noblesse franc-comtoise, il s'était donné corps et âme à la Révolution, et l'avait saluée comme l'aurore des jours meilleurs. Nommé chef de bataillon par ses concitoyens, lors de la formation des gardes nationales, il servait comme général de brigade à l'armée d'Italie, sous les ordres de Championnet, vers la fin de la période directoriale. Profondément indigné du guet-apens de Brumaire, il s'était mis, dès cette époque, en hostilité ouverte contre le premier consul. Froissé dans ses sentiments

(1) Nous avons sous les yeux une pièce avec en-tête imprimé, portant nomination de M. Corneille aîné, ancien président de l'administration municipale de Dôle, comme aide-de-camp du général Malet. Cette pièce est signée du président dont le nom a été gratté, et de Bazin, pour copie conforme.

Voici l'en-tête :

DICTATURE FRANÇAISE
créée par le sénatus-consulte du 20 avril 1808.

Extrait du registre des délibérations de la DICTATURE.

Présidence de (*nom gratté*)
Séance du 29 mai 1808.

Cette pièce est frappée d'un fort cachet rouge portant en gros caractères le mot DICTATURE.

Juin 1808.

de citoyen par la confiscation des libertés publiques et par le despotisme intolérable du nouveau chef de l'État, il l'avait été, comme à plaisir, dans ses intérêts personnels. Il avait vu des officiers, dont le mérite était bien inférieur au sien, atteindre aux grades les plus élevés, aux plus hautes faveurs militaires, et, bien qu'il fût le désintéressement même, il n'en ressentait pas moins comme une injure l'oubli volontaire où il avait été laissé. Obligé, par la nature de ses fonctions, de donner son adhésion à l'Empire, il avait exprimé son vote dans des termes quelque peu restrictifs. « J'ai pensé, écrivait-il au général de division Gobert, dont il était alors le subordonné, que lorsqu'on était forcé par des circonstances impérieuses de donner une telle adhésion, il fallait y mettre de la dignité, et ne pas trop ressembler aux grenouilles qui demandent un roi. » Ce n'était certainement pas là le moyen de gagner les bonnes grâces impériales. En 1807, bien que n'étant que général de brigade, il commandait toute la division Duhesme dans les États romains, et il avait, à plusieurs reprises, repoussé les attaques des Anglais, quand il fut tout à coup rappelé et mis en non activité, sans qu'on lui fît connaître les motifs de cette mesure.

Plan de la conspiration.

En arrivant à Paris, le général Malet fut présenté par son compatriote Demaillot aux membres du comité de la rue Bourg-l'Abbé. Ils ne pouvaient se choisir un plus digne chef. Mêmes sentiments républicains, même passion de la liberté, même haine du despotisme et de Bonaparte animaient Demaillot et Malet; ils se mirent tout de suite d'accord, et se préparèrent à exécuter, sans plus de retard, un dessein au succès duquel tenaient les destinées du pays et la restauration de la République. Voulant donner au mouvement une sorte de consécration légale, et comptant sur l'adhésion d'un certain nombre de membres du Sénat, tels que Grégoire, Sieyès, Lanjuinais, Garat et plusieurs autres, les conjurés rédigèrent un sénatus-consulte qui abolissait les institutions impériales, supprimait la conscription et les droits réunis, proclamait la déchéance de l'empereur, rétablissait la République, et convoquait à bref délai le peuple dans ses comices pour nommer une Assemblée nationale. Un gouvernement provisoire était, en attendant, chargé de veiller à la sûreté intérieure et extérieure de l'État, de traiter immédiatement de la paix avec les puissances étrangères, de rendre à leur indépendance le peuple Hollandais et le peuple Italien, et de faire cesser les malheurs de l'Espagne. Le général Malet avait la direction suprême de l'armée, avec le titre de gouverneur de Paris. Les généraux Guillaume et Guillet devaient prendre le commandement des troupes composant la garnison de Paris, et s'emparer successivement, de gré ou de force, des ministères et des principales administrations publiques. Ordres, proclamations et décrets à afficher, à envoyer dans les départements, tout était prêt. La proclamation suivante, signée du général Malet, était destinée à être adressée immédiatement à tous les régiments de l'armée française :

Juin 1808.

« Soldats, nous n'avons plus de tyran! Ivre d'orgueil et transporté de folie, c'était peu pour lui d'avoir, par des guerres perfidement suscitées, couvert le Levant et le Nord de débris, de sang et de deuil, il se précipite vers le Midi, trompe, trahit, fait prisonnier notre allié le plus fidèle; et, violant tous les droits de l'hospitalité, il accable, assassine une nation confiante et généreuse. Mais, dans son désir insensé, il a couru lui-même à sa perte. Le Sénat, en proclamant la déchéance du tyran et l'abolition de sa ridicule dynastie, a répondu à la juste impatience et au vœu fortement prononcé de tous les Français. Vous n'étiez pas les soldats de Bonaparte, vous n'appartenez, vous ne pouvez appartenir qu'à la patrie.....

Appelé à diriger momentanément la force armée, je compte sur votre patriotisme et votre confiance, mes braves camarades, je compte aussi sur votre subordination envers ceux qui vous commandent, non point au nom du despotisme, mais au nom de la patrie. Je compte aussi sur la bonne harmonie qui doit régner entre les citoyens et vous. Vive la République! »

Arrestation des conjurés.

Chacun avait son poste assigné d'avance, son rôle bien défini, le jour était fixé, quand un officier disgracié, le général Lemoine, à qui l'on avait cru pouvoir faire des ouvertures, courut avertir le préfet de police Dubois, se flattant de rentrer en grâce auprès de l'empereur par cette délation. Le préfet de police Dubois, devenu comte par la grâce de l'Empire, fit arrêter le général Guillaume et Demaillot dans la journée du 8 juin 1808. Demaillot refusa stoïquement de répondre à toutes les questions qui lui furent adressées. Mais il n'en fut pas de même du général Guillaume. Dans son interrogatoire, il eut la faiblesse, croyant se tirer d'embarras par de franches révélations, d'entrer dans les détails les plus circonstanciés sur toute cette affaire; et ses complices furent successivement arrêtés dans le courant du mois (1).

La découverte de cette conspiration, qui, d'ailleurs, était restée à l'état de théorie, puisqu'il n'y avait pas eu de commencement d'exécution, fut enveloppée d'un silence prudent. Il parut dangereux, dans les hautes sphères du pouvoir, de mettre à nu, dans un procès retentissant, les plaies et les côtés faibles du régime impérial. On se borna donc à retenir définitivement en prison toutes les personnes arrêtées, et cela au mépris même des constitutions impériales, qui exigeaient que les citoyens ne fussent privés de leur liberté qu'en vertu

(1) Voy. à ce sujet le rapport du préfet de police Dubois à l'empereur, cité *in extenso* dans mon *Histoire des deux conspirations du général Malet*, 2e édition.

d'un jugement formel. Après des interrogatoires sommaires, Demaillot, Rigomer Bazin, Florent-Guyot, Ricord, le général Malet et leurs compagnons virent se refermer sur eux les lourdes portes des cachots de l'Empire, et s'évanouir ces doux rêves de liberté, à la réalisation desquels ils eussent de si bon cœur sacrifié leurs vies. Ils étaient prisonniers d'État. Car après l'Assemblée constituante, après la Convention, après Mirabeau, Danton et Robespierre, il y avait de nouveau des prisonniers d'État. Pour une bastille détruite, vingt bastilles s'étaient rouvertes, dans lesquelles s'engloutissaient pêle-mêle les victimes du despotisme césarien. Et, par une coïncidence au moins singulière, c'était l'un des vainqueurs de la Bastille, le général Hullin, devenu également comte par la grâce de l'Empire, qui commandait la place de Paris.

Ainsi finit la première conspiration Malet, sur laquelle tous les historiens ont été muets jusqu'ici. Que de sang elle eût épargné à l'humanité, si elle avait réussi. Notre pays n'aurait pas eu à subir la douleur des deux invasions de 1814 et de 1815. Aussi devons-nous regretter amèrement qu'elle ait échoué et ne pas oublier les noms des généreux citoyens qui l'avaient conçue. Encore quelques années, et nous retrouverons le général Malet s'échappant d'une maison de santé pour recommencer son héroïque entreprise.

Reconnaissance officielle du roi Joseph.

Telle était la situation en France et en Espagne, quand, le 7 juillet 1808, la junte espagnole se réunit à Bayonne dans le local de ses séances pour reconnaître officiellement Joseph Bonaparte comme roi des Espagnes et des Indes, et recevoir son serment de fidélité à la nouvelle constitution. Cette formalité accomplie, les personnages *distingués* dont se composait cette junte se rendirent en corps au château de Marrac, afin de présenter à l'empereur Napoléon l'hommage de leur reconnaissance pour

JUILLET 1808.

la sollicitude avec laquelle il s'était occupé du *bonheur de l'Espagne*, cela à l'heure même où l'Espagne tout entière était en feu, et où, d'un bout de la péninsule à l'autre, les patriotes se levaient pour résister, les armes à la main, aux insolentes prétentions d'un despote étranger.

Départ de Joseph.

Le surlendemain, 9 juillet, le roi Joseph partit pour l'Espagne, sous l'escorte de deux brigades de la division du général Mouton. Les malédictions qu'il entendit retentir sur son passage, de la frontière à Madrid, durent remplir son cœur de sinistres pressentiments. Il avait eu beau prendre pour conseillers d'anciens ministres de Charles IV et de Ferdinand, MM. d'Urquijo, d'Aranza, Cevallos et O'Farrill; c'était peine perdue ; les excès commis par nos soldats, et surtout le sentiment de l'indépendance nationale, élevaient entre lui et le peuple Espagnol une barrière infranchissable. Il vit tout de suite qu'il faudrait des centaines de mille hommes et des centaines de millions pour réduire ce peuple, et il en écrivit à son frère. Mais, parce que nos troupes battaient facilement les insurgés dans de petites rencontres partielles, et obtenaient sans peine contre des hommes mal armés des succès dont on exagérait l'importance, Napoléon s'imagina qu'on aurait facilement raison de l'insurrection, et il s'endormit dans une sécurité parfaite.

Combat de Medina-del-Riosecco.

Une seule affaire, à peu près sérieuse, avait eu lieu sur les hauteurs de Medina-del-Riosecco. Une armée espagnole de trente-cinq mille hommes, composée en partie de troupes de ligne qui avaient pris part à l'insurrection, occupait ces hauteurs, et paraissait vouloir se diriger sur Burgos, quand le 14 juillet, à la pointe du jour, elle fut attaquée par les troupes du maréchal Bessières, à l'indomptable élan desquelles il lui fut impossible de résister. S'il faut en croire les rapports officiels, l'ennemi aurait eu dix mille hommes tués ou blessés, perdu quarante pièces de canon, et six mille des siens seraient restés entre nos mains, tandis que nous n'aurions eu que trois cents hommes mis hors de combat (1); mais ce sont là des exagérations ridicules, qui ne se rencontrent que trop fréquemment dans les bulletins impériaux. Ce qu'il y a de certain, c'est que les Espagnols éprouvèrent une défaite complète. Après s'être arrêtés un moment derrière les murailles de Medina, que nos troupes pillèrent affreusement en passant, ils furent atteints dans la journée du 19 juillet à Bénavente. Mis de nouveau en déroute, ils reprirent leur course et se portèrent sur Labenara, Astorga et Léon, toujours poursuivis par les soldats de Bessières. Le 26 juillet, le maréchal entra dans Léon, dont l'évêque était venu le recevoir à deux lieues de la ville, afin de solliciter pour la province l'indulgence et la protection des vainqueurs. La victoire de Medina-del-Riosecco assura la soumission momentanée des provinces de Léon, de Palencia, de Valladolid, de Zamora et de Salamanque, et rétablit nos communications avec le Portugal.

JUILLET 1808.

Entrée de Joseph à Madrid.

Napoléon, à la nouvelle de ce succès, s'écria, assure-t-on, que Bessières, ou le duc d'Istrie, comme on disait, avait mis Joseph sur le trône. Dans tous les cas ce n'était pas pour bien longtemps. Le frère de l'empereur, après une marche d'une dizaine de jours, fit son entrée dans sa capitale le 20 juillet 1808. La population de Madrid le reçut avec une curiosité froide et indifférente. On entendit seulement partir des rangs de l'armée française quelques cris d'enthousiasme, qui firent un singulier contraste avec le silence glacial de la foule. A son arrivée, Joseph se trouva dans un isolement à peu près complet; la plupart des membres de la junte qui l'avaient proclamé se dispersèrent, et le conseil de Cas-

(1) Voy. le rapport officiel dans le *Moniteur* du 5 septembre 1808.

Juillet 1808.

tille lui refusa le serment. Seuls, les membres du clergé vinrent saluer en lui le souverain de l'Espagne, et un certain nombre de grands seigneurs, courtisans éternels de tous les régimes, consentirent à composer sa cour. Mais il était à peine installé qu'un effroyable échec d'un de nos principaux corps d'armée vint le frapper d'épouvante et le contraindre à abandonner précipitamment Madrid.

Retraite du maréchal Moncey.

La victoire du maréchal Bessières à Medina-del-Rioseco n'avait pas découragé l'insurrection; loin de là; chacun de ses échecs semblait au contraire décupler ses forces. Les insurgés, en fuyant, provoquaient sur leurs pas de nouveaux soulèvements, et pour dix qui tombaient cinquante accouraient pour les remplacer. Leurs défaites étaient fécondes, autant que les succès de nos généraux étaient stériles. Le maréchal Moncey battit l'ennemi dans six combats, lui tua beaucoup de monde, lui prit cinquante drapeaux et quelques canons; il n'en fut pas moins obligé de se replier sur Madrid, après avoir essuyé un échec assez sérieux sous les murs de Valence.

Pillage de Cuença.

Nos troupes se vengeaient de ces résistances désespérées en pillant les villes, en violant et en massacrant les femmes. C'était horrible; on ne vit jamais guerre plus atroce. On faisait un crime aux Espagnols de défendre pied à pied le sol sacré de leur patrie. La ville de Cuença ayant fait mine de résister, et quelques soldats français ayant été maltraités par sa population, le général Caulaincourt, envoyé par Savary, livra la ville au pillage. Officiers et soldats firent main basse sur tout ce qu'il y avait de plus précieux dans cette malheureuse cité. Cela s'appelait le droit de la guerre.

Le général Dupont à Andujar.

Un premier et rude châtiment allait être bientôt infligé à l'un de nos généraux qui avait le plus pratiqué ce droit abominable. Nous avons laissé le général Dupont à Andujar, où il était retourné après sa triste expédition de

Juillet 1808.

Cordoue, afin d'y attendre des renforts. Savary s'était empressé de lui envoyer les divisions Vedel et Gobert. Le général Dupont plaça la première à Baylen, la seconde à la Caroline, et, pour maintenir libre la route d'Andujar à Baylen, il ordonna au général de brigade Cassagne de s'établir solidement dans la position de Jaen, qui fut occupée à la suite de quelques combats heureux. Le général Dupont disposait alors d'une vingtaine de mille hommes; il lui suffisait de mettre les défilés de la Sierra-Morena entre l'ennemi et lui pour être tout à fait en sûreté; mais c'est à quoi il ne semble avoir nullement songé.

Les forces de l'insurrection en Andalousie se montaient à près de trente-cinq mille hommes, partie sous les ordres du général suisse Reding et d'un émigré français nommé Coupigny, partie sous les ordres de Castanos, capitaine général de l'Andalousie. La junte de Séville ayant ordonné à ses généraux de déloger l'armée du général Dupont de ses positions, le général Castanos se présenta, le 15 juillet, devant Andujar, tandis que le général Reding manœuvrait du côté de Jaen pour opérer sa jonction avec lui. Averti par un aide de camp du général Dupont, Vedel quitta immédiatement Baylen pour se porter au secours de son général en chef, dont il rejoignit le corps d'armée à Andujar dans la matinée du 16 juillet. Son départ eut un résultat fâcheux, dont il ne saurait en aucun cas être responsable. Le général Reding, avec les insurgés de Grenade, entreprit de pénétrer dans Baylen, où n'étaient restées que quelques centaines de Français. Le général Gobert accourut de la Caroline pour s'opposer à sa marche; mais il fut tué d'une balle au front en dirigeant ses troupes. Le général Dufour, qui prit le commandement à sa place, ramena sa petite armée à la Caroline, dans la crainte d'un mouvement tournant de l'ennemi. Vedel, renvoyé à Baylen

JUILLET 1808.

tille lui refusa le serment. Seuls, les membres du clergé vinrent saluer en lui le souverain de l'Espagne, et un certain nombre de grands seigneurs, courtisans éternels de tous les régimes, consentirent à composer sa cour. Mais il était à peine installé qu'un effroyable échec d'un de nos principaux corps d'armée vint le frapper d'épouvante et le contraindre à abandonner précipitamment Madrid.

Retraite du maréchal Moncey.

La victoire du maréchal Bessières à Medina-del-Rio-secco n'avait pas découragé l'insurrection; loin de là; chacun de ses échecs semblait au contraire décupler ses forces. Les insurgés, en fuyant, provoquaient sur leurs pas de nouveaux soulèvements, et pour dix qui tombaient cinquante accouraient pour les remplacer. Leurs défaites étaient fécondes, autant que les succès de nos généraux étaient stériles. Le maréchal Moncey battit l'ennemi dans six combats, lui tua beaucoup de monde, lui prit cinquante drapeaux et quelques canons; il n'en fut pas moins obligé de se replier sur Madrid, après avoir essuyé un échec assez sérieux sous les murs de Valence.

Pillage de Cuença.

Nos troupes se vengeaient de ces résistances désespérées en pillant les villes, en violant et en massacrant les femmes. C'était horrible; on ne vit jamais guerre plus atroce. On faisait un crime aux Espagnols de défendre pied à pied le sol sacré de leur patrie. La ville de Cuença ayant fait mine de résister, et quelques soldats français ayant été maltraités par sa population, le général Caulaincourt, envoyé par Savary, livra la ville au pillage. Officiers et soldats firent main basse sur tout ce qu'il y avait de plus précieux dans cette malheureuse cité. Cela s'appelait le droit de la guerre.

Le général Dupont à Andujar.

Un premier et rude châtiment allait être bientôt infligé à l'un de nos généraux qui avait le plus pratiqué ce droit abominable. Nous avons laissé le général Dupont à Andujar, où il était retourné après sa triste expédition de

JUILLET 1808.

Cordoue, afin d'y attendre des renforts. Savary s'était empressé de lui envoyer les divisions Vedel et Gobert. Le général Dupont plaça la première à Baylen, la seconde à la Caroline, et, pour maintenir libre la route d'Andujar à Baylen, il ordonna au général de brigade Cassagne de s'établir solidement dans la position de Jaen, qui fut occupée à la suite de quelques combats heureux. Le général Dupont disposait alors d'une vingtaine de mille hommes; il lui suffisait de mettre les défilés de la Sierra-Morena entre l'ennemi et lui pour être tout à fait en sûreté; mais c'est à quoi il ne semble avoir nullement songé.

Les forces de l'insurrection en Andalousie se montaient à près de trente-cinq mille hommes, partie sous les ordres du général suisse Reding et d'un émigré français nommé Coupigny, partie sous les ordres de Castanos, capitaine général de l'Andalousie. La junte de Séville ayant ordonné à ses généraux de déloger l'armée du général Dupont de ses positions, le général Castanos se présenta, le 15 juillet, devant Andujar, tandis que le général Reding manœuvrait du côté de Jaen pour opérer sa jonction avec lui. Averti par un aide de camp du général Dupont, Vedel quitta immédiatement Baylen pour se porter au secours de son général en chef, dont il rejoignit le corps d'armée à Andujar dans la matinée du 16 juillet. Son départ eut un résultat fâcheux, dont il ne saurait en aucun cas être responsable. Le général Reding, avec les insurgés de Grenade, entreprit de pénétrer dans Baylen, où n'étaient restées que quelques centaines de Français. Le général Gobert accourut de la Caroline pour s'opposer à sa marche; mais il fut tué d'une balle au front en dirigeant ses troupes. Le général Dufour, qui prit le commandement à sa place, ramena sa petite armée à la Caroline, dans la crainte d'un mouvement tournant de l'ennemi. Vedel, renvoyé à Baylen

JUILLET 1808.

par le général Dupont, n'y trouvant pas les insurgés ou ceux qu'on appelait tels, les crut aux prises avec la division Dufour, et se dirigea en toute hâte vers la Caroline. Craignant de voir Baylen tomber aux mains de l'ennemi, Dupont résolut de s'y rendre de sa personne. Il quitta donc Andujar avec une quinzaine de mille hommes dans la soirée du 18 juillet. Malheureusement, sa marche se trouva retardée par une immense quantité de fourgons, portant ses malades, le bagage des officiers, et tous les objets provenant des rapines exercées à Cordoue, ce qui permit aux généraux espagnols Reding et Coupigny de le devancer à Baylen et de s'y établir solidement. Quand les Français arrivèrent sur le Ramblar, ruisseau qu'il fallait franchir avant de s'engager dans les gorges de la Sierra, ils trouvèrent une partie de l'armée de Reding rangée en bataille de l'autre côté de la petite rivière, à trois quarts de lieue environ en avant de Baylen.

Défaite du général Dupont.

C'était le 19 juillet 1808. Nos troupes attaquèrent l'ennemi avec leur ardeur habituelle ; mais elles étaient exténuées, accablées par une chaleur épouvantable, dévorées par la soif. Néanmoins elles tinrent bon une grande partie de la journée. A midi le général Dupré était tué, presque tous les officiers supérieurs étaient blessés, et deux mille Français se trouvaient hors de combat. Pour comble de malheur, deux régiments suisses, appartenant au corps de Dupont, passèrent à l'ennemi, dans les rangs duquel on comptait également un grand nombre de Suisses. Une sorte de stupeur régnait parmi les combattants restés debout.

Tout à coup de formidables détonations d'artillerie retentissent sur les derrières de l'armée. C'était le général Castanos, qui, averti à temps que les Français avaient quitté Andujar, s'était mis à leur poursuite ; il annonçait son approche par une sorte de coup de tonnerre. L'armée

JUILLET 1808.

française, prise entre deux feux, allait être broyée, anéantie ; il n'y avait plus que deux partis à prendre : se rendre, ou mourir, en vendant chèrement sa vie ; le général Dupont préféra le premier. Il envoya un émissaire au général Reding pour solliciter une suspension d'armes.

A ce moment, — il était cinq heures du soir — le général Vedel, n'ayant pas rencontré d'ennemis à la Caroline, revenait sur ses pas, et se trouvait en vue de Baylen. En apercevant les Espagnols, il se jeta sur eux impétueusement. Déjà il avait forcé un bataillon ennemi de mettre bas les armes, quand il dut cesser le feu devant un ordre exprès du général Dupont. La suspension d'armes accordée par le général Reding n'était que le prélude d'une capitulation honteuse.

Capitulation de Baylen.

Ce furent les généraux Marescot et Chabert qui furent chargés de négocier avec le général Castanos les conditions de cette capitulation. En apprenant que le général Dupont allait capituler pour lui et pour tous les officiers placés sous ses ordres, le général Vedel proposa à Dupont de recommencer le combat dès le lendemain, se faisant fort d'ouvrir un passage à l'armée française au travers des rangs de l'ennemi. Tout ce qu'il put obtenir, ce fut l'autorisation de s'échapper avec sa division et celle du général Dufour. Sans perdre un instant, Vedel commença son mouvement de retraite ; déjà dix mille français se trouvaient hors des atteintes de l'ennemi. A cette nouvelle, les Espagnols, furieux, menacèrent de passer au fil de l'épée tous les soldats qui étaient cernés, si les deux divisions échappées tentaient de se soustraire à la capitulation. Le général Dupont, incapable d'un de ces mouvements de désespoir où l'on rencontre parfois le salut, envoya aussitôt à son lieutenant l'ordre de revenir. Vedel, craignant de causer la mort de plusieurs milliers de ses compagnons d'armes, ramena ses troupes à Bay-

JUILLET 1808.

len, et toute l'armée du général Dupont mit bas les armes devant l'ennemi.

La capitulation de Baylen fut signée le 22 juillet 1808. Aux termes de cette capitulation, la division Barbou, qui avait supporté tout l'effort du combat du 19, demeurait seule prisonnière de guerre. Quant aux divisions Vedel et Dufour, il fut stipulé qu'elles évacueraient l'Espagne par mer, en emportant leurs armes. Une des clauses les plus déshonorantes de la capitulation était l'obligation imposée aux soldats de laisser visiter leurs sacs, les Espagnols voulant s'assurer que nos soldats n'emportaient pas de vases sacrés. Eh bien! si dure que fût cette capitulation, la junte de Séville refusa de la reconnaître. Les officiers seuls des divisions Vedel et Dufour obtinrent d'être transportés en France, tout le reste fut retenu prisonnier et entassé sur des pontons à Cadix. Il n'est sorte d'outrages et de mauvais traitements que n'essuyèrent nos malheureux soldats en se rendant à leur destination. Le peuple, exaspéré, en massacra près de quatre-vingts à Lebrijà; il pilla les fourgons où, d'après la rumeur publique, se trouvaient enfouies les richesses volées à Cordoue. Partout, à Bujalance, à Carmona, à Alcala, les femmes crachaient au visage de ces vainqueurs du monde, les enfants leur jetaient de la boue. Le peuple espagnol, indignement trompé, se vengeait sur des innocents, victimes du crime de leur maître.

Nous qui avons vu, depuis, un souverain et des maréchaux de France capituler avec des centaines de mille hommes, nous ne pouvons guère nous figurer le prodigieux effet produit en France et en Europe par cette capitulation de Baylen. Ce fut une stupéfaction profonde, quand on sut que dix-huit mille Français avaient mis bas les armes devant trente mille Espagnols. Jamais la grande République n'avait été témoin d'une honte pareille. Quoi! ceux devant qui Autrichiens, Russes et

JUILLET 1808.

Prussiens avaient défilé prisonniers, s'étaient rendus à leur tour! On n'en revenait pas.

Joseph quitte Madrid.

Il y eut dans toute l'Espagne et à Madrid surtout une explosion d'enthousiasme à la nouvelle de la capitulation de Baylen. Par la joie qui éclata dans la capitale, le roi Joseph put juger de sa popularité et de celle des Français. Le bruit courait que Castanos, à la tête de ses troupes victorieuses, s'avançait à marches forcées vers Madrid. Ni le roi Joseph, ni le général Savary ne crurent devoir l'attendre, bien qu'ils disposassent encore d'une vingtaine de mille hommes. Lorsque leur résolution de quitter la ville fut connue, le vide se fit pour ainsi dire momentanément autour d'eux. Une partie des ministres et tous les employés de la cour disparurent tout à coup. Le roi Joseph quitta Madrid dans la journée du 1er août 1808, dix jours après y être entré. Mieux aurait valu, à coup sûr, n'être jamais venu. Il opéra sa retraite sans être inquiété, au milieu de populations dont les sourdes colères grondaient sans éclater, mais dont l'exaspération contre nous, si grande déjà, fut encore accrue par les excès de toutes sortes commis par nos soldats sur leur passage. Le roi Joseph jugea prudent de ne s'arrêter que derrière la ligne de l'Ebre, et là, bien gardé par les vingt mille hommes ramenés de Madrid et par l'armée du maréchal Bessières, il résolut d'attendre les décisions de son frère, et les renforts sans lesquels il ne lui paraissait pas possible de se maintenir en Espagne.

AOUT 1808.

Excursion de l'empereur dans les départements du Midi et du Centre.

L'empereur avait quitté Bayonne le 21 juillet pour faire une tournée dans les départements méridionaux de l'Empire. Il visita successivement Pau, Tarbes, Auch, Toulouse, Montauban, Castel-Sarrazin et Agen. Il était à Bordeaux avec l'impératrice dans les premiers jours du mois d'août. Ce fut là qu'il apprit la fâcheuse affaire de Baylen. Il en fut d'abord tout consterné, sentant peser

AOUT 1808.

sur lui, non le remords — il était incapable de remords — mais le poids d'une sorte de vengeance. Sa perspicacité lui faisait comprendre que le prestige de ses armes avait reçu là un coup terrible et que partout, en Autriche, en Prusse, en Russie, cette malheureuse capitulation de Baylen produisait un déplorable effet. A la consternation succédèrent bientôt de formidables explosions de colère. Il voulut qu'à leur retour en France, le général Dupont et ses principaux lieutenants fussent livrés à un conseil de guerre. « Leur sang, s'écria-t-il, lavera l'uniforme français sali par eux. » Ces éclats, ces colères, demeuraient d'ailleurs ignorés du public, et ne dépassaient guère le cercle de l'entourage impérial, car il était sévèrement interdit aux journaux de parler, en bien ou en mal, des affaires d'Espagne; la presse du temps se bornait donc à enregistrer purement et simplement les bulletins officiels.

Retour de l'empereur à Paris.

L'empereur revint à Paris en passant par Rochefort, La Rochelle, Niort, Napoléon-Vendée, Nantes, Angers, Tours et Orléans, reçu partout sous des arcs de triomphe et accueilli par des acclamations de commande. Partout, en effet, ceux qui venaient à sa rencontre, en poussant des cris d'enthousiasme, étaient des personnages officiels, maires, sous-préfets, conseillers, magistrats, préfets nommés par le gouvernement. Quant aux masses populaires, attirées par la curiosité, elles demeuraient silencieuses, comme on l'a pu voir par une lettre du roi Ferdinand à son oncle Antonio. Ce qu'elles apercevaient de plus clair dans ce glorieux Empire, c'étaient l'exécrable impôt des droits réunis et la mise en coupe réglée de la jeunesse française.

L'empereur et l'impératrice arrivèrent au palais de Saint-Cloud dans la journée du 14 août, veille de la fête anniversaire de Napoléon. Cette solennité eut lieu le lendemain avec la pompe accoutumée, et elle em-

AOUT 1808.

prunta un éclat de plus de la présence du souverain, dont le Sénat crut devoir célébrer le retour par une fête splendide dans le palais et dans les jardins du Luxembourg. Il n'y avait pourtant pas beaucoup à se féliciter de ce retour, car l'étoile impériale avait quelque peu pâli, depuis ces derniers temps, et les dernières nouvelles reçues d'Espagne n'étaient pas de nature à lui rendre son éclat. On venait d'apprendre la levée du siège de Saragosse.

Levée du siège de Saragosse.

Après différents échecs essuyés sous les murs de cette ville par le général Lefebvre-Desnouettes d'abord, puis par le général Verdier, on s'était décidé à en faire le siège en règle. D'importants renforts de troupes et une artillerie puissante étaient arrivés de Bayonne. Mais les habitants de Saragosse, soutenus par un patriotisme ardent, excités par l'intrépide Palafox, opposaient aux efforts de nos généraux une résistance désespérée, et les vides qui se faisaient chaque jour dans nos rangs attestaient leur vaillance héroïque.

Les moines, sortis de leurs couvents, prenaient eux-mêmes une part active à la défense. On les voyait debout sur les remparts, animer le peuple au combat, la croix d'une main, le fusil de l'autre. Cependant, il semblait impossible de résister à la formidable artillerie qui faisait pleuvoir sur Saragosse un déluge de fer et de feu. Au commencement du mois d'août, cette malheureuse ville était presque entièrement détruite par les bombes et l'incendie; des brèches nombreuses se voyaient aux murs épais des couvents qui flanquaient l'enceinte! Le 4 août, à la pointe du jour, le général Verdier donna le signal de l'assaut. Nos troupes s'y précipitèrent avec une ardeur qui n'eut d'égale que l'énergie de la résistance. Vainement la porte San in Gracio et celle des Carmes furent enlevées, chaque maison devint une citadelle dont il fallut faire le siège. Ce fut un combat horrible de plu-

AOUT 1808.

sieurs jours. Les pertes étaient énormes de part et d'autre. Les généraux Verdier et Lefebvre-Desnouettes furent blessés tous deux, le premier assez grièvement. Le général Lefebvre-Desnouettes se décida à employer la sape et la mine, comme s'il avait juré d'ensevelir Saragosse sous un monceau de ruines. Quatorze couvents, l'arsenal, tous les magasins et la moitié de la ville étaient au pouvoir de nos troupes, quand elles reçurent du roi Joseph l'ordre de lever le siège et de venir le rejoindre derrière la ligne de l'Ebre. Il fallut obéir avant d'avoir achevé l'œuvre de destruction. Les habitants de Saragosse, étonnés, saluèrent de leurs acclamations le départ de l'armée française, et, sans perdre de temps, ils relevèrent la ville de ses ruines, décidés à soutenir, s'il le fallait, un nouveau siège, qu'ils allaient avoir à subir bientôt, et qui ne devait pas être moins horrible que le premier.

Événements de Portugal.

Si la fortune abandonnait les armes de l'empereur en Espagne, elle ne lui était guère plus favorable en Portugal. Revenus de leur première stupeur à la vue des troupes quelque peu chétives envoyées pour conquérir leur pays, les Portugais s'étaient, eux aussi, organisés pour la défense. Les événements d'Espagne accrurent d'ailleurs singulièrement leur courage, et, en voyant les régiments espagnols, qui avaient accompagné Junot, se débander, ils avaient entrevu l'heure prochaine de la délivrance. Junot, si gratuitement décoré du titre de duc d'Abrantès, avait déjà toutes les peines du monde, avec ses vingt-cinq mille hommes, à dissiper les rassemblements d'insurgés qui se formaient autour de lui, quand il apprit qu'une armée anglaise commandée par le général Dalrymphe et par sir Arthur Wellesley, si connu plus tard sous le titre de duc de Wellington, venait de débarquer à Mondego. Cette nouvelle, à peine répandue, rendit le mouvement insurrectionnel beaucoup plus général. Oporto se souleva, son évêque en tête, aux cris de *Vive le prince régent!* Vainement, pour épouvanter les insurgés, les soldats de Junot saccagèrent plusieurs villes, l'irritation contre les Français n'en fut que plus grande.

AOUT 1808.

Capitulation de Cintra.

Cependant les troupes anglaises, à peine débarquées, s'étaient mises en marche pour Lisbonne. Averti de leur mouvement, Junot résolut de ne pas les attendre; il quitta la ville pour aller à leur rencontre, ayant avec lui les divisions Laborde et Loison. Il arriva dans la soirée du 20 août au village de Vimeiro, sur les hauteurs duquel sir Wellesley était campé avec dix-huit mille hommes. Le lendemain même, il attaqua les Anglais, espérant les rejeter à la mer, mais son espoir fut cruellement déçu; il ne put les faire reculer, et, après un combat acharné, où le colonel Foy, un de ses meilleurs officiers, reçut une grave blessure, il dut se retirer sur Torrès-Vedras. Il ne lui restait guère qu'une quinzaine de mille hommes, en état de servir, pour lutter contre les Anglais et contre l'insurrection portugaise. Sentant combien sa situation était critique, il entra en négociations avec sir Wellesley, et il s'offrit à évacuer le Portugal, à condition que ses troupes seraient transportées en France avec armes et bagages, et qu'elles pourraient servir immédiatement. Cette proposition, en vertu de laquelle le Portugal se trouvait débarrassé de notre présence à la suite d'une seule bataille rangée contre les Anglais, fut acceptée avec empressement par sir Wellesley, et signée à Cintra le 30 août 1808.

Pour être moins déshonorante que la capitulation de Baylen, la capitulation de Cintra n'en portait pas moins un nouveau coup sensible au prestige de nos armes. Grâce au génie immortel qui présidait aux destinées de la France, notre malheureux pays venait d'essuyer coup sur coup deux des plus sanglants affronts qu'il eût en-

SEPTEMBRE 1808.

core reçus. Ce génie si vanté était intervenu en Espagne pour la régénérer et « faire son bonheur », comme il le disait dans ses proclamations, et il la couvrait de sang et de ruines; il avait envahi le Portugal, soi-disant pour y frapper la puissance britannique, et il venait de fournir à cette puissance l'occasion de nous infliger un échec sur terre, et d'envahir à son tour la péninsule espagnole. Ah! c'était un profond politique que l'empereur Napoléon!

Nouvelle levée de 80,000 hommes.

C'était alors qu'il fallait, à tout prix, l'arrêter dans la voie où il était engagé. Il eût suffi pour cela peut-être que le Sénat ou le Corps législatif montrât quelque velléité de résistance. Justement, le Sénat se réunit le 5 septembre 1808, sous la présidence de l'archichancelier Cambacérès, pour recevoir, du ministre des relations extérieures, communication de divers rapports et documents relatifs aux affaires d'Espagne. L'empereur venait avec confiance réclamer de nouveaux sacrifices à *ses peuples*. Deux millions d'hommes, s'écria son ministre Champagny, franchiraient les Pyrénées, s'il le fallait, pour chasser les Anglais de l'Espagne. L'empereur, dit-il, voulait réunir plus de deux cent mille soldats au delà des Pyrénées, sans cependant affaiblir les armées d'Allemagne. Pour arriver à ce but, une nouvelle levée de quatre-vingt mille hommes lui paraissait indispensable, levée à prendre dans les quatre classes de la conscription des années 1806, 1807, 1808 et 1809, c'est-à-dire parmi des hommes qui se croyaient complètement libérés, puisqu'ils avaient déjà tiré au sort. Ce n'était pas tout. Le gouvernement de l'empereur demandait également au Sénat de voter la levée, par anticipation, de la classe de 1810, c'est-à-dire de quatre-vingt mille jeunes gens ayant dix-huit ans à peine; ce qui faisait, avec la conscription de 1809, levée elle aussi par anticipation, deux cent soixante-dix mille

SEPTEMBRE 1808.

hommes demandés à la France pour cette année; c'était monstrueux.

Plate adresse du Sénat.

Si alors une voix, partie du Sénat, avait jeté un cri d'alarme, démontré les dangers de ces expéditions sans cesse renaissantes, flétri notre criminelle intervention en Espagne, si le Sénat s'était opposé énergiquement à ces levées d'hommes voués d'avance à une mort certaine, peut-être l'empereur aurait-il réfléchi, et, cédant à la pression de l'opinion publique, se serait-il arrêté; mais on se garda bien de lui donner le moindre avertissement, loin de là. Non content de voter tout ce qu'on exigeait de lui, le Sénat se rendit en corps au palais de Saint-Cloud, dans la journée du 12 septembre, pour déposer aux pieds de Napoléon la plus plate et la plus piteuse des adresses. « La volonté du peuple français, Sire, disait mensongèrement ce corps ignominieux, est la même que celle de Votre Majesté. LA GUERRE D'ESPAGNE EST POLITIQUE; ELLE EST JUSTE, ELLE EST NÉCESSAIRE. » Jamais Sénat du bas Empire ne s'était montré plus vil, plus abject, plus lâchement complaisant.

L'empereur se proposait d'aller très prochainement se mettre lui-même à la tête des forces imposantes qu'il ne cessait de diriger sur l'Espagne. Il n'avait pas encore songé à convoquer le Corps législatif cette année; il voulut, avant de partir, réunir ce semblant de représentation nationale, et il le convoqua pour le 28 octobre. Puis, comme il sentait bien que sa conduite à l'égard de l'Espagne indignait l'Europe, que les dispositions du cabinet de Vienne à son égard n'étaient rien moins que bienveillantes, car l'Autriche armait comme si elle eût été à la veille d'entrer en campagne, il voulut du moins s'assurer de la neutralité de la Prusse et raffermir son alliance avec la Russie.

Évacuation de l'Allemagne.

La Grande Armée occupait encore la Prusse tout entière, parce que cette puissance se trouvait dans l'impos-

Septembre 1808.

sibilité d'acquitter les contributions de guerre dont elle était chargée, et que l'évacuation de son territoire était subordonnée au paiement intégral de ces contributions. Mais comme, en raison de sa guerre avec l'Espagne, Napoléon comprenait la nécessité de ramener sur la ligne du Rhin une partie de la Grande Armée, et d'envoyer l'autre en Espagne, il eut l'air de faire une grande concession à la Prusse en adoucissant les dures conditions auxquelles elle avait dû se résigner. Par un traité signé le 8 septembre 1808 entre notre ministre des relations extérieures, M. de Champagny, et le prince Guillaume de Prusse, qui se trouvait alors à Paris, il convint d'évacuer immédiatement toute la Prusse, à l'exception des places de Glogau, de Stettin et de Custrin, qu'il tint à garder jusqu'à l'acquittement complet des contributions arriérées. En outre, par une clause secrète de la convention du 8 septembre, il obligea la Prusse à se renfermer pendant dix ans dans un effectif militaire d'une quarantaine de mille hommes. Il n'était pas possible d'infliger à la grande vaincue d'Iéna une humiliation plus grande; mais le désir d'être délivrée de l'occupation étrangère aurait fait passer la Prusse par toutes les conditions.

L'avant-garde de la Grande Armée

Le corps du maréchal Victor, qui occupait Berlin, celui de Mortier, campé en Silésie, et successivement tous les autres corps, reçurent l'ordre de rentrer en France, pour être ensuite dirigés, pour la plupart, vers l'Espagne. L'avant-garde des troupes de la Grande Armée arriva à Paris dans le courant de septembre. A une parade qui eut lieu au Carrousel, Napoléon réunit autour de lui les soldats et les officiers de cette avant-garde et leur dit, dans son langage hyperbolique : « Soldats, j'ai besoin de vous. La présence hideuse du léopard souille les continents d'Espagne et de Portugal. Qu'à votre aspect, il fuie épouvanté ; portons nos aigles

Septembre 1808.

triomphales jusqu'aux colonnes d'Hercule, là aussi nous avons des outrages à venger... Soldats ! tout ce que vous avez fait, tout ce que vous ferez encore pour le bonheur du peuple français, et *pour ma gloire*, sera éternellement dans mon cœur. » Le lecteur, qui a suivi attentivement les diverses phases des derniers événements que nous avons mis sous ses yeux, peut se rendre compte de la valeur de ces paroles solennelles et quelque peu mensongères. De telles paroles étaient sans doute de nature à enflammer le cœur d'hommes qui vivaient en dehors de la nation, et qui étaient devenus les soldats de César, mais le sage, le citoyen, le philosophe, doit les déplorer parce que c'est en ayant sans cesse de semblables paroles à la bouche que Napoléon se joua impunément, durant dix ans, de la France, de l'Europe et de l'humanité.

Les couronnes d'or de la ville de Paris.

On vit, pendant tout ce mois de septembre, défiler à Paris une partie de la Grande Armée par détachements de régiment, se succédant les uns aux autres. Lorsque le maréchal Victor, devenu duc de Bellune, arriva, le 22 septembre, à la tête d'une colonne de son corps d'armée, le corps municipal de Paris, le préfet, le général Hullin, commandant de la place, se rendirent à la barrière de Pantin, pour le recevoir et attacher à la hampe de ses drapeaux des couronnes d'or votées par le conseil municipal à la Grande Armée. « Monsieur le duc, généraux, officiers, soldats de la Grande Armée, dit le préfet Frochot, la capitale... vous apporte des couronnes. L'empereur nous a permis de vous les offrir ; ornez-en vos aigles, tandis que vous marchez à de nouveaux triomphes... Nos cœurs vous ont suivis sur les bords du Danube et de la Vistule ; ils vous suivront de même sur les rives déjà tremblantes de l'Ebre et du Tage....» La colonne se rendit ensuite, par la rue du faubourg Saint-Martin et les boulevards, aux jardins de Tivoli, où des

SEPTEMBRE 1808.

tables avaient été dressées pour deux mille soldats. Une musique guerrière se fit entendre pendant le repas, et l'on chanta des strophes d'Arnault, dont voici un échantillon :

L'honneur vient encor vous tenter.
Nos drapeaux qu'a vus la Vistule,
L'honneur vous dit de les planter
Sur les deux colonnes d'Hercule,
Courez affranchir ce détroit
Voisin de l'Africain sauvage,
Borne d'un monde trop étroit
Pour l'élan de votre courage.

C'était comme une paraphrase ridicule de la harangue impériale à l'avant-garde de la Grande Armée. Différents toasts furent ensuite portés, par le préfet, à l'empereur et roi, par le général Lapisse à la famille impériale, par le président du conseil municipal à la Grande Armée, par le maréchal Victor à la ville de Paris. De la France, pas un mot. Ne disparaissait-elle pas dans un homme? Aussi, au milieu des acclamations officielles, la foule immense accourue pour voir de près ces héros, qui semblaient tout étonnés de se retrouver pour un moment au milieu de leurs concitoyens, demeura-t-elle froide et silencieuse. Un instinct lui disait que ces braves soldats n'allaient être que les instruments d'un nouveau crime.

Départ de l'empereur pour les États de la confédération du Rhin.

Tandis que vétérans de la Grande Armée et jeunes soldats des dernières levées de la conscription s'en allaient pêle-mêle au delà des Pyrénées, courant, sans s'en douter, non à la gloire, mais à la honte et à une mort presque certaine, l'empereur se rendait dans les États de la confédération du Rhin. Il quitta Saint-Cloud le 22 septembre 1808, le jour même où la première colonne du maréchal Victor entrait dans Paris. Il était accompagné du prince de Neufchâtel, de son ministre

SEPTEMBRE 1808.

secrétaire d'Etat, Maret, devenu duc de Bassano, de son grand maréchal du palais Duroc, créé duc de Frioul, du général Nansouty, son premier écuyer, de ses aides de camp Savary et Lauriston, et de son chambellan Rémusat. Le prince de Bénévent et le ministre des relations extérieures, Champagny, l'avaient précédé de plusieurs jours. Le voyage, prémédité depuis quelque temps, et dont on se garda bien de révéler au public les véritables motifs, avait, comme on va le voir, un but extrêmement important.

Déjà Napoléon avait eu l'approbation du czar Alexandre pour sa criminelle entreprise contre l'Espagne. Un Bonaparte, disait Alexandre à M. de Caulaincourt, notre ambassadeur en Russie, ne pouvait permettre que des Bourbons régnassent si près de lui. Et le guet-apens de Bayonne, l'invasion de l'Espagne, le feu mis aux quatre coins de ce malheureux pays, ses villes saccagées, ses populations égorgées, la couronne de Charles IV transférée sur la tête du roi Joseph, tout cela lui paraissait une conséquence juste et naturelle de la politique impériale. Le czar Alexandre, il est vrai, qui était pourtant un homme doux, de mœurs pacifiques, honnête autant qu'un souverain peut l'être, espérait bien, en retour de son adhésion, obtenir le consentement de l'empereur à l'annexion de Constantinople à ses Etats. Napoléon, chez qui la fourberie et la duplicité étaient en quelque sorte d'instinct, et qui songeait toujours à partager avec Alexandre l'empire du monde, n'avait nullement hésité à laisser croire à M. de Tolstoï, ambassadeur du czar en France, qu'il finirait par donner ce consentement tant désiré. Il fut convenu que les deux empereurs se verraient prochainement pour se mettre d'accord. En attendant, tandis que Napoléon se jetait sur l'Espagne comme un oiseau de proie, Alexandre s'emparait de la Finlande sans aucune espèce de motifs,

Septembre 1808.

agissant à l'égard de la Suède, son ancienne alliée, comme l'empereur des Français à l'égard de l'Espagne.

Entrevue d'Erfurt.

L'entrevue des deux souverains avait été arrêtée pour la fin du mois de septembre 1808. On convint de se réunir à Erfurt, ville allemande devenue ville frontière de l'Empire. Napoléon voulut que cette entrevue eût quelque chose de solennel, qui frappât le monde entier. Il résolut de tenir une véritable cour à Erfurt, et il invita une foule de souverains à venir assister aux fêtes qu'il se proposait d'y donner. Il arriva le 27 septembre 1808, à dix heures du matin, dans cette petite ville, d'ordinaire si calme, et qui allait, durant quelques jours, retentir de tous les bruits, de toutes les splendeurs du monde. Déjà le roi de Saxe et la plupart des princes de la confédération du Rhin s'y trouvaient réunis depuis la veille. A deux heures, l'empereur monta à cheval pour se rendre au devant du czar. Il le rencontra à deux lieues de la ville, venant de Weimar, où Alexandre était arrivé le 25 septembre avec son frère le grand-duc Constantin. Les deux souverains entrèrent ensemble à Erfurt, aux cris mille fois répétés de *Vive l'empereur Napoléon! Vive l'empereur Alexandre!* poussés par la cohue officielle accourue à leur rencontre.

Ils ne perdirent point de temps pour discuter les questions politiques qu'ils se proposaient de résoudre avant de se séparer. Toute la journée, ils en causaient ensemble, tandis que les diplomates dont ils s'étaient fait accompagner délibéraient entre eux sur les points litigieux. C'étaient, pour la France, MM. de Talleyrand et de Champagny, et pour la Russie M. de Romanzoff, vieux Russe, obstinément attaché à la politique de Pierre le Grand et de Catherine, et qui n'avait qu'un rêve, un but, l'annexion de Constantinople à la Russie. Les deux empereurs, malgré la gravité de leurs occupations, n'en consacraient pas moins une partie du jour à la promenade, à la chasse, à des revues; ils continuaient leur conversation à cheval. Le soir, on allait ensemble au théâtre. Napoléon avait envoyé tout exprès à Erfurt ses comédiens ordinaires du Théâtre-Français : Saint-Prix, Talma, Lafond, Damas, Lacave, Desprès, Varenne; et Mmes Raucourt, Duchesnois, Talma, Bourgoing, Rose Dupuis et Gros. La petite salle de spectacle de la ville avait été réparée et magnifiquement décorée pour recevoir les personnages plus ou moins augustes qui s'y pressaient chaque soir. On y joua successivement, dans les cinq premières journées, *Cinna, Andromaque, Britannicus, Zaïre* et *Mithridate*.

Septembre 1808.

Octobre 1808.

Le 3 octobre on représentait *Œdipe*. Au moment où, dans la première scène de cette pièce, Philoctète dit à son confident Dimas :

> L'amitié d'un grand homme est un bienfait des dieux,

on vit le czar Alexandre, par une attention délicate, se tourner vers l'empereur Napoléon, et lui prendre la main. Un murmure d'approbation s'éleva, paraît-il, du milieu de l'auditoire de rois et de princes qui se trouvaient là. Nous ne tarderons pas à savoir ce que valait cette amitié. Napoléon reçut mieux que des rois et des princes ordinaires à Erfurt, il y reçut des rois et des princes de la pensée, notamment Wieland et Gœthe, deux des plus grands écrivains de l'Allemagne. Un jour même, à Weimar, c'était le 6 octobre, à une fête donnée par le duc régnant, il s'entretint longtemps avec eux, et leur parla avec un certain dédain des drames de Shakspeare; il n'aimait point ce mélange de tragédie et de comédie; il lui fallait des *genres tranchés*, suivant sa propre expression; mot que ses flatteurs trouvèrent profond, et qui prouve que Napoléon se connaissait médiocrement en littérature. Cela ne l'empêcha pas, quelques jours après,

Octobre 1808.

d'envoyer à Gœthe la décoration de la Légion d'honneur, distinction qui n'ajoutait rien à la gloire du grand poète allemand.

Visite au champ de bataille d'Iéna.

La journée du lendemain fut employée à visiter le champ de bataille d'Iéna. Les deux empereurs déjeunèrent sous une tente que le duc de Weimar avait fait dresser à l'endroit même où Napoléon avait bivouaqué. Ce fut un singulier et triste spectacle que de voir les rois de Saxe, de Bavière, de Wurtemberg et tous les princes de la confédération germanique, faire eux-mêmes à l'empereur des Français les honneurs de ce champ de bataille, où une grande puissance allemande avait succombé avec tant de fracas. Mais tel était encore le prestige de Napoléon que ces princes allemands ne semblaient pas s'apercevoir à quel point ils faisaient bon marché de leur dignité nationale.

Ouvertures au czar à propos de mariage.

Napoléon, dont l'orgueil dépassait toutes les bornes, imaginait difficilement qu'on pût lui refuser quelque chose. Désireux de perpétuer sa dynastie, il nourrissait depuis longtemps le projet de divorcer d'avec Joséphine. Ce n'était pas son affection pour cette compagne vieillie de sa jeunesse qui l'arrêtait, il était incapable d'une faiblesse de cette nature, mais bien la difficulté de trouver une nouvelle épouse digne de lui; ce parvenu ne voulait entendre parler que d'une femme d'extraction royale. L'empereur Alexandre avait des sœurs dont on lui avait beaucoup vanté les charmes et les qualités. Napoléon songea à épouser la grande-duchesse Catherine, l'aînée de ces princesses, et il chargea M. de Talleyrand de sonder le czar à ce sujet. Le prince de Bénévent employa toutes les ressources de son esprit retors pour persuader au czar combien une alliance de famille entre lui et l'empereur des Français serait profitable à la Russie et à la France à la fois. Mais sa démarche n'eut pas tout le succès qu'on en espérait peut-être, soit que le czar, dans son

Octobre 1808.

orgueil de souverain d'ancienne race, se révoltât à l'idée de donner sa sœur à un empereur sans ancêtres; soit qu'il ne trouvât pas que Napoléon lui donnât une satisfaction suffisante.

La convention d'Erfurt.

L'empereur, en effet, après avoir pour ainsi dire accordé l'annexion de Constantinople à la Russie, s'était pris à réfléchir que l'abandon de cette vieille capitale de l'empire grec équivalait à la cession de l'Empire du monde. Il se ravisa donc. Tout ce qu'Alexandre et son ministre, M. de Romanzoff, purent obtenir, fut qu'il laisserait la Russie s'incorporer la Valachie et la Moldavie, lesquelles, jointes à la Finlande, étaient, à ses yeux, une compensation amplement suffisante des agrandissements de la France. C'était déjà énorme que de disposer, sans leur consentement, de populations qui n'avaient jamais manifesté le désir de se donner à la Russie. Mais les provinces danubiennes dépendaient de l'empire ottoman. Cela importait peu à nos deux autocrates. Il fut loisible à la Russie de faire immédiatement les démarches nécessaires pour obtenir de la Turquie, soit de gré, soit de force, la cession de ces deux provinces. Seulement, la Russie dut faire en sorte de ne point compromettre par son langage les relations d'amitié existant entre la France et la Porte ottomane. Moyennant cette légère concession, Napoléon se crut en paix avec sa conscience.

Les deux empereurs s'engagèrent à ne pas faire désormais l'un sans l'autre la paix ou la guerre, la France devant unir ses contingents à ceux de la Russie contre l'Autriche, si cette puissance refusait d'adhérer à l'annexion des provinces danubiennes. Ils convinrent aussi d'adresser à l'Angleterre de solennelles propositions de paix, et de ne signer qu'un traité qui assurerait, d'une part, à la Russie, la Finlande, la Moldavie et la Valachie, et de l'autre, à la France, tout ce qu'elle possédait, sans

OCTOBRE 1808. préjudice de la reconnaissance de Joseph Bonaparte comme roi d'Espagne.

Telle fut cette célèbre convention d'Erfurt, par laquelle deux monarques, presque aussi malhonnêtes l'un que l'autre, disposèrent arbitrairement du sort des peuples, après s'être entendus comme des larrons au sujet de l'Espagne et de la Finlande. Napoléon et Alexandre se séparèrent le 14 octobre 1808, non sans avoir mutuellement comblé leurs serviteurs de présents magnifiques, de crachats et de décorations.

Ce jour-là, après son lever, l'empereur reçut en audience de congé le baron de Vincent, qui avait assisté comme envoyé de l'Autriche, à cette réunion d'Erfurt, dont le véritable sens lui avait échappé complètement. L'affectation avec laquelle ce personnage avait été tenu à l'écart aurait déjà pu paraître un outrage à une cour plus susceptible que la cour de Vienne. Napoléon, après avoir traité le serviteur avec une hauteur dédaigneuse, le chargea pour son maître d'une lettre qui n'était qu'une sommation brutale à l'Autriche d'avoir à s'abstenir désormais de tout armement. « La meilleure politique aujourd'hui, lui disait-il, c'est la simplicité et la vérité. » De telles paroles, venant de l'homme le plus fourbe de son siècle, étaient une cruelle ironie. Cette lettre renfermait un germe de guerre à échéance plus ou moins éloignée. Mais une guerre avec l'Autriche semblait un jeu d'enfant à l'empereur. Comment cette puissance, qu'il avait vaincue seul, pourrait-elle lui résister, à lui et à son puissant allié, l'empereur de Russie, avec lequel il venait de contracter une amitié éternelle?

Un jour, pendant la réunion d'Erfurt, au moment de se mettre à table, le czar, en voulant retirer son épée, s'aperçut qu'il l'avait oubliée; Napoléon, détachant aussitôt la sienne, la lui offrit de son air le plus aimable. « Je l'accepte, lui dit son hôte, comme une marque de votre

amitié. Votre Majesté est bien certaine que je ne la tirerai jamais contre elle (1). » En effet, ils s'étaient bien promis de rester amis pour toujours. Le 14 octobre 1808, à midi, l'empereur, accompagné de toute sa cour, se rendit chez le czar pour lui faire ses adieux. Ils montèrent ensemble en voiture et ne se séparèrent qu'à une lieue d'Erfurt, sur la route de Weimar, au même endroit où ils s'étaient rencontrés un peu plus de quinze jours auparavant. En se séparant, ils s'embrassèrent étroitement, se jurèrent de nouveau une amitié éternelle, se promirent de se revoir : serment de princes, promesses de cour! Ces deux souverains ne devaient plus se retrouver en face l'un de l'autre que les armes à la main, et il était réservé au czar Alexandre d'être l'instrument de la ruine de celui dont il avait salué l'amitié comme un bienfait. OCTOBRE 1808.

(1) *Mémoires sur l'intérieur du palais impérial*, par M. de Bausset, t. I, p. 325.

CHAPITRE SEPTIÈME

Ignorance des affaires d'Espagne en France. — Désespoir du roi Joseph. — Arrivée de l'empereur à Saint-Cloud. — L'armée d'Espagne. — Ouverture de la session législative. — Adresse du Corps législatif. — Départ de l'empereur pour l'Espagne. — Vaines ouvertures à l'Angleterre. — Situation de l'Espagne. — Une armée anglaise en Espagne. — Reprise des hostilités. — Arrivée de Napoléon en Espagne. — Prise et pillage de Burgos. — Décret de mise hors la loi contre le duc de l'Infantado et autres. — Bataille d'Espinosa. — Opérations de Ney et de Lannes en Vieille-Castille et en Aragon. — Bataille de Tudela. — Combat de Somo-Sierra. — L'armée française devant Madrid. — Entrée des Français à Madrid. — Suppression de l'inquisition et des droits féodaux. — Proclamation aux Espagnols. — Prise de Roses. — Madrid rappelle Joseph. — *Te Deum* à Notre-Dame. — Les drapeaux de Burgos et le Corps législatif. — Insolence de l'empereur à l'égard du Corps législatif. — Le code d'instruction criminelle et le budget de 1809. — Situation de l'armée d'Espagne vers la fin de décembre. — Mouvements de l'armée anglaise. — L'empereur marche contre les Anglais. — Le général Lefebvre-Desnouettes prisonnier. — Poursuite de l'ennemi. — Brusque revirement dans les résolutions de l'empereur. — Échec des Anglais à Prieros. — Napoléon à Valladolid. — Entrée des Français à Lugo. — Bataille de la Corogne. — Mort du général Moore. — Exécutions ordonnées par l'empereur. — Soumission du roi Joseph. — Départ de l'empereur pour Paris. — Combat d'Uclès. — Rentrée du roi Joseph à Madrid. — Retour de l'empereur à Paris. — L'opinion publique en France. — Violente sortie contre M. de Talleyrand. — Les grands corps de l'État aux Tuileries. — Le cardinal Fesch, archevêque de Paris. — Préparatifs de guerre. — Recrutement forcé de la jeunesse. — Concentration des armées françaises. — Deuxième siège de Saragosse. — Prise de Saragosse. — Les véritables causes de la nouvelle guerre contre l'Autriche. — Exaspération de l'Allemagne. — Forces autrichiennes. — Action diplomatique de l'Autriche. — Attitude du czar Alexandre. — Forces de l'armée française. — Instructions données par l'empereur. — Grâce accordée à l'ex-marquis de Saint-Simon. — Entrée des Autrichiens en Bavière. — Départ de l'empereur pour l'armée.

Octobre 1808.

Ignorance des affaires d'Espagne en France.

On ignorait généralement en France les douloureuses péripéties de l'expédition d'Espagne, les circonstances cruelles de la capitulation de Baylen, le ravage des provinces espagnoles, et surtout l'exécration vouée au nom français dans la péninsule. On ne savait point par quels moyens frauduleux et par quelles menaces Napoléon était parvenu à se faire céder la couronne de Charles IV, car depuis la publication du traité de Bayonne il avait été sévèrement interdit aux journaux de dire quoi que ce fût sur la famille royale d'Espagne (1). Le gouvernement se réservait de présenter lui-même les choses à sa façon. C'est ainsi que l'affaire de Baylen n'était qu'un accident dû à un général qui n'avait pas su diriger son armée, et qui ensuite avait montré dans les négociations encore moins de courage civil et d'habileté. Quant à la guerre, véritable guerre de l'indépendance, qui avait mis toute l'Espagne sur pied, soulevé toutes les campagnes de la péninsule, et fait sortir les moines de leurs couvents, c'était une guerre civile déchaînée par l'Angleterre, et dont l'issue, assurait l'organe officiel, ne saurait être douteuse (2). Mais l'empereur ne se faisait pas d'illusion sur la gravité du soulèvement de l'Espagne, et la preuve en est dans le prodigieux déploiement de forces auquel il se crut obligé d'avoir recours pour essayer de le réduire.

Désespoir du roi Joseph.

Le roi Joseph, après sa sortie de Madrid, lui avait écrit, des bords de l'Ebre, une lettre désespérée. Les hautes classes, lui mandait-il, avaient fini par suivre elles-mêmes le mouvement populaire. Il ne restait pas un seul Espagnol attaché à sa cause. Le pauvre prince regrettait amèrement son paisible royaume de Naples; il n'eût pas mieux demandé que d'y retourner; mais, comme on l'a vu, l'empereur avait disposé de la couronne

(1) Voy. *Témoignages historiques*, par M. Desmarest, chef de la haute police sous l'Empire, p. 222.

(2) Voy. le *Moniteur* du 5 septembre 1808.

Octobre 1808.

de Naples en faveur de son beau-frère Murat. Celui-ci en avait pris possession depuis le 5 septembre, et l'enthousiasme, de plus ou moins bon aloi, avec lequel il avait été reçu par la population napolitaine depuis Portella, première limite de ses nouveaux États, jusqu'à sa capitale, n'était pas de nature à lui faire souhaiter une autre situation. L'empereur, d'ailleurs, n'avait plus de couronne à sa disposition. Il réservait le grand-duché de Berg au dernier fils de la reine Hortense, Charles-Napoléon-Louis. Quant au trône de Portugal, qu'il aurait aussi voulu donner en apanage à l'un des siens, la capitulation de Cintra n'était pas faite pour encourager les prétendants. Il ne lui restait donc qu'à imposer par la force son frère Joseph aux Espagnols. C'est ce qu'il crut pouvoir accomplir dans une campagne dont les succès rapides n'en devaient pas moins aboutir à des désastres suprêmes.

Arrivée de l'empereur à Saint-Cloud.

Il avait quitté Erfurt le 16 octobre 1808, après avoir reçu les adieux des rois, princes et autres personnages qui étaient venus lui faire cortège. Il arriva au palais de Saint-Cloud le 18 octobre, à neuf heures et demie du soir. A peine de retour, il donna les ordres nécessaires pour échelonner des forces imposantes le long du Rhin, à cause de ses relations tendues avec l'Autriche, et pour envoyer de nouveaux contingents en Espagne, où il se disposait à aller très prochainement prendre lui-même la direction des opérations militaires. Il divisa l'armée d'Espagne en huit corps placés sous le commandement des maréchaux Victor, Soult, Moncey, Lefebvre, Mortier, Ney, et des généraux Gouvion Saint-Cyr et Junot. Le maréchal Bessières, dont le corps d'armée passait entre les mains du maréchal Soult, prit le commandement de la cavalerie de réserve, et le général Wolther fut mis à la tête de la garde impériale. Cela formait, y compris les cent mille hommes qui se trouvaient déjà dans la pénin-

L'armée d'Espagne.

OCTOBRE 1808.

sule, une masse de deux cent cinquante mille combattants. On voit à quels prodigieux efforts l'empereur fut obligé d'avoir recours pour réduire l'insurrection espagnole, et récolter les bénéfices du guet-apens de Bayonne. Il lui fallait une armée de deux cent cinquante mille hommes, composée, en partie, des premiers soldats du monde, pour combattre quelques milliers de troupes régulières espagnoles et les paysans, qui s'étaient levés en foule au cri d'indépendance et de liberté poussé par de généreux citoyens. Ces paysans, il est vrai, sentaient brûler en eux la flamme vive de la patrie, et nous verrons leur courage se retremper dans les défaites successives qu'ils allaient d'abord éprouver.

Ouverture de la session législative.

Un des premiers soins de Napoléon, à son retour, fut de présider la séance d'ouverture du Corps législatif, qui avait été convoqué pour le 25 octobre, et dont les sessions devenaient de plus en plus irrégulières. Cette assemblée servile avait encore pour président, cette année, M. de Fontanes, qu'un décret récent avait appelé aux fonctions de grand-maître de l'Université, à laquelle, à partir du 1er janvier 1809, l'enseignement public devait être exclusivement confié dans tout l'Empire. Le 25 octobre 1808, l'empereur se rendit en grand appareil au Corps législatif. Dans un discours bref et saccadé, il annonça aux députés des départements au Corps législatif, comme il les appelait, qu'une partie de son armée marchait contre celle que l'Angleterre avait débarquée en Espagne. Pas un mot de la guerre d'indépendance entreprise par le peuple espagnol. Il semblait, au contraire, qu'il s'en allait le défendre contre les attaques de l'Angleterre. « Je pars dans peu de jours, dit-il, pour me mettre moi-même à la tête de mon armée, couronner dans Madrid le roi d'Espagne, et planter mes aigles sur les murs de Lisbonne. » De l'entrevue d'Erfurt, il dit peu de chose, sinon que la première pensée de l'empereur de Russie, comme la sienne, avait été une pensée de paix, et qu'ils étaient tous deux d'accord et invariablement unis pour la paix comme pour la guerre. Belle promesse, qui ne devait jamais se réaliser. Les paroles impériales furent accueillies avec l'enthousiasme accoutumé.

OCTOBRE 1808. Adresse du Corps législatif.

Le surlendemain, une députation de vingt-cinq membres du Corps législatif se rendit aux Tuileries pour déposer aux pieds de l'empereur et roi une adresse de félicitations et de remerciements en réponse au discours du trône. Ce qu'il y eut de plus remarquable dans cette adresse, pâle et plate comme tous les morceaux de ce genre sous le premier Empire, ce fut son silence absolu sur les affaires de l'Espagne, dont le nom n'était même pas prononcé. Il y avait là comme une tendance d'opposition muette. On s'y plaignait même, à mots couverts, des absences beaucoup trop répétées du chef de l'État. « Déjà vous abandonnez la France, qui, depuis tant d'années, vous a vu si peu de jours; vous partez, et je ne sais quelle crainte, inspirée par l'amour et tempérée par l'espérance, a troublé toutes les âmes... » L'empereur ne s'aperçut pas, ou fit semblant de ne pas s'apercevoir du blâme implicite caché sous ces réticences. Il se borna à répondre que son devoir et ses inclinations le portaient à partager les dangers de ses soldats, et que son retour dans sa capitale serait prompt. Deux jours après (29 octobre), il partit pour l'Espagne, où il se flattait, fort témérairement, d'écraser la puissance britannique.

Départ de l'empereur pour l'Espagne.

Vaines ouvertures à l'Angleterre.

L'empereur et le czar, pour se conformer à l'une des clauses de la convention d'Erfurt, avaient bien envoyé chacun un émissaire à Londres, afin de sonder le terrain et de faire des ouvertures de paix au cabinet britannique; mais, en prenant pour base de toute négociation celle de l'*uti possidetis*, les deux souverains étaient sûrs d'avance de n'aboutir à aucun résultat. L'Angleterre, en effet, se

OCTOBRE 1808.

fût donné le plus sanglant des démentis en subissant pour ainsi dire les conditions de cet empereur qu'elle combattait avec tant d'acharnement depuis si longtemps. Le moment était mal choisi, d'ailleurs, pour lui proposer de telles conditions, car la capitulation de Baylen et celle de Cintra avaient surexcité tous les esprits en Angleterre. On y voyait comme un présage certain de la chute prochaine du colosse impérial. Et puis, il était inadmissible que l'Angleterre abandonnât le peuple espagnol, cet ancien allié de la France, devenu, grâce au génie profond de l'empereur Napoléon, notre plus irréconciliable ennemi. Le cabinet britannique exigea donc, comme condition *sine quâ non*, l'admission de la nation espagnole dans les négociations futures. Cette exigence, très légitime du reste, équivalait à un refus de traiter, car Napoléon aurait mis le feu aux quatre coins de la France plutôt que d'abandonner ses projets sur l'Espagne. Lui-même ne crut pas au succès d'une démarche purement illusoire. Aussi, dans son discours au Corps législatif, s'était-il plu à remercier la Providence, qui avait permis que l'Angleterre quittât son asile des mers pour venir, sur le continent, s'offrir à ses coups.

NOVEMBRE 1808.

L'empereur arriva le 3 novembre 1808 à Bayonne, où son fidèle Berthier, le prince de Neufchâtel, l'avait précédé de quelques jours. Son premier soin fut de faire arrêter et traduire devant les tribunaux un certain nombre de fournisseurs infidèles, dont les déprédations avaient amené un retard fâcheux dans les fournitures d'habillement de la troupe (1). Ce spoliateur en grand était sévère pour les malfaiteurs d'étage inférieur. Cet exemple donné, il passa la frontière, et se rendit immédiatement à Vittoria, où son frère, le roi Joseph, avait établi son quartier général.

(1) Voy. à ce sujet le *Moniteur* du 10 novembre 1808, nº 315.

NOVEMBRE 1808.

Situation de l'Espagne au moment de l'arrivée de l'empereur.

La capitulation de Baylen, la délivrance de la capitale, la levée du siège de Saragosse et la retraite du roi Joseph avaient surexcité au dernier point l'enthousiasme du peuple espagnol. On ne parlait de rien moins, dans la péninsule, que d'organiser une armée de trois à quatre cent mille hommes, de poursuivre nos troupes l'épée dans les reins, et de reporter la guerre sur le territoire français. Malheureusement, comme il arrive trop souvent, les différentes juntes insurrectionnelles se jalousaient, ne pouvaient s'entendre entre elles. Cependant, comme en définitive le sentiment d'un patriotisme ardent dominait toutes les autres passions, un accord finit par se faire. Vingt-cinq délégués des juntes provinciales se réunirent à Aranjuez et y formèrent, sous la présidence d'un ancien ministre de Charles III, M. Florida Blanca, une junte centrale, dont tous les généraux reconnurent l'autorité. Toutes les forces espagnoles, régulières ou non, furent partagées en un certain nombre de divisions ayant pour commandants les généraux Castanos, Reding, Coupigny et La Séna, qui avaient contraint le général Dupont à mettre bas les armes, le général Palafox, ce glorieux défenseur de Saragosse, les généraux Blake et Gregorio de la Cuesta, et enfin le marquis de la Romana qui, envoyé jadis pour servir en Allemagne dans les rangs de l'armée française, était parvenu à s'échapper avec toute sa division, à la première nouvelle du soulèvement de l'Espagne, et qui s'était empressé de venir servir la cause de l'indépendance de son pays. De ces différentes divisions, la junte centrale forma quatre principaux corps d'armée, placés sous les ordres suprêmes des généraux Castanos, Blake, La Romana et Palafox. Leur effectif pouvait s'élever en tout à cent et quelques mille hommes. C'était peu sans doute à opposer aux deux cent cinquante mille combattants avec lesquels Napoléon se préparait à tomber sur la malheureuse Espagne; mais le peuple espagnol avait

Novembre 1808.

pour lui ses montagnes, la nature de son climat, et enfin son patriotisme indomptable.

Une armée anglaise en Espagne.

L'Espagne pouvait, en outre, compter sur le concours efficace des Anglais, non seulement sur mer, mais sur terre. Le gouvernement britannique avait, en effet, pris la résolution de débarquer une armée dans la péninsule, et trente à trente-cinq mille hommes, sous les ordres de Sir John Moore, s'acheminaient vers la Vieille-Castille en même temps que cent mille Français franchissaient les Pyrénées.

Reprise des hostilités.

Au moment où l'empereur se disposait à venir se mettre à la tête de ses troupes, les hostilités, suspendues depuis l'affaire de Baylen, reprenaient avec vigueur. Le maréchal Ney, marchant sur Logrono, avait rejeté l'ennemi à quelques lieues de l'Ebre et lui avait infligé des pertes sérieuses, tandis que le maréchal Moncey refoulait les Espagnols dans la ville de Lerin, et leur faisait douze cents prisonniers. De son côté le maréchal Lefebvre, ayant avec lui la division Levol, celle du général Sébastiani et les contingents allemands et hollandais, marcha contre les troupes du général La Romana (1) et du général Blake, qui étaient sorties de Bilbao pour l'inquiéter, les attaqua avec une rare impétuosité, les poursuivit pendant toute la journée du 1er novembre, et entra dans Bilbao. Quelques jours après, les Espagnols, ayant reçu du renfort, se présentèrent sur les hauteurs de Guenès. Le vieux maréchal, malgré la position avantageuse où ils étaient retranchés, alla résolûment à eux, perça leur centre, et les poursuivit longtemps dans les gorges de Valmaseda, après leur avoir tué, blessé ou pris près de

(1) Le premier bulletin de l'armée d'Espagne, par une odieuse ironie, qualifie de traître le général La Romana. Traiter de traître le général La Romana pour être accouru, au péril de sa vie, au secours de sa patrie menacée dans son indépendance, c'est là, on l'avouera, une plaisanterie un peu forte. (Voy. le *Moniteur* du 16 novembre 1808.)

Novembre 1808.

quatre mille hommes. Le corps tout entier de Blake aurait été pris s'il n'avait pas trouvé une retraite assurée dans les montagnes presque inaccessibles de Saint-Ander et de Bilbao. La campagne commençait mal pour les soldats de l'indépendance.

Arrivée de Napoléon en Espagne. Prise et pillage de Burgos.

L'arrivée de Napoléon n'était pas faite pour rétablir leurs affaires. Elle fut signalée par la prise de Burgos, dont le maréchal Soult se rendit maître dans la journée du 10 novembre, après avoir mis en complète déroute l'armée de l'Estramadure, venue à marches forcées de Madrid pour défendre cette ville. Nous étions entrés pêle-mêle dans Burgos avec l'ennemi. Quelques soldats espagnols, retranchés dans les maisons, ayant tiré sur nos troupes par les fenêtres, ce fut un prétexte pour livrer la ville à toutes les horreurs du pillage. On fit main basse sur les objets les plus précieux, on viola des femmes; il y en eut une, la tourière d'un couvent, à qui sa fraîcheur et sa bonne mine valurent de subir les outrages d'une vingtaine de soldats. Le soir, les feux de bivouac furent alimentés par des guitares, des mandolines et une foule de meubles enlevés dans les maisons. On voyait des soldats, gravement assis sur des fauteuils de damas cramoisi et dont les bois étaient dorés, fumer leurs pipes en écumant la marmite ou en faisant rôtir des gigots (1). Après cet exploit, le maréchal duc de Dalmatie se dirigea sur Villarcayo et Reynosa, à la poursuite des restes de l'armée de Galice, qui avait déjà à ses trousses les troupes du maréchal Victor et celles du duc de Dantzig, et qu'on espérait prendre tout entière.

Décret de mise hors la loi contre le duc de l'Infantado et autres.

Le lendemain même de l'occupation de Burgos, l'empereur vint y établir son quartier général. Le 12 novembre, il rendit un décret de mise hors la loi contre les

(1) *Mémoires sur l'intérieur du palais*, par M. de Bausset, ancien préfet du palais. M. de Bausset, admirateur fanatique de l'Empire, ne l'oublions pas, raconte ces faits comme en ayant été témoin.

NOVEMBRE 1808.

ducs de l'Infantado, de Medina, de Santa-Cruz, Fernand-Nunez, d'Altamora, Cevallos et l'évêque de Saint-Ander, pour s'être ralliés à la junte centrale après avoir prêté serment au roi Joseph. Il ordonna, de plus, la confiscation de leurs biens. Sans doute, ils avaient eu tort de jurer fidélité au roi Joseph ; mais ils ne l'avaient fait que contraints et forcés, et un historien français ne peut leur imputer à crime d'avoir déserté le camp de l'usurpateur pour embrasser la cause de l'indépendance de leur pays. Rien de curieux, du reste, comme le sans-façon avec lequel Napoléon traitait les défenseurs de la liberté espagnole. Dans son quatrième bulletin, daté de Burgos, il les appelle « les compatriotes de don Quichotte. » Impossible, dit-il, « de trouver de plus mauvaises troupes, soit dans les montagnes, soit dans la plaine ». Il semble ne pas s'apercevoir, en les traitant ainsi, qu'il diminue singulièrement le mérite des victoires de ses soldats. L'Espagne n'est plus, à ses yeux, qu'une nation châtrée par les moines et l'inquisition. Le vénérable et glorieux président de la junte centrale d'Aranjuez, Florida Blanca, n'est qu'un anglo-franc, aveugle, soumis à la dévotion la plus superstitieuse (1). Et ainsi du reste. On sent trop percer, sous ces moqueries injurieuses, l'amer dépit d'une résistance que des échecs multipliés ne pouvaient abattre.

Bataille d'Espinosa.

L'armée de l'Estramadure, atteinte dans la plaine d'Espinosa, fut presque entièrement détruite le 11 novembre 1808 par les corps des maréchaux Victor et Lefebvre. Le maréchal Soult enleva de son côté, à Reynosa, tous les parcs, magasins et bagages de cette armée. Elle avait perdu vingt mille hommes, tués ou pris, soixante pièces de canon, toutes ses armes et munitions ; douze de ses généraux étaient morts ; Blake et les débris de son armée

(1) Voy. le 4e bulletin de l'armée d'Espagne au *Moniteur* du 22 novembre 1808.

NOVEMBRE 1808.

durent se jeter dans les montagnes des Asturies. L'infortuné général écrivit, dès le lendemain, au gouvernement de la junte centrale qu'il n'y avait plus à compter sur son armée. La junte ne pardonna pas au général Blake son irréparable défaite ; elle ne lui pardonna pas surtout d'avoir désespéré, de n'avoir pas eu plus de foi dans le succès ; et elle lui retira son commandement pour le donner au général La Romana, sous les ordres duquel elle mit également l'armée de Castanos, jugé trop mou pour agir en Aragon.

Opérations de Ney et de Lannes en Castille et en Aragon.

Tandis que le maréchal Soult s'enfonçait dans les Asturies et pénétrait dans Saint-Ander, dont l'évêque, un des plus fanatiques champions de l'indépendance, parvint à se sauver à bord d'une frégate anglaise, tandis que, de son côté, le général Gouvion Saint-Cyr entreprenait le siège de Roses, les maréchaux Ney, Lannes et Moncey commençaient à agir dans la Nouvelle-Castille et en Aragon, qu'occupaient Castanos et Palafox, à la tête de soixante-dix mille hommes. Le duc d'Elchingen (Ney) se porta, le 22 novembre, sur Soria, l'ancienne Numance. Il y entra sans éprouver de résistance, pour ainsi dire, et en fit désarmer les habitants ; puis il échelonna ses régiments le long de la route de Saragosse à Madrid, son avant-garde se dirigeant vers Agreda. Le jour même où Ney pénétrait dans Soria, les ducs de Montebello et de Conegliano (Lannes et Moncey) faisaient leur jonction au pont de Lodosa pour agir de concert contre les forces espagnoles.

Bataille de Tudela.

Les corps réunis de Lannes et de Moncey pouvaient compter une trentaine de mille hommes. Le 23 novembre, à la pointe du jour, notre avant-garde rencontra l'armée ennemie, forte de quarante mille hommes environ. Cette armée avait sa droite en avant de Tudela, tandis que sa gauche s'étendait en arrière sur une ligne de plus d'une lieue, disposition tout à fait vicieuse, qui paralysait une

NOVEMBRE 1808.

partie de ses forces. Le maréchal Lannes, ayant reçu avis de la présence de l'ennemi, prit aussitôt ses dispositions pour l'attaque. A neuf heures du matin, les colonnes de l'armée française se déployèrent avec un tel ordre et un tel ensemble qu'on eût pu croire qu'elles opéraient sur un champ de manœuvre. L'affaire ne fut pas de bien longue durée; toutes nos pièces d'artillerie n'étaient pas encore rangées en batterie que la bataille était gagnée pour nous. La droite de l'ennemi, commandée par Palafox, ne put soutenir le choc impétueux des divisions Maurice Mathieu et Lefebvre. La gauche, aux ordres de Castanos, qui n'avait pas encore résigné son commandement, ne fit pas meilleure contenance. Elle abandonna le champ de bataille, en laissant toute son artillerie et un nombre considérable de prisonniers entre nos mains. Cette malheureuse armée avait eu affaire à nos meilleures troupes. Près de quatre mille Espagnols, tant tués que blessés, demeurèrent sur le terrain ; trois mille furent pris avec sept drapeaux et trente pièces de canon. Les débris de l'armée de Palafox et de Castanos furent poursuivis jusqu'à Mollen, dans la direction de Saragosse, et jusqu'à Tarragone, dans la direction d'Agreda. Le général Maurice Mathieu ramassa en route plus de cinq mille prisonniers, appartenant tous aux troupes de ligne, car il n'était pas fait grâce aux paysans armés que l'on rencontrait, on les tuait comme des chiens. C'est ainsi que le grand Napoléon honorait le courage malheureux et traitait les généreux citoyens qui s'étaient levés pour la défense de leur pays. Fatal exemple, qui plus tard ne sera que trop suivi à notre égard, quand, à notre tour, il nous faudra défendre pied à pied le sol sacré de la patrie.

Combat de Somo-Sierra.

Trois batailles, celle de Burgos, celle d'Espinosa et celle de Tudela, avaient suffi pour disperser les forces insurrectionnelles et nous ouvrir le chemin de la capitale. Le 29 novembre 1808, l'empereur transporta son

NOVEMBRE 1808.

quartier général à Bozeguillas, village situé à trois lieues du Somo-Sierra. Le passage de cette montagne était défendu par une division espagnole de treize mille hommes de l'armée de réserve. La position semblait inexpugnable, mais elle ne put tenir contre l'impétuosité des troupes du maréchal Victor. Attaqué dans la journée du 30, l'ennemi opposa en vain à nos troupes une résistance énergique. Canons, fusils, drapeaux, soldats, tout fut pris ou dispersé. Les ennemis qui ne furent pas sabrés ne s'échappèrent qu'en s'éparpillant dans les montagnes. Madrid n'était plus protégé que par ses murailles, à peu près semblables au mur d'enceinte qui alors entourait Paris.

L'armée française devant Madrid.

L'armée française arriva le 2 décembre 1808 devant Madrid, sans avoir rencontré un seul Espagnol. L'empereur établit son quartier général à une très faible distance de la capitale, dans une petite maison de campagne appartenant à la mère du duc de l'Infantado, et, le jour même, il fit sommer la ville de se rendre. La junte centrale était partie pour Badajoz, à la nouvelle du combat malheureux de Somo-Sierra. Elle avait été immédiatement remplacée par une junte militaire, que présidait le général Castelar, ayant sous ses ordres le général Morla, capitaine général de l'Andalousie et inspecteur général de l'artillerie. Il n'y avait dans Madrid que quatre ou cinq mille hommes de troupes de ligne; mais une foule de paysans armés s'y étaient réfugiés, et toute la population ouvrière refusait de se rendre sans combat. Les rues étaient barricadées, les maisons crénelées, les fenêtres matelassées; tout était prêt pour une résistance désespérée. Aux sonneries des cloches de toutes les églises, qui appelaient les citoyens aux armes, se mêlaient les lamentations d'un certain nombre d'habitants qui, désespérant du succès de la lutte, suppliaient qu'on n'exposât pas la ville à toutes les horreurs d'un assaut. Le

Décembre 1808.

marquis de Peralès, corrégidor de Madrid, fut égorgé par quelques hommes égarés, qui l'accusaient d'avoir fait mettre du sable dans les cartouches.

Toute conciliation paraissant impossible, l'empereur ordonna au général Maison de s'emparer des faubourgs; le maréchal Victor employa toute la nuit à placer son artillerie dans les endroits désignés pour l'attaque. Vers minuit, le prince de Neufchâtel (maréchal Berthier) adressa une nouvelle sommation au président de la junte militaire. Celui-ci réclama un délai jusqu'au lendemain, ne pouvant répondre, dit-il, sans consulter les autorités constituées et sans connaître les intentions du peuple. Mais déjà trente pièces d'artillerie, disposées par le général Sénarmont, avaient commencé le feu, et ouvert une brèche aux murs du Retiro. Des voltigeurs de la division Villatte, ayant passé par la brèche, culbutèrent en un clin d'œil les défenseurs du Retiro. Les postes importants de l'Observatoire, l'hôtel de Medina-Celi, la grande caserne, la manufacture de porcelaine et tous les débouchés mis en état de défense tombèrent successivement entre nos mains. A onze heures, le prince de Neufchâtel écrivit de nouveau au général Castelar pour l'engager à arborer le pavillon blanc, et à envoyer des commissaires chargés de traiter de la reddition de la ville. En attendant la réponse de la junte, il fit cesser le feu sur tous les points. Peu d'instants après, le général Morla se présenta au quartier général. Il demanda toute la journée du 4 pour faire entendre raison au peuple. Napoléon le harangua d'une façon quelque peu brutale; il lui reprocha, entre autres choses, d'avoir, lui capitaine général de l'Andalousie, ouvert le feu contre la flotte française à Cadix, et violé la capitulation de Baylen. « Voilà, s'écria-t-il, comme l'injustice et la mauvaise foi tournent toujours au préjudice de ceux qui s'en sont rendus coupables. » Ces paroles étaient

Décembre 1808.

bien placées dans la bouche de l'homme qui, pour s'emparer de la couronne d'Espagne, n'avait pas reculé devant les moyens les plus frauduleux et les plus criminels (1). Napoléon ne voulut accorder à l'envoyé de la junte militaire que jusqu'au lendemain six heures du matin, menaçant de passer toutes les troupes par les armes, si le lendemain, à l'heure indiquée, la ville ne s'était pas soumise.

Entrée des Français à Madrid.

Continuer une résistance inutile, c'était exposer la capitale à subir le sort de Cordoue, de Burgos et d'autres villes pillées par nos troupes; la junte militaire le comprit. Le général Castelar et ses soldats s'échappèrent pendant la nuit par les portes de l'Ouest et du Sud, que les Français n'occupaient pas, et, le 4 décembre, à six heures du matin, les généraux Morla et don Fernando de la Vera vinrent apporter à la tente du major général Berthier la soumission de la ville, dont le général Belliard prit immédiatement le commandement.

Suppression de l'Inquisition et des droits féodaux.

A peine entré dans Madrid, l'empereur destitua les membres du conseil de Castille « comme lâches et indignes d'être magistrats d'une nation brave et généreuse. » Leur crime, aux yeux de Napoléon, était précisément ce qui doit leur être un titre d'honneur aux yeux de la postérité. L'empereur fut mieux inspiré en abolissant, par décrets du même jour (4 décembre 1808), le tribunal de l'Inquisition et les droits féodaux, en réduisant des deux tiers le nombre des couvents, et en supprimant, à partir du 1er janvier 1809, les barrières militaires qui existaient de provinces à provinces.

Proclamation aux Espagnols

Malheureusement, les meilleures choses, octroyées par l'étranger excipant du droit de conquête, ne peuvent être reçues avec reconnaissance par une nation qui a le sentiment de sa fierté, et qui ne fait pas bon marché de son

(1) Voy. les paroles prêtées à l'empereur dans le 14e bulletin de l'armée d'Espagne (*Moniteur* du 16 décembre 1808.)

Décembre 1808.

indépendance. L'empereur eut surtout le tort, dans une proclamation en date du 7 décembre, de faire sentir aux Espagnols qu'aux droits qu'il prétendait tenir des princes de la dernière dynastie, il avait ajouté le droit de conquête. Il avait beau se targuer de vouloir être leur libérateur, les libérateurs de cette espèce ne seront jamais bien reçus par un peuple généreux. Et quelle imprudence dans les dernières paroles de cette proclamation : « ...Si vous ne répondez pas à ma confiance, il ne me restera qu'à vous traiter en provinces conquises et à placer mon frère sur un autre trône. Je mettrai alors la couronne d'Espagne sur ma propre tête, et je saurai la faire respecter des méchants; car Dieu m'a donné la force et la volonté nécessaires pour surmonter les obstacles. » Cette fanfaronnade, dont l'empereur Napoléon était d'ailleurs trop coutumier, n'était guère de nature à ramener les patriotes espagnols. Ainsi, c'était pour assurer la couronne d'Espagne à son frère, qu'une nation dans laquelle nous avions trouvé une alliée fidèle, était dévastée par nos soldats, que des femmes étaient violées, des villes pillées, que des milliers d'Espagnols étaient passés par les armes. La suite de ce récit fera voir que les patriotes espagnols qui ne désespérèrent pas du salut de leur pays avaient raison, car il y a quelque chose de plus fort que les plus redoutables armées et que les capitaines les plus expérimentés, c'est l'abnégation patriotique, la foi dans une cause juste, et la résolution bien arrêtée de tout souffrir plutôt que de supporter la domination étrangère.

Tout alors cependant paraissait perdu. La division du général Lassalle avait poursuivi jusqu'à Talavera de la Reyna, ville considérable située dans la belle vallée du Tage, les débris de l'armée qui avait combattu à Somo-Sierra. Là, nos troupes virent, accroché à une potence, le cadavre du général don Benito San-Juan, que ses

Décembre 1808.

soldats avaient pendu dans un moment de folle terreur, comme s'il eût été cause de leur défaite. C'était un crime affreux sans doute, et l'empereur eut raison de le flétrir dans un de ses bulletins (1); mais il aurait dû se dire que le véritable meurtrier, c'était lui.

Prise de Roses. Madrid rappelle Joseph.

La ville de Roses capitula, le 6 décembre, entre les mains du général Gouvion Saint-Cyr. La prise de cette ville, qui assurait nos communications avec la France par la Catalogne, découragea un certain nombre d'Espagnols, surtout dans la bourgeoisie, le clergé et la noblesse. Il se trouva, à Madrid, un corrégidor assez lâche pour engager le conseil municipal à réclamer de l'empereur la présence du roi Joseph dans sa capitale. Il fallait choisir, dit-il, le 9 décembre, en séance municipale, entre l'autonomie nationale, avec don Joseph-Napoléon I[er] pour roi, et la perspective pour l'Espagne de n'être plus qu'une simple province française. Cette considération détermina le vote des membres du conseil. Le roi Joseph eut ainsi l'air d'être rappelé par la libre volonté du peuple espagnol.

Te Deum à Notre-Dame.

Pendant que cette comédie se jouait à Madrid, on célébrait pieusement, en France, les victoires de Burgos, d'Espinosa, de Tudela, de Somo-Sierra, et l'entrée des troupes françaises dans la capitale de l'Espagne. Tous les évêques de l'Empire avaient reçu l'ordre de faire chanter un *Te Deum* dans leurs églises. La cérémonie eut, à Notre-Dame de Paris, un caractère d'une solennité toute particulière. Tout le monde officiel, sénateurs, députés, conseillers d'État, magistrats, y assista en corps. On y vit notamment le cardinal Maury, qui, au début de la Révolution, avait tant bataillé pour la monarchie légitime, et qui, à présent, venait humblement s'abaisser devant un usurpateur.

(1) Voy. le 18[e] bulletin de l'armée d'Espagne, dans le *Moniteur* du 25 décembre 1808.

DÉCEMBRE 1808.

Les drapeaux de Burgos et le Corps législatif.

Napoléon n'ignorait pas combien cette fatale expédition d'Espagne était impopulaire en France ; aussi, pour nous servir d'une expression populaire, ne négligeait-il aucune occasion de la faire mousser. C'est ainsi qu'il avait envoyé au Corps législatif, qui, l'on s'en souvient, avait accueilli assez froidement la nouvelle de cette expédition, une douzaine de drapeaux pris à Burgos. La simple annonce de cet envoi avait rempli d'enthousiasme cette triste assemblée. « Que les députés des départements, avait écrit l'empereur, y voient le désir que j'ai de leur donner une preuve de mon estime (1) ». Sur la proposition de M. Bruneau-Beaumetz, on résolut d'envoyer une députation à l'impératrice afin de déposer à ses pieds l'hommage de la reconnaissance et de l'admiration du Corps législatif pour son *auguste époux*. Cette députation, ayant à sa tête le président Fontanes, se rendit aux Tuileries pour offrir à l'impératrice les vœux du Corps législatif. « Monsieur le président, répondit l'impératrice Joséphine, d'après les journaux du temps, je suis infiniment sensible à la démarche du Corps législatif, et très satisfaite que le premier sentiment que Sa Majesté ait éprouvé après sa victoire ait été pour le *Corps qui représente la nation.* »

Insolence de l'empereur à l'égard du Corps législatif

Cette réponse, on le voit, n'avait rien de subversif pour les constitutions de l'Empire. Le Corps législatif représentait fort mal la nation, mais enfin c'était toujours une fiction de représentation nationale; c'était comme mandataire du peuple qu'il était appelé, chaque année, à voter le budget. Dans tous les cas, la réponse de l'impératrice pouvait être considérée comme une simple courtoisie. Néanmoins, l'empereur n'en éprouva pas moins un violent sentiment de dépit et de colère en lisant dans les feuilles publiques les paroles attribuées

(1) Voy. le *Moniteur* du 20 novembre 1808.

DÉCEMBRE 1808.

à sa femme, et qui, vraisemblablement avaient, été prononcées. Il envoya de Madrid une note très sèche, qui fut insérée dans le *Moniteur* du 15 décembre 1808. Cette note, nous la mettons tout entière sous les yeux de nos lecteurs, car il serait impossible d'en rendre, par une froide analyse, la sécheresse et l'amertume :

« Plusieurs de nos journaux ont imprimé que S. M. l'Impératrice, dans sa réponse à la députation du Corps législatif, avait dit qu'elle était bien aise de voir que le premier sentiment de l'empereur avait été pour le Corps législatif, qui représente la nation.

« S. M. l'Impératrice n'a point dit cela; elle connaît trop bien nos constitutions; elle sait trop bien que le premier représentant de la nation, c'est l'empereur ; car tout pouvoir vient de Dieu et de la nation.

« Dans l'ordre de nos constitutions, après l'empereur est le Sénat; après le Sénat est le conseil d'État; après le conseil d'État est le Corps législatif; après le Corps législatif viennent chaque tribunal et fonctionnaire public dans l'ordre de ses attributions. Car s'il y avait dans nos constitutions un corps représentant la nation, ce corps serait souverain, les autres corps ne seraient rien, et sa volonté serait tout.

« La Convention, même le Corps législatif, ont été représentants. Telles étaient nos constitutions alors. Aussi le président disputa-t-il le fauteuil au roi, se fondant sur ce principe que le président de l'Assemblée de la nation était avant les autorités de la nation. Nos malheurs sont venus en partie de cette exagération d'idées. Ce serait une prétention chimérique et même criminelle que de vouloir représenter la nation avant l'empereur.

« Le Corps législatif, improprement appelé de ce nom, devrait être appelé Conseil législatif, puisqu'il n'a pas la faculté de faire des lois, n'en ayant pas la proposition.

Décembre 1808.

Le Conseil législatif est donc la réunion des mandataires des collèges électoraux. On les appelle députés des départements, parce qu'ils sont nommés par les départements.

« Dans l'ordre de notre hiérarchie constitutionnelle, le premier représentant de la nation est l'empereur et ses ministres, organes de ses décisions, la seconde autorité représentante est le Sénat ; la troisième, le conseil d'État, qui a de véritables attributions législatives ; le Conseil législatif a le quatrième rang.

« Tout rentrerait dans le désordre, si d'autres idées constitutionnelles venaient pervertir les idées de nos constitutions monarchiques. »

Jamais casuiste retors n'aurait argumenté de plus belle façon : le père Sanchez était dépassé. On était loin du temps où l'homme de Brumaire s'intitulait empereur par la grâce de Dieu et les constitutions de la République, où il faisait célébrer l'anniversaire de la prise de la Bastille et fêter le 21 septembre. Il n'était pas possible de rappeler avec plus de brutalité au Corps législatif sa bassesse, son avilissement et sa nullité. Pas un membre, dans cette Assemblée ainsi outragée, n'ouvrit la bouche pour protester ; le Corps législatif tout entier courba la tête sous l'affront, et quand, le 31 décembre 1808, la clôture de sa session fut prononcée en vertu d'un ordre venu de Madrid, M. de Fontanes eut le courage de porter aux nues l'homme qui avait si insolemment traité l'Assemblée dont il était le président. Pour cet empereur, qui lui paraissait supérieur à Charlemagne et à tous les grands hommes d'autrefois, il n'y aurait point de Roncevaux, assura-t-il. M. de Fontanes, nous l'avons dit avec raison, était un des caractères les plus bas de cette époque si féconde en caractères avilis. Il se trompait du reste : Napoléon devait avoir son Roncevaux, et, le jour où l'empereur sera écrasé, nous verrons les muets du Corps

Décembre 1808.

législatif donner largement carrière aux sentiments de haine que nombre d'entre eux nourrissaient en secret contre cet insupportable dominateur.

Le Code d'instruction criminelle et le budget de 1809.

La session avait duré, cette année, deux mois et quelques jours. Le Corps législatif vota, dans le cours de la session, le Code d'instruction criminelle, le budget de 1809 et un certain nombre de lois d'intérêt local. La discussion du Code d'instruction criminelle occupa la plus grande partie de ses séances, et ne donna lieu à aucun incident remarquable. Les députés l'adoptèrent en silence, d'une façon plus ou moins unanime, après avoir écouté les divers orateurs du gouvernement et les membres de la commission de législation. Quant au budget de 1809, il fut voté avec une unanimité touchante, sur un rapport de M. de Montesquiou, et sans la moindre délibération. Après le règlement définitif des exercices antérieurs, ce budget fut porté à la somme de 730 millions. Aucun nouveau subside ne fut demandé par le gouvernement pour l'année 1809, on se contenta de proroger les contributions actuellement existantes. L'empereur, comme nous avons eu déjà occasion de le faire remarquer, trouvait, plus ou moins régulièrement, d'abondantes ressources en dehors des budgets votés par l'Assemblée ; mais il eût demandé des sommes beaucoup plus considérables que, vraisemblablement, il n'aurait rencontré aucune opposition, car, suivant l'expression du président Fontanes, plus il était loin et plus ses fidèles députés tenaient à lui prouver qu'il était toujours présent au milieu d'eux.

Situation de l'armée d'Espagne vers la fin de décembre.

La France apprenait alors que Napoléon jouissait de la meilleure santé (1). Il avait toujours son quartier général aux portes de Madrid, ayant directement sous ses ordres soixante mille hommes, pourvus de cent cin-

(1) 20e bulletin de l'armée d'Espagne (*Moniteur* du 30 décembre 1808).

Décembre 1808.

quante pièces de canon. Voici quelle était la disposition du reste de l'armée d'Espagne vers la fin de décembre. Le corps du duc de Bellune (maréchal Victor) était à Tolède; celui du duc de Dantzig (Lefebvre) à Talavera de la Reyna; le 5e corps (maréchal Lannes) se disposait à attaquer Saragosse; le 8e corps, formé en partie des troupes qui avaient capitulé à Cintra avec Junot, venait d'arriver à Burgos; le maréchal Soult s'avançait vers les frontières du Portugal pour tenir tête aux Anglais; enfin le général Gouvion Saint-Cyr, après avoir pris Roses, et battu à Cardedeu les troupes espagnoles commandées par les généraux Juan de Vivès et Reding, avait rejoint à Barcelone la division du général Duhesme. Les Anglais s'étaient à peine montrés jusque-là. Le 13 décembre, leur armée était encore à Salamanque; quelques détachements de leur cavalerie seulement avaient été aperçus du côté de Valladolid. L'empereur avait donc cru pouvoir accorder plusieurs jours de repos à son armée.

Mouvement de l'armée anglaise.

Cependant le général Moore s'était décidé à quitter Salamanque. Le 20 décembre 1808, il opéra sa jonction, non loin de Benavente, avec le corps d'armée que lui amenait sir David Baird, l'un de ses lieutenants en Portugal, et il eut ainsi sous la main trente mille hommes de bonnes troupes. Toute son armée franchit le Duero, et arriva le 23 décembre à Saldagna, en vue du corps d'armée du maréchal Soult.

L'empereur marche contre les Anglais.

A la nouvelle du mouvement de l'armée anglaise, l'empereur quitta Madrid, où il laissa le roi Joseph avec une forte garnison, et il marcha rapidement à la rencontre des Anglais, abandonnant aux maréchaux Victor et Lefebvre la défense du centre de l'Espagne. Le 23 décembre, son quartier général était à Villa-Castiar, le 25, à Tordesillas, et, le 27, à Medina del Rio-Secco. Le temps était extrêmement mauvais. Des pluies torrentielles

Décembre 1808.

avaient succédé à un froid très vif, les chemins étaient détrempés; nos troupes souffraient beaucoup. Ce n'était qu'avec une peine infinie que notre artillerie et notre cavalerie étaient parvenues à franchir le Guadarrama, montagne assez escarpée, qui était couverte de verglas. Notre marche avait été si rapide néanmoins que l'armée anglaise faillit être prise entre le corps du maréchal Soult, qu'elle se proposait d'attaquer, et celui du maréchal Ney, qui s'avançait précipitamment sur elle. Heureusement pour lui, sir John Moore avait dans le pays des émissaires sur lesquels il pouvait compter. Averti à temps, il battit en retraite et rétrograda jusqu'à Benavente.

Le général Lefebvre-Desnouettes prisonnier.

Le général Lefebvre-Desnouettes, écuyer de l'empereur et colonel des chasseurs de la garde, avait été envoyé en observation avec quelques escadrons pour reconnaître les mouvements de l'armée anglaise. Trouvant le pont de l'Exla coupé, il franchit à gué cette rivière, distante d'une petite lieue de la ville de Benavente, qu'il croyait évacuée par l'ennemi; mais, en approchant de la ville, il se heurta à l'arrière-garde de l'armée anglaise. Après une lutte inégale, dans laquelle il eut son cheval tué sous lui, il fut fait prisonnier, et envoyé immédiatement en Angleterre. Ce petit combat, dont les Anglais exagérèrent singulièrement l'importance, leur parut d'un bon augure; cependant il n'arrêta point leur mouvement de retraite, et ils se retirèrent sur Villafranca.

Poursuite de l'ennemi.

L'empereur les suivait avec un véritable acharnement. Le 30 décembre, il franchit l'Exla, à son tour, et établit son quartier général à Benavente, tandis que le duc d'Istrie (maréchal Bessières) donnait la chasse à l'ennemi avec neuf mille hommes de cavalerie, et le poussait, l'épée dans les reins, jusqu'à Puente de la Velana. Le maréchal Soult arriva le même jour à Mancilla, où le général La Romana se trouvait avec les débris de l'armée espagnole battue à Espinosa. La Romana, sans attendre

Décembre 1808.

le maréchal, partit en toute hâte pour Astorga, point vers lequel les Anglais s'étaient également dirigés. La retraite de l'ennemi ressemblait à une déroute, tant il semblait pressé de se dérober aux coups de notre armée. Il fuyait, encombrant la route de voitures d'équipages, de caissons d'artillerie et de munitions de tout genre, qu'il laissait en chemin, afin de ne pas retarder sa marche. Çà et là gisaient des chevaux morts, que les Anglais avaient tués de leurs propres mains pour ne pas nous les abandonner vivants. Les Espagnols ne comprenaient rien à la tactique des Anglais, et ils commençaient à trouver que leurs nouveaux alliés employaient de singuliers moyens pour les défendre.

Janvier 1809.

L'armée française arriva à Astorga le 1er janvier 1809, par un temps effroyable. La neige tombait à gros flocons. La marche de nos troupes avait été d'autant plus pénible qu'elles s'étaient engagées dans d'affreux chemins de traverse, tandis qu'elles avaient, sans s'en douter, à deux lieues sur leur droite, la belle route de Madrid à Léon, que les gens du pays s'étaient bien gardés de leur indiquer. En se rendant de Benavente à Astorga, l'empereur reçut en route une dépêche de France qui lui dépeignait sous d'assez sombres couleurs la situation de l'Europe.

Brusque revirement dans les résolutions de l'empereur.

On y présentait l'Autriche comme décidée à nous faire la guerre au printemps pour tenter de prendre sa revanche d'Austerlitz. Tout cela était en définitive bien vague, bien incertain, et la situation n'avait guère changé depuis que l'empereur avait quitté Paris pour entreprendre lui-même la conquête de l'Espagne. Il n'en fallut pourtant pas davantage pour changer entièrement ses résolutions, et le décider à retourner en France. A peine arrivé à Astorga, il confia au maréchal Soult le soin de poursuivre les Anglais, et, revenant sur ses pas, il se rendit de sa personne à Valladolid.

Échec des Anglais à Prieros.

Dès le 3 janvier, la division Merle, appartenant au

Janvier 1809.

corps du maréchal Soult, rencontra l'arrière-garde ennemie, forte de six mille hommes, sur les hauteurs de Prieros, à une lieue de Villafranca, et la mit en complète déroute. Ce fut dans cette rencontre que mourut un jeune officier d'un grand avenir, le général Colbert, tué d'une balle au front, au moment où il s'avançait pour reconnaître le terrain, et voir s'il pouvait déployer sa brigade de cavalerie. Les Anglais continuaient à se retirer dans un assez grand désordre, laissant derrière eux leurs magasins, leurs blessés, leurs malades, et nous abandonnant un assez bon nombre de prisonniers. On trouva dans les caves de Villafranca des soldats anglais ivres-morts. La malheureuse Espagne était pillée à la fois par ses agresseurs et par ses défenseurs.

Napoléon à Valladolid.

L'empereur avait laissé en réserve à Astorga le corps d'armée du maréchal Ney pour qu'il fût à portée d'appuyer, en cas d'événement, celui du maréchal Soult. Le quartier général du duc de Dalmatie se trouvait, le 4 janvier, au soir, à dix lieues de Lugo, où le général Moore s'était résolu à offrir la bataille aux Français, s'ils se présentaient. Le corps de Soult arriva le 6 aux environs de la ville; mais il resta trois jours dans une sorte d'inaction, employant son temps en reconnaissances. Le général Moore, surpris de ne pas être attaqué, jugea prudent de ne pas attendre davantage; il n'avait presque plus de munitions, et la moitié de sa cavalerie était à pied. Il profita de l'obscurité de la nuit pour se dérober, et quand, le 9 au matin, le maréchal donna ordre d'attaquer, il n'avait plus d'ennemis devant lui.

Entrée des Français à Lugo.

Nous entrâmes donc sans coup férir à Lugo, tandis que les Anglais gagnaient à toute vitesse la Corogne, où quatre cents bâtiments de transport les attendaient pour leur embarquement. Depuis qu'à Sahagun ils avaient commencé leur mouvement de retraite, ils avaient perdu le tiers de leur armée et plus de la moitié de leurs chevaux. Nous trouvâmes

JANVIER 1809. à Lugo trois cents Anglais malades dans les hôpitaux, une vingtaine de pièces de canon et trois cents chariots. L'évêque de Lugo et le clergé de la province manifestèrent, à l'égard de nos troupes, les dispositions les plus bienveillantes ; mais le peuple garda une attitude hostile ; il n'y avait pas à se méprendre sur ses sentiments.

Bataille de la Corogne.

Sans s'arrêter plus longtemps à Lugo, le maréchal Soult continua sa poursuite acharnée. Le 12 janvier, il arriva sur le Mero, en face de Burgos, dont il trouva le pont coupé par les Anglais. Le Mero seul nous séparait de l'ennemi. Le maréchal employa les journées du 12 et du 13 à réparer le pont, sur lequel l'artillerie française put passer le 14. On aperçut alors les Anglais à une demi-lieue en avant de la Corogne, en position sur deux lignes. Déjà on les voyait occupés à embarquer en toute hâte leurs malades et leurs blessés. Le général Moore avait avec lui dix-huit mille hommes environ, le maréchal Soult à peu près autant; mais au risque de voir l'ennemi lui échapper encore une fois, celui-ci préféra différer son attaque pour disposer convenablement toute son artillerie et donner aux hommes restés en arrière le temps d'arriver. Du reste, le général Moore était décidé à accepter le combat. La bataille s'engagea le 16 janvier au matin, avec un égal acharnement de part et d'autre; la nuit seule y mit fin sans qu'il y eût de résultat bien décisif. Les Anglais avaient horriblement souffert, beaucoup plus que nous; mais ils purent s'embarquer à la faveur de l'obscurité, sans avoir subi de désastre. Seulement ils avaient éprouvé une perte plus sensible peut-être que celle d'une bataille. Leur général en chef, sir John Moore, avait été frappé à mort par un boulet au milieu du combat. C'était un homme de guerre sage, prudent, d'une grande habileté, et fort aimé de ses soldats. Sa retraite, pendant un espace de cent cinquante lieues, à travers des routes défoncées, par un temps

Mort du général Moore.

exécrable et devant un ennemi constamment supérieur en nombre, peut être regardée comme un chef-d'œuvre de stratégie militaire. Grâce à lui, l'armée anglaise avait été sauvée. Il fut universellement regretté. Ses compagnons d'armes, avant de mettre à la voile, lui firent des funérailles magnifiques; il fut enseveli à la Corogne, dans toute sa gloire. JANVIER 1809.

Exécutions ordonnées par l'empereur.

Peut-être l'armée anglaise n'aurait-elle pu échapper à une destruction totale, si, continuant de la poursuivre en personne, Napoléon avait stimulé ses lieutenants par sa présence. Mais, depuis le commencement de janvier, l'empereur était beaucoup plus préoccupé des événements éventuels de l'Allemagne que des affaires de la péninsule. Toutefois, avant d'abandonner son armée, il crut devoir prendre certaines mesures, nécessaires, selon lui, à l'achèvement de la conquête de l'Espagne et à l'entière pacification du pays. Ce fut ainsi que, malgré les instances des principaux habitants de Valladolid, il fit passer par les armes une dizaine de patriotes ardents, coupables d'avoir soulevé contre lui l'exaspération populaire. Pour atténuer l'horreur de cette exécution, il avait pris soin de qualifier ces malheureuses victimes du patriotisme de « mauvais sujets de la dernière classe du peuple (1) ». Aux yeux de ce semeur de meurtres, de cet égorgeur émérite, les mauvais sujets, les bandits, les scélérats étaient, en France, par exemple, les républicains qu'il avait envoyés à Cayenne après l'attentat royaliste de nivôse, et, en Espagne, les généreux citoyens qui prê-

(1) Voy. le 26e bulletin de l'armée d'Espagne, dans le *Moniteur* du 17 janvier 1809. Si les principaux habitants de Valladolid firent tous leurs efforts pour sauver ces malheureux, c'est qu'apparemment ce n'étaient pas de vulgaires assassins, et c'est à quoi aurait dû prendre garde M. Thiers, qui semble approuver ces abominables exécutions ordonnées par l'empereur. (Voy. *Histoire du Consulat et de l'Empire*, t. IX, p. 541.)

JANVIER 1809.

chaient l'insurrection sainte contre les envahisseurs de leur patrie.

On n'a pas oublié les abominables conseils que l'empereur Napoléon adressait jadis à son frère Joseph, alors roi de Naples, sur la manière de gouverner en pays conquis; il lui écrivit de Valladolid dans le même sens. « Il faut faire pendre une vingtaine de mauvais sujets, lui mandait-il, le 12 janvier 1809. Demain, j'en fais pendre ici sept, connus pour avoir commis tous les excès, et dont la présence affligeait les honnêtes gens qui les ont *secrètement* dénoncés. Il faut faire de même à Madrid. Si on ne s'y débarrasse pas d'une centaine de boute-feu et de brigands, on n'a rien fait. Sur ces cent, faites-en fusiller ou pendre douze ou quinze, et envoyez les autres en France, aux galères. Je n'ai eu de tranquillité, en France, qu'en faisant arrêter deux cents boute-feu, assassins de Septembre et brigands que j'ai envoyés aux colonies. » Ce rapprochement suffit pour nous prouver qu'il ne s'agissait pas ici de criminels de droit commun, mais bien de patriotes qui, au péril de leur vie, s'en allaient prêchant la révolte au nom de l'indépendance nationale. N'oublions pas d'ailleurs que les hommes les plus illustres de l'Espagne, les ducs de Santa-Cruz et de l'Infantado, don Cevallos, avaient été mis également hors la loi par un décret impérial.

Soumission au roi Joseph.

La terreur inspirée par l'empereur des Français dans les classes aisées était telle que l'on vit les villes de Madrid, de Valladolid, de Palencia, de Ségovie, d'Avila, d'Astorga et de Léon, envoyer leur soumission au roi Joseph. A Madrid, vingt-sept mille chefs de famille allèrent prêter, devant le Saint-Sacrement, serment de fidélité au frère de l'empereur, promettant de le seconder de tous leurs efforts et de le défendre de tous leurs moyens. Mais dans ce nombre, combien y en avait-il dont le serment fût sincère?

JANVIER 1809.

Départ de l'empereur pour Paris.

Avant de quitter Valladolid, l'empereur reçut encore les députations du conseil d'État d'Espagne, du conseil des Indes, du conseil de la guerre, du conseil de la marine, du conseil des ordres, de la junte du commerce et des monnaies, du tribunal, des alcades de Casa y Corte, de la municipalité de Madrid, du clergé séculier et régulier, du corps de la noblesse et des corporations majeures et mineures, qui venaient le supplier de leur rendre le roi Joseph. En donnant audience à ces diverses députations, l'empereur leur fit remarquer avec quelle promptitude les Anglais avaient été chassés de la péninsule, comme s'il ne se doutait pas que ce prompt départ cachait un prompt retour. Il se montra, d'ailleurs, plein de courtoisie à l'égard des différents délégués, et voulut bien adhérer à leurs vœux. La vérité est que, quelle que fût l'horreur des Espagnols pour un souverain imposé par l'étranger, ils aimaient encore mieux accepter un roi de la main de Napoléon, que de voir leur pays devenir province française. Cela se passait le 16 janvier 1809; le lendemain matin, l'empereur partit de Valladolid, non sans avoir promis aux diverses autorités et à son frère lui-même de revenir dans une vingtaine de jours.

Combat d'Uclès.

Rien ne s'opposait plus à la rentrée du roi Joseph dans sa capitale. Deux ou trois jours avant la bataille de la Corogne, une division espagnole d'une douzaine de mille hommes, reste des débris de l'armée battue à Tudela, sous les ordres du duc de l'Infantado, avait pris position à Uclès, en avant de Cuença. Le général Villatte, du corps du maréchal Victor, marcha contre elle au pas de charge, et la mit en complète déroute. Quand elle voulut se retirer sur Alcazar, elle trouva la route barrée par le maréchal, et fut contrainte de mettre bas les armes tout entière. L'armée d'Aragon tenait seule encore à cette heure, enfermée dans Saragosse; mais cette ville était assiégée par les meilleures troupes de l'armée fran-

JANVIER 1809.

çaise, et il était facile de prévoir que, malgré l'héroïsme de ses défenseurs, la résistance ne pourrait être de bien longue durée. Saragosse prise, il ne resterait plus que le midi de la péninsule à soumettre, et l'empereur espérait bien en avoir facilement raison.

Rentrée du roi Joseph à Madrid.

Rassuré désormais sur le sort de sa couronne, le roi Joseph fit son entrée solennelle dans Madrid, six mois environ après en être sorti. Il rentra au son des cloches de toutes les églises et au bruit des décharges d'artillerie. Le corrégidor de Madrid lui offrit humblement les clefs de la ville, à la porte d'Atocha. De là, Joseph se rendit, par les principales rues, à l'église Saint-Isidore, où l'évêque suffragant, en habits pontificaux, les chanoines, curés et bénéficiers, les généraux et prélats des ordres religieux, le reçurent à la porte. Six des plus anciens chanoines le conduisirent sous le dais jusqu'au trône élevé au milieu de l'église, laquelle était entièrement remplie de tout ce que Madrid renfermait de personnages officiels. Là, Joseph entendit un *Te Deum* célébré en l'honneur de sa rentrée. Quand il quitta l'église Saint-Isidore pour se rendre au palais, il trouva toutes les maisons des particuliers et tous les édifices, situés sur son parcours, ornés de magnifiques tapisseries. Le roi Ferdinand VII n'aurait pas été accueilli autrement.

Les flatteurs officiels ne manquèrent pas de déclarer que Joseph était envoyé par la Providence pour guérir les maux politiques de l'Espagne, et rendre à cette nation la prospérité et la splendeur dont elle avait joui autrefois. Dès le lendemain, des courtisans en foule encombrèrent sa cour. C'était à qui, parmi les membres de la noblesse, parmi les magistrats, dans le haut clergé, protesterait de son dévouement respectueux; car la nouvelle dynastie paraissait solidement établie. Mais ce n'était là qu'une fidélité apparente de la part de ceux qui tenaient avant tout à sauvegarder leurs places, leurs dignités et leurs

JANVIER 1809.

privilèges. Quant au peuple espagnol, il était loin d'être soumis, et, sous son calme trompeur, couvaient des orages dont le moindre choc pouvait déterminer l'explosion.

Retour de l'empereur à Paris.

Le lendemain du jour où Joseph faisait à Madrid cette entrée presque triomphale, c'est-à-dire le 23 janvier 1809, à neuf heures du matin, Napoléon arrivait au palais des Tuileries. Comme on l'a vu, il avait quitté Valladolid le 17, sans avoir achevé sa conquête, laissant à des généraux désunis le soin de compléter son œuvre. Les soldats, surtout ceux de la garde, n'avaient pu le voir partir sans manifester un certain mécontentement. Cette guerre d'Espagne leur plaisait médiocrement. En passant une revue de sa garde, la veille de son départ, l'empereur avait cru reconnaître un des mécontents. Il lui avait arraché son fusil des mains, et l'avait menacé de le faire fusiller. Puis, apercevant le général Legrand, un des signataires de la capitulation de Baylen, il lui avait pris brutalement la main en s'écriant : « Comment, général, cette main ne s'est-elle pas séchée en signant la capitulation de Baylen? » Et l'on supportait tout cela, tant l'on se fait chez les hommes une habitude de la servilité.

L'opinion publique en France.

Napoléon savait combien sa guerre d'Espagne était impopulaire. Les uns la blâmaient parce que c'était une infamie, les autres parce c'était une nouvelle charge ajoutée au lourd fardeau dont la France avait déjà à supporter le poids. A l'exception des personnages officiels, tout le monde commençait à se lasser de ce régime affreux. Sans doute, quand l'empereur traversait la foule entre deux haies de soldats, il ne s'apercevait guère de son silence significatif, parce qu'à un signal donné par leurs officiers, les troupes poussaient des acclamations, et que des bandes, salariées par la police, poursuivaient sa voiture des cris de *Vive l'empereur!*

JANVIER 1809.

çaise, et il était facile de prévoir que, malgré l'héroïsme de ses défenseurs, la résistance ne pourrait être de bien longue durée. Saragosse prise, il ne resterait plus que le midi de la péninsule à soumettre, et l'empereur espérait bien en avoir facilement raison.

Rentrée du roi Joseph à Madrid.

Rassuré désormais sur le sort de sa couronne, le roi Joseph fit son entrée solennelle dans Madrid, six mois environ après en être sorti. Il rentra au son des cloches de toutes les églises et au bruit des décharges d'artillerie. Le corrégidor de Madrid lui offrit humblement les clefs de la ville, à la porte d'Atocha. De là, Joseph se rendit, par les principales rues, à l'église Saint-Isidore, où l'évêque suffragant, en habits pontificaux, les chanoines, curés et bénéficiers, les généraux et prélats des ordres religieux, le reçurent à la porte. Six des plus anciens chanoines le conduisirent sous le dais jusqu'au trône élevé au milieu de l'église, laquelle était entièrement remplie de tout ce que Madrid renfermait de personnages officiels. Là, Joseph entendit un *Te Deum* célébré en l'honneur de sa rentrée. Quand il quitta l'église Saint-Isidore pour se rendre au palais, il trouva toutes les maisons des particuliers et tous les édifices, situés sur son parcours, ornés de magnifiques tapisseries. Le roi Ferdinand VII n'aurait pas été accueilli autrement.

Les flatteurs officiels ne manquèrent pas de déclarer que Joseph était envoyé par la Providence pour guérir les maux politiques de l'Espagne, et rendre à cette nation la prospérité et la splendeur dont elle avait joui autrefois. Dès le lendemain, des courtisans en foule encombrèrent sa cour. C'était à qui, parmi les membres de la noblesse, parmi les magistrats, dans le haut clergé, protesterait de son dévouement respectueux; car la nouvelle dynastie paraissait solidement établie. Mais ce n'était là qu'une fidélité apparente de la part de ceux qui tenaient avant tout à sauvegarder leurs places, leurs dignités et leurs

JANVIER 1809.

privilèges. Quant au peuple espagnol, il était loin d'être soumis, et, sous son calme trompeur, couvaient des orages dont le moindre choc pouvait déterminer l'explosion.

Retour de l'empereur à Paris.

Le lendemain du jour où Joseph faisait à Madrid cette entrée presque triomphale, c'est-à-dire le 23 janvier 1809, à neuf heures du matin, Napoléon arrivait au palais des Tuileries. Comme on l'a vu, il avait quitté Valladolid le 17, sans avoir achevé sa conquête, laissant à des généraux désunis le soin de compléter son œuvre. Les soldats, surtout ceux de la garde, n'avaient pu le voir partir sans manifester un certain mécontentement. Cette guerre d'Espagne leur plaisait médiocrement. En passant une revue de sa garde, la veille de son départ, l'empereur avait cru reconnaître un des mécontents. Il lui avait arraché son fusil des mains, et l'avait menacé de le faire fusiller. Puis, apercevant le général Legrand, un des signataires de la capitulation de Baylen, il lui avait pris brutalement la main en s'écriant : « Comment, général, cette main ne s'est-elle pas séchée en signant la capitulation de Baylen? » Et l'on supportait tout cela, tant l'on se fait chez les hommes une habitude de la servilité.

L'opinion publique en France.

Napoléon savait combien sa guerre d'Espagne était impopulaire. Les uns la blâmaient parce que c'était une infamie, les autres parce c'était une nouvelle charge ajoutée au lourd fardeau dont la France avait déjà à supporter le poids. A l'exception des personnages officiels, tout le monde commençait à se lasser de ce régime affreux. Sans doute, quand l'empereur traversait la foule entre deux haies de soldats, il ne s'apercevait guère de son silence significatif, parce qu'à un signal donné par leurs officiers, les troupes poussaient des acclamations, et que des bandes, salariées par la police, poursuivaient sa voiture des cris de *Vive l'empereur!*

JANVIER 1809.

mais une voix intérieure ne pouvait manquer de l'avertir que c'était là une popularité de mauvais aloi. Les rapports de son préfet de police Dubois sur la première conspiration du général Malet, étouffée sans bruit, avaient dû lui donner quelques indices sur les sentiments hostiles d'une partie du pays à son égard. Si les journaux étaient muets, les salons, les ateliers, les boutiques parlaient, et l'on ne s'y gênait nullement pour s'y répandre, contre l'empereur et sa détestable politique, en clameurs dont les échos allaient se répercutant au delà du Rhin et de la Manche.

Napoléon n'ignorait pas cette opposition sourde, et il en ressentait une violente irritation. Comment! ce Paris qu'il avait embelli, ce peuple auquel il prodiguait des spectacles, se mêlaient de le critiquer! Il n'en revenait pas. Il ne comprenait pas, ce despote à courte vue, que rien ne console de la liberté perdue; et il croyait, avec tous ses pareils, qu'une nation doit se tenir pour satisfaite du moment où l'on assouvit ses appétits matériels.

Violente sortie contre M. de Talleyrand.

Il n'était pas jusqu'à son entourage le plus intime où n'eussent éclaté des velléités d'opposition. Son ministre de la police, Fouché, et son ancien ministre des affaires étrangères, Talleyrand, désunis depuis longtemps, s'étaient reconciliés pendant son absence. On lui dit qu'ils ne s'étaient revus que pour conspirer contre lui. M. de Talleyrand lui avait été principalement signalé comme ayant tenu certains propos frondeurs au sujet de l'assassinat du duc d'Enghien et de la guerre d'Espagne. Le jour même de son arrivée, il l'apostropha, en plein conseil des ministres, dans les termes les plus violents : « Vous osez prétendre, Monsieur, que vous avez été étranger à la mort du duc d'Enghien et à la guerre d'Espagne! Oubliez-vous que vous m'avez conseillé par écrit la mort du duc d'Enghien, et, quant à la guerre d'Espagne, que vous m'avez conseillé de recommencer la

JANVIER 1809.

politique de Louis XIV (1). » Tous les assistants tremblaient d'effroi, tant était grande la colère de l'empereur. Plat valet, M. de Talleyrand ne sourcilla pas, et dévora l'affront en silence. Il était non seulement un des hauts dignitaires de l'Empire et prince de Bénévent, mais encore grand chambellan. Napoléon lui fit, dès le lendemain, redemander sa clef de grand chambellan, et il la donna le même jour à M. de Montesquiou, député au Corps législatif, qui fut tout surpris de recevoir cette haute charge de la domesticité impériale (2). Cet outrage et cette humiliation n'empêchèrent pas M. de Talleyrand de se montrer plus humble, plus docile, plus soumis que jamais. Pareil au chien couchant qui lèche la main qui le frappe, il reparut aux Tuileries deux ou trois jours après, et mit une certaine ostentation à se montrer obséquieux; mais il n'oubliait pas, et nous le verrons, à quelques années de là, prendre sa revanche.

Les grands corps de l'État aux Tuileries.

Du reste, cette demi-opposition dans le monde officiel était tout à fait à l'état d'exception. Le 24 janvier 1809, à midi, on vit arriver aux Tuileries tous les grands corps de l'État, Sénat, conseil d'État, cour de cassation, cour des comptes, cour d'appel, clergé, etc. Il y eut, comme toujours, entre les présidents de ces divers corps, assaut de bassesses et d'adulations. Pour tous ces repus, la criminelle expédition d'Espagne était devenue une des plus grandes choses du siècle. Écoutez plutôt M. de Lacépède, président du Sénat : « ... C'est encore au bruit des victoires que vous venez de quitter les Espagnes; vous les avez quittées, Sire, après leur avoir as-

(1) M. Thiers, de qui nous empruntons ce détail, déclare le tenir de M. Gaudin, devenu duc de Gaëte, et qui avait été témoin oculaire de la scène (Voy. son livre, t. X, p. 18).

(2) Voy. *Mémoires sur l'intérieur du palais impérial*, par M. de Bausset, t. I, p. 355.

JANVIER 1809.

suré les plus grands bienfaits et leur avoir *recréé* une patrie; » et l'ancien girondin Defermon, devenu ministre d'État : « Le retour de Votre Majesté rend un père à la tendresse de ses enfants, et il nous est un sûr garant que s'il reste dans les Espagnes quelques ennemis à poursuivre et quelques rebelles à soumettre, nous n'en devons concevoir aucune inquiétude; rien ne peut troubler notre bonheur de revoir Votre Majesté. » Pour le premier président de la cour de cassation, il déclara que l'Espagne, désabusée et ramenée à ses véritables intérêts par la magnanimité et la clémence impériales, bénirait éternellement la sollicitude de l'empereur. Le premier président de la cour d'appel ne se montra pas au-dessous de ses collègues. Selon M. Séguier, la même prévoyance qui avait attaché l'Italie et l'Allemagne à la France, avait suscité la réunion des Espagnes, et la même magnanimité qui avait conservé Berlin et Vienne, avait sauvé et relevé Madrid : « Vous nous avez accoutumés, Sire, aux victoires, aux prises des villes et des royaumes. Quand vous partez, nous savons que vous reviendrez avec de nouvelles victoires, et elles sont si rapidement acquises, qu'à peine nous avons le temps de préparer nos félicitations. » Ces gens-là ne semblaient pas se douter qu'à l'heure où ils se complaisaient en de si lâches flatteries, des milliers d'Espagnols étaient morts déjà pour les deux choses les plus sacrées au monde : l'indépendance de la patrie et la liberté.

On s'est beaucoup moqué des louanges hyperboliques du poète Boileau à l'égard de Louis XIV. Mais quand l'honnête auteur du *Lutrin* conjurait « le grand roi » de cesser de vaincre, la Révolution n'avait pas encore passé sur la France, le peuple n'avait pas repris les titres oubliés de sa destinée immortelle. Combien plus vils tous ces repus de l'Empire, qui, pour des places, pour des honneurs, pour des sacs d'écus, foulaient aux

JANVIER 1809.

pieds les droits de l'homme, et se prosternaient comme des esclaves devant un maître absolu! Le cœur se soulève à de tels spectacles, et l'on ne peut s'empêcher d'éprouver pour ces personnages officiels, pour tout ce monde des cours, je ne sais quel dégoût mêlé de pitié et de mépris.

FÉVRIER 1809

L'empereur était revenu d'Espagne avec l'idée fixe, arrêtée d'avance, c'est notre conviction, de faire la guerre à l'Autriche. L'année 1809 s'ouvrait donc sous les plus sombres auspices; comme les années précédentes, elle allait être témoin d'effroyables effusions de sang. A peine arrivé, Napoléon se donna tout entier à ses préparatifs; car il avait, dans son esprit, fixé au printemps prochain l'ouverture des hostilités. A peine s'occupa-t-il des affaires intérieures de l'Empire. Il nomma son oncle maternel, le cardinal Fesch, archevêque de Paris à la place de M. de Belloy, mort depuis quelques mois, et Fesch refusa cette haute faveur; il érigea le gouvernement général des départements de la Toscane en grand duché pour complaire à sa sœur Élisa, déjà princesse de Lucques et de Piombino, et qui devint grande duchesse de Toscane; enfin il conféra à Napoléon-Louis, son neveu, le grand duché de Berg et de Clèves, devenu vacant, comme on l'a vu, par l'élévation du prince Murat au trône de Naples; mais à part ces intérêts de famille, auxquels il sacrifiait volontiers ceux du pays, il ne songea guère, pendant les premiers mois de cette année, qu'à sa lutte prochaine avec l'Autriche.

Le cardinal Fesch, archevêque de Paris.

Préparatifs de guerre.

Cette puissance, si humiliée après Austerlitz, avait essayé de faire, au lendemain de ses défaites, ce que tentent en général les nations vaincues : elle avait pris à tâche de se relever, de réorganiser son armée, en un mot, de se mettre en état de prendre sa revanche à l'occasion. Il n'y avait rien là de contraire aux clauses du traité de Presbourg. Certes, l'empereur aurait pu,

FÉVRIER 1809.

abusant de la victoire à son point de vue particulier, interdire sévèrement à la cour de Vienne de reconstituer une armée capable de lutter contre lui; mais il ne l'avait pas fait. Les armements de l'Autriche, en principe, ne pouvaient donc être considérés comme un cas de guerre. Maintenant, la cour de Vienne avait gardé un amer ressentiment du sans-gêne avec lequel elle avait été traitée à Erfurt, et, il ne faut pas se le dissimuler, elle ne demandait pas mieux que de profiter d'une circonstance qui lui permît de réparer les pertes auxquelles elle avait dû se résigner. La capitulation de Baylen, l'envoi de nos meilleurs corps d'armée en Espagne, avaient nécessairement enflé ses espérances; elle avait donc, depuis Erfurt, continué ses armements, de façon à se trouver prête à toute éventualité. On peut même dire qu'elle ne demandait pas mieux que de témoigner son ressentiment à son vainqueur; c'est ainsi qu'elle refusait toujours de reconnaître le roi Joseph, sachant que ce refus était particulièrement désagréable à Napoléon.

L'empereur n'était pas homme à se laisser prendre au dépourvu. Il résolut de tenir trois cent mille Français et cent mille Allemands tout prêts à entrer en campagne sur le Danube et sur le Pô. Il écrivit, en conséquence, à tous ses alliés de la confédération du Rhin d'avoir à préparer leurs contingents, et menaça la Prusse d'une nouvelle guerre à mort si elle faisait mine de prendre parti pour l'Autriche. La Prusse se recueillait alors, se réorganisait en silence; elle courba la tête sous la menace. Enfin, l'empereur invita le czar Alexandre, avec lequel il avait conclu à Erfurt une alliance offensive et défensive, à réunir une armée sur la Vistule pour montrer aux Autrichiens que cette alliance n'était pas un vain mot. Il n'avait plus guère en Allemagne que les corps de Davout et d'Oudinot,

FÉVRIER 1809.

pouvant s'élever ensemble à quatre-vingt mille hommes; soixante mille hommes en Italie, et une vingtaine de mille en Dalmatie, sous les ordres de Marmont, duc de Raguse. L'empereur commença par renforcer son armée du Rhin des divisions Carra, Saint-Cyr et Legrand, qu'il avait primitivement destinées à faire une nouvelle démonstration à Boulogne, et des divisions Boudet et Molitor, cantonnées depuis quelque temps à Lyon en vue d'une expédition contre la Sicile. Cela ne suffisant pas, il augmenta d'un bataillon chaque régiment, et y versa une partie des dernières recrues.

Recrutement forcé de la jeunesse.

Comme il manquait d'officiers et de sous-officiers pour ses nouveaux cadres, il avait eu l'idée, étant en Espagne, de prendre, dans tous les lycées de l'Empire, un certain nombre d'adolescents qu'on jugerait déjà assez forts pour les fatigues de la guerre. Mais il ne s'en était pas tenu là. Il avait remarqué que nombre de familles d'émigrés exonéraient leurs fils du service militaire. Le service n'était pas obligatoire sous le premier Empire, mais comme ceux qui partaient étaient voués d'avance à une mort à peu près certaine, le remplacement était devenu extrêmement coûteux, et les familles riches pouvaient seules user de cette faculté. Peu de temps avant son retour, Napoléon avait enjoint à son ministre de la police Fouché de dresser une liste de dix de ces principales familles par département, et de cinquante pour Paris, et de lui faire connaître l'âge, la fortune et la qualité de chacun de leurs membres. Son intention était d'envoyer à l'école militaire de Saint-Cyr les jeunes gens appartenant à ces familles, depuis l'âge de seize ans jusqu'à l'âge de dix-huit ans. « Si l'on fait quelque objection, ajoutait-il, il n'y a pas d'autre réponse à faire que, *cela est mon bon plaisir* (1). » Jamais despote oriental

(1) Lettres au ministre de la police Fouché, en date du 31 décembre 1808.

FÉVRIER 1809.

n'avait été plus loin dans l'arbitraire : la jeunesse française était mise en coupe réglée.

Concentration des forces françaises.

Il ne suffisait pas de lever des hommes, il fallait les disposer de manière à pouvoir frapper tout de suite un grand coup. L'empereur envoya au prince Eugène, chargé du commandement de l'armée d'Italie, l'ordre de se préparer à pénétrer dans le Frioul; il enjoignit au prince Murat, devenu roi sous le nom de Joachim Ier, de se tenir prêt à marcher sur Rome, pour remplacer la division Miollis qui y tenait garnison; enfin, dans la région du Rhin, il concentra tous ses corps d'armée sur trois points principaux : Strasbourg, Wurzbourg et Augsbourg.

Deuxième siège de Saragosse.

Napoléon était au milieu de ses préparatifs, l'œil et l'esprit tournés vers le Danube, quand une nouvelle, venue d'Espagne, le remplit d'espérance et de joie : Saragosse, l'héroïque Saragosse avait succombé. En quittant la péninsule, l'empereur avait accordé à ses troupes un repos d'un mois; seules, les opérations du second siège de la capitale de l'Aragon devaient continuer sans désemparer. Saragosse renfermait dans ses murs les plus fiers et les plus héroïques soldats de l'indépendance. Dix mille hommes de troupes régulières, échappés à la bataille de Tudela, étaient venus s'y réfugier; ce qui, joint à la population armée de la ville et aux renforts accourus de la province d'Aragon, portait à cinquante mille le nombre de ses défenseurs. Ces forces, divisées en régiments de mille hommes, subdivisés eux-mêmes en compagnies de cent hommes chacune, étaient sans doute incapables de tenir la campagne devant nos troupes, mais derrière les murailles de la ville, elles devaient faire payer cher à l'ennemi la dévastation et la ruine de leur pays. Elles étaient commandées par l'intrépide Palafox, dont nous avons déjà cité le nom avec honneur. Secondé par ses deux frères et

FÉVRIER 1809.

quelques moines qu'animait une exaltation patriotique, Palafox avait fait partager à ses compagnons d'armes sa ferme résolution de s'ensevelir sous les décombres de la ville plutôt que de se rendre. Saragosse était d'ailleurs abondamment pourvue de vivres et de munitions. Des potences, élevées sur les places publiques, indiquaient d'avance le sort réservé à ceux qui parleraient de capituler.

Les maréchaux Moncey et Mortier, primitivement chargés de s'emparer de cette ville, avaient d'abord jugé à propos de ne pas l'investir et de la laisser communiquer avec le reste de l'Espagne, afin qu'en apprenant les défaites successives des armées espagnoles et l'entrée des Français à Madrid, elle ne prolongeât pas une résistance inutile. Mais ces nouvelles mêmes ne firent que surexciter le patriotisme de ses défenseurs. Ils fortifièrent tous les édifices publics, les couvents et les maisons; ils coupèrent les rues de barricades solides, bien décidés à ne céder le terrain que pied à pied quand les assaillants seraient parvenus à franchir l'Èbre et la faible enceinte qui défendait la ville à l'extérieur.

Mollement menées d'abord, les opérations du siège furent conduites avec beaucoup plus de vigueur quand on connut les dispositions des assiégés, et surtout quand le général Junot eut pris le commandement du 3e corps à la place du maréchal Moncey, tombé malade. L'arrivée de Junot fut signalée par la prise du couvent de Saint-Joseph, gros bâtiment de forme carrée, où les Espagnols s'étaient entassés au nombre de trois mille. La prise de cet ouvrage ne ralentit pas leur ardeur. Le nombre des victimes augmentait tous les jours, le courage des assiégés ne diminuait pas. Quelques-uns des chefs, entre autres les deux frères de Joseph Palafox, étaient parvenus à sortir de la ville, bien qu'elle fût dès lors étroitement bloquée, et ils parcouraient toutes les

FÉVRIER 1809.

campagnes avoisinantes pour les soulever contre nous. Leurs prédications enflammées ne furent pas sans amener des résultats sérieux ; nous eûmes bientôt à combattre, outre les intrépides défenseurs de Saragosse, une nuée de volontaires, qui ne laissèrent pas que de nous faire beaucoup de mal en rendant difficiles nos approvisionnements.

Sur ces entrefaites, le duc de Montebello (maréchal Lannes) était venu, par les ordres de l'empereur, prendre la direction suprême du siège. Dès son arrivée, il employa le corps du maréchal Mortier à réduire l'ennemi de l'extérieur, et il imprima aux opérations du siège une nouvelle activité. Au commencement de février, les couvents de Sainte-Monique et des Grands-Augustins étaient emportés et soixante maisons prises à la sape. Ce ne fut pas sans grandes pertes : le général du génie Lacoste, aide de camp de l'empereur, qui commandait les travaux du siège, mourut frappé d'une balle. C'était une perte réelle. A partir de ce jour, il fallut faire le siège en règle de chaque maison. Jamais on n'avait vu pareil acharnement dans la défense d'une place. Des femmes venaient se faire tuer héroïquement devant les brèches ouvertes. Le maréchal Lannes prescrivit l'emploi général de la sape et de la mine pour ménager le sang de ses soldats. Tous les jours, à partir du commencement de février, trois ou quatre mines faisaient sauter plusieurs maisons ; ce qui n'empêchait pas notre artillerie d'inonder la ville de bombes incendiaires. On arriva ainsi jusqu'au Corso (grande rue de Saragosse). La moitié de la ville était prise ou détruite, et les assiégés ne voulaient pas entendre parler de se rendre. Le 17 février, la division du général Gazan enleva d'assaut le faubourg de la rive gauche, tua un grand nombre d'hommes, fit quatre mille prisonniers et prit une quarantaine de pièces de canon, tandis que Junot s'installait au Corso et faisait sauter,

FÉVRIER 1809.

au moyen de deux fourneaux de mines, les vastes bâtiments des écoles. Nos soldats n'avançaient qu'à travers des ruines, des débris fumants et au milieu de cadavres amoncelés. C'était, suivant la propre expression du maréchal Lannes, une guerre qui faisait horreur.

Prise de Saragosse.

La ville brûlait sur trois ou quatre points à la fois ; la position n'était plus tenable, et les assiégés luttaient toujours. Il fallut continuer à démolir les maisons par la mine. Dans la journée du 19, on attaqua le couvent et l'église des trinitaires, dont on ne se rendit maître qu'après une effroyable boucherie. Il n'y avait plus que le centre de la ville qui résistât ; on se disposait à le faire sauter, quand la junte se décida à capituler. Des cinquante mille défenseurs de Saragosse, cinquante mille enragés, comme disait le colonel Rogniat, qui avait succédé au général Lacoste dans le commandement du génie (1), il ne restait debout que dix-huit mille hommes ! Tout le reste était mort ou mourant. La plupart de leurs officiers étaient tombés les armes à la main. Palafox, malade, était à toute extrémité ; on croyait qu'il n'en reviendrait pas. Cinq cents personnes par jour périssaient à Saragosse pendant le siège, tant par le feu de l'ennemi que par les miasmes impurs qui se dégageaient des cadavres qu'on ne prenait plus la peine d'enterrer. La ville ne présentait plus qu'un monceau de ruines ; sur cent mille personnes renfermées dans Saragosse au début du siège, cinquante-quatre mille avaient péri ; tout cela pour qu'un Bonaparte mît sur sa tête la couronne d'Espagne !

Nos soldats, de leur côté, s'étaient montrés intrépides. Plus d'une fois, cependant, le maréchal Lannes dut réprimer les murmures qui s'élevaient de leurs rangs. Ils ne pouvaient comprendre qu'on s'obstinât à les faire

(1) Lettre du colonel Rogniat au prince vice-connétable major général, dans le *Moniteur* du 6 mars 1809.

Février 1809.

tuer pour s'emparer d'une bicoque. Ce que l'historien doit déplorer, c'est que tant de courage et d'abnégation ait été employé à consommer la destruction d'une ville qui se sacrifiait pour l'indépendance de la patrie espagnole. Deux moines, nommés Basilis et Assaica — il est bon que l'avenir garde leurs noms — avaient particulièrement contribué, par leurs prédications, à prolonger la résistance de Saragosse. On eût dû leur décerner des couronnes civiques ; le vainqueur les fit fusiller, en plein jour, aux applaudissements de quelques lâches, qui leur reprochaient leur fanatisme. Plût à Dieu qu'il y eût beaucoup de fanatiques semblables chez les nations envahies ! cela guérirait peut-être les rois et les conquérants de la manie de troubler la tranquillité des peuples.

La prise de Saragosse eut pour résultat de pacifier l'Aragon, mais elle ne mit pas fin à la guerre d'Espagne, comme on le verra ; cette guerre criminelle ne cessera qu'à la suite de désastres accumulés et à la chute de l'Empire. Les regards du monde, fixés depuis quelque temps sur ce petit coin de l'Europe, allaient se porter sur un plus vaste théâtre : l'empereur était à la veille de recommencer la guerre contre l'Autriche.

Les véritables causes de la nouvelle guerre contre l'Autriche.

Ses principaux griefs, on les connaît : c'étaient les armements persistants de l'empire autrichien. Napoléon, de son côté, avait mis ses armées en situation de tomber sur l'Autriche au premier signal donné. On était donc, de part et d'autre, en ce mois de février 1809, dans une sorte d'état de guerre latent. L'empereur François II et ses principaux conseillers n'avaient pu se résigner aisément aux humiliations et aux pertes imposées à l'Autriche par le traité de Presbourg. Et ce n'était pas seulement en Autriche que ces humiliations étaient profondément ressenties. Toutes les puissances germaniques, même celles qui appartenaient à cette confédération du Rhin, dont l'empereur Napoléon s'était arrogé le protectorat, commençaient à se lasser de l'occupation et des charges de la guerre, dont elles portaient si gratuitement le fardeau. Partout il y avait comme des germes de révolte. Les sociétés secrètes se multipliaient. L'odieuse conduite de Napoléon à Bayonne, la guerre criminelle qui en avait été la conséquence, avaient encore fortifié les sentiments hostiles de l'Allemagne à notre égard. On y avait applaudi à la capitulation de Baylen ; on se montrait, comme un exemple à suivre, la résistance patriotique du peuple espagnol. Les souverains qu'une sorte de reconnaissance semblait attacher à l'empereur devenaient suspects à leurs peuples. On les accusait de sacrifier à leur ambition personnelle les intérêts les plus sacrés du pays, et l'on accueillait avec enthousiasme ceux qui déjà parlaient d'affranchir l'Allemagne de la terrible et coûteuse tutelle de Napoléon. Ces sentiments, connus en Autriche, y étaient un encouragement, et l'on y nourrissait l'espérance que, au premier signal parti de Vienne, toutes les nations germaniques, depuis la Prusse, notre ennemie, jusqu'à la Saxe, notre alliée, se lèveraient instinctivement.

Février 1809.

Exaspération de l'Allemagne.

L'empereur n'ignorait pas combien les esprits étaient déjà déchaînés contre lui en Allemagne à cette époque, et le désir de les frapper de terreur par une espèce de coup de foudre ne fut sans doute pas étranger à sa résolution de porter de nouveau la guerre au cœur de l'Autriche. Il commença par rappeler, sinon officiellement, du moins avec un certain éclat, le général Andréossi, son ambassadeur à Vienne. L'Autriche pouvait voir là comme un prélude de déclaration de guerre ; elle se mit donc à presser ses armements avec une activité fiévreuse. Elle avait, en mars, plus de cinq cent mille hommes sous les armes. L'archiduc Charles, chargé de réorganiser ces forces d'après la méthode française, avait sous ses ordres cent soixante-quinze mille hommes, destinés à opérer

Mars 1809.

Forces autrichiennes.

MARS 1809.

en Allemagne; l'armée d'Italie, sous l'archiduc Jean, comptait quarante-sept mille hommes; Jellachich, avec vingt mille hommes, devait envahir le Tyrol, où l'insurrection contre la France n'attendait qu'une étincelle pour éclater; l'armée de Pologne, sous l'archiduc Ferdinand, était de quarante mille hommes; dix mille hommes étaient destinés à agir en Dalmatie sous Stoïchewitz; enfin, cent cinquante bataillons de landwer, tout récemment créés, tant dans les provinces autrichiennes qu'en Hongrie, formaient une réserve de deux cent vingt-cinq mille hommes. C'étaient là des forces imposantes, et avec lesquelles, on devait s'y attendre, les meilleures troupes françaises auraient à compter.

Action diplomatique de l'Autriche.

La cour de Vienne, décidée, de son côté, à la guerre autant que Napoléon du sien, ne manqua pas de joindre l'action diplomatique à ses préparatifs militaires. Elle renoua avec l'Angleterre des relations qui n'avaient jamais été que bien faiblement interrompues, et elle accepta, avec empressement, les subsides offerts par le cabinet britannique à tous les ennemis de l'Empire français. S'adressant ensuite à la Turquie, qu'elle était parvenue à réconcilier avec l'Angleterre dès les premiers jours de cette année, elle tira habilement parti des promesses imprudentes de Napoléon à la Russie relativement aux provinces danubiennes, et, lui montrant dans la France l'instrument de sa mutilation, elle n'eut pas de peine à la disposer à entrer dans une nouvelle coalition contre l'Empire. Elle ne se contenta pas de détacher cette vieille et fidèle alliée de la France; elle entreprit même de briser les liens noués ou renoués à Erfurt entre Napoléon et le czar Alexandre.

L'empereur de Russie n'avait déjà plus pour son vainqueur d'Austerlitz et de Friedland la prodigieuse admiration qu'il avait si hautement affichée lors de l'entrevue d'Erfurt. La fourberie de Napoléon à l'égard de l'Espagne

MARS 1809.

avait fini par l'indigner, comme elle avait indigné les gens les moins scrupuleux de l'Europe. Aussi n'avait-il pas vu sans plaisir les échecs de nos soldats dans la péninsule, parce que ces échecs prouvaient au monde que nos armes n'étaient pas invincibles. Il avait répondu fort évasivement à l'invitation que lui avait adressée Napoléon d'avoir à armer contre l'Autriche, en exécution d'une des clauses de la convention d'Erfurt. D'autre part il lui était difficile de se déclarer franchement en faveur de l'Autriche, pour laquelle penchaient, sans aucun doute, ses sympathies secrètes. Il dut donc résister aux ouvertures très pressantes que l'ambassadeur d'Autriche à Saint-Pétersbourg, M. de Schwarzenberg, fut chargé de lui faire à ce sujet; mais il enveloppa son refus de toutes sortes de prévenances. L'ambassadeur d'Autriche ne put nullement s'en montrer froissé, et le gouvernement russe crut devoir donner un démenti à quelques journaux qui avaient prétendu que M. de Schwarzenberg avait refusé, par dépit, de se rendre à une audience du czar dans une voiture de la cour. Il insistait, il est vrai, sur la froideur avec laquelle l'ambassadeur d'Autriche avait été accueilli (1). La vérité est que le czar Alexandre aurait voulu, à tout prix, empêcher une rupture entre l'empire français et l'empire d'Autriche, afin de n'avoir à prendre parti ni pour l'un ni pour l'autre. Tous ses efforts tendirent, en conséquence, à persuader aux envoyés de l'Autriche et de la France qu'il était de l'intérêt égal des deux puissances de ne pas tirer l'épée du fourreau. Il résolut de demeurer neutre, et se borna à réunir assez de forces pour pouvoir faire respecter sa neutralité.

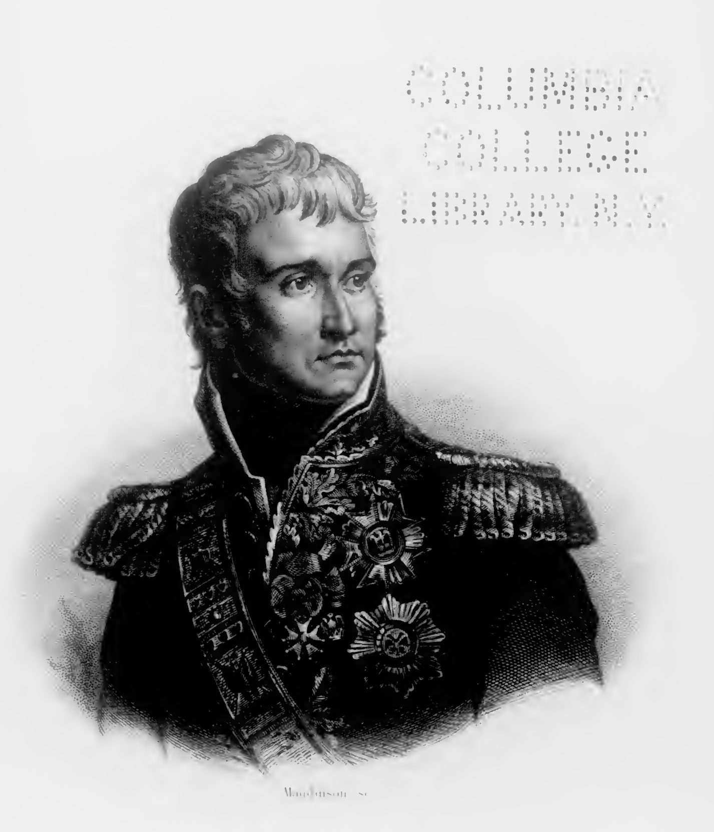
Attitude du czar Alexandre.

Vaines explications.

Cependant, de part et d'autre, en France et en Autriche, on était prêt maintenant; c'était à qui ne commencerait pas les hostilités, chacun paraissant craindre d'assumer

(1) Voy. à ce sujet un article du *Journal de l'Empire*, cité dans le *Moniteur* du 16 mars 1809.

MARS 1809. sur sa tête la responsabilité de la guerre sanglante qui était à la veille d'éclater. M. de Metternich, l'ambassadeur de la cour de Vienne à Paris, fut même chargé de déclarer à notre ministre des affaires étrangères que si l'empereur son maître avait fait passer ses armées du pied de paix sur celui de guerre, la cause en était uniquement aux mouvements de nos troupes sur le Rhin. M. de Champagny répondit que c'était, au contraire, l'attitude hostile de l'Autriche qui avait déterminé ces mouvements, et que si l'empereur Napoléon n'avait pas poursuivi lui-même les Anglais jusqu'à la Corogne, où il les aurait infailliblement écrasés, la faute en était aux agissements de la cour de Vienne; que, par conséquent, si le rétablissement d'une paix solide était devenu impossible à présent, la responsabilité de la nouvelle guerre incombait tout entière à l'Autriche. Il y avait, dans ces explications, autant de mauvaise foi d'un côté que de l'autre. Ce qui était vrai, le voici : l'Autriche tenait à être prête, afin de profiter de la première occasion qui s'offrirait à elle de prendre sa revanche d'Austerlitz, et, cette occasion, elle crut certainement la trouver dans les embarras que les affaires d'Espagne ne pouvaient manquer de susciter à Napoléon. Celui-ci, de son côté, regrettant de l'avoir laissée debout après Austerlitz, et voyant en elle la seule puissance capable de mettre obstacle à ses vastes projets, n'était pas fâché de trouver un prétexte plus ou moins plausible qui lui permît de l'abattre tout à fait. Malgré les complications de la guerre d'Espagne, l'entreprise n'était ni au-dessus de ses forces ni au-dessus de son génie militaire. Excuse maintenant qui voudra cette affreuse manie de chercher à satisfaire son ambition dans le sang des peuples, nous ne pouvons, quant à nous, au moment de retracer les convulsions de cette nouvelle guerre d'Autriche, nous empêcher de flétrir cet attentat de plus contre l'humanité.



Mauduison sc

LANNES
DUC DE MONTEBELLO

Mars 1809. Force de l'armée française.

Pendant les dernières explications auxquelles nous venons de faire allusion, l'empereur avait fait revenir d'Espagne les officiers et les régiments de la garde dont le concours lui paraissait nécessaire pour la campagne d'Autriche. Il divisa en trois gros corps principaux, d'une cinquantaine de mille hommes chacun, l'armée destinée à opérer sur le Danube. Le premier, sous les ordres du maréchal Davoût (duc d'Auerstaedt) et composé des divisions Friant, Gudin, Morand et Demont, avait Ratisbonne pour point de réunion; le second, formé de la division Saint-Hilaire et des divisions du général Oudinot, reçut l'ordre de se concentrer à Augsbourg, sous le commandement du maréchal Lannes; le troisième, composé des divisions Boudet, Molitor, Legrand et Carra Saint-Cyr, et ayant à sa tête le maréchal Masséna, devait se réunir à Ulm. Le maréchal Bessières remplaça Murat dans le commandement de la cavalerie de réserve. Enfin, les contingents fournis, un peu à contre-cœur, par la confédération du Rhin, furent également divisés en trois corps, sous les ordres d'Augereau, de Lefebvre et de Bernadotte. C'était, y compris la garde, une masse de plus de deux cent mille hommes, admirablement encadrés, que l'empereur allait avoir sous la main.

Instructions données par l'empereur.

Napoléon avait calculé que les Autrichiens n'ouvriraient pas la campagne avant la fin d'avril. Toutefois, prévoyant le cas où les hostilités pourraient commencer plus tôt, il se fit précéder de son major général Berthier, en lui recommandant de porter son quartier général à Donawerth ou à Ingolstadt, au lieu de Ratisbonne, si les hostilités venaient à éclater tout de suite. Il voulut rester en France jusqu'au dernier moment, afin de surveiller par lui-même les préparatifs immenses qu'il avait ordonnés. Il envoya de Paris toutes ses instructions au prince Eugène, et lui prescrivit de manœuvrer de façon que le gros des forces autrichiennes pût être pris entre

MARS 1809.

notre armée d'Allemagne et notre armée d'Italie. Enfin, il écrivit à son frère Joseph pour lui recommander de n'agir contre l'Andalousie que lorsque l'expédition de Portugal, confiée au maréchal Soult, et dont les préparatifs n'étaient pas encore terminés, serait en pleine voie d'exécution.

Grâce accordée à l'ex-marquis de Saint-Simon.

Au moment de partir, l'empereur accomplit un acte de clémence qui fit quelque bruit à l'époque. Il y avait alors, dans la prison militaire de Paris, un ancien émigré français, de la famille de Saint-Simon, pris dans une rencontre récente contre les Espagnols, et qui avait été condamné à mort, sous les murs mêmes de Madrid, pour avoir porté les armes contre sa patrie. Cédant aux instances du condamné et aux sollicitations d'une foule d'anciens nobles qui peuplaient sa cour, Napoléon fit grâce à ce *sujet rebelle*, pour nous servir des propres expressions de la commission militaire chargée d'entériner les lettres de grâces, dans son audience du 27 mars 1809. L'ex-marquis de Saint-Simon avait été membre de l'Assemblée constituante. Après avoir émigré, il avait été réintégré dans tous ses droits de Français avec la qualification de citoyen Saint-Simon. Il s'était donc exposé, en prenant du service dans les armées espagnoles, à toute la rigueur des lois militaires. La grâce dont il fut l'objet fut célébrée comme « le plus admirable et le plus touchant emploi de l'autorité souveraine et de la vraie grandeur. » Seulement, l'empereur rendit, à la date du 6 avril 1809, un décret extrêmement sévère contre les Français qui porteraient les armes contre la France. C'était un avertissement donné aux anciens émigrés qui servaient encore à l'étranger.

AVRIL 1809.

Les hostilités étaient à la veille d'éclater en Allemagne sans avoir été précédées d'aucune déclaration de guerre, quand on apprit aux Tuileries qu'un courrier français, porteur de dépêches pour notre légation de Munich,

AVRIL 1809

avait été arrêté à Braunau par ordre du cabinet autrichien. Ce procédé parut à Napoléon l'équivalent d'une déclaration de guerre. Il fit, en manière de représailles, arrêter les courriers autrichiens sur toutes les routes. L'ambassadeur d'Autriche demanda alors ses passeports; la guerre pouvait être considérée comme ouverte. Déjà, les Autrichiens avaient commencé leurs opérations. L'archiduc Charles croyait qu'une armée française occupait une partie du territoire bavarois. Dès le 9 avril, il écrivit au roi de Bavière pour lui annoncer qu'il avait reçu de l'empereur d'Autriche, son frère, l'ordre de se porter en avant, et de traiter en ennemi tout ce qui s'opposerait à sa marche. L'empereur François espérait encore que des troupes allemandes ne se décideraient pas à entrer en lutte avec les siennes, il se trompait; le maréchal Lefebvre, qui commandait l'armée bavaroise, reçut du roi de Bavière l'ordre de marcher à la rencontre de l'ennemi.

Entrée des Autrichiens en Bavière.

Les Autrichiens franchirent l'Inn dans la journée du 10 avril. La campagne nouvelle commençait comme celle d'Austerlitz; nombre de gens virent là un heureux présage. Quelques jours après, l'archiduc Charles passa l'Isar à Landshut. Là, furent tirés les premiers coups de fusil de la campagne; des Allemands combattant pour la France reçurent le premier choc des Autrichiens. Mais les Bavarois n'étaient pas en force. Après avoir vainement tenté de défendre le passage de l'Isar à Landshut, ils battirent en retraite vers le Danube pour se rapprocher de nos troupes, qu'ils attendaient impatiemment. Le major-général Berthier avait suivi ponctuellement les instructions de l'empereur; mais, après avoir assigné à nos divers corps d'armée les positions qu'ils devaient occuper, il les laissa dans la plus complète inaction, n'osant rien faire avant l'arrivée de l'empereur.

Départ de l'empereur pour l'armée.

Averti, par dépêche télégraphique, dans la nuit du 12 au 13 avril, du passage de l'Inn, Napoléon partit pour

AVRIL 1809. Strasbourg avec l'impératrice, dans la matinée du 13. Il arriva à Strasbourg le 15, ayant franchi en deux jours la distance qui séparait cette ville de la capitale. Sans perdre un instant, il courut se mettre à la tête de son armée, qu'il appela, non plus la Grande Armée, mais l'Armée d'Allemagne. Le 16 avril, à trois heures du matin, il était à Louisbourg, et le soir même à Dillingen, où il eut une entrevue rapide avec le roi de Bavière. Il promit à ce fidèle allié de le ramener en quinze jours dans sa capitale, et de venger l'affront fait à sa maison par l'Autriche, en le faisant plus grand que n'avait jamais été aucun de ses ancêtres. Le 17, à deux heures du matin, il arriva à Donawerth où, conformément à ses ordres, était établi son quartier-général. Là, il se trouvait au centre de son armée. Nous allons assister avec lui à l'une des plus opiniâtres et des plus sanglantes campagnes du commencement de ce siècle, si fécond pourtant en terribles immolations.

CHAPITRE HUITIÈME

Communication au Sénat. — Premières opérations militaires. — Combat de Tann. — Bataille d'Abensberg. — Prise de Landshut. — Bataille d'Eckmühl. — Napoléon blessé devant Ratisbonne. — Prise de Ratisbonne. — Proclamation à l'armée. — Revers à l'armée d'Italie et dans le Tyrol. — Réprimande au prince Eugène. — Dispositions prises par l'empereur. — Combat d'Ebersberg. — Mouvements en Prusse et en Westphalie. — Arrivée des Français à Vienne. — Capitulation de Vienne. — Construction d'un double pont en face de l'île de Lobau. — Passage du Danube. — Bataille d'Essling. — Seconde journée d'Essling. — Le général Saint-Hilaire et le maréchal Lannes blessés à mort. — Résultat de la bataille d'Essling. — Situation après la bataille. — Événements en Allemagne, dans le Tyrol et en Pologne. — Opérations du prince Eugène en Italie. — Combat de Saint-Michel. — Jonction de l'armée d'Italie avec l'armée d'Allemagne. — Diversion en Hongrie. — Bataille de Raab. — Prise de Raab. — Bombardement de Presbourg. — Nouveau passage du Danube. — Combat d'Enzersdorf. — Bataille de Wagram. — Résultats de la bataille de Wagram. — Poursuite de l'ennemi. — Armistice de Znaïm. — Circulaire aux évêques. — Démêlés avec le Saint-Siège. — Réunion des États du pape à l'Empire. — Excommunication lancée contre l'empereur. — Arrestation de Pie VII. — Événements d'Espagne. — Le maréchal Soult est obligé d'évacuer le Portugal. — Abandon de la Galice par le maréchal Ney. — Disgrâce de Ney. — Opérations du maréchal Victor en Andalousie. — Bataille de Ciudad-Réal. — Bataille de Talavera. — Rentrée de Joseph à Madrid. — Le 15 août 1809. — Craintes générales. — Les Anglais à Walcheren. — Mesures prises par le cabinet français. — Fouché et les gardes nationales. — Bombardement et prise de Flessingue par les Anglais. — Retraite des Anglais. — Réorganisation de la garde nationale à Paris. — L'ordre des Trois Toisons d'or. — Donation des châteaux de Chambord, de Brulh et de Thouars. — Lenteur des négociations d'Altenbourg. — M. de Bubna à Schœnbrunn. — Signature du traité de Vienne. — Levée de 36,000 hommes. — Tentative d'assassinat sur la personne de l'empereur. — Retour de Napoléon en France.

Avril 1809.

Fidèle à son habitude de se préoccuper fort peu de l'opinion publique, Napoléon n'avait pas pris la peine de consulter la nation au sujet de cette nouvelle guerre d'Allemagne, si témérairement entreprise. N'avait-il pas la prétention de représenter à lui seul le pays tout entier? Il se borna à faire insérer au *Moniteur* un certain nombre d'extraits de lettres et de dépêches, d'où l'on pouvait inférer que tous les torts de l'agression étaient du côté de l'Autriche. Il reprochait notamment à cette dernière puissance d'avoir, depuis neuf mois, armé la landwehr sous prétexte de défendre la patrie et de repousser la tyrannie étrangère, et d'avoir engagé tous les Allemands à faire cause commune avec elle contre les Français.

Communication au Sénat.

Comme le reste du pays, les grands corps de l'État avaient été surpris par cette guerre inopinée. Seulement, le 15 avril 1809, le ministre des relations extérieures, M. de Champagny, vint lire au Sénat un long rapport adressé par lui à son souverain pour le complimenter de sa modération. En même temps, le complaisant ministre s'efforçait de démontrer la nécessité où l'empereur s'était trouvé, malgré son désir d'éviter à ses peuples et à l'humanité une lutte sanglante, de se résoudre à une nouvelle guerre. C'était de la haute comédie. Le ministre, dans ce rapport, n'attribuait plus seulement la rupture de nos relations avec la cour de Vienne aux préparatifs militaires de l'Autriche, il se plaignait surtout de la bienveillance de cette cour pour les Espagnols, et de l'affectation avec laquelle des insurgés venus d'Espagne avaient été reçus et fêtés à Trieste. Le refus de reconnaître le roi Joseph, le transport de marchandises anglaises dans le Levant par des bâtiments autrichiens, la publication, en Autriche, de libelles contre l'Empire français et de fausses nouvelles sur les affaires d'Espagne, y étaient l'objet d'amères récriminations. N'avait-on pas été jusqu'à publier une relation de la défaite légendaire des Français à Roncevaux? Supposer que l'empereur Napoléon pouvait ressembler à Charlemagne autrement que par ses prodiges était aux yeux du ministre Champagny une sanglante injure. Quant aux préparatifs militaires de l'Autriche, il n'y avait pas à en douter, cette ingrate puissance armait contre son bienfaiteur. Mais, s'écriait le ministre dans son enthousiasme, l'empereur n'avait rien à craindre de la fortune ; son admirable prévoyance lui permettait de soutenir une autre guerre sans rien ajouter aux charges de l'État, et son peuple était prêt à le seconder dans cette lutte nouvelle, prêt à aller au-devant de ses vœux si de nouveaux efforts devenaient nécessaires pour assurer le succès de ses armes (1).

Avril 1809.

Le Sénat accueillit assez froidement la communication du rapport officiel et des pièces qui y étaient annexées à l'appui. On sentait déjà comme une sorte de relâchement dans son enthousiasme ; plus d'un, parmi ses membres, voyait avec inquiétude une guerre avec l'Autriche se joindre à la guerre d'Espagne, dont les longueurs n'étaient pas sans enlever quelque illusion sur l'invincibilité de nos armes. Toutefois, aucun murmure d'opposition ne se fit entendre ; une adresse fut même rédigée, quelques jours après, pour remercier l'empereur de sa communication, le complimenter de sa modération, et lui offrir en holocauste trente mille Français de la conscription de 1810. Il faudra des revers inouïs pour secouer la torpeur de cette Assemblée et lui arracher un cri d'alarme. Quant au peuple français, dont la patience dépassait toutes les bornes, il avait beau maugréer, ses plaintes sans échos n'arrivaient pas jusqu'aux oreilles du maître.

(1) Voy. le rapport de M. de Champagny dans le *Moniteur* du 25 avril 1809.

AVRIL 1809.

L'heure des désastres, d'ailleurs, n'avait pas encore sonné. L'empereur, au contraire, déploya plus que jamais, au début de la nouvelle campagne, les rares qualités militaires dont il était doué, et nous allons le voir remporter, dès les premiers jours, d'éclatantes victoires. Le lecteur n'attend pas de nous que nous fassions manœuvrer nos troupes sous ses yeux, ni que nous nous perdions dans les moindres détails des combats et batailles livrés de part et d'autre. Outre que ces descriptions à perte de vue, dans lesquelles se complaisent certains historiens, ne peuvent être que d'une exactitude relative, puisque les récits des témoins oculaires eux-mêmes sont remplis des plus étranges contradictions, elles sont, comme nous avons déjà eu l'occasion de le dire, sans grand intérêt pour l'histoire, et surchargent inutilement la narration. L'important est de donner au lecteur une idée suffisante de ces grands chocs d'hommes, si dommageables pour l'humanité, d'en esquisser à grands traits les principales péripéties, et surtout d'en montrer les résultats immédiats; c'est ce que nous nous attachons à faire, pour notre part, avec une précision rigoureuse.

L'empereur, comme on l'a vu, était arrivé à Dillingen dans la soirée du 16 avril ; le lendemain, il était à Donawerth; le 18, il transporta son quartier général à Ingolstadt, après avoir donné les ordres nécessaires pour que l'on commençât sans retard les opérations militaires.

Premières opérations militaires.

« Tout est calcul d'heures, » avait-il écrit au maréchal Masséna, qui avait devant lui des forces supérieures. « Douze ou quinze mille hommes de cette canaille doivent être attaqués tête baissée par nos gens. » Appuyé par le général Oudinot, le maréchal mit en complète déroute une partie de la gauche de l'ennemi à Plaffenhoffen dans la journée du 19 ; ce fut le premier succès de la campagne.

AVRIL 1809.

Combat de Tann.

Les Autrichiens, croyant prendre l'initiative, avaient débouché de Landshut pour se porter sur Ratisbonne. L'empereur manœuvra de façon à couper leur armée en deux. Par ses ordres, le maréchal Davoût (duc d'Auerstaedt), qui occupait Ratisbonne, quitta cette ville le 19 avril, à la pointe du jour, ayant, à sa droite, les divisions Morand et Gudin, et, à sa gauche, les divisions Friant et Saint-Hilaire. Les Autrichiens occupaient en masse les environs de Tann par où devait passer notre corps d'armée. La division Saint-Hilaire rencontra l'ennemi au village de Peissing. Soutenue par la division Friant, elle le délogea de toutes ses positions, lui tua beaucoup de monde, et lui fit six à sept cents prisonniers. Le général Morand, de son côté, culbuta les Autrichiens sur la gauche. L'ennemi avait beaucoup souffert; un grand nombre de ses officiers étaient tués ou blessés, le prince Louis de Lichtenstein et le général de Lusignan, entre autres, avaient été mis hors de combat; cependant les Autrichiens se retirèrent sans essuyer de déroute complète. Le maréchal Davoût coucha sur le champ de bataille, après avoir opéré sa jonction avec le corps du maréchal Lefebvre, qui, avec ses divisions bavaroises et wurtembergeoises, était arrivé assez à temps pour prendre part à la fin du combat.

Bataille d'Abensberg.

Dans la matinée du 20 avril, nos troupes occupaient le plateau d'Abensberg, ayant devant elles le corps de l'archiduc Louis et celui du général Hiller, forts ensemble d'une soixantaine de mille hommes. L'empereur, confiant au maréchal Davoût le soin de tenir en respect les corps de Hohenzollern, de Rosenberg et de Lichtenstein, résolut d'attaquer les soixante mille hommes de l'archiduc Louis et du général Hiller avec les divisions Morand et Gudin, placées sous les ordres du maréchal Lannes, et les Bavarois et les Wurtembergeois du maréchal Lefebvre. Ces derniers, électrisés par quelques

AVRIL 1809.

paroles de l'empereur, que le prince royal de Bavière leur traduisit en allemand, se battirent contre les Autrichiens avec l'intrépidité de nos plus vieilles troupes. Ils les repoussèrent victorieusement sur la grande route d'Abensberg à Landshut, tandis que Lannes, avec ses divisions françaises, culbutait tout ce qu'il avait devant lui.

Prise de Landshut.

Le général Hiller, refoulé avec de grandes pertes, se retira sur Landshut, de l'autre côté de l'Isar. Napoléon ne lui laissa pas le temps de s'y fortifier. Le lendemain, dès la pointe du jour, à la tête d'une partie de l'armée, il se mit, de sa personne, à la poursuite de l'archiduc Louis et du général Hiller. La cavalerie autrichienne, massée dans une plaine, en avant de Landshut, fut sabrée par celle du maréchal Bessières (duc d'Istrie). En même temps, le général Mouton se précipitait au pas de charge, avec une colonne de grenadiers, sur le pont de bois qui donnait accès dans la ville, et auquel l'ennemi avait mis le feu. Mais nos soldats le franchirent au milieu des flammes, et pénétrèrent de vive force dans Landshut. Les Autrichiens, en se retirant, se heurtèrent au corps de Masséna qui débouchait par la rive droite de l'Isar, et qui acheva leur défaite. Avant la fin de la journée, Landshut était à nous. L'ennemi, en évacuant précipitamment la ville, nous abandonna huit mille prisonniers, trente pièces de canon, des magasins abondamment pourvus, et trois superbes équipages de pont. C'était déjà un assez beau résultat.

L'empereur était résolu à ne laisser aucun répit aux Autrichiens. Le maréchal Davoût chargé, comme on l'a vu, de tenir en échec les corps de Rosenberg, de Hohenzollern et de Lichtenstein, avait rencontré, à Schrerling, les masses de l'archiduc Charles pendant que nous nous emparions de Landshut, et il n'avait pas hésité à les attaquer ; mais il avait fait cesser le feu à la nuit tombante, ne voulant rien aventurer sans les ordres de l'empereur. La veille, le corps autrichien du général Kollowrath avait obtenu un léger succès à Ratisbonne ; voici comment : Le maréchal Davoût, en quittant la ville, y avait laissé un millier d'hommes du 65[e] pour en garder le pont. Cernés par des forces supérieures, ces hommes avaient été obligés de se rendre, après s'être héroïquement défendus et avoir épuisé leur dernière cartouche. En apprenant cet échec, Napoléon éprouva une très vive contrariété, et il jura de venger dans les vingt-quatre heures l'affront fait à ses armes.

AVRIL 1809.

Bataille d'Eckmühl.

Le lendemain de la prise de Landshut, c'est-à-dire le 22 avril 1809, au matin, l'empereur se mit en marche avec les deux divisions de Lannes, le corps de Masséna, les Bavarois et les Wurtembergeois, pour rejoindre le maréchal Davoût. Il était environ deux heures de l'après-midi quand il arriva en vue d'Eckmül, où les corps autrichiens de Hohenzollern, de Rosenberg, de Lichtenstein et de Kollowrath se trouvaient en position sous les ordres de l'archiduc Charles, au nombre de plus de cent mille hommes. L'apparition de Napoléon, annoncée par des décharges d'artillerie, fut le signal de l'attaque. Lannes, avec la division Gudin, déborda l'ennemi par la gauche, tandis que les corps de Davoût et de Lefebvre, soutenus par la cavalerie légère du général Montbrun, débouchaient par la droite. Toutes ces masses s'ébranlèrent à la fois ; ce fut un spectacle horrible et grandiose. La chaussée d'Eckmühl, par où l'on pénétrait dans la plaine de Ratisbonne, fut emportée après des efforts héroïques. Malgré une résistance acharnée, les Autrichiens finirent par être délogés de toutes leurs positions.

La journée se termina par un furieux combat de cavalerie entre les cuirassiers des généraux Nansouty et Saint-Sulpice et les cuirassiers autrichiens de Gottesheim,

Avril 1809.

appuyés par les hussards de Stipsicz. Trente-deux escadrons ennemis furent lancés sur nos régiments par l'archiduc Charles pour assurer sa retraite. Il y eut une terrible mêlée à l'arme blanche. Les escadrons autrichiens furent culbutés les uns sur les autres, et se retirèrent en désordre au delà d'Egglofsheim. La bataille était irréparablement perdue pour l'archiduc Charles, qui lui-même ne dut son salut qu'à la vitesse de son cheval. Coupée en différents tronçons, pousuivie l'épée dans les reins, l'armée ennemie défila, toute la nuit, dans le plus épouvantable désordre, laissant entre nos mains plus de dix mille prisonniers (1), la plus grande partie de son artillerie et une quinzaine de drapeaux. Sa perte en tués et blessés avait été de six mille hommes environ, tandis que la nôtre n'avait guère dépassé le tiers de ce nombre.

Le résultat immédiat de la victoire d'Eckmühl fut de séparer définitivement les corps de l'archiduc Louis et du général Hiller de l'armée de l'archiduc Charles. Celui-ci s'était réfugié pendant la nuit, avec une partie de ses troupes, dans la ville de Ratisbonne, mais sans avoir l'intention de s'y défendre. En effet, le lendemain 23 avril, à la pointe du jour, il se mit en devoir de franchir le Danube sur le pont de cette ville, laissant à quelques régiments le soin d'occuper les Français pendant qu'il opérait sa retraite.

Napoléon blessé devant Ratisbonne.

De notre côté, nous nous avançâmes, dès l'aube, sur Ratisbonne. La cavalerie autrichienne laissée dans la ville, en avant du Danube, fut taillée en pièces en quelques instants, et elle repassa précipitamment le fleuve. Ratisbonne était entourée d'une enceinte en mauvais état et d'un fossé large, mais peu profond. L'empereur, pressé de pénétrer dans la ville, en fit battre en brèche

(1) Les bulletins français disent 20,900; mais il faut se garder de l'exagération de ces bulletins.

Avril 1809.

les murailles par un bon nombre de pièces de douze. Pendant qu'il présidait lui-même à la disposition des batteries de siège, une balle morte vint le frapper au cou-de-pied. La nouvelle de sa blessure se répandit aussitôt, et causa parmi les troupes une véritable consternation, chacun croyait, en quelque sorte, son existence attachée à la sienne. Sa blessure était insignifiante. Après s'être fait panser à la hâte par un chirurgien de sa garde, Napoléon remonta à cheval, parcourut au galop le front de l'armée pour rassurer ses soldats, et distribua à profusion des récompenses pécuniaires et des décorations.

Prise de Ratisbonne.

Cependant, des brèches ayant été pratiquées çà et là, l'empereur ordonna d'escalader les murs. On reconnut qu'il était possible de descendre dans le fossé au moyen d'échelles, et de pénétrer dans l'enceinte par une large ouverture faite à la muraille. Un bataillon de grenadiers, dirigés par le maréchal Lannes en personne, passa par cette ouverture, gagna une poterne, et se précipita dans la ville, Ratisbonne était à nous. Nos soldats s'y répandirent bientôt en foule, ramassant des prisonniers dans toutes les rues. La ville était en feu sur plusieurs points, on parvint à éteindre le feu pendant la nuit. L'empereur, heureux de ces rapides succès, se fit présenter, le lendemain, les soldats et les officiers les plus braves. Aux premiers, il accorda des récompenses pécuniaires assez importantes ; aux seconds, des baronnies et des terres, à tous des décorations ; il disposait de la fortune du pays comme de la sienne propre.

Le début de la campagne était singulièrement heureux. En cinq jours de batailles consécutives, quarante-cinq mille Autrichiens environ avaient été mis hors de combat ; l'archiduc Charles, rejeté sur la rive droite du Danube, était en pleine retraite vers la Bohême, et il se trouvait tout à fait séparé de l'archiduc Louis et du gé-

Avril 1809.

néral Hiller ; la route de Vienne était ouverte : on pouvait croire à un très prompt dénouement de la guerre.

Proclamation à l'armée.

Enivré de tant de succès, Napoléon adressa, le 24 avril, à son armée une de ces proclamations où se révélait son génie césarien : « Soldats, vous avez justifié mon attente ; vous avez suppléé au nombre par votre bravoure ; vous avez glorieusement marqué la différence qui existe entre les soldats de César et les cohues armées de Xercès. L'ennemi, enivré par un cabinet parjure, paraissait ne plus conserver aucun souvenir de vous, son réveil a été prompt ; vous lui avez apparu plus terribles que jamais. Aujourd'hui défait, épouvanté, il fuit en désordre ; déjà mon avant-garde a passé l'Inn ; avant un mois nous serons à Vienne. »

Revers à l'armée d'Italie et dans le Tyrol.

Pendant qu'en Allemagne nos troupes allaient de victoire en victoire, nous essuyions en Italie un assez grave échec. Au lieu d'un vieux général habitué à vaincre, comme Masséna, par exemple, l'empereur avait mis à la tête de l'armée d'Italie son fils adoptif, le prince Eugène, jeune homme plein de bravoure, mais sans expérience. Le prince Eugène avait à lutter contre l'archiduc Jean, frère de l'archiduc Charles, général plus téméraire qu'expérimenté, mais dont l'audace heureuse parvint un moment à contrebalancer la fortune de la France.

Surpris par des forces supérieures, avant d'avoir réuni toutes les troupes dont il pouvait disposer, le prince Eugène fut obligé de rétrograder et de repasser précipitamment le Tagliamento. Un de ses lieutenants, le général Sahuc, faute de précaution, se laissa surprendre et enlever par l'ennemi à Pordenone. C'était un de ces officiers qui, selon la propre expression de Napoléon, avaient assez de la guerre. Et le nombre augmentait tous les jours de ceux que fatiguait cet état de guerre perpétuel où se complaisait l'empereur, sans profit pour la

Avril 1809.

France, et au grand détriment de l'humanité. Le lendemain même de l'échec de Pordenone, le 15 avril, le prince Eugène se fit battre à Sacile, et il dut opérer sa retraite en désordre jusqu'à Conegliano, après avoir perdu en tués, blessés et prisonniers, six à sept mille hommes. En même temps, nous éprouvions d'assez graves revers dans le Tyrol, dont les populations, révoltées contre nous à la voix d'un ancien aubergiste nommé André Hofer, prêtèrent un puissant concours au général autrichien Chasteler. Nous n'étions pas plus heureux en Pologne, où le prince Poniatowski avait vainement compté sur l'assistance de la Russie. En dépit des clauses du traité de Tilsitt et des belles promesses d'Erfurt, le czar Alexandre continuait à garder une neutralité beaucoup plus hostile, au fond, que favorable à l'Empire. Réduit à ses propres forces — une douzaine de mille hommes, — Poniatowski essaya, sans succès, de défendre Varsovie contre l'archiduc Ferdinand, qui était à la tête de trente mille Autrichiens. Il fut obligé de capituler, et il se jeta sur la rive droite de la Vistule, pour y faire la guerre de partisan, en attendant qu'il lui fût permis de reconquérir la capitale de sa patrie mutilée.

Réprimande au prince Eugène.

Napoléon éprouva une vive contrariété à la nouvelle de ces différents revers. Il gourmanda paternellement son fils adoptif, se reprochant, un peu tard, d'avoir nommé ce jeune homme sans expérience général en chef, alors qu'il avait fait des souverains de Bavière, de Saxe et de Vurtemberg de simples divisionnaires, sous les ordres de ses maréchaux. Il lui écrivit de Burghausen, le 30 avril 1809, d'appeler le roi de Naples à son aide, si les circonstances devenaient pressantes. Heureusement pour le prince Eugène, les succès éclatants de l'empereur en Allemagne suffirent, comme on le verra bientôt, pour arrêter les progrès de l'ennemi en Italie.

AVRIL 1809.

Dispositions prises par l'empereur.

Après l'occupation de Ratisbonne, Napoléon avait eu un moment la pensée de poursuivre l'armée de l'archiduc Charles en Bohême, se disant que, cette armée détruite, c'en était fait de la monarchie autrichienne. Il se ravisa toutefois, et, réflexion faite, il préféra frapper l'Autriche au cœur, comme en 1805, en s'emparant de sa capitale. En quittant Ratisbonne pour marcher sur Vienne, il envoya une partie du corps d'armée de Lefebvre (Bavarois et Wurtembergeois) contre les troupes de Chasteler et de Jellachich, qui opéraient dans le Tyrol, et chargea le maréchal Masséna de longer le Danube avec les divisions Boudet, Legrand et Carra Saint-Cyr, et d'occuper successivement les postes importants de Straubingen, Passau et Lintz, tandis que le maréchal Bessières avait ordre de poursuivre à outrance, avec sa cavalerie, les corps de l'archiduc Louis et du général Hiller. Le maréchal Davoût, avec les divisions Gudin, Morand et Friant, dut suivre Masséna à distance, prêt à l'appuyer au besoin, si l'archiduc Charles venait à tenter un retour offensif. Enfin Bernadotte, à la tête des contingents saxons, eut pour mission de surveiller l'arrière-garde de l'archiduc Charles, en se rapprochant du Danube.

Ces dispositions prises, l'empereur se porta de sa personne, avec le corps du maréchal Lannes, au delà de Landshut, sur Burghausen, et il y établit son quartier général le 30 avril 1809. Le lendemain, il était à Braunau, où l'empereur d'Autriche avait résidé pendant trois jours, peu de temps auparavant. Le 2 mai, à une heure du matin, il arriva à Ried; et, le même jour, dans l'après-midi, il alla s'établir à Lambach.

Pendant ce temps, quelques combats, sans grande importance, avaient eu lieu, notamment à Neumarck, où les contingents wurtembergeois et bavarois, soutenus par trois ou quatre compagnies de voltigeurs français, s'étaient particulièrement distingués. Le 3 mai, s'engagea une affaire beaucoup plus sérieuse. L'archiduc Louis et le général Hiller, suivis de près par Masséna, étaient en avant de la Traun avec trente-cinq mille hommes environ, reste d'une armée de soixante mille combattants. Craignant d'être tournés par le maréchal Lannes, ils marchèrent sur Ebersberg, pour y franchir la rivière. Ils arrivèrent au moment où le maréchal Bessières et le général Oudinot venaient d'opérer leur jonction, en avant de cette ville, avec le maréchal Masséna, et ils s'y retranchèrent fortement. Le château fort d'Ebersberg, situé tout à fait au sommet de la ville, était hérissé de canons, et trente-cinq mille Autrichiens occupaient le plateau escarpé où s'élevait la ville. Le maréchal Masséna, entraîné par son impétuosité naturelle, n'hésita pas, sans attendre les ordres de l'empereur, à attaquer l'ennemi dans ses redoutables positions. La division Claparède, appuyée des grenadiers d'Oudinot, s'élança au pas de charge. Trois bataillons autrichiens gardaient la tête du pont qui donnait accès dans la ville; ils furent culbutés par la brigade du général Cohorn, un des descendants de l'émule de Vauban, et toute la division franchit le pont à la suite de cette brigade. Les débris des corps du général Hiller et de l'archiduc Louis étaient perdus sans ressource. L'ennemi, ne prenant conseil que de son désespoir, mit le feu à la ville pour arrêter l'élan de nos troupes. Une partie de la ville et le pont étaient en bois, tout brûla. Privée de ses communications avec le reste de l'armée, la division Claparède eut à lutter seule, pendant trois heures, contre un ennemi trois ou quatre fois supérieur en nombre. Il y eut, au milieu des flammes, une mêlée effroyable. L'ennemi, abordé à la baïonnette, subit des pertes affreuses. On parvint, cependant, après des efforts inouïs, à s'ouvrir un passage à travers le feu. Le général

MAI 1809.

Combat d'Ebersberg.

Mai 1809.

de division Legrand, à la tête de deux régiments, pénétra à son tour dans la ville; il courut droit au château où s'étaient enfermés un millier d'Autrichiens. Le château fut emporté d'assaut, tous ses défenseurs périrent. Le reste du corps de Masséna vint enfin tirer d'embarras l'héroïque division Claparède, qui, durant trois heures, avait, au nombre de sept mille combattants, tenu tête à plus de trente mille Autrichiens. Après une lutte effroyable dans les rues de la ville, lutte où l'ennemi ne perdit pas moins de dix mille hommes, tant tués que blessés et prisonniers, et qui nous coûta à nous près de deux mille tués ou blessés, les débris des corps de l'archiduc Louis et du général Hiller parvinrent à s'échapper, se dirigeant sur Enns par la route de Vienne.

L'empereur se mit à la poursuite de l'ennemi sans perdre un instant. Le soir même il arriva à Enns, au moment où les Autrichiens venaient d'en sortir, après avoir brûlé le pont de la ville. Il coucha dans le château du prince d'Awersperg; dès le lendemain matin, il fit rétablir le pont, et continua sa poursuite acharnée. Le 8 mai, il établit son quartier général à Saint-Poltern, que l'archiduc Louis et le général Hiller avaient quitté la veille avec leurs corps mutilés. Mais, malgré tous ses efforts, il ne put les empêcher de passer sur la rive gauche du Danube, qu'ils franchirent à Krems, et de se réunir à l'armée de l'archiduc Charles. Vienne était dès lors abandonnée à elle-même.

Mouvements en Prusse et en Westphalie.

Pendant que Napoléon était en marche sur la capitale de l'Autriche, des mouvements insurrectionnels contre la domination française commençaient à éclater çà et là au centre et au nord de l'Allemagne. Un ancien officier hessois nommé Doernberg, secondé par un inspecteur des forêts et quelques patriotes ardents, parvint à entraîner dans la révolte un certain nombre d'habitants des départements de la Fulde et de la Wern en Westphalie. En Prusse, le colonel Schill, qui s'était particulièrement distingué dans la campagne d'Iéna, avait essayé de communiquer à ses concitoyens de Berlin, où il était à la tête d'un régiment, la haine patriotique dont il était animé contre nous. N'ayant pu réussir à soulever la capitale, il la quitta avec tout son régiment, et il se porta sur Wittemberg, ville frontière de la Saxe. Le général Lestocq, qui commandait en Saxe, pour le compte du roi de Prusse, le mit hors la loi, comme déserteur, et les bulletins français le traitèrent de brigand, l'accusant de s'être couvert de crimes dans la dernière campagne de Prusse (1). Ses crimes, c'était surtout d'avoir exaspéré contre nous le sentiment national, et d'avoir poussé ses compatriotes à une lutte à outrance. Ces premiers mouvements, sans grande importance, furent promptement réprimés. Mais ils étaient un indice de l'opinion publique, et il n'était pas difficile de prévoir que, à la première occasion favorable, l'Allemagne tout entière se soulèverait contre le joug étranger.

Mai 1809.

Arrivée des Français à Vienne.

Le 10 mai 1809, l'empereur arriva aux portes de Vienne avec le corps du maréchal Lannes. Il pénétra sans la moindre résistance dans les faubourgs de la ville, dont les habitants, s'il faut en croire ses bulletins trop souvent mensongers, se précipitèrent au-devant de lui, et l'accueillirent avec de grandes démonstrations d'enthousiasme. Mais l'ancienne ville, entourée d'une enceinte bastionnée, renfermait quelques bataillons de landwehr et des troupes de ligne pouvant former une force de quinze à seize mille hommes. Le jeune archiduc Maximilien, frère de l'impératrice, à qui l'empereur François, en se retirant, avait confié le comman-

(1) Voy. notamment le 6e bulletin dans le *Moniteur* du 16 mai 1809.

MAI 1809.

dement de la ville, était résolu à se défendre. Il refusa donc de recevoir un aide de camp du maréchal Lannes, porteur d'une sommation, et il fit ouvrir le feu sur nos troupes, qui étaient cantonnées dans les faubourgs.

Déjà Napoléon avait établi son quartier général à Schœnbrunn, et nommé le général Andréossi gouverneur de la ville. A l'en croire, les habitants de Vienne étaient, les premiers, indignés que l'archiduc Maximilien s'obstinât à ne pas ouvrir les portes de la capitale à nos soldats (1). Pour l'honneur des Viennois, nous avons la conviction qu'ils ont été calomniés. Quoi qu'il en soit, l'empereur, impatient d'être maître de la vieille ville, se porta avec le maréchal Masséna, dans la journée du 11, sur le bras du Danube qui sépare la promenade du Prater des faubourgs, et il installa, sur la rive gauche, quelques compagnies de voltigeurs pour protéger la construction d'un pont. En même temps, les généraux Bertrand et Navelet établissaient, à une centaine de toises de la place, une batterie de cent obusiers. A neuf heures du soir, le bombardement commença. Dix-huit cents obus furent lancés, en moins de quatre heures, sur la ville, qui bientôt parut tout en flammes. Vers une heure du matin, l'archiduc Maximilien essaya de déloger les voltigeurs qui protégeaient la construction du pont; ses bataillons, labourés par notre artillerie, se retirèrent en désordre. Le lendemain, l'archiduc, désespérant de conserver Vienne, se retira avec la meilleure partie de ses troupes, laissant au général O'Reilly la triste mission de capituler.

Capitulation de Vienne.

Dans la même journée, une députation, composée de l'archevêque de Vienne, du comte Dietrichstein, maréchal provisoire des États, se rendit auprès de l'empereur. Elle reçut de lui l'assurance que la ville serait

(1) Voy. le 7e bulletin dans le *Moniteur* du 21 mai 1809.

MAI 1809.

traitée avec les mêmes égards et les mêmes ménagements qu'en 1805. Et en effet, avant d'entrer dans la vieille ville, Napoléon adressa à son armée une proclamation pour lui recommander « les bons habitants de la capitale ». Il déclara qu'il les prenait sous sa protection spéciale, se proposant de faire une justice exemplaire des turbulents et des méchants. Ces turbulents et ces méchants, c'étaient naturellement les patriotes peu disposés à supporter patiemment la domination étrangère.

A peine maître de Vienne, Napoléon agit comme s'il eût été le véritable souverain de l'Autriche. Il décréta la dissolution de la landwehr, il accorda amnistie à tous les hommes de cette milice qui, dans un délai de quinze jours, seraient revenus dans leurs foyers, et il enjoignit à tous les officiers de rentrer dans le même délai, sous peine de voir leurs maisons brûlées et leurs propriétés confisquées (1). Comme voilà bien nos conquérants! Et cela s'appelle les défenseurs de l'ordre, de la morale et de la propriété! Déjà, Napoléon avait supprimé l'ordre teutonique, et attribué les biens et domaines de cet ordre aux princes dans les États desquels ils se trouvaient situés. Il avait, en outre, confisqué, moitié au profit des princes de la confédération du Rhin, moitié à son profit, tous les biens des ci-devant princes et comtes de l'Empire et membres de l'ordre équestre qui ne s'étaient pas conformés à l'acte de la confédération. Ah! il s'entendait à protéger la propriété!

La prise de possession de la capitale de l'Autriche n'amena pas la cessation des hostilités; loin de là. De l'autre côté du Danube, sur la rive gauche, se trouvait l'archiduc Charles, renforcé des débris des armées de l'archiduc Louis et du général Hiller. Il avait encore sous la main plus de cent mille hommes, avec lesquels

(1) Ordre du 14 mai. Schœnbrunn. Voy. le *Moniteur* du 23 mai 1809.

Mai 1809.

il comptait bien ramener la fortune et rétablir les affaires de l'Autriche. L'empereur résolut de marcher à lui sans perdre de temps. Il fallait pour cela franchir le Danube devant l'ennemi, et combattre en ayant ce fleuve à dos. Napoléon ordonna la construction d'un pont vis-à-vis du village d'Ebersdorf, à deux lieues au-dessous de Vienne. L'opération n'était pas facile ; le fleuve, entrecoupé en cet endroit par une sorte de banc de sable, ne mesurait pas moins de quatre cents toises de largeur. On avait donc en réalité deux ponts à établir, l'un de deux cent quarante toises, l'autre de plus de cent trente, communiquant entre eux par une île. Ce double pont aboutissait à une île immense nommée l'île de Lobau, choisie par Napoléon pour y effectuer le passage de l'armée, et qui n'était séparée de la rive gauche du Danube que par un bras d'une soixantaine de toises.

Construction d'un double pont en face de l'île de Lobau.

Voici quelle était, au moment où les ponts allaient être terminés, c'est-à-dire le 19 mai 1809, la position de l'armée française. Il y avait, à Vienne même, les corps des maréchaux Lannes et Masséna, les grenadiers d'Oudinot et la garde impériale. Le corps du maréchal Davoût était réparti entre Saint-Polten et Vienne. Bernadotte était à Lintz avec les Saxons et les Wurtembergeois, ayant une réserve à Passau ; enfin le maréchal Lefebvre occupait Salzbourg et Inspruck avec les Bavarois. L'empereur comptait encore, à cette heure, sur le concours de l'armée russe. Il avait alors auprès de lui un aide de camp du czar Alexandre, qui ne le quittait pas, et qui entretenait ses illusions en lui disant que l'armée russe n'avait pu sortir de ses cantonnements que le 10 ou le 12 mai (1). Les événements prouveront, du reste, toute la mauvaise volonté du czar.

Passage du Danube.

Dès le 18 mai, la division Molitor avait été trans-

(1) Voy. le 9e bulletin dans le *Moniteur* du 27 mai 1809.

Mai 1809.

portée dans l'île de Lobau par des bateaux à rames, afin de protéger la construction des ponts. De l'autre côté du Danube se trouvaient les villages de Gross-Aspern, d'Essling et d'Enzersdorf. L'ennemi, masqué par un rideau de cavalerie légère, occupait en force toutes les positions au delà de ces villages. Et c'était précisément ce qui rendait si délicate l'opération du passage. La grande faute de l'empereur fut de n'avoir pas soupçonné la présence de l'archiduc Charles ; là, sa perspicacité ordinaire lui fit complètement défaut; les résultats presque désastreux de son imprudence auraient coûté sa réputation à tout autre général que lui.

Le 20 mai, il se transporta, de sa personne, dans l'île de Lobau, et fit immédiatement jeter un pont sur le dernier bras entre Gross-Aspern et Essling. Ce bras, comme on l'a vu, n'avait guère qu'une soixantaine de toises. Le pont fut établi en moins de quatre heures, et, dans la nuit, les divisions Molitor et Boudet et la cavalerie légère du général Lassalle passèrent sur la rive gauche. Le lendemain, Napoléon, accompagné de son chef d'état-major Berthier et des maréchaux Masséna et Lannes, alla reconnaître les positions, et fit occuper les villages d'Essling et de Gross-Aspern, à un millier de toises environ du Danube, avant que l'armée eût franchi le fleuve. C'était là encore une faute capitale, car il allait être obligé de combattre avec une moitié de son armée, tandis que l'autre se trouvait séparée du champ de bataille. En effet, vers deux heures de l'après-midi, des masses ennemies, qu'on pouvait évaluer à plus de quatre-vingt mille hommes, se montrèrent inopinément. L'empereur n'avait encore sous la main qu'une trentaine de mille hommes. Pour comble de malheur, une crue subite du Danube avait rompu les ponts; il était impossible au reste de l'armée française de passer le fleuve dans la journée.

Mai 1809.

Bataille d'Essling.

Il était quatre heures du soir quand les Autrichiens commencèrent l'attaque par une canonnade terrible. Jamais bataille ne fut engagée avec plus d'acharnement. Le village de Gross-Aspern, occupé par les troupes de Masséna, fut pris et repris six fois. Pendant que le général autrichien Hiller épuisait ses forces contre cette position, le centre de l'armée ennemie, commandé par le prince de Hohenzollern, concentrait tous ses efforts sur Essling, que le maréchal Lannes s'était chargé de défendre. Malgré la vigueur de leurs attaques, les Autrichiens finirent par être repoussés; mais non sans nous avoir causé d'énormes pertes. Le maréchal Bessières fut obligé de charger lui-même à la tête de sa cavalerie. Le général Espagne, qui commandait les cuirassiers, fut tué d'un biscayen, et sa division perdit le quart de son effectif. L'infanterie des deux armées s'était abordée à diverses reprises à la baïonnette; de part et d'autre, les pertes avaient été considérables; mais ce n'était rien auprès de celles dont la journée du lendemain devait être témoin.

La nuit seule mit fin au combat après une horrible lutte de plus de cinq heures, sans résultat. L'archiduc Charles fit cesser le feu pour donner un peu de repos à ses troupes. Il se disposait, d'ailleurs, à renouveler l'attaque à la pointe du jour, se croyant sûr de précipiter toute l'armée française dans le Danube. L'empereur employa la nuit à effectuer le passage des troupes demeurées sur la rive droite. Les ponts avaient pu être rétablis pendant la bataille; le corps du général Oudinot, la division Saint-Hilaire, deux brigades de cavalerie légère et le train d'artillerie, avaient déjà franchi le fleuve quand, vers quatre heures du matin, les Autrichiens recommencèrent l'attaque.

L'empereur disposait de soixante mille combattants; il comptait de plus sur le maréchal Davoût, dont deux

Mai 1809.

divisions se trouvaient à Ebersdorf, et pouvaient entrer en ligne dans la journée. Il était donc plein d'espoir, ne doutant pas d'un triomphe complet; l'événement lui réservait une cruelle déception.

Seconde journée d'Essling.

Le maréchal Masséna fut le premier engagé, l'ennemi s'étant précipité sur ses troupes pour reprendre le village de Gross-Aspern. Vigoureusement reçu par les divisions Legrand et Carra-Saint-Cyr, les colonnes d'attaque autrichiennes furent obligées de reculer avec de grosses pertes. A ce moment, le maréchal Lannes, qui occupait toujours la position d'Essling, reçut l'ordre de se jeter sur le centre des Autrichiens afin de couper en deux l'armée de l'archiduc Charles. Aussitôt les grenadiers d'Oudinot, la division Saint-Hilaire et la division Boudet, ayant à leur tête le maréchal Lannes, s'ébranlèrent et abordèrent l'ennemi avec un entrain merveilleux. Les Autrichiens reculèrent en désordre; une charge furieuse de la cavalerie de Bessières acheva de porter le désordre dans leurs rangs. Déjà ils avaient perdu bon nombre de canons, de drapeaux et de prisonniers; encore un effort, et c'en était fait de l'armée de l'archiduc Charles, mais cet effort suprême, Napoléon ne sut ou ne put pas le faire. Il était alors sept heures du matin. Tout à coup, une nouvelle fâcheuse parvint à l'empereur. En même temps que les carrés autrichiens étaient enfoncés, les ponts du Danube étaient de nouveau rompus. Tous nos parcs de réserve, une partie de notre grosse cavalerie, le corps tout entier du maréchal Davoût se trouvaient dans l'impossibilité de franchir le fleuve. Ce terrible contre-temps déconcerta tout à fait l'empereur. Lui, d'ordinaire si audacieux, il donna ordre d'arrêter le mouvement en avant, et enjoignit au maréchal Lannes de se replier sur Masséna.

Vers dix heures, les munitions commençaient à manquer. Napoléon eut un moment de terreur. Il fit écrire

MAI 1809.

au maréchal Bernadotte de ne point s'aventurer en Bohême, et au général Lauriston de se rapprocher de Vienne. Le péril était d'ailleurs réel. L'ennemi s'était aperçu de la rupture des ponts du Danube, et, en voyant nos colonnes victorieuses reculer, il s'était bien douté du trouble où cet événement avait jeté notre état-major. Aussi redoubla-t-il d'efforts pour culbuter notre armée. Jusqu'à sept heures du soir nos troupes furent littéralement écrasées par un feu d'artillerie auquel, faute de munitions, nous pouvions à peine répondre. Des files entières de soldats disparaissaient, emportés par les boulets. Le brave général Saint-Hilaire tomba mortellement blessé à la tête de sa division. Sa mort fut, du reste, glorieusement vengée. Cinq fois l'archiduc Charles voulut pénétrer dans Aspern et dans Essling, cinq fois il en fut repoussé, et il vit ses soldats décimés à bout portant par les feux de mousqueterie de nos fantassins. En même temps que notre cavalerie, dans une charge à outrance, pénétrait, comme un coin, au milieu des Autrichiens, les fusiliers de la garde, enlevés par les généraux Mouton et Rapp, se précipitaient à la baïonnette sur l'ennemi, et mettaient le désordre dans ses rangs. Ces efforts héroïques furent le salut de l'armée.

Mort du général Saint-Hilaire.

L'archiduc Charles, convaincu de son impuissance à jeter notre armée dans le Danube, fit cesser ces attaques furieuses et inutiles, qui coûtaient plus de monde encore à ses troupes qu'aux nôtres, et il se borna à diriger le feu incessant de sa formidable artillerie sur nos divisions échelonnées le long du Danube. Vers six heures du soir, un boulet perdu vint frapper le maréchal Lannes aux deux genoux. Couché sur un brancard recouvert de feuilles, ce vétéran des guerres de la République, tombé en combattant, non plus pour le pays, mais pour la satisfaction d'une ambition démesurée, demanda à être conduit auprès de l'empereur. Celui-ci, qui s'était tenu,

Le maréchal Lannes blessé à mort.

MAI 1809.

durant toute la journée, au milieu de la bataille, était alors occupé à prendre toutes les mesures nécessaires pour opérer la retraite de son armée pendant la nuit. En voyant étendu tout sanglant sur une civière cet héroïque homme de guerre, un de ses plus vieux compagnons d'armes, l'impassible empereur ne put, dit-on, contenir son émotion, quelques larmes coulèrent le long de ses joues, et il se jeta au cou de l'illustre blessé. « Dans une heure, lui dit le maréchal, vous aurez perdu celui qui meurt avec la gloire et la conviction d'avoir été votre meilleur ami (1). » Le maréchal ne mourut qu'au bout de huit jours, après avoir subi une inutile et douloureuse amputation. Ce fut certainement une des pertes les plus regrettables de notre armée dans cette fatale journée d'Essling. De part et d'autre, le nombre des morts et des blessés avait été considérable; il y en eut plus de vingt mille du côté des Autrichiens, et près de seize mille du côté des Français; ce fut une immolation de près de quarante mille hommes en pure perte, car la journée d'Essling n'amena aucun résultat, ou plutôt elle prouva à l'Europe qu'il n'était pas impossible de lutter avec avantage contre Napoléon.

Résultat de la bataille d'Essling.

Après un conseil de guerre tenu sur les bords du Danube par l'empereur et ses généraux, il fut décidé qu'on ramènerait l'armée dans l'île de Lobau, jugée suffisante, comme position, pour qu'on pût s'y défendre au besoin durant quelques jours comme dans un camp retranché. La nuit tout entière et une partie de la journée du lendemain furent employées à repasser le fleuve. Napoléon n'avait donc pas atteint son but. En réalité, c'était une retraite, heureuse si l'on veut, mais une retraite devant l'ennemi. Son dixième bulletin, dans lequel il s'attribue la victoire, est un bulletin mensonger.

(1) Voy. le 10e bulletin dans le *Moniteur* du 31 mai 1809.

Mai 1809.

Les Autrichiens, de leur côté, proclamèrent également, dans toute l'Europe, qu'ils avaient été vainqueurs. Et de fait, ils avaient empêché les Français de s'établir sur la rive gauche du Danube; ils les avaient contraints, en quelque sorte, de repasser le petit bras du fleuve; ils étaient donc plus fondés que Napoléon à s'attribuer le succès. Pour être juste, il faut d'abord rendre hommage à l'armée française, qui n'avait jamais combattu avec plus d'héroïsme et d'intrépidité; il faut ensuite avouer que l'empereur a été à moitié vaincu par son imprévoyance. Quant à l'archiduc Charles, il fut victorieux sans doute, dans une certaine mesure; mais il ne sut pas profiter de la victoire, comme si, tout étonné lui-même d'avoir pu arrêter les Français dans leur marche, il avait craint d'abuser de la fortune en essayant de s'opposer à leur retraite.

Situation après la bataille.

Le premier soin de l'empereur, après ces deux sanglantes journées d'Essling, fut d'élever des fortifications dans l'île de Lobau, de renforcer l'armée en vivres et en munitions, et de rétablir les ponts du Danube. De son côté, l'archiduc Charles se retrancha fortement derrière Gross-Aspern et Essling, dans les positions qu'il occupait avant la bataille. Les deux armées étaient donc dans une situation expectante, et l'on pouvait prévoir qu'avant peu de temps, la lutte recommencerait sur ce même terrain rougi déjà de tant de sang.

Événements en Allemagne, dans le Tyrol et en Pologne.

Pendant que l'armée française et l'armée autrichienne, si près l'une de l'autre, s'observaient mutuellement, attendant l'heure inévitable d'une nouvelle action, il se passait, au cœur de l'Allemagne, dans le Tyrol, en Pologne et en Italie, des événements dont il est indispensable de dire un mot. La bataille d'Essling, accueillie dans toute l'Allemagne comme une victoire, accrut, au milieu des populations germaniques, la fermentation dont nous avons parlé plus haut. Il y eut en Bohême des rassemblements considérables. La Saxe, la Franconie, la Hesse et le Hanovre, furent parcourus par d'ardents patriotes, qui s'en allaient criant partout aux populations : « Armez-vous pour la liberté et pour la délivrance de l'Europe et du genre humain. » Il y eut à Nuremberg un comité d'insurrection. Le colonel Schill, qui était sorti de Berlin avec son régiment, se vit bientôt à la tête d'une petite armée. Il parvint même à se rendre maître de la place de Stralsund; mais ce ne fut qu'un succès éphémère. Attaqué par des forces supérieures, il se fit tuer bravement, et les troupes qu'il était parvenu à réunir furent dispersées. La Prusse, se sentant impuissante encore à braver les ressentiments de son vainqueur, désavoua ce martyr de l'idée patriotique; elle fit même le procès à sa mémoire. Mais son nom resta honoré parmi tous les patriotes, et de son sang nous ne tarderons pas à voir surgir des vengeurs.

Mai 1809.

Les soulèvements, dont le Tyrol avait été le théâtre, furent également réprimés assez vite. Là, quelques milliers de Bavarois et quelques centaines de soldats français étaient tombés sous les coups des révoltés; et les généraux autrichiens Chasteler et Jellachich se bercèrent un moment de l'espoir d'arracher ce pays à la domination étrangère; mais ils ne purent tenir contre les forces dirigées par le maréchal Lefebvre. Chasteler fut mis en complète déroute à Vœrgel; le duc de Dantzig rentra dans Inspruck, dont l'insurrection s'était rendue maîtresse; la Carniole, la Styrie, la Carinthie, le pays de Saltzbourg, où des soulèvements avaient eu lieu aussi, furent également pacifiés et désarmés. Toutefois, ces pays n'en furent pas plus soumis pour cela. On vit même, en juin, l'insurrection renaître dans le Tyrol plus menaçante que jamais, et les révoltés pousser leurs excursions en Italie jusqu'aux portes de Vérone.

Mai 1809.

La fortune n'était pas plus favorable aux Autrichiens en Pologne, où, quelque temps auparavant, le prince Joseph Poniatowski avait été contraint de leur livrer Varsovie. L'archiduc Ferdinand s'était vu arrêté presque au début de ses faciles triomphes. Poniatowski avait conservé la rive droite de la Vistule; renforcé de quelques régiments français, il avait surpris et détruit plusieurs corps autrichiens qui avaient tenté de franchir le fleuve; il avait occupé Cracovie, ce boulevard de la nationalité polonaise, et il était parvenu à soulever une partie de la Gallicie. La domination autrichienne se trouvait donc bien compromise, en Pologne, vers la fin de ce mois de mai 1809.

Opérations du prince Eugène en Italie.

En Italie, l'archiduc Jean avait, comme on l'a vu plus haut, battu le prince Eugène au mois d'avril. Il avait été tellement enivré de ce succès que, de son quartier général de Conegliano, il avait écrit au général Marmont pour lui faire part de ses victoires et le sommer de mettre bas les armes. Marmont se disposait alors à venir rejoindre l'armée d'Italie; la lettre un peu naïve et outrecuidante de l'archiduc ne fit que hâter son mouvement. Déjà, du reste, à la nouvelle de la marche de Napoléon sur Vienne, après la bataille d'Eckmühl, l'archiduc Jean s'était mis en pleine retraite, espérant pouvoir arriver assez tôt sous les murs de la capitale pour la couvrir.

Le prince Eugène avait alors auprès de lui le général Macdonald, encore un des vétérans des guerres de la République, que l'empereur lui avait envoyé pour guider son inexpérience. Docile aux conseils de ce vaillant homme de guerre, il se mit immédiatement aux trousses de l'archiduc Jean, et le poursuivit l'épée dans les reins sans lui laisser ni trêve, ni repos. Il lui tua beaucoup de monde, et lui prit un certain nombre de pièces de canon en différentes rencontres. L'archiduc Jean, dont l'armée

se trouvait affreusement éprouvée, enjoignit aux généraux Chasteler et Jellachich de venir le rejoindre, et il se retira sur Grätz pour échapper aux efforts combinés de Macdonald et de Marmont. Dans la journée du 25 mai, le prince Eugène rencontra à Saint-Michel, non loin de Léoben, le général Jellachich, qui accourait, avec les débris de son armée, à la rencontre de l'archiduc Jean. Le général autrichien ne put éviter le combat; il fut mis dans une complète déroute, et perdit le tiers de son corps d'armée. Le soir même, nos troupes entrèrent dans Léoben. Quatre jours auparavant, Marmont avait battu à plate couture l'armée autrichienne à Zara. De son côté, Macdonald avait forcé l'ennemi à capituler dans Laybach; nous étions victorieux sur tous les points. Le lendemain même du jour où fut livré le combat de Saint-Michel, l'armée d'Italie opéra, à Bruck, sa jonction avec l'armée d'Allemagne. C'était une cinquantaine de mille hommes de plus que Napoléon allait avoir sous la main. Il salua donc, avec enthousiasme, l'arrivée des soldats d'Italie. Dans une proclamation, qu'il leur adressa de son camp d'Ebersdorf, à la date du 27 mai 1809, il leur dit : « Soyez les bienvenus, je suis content de vous », ce qui était alors une de ses manières d'exprimer sa satisfaction la plus complète. Tout semblait, en effet, aller au gré de ses désirs. Disposant désormais de cent quarante mille combattants, il pouvait livrer sans crainte une bataille décisive à l'archiduc Charles, dont l'armée, même grossie des troupes de l'archiduc Jean, demeurerait encore inférieure en nombre à la sienne.

Mai 1809.

Combat de Saint-Michel.

Jonction de l'armée d'Italie avec l'armée d'Allemagne.

Juin 1809.

Le duc de Raguse (général Marmont), après avoir obtenu en Dalmatie une série de succès, fit, à son tour, sa jonction avec l'armée d'Italie et avec l'armée d'Allemagne, que, pour la première fois depuis le commencement de la campagne, l'empereur appela, en cette occa-

JUIN 1809.

sion, du nom de Grande Armée (1). Pendant que Napoléon continuait à surveiller par ses yeux les travaux exécutés dans l'île de Lobau, travaux que les Autrichiens essayèrent vainement d'entraver, le prince Eugène s'en alla, par ses ordres, avec une forte partie de l'armée d'Italie, faire une diversion en Hongrie, afin d'empêcher l'archiduc Jean de se réunir à l'archiduc Charles. Le 4 juin, le vice-roi d'Italie avait son quartier général à Œdenburg. Il lui avait été expressément recommandé de traiter les Hongrois avec tous les ménagements possibles. L'empereur ne pouvait manquer d'exploiter les mauvaises dispositions de la Hongrie à l'égard de l'Autriche. Il adressa au peuple hongrois une proclamation dans laquelle il lui promit de l'exempter de toutes charges pendant la guerre et de l'affranchir complètement, à la paix, du joug de la maison d'Autriche. Les événements de Pologne, où l'archiduc Ferdinand avait été contraint d'abandonner Varsovie dans la journée du 2 juin, lui paraissaient tout à fait de nature à détacher les Hongrois de l'Autriche et à les rendre favorables à nos troupes.

Diversion en Hongrie.

Bataille de Raab.

L'armée autrichienne de l'archiduc Jean manœuvrait comme si elle eût voulu éviter toute rencontre depuis qu'elle avait repassé la frontière italienne. Le projet de l'archiduc était de se cantonner entre Raab et Comorn, deux places fortes de la Hongrie, et d'y attendre les événements. Après avoir vu sa cavalerie culbutée par la nôtre au village de Szanak, il était parvenu à faire sa jonction avec l'électeur palatin, dans la journée du 13 juin, près de Raab, et à prendre position sur les hauteurs qui avoisinent la ville. Ce fut là que le vice-roi l'atteignit, le 14 juin, à onze heures du matin. Le prince Eugène avait avec lui, à sa droite, la cavalerie de

(1) Voy. 15e bulletin dans le *Moniteur* du 9 juin 1809.

JUIN 1809

Grouchy et de Montbrun et la brigade du général Colberg; au centre, le corps du général Grenier, et à gauche le général Lauriston avec son corps d'observation, trente-cinq mille hommes environ. L'ennemi avait à nous en opposer plus de quarante mille; mais une ardeur incroyable animait nos troupes. C'était l'anniversaire de la bataille de Marengo, et ce souvenir exaltait encore leur courage. Aussi poussèrent-elles des cris de joie en apercevant l'armée ennemie, rangée sur trois lignes. Il était deux heures de l'après-midi quand la bataille s'engagea; à quatre heures, les Autrichiens étaient en pleine déroute. Cette journée leur coûta trois mille hommes en tués ou blessés et autant en prisonniers. La victoire avait été chèrement disputée, car nous eûmes, de notre côté, plus de deux mille hommes hors de combat. L'ennemi fut vivement poursuivi sur la route de Comorn, et il se serait difficilement rallié si notre cavalerie ne s'était pas trouvée arrêtée par un défilé presque infranchissable.

Prise de Raab.

Toutefois, cette victoire de Raab, dont l'empereur fit grand bruit dans ses bulletins, pour rassurer sans doute les Parisiens qu'inquiétaient singulièrement les agitations de l'Allemagne, cette victoire de Raab, dis-je, ne fut pas assez complète pour amener la reddition de la place forte de Raab, dont il fallut faire le siège en règle. Le général Lauriston fut chargé de cette opération. Située au confluent de trois rivières, cette ville était comme le réduit d'un immense camp retranché, où l'ennemi avait espéré se mettre à l'abri de nos attaques. Elle eut à subir, pendant huit jours, un bombardement qui détruisit ses plus beaux édifices. Pourvue d'une garnison insuffisante, elle ne pouvait tenir longtemps, et elle capitula, le 23 juin, lorsqu'elle eut perdu tout espoir d'être secourue. La garnison sortit le lendemain, à quatre heures du soir, avec les honneurs de la guerre, et se

JUIN 1809.

rendit à Comorn, après avoir prêté le serment de ne point porter les armes contre la France et ses alliés pendant toute la durée de la guerre.

Bombardement de Presbourg.

Au moment où la ville de Raab tombait en notre pouvoir, le maréchal Davoût était chargé de détruire le pont de Presbourg, pour empêcher les débris de l'armée de l'archiduc Jean de venir se joindre à l'armée de l'archiduc Charles. L'ennemi travaillait activement à fortifier la ville. Après avoir vainement lancé contre le pont des bateaux chargés de pierres et des moulins enflammés, le maréchal fit sommation aux Autrichiens d'avoir à cesser leurs travaux s'ils ne voulaient pas attirer de grands malheurs sur les habitants de Presbourg. Les Autrichiens, n'ayant pas obtempéré à cette injonction, l'impitoyable Davoût inonda la ville de bombes et d'obus. En quelques heures, plusieurs quartiers devinrent la proie des flammes. Sommé de se rendre, le général Bianchi, commandant de la place, répondit qu'il s'ensevelirait sous les ruines de Presbourg plutôt que de consentir à la destruction d'un pont dont la conservation lui paraissait nécessaire au salut de la monarchie autrichienne. Le duc d'Auerstaed, désespérant de vaincre l'obstination de l'héroïque commandant, se sentit enfin pris de pitié pour la malheureuse ville; il se contenta d'établir une suite de retranchements depuis Engerau jusqu'à la place de Raab, afin de fermer le passage aux troupes de l'archiduc Jean.

La place de Raab, tombée en notre pouvoir, devenait un point d'appui extrêmement important pour nos opérations. L'empereur en confia le commandement à M. de Narbonne, cet ancien ami de Mme de Staël, qui avait été ministre de la guerre sous Louis XVI, au temps de l'Assemblée législative, et que ses attaches toutes royalistes n'avaient pas empêché de se jeter entre les bras de Napoléon.

JUIN 1809.

Mais revenons à la Grande Armée, dont la France attendait des nouvelles avec anxiété. A la fin de juin 1809, tout était prêt pour le passage de l'armée française, sur la rive gauche du Danube; il n'existait plus de Danube, suivant l'expression employée par l'empereur dans son vingt-quatrième bulletin. En trois semaines, on avait exécuté, dans l'île de Lobau et sur le fleuve, les plus beaux ouvrages de campagne qui jamais eussent été construits. Trois ponts avaient été établis, dont le plus important, formé de soixante arches, pouvait permettre à trois voitures de passer de front. Cent pièces de gros calibre et vingt mortiers de siège, en batterie dans l'île de Lobau, étaient destinés à protéger le passage de nos troupes.

JUILLET 1809.

Au commencement de juillet, Napoléon quitta son habitation de Schœnbrunn pour venir camper sous la tente au milieu de ses soldats. Bien que l'approvisionnement de la population de Vienne éprouvât quelques difficultés, à cause de la mauvaise organisation de l'administration, notre armée vivait fort à l'aise dans cette ville, car le pain et le vin s'y trouvaient en abondance, et l'on était sûr de tirer de la Hongrie des bestiaux en quantité suffisante. Maîtresse de la rive droite du Danube, elle aurait donc pu y demeurer longtemps encore en toute sûreté, et, peut-être, l'ennemi aurait-il fini par se résoudre à la paix sans tenter davantage le sort des batailles. Mais l'empereur avait hâte d'en finir par quelque coup d'éclat.

Nouveau passage du Danube.

Les Autrichiens occupaient, comme avant la bataille d'Essling, les positions de Gross-Aspern, d'Enzersdof, et d'Essling, et ils s'y étaient fortement retranchés. Ce fut là que l'empereur résolut de les aborder et de leur livrer une bataille générale. Le 4 juillet, vers huit heures du soir, l'armée française tout entière se concentra dans l'île de Lobau. Vers onze heures, le passage commença

JUILLET 1809. sous la protection de nos pièces d'artillerie, qui tonnèrent toutes à la fois contre les positions autrichiennes. L'opération n'était pas sans difficulté, car l'ennemi avait de son côté accumulé batterie sur batterie, et nombre d'officiers s'étonnaient de voir l'empereur attaquer des ouvrages si puissamment défendus et soutenus par une armée de près de cent cinquante mille hommes. Napoléon paraissait parfaitement tranquille, et certain du résultat de son audacieuse entreprise. Un orage épouvantable et une pluie battante, joints aux feux de notre artillerie, nous furent extrêmement favorables. En moins d'une heure les batteries ennemies d'Enzersdorf furent éteintes, et la malheureuse ville se trouva presque complètement incendiée. Le passage s'effectua durant toute la nuit dans l'ordre le plus complet, malgré la pluie et l'obscurité. Le 5 juillet, à la pointe du jour, toute l'armée française était sur la rive gauche du Danube.

Combat d'Enzersdorf.

L'empereur rangea ses troupes en bataille dans l'immense plaine d'Enzersdorf, pendant que le maréchal Masséna enlevait cette petite ville. L'ennemi défendit, mais vainement, les positions qu'il occupait depuis quarante jours. Vers le milieu du jour, le village d'Essling fut emporté par le maréchal Masséna, comme la petite ville d'Enzersdorf, et successivement toutes les positions de l'ennemi tombèrent entre nos mains. Ce grand mouvement de notre armée en avant n'éprouva pas, il faut le dire, une résistance bien sérieuse; il semble que l'ennemi ait voulu nous attirer sur un autre champ de bataille; cependant l'opération eut pour résultat de séparer l'armée du prince Charles de celle de l'archiduc Jean, qui, d'un moment à l'autre, pouvait arriver et prendre part au combat.

La difficulté commença pour nous quand les Autrichiens, après avoir franchi une petite rivière nommée le Russbach, eurent gravi une colline qui s'élevait entre Wagram et Newsiedel. Malgré l'heure avancée de la

journée, — il était alors huit heures — l'empereur voulut enlever, le soir même, cette position. Mais Bernadotte avec ses Saxons, Oudinot avec ses grenadiers, le maréchal Davoût et le prince Eugène avec une partie de l'armée d'Italie, eurent beau réunir tous leurs efforts, ils ne purent venir à bout de la résistance opiniâtre de l'ennemi. Le temps manquait d'ailleurs, il était onze heures du soir, il fallut rétrograder derrière le Russbach pour se préparer à la grande action du lendemain. Cette première journée reçut de Napoléon le nom de bataille d'Enzersdorf; ce fut le prélude de la journée de Wagram. JUILLET 1809.

Bataille de Wagram.

Voici dans quel ordre était campée l'armée française : A droite de Léopolsdorf, le long du Russbach, se trouvaient les divisions des généraux Montbrun, Pully et Grouchy; le maréchal Davoût se tenait en arrière de Glynzendorf; Oudinot était en face de Newsiedel; le prince Eugène vis-à-vis de Baumersdorf. Venaient ensuite la division Dupas, Bernadotte et ses Saxons, qui occupaient Aderklaa, trois divisions du corps de Masséna postées à Breittenlée, et la quatrième division de ce corps, chargée de la garde des retranchements en avant d'Aspern. L'empereur se tenait au centre, en arrière, ayant autour de lui toute la garde, les Bavarois, le corps de cavalerie et la réserve de cavalerie.

Les deux armées étaient à peu près égales en nombre; c'était un formidable choc de trois cent mille combattants qui allait avoir lieu. Dominée par les hauteurs de Wagram, qu'occupait l'armée autrichienne, la position de l'armée française n'était pas sans péril. L'archiduc Charles en jugea ainsi; et, dès quatre heures du matin, il prit résolument l'offensive en dirigeant son principal effort sur notre extrême gauche, le long du Danube. En voyant déboucher de Newsiedel deux fortes colonnes autrichiennes, le maréchal Davoût s'élança à leur ren-

JUILLET 1809.

contre, et la bataille s'engagea, de part et d'autre, avec une prodigieuse vivacité. L'empereur, craignant de voir déborder sa droite, envoya au secours de son lieutenant une partie de sa garde et les cuirassiers. Écrasés par nos projectiles, les Autrichiens repassèrent en désordre le Russbach, poursuivis l'épée dans les reins par le maréchal Davoût, qui s'élança à l'attaque de la position de Newsiedel.

Mais pendant que notre droite était victorieuse, nous avions à supporter à notre extrême gauche un effort désespéré de l'ennemi; peu s'en fallut qu'une partie de notre armée ne fût précipitée dans le Danube. Les Autrichiens étaient parvenus à s'emparer d'Aderklaa, malgré la résistance de l'intrépide Masséna. La cavalerie saxonne fut mise en déroute complète par celle de l'ennemi. Maîtres d'Aderklaa, les Autrichiens se déployèrent en colonnes par bataillons entre ce village et Breittenlée, repoussant devant eux la division Boudet, qui dut évacuer successivement Stadlau, Aspern et même Essling. La situation devenait critique, quand l'empereur, par une manœuvre de génie, fit tourner contre les Autrichiens le mouvement hardi et imprudent qu'ils avaient si heureusement commencé sur notre gauche. Il ordonna à Macdonald de former les divisions Broussier et Lamarque en colonne d'attaque, et il lança contre l'ennemi une vingtaine de batteries, commandées par le colonel Drouot et par son aide de camp Lauriston; ce fut une véritable charge d'artillerie. Cette manœuvre ne s'exécuta pas sans d'énormes pertes; mais l'ennemi, attaqué à mi-portée de canon, ne put tenir devant une si effroyable charge; ses escadrons, décimés par la mitraille, durent tourner bride; en un clin d'œil, il perdit une lieue de terrain.

Pendant ce temps, la gauche des Autrichiens était vigoureusement attaquée à son tour. Le prince de Rosenberg, malgré une résistance énergique sur le plateau de Newsiedel, ne parvint pas à empêcher le corps de Davoût de s'emparer de cette position. Il était alors dix heures du matin. Napoléon, voyant ses ailes victorieuses, fit donner le centre en masse. Oudinot, avec ses grenadiers, passa le Russbach, poussa droit au centre de l'ennemi, et enleva les hauteurs de Wagram; Masséna reprit Essling sous un feu épouvantable. Un peu après midi, l'archiduc Charles, désespérant de nous jeter dans le Danube, commença son mouvement de retraite; mais cette retraite, il sut l'effectuer en bon ordre, combattant toujours, et ne cédant le terrain que pied à pied.

JUILLET 1809.

Résultats de la bataille de Wagram.

Telle fut, rapidement esquissée, cette célèbre bataille de Wagram, où l'avantage resta certainement de notre côté, mais qui fut loin d'être une victoire décisive, comme celle d'Austerlitz ou celle d'Iéna. De part et d'autre, les pertes furent considérables; de chaque côté on eut à peu près vingt-quatre ou vingt-cinq mille hommes, tant tués que blessés, parmi lesquels un grand nombre d'officiers supérieurs. Le général de division Lassalle, officier de grand mérite, fut tué d'une balle dans une des dernières charges contre l'ennemi. L'empereur d'Autriche, posté dans un belvédère, avait assisté de fort loin à la bataille; vers midi, apprenant que ses affaires tournaient mal, il était parti en toute hâte. Le lendemain de la bataille de Wagram, le quartier général français fut porté à Wolkersdorf, où l'empereur d'Autriche avait couché la veille. Le principal résultat de cette bataille fut de donner à Napoléon une position solide au centre de l'empire autrichien; en cela, elle eut une réelle importance. Mais il est permis de croire que notre triomphe aurait été plus décisif, si, au lieu des contingents allemands, l'empereur avait eu sous la main les admirables soldats qu'il faisait tuer inutilement en Espagne. Ainsi, l'on avait vu les Saxons lâcher pied; ce qui n'empêcha pas Bernadotte,

Juillet 1809.

leur commandant, de les comparer, après la bataille, à une colonne de granit, et de leur attribuer, en partie, l'honneur de la victoire. La plaisanterie parut de mauvais goût à l'empereur, qui, mécontent de son lieutenant, lui retira son commandement et le renvoya en France.

Napoléon, suivant ses habitudes, ne manqua pas de donner à la journée de Wagram des proportions qu'elle était loin d'avoir sous le rapport des résultats. Le 15 juillet 1809, le canon annonça à la capitale « la victoire mémorable remportée par l'empereur et roi. » Le soir, le vingt-cinquième bulletin fut lu dans tous les théâtres de Paris. D'après les bulletins impériaux, la retraite de l'ennemi était une véritable déroute (1); rien de moins vrai. Les Autrichiens, comme on l'a vu, s'étaient retirés en bon ordre; l'empereur n'était même pas encore parfaitement renseigné, le 8 juillet, sur la route qu'ils avaient suivie. Avant de songer à les poursuivre, il frappa les provinces autrichiennes d'une contribution de guerre de deux cents millions. C'était, pour les malheureux habitants de l'Autriche, le plus clair résultat de la guerre, sans compter les vexations de toutes sortes qu'ils avaient à subir. Mais ce sont là jeux de princes.

Poursuite de l'ennemi.

Napoléon lança, à tout hasard, ses divisions sur les routes de Moravie et de Bohême à la poursuite de l'ennemi. L'archiduc Charles avait choisi cette dernière province pour y opérer sa retraite. Son arrière-garde, atteinte devant Hollabrunn, dans la journée du 10 juillet, par le corps de Masséna, y essuya un échec sanglant. Le même jour, Marmont aperçut, des hauteurs de Znaïm, les colonnes autrichiennes qui défilaient devant lui. Il prit aussitôt ses mesures pour les attaquer le lendemain. Le 11 juillet, en effet, le combat s'engagea dès la matinée. A midi, l'empereur arriva devant Znaïm. Déjà l'ennemi avait perdu un grand nombre d'hommes, ses bataillons pliaient, quand le prince Jean de Lichtenstein arriva aux avant-postes français, porteur d'une demande d'armistice de la part de l'archiduc Charles. Aussitôt Napoléon ordonna la cessation du feu.

(1) Voy. le 26e bulletin dans le *Moniteur* du 16 juillet 1809.

Juillet 1809.

Armistice de Znaïm.

La résistance énergique et inattendue qu'il avait rencontrée dans cette dernière campagne, la déception qu'il éprouvait de l'inaction de la Russie, et surtout l'espérance d'avoir plus facilement raison de l'Espagne lorsqu'il en aurait fini avec l'Autriche, le déterminèrent à accorder, au milieu d'une nouvelle victoire, pour ainsi dire, une suspension d'armes, qui devait être suivie de négociations immédiates pour la conclusion de la paix.

Fournée de maréchaux.

L'armistice fut signé un peu après minuit, le 12 juillet, par le maréchal Berthier d'une part, et de l'autre par le baron de Wimpffen, chef d'état-major de l'armée autrichienne. Aux termes de cet armistice, les armées belligérantes conservaient à peu près les positions qu'elles occupaient; seulement, les Autrichiens durent évacuer les citadelles de Brunn et de Grätz, le fort de Sachsenbourg, le Tyrol et le Voralberg. La durée de la suspension d'armes était d'un mois. En cas de reprise des hostilités, les parties étaient tenues de se prévenir quinze jours d'avance.

Napoléon repartit dès le lendemain pour le palais de Schœnbrunn. Après avoir pourvu au campement, à l'organisation et à l'entretien de ses troupes pendant la durée de l'armistice, il songea à récompenser ceux de ses lieutenants qui s'étaient le plus distingués dans cette dernière campagne. Les généraux Marmont, Oudinot et Macdonald furent nommés maréchaux; ce qui porta à quatorze le nombre des maréchaux de l'empire. Le chef d'état-major Berthier vit ajouter, à sa principauté de Neufchâtel, celle de Wagram; Davoût, déjà duc d'Auers-

JUILLET 1809.

taed, devint prince d'Eckmühl; enfin le duc de Rivoli, Masséna, fut fait prince d'Essling.

Circulaire aux évêques.

Ce fut de Schœnbrunn que, le 14 juillet de cette année, Napoléon envoya à tous les évêques de l'Empire une sorte de circulaire comminatoire pour les engager à réunir ses peuples dans les églises, et à adresser au ciel des actions de grâces en remerciement de ses éclatantes victoires. Il était alors au plus mal avec l'Église, et c'est ici le lieu de dire un mot de ses démêlés avec le Saint-Siège. L'acte par lequel, au temps du Consulat, il avait bruyamment relevé les autels et rétabli légalement la religion catholique en France, n'avait été qu'un acte d'hypocrisie, destiné à lui concilier les anciennes classes privilégiées, et à mettre à son service l'influence dont le clergé disposait. Au fond, il se souciait fort peu de la religion catholique, du pape et du Saint-Siège. En voici bien la preuve.

Démêlés avec le Saint-Siège.

Nous avons dit déjà comment, à la suite de certains démêlés avec le Saint-Père, Napoléon avait fait occuper Rome par une division française, à la tête de laquelle était le général Miollis. L'empereur reprochait principalement au pape de se refuser à fermer ses États aux Anglais et à leurs marchandises, à approuver la suppression des couvents en Italie et en Espagne, et à reconnaître Murat pour roi de Naples. L'occupation de la Ville éternelle par un corps de troupes françaises était déjà un singulier abus de la force. Le pape avait protesté à diverses reprises; il était allé jusqu'à menacer l'empereur des foudres de l'Église. Le général Miollis ayant reçu l'ordre d'incorporer les troupes romaines dans son corps d'armée, le pape, qui avait quitté le Vatican pour s'enfermer au Quirinal, se forma une nouvelle garde composée de jeunes gens du pays et de Suisses, décidés à braver l'autorité française. Le général Miollis enfonça les portes du Quirinal, et désarma

JUILLET 1809.

cette garde sous les yeux mêmes du Souverain Pontife.

Réunion des États du pape à l'Empire.

« Il faut que cette comédie finisse, » s'écria, un jour, l'empereur, fatigué des résistances apportées à ses volontés par le pape Pie VII. A peine était-il entré à Vienne, que, se croyant maître du monde, il avait décrété, à la date du 23 mai 1809, la réunion des États romains à l'Empire. Il les avait divisés en trois départements, et il avait placé à Rome une division militaire. Après avoir, jadis, rétabli le pape dans toutes ses prérogatives temporelles, il ne lui laissait plus à présent que son pouvoir spirituel et une liste civile de deux millions. C'était bien la peine d'avoir imaginé ce fatal concordat de 1801, qui avait remis le clergé français sous l'autorité d'un souverain étranger, et restauré tant d'abus supprimés par la Révolution!

Excommunication lancée contre l'empereur.

Le pape ne se laissa pas égorger sans crier. Le jour même où fut publié dans Rome le décret qui le frappait de déchéance temporelle, il lança contre l'empereur Napoléon une bulle d'excommunication que ses émissaires parvinrent à afficher dans Saint-Pierre et dans les principales églises de la ville. Tout le monde religieux fut en émoi; aux yeux d'une foule de gens, cet acte enlevait à l'empereur le caractère auguste qu'il avait reçu du pape le jour où celui-ci était venu le sacrer de ses mains dans la métropole de Paris.

Arrestation de Pie VII.

Napoléon n'hésita pas à répondre par une violence nouvelle à l'anathème fulminé contre lui. Il écrivit à son beau-frère Murat, le roi de Naples, pour le prévenir qu'il était disposé à agir envers le pape comme il agirait à l'égard de l'archevêque de Paris, si ce prélat se mettait en état de rébellion. Le général Miollis, informé des desseins de l'empereur, chargea un officier de gendarmerie, nommé Radet, de s'emparer de la personne du Saint-Père. Averti à temps, Pie VII se barricada dans le Quirinal pour que le monde sût bien qu'il n'avait cédé

JUILLET 1809.

qu'à la violence. Le jour même de la bataille de Wagram, le 6 juillet 1809, à la pointe du jour, l'inspecteur-général Radet, à la tête d'une escouade de soldats, monta pour ainsi dire à l'assaut du Quirinal ; il pénétra par les fenêtres dans l'intérieur du palais, et il arrêta à la fois le Saint-Père et son premier ministre, le cardinal Pacca, regardé comme son agent le plus exalté.

Pie VII fut immédiatement transféré à Florence. La grande-duchesse Elisa ne s'étant pas souciée de l'avoir dans ses États, on le mena à Alexandrie pour le mettre sous la garde du prince Borghèse, beau-frère de l'empereur et gouverneur général du Piémont. Le prince, effrayé à son tour de recevoir un tel dépôt, l'envoya à Grenoble, où Pie VII fut provisoirement interné à l'évêché, en attendant que l'empereur décidât de son sort. L'arrestation du Saint-Père avait été la conséquence toute naturelle des prescriptions de Napoléon à son beau-frère Murat. Cependant, à la nouvelle de cette arrestation, l'empereur parut fort contrarié. C'est « de la folie, » écrivit-il de Schœnbrunn, le 18 juillet, à son ministre de la police Fouché. Il y avait un moyen bien simple de réparer le mal : c'était de remettre Pie VII en liberté, et de le ramener à Rome. Or ce fut à quoi Napoléon ne songea même pas. « Ce qui est fait est fait, » ajouta-t-il négligemment. Il ordonna seulement qu'on transférât le pape à Savone ; ce qui fut ponctuellement exécuté. Quant au cardinal Pacca, il le fit enfermer à Fenestrelle, en le menaçant de la peine de mort si, par l'effet de ses instigations, un seul Français venait à être assassiné.

Voilà pourquoi, dans sa circulaire adressée de Schœnbrunn à tous les évêques de France, l'empereur écrivait ces mots significatifs : « Notre Seigneur Jésus-Christ, quoique issu du sang de David, ne voulut aucun règne temporel. Il voulut, au contraire, qu'on obéît à César dans le règlement des affaires de la terre. Il ne fut animé que du grand objet de la rédemption et du salut des âmes. Héritier du pouvoir de César, nous sommes résolu à maintenir l'indépendance de notre trône et l'intégrité de nos droits. » C'est ainsi qu'au gré de ses passions, de ses caprices et de ses intérêts personnels, cet oppresseur de la liberté, cet usurpateur de tous les droits populaires, détruisait un jour ce qu'il avait édifié l'autre, sans se soucier des droits de chacun et de la justice éternelle.

JUILLET 1809.

AVRIL 1809. Événements d'Espagne.

Pendant qu'en Allemagne les armes françaises conservaient leur prestige, et que des régiments, presque entièrement composés de conscrits, mais admirablement encadrés, battaient les meilleurs soldats de l'Autriche, notre armée d'Espagne, formée, en partie, de nos plus vieilles troupes, et commandée par nos généraux les plus expérimentés, ne pouvait avoir raison du patriotisme espagnol. La fortune, cette fois, ne voulait pas être complice de l'assassinat d'un peuple par un autre peuple. Les Espagnols se retrempaient dans leurs défaites mêmes, et nos victoires, où nous perdions toujours un sang précieux, avançaient médiocrement nos affaires.

Nos divers corps d'armée se trouvaient ainsi répartis, après la prise de Saragosse : Joseph était à Madrid, ayant avec lui le maréchal Jourdan comme chef d'état-major, et nos plus belles divisions ; le maréchal Victor (duc de Bellune) devait opérer en Andalousie, dont la conquête était entièrement à faire ; Soult était chargé de reprendre le Portugal ; Ney occupait la Galice ; Suchet, l'Aragon ; le général Saint-Cyr avait encore à s'emparer de diverses places en Catalogne ; enfin, le maréchal Mortier se tenait en réserve au pied des Pyrénées. Ces différents corps d'armée formaient une masse de plus de trois cent mille hommes, destinés à agir dans un pays

AVRIL 1809.

où il n'y avait pour ainsi dire plus d'armée régulière, et où de simples partisans tenaient tête aux premiers soldats du monde. Nos régiments fondaient les uns après les autres, et, pour comble de malheur, il y avait, dans le commandement, une anarchie qui nuisait singulièrement à la réussite des opérations. Cette guerre d'Espagne, si insensée et si criminelle, ne nous épuisait pas seulement en hommes, elle nous épuisait encore en argent. La détresse financière du roi Joseph était extrême. Il lui était interdit de toucher aux biens de plus de dix mille familles, séquestrés par les ordres de l'empereur son frère, et dont celui-ci s'était réservé la disposition. Les impôts ne rentraient pas; nos généraux et nos soldats vivaient sur le pays et s'entendaient à le piller et à le rançonner à qui mieux mieux. Ce fut au point que Joseph crut devoir prendre la défense de ses nouveaux sujets contre les troupes chargées de les maintenir dans l'obéissance.

Le départ précipité de Napoléon et sa rupture avec l'Autriche avaient stimulé l'énergie nationale ; la junte insurrectionnelle redoublait d'ardeur, et levait des soldats sur tous les points qui n'étaient pas occupés par nos troupes. Les Anglais, que la seule présence de l'empereur avait forcés à la retraite, se promettaient bien de prendre leur revanche, et sir Arthur Wellesley, à qui le commandement d'une nouvelle armée avait été confié, ne doutait pas de devenir le libérateur de l'Espagne, après avoir été celui du Portugal.

Le maréchal Soult est obligé d'évacuer le Portugal.

Les Portugais, tout fiers de l'expulsion de Junot, avaient senti s'allumer en eux la fièvre de patriotisme dont les Espagnols étaient embrasés. Le maréchal Soult, après avoir envahi, à travers mille difficultés, la province de Tras-los-Montès, était parvenu à s'emparer de Braga et d'Oporto, après un combat sanglant. Mais il se trouvait là, isolé au milieu d'un pays insurgé, n'ayant avec lui

AVRIL 1809.

qu'une vingtaine de mille hommes, alors qu'il était menacé d'avoir sur les bras, outre les bandes qui battaient le pays, une armée anglaise admirablement pourvue et organisée. Le maréchal Soult, grisé, comme la plupart des lieutenants de l'empereur, par la passion du pouvoir et l'amour des distinctions, eut, vers cette époque (avril 1809), la velléité de mettre sur sa tête la couronne de Portugal. Il se fit faire, à ce sujet, des ouvertures par certaines notabilités du pays; mais ces rêves ambitieux ne firent que prêter à rire à son armée, au milieu de laquelle éclatèrent des divisions funestes. Un officier, du nom d'Argenton, fatigué de voir l'armée éternellement sacrifiée à une ambition sans bornes, alla même jusqu'à se rendre à Coïmbre, au camp de sir Arthur Wellesley, et à nouer avec lui des intrigues coupables pour amener la déchéance de Napoléon.

MAI 1809.

Cet indigne officier — c'était un capitaine de dragons — avait fini par être arrêté; mais le général anglais n'en avait pas moins su le secret de notre faiblesse. Le maréchal Soult, sentant combien sa position était compromise dans un pays où, de toutes parts, il était environné d'ennemis, avait résolu, en mai, d'abandonner Oporto, et de se retirer par Amarante, Villa-Réal et Bragance, en côtoyant la rive droite du Duero. Il commença son mouvement de retraite le 10 mai, et quitta Oporto au moment même où les troupes de sir Wellesley se portaient à marches forcées sur cette ville, dont elles s'emparèrent dans la nuit du 11 au 12 mai, après avoir culbuté en chemin un détachement français qui avait tenté vainement de leur fermer le passage. Le maréchal Soult, menacé d'être pris entre l'armée anglaise et un corps nombreux de Portugais, fut obligé de se jeter dans les défilés de Salamonde ; mais, en franchissant la Sierra de Santa-Cathalina, il dut abandonner son artillerie et une partie des richesses dont son corps d'armée était chargé.

MAI 1809.

Le maréchal avait laissé à Oporto des malades et des blessés; là, du moins, ces malheureux étaient sous la protection de l'honneur anglais; mais tous ceux qui étaient restés en route, pendant la retraite, — et ils étaient nombreux, — furent impitoyablement massacrés. Les Portugais se croyaient en droit d'être sans pitié pour les envahisseurs de leur patrie. La petite armée de Soult était dans un état déplorable, et singulièrement réduite, quand, le 23 mai, elle atteignit Lugo, en Galice, où elle se trouva en communication avec le corps du maréchal Ney.

Abandon de la Galice par le maréchal Ney.

Les deux maréchaux convinrent de faire une expédition commune sur Orense, que le général La Romana occupait avec une armée espagnole, et sur Vigo, formidable position, qu'on ne pouvait aborder qu'en côtoyant le littoral et en passant sous le feu des canonnières anglaises. L'expédition, mal combinée, échoua misérablement, grâce, en partie, au maréchal Soult, contre lequel Ney se livra à des emportements furieux, allant jusqu'à déclarer qu'il ne servirait plus avec lui, quels que fussent les ordres de l'empereur (1). Après cet insuccès, le maréchal Ney ne se jugea pas assez fort pour demeurer seul en Galice, et il se décida à abandonner cette province. Il battit en retraite sur Astorga, une des villes de la province de Léon, et il y arriva dans le courant de juillet. Il était occupé à réparer ses pertes et à réorganiser ses forces, quand il apprit, par un ordre de l'empereur, daté de Schœnbrunn, que son corps d'armée et celui du maréchal Mortier passaient sous le commandement du maréchal Soult. C'était une disgrâce imméritée, puisque tous les torts étaient du côté du duc de Dalmatie. Mais l'empereur ne connaissait pas encore bien les événements à l'heure où il prit cette mesure, et

JUILLET 1809.

Disgrâce de Ney.

(1) Lettre au roi Joseph.

JUILLET 1809.

ce fut pour raison d'ancienneté seulement qu'il donna la préférence au maréchal Soult.

Opérations du maréchal Victor en Andalousie.

Nos échecs dans l'ouest et au nord de la péninsule avaient été faiblement compensés par quelques succès dans le midi. Le maréchal Victor, chargé de la conquête de l'Andalousie, avait commencé son mouvement dans les premiers jours de mars. Il avait affaire au général espagnol Gregorio de la Cuesta, qui, depuis un mois, s'était fortement retranché sur la rive gauche du Tage. Victor franchit ce fleuve, en trois colonnes, sur les ponts de Talavera, de l'Arzobispo et d'Almarez, dans la journée du 15 mars. Le surlendemain, il culbuta l'avant-garde de l'armée espagnole; dix jours après, il prit possession de la ville de Medellin, en face de laquelle il trouva toute l'armée espagnole rangée en bataille. Bien qu'inférieur en nombre, il n'hésita pas à l'attaquer et il la mit en complète déroute dans la journée du 28. Cette bataille, appelée par les uns bataille de Merida, par les autres bataille de Medellin, était d'un heureux augure pour l'expédition d'Andalousie.

Bataille de Ciudad-Réal.

La veille même du jour où Gregorio de la Cuesta vit ses bataillons dispersés par nos troupes, le général Sébastiani écrasa, dans la Manche, le général Cartojal à Ciudad-Real; puis il prit position au pied de la Sierra-Morena. Victor, de son côté, poussa ses avant-postes jusqu'à Badajos, prêt à tendre la main au maréchal Soult, qu'on supposait entré à Lisbonne.

Cette double victoire remplit d'illusions l'âme du roi Joseph. Il se croyait à la veille d'être le souverain tranquille de l'Espagne pacifiée, et il écrivit même à son frère qu'il serait bientôt en mesure de lui envoyer une cinquantaine de mille hommes. Il oubliait, seulement, que nos victoires, en Espagne, ne décidaient pas des destinées du pays, que les Espagnols ne se laissaient pas décourager par les défaites, et que les difficultés deve-

Juillet 1809.

naient plus grandes au fur et à mesure que nous gagnions du terrain. Les événements le lui rappelèrent d'une façon cruelle.

Bataille de Talavera.

Victor et Sébastiani, n'ayant aucune nouvelle du maréchal Soult, avaient laissé leurs troupes dans une inaction à peu près complète du mois d'avril au mois de juin. Tout à coup, on apprit que sir Arthur Wellesley avait le projet de marcher sur la capitale par la vallée du Tage, et de rallier, en passant, l'armée de Gregorio de la Cuesta. A cette nouvelle, le roi Joseph et le maréchal Jourdan réunirent leurs réserves, et se dirigèrent vers Talavera, où se trouvait le maréchal Victor. Ils donnèrent l'ordre à Sébastiani, qui était à Madridejos, dans la vallée de la Guadiana, de venir les rejoindre, et à Soult de traverser les montagnes pour se jeter sur les derrières de l'ennemi. Si ce plan avait été exécuté, les Anglais et les Espagnols auraient été pris entre deux armées; mais il ne réussit point par la faute du maréchal Soult, qui préféra suivre un plan à lui, et qui compromit ainsi le succès de l'opération.

Victor avait évacué Talavera pour se porter à la rencontre du roi. Son corps se réunit à celui de Joseph et à celui de Sébastiani, dans la journée du 25 juillet 1809, à Vargas, non loin d'une petite rivière appelée la Guadarrama. Les trois armées pouvaient former une masse d'environ cinquante mille hommes, masse plus que suffisante pour tenir tête aux forces réunies de sir Wellesley et de Gregorio de la Cuesta. L'avant-garde de l'armée anglo-espagnole fut culbutée sur la route de Talavera ; ce n'était là que le prélude d'une grande bataille. Dans la journée du 27, l'armée française, après avoir franchi l'Alberche, trouva l'ennemi rangé en bataille sur une hauteur escarpée, que protégeait un ravin profond. Il était déjà tard. Emporté par son ardeur, le maréchal Victor, malgré l'heure avancée, donna l'ordre

Juillet 1809.

d'attaquer l'armée anglo-espagnole, retranchée derrière un des principaux mamelons qu'on avait devant soi. Nos troupes étaient fatiguées; elles furent repoussées avec d'assez grosses pertes, après plusieurs tentatives infructueuses. Le lendemain 28, à la pointe du jour, le maréchal recommença l'attaque sans plus de succès. Il jugea alors prudent d'attendre que l'armée tout entière fût réunie pour engager une action générale.

Il était dix heures du matin au moment où Joseph et son chef d'état-major Jourdan arrivèrent en ligne avec leurs réserves. Le vieux maréchal, avec son expérience consommée, était d'avis de ne pas donner la bataille. Ce vétéran des guerres de la République conseilla au roi Joseph de se replier derrière l'Alberche, et d'y attendre que le maréchal Soult, avec ses trois corps d'armée, débouchât sur les derrières de l'ennemi, conformément aux ordres qu'on lui avait envoyés. Le maréchal Victor émit un avis tout contraire. Il se fondait surtout sur une dépêche de Soult, qui, n'ayant pas immédiatement suivi les instructions qu'il avait reçues, déclarait ne pouvoir se trouver avant le 3 août sur les derrières de l'ennemi. Or, ce délai de six jours, au dire du maréchal, était beaucoup plus favorable à l'armée anglo-espagnole qu'à nous. Le roi Joseph se rangea à l'avis de Victor, et la bataille fut résolue.

Engagée vers deux heures de l'après-midi, elle dura jusqu'à cinq heures et demie, avec des alternatives de revers et de succès; de part et d'autre, on se battit avec acharnement. Le général Lapisse fut tué d'un coup de feu en chargeant à la tête de sa division. Ébranlée par la mort de son chef, cette division reculait en désordre lorsqu'elle fut soutenue à temps par le corps de Sébastiani. Les Anglais furent également fort maltraités. On pouvait même avoir l'espoir de les battre complètement, quand, vers cinq heures et demie, alors qu'en cette sai-

JUILLET 1809. son on avait encore trois heures de jour devant soi, le roi Joseph, cédant à des craintes exagérées, fit, malgré la résistance de Victor, donner l'ordre de la retraite. De chaque côté on s'attribua la victoire. La vérité est que la bataille de Talavera fut une bataille indécise, qui coûta de sept à huit mille hommes à chacune des deux armées. Elle valut à sir Arthur Wellesley le titre de duc de Wellington. Joseph et son chef d'état-major Jourdan regagnèrent lentement la capitale, laissant Victor sur l'Alberche pour y surveiller l'armée anglo-espagnole.

Sir Arthur Wellesley, que nous appellerons désormais du nom de Wellington, craignant d'être pris entre l'armée de Victor et celle du maréchal Soult qui s'avançait, repassa précipitamment le Tage, et se mit en pleine retraite à partir du 3 août, résolu à se borner quant à présent à défendre le Portugal. En se retirant, il engagea les généraux espagnols, ses alliés, à ne pas livrer de bataille rangée et à se contenter de faire une guerre défensive, principalement dans les montagnes de l'Estramadure. Pour n'avoir pas suivi ce sage conseil, le général espagnol Vénégas se fit battre complètement devant Tolède, à Almonacid, dans la journée du 11 août, par le corps d'armée de Sébastiani, renforcé de quelques milliers d'hommes que lui avait amenés le roi Joseph. Celui-ci avait adressé à son armée, le 9 août, de son quartier-général de Tolède, une proclamation, dans laquelle il déclarait, à la face du monde, que cent vingt mille Anglais, Espagnols et Portugais avaient été dispersés en quinze jours par les soldats de l'empereur. Il put donc rentrer en vainqueur dans sa capitale et continuer, jusqu'à nouvel ordre, son rôle de roi d'Espagne.

AOUT 1809.

Rentrée de Joseph à Madrid.

L'opinion publique, en France, ne se payait pas de ces bulletins mensongers. La bataille de Talavera y fut généralement regardée comme une bataille perdue. Nos victoires en Allemagne ne semblaient pas une compen-

AOUT 1809.

sation suffisante du peu de succès de nos armes dans la péninsule. Si les contemporains jugeaient, tout bas, avec une juste sévérité, la criminelle expédition d'Espagne, ils ne voyaient pas d'un œil beaucoup plus favorable la nouvelle guerre d'Autriche, et si l'on accueillit avec un certain enthousiasme la nouvelle de la bataille de Wagram, ce fut surtout parce qu'on y crut voir la fin de cette guerre sanglante. Encore fallut-il que le monde officiel, les grands corps de l'État et tous les parasites de l'Empire, stimulassent de toute leur énergie la tiédeur populaire. Le 14 août 1809, il y eut dans le jardin du Luxembourg une fête magnifique donnée par le Sénat. C'était la veille de la fête commémorative de la naissance de l'empereur. Cette fête du 15 août, empruntée des usages monarchiques, fut célébrée à Schœnbrunn avec un éclat extraordinaire; tous les évêques d'Allemagne, ceux, du moins, dont les diocèses étaient compris dans la confédération du Rhin, durent se résoudre à appeler les bénédictions du ciel sur celui qui, par une sorte d'ironie, s'intitulait le protecteur de leur pays.

Le 15 août 1809.

Ce jour-là, l'empereur résolut de consacrer par un monument immortel le souvenir de la satisfaction que lui avaient fait éprouver la conduite de sa Grande Armée et celle de son peuple pendant les campagnes d'Iéna et de la Vistule. Il décida donc, par un décret daté de Schœnbrun, qu'il serait élevé sur le terre-plein du Pont-Neuf, là où se dresse aujourd'hui la statue de Henri IV, un obélisque en granit de Cherbourg de cent quatre-vingts pieds d'élévation, avec cette inscription : *L'empereur Napoléon au peuple Français*. Ce monument, sorte de pendant de la colonne Vendôme, devait être entièrement terminé en 1814; il ne fut pas exécuté, et, bizarrerie de la destinée! l'époque fixée pour son achèvement fut précisément celle qui vit succomber le génie fatal dont notre pauvre pays eut tant à souffrir.

AOUT 1809.

Craintes générales.

Malgré la victoire de Wagram, on ne cessait, en France, d'être en proie aux plus vives appréhensions. Pendant que l'empereur négociait à Schœnbrunn les conditions de la paix, les Anglais songeaient à détruire nos principaux établissements maritimes. Ils avaient déjà fait, en avril, contre Rochefort, une tentative qui avait échoué, mais non sans qu'il en fût résulté de grosses pertes pour nous. On se demandait avec terreur ce qu'il adviendrait s'ils débarquaient une armée sur nos côtes. L'intérieur du pays était, en effet, presque complètement dégarni de soldats, et il eût suffi de troupes régulières peu nombreuses pour y porter le ravage et la désolation. Tout à coup, on apprit qu'une flotte anglaise considérable avait paru devant les bouches de l'Escaut. Cette flotte ne comptait pas moins de quarante vaisseaux de ligne, trente-six frégates et une foule de bâtiments de transport, portant une quarantaine de mille hommes de débarquement et une nombreuse artillerie de siège et de campagne.

Les Anglais à Walcheren.

L'expédition était dirigée contre Anvers, le plus important de nos établissements maritimes. L'amirauté anglaise en avait hâté les préparatifs à la nouvelle de l'armistice de Znaïm, afin de pouvoir agir avant que la conclusion de la paix avec l'Autriche eût rendu à Napoléon la libre disposition de son armée d'Allemagne. Les circonstances étaient entièrement favorables aux projets des Anglais. L'île de Walcheren et la place de Flessingue avaient été, pour ainsi dire, laissées sans défense, et l'on ne pouvait guère comprendre cette incurie, car elles commandaient les bouches de l'Escaut. Le général Monnet, vieil officier de la Révolution, qui avait reçu, comme une sorte de retraite, le commandement de Flessingue, n'avait guère à sa disposition que quelques compagnies de garde nationale mal organisées; il manquait du matériel nécessaire. Il prit, toutefois, ses dispositions pour se défendre tant bien que mal. Le général

AOUT 1809.

Osten, avec un millier d'hommes et quatre pièces de canon, fut chargé de protéger les abords de l'île de Walcheren; mais il ne put empêcher les Anglais de se répandre dans l'île au nombre de quinze mille hommes, et il dut se retirer précipitamment dans Flessingue.

Mesures prises par le cabinet français.

Maîtres de l'île de Walcheren, les Anglais résolurent de s'emparer de Flessingue avant de marcher sur Anvers, où l'amiral Missiessy avait mis la flotte française à l'abri. Le 6 août, la place était complètement investie. En apprenant par le télégraphe les événements dont la Zélande était le théâtre, les ministres se réunirent sous la présidence de Cambacérès. Le ministre de la police, Fouché, était alors chargé, par intérim, du portefeuille de l'intérieur, dont le titulaire, M. Crétet, se trouvait frappé d'une maladie mortelle. Fort désireux de jouer un grand rôle, comme au temps où il était commissaire de la Convention, le duc d'Otrante, appuyé par le ministre de la marine Decrès, proposa à ses collègues de convoquer toutes les gardes nationales de France, sans attendre les résolutions de l'empereur. Mais ce moyen parut trop révolutionnaire au conseil, qui se borna à appeler certains détachements de garde nationale, à mettre en mouvement les troupes dont on pouvait disposer, et à les diriger vers la Hollande avec des officiers de génie et quelques trains d'artillerie. Sans tenir compte de l'avis contraire du conseil, Fouché écrivit aux préfets des départements pour leur enjoindre d'avoir à mobiliser toutes les gardes nationales de l'Empire. Cet ordre était accompagné de circulaires où l'on sentait passer comme un souffle de l'esprit de 1792. « Prouvons, disait le ministre, que si le génie de Napoléon peut donner de l'éclat à la France, sa présence n'est pas nécessaire pour repousser l'ennemi. »

Fouché et les gardes nationales.

Chose singulière! l'empereur, dans le premier moment, approuva son ministre de la police, et il blâma son con-

AOUT 1809.

seil de la timidité de ses résolutions. Mais il se trompait grossièrement en s'imaginant qu'un nouvel élan national pouvait surgir de la léthargie profonde dans laquelle il avait plongé la France; il avait tué le génie de la Révolution; il n'avait rien à attendre de l'initiative du pays. Le conseil avait eu l'idée de donner au roi de Hollande le commandement en chef des troupes chargées de défendre les bouches de l'Escaut. Mais ce choix ne convint nullement à l'empereur. Celui-ci était alors très irrité contre Louis, qui avait l'outrecuidance de prendre au sérieux son rôle de roi. Les deux frères échangeaient des lettres fort aigres, et Napoléon ne se gênait nullement pour plaisanter Louis sur son titre de connétable, dont il l'avait lui-même affublé. Il aima mieux donner le commandement des forces destinées à protéger Anvers au maréchal Bernadotte (prince de Ponte-Corvo) qu'il avait tout récemment disgrâcié, et dont il avait amèrement censuré la conduite dans un ordre du jour presque injurieux.

Bombardement et prise de Flessingue par les Anglais.

Le maréchal Bernadotte partit immédiatement pour Anvers avec le général Dejean, ministre-directeur de l'administration de la guerre. Ils y arrivèrent dans la journée du 15 août, à l'heure où les autorités célébraient en grande solennité la fête de l'empereur et roi. Comme pendant au canon de réjouissance qui retentissait dans cette ville, on pouvait entendre, à l'embouchure de l'Escaut, les dernières détonations de l'artillerie tonnant contre Flessingue. Les Anglais avaient attaqué cette place par terre et par mer et ils dirigeaient sur elle un terrible bombardement. Dès le 13 août, presque toutes les maisons étaient criblées de boulets et d'obus, la ville était en feu sur plusieurs points; une plus longue résistance devenait impossible; le général Monnet dut se résoudre à capituler. Les Anglais prirent possession de Flessingue dans la journée du 18 août. Toute la garnison fut faite prisonnière et conduite en Angleterre.

AOUT 1809.

Retraite des Anglais.

Il s'agissait maintenant de marcher sur Anvers. L'entreprise n'était pas sans difficultés, car, de toutes parts, la ville était hérissée de défenses formidables. Puissamment secondé par l'amiral Missiessy et le commandant du génie Decaux, le maréchal Bernadotte avait su utiliser les immenses ressources accumulées dans la ville et rendre la place à peu près inexpugnable. De leur côté, les Anglais, outre les obstacles matériels qu'ils avaient à franchir, étaient décimés par une effroyable épidémie. Douze ou quinze mille des leurs se trouvaient atteints par les fièvres; ils avaient laissé dans Flessingue une garnison de dix mille hommes, il ne leur restait donc que vingt-cinq mille combattants environ pour entreprendre le siège d'Anvers; c'était tout à fait insuffisant. Le commandant de l'expédition, lord Chatam, craignant de courir à un désastre en franchissant le canal de Berg-op-Zoom, préféra opérer sa retraite. Après avoir obtenu l'approbation du cabinet britannique, il rembarqua toutes ses troupes, et fit voile pour l'Angleterre, en conservant toutefois l'île de Walcheren. Le maréchal Bernadotte, avec sa vanité et sa présomption ordinaires, ne manqua pas de s'attribuer tout l'honneur d'avoir contraint les Anglais à la retraite. « Vous êtes accourus, dit-il à ses soldats dans un ordre du jour pompeux, daté du 30 août 1809, l'ennemi, trompé dans ses espérances, part aujourd'hui, et croit trouver sur d'autres rives plus de facilité dans ses entreprises. » Ainsi finit misérablement, on peut le dire, cette expédition pour laquelle l'Angleterre avait fait de si énormes préparatifs, et qui avait soulevé en France tant de craintes.

L'empereur, malgré la perte de l'île de Walcheren, fut enchanté du résultat de l'expédition anglaise, parce qu'il y gagnait une armée de quatre-vingt mille hommes sans avoir besoin de recourir à la conscription; c'était, en effet,

AOUT 1809.

ce qu'avait produit la mobilisation de la garde nationale. Cette mobilisation n'en amena pas moins un mécontentement général. Nombreux furent les réfractaires, car on savait que, une fois sous les drapeaux, il était difficile de revenir au foyer. Napoléon garda ce qu'il y avait de plus jeune et de plus vigoureux, et il appauvrit encore la nation de ses éléments les plus énergiques. Toujours mécontent de Bernadotte, il le remplaça par le maréchal Bessières dans le commandement de la nouvelle armée du Nord, et il mit le maréchal Moncey à la tête d'une armée de réserve, dont le quartier général fut établi à Lille. Pendant qu'il était en train de parodier, dans une certaine mesure, les grandes choses de 1792, il eut l'idée de réorganiser la garde nationale sédentaire de la ville de Paris, de la remettre en activité, et il lui donna pour commandant en chef un de ses plus vieux maréchaux, le général Sérurier. Mais les jours d'enthousiasme étaient passés, et la garde nationale, qui avait été le noyau des armées de la République, ne devait jouer qu'un rôle bien effacé dans la défense de la patrie.

Réorganisation de la garde nationale à Paris.

L'ordre des Trois Toisons d'or.

Tout en augmentant encore ses armées, Napoléon n'en désirait pas moins très vivement en finir avec l'Autriche, s'imaginant qu'en traitant avec cette puissance, il aurait plus vite et plus facilement raison de l'Espagne et de l'Angleterre. Pendant que les ministres plénipotentiaires des deux puissances, MM. de Metternich et de Nugent pour l'Autriche, et M. de Champagny pour la France, débattaient, à Altenbourg, les conditions de la paix, il s'occupait de puérilités et de niaiseries qui contrastaient singulièrement avec les grandes choses, bonnes ou mauvaises, qu'il avait accomplies. Ce fut ainsi que, vers la fin d'août 1809, il fonda, par un décret daté de Schœnbrunn, l'ordre des *Trois Toisons d'or*. Pour mettre la France au diapason des États monarchiques, il avait institué l'ordre de la Légion d'honneur, créé une noblesse impériale, exhumé de l'arsenal gothique de la féodalité une foule de titres surannés, cela ne lui suffisait pas; il fallait à ce fanatique d'oripeaux et de clinquant la décoration des *Trois Toisons d'or*, que le prince impérial seul avait le droit de porter en naissant. Et, pour qu'on ne confondît pas ces Trois Toisons d'or avec les ordres de la Toison d'or déjà existants, il fut fait défense expresse à tout Français, de quelque grade ou condition qu'il fût, de recevoir désormais et de porter à l'avenir aucun des ordres de la Toison d'or, incompatibles désormais avec les *Trois Toisons* créées par Sa Majesté impériale et royale (1). L'empereur finit-il par comprendre combien sa nouvelle institution était ridicule, ou bien les événements ne lui laissèrent-ils pas le temps de l'appliquer? je l'ignore. Toujours est-il que sa nouvelle création demeura à l'état de lettre morte.

SEPTEMBRE 1809.

Ce fut également de Schœnbrunn qu'il data le décret par lequel il éleva au rang de princes le maréchal Berthier, le maréchal Davoût et le maréchal Masséna. Par le même décret, il érigea en principautés et donna en propriété, à Berthier, le château de Chambord; à Davoût le château de Bruhl; et à Masséna le château de Thouars, avec toutes leurs dépendances. Ce n'étaient pas là de vains titres, comme on le voit. Ces immenses domaines dépendaient de la dotation de la Légion d'honneur, et avaient été rachetés par l'empereur, mais de quels deniers? Au demeurant, c'était toujours la France qui faisait les frais de ces prodigalités insensées.

Donation des châteaux de Chambord, de Bruhl et de Thouars.

Lenteur des négociations d'Altenbourg.

Cependant, les négociations pour la paix marchaient beaucoup trop lentement au gré de Napoléon. Ses prétentions exorbitantes, il faut le dire, étaient un peu la cause de cette lenteur. Il aurait voulu traiter sur le pied de l'*uti possidetis*, sauf à échanger plus tard cer-

(1) Voy. le *Moniteur* du 17 octobre 1809.

SEPTEMBRE 1809.

taines portions de territoire contre certaines autres. Ce qu'il réclamait, c'était l'abandon de neuf millions d'habitants par l'Autriche. Sans doute les hasards de la guerre l'avaient, pour la seconde fois, rendu maître de cette puissance; mais elle n'était pas tellement écrasée qu'elle ne pût se relever dans un accès de désespoir. L'armée de l'archiduc Charles n'avait pas été détruite à Wagram; loin de là, elle était encore capable d'un grand effort. M. de Metternich, au nom de son maître, repoussa, indigné, une pareille proposition, et il répondit que l'Autriche se battrait jusqu'à la dernière extrémité plutôt que d'en passer par de telles exigences.

Napoléon qui, au fond, voulait la paix, consentit à rabattre de ses prétentions, et, dans les premiers jours de septembre, il fit connaître ses résolutions par une note rédigée de sa main. Il réclamait l'abandon de cinq millions d'habitants au lieu de neuf, c'était encore énorme. Les plénipotentiaires d'Altenbourg n'en finissaient pas d'ergoter sur cette note, quand l'empereur François, fatigué de tant de lenteurs, prit le parti d'envoyer à Schœnbrunn un de ses aides de camp, M. de Bubna, pour conférer directement avec Napoléon. Celui-ci, dans les divers entretiens qu'il eut avec l'envoyé autrichien, usa de toutes les ruses et de toute la puissance de séduction dont il était doué, tantôt insinuant, caressant, familier à l'excès, au point de prendre et de tirer M. de Bubna par sa moustache, tantôt brusque, et s'emportant jusqu'à menacer d'appeler le grand-duc de Wurtzbourg, frère de l'empereur François, et de mettre sur sa tête la couronne d'Autriche (1).

M. de Bubna à Schœnbrunn.

Après diverses allées et venues de ce diplomate militaire, pendant lesquelles on put craindre, un moment, de voir les hostilités se rouvrir, tant Napoléon conçut

(1) *Mémoires sur l'intérieur du palais*, par M. de Bausset, t. I, p. 359.

SEPTEMBRE 1809.

d'irritation de la froideur avec laquelle ses concessions étaient accueillies à la cour de l'empereur François, on convint de transférer à Vienne même les négociations commencées à Altenbourg. Les pourparlers durèrent encore toute la fin du mois de septembre avant qu'on parvînt à se mettre d'accord. Cependant, un indice sûr annonçait la conclusion prochaine de la paix. Les mouvements de troupes, qui, depuis quelque temps, n'avaient cessé d'affluer vers l'Autriche, s'arrêtèrent tout à coup; évidemment on touchait au terme des négociations. Le prince de Lichtenstein, celui-là même qui avait obtenu l'armistice du 12 juillet, avait été adjoint à M. de Bubna pour traiter directement de la paix avec l'empereur. Peut-être son intervention ne fut-elle pas inutile à la solution des dernières difficultés. L'empereur avait pour lui toutes sortes de ménagements et de prévenances, jusqu'à recommander qu'on ne logeât pas un seul soldat dans ses châteaux. Un soir — c'était le 30 septembre, — après avoir mené le prince et M. de Bubna au théâtre, Napoléon les enferma dans son cabinet, et convint avec eux des principales conditions de la paix.

Signature du traité de Vienne.

Les sacrifices étaient encore durs pour l'Autriche; aussi l'empereur François hésitait-il à ratifier la parole de ses plénipotentiaires extraordinaires, il fallut que la Russie élevât la voix pour vaincre ses hésitations. Cette puissance, en dépit des engagements du czar à Tilsitt, engagements renouvelés à Erfurt, avait assisté, l'arme au bras, à la dernière guerre entre l'Autriche et la France. Le czar sentait bien que, dans le cas de reprise des hostilités, il serait mis en demeure de prendre parti. Comme il se souciait fort peu de mettre ses armées en campagne, il fit savoir à l'empereur François qu'il se verrait obligé de joindre ses forces à celles de la France si l'Autriche ne se résignait pas à la paix. L'empereur François céda enfin, contraint et forcé,

OCTOBRE 1809. et la paix fut signée à Vienne le 14 octobre 1809.

Cette paix, chèrement achetée, de part et d'autre, par le sang de tant de milliers d'hommes, aggravait encore pour l'Autriche les conditions douloureuses du traité de Presbourg. L'Autriche, en effet, cédait à la France toutes ses provinces illyriennes; divers territoires à la Saxe et à la Bavière; au grand-duché de Pologne le cercle de Zamosc, toute la Gallicie occidentale; enfin les deux cercles de Solkiew et de Zloczow à la Russie, qui se trouvait ainsi payée de son intervention tardive. Il fut stipulé, de plus, que, jusqu'à nouvel ordre, le contingent de l'armée autrichienne ne pourrait s'élever au delà de cent cinquante mille hommes, et que la cour d'Autriche aurait à payer une contribution de guerre de 85 millions, sans préjudice des à-comptes perçus sur celle de 200 millions, frappée au lendemain de Wagram.

On a beaucoup loué l'empereur Napoléon de sa modération à propos de cette paix de Vienne: il aurait pu, au dire de certains historiens, rayer l'Autriche de la carte des nations; plusieurs vont même jusqu'à lui reprocher de ne pas l'avoir fait. D'abord, outre qu'il est fort douteux que la Russie eût consenti à la suppression totale d'une grande puissance européenne, il n'est nullement certain que l'empereur fût venu à bout d'une pareille entreprise. Et puis, de quel droit eût-il anéanti l'Autriche? Du droit du plus fort? Soit. Mais rien n'est durable de ce qui est fondé sur la force, quand elle n'est pas la sanction du droit et de l'équité. Cette paix, boiteuse et mal assise, ne devait, comme la paix signée avec la Prusse, que soulever d'immortelles rancunes contre la France, destinée à devenir la victime expiatoire de toutes les folies et de tous les crimes de l'aventurier de génie dont elle subissait la domination.

Le martyre d'André Hofer.

Le Tyrol n'avait pas désarmé durant toutes ces négociations. Le maréchal Lefebvre s'était même vu con-

traint de se retirer devant l'héroïque André Hofer, qui avait pris en main l'administration civile et militaire du pays. A la conclusion de la paix de Vienne, le Tyrol, cédant aux suggestions de la cour d'Autriche se résigna à se soumettre. On était fondé à croire que la vie et la liberté avaient été garanties à André Hofer. Il n'en était rien. Traqué par les lieutenants de Napoléon, le héros de l'indépendance tyrolienne fut réduit à se cacher dans les montagnes, au milieu des neiges et des glaces. C'était un crime irrémissible, aux yeux de l'empereur, que de défendre la liberté de son pays. Deux mois durant, André Hofer parvint à se soustraire aux actives recherches dont il était l'objet. Trahi par un prêtre du nom de Donay, et livré au général Baraguay-d'Hilliers, il fut conduit à Mantoue, et traduit devant un conseil de guerre. Les juges mêmes de la commission militaire n'osèrent pas condamner un tel homme. Mais il ne convenait pas au glorieux empereur Napoléon d'épargner un apôtre de la liberté. Bientôt arriva de Milan une dépêche télégraphique qui ordonnait qu'André Hofer fût passé par les armes dans les vingt-quatre heures. Cet ordre barbare fut immédiatement exécuté. André Hofer fut fusillé à Mantoue, le 20 février 1810, laissant à l'Allemagne un nouveau martyr à venger.

Levée de 36,000 hommes.

Une fois la paix de Vienne signée, Napoléon s'empressa de diriger vers l'Espagne une partie des forces dont il ne jugea pas la présence nécessaire sur le Rhin pour assurer l'exécution des clauses du traité de Vienne. Pauvres soldats! qui n'échappaient à la mort sur les champs de bataille de l'Allemagne que pour aller tomber obscurément dans quelque coin de la péninsule. La perspective d'une paix prochaine n'empêcha pas l'insatiable empereur, malgré la mobilisation de quatre-vingt mille gardes nationaux et l'anticipation des conscriptions jusqu'à l'année 1810, de prélever sur le pays un nou-

Octobre 1809.

vel impôt du sang. Le prince archichancelier de l'Empire était venu présenter au Sénat, dans sa séance du 3 octobre 1809, un projet de sénatus-consulte tendant à une levée extraordinaire de trente-six mille hommes, et, sur un rapport du comte Lacépède, plus servile et plus adulateur que jamais, cette assemblée n'avait pas hésité à voter la proposition. Qu'importait à ces repus de l'Empire que des générations tout entières fussent exterminées! « La carrière militaire a toujours eu tant d'attraits pour les Français! » disait philosophiquement le comte Lacépède (1).

Tentative d'assassinat sur la personne de l'empereur.

Peu s'en fallut, sur ces entrefaites, qu'un coup de couteau ne vînt faire cesser cette mise en coupe réglée de la race humaine. L'avant-veille du jour où fut signé le traité de Vienne, c'est-à-dire le 12 octobre 1809, l'empereur passait en revue, dans la cour du palais de Schœnbrunn, une des divisions de l'armée. Un jeune homme, vêtu d'un costume moitié civil, moitié militaire, et tenant un papier à la main, cherchait à l'approcher. A diverses reprises, on essaya vainement d'éloigner ce jeune homme. Son obstination éveilla les soupçons du général Rapp, aide de camp de service, qui le fit arrêter par des gendarmes d'élite. Il se nommait Frédéric Staaps ou Staabs, et il était fils d'un ministre protestant de Naümbourg, en Saxe; il n'avait pas encore dix-neuf ans. On saisit sur lui un couteau de cuisine, très long et fraîchement affilé. Il avoua qu'il était venu à la parade avec l'intention de frapper l'empereur. Celui-ci voulut l'interroger lui-même. On le lui amena. — Quels motifs vous portaient à un pareil acte? demanda Napoléon. — Le désir d'affranchir l'Allemagne, répondit le jeune homme. Comme l'empereur objectait qu'il ne faisait la guerre qu'à l'Autriche, et que c'était elle

(1) Voy. le rapport de Lacépède dans le *Moniteur* du 22 octobre 1809.

Octobre 1809.

qui avait été la provocatrice, Staaps répliqua que l'Allemagne tout entière était en armes et en réquisition, et que la voix de Dieu lui avait dit que la mort d'un homme pacifierait tout. C'était un illuminé, mais un illuminé de bon sens. Il est à peu près certain que, Napoléon mort, les armes tombaient d'elles-mêmes des mains de toute l'Europe.

Le médecin Corvisart était depuis peu à Schœnbrunn; il examina le jeune homme, lui trouva un peu d'exaltation, mais nul dérangement d'esprit. Staaps fut livré à une commission militaire. C'était un enfant à la physionomie ouverte, à l'œil intelligent et expressif, d'une grande douceur, mais d'un cœur résolu. L'empereur lui ayant demandé ce qu'il ferait si sa grâce lui était accordée, il répondit froidement qu'il recommencerait. C'est du moins ce qu'assure un homme que sa haute position dans la domesticité impériale mettait à même de bien savoir les choses (1). Toujours est-il que les idées de clémence impériale furent singulièrement fugitives. Le malheureux enfant fut jeté dans les prisons de Vienne et soumis à une véritable torture. Pour le forcer à révéler les noms de ses complices, on le nourrit seulement de quelques fruits, on le soumit à la dure privation du sommeil (2). La commission militaire, désespérant d'obtenir de lui le moindre aveu, le condamna à mort; deux heures après il était fusillé. Son dernier cri fut : *Vivent la liberté et l'Allemagne!*

Publication solennelle du traité de paix.

Déjà Napoléon avait quitté Schœnbrunn pour revenir en France, d'où il était absent depuis six mois. Il laissait, en partant, l'ordre de faire sauter les fortifications de Vienne, de Braün, de Raab, de Grätz et de Klagenfurth; c'étaient ses adieux à l'Autriche, tristes adieux dont l'Autriche se souviendra. Il se rendit d'abord à Passau,

(1) *Mémoires sur l'intérieur du palais*, par M. de Bausset, t. I, p. 362.
(2) *Mémoires sur l'intérieur du palais impérial.* Ubi supra.

OCTOBRE 1809. puis à Munich, où il demeura, durant quelques jours, au milieu de la famille royale de Bavière, dans laquelle était entré son fils adoptif, le prince Eugène. Il partit de Munich, après avoir appris la nouvelle que les ratifications de la paix avaient été échangées à Vienne entre son ministre des relations extérieures, M. de Champagny, et le comte de Bubna. Il reprit le chemin de la France en passant par Augsbourg, Ulm et Stuttgard. Là, il s'arrêta toute la journée du 23, assista, en compagnie du roi de Wurtemberg, à la représentation d'un opéra de Paësiello, et se remit en route aussitôt après le spectacle. Le 24, il arriva à Strasbourg où il resta à peine deux heures; le lendemain, il s'arrêta un instant à Bar, chez la maréchale Oudinot; et le 26, à neuf heures du matin, il mit pied à terre dans la grande cour du château de Fontainebleau.

Telle avait été la précipitation de son retour qu'il n'y trouva personne encore; l'impératrice n'était pas là pour le recevoir. Il revenait, du reste, l'esprit assiégé de préoccupations. Bien qu'il affectât pour la mort un souverain mépris, l'incident survenu à la dernière revue passée dans la cour du palais de Schœnbrunn, et sur lequel il avait ordonné qu'on gardât un silence profond, l'avait vivement frappé. La voix du jeune Staaps avait comme éclairé sa conscience. Il ne pouvait se dissimuler qu'à part son monde officiel, et le troupeau de gens qu'il entretenait, toute l'Europe l'exécrait, parce qu'il était le seul obstacle au rétablissement de la paix. Cette pensée l'obsédait malgré lui; c'était comme le châtiment moral de son crime de Brumaire.

FIN DU PREMIER VOLUME.

TABLE DES MATIÈRES

CHAPITRE PREMIER

CHAPITRE DEUXIÈME

CHAPITRE TROISIÈME

CHAPITRE QUATRIÈME

CHAPITRE CINQUIÈME

CHAPITRE SIXIÈME

CHAPITRE SEPTIÈME

CHAPITRE HUITIÈME

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES DU TOME PREMIER.

10.476-87. — Corbeil. Typ. et stér. Crété.




COLUMBIA UNIVERSITY LIBRARIES
0021090319
BRITTLE DO NOT
PHOTOCOPY